



**Cours complet
d'économie politique
pratique, ouvrage
destiné à mettre sous**

**les yeux des hommes
d'état, des
propriétaires fonciers
et des capitalistes, des
savants, des
agriculteurs, des
manufacturiers, des
négociants, et en
général de tous les
citoyens, l'économie
des sociétés;**

Jean Baptiste Say

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

HAUMAN ET C^{*^}.

'm m fi'^y

\sXvf;o-)

.YAe atT^îTqtAH-MJ^-:!!.

■ykROH «*M

•Ô₃Ji^

AVERTISSIÎMENT.

L'auteur, en publiant un Cours complet d'économie "politique j ne s'était pas borné à dqnner une simple reproduction des leçons prononcées par lui pendant sa longue carrière de professeur; il livrait au contraire au public un ouvrage préparé avec soin pour l'impression. 11 avait pensé toutefois que les formes de style que comportent des leçons destinées à un enseignement oral, permettraient de rendre plus nettes des explications qui, sans cela, auraient pu paraître ou trop abstraites ou trop arides.

Conduisant à la fois divers travaux qui se prêtaient de mutuels secours , il puisait dans le cours écrit les sujets auxquels il donnait les développements qui convenaient à l'auditoire devant lequel il avait à parler. Pour les leçons au Conservatoire des arts et métiers , il recherchait les applications qui convenaient plus spécialement aux diverses branches de l'industrie, et justifiait ainsi le titre d'économie industrielle donné à la science pour laquelle

une chaire avait été élevée dans cet établissement. Au Collège de France, au contraire, l'enseignement prenait une portée philosophique plus élevée et plus générale. L'effet que produisaient ces divers enseignements devenait ensuite chez le profes-

seur l'occasion de nouvelles réflexions qui le portaient à perfectionner encore le Cours complet d'économie politique pratique ; et celle œuvre enfin, la dernière que l'auteur dût donner au public, était aussi celle où ses idées sur l'ensemble des sciences sociales et économiques devaient être le plus complètement développées.

La première édition de cet ouvrage a paru en six volumes, qui ont été publiés à des intervalles assez longs ; mais après chaque publication , l'auteur n'en continuait pas moins ses travaux; son zèle pour la vérité et pour une science à laquelle il avait voué sa vie , le portait à perfectionner sans cesse son ouvrage. A peine un nouveau volume avait-il paru , que déjà des corrections et des additions étaient indiquées pour la réimpression future du volume précédent, et c'est ainsi qu'une nouvelle édition se trouvait préparée à l'avance. Le travail de l'éditeur a été par suite rendu simple et facile; cependant quelques notes ont paru nécessaires pour compléter particulièrement l'exposé des faits, et pour rattacher par là l'ouvrage à l'époque même où il allait recevoir une nouvelle publicité.

Les principes de la science ne changent point d'année en année; s'ils sont une fois bien exposés,

l'expérience des temps ne peut que démontrer sans cesse leur justesse. Ainsi, et pendant l'intervalle qui aura séparé la publication des deux éditions, de nombreuses révolutions politiques, in-

dustrielles et commerciales ont offert l'occasion de nouvelles études et ont fourni des preuves plus décisives encore pour des vérités déjà déduites; mais on peut dire en même temps qu'aucun progrès remarquable n'a été signalé dans la science elle-même. Ce qui rend ce cours propre à tous les temps et à tous les lieux , c'est qu'il n'est ni un ouvrage de statistique, ni un ouvrage de technologie; les procédés des arts, les données fournies par la statistique ne sont invoqués que comme exemples , et viennent seulement fournir des preuves à l'appui des démonstrations. Cependant il ne saurait être indifférent

AVERTISSEMENT

pour le lecteur de trouver dans une nouvelle édition la suite, les corollaires des données recueillies et présentées par l'auteur : c'est cette tâche que l'on a dû s'efforcer de remplir. Il n'est pas en effet sans intérêt de voir comment les événements ont pu venir confirmer ses prévisions, et donner ainsi une sanction plus forte aux principes qu'il avait su développer. Il en est des sciences économiques et sociales comme de l'histoire; basées sur l'observation et l'étude du passé, elles peuvent faire entrevoir l'avenir. W; Cette nouvelle édition sera donc plus complète que celle qui l'a précédée ; ce qui la distinguera en outre particulièrement, c'est qu'une table analytique très-détaillée se trouve placée à la fin de l'ouvrage , et qu'une table alphabétique générale le termine.

»Cgl«B»- —

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'économie politique n'est pas autre chose que Téconomie de la société (i). Les sociétés politiques, que nous nommons des nations, sont des corps vivants, de même que le corps humain. Elles ne subsistent, elles nfr vivent que par le jeu des parties dont elles se composent, comme le corps de l'individu ne subsiste que par l'action de ses organes. L'étude que l'on a faite de la nature et des fonctions du corps humain, a créé un ensemble de notions, une science à laquelle on a donné le nom de physiologie (2). L'étude que l'on a faite de la nature et des fonctions des différentes parties du corps social, a créé de même un ensemble de notions, une science, à laquelle on a donné le nom d'économie politique, et qu'on aurait peut-être mieux fait de nommer économie sociale (5) .

(1) nôAji, civUas, la cité, la société, sont des synonymes *.

(2) s La physiologie de l'homme est l'exposition du jeu « de nos organes, el conséquemment du mécanisme de « notre vie. Il importe à tout être qui pense, desavoir « par quel arlifice il vit et marche du berceau à la mort,

- Toutes les notes qui ne portent point d'Indication contraire sont tie Pauleur.

J.-B. SAT. — TOME I

Dugald Stewart a fort bien remarqué, dans ses li7emenls de la philosophie de l'esprit humain, que l'on s'est imaginé beaucoup trop longtemps que l'ordre social est tout entier l'effet de l'art ; et que partout où cet ordre laisse apercevoir des imperfections, c'est par un défaut de prévoyance de la part du législateur , ou par quelque négligence de la part du magistrat chargé de surveiller cette machine compliquée. De là sont nés ces plans de sociétés

imaginaires comme la République de Platon, V Utopie de Morus , VOcéana d'Harrington , etc. Chacun a cru pouvoir remplacer une organisation défectueuse par une meilleure, sans faire attention qu'il y a dans les sociétés une nature des choses qui ne dépend en rien de la volonté de l'homme, et que nous ne saurions régler arbitrairement.

Il et comment s'accomplissent ses actions. » (Adelon, Physiologie de l'Homme.)

(3) Ici comme dans beaucoup d'autres cas, le nom a été donné avant que la chose fût bien connue ; mais je n'ai pas cru devoir changer légèrement une dénomination adoptée par les écrivains italiens, par les économistes français du xvii^e siècle, par J. Steuart, par Adam Smith , et par la plupart des écrivains plus modernes, qui ont répandu de nouvelles lumières sur cette science.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Ce n'est point à dire que la volonté de l'homme n'influe en rien sur l'arrangement de la société; mais seulement que les parties dont elle se compose , l'action qui la perpétue , ne sont point un effet de son organisation artificielle, mais de sa structure naturelle. L'art du cultivateur peut tailler un arbre , le disposer en espalier ; mais l'arbre vit et produit en vertu des lois de la physique végétale, qui sont supérieures à l'art et au pouvoir de quelque jardinier que ce soit. De même les sociétés sont des corps vivants , pourvus d'organes qui les font exister ; l'action arbitraire des législateurs, des administrateurs, des militaires, d'un conquérant, ou même l'effet de circonstances fortuites, peuvent influencer sur leur manière d'exister, les rendre souffrantes, ou les guérir; mais non les faire vivre. C'est si peu l'organisation artificielle qui pro-

duit cet effet, que c'est dans les lieux où elle se fait le moins sentir, où elle se borne à préserver le corps social des atteintes qui nuisent à son action propre et à son développement, que les sociétés croissent le plus rapidement en nombre et en prospérité.

L'organisation artificielle des nations change avec les temps et avec les lieux. Les lois naturelles qui président à leur entretien et opèrent leur conservation , sont les mêmes dans tous les pays et à toutes les époques. Elles étaient chez les anciens , ce qu'elles sont de nos jours ; seulement elles sont mieux connues maintenant. Le sang qui circule dans les veines d'un Turc obéit aux mêmes lois que celui qui circule dans les veines d'un Canadien ; il circulait dans celles des Babyloniens comme dans les nôtres ; mais ce n'est que depuis Harvey que l'on sait que le sang circule et que l'on connaît l'action du cœur. Les capitaux alimentaient l'industrie des Phéniciens de la même manière qu'ils alimentent celle des Anglais; mais ce n'est que depuis quelques années que l'on connaît la nature des capitaux, et que l'on sait de quelle manière ils agissent et produisent les effets que nous observons ; effets que les anciens voyaient comme nous, mais qu'ils ne pouvaient expliquer. La nature est ancienne, la science est nouvelle.

Or c'est la connaissance de ces lois naturelles et constantes sans lesquelles les sociétés humaines ne sauraient subsister, qui constitue cette nouvelle science que l'on a désignée par le nom d'économie politique. C'est une science parce qu'elle ne se compose pas de systèmes inventés , de plans d'organisation arbitrairement conçus, d'hypothèses dénuées de preuves; mais de la connaissance de ce qui est , de la connaissance de faits dont la réalité peut être établie.

Dugald Stewart ne tire pas, ce me semble, d'une observation très-exacte, la conséquence qui en découle naturellement. On n'accueille plus, dit-il, les projets de réforme, parce qu'ils décèlent dans leurs auteurs la

prétention d'élever leur sagesse au-dessus de la sagesse des siècles. N'est-ce pas bien plutôt parcequ'ilsontmis des plans de leur création à la place des découvertes qu'il s'agissait de faire, à la place des descriptions qu'il fallait donner? La sagesse des siècles n'est guère que l'ignorance des siècles. L'expérience de nos prédécesseurs est mêlée de beaucoup d'observations incomplètes, mal faites, de routines, c'est-à-dire de méthodes adoptées avant qu'on ait pu rattacher les effets à leurs véritables causes. Leurs institutions sont trop souvent gâtées par des préjugés absurdes. Si l'on distingue quelques-unes de ces institutions que la raison peut approuver, il ne faut pas en faire honneur à la sagesse que je ne saurais séparer de l'instruction ; mais à quelques intérêts influents qui disposaient des forces matérielles de la société - et qui , accidentellement , ne se trouvaient pas en opposition avec les intérêts du grand nombre. Telles étaient, par exemple, les institutions propres à maintenir la paix et les propriétés, et qui se trouvaient favorables à la fois aux gens en pouvoir et au public.

On doit convenir aussi que , même à des époques d'ignorance, quelques bonnes mesures ont pu être dictées par un certain bon sens qui, dans un petit nombre de cas, suffit pour faire apercevoir vaguement des inconvénientsà craindre ou des avantages à espérer pour la société. Mais il n'en est pas moins incontestable que les hommes du temps présent ont autant de bon sens naturel que ceux qui les ont précédés , et ils ont de plus une expérience que

les premiers n'avaient pas, et un trésor de connaissances positives qui s'accroît journellement.

L'objet de l'économie politique semble avoir été restreint jusqu'ici à la connaissance des lois qui président à la formation , à la distribution et à la consommation des richesses. C'est ainsi que moi-même je l'ai considérée dans mon Traité d'économie politique , publié pour la première fois en 1803. Cependant on put voir, dans cet ouvrage même, que cette science tient à tout dans la société. Depuis qu'il a été prouvé que les propriétés immatérielles, telles que les talents et les facultés[»] personnelles acquises, forment une partie intégrante des richesses sociales , et que les services rendus dans les plus hautes fonctions ont leur analogie avec les travaux les plus humbles (i) ; depuis que les rapports de l'individu avec le corps social et du corps social avec les individus , et leurs intérêts réciproques , ont été clairement établis , l'économie politique , qui semblait n'avoir pour objet que les biens matériels , s'est trouvée embrasser le système social tout entier.

En effet , si nous mettons de côté les rapports intérieurs qu'ont entre eux les membres d'une même

(i) Voyez le Traité d'économie politique, \\\ . I, chap.l3.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

fainille que Ton peut considérer comme formant un seul individu, parce que leurs intérêts sont communs, et les rapports purement personnels de Thomme avec son Créateur que Ton ne saurait considérer comme faisant partie du corps social, toutes les questions sociales se rattachent à des intérêts réciproques susceptibles d'appréciation. Il n'en faut pas davantage pour justi-

fier la haute importance qu'on attribue chaque jour davantage à l'étude de cette science.

Cependant si nous ne voulons pas nous lancer dans une carrière infinie , il nous convient de circonscrire l'objet de nos recherches. Nous voulons connaître le corps social vivant, nous voulons savoir quelles sont la nature et les fonctions des différents organes dont il se compose; mais ce serait un travail immense que d'étudier la structure intime de chacun d'eux. Il n'en est aucun qui ne puisse devenir l'objet d'une très-longue étude. Ainsi , par exemple , la société doit à l'industrie de ses membres une portion considérable des objets au moyen desquels elle pourvoit à ses besoins ; mais cette industrie se compose d'une foule d'arts dont chacun a des procédés particuliers, très-compliqués, et qui ne peuvent être complètement connus que des personnes qui veulent en faire une étude spéciale et l'objet de leur profession. Ainsi, pour savoir les ressources que la société trouve dans le commerce extérieur, nous pouvons bien étudier l'objet qu'il se propose , ses procédés généraux et les effets qui en résultent ; mais nous devons laisser aux personnes qui font leur état de ce commerce , l'étude des différentes marchandises qui sont l'objet de ses spéculations , et des moyens qu'on peut employer pour les acheter, les transporter et les vendre. Pour savoir l'espèce de secours que la société trouve dans les arts industriels , nous n'avons pas besoin d'étudier l'art de fabriquer le fer, ni les étoffes. C'est la technologie qui doit entrer dans ces détails.

L'économie politique , en s'attachant à faire connaître la nature de chacun des organes du corps social, nous apprend à remonter des effets aux causes , ou à descendre des causes aux effets ; mais elle laisse à l'histoire et à la statistique le soin de consi-

gner dans leurs annales, des résultats dont elles sont trop souvent incapables de montrer la liaison , quoiqu'ils s'expliquent aisément lorsque l'on s'est rendu familière l'économie des nations.

La politique spéculative nous montre l'enchaînement des faits politiques et l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres. Elle repose sur des fondements beaucoup moins solides que l'économie politique, parce qu'ici les événements dépendent beaucoup moins de la force des choses , et beaucoup plus de circonstances fortuites et de l'arbitraire des volontés humaines qui tiennent à leur tour à des données fugitives; cepen-

dant les phénomènes de la politique eux-mêmes n'ar'l'ivent point sans causes , et dans ce vaste champ d'observations , un concours de circonstances pareilles amène aussi des résultats analogues. L'économie politique montre l'influence de plusieurs de ces causes ; mais comme il en existe beaucoup d'autres qui sortent de la sphère de ses attributions , elle ne considère en général les circonstances politiques d'un pays ou d'une époque que comme des données dont les conséquences ne lui échappent pas , mais qui , semblables au climat et au sol , échappent à l'action des causes qui sont l'objet de son étude. C'est ainsi, par exemple, qu'elle considère la constitution politique d'un État comme un accident qui influe soit en bien, soit en mal, sur l'existence et le bien-être du corps social ; mais qui elle-même est le résultat d'un événement ou d'un préjugé national étranger à l'objet de ses recherches. Elle démontre que nulle grande société ne peut faire de progrès sans propriétés exclusives ; mais elle laisse au législateur le soin de découvrir les moyens de garantir les propriétés en im-

posant aux citoyens , pour acquérir cet avantage , le moins de sacrifices qu'il est possible.

Tels sont les points de vue divers sous lesquels l'économie politique et la politique spéculative envisagent le corps social. Le même objet peut devenir le sujet d'études différentes. L'homme lui-même, ce premier élément des sociétés, n'est-il pas différemment observé par le physiologiste et par l'économiste politique? De même il doit être permis à ce dernier de n'étudier les phénomènes que sous le point de vue qui peut jeter du jour sur sa science. Dans un gain frauduleux , il verra un déplacement de richesse lorsque le moraliste y condamnera une injustice. L'un et l'autre regarderont une spoliation comme funeste ; l'économiste parce qu'un tel déplacement est nuisible à la production véritable ; le moraliste parce qu'il porte une dangereuse atteinte aux vertus sans lesquelles il n'est point de solide bonheur, ni même de société. L'étude de l'économie politique et celle de la morale se prêtent, comme on voit, sans se confondre, un appui mutuel. La suite de ce cours en offrira bien d'autres exemples. Toutes les sciences n'en feraient qu'une , si l'on ne pouvait cultiver une branche de nos connaissances sans cultiver toutes celles qui s'y rattachent ; mais alors quel esprit pourrait embrasser une telle immensité !

On doit donc, je crois, circonscrire les connaissances qui sont en particulier le domaine de l'économie politique.

Ses rapports avec l'économie privée sont quelquefois si intimes qu'on a souvent confondu Tune avec l'autre , et qu'on n'a attribué de l'importance à l'économie politique qu'en raison des services qu'elle pouvait rendre aux intérêts privés. Il importe de les distinguer.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'économie politique, en nous faisant connaître par quels moyens sont produits les biens au moyen desquels subsiste la société tout entière, indique à chaque individu, à chaque famille, comment ils peuvent multiplier les biens qui serviront à leur propre existence ; en montrant suivant quelles proportions ces richesses créées dans la société et par ses travaux , se distribuent parmi les membres dont elle se compose, elle les éclaire sur le genre de travaux auxquels il leur convient de s'adonner, suivant l'éducation qu'ils ont reçue , le pays qu'ils habitent , les moyens dont ils disposent ; en développant l'effet des consommations , elle rend les individus capables de faire le meilleur usage de leurs biens acquis : mais elle n'entre pas autrement dans les intérêts particuliers, car les richesses particulières ne se gouvernent pas suivant des lois générales. Un vol , une perte au jeu et d'autres accidents, font passer une portion de richesse d'une main dans une autre, sans qu'au total la société soit devenue plus pauvre ou plus riche. Un accaparement, un monopole enrichit une classe de citoyens aux dépens d'une ou de plusieurs autres classes ; les fortunes particulières en sont vivement affectées ; les uns sont ruinés, les autres s'enrichissent : les héritages, les dispositions testamentaires , les dons entre-vifs , amènent de très-grandes vicissitudes dans l'existence d'un certain nombre de particuliers ; mais ce n'est point en vertu d'une loi générale dont on puisse assigner la cause nécessaire.

Il y a même des cas où les intérêts privés sont directement opposés à l'intérêt de la société. L'homme qui a découvert un procédé expéditif dans les arts , est intéressé à le tenir caché pour jouir seul des profits qui en résultent; la société, au contraire, est inté-

ressée à ce qu'il soit connu, pour que la concun'ence fasse baisser le prix du produit qui en est le résultat. On en peut dire autant de tous les gains beaucoup moins justifiables, qui sont acquis aux dépens Aa public. Ces événements ont des causes sans doute ; mais ces causes sont du ressort de la morale, de la législation, peut-être de la politique spéculative , aussi bien que du ressort de l'économie politique. Ce qui blesse ou favorise un membre du cori>s social ne saurait être indifférent à la société; mais c'est par des considérations compliquées avec celles qui sortent de notre sujet.

Si l'on demande pourquoi ces connaissances n'ont

pas été acquises plus tôt, je répondrai que c'est parce (juc V art d'observer, comme tous les autres arts, se perfectionne à mesure que le monde vieillit. Être instruit, c'est connaître la vérité, relativement aux choses dont on veut s'instruire'; c'est se former des choses une idée conforme à la réalité. Le fondement de toute vérité est donc la réalité des choses, et le commencement de toute instruction est de s'assurer de celte réalité par tous les moyens que la nature nous a donnés. Autrefois on regardait ce qu'avait dit Aristote comme beaucoup plus incontestable que ce qu'on voyait de ses yeux , ce qu'on touchait de ses mains , ce qu'on jn-geait être réel en consultant le simple bon sens (i). 11 fallut le génie de Bacon pour avertir les hommes des moyens qu'ils avaient de s'assurer de la vérité; ces moyens sont les expériences , lorsqu'on peut répéter à son gré les faits qu'on étudie, et Yobserva-Cion, lorsqu'on ne peut les étudier qu'à mesure qu'ils nous sont présentés par la marche naturelle des événements. C'est ainsi que des expériences chimiques nous apprennent ce qui résulte du

mélange de deux substances, et que des observations astronomiques nous instruisent de la marche des corps célestes.

On resta près d'un siècle avant de convenir que Bacon avait donné un conseil judicieux, tant il faut que les hommes disputent longtemps contre la raison avant de s'y soumettre ! Mais enfin le génie de Bacon, que celui de Galilée, de Descartes, de Newton et de plusieurs autres sut apprécier, l'emporta sur les doctrines de l'école et sur les systèmes arbitraires qui avaient régné jusqu'à eux. Les sciences leur durent d'éclatants progrès; car la méthode expérimentale a cela de bon qu'elle corrige elle-même les erreurs où elle a pu conduire : une expérience faite avec plus de soin , répétée en différents temps, par des hommes de différents pays, corrige une expérience imparfaite; à plus forte raison elle ruine une hypothèse qui ne peut se concilier avec un fait positif. La science n'est plus dès lors la connaissance de ce que tels ou tels ont imaginé ; le maître obtient nos respects quand il nous aide dans la recherche de la vérité ; mais il n'a de mérite que celui qu'il tire de la vérité même ; son assertion ne suffit plus ; il est tenu de fournir des preuves , et toutes ses preuves doivent être fondées sur l'expérience ou l'observation, c'est-à-dire sur la réalité.

Les sciences naturelles, physiques et mathématiques ont dû les premières participer aux progrès que

(i) Les anciens, c'est-à-dire les jeunes de la civilisation , n'ont quelque supériorité sur les modernes que dans les beaux-arts, où le goût et une observation superdicelle suffisent pour atteindre à la perfection. Ils ne sont d'aucune autorité dans les sciences qui exigent des expériences rigoureuses et des analyses complètes.

La science semblait être pour eux , non la connaissance de ce qui est,

mais la connaissance de ce qui paraît ou supposé. Pline dit : On rapporte, et jamais : J'ai vérifié. Il fait gravement la description d'un poisson qui s'élève dans la mer en l'orme d'arbre dont les branches sont tellement étendues, qu'il n'a jamais pu passer le détroit de Gibraltar. Il croit que les néréides existent, de même que les tritons. (Pline, liv. IX, chap. 4 et S.)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

promettait celle méthode : les faits sur lesquels elle repose frappent plus immédiatement les sens (i); ils sont plus difficilement contestés; leur investigation ne blesse aucun intérêt ; on peut étudier la physique dans les États autrichiens sans alarmer le prince, les grands, ni le clergé. 11 n'en est pas «le même des sciences morales et politiques. Leur étude est proscrite dans tous les pays gouvernés dans l'intérêt du petit nombre, et Napoléon, aussitôt qu'il fut tout-puissant , la fit disparaître de toutes les institutions de la France (-2).

Vains efforts. Si les sciences morales et politiques sont, aussi bien que les autres, fondées sur des réalités , elles participent aux progrès que l'esprit humain devra aux méthodes expérimentales ; mais sont-elles fondées sur des réalités ?

Si l'on consulte l'expérience et des observations répétées, beaucoup de faits moraux peuvent acquérir une certitude égale à celle de beaucoup de faits physiques. On les voit ; ils se renouvellent mille fois ; on les soumet à l'analyse ; on connaît leur nature , leur formation , leurs résultats ; il n'est pas permis de mettre en doute leur réalité. Après avoir bien des fois pesé com-

parativement l'or et le fer, on s'est convaincu que l'or est plus pesant que le fer; c'est un fait constant ; mais un fait non moins réel , c'est que le fer a moins de valeur que l'or. Cependant la valeur est une qualité purement morale et qui paraît dépendre de la volonté fugitive et changeante des hommes.

Ce n'est pas tout : le spectacle du monde physique nous présente une suite de phénomènes enchaînés les uns aux autres ; il n'est aucun fait qui n'ait une ou plusieurs causes. Toutes choses d'ailleurs égales, la même cause ne produit pas deux effets différents ; un grain de blé que je mets en terre ne produit pas tantôt un épi , tantôt un chardon ; il produit toujours du blé. Quand la terre est ameublie par la culture , quand elle est fertilisée par des engrais , dans une saison également favorable , le même champ produit plus que si le terrain n'avait pas reçu ces diverses façons. Voilà des causes toujours suivies des mêmes effets. Or on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il en est de même dans l'économie politique. Un fait est toujours le résultat d'un ou de plusieurs faits antérieurs qui en sont la cause. Les événements d'aujourd'hui ont été amenés par ceux d'hier, et influenceront sur ceux de demain ;

(1) Les mathématiques mêmes ne sont une science abstraite que lorsqu'on raisonne sur les formes et les grandeurs des corps en faisant abstraction des corps; mais les formes et les grandeurs des corps se manifestent aux sens. Le calcul des forces non tangibles, elles-mêmes, raisonne sur des actions qui se manifestent aux sens par leurs effets sur les corps.

(») La classe des sciences morales et politiques fut snp-

tous ont été des effets et deviendront des causes; de même que le grain de blé qui étant un produit de l'année dernière, enfantera

Tépi de l'année présente. Prétendre qu'un événement quel qu'il soit, dans le monde moral comme dans le monde physique , arrive sans cause, c'est prétendre qu'une tige pousse sans avoir eu de semence; c'est supposer un miracle. De là cette expression commune : la chaîne des événements , qui nous montre que nous considérons les événements comme des chaînons qui se rattachent les uns aux autres.

Mais quelle certitude avons-nous qu'un fait précédent soit la cause d'un fait subséquent, et qu'une suite de chaînons bien liés rattachent entre eux ces deux anneaux? Nous attribuons un événement dont nous sommes témoins à telle circonstance qui a eu lieu précédemment; mais nous nous trompons peut-être; la circonstance qui a précédé l'événement n'en était peut-être pas la cause. C'est faute de connaître les véritables causes des événements , que l'esprit inquiet de l'homme en cherche de surnaturelles, et qu'il a recours à ces pratiques superstitieuses , à ces amulettes dont l'usage est si fréquent dans les temps d'ignorance ; pratiques inutiles, nuisibles quelquefois, et qui ont toujours ce fâcheux effet de détourner les hommes des seules voies par lesquelles on puisse parvenir à ses fins (5).

Une science est d'autant plus complète relativement à un certain ordre de faits, que nous réussissons mieux à constater le lien qui les unit , à rattacher les effets à leurs véritables causes.

On y parvient en étudiant avec scrupule la nature de chacune des choses qui jouent un rôle quelconque dans le phénomène qu'il s'agit d'expliquer ; la nature des choses nous dévoile la manière dont les choses agissent, et la manière dont elles supportent les actions dont elles sont l'objet ; elle nous montre les rapports , la liaison des faits entre eux. Or la meilleure manière de

connaître la nature de chaque chose consiste à en faire l'analyse, à voir tout ce qui se trouve en elle et rien que ce qui s'y trouve.

Longtemps on a vu le flux et le reflux des eaux de la mer, sans pouvoir l'expliquer, ou sans pouvoir en donner des explications satisfaisantes. Pour être en état d'assigner la véritable cause de ce phénomène , il a fallu que la forme sphérique de la terre et la communication établie entre les grandes masses d'eau fussent

primée dans l'Institut de France , et l'enseignement de ces sciences, même celui de l'histoire moderne, fut supprimé dans toutes les écoles,

(3) Un bon musulman dit: t Pourquoi prendrais-je cette précaution? Si Dieu veut que la chose arrive, la chose arrivera; s'il ne le veut pas, pourquoi me consumerais-je en vains efforts? » Il ignore cette autre maxime qui vaut toutes celles de l'Alcoran . « Aide-toi , le ciel l'aidera, t

des faits constatés ; il a fallu que la gravitation universelle devînt une vérité prouvée ; dès lors l'action de la lune et du soleil sur la mer a été connue, et l'on a pu assigner avec certitude la cause de son mouvement

journalier.

De même , en continuant une comparaison dont je me suis servi tout à l'heure , quand l'analyse a dévoilé la nature de cette qualité qui réside dans certaines choses et que nous avons nommée leur valeur, quand le même procédé nous a fait connaître de quoi se composent les frais de production et leur influence sur la valeur des choses, on a su positivement pourquoi l'or était plus

précieux que le fer. La liaison entre ce phénomène et ses causes est devenue aussi certaine que le phénomène est constant (i).

i Sous le règne de Louis XI , dit un historien , la . peste et la famine ayant tour à tour désolé la France, . le seul remède qu'on sut opposer à ces fléaux , fut i d'ordonner des prières et des processions (a). > Il est évident que depuis que l'on connaît mieux la nature de ces fléaux , on parvient à s'en préserver, puisque la peste ne paraît plus parmi les nations éclairées et que l'on n'y éprouve jamais de véritables famines, quoique la population ait doublé presque partout en Europe. Il y a eu des progrès faits au profit de la société , parce qu'on a mieux su rattacher les effets à leurs véritables causes.

La nature des choses ne nous dévoile pas seulement le lien qui rattache un effet à ses causes : elle nous montre l'impossibilité d'un rapport quelconque entre deux faits qui se suivent, mais ne s'enchaînent pas. On lit dans le Voijage en Norwcege de Fabricius, que le poisson ayant, en 1778, considérablement diminué sur des côtes qui n'ont de ressources que dans la pêche , les habitants attribuèrent cette calamité à l'inoculation de la petite vérole , qui s'introduisait alors dans ces contrées. Ils prétendaient que le ciel avait voulu , en privant la Norwége de ce qui lui est le plus nécessaire , la punir d'un attentat contre ses décrets. Mais ce qui range cette opinion dans la catégorie des préjugés , c'est le défaut de liaison qui existe entre les deux faits de l'inoculation des hommes et de la multiplication des habitants de la mer, quoique ces deux faits soient arrivés à la suite l'un de l'autre.

Ce vice de raisonnement, bien sensible dans l'exemple qu'on vient de voir, se montre fréquemment dans les questions d'économie politique. Combien de fois n'a-t-on pas dit que les progrès

de la richesse en Europe sont dus au système prohibitif adopté par la plupart des gouvernements! On a cité ces deux faits comme un argument sans réplique parce qu'ils se suivent, sans avoir approfondi la nature des choses , qui montre que

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

le premier fait incontestable tient à d'autres fait« incontestables , et nullement à celui auquel l'ignorance l'attribue.

Il faut convenir que la chaîne qui lie les effets à leurs causes , se dérobe quelquefois , dans l'état de nos lumières , à notre investigation. La chaîne des événements traverse quelquefois des nuages que nous n'avons pu parvenir à dissiper. Nous savons seulement dans certains cas qu'elle n'est pas interrompue , et que les anneaux dont elle est composée se tiennent , que d'ordinaire l'un entraîne l'autre, sans que nous puissions nous rendre compte du lien qui les unit. La chaîne existe, mais plusieurs chaînons demeurent cachés, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes les aient mis en lumière.

C'est ainsi , pour puiser un exemple dans la physiologie du corps humain , que l'on sait , par l'expérience seulement, que la vaccine préserve, du moins dans le plus grand nombre des cas , de la petite vérole , sans que Ton puisse dire pour quelle raison , de quelle manière, cet efl'et est opéré. On ne peut du moins énoncer à cet égard que des hypothèses , et l'on est hors d'état de rien prouver, si ce n'est le fait lui-même. C'est toujours un avantage que de savoir empiriquement , ou du moins d'avoir de fortes raisons de croire que tel fait en entraîne un autre. C'est même un avantage que de pouvoir constater qu'ils ne se suivent pas nécessairement. L'ignorance où nous sommes sur un point n'empêche

pas que nous soyons parvenus à quelque certitude sur beaucoup d'autres ; et c'est une partie de la science que d'en connaître les limites. Mais après qu'un fait a été bien observé , après que l'analyse nous a fait connaître tout ce qu'on peut y trouver et rien de plus , si alors nous voyons la liaison qui le rattache à tous les autres , nous pouvons en déduire une loi générale qui n'est que l'expression de ce qui se passe dans tous les cas semblables.

Une loi générale bien constatée, devient un principe lorsqu'on l'invoque comme une preuve, ou comme la base d'un plan de conduite. Il convient seulement de ne pas en pousser les conséquences trop loin , sans s'appuyer de nouveau sur l'expérience. Outre que dans une longue chaîne de raisonnements il peut s'introduire des chaînons vicieux, ou mal rattachés, qui en altèrent la force , le résultat des faits peut différer beaucoup de celui du calcul , par l'impossibilité où nous sommes de tenir compte de toutes les circonstances , quelquefois peu remarquables, qui influent sur le résultat définitif. On doit donc, chaque fois qu'on le peut, vérifier si le résultat où l'on a été conduit par le raisonnement est confirmé par la réalité. C'est ainsi qu'agissent les marins. Ils cherchent, par l'expérience, à connaître le point

(1) Voyez le présent ouvrage; partie 11, chap, 5.

(2) Chaslellux, De la Félicité publique, tome II, page 62.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

de la carte où ils se trouvent, et rectifient leur route chaque fois qu'ils touchent une terre dont la position leur est connue par des observations antérieures (i).

Cette méthode qui constate à la fois ce que nous savons et ce que nous ne savons pas , cette méthode qui exclut nécessairement tout charlatanisme (car le charlatanisme consiste à faire croire que Ton sait ce qu'on ignore) , cette méthode , dis-je , qui a fait faire de si grands pas aux sciences physiques, une fois qu'elle a été appliquée à l'économie politique , l'a tirée de la région des hypothèses , des doctrines systématiques et purement conjecturales ; elle en a fait une science positive. Ses lois n'étant plus des systèmes imaginaires , mais des vérités fondées sur des faits que tout le monde peut constater, il a. été possible de les coordonner, de les développer dans un ordre qui les éclaircit les unes par les autres ; on a pu en faire un corps complet de doctrine qui en facilite l'étude et la rendra bientôt générale (2).

C'est donc à tort qu'on a dit que l'économie politique était une science fondée sur des hypothèses et non sur l'expérience : elle est au contraire tout entière fondée sur l'expérience ; mais elle veut que dans les jugements que l'on porte, on tienne compte de la nature des choses observées, aussi bien que des expériences, afin d'avoir la certitude que le phénomène observé est bien véritablement le résultat de celui qu'on regarde comme sa cause.

Ce n'est pas qu'on ne puisse avantageusement employer une hypothèse pour éclaircir un principe. Quand on suppose le cas où une économie est obtenue sur des frais de production , pour avoir une occasion d'expliquer comment une semblable économie entraîne une baisse dans le prix courant du produit , on ne prétend affirmer autre chose , sinon que si ce cas arrivait, telles en seraient les conséquences. Ce n'est qu'une autre manière d'énoncer une loi générale qui existe indépendamment de l'exemple propo-

sé ; l'exemple n'est pas donné comme une preuve , mais comme une élucidation destinée uniquement à rendre plus évident l'effet

(1) On met quelquefois en opposition la méthode expérimentale ou analytique, qui est fondée sur des observations, et qui fait connaître ce qui est, c'est-à-dire des vérités, avec la méthode qu'on peut appeler doctrinaire, qui est fondée sur des argumentations, et qui a pour objet d'établir des systèmes. La méthode expérimentale est plus scientifique , car les sciences se composent de vérités et non d'opinions.

(2) M. Senior qui professe l'économie politique à l'université d'Oxford % a fort judicieusement remarqué, dans

- Ce cours a été fondé à Oxford par la naissance d'un simple particulier, X. Henry Druinmond.

expliqué d'ailleurs par la nature des choses. Seulement il faut que la supposition admette un fait possible , et mieux encore un fait commun , dont les auditeurs ou les lecteurs aient pu fréquemment observer les analogues dans le cours ordinaire de leur vie. Alors ils ne peuvent pas regarder la supposition comme gratuite , comme admettant un cas qui ne saurait se présenter, ni par conséquent être suivi d'aucun effet.

Une hypothèse ne peut donc pas être donnée comme une preuve , mais seulement comme un moyen de faire comprendre une vérité qui repose sur d'autres fondements. Les bons auteurs n'en font jamais la base d'un système.

Avant d'aller plus loin , il convient de s'entendre sur ce mot de système qui se prend tantôt en bonne , tantôt en mauvaise part.

Dans le sens primitif et favorable de cette expression , un système est un ensemble de vérités liées entre elles et qui se prêtent un appui mutuel ; mais il faut que ces vérités soient prouvées autrement que par le système lui-même , qui , sans cela , ne peut passer que pour un ensemble de suppositions plus ou moins ingénieusement inventées, plus ou moins habilement arrangées , et qui peuvent fort bien n'être pas conformes à la nature des choses , à la réalité des faits. Les tourbillons de Descartes n'étaient autre chose qu'une hypothèse , non-seulement incertaine , mais impossible , pour expliquer les mouvements des planètes. En supposant même que les tourbillons eussent été possibles d'après les lois avérées de la physique, il eût fallu, pour qu'ils prouvassent quelque chose , que leur existence elle-même eût été prouvée ; car une chose n'est pas , par cela seul qu'elle est possible. La gravitation universelle de Newton , au contraire , est une loi de la nature constatée par toutes Les expériences; et en même temps toutes les observations montrent que les planètes , même celles qu'on n'a connues que depuis Newton , sont soumises à cette loi. La gravitation est donc un fait, et non un système.

Les systèmes sont d'autant plus dangereux qu'ils ne sont pas toujours les fruits de la sottise , ni d'une imagination en délire. Les plus grands génies , les plus

son discours d'ouverture en 1826, que l'expérience en économie politique ne peut pas être plus particulièrement attribuée aux gens que l'on appelle hommes de pratique. Il n'est personne, quel que soit son état, qui ne fasse vingt échanges par semaine et qui ne puisse ajouter à l'expérience que lui offre journellement le spectacle de la société, celle qu'il relire de ses lectures. M. Senior remarque même que l'homme de pratique, celui qui est voué à

l'exercice d'une profession spéciale , a nécessairement les idées moins étendues et moins complètes, que celui qui observe des faits de toutes sortes , et dont le jugement n'est pas faussé par le» intérêts étroits et les habitudes de sa profession . ^

GOÏNSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

illustres écrivains , ont enfanté des systèmes et les ont accompagnés quelquefois de raisons Irès-spécicuses ; ils ont même prétendu les avoir fondés sur des observations (i) ; mais les observations étaient incomplètes, les faits n'étaient pas attribués à leurs véritables causes, ou bien ils étaient démentis par d'autres faits. Qu'arrive-t-il alors ? L'erreur se découvre à mesure que Fart d'interroger la nature se perfectionne ; et c'est pour cela que la méthode expérimentale appliquée aux phénomènes que présente la société , ne sera pas moins féconde que l'a été l'étude des autres phénomènes de la nature.

Dans tous les genres et dans tous les temps , les faux systèmes ont abondé. Il n'y a pas lieu d'en être surpris : on a plutôt imaginé une explication qu'on ne l'a déduite de la nature des choses et de plusieurs centaines d'observations. C'est probablement ce qui a décrié le mot de système au point que, lorsqu'il s'agit de désigner un ensemble de notions liées entre elles , on aime mieux lui donner le nom de doctrine qui ne préjuge rien.

De l'abus des systèmes sont nés d'autres travers. Les hommes peu accoutumés à la réflexion ont dédaigné le raisonnement ; ils ont dit : Je ne veux que des faits (l des chiffres. Ils n'ont pas pris garde que les faits et les chiffres n'ont une valeur qu'autant qu'ils prouvent quelque chose , et qu'ils ne peuvent prouver qu'à l'aide du raisonnement. Le raisonnement seul peut montrer comment

ils sont les résultats d'une certaine donnée , ou l'annonce d'un certain effet. L'intérêt des capitaux est fort bas à une certaine époque ; on a escompté cent millions d'engagements à terme , au taux de trois pour cent : voilà un chiffre ; mais ce chiffre que prouve-t-il ? L'un répondra qu'il prouve incontestablement l'abondance des capitaux et la prospérité générale ; un autre, qu'il est un indice du déclin des affaires et de l'impossibilité où l'on est de trouver des emplois de fonds à la fois profitables et sûrs ; et, en effet, le fait dont il est question peut tenir à l'une et à l'autre circonstance. Il ne prouve donc rien en lui-même ; il faut y joindre la connaissance exacte de la nature et de la manière d'agir de chaque chose. C'est là ce qui caractérise le véritable savoir.

On dresse d'immenses tableaux des exportations et des importations d'un pays. Je les suppose rigoureusement exacts. Que prouvent-ils? Que le pays s'est enrichi ? Nullement : ils ne prouvent autre chose , sinon que les exportations ont surpassé les importations , ou celles-ci les autres ; mais ils ne montrent pas laquelle de ces deux circonstances est favorable au

(j) « Les opinions les plus absurdes doivent leur origine à l'abus de quelques observations incontestables; i et les erreurs les plus grossières sont le résultat de

pays. Vous dites que c'est la première , et j'ai lieu de croire que c'est la seconde (2). Il ne suffit pas d'ajouter qu'avec telle exportation et telle importation le pays a prospéré , car il peut avoir prospéré par d'autres causes. Nous sommes donc encore réduits à prouver chacun notre thèse : les chiffres ne l'ont pas décidée. L'étude de la nature des choses, c'est-à-dire, dans ce cas , de la nature des richesses et de leur production, peut seule nous éclairer sur ce point. Aussi la question de la balance du commerce n'a-

t-elle été jugée qu'après que la nature des richesses et le phénomène de leur production ont été bien analysés et parfaitement connus.

Un Anglais , le docteur Clarke , a écrit en \ 801 , que la nation britannique payait plus facilement, tous les ans , 56 millions sterling d'impôts , qu'elle n'en payait cinq à l'avènement de la maison de Hanovre. Il est impossible, ajoute-t-il , de trouver une preuve plus convaincante que des impôts bien règles augmentent la force des nations. Mais les 56 millions d'impôts , ni même l'aisance avec laquelle on les paye, en supposant le tout conforme à la vérité , ne suffisent pas pour prouver que cette aisance est le résultat des impôts. Il est clair , au contraire , que la nation anglaise doit cette aisance au prodigieux développement de son industrie ; et c'est sur tout autre chose que sur des chiffres qu'est fondée une semblable démonstration. Les chiffres ne nous apprennent qu'un fait sans en montrer la cause , ni les conséquences. Or c'est là la chose importante , puisque les conséquences sont , pour nous , une situation plus ou moins heureuse ou malheureuse.

Je le répète : C'est de la nature des choses que naît l'influence que les choses reçoivent ou qu'elles exercent les unes à l'égard des autres , et de cette influence naissent tous les événements que nous voyons arriver dans le monde. Si nous savions bien quelles sont toutes les circonstances qui jouent un rôle dans ces événements , et si nous étions parfaitement instruits de la nature de chacune d'elles , nous pourrions prédire tout ce qui doit arriver, comme nous prédisons les éclipses, événement qui semblait si fort au-dessus de la portée de l'homme.

Quiconque agit en dépit des lois de la nature , n'éprouve que désastres. Les hommes sages en tirent au contraire de puissants secours quand ils apprennent à les connaître et à s'en servir. Un architecte qui construirait ses voûtes sans consulter les lois de l'équilibre, verrait son édifice s'écrouler. L'homme qui mettrait de la cire au feu afin de la durcir, n'en retirerait que con-

« extension forcée, ou dont on fait une mauvaise application, » (Cabanis, Révolutions de la médecine, page 261.)

« certaines vérités reconnues, auxquelles on donne une (2) Voyez In III' partie de ce Cours , clinp. 6.

GONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

fusion (i). Contrebalancer les forces de la nature , c'est les employer contre soi.

Or nous avons eu lieu de nous convaincre que l'existence du corps social est soumise à des lois non moins positives , non moins impérieuses , que celles qui président à l'existence du corps humain ; à des lois qui résultent de la nature des sociétés, que l'homme n'a point établies , et qu'il n'a pas le pouvoir d'abroger. Nous pouvons employer en notre faveur la puissance de ces lois ; quand nous les méconnaissons, au lieu des services que nous en pouvions attendre, nous n'avons que des malheurs à recueillir. Telles sont les lois que l'économie politique a pour objet de découvrir et d'exposer. Mais , pour en tirer quelque fruit , il convient que nous nous arrêtions un instant sur une distinction importante.

Les biens qui pourvoient à l'existence et aux jouissances des hommes , peuvent être considérés soit dans l'intérêt de la société

en général, soit dans l'intérêt d'un individu en particulier. Dans l'intérêt de l'individu, ou se confond celui de sa famille , l'essentiel , soit à ses propres yeux , soit aux yeux du monde , est qu'il ait beaucoup de biens à consommer, de quelque part qu'ils lui viennent. Que les biens qu'il acquiert soient créés par lui , ou qu'ils diminuent d'autant les biens des autres hommes , peu importe , pourvu qu'il les acquière sans blesser la morale convenue et les lois imposées par l'autorité. Tel est l'intérêt prochain , celui qui touche le commun des hommes ; ils ont considéré le reste comme peu important, ou comme trop au-tlessus de leur portée pour s'en occuper. Ils n'ont vu de solides que les richesses }ersonnelles ; tout le reste a été mis par le vulgaire au rang des vaines spéculations.

Si , d'une autre part , nous considérons les richesses dans l'intérêt de la société, nous accorderons une juste attention aux richesses individuelles , car elles font le bien-être des particuliers qui sont des portions de la société ; mais nous ne pourrons regarder les biens acquis par un particulier, comme un gain , qu'autant qu'il n'en résulte pas une perte équivalente pour d'autres particuliers. La société n'a rien acquis du moment que l'un perd ce que l'autre gagne. Les particuliers peuvent croire que l'essentiel est d'acquérir des richesses , sans qu'il soit besoin de s'informer de leur origine ; cet étroit calcul ne saurait satisfaire les véritables publicistes, ni aucun homme doué de quelque élévation dans l'âme. Ceux-ci veulent connaître la source des richesses qui doivent être perpétuellement produites , puisqu'elles sont destinées à pourvoir à des besoins qui se renouvellent sans cesse.

(i) C'est ce que fait sentir la fable du Cierge, de La Fontaine.

Un d'eux, voyant la brique au feu durcie Vaincre l'effort des ans, il eut la même envie :

L'économie politique , en nous faisant connaître les lois suivant lesquelles les biens peuvent être créés, distribués et consommés , tend donc efficacement à la conservation et au bien-être non-seulement des individus, mais aussi de la société qui , sans cela , ne saurait présenter que confusion et pillage.

Les sociétés , dit-on quelquefois , ont marché sans que l'on sût l'économie politique : dès qu'on s'en est passé si longtemps, on peut s'en passer toujours. — Le genre humain, il est vrai, a grandi dans l'ignorance. Le corps social renferme, comme le corps humain, une force vitale qui surmonte les fâcheux éléments de la barbarie et des passions. L'intérêt personnel d'un particulier a opposé de tous temps une barrière à l'intérêt personnel d'un autre particulier ; et l'on a été contraint de produire des richesses, quand il n'a plus été possible de les dérober.

Mais qui ne voit que ce système de force opposée à la force n'est qu'un état prolongé de barbarie, qui met les particuliers , et par suite les nations , dans une rivalité permanente, féconde en haines et bientôt en guerres privées et publiques , auxquelles des lois compliquées , des traités qui ne sont que des trêves, et des systèmes factices de balances politiques , n'ont apporté que d'insuffisants remèdes? Chaque peuple, semblable à l'équipage d'un corsaire, n'a dû rêver que de prédatations, sauf à se battre entre soi pour s'approprier les meilleures parts du butin, et recommencer de nouvelles violences pour satisfaire de nouveaux besoins.

Quel triste spectacle nous offre l'histoire! Des nations sans industrie, manquant de tout, poussées à la guerre par le besoin , et

s'égorgeant mutuellement pour vivre ; d'autres nations , un peu plus avancées , devenant la proie de celles qui ne savent que se battre ; le monde constamment livré à la force , et la force devenant victime d'elle-même ; l'intelligence et le bon sens mal protégés, et ne sachant pas se prévaloir de l'ascendant qui devrait leur appartenir; les principaux personnages d'un État, les philosophes les plus respectés , n'ayant pas des idées de bien public ou d'humanité plus arrêtées que le vulgaire ; Lycurgue tolérant le vol et ordonnant l'oisiveté , Caton ne rougissant pas d'être usurier et marchand d'esclaves , et Trajan donnant des fêtes où il faisait égorger dix mille gladiateurs et onze mille animaux (2).

Voilà ce qu'était la société chez les anciens; et, lorsque les peuples , après s'être dévorés , jouissaient par hasard de quelque repos , il fallait , chaque fois , que la civilisation recommençât et s'étendît avec de

Et, nouvel EmpOdocle aux flammes condamné

Par sa propre et pure folie, n se lança dedans. Ce fut mal raisonné. Ce cierge ne savait grain de pliilosopiie.

(î) Dloct., lib. Xr.VIII,§ 13.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

lents progrès sans solidité comme sans garantie. Si quelques instants de prospérité se font apercevoir de loin en loin, comme pour nous consoler de l'histoire , nous ignorons à quel prix ils ont été achetés ; nous ne tardons pas à acquérir la certitude qu'on n'a pas su les consolider, et nous passons à notre aise, en tournant quelques feuillets , sur de longs siècles de déclin , de souffrances, d'angoisses , cruellement savourés par les hommes du temps, par

leurs femmes, par leurs proches. On assure que les nations peuvent souffrir, mais qu'elles ne meurent pas : quanta moi , je crois qu'elles meurent. Les peuples de ÿr, d'Athènes et de Rome ont péri dans une lente agonie : ce sont d'autres peuples qui, sous les mêmes noms , ou sous des dénominations nouvelles, ont peuplé les lieux que ces nations habitaient de leur vivant (i).

Je ne parle point de la barbarie du moyen âge, de l'anarchie féodale , des proscriptions religieuses , de cette universelle férocité où le vaincu était toujours misérable , sans que le dominateur fût heureux ; mais que trouvons-nous dans des temps où l'on se prétendait plus civilisé? Des gouvernements et des peuples tout à fait ignorants de leurs vrais intérêts , se persécutant pour des dogmes insignifiants ou absurdes ; guerroyant par jalousie et dans la persuasion que la prospérité d'un autre était un obstacle à leur propre félicité. On s'est fait la guerre pour une ville, pour une province , pour s'arracher une branche de commerce ; on l'a faite ensuite pour se disputer des colonies ; puis, pour retenir ces colonies sous le joug (2) ; toujours la guerre enfin. . . tandis que les nations n'ont qu'à gagner à des communications amicales ; qu'une prépondérance forcée n'est avantageuse pour personne , pas même pour ceux qui l'exercent ; que les discordes siont fécondes en malheurs de toutes les sortes , sans aucun dédommagement , si ce n'est une vaine gloire et quelques dépouilles bien chétives quand on les compare aux fruits légitimes qu'un peuple peut tirer de sa production. Voilà ce qu'on a été , et voilà ce qu'on a fait.

Mais du moment qu'on acquiert la conviction qu'un État peut grandir et prospérer sans que ce soit aux dépens d'un autre , et que ses moyens d'existence et de prospérité peuvent être créés de

toutes pièces ; du moment qu'on est en état de montrer les moyens par

(i) « L'amour de la patrie, la générosité, ont été des « vertus communes chez les anciens; mais la véritable « philanthropie, l'amour du bien et de l'ordre général, « est un sentiment tout à fait étranger aux siècles passés...» (Chastellux, De la Félicité publique , chap. IX.)

(2) On verra dans le cours de cet ouvrage, qu'il n'est nullement dans l'intérêt des nations que leurs gouvernements régissent des colonies ni même des provinces trop éloignées. Un monarque africain qui fait la guerre à une tribu voisine , et un potentat qui lève des troupes en Europe pour conquérir une lie en Amérique , sont aussi

lesquels s'opère cette création , et de prouver que les progrès d'un peuple , loin d'être nuisibles aux progrès d'un autre peuple , lui sont au contraire favorables, dès ce moment les nations peuvent avoir recours aux moyens d'exister les plus sûrs, les plus féconds, les moins dangereux ; et chaque individu, au lieu de gémir sous le faix des malheurs publics , jouit pour sa part des progrès du corps politique.

Voilà ce qu'on peut attendre d'une connaissance plus généralement répandue des ressources de la civilisation (3). Au lieu de fonder la prospérité publique sur l'exercice de la force brutale , l'économie politique lui donne pour fondement l'intérêt bien entendu des hommes. Les hommes ne cherchent plus dès lors le bonheur là où il n'est pas , mais là où l'on est assuré de le trouver.

Déjà, depuis plusieurs années, l'Europe a commencé à rougir de sa barbarie. A mesure qu'on s'est occupé d'idées justes et de

travaux utiles , les exemples de férocité sont devenus plus rares. Peu à peu la guerre a été dépouillée de ses rigueurs inutiles et de ses suites désastreuses ; la torture a été abolie chez les peuples civilisés , et la justice criminelle est devenue moins arbitraire et moins cruelle. Il est vrai que ces heureux effets sont dus plutôt aux progrès généraux des lumières , qu'à une connaissance plus parfaite de l'économie de la société. Cette dernière connaissance s'est souvent montrée étrangère à nos plus beaux génies. Aussi beaucoup de réformes désirables sontelles toutes récentes , et beaucoup d'autres sont loin d'être accomplies.

Si les nations n'avaient pas été, et n'étaient pas encore coiffées de la balance du commerce et de l'opinion qu'une nation ne peut prospérer si ce n'est au détriment d'une autre, on aurait évité, durant le cours des deux derniers siècles , cinquante années de guerre ; et nous autres peuples nous ne serions pas maintenant parqués, chacun dans notre enclos, par des armées de douaniers et d'agents de police, comme si la partie intelligente, active et pacifique des nations , n'avait pour but que de faire du mal. Nous sommes tous les jours victimes des préjugés du temps passé ; il semble que nous ayons besoin d'être avertis que nous touchons encore à cette triste époque , et que , si la barbarie qui nous poursuit,

insensés l'un que l'autre. Ils font massacrer une partie de leurs sujets pour ne faire aucun bien au reste. Mais l'Africain fait moins de mal parce qu'il est moins puissant.

(5) Il n'est certainement pas permis de croire que les ressources de la civilisation soient entendues des administrations et de la plupart des particuliers,, lorsqu'en parcourant quelques-uns des pays les plus civilisés de l'Europe, on est frappé de tant de

disparates dans les villes, et qu'on rencontre dans les campagnes tant de chaumières de boue qui ressemblent plutôt à des huttes de sauvages, qu'aux habitations d'un peuple policé.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

doit enfin lâcher prise, il ne faut pas que nous nous imaginions que ce puisse être sans efforts de notre part. Plus on étudie, plus on demeure convaincu que toutes nos connaissances ne datent que d'hier, et qu'il en est peut-être davantage qui ne dateront que de demain.

C'est donc l'instruction qui nous manque, et surtout l'instruction dans l'art de vivre en société. Si l'étude de l'économie politique était rendue assez sûre, assez facile pour faire partie de toutes les éducations , si elle se trouvait achevée avant l'âge où l'on embrasse une profession , nous verrions les élèves , soit qu'ils fussent appelés à des fonctions publiques, soit qu'ils demeurassent dans une condition privée, exercer une influence bien favorable et bien grande sur les destinées de leur pays. Une nation n'est guère avancée qui regarde les maux qu'elle endure comme des nécessités de fait auxquelles il faut se soumettre quand le destin les envoie, de même qu'à la grêle et aux tempêtes. Sans doute une partie de nos maux tient à notre condition et à la nature des choses ; mais la plupart d'entre eux sont de création humaine : au total , l'homme fait sa destinée.

Si nos institutions étaient toutes neuves , si nos sociétés s'étaient formées d'après des plans combinés avec sagesse , il y aurait peu de choses à faire pour les maintenir en bon état : la prudence , à défaut de lumières , pourrait suffire ; mais nos institutions se sont formées comme nos langues , par hasard , suivant

les intérêts, et trop souvent suivant les passions du moment ; de là, dans le corps politique , des maladies, des désordres contre lesquels il faut se prémunir et qu'il s'agit de guérir. Un homme sain peut se conduire d'après les simples conseils du bon sens ; un vieillard infirme, sujet à mille maladies , ne peut se conserver sans le secours de l'art ; et qu'est-ce que l'art sans la science? Du charlatanisme.

Pour n'être point dupe des charlatans , pour n'être point victime des intérêts privés , le public a besoin de savoir en quoi consistent ses propres intérêts. L'opinion publique une fois éclairée , le gouvernement est obligé de la respecter. L'opinion publique a une influence telle que le gouvernement le plus puissant ne peut empêcher une loi de tomber en désuétude, si elle est contraire à l'opinion d'une population éclairée.

On voit que , si les nations ont subsisté jusqu'à présent sans étudier la structure des sociétés , ce n'est pas un motif pour des hommes raisonnables, de rester perpé-

(i) Paris avait subsisté jusqu'à Louis XHI sans le Pont- Neuf; Melon demande si c'était une raison pour ne pas le bâtir. On voit que cette objection a déjà un siècle d'antiquité. Et que d'améliorations opérées depuis un siècle! Bien d'autres encore s'opéreront jusqu'à ce qu'un nouveau siècle soit écoulé; et il se trouvera alors, comme aujourd'hui , des partisans des anciens errements qui ré-

tuellem'ent étrangers à cette étude. Mais nous ne devons pas seulement guérir les maux guérissables ; nous devons apprendre quels sont les biens nouveaux qu'on peut acquérir et dont l'état passé des sociétés ne fournissait pas même l'idée. Jusqu'au commencement du xvii^e siècle , les rues de Paris n'avaient pas été

pavées : fallait-il se passer éternellement de ce moyen de communication et de salubrité, parce qu'on s'en était passé jusque-là (i)?

Supposerait-on qu'il suflit au bonheur des nations que ceux qui les gouvernent soient instruits ? Peuvent-ils l'être quand la nation ne l'est pas? La remarque en a déjà été faite (2). Ceux qui sont né» pour exercer le pouvoir en sont rarement dignes. Trop de gens sont intéressés à fausser leur jugement dès l'enfance. Ceux qui usurpent le pouvoir ne valent guère mieux. Ce ne sont pas les lumières qui portent au timon xles affaires, et quand une fois on y est parvenu, on fait peu de cas des lumières ; on a trop peu de temps pour étudier ; on est trop avancé en âge pour s'instruire ; la puissance déprave presque inévitablement ceux qui l'exercent : les principes ont quelque chose de trop inflexible pour convenir à la puissance ; elle préfère ce qui la flatte ; elle exploite les vices et les préjugés du vulgaire, loin de les corriger. En admettant que César et Bonaparte fussent plus avancés que leur siècle (ce que je suis loin d'accorder), quel régime ont-ils légué à leur pays ? Si les lumières eussent été généralement répandues à Rome et dans la France , au lieu de s'appuyer sur la cupidité d'un petit nombre de fonctionnaires publics (3), sur l'humeur guerrière du peuple, ils auraient fondé leurs institutions sur l'intérêt bien entendu du plus grand nombre, et longtemps elles eussent fait la prospérité du pays.

L'influence que l'économie politique exerce sur les qualités morales des individus , n'est pas moins remarquable que son influence sur les institutions publiques. La civilisation, il est vrai, multiplie nos besoins; mais en même temps elle nous fournit les moyens de les satisfaire ; et une preuve que les biens qu'elle nous offre , sont proportionnellement supérieurs à ceux qui naissent

de tout autre mode d'existence , c'est que chez les peuples civilisés, éclairés et industriels, non-seulement un bien plus grand nombre de personnes sont entretenues , mais chacune d'elles est entretenue avec plus d'abondance que dans toute autre situation (4).

péteront de nouveau que c'est folie que de vouloir être mieux.

(3) Traité d'économie politique, discours préliminaire. (5) Petit comparé à la nation, mais beaucoup trop

grand comparé aux besoins d'un peuple.

(4) On opposera à cette assertion des exemples particuliers d'une affreuse misère qui se rencontre chez des

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Sans examiner jusqu'à quel point la civilisation et les lumières qu'elle mène à sa suite sont favorables aux mœurs , je ferai remarquer que les moyens indiqués par l'économie politique pour satisfaire régulièrement et progressivement nos besoins, contribuent tous à donner à la force , à l'activité , à l'intelligence des hommes, une direction salutaire. Elle prouve que, parmi ces moyens d'existence , les seuls qui soient efficaces, féconds, durables, sont ceux desquels il résulte . une création et non une spoliation ; que la mauvaise foi , la violence ne procurent que des avantages non moins précaires qu'ils ne sont honteux ; que ces avantages sont surpassés par les maux qu'ils entraînent ; que nulle société ne pourrait subsister si le crime devenait le droit commun , et si le vice constituait les mœurs du plus grand nombre. En démontrant le pouvoir de ce travail intelligent, qu'on désigne sous le nom d'industrie, elle le met en honneur, elle dé-

crie toutes les actions oiseuses ou nuisibles. L'industrie, à son tour, rend indispensables les relations d'homme à homme ; elle leur enseigne à s'aider mutuellement , au lieu de s'entre-détruire , comme dans l'état sauvage, qu'on a si peu raisonnablement nommé l'état de nature ; elle adoucit les mœurs en procurant l'aisance; en montrant aux hommes ce qu'ils ont à gagner à s'attacher les uns aux autres , elle est le ciment de la société.

On ne peut espérer qu'en éclairant les hommes sur leurs vrais intérêts, on puisse les préserver de tous les maux qui tiennent à leur nature et à la nature de la société ; je ne me flatte pas qu'on réussisse jamais à les afl'ranchir de cette universelle infirmité , la vanité personnelle ou nationale, qui, depuis le siège de Troie jusqu'à la campagne de Russie , a disputé à la cupidité le triste honneur de faire répandre le plus de sang et couler le plus de larmes. Cependant on peut croire qu'un jour le progrès des sciences morales et politiques en général , et l'amélioration des institutions sociales qui en sera la suite , parviendront à donner à un penchant dangereux une direction moins funeste , et changeront une jalousie coupable en une salubre émulation.

Toujours est-il vrai que toutes les dispositions bienveillantes qui peuvent exister chez les hommes , sont favorisées par les lumières du genre de celles que répand l'économie politique.

Cependant, au milieu des bons effets qu'il est permis d'attendre de la propagation de ses principes , il con-

peuples policés. Mais qu'on les compare à ce qu'on peut rencontrer chez des peuples moins avancés. Quelle nation civilisée voit , dans des moments de disette, périr de faim et de misère la

moitié de sa population , comme il y en a en des exemples chez les peuples barbares? Il faut

vient, je crois, de se préserver d'une prétention élevée par un grand nombre d'économistes, qui ne voient dans cette science que l'art de gouverner, ou de diriger le gouvernement dans la route du bien public. Je pense qu'on s'est mépris sur son objet. Elle est sans doute bien propre à diriger les actions des hommes ; mais elle n'est pas proprement un art, elle est une science; elle enseigne ce que sont les choses qui constituent le corps social , et ce qui résulte de l'action qu'elles exercent les unes sur les autres. Sans doute cette connaissance est très-profitable aux personnes qui sont appelées à en faire des applications en grand ; mais c'est de la même manière qu'elles font usage des autres lois qui ont été trouvées , en physique , en chimie , en mathématiques. Parce qu'on profite des lumières acquises dans ces diverses branches de connaissances , est-on fondé à dire qu'elles donnent des conseils ? La nature des choses, fière et dédaigneuse aussi bien dans les sciences morales et politiques , que dans les sciences physiques, en même temps qu'elle laisse pénétrer ses secrets au profit de quiconque l'étudie avec constance et avec bonne foi , poursuit de toute manière sa marche , indépendamment de ce qu'on dit et de ce qu'on fait. Les hommes qui ont appris à la connaître, peuvent, à la vérité, mettre la partie agissante de la société sur la voie de quelques applications des vérités qui leur ont été révélées ; mais en supposant même que leurs yeux et leurs inductions ne les aient pas trompés , ils ne peuvent connaître les rapports innombrables et divers qui font de la position de chaque individu, et même (le chaque nation, une spécialité à laquelle nulle autre ne ressemble sous tous les rapports. Tout le monde, selon la situation où chacun se trouve , est appelé à prendre conseil de la

science ; personne n'est autorisé à donner des directions. Une science n'est que l'expérience systématisée, ou, si l'on veut, c'est un amas d'expériences mises en ordre et accompagnées d'analyses qui dévoilent leurs causes et leurs résultats. Les inductions qu'en tirent ceux qui la professent, peuvent passer pour des exemples qui ne seraient bons à suivre rigoureusement que dans des circonstances absolument pareilles, mais qui ont besoin d'être modifiées selon la position de chacun. L'homme le plus instruit de la nature des choses, ne saurait prévoir les combinaisons infinies qu'amène incessamment le mouvement de l'univers.

Cette considération a échappé aux économistes du xvii^e siècle, qui se croyaient appelés à diriger le gouvernement des nations (i), et malheureusement

donc, généralement parlant, qu'il s'y trouve plus de ressources : d'immenses contrées en Amérique sont désertes par le défaut de civilisation, et deviennent très-peuplées quand la civilisation y pénètre. (i) I/impératrice de Russie, Catherine II, curieuse d«

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

êê

au8»i à quelques éronomistes plus modernes qui , sous ce rapport du moins , ne me semblent pas avoir compris le but et la digniié de la science.

On pourrait croire que des vérités fondées sur une observation exacte et une analyse rigoureuse , même accompagnée de développements et d'exemples, ne sont pas aussi utiles que des conseils plus directs qui ne laissent aucun doute sur la marche qu'un gouvernement doit tenir; mais l'autorité des choses est su-

périeure à l'autorité des hommes , quelque éminents qu'on les suppose. Elle révolte moins l'amour- propre des riches et des puissants, et cependant elle est plus sévère. Les savants peuvent être flatteurs , dit un de nos auteurs modernes (i) ; mais les sciences ne flattent personne. On se soumet à leur" S décrets, parce qu'on ne peut pas s'élever contre une force majeure. On peut quelquefois secouer avec succès le joug d'un despote ; on ne se révolte point impunément contre la nature des choses.

Je conviens qu'en même temps que les hommes voient quel est le bon parti, leurs préjugés, leurs vices , leurs passions , font qu'ils embrassent le mauvais. Mais ce malheur ne dépend pas de la forme que revêtent les conseils; les mêmes inconvénients em-

connaltre en détail le système des partisans de Quesnay, engagea Mercier de La Rivière, un des interprètes de cette doctrine, à venir, en 1775, la rencontrer à Moscou, où elle allait pour son couronnement. Il s'y rendit en toute hâte ; et, s'imaginant qu'il allait refondre la législation de la Russie, il commença par louer trois maisons contiguës dont il changea toutes les distributions, écrivant au-dessus des portes de ses nombreux appartements , ici : Département de l'inférieur; là : Département de la justice; a\Uei\YS : Département des finances , olc. l\ adressa aux gens qu'on lui désigna comme instruits, l'invitation de lui apporter leurs titres pour obtenir les emplois dont il les croirait capables. Il agissait conséquemment aux principes de la secte , qui se croyait appelée à mettre les principes en application. Mais en supposant que les maximes des économistes de Quesnay eussent été fondées sur la nature des choses, un ancien intendant de la Martinique ne pouvait pas régenter la Russie, en faisant abstraction de son climat, de son sol, de ses habitudes , de ses lois , qu'il

ne connaissait pas à fond. L'impératrice convint avec M. de Ségur, depuis ambassadeur de France en Russie (voyez ses Mémoires, tome III, page 38), qu'elle profita des conversations de M. de La Rivière, et qu'elle reconnut généreusement sa complaisance : mais en même temps elle écrivait à Voltaire : « Il nous supposait mar- « cher à quatre pattes ; et , très-poliment, il .s'était donné t la peine de venir pour nous dresser sur nos pieds de « derrière. »

(i) Charles Comte.

(2) Je m'appuie volontiers sur l'opinion d'un homme aussi judicieux et aussi consciencieux que celui que je viens de citer. « La méthode analytique, dit-il, agit dans « les sciences morales de la même manière qu'elle agit « dans les autres. Elle ne donne ni préceptes, ni conseils; « elle n'impose ni devoirs, ni obligation»; elle se borne à

pèchent qu'on suive les indications les plus directes , et une indication directe n'a pas même la force d'une indication détournée, lorsque celle-ci porte avec elle la conviction. En dernier résultat, le triomphe le moins douteux est celui de la vérité. Elle finit par être écoutée, et il n'est aucun gouvernement qui ne rentre, de gré ou de force , dans une bonne route , quand il est bien démontré qu'il en suit une mauvaise (i).

Les gouvernements les plus despotiques sont eux-mêmes intéressés à connaître la nature des choses dans ce qui a rapport à l'économie des sociétés. Il est vrai qu'ils peuvent s'emparer d'un moyen de succès au profit personnel de ceux qui gouvernent , plutôt qu'au profit du public. Cependant les nations ont ce bonheur que les despotes ne peuvent recueillir les fruits des saines

doctrines en économie politique , sans que leurs peuples ne commencent par les goûter. Un potentat n'aurait lever de fortes contributions, sans que ses sujets, cultivateurs, manufacturiers et commerçants, n'aient de gros revenus ; et les gens qui cultivent l'industrie ne sauraient avoir de gros revenus , à moins qu'ils ne soient bien (raîtés par l'autorité , et ne jouissent , dans leurs actions privées, d'une sécurité parfaite et d'une assez grande dose de liberté (3). Henri IV ne fut pas un des

« exposer la nature, les causes et les conséquences de i chaque procédé. Elle n'a pas d'autre force que celle i qui appartient à la vérité. Mais il faut bien se garder de j croire que pour cela elle soit impuissante: l'effet qu'elle « produit est, au contraire, d'autant plus irrésistible, t qu'elle commande la conviction. Lorsque les .savants « ont eu découvert la puissance de certaines machines, a l'efficacité de certains remèdes, il n'a pas été nécessaire, pour les faire adopter, de parler de devoirs et j de faire usage âe la force, il a suffi d'en démontrer « les effets. De même, en morale et en législation, le « meilleur moyen de faire adopter un bon procédé et d'en » faire abandonner un mauvais, est de montrer claire- « ment les causes et les effets de l'un et de l'autre. Si nous f sommes exempts de certaines habitudes vicieuses, si « nous avons vu disparaître quelques mauvaises lois, (t c'est à l'emploi de ce moyen que nous devons l'aKria buer. » (Ch. Comte, Traité de législation, liv. I, chapitre 2.)

(3) Un despote, par exemple, qui veut que l'industrie prospère dans ses États, doit permettre à chacun d'aller, de venir, de sortir, de rentrer, avec aussi peu de frais et de formalités qu'il est possible. L'Autriche n'atteindra jamais un très-haut degré de prospérité, à cause de sa police et de ses prisons d'État. La Toscane, au

contraire, prospère, parce que, bien que gouvernée despotiquement, elle l'est dans l'intérêt de la nation , qui est le même que celui du prince. Voici ce qu'en dit un voyageur récent :

« Arrivés à Radicofani , le point le plus élevé de la Toscane, nous nous arrêtâmes à une auberge excellente... « Dans les fertiles États romains et dans le royaume de Naples , une auberge située en pareil lieu eût été sale et pauvre, et, de plus, un coupe-gorge... Au milieu « de cette tristesse de la nature, on ne rencontre pas du moins de malfaiteurs pendus ou à pendre, de ces épou-

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

moins despotes des rois de France , et cependant la France prospéra sous son règne, parce qu'on n'y tracassait pas les particuliers. Nous voyons, au contraire, Mehemet-Ali , pacha d'Egypte, ruiner le sol le plus fertile de l'univers, en y appelant l'industrie de toutes parts. Mais il sacrifie les intérêts des particuliers à ce qu'il croit être ses propres intérêts. Admirateur de Bonaparte , il se mêle de tout : tout périt dans ses mains, malgré ses talents qui ne sont pas communs ; et lui-même se trouvera enveloppé dans la détresse où il aura plongé son pays.

On dit que les nations ne peuvent prospérer qu'avec la liberté ; et sans doute la liberté politique est , de tous les régimes, le plus favorable aux développements d'une nation ; mais pourquoi jeter dans le découragement les peuples qui n'en jouissent pas, en leur persuadant qu'au malheur d'être sujets, ils doivent nécessairement ajouter celui d'être misérables? Qu'ils sachent au contraire que , si les connaissances économiques se répandent généralement assez pour qu'elles débordent dans les palais des rois, les

rois rendront plus doux le sort des peuples , parce qu'ils comprendront mieux alors en quoi consistent leurs propres intérêts, qu'ils entendent en général assez mal.

Il ne faut cependant pas qu'on s'imagine qu'un despotisme , même éclairé , puisse faire fleurir les nations à l'égal d'un régime où les intérêts nationaux sont consultés avant tout. Une nation, comme une cour , peut être ignorante , peut avoir été mal élevée , peut se laisser dominer par ses passions ; mais elle veut toujours de bonne foi le bien public. Elle est directement intéressée à ne placer que des gens éclairés et des hommes d'honneur dans les fonctions importantes ; tandis qu'un despote peut vouloir mettre en place des intrigants adroits et sans pudeur ; ils ont à soutenir une autorité que la raison ne justifie pas toujours , et des préjugés ou des passions qu'elle condamne. Lorsqu'il y a des castes ou des corps privilégiés , on peut se dispenser d'avoir du mérite pour parvenir : la catégorie dans laquelle on se trouve , suffit pour vous porter. Sous le régime de l'égalité, on est jugé suivant d'autres règles. Les hommes y sont classés selon leur mérite , et quand le mérite leur manque , ils sont classés sévèrement.

C'est alors que les législateurs , les administrateurs de la chose publique qui demeurent étrangers aux principes de l'économie sociale , courent le risque d'être assimilés à ces charlatans en médecine , qui ,

» vantables trophées de la justice criminelle, si communs

« entre Naples et Rome... Les gens que nous rencontrons

« paraissent mieux nourris, plus contents, et pourtant

a cette oasis morale de la Toscane , située au milieu de

(l'Italie, ne jouit pas d'un gouvernement plus libre que

M. le reste; le souverain y est tout aussi absolu que les

sans connaître la structure du corps humain , entreprennent des guérisons, des opérations qui coûtent la vie à leurs malades , ou les exposent à des infirmités quelquefois pires que la mort. L'homme d'État ignorant doit être détesté plus que le charlatan lui-même , si l'on compare l'étendue des ravages causés par leur impéritie.

Ce n'est pas tout : dans le traitement du corps humain , l'effet suit immédiatement la cause, et l'expérience se répète tous les jours. Sans connaître la nature du quinquina ni celle de la fièvre , nous savons que ce médicament guérit cette maladie , parce que l'expérience en a été mille fois répétée , parce qu'on a pu dégager l'action d'un spécifique , de l'action de tous les autres remèdes , et savoir ainsi quel est celui auquel on devait attribuer la guérison. Mais dans l'économie des nations , on ne peut , sans danger, suivre les conseils de l'empirisme ; car on n'y est pas maître de répéter les expériences , et jamais on ne peut les dégager des accessoires qui exercent quelquefois une telle influence , qu'ils changent absolument les résultats. C'est ainsi que la prospérité croissante de l'Europe, depuis trois siècles, a été attribuée, par l'ignorance, aux entraves mises au commerce; tandis que les publicistes éclairés savent qu'on en est redevable aux développements de l'esprit humain et de l'industrie des peuples. Cette vérité ne peut être empiriquement prouvée ; elle ne peut sortir que de la nature des choses et d'une analyse exacte : il faut donc connaître cette nature des choses , et l'on peut dire qu'il n'est aucun genre de connaissance où l'expérience puisse moins se passer de la science.

C'est pour cette raison qu'il est aisé de prévoir que les publicistes qui négligeront de se tenir au courant des progrès récents de l'économie politique, partageront le discrédit des hommes d'État qui la négligeront. Tout écrivain qui travaille pour l'instruction générale, exerce une sorte de magistrature dont l'autorité est proportionnée à ses connaissances et à ses talents. Quelle confiance peut mériter un publiciste qui ne connaît pas la matière dont il raisonne , c'est-à-dire , le corps social vivant ? U est permis de croire qu'avant peu il sera honteux de ne pas connaître les principes de l'économie des nations , et de parler des phénomènes qu'elle présente, sans être en état de les rattacher à leurs véritables causes.

« Les lois qui règlent le mouvement des astres , dit M. Macculloch (i), sont l'objet d'une étude justement

« princes ses voisins, dont les sujets ne sont pas cependant « de moitié aussi soumis. Pourquoi donc ceux-ci n'est sayent-ils pas de sa méthode, puisque ce ne serait pas « aux dépens de ce pouvoir absolu auquel ils tiennent « tant? » (L. SiMOND, Foyage en Italie, 1828, t. II,p.333.) (i) À Discourse on the science of political Economy.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

in

l'honneur , bien que nous ne puissions pas exercer la plus petite influence sur la marche des planètes , et qu'elle n'ait qu'un rapport très-faible et très-indirect avec notre bien-être. Mais les lois qui président à la marche de la société , qui font qu'un peuple avance vers la prospérité ou recule vers la barbarie , ont des rapports directs avec notre condition, et, nous éclairant sur les

moyens de la rendre meilleure , doivent nous intéresser bien plus vivement.

€ La prospérité d'une nation ne dépend pas autant de l'avantai^e de la situation, de la salubrité du climat, de la fertilité du sol , que du génie inventif , de la persévérance et de l'industrie des habitants, et, par conséquent, des mesures' propres à protéger le développement de ces qualités. Un bon système économique balance une foule d'inconvénients ; par lui des régions inhospitalières se couvrent d'une population nombreuse, abondamment pourvue de toutes les douceurs de la vie, élégante dans ses mœurs et cultivée dans ses goûts ; mais , sans un bon régime , les dons les plus précieux de la nature ne servent à rien ; le sol le plus fertile , le climat le plus heureux n'empêchent pas un peuple de croupir dans l'ignorance, la misère et la barbarie, i

Au reste , nous avons lieu de nous applaudir des rapides progrès que la science sociale a faits dans le cours d'une seule génération. Elle en fera beaucoup d'autres : les hommes les plus exercés de chaque nation , semblables à ces pionniers de l'Amérique septentrionale , marchent devant ; et le travail les .suit en défrichant et en repoussant les sauvages dont le pouvoir s'affaibUt tous les jours. Quelques arbres antiques et majestueux succombent dans cette marche des nations ; mais , à la place qu'ils occupaient, la prospérité vient s'asseoir sous de plus riants ombrages.

L'organisation sociale se perfectionnera d'autant plus sûrement, que dans les sociétés modernes , des populations plus nombreuses , des besoins plus étendus , des intérêts plus compliqués , la division du travail qui en est la suite , veulent que le soin de veiller aux intérêts généraux devienne une occupation à part.

Le gouvernement représentatif peut seul répondre aux besoins des sociétés, et lui-même en offrant des garanties nécessaires, en ouvrant la porte aux améliorations désirables, est un puissant moyen de prospérité ; il finira par être adopté partout ; ou, si quelque nation est assez retardée pour ne point le réclamer, elle restera en arrière de toutes les autres , semblable à ce marcheur paresseux ou maladroit, qui cloche au milieu d'une troupe en mouvement , et se trouve devancé et froissé par tout le monde.

Les principes de l'économie politique ne sont pas moins favorables à l'administration de la justice, qu'aux autres branches du gouvernement. La société , les

biens qui la font subsister, ne sont-ils pas la matière sur laquelle s'exercent les lois civiles et criminelles ? Sans la connaissance des intérêts de la société , les magistrats ne seraient , comme les sbires de la police, que les instruments aveugles du pouvoir arbitraire ; il faudrait les comparer à ces projectiles qui partent d'une bouche à feu, pour tuer au hasard le bon droit comme le mauvais.

L'économie politique peut seule faire connaître les vrais rapports qui lient les hommes en société ; si elle décrédite les mauvaises institutions, elle prête une nouvelle force aux bonnes lois, à une bonne jurisprudence. Elle assoit les droits de la propriété sur ses vrais fondements ; elle y rattache celle des talents , celle des clientèles, celle des inventions nouvelles. Elle fait connaître les principes du droit dans les questions que font naître l'intérêt des capitaux , le revenu des terres, les manufactures et le commerce. Elle montre dans quels cas les marchés sont légitimes , c'est-à-dire, dans quels cas les conditions des marchés sont le prix d'une concession réelle , ou ne sont le prix de rien. Elle dé-

termine l'importance des arts , et les lois que leur exercice réclame. La lithographie n'est-elle pas entrée dans notre législation ? et , si l'on parvenait à se diriger au travers des airs , ne faudrait-il pas faire sur les clôtures , sur les passe-ports , sur les douanes , des lois différentes de celles que nous avons ?

Les considérations qui précèdent ne permettent pas de douter de l'heureuse influence d'une étude un peu générale de l'économie politique , sur les institutions d'un peuple ; et l'on ne peut pas douter davantage de l'influence que de sages institutions exercent sur le sort des particuliers et des familles. Quand un pays prospère, on remarque plus d'aisance dans les ménages , les enfants s'élèvent plus facilement, s'établissent plus tôt, et rencontrent moins d'obstacles dans le cours de leur carrière. Mais , il faut l'avouer, le commun des hommes est peu frappé des rapports qui existent entre le bien général et les intérêts particuliers. Lorsqu'on parcourt les provinces de certains pays , on a souvent lieu d'être confus en voyant les habitants d'une ville prendre feu pour les intérêts de leur localité , ou des classes dont ils font partie ; et , pourvu que leur vanité nationale ne soit pas blessée , demeurer indifférents à ce qui touche aux intérêts de leur nation ou de l'humanité. 1 .l'intérêt général, pour eux, est une abstraction , un intérêt étranger , comme celui qu'on prend à une comédie, à un roman.

Certes un homme qui ne s'intéresserait pas à sa famille , à sa commune , serait très-coupable ; je crois même que le maintien de la société dépend du soin qu'on en prend ; mais il faut que ce soin s'accorde avec les intérêts généraux ; et une certaine dose de lumières est indispensable pour que l'on comprenne jusqu'à quel

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

point ces intérêts se confondent. Lorsqu'une fois ce point est bien compris , tout en réclamant une justice partielle , on peut faire valoir ce qu'elle a d'intéressant pour le bien général ; on est en état de prêter à sa réclamation le plus jouissant de tous les appuis , celui du grand nombre ; on associe à sa cause le pays tout entier ; bien mieux , on y associe les hommes de tous les pays. On est capable alors d'être juge dans sa propre cause ; car une réclamation que l'intérêt général repousse , est injuste.

Les connaissances en économie politique ont d'autres bons effets pour les hommes qui les possèdent , indépendamment de leurs rapports avec le public. Elles suppléent à l'expérience dans beaucoup de cas ; à cette expérience qui coûte si cher et que l'on n'acquiert bien souvent qu'à l'époque de la vie où l'on cesse d'en avoir besoin ! Pour quiconque est au fait de la nature des choses, de la manière dont les phénomènes s'enchaînent dans le cours de la vie , les événements qui semblent les plus extraordinaires aux yeux de l'ignorance, ne sont plus que le résultat naturel des événements qui les ont précédés. Les conséquences des circonstances au sein desquelles nous vivons , conséquences que le vulgaire ne soupçonne pas , sont aisément prévues par celui qui sait rattacher les effets à leurs causes. Or, quelle que soit la profession qu'on exerce , quel immense parti ne peut-on pas tirer de cette prévision plus ou moins parfaite , plus ou moins sûre , de l'avenir? Suis-je négociant? Les gains et les pertes que je ferai dépendront de l'opinion plus ou moins juste que je me serai formée du prix futur des choses. Suis-je manufacturier ? De quelle importance n'est-il pas pour moi de connaître les effets de la concurrence des producteurs , de la distance des lieux d'où je tire mes matières premières , de ceux où je place mes produits , de l'in-

fluence des moyens de communication , du choix des procédés de la production.

Il résulte bien en général de l'étude de l'économie politique qu'il convient aux hommes , dans la plupart des cas, d'être laissés à eux-mêmes, parce que c'est ainsi qu'ils arrivent au développement de leurs facultés; mais il ne s'ensuit pas qu'ils ne puissent recueillir un grand avantage de la connaissance des lois qui président à ce développement. S'il faut connaître l'économie d'une ruche pour en tirer parti , que sera-ce de l'économie de la société qui tient à tous nos besoins, à toutes nos affections , à notre bonheur, à notre existence ? Quel homme n'est pas intéressé à découvrir le fort et le faible de la situation sociale où le sort l'a placé? ou bien à faire choix d'une profession pour lui-même ou pour ses enfants? ou bien à porter un jugement sur celles qu'exercent les personnes avec lesquelles il a des relations d'affaires ou d'amitié ? Si l'on considère le grand nombre de personnes qui se ruinent,

même en travaillant courageusement, même en faisant preuve de beaucoup d'adresse et même d'esprit, on sentira qu'elles doivent nécessairement ignorer la nature des choses à beaucoup d'égards , ainsi que l'application que chacun peut en faire à sa position personnelle. Le capitaliste, le propriétaire foncier peuvent-ils n'être pas curieux de connaître ce qui fonde leurs revenus? Peuvent-ils être indifférents aux suites d'une opération sur les monnaies , ou de toute autre mesure prise par le gouvernement? Ne doivent-ils pas souhaiter d'avoir un avis éclairé dans les assemblées dont ils font partie , soit comme administrateurs , soit comme actionnaires , soit même comme conseils ?

On peut se représenter un peuple ignorant des vérités prouvées par l'économie politique , sous l'image d'une population obligée de vivre dans un vaste souterrain où se trouvent également enfermées toutes les choses nécessaires au maintien de la vie. L'obscurité seule empêche de les trouver. Chacun , excité par le besoin , cherche ce qui lui est nécessaire , passe à côté de l'objet qu'il souhaite le plus , ou bien le foule aux pieds sans l'apercevoir. On se cherche , on s'appelle sans pouvoir se rencontrer. On ne réussit pas à s'entendre sur les choses que chacun veut avoir ; on se les arrache , on les déchire ; on se déchire même entre soi. Tout est confusion , violence , dégâts..., lorsque tout à coup un rayon lumineux pénètre dans l'enceinte ; on rougit alors du mal qu'on s'est fait ; on s'aperçoit que chacun peut obtenir ce qu'il désire ; on reconnaît que ces biens se multiplient d'autant plus que l'on se prête des secours mutuels. Mille motifs pour s'aimer, mille moyens de jouir honorablement , s'offrent de toutes parts : un seul rayon de lumière a tout fait. Telle est l'image d'un peuple plongé dans la barbarie; tel il est quand il devient éclairé.

Ce ne sont point les sciences , a-t-on dit quelquefois, ce sont les arts utiles qui amènent la prospérité ; les généralités ne .servent à rien , nous ne voulons que des spécialités. — Sans doute il est indispensable à tout homme de posséder les connaissances spéciales qu'exige sa profession. Mais ces connaissances spéciales ne suffisent pas : elles ne sont qu'une routine aveugle, lorsqu'on ne sait pas les rattacher au but qu'on se propose , aux moyens dont on peut disposer. Nous ne sommes pas appelés à exercer nos arts au milieu d'un désert. Nous les exerçons au sein de la société et pour l'usage des hommes ; il faut donc étudier l'économie de la société dans laquelle nous sommes, pour ainsi dire, plongés; et d'où dépend perpétuellement notre sort. L'état

de société développe des intérêts qui se confondent, d'autres intérêts qui se croisent, de même qu'il y a dans la chimie des substances qui se combinent et d'autres qui se neutralisent. Pour en bien connaître le jeu , pour que notre instruction soit corn-

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

plète , il faut que nous connaissions tous les éléments dont la société se compose , et ce qui résulte de leur combinaison.

On vante l'industrie de certaines nations, et Ton s' imagine que leur supériorité à cet égard ne consiste que dans des procédés d'exécution plus parfaits. Sans doute les procédés matériels ont leur importance ; mais les plus grands succès de l'industrie , et la prospérité qui en est la suite, sont dus à l'entente de l'économie industrielle, qui n'est que l'application de l'économie politique aux choses qui tiennent à l'industrie. Sous ce point de vue , une nation plus industrielle qu'une autre , se distingue par un esprit plus calculateur ou mieux calculateur, par un jugement plus sûr dans le choix de ses entreprises et dans les moyens qu'elle met en usage pour réussir ; elle se distingue encore par un esprit de conduite , élément essentiel de succès en tout genre ; d'où il résulte, chez elle, plus d'assurance pour entreprendre, et plus de persévérance pour continuer ; car il est impossible de continuer une entreprise mal conçue et mal dirigée (i).

On est facilement ébloui par les miracles de l'industrie. Nous avons vu l'homme s'élever dans les airs et plonger sous les eaux ; il a traversé l'Océan sans voiles et sans rames ; des voitures che-
minent sans chevaux ; des machines à vapeur semblent donner des signes d'intelligence; mais, pour que tout cela tourne au]
(Orotlt des nations et des individus , il faut que tant de moyens

surprenants soient dirigés par les lumières de l'économie politique ; sans ses conseils éclairés , les plus brillantes expériences, les procédés les plus ingénieux peuvent n'être que de dangereuses amorces.

Les savants cherchent, à la vérité, à faire connaître le procédé le plus économique ; ils ne négligent pas d'indiquer celui qui épargne le plus la force et la matière , celui qui arrive le plus tôt et avec le moins d'effort au résultat le plus grand ; mais le résultat pour eux , c'est la chose produite ; et la chose produite n'est pas toujours la richesse produite. La question n'est pas seulement de produire au meilleur marché , mais de savoir si une chose , même lorsqu'elle est produite au meilleur marché , vaut ses frais {2}. Il faut savoir si le meilleur moyen de l'obtenir est de la créer directement, et s'il ne convient pas mieux de se la procurer par la voie de l'échange et en fabriquant d'autres produits tout à fait différents. Dès lors la question économique se dégage de ce qui tient aux procédés de l'art.

L'administration des entreprises particulières a plus

(i) L'économie politique n'enseigne pas le calcul; mais elle fournit les données sur lesquelles doit porter le calcul ; et surtout elle donne le jugement, autre espèce de calcul qui porte sur des quantités qu'il est impossible de déterminer exactement, mais dont l'existence ne peut être contestée.

(2) L'économie politique, on en aura la preuve dans

J -B. SaY. — TOME I.

d'influence sur leurs succès mêmes, que les procédés de l'art. On voit des entrepreneurs se ruiner, avec les mêmes procédés ,

dans le même lieu et pouvant disposer des mêmes moyens qui suffisent à d'autres pour faire de brillantes fortunes. L'industrie consiste moins peut-être dans les procédés techniques d'un art que dans l'esprit de conduite , qualité qui s'applique à tous les genres de productions , à la production agricole , à celle que nous devons au commerce , aussi bien qu'à celle qui résulte des arts manufacturiers. On verra même qu'elle s'applique aux arts libéraux, aux fonctions publiques , et même à des services purement intellectuels et moraux.

Or l'esprit de conduite résulte d'une certaine fermeté de caractère combinée avec une juste appréciation des choses, fruit des études économiques.

Ces études n'apprennent pas à tirer un bon parti d'une mauvaise situation ; mais elles en font connaître les difficultés , elles découvrent même des impossibilités, et , sous ce point de vue, elles sont encore utiles : elles épargnent les vains efforts qu'on tenterait pour les vaincre. Il est bon de connaître les circonstances dont on ne peut attendre que de frivoles résultats , afin de ne pas attacher à ces circonstances plus d'importance qu'elles ne méritent.

Tels sont, sous le rapport des intérêts généraux, comme sous celui des intérêts particuliers , les fruits qu'on peut tirer de l'étude de l'économie politique. Sans doute ce genre de savoir s'acquiert à la longue par l'expérience, comme tout autre; mais il a fallu quatre mille ans pour acquérir par cette voie ce que nous savons aujourd'hui. L'expérience est une manière d'apprendre excessivement longue et dispendieuse ; car on ne fait pas une seule faute qu'on ne la paye chèrement. Je suis persuadé que cette étude sera bientôt le complément nécessaire de toute édu-

cation libérale ; on voudra se soustraire à un désavantage pareil à celui dont gémissent les personnes qui ne savent pas lire , lorsqu'elles sont entourées de gens qui jouissent de ce moyen d'information. Mais un si rapide aperçu ne suffit pas pour faire sentir tous les avantages qu'on en peut tirer; ils s'offriront en foule à la lecture de cet ouvrage.

Les jeunes gens surtout peuvent en recueillir un grand fruit. Que les jeunes gens y prennent garde : ils sont destinés à vivre, à travailler dans un siècle plus avancé que celui dans lequel ont vécu leurs pères. On raffine sur tout ; et ceux d'entre eux qui n'auront pas des idées très-justes , et un peu étendues sur leur situation per-

plusieurs endroits de Cet ouvrage, explique fort bien les crises commerciales qui ont affligé la France et l'Angleterre à différentes époques, et ces engorgements de marchandises dont les manufacturiers ont tant souffert. On peut donc prévoir le retour, et, jusqu'à un certain point, atténuer l'effet de ces circonstances difficiles.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

sonnelle, sur la nature de leurs occupations, sur le degré d'importance qu'elles peuvent avoir, ou n'avoir pas, dans le monde, seront facilement devancés par d'autres plus instruits. Toutes les lumières se tiennent. Les progrès de l'économie politique sont dus à l'application qu'on a faite de la méthode analytique et expérimentale aux sciences morales et politiques ; et réciproquement des idées plus exactes sur d'autres points dépendront des progrès de l'économie politique. Elle est maintenant entrée dans le domaine de l'esprit humain, et marchera comme lui.

Après nous être convaincus de l'extrême importance des connaissances économiques et des grands avantages que leur propagation promet aux nations , il ne sera pas inutile de remarquer les obstacles qui retardent leur progrès.

En chaque occasion les notions erronées avec lesquelles on a été bercé , qu'on a entendu répéter mille fois, que l'on trouve consignées dans une multitude de livres , les fausses significations que l'usage commun attache à certains mots, assiègent l'esprit quoi qu'on fasse (1). Elles le replongent dans les brouillards et dans le doute , même après qu'une démonstration lumineuse l'en avait tiré. J'ai souvent éprouvé , en étudiant l'économie politique , que de vieilles idées enracinées dès l'enfance, dans mon esprit, m'embarrassaient dans ma route ; et , pour m'en démontrer à moi-même la fausseté , j'étais obligé de repasser par toutes les mêmes observations, par tous les mêmes raisonnements qui les avaient détruites déjà plusieurs fois ; ce qui doublait , triplait le travail de cette étude. Il est plus difficile d'oublier ce qu'on a appris de faux , que de loger dans sa tête ce qu'on a découvert de vrai (2).

Malgré la solidité des bases sur lesquelles reposent nos connaissances économiques , on a quelquefois révoqué en doute leur réalité et leur utilité. Je ne saurais donc passer sous silence quelques-unes des objections qu'on a élevées contre elles ; laissant de côté les objections frivoles et qui tombent d'elles-mêmes , pour ne m'attacher qu'à celles qui peuvent faire impression sur des esprits, d'ailleurs éclairés, mais trop paresseux pour étudier une science avant de la juger.

On a dit que les faits dont s'occupe l'économie politique , ne peuvent point offrir de résultats constants , ni de corps de

science , en ce qu'ils sont dépendants des volontés et des passions des hommes , c'est-à-dire ,

(1) Lemol intérêt de Vargenl, par exemple, donne une idée fausse de ce qu'on désigne par cette expression. Elle porte à croire que l'argent et les capitaux sont une même chose.

(î) Le bon &ge, pour apprendre l'économie politique, est cette époque de la Jeunesse où l'inelligence est pleinement développée, sans être obscurcie encore parles

de ce qu'il y a de plus inconséquent et de plus fugitif au monde. Mais ces volontés , ces passions n'empêchent pas que les choses dont s'occupe l'économie politique . n'aient une nature qui leur soit propre et qui agit de la même manière dans les cas semblables. Les volontés humaines ne sont dès lors que des accidents qui modifient l'action réciproque des choses les unes sur les autres, sans la détruire. C'est ainsi que les organes du corps humain , le cœur, les nerfs , l'estomac , exercent des fonctions constantes qui deviennent l'objet d'une science positive , quoique l'intempérance et les passions apportent du trouble dans ces fonctions. Il ne s'agit que d'apprécier convenablement l'influence des circonstances accidentelles. C'est, pour l'observer en passant, la raison qui doit porter quelquefois à faire céder les principes devant les circonstances ; l'action de celles-ci peut exercer parfois une influence supérieure à l'action même des causes principales. Les règles de l'art de guérir indiqueraient la saignée dans un certain cas ; mais , si , dans la situation où se trouve le malade , le danger de la saignée l'emporte sur celui de la maladie , il serait peu sage d'y avoir recours. Les partisans les plus zélés de la liberté du commerce n'ont jamais conseillé de renverser imprudem-

ment des entraves qu'ils regardent cependant comme très-fâcheuses.

Ce n'est donc pas raisonner sagement que de s'élever contre les principes d'une science sur ce motif qu'il peut être dangereux de les appliquer à contre-temps. La science elle-même fournit d'importantes directions pour déterminer les cas où les principes sont applicables , et ceux où il ne convient pas de les appliquer.

On a dit que l'économie sociale présente des questions insolubles; que celle de l'utilité du luxe, par exemple , n'est pas encore résolue (5). Elle ne l'est pas en effet , mais c'est pour ceux qui n'ont pas assez étudié les premiers principes de la science. Quiconque s'est formé une idée complète du phénomène de la production , quiconque a analysé les effets des diverses sortes de consommations , sait fort bien ce qu'il doit penser du luxe. « Le désir d'arriver d'un saut aux derniers résultats et aux conclusions pratiques de l'économie politique, a dit M. Macculloch (4), est l'erreur

« commune de ceux qui ne sont pas assez avancés dans « cette étude. > Si la science présente des incertitudes, ce n'est donc pas à ceux qui l'étudient qu'il faut s'en prendre ; mais à ceux qui ne l'étudient pas. Et ce qu'il y a de pis , c'est que ceux qui ne l'étudient pas sont les

préjugés répandus dans les vieux livres et dans le monde.

(5) Voyez Tablettes universelles , i^{re} livraison, et plusieurs autres ouvrages critiques. Leurs auteurs prétendent tous avoir lu les bons auteurs; mais la manière dont ils en parlent prouve qu'ils les connaissent imparfaitement.

(4) À Discourse on political Economy, page 77 .

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

plus prompts à Irancher les questions , et à donner des explications fort ridicules des phénomènes qu'ils reprochent aux autres de ne pas bien expliquer. Ceux qui reprochent aux médecins d'être hors d'état de connaître la cause d'une maladie , sont les premiers à l'attribuer aux humeurs , aux nerfs , sans savoir en quoi consistent les humeurs , sans pouvoir dire quelles sont les fonctions du système nerveux , ni le reste.

Mais quand il serait vrai que plusieurs phénomènes économiques ne fussent pas encore suffisamment expliqués, est-ce un motif de repousser les notions certaines qu'on a déjà acquises? Quelle est la science qui rend compte de tout? Beaucoup de phénomènes du monde physique déjouent les efforts et les recherches des savants , tout comme ceux du monde politique. Un phénomène bien surprenant frappa les yeux vers la fin du siècle dernier : des pierres d'une espèce particulière tombèrent du ciel; mais tous les efforts des savants n'ont abouti jusqu'à présent qu'à constater le fait ; nul d'entre eux n'a pu l'expliquer Si quelqu'un avait l'audace d'en conclure que la physique expérimentale est une science inutile , on lui opposerait la découverte de la nature de la foudre et les moyens que nous avons trouvés de la diriger à notre gré. Faut-il , par la raison qu'on ne sait pas une chose , consentir à en ignorer une autre que l'on peut savoir? Quand une science ne nous donne pas d'indications pour certains cas, devons-nous renoncer aux conseils utiles qu'on en peut recevoir dans d'autres cas ? Parce que la physique n'explique pas les pierres tombées du ciel, renoncerons -nous à l'usage des paratonnerres dont la théorie est complètement démontrée ?

On s'est autorisé de cette multitude d'écrits et d'opinions , fondées ou non , élevées parmi les économistes politiques , pour les repousser toutes indistinctement. On a dit qu'aucun parti n'était en état de prouver ses propositions, puisqu'elles étaient disputées par un autre parti. Mais quelle science expérimentale ou d'observation n'a pas offert des luttes semblables ? Jamais une vérité n'a été mise en avant , qu'elle n'ait été contestée. Lorsque Harvey eut démontré la circulation du sang, on passa cinquante années à combattre

(i) Bernardin de Saint-Pierre.

(2) Un auteur récent répète, dans tous ses ouvrages, que c'est à son système prohibitif que l'Angleterre a dû sa prépondérance commerciale et maritime, et que les raisonnements de Smith à cet égard doivent fléchir devant les faits; mais cet auteur n'est pas en état de prouver que cette prépondérance est le résultat nécessaire du système prohibitif, et qu'elle ne peut tenir à nulle autre cause. Il ne parle de Smith que sur des ouï-dire , et ne sait pas que cet auteur, après avoir prouvé que la prospérité de l'Angleterre ne peut pas tenir à son régime prohibitif, en assigne les véritables causes , et les trouve dans la sûreté dont l'industrie jouit en Angleterre, dans l'impartiale

cette doctrine avant de l'admettre. Le système d'« Copernic a encore des antagonistes. Les vérités mathématiques elles-mêmes ont été des sujets de dispute ; et nous avons vu un homme qui n'était dépourvu ni d'instruction ni de talent (1) , écrire des volumes pour nous prouver que le globe terrestre était allongé aux pôles , se fondant sur les expériences et les mesures mêmes qui avaient constaté son aplatissement. Après qu'il fut prouvé que les marées étaient le résultat nécessaire des lois de l'attraction uni-

verselle , le même auteur prétendit qu'elles étaient dues à la fusion des glaces polaires. De même après les belles démonstrations d'Adam Smith , on a fait des livres pour prouver que les États s'enrichissent parla balance du commerce. S'il suffisait des paradoxes d'un insensé pour nous empêcher de nous livrer à une étude quelconque , quelle est l'étude que nous pourrions entreprendre (t)?

La plus grande partie des faits sur lesquels se fondent les doctrines de l'économie politique , se renouvellent chaque jour , et ont tout le monde pour témoin. Tout le monde dès lors se croit autorisé à les juger, à en tirer des conclusions. Les hommes les moins instruits disent : Puisque nous voyons les mêmes faits que les maîtres de la science, et que nous avons autant de jugement qu'ils peuvent en avoir , pourquoi n'en tirerions-nous pas comme eux des principes généraux ? Il s'ensuit de là que chacun se croit en droit de refaire la science à sa manière.

D'autres , après avoir lu un livre d'économie politique, s'imaginent que la science était inconnue pour tout le monde , comme elle l'était naguère pour eux-mêmes ; un nouvel ordre d'idées s'est découvert à leurs yeux ; ils croient avoir pensé des notions qu'ils ont reçues , et s'empressent de révéler des vérités qu'ils viennent d'apprendre. Mais ils n'ont pas digéré cette nourriture nouvelle. Faute d'avoir envisagé les questions sous toutes leurs faces , ils n'en ont pas saisi tous les rapports : ils oublient des considérations importantes; ne connaissent pas des objections décisives; tombent dans des contradictions, dans des méprises qu'ils cherchent ensuite à justifier par des sophismes ; reproduisent des faits reconnus faux et des arguments

administration de la justice, dans Tesprit d'épargne de ses habitants qui multiplie leurs capitaux, dans l'esprit d'entreprise qui se joint très-communément chez eux au jugement, à la prudence et au calcul, et enfin dans une liberté personnelle qui, au total, est plus grande qu'en aucun autre pays. Smith ajouterait, de nos jours, sauf aux États-Unis, où la liberté est plus grande, les dépenses du gouvernement plus modérées, la justice moins dispendieuse, et où les progrès sont en conséquence plus rapides. Le même auteur récent confond perpétuellement la monnaie d'un pays avec ses capitaux, tandis que la distinction de ces deux objets est une des démonstrations les plus importantes qu'on doive à l'économie politique moderne.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

cent fois réfutés ; attaquent et se défendent par des chicanes , et embrouillent , par d'ennuyeux commentaires , les questions qu'ils se vantent d'éclaircir.

On a vu même des auteurs , non-seulement vouloir propager leurs vues par la persuasion , mais prétendre qu'elles fussent adoptées de confiance et en vertu de la seule opinion qu'ils se figuraient qu'on devait concevoir de leurs lumières ; comme si , en supposant qu'ils fussent au niveau des connaissances actuelles, les lumières n'étaient pas essentiellement progressives ; comme si l'expérience de demain ne devait rien ajouter à l'expérience d'aujourd'hui, et comme si la plus grande sagacité pouvait prévoir toutes les conjonctures à venir, et toutes les applications possibles (i).

Mais on aurait grand tort de rendre la science responsable des erreurs de tous ceux qui jugent à propos d'en discourir. Elle

consiste dans une exacte représentation des faits ; et tous les faits imparfaitement observés, ou mal expliqués, ne sont pas de la science. Nul n'est autorisé à tirer d'un fait particulier une conséquence générale , à moins d'être en état de prouver, par des analyses rigoureuses, que la conséquence dépend du fait, et à moins d'avoir des connaissances assez étendues pour être certain qu'elle ne peut tenir à aucune autre cause. Comment, si l'on ne connaît pas quelles sont toutes les circonstances capables d'influer, peut-on répondre qu'un résultat annoncé ne tient pas à une cause tout autre que celle qu'on lui assigne? Il n'est aucun genre d'étude dans lequel il faille tenir compte de plus d'accidents, qui tous influent à leur manière , et à différents degrés , sur l'événement définitif.

Combien n'a-t-on pas imprimé d'articles de journaux , de brochures , de livres , où l'on pose en principe que c'est le monopole de l'Angleterre avec ses colonies qui a fait sa prospérité? Tandis qu'au contraire le commerce de l'Angleterre avec ces mêmes États devenus indépendants, n'a jamais été plus lucratif que lorsqu'il n'a plus été un monopole.

Au premier jour on trouvera des législateurs prêts à prouver que la ruine de l'Espagne tient à la perte de ses possessions en Amérique, tandis que pour quiconque sait à quoi tiennent la misère et la dépopulation des États, les institutions intérieures de l'Espagne

(i) C'est une prétention qu'avaient eue les partisans de Quesnay et de la physiocratie; mais, quoiqu'ils fussent en économie politique fort en avant de leur époque , et qu'ils eussent rendu de grands services à cette science, où en serions-nous si l'on avait réglé toutes les affaires du pays d'après les doctrines de Dupont

de Nemours , et si l'on avait regardé le commerce et les manufactures comme des occupations stériles?

(i) Esprit des Lois, liv. 23, cliap. 11.

(5) Lorsqu'il dit que , par un bonheur spécial, tenant

sont plus que suffisantes pour expliquer le dénûment où elle se trouve. Ce pays, situé, comme il est, entre deux mers favorables à tous les genres de trafic, et possédant un sol et un climat propres à tous les genres de productions, pourrait, sans provinces d'outre-mcr, devenir un des États les plus peuplés et les plus riches de l'Europe.

Pendant tout le temps que la France a été gouvernée en république, sir Francis Divernois s'est flatté de prouver à l'Angleterre , par ses pamphlets , que les finances et la prospérité de la France déclinaient à tel point que ce pays allait être hors d'état de soutenir la guerre que lui faisait alors l'Angleterre. Le fait est que , durant tout ce temps , la population de la France n'a cessé de croître ; ce qui indique que son aisance était progressive. Divernois ne comprenait pas que l'industrie intérieure est la principale source de l'aisance d'un peuple , et que les entraves qui paralysaient auparavant les efforts et l'industrie intérieure des Français étaient tombées pendant la révolution. Si la France a succombé plus tard, c'est que la plupart des anciennes entraves avaient été rétablies , et que l'ambition d'un seul homme avait usé les plus belles ressources dont un gouvernement ait jamais disposé.

Personne, je le répète, n'est en droit de se prévaloir de l'autorité des faits à moins d'être en état de les rattacher à leurs véritables causes , et de montrer la liaison qu'ils ont avec les conséquences qu'on leur attribue. Si vous ne remplissez pas ces condi-

tions indispensables, si vous ne connaissez pas les autres faits que l'on peut opposer aux premiers, si vous ne pesez pas leurs influences , qu'importent au public vos opinions? Elles manquent d'un fondement nécessaire. Déjà de son temps Montesquieu se plaignait de ces doctrines qui n'avaient d'autres bases que la facilité de parler et l'impuissance d'examiner {2}. Les preuves dont on les appuie ont la même force que celles dont Casti se moque avec tant de finesse, dans son poème célèbre des Animaux parlants {7,}.

Je ne prétends pas , au reste , que l'on ne puisse écrire sur l'économie politique , sans rappeler à son lecteur la totalité des principes sur lesquels cette science se fonde. Une question peut être débattue,

au gouvernement monarchique, le prince, aussitôt qu'il est à la tête des affaires , quelque ignorant et hébété qu'il ait été jusque-là, devient aussitôt un miracle de sagesse et de savoir. Tous les talents et toutes les vertus lui sont aussitôt conférées par le ciel ; et il donne pour preuve le témoignage des courtisans : « Ne « sont-ils pas en effet, dît le satirique, ceux qui doi- « vent, mieux que qui que ce soit, connaître le mo- « narque, puisque ce sont eux qui l'approchent de plus « près? »

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

une mesure attaquée ou défendue , sans qu'il soit nécessaire d'appeler à son aide toutes les vérités prouvées ; mais il faut les connaître , il faut pouvoir apprécier le degré de leur importance. S'il en est une seule que vous n'avez pas approfondie , ce peut être celle-là qui décide la question. Vous posez un principe; mais si avant tout il n'est pas solidement établi , s'il ne se lie pas avec

tous les autres , il ne saurait vous prêter aucun appui : ce n'est plus qu'un principe arbitraire, un principe de circonstance qui n'est d'aucune autorité.

Il ne faut pas de longs raisonnements pour faire sentir le tort que font à l'économie politique les écrivains qui sont animés de tout autres motifs que l'amour de la vérité. Si , même de bonne foi , on nuit au progrès des lumières , qu'est-ce donc lorsqu'on s'y oppose à dessein , lorsqu'on emploie son esprit , et , à défaut d'esprit, son encre, son papier et ses poumons, à tourner des arguments propres à favoriser des vues personnelles ou à décréditer les doctrines qui leur sont contraires ? Le temps est heureusement passé où les avocats du mauvais sens pouvaient prétendre à des succès durables ; mais leurs preuves étonnent quelquefois le bon sens du vulgaire. Ils n'étouffent pas la vérité , mais ils l'obscurcissent. Ils n'empêchent pas ce qui est vrai d'être vrai ; mais ils font croire aux gens du monde, à tous ceux qui redoutent la peine d'examiner, qu'il n'y a rien de prouvé sur rien ; ce qui plaît singulièrement aux hommes qui ont de bonnes raisons pour craindre la vérité .

Tel est le tort que font à l'économie politique les mauvais écrits qu'elle enfante ; et ce mal est aggravé par la juste importance que le public attache à ces matières. De là les compilations, les répétitions qui reproduisent un amas d'assertions et de sophismes propres à obstruer les avenues de la science. C'est la servir bien mal que de reproduire ces nombreuses opinions que la réflexion n'a pas mûries, qui sont quelquefois décidément fausses , dont quelques-unes même sont insensées , et qu'il faudrait au contraire mettre en oubli. Elles réclament, sans profit pour le public , un temps , une attention et une dépense qu'il pourrait

consacrer à acquérir des notions justes et utiles («). Le public, dit-on, fait justice des mauvais écrits : j'en conviens ; mais c'est après qu'il s'est rendu connaisseur, c'est-à-dire, après beaucoup de temps écoulé; et, en attendant, la foule des mauvais articles, des mauvaises brochures, des mauvais livres, éloigne les lecteurs d'une élude qui les rebute et qui, telle qu'on la leur offre, ne leur promet aucun résultat. Mais la science n'est pas coupable du mal que lui font

(i) t Rien n'est si dangereux pour le » l'expose tant à être méconnu , ([ue l'alliag

vrai , iRe ou le

et ne voisi-

ses détracteurs et ses faux amis. Présentée dans toute sa simplicité, il est impossible qu'on ne soit pas frappé de son utilité et de ses attraits.

On nuit encore aux progrès de l'économie politique, lorsqu'on établit ses principes par des raisonnements trop abstraits. Cet abus éloigne le public de l'étude de cette science, et malheureusement on peut le reprocher, non-seulement à des écrivains sans capacité , et dont les ouvrages ne renfermant rien de vrai , rien d'utile, tomberont inévitablement dans l'oubli; mais aux défenseurs des meilleures doctrines, à des écrivains auxquels on doit des observations exactes , des développements ingénieux.

11 n'est pas possible, sans doute, de bannir entièrement les abstractions des sciences expérimentales. La physique elle-même n'étudie-t-elle pas les lois de la pesanteur , abstraction faite d'aucun corps grave? les lois du mouvement , sans y joindre l'idée

d'aucun projectile en particulier? Nous sommes de même obligés d'étudier les propriétés de la valeur , la formation de l'utilité , sans pouvoir appliquer constamment ces qualités à des choses évaluables ou utiles. Le droit de propriété, le travail, sont des abstractions, toutes les fois que l'on ne spécifie pas les choses auxquelles on applique le droit de propriété et l'action nommée travail ; mais je pense que ces abstractions ne doivent pas tenir lieu de l'expérience ou de l'observation , et qu'elles ne sont bonnes à rien si elles se trouvent leur être contraires. La mécanique rationnelle ou abstraite, qui explique les lois du mouvement, est presque toujours en défaut lorsqu'il s'agit d'expliquer comment les mouvements s'opèrent dans nos arts, parce qu'elle ne peut tenir compte des frottements , des forces perdues , ni de ces innombrables circonstances auxquelles la machine la plus parfaite est toujours soumise. On en peut dire autant de ces formules rigoureuses qu'on donne pour l'expression d'une loi générale , même lorsqu'on se fonde originairement sur un fait incontestable, et qu'on procède par des raisonnements irréprochables ; même lorsqu'on s'échafaude sur des équations mathématiques qui ne sont autre chose que des raisonnements rigoureux où l'on emploie , au lieu de phrases , des signes plus abrégés.

En effet , l'algèbre ou la logique , lors même qu'on n'y découvre aucune erreur , peuvent bien donner un résultat incontestable ; mais c'est toujours dans la supposition qu'elles ne se trompent pas relativement aux données sur lesquelles reposent leurs calculs ; c'est dans la supposition que les mêmes mots , les mêmes signes représentent toujours les mêmes choses : oi

t nage de l'erreur.» {D'Alembert , Discours préliminaire de l'Encyclopédie.)

ce sont là des sources d'erreurs sur lesquelles elles n'offrent aucune garantie.

De même que les calculs de l'algèbre ne portent que sur des signes , les syllogismes sont des raisonnements qui portent sur une autre espèce de signes, c'est-à-dire , sur des mots. En abandonnant les choses , en abusant des mots , les discussions deviennent des jeux d'esprit et ne prouvent plus rien, comme on le voit dans ce raisonnement que faisait un sophiste de l'ancienne Grèce : Épiménide a dit que tous les Crétois sont menteurs; or il était Crétois lui-même ; donc il a menti; donc les Crétois ne sont pas menteurs ; donc Épiménide le Crétois n'a pas menti en disant que les Crétois sont menteurs. On peut embrouiller ainsi les questions les plus simples , et arriver par cette voie aux conclusions les plus absurdes (i).

Ces considérations générales reçoivent leur application dans les discussions qui, à diverses époques , ont eu pour objet l'économie politique.

Les économistes sectateurs de Quesnay croyaient qu'il n'y avait rien à leur reprocher lorsqu'ils posaient en principe que, la terre seule ayant le pouvoir de produire, il n'y a de revenu réel que dans le produit net des terres , c'est-à-dire dans le surplus qu'on trouve après qu'on a retranché les frais de culture. Ils en tiraient la conséquence rigoureuse que tout impôt qui ne porte pas sur ce revenu, y retombe nécessairement avec des surcharges ; et ils en concluaient qu'il fallait asseoir directement sur les terres la totalité de l'impôt. Les économistes de Quesnay raisonnaient à perte de vue sur le mot produire , mais ne se formaient point une idée nette et précise de la production (2).

De notre temps on a semblé faire la contre-partie du principe des économistes de Quesnay, en soutenant qu'il n'existe pas dans nos richesses un seul atome qui vienne de la terre; qu'elles sont toutes le produit du travail ; et de ce principe on a tiré des conséquences repoussées par le simple bon sens. On voit qu'il fallait avant tout s'entendre sur l'idée renfermée dans le mot richesses.

Une dialectique irréprochable et qui part de principes avoués , peut égarer même son auteur, lorsqu'il

(i) C'était par suite d'un abus de mois qu'un général , après le traité qui avait stipulé qu'il rendrait la moitié des vaisseaux dont il s'était emparé, les fit tous scier par le milieu, et rendit la moitié de chacun.

(2) Les erreurs des économistes de Quesnay ont été d'ailleurs utiles en nécessitant des examens qui ont amené des conceptions plus justes de la nature des choses. Une mauvaise observation en provoque une meilleure ; le plus grand mal est de n'y point penser, comme on fait chez les peuples abrutis par la superstition et le despotisme.

(3) Maccolloch. Voyez l'enquête faite par la chambre deR communes, au sujet de l'émigration des ouvriers an-

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

pousse trop loin ses inductions et qu'il ne les compare pas avec les résultats que nous offre le spectacle du monde réel. C'est un principe avoué que quiconque a la libre disposition d'un capital , le place en général dans l'emploi qui donne les plus gros profits ; mais David Hicardo et son école en tirent des conclusions que l'expérience dément perpétuellement. Us méconnaissent

tous autres frais de production que ceux qui naissent du travail de l'homme ; ils méconnaissent l'influence de l'offre et de la demande , renvoyant dans les exceptions les autres causes qui font varier les prix ; or , les cas d'exception sont plus nombreux que les cas qui arrivent conformément à la règle. Quelles conséquences dès lors peut-on utilement tirer de leurs principes? Je ne peux ajouter foi aux conséquences auxquelles est conduit, à priori, un estimable et savant écrivain (3) qui, consulté par le parlement d'Angleterre sur la question de savoir si le bas prix de la main-d'œuvre en France ne permet pas aux manufacturiers français d'établir les mêmes marchandises à plus bas prix que les manufacturiers anglais, a soutenu devant un comité d'enquête , et en dépit de l'expérience de tous les manufacturiers, que le taux des salaires n'a aucun effet sur le prix des marchandises. Les économistes ne devraient-ils pas se garder de ressembler à ce médecin de Molière , qui , lorsqu'on lui annonce la mort du cocher , prétend qu'il ne peut pas être mort , parce que dans les lièvres comme celle qu'il a eue , le malade ne meurt qu'au quatorzième ou au vingt et unième jour (4).

David Ricardo , d'ailleurs si recommandable par son caractère et le grand nombre de vérités répandues dans ses écrits, assure, d'après des principes trop absolus , que l'augmentation des impôts ne porte aucune atteinte à la production et à la consommation d'un pays (s). Or le fait prouve constamment contre lui , à moins qu'il ne se rencontre des circonstances plus favorables encore à la production, que l'impôt ne lui est contraire.

Quelles interminables discussions ne se sont pas élevées en Angleterre sur le revenu des terres {renl of land) ! 11 semble quelquefois que les économistes

glais. On ne saurait trop approuver l'usage des enquêtes parlementaires , suivi en Angleterre. C'est le seul moyen qu'ait le législateur de décider en connaissance de cause. Mais les enquêtes sont plus utiles pour constater des faits que des principes.

(4) Un de nos écrivains (Ch. Comte, dans son Traité de Législation) compare ingénieusement les principes généraux , quand ils sont démentis par l'expérience, à des écrivains trompeurs qu'on placerait aux embranchements des routes, et qui, loin de guider le voyageur, ne tendraient qu'à l'égarer.

(5) Principles of political Economy and Taxation , 5^e édit., page 273.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

politiques écrivent uniquement pour se convertir les uns les autres, ou pour se prouver réciproquement qu'ils ont tort. D'autres auteurs encore ne combattent personne ; ils se contentent de révéler au monde leur doctrine ; mais c'est avec un dénûment si complet d'applications , c'est avec un style tellement amphigourique , que , lorsqu'on veut comprendre leur pensée , il faut la traduire en termes simples ; et quand cette traduction est faite, on s'aperçoit que la pensée ne valait pas la peine d'être exprimée.

Tout cela fait croire que les livres qui s'occupent désintéressés les plus chers du corps social, distillent nécessairement l'enluminure. Ces écrivains usent leur temps, et quelquefois d'émihentes facultés , sur des points qui, au fond, ont beaucoup moins d'importance qu'ils ne leur en attribuent ; et ils négligent les plus utiles développements de l'économie des nations. Ils donnent lieu , aux ennemis-nés de tout progrès , de dire que l'on ne peut avoir au-

cune confiance à des doctrines vagues ou sur lesquelles on ne peut se mettre d'accord. On serait bien malheureux si les vérités usuelles et importantes de cette science ne pouvaient être établies qu'au moyen de tout cet échafaudage d'arguments. Au reste , malgré la diversité des avis sur beaucoup de points , les détracteurs de l'économie politique seront toujours forcés de convenir que les écrits des auteurs qui ont fait preuve de quelque instruction , tendent tous à prouver que le respect des propriétés , la liberté d'industrie , la facilité des communications , sont favorables à la prospérité des États ; que les capitaux sont un instrument nécessaire à la production des richesses ; qu'ils ne consistent pas essentiellement dans les monnaies ; que ce n'est pas au fond avec de l'or et de l'argent qu'on achète les objets dont on a besoin , mais bien avec d'autres produits ; que les consommations mal entendues , c'est-à-dire celles qui ne servent ni à la reproduction , ni à la satisfaction d'un besoin véritable , sont un mal ; que les richesses publiques sont de même nature que celles des particuliers ; que la prospérité d'un État, loin d'être nuisible aux autres États , leur est favorable , et une foule d'autres vérités qui, placées maintenant hors de l'atteinte du doute , exercent déjà une remarquable influence sur le sort des nations , sur celui des particuliers , et reçoivent tous les jours une nouvelle sanction de l'expérience.

Il convient maintenant de réduire à leur juste valeur quelques autres objections où l'on ne se contente pas d'attaquer l'une ou l'autre des doctrines de l'économie politique , mais cette science elle-même tout entière. Trop de personnes , avant d'appeler en témoignage les notions qu'on y puise , se hâtent de la condamner sur de simples allégations.

Je ne m'arrêterai pas à celles qui sont dirigées par le fanatisme et les passions politiques. Toute espèce de lumière doit leur porter ombrage et tous moyens pour dominer leur sont bons. Laissons naître et mourir leurs diatribes , dans les feuilles , dans les pamphlets voués à l'ignorance et au mauvais sens , mais dissipons les craintes de quelques âmes honnêtes qui ont cru que cette science détournait trop les esprits de je ne sais quelle perfection idéale et mystique, pour les ramener vers les intérêts terrestres et mondains.

Que l'économie politique ne s'occupe que des intérêts de cette vie, c'est une chose évidente, avouée. Chaque science a son objet qui lui est propre. L'objet de celle-ci est d'étudier l'économie sociale , dans ce monde , et telle qu'elle résulte de la nature de l'homme et des choses. Si elle sortait de ce monde , ce ne serait plus de l'économie politique , ce serait de la théologie. On ne doit pas plus lui demander compte de ce qui se passe dans un monde meilleur, qu'on ne doit demander à la physiologie comment s'opère la digestion dans l'estomac des anges. Mais on a tort de dire que la lèle courbée vers la terre, elle n'estime que les biens quelle donne et les valeurs qu'y ajoute l'industrie (i). Elle estime tous les biens dont la jouissance est accordée à l'homme; elle regarde la santé, la paix de l'âme, l'attachement de nos proches , l'estime de nos amis , comme des biens précieux, et applaudit aux efforts que l'on fait pour les obtenir; toutefois elle ne soumet à une appréciation scientifique que les biens susceptibles d'avoir une valeur d'échange , parce que ce sont les seuls auxquels les hommes attachent , dans le sens propre , le nom de richesses ; les seuls dont la quantité soit rigoureusement assignable, et dont l'accroissement ou le déclin soient soumis à des lois déterminées. Mais parmi ces biens mêmes rigoureusement appréciables , se

trouvent les plus belles institutions de la société, les plus nobles vertus , les plus rares talents. L'économie politique en fait sentir tout le prix.

C'est être injuste que de prétendre que l'économie politique , parce qu'elle découvre les moyens dont se produisent les biens appréciables pour tous les hommes, méprise ceux qui n'ont qu'une valeur personnelle, comme la considération , la santé dont on jouit , etc. Fait-on le même reproche à la législation civile parce qu'elle ne s'occupe que des biens et des intérêts temporels? Un des grands moyens de perfectionnement des connaissances humaines est de se tenir dans les bornes prescrites par la nature des choses à chaque branche de connaissances. C'est alors que l'on peut espérer de savoir tout ce qu'il est permis d'en savoir. Un reproche du même genre, adressé à l'économie

(i) Lanjuinais, Constitution de tous les peuples, t. I* page 127.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

politique, a été d'éveiller dans les hommes des sentijments de cupidité. Nous verrons tout à Tlieure si ce reproche a quelque fondement; mais ne peut-on pas comm ncer par mettre en doute si le désir d'amasser du bien , lorsqu'il est contenu dans les bornes que lui prescrivent la raison et les lois , est aussi fâcheux qu'on le suppose, pour la morale et pour la société? Une des plus fortes garanties qu'on ait de la bonne conduite des hommes, est le besoin qu'ils éprouvent de l'estime de leurs semblables. C'est celte estime qui leur fournil des moyens d'existence , et d'une existence mêlée de satisfaction et de bonheur. Une personne mésestimée , repoussée par tout le monde, ne trouve aucun emploi de son temps ni de ses facultés , et ne jouit d'aucun des avan-

tages de l'ordre social. Parmi les moyens de considération , la fortune est un des plus puissants. Le mépris public accompagne sans doute les richesses mal acquises ; mais des richesses bien acquises sont une source de considération aussi bien que de jouissances. Les hommes aiment ceux qui peuvent leur être utiles; ils les flattent , les recherchent; or, si les individus peuvent se rendre utiles par leur capacité, ils peuvent l'être aussi par leurs richesses; le désir d'être riche peut donc être associé à des sentiments honorables (i).

Ajoutons que la fortune publique , celle de l'État, ne s'accroît que des accroissements que reçoivent les fortunes particulières ; et que si les particuliers étaient dépourvus de toute ambition à cet égard, l'État resterait pauvre aussi bien que les citoyens. Sans sortir de l'Europe nous trouvons des pays misérables par la seule apathie de leurs habitants.

Au surplus, il ne me semble pas qu'on doive donner le nom de cupidité à l'amour des richesses contenu dans de justes bornes , et lorsqu'il n'est accompagné d'aucune action répréhensible. La cupidité suppose le désir de jouir , n'importe par quel moyen , du bien des autres ; or l'économie politique n'inspire nullement le désir de se procurer des richesses autrement que par les seules voies légitimes (-2), qui, loin d'être préjudiciables aux jouissances des autres hommes , leur sont , au contraire , très-favorables et contribuent à l'opulence des nations. En inspirant le goût des jouissances avouées par la raison , par la justice et l'intérêt des

Xi) Cette considération n'a pas échappé à un auteur anglais, non moins recommandable comme moraliste que comme économiste : « La misère, dit-il, a ce triste effet » qu'elle s'attire une

aversion du même genre que celle « qui est excitée par la mauvaise conduite, et rend, trop (i souvent, le pauvre insensible à une considération qu'on i lui refuse. Dès lors le respect pour les lois, le besoin « de l'affection et de l'estime des hommes, la crainte de « leur mépris, la sympathie que toute créature humaine « est capable de ressentir pour les maux et le bonheur t. d'aurui, perdent leur influence sur l'esprit et la con-

familles , elle stimule l'amour du travail et le développement des talents de tous genres. L'industrie qu'elle protège , l'industrie bien entendue, loin d'inspirer des sentiments hostiles envers autrui , fait sentir à ceux qui l'exercent, la nécessité d'être justes ; en nous apprenant que nos gains ne sont pas nécessairement , ne sont pas même fréquemment des pertes pour les autres , elle calme les sentiments haineux et jaloux ; en nous enseignant ce que les hommes ont à gagner à entretenir parmi eux des sentiments bienveillants et pacifiques, elle est éminemment sociable. Elle montre l'indispensable nécessité de respecter les propriétés d'autrui, et, ce qui est bien important, elle inculque ce respect aux classes de la société qui , dans le partage des biens de ce monde, sont les plus maltraitées. Il n'est pas un ouvrier , même le plus indigent, s'il a quelques notions de l'objet et des moyens de l'industrie, qui ne comprenne que, sans des richesses accumulées dans les mêmes mains , personne ne serait en état de faire les avances qu'exige une production quelconque; et que les pauvres qui cherchent à dépouiller les riches , sacrifient à l'avantage momentané d'obtenir une part mal assurée dans un coupable butin , l'avantage plus solide de pouvoir vendre leur travail constamment, et de pouvoir en tirer un revenu perpétuel. Qu'est-ce que le salaire de l'ouvrier? C'est la part qu'il obtient dans une production à laquelle il concourt; et comment ne sentirait-il pas qu'il est

impossible à son maître de lui faire l'avance de cette portion , si le désordre remplace le travail , si les capitaux à l'aide desquels on exploite une entreprise , sont pillés et dispersés , et si le produit ne s'achève pas?

Voilà ce que les classes inférieures de la société apprendraient avec beaucoup d'autres choses utiles , si elles jouissaient d'assez de loisir pour puiser l'instruction à sa source ; mais ce qu'elles n'acquerraient jamais par une instruction directe, elles peuvent l'obtenir dans leurs relations avec les classes moyennes de la société, celles qui sont le plus à portée de recevoir tous les genres d'instruction (3).

Il est fâcheux que J.-J. Rousseau ait employé son éloquence à décrier les arts de la civilisation. Je respecte le talent et les intentions de l'écrivain ; mais la vérité a aussi ses droits : « C'est notre industrie , dii-

« duite de celui qui gémit dans la misère; tandis que les a appétits vicieux acquièrent chez lui une force nouvelle. » (Jamks Mill, Hislory of brilish India , liv. VI, ch. 6.)

(2) On acquiert légitimement lorsqu'on donne un équivalent de ce qu'on reçoit; or l'économie politique enseigne de quoi se composent les équivalents qui peuvent être reçus, et quels sont les moyens de pouvoir les offrir.

(3) Voyez, dans le discours préliminaire de monTrailé d'économie polUique , pourquoi c'est dans les classes mi loyennes de la société, plutôt que dans aucune autre, que les lumières naissent et se perfectionnent.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

i il , qui nous ôte la force et Tagilité que la nécessité •< fait acquérir à l'homme sauvage ! S'il avait eu une « hache , son poignet romprait-il de si fortes branches? '(S'il avait eu une fronde , lancerait-il de la main une

< pierre avec tant de roideur ? S'il avait eu une échelle, « grimperait-il si légèrement sur un arbre? S'il avait i eu un cheval , serait-il si vite à la course ? Laissez « à l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ses <i machines, on ne peut douter qu'il ne surmonte fa-

< cilement l'homme sauvage ; mais si vous voulez voir « un combat plus inégal encore, mettez-les nus et dés- « armés vis-à-vis l'un de l'autre , et vous reconnaîtrez (bientôt quel est l'avantage d'avoir sans cesse toutes

< ses forces à sa disposition , d'être toujours prêt à « tout événement , et de se porter , pour ainsi dire , 1 tout entier avec soi (i). >

Voilà un morceau admirablement bien écrit, et l'un de ceux sans doute qui faisaient dire à Voltaire , qu'après les avoir lus, on était tenté de se remettre à quatre pattes et de s'enfuir dans les bois. Malheureusement, ou plutôt heureusement, les faits dont s'appuie J.-J. Rousseau ne sont pas entièrement exacts, et quand même ils le seraient , il me semble qu'on ne pourrait pas admettre les conséquences qu'il en tire.

Dans les occasions où l'homme civilisé s'est mesuré corps à corps avec le sauvage, celui-ci ne l'a pas toujours emporté. Les voyageurs français qui ont visité avec Pérou les côtes de la Nouvelle-Hollande , ont , au moyen d'un dynamomètre, comparé leurs forces physiques avec celles des naturels de ces pays , et

elles se sont trouvées constamment supérieures à celles des sauvages. Vingt ans plus tard, un autre voyageur, le capitaine Freycinet a répété les mêmes expériences avec le même résultat.

Je sais que le besoin qu'ont les sauvages d'exercer leurs sens , sous peine de compromettre leur vie , perfectionne souvent à un très-haut degré les perceptions de la vue et de l'ouïe ; mais , quand ils auraient quelque supériorité dans des facultés qu'ils exercent perpétuellement , cela prouverait-il, tout compensé , que leurs facultés valent mieux que les nôtres ? Rousseau fait un parallèle inégal, lorsqu'il compare l'homme sauvage pourvu de tous ses avantages , avec l'homme civilisé dépouillé des siens. La comparaison , pour être concluante entre l'un ou l'autre genre de vie , doit se faire entre des hommes pourvus de tous les avantages qui résultent du développement de leurs facultés ; or les avantages qui mettent l'homme civilisé hors de pair avec le sauvage et avec tous les animaux , résultent aussi des développements qu'il a su donner à des facultés d'un autre genre.

C'est une erreur trop commune que de représenter

(i) Discours sur l'origine de Vinégale.

comme l'homme de la nature , celui qui n'a pas su tirer parti de son intelligence. Notre intelligence fait partie de notre nature, aussi bien qu'un bras robuste. L'homme qui grimpe sur un arbre, faute d'avoir su construire une échelle , a développé ses membres aux dépens de son esprit , c'est-à-dire , une faculté grossière , qu'il a en commun avec les brutes , aux dépens d'une faculté relevée , immense dans ses résultats , qui n'appartient qu'à lui et qui le place à la tête de la création.

Le véritable état de nature pour tous les êtres , est le plus haut point de développement où ils peuvent atteindre. Un arbre rabougri , qui , par la faute du terrain ou du climat, ne parvient pas à toute la grandeur dont il est susceptible , n'est pas plus près de la nature que l'arbre qui , placé dans des circonstances plus heureuses, s'est complètement développé et se montre à nos yeux chargé de fleurs et de fruits. La nature a donné aux animaux une fourrure pour les garantir des outrages de l'air ; et , dans le même but , elle a donné à l'homme l'industrie pour se faire des vêtements et se bâtir des maisons. L'homme abrité et vêtu , est donc dans l'état de nature , puisqu'il est dans l'état où la nature a voulu qu'il fût , quand ses facultés sont pleinement développées. Par la même raison que les abeilles et les castors sont dans l'état de nature alors qu'ils forment des associations , la nature de l'homme est de vivre en société ; il est à plaindre , il ne devient pas tout ce qu'il est capable de devenir , lorsqu'il vit autrement.

Les arts nous corrompent, poursuit le philosophe chagrin. Cependant les voyageurs conviennent unanimement que les mêmes vices, les mêmes crimes , dont nos sociétés ne fournissent que trop d'exemples, se retrouvent chez les hordes barbares ; et si l'on compare leur faible population avec celle qui couvre les pays civilisés, les crimes sont à proportion , chez nous , moins fréquents que chez elles ; et nous pouvons ajouter qu'ils y perdent , en général , ce caractère de férocité que contient et adoucit toujours un peu la civilisation.

Les arts ont cet avantage particulier qu'ils donnent une direction utile à l'activité, à l'inquiétude naturelle de l'homme. L'homme désœuvré fait du mal plutôt que de ne rien faire ; de même que l'enfant se plaît à bouleverser et à détruire, jusqu'au

moment où il en sait assez pour construire. Concluons que l'industrie et les arts, en augmentant immensément le pouvoir et les facultés de l'homme , tendent à leur donner une heureuse direction , et tenons pour assuré qu'en travaillant à ce genre de perfectionnement , nous servons puissamment la morale.

En multipliant nos besoins, la civilisation, dit-on, multiplie nos privations lorsque nos besoins ne peuvent être satisfaits. Mais ne vaut-il pas mieux apprendre à satisfaire ses besoins que de n'en point avoir ? Si c'était

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

un bien de retrancher nos sensations, dans la crainte de nous créer des besoins , nous serions d'autant plus sages que nous en retrancherions davantage ; car il n'en est pas une seule qui ne puisse nous exposer à (quelque privation. Notre ambition dès lors devrait aller jusqu'à les retrancher successivement toutes, afin d'éviter toutes les privations , et de remonter de degrés en degrés jusqu'au néant , de peur d'éprouver un besoin.

L'expérience nous apprend, au contraire, que le bonheur de l'homme est attaché au sentiment de son existence et au développement de ses facultés ; or son existence est d'autant plus complète, ses facultés s'exercent d'autant plus, qu'il produit et consomme davantage. On ne fait pas attention qu'en cherchant à borner nos désirs , on rapproche involontairement l'homme de la brute. En eflét , les animaux jouissent des biens que le ciel leur envoie , et, sans murmurer, se passent de ceux que le ciel leur refuse. Le Créateur a fait davantage en faveur de l'homme : il l'a rendu capable de multiplier les choses qui lui sont nécessaires, ou seulement agréables ; c'est donc concourir au but de notre

création , que de multiplier nos productions plutôt que de borner nos désirs (i).

Le développement des arts mérite d'autant plus d'être encouragé qu'il entraîne celui des facultés de l'esprit. Si nous pouvons parcourir la terre et mesurer les cieux ; si nous communiquons nos pensées par delà les distances et par delà les temps ; si les arts d'imagination nous font admirer des chefs-d'œuvre ; si la poésie et le théâtre nous offrent d'aimables distractions , c'est à une industrie florissante que nous devons ces douceurs et le perfectionnement incontestable de notre être .

Sous le gouvernement de Napoléon , on reprochait à l'économie politique de rendre les hommes trop raisonneurs et trop peu soumis aux décrets de l'autorité. Tout gouvernement qui prétend diriger les affaires, non dans l'intérêt des nations , mais dans l'intérêt d'un homme ou d'un petit nombre d'hommes , doit lui faire un semblable reproche. La vérité leur est importune. Les hommes qui ne visent qu'à exploiter l'espèce humaine à leur profit , ne pouvant tuer la vérité , la persécutent. Mais quand les gouvernants se proposent le bien public (et, à tout prendre, c'est pour eux le parti le plus honorable et le moins dangereux ,) ils ont tout à gagner à la connaître. Elle les garantit de leurs

(i) J'ai entendu déplorer l'introduction, dans nos usages, du calé, du chocolat, et de mille autres superfluités dont nos pères se passaient fort bien. Ils se passaient aussi de chemises : l'usage de la toile ne s'est répandu qu'au xiv siècle. Ce n'est que sous le règne de Henri III, roi de France, que l'on a commencé à se servir de fourchettes. L'Amérique était découverte que nous n'avions pas encore de verres à nos fenêtres. Ne vaut-il

propres erreurs , des haines publiques qui en sont la suite , et des catastrophes qu'entraînent les haines publiques.

Si les critiques qu'ils essaientontquelque fondement, elles deviennent d'utiles conseils qu'il est bon de suivre. Si elles sont injustes , une représentation exacte de la nature des choses ne sert qu'à faire mieux briller leur sagesse , et leur donne pour appui le bon sens du public éclairé , qui est le plus sûr de tous les auxiliaires. Leur but doit être de l'obtenir ; ils peuvent alors mépriser en paix les clabauderies intéressées.

A l'égard des doctrines et des controverses qu'elles soulèvent quelquefois, établissent -elles des vérités utiles , l'administration en profite , aussi bien que le public. Sont-elles inutiles , on les oublie. Dans aucun cas elles ne sont redoutables. Les nations ne se soulèvent qu'à leur corps défendant , et après avoir épuisé les autres moyens d'exister d'une manière supportable. Elles supportent le despotisme lui-même, quand il n'est pas trop pesant et qu'il s'occupe du bien public. Voyez Frédéric II, roi de Prusse, et Léopold, en Toscane , qui firent de leurs peuples ce qu'ils voulurent, et recueillirent de la gloire par-dessus le marché (-2).

Quand l'économie politique professait la prétention de gouverner l'État, on conçoit qu'elle pouvait porter ombrage à l'autorité ; mais ce danger n'est plus à craindre maintenant qu'elle ne consiste plus qu'à décrire la manière dont les choses se passent dans l'économie de la société.

Appelé à diverses époques , et devant diverses assemblées , à professer l'économie politique et à faire connaître en quoi consistent les nouveaux et immenses progrès de cette science , j'ai dû me placer dans les divers points de vue d'où je pouvais la

contempler tout entière. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'elle se lie à tout dans la société. En quoi consistent en effet toutes les relations sociales ? Dans un échange de bons offices ; car un ramas d'hommes qui se trahiraient, se combattraient les uns les autres, ne formeraient pas une société. L'histoire de ces rapports est donc l'histoire de la société elle-même. L'économie politique va jusqu'à apprécier l'importance des rapports qui existent entre les premiers d'un État et le corps social, entre la nation et les nations étrangères. C'est ce que j'ai cherché à laisser apercevoir dans le titre dont j'ai

pas mieux que nous ayons contracté le besoin de toutes ces choses , que d'avoir le mérite de savoir nous en passer?

(2) Sous les bons empereurs romains, les révoltes étaient bien plus rares que sous les mauvais. Titus et Marc- Aurèle moururent paisiblement, tandis que Caligula , Néron, Domitien, Commode, et une foule d'autres périrent misérablement.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

fait choix. On ne trouvera donc point ici de principes illégitimes de ceux que j'ai professés dans mes précédents ouvrages (i); on y trouvera ces principes plus développés, éclairés par une multitude d'applications; portés , j'espère, jusqu'à l'évidence la plus irrésistible, et conduits jusqu'à leurs dernières conséquences Quarante années se sont écoulées depuis que j'étudie l'économie politique ; et quelles années ! Elles valent quatre siècles pour les réflexions qu'elles ont fait naître. Cent ouvrages plus ou moins importants ont contribué à mûrir les idées du public ; mais le public a réagi bien plus fortement encore sur les écrivains. Les écrits de ceux d'entre eux qui auront le mieux profité d'un spec-

tacle si imposant , subsisteront pour l'instruction de nos neveux. Les autres tomberont dans l'oubli. La postérité en fera le départ.

Toutes les sciences et tous les arts ont des rapports intimes avec l'économie des sociétés ; mais l'histoire de leurs procédés demande des ouvrages spéciaux et des détails dans lesquels je n'ai pas dû entrer. L'agriculture, par exemple , ses progrès , l'état où elle a été portée , et ce qu'elle peut devenir, donnent lieu à des considérations du plus haut intérêt , relativement à la condition des peuples. Cependant si l'auteur d'une économie générale développait les progrès de cet art depuis les temps anciens jusqu'à notre époque, s'il décrivait les procédés agricoles usités dans les différentes parties de la terre , leurs défauts et les perfectionnements dont ils sont susceptibles ; s'il racontait les conquêtes végétales dont chaque contrée s'est enrichie , sans appauvrir les autres ; s'il se livrait, en un mot, à toutes les considérations intéressantes dont l'agriculture peut être l'objet, cet auteur produirait un ouvrage immense, qui, en le supposant bon, détruirait une foule d'idées fausses et répandrait un fort grand nombre de procédés utiles ; mais dont les lecteurs perdraient absolument de vue la liaison qui rattache les succès de l'agriculture à la prospérité des sociétés humaines.

Une grande partie de la richesse publique est fondée sur les arts mécaniques; le charron , en façonnant ses roues , concourt à l'aisance de son pays : l'économiste doit en dire la raison ; mais il n'est pas tenu d'enseigner les procédés qu'il convient de suivre pour obtenir une roue bien faite ; il doit donner les directions générales qui sont propres à assurer les succès de toute espèce d'industrie, quelle qu'elle soit ; mais c'est à la technologie de chaque art en particulier, à montrer quels sont les meilleurs procédés

d'exécution. J'en ai déjà fait l'observation , et j'ai dû m'y conformer.

Nul ouvrage n'est moins utile qu'un livre qu'on ne lit pas ; et un livre d'économie politique serait lu de peu

(i) Ce Cours complet est le dernier ouvrage qui ait été composé et publié par l'auteur; déjà le Traité d'économie politique, on simple exposition de la manière dont se for

de personnes , s'il excédait la mesure du temps⁸ et de la dépense dont la généralité des lecteurs consent à faire le sacrifice pour connaître les ressorts de la société. Un cours complet n'est donc pas celui qui contient tout ce qu'on peut dire sur une science : l'entreprise serait téméraire, et l'exécution impossible. J'entends par un cours complet, celui qui ne laisse sans explication aucun des phénomènes que nous sommes capables d'expliquer dans l'état actuel de nos connaissances. Cette explication doit s'y trouver directement ou indirectement; elle doit être exprimée ou se déduire facilement des principes qui s'y trouvent développés. ¹¹ faut qu'en y donnant une dose d'attention suffisante, un auteur, un professeur qui le prennent pour guide, puissent y trouver la base de tous les développements qu'ils jugent à propos, selon les circonstances, de donner à certaines parties entre autres de leur travail. L'économiste n'est point tenu de donner l'histoire des diverses institutions qui se sont succédées sur la surface de la terre. Elles ne sont à ses yeux que des accidents qui l'aident à faire connaître la nature des choses et les conséquences qu'on en peut tirer ; mais la totalité des faits, et surtout la description hypothétique des faits tels qu'ils ont dû se passer, ne seraient qu'un encombrement dans un exposé de lois naturelles et incontestables. Il suffit à l'économiste de s'appuyer

sur les faits qui prouvent quelque chose. De même que le naturaliste qui expose les lois du monde physique en s'interdisant les conjectures sur l'origine et la formation des êtres naturels , il expose les lois dont ne peuvent s'affranchir les sociétés , sans approfondir ce qui échappe à nos moyens de savoir.

Je n'ai donc pas dû examiner si les peuples ont dû être pasteurs avant d'être cultivateurs , et chasseurs avant d'être pasteurs. Il en est de ces spéculations comme de la question de savoir si les sciences sont originairement descendues du plateau de la Tartarie , ou bien quels cataclysmes ont changé plusieurs fois la superficie de notre globe. Ces questions sont attrayantes et ont même plusieurs fois tourmenté ma curiosité ; mais ce qui doit nous occuper avant tout , nous autres pauvres humains , si malheureux par notre faute , c'est desavoir jusqu'à quel point nous pouvons influencer .sur nos destinées ; et, quelle que soit notre condition, comment nous pouvons la rendre plus parfaite ou moins misérable. Aussi ce cours est il essentiellement pratique et applicable. Je n'y discute les points de doctrine qu'autant qu'il est nécessaire pour en comprendre les applications et lier ensemble les vérités de fait. Pour cela il fallait considérer la société dans cet état plus ou moins avancé de civilisation , où l'agricul-

raent, se distribuent et se consomment les richesses, avait eu cinq éditions; le Catéchisme en avait eu trois.

{Note de l'éditeur.)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

lure , l'industrie , le commerce et les arts se combinent de mille manières pour nous faire jouir de leurs bienfaits, et quelquefois aussi nous exposer à des dangers qu'il est bon de prévenir

; il fallait observer la société dans cet état intermédiaire entre la barbarie et la civilisation complète , où nous en voyons assez pour recueillir les fruits de rexpérience , mais où nous ne sommes pas assez avancés pour que nous n'ayons aucun progrès à espérer. C'est à peu près l'état où se trouve la portion de notre globe que l'on appelle civilisée.

Je sais bien que mon livre, écrit dans ce but, ne sera pas d'un grand secours aux Calraouks ni aux Iroquois : je m'en consolerais en songeant que même lorsqu'il aurait été fait pour eux, il ne leur aurait pas servi beaucoup plus , car ils ne l'auraient pas lu davantage ; et que, tel qu'il est, il peut être utile aux nations les plus peuplées , les plus susceptibles de perfectionnements , à celles qui finiront par policer le monde entier. C'en est assez pour satisfaire mon ambition.

Jaloux de répandre dans toutes les classes de la société des notions que je crois importantes pour tout le monde , j'ai cherché à être aussi clair qu'il est possible. Qu'on ne prenne donc pas de l'humeur contre quelques vérités qui paraîtront tellement évidentes, qu'on ne les jugera pas dignes d'être exprimées. Bien souvent de semblables idées ne paraissent évidentes que parce qu'elles sont dépouillées de tout appareil scientifique et réduites à leur plus simple expression. Mais je montrerais, si la chose en valait la peine , que les propositions que l'on serait tenté de regarder comme les plus évidentes, ont toutes été contredites. J'ai eu d'ailleurs bien des occasions de remarquer que les mêmes personnes qui affectent de dédaigner les vérités communes et de dire : Toul le monde sait ces choses-là , sont précisément les personnes qui agissent et parlent comme si elles les ignoraient complètement. Elles se méprennent sur le point essentiel d'une ques-

tion , et trouvent triviale la phrase qui le met en évidence. Mais en leur accordant même toute la pénétration qu'elles croient avoir, ne doivent-elles rien tolérer en faveur des esprits moins prompts que le leur ? Tout le monde n'est pas doué de la sagacité qui fait apercevoir toutes les conséquences d'un principe, ou qui remonte à un principe dont on ne voit que les conséquences. « Il faut beaucoup de philosophie , dit avec raison « J.-J. Rousseau , pour savoir observer une fois ce « qu'on voit tous les jours, i Un principe brillant de sa propre évidence , ou appuyé sur de solides raisons , bien qu'il paraisse superflu à des lecteurs déjà con-

(i) Discours préliminaire de l'Encyclopédie.

(2) Par exemple, après qu'il a été prouvé qu'un capital se compose de beaucoup d'autres choses que d'une somme d'argent, ceux qui se bornent h y voir une somme d'ar-

vaincus, a le mérite de prévenir cent objections. Il répond d'avance à ces publicistes sans mission , ou qui n'ont que des missions qu'ils n'osent avouer, et qui prennent à tâche de mal poser les questions pour empêcher le bon sens du public de les résoudre.

Au reste, le public n'eût-il que des idées justes, une observation commune ne fait-elle pas partie de la science aussi bien qu'une observation plus rare? N'est-ce rien faire pour l'instruction que de mettre chaque vérité à la place qu'elle doit occuper ? Dans un traité de physique , ne doit-on pas trouver sur la chaleur, par exemple , des vérités et des faits qui sont connus de nos cuisinières? On sait beaucoup de vérités dès l'enfance , sans avoir cherché ni d'où elles viennent , ni les conséquences qu'on en peut déduire. N'y a-t-il pas quelque avantage pour le lecteur à pouvoir

les classer, et même quand il a d'avance une opinion exacte , ne lui convient-il pas de pouvoir dire pourquoi il a cette opinion? D'Alembert l'avait aussi remarqué deson côté : « Le vrai qui semble se montrer de toutes parts aux « hommes , dit-il , ne les frappe guère , à moins qu'ils « n'en soient avertis (i). » D'ailleurs, la vérité qui court les rues dans un endroit, est ignorée un peu plus loin.

Je suis en état de prouver que les plus grandes erreurs qui aient été professées en économie politique , depuis les premières années du xvii^e siècle , époque où l'on a commencé à s'en occuper, jusqu'à nos jours, viennent toutes de l'ignorance où leurs auteurs ont été de l'un ou de l'autre des principes les plus élémentaires de la science. J'espère donc qu'on ne me reprochera pas d'y avoir donné quelque attention ; j'ose promettre à ceux pour qui ces notions élémentaires seront devenues familières , qu'ils ne rencontreront plus aucune difficulté grave dans cette étude , et qu'ils arriveront, sans s'en apercevoir, aux plus hautes démonstrations. Les questions ne deviennent épineuses que pour les esprits qui n'ont pas bien conçu les principes fondamentaux; ou qui, les ayant compris, et ayant ensuite oublié les démonstrations par lesquelles ils avaient été convaincus , ont repris le cours de leurs anciennes opinions.

Souvent les principes ne sont pas bien saisis parce que le lecteur ne veut pas attacher aux expressions le sens que l'auteur y attache. L'embarras des auteurs, à cet égard , est extrême. Si , pour être compris , ils emploient des termes connus, ou ces mots sont insuffisants pour exprimer des idées nouvelles , ou ils apportent au lecteur des notions fausses (2); s'ils veulent créer des termes analogues aux nouveaux progrès de leurs idées ,

gent, ne peuvent entendre en quoi consiste l'augmentation des capitaux , qui peut avoir lieu dans un pays en m^tUie temps que l'argent y devient plus rare. Voyez la 1^e= partie de cet ouvrage, chap. 10, H, 12 et 13.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

on les accuse de néologisme. Ils avancent entre lai crainte d'être mal compris ou de ne l'être pas du tout. C'est en partie pour que Ton ait un moyen de se retracer, au moment qu'on le désire , la véritable signification des termes de l'économie politique , que j'ai joint à mon traité un Epilome où ils sont sommairement expliqués par ordre alphabétique , épitome que l'on peut consulter avec fruit en étudiant le nouveau développement que je donne aujourd'hui à cette science. Il répond en même temps au reproche que m'ont fait quelques économistes très-distingués d'Angleterre , d'avoir donné des définitions incomplètes ; car il ne me semble pas qu'aucun trait caractéristique soit omis dans cet épitome. Au surplus, je dois pour l'avenir, non moins que pour le passé , déclarer ici ce que je pense des définitions en général. Les définitions sont d'une fort grande importance dans la vieille philosophie, dans celle qui fonde ses arguments plutôt sur les mots que sur les choses. Dans la manière d'argumenter qu'elle affecte, il faut que la suite des raisonnements se trouve tout entière dans les prémisses ; faute de quoi , elle vous accuse de faire une définition différente, selon ce que vous voulez prouver. Mais ce n'est point donner une définition différente , que de faire remarquer un nouveau caractère , à mesure qu'il se présente , et que le lecteur est parvenu au point de pouvoir le distinguer et le comprendre. Ne suffit-il pas que le caractère assigné d'abord ne se trouve pas démenti par les traits qu'on y ajoute plus tard ? Un

naturaliste qui définit une abeille, V insecte qui recueille sur les fleurs la matière de la cire et du miel, en donne sans doute une idée incomplète ; mais qui n'exclut pas les développements qui achèveront l'histoire naturelle de cet insecte et compléteront l'idée que l'on doit s'en former. On comprendra mieux la nature et le jeu de ses organes à mesure qu'on les verra manœuvrer; tandis qu'une définition sèche et scientifique de ces mêmes organes , quoique rigoureusement exacte , n'aurait donné qu'une idée confuse d'une abeille.

Par une raison du même genre , si j'ai à parler de la valeur des choses , et si je fais entrer dans la définition rigoureusement exacte de cette qualité , tous les caractères qui lui sont propres , le lecteur, malgré la longueur de cette définition , et faute de documents et d'applications qui ne lui ont pas encore été offerts, n'aura qu'une idée obscure des propriétés de la valeur; tandis qu'au contraire, si je ne dis en commençant , sur la valeur, que ce qui est indispensable pour comprendre les faits fondamentaux , et si je fais remarquer ses traits

(i) Je ne parle pas des critiques peu sensées, et encore moins des diatribes que m'ont quelquefois attirées mes ouvrages. Une sottise, une inculpation gratuite, une assertion provenant de l'ignorance , se réfutent d'elles-mêmes à mesure que les connaissances positives se répan-

caractéristiques à mesure que le lecteur est plus en état de les apprécier, il finira par concevoir complètement ce qui constitue une qualité composée de beaucoup d'autres. Je ne serais répréhensible que dans le cas où un nouveau caractère ne s'accorderait pas avec un de ceux que j'ai précédemment remarqués; car, dans ce cas, un des deux caractères aurait été mal observé.

Je pouvais à mon tour user de récrimination envers plusieurs économistes anglais , et leur reprocher des définitions prolongées qui , si l'on se met à la place d'un lecteur qui ne sait pas la chose d'avance , obscurcissent la matière au lieu de l'éclaircir. Si l'on a accordé à mes écrits sur l'économie politique , le mérite delà clarté, s'ils paraissent avoir été préférés pour servir de base à l'enseignement de cette science , en Europe et dans les deux Amériques, peut-être dois-je cet honneur à la méthode même qui est devenue l'objet de ce reproche (i).

Même en s'attachant à fuir les abstractions et à se tenir dans le monde réel , on est souvent forcé de prendre en considération des idées générales , avant d'en faire l'application aux circonstances de la vie. Les mots travail, valeur, propriété, consommation , sont des termes abstraits. Je ne me suis pas dissimulé combien il était difficile de mettre ces abstractions à la portée de tout le monde. J'ai essayé de le faire à la faveur d'exemples nombreux qui sont des applications, dont les personnes accoutumées à méditer n'ont pas besoin , mais que je les prie de me pardonner en faveur des autres.

Des exemples préviennent la fatigue d'esprit que le lecteur éprouve à chercher lui-même les applications que l'auteur a eu en vue. En suggérant ces applications, l'auteur fait le sacrifice de son amour-propre ; car le commun des lecteurs conçoit une haute opinion de la profondeur d'un génie qu'on a de la peine à comprendre.

La plupart des chapitres qui composent cet ouvrage ayant fait la matière de discours prononcés en public, on ne sera pas surpris d'y trouver l'emploi de la seconde personne. Je l'ai conservé, de même que quelques formes un peu plus familières que celles

d'un livre didactique , comme étant favorables à des explications qu'on veut rendre aussi nettes qu'il est possible. Les nombres dont je fais mention sont en général exprimés en sommes rondes , les seules qui présentent une idée à une assemblée réunie pour entendre une explication orale. Des nombres ronds ont toute l'exactitude néces-

dent. Il ne faut pas perdre , à batailler, un temps si nécessaire pour avancer et pour faire avancer les nations. Je ne m'arrête à la polémique que lorsqu'il en peut sortir quelque instruction ; lorsqu'elle peut, mieux qu'un simple énoncé, faire connaître la nature des choses.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

saire pour servir à des exemples ; et les nombres fournis par les recherches de la statistique ont rarement une exactitude assez grande , pour ne pas permettre qu'on prenne une semblable liberté à leur égard. Je doute qu'après des dénombrements , même plus parfaits que ceux que nous avons , personne sache , à un million d'âmes près , quelle est , à une époque donnée , la population de la France. Heureusement qu'il n'est pas nécessaire de le savoir mieux pour établir des principes très-certains et très-utiles au sujet de la population.

C'est à la fin de l'ouvrage que je traite de plusieurs sujets qui ont une connexité intime avec l'économie des nations, parce qu'il faut savoir l'économie politique, pour apprécier convenablement ces connaissances accessoires. On ne peut bien comprendre l'usage qu'on peut faire des données de la statistique, que lorsqu'on connaît bien l'économie du corps social. C'est alors seulement qu'on distingue les données qu'il est possible d'acquérir , de

celles qui ne méritent aucune créance ; celles qui ne sont que curieuses , de celles dont on peut se servir utilement; celles dont on peut tirer des inductions importantes , de celles qui ne prouvent rien.

Telle est encore l'histoire des progrès de l'écono-

mie politique. L'histoire d'une science fait connaître l'époque où l'on a constaté les principales vérités dont elle se compose , et la manière dont on y est parvenu. Or ces notions ne peuvent avoir d'intérêt qu'après l'exposé des vérités elles-mêmes ; c'est alors seulement qu'on peut juger de l'importance des hommes et des travaux auxquels on en est redevable. C'est d'ailleurs une occasion de retracer sommairement les principes dont les preuves ont été fournies dans le courant de l'ouvrage. L'auditeur ou le lecteur est alors en état de porter un jugement sur les progrès véritables ; comme sur les mauvaises directions qu'on a prises quelquefois, et les fautes qui en ont été la suite.

Les efforts qui ont été faits chez les peuples actuellement les plus civilisés du monde, pour s'initier dans les principes de l'économie politique, et même les faux pas qu'on a faits dans cette carrière, sont une preuve du vif intérêt qu'inspire ce genre d'étude , et de l'importance qu'on y attache. Plus on parviendra à la simplifier, à la rendre facile, et plus elle se répandra. On pourra bientôt lui appliquer ce que disait Voltaire au commencement du dernier siècle, en parlant des principes de Newton : « Il faudra bien qu'on les enseigne i un jour, lorsqu'il n'y aura plus d'honneur à les conf naïtre, mais seulement de la honte à les ignorer. »

CHAPITRE PREMIER

De nos besoins et de nos biens.

Les besoins de l'homme dépendent de sa nature, de son organisation physique et morale , et diffèrent suivant les positions où il se trouve. Quand il est borné à une vie purement matérielle et végétative , il a peu de besoins à satisfaire au delà de sa nourriture. Quand il fait partie d'une nation civilisée, ses besoins sont nombreux et variés. Dans tous les cas , et quel que soit son genre de vie, il ne peut le continuer à moins que les besoins que ce genre de vie entraîne ne soient satisfaits.

Remarquons que ce n'est pas sans un sentiment quelconque de peine , que nous éprouvons des besoins , et sans un sentiment correspondant de plaisir , que nous parvenons à les satisfaire ; d'où il résulte que les expressions : Pourvoir à nos besoins, multiplier nos jouissances , et même contenter nos goûts , présentent des idées du même genre et qui ne diffèrent entre elles que par des nuances.

De cette vue générale de nos besoins , passons à l'examen des moyens que nous avons de les satisfaire.

Ces moyens consistent dans l'emploi , dans l'usage que nous faisons de différentes choses que nous nommons des biens ou des richesses.

Ces richesses sont de deux sortes qu'il convient de distinguer avec soin.

Les unes nous sont données gratuitement et avec profusion par la nature , comme l'air que nous respirons , la lumière du

jour , l'eau qui nous désaltère , et une foule d'autres choses dont l'usage nous est devenu tellement familier , que nous en jouissons sou-

(O Les hommes , unis par des intérêts communs et par des conventions expresses ou présumées, forment des

vent sans y penser. On peut les nommer des richesses naturelles. Elles appartiennent à tout le monde : aux pauvres comme aux riches , et ne sont appelées des richesses que dans un sens général et philosophique.

C'est dans la même catégorie qu'il convient de placer les biens personnels que nous ne devons qu'à la munificence de la nature ou à des accidents heureux, tels qu'une bonne santé , un heureux caractère , l'amour de nos proches et plusieurs avantages moraux , qui , sans être absolument gratuits, n'ont aucune valeur rigoureusement assignable , tels que la considération publique , la confiance qu'on inspire.

Les autres biens sont le fruit d'un concours de moyens qui ne sont pas gratuits. Nous sommes forcés d'acheter, pour ainsi dire , ces derniers biens par des travaux , des économies , des privations ; en un mot , par de véritables sacrifices. De ce nombre sont les aliments qu'on ne peut se procurer sans culture , les vêtements qu'on ne peut avoir sans que quelqu'un les ait préparés , les maisons qui n'existent qu'après qu'on les a construites. Pour jouir de ces biens, il faut les avoir créés , ou bien les avoir acquis par un échange , où nous donnons aux hommes qui les ont créés d'autres biens du même genre.

On ne peut pas séparer de ces biens l'idée de la propriété. Ils n'existeraient pas si la possession exclusive n'en était assurée à

celui qui les a acquis de l'une ou de l'autre de ces manières ; c'est-à-dire par la création ou par l'échange. Quel motif aurait-il pour faire le sacrifice sans lequel on ne saurait les obtenir , s'il ne pouvait ensuite en disposer selon sa volonté ?

D'un autre côté , la propriété suppose une société quelconque (i) , des conventions, des lois. On peut en

sociétés. On appelle ces sociétés des nations, lorsqu'on a en vue certaines réunions en particulier, occupant un

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE I

conséquence nommer les richesses ainsi acquises , des richesses sociales.

Elles ne se rencontrent en effet qu'avec l'état social. Elles sont fondées sur le droit de possession, qui est un droit reconnu et garanti par la société , par la communauté. Elles ne peuvent être évaluées que par l'échange , au moyen duquel leur valeur est constatée ; or l'échange suppose encore l'état de société : l'homme isolé ne saurait conclure aucune espèce de marché.

J'ajouterai qu'elles peuvent seules devenir l'objet d'une étude scientifique , car elles seules sont appréciables rigoureusement ; seules elles suivent , dans leur formation , leur distribution dans la société , et leur consommation , des règles invariables , où les mêmes causes sont toujours suivies des mêmes effets.

La possession exclusive qui , au milieu d'une nombreuse réunion d'hommes , distingue nettement la propriété d'une per-

sonne de la propriété d'une autre personne, fait que, dans l'usage commun, cette sorte de biens est la seule à laquelle on donne le nom de richesse. On ne fait point enrchrdaus l'inventaire d'un homme, les biens naturels dont il a la jouissance en commun avec l'humanité tout entière ; mais on y fait entrer cette portion des richesses sociales qui lui appartient personnellement , qu'il a acquise par ses propres soins, ou qu'il tient à titre de don ou d'héritage. C'est là que viennent se ranger non -seulement les choses capables de satisfaire directement les besoins de l'homme tel que l'ont fait la nature et la société , mais les choses qui ne peuvent les satisfaire qu'indirectement , en fournissant des moyens de se procurer ce qui sert immédiatement, comme l'argent, les titres de créances , les contrats de rente, etc.

Les terres cultivables sembleraient devoir être comprises parmi les richesses naturelles , puisqu'elles ne sont pas de création humaine, et que la nature les donne gratuitement à l'homme ; mais comme cette richesse naturelle n'est pas fugitive , ainsi que l'air de l'atmosphère , ou l'eau de la mer ; comme un champ est un espace fixe et circonscrit , que certains hommes ont pu s'approprier à l'exclusion de tous les autres qui ont donné leur consentement à cette appropriation , la terre qui était un bien naturel et gratuit , est devenue une richesse sociale dont l'usage a dû se payer.

Il semble, au premier abord, que ce soit une injustice qui ôte arbitrairement aux hommes qu'elle exclut , des avantages qu'elle accorde à ceux qu'elle favorise. Vous verrez plus tard qu'il n'en est pas tout à fait ainsi , et que , si l'appropriation des terres donne quehjues avantages à celui qu'on reconnaît pour

territoire déterminé, parlant communément le même langage et reconnaissant un gouvernement central qui leur est commun.

maître du terrain , elle n'ôte rien au non-proprétaire qui ne tirerait aucun parti du sol , si le sol n'était pas devenu la propriété d'un autre. Vous verrez qu'une terre qui est devenue une propriété , fournit , à ceux mêmes à qui elle n'est pas donnée , plus de moyens de subsister, et des moyens plus assurés , que si le même terrain était demeuré vague et sans propriétaire.

De même , quoique l'eau soit une richesse naturelle , du moment qu'un cours d'eau , une chute qui fait tourner un moulin , est devenue la chose d'un propriétaire , qui s'attribue exclusivement le service qu'on en peut tirer, ce cours d'eau a cessé d'être une richesse naturelle : il n'est plus permis au premier venu d'en disposer gratuitement; il est devenu une richesse sociale ; mais , sous cette forme , il est susceptible de rendre plus de services, même aux non-propriétaires, que s'il était resté une richesse naturelle. Le saut du Niagara aux États-Unis , qui est peut-être la plus belle chute d'eau du monde entier, et qui n'est la propriété de personne, ne sert à personne; tandis que la chute d'un ruisseau à Louviers , en même temps qu'elle est la propriété d'un manufacturier, contribue à faire vivre plusieurs centaines d'ouvriers qui n'en sont pas propriétaires.

En supposant que les hommes pussent créer des richesses naturelles , ils n'auraient aucun motif pour s'en donner la peine ; on peut faire artificiellement de l'air respirable ; mais ce n'est que comme une expérience de chimie ; car, si nous en faisons pour notre usage , il nous faudrait payer ce que la nature nous offre gratuitement. D'un autre côté , les richesses naturelles sont inépuisables , car, sans cela , nous ne les obtiendrions pas gratuite-

ment. Ne pouvant être ni multipliées ni épuisées , elles ne sont pas l'objet des sciences économiques. Lorsque je parlerai , dans ce cours, de richesses sans autre désignation, ce sera donc toujours de richesses sociales qu'il sera question.

Dans l'usage commun le mot richesses réveille l'idée d'une grande abondance de ces biens. Ceux qui n'en possèdent que peu , ne sont pas appelés riches. Cette manière de s'exprimer n'a pas assez de précision pour nous. L'idée d'une abondance plus ou moins grande n'est pas nécessairement renfermée dans l'idée de richesses ; c'est une circonstance qui ne tient pas à la nature des richesses que d'être abondantes ou rares. Une très-petite quantité de ce que nous avons appelé de ce nom , sera donc pour nous de la richesse , aussi bien qu'une grande quantité , de même qu'un grain de blé est du blé, aussi bien qu'un boisseau rempli de cette denrée.

Je vous parle de grandes et de petites portions de richesses ; mais quelles bases avons-nous pour les mesurer? Sur quoi jugeons-nous qu'une portion de richesse est plus grande qu'une autre? Devant chercher

les causes qui les augmentent ou les diminuent , nous avons besoin cependant de constater leur grandeur.

La richesse ne se proportionne pas à la dimension ou au poids des objets que l'on possède ; autrement un meuble grossier, une armoire , qui se trouverait en volume ou en poids excéder de mille fois une tabatière d'or, serait une richesse mille fois plus considérable que la tabatière! Cela ne se peut pas. Quelle est donc la qualité qui détermine le rapport qu'ont entre elles ces deux portions de richesses, dont Tune est sous la forme d'une

boîte d'or, et l'autre sous la forme d'une armoire ou d'un buffet? Il n'est aucun de vous, messieurs, qui ne fasse la réponse : C'est leur valeur. En dressant un inventaire, en faisant le partage d'une succession, on ne mettra pas sur les plateaux d'une balance ces deux meubles; on les évaluera; on estimera leur valeur ; et c'est en raison de leur valeur qu'on les fera entrer dans le partage des biens, des richesses, dont se compose cet inventaire ou cette succession.

Vous voyez que la richesse ne dépend pas de l'espèce des choses, ni de leur nature physique , mais d'une qualité morale que chacun nomme \enr valeur. La valeur seule transforme une chose en richesse dans le sens où ce mot est synonyme de biens, de propriétés. La richesse qui réside en une chose quelconque , que ce soit une terre ou un meuble , un cheval ou une lettre de change (i), est proportionnée à sa valeur. Quand nous parlons des choses comme étant des richesses, nous ne parlons point des autres qualités qu'elles peuvent avoir; nous ne parlons que de leur valeur. Nous sommes donc autorisés à dire que les richesses sociales , les richesses qui sont des propriétés, se composent de la valeur des choses que l'on possède.

CHAPITRE II

De la valeur qu'ont les choses.

Nous n'aurions qu'une idée imparfaite de la nature et de la grandeur des richesses , si nous n'avions que des idées confuses de ce que signifie le mot valeur. Nous suffit-il pour posséder de grandes richesses, d'évaluer Irès-haut les biens que nous possédons? Si j'ai fait construire une maison que je trouve charmante,

et s'il me plaît de l'évaluer cent mille francs, suis-je en effet riche de cent mille francs à cause de cette maison?

DE LA VALEUR QU'ONT LES CHOSES

Nous recevons un présent d'une personne qui nous est chère. Ce présent est inestimable à nos yeux ; cependant il ne nous rend pas immensément riches. Pour qu'une valeur soit une richesse , il faut que ce soit une valeur reconnue, non par le possesseur uniquement , mais par toute autre personne.

Or, une marque certaine que la valeur d'une chose que je possède , est reconnue et appréciée par les autres hommes, c'est lorsque, pour en devenir possesseurs , ils consentent à me donner une autre valeur en échange. Alors la quantité de ce que l'on donne en échange, comparée avec la quantité qu'on en donne pour acquérir tout autre objet, établit entre ces deux objets le rapport qui existe entre leur valeur. Si , pour acquérir ma maison , personne n'offre au delà de trente mille pièces d'un franc, c'est une preuve qu'elle ne vaut que trente mille francs, quelque évaluation qu'il m'ait plu d'en faire ; c'est une preuve qu'elle constitue une richesse moitié moins grande qu'une autre maison , ou tout autre objet dont on offre soixante mille francs.

Je suis confus d'insister sur des observations si communes; mais vous sentirez plus tard, messieurs, combien ces notions préliminaires étaient indispensables et rendent facile l'intelligence des hautes vérités de l'économie politique. Plusieurs d'entre vous ont peut-être déjà lu de nombreux volumes sur la nature des richesses et leur production, dont les auteurs, gens de mérite

d'ailleurs, ne s'entendent pas entre eux, ne s'entendent pas toujours eux-mêmes , faute d'avoir bien conçu les plus simples éléments de la science.

C'est la nécessité de constater la valeur des choses par un échange , ou du moins par la possibilité que l'on a de les échanger, si l'on en a le désir, contre une certaine quantité d'autres choses , qui a fait donner à la valeur sociale qu'elles ont, à la seule valeur dont il puisse être question en économie politique , le nom de valeur échangeable. C'est ainsi que la désigne le célèbre auteur des Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations , Adam Smith ; et comme le mot échangeable est toujours indispensable et compris dans les valeurs qui sont l'objet de cette étude, il est inutile de le répéter en toute occasion ; il est toujours sous-entendu.

Tout le monde reconnaît que les choses ont quelquefois une valeur d'utilité fort différente de la valeur d'échange qui est en elles; que l'eau commune, par exemple, n'a presque aucune valeur, quoique fort nécessaire ; tandis qu'un diamant a une valeur d'échange

(i) A proprement parler, aucune richesse ne réside dans une lettre de change, dont l'usage a pour but de rendre apparent, et de permettre au besoin de transférer un droit de propriété sur une portion de capital momentanément confiée à un tiers , et dont celui-ci doit opérer le remboursement à une échéance déterminée. La création

J.-B. SAT, — TOMF I.

d'une lettre de change ne constitue donc pas en elle-même une création de valeur; mais, pour ce qui concerne un individu en

particulier, elle sert à constater un droit de propriété, et c'est dans ce sens que l'auteur lui fait prendre rang parmi les choses dont la valeur entre en ligne de compte dans un inventaire. {Note de l'Editeur.)

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE II

considérable, quoiqu'il serve peu. Mais il est évident que la valeur de Tean fait partie de nos richesses naturelles, qui ne sont pas du domaine de Féconomiie politique ; et que la valeur du diamant fait partie de nos richesses sociales, les seules qui soient du ressort de cette science (i).

Il y a même des objets qui renferment en eux ces deux genres de valeur , et même dans des proportions fort différentes. 11 suffit , pour s'en convaincre, de comparer la valeur du fer avec celle de l'or. L'or est certainement moins utile que le fer, et cependant il vaut beaucoup plus. C'est qu'il y a dans l'or une très-forte portion de richesse sociale et d'échange ; tandis qu'il y a dans le fer, par des raisons qui vous seront expliquées, une faible dose de valeur sociale , et beaucoup de valeur naturelle, qui ne fait point-partie de nosrichessessocinles.

Relativement à la valeur d'échange, je dois vous faire remarquer deux circonstances qui ne manqueraient pas de se présenter plus tard à votre esprit , et qui alors pourraient à vos yeux jeter du louche sur certaines démonstrations. 11 vaut mieux «tre prévenu là-dessus; il vaut mieux connaître d'avance, sous tontes ses faces, l'objet qu'on étudie , parce qiie loi-squ'il se présente de nouveau à nos spéculations, sous un aspect un peu différent de celui où nous l'avions vu d'abord , nous ne laissons pas de reconnaître son identité. Ne faut-il pas d'ailleurs que nous connais-

sions toutes les différentes propriétés des choses, pour savoir comment elles agissent dans les phénomènes où elles jouent un rôle ?

La valeur d'une chose est une quantité positive, mais elle ne l'est que pour un instant donné. Sa nature est d'être perpétuellement variable, de changer d'un lieu à l'autre, d'un temps à l'autre. Rien ne peut la fixer invariablement, parce qu'elle est fondée, ainsi que vous le verrez plus tard, sur des besoins « et des moyens de production qui varient à chaque minute. Cette variabilité complique les phénomènes de l'économie politique; elle les rend souvent fort difficiles à observer et à résoudre. Je ne saurais y porter remède : il n'est pas en notre pouvoir de changer la nature des choses. Il faut les étudier telles qu'elles sont. Renonçons-nous à l'étude de la physique lorsque nous nous apercevons que l'électricité se comporte de diverses façons, selon les corps et selon les situations? Non ;

(i) Les biens qui ont une valeur d'échange constituent seuls ce que les nations nomment des richesses, parce que ce sont les seuls qui puissent procurer à celui qui les possède, la jouissance de toutes les choses indifféremment qui sont capables de satisfaire ses besoins ou de gratifier ses goûts. Ce sont aussi les seuls qui soient rigoureusement appréciables. M. Louis Say, de Nantes, a cherché à donner une autre appréciation des biens; il veut qu'on mesure une portion de richesse, d'après l'inconvénient qui viendrait à résulter de sa privation; mais qui est le juge de la grandeur de cet inconvénient? Il peut y avoir

nous cherchons à la suivre dans ses diverses altérations. Étudions de même la valeur : nous ne la trouverons peut-être pas beaucoup plus fugitive que l'électricité.

La seconde circonstance à remarquer relativement à la valeur des choses , est l'impossibilité d'apprécier sa grandeur absolue . Elle n'est jamais que comparative. Quand je dis qu'une maison que je désigne, vaut 50 mille francs, je n'affirme autre chose sinon que la valeur de cette maison est égale à celle d'une somme de 50 mille francs ; mais qu'est-ce que la valeur de cette somme? Ce n'est point une valeur existante par elle-même et abstraction faite de toute comparai-son. La valeur d'un franc, de 5 francs, de 50 mille francs, se compose de toutes les choses que l'on peut avoir pour ces différentes sommes. Si l'on peut, en les donnant en échange, avoir une plus grande quantité de blé, de sucre, etc., elles valent plus relativement à ces denrées ; si l'on peut en avoir moins, elles valent moins; car la valeur d'une somme d'argent, comme tou'es les autres valeurs, se mesure par la quantité des choses que l'on peut obtenir en échange.

Il en est de l'idée de la valeur comme de l'idée de la distance. Nous ne pouvons parler de la distance où est un objet, sans faire mention d'un autre objet, duquel \e premier se trouve à un éloignement quelconque. De même, l'idée de la valeur d'un objet suppose toujours un rapport quelconque avec la valeur d'un autre objet.

Cette nouvelle difficulté est-elle un motif suffisant pour renoncer à l'étude des valeurs? A cette question que je me faisais tout à l'heure, la même réponse peut être faite. Quand on veut étudier sûrement , il faut connaître les choses avec toutes leurs propriétés. Il faut constater ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas ; et il ne faut pas que la difficulté, peut-être l'impossibilité de parvenir à certaines connaissances, nous détourne d'étudier celles où nous pouvons atteindre. Le thermomètre ordinaire nous indique si

l'air , si l'eau où on le plonge, sont plus ou moins chauds qu'ils n'étaient dans un autre moment; il nous indique (et même la chose est déjà douteuse) les rapports qu'il y a entre la chaleur de deux corps différents; mais il ne nous apprend point la quantité absolue de chaleur qui se

sur ce point autant d'avis que de personnes. Certaines gens se privent d'un bon diner pour avoir un habit propre; d'autres se privent d'un habit pour avoir un bon dinar. Une évaluation arbitraire ne saurait devenir une mesure; et, si l'on regarde comme une appréciation de l'inconvénient, la chose dont en général les hommes consentent à se priver pour en avoir une autre dont ils préfèrent n'être pas privés, on rentre dans l'appréciation par le moyen de la valeur échangeable; car, qu'est-ce que l'échange, si ce n'est l'abandon de la chose dont on consent à se passer , pour obtenir en place celle que l'on désire?

DE LA VALEUR QU'ONT LES CHOSES

trouve dans l'un ou dans l'autre de ces corps. A vrai dire, dans l'état actuel de nos connaissances, nous n'avons aucun moyen de savoir la quantité absolue de chaleur qui se trouve dans un corps : nous ne connaissons que des rapports. Cependant nous étudions les phénomènes de la chaleur; nous en expliquons un grand nombre ; nous en prévoyons les résultats , et nous relirons de nombreux services dans les arts de ce que nous savons sur ce point. Pourquoi , de la même manière, ne retirerions-nous pas de grands services de ce que nous apprendrons sur la valeur des choses , bien qu'elle ne soit que relative et non absolue?

Si toute valeur est variable et relative, vous remarquerez qu'il est superflu de vouloir comparer deux portions de richesses , à moins qu'elles ne soient dans le même temps et dans le même lieu. Rien ne me garantit qu'un sac de mille francs, dans ma caisse, soit une richesse égale à un sac de mille francs que j'y avais l'année dernière. Si cette année-ci, il peut acheter plus de choses que l'année dernière, cette portion de ma richesse est plus grande ; s'il en peut acheter moins , elle est plus petite.

De même, si je passe d'un lieu dans un autre, quand ce serait sans sortir du même pays , l'argent que j'ai dans ma bourse change de valeur à mesure que j'avance ; car toutes les denrées , tous les logements , tous les services qu'on peut me rendre, changent de valeur relativement à ma bourse. Si je passe d'un lieu où tout, ou presque tout est plus cher, pour aller dans un lieu où presque tout est à meilleur compte, comme lorsque je vais de Paris dans le département des Vosges ou dans celui de la Loire-Inférieure, je deviens plus riche , et même beaucoup plus riche , sans posséder un écu de plus.

A plus forte raison ma richesse change, lorsque je passe d'un pays dans l'autre, parce que les circonstances de deux pays sont ordinairement beaucoup plus différentes que celles de deux provinces du même pays. Le climat, les impôts, les mœurs, influent toujours beaucoup sur la valeur de chaque chose, sur la valeur même du numéraire ou de la monnaie employée comme intermédiaire dans les échanges; de sorte que, lorsque je me rends dans l'étranger, non-seulement ma richesse varie par la conversion de mon argent en monnaie étrangère , mais par le prix de toutes les choses dont je serai dans le cas de me pourvoir.

Voilà pourquoi, dans la situation actuelle des nations, nous devenons plus pauvres lorsque nous allons voyager en Angleterre; et pourquoi les Anglais deviennent plus riches lorsqu'ils viennent voyager en France. Et néanmoins on ne peut pas dire que cet effet ait lieu généralement pour tout; car, s'il y a quelques objets entre autres qui soient plus chers en France qu'en Angleterre, comme certaines quincailleries, les Anglais qui

voyagent en France deviennent plus pauvres relativement à ces objets-là.

Continuez l'application de ces principes , et vous verrez qu'il est de toute impossibilité de comparer les richesses de deux nations, parce que ces deux nations, quoiqu'elles existent dans le même temps, ne peuvent pas exister dans le même lieu. Lorsque, dans un même lieu, un objet vaut, en même temps, cinq francs et un autre dix francs, je peux dire , avec certitude , que ce dernier vaut le double de l'autre, et peut s'échanger contre deux fois le premier, ou contre deux fois autant de tout ce qu'on peut obtenir par le moyen du premier ; mais, que je transporte l'un des deux en Angleterre , il n'y a plus le même rapport de valeur entre eux , parce qu'ils sont séparés et ne se trouvent plus dans les mêmes circonstances. Et si je les y transporte l'un et l'autre, il s'établira un nouveau rapport entre eux ; et ce rapport sera probablement fort différent du premier, parce que les circonstances des deux pays n'auront probablement pas influé de la même manière sur les deux objets. En temps de paix , on transporte de France en Angleterre des fruits et des légumes. Transportez-y un panier de fruits de la valeur de six francs , et portez-y en même temps une once d'argent qui a exactement la même valeur en France : ces fruits et cet argent, arrivés en Angleterre, se trouveront avoir

changé de valeur en sens contraire ; cette quantité de fruits s'échangera contre plus d'argent ; cette quantité d'argent achètera moins de fruits : leur rapport aura changé.

Il en est de même de l'or , de tous les métaux. Lors donc que l'on évalue les capitaux ou les revenus de l'Angleterre en onces d'or ou d'argent , et que l'on évalue de même les capitaux ou les revenus de la France , pour les comparer, on compare deux choses qui ont en commun le même nom , les mêmes propriétés physiques , mais non au même degré , la seule qualité qui en fasse des richesses : la qualité de pouvoir acquérir un objet , de pouvoir l'acheter. Il est impossible de comparer les richesses de deux époques ou de deux pays différents, parce qu'elles n'ont point de mesure commune. C'est la quadrature du cercle de l'économie politique. Les auteurs qui croient la tenir, ne tiennent rien. Les documents qu'ils rassemblent seraient aussi exacts et aussi authentiques qu'ils le sont peu, qu'ils n'apprendraient encore rien. C'est en pure perte qu'on prend beaucoup de peine et qu'on noircit beaucoup de papier à ce sujet.

En vous parlant d'échanges et de valeurs, je me suis servi de sommes d'argent pour désigner un des deux termes de l'échange ; je dois pourtant vous prévenir que les ventes et les achats , c'est-à-dire les échanges où le numéraire entre comme l'un des termes, ne sont

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE II

pas l'objet essentiel des transactions sociales. Lorsque nous vendons une chose qui a une valeur , dans quel but acquérons-nous

ces pièces d'or ou d'argent qu'on nous donne en paiement? Est-ce pour les enfiler en guise d'ornements et en faire des guirlandes comme on le fait, dit-on, en certains pays? Probablement que non. C'est pour en acheter quelque autre chose, quelque autre bien. Si nous transmettons cette somme à une autre personne, cette personne l'emploiera au lieu de nous ; mais à quoi l'emploiera-t-elle ? Toujours à un achat quelconque. Quand même nous cacherions la somme dans la terre , ce serait toujours afin de nous en servir plus tard pour acheter quelque chose. Que si nous mourions avant de l'avoir déterrée, ce seraient alors nos héritiers , ou ceux entre les mains de qui elle tomberait , qui l'emploieraient de cette manière ; son emploi ne serait que différé. Tant qu'elle reste monnaie, elle ne peut servir à aucun autre usage ; et si vous fondez la monnaie dans un creuset, vous pouvez être considéré comme ayant employé votre monnaie à acheter un lingot.

Il en est de même du marchand dans sa boutique , du fermier au marché. Us ne vendent que pour racheter, par la raison qu'ils ne peuvent consommer l'argent en nature , et que les monnaies ne servent à rien , quand on les a , si ce n'est pour acheter.

Que concluons-nous de là? C'est qu'une vente n'est que la moitié d'un échange , n'est qu'une opération qui n'est pas terminée. C'est vendre et acheter qui forme une opération complète ; or, vendre et acheter, qu'est-ce, sinon échanger ce qu'on vend contre ce qu'on achète ?

Puisque les biens, les richesses, ne sont que passagèrement sous la forme d'une somme de numéraire , puisque , après chaque opération complétée , on se trouve toujours avoir échangé des objets susceptibles de servir , contre des objets dont on peut

se servir également , ce sont les valeurs réciproques de tous ces objets qui se balancent entre elles, et non celle de la monnaie d'or et d'argent, avec ces objets. Ainsi, en me supposant cultivateur, si je veux acheter une livre de café de deux francs, je suis obligé, pour avoir ces deux francs, de vendre vingt livres de froment de deux sous; avec mes vingt livres de froment j'obtiens une livre de café , et voilà l'échange terminé. Vous voyez bien que c'est la valeur relative du froment et du café qui importe à mes intérêts, et non le rapport que l'une ou l'autre de ces denrées peuvent avoir avec l'argent. Si l'argent est abondant et à bon marché , j'en aurai davantage pour mon blé ; mais aussi je serai obligé d'en donner davantage pour avoir du café ; tandis que si le froment vient à valoir davantage relativement au café, ou si le café vaut moins relativement au froment, avec mon froment j'obtiendrai une plus grande quantité

de café. Si l'Amérique n'avait pas renfermé dans son sein des mines abondantes , l'or et l'argent seraient bien moins communs. Je n'obtiendrais peut-être, en vendant mon blé , qu'un demi-sou pour chaque livre de 46 onces; mais aussi le café ne vaudrait qu'un demi-franc au lieu de deux francs ; et , avec mes 20 livres-defroment, j'aurais toujours une livre de café. Les richesses, les valeurs seraient les mêmes, quoique exprimées par moins de chiffres, tout comme la fortune d'un homme qui a mille livres sterling de revenu, n'est pas plus petite que celle d'un homme qui a 25 mille francs de revenu , quoique 25 mille soit un nombre plus grand que mille.

Ces principes sont tellement simples, qu'ils semblent à peine dignes d'être énoncés. Cependant ils vous paraîtront bien importants par la suite , quand vous verrez combien de fausses opéra-

tions ont été faites , combien de mauvaises mesures ont été prises dans toutes les parties de l'Europe et du monde , et combien de sang a été versé , pour accaparer dans un pays, de préférence à un autre , les métaux précieux; ce qui, en supposant qu'on eût réussi, ne pouvait (sauf quelques effets de peu de conséquence dont je vous parlerai plus tard) , ne pouvait , dis-je , avoir d'autres suites pour le public , que de multiplier les chiffres de nos inventaires (i) .

Ces mêmes principes nous apprennent encore que l'or, l'argent, les monnaies, ne sont point recherchés pour eux-mêmes, et ne valent jamais que ce qu'ils peuvent acheter. Car, puisqu'on ne les recherche pas pour les consommer, qu'on les recherche pour acheter, lorsqu'on fait un marché quelconque , lorsqu'on veut avoir par exemple 50 mille francs d'une maison , on n'a réellement en vue que les objets qu'on peut acquérir avec ces 50 mille francs. Si l'argent valait le double de ce qu'il vaut , et si par conséquent on pouvait avoir pour 25 mille francs ce qu'on a maintenant pour cinquante, on serait tout aussi disposé à donner la maison pour 25 mille francs.

De même, le marchand qui demande 40 francs pour une aune de drap , veut avoir en réalité tout ce qu'on peut avoir pour 40 francs. Tous les objets réunis, ou les portions d'objets valant 40 francs , sont donc la mesure de cette portion de richesse qui , dans ce moment-là , porte le nom d'une aune de drap.

Comment se fait-il donc que , pour évaluer la richesse, l'on désigne toujours une certaine quantité de pièces de monnaie? — Parce que le grand usage que nous faisons des monnaies, comme intermédiaires dans les échanges nombreux que réclament nos besoins,

(i) Je me suis donné beaucoup de peine pour rendre ces démonstrations simples, et ensuite je suis obligé de demander excuse de ce qu'elles sont si simples.

DE LA VALEUR QU

nous a donné, pour apprécier ce que peut valoir une somme de monnaie, plus de facilité que pour apprécier ce que vaut une certaine quantité de toute autre marchandise. Ainsi quand je vous dirai : Je viens de voir un cheval de 600 francs, vous vous formerez plus aisément une idée de la valeur de cet animal, que si je vous disais : Je viens de voir un cheval qui vaut 30 hectolitres de froment; quoique, au cours actuel, ces deux choses signifient la même chose.

Lorsqu'on veut évaluer plusieurs objets de natures diverses , comme serait une maison dans laquelle se trouveraient réunis, je suppose, outre le mobilier, deux chevaux , douze milliers de sucre, et un rouleau de 25 pièces d'or, il ne me suffit pas de savoir qu'il y a une foule de choses que je pourrais obtenir en échange de cette maison ainsi garnie. J'aurais, du montant de toutes ces valeurs , une idée bien plus confuse , que si elles étaient sous la forme d'une même marchandise. Pour en avoir le total , j'estime donc la quantité d'une certaine marchandise que chacune de ces choses en particulier peut valoir ; je les réduis, pour ainsi dire, à un dénominateur commun ; et , comme le dénominateur dont la valeur m'est le mieux connue, est une marchandise appelée monnaie , je dis :

La maison vaut 25,000 fr.

Le mobilier 5,000

Les deux chevaux 800

Les 12 milliers de sucre . . . 12,000 Enfin les 25 pièces d'or . . .
500

Total additionné. . . 43,500 fr.

La maison et ce qu'elle contient sont des portions de richesses, qui valent ensemble autant que vaut une somme de 43, 300 francs d'écus; et quoique j'eusse pu, avec autant de raison et la même exactitude , évaluer cela 2,165 hectoUtres de froment, je me fais une idée plus nette de la valeur de la maison quand je sais combien elle vaut d'écus, uniquement par suite de l'habitude que nous avons tous d'apprécier vite ce que vaut un écu de 5 fr., puis un sac d'écus, puis 43 de ces sacs-là.

Ce que j'ai besoin que vous entendiez, messieurs, à la suite de toutes ces considérations , c'est que ce qui constitue la richesse, est absolument indépendant de la nature de la marchandise qui sert à en faire l'évaluation. Une maison est une richesse , non parce qu'elle peut procurer à son acquéreur des écus , mais parce qu'elle peut procurer tout ce que des écus peuvent acheter. Les écus eux-mêmes ne sont une richesse qu'en raison des choses qu'on peut acquérir par leur moyen; car, ainsi que je vous l'ai déjà fait remarquer, si avec des écus on ne pouvait rien acheter, eux-mêmes ne vaudraient rien. C'est la faculté d'acheter, qui fait que les choses sont des richesses; or cette faculté,

OINT LES CHOSES

cette qualité qu'on appelle leur valeur, est dans l'objet qu'on évalue, indépendamment de l'objet qui sert à faire cette évaluation.

Qu'il soit donc bien entendu, que toutes les fois que nous parlerons d'un bien, d'une fortune, d'un capital, d'un revenu, d'un impôt, de dix mille, de cent mille francs, nous entendrons par là, non pas une somme d'écus , mais une somme de valeurs qui , sous diverses formes, égalent la valeur qu'aurait une somme d'écus de dix ou de cent mille francs. Les écus ne sont là que pour évaluation ; et cette évaluation pourrait être faite tout aussi bien en froment; elle n'aurait d'autre inconvénient que de vous donner moins vite et moins nettement une idée de la quotité de la valeur dont il est question.

Ce n'est que lorsqu'on entend bien cette vérité , qu'on peut raisonner sur les capitaux , les revenus , les productions , les consommations , les exportations, les impôts, les emprunts , les dépenses du public et des particuliers , et en général sur tout ce qui a rapport à l'économie des nations.

Voyez un peu dans quelles absurdités on risquerait de tomber, si l'on réservait la qualification de richesses aux seuls sacs de mille francs : on regarderait comme ne possédant rien un homme qui aurait pour cent mille francs de bonnes marchandises dans ses magasins : on serait obligé, pour être conséquent , de dire lorsqu'il vend ses marchandises , même à perte , contre des écus, qu'il gagne cent mille francs; car, jusque-là, il n'avait pas un de ces sacs auxquels vous accordiez exclusivement le nom de richesses, et maintenant il en a cent.

Je me suis attaché , messieurs, à développer les différentes idées que doit réveiller le mot valeur, et je vous engage à vous rappeler ces développements ; car c'est la faculté de pouvoir se rappeler toutes les idées , toutes les notions comprises sous chaque expression , qui constitue la science. On sait l'économie politique , lorsque les mots valeur , production , capitaux , revenus, et les autres, réveillent dans l'esprit la totalité des idées et des rapports qu'ils comprennent. Chaque mol est, pour ainsi dire, une provision d'idées comprimées, qu'on a la faculté de pouvoir développer au besoin ; semblable à ces essences réduites à un très-petit volume, dans le but de les loger dans un flacon étroit et de les transporter aisément , mais qui sont susceptibles de s'étendre et de parfumer des espaces considérables et une foule d'objets variés.

Je vous ai parlé de la valeur des choses, mais le mot chose doit vous paraître bien vague ; il doit l'être, messieurs, puisqu'il faut qu'il s'applique à une foule d'objets de natures fort diverses, ou plutôt à toutes les

PKEMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE III

choses de ce monde, pourvu qu'elles soient susceptibles d'avoir une valeur, d'être évaluées.

Ainsi, par exemple, non-seulement une terre, une maison, un vêtement, une pièce de monnaie, un fusil, peuvent être compris sous cette dénomination , puisque ces choses sont susceptibles d'avoir de la valeur, plus ou moins de valeur ; mais une journée d'ouvrier est aussi une chose qui a une valeur; le conseil d'un médecin , une représentation théâtrale, sont des choses qui ont de la valeur, comme la clientèle ou le cabinet d'un avocat, la chalandise

d'une boutique, etc. Une preuve qu'elles ont une valeur , c'est qu'on y met un prix , lorsqu'on trouve à les acheter, et que, pour les avoir, on donne en échange des écus ou d'autres valeurs très-substantielles.

Lors donc que je parle de la valeur des choses sans rien spécifier de plus, j'entends parler de ces choses ainsi déterminées, et de toutes celles qui sont dans le même cas, c'est-à-dire, qui sont susceptibles d'être acquises, de devenir la matière, le sujet d'un échange.

CHAPITRE III

Du fondement de la valeur, ou de l'utilité.

Nous avons appris , par la simple observation des faits , que la richesse se compose de la valeur des choses que l'on possède, et qu'elle est proportionnée à cette valeur ; et nous avons remarqué que la valeur d'une chose existe dans la chose même, indépendamment de ce que l'acheteur donne pour la posséder. La quantité d'écus, ou de blé, ou de toute autre marchandise, qu'un acquéreur donne pour avoir une maison , est une indication de la valeur de cette maison ; mais, ce n'est pas à cause de cette offre que la maison a une valeur, c'est en vertu d'une qualité qui réside en elle, et dont la quantité de choses évaluables qu'on offre pour l'acheter, n'est que l'indication et la mesure.

Or cette qualité qui fait qu'une chose a de la valeur, il est évident que c'est son utilité . Les hommes n'attachent du prix qu'aux choses qui peuvent servir à leur usage ; c'est en vertu de

cette qualité qu'ils consentent à faire un sacrifice pour les acheter; car on ne donne rien pour se procurer ce qui n'est bon à rien (i).

(i) On verra plus tard, lorsque j'exposerai les lois qui président à l'allocation des prix, comment les prix, à mesure qu'ils s'élèvent par les difficultés de la production, bornent le nombre des demandeurs à ceux à qui leurs facultés permettent d'atteindre à l'usage de certaines utilités; ce qui arrête la production de toutes les utilités qui excèdent un certain prix. Mais cette considération, qui n'in-

Voilà, messieurs, une remarque qui nous avance singulièrement; car si nous pouvons constater que l'on peut donner à une chose une utilité qu'elle n'aurait pas eue par elle-même; si cette utilité lui donne de la valeur, et si cette valeur est de la richesse, nous avons la certitude que nous pouvons créer de la richesse.

Cherchons donc à savoir en quoi consiste cette utilité; nous apprendrons ensuite comment elle peut être communiquée aux choses.

Nos besoins rendent utile pour nous tout ce qui peut les satisfaire. Ces besoins, ainsi que l'observation vous en a été faite, dépendent de la nature physique et morale de l'homme et des circonstances où il se trouve placé. Partout il a besoin d'aliments; dans les climats froids, il lui faut des vêtements, des abris; dans les pays civilisés, il a besoin que ses habits, non-seulement le couvrent, mais le décorent, et lui concilient une espèce de considération qui est un besoin aussi; dans une civilisation encore plus avancée, les besoins de l'esprit viennent se joindre à ceux du

corps. L'homme alors recherche des livres , des gravures et d'autres moyens délicats de s'amuser et de s'instruire.

Les besoins changent avec les mœurs et les usages des nations. Ils changent encore avec l'âge , les goûts, les passions , et même avec les travers des individus. A la Chine , le ginseng est une racine estimée pour ses vertus médicinales. On l'y vend, dit - on, jusqu'à 48 onces d'argent la livre , qui feraient environ 300 fr. de notre monnaie ; tandis qu'à Paris un homme qui posséderait une livre de ginseng , ne trouverait probablement à la vendre pour aucun prix Les marcassites (2) avaient de la valeur autrefois en France , parce qu'on en faisait des bijoux , et n'en ont plus maintenant que ce genre d'ornement est tout à fait passé de mode. Au quinzième siècle , on avait besoin de chapelets en Angleterre et en Hollande ; maintenant on ne sait pas même , dans ces pays-là , ce que c'est qu'un chapelet , ni l'usage qu'on peut en faire. Aux yeux du moraliste, une fleur artificielle, une bague au doigt, peuvent passer pour des objets complètement inutiles. Aux yeux de l'économiste, ils ne sont plus méprisables du moment que les hommes y trouvent assez de jouissances pour y mettre un prix quelconque. La vanité est quelquefois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim. Lui seul est juge de l'importance que les choses ont pour lui et du besoin qu'il en a (3).

firmes point ce que je pose ici, n'est point nécessaire pour faire entendre les procédés de la production; c'est pour cela que j'en place la démonstration plus loin.

(2) Pyrites ne s'altérant pas au contact de l'air; on les lirait du Jura et d'Allemagne et on les montait comme des pierres précieuses. {\otc de l'Editeur.)

(3) Ces notions doivent suffire dans celle partie du

DE CE QU'IL FAUT ENTENDUE PAR LA PRODUCTION DES RICHESSES

C'est l'utilité des choses ainsi conçue qui est le premier fondement de la valeur qu'elles ont ; mais il ne s'ensuit pas que leur valeur s'élève au niveau de leur utilité : elle ne s'élève qu'au niveau de utilité qui leur a été communiquée par l'homme. Le surplus de cette utilité est une richesse naturelle qui ne se fait pas payer. On consentirait peut-être à sacrifier vingt sous pour une livre de sel, s'il fallait la payer en proportion du service qu'elle peut rendre ; mais on n'est heureusement obligé de la payer qu'en proportion de la peine qu'elle coûte. Tellement que, s'il vous plaît d'évaluer la jouissance que vous procure cette denrée à vingt sous la livre , et q^u'elle ne vous coûte qu'un sou, il y a dans une livre de sel pour 19 sous de richesse naturelle qui vous est donnée gratuitement par l'auteur de la nature, et pour un sou seulement de richesse sociale, c'est-à-dire , de valeur non gratuite donnée par l'homme qui a recueilli le sel et qu'il vous fait payer.

Le possesseur d'une chose peut , dans certains cas et par des moyens forcés, en élever la valeur fort au-dessus de sa valeur naturelle. Celui qui a apporté dans ma ville ou dans mon village une provision de sel, peut me ravir tout autre moyen de m'en pourvoir, et il me vendra alors sa marchandise le prix qu'il voudra (i). Cela n'indique pas que la valeur du sel ait réellement haussé ; cela indique seulement que cet homme abuse de ma situation , et

me fait payer le sel au delà de sa valeur. C'est une spoliation. Quand un voleur m'oblige

sur la grande route à lui céder un bon cheval contre un mauvais, il n'en résulte pas que ce dernier cheval vaille autant que l'autre; il en résulte seulement qu'on me prend de force une partie de mon bien.

On ne peut pas dire que les richesses que la nature nous donne gratuitement suffisent à la satisfaction de nos besoins indispensables , et que les biens artificiels et sociaux n'ont pour objet que la satisfaction de besoins factices nés de la civilisation. La nature seule pourvoit à certains besoins indispensables, comme lorsqu'elle prépare , en mélangeant d'autres fluides , l'air respirable dont nos poumons ne sauraient se passer, et avec une telle profusion , que le globe de la terre serait entièrement couvert d'habitants , qu'ils ne viendraient pas à bout d'épuiser l'atmosphère. Mais cette même nature , livrée à elle-même , ne pourvoit que d'une manière insuffisante à des besoins non moins indispensables, comme à celui de la nourriture d'une société un peu nombreuse. Les aliments spontanés qu'elle offre à l'homme sont peu variés , peu salubres , précaires, et surtout en beaucoup trop petite quantité. Si vingt hommes, il y a trois siècles, avaient été jetés par la tempête sur les côtes où sont maintenant les États-Unis , il est probable qu'ils y seraient morts de faim : sur ces mêmes côtes, où maintenant plusieurs millions d'individus trouvent non-seulement une subsistance abondante, mais, de plus, beaucoup des délicatesses de la vie.

DEUXIÈME DIVISION

CHAPITRE IV

De ce qu'il faut entendre par la production des richesses.

Après nous être formé de justes idées des mots richesses, valeur, utilité, nous aurons quelques facilités pour apprendre comment se produisent les richesses.

Déjà vous entrevoyez qu'en donnant de l'utilité aux choses, ou bien en augmentant l'utilité qu'elles ont

Cours où il ne s'agit que de savoir de quelle manière on produit. Plus tard on verra ce qu'il convient aux hommes (le consommer.

(i) Cette supposition représente ce qui se passait sous

déjà, on augmente leur valeur, et qu'en augmentant leur valeur, on crée de la richesse. Ce n'est pas la matière de la chose que l'on crée, que l'on produit. Nous ne pouvons pas tirer du néant un seul atome de matière; nous ne pouvons pas même en faire rentrer un seul dans le néant; mais nous pouvons tirer du néant des qualités qui font que des matières, sans valeur auparavant, en acquièrent une, et deviennent des richesses. C'est en cela que consiste la production en économie politique, c'est là le miracle de l'industrie

l'ancien régime en France, où il était défendu à un pauvre paysan habitant le bord de la mer, d'y puiser une cuillerée d'eau pour saler son pot.

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE IV

humaine ; et les choses auxquelles elle a donné ainsi de la valeur, se nomment des produits.

Lorsque Ton considère principalement en elles la faculté qui leur a été communiquée de pouvoir acquérir d'autres objets par le moyen d'un échange , on les nomme des valeurs (i).

Pour créer des produits , ne pouvant en créer la matière , l'action de l'industrie est nécessairement bornée à séparer, transporter, combiner, transformer les molécules dont ils se composent. Elle change l'état des corps , voilà tout , et , par ce changement d'état, elle les rend propres à nous servir.

Il suffit de regarder autour de soi pour apercevoir partout des produits de l'industrie et des exemples de ses opérations.

Le sable est une matière dépourvue de presque toute valeur. Un verrier en prend , y mêle de la soude , expose ce mélange à un feu violent qui en combine les parties, et en fait une matière homogène , pâteuse, qu'à l'aide de tubes de fer, on souffle en larges bulles. On fend ces bulles, on les étend ; on les laisse refroidir graduellement ; on les coupe ensuite dans différentes dimensions, et il en résulte ce produit transparent, étendu, qui, sans empêcher la lumière du jour de pénétrer dans nos maisons, ferme l'accès au froid et à la pluie. Qu'a fait en réalité pour la richesse, ce manufacturier de vitres? Il a changé du sable, et d'autres matières de peu de valeur, en un produit qui a beaucoup plus de valeur. Et pourquoi met-on un prix à ce produit? C'est à cause de l'utilité dont il est; de l'usage qu'on en peut faire pour fermer les croisées.

Voyez un chapeau de paille d'Italie : je ne pense pas que la valeur de la matière première d'un de ces chapeaux s'élève au-dessus de quelques sous. Une adroite industrie natte cette paille avec tant d'art, qu'elle en fait un des plus jolis articles de la parure d'été de nos femmes , et trouve le moyen d'en élever la valeur quelquefois au-dessus de plusieurs centaines de francs.

Un cultivateur prend des semences, des engrais, les met dans une espèce de creuset que nous nommons un champ, un fonds de terre, et à la suite de certaines opérations que l'expérience lui a enseignées, il se trouve que les sucs contenus dans la terre et dans ses engrais , joints à ceux que lui fournit l'atmosphère , se changent en végétaux , en fourrage. Ensuite , à l'aide d'un instrument que j'appellerai une brebis, ou un

(i) Par extension , les gens d'affaires nomment valeurs les écrits qui portent une promesse de livrer des valeurs réelles ; ce qui donne à des papiers une valeur représentative et permet, dans certains cas, de les employer à acheter des choses ayant une valeur intrinsèque.

(2) Plusieurs auteurs ont, au lieu du mot industriels, adopté le mot industriel. Cette dernière terminaison, dans notre langue, semble réservée aux adjectifs; c'est ainsi qu'on dit : les arts industriels, pour exprimer les arts qui

mouton , ce même cultivateur modifiera les particules qui composent son herbe , et il en fera de la laine.

Le nouveau degré d'utilité, d'aptitude à pouvoir servir, que les matériaux acquièrent à chaque nouvelle opération , augmentent leur valeur et indemnisent le cultivateur de ses frais ou de ses peines.

Un fabricant de draps achète la laine de ce cultivateur, la dégraisse, la carde, la file, en fait un tissu, qui, après avoir été foulé, coloré, tondu, forme les habits qui nous couvrent.

D'autres personnes ont procuré au fabricant de draps une matière colorante, de l'indigo, par exemple, qu'elles ont été prendre aux grandes Indes, ou aux Antilles; ces personnes, que nous appellerons des commerçants, ont fait subir à l'indigo une opération (que nous appellerons un transport), opération qui l'a mise sous la main du fabricant, et a procuré ainsi, à ce dernier, la possibilité de s'en servir. Le commerçant, comme vous voyez, a, par cette opération, changé la situation de la matière nommée indigo; et son industrie a reçu sa récompense par l'augmentation de valeur qui en est résultée pour cette marchandise.

C'est par l'industrie de toutes ces personnes que vous jouissez de l'avantage de porter un habit de drap bleu; et, quoique leurs opérations soient prodigieusement variées, cependant vous apercevez qu'elles sont toutes analogues en ceci, que ces hommes industriels, ou ces industriels (2), pour les désigner par un seul mot, ont tous pris leurs matières premières dans un certain état, pour les rendre dans un autre état où ces mêmes matières ont acquis un degré d'utilité et, par suite, un degré de valeur qu'elles n'avaient pas auparavant.

Il y a même, entre plusieurs d'entre eux, des analogies plus fortes. Lorsqu'un teinturier mélange dans une chaudière, de l'eau, de l'alun, de l'indigo et d'autres drogues, n'exerce-t-il pas une industrie analogue à celle du cultivateur qui, suivant les procédés de son art, mélange de l'eau, des engrais, des sucres que lui fournissent la terre et les airs? Le teinturier favorise ses combinaisons à l'aide de la chaleur d'un fourneau; le cultivateur se sert

de la chaleur du soleil. Le teinturier confie son étoffe à sa chaudière , comme le cultivateur confie ses semences à son champ. Enfin l'un comme l'autre retirent de leurs opérations des matières qui valent plus que lorsqu'elles y sont entrées.

dépendent de l'industrie, comme on dit les qualités superficielles, pour les qualités qui ne tiennent qu'à la superficie; mais quant aux hommes qui ont de l'industrie, il me semble que l'on fait mieux de les appeler des industriels, de même que l'on nomme ambitieux , les hommes qui ont de l'ambition. Il convient d'avoir deux mots plutôt qu'un seul pour exprimer deux idées. Tel est le sens dans lequel je les ai employés l'un et l'autre dans mon Traité, longtemps avant que l'on songeât à l'un ou à l'autre.

DE CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR LA PRODUCTION DES RICHESSES

La technologie , ou description des arts et métiers , considère l'art en lui-même , étudie ses moyens , perfectionne ses procédés ; l'économie politique considère l'industrie dans ses rapports avec les intérêts de ceux qui la cultivent, et avec les intérêts de la société. C'est elle qui nous découvre quelle est la véritable mine qui répand ses richesses dans l'univers. C'est par le moyen de l'industrie que deux livres de laine de quatre francs deviennent une aune de drap de quarante francs. Calculez, si vous pouvez, les valeurs ainsi créées par l'industrie sur la surface d'un vaste pays bien cultivé ; sur ses navires , sur ses canaux , sur ses routes ; dans ses ateliers , dans ses boutiques , dans l'intérieur de ses maisons, et jusque dans ses galetas.

Pour faire d'un semblable calcul un essai , entre mille, et avec le degré d'approximation dont ces matières sont susceptibles, essayons, par plaisir, de compter la valeur créée par une seule profession , par une des plus modestes ; celle qui s'occupe exclusivement de nos chaussures.

On croit que la France actuelle contient trente-deux millions d'habitants. Supposons qu'un quart de ses habitants ne mette jamais de souliers ; ce qui paraîtra bien fort à nos provinces du Nord , où l'on ne connaît pas les sabots, et où personne ne va les pieds nus. Il restera vingt-quatre millions de personnes, petites ou grandes, hommes ou femmes, qui portent des souliers. Admettons encore qu'elles en usent, le fort portant le faible, quatre paires dans l'année. Si cette évaluation est trop forte pour certaines chaussures armées d'une respectable cuirasse de fer, elle paraîtra faible pour ceux qui portent des souliers plus légers et qui en changent plus d'une fois par mois. Voilà donc quarante-vingt-seize millions de paires de souliers que la France doit produire chaque année ; car je ne pense pas qu'elle en reçoive de l'étranger aucune quantité qui soit digne d'entrer en ligne de compte.

Ce n'est pas tout. La France fournit des souliers aux étrangers qui séjournent chez elle ; elle en envoie quelque peu en Angleterre. Elle en envoie dans presque toutes les colonies , surtout des souliers de femme , aux États-Unis de l'Amérique, et jusqu'aux grandes Indes. Si nous comprenons dans la fourniture de souliers , les bottes et tous les genres de chaussures , même les souliers de satin brodé que nous envoyons aux dames noires d'Haïti , nous pouvons porter la confection totale des chaussures qui résultent de ce genre d'industrie , à cent millions de paires.

Je ne crois pas exagérer en estimant que, dans chaque paire , le cordonnier augmente la valeur de son cuir et de son étoffe de trois francs ; et voici sur quoi je me fonde. Il faut être habile ouvrier pour faire une paire en deux jours ; et un ouvrier de métier ne gagne pas moins de trente sous par jour, même dans nos pro-

vinces reculées. Il gagne bien davantage dans beaucoup d'endroits , surtout dans les villes ; mais aussi il y a des chaussures dont la façon est fort simple. 11 faut que les unes compensent les autres.

Cent millions de paires à trois francs font trois cent.s millions. Voilà donc une valeur égale à celle qui réside dans trois cents millions de nos francs , ou ce qui revient au même, dans un million deux cent trente mille kilogrammes d'argent, laquelle valeur se trouve annuellement produite et répandue dans la société par les seuls cordonniers de France ; car je ne vous ai point parlé des valeurs produites par le tanneur, par le chamoiseur, par le fabricant d'étoffes , de rubans , etc., qui ont fourni aussi des matières premières aux cordonniers.

Or, quelle valeur en or et en argent pensez-vous que produise l'Amérique entière, c'est-à-dire , les mines réunies du Pérou , du Brésil et du Mexique ? Suivant l'auteur auquel on accorde le plus de confiance sur ces matières, le nouveau monde au commencement du siècle fournissait annuellement :

17,000 kilogrammes en or, et 800,000 en argent (i),

valant en somme ronde deux cent trente-quatre millions ; tandis que les seuls cordonniers de France produisent annuellement trois cents millions de francs ! Si vous croyez le calcul exagéré , diminuez-en ce qu'il vous plaira. Il nous restera toujours une as-

sez belle idée de ce que produisent les mille professions qui composent la société. C'est faire injure à l'industrie de la vieille Europe, que de la comparer aux mines du Pérou.

Et qu'on ne s'imagine pas que la valeur qui est dans l'argent que fournissent les mines, soit une valeur plus précieuse que la valeur qui réside dans des chaussures. L'une et l'autre équivaut à ce qu'elle peut acheter; si huit francs en argent valaient plus que huit francs en souliers, trouverait-on des acheteurs américains qui voulussent donner huit francs en métal pour obtenir huit francs en marchandise ?

Bien des gens s'imaginent que la valeur de huit francs en métal est supérieure à celle de huit francs en marchandise , parce qu'elle est plus durable et sert dans une multitude d'échanges successivement ; mais une valeur ne se multiplie pas en changeant de mains , pas plus qu'une partie de café de dix mille francs ne vient à valoir cent mille francs après avoir été vendue dix fois. L'argent des mines n'est produit qu'une fois, de même que les chaussures; il procure une fois des profits aux personnes qui l'ont tiré de la mine, affiné,

{^} HuMBOLDT, Essai politique sur la Nouvelle- Espagne, tome IV, p. 218.

frappé ; mais passé le moule de cette première production , il ne procure plus de nouveaux profits et ne met pas un sou de valeur dans le monde. On ne peut l'acquérir qu'en donnant en échange de nouveaux produits ; ce sont alors ces nouveaux produits qui donnent des bénéfices, et non plus le métal que Ton acquiert par leur moyen. Non, messieurs, et la suite vous le prouvera de reste, la plus riche mine du Mexique , en mettant dans la

circulation trente millions en argent cette année, ne les y met pas plus d'une fois ; et si elle produit trente nouveaux millions l'année prochaine , c'est parce qu'elle y verse de nouveau métal : l'ancien ne procure aujourd'hui aucune nouvelle valeur.

Quand je vous ai dit que c'est l'utilité des produits qui en fait la valeur, vous avez dû comprendre que je donnais à ce mot utilité la signification la plus étendue. Si l'on me disait que la garance , l'indigo , l'alun , ne sont propres à satisfaire directement aucun de nos besoins , que nous ne pouvons nous en servir ni comme d'une nourriture, ni en guise d'ornement, et que néanmoins ces matières ont de la valeur ; je répondrais qu'elles sont utiles au teinturier ; qu'il en fait usage pour teindre ses étoiles ; qu'elles servent à colorer les vêtements que nous portons , et que leur utilité, quoique ayant besoin d'être jointe à l'utilité des étoiles, n'en est pas moins réelle.

Le foin , le fourrage , ne sont point immédiatement à notre usage ; mais ces denrées ont pour nous le mérite de nourrir les animaux qui nous servent.

C'est cette utilité indirecte et médiate , qui fait la valeur des effets de commerce , des contrats de rente , qui par eux-mêmes ne servent à rien , mais procurent ce qui peut servir. C'est elle qui fait la valeur d'une terre labourable. La terre labourable ne nous sert pas directement , mais elle sert à nous procurer du blé qui est d'un grand usage.

De là , la valeur de toutes les matières premières dans les arts ; et par matière première , il faut entendre , non-seulement les matières brutes qui n'ont reçu aucune façon , mais des produits déjà fort élaborés que l'on n'achète que pour leur faire subir de nou-

velles préparations. Le coton est une matière première pour le filleur, bien qu'il soit déjà le produit de deux entreprises successives : celle du planteur d'Amérique , et celle du commerçant maritime qui le fait venir en Europe. Le fil de coton, à son tour, est une matière première pour le fabricant d'étoffes ; et une pièce de toile de coton est une matière première pour l'imprimeur en toiles peintes. La toile peinte elle-même est la matière première du commerce du marchand d'indienne ; et bien souvent l'indienne n'est qu'une matière première pour la couturière qui en fait des robes , et pour le tapissier qui on fait dos meubles.

PREMIÈRE PARTIE. -CHAPITRE V

CUAPITUE V.

Analogie des produits immatériels avec tous les autres.

Vous voyez, messieurs, que l'utilité, sous quelque forme qu'elle se présente , est la source de la valeur qu'ont les choses; et, ce qui va vous surprendre, cette utilité peut être créée , peut avoir de la valeur, et devenir le sujet d'un échange, sans avoir été incorporée à aucun objet matériel. Un fabricant de vitres met de la valeur dans du sable ; un fabricant de drap en met dans la laine ; mais un médecin nous vend l'utilité de son art sans qu'elle ait été incorporée dans aucune matière. Cette utilité est bien le fruit de ses études, de ses travaux, de ses avances ; nous l'achetons en achetant son conseil , nous la consommons en exécutant ses ordonnances ; et cependant cette utilité qui a eu sa valeur, qui a été payée par les honoraires offerts au médecin , n'a jamais paru sous une forme sensible ; elle a été un produit réel , mais imma-

tériel ; car si le médecin a ordonné un médicament , ce médicament est un autre produit, fruit de l'industrie du pharmacien, et qui est l'objet d'un autre échange différent du premier.

Pour vous faire mieux entendre l'analogie qui se trouve entre les produits immatériels et les produits matériels , je vous ferai remarquer que ces derniers (les produits matériels) varient par des gradations insensibles quant à leur forme, à leur étendue, à leur durée.

Ne nous attachons en ce moment qu'à cette dernière propriété : la durée.

Une maison , de la vaisselle d'argent , des meubles solides, sont des produits très-durables; des étoffes le sont moins; des légumes, des fruits, le sont moins encore. Cependant cette différence de durée n'altère en rien leur qualité de produits : tous sont des portions de richesses proportionnées à leur valeur. Un cultivateur de la vallée de Montmorency retire annuellement de la vente de ses cerises , une somme tout aussi réelle que celle que le propriétaire d'une portion de la forêt de Montmorency retire de la coupe de ses bois. La quotité seule de la somme en fait la différence , et si les cerises produites valent plus que les bois, les cerises présentent la plus grande richesse produite. Cependant, entre l'instant de la maturité de ce fruit , et l'instant où il faut qu'il soit consommé , il n'y a pas grand intervalle ; tandis que des bois qui servent à élever de solides charpentes, sont des richesses qui dureront longtemps. Mais cette circonstance de la durée n'est à considérer que par le consommateur ; c'est à lui de voir s'il veut préférer, une jouissance dont la durée sera courte , à une autre jouissance qui , sans lui coûter davantage , durera plus longtemps. Sous le rapport de la produo-

ANALOGIE DES PRODUITS IMMATÉRIELS AVEC TOUS LES AUTRES

lion , la quantité de l'utilité produite ne peut être déterminée que par le prix que les hommes y mettent. C'est ce prix qui mesure l'avantage que le producteur en retire.

Puisque, sous le rapport de la production , la durée du produit n'est d'aucune considération pourvu que la valeur) soit, descendons de produits en produits, de ceux qui se consomment nécessairement peu d'instants après qu'ils sont complètement créés, à ceux qui se consomment nécessairement à l'instant même de leur création , et nous verrons qu'une représentation théâtrale , par exemple , est un produit qui peut différer de la production territoriale par sa durée , puisque sa valeur ne peut se conserver par delà l'instant de la représentation, mais qui n'en diffère pas sous les rapports qui en font un produit : je veux dire la propriété de satisfaire un de nos besoins , de gratifier un de nos goûts, d'être susceptible d'appréciation et de pouvoir se vendre. Des acteurs se réunissent pour vous offrir le résultat de leurs travaux et de leurs talents ; vous vous réunissez de votre côté à d'autres spectateurs , pour leur donner, en échange de cet agréable produit, une somme qui provient elle-même des productions auxquelles vous , ou vos parents , avez pris part. C'est un échange comme tous les autres.

Adam Smith et d'autres économistes ont refusé aux produits immatériels le nom de produits , et au travail dont ils sont le fruit , le nom de travail productif. Ils se fondent sur ce que ces produits devant être consommés à mesure et n'ayant aucune durée ,

ils ne sont pas susceptibles d'accumulation et ne peuvent jamais-, par conséquent, grossir les capitaux de la société.

Ce dernier motif est fondé sur une erreur, ainsi que vous le verrez plus tard , lorsque je vous entretiendrai de la formation de nos capitaux (»).

D'ailleurs , accumule-t-on mieux des produits qui ne sont pas de garde, comme les fruits , auxquels on ne refuse pas d'être des produits ?

Enfin une valeur, parce qu'elle a été consommée , en a-t-elle moins été produite? La plupart des produits de l'année ne siint-ils pas détruits dans l'année? Dit-on d'un homme qui a vécu sur son l'evenu , qu'il n'a point eu de revenu , par la raison qu'il ne lui en reste rien ?

Vous voyez donc bien , messieurs , qu'on n'est pas fondé à soutenir que des choses produites, vendues et consommées , ne sont pas des produits , parce qu'il n'en reste rien.

La doctrine de Smith sur ce point , ne permet pas d'embrasser le phénomène de la production tout entier. Elle range dans la classe des travailleurs improductifs et regarde comme des fardeaux pour la société, une

(i) La science etie talentd'un médecin , d'un chirurgien , d'un professeur, ne sont-ils pas des capitaux acquis et qui

foule d'hommes qui, dans la réalité, fournissent une utilité véritable en échange de leurs salaires. Le militaire qui se tient prêt à repousser une agression étrangère , et qui la repousse en effet au péril de ses jours ; l'administrateur qui consacre son temps et ses lumières à la conservation des propriétés publiques ; le juge

intègre protecteur de l'innocence et du bon droit ; le professeur qui répand des connaissances péniblement recueillies ; cent autres professions qui comprennent les personnes les plus éminentes en dignités, les plus recommandables par leurs talents et leur caractère personnel, ne sont pas moins utiles à la société, et satisfont des besoins qui, pour la nation, ne sont pas moins impérieux que le vêtement et le couvert le sont pour chacun de nous.

Si quelques-uns des services ainsi rendus ne sont pas abandonnés à une concurrence assez étendue , s'ils sont payés au delà de leur valeur, c'est par des abus dont nous ne devons pas nous occuper ici. Sans doute il y a des travaux improductifs , mais ceux auxquels on met un prix librement consenti et qui vaudraient le prix qu'on y met quand même on aurait la faculté de le refuser, sont des travaux productifs, de quelque peu de durée que soient leurs produits.

D'après la manière de voir des auteurs qui refusent de reconnaître des produits immatériels , les artificiers qui préparent les feux qu'on doit tirer le lendemain dans un jardin public , sont des travailleurs productifs, tandis que des acteurs qui préparent la représentation d'une belle tragédie, sont des travailleurs improductifs. Certes, si nous pouvions juger de la richesse produite et consommée dans ces deux occasions, autrement que par le prix que l'on consent à la payer , nous penserions que les acteurs qui ont préparé la représentation théâtrale, en raison du talent qu'elle suppose , en raison de la durée de la représentation , du long souvenir qu'on en conservera ; en raison de la délicatesse et de l'élévation des sentiments qu'elle aura fait naître , que ces acteurs , dis-je , ont été des travailleurs plus productifs que les arli-

ficiere qui ont préparé les gerbes , les fusées et les tourbillons d'artifice qui se sont dissipés en fumée.

Si j'ai insisté sur ce point , messieurs , c'est que des hommes de beaucoup de mérite et d'esprit, parmi lesquels je citerai ilM. Ricardo en Angleterre et Sismondi en France, ont adopté la manière de voir de Smith ; ce qui, je crois, a empêché ces estimables écrivains de bien voir et de bien décrire le phénomène de la production et de la distribution des richesses dans la société , ainsi que je vous le prouverai plus lard. Tous les principes se tiennent et se confirment

donnent un revenu? Les leçons orales qu'ils ont reçues, n'étaient-elles pas attachées à aucun produit matériel.

PREMIÈRE PARTIE - CHAPITRE VI

l'un par l'autre. Ne regrettez pas le temps que vous passez et l'attention que vous donnez à des explications fort simples en apparence , et qui pourraient même quelquefois paraître superflues à ceux de mes auditeurs qui ne prévoient pas les grandes conséquences que je dois en tirer par la suite.

Nous avons vu ce qui constitue les produits ; mais nous ne connaissons point encore les moyens qu'on emploie pour produire. Ils seront l'objet des recherches qui vont suivre.

CHAPITRE VI

De quoi se composent les travaux de l'industrie.

Afin de rendre les choses, quelles qu'elles soient, propres à satisfaire les besoins des hommes , il faut en concevoir le dessein , en former le projet , et s'occuper ensuite des moyens de l'exécuter. Si je juge qu'une étoffe faite d'une certaine façon sera propre à vêtir les hommes ou les femmes , et qu'une fois l'étoffe terminée, elle paraîtra assez utile pour qu'on y mette un prix ; si je juge que ce prix sera suffisant pour m'indemniser de mes frais et me récompenser de mes peines , je rassemble et je mets en œuvre les moyens d'exécuter cette production : telle est l'origine d'une entreprise industrielle.

Son exécution exige le concours de plusieurs personnes et de plusieurs talents. L'entrepreneur est obligé d'apprendre les procédés de l'art qu'il veut exercer , et ces procédés sont fondés sur des connaissances scientifiques quelquefois très-relevées. Pour mettre en œuvre la soie , la laine ou le coton dont on veut faire une étoffe , il faut que des hommes quelconques aient acquis par des expériences et des études la connaissance de la manière dont se comportent ces matières lorsqu'on les file, lorsqu'on les tisse, lorsqu'on les plonge dans la teinture; il faut que quelqu'un ait eu des connaissances en mécanique pour imaginer les machines au moyen desquelles on exécute ces divers travaux , et des connaissances en chimie pour diriger l'emploi des matières colorantes, des mordants , de tous les ingrédients nécessaires pour teindre et apprêter les étoffes. Que ces opérations soient simples ou qu'elles soient compliquées , on conçoit que l'art est fondé sur des connaissances , et ce sont ces connaissances que j'appelle de la

science aussi longtemps qu'elles n'ont pour objet que les connaissances elles-mêmes, et de la science appliquée chaque fois que l'on montre ou que l'on apprend l'usage qu'on peut en faire pour l'utilité des hommes.

On sait tout cela par routine, dira-t-on; un ouvrier.

ou même un chef d'atelier n'ont aucun besoin d'être chimistes ou mathématiciens , pour fabriquer une étoffe. J'en conviens ; mais si ces connaissances n'avaient pas été trouvées par quelqu'un , si le dépôt n'en existait pas dans la mémoire des savants ou dans les livres qu'ils ont composés , les fabricants n'en auraient jamais fait usage. Ils peuvent fort bien ne savoir que la partie des sciences dont ils ont absolument besoin ; cette partie n'en est pas moins une connaissance scientifique , et cette partie n'a souvent pu être portée à ce point-là , que parce que des chimistes , des physiciens, des géomètres de profession , ont étudié le système complet de ces connaissances , et ont saisi les rapports de chaque loi naturelle avec les autres.

La science qui dirige les opérations de l'industrie est donc une partie essentielle des facultés industrielles. Aussi voyons-nous peu d'industrie chez les nations où les sciences sont négligées.

Il est même probable que l'industrie déclinerait là où les études scientifiques cesseraient d'être florissantes. Supposons un moment que les savants et les livres scientifiques que nous possédons fussent tout à coup anéantis , les arts iraient quelque temps par leur propre impulsion , mais ils tomberaient bientôt dans une routine aveugle. Les bonnes théories venant à manquer , on méconnaîtrait peu à peu les lois de la nature ; on perdrait l'explication des faits les plus simples , sans qu'on eût aucun moyen pour

la retrouver; les méthodes dégénéreraient graduellement, en passant d'une main grossière dans une autre main grossière, parce qu'elles cesseraient d'être perpétuellement rectifiées par les principes scientifiques qui leur servent de base.

Ce n'est point une supposition gratuite. Certains procédés se sont perdus pendant la barbarie du moyen âge , et il a fallu les découvrir de nouveau. Il y a même quelques restes de l'art antique qui existent sans que nous sachions comment on a pu les exécuter ; des ciments inaltérables; de certaines peintures à fresque, retrouvées à Thèbes en Egypte , sans aucune altération dans les couleurs , après une durée de trois mille ans ; des obélisques immenses d'une seule pièce , taillés , transportés et dressés , sans que nous puissions deviner comment on s'y est pris pour y parvenir. Nous échouerions si nous tentions actuellement d'incendier les vaisseaux ennemis par un feu qui brûlait dans l'eau , comme on y parvenait au moyen du feu grégeois ; et je doute qu'un de nos ingénieurs entreprît , avec des miroirs , de mettre le feu à une flotte qui viendrait assiéger Marseille ou le Havre , comme Archimède fit à Syracuse.

Je conviens que les découvertes de nos sciences ont été si importantes, les progrès de nos arts si rapides dans d'autres routes, que nous avons bien vite.

DE QUOI SE COMPOSENT LES TRAVAUX DE L'INDUSTRIE

en dépit de quelques pertes, excédé de beaucoup l'industrie des anciens. Si les plus éclairés d'entre eux, si Archimède ou Pline se promenaient dans une de nos villes modernes , ils se croiraient environnés de miracles. L'abondance de nos cristaux , la grandeur et la multiplicité de nos miroirs , nos horloges publiques , la variété de nos étoffes , nos ponts de fer , nos machines de guerre, nos bâtiments de mer, notre gaz lumineux , toutes choses dont ils ne pouvaient avoir aucune idée , les surprendraient au dernier point. Ils ne parviendraient jamais à s'expliquer comment on a pu s'y prendre pour produire ces résultats; et lorsqu'ils entre-raient dans nos ateliers une foule de procédés de détail excite-raient en eux un étonnement continu.

Mais , si les sciences se perdaient , tout le reste se perdrait par degrés. Bientôt les mêmes besoins ne pourraient plus être satis-faits pour le même prix. L'avantage de les consommer serait suc-cessivement ravi, tantôt à une classe de citoyens, tantôt à une autre; cette quantité d'utilités qui , en s'échangeant les unes contre les autres, font la vie du corps social, disparaîtraient par degrés, et l'on retomberait dans la barbarie.

Cette vérité n'avait point échappé à Bacon , qui a eu la gloire de les entrevoir presque toutes. Ce passage du *Novum Organum scienliarum* est beau ; il vaut la peine de vous être cité , et je ne suis pas fâché de m'appuyer sur ce grand témoignage dans une opinion où je n'ai été précédé par aucun de ceux qui se sont occu-pés d'économie politique. Ils ont tous regardé les savants comme des travailleurs improductifs.

i II est , dit Bacon , trois genres comme trois degrés t d'ambition. La première est celle des hommes qui 1 veulent jouir d'une supériorité exclusive : c'est la « plus vulgaire et la plus lâche. La seconde est l'am- « bition des hommes qui veulent rendre leur patrie « dominante au milieu de l'espèce humaine : elle est « sans doute plus élevée , mais elle n'est pas moins i injuste. Enfin celle qui s'efforce d'agrandir la domii» nation de l'homme sur la nature (si c'est là de l'am- « bition) est la plus saine et la plus auguste de toutes.

< Or , l'empire de l'homme sur les choses a pour base

< unique les sciences et les arts ; car, ce n'est qu'en

< étudiant les lois de la nature que l'on peut parvenir « à s'en rendre maître. »

C'est ainsi, messieurs, que les sciences sont comme la base des arts industriels et des richesses. L'histoire ne nous présente point de peuple ignorant qui ait été richeet bien pourvu. Il faut pour cela autre chose encore que de la science , ainsi que vous le verrez tout à l'heure ; mais la science est nécessaire ; elle est une condition indispensable de la production des richesses. Un sentiment confus le dit à tout homme médiocre-

ment instruit ; de là , les encouragements et la protection que les sciences rencontrent dans tous les pays civilisés. Mais ce qui n'était que vaguement entrevu , est démontré par l'analyse.

Les connaissances scientifiques ne sufGsent pas , vous disais-je. En effet l'utilité des choses ne naît pas uniquement des faits et des lois que les sciences nous découvrent. Dans tous les cours de chimie et de physique , on fait avec de l'oxygène, du magnétisme,

de l'électricité , des multitudes d'expériences curieuses qui ne produisent pas pour un sou de richesses. L'utilité qu'on en peut tirer , ne saurait naître qu'autant que l'on connaît en même temps quels sont les besoins des hommes , et qu'on sait appliquer telle expérience, qui jusque-là n'est que curieuse , à satisfaire un de ces besoins. Lorsqu'un physicien d'Italie, M. Volta , découvrit et expliqua le singulier phénomène que présente la pile de Volta , ce ne fut qu'une expérience curieuse. Appliquée par M. Davy au doublage des vaisseaux, elle est devenue extrêmement utile en offrant un moyen de conservation pour les feuilles de cuivre dont on les couvre.

Vous voyez que la production se compose non-seulement de la science ou des notions , mais en outre de l'application de ces notions aux besoins de l'homme. Je sais que le fer peut se forger, se modeler, par l'action du feu et du marteau ; voilà la science. Quel parti puis-je tirer de ces connaissances pour créer un produit, dont l'utilité soit telle que le prix qu'on y mettra soit suffisant pour m'indemniser de mes déboursés et de mes peines? Voilà ce qu'enseigne l'art de l'application.

Cette application exige une certaine combinaison intellectuelle ; car il s'agit d'apprécier, non-seulement les besoins physiques de l'homme , mais sa constitution morale , c'est-à-dire , ses mœurs , ses habitudes, ses goûts , le degré de civilisation dont il jouit , la religion qu'il professe ; car toutes ces choses influent sur ses besoins , et par conséquent sur les sacrifices auxquels il se résoudra pour les satisfaire.

Or cet art de l'application , qui forme une partie si essentielle de la production , est l'occupation d'une classe d'hommes que nous appelons entrepreneurs d'industrie. Un horloger est un en-

trepreneur d'industrie, qui a jugé que les hommes , avec nos usages civils, où les occupations , les repas , les plaisirs , sont réglés par le moment où l'on est de la journée , que les hommes, dis-je , de notre climat et de notre nation , ont besoin d'horloges et de montres; ou , s'ils en ont déjà, qu'ils n'en ont point assez pour remplacer la consommation qui s'en fait, ou pour subvenir aux besoins d'une population devenue plus nombreuse ou plus riche ; il juge pour l'ordinaire des besoins par le prix que les choses acquièrent en vertu de la demande; il

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE VI

sVst inslrnil des connaissances nécessaires pour Texercice de son art ; il a réuni tous les moyens d'exécution que cet art exige, et il a fait ou fait faire les miles produits que nous nommons des pendules ou des montres.

Un entrepreneur d'industrie ne peut pas exécuter seul toutes les opérations d'un art, quelquefois trèscompliqué , et qui exige souvent le secours de beaucoup de bras et un talent d'exécution qui ne peut être le fruit que d'une longue habitude. C'est en cela que consiste la tâche du simple ouvrier. L'entrepreneur met à profit les facultés les plus relevées et les plus humbles de l'humanité. 11 reçoit les directions du savant et les transmet à l'ouvrier.

Les travaux de l'ouvrier se composent, soit du simple emploi de ses forces musculaires, ou de cet emploi de forces dirigé par son intelligence et par l'adresse qui naît de l'exercice, et qui constitue ce qu'on appelle le talent de l'ouvrier. Le talent n'entre pour rien dans le travail du simple manouvrier, de l'homme de

peine qui exécute les travaux pour lesquels il ne faut que de la force , comme lorsqu'il ne s'agit que de tourner une manivelle , de brouetter de la terre ; il se montre dans les travaux où il entre quelques combinaisons, comme ceux qu'exécutent le maçon et le menuisier; et il devient quelquefois très-distingué dans certains arts qui exigent une adresse consommée et même des études préalables, comme dans l'art du mouleur ou de l'imprimeur (i). Cependant l'occupation de l'ouvrier, même intelligent, diffère essentiellement de celle du savant et de celle de l'entrepreneur , dont les combinaisons sont d'un autre genre. L'ouvrier intelligent s'élève fréquemment, et le savant descend quelquefois aux fonctions de l'entrepreneur; ils joignent alors à leurs occupations ordinaires , des vues d'application qui diffèrent de leurs combinaisons antérieures. Mais, soit que les opérations industrielles se trouvent remplies par la même personne , soit qu'elles se trouvent réparties entre plusieurs individus, l'on peut en distinguer de trois sortes :

Les recherches du savant ;

Les applications de l'entrepreneur ;

L'exécution de l'ouvrier.

Il n'y a pas de produit où l'on ne puisse découvrir les traces de ces trois genres de travaux. Un fruit paraît être uniquement le produit de la seule fécondité du sol. Cependant il n'acquiert une certaine beauté , une certaine saveur , que par les soins du cultivateur, et dans ces soins nous retrouvons les traces des trois opérations dont je vous parle. Un entrepreneur de culture a dû se livrer à quelques combinaisons pour réunir les moyens nécessaires pour obtenir un produit quel-

(i) Le compositeur d'imprimerie doit savoir au moins les éléments de la grammaire, et la disposition des pages

conque; il a dû mettre en balance ce que ces moyens lui coûteraient, avec l'avantage qu'il retirerait du produit. Il a dû s'instruire des procédés d'agriculture au moyen desquels on le fait arriver à bien ; et enfin il a fallu qu'il s'occupât de l'exécution de ces procédés. Voilà les trois opérations dont l'ensemble constitue l'industrie.

Une balle de café a été le résultat d'une entreprise industrielle pour le pays qui a cultivé cette plante , et d'une autre , et même de plusieurs autres entreprises industrielles , pour être apportée en Europe ; car le négociant qui l'a fait acheter en Arabie ou aux Antilles a dû avoir des connaissances géographiques et commerciales ; l'armateur du navire et son constructeur également ; enfin les matelots, les commis, les hommes de peine qui ont fourni leurs travaux à ces diverses entreprises, peuvent être considérés comme des ouvriers dont les travaux y ont coopéré.

Dans les divers états d'avancement des sociétés, vous retrouvez ces mêmes opérations , mais plus grossières et appliquées à d'autres besoins. Le Tarlare nomade qui promène sa tente et ses troupeaux , n'a-t-il pas des connaissances vétérinaires assez étendues qui lui montrent quels sont les soins que requièrent ses chameaux , ses chevaux , ses brebis? Il a des connaissances en histoire naturelle , puisqu'il peut vous dire quelles sont les qualités des différents pâturages et les expositions où on les trouve. Il a même des connaissances géographiques et astronomiques qui le guident.

Toutes ces connaissances lui servent à diriger sa tribu et à multiplier ses richesses. Il est même manufacturier , puisqu'il fait ou fait faire l'étoffe de ses tentes et de ses habits , ses chariots , l'équipement de ses bêtes de -somme et de trait , et même des fromages et des liqueurs fermentées.

Enfin , ses serviteurs et ses agents ne représententils pas la classe ouvrière en exécutant le travail manuel indiqué par les connaissances répandues chez ce peuple, et appliquées par le chef de la tribu , qui n'est autre qu'un entrepreneur d'industrie à la mode du pays ?

Jusque chez les sauvages même , il y a quelques arts qui réclament toutes les mêmes opérations. Us ont des armes , des filets à prendre du poisson , des ornements, qui supposent quelque connaissance des propriétés des corps et des lois de la physique. H a fallu qu'ils fissent une application de ces connaissances à leurs besoins, et ils déploient une adresse d'exécution qui étonne souvent les voyageurs. Dans la poursuite de leur proie, il y a une intelligence quelquefois fort extraordinaire. Ils auraient appris à Buffon bien des faits curieux sur l'instinct des animaux. Ils se moquent des Européens qui , dans l'épaisseur des forêts et par un temps cou-

exige de certaines combinaisons qui ne sont pas h la portée de toutes les intelligences.

DE QUOI SE COMPOSENT LES TRAVAUX DE L'INDUSTRIE

vert, ne savent quelquefois ni l'heure du jour, ni la situation des quatre points cardinaux. L'inspection d'un tronc d'arbre et des lichens qui s'y trouvent, leur indique tout de suite de quel côté est le midi ou le levant, et guide leur marche.

En fait de connaissances scientifiques, il n'y a de différence entre les hommes que du plus au moins. Le plus ignorant est moins savant qu'un autre ; et, quand nous considérons tout ce qui nous reste à apprendre dans presque tous les genres, nous sommes forcés de convenir que le plus savant d'entre nous n'est que le moins ignorant. Il n'y a pas un membre de l'Académie des sciences qui ne pût recueillir quelques notions précieuses chez un pâtre grossier.

Au moyen de cette analyse des fonctions de l'industrie, nous concevons mieux ce qui a manqué à tel ou tel peuple, ce qui manque à tel ou tel individu pour être parfaitement industriel.

Adam Smith se contente d'employer le mot de travail pour désigner cet ensemble d'opérations qui compose l'industrie, opérations dont quelques-unes sont purement intellectuelles et d'un ordre très-élevé. Ce terme ne paraît pas suffisant appliqué à tant d'actes si divers ; et je n'en fais l'observation qu'en faveur de ceux qui voudront étudier cet auteur. Ils seront prévenus que partout il applique indifféremment le nom de travail à toutes les opérations que je viens d'analyser. Quant à nous qui, pour répandre une plus grande clarté sur le sujet, nous attachons à préciser

l'idée représentée par chaque mot , nous ne donnerons le nom de travail qu'à une même action continuée dans un but déterminé.

En décomposant, pour ainsi dire, les opérations de l'industrie , et en vous montrant quelles sont les différentes classes de la société qui les exécutent, je n'ai pas prétendu qu'elles dussent nécessairement être exécutées par différentes personnes. Un homme peut faire partie de plusieurs classes. Lorsqu'un agriculteur fait des essais de greffe ou de taille des arbres , pour obtenir de plus beaux fruits, il fait des recherches qui augmenteront ses connaissances, sa science ; il cherche à les appliquer à l'usage de l'homme ; et il exécute lui-même ses conceptions. Il est, à vrai dire, pour ce produit en particulier, savant, entrepreneur et ouvrier.

Nous en pouvons dire autant d'un teinturier qui fait des recherches chimiques, ou qui emploie les connaissances qu'il a déjà , pour obtenir, par des mélanges , des couleurs plus vives ou plus solides ; ou qui dirige lui-même son combustible dans le but d'épargner la chaleur.

C'est à vous , messieurs , de faire les applications des opérations productives désignées, à tous les cas particuliers qui s'offriront à vous. L'essentiel est de

savoir ce qui constitue les travaux industriels , c'est-à-dire les actes où des perfectionnements peuvent être introduits.

Je vous ferai remarquer que l'entrepreneur d'industrie est l'agent principal de la production. Les autres opérations sont bien indispensables pour la création des produits; mais c'est l'entrepreneur qui les met en œuvre , qui leur donne une impulsion utile, qui en tire des valeurs. C'est lui qui juge des besoins et sur-

tout des moyens de les satisfaire , et qui compare le but avec ces moyens; aussi, sa principale qualité est-elle le jugement. Personnellement , il peut se passer de science , en faisant un judicieux emploi de celle des autres ; il peut éviter de mettre la main à l'œuvre en se servant des mains d'autrui ; mais il ne saurait se passer de jugement; car alors il pourrait fiiire à grands frais ce qui n'aurait aucune valeur. Telle est l'erreur qui ruine le plus sûrement les particuliers et nuit à la prospérité du pays.

Aussi , tout ce qui tend chez un peuple à rectifier le jugement , à donner généralement de justes idées de chaque chose , est favorable à la production des richesses. Tout ce qui tend au contraire à fausser les idées , à dépraver le jugement , à faire croire que tels ou tels effets tiennent à de certaines causes qui ne sont pas les véritables , est nuisible à la production , et par conséquent à l'aisance et au bien-être des nations.

Cela nous indique ce que nous devons entendre par les bienfaits de l'instruction. L'instruction d'un peuple ne saurait être celle d'une académie. En tout pays la plupart des hommes sont destinés à ignorer beaucoup de choses; et cela n'est pas un mal ; car si l'on voulait loger dans sa mémoire seulement tout ce qui mérite d'être appris , il faudrait y consacrer son existence tout entière , et il ne nous resterait ni temps ni facultés pour la vie active qui est nécessaire si nous voulons arriver à la satisfaction de nos besoins. Ce que l'un ignore , l'autre le sait. On peut suppléer aux connaissances qu'on n'a pas. Mais l'instruction que rien ne saurait remplacer , celle que nous devons rechercher , celle à laquelle tout le monde peut prétendre , c'est de n'avoir que des idées justes des choses dont on est appelé à s'occuper. Les fausses idées sont un mal positif, parce qu'elles conduisent à des mesures

fausses. Souvent dans les campagnes on amène les bestiaux malades pour entendre la messe devant la porte des églises. On ne peut ainsi qu'augmenter le mal. On ferait mieux d'étudier les principes de l'art vétérinaire. On consulte un almanach de sorcier pour savoir si l'on doit se faire saigner, on ferait mieux de suivre un régime plus sobre, et de se faire des règles d'hygiène d'après des observations judicieusement faites.

J'ai fait une fois construire , par entreprise , un four à cuire le pain. A peine le four fut-il déblayé, qu'il

AS

PREMIÈRE PARTIE- — CHAPITRE VII

s'écroula. L'ouvrier qui s'en était chargé s'imagina que l'oubli de certaines pratiques superstitieuses était la cause de cet accident. Il recommença son ouvrage sans oublier les cérémonies. Aussitôt le four déblayé, "il tomba de nouveau, et le maçon fut en perte. Il évita mieux valu pour lui qu'il s'attachât à corriger les vices de la construction de sa bâtisse.

J'ai déjà , dans mon Traité d'Economie politique, remarqué que les connaissances scientifiques circulent d'un pays dans un autre plus aisément que les qualités qui font les bons entrepreneurs. Les qualités de ceux-ci sont plus personnelles , pour ainsi dire , et se transmettent plus difficilement d'un individu à l'autre. Une personne remplie de jugement ne saurait en donner à une autre qui en manque ; tandis qu'on peut donner de l'instruction à celle qui n'en a pas. Les entrepreneurs sont jaloux des procédés

qu'ils connaissent ; les savants , plus libéraux , communiquent plus volontiers ce qu'ils savent; les lumières qu'ils répandent par leurs leçons et par leurs livres , servent à leur fortune et à leur réputation. C'est ainsi que les notions scientifiques se propagent d'un pays dans l'autre ; mais il n'en est pas tout à fait de même des talents de l'entrepreneur d'industrie.

Moins les classes sont instruites, et plus elles sont attachées à leurs routines , quelque insensées qu'elles soient. Un propriétaire instruit sur les assolements ou successions de culture , ne persuade pas facilement à ses fermiers de supprimer les jachères , et de multiplier les bestiaux. Il y a dans chaque pays , et même dans chaque province , des caractères nationaux qui sont quelquefois favorables , quelquefois contraires aux développements de l'industrie. Les habitants d'un endroit sont indolents et paresseux , tandis qu'ailleurs ils sont vifs et intelligents. Un ouvrier allemand ou anglais est tout entier à son ouvrage ; rien ne peut l'en distraire; il souffre difficilement que l'objet qu'il travaille sorte de ses mains dans un état d'imperfection. En France , il est trop souvent léger et peu curieux de la perfection : il aime à se laisser distraire ; il rit , il chante ; mais la gaieté ne fait pas le bonheur et encore moins l'aisance. Il y a d'autres pays où une paresse incurable est fort contraire aux progrès de l'industrie. Un ouvrier espagnol aime mieux aller mal vêtu et se nourrir à peine que s'assujettir au moindre travail.

Cependant l'expérience des siècles nous apprend que l'on peut acquérir et que l'on peut perdre , lentement à la vérité , les qualités nécessaires à une nation industrielle. Les anciens Gaulois et les anciens Germains étaient des peuples fort peu industriels ; tandis que leurs successeurs , les Français et les Allemands , le

sont beaucoup. Les Anglais , qui le sont plus encore, ne connaissent presque aucun art ; et il n'y a pas trois siècles qu'ils tiraient de l'étranger toutes leurs étoffes

et leurs quincailleries. Cela peut donner des espérances aux nations qui jusqu'ici ont passé pour fort peu avancées dans les arts.

Dans ce qui précède , messieurs , nous avons observé les opérations communes à toute espèce d'industrie qui se propose d'obtenir des produits matériels. Nous retrouverons des opérations absolument analogues dans la création des produits immatériels. Un médecin juge qu'après avoir recueilli les connaissances qu'on peut se procurer dans l'anatomie , la physiologie , la pathologie, il pourra se rendre assez utile aux personnes malades pour être indemnisé de ses dépenses et de ses peines. Il se fait entrepreneur de guérisons . Ici il y a peu d'action analogue à celle des ouvriers en général ; cependant, si le médecin ordonne un pansement, une application de sangsues, ou d'autres soins qui ne réclament que de l'adresse manuelle , ceux qui les exécutent remplissent une fonction qui répond au travail des ouvriers.

Si l'on juge que, par la connaissance des lois et de la procédure , on puisse se rendre utile aux particuliers qui ont des intérêts à défendre , et qui n'ont pas eux-mêmes les lumières, le loisir ou l'expérience nécessaires pour les défendre avec succès , on étudie le droit , on devient avocat , et l'on applique ensuite ce genre de connaissances aux besoins des hommes qui exercent les autres professions de la société. Les services qu'on rend sont un produit immatériel qui a son prix, et qui devient la matière d'un échange. C'est toujours une application des connaissances de l'homme à ses besoins.

Ce que je vous ai dit jusqu'ici peut s'appliquer également à tous les genres d'industrie ; il nous reste à savoir quelles sont ces diverses industries.

CHAPITRE VII

Classification des industries.

Nous avons vu que la production des produits matériels se réduit à prendre les matières que nous offre la nature, dans un état , et à les rendre dans un autre état où elles ont une valeur plus forte; ce qui s'opère par l'action de l'industrie. Il n'y a donc qu'une seule industrie , si l'on considère son but et ses résultats généraux ; et il y en a mille , si l'on considère la variété de leurs procédés et des matières sur lesquelles elles agissent. En d'autres termes , il n'y a qu'une seule industrie et une multitude d'arts différents.

Cependant on a trouvé commode , pour étudier l'action industrielle, de classer ses opérations, de réunir en un même groupe toutes celles qui ont quelque

CLASSIFICATION DES INDUSTRIES

analogie entre elles. C'est ainsi qu'on a dit que l'industrie qui extrait les produits des mains de la nature, soit qu'elle ait provoqué leur production , soit que cette production ait été spontanée , «e nommerait industrie agricole , ou agriculture ;

Que l'industrie qui prend les produits entre les mains de leur premier producteur , et qui leur fait subir une transformation quelconque, par des procédés chimiques ou mécaniques, se nomme à l'industrie manufacturière;

Enfin , que l'industrie qui prend les produits dans un lieu pour les transporter dans un autre où ils se trouvent plus à portée du consommateur , se nommerait à l'industrie commerciale , ou simplement commerce.

Vous verrez , en effet , que cette classification offre quelque facilité pour remonter aux causes et prévoir les résultats ; mais je vous prie de ne pas perdre de vue qu'elle est arbitraire et adoptée uniquement pour notre commodité. Quand on étudie les choses , les faits , les lois que nous offre la nature , aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre physique , on s'aperçoit qu'elle semble avoir cherché à effacer les classifications plutôt qu'à les marquer. Dans l'économie politique , nous classons les choses d'après leur nature, leurs fonctions, leurs propriétés ; nous substituons quelquefois une meilleure classification à une autre moins bonne, comme ont fait les naturalistes , qui après avoir longtemps classé les animaux d'après le nombre de leurs pieds , ont trouvé plus commode de les diviser en animaux avec ou sans vertèbres. Ils n'ont pas multiplié le nombre des animaux que nous offre la nature ; ils les ont mieux rangés et mieux étudiés. C'est de même la nature qui veut que les sociétés politiques se composent de divers organes , éprouvent une multitude de besoins, et disposent de certains moyens pour les satisfaire ; quant à nous , notre affaire est d'étudier toutes ces choses , et pour y parvenir , de les examiner parties par parties et de les ranger dans l'ordre le plus favorable , sans oublier que la nature des choses , qui se joue de nos

études, semble affecter de tout brouiller. Les manières dont les choses peuvent être modifiées et appropriées à notre usage , se fondent les unes dans les autres, par des nuances imperceptibles. Le cultivateur est manufacturier , quand il presse sa vendange pour en faire du vin ; le jardinier est négociant , quand il achète des salades à son voisin pour les porter au marché. Chaque ménage a un fonds de terre dans son potager , et un atelier de manufacture dans sa cuisine ; puisque dans Tun , on fait pousser des légumes , et que dans Tautre, on les apprête. Cent bureaux de statistique ne suffiraient pas pour recueillir la note de toutes les transformations qui s'opèrent dans un royaume tel que la France , et aucun tableau ne contiendra jamais toutes les augmentations de valeur qui naissent de ces transformations.

J.-B. SAÏ. — TOME I.

Ce point une fois bien entendu , je vous dirai qu'on classe avec Vindu[^]lrie agricole , tous les travaux qui ont pour objet de tirer , sans intermédiaires , des mains delà nature, les matières quelles qu'elles soient, qui peuvent servir à nos besoins , même celles qui ne supposent pas la culture du sol ; tels sont les travaux du chasseur , du pêcheur , qui s'emparent des animaux qui n'ont pas été élevés par leurs soins ; du mineur, qui fouille dans les entrailles delà terre pour y puiser des minéraux qui s'y trouvaient longtemps avant qu'il s'en occupât.

On peut de même classer avec Vindustrie manufacturière , tous les travaux qui s'exercent sur une matière achetée , même lorsqu'on ne la façonne que pour sa propre consommation ou celle de sa famille. Une ménagère qui file du lin et qui tricote des bas pour elle ou pour ses enfants , exerce une industrie manufacturière. Tous les travaux de femme qui se font dans l'intérieur

des ménages , sont des travaux manufacturiers. A plus forte raison , ceux qui s'exécutent dans des boutiques et pour la vente. Un tailleur est manufacturier , puisque la même quantité d'étoffe a un peu plus de valeur lorsqu'elle est taillée et cousue en habits , qu'elle n'en avait auparavant. Un serrurier, un relieur de livres , sont des manufacturiers ; un boulanger , un pâtissier , un traiteur , sont manufacturiers également , puisqu'ils acquièrent des matières alimentaires , et par une préparation quelconque , les rendent propres à notre usage et augmentent par là leur valeur.

Dans une ville un peu industrielle , à chaque étage de chaque maison , on exécute des travaux manufacturiers. Ici , Ton fait des boutons, là , des tabatières ; dans un endroit , on frappe et Ton assemble les chaînons de la chaînette intérieure des montres ; dans un autre , on coud des gants, ou bien Ton borde des souliers. Chez un parfumeur, on effeuille des roses; chez un apothicaire, on broie des médicaments ; chez un opticien , on polit des verres de lunettes. Tous ces travaux sont du même genre , soit qu'on les exécute en grand , dans de vastes ateliers où deux ou trois cents ouvriers sont à l'ouvrage , soit qu'on les exécute en petit , au coin de son feu.

Nous rangerons enfin dans l'industrie commerciale , tous les travaux qui ont pour objet de revendre ce qu'on a acheté , sans avoir fait subir à la marchandise aucune transformation essentielle , sauf le transport et la division par parties , afin que le consommateur puisse se procurer la quantité dont il a besoin , et dans le lieu où il lui est commode de la trouver. Ce n'est donc pas seulement le négociant , comme celui dont les navires apportent du café d'Amérique , qui fait le commerce ; c'est encore l'épicier

qui le vend à la livre. On fait le commerce dans de vastes comptoirs et dans de petites

PHEMIÈRE PxVUTIE. - CHArMTRE VIII.

boutiques. Tous ceux qui achètent en gros les produits des manufacturcs , pour les revendre au détail , font le commerce. La fruitière qui achète aux gens de la campagne du beurre ou des légumes pour les revendre , fait le commerce. Les hommes qui portent de l'eau ou qui crient des fagots dans la rué , font le commerce. Ne méprisons aucune de ces manières d'exercer les diverses branches de l'industrie ; car, je vous le répèle , il y a la plus parfaite analogie entre elles, et c'est bien souvent faute de convenir de ces analogies , qu'on se forme de fausses idées sur l'industrie des peuples. On juge qu'une nation n'a point d'industrie manufacturière , lorsqu'on n'y voit point d'immenses ateliers ; on croit qu'elle n'a point de commerce , lorsqu'elle ne couvre pas les mers de ses vaisseaux. Vous aurez lieu, au contraire, messieurs, de vous convaincre que, même chez les peuples les plus industriels , les grands ateliers forment la moindre partie de leurs manufactures , et les navires nombreux la moindre partie de leur commerce.

J'ai déjà remarqué qu'une chose est un produit même avant d'avoir acquis toutes les qualités qui la rendent propre à être consommée. Les barres de fer qui sortent d'une grosse forge , quoiqu'elles ne puissent immédiatement satisfaire à aucun besoin , sont des produits , car elles sont à l'usage de beaucoup d'artisans qui s'en servent dans les arts. Les outils de tous les métiers sont des produits qui servent à en faire d'autres. Le blé lui-même , qui dans nos climats est le plus important des produits , n'a qu'une utilité qui n'est pas achevée , puisqu'il doit , pour devenir

entièrement propre à nous nourrir, subir encore deux manipulations (celle du meunier et celle du boulanger).

C'est ainsi qu'une chose, qui n'a pas encore subi toutes les transformations qui la rendront propre à satisfaire les besoins ou les goûts des hommes , est néanmoins un produit en vertu des transformations qu'elle a déjà subies.

On a beaucoup disputé sur la prééminence des diverses industries comme moyens de production. Aussi longtemps qu'on a cru que l'or et l'argent étaient les seules richesses , on n'a attribué la faculté de produire des richesses qu'aux mines de métaux précieux. C'est , en ce sens qu'on a dit que l'Amérique avait décuplé les richesses du monde ; dès lors les pays qui ne renfermaient point de mines, n'ont plus cherché qu'à tirer la plus grosse part des mines étrangères , en vendant le plus qu'ils pouvaient de leurs produits aux autres nations , et en achetant d'elles le moins possible. Suivant ceux qui soutiennent ce système, qu'on nomme le système exclusif, ou de la balance du commerce , il n'y a que le commerce , et même le commerce avec l'étranger, qui puisse augmenter les richesses d'un pays qui n'a point de mines.

Nous avons acquis déjà des notions assez sûres , relativement à la nature des richesses et à la production des valeurs , pour sentir la fausseté de ce système. Nous savons que la valeur qui se trouve dans une multitude d'objets autres que les métaux précieux, est exactement de même nature que celle qui se trouve dans l'or et dans l'argent , puisqu'elle peut acquérir, par l'échange , tous les mêmes objets que l'on peut acquérir au moyen de ces métaux ; nous savons de plus , que cette valeur qui constitue nos propriétés , nos richesses , peut être le résultat des opérations de

l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière, comme de l'industrie commerciale.

Quand nous entrerons plus avant dans la manière de procéder des diverses industries , vous verrez quels systèmes on a mis en avant , à diverses époques , pour prouver, tantôt que l'or et l'argent étaient les seules richesses réelles , tantôt que c'étaient les seuls produits de l'agriculture. Les uns ont prétendu que le commerce ne consistait que dans l'échange des richesses produites, et qu'il ne produisait rien par lui-même ; les autres , que l'opulence , au contraire , n'arrivait aux nations que par le commerce. Tous ces systèmes tomberont successivement à mesure que nous soumettrons à l'analyse les diverses parties de l'économie des nations.

CHAPITRE Vin

Des instruments généraux de l'industrie, et des fonds liroductifs.

Jusqu'ici , nous avons cherché à connaître ce que sont les produits de l'industrie , et comment ils résultent de l'action industrielle. Pour entrer plus avant dans l'examen de cette action , nous devons maintenant prendre connaissance des instruments que l'industrie est forcée d'employer.

L'industrie la plus grossière , celle du sauvage , ne saurait se passer d'instruments. Le sauvage a quelques armes pour atteindre les animaux dont il se nourrit ; il a des filets pour prendre du poisson , des outils pour façonner une hutte grossière, ou bien les étoffes dont il couvre quelques parties de son corps. Dans un

Etat civilisé où la propriété est plus assurée , et la production immense, les instruments de l'industrie sont bien plus nombreux et bien plus variés.

De ces instruments , les uns sont des trésors gratuits que la nature a mis à la disposition de l'homme , sans lui faire payer les secours qu'il en tire. C'est elle qui lui procure des routes liquides sur l'Océan et des vents dont le souffle fait avancer ses navires. C'est elle qui

DES INSTRUMENTS GÉNÉRAUX DE L'IN

lui fournit la chaleur du soleil à l'aide de laquelle ses végétaux mûrissent. C'est elle qui lui a préparé cette force de gravitation qui , faisant peser sur la terre la plupart des corps , et même l'atmosphère , lui fournit un agent d'un pouvoir immense dans les arts : celui qui agit sur le piston de la machine à vapeur (i).

Sans doute l'homme est obligé de préparer des agents artificiels , des machines à l'aide desquelles il tire parti de ces agents naturels ; mais les agents artificiels n'accomplissent pas tout le travail , et il y a de la part de ces agents naturels un service purement gratuit dont l'homme fait son profit. Le soufflet d'une forge , soit qu'il aille à bras ou par moteur, n'est pas un instrument gratuit ; mais l'air qu'il puise dans l'atmosphère et qu'il verse sur le feu, est un combustible gratuit. La puissance des agents naturels se remarque encore dans la fermentation des liqueurs, dans le blanchiment des toiles, où l'industrie se repose jusqu'à un certain point sur une action de la nature où elle n'a aucune part.

Comme les matières gratuites , comme les forces physiques appartiennent à quiconque veut s'en servir; comme l'usage qu'un homme en fait , n'empêche pas un autre homme d'en faire usage de son côté , et qu'elles ne sont point des propriétés exclusives , nous les nommerons des instruments naturels non appropriés, c'est-à-dire, qui ne sont pas devenus des propriétés.

Ce ne sont pas là les seuls instruments que la nature fournit à l'homme industriel. Elle lui offre le pouvoir productif de la terre cultivable ; elle lui offre des mines qui renferment des métaux , des marbres , des pierres communes ou précieuses , des provisions immenses de houille ou charbon de terre. Mais ces instruments, donnés par la nature , ainsi que les précédents , ont été susceptibles de devenir des propriétés. Certains hommes s'en sont emparés à l'exclusion de tous les autres , et ces propriétés ont ensuite été reconnues par tous. Sans examiner ici à quel titre ces instruments naturels sont devenus des propriétés, nommons-les des instruments naturels appropriés.

Nous remarquerons seulement que si les instruments fournis par la nature étaient tous devenus des propriétés, l'usage n'en serait pas gratuit. Celui qui serait maître des vents , nous louerait à prix d'argent leur service ; les transports maritimes deviendraient plus dispendieux , et par conséquent les produits plus chers.

Et , d'un autre côté , je vous ai déjà fait remarquer que si les instruments naturels , susceptibles de devenir des propriétés , comme les fonds de terre , n'étaient pas devenus tels , personne ne se hasarderait à les faire valoir, de peur de ne pas jouir du fruit de ses labeurs.

(i) Les instruments gratuits sont à la disposition du sauvage, aussi bien que de l'homme civilisé; mais le premier ne sait pas s'en servir.

DUSTRIE, ET DES FONDS PRODUCTIFS

Nous n'aurions à aucun prix les produits auxquels les fonds de terre concourent ; ce qui équivaldrait à une cherté excessive. Ainsi , quoique le produit d'un champ soit renchéri par le loyer du champ qu'il faut payer au propriétaire , ce produit est cependant moins cher que si le champ n'était pas une propriété.

D'autres instruments ne sont pas de création naturelle ; ils sont le fruit d'une industrie antérieure : ce sont des produits , tels que les semences produites par l'industrie agricole , des drogues de teinture , du coton , qui nous sont fournis par le commerce, des outils , des machines , des bâtiments , qui ont été construits , des bestiaux qui ont été élevés par les soins de l'homme. Nommons ces instruments, ou du moins ceux qui servent à une seule entreprise industrielle , un capital. Nommons valeur capitale, la valeur totale qu'ils peuvent avoir.

Nous remarquerons que ces valeurs capitales sont des propriétés ; car on n'en peut être le maître qu'autant qu'on les a créées par le moyen de son industrie , ou autant qu'on a créé d'autres valeurs au moyen desquelles on a pu les acheter. Et il est fort avantageux qu'un capital soit une propriété exclusive ; car autrement personne ne se donnerait la peine d'amasser des capitaux ; cet instrument nécessaire de toute industrie manquerait. Ainsi , quoiqu'il faille qu'un industriel paye un intérêt à celui

qui lui fournit le capital et que cette avance soit remboursée par le consommateur, le produit qui en résulte est cependant moins cher que si le capital n'était pas la propriété exclusive de quelqu'un ; car alors l'instrument n'ayant pas eu d'existence , la production n'aurait pas eu lieu ; et , encore une fois, il n'y a pas de produit plus cher que celui que l'on ne peut avoir à aucun prix.

Rien ne fait mieux sentir l'avantage de l'ordre et des lois , et l'absurdité de tous les systèmes politiques fondés sur la violence qui se joue des propriétés particulières , et sur la communauté des biens qui ne les recoimaît pas.

Parmi les instruments naturels appropriés , le plus important est la terre cultivable. Divisée entre un nombre plus ou moins grand de propriétaires, elle forme ce qu'on appelle des fonds de terre, des propriétés foncières.

Lorsque sur un fonds de terre il se trouve des bâtiments , des granges, des étables, des clôtures, des améliorations en un mot ; ces choses , qui sont des produits de l'industrie , sont jointes , sont unies au fonds naturel approprié , mais sont - elles un fonds capital? Ces deux fonds, quoique divers par leur origine , appartiennent ordinairement au même propriétaire qui , par là , se trouve à la fois propriétaire foncier et capitaliste.

Quant aux outils , aux instruments de labourage ,

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE VIII

aux bestiaux , et autres objets mobiliers qui servent à l'exploitation d'une entreprise rurale , quelquefois cette portion du capital

fait partie des propriétés du propriétaire foncier ; quelquefois elle fait partie du capital de l'entrepreneur, c'est-à-dire du fermier.

Plusieurs personnes , sans doute prévenues de l'idée qu'un capital n'est qu'une somme d'argent , ne concevront pas pourquoi j'applique ce nom à des bâtiments, à des machines, à des matières premières, à des bestiaux propres à l'industrie. Je me réserve de le leur faire comprendre en leur expliquant la nature et l'emploi des capitaux qui méritent un article à part ; mais dès à présent, elles peuvent concevoir qu'une somme de valeurs peut conserver sa même valeur, quelle que soit la transformation qu'on lui fasse subir par des échanges; et par conséquent, qu'une valeur capitale qui résidait hier dans vingt sacs d'argent , peut résider aujourd'hui dans une maison , dans des outils , dans des marchandises. C'est pourquoi , du moment que cette valeur réside dans des objets employés à une opération productive , je la nomme un capital , quels que soient les objets dans lesquels elle réside.

L'industrie ne peut rien sans ses instruments ; ses instruments demeureraient inutiles, s'ils n'étaient mis en action par l'industrie. Ces deux moyens de production deviennent-ils nuls , lorsque le hasard ne les réunit pas dans les mêmes mains ?

Vous savez fort bien, messieurs, que non : un propriétaire de terre qui est ou enfant , ou vieillard , ou femme, ou qui ne veut pas faire valoir son bien, l'affirme.

Le possesseur d'un capital qui manque de talent et d'activité , d'industrie en un mot , le prête.

Enfin un homme qui n'a que son industrie , loue une terre , ou emprunte un capital ; et , par tous ces moyens, sont mis entre les

maines de l'industrie , les instruments qui lui sont nécessaires, ceux qui sont propres à son but , propres à la production qu'elle se propose.

Un homme qui , comme le simple ouvrier, n'a qu'une capacité industrielle insuffisante pour créer un produit, la met aux gages d'un autre homme qui a la capacité industrielle de réunir ces différents moyens de production, et qui , sous le nom de cultivateur, de fermier, de manufacturier, de commerçant , les fait servir à un but commun , à la création de tel ou tel produit ; et toujours les moyens de production peuvent se réunir, quoique leurs possesseurs se trouvent séparés.

Le propriétaire foncier qui ne fait pas valoir sa

(i) Chacun est libre de ne pas donner le nom de producteur au propriétaire d'un fonds de terre qui produit,

terre lui-même , jouit néanmoins de la faculté productive qui est en elle , par le fermage qu'il en tire ;

Le possesseur d'un capital (que l'on peut en raison de cela nommer un capitaliste) prête son capital , et en tire un intérêt ;

L'ouvrier qui loue ses facultés personnelles , en tire un salaire ;

Lorsque , sur un fonds de terre peu étendu , il se trouve beaucoup de valeurs capitales (comme dans le cas où une propriété immobilière se compose principalement de maisons, d'ateliers, de magasins, et non de terres cultivables) , le loyer qu'elle prend pas le nom de fermage , il conserve celui de loyer.

Cependant la création d'un produit quelconque est une pensée unique où une multitude de moyens concourent à une seule fin. Aussi vient-elle en général dans une seule tête , celle de l'entrepreneur ; et c'est lui qui rassemble les moyens nécessaires. Il fait concourir à son but jusqu'aux volontés des hommes, telles que celles des travailleurs qu'il emploie , des prêteurs qui lui confient des fonds ; et , quoique ces personneslà n'aient pas formé le plan de l'œuvre productive et ne la dirigent pas , leur concours n'en est pas moins indispensable ; l'entrepreneur est obligé de le réclamer et de le payer ; le travailleur, le capitaliste , font un sacrifice pour contribuer à la production , et c'est à ce titre qu'ils prennent part à la valeur produite. Le possesseur de facultés industrielles fait le sacrifice de son temps et de ses peines ; le propriétaire foncier pourrait faire de sa terre un parc d'agrément , et il la consacre à la culture ; de même , un capitaliste qui pourrait, s'il voulait, dissiper son bien pour son plaisir, le livre à un emploi productif. Par ce consentement , tous les possesseurs de fonds productifs méritent le nom de producteurs. Le propriétaire d'un bien fonds produit indirectement par le moyen des facultés productives de son fonds ; le propriétaire d'un capital produit par le moyen de son capital ; de même que l'industriel par le moyen de ses facultés industrielles. Vous ne serez donc pas surpris, messieurs, si je range les propriétaires fonciers et les capitalistes dans la classe des producteurs. En cette occasion , comme toujours , j'ai soin de préciser mes expressions , pour qu'on ne puisse pas se méprendre sur mon sens.

Mais si je nomme du titre de 'producteur le propriétaire d'un fonds de terre qui produit , je le refuse au maître d'un bien fonds qui reste en friche. Je l'accorde au possesseur d'un capital qui

produit, quand même il ne ferait pas valoir ce capital par lui-même ; mais non au possesseur d'un capital oisif (i).

au propriétaire d'un capital qui produit; mais, comme il est important de les distinguer des propriétaires d'un 1er-

DES INSTRUMENTS GÉNÉRAUX DE L'INDUSTRIE, ET DES FONDS PRODUCTIFS

Quoique , pour débrouiller et asseoir nos idées, nous ayons distingué les propriétaires fonciers des capitalistes et des hommes qui exercent l'industrie dans tous ses grades , vous comprenez que les mêmes personnes peuvent réunir ces diverses qualifications. Rien n'empêche qu'un capitaliste n'exerce une industrie ; qu'un industriel n'ait en même temps des capitaux et des terres qu'il donne à loyer ; ni enfin qu'un seul homme ne réunisse en lui les différentes qualités dont une seule suffit pour qu'on lui donne le nom de producteur, ainsi que j'ai déjà eu lieu d'en faire la remarque.

Il est rare qu'un entrepreneur soit assez pauvre pour n'avoir pas en propre au moins une partie de son capital. L'ouvrier même , qui en général prend une part bien humble à la production, fournit une portion du capital qui s'y trouve employé. Un compagnon maçon ne marche pas sans sa truelle ; un garçon tailleur se présente muni de son dé et de ses aiguilles. Tous sont vêtus plus ou moins bien. A la vérité, leur salaire doit suffire à

l'entretien de leurs habits ; mais le premier achat de ces habits n'en est pas moins un capital dont ils font l'avance.

Lorsque le fonds n'est la propriété de personne , comme les mers où l'industrie va chercher du poisson, des perles, du corail, etc., on peut obtenir des produits avec de l'industrie et des capitaux seulement.

L'industrie et le capital suffisent également , lorsque l'industrie s'exerce sur des produits d'un fonds étranger, et qu'on peut se procurer avec des capitaux seuls ; comme lorsqu'elle fabrique chez nous des étoffes de coton , et beaucoup d'autres choses. Ainsi , toute espèce de manufactures donne des produits , pourvu qu'il s'y trouve industrie et capital ; le fonds de terre n'est pas absolument nécessaire , à moins qu'on ne donne ce nom au local où sont placés les ateliers ; ce qui serait juste à la rigueur. Mais si l'on appelle un fonds de terre le local où s'exerce l'industrie , on conviendra du moins que , sur un bien petit fonds , on peut exercer une bien grande industrie, pourvu qu'on ait un gros capital.

On a tiré de là cette conséquence , c'est que l'industrie d'une nation n'est point bornée par l'étendue de son territoire , mais bien par l'étendue de ses capitaux.

Un fabricant de bas , avec un capital que je suppose égal à vingt mille francs, peut avoir sans cesse en activité dix métiers à faire des bas. S'il parvient à avoir un capital de quarante mille francs , il pourra mettre en

rain ou d'un capital oisif, je prie le lecteur de se contenter de celle expression Urée de l'analogie qui se trouve, quant aux effets, entre eux et les producteurs industriels. Ceux

activité vingt métiers ; c'est-à-dire qu'il pourra acheter dix métiers de plus , payer un loyer double , se procurer une double quantité de soie ou de coton propres à être ouvrés , faire les avances qu'exige l'entretien d'un nombre double d'ouvriers, etc., etc.

Toutefois, la partie de l'industrie agricole qui s'applique à la culture des terres, est nécessairement bornée par l'étendue du territoire. Les particuliers et les nations ne peuvent rendre leur territoire ni plus étendu y ni plus fécond que la nature n'a voulu ; mais ils peuvent sans cesse augmenter leurs capitaux , par conséquent étendre presque indéfiniment leur industrie manufacturière et commerciale , et par là multiplier des produits qui sont aussi des richesses.

On voit des peuples , comme les Genevois , douter le territoire ne produit pas la dixième partie de ce qui est nécessaire à leur subsistance , vivre néanmoins dans l'abondance. L'aisance habite dans les gorges infertiles du Jura , près de Neuchâtel , parce qu'on y exerce plusieurs arts mécaniques. Au ^{xviii}^e siècle, on vit la république de Venise , n'ayant pas encore un pouce de terre en Italie , devenir assez riche par son commerce pour conquérir la Dalmatie , la plupart des îles de la Grèce et Constantinople. L'étendue et la fertilité du territoire d'une nation tiennent au bonheur de sa position. Son industrie et ses capitaux tiennent à sa conduite , ainsi que je m'engage à vous le démontrer. Toujours il dépend d'elle de perfectionner l'une et d'accroître les autres.

Je viens de vous décrire , messieurs , les fonds desquels sortent tous les produits qui font subsister la société. Ces fonds , par une distribution que nous examinerons plus tard , se trouvent inégalement répartis entre les mains des divers indivi-

des dont l'ensemble forme une nation. C'est ce qui compose leur fortune , et l'ensemble de toutes ces fortunes compose la fortune nationale, la richesse publique.

Les produits qui sortent de ces fonds composent les revenus des particuliers , dont l'ensemble fait le revenu national.

Pour résumer, je vous prierai de retenir que :

Le fonds général d'où sortent toutes les richesses d'une nation , se divise en

Fonds de facultés industrielles , et

Fonds d'instruments de l'industrie.

Le fonds de facultés industrielles que , pour abrégé, nous nommerons fonds industriel, embrasse les capacités industrielles , ou l'aptitude de concourir à la production qui se rencontrent :

qui ne pénétreront pas l'idée attachée ici au mot de producteur , ne comprendront pas plusieurs explications contenues dans cet ouvrage.

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE IX

Dans les savants , ou dépositaires quelconques des

connaissances utiles ; Dans les entrepreneurs d'industrie , qui se chargent d'appliquer les moyens de production à la satisfaction des besoins des hommes ; Et dans les ouvriers , et autres agents qui font usage de leurs capacités industrielles sous les ordres des entrepreneurs.

Le fonds des instruments de l'industrie se divise en instruments non appropriés , et en instruments appropriés.

Ceux-ci se divisent en

Instruments naturels appropriés , et en capitaux.

Tous ces fonds méritent d'être appelés *propriété* , puisqu'ils concourent à la création des produits. Ils font tous partie des biens, de la fortune de leurs possesseurs ; les seuls instruments naturels non appropriés n'ont point de possesseurs ; mais les produits qui en sortent , ou du moins cette partie des produits qui peut être attribuée à leur concours, fait partie des richesses sociales, ainsi que vous le verrez plus tard (i).

Tous les autres fonds productifs ont des possesseurs.

Les facultés industrielles appartiennent à l'individu qui en est pourvu , excepté dans l'esclavage , où l'esclave n'est pas maître de sa force et de ses talents.

Les instruments naturels appropriés , tels que les terres , les cours d'eau , ont pour possesseurs ceux qui sont reconnus pour tels par les lois et le consentement unanime.

Enfin , les capitaux qui sont des produits d'une industrie antérieure , appartiennent à ceux qui les ont produits , ou à ceux qui les tiennent de leurs auteurs.

Nous sommes riches en fonds selon que nous possédons pour une plus ou moins grande valeur de l'un ou l'autre de ces fonds productifs, selon que nous avons pour une plus grande valeur de capitaux , de terres , ou de facultés industrielles. Les capitaux , les terres, peuvent être estimés par le prix qu'on en tirerait si l'on

voulait les vendre_. Quant aux facultés industrielles qui ne sont pas aliénables , elles ne peuvent avoir un prix courant, mais on peut les estimer par le loyer qu'elles peuvent rendre , par le revenu qu'on en peut tirer.

Cette nomenclature est importante. Elle vous don-

(i) De ce que les instruments naturels non appropriés, tels que la chaleur du soleil , la force du vent, n'étaient point payés et ne procuraient en conséquence aucun revenu à aucun possesseur, la plupart des économistes ne les ont point regardés comme productifs. Ils n'ont pas sans doute fait attention que le consommateur est plus riche de tout ce qu'il paye de moins pour jouir d'un produit; et, que ce qui n'est pas une dépense de production , ce que le consommateur n'est pas tenu de rembourser, est un gain pour lui, c'est-à-dire pour la société, qui se compose de

voilà la clef de beaucoup de phénomènes économiques. C'est pour cela que j'en ai formé un tableau synoptique où chaque terme est caractérisé avec concision , afin qu'on puisse le consulter chaque fois que les développements qui se rencontreront dans la suite de ce cours , feraient perdre de vue la signification propre de chaque expression .

TABLEAU SYNOPTIQUE

DE CE QUI CONSTITUE LES FONDS PRODUCTIFS d'une NATION QUELCONQUE.

Les fonds productifs qui composent le fonds de la fortune de tous les individus se divisent

FoSDS IHdUSTHIEI.

qui se compose des facultés industrielles, ou, si Ton veut, de la capacité des

Fo:<DS d'instho-

MESTS DE l'iS-

uiSTKiE, lequel fonds se divise

InSTRUMESTS APrROPBIF.S

lesquels comprennent les

Savants, ou dépositaires de connaissances utiles ; Ertrephe-seirs d'isdi'strie, cultivateurs , manufacturiers , ou conimerçanls ; Ouvriers, et autres agents des entrepreneurs.

Instruments non appropriés , tels que la mer, l'atmosphère, la chaleur du soleil, toutes les lois delà naturepliyisquequi se trouvent à la disposition de tous les hommes.

, Instriments katu- / RELs devenus des { propriétés , tels que les terres cultivables, les cours d'eau, les mines, etc.

Capitaux qui sont composés de produits, fruit d'une industrie antérieure.

J'ai remarqué que les discussions interminables auxquelles on se livre quelquefois sur des sujets d'économie politique , comme par exemple sur la nature des valeurs, viennent toujours de ce qu'on a des idées peu nettes sur les notions les plus élémentaires. Tout s'aplanit aisément pour quiconque veut prendre la peine d'y recourir fréquemment (2).

CHAPITRE IX

De l'échange des frais de production contre des produits, et de ce qui constitue les progrès industriels.

Les fonds productifs concourent à la création des produits par une certaine action , par un travail qui leur est propre.

consommateurs et ne vit que par ses consommations. (2) J'ai senti la nécessité de dresser ce tableau , à la suite des discussions très-longues qui se sont élevées entre David Ricardo et moi , soit de vive voix, soit par lettres, après que , dans ses Principes de l'Économie politique et de l'Impôt, il eut blâmé la définition que je donnais du mot valeur. Ces mêmes discussions, en m'obligeant à travailler de nouveau ces premiers principes, m'ont fourni les moyens de les présenter avec plus de clarté peut-être qu'on ne l'a jamais fait.

ÉCHANGE DES FRAIS DE PRODUCTION CONTRE DES PRODUITS

Le fonds industriel (qui se compose , comme vous savez , des facultés personnelles des travailleurs) agit , sert , rend un service , quand l'homme industriel travaille. C'est alors que ses forces , ses talents , sont mis en œuvre , et par leur action concourent à la création d'un produit.

Quant à l'action , au travail des instruments de l'industrie, quoique moins évident, il n'est pas moins réel. On fait travailler un capital lorsqu'on l'emploie dans des opérations productives ;

et , s'il ne travaille pas, s'il demeure oisif, il n'aide en rien à la production, il ne produit pas.

Ne peut-on pas faire exactement la même observation sur un fonds de terre ? Si on le fait travailler, il produit ; s'il demeure oisif, il ne produit pas : c'est une terre en friche.

Il y a donc , dans la production , un service rendu par l'industrie qui est le travail de l'homme ;

Un service rendu par le capital , qui est le travail auquel on oblige cet instrument ;

Et enfin , un service rendu par le fonds de terre, qui est le travail du sol.

Nommons services productifs ces différents services, puisque c'est grâce à eux qu'un produit sort d'un fonds productif ; et nous les distinguerons en Services industriels ; Services capitaux ; Et services fonciers.

On ne peut pas plus se passer des uns que des autres ; et , s'ils sont appropriés , il faut obtenir du propriétaire du fonds la faculté de s'en servir, acheter ces services à prix défendu.

Je vous ai dit que les fonds productifs peuvent se louer. Vous remarquerez que donner à loyer un fonds productif, ou renfermer le service d'un fonds productif , c'est la même chose. Quand je donne à bail une terre, je vends à un fermier le service productif que cette terre est capable de rendre pendant tout le temps du bail. Quand je prends un ouvrier à la journée, il ne me vend pas le fonds de ses facultés industrielles ; il me vend seulement les services que sa capacité peut rendre durant le cours d'une journée (i).

C'est ainsi qu'il faut entendre la vente et l'achat des services productifs. C'est communément un entrepreneur d'industrie qui est acheteur de services productifs. Il achète des services , comme il achète des matières

(i) L'homme même qui achète un esclave n'achète pas loit le fonds des facultés industrielles de l'esclave, puisqu'il est obligé de payer, en outre, son entretien qu'on peut considérer comme une espèce de loyer, une espèce de salaire.

(2) L'entrepreneur, en achetant des matières premières, peut être considéré comme achetant les services dont ces matières sont le résultat. Un fabricant de drap, en ache-

premières (-2) ; il met tout cela en contact , en fusion , si je peux ainsi m'exprimer ; et c'est de cette opération que sortent les produits que l'on vend ensuite aux consommateurs. Cela n'empêche pas que, dans beaucoup de cas , les consommateurs n'achètent des services et ne les consomment immédiatement pour leur usage. L'homme qui se fait raser chez un barbier, achète le service du barbier et le consomme sur le lieu même et à l'instant où il l'achète. Vous verrez, à mesure que nous avancerons , qu'il n'est aucune profession chez l'homme en société , qui ne trouve sa place dans le grand tableau de l'économie sociale.

Les services productifs étant susceptibles d'échange, comme vous venez de le voir, ils ont un prix courant, de même que toutes les choses qui sont vendues ou achetées ; et ce prix courant s'établit sur les mêmes bases que le prix courant de toutes choses. Or le prix courant de tous les services productifs nécessaires pour la confection d'un produit, compose ce que nous appellerons les frais de production de ce produit.

Le concours de l'entrepreneur dans l'opération productive, est un concours «ecessatVe , et sans lequel le produit n'aurait pas lieu. Tous les éléments d'une fabrique de papier existeraient , que si un fabricant ne se présentait pas , tous ces éléments désunis ne feraient point de papier. Mais nul entrepreneur ne prendrait la peine de réunir.ces éléments épars et de courir les risques de cette fabrication, s'il ne prévoyait pas que le produit qui en résultera doit être suffisant, non-seulement pour lui rembourser ses avances, mais pour lui donner en outre un profit qui sera le salaire de son temps, de ses talents, de ses peines. Quand l'événement lui prouve qu'il se trompe , il ne continue pas l'entreprise. Si le travail de l'entrepreneur est indispensable , et s'il est nécessairement payé dans toute entreprise qui se soutient, il faut considérer son bénéfice comme un des frais de l'entreprise , comme une des dépenses indispensables pour qu'un produit soit créé.

Veuillez donc vous rappeler, messieurs, que, lorsque je vous parlerai des frais de production d'un produit quel qu'il soit, j'entends y comprendre le profit de l'entrepreneur, aussi bien que celui de ses ouvriers, aussi bien que l'intérêt de son capital , aussi bien que le loyer de son terrain , si son entreprise l'oblige à louer un terrain (5).

tant des laines , achète les services du fermier, du berger, du sol , du capital, qui ont produit les laines. Le fermier a fait l'avance de tous ces services; mais on lui rembourse cette avance en achetant son produit.

(5) Je supplie le lecteur de me pardonner ces analyses rigoureuses. On verra plus tard combien elles facilitent la solution des

problèmes les plus épineux. Il n'est permis de confondre les parties dont se composent les choses, que

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE IX

Maintenant , je puis aller en avant et vous dire que la production doit être considérée comme un grand échange dans lequel les producteurs (qui peuvent tous être représentés à nos yeux par Y entrepreneur d'industrie qui réunit en ses mains tous les moyens de production d'un produit quelconque), que les producteurs, dis-je, donnent leurs services productifs (qui peuvent tous être représentés à nos yeux par les frais de production que paye l'entrepreneur), et où ils reçoivent en retour les produits , c'est-à-dire une quantité quelconque d'utilité produite.

Remarquez , messieurs , la valeur de ces mots-là : En toute production l'entrepreneur donne une valeur. A quoi se monte-t-elle ? A la totalité des frais de production. Qu'avons-nous appelé frais de production ? Le prix courant des services productifs.

Il n'est pas question là dedans , comme vous voyez, de la valeur des fonds productifs qui ont servi à la production. Ils ne sont point nécessairement altérés par l'œuvre productive. Quand une production véritable est achevée, le propriétaire du fonds de terre est encore en possession de son terrain ; celui du capital se trouve toujours possesseur de la même valeur capitale; les travailleurs enfin jouissent encore de leurs forces et de leurs talents. Dans ce grand échange qui constitue la production , il n'y a eu de définitivement consommé et détruit , que les services rendus par les différents fonds productifs.

Je les dis détruits parce que des services employés à créer un produit , ne peuvent être employés une seconde fois. Le même fonds peut servir de nouveau , mais les services qui ont déjà été consacrés à une production, ne peuvent concourir à en créer une autre. Le champ qui a donné au fermier la récolte de cette année, fournira l'année prochaine une autre récolte; mais ce sera par un service nouveau. L'ouvrier qui m'a vendu son travail d'aujourd'hui , pourra me vendre son travail de demain ; mais il ne peut me vendre une seconde fois son travail d'aujourd'hui.

L'entrepreneur de toute espèce d'industrie achète donc et consomme des services productifs (i) ; pour que l'échange soit effectif, il faut que la valeur de tous les services détruits se trouve balancée par la valeur de la chose produite. Si cette condition n'a pas été

lorsqu'on est assuré de les retrouver aisément au besoin. Pour étudier un pas de danse, il est indispensable d'étudier, une aune, les parties dont il se compose, et ce n'est qu'après qu'on s'est assuré la possibilité de les exécuter séparément, qu'il est permis d'en effacer les séparations, et d'en composer l'ensemble d'une danse rapide et gracieuse. Les personnes qui parlent ou écrivent sur l'économie politique , n'ont nullement besoin de rappeler ces analyses, mais il faut qu'on s'aperçoive qu'elles les connaissent.

(i) L'entrepreneur n'est pas tenu d'acheter des services

remplis , l'échange a été inégal ; le producteur a plus donné qu'il n'a reçu.

Mais aussi , du moment que la valeur du produit a égalé la valeur des services productifs , les producteurs ont été complètement indemnisés ; ils ont reçu tout autant qu'ils ont donné. Et, si

vous les représentez tous par l'entrepreneur d'industrie, vous direz que son produit a payé tous ses frais de production, même l'indemnité due à ses propres soins, puisque nous avons vu qu'elle fait aussi partie des frais de production.

C'est là le cas que j'ai toujours supposé chaque fois que je vous ai parlé de production et de produit ; j'ai supposé que la valeur du produit égalait ses frais de production . C'est en effet le cas le plus simple et c'est aussi le plus fréquent ; car, quand une entreprise paye plus que ses frais (2) et donne des profits plus grands que ceux qu'on peut faire dans d'autres entreprises du même genre , les producteurs y affluent ; l'espèce de produit qui en sort est offert avec plus de concurrence, et son prix baisse , jusqu'à ne valoir communément que ses frais de production. On peut donc dire qu'en général , le prix d'une aune de drap paye les frais de production d'une aune de drap.

Quand la valeur de la chose produite ne paye pas les frais qu'elle a coûté , une partie des services productifs ne reçoit pas-sa récompense ; l'entrepreneur n'est pas complètement indemnisé de ses peines et de l'exercice de son talent (5) , ou bien quelque travailleur ne reçoit pas de salaire , ou le capital ne porte point de profit ; bref l'un ou l'autre des moyens de production n'a pas produit. C'est ordinairement la faute de l'entrepreneur, de celui qui a conçu la pensée de la production. Sa tâche consiste à recevoir autant qu'il a donné soit en travail, soit en avances.

Ce point de vue qui réduit la production à n'être qu'un grand échange, nous donne quelque facilité pour bien juger de ce qui constitue les progrès de l'industrie chez un peuple. Nous pouvons nous représenter une nation, considérée en masse, comme opérant annuellement un troc de tous les frais de production qu'elle

fait, contre tous les produits qu'elle obtient. Or, comme un troc est d'autant plus avantageux que l'on donne moins pour obtenir plus, nous pouvons conclure avec

dont le fonds esta lui; un propriétaire qui fait valoir, n'achète pas, par un loyer, le service de son champ; mais il le paye néanmoins, ce service, en sacrifiant le loyer qu'il aurait pu tirer du champ s'il ne l'avait pas fait valoir. Le même raisonnement peut être appliqué aux services du capital et à ceux des hommes.

(2) Il est entendu que le profil de l'entrepreneur représente son salaire, et que son salaire fait partie des frais de production.

(5) Ou plutôt il a manqué du talent propre à la chose.

ÉCHANGE DES FRAIS DE PRODUCTION CONTRE DES PRODUITS

certitude que son industrie fait un progrès chaque fois qu'elle parvient à obtenir plus d'utilité pour les mêmes frais, ou la même utilité pour de moindres frais. Des deux manières, le marché qu'elle fait est plus profitable; son affaire devient meilleure.

Comment, demanderez-vous, se manifeste cet avantage? Quels sont ceux qui, dans une nation, en recueillent le fruit? C'est d'abord l'inventeur du produit où le perfectionnement a été opéré: en créant une plus grande quantité d'un produit qui n'a pas baissé de prix, il ne débouche que la même valeur, et reçoit en échange une valeur plus grande. Et lors même que la connaissance du procédé se répand, et que la concurrence a fait baisser

le prix du produit au niveau de ses frais de production , l'avantage est obtenu ; seulement c'est le consommateur, c'est le public qui en profite. Il obtient une plus grande quantité de produits, d'utilité produite , à proportion des sacrifices qu'U est obligé de faire pour les obtenir.

Cette expression : une plus grande quantité d'utilité produite, exige quelques éclaircissements. Elle signifie indifféremment, ou des produits en plus grande quantité , ou des produits de meilleure qualité. Lorsque des frais de production valant six francs , par exemple , me donnent , au lieu d'une paire de bas , deux paires aussi bonnes que la première, j'obtiens une double quantité d'utilité. Si , au lieu d'une paire grossière et peu durable, les mêmes frais m'en donnent une capable de durer le double , ou qui soit deux fois aussi belle , j'obtiens de même une double quantité d'utilité à consommer, car dans l'un ou l'autre cas , je dispose d'une double somme de jouissances.

L'utilité que les choses ont pour nous est de diverses sortes. Certains bas nous sont utiles parce qu'ils sont chauds, d'autres parce qu'ils sont souples, d'autres parce qu'ils satisfont plus ou moins notre amourpropre. La quantité d'utilité peut n'être pas augmentée sous un certain rapport , et l'être sous d'autres ; mais , de manière ou d'autre, j'appelle quantité d'utilité, cette faculté de pouvoir servir , sous quelque rapport que ce soit ; et je dis qu'on a doublé l'utilité obtenue de tels ou tels services productifs , lorsqu'on a tiré de ces services , une quantité de produits une fois plus grande , ou bien une qualité une fois meilleure.

Un progrès parfaitement semblable est celui qui , pour obtenir la même quantité d'utilité , vous permet de dépenser $Tno\ m^*$ en services productifs. Si , avec des services productifs qui valent

trois francs , j'obtiens une paire de bas dont les frais de production montaient auparavant à six francs , c'est tout comme si, avec des services productifs de six francs , j'obtenais deux paires de bas au lieu d'une.

Je me flatte que vous voyez clairement , messieurs , quels sont les avantages que les consommateurs, c'est-

à-dire la société en général , recueillent des progrès de l'industrie. Beaucoup de personnes qui ne veulent pas comprendre qu'une utilité créée , du moment qu'elle est appréciée, est une richesse créée, et qu'une richesse nouvelle est un avantage qui peut être acquis par la société sans rien coûter à qui que ce soit , s'imaginent que les producteurs , dans ce cas , perdent ce que les consommateurs gagnent. C'est une erreur, vous ai-je dit. Vous en aurez la démonstration complète; et cette importante démonstration est destinée à recevoir beaucoup de développements.

Pour vous en laisser entrevoir dès à présent les fondements , je me bornerai à vous dire que , lorsqu'un entrepreneur d'industrie (et ce mot doit représenter pour vous tous les producteurs réunis d'un produit quelconque , puisque c'est lui seul qui fait toutes les dépenses et toutes les recettes) , lors donc qu'un entrepreneur d'industrie a obtenu j)/ms de produits pour les mêmes frais de production, il peut, sans qu'il en résulte pour lui le moindre préjudice, donner le produit pour le même prix qu'il l'a obtenu (en comptant toujours , comme de juste , le profit ordinaire de son industrie au nombre des frais nécessaires). Telle-ment, qu'un producteur qui est parvenu à faire pour trois francs une paire de bas qui en coûtait six , peut la donner pour trois francs , c'est-à-dire pour tout autre produit qui aura coûté de son côté trois francs de services productifs. Il est évident que les

consommateurs de bas, vous , moi, quel que soit le produit auquel nous nous appliquions , nous aurons à donner, pour nous pourvoir de bas, la moitié moins de nos services productifs.

Supposant que nous fabriquions une étoffe , des mousselines par exemple , qui nous reviennent à trois francs l'aune ; nous étions obligés d'en fabriquer et d'en vendre deux aunes , pour , avec notre produit , être en état d'acheter une paire de bas ; et nous ne sommes plus obligés d'en fabriquer et d'en vendre au delà d'une aune , pour obtenir la même paire. Nous avons des bas pour la moitié moins de nos services productifs , quel que soit l'objet auquel ils s'appliquent. Et , si les mêmes progrès avaient lieu pour tous les produits, tout le monde obtiendrait tous les produits pour moitié moins de frais ; ou bien , en supposant que l'on voulût consacrer à la production , la même quantité de travail et la même somme en capitaux , on aurait le double d'utilité produite ; on serait une fois mieux pourvu pour les mêmes frais.

Cela vous fait voir, messieui-s, l'avantage que trouve une nation à multiplier ses produits sans multiplier ses frais ; ou , ce qui revient au même , à diminuer ses frais sans diminuer ses produits , sans diminuer les quantités d'utilité produite. C'est ce qui montre qu'une diminution de frais de production est un véritable pro-

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE IX

grès industriel , un gain pour une nation , sans être une perte pour les producteurs (i).

Or, comment parvient-on à diminuer les frais de production , sans diminuer la production ? Ce ne peut être que par l'un ou l'autre de ces deux moyens : c'est en tirant un meilleur parti des services productifs qui sont appropriés, et que par conséquent il faut acheter ; ou bien en remplaçant des services coûteux , par les services gratuits des instruments naturels non appropriés. Des exemples familiers nous rendront tout cela palpable.

Les services productifs d'un fonds de terre coûtent à son fermier, je suppose , mille écus par an , qu'il est obligé de payer au propriétaire. Si l'usage du pays est de faire des jachères et de laisser reposer complètement le sol pendant une année sur quatre , le cultivateur ne tire aucun service du fonds de terre pendant l'année de repos. Son motif est de laisser aux sucs végétaux le loisir de renaître. Mais , si de nouveaux progrès dans l'industrie agricole ont prouvé que le sol se répare , pourvu que l'on sème sur la terre qui a produit du blé, des végétaux d'un genre différent, des plantes fourragères, par exemple, alors vous sentez que , sans faire tort à la production du blé , on peut tirer un service productif du sol pendant un espace de temps où on le laissait reposer à tort. Non-seulement , on élève des bestiaux , lorsqu'on supprime les jachères, mais les bestiaux qui naissent de ces années auparavant perdues, fournissent des engrais pour les années dont on lirait parti , et celles-ci elles-mêmes deviennent plus productives (-2).

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que , lors même que c'est le propriétaire qui fait valoir sa terre , le service productif du sol lui est coûteux , quoiqu'il n'en paye aucun fermage. Le propriétaire qui pourrait tirer mille écus de sa terre , et qui, pour la faire valoir lui-même, ne la loue pas, fait le sacrifice de mille

écus par année qu'il en aurait pu recevoir. S'il obtient plus de produits dans le même espace de temps , il économise donc sur les frais de production , tout comme aurait fait un fermier.

(1) Cette démonstration lève la difficulté fort grande qu'il y avait à répondre à cette question : Si la valeur des produits que possède une nation, constitue la richesse de cette nation, comment cette nation devient- elle plus riche, quand ses produits baissent de prix? On verra plus tard (que la richesse nationale se compose de la valeur des fonds que possède une nation, et que, comme toute valeur est relative, et que les fonds sont la valeur avec laquelle on achète les produits, ils valent d'autant plus que les produits sont à bon marché. Mais n'anticipons pas.

(2) Les personnes qui ont quelque pratique de l'agriculture savent qu'on ne laisse jamais reposer une ferme tout entière pendant les années de jachères. On fait quatre parties, plus ou moins*, des terres labourables, et chaque

De la même manière, sans payer un plus fort intérêt, on peut tirer plus de parti d'un capital , si l'on supprime des chômages , si l'on obtient plus de service des bâtiments et des machines où la valeur de ce capital est engagée. C'est par ce motif que , dans des usines où l'on a placé de grandes avances , l'on a quelquefois double série d'ouvriers ; l'une , qui travaille pendant le jour, et l'autre , qui travaille pendant la nuit ; de manière que cette portion du capital, qui est en bâtiments et en machines , ne se repose jamais (3).

Dans la main-d'œuvre , on fait un échange plus avantageux des services personnels , lorsqu'on obtient plus de produits pour les mêmes dépenses en main-d'œuvre; ou , ce qui revient exacte-

ment au même , lorsqu'on dépense moins en main-d'œuvre pour obtenir les mêmes produits. C'est ce que l'on a pu observer, lorsque l'on a fait usage de la navette volante pour passer la trame des étoffes. Il fallait auparavant pour les grandes largeurs, deux ouvriers , l'un à droite , l'autre à gauche du métier, pour se renvoyer mutuellement la navette. Par le moyen de la navette volante , un seul tisserand , placé au milieu du métier , n'a nul besoin d'étendre les bras aux deux côtés des portées. Une simple ficelle attachée à un manche qu'il tient à la main , lui suffit pour renvoyer la navette de gauche à droite et de droite à gauche. Sans prendre plus de peine , sans être payé davantage, un seul homme fait l'ouvrage de deux ; de la même valeur en services industriels on tire plus de produits.

Ici se présente une question à laquelle j'ai répondu d'avance. Si l'entrepreneur obtient une même quantité de produits en faisant une moindre dépense en services productifs , les marchands de services productifs , ceux qui fournissent le service de leurs fonds de terre , ou de leurs capitaux , ou de leur travail , ne perdent-ils pas tout ce que gagne l'entrepreneur ou le consommateur ? Non , messieurs ; dans les progrès de l'industrie , les travaux humains , ou les capitaux , ou les terres , fournissent une plus grande quantité d'utilité, sans y trouver moins de profit. Si je suis fermier et que je plante des betteraves ou d'autres fourrages ,

année , on laisse reposer successivement une de ces parlies. Mais quand on supprime les jachères, on plante sur le terrain qui a produit du blé , des turneps, des pommes de terre, etc., dont on nourrit des bestiaux en plus grand nombre qu'auparavant, et dont les engrais fertilisent les parties cultivées pour des céréales.

(5) Dans les religions où le nombre des fêtes chômées excède ce que réclame le repos de l'homme , on perd nonseulement les profils que l'industrie aurait gagnés pendant ces fêtes, mais les profits des capitaux qui restent oisifs. Ce sont des fonds productifs dont on ne tire pas tout le parti qu'on en pourrait obtenir. Cela concourt à expliquer pourquoi les pays catholiques sont en général plu» pauvres que les pays protestants.

lî:CHÂ>iGE DES FRAIS DE PRODUCTION CONTRE DES PRODUITS.

dans une terre en jachère , je gagne plus , et le propriétaire du fonds ne gagne pas moins. Je ne lui paye pas moins régulièrement son fermage ; au contraire. Ce ne sont point là des conquêtes que les producteurs font les uns sur les autres , mais sur la nature, qui est bienfaisante , pourvu toutefois qu'on lui arrache ses bienfaits. C'est un surcroît de production qui ne coûte rien à personne , ni aux autres producteurs , ni aux consommateurs.

De même, lorsque je trouve, dans le commerce, le moyen d'employer mon capital plus à profit , lorsqu'il ne chôme jamais , lorsque ntes valeurs parcourent sans retard tous les périodes de la production, et subissent leur destinée aussi promptement que possible ; alors , mon capital est occupé moins longtemps par chacune des opérations ; alors, il sert à un plus grand nombre d'opérations. J'en paye bien toujours le même intérêt , et son propriétaire y trouve le même revenu ; cependant chaque opération productive me coûte moins d'intérêts, parce qu'elle est plus vite expédiée.

Même observation relativement à la main-d'œuvre. Quand un procédé se découvre pour donner une façon dans la moitié moins de temps , on ne paye pas moins de services industriels ; mais on obtient plus de produits des services industriels qu'on a payés. On avait deux ouvriers pour chasser une navette , on paye toujours deux ouvriers ; mais ils font aller deux métiers et chassent deux navettes. Si l'ouvrier travaille pour son compte, la concurrence lui fait baisser le prix de son ouvrage , mais sans se donner plus de peine, il en fait davantage. On lui paye moitié moins la façon d'une aune d'étoffe ; mais il en fait huit aunes au lieu de quatre dans sa journée.

Tel est , messieurs , l'avantage qui résulte d'un meilleur emploi des fonds productifs appropriés. Comme ils se font payer leurs services , on gagne la valeur de toutes les portions de leurs services qu'on épargne ; mais ce ne sont pas là les plus grandes conquêtes réservées à l'industrie. La nature nous ouvre un inépuisable trésor de matériaux et de forces qui, n'appartenant à personne, sont à la disposition de tous. 11 suffit à l'industrie d'apprendre à s'en servir.

L'homme a éprouvé le souffle des vents longtemps avant , sans doute , de songer à en faire usage ; mais une fois qu'il s'est avisé de recueillir le vent dans ses

(i) Je ne pense pas que l'on puisse mettre en doute l'accroissement de puissance qu'une nation trouve dans les progrès de l'industrie; mais, dans le cas où certaines personnes seraient disposées à l'apprécier trop peu , je les engagerais à lire ces paroles prononcées par un ministre d'Etat de la Grande-Bretagne (M. Huskisson), dans une assemblée où l'on délibérait sur les honneurs à rendre à la mémoire de Watt, auquel on doit de notables

perfectionnements dans les machines à vapeur : « Si nous avons , a-l-il » dit, terminé glorieusement la lulle où nous avon.s été

voiles , il a tiré parti d'une force aveugle de la nature, qui se dissipait en pure perte , et il .s'en est servi pour transporter ses marchandises , et lui-même, au travers des mers.

Lorsqu'au moyen de la machine à vapeur (que quelques personnes appellent encore improprement pompe à feu) , on a tiré parti de la force expansive de l'eau vaporisée , pour soulever un énorme piston ; lorsque ensuite on s'est avisé de condenser cette vapeur , et qu'après avoir fait le vide sous le même piston, on s'est servi du poids de l'atmosphère pour l'abaisser, on s'est [iro-curé parla une force égale à celle de 20, 50, 40 chevaux et davan-tage , force qu'on a due à des lois physiques, coexistantes avec le monde , mais qui jusque-là ne contribuaient en rien à la satisfac-tion des besoins de l'homme.

Analysez tous les progrès de l'industrie : vous trouverez qu'ils se réduisent tous à avoir tiré un meilleur)parti des fonds produc-tifs appropriés , ou bien à avoir tiré un service nouveau des agents naturels non appropriés , des forces et des choses que la nature met à la disposition de l'homme (i) !

En même temps , vous vous apercevrez que l'évaluation des frais et des produits est nécessaire pour juger leurs rapports réci-proques et par conséquent les progrès de l'industrie (i). Tous les auteurs qui ont voulu former des systèmes économiques sans les fonder sur la Valeur échangeable des choses , se sont jetés dans des divagations. De là, l'importance que vous m'avez vu mettre , dès en commençant , à fixer nos idées relativement à la valeur.

On verra bientôt que , pour tirer parti des secours gratuits de la nature , il faut des capitaux dont le concours n'est pas gratuit. La production est le résultat composé de ces deux actions jointes à celle de l'industrie qui n'est pas gratuite non plus. Mais , s'il faut payer le concours d'un capital et d'un travail industriel, pour jouir, par exemple , des produits d'une machine à vapeur, la machine fournit beaucoup plus d'utilité que le même capital et le même travail n'en pouvaient fournir sans elle; et, c'est cet excédant dont on est redevable à l'action gratuite de la force naturelle.

Remarquez , je vous prie , que lors même que le prix du produit qui en résulte , tombe au niveau de

« engagés pendant un quart de siècle , nous le devons aux « ressources que nous a créées le génie de M. Watt, lorsa qu'il a perfectionné les machines à vapeur. Sans les t améliorations mécaniques et physiques qui ont donné à « l'industrie et à la richesse de ce pays un développement « graduel et assuré, nous aurions été contraints de subir « une paix humiliante avant l'époque où la victoire a favo- « risé nos armes. »

(2) Voyez la seconde des notes placées à la fin de mon Catéchisme d'économie poliliqtic.

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE X

ses frais de production , et que le producteur ne gagne rien de plus , le gain n'en est pas moins acquis pour rhomme ; seulement

alors le gain est obtenu par l'homme consommateur au lieu de l'être par l'homme l)roducteur.

Ces principes élémentaires sont d'une haute importance. Ils ne reposent point sur des discussions métaphysiques , mais sur des faits. On peut blâmer la manière dont je les présente ; on ne saurait en contester la réalité. Quant aux applications dont ils sont susceptibles , elles sont innombrables. Vous verrez les lumineuses conséquences que nous en tirerons relativement au commerce extérieur ; car les échanges qu'une nation fait avec l'étranger , ne sont que des moyens de se procurer des objets de consommation aux moindres frais possibles ; c'est-à-dire d'obtenir des produits étrangers en les payant avec d'autres produits qui nous coûtent moins à produire que ceux que nous acquérons indirectement par le commerce. C'est en cela que consiste essentiellement l'avantage que le commerce étranger nous présente.

Mais ces mêmes principes n'acquerront tout leur développement qu'au moment où je traiterai du prix des choses, des règlements de l'autorité, etc. Car toute l'économie de la société est destinée à passer sous vos yeux.

CHAPITRE X

De la nature et de l'emploi dos capitaux.

Jusqu'ici , en parlant des capitaux , je n'ai fait pour ainsi dire que les nommer ; j'ai dit que leur action concourt avec celle de l'industrie à la création des produits ; mais vous avez droit de me demander en quoi cette action consiste.

Tout le monde ou presque tout le monde a peu ou beaucoup de capitaux ; plusieurs s'en servent d'une manière assez profitable , sans savoir comment une telle action amène de tels résultats. C'est ainsi que l'action du cœur, chez tout le monde , chasse le sang vers les extrémités du corps , et que très-peu de personnes savent comment ce mouvement s'exécute et ce qui en résulte. La nature est ancienne, mais la connaissance de ses phénomènes est toute récente ; et c'est cette connaissance pourtant qui peut seule nous mettre sur la voie des véritables progrès.

Pour entendre quelle est la nature des capitaux et les fonctions qu'ils remplissent dans les opérations productives , il faut bien comprendre auparavant le sens de deux expressions dont je serai forcé de me

servir dans cette explication : Tune est le mot avance , l'autre est le mot consommation.

Lorsque je sacrifie une chose ayant de la valeur, ou une somme quelconque, ce peut être pour satisfaire à mes besoins , ou à ceux de ma famille , ou bien à ceux des personnes à qui j'en fais don. Une fois ces besoins satisfaits , la chose ou la somme sont perdues pour moi sans retour.

Mais je peux aussi me séparer momentanément d'une valeur qui m'appartient , en l'employant de telle sorte qu'elle se ti'ouve-ra rétablie plus tard ; ou bien, je peux la confier à quelqu'un qui l'emploiera de manière à la rétablir , et qui pourra par conséquent me la rendre. Ce n'est plus alors une valeur perdue : c'est une valeur consommée et qui cependant rentrera dans mes mains : c'est une avance.

Quant au mot consommation, bien que la marche et les effets de la consommation doivent être développés dans la suite de ce cours, néanmoins, comme pour produire il faut opérer une consommation, je ne puis me dispenser de vous dire dès à présent que, de même que le mot "produire signifie, non pas créer de la matière, mais créer de la valeur, par la même raison, consommer signifie, non pas détruire de la matière, mais détruire de la valeur. Vous sentez suffisamment qu'il n'est pas plus au pouvoir de l'homme, d'anéantir un atome de matière que de le tirer du néant. Mais nous pouvons détruire, totalement ou partiellement, la qualité qui donne à une matière de la valeur, qui en fait une richesse ; cette qualité, vous avez vu que c'est son utilité, la propriété qu'elle a de pouvoir nous servir. Dès lors en détruisant son utilité nous détruisons sa valeur, nous la consommons. Lorsque nous consommons des aliments, un habit, nous leur ôtons, nous détruisons en eux la propriété qu'ils avaient de pouvoir nourrir et vêtir un homme ; mais nous ne détruisons aucune des particules dont ils se composent.

Maintenant si nous observons de quoi se compose l'opération d'un entrepreneur d'industrie qui s'occupe à créer un produit, nous remarquerons qu'elle consiste à consommer les objets sur lesquels s'exerce son industrie, à consommer les outils qui lui servent, à consommer les journées des ouvriers qu'il emploie ; et nous remarquerons en outre que toutes ces consommations ne sont que des avances ; car il en sortira un produit dont la valeur le remboursera.

Que l'on consomme le produit sur lequel s'exerce l'industrie, c'est un fait bien évident. Lorsque j'ensemence des terres pour produire une moisson, les grains qui me servent de semence,

sont un produit que je consomme, dont je détruis la valeur; en effet, si au bout de peu de jours , je retirais de la terre le grain que j'y ai mis , et que je voulusse le vendre , je n'en

DE LA NATURE ET DE L'EMPLOI DES CAPITAUX

tirerais pas une obole. De même, un valet de charrue m'a vendu ses services et je les ai consommés , car , pendant le temps que mes semailles ont duré < le travail de cet homme n'a servi à aucune autre fin. J'ai consommé également une partie de la valeur de ma charrue et de mes autres outils.

Dans l'industrie manufacturière, on consomme de la même manière et les matériaux que Ton emploie , et les outils et les travaux auxquels on a recours. Un raffineur de sucre consomme du sucre brut en le faisant fondre dans ses chaudières ; il consomme ses chaudières elles-mêmes ; et il résulte, de ces valeurs consommées , une autre valeur qui est celle de son sucre en pains.

Jusque dans l'industrie commerciale, nous pouvons, par analogie , regarder les marchandises que nous achetons , comme la matière première sur laquelle s'exerce notre industrie ; nous consommons les travaux de ceux qui nous secondent ; et , quand nous envoyons des marchandises au loin pour qu'on nous en fasse les retours, nous pouvons regarder les marchandises que nous expédions , comme des objets aussi bien consommés que le grain que nous avons confié à la terre ; et les marchandises qui nous arrivent en retour, comme des produits nouveaux qui sont

résultats de cette consommation et qui nous remboursent nos avances.

Or , messieurs , les fonctions d'un capital sont de fournir la valeur de ces avances ; de se laisser consommer pour renaître sous d'autres formes ; de se laisser consommer de nouveau pour renaître encore; et ainsi de suite éternellement , pourvu que la même valeur capitale soit assez habilement employée pour renaître constamment, et pour être réemployée d'une manière productive. En moins de mots , un capital est une somme de valeurs consacrées à faire des avances à la production. Quand la valeur ainsi consommée n'est pas rétablie en son entier, une partie du capital est perdue ; c'est un capital entamé. Quand la valeur produite est supérieure à la valeur avancée, c'est un capital qui s'est accru.

Ce n'est pas nécessairement le propriétaire d'un capital qui le consomme reproductivement, mais c'est nécessairement un entrepreneur ; car une valeur ne peut être produite que dans une entreprise industrielle. L'entrepreneur le consomme et le reproduit, soit que le capital lui appartienne en propre, soit qu'on le lui ait prêté. L'opération (qui , dans ce dernier cas , est exécutée par l'emprunteur) n'en est pas moins une avance faite à la production , et remboursée par le produit.

Pour qu'une somme de valeurs porte le nom de capital, il n'est nullement nécessaire qu'elle soit en espèces. On évalue un capital en monnaie, comme on

évalue tout autre objet, lorsqu'on veut se rendre compte de son importance et savoir quelle portion de bien il constitue : mais pour être un capital , il suffit que ce soient des valeurs destinées à

faire des avances à la production , et disponibles ; c'est-à-dire pouvant être converties sans perte en objets propres au genre d'industrie qui doit employer ce capital. Quand un négociant dit qu'il a un capital de cent mille francs à mettre dans une opération , ce n'est point à dire qu'il ait cent mille francs en écus ; cette expression ne sert qu'à indiquer l'importance de la somme totale des valeurs capitales qu'il veut y consacrer ; et ces valeurs capitales peuvent consister en inscriptions dans les fonds publics , en effets de commerce , en balles de café , ou en toute autre marchandise qu'il vendra à mesure que l'exigeront les avances nécessaires pour l'opération à laquelle ce capital est destiné.

Et lorsque ensuite on voudra se rendre compte de l'importance de ce même capital mis en action , on évaluera les différentes choses en lesquelles il aura été transformé pour servir l'opération qui se poursuit ; et l'on dira, par exemple, si c'est une manufacture, elle a telle portion de ses capitaux en bâtiments, telle autre en ustensiles , telle autre en matières premières , en main-d'œuvre dont elle a fait l'avance; une autre partie en produits achevés et non vendus , une partie enfin en numéraire. La valeur de toutes ces choses compose son capital.

Remarquez, je vous prie , que, quoique la valeur capitale soit conservée, les produits dont le capital se compose , sont bien véritablement consommés selon toute la rigueur du mot ; car l'utilité qui se trouvait en eux est détruite. Quand la couleur de l'indigo a passé dans du drap bleu , l'indigo , comme drogue de teinture ayant une valeur, a été véritablement consommé , puisqu'il n'a plus conservé aucune valeur échangeable.

Après ces considérations générales sur la nature et le service du capital , suivons les traces de la valeur capitale dans les trois

grandes branches de l'industrie, et observons de quelle manière cette valeur se conserve , en même temps que l'objet dans lequel elle résidait temporairement, est consommé ; commençons à puiser notre exemple dans une entreprise agricole.

Un fermier, pourvu d'un fonds capital suffisant pour exploiter une terre, en transforme une partie en chevaux, en vaches, en troupeaux, en instruments aratoires , en graines pour semences. Les choses qu'il achète ont leur entière valeur ; il les achète selon leur prix courant; s'il voulait les revendre immédiatement, il les vendrait ce qu'elles lui ont coûté ; la valeur capitale n'est donc point altérée par cet achat ; il a fait l'avance de son capital, et cette avance est pour ainsi dire rentrée sous forme de bestiaux, de semences, etc.

PREMIÈRE PARTIE. - CHAPITRE X

Sous cette dernière forme il fait travailler son capital ; c'est-à-dire il fatigue ses chevaux ; il fait paître , couvrir , tondre ses brebis, etc. Une partie des vieilles matières du capital , les vieux chevaux , les vieilles brebis , ne valent plus, à la fin de l'année, autant qu'ils valaient au commencement. Mais , si le capital s'est détérioré d'un côté , il s'est recruté d'un autre. Le troupeau a fourni de nouvelles brebis ; les chevaux, en labourant , et par leur fumier , ont fait pousser du grain , dont une partie a fourni de quoi entretenir au complet cette portion du capital. Vous voyez que l'emploi qui en a été fait, n'a été qu'une avance, c'est-à-dire que l'avance a consisté dans la valeur véritablement consommée, et la rentrée dans la valeur reproduite.

On en peut dire autant des instruments aratoires, des char-rués, des chariots , des herses, des rouleaux. La portion de ces valeurs qui s'est trouvée altérée par l'usage, a été entretenue par une portion de la valeur des produits ; et , si la ferme a été bien tenue , cette partie du capital vaut encore autant à la fin de l'année qu'au commencement ; l'usure des outils n'est donc encore qu'une avance qui a été faite.

Une autre partie du capital du fermier a servi à payer des salaires à des journaliers, et l'entretien de sa propre famille ; mais les travaux de tout ce monde ont contribué à la création de la valeur produite : et une portion de la valeur produite a procuré la rentrée de cette avance.

Dans l'exploitation qui nous sert d'exemple , il y a une portion de capital dont la consommation est plus lente encore que celle des instruments d'agriculture ; mais celle-là n'appartient pas en général au fermier : elle fait partie du capital du propriétaire. Ce sont les clôtures, les canaux d'irrigation, les bâtiments, etc. Je dis que c'est encore là une portion du capital et non du fonds de terre , qui sert à la même opération productive ; car ces choses-là sont , non pas des instruments naturels, comme les champs, mais des produits qui ont été acquis par un échange que le propriétaire a fait précédemment d'une valeur capitale contre des matériaux , des travaux de maçons , de charpentiers, etc. Et de cet échange sont résultés des étables, des granges, des produits en un mot, et des produits consommables ; je dis consommables ; car supposez qu'on ne fasse aucune dépense pour les entretenir, au bout de quelques années , d'un siècle si vous voulez , toutes ces choses n'auront plus aucune valeur, et la terre où elles sont, ne vaudra

pas plus qu'elle ne valait avant que ces constructions ne fussent érigées. Ce serait une terre en friche sur laquelle il faudrait, sur

(i) Comme la portion du capital d'une entreprise agricole qui consiste en bâtiments, etc., appartient en général au propriétaire du fonds de terre, c'est ce propriétaire qui fournit annuellement, par des réparations, à l'entretien

nouveaux frais , répandre des valeurs capitales pour la mettre en état de produire.

Chaque année, il ne se consomme qu'une faible portion de cette valeur capitale. Elle serait au bout de l'an aussi considérable qu'au commencement si ce n'étaient les dégradations qui proviennent de l'usage qu'on en fait. Mais aussi cet usage multiplie les valeurs produites , et fournit de quoi y faire des réparations qui entretiennent cette portion immobilière du capital de la ferme, toujours dans son entière valeur (i). Encore ici vous voyez que la portion consommée n'est qu'une avance, dont les produits procurent la rentrée.

Tout ce que je prétendais vous prouver, messieurs , c'est que le capital employé dans une entreprise agricole , est une valeur que Ton consacre à une avance ; que cette avance est consommée dans le cours des opérations productives ; et qu'elle est remboursée par le produit de ces opérations.

Suivons maintenant l'emploi d'un capital dans une opération manufacturière. Nous aurons lieu de faire des observations absolument analogues.

Pour exploiter une filature de coton , on élève des bâtiments, on exécute des travaux hydrauliques. La valeur capitale est

échangée contre ces constructions qui sont des produits de l'industrie humaine; la consommation annuelle de cette portion du capital, est égale à la détérioration , à la perte de valeur que ces constructions subissent chaque année. Les produits annuels, en fournissant aux réparations annuelles, remboursent continuellement cette portion consommée du capital.

Une autre portion du capital est employée en mécanique à préparer et à filer le coton. Cette portion du capital est également consommée partiellement dans l'année ; et la partie consommée (sous peine de voir s'altérer, c'est-à-dire diminuer le capital) est remplacée par une partie de la valeur produite. Voilà donc encore une valeur consommée et reproduite , avancée et rentrée.

Le manufacturier achète du coton en laine ; il le consomme en le travaillant ; c'est-à-dire que , dans le cours des préparations qu'il lui fait subir, s'il ne le dénature pas tout à fait , du moins le met-il dans un état où il n'est plus marchand et vendable ; mais , semblable à la semence de froment, ce coton reparaît bientôt sous la forme de coton filé ; dès lors, c'est une marchandise , un produit , qui a une valeur courante, et qui restitue la valeur capitale consommée pour le produire.

decelle portion de la valeur capitale. Mais corame les bâtiments, etc., servent à multiplier les productions annuelles du fermier et augmentent le loyer qu'il paye, ce sont toujours les productions annuelles qui entretiennent ce capital.

DE LA NATURE ET DE L

Le» (ravaux des ouvriers, des contre-maîtres , des commis du manufacturier, sont consommés , comme nous avons vu que Tétaient les services productifs des valets de la ferme , et ces avances sont remboursées par une partie de la valeur du produit qu'on a créé. Vous voyez que toujours l'emploi du capital est l'achat d'une valeur que l'on consomme et qui vous est remboursée par le produit.

Si le produit ne suffit pas pour rembourser toutes les avances qui ont été faites, il se trouve qu'alors une partie du capital a été consommée improductivement , au lieu de l'avoir été reproductivement.

C'est ainsi que les capitaux sont, entre les mains de l'industrie , transformés , tourmentés de mille manières, dans de petites comme dans de grandes entreprises. Il suffit de jeter les yeux autour de soi pour en trouver des exemples. Je vois un traiteur qui ramène de la halle des charges de légumes , de beurre , de poisson. Il a transformé une partie de son capital en toutes ces denrées qu'il va bientôt transformer en toutes sortes de mets ; il transforme une autre partie de son capital en gages pour ses cuisiniers, qui sont les ouvriers de sa manufacture; et toutes ces portions du capital lui rentreront avec profit, par l'échange qu'il fera de ses mets contre l'argent de ses pratiques, lequel sera changé demain en d'autres provisions, et ainsi de suite à perpétuité.

Si nous portons nos regards plus au loin , nous voyons des capitaux courir le monde sous mille formes ; aller en Amérique en objets de modes , en étoffes , en livres ; en revenir sous forme de sucre brut ; ce sucre mis en pains, nos capitaux , sous cette

formç, passent en Suisse, d'où ils reviennent sous la forme de fromage, de mouvements de montres. INous pouvons considérer les marchandises que nous avons envoyées au dehors comme consommées reproductivement , et celles qui sont revenues comme de nouveaux produits qui nous ont remboursé cette avance. Avec la même valeur capitale , on peut recommencer des opérations pareilles, ou d'autres, défricher des terres, élever des maisons, etc.

Vous voyez, messieurs, qu'un capital appartenant à un Français, peut parcourir la terre sans cesser d'appartenir à la France. Il peut même se fixer dans l'étranger sans cesser d'être un capital français, si son propriétaire continue d'appartenir à la France. Qui nous empêche de supposer que le négociant qui a fait des envois en Amérique , a donné ordre d'en adresser les retours à Londres ; et qu'ensuite, il a donné l'ordre à son correspondant de Londres d'en employer le montant dans les fonds publics d'Angleterre? Cette portion de richesse ne devient point par là une portion des richesses de l'Angleterre ; elle reste un capital français , tellement français que c'est la France qui

EMPLOI DES CAPITAUX

en touche les intérêts et qui en Aùt revenir le principal, du moment que son propriétaire le désire.

Malgré tant de formes diverses affectées par les capitaux, malgré tant de voyages auxquels ils sont exposés, d'où vient cette habitude enracinée de ne considérer comme un capital qu'une somme d'écus , et, comme les capitaux d'un pays, que les écus qui

s'y trouvent? Cela vient sans doute de l'usage où l'on est, chaque fois que l'on veut commencer une entreprise, de transformer par des échanges (qu'on appelle vulgairement des ventes), les valeurs capitales dont on peut disposer, en une somme de numéraire ; parce qu'ensuite , au moment de commencer l'opération , si l'on a son capital en numéraire , on effectuera plus aisément les nouvelles transformations (ou , si l'on veut, les achats) qui conviendront à l'entre-, prise.

Qu'est-ce que cela nous prouve? Qu'à chaque époque où l'on emploie une valeur capitale , on la met sous, la forme qui convient le mieux au but qu'on se propose. Veut-on faire des achats, on réduit son capital en espèces. Veut-on faire des spéculations , des envois , on le réduit en marchandises , en objets d'exportation. Veut-on faire une manufacture , on le transforme en bâtiments. Sous ces diverses formes, un capital n'est ni plus ni moins un capital ; c'est la valeur de toutes ces choses (pourvu qu'elle ne soit pas destinée à une consommation stérile où elle disparaîtrait) qui constitue le capital. La forme sous laquelle se présente la valeur capitale , n'y fait rien , pourvu que cette valeur se perpétue.

Vous voyez , messieurs , que les capitaux que renferme un pays ne consistent donc pas uniquement dans les sommes d'argent qui s'y trouvent. Les .seules sommes qui fassent partie des capitaux d'un pays , sont celles que l'on réserve pour acheter des choses destinées à être consommées reproductivement, parce qu'alors la valeur de ces écus ne se dissipera pas : elle demeurera un fonds ; elle ne fera que changer de forme. Mais les sommes d'argent qui nous viennent de nos profits , de nos revenus, et qui sont destinées à subvenir aux besoins de nos familles, ne font

partie d'aucun capital : ce sont des valeurs qui sont provenues originellement d'un revenu , et qui feront partie de la consommation stérile , sans jamais être aucune portion de capital. S'il y a deux milliards de numéraire en France , et s'il y en a la moitié habituellement employée à l'entretien des familles, il n'y a, sur le numéraire de France , qu'un seul milliard qui fasse partie de ses capitaux.

Mais , d'un autre côté , les capitaux de la France se composent de bien d'autres valeurs encore que de celle de son numéraire. Si vous vouliez savoir à corn-

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE X

bien ils se montent, vous devriez interrogerions les entrepreneurs d'industrie que la France renferme , depuis le gros armateur qui couvre les mers de ses navires, jusqu'au plus petit fabricant d'alumettes , et savoir d'eux à combien se monte le capital qui fait aller leur entreprise. En additionnant toutes ces sommes , vous auriez la somme des capitaux français. Mais je vous avoue que je n'ai vu jusqu'à présent aucun livre de statistique qui m'ait offert une approximation tolérable sur la somme capitale de quelque pays que ce soit.

Ici une question se présente : si la production , si la création de nouvelles valeurs ne sert qu'à rembourser l'avance faite par l'emploi des capitaux , il semble qu'il n'y ait point de production nouvelle. La valeur capitale existait dans la société avant le commencement d'une opération industrielle. L'opération industrielle la détruit et la rétablit ; elle ne fait donc que remettre les choses

au point où elles étaient auparavant. Elle remplace une valeur par une autre, et ne verse point dans la société un excédant de valeur.

Cette difficulté a jeté dans l'embarras la plupart des économistes qui n'ont peut-être pas assez remarqué que, tandis qu'une entreprise industrielle a, dans le cours d'une année, rétabli son capital tel qu'il était au commencement de la même année, tous les producteurs qui ont concouru à cette production, ont vécu durant le même espace de temps. Ils ont donc produit, outre la valeur capitale, la valeur de tout ce qu'eux-mêmes ont consommé pour leur entretien.

Une analyse rigoureuse nous apprend qu'aucun des fonds productifs n'est consommé dans la production, mais seulement les services qu'ils rendent. Il est bien évident que le fonds de terre n'est pas consommé; car, au bout de l'année, un champ vaut ce qu'il valait au commencement. Le fonds industriel n'est pas consommé non plus, car un travailleur a la même capacité qu'il avait quand l'opération productive a commencé (i). Le fonds capital est conservé de même; car nous avons vu la valeur capitale se perpétuer au travers des transformations qu'on lui a fait subir. Ce qui est véritablement consommé, c'est le service rendu par tous ces fonds. Il faut soigneusement distinguer le fonds lui-même, du service du fonds. Le

service du fonds de terre, représenté par le loyer que l'entrepreneur en paye; le service du capital, durant l'opération, représenté par l'intérêt qu'en paye le même entrepreneur; enfin le travail des industriels représenté par leur salaire, voilà ce que l'opération a détruit. Mais elle n'a pas détruit, sans les payer, ces différents services. Les possesseurs d'un fonds ont reçu le prix du ser-

vice rendu par leurs terres », leur capital ou leurs bras. C'est là ce qui a été produit à neuf et consommé par les producteurs. C'est la valeur seule des services productifs qui est effectivement consommée , sauf la portion qui s'accumule pour être ajoutée aux capitaux de la société , ainsi que vous le verrez. La société vend chaque année le service des fonds productifs qu'elle possède, et elle vit du revenu qu'elle en tire. Elle s'appauvrit, lorsque, indépendamment du produit de ses fonds , elle mange une partie des fonds eux-mêmes ; elle augmente au contraire ses richesses , lorsqu'elle ajoute à ses fonds productifs.

Lorsque l'entrepreneur, au lieu d'acheter immédiatement des travaux , achète des matières premières , c'est comme s'il achetait des services productifs , les travaux , dont la valeur des matières premières est le résultat. De quelque matière qu'on emploie reproductivement un capital, cet emploi se résout toujours à acheter des services productifs, anciens ou nouveaux , pour en faire un produit.

C'est ainsi , messieurs, que tout à la fois , le capital est remboursé , et tous les producteurs sont payés de leurs services (2).

La nature des capitaux , la nature de leurs fonctions, nous découvrent des vérités assez importantes. L'une d'elles est , que les capitaux productifs ne consistent point en valeurs fictives et de convention , mais seulement en valeurs réelles et intrinsèques que leurs possesseurs jugent à propos de consacrer à la production. En effet, on ne peut acheter des services productifs qu'avec des objets matériels ayant une valeur intrinsèque ; on ne peut amasser en capitaux et transmettre à une autre personne, que des valeurs incorporées dans des objets matériels (s).

Si quelquefois on prête un capital ou si l'on achète des services productifs en donnant en payement des effets de commerce, ces effets sont le signe représen-

(1) Pour simplifier, je mets hors de la question la détérioration, effet de l'Age. Il faut supposer que l'on vend son travail à un taux viager qui indemnise des facultés que l'âge nous fait perdre.

(2) L'analyse qui dislingue nettement les différents fonds productifs entre eux, et ensuite la valeur de chaque fonds de la valeur du service qu'il peut rendre, me paraît fondamentale en économie politique;

sans elle, on rencontre beaucoup de problèmes insolubles.

(5) Il y a des capitaux qui ne sont pas incorporés dans des choses matérielles, comme la clientèle d'un notaire, d'une entreprise commerciale; mais cette portion de capital est une valeur très -réelle, et non pas seulement un signe comme ceux qui, selon certaines personnes, peuvent remplacer les capitaux.

DE LA NATURE ET DE L'EMPLOI DES CAPITAUX

taille d'objets matériels qui sont la propriété du prêteur. En transmettant les effets, il transmet son droit à la possession de ces objets matériels.

On voit des gens qui font des affaires avec le produit de traites ou de billets qui ne représentent aucune propriété, et qu'ils n'ac-

quittent qu'en les renouvelant à l'approche de l'échéance. Mais il faut que quelqu'un escompte ces effets ; l'escompteur alors est le capitaliste qui prête les valeurs effectives dont il fait l'avance, valeurs qui résident soit dans des écus , soit dans des marchandises.

Le manufacturier qui achète à crédit des matières premières , emprunte à son vendeur la valeur de ces marchandises pour tout le temps où ce dernier lui fait crédit ; et cette valeur qu'on lui prête , lui est fournie en marchandises qui sont des valeurs matérielles.

Or, si Ton ne peut prêter et emprunter une portion de capital qu'en objets effectifs et matériels , que devient cette maxime que le crédit multiplie les capitaux? Mon crédit peut bien faire que je dispose d'une valeur matérielle qu'un capitaliste a mise en réserve ; mais, s'il me la prête, il faut qu'il en demeure privé ; il ne peut pas en même temps la prêter à une autre personne ; la même valeur ne saurait servir deux fois en même temps ; l'entrepreneur qui emploie cette valeur, qui la consomme pour accomplir* son opération productive, empêche qu'aucun autre entrepreneur puisse l'employer dans la sienne.

Les capacités industrielles, les talents acquis que Ton peut considérer comme des capitaux, dont on retire l'intérêt en tirant parti de son talent, sont eux-mêmes attachés à des êtres matériels , puisqu'ils font partie d'une personne visible; mais ils ne sont pas transmissibles, car on ne peut vendre sa personne et la céder définitivement ; on ne peut que la louer ; elle compose un fonds que nous avons nommé fonds de facultés industrielles , ou fonds industriel qui rapporte un revenu , mais qui est inaliénable.

Les seuls capitaux que je sache être immatériels, sont la clientèle , la chalandise d'un magasin, d'un cabinet, d'un journal. On peutahéner, on peut vendre un capital de cette espèce ; mais celui qui le vend ou qui le prête, ne saurait le vendre ou le louer à plusieurs personnes à la fois. De toute manière , une valeur capitale ne peut servir en même temps à plusieurs personnes ; l'usage que l'une d'elles en fait, empêche que d'autres en fassent usage en même temps. On ne la prête à un homme qu'à l'exclusion de tous les autres ; d'où il suit que le crédit, la possibilité de prêter et d'emprunter, ne multiplie pas les capitaux.

Quels avantages procure donc le crédit? Les voici : Il procure à celui qui manque de capitaux , la disposition des capitaux de celui qui ne veut pas ou qui ne peut pas les faire travailler par lui-même. Il empêche les

valeurs capitales de demeurer oisives. Si un fabricant de drap ne vendait pas ses draps à crédit au marchand de drap, l'étoffe attendrait dans la manufacture. La confiance accordée au marchand met plus vite cette étoffe entre les mains du consommateur. Si un droguiste ne vendait pas à crédit au teinturier, et si le teinturier, en vertu de cette facilité , ne teignait pas à crédit pour le fabricant d'étoffes , celui-ci, faute d'avances, serait peut-être forcé de suspendre sa fabrication jusqu'à ce que ses premiers produits fussent écoulés ; d'où il résulterait que la portion de son capital qui est en marchandises à moitié manufacturées, en métiers , en ateliers, chômerait en tout ou en partie. Ce crédit empêche les pertes de temps d'avoir lieu ; mais vous voyez qu'il consiste, dans ce cas-ci, en une avance de drogues, qui sont matérielles, jusqu'au moment où elles sont matériellement payées. Il

n'y a pas là dedans multiplication de capitaux ; il n'y a qu'un emploi plus constant de ceux qui existent.

C'est seulement sous ce rapport qu'il est désirable , qu'il est heureux pour la société , que le crédit soit généralement répandu ; mais il y a une situation plus favorable encore : c'est celle où personne n'a besoin de crédit , où chacun dans sa profession a su amasser assez de capital pour subvenir sans emprunter aux avances que sa profession exige. Je dis que cette situation est la plus favorable en général , parce que la nécessité de faire des emprunts et d'obtenir du terme, est toujours fâcheuse pour ceux qui sont obligés d'y avoir recours ; elle force les industriels à des sacrifices qui sont une augmentation des frais de production ; elle expose les capitalistes à des pertes non méritées , et élève le taux d' l'intérêt. 11 vaut mieux , chaque fois que la chose est possible , travailler avec ses propres capitaux.

C'est ainsi , messieurs , qu'une exacte représentation de la nature des choses , vous met à portée de juger les opinions vulgaires qui n'ont aucun fondement, et d'apprécier convenablement les avantages auxquels on peut prétendre , aussi bien que ceux sur lesquels on ne doit pas compter.

Aussitôt que les avances faites en faveur d'une production , sont remboursées par la réalisation du produit qui en est résulté, on peut les employer de nouveau ; de sorte que le même capital sert souvent à plusieurs productions dans la même année. Un boulanger peut acheter jour par jour la farine dont il fait son pain et le bois dont il chauffe son four ; et il peut vendre son pain jour par jour aussi. Cette portion de son capital est alors avancée 365 fois par an, et elle rentre autant de fois. Dans l'art du raffineur, il faut, pour mettre en pains du sucre brut, environ deux mois. Le

raffineur est donc obligé , pour compléter son opération productive, de faire une avance de deux

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XI

mois pour le moins de la valeur de sa matière première et de ses autres frais ; s'il ne peut vendre son sucre , ou du moins en être payé qu'un mois plus tard, chaque opération occupe son capital trois mois, et avec le même capital , il peut faire quatre opérations de son métier par année.

Ce n'est pas à dire qu'il ne fasse que quatre opérations par an. Il n'est pas obligé, s'il a des capitaux, des ateliers , des ustensiles, des ouvriers en quantité suffisante, d'attendre qu'une opération soit terminée pour en entreprendre une autre. Il peut en commencer une nouvelle chaque jour pour durer quatre mois. Je veux dire seulement qu'avec le même capital, il n'en fera que quatre par an ; que s'il en veut faire huit , il faut avoir une valeur double en capitaux ; s'il en veut faire douze, une valeur triple, et ainsi de suite.

Il y a des opérations productives , comme le tannage des cuirs, qui occupent leur capital circulant plus d'une année. Beaucoup de spéculations commerciales sont dans le même cas, surtout celles qui se font dans les pays lointains.

Lorsqu'un capitaliste, après avoir employé ses fonds sous toutes les formes où ils peuvent produire, les transforme par des ventes en monnaie , il appelle cela réaliser, comme si une valeur était plus réelle en espèces qu'en toute autre marchandise d'une

vente courante et facile ; et comme si le même capitaliste , sous peine de ne retirer aucun revenu de ces mêmes fonds, ne désirait pas lui-même les transformer de nouveau en des choses capables de porter du profit.

CHAPITRE XI

Classification des capitaux.

Quoique les différentes formes substantielles sous lesquelles se trouve un capital , soient toutes analogues entre elles quant à la manière dont elles servent à la production , néanmoins nous en ferons trois classes. Mais je suis forcé de vous répéter encore que ce n'est point la nature qui fait les classes ; c'est nous qui les faisons pour la commodité de nos études, et vous verrez plus tard combien la distinction des capitaux par rapport à l'emploi qu'on en fait, aide à expliquer les profits plus ou moins considérables qu'ils rapportent.

On distingue donc les capitaux, quant à leur emploi ,

en capitaux fixes ou engagés ;

capitaux circulants ;

et capitaux productifs d'utilité ou d'agrément.

Un capital fixe ou engagé , est celui dont la valeur

réside dans des instruments occupés à la production sous des formes permanentes. Je m'explique.

Un bâtiment servant d'atelier, concourt à la production toujours sous la forme d'atelier; une machine y concourt toujours de la même manière et sous sa forme de machine. On répare un bâtiment, une machine ; on les renouvelle , pour perpétuer leur valeur, mais on leur conserve toujours les mêmes fonctions. Voilà ce que l'on appelle un capital fixe ou engagé. Je dis engagé, parce que l'on ne peut pas, sans le perdre, du moins en grande partie , le dégager de cet emploi pour l'employer différemment. Il faut qu'il serve toujours au même genre de production , même lorsqu'il change de maître.

Quoiqu'on entretienne des bâtiments, des ustensiles, des machines dans le meilleur état de réparation , quand même on les aurait conservés intacts, ils ne valent jamais, au bout de quelques années , ce qu'ils ont coûté. Une machine ne vaut pour personne exactement autant que pour celui qui l'a fait établir. Les frais qu'on a faits pour la mettre en place , sont toujours perdus , lorsqu'on est appelé à s'en défaire. Les valeurs capitales engagées s'altèrent donc nécessairement, et l'on ne doit jamais dans un inventaire , évaluer les machines, et ustensiles , non plus que tout autre meuble , pour ce qu'ils ont coûté. Je connais des manufactures où l'on évalue chaque année, lors de l'inventaire, le capital fixe , aux quatre cinquièmes seulement de ce qu'il valait l'année précédente; tellement, qu'on se regarde comme étant en perte, lorsque les produits de chaque année, indépendamment de tous les autres frais de production , ne remboursent pas un cinquième des valeurs employées en machines ; cinquième que l'on regarde comme consommé , comme perdu , dans les opérations de l'année. C'est peut-être accorder beaucoup à la détérioration d'une valeur entretenue, surtout dans certaines entreprises , où le capital engagé perd peu et n'est pas exposé à être jamais détourné de

son emploi ; mais un inventaire n'est qu'une liquidation fictive que fait un négociant pour se rendre compte de l'état de ses affaires , et au moment d'une liquidation réelle , lorsqu'on vend une entreprise, il vaut mieux se trouver plus riche qu'on ne comptait, que plus pauvre.

Le capital engagé se détériore bien davantage lorsqu'on veut en changer la destination. Si avec un moulin à huile , vous voulez faire un moulin à farine , il y aura dans cette métamorphose des matériaux de perdus, ou dont le prix qu'on en retirera , n'équivaudra ni à ce qu'ils ont coûté, ni au service qu'ils pouvaient rendre lorsqu'ils étaient en place ; il y aura de la main-d'œuvre perdue : celle qu'il faudra employer pour opérer le changement. Lorsque , sous Bonaparte , on voulut obliger les fileurs de coton à mettre leurs ma-

CLASSIFICATION DES CAPITAUX

chines en état de filer la laine, on réduisit le capital qu'ils avaient en machines , peut-être à la moitié de sa valeur. Pour faire des métiers à filer de la laine , l'usage qu'ils firent des matériaux qu'ils avaient , ne leur épargna peut-être que la moitié de ce que leur auraient coûté des métiers entièrement neufs. Il y eut bien d'autres pertes dans cette affaire provenant du changement des habitudes , de l'incapacité des ouvriers pour un nouveau travail , de la difficulté d'établir de nouveaux débouchés (i), etc., mais ce n'est pas ici le lieu de s'en occuper.

La valeur des améliorations , des constructions , des clôtures, faites sur un fonds de terre, est encore un capital engagé. Ce sont

les capitaux les plus solidement acquis à une nation. Un négociant peut facilement transporter son capital dans l'étranger : il lui suffit d'acheter et d'emporter des marchandises dont l'extraction est permise. Mais un défrichement , un dessèchement, sont un avantage, une valeur qui reste. On ne voit plus de traces de la brillante existence de plusieurs villes autrefois riches de leur grand commerce, tandis que la Lombardie , tandis que la Flandre, malgré les guerres prolongées dont elles ont été si souvent le théâtre , sont encore au nombre des contrées les mieux cultivées et les plus peuplées de l'Europe.

On appelle capital circulant, celui qui change nécessairement de forme par la production même ; celui dont la forme matérielle périt et renaît dans le cours des opérations productives; celui dont l'avance et les retours se succèdent pour recommencer de nouveau. Tel est presque tout le capital d'un commerçant. A peine une partie de ses fonds rentre-t-elle, qu'il l'emploie de suite en marchandises; il expédie ces marchandises , les vend, en rachète d'autres, vend celles-ci, et recommence. Son capital circule toujours, passe d'une matière dans une autre.

Dans les manufactures , le capital circulant est la portion du capital dont on achète des matières premières , qui se transforment en produits , du montant desquels on achète de nouveau des matières premières que l'on transforme encore en produits, et ainsi de suite.

Les avances que le manufacturier fait en payant un salaire à ses ouvriers , sont une partie de son capital circulant. Il en achète des services productifs : voilà une transformation. Il change ces services en une valeur qui s'incorpore dans le produit qu'il fabrique : voilà une autre transformation. Il vend ses produits :

c'est encore une transformation. Avec l'argent qu'il en tire, il achète de nouveaux services productifs , et ainsi de suite.

Enfin pour achever la classification des capitaux pro-

ductifs , nous avons les capitaux immédiatement productifs d'utilité et d'agrément ; productifs de produits immatériels , de produits qui ne s'attachent et ne s'incorporent dans aucune substance matérielle.

Lorsqu'un propriétaire fait bâtir une maison d'habitation , il ne sortira de cette maison aucun produit que l'on puisse porter au marché ; mais il en sortira , à toute heure, une utilité qui est un produit fort appréciable, puisque le propriétaire peut vendre cette utilité de tous les instants (ce qu'il fait quand il tire un loyer de sa maison) ; ou bien il peut la consommer lui-même , (ce qu'il fait lorsqu'au lieu de louer sa maison, il en fait son habitation). Cette portion de son capital n'est donc pas improductive , bien qu'elle ne concoure à la formation d'aucun produit matériel.

Une capacité acquise , un talent , peut être assimilé à un capital productif d'utilité ou d'agrément. Ce capital est égal aux dépenses qu'on a faites pour se mettre en état de rendre un service. Un médecin, afin de pouvoir donner un conseil utile , a avancé des sommes quelquefois assez fortes, dont il ne sort qu'un produit immatériel , une utilité consommée aussitôt que produite. 11 en est de même d'un musicien qui s'est mis en état d'exécuter un concerto. Son talent est un capital placé en viager, et le produit qu'il en tire , se vend et se consomme, à mesure qu'il est produit , par les spectateurs qui assistent au concert.

Remarquez qu'on aurait beau changer les termes , comme le fait existe , comme il se passe tous les jours sous nos yeux , on ne

peut pas le disputer. On peut lui donner d'autres noms; mais la chose est décrite.

Tous les biens mobihers qui sont à l'usage d'une famille, font partie des capitaux productifs d'utilité ou d'agrément. L'utilité qu'ils sont capables de rendre, est journellement consommée parla famille. Lorsqu'on laisse altérer ce capital , lorsqu'il n'est pas entretenu dans son entière valeur, alors la famille a consommé, en même temps que l'utilité journellement produite , une portion du capital lui-même. C'est ce qui arrive, lorsqu'un propriétaire laisse dépérir la maison qu'il habite. Si cette maison a coûté 40 mille francs, il consomme en l'habitant le service de ce capital représenté par le loyer qu'il en pourrait tirer et qu'il n'en tire pas, service que l'on peut évaluer autant que l'intérêt de 40 mille francs. Mais si, en outre, la maison ne peut plus , au bout d'un certain nombre d'années , se revendre que 30 mille francs, ce propriétaire a consommé , non-seulement le service de 40 mille francs , mais encore 10 mille francs sur le fonds même de ce capital.

Il y a des capitaux productifs d'utilité et d'agrément

(i) La situation choisie pour une filature de coton , est mais une autorité arbitraire et passionnée lient peu de fort différente de celle qui convient à une filature de laine ; \ compte des considérations économiques.

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XII

qui appartiennent au public, comme les édifices publics, les ponts , les grandes routes. Le public consomme journellement le produit immatériel de ces valeurs capitales ; c'est-à-dire l'utilité et l'agrément qu'on en peut tirer.

Je dis qu'il en consomme le produit immatériel, bien qu'un édifice public, un pont, soient des produits très-matériels; mais ce sont des produits qui sont devenus des capitaux , et que l'on ne consomme pas eux-mêmes s'ils conservent toujours leur valeur. On consomme seulement le service qu'ils peuvent rendre, service dont la valeur est représentée par l'intérêt des fonds que leur établissement a coûté.

Telle est , messieurs , la revue que l'on peut faire de tous les capitaux productifs. Leur ensemble compose le capital d'une nation. Quand on porte à dix ou vingt milliards le capital de tel ou tel pays , on ne prétend pas qu'il ait dix ou vingt milliards en numéraire : il n'y a aucune nation qui soit dans ce cas. On veut dire seulement que si chaque portion du capital national était successivement évaluée en numéraire, le montant de toutes ces évaluations additionnées s'élèverait à une valeur égale à celle qu'auraient dix ou vingt milliards. Encore n'aurait-on pas une idée juste de cette somme de valeurs , si l'on ne prenait soin de spécifier l'époque et le lieu de l'évaluation ; car le numéraire d'un lieu ou d'une époque vaut plus ou moins que celui d'un autre temps et d'un autre endroit.

Il est prodigieusement difficile d'évaluer, je ne dis pas approximativement, mais même vaguement, le capital d'une nation. Pour concevoir cette difficulté, parcourez en idée une rue , celle

que vous connaissez le mieux , et essayez d'évaluer le capital productif de chacun de ses habitants , à mesure que vous passez devant son habitation. Celui-ci est un épicier-droguiste : à combien se montent les marchandises de son magasin? celles qu'il a vendues à crédit? celles qui lui appartiennent et qui sont encore dans les ports de mer ou sur les routes ? Qu'est-ce que peut valoir son mobilier? son ménage? Que doit-il là-dessus? car ce qu'il doit fait partie du capital de ses créanciers.

Dans la même maison , se trouve un médecin auquel sa pratique vaut un bon revenu , mais qui n'a point de fonds placés. Tout son capital est dans son talent. Qui se chargera de l'évaluer ?

Au-dessus du médecin habite un petit fabricant en bijouterie. Il possède quelques fonds pour faire aller son commerce ; mais à combien se montent ses fonds?

Plus loin est un propriétaire foncier. Ne comptons pas sa terre qui fait partie , non des capitaux , mais des fonds de terre du pays. Nous devons toujours compter les constructions et les autres amendements qui sont sur sa terre. Quelle en est la valeur ? Le propriétaire ne le sait pas lui-même. Il sait ce que valent

ensemble la terre et ce qu'elle porte ; mais il serait fort embarrassé de dire ce que valent les amendements indépendamment de ce que vaut le sol.

Ce qui rend encore plus défectueuse l'évaluation du capital national , c'est qu'elle oblige d'additionner des unités d'inégales grandeurs; car les francs, ou les onces d'argent de deux provinces ou de deux pays différents, ne sont pas des unités de valeurs pareilles.

Je ne vous ai fait cette énumération , que pour vous faire sentir la vanité des évaluations de ce genre. Aussi, après avoir lu dans M. Ganilh (i), que la somme totale des capitaux français en 1789 , s'élevait à quarante-sept milliards deux cent trente-six millions cent cinq mille sept cent vingt-neuf francs , et avoir bien examiné les données sur lesquelles il se fonde , je ne voudrais pas répondre que les mêmes capitaux ne s'élevassent pas au double, ou à la moitié de cette somme.

J'en dirai autant de l'évaluation qu'un auteur anglais , M. Beeke, donne des capitaux de l'Angleterre , qu'il fait monter à deux milliards trois cents millions sterling, en y comprenant les capitaux que les Anglais possèdent dans l'étranger, ce qui fait en tout cinquantesep millions six cents millions de notre monnaie.

Chacun peut faire de semblables évaluations d'après les données qu'il croit les meilleures. Il n'en est aucune qui ne soit sujette à de grandes erreurs , et il n'y a que peu d'utilité pratique à en tirer.

CHAPITRE XII

Des capitaux improductifs.

Nous avons vu ce que sont les capitaux productifs , comment ils sont employés et quel classement il convient d'en faire ; il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer ceux qui ne concourent à aucune espèce de production.

Ces deux termes capitaux improductifs semblent contradictoires ; ils devraient s'exclure l'un l'autre , car des valeurs impro-

ductives ne sont pas des capitaux. Aussi désigne-t-on sous ce nom des valeurs qui , si elles ne produisent pas actuellement , auraient pu , ou pourraient encore être consacrées à la production. Elles ne sont pas vouées à une consommation stérile, c'est-à-dire à la destruction ; elles sont même souvent destinées à produire plus tard : voilà ce qui leur vaut la dénomination de capitaux.

Ainsi , quand un homme a liquidé ses affaires, ou une affaire , quand il a ses sommes toutes prêtes pour

(i) Théorie de l'économie politique, tome I", p. 20G.

DES CAPITAUX IMPRODUCTIFS

en recommencer une autre , ou pour les confier à des personnes en état de les faire valoir, ces sommes demeurent oisives jusqu'au moment d'être employées : elles sont, pendant cet intervalle , un capital improductif.

De même , les sommes qui attendent dans les caisses des négociants, le moment de satisfaire à des paiements prévus ou imprévus, sont, au moins dans ces instants-là, des capitaux improductifs. Mais ce ne sont pas seulement les valeurs en numéraire qui méritent ce nom : c'est toute espèce de valeur (à quelque substance qu'elle se trouve attachée) qui attend le moment de recevoir une nouvelle façon productive , si elle n'est pas un produit complet ; ou qui attend un consommateur, si elle est un produit achevé.

Ainsi , lorsque par la disette de matières colorantes , ou par le défaut d'ouvriers , ou par un manque de fonds , des étoffes desti-

nées à recevoir une teinture , restent sans teinture ; ou bien, lorsque étant achevées, elles attendent le chaland dans un magasin , elles sont un capital oisif, improductif, pour le moment.

11 faut en dire autant des métiers et des machines qui se trouvent arrêtés soit par le défaut d'ouvrage , ou par des réparations, ou enfin par le défaut de demande. C'est un malheur qui arrive fréquemment aux capitaux engagés , parce que n'étant propres qu'à une seule production , si quelque accident arrête cette production , ou la rend désavantageuse , tout capital qui n'est propre qu'à cela , demeure alors nécessairement oisif. Cette considération doit rendre les entrepreneurs très-circonspects chaque fois qu'il s'agit d'engager leurs capitaux. Dans l'industrie commerciale, où il y a peu de capitaux engagés , une marchandise qui ne se vend pas bien, se vend toujours, dût-on y perdre une fois ; et lorsqu'on a subi cette perte , on évite qu'elle se renouvelle; mais avec une machine, ou une usine qui n'est capable de produire qu'une seule espèce de marchandise , si la vente de cette marchandise ne va pas , on n'en peut pas fabriquer une autre. Il faut que le capital reste oisif; et, ce qui n'est pas moins fâcheux, le maître et ses gens demeurent dans l'oisiveté par la même raison . Les hommes et les capitaux perdent alors leur temps.

Ce malheur arrive plus souvent là où la sécurité , la liberté et l'aisance, n'habitent pas.

Le défaut de sécurité et de confiance engage souvent les possesseurs de capitaux disponibles à ne pas les faire valoir de peur de les compromettre. Ils aiment mieux perdre les intérêts , que de hasarder le principal. Il arrive fréquemment que la banque de France a en dépôt des sommes considérables , dont elle ne paye

point d'intérêt , qu'elle garde en nature et qu'on lui laisse , simplement parce qu'on les croit plus sûrement gardées entre ses mains. On sait qu'elle n'y

touchera pas , qu'il n'entre point dans son plan de se livrer à aucune opération industrielle ; car, indépendamment de la malhabileté qu'on peut mettre à les conduire , il y a toujours quelque incertitude dans l'issue de toute sorte d'entreprise.

Il est vrai que les capitalistes sont quelquefois fondés à se défier, soit de leur propre capacité , soit de celle des entrepreneurs qui sollicitent de faire valoir leurs fonds. Quand les capitalistes sont gens capables et connaisseurs en industrie, ils risquent moins ; ils savent mieux ce qu'ils font , et jugent mieux ce que font les hommes auxquels ils sont obligés de se confier ; on peut donc se hasarder à dire que , s'il importe de donner de l'industrie à la pauvreté , il importe encore plus d'en donner à la richesse.

Aux époques où la sécurité était moins grande que de nos jours , au temps de la chevalerie et de la féodalité , il y avait non pas plus de capitaux oisifs , car au total il y avait moins de capitaux , mais en proportion de ceux qui existaient , il y en avait plus d'inoccupés , parce qu'il y avait moins d'occupations, moins d'industrie; mais comme en même temps il y avait moins de sécurité , on réduisait en argent ou en or les valeurs qu'on amassait , et l'on cachait son trésor, on l'enfouissait. Adam Smith fait la remarque qu'au milieu des rapines et des exactions du moyen âge , il fallait que ce fût une pratique bien générale , puisque les souverains regardaient comme une branche de leurs revenus la découverte des trésors. On la mettait sur le même pied que la découverte des mines d'or et d'argent. Les trésors trouvés n'appartenaient ni à celui qui en faisait la découverte , ni au propriétaire

du sol , mais au prince. Le propriétaire n'y avait droit qu'autant que son litre en contînt la clause expresse.

Beaucoup de romans et de comédies des époques qui suivirent , sont fondés sur des trésors trouvés ; moyens qui sont maintenant dédaignés par nos auteurs comme trop invraisemblables. Une industrie plus généralement répandue et mieux protégée par l'administration , ne permet plus , si ce n'est dans des cas bien rares et pour peu de temps , de cacher des trésors. Et, ce qui montre la supériorité de notre époque sur les temps antérieurs , nous avons eu des guerres civiles, des invasions étrangères, qui n'ont causé que des enfouissements passagers. Pourquoi? C'est que les chefs des nations , comme les individus , sont persuadés que le défaut de sécurité n'est pas moins funeste aux gouvernants qu'aux gouvernés : où les gouvernés ne gagnent rien , les gouvernants gagnent peu de chose. De quelques nations qu'ils fus.sent, sous quelque bannière politique qu'ils se ralliassent , ils ont tous travaillé , de notre temps , à faire renaître la confiance et le bon ordre aussitôt que la tempête a été calmée. C'est un grand progrès. Il n'y a que les déprédations

CHAPITRE XIII

De la formation des capitaux.

Nous avons observé les fonctions des capitaux dans les opérations productives ; ou plutôt nous avons vu que sans capitaux il n'y a point de production. C'est un instrument nécessaire de l'industrie. Il est bon de savoir comment on se le procure , de quelle manière il se forme.

Les capitaux se transmettent des pères aux enfants , d'un entrepreneur à un autre ; mais originairement ils n'ont pu se former que d'une seule manière : par l'application qu'on a faite d'un produit nouveau à une consommation reproductive. Je vais m'expliquer.

Vous n'avez pas perdu de vue, messieurs, que la consommation est la destruction de la valeur qui réside en un produit. Cette destruction est inévitable : tout produit est destiné à la consommation ; il n'a été créé que pour être consommé ; il n'est demandé , il n'a une valeur, conséquemment , que parce qu'il est susceptible de servir à un usage qui détruira cette valeur. On croirait pouvoir en conclure qu'il est impossible de conserver, d'accumuler la valeur d'un produit , et de l'ajouter à la valeur du capital que l'on possède. Et, en effet, quand nous consommons un produit dans l'unique but de recueillir la jouissance qui accompagne sa consommation , il n'y a point de valeur accumulée. Une valeur avait été créée ; elle a été détruite pour notre satisfaction ; la masse générale des richesses n'est ni plus ni moins considérable qu'auparavant.

Mais nous pouvons avoir besoin d'un produit pour atteindre un autre but que notre jouissance actuelle. Nous pouvons le souhaiter, l'acheter et le consommer, dans le but de produire une nouvelle portion de richesse qui se trouvera suffisante , non-seulement pour nous rembourser notre avance, mais pour nous donner en outre un intérêt proportionné au temps que l'opération aura duré, et un profit proportionné à la peine que nous aurons prise , à l'intelligence que nous aurons déployée dans la conduite de cette opération. C'est ainsi qu'un teinturier consomme de l'indigo ou de la cochenille pour colorer ses étoffes.

Ce n'est point pour son plaisir, ce n'est point pour jouir, qu'il consomme ces produits ; il les détruit néanmoins ; mais en les détruisant , il fait passer leur valeur dans un autre produit (qui est l'étoffe) ; il perpétue la valeur qu'il con-

somme, de manière que cette consommation n'est plus qu'une avance. Dès lors la valeur ainsi consommée devient une portion de capital. Or, quand un produit nouveau (ou le prix qu'on en a tiré) est capitalise de cette manière , vous comprenez qu'il y a une portion de capital de plus dans le monde.

Si je produis , par les moyens ordinaires que je vous ai développés, un hectohltre de blé, je produis une valeur égale à 20 francs plus ou moins. Si je consomme ce blé pour ma nourriture ou celle de ma famille , je détruis une valeur de 20 francs qui avait été créée ; rien n'est changé à mon capital. Mais si je consomme reproductivement cet hectolitre de blé, si j'en nourris des valets qui labourent ou des maçons qui bâtissent , je fais passer celte valeur dans mon fonds de terre , ou dans un bâtiment; et mon capital se trouve augmenté de 20 francs. La valeur de ce blé , au moment qu'elle fut créée , fut une valeur nouvelle jetée dans la société ; et malgré la consommation du blé , cette valeur s'est perpétuée, puisqu'elle a passé dans d'autres objets susceptibles de consommation à leur tour. Aussi longtemps qu'on la consommera reproductivement, la même valeur se perpétuera ; elle fut nouvelle une fois et peut durer toujours ; c'est une nouvelle portion de capital qui s'ajoute à mes fonds capitaux et aux capitaux de la société dont je fais partie. En moins de mots, une épargne n'est pas une non-consommation y mais une consommation reproductrice , succédant à une opération productive.

Vous comprenez par là , messieurs, qu'on épargne en dépensant de l'argent, tout comme en entassant des écus sur des écus , pourvu qu'on les dépense à titre d'avance et pour une consommation qui sera remboursée par des produits. La forme sous laquelle se trouve la valeur épargnée, n'est pas ce qui constitue l'épargne ; c'est la nature de l'emploi qu'on fait de cette valeur. Quand on la destine à faire de nouvelles avances à la production, c'est un nouveau capital que l'on forme , quelle que soit la chose où réside la valeur épargnée.

Les personnes qui reçoivent en argent leur part des produits créés , comme les propriétaires qui ont des terres affermées , les capitalistes auxquels on paye un intérêt, les commis auxquels on paye un appointement , les ouvriers qui reçoivent un salaire , lorsqu'ils jugent à propos de faire une épargne, conservent ordinairement pendant quelque temps la valeur épargnée , sous la forme de monnaie qui leur est plus commode que toute autre, jusqu'à ce que la somme, grossie par plusieurs accumulations successives, soit assez forte pour en pouvoir opérer le placement.

Il y a de cette manière , en chaque pays , bien des petites portions de capitaux , dont l'emploi est retardé et dont la somme totale, chez un peuple nombreux,

DE LA FORMATION DES CAPITALS.

actif et économe, forme un capital improductif trèsconsidérable.

Les caisses d'épargnes qui réunissent les petites économies pour les placer ensemble , ont cet avantage , quand elles sont solides et bien administrées , qu'elles accélèrent le moment où les capitaux sont mis à l'œuvre. Un ouvrier qui met de côté 40 sous

sur sa semaine , ne peut pas tirer un intérêt de cette faible épargne ; il est obligé d'attendre qu'il ait rassemblé les économies de plusieurs semaines, de plusieurs années. Mais s'il existe une caisse d'épargnes, digne de sa confiance, il porte ses 40 sous à la caisse ; cent autres ouvriers en font autant ; dès lors la caisse a deux cents francs à placer le même jour, et chacun de ces ouvriers profite, dès le jour même, de l'intérêt des 40 sous (i).

Les propriétaires fonciers et les capitalistes qui reçoivent leurs fermages et l'intérêt de leurs capitaux en un ou deux paiements chaque année , ont plus de facilités pour placer leurs épargnes , et en faire des capitaux productifs ; encore ne laissent-ils pas quelquefois d'être embarrassés pour opérer ces placements.

Les placements sont , au contraire , on ne peut pas plus faciles pour les entrepreneurs d'industrie de toutes les espèces. Leur métier, à eux, est de faire travailler des capitaux. La moindre de leurs épargnes peut être employée incontinent à accroître la matière sur laquelle s'exerce leur industrie.

Un raffineur de sucre , par exemple , chaque fois qu'il épargne sur ses profits, ne fût-ce que 20 sous , peut, avec ces 20 sous, acheter deux livres de sucre brut de plus qu'il n'aurait fait. La partie de son capital

qui consiste en matières premières , se trouve , par là , augmentée de 20 sous, et ces 20 sous lui portent intérêt dès ce moment ; car ils augmentent ses profits de tous ceux que son établissement lui rapporte sur chaque fois deux livres de sucre qu'il raffine. S'il épargne cent écus , il peut les employer à l'achat d'une nouvelle chaudière de cuivre; et il augmente ainsi de cent écus , cette portion de son capital qui consiste en ustensiles de son état.

L'exemple d'un manufacturier qui augmente son capital en plaçant à mesure ses économies , a des analogues dans toutes les industries. Un cultivateur peut de même épargner sur ses profits et augmenter ses capitaux , même sans faire aucune vente , aucun achat , sans que son épargne se trouve , même passagèrement, sous forme d'écus. Il multiplie le nombre de ses bestiaux , ou bien il établit des clôtures , ou bien il creuse un canal d'irrigation pour abreuver une partie de ses terres qui manque d'eau. Il prend à son service des ouvriers qu'il nourrit et paye en blé ; il transforme ainsi son blé en un canal qui ajoute à la valeur du fonds , et qui , par le produit supérieur qu'il lui fait rendre, lui procure un intérêt pour son épargne et une récompense pour son industrie , si elle a été judicieuse et éclairée.

Dans l'industrie commerciale , l'effet est encore le même : un négociant en épicerie transforme ses épargnes en marchandises de son commerce (qui sont les matières premières de son industrie), et, travaillant sur de plus fortes valeurs , il obtient un surcroît de bénéfices qui comprend l'intérêt de son épargne. S'il

(i) Je ne puis m'empêcher à cette occasion de payer un tribut d'éloges aux banquiers et aux capitalistes de Paris, qui administrent gratuitement, dans l'hôtel de la banque de France, une caisse d'épargnes où chaque dimanche on reçoit les plus petites épargnes des gens économes, et qui tous les lundis achètent à la bourse, avec le montant des dépôts que la caisse a reçus la veille, des rentes sur l'État. Il n'y a pour les accumulateurs nul frais de commission , d'administration à payer. L'agent de change lui-même qui achète les rentes, ne prend pas de courtage; et la caisse paye des intérêts aux prêteurs, ou les ajoute à leur principal à leur volonté. C'est un des établissements les plus véritablement

philanthropiques que je connaisse, et il a toute la solidité des inscriptions sur le grand livre de la dette publique. {Note de l'auteur.)

L'emploi en achat de rentes sur l'État, des dépôts reçus à la caisse d'épargnes, présentait l'inconvénient d'exposer les déposants et la caisse elle-même , à subir les pertes pouvant résulter de variations sur le cours de ces effets publics ; c'est ce qui a motivé la loi du 51 mars 1837, par laquelle la caisse des dépôts et consignations a été autorisée à recevoir le versement en compte courant des fonds reçus par les caisses d'épargnes, avec bonification d'intérêts sur le pied de quatre pour cent l'an. Cette mesure a été un nouvel encouragement donné aux épargnes dont rimportance n'a cessé d'aller en augmentant. Les sommes

déposées à la caisse d'épargnes de Paris pendant l'année 1838, se sont élevées à. . . 32,238,078 fr. les remboursements opérés ont été

de . 19,694,376 fr. 32 c.

et la caisse s'est trouvée devoir aux

déposants à la fin de l'année la

somme totale de 63,230,113 fr. 31 c.

Le bon exemple donné à Paris a été suivi dans les villes principales des départements ; des caisses d'épargnes se sont formées de tous côtés; il en existait 267 à la fin de 1838. Les sommes dues à ces établissements par la caisse des dépôts et consignations ne s'élevaient pas à moins de 106,882,379 fr. Ces données montrent l'influence des petites économies sur la formation des capitaux.

Le gouvernement finira par être embarrassé , sans doute, du nombre croissant des dépôts qui viennent ainsi alimenter une partie nouvelle de la dette flottante. Comme il ne saurait se faire entrepreneur d'industrie , il se trouvera dans les moments de prospérité hors d'état d'employer utilement les capitaux qui lui sont confiés de cette manière, et qui d'ailleurs peuvent être, d'une semaine à l'autre, réclamés par les déposants; il faut espérer qu'un sage développement de l'esprit d'association lui viendra en aide, en offrant des emplois solides aux petites épargnes.

{IVole de l'éditeur.)

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XIII

est seulement commissionnaire , et qu'il épargne sur ses profits, il peut augmenter les avances qu'il fait à ses correspondants à compte sur les ventes dont on le charge. Les correspondants emploient le montant de ces avances en marchandises de leur commerce ; et ce capital, épargné par l'un , devient productif entre les mains de l'autre, qui en paye les intérêts au premier par le moyen de ce que l'on nomme un comjile d'intérêts.

Un entrepreneur économe ne peut guère connaître que par un inventaire qui se fait d'ordinaire tous les ans, de combien son capital a été augmenté par ses épargnes ; il ne peut savoir autrement si les accroissements que ce capital a reçus par ce moyen , ont excédé la valeur des détériorations qu'il a pu subir d'ailleurs. Les épargnes ont excédé les détériorations , si l'évaluation de tous ses ustensiles , de toutes ses matières premières , de ses

créances , se monte par exemple à 102, 105, HO mille francs, tandis que l'année précédente , elle ne se montait qu'à 100 mille.

C'est ainsi , messieurs , que les hommes rangés se forment des capitaux productifs : c'est en épargnant sur leurs profits, non pour thésauriser, mais pour dépenser à titre d'avance et de manière à rentrer dans la valeur dépensée. Accumuler n'est point mettre en tas ce qu'on amasse ; c'est en user pour la production , au lieu d'en user pour ses besoins. Par conséquent, quiconque a peu de besoins forme plus aisément et plus vite des capitaux. Les vastes capitaux des Hollandais sont venus de ce que, grâce à leur active industrie, ils ont fait pendant un temps de gros prolits ; et de ce que , grâce à leur sobriété , ils en ont consacré une moindre partie à leurs consommations improductives, et une plus forte partie à leurs consommations reproductives.

Quand on consacre des profits , de nouvelles valeurs créées , à des meubles durables , à de la vaisselle , à des livres, à l'embellissement de son habitation, comme la valeur même de ces choses ne se consomme pas , en la supposant constamment entretenue , on peut appeler cela une épargne , une accumulation , dont on ne consomme que la rente .

Une autre espèce d'épargne est celle qu'on fait en se procurant des talents, en élevant ses enfants, etc. Si ces talents sont lucratifs, ils représentent un capital dont la rente est dans les profits qu'ils pourront procurer. Si ce sont simplement des talents d'agrément, d'où on ne prétend tirer aucuns profits , ils représentent encore un capital dont la rente est la satisfaction , les plaisirs qu'ils procurent à la personne au profit de

(i) Celle considération offre une preuve de plus de la nécessité de prendre la valeur des choses pour la base des richesses. Si l'on ne voyait de richesse que dans l'utilité réelle des choses, et non dans leur valeur échangeable, on n'aurait aucune donnée sur l'importance d'un capi-

qui ce capital a été amassé. Une famille même de simples manouvriers, qui a les moyens d'élever un enfant jusqu'à l'âge d'homme , mais qui n'a pas les moyens de lui donner aucun talent , n'en a pas moins accumulé un capital au profit de ce fils ; car, par une suite de privations et d'épargnes sur ses autres dépenses , elle en a fait un homme capable de gagner un salaire quelconque, qui est le revenu d'un capital appelé homme; car un homme fait, quel qu'il soit, est un capital accumulé, et lorsqu'il se trouve n'être bon absolument à rien, c'est un capital improductif, comme l'une de ces machines mal conçues, quoique exécutées avec soin et à grands frais, et qu'on laisse dépérir dans la poussière des magasins, faute d'en pouvoir tirer parti.

En considérant les capitaux dans les opérations productives, nous n'avons pas pu faire abstraction de leurs formes substantielles, de la matière où leur valeur était logée , parce que c'est en raison des propriétés des matières où gît la valeur capitale , qu'elle sert à la production. Mais à l'égard des épargnes qui sont destinées à des emplois non encore déterminés, c'est la quotité seule de leur valeur qui est à considérer. Que ce soit du blé , du bois , des écus , que l'on juge à propos de soustraire à la consommation improductive (qui les détruirait sans retour) pour les appliquer à une consommation reproductive qui en perpétuera la valeur, l'effet est le même, quant à la formation des capitaux qui

en l'ésultent. La somme du capital ne dépend pas de sa forme matérielle , mais de sa valeur (i).

Lorsque ensuite un entrepreneur d'industrie veut faire servir dans son entreprise les capitaux formés par l'épargne , il s'occupe à échanger le produit épargné contre le produit susceptible de seconder son dessein. Alors s'établit une demande des produits capables d'être employés à une opération industrielle; et cette demande est aussi favorable aux producteurs, est un encouragement aussi puissant pour l'industrie, qu'une demande que l'on ferait pour la consommation improductive. Les choses que l'on consomme reproductivement, sont aussi bien des produits de l'industrie humaine, que celles qui embellissent une fête. Des matières premières sont des produits , des ustensiles sont des produits , et le salaire dont on achète le travail des ouvriers , est employé par les ouvriers , à acheter des aliments, des vêtements, qui sont des produits aussi.

tal. Ce n'est pas avec l'utilité réelle qu'on peut acheter les ustensiles et les matières dont l'industrie doit se servir; c'est avec la valeur échangeable des choses où réside le capital, qu'il soit en argent ou en marchandises.

DE LA FORMATION DES CAPITAUX

La situation de chaque peuple , son génie , la nature du sol , le climat , la position géographique du pays , déterminent communément l'espèce de production à laquelle il s'adonne , et par conséquent la forme que prennent les valeurs qu'il accumule ; car on a soin de les transformer en objets propres à la production du pays.

Sur les bords de l'Ohio où vont s'établir des familles qui forment de nouvelles fermes , de nouveaux villages , des villes , des États nouveaux , les valeurs journallement épargnées ne se montrent jamais en sacs de mille francs : elles se manifestent dans de nouveaux défrichements, des clôtures, des bâtiments d'exploitation , etc. ; ou, si une partie de ces épargnes est mise en commun , elles se manifestent dans de nouvelles routes, des temples, des écoles. Les épar-. gnes qui se font dans les villes maritimes du même pays, y font apercevoir de nouveaux navires, des magasins et des marchandises en plus grande abondance.

Dans la fabrique de Lyon les nouvelles accumulations se transforment en ateliers , en métiers , en matières premières , etc.

Dans une société où toutes les industries prospèrent, les accumulationsse placent successivement dans toutes les entreprises et les établissements du pays , comme aussi dans les choses productives d'une simple jouissance qui en forme le revenu , comme des habitations plus vastes et plus commodes , des maisons de campagne , des embellissements et des ameublements.

Vous voyez par là qu'il n'y a pas moins de dépenses faites dans une ville industrielle où l'on épargne beaucoup , que dans une résidence royale où l'on dissipe énormément ; mais les dépenses sont autres. Un peuple économe et accumulateur dépense tous ses revenus; mais il ne les consacre pas aux mêmes objets que celui qui mange tous ses revenus ; et comme les objets les plus demandés sont ceux qui se vendent le mieux et récompensent le plus libéralement les services productifs , on voit la production se diriger alors vers les produits qui sont propres à la consommation reproductive. Aussi, en parcourant en observateur une

contrée quelconque, on peut juger, par les produits auxquels on voit travailler les hommes , si l'on y est économe ou prodigue , si le pays s'enrichit ou s'appauvrit. Certes il y a beaucoup de produits qui peuvent servir indifféremment aux consommateurs producteurs et aux consommateurs stériles , comme le pain , le vin , la viande , la bière , les souliers , les verres à vitres, etc. Mais il y en a beaucoup aussi qui ne

(i) Ce n'est pas à la vanité seule des parvenus qu'il faut imputer les sacrifices d'argent ou de bassesses au moyen desquels ils obtiennent des litres ou des distinctions. Ils n'y mettraient pas tant de prix, si les peuples ne leur accordaient pas tant de déférence. D'où nous pouvons conclure qu'une nation victime des faveurs répandues par une

peuvent servir qu'aux consommateurs stériles, comme la plupart des objets de luxe, et beaucoup d'autres qui ne peuvent servir qu'aux consommateurs reproductifs , comme les produits du fondeur, du tanneur, du mécanicien, du taillandier, du fabricant de soude, du fabricant d'alun , etc. Si donc ces professions et d'autres analogues sont proportionnellement nombreuses et fort occupées, comme aux États-Unis, on peut en inférer qu'il y a beaucoup d'épargnes opérées et que le pays croît en population et en richesses.

Sous l'ancien régime français , ce qui nuisait essentiellement à l'accroissement du capital national, était la sottise vanité des bourgeois enrichis, qui achetaient la noblesse, et dont, par ce moyen, les épargnes allaient se perdre dans les profusions de la cour (i).

Là où le gouvernement a quelque sentiment du bien public, une partie des revenus du fisc se transforme en établissements

publics , routes, marchés, fontaines, embellissements, qui sont des valeurs capitales dont un pays se fait honneur aux yeux de ceux qui le parcourent , et dont la rente consiste dans les jouissances qu'y trouvent les citoyens.

Toute épargne est difficile pour la plupart des producteurs ; car les producteurs ne peuvent épargner que la portion de leurs profits qui excède ce qui leur est nécessaire pour vivre , eux et leur famille , selon leurs habitudes et les mœurs du pays ; car, encore une fois , les valeurs qui servent à nous faire vivre , ne servent pas à donner de nouveaux produits (2). Lorsqu'un genre d'industrie est avantageux et donne d'assez gros profits pour que ceux qui s'en occupent puissent en épargner une partie, la concurrence s'y précipite et les réduit. Des procédés secrets, des monopoles, des positions singulièrement avantageuses, sont des cas exceptionnels. Ainsi , s'il se fait d'assez fortes accumulations parmi la classe industrielle des nations, elles se composent plutôt d'une multitude de petites épargnes , que d'un petit nombre de grandes.

Dans la classe des capitalistes et des propriétaires fonciers, c'est un peu différent. Les personnes qui ont de gros capitaux, ou des terres fort considérables, peuvent, chaque année, si elles ont des besoins modérés, mettre de côté des sommes importantes. Mais ces personnes sont toujours en petit nombre , et pour le g'ios des nations les accumulations sont toujours lentes et difficiles. Elles sont l'ouvrage des années ; mais quand la nation est active et économe, les années portent un fruit assuré.

cour fastueuse et prodigue, est traitée selon ses mérites. (2)
On verra plus loin dans cet ouvrage , que ce ne sont pas les consommations des chefs d'entreprises ni de leurs ouvriers qui

sont productives. Le travail des industriels seul est consommé reproductivement. Les choses de leur entretien le sont improductivement.

PREMIÈRE PARTIE. ^ CHAPITRE XIV

Quant aux accumulations qui sont faites à la faveur des gains abusifs réalisés par des fournisseurs, par des traitants , ou par suite des sinécures et des faveurs pécuniaires accordées aux dépens du public , elles ressemblent à toutes les fortunes qui sont le fruit de la spoliation. Ce ne sont point leurs profits annuels que les accumulateurs ajoutent à leurs capitaux : c'est une part des profits des véritables producteurs qui est donnée gratuitement à gens qui n'y ont aucun droit légitime ; mais cette part est susceptible d'accumulation comme si elle était le fruit de l'industrie oU' des fonds productifs de l'accumulateur.

La faculté d'amasser des capitaux excède l'intelligence des animaux. C'est un des privilèges de l'homme. Tout capital est un instrument de production. Ce que les abeilles , ce que les fourmis amassent , sont des provisions , et non pas des instruments. Lorsqu'elles ont formé des magasins dans la saison favorable , elles les consomment dans la mauvaise saison. C'est l'effet seulement de l'instinct, et non d'un dessein prémédité ; et ces produits accumulés ne leur servent jamais de moyens , comme à l'homme , pour en acquérir davantage. L'accumulation indéfinie des capitaux est, pour l'homme , un moyen de multiplier ses forces à l'infini. C'est, avec la faculté de savoir conclure des échanges, la principale cause du pouvoir de notre espèce sur les autres êtres

de la création. 11 suflit d'une vue superficielle pour qu'on dise : C'est l'intelligence de l'homme qui est la cause de sa supériorité. Cet adage n'instruit guère : il faut savoir quels sont les moyens suggérés par cette intelligence pour procurer cette supériorité. Si notre intelligence ne nous servait qu'à tendre habilement des embûches aux animaux pour en faire notre pâture, ou nous préserver de leurs attaques, notre intelligence serait probablement souvent vaincue par la leur. Mais rassembler des instruments de production, échanger des salaires contre des travaux, créer d'un produit beaucoup plus que nous n'en pouvons consommer et troquer le surplus contre ce qui nous manque, voilà ce que nous savons faire , et ce dont ils sont incapables.

J'ajouterai que les peuples qui ne font pas usage de cette faculté , c'est-à-dire plusieurs peuplades de l'Amérique septentrionale , des îles de la mer du Sud , de la Nouvelle-Hollande, se rapprochent volontairement des espèces inférieures de la création , et disparaîtront par degrés de la surface de la terre. En d'autres mots, elles se civiliseront ou bien elles seront détruites. Rien ne peut tenir contre la civilisation et contre les puissances de l'industrie. Les seules espèces animales qui survivront, seront celles que l'industrie multipliera.

Les digues et les édifices que construisent les castors, ne sont point de la nature des capitaux , bien que ces constructions puissent passer pour la propriété de

telle ou telle société de castors, qui s'en est occupée en commun. Ce sont pour eux des moyens de se conserver, de se garantir, par des inondations , des attaques de leurs ennemis ; mais ce ne sont pas plus que leurs approvisionnements , des moyens , des instruments de production. Au reste, je ne vous en fais en passant

l'observation , qu'afin de faire bien entendre la nature des capitaux productifs dont la consommation n'a point pour objet la satisfaction des besoins , mais la reproduction de nouvelles valeurs.

CHAPITRE XIV

De la dissipation des capitaux.

La dissipation qui détruit les capitaux est l'acte opposé à l'épargne qui les grossit. Il dissipe un capital, l'homme qui consacre à la satisfaction de ses besoins , des valeurs auparavant employées à fournir des avances aux opérations productives. De même qu'un capital se grossit par la valeur des choses qu'on épargne , sans égard à la nature substantielle de la chose épargnée , un capital se dissipe en proportion de la valeur des choses consommées , quelle que soit la nature de ces choses.

Cela est si vrai et si bien senti même par les personnes les moins instruites, que l'on dit fréquemment en parlant d'un prodigue: Il a tngé sa terre, quoiqu'il soit bien évident qu'on ne peut pas manger une terre, ni même en consommer le fonds, de quelque manière que ce soit. Mais que fait le prodigue? Il échange , par une vente, sa terre contre des chevaux de luxe, des ameublements somptueux, des fêtes ou des festins, et il la consomme sous ces différentes formes qui sont toutes consommables. Il échange de même un capital qui lui a été laissé par sa famille, en objets qui puissent lui procurer quelque jouissance en se consommant ; et sous cette forme il consomme le capital. Et quoique cette propriété capitale qui était, je suppose, une usine, ne soit pas actuellement consommée sous la forme substantielle

que je suppose avoir été conservée par le nouvel acquéreur, la valeur capitale n'a pas moins été détruite , et la somme des valeurs capitales existant auparavant dans la société , diminuée de toute cette somme.

Ainsi, pour fixer nos idées , avant l'instant de cette dissipation , il y avait dans la société deux valeurs capitales que je suppose de cent mille francs chacune : l'une s'appelait usine et appartenait au dissipateur; l'autre s'appelait sucre et café, je suppose , et appartenait à un négociant. L'usine est mise en vente par le dissipateur et achetée par le négociant. Il faut que le

DE LA DISSIPATION DES CAPITAUX

négociant retire cent mille francs du capital employé dans son commerce , pour faire cet achat. Il ne réemploiera plus cette somme ; il ne rachètera plus de denrées des îles ; cent mille francs seront retirés de l'industrie commerciale, et cette valeur, remise au dissipateur pour prix de son usine , sera transformée par lui en objets consommables , et détruite sans retour. De ces deux fonds capitaux qui existaient ensemble dans le pays (c'est-à-dire cent mille francs en usine et cent mille francs en denrées des îles), il n'en restera plus qu'un, l'usine , désormais devenue la propriété du ci-devant négociant. La valeur de l'usine a , comme vous voyez, été consommée et détruite, quoique l'usine, ou, si vous voulez, le fonds de terre, fût une substance matérielle non susceptible de consommation.

Tous les capitaux dissipés ne le sont pas par l'amour du faste et des plaisirs sensuels. Beaucoup se perdent par l'impéritie des

entrepreneurs d'industrie. Une valeur que l'on s'imagine consommer reproductivement , et que l'opération productive ne rétablit pas , ou ne rétabUt qu'en partie, est une valeur capitale qui se perd , aussi bien que celle qui est dissipée par un homme du monde. Ceux qui se livrent à une entreprise avec imprudence , qui en évaluent mal les frais et les produits, sont des dissipateurs à leur manière.

Adam Smith, dans ses Recherches sur la richesse des nations (i) , examine les motifs qui portent en général les hommes à l'épargne. Les tentations qui nous sollicitent en faveur des jouissances présentes, n'agissent qu'occasionnellement , se succèdent , mais ne durent pas toujours; tandis que l'envie de rendre notre condition meilleure , est , pour la presque totalité des hommes , un sentiment de tous les instants. Or quel moyen plus efficace d'améliorer sa condition , que d'augmenter son bien? Suivant Smith, ce sentiment tenace et permanent est plus que suffisant pour balancer tout à la fois , et l'amour des jouissances présentes, quelque vif qu'il soit en certaines occasions, et les pertes qui résultent , soit des folles entreprises des particuliers, soit des dispendieux abus de l'administration publique.

Smith a sans doute raison , à en juger du moins par les progrès incontestables que la plupart des nations du monde ont faits en richesses. A la chute de l'empire romain , le brigandage universel et prolongé que l'on vit succéder à la civilisation , détruisit à la vérité une immense partie des accumulations qui avaient été faites. Dans cette longue nuit qui suivit l'invasion de l'ignorance et de la superstition , presque toute industrie fut anéantie , hors celle qui sollicita (et encore fort imparfaitement) les produits de

la terre. Du reste, il resta à peine quelques-uns des arts les plus gros-

(i) Livre II, chap. 3.

siers. Des hommes abrutis par l'esclavage , sans connaissances , sans émulation , ne pouvant compter sur leur tranquillité , ni sur la protection des lois , étaient peu excités à l'épargne ; ou du moins l'épargne n'était pas considérée par eux comme un moyen de reproduction. C'était seulement une mesure de précaution , une provision contre les coups du sort. Comme il n'y avait pas d'industrie, et, par conséquent, nul moyen de placer ses épargnes , on ne considérait pas les valeurs épargnées comme la source d'un revenu perpétuel , qui pût fournir à des consommations éternellement renouvelées. Chaque économie qu'on faisait, était regardée simplement comme une privation qu'on s'imposait actuellement , pour se procurer plus tard , et une seule fois , une jouissance qui pouvait ne pas valoir la privation à laquelle on s'était condamné ; et quand on avait un revenu constant, soit en terre, soit au moyen d'une fonction salariée, on conçoit que ce calcul de se réserver des jouissances dans un avenir incertain, aux dépens des jouissances présentes et assurées , pouvait paraître une prévoyance outrée et reflet d'une manie. De là cette aversion qu'on avait pour les avares.

Mais quand de toutes parts les arts industriels se sont multipliés , quand les gouvernements , plus éclairés sur leurs intérêts , ont protégé la sûreté des industriels et les fortunes qui naissaient de leurs efforts , alors l'accumulation a eu un tout autre caractère; elle a été, non-seulement justifiable aux yeux de la raison, mais elle est devenue un acte à la fois de sagesse et de vertu. De sagesse , parce que ce n'était plus seulement une jouissance

future qu'elle se proposait aux dépens d'une jouissance présente, mais une source nouvelle de revenu et de bien-être qu'elle ouvrirait. En effet, former un capital, c'est créer un champ , et un champ qui conunence à rapporter dès l'instant même. C'est en même temps un acte de vertu , parce que c'est un moyen de travail qu'on offie à des hommes laborieux. Le créateur d'un capital qui vaut un champ, appelle à partager les produits de ce champ, tous ceux qu'il appellera pour le cultiver. C'est un fonds productif qui met en valeur un autre fonds : c'est-à-dire les facultés industrielles de ceux qui n'ont pour tout avoir que ces facultés.

Lorsque celui qui a fait l'accumulation , n'a pas les moyens d'en diriger lui-même l'emploi, il prête son capital à un entrepreneur qui le fait valoir et qui en partage avec lui les profits. L'effet est le même quant à l'industrie.

Et comme tout travail productif l'eslitue l'avance qu'on lui a faite, l'année suivante le même capital est employé de nouveau ; il procure des profits semblables aux travailleurs industriels , et ainsi de suite à perpétuité. Ainsi une valeur épargnée est une valeur qui

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XIV

non-seulement se consomme , mais dont la consommation se renouvelle tous les ans ; et une valeur que l'on dissipe, est une valeur qui ne se consomme qu'une fois.

« Un homme économe , dit Adam Smith , est comme « le fondateur d'un atelier public; il établit en quel- « que sorte un fonds

pour l'entretien perpétuel d'un « certain nombre de salariés industriels. A la vérité, « la destination et l'emploi de ce fonds ne sont pas « stipulés par un acte authentique, mais ils sont garantis par l'intérêt direct de tous ceux auxquels il pourra jamais appartenir ce fonds, car ils ne peuvent le dissiper sans altérer leurs revenus.

« C'est ce que fait le prodigue qui ne sait pas bor-

ner sa dépense à son revenu et qui entame son capital. 11 distribue à la fainéantise qui ne les rétablit pas, des fonds que la frugalité de ses pères avait

consacrés à l'entretien de l'industrie et entre les mains de laquelle ils renaissaient sans cesse. Il voue à un usage profane les deniers d'une fondation

* pieuse. Il diminue les profits annuellement gagnés par le travail intelligent. Si la prodigalité des uns n'était pas compensée par la frugalité des autres, le revenu général du pays serait diminué : le pays irait en s'appauvrissant... Tout prodigue est un

• ennemi public, et tout homme économe doit être regardé comme un bienfaiteur de la société. »

Telles sont les expressions énergiques du père de l'économie politique, expressions dictées par un véritable amour de l'humanité et par une connaissance parfaite de ce qui lui est avantageux.

Remarquez avec moi, messieurs, combien cette méthode, introduite par lui, et perfectionnée par d'autres, d'observer et de décrire nettement les faits et la manière dont ils se développent dans la nature, nous donne de facilité pour résoudre des ques-

tions que l'on croyait difficiles. Quel nombre de volumes n'a-t-on pas écrits pour et contre le luxe! Que de déclamations morales de la part de ses ennemis! Que de raisonnements spécieux entassés par ses partisans, pour nous prouver que si les riches économisent , les pauvres mourront de faim ! On ne peut disputer sur cette matière, que faute de savoir de quoi il s'agit.

En effet, du moment qu'on sait que les valeurs accumulées sont dépensées et consommées tout aussi bien que les valeurs dissipées , quel avantage peut-on trouver pour la classe laborieuse , dans les dissipations des riches? Le luxe fait travailler certaines classes d'ouvriers; l'épargne fait travailler d'autres classes. L'argent que l'on refuse de donner à ses fantaisies et à ses plaisirs , si on le place , sert à faire des constructions qui font travailler des ouvriers ; il sert à acheter des ustensiles, des machines, des matières premières qui ont également fait travailler des ouvriers. Il n'y a d'autre différence sinon que l'on multiplie le nombre

des travailleurs qui s'occupent de la reproduction, c'est-à-dire de créer des objets utiles , au lieu de ceux qui travaillent à des futilités. Je défie les défenseurs du luxe de dire en quoi l'industrie du monteur de diamant doit exciter plus vivement notre sollicitude que l'industrie de ceux qui élèvent des moutons, qui laminent de la tôle, qui cuisent de la brique, qui fabriquent des outils, des aliments, des vêtements, pour d'autres producteurs. L'ouvrier et le commis qui travaillent dans une manufacture, ne sont-ils pas consommateurs? Leurs vêtements, leurs chapeaux, ne font-ils pas valoir l'industrie, aussi bien que la mascarade d'une livrée? Tout l'avantage n'est-il pas du côté de la consommation reproductive , puisqu'on habille trois ou quatre ouvriers avec le

seul galon d'un laquais ; puisqu'au bout de l'an, la dépense faite pour l'ouvrier , sera restituée par les résultats de son travail ; et qu'elle pourra servir à faire de nouveaux achats tout aussi favorables à l'industrie? Mais quels seront les résultats de l'anti-chambre? Quels produits aura-t-on tirés de cet antre de la fainéantise? Ce qu'elle a consommé est perdu pour toujours ; faut-il s'étonner que les pays à ateliers croissent en population , tandis que les pays à antichambres déclinent ?

La société , le public, doivent même préférer, dans leur intérêt, l'avare qui , avec un soin sordide , amasse écu sur écu , au dissipateur qui les répand avec profusion. La valeur dépensée par celui-ci ne sera plus dépensée de nouveau ; tandis que le trésor de l'avare tombera nécessairement tôt ou tard en des mains qui pourront , si elles sont bien avisées , le placer ou le faire valoir. Alors au lieu d'avoir une seule fois payé des ouvriers de luxe , cet argent subviendra à des consommations perpétuellement renaissantes.

Tels sont, messieurs, les effets de l'épargne ; c'estelle, c'est la somme des valeurs épargnées et capitalisées, qui fait la différence entre une nation riche et une autre qui ne l'est pas. Sans doute son territoire, sa population, font aussi partie de ses richesses ; mais son territoire ne vaut que par les capitaux qui s'y trouvent répandus ; et quant à sa population , celle-là seule est une richesse où chaque personne peut , tout au moins , gagner sa vie. Or cette population -là, résultat des avances successivement faites pour la mettre à ce point , est elle-même un capital accumulé. Les richesses des nations se réduisent donc à des capitaux, et les capitaux ne s'acquièrent que par l'épargne. C'est elle seule qui

a fait l'opulence de la Hollande , de l'Angleterre, qui a fait la nôtre , et qui la portera , j'espère, fort au delà de ce que nous la voyons.

C'est la fausse idée qu'on ne pouvait épargner que les produits matériels pour en faire des capitaux durables, qui a empêché Adam Smith, et après lui plusieurs écrivains anglais, de regarder comme productifs, les travaux qui ne logent de valeur dans aucune matière ; comme

DE LA DIVISION DU TRAVAIL

ceux d'un instituteur, d'un avocat, d'un médecin. Ces auteurs ne se sont pas aperçus que, bien que de semblables travaux soient nécessairement consommés à mesure qu'ils sont exécutés , ils peuvent être consommés d'une manière reproductive ; d'une manière conséquemment qui perpétue la valeur qu'ils ont eue, et peut en faire un capital. Le capital d'un artiste est son talent : or son talent est né des leçons qu'il a reçues. Les leçons ont été consommées, mais il est né de cette consommation une contre-valeur, mise en réserve dans la tête de l'élève, et devenue un capital productif. Une nation où il y a beaucoup de talents acquis , soit dans les beaux-arts , soit dans les arts industriels , est incontestablement plus riche qu'une autre nation où les mêmes talents n'existent pas. Elle obtient tous les ans , en raison de cette supériorité de talents , de plus gros profits, des revenus plus considérables.

CHAPITRE XV

De la division du travail.

Nous avons vu que la production peut être considérée comme un échange dans lequel les producteurs donnent leurs services productifs ou la valeur de ces services, pour recevoir les choses produites (i). Nous avons vu que cet échange est d'autant plus avantageux que l'on reçoit plus de produits , une plus grande masse d'utilité , pour la même quantité ou la même valeur de services productifs, .Je vous ai fait remarquer en outre qu'un emploi judicieux et bien entendu des services productifs , augmente de beaucoup leur faculté de produire.

Il se présente un exemple célèbre et une confirmation frappante de cette vérité , dans les effets qui résultent de la division du travail. On désigne ainsi cette répartition des occupations sociales, au moyen de laquelle chaque personne en particulier s'occupe toujours de la même opération , ou du moins d'un petit nombre d'opérations, et les recommence perpétuellement.

Adam Smith a très-ingénieusement remarqué combien ce qu'il a le premier appelé la division du travail augmente sa puissance productive. Il croit que c'est à cette seule cause qu'il faut attribuer la supériorité des peuples civilisés sur les peuples sauvages. Nous avons vu que cette supériorité doit être évidemment attribuée à la faculté que possède l'homme , de faire concourir

(i) L'entrepreneur qui a acheté les services de ses collaborateurs , donne ces services achetés , et reçoit les produits qui sortent de son entreprise.

à la confection de» produits , et les capitaux et les agents naturels.

La séparation des occupations n'est qu'un moyen , une manière bien entendue et très-favorable , de se servir des agents de la production auxquels nous devons essentiellement tous les produits qui forment nos richesses ; mais après l'avoir réduite à ce qu'elle est réellement , il nous sera utile d'apprécier la totalité de son influence ; or je ne pourrai mieux faire pour cela que de suivre Adam Smith , qui l'a analysée avec une étonnante sagacité et l'a observée jusque dans ses dernières conséquences.

Sans revenir sur l'exemple qu'il a donné de la division du travail dans la fabrication des épingles , observons-la dans une fabrication moins importante peut-être , et où cependant elle semble poussée plus loin , dans la fabrication des cartes à jouer. Ce ne sont point les mêmes ouvriers qui préparent le papier dont on fait les cartes , ni les couleurs dont on les empreint ; et en ne faisant attention qu'au seul emploi de ces matières , nous trouverons qu'un jeu de cartes est le résultat de plusieurs opérations dont chacune occupe une série distincte d'ouvriers ou d'ouvrières qui s'appliquent toujours à la même opération. Ce sont des personnes différentes et toujours les mêmes , qui épluchent les bouchons et grosseurs qui se trouvent dans le papier et nuiraient à l'égalité d'épaisseur ; les mêmes qui collent ensemble les trois feuilles de papier dont se compose le carton et qui le mettent en presse : les mêmes qui colorent le côté destiné à former le dos des cartes ; les mêmes qui impriment en noir le dessin des figures ; d'autres ouvriers impriment les couleurs des mêmes figures ; d'autres font sécher au réchaud les cartons une fois qu'ils sont imprimés ; d'autres s'occupent à les lisser dessus et dessous. C'est

une occupation particulière que de les couper d'égale dimension ; c'en est une autre de les assembler pour en former des jeux ; une autre encore d'imprimer les enveloppes des jeux , et une autre encore de les envelopper ; sans compter les fonctions des personnes chargées des ventes et des achats , de payer les ouvriers et de tenir les écritures. Enfin , à en croire les gens du métier , chaque carte , c'est-à-dire un petit morceau de carton de la grandeur de la main , avant d'être en état de vente, ne subit pas moins de soixante et dix opérations différentes, qui toutes pourraient être l'objet du travail d'une espèce différente d'ouvriers. Et s'il n'y a pas soixante et dix séries d'ouvriers dans chaque manufacture de cartes , c'est parce que la division du travail n'y est pas poussée aussi loin qu'elle pourrait l'être, et parce que le même ouvrier est chargé de deux, trois ou quatre opérations distinctes.

L'influence de ce partage des occupations est immense. J'ai vu une fabrique de cartes à, jouer où trente

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XV

ouvriers produisaient journellement 15,500 cartes, c'est-à-dire au delà de 500 cartes par chaque ouvrier ; et Ton peut présumer que , si chacun de ces ouvriers se trouvait obligé de faire à lui seul toutes les opérations , et en le supposant même exercé dans son art , il ne terminerait peut-être pas deux cartes dans un jour ; et par conséquent les trente ouvriers au lieu de 15,500 cartes n'en feraient que soixante.

Smith trouve trois causes à cette multiplication prodigieuse d'un même produit par le moyen de la séparation des travaux.

Il dit en premier lieu , et avec raison , que l'esprit et le corps acquièrent une habileté singulière dans les opérations simples et souvent répétées. On voit des fabriques où la rapidité avec laquelle sont exécutées de certaines opérations , passe tout ce qu'on croirait pouvoir attendre de la dextérité de l'homme (i).

Deuxième cause. Les ouvriers évitent le temps perdu à passer d'une occupation à une autre, à changer de place , de position et d'outils. L'attention, toujours paresseuse , n'est point tenue à cet effort qu'il faut toujours faire pour se porter vers un objet nouveau , pour s'en occuper.

Troisième cause. C'est la séparation des occupations qui a fait découvrir les procédés les plus expéditifs ; elle a naturellement réduit chaque opération à une tâche fort simple et sans cesse répétée : or ce sont de pareilles tâches qu'on parvient plus aisément à faire exécuter par des outils ou machines.

J'observe relativement à cette dernière explication, donnée par Smith, des effets de la division du travail , qu'il attribue à cette division une partie des avantages dont on est redevable seulement aux instruments gratuits fournis parla nature, i En conséquence delà divi- « sion du travail, dit-il , l'attention de chaque homme « est fixée tout entière sur un objet très-simple. On « peut donc naturellement s'attendre que l'un ou l'autre « de ces hommes trouvera bientôt la manière , s'il y « en a une , de rendre sa tâche , en particulier, plus « courte, ou plus facile. La plupart des machines « employées dans les métiers où le travail est le plus « subdivisé , ont été originaires trouvées par de « simples ouvriers dont toutes les pensées étaient « tournées vers les moyens d'alléger la tâche qui faisait « leur unique occupation. Il n'y a personne de ceux • qui visitent habituellement les manu-

factures , à qui « l'on n'ait fait remarquer quelque machine ingénieuse dont l'idée est due à quelque pauvre ouvrier » jaloux de faciliter sa besogne. Dans les premières machines à vapeur , on avait coutume de se servir d'un petit garçon dont l'unique emploi était d'ou-

(i) Chacun peut faire l'expérience du pouvoir de l'habitude , en essayant de faire un nœud de la main gauche,

i voir , au moment convenable , le robinet par où « s'injectait l'eau froide dans la vapeur. L'un d'eux , « tourmenté du désir d'aller jouer avec ses camarades, « remarqua qu'en fixant un cordon au manche du « robinet, et en attachant l'autre bout du même cordon , au bras du levier, le robinet s'ouvrirait et « se fermerait sans qu'il s'en mêlât ; ce qui lui laisse-rait la liberté de jouer à son aise. C'est ainsi qu'un « des plus ingénieux perfectionnements de cette machine est dû à l'envie qu'un enfant avait de se « divertir. >

Telles sont les paroles d'Adam Smith ; dans l'exemple qu'il rapporte, il confond, ce me semble, la découverte que l'on peut en effet attribuer à la division du travail, avec la création d'utilité qui est le fruit de l'action sans cesse répétée d'un instrument naturel ; c'est dans cet instrument , dans l'eau vaporisée , qu'est la force qui fait balancer le levier auquel répond le robinet. C'est cette force qui remplace celle qu'on cherchait auparavant dans un petit garçon ; mais ce n'est pas l'action du premier inventeur, quelque ingénieuse qu'elle soit , qui est génératrice de toutes les forces qu'elle a seulement fournies l'idée d'employer depuis. Si le premier qui s'est avisé d'employer une force fournie par la nature , était l'auteur de tout l'ouvrage exécuté par cette force , l'inventeur de la machine à vapeur elle-même aurait la priorité pour être l'au-

teur de toutes les productions que l'on doit , et que l'on devra jamais aux machines à vapeur. Le premier qui aurait enseigné à labourer un champ , serait le créateur de toutes les productions que ce champ donnera par la suite ; le premier qui aurait montré à allumer du feu , serait l'auteur de toutes les fusions et de toutes les préparations que nous opérons à l'aide de la chaleur. Une telle opinion n'est pas soutenable.

Continuons à apprécier les avantages que nous devons réellement à la division du travail.

Ce n'est pas seulement dans une manufacture, dans des ateliers , que nous pouvons en admirer les effets. C'est dans le monde ; c'est partout. Les sciences qui sont si nécessaires aux développements de l'industrie , ne sont elles-mêmes cultivées avec succès , et n'atteignent un haut degré de perfection , que lorsque ce sont des hommes différents qui se livrent aux innombrables recherches dont elles se composent. Le physicien , le chimiste , le botaniste , le minéralogiste , l'astronome, et bien d'autres classes de savants encore, se partagent l'étude de la nature.

S'agit-il de la partie de l'application dans l'industrie commerciale ? On sent qu'elle sera plus perfectionnée, lorsque ce seront des négociants différents qui feront

ou en armant la même main d'une paire de ciseaux pour découper du papier ou des étoffes.

ORIGINE DE LA DIVISION DU TRAVAIL, ET LIMITES QU'ELLE RENCONTRE

le commerce en gros , le commerce en détail , le commerce d'une province à l'autre , celui de la Méditerranée, celui des Indes , ou des Etats-Unis.

Pourquoi avons-nous des vêtements si bien appropriés aux diverses parties de notre corps ? C'est que ce sont des producteurs différents qui font nos chapeaux, nos habits , nos bas , nos souliers. Combien de professions diverses s'occupent de notre seul habit ! Le cultivateur nourrisseur de brebis , le laveur de laine , le fabricant de drap dans lequel se confondent dix ou douze professions, le tailleur, les fondeuses qui ont fait son fond, le boutonnier, les producteurs de toutes les autres fournitures , et les producteurs de tous les outils qui servent à tous ces gens-là ! Combien ne passerait-on pas d'années , de siècles peut-être , pour terminer un habit , s'il fallait qu'un seul homme , quelque habile même qu'on veuille le supposer, et quelque invraisemblables que soient tant d'habiletés diverses réunies dans un seul individu, s'il fallait , dis-je , qu'un seul homme fût chargé de toutes les opérations dont un habit est le résultat !

Ceci nous montre quel pauvre calcul on ferait en voulant exécuter soi-même les diverses fondions de l'industrie afin de s'en attribuer les profits ; nul ne peut exécuter une partie de production à meilleur compte , que celui qui s'en occupe exclusivement. Un tailleur, qui voudrait faire non-seulement ses habits, mais encore ses souliers , se ruinerait infailliblement. Il lui convient bien mieux de se vouer sans réserve à la confection du produit qu'il fait avec plus d'avantage , et d'échanger une partie des fruits de

sa production , contre une partie de ceux que le cordonnier a créés de son côté avec avantage aussi. Le cordonnier, malgré les profits qu'il fait sur les souliers, les procure au tailleur à bien meilleur marché, que le tailleur ne pourrait les établir, en supposant qu'il en eût le talent.

Le même raisonnement peut s'appliquer à beaucoup d'autres cas où l'erreur de calcul ne paraît pas tout à fait si ridicule, sans être moins réelle. C'est surtout à la façon que donne l'industrie commerciale , que l'on cherche à suppléer. L'industrie commerciale, ne faisant en général que transporter les produits , ou les diviser pour les mettre à la portée du consommateur , chacun , sans être négociant par état , se croit volontiers le talent et les moyens de suppléer à l'espèce de façon que donne un négociant à une marchandise. Tantôt on fait venir la marchandise du lieu où elle croît ; tantôt on l'achète d'un marchand en gros , afin de faire le bénéfice du marchand en détail. En calculant rigoureusement , il est rare qu'on retire de semblables opérations , l'avantage qu'on s'en était promis.

D'abord on est victime de son inexpérience, et l'on paye pour les fautes que l'on fait dans un métier qui

n'est pas le sien. On est exposé non-seulement à être trompé sur les qualités , mais à perdre par des avaries. Si la marchandise ne vous convient pas exactement , il faut néanmoins la garder ; tandis qu'un marchand a plusieurs moyens de placer chez certaines pratiques une marchandise qui ne convient pas à d'autres. Il faut un local pour loger une marchandise qu'on a fait venir en provision, et qui ne peut être consommée qu'au bout d'un certain temps. Ce local ajoute aux frais du loyer , et l'avance du prix coûte en général un intérêt qui est une augmentation de prix. On

consomme quelquefois d'une marchandise dont on a une provision , un peu plus qu'on n'aurait fait si l'on eût toujours attendu que le besoin eût forcé de l'acheter. On ne compte pas les ports de lettres , les faux frais , les risques , toutes choses qui , pour n'avoir pas été rigoureusement appréciées dans le calcul économique qu'on a cru faire , ont néanmoins une valeur qui renchérit ce qu'on s'est imaginé acquérir à meilleur compte. Enfin , pour faire cette opération , on a souvent négligé des affaires bien autrement essentielles. Et qu'a-t-on épargné ? Le plus souvent on a évité de payer à un commerçant un bénéfice , réduit à n'être tout juste que le salaire d'une façon productive qu'il a fallu que vous donnassiez tout de même , et qui vous est revenue beaucoup plus cher. L'attention et les soins que l'on donne à son affaire principale , sont généralement les mieux récompensés , parce que ce sont les plus éclairés, les mieux dirigés , ceux où l'on est le mieux servi par son expérience. Lorsqu'on veut courir après plusieurs sortes de bénéfices , on risque de les voir s'échapper tous.

CHAPITRE XVI

Origine de la division du travail, et limites qu'elle rencontre.

€ Il ne faut pas s'imaginer , dit l'auteur de la € Richesse des nations, que cette division du travail

< de laquelle découlent tant d'avantages, soit le résultat c d'une combinaison humaine qui se soit proposé pour

< but cette opulence générale qui en est le résultat. > En effet , messieurs , elle s'est introduite tout naturellement ; mais nous

pouvons remonter aux causes auxquelles nous la devons.

Si l'homme n'était pas porté par la nature de ses besoins et de ses facultés , et surtout par l'usage de la parole , à faire échange d'un objet dont il peut se passer, contre un autre objet qu'il désire , alors il lui serait impossible de s'occuper exclusivement d'un seul genre de production. Après avoir produit ce qui suffit à l'ap-

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XVI

petit du moment, que ferait-il du surplus , s'il ne pouvait l'échanger ? Un animal amasse ce qu'il croit pouvoir consommer, mais rien au delà ; car qu'en ferait-il? On n'a jamais vu d'animal entrer en marché avec un autre , pour faire échange des produits de leurs travaux. Chaque animal , considéré comme producteur pour son propre compte, ne travaille à nuls autres produits qu'à ceux qu'il peut consommer par lui-même, sa jeune famille comprise. L'homme seul fait d'une seule chose beaucoup au delà de ce qu'il faut pour satisfaire le besoin qu'il a de cette chose , parce qu'il peut échanger le surplus contre d'autres objets dont l'usage lui est également nécessaire. L'intérêt de chaque individu lui fait une loi de choisir une seule occupation et de s'y tenir ; car il peut produire une plus grande somme d'utilité de cette manière que de toute autre, et dès lors il en a plus à vendre que s'il allait d'une occupation à l'autre. Et si son inconstance , ou un mauvais calcul , le poussait à varier ses travaux , ils lui reviendraient plus cher qu'aux autres producteurs ; il ne pourrait soutenir leur concurrence. C'est ainsi que , dans une société nombreuse et civilisée ,

les occupations humaines se classent tout naturellement, et se subdivisent d'autant plus que la société est plus civilisée.

Le premier principe de la division du travail est, comme vous voyez , la faculté de conclure des échanges ; or , cette faculté elle-même ne peut se rencontrer qu'avec les institutions sociales et avec le droit reconnu de propriété.

C'est une preuve de plus que tout système moral et politique qui supposerait l'absence de la propriété , conduirait nécessairement au dénûment et à la barbarie. Sans propriétés exclusives et privées, point d'échanges possibles ; et sans échanges point de division du travail ; ce qui oblige de renoncer à l'abondance, à la perfection dans les produits (i). L'étude de la nature des choses morales et politiques nous ramène toujours à la nécessité de l'ordre et des lois. Mais en même temps qu'elle vous montre combien les bonnes lois sont utiles, elle fait sentir mieux que toute autre , ce que les mauvaises lois ont de fâcheux. C'est pour cela que nulle autre étude ne tend plus constamment à l'amélioration des institutions sociales.

De ce que la division du travail est fondée sur la possibilité de l'échange, nous pourrions conclure qu'elle est nécessairement bornée par l'étendue du marché. Je n'aurai pas de peine à vous le démontrer , mais il

(i) Il y a des associations politiques comme celle des frères moraves , comme celles des sociétés coopératives dont on a des exemples en Angleterre et dans l'Amérique du Nord , où les occupations sont séparées et où les produits sont communs. Mais en premier lieu, ces associations ont lieu dans des pays policés qui leur garantissent leurs

faut remarquer ce qu'en économie politique, on entend par ce mot marché. Son sens primitif désigne un emplacement où l'on se rend de tous les lieux d'alentour , pour vendre les denrées qu'on produit , ou pour acheter celles qu'on veut consommer. Communément on y conclut de suite ces deux opérations. Les habitants qui affluent dans une ville de marché , profitent de leur déplacement pour vendre et acheter tout à la fois. Ils complètent ainsi , le même jour , l'échange , dont une vente ou un achat, en particulier , ne constitue que la moitié. Ils échangent ce qu'ils produisent par delà leurs besoins , contre les objets de leur consommation qu'ils ne produisent pas.

Par extension on a donné le nom de marché à tous les endroits où l'on peut trouver l'écoulement, la vente des marchandises dont on veut se défaire , sans qu'il soit besoin que les vendeurs ou les acheteurs se réunissent tous à la fois dans la même enceinte. Ainsi l'on dit que l'Europe est devenue un marché pour les thés de la Chine , pour les sucres de l'Inde , pour les cotons de l'Egypte , et que l'Inde elle-même est devenue un marché pour les quincailleries et même pour les cotonnades de l'Angleterre. La terre entière était un marché pour les épiceries des Moluques; mais à présent la Guyane et quelques autres lieux de la zone torride, entrent en concurrence avec les Moluques dans ce marché. C'est à l'imitation des Anglais que nous avons donné cette extension au mot de marché.

Par une suite de la même extension , vous comprendrez que ces phrases : l'étendue d'un marché, un marché considérable , ne doivent pas s'entendre de l'enceinte physique du lieu de la vente , mais de l'étendue et de l'importance des moyens de vente que présente un marché. Ainsi l'on dit qu'un pays trèspeuplé offre

pour tous les produits qu'on peut y vendre , un marché plus étendu qu'un pays pauvre et dépeuplé. L'Europe est un marché qui consomme bien plus de denrées de l'Orient de nos jours , que dans le moyen âge. Si les nouveaux États qui se sont émancipés en Amérique, parviennent à s'organiser d'une manière stable , si les propriétés y sont bien garanties , si les productions susceptibles d'y réussir , s'y multiplient favorisées par une sécurité complète , par la liberté du commerce et de tous les genres d'industrie , ils deviendront pour les produits de l'Europe, un marché bien meilleur qu'ils ne sont à présent.

Il est nécessaire d'entendre la valeur de toutes ces expressions pour arriver à la démonstration de cette

propriétés; en second lieu, elles admettent un certain échange mutuel des travaux de leurs sociétaires; enfin, il n'est pas prouvé que ce mode d'association puisse se perpétuer , faute de ce stimulant qui naît du droit de chaque individu à posséder exclusivement ce qu'il produit par ses moyens personnels, et à en jouir exclusivement.

ORIGINE DE LA DIVISION DU TRAVAIL , ET LIMITES QU'ELLE RENCONTRE

proposition que la division du travail est bornée par l'étendue du marché.

En effet , 50 ouvriers, en se partageant l'ouvrage, peuvent fabriquer 15,500 cartes dans un jour ; mais ce ne peut être que dans un lieu où l'on peut trouver à vendre chaque jour un pareil

nombre de cartes à jouer; car pour que la division s'étende jusqu'à ce point, il faut qu'un seul ouvrier soit continuellement occupé du soin de placer du noir ou du rouge, un autre de lisser les feuilles de carton , un autre de les couper de la grandeur d'une carte , etc. Si le pays , soit pour l'usage de ses habitants, soit en raison de son commerce, ne pouvait journellement absorber que 5,000 cartes, il faudrait qu'un ouvrier entre autres , celui qui assemble les jeux, par exemple, n'étant pas employé durant sa journée entière, changeât d'occupation pour ne pas perdre une partie de son temps ; dès lors la division du travail ne serait plus aussi grande , puisqu'elle consiste essentiellement à faire exécuter constamment la même opération par la même personne.

Pour que les travaux soient bien partagés , il faut donc que le produit soit fabriqué dans un lieu de grande consommation, ou dans un lieu d'où l'on puisse l'envoyer au loin et le mettre à la portée d'un grand nombre de consommateurs ; en d'autres termes, la division du travail ne peut être poussée à un certain point que dans une grande ville, ou lorsqu'elle s'exerce sur des objets d'un petit volume relativement à leur valeur, et dont le transport ne saurait renchérir beaucoup le prix.

C'est par cette raison, que plusieurs sortes de travaux qui doivent être consommés à mesure qu'ils sont produits, sont exécutés par la même main dans les lieux où la population est bornée. Dans une petite ville, dans un village , il n'y aurait pas assez de barbes à faire pour occuper constamment un barbier ; et les produits de son talent ne sont pas susceptibles de se conserver , ou de se transporter et de se vendre ailleurs. C'est pour cela que le même homme est souvent obligé d'y remplir, outre l'office de barbier, celui de chirurgien, de médecin et d'apothicaire ; tandis

que dans une grande ville, non-seulement ces occupations sont exercées par des mains différentes, mais l'une d'entre elles , celle de chirurgien , par exemple , se subdivise en plusieurs autres, et c'est là seulement qu'on trouve des dentistes, des oculistes, des accoucheurs , lesquels, n'exerçant qu'une seule partie d'un art étendu , y deviennent beaucoup plus habiles qu'ils ne pourraient l'être sans cette circonstance. Aussi voyons-nous que c'est dans les villes que les arts se perfectionnent ; c'est en général des villes que les procédés ingénieux , les découvertes , les perfectionnements , se répandent sur toute la surface d'un pays.

On peut faire une observation pareille dans ce qui

J.-B. SAT. — TOME I

a rapport à l'industrie commerciale. Voyez un épicier de village : la consommation bornée des denrées qu'il débite , l'oblige à être, en même temps, marchand de merceries, marchand de papier, cabaretier, que sais-je?... écrivain public, peut-être. Son marché, ses consommateurs ne peuvent pas absorber une assez grande quantité des choses qu'il vend , pour occuper son temps tout entier , ses facultés intelligentes , ses capitaux , et pour lui fournir des profits égaux à ses besoins. S'il ne vendait que du sucre, du café, de l'huile, du poivre, rien que des épiceries en un mot, la masse de ses affaires serait si bornée, que ses bénéfices seraient insuffisants ; à moins qu'il ne portât le prix de ses épiceries à un taux qui nuirait tout à fait à leur consommation , ou qui engagerait les consommateurs à se pourvoir sans passer par ses mains.

Tout au contraire , dans les très-grandes villes , la vente , non pas des seules épiceries, mais même d'une seule drogue, sullit

pour faire un commerce. A Amsterdam , à Londres , à Paris , il y a des boutiques où l'on ne vend autre chose que du thé, ou des huiles, ou des vinaigres ; et comme un métier se perfectionne d'autant mieux que les occupations y sont subdivisées, chacun de ces marchands connaît bien mieux sa denrée, les diverses qualités qu'elle présente , tous les usages auxquels elle peut s'appliquer, les différentes contrées d'où l'on peut en faire venir, et sa boutique est bien mieux assortie dans tout ce qui tient à cette denrée, que les boutiques où l'on trouve à la fois cent objets qui n'ont que peu d'analogie entre eux.

La petite consommation des bourgs et villages les empêche encore de jouir de la totalité des avantages attachés à la division du travail, en ceci que, outre qu'elle force les marchands d'y cumuler plusieurs occupations, elle empêche que la vente de certains produits y soit constamment en activité. De là les foires et les marchés. Dans les temps qui nous ont précédés, la population de l'Europe étant beaucoup moins nombreuse[^], et ce petit nombre d'hommes étant beaucoup moins riche, 'les foires étaient nécessaires. Il fallait qu'un marchand , après avoir vendu tout le drap ou les bijouteries qu'une ville et ses environs pouvaient en acheter pour le moment, s'en allât, dans quelque autre province , chercher de nouveaux consommateurs. Ceux-ci, par la même raison, s'arrangeaient pour faire leurs achats au temps de la foire. C'était le moyen d'avoir plus de choix et de profiter de la concurrence des marchands. On sait que les élèves de l'université de Paris achetaient à la foire du Landi , leurs plumes et leur papier pour toute l'année. Mais depuis que la consommation des plumes et du papier est devenue assez forte pour alimenter le commerce des marchands de papier , ceux-ci se sont établis à poste fixe ; et chaque

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XVI

ronsomnialcur pouvant acheter ces denrées à sa commodité et au moment du besoin , elles ont disparu des foires, ainsi que beaucoup d^utres. Nos grandes villes sont des foires perpétuelles , parce qu'on y trouve de tout, en tout temps. En Hollande, dit Turgot , il n'y a point de foires; mais toute l'étendue de l'Etat et toute l'année, ne forment, pour ainsi dire, qu'une foire continue , parce que le commerce y est toujours et partout également florissant.

On peut donc dire que les foires appartiennent à un état peu avancé de prospérité publique ; et ceux qui s'affligent du déclin de celles de Beaucairc , de Guibray, de Francfort, comme annonçant le déclin du commerce , ne savent pas rattacher les effets à leurs véritables causes. Ajoutez que les désordres de l'administration civile obligeaient autrefois les marchands à se transporter par troupes , et à profiter des occasions où on leur offrait plus de sûreté et une exemption de droits qui le plus souvent étaient arbitraires et vexatoires ; mais que ce motif disparaît à mesure que la police est mieux faite , que le simple particulier est mieux protégé dans sa personne et dans ses biens , et que le système représentatif, qui ne permet à personne d'exiger des contributions non consenties , se consolide et s'étend.

Les marchés publics diffèrent essentiellement des foires et ne peuvent pas être abandonnés de même. Le cultivateur ne peut pas habiter les villes à poste fixe. Il lui est commode de trouver un lieu de rendezvous où il puisse apporter et offrir ses denrées. 11 est commode pour l'acheteur de les trouver rassemblées en grande abondance et dans leur première fraîcheur. Les marchés

au blé, au poisson, tous ceux où l'on vend des produits dont la valeur est essentiellement variable, ont de plus l'avantage, en offrant des points de réunion à tous ceux qui ont de cette marchandise à vendre, et à ceux qui veulent s'en pourvoir, de servir à en fixer le cours. Ainsi dans les achats qui se font hors du marché, on ne risque pas de payer la même marchandise beaucoup au delà de sa véritable valeur, ni de la vendre beaucoup au-dessous. Or, ces avantages appartiennent à tous les degrés d'avancement de la société.

De ce qu'il faut nécessairement une consommation un peu considérable pour que la séparation des travaux soit poussée à son dernier terme, il résulte qu'elle ne peut pas s'introduire dans la fabrique des produits qui, par leur haut prix, ne sont qu'à la portée d'un petit nombre d'acheteurs. Elle se réduit à peu de chose dans la bijouterie fine. Et comme nous avons vu qu'elle est une des causes de la découverte et de l'application des

(i) Dans le métier à lacs, le mouleur agit sur des bobines qui ont des révolutions de la plus grande régularité, sans

procédés les plus ingénieux, il arrive que c'est précisément dans les productions d'un travail exquis, que de tels procédés se rencontrent plus rarement. En voyant un collier fait en cheveux, on se représentera, tant bien que mal, qu'un ouvrier aura natté et noué les cheveux avec une grande dextérité; mais en voyant un lacet d'un sou, on ne se doutera guère qu'il a été exécuté par un cheval aveugle, et que le métier d'où il sort a résolu un des problèmes de mécanique les plus difficiles (i).

Vous voyez, messieurs, que si nous voulons savoir quelles sont les productions où la division des travaux peut être introduite

avec succès, nous devons connaître, avant tout, les causes qui restreignent ou étendent les marchés.

Un produit dont le transport est difficile et coûteux (difficile et coûteux en économie politique est un pléonasme : ces deux mots signifient la même chose ; si je les emploie ensemble , c'est uniquement pour montrer qu'il ne faut pas séparer les idées qu'ils présentent) , un produit dont le transport est difficile et coûteux ne saurait avoir pour consommateurs que les habitants des cantons peu éloignés du lieu de la production. Les poteries, surtout les poteries communes, sont lourdes en proportion de leur valeur ; elles ne se transportent jamais par terre , à une fort grande distance. Aussi voyez-vous , en général , que chaque province a ses poteries communes qui lui sont propres ; mais aussi quand le pays parvient à se procurer des modes de transport plus économiques en rendant les rivières navigables, en creusant des canaux de navigation , etc. , il est mis plus à portée de jouir des avantages attachés à la division des travaux.

Le moins dispendieux des moyens de transport est le transport par mer ; c'est aussi celui qui atteint le plus loin. Faut-il être surpris que les pays les plus favorablement posés auprès de la mer, soient ceux qui ont les premiers non-seulement fait le commerce, mais cultivé avec succès les autres arts industriels ? Leur marché s'étendait assez facilement pour qu'ils pussent tirer avantage de la division du travail.

C'est ainsi que les premiers grands exemples d'industrie et de civilisation se rencontrent chez les nations qui entouraient autrefois la Méditerranée , mer trèsfavorable aux premiers essais du grand art de la navigation, en ce qu'elle existe dans un beau climat, et qu'elle est assez resserrée pour qu'à une époque où l'ai-

guille aimantée n'était pas connue , on ait pu y entreprendre de longues navigations, sans perdre les côtes de vue.

Quand la boussole a été découverte , un bien plus

nir par aucun lien au système général de la machine, comme ferait une balle qui obéit à Timpulsion de deux joueurs.

ORIGINE DE LA DIVISION DU TRAVAIL, ET LIMITES QU'ELLE REINCONTRE. 85

grand nombre do pays ont pu perfectionner leur navigation et étendre leur marché. Des fleuves nombreux, des côtes découpées en Hollande et en Angleterre, ont permis de charger des marchandises qui provenaient des parties intérieures du pays. Enfin les canaux de navigation ont achevé de lier l'intérieur des terres avec les ports de mer et par conséquent avec toutes les côtes de l'univers. L'industrie et la population de la ville de Manchester ont triplé depuis q)ie les canaux du duc de Bridgewater ont lié celte ville avec le port deLiverpool. Des observations analogues ont été faites dans d'autres villes intérieures de l'Angleterre , à Birmingham , à Leeds, et ailleurs. Jamais, dans ces villes, la division du travail, et par conséquent la production , n'auraient pu être portées aussi loin , si des canaux de navigation n'avaient point étendu leur marché jusqu'aux ports de mer, et par les ports de mer jusqu'aux extrémités du monde.

Nous voyons une irès-grande subdivision d'occupations s'introduire dans la fabrication des étoffes. Ce sont des professions absolument différentes que celles qui filent le colon, celles qui le tissent, celles qui l'apprêtent, celles qui le teignent. Voilà non-seulement des travaux (fivisés entre divers habitants d'une ville, et qui les accomplissent chacun pour des comptes différents,

quoique ce soit pour coopérer à un même produit , qui est une étoffe de coton ; mais si nous observons une seule de ces professions qui n'accomplit qu'une part d'un produit, nous y verrons les Iravaux répartis entre plusieurs classes d'ouvriers qui font toujours la même chose. Dans une filature de coton , ce sont toujours les mêmes personnes qui cardent le coton, les mêmes qui le filent en gros , les mêmes qui le filent en fin. Les femmes qui le niellent en écheveaux , n'ont pas d'autre occupation que de dévider tout le long de la journée. Cette grande subdivision dans les travaux qui ont pour objet la fabrication des étoffes, tient principalement à la facilité de leur transport , et (ce qui en est la cause en partie) à la valeur assez importante qu'elles peuvent renfermer sous un fort petit volume. La consommation que nous faisons de nos vêtements, étant toujours plus ou moins lente, l'étoffe dont ils sont faits , peut être d'un prix assez élevé sans revenir fort cher au consommateur. Voilà pourquoi les classes inférieures des îles d'Amérique, et même les nègres qu'on cherche à vêtir au meilleur marché possible, peuvent être habillés de cotonnades faites à 2,000 lieues de distance, à Manchester et à Rouen. Dès lors vous comprenez quel immense marché est ouvert aux manufactures de ces deux villes, et conséquemment combien la séparation des occupations peut y être poussée loin.

Les étoffes vont d'autant plus loin qu'elles risquent peu de s'avarier en route. Elles ne sont pas sujettes à

se briser. Elles peuvent en général se ployer fort serré et se ranger commodément dans toute espèce d'emballage. Ce qu'il faut de petit taffetas pour une robe de femme, peut se ployer sous un volume qui n'excède pas beaucoup celui de trois jeux de cartes. Une partie des étoffes de coton que les Anglais envoient

aux Antilles, s'expédie dans des tonneaux qui se font en Angleterre, pour être remplis de rhum à la Jamaïque. Voyez combien cet emballage coûte peu. Il ne coûte rien. Que dis-je? il rapporte : puisqu'il est lui-même un objet de commerce. Voilà de ces preuves d'industrie qui montrent par quels moyens un peuple parvient à étendre le marché de ses produits.

L'industrie agricole est celle des trois qui admet le moins de subdivision dans les travaux. L'essence de la division du travail est que chaque travailleur fasse constamment la même besogne. C'est là ce qui donne les moyens de faire mieux et plus vite. Oi» c'est ce que ne permettent ni les façons qu'il faut donner à la terre, ni les vicissitudes des saisons. Comment le même homme pourrait-il semer toute l'année , et un autre homme récolter perpétuellement? On ne peut pas même, aux mêmes époques , recommencer les mêmes travaux ; il faut varier ses cultures si l'on ne veut pas épuiser le sol. Enfin, une grosse ferme (qui est une grande entreprise agricole) occupe moins d'ouvriers qu'une petite manufacture d'épingles. Sauf les moments de récolte où l'on prend des travailleurs extraordinaires, elle n'occupe pas dix ouvriers , et il s'y présente cinquante occupations différentes. Il faut donc que le même ouvrier se charge de plusieurs genres d'occupations. Quand le temps est beau, il faut que tout le monde soit en étal de travailler aux champs; quand il est pluvieux , il faut que tous les valets de la ferme soient en état de battre en grange, ou d'exécuter quelque autre travail abrité.

La division du travail suppose l'emploi d'un grand nombre de personnes : et l'emploi d'un grand nombre de personnes exige dans l'entrepreneur un gros capital. Il faut qu'il ait un local plus étendu , un approvisionnement plus considérable en matières

premières , des machines plus nombreuses et plus compliquées; il faut faire l'avance de l'entretien d'un plus grand nombre d'ouvriers. Lorsque l'on filait encore du colon au petit rouet , il suffisait à une fileuse d'acheter à la fois une ou deux livres de colon et une paire de cardes à la main ; le rouet qui était fort simple coûtait fort peu , de même que le dévidoir. Maintenant qu'une filature occupe plusieurs centaines d'ouvriers, il faut, pour filer du coton , de vastes bâtimens ; il faut acheter la matière première par parties de vingt ou trente balles , et avoir à la fois en fabrication une forte quantité de marchandise ; il faut acheter des machines qui coûtent plusieurs milliers de francs ; et un petit capitaliste ,

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XVII

un villageois qui ne pourrait disposer que de la somme que Ton consacrait autrefois à cette industrie , ne serait pas en état de lutter contre les manufactures où ce sont des personnes différentes qui ouvrent le coton , qui le cardent , qui retirent , qui le fdent en mèches, qui allongent ces mèches en fil , qui dévident le fd. Le villageois ne pourrait soutenir leur concurrence, même quand les filatures ne feraient pas usage d'un moteur aveugle.

La division du travail peut néanmoins s'introduire dans beaucoup de travaux sans exiger des capitaux bien considérables, soit parce qu'elle s'exerce sur des matériaux de peu de valeur et au moyen d'outils peu dispendieux , soit parce que les travaux ne sont pas réimis dans une entreprise commune. Il y a une assez grande division dans la confection d'une paire de gants : le nour-

risseur de bestiaux, l'équarrisseur, le mégissier, le corroyeur, celui qui coupe les peaux, celle qui les coud, ne sont pas les mêmes personnes, et chacune exerce sa portion d'ouvrage avec un capital qui lui est propre et qui n'a pas besoin d'être fort considérable. Une grande entreprise où l'on tenterait de réunir ces diverses opérations, même en les confiant à des ouvriers différents, ne pourrait probablement pas les exécuter avec la même économie.

CHAPITRE XVII

De» inconvénients attachés à une trop grande subdivision dans les travaux.

Un auteur français, Lemontey, dans un essai intitulé : Influence de la division morale du travail, a examiné l'influence que ce progrès peut avoir relativement aux travailleurs en particulier, et relativement au corps de la nation où il s'introduit. Plusieurs de ses observations méritent d'être méditées, parce qu'il convient de connaître toutes les conséquences des faits qu'on observe, sauf à balancer les inconvénients par les avantages.

i Plus la division du travail sera parfaite et l'application des machines étendue, dit Lemontey, plus l'intelligence de l'ouvrier se resserrera. Une minute, une seconde, consommeront tout son savoir ; et la minute, la seconde suivante, verront répéter la même chose. Tel homme est destiné à ne représenter toute sa vie qu'un levier ; tel autre une cheville ou une manivelle. On voit bien que la nature humaine est de trop dans un pareil instrument, et que le mécanicien n'attend que le moment où son art perfectionné pourra y suppléer par un ressort. . .

i Le sauvage, continue-t-il, qui dispute sa vie aux

éléments et subsiste des jiroduits de sa pêche et de sa chasse, est un compo.sé de force et de ruse , plein de sens et d'imagina-tion. Le laboureur que la variété des saisons, des sols, des cultures et des valeurs , force à des combinaisons renaissantes, reste un être pensant , etc.

i Si l'homme développe ainsi son entendement par l'exercice d'un travail compliqué, on doit s'attendre à un effet tout contraire sur l'agent d'un travail divisé. Le premier (qui porte dans ses bras tout un métier) sent sa force et son indépendance ; le second tient de la nature des machines au milieu desquelles il vit. Il ne sauraitse dissimuler qu'il n'en est lui-même qu'un accessoire, et que, séparé d'elles, il n'a plus ni capacité ni moyens d'existence. C'est un triste témoignage à se rendre, que de n'avoir jamais levé qu'une soupape, ou de n'avoir jamais fait que la dix-huitième partie d'une épingle.

i Comme son travail est d'une extrême simplicité et qu'il peut y être remplacé par le premier venu ; comme lui-même ne saurait , sans un hasard inespéré, retrouver ailleurs la place qu'il aurait perdue, il reste vis-à-vis du maître de l'atelier, dans une dépen-dance aussi absolue que décourageante. Le prix de sa maind'œuvre, regardé autant comme une grâce que comme un salaire, sera calculé par cette froide et dure économie, qui est la base des établissements manufacturiers. >

Telles sont les considérations les plus importantes contenues dans cet écrit de Lemontey , relativement à l'influence de la divi-sion du travail sur le sort des travailleurs. Quoiqu'il ait indubita-blement raison sur plusieurs points , je ne voudrais pourtant pas

, messieurs, que ses arguments fissent sur vous une impression telle, que vous pussiez voir avec peine ce qu'une investigation plus complète du sujet doit cependant faire admettre comme un véritable progrès et un bien réel pour la société.

L'auteur confond d'abord l'influence de la séparation des occupations avec l'influence des machines. Ces deux circonstances cependant diffèrent essentiellement. Le travail des machines rend superflu l'emploi de beaucoup d'ouvriers, mais ne simplifie pas le travail de ceux qu'elles occupent. Au moyen de la machine à tondre les draps, deux ouvriers peuvent expédier autant d'ouvrage que 15 ou 20 hommes en pouvaient faire ; mais les deux ouvriers qu'elle emploie, doivent avoir pour le moins autant d'adresse et autant de raisonnement qu'il en faut à des tondeurs ordinaires. Cette question des machines, comme supplément au travail humain, est importante, et nous allons l'examiner avec soin ; observons, quant à présent, l'effet de la division du travail, et non de son remplacement. Cette division s'introduit même dans

DU SERVICE DES MACHINES DANS LES ARTS

les arts où les machines sont peu employées ; nous la remarquons tout à l'heure dans les métiers qui travaillent le cuir, où l'on fait moins usage des machines expéditives que dans beaucoup d'autres. La seule liaison à remarquer entre ces deux idées, est que la division du travail est favorable à la découverte des machines. Elle simplifie chaque opération en particulier, et l'occu-

pation simplifiée devient susceptible d'être exécutée par une force aveugle. Mais cela même rend quelque avantage à la dignité humaine ; car , du moment qu'un homme n'a plus à faire que la fonction d'une cheville ou d'une manivelle, on le décharge de cette fonction toute mécanique, et l'on en charge un moteur. Les machines corrigent donc plutôt qu'elles n'aggravent cet inconvénient.

C'en est un plus grave de rendre chaque travailleur eu particulier trop dépendant de ses confrères et des entrepreneurs d'industrie. Comme dépendant de ses confrères, son existence est précaire. Un homme qui sait faire des sabots peut faire des sabots partout ; mais un homme qui ne sait faire que des cadrans de montre, s'il est conduit par la fortune dans un pays où il n'y a pas une fabrique d'horlogerie montée en grand , ne pourra rien faire du tout ; car quel besoin a-t-on de cadrans, là où les autres parties d'une montre ne sauraient être exécutées? Comme dépendant de l'entrepreneur d'industrie, l'ouvrier qui ne fait qu'une partie d'un produit , a ce désavantage, que le nombre des concurrents qui ont besoin de son travail est borné à celui des entrepreneurs ; tandis que s'il faisait un produit tout entier, il tirerait avantage de la concurrence des consommateurs.

11 y a bien sans doute un peu de dégénération dans les facultés de l'individu lorsque toute son occupation, toute son attention , tous ses soins , sont dirigés vers une opération de détail trop constamment répétée. Cependant on aurait tort de croire qu'une opération de ce genre entraîne un abrutissement nécessaire. En premier lieu , ceux qui dans les arts se vouent aux opérations les plus machinales, ne sont pas en général les sujets les plus distingués. Parmi les maçons, celui qui a de l'étoffe pour faire un bon

appareilleur, i>e reste pas longtemps scieur de pierre. Ce dernier métier n'abrutirait donc que ceux dont l'esprit ou l'adresse ne seraient guère propres à des occupations plus relevées : mais un homme a beau être scieur de pierre, sa vie entière n'y est pas employée. Il consacre nécessairement une partie de son temps à ses camarades, à sa femme, à ses enfants, à ses plaisirs. De là des relations où la partie intelligente et sensible de son être trouve quelque aliment (i).

(i) On sait que l'un des plus agréables auteurs dramatiques du siècle dernier, Sedaine, avait commencé par

Enfin l'expérience ne nous montre pas une supériorité morale ou intellectuelle marquée dans l'ouvrier des campagnes lorsqu'on le compare à l'ouvrier de* villes, quoique dans les campagnes la d". vision du travail ne puisse pas être poussée bien loin , et que dans les villes les travaux soient invariablement classés. J'en appelle à tous les hommes qui ont été à portée de pratiquer les uns et les autres. Ont-ils remarqué dans l'ouvrier des campagnes plus d'ouverture d'esprit? Met-il plus de raisonnement dans ses procédés? Est-il moins attaché à des routines absurdes ? Devient-il plus rarement dupe des déceptions et des charlatans de toutes les couleurs ?

Lemontey , après avoir peut-être trop déploré la funeste influence de la division du travail sur les travailleurs, lui en attribue une bien fâcheuse aussi sur le corps social ; mais, comme c'est principalement sous le rapport des occupations qu'elle enlève, cet inconvénient rentre dans celui qu'on a attribué aux machines, et je l'examinerai en même temps.

CHAPITRE XVI IL

Du service des machines dans les arts.

Les questions économiques, comme les autres, pour être bien résolues , veulent être bien posées ; mais , pour les bien poser, il faut connaître la nature de la chose dont il est question et ses rapports avec toutes les autres. Sachons donc quelle espèce de service rendent les machines dans les arts. Cette connaissance nous permettra de voir nettement les conséquences bonnes ou mauvaises qui résultent de leur emploi.

L'homme, pour approprier à ses besoins les objets qui s'offrent à lui, est plus dépourvu de moyens naturels que bien des animaux. Abandonné à lui-même , lors même qu'il se réunirait en troupes , il ne parviendrait jamais , comme le castor , à couper de grands arbres, à former des digues, à maçonner des maisons ; jamais il ne construirait, comme l'abeille , ces milliers d'alvéoles , tous semblables , d'une forme géométrique parfaite ; édifice élégant, solide et léger, que nous sommes réduits à admirer sans pouvoir l'expliquer. Mais si la nature a refusé à l'homme des moyens d'agir immédiatement sur les corps , elle lui a donné l'intelligence qui les vaut tous. C'est l'intelligence qui lui fournit des secours artificiels bien autrement puissants, qui lui suggère des moyens de modeler à son

être scieur de pierre. Il ne paraît pas que ce travail machinal eût abruti ses facultés intellectuelles.

PNEUMIÈRE PARUE. — CHAPITRE XVIII.

gré les êtres naturels et de changer pour ainsi dire la physiologie du globe qu'il habite.

Les instruments dont il arme sa faiblesse pour agir sur les objets matériels, sont les outils et les machines. Je ne les sépare pas dans mon expression, parce qu'au fond les machines et les outils sont des instruments pareils quant à leur essence. Les uns comme les autres ne sont que des moyens de faire servir les puissances de la nature à accomplissement de nos desseins. Quand nous enfonçons un clou à l'aide d'un marteau, nous faisons usage d'un instrument qui nous permet de tirer parti de la puissance qui résulte d'une loi de la physique : celle du choc des corps. Quand nous employons une roue de moulin pour soulever ces énormes marteaux de forge qui aplatissent et allongent une barre de fer, nous employons un instrument qui nous permet de tirer parti d'une puissance qui nous est également fournie par la nature. La seule différence qu'on puisse apercevoir entre ces deux instruments, est que nous appelons en général du nom d'outil une machine fort simple, et du nom de machine, un outil plus compliqué. Du reste l'analogie est parfaite.

Nous devons remarquer que dans l'un comme dans l'autre cas, l'instrument n'engendre aucune force ; il n'est qu'un intermédiaire entre une puissance qui n'est pas en lui, et le corps sur lequel nous voulons que cette puissance agisse (t). Quand le bras frappe un coup de marteau, la puissance est dans la force musculaire du bras ; quand une chute d'eau soulève le martinet de la forge, la puissance est dans le poids de l'eau qui tombe sur la roue. Quelquefois nous appelons du nom de moteur, la machine à l'aide de laquelle nous recueillons une force ; ce n'est pas elle cependant qui donne l'impulsion ; elle se contente de la transmettre. Dans une machine à vapeur, les moteurs véritables sont la force expansive de la vapeur et le poids de l'atmosphère. La machine sert à recueillir leur action pour notre usage.

Les machines nous servent encore sous un autre rapport; elles modifient, elles changent l'action, la manière d'agir de la force et du mouvement. Réduits au simple usage de nos mains, il nous est impossible d'imprimer une très-grande vitesse à l'objet le plus léger, tout comme de déplacer d'un travers de cheveu une pierre de taille ; tandis qu'à l'aide d'une machine nous imprimons à un fuseau une rapidité qui échappe à la vue, et à l'aide d'un cric , nous remuons d'énormes fardeaux. Dans le premier cas nous transformons de la force en vitesse, dans le second nous transformons de la vitesse en force.

Dans une pendule ou une montre , le moteur est

(i) Chercher une machine où la force est dans elle-même, c'est la folie du mouvement perpétuel.

la main qui monte le ressort ; cette force s'accumule dans la machine et se distribue ensuite lentement dans les aiguilles, jusqu'à mettre plusieurs jours, et même plusieurs semaines à se développer.

Au moyen d'une machine, nous modifions encore la direction des forces , comme lorsqu'elle nous sert à transformer un mouvement alternatif en un mouvement continu, ou bien un mouvement vague et incertain en un mouvement précis et régulier. Il serait possible, à la rigueur, d'exécuter au pinceau les dessins de nos toiles peintes ; mais avec un cylindre gravé, nous exécutons cette façon avec une régularité, une rapidité, qui rendent les dessins beaucoup plus parfaits et les étoffes beaucoup moins coûteuses.

Sous tous ces rapports, nous trouvons dans les machines des moyens d'obtenir une plus grande quantité d'utilité pour une

nnoinde somme de frais, et l'avantage obtenu est d'autant plus grand , que le choix de la force motrice est mieux entendu et la machine plus parfaite.

La machine la plus parfaite est celle qui parvient à son but par la voie la plus simple et la plus courte , avec le moins de frottements et de forces perdues ; celle dont les matériaux sont plus solides et moins coûteux ; celle qui est le moins exposée à se déranger, et qui se répare le plus aisément.

Quand je dis que les procédés les plus simples et les plus expéditifs sont préférables, je ne prétends point proscrire les machines compliquées : on ne peut souvent parvenir à un but proposé que par des voies difficiles. Je dis seulement que si, pour arriver au but, il existe un moyen plus prompt et plus simple que celui qu'on propose, celui qu'on propose n'est pas le meilleur.

Le choix d'un moteur et des machines propres à en transmettre la force et le mouvement, donne lieu à des considérations importantes relativement à l'économie des sociétés. Il n'est point de mon sujet d'étudier leur puissance sous le rapport des sciences physiques qui en assignent les causes, l'intensité, la durée; mais sous le rapport de l'économie qui en observe l'utilité et l'influence sur la société.

Je remarque d'abord que l'application des forces aveugles aux besoins de la société, est récente, comme les sciences , plus même que la plupart des sciences ; car il a fallu que les sciences eussent fait des progrès, avant que l'art de les appliquer pût en faire. Chez les peuples de l'antiquité , on prodiguait les forces de l'homme, quelquefois celles des animaux; on n'employait ni l'eau ni le vent pour moudre le grain. Les navires étaient à la vérité mus par les

vents ; mais les navires des anciens étaient des machines bien grossières et bien imparfaites en comparaison des nôtres. On avait des machines de guerre ingénieuses. Une baliste lançait des projectiles ; mais c'était la force de beau-

DU SERVICE DES MACHINES DANS LES ARTS

coup d'hommes accumulée pour tordre ensemble deux cordes ou pour élever un contre-poids qui donnait une impulsion.

De l'avantage que l'homme retire de l'emploi des outils et des machines, il convient de déduire les sacrifices qu'il fait pour l'obtenir. Quoique l'avantage surpasse de beaucoup ce qu'il coûte à l'homme, nous ne pouvons admettre pour un gain , que l'excédant de la valeur épargnée sur la valeur déboursée (t).

Les machines, soit qu'elles suppléent au travail des hommes , en mettant en jeu celui de la nature , soit qu'elles procurent un meilleur emploi du travail des hommes lui-même , permettent qu'on obtienne une même quantité de produits, par le moyen d'un moins grand nombre de travailleurs. C'est en cela même que consiste le principal de leurs avantages ; mais celui-ci, aux yeux de bien des personnes , passe pour une circonstance fâcheuse. Elles regardent le malheur de ne pas fournir de l'ouvrage aux indigents , comme supérieur au léger inconvénient de payer un produit plus cher. Ce que ces personnes regardent comme un léger inconvénient est le principal obstacle qui s'oppose aux progrès des sociétés , ainsi que je vous l'ai prouvé (!■ ■ « part., chap.

9). En se procurant les choses qui pourvoient à ses besoins, l'homme fait un échange de ses travaux contre des produits ; conséquemment , moins il donne de ses travaux (quels que soient les hommes qui les fournissent), et plus l'échange qu'il fait est avantageux. Si , par une supposition extrême , les produits ne coûtaient aucuns sacrifices , ils pourraient être obtenus pour rien ; les travailleurs ne trouveraient plus d'ouvrage, mais ils n'auraient plus besoin de travailler. Or toute économie de travail , sans atteindre ce but est un pas de fait pour en approcher. C'est ce qu'un exemple va rendre sensible. Nous évaluerons l'économie qui résulte pour la société , de la mouture du blé par un de nos moulins à eau ordinaires, comparée avec ce qu'elle nous coûterait si nous réduisions le blé en farine , suivant les procédés des anciens, c'est-à-dire dans les moulins à bras. Dans ce cas-ci , l'économie de La force peut être évaluée en argent , et je dis qu'elle est acquise au profit de la société ; car la concurrence ne permet pas aux entre-

(j) Relativement au choix des moteurs, à leur remplacement et à leur emploi dans l'intérêt des entrepreneurs, on trouvera les développements dans la suite de cet ouvrage (II^e partie, chap. II).

(2) Le loyer d'un moulin à eau dans les environs de Paris, coûte plus de 3,000 fr. par an; mais il comprend l'intérêt du capital engagé dans la maison, les meules et les machines.

(3) Plusieurs passages des auteurs anciens nous apprennent que le travail de la meule était regardé comme excessivement pénible. Homère , dans le vingtième chant d'Odyssée, peint la désolation d'une malheureuse

preneurs de se faire rembourser une dépense qu'ils n'ont pas faite. Nous chercherons ensuite à apprécier l'inconvénient momentané qui peut résulter pour une classe de la société, pour les marchands de travail» de l'introduction d'une machine expéditive.

Un moulin à eau ordinaire peut moudre chaque jour 36 hectolitres de blé ; et l'on estime qu'il faudrait 168 hommes pour réduire en farine, avec des moulins à bras, la même quantité de blé dans le même espace de temps. Supposons, pour ne pas en exagérer la dépense, qu'il n'en fallût que 150. Leurs journées, à deux francs , dans les environs de Paris , ne coûteraient pas moins de 500 francs par jour.

Dans le même canton, l'usage d'un cours d'eau peut coûter 3,000 francs par année ('>). Je ne compte pas l'usage de la maison, parce qu'il en faut une pour abriter les tourneurs de meules à bras aussi bien que le moulin. Je ne compte pas non plus les frais d'établissement de la machine , parce qu'il en faudrait d'équivalents pour établir les moulins à bras. Ce ne sont pas des machines aussi compliquées (ju'un moulin à eau , mais il en faudrait plusieurs pour moudre cette quantité de grain. Nous devons donc comparer seulement les frais de la chute d'eau , avec les journées des manouvriers. Or, 3,000 francs de loyer, répartis sur 500 jours de travail , font seulement une dépense de 10 fr. par jour, au lieu de 500 fr. qu'aurait coûté le travail des hommes. Je ne parle pas des interruptions fréquentes qui seraient résultées de la lassitude ou de la mauvaise volonté des manouvriers, ni des stimulants honteux qu'on sait être nécessaires pour obtenir un travail soutenu (5).

L'invention du moulin qui nous a permis d'employer la force de l'eau à la mouture du blé, nous a donc procuré une économie de 290 fr. pour chaque fois 36 hectolitres de blé que nous réduisons en farine. C'est la moitié du prix du blé lui-même. La dépense que chaque ménage fait en pain , a donc pu être réduite aux deux tiers de celle que l'on faisait chez les anciens.

On conviendra de cette économie, mais on prétendra qu'elle est obtenue aux dépens des tourneurs de meule, dont les profits sont diminués d'autant. Ce n'est pas, dira-t-on, une augmentation de richesses pour la société ; c'est un déplacement de richesses.

esclave occupée à moudre le grain. Elle maudit les festins qui ont multiplié ses peines; elle se plaint d'avoir épuisé ses forces et d'être devenue comme une ombre. Quand la guerre ne procurait pas assez de prisonniers , c'est-à-dire d'esclaves pour exécuter ce travail, chez les anciens, on y employait des femmes. Les mœurs grossières des premiers temps de la civilisation se rapprochent, à certains égards, de celles des peuples sauvages, .aujourd'hui chez les peuples véritablement civilisés, on épargne aux femmes de toute condition, les travaux qui exigent de trop pénibles effort».

PREMIÈRE PARTIE. - CHAPITRE XVIII

Mais vous ne pouvez manquer de remarquer , messieurs, qu'en payant 290 francs de moins aux tourneurs de meule, on leur laisse la disposition de leur temps et de leur travail , qui dès lors peuvent être employés à la création de nouveaux produits.

Qui les acliètera, ces nouveaux produits? persistera-t-on à dire. — Les mêmes consommateurs qui ont é|>argné 290 francs sur Tacliat de la farine , car leur revenu n'a point été altéré par l'effet de cette révolution ; ils ont eu toujours la même somme à dépenser, annuellement, soit en jouissances, soit en consommations reproductives (t) ; ils ont pu dès lors, ils ont dû réclamer d'autres travaux qui ont fourni de l'occupation aux hommes demeurés vacants par l'effet de l'em- |)loi des machines. Ces hommes ont pu se nourrir avec autant de facilité et même avec une facilité plus grande , car , outre que la même quantité de farine s'est trouvée répandue dans la société , on a pu se la procurer pour les deux tiers seulement du prix qu'il fallait la payer autrefois. C'est ainsi que les perfectionnements ont permis à une foule de gens de travailler à cette multitude de produits dont l'usage, plus généralement répandu, constitue une civilisation plus avancée. Nous voyons, de nos jours, moins de tourneurs de meule, mais nous voyons un plus grand nomhre de négociants et de manufacturiers qui, aidés par de nombreux agents, font venir des produits de tous les pays de la terre et les payent en produits de notre façon,

La remarque en a déjà été faite (-2) . « La charrue, la herse et d'autres semblables machines , dont l'origine se perd dans la nuit des temps, ont puissamment concouru à procurera l'homme une grande partie, nonseulement des nécessités de la vie, mais même dessuperlluilés dont il jouit maintenant, et dont probablement il n'aurait jamais seulement conçu l'idée. Cependant, si les diverses façons que réclame le sol ne pouvaient se donner que par le moyen de la bêche , de la houe et d'au' res instruments aussi peu expéditifs; si nous ne pouvions faire concourir à ce travail, des animaux qui, considérés en économie politique, sont des espèces

de machines, il est probable qu'il faudrait employer, pour obtenir les denrées alimentaires qui soutiennent notre population actuelle, la totalité des bras qui s'appliquent actuellement aux arts industriels. La charrue a donc permis à un certain nombre de personnes de se livrer aux arts, même les plus futiles, et , ce qui vaut mieux , à la culture des facultés de l'esprit. >

Malgré des faits si décisifs, plusieurs écrivains, trop frappés des inconvénients momentanés qui accompagnent souvent l'introduction des nouvelles machines,

(i) II ne faut pas perdre de vue que les sommes épargnées et placées sont dépensées aussi bien que celles qui servent à nos jouissances, et réclament de même des producteurs; la seule différence, c'est qu'elles

ont cru qu'il y avait des situations de la société où il convenait de les proscrire ; et ils ont cherché dans les principes de l'économie politique elle-même, de quoi justifier leur opinion. Sous ce rapport, je les crois décidément dans l'erreur. Je n'entreprendrai point de combattre tous leurs arguments, controverse qui me mènerait trop loin. Je crois d'ailleurs que les principes que je vous ai développés sur ce qui constitue les progrès industriels, les feront tomber avec le temps.

Je ne m'attacherai qu'à quelques objections de M. de Sismondi , parce que cet auteur éclairé , ingénieux , éloquent, et qu'aucun intérêt personnel ne fait parler, pourrait, par pure philanthropie, accréditer de fausses notions.

« En règle générale , toutes les fois que la demande 1 pour la consommation surpasse les moyens qu'on a « de produire , toute découverte nouvelle dans les mé- « caniques ou dans les arts est

un bienfait pour la « société , parce qu'elle donne le moyen de satisfaire < des besoins existants. Toutes les fois , au contraire, « que la production suffit pleinement à la consommation, « toute découverte semblable est une calamité, puis- « qu'elle n'ajoute aux jouissances des consommateurs « que de les satisfaire à meilleur marché ; tandis qu'elle « supprime la vie elle-même des producteurs. Il serait i odieux de peser l'avantage du bon marché contre « celui de l'existence {^}. >

L'auteur, comme vous voyez , commence par sup poser que les besoins des nations sont une quantité fixe et assignable ; ce qui n'est pas. Si nous nous trouvoi.s transportés à quatre cents ans en arrière, nous verrions nos pères dépourvus de beaucoup de choses que nous regardons comme fort nécessaires. Nos ancêtres ne portaient ni bas, ni chemises; et sans remonter plus haut qu'une centaine d'années , nous verrions beaucoup de nos habitants des campagnes , se passant de fourchettes pour manger , et regardant des cuillers de bois trèsgrossières , comme un luxe. J'ai habité des villages où les personnes âgées m'ont affirmé qu'elles avaient ainsi passé leur enfance ; et où , lorsqu'on apporta en ma présence des coquetiers pour tenir, sans se brûler les doigts , les œufs qu'on mange à la coque , personne ne fut en état de découvrir à quoi cet ustensile pouvait servir. On crut que c'étaient des tasses à boire de l'eau-de-vie. Il est indubitable que nos neveux feront usage de produits dont nous ne nous formons aucune idée. La population n'irait pas en augmentant (ce qui est pourtant fort probable) , que la masse des produits augmenterait beaucoup , à moins que l'on ne retombât dans la barbarie. Les besoins existants, suivant l'expression de

sont dépensées pour la consommation reproductive.

(2) Traité d'économie politique, liv. I, chap. 7.

(3) Nouveaux principes d'économie politique, t. II, page 517.

DU SERVICE DES MACHINES DANS LES AKTS

M. de Sismondi, ne sont donc point une quantité fixe, ils reculent à mesure que la production avance.

Et, ce qui est bien digne de remarque, ce que je vous prouverai d'une manière irrécusable quand je vous entretiendrai des échanges, les moyens d'acquérir les produits s'étendent à mesure que les produits se multiplient ; les produits créés par un producteur, lui fournissent le moyen d'acheter les produits créés par un autre producteur et, à la suite de cette double production, l'un et l'autre se trouvent mieux pourvus. S'il y a excès dans un genre, c'est qu'il y a défaut dans un autre.

Certains besoins, à la vérité, ont des bornes nécessaires. Il ne faut pas dans un pays plus de chapeaux qu'il n'y a de têtes ; mais la multiplication des produits, autres que les chapeaux, multiplie les têtes. Une industrie fort supérieure nourrit maintenant en France un nombre d'habitants une fois plus considérable que du temps de Louis XIV. Si l'on y avait fabriqué autant de chapeaux qu'on en fait à présent, il y aurait eu excès de ce produit ; ce même nombre n'est plus de trop : pourquoi ? Parce que la France produit plus qu'au temps de Louis XIV.

Quand même la population n'augmenterait pas , elle pourrait consommer beaucoup davantage. Avec les produits plus abondants que procurent les machines, elle peut acheter des produits nouveaux qui augmentent son bien-être et qui occupent les bras que des machines laissent vacants. Lorsque M. de Sismondi se plaint qu'une découverte dans les mécaniques ne produit d'autre bien que d'approvisionner les consommateurs à meilleur marché, il ne fait pas attention que le meilleur marché est parfaitement synonyme de plus grande abondance. C'est comme s'il se plaignait de ce que la société , sans avoir moins de bras occupés , sans avoir moins de revenus, est approvisionnée avec plus d'abondance. Ce qu'une machine expéditive fait de plus qu'on ne faisait auparavant , est en supplément à ce que la société produisait ; ce supplément se résout en objets quelconques susceptibles d'augmenter notre bien-être. Et si l'on prétendait que l'on a déjà tout ce qui peut flatter la sensualité des hommes , et même tout ce qui peut satisfaire les goûts les plus délicats, je trouverais en cela même des exemples des produits qui nous manquent. Que trouve-t-on dans une maison opulente, que l'on souhaite et que l'on ne trouve pas dans un ménage médiocre ? Voilà ce qu'il faut procurer à ce dernier, de même qu'on lui a procuré du linge blanc et des vitres à ses croisées.

M. de Sismondi prétend qu'il vaut mieux que la population se compose de citoyens que de machines à vapeur; le trait est piquant , mais il ne porte pas ; car les machines à vapeur, ne diminuant pas la quantité des produits dont s'alimentent les citoyens, ne dimi-

nuent pas le nombre de ceux-ci ; elles les excitent seulement à se pourvoir, au moyen de leur industrie et de leurs capitaux , des

choses que consomment les peuples plus généralement civilisés.

Il faut à la vérité , quand un produit excède en quantité les besoins , que les producteurs sachent se vouer à un autre ; et je sais qu'un changement d'occupation ne s'opère pas sans inconvénients. Une industrie nouvelle ne saurait prendre un certain essor, à moins qu'il ne naisse chez les consommateurs de nouveaux goûts, qui ne se développent qu'avec le temps; une nouvelle industrie réclame de nouveaux apprentissages , des entrepreneurs pour la conduire , des capitaux pour lui faire des avances. Or c'est ce qu'on ne trouve jamais à l'instant même. Mais, d'un autre côté , faut-il que des inconvénients nécessairement passagers, arrêtent les progrès au moyen desquels les nations se tirent de l'état de barbarie et parviennent successivement au bien-être, à la civilisation, à l'abondance? Et quand même on croirait avantageux d'arrêter la marche de l'industrie , le pourrait-on sans rencontrer des inconvénients plus graves encore?

Supposez qu'on eût empêché les machines à filer le coton de s'introduire en France, que serait-il arrivé? On n'aurait pu fabriquer dans nos manufactures que des cotonnades grossières , sans finesse , sans égalité et fort chères. Les étrangers en auraient fait à bon marché, de supérieures aux nôtres, qu'on aurait prohibées. De là une disproportion énorme entre les prix du dehors et ceux du dedans ; et , comme une disproportion de vingt-cinq à trente pour cent est un encouragement auquel ne résiste pas la contrebande, l'industrie étrangère aurait fini par nous fournir tout ce qui se serait consommé de cotonnades en France ; aucune fabrique française ne pouvant se soutenir, elles n'auraient plus acheté de cotons filés à la main. La population ouvrière serait devenue de plus en plus malheureuse ; et finalement , il aurait fallu

renoncer à ce genre de production , et à l'espoir qu'il pût fournir de l'ouvrage à un seul ouvrier; on aurait changé un mal passager contre un mal durable.

Ce n'est donc pas pour délibérer sur l'emploi ou la prohibition des machines, qu'il est utile d'éclaircir ces questions : quand on est raisonnable , on ne délibère pas pour savoir si l'on fera ou non remonter un fleuve vers sa source ; mais il est fort nécessaire de prévoir les ravages de ce fleuve , de diriger ses écarts , et surtout de profiter du bienfait de ses eaux.

Quelques circonstances atténuent les maux qui peuvent résulter momentanément pour la classe ouvrière, de l'introduction des machines expéditives.

Quand on remplace l'action de l'homme par un moteur aveugle, la machine dont on est obligé de se servir, est toujours plus ou moins compliquée. L'homme le plus

PHÉMIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVIII

le sliipide est lui-nièiiiie une iiiachine si artistement faite, qu'il est impossible de suppléer par des moyens simples aux mouvements composés qu'il est capable d'exécuter. Avec un fléau au bout d'un manche, il battra du blé , tandis que la machine à battre le blé présente un appareil assez considérable. Les tondeurs de draps à la main n'ont besoin que d'une paire de grands ciseaux.v appelés forces , tandis que la tondeuse est une machine qui ne coûte pas moins de dix à douze mille francs. Une machine à vapeur ordinaire coûte bien davantage. Dès lors ces moyens expéditifs ne peuvent être employés que par les personnes qui disposent d'un certain capital. S'exerçant sur des quantités de matière plus considérables , il faut pour les employer que l'on soit en

état de faire d'autres avances encore , outre celle de la machine même. Si cette difficulté n'empêche pas leur adoption définitive , elle en retarde du moins l'époque.

L'esprit de routine, la crainte des innovations, la peur de hasarder leur argent , font que beaucoup d'entrepreneurs attendent longtemps , et veulent voir des succès confirmés avant de se servir d'un nouveau procédé quel qu'il soit ; ces circonstances , en retardant encore le moment où un procédé expéditif est généralement employé , et rendant la transition graduelle , sauvent presque tout l'inconvénient qui pourrait en résulter.

On peut ajouter qu'à mesure que les machines se multiplient et que la société se perfectionne, il devient plus difficile d'introduire de nouveaux moyens expéditifs ; il y a tel art où l'on a fait exécuter, ce semble , par une force aveugle tout ce qu'il est possible de lui faire exécuter, et où l'homme ne fait plus que les fonctions où le discernement et l'intelligence humaine sont de rigueur. A mesure que les différents arts approchent de ce point , il devient plus difficile de remplacer l'action des hommes par une autre action moins dispendieuse. Sous ce point de vue , une société parfaitement industrielle serait celle où les hommes , sans être moins nombreux , seraient tous employés à des actes qui réclament impérieusement une certaine dose d'intelligence ; et où tout ce qui est action purement machinale , serait exécuté par des animaux ou par des machines. Une pareille nation aurait tous les produits, jouirait de toutes les utilités qu'il est possible de se procurer.

On déplore quelquefois , dans les villes de grandes manufactures , cette multitude d'ouvriers qui par moments manquent d'ouvrage , ou sont trop peu payés pour bien vivre. Ce malheur

ne vient point de l'usage des machines : proportion gardée, il n'y a pas plus d'ouvriers dans la peine là où les machines sont employées, que là où elles ne le sont pas. On ne voyait guère de machine» en .Angleterre au temps de la reine

Elisabeth , et ce fut alors cependant que l'on se crut obligé de porter cette loi pour l'entretien des pauvres , qui n'a servi qu'à les nullii)lier.

De nos jours , les classes laborieuses ne sont nulle part plus à plaindre que dans des pays où l'on n'a point . encore introduit de procédés expéditifs , comme en Pologne. A la Chine , où presque tout se fait à force de bras, les ouvriers meurent de faim. Ce ne sont point les suppléments au travail des bras qui occasionnent la misère des peuples ; c'est le défaut d'industrie et d'activité , la pénurie des capitaux , une mauvaise administration , et bien d'autres causes encore que l'on peut assigner lorsqu'on connaît l'économie des sociétés.

Il y a dans tous les pays où l'industrie manufacturière est très-développée , des moments où l'ouvrage ne va pas, et où la classe ouvrière tout entière est en souffrance. Ce malheur ne tient point non plus à l'emploi des machines , mais à la nature des produits manufacturés qui sont en général exposés à de grandes vicissitudes dans la demande qu'on en fait. Ces vicissitudes ont lieu quels que soient les procédés qu'on suive dans les fabrications , et même elles sont beaucoup moins funestes là où les machines sont répandues; car enfin dans les lieux où tout se fait à bras d'hommes, si le travail vient à manquer , beaucoup d'hommes restent sans pain , tandis que lorsqu'une machine manque d'ouvrage , son propriétaire perd seulement l'intérêt du capital qu'elle représente.

Quand je vous ai prouvé , messieurs , que l'introduction des machines expéditives , telles que le moulin à farine , ne diminue pas les moyens d'existence de la classe laborieuse , et n'a que l'inconvénient , assez grave à la vérité, de changer la nature de ses occupations, je n'ai pas complètement rendu justice aux machines. Le fait est que, dans la plupart des cas, elles sont favorables aux ouvriers mêmes dont elles semblaient supprimer le travail. Tout procédé expéditif, en réduisant les frais de production, met le produit à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs. L'expérience prouve même que le nombre des consommateurs s'augmente dans une proportion bien plus rapide que la baisse du prix. La baisse d'un quart dans le prix, double quelquefois la consommation. Cet effet est encore plus marqué lorsque le procédé expéditif améliore le produit en même temps qu'il le rend moins cher. C'est de quoi la presse d'imprimerie nous a offert un mémorable exemple. Les livres imprimés sont plus élégants, plus propres, que les manuscrits d'autrefois, et ils coûtent beaucoup moins. Aussi, quoique cette machine expéditive permette à chaque travailleur de faire autant d'ouvrage que deux cents hommes , la multiplication des livres et le» art» qui en

RÉVOLUTION DANS L'INDUSTRIE DU COTON

dépendent, la gravure des poinçons, la fonte des caractères , la fabrication du papier , les professions d'auteur, de correcteur, de relieur, de libraire , occupent cent fois peut-être autant de tra-

vailleurs que le même genre de production en occupait autrefois (i).

Mais l'expérience la plus frappante peut-être que présentent les annales de l'industrie, nous est fournie par l'influence qu'ont eue les machines qui servent à la fabrication des cotons. Rien ne parle plus haut que les faits quand leurs causes sont bien connues et toutes leurs circonstances facilement expliquées. Un narré abrégé de ce que fut autrefois le commerce du coton et de ce qu'il est devenu depuis qu'on a travaillé ce produit avec des machines expéditives, ne sera donc pas déplacé dans un cours tel que celui-ci ; d'autant plus qu'en nous servant d'exemple, il nous suggérera des réflexions de plus d'un genre sur les révolutions de l'industrie et l'économie des nations.

CHAPITRE XIX

De la révolution survenue dans le commerce, à l'occasion des machines à filer le coton.

Il paraît, d'après les recherches des savants, que tous les pays chauds, particulièrement dans le voisinage des mers, produisent quelque espèce de coton qui leur est indigène. On en cultive de temps immémorial dans l'Indoustan, en Chine, en Perse, en Egypte, dans l'île de Candie et en Sicile. Il y a très-longtemps qu'on en récolte dans les parties méridionales de l'Italie et de l'Espagne ; et les naturels de l'Amérique méridionale cultivaient déjà plusieurs espèces de cotonniers, au moment où l'on en fit la découverte ; ce qui a multiplié les espèces et les variétés de cette plante au point qu'aucun naturaliste n'a pu encore les décrire

toutes, et qu'il n'est aucun négociant, aucun planteur, aucun courtier, qui en ait une connaissance complète. Leur mélange et leur transplantation multiplient encore tous les jours les variétés qu'on en possède.

La facilité de recueillir et de travailler le beau duvet que produisent les cotonniers, a permis aux habitants de tous les lieux où l'on en récolte, d'en faire des vêtements et des ameublements plus ou moins élégants et commodes, selon l'état de leur civilisation ; mais il n'est devenu un véritable objet de commerce, que pour les peuples assez industrieux pour en former des tissus qui, par leur beauté et leurs qualités durables,

(i) Voyez, pour ce calcul, mon Traité d'économie politique, liv I, chap. 7.

(2) Voyez ce que Pline et Strabon disent de ce commerce et de celle richesse des Coloniens.

pussent être recherchés généralement, et pour les établir à un prix modéré qui en favorisât le débit hors de chez eux. C'est par cette raison que les Persans, les Indous et les Chinois, ont été, dès l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, les principaux, ou plutôt les seuls marchands de coton manufacturé, comme les Chinois ont été les seuls marchands d'étoffes de soie, jusqu'au moment où cette industrie pénétra chez les Grecs du Bas-Empire et de là en Italie, au xv^e siècle, à l'époque où les Turcs firent la conquête de la Grèce. On sait qu'elle fut portée en France au commencement du xvii^e siècle, et de France, en Angleterre et en Allemagne, par suite de la révocation de l'édit de Nantes.

Pour en revenir au coton, afin de comprendre la grandeur de la révolution que ce commerce a subie, nous tâcherons de savoir

ce qu'il était à son origine.

Dans les plus anciens temps historiques , l'Inde fournissait à l'Europe ses mousselines et d'autres tissus de coton, parla mer Noire, Des marchands assyriens les portaient, avec les soieries de Chine, les tapis de Perse , et les épiceries de l'Orient , à Colchos et à Trébizonde , ports sur le Pont-Euxin , qui depuis ont fait partie du royaume de Mithridale. D'autres marchands les répandaient de là dans les parties de l'Europe où quelque civilisation se laissait apercevoir. Il n'en fallut pas davantage pour procurer de grandes richesses aux villes qui servaient d'entrepôts à ce commerce. Les Grecs, qui commençaient alors à cultiver les arts et la navigation , voulurent prendre part à ces richesses (i) , et firent une première expédition en Colchide pour en rapporter les produits de l'Orient. De là l'histoire, habillée en fable, des Argonautes el de la conquête de la toison d'or.

Ces produits de l'Inde el de la Chine furent longtemps rares en Europe , de même que leurs consommateurs. Nous en pouvons juger parle prix excessif des soieries à Rome, jusqu'au temps des empereurs, où on les vendait au poids de l'or : on mettait leur poids en or dans l'autre bassin de la balance ; el l'or comparé au blé valait six fois autant qu'à présent (s). Les tissus de coton, sans être aussi chers que les soieries, coûtaient néanmoins beaucoup aux consommateurs. Ces étoffes ne pouvaient convenir qu'à la grande opulence ; et rien n'étonnerait probablement une dame grecque qui aurait fait un sommeil de deux mille ans , comme de voir une de nos plus simples ouvrières avec un tablier de taffetas noir, une robe de toile de coton peinte el un châle de mousseline.

Un peu plus tard , une route moins longue s'ouvrit

(3) Voyez plus loin, dans ce Cours, ce qui a rapport à l'altération survenue dans la valeur des monnaies.

PREMIÈRE PARTIE.

entre l'Asie et l'Europe. Les Phéniciens firent venir les produits de l'Inde jusqu'à ^lana , port situé au fond de la mer Rouge, d'où ils se rendaient par un court trajet de terre, jusqu'à Rhinocollura sur la Méditerranée , où on les embarquait de nouveau jusqu'à ïyr, leur principal entrepôt. De ïyr ces marchandises se répandaient facilement sur toutes les côtes de la Méditerranée , c'est-à-dire dans toute la Grèce déjà très-florissante et très-civilisée ; dans toutes les colonies grecques de la Sicile et de l'Italie méridionale; chez les Romains encore grossiers et peu puissants ; dans l'Étrurie , aujourd'hui la Toscane ; à Carthage et dans tous les pays de sa domination; à Marseille, ville grecque où les Gaulois, nos sauvages ancêtres, venaient probablement acheter le peu d'étoffes de soie et de coton, de même que les épiceries qu'ils consommaient, comme on voit aujourd'hui des naturels de l'Amérique septentrionale apporter des peaux de castor et d'autres fourrures dans les villes des États-Unis, et acheter en échange des couvertures, des armes et de la poudre, et de l'eau-de-vie.

On sait les richesses que les Phéniciens retirèrent de ce commerce. L'histoire du peuple hébreu retentit de la grandeur et de l'opulence des villes de Tyr et de Sidon et de leur territoire; et, ce que n'avaient pu faire Darius et les forces de l'empire des Perses , la ville de Tyr seule arrêta pendant quelques instants la marche triomphante d'Alexandre. Ce farouche conquérant s'en vengea sans générosité; et afin que sa vengeance fût éternelle, il fonda la

ville d'Alexandrie en Egypte, et détourna le commerce de l'Orient.

Le port d'Alexandrie , agrandi par les Ptolémées , favorisé par sa position et par les communications que

, (i) L'art de filer le coton à la mécanique n'est pas soili lotit entier sans doute du cerveau d'Arkwright; mais c'est à son génie, àsa persévérancequ'esldnesa mise en action, ainsi que ses premiers comme ses plus grands perfectionnements. Pendant toute la première partie du xvni' siècle, il y avait dans le Lancashire une grande demande pour le iil de coton qu'on filait à la main, et qui s'employait principalement alors pour former la trame d'une élolFe dont la chaîne était en fil de lin ; les idées de tous les fabricants étaient dirigées vers l'avantage qu'il y aurait à pouvoir filer le coton par des moyens mécaniques expéditifs. Un nommé John Wyat se crut sur la voie d'y parvenir el (lès 1738 il prit, sous le nom de son associé Lewis Paul, un brevet d'invention pour une machine à cylindres destinée à filer la laine et le coton; ses essais demeurèrent infructueux et furent bienlôt abandonnés. En 1767, de nouvelles expériences furent commencées par un fabricant de peignes à tisserand, nommé Thomas Higlis, qui fil établir quelques machines imparfaites par un horloger de Waringlon du nom de Hay, lequel fut plus lard employé aussi par Arkwright lui-même. Dans celte même année un tisserand nommé Hargreaves avait construit des métiers à filer qu'il appela spinning-Jennys (Jeannettes-fileuses) où plusieurs fils étaient filés à la fois; un chariot en reçu-

CHAPITRE XIX

les Grecs , devenus maîtres de l'Egypte, lui ouvrirent avec la mer Rouge , a continué, même sous la domination des Romains et des Arabes, à procurer à l'Europe les produits de l'Asie jusqu'au moment où Vasco de Gama montra qu'on pouvait franchir le cap de Bonne-Espérance. Dès lors les Portugais d'abord, les Hollandais et les Anglais ensuite , arrachèrent ce commerce à la Méditerranée, et approvisionnèrent l'Europe à meilleur marché et beaucoup plus abondamment qu'on ne l'avait encore fait. C'est ainsi que nous tirions par cette voie ces nankins de Chine que rien chez nous ne remplace encore qu'imparfaitement ; ces indiennes dont le nom atteste de même l'origine; ces étoffes grossières et colorées dont on achetait les malheureux nègres à la côte d'Afrique ; ces mousselines légères comme un brouillard, chefs-d'œuvre de l'adresse et de la patience des hommes ; et surtout ces toiles de coton blanches qui portaient les noms indiens de calicots , de percales, et qui employées, soit en blanc, soit après avoir reçu , par l'impression , des dessins variés à l'infini , se reproduisaient partout dans nos meubles et dans nos vêtements.

Tel était le commerce en grand du coton , lorsque vers l'année 1769, un barbier anglais, nommé Arkwright, se demanda un jour pourquoi, au lieu d'un rouet qui file un seul fil de coton à la fois , et par le moyen duquel une personne obtient dans vingt-quatre heures , tout au plus une once ou deux de fil de coton , on ne filerait pas la même matière sur de grands rouets d'où sortiraient plusieurs centaines de fils en même temps, et par le moyen desquels une seule personne obtiendrait par jour plusieurs livres de coton filé(.)?

lant allongeait des mèches préparées à la main. Quoi qu'il en soit, l'invention fondamentale de la filature mécanique est due à Arkwright : cette invention consiste principalement dans l'application d'un système d'étirage, au moyen de paires successives de cylindres, dont les premiers fournissent le coton plus lentement que les suivants ne l'entraînent, ainsi que cela est décrit dans le texte de cet ouvrage. Son premier brevet fut pris en 1769, il en prit un nouveau en 1770 pour de nombreux perfectionnements apportés à sa première invention, ainsi que pour une série de machines destinées à préparer le coton. Vers cette dernière époque, Samuel Crompton de Bolton faisant une heureuse combinaison des inventions de Hargreaves et d'Arkwright imagina la machine à cylindres cannelés et à chariot; mais cette dernière machine ne fut perfectionnée et ne devint en usage qu'en 1786.

Arkwright, né dans une humble condition à Prescot, en 1732, était le plus jeune de treize enfants; il réunissait à un esprit inventif et ingénieux toutes les qualités et surtout la persévérance d'un bon administrateur; non seulement il fit des découvertes importantes, mais il sut encore surmonter des obstacles sans nombre, pour arriver à une application utile dans la pratique. Il est mort à l'âge de soixante ans, ayant pu jouir de sa gloire, et laissant

U'ÉVOLUTION DANS L'INDUSTRIE DU COTON.

La difficulté consistait à remplacer pour plusieurs centaines de fils à la fois, l'action des deux mains lorsqu'elles pincent, à peu de distance l'une de l'autre, une mèche de coton, et l'affinent en l'allongeant. Il fallait en même temps imiter l'action du fuseau qui tord ensemble les filaments au moment qu'ils sont réduits au de-

gré de finesse qu'on veut atteindre. Que fit cet homme ingénieux pour obtenir la première de ces façons, l'allongement de la mèche? Il imita l'action des deux doigts qui pincent une mèche en faisant passer celle mèche entre deux petits cylindres, l'un de fer cannelé' sur la longueur, l'autre de fer, couvert de drap et de peau , qui pose sur le premier. Mais la mèche passée dans cette espèce de laminoir, en serait sortie aussi grosse, aussi abondante en matière qu'elle y était entrée. Il la fit donc passer, au sortir de la première paire de cylindres , entre deux autres cylindres pareils , situés à la distance de quelques lignes seulement des premiers ; mais (et il faut remarquer ceci , car c'est l'idée fondamentale de la découverte) cette seconde paire de cylindres qui pinçait la mèche de coton au sortir de la première paire, au moyen de roues dentées disposées convenablement, tournait plus vite que celle-ci.

On peut prévoir ce qui devait résulter de cet arrangement : la seconde paire, tournant plus rapidement , devait tirer la mèche plus vite que la première paire ne pouvait la céder ; dès lors il fallait que cette mèche, retenue d'un côté et tirée de l'autre , s'allongeât , comme si, pincée entre l'index et le pouce de chaque main , les deux mains la tiraient en s'éloignant.

L'action des deux paires de cylindres était supérieure même à celle des deux mains de la fileuse , car ces cylindres agissaient continûment par un mouvement de rotation ; tandis que les deux mains étaient obligées de se reprendre; d'où il résultait une perte de mouvement, une perte de temps et un fil moins égal (i)

une immense fortune. Ses compatriotes ont eu le mérite de savoir honorer cet homme remarquable : il avait été élu à la première magistrature du comté de Derby, et il avait reçu du roi

George \U des lettres de noblesse, qui avaient alors, et surtout en Angleterre, un grand prix aux yeux de tous. On peut consulter, sur l'histoire de la Glature du coton, les ouvrages d'Edward Baynes, de Richard Guest, de Charles Babbage, celui surtout du docteur Andrew Ure, qui a paru en 1836, et enfin l'article cotox ûa Dictionnaire du Commerceet des Marchandises, publié à Paris par Guillaumin , libraire. {Noie de l'édileur.)

(i) La fileuse de colon, à mesure que son fuseau tournait, allongeait sa mèche en éloignant sa main de l'extrémité du fuseau. La fileuse de lin allonge sa filasse en pinçant la mèche avec deux doigts de la main gauche d'un côté et deux doigts de>la main droite d'un autre côté, et en éloignant les deux mains. Le fuseau tord ensuite, les uns avec les autres, les brins atténués.

(i) L'importation en Angleterre du coton d'Egypte s'est

On conçoit qu'une broche tournant avec rapidité , pouvait ensuite tordre ce coton atténué autant qu'il était nécessaire, à mesure qu'il sortait des cylindres.

C'est sur ce petit procédé mécanique qu'est fondée la filature en grand du coton , dont tous les autres détails ne sont que des développements- Mais remarquez les graves conséquences que peut avoir une idée fort simple en apparence : une seule personne filant à la fois par ce moyen deux cents fils , plus ou moins , on a pu fabriquer des fils , et par conséquent des tissus de coton , à bien meilleur compte que dans l'Inde , où la main d'oeuvre coûte cependant si peu! On a obtenu une égalité , une régularité d'exécution que la main de rindou , tout exercée qu'elle est , ne saurait jamais atteindre ; on a pu varier, et avec une exactitude calculée , les différentes grosseurs de fil ; ce qui a permis d'exécu-

ter d'innombrables qualités de tissus pour l'usage de toutes les classes de la société , depuis le palefrenier vêtu d'un robuste velours de coton , jusqu'à la petite-maîtresse qu'embellit un tulle déhcat.

Mais c'est surtout le tissu le plus simple, celui qu'on nomme calicot et percale lorsqu'il est blanc , et toile peinte lorsqu'il est coloré ; c'est ce tissu que la compagnie des Indes d'Angleterre versait d'abord par torrents dans les indienneries d'Europe, qui, depuis le commencement de ce xix^e siècle , se trouve complètement remplacé par celui que fournissent des manufactures maintenant répandues en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Portugal et ailleurs , lesquelles s'approvisionnent de matières premières au Brésil, aux Antilles, aux Etats-Unis, en Espagne, à Naples , en Grèce, et , depuis peu d'années , pour des quantités considérables en Egypte (â). A la fin du xvi^e siècle , il ne se consommait pas en Europe une seule pièce de toile de coton qui ne nous arrivât de l'Indoustan ; vingt-cinq ans ne se sont pas écoulés , et il ne s'est pas consommé

élevée en 1838, à 111,023 balles qui, à la vérité, ne sont pas très-fortes, puisque leur poids commun ne va pas au delà de 100 kilogrammes chacune. Le pacha d'Égypte s'est arrogé le monopole de la culture et du commerce du coton, comme de presque toutes les industries; ce qui certainement est très -funeste pour le pays, mais cependant beaucoup moins que le gouvernement également arbitraire, mais de plus dévastateur, des mameluks. Si ce pays peut un jour obtenir des institutions et des garanties pour les personnes et les propriétés, alors il retirera quelque fruit des arts que le pacha actuel y introduit de force. {Note de l'auteur.}

L'importation du coton d'Egypte en Angleterre a été pour 1850 réduite à 41,183 et, en 1835, 43,721 balles.

L'importation du même coton en France a commencé en 1822 par 153,731 kilogrammes. Elle s'est élevée en 1825 à 4,153,159 kilogram.; elle s'est réduite depuis en 1835 à 2,250,641 k., et en 1837 à 2,139,720 k.

{Note de l'éditeur.)

PREMIÈRE PARTIE. - CHAPITRE XIX

une seule pièce de loile de coton qui vint d'un pays d'où elles venaient toutes. Bien plus : les négociants anglais commencent à en expédier avec succès aux Indes. C'est véritablement un fleuve qui remonte vers sa source (s).

En 1788, le gouvernement français trouva le moyen de se procurer quelques modèles des machines à filer le coton. Ils furent déposés au château de la Muette, à l'extrémité de Passy. Quelques négociants réunis à des mécaniciens et aidés par des capitalistes, les imitèrent et formèrent des manufactures en Normandie, à Orléans et dans les environs de Paris. Ces établissements furent favorisés par la guerre qui rendit plus difficiles les relations du continent avec l'Angleterre et avec l'Indoustan ; et ils se multiplièrent au point que M. Chaptal, dans son ouvrage sur l'industrie, porte le nombre des filatures de coton en France, à deux cent vingt, dont soixante très-considérables, faisant ensemble tourner au delà de 900 mille broches ou fuseaux. Le même au-

teur porte le nombre des métiers à tisser le coton , à près de GO mille , et celui des métiers à le tricoter, à 7 mille 500 (2).

Le nombre des machines du même genre qui travaillent en Angleterre , est bien plus considérable. Quant à celles qui sont répandues dans les autres parties de l'Europe et de l'Amérique , on n'a encore aucunes données sur leur nombre. Quoi qu'il en soit, on peut présumer que d'ici à quelques années , les tissus de l'Inde n'existeront plus en Europe que dans la mémoire des hommes et dans les cabinets des curieux. Et ce sont deux petits rouleaux , d'un pouce de diamètre , qu'on s'est avisé de poser l'un sur l'autre , dans une petite ville d'Angleterre, qui ont opéré dans le commerce du monde , cette révolution à peu près aussi importante que celle qui résulta de l'ouverture des mers d'Asie par le cap de Bonne-Espérance.

On serait tenté de croire que des machines aussi expéditives et aussi parfaites que celles dont je viens de vous entretenir, devaient laisser sans ouvrage , en Angleterre , la plupart des ouvriers et des ouvrières qui

(i) Cet effet a reçu son complément par l'invention du métier à lisser mis en mouvement par un moteur. Et comme les perfectionnements industriels s'entraînent l'un l'autre, les progrès ont été tels relativement aux étoffes de laine, qu'elles entrent dans la voie tracée par les étoffes de coton. Voici ce que je lis relativement aux tissus de cachemire, dans un écrit intéressant tracé par un des principaux promoteurs de notre industrie, M. Ternaux, membre de la chambre des députés : « Pour l'égalité de « travail, la finesse, et la modicité du prix, notre fabrication l'emporte aujourd'hui sur celle de l'Inde, puisque « les tissus de cachemire sont un des meilleurs objets d'exportation de la France pour

Calcutta. « Notice sur l'amélioration des troupeaux démolons en France, \). 60.

filait auparavant du coton. C'est précisément le contraire qui est arrivé. Le nombre des personnes occupées à travailler ce duvet , a considérablement augmenté. Je tiens d'un négociant qui a été pendant cinquante ans dans le commerce et la fabrique des cotons , qu'avant l'invention des machines, on ne comptait dans la Grande-Bretagne que

5,200 fileuses au petit rouet, et 2,700 tisseurs d'étoffes de coton ;

en tout 7,900 ouvriers; tandis qu'en 1787, dix ans seulement après l'introduction des machines , on comptait dans le même pays

105,000 personnes, grandes et petites, occupées de la filature, et 247,000 idem employées au tissage ;

en tout 552,000 ouvriers, au lieu de 7,900.

De plus les machines, au lieu de réduire le salaire des ouvriers, l'avaient au contraire fait monter. A la première de ces époques , une femme ouvrière gagnait par jour 20 sous de France ; à la seconde époque , elle gagnait 50 sous. Un homme qui gagnait auparavant 40 sous de France , put, après l'introduction des machines , se faire payer 5 francs ; ce qui prouve qu'on demandait plus d'ouvriers qu'il ne s'en offrait, et ce qui s'explique par la plus grande consommation qu'on a faite des cotonnades quand elles ont été à bon marché, et par le nombre considérable de tisseurs qui n'a été la suite. Je sais que la main-d'œuvre a baissé depuis , en raison de l'encouragement même donné à la

population par l'introduction des machines. Le prix de la main-d'œuvre est tombé encore plus bas dernièrement par des motifs étrangers à notre sujet , par l'invasion en Angleterre des ouvriers d'Irlande ; mais il n'est pas moins curieux d'observer que dans les dix premières années de l'introduction de machines aussi puissantes et qui abrégeaient à un si haut degré la main-d'œuvre , les salaires, au lieu de tomber, avaient plus que doublé.

Au surplus , ce nombre d'ouvriers occupés par le coton, a dû s'augmenter bien plus encore depuis l'année 1787. Si nous prenons pour base de leur

(2) Depuis la publication de l'ouvrage de Chaptal, le nombre des filatures de coton s'est beaucoup accru en France; on comptait, en 1837, 240 de ces établissements dans le seul département de la Seine-Inférieure, 150 dans l'arrondissement de Lille, 56 dans les départements formés de l'ancienne Alsace; 37 dans l'arrondissement de Saint-Quentin, et un grand nombre d'autres répandues dans le reste de la France et à Paris. En 1834 et 1835, M. Nicolas Kœchlin évaluait le nombre des broches tournant en France à 3,500,000, pouvant produire 34,000,000 kil. de colon filé, représentant une valeur d'environ 170 millions de francs. Le nombre des métiers à lisser a plus que triplé également dans l'espace de dix ou douze ans.

{Noie de VédUcur.)

RÉVOLUTION DANS L'INDUSTRIE DU COTON

nombre , la quantité de livres de coton soumises au travail, je trouve dans les relevés présentés au parlement que, de 1786 à 1790, la quantité moyenne de livres de coton importées dans la Grande-Bretagne , a été , en nombre rond , de 26 millions de livres ; et que de 1821 à 1825, l'importation moyenne a été de 10 millions de livres , sur lesquelles 10 millions de livres ont été ré-exportées (i). Conséquemment les données anglaises, de 1821 à 1825, ont consommé annuellement 155 millions de livres de coton. Or, si 26 millions de livres occupaient 352,000 ouvriers , 155 millions de livres doivent en occuper au delà de deux millions, nombre véritablement prodigieux dans une île qui ne contient, outre les moteurs aveugles, que 15 millions d'habitants. Mais , en supposant même un peu d'exagération dans les données fournies par les statisticiens d'Angleterre , on ne pourrait manquer de reconnaître qu'un accroissement considérable de travail humain a accompagné l'invention de machines destinées à le suppléer. Encore , dans le nombre de personnes employées au coton , ne comprenons-nous ici , ni les matelots , ni les voituriers qui servent à ce commerce , ni les industriels de tous genres , négociants, commis, courtiers, indienneurs, teinturiers, mécaniciens, détaillants, etc., qui s'en occupent chacun à leur manière.

Si l'on avait des documents sur la quantité de livres de coton fabriquées en France avant l'introduction des machines , et si l'on pouvait la comparer avec ce qui s'en est fabriqué depuis , on trouverait probablement des résultats analogues. Le relevé des douanes de 1825 porte à 24,667,312 kilogrammes, la quantité de

coton importé en France pendant cette année-là , réexportation déduite , et non compris la contrebande ou plutôt l'excédant des déclarations incomplètes (-i).

D'après les mêmes bases qui nous ont fait évaluer la quantité d'ouvriers que le coton occupe en Angleterre, cette quantité de kilogrammes supposerait en France 728,000 personnes employées au coton. Je ne pense pas qu'il y en ait autant ; mais , quand nous devrions réduire ce nombre à moitié , il est probable qu'il excéderait encore de vingt fois le nombre des ouvriers qui pouvaient être employés autrefois dans la même matière.

On peut donc affirmer hardiment que les machines expéditives pour fder le coton , loin d'avoir, en défi-

(i) En 1830 l'importation du coton dans la Grande- Bretagne a dépassé 361 millions de livres.

{Noie de l'édileur.) (s) Les données suivantes, sur les quantités de coton mises en consommation en France dans ces dernières années, pourront donner une idée des progrès de la fabrication.

En 1830 — 29,260,453 kilogrammes.

nilive, arraché du travail à la classe ouvrière, lui en ont procuré considérablement.

Il est possible que ce soit en partie aux dépens de quelque autre pays. Je n'oserais pas répondre que la cessation de toute demande des tissus de l'Inde pour l'Europe, n'ait pas porté préjudice à quelques fabricants du Bengale ou à leurs ouvriers. Cependant je n'ai entendu dire par aucun voyageur que le sort des manu"acturiers de l'Inde soit pire qu'il n'était. Quelque considérable que fût en Europe la consommation des cotonnades, jus-

qu'au commencement du xix^e siècle, on ne peut se dissimuler qu'elle était encore peu de chose comparée à celle de l'Inde même. Là se trouvent 40 millions d'individus sujets de l'Angleterre , et 40 autres millions répandus sur le reste de ces vastes et populeuses contrées , qui tous sont vêtus de coton , hommes , femmes et enfants , depuis les familles des nababs jusqu'à celles des parias , tandis qu'en Europe les hommes portent très-peu de cotonnades , et les femmes n'en portent pas toujours.

Il faut songer encore que le commerce de l'Inde avec l'Europe , en changeant d'objets , n'a pas laissé d'être toujours aussi considérable. Il a même augmenté. S'il a fallu fabriquer, sur les bords du Gange, moins de calicots et de percales pour notre usage , il a fallu y préparer de l'indigo , du sucre dont auparavant ce pays n'envoyait pas une seule barrique en deçà du cap de Bonne-Espérance. Il a fallu cultiver et récolter pour l'Europe du coton en laine , et l'Angleterre' en tire maintenant de l'Inde sous cette forme un bien plus grand nombre de balles qu'elle n'en tirait auparavant façonné en étoffes (s).

Ce prodigieux accroissement de consommation en cotonnades , qui , pour l'Angleterre seule , s'est élevé , en moins de 50 ans, de 5 millions par année, à 153 millions de livres pesant, n'a pas multiplié le nombre des gens occupés par le coton en Angleterre seulement, mais dans tous les lieux où la culture du coton s'est étendue. Actuellement les manufactures de coton d'Europe occupent beaucoup de monde au Brésil , dans la république d'Haïti , sur toute la côte de Cumana , aux États-Unis, dans la Grèce , en Egypte, dans tous les lieux d'où il nous arrive du coton en laine et qui, avant la découverte des machines, ne nous en fournissaient pas, ou nous en fournissaient peu.

Ce n'est pas tout : l'influence des machines à fder

En 1833 — 33,609,819 kilogrammes.

En 1836 — 44,331,604 d».

{Noie deVédileur.) (s) En 1823 l'Angleterre, d'après les élats d'importation, a tiré de l'Indouslan , 59,350 balles du poids commun de 340 livres chacune. {Noie de l'auteur.)

Le nombre de balles importées de l'Inde en Angleterre en 1855 s'est élevé à H 7,96.^ . {Noie de Védileur.)

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE XIX

le colon ne s'est pas bornée à multiplier le nombre des industriels qui s'occupent spécialement de cette matière. Par des considérations qui vous seront développées plus tard, il a fallu que les terres, les capitaux et rindustrie de l'Europe , créassent d'autres produits, d'autres valeurs , pour acquérir les valeurs en coton qu'elle consomme maintenant de plus qu'elle ne faisait ; car les industriels d'Europe qui s'occupent maintenant des produits de coton , ne les donnent pas pour rien : ils les fournissent en échange de tous les objets qu'il a fallu créer d'un autre côté pour acheter leurs cotonnades. C'est ainsi qu'une seule industrie peut étendre son influence sur toute l'économie des nations (i).

Je vous ai entretenus jusqu'ici, messieurs, de ce qui constitue la production des richesses. Vous avez vu le rôle que joue dans ce grand œuvre l'industrie de l'homme aidée de ses instruments. Vous pourriez croire qu'il y a d'autres moyens encore d'en pro-

duire , parce que vous rencontrez dans le monde des personnes qui acquièrent des richesses et même parviennent à la grande opulence , sans ajouter le moindre degré d'utilité à quoi que ce soit. Un homme, considéré en particulier, peut effectivement acquérir des richesses sans en produire , en abusant de la supériorité de ses forces , ou de l'ignorance de celui qu'il dépouille : mais les biens qu'il s'approprie ainsi , ont néanmoins été créés par quelqu'un ; et plus vous considérerez ce sujet , plus vous vous apercevrez que ces biens ne peuvent avoir été produits que de la manière que je vous ai indiquée. La société , prise en masse , ne peut s' enrichir que par la production ; car ce qui n'enrichit un individu qu'aux dépens d'un autre , n'augmente pas les richesses de la masse (2).

(1) Depuis que ce chapitre a été écrit, de nombreux perfectionnements ont encore été apportés à la filature de coton; les machines n'ont cessé de s'améliorer depuis l'invention première d'Arkwright; les derniers progrès ont porté surtout sur les opérations préparatoires; des bancs à broches et d'autres machines ont été substitués aux anciens bancs à lanternes et aux métiers en gros; mais ces détails ne sauraient trouver place ici. On ne doit pas perdre de vue que ce Cours n'est ni un ouvrage de statistique ni un ouvrage de technologie; et si l'auteur s'est occupé de l'industrie cotonnière, c'est incidemment, et pour y puiser

Les profits qui forment le revenu des capitalistes et des propriétaires fonciers, ne sont pas une spoliation , car ces membres de la société contribuent par le moyen de leur instrument , à communiquer en partie aux choses, l'utilité qui fait leur valeur ; et l'on ne peut pas dire qu'ils profitent aux dépens des consommateurs, puisqu'en supposant qu'il n'y eût dans le monde ni capi-

talistes, ni propriétaires fonciers, on payerait les produits plus cher qu'on ne les paye maintenant (3).

Après avoir observé ce que peut l'industrie , analysé ses procédés , reconnu la nature de ses instruments , nous allons la suivre dans ses principales applications. Mais il ne faut pas vous imaginer, messieurs, que le professeur puisse tout faire. Il n'est chargé que de la moitié de la tâche ; c'est à vous de l'achever. Pour profiter d'une étude quelconque , il faut que l'assimilation s'opère... L'assimilation ! allez-vous me demander! Qu'entendez-vous par ce mot? — Le voici :

Les aliments qui soutiennent notre vie ne sont pas nous ; et cependant ils deviennent nous, lorsque passés dans le sang , puis dans les muscles , ils finissent par faire partie de notre corps. De même, si vous lisez un livre, si vous écoutez un orateur, sans vous approprier ce qu'ils disent de bon , leurs idées restent leur propriété et ne font point partie de la vôtre. Mais du moment que vous vous êtes formé , en y réfléchissant, une conception nette de l'idée qu'on a présentée à votre esprit; du moment qu'eu suivant le professeur, vous vous êtes, pour ainsi dire, promenés avec lui autour d'un objet, que vous l'avez examiné sous toutes ses faces, que vous avez remarqué tout ce qui le caractérise, alors l'idée que vous en emportez, n'est plus celle du professeur seulement : elle est à vous comme à lui ; l'assimilation est faite.

des exemples qui viennent appuyer ses démonstrations.

{IVole de Védileur.)

(2) Ces déplacements de richesses étant nuisibles à la véritable multiplication des richesses et au bien-être de la société, autant qu'à la justice, devraient toujours être prévenus ou réprimés par

les lois. Ils le sont dans beaucoup de cas; il n'y a que bien peu de pays où ils le soient dans tous.

(3) Voyez le présent volume, page SI. La même vérité acquerra une grande solidité dans la suite de cet ouvrage.

FIN Di: LA PREMIERE PARTIE.

APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AUX DIVERSES INDUSTRIES.

CHAPITRE PREMIER

Vue générale de la production agricole.

Nous avons reconnu les véritables sources de toutes nos richesses, mais nous n'avons encore jeté qu'un coup (l'œil insuffisant sur la manière dont on les exploite. Cependant les avantages qu'en retire la société dépendent presque entièrement de cette exploitation.

Mais, avant d'aller plus loin, je dois vous prévenir qu'elle peut être considérée sous deux points de vue différents. On peut désirer de savoir ce qui résulte de l'exercice des diverses industries dans l'inlérél de la société en général, de la nation ; ou bien ce qui en résulte dans l'inlérél des producteurs. Ces deux intérêts se confondent souvent , et quelquefois aussi se trouvent en opposition. Il suffira de vous avoir prévenus ici sur ce point, car vous en avertir chaque fois entraînerait dans des répétitions inutiles. Dans une autre partie du Cours , celle qui traite des revenus des différentes classes de la société , nous verrons les lois naturelles

qui président au partage qui se fait des valeurs produites , entre tous les producteurs.

L'agi'culture est une manufacture de produits agricoles ; mais je vous rappellerai que , pour plus de commodité , les économistes ont classé avec les produits qui proviennent de la culture proprement dite des terres, tous ceux que l'homme recueille immédiatement des mains de la nature, et non des mains d'un précédent producteur ; ou, si vous l'aimez mieux , tous les produits qui n'ont pas encore subi d'échange. Ainsi, nonseulement le blé , les légumes , les bois , sont des produits de l'industrie agricole , mais nous considérons ici comme tels , les troupeaux , les métaux lorsqu'ils ne sont pas encore sortis des mains de l'exploitateur des mines, les poissons, le gibier, les fourrures. Tous ces produits ne deviennent des produits des arts et du commerce, qu'après que , sortis des mains de leur pre-

J.-B. SAT. — TOME I

mier producteur, ils ont subi de la part du manufacturier ou du commerçant, une nouvelle façon (i).

Parla même raison, nous avons laissé, suivant l'usage commun , dans la classe des produits agricoles , ceux même qui ont reçu quelques préparations, pourvu qu'elles aient été données par les entrepreneurs qui les ont recueillis. Quoiqu'il y ait en beaucoup d'endroits des pressoirs communs pour faire de l'huile ou du vin, on ne regarde pourtant pas cette manipulation comme dépendante des manufactures. Nous pouvons nous la représenter comme un appendice de celle de la récolte ; de même que le travail de rouir, tiller et peigner le chanvre, saler ou sécher le pois-

son, etc., passe pour un appendice de l'industrie de ceux qui récoltent le chanvre, ou qui pêchent le poisson.

11 y a une analogie parfaite entre l'industrie agricole et les autres industries. Un cultivateur est un fabricant de blé qui , parmi les outils qui lui servent à modifier les matières dont il fait son blé , emploie un grand outil que nous avons nommé un champ. Quand il n'est pas propriétaire du champ , qu'il n'en est que le fermier, c'est un outil dont il paye le service productif au propriétaire ; et ce service , comme tous ceux qu'il est obligé de mettre en jeu , il s'en fait rembourser l'avance par l'acheteur du produit, en même temps qu'il se fait rembourser l'avance qu'il a faite de ses propres travaux et de ceux de ses serviteurs. Le nouvel acheteur à son tour se fait rembourser l'avance de tous ces frais de production par l'acquéreur auquel il vend le produit , jusqu'à ce que le produit soit parvenu au consommateur, qui rembourse la première avance accrue de toutes celles au moyen desquelles le produit est parvenu jusqu'à lui. Un consommateur rembourse ainsi le service d'un fonds de terre situé quelquefois bien loin de lui. Dans le prix du coton que nous achetons , nous payons le service rendu par un terrain situé aux

(i) Un simple transport est une façon donnée par le commerçant. {Note de l'éditeur.)

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE H.

grandes Indes ou en Amérique, de même que nous payons l'intérêt du capital et le salaire du travail qui ont contribué, dans ces pays lointains, à la production du coton.

Le consommateur d'une étoffe de coton paye en outre l'usage qu'on a fait en Europe du terrain sur lequel sont construits les

ateliers où l'on a filé et tissé le coton de son étoffe; car un terrain peut servir à la production autrement qu'en étant cultivé ; ou plutôt un terrain sur lequel une action utile s'exécute, est toujours cultivé . De même, le consommateur d'un ustensile de quincaillerie paye le concours du fonds de terre où le métal a été recueilli et de celui où l'ustensile a été façonné. S'il vous répugnait d'appeler du nom de fonds de terre , une mine , appelez-la un instrument naturel approimé, suivant une nomenclature qui m'a paru plus exacte et qui ne propage point d'idées fausses. S'il était question d'un baril de morue , ce serait un instrument naturel non approprié (la mer) qui aurait, jusqu'à un certain point, concouru au produit sans faire payer son service ; de manière que le consommateur n'a , dans ce cas , d'autres avances à rembourser que les frais occasionnés par la main-d'œuvre et par l'emploi du capital. L'expression importe peu lorsqu'elle est bien précisée et que l'on conçoit nettement comment les choses se passent.

Au premier aperçu , il semble que ce serait une économie pour le consommateur que de ne point payer le service que rend le fonds de terre dans les opérations productives ; mais nous avons déjà eu lieu d'observer (et nous aurons d'autres occasions de faire la même remarque) que les produits qui ne peuvent parvenir à l'existence sans l'appropriation des terres, nous reviendraient plus cher, si cette appropriation n'existait pas ; car alors ils n'auraient pas lieu, et nul produit n'est plus cher que celui qu'on ne peut obtenir à aucun prix. Nous avons des exemples de ce qui arrive quand il n'y a point de propriétaires fonciers : on est dans l'état où sont les peuplades du centre de l'Amérique septentrionale : les Hurons, les Troquois. Chez eux, le sol n'appartient à personne ; aussi le seul produit qu'en tire l'industrie agricole des naturels , qui est la chasse , se réduit à des fourrures, qu'ils

achètent quelquefois par des fatigues inouïes; et même, de temps en temps, ces malheureux perdent leurs peines : le produit de la chasse ne couronne pas leur constance, et ils se trouvent, ainsi que leurs familles, exposés aux plus affreuses privations.

Voyez, au contraire, combien on vit mieux dans celles des contrées de l'Amérique où l'appropriation des terres s'est introduite ! Et la preuve qu'on y vit mieux , c'est le prompt accroissement du nombre des habitants. Suivant un auteur américain, Daniel Drake, les habitants de l'État d'Ohio qui , en 1791 , ne s'éle-

vaient pas à 3,000, étaient en 1810 au nombre de 250,760; et au moment où nous sommes , ce nombre a probablement triplé. Qu'a-t-il fallu pour cela? Presque rien : que le gouvernement des Etats-Unis leur garantît la propriété des terres qu'il leur a vendues à bon compte.

La même observation peut être faite sur les pays parcourus par les tribus nomades ou errantes, comme on en rencontre en Tartarie, en Arabie, dans plusieurs parties de l'Afrique , et qui se transportent avec leurs troupeaux partout où l'herbe a eu le temps de pousser. Un canton de la Tartarie de dix lieues en carré , où quatre à cinq tribus font paître leurs troupeaux , peut compter quatre ou cinq cents serviteurs ou bergers, occupés par cette manière de recueillir les fruits du sol; tandis qu'en France, sur une étendue de terrain pareille , en Brie par exemple , il y a cinquante mille cultivateurs , non propriétaires , qui tous tirent un revenu de leur travail agricole : sans compter qu'il y a vraisemblablement, dans la même province, un nombre pareil de gens , non propriétaires également, qui vivent également des produits du sol , mais en cultivant les manufactures et le commerce, et en échangeant leurs produits contre ceux de l'agriculture. Or l'équi-

valent de ces producteurs , négociants et manufacturiers , ne se trouve pas chez les peuples chasseurs ou nomades , où le sol n'a point de propriétaires exclusifs.

Quelle que soit la quotité des valeurs produites et gagnées dans l'industrie agricole , ces valeurs se partagent, comme je vous l'ai dit, entre les producteurs agricoles, au nombre desquels il ne faut pas compter seulement les hommes qui cultivent le sol, mais aussi les propriétaires du sol lui-même , et les propriétaires des capitaux répandus sur le sol , ou employés à faire les avances qu'exige cette industrie.

Les cultivateurs produisent par le moyen de leurs bras ; les propriétaires fonciers et les capitalistes produisent par le moyen de leur instrument. Le sol et le capital produisent pour eux ; et nous n'avons aucun moyen déjuger de la capacité productive de ces divers possesseurs de facultés industrielles et d'instruments de production, si ce n'est par les profits qu'ils en tirent, et qui seront plus particulièrement appréciés quand nous traiterons des revenus qu'on en obtient.

Mais je ne dois pas vous laisser ignorer que la capacité productive du sol et celle du capital ont été vivement combattues. Plusieurs sectes d'écrivains ont prétendu que le terrain seul était productif, et que le travail des hommes ne l'était pas. D'autres, au contraire, ont soutenu que c'était uniquement le travail qui procurait de nouvelles valeurs auxquelles la coopération du sol n'ajoutait rien.

Il est bon de se faire une idée sommaire de leurs

DES SYSTÈMES SUR LA PRODUCTION TERRITORIALE.

CHAPITRE II

Des systèmes qui ont été mis en avant relativement à la production territoriale.

Les économistes du xiii^e siècle prétendaient que , dans la production agricole , il n'y a de richesse produite que ce qu'ils nommaient le produit net, c'est-à-dire , la valeur qui reste quand les cultivateurs ont prélevé sur les produits, la valeur de leur entretien , et quand les avances faites à l'aide du capital ont été remboursées. Ce sont ces prélèvements qu'ils appelaient des reprises.

Le produit net, seul profit nouveau , suivant eux , revenant tous les ans à la société et servant à son entretien , est représenté par le loyer des fermes , par le fermage que l'on paye aux propriétaires des terres ; c'est par les mains de ces derniers (toujours suivant les anciens économistes) que le revenu annuel se répand dans toutes les classes de la société.

Ils n'accordaient le nom de productive qu'à cette industrie qui nous procure de nouvelles matières, à l'industrie de l'agriculteur , du pêcheur , du mineur. Ils ne faisaient pas attention que ces matières ne sont des richesses qu'en raison de leur valeur; car delà matière sans valeur, n'est pas richesse, témoin l'eau, les cailloux, la poussière. Or, si c'est uniquement la valeur de la matière qui fait la richesse , il n'est nullement nécessaire de tirer de nouvelles matières du sein de la nature , pour créer de nouvelles richesses ; il suffit de donner une nouvelle valeur aux matières qu'on a déjà , comme lorsque l'on fait du drap avec de la laine. Ce n'est donc pas la seule industrie agricole qui produit des richesses.

A cet argument les économistes répliquaient que la valeur additionnelle répandue sur un produit, par un manufacturier ou par ses ouvriers, est balancée par la valeur que ce manufacturier a consommée pendant sa fabrication. Ils disaient que la concurrence des manufacturiers entre eux ne leur permet pas d'élever leurs prix au delà de ce qui est nécessaire pour les indemniser de leurs propres consommations; et qu'ainsi, leurs besoins détruisant d'un côté ce que leur travail produit de l'autre, il ne résulte de ce travail aucun accroissement de richesse pour la société.

Il aurait fallu que les économistes prouvassent, en premier lieu, que la production des artisans et manufacturiers est nécessairement balancée par leurs consommations. Or ce n'est point un fait. Il y a probablement au contraire plus d'épargnes faites et plus de capitaux accumulés sur les profits des manufacturiers et des négociants, que sur ceux des cultivateurs.

En second lieu, les profits résultants de la production manufacturière, pour avoir été consommés et

avoir servi à l'entretien des manufacturiers et de leurs ouvriers, n'en ont pas moins été réels et acquis. Ils n'ont même servi à leur entretien, que parce que c'étaient des richesses tout aussi réelles que celles qui alimentent les propriétaires fonciers et les cultivateurs.

J'ai signalé, dans mon Traité d'économie politique, le sophisme d'un de leurs écrivains, de Mercier de la Rivière, pour prouver l'incapacité où sont les artisans de produire aucunes richesses; et je le reproduirai devant vous, messieurs, parce que ce que je vous ai dit jusqu'à présent, vous permet de mieux en comprendre la réfutation, que cette réfutation met à nu l'erreur

de ce système , que dans le monde on est obligé d'entendre encore des raisonnements analogues, et qu'il n'est pas inutile d'être en état d'y répondre. Si l'on prend pour des réalités , dit Mercier de la Rivière , les faux produits de l'industrie , on doit , pour être conséquent , multiplier inutilement la main-d'œuvre pour multiplier les richesses.

La réponse vous sera facile à déduire de mes premières leçons. Un objet manufacturé n'a pas une valeur parce qu'il a coûté de la peine. Il en a parce qu'il est utile. C'est cette utilité que l'on paye quand il a fallu qu'on la créât. Là où elle ne se trouve pas , il n'y a point eu de valeur produite , quelque peine qu'on ait jugé à propos de se donner. Et pour prouver combien le raisonnement des économistes de la vieille école est vide de sens , c'est qu'il peut être employé contre le travail qu'ils préconisent , tout aussi bien que contre celui des manufactures. Vous convenez, leur dirait-on, que le travail du cultivateur est productif : il n'a, en conséquence, qu'à labourer ses terres dix fois j[^]ar an et les ensemercer aussi souvent , pour décupler le produit de son industrie. Us se hâteraient de répondre , comme nous , qu'une façon qui ne sert à rien n'est pas productive , par la raison qu'on ne trouve personne disposé à la payer , et qu'il n'y a que celle qui est assez bien combinée pour créer une utilité que l'on puisse vendre , qui soit productive en effet.

Adam Smith a employé une grande partie de son ouvrage à combattre ce système duquel il résultait , de l'aveu même des économistes du xviii^e siècle, que chaque habitant de la France, le fort portant le faible , devait vivre avec 40 écus par an ; et que si les uns avaient beaucoup plus que cela de revenu , c'est que les autres avaient beaucoup moins.

Je ne sais pas trop comment ils s'arrangeait pour qu'on pût vivre avec beaucoup moins que 40 écus par an ; mais je sais que la société entière ne vit point sur le produit net de la société , mais sur le produit brut, c'est-à-dire , sur la valeur entière des produits de la société, sans défalcation. Un producteur en particulier , un fermier par exemple , ne regarde comme produit net que les profits qui lui restent après qu'il a

mo

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE II

satisfait son propriétaire et ses domestiques. Mais ce qu'il leur paye , compose leurs profits ; c'est une part de la valeur produite dont le fermier fait l'avance au moyen de son capital circulant, et dont il est remboursé par la vente qu'il fait du produit; c'est un revenu que l'ouvrier touche à aussi bon droit que le propriétaire louche le fermage. On en peut dire autant de tous les frais de production. Ils n'ont été qu'un moyen de distribuer entre tous les producteurs , la valeur entière de la chose produite. La valeur entière de toutes ces choses a donc servi à payer des profits à quelqu'un. Donc les profits de tous les producteurs ensemble ont égalé la valeur brute de tous les produits. J'ai déjà eu occasion de vous faire cette démonstration essentielle. Les produits de l'industrie agricole , sans reprises , sans déduction , vont donc à ceux qui y ont coopéré ; et je mets toujours dans ce nombre le propriétaire du sol et celui du capital qui se trouvent y avoir coopéré par le moyen de leur instrument.

Le système des économistes du xviii^e siècle est maintenant complètement abandonné, et je ne connais plus une seule personne qui le soutienne(i). Je n'en parle que pour vous mettre en état de comprendre plusieurs ouvrages qui ont été écrits dans ce système, et de discerner leurs erreurs, au milieu desquelles on rencontre des vues excellentes et des faits intéressants (2).

Nous retrouverons encore sous nos pas les économistes de Quesnay et bien d'autres erreurs; et il ne faut pas regarder les réfutations que je suis obligé d'en faire, comme superflues. Outre qu'elles font bien entrer les principes dans la mémoire, en les montrant sous différents jours, elles mettent en garde contre des assertions souvent reproduites par des gens qui s'imaginent qu'elles sont restées sans réponse.

Adam Smith, de son côté, croit que tout produit représente un travail, récent ou ancien, et ne vaut que ce que ce travail a coûté. Il établit que chaque produit donne à son possesseur le droit et le moyen de réclamer et d'obtenir en échange (lo command) une quantité de produits ayant exigé le même travail : et néanmoins il reconnaît à la terre un pouvoir productif indépendant du travail humain, c Le fermage, dit-il,

(i) J'ai lu cependant, en 1826, l'ouvrage d'un Allemand, M. Schmalz, où la doctrine des économistes du xviii^e siècle obtient la préférence sur celle de Smith : de même qu'au commencement de ce siècle, un auteur reproduisit le système de Ptolémée aux dépens de celui de Copernic. Le tout provient d'une instruction incomplète.

(2) Les œuvres de Turgot, en 9 volumes in-8, sont un précieux dépôt de faits et de vues de bien public. Les écrits polé-

miques de Morellet méritent d'être lus. Les nombreux articles de Dupont de Nemours renferment beaucoup de détails curieux; j'ai moi-même des lettres de cet excellent homme, où il voulait me convertir à la

« peut être regardé comme le produit des pouvoirs « de la nature dont le propriétaire prête l'usage au « fermier. Le fermage est plus petit ou plus grand , « selon l'étendue de ces pouvoirs , selon la fertilité « naturelle ou acquise du sol. C'est l'ouvrage de la « nature qui est payé en sus de ce qui peut être con- « sidéré comme le travail productif de l'homme (3). » Chaque fois qu'il parle des produits d'une nation , il les désigne toujours par ces mots : Les produits du sol et du travail du pays. Il reconnaît dans plusieurs endroits que ce qu'il appelle le profit, la rente du propriétaire foncier {vent), fait une partie intégrante du prix des choses ; et dans d'autres endroits, il établit que le prix des choses ne représente que le travail qu'on a employé à leur création. C'est une des parties les plus louches de la doctrine de cet auteur.

Quant au service que rend le capital dans les opérations productives, bien qu'il soit tout à fait analogue au service du sol , bien qu'il se fasse payer par les intérêts que le capitaliste retire de ses avances, Smith méconnaît entièrement ce service , ou le confond avec le service industriel de l'entrepreneur d'industrie.

D'autres ont prononcé plus nettement que le travail seul est productif, et que par conséquent aucun produit , aucune valeur ne naît de l'action d'un fonds de terre. Voici ce que M. de Tracy dit sur ce sujet dans son Commentaire sur l'Esprit des Lois. Je le cite afin de vous rendre juges de ses raisons.

I Dans nos facultés , dit-il, consistent tous nos trésors; l'emploi de ces facultés, le travail, est la « seule richesse qui ait par elle-même une valeur primitive, naturelle et nécessaire, qu'elle communique « à toutes les choses auxquelles elle est appliquée... » Je remarquerai d'abord que ceci n'est encore qu'une assertion , que c'est précisément le point qu'il s'agit de prouver; et qu'il ne peut par conséquent servir de fondement à une preuve. Dans tous les cas je prendrai la liberté de représenter à l'estimable auteur qui a substitué tant d'idées justes aux brillantes erreurs de Montesquieu, que le travail n'est pas la seule richesse qui ait par elle-même une valeur primitive et nécessaire. C'est ici le travail de l'homme dont il est ques-

doctrine de Quesnay, et qui sont extrêmement intéressantes. Enfin , le dernier économiste français du XVIII^e siècle, Germain Garnier (depuis sénateur et marquis) , a donné un Abrégé élémentaire des Principes de l'économie politique, où, au milieu de quelques-unes des opinions de sa secte, il se trouve des principes incontestables. Il a de plus fait des recherches pleines d'érudition sur les monnaies des anciens. Il a traduit Smith, à l'ouvrage duquel il a joint des notes savantes; il a par conséquent traduit la réfutation du système du produit net, et n'a point été convaincu ! Fonlenelle n'a-t-il pas soutenu jusqu'à la fin les tourbillons de Descaries?

(5) Livre II , chap. 5.

DES SYSTÈMES SUR LA PRODUCTION TERRITORIALE

iOl

lion; or le travail de la terre, celui des animaux et des machines, ont une valeur aussi, puisqu'on y met un prix , qu'on Tacheté.

Je défriche un bois ; je vends la coupe des arbres sur pied : ces arbres ont une valeur avant qu'aucun travail humain y ait été consacré.

Un faiseur de bas au métier qui n'est pas assez riche pour avoir un métier à lui, le loue, et en paye 50 francs de loyer tous les ans : n'achète-t-il pas au moyen de ces 50 francs , le travail que ce métier peut exécuter dans l'année ? Son gain total se monte par supposition à 1 ,000 fr. ; mais il faut en déduire 50 fr. qu'il a payés pour le service rendu par le métier, pour ce que Ton peut appeler le travail du métier; il ne reste donc que 950 fr. pour le travail de l'ouvrier. Sa coopération dans la valeur produite a été évaluée 950 fr., et la coopération de l'outil 50 fr.

C'est, dira-t-on , le travail de l'homme qui a fait l'outil, que l'on paye en payant son loyer. — Je ne saurais l'accorder. Le travail du constructeur du métier ne vaut , au plus , que le prix d'achat de cet instrument ; le prix du loyer est autre chose, de même que le loyer d'une terre est autre chose que le prix d'achat delà terre. Que l'on suppose, ce qui est ordinairement le cas, que l'entretien du métier soit à la charge de l'ouvrier qui le prend à loyer, les dépenses qu'il fera pour le réparer pourront passer pour le remboursement d'une partie de sa valeur primitive ; mais ces dé-

penses ne le dispenseront point du loyer qui est le prix du service rendu par un capital servant à la production sous la forme d'un métier.

Je suis donc fondé à dire que dans l'exemple cité , sur une valeur produite de 1,000 fr., 950 fr. ont été produits par l'ouvrier, et 50 fr. par l'instrument. Or c'est cette coopération de l'instrument que j'appelle le travail du capital , et j'en conclus que le fruit de ce travail est une richesse produite qui n'est pas le fruit du travail de l'homme. Le travail humain n'est donc pas la seule richesse qui ait une valeur primitive et nécessaire.

Continuons à examiner les motifs de M. de Tracy :

« Plus frappés de la force végétative de la nature (qui ' semble faire des créations en faveur de l'agriculteur) « que des autres forces physiques à l'aide desquelles « s'exercent les autres travaux, les économistes du « XVIII^e siècle se sont persuadé qu'il y avait là -I un véritable don gratuit de la part de la terre, « et que le travail qui le provoque, mérite seul le nom

* de productif, sans faire attention qu'il y a aussi loin 1 d'une botte de chanvre à une pièce de toile , que « d'un paquet de chènevis à une botte de chanvre, et ' que la différence est tout à fait du même genre :

• c'est toujours le travail employé à la transmutation, M. de Tracy a raison contre les économistes, lorsqu'il dit , comme chose certaine , que le travail qui

change de la graine de chanvre en filasse , n'est pas plus productif que le travail qui change de la filasse en toile, en supposant la même augmentation de valeur dans les deux cas; mais je crois

qu'il a tort, lorsqu'il prétend qu'il n'y a rien de gratuit dans la coopération du sol. La terre fournit gratuitement à son propriétaire cette coopération (que nous avons nommée service productif du sol); et le propriétaire ne la cède pas gratuitement au fermier qui à son tour la fait payer au consommateur. Le consommateur d'une botte de chanvre paye donc l'action du fonds de terre, aussi bien que les travaux des cultivateurs.

Je continue à citer M. de Tracy, parce que cette discussion éclaircit complètement la matière, et que son opinion , soutenue depuis en Angleterre par des auteurs recommandables tels que MM. Ricardo, Mill, Macculloch et d'autres , a fait quelque impression sur beaucoup d'esprits qui n'ont peut-être pas envisagé la question sous toutes ses faces.

< Le préjugé d'une production gratuite de la part « delà terre, dit M. de Tracy, a si bien tout em-

< brouillé , et a jeté de si profondes racines dans les

< esprits, qu'il est devenu très-difficile de s'en débar-

< rasser entièrement. Le savant et judicieux Écossais, I Adam Smith, a bien vu que le travail est notre seul

< trésor, et que tout ce qui compose la masse des « richesses d'un particulier ou d'une société, n'est

< autre chose que du travail accumulé, parce qu'il n'a pas été consommé aussitôt que produit. Il a

< reconnu que tout travail qui ajoute à cette masse « de richesses, plus que n'en consomme celui qui l'exé-

< cule, doit être appelé productif... Cependant il € croit voir dans la rente de la terre, encore autre

< chose que ce qu'il appelle les produits d'un capital, i 11 la regarde comme un produit de la nature.

I M. Say (je supprime ici les qualifications beau- « coup trop flatteuses dont M. de Tracy a la bonté « d'accompagner mon nom) prononce sans hésiter « qu'un fonds de terre n'est qu'une machine; néan- « moins , entraîné par l'autorité de ses prédécesseurs, <!■ qu'il a si souvent corrigés et surpassés , ou peut- « être dominé seulement par l'empire de l'habitude i et de je ne sais quel prestige, M. Say lui-même

< revient ensuite à se laisser éblouir par l'illusion f qu'il a détruite le plus complètement possible. Il « s'obstine à regarder un fonds de terre comme un « bien d'une nature tout à fait particulière, son ser- « vice productif comme autre chose que l'utilité d'un « outil , et son fermage comme différent du loyer d'un € capital prêté; enfin il prononce encore plus formel i lement que Smilh , el même en le discutant, que « c'est de l'action de la terre que naît le profit qu'elle « donne à son propriétaire, i ^

M. de Tracy ajoute que dans cette manière de voir

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE If

tout est embrouillé et 8o|)hi8liqué dès le principe , et que Ton ne peut plus se faire , sur tous ces objets , que des opinions arbitraires et incohérentes. Tel est le jugement qu'en porte M. de Tracy ; mais je suis plus coupable encore qu'il ne le dit, car j'attribue

le pouvoir de produire , non-seulement à cet instrument que nous nommons un fonds de terre, mais à la charrue, aux chevaux , aux brebis , à tous ces instruments que nous nommons un capital. Il me rend la justice de convenir que je regarde le sol comme autre chose qu'un outil, et son fermage comme autre chose que comme un intérêt de capital prêté : c'est une concession que je ne mérite point. Je distingue le capital du fonds de terre, pour l'amour de l'analyse; du reste, j'établis que le capital produit aussi bien que le fonds de terre, et que ce qu'on est obligé de payer pour obtenir le concours du capital , nous donne la mesure de l'utilité dont il est dans la production ; de même que ce que l'on paye pour obtenir le concours du terrain, et ce que l'on paye pour obtenir le travail industriel , nous donnent la mesure de la quantité d'utilité produite par eux , c'est-à-dire la quotité de leur production.

En effet, si le concours d'un champ , si le concours d'un capital, sont aussi indispensables pour obtenir un produit que le concours d'un ouvrier; s'il n'y a aucun autre moyen plus économique d'obtenir un produit (1) ; si le consommateur qui achète ce produit, trouve en lui une utilité suffisante pour qu'il consente à rembourser tous les frais de production que ce produit a nécessités , pourquoi n'en conclurait-on pas que les services de tout genre dont le paiement a constitué les frais de sa production, sont productifs (2)?

Ce n'est donc pas le travail tout seul qui produit, et dans le prix courant des choses, il y a donc une portion de valeur qui excède celle du travail qui a concouru à les créer.

David Ricardo qui a publié, en 1817, des Principes d'économie politique , adopte la doctrine de Smith sur ce point que (sauf

dans les choses qu'il ne dépend pas de l'homme de multiplier à volonté , et auxquelles leur rareté sans remède , peut accidentellement faire mettre un très-haut prix) les choses ne valent que la peine, le travail, qu'elles ont coûté; que la quantité de travail fixé , réalisé dans un produit , détermine seule sa valeur échangeable (3) ; et conséquemment que la terre ne produit aucune valeur. Voici le raisonnement dont il appuie cette proposition.

Il suppose un pays tout neuf et où il se présente plus de terre qu'on n'en peut cultiver. On commen-

(i) Il ne faut pas oublier que si le terrain, si le capital n'avaient pas de propriétaires qui se fissent payer le concours de ces inslruinents , on n'aurait pas leurs produits à meilleur niarcbé puisqu'on ne les aurait pas du tout. (Voyez le chapitre précédent.)

cera , dans ce pays , par cultiver les terres les plus fertiles et les mieux situées; et leurs produits auront une valeur égale aux avances en travail et en capital, que leur culture aura exigées; mais le service rendu par le sol ne sera pas payé, aussi longtemps qu'il existera des terres également fertiles non encore cultivées ; car celles-ci pouvant être cultivées sans exiger la dépense d'un loyer, l'entrepreneur qui aurait cette dépense à supporter, ne pourrait soutenir la concurrence de ceux qui ne la payeraient pas. Cependant les habitants se multiplient; ils croissent en aisance; et le produit des meilleures terres ne suffit plus à leur consommation. Alors le prix des produits territoriaux, du blé si vous voulez , s'élève au point qu'il convient de cultiver les terres de seconde qualité.

Celles-ci, avec le même capital, le même travail, ne rendent que quatre-vingt-dix boisseaux sur le même espace où les terres

de première qualité rendent cent boisseaux. Dès cet instant, les propriétaires des terres de première qualité peuvent obtenir un fermage ; car, si un cultivateur trouve son compte à exploiter un terrain qui ne rapporte que quatre-vingt-dix boisseaux, un autre trouvera son compte à payer un loyer de dix boisseaux pour être autorisé à exploiter un terrain qui en rapporte cent : en effet , après avoir payé dix boisseaux au propriétaire , il lui en reste quatrevingt-dix, dont le prix suffit pour lui rembourser toutes ses autres avances , en y comprenant ses profits.

Si la population et le prix du blé augmentent encore, on pourra trouver du profit à cultiver les terres de troisième qualité, c'est-à-dire, celles qui ne rapportent que quatre-vingts boisseaux. Alors les propriétaires des terres de seconde qualité pourront trouver à les louer moyennant un fermage de dix boisseaux, et les propriétaires des terres de première qualité pourront louer les leurs moyennant un fermage de vingt boisseaux ; puisque après avoir payé vingt boisseaux il en restera quatre-vingts aux fermiers, c'est-à-dire , le même produit que l'on tire des terres de troisième qualité.

On peut ainsi continuer la supposition jusqu'aux terres de quatrième et cinquième qualité, jusqu'à ce qu'elle représente l'état réel du pays dont on s'occupe.

Cette manière de décrire les faits est exacte ; les choses se passent ainsi , et la remarque en a été faite dès longtemps. Adam Smith a consacré une partie considérable de son livre , à rechercher les cas où les terres rapportent plus ou moins de profits en commençant par celles qui n'en donnent point (t). Il

(2) Toute valeur reconnue est une richesse; et le service du sol et celui du capital ont une valeur reconnue, puisqu'on consent à les payer. (Voyez I^e partie, ch. 2.)

(3) Page 5 de l'édition anglaise.

(4) Richesse des Nations, liv. I, chap. 11, part. 1 et 2.

DES SYSTÈMES SUR LA PRODUCTION TERRITORIALE

trouve que le fermage (rent) varie non-seulement en raison de la fécondité de la terre, mais en raison de sa situation et des circonstances de la société (i) ; il n'y a donc rien de neuf dans l'observation de Ricardo. Les conséquences qu'il en tire sont-elles plus neuves? C'est ce que nous allons voir.

Voici ses expressions : « Si le prix élevé du blé • était l'effet et non la cause du profit foncier (rent), le prix serait plus haut ou plus bas , selon que le profit foncier serait élevé ou non , et le profit foncier formerait une portion du prix. Mais le blé résultant d'un plus grand travail , est le régulateur du prix du blé ; et le profit foncier ne fait pas partie , ne peut pas le moins du monde faire partie du prix du blé. » Et il ajoute en note : « Ce principe, bien entendu , est selon moi de la plus haute importance » dans la science de l'économie politique (i). i

Or il est facile de voir que ces paroles de l'estimable auteur ne sont qu'une autre manière d'exprimer cette vérité , que les besoins de la société sont la cause de la demande qu'on fait des pro-

duits quels qu'ils soient (s) ; et que la demande est cause du prix qu'on y met , pourvu que ce prix suffise pour payer les frais de production; car, si le prix courant ne s'élève pas assez pour payer les frais , le produit n'a pas lieu. Cette doctrine est exprimée partout dans mes ouvrages et découle au surplus de celle d'Adam Smith.

11 en résulte que le profit foncier ou le fermage qui représente en général le profit foncier, fait partie des frais de production , et par conséquent du prix des choses de la même manière que tous les autres frais de production, ni plus ni moins. Les difficultés que nous éprouvons pour jouir des produits qui nous sont nécessaires , en élèvent le prix , sans quoi nulle chose ne nous coûterait plus cher que l'eau et l'air. Dès lors , les hommes qui ont vaincu ces difficultés , ne nous cèdent les produits qui en résultent, qu'autant que nous leur donnons en échange des produits où des difficultés équivalentes ont été vaincues (4). C'est en ce sens que les frais de production font partie du prix où montent les produits , quoique la cause primitive

(i) Dès la première édition de mon *Traité d'économie politique*, publié en 1803, quatorze ans avant la première édition de l'ouvrage de Ricardo, j'avais assigné, d'après Smith, comme les causes du profit foncier (rent) , la position du terrain, sa fécondité et la richesse du pays où Use trouve placé. Voyez 1^{er} édit., tome II, page 507.

(2) *Principles of Political Economy and Taxation*, Z^e édition anglaise, page GT.

(3) On peut remarquer à ce sujet que Ricardo en reconnaissant implicitement que ce sont les besoins de la société, qui font

monter le blé assez haut pour que son prix sullise à payer des travaux et des fermages plus élevés, dément une doctrine à laquelle il lient beaucoup; c'est que la proportion entre l'offre et la demande n'a point d'influence

de ce prix soit le besoin que nous eu avons, la satisfaction qui résulte de leur consommation. C'est ce besoin , c'est cette satisfaction qui nous déterminent à faire les sacrifices sans lesquels on ne peut obtenir un produit, soit directement, soit par voie d'échange. En tous pays, il se trouve des terres qui ont différents degrés de fertilité, depuis celles dont on ne saurait tirer aucun fermage , jusqu'à celles dont on paye le plus haut loyer. Le froment qui pousse sur les plus mauvaises ne se paye pas plus cher que celui qui pousse sur les meilleures , parce que les frais de production sont les mêmes pour le froment , quoiqu'ils se composent d'éléments différents. Le froment produit sur les mauvaises terres , coûte beaucoup en maind'œuvre , en engrais, etc. Le froment produit sur les bonnes , coûte moins en maind'œuvre et plus en fermage (5). Ces frais, du reste, quoique appartenant à des causes différentes, sont de même nature, quant au prix. La question de savoir s'ils font partie du prix , ou s'ils n'en font pas partie , quoiqu'on ne puisse pas se dispenser de les payer, est une question de pure abstraction , dont la solution n'influe en rien sur la pratique. Les conséquences qu'on en tire, sont d'autres abstractions , comme , par exemple , que le prix n'est jamais déterminé par la nécessité de payer un fermage, mais par la nécessité de donner une certaine quantité de travail pour faire naître tout le blé dont les consommateurs ont besoin; et, sur ces abstractions on fonde des principes , comme celui qui veut que les frais de production consistent toujours dans le salaire d'un travail et nullement dans le service d'un fonds de terre,

ou d'un capital, quoique le concours de ces agents soit indispensable , et quoique le droit de propriété , reconnu pourtant nécessaire, donne aux propriétaires le droit de faire payer ce concours aussi incontestablement qu'il donne au manouvrier le droit de se faire payer son travail.

Il me semble donc que les observations de la nature de celles faites par Ricardo , exactes quant au fond , ne sont pas neuves quoiqu'elles décèlent souvent une sagacité peu commune et soient revêtues

sur les prix, et que ce sont les seuls frais de production qui déterminent le prix courant.

(i) La nécessité d'acheter d'un propriétaire le droit de faire travailler sa terre, et la nécessité d'acheter d'un manouvrier le droit de le faire travailler lui-même , sont des difficultés du même genre, et méritent également d'être rangées parmi les dépenses que nécessite la production.

(o) On peut voir en plusieurs endroits de cet ouvrage, et notamment dans tous ceux où il est question de la propriété foncière, que l'appropriation des terres est une nécessité, une difficulté qui ne peut être surmontée qu'en reconnaissant un propriétaire, en lui payant un fermage, et que, malgré le fermage, le blé coule moins cher de cette manière que s'il n'y avait ni propriétaire, ni fermage.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

d'une heureuse expression. A l'égard des conséquences que l'auteur en tire, il me semble que ce sont des abstractions qui n'apprennent rien et ne sont pas susceptibles d'applications utiles. J'avoue que je n'ai pas vu là dedans cette soi-disant découverte dont quelques écrivains ont fait tant de bruit (i). Tout en faisant le plus grand cas du mérite personnel de Ricardo , en regardant comme très-précieux les développements qu'il a donnés à un grand nombre de vérités économiques, et quoique ayant moi-même beaucoup profité de ses vues lumineuses sur la théorie des monnaies , je ne peux souscrire à toutes ses doctrines, et crois qu'il a quelquefois conclu les faits de ses raisonnements , au lieu de remonter, par l'analyse et le raisonnement, des faits à leurs causes.

D'autres publicistes , voulant prouver que le propriétaire foncier lui-même ne doit rien aux forces productives du sol, ont prétendu qu'un fonds de terre ne valait que par son défrichement, et que le fermage n'était jamais que l'intérêt d'un capital avancé. Lorsqu'un homme , disent-ils, a tout à la fois de l'argent à placer et des terres à mettre en culture , quel est son calcul? Il estime ce qu'un défrichement, une amélioration, un bâtiment d'exploitation pourront lui rapporter. Si le rapport lui donne simplement l'intérêt de son avance, et même à un taux modéré, il préfère ce placement à tout autre, parce qu'il le regarde comme le plus solide de tous; et comme un semblable raisonnement a dû être fait à toutes les époques, on n'a jamais considéré le revenu foncier que comme l'intérêt d'un capital, et le fonds de terre lui-même autrement que comme un capital engagé.

Ce raisonnement assez spécieux n'a pourtant quelque fondement que lorsque la demande des produits agricoles ne s'élève pas au point de donner une valeur aux forces productives du sol, indépendamment du prix qu'elle met à l'action des capitaux et de l'industrie qui le sollicitent. Du moment que les besoins et les richesses de la société sont tels, qu'elle consent à payer les produits à un prix qui excède la valeur des avances et l'intérêt du capital engagé, alors le propriétaire fait valoir son droit ; il demande et obtient le prix de la coopération de son instrument; de même que le propriétaire d'un terrain qui se trouve enveloppé dans les agrandissements d'une ville croissante, vend son terrain ou en tire un loyer, bien qu'il soit absolument nu. Un fonds de terre a la faculté de développer des végétaux ou de porter des maisons; mais cette faculté

(i) M. Macculloch a été jusqu'à dire que les recherches de David Ricardo ont été les plus importantes et les plus fondamentales qu'on ait faites dans la science de la distribution des richesses. This is of all others the most important, ut il is the most radical inquiry, in the science of the distribution of wealth. (Encyclop. Britan., art. Political

n'a une valeur que là où l'on a besoin d'en faire usage. Le sol alors devient un instrument dont le service acquiert du prix, de même que la coopération des autres instruments de l'industrie, de même que les facultés industrielles elles-mêmes. Si, grâce aux progrès de la société, un fonds de terre absolument nu, a une valeur vénale ou locative, le propriétaire auquel il appartient ne se contente pas d'en retirer seulement le remboursement, ou l'intérêt du capital qu'on y répandra. S'il s'agit d'y construire un bâtiment, il n'en fera la dépense qu'autant que le loyer lui rapportera

un revenu pour le fonds indépendamment de l'intérêt de son capital. Il y a donc un produit résultant des seules facultés productives du fonds de terre, quand les besoins de la société réclament leur concours. De ce que ces facultés ne produisent pas dans certains cas, il ne faut pas conclure qu'elles ne sont productives dans aucun cas. Si un homme habile se trouve jeté dans un désert où son talent ne peut être apprécié de personne, il pourra n'avoir aucune valeur; mais si la civilisation arrive jusqu'à lui et l'entoure, ses travaux pourront acquérir un très-haut prix et ses journées être chèrement payées. Serait-on fondé à dire que son travail n'est pas productif, parce qu'à une certaine époque, ce genre de travail n'avait dans le même lieu aucune valeur?

M. Buchanan, qui a publié à Edimbourg un commentaire sur l'ouvrage de Smith, reconnaît que le profit du propriétaire foncier qu'il cède au fermier sous le nom de fermage {rent) naît du haut prix où les besoins de la société portent les produits ruraux; mais il ne voit dans ce profit que le résultat du monopole que les lois sociales attribuent au propriétaire. Il pense que sans ce monopole le blé coûterait moins cher. « Le haut prix qui donne lieu au profit foncier, » dit-il (i), tandis qu'il enrichit le propriétaire qui « vend des produits agricoles, appauvrit dans la même proportion le consommateur qui les achète. C'est « pourquoi il est tout à fait peu exact de considérer « le profit du propriétaire foncier comme une addition « au revenu national. » Ainsi voilà la seule valeur que les anciens économistes regardassent comme un revenu, à laquelle on refuse même le nom de revenu. Le même auteur dit dans un autre endroit : « Le re-

< venu dont un consommateur paye ce qui constitue

< le profit d'un terrain , existe dans les mains du con- « som-
mateur avant l'achat du produit. Si le produit j coûtait moins
(c'est-à-dire si le consommateur n'avait

Economy). Le même auteur, en raison de cela , a représenté
l'apparition, en 181", de l'ouvrage de Ricardo cité plus haut
comme formant une ère nouvelle et mémorable dans l'histoire de
la science. {A discourse on the science of political economy, page
Go.) (») Tome IV, p. loi, de l'édition anglaise.

DES SYSTÈMES SUR LA PRODUCTION TERRITORIALE

'I pas le profit foncier à payer), la valeur de ce sur-

< plus demeurerait entre ses mains et y formerait une

< matière imposable tout aussi réelle que loreque, I par Teffet
du monopole , la même valeur a passé

< dans les mains du propriétaire foncier (i). > On voit que , se-
lon cette doctrine , le monopole de ce dernier n'aboutit qu'à lui
donner le droit d'augmenter les frais de production aux dépens
du consommateur. On en tire subsidiairement la conclusion que
le travail seul est réellement pro<luctif et peut apporter une va-
leur entièrement nouvelle dans la société.

Voici ce qu'on peut lui opposer.

Le monopole qui fait simplement passer de l'argent, une va-
leur quelconque , d'une poche dans l'autre , est celui qui n'ajoute

aucun degré d'utilité à une marchandise. Le spéculateur qui accapare tous les blés d'un canton , et qui se prévaut ensuite de la faculté qu'il a seul de vendre du blé , pour faire payer vingt-cinq francs ce qui lui en a coûté vingt, ne donne rien de plus à la société que ce qu'il en a tiré ; c'est-à-dire qu'il lui vend une marchandise absolument pareille à la marchandise qu'il lui a achetée. Seulement, à la suite de cette opération , il se trouve avoir fait passer de la poche du consommateur dans la sienne, cinq francs, plus ou moins, par chaque hectolitre de froment. Mais ce n'est point là l'opération qu'exécute un propriétaire foncier par le moyen de son instrument , qui est une terre. Cet instrument reçoit les matières dont se compose le blé dans un état , et les rend dans un autre. L'action de la terre est une opération chimique d'où résulte pour la matière du blé une modification telle, qu'avant de l'avoir subie, elle n'était pas propre à la nourriture de l'homme. Le sol est donc producteur d'une utilité ; et , lorsqu'il la fait payer sous la forme d'un profit ou d'un fermage pour son propriétaire , ce n'est pas sans rien donner au consommateur en échange de ce que le consommateur lui paye. Il lui donne une utilité produite, et c'est en produisant cette utilité que la terre est productive , aussi bien que le travail.

Je sais fort bien qu'il y a beaucoup d'autres utilités que nous devons à l'action des forces naturelles, et que la nature ne nous fait pas payer , comme la force productive qui crée et amène des légions de poissons sur nos côtes et dans nos fûets; mais, de ce qu'il y a des agents naturels qui ne se font pas payer , s'ensuit-il que les agents naturels appropriés ne produisent pas? Nous devons tâcher de faire produire autant que possible , par des agents gratuits , les utilités dont nous avons besoin ; mais nous ne saurions jouir de cet

(i) Tome III, page 212.

(2) Un loi qui , sans reconnaUre la propriété du fonds , reconnaîtrait seulement comme propriétaire de la récolte celui qui aurait fait les avances, ne serait pas prati-

avantage relativement aux terres. Pour qu'elles puissent produire la quantité de blé que réclament le» besoins de la société , il faut qu'elles soient cultivées ; la culture exige des travaux , des avances dont on ne serait pas remboursé , si celui auquel on les doit n'avait pas la jouissance exclusive du produit (i). Le blé qui serait le résultat du hasard ou de la force , serait bien plus rare et bien plus cher. L'appropriation des terres est un moyen perfectionné d'obtenir leurs produits au meilleur marché, c'est une façon pour ainsi dire donnée par un propriétaire ; en supposant qu'elle occasionne quelques frais de production par delà le salaire des travaux et l'intérêt du capital , il n'y a aucun autre moyen d'obtenir le même avantage à meilleur marché ; mais , au fait , les terres n'auraient pas de propriétaires , et les cultivateurs ne payeraient point de fermage , que nous n'aurions pas les blés à plus bas prix. Les cultivateurs , pour fournir la même quantité de cette denrée , seraient obligés de cultiver même les terres qui maintenant ne remboursent que les frais de culture. Les produits de ces terres-là règlent le prix de toutes les autres. David Ricardo l'a fort bien démontré ; dès lors , si un propriétaire foncier ne prenait pas part au profit qu'il y aurait à faire sur les bons terrains, ce seraient les cultivateurs qui profiteraient de ce gain , et les produits ruraux seraient tout aussi chers. Ainsi , quoique le fermage ou le profit du propriétaire foncier fasse partie du prix du blé , ce n'est pas cela qui rend le blé plus cher. Toute autre manière d'obtenir

la quantité de blé dont la société a besoin , serait encore plus dispendieuse.

M. Mallhus pense que la source du profit foncier et du fermage qui en est la suite , n'est pas dans le monopole établi en faveur des propriétaires fonciers , mais dans la faculté qu'a la terre de fournir plus de subsistances qu'il n'en faut pour alimenter les hommes qui la cultivent. C'est avec cet excédant dévolu au propriétaire qu'on peut acheter les travaux qui s'appliquent à tout autre objet que les terres. C'est, comme on voit , une doctrine qui rentre jusqu'à un certain point dans celle des anciens économistes. Elle ne détruit point celle qui regarde le profit foncier comme le fruit d'un monopole. Les terres, ou du moins les bonnes , et même les médiocres , produisent plus que les avances qu'exige la culture. On n'en doute pas. Mais n'est-ce pas en vertu d'un privilège exclusif que le propriétaire jouit de ce surplus , ou le transmet , moyennant un loyer , à son fermier ?

Ces controverses, qui dégénèrent en des disputes de mots , ont le grave inconvénient d'ennuyer inutilement. Qui déciderait du droit de mettre en culture? Comment s'arrangerait-on pour la rotation des cultures, pour les bâtiments d'exploitation , etc.

inèit le lecteur ou l'auditeur , et de lui faire croire que les vérités dont se compose la science de l'économie politique ont pour fondement des abstractions sur lesquelles il est impossible de se mettre d'accord. Mais ce n'est point cela : les vérités inattaquables de l'économie politique ne reposent nullement sur des points de droit, toujours plus ou moins sujets à discussion, suivant le jour sous lequel on les envisage. Elles reposent sur des faits qui sont, ou 7ie sont pas. Or on peut parvenir à dévoiler en-

tièrement un fait et ses conséquences : c'est là dedans que consistent les véritables progrès de cette science.

Dans le sujet qui nous occupe , le fait est , selon moi , qu'il y a dans du blé une utilité que l'industrie , sans le concours d'un champ, ne parviendrait jamais à créer. En vendant du blé à un consommateur, on ne lève donc pas un tribut sur sa bourse; on lui livre pour son argent une utilité , source d'un légitime revenu. Par le fait, si le champ n'appartenait à personne, et si le fermier ne payait aucun loyer, cette utilité serait livrée gratuitement au consommateur; mais cette supposition ne saurait représenter un cas réel ; car un cultivateur se battrait avec un autre pour labourer un champ qui n'aurait pas de propriétaire , et le champ resterait en friche. Le propriétaire rend donc un service, puisqu'il concourt à ce que nous ayons du blé. Son service est commode pour lui , j'en conviens ; mais nous ne pouvons pas nous en passer , et il n'y aurait point de propriétaires, que nous n'achèterions pas les produits ruraux moins cher.

Quant à la question de savoir si les terres, sans aucun travail humain, sont productives, elle ne peut pas être la matière d'un doute. L'affirmative ne peut être disputée que par un abus de mots. Il résulte pour moi des pouvoirs productifs de la terre , une utilité. Lorsqu'il n'est pas obligé de la payer, elle peut, de même que la lumière et la chaleur du soleil , passer pour une richesse naturelle; mais la terre ne saurait développer tout son pouvoir qu'au moyen de l'appropriation qui fait de ses produits des biens qu'il faut payer, et qui dès lors sont des richesses sociales.

Il y a dans le royaume de Naples, entre la chaîne de l'Apennin et la mer Adriatique, d'immenses plaines traversées par l'O/an/e,

l'ancien Aufide; c'est là que se livra la fameuse bataille de Cannes , si fatale aux Homains. Lorsque plus tard les barbares envahirent l'empire romain, ils ravagèrent cette plaine jusqu'alors très-bien cultivée. La population disparut, et le terrain demeura la propriété des princes qui se succédèrent depuis lors dans le gouvernement du royaume de Naples. Le climat en est plus doux en hiver que celui des provinces voisines ; de sorte que l'usage s'est établi d'y envoyer hiverner les troupeaux qui ont passé la belle saison dans les montagnes de la Fouille. Ce canton , que l'on appelle

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

le Tavogliere di Puglia , et qui n'a pas moins de vingt-cinq Ueues de long sur dix de large, est abandonné aux seules productions spontanées de la nature, et la valeur de ces productions est représentée par un droit que les troupeaux , en y entrant , payent au gouvernement, à tant par tête de bétail.

Ce droit , qui est une espèce de location , représente bien certainement le pouvoir productif du sol , puisqu'il ne se trouve là aucun travail humain , aucun capital engagé, dont on puisse payer un intérêt; et, en même temps , il faut bien que les propriétaires de troupeaux y recueillent un avantage, puisqu'ils envoient leurs bestiaux dans ce lieu sans y être forcés.

Cet exemple, en nous montrant que la puissance végétative de la terre peut , dans un certain état de la société, avoir une valeur indépendamment de tout capital répandu sur le sol, indépendamment d'aucun travail qui le sollicite , nous permet d'appré-

cier combien un capital , combien l'industrie augmentent les facultés productives du sol. Le droit que le gouvernement napolitain perçoit , dans cette circonstance , sur les bestiaux que l'on conduit dans le Tavogliere , rapporte , au dire de M. Castellan (i), quatre cent vingt cinq mille six cents ducats (un million huit cent mille francs). Tel est le produit brut d'une province entière , qui , si elle était cultivée , pourrait rapporter trente deux millions de fermages aux propriétaires du sol; autant à peu près à ses locataires; en outre, nourrir une population de travailleurs de deux à trois cent mille âmes ; et, indépendamment de cette production toute nouvelle , le gouvernement , qui ne retire que un million huit cent mille francs de cette province sous sa forme actuelle, si elle était cultivée, en tirerait quatre ou cinq fois davantage par des impôts même modérés. C'est ce que ne manquerait pas de faire un gouvernement qui entendrait quelque chose à l'économie des nations. Il trouverait facilement des compagnies qui feraient l'avance des capitaux, pourvu qu'elles eussent une hypothèque sur le fonds.

De semblables abus se font remarquer dans la province d'Estremadure en Espagne, où se nourrissent des mérinos voyageurs ; aussi, cette pauvre province, qui pourrait entretenir deux millions d'habitants , selon Bourgoin , contient à peine cent mille feux.

Nous voyons aussi pourquoi la Tartarie et tous les pays parcourus par des tribus nomades sont si peu peuplés. Us vivent sur les seuls produits spontanés de la nature ; aussi , suivant l'observation qu'en fait M. de Sismondi , lorsque Gengis-Kan eut ravagé le Korasan, lorsqu'il eut renversé ses trois capitales , et que , se-

lon son expression , son cheval put parcourir sans broncher l'espace qu'elles avaient occupé, quelques ceu-

(i) LcUressur l'Italie, tome I, page 202.

CHAPITRE IIL

Du servage de la glèbe.

Après avoir reconnu dans l'industrie agricole les services productifs , non-seulement de l'industrie , mais ceux des capitaux et des fonds de terre , quoique tous les trois aient été disputés par différentes sectes, nous pouvons porter un jugement plus éclairé sur les diverses manières dont ces trois agents sont mis en œuvre dans les entreprises agricoles.

C'est à la suite d'un contrat librement consenti qu'un entrepreneur de culture emploie des ouvriers qui conviennent avec lui d'un salaire ; c'est par l'effet d'une convention qu'un propriétaire qui ne veut pas l'aire valoir son bien lui-même , le confie à un fermier qui s'engage à lui payer une rente annuelle , ou bien à un métayer qui en partage avec lui les produits. Mais ces différentes manières d'exploiter les propriétés foncières, que nous voyons maintenant suivies dans les pays les plus riches de l'Europe , tiennent à un état de civilisation où le monde n'est parvenu que très-tard. Sur trente à quarante siècles qu'embrassent les temps historiques , ce sont à peine les trois ou quatre derniers qui nous en fournissent des exemples. Auparavant , les droits étaient trop mal établis et trop peu respectés, pour permettre des exploitations qui ne fussent pas fondées sur la violence. Chez tous les

peuples de l'antiquité , les terres étaient cultivées par des mains esclaves. La victoire mettait à la disposition du vainqueur la terre et les personnes des vaincus. Ceux-ci , devenus esclaves , travaillaient par force. C'est là qu'il faut chercher l'origine de la servitude chez les modernes. Les Romains vaincus furent traités comme ils avaient traité les peuples qu'ils avaient conquis. Un grand nombre de citoyens romains périrent dans les guerres ; plusieurs sauvèrent leur

(i) OEuvres de Tnrgot, tome V, p. 24. On a fait honneur au christianisme de l'abolition de l'esclavage, en ce qu'il a proclamé l'égalité native des hommes. Malheureusement les doctrines ne prévalent pas sur les intérêts. L'esclavage n'existait pas chez les peuples du Nord qui envabirent l'empire romain. Ils l'adoptèrent en même temps qu'ils se firent chrétiens, et il prévalut en Europe 1200 ans encore après que le christianisme futgéné-

liberté en se jetant dans le sacerdoce et en convertissant leurs vainqueurs ; quelques-uns se confondirent avec les conquérants ; les familles des citoyens tombées dans l'indigence déclinèrent et disparurent ; et , quant aux hommes qui étaient déjà esclaves sous les Romains, ils devinrent la propriété des Goths et des Vandales : ainsi furent nos ancêtres.

Mais ce n'est pas le tout d'avoir conquis à maïii armée des ouvriers esclaves , il faut en maintenir le nombre. Les populations esclaves se renouvellent peu par elles-mêmes, parce qu'elles n'admettent pas la vie de famille si favorable à relèvement des enfants , et que l'éducation d'un petit esclave , qui est une dépense pour le maître , jusqu'à ce qu'd soit en état de gagner sa subsistance , rend trop dispendieux ce mode de recrutement. Il faut donc toujours acquérir des esclaves par la guerre ; mais , à

mesure que les États s'agrandissent , cette abominable manière de se procurer des ouvriers devient toujours plus insuffisante. Il faut que les nations soient très-petites, et que chaque bourgade, pour ainsi dire, fasse la guerre à sa voisine, ^ pour que leurs prisonniers suffisent à cultiver leur territoire ; surtout si l'on considère que , pour réduire un certain nombre d'hommes en esclavage, il faut en massacrer un certain nombre d'autres. C'est une observation de Turgot : < Que l'Angleterre, la France « et l'Espagne , dit-il , se fassent la guerre la plus acharnée, les frontières seules de chaque État seront « entamées ; et cela par un petit nombre de points « seulement. Tout le reste du pays sera tranquille , « et le peu de prisonniers qu'on pourrait faire de part I et d'autre , seraient une bien faible ressource pour < la culture de chacune des trois nations (i) . »

Je ne pourrais , sans me livrer à des considérations historiques fort étendues , vous montrer par quels degrés insensibles ce genre d'exploitation a été abandonné. Cependant, je vous en dirai quelques mots, pour que vous puissiez vous rendre raison des vestiges qu'on en trouve encore dans quelques parties de l'Europe.

Quand les seigneurs des terres, successeurs des conquérants, se trouvèrent dans l'impossibilité de faire de nouvelles conquêtes et des esclaves à main armée, ils adoptèrent graduellement un système plus favorable à la formation des familles des cultivateurs ; car, n'ayant d'autre métier que celui des armes, et ne vivant

ralement répandu; il s'y maintient encore en Russie et ailleurs. Il a été établi, de propos délibéré, par les nations très -chrétiennes qui ont fait la conquête de l'Amérique, et il n'y cessera que par

l'eff'et parement temporel des intérêts qui ne permettront bientôt plus de produire d'une manière dispendieuse , des denrées que l'on peut se procurer à meilleur compte d'une auli'e façon.

que de leurs terres, quand le pillage n'allait pas bien , il fallait cependant que leurs terres fussent cultivées. Ils accordèrent à leurs esclaves , qu'on appelait alors des serfs , un demi-affranchissement : ils leur permirent de cultiver pour leur compte une certaine étendue de leurs plus mauvais terrains ; et, pour prix de cette concession , ils leur imposèrent des corvées , c'est-à-dire l'obligation de venir cultiver les terrains que le seigneur s'était réservés à lui-même. Les produits d'une partie de ses terres servirent ainsi de salaire aux ouvriers qui cultivaient l'autre. Cette concession devint une propriété ; mais il ne fallait pas que le serf pût s'affranchir de l'obligation qui lui avait été imposée ; qu'il pût vendre son lot et s'établir ailleurs ; car alors le maître aurait donné sans équivalent une partie de ses terres. Le prix de cette portion de terre , dont le inaitre avait laissé la jouissance au serf, était le travail obligé de ce dernier pendant certains jours de la semaine, et pendant certains temps de l'année. De là la servitude de la glèbe répandue dans presque toute l'Europe , qui attachait le serf à la terre, et dont nous avons eu des vestiges en France, jusque sous le règne de Louis XVI. Les moines de Saint-Claude avaient encore des serfs attachés à la glèbe, c'est-à-dire au sol; et c'est, comme vous savez, à la persévérance de Voltaire et à la fermeté d'un ministre citoyen, Turgot, que ces pauvres paysans durent leur entier affranchissement.

Ce mode de culture n'était pas très-productif; car, pour beaucoup produire , il faut qu'un fonds de terre soit accru de beaucoup de valeurs capitales répandues sur le fonds ; or les seigneurs

étaient de trop mauvais administrateurs et de trop mauvais économes , pour faire beaucoup d'accumulations sur les terres qu'ils s'étaient réservées. Les esclaves , retenus dans la misère par un aussi mauvais régime, en pouvaient faire encore moins sur leur portion. Le seigneur se réservait , en outre, les meilleurs jours de travail dans l'année ; il obligeait le serf à venir faire sa récolte , tandis que celle du serf périssait sur pied , et que celui-ci n'avait plus, pour la recueillir, que des forces épuisées. D'ailleurs, les ravages, effets inévitables des hostilités perpétuelles des seigneurs entre eux, l'oppression nécessairement exercée par des hommes armés, amis ou ennemis, ne laissaient subsister presque aucunes améliorations quand il pouvait s'en faire .

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE III

Cependant la servitude de la glèbe fut un progrès sur l'esclavage simple , et il devait en entraîner d'autres. Beaucoup de seigneurs étaient appelés à s'absenter, soit pour guerroyer entre eux , soit pour visiter d'autres domaines, soit pour faire le voyage de la terre sainte, soit pour habiter pendant une partie de l'année les villes , et jouir des arts qui commençaient à se former. Leurs terres dépérissaient entre les mains de leurs serfs et des intendants envoyés pour les surveiller. Ils en abandonnèrent des portions à perpétuité, en se réservant une rente perpétuelle , en denrées ou en argent , et en exigeant des possesseurs certains devoirs. Ceux qui recevaient ces terres sous la condition prescrite, devenaient propriétaires et libres sous le nom de tenanciers ou de vassaux. D'autres fois, quand les seigneurs étaient pressés par

le besoin d'argent, les serfs achetaient tout d'un coup leur terre et leur liberté entière.

Enfin la servitude a été, dans certains cas, échangée contre une capitalion , une redevance par tête ; et c'est la condition à laquelle est soumise actuellement la majeure partie des paysans de Russie. Ils payent à leur seigneur une capitation, sous le nom d'oftroc; et, au moyen de cette capitation , ils jouissent des produits de la terre. C'est pour cela que vous avez vu souvent la fortune des seigneurs russes, évaluée d'après le nombre de leurs paysans ; en achetant les paysans, on achète la terre sur laquelle ils vivent, et la capitation qu'ils sont tenus de payer. L'impératrice Catherine faisait don à ses favoris, d'un nombre de paysans plus ou moins grand. Mais de pareils dons ne se font plus , et les affranchissements se multiplient. Dans ce cas, les ci-devant esclaves qui restent sur la terre en deviennent les fermiers (i). Quant aux autres redevances , aux censives , aux droits féodaux de toute nature , il y en a des restes en Pologne , en Hongrie , dans plusieurs Etats germaniques, et nous en avons eu en France jusqu'à la révolution.

Toutes ces différentes manières de faire valoir les terres sont incompatibles, non-seulement avec l'égalité des droits et le système représentatif, qui finira par être adopté chez toutes les nations civilisées; mais elles sont de plus incompatibles avec une industrie agricole perfectionnée. Celle-ci veut une garantie efficace de la propriété, et de grosses valeurs capitales accumulées sur les biens-fonds ; c'est-à-dire , des bâti-

(i) On lit, dans l'ouvrage de M. Storch, que le comte de Bernstorff avait des terres qui, cultivées par des esclaves, lui rendaient 3 et 4 grains pour un; que, lorsqu'il eut allranchi ses esclaves , les

mêmes terres lui rendirent 8 et 9 grains , et qu'il les loua en proportion.

M. Coxe, dans son Voyage en Pologne, rapporte que les terres du comte Zamoïsky, dans lesquelles il avait affranchi ses paysans, s'étaient améliorées au point de lui rapporter, 17 ans après, un revenu triple de celui

qu'elles rendaient lorsque les laboureurs étaient esclaves. Sans doute , il ne faut pas attribuer cet excès de production entièrement à la supériorité du travail de l'homme libre sur l'esclave, mais aussi aux accumulations faites sur le sol, la production d'un capital s'étant ajoutée aux augmentations survenues dans la production de l'industrie et dans celle du sol. Mais, sous le régime de l'esclavage, ces accumulations sont difficiles.

DES FAIRE-VALOIR, DES FERMES ET DES MÉTAIRIES

men(s d'exploilation , des chemins , des clôtures , des irrigations , et surtout de bons approvisionnements en tout genre, et de nombreux bestiaux. Or, denombreuses bonifications et un mobilier considérable sont impossibles avec l'esclavage, et avec les institutions qui en dérivent. Voilà pourquoi l'Europe était si peu peuplée et si peu puissante dans les temps féodaux. Il fallut une levée en masse de toute la chrétienté, pour s'emparer de la terre sainte , dont la conquête aurait été achevée, de nos jours, par un simple démembrement de l'armée française en Egypte, si une autre puissance européenne n'était venue, avec sa flotte et ses muni-

tions, au secours des musulmans. Rien ne peut plus résister aujourd'hui aux forces d'un État européen, si ce n'est un autre État d'origine européenne. Charles-Quint, le plus puissant potentat du monde , dans un temps qui n'est pas encore très-éloigné de nous, Charles-Quint, qui trouva le moyen de faire tant de mal avec si peu de ressources, ne soutiendrait pas la lutte avec une de nos puissances du troisième ordre. A quoi faut-il attribuer ces progrès ? Évidemment à une production supérieure, résultat d'institutions bien meilleures, ou , si l'on veut , moins vicieuses.

Ce sont ces eflots que nous allons examiner.

CHAPITRE IV

Des faire-valoir, des fermes et des métairies.

La manière la plus simple d'exercer maintenant l'agriculture , est celle du propriétaire foncier qui fait valoir lui-même son bien. Il réunit en lui seul les qualités de propriétaire , de capitaliste et d'entrepreneur d'industrie. Je dis qu'il est capitaliste , parce que, lors même qu'il aurait emprunté les fonds avec lesquels il fait valoir son entreprise, il court toutes les chances bonnes ou mauvaises qui accompagnent l'emploi du capital ; tout comme dans le cas même où sa terre est grevée d'hypothèques, il subit toutes les chances qui accompagnent l'exploitation d'un fonds de terre, quoique , à vrai dire , il n'en soit pas le propriétaire.

Dans ce cas, un entrepreneur d'agriculture fait une assez mauvaise affaire. Pour conserver une terre, ou une portion de terre qui lui rapporte 2 1/2 ou 3 pour cent de sa valeur vénale , il em-

prunte sur l'hypothèque de sa terre , à 5 ou 6 pour cent de cette même valeur, il paye annuellement 6,000 fr. d'intérêt pour conserver 3,000 fr. de revenu.

Un propriétaire dans ce cas gagne moins que s'il

(i) On peut juger par là combien le montant de la contribution foncière est une base défectueuse pour évaluer

vendait sa terre et se faisait fermier ; car, s'il était fermier, il ne payerait en fermage que la valeur du service que la terre est capable de rendre. C'est , à différents degrés, la situation où se trouvent tous les propriétaires obérés. Il est vrai que de cette manière ils sont assurés d'avoir un bien à cultiver et de jouir des améliorations, s'ils réussissent à en opérer; et, lorsqu'ils sont intelligents et actifs, ils peuvent regagner par leur industrie ce qu'ils perdent en intérêts.

S'ils ne savent pas améliorer, le meilleur parti qu'ils aient à prendre est de vendre leurs terres, ou des portions de leurs terres, et d'acquitter leurs dettes. Mais bien souvent la sottise vanité de paraître propriétaire foncier, lorsque dans la réalité on ne l'est pas ; ou bien le désir de conserver un crédit qu'on ne mérite guère, et de continuer à faire une dépense qui ne peut être soutenue qu'en contractant de nouvelles dettes; d'autres motifs encore empêchent beaucoup de propriétaires fonciers de libérer leur héritage. Il y a peu d'années qu'en France , le fondateur d'une caisse hypothécaire destinée à faire des avances aux propriétaires fonciers, fit des recherches dans les justices de paix et aux bureaux des hypothèques pour connaître le nombre de ceux qui se trouvaient grevés de dettes. Il assure qu'ils étaient dans la proportion de soixante pour cent (i).

On ne peut réparer une si fâcheuse dissipation de valeurs foncières et capitales, que par des moyens contraires à ceux qui l'ont causée, c'est-à-dire, par des accumulations; et l'on ne peut accumuler qu'en améliorant les profits , ou en diminuant les dépenses improductives; en un mot, on n'accumule que par l'économie, que nous n'entendons pas assez, dit le maréchal de Vauban dans sa Dixme royale.

La classe des propriétaires fonciers qui font valoir par eux-mêmes , comprend depuis les plus riches jus qu'aux plus pauvres, depuis ceux qui font valoir 4 ou 500 arpents, à la manière des gros fermiers, jusqu'au petit propriétaire qui cultive à bras un arpent autour de sa cabane.

C'est dans cette classe que se conservent le mieux les mœurs et les habitudes nationales ; ce qui n'est pas un avantage lorsque ces habitudes laissent beaucoup à désirer. Un pays , une province , où l'on est stupidement attaché aux routines démontrées défectueuses par le raisonnement et l'expérience, une province où l'on préfère les procès et la chicane au travail , gagneraient assurément beaucoup à changer leurs habitudes. On a remarqué dès longtemps que l'agriculture prospère quand les champs sont cultivés par leurs propriétaires ; mais ce n'est guère que lorsque les pro-

la fortune des citoyens et régler leurs droits d'électeurs et d'éligibles aux fonctions publiques.

tio

DEUXIÈME PARTIE - CHAPITRE IV

prélaire sont perfectionnés par l'éducation. Il est évident que le propriétaire cultivateur qui connaît, au moins dans leurs éléments , la physique, la chimie, la mécanique, un peu d'histoire naturelle et d'art vétérinaire , a des moyens de succès que n'a pas le rustre , soumis à tous les préjugés eldupe de tous les charlatans. Un pays aurait de grands éléments de prospérité , si beaucoup de propriétaires instruits étaient répandus dans les campagnes , et perfectionnaient l'agriculture de leur pays , soit directement par de meilleurs procédés, soit indirectement par de bons exemples (i).

La vraie méthode d'interroger la nature , qui a été indiquée par Bacon , n'a été mise en pratique et appliquée un peu généralement que depuis peu d'années. Ces progrès n'ont point encore agi , comme ils doivent le faire , sur les arts industriels, notamment sur l'agriculture. Il n'est pas douteux que des propriétaires éclairés n'eussent beaucoup d'influence sur les progrès de cet art , et en général n'exerçassent une haute influence sur les prospérités du pays (2) . Aux États-Unis , qui sont , de tous les pays, celui qui prospère le plus rapidement, les cultivateurs sont presque tous propriétaires.

Toutefois , un propriétaire qui entreprend de faire valoir son bien , ne doit pas se dissimuler les inconvénients du genre de vie qu'il embrasse. Comme dans toute entreprise industrielle, il faut, s'il veut réussir, qu'il exerce une surveillance de tous les instants ; mais ici la nature de ses travaux le met en contact avec des gens de peu d'éducation ; et, avec plus de grossièreté , les gens de la campagne n'ont pas, quoi qu'on en dise, plus de qualités morales

que les habitants des villes. Ils ne sont ni plus désintéressés, ni moins processifs. Ils ne savent pas se résoudre au moindre sacrifice pour en recueillir le fruit plus tard ; ils ne voient jamais les affaires de haut , et sont lents à se décider. La vente des produits agricoles est vétilleuse. On est obligé d'avoir affaire aux consommateurs d'alentour et aux acheteurs du marché voisin ; car les produits agricoles ne sauraient se transporter bien loin. On a pour concur-

(i) Le goût de l'étude a d'autres avantages pour le propriétaire faisant valoir. La vie des champs, même lorsqu'elle est employée aux travaux de la terre , laisse de fort grands loisirs. Les mauvais temps, les longues soirées de l'hiver ont leurs ennuis pour quiconque ne sait pas s'occuper à la maison. La lecture des livres futiles est bientôt épuisée et laisse beaucoup de vide ; tandis que les lectures instructives sont inépuisables: elles suggèrent des expériences, des travaux, et procurent à l'habitant de la campagne des moyens d'instruction toujours très- rares loin des villes.

(2) Les gros impôts et la grande concurrence dans tous les genres d'industrie en Angleterre , joints à la morgue qui, dans ce pays, accompagne la fortune, ont engagé beaucoup d'Anglais éclairés et d'une fortune bornée, à former des entreprises de culture en France depuis la paix de 1814. Ils y ont transporté des procédés perfection-

nés des hommes d'une classe peu civilisée, et qui, n'ayant que des besoins bornés , peuvent se contenter de plus petits gains. On ne peut pas suppléer par la grandeur des entreprises à la modicité des profits. Une terre trop vaste ne saurait être bien surveillée ; et une terre d'une étendue modérée n'est , sous le point de vue lucratif, qu'une assez petite entreprise.

« Vous ne voyez jamais, dit M. de Tracy (3), ou du « moins fort rarement, un homme ayant des fonds , de

< l'activité, et l'envie d'augmenter sa fortune, em- « ployer son argent à acheter une étendue de terre pour « se mettre à la cultiver, et en faire son état toute sa j vie. S'il l'achète , c'est pour la revendre , ou pour y « trouver des ressources nécessaires à quelque autre

< entreprise, ou pour quelque autre spéculation; en « un mot, c'est une afl'aire de commerce et non pas « d'agriculture. Au contraire, vous voyez un homme e ayant un bon fonds de terre, le vendre pour en era- « j)loyer le prix à faire quelque entreprise ou à se pro- « curer quelque étal lucratif: c'est qu'effectivement « l'agriculture n'est pas le chemin de la fortune. »

Dans cette observation , l'estimable auteur ne tient peut-être pas assez de compte des bénéfices qu'on peut attendre de l'amélioration du fonds et des progrès d'un art encore assez peu avancé dans la plupart des pays du monde (4). Je sais fort bien que tout progrès a un terme , et qu'une époque viendra où les profits des fonds de terre seront peu susceptibles d'accroissement; mais ce terme est encore bien éloigné dans la plupart des lieux du globe. Les progrès de tous les arts sont favorables à ceux de l'agriculture. L'extension du commerce et des manufactures multiplie ses consommateurs. L'agrandissement des villes, l'ouverture des canaux de navigation étendent son marché. Combien on verrait plus de produits agricoles en France, et combien d'autres produits agricoles y acquerraient de la valeur, s'ils pouvaient sortir des lieux où ils ont pris naissance !

Arthur Young, qui visitait la France en 1789 , estime que chaque arpent français ne produit que 18,

nés qui seront imités d'abord de leurs voisins de campagne, et se répandront ensuite de proche en proche. Cette circonstance sera très -favorable à la France, .si elle sait en tirer parti.

(3) Idéologie, tome IV, page 197.

(4) On dit la Chine très-avancée dans l'art agricole et ses cultivateurs très-diligents; mais d'autres arls nécessaires à l'aménagement des terres y sont encore dans l'enfance. Ce sont des hommes qui montent l'eau pour les arrosements et qui transportent les fardeaux les plus considérables en les réparlissant sur un grand nombre d'épaules. Quel que soit le bas prix du travail humain à la Chine, des machines rempliraient les mêmes fonctions à meilleur marché, et les produits du pays n'en étant pas diminués, le pays nourrirait le même nombre d'hommes, et peut-être les nourrirait mieux que maintenant.

DES FAIRE-VALOIR, DES FERMES ET DES MÉTAIRIES

tandis que le même espace de terrain en Angleterre, malgré l'infériorité du terroir, produit 28 (i). Et il est loin de croire que les terres de son pays soient aussi bien cultivées qu'elles pourraient l'être. Entre Châlonssur-Marne et la Loge , le même voyageur remarqua des terres louées pour vingt sous Tarpent, qu'il jugeait susceptibles de produire pour 72 francs de sainfoin. Il pense que les friches du Bourbonnais , de la Sologne , du Maine, de l'Anjou,

de la Bretagne, et les landes de Bordeaux , pourraient facilement être converties en prairies artificielles et nourrir de nombreux troupeaux. Il affirme que nos terres labourables , dont le produit commun n'excède pas 5 à 6 grains pour un , pourraient en donner i o (j). Cet auteur n'était point un agriculteur de cabinet : c'était un vrai cultivateur ; aussi convient-il en même temps que, pour accroître le revenu des terres , il faut des lumières , de l'expérience , de la prudence, de l'esprit de suite et de l'activité.

Tels sont les immenses progrès dont l'art agricole est susceptible en France , et ces progrès seraient beaucoup accélérés si l'on voyait plus souvent les propriétaires aisés faire valoir par eux-mêmes leurs terres. D'autres motifs encore devraient les porter à prendre ce parti. Si l'on gagne moins sur sa terre, on y vit plus économiquement ; et cette raison devrait déterminer surtout les familles nombreuses. Si ce genre d'affaires exige des soins multipliés , il présente des occupations sans cesse variées , et laisse quelques doux loisirs. Ce qu'un propriétaire aisé et économe fait pour améliorer son bien, lui demeure ; toutes ses économies lui profitent. Il a des vues plus étendues que le fermier; il est plus facilement en relation avec la partie éclairée de sa nation. Il ajoute à ses bâtiments, à ses clôtures; il abreuve sa terre par des irrigations , ou bien il la dessèche par des fossés d'écoulement. Ces dépenses sont des économies , puisqu'elles élèvent la valeur du fonds. Enfin le charme de la propriété , le plaisir d'améliorer, d'embellir le sol qui lui appartient , de travailler pour ses enfants, de s'emparer d'un temps qu'on ne doit point voir et d'agir encore lorsqu'on ne sera plus , suivant l'expression heureuse de M. de Sismondi, tout cela n'a-t-il donc pas son prix?

Les agriculteurs se plaignent souvent du défaut de consommation. A quel propos, disent-ils, multiplierions-nous la quantité de noire blé ou de notre vin ? Nous ne pouvons pas vendre ce que déjà nous produisons. Cette plainte semble démentir une vérité qui recevra son développement plus tard : c'est que les hommes se multiplient là où la production augmente. Pourquoi

fi) Il est probable que, depuis 1789, l'agriculture française a fait (le grands progrès; cependant la Sologne et la Champagne pouilleuse sont encore au même état; et, quant aux province» améliorées , comme l'agriculture an-

dans certains cantons reculés et où la communication avec le reste du pays n'est pas facile , la population , les consommateurs ne se multiplient-ils donc pas avec les produits?

C'est , messieurs , parce qu'il ne s'y trouve pas d'autres industries en même temps que l'industrie agricole. Pour consommer les produits de l'agriculture , il ne suffit pas de savoir boire et manger, il faut pouvoir acheter ces produits ; et , pour pouvoir les acheter, il faut savoir gagner, savoir produire de son côté. C'est avec des objets fabriqués sur les lieux , ou apportés de plus loin , que l'on peut acheter le pain , le vin , la viande , tous les produits , en un mot , de la terre. Si nous pouvons assigner ce qui nuit à la production de tous autres produits que ceux de l'agriculture, nou» saurons ce qui arrête la vente de ceux-ci.

La première condition pour qu'un pays acquière de l'industrie , c'est que les habitants en sentent le prix , et veuillent surmonter la paresse commune à l'homme et aux animaux , lorsqu'ils ne sont pas stimulés par le besoin et par les goûts inhérents à la civilisation. Dans cet état imparfait de la civilisation où nous re-

tiennent d'anciennes habitudes, les hommes qui se trouvent pourvus de quelques avantages qui ne sont pas le fruit de leurs efforts personnels , tels que la propriété d'un petit bien-fonds , ou d'une place qu'ils ne doivent qu'à l'imperfection de l'organisation politique, aiment mieux jouir, dans l'oisiveté , d'un revenu médiocre , que de chercher à l'accroître par l'activité de leur esprit et de leurs corps. Des familles indolentes ne forment pas des enfants industriels; et, quand il s'en rencontre de tels, ils vont ailleurs exercer leurs talents. Un propriétaire se plaint de ne pas trouver le débit de ses denrées ! la faute en est à lui. Au lieu de se livrer à des travaux utiles , une grande partie de son temps se dissipe à la chasse, au billard, au jeu, dans des cafés. Avec un génie plus inventif, une activité mieux entendue et plus persévérante , il formerait , pour lui ou pour les siens, des entreprises industrielles petites ou grandes , qui seraient des pépinières de consommateurs. 11 serait imité par d'autres ; le pays se peuplerait , et les prodni'.s manufacturés trouveraient à leur tour des consommateurs soit dans le pays , soit au dehors.

Mais il ne suffit pas , pour produire dans l'industrie manufacturière , de faire au hasard des étoffes , des faïences , des boucles ou des aiguilles ; il ne faut faire que les choses dont la valeur puisse payer les frais de production. Il faut, par conséquent, être en état de calculer ces frais , et connaître les éléments propres à

glaise a fait de grands progrès de son côté , on peut supposer que le rapport dans l'état de l'avancement, est encore à peu près le même dans les deux pays. (4) Tome II de l'anglais, page 96.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

fonder la valeur vénale du produit lorsqu'il sera terminé (i).

Il faut, à la vérité, des capitaux pour alimenter les entreprises d'industrie. Or les capitalistes des grandes villes n'osent pas hasarder leurs fonds dans des industries éloignées, avant que ces industries n'aient fait leurs preuves, et soient depuis longtemps établies. Il faut donc qu'elles marchent graduellement et commencent par s'alimenter des épargnes faites dans chaque canton. Quand, par ces moyens, une province reculée devient industrielle, quand elle sait établir des communications avec le reste du pays, sa prospérité va croissant ; les capitaux y affluent de plus loin ; on y forme avec plus de confiance des entreprises industrielles ; les besoins des habitants s'y multiplient avec leurs richesses ; dès lors, les produits de la terre et les travaux agricoles y sont portés à leur plus grande valeur.

Vous voyez que, de toutes manières, nous sommes toujours ramenés à ce résultat, que, si un canton ne prospère pas autant que son terrain et sa situation le comportent, c'est toujours faute d'industrie et de capitaux. Ce sont là les éléments de toute prospérité. Or on a de l'industrie lorsqu'on devient intelligent et actif ; et l'on a des capitaux, lorsqu'on sait faire des épargnes.

Après l'exploitation par les propriétaires, celle qui paraît la plus favorable au bon aménagement des terres, est celle des fermiers qui ont de longs baux. Il est évident, en effet, que le fermier se donnera plus de peines, fera plus de sacrifices pour la bonification du fonds, s'il doit en jouir longtemps, que s'il est exposé à être renvoyé au bout de peu de temps et à voir un successeur recueillir le fruit de ses idées, de ses travaux et de ses dé-

penses. On attribue avec raison l'intelligence et la diligence des fermiers anglais aux longs baux en usage dans leur pays, où ils sont fréquemment assurés de leur exploitation pour 27 ans , et même pour un plus long terme, par suite des renouvellements que l'usage favorise. Ils jouissent d'autant plus tôt qu'ils se hâtent davantage d'exécuter les bonifications (i).

Les bonnes terres , les fermes garnies de bons bâtiments , attirent de bons fermiers ; elles promettent des entreprises assez importantes pour tenter des hommes qui jouissent de quelque fortune et de quelque capacité. C'est un motif de plus pour les propriétaires de faire des sacrifices pour améliorer leurs biens. Qui est-ce qui

(i) C'est un des grands avantages de l'économie politique que de répandre ce genre de connaissances et de les rendre usuelles.

(-2) Un économiste allemand, M. Schmalz (t. I, p. 85), met l'exploitation par des fermiers , au-dessus même de celle des propriétaires, parce qu'un fermier est obligé de

se présente pour exploiter une ferme en mauvais état? Des hommes qui ont peu de ressources pécuniaires et peu de ressources intellectuelles ; des hommes incapables de s'élever au-dessus de l'état de paysan. Et , en raison même de ce peu de ressources , les propriétaires sont obligés de réduire l'importance de leurs lots de terre et de louer séparément des terrains dépourvus de bâtiments d'exploitation, à d'autres fermiers du voisinage , si par hasard il s'en trouve , ou bien à des petits propriétaires qui, pour occuper mieux leur temps, ajoutent cette exploitation à la culture qu'ils font de leur mince héritage. Les terres ainsi louées, offrent en général à leur propriétaire un plus fort loyer que si

elles étaient réunies en grandes fermes , parce qu'il y a plus de concurrents pour les louer ; mais aussi ces petits fermiers présentent moins de garanties ; ils n'entretiennent pas le fonds en si bon état , et il faut souvent leur faire des remises (r.).

Quand le sol est encore plus ingrat, ou quand, par l'effet de différentes circonstances , les petits propriétaires ruraux sont rares , les grands propriétaires n'ont pas cette ressource de former de petites fermes ; il n'y aurait personne pour les leur demander ; elles ne vaudraient pas qu'on y amenât des domestiques, un mobiher, des attelages , des troupeaux. Ils prennent un autre parti et forment des méiairies, c'est-à-dire, des exploitations qu'ils garnissent de bestiaux, d'ustensiles, de tout ce qui est indispensable pour les mettre en valeur, et ils y établissent une famille de paysans , appelés métayers (travailleurs à moitié fruits) , avec qui l'on convient d'ordinaire que l'on partagera le produit pour les indemniser de leurs peines. On attache à ces exploitations autant et plus de terres qu'il n'y en a dans les grandes fermes , surtout en y comprenant les terrains vagues qui sont communs dans ces cantons-là, et qui seïvent comme pacages. La quantité de bestiaux que l'on confie au métayer, et dont il est obligé de partager l'augmentation avec son propriétaire, se nomme cheptel; et comme il n'a rien pour en répondre, le propriétaire ou son agent exerce une surveillance active pour empêcher que le métayer n'entame , par des ventes trop nombreuses de bestiaux , le fonds qu'il avait en entrant.

Ce genre d'exploitation est misérable , parce qu'il est conduit avec trop peu de capitaux , et qu'il éteint tout encouragement pour économiser et pour faire des améliorations ; car celui des

deux (du propriétaire ou du métayer) qui fait une amélioration , ne retire

hâter les améliorations dont il est capable, afin d'en jouir pendant la durée de son bail qui a un terme, et parce qu'il est plus généralement d'ailleurs homme de métier et de pratique, que le propriétaire.

(3) Destull de Tracy : Eléments d'idéologie , II* section , I^{er} part., chap. 4.

DE LA GRANDE ET DE LA PETITE CULTURE

que la moitié du fruit de sa dépense, puisqu'il est obligé d'en partager le produit. M. de Tracy , qui a des propriétés dans le Bourbonnais, pays où cette manière d'exploiter est usitée , assure que , lorsque le terrain est trop mauvais, la moitié des produits est insuffisante pour l'aire vivre , même misérablement, les hommes nécessaires pour le mettre en valeur. Us s'endettent , et l'on est obligé de les renvoyer. Cependant on en trouve toujours , car il y a toujours des malheureux qui ne savent que devenir. H ajoute qu'il connaît de ces métairies qui , de mémoire d'homme , n'ont jamais nourri leurs laboureurs (i).

Les baux emphytéotiques , dont la durée s'étend jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans, sembleraient devoir tenir lieu des avantages dont jouissent les terres qui sont cultivées par leurs propriétaires. Leur but , ainsi que l'indique l'étymologie du mot , est de faire jouir le fermier des plantations qu'il fait. On attribue

à ces longues jouissances , les améliorations qu'on remarque dans plusieurs provinces de la Toscane , où le grandduc Pierre Léopold distribua en emphytéoses presque tous les domaines de la couronne. Mais de si longs baux dépouillent le propriétaire immédiat delà plupart des agréments de la propriété , sans les transmettre au fermier. Qu'est-ce, en effet, pour le propriétaire auquel doit revenir le fonds, qu'un terrain transformé, pour ainsi dire , en une rente , et dont la jouissance et la disposition lui sont interdites pour la vie? M. de Sismondi remarque en outre (-2) que ces baux doivent entraîner des procès dont la décision devient d'autant plus difficile, et même injuste, que le droit, de part et d'autre , est plus ancien, et que les parties contractantes n'existent plus.

CHAPITRE V

De la grande et de la petite culture.

Beaucoup de volumes ont été écrits sur les avantages réciproques de la grande et de la petite culture, c'est-à-dire , de la culture des terres par un petit nombre de grands entrepreneurs, ou par un grand nombre de petits. Dans beaucoup de cas, cette question ne peut pas devenir un sujet de délibération ; elle est décidée par la nature du terrain et par les circonstances locales. Dans un pays montueux et coupé, de petits cultivateurs seuls peuvent solliciter avantageu-

(i) M. de Sismondi qui, dans son Economie politique , vante beaucoup l'exploitation par métayers *, avait cependant avoué, dans son Tableau d'agriculture toscane,

J.-B, 5AT. — TOME I

sèment le sol. On ne peut pas cultiver en grand le dos d'une montagne où il faut quelquefois remonter à la hotte des terres^u'entraînent les pluies ; un grand entrepreneur ne saurait aménager convenablement les jardins potagers ou fruitiers qui approvisionnent les marchés d'une grande ville. Il faut, pour donner à la culture lessoins journaliers qu'exigent certains produits, que l'ouvrier ait un intérêt direct dans les bénéfices qui en résultent ; les grands propriétaires de vignobles n'en dirigent pas eux-mêmes la culture : ce sont des vigneronns intéressés , de petits cultivateurs, qui s'en chargent. Ce n'est guère que dans les pays de plaines et susceptibles d'être exploités par des machines , telles que la charrue , le rouleau , la herse , la machine à battre le grain , etc., que l'on rencontre des entreprises conduites par le propriétaire ou le fermier, et où l'on exploite des terres de 300 à 400 arpents.

Mais dans les pays de plaines, dans ceux où l'on peut consacrer de vastes terrains à chaque espèce de culture , il peut être utile de savoir si la terre est plus avantageusement sollicitée par de grands ou bien par de petits entrepreneurs; car la législation et l'administration peuvent être plus ou moins favorables à l'agglomération ou à la division des propriétés , et par suite à la multiplication ou à la réduction des grandes entreprises de culture.

On a dit , en faveur des grandes entreprises , que le travail des capitaux s'y allie plus facilement avec le travail des hommes ; qu'elles donnent de plus gros produits à la société , proportionnellement au nombre d'hommes qu'elles occupent, et qu'il en

sort par conséquent une quantité de produits capable d'alimenter, en dehors de l'agriculture , un plus grand nombre de travailleurs occupés , de leur côté , à multiplier les richesses nationales. Pour représenter par des chiffres cet excédant de population que peuvent nourrir les grandes fermes sur les petites, Arthur Young compare le nombre des cultivateurs occupés et nourris par des fermes de différentes grandeurs, en supposant d'ailleurs une égale fertilité. Il résulte de ses calculs que, dans les petites entreprises, celles qui n'ont qu'une seule charrue, et qui occupent un fermier et un valet de ferme, chaque homme ne peut cultiver que 1 5/8 acres ; tandis que , dans une entreprise de trois charrues , qui occupe le fermier et trois valets , chaque homme cultive 18 1/3 acres. Dans les premières, chaque cheval cultive \ 1 acres , et dans celles de trois charrues , chaque cheval en cultive 4 2/3.

D'après ces données, un canton de dix mille acres

que de dix métayers à peine en trouve-t-on , dans le pays qu'il décrit , un seul qui ne doive rien à son propriétaire '* . (2) Nouveaux principes, tome I, pages 258 et 240.

•' Pag«2t2.

iU

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

d'élendue (i), s'il était cultivé par des entreprises d'une charrue , occuperait

666 cultivateurs et 1,000 chevaux; tandis que s'il était cultivé par des entreprises de trois charrues, avec un produit égal, il n'occuperait que

545 cultivateurs , et 681 chevaux.

D'où il résulte encore que, dans le second cas, à égalité de produits , les frais de culture sont moins considérables, et le pays, indépendamment de ce que réclame l'agriculture peut nourrir et obtenir le travail de

121 hommes et 519 chevaux de plus que le canton cultivé par de petites entreprises. Dans tous les cas , le travail et la subsistance du travailleur comprennent le travail et la subsistance de sa famille. Le produit total étant le même , les travailleurs qui ne sont pas nourris sur la terre , le sont des produits de la terre , qu'ils achètent par leur travail , et leur travail pouvant s'appliquer aux manufactures et aux arts de l'intelligence et de l'imagination , on peut supposer qu'un pays à grande culture est plus civilisé, plus avancé qu'un autre.

L'excédant de la valeur des produits sur les frais de culture , formait ce que les disciples de Quesnay nommaient le produit net, et cet excédant se trouvant proportionnellement plus considérable dans les grandes entreprises que dans les petites , ce mode de culture était fort préconisé, par eux. Il l'est également par les agronomes anglais, et l'on ne peut nier les conséquences qu'ils en tirent : dans les cantons cultivés par de grands entrepreneurs de culture, il y a moins de population rurale et plus de villes industrielles et peuplées ; or, c'est dans les villes que se perfectionne la civilisation.

On regarde aussi la grande culture comme plus favorable aux accumulations et aux améliorations qui ne peuvent avoir lieu qu'à l'aide des capitaux. Il est vrai encore qu'un grand propriétaire ou un fermier capable d'être à la tête d'une vaste exploitation , a , pour accumuler, des facilités que n'a pas un petit propriétaire ; mais , pour l'avantage du pays , il est peut-être moins essentiel de favoriser une forte production et de fortes économies dans un petit nombre de grandes entreprises , qu'un esprit d'ordre et d'industrie parmi la foule des petits entrepreneurs. Je ne sais s'il ne se trouve pas sur les petites propriétés foncières des paysans de certaines parties de la Suisse ou de l'Allemagne, dans une pareille étendue de terre, une valeur capitale aussi considérable que sur les plus grosses fermes de l'Angleterre.

Si cela n'est pas toujours ainsi , si l'on voit des

(i) Environ 4,000 hectares ou 11,764 arpents. (2) Un village près de Paris, Monlreuil, s'est enrichi par la culture des espaliers; un autre, Fonlenay-aux-

paysans propriétaires vivre dans l'ordure et dans la misère , ce n'est donc pas à l'exiguïté de leur héritage qu'il faut l'attribuer, c'est à l'exiguïté de leurs capitaux; et leurs capitaux sont nuls , soit en raison de la rapacité du fisc, soit en raison de l'incurie, de l'ignorance , de la paresse des cultivateurs. Le temps que les gens de la campagne perdent au coin de leur feu, ou sur le pas de leurs portes, ou au cabaret, pourrait être employé à quelque occupation utile. Quand le propriétaire d'une chaumière ou d'un petit terrain ne trouve pas du travail comme journalier, il est rare qu'il ne puisse pas, avec un peu d'intelligence et d'activité, exécuter dans son intérieur quelques travaux manufacturiers , pour son usage ou pour la vente , et se créer ainsi quelques économies.

N'est-ce pas une amélioration qui est toujours à sa portée que de nettoyer les alentours de sa demeure pour l'assainir, d'enclorre son terrain et de planter quelques arbres ? Un arbre devient un capital ; et, pour le former, il ne s'agit que de ficher une branche en terre. Une culture misérable n'est donc pas la compagne nécessaire de la petite culture ; mais elle est inévitablement la compagne de l'ignorance et de la paresse.

La preuve en est dans la prospérité qu'on rencontre souvent dans des pays entièrement cultivés par de petits entrepreneurs, mais intelligents et actifs. Là, le moindre coin de terre est soigneusement mis à profit. Jamais la terre ne se repose. On cultive côte à côte plusieurs produits différents, ils se succèdent plusieurs fois dans l'année ; le petit cultivateur élève un porc , des poules , une vache ; les moindres engrais sont recueillis ; et , s'il n'a qu'un seul champ , l'usage de la charrue ne lui est pas interdit, car les gros fermiers sont empressés de donner des labours à façon.

En admettant même que les grandes entreprises soient plus favorables à la production, on ne peut nier qu'il n'y ait aussi des avantages dans un certain mélange de grandes et de petites entreprises. Dans les premières , on fait sans doute de meilleures récoltes de céréales , de plantes oléagineuses et fourragères ; on élève des troupeaux. Dans les autres, on cultive, selon les climats , des oliviers , des abeilles , des vers à soie , du chanvre, des châtaignes, des fruits, des légumes (i). Les gros cultivateurs fournissent des charrois pour le transport des denrées ; les petits fournissent des bras pour le moment des grandes récoltes. Ils se prêtent de mutuels secours.

Telles sont les principales raisons qu'on a données en faveur des grandes et des petites cultures , sous le rapport de la quantité de richesses produites. La divi-

Roses , par la culture des roses d'abord et ensuite par la culture des fraisiers.

DE LA GRANDE ET DE LA PETITE CULTUUE

sion des terres en grandes et en petites propriétés donne lieu à des considérations politiques et morales , très-importantes en elles-mêmes , mais qui s'éloignent de mon sujet actuel (»).

La nature des choses a mis des bornes nécessaires à la grandeur des entreprises d'agriculture. Le cultivateur ne saurait , sans perdre beaucoup de temps , se transporter, lui , ses chevaux et ses outils , à de trop Grandes distances. Le maître surveille mal des terrains éloignés les uns des autres. Les produits de l'agriculture sont encombrants et lourds ; s'il faut les amener de trop loin pour les rentrer dans les granges ou dans les pressoirs, les frais de production en sont trop augmentés. L'entrepreneur ne peut pas, comme un manufacturier, établir un ordre constant et qui soit toujours le même, pour toutes les parties de son entreprise , et pour chacun de ceux qu'elle emploie. La direction d'une entreprise agricole exige une suite de petites décisions à prendre , qu'on ne peut se dispenser de changer selon les occurrences, selon le temps qu'il fait et la saison de l'année. Une gelée survient ; il faut occuper à des transports les chevaux qui étaient au labou-

rage. Tel engrais vient à s'offrir, il faut décider à quelle pièce de terre il est propre. Jamais deux années de suite le même terrain ne peut être cultivé de même, et quelle variété dans les produits ! des grains, des bestiaux, des bois, des légumes, des fruits, du vin, des oiseaux de basse-cour, du beurre, et tant d'autres choses ! Il s'agit de recueillir, de préparer, de vendre tous ces objets si divers. Rien ne peut se faire d'une manière constante, suivant un ordre établi ; il faut que le chef se mêle de tout, surveille tout, décide de tout par lui-même.

C'est pourquoi l'on ne voit guère de ferme où l'on exploite plus de 400 à 500 arpents. Mais ce qui est une très-grande entreprise agricole, serait une fort médiocre entreprise manufacturière ou commerciale. Il faut 50 mille francs, plus ou moins, de capital circulant, pour être fermier de la plus grosse ferme qu'un homme puisse conduire. C'est sur cette somme que roule la masse d'affaires qu'il peut remuer, ce qu'il peut fabriquer et vendre ; et encore ce capital ne saurait, comme dans beaucoup d'entreprises de commerce, être avancé et rentrer plusieurs fois par an. Il faut tout au moins une année pour achever la plupart des produits de l'agriculture. L'action du capital ne saurait se multiplier par l'activité de la fabrication. C'est une borne mise par la nature des choses aux entreprises qui ont l'agriculture pour objet. Nous verrons que cette borne n'existe pas pour certaines entreprises qui ont des

(i) Les substitutions et les droits de primogéniture ont eu des effets déplorables en Italie, en Espagne et ailleurs. Ils en ont produit de fâcheux, mais d'un autre genre, dans la Grande-Bretagne. En France, IVga-

analogies avec l'industrie agricole, mais non avec la culture des terres , comme l'exploitation des mines et des pêcheries.

En Irlande , il y a beaucoup de grqg propriétaires qui se trouvent en possession de leurs terres par suite des chances de la politique, et en vertu des confiscations qui accompagnèrent l'accession du prince d'Orange. Cette classe de propriétaires habiterait désagréablement des provinces où ils sont regardés comme des spoliateurs. Sans s'intéresser au bonheur de ces provinces , ils ne cherchent qu'à en tirer le plus de revenus qu'ils peuvent , et à le manger en Angleterre. Il en est résulté un système de culture à la fois déplorable , et cependant favorable à la population ; système qui résout le problème de faire vivre les hommes en consommant le moins qu'il est possible.

Un grand propriétaire loue son bien , non pas à un fermier, mais à un agent qui lui répond de son revenu. Cet agent partage le bien en plusieurs grandes portions louées à des agents secondaires qui partagent leurs portions entre plusieurs autres agents que l'on pourrait appeler Ierliaires; ceux-ci sous-louent à leur tour de petits lots de terrain à de pauvres familles qui élèvent une espèce de hutte en terre et cultivent des pommes de terre. C'est la culture qui, à la latitude de l'Irlande , procure le plus de matière alimentaire à égalité de terrain. Ces familles indigentes élèvent ainsi quelques enfants, qui, à mesure qu'ils grandissent, cherchent à leur tour à s'accoupler, et pour cela sollicitent un nouveau coin de terre avec sa cabane. Les agents tertiaires, qui ne sont que des espècesde paysans, sont plus à portée qu'un propriétaire de faire payer, soit en nature , soit en argent , tous ces petits loyers , et présentent aux agents secondaires un peu plus de garanties que le cultivateur immédiat qui ne possède rien en

propre ; et les agents secondaires en présentent encore plus au principal locataire qui est un homme d'affaires important.

On voit que ce genre d'exploitation met les pauvres agriculteurs entre eux dans un état de concurrence perpétuel pour obtenir des terres à loyer; car ils ne sauraient vivre sans un petit terrain , et ne peuvent l'obtenir qu'en enchérissant les uns sur les autres. Pour enchérir, pour payer en même temps l'impôt et leurs prêtres, il faut qu'ils se réduisent à ne consommer que ce qui est rigoureusement indispensable au soutien de la vie. Le cri de la nature les oblige à partager leur chétive portion avec leurs enfants; et, lorsque la saison est contraire aux pommes de terre, nul autre supplément ne vient à leur secours. Ils men-

lité des partages a peut être conduit à une trop grande subdivision des propriétés; mais il ne paraît pas que cette subdivision soit accompagnée d'inconvénients aussi graves.

ii&

CHAPITRE VI

Dé la culture du sucre et de l'esclavage des nègres.

On a vu , dans les trois derniers siècles , des Européens se disant chrétiens et civilisés, renouveler, et même d'une manière plus criante, le système des païens et des barbares qui cultivaient leurs terres par des esclaves et à coups de fouet. Les conquérants qui envahirent les îles du golfe mexicain, ne pouvant soumettre les indigènes, les exterminèrent, et allèrent aux côtes d'Afrique enlever de force des nègres qui ne leur avaient jamais fait de mal,

pour cultiver des îles qu'ils n'occupaient que par le droit du plus fort, et qu'ils avaient rendues désertes. Il en est résulté un système de culture qu'il convient d'apprécier dans un cours d'économie politique.

Avant que les principes de l'économie des sociétés fussent bien connus, on croyait qu'il convenait à une nation de cultiver, sur son territoire, les denrées de sa propre consommation, plutôt que de les produire sous une autre forme, et de les obtenir par des échanges; c'est-à-dire, plutôt que de les acheter de la main des étrangers, même lorsque l'on pouvait, par ce dernier procédé, les obtenir à moins de frais. Conséquemment, on attachait une liante importance à posséder, dans les contrées équinoxiales, des colonies sujettes, où l'on cultivât ces denrées que l'Europe ne pouvait pas produire. Depuis les derniers progrès des sciences économiques, au moyen desquels on a pu se convaincre que tout progrès industriel consiste à pouvoir acquérir à un moindre prix les mêmes produits, quelle que soit la voie par laquelle on se les procure (-2), la question s'est réduite -à savoir si le sucre, par exemple, revient moins cher, étant cultivé dans des colonies dépendantes de notre nation, que lorsqu'on se le procure par la voie du commerce avec l'étranger.

Il y avait un moyen simple de décider la question, (tétait d'assujettir à un droit égal tous les sucres, de quelque part qu'ils vinssent. Les consommateurs alors les auraient tirés des lieux qui les fournissent au meil-

(1) Je crois que l'élal de l'Irlande est très-susceptible de remèdes; mais je me garderai bien de les proposer, parce qu'il faudrait que j'eusse une connaissance plus intime du pays, et parce qu'ils choqueraient trop de pré-

leur marché. Ce n'est point ainsi qu'on a fait. Pour nous obliger à préférer les sucres de nos colonies qui coûtent plus cher , on a chargé de plus gros droits d'entrée ceux des contrées étrangères qui coûtent moins. La loi qui nous régit en France au moment où ceci est écrit, soumet les sucres qui viennent des possessions étrangères , à un droit qui excède de 50 francs par quintal métrique, le droit que payent les sucres qui viennent des colonies françaises. Et ce qui peut faire supposer que ceux-ci reviennent à 50 francs par quintal métrique plus cher que les sucres étrangers , c'est qu'il s'en trouve toujours quelque peu de ces derniers qui consentent à supporter ce droit , et qui peuvent néanmoins se vendre sur notre marché au même prix que les sucres des îles françaises. S'ils ne payaient qu'un droit égal à ces derniers, on pourrait donc nous les fournir à 50 francs meilleur marché.

On a , par cette politique , encouragé une production désavantageuse , une production qui donne de la perte; et, pour que les auteurs de cette perte , c'est-à-dire , les colons, ne la supportassent pas, on l'a fait supporter aux consommateurs français. La consommation actuelle du sucre en France est évaluée à cinq cent mille quintaux métriques ; or , si nous achetions cette quantité dans l'Inde ou ailleurs, à 50 francs meilleur marché par quintal métrique , il est évident que, même en payant les mêmes droits d'entrée, le quintal métrique nous i*evienndrait à 60 francs de moins : ce qui nous procurerait une épargne annuelle de 25 millions, que nous pourrions consacrer à d'autres achats , à d'autres jouissances, «ans que le commerce français gagnât moins, sans que le trésor public vît diminuer ses recettes. Il est même probable que le commerce et le trésor recevraient davantage; car une diminution d'un quart sur le prix de cette denrée en augmenterait considérablement la consommation.

Devons-nous, demandera-t-on, sacrifier les intérêts des habitants de la Martinique et de la Guadeloupe, qui sont nos concitoyens , ou du moins issus de nos concitoyens? Je demanderai à mon tour s'il faut sacrifier davantage les intérêts des habitants de la France, qui nous tiennent en de plus près. Ne faut-il pas plutôt , loin de favoriser une culture fâcheuse avec laquelle il faut nécessairement qu'il y ait quelqu'un de sacrifié , la décourager , amener par degrés un changement de système?

Il le faut d'autant plus, que ce système défectueux ne peut lutter avec succès contre la force des choses. Malgré le sacrifice qu'on exige de nous en nous fai-

jugés enracinés en Angleterre, et trop d'intérêts puissants, pour pouvoir être bien accueillis.

(2) Voyez, au chap. 9 de la 1^{re} partie, ce qui constitue les progrès de l'industrie.

DE LA CULTURE DU SUCRE ET DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES.

sanl payer le sucre plus cher que nous ne devrions le payer, malgré les frais de marine militaire et de garnisons, malgré les guerres que l'on nous force à livrer pour défendre nos îles à sucre (i), malgré les outrages dont on se rend coupable envers l'humanité pour en maintenir la culture , on ne peut soutenir ce système; nos colons se ruinent, car ils s'endettent tous, les jours davantage.

A quoi tiennent ces frais de production supérieurs à la valeur naturelle du produit? Est-ce au mode de cultiver par des mains esclaves? Est-ce à l'inhabileté des planteurs , ou à des ditlkultés

plus grandes à surmonter que celles qu'on rencontre ailleurs? J'avoue que ces différentes questions me semblent d'une solution difficile.

C'est une combinaison qui paraît assez ridicule que de faire en Europe des armements de navires dispendieux, d'aller, à mille lieues de distance, acheter des hommes, et de les transporter deux mille lieues plus loin, dans un autre hémisphère,, pour n'y exécuter que le travail d'un manoeuvre grossier. Les risques de la traite des nègres, de même que la honte attachée à cet infâme trafic, veulent être couverts par le gain qu'on y fait; ce (jui porte assez haut le prix d'un nègre rendu aux Antilles. Celui qui l'achète fait donc les frais de l'intérêt de son prix d'aciat; cet intérêt est viager, puisque le capital est perdu à la mort de l'esclave, et il faut l'évaluer à un taux élevé, car les colons ne sauraient emprunter à un taux modéré. Il y a de plus bien du déchet à essayer sur cette triste marchandise. Beaucoup d'esclaves meurent de chagrin, ou d'excès de fatigue, ou par des suicides. On est obligé de les soigner dans leurs maladies, et (à moins d'être bourreau) de les nourrir dans leur vieillesse. Tous ces frais représentent le salaire que l'on paye à un ouvrier libre, et doivent représenter un salaire élevé.

Il paraîtra plus dispendieux encore, si l'on considère le peu d'intérêt que l'esclave a de faire beaucoup d'ouvrage et de le faire bien. Il est directement intéressé à cacher tout ce qu'il peut de sa capacité pour le travail; car, si l'on savait qu'il peut davantage, on augmenterait la tâche qu'on lui impose. Le nègre ne travaille que sous le fouet du commandeur; mais, outre que le fouet est un stimulant très-imparfait, les coups de fouet eux-mêmes .sont une

main-d'œuvre qui ne laisse pas d'être coûteuse, car les surveillants sont payés plus cher que les simples ouvriers.

(O Les régiments qu'on embarque pour ce service sont décimés par le climat, et u'y vont qu'avec une extrême répugnance. C'est même une question de droit public que de déterminer si la conscription militaire de tous les citoyens d'un certain âge, et qui pourrait être justifiable par la nécessité de défendre son pays contre une invasion étrangère, l'est également lorsqu'il s'agit d'aller en Amé-

Enfin, comme tous les frais doivent entrer en ligne de compte,, dans le vieux système de l'esclavage, aussi bien les frais causés par les maîtres que par leurs suboi-donnés, on trouvera, dans l'exploitation des terres aux colonies ,. des frais énormes dans le genre de vie des planteurs. Le régime de l'esclavage veut, dit-on, que le blanc soit entouré de faste et nourri de sensualités, pour que le nègre soit tenu dans le respect et dans la crainte. Il faut au planteur , à sa femme , à ses enfants, pour les servir, beaucoup de nègres et de négresses inutiles pour la production. Dans un compte bien fait des frais de production , il faut donc ajouter à l'entretien des nègres ouvriers l'entretien bien plus coûteux des nègres domestiques.

Convenons-en : il résulte de tout cela un système de corruption vicieux, et qui s'oppose aux plus beaux développements de l'industrie. Un esclave est un être dépravé, et son maître ne l'est pas moins; ni l'un ni l'autre ne peuvent devenir complètement industriels, et ils dépravent l'homme libre qui n'a point d'esclaves. Le travail ne peut être en honneur dans les mêmes lieux où il est une flétrissure. L'inactivité de l'esprit est chez les maîtres la

conséquence de celle du corps; le fouet à la main , on est dispensé d'intelligence (i).

Les hommes qui ,. soit en Europe ,. soit aux îles,, sont intéressés ou seulement habitués au genre d'exploitation qu'on y a suivi jusqu'à présent, et que l'on suit encore dans toutes celles qui ne sont pas émancipées, apportent, en preuve de l'excellence de ce régime, l'autorité de l'expérience , en disant : c Voyez la prospérité où < s'étaient élevés, sous le régime de l'esclavage, Saint- € Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, la Jai maïque, Cuba, etc. Est-ce un mauvais mode d'exi ploitation que celui que couronne le succès? >

Messieurs, en économie politique , les causes sont si nombreuses, et agissent d'une manière si compliquée, que les demi-savants,^ les observateurs superficiels s'y méprennent souvent. Deux faits qui marchent ensemble leur paraissent tenir l'un à l'autre; et leur conviction est quelquefois si forte, qu'ils s'étonnent de votre incrédulité, et .s'en irritent. Je ne pense point que ce qu'on se plaint à appeler la prospérité des colonies, du golfe mexicain , soit le résultat de la manière dont elles étaient, et dont quelques-unes sont encore exploitées. Je croirais à leur prospérité ^ si , abandonnées à leurs propres moyens , sans le secours et les dépenses des gouvernements européens , sans les capitaux qu'y

rique pour soutenir do fwce un régime contre nature.

(2) Je ne peux entrer ici dans des détails qui prouveraient la détestable influence morale et politique de l'esclavage domestique. Ce sujet a été admirablement bien traité par Charles Comte , dans son Traité de Législation, liY. Y.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VI

apportent journellement les spéculateurs de leurs métropoles, et sans le monopole que leur assurent les droits qu'on assoit sur les produits semblables aux leurs, j'avais vu leur population doubler tous les vingt ans , ainsi qu'on l'a vu dans des colonies devenues indépendantes. Mais telle quelle, cette prospérité a été beaucoup moins grande qu'elle n'aurait dû l'être dans les circonstances extraordinairement favorables où se sont trouvées les colonies des Européens.

Les progrès rapides que l'Europe a faits , pendant les xv^e et xvi^e siècles, dans l'agriculture, le commerce et les arts, et par conséquent en richesse et en population , lui ont rendu toujours plus nécessaires les produits que nous appelons denrées coloniales, et lui ont permis de les payer chèrement. Il y a deux siècles que l'on ne trouvait du sucre que chez les apothicaires, où on le vendait à l'once; et, dès les dernières années de l'ancien régime , la France seule en consommait 50 millions de livres. Au temps de Henri IV , le café était absolument inconnu en France, et maintenant il n'est pas un seul de nos portefaix qui ne prenne sa tasse de café. La demande croissant graduellement, et l'approvisionnement venant d'un petit nombre d'îles , dont le sol est encore bien loin d'être cultivé en totalité, ces denrées ont été constamment tenues à un prix de monopole , à un prix supérieur à leurs frais de production , tout gros qu'ils étaient , et par conséquent très-avantageux pour leurs producteurs, c'est-à-dire pour les entrepreneurs de la culture et du commerce qui nous les procuraient; car, pour ce qui est des pauvres nègres, producteurs aussi, ils retiraient la moindre part de la valeur des produits. Cet avantage, dérivant des progrès de l'Europe, était encore accru par le privi-

lège exclusif qu'avaient les îles françaises d'approvisionner la France et les pays que la France fournissait; ce qui contribuait à élever le prix de leurs produits à un taux véritablement usuraire.

C'était donc le consommateur français qui payait la prospérité de l'agriculture des Antilles ; et les frais de culture auraient été encore plus considérables , qu'au moyen de la faveur des circonstances et d'un monopole accordé par la France aux dépens de la France , les colonies non-seulement pouvaient prospérer , mais auraient prospéré bien davantage , si en même temps leur système de culture et leur régime avaient été meilleurs et les colons plus industriels.

Maintenant que l'on cultive du sucre dans toutes sortes de pays de la zone torride, et même en Europe, les colons sont soumis à une véritable concurrence , et ne peuvent la supporter : ils s'endettent tous les jours davantage; ils demandent encore des privilèges; mais des privilèges ne les sauveront pas. La nature des choses est trop forte. On sera partout obligé, même sans commotions politiques , d'abandonner le vieux

système colonial , et de céder à l'influence du prix des choses. La France serait assez peu éclairée pour continuer à payer le sucre 50 pour cent au delà de sa valeur véritable ; on fermerait encore plus les yeux sur l'infraction aux lois sur la traite; l'Angleterre et les États- Unis consentiraient à la tolérer encore longtemps, malgré l'impatience qu'on sait qu'elle leur cause ; le continent américain, entièrement indépendant, prendrait son parti de voir une domination européenne à ses portes ; enfin , le régime colonial serait rétabli dans toute sa rigueur, et la culture à coups de fouet plus prospère que jamais, que les intérêts pécu-

niaires des colons eux-mêmes en prononceraient la fin prochaine.

Des personnes , tolérantes pour les maux qu'elles ne souffrent pas, en prennent aisément leur parti, et envisagent des expéditions cruelles et d'abominables spéculations, comme ces malheurs historiques sur lesquels nous ne pouvons rien ; tandis que nous y pouvons beaucoup en laissant voir toute l'horreur qu'elles nous inspirent. Je voudrais que ces personnes comprissent que la question qui nous occupe n'est pas tout entière dans des intérêts pécuniaires. 11 ne s'agit pas uniquement de savoir à quel prix on peut faire travailler un homme , mais à quel prix on peut le faire travailler sans blesser la justice et. l'humanité. Ce sont de faibles calculateurs que ceux qui comptent la force pour tout et l'équité pour rien. Cela conduit au système de production des Arabes bédouins, qui arrêtent une caravane, pillent les marchandises qu'elle transporte, et s'en applaudissent en disant : « Bien fous sont ceux « qui font venir à grands frais des marchandises de « l'Inde et de la Chine. Les mêmes marchandises ne « nous ont coûté que quelques jours d'embuscade et « quelques livres de poudre à fusil. >

Certes , les Arabes bédouins ont beau s'admirer , je ne pense pas que vous conveniez jamais que leur pays soit dans une situation plus florissante que ceux où l'on produit par de meilleurs procédés. C'est, quoiqu'à un différent degré dans l'exécution , un calcul également vicieux dans son principe , que celui qui exclut toute considération de justice et d'humanité dans les relations d'homme à homme. Il n'y a de manière durable et sûre de produire, que celle qui est légitime, et il n'y a de manière légitime que celle où les avantages de l'un ne sont point acquis aux dépens

de l'autre. Cette manière de prospérer est la seule qui n'ait point de fâcheux résultats à craindre ; et les événements arrivés me donneraient trop d'avantage , si je voulais mettre en parallèle les pays où l'esclavage a entraîné des bouleversements, et ceux où les descendants de Penn et les imitateurs de ses principes ont fondé des nations qui croissent rapidement en prospérité, et qui couvriront bientôt le nouveau monde pour l'exemple et l'instruction de l'ancien.

DE LA CULTURE DU SUCRE ET DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES

no

Des philanthropes , dont les intentions sont extrêmement louables, ont cru possible que les colons des Antilles libérassent par degrés leurs nègres et leur donnassent ensuite de l'ouvrage à la journée et à la tâche. J'ai consulté et beaucoup d'écrits et beaucoup de voyageurs sur ce point, et j'avoue que telle ne me paraît pas être l'issue par laquelle on sortira du mauvais régime des îles à esclaves. L'affranchissement des esclaves, qui peut ailleurs augmenter la production, n'aurait pas sans doute ici le même effet , surtout relativement au sucre. Dans ce climat, le travail d'une journée entière au soleil est extrêmement pénible, j'Aucun Européen n'y résiste , et le nègre ne s'y sou- : mettra jamais volontairement. Il a peu de besoins , ! et, sous la zone torride, où la terre est si féconde , une heure de travail par jour suffit à un nè^re pour | les satisfaire , et pour nourrir sa famille. Devenu libre, ' il travaillerait au lever du soleil pendant une heure ou deux, et

nulle satisfaction ne balancerait pour lui la peine qu'il éprouverait à travailler le reste du temps (i). Le planteur, qui voudrait l'occuper comme ouvrier libre, serait contraint de voir se reposer son fonds de terre et son capital pendant les neufdixièmes de la journée. En Europe, les combinaisons sont tout autres. L'état de la société fait naître beaucoup plus de besoins chez l'ouvrier. Toute espèce de carrière peut s'ouvrir à son ambition, et le travail est une peine tolérable dans un air tempéré. Malgré cela, combien ne trouve-t-on pas en Europe d'ouvriers sans émulation, qui travaillent mollement, et seulement une partie de la semaine, lorsqu'un peu plus d'énergie améliorerait aisément leur sort ?

On cite des habitations, celle de M. Steele à la Barbade, de M. Nottingham à Tortola, où les nègres

(i) Dans un rapport publié par l'Institution africaine de Londres, en 1813, page 18, on lit que le plus grand obstacle qu'ail éprouvé l'établissement de Sierra-Leone (où l'on voulait établir la culture par des ouvriers noirs à gages) a été, à toutes les époques, l'indolence des naturels et leur aversion pour le travail de la terre, lorsqu'il y avait un autre moyen quelconque de gagner sa subsistance avec moins d'exertion corporelle. Ils quittaient leurs établissements agricoles pour faire un petit commerce de bétail, ou même pour attraper des esclaves et les vendre aux négriers d'Europe.

(2) M. T. Clarkson, dans ses *Thoughts on the necessity of improving the condition of Slaves*, dit que M. Steele est mort en 1791, comblé de gloire et de bénédictions; et M^{rs} Queen, dans ses *West Indian colonies*, page 426, dit que M. Steele est mort insolvable et que son habitation a été vendue par autorité de justice. Le même auteur assure que l'habitation de Nottingham est dans

la détresse! Il paraît du moins que la méthode d'affranchir les esclaves ne s'est point propagée, comme elle aurait fait si elle eût réussi.

(ô) Suivant la loi de Christophe, concernant la culture (art. 16) : t La loi punit l'homme oisif et vagabond, tout « individu devant se rendre utile à la société. » Consé-

libérés ont été payés à la journée. Mais d'autres voyageurs sont loin de convenir que ces essais aient réussi (2).

L'île d'Haïti , autrefois Saint-Domingue, émancipée depuis plus de vingt-cinq ans , prospère plutôt sous la bannière de l'indépendance que sous celle de la liberté. Les chefs qu'elle a successivement reconnus, Toussaint Louverture , Christophe , Pétion , et son président actuel, Boyer, dominés par la nécessité, ont rendu ou fait rendre des lois qui ne laissent point le nègre entièrement libre de son travail (5). Sous prétexte qu'il fallait que les domaines dont l'Etat s'était emparé, fussent cultivés, tout nègre, en même temps qu'on le reconnaissait libre et citoyen , devait être attaché à une habitation, et se soumettre aux règlements qui admettaient des punitions graduées, et même le fouet , pour un travail imparfait ou l'oisiveté volontaire. Selon les lois actuelles, qui sont moins militaires et plus douces, un cultivateur néanmoins qui quitte une habitation pour se mettre dans la domesticité, perd ses droits de citoyen. S'il la quitte pour ne rien faire , il est réputé vagabond et puni de l'emprisonnement et même du cachot. Il ne peut pas acquérir moins de cinq carreaux de terre à la fois ; ce qui l'oblige à une certaine activité pour les mettre en rapport , et exclut d'une indépendance complète ceux qui n'ont pas une petite fortune acquise (4).

On voit que , sous ce régime , l'homme qui n'a rien, ou qui n'a que trop peu de chose, est contraint au travail. Malgré ces précautions , la culture de la canne à sucre, qui est la plus pénible de toutes , et qui exige des bâtiments, des machines, capitaux peu profitables quand le travail n'est pas soutenu, y paraît plus coûteuse que sous le régime même de l'esclavage , puisque le président Boyer, dans une proclamation (3), se

quiemment tous les nègres qui n'avaient pas une profession, c'est-à-dire, un capital et une industrie, ou qui n'étaient pas capables de la continuer, étaient répartis dans l'une ou l'autre des habitations exploitées pour le compte de leurs propriétaires, ou pour le compte du gouvernement. Là ils avaient pour salaire le quart des produits de l'habitation , et travaillaient sous le commandement du propriétaire ou du fermier.

Les heures du travail étaient fixées par la loi; le travail durait depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit tombante. Le fermier et les nègres, ses cultivateurs, étaient copartageants dans les produits, étaient excités à faire travailler les paresseux par les moyens admis dans la police des ateliers. Les nègres qui se soustrayaient par la fuite, étaient pris comme vagabonds et condamnés à un certain temps de galères. L'autorité supérieure se réservait de prononcer sur les incorrigibles (art. 113), et probablement elle leur infligeait un traitement sévère. C'est à peu près le même régime , mais avec plus d'égards pour les cultivateurs, qui est encore suivi.

(.4) Le carreau de terre à Saint-Domingue équivalait à 12,900 mètres carrés.

(3) Du 20 mars 1825.

DEUXIÈME PARTIE. - CHAPITRE VII

Il y avait des caboteurs haïtiens, qui vont dans les autres îles (Cuba, la Jamaïque) pour y charger du sucre, du tafia, du rhum, et, par l'appât d'un gain illicite, les introduisent sur notre territoire, dit le président, contre le vœu de nos lois. On n'introduirait pas ces produits en fraude, s'ils ne revenaient pas à meilleur marché dans les autres îles.

La culture du calé qui est moins pénible, attendu qu'il croît dans les montagnes, celle du coton, et surtout celle de tous les produits propres à la consommation du pays, voilà ce qui fait sa véritable richesse. L'île d'Haïti laisse donc encore indécise la question de savoir si les Antilles, même quand elles seront devenues indépendantes, peuvent, pour les denrées équinoxiales, soutenir, sur les marchés d'Europe, la concurrence de beaucoup d'autres pays qui parviennent, à ce qu'il semble, à les produire avec moins de frais. Il est possible qu'elles conservent la culture du café et du coton, et perdent celle du sucre et de l'indigo. Il est possible que d'autres produits auxquels le sol se montrerait particulièrement favorable, tels que la cochenille et le cacao, s'y répandent; mais de toutes manières, elles prospéreront, si elles ne sont plus dominées par les gouverneurs qu'on leur envoie d'Europe, parce que le sol est d'une fécondité extrême, et que les intérêts nationaux y seront écoutés, et non plus ceux de leurs métropoles. Il n'est pas nécessaire qu'un pays cultive du sucre pour devenir riche et peuplé (i),

CHAPITRE VH

Des pêcheries et des mines.

Nous avons vu quels sont les résultats qu'une nation obtient des différents modes de culture des terres.

(i) Depuis que ce chapitre a été écrit, et qu'il a été publié pour la première fois, de grands changenienls sont survenus dans la position des colons français des Antilles. Les droits qui les protégeaient contre les sucres étrangers, aussi bien que les droits moins forts imposés sur leurs propres produits, comme source d'un revenu (iscal , ont été un encouragement puissant à la production du sucre indigène, extrait de la betterave. Le sucre de betterave a Jini par faire une concurrence fatale au sucre extrait de la canne; les revenus de la douane ont diminué; le commerce des ports de mer, la marine marchande, et par suite la puissance maritime de l'État, ont été menacés. LesMcree, dans les Antilles françaises, a baissé à un tel taux, qu'on a pu trouver de Tavanlage à le porter à l'étranger, et que les colons eux-mêmes en sont venus à demander la réforme du régime colonial, et l'émancipation commerciale de la Martinique et de la Guadeloupe. Le gouvernement français n'a su prendre aucun parti à propos, et tous ks intérêts se sont trouvés compromis à la fois; mais ce

C'est la principale branche de Tinduslrie que les économistes sont convenus d'appeler industrie agricole; mais ce n'est pas la seule ; et vous savez qu'ils comprennent sous la même dénomination l'exploitation des pêcheries et des mines, dont les produits sont analogues à ceux de l'agriculture proprement dite , en ce qu'on les recueille immédiatement des mains de la nature, sans

qu'aucun producteur antérieur ait commencé l'œuvre de leur créer de la valeur.

Quoique les hommes n'aient pris aucune peine pour la formation des minéraux et des poissons, ce ne sont point là des produits dont on puisse user gratuitement. Ils coûtent la valeur des soins qu'il faut prendre pour les tirer du lieu où la nature les a mis , et pour les placer sous la main du consommateur. La concurrence des producteurs empêche ceux-ci de porter le prix du produit au delà de ce que vaut , de ce que coûte, la façon qu'ils donnent à ce produit.

Ainsi, le prix du merlan ou du turbot, au bord de la mer, est le remboursement des avances, des frais de production qu'il a fallu faire pour amener ce poisson sur le rivage ; comme le prix des choux et des pommes de terre est le remboursement des frais de production qu'il a fallu faire pour mettre ces légumes sur le marché.

11 y a des pays , comme la Norwége , où la pêche produit , en somme totale , plus de valeurs que l'agriculture proprement dite. Cette production devient plus importante encore quand les hommes trouvent le moyen d'étendre le marché du poisson ; c'est-à-dire , d'aller chercher des consommateurs autres que ceux qui habitent les côtes. Les relais établis de nos côtes jusqu'à Paris, en permettant aux Parisiens de manger de la marée fraîche, ont beaucoup augmenté l'importance de cette industrie dans nos départements maritimes. On estime que Paris seul consomme, chaque année, pour plus de quatre millions de marée fraîche.

n'est point ici le lieu de traiter les questions nombreuses qui sont nées de cet état de choses.

l'endant le même temps, une grande expérience a été commencée par l'Angleterre , pour arriver à l'affranchissement des nègres de ses colonies, en les faisant passer par une certaine période de servage intermédiaire entre l'esclavage et la liberté; et, bien que l'on ne puisse pas encore juger de ce qui adviendra de la race africaine dans les Antilles, à Texpiration des délais de l'apprentissage, on peut cependant entrevoir que la culture de la canne à sucre est possible avec des ouvriers libres. Au Brésil , un certain nombre d'hommes libres concourent déjà à la production du sucre; et, cependant, ce pays est celui où la traite introduit encore frauduleusement le plus grand nombre de nouveaux esclaves. A Plie Maurice, une population libre d'ouvriers indiens vient uiainclnant travailler à la terre, et la production du sucre n'a pas cessé de s'y accroître chaque année.

{\ote de l'éditeur.)

DES PÊCHERIES ET DES MINES

Mais la producrion et la consommation du poisson ont reçu leur principale importance de l'art de le sécher et de le saler, qui a permis de le conserver à peu de frais et de le transporter à de grandes distances. C'est à cet art que la Hollande doit sa liberté et l'origine de ses richesses. Du moment qu'elle sut encaquer le hareng et le vendre en Allemagne et en Espagne , elle put résister à l'Autriche. Faut-il être surpris que la reconnaissance nationale ait élevé un monument à Beukel, qui découvrit, ou du moins qui perfectionna ce procédé, vers l'année 4450?

Une manipulation manufacturière se lie ici , comme on voit, à l'industrie de la pêche, pour opérer la conservation du produit ; d'autres fois il s'y joint des opérations commerciales lorsque le poisson se prend dans des parages éloignés. Les armateurs qui font pêcher la haleine dans les mers du Nord , ou la morue sur le banc de Terre-Neuve, exercent une industrie complexe.

Les Anglais ont même lié à leurs pêcheries des opérations commerciales qui n'en font pas réellement partie, mais qui s'y joignent avec avantage, et attestent un esprit éminemment hardi et industriel. Ils vont pêcher des phoques jusque sur les îles qui entourent cette cinquième partie du monde , que les géographes ne nomment plus Nouvelle -Hollande, mais Australasie. La plupart de ces îles sont inhabitées et inhabitables. Les phoques s'y rendent dans une certaine saison de l'année pour satisfaire au vœu de la nature et y mettre bas leurs petits. Cet animal est amphibie ; il vient souvent sur la plage, mais il s'y traîne difficilement, et n'a presque aucun moyen de défense. On les surprend, on les dépouille de leur peau ; on fait fondre leur graisse qui se transforme en huile ; on en remplit les barils qu'on rapporte en Europe , où elle est employée dans plusieurs arts sous le nom d'huile de poisson.

Les navigateurs anglais , pour faire cette pêche avec avantage et tirer parti d'un voyage aussi long, se chargent, moyennant un marché conclu avec leur gouvernement , de transporter au Port-Jackson , près de Botany-Bay, les condamnés à la déportation, qui sont nombreux en Angleterre, comme vous savez. Leurs navires se rendent d'abord au détroit de Bass, et débarquent sur quelque île déserte , leurs pêcheurs , ou plutôt leurs chasseurs de phoques. On les munit de provisions, de barils, et l'on poursuit sa

route. Les mêmes navigateurs, après avoir débarqué au Port-Jackson leur cargaison de criminels , et avoir reçu du gouverneur leur paiement en traites sur Londres, font quelque trafic avec des insulaires de la mer du Sud ; puis ils vont reprendre leurs pêcheurs qui, pendant 6 à 8 mois de séjour dans une île déserte , ont fait un affreux carnage de phoques et rempli d'huile tous leurs

barils. Ils chargent aussi les peaux de ces animaux , qui se vendent fort bien en Chine.

En conséquence, ils font voile pour Canton, vendent leurs peaux , négocient leurs traites sur Londres , et chargent des denrées de Chine qu'ils rapportent en Europe, en faisant les relâches accoutumées.

Ces opérations de pêche et de commerce , liées ensemble, occupent de gros capitaux dont il faut que les armateurs se passent pendant deux ou trois ans, avant d'en avoir les retours; mais elles sont probablement fort lucratives, car je connais des maisons de Londres qui y ont acquis de grandes fortunes.

Les profits que les Hollandais, et ensuite les Anglais, ont faits par le moyen de la pêche de la baleine dans les mers du Nord , et de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve , ont été enviés par plusieurs nations qui se sont en conséquence réservé , par des traités , le droit de pêcher dans les mêmes endroits. On y a mis peut-être trop d'importance. Si les entrepreneurs français ont de l'industrie et des capitaux, ces moyens de production ont bien d'autres emplois ; et le commerce intérieur, quand il n'est pas fondé sur le privilège et le monopole, donne des profits qui ne sont pas plus que ceux du commerce lointain, levés aux dépens

de nos concitoyens , à qui l'on donne , dans les deux cas, des produits pour leur argent.

L'avantage des pêcheries pour la grande société humaine, est de jeter dans le monde de nouveaux produits, de nouveaux objets d'échange qui satisfont un plus grand nombre de besoins. Du reste, que ce soient des Français ou des Anglais qui attrapent le poisson , ce point importe peu pour les intérêts nationaux. Si nous ne prenons pas le poisson au moyen de nos armements, nous l'aurons au moyen des produits que nous ferons pour l'avoir ; car on ne nous le donnera pas pour rien. Nos capitaux , nos travaux et notre intelligence , produiront ce que nous serons obligés de donner eu échange du poisson ; et ces produits-là ne nous coûteront point de prime.

11 paraît au surplus que les merlans, les phoques , les morues, les baleines, et les autres habitants de l'Océan , se lassent d'être tyrannisés et décimés par l'homme. Le nombre des baleines a considérablement diminué, de même que celui des phoques, qu'une distance de 6,000 lieues n'a pu mettre à l'abri de notre rapacité; et ces grandes transmigrations de harengs dans lesquelles ce poisson voyageur passait par bancs de plusieurs lieues d'étendue, près des côtes d'Europe, paraissent avoir pris , du moins en partie , une route moins dangereuse; En cela, comme dans beaucoup d'autres occasions , nous aurons peut-être tout perdu en voulant trop gagner.

L'industrie qui lire les minéraux du sein de la terre, est plus importante que celle qui tire les poissons du

DEUXIÈME PARTIE. - CHAPITRE VU

sein des eaux. Elle comprend non-seulement l'exploitation des métaux, mais encore les travaux qui nous procurent des pierres, des marbres, des sels gemmes, et surtout de la houille, ou charbon de terre.

Il y a quelques mines d'argent qui sont des entreprises considérables. Celle de Valenciana, au Mexique, est la plus grande entreprise de ce genre que Ton connaisse. Elle occupait, lorsque M. de Humboldt la visita, en 1803, 5,100 ouvriers. Les frais annuels d'exploitation coûtaient 5 millions de notre monnaie. On y dépensait, en poudre à canon seulement, 400,000 francs par an. Le produit était de 560,000 marcs d'argent, procurant 5 millions de francs de bénéfice net à ses actionnaires. Les troubles de l'Amérique espagnole ont un peu dérangé ces produits ; mais, d'après les derniers renseignements obtenus, cette langueur momentanée sera probablement suivie d'une activité plus grande, parce que des méthodes d'exploitation plus nouvelles et plus puissantes Uniront par s'organiser partout.

Les mines sont, en Amérique, des propriétés particulières, sur lesquelles le gouvernement, quel qu'il soit, perçoit un droit. L'Amérique entière, suivant Humboldt, fournissait chaque année,

17,000 kilogrammes d'or, 800,000 dilo d'argent, valant environ 198 millions de notre monnaie.

Toutes les mines de métaux précieux du reste du monde fournissent à peu près le 10^e de cette somme. Les mines de fer fournissent une valeur en somme fort supérieure au produit des mines d'or et d'argent ; mais il est difficile d'en faire le calcul,

parce que les mines de fer sont répandues dans presque tous les pays du monde , et exploitées dans des multitudes d'entreprises dont quelques-unes assez petites.

Le premier et le plus important des minéraux que nous tirons actuellement du sein de la terre, n'est cependant ni l'argent, ni le fer; c'est la houille; et son importance ne cessera d'aller en croissant. La chaleur est le plus puissant des agents dans les arts. Sans elle, nulle production, nulle civilisation n'est possible. Outre que, sans chauffer nos demeures et nos ateliers, je ne sais pas trop comment nous supporterions les hivers dans nos latitudes au-dessus du 45[®] degré, le combustible est encore nécessaire pour préparer presque tous nos aliments ; et , si l'on pensait que l'espèce humaine pût à toute rigueur subsister de végétaux et de viandes crues, je ferais remarquer que, pour faire pousser ces végétaux avec une abondance qui suffise aux besoins d'une société un peu nombreuse, il faut des outils aratoires, et que ces outils ne peuvent être fabriqués sans modifier les métaux par le moyen du feu. (Comment, sans amollir le fer et le transformer en acier, ferait-on les ciseaux pour tondre

lés brebis ? Comment fabriquerait-on les rouets pour filer leurs toisons, les métiers pour tisser, les aiguilles pour coudre même de grossiers vêtements? Il n'est aucun art industriel où l'on puisse se passer complètement de feu , et par conséquent de combustible.

Quand le monde était neuf, il était presque entièrement couvert de bois. 11 suffisait (du moment qu'on a su faire du feu) de casser des branches d'arbres pour l'entretenir. Mais le bois ne se reproduit pas aussi facilement qu'il se consume. Aussi voyons-nous les pays se dépeupler de forêts, à mesure qu'ils se peuplent

d'habitants. Les plus anciennement civilisés sont les plus dépouillés. Sur les bords de l'Euphrate , il n'y a d'arbres que dans les jardins. En Egypte, on se sert de fiente de chameau desséchée pour faire du feu. La Grèce , l'Italie et l'Espagne , quoique moins anciennement civilisées que l'Orient, le sont plus anciennement que les autres États de l'Europe, et ont par cette raison beaucoup plus épuisé leurs forêts dans tous les lieux accessibles.

Nous savons par les historiens que notre Gaule était couverte de bois lorsque les Romains en firent l'invasion. Il en était de même de l'Angleterre, de l'Allemagne. Les États-Unis , qui ne formaient naguère qu'une seule forêt, abattent chaque jour des multitudes d'arbres et les remplacent par du blé. C'est une loi de la civilisation de faire disparaître les bois.

Heureusement que la nature a mis en réserve, longtemps avant la formation de l'homme, d'immenses provisions de combustibles dans les mines de houille , comme si elle avait prévu que l'homme, une fois en possession de son domaine, détruirait plus de matières à brûler, qu'elle n'en pourrait reproduire. Mais enfin ces dépôts, quoique riches, ont des limites. Nous creusons, nous minons, et tantôt une fois, tantôt une autre, nous atteignons le terme des filons. Nous en découvrirons d'autres que nous épuiserons à leur tour. Déjà nos voisins , dans les houillères de Newcastle , vont chercher jusque sous la mer, les charbons de terre, qui, voguant ensuite sur sa surface, vont féconder les usines de Londres et les distilleries de la Jamaïque. Les foyers, les forges, les manufactures en absorbent d'effrayantes quantités ; et, quoiqu'on ait calculé par la puissance des mines, qu'elles contiennent encore du combustible pour plusieurs générations, même en supposant, comme il est probable, une consommation progressive-

ment croissante , que deviendront les générations suivantes quand les mines seront épuisées? car elles le seront inévitablement un jour. On en découvrira d'autres qui seront épuisées à leur tour : que deviendront alors nos descendants? 11 y a des gens qui craignent que le monde ne finisse par le feu ; on doit plutôt craindre qu'il ne finisse faute de feu.

Comme nous avons , par bonheur , le temps de nous

VUE GÉNÉRALE DES ARTS MANUFACTURIERS

reconnaître, faisons toujours usage, d'une manière bien entendue, des provisions que la nature a mises à notre portée ; ce sont elles qui commencent et qui continueront à favoriser notre industrie encore pendant plusieurs siècles. L'industrie anglaise serait déjà tombée sans la houille, et elle ne prend un grand développement que dans le voisinage des houillères : à Birmingham, à Manchester, à Sheffield , à Glasgow. On pourrait tracer une carte industrielle de TAngleterre, au moyen d'une carte minéralogique qui indiquerait l'abondance et la qualité des mines de houille.

En France , quoique nous ayons des houillères puissantes dans le département du Nord et dans le Forez , qui provoquent de très-grands développements d'industrie dans leur voisinage, puisque la ville de Saint-Étienne a doublé depuis quelques années, cependant nous paraissions loin de savoir encore tirer parti des vastes dépôts que la nature nous a ménagés. On assure qu'il existe dans le département de l'Aveyron, par exemple , une mine

de houille fort près de la surface du sol, de trois cents pieds d'épaisseur et de plusieurs lieues carrées d'étendue, qui pourra suffire à la consommation de la France entière pendant plusieurs siècles , du moment qu'on aura appris à en tirer parti.

Mais , pour avoir la houille dans tous les lieux où le besoin s'en fera sentir, c'est-à-dire, partout, à mesure que les bois diminueront , il ne faut pas seulement que le monde possède des houillères considérables ; il faut que leur produit puisse être transporté partout à peu de frais. L'usage de la houille est absolument interdit aux lieux où les transports sont difficiles, et conséquemment dispendieux. Le chauffage ni l'industrie ne peuvent s'accommoder d'un combustible cher; il renchérit les produits des arts, et des produits d'un prix élevé ne trouvent point de consommateurs. Cherté et disette sont une même chose. Voyez ce qui arrive pour le blé : quand il s'élève à quatre fois son prix d'origine, on est témoin d'une famine épouvantable. Les moyens de transport faciles, sont donc aussi indispensables que les houillères elles-mêmes, pour tous les pays qui en sont éloignés de quelques lieues seulement. Le génie des peuples devra de plus en plus s'exercer sur les moyens de faciliter les transports, par des canaux navigables , par des chemins de fer, par tout autre moyen dont on pourra s'aviser; ils devront en même temps préserver tous les moyens de transport des frais imposés par le fisc et par une mauvaise administration. Les gênes imposées par la police, les longueurs dans les réparations sont des obstacles positifs qui peuvent toujours être représentés par des frais, et qui, s'élevant à un certain degré, rendent nulles les créations du génie de l'homme, aussi bien que les dons de la nature.

CHAPITRE VIII

Vue générale des arts manufacturiers.

Les matières sur lesquelles s'exerce en général l'industrie agricole, n'ont, avant qu'elle s'en occupe, aucune valeur; cb ne sont donc pas des produits. 11 n'en est pas de même de l'industrie manufacturière : ses matières premières sont déjà des produits ; c'eslà-dire, que le manufacturier les prend des mains d'une industrie dont l'action a précédé la sienne. Quelquefois, à la vérité, il travaille des matériaux que la nature lui offre gratuitement, comme l'argile qu'elle ! livre au potier , le sable au fabricant de verre. Mais ces i cas sont rares ; et , pour l'ordinaire , une industrie j préalable prépare au manufacturier, ou du moins lui ' apporte les produits qui font ses matières premières. Tous les métaux que travaillent les arts , sont les produits de l'industrie du mineur; le fer-blanc, dont on fait tant de produits, est lui-même un produit , nonseulement de l'industrie du mineur , mais de celle du lamineur qui est un manufacturier, et de l'étameur qui est manufacturier aussi. Le peintre, le teinturier , pour leurs produits , emploient de la céruse qui est le produit d'une manufacture ; de la cochenille et d'autres substances colorantes , qui sont des produits de l'industrie agricole du pays qui les a vues naître , et de l'industrie commerciale du négociant qui les a fait venir.

Je vous ai déjà fait remarquer que toutes les manières imaginables d'accroître la valeur d'un produit , par un changement quelconque de forme qu'on lui fait subir, rentrent dans l'industrie manufacturière. C'est une vérité qu'on sent pour peu qu'on y réfléchisse, mais à laquelle on pense rarement. Il convient cependant de ne pas la perdre de vue quand on veut embrasser tous les

moyens dont s'accroissent les richesses. On ne range pas communément , parmi les travaux manufacturiers , ceux du vannier , du maréchal ferrant , quoiqu'ils soient tout à fait analogues à ceux qui s'exécutent dans les vastes ateliers d'une filature. Et, si vous pouviez évaluer les valeurs produites par tous ces artisans , vous verriez qu'elles excèdent de beaucoup les valeurs produites par les grands établissements , même dans les pays où ces établissements sont les plus nombreux et les plus riches. Les produits des beaux-arts , quelque distingués que soient les talents qui les ont enfantés, sont aussi du même genre. Certes, il y a loin de la toile et des couleurs qui ont servi à faire un tableau de David , au tableau après qu'il a été terminé ; néanmoins , et quelque grande que soit la disproportion de ces deux valeurs , ne trouvons-nous pas dans ce cas-ci , comme dans les autres arts manufacturiers, des matières premières prises dans un certain état et mises , par un art humain , dans un autre

» iU

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VIII

état où elles valent beaucoup plus? N'y voyons-nous pas les fruits de ce travail intelligent que nous avons nommé industrie, et l'emploi d'un capital qui se compose de toutes les avances que l'exécution d'un grand tableau rend nécessaires ?

Je ne crois pas ravalier les fruits du génie, quand je vous montre sous quel rapport ils font partie des richesses de la société. Le génie des grands poètes , supérieur à celui des grands peintres, n'est-il pas, pour ainsi dire , la matière première de cet

immense commerce de librairie que font les nations ingénieuses en même temps qu'industrielles? Devons-nous mettre moins d'orgueil à avoir vu naître parmi nous les Montaigne , les Pascal, les La Rochefoucauld , les Racine, les Voltaire , parce que les copies de leurs écrits se reproduisent sous toutes les formes et nous servent de modèles tous les jours? Une fausse délicatesse pourrait seule s'en formaliser, et l'homme qui se sent véritablement du génie , s'agrandit à ses propres yeux, quand on lui montre sous combien de rapports il s'est rendu utile à son siècle et à la postérité.

Il serait fastidieux et superflu que je vous donnasse ici le nom de tous les arts manufacturiers ; ce ne serait autre chose que la liste des professions qui s'en occupent , et cette liste serait toujours nécessairement incomplète ; car , au moment même où je parle , le génie des arts, dans un endroit ou dans un autre, crée peut-être un, deux, trois, dix arts nouveaux : la lithographie , l'éclairage par le gaz , la construction des appareils à chauffer par la vapeur, la construction des presses hydrauliques et de beaucoup de machines nouvelles , occupent des centaines d'ouvriers ; et il n'y a pas longtemps que personne n'avait la moindre idée de tous ces arts-là.

Quelques autres , mais en plus petit nombre , s'éteignent, non parce qu'on les oublie, ce qui ne pourrait être l'effet que d'une barbarie prolongée , mais plutôt parce que l'on cesse de mettre du prix à leurs produits. On ne fait plus ni de ces brocards de Lyon , ni de ces vernis de Martin , si vantés dans le siècle dernier. L'art des fabricants de scapulaires , de chapelets et de crucifix, est tombé dans la moitié de l'Europe , quand ces contrées se sont déclarées protestantes, et la morale n'y a rien perdu.

Je ne vous ferai donc point de nomenclature , n[^]ais je vous mettrai en étal de classer au besoin tous les arts manufacturiers nés et à naître, d'apprécier leur importance comme moyens de production , et déjuger les conditions nécessaires pour les pratiquer avec succès.

Les matières premières sont modifiées par les arts manufacturiers , soit dans leurs formes et dans leurs ajtparencs extérieures, comme le coton lorsqu'on \e file et (pi'on le tisse ; soit dans leurs molécules

intimes, comme lorsqu'on sépare , par la distillation' les parties spiritueuses des liqueurs fermentées. Pour opérer la première de ces transformations , on emploie des moyens mécaniques ; pour la seconde, des moyens physiques et chimiques. De là , la séparation des arts manufacturiers en arts mécaniques , et en arts physico chimiques.

Il y a beaucoup d'arts , et c'est peut-être le plus grand nombre , où l'on emploie à la fois des moyens de l'une et de l'autre sorte. Le fabricant de drap dégraisse ses laines par des moyens chimiques , il les tisse par des moyens mécaniques , et teint ensuite ses étoft'es par des moyens chimiques.

Les différentes opérations nécessaires pour confectionner un même produit , sont bien souvent l'objet de plusieurs professions séparées. Transformer du coton en percale blanche , est communément l'affaire de trois ou quatre professions. Un fileur fabrique le fil de coton ; un autre fabricant le met en toile ; c'est un art particulier que de passer cette toile sur un cylindre de fer rougi , pour en brûler le duvet ; et c'est un autre art que de la blanchir au moyen du chlorure de chaux et par d'autres procédés.

L'origine des procédés les plus simples et les plus généralement employés dans les arts , se perd dans la nuit des temps. On ne saura jamais à quelle époque a commencé l'usage du marteau , du levier, l'art d'allumer et d'entretenir le feu , et de s'en servir pour modifier les éléments , le bois , les métaux. On n'a jamais trouvé de peuplade , si sauvage et si grossière qu'elle fût , à qui ces arts-là fussent tout à fait inconnus ; et l'on n'a point encore vu d'animaux dont ils ne surpassent l'intelligence. Si les nids de certains oiseaux , les ruches des abeilles, les digues formées par les castors, nous offrent des structures qui paraissent combinées, ce n'est qu'une combinaison apparente. On a fait des expériences qui prouvent que ces animaux obéissent à un besoin aveugle qui les commande, et que nous avons nommé instinct. L'homme seul prépare ses moyens dans la vue d'un résultat , et saisit l'enchaînement des causes et des effets qui le conduisent à son but. Lui seul est véritablement industriel , dans le sens que l'on donne à ce mot en économie politique.

Les arts manufacturiers s'exercent :

Soit en ateliers ; Soit en chambres ; Soit dans des boutiques ;

Soit dans les maisons et les ménages des consommateurs eux-mêmes.

Les opérations manufacturières qui s'exercent dans des ateliers sont celles qui exigent un grand local, des machines dispendieuses , et où la matière première doit passer successivement et à de courts intervalles , entre

VUE GÉNÉRALE DES ARTS MANUFACTURIERS

tS5

los mains de plusieurs ouvriers. Telle est la fabrication des fils de coton à la mécanique ; celle des toiles peintes, des papiers de tous genres, etc.

D'autres arts , comme le tissage de certaines étoffes, peuvent indifféremment être exercés en grands ateliers et par de petits entrepreneurs. Quelquefois les grandes entreprises produisent plus économiquement ; d'autres fois ce sont les petites ; et, dans certains cas, on jieut réunir les avantages des unes et des autres. Dans les campagnes qui environnent Sedan, Elbeuf, et d'autres grandes manufactures de drap , on donne de la laine à filer et à tisser à façon. Le manufacturier n'a plus que les apprêts à donner. C'est de la même manière que se fabriquent dans l'Indoustan les mousselines et les autres ti.ssus qui se font en Asie. Le fabricant de ces contrées est trop pauvre pour faire l'avance de la matière. On la lui fournit et il la rend fabriquée.

Là où la classe ouvrière a les moyens de faire l'avance de son travail et de la matière première , surtout lorsqu'il est question de fabriquer un produit de peu de valeur, l'ouvrier le travaille pour son compte, et le vend à un manufacturier , ou soi-disant tel , qui en forme des assortiments. Les paysans des environs de Lille , de Douai , de Cambray , font une pièce de toile ou de linon, la colportent chez les manufacturiers de la ville , et la vendent à celui qui leur en offre le plus.

Cette manière de travailler est économique ; et il est à présumer qu'un entrepreneur qui voudrait établir une manufacture de toile en atelier , ne ferait pas bien ses affaires. Ici l'ouvrier travaille à ses moments perdus , il passe de son lit à son métier ; quand le temps est mauvais , il y revient ; il s'en occupe pendant les longues veillées de l'hiver ; sa femme, ses enfants, ses vieux parents, tissent, peignent et filent son lin ; et l'appât du gain le stimule constamment.

Une manière de travailler analogue à celle-là , s'observe dans beaucoup de villes où des ouvriers , et même des maîtres ouvriers , sans passer pour manufacturiers, fabriquent ou font fabriquer, dans leurs domiciles , des modes , des gants , des plumes d'ornement , des ouvrages de tabletterie et de cartonnage, des jouets d'enfants et d'autres bimbeloteries qu'ils vendent à ceux qui passent pour en avoir des fabriques,

(i) Dans les recherches statistiques, publiées par le préfet de la Seine , en 1823 , les châles et tissus de fantaisie fabriqués dans Paris , sont évalués en nombre rond à 22 millions de fr.

L'orfèvrerie et la bijouterie à . . . 27 dilo.

L'horlogerie à 19 1/2 dilo.

Les bronzes dorés à 5 dilo.

Et sur ces objets, la seule main-d'œuvre payée aux ouvriers s'élève à 22 millions, sans parler des grandes

et qui figurent pour des sommes assez fortes dans l'industrie des villes.

Ce genre de manufacture marque peu , parce que l'exercice en est fort disséminé ; mais ce qui s'exécute ainsi d'ouvrages manufacturés dans une ville populeuse et industrielle , est fort considérable. Il y a des quartiers de Paris où sont accumulées des maisons de six à sept étages, dans chacun desquels un nombre plus ou moins grand d'ouvriers des deux sexes travaille avec activité. Dans les rues Saint- Denis et Saint-Martin , je croirais faire une évaluation modérée en portant à vingt ouvriers le nombre de ceux qui sont à l'ouvrage dans chaque maison , depuis le rez-de-chaussée jusqu'au comble. Il s'en trouve où l'on en compterait plus de cent. Or ces deux rues seulement contiennent plus de 700 maisons ; et si l'on considère que derrière chaque maison , il y en a deux ou trois autres où l'on parvient par des allées , des cours , des passages , on ne pourra pas estimer à moins de deux mille le nombre des maisons auxquelles ces deux rues donnent accès. Or deux mille maisons, dont chacune renferme au moins vingt ouvriers, donnent un total de 40 mille ouvriers pour deux rues de Paris ; ce qui équivaut à plusieurs immenses manufactures ou ateliers.

On pourrait faire des calculs semblables , sur plusieurs quartiers de Paris , et sur beaucoup d'autres professions , et le résultat serait que Paris est une des villes les plus manufacturières du monde (i). Je soupçonne qu'en tout pays les valeurs produites hors des ateliers proprement dits , par de petits entrepreneurs ne possédant que de petits capitaux, surpassent les produits qui sortent des grandes manufactures, même en Angleterre , où il y a un si grand nombre de vastes entreprises et de gros capitaux (a).

Il ne faut pas perdre de vue que les travaux manufacturiers qui s'exécutent dans les boutiques et les magasins mêmes où

leurs produits sont mis en vente, font partie des petites entreprises. La plupart de ces travaux devant s'exécuter à portée du consommateur et à proportion des besoins du moment, il est impossible de les exécuter dans de vastes manufactures. Les mets qu'apprête un traiteur doivent être préparés le matin même, quoique la valeur ajoutée à la matière première dans ce court espace de temps, soit assez considérable ; puisque sur 1,000 à \ ,200 francs de recettes, le traiteur n'a peut-être pas acheté pour plus

manufactures, comme les filatures, les tanneries, etc. (2) Les écrivains anglais ne mesurent les profits de l'entrepreneur d'industrie que par l'élendie de ses capitaux. Cette règle me paraît tout à fait insuffisante pour juger de l'importance des petites entreprises où le manufacturier produit plus à proportion de son capital, et où, par des achats à crédit, et ties salaires qui ne sont pas immédiatement acquittés, il supplée souvent h la médiocrité de son capital.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX

de 5 à 600 francs de matériaux. Le surplus de la valeur ajoutée est distribué entre l'entrepreneur et ses ouvriers, qui sont les cuisiniers et les garçons de service, et aussi entre les propriétaires des capitaux de l'entreprise, c'est-à-dire, les propriétaires du local et des avances qui ont servi à décorer les salles et à se procurer le mobilier. Au reste, les valeurs ainsi produites échappent à toute évaluation. Le restaurateur gagne peut-être cent pour cent sur les salades, et il ne gagne peut-être pas dix pour cent sur les

viandes de boucherie. Cela vous montre combien doivent être imparfaites toutes les statistiques du monde. Voilà incontestablement des valeurs produites, car les valeurs qu'on donne en échange pour les avoir, sont des valeurs aussi réelles qu'il est possible : de l'or, de l'argent, qui sont eux-mêmes les résultats de productions non moins positives ; je ne connais pourtant pas de livre où l'on ait jamais tenté d'évaluer toutes ces choses-là.

Enfin , nous avoïis les produits manufacturés qui sont créés dans les maisons et dans les ménages des consommateurs. Dans ce nombre, il faut comprendre ceux auxquels concourent les maçons qui bâtissent nos maisons, les charpentiers qui en font les planchers et la toiture, les couvreurs, les menuisiers, les peintres en bâtiments, les sculpteurs qui les décorent. Tous ces industriels entrent dans la catégorie des manufacturiers, puisqu'ils modifient des produits antérieurement existants. Ils ne travaillent pourtant ni en ateliers, ni en chambre : ils se transportent sur le lieu où doivent être consommés les produits de leur industrie.

Dans la même catégorie se trouvent les travailleurs qui préparent les aliments dans chaque ménage, qui blanchissent le linge ou le raccommoient. On demande quelle espèce de produit exécute une blanchisseuse, qui semble ne s'exercer sur aucune matière première pour la modifier. Le linge altéré par l'usage n'est-il pas une matière première? La blanchisseuse le prend dans un état où il vaut moins ; elle le rend dans un état où il vaut plus ; quoique la différence ne soit que de quelques sous , elle a fait subir, au produit sur lequel son art s'est exercé , une modification qui en élève le prix à vos yeux , qui le rend plus apte à votre service. La propreté du linge et une qualité qui a une valeur,

et cette valeur se consomme par l'usage , de même que toutes les autres qualités qui font la valeur des produits. La matière première de cette industrie , à la vérité , n'appartient pas à la blanchisseuse ; mais les travaux industriels en sont-ils moins productifs lorsqu'ils s'exercent sur les capitaux d'autrui? Ici le capital vous^ appartient ; et , en payant une blanchisseuse, une ravau-deuse , vous ne payez que les services productifs de son industrie et non les services productifs de son capital , car elle n'en a pas, ou presque pas.

Les travaux utiles , exécutés dans l'intérieur des familles, font partie des productions générales. Les personnes de la famille sont, dans ce cas , tout à la fois productrices et consommatrices.

Plusieurs sectes d'économistes ont nié que les travaux manufacturiers contr 'huassent véritablement à la production des richesses. Vous avez vu , quand j'ai mis sous vos yeux les prétentions des économistes du xv^{Hi}* siècle, qu'ils n'accordaient ce privilège qu'à la production agricole , et qu'ils prétendaient que les manufacturiers comme les artisans , en même temps qu'ils travaillaient, détruisaient autant de valeurs qu'il en sortait de leurs mains. J'ai réfuté devant vous cette doctrine.

D'autres pubhcistes, partisans du système exclusif , tels que Colbert, Melon, Forbonnais, Steuart, et beaucoup d'autres dont les principes ont été suivis par tous les gouvernemenis de l'Europe , et viennent d'être abandonnés par celui d'Angleterre , qui est de beaucoup le plus éclairé sur ce point , conviennent bien que l'agriculture et les manufactures sont très-utiles , et méritent toute espèce d'encouragement, mais seulement comme moyens de fournir des objets à la vente étrangère, qui seule, dans leur

opinion, enrichit les nations assez infortunées , suivant eux , pour n'avoir point de mines d'or et d'argent.

Cette opinion ne peut se soutenir devant le simple exposé de ce qui constitue les richesses et la manière de les produire.

CHAPITRE IX

Du choix des emplacements pour les manufactures.

Il vous a été prouvé , messieurs , que le plus haut point de perfection pour l'industrie consiste à obtenir la même quantité et la même qualité de produits , au meilleur marché possible , c'est-à-dire , avec le moins de frais de production (i). L'intérêt du producteur et l'intérêt du consommateur, bien qu'opposés au moment de l'échange , au moment où le producteur vend son produit au consommateur, sont néanmoins d'accord en ceci , qu'il convient à l'un comme à l'autre, que le produit coûte à produire aussi peu qu'il est possible. Le consommateur en jouit à moins de frais; et le producteur, qui ne gagne pas moins sur chaque produit, voit se multiplier ses ventes ; car le bon marché des produits en favorise la vente soit à l'intérieur soit à l'étranger, plus qu'aucune autre cause. Le commerce

(i) Voyez première partie, chap. IX.

DU CHOIX DES EMPLACEMENTS POUR LES MANUFACTURES

à son tour procure aux nations de nouveaux produits et des jouissances plus étendues et plus variées.

Or l'emplacement des manufactures influe beaucoup sur le prix auquel elles peuvent établir leurs produits. Elles ont un avantage que n'ont pas les entreprises agricoles : celui de pouvoir choisir le siège de leur industrie. Je sais que des raisons de famille ou d'intérêt obligent souvent un manufacturier à placer le chef-lieu de son entreprise dans un endroit qu'il n'aurait pas choisi ; mais , quand il le peut , il doit se placer bien, et nul motif ne doit le déterminer à entreprendre ou à continuer une manufacture dont la situation seule serait un élément de ruine.

Une manufacture doit être à portée de ses matières premières et de ses débouchés. Elle participe , comme tous les établissements d'industrie sans exception , à l'avantage que procurent des moyens de communication faciles ; mais elle a , mieux que d'autres établissements, la faculté de pouvoir se mettre à portée des bonnes routes et des navigations peu dispendieuses.

Les produits manufacturés contiennent , à volume égal , plus de valeur que la plupart des autres , parce que le manufacturier agit sur des matières déjà pourvues de valeur, et qu'il l'augmente. C'est ainsi qu'on a vu des manufactures d'étoffes réussir dans des lieux assez éloignés de leurs matières premières et de leurs débouchés. Lyon tire une partie de ses soies de l'Italie et même de la Chine , et vend une partie de ses produits en Amérique. Tarare , quoiqu'au milieu des terres, fabrique avec succès des mousses-

lines avec des cotons récoltés et même souvent fdés dans l'étranger. Et, bien que les manufactures soit appelées l'industrie des villes , par opposition à l'agriculture qui est bien, elle , l'industrie des campagnes , on peut néanmoins établir avec avantage des manufactures dans les campagnes , lorsqu'elles y trouvent des facilités particulières à certaines localités. C'est ainsi qu'on voit des filatures de coton et beaucoup d'usines se rapprocher d'une chute d'eau qui met en mouvement leurs mécaniques.

Dans la révolution française , les superbes bâtiments de beaucoup de riches abbayes supprimées , attirèrent de grandes manufactures ; et l'on ne peut douter que cette circonstance n'ait puissamment secondé les développements que notre industrie a pris à cette époque. Il ne faut pas se dissimuler cependant que ces vastes

(i) J'ai ouï dire à M. Oberkampf, fondateur d'une grande manufacture de toiles peintes, à Jouy, près de Versailles, que le défaut de population convenable lui avait fait éprouver dans l'origine de fort grandes difficultés pour la formation de son établissement. Il lui fallut soixante années de soins opiniâtres pour en faire une des plus grandes manufactures de l'Europe.

(2) J'ai connu un manufacturier qui écboua dans l'en-

bâtimenls sont devenus quelquefois des amorces trompeuses , qui ont attiré des entreprises manufacturières dans des localités où , soit à cause de la difficulté des communications, soit en raison d'une population trop dispersée et trop peu industrielle , elles ne pouvaient pas avoir de succès.

Indépendamment des causes extérieures et générales qui doivent diriger dans le choix des localités, il y en a qui se tirent de

la nature même de l'art qu'on exerce. Si des circonstances favorables peuvent faire réussir certaines manufactures dans les campagnes, il y a d'autres travaux qui ne peuvent être bien exercés que dans les villes. Ce sont principalement ceux qui réclament le concours de plusieurs professions séparées. Ce n'est que dans les villes qu'on peut faire de beaux ameublements, des bronzes dorés, des pendules, pour lesquels on a besoin de dessinateurs habiles, de fondeurs, de doreurs, de marbriers, d'émailleurs. Ce sont encore les travaux manufacturiers qui s'exercent sur des matières premières que les villes seules fournissent avec abondance, comme les débris d'animaux, les os, la corne, la peau. Ce sont enfin les travaux manufacturiers qui ont besoin de trouver à leur portée un grand nombre de consommateurs, et même de consommateurs aisés. C'est pour ces raisons qu'on ne voit que dans les villes, des brasseries, des cafés publics, des faiseuses de modes, etc.

D'autres industries ne peuvent être exécutées qu'à côté des consommateurs; c'est pour cela qu'on voit indifféremment partout des maréchaux ferrants, des tailleurs, des couturières, etc. Il faut qu'ils se placent à côté de leurs pratiques.

Parmi les denrées que l'on consomme en grande abondance dans presque toutes les manufactures, est la main-d'œuvre, le travail des ouvriers. C'est donc une de celles qu'il est le plus important de bien apprécier par avance, toutes les fois que l'on se propose de former un établissement manufacturier. Les ouvriers journellement employés peuvent difficilement venir de plus loin que la distance d'un quart de lieue (i). Il faut même que ce soient des ouvriers rompus aux travaux diligents et suivis des manufactures; car un travail exécuté à contre-cœur, avec indolence et peu

d'assiduité, un travail auquel on n'a pas été accoutumé d'avance, quelque peu qu'on le paye, est toujours cher (2). Je sais qu'avec le temps on parvient à vaincre

Ireprise qu'il voulut former dans une ville qui comptait cependant douze mille âmes, mais où il n'y avait auparavant pour toute industrie, qu'une école militaire et une garnison. Il y trouva si peu d'empressement pour le travail sévère et soutenu qu'exigent les fabriques, que les différents menuisiers qu'il appela pour la construction de ses métiers, de prime abord refusèrent cet ouvrage, disant qu'ils ne travailleraient que pour les bourgeois.

DEUXIÈME PARTIE. ~ CHAPITRE IX

l'inertie d'une population paresseuse ; mais ce n'est qu'au bout d'une ou deux générations, et c'est une éducation qui coûte toujours assez cher à celui qui l'entreprend. Il faut qu'il fasse venir de loin des ouvriers instruits d'avance , et on ne les obtient pas sans des sacrifices d'argent. Il est obligé de pourvoir leurs familles de logements; ce qui entraîne des frais (i). On se plaint souvent de la rareté des capitaux : l'habileté et l'amour du travail manquent plus souvent encore que les capitaux. Les capitaux s'amassent peu à peu là où se rencontre de la diligence ; et c'est presque toujours l'indolence et les institutions propres à la nourrir, qui retiennent les peuples dans la misère.

Dans un pays au contraire habité par une population industrielle , on a le choix des ouvriers , on donne la préférence aux plus honnêtes , aux plus actifs , aux plus intelligents; ils sont assi-

du et soigneux, parce qu'ils savent qu'au besoin on peut les remplacer.

David Hume, compatriote et ami d'Adam Smith, croit que les manufactures changent de lieu de proche en proche , parce qu'elles enrichissent les lieux de leur séjour et y font monter le prix des subsistances. Les nouveaux établissements sont dès lors obligés de chercher des endroits où l'on vive à meilleur compte , et où , par conséquent, la main-d'œuvre .soit moins chère , jusqu'à ce qu'ayant donné l'opulence à ces derniers , elles en soient exilées par les mêmes causes {''t}).

C'est une pure supposition que ne confirme ni la nature des choses , ni l'expérience. L'on a vu , à la vérité , les arts industriels passer de l'Italie en France, de la Belgique en Angleterre , et maintenant on les voit s'introduire aux Etats-Unis ; mais cette marche a été plutôt une propagation qu'une translation des arts. Ils n'ont point été perdus pour l'Italie et la Belgique ; et tandis qu'ils se sont perfectionnés en Amérique, ils se sont aussi perfectionnés en Angleterre et en Fiance. Ils auraient même décliné en Italie , qu'on trouverait ce déclin assez expliqué par les institutions politiques des pays italiens , qui ont tous passé , de l'état républicain , sous un joug militaire ou sacerdotal , et quelques-uns sous la domination de l'étranger.

En second lieu , il n'est pas de l'essence des arts'induslriels de faire enchérir les denrées. Ils augmentent la population , il est vrai ; mais les denrées affluent là où elles trouvent un débit assuré. Elles ne sont pas

gens en effet peu connaisseurs en constructions et moins diligents sur la qualité du travail. Ne faisant pas travailler constam-

ment les menuisiers de la ville, ils étaient moins économes sur les prix; ce qui nourrissait leur paresse.

(i) Une manufacture que j'ai été à portée de bien connaître, était établie dans un village trop peu peuplé, et avait fait bâtir des maisons d'habitation pour les ouvriers qu'elle attirait. L'entreprise retenait sur le salaire de l'ouvrier le loyer de son habitation; et jamais elle n'a pu de

plus chères dans les villes de manufactures que dans les autres , quand les circonstances sont d'ailleurs les mêmes. Ce qui fait renchérir les denrées , ce sont les frais qu'elles nécessitent pour être produites ; or, si l'on disait qu'en un certain endroit les frais de production sont élevés parce que les denrées sont chères , et qu'elles sont chères parce que les frais de production sont élevés, on tournerait dans un cercle vicieux.

Il est très-vrai que , si , par .suite des succès d'une ville manufacturière , elle était forcée de tirer ses aliments de fort loin , ils pourraient devenir assez chers pour que la main-d'œuvre montât à un taux qui rendrait la fabrication impossible ; mais ce cas est fort éloigné pour la plupart des lieux de grandes manufactures. Ce sont les institutions, plus que la distance, qui renchérissent les vivres. S'il était permis à la ville de Manchester de tirer ses subsistances d'Odessa, de la côte de Barbarie , des États-Unis , de la Baltique , elle les payerait moins cher qu'elle ne les paye maintenant. Lorsqu'un fermier est obligé de supporter, outre les contributions générales de l'État , qui sont déjà exagérées , sa part de la taxe des pauvres , de la taxe des chemins, la dîme , l'entretien des églises et des prisons , etc., il faut qu'il vende son blé à un prix qui lui rembourse tout cela ; autrement il se ruinerait , il serait

forcé d'abandonner la culture, et celui qui lui succéderait ne s'en tirerait pas mieux.

Je me suis arrêté à combattre cette opinion de Hume, parce que , si on la croyait fondée, elle serait de nature à refroidir le zèle que doit inspirer le perfectionnement des arts. On regardait les peuples comme condamnés à suivre la rotation de je ne sais quelle roue de fortune, dépendante, non d'eux-mêmes, non de leurs talents, de leur conduite , et de leurs institutions , mais du destin ; tandis qu'au contraire l'étude qui nous occu[ie, nous démontre la possibilité de succès soutenus , toutes les fois et aussi longtemps que l'on fait ce qu'il faut pour obtenir de tels succès.

Le manufacturier , sans remonter aux causes de la cherté des denrées , peut se contenter d'observer le fait ; et , après avoir pris des informations sur le prix moyen de toutes les principales denrées , ne pas poser son établissement sur le lieu où leur prix est trop élevé, surtout s'il a des concurrents dans un autre endroit où l'on vit à meilleur compte.

celte manière retirer plus d'un ou deux pour cent de l'avance qu'elle avait faite pour cet objet; ce qui, outre une perte sur les intérêts, occupait des capitaux qui auraient été précieux pour donner de l'extension à l'entreprise. Cette entreprise, à une certaine époque, donnait 12 pour cent des fonds qu'on y employait : dès lors , la portion de ces fonds qu'on avait consacrée à loger des ouvriers, qui ne l'apportait que 2 pour cent, était privée d'un bénéfice annuel de 10 pour cent.

(a) Discoitrsc on Monoy, page iô.

DE L'ÉTALONNAGE EN MANUFACTURES

Les manufactures prospèrent encore moins que l'agriculture dans les pays où règne l'esclavage. Charles Comte a fort bien prouvé (i) que l'effet inévitable de l'esclavage est de dépraver les facultés morales et physiques des maîtres et des esclaves, c'est-à-dire, les facultés qui rendent industrieux. Le maître prend le moins de peine qu'il peut, parce que dans ces pays-là tout travail est flétrissant, et parce que l'habitude de se faire servir engendre l'indolence. L'esclave cherche de son côté à déguiser ses facultés. Il n'a pas peur d'être renvoyé ; et il sait fort bien que plus il montrera de capacité, et plus on exigera de lui. M. Storch rapporte que deux manufacturiers des environs de Moscou, qu'il nomme, après avoir formé leur établissement, rendirent la liberté à tous leurs esclaves pour obtenir d'eux de travailler bien (2). Et l'on sait qu'aux États-Unis les manufactures ne prospèrent que dans les États où il n'y a point d'esclaves.

Certaines localités se refusent quelquefois à l'établissement de certaines industries par des causes, ou plutôt par des réunions de causes qu'il est impossible d'assigner avec exactitude. L'impératrice de Russie, Catherine II, dans la vue de réussir infailliblement, suivant elle, à naturaliser dans ses États une fabrication d'étoffes de soie, fit venir de Lyon tous les ouvriers nécessaires pour exécuter jusqu'aux moindres parties de cette fabrication. Ils furent choisis parmi les plus habiles ; ils étaient fort intéressés à réussir ; ils n'ont pourtant jamais pu parvenir à terminer une seule pièce d'étoffe. Voici comment M. Chaptal, dans son ouvrage sur l'industrie française, rend raison de ce fait : « On voit d'abord à Lyon, dit-il (5), un établissement public dans lequel on expose la soie à une température constante pour éviter la

fraude à laquelle pourraient se livrer les vendeurs ; on y trouve des hommes habitués à juger les qualités , exclusivement employés à faire les achats , et l'on est étonné de voir cette matière précieuse passer par dix mains différentes, depuis la filature du cocon jusqu'à sa conversion en tissus. Ces hommes n'ont rien de commun entre eux que le but de leurs travaux ; leurs fonctions exigent des connaissances distinctes et une longue pratique ; chacun d'eux est un rouage nécessaire de la fabrique; aucun d'eux ne peut suppléer l'autre ; et tous doivent être parfaits pour que le produit réunisse les qualités qui en font le prix. Ajoutez à cela les mécaniciens qui construisent et réparent les machines ; les teinturiers qui ont une longue expérience de leurs drogues et de leurs procédés ; les dessinateurs qui composent les dessins ;

(i) Voyez son Traité de Législation. Il a consacré son tome IV presque entier à décrire la dépravation morale et physique qui résulte de l'esclavage domestique.

J.-B. SAT. — TOBE I.

t la qualité des eaux dont on connaît l'effet ; la nature

< du climat dont on a éprouvé l'influence; l'habitude » qu'on a acquise de chaque genre de travail ; et l'on

< sera convaincu qu'il est presque impossible de Iransi planter un genre de fabrication aussi compliqué.

< Chaque industrie a sa localité comme chaque plante

< son sol. »

Quoique M. Chaptal généralise beaucoup trop cette dernière assertion , il aurait pu ajouter d'autres circonstances encore qui

influent sur le succès d'une fabrication : notamment la facilité des débouchés , la nature des communications , soit pour faire arriver les matières premières , soit pour expédier les produits ; les facilités ou les tracasseries qu'on éprouve de la part de l'administration, les impôts, etc. Mais en même temps, on doit convenir que ces difficultés n'équivalent pas à des impossibilités , car comment la fabrique des soieries aurait-elle été transportée de Florence et de Gênes à Lyon ?

CHAPITRE X

De l'étalonnage en manufactures.

L'étalonnage est ce mode de fabrication où l'on exécute une grande quantité du même produit, sur un modèle uniforme , sur un même étalon.

C'est grâce à l'étalonnage que nous obtenons à très bon compte la plupart des objets qui nous servent dans nos ménages : des pelles et pincettes, des poêles à frire , des chandeliers , des mouchettes. A bien examiner un de ces objets , à considérer les outils dispersés qu'il a fallu employer , la main-d'œuvre qu'ils ont dû exiger , on ne conçoit pas que l'on puisse les vendre pour le prix que nous les achetons; d'autant plus , qu'ils viennent souvent de fort loin , comme les quincailleries que nous tirons d'Allemagne. Lorsqu'on examine un moulin à moudre le café , le nombre des pièces dont il se compose , dont quelques-unes sont très-difficiles à exécuter , comme sa noix et l'alvéole où elle se meut, l'une et l'autre en acier, on serait tenté de croire qu'une semblable machine doit coûter 50 francs , et probablement les premiers que

l'on fit coûtèrent plus que cela , tandis qu'on les a maintenant pour cent sous. On fait, dans les montagnes du Jura, des mouvements de montre qui ne coûtent que 50 sous.

Non-seulement on obtient par ce moyen les produits à meilleur marché ; mais on les a plus jolis ,

(2) Tome IV, page 310.

(5) Tome I, page 51.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE X

plus légers, plus commodes; ce qui est une autre espèce de bon marché.

A quoi devons-nous attribuer cet effet? La raison , ou plutôt les raisons en sont évidentes.

Les ouvriers qui font ces produits ont eu le temps d'acquérir tout l'usage , toute l'adresse qu'il est possible d'y déployer. Les procédés expéditifs pour les exécuter ont été tous dès longtemps découverts ; ils ont été plusieurs fois rectifiés, amendés, jusqu'à ce qu'enfin on se soit arrêté à ceux qui ont paru préférables à tous les autres. En exécutant de tels produits, quoiqu'ils soient quelquefois assez compliqués dans leurs différentes parties, il n'y a jamais chez l'ouvrier aucune hésitation ; depuis longtemps toutes les combinaisons auxquelles ils peuvent donner lieu , ont été épuisées ; et , comme il n'est plus nécessaire de réfléchir sur rien , plusieurs procédés d'exécution , qui, dans l'origine, réclamaient beaucoup d'intelligence, ont pu être confiés aux travailleurs les

plus ineptes. Les outils même dont on est obligé de se servir, étant toujours les mêmes , ont pu être faits en fabrique et en très-grand nombre ; ils sont eux-mêmes , par cette raison , plus parfaits et moins chers. Enfin , des produits entièrement pareils et nombreux , sont ceux à la production desquels on parvient à appliquer, avec le plus de succès , le pouvoir des machines , la division du travail, et en général tous les moyens expéditifs.

C'est par toutes ces raisons que le charronnage de l'artillerie est beaucoup plus parfait et coûte moins que celui de nos charretiers , qui est hideux comparé à l'autre, où chaque pièce est faite sur le même modèle ; tellement que, lorsqu'un caisson d'artillerie vient à être brisé , on peut prendre celle de ses roues qui reste entière , et la mettre, sans autre préparation , à tout autre caisson.

Eh bien, messieurs, la plupart des produits dont nous faisons usage , pourraient être étalonnés de la même manière. M. Christian , dans ses Vues sur les arts industriels, observe judicieusement qu'avec une douzaine de modèles, pour chacun des objets qui entrent dans l'achèvement d'une maison , suivant la grandeur de l'édifice et l'opulence de son propriétaire, on pourrait satisfaire tous les besoins raisonnables ; il serait alors possible d'établir en manufacture, la fabrication de presque toutes ces pièces (i). C'est ainsi qu'en Angleterre on peut faire usage, pour les croisées, de châssis de fonte qui ont de fort grands avantages sur ceux de bois. Etant beaucoup plus minces, ils obstruent beaucoup moins le jour ; ils ont une légèreté et une élégance fort agréables à l'œil. L'humidité ne les

(i) On le fait déjà pour plusieurs pièces, telles que les espagnolettes , les serrures, etc. ; mais on pourrait le faire pour beaucoup d'autres.

(2) Un de nos plus ingénieux mécaniciens (M. Calla)

déjette pas et ne les pourrit jamais. Enfin ils sont plus économiques et durent éternellement. Si nous voulions avoir de tels châssis en France, ils coûteraient fort cher , et ils seraient mal faits ; car les fondeurs seraient obligés de faire payer à l'amateur qui les commanderait , les frais de modèles , les tâtonnements , les essais imparfaits , les soins spéciaux du maître et des principaux ouvriers , qui tous mettraient plus de temps , consommeraient plus de combustible , et prendraient plus de peines , que si l'objet était exécuté en fabrique.

On en peut dire autant des balustrades en fer qui entourent les maisons et garantissent certaines portions des cours et des jardins. Ces objets peuvent être exécutés en fonte à beaucoup moins de frais qu'en fer forgé ou laminé. Déjà l'on emploie en France la fonte aux balcons qui ornent le devant de nos croisées (2).

Or, qu'est-ce qui s'oppose à ce que ces objets et beaucoup d'autres soient exécutés en fabrique? Le caprice. Point d'uniformité dans les goûts , point de goût national. Chaque architecte veut faire briller son invention ; chaque propriétaire veut réaliser ses fantaisies. Sur cent maisons que l'on construit, il n'y en a pas deux pareilles pour la hauteur des plafonds , la dimension des portes et fenêtres ; ce qui fait qu'il est impossible d'exécuter en grand nombre , sur le même modèle , les pièces qui entrent dans leur composition. Vu l'abondance des matériaux et le bas prix de la main-d'œuvre, la construction des maisons pourrait être, en France, moins dispendieuse qu'en Angleterre : elle l'est beaucoup plus. Ce sont les propriétaires et par suite les locataires qui payent tout cela.

J'ajouterai que, pour qu'une nation puisse jouir des avantages de l'étalonnage dans beaucoup de produits , il faut qu'elle contracte en général le goût des formes et des ornements simples. Tout ce qui est recherché et contourné ne saurait convenir à beaucoup de goûts différents. C'est l'œuvre d'une fantaisie, laquelle est toujours repoussée par une fantaisie contraire. Au lieu que ce qui n'est préféré qu'en raison de son utilité , peut convenir à tout le monde ; car les besoins réels sont à peu près les mêmes chez tous les hommes.

La grande diversité des goûts ne permet guère d'étalonner les objets où la mode exerce son influence. A peine un fabricant aurait-il fait la dépense des outils nécessaires pour faire à bon compte un produit commode et joli, qu'on n'en voudrait plus. Peut-être n'en voudrait-on plus , parce qu'il serait à trop bon marché. Aussi , la mode n'est-elle un moyen d'économie ni pour les particuliers , ni pour les nations.

est parvenu à les faire tout à la fois solides, élégants, et à bon compte , en mélangeant les parties droites en fer laminé, avec les parties ornées qui sont en fonte.

DE L'EMPLOI DES MOTEURS AVEUGLES

Dans les arts chimiques , l'étalonnage réduit les diverses compositions à des recettes invariables, et les recettes, les formules, sont d'un grand service dans les arts. Si l'on se servait toujours dans des circonstances pareilles des mêmes couleurs, les teinturiers sauraient les atteindre sans tâtonnements ; ils les exécuteraient mieux et plus vite, et on les rassortirait plus aisément. Mais à

peine a-t-on trouvé un procédé, que la mode change, et que les soins qu'on a pris , les outils dont on s'est pourvu, deviennent inutiles. Il faut tout recommencer. Cette mobilité dans les goûts des consommateurs , est un plaisir , dit-on : je le crois , puisqu'on l'assure ; mais il ne faut pas qu'on s'imagine qu'il contribue à la prospérité publique. Si l'on a regardé jusqu'à présent les changements des modes comme favorables aux développements de l'industrie des nations , et par suite à leur opulence , c'est parce que l'on ignorait les véritables principes de l'économie politique , et l'art d'en tirer de justes conséquences. Ce préjugé s'usera avec le temps , ainsi que beaucoup d'autres.

CHAPITRE XL

De l'emploi des moteurs aveugles relativement à l'intérêt des entrepreneurs.

Nous nous sommes déjà occupés des machines, mais d'une manière pour ainsi dire philosophique et générale (i). Ici, je me propose d'en observer quelques applications aux manufactures.

Le prix de la main-tl'œuvre fait que beaucoup de manufacturiers ne rêvent qu'aux moyens de s'en affranchir, et de substituer des forces aveugles à celles des hommes et des chevaux , dont l'emploi leur parait trop dispendieux. Ils ont très-grande raison si leurs frais de production doivent en être effectivement diminués. Mais ce point , il faut s'en assurer.

Je vous ai déjà fait observer, messieurs , que c'est improprement que nous donnons le nom de moteur à la machine , à l'in-

termédiaire , qui nous permet de faire usage d'une force naturelle qui est le véritable moteur ; chacun d'eux a cependant un mérite qui lui est propre. Avant l'application des moteurs aux filatures de coton , au moyen d'une mull-jenny, un fileur avec un enfant, pour rattacher les fils cassés , exécutaient autant d'ouvrage que cent personnes en pouvaient faire auparavant, et le produit était plus parfait. Après y avoir appliqué un moteur aveugle , un homme et son rattacheur purent conduire deux mull-jennys. Le moteur remplaça seulement une personne sur deux.

(t) Première partie, chap. XVIII.

La machine rend possible l'application d'une force aveugle. Autrefois , lorsqu'une largeur d'étoffe trop considérable ne permettait pas au tisserand d'étendre les bras d'un côté à l'autre de son métier, on plaçait , aux côtés du métier, deux personnes qui se renvoyaient mutuellement la navette. Du moment que la navette volante fut inventée , au moyen de laquelle un seul homme, armé seulement d'un manche où sont attachées deux ficelles , fait voler la navette de droite à gauche et de gauche à droite, dès ce moment un moteur a pu être substitué au tisserand , et faire agir un très-grand nombre de métiers à la fois ; on a fait la part de la force aveugle , et l'on a réservé l'intelligence de l'homme pour la conduite du travail et la réparation des accidents.

Votre esprit ayant saisi cette analyse, nous pouvons sans inconvénient donner le nom de moteur à la force brute aidée de la machine qui transmet son action ; et il ne nous restera plus qu'à balancer les avantages avec les inconvénients de chaque espèce de moteur : et nous trouverons peut-être qu'un moteur naturel n'est pas si gratuit qu'il le paraît quelquefois, et qu'il est digne d'un bon économiste, de calculer s'il est convenable, dans tous les

cas , de substituer l'eau ou le vent à une force dont il faut payer l'usage.

Un moteur aveugle coûte toujours à ceux qui l'emploient l'intérêt du capital nécessaire pour établir la machine. Cette dépense permanente peut être évaluée par l'intérêt qu'on est obligé de payer pour l'usage de ce capital ; ou , ce qui revient au même , par l'intérêt qu'on en pourrait tirer si l'on voulait employer autrement le même capital.

Mais ce n'est pas le tout. La force naturelle elle-même est rarement gratuite , comme est le vent. Souvent elle est devenue une propriété , comme la plupart des chutes d'eau ; et cette appropriation n'est pas moins nécessaire que celle des terres ; car, si une chute d'eau n'était pas une propriété, et si, par ce moyen, son usage n'était pas exclusivement réservé à celui qui juge à propos d'y bâtir un moulin, personne ne voudrait se hasarder à faire cette construction ; on laisserait couler l'eau infructueusement; elle ne serait d'aucun service pour l'homme ; or un service dont on ne peut pas jouir, équivaut à un service trop cher pour qu'on puisse y avoir recours. Ce service coûte au producteur, mais ne rend pas le produit plus cher pour le consommateur.

Les forces de ce genre sont bornées, quant à leur quantité , et même on ne les paye que parce qu'elles sont bornées de même que les terres cultivables qui ont en elles une force aussi. S'il y avait autant de chutes d'eau qu'on voudrait en employer, on n'aurait pas besoin d'en payer l'usage. On observe une grande diversité dans le loyer de» moteurs appropriés ; car

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI

ils sont soumis à l'action de toutes les circonstances qui influent sur les prix. Dans les pays où les chutes d'eau sont très-multipliées et les consommateurs peu nombreux, comme dans les montagnes, les cours d'eau, bien qu'ils soient des propriétés, prêtent leur action à très-bas prix. Ils sont fort chers, au contraire, dans les lieux de manufactures, surtout lorsqu'ils sont en plaine, parce que les chutes d'eau y sont rares, et leur emploi très-recherché.

D'autres forces naturelles doivent être payées par l'aliment qu'on est obligé de leur fournir. Elles ressemblent , sous ce rapport , à la force musculaire de l'homme qui nous coûte par la nécessité où nous sommes de nourrir le travailleur, ou, ce qui revient au même, de lui payer de quoi se nourrir. On nourrit, une machine à vapeur avec du combustible; et il est à remarquer que les forces de ce genre sont absolument sans bornes, ou du moins sans autres bornes que l'aliment qu'on est obligé de leur fournir (i). Mais les frais de leur aliment présentent une très-grande diversité suivant les lieux. En Angleterre, où les vivres sont chers , l'entretien des hommes, comme moteurs , est fort dispendieux comparativement à la force purement mécanique que l'on retire d'eux, en faisant abstraction du service qu'ils peuvent rendre par leur intelligence, leur adresse et leurs talents, service d'un autre genre et que l'on paye séparément.

Les machines à vapeur, dans le même pays , coûtent moins qu'ailleurs à établir et à entretenir , la houille y étant abondante et son extraction fort perfectionnée, c'est-à-dire, peu dispendieuse. Faut-il être surpris que le travail des bras y soit remplacé

par la machine à vapeur , partout où cette substitution est praticable?

En Chine, au contraire, le combustible est rare, le riz abondant , et les hommes extraordinairement sobres. Aussi, tout s'exécute à bras d'hommes, et les machines à vapeur s'y introduiraient difficilement, quand même le peuple chinois serait moins attaché qu'il ne l'est à ses anciennes habitudes.

L'usage qu'on fait de la force des animaux est moins dispendieux que l'usage qu'on fait de la force des hommes. Outre que leur nourriture est plus grossière, leur vêtement nul, et leur logement plus économique, nous profilons de leur dépouille. La formation du pod, de la peau, de la corne, de la chair, des os, et des autres produits animaux, est un don de la nature, une sorte de végétation qui s'opère au profit

(i) On verra plus loin , lorsque je traiterai de la population, que les hommes aussi se multiplient indéfiniment, lorsqu'on leur fournit des moyens de subsister.

(2) Franklin raconte , dans ses Mémoires , qu'il fut fidèle pendant un fort long temps au plan qu'il s'était fait de ne rien manger qui eût eu vie; mais qu'un jour, pendant une

de l'homme. Ainsi , quand nous avons appliqué la charrue au labourage de la terre , outre l'avantage d'avoir fait usage d'un outil qui divise et retourne la terre d'une manière continue tout le long d'un sillon (ce qui est un mérite inhérent à la machine) , nous avons joui d'un autre avantage , celui d'avoir pu employer un moteur moins coûteux que les bras de l'homme.

Le travail auquel nous obligeons les animaux est accompagné de produits si nombreux , si variés , fournis par les animaux eux-mêmes, et .si convenables aux usages de l'homme , que je suis toujours tenté d'accuser l'industrie d'une province, d'un pays où le» animaux utiles ne sont pas très-multipliés. Il me semble que , dans ces localités , il y a une grande quantité de forces naturelles qu'on ne sait pas développer. Le nombre des animaux et des bestiaux s'est beaucoup accru en France depuis quelques années ; cependant il est encore bien loin de ce qu'd pourrait être , si l'on y cultivait généralement des plantes fourragères.

Je vous ferai remarquer, en passant , que l'homme peut, sans beaucoup de scrupule, multiplier des êtres vivants pour les faire travailler, et même les tuer à son profit, pourvu qu'on ne les excède pas de travail, et que leur mort soit instantanée; car rien, selon moi , ne peut absoudre l'homme du crime de faire souffrir des êtres vivants. Je ne prétends ni approuver les lois imposées à la nature animée, ni m'en plaindre. Nul de nous n'en a le droit ; nous sommes obligés d'accepter les conditions de l'être ; mais il est de fait que plusieurs espèces animales sont faites de telle sorte , qu'elles ne peuvent exister que par la destruction de plusieurs autres. Tels sont les animaux carnassiers, au nombre desquels nous sommes forcés de nous compter. Nous ne faisons donc qu'obéir à l'une des lois de notre nature, lorsque nous détruisons des animaux pour en faire notre pâture (-2).

Nous les faisons travailler ; mais le travail est encore une des conditions de leur existence , comme de la nôtre. Si nous ne leur procurions pas des aliments, ils seraient obligés d'en chercher, quelquefois très-péniblement, et ils n'en auraient pas toujours. La chasse est pour les animaux sauvages une véritable occupa-

tion ; et , quand nous obligeons nos chevaux et nos bœufs à travailler, nous ne faisons, pour ainsi dire, que leur faire payer une indemnité de la nourriture que nous avons soin de faire croître pour eux , que

traversée de Boston à Philadelphie, il vit, tandis que l'équipage péchait et préparait des morues, qu'on lira de leur estomac une grande quantité de petits poissons que ces morues avaient avalés : Oh ! oh! dit-il , si vous vous mangez les uns les autres , je ne vois pas pourquoi nous ne vous mangerions pas.

DE L'EMPLOI DES MOTEURS AVEUGLES

nous récoltons et que nous mettons en réserve pour la mauvaise saison.

Quant à la mort, lorsqu'elle n'est accompagnée ni (l'appréhension, ni de douleur, elle n'est pas un mal. Les personnes qui ont éprouvé les accidents les plus graves , et qui en sont revenues , s'accordent à dire qu'elles n'ont absolument rien senti au moment de l'accident. La barbarie n'est que dans les apprêts ; et c'est ce que l'on évite pour les animaux, quand on est juste et humain.

Vous voyez , messieurs , que nous pouvons , dans notre industrie , disposer, soit de forces entièrement gratuites , comme celle du vent , soit de forces dont nous sommes obligés de payer l'emploi à différents titres. Or il s'agit , dans l'intérêt des entreprises , et l'on peut même ajouter, dans l'intérêt général, de se décider en faveur des plus économiques. Il semble , au premier aperçu , qu'il

y a plus à gagner à choisir celle qui coûte le moins , mais les inconvénients qui s'y rencontrent surpassent bien souvent l'économie qu'on y trouve.

J'ai vu placer des manufactures à 50 lieues de l'endroit où l'on pouvait se procurer des matières premières et des débouchés , uniquement pour profiter de l'avantage d'une chute d'eau. Mais quand il s'est agi de payer des frais de transport immenses pour tous les ustensiles et les approvisionnements dont on avait besoin ; quand il a fallu se procurer des machines et des constructions pour lesquelles le pays n'offrait point de ressources ; quand il a fallu de fortes dépenses pour y attirer des ouvriers ; quand on s'est vu obligé d'ajouter aux frais de l'entreprise , la réparation et l'entretien des chemins de traverse , sans lesquels on se trouvait séparé du monde entier, alors on s'est aperçu que l'on avait payé bien cher une chute d'eau qui ne coûtait rien.

Les meuniers des moulins à vent ne dépensent rien pour la force qui fait tourner leurs meules ; toutefois il ne paraît pas qu'ils gagnent davantage ou qu'ils fassent payer leur moulure moins cher que les meuniers des moulins à eau, qui cependant ont à déboursier le loyer d'un cours d'eau. Ceux-ci, à leur tour, paraissent ne pouvoir longtemps soutenir la concurrence des moulins que les machines à vapeur mettent en mouvement, quoique l'aliment de ces machines coûte

(i) Le nombre des moulins à vent qui garnissaient le sommet de la montagne Montmartre, dans les faubourgs de Paris , diminue tous les jours, et ils finiront par disparaître tout à fait. La montagne elle-même disparaîtra avec le temps, étant composée tout entière d'un plâtre précieux qui s'envoie partout.

(2) Dans les moulins à huile, qui sont nombreux en Flandre, le vent, comme moteur, sera indubitablement remplacé par des machines à vapeur; car, quand le vent ne donne pas, les moulins chôment, l'huile renchérit;

plus qu'un loyer. Dans les machines à vapeur, on peut proportionner la puissance à la résistance que l'on doit vaincre. Elles peuvent être placées entre les cantons où se produit le blé, et les villes où se consomme la farine; tandis qu'il faut que cette denrée lourde et encombrante se détourne de sa route , soit pour atteindre les hauteurs où l'on place les moulins à vent (i) , soit pour approcher les moulins à eau , situés communément dans les lieux bas. Il faut, pour les uns comme pour les autres, prendre des chemins de traverse, quelquefois praticables pour des bêtes de somme seulement , qui font perdre le bénéfice du transport sur des roues. Ajoutons que la machine à vapeur n'est pas exposée à chômer, tantôt par le défaut de vent, tantôt par la surabondance ou la disette des eaux (2).

N'avons-nous pas vu, en beaucoup de circonstances, les paquebots à vapeur substitués avec avantage aux paquebots à voile , quoique le vent soit un moteur gratuit ?

Les machines à vapeur ont aussi de grands avantages sur les animaux : elles ne sont pas sujettes à se ralentir par la fatigue. Elles marchent d'un mouvement plus égal. Il y a telles résistances que nul autre moteur ne peut vaincre. On voulut, il y a quelques années, mettre en mouvement une fort grande filature à l'aide de 24 chevaux (3) ; mais ces 24 chevaux n'en égalaient pas i 2 pour la force ; ils ne liraient jamais tous en même temps.

De leur côté, les animaux ont leur mérite. Ils peuvent se déplacer et se rendre à l'endroit même où leur travail est nécessaire. Us s'accommodent mieux à des cahots , à des obstacles imprévus. C'est sans doute une merveilleuse application des moteurs aveugles , que ces chariots à vapeur que Ton voit , en certains endroits de l'Angleterre , traîner à leur suite une longue file de voitures chargées. Il y a quelque chose de magique dans ces caravanes factices qui traversent le pays comme si elles étaient mues par un principe de vie. C'est avoir vaincu une fort grande difficulté que d'être parvenu à faire marcher le moteur avec la résistance. Jamais peut-être l'intelligence de l'homme ne s'est approchée de plus près de la puissance du Créateur. On est même à la veille de transporter, sur des chemins de fer, par des machines à vapeur, les

mais les fabricants, dans ces moments-là, ne peuvent pas fournir ; quant le vent se soutient , les graines oléagineuses renchérissement et les huiles baissent. De sorte que les fabricants achètent toujours quand les matières premières sont chères, et ils n'ont des produits à vendre que lorsqu'ils sont à bon marché. Les machines à vapeur, au contraire du vent, peuvent travailler quand les matières sont à bon marché , et s'arrêter quand elles sont chères.

(3) À l'ancien couvent des Bons-Hommes , à Passée.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XII

voyageurs avec une rapidité surprenante. Je ne sais jusqu'à quel point on pourra vaincre les accidents que présentent les localités

, et surtout les montées et les descentes ; et, en supposant qu'on surmonte ces difficultés, nulle machine ne fera jamais, comme les plus mauvais chevaux, le service de voiturcr les personnes et les marchandises au milieu de la foule et des embarras d'une grande ville.

De plus , à égalité de forces et de frais d'entretien , des chevaux sont un moteur que l'on peut vendre ou louer, lorsque, passagèrement ou définitivement, on n'en a plus besoin. Des hommes eux-mêmes, qui sont en général un moteur dispendieux , ne coûtent plus rien du moment qu'on ne les occupe plus ; mais une machine, ou un appareil de machines, coûtent encore, même lorsqu'ils sont arrêtés : ils coûtent l'intérêt des avances qu'ils ont occasionnées.

J'ai entendu des calculateurs estimer que la chute d'eau de Saint-Maur, près Paris, pouvait valoir 160 mille francs de revenu. lisse fondaient sur ce qu'aux environs de la capitale la force capable de faire tourner une meule se loue 2,000 francs, et que la chute de Saint-Maur est capable de faire tourner 80 meules. Mais 80 moulins en un groupe ne se loueraient pas aussi bien que le même nombre de moulins épars çà et là dans la campagne et à portée d'autant de localités et de voisinages différents (i).

La situation forcée des travaux qu'il s'agit d'exécuter, doit exercer une grande influence sur le choix des moteurs. Dans le sein des montagnes, au milieu des forêts et des cascades naturelles , les moulins à scier réussissent fort bien, quoiqu'ils soient en général fort imparfaits. C'est parce que le bois scié en planches se transporte plus facilement hors de la montagne que lorsqu'il reste en grosses pièces. Dans les chantiers des villes, au contraire, il convient d'employer des scieurs de long, parce qu'ils se rendent

sur le lieu même où l'on a besoin de diviser le bois , et qu'ils se prêtent mieux aux formes variées qu'on veut lui donner. On a échoué chaque fois que l'on a voulu scier dans les villes , à l'usage de la menuiserie ou de la charpente , au moyen d'une machine à vapeur. La dépense d'apporter et d'emporter le bois surpassait le profit que l'on pouvait trouver à se servir de la machine.

Le même motif a plus de force encore lorsqu'il s'agit de remplacer le travail du scieur de pierre. Peu d'oc-

(i) On a lieu de s'étonner que la belle chute d'eau, résultant de l'établissement du canal de Saint-Maur, soit restée si longtemps sans être utilisée. Sa force est d'environ 400 chevaux, dont 420 viennent d'être affectés à un établissement de moulins à blé , mis en mouvement par l'ingénieux moteur hydraulique de M.Fourneyron : quatre turbines font marcher chacune 10 paires de meules; celle portion de force, évaluée à 120 chevaux , fait ainsi raou-

cupations sont plus fastidieuses que la sienne, et réclament moins l'intelligence de l'homme. Mais quelle économie dans ce genre de travail ne serait bien vite excédée par les frais qu'il faudrait faire pour approcher les pierres de la machine, et les porter ensuite à l'endroit où il s'agit de les mettre en œuvre !

Le moteur et la machine ne peuvent pas toujours lutter avec avantage contre le simple travail des mains. Les Anglais ont inventé une mécanique curieuse , au moyen de laquelle des pièces de mousseline sont , à la lettre, brodées par une machine à vapeur. Les dessins brodés sont exécutés par une espèce de châsse de tisserand , qui fait agir des crochets sur une pièce de mousseline tendue verticalement. La machine exécute simultanément

une ligne entière de bouquets, puis une autre ligne, et ainsi de suite. Au premier aperçu, il semble que ce soit un avantage immense que de remplacer une demi-douzaine de brodeuses par une machine qui fait six bouquets en même temps et par un moteur qui fait mouvoir à la fois une vingtaine de ces machines ; cependant les entrepreneurs d'une manufacture de ce genre , m'ont avoué qu'ils avaient toutes les peines du monde à soutenir la concurrence des brodeuses à la main ; que leur machine ne l'emportait que dans les petits dessins où elle peut exécuter plus de six bouquets sur la même ligne ; mais que , lorsqu'elle n'en a que six ou quatre, les brodeuses ont décidément l'avantage.

CHAPITRE XII

De la comparaison, dans la pratique, de la somme des frais avec la valeur des produits.

Une question m'a souvent été faite : Pourquoi , m'a-t-on dit , voit-on les entreprises manufacturières échouer si fréquemment que le placement d'un capital dans une manufacture est, dans bien des i)ays, non sans quelque raison, regardé comme un placement hasardé, et les fonds qu'on y engage, comme des fonds aventurés ?

La réponse à cette question est un peu dure à entendre : c'est parce que les entreprises y sont trop souvent mal conçues et mal conduites. Mais comment

voir 40 paires de meules, pouvant débiter plus d'ouvrage que ne feraient quarante moulins ordinaires. A ce compte, la chute de

Saint-Maur pourrait faire aller jusqu'à 133 paires de meules; mais il n'y a pas intérêt à avoir sur un seul point une fabrique de farine aussi considérable , et une partie de la force est appliquée à faire marcher des scieries mécaniques, des papeteries, des lami-noirs, pIo.

{Note de l'édifcur.)

COMPARAISON DES FRAIS AVEC LA VALEUR DES PRODUITS

pourraient-elles rétre mieux? Ici une réponse spéciale devrait être faite pour chaque entreprise, et ne pourrait l'être qu'autant qu'on aurait mis, sous les yeux de celui que Ton consulte, toutes les circonstances où Tentreprise se trouve placée ; car deux éta-blissements ne sont jamais, sous tous les rapports, dans une si-tuation absolument pareille. Alors, en effet , ce ne serait peut-être pas sans quelque utilité que l'on irait, avant de former un établis-sement, consulter des conseillers expérimentés, comme on consulte des avocats avant d'entreprendre un procès. On ne se briserait pas si souvent contre des écueils faciles à éviter ; on re-noncerait à courir après un succès impossible ; on recevrait des suggestions nouvelles et profitables.

Vous sentez, messieurs, que l'on ne peut trouver ces conseils spéciaux dans un cours général, où l'on ne peut considérer que comme des exemples , les cas particuliers. Mais ce qu'on doit y trouver, ce sont les bases, les principes sur lesquels il faut ap-puyer les conseils que réclame chaque position particulière.

La première de ces bases est qu'un produit ne donne du profit qu'autant que la valeur échangeable qu'il aura, lorsqu'il sera ter-miné , égalera ses frais de production. On serait même tenté de

croire que cela ne suffit pas, et qu'il faut que la valeur du produit excède les frais de production. Mais on ne fait pas attention que je comprends dans les frais le profit de l'entrepreneur , qui n'est autre chose qu'un salaire de ses travaux. Son travail fait partie de ses avances : si le salaire qu'il en recueille n'équivaut pas à celui qu'avec les mêmes moyens, il pourrait obtenir en faisant autre chose, il n'est pas complètement indemnisé de ses avances.

Les frais de production se composent de toutes les dépenses indispensables pour qu'un produit soit amené à l'état d'existence; or les conceptions, l'administration, les travaux eu un mot de l'entrepreneur, ne sont pas moins indispensables que tous les autres travaux pour qu'un produit existe ; la réflexion et les soins, de même que les fatigues corporelles , sont des avances aussi bien que les avances d'argent , et dont on n'est remboursé que par les profits industriels, et un produit ne rembourse la totalité de ses frais de production, que lorsque son prix est suffisant pour acquitter le salaire de ce genre de travail .

Après cette explication, je reprends ma proposition, qui était que tout produit n'est avantageux à créer, qu'autant que la valeur qu'il aura, étant terminé, se trouvera égale à la valeur des frais de production qu'il

(i) Cette proposition peut paraître exagérée , et pourtant elle ne l'est pas. On peut , dira-t-on , s'affranchir d'un intérêt en remboursant le capital ; et l'on peut rembourser une portion du capital, en économisant des bénéfices. — Mais si, par des accumulations successives, vous parvenez à former de nouveau un capital de 20 mille francs que

aura coûté. Si une aune de drap d'une certaine qualité doit coûter (les frais de l'entrepreneur compris) 30 francs , il ne faut en entreprendre la fabrication qu'autant que son prix courant égalera ou surpassera 50 fitancs.

Ce précepte est si simple, qu'il ne vaudrait pas la peine d'être énoncé, s'il ne devait nous conduire à la nécessité d'une exacte appréciation des frais de production ; sujet compliqué qui réclame toutes les lumières de l'économie politique, c'est-à-dire, de l'expérience raisonnée.

Par exemple , si l'on veut avoir une idée complète des frais annuels qui naîtront de l'intérêt des capitaux employés dans une entreprise, il est essentiel, en premier lieu , de se former une idée exacte de toutes les avances que réclamera l'entreprise, à commencer par les capitaux engagés . Un devis bien complet des frais d'établissement, tels que ceux des bâtiments , des travaux hydrauliques, est absolument nécessaire, et demande qu'on y comprenne pour beaucoup les dépenses accidentelles que l'humaine prudence ne saurait prévoir. Il ne suffit pas de faire entrer, dans les frais de production, l'intérêt de ce capital engagé : il faut y comprendre aussi la détérioration de toutes les choses dont il se compose ; car elles ne se revendent jamais ce qu'elles ont coûté.

Lorsque l'entrepreneur, ou les entrepreneurs, indépendamment des avances que réclame impérieusement la production, emploient une partie de leurs capitaux à des objets d'ostentation , outre qu'ils grèvent l'entreprise d'intérêts qui ne donnent aucun produit , ils ravissent cette portion de capital à un autre emploi où son absence peut porter un grand préjudice. On accuse, en général, les manufacturiers français de commencer par consacrer une partie de leurs fonds à des bâtiments trop fastueux, soit par

leurs ornements, soit même par leur solidité. Que diraient-ils si on les obligeait à payer leurs ouvriers au-dessus du taux ordinaire de la main-d'œuvre? Us s'imposent, par des constructions trop dispendieuses, des intérêts de fonds, une charge du même genre, et dont il leur est ensuite impossible de s'affranchir (»).

L'excès de solidité est un luxe aussi nuisible que tout autre. Les établissements manufacturiers ne sont pas destinés à durer très-longtemps. Les circonstances qui ont décidé leur formation, changent au bout d'une certaine période ; les goûts des consommateurs varient ; d'autres produits analogues remplacent ceux que l'on

vous avez dépensés de trop , vous vous êtes privé d'avance de l'intérêt de ces 20 mille francs que vous auriez pu faire travailler à profit, en supposant que vous n'eussiez pas eu de remboursement à faire. Le fait est que 20 mille francs dépensés de trop, sont, de toutes manières, entièrement perdus, et par conséquent rintérêt qui pouvait en résulter.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XII

fabriquait d'abord avec avantage ; une guerre, ou bien des lois mal conçues , rendent mauvaises des combinaisons qui étaient bonnes dans Toriginc. Il y a sans doute des manufactures qui durent depuis longtemps, comme la manufacture de glaces du faubourg Saint- Antoine, qui date du temps de Colbert; mais, pour une de ce genre, singulièrement aidée par des circonstances de plus en plus favorables , combien n'y en a-t-il pas^u, dans le même espace de temps, dont la forme a complètement changé, et

qui ont cessé de travailler , même après avoir répondu par leur succès à l'attente de leurs auteurs (i) !

Les Anglais, qui sont de très-habiles manufacturiers , ne construisent pas leurs bâtiments pour durer un grand nombre d'années. C'est un des points sur lesquels ils économisent leurs capitaux ; et ce qu'ils épargnent ainsi , ils l'appliquent à des constructions prochainement reproductives et qui portent intérêt.

Un calcul bien simple va nous montrer ce que coûte le luxe de solidité. Nous supposerons un manufacturier qui, pour élever les bâtiments et en général toutes les constructions qui sont nécessaires à son entreprise, dépensera cent mille francs. A ce prix j'admets que ses constructions seront susceptibles de durer éternellement, quoique rien ne soit éternel dans ce monde.

Un autre manufacturier, moins fastueux, construira une habitation et des ateliers de même étendue , et capables d'abriter le même nombre de travailleurs et de machines ; mais qui, plus simples et composés de matériaux moins chers (en bois et plâtre par exemple), ne seront pas de longue durée. Supposons que, par ce moyen , les bâtiments qui auront coûté cent mille francs au premier, ne lui auront occasionné, à lui, qu'une dépense de soixante mille francs. (On peut, si l'on veut, remplacer ces évaluations par d'autres.)

Quel sera le résultat de la supposition ? 11 restera au second manufacturier, une fois que son exploitation sera en activité, une somme de 40 mille francs à faire valoir, que le premier ne possédera plus. Or 40 mille francs sont un capital qui, en supposant

qu'il ne rapporte que l'intérêt modéré de 5 pour cent, avec les intérêts des intérêts, est doublé en moins de 15 ans.

Arrivée à cette époque, cette portion du capital de ce manufacturier sera donc de 80 mille francs ; et, au bout de 30 ans, elle ne vaudra pas moins de 160 mille francs ! Vous voyez, messieurs, que si, à cette époque, son bâtiment demande à être reconstruit, il lui causera à la vérité une nouvelle dépense de 60 mille francs,

(i) La manufacture royale des glaces a fini par abandonner elle-même les lieux et les bâtiments où elle avait été fondée ; le polissage des glaces a été reporté à Saint-Gobain et à Chauny ; les glaces sont envoyées maintenant à Paris prêtes à être vendues, et le dépôt en a été transféré rue Saint-Denis ; les anciens bâtiments de la rue de Reuilly ,

mais qu'il aura un bénéfice net de 100 mille francs que n'aura pas le manufacturier solidement logé dans son éternelle maison.

Tel est le profit que l'on sacrifie pour la satisfaction d'avoir un bâtiment de pierre qui durera plus que l'établissement pour lequel il aura été construit , et dont la distribution intérieure conviendra mal à tout autre. En supposant même que l'établissement primitif aille bien et qu'il doive durer autant que le plus solide bâtiment , l'art fait des progrès ; chaque jour de nouveaux besoins se font sentir dans l'exploitation d'une entreprise, et presque toujours elle gagnerait à se loger dans un nouveau local mieux adapté à sa situation présente. Vous voyez qu'en cherchant une solidité superflue, on sacrifie et de la richesse et de la commodité, qui est une autre sorte de richesse (a).

Dans les pays vraiment industriels et où l'on calcule bien , cette théorie est dans toutes les têtes ; et sauf les édifices publics,

où le luxe de solidité est bien placé, tous les bâtiments sont légers.

On peut appHquer, si l'on veut, cette observation à toute espèce de construction civile , aux maisons d'habitation ordinaires. Il nous sied bien , à nous dont la durée est si courte , et qui ne pouvons jamais répondre de faire approuver nos plans et nos goûts, même à nos successeurs immédiats, d'élever des édifices séculaires ! Gardez-vous de bâtir, dit-on ; les bâtisses sont ruineuses... Je le crois bien, vraiment, elles le sont; mais c'est de la manière dont on les fait chez nous.

Quant aux embellissements dans les édifices qu'on élève à l'industrie, ils sont encore moins justifiables. Lorsque je vois un beau portail à une manufacture , je tremble pour les entrepreneurs ; s'il y a des colonnes, ils sont perdus.

Le capital circulant de son côté (c'est-à-dire les avances journalières que remboursent les rentrées journalières) veut être aussi rigoureusement apprécié, afin que l'on puisse comprendre , dans les frais de production , tous les intérêts qu'il coûte.

Pour évaluer le capital circulant qui sera nécessaire dans une manufacture ; il faut savoir quel espace de temps réclament la fabrication du produit, son envoi au lieu de la vente, et le terme qu'on est forcé d'accorder pour le payement. Si , depuis l'instant où l'on commence à faire des frais sur une matière première, jusqu'au moment où sa vente vous procure des rentrées, il s'écoule huit mois, votre capital circulant

au faubourg Saint-Antoine, sont restés sans emploi ; leur solidité aurait cependant pu les faire durer longtemps encore: ils ne

sont convenables pour aucun établissement industriel actuel.
{Noie de Védilcur.}

(2) Des bâtiments légers ont des murs plus minces, et par conséquent plus de place dans leur intérieur.

COMPARAISON DES FRAIS AVEC LA VALEUR DES PRODUITS

doit être assez considérable pour acquitter pendant huit mois, sans l'aide d'aucune rentrée, tous les frais journaliers de la manufacture , c'est-à-dire, l'achat des matières premières employées chaque jour, pendant huit mois, les salaires d'ouvriers et de commis, les réparations, les impôts, le combustible, le luminaire, les intérêts des capitaux eux-mêmes répartis sur chaque jour ; car toutes ces dépenses sont à faire ; et celles du premier janvier ne devant être remboursées que par les rentrées du premier septembre , celles du deux janvier par celles du deux septembre , et ainsi de suite, l'entrepreneur est toujours en avance de toutes les dépenses de huit mois. Tellement qu'une grande manufacture dont les dépenses journalières s'élèveraient à 750 francs , et dont les produits ne seraient payés que huit mois après les premiers déboursés qu'ils occasionnent , aurait besoin d'un capital circulant qui ne pourrait pas être moins de 180 mille francs , indépendamment de son capital engagé.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que , lors même qu'un entrepreneur est propriétaire du capital engagé ou circulant employé dans son entreprise, il n'en paye pas moins les intérêts. En effet, s'il n'occupait pas ses bâtiments , il en tirerait un loyer ; s'il ne faisait pas valoir ses fonds par lui-même, il en tire-

rait un intérêt. Il dépense le loyer, .l'intérêt que son entreprise lui ravit.

Le simple mouvement de ses affaires lui permet l'emploi d'une portion de capital circulant qui n'est pas à lui. Il a beau ne pas l'emprunter directement à un capitaliste, il n'en paye pas moins les intérêts. Si son entreprise réclame 180 mille francs de capital circulant, et qu'il n'en possède que 100 mille, il négociera , pour accélérer ses rentrées , les billets de ses acheteurs ; on lui en fera payer l'escompte. S'il demande du terme pour payer ses matières premières, on lui en fera payer l'intérêt également. Le fait est que l'établissement réclame 180 mille francs de capital circulant ; que cette avance doit être faite avec les fonds d'un capitaliste quelconque ; et que celui qui avance des fonds, quel qu'il soit, a soin de se faire payer un intérêt qui toujours fait partie des frais de production.

Telle est l'exactitude qu'il faut mettre dans l'appréciation des capitaux , pour avoir une idée juste des intérêts qu'ils vous coûtent. On est en général peu disposé à les économiser, parce qu'on voit en eux des avances seulement, et que des avances doivent rentrer ; tandis que les dépenses journalières sont définitives, et l'on sent tout de suite que les profits sont réduits de tout ce qu'on dépense de trop. Tout le monde sait que , sur des dépenses qui se renouvellent tous les jours , il n'y a point d'économie qui ne devienne im-

portante. Mais , lorsqu'on prend de l'argent sur ses capitaux , on se fie sur ce que l'entreprise n'est grevée que des intérêts de la somme, sans faire attention que c'est d'un intérêt perpétuel et composé qu'on la grève. Au moment où l'on commence une entreprise , on est moins parcimonieux qu'aune autre époque; on a

beaucoup d'argent devant soi; on se flatte que, dans un avenir plus ou moins éloigné , il se présentera des chances heureuses qui rembourseront toutes les avances auxquelles on s'est laissé entraîner; le moment du départ est celui des espérances ; car on ne commencerait pas une entreprise , si on ne la jugeait pas bonne. C'est alors au contraire qu'il convient de marcher avec prudence : le succès n'est encore fondé que sur des présomptions; attendez qu'il soit fondé sur l'expérience pour disposer à votre aise de ce succès , qui peut encore vous échapper. Alors du moins si vous hasardez des avances , vous savez avec quelles valeurs nouvelles vous en serez dédommagé. Les mises dehors les plus sages, les agrandissements les plus sûrs, sont ceux où l'on emploie les bénéfices déjà réalisés. Outre qu'on les fait avec une expérience acquise , si le succès ne répond pas à l'attente , on ne perd que des profits ; on conserve le fonds de l'entreprise , et elle ne s'en trouve pas ébranlée.

Souvent, après qu'une production a cessé d'être avantageuse , on la continue pour ne pas perdre l'intérêt des capitaux qui s'y trouvent engagés , pour ne pas perdre les ouvriers qu'on a coutume d'y employer, pour conserver les acheteurs qu'on approvisionne. Ce sont des risques inhérents aux manufactures, et qu'il faut apprécier convenablement avant de s'engager dans une industrie de ce genre. Une manufacture dont les profits ne couvrent pas ce risque par une prime d'assurance , n'est pas suffisamment lucrative , et si d'ordinaire on trouve dans les bénéfices un dédommagement des crises passagères auxquelles on est exposé, il faut les mettre en réserve , afin de s'assurer les moyens de pouvoir travailler sans profits et même avec perte. Cette extrémité, par sa nature , ne peut durer longtemps, si le genre d'industrie est bien choisi et l'exécution bonne. Comme chacun redoute de

travailler à perte, nulle entreprise du même genre ne s'établit; parmi celles qui sont existantes, plusieurs ne peuvent supporter la crise , et cessent de travailler ; celles qui continuent ralentissent autant qu'elles peuvent leur production ; la consommation , quoique diminuée, ne s'arrête pas; les besoins renaissent, et les prix se rétablissent.

Si le déclin de la demande tient à des causes durables, et que l'économie politique est en état d'assigner, on ne saurait suspendre trop promptement une entreprise qui donne de la perte.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XII

L'économie du temps a beaucoup d'analogie avec celle des capitaux. Souvent , en formant une entreprise manufacturière, on fait deux calculs séparés , un pour la perfection de la chose obtenue , l'autre pour le temps que réclame la fabrication , tandis que ces deux calculs doivent marcher de front. Une fabrication parfaite ne vaut rien si elle coûte plus que le prix que l'on peut y mettre. J'ai connu un très-habile expérimentateur qui savait très-bien ce qu'on peut extraire de liqueur sucrée de la pulpe des betteraves pour en faire du sucre; mais il n'avait pas tenu compte du soin et du temps qu'il fallait mettre à cette extraction pour qu'elle fût parfaite. Il apprit à ses dépens qu'il valait mieux sacrifier une partie de la liqueur et de la pulpe , qui d'ailleurs pouvait servir à l'engrais des bestiaux, que de perdre, pour en tirer tout le parti possible , le temps, ingrédient si précieux en manufacture ! Ceci nous montre combien nous devons nous méfier des essais , lorsqu'il s'agit de faire usage en grand d'un procédé qu'on n'a étudié

que dans des expériences où l'on ne tient point compte assez scrupuleusement du temps employé.

Les avances qu'il faut faire pour se procurer les matières premières que l'on doit consommer sont plus aisées à calculer ; mais il faut y faire entrer et les matières qu'il s'agit de transformer, et de plus celles qui seront perdues à la suite de cette transformation. Dans une raffinerie de sucre , on ne consomme pas seulement la valeur de la cassonade ; mais aussi celle des matières qui ne sont , pour ainsi dire , que des instruments , comme celle du combustible nécessaire pour évaporer l'eau , celle du charbon d'os qui sert à décolorer le sucre brut, etc.

Pour évaluer toutes ces matières premières, il convient de savoir non-seulement combien elles valent, mais d'où on les tire, et combien le transport ajoute à leur prix d'achat. Celles qui sont très-encombrantes peuvent revenir très-cher par l'éloignement des lieux d'où l'on est obligé de les faire venir. A ma connaissance, une grande papeterie dépense annuellement 60 mille francs pour le seul transport des chiffons qu'elle achète sur plusieurs points de la France. Un manufacturier qui négligerait d'ajouter au prix d'achat delà houille le prix de son transport, aurait une idée fort imparfaite de ses frais. La houille voit les frais de transport décupler son prix, quand la navigation des ileuves et des canaux n'est pas perfectionnée. Or, comme le combustible est nécessaire dans presque tous les arts manufacturiers , il est difficile qu'ils soient cultivés avec quelque suite , ainsi que l'observation vous

(i) On verra, dans la partie suivante de cet ouvrage, (luelles sont les bases sur lesquelles se fonde le prix couivnt des produits. Il s'agit ici de la nécessité de prévoir

en a déjà été faite , loin des lieux où la nature a placé de grands dépôts de combustibles.

Si la situation d'une manufacture influe sur les frais de production de ses produits , sa disposition intérieure n'y influe pas moins. Il y a des manufactures de toiles peintes en Alsace , qui sont morcelées en trois ou quatre établissements , situés à plusieurs lieues de distance les uns des autres. Dans l'un on file le coton ; dans un autre on le tisse ; dans un autre encore on teblanchit. Les dessinateurs et les graveurs sont dans un endroit, les imprimeurs dans un autre, les bureaux et magasins de vente sont ailleurs. On conçoit que tous, les déplacements de la marchandise, son entrée, sa sortie, entraînent des frais et une comptabilité. Pour éviter les infidélités que provoquent tous ces transports , pour éviter les pertes que l'incurie et le défaut de travail des ouvriers et des commis occasionneraient, il faut placer des surveillants , des chefs , des associés dans chacun de ces établissements. Il faut à ces associés des ménages, des maisons d'habitation. On peut nommer cela les états-majors des manufactures ; et les états-majors ne sont pas la partie la moins coûteuse d'une armée. Ces frais entrent nécessairement dans les frais de production des produits.

Je sais qu'on a des motifs pour morceler de grands établissements. Il faut placer les travaux qui exigent le plus de main-d'œuvre dans les localités où il y a le plus de bras ; les blanchisseries dans celles où il y a le plus d'eau ; les machines à vapeur dans celles où le charbon de terre arrive le plus aisément. J'en conviens ; mais je dis que. les entreprises manufacturières les mieux combinées sont celles où toutes les difficultés sont surmontées avec le moins de frais.

Après qu'on a fait entrer, dans l'évaluation des frais de la production manufacturière , la totalité des éléments dont ils se composent , il convient d'apprécier judicieusement ce que les produits peuvent rapporter. La valeur produite a deux éléments : la quantité de la chose, et le prix que le consommateur voudra y mettre.

Pour ce qui est de la quantité de la chose , son appréciation se fonde sur des détails purement techniques. C'est l'art lui-même qui vous indique ce que la matière première subit de déchet , quelle quantité de produit un métier ou un alambic peuvent élaborer en un jour , etc.

Le prix que le consommateur mettra au produit donne lieu à quelques considérations générales (i).

Si le produit est connu d'avance, s'il a un cours établi sur le marché , l'observation de ce cours et de

d'avance ce que seront ces bases; c'est la partie conjecturale de la question.

COMPARAISON DES FRAIS AVEC LA VALEUR DES PRODUITS

ses vicissitudes fournit des données précieuses relativement aux prix futurs.

S'il s'agit d'un produit nouveau , d'une poterie , par exemple , nouvelle pour la matière , les formes et les dessins , et supérieure , quant à la légèreté et à la durée , aux poteries déjà connues, il est beaucoup plus difficile de prévoir à quel prix ce nouveau produit pourra se vendre. Si c'est un produit entièrement neuf et qui ne ressemble en rien à ceux dont on se sert déjà, la difficulté est

plus grande encore. Son prix dépend de la demande qui en sera faite , et cette demande dépend elle-même des besoins qu'il pourra satisfaire. Mais les besoins des hommes tiennent à des motifs si compliqués et sont liés à des circonstances si nombreuses, qu'on ne peut les apprécier que très-difficilement. La seule difficulté de répandre l'usage d'un produit nouveau est fort grande , même en supposant le produit d'une utilité incontestable. L'objet le plus connu n'a pas lui-même, bien souvent, plus d'un consommateur sur mille individus qui le connaissent , faute de facultés suffisantes pour l'acheter, ou par incurie. L'utilité d'un mouchoir de poche n'est pas douteuse, et des nations entières savent fort bien s'en passer; mais , en supposant que sur mille individus auxquels parvient la connaissance d'un produit nouveau , un seul se trouve avoir le goût et l'aisance nécessaires pour s'en servir, il faut que cent mille personnes soient averties de son existence , pour qu'il trouve seulement cent acheteurs.

Ce n'est pas trop d'une longue expérience des hommes , et d'une observation assez fine de la manière dont ils se sont comportés dans d'autres circonstances analogues , pour prévoir l'empressement ou l'indifférence dont ils accueilleront le produit que vous leur présentez.

Ce qui contribue à répandre l'usage d'un produit nouveau est son bas prix ; même lorsque nul autre produit ne lui fait concurrence, il convient au producteur de se contenter d'un profit modéré. Il vaut mieux gagner moins sur une plus grande quantité d'objets vendus , que davantage sur une moindre quantité. La première méthode admet de plus grands développements, et procure une nombreuse clientèle , avantage si précieux dans l'industrie.

Lorsqu'on veut se livrer à une production qui n'est pas nouvelle , on donne moins au hasard , mais on a moins à attendre de la fortune. On a , dans ce cas , la facilité de pouvoir comparer les profits qui se font dans les diverses branches de l'industrie manufacturière, et se décider en faveur de celle qui promet le plus. On peut consulter l'état présent de la société et la direction probable que prendront ses goûts ou ses besoins. On peut adopter des procédés plus récents et meilleurs , indiqués par les derniers progrès des sciences. Mais , quand on prend ce parti , on est obligé

de lutter contre une concurrence redoutable. Les anciens établissements ont une clientèle acquise ; ils connaissent les meilleures sources pour se procurer ce qui leur est nécessaire , et les meilleurs débouchés pour écouler ce qu'ils ont fabriqué. Depuis longtemps les différentes méthodes ont été éprouvées dans ces sortes d'entreprises , et l'on y connaît le fort et le faible du métier.

Le nouvel entrepreneur a son éducation à faire sur chacun de ces points , et nulle éducation n'est gratuite.

Une clientèle toute formée, une expérience acquise , sont des avantages si précieux en manufactures , qu'ils équivalent à un capital considérable. Un jeune homme qui passe par tous les grades dans une entreprise toute formée, acquiert successivement l'expérience et la clientèle, c'est-à-dire, un capital. C'est une marche lente, mais assurée.

C'est sans doute en vue de ces avantages que les anciens Égyptiens avaient , dit-on, fait une loi qui prescrivait à un fils de suivre la profession de son père. Mais une loi pareille est absurde

sous tous les autres rapports. Outre qu'elle blesse le droit qu'a tout homme de faire ce qui n'est pas nuisible , que deviendraient les malheureux qui seraient obligés de produire ce qui ne trouverait plus de consommateurs ? En tout pays l'état de la société , ses besoins , sa population , ses lumières, ses richesses, ses relations avec d'autres peuples , tout change de face avec le temps ; les arts qui pourvoient à tout, doivent donc changer aussi. Le seul régime qui leur convienne , est celui qui leur procure la sûreté et le libre développement de leurs moyens.

Lorsqu'on est libre de faire un choix , on demande à quel genre de production il convient de se livrer; quels sont les produits qui indemnisent plus sûrement les producteurs de leurs avances ?

Ou peut dire que ce sont en général les produits qui ont un cours établi, un prix courant toujours ouvert sur le marché. Ce sont ceux-là du moins qui offrent des bases pour comparer sûrement les frais de production avec la valeur produite.

Je sais fort bien qu'aucun prix n'est invariable ; mais un prix courant , quel qu'il soit , toujours ouvert , suppose une demande constante. L'avantage qu'on trouve à faire ces produits-là , c'est que l'on ne peut pas y perdre la totalité de leurs frais de production , comme il peut arriver lorsqu'on a fabriqué des choses entièrement nouvelles , et qui peuvent ne se vendre à aucun prix. Un entrepreneur qui a préparé des cuirs , est assuré de les vendre , quoi qu'il arrive ; celui qui a fabriqué des quantités considérables de rubans d'une certaine façon , peut n'avoir aucun moyen de rentrer dans ses fonds , si l'usage de ces rubans est entièrement passé de mode.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XII

Ce n'est pas seulement dans le commerce, c'est dans les manufactures, que les variations de prix donnent lieu à des considérations délicates et importantes. On achète des matières premières qui peuvent perdre , pendant les opérations manufacturières , plus de valeur que ces opérations elles-mêmes ne peuvent leur en donner, s'il faut surtout qu'elles durent un peu longtemps. On peut perdre sans avoir fait aucune faute contre les procédés de l'art; on peut gagner sans avoir fait usage des meilleurs procédés. La fortune entre sans doute pour beaucoup dans ces divers événements ; mais l'imprudence et le jugement y influent beaucoup aussi.

Les observations suivantes peuvent aider à résoudre les questions qu'on pourrait faire sur le prix qu'aura le produit dont on s'occupe , après qu'il sera terminé.

Ce produit est-il un objet de nécessité indispensable , du moins chez un peuple civilisé? Est-il à l'usage de tout le monde, du pauvre comme du riche? Est-il du moins à l'usage d'une forte partie de la population? Est-il indépendant de la mode, de la forme du gouvernement , de la paix ou de la guerre ? Si ces différentes circonstances peuvent en faire baisser considérablement le cours , ou même l'anéantir tout à fait , il convient d'apprécier la durée probable du besoin qu'on en aura , et de ne s'en occuper qu'autant que les profits présumés de cet espace de temps sont suffisants, non-seulement pour acquitter les frais de production , mais pour rembourser le capital engagé qui se trouvera perdu quand la consommation de ce produit devra cesser.

Les autres questions à éclaircir , avant de s'occuper de la fabrication d'un produit , sont celles-ci : Quelles sont les personnes qui l'achètent? Sont-elles en général dans l'aisance, exactes à payer? Comment s'opère la vente de ce produit? Est-elle entre les mains des monopoleurs , et faut-il nécessairement avoir affaire à eux? Est-elle exposée aux entreprises du fisc? Les entrepreneurs de distilleries, par exemple, sont souvent victimes des précautions que prend l'autorité pour s'assurer de la rentrée des droits. On les soumet à des déclarations, à des visites, à ce qu'on appelle des exercices , qui , indépendamment des droits , causent des frais qu'il faut payer , ne fût-ce que par les pertes de temps qui en résultent (i).

Il ne suffit point dans une manufacture de l'avoir établie sur le meilleur pied dans le moment où on l'a formée ; il faut , pour que son succès se soutienne , ({u'elle suive les progrès que font toutes les autres manufactures du même genre, et même qu'elle suive

(i) En 1831, tous ceux qui distillaient des pommes de terre dans Paris, furent forcé» par l'administration de

avec souplesse les mouvements du commerce et les caprices des consommateurs. Sans cela, le plus bel établissement serait bientôt en arrière de tous les autres. La vie de ceux qui se livrent à l'industrie n'est point une vie de chanoine, mais une vie toute d'action.

De ces considérations il résulte, ce me semble, que l'élément principal du succès dans les entreprises industrielles, et particulièrement dans les manufactures, est dans l'habileté et la conduite de l'entrepreneur.

Un auteur italien, M. Gioja, qui a publié en 1815, un ouvrage intitulé : *Nuovo prospello delle scienze economiche* , donne un aperçu des qualités que doit réunir un entrepreneur d'industrie pour obtenir des succès. Ces qualités sont nombreuses et ne sont pas communes. On peut réussir sans les posséder toutes ; mais plus on peut en réunir, et plus on a de chances de succès.

Je voudrais que celui qui se voue à la carrière industrielle, et surtout qui veut former une entreprise manufacturière , eût , avant toute autre qualité , un jugement sain. C'est à former le jugement que doivent tendre toutes les éducations industrielles ; et le jugement naît principalement de la connaissance qu'on a de la nature de l'homme et des choses. Il marche devant l'art lui-même ; car on peut acheter les lumières et le talent de l'artiste ; mais rien ne peut suppléer, chez le conducteur d'une entreprise, la prudence et l'esprit de conduite, qui ne sont que du jugement réduit en pratique. S'il apprécie beaucoup ce qui servira peu à l'accomplissement de ses desseins, ou s'il apprécie peu ce qui doit être pour lui d'une grande importance, il ne fera que des fautes.

Il faut savoir perdre à propos pour s'assurer des avantages qui dédommageront de cette perte. Il faut se méfier des propositions trop avantageuses , parce qu'elles cachent pour l'ordinaire quelque dommage. Il faut souvent supposer la fraude et ne jamais le laisser apercevoir; faire coïncider l'intérêt de ses agents avec le sien propre ; rendre impossibles leurs infidélités ; les exposer à une inspection inattendue ; ne point confondre le travail de l'un avec le travail de l'autre , afin que l'approbation arrive à qui elle appartient ; les intéresser à une surveillance mutuelle sans encourager l'espionnage , qui Aut mépriser ceux qui l'emploient.

C'est un des faits le mieux constatés par l'expérience , que tous les peuples dont les institutions dépravent le jugement, ont une industrie languissante. En Irlande, la partie nord-est, qui est la partie de l'île la moins favorisée par la nature , mais dont les habi-

transporter leur établissement hors de l'enceinte de la ville.

VUE GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION COMMERCIALE

UI

tants sont en majeure partie protestants , est industrielle et riche. La partie sud-ouest , dont les habitants se laissent conduire par des prêtres et se livrent à des pratiques très-superstitieuses, a peu d'industrie, et végète dans la plus affreuse misère. On a fait depuis longtemps la même observation sur l'Espagne.

Je n'ai pas besoin d'avertir qu'il faut avoir les connaissances spéciales de l'art qu'on veut exercer. Mais, pour bien connaître un art , il ne suffit pas d'en avoir étudié la technologie dans les livres ; il faut en avoir appris la pratique en mettant soi - même la main à l'œuvre, et avoir rempli toutes les fonctions du simple ouvrier. Celui qui ne connaît pas toutes les difficultés de l'exécution , commande mal et mal à propos. Franklin, qui savait si bien traduire en langage populaire les vérités utiles , disait : Un chat en mitaines n'allrappé point de souris.

Au reste, les connaissances spéciales n'empêchent pas qu'on acquière une instruction générale. Quel que soit l'appartement qu'on occupe dans ce vaste édifice qu'on appelle la société, il est toujours bon de pouvoir en sortir par la pensée, et de savoir quels en sont les dispositions et les alentours.

Les autres qualités favorables à un entrepreneur d'industrie, sont des qualités morales utiles, nonseulement dans l'industrie, mais dans toutes les situations de la vie. Telle est l'activité par laquelle un homme se multiplie dans le temps et dans l'espace, et qu'il communique à tout ce qui l'entoure ; la constance qui fait surmonter les contrariétés dont la vie est semée ; la fermeté au moyen de laquelle un homme consulte les besoins de son entreprise, plutôt que ses affections et ses ressentiments, dédaigne la perversité des autres plutôt qu'il ne s'en irrite , et repousse les conseils de la crainte aussi bien que ceux de la témérité.

Après qu'on a réuni tous les documents qu'on pouvait se procurer , après que l'on a fait tous les calculs indiqués par l'économie industrielle , après qu'on a jugé que les avantages d'une production en surpassent les inconvénients , il faut savoir braver cette espèce d'incertitude qui enveloppe l'issue de toutes les entreprises humaines. Je ne prétends pas exciter à l'imprudence : elle compromet les plus heureuses conceptions. Mais je veux qu'on ait une audace judicieuse qui sache envisager tous les risques , et un sang-froid imperturbable qui laisse choisir tous les moyens d'y échapper. Je veux qu'on ait une qualité plus rare encore peut-être que le courage : je veux dire la persévérance qui ne se dégoûte pas d'un ouvrage entrepris , par cela seul qu'un autre vient à s'offrir ; qui ne se rebute ni à cause de la lenteur du suc-

cès, ni à cause de mille petites contrariétés auxquelles il ne faut pas donner trop d'attention ; elles

n'empêchent que les gens faibles ou légers de marcher constamment vers leur but.

C'est cette audace judicieuse , cette persévérance opiniâtre , qui procurent à des nations voisines , des établissements qui manquent à la France. Nous les aurons ; car, suivant la remarque de Voltaire ; Le Français arrive à tout ce qui est bien; mais il y arrive tard. On commence chez nous par blâmer ce qui est hardi , et l'on finit par l'imiter.

CHAPITRE XIII

Vue générale de la production commerciale.

Lorsqu'au commencement de ce cours je vous ai exposé la manière dont le commerce est productif, je me suis borné à vous dire que l'industrie commerciale augmente la valeur des produits par le transport qu'elle leur fait subir, et en les mettant , pour ainsi dire, sous la main du consommateur, Pressé d'arriver au tableau général que présente le grand phénomène de la production, j'ai dû négliger des développements qui sont pourtant nécessaires pour l'achever.

La situation d'une chose est une de ses modifications, une de ses manières d'être. Une bouteille de vin de Bordeaux était d'abord du jus de raisin qui a subi une modification lorsqu'il a été séparé de la pulpe et réuni en une masse de liquide ; d a subi une autre modification par la fermentation ; enfin, il en a subi une

autre encore lorsqu'il a été apporté dans un lieu où j'ai pu l'acheter. S'il n'avait pas été mis à ma portée , moi , habitant de Paris , ou de Londres , ou de Hambourg, je n'aurais pu me le procurer qu'en allant le chercher à Rordeaux , et en lui faisant subir moi-même cette modification , qui consiste à le mettre à l'endroit de la consommation. Mais remarquez que j'aurais pu tout aussi bien acheter aux environs de Rordeaux la récolte d'une vigne , et faire subir à la vendange la modification du pressoir ; et même que j'aurais pu acheter la vigne , et faire subir aux matières dont se compose le raisin , la modification qu'elles doivent au cultivateur. De ce que toutes ces modifications ont été opérées par d'autres que par moi , elles n'en sont pas moins des modifications ; et celle qu'on doit au marchand qui fait le commerce des vins , est de la même nature que les autres. Aucune d'elles ne produit la matière dont se compose le vin ; toutes concourent à la rendre propre à être consommée , suivant des procédés particuliers qui seuls distinguent les différentes sortes d'industrie.

On a été fort longtemps à s'apercevoir de la manière dont l'industrie commerciale contribue à augmenter

iA2

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIII

la richesse sociale. L'œil n'apercevait aucune différence entre une pièce de satin sortant des ateliers de Lyon, et la même pièce sur le comptoir d'un marchand à Vienne en Autriche. Les sectateurs de la balance du commerce, s'imaginant que l'or et l'argent étaient les seules richesses effectives, ne voyaient dans le com-

merce que le complément des arts par lesquels on se procure de l'or et de l'argent. Ils ne croyaient la richesse véritablement produite , que lorsque la marchandise avait été échangée contre des espèces ; de là l'idée qu'il y avait, dans Véchange , quelque chose de véritablement productif.

Les disciples de Quesnay, qui refusaient aux manufactures la propriété de verser aucunes nouvelles valeurs dans la société , n'avaient garde de l'attribuer au commerce.

Tous ont cru que le commerce consistait essentiellement dans réchange, tandis qu'il consiste essentiellement à placer un produit à la portée de ses consommateurs. L'échange en est la conséquence ; c'est une opération accessoire ; de même que l'industrie manufacturière consiste essentiellement à changer la forme des produits, et accessoirement à les vendre.

Tous les économistes, si ce n'est Verri, ont négligé l'essentiel pour l'accessoire. Ils n'ont point remarqué que la seule différence de situation de la pièce de satin, était un changement d'état ; et que l'étoffe, dans son nouvel état, avait une valeur nouvelle qui lui avait été communiquée par des services analogues à ceux que rendent l'agriculture et les arts : c'est-à-dire, dans le cas actuel , par des avances d'argent qui exigent l'emploi d'un capital ; par les travaux de divers agents, tels que les commissionnaires, armateurs, rouliers, crocheteurs, marchands en gros et en détail ; par les services qu'ont rendus diverses machines et outils : navires, voitures, chevaux, caisses, cordages, moufles , crics, etc. Ils ne s'apercevaient pas qu'une valeur ajoutée par ces divers services et qui suffit pour les payer, est une valeur véritablement créée, et qui procure de véritables profits aux personnes dont les services ont été employés.

Et quant à ceux qui s'imaginent que le négociant et ses agents n'ont rien produit, parce qu'ils ont consommé une valeur égale à celle qu'ils ont ajoutée à la marchandise, on peut leur faire une réponse pareille à celle que nous avons adressée aux anciens économistes : une valeur n'en a pas moins été produite, parce qu'elle a été consommée. Toute valeur produite n'est-elle pas nécessairement consommée ? Lorsqu'un cultivateur vit sur son bien, et que sa famille et lui en consomment tout le produit, est-on fondé à dire que ce bien ne produit rien ? Cela ne serait pas raisonnable : une famille ne vit pas avec rien. Chacun vit de ce qu'il produit. Du moment que vous pouvez

vivre et consommer sans rien devoir à personne, il est incontestable que vous vivez de la valeur que vous avez produite. Or cela est vrai de la valeur produite par le commerce comme de toute autre.

Cependant Condillac, écrivain méthodique autant qu'ingénieux, sentant vaguement, comme tout le monde, que le commerce ajoute par lui-même quelque chose à la richesse des nations, chercha l'explication d'un phénomène qu'il ne pouvait révoquer en doute. Dans un ouvrage qu'il a laissé imparfait, intitulé le Commerce et le Gouvernement, il donne des raisons très-spécieuses pour prouver que, dans tout échange, chacun des objets vaut plus pour celui qui le reçoit que pour celui qui le donne ; d'où il a conclu l'augmentation de valeur de l'objet, et la production de richesses par le fait de l'échange. Écoutons ses raisons :

« Que devons-nous donc aux commerçants ? Si, « comme tout le monde le suppose, on échange tous les jours une production d'une valeur égale, on aura « beau multiplier les échanges, il

est évident qu'après, i comme auparavant, il y aura toujours la même

< masse de valeurs ou de richesses. Mais il est faux « que dans les échanges on donne valeur égale pour « valeur égale (ici lui-même est dans l'erreur). Au « contraire , poursuit-il , chacun des contractants € en donne toujours une moindre pour une plus i grande.

« Une femme de ma connaissance (c'est Condillac « qui parle) , ayant acheté une terre , comptait l'ar- « gent pour la payer , et disait : On est bien heureux i d'avoir une terre pour cela. 11 y a dans cette naïveté i un raisonnement bien juste. On voit qu'elle atta- « chait peu de valeur à l'argent qu'elle conservait « dans son coffre, et que, par con,séquent, elle donnait i une valeur moindre pour une plus grande. D'un « autre côté, celui qui vendait la terre était dans le « même cas ; et il disait : Je l'ai bien vendue. Il comp-

< tait donc avoir aussi donné moins iiour plus. Voilà « où en sont tous ceux qui font des échanges.

8 En effet , si l'on échangeait toujours valeur égale c pour valeur égale , il n'y aurait de gain pour aucun « des contractants. Or tous deux en font ou doivent

< en faire. Pourquoi? C'est que les choses n'ayant « qu'une valeur relative à nos besoins, ce qui est plus « pour l'un , est moins pour l'autre , et réciproque- 1 ment (i). »

Cette doctrine, ainsi que vous pourrez vous en convaincre plus tard, n'explique point les phénomènes variés que présente la pro-

duction commerciale. En combattant cet auteur, qui a du moins le mérite d'expliquer nettement sa pensée , je combats les mêmes

(i) Le Commerce et le Gouvernement, part. I, chap. VI.

VUE GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION COMMERCIALE

erreurs souvent reproduites dans la société , et même dans des livres.

La valeur qui est une richesse , la valeur que Condillac lui-même a en vue toutes les fois qu'il parle de production et de commerce , n'est point la valeur arbitraire que chacun attache à une chose qu'il possède et qui est purement relative à ses besoins particuliers ; c'est la valeur donnée 'par l'industrie et appréciée par le public. Comment est-elle appréciée? Par la quantité de chaque chose que le public offre pour avoir celle qu'il s'agit d'apprécier. Si on l'apprécie en argent , la somme offerte est ce que l'on appelle son prix courant.

Or ce prix courant qui est déterminé par des circonstances que nous examinerons avec soin , n'est pas double, n'est pas différent pour celui qui vend une chose et pour celui qui l'achète. En un même lieu , en un même instant (l'instant où l'on conclut le marché) , il n'y a pas deux prix courants , de même qu'il n'y a pas deux poids et deux mesures pour la même marchandise. Une livre de pain peut paraître légère à un estomac affamé , bien qu'elle pèse une livre. Un bienfonds peut sembler bon marché à celui qui est charmé de l'acquérir , bien qu'il soit vendu selon sa

valeur courante, selon le prix des terres de même qualité dans le même canton.

Un homme possède un portrait médiocrement peint, mais frappant de ressemblance. Il ne le donnerait pas pour cent louis , quoiqu'il fût impossible de trouver un acheteur qui voulût en donner cent sous. S'il le portait dans l'inventaire de sa fortune pour cent louis, ne serait-il pas un insensé? Il ne peut raisonnablement y porter les objets qu'il possède , que pour leur valeur reconnue et courante. Voilà , messieurs , ce qui a tiré notre étude actuelle du vague des idées systématiques ; car le prix courant est une valeur positive et connue. Entrons à la halle au blé, informons-nous du prix auquel peut se vendre chacun des sacs de blé ou de farine qui s'y trouvent, comptons ce qu'elle renferme de sacs de chaque qualité, et nous aurons une idée claire et nette de la somme de richesse qui se trouve aujourd'hui dans la halle au blé. Mais si , au lieu de cela , nous tenons note seulement de l'estime que chacun fait de la chose qu'il possède et de ses prétentions , nous ne savons plus rien. L'opinion personnelle des vendeurs et des acheteurs pris séparément , ne change pas plus la valeur des objets , qu'elle n'en change le poids ou l'étendue.

Si l'un des deux abuse de l'ignorance ou du besoin de l'autre, et donne une moindre valeur en échange d'une plus grande , il marche de loin sur les traces de ceux qui vendent à faux poids , ou se servent d'une balance infidèle. Comme une pareille lésion ne serait qu'un accident , que l'on ne peut pas fonder les bénéfices» du commerce sur une fraude constante , et qu'il

faut découvrir une production commerciale , même dans la supposition des échanges équitables ; supposons donc l'échange équitable , et la valeur des deux objets qui s'achètent mutuelle-

ment , parfaitement égale et comme exprimant le prix courant de chacune des marchandises échangées. Dès lors que devient l'explication de Condillac ? Que signifie ce prétendu principe que l'échange augmente des deux parts la valeur des choses échangées? Non, messieurs, l'échange n'est point une nouvelle façon donnée à uin produit ; il n'y â point de valeurs produites en raison des échanges. Il n'y en a point, même dans le cas de la fraude. Si Paul vend pour douze francs à Thomas, ce qui ne vaut que dix francs , il n'y a pas pour une obole de valeurs de plus qu'il n'y en avait auparavant dans le monde ; car la valeur courante de chacun des objets est restée la même en passant d'une main dans une autre. Tliomas avait en sa possession une valeur de 12 francs : il n'en a plus qu'une de dix ; il a perdu 2 francs. Paul n'avait qu'une valeur de dix francs; il en possède maintenant une de 12. Il a gagné les 2 francs que Thomas a perdus. Dê^ux francs ont passé d'une poche dans une autre : voilà tout l'effet obtenu.

Mais dans le commerce il y a production véritable , parce qu'il y a une modification d'où résulte une commodité , laquelle a' une valeur. Le négociant, après avoir acheté une marchandise à son prix courant , la revend à son prix courant; mais ce dernier prix courant est plus élevé que l'autre, parce que le négociant a mis la marchandise dans une situation qui en a réellement augmenté le prix ; et la société est devenue plus riche de toute cette augmentation.

Je vous disais à l'instant que l'on n'augmente pas la somme des richesses sociales, lorsqu'on vend une marchandise au delà de sa valeur, parce que l'acheteur qui la paye plus qu'elle ne vaut , perd tout ce que le vendeur gagne. Je dois ajouter que ce cas , toutes les fois qu'il arrive, s'il n'est pas nuisible aux richesses, est

fâcheux pour la morale, qui reçoit un double outrage par une perte qui n'est pas méritée , et par un gain qui ne l'est pas davantage. Les bourses de commerce , les halles et les marchés publics , où les négociants se réunissent en grand nombre à certaine» heures , ont ce bon effet de fixer et de rendre public le prix courant des marchandises ; de telle sorte que dans le lieu de la réunion , comme dans le reste de la ville , il devient difficile de tromper sur les véritables valeurs des objets de commerce.

Beaucoup de publicistes conviennent que l'agriculture et les manufactures produisent ; mais ils refusent cette prérogative au commerce , dans lequel ils ne voient que des trocs de valeurs déjà produites, et tout au plus la voie par laquelle les richesses créées par les autre» industries, sont seulement distribuées.

DEUXIÈME PÂUTIE. — CHAPITRE XIV

Ilaynal, en lui opposant l'agriculture et les arts, dit : Le commerce ne produit rien far lui-même.

C'est se méprendre totalement sur l'objet de cette industrie , et même sur la distribution des richesses. Tous les producteurs réunis d'un mouchoir de poche, les négociants compris qui ont procuré les matières premières, et ceux qui le vendent au détail, ont fait un produit qui , rendu dans une boutique , vaut 3 francs , plus ou moins. Quand un acheteur en fait l'acquisition, il ne leur distribue pas, et les producteurs ne lui distribuent pas à lui-même , une valeur de 3 francs ; ils font avec lui un échange dans lequel il donne une chose qui vaut 3 francs , pour une chose qui vaut 5 francs , il n'y a point là de richesse produite, ni par conséquent de richesse distribuée. Si tous les producteurs réunis ont communiqué au mouchoir de poche , par leur industrie , une mo-

dification égale en valeur au salaire de leur industrie et au profit de leurs capitaux , cette modification était terminée , et leurs profits étaient acquis, puisque, dans le cas supposé, le mouchoir valait 3 francs, avant que le consommateur l'eût payé ; et même ces profits étaient déjà distribués aux producteurs par les différents entrepreneurs des industries dont ce mouchoir était le résultat.

Cette démonstration que les échanges , quels que soient les prix qu'on obtienne , ne produisent point de richesse , doit faire tomber le préjugé que l'on conserve en faveur de l'activité des échanges généralement regardée comme très-heureuse. Certes , je n'ignore pas que lorsqu'une pièce d'étoffe est terminée , il est avantageux qu'elle se vende promptement, afin que le fabricant puisse , sans perdre de temps , acheter de nouveau de la soie, du coton, ou de la laine, pour faire une autre pièce ; que lorsqu'un négociant a fait venir une barrique de sucre , ou une balle de café , il est bon qu'il la vende sans délai pour donner de nouveaux ordres. Mais vous devez vous apercevoir que cet avantage n'est pas le fait de l'échange , et qu'il résulte seulement d'une production bien étendue. C'est parce que le fabricant a su discerner l'étoffe dont on avait le plus de besoin , et l'établir à un prix modéré , qu'il l'a vendue promptement. C'est parce que le commerçant a agi avec la même habileté , qu'il est rentré sans beaucoup de retard dans ses capitaux. Les échanges sont le résultat, et non la cause, d'une production active et bien étendue ; et une telle production est le résultat de l'économie et de l'habileté de l'artiste. Il est bon de savoir toujours rattacher les effets à leurs véritables causes.

Le commerce ne peut s'exercer que sur des objets matériels , car ces objets sont les seuls qui puissent passer d'un lieu dans un

autre, d'une main dans une autre. Les services rendus par des personnes à des per-

sonnes , comme ceux que rendent un médecin ou un avocat, peuvent bien être l'objet d'un échange, mais ne sont pas proprement des objet de commerce ; car on ne les achète pas pour les revendre. Le professeur d'un art quelconque , en tirant parti de l'instruction qu'il a achetée , ne revend pas l'objet acheté. Ses connaissances sont un fonds qu'il a payé d'une partie de son capital , et le profit qu'il en tire est en partie un revenu de son capital , et en partie un salaire de ses peines. On peut en dire autant , à plus forte raison , de tous les services purement personnels ; on les échange contre un salaire ; mais ils ne sont pas un objet de commerce puisque celui qui les vend ne les a pas achetés.

CHAPITRE XIV

Des différentes manières de faire le commerce , et de ce qui en résulte.

La théorie de la production commerciale une fois bien entendue , nous pouvons nous livrer à l'étude de sa pratique.

Nous trouverons que l'on peut faire le commerce de plusieurs manières qui sont communément l'objet d'autant de professions différentes.

Celui qui achète des marchandises dans un pays pour les revendre dans le même pays , fait le commerce intérieur.

Celui qui les achète par grosses portions à ceux qui les fabriquent, ou qui les font venir d'ailleurs, et dont l'occupation consiste à les revendre par petites portions aux consommateurs , celui-là fait le commerce de détail.

Celui qui achète des marchandises dans l'étranger pour les revendre dans son pays , ou bien les achète dans son pays pour les revendre au dehors, fait le commerce extérieur.

Celui qui les achète dans l'étranger pour les revendre dans une autre contrée étrangère, fait le commerce de transport.

Celui qui achète dans un temps pour revendre au même lieu , dans un autre temps , fait le commerce de spéculation.

Ce n'est guère que dans l'enfance de l'industrie , qu'un commerçant se transporte avec sa marchandise du lieu où il en a fait l'acquisition, au lieu où il se flatte de la placer. Cette marche, qui est celle des porte-balles (des marchands qui colportent leurs marchandises ou sur leurs épaules , ou sur des bêtes de somme, ou sur des charrettes), était autrefois presque l'unique moyen de faire le commerce ; mais elle ne

DIFFÉRENTES MANIÈRES DE FAIRE LE COMMERCE

Uù

peut suffire qu'à de fort petites affaires. Dans tous les pays de grande consommation, le négociant reste dans son comptoir et agit par des commissionnaires , qui sont quelquefois eux-mêmes des négociants considérables. Ainsi, un commerçant de Paris charge un commissionnaire de Lyon d'acheter des soieries et de les expédier à un armateur de Bordeaux. L'armateur est un propriétaire de navire qui, moyennant un fret, c'est-à-dire un prix

payé pour le transport, se charge de conduire la marchandise au delà des mers. Le commerçant de Paris l'adresse par cette voie à un commissionnaire de la Havane , par exemple , avec ordre de la vendre et d'en faire les retours au Havre en cochenille ou en cacao , c'est-à-dire , avec le prix qu'il aura retiré de la vente des soieries , d'acheter de la cochenille ou du cacao , et d'expédier ces nouvelles marchandises à un commissionnaire du Havre , lequel se charge de les vendre ou de les réexpédier autre part , suivant les ordres qu'on lui donnera.

On voit que le commerçant de Paris a pu conduire toute cette opération sans sortir de son cabinet. Son industrie a consisté à se procurer les prix courants des marchandises en divers lieux du monde, à les combiner, à choisir les maisons de commission capables de bien exécuter ses ventes et ses achats , en raison de l'habileté , de la probité , de la solvabilité , et des relations d'affaires qu'il leur connaît.

Les opérations de commerce supposent encore l'emploi de beaucoup d'autres agents de différents ordres. Les maisons qui achètent ou qui vendent, emploient des courtiers qui , dans chaque ville , fréquentent les divers négociants , savent ceux qui ont des marchandises à vendre , et ceux qui ont à en acheter ; elles emploient des commissionnaires de roulage , chez qui les voituriers arrivent et d'où ils partent pour les voyages de terre. Si l'on veut faire passer, non des marchandises , mais des fonds , des valeurs , dans la ville où l'on se propose de faire un achat, on s'adresse à un banquier, ou bien à un agent de change ^ qui vous procurent des effets de commerce payables dans le pays où l'on veut faire des remises, c'est-à-dire, où l'on veut envoyer des fonds.

Tous ces agents divers des opérations commerciales, par la raison qu'ils y concourent, directement et indirectement , font le commerce ; les uns à leurs périls et fortune ; les autres moyennant un salaire qui prend le nom de commission, de provision, de courtage, selon la nature du service rendu. Les uns comme les autres, concourant à une augmentation de valeur donnée à un produit , sont des producteurs qui tous ont travaillé , chacun à sa manière , à mettre sous la main du consommateur des produits auxquels on n'a fait subir aucun autre changement. Ce sont l'intelligence , les soins, les travaux qu'exigent ces diverses fonctions,

J.-B. SaY. — TOME I.

qui sont payés par l'excédant de prix que les consommateurs mettent au produit que l'on place ainsi sous leur main. Cela ne suppose pas que les commerçants vivent aux dépens des consommateurs. C'est comme si l'on disait que c'est aux dépens des villes que vivent les cultivateurs. Le laboureur ne crée pas plus que le commerçant la matière sur laquelle s'exerce son industrie ; mais il la rend plus apte à être consommée. Le commerçant modifie d'autres matières dont il n'est pas davantage le créateur ; mais il s'est rendu utile ; il a créé une utilité qui a un prix : telle est la richesse qu'on doit à sa coopération.

Bien des gens refusent au marchand en détail la qualité de producteur, parce qu'il n'opère aucun transport , toute son industrie se bornant quelquefois à acheter dans la rue des Lombards, des épiceries qu'il revend dans la rue Saint-Honoré. J'observerai d'abord que le détaillier fait souvent venir des ports de mer ou des fabriques , les marchandises qu'il vend en détail ; mais ne fit-il que réunir, dans une boutique, des assortiments variés, pour

les vendre en aussi petites portions que le réclament les besoins des consommateurs, je dis qu'il rend un service, et que ce service exige une intelligence, des soins, des peines et des capitaux, de même que tous les autres services rendus par l'industrie. Que ferait-on , s'il n'y avait point de marchands détailliers? On écrirait dans les fabriques, ou bien l'on s'adresserait aux négociants en gros pour faire ses provisions. Mais elles reviendraient fort cher, soit à cause du local que chaque famille devrait avoir pour les conserver , soit à cause de l'avance qu'il faudrait faire de leur valeur. La plupart des consommateurs ne sont pas même en état d'acheter leurs provisions d'une semaine. Riche ou pauvre, comment ferait-on pour manger de la viande de boucherie? Achèterait-on un bœuf entre plusieurs familles pour le faire tuer à frais communs ? Qui est-ce qui voudrait faire l'avance du prix d'achat, se charger de la répartition des frais , se détourner de sa profession pour diriger le partage? Tout cela est absurde.

Le marchand en détail est un entremetteur nonseulement utile , mais indispensable ; son profit , dans chacun des cas, et considérant le lieu , la marchandise, les frais et les risques , est réduit communément par la concurrence, au minimum de sa valeur, comme tous les autres profits industriels. Il vous vend, ditesvous, un produit auquel il n'ajoute rien... Et l'exploitateur d'une mine de houille qui , sauf la division par portions , vous vend du charbon de terre tel qu'il le prend dans la mine ; le pêcheur qui vous vend le poisson tel qu'il le prend dans la mer , qu'ajoutent-ils aux produits par leur industrie, hormis la commodité de vous en servir? Non-seulement l'industrie du détaillier fait

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

partie du commerce intérieur, mais il en fait une partie importante , si Ton songe que presque tout ce qui se consomme, passe par ses mains.

Souvent les préjugés populaires et des écrivains qui ne savent qu'en être les organes, ont regardé d'un œil d'envie les marchands qui s'interposent entre le premier producteur et le consommateur, et ont proposé d'en restreindre le nombre. Mais Smith observe avec raison que leur concurrence est pour nous une garantie qu'ils ne nous feront rien payer au delà de leurs frais de production , et que s'ils peuvent se multiplier trop pour leurs propres intérêts , ils ne sauraient être trop nombreux pour les nôtres (i).

Je ne prétends pas cependant prendre la défense des marchands qui étalent dans les lieux publics ou qui crient leur marchandise dans les rues. D'abord en obstruant les rues , les passages les plus fréquentés (et ce sont ces endroits qu'ils choisissent de préférence) , ils outre-passent les droits d'un individu privé. La voie publique est faite pour les communications d'un endroit à l'autre d'une ville , et non pour y conclure des transactions commerciales. Elle appartient à tout le monde, et non à ceux qui ont des marchan- < lises à vendre ou à acheter : non-seulement chacun a le droit d'y passer ; mais il faut qu'il puisse y passer librement, sans obstacle , sans danger. Le marchand qui gêne les passants , entreprend sur la propriété et les droits du public dans la vue de son intérêt particulier, et s'attribue une espèce de privilège au préjudice du marchand en boutique , qui paye un loyer pour y faire son négoce. Ici, le loyer de la rue devrait, dans

l'exacte justice , être payé au public, qui sacrifie une partie de sa commodité , mais il ne convient pas au public de donner à loyer des endroits dont il a besoin pour son passage et même pour sa sûreté personnelle. Si des agents de police faisaient payer aux étalagistes une licence ou permission qui ne serait qu'un loyer déguisé , ce serait un abus, parce qu'alors le public souffrirait de l'encombrement et ne ferait pas son profit du dédommagement qu'on en tire.

La même observation peut être faite à l'égard des étalages que les boutiquiers eux-mêmes font en dehors de leurs magasins, pour attirer les regards du public. C'est un empiétement sur la propriété générale , dans la vue d'un intérêt particulier. En tout pays où le marchand et l'artisan se servent de la rue comme si elle leur appartenait , la police n'est pas bien faite et la propriété publique n'est pas protégée. Ce n'est donc

(1) Une preuve qu'ils ne nous font pas payer trop cher le service qu'ils nous rendent, c'est qu'il est permis à tout consommateur, s'il croit qu'on lui fait payer une marchandise trop cher, d'aller la puiser à sa source.

(2) Cet encombrement est poussé jusqu'au scandale dans Paris. Les étalages des marchands en avant de leurs bou-

que par un abus que l'on ferre les chevaux dans la rue, qu'on y cloue des caisses, qu'on y brûle du café (2), etc., etc.

Si la propriété publique bien entendue ne s'accommode pas des étalagistes et des marchandises qui se crient dans les rues , l'intérêt des consommateurs les repousse également. J'aurai occasion de vous développer plus tard les raisons d'après lesquelles notre intérêt bien entendu nous conseille d'user plutôt des pro-

duits meilleurs , quoique plus chers , que des produits de mauvaise qualité , mais à meilleur marché. Le bon marché est toujours relatif à la qualité. Il consiste à avoir plus d'utilité pour un prix donné , tout comme à donner un moindre prix pour une quantité déterminée d'utilité. Ce qui n'est pas bon est toujours cher. Or quelle garantie a-t-on de la qualité, lorsqu'on achète d'un marchand qui se déplace à toute heure, et dont la cupidité n'est pas balancée par le désir et le besoin de se faire une bonne réputation ou de conserver sa chalandise?

Lorsqu'un acheteur entre dans une boutique, il y est conduit par le besoin d'acheter. Lorsqu'il fait emplette chez un marchand qu'il ne savait pas devoir rencontrer sur son chemin , il ne se détermine que par occasion et d'après ce qu'il suppose un bon marché. Il faut donc que l'étagiste séduise l'acheteur par des qualités plutôt apparentes que solides ; et s'il est malhonnête , il a plus de facilité pour frauder, que n'en a le marchand établi. Aussi , en général , les consommateurs avisés n'achètent que rarement des marchands ambulants; et ceux-ci deviennent moins nombreux, proportion gardée , à mesure que les nations se perfectionnent.

On a souvent répété que le commerce avec l'étranger, est l'échange qu'une nation fait de son superflu contre le superflu d'une autre nation. Cette expression caractérise mal le commerce avec l'étranger. Elle ferait supposer que , quelles que soient les demandes des autres peuples , nous faisons nécessairement toujours la même quantité d'eaux-de-vie, d'étoffes de soie, etc., et que nous ne vendons que ce qui excède nos besoins. Ce n'est pas cela : nous en faisons parce qu'on nous en demande; et si l'on ne nous en demandait pas, nous n'en ferions que pour nous. Il n'y a du superflu que parce que nous trouvons à le vendre ; et si nous

ne trouvions pas à le vendre , nous consacrerions nos terres , nos capitaux et notre industrie à d'autres protiques, ceux des marchands ambulants, les chanteurs et les saltimbanques qui attroupent les oisifs autour de leurs jeux, les crocheleurs, et mille autres obstacles qui obstruent les rues déjà beaucoup trop étroites, feraient supposer que ce n'est que par grâce que l'usage de la voie publique est laissé aux passants.

DIFFÉRENTES MANIÈRES DE FAIRE LE COMMERCE

duits, plutôt qu'à ceux dont la surabondance, quelque petite qu'elle fût, entraînerait ravilissement (i).

Le commerce avec l'étranger (faisant abstraction des profits des négociants , et à ne considérer que le principal des opérations) se réduit à substituer, dans nos consommations , des produits étrangers à nos produits nationaux. Chaque nation au fond ne consomme que ce que produisent son industrie , ses capitaux et ses terres. Si elle échange ces produits contre des marchandises étrangères , ce sont toujours les produits de son industrie , de ses capitaux et de ses terres, qu'elle consomme sous une autre forme. L'avantage qu'elle y trouve consiste essentiellement à donner moins de frais de production, à payer moins cher pour se procurer les produits de l'étranger en les acquérant au moyen des frais de production qu'elle a faits pour les siens , que si elle avait voulu obtenir ces mêmes produits étrangers en les fabriquant elle-même. C'est un emploi plus habile de nos facultés ; un emploi qui procure des résultats plus avantageux. On a fait des châles de cachemire en France ; on y a employé la même matière , les mêmes procédés , et leur production a coûté des frais égaux en valeur à 1 ,800 journées de travail. Si au lieu d'avoir cherché à ravir, comme on dit , cette industrie à l'étranger, nous avions en-

voyé aux Indes des meubles pour une valeur égale à 600 journées de travail , nous aurions obtenu en retour un véritable cachemire, égal en valeur à ceux qu'on a faits en France. On aurait donc gagné à ce marché la valeur de 1,200 journées de travail qui, ayant pu être appliquées à une autre production , auraient augmenté d'autant les valeurs produites dans notre pays (2).

Ajoutez que l'étranger, et surtout les climats éloignés , peuvent , au moyen du commerce , nous pourvoir de produits que notre habileté agricole ou manufacturière , quelque grande qu'on veuille la supposer, ne saurait nous procurer à aucun prix, comme les produits équinoxiaux. Sans le commerce, nous serions forcés de nous en passer ; ce qui équivaldrait , pour ces objets-là, à une cherté excessive.

Vous verrez , messieurs, combien cette théorie du commerce éclaircira nos idées , lorsque nous nous occuperons de la législation faite dans le but de favoriser l'industrie.

Et je vous prie de remarquer que les avantages que

(i) C'est rinexaclilude de celle expression qui a probablement jelé Condillac dans sa fausse explication du principe du commerce; car de ce que chaque peuple ne donnait jamais que son superflu pour obtenir son nécessaire, il a tiré celle conclusion que ce qu'il donnait ne valait jamais autant que ce qu'il recevait. J'ai montré ce que cette doctrine a d'erronné.

(2) C'est précisément le même avantage qu'on trouve à ne pas fabriquer soi-même sa chaussure et ses vêtements,

l'on doit à cette industrie, sont acquis dans le cas même où les opérations commerciales ne sont pas conduites par les nationaux

eux-mêmes. Il n'y aurait pas en France un seul Français qui fit le commerce étranger, et ce seraient des Anglais qui nous apporteraient tout ce que nous voudrions consommer de denrées étrangères, et qui nous achèteraient en retour tous ceux de nos produits qui pourraient convenir aux autres peuples, que la France recueillerait toujours le principal avantage du commerce étranger : celui d'étendre sa production et sa consommation, celui de consommer des produits de son cru sous une forme plus avantageuse pour sa bourse , et propre à satisfaire des besoins entièrement nouveaux (3).

Il est vrai que les auteurs des opérations commerciales font un profit indépendamment de celui-là. C'est le juste salaire de leurs travaux; ce sont des produits équitables pour les capitaux qu'ils mettent en œuvre. Et même , lorsque notre commerce extérieur est conduit par des étrangers , il y a toujours une partie des profits commerciaux qui sont gagnés par nos compatriotes; car il n'est pas possible aux étrangers de ne pas employer des agents nos compatriotes , pour les achats et pour les ventes qu'ils ont à faire chez nous, de ne pas se servir des courtiers , des voituriers , des hommes de peine de noire pays.

Vous distinguerez donc dans tout commerce deux sortes d'avantages : ceux qui naissent , pour les producteurs et les consommateurs , d'une production plus abondante et plus profitable , et ceux que procurent les bénéfices de l'industrie commerciale.

On demande comment les négociants peuvent s'assurer de la différence du prix d'une marchandise située en des lieux différents ; car il n'y a point de comparaison possible entre des valeurs séparées par les temps et par les lieux (4). Cette difficulté me

donnera l'occasion de vous faire remarquer que les opérations de commerce les plus distantes se conduisent sans que l'on soit jamais dans le cas de comparer des valeurs autrement qu'en présence les unes des autres.

Un négociant se propose-t-il d'expédier des broderies au Pérou, pour en tirer du quinquina? Il sait combien il aura en France de broderies pour une somme de dix mille francs. Cette comparaison de la valeur des broderies avec la valeur des écus, est facile ; car, en France, ces deux valeurs sont en présence.

lorsqu'on sait faire un meilleur usage de ses facultés, et une nation qui fait des frais pour ravir à Tétranger une source de profits , ne raisonne pas mieux que le particulier qui, jaloux des gains du cordonnier, chercherait à fabriquer ses souliers dans sa maison.

(5) On verra plus loin, quand il sera question de la balance du commerce, qu'une nation, même lorsqu'elle paye en argent , paye toujours avec ses produits.

{i) Voy., p. 35, les principes fondamentaux sur la valeur.

DEUXIÈME PARTIE. - CHAPITRE XIV

Les broderies partent ; elles arrivent en Amérique : là, elles sont échangées contre des piastres. L'expérience, ou les prix courants, apprennent au négociant combien elles valent de piastres , et combien il obtiendra de quinquina pour cette quantité de piastres. Toutes ces valeurs peuvent être rigoureusement constatées, car elles sont en présence les unes des autres. Il suppose en-

fin cette quantité de quinquina arrivée en Europe , et par le prix courant de cette denrée en Europe, il sait qu'elle lui rendra par supposition 15 mille francs ; cinq de plus que ce qu'il a consacré à l'achat des broderies.

Rien n'est plus facile en même temps pour ce négociant, que d'évaluer le montant des frais du transport des broderies, les commissions de vente et d'achat, le prix du transport et des autres fr[^]is que les marchandises d'Amérique auront à supporter pour arriver en Europe ; il réduit aisément tous ces frais en monnaie française, suivani le cours du change , et sait par là si les 5 mille francs que son opération lui a rendus , suffisent pour payer tous les frais de la production commerciale, en y comprenant son profit, qui est le salaire de son industrie.

11 peut y avoir des profits faits sur l'envoi et d'autres profits sur les retours, ou bien sur l'une des deux opérations. Alors on considère l'autre simplement comme une manière de faire passer des fonds à l'endroit où l'on v[^]utles rendre.

Quelquefois le commerce étranger se complique ; ses envois ou ses retours ne se font pas directement. Un navire part de New-York, fait le tour du continent américain, et porte des liqueurs fortes, des clous, des armes ou des verroteries, aux sauvages de la côte nordouest. Il charge en échange des fourrures qu'il va vendre en Chine, où il achète du thé. Il vient se défaire de son thé ou de son nankin en Europe, et il en emploie le prix en objets manufacturés qu'il rapporte dans son pays , à New-York, où il arrive après avoir fait le tour du monde et transformé trois ou quatre fois les valeurs qui composaient sa cargaison. On accomplit journellement, dans des vues purement commerciales, des voyages

qui naguère suffisaient pour faire la réputation d'un grand navigateur , de l'amiral Anson , de Cook , de Bougainville.

On a élevé de grandes objections contre le commerce de transport, contre ce commerce qui va acheter des marchandises dans l'étranger , pour les revendre

(i) La séparation de l'industrie de l'armateur d'avec celle qui est exercée par le négociant, n'est autre chose qu'une heureuse application au commerce, du principe de la division du travail, si fécond en résultats dans l'industrie manufacturière. Les armateurs sont souvent d'anciens capitaines marins , qui savent faire construire et équiper les navires aux moindres frais possibles, ils deviennent de

dans un autre endroit de l'étranger. On a dit qu'il employait nos capitaux à faire valoir l'industrie étrangère, au lieu de la nôtre. Mais nos négociants qui font ce commerce, leurs commis, les constructeurs de bâtiments , les matelots , ne sont-ils pas des industriels nationaux que ce capital met en activité?

Quant à la portion du capital qui est employée tantôt sous la forme d'une marchandise étrangère , tantôt sous la forme d'une autre, elle n'est occupée ainsi, qu'à défaut d'autres emplois non hasardeux dans l'industrie intérieure. Lorsque de tels emplois réclament ces capitaux , ils reviennent bien vite ; car ce ne sont pas des capitaux engagés; on les réalise aisément; il suffit de se défaire des marchandises qu'on a achetées et de ne pas remplacer ces achats par d'autres.

Au reste , la France se livre très-peu au commerce de transport. Elle ne soutient pas en ce genre la concurrence des nations qui naviguent à meilleur marché qu'elle. Quand une nation se

livre au commerce de transport , c'est une preuve qu'elle a beaucoup de capitaux et qu'elle a su diminuer les frais de sa navigation marchande; c'est donc un signe favorable.

Lorsqu'on ne trafique pas pour son propre compte, et qu'on ne charge des marchandises que pour compte d'autrui et moyennant un fret, on opère des transports, mais on ne fait pas véritablement le commerce de transport, qui consiste, ainsi que je l'ai dit, à acheter dans l'étranger pour revendre ailleurs dans l'étranger. Celui qui fait le commerce , est l'homme qui combine les entreprises et qui en subit les chances. L'armateur n'est que son agent. L'industrie des armateurs , en offi'ant la facilité d'opérer de petits chargements pour les commerces de long cours , permet aux plus petits négociants de faire des spéculations lointaines. Est-ce un bien? est-ce un mal? C'est une question que l'on peut décider d'une ou d'autre façon, suivant le point de vue sous lequel on l'envisage. Sans doute il est bon que des spéculations commerciales, souvent très lucratives, ne soient pas exclusivement l'apanage des grandes fortunes. D'un autre côté , convient-il à ceux qui n'ont pas grand'chose à perdre, que l'appât de la facilité les entraîne dans des opérations longues et hasardeuses (i)?

Je ne vous ai point dit encore , messieurs , à quoi peut être utile le commerce de spéculation. Rappelonsnous d'abord ce qu'il faut entendre par là. Sans avoir l'intention de déplacer sa marchandise , sans vouloir la

véritables entrepreneurs de transports; et, par le fait, il ne convient pas plus aux négociants de faire construire eux-mêmes les navires qui doivent transporter leurs marchandises, qu'il ne leur conviendrait défaire fabriquer des voitures , lorsqu'il» ont des expéditions à faire par le roulage.

{Noie de l'éditeur.)

DIFFÉRENTES MANIÈRES DE FAIRE LE COMMERCE

mettre plus à la portée du consommateur, un spéculateur achète des cafés , par exemple, lorsqu'ils lui paraissent à très-bas prix, à un prix tel qu'il ne présume pas que cette marchandise baisse davantage ; et il n'a d'autre dessein que de la revendre lorsqu'elle aura renchéri. Fait-il une spéculation utile à la société ; et son gain, en supposant qu'il l'ait réalisé, est-il le prix d'un service véritable?

Je commencerai par vous avouer que je ne veux pas me porter défenseur de tous les gains de cette espèce ; mais je vous ferai observer que certaines circonstances imprévues ou ingouvernables font souvent tomber les marchandises au-dessous de leurs frais de production ; ce qui a deux inconvénients. Le premier, pour le producteur, qui n'est pas indemnisé de «es frais. Le second, pour le consommateur, qui ne peut pas compter de jouir longtemps d'une production donnant de la perte à qui s'en mêle.

Si nous suivons l'exemple des cafés , l'avilissement de leur prix détournera les producteurs d'une culture et d'un commerce ingrats ; le produit deviendra plus rare ; et le consommateur, au bout de quelque temps, payera les cafés plus cher, que s'ils avaient continué à donner des bénéfices réguliers.

Or remarquez que le commerce de spéculation est propre à écarter, ou du moins à diminuer ces deux inconvénients. Ses achats, quand les cafés baissent, tendent à en prévenir l'avilissement. Us diminuent la perte que font les producteurs ; ils empêchent leur découragement total , et la cessation d'un genre de production qui doit reprendre, puisque ces achats ont lieu dans le

cas où l'on prévoit plus tard un renchérissement. Et quand vient le renchérissement, les spéculateurs qui ont à vendre tout ce qu'ils ont acheté, mettant concurremment sur le marché leurs cafés tenus en réserve, garantissent les consommateurs d'une hausse excessive.

Leur industrie consiste , comme vous voyez , à employer leurs capitaux et leurs soins pour mettre en réserve des provisions d'une marchandise lorsqu'elle est trop abondante et que les consommateurs la rebutent , pour la rendre à la consommation , lorsqu'elle est devenue rare et que le besoin s'en fait sentir.

Vous sentez en même temps , que l'on ne peut justifier, sous aucun rapport , des manœuvres qui auraient pour objet d'opérer une dépréciation factice , ou une rareté qui ne serait qu'apparente. Ces manœuvres répréhensibles sont, au reste, d'autant moins à craindre , que le pays est plus commerçant et plus

(i) Je n'en parle ici que sous le rapport de l'économie politique, et je n'ai nulle intention de porter atteinte aux aperçus vastes et philosophiques de Montesquieu sur beaucoup d'autres sujets, ni aux analyses lumineuses de Condillac, relativement à la formation des idées.

populeux, parce qu'il faut alors, en chaque genre de marchandise, pour influencer sur les prix, opérer sur des masses tellement considérables, que leur valeur excède ordinairement les facultés d'une seule maison de commerce , et même de plusieurs qui parviendraient à s'entendre.

J'ai fait passer sous vos yeux , messieurs , les différentes manières de faire le commerce; je vous ai montré la marche suivie par chacune d'elles, de même que leurs résultats. Je suppose

maintenant que quelqu'un , d'après Montesquieu et tous nos anciens auteurs , vienne vous demander ce que c'est que le commerce de luxe, le commerce de consommation, le commerce d'économie , dont ces auteurs parlent avec assurance. Je me flatte que vous seriez embarrassés de la réponse. Nous n'avons trouvé, que je sache, aucune manière possible de faire le commerce qui admette ces modificatifs. Si l'on entend par commerce de consommation celui qui procure ce qu'on doit consommer, tous les commerces sont de consommation. C'est le même commerce qui tire du Brésil des peaux de bœuf, des diamants , du sucre , ou du coton , selon les prix courants, les traités et les circonstances. On ne fait pas exclusivement le commerce des objets de luxe, et quand on le ferait, cela ne devrait pas s'appeler commerce de luxe , pas plus que le commerce des objets de nécessité , ne pourrait s'appeler commerce de nécessité. Si l'on appelle commerce d'économie, l'industrie qui achète des marchandises dans l'étranger, pour les revendre dans un autre pays étranger, elle est mal nommée. Tous les commerces doivent se faire avec économie , parce qu'il convient au producteur comme au consommateur, que les frais de production soient aussi modérés qu'il est possible.

Telles sont pourtant les dénominations qu'on trouve dans nos anciens livres sur le commerce et l'économie politique. Nul d'entre eux ne représente les choses telles qu'elles se passent. Ils embrouillent les idées au lieu de les éclaircir. Ce n'est pas perdre son temps que de les lire : c'est bien pis : c'est travailler à fausser son esprit (i).

Peut-être ceux de nos écrivains qui traitent du commerce, ont-ils écrit sur des matières trop étrangères à leurs études. Les uns

étaient des conseillers au parlement, comme Dutot , Montesquieu, Turgot ; les autres étaient des employés de l'administration , comme Forbonnais , Dupont de Nemours (a) , ou des seigneurs de village, comme Mirabeau le père, ou de simples gens de lettres, comme Melon. L'un des au-

(2) Dupont de Nemours pourrait être toutefois retranché de cette nomenclature , car il s'est livré à des opérations commerciales et a même été longtemps l'un des membres les plus actifs de la chambre de commerce de Paris.

{Noie de Védilcur.)

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XV

leurs du Dictionnaire du Commerce, Savary , était chanoine de Saint-Maur ; Condillac et Raynal avaient été élevés pour la prêtrise ; et quoique assez éclairés pour être au-dessus des préjugés de leur état, peut-être n'avaient-ils pas vu d'assez près les opérations du commerce, pour s'en former des idées précises.

Montesquieu dit qu'il convient à une nation qui peut se suffire à elle-même, de faire le commerce; mais que cela ne convient pas à des peuples qui n'ont rien chez eux (i). Il suivrait de ce principe qu'il ne convient pas aux peuples qui n'ont aucun autre moyen de gagner, de chercher des profits dans le commerce! Certes, on ne peut pas supposer qu'un homme d'un esprit aussi étendu que Montesquieu , ait dit une chose dépourvue de sens. Sa phrase avait un sens dans l'idée qu'il se formait de l'objet et des moyens du commerce ; mais cette idée fondamentale n'était pas exacte.

La nature et les fonctions des capitaux lui étaient , à plus forte raison , parfaitement inconnues.

CHAPITRE XV

Comparaison entre le commerce intérieur d'un pays et son commerce extérieur.

Chez les modernes, où une navigation beaucoup plus habile que dans les siècles précédents, des connaissances géographiques beaucoup plus étendues , et des routes tracées presque sur tout le globe, ont amené des communications de toutes les contrées entre elles, on a attaché au commerce extérieur une importance en général plus grande qu'au commerce de l'intérieur à l'intérieur. Cette opinion a été fortifiée de celle qui suppose que la richesse consiste uniquement en métaux précieux. Comme la plupart des pays de l'Europe n'ont point de mines d'or et d'argent, et que ceux qui en ont , comme l'Espagne et la Saxe, en produisent fort peu , il était naturel que , pour s'en procurer, l'on tournât ses regards vers l'étranger, qui était la seule route par où l'on pouvait se flatter d'en recevoir. On pensait qu'il s'agissait principalement pour un peuple qui voulait prospérer, de pomper les métaux précieux, soit par un commerce direct avec les pays qui ont des mines, soit indirectement en vendant des marchandises aux pays qui avaient eu l'art

(i) Esprit des lois, liv. XX, chap. 23. C'est dire qu'il ne convenait pas à Venise , à Gênes, à Hambourg, de s'enrichir par le commerce , vu que leur territoire ne produisait rien de propre à l'exportation.

(2) On sait qu'à la renaissance des lettres, les Arabes ou Sarra-
sins furent nos premiers maîtres en plusieurs sciences, que nous
nommâmes d'après eux, témoin la

de tirer des premiers, l'or et l'argent dont ils étaient en
possession.

Des exemples éblouissants semblaient confirmer cette théorie.
Quels étaient les peuples qui , à la renaissance des arts , avaient
les premiers frappé les yeux de l'Europe de l'éclat de leurs ri-
chesses ? C'étaient des peuples qui tous avaient trafiqué avec
l'étranger : c'étaient les Vénitiens , les Génois , les Toscans , les
villes des côtes de la Belgique et de l'Allemagne que l'on nommait
hanséatiques. Quels étaient dans ces villes les négociants qui ac-
quéraient les plus grandes fortunes? C'étaient les Médicis à Flo-
rence , les Orlandi à Pise, les Spinola, les Grimaldi à Gênes; tous
gens qui faisaient le commerce avec l'étranger.

Une expérience plus vaste, une étude plus réfléchie de la na-
ture des choses, ont dû rectifier les idées des hommes à cet égard
; non que le commerce de ces villes et de ces négociants fût mé-
diocre; mais leur opulence avait tenu à des circonstances particu-
lières , à une espèce de monopole, plutôt qu'à la nature même de
leurs opérations ; et quoique leurs bénéfices parussent énormes
se trouvant accumulés dans un petit nombre de lieux et dans un
petit nombre de mains , ils étaient néanmoins, en somme, bien
moins importants que les profits des autres industries, dissémi-
nés sur la vaste étendue des États qu'ils approvisionnaient de
denrées exotiques.

J'ai parlé de monopole ; ce n'est pas qu'il fût établi par des lois
positives : il naissait des circonstances.

Pendant les croisades, les nobles et les riches avaient contracté de nouveaux besoins, et l'industrie avait appris à les satisfaire. Ces folles entreprises avaient ouvert, chez les Orientaux, des communications dans lesquelles l'Europe avait beaucoup à gagner. Nos pères s'étaient imaginé qu'ils allaient combattre des peuples barbares, parce qu'ils étaient ennemis du nom chrétien. Loin de là, c'étaient les chrétiens d'alors qui étaient les barbares. Il ne faut pas se représenter les musulmans qui possédaient Jérusalem et l'Egypte comme les Turcs d'à présent. Les Turcs, espèce de Tartares plus féroces et plus fanatiques que les autres Orientaux, ne s'étaient point encore mesurés avec les Européens. Nous allions combattre les Sarrasins, sujets des califes et des soudans de Syrie et d'Egypte, qui se trouvaient alors plus civilisés qu'on ne l'était généralement en France, en Allemagne, en Angleterre {-i). Nous nous rapprochions en même temps de

chimie, l'algèbre; leurs ouvrages de médecine étaient célèbres; ce sont eux qui nous ont donné les chiffres dont nous nous servons; et les mœurs anciennes de l'Espagne, les restes encore admirés des monuments dont ils embellirent ce pays pendant qu'ils en étaient les maîtres, attestent qu'ils jouissaient d'une très-haute civilisation.

COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR D'UN PAYS COMPARÉS

lut

ces anciennes nations industrielles de l'Asie : la Perse, l'Indoustan , la Chine , de qui nous recevions en ce moment-là, sans savoir par qui ni comment , non-seulement des épiceries et des drogues de médecine , mais de plus , des produits manufacturés , des étoffes, (les bijouteries, des armes.

Dans cet état de choses, les villes où se trouvèrent les agents intermédiaires de ces nouvelles communications , si lucratives et encore si peu connues , exerçaient naturellement une sorte de monopole. Les villes de Venise et de Gènes , d'Anvers , de Hambourg , de Lubeck, étaient à peu près les seuls canaux par où des marchandises nouvelles et précieuses pouvaient se répandre sur le continent européen. C'est ce qui avait fait jadis la fortune d'Alexandrie et de Palmyre ; c'est ce qui fit depuis celle de la Hollande, lorsqu'elle eut secoué le joug monacal et honteux de la maison d'Autriche.

Si , à l'époque dont nous parlons , l'Italie acquit de grandes richesses, il ne faut pas non plus s'imaginer qu'elle les dûit uniquement à son commerce extérieur. Sous l'influence de la liberté , et malgré ses orages , l'agriculture, le commerce intérieur et les arts florissaient déjà. Les Médicis ne gagnaient pas seulement sur des marchandises étrangères ; ils recueillaient aussi les fruits de leurs terres. On lit dans les historiens qu'ils faisaient vendre le vin de leurs vignes aux portes de leurs palais. Tout indique qu'en même temps, le commerce intérieur et les manufactures étaient en grande activité dans toute l'Italie septentrionale. On peut l'inférer du moins de la magnificence de tous ces petits États et de leurs communications habituelles que l'histoire du temps nous représente comme très-actives. Lorsque l'on correspond journellement pour les sciences , pour les beaux-arts , pour des fêtes, on peut

présumer que l'on correspond pour le commerce , car les relations lucratives ne sont pas celles que les hommes négligent le plus.

On ne peut donc pas conclure de ces exemples, ni même de quelques autres plus récents, et qu'on peut expliquer également , que le commerce extérieur soit , pour la richesse des États , plus important que le commerce intérieur. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux en tous pays, sur cette multitude de produits d'une production indigène, comparée avec la petite quantité de ceux qui viennent de l'étranger. Dans un pays tel que la France, les gens de la campagne font les trois quarts de la nation. Que si , dans leurs vête-

(i) Composée de 15 heclol., pesant environ 1,425 kilogr.

(2) Si, par une économie sur les frais de transport, les consommateurs de houille venaient à en jouir à meilleur compte, ce seraient alors les consommateurs qui feraient le gain qui peut résulter de l'emploi de la houille. Voyez plus loin dans ce Cours, le développement de la

mentson trouve quelques matières d'origine étrangère, telles que du coton , de l'indigo , ces matières ont subi de telles modifications en France, que la majeure partie de leur valeur est de création française. Entrez chez un fermier, chez cent fermiers successivement : qu'est-ce qui frappe vos yeux ? Des tables , des lits , des buffets faits dans le pays ; des poteries , des casseroles, des chaudrons de fer et de cuivre , des cuillers , des outils faits dans le pays ; ce qui vient du dehors, c'est au plus pour quelques sous d'épicerie dont ils assaisonnent leurs ragoûts , quelques médicaments dans des occasions rares ; du reste , les objets de

leur consommation journalière , le pain , les légumes, les fruits , les viandes , le gibier , le poisson , le beurre, les œufs, le sel, etc., sont presque en totalité des produits du pays , consommés dans le pays , au bout de quelques moments d'existence.

La création de valeur qui s'opère par les transports dans l'intérieur, j'entends la création véritable , celle qui ne peut être opérée à meilleur compte , est , en général, plus grande qu'on ne croit. Que gagne-t-on en faisant venir du sucre d'Amérique en France , si nous déduisons des frais, les droits qui ne sont pas un gain ? Quatre ou cinq pour cent au plus. Mais à combien croit-on que s'élève la façon commerciale que reçoit la houille de Saint-Étienne pour venir se faire brûler dans nos forges et dans nos foyers de Paris ? Une voie de houille (1) coûte à Saint-Étienne, sur le carreau des mines, 8 francs, et se vend à Paris 70 francs. Quand on déduirait du prix de la houille à Paris, id francs de droits qui ne font pas partie du profit des industriels, il resterait encore un profit de six cents pour cent sur ce commerce, à partager entre tous ceux qui coopèrent à l'arrivée de ce produit. Il n'est aucun commerce avec l'étranger où l'on se partage un profit pareil.

Ces profits sont des frais , dira-t-on. — Je le sais; mais ce sont des frais productifs , dont il naît une valeur suffisante pour les payer. Toute industrie se réduit à prendre de la peine , ou , ce qui est la même chose, à faire des frais, pour pouvoir jouir du produit. Ici nous ne comparons pas les frais avec les produits : ils nous paraîtraient sans doute plus considérables qu'ils ne devraient être (2) ; nous comparons seulement la quotité des transactions qui se passent dans l'intérieur, avec la quotité de celles

qui se passent avec l'étranger ; et cette comparaison nous donne lieu de croire que la somme des produits que nous ache-

doctrine qui représente comme gagnés par les consommateurs, c'est-à-dire, par les nations, tous les frais qu'ils parviennent à épargner sur la production , économie qui laisse libre et permet d'employer à d'autres achats, le» sommes qu'il fallait déboursier pour se procurer des produits plus chers.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XV

ons à l'étranger au moyen de nos produits intérieurs, est peu importante comparée avec la somme des produits indigènes que nous achetons avec nos produits intérieurs; car, dans les deux cas, nous ne pouvons acheter les objets de notre consommation qu'avec les résultats de notre production. Les marchandises qui vont et viennent à l'étranger traversent beaucoup de pays, passent les frontières des États, et les repassent, s'embarquent et se débarquent ; tout cela frappe les regards et peut se constater, quoique imparfaitement, beaucoup mieux que les productions qui n'exigent pas de si grands mouvements. Toutes ces circonstances contribuent à nous faire illusion sur l'importance du commerce extérieur.

Le commerce avec l'étranger, dira-t-on, a l'heureux effet de provoquer une production intérieure qui n'aurait pas lieu sans lui. — Cela est encore vrai ; mais n'estimons pas cet avantage au delà de sa véritable valeur.

Les états officiels n'ont jamais porté la somme de nos exportations au delà de 400 millions, et les bureaux de l'administration , comme on sait, sont intéressés , ou se croient intéressés, à les exagérer. Néanmoins que cette somme est petite comparée avec la somme totale de nos productions! Celle-ci est fort difficile à évaluer ; cependant, pour en avoir une idée approximative, voyons quelles peuvent être nos consommations annuelles ; car il faut bien que les valeurs consommées aient été produites. Or on ne saurait croire que la consommation de chaque individu , le fort portant le faible, puisse être, en France, moindre que 250 francs par an. 11 s'en trouve sans doute parmi les classes très-indigentes et dans l'enfance, qui ne consomment pas des produits pour 250 francs ; mais aussi combien ne s'en trouve-t-il pas, même dans la classe qui vit de son travail , qui consomment davantage! Les prisonniers et les indigents entretenus dans nos hospices coûtent 300 francs. Pour ce qui est des classes aisées et riches , il ne s'y trouve pas un seul individu qui ne consume beaucoup au delà.

En admettant que, tout compensé, chaque individu en France consomme une valeur de 250 francs, trente

(i) Des écrivains qui n'ont peut-être pas étudié avec assez de soin les principes fondamentaux de l'économie politique, ont prétendu qu'une exportation de dix millions de draperies a pu donner lieu à un commerce intérieur de cinquante millions , en y comprenant tous les échanges effectués depuis la vente de la laine jusqu'à la dernière transaction du négociant qui s'est chargé de l'exportation du produit confectionné*. Des matières qui passent successivement de la main d'un producteur dans celle

d'un autre producteur, ne constituent pas une production (égale à toutes ces ventes successives. Chaque producteur

' M. Rodet, Questions commerciales , p. 111.

millions d'individus consommeront une valeur de 7 milliards 500 millions de francs ; il y aura par conséquent une somme pareille produite , tout au moins. C'est presque vingt fois la somme de nos exportations ; et je ne serais pas surpris que des calculs mieux fait» que les miens , ne portassent la somme des produits créés pour l'intérieur, à quarante fois la somme de ceux que nous créons pour la consommation étrangère.

En Angleterre , où les exportations sont bien plus considérables qu'en France, le ministre des finances Pitt n'évaluait cependant, dans le parlement, le commerce extérieur de la Grande-Bretagne qu'à la 32^e partie de son industrie totale (i).

On peut donc conclure qu'en tout pays c'est la consommation intérieure qui fait la prospérité de la production. Pendant plusieurs années, en France, toutes nos communications avec l'étranger ont été interceptées, notre marine a été détruite, nos colonies ont été perdues ; et, malgré tout cela , lorsque notre administration intérieure n'a pas été trop mauvaise, lorsqu'il n'y a pas eu des confiscations , des réquisitions , des levées d'hommes et d'argent exagérées , la France n'a pas cessé de prospérer ; et , ce qui en est une preuve , sa population n'a pas cessé de croître. Nous verrions bien autre chose encore si les communications intérieures étaient plus faciles, les chemins praticables en tous sens, jusqu'aux moindres hameaux, et les transports rendus très-peu coûteux ; comme cela arrivera une fois quand un régime véritablement municipal sera introduit , quand la nation sera plus

généralement éclairée sur ses vrais intérêts , et que ses capitaux seront exclusivement employés à ce qui est utile.

Je sais que le commerce extérieur est favorable à certaines productions, et qu'il y en a même plusieurs qui n'ont de débouchés que par l'exportation ; mais je désire que Fou ne croie pas l'importance de ce commerce plus grande qu'elle ne l'est réellement. C'est l'industrie intérieure qui favorise le commerce extérieur plutôt qu'elle n'en est favorisée. C'est lorsque les manufactures savent créer des produits fort utiles à très-bon marché , que le commerce trouve à les

rembourse les avances de son prédécesseur et sera remboursé par celui qui lui succédera; mais il n'y a de valeur produite que la façon donnée par chacun d'eux, que je suppose représentée par leurs profits. Or, dans dix millions de draperies exportées, il n'y a que dix millions de profits gagnés, de création de valeur répartie dans la nation. Il n'y a pas non plus un capital employé supérieur aux dix millions qu'on suppose employés à toutes ces transactions ; car aussitôt qu'une avance est remboursée par un nouveau producteur, son prédécesseur n'est plus en avance et peut consacrer son capital à une nouvelle opération.

DES MOYENS DE TRANSPORT

vendre aisément. Il sert tout au plus à les faire connaître là où ils ne sont pas répandus ; mais pour qu'ils se répandent promptement, pour que leur usage devienne une habitude , c'est uniquement sur le mérite du produit qu'il faut compter. Ce sont les filatures et les fabriques de Manchester qui ont favorisé le commerce de l'Angleterre , bien plus que le commerce de l'Angleterre n'a favorisé les établissements de Manchester.

CHAPITRE XVI

Des moyens de transport.

Des moyens de transport plus puissants et plus expéditifs ont dans le commerce les mêmes avantages que nous avons reconnus dans les moyens expéditifs employés par les autres industries. Lorsqu'au lieu de grandes routes il y avait à peine en France des sentiers tracés, les transports se faisaient à dos de mulets. Les routes ont offert une grande augmentation dans le pouvoir de transporter ; car un animal attelé à une charrette, traîne un fardeau de quinze à dixhuit quintaux , tandis qu'il n'en peut transporter que deux ou trois sur son dos; sans parler de l'agrément et des facilités que les routes procurent au voyageur (i).

La navigation des rivières et des canaux présente à son tour, pour les marchandises , un moyen de transport qui a peut-être plus de supériorité sur le roulage que le roulage n'en a sur les bêtes de somme.

Pour opérer le transport des marchandises , il s'agit d'abord d'en supporter le poids , puis ensuite de lui procurer un mouvement de translation en avant. Au moyen des bateaux, le support du fardeau est obtenu en déplaçant un poids d'eau égal au fardeau qu'on veut transporter. Pour porter un fardeau de cent mille kilogrammes, il suffit que le bateau enfonce dans l'eau assez pour occuper la place de cent mètres cubes d'eau.

(i) Il existe en Russie un mode de transport dont l'avantage est particulier au climat; c'est le traînage. Lorsque la chûte des neiges et leur consistance ont rendu l'usage des traîneaux praticable, chaque cheval peut charrier un poids double de ce qu'il

peut traîner en été sur les meilleures roues; le transport est plus rapide et les chemins sont plus courts, puisque le conducteur les trace lui-même, dans la direction qui lui convient, à travers les marais, les fleuves et les lacs. Le traînage réduit les frais de transport au tiers de ce qu'ils sont dans la belle saison. Ajoutez-y l'avantage de n'avoir jamais les marchandises endommagées par les cahots d'une voiture, et celui de pouvoir transporter des denrées que le froid préserve de la putréfaction, comme la viande de boucherie, le gibier.

Il ne faut pas pour cela un fort grand bateau ; il y en a communément sur les rivières de France qui déplacent une masse d'eau trois fois aussi considérable , et dont par conséquent le chargement ne pourrait être porté , sur terre, à moins d'y employer 60 chariots à quatre roues , qui coûteraient fort au delà du prix d'un bateau. Mais la principale économie du transport par eau , vient de la facilité du mouvement de translation en avant, le frottement des parois du bateau contre l'eau n'étant pas comparable aux frottements de» 240 roues des 60 chariots ; aussi cinq chevaux suffisent pour faire avancer, sur une eau tranquille , un fardeau de 500 mille kilogrammes , tandis qu'il en faudrait trois cents , si le même fardeau était porté sur des roues. Cependant , il ne faut pas que l'on soit obligé d'avancer trop rapidement , car des expériences récentes ont prouvé que la résistance opposée par l'eau à la proue du bateau , croît dans une proportion beaucoup plus rapide que sa vitesse (2).

La nature nous offre , dans les fleuves et les rivières , des canaux naturels dont tous les peuples industriels se sont empressés de profiter; mais la navigation des rivières est souvent accompagnée d'inconvénients si grands , que , s'ils ne sont pas suffi-

sants pour en interdire l'usage , ils y mettent assez d'obstacles pour qu'on ait vu (comme par exemple , entre Rouen et Paris) , des transports de marchandises s'établir par terre à côté de rivières navigables. Ces inconvénients sont dus principalement aux circuits et détours que font les rivières , et qui prolongent beaucoup la route à parcourir ; à la rapidité trop grande de leurs cours , soit dans toute leur longueur, soit dans certains passages en particulier ; enfin , à l'inégalité de leurs eaux qui sont tantôt trop hautes , tantôt trop basses pour naviguer. Ces obstacles, dans bien des cas, peuvent être vaincus par des travaux d'art ; et c'est probablement à l'insuffisance de ces travaux, qu'il faut attribuer la rareté des embarcations qui parcourent nos rivières , même à l'approche de nos villes. On ferait probablement un grand usage de ce moyen de communication , si l'on savait en écarter les inconvénients (3). Les

le caviar , qui est un mets composé avec des œufs d'esturgeon ; et l'on comprendra pourquoi c'est en hiver que se font en Russie tous les transports iraportanls.

(2) Des expériences plus nouvelles encore ont montré toutefois que, si la vitesse est portée jusqu'à un certain point, le bateau se soulève de lui-même à la surface de l'eau , et la résistance diminue alors de beaucoup. C'est là ce qui a fait établir des bateaux de poste à grande vitesse sur quelques canaux d'Angleterre-{Noie de l'éditeur.)

(3) 11 est assez singulier qu'on ait continué d'imposer, en France, aux marcliandises voyageant sur les voies fluviales, des droits de navigation qui renchérissent les transports, en même temps qu'on jugeait nécessaire de livrer gratuitement au roulage, l'usage des roules de terre,

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

voyageurs rapportent qu'à la Chine , sur les rivières (qui traversent les villes et dans leurs environs, la multitude des embarcations ne peut se comparer qu'à la foule des voitures et des chars de toute espèce qui remplissent nos rues. Serait-ce que les rivières de ce pays-là présentent moins d'obstacles à vaincre? ou plutôt que le gouvernement chinois rend , à ses frais , les rivières navigables, ainsi que les canaux , et les entretient dans un état constant de réparation \\ouT que les administrés tirent parti de ce moyen puissant de prospérité?

Lorsque la navigation des rivières présente des difficultés insurmontables , on y supplée par des canaux latéraux qui empruntent leurs eaux de la rivière , et qui suivent ses bords. Les bateaux n'y sont pas exposés aux mêmes dangers que sur la rivière , et ils sont traînés en remontant et en descendant avec la même facilité.

Enfin, les canaux à point de partage et à écluse, permettent de conduire la navigation sur des terrains élevés , et de faire passer les bateaux du bassin d'une rivière , dans le bassin d'une autre rivière. Tous ces moyens de transport , employés selon les localités et les besoins , sont des améliorations dans les procédés du commerce , par la raison , que je vous ai dite , qu'ils opèrent la production à moins de frais , et procurent un échange plus avantageux de nos services productifs contre des produits.

Si l'emploi de ces moyens est une conquête pour la production , tout ce qui restreint ou contrecarre leur emploi , est une perte pour la production , pour la richesse du pays. Je connais un pays où chaque autorité locale peut inquiéter le navigateur de l'intérieur. Il est soumis aux maires des communes qu'il est obligé

dont l'entretien est cependant beaucoup plus dispendieux pour l'État. {Noie de l'édUeur.)

(i) On lit dans un rapport de la chambre de commerce de Paris, qu'un bateau de charbon de terre, pour venir seulement de Saint-Quentin à Paris, met autant de temps qu'un navire en met pour aller aux Antilles et en revenir. Les frais qu'occasionne un tel délai suffisent pour rendre nul l'avantage du canal relativement à ce produit, ainsi qu'à beaucoup d'autres égards.

(2) Au Havre, le génie militaire demande depuis quarante ans, pour établir des fortifications, une partie de l'espace où est le port. La guerre, ainsi devenue une source de dévastation, même en temps de paix , veut détruire des sources de prospérité , de peur que l'ennemi ne les détruise.

La police n'est pas moins souvent destructive de moyens de prospérité. Voici ce que je trouve dans un écrit publié sur la libre navigation du Rhin :

« N'existe-t-il pas déjà assez de causes qui éloignent t les étrangers de nos frontières? Toutes les branches de « notre administration sont encombrées de formalités. Il « faudrait une étude assidue pour les toutes connaître. « Sur l'extrême frontière, et particulièrement sur le Rhin,

de traverser, aux préposés de la police des fleuves et des canaux , aux préposés des contri'butions indirectes , aux ingénieurs civils et militaires Les mesures pour la réparation des canaux et des rivières , ont à subir des formalités si nombreuses , elles sont si mal prises , et conduites avec une négligence telle , que la navigation est interrompue souvent plusieurs mois de suite ; les négociants , rebutés par tant d'incertitude et de lenteur, préfèrent quelquefois diriger leurs marchandises par la voie de terre , et l'on perd ainsi tout l'avantage qu'on pouvait tirer d'un moyen de communication fort supérieur (1).

On m'a cité des cas où le génie militaire est parvenu à détourner le tracé des canaux de la route la plus avantageuse au commerce, afin de les faire servir à la défense et à l'approvisionnement des places de guerre en cas de siège. Qu'est-il arrivé ? On a mis peut-être une place forte en état de résister trois jours de plus à une attaque régulière qui ne se présente pas une fois dans deux cents ans , et l'on a privé le commerce de l'usage d'une route liquide qui , si elle eût été libre , eût fait , ou rétabli dix fois la prospérité de la contrée dans le même espace de temps, en sui)posant (ce qui n'arrive pas toujours) que l'ennemi l'eût pillée. Un des bienfaits de l'économie politique est de nous mettre à même d'apprécier chaque avantage à sa juste valeur (2).

L'administration est quelquefois assez peu éclairée sur ce qui fait la prospérité de l'Etat , pour augmenter les droits sur la navigation intérieure , jusqu'au point où ils peuvent aller sans pourtant atteindre les frais du roulage ; et elle est soutenue dans ses vues étroites et fiscales, par des administrations départementales et des législateurs qui n'en savent pas davantage. Us

4 celles de la police ont de graves inconvénients, et n'ont

d pour la plupart aucun avantage.

t Les diligences d'eau sont, comme on sait, exposées
» par la nature du fleuve, la saison, l'heure, le vent, etc.,
o à s'arrêter dans leur voyage, tantôt plus haut, tantôt
» plus bas. Lorsqu'elles furent rétablies à la paix, elles
((s'arrêtèrent d'abord, comme anciennement, dans les
a villes et villages de la rive gauche, ordinairement plus
a grands ou mieux situés. Mais les gendarmes exigeant
o de tous les passagers , non-seulement des passe-ports
« ordinaires, mais encore des passe- ports suffisants pour
'I entrer dans l'intérieur de la France, il en est résulté
« que les passagers étrangers, sujets de puissances chez
« lesquelles on ne s'arrête pas à tant de formalités , et où
« l'on croit encore que l'action de la police doit s'exercer
« sans qu'on s'en aperçoive, ou bien enfin qui ne connais-
« sent pas nos lois, étaient journellement exposés à des re-
« cherches désagréables. Pour les y soustraire, les conduc-
a teurs des voitures d'eau préférèrent maintenant, pour les
a repas, pour la nuit, ou dans les cas forcés, s'arrêter
« dans les villes ou villages de la rive droite. On sent com-

i(bien cela nuit aux aubergistes de la rive française du

« Rhin. I

DES MOYENS DE TRANSPORT

s'imaginent que la navigation est tout ce qu'elle peut être ,
pourvu que le roulage soit encore plus dispendieux que la
navigation.

Ce raisonnement suppose autant d'ignorance en économie po-
litique , que celui dont on se serait étayé pour frapper d'un droit
l'usage du métier à tricoter , lorsqu'il fut inventé. « Le métier à
tricoter, eût-on dit, « permet de faire , en un jour, une paire de
bas qui « demandait à l'aiguille huit jours de façon. Mettons , «
sur les métiers , un droit qui soit équivalent à six « journées de
travail ; comme le métier en épargne * sept, on préférera toujours
se servir du' métier, et « nous gagnerons le droit. » Ce système
ferait perdre précisément l'avantage dont la nation a joui lors de
l'invention du métier à bas ; avantage qui consiste en ce que le
bon marché des bas a décuplé la production et la consommation
de cet utile vêtement. Les consommateurs y ont gagné une abon-
dance de jouissances auxquelles ils ne pouvaient pas atteindre
auparavant ; les producteurs y ont gagné un genre nouveau de
manufacture ; il y a eu tout à la fois augmentation de production
et de consommation ; et ces avantages auraient été réduits à rien
, si l'on eût réussi à rendre les frais de production des bas au mé-
tier aussi considérables , ou presque aussi considérables , que les
frais de production des bas tricotés.

De même , je connais une rivière , où , sous prétexte d'entrete-
nir praticable le lit de la rivière, on perçoit par an 96 mille francs
de droits, tandis que les frais d'entretien ne se montent pas à 6

mille francs. Si l'on avait borné l'ardeur du fisc à ces 6 mille francs , ou plutôt , si l'on eût mis le fisc entièrement hors de la question , et si l'on eût donné en entreprise les travaux nécessaires pour tenir la rivière constamment navigable , il serait résulté de cette économie dans les transports, que l'on aurait fait un bien plus grand usage de la navigation que de la voie de terre , ce qui aurait entraîné moins de frais dans la production commerciale de beaucoup de marchandises ; par conséquent un accroissement de richesse pour un plus grand nombre de producteurs et de consommateurs ; des routes meilleures parées qu'elles auraient été moins fatiguées par le roulage ; et enfin des débouchés nouveaux pour des produits qui ne peuvent pas supporter de gros frais de transport, comme les produits des terres.

Lorsque les voies qui servent à communiquer sont

(i) Les droits d'octroi rétablis sous le régime impérial, et par suite les visites qu'on fait aux portes de nos villes, par les retards, les frais, et les avaries qui en résultent pour le commerce, lui coûtent beaucoup plus qu'ils ne rapportent au fisc de la ville et au lise de l'État. C'est une vue déplorable que celle de ces gros chariots qui arrivent dans l'intérieur de Paris, avec leur chargement en désor-

peu sûres , soit en raison de leur délabrement , soit à cause d'une mauvaise police et d'une mauvaise législation , les marchandises sont plus chères ; car il faut bien que le prix de celles qui parviennent , couvre les pertes occasionnées par celles qui ne parviennent pas ; il faut que leur prix indemnise les producteurs , des droits et des avaries qu'on a pu leur opposer au passage ; ou même des frais du retard , si le dommage se borne là. Autrement il leur serait impossible de continuer la production. Cela donne la

mesure du tort qu'au temps de la féodalité, les nations recevaient des abus d'autorité des barons et autres seigneurs, qui s'arrogeaient le droit de rançonner les marchands lorsqu'ils passaient sur leurs terres. Ces péages s'établissaient particulièrement aux défilés des montagnes, aux passages des rivières , afin que les marchands ne pussent pas s'y soustraire.

Plus tard , les douanes intérieures et les droits qu'on payait pour aller d'une province dans l'autre , avaient des inconvénients du même genre. Tout cela ajoutait aux frais de production , et les produits étant plus chers qu'ils ne devaient l'être , la demande et la consommation étaient beaucoup moindres (i).

Il vous a été démontré que la diminution des frais de production, et l'amélioration des produits, sont un seul et même avantage sous deux noms différents ; or les améliorations sont ce qui nous tire de la barbarie ; les obstacles aux améliorations sont ce qui nous y retient. On ne devrait jamais perdre de vue que , dans l'économie des nations , la production est l'essentiel ; et que la police des rivières et les revenus du fisc ne sont que l'accessoire. Je dis que la production est l'essentiel , car c'est elle qui fournit les seuls moyens d'existence qu'aient les citoyens , la police et tout l'Etat. Or la facilité de se transporter où l'on veut , quand on le veut , sans retard , sans formalités , sans gêne , et à bon marché , est un des éléments de la production commerciale. Il faut sans cfoute faire tout ce qu'exige la sûreté publique ; mais on ne doit jamais perdre de vue que les précautions qu'elle exige , les gênes qu'elle impose, sont des charges funestes à la prospérité du pays; et qu'il convient par conséquent de rendre aussi légères que possible (2).

En 1824 , lorsque le parlement d'Angleterre fit une enquête pour connaître l'état de l'industrie en France, un ingénieur de manufacture , nommé Fairbairn , fut interrogé : on lui demanda , si , même en supposant

dre, leurs caisses déclouées, leurs ballots percés de coups de lance, comme s'ils avaient fait la rencontre de l'ennemi. (2) Les anciens Perses , par un principe religieux , renonçaient à toute navigation, même sur les fleuves. Alexandre , lorsqu'il fut maître de la Perse , fit enlever tous les barrages qu'ils avaient établis, et le commerce en ressentit un grand bien.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

que les Français fussent pourvus d'aussi bonnes machines que les Anglais , il croyait qu'ils pussent rivaliser avec ces derniers pour leurs produits. Il répondit qu'il en doutait, parce que les Français avaient contre eux de grands désavantages , et notamment la cherté des moyens de transport (i).

Le cabotage , ou le transport par mer d'un port à un autre du même pays , peut être considéré comme un des moyens de communication du commerce intérieur. En conséquence, toutes les gênes que la marine militaire et les douanes imposent aux caboteurs , toutes les formalités superflues exigées des capitaines et des patrons qui commandent les bâtimens employés dans ce commerce, sont autant d'obstacles à la prospérité du commerce intérieur. Les examens qu'on fait subir aux capitaines ont pour but de moins exposer la propriété des négociants , et la vie des équipages et des passagers ; mais l'intérêt de l'armateur et des

négociants n'est-il pas une garantie plus forte que l'on ne se confiera qu'à des hommes capables ? Les caboteurs d'Angleterre et des Etats-Unis ne subissent point d'examens , et, toute proportion gardée, éprouvent moins d'accidents. Il faut bien se garder de vouloir obtenir de l'administration , ce qui se fait naturellement et mieux , par suite de l'intérêt personnel.

C'est pour une raison analogue qu'il convient de réduire les précautions que l'on prend contre l'invasion d'une maladie pestilentielle, à ce que les hommes éclairés jugent rigoureusement indispensable. Le luxe des précautions n'appauvrit pas moins que le luxe d'ostentation. Les quarantaines nous font plus de tort que la peste.

De tous les moyens de communication, le plus puissant sans doute est la navigation maritime ; c'est peut-être aussi celui où le génie de l'homme et son audace se montrent de la manière la plus frappante. Sans la mer qui couvre les deux tiers du globe , et qui lie les continents qu'elle séparait jadis, les frais de production des marchandises originaires produites par des lieux si distants , excéderaient bientôt l'utilité dont ils peuvent être pour nous ; ils ne pourraient plus devenir des produits aptes à notre consommation (2) ; tout commerce entre les différents pays de la terre deviendrait impossible; les commerçants perdraient les profits que leur industrie et leurs capitaux y trouvent maintenant ; les peuples y perdraient

(i) Voyez Enquête, etc., trad. franc., page 230.

(2) Le blé lui-même, tout indispensable qu'il est à nos populations, ne peut leur servir quand les frais de transport excèdent un

certain degré. Les blés de nos provinces de l'Ouest en France nourrissent les Antilles , et ne peuvent

des moyens d'échange et de consommation qui font une partie de leur prospérité.

La navigation maritime a fait bien des progrès depuis un demi-siècle , de même que les sciences. La construction des navires marchands a beaucoup gagné , et on les manœuvre plus habilement. Pendant des guerres longues et acharnées , les commerçants , victimes de tous les partis, et ne pouvant jamais être efficacement protégés par leurs gouvernements , n'ont souvent trouvé de salut que dans la célérité de leur marche ; et , sous ce rapport-là seulement , leurs malheurs leur ont servi à quelque chose. Autrefois on carguait les voiles pendant la nuit ; maintenant on fait chemin la nuit comme le jour ; et un voyage aux grandes Indes , qui exigeait deux années pour l'allée et le retour, se termine en moins d'un an. Un nouveau véhicule , la vapeur, est à la veille d'introduire de nouveaux perfectionnements dans la navigation de long cours, comme elle en a déjà établi dans les communications de proche en proche.

Vous voyez que les moyens les plus expéditifs s'appliquent aux entreprises commerciales , de même que nous en avons vu s'appliquer aux entreprises manufacturières.

Dans cette industrie comme dans les autres, l'économie introduite dans les frais de production procure à ceux qui savent y avoir recours , des préférences qui sont pour une nation des sources de richesses. C'est le secret de la prépondérance que les Hollandais, comme navigateurs, ont eue pendant deux siècles. Ils naviguaient à meilleur compte qu'aucune autre nation. Commen-

ty réussissaient-ils? Parce qu'ils avaient besoin d'un équipage moins nombreux. Et par quelles raisons pouvaient-ils manœuvrer leurs bâtiments avec un petit nombre d'hommes ? Parce que leurs manœuvres étaient légères , et particulièrement leurs câbles. Or leurs câbles étaient légers, parce que les Hollandais n'achetaient jamais que du chanvre de bonne qualité et le travaillaient avec soin. Ils pouvaient donc se contenter d'un moindre bénéfice lorsqu'ils transportaient des marchandises pour leur compte , et d'un moindre fret lorsqu'ils transportaient pour compte d'autrui. Ces moindres frais de production leur ont valu longtemps la préférence dans les divers marchés du globe ; et c'est ainsi que des cordes bien faites sont en partie la cause de l'opulence où cette nation était montée.

D'autres perfectionnement* leur suscitent à présent

apaiser une famine qui se fait sentir dans les départements de l'Est. Le transport quadruple le prix du blé; ce qui en interdit l'usage. Avec de bonnes rouses et des navigations rapides, la France n'éprouverait que bien rarement des disettes.

DES MOYENS DE TRANSPORT

des concurrents redoutables. On substitue presque partout des chaînes aux câbles principaux , ceux des ancres. Ces chaînes se manœuvrent aisément , tiennent peu de place , et durent éternellement. On remplace les barriques d'eau par des caisses de tôle qui tiennent beaucoup moins de place et durent plus longtemps. Les transports maritimes deviendront moins dispendieux par ces perfectionnements ; mais je crains que la marine marchande de la France ne soit la der-

nière à en profiter. Le travail du fer n'est pas si économique chez nous que chez d'autres nations, et les droits énormes établis sur les fers étrangers , empêchent nos armateurs d'acheter ceux qu'on serait fort empressé de leur vendre. Pour être favorable à une classe d'industriels, aux maîtres de forges, on rend des lois nuisibles au commerce tout entier du pays ; c'est l'effet ordinaire de tous les monopoles.

CHAPITRE PREMIER

De la nature et de l'effet des échanges.

Jusqu'à présent nous avons regardé la valeur courante de chaque objet comme une quantité fixe , sans nous occuper des lois qui président à sa fixation. Nous n'avions pas besoin de les connaître , pour comprendre le mécanisme de la production. Il nous suffisait de savoir que la valeur courante , ou (quand elle est exprimée en argent) le prix courant d'une chose, était ce qu'il s'agissait de produire.

Nous savions , à la vérité , que l'utilité donnée à une chose , est le fondement de son prix ; mais nous ne savions pas pourquoi son prix s'arrête à un taux plutôt qu'à un autre. C'est maintenant ce qu'il s'agit de déterminer. Pour y parvenir, nous devons commencer par nous faire une juste idée de la nature des échanges; et , pour cet effet , nous retracer quelques principes esquissés au commencement de ce Cours.

Chaque personne ne peut pas créer la totalité des produits que ses besoins lui font désirer de consommer. Elle le pourrait à la ri-

gueur, si elle possédait tous les éléments de la production : les talents , la force , les terres , les capitaux ; mais elle le ferait avec tant de désavantage , la quantité des choses produites serait si médiocre, proportionnellement aux moyens employés , que chaque personne ne recueillerait probablement pas de ses soins , de quoi subvenir aux besoins les plus pressants de sa famille : du moins à ce qu'on regarde comme tel chez les peuples civilisés. En effet , si je donne mes soins à la production des aliments qui me sont nécessaires , je négligerai la production des

étoffes qui doivent me vêtir. Et dans ces étoffes mêmes, combien ne serai-je pas mal pourvu, si , tandis que je tisse et foule le drap de mes habits, je néglige la fabrication du linge de corps et de ménage , des bas et des bonnets , etc. ? si je néglige le commerce qui seul peut me procurer la teinture de mes étoffes , les épiceries qui doivent assaisonner mes aliments , etc.?

Non-seulement, il faudrait avoir passé plus d'une vie , pour apprendre les différentes professions de la société; mais il faudrait, pendant que j'exercerais un art, que je laissasse oisifs les talents que je posséderais pour un autre ; il faudrait que je laissasse inoccupés les capitaux que j'aurais appliqués à d'autres productions; mon moulin à fouler les draps , mon métier à tricoter des bas et des bonnets, demeureraient vacants lorsque je serais suffisamment pourvu de ces vêtements. On conçoit aisément combien la quantité des choses produites serait disproportionnée avec les moyens de production ; ou plutôt on conçoit l'impossibilité où l'on serait de posséder des moyens de production assez vastes pour se procurer la multitude de choses qui satisfont les besoins des familles les plus modestes , dans la vie sociale et civilisée.

C'est de là qu'est venue la séparation des métiers , dont nous avons déjà apprécié l'influence sur la production. Chaque personne ne s'occupe que d'un seul produit , ou même ne s'occupe que de la fabrication d'une seule partie d'un seul produit, comme le teinturier qui ne fait autre chose que modifier la couleur d'une étoffe , le fondeur de caractères qui ne fabrique autre chose que les caractères mobiles dont se sert l'imprimeur, et une foule d'autres producteurs qui ne font pas un produit complet , et qui ne sauraient faire

DES CAUSES DE PLUS OU MOINS GRANDS DÉBOUCHÉS

usage mène de la plus petite partie du produit dont ils s'occupent , parce qu'il sert à une autre profession que la leur.

Il faut donc qu'ils se débarrassent par l'échange de la totalité des choses qu'ils font , pour obtenir les choses dont ils ont besoin. Et même celui qui produit une chose qu'il peut consommer, comme le fermier qui récolte du blé, ne peut le consommer qu'en partie, et pour se procurer des meubles ou des vêtements , il faut qu'il obtienne par des échanges ces divers objets de consommation.

Cela nous explique le grand rôle que jouent les échanges dans l'économie de la société. Par la facilité des échanges, chacun peut pousser aussi loin que le permettent ses moyens de production , la fabrication d'une seule espèce de produit ; et il acquiert , avec ce produit , tout ce qui est nécessaire au soutien de sa famille. La

monnaie (dont nous examinerons bientôt plus particulièrement la nature et les fonctions) ne sert, dans les échanges, que comme un instrument. Elle n'est pas le but de l'échange ; elle n'en est que le moyen. Lorsqu'on vend son blé ou son vin, ce n'est pas pour consommer l'argent qu'on en tire; c'est pour l'employer à Tachât des objets dont on aura besoin. Dans la réalité, on échange ce qu'on vend contre ce que l'on achète; la démonstration vous en a déjà été faite , mais je suis obligé de la remettre sous vos yeux, au moment où je vais vous exposer les conséquences de la théorie des échanges. Ils se résolvent en des trocs que l'on fait des produits entre eux ; d'où il résulte que c'est leur valeur réciproque , et non la valeur de la monnaie qui détermine la quantité de produits que nous pouvons acheter.

En effet , si j'ai des chapeaux à vendre , ne pouvant directement faire usage de l'argent que j'en tirerai , je devrai employer cet argent à l'achat d'un autre produit, d'un habit, je suppose. C'est donc la valeur relative des chapeaux et des habits qui m'importe ; c'est elle qui rendra mon échange favorable ou désavantageux , et non la valeur de l'argent relativement aux habits et aux chapeaux. Car, si l'argent a beaucoup de valeur, j'en obtiendrai peu pour mes chapeaux; mais aussi j'en donnerai moins pour avoir un habit. Un produit n'est pas cher, ou à bon marché , selon l'argent qu'il coûte , mais selon la quantité du produit qu'il peut vous procurer en échange. Celui qui est le plus cher est celui dont on obtient la moins grande quantité en échange ; celui qui est le moins cher, est celui qu'on obtient en plus grande quantité. Pour ce qui est de la quantité de monnaie que l'on reçoit et que l'on donne , elle n'importe à personne , puisqu'une fois l'échange complété , une fois que l'on a acheté les choses dont on a besoin ,

au moyen de celles que l'on a produites, la monnaie n'est restée aux mains de

personne. Il a fallu en employer plus ou moins , selon que sa valeur propre était plus petite ou plus grande ; mais cette valeur n'a exercé aucune influence sur la quantité de produits que vous avez pu acquérir.

C'est cette quantité de produits qu'il est possible d'acquérir avec un produit , qui constate sa valeur. Tout produit vaut ce qu'il est capable d'acquérir. Et lorsque l'on veut comparer la valeur de deux produits , on compare les quantités d'un tiers produit que l'un et l'autre est capable d'acquérir. On dit que Tétoste au moyen de laquelle on pourra obtenir deux boisseaux de blé, vaut deux fois autant que celle au moyen de laquelle on ne pourra obtenir qu'un seul boisseau.

La monnaie étant un produit, et sa valeur (c'est-à-dire , la quantité de choses qu'une certaine quantité de monnaie peut acquérir) étant bien connue , elle est éminemment propre à ces sortes d'évaluations. Mais quand nous évaluons en monnaie une quantité un peu considérable de biens, une fortune de cinq cent mille francs , par exemple , ce n'est pas à dire que cette masse de biens pût actuellement trouver cinq cent mille francs d'écus prêts à être comptés par un acquéreur ; nous ne prétendons dire autre chose , sinon que chacun des biens en particulier dont cette fortune se compose , serait susceptible de s'échanger contre une certaine quantité d'écus, et que ces différentes quantités d'écus réunies s'élèveraient à une somme de cinq cent mille francs.

De même lorsqu'on dit qu'un pays , la France par exemple, a sept milliards de revenu, on ne prétend pas que la France re-

cueille tous les ans sept milliards de francs : elle n'a jamais eu en sa possession une aussi forte somme en numéraire. On veut dire seulement que chacun des produits que la France a créés pendant l'année , était susceptible de s'échanger contre un certain nombre de francs ; et que tous ces francs, réunis par une addition , s'élèveraient à sept milliards.

CHAPITRE XII

Des causes qui ouvrent de plus ou moins grands débouchés à nos produits.

Dans l'impossibilité où la division des travaux met les producteurs de consommer au delà d'une petite partie de leurs produits , ils sont forcés de chercher des consommateurs à qui ces produits puissent convenir. Il faut qu'ils trouvent , ce qu'en termes de commerce, on appelle des débouchés, des moyens d'effectuer l'échange des produits qu'ils ont créés, contre ceux dont ils ont besoin. Il leur est important de con-

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

naître comment ces débouchés leur sont ouverts.

Tout produit renferme en lui-même une utilité , une faculté de servir à la satisfaction d'un besoin. Il n'est un produit qu'en raison de la valeur qu'on lui a donnée; et l'on n'a pu lui donner de la valeur, qu'en lui donnant de l'utilité (i). Si un produit ne coûtait

rien , la demande qu'on en ferait serait , par conséquent , infinie ; car personne ne négligerait une occasion de se procurer ce qui peut ou pourra servir à satisfaire ses désirs , lorsqu'il suffirait de le souhaiter pour le posséder. Si tous les produits quelconques étaient dans le même cas , et que l'on pût les avoir tous pour rien , il naîtrait des hommes pour les consommer ; car les hommes naissent partout où ils peuvent obtenir les choses capables de les faire subsister. Les débouchés qui s'offriraient pour eux seraient immenses. Ils ne sont réduits que parla nécessité où se trouvent les consommateurs de payer ce qu'ils veulent acquérir. Ce n'est jamais la volonté d'acquérir qui leur manque : c'est le moyen.

Or, ce moyen , en quoi consiste-t-il ? C'est de l'argent, s'empressera-t-on de répondre. J'en conviens; mais je demande , à mon tour, par quels moyens cet argent arrive dans les mains de ceux qui veulent acheter ; ne faut-il pas qu'il soit acquis lui-même par la vente d'un autre produit? L'homme qui veut acheter, doit commencer par vendre , et il ne peut vendre que ce qu'il a produit, ou ce qu'on a produit pour lui. Si le propriétaire foncier ne vend pas , par ses propres mains , la portion de récolte qui lui revient à titre de propriétaire, son fermier la vend pour lui. Si le capitaliste , qui a fait des avances à une manufacture pour en toucher les intérêts , ne vend pas lui-même une partie des produits de la fabrique , le manufacturier les vend pour lui. De toutes manières , c'est avec des produits que nous achetons ce que d'autres ont produit. Un bénéficiaire, un pensionnaire de l'État eux-mêmes , qui ne produisent rien , n'achètent une chose que parce que des choses ont été produites , dont ils ont profité.

Que devons-nous conclure de là? Si c'est avec des produits que l'on achète des produits , chaque produit trouvera d'autant plus

d'acheteurs, que tous le» autres produits se multiplieront davantage. Comment voit-on maintenant acheter en France huit ou dix fois plus de choses qu'il ne s'en achetait sous le règne misérable de Charles VI? Qu'on ne s'imagine pas que c'est parce qu'il y a plus d'argent ; car si les mines du nouveau monde n'avaient pas multiplié le numéraire , il aurait conservé son ancienne valeur; elle se serait même

(i) Voyez au chapitre III de la I« partie de cet ouvrage, l'extension qu'on est obligé de donner, en économie politique, au mot utilité, faute de mots pour exprimer tous les genres d'utilité avec leurs nuances.

(a) J'ai emprunté ici deux pages à mon Traité d'écono-

augmentée; l'argent vaudrait peut-être ce que l'or vaut à présent ; et une plus faible quantité d'argent nous rendrait le même service que nous rend maintenant une quantité plus considérable, de même qu'une pièce d'or de 20 francs nous rend autant de services que quatre pièces de 5 francs. Qu'est-ce donc qui met les Français en état d'acheter dix fois plus de choses , puisque ce n'est pas la plus grande quantité d'argent qu'ils possèdent? C'est qu'ils produisent dix fois plus. Toutes ces choses s'achètent les unes par les autres. On vend en France plus de blé , parce qu'on y fabrique du drap et beaucoup d'autres choses en quantité beaucoup plus grande. Des produits même inconnus à nos ancêtres, y sont achetés par d'autres produits, dont ils n'avaient aucune idée. Celui qui produit des montres (qu'on ne connaissait pas sous Charles VI), achète avec ses montres , des pommes de terre (qu'on ne connaissait pas davantage).

C'est si bien avec des produits que Ton achète des produits , qu'une mauvaise récolte nuit à toutes les ventes. Certes , un mauvais temps qui a détruit les blés ou les vins de l'année, n'a pas, à l'instant même, détruit le numéraire. Cependant la vente des étoffes en souffre à l'instant même. Les produits du maçon , du charpentier, du couvreur, du menuisier, etc., sont moins demandés. Il en est de même des récoltes faites par les arts et le commerce. Quand une branche d'industrie souffre , d'autres souffrent également. Une industrie qui fructifie, au contraire, en fait prospérer d'autres.

La première conséquence que l'on peut tirer de cette importante vérité , c'est que dans tout Etat , plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliées , et plus les débouchés sont faciles , variés et vastes. Dans les lieux qui produisent beaucoup, se crée la substance avec laquelle seule on achète : je veux dire l'argent. L'argent ne remplace qu'un office passager dans ce double échange. Après que chacun a vendu ce qu'il a produit , et acheté ce qu'il veut consommer, il se trouve qu'on a toujours payé des produits avec des produits.

Vous voyez , messieurs , que chacun est intéressé à la prospérité de tous , et que la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres (2). En effet, quels que soient l'industrie qu'on cultive , le talent qu'on exerce , on en trouve d'autant mieux l'emploi , et l'on en tire un profit d'autant meilleur, qu'on est plus entouré de gens qui gagnent eux-mêmes. Un homme à talent , que vous voyez tristement

mal politique. Quoique la nature du sujet me ramène souvent sur les mêmes idées, on s'apercevra aisément qu'elles sont présentées dans ce Cours sous un jour et avec des développements tout

nouveaux. Dans ce cas-ci j'ai employé les expressions mêmes du Traité, faute de pouvoir mieux faire.

DES CAUSES DE PLUS OU MOINS GRANDS DÉBOUCHÉS

végéter dans un pays qui décline, trouverait mille emplois de ses facultés dans un pays productif, où l'on pourrait employer et payer sa capacité. Un marchand , placé dans une ville industrielle, vend pour des sommes bien plus considérables que celui qui habite un canton où dominant l'insouciance et la paresse. Que ferait un actif manufacturier ou un habile négociant dans une ville mal peuplée et mal civilisée de certaines portions de l'Espagne ou de la Pologne? Quoiqu'il n'y rencontrât aucun concurrent , il y vendrait peu , parce qu'on y produit peu ; tandis qu'à Paris , à Amsterdam , à Londres , malgré la concurrence de cent marchands comme lui , il pourra faire d'immenses affaires. La raison en est simple : il est entouré de gens qui produisent beaucoup dans une multitude de genres , et qui font des achats avec ce qu'ils ont produit ; c'est à-dire avec l'argent provenant de la vente de ce qu'ils ont produit , ou avec ce que leurs terres ou leurs capi taux ont produit pour eux.

Telle est la source des profits que les gens des villes font sur les gens des campagnes , et que ceux-ci font sur les premiers. Les uns et les autres ont d'autant plus de quoi acheter, qu'ils produisent davantage. Une ville entourée de campagnes productives, y trouve de nombreux et riches acheteurs ; et dans le voisinage d'une ville manufacturière , les produits de la campagne se

vendent bien mieux. C'est par une distinction futile , qu'on classe les nations en nations agricoles , manufacturières et commerçantes. Si une nation réussit dans l'agriculture, c'est une raison pour que son commerce et ses manufactures prospèrent. Si ses manufactures et son commerce deviennent florissants , son agriculture s'en trouvera mieux.

Une nation voisine , est dans le même cas qu'une province par rapport à une autre province , qu'une ville par rapport aux campagnes : elle est intéressée à les voir prospérer ; elle est assurée de profiter de leur opulence ; car on ne gagne rien avec un peuple qui n'a pas de quoi payer. Aussi les pays bien avisés favorisent-ils de tout leur pouvoir les progrès de leurs voisins. Les républiques de l'Amérique septentrionale ont pour voisins des peuples sauvages qui vivent en général de leur chasse , et vendent des fourrures aux négociants des États-Unis ; mais ce commerce est peu important , car il faut à ces sauvages une vaste étendue de pays pour y trouver un nombre assez borné d'animaux sauvages ; et ces animaux diminuent tous les jours. Aussi , les États-Unis préfèrent-ils de beaucoup que ces Indiens se civilisent , deviennent cultivateurs, manufacturiers , plus habiles producteurs enfin ; ce qui arrive malheureusement très-difficilement , parce que des hommes élevés dans les habitudes du vagabondage et de l'oisiveté , ont beaucoup de peine à se mettre au travail. Cependant on a des exemples d'In-

J.-B. SAY

diens devenus laborieux. Je lis , dans la Description des États-Unis que M. Warden a publiée il y a quelques années , que des peuplades habitantes des bords du Mississipi , et qui n'offraient aucuns débouchés aux citoyens des États-Unis , sont parvenus à

leur acheter, en 1810 , pour plus de 80 mille francs de marchandises; et probablement elles en achètent maintenant pour des sommes bien plus fortes. D'où est venu ce changement? De ce que ces Indiens se sont mis à cultiver des fèves et du maïs , et à exploiter des mines de plomb qui se sont trouvées dans leur territoire.

Les Anglais se flattent , avec raison , que les nouvelles républiques d'Amérique , après que leur émancipation aura favorisé leur développement , leur offriront des consommateurs plus nombreux et plus riches, et déjà ils recueillent le fruit d'une politique plus conforme aux lumières du siècle. Mais ce n'est encore rien auprès des avantages qu'ils en recueilleront plus tard. Les esprits bornés supposent des motifs cachés à cette politique éclairée. Eh ! quel plus grand objet pourrait-on se proposer, que de rendre son pays riche et puissant (i)?

Un peuple qui prospère doit donc être regardé plutôt comme un ami utile, que comme un concurrent dangereux. Il faut sans doute pouvoir se garantir de la folle ambition ou de la colère d'un voisin qui peut entendre assez mal ses intérêts pour se brouiller avec vous ; mais après qu'on s'est mis en mesure de ne pas redouter une injuste agression , il ne convient d'affaiblir personne. On a vu des négociants de Londres ou de Marseille, redouter l'affranchissement des Grecs, et la concurrence de leur commerce. C'est avoir des idées bien étroites et bien fausses ! Quel commerce peuvent faire les Grecs indépendants , qui ne soit favorable à notre industrie? Peuvent-ils apporter des produits sans en acheter et sans en emporter pour une valeur équivalente? Et si c'est de l'argent qu'ils veulent, comment pouvons-nous l'acquérir autrement que par des produits de notre industrie? De toutes

manières , un peuple qui prospère, est favorable à notre prospérité. Les Grecs, en effet , pourraient-ils faire une affaire avec nos négociants, contre le gré de ceux-ci? Et nos négociants consentiraient-ils à des affaires qui ne seraient pas lucratives pour eux-mêmes et, par conséquent, pour leur pays?

Si les Grecs s'affermissent dans leur indépendance et s'enrichissent par leur agriculture , leurs arts et leur commerce, ils deviendront, pour les autres peuples d'Europe , des consommateurs précieux ; ils auront de nouveaux besoins et de quoi les payer. Il n'est pas nécessaire d'être philanthrope pour les aider; il ne faut qu'être en état de comprendre ses vrais intérêts.

(i) Une politique aussi éclairée n'a pas toujours présidé aux actes publics du gouvernement anglais.

dG2

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

Ces vérités si importantes , qui commencent à percer dans les classes éclairées de la société , y étaient absolument méconnues dans les temps qui nous ont précédés. Voltaire fait consister le patriotisme à souhaiter du mal à ses voisins (i). Son humanité , sa générosité naturelle en gémissent. Que nous sommes plus heureux , nous , qui par les simples progrès des lumières, avons acquis la certitude qu'il n'y a d'ennemis que l'ignorance et la perversité : que toutes les nations sont par nature et par leurs intérêts , amies les unes des autres ; et que souhaiter de la prospérité aux autres peuples , c'est à la fois chérir et servir notre pays !

Il nous reste à nous expliquer à nous-mêmes des faits qui paraissent contrarier cette doctrine ; je dis qui paraissent , parce que , s'ils lui étaient effectivement contraires, la doctrine serait mauvaise. Si les produits s'achètent les uns les autres, comment arrivet-il , qu'à certaines époques , tous les produits surabondent à la fois , et qu'on ne trouve à vendre quoi que ce soit ? ou du moins que l'on ne peut vendre qu'à des prix qui donnent de la perte ?

Il semble , d'après mon exposé , qu'un produit devrait se porter acheteur de l'autre, et que tous devraient se placer avec le même avantage que s'ils étaient plus rares.

Mais , en premier lieu , est-il bien certain que tous les produits surabondent en même temps ? La surabondance de quelques produits peut frapper les yeux du monde commerçant, et causer de grosses pertes à leurs producteurs, tandis que beaucoup d'autres produits peuvent être recherchés sans être aperçus. En 1812 et 1813, les tissus de presque tous les genres tombèrent dans l'avalissement ; beaucoup d'autres produits furent dans le même cas ; et les marchands disaient comme à bien d'autres époques : Rien ne se vend. Cependant le blé , la viande , les denrées coloniales , étaient alors fort rares et fort chers. Ce qui indique suffisamment que les producteurs de ces marchandises, les vendaient bien quand ils en avaient. Ne peut-on pas en conclure que , s'ils en avaient eu davantage , ils auraient pu se présenter comme demandeurs et acheteurs des tissus , et autres marchandises qui ne se vendaient pas.

Pourquoi , dès lors , me dira-t-on , le haut prix des denrées coloniales n'a-t-il pas jeté dans cette branche de commerce un plus

grand nombre de producteurs qui, par le moyen de leurs sucres, auraient acheté des calicots ?

C'était , messieurs , parce que le commerce d'outre-

(i) Dictionnaire philosophique, article Pa(ne).

(a) Rien n'est plus ridicule qu'un gouvernement qui veut que l'on consomme de telle chose et non de telle autre ; car c'est se mêler de ce qu'on doit consommer , que

mer était accompagné de dangers et d'entrave». Il fallait employer des navires qu'on appelait aventuriers , qui , à la faveur de la nuit , des gros temps , de la rapidité de leur marche , traversaient les croisières ennemies ; ou bien il fallait solliciter des licences pour un commerce interlope , licences qu'on obtenait par faveur et qu'en outre il fallait payer ; on devait , par injonction de l'autorité, exporter des marchandises françaises prohibées ou invendables dans l'étranger , et qu'on jetait à la mer en sortant du port ; dans tous les cas , on était obligé d'acquitter d'énormes droits sur les marchandises étrangères que l'on importait en retour. C'est ainsi , par exemple , que le prix du sucre se trouva porté à 5 francs la livre ; ce qui le mettait au-dessus de la portée de la plupart de ses anciens consommateurs. On ne pouvait plus , suivant notre langage, produire sur le continent, c'est-à-dire, mettre à portée du consommateur , à un prix qu'il pût atteindre , qu'une moins grande quantité de sucre ; et , par conséquent , les producteurs de cette denrée ne pouvaient plus acheter qu'une moindre quantité de toutes les autres. L'excès du prix du sucre ne suppléait point, pour ses producteurs , à ce qui manquait à sa quantité, parce que cet excédant de prix ne se composait pas de profits , mais de charges.

Tandis que l'on diminuait ainsi la production des produits dont la société avait besoin, on encourageait d'un autre côté les productions qui convenaient à la politique du gouvernement , et que le consommateur ne demandait pas. Il aurait fallu , dans l'intérêt du public , que , pour chaque produit , la production se mît en équilibre avec les besoins; et l'on pesait perpétuellement sur l'un ou l'autre des bassins de la balance (2).

Sans doute on peut faire d'un certain produit une quantité telle qu'elle excéderait tous les besoins actuels; mais admettez un progrès dans la société , c'est-à-dire, plus de population ou plus d'aisance , et cette production qui était en excès, deviendra insuffisante. Il y a dans l'État de Pensylvanie, à Pittsburg, des manufactures considérables , notamment une manufacture de papier qui a un grand débit. Supposez pour un moment que cette manufacture se fût établie dans le même lieu avant que le vertueux Penn eût fondé cet État , et lorsque le pays était encore couvert de forêts, et peuplé seulement de quelques chasseurs indiens. Certes , le fabricant de papier n'en eût pas alors vendu une feuille. Pourquoi maintenant ne peut-il suffire aux demandes ? Parce que le canton s'est peuplé d'habiles producteurs, et que non-seulement les agriculteurs

de se mêler de ce qu'on doit produire. L'unique règle raisonnable des producteurs se trouve dans les besoins des consommateurs.

DES BORNES DE LA PRODUCTION

des districts environnants , mais les maîtres de forges, les fileurs de laine et de coton , les entrepreneurs de verrerie qui sont à Pittsburg , et les nombreux voyageurs qui le traversent ont tous besoin de se pourvoir de papier et produisent de leur côté de quoi payer ce produit.

Ce n'est donc que relativement à l'époque où l'on se trouve , qu'un certain produit en particulier peut être trop abondant pour les besoins d'un pays. A mesure que l'industrie s'étend , que les capitaux s'accumulent, la population devient plus nombreuse , et mieux pourvue, jusqu'à un degré que nous allons lâcher d'assigner.

CHAPITRE III

Des bornes de la production.

Une conséquence nécessaire du chapitre qui précède , paraît être qu'il n'existe aucune borne assignable aux productions qui peuvent naître de l'industrie et des capitaux d'un pays ; en effet , si tous les produits peuvent s'acheter les uns par les autres, s'ils ne peuvent même s'acheter que de cette manière , il semble qu'on en peut conclure la possibilité qu'ils trouvent tous des acheteurs, quelle qu'en soit la quantité. Aussi a-t-on vu s'élever sur ce point de graves controverses.

Peut-être , de part et d'autre , n'a-t-on pas assez réfléchi à la valeur du mot produit. Un produit n'est pas seulement une chose

pouvant servir aux besoins de l'homme , absolument parlant. C'est une chose dont l'utilité vaut ce qu'elle coûte (i).

En effet , si pour produire un objet qui , relativement au service qu'il peut rendre , ne vaut pas au delà de 5 francs, vous êtes obligé de consommer, c'est-à-dire , de détruire des valeurs égales à une somme de 6 francs , loin de produire 5 francs, vous détruisez en réalité un franc.

Ce serait une singulière production que celle dont le résultat serait l'anéantissement successif de toutes les richesses. Au fait , on ne produit véritablement que lorsque , tous les services productifs étant payés , le produit vaut ses frais de production. Il faut pour cela que le besoin que la société en a , la détermine à en élever le prix à ce point (2) ; et il faut de plus que la

(i) Il n'était pas possible de faire concevoir, dès le commencement, ce caractère essentiel d'un produit; car il fallait que le lecteur eût auparavant l'idée de ce qui compose les frais de production , qui sont le prix originaire dont on acquiert les produits.

C'est un exemple qui confirme ce que j'ai dit dans les Considérations générales qui ouvrent ce cours, sur

société n'ait aucun autre moyen plus économique de se le procurer; ce qui nous ramène aux premières vérités exposées dans cet ouvrage.

Mais en même temps cela nous conduit à la nécessité de comparer deux choses qui paraissent n'être pas de même nature : je veux dire les frais de production avec la satisfaction qui résulte de l'usage qu'on peut faire d'un produit. Comparer les frais avec une satisfaction ! Une pareille comparaison semble n'être pas

praticable ; cependant s'il me fallait employer trois jours de travail, trois jours de marche, par exemple, pour me procurer un produit alimentaire qui ne pourrait me faire subsister qu'un jour , il me serait impossible d'être dédommagé , d'être remboursé, par le produit , du montant de mon avance. Or ces quantités peuvent être exprimées en argent aussi bien qu'en nature. Les frais de production peuvent consister également dans le travail d'une journée ou dans le prix qu'on est obligé de payer pour ce travail ; et la satisfaction qu'on retire d'un produit peut être, de son côté, appréciée en argent , qui n'est qu'un moyen de la comparer avec toutes les satisfactions que l'on peut se procurer pour la même somme. C'est cette appréciation faite par la société elle-même qui détermine le prix courant de chaque objet. On paye chaque objet le moins qu'on peut ; mais on ne le paye plus du tout , du moment que son prix originaire , les frais de sa production , excèdent la satisfaction qui peut résulter de sa consommation.

Nous voyons par là , messieurs , que les produits en général peuvent se multiplier et s'acheter les uns par les autres, jusqu'à un terme qu'on ne saurait assigner positivement, et qui dépend des circonstances locales de chaque pays ; que , passé ce terme , certains produits deviennent trop chers pour que l'utilité qui est en eux suffise à indemniser leurs consommateurs du sacrifice qu'il faudrait faire pour se les procurer. Ils cessent dès lors de pouvoir être produits , de pouvoir être vendus, et de pouvoir conséquemment offrir, par leur vente , des débouchés pour de nouveaux produits .

Maintenant , si nous voulons chercher quelles sont, dans chaque pays, les circonstances qui font que les produits , ou cer-

tains produits, y reviennent trop cher pour que la satisfaction qu'on en peut recueillir égale leurs frais de production , nous trouverons que cet effet tient à quatre causes , et que les débouchés sont

l'inutilité des définitions qu'on donne de prime abord. (2) On sent que, pour être clair, je dégage ici la question de toute espèce de complication. On verra plus loin que la consommation ne cesse pas instantanément, mais diminue graduellement , à mesure que les produits sont les résultats de frais de production plus considérables.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE III

d'autant plus faciles que Ton réussit mieux à se soustraire à leur influence.

1° Ou la civilisation est trop retardée pour que les hommes éprouvent les besoins que les produits sont capables de satisfaire ;

2° Ou l'art de produire est trop peu avancé pour que l'on produise à peu de frais ;

3° Ou les vices de l'administration publique multiplient trop les frais de production ;

4° Ou enfin , l'excès de la population ayant épuisé toutes les denrées qu'on peut se procurer à un prix modéré , la société ne peut s'en procurer davantage que par les frais qui en rendent les prix inaccessibles.

Peu d'explications suffiront pour faire sentir l'effet résultant de ces quatre circonstances.

Et d'abord , la chose dont on n'éprouve pas le besoin , ne vaut jamais le prix qu'elle coûte. Aussi, quand les Européens abordent quelque plage nouvelle , avant qu'il puisse s'établir des relations utiles entre eux et les naturels , il faut que l'on fasse présent à ceux-ci des ustensiles dont on veut leur faire comprendre l'usage. Mais du moment qu'ils ont appris le service que l'on peut tirer de nos clous, de nos haches, de notre poudre à tirer, ils ont soin de préparer des provisions pour nos vaisseaux , du maïs , des cochons , de la volaille ; et ils remboursent ainsi les frais de production des objets qu'on leur porte. Dès ce moment, ces peuples offrent quelques débouchés pour nos produits; et nous leur en offrons pour les leurs.

On rencontre, au sein de certaines nations civilisées, des classes qui ressemblent à quelques égards aux peuplades de la mer du Sud. Il y a beaucoup de nos provinces dans lesquelles , sans remonter plus haut qu'un siècle , on ne sentait pas le besoin de se servir de fourchettes pour manger. Du moment que ce besoin leur est venu , il a fallu qu'elles fissent quelques efforts pour produire des choses dont la valeur pût acheter des fourchettes , et successivement d'autres objets ; et ces mêmes classes offrent maintenant un débouché, nonseulement pour des fourchettes , mais pour beaucoup d'autres objets de quincaillerie commune. Cela nous montre ce qu'il faudrait faire pour satisfaire beaucoup de nos producteurs qui se plaignent de la stagnation de leurs produits. Il faudrait que certaines parties de nos provinces, dont les habitants, un peu sauvages , se contentent de produits peu nom-

breux et imparfaits, devinssent tout simplement ^j/ms civilisées.
On fait avec

(i) Voyez Lellers lo William fVilber force by James Cropper.

(2) On a subslilué, par exemple, des ressorts aux soupentes en cuir pour suspendre les coU'res des voitures, ce qui a permis de transporter un plus grand nombre de voyageur* dans chaque voiture.

appareil de grands traités de paix ou de commerce , pour assurer à nos producteurs de nouveaux débouchés : eh ! qu'on civilise une province ! et les débouchés s'ouvriront d'eux-mêmes. On prohibe les produits étrangers pour favoriser les nôtres : les navigateurs d'Europe , quand ils abordent chez les sauvages , commencent-ils par y établir des douaniers , de peur qu'on ne leur fournisse les choses dont ils ont besoin? Ils savent que la première mesure à laquelle on doive songer, est de faire naître ces besoins. Leur bon sens en sait plus que tous les diplomates.

Quand les procédés de production sont trop peu perfectionnés, la production devient dispendieuse, et, pour un grand nombre de consommateurs , le prix du produit excède alors la satisfaction qu'ils en peuvent retirer. Ce sont les procédés économiques introduits dans la fabrication des montres , et de beaucoup de tissus , qui en ont propagé le goût et l'usage dans presque toutes les classes de la société. L'Angleterre vendrait-elle, soit au dedans, soit au dehors, une si grande masse de ses produits , sans l'habileté qu'elle met dans leur exécution , sans les procédés expéditifs qui lui permettent de les établir à si bon compte ?

Nous avons déjà remarqué la prodigieuse extension que prit la vente des cotonnades à la suite de l'invention des machines à filer ; et l'on prétend que postérieurement encore , la fabrication s'en est accrue de 50 pour cent , depuis que l'introduction des cotons du Bengale en a fait baisser le prix (i). La demande qu'on fait d'une marchandise, s'étend avec le bon marché ; et comme il faut la payer avec une autre marchandise , la production de celle-ci s'accroît par la raison même que la première s'est accrue.

Quand la cessation d'un privilège exclusif et quelques perfectionnements dans la construction des voitures publiques (-2) ont permis de transporter les voyageurs à moins de frais , le nombre de ces voitures a décuplé en France. Le petit marchand et le cultivateur maintenant se font transporter; et il n'est pas douteux que l'activité de ces industriels n'en ait été augmentée. Il a fallu qu'ils gagnassent par des soins supérieurs une commodité supérieure. Des routes .plus roulantes et mieux entretenues seraient un autre perfectionnement qui épargnerait un certain nombre de chevaux , qui les ferait durer plus longtemps et qui exposerait beaucoup moins la vie des voyageurs (3).

(5) La centralisation de l'autorité administrative en France est ce qu'il y a de plus contraire au bon état des routes. IMus le réparateur est placé près de la réparation à faire, et plus elle est prompte; or, en fait de routes, une petite réparation promptement faite vaut infiniment mieux qu'une grande réparation qui se fait attendre et

DES BORNES DE LA PRODUCTION

On peut citer une foule d'exemples qui montrent ce que le bas prix ajoute à une consommation. On payait autrefois dix schellings (12 fr. 50 c.) par place pour aller en diligence de Glasgow à Greenock, et, en supposant que les places fussent toujours remplies, 40 voyageurs passaient chaque jour de l'une de ces villes dans l'autre. Depuis l'établissement des bateaux à vapeur qui transportent les voyageurs pour un schelling et demi, le nombre des voyageurs est devenu vingt-cinq fois plus considérable.

Relativement à la cherté qui résulte des fautes du gouvernement, je n'anticiperai pas sur les développements qui doivent vous montrer la fâcheuse influence qu'exercent sur les prix le système réglementaire et le système prohibitif. Ce que j'ai dit tout à l'heure des tristes effets du blocus continental de Bonaparte, a pu vous en donner une idée. Je n'entamerai pas non plus, à l'occasion des débouchés, la grande question des effets de l'impôt sur l'économie de la société, question qui nous occupera plus tard. Je me bornerai à faire remarquer ici que l'impôt est une augmentation dans les frais de production ; et que, surtout quand il est exagéré, il peut porter le prix de certains produits à un taux si élevé que la satisfaction qui résulte de leur consommation, ne dédommage pas le consommateur du sacrifice qu'il doit s'imposer, s'il veut l'acheter.

Les Anglais réussissent à fabriquer de très-belles glaces pour miroirs, et pourraient les établir à un prix très-modéré, si les droits énormes que supporte la fabrication du verre, dans la Grande-Bretagne, n'élevaient ce produit à un prix auquel beaucoup de consommateurs ne peuvent atteindre. C'est en consé-

quence une production qui ne prend pas , à beaucoup près , le développement dont elle serait susceptible ; la valeur qui n'est pas mise dans les glaces qu'on ne fait pas , ne peut servir à acheter d'autres produits qui pourraient se faire; et le débouché qu'on pourrait trouver pour ces produits, est conséquemment resserré par le vice des lois (i).

M. Mallhus, de même que beaucoup d'autres publicistes , croit à l'utilité d'une classe d'hommes uniquement occupés du doux emploi de consommer en

qu'on n'obtient pas toujours, parce qu'elle coûte beaucoup. La direction générale et le corps royal du génie des ponts et chaussées sont, en France, ce qu'il y a de plus contraire aux ponts et aux chaussées.

(i) En France, la fabrication des glaces a été restreinte par un autre vice : le monopole accordé à une compagnie privilégiée. Ce privilège néanmoins n'ayant pas élevé le prix des glaces aussi haut que les droits l'ont fait en Angleterre, l'usage des glaces-miroirs y est devenu bien plus général. La compagnie a dû baisser encore son tarif après la révolution française, dans la crainte de la con-

paix une partie de ce que les autres ont la peine de produire (-2) . Mais si c'est avec l'argent de la société qu'ils achètent les produits de la société , n'est-ce pas tout comme si la société leur faisait don gratuitement des produits qu'elle n'obtient qu'à titre onéreux ? Je ne comprends point dans cette classe les capitalistes ni les propriétaires fonciers qui ne vivent nullement sur les revenus d'autrui , mais sur le produit d'instruments productifs qui , loin de nuire aux hommes laborieux , leur sont au contraire très-

favorables. Je n'y comprends point même les rentiers dans les fonds publics : si le revenu de ceux-ci est prélevé sur le revenu des contribuables, ils leur ont donné, pour acquérir cette rente , un principal qui a servi, ou qui est censé avoir servi à leur bien-être. Mais j'y comprends ces gens, quelque respectables qu'ils puissent être personnellement , qui sont rétribués pour des fonctions inutiles , ces bénéficiers ecclésiastiques , ces pensionnaires engraisés des faveurs du gouvernement, et en général tous ceux qui ne subsistent que d'une organisation politique vicieuse. Or il est évident que ces classes de consommateurs n'augmentent point la somme des consommations , et n'offrent point de débouchés nouveaux, car, si on laissait aux contribuables la portion des impôts qu'on emploie à l'entretien de ces classes, que je suppose oisives, pour ne pas les supposer malfaisantes, les mêmes valeurs seraient consommées par les contribuables eux-mêmes (5).

Supposez qu'un canton supporte une contribution de 40 mille francs par an pour l'entretien d'un couvent de moines, et que, par suite de cette contribution , le paysan de ce canton soit assez mal vêtu , pour ne pouvoir se couvrir que de toiles d'étoupes , ainsi que j'en ai vu des exemples. S'il survient une révolution dans les mœurs , et qu'à la suite de cette révolution, les contributions fournies au couvent soient supprimées , et les moines obligés pour vivre de fabriquer du drap dans leur couvent , le paysan sur lequel on ne lèvera plus 40 mille francs pour nourrir des moines, pourra employer cette somme à l'achat de ces étoffes que les moines , devenus laborieux, auront fabriquées; le couvent changera son revenu abusif contre un revenu industriel, et un

currence, et ce beau produit s'est multiplié et répandu encore davantage.

(2) Voyez les Principes d'économie politique de M. Malthus, chap. Vil, sect. 9. Voyez aussi, en réponse à cet ouvrage, mes Lellres à Malthus sur différents sujets d'économie politique.

(:s) Les soïumes que des contributions modérées laissent à la disposition du contribuable, sont toujours dépensées tôt ou lard , même quand elles sont accumulées et placées; car des capitaux sont des sommes consacrées à la consommation reproductive.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

canton vêtu d'étoupes , se montrera dorénavant vêtu de drap.

M. Malthus et M. de Sismondi craignent que les sinécuristes devenus laborieux n'élèvent une concurrence fâcheuse aux autres industriels. Mais c'est une crainte chimérique. Un homme qui produit, achète les produits des autres producteurs. Il n'est pas de pays industriels qui n'en offre la preuve vivante ; car ce n'est que dans les pays industriels que l'on vend beaucoup , et les peuples qui croupissent dans la paresse, sont de pauvres consommateurs. Non-seulement il est impossible de se croire utile comme consommateur, quand on est oisif ; mais on doit être bien convaincu que l'on fait tort à la société sous un double rapport : et par les produits dont on ne l'enrichit pas, et par les produits dont on aurait provoqué la production, en se rendant capable de les acheter.

Il nous reste à examiner de quel genre sont les causes naturelles qui peuvent élever la valeur d'un produit à un taux qui exclut la possibilité de s'en servir, et, par conséquent, d'en faire la

demande. Une telle investigation embrasserait l'examen de tous les frais de production indissolubles ; car les frais de production sont une difficulté naturelle qu'on n'entreprend pas de surmonter quand les fruits de la victoire ne dédommagent pas de ce qu'elle coûte. Mais , sans examiner ces difficultés en détail, arrivons d'un saut à la plus grande de toutes. Admettons que la population d'un pays, ses capitaux, son industrie, n'opposent aucune borne à sa production ; il arrivera un point où son territoire en opposera une à sa consommation. Ce sera le point où les denrées alimentaires vaudront plus que le service qu'elles peuvent rendre ; où la subsistance d'un jour coûtera plus que les produits d'un jour en quelque genre que ce soit. Quand l'agriculture aura été perfectionnée au point que le sol aura été amené à produire tout ce qu'il est capable de produire , il faudra tirer des aliments d'un pays étranger. On pourra encore en obtenir en donnant en échange quelque autre produit ; mais comme dans un 'progrès que l'on suppose constant, après avoir tiré des denrées alimentaires du voisinage, il faudra les tirer d'un peu plus loin, leur production, par la voie du commerce, deviendra de plus en plus dispendieuse, jusqu'à ce que , même par cette voie , la quantité de denrées alimentaires que Ton pourra se procurer par le travail industriel d'un jour, ne sera plus suffisante pour subsister un jour. Il est évident qu'alors on ne produira plus la moindre augmentation de denrées alimentaires. Ces denrées étant celles que l'on peut le moins se dispenser de consommer, celles dont le besoin se renouvelle le plus promptement , ce sont elles qui mettent inévitablement un terme à la population, et

par conséquent à toute espèce de consommation. On n'y arrive jamais tout à coup. Les difficultés de la production se multiplient graduellement, et la population se développe de plus en

plus difficilement; mais on conçoit un terme qu'elle atteint, tantôt plus tôt, tantôt plus tard , selon la fécondité du pays , ses moyens de communication , soit au dedans , soit au dehors , selon la manière de vivre de la nation et son administration.

C'est en effet le terme que ne peuvent dépasser la production et la consommation de quelque pays que ce soit; mais j'avoue que je n'en pourrais citer aucun qui ne fût encore bien loin de ce terme , s'il connaissait toutes ses ressources et s'il savait en faire usage.

CHAPITRE IV

Du prix courant et de la manière dont il s'établit.

Le prix courant est la quantité de monnaie pour laquelle on trouve couramment à acheter où à vendre un produit.

Après vous avoir dit quedans la réalité les produits ne s'achètent pas avec de l'argent, mais qu'ils s'achètent les uns par les autres , vous serez fondés à me dire : Pourquoi changez-vous de langage , et vous réduisezvous à dire , comme tout le monde , qu'ils s'achètent avec de l'argent? C'est, messieurs, parce que, dans mon esprit , un produit , la monnaie aussi bien que tout autre, les représente tous. Il serait sans doute plus exact de dire : La valeur courante d'un objet se compose de la quantité de chaque produit qu'on peut obtenir quand on l'offre à l'échange ; mais je préfère simplifier cette idée complexe , en choisissant un produit en particulier, celui qui , comme vous le verrez bientôt, sert d'instrument pour les échanges; et vous dire : Un produit

dont le prix courant est cinq francs, est celui dont la valeur égale celle de toutes les choses qu'on peut acheter avec cinq francs. Lorsqu'une fois le langage commun ne nous entraîne pas dans une fausse conception, je le préfère.

Dans la pratique, il y a toujours quelque petite latitude dans l'expression du prix courant. On dit qu'une qualité donnée de café vaut de 170 à 172 francs le quintal, parce qu'il y a toujours une légère différence de prix qui provient de la situation respective des contractants. Celui des deux qui a plus de raisons de désirer que le marché se conclue, est toujours obligé de payer un peu plus ou de recevoir un peu moins que l'autre. Lorsque j'entre chez un marchand de café pour en acheter, c'est parce que j'en ai besoin à l'instant même ; je veux m'en procurer quel que soit

DU PRIX COURANT ET DE LA MANIÈRE DONT IL S'ÉTABLIT

k; cours. Le marchand n'est pas aussi pressé de vendre ; s'il ne réussit pas à vendre sa marchandise aujourd'hui, il réussira à la vendre demain à une autre personne. De cette situation respective il résultera que je la payerai au plus haut du cours.

Si, au contraire, je vais lui offrir du café, il en est marchand ; il en a de quoi satisfaire aux demandes prochaines qui peuvent lui être adressées ; j'ai plus besoin de vendre qu'il n'a besoin d'acheter : il ne voudra payer ma marchandise qu'au plus bas du cours (i).

Dans nos considérations sur le prix courant, nous supposons , pour simplifier les questions , que le prix courant est un prix moyen entre le taux le plus élevé du cours et le taux le plus bas ; nous supposerons que le prix courant est le prix où il est indifférent au vendeur de vendre ou de ne vendre pas; à l'acheteur d'acheter ou de n'acheter pas : c'est le terme moyen de deux prix qui pour l'ordinaire sont fort rapprochés l'un de l'autre.

Le prix courant d'une marchandise suppose une quantité fixe de cette marchandise. Quand on dit que le coton de Géorgie est à 6 francs , cette somme est une quantité déterminée de monnaie ou d'argent ; et elle suppose une quantité , déterminée aussi , de la marchandise. Dans ce cas-ci , la quantité de la marchandise que l'on a en vue, est un kilogramme de cotoiu Lorstju'on n'exprime pas cette quantité , c'est qu'elle est suffisamment entendue aussi bien que sa qualité.

Du moment que le prix courant de deux marchandises indique la quantité de chacune d'elles que l'on peut avoir pour une certaine quantité d'argent, il indique la quantité de chacune d'elles que l'on peut avoir pour une même somme. Si, par exemple , le blé est à 12 francs le quintal ou les cent livres , et si le safran est à 60 francs la livre , j'en conclus que l'on peut avoir pour une même somme , pour 60 francs , indifféremment une livre de safran, ou cinq cents livres de blé. Or ce rapport entre les quantités de marchandises qu'on peut acheter pour une même somme, indique leur cherté relative. Dans notre exemple, le safran est 500 fois plus cher que le blé, ou le blé 500 fois moins cher que le safran. Dans cette hypothèse (qui est une réalité chaque fois que ces deux marchandises sont à ce prix) , on offre 500 livres de blé i>our avoir une livre de safran ; et c'est ainsi que les transactions

courantes de la vie se rattachent à la théorie des échanges qui les réduit toutes à n'être que

(i) Le même raisonnement peut être appliqué à toutes les transactions dans lesquelles il entre un vendeur et un acheteur. Le célèbre économiste David Ricardo avait commensé son immense fortune pendant qu'il était agent de change ou plutôt marchand d'effets publics (stock-broker). Je lui demandai un jour comment il avait fait pour gagner tant d'argent. Il me répondit : « J'achetais, J'étais toujours

des trocs de marchandises, où l'argent, la monnaie courante , ne remplit qu'un office passager.

On en a tiré la conclusion qu'une chose est d'autant plus chère qu'on en offre moins , et d'autant moins chère qu'on en offre davantage. On n'a pas fait attention que la quantité offerte ou demandée , est un effet du prix qu'ont les choses , et n'en est pas la cause. Dans un échange que l'on traite , on offre beaucoup d'une chose parce qu'elle est à bon marché ; et elle n'est pas à bon marché par la raison qu'on en offre beaucoup.

Ainsi , même après qu'on est convenu de cette proposition que le prix des choses est en raison directe de la quantité demandée et en raison inverse de la quantité offerte , il reste à connaître les causes du prix courant dont cette offre et cette demande ne sont que l'effet.

La quantité de deux marchandises que l'on peut offrir pour le même prix, c'est-à-dire, ce qui constitue la différence de leurs prix respectifs , c'est , messieurs, la quantité de l'une et de l'autre que l'on peut produire pour les mêmes frais de production. On donne une livre seulement de safran contre 500 livres de blé,

parce que la livre de safran coûte autant pour être cultivée, recueillie et portée sur le marché, que 500 livres de blé. Je dis qu'elle coûte autant, car si elle coûtait moins, on pourrait avoir du blé à meilleur marché en cultivant du safran, qu'en cultivant le blé lui-même; si les frais d'une livre de safran ne s'élevaient qu'à 54 francs, par exemple, si les frais de production de 500 livres de blé s'élevaient à 100 francs, et si néanmoins ces quantités de marchandises s'échangeaient mutuellement, on pourrait obtenir 500 livres de blé moyennant 54 francs seulement de frais; pour faire une aussi bonne spéculation, on cultiverait plus de safran et moins de blé, jusqu'à ce que les quantités respectivement offertes exigeassent des frais égaux. Alors seulement on ne serait pas intéressé à créer un de ces produits préférablement à l'autre.

Quand les choses valent accidentellement plus ou moins que leurs frais de production, elles sont donc à un prix forcé qui tend sans cesse à reprendre son niveau.

Ces observations montrent en outre que, lorsque nous faisons échange de deux produits, ce sont, dans la réalité, leurs frais de production que nous échangeons; et que si nous réclamons une quantité de pro-

« c disposé à acheter toutes les sommes d'effets publics qu'on « m'offrait à vendre, et à vendre toutes celles qu'on me « demandait à acheter, moyennant 1/2 pour cent de différence- « l'ence dans le prix. Cette légère différence souvent répétée, et qui arrangeait tout le monde, me suffisait. » Il pouvait ajouter : En y joignant beaucoup d'ordre, d'activité et d'intelligence.

TROISIÈME PARTIE. - CHAPITRE IV

(luits qui égale en frais la quantité de produits que nous donnons, c'est parce que chacun de nous est intéressé à ne pas donner plus pour obtenir moins.

Un fois que les frais de production ont déterminé le taux le plus bas auquel la création d'un produit peut être entreprise et continuée, ce même taux combiné avec l'utilité propre de chaque produit , et avec la richesse des consommateurs (i), détermine à son tour la quantité de chaque produit que demandera le public et par conséquent la quantité qu'on en pourra produire avec profit.

C'est ce qu'un peu de développement va vous rendre sensible.

Les besoins que nous éprouvons nous font désirer d'obtenir, déposséder les choses qui sont capables de les satisfaire. Quand ces choses sont des richesses naturelles (de ces biens que la nature nous distribue gratuitement et sans mesure, comme l'air et l'eau), nous en prenons tout autant qu'il nous en faut ; mais quand ce sont des choses qu'il faut produire , quand ce sont des produits, nous sommes obligés soit de les créer nous-mêmes par les moyens ordinaires de production, soit de les acquérir en créant, par les mêmes moyens, d'autres produits que nous donnons en échange. Dans les deux cas, nous les obtenons, soit directement, soit indirectement, par nos moyens de production. Ces moyens, vous le savez, sont notre industrie, nos capitaux et nos fonds de terre. Comme ils ont des bornes, nos moyens d'acquérir en ont aussi; et c'est là ce qui met des limites à la demande que nous formons des produits.

Les hommes , en conséquence , en leur qualité de consommateurs , font une sorte de classement de leurs besoins , selon le degré d'importance qu'ils attachent à la satisfaction de chacun de ces besoins. J'ai déjà eu occasion de vous faire voir qu'ils en ont, non-seulement en raison de leur nature physique , tels que le besoin de nourriture , de vêtement ; mais aussi en raison de leur éducation, de leurs habitudes , des usages du pays où ils vivent, de leur vanité, de leurs préjugés, de leurs vices même. Le combustible est de première nécessité dans les climats du Nord. En Angleterre, un habit de drap est regardé comme un produit dont un homme ne saurait se passer dans aucune profession, tandis qu'ailleurs on s'en passe dans certaines classes de la société, qui ne s'en estiment pas moins pour cela.

(i) La richesse des consommateurs, c'est la quantité de produits qu'ils sont capables de produire de leur côté par leur industrie, leurs capitaux et leurs terres, d'où le principe établi dans le chapitre II , que c'est la production qui favorise la production.

(2) Les Orientaux regardent comme un mets fort délicat, le nid d'une espèce d'hirondelle particulière aux îles de la Sonde, et que l'on nomme salangane. On ne rencontre

C'est une considération morale de la plus haute importance qu'un classement judicieux de nos besoins ; mais ce n'est pas ce qui doit nous occuper ici. Nous ne considérons encore ce classement que comme une chose de fait et d'observation. Il est de fait que l'on satisfait généralement certains besoins préférablement à d'autres ; et l'on accorde en général cette préférence, non d'après un plan arrêté d'avance , mais pour obéir aux habitudes prises , ou à l'impulsion du moment (2). Toujours est-il constant que chaque homme, sur le revenu dont il dispose , et quelle qu'en soit

la source , fait telle dépense préférablement à telle autre; et lorsqu'il est arrivé ainsi aux bornes de ses moyens , quels qu'ils soient, il s'arrête et ne dépense rien au delà , par une bonne raison : c'est qu'il ne peut pas dépenser davantage. S'il dépense plus qu'il n'a , c'est le bien d'un autre qu'il dépense , et cet autre dépense d'autant moins. La conséquence est forcée.

C'est cette préférence accordée à certains produits, à commencer en général par les plus indispensables au soutien de la vie , dont se forme la demande générale de tel ou tel produit. Mais cette demande est modifiée par les frais de production qu'exige la création du produit. Quand le produit est cher, c'est-à-dire, lorsqu'il ne peut avoir lieu sans beaucoup de frais de production, la demande qu'on en fait est moindre. Cela doit être nécessairement ainsi ; autrement le produit dont il est question absorberait une portion du revenu du consommateur , plus considérable que celle qu'il peut y consacrer.

Que l'on suppose, par exemple, un ménage d'ouvriers qui , en raison de ses gains , et après avoir satisfait aux besoins qu'il regarde comme plus indispensables , peut consacrer 50 sous par semaine à acheter de la viande; si la viande est à 10 sous la livre, ce ménage sera demandeur de trois livres de viande par semaine ; si la viande coûte 1 5 sous, il n'en demandera plus que deux livres.

C'est pour cette raison que , lorsque les moyens de production viennent à se perfectionner, et que les produits baissent de prix , leur consommation devient tout de suite plus considérable.

Les fortunes des particuliers, en tout pays, s'élèvent par des degrés insensibles , depuis les plus petites jusqu'à la plus grande.

Elles sont d'autant plus nombreuses qu'elles sont moindres , et deviennent d'autant plus

ces nids que dans certaines cavernes situées au bord de la mer, et ils sont assez difficiles à recueillir. Si quelqu'un faisait les frais d'en acheter aux îles de la Sonde , et de les apporter en Europe, il n'en trouverait probablement pas un prix suffisant pour l'indemniser de ses frais. C'est un produit dont la valeur paye les frais de production en Asie, et qui ne les payerait pas en Europe. Le goût des consommateurs interdit chez nous ce genre de production.

DU PRIX COURANT ET DE LA MANIÈRE DONT IL S'ÉTABLIT

rare» qu'elles sont plus grandes. De sorte que l'on pourrail les comparer à cette multitude de lignes verticales qui remplissent une pyramide. Si l'on représente , par une ligne horizontale tracée plus ou moins haut, la hauteur des frais de production d'un produit quelconque , le nombre des lignes verticales qui atteindra cette section , représentera le nombre des fortunes capables d'atteindre à ce prix , et par conséquent le nombre des consommateurs du produit. Plus la section sera haute, et moins il y aura de fortunes capables de faire le sacrifice de cette somme de frais. Plus au contraire la sec-

tion sera basse , plus les frais de production seront réduits, et plus seront nombreuses les fortunes qui pourront faire l'acquisition du produit.

Le prix des richesses naturelles , des choses que l'on peut se procurer sans aucuns frais, comme l'air et Feau, serait représenté par une ligne horizontale inférieure, même à la base de la pyramide ; et une ligne qui surpasserait le sommet de la pyramide, représenterait un produit dont les frais de production seraient tellement élevés qu'ils excéderaient les facultés des gens les plus riches.

Ce tableau rend sensible à l'oeil comment, à mesure qu'un produit baisse de prix, il rencontre plus de consommateurs ; et comment il en rencontre d'autant moins qu'il est plus cher (i).

Quand une marchandise renchérit , soit à cause d'un impôt , soit par tout autre motif , non-seulement un certain nombre de consommateurs cessent d'en demander , mais un certain nombre d'autres réduisent

(i) L'échelle, dans cette figure, indique rélevation du prix courant des différents produits, quelles que soient les causes de l'élévation.

A côté de celte échelle est une pyramide , qu'on doit considérer comme renfermant une multitude de lignes verticales, dont les longueurs diverses représentent les fortunes d'un pays quelconque. En supposant la pyramide coupée horizontalement à différentes hauteurs, suivant le prix du produit qu'on veut mettre en expérience, la section horizontale correspondante à ce prix , représentera le nombre des fortunes qui pourront y atteindre. Le nombre sera d'autant moins grand que le prix sera plus élevé.

Dans les exemples offerts ici , un nombre de fortunes représenté par les verticales qui n'excèdent pas la ligne AA, pourraient

atteindre au prix représenté par le 4« degré de l'échelle; un nombre de fortunes représenté par les ver-

leur consommation. Il est tel consommateur de café qui , lorsque cette denrée hausse de prix, peut n'être pas forcé d'y renoncer entièrement. Il réduira seulement sa provision accoutumée : alors il faut le considérer comme formant deux individus ; l'un disposé à payer le prix demandé , l'autre se désistant de sa demande.

Dans les spéculations commerciales, l'acheteur, ticales qui atteignent la ligne BB, pourraient faire le sacrifice du prix représenté par le 19« degré de l'échelle; et le 24« degré représenterait un prix auquel ne pourrait atteindre aucune fortune.

La section de la pyramide représente plus exactement encore le nombre des proportions de fortune, que chaque particulier peut et veut consacrer à l'acquisition d'un produit qui s'élève à un prix déterminé.

Un pays où les fortunes seraient en général très-bornées, pourrait être représenté par une pyramide fort surbaissée. Celui où il y aurait beaucoup de petites fortunes et un petit nombre de grandes, serait représenté par une pyramide dont les côtés seraient rentrants ou concaves. Celui où les fortunes moyennes seraient les plus nombreuses et les extrêmes rares, serait représenté par une pyramide dont les côtés seraient bombés ou convexes. Ces derniers pays sont les plus heureux.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE iv

ne «'approvisionnement pas pour sa propre consommation, proiK)rlionne ses achats à ce qu'il espère pouvoir vendre ; or la quantité de marchandises qu'il pourra vendre étant projwrtnionnée au prix où il pourra les étahlir , il en achètera d'autant moins que le prix en sera plus élevé, et d'autant plus que le prix en sera moindre.

Dans un pays pauvre , les choses d'une utilité bien commune et d'un prix peu élevé excèdent souvent les facultés d'une grande partie du peuple. Il y a des pays où les souliers sont au-dessus de la portée de la plupart des habitants. Le prix de cette denrée ne baisse pas au niveau des facultés du peuple : ce niveau est audessous des frais de production des souliers. Mais des souliers n'étant pas à la rigueur indispensables pour vivre, les gens qui sont hors d'étal de s'en procurer, portent des sabots ou bien vont les pieds nus.

En réunissant toutes les quantités d'un produit que les particuliers d'une nation peuvent et veulent consommer (lorsqu'il est à un certain prix), on a la quantité totale de ce produit que la nation demande (à ce prix-là) ; et la (juantité qu'on produit pour cette nation se proportionne naturellement à la quantité qu'elle demande.

Au prix de soixante francs la livre , il est possible que l'on demande à consommer en France une quantité de dix milliers de livres de safran. Or cette quantité sera précisément celle que l'on cultivera et que l'on produira ; et la raison en sera comprise aisément. Si la France n'achète que dix milliers de safran à 60 francs , c'est parce qu'elle ne veut consacrer à cette consommation

qu'une somme totale de 600 mille francs. Si l'on faisait plus de dix milliers, si l'on en faisait douze, la France n'aurait pas plus d'argent, ou de toute autre valeur, à y consacrer ; il faudrait donc donner les douze milliers pour la même somme de 600 mille francs ; c'est-à-dire, qu'il faudrait donner la livre pour 50 francs, lorsqu'elle reviendrait à 60 francs. On perdrait.

Si, par une supposition contraire, au lieu de 10,000 livres de safran, on n'en cultivait que 7³⁰⁰ livres, la France pouvant consacrer à ce produit 600 mille francs, cette somme, répartie sur 7,500 livres, porterait le prix du safran à 80 francs la livre, c'est-à-dire, à un prix qui excéderait de 20 francs les frais de sa production, et qui serait un stimulant pour augmenter cette production jusqu'à ce qu'elle fût por-

(i) Pour simplifier cette démonstration, j'ai omis de faire mention d'un effet qui en changerait, les termes, mais qui ne l'empêcherait pas d'être concluante. Si la rareté du safran en élevait le prix, il ne se présenterait plus la même somme totale pour en acheter, parce que cette somme totale est offerte en partie par gens qui ne pourraient pas payer ce produit au delà de 30 francs, et

tée à dix milliers, quantité où celle denrée ne vaudrait plus que ce qu'elle aurait coûté à produire («).

C'est ainsi que les frais de production bornent la quantité de chaque produit qui est demandée, et qu'il suffit des suggestions de l'intérêt personnel de chaque producteur, pour que l'on ne fasse de chaque produit que la quantité qu'on en peut consommer au prix où le portent ses frais de production.

Ces diverses hypothèses sont fondées sur la supposition que les moyens de production du produit dont il s'agit , du safran , par exemple , ne sont pas bornés ; que beaucoup plus de terrains qu'il n'en est besoin , sont propres à cette culture ; et qu'au prix de 60 francs la livre , on peut multiplier le safran de manière à satisfaire toutes les demandes qui pourraient en être faites. Cela n'est pas le cas pour tous les produits. Il n'y a qu'une quantité bornée de terrains propres à produire les vins fins. Si les services productifs que rendent les vignobles de la Côte-d'Or ne se payaient pas plus cher que les services rendus par les vignobles de Surèie, la demande de rexcellent produit qui en sort excéderait beaucoup la quantité qui peut en être fournie. Qu'arrive- t-il? Le prix du vin de Bourgogne monte jusqu'à ce point où la hausse du prix en fait cesser la demande ; et le prix auquel les consommateurs consentent à acheter la quantité de vin que fournissent les premiers crus , permet aux propriétaires de ces premiers crus de louer chaque arpent de leurs vignobles plus cher qu'on ne i)aye le loyer de chaque arpent du coteau de Surène , c'est-à-dire , de vendre le service de leur instrument, de leur vigne, plus cher que le service d'im autre bien-fonds.

Au fond, réchange des produits entre eux n'est, ainsi que j'ai déjà eu lieu d'en faire la remarque, queréchange des services productifs dont ces produits sont les résultats ; mais il y a certains services productifs qui sont plus chers que d'autres, en raison du goût des consommateurs pour le produit auquel seuls ils peuvent concourir. Dans un pays riche et où règne le goût des beaux-arts, un peintre habile vendra deux mille écus un ouvrage qui lui aura coûté quatre mois seulement, ou 120 journées de son temps ; et, avec ces deux mille écus , il achètera des étoffes qui auront coûté deux ou trois mille journées de travail. Son tableau ne se vendra

néanmoins que pour la valeur des frais de production ; et la preuve , c'est que les marchands de tableaux ne gagnent pas plus que les marchands

n'en demanderaient plus .s'il était plus cher. Mais il y aurait toujours un certain nombre de demandeurs, quel que fût le prix; et si ce prix allait à 80 francs, lorsque les frais de production ne s'élèveraient qu'à 60 francs , on serait toujours intéressé à multiplier le safran jusqu'à ce qu'il fût tombé au niveau de ses frais de production.

DU PRIX COURANT ET DE LA MANIÈRE DOÏNT IL S'ÉTABLIT

d'étoffes ; mais dans ces frais de production se trouve le salaire d'un travail et d'un talent rare et fortement apprécié ; ce qui les a fait monter à un taux dont la valeur du produit s'est ressentie.

David Ricardo soutient que le prix courant des produits est toujours déterminé par les frais de production ; et il a raison. Mais il en tire la conséquence que l'étendue de la demande n'influe pas sur ce résultat ; et je crois qu'il a tort ; car l'étendue de la demande fait monter le prix courant des services nécessaires pour l'espèce du produit, et le produit devient plus cher, quoiqu'il n'excède par les frais de production.

Pour que la conclusion de Ricardo fût soutenable, il faudrait que tous les services productifs fussent également propres à tous les produits ; mais comme ce n'est jamais le cas , comme il y a des services plus rares et plus chers que d'autres, comme on offre

une plus grande quantité de ceux-ci pour obtenir une moins grande quantité de ceux-là , le prix de leurs produits respectifs , quoique égal dans les deux cas aux frais de production , s'élève en proportion de la demande qu'on en fait , et en raison inverse de la quantité qu'on en peut fournir ; et , par la même raison , le prix des produits baisse d'autant plus qu'ils sont plus offerts et moins demandés , c'est-à-dire , d'autant plus que les services dont ils sont le résultat, se trouvent plus offerts et moins demandés.

C'est à cela , ce me semble , que se réduit la théorie de l'offre et de la demande des produits. Elle suffit pour expliquer la marche naturelle des choses , la manière dont elles se comportent , lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes ; mais , au milieu des lois et des erreurs qui dominent la société , il arrive fort souvent que leur prix reçoit d'autres influences que celles qui naissent des frais de production et des besoins des consommateurs. Alors la cause accidentelle agit aussi longtemps qu'elle dure , et la loi générale reprend peu à peu son empire lorsqu'elle n'est plus contrariée.

Quelquefois on fixe , on taxe le prix des denrées , et l'autorité empêche, autant qu'elle peut, que les denrées ne soient vendues au-dessus ou au-dessous de ce prix. Ce règlement ne fait pas que le prix de la taxe soit la valeur réelle de la marchandise ainsi taxée. Il en arrive seulement qu'on paye cette marchandise un prix qui n'est pas le sien , et duquel il résulte une perte abusive, ou un gain abusif pour les producteurs. C'est comme si l'autorité rendait une ordonnance ainsi conçue : t Chaque fois que vous achèterez telle clwse , « vous donnerez au marchand , ou le marchand vous « donnera, telle somme en sus du prix naturel. »

C'est un déplacement de richesse voulu par une autorité abusive , et non un échange de valeurs égales.

On en a d'assez fréquents exemples dans la vente du pain , surtout dans les grandes villes. Les boulan-

gers de Paris, à des époques où le blé était cher , ont été contraints de donner pour 14 sous un pain qui leur en coûtait 10 ; et pour 16 sous un pain qui leur en coûtait 18. Ils se soumettaient à cette onéreuse condition , soit parce qu'ils étaient indemnisés par le gouvernement , ou bien pour conserver leur charge qui , étant exercée par privilège , vaut plus que la perte qu'ils avaient à supporter. D'autres fois ils ont été autorisés , par manière de dédommagement , à vendre 12 sous un pain qui ne leur revenait qu'à 10 sous. C'était comme si le gouvernement avait autorisé les boulangers à percevoir , pour chaque pain vendu , un droit de deux sous sur le consommateur ; droit qui ne devrait être perçu qu'en vertu d'une loi ; et la loi serait mauvaise, parce qu'elle interviendrait entre des intérêts* qui doivent s'accommoder entre eux. Avec de pareils règlements, les profits injustes que font les boulangers en multiplieraient bien vite le nombre , et la concurrence ferait justice du règlement, si par un autre abus, le nombre des boulangers n'était pas fixé , et s'il ne fallait pas une licence particulière de la police pour exercer une profession qui devrait être accessible à tout le monde.

Les taxes qu'on appelle maximum , et qui fixent le prix des choses au-dessous de leurs frais de production, outre qu'elles sont un attentat contre la propriété, ont pour effet de nuire à la production et à la consommation de l'objet qui est taxé. Elles nuisent à sa production , parce que personne n'est disposé à travailler à perte ; elles nuisent à sa consommation , car les {>er-

sonnes qui auraient été eu état de payer cet objet selon son entière valeur , ne peuvent pas s'en procurer du moment qu'il n'est plus permis de l'acheter selon cette valeur. Un maximum détruit donc une partie de la prospérité sociale , laquelle consiste à produire et à consommer.

Les produits même déjà existants ne se consomment pas d'une manière si convenable. D'abord le propriétaire les soustrait le plus qu'il peut à une vente onéreuse. Ensuite la marchandise passe , non pas là où il y a plus de besoins, mais là où il y a plus d'avidité , d'adresse et d'improbité ; souvent même c'est en blesant cruellement les droits les plus communs de l'équité naturelle et de l'humanité. Qu'il survienne une disette de grains , le prix du blé s'élève ; mais on conçoit néanmoins que l'ouvrier , soit en redoublant de peines , soit en élevant son salaire , peut gagner de quoi l'acheter au cours. Sur ces entrefaites , le magistrat fixe le prix du blé au-dessous de son prix naturel ; qu'arrive-t-il ? Un autre consommateur , dont la provision était déjà toute faite , et qui en conséquence n'aurait pas racheté du blé s'il fût resté à son prix naturel , a gagné de vitesse notre ouvrier , et s'est procuré , seulement par précaution et pour profiter du bon marché ,

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

la portion de l'ouvrier qu'il emporte avec la sienne. Il a double provision ; l'autre n'en a pas même une. La vente ne s'est plus réglée suivant les facultés et les besoins , mais sur l'agilité.

Il ne faut donc pas être surpris que les taxes de denrées augmentent les disettes.

Une loi qui fixe le prix des choses au taux où il se fixerait naturellement , n'est bonne à rien , si ce n'est à jeter de l'inquiétude dans l'esprit des producteurs et des consommateurs, et par conséquent à déranger les proportions naturelles entre la production et les besoins ; proportions qui , laissées à elles-mêmes , s'établissent toujours de la manière la plus favorable à l'une et aux autres.

Des causes fortuites , la crainte d'une mauvaise récolte , l'espérance d'une bonne, la mode , influent souvent pour un temps sur les quantités que l'on demande ou que l'on offre , de tels ou tels produits ; et par conséquent sur le rapport réciproque de ces deux quantités qui sont l'expression du prix des choses ; mais les frais de production d'un côté et les besoins les plus constants de l'autre, tendent toujours à ramener ce rapport à un taux que l'on peut appeler naturel , et auquel il convient aux producteurs de produire et aux consommateurs de consommer les deux choses qu'ils ont jugé à propos d'échanger l'une contre l'autre.

Au surplus , toutes les causes accidentelles , les causes morales elles-mêmes , qui influent sur la quantité de chaque chose offerte ou demandée , s'apprécient d'autant mieux que l'on a des idées plus justes sur les causes permanentes qui établissent l'offre et la demande en général.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans m'assurer que vous entendiez bien cette expression quelquefois employée. Qu'est-ce qu'une marchandise , un effet de commerce ou de finance qui est jeté dans la circulation ? Ce n'est point ce qui en a été produit et vendu ; c'est ce qui est encore à vendre. Quant à ce qui est déjà vendu au consommateur , c'est une marchandise qui est placée , qui est retirée de la circulation , et qui ne fait plus partie de la

quantité offerte. Mais tout ce qui est mis pour la première fois , ou remis en vente , entre ou rentre dans la circulation. Sous ce rapport , une marchandise est dans la circulation , quoiqu'elle ne change pas de place ; il suffit que son possesseur offre de la vendre. Toutes les denrées et toutes les marchandises qui garnissent les marchés , les magasins de vente et les boutiques , sont dans la circulation.

Ainsi , quand on parle de terres , de maisons , qui

(i) Voyez le chapitre IX de la 1^{re} partie, page M. (2) Ce qu'Adam Smith appelle son prix naturel; ce que j'ai moi-même appelé son prix réel. Je n'ai pas conservé

sont dans la circulation , cette expression n'a rien qui doive surprendre. Les travaux industriels qui cherchent de l'emploi, sont dans la circulation : ceux qui en ont trouvé n'y sont plus.

Les rentes publiques que leurs possesseurs ont achetées pour les revendre , sont dans la circulation. Celles qui ont été achetées par des rentiers pour s'en faire un revenu permanent , ont été retirées de la circulation .

Il n'y a que les choses actuellement dans la circulation , qui fassent partie de la quantité offerte , et qui exercent accidentellement quelque influence sur les prix.

CHAPITRE V

Du prix original des produits et de ce qui résulte de ses variations.

En développant le mécanisme de la production des richesses , je vous ai dit qu'un entrepreneur de production achète les services productifs que rendent l'industrie, les capitaux, les fonds de terre , et qu'il les consomme ; ce qui m'a conduit à vous représenter la production en général , comme une espèce d'échange, dans lequel on donne les services productifs (ou ce qu'ils ont coûté) pour recevoir en retour les produits (ou ce qu'on peut les vendre) (i). Cela demande quelques développements.

Donner des services productifs est une expression qui ne saurait vous paraître obscure. Pour obtenir un produit , je donne mon temps , mes peines , ou bien le travail , acheté par moi , d'un ouvrier , de même que je donne une pièce de 5 francs pour acquérir une cravate , un dîner. Dans l'un et l'autre cas , c'est un échange que je fais. Or, dans cet échange que nous avons appelé production , ce que coûte un produit , c'est-à-dire , ses frais de production , forme son prix originaire (2) , ce qu'il coûte la première fois qu'il paraît dans le monde. Et comme, en général, les productions de toute espèce ont lieu continuellement, que l'on crée aujourd'hui des produits pareils à ceux d'hier, et qu'on en créera demain qui seront semblables à ceux d'aujourd'hui , ce prix originaire n'est pas fixé une fois pour toutes, mais il varie à mesure que les frais de production varient.

La même chose arrive dans tous les genres de production , mais dans des proportions fort diverses ; il en résulte de grandes variations dans la valeur réciproque des produits. Les uns haussent ou baissent

l'expression prixnaturel, parce qu'il me semble que le prix courant, lorsqu'il s'établit de lui-même, n'est pas moins naturel ; on peut dire également qu'il n'est pas moins réel.

DU PRIX ORIGINARE DES PRODUITS

beaucoup plus que le« autres ; mais je vous prie de remarquer que les variations de leur prix originare (qui entraînent , de la manière que nous avons vu , des variations dans leur prix courant) sont, pour chaque produit, indépendantes des variations qui surviennent dans les autres produits. Les étoffes de coton peuvent baisser de prix sans que les sucres baissent , et les sucres peuvent baisser autant , ou plus, ou moins que les étoffes de colon. Ces effets sont dus aux circonstances particulières à chaque production , et non aux variations qui se manifestent dans les autres ; en sorte que rien n'est plus faux que cet adage : Quand tout est cher, rien n'est cher; tout peut renchérir à la fois , et tout peut, de même , baisser en même temps , puisque les frais de production pourraient, à la rigueur, hausser ou baisser pour tous les produits.

Indépendamment des variations qui se manifestent dans les prix courants , en vertu de l'influence des frais de production, les prix éprouvent des variations postérieurement à leur production. Le possesseur dont le produit a baissé , fait alors une perte , et le consommateur du même produit fait un gain équivalent. Mais quand le produit baisse par l'effet d'une diminution dans ses frais de production , le consommateur du même produit fait un gain pareil , et ce gain n'est une perte pour personne.

En effet, dans l'échange appelé production, le marché se conclut avec un contractant imaginaire qui n'est autre que la nature des choses; et lorsque nous obtenons de ce contractant imaginaire , ce que nous pouvons nommer un rabais, il s'ensuit que la personne qui a obtenu ce rabais (c'est-à-dire , le producteur,

ou celui qui tient la chose du producteur) peut donner la chose à meilleur marché, sans y perdre.

Que si l'on persistait à croire que le gain du consommateur entraîne nécessairement une perte pour l'un des producteurs , je serais obligé de renvoyer celui qui insisterait ainsi , aux procédés de la production, où il verrait que si nous épargnons une partie des services productifs qu'on nous vend, nous ne les réduisons pas pour cela à l'inaction. Si j'occupe moins de terrain pour obtenir un certain produit , l'espace que je n'occupe pas, peut être loué à une autre personne. Si je fais deux opérations commerciales avec le même capital dans une année , au lieu d'en faire une seule, je n'en paye pas moins d'intérêts au prêteur qui me fournit des fonds. Si je parviens à faire exécuter, dans une seule journée d'ouvrier, ce qui auparavant en exigeait deux, mon ouvrier, en vertu de cette économie , ne vend p.ais moins ses journées ; ce n'est pas à dire non plus qu'il travaille un jour et se croise les bras le jour suivant. Qu'en arrive-t-il donc ? Que je lui paye tout autant de journées, que je les paye aussi cher, et que j'ai un produit une fois plus abondant.

Quand un producteur est parvenu à créer un produit avec moins de frais, aussi longtemps qu'il tient son procédé secret , c'est lui qui jouit de l'avantage qui en résulte et qui ne coûte rien à personne. Mais du moment que ses procédés sont divulgués , et que la concurrence contraint les producteurs à vendre le produit au prix que coûtent ses frais de production , le même avantage est acquis, mais c'est le consommateur, c'est le public , qui en profite. Dès lors , toutes les fortunes deviennent plus considérables par rapport à ce produit en particulier , elles peuvent en acquérir davantage , ou si le possesseur d'une fortune quelconque

ne juge pas à propos d'acquérir davantage d'un certain produit, par la raison qu'il a baissé, comme il est obligé à une moindre dépense pour l'acquérir, il lui reste d'autant plus d'argent pour en acquérir d'autres , c'est ce qui me fait dire qu'il est plus riche.

Et , ce qui est digne de remarque , c'est que le prix original , ou les frais de production , et le prix courant qui suit ordinairement ses variations , peuvent baisser pour tous les produits à la fois.

Alors, les fortunes des consommateurs, qui étaient d'abord plus considérables, par rapport seulement à certains produits qui avaient baissé , deviennent plus considérables par rapport à tous les produits , c'est-à-dire qu'elles deviennent plus considérables dans un sens absolu.

C'est une remarque que j'ai consignée ailleurs. Quand, par l'effet de l'invention du métier à tricoter, les bas tombèrent à la moitié, pour le moins, de leur ancien prix, chaque personne put, sans faire pour sa chaussure une plus forte dépense , être pourvue d'une double quantité de paires de bas, ou bien elle put porter des bas une fois plus beaux ; mais cette augmentation dans ses moyens de consommation ne l'obligea point à diminuer ses autres dépenses. Elle put se procurer toujours la même quantité de toutes les choses qu'elle achetait auparavant, et dont le prix était resté le même.

Après avoir baissé pour les bas, les frais de production baissèrent pour le sucre. Nouvel avantage qui n'altéra en rien celui dont on jouissait déjà sur les bas, et qui ne rendit pas pire la condition des consommateurs par rapport à tous les autres produits.

On pourrait de même les passer tous en revue, et en supposant que les frais de production de chacun d'eux eussent baissé de moitié, on trouverait ainsi que la nation serait devenue le double plus riche par ce fait seul , puisqu'elle serait en état d'acquérir une fois plus de choses qu'auparavant.

Nos richesses réelles sont en proportion de la quantité de choses que nous pouvons acquérir, et cette quantité est en proportion de leur abondance , ou, ce qui est la même chose, de leur bas prix ; car abondance

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

et bas prix ne sont pas deux faits qui se suivent ; c'est un seul et même fait exprime par deux mots différents ; plus un produit est commun , moins il coûte ; et il ne coûte peu, qu'autant qu'il est commun.

Toute baisse dans les prix est un pas qui rapproche les produits de ces biens naturels dont nous jouissons avec la prodigieuse abondance profusion , sans que nous soyons jamais obligés de les payer. S'il nous fallait acquérir, au prix de quelques services productifs , l'air que consomment nos poumons , nous serions un peu moins riches ; une partie de nos moyens devrait être employée à acquérir de l'air, et nous serions forcés de retrancher quelque chose sur nos autres dépenses. Au contraire, si , sans autres frais de production qu'un coup de baguette , nous pouvions , comme les fées , bâtir une maison, la remplir de tous les meubles qui flattent notre goût, y trouver des provisions pour nous nourrir, des domestiques pour nous servir, des carrosses

pour nous transporter, nous serions infiniment riches. Entre la nullité et Yénorme quanlilé de services productifs que coûtent les objets de consommation, il y a une multitude de degrés dans l'état présent des sociétés. Mais dans cet état présent de la société, les individus qui la composent deviennent plus riches , chaque fois qu'ils peuvent acquérir à moins de frais , tantôt l'une , tantôt l'autre , des choses qu'ils veulent consommer.

Celte doctrine est importante : nous y trouvons h solution d'une des questions les plus épineuses de l'économie politique ; et cette question , la voici : La richesse étant composée de la valeur des choses possédées, comment se peut-il qu'une nation soit d'autant plus riche, que les choses y sont à. plus bas prix?

Avant de la résoudre , il faut considérer qu'une nation ne s'entretient, ne se conserve, qu'à l'aide des produits qui sont incessamment créés et consommés. Ceux de ces produits qui se trouvent dans un moment donné entre les mains des particuliers , peuvent, par aventure , changer de valeur ; il n'y a rien là qui augmente les moyens de consommation de la société. Si un particulier se trouve plus riche d'une hausse de prix , les consommateurs du produit qui a renchéri se trouvent plus pauvres de toute la valeur de ce renchérissement ; il n'y a point là d'augmentation de richesse, de nouveaux moyens d'existence pour la nation. Elle ne subsiste que des produits dont elle fait l'acquisition à leur prix d'origine.

Or avec quoi fait-elle cette acquisition? Avec ses

(f) Il n'est personne qui puisse être étonné que je mette les talents, l'expérience, la simple force corporelle, au rang de nos fonds productifs, et que je les regarde comme faisant partie de

nos fortunes. Un homme qui possède des talents, toutes choses égales d'ailleurs, est plus riche qu'un homme qui en est dépourvu ; xxn homme qui jouit de toutes ses facultés

services productifs qui émanent, vous le savez, de ses fonds productifs, c'est-à-dire de son industrie (i), de ses capitaux et de ses terres. Ce sont là proprement nos fortunes, puisque c'est l'unique source de tous nos revenus (i) Or nos fortunes sont d'autant plus considérables qu'elles peuvent acquérir plus de choses , et nos fonds productifs, qui composent nos fortunes, peuvent acquérir d'autant plus de choses que les produits sont à meilleur marché.

Soit que nous acquérions les produits directement en les créant nous-mêmes , soit que nous les acquérions indirectement par un échange, l'effet est pareil. Si nous produisons nous-mêmes , nous obtenons , pour la même quantité des services, plus de produits. Si c'est par l'échange , nous obtenons plus de produits également, par la même quantité de services ; car en échangeant deux produits , on ne fait , en réalité , qu'échanger les services productifs dont ces produits sont le fruit ; et l'on n'est jamais tenu de donner en échange d'une chose , plus de services productifs qu'elle n'en a coûté (5).

Une preuve que cet effet est réel et ne consiste pas, comme les démonstrations de la scolastique , dans un simple apj)areil de mots , c'est qu'il peut être également bien représenté en termes différents , mais moins rigoureux , parce qu'ils sont moins scientifiques. On peut dire que les frais représentent toujours un sacrifice , et l'utilité une jouissance ; or c'est un avantage pour l'homme que de multiplier ses jouissances et de diminuer les sacrifices au p r i x desquels il les obtient.

Après avoir reconnu en quoi consiste proprement ce qui constitue la richesse publique , il est consolant de penser que , chez la plupart des peuples , malgré les temps de station et de rétrogradation , elle a au total constamment fait des progrès. Relativement aux produits matériels , si les ravages de la guerre ont détruit beaucoup de capitaux, ont laissé beaucoup de terrains incultes , les connaissances industrielles ayant peu décliné, du moment que les temps sont devenus un peu plus favorables , des capitaux ont été amassés de nouveau , et l'on s'est peu à peu perfectionné dans l'art de les faire valoir, de même que les terres.

11 ne paraît pas que les arts des anciens, sauf dans quelques exemples fort rares , aient été perdus dans les époques de barbarie qui leur ont succédé. Dans

physiques et morales est plus riche qu'un impotent.

« Travaillez, prenez de la peine :

« C'est le fonds qui manque le moins. »

La Fontaine

(2) Voyez le tableau synoptique, page 54.

(3) Pour en avoir la démonstration ; reportez-vous au chapitre précédent.

DU PRIX ORIGINAIRES DES PRODUITS

tous les temps on put se procurer, en France , à peu près toutes les marchandises que les Romains y avaient introduites , au

temps de leur domination. Nous avons dans nos cabinets , des ouvrages d'orfèvrerie du vni* et du x^o siècle , nous trouvons dans les tombeaux des fragments d'étoffes de presque toutes les époques, et qui n'annoncent pas des produits fort inférieurs , si ce n'est pour le bon goût , aux produits de l'antiquité. Ils étaient cliers, parce que l'industrie n'était pas perfectionnée ; mais ils ne l'étaient pas moins à aucune époque antérieure. Aussi , à l'une et à l'autre époque, n'étaient-ils qu'à l'usage des gens riches.

Il y a donc eu peu d'arts perdus; en même temps , à toutes les époques on en a découvert de nouveaux , et des procédés anciens ont été perfectionnés ; mais c'est surtout depuis la mémorable époque du xv^e siècle, et notamment depuis une cinquantaine d'années , que les progrès ont été remarquables , grâce à de meilleures méthodes introduites dans les sciences. Tout atteste que les richesses publiques , qui n'ont d'autres fondements que les richesses particulières , ont pris un grand essor. L'accroissement de presque toutes les villes, et de la population des campagnes , malgré la grossièreté qui s'y manifeste encore dans certaines parties ; les grands établissements publics et particuliers , les routes, les ports, les armées comparées avec les troupes que l'on pouvait entretenir auparavant, serviraient à le prouver ; mais ce n'a pas été heureusement le seul emploi qu'on ait fait des richesses. Elles ont concouru à l'amélioration du sort des familles. On est mieux logé , mieux nourri , mieux vêtu qu'on ne Ta été dans aucun temps ; on a plus de meubles , et ils sont d'un service plus agréable; on voyage plus souvent , plus vite et plus commodément ; on jouit d'une infinité de produits amenés des extrémités de la terre.

Représentez-vous un ancien habitant de Lutèce, ou de ses environs , un de ceux qui , antérieurement à la conquête de César, foulaient le terrain où nous sommes , et qui se trouverait tout à coup transporté dans l'appartement d'un de nos artisans , chez un bottier, un serrurier, un tailleur, de nos jours : en voyant des vitres à ses croisées , en apercevant sur sa cheminée une pendule , et derrière la pendule une glace répétant la chambre entière ; en observant que les murs de son appartement sont couverts de peintures élégantes qui ne sont autres que des papiers , et parmi ces ornements des gravures en taille douce encadrées dans des bordures d'or, et beaucoup d'autres superfluités , ne pensez-vous pas qu'il dirait en son cœur : On m'a introduit sans doute chez un des fvinces du pays ? Et lorsqu'il verrait sur la femme et sur les enfants de cet artisan , des vêtements d'une fine étoffe de coton et des rubans de soie ; lorsqu'il apercevrait

des meubles construits en bois d'acajou , apporté d'un monde dont il ne soupçonnait pas même l'existence ; lorsqu'il verrait consommer du sucre , du café , du poivre et d'autres produits venus de plusieurs milliers de lieues; lorsqu'il serait ébloui par une lampe qui répand autant de clarté à elle seule que plusieurs flambeaux; il jugerait pour le coup que notre artisan, notre marchand en boutique , est incomparablement plus riche que n'a jamais été le chef de ses druides.

Il ne se tromperait pas , puisque cet artisan , avec ses profits tels quels , peut jouir de tout ce qui aurait excédé la portée des premiers magistrats des Gaules. Voilà ce que j'appelle des richesses réelles. Elles se sont constamment accrues depuis les temps anciens jusqu'aux nôtres ; chaque fois que le genre humain s'est remis en marche , la condition de notre espèce est de-

venue meilleure qu'aux meilleures époques précédentes ; et au moyen des progrès nouveaux dont nous pouvons nous flatter, sa condition deviendra meilleure encore , la civilisation atteindra des classes encore trop retardées ; mais il faudra pour cela que l'art de vivre en société se soit encore perfectionné , et que les sciences morales et, politiques soient plus généralement connues et appréciées.

Mais , même sous ce rapport , quels n'ont pas été nos progrès , du moins chez quelques nations d'où ils se répandront , de proche en proche , chez toutes les autres. Les produits matériels ne sont pas l'unique objet de nos travaux. Les produits immatériels font aussi partie des revenus de la société. Plusieurs maladies ont disparu , et l'on traite beaucoup mieux celles qui nous restent encore , de même que celles dont nous avons eu le malheur de faire l'acquisition. Quelle différence entre le traitement-qu'on faisait subir aux lépreux et le soin qu'on prend dans nos hôpitaux des infirmités du même genre ! La superstition exerce encore quelques ravages ; mais on ne voit plus d'auto-da-fé. Les lois , tout imparfaites qu'elles sont encore , sont néanmoins meilleures qu'elles n'étaient. Beaucoup de nations n'entendent pas encore l'art de se faire gouverner à bon marché ; mais combien la police et la sûreté individuelle n'ont-elles pas gagné ! Ce grand moyen de perfectionnement de la vie sociale , le gouvernement représentatif, le seul où le bon ordre marche de concert avec la liberté, n'a commencé à être entendu que de nos jours. La condition des anciens peuples , même à leurs époques les plus brillantes , était bien pire que la nôtre : et la fiction de l'âge d'or n'est justifiée par aucun fait avéré. Les hommes se sont consolés de leurs malheurs réels, parle tableau d'un bien-être imaginaire.

Il est permis de croire que nos descendants jouiront de tout celui que l'homme peut atteindre.

CHAPITRE VI

De la nature et de l'usage des monnaies.

Je vous ai dit , messieurs , qu'une vente est la moitié d'un échange, lequel n'est complété que lorsqu'on a employé dans un achat , la monnaie que l'on a reçue dans une vente.

Cette transaction vous indique assez l'usage de cet intermédiaire et le service qu'il nous rend. On ne demande jamais à recevoir de la monnaie pour la consommer, pour en détruire la valeur en s'en servant , comme nous faisons de nos aliments , de nos vêtements; mais bien pour l'échanger de nouveau. 11 est bien vrai qu'un droguiste non plus n'achète pas des drogues pour en faire usage par lui-même ; mais finalement ses drogues seront achetées par un consommateur qui s'en servira et ne les revendra à personne ; tandis que nul homme n'achète de la monnaie (c'est-à-dire , n'acquiert de la monnaie par le moyen d'un échange) dans le but de la consommer ; c'est toujours pour la revendre (c'est - à - dire , pour la donner en échange de quelque autre chose qu'il se propose de consommer).

Sous ce rapport , la qualité qu'on désire essentiellement dans la monnaie, c'est qu'elle conserve sa valeur depuis l'instant où on la reçoit jusqu'à celui où on la donne; autrement, on ne recevrait plus, en échangeant ce que l'on vend contre ce qu'on achète, une marchandise égale en valeur à celle qu'on aurait donnée ; on su-

birait une perte quelconque. Nous verrons bientôt quel est le fondement de là valeur des monnaies et le degré de solidité dont cette valeur est susceptible. Mais dès ce moment je vous ferai remarquer qu'elle se mesure , comme celle de tout autre objet , sur la quantité de la chose qu'une autre personne consent à donner en échange. Si pour une once de monnaie d'or, toute autre personne consent à me donner quinze fois plus de blé, ou de toute autre marchandise , que l'on ne m'en donne pour une once de monnaie d'argent , j'en conclurai que la monnaie d'or, à poids égal, vaut quinze fois plus que la monnaie d'argent.

Je vous ferai remarquer en outre que cette valeur de la monnaie ne s'établit point , et ne peut pas s'éta-

blir arbitrairement et d'avance , puisqu'elle est le résultat du libre accord qui a lieu entre le vendeur et l'acheteur, au moment qu'ils conviennent d'un prix, et que nul pouvoir ne peut les contraindre à conclure un marché qui ne leur conviendrait pas. Quelles que soient les dispositions des lois , vos pièces de monnaie valent davantage , si elles acquièrent une plus grande quantité de marchandises ; elles valent moins , si elles en acquièrent une moins grande quantité. Même en Turquie , si un pacha vous force à donner pour deux sequins une marchandise qui en vaut trois , il vous vole un sequin , mais il ne peut pas faire que deux sequins valent autant que trois.

Lorsqu'on est exposé à recevoir forcément une monnaie pour plus qu'elle ne vaut , on se précautionne contre une semblable violation de propriété ; on cache sa marchandise; on traite secrètement , on stipule des conditions qui déguisent une partie du prix. Jamais des échanges inégaux ne deviennent d'un usage réglé et constant, et toujours il en faut revenir à cette vérité, que

l'argent vaut ce qu'il achète et ne vaut ni plus ni moins ; et cette valeur, qui est fixée dans un marché conclu , n'est pas une règle , et ne peut pas être une règle pour le marché suivant. La valeur réciproque de chaque marchandise , c'est-à-dire , de la monnaie et de la denrée , se fixe de nouveau à chaque nouveau contrat.

Après la valeur, la qualité que l'on cherche dans la monnaie , c'est qu'elle puisse se diviser en fractions , j usqu'à pouvoir se proportionner exactement à la valeur de la chose , ou des choses que l'on se propose de vendre ou d'acheter, et sans que cette division ou la réunion que l'on voudrait faire de ses fragments , nuise à la valeur d'une telle quantité de monnaie. Cette divisibilité dans l'intermédiaire des échanges paraîtra indispensable , si l'on considère que le produit que l'on veut donner en échange , n'a presque jamais la même valeur que le produit que l'on veut recevoir. Si je suis marchand de chapeaux , et que je veuille acheter, au marché , un poulet qui ne vaut que la dixième partie d'un de mes chapeaux , je ne saurais , sans détruire toute la valeur d'un chapeau, en couper un morceau pour le donner en échange d'un poulet. Il me convient donc de chercher une marchandise égale en valeur à la valeur d'un chapeau , et d'en détacher, si cela

DE LA NATURE ET DE L'USAGE DES MONNAIES

me convient, la valeur d'un poulet. S'il existe une telle marchandise, c'est elle que je chercherai à me procurer.

Voilà donc quelles sont les qualités propres à un intermédiaire des échanges : une valeur aussi peu variable qu'il est possible, et une facile divisibilité, sans qu'il en résulte une altération dans sa valeur. Lorsqu'à ces qualités essentielles des monnaies, une marchandise en joint d'autres , comme d'être facilement transportable ; lorsqu'on peut aisément constater la quantité qu'on en donne ou qu'on en reçoit, alors on est assuré que la marchandise-monnaie conviendra à toutes les personnes qui auront des produits à vendre, et que je pourrai , par conséquent , en offrant de la monnaie , acquérir toutes les choses dont je voudrai me pourvoir, pourvu que j'en offre une quantité qui égale en valeur les choses que je désire acheter. La monnaie convient à tout le monde , parce qu'il n'est personne qui ne soit dans le cas d'acheter. Si je fabrique des étoffes de soie ou des meubles recherchés , mes produits ne conviendront pas à tout le monde ; tout le monde n'a pas même besoin constamment de choses fort nécessaires, comme de blé ; mais personne ne peut rester longtemps sans avoir quelque achat à faire pour ses besoins ou ses plaisirs ; personne , en conséquence , ne peut se dispenser de changer les valeurs qu'il possède, contre une marchandise également propre à tous les achats , parce qu'elle convient à tous les vendeurs , parce qu'il n'est aucun vendeur qui , de son côté , n'ait quelque emplette à faire.

De cette nécessité , qui est universelle chez toute nation industrielle , naît la convention tacite de se servir d'un intermédiaire propre à cet usage ; et quand la monnaie fabriquée par le gouvernement n'est pas trop mauvaise, qu'elle a les qualités convenables, notamment lorsqu'elle a une valeur réelle, la faculté de se diviser et de se proportionner exactement à la valeur de tous les produits, le public s'en sert tout naturellement, parce que nul

autre produit ne lui convient mieux pour cet usage ; mais il ne s'en sert pas en vertu de la volonté, de l'injonction du législateur, puisqu'il peut refuser de donner sa marchandise contre de la monnaie (i).

Il résulte de ce qui précède, que la monnaie, chez tous les peuples, est une marchandise que l'on vend et que l'on achète comme toutes les autres. Dans l'usage commun , on la désigne par diverses dénominations. C'est quelquefois de V argent, du numéraire, des espèces. Toutes ces expressions ne sont pas également propres. En se servant de ce mot : Vargenl, on

(i) Celle vérité a été bien anciennement sentie. Aristote, dans sa Morale (liv. V, eh. 5), dit que l'on a donné à la mon-

J.-B. SAY

risque de confondre le métal dont la monnaie est faite, avec la monnaie elle-même. D'ailleurs, cette expression convient mal à des monnaies d'or ou de cuivre , et encore plus mal à des monnaies de papier, comme vous verrez bientôt qu'il peut y en avoir. Le mot numéraire est assez bon , car la monnaie se compte, se nombre; mais, sous ce rapport, il pourrait également bien convenir à du papier -monnaie. Pourquoi ne l'applique-t-on qu'aux espèces sonnantes?

Il y a peu d'inconvénient dans ces diverses dénominations, lorsqu'il n'en résulte aucune méprise sur le sens qu'on y attache, et qu'on sait bien de quoi il est question ; mais il faut éviter les désignations qui sont de nature à entraîner une conception fausse.

En sa qualité de marchandise , la monnaie a une valeur courante qu'on peut , si Ton veut, nommer un prix courant ; et qui s'élève ou s'abaisse , en proportion de la quantité plus ou moins grande , de chacune des choses que l'on consent à donner en échange , pour obtenir une quantité déterminée de monnaie. Nous sommes tous marchands de monnaie. Nou* l'achetons au meilleur marché que nous pouvons, car c'est l'acheter à bon marché que d'en obtenir davantage en échange de ce que nous vendons ; et nous la revendons aussi cher que nous pouvons ; car c'est la revendre cher, que d'en donner peu quand nous achetons.

La monnaie , quelle que soit la matière dont elle est composée, est un produit de l'industrie humaine comme toutes les autres marchandises. Une pièce d'argent est le résultat du travail d'un mineur, lequel a employé un fonds de terre qui est la mine , et des capitaux qui sont la valeur de ses instruments, de ses avances. Le métal d'argent a ensuite subi une transformation manufacturière entre les mains du monnayeur, qui , pour mettre la pièce au titre , pour lui donner un poids exact, une empreinte, etc., a employé des connaissances métallurgiques, et des procédés analogues à ceux de tout autre manufacturier. Si ces opérations industrielles ont été faites pour le compte d'un gouvernement ; si les lois ont établi un privilège excessif qui ne permet pas à tout le monde indistinctement d'exercer cette industrie ; si le gouvernement, devenu fabricant de monnaie , a jugé à propos , en vertu de son monopole, de s'en faire payer la façon plus ou moins que les frais de production ; toutes ces circonstances , purement accidentelles , n'empêchent pas que la monnaie ne soit un produit, que l'on obtient au moyen de ses frais de production.

L'opinion générale est que celui qui échange sa

naie le nom de numisma de nomos , usage, convention, parce qu'elle sert en vertu d'un usage , d'une convention.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE VI

marchandise contre de l'argent, est plus heureux que celui qui change son argent contre de la marchandise ; on pense que le sort du vendeur est préférable à celui de l'acheteur ; on le pense même lorsqu'il n'y a lésion de part ni d'autre , et que la marchandise vaut son prix. Une preuve qu'elle le vaut , c'est que pour un sou de moins, le marchand la refuse. Si l'avantage de vendre valait un seul sou, dans bien des cas, ce serait un avantage que le marchand pourrait obtenir au prix d'un sou : il suffirait qu'il fît ce sacrifice sur le prix. Il ne le fait pas ; néanmoins on regarde comme un avantage de vendre ; et dans le fait , excepté quand il s'agit des objets que l'on se propose de consommer , il vaut mieux avoir en sa possession de l'argent que de la marchandise , parce qu'une marchandise quelconque n'est à l'usage que d'un certain nombre de personnes qui en ont actuellement besoin ; tandis que l'argent est à l'usage de la société tout entière et qu'il ne peut manquer de se placer. Celui qui reçoit de l'argent , n'a plus qu'un seul échange à conclure pour se procurer les choses quelconques dont il a besoin ; tandis que, tant qu'il est possesseur d'une autre marchandise que la monnaie, il a deux échanges à terminer : il faut qu'il change son produit en monnaie; et ensuite sa monnaie en objets de sa consommation ; et ce double échange est un désavantage , même en supposant toutes les valeurs parfaitement égales. C'est ainsi que l'économie politique vous fait apercevoir l'élément le véritable état des questions, et vous donne les

moyens de n'attribuer à chaque sujet que le degré d'importance qu'il mérite.

De ce qu'on ne recherche pas la monnaie pour la consommer, mais pour l'échanger de nouveau, il suit que , au contraire de tous les autres produits qui ne servent qu'en se consommant , en perdant de leur valeur, la monnaie sert sans se consommer. Ce qui use la monnaie, c'est le mouvement matériel, et le frottement qui s'opère entre elle et des corps étrangers ; mais ce n'est pas dans ce frottement que consiste le service qu'elle rend. Elle servirait tout autant, et même mieux, aux échanges, quand on se la transmettrait avec assez de précaution pour ne l'altérer en aucune manière. Et c'est ce qui fait qu'on a vu des corps très-peu résistants rempfr l'office de monnaie.

Beaucoup de personnes confondent la monnaie d'un pays avec ses capitaux. Vous vous rappelez assez ce que je vous ai dit de la nature et de l'usage des capitaux, pour sentir qu'ils diffèrent absolument de la nature et de l'usage des monnaies que je viens d'exposer à vos yeux. Entre les capitaux et les monnaies, il n'y a de commun qu'une qualité , c'est la valeur. Du reste il y a beaucoup de valeurs qui ne sont pas capitales , et beaucoup de capitaux qui consistent en tout autres

choses qu'en monnaies. Les capitaux sont des objets évaluable que l'on sacrifie sous une forme quelconque, pour qu'ils reparassent sous une autre forme , pour qu'ils reparassent en produits : c'est ce que nous avons appelé /"atVe des avances , et rentrer dans ses avances. Les monnaies sont un produit composé d'une multitude de coupures qui servent à faciliter les échanges des autres produits entre eux. On a quelquefois son capital sous la forme de numéraire , je ne le nie pas , parce que le capital est

une collection de diverses choses ayant de la valeur. A ce titre, des écus font souvent partie d'un capital; mais ils font plus souvent encore partie des revenus de la société , qui sont des valeurs aussi , et se présentent de même sous diverse» formes.

Un fermier porte à son propriétaire une portion de fermage : la valeur des écus qu'il porte , n'est point une valeur capitale. Le propriétaire les dépense dans son ménage ; ils vont au marché ; ils ne font encore partie d'aucun capital. Le marchand qui les reçoit, s'en sert pour acquitter ses contributions : ils ne font pas davantage partie d'un capital. Le gouvernement en paye un fonctionnaire public : ils font partie du revenu de celui-ci , mais non point de ses capitaux. Tant que les mêmes écus transmettront des valeursrevenus , ils ne feront point partie des capitaux de la société ; et pendant ce temps des valeurs bien plus fugitives peuvent faire partie de ces capitaux. Les couleurs, le combustible d'un teinturier sont une valeur capitale, puisque ces valeurs font partie d'une avance, d'une valeur qui se reproduit. La soupe même qu'un fermier distribue à ses moissonneurs , est une valeur capitale puisqu'elle fait partie d'une avance qui rentrera , qui passera pour ainsi dire dans des gerbes, et le soir se trouvera dans une grange.

Des écus sont un capital lorsqu'on les met en réserve pour les employer à la reproduction, ou les prêter à quelqu'un qui les emploiera ainsi ; mais jusqu'au moment de leur emploi , ils sont un capital oisif et improductif. S'ils sont mis en réserve pour acquitter le revenu d'un propriétaire , ils n'ont rien d'un capital , ni productif, ni improductif ; et ils n'ont rien encore d'un capital quand ce propriétaire les tient en réserve pour subvenir aux besoins de sa famille.

Quoique toutes ces vérités doivent être pour vous , messieurs , bien assez évidentes , j'ai cru devoir m'y arrêter un instant , puisqu'il est si fréquent, non-seulement d'entendre dans les conversations traiter tout numéraire de capital , mais de rencontrer cette erreur dans des ouvrages estimables d'ailleurs ; ce qui ne le» rend que plus dangereuses. Je vois, par exemple, dans le Voyage en Espagne , de M. de Laborde, que la guerre de la succession n'a rien coûté à l'Espagne , parce que les capitaux dépensés sont resté» dan» le

DE LA NATURE ET DE L'USAGE DES MONNAIES

pays (<). Il est évident que Tauteur veut dire ici le numéraire au lieu des capitaux ; et que la conservation du numéraire dans le pays , lui fait illusion au point de lui faire supposer que cette multitude de valeurs qu'une guerre détruit improductivement, étaient, quoique détruites , demeurées existantes.

Il n'est plus possible d'écrire des voyages ou l'histoire, de manière à satisfaire les esprits éclairés , à moins d'être versé dans les principes de l'économie politique.

C'est une locution bien commune que d'appeler la monnaie le signe représentatif des valeurs . Cette expression n'en est pas plus juste pour cela. Qu'est-ce qu'un signe? C'est ce qui représente une chose ; mais ce n'est pas la chose même. Un objet de nulle valeur pourrait représenter une valeur , être un signe , une marque que le porteur du signe est possesseur de la valeur réelle

absente; mais la monnaie n'est point une valeur absente ; sa valeur est en elle ; sa valeur est indépendante de celle de tous les autres objets ; et si Ton peut se servir de cette valeur pour obtenir en échange une autre valeur égale, cet avantage lui est commun avec tout autre produit ; la possibilité de troquer un produit quelconque ne suffit pas pour qu'on l'appelle un signe. Tons les jours on troque un cheval contre un cabriolet ; il ne s'ensuit pas que l'un soit le signe de l'autre. L'homme qui porte 25 louis dans sa poche , n'est pas plus fondé à nommer cette somme le signe d'un cabriolet qu'il pourrait acquérir pour 25 louis , que l'homme qui passe à cheval n'est fondé à nommer son cheval le signe du même cabriolet , quoiqu'on fût très-disposé à céder la voiture pour posséder l'animal.

La valeur qui est dans une chose , en procurant à celui qui la possède , la faculté d'acquérir indifféremment tout autre objet de valeur pareille , ne suffit pas pour en faire un signe, pour signifier qu'il en est véritablement propriétaire; car sa propriété sur ces autres objets dépend d'un contrat , d'un marché qui est libre et ne dépend pas uniquement de lui.

Nous verrons plus tard qu'il existe des signes représentatifs de la monnaie, tels que des billets de banque, des lettres de change , parce que ces effets n'ont de valeur que celle des monnaies qu'ils donnent le droit de recevoir; mais, quanta la monnaie, elle n'est pas le signe : elle est la chose signifiée. Elle ne représente pas une-valeur, elle est une valeur. Celui qui vend, ne la reçoit que dans la conviction que la valeur qui est en elle, égale la valeur de la marchandise qu'il fournit. Celui qui achète , de son côté , a la conviction qu'il donne une valeur réelle pour avoir une valeur réelle.

(i) Introduction , page Ixxxv.

Nous trouvons ici un exemple qui nous montre dans quelles erreurs peut entraîner une fausse dénomination. De ce que la monnaie est le signe des valeurs, Montesquieu (a) a tiré la conséquence que la monnaie d'un pays représente toutes les valeurs du pays; et une partie aliquote de la monnaie, la même partie aliquote des denrées ou marchandises du pays. Pour toute personne qui a quelques notions sur la somme du numéraire et sur celle des marchandises , ce résultat est véritablement absurde.

D'abord on ne sait pourquoi Montesquieu ne fait pas de la monnaie le signe représentatif des biens-fonds, des maisons, et des choses qui composent nos capitaux engagés ; car on achète ces choses avec de l'argent , aussi bien que les denrées et les marchandises. Or, en joignant aux valeurs mobilières , les valeurs foncières d'un pays , on a une somme de valeurs immensément plus grande que celle des monnaies qui, suivant Montesquieu, la représente. Pour s'en convaincre il suffit de remarquer que la contribution foncière en France , avec les accessoires , s'élève à 210 millions environ. On peut décupler cette somme pour avoir les revenus fonciers du royaume , qui seraient alors de 2 milliards 400 millions : or ce revenu suppose une valeur en biens-fonds de 60 milliards.

La somme totale des biens meubles et de toutes les marchandises qui se trouvent en France, quoique beaucoup plus difficile à évaluer, pourrait fort bien être portée à la même somme. Ce qui ferait en tout une valeur de 1 20 milliards. Or le numéraire de la France, suivant M.Necker, n'est que de deux milliards 200 millions environ. Voyez quelle immense disparité entre ces deux valeurs , dont , au dire de Montesquieu , l'une représente l'autre , et

dont chaque partie aliquote de l'une, représente une aliquote de l'autre !

Cependant, quand la quantité de l'argent vient à doubler, dit Montesquieu, on n'obtient, pour une même quantité d'argent , que la moitié des marchandises qu'on obtenait auparavant. — C'est vrai. Mais la chute de valeur de l'argent est dans ce cas la conséquence du rapport de sa quantité nouvelle avec sa quantité ancienne , et n'a aucun rapport avec la valeur des autres objets. Le vin aussi tombe (quand la récolte est abondante) à la moitié de sa précédente valeur : est-ce une preuve que la totalité des valeurs-vins soit égale à la totalité des autres valeurs réunies ?

Convenons que Montesquieu n'entendait absolument rien à la théorie des monnaies ; et j'ajouterai que personne n'y entendait plus que lui , jusqu'à Hume et Smith. Nous avons vu tout à l'heure qu'on ne pouvait plus écrire l'histoire ni les voyages , sans savoir au moins les éléments de l'économie politique : nous

(2) Esprit des Lois, liv. XXII, chao. 7.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE VI

pouvons ajouter qu'il n'est plus possible sans cela d'écrire raisonnablement sur la législation (i).

De cette fausse opinion que les monnaies sont le signe des autres valeurs, on a tiré, à diverses reprises, des conséquences déplorables dans la pratique. On a pensé qu'un écu, quelle que fût la quantité d'argent décorée de son nom, était un signe qui représentait également bien une valeur quelconque. Et en effet, si

Técu n'avait pas été une marchandise , une demi-once d'argent pouvait représenler aussi bien 60 livres de froment, qu'une once. Mais les effets ne procèdent pas des mots , ils procèdent de la nature des choses ; et quand les écus , sous Louis XIV , furent réduits à une demi-once , il arriva qu'ils n'achetèrent plus que trente livres de froment au lieu de soixante (2).

La valeur des monnaies sert fréquemment à donner une idée de la valeur de tout autre bien , à en faire l'appréciation. On estime qu'une étoffe vaut vingt francs l'aune, qu'un bien-fonds vaut cent mille écus ; et véritablement , si ces choses sont bien appréciées , la somme nous donne une idée assez exacte de leur valeur, même sans que ce prix soit constaté par une vente ou un achat. La multitude d'achats et de ventes que chacun est appelé à conclure , soit dans ses affaires, soit simplement pour satisfaire à ses consommations, donne à tout le monde une idée plus nette de la valeur de l'argent , que de la valeur de toute autre marchandise. Tout le monde est marchand de monnaie, puisque tout le monde a des emplettes à faire ; et la valeur de la monnaie , quoique variable , ne l'est pas aulant que celle de la plupart des autres marchandises dont la production, les qualités et la demande, sont sujettes à de plus grandes vicissitudes. Si l'on me disait qu'une aune d'une certaine étoffe vaut autant qu'un hectolitre de blé, ou que deux livres de tlié , je n'en connaîtrais pas la valeur aussi bien que lorsqu'on me dit qu'elle vaut vingt francs. Et si j'en cherche la raison , je ne tarde pas à m'apercevoir que j'ai été si souvent dans le cas d'acheter des objets d'un franc , de deux francs , de cinq francs , que j'ai appris à concevoir promptement l'idée de toutes' les choses

(i) Une ordonnance royale de 1819 établissait une chaire d'économie politique à l'école de droit. Cette disposition n'a jamais été exécutée.

(2) Ces démonstrations sur la nature des monnaies ne sont point superflues, puisque les mêmes erreurs sont journellement reproduites par des hommes qu'on devrait supposer profondément instruits en ces matières. M. Dufresne de Saint-Léon, homme habile dans les finances publiques où il a toujours rempli des fonctions importantes, dit, dans ses *Éludes du crédit public*, publiées en 1824 : « Le numéraire n'est pas une richesse nationale V ajoutée à la masse des autres richesses, et toute son utilité « consiste, quant à la nation, dans son caractère d'évaluation commune et de signe représentatif. » (P. 202.)

Comment peut-on dire qu'une chose pourvue d'une valeur que l'on peut obtenir pour vingt francs. Or la valeur de vingt francs est déterminée par la quantité des choses qu'on peut acquérir pour cette somme de monnaie.

Cela suffit-il pour qu'on lui donne le nom de mesure? Je ne le pense pas. Sans doute lorsque deux objets qui ont un cours établi, sont en présence, leur prix relatif est une indication de leur valeur relative. Tout autre produit servirait au même but : un meuble qui vaut autant que deux hectolitres de blé, a une valeur double de celui qui ne vaut qu'un hectolitre de blé. S'ensuit-il que le blé soit une mesure? Le caractère d'une mesure est d'être invariable elle-même, de manière qu'appliquée, à différentes époques, au même objet, on sache les variations qu'il a subies ; ou à des objets distants, quel est le rapport de leurs grandeurs. La monnaie, ni à vrai dire aucun autre objet, ne peut servir, en rai-

son de sa valeur, à mesurer exactement la valeur d'un autre objet, parce que la valeur de tout objet quelconque est variable de sa nature , et qu'en conservant soigneusement l'objet qui aurait servi de mesure, on ne lui trouve plus dans un autre temps, ni dans un autre lieu, la valeur dont il était pourvu.

Depuis trente ans nulle mine importante d'argent n'a été découverte ; le système de nos monnaies n'a subi aucune modification : cependant une somme de dix mille francs en argent, ne donne qu'une idée tout à fait inexacte de la valeur de dix mille francs il y a trente ans. Lorsqu'un voyageur nous rapporte que la base de la principale pyramide de Memphis a deux cents mètres de largeur, nous pouvons nous en former une idée précise , parce que la longueur d'un mètre n'a pas sensiblement varié lorsqu'il a été transporté d'Égypte en France ; mais lorsque le même voyageur nous rapporte qu'au Caire , un chameau vaut cinquante sequins, nous n'avons qu'une idée très- vague de sa valeur, même quand nous savons ce que le sequin contient d'or ou d'argent, parce que le métal lui-même n'a pas la même valeur au Caire et en Europe. Un Anglais qui apporte une pièce d'or de Londres à Paris , éprouve qu'elle vaut plus après avoir fait le

leur échangeable aussi réelle que le numéraire n'est pas une richesse, et qu'elle n'est qu'un signe? Le rôle d'évaluateur n'est pas une des utilités du numéraire. Quand je dis que ma maison vaut cent mille francs , je ne fais pas usage d'une somme de cent mille francs en écus. Il n'en coûte pas un sou de plus pour évaluer une terre d'un million qu'une paire de gants.

On dit quelquefois : A quel propos établir des principes aussi simples que personne ne songe à contester? Je réponds que les principes les plus simples sont ceux sur lesquels reposent les plus

importantes vérités, et qu'«7s sont presque généralement ignorés. Tons les jours on entend dire, tons les jours on lit, tantôt que les monnaies ne .sont pas une richesse, tantôt qu'il n'y a pas d'autres richesses réelles , et on fait des lois en conséquence.

DE LA MATIÈRE DES MONNAIES

voyage, parce qu'elle achète plus de choses à Paris qu'à Londres.

La monnaie est donc un bon appréciateur des objets qui se trouvent très-rapprochés de nous, parce que le grand usage que nous en faisons , nous apprend la valeur qu'elle possède au temps et au lieu où nous sommes; mais comme elle n'a pas une valeur invariable et absolue , elle ne saurait transmettre une idée invariable et absolue.

Maintenant je vais vous donner un exemple des fautes qui résultent de cette erreur.

On a cru qu'il y avait dans la monnaie un caractère de fixité , qui la faisait sortir du rang de simple marchandise. Les gouvernements se sont imaginé que l'unité monétaire, en sa qualité de mesure des valeurs, avait elle-même une valeur invariable ; et que , lorsqu'on payait une marchandise tantôt plus, tantôt moins, c'était nécessairement la marchandise qui changeait de valeur , et non la monnaie. Par une suite de cette opinion , on s'est imaginé qu'une livre tournois , par exemple, avait la même valeur, soit qu'elle fût représentée par certaines pièces, ou bien par d'autres, ou par des monnaies de papier. De là toutes les altérations des monnaies. On disait au gouvernement : Vous nous payez en une

monnaie qui ne vaut plus ce qu'elle valait. Le gouvernement répondait : Vunilé monétaire est une valeur fixe, ce sont les objets de consommation qui renchérissent (i).

Sully, pendant tout le temps de son ministère qui fut aussi long que le règne de Henri IV, persuadé que le gouvernement pouvait déterminer la valeur de la livre tournois comme la longueur de la toise, voulut que dans les monnaies douze onces d'argent valussent autant qu'une once d'or, quoique, dans le commerce, la proportion fût de 4 à 14. En convertissant de l'or en monnaie, il réduisait perpétuellement à 12, une valeur de 14 ; et les spéculateurs en ramassant les pièces d'or par le moyen des pièces d'argent, et les fondant ensuite, se procuraient, moyennant 12 onces d'argent, des onces d'or qu'ils revendaient ensuite pour 14 onces d'argent. Il en coûta beaucoup à l'État, parce qu'un ministre, éclairé d'ailleurs, voulut, dans ce cas particulier, lutter contre la nature des choses.

Dans certaines occasions il serait si curieux et quelquefois même si utile, d'avoir un type invariable des valeurs, qu'on a souvent cherché à s'en faire un. Si l'on y pouvait réussir, nous saurions avec précision ce que les valeurs, dont il est fait mention dans d'autres temps et dans d'autres lieux, peuvent valoir ici, aujourd'hui. Malheureusement il faut renoncer à toute notion certaine à cet égard. Nous savons de combien

(O C'est la réponse que faisait le parlement d'Aniileierre en 1810, lorsqu'on l'accusait d'acquitter ses

la grandeur d'un théâtre de l'ancienne Rome excédait celle d'un théâtre de Paris, parce qu'on a pu appliquer une mesure commune à l'un et à l'autre ; mais il nous est impossible de savoir

de combien les profits d'un acteur romain, à talent égal, excédaient les profits d'un acteur moderne , parce qu'il faudrait savoir, non-seulement de combien d'onces d'or étaient composés les gains de l'un et de l'autre ; mais de plus combien de choses ces onces d'or pouvaient acheter, objet sur lequel on n'a que des conjectures. En parlant de la valeur des monnaies , de ses causes et de ses variations, je vous dirai quelles tentatives on a faites pour parvenir à des appréciations de ce genre qui fussent tolérables. C'est ainsi qu'en géométrie , ne pouvant arriver à connaître exactement le rapport de la circonférence d'un cercle à son diamètre , on s'en forme du moins une idée approximative.

CHAPITRE VII

De la matière des monnaies.

L'histoire des monnaies des différents peuples nous les montre faites de bien des matières diverses. Les Lacédémoniens ont eu des monnaies de fer ; les premiers Romains en avaient de cuivre. Plusieurs peuples ont employé comme monnaies , des grains de cacao , des coquilles. Il y a eu en Russie jusqu'à Pierre I^{er} quelques monnaies de cuir (2). Beaucoup de nations modernes en font avec du papier ; mais les matières qui incontestablement réunissent le plus d'avantages, sont l'or et l'argent, que l'on désigne souvent par la dénomination de métaux précieux.

Ces avantages sont :

1^{re}* D'être inaltérables et homogènes ; de l'or est toujours de l'or, aussi longtemps qu'il conserve ses propriétés métalliques ;

on ne peut (du moins dans Téciat actuel de nos connaissances) ni le décomposer, ni le recomposer. Une once d'or pur , en Europe, est parfaitement semblable à une once d'or pur au Japon. Il n'y a pas deux qualités d'or pur.

2° Les métaux précieux se divisent en aussi petites coupures qu'on veut. Cette division n'altère par leur valeur, comme elle altérerait la valeur des pierres précieuses , puisque l'on peut ensuite réunir en un seul tout , par la fusion (sans nuire à leurs propriétés), des parties de métal qu'on avait divisées.

3° En troisième lieu , la valeur des métaux , bien qu'elle soit sujette à de grandes variations , n'est pas

engagements en un papier -monnaie qui était déprécié. (2)
Storch : volume de notes; note XIII.

TROISIÈME PARTIK. — CHAPITRE VII

exposée à des variations subites. Vous avouerez qu'il serait fort désagréable , lorsqu'on a une somme dans sa caisse , de la voir tomber en peu d'instant à la moitié, au quart de sa valeur; ce qui n'arriverait pas même lorsqu'on découvrirait inopinément des mines inépuisables d'or ou d'argent natif. Par des causes naturelles qui nous sont inconnues , ces métaux ne se sont jamais montrés à nous avec une extrême abondance, et leur extraction, leur traitement, sont toujours accompagnés d'une certaine difficulté, c'est-à-dire de certains frais qui en soutiennent la valeur. Suivant un calcul de M. de Humboldt, toute considérable que soit la quantité d'argent tirée des mines d'Amérique depuis trois siècles , elle égale à peine en poids la moitié de la quantité de fer que l'on tire chaque année des mines de France seulement ;

quantité qu'on évalue à 225 millions de kilogrammes, et qui est destinée à s'augmenter beaucoup.

Cette difficulté , ces frais (qui sont un mal en ce qu'ils privent beaucoup d'entre nous, dans bien des cas, de l'usage des métaux précieux comme ustensiles et comme meubles) n'ont aucun inconvénient dans l'usage que nous en faisons comme monnaie. Un écu de 5 francs ne nous servirait pas mieux , si , l'argent devenu plus commun , il fallait qu'il eût le double de poids pour avoir la même valeur. Au contraire, la rareté des métaux précieux, en donnant une grande valeur à un petit objet, permet de transporter facilement , et conséquemment avec moins de frais , des valeurs assez fortes d'un endroit à l'autre. Si l'argent ne valait pas plus que le fer, il faudrait pour faire une emplette de 25 à 30 francs porter avec soi un quintal de monnaie; ce qui serait fort incommode.

4" Enfin , un quatrième avantage des métaux précieux (qui n'est peut-être au surplus qu'une conséquence des trois autres) est que leur usage comme monnaies , étant répandu sur tout notre globe , ils possèdent au suprême degré ce mérite propre à la monnaie, qu'on est assuré, en les possédant, d'avoir une marchandise à l'usage de tout le monde, et qui conviendra indubitablement à tous les producteurs dont on voudra acquérir les produits en quelque pays qu'ils habitent ; tellement que si vous voulez des châles de Cachemire, ou du thé de Chine, vous avez la certitude d'en pouvoir acheter en allant dans le Cachemire ou en Chine l'argent à la main ; avantage qu'on n'aurait pas en y transportant tout autre produit qui pourrait n'y être d'aucune utilité , ou seulement n'y être pas suffisamment apprécié, et dont, par conséquent, il serait possible qu'on ne pût se défaire qu'en subis-

(i) Lorsqu'il ne peut s'élever aucun doute sur le sens (le mes expressions, j'emploie comme le vulgaire, les mot.s argent, numéraire, espèces , pour désigner les monnaies;

sant des conditions onéreuses. Les métaux précieux , au contraire, servant aux échanges chez les peuples qui ont la moindre communication avec le reste du monde , on est certain qu'ils leur conviendront. Partout on fait des échanges ; partout on a besoin de l'instrument qui a été reconnu le plus commode pour les conclure.

En étudiant les fonctions de la monnaie dans l'économie sociale, nous avons vu que des qualités purement physiques ne suffisent pas pour qu'une marchandise soit rendue propre à remplir ces fonctions ; il faut de plus qu'elle possède une qualité morale qui est la valeur, une valeur propre qui soit en elle; car de la monnaie n'est point un signe , comme un titre de propriété ; elle est la propriété même, la chose possédée , et ne donne un droit nécessaire sur aucun autre objet. Il faut donc qu'elle ait en elle-même sa valeur, la qualité qui en fait une portion de richesse.

Or la matière dont la monnaie est faite influe sur sa valeur propre ; elle y influe en raison de la valeur intrinsèque de cette matière , et en raison de la quantité qui s'en trouve dans chaque pièce de monnaie, ou dans chaque unité monétaire ; mais il ne faut pas croire qu'elle y influe exclusivement , et qu'une pièce de monnaie n'ait de valeur qu'en raison de la quantité d'argent ou d'or qu'elle contient. Un flambeau d'argent ne vaut pas moins , mais peut valoir plus que le métal qui s'y trouve contenu ; et vous savez en outre , messieurs , que la valeur d'une chose ne s'élève pas seulement en raison des frais de sa production , mais aussi en raison du besoin qu'on en a , en raison de sa rareté , soit que cette

rareté soit l'effet d'un monopole forcé , ou d'un monopole naturel.

Ces différentes causes agissent toutes , et à différents degrés d'intensité, sur la valeur de la monnaie , et sur la valeur de la matière dont la monnaie est composée. Nous devons donc les séparer constamment dans notre esprit ; quiconque ne regarde pas comme deux choses différentes la monnaie et la matière de la monnaie, ne saurait distinguer l'action des circonstances qui agissent diversement sur ces deux choses, sur ces deux marchandises différentes. Tout est obscur pour qui les confond ; tout devient clair pour qui les sépare (i).

Une valeur propre étant une qualité essentielle des monnaies , cette valeur devant même être assez durable pour que celui qui reçoit de la monnaie dans une vente , suppose qu'elle se conservera jusqu'au moment où il emploiera la monnaie dans un achat, nous devons désirer de connaître les bases sur lesquelles cette valeur repose , et leur solidité. Tel sera le sujet du chapitre suivant.

mais lorsqu'il s'agit de les désigner rigoureusement comme instrument propre à faciliter les échanges, je leur réserve exclusivement le nom de monnaies[^]

CHAPITRE VIII

Du fondement de la valeur des monnaies.

L'utilité (i) dont une chose est pour nous est le seul motif qui puisse nous faire désirer de l'acquérir, de la posséder. C'est donc l'utilité des monnaies qui nous porte à les rechercher, lorsque

nous avons une marchandise à vendre. Or l'utilité de la monnaie consiste dans ses usages que nous avons remarqués. Nous avons remarqué même que lorsqu'en échange de notre marchandise, quelle qu'elle soit, nous n'obtenons en argent qu'une valeur égale à celle que possède notre marchandise, il peut nous convenir de conclure l'échange ; car bien que, par supposition, la marchandise vaille son prix, nous pouvons, à égalité de valeur, avoir besoin d'une certaine marchandise plutôt que d'une autre ; de monnaie, par exemple, pour payer nos ouvriers, plutôt que d'une certaine étoffe que nous avons tous les moyens de remplacer à mesure que nous parvenons à la vendre.

Avançons d'un pas. De quelle quantité de monnaie aurai-je besoin ? D'une quantité d'autant plus grande que j'aurai plus de ventes et d'achats à conclure. Le manufacturier qui a besoin de vendre et d'acheter pour une somme de cinq cent mille francs tous les ans, aura besoin d'employer, dans le cours d'une année, beaucoup plus de monnaie que le portefaix qui, dans le même espace de temps, ne reçoit en salaires et ne dépense en consommations que mille francs.

Cette quantité de monnaie que les individus qui composent une nation, ont besoin d'employer, est aussi d'autant plus considérable qu'ils gardent plus longtemps dans leur bourse ou dans leur caisse, les sommes dont ils croient avoir l'emploi. Si je me procure aujourd'hui les sommes dont je n'aurai l'emploi que dans un mois, j'aurai une fois plus d'argent dans ma caisse, que si je ne me les procure que quinze jours à l'avance ; car, dans le premier cas, ma caisse contiendra tout à la fois la somme que je dois dépenser dans quinze jours, et celle que je dois dépenser dans un mois.

De quelque façon que ce soit , comme on ne peut pas employer à l'instant même l'argent que l'on reçoit ; comme il y a des genres d'affaires et de consommations où l'on a besoin de garder toujours par devers soi une

(i) On est prié de ne point oublier le sens dans lequel ce mot est employé dans tout le cours de cet ouvrage. L'utilité d'une chose est la capacité de servir qui est en elle.

(2) Cette proposition n'est pas contradictoire avec celle qui établit que l'argent n'est pas la même chose que les capitaux. Tout argent n'est pas capital, tant s'en faut; mais l'argent qu'on emploie dans les affaires pour subvenir aux appels de fonds que nécessite le mouvement des

certaine somme pour faire face aux appels imprévus de fonds , on peut dire qu'une nation , suivant l'état de sa population , de son industrie , et suivant son activité et son intelligence , a besoin d'employer habituellement une somme quelconque de monnaie. Cette somme peut être fort difficile à évaluer ; mais enfin c'est une quantité de monnaie très-réelle , et que l'on connaîtrait , si l'on pouvait , à un certain jour fixé , obtenir de tous les habitants d'un pays , une déclaration franche de toute la valeur monétaire qu'ils se trouvent avoir en leur possession ; car, comme on perd un intérêt en gardant de l'argent, je présume ici que personne n'en garde au delà de ce qu'il croit avoir besoin d'en garder (2). Si quelques personnes thésaurisent, considérons ici le soin qu'elles prennent de garder un trésor en réserve , comme l'effet d'un besoin ; et disons que ces personnes-là ont habituellement besoin de garder par devers elles une certaine quantité d'écus dont les personnes mieux avisées savent faire un meilleur emploi.

De toutes manières, un pays selon l'état de sa richesse, de son industrie, ou même de ses préjugés, emploie une valeur monétaire quelconque, qui varie suivant que le pays prospère ou décline, suivant que l'on sait y mettre ou non la monnaie à profit, mais qui, dans un état donné, serait susceptible d'une appréciation rigoureuse. Voilà ce qui détermine l'étendue de la demande de monnaie que l'on fait dans un tel pays. Et pour fixer nos idées sur des nombres, en supposant que la France, dans son état actuel, ait besoin d'avoir habituellement, dans ses bourses et dans ses caisses, au service des échanges qu'elle est appelée à faire, une valeur monétaire de deux milliards; c'est-à-dire, assez de monnaie pour acheter tout ce que l'on pourrait obtenir, au cours du jour, pour deux milliards de francs, nous pouvons regarder cette valeur monétaire que réclament les besoins de la France, comme une quantité fixe et invariable tant que ses besoins demeurent les mêmes.

La quantité de la monnaie que l'on verserait en France ne changerait rien au besoin de monnaie qu'éprouve la nation. Elle n'aurait toujours à offrir contre de la monnaie que la même quantité de marchandises, et demanderait à en acheter la même quantité; conséquemment, si l'on jetait dans la circulation de la France quatre milliards de francs, au lieu de

affaires, fait partie du capital de l'entreprise; et la portion de monnaie qui reste oisive pendant l'attente, est un capital qui perd son temps. 11 en est de même au surplus d'un objet destiné à la consommation, comme un pain de sucre qui attend dans le magasin le moment d'être vendu; avant d'être vendu, il fait partie d'un capital; aussitôt qu'il a passé dans les mains d'un consommateur, il ne fait plus partie d'aucun capital.

deux milliards que , dans notre hypothèse , elle possède maintenant , ces quatre milliards ne pourraient toujours acheter que la même quantité de biens ; ils ne pourraient servir qu'à conclure le même nombre de marchés. La seule différence qu'il y aurait , serait que l'on donnerait deux francs où l'on en donnç un ; une pièce de vingt sous ne vaudrait plus que ce que vaut ac uellement une pièce de dix sous; et il faudrait donner deux écus de cinq francs pour acheter ce qu'on obtient maintenant avec un seul.

Ces conséquences sont une suite nécessaire de la nature des monnaies et de l'usage qu'on en fait. Elles nous fournissent l'explication d'un fait constant et des mieux avérés ; c'est que toutes les fois qu'on a augmenté le nombre des unités monétaires, leur valeur a baissé en proportion , et qu'elle a augmenté à mesure qu'on a diminué ce nombre.

La supposition d'un doublement rapide dans la quantité d'une monnaie métallique , _^ est extrême et inadmissible ; toutefois vous concevez que sa quantité pourrait augmenter jusqu'à un certain point. On pourrait multiplier les écus , et leur valeur diminuerait par suite , jusqu'à tomber un peu au-dessous de la valeur d'un petit lingot du même poids et de la même finesse. Qu'arriverait-il alors? Le propriétaire de la pièce de monnaie ne s'en servirait plus comme monnaie ; il s'en servirait comme lingot, parce que le lingot valant davantage , le maître de la pièce acquerrait plus de choses avec le lingot qu'avec la pièce. En d'autres mots , on fondrait les monnaies; rien ne pourrait l'empêcher ; la loi la plus sévère ne réussirait pas à prévenir cette pratique ; et cette loi serait injuste ; elle serait une violation de propriété , car un écu est la propriété de celui qui l'a acquis légitimement : il

peut en user et même en abuser, sans que personne , pas même le législateur, puisse s'y opposer sans iniquité.

C'est , messieurs , la raison pour laquelle l'argent monnayé ne tombe point au-dessous de la valeur du même poids d'argent en lingots ; et la valeur de celui-ci est maintenue par l'étendue de l'emploi qu'on en peut faire dans les arts , ou comme objet d'exportation , c'est-à-dire par l'étendue de l'emploi qu'on en fait comme meuble ou comme monnaie dans le monde entier.

Si, par une supposition contraire, le gouvernement ne fabriquait pas autant de pièces qu'il s'en détruit, ou qu'il s'en exporte, et si, conséquemment, les pièces, à mesure qu'elles diminueraient en nombre , augmentaient en valeur, jusqu'à valoir toujours autant que les deux milliards de valeur monétaire actuellement supposée indispensable pour faire le service des échanges, qu'arriverait-il? Chaque pièce de monnaie parvenant à une valeur supérieure à celle d'un petit lingot de même poids et de même finesse, le gouvernement

CHAPITRE VIII

gagnerait sur chaque pièce fabriquée ; mais il faudrait qu'il en fabriquât peu pour soutenir leur valeur; et en gagnant davantage sur la fabrication de chaque pièce, il gagnerait sur un moins grand nombre de pièces. En même temps , s'il mettait en circulation beaucoup trop peu de monnaie en proportion des besoins , il établirait une forte prime en faveur de la contrefaçon ; car il y aurait un gros bénéfice , pour les contrefacteurs , à convertir les lingots en monnaie , même au poids et au titre voulus par les lois.

Les gouvernements préfèrent en général fournir aux besoins de la circulation assez complètement, pour qu'il y ait peu de bénéfice à frapper monnaie; quelques-uns d'entre eux , fort mal à propos selon moi , consentent même à fabriquer à perte ; et quand ils multiplient les pièces , au point d'en faire baisser la valeur au-dessous de celle d'une lingot de même poids et de même finesse, on fond leur monnaie.

Telles sont , messieurs , les raisons pour lesquelles la valeur de l'argent-monnaie n'est jamais le moins du monde au-dessous, et n'est jamais que ^{un} peu de chose au-dessus de l'argent-lingot. Chez nous , à présent , l'argent monnayé ne vaut pas plus d'un pour cent au delà de ce qu'il vaut en lingots ; c'est-à-dire , que si, à finesse égale, un kilogramme d'argent-lingot achète cent livres de café de la Martinique , un kilogramme d'argent monnayé, ou 40 écus de 5 francs, en achèteront cent une livres; et cette prime en faveur de l'argent monnayé ne suffit point pour payer la totalité de ses frais de fabrication.

Telle est la valeur de l'argent monnayé en France. Or, avec cette valeur, qui est en grande partie déterminée par la nature des choses, il faut à la France, pour subvenir à ses échanges, une quantité de numéraire déterminée aussi, mais très-imparfaitement connue. La quantité des pièces qui ont été fabriquées sous un certain type, ne nous fournit qu'un renseignement insuffisant. On sait, à la vérité, quelle quantité de pièces ont été fabriquées sous l'ancien régime , du temps de la république , et sous Napoléon ; mais on ne sait point quelle quantité de ces pièces ont été fondues et exportées. On ne sait point quelle quantité de pièces circule encore provenant des anciennes fabrications. Les pièces de cuivre , qui font une partie de nos ventes et de nos achats, et

remplacent les pièces d'argent, forment une portion inconnue de nos monnaies. 11 y en a de toutes les époques, et j'ai trouvé, dans nos provinces, de ces pièces de cuivre qui circulent depuis le temps où nous étions sous la domination des empereurs romains. Elles passent pour un liard, deux liards, un sou, deux sous, avec l'effigie de ces maîtres du monde.

Les pièces d'or et d'argent du même temps ont passé soit dans le creuset du fondeur, lorsqu'on ne connaissait pas la valeur que leur donne leur antiquité,

DU FONDEMENT DE LA VALEUR DES MONNAIES

soit dans les cabinets de médailles, lorsqu'on a su apprécier ce mérite.

Enfin, ce qui rend plus difficile encore de connaître la somme des monnaies en circulation, ce sont les nombreux suppléments à la monnaie dont on fait usage, tels que les billets de banque, les papiersmonnaie ayant un cours forcé, les lettres de change, les virements de parties, ou compensations de dettes par les créances, toutes choses dont je vous entretiendrai en leur lieu.

Heureusement que l'évaluation de la somme des monnaies de tel ou tel pays, tout en flattant la curiosité, n'a presque point d'utilité pratique. Ce qu'il y a d'utile, c'est de savoir ce qui constitue une bonne ou une mauvaise monnaie, c'est de connaître de combien sa valeur est au-dessus ou au-dessous du lingot; car c'est seulement de la différence de valeur courante qui se trouve

entre le métal en lingots et le métal frappé en pièces , que peut naître la perte ou le gain habituels que l'on fait sur la fabrication des monnaies ; or la connaissance de la quantité effective des espèces et de la quantité que réclament les besoins de la circulation n'est pas nécessaire pour savoir quelle est cette di8i)arité de prix ; il suffit de savoir quel est le prix du lingot payable en argent monnayé.

M. Necker, en 1784 , croyait que le numéraire de France s'élevait à 2 milliards 200 millions de livres tournois. Il se fondait sur la quantité de pièces fabriquées depuis la refonte générale de 1726, sur quoi il faisait une déduction de 3 à 400 millions. Je crois qu'il ne portait pas cette déduction assez loin ; car la fonte et l'exportation ont été assez grandes dans plusieurs circonstances ; mais je ne veux pas m'engager dans une controverse à cet égard ; et quoique la valeur de l'argent ait sensiblement décliné depuis 1784, quoique le nombre des transactions , la richesse générale , et par conséquent les besoins se soient accrus depuis la même époque , je ne serais pas éloigné de penser que 2 milliards de francs , valeur actuelle , ne fussent suffisants pour les besoins que la France a maintenant de cet instrument des échanges (i).

De toutes manières cette donnée statistique ne peut rien ajouter ni ôter à la solidité des principes. IMais admettons qu'il faille à la France , dans l'état actuel

(i) Le besoin de monnaie n'augmente pas dans la même proportion que la richesse nationale. Sans doute là où il y a plus de biens à échanger et d'activité , les échanges sont plus multipliés, et il faut une plus grande quantité de l'instrument des échanges; mais aussi l'activité et l'industrie font qu'on emploie l'instrument plus à profit. La même somme de numéraire sert à Paris à dix

échanges successifs, tandis qu'au fond d'une province, une somme pareille est à peine employée une fois; le marchand qui vient de vendre, reste longtemps sans pouvoir racheter les objets sur lesquels roule son industrie; pendant ce temps.

de ses richesses et de son commerce , un instrument de circulation valant 2 milliards de francs ; cela fait 10 millions de kilogrammes d'argent au titre actuel. Or , d'après les raisons que je viens d'exposer , il n'est pas possible de consacrer beaucoup plus , ou beaucoup moins , de cette quantité de métal , aux monnaies françaises. Si l'on en fabrique tous les jours, ces nouvelles pièces en remplacent de vieilles que l'on retire de la circulation , ou bien des neuves qui s'exportent, ou bien encore il est possible que la masse de la population et des richesses allant en croissant , le besoin qu'on éprouve de l'agent général des échanges, augmente dans la même proportion ; ou bien enfin il se peut que la valeur de l'argent-lingot et de l'argentmonnaie allant en déclinant de concert, il faille un plus grand nombre de pièces pour ne faire que la même valeur. Il est même probable que toutes ces causes réunies agissent de concert.

Quoi qu'il en soit, admettons que 10 millions de kilogrammes d'argent soient la quantité de ce métal que, suivant sa valeur actuelle, réclame la monnaie nécessaire à la France.

Admettons en même temps que 10 autres millions de kilogrammes soient la quantité d'argenterie que la France (dans l'état actuel de ses richesses, et avec la valeur actuelle du métal) puisse employer.

Alore, ramenant les métaux précieux et les monnaies à tous les principes que je vous ai exposés sur la valeur des choses, ainsi

que sur les frais de production et les besoins, nous dirons que dans l'état présent des choses, 20 millions de kilogrammes d'argent sont la quantité de ce métal que la France demande au prix qu'il a actuellement ; et nous concluons des mêmes principes , que , si la valeur du métal-argent venait à décliner , la consommation que la France en fait , augmenterait infailliblement. Elle augmenterait 1" parce que l'argenterie baissant de prix serait à la portée d'un plus grand nombre de fortunes ; 2" parce que les monnaies baissant de valeur , il faudrait un plus grand nombre de pièces pour opérer le même nombre de transactions.

Telles sont les bases de la demande qui existe (pour ce qui est de la France toute seule) du métal servant à faire des monnaies ; et quant à la quantité offerte de

le produit de la vente demeure oisif entre ses mains. Les placements sont difficiles; on garde longtemps l'argent qu'on veut faire fructifier. Enlin dans les pays industriels et riches, on supplée au numéraire par le crédit, et surtout par l'emploi des effets de commerce, des billets de confiance , et des autres signes représentatifs de la monnaie.

Les besoins d'argent-monnaie ne s'augmentent donc jamais dans la même proportion que les besoins qu'on a des autres produits, et l'on peut dire avec vérité que, proportion gardée, plus un pays est riche comparé à un autre, et moins il a d'argent.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX

ce même métal , elle consiste dans la quantité qu'en peuvent fournir (au prix qu'il a) les exploitateurs des mines et les commerçants qui en font venir. Je vais m'expliquer par un exemple.

M. de Humboldt dit , dans son Voyage, que la mine de Valenciana , au Mexique , coûte , de frais annuels pour son exploitation , 5 millions de francs de notre monnaie; à quoi il faut ajouter 3 millions qu'elle paye à ses actionnaires. Admettons pour un moment que l'état de cette exploitation soit le même qu'à l'époque où M. de Humboldt l'a visitée ; du moment qu'elle rembourse 5 millions d'avances annuelles, et 3 millions pour les profits du sol et les profits des capitaux qu'on y emploie, elle produit 8 millions de notre monnaie, qui font 40 mille kilogrammes à 9/10 de fin, ou 36 mille kilogrammes d'argent pur (i).

Je dis dès lors que la mine de Valenciana peut mettre sur le marché 36 mille kilogrammes d'argent pur ; mais avec cette restriction , que c'est au prix qu'il a maintenant, c'est-à-dire avec la quantité de produits qu'un kilogramme d'argent pur peut acheter actuellement ; et qu'elle ne pourrait vraisemblablement pas en fournir la même quantité, s'il venait à baisser de valeur; car il se pourrait qu'alors quelques-uns de ses filons ne rendissent pas leurs frais , ne payassent pas ce que coûtent les journées d'ouvriers , la nourriture des chevaux , le mercure et le combustible employés à raffinage , etc. Dans ce cas, la mine de Valenciana jetterait dans la circulation moins de 36 mille kilogrammes d'argent pur, parce que ce métal aurait baissé de valeur.

Ce que je dis de cette mine peut s'appliquer aux autres. On en connaît plusieurs qui ont été successivement abandonnées ,

parce que la valeur de l'argent était tombée trop bas , pour que leur produit pût rembourser leurs frais. Voilà ce qui borne la quantité offerte.

Par un motif analogue , si les négociants , qui font venir des espèces , étaient exposés à des saisies , si la guerre les forçait à payer de plus fortes primes d'assurance, ils cesseraient de faire venir des espèces, jusqu'à ce que la valeur du métal fût remontée assez pour les indemniser de leurs frais , qui sont aussi des frais de production ; car l'argent n'est entièrement produit pour nous , que lorsqu'il est mis à notre portée.

C'est ainsi que la valeur où est monté l'argent par les besoins qu'on en a , permet d'en répandre une certaine quantité dans la circulation , et que cette quantité est bornée par le prix que les consommateurs peuvent mettre à cette denrée.

() On sait que ces mois , O/IO" de fin , signifient que le métal est composé de 9 parties d'argent pur, auxquelles on ajoute une partie d'alliage.

Un peu d'alliage a été reconnu nécessaire dans les monnaies d'or et d'argent : outre qu'un affinage complet augmenterait beaucoup les frais de fabrication , il paraît que le cuivre qu'on mêle aux métaux précieux ajoute quelque chose à leur dureté , et fait durer les pièces plus longtemps; mais on ne regarde comme monnaie et l'on n'attache du prix qu'aux neuf parties d'argent fin, qui se trouvent dans les pièces d'argent; le cuivre, qui sert d'alliage, n'a aucune valeur. Si on voulait l'en retirer pour le vendre séparément, il ne payerait pas les frais de l'opération. Les 21/2 grammes de cuivre, qui se trouvent dans une pièce de cinq francs, valent à peu près un centime. L'addition du cuivre à l'ar-

gent fait donc partie des frais de fabrication. L'argent , qui arrive en Europe , y arrive presque tout sous la forme de piastres , qui portent déjà du cuivre ; ce qu'il faut en ajouter pour baisser le titre des piastres jusqu'à celui de nos monnaies, est peu de chose et coûte fort peu. Lorsqu'on transforme en monnaie des ustensiles d'argent, il faut plutôt, pour les amener au titre de nos monnaies , y ajouter de l'argent pur que de l'alliage.

La même observation peut se faire sur la monnaie d'or.

CHAPITRE IX

Pourquoi la valeur de l'argent n'est pas tombée davantage postérieurement à la découverte de l'Amérique.

Les principes que je viens de développer par rapport à l'argent (et qui sont les mêmes que je vous ai exposés par rapport aux autres produits) nous mettent en état d'expliquer un fait assez extraordinaire.

On a des raisons de croire que l'immense fécondité des mines d'Amérique a versé dans le monde douze fois autant de métaux précieux qu'il y en avait auparavant. Il semblerait que , dans chaque échange où l'argent entre comme un des termes de l'échange , on devrait en donner douze fois autant qu'on en donnait jadis. Or il ne paraît pas que, pour acquérir, en même quantité , les choses qui semblent avoir dû le moins varier de valeur, on donne au delà d'une quantité d'argent six fois plus grande.

Voici l'explication de ce fait qui a longtemps embarrassé les publicistes :

Vers le temps où les mines du nouveau monde furent découvertes, plusieurs circonstances contribuèrent à augmenter le besoin que l'on avait d'argent.

1° Les progrès de l'industrie, en multipliant les produits , les producteurs c(les consommateurs ,

VALEUR DE L'ARGENT APRÈS LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

augmentèrent le nombre et l'importance des échanges. Il fallut plus de valeur monétaire qu'auparavant; et, pour arriver à cette valeur, il fallut une quantité d'argent d'autant plus grande, que la valeur de cette marchandise baissait par son abondance même.

2° Les mêmes progrès de l'industrie , en multipliant les profits des producteurs, en ajoutant à leur aisance, comme à leur nombre, permirent de placer plus d'épargnes en ustensiles d'argent.

Les mêmes causes ont agi sur l'or. Combien n'emploie-t-on pas plus de bijoux qu'autrefois ! Considérez seulement le nombre des montres à boîtes d'or et d'argent, qui se font à présent. Du temps de Henri IV et de Louis XIII, très-peu de personnes portaient des montres ; c'étaient des curiosités réservées pour les grands et pour les riches. Maintenant les montres sont répandues dans toutes les classes de la société. A Genève seulement on en fabrique 80 mille par année , et , quand le commerce va bien , ce nombre est porté jusqu'à 160 mille. Il n'y a pas d'étudiant dans

les universités de l'Europe , il n'y a pas de charretier sur nos grandes routes , qui n'aient des montres dans leurs goussets.

3° Enfin, le passage aux Indes par le cap de Bonne- Espérance , ouvrit une communication directe avec des pays où le métal d'argent était plus rare encore et plus précieux qu'il n'était en Europe. Dans les envois du commerce , aucune marchandise n'était portée en Asie avec plus d'avantage que l'argent , et il en est encore de même.

Telles sont les causes bien claires , bien évidentes, qui ont voulu que , postérieurement à l'année 1000, on ait eu graduellement besoin , dans le monde , d'une valeur en argent plus forte qu'auparavant. Ces causes nous montrent qu'on avait à la fois l'envie d'employer plus d'argent , et des moyens plus puissants pour l'acquérir. Or ce sont ces moyens supérieurs d'acquérir, par des marchandises , l'argent versé dans la circulation par les producteurs de ce métal , qui l'ont empêché de baisser dans la même proportion que son abondance était accrue.

Représentons , pour un moment , toutes les marchandises par le blé, dont le prix, par rapport à l'argent , nous est connu aux diverses époques dont nous parlons. Là où il se présentait sur le marché 268 grains d'argent , poids de marc , il s'en est présenté 3,200. S'il ne s'était pas offert sur les mêmes marchés plus de blé qu'auparavant , on n'aurait toujours offert qu'un seul hectolitre de blé pour avoir 3,200 grains d'argent. Au lieu de cela , on a offert deux hectolitres pour obtenir cette quantité d'argent; l'offre du blé et de la plupart des autres denrées (que nous représentons ici par le blé) a donc doublé pen-

dant que l'offre de l'argent est devenue douze fois plus considérable ; et , comme dans notre langage , offrir du blé c'est la même chose que demander de l'argent , et offrir de l'argent c'est la même chose que demander du blé , nous pourrions poser ce théorème qui, ainsi que vous le verrez, est prouvé par les faits : En même temps que l'offre de l'argent , comparativement à ce qu'elle était avant la découverte de l'Amérique, a augmenté dans la proportion de 1 à 12, la demande du même métal a augmenté dans la proportion de 1 à 2 , et sa valeur (qui n'est que l'expression du rapport entre la quantité offerte et la quantité demandée) a conséquemment baissé dans la proportion de 0 à 1 .

Ce qui , en nombres ronds , se rapproche beaucoup de la vérité.

Un auteur anglais dont l'opinion a beaucoup de poids en cette matière, et que, par conséquent, je ne peux pas passer sous silence , David Ricardo , dit à l'occasion de cette doctrine , que l'étendue de la demande n'exerce aucune influence sur la valeur de l'argent ni d'aucune autre denrée ; que leur valeur, à toutes , est irrévocablement déterminée par leurs frais de production; qu'on les obtient toutes pour le prix qu'elles coûtent à produire , parce que si l'une d'elles valait sur le marché plus qu'elle ne coûte à produire , la concurrence des producteurs qui se porter'aient de préférence vers ce genre de production , en ramènerait le prix au niveau des frais. Ricardo a raison , et je crois n'avoir pas tort.

On ne paye pas un produit, fût-ce le métal d'argent , au delà de ses frais de production ; mais la demande qu'on peut en faire quand les nations parviennent à une situation plus prospère , permettant d'élever le prix qu'on peut y consacrer, les producteurs de cette marchandise peuvent exploiter des mines plus dis-

pendieuses , soit en raison des difficultés de l'exploitation , soit à cause des prétentions plus élevées des propriétaires du fonds. On vend bien toujours un produit selon ce que coûtent les services productifs auxquels il doit l'existence ; mais il y a des services qui , ne pouvant pas être fournis au delà d'une quantité bornée, se font payer à un prix de monopole. Le propriétaire d'un bon vignoble, en louant chacun de ses arpents plus cher que ne le fait le propriétaire d'un mauvais terrain , se prévaut de la rareté des bons crus , pour faire payer le service productif de sa terre plus cher que celui d'un autre terrain. Il en est ainsi du service foncier de plusieurs mines. Les plus fécondes se louent plus cher; ou si le propriétaire lui-même les fait exploiter, il en tire un profit foncier supérieur à celui que tire tel autre propriétaire (i).

(i) Il est impossible que les partisans de l'opinion de

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX

Quelques personnes ont paru craindre que les désordres qui pourront survenir dans les Etats nouvellement devenus indépendants en Amérique, n'anéantissent l'approvisionnement de métaux précieux que nous fournissent les Cordillères. Je ne pense pas qu'un pareil événement nuisît essentiellement aux développements que semble devoir prendre l'industrie du reste du monde. Sans doute , si la production des mines diminuait considérablement ou devenait nulle , le monde perdrait un objet d'échange , de même que des produits qui lui conviennent et des débouchés favorables à ses producteurs de toutes les nations. Cependant les métaux précieux sont au nombre des produits dont

on se passe avec le moins d'inconvénients. Comme marchandises de luxe on consommerait moins de dorures et de meubles d'argent. Comme monnaies, les déperditions n'étant pas remplacées, les mêmes pièces, devenant par degrés plus précieuses, acquerraient par degrés une plus grande quantité de tout autre produit ; avec le même nombre de pièces, avec le même poids d'argent ou d'or, on serait plus riche ; mais cet effet serait probablement très-lent, soit parce que chacun est très-intéressé à la conservation des métaux précieux, soit parce qu'on trouverait des substituts à la monnaie dans les signes représentatifs par lesquels on peut la suppléer en grande partie.

Au reste, une disette de métaux précieux n'est nullement à craindre. Dans tous les temps les États qui posséderont les Cordilières, seront vivement intéressés à cultiver leurs produits. Les propriétaires des mines en tirent leurs revenus, et les gouvernements des contributions. Ils sont intéressés de même à l'exportation des métaux : car si l'on en produisait sans les exporter, leur valeur déclinerait ; on abandonnerait successivement, d'abord une mine, puis une autre, quand elles ne payeraient plus leurs frais, et l'on perdrait ainsi cette source de revenus.

On serait plutôt fondé à concevoir une crainte opposée ; car on peut supposer que les mines deviendront plus productives à mesure que les lumières et l'industrie se répandront ; et l'indépendance des États nouveaux est de nature à favoriser leurs développements. Si leurs produits ont déchu momentanément à cause des crises politiques, ces produits ne tarderont guère à revenir à leur ancien taux et à le surpasser. Suivant M. Brongniart, dans son *Traité de Minéralogie*, les Cordilières seules, avant l'insurrection, fournissaient chaque année 875,000 kilogrammes d'argent.

On évaluait à 72,500 kilogrammes la quantité extraite tous les ans des autres mines. Ce qui fait en

Ricardo nient cet effet qui se manifeste dans beaucoup d'autres produits. Entre personnes qui entendent bien l'économie politique, il ne peut y avoir que des dissensi-

ment 947,500 Kilogrammes d'argent pur, valant au cours du jour environ 190 millions de notre monnaie. Pour peu que cette prodigieuse quantité d'argent continue à être produite , que deviendra-t-elle ? Cette marchandise ne s'avilira-t-elle pas davantage , à mesure que les années nous apporteront un si riche tribut?

Messieurs , quoique l'argent soit une marchandise durable et assez précieuse pour que chacun de ceux entre les mains de qui elle passe , soit intéressé à la conserver soigneusement et à rendre à la circulation tout ce qu'il en a tiré momentanément pour son usage, il s'en perd néanmoins une assez forte partie.

1° L'usure que subissent les ustensiles d'argent est , au total , très-considérable en raison de ce que ces ustensiles sont fort multipliés, qu'ils sont en général très-maniables , qu'ils présentent une surface étendue relativement à leur masse , et sont perpétuellement employés. Considérez, je vous prie, combien de cuillers, de fourchettes, de gobelets, sont constamment exposés au frottement de ceux qui s'en servent , et de ceux qui les nettoient. Les pièces de monnaie présentent aussi beaucoup de surface, surtout celles qui sont petites; quoique le frottement en emporte très-peu chaque jour, ce peu , multiplié par le nombre de pièces et par celui des jours de l'année, ne laisse pas d'avoir quelque importance. Des anciennes pièces françaises, de 24, 12,

et 6 sous, il a été frappé depuis 1726 jusqu'en 1794 , pour une somme de plus de 50 millions, et , d'après une expérience que j'ai faite , j'ai lieu de croire que , l'une portant l'autre , elles avaient perdu par le frottement un quart de leur poids, c'est à dire qu'il y avait eu de perdu , sur cette petite monnaie seulement, plus de 12 millions ! Réfléchissez aux perles du même genre qui se répètent dans tous les pays du monde , même dans ceux où l'on a de la monnaie de papier, et où l'on fait néanmoins usage de monnaie d'argent pour les coupures.

2" L'argent employé aux broderies, aux argentures, et même aux plaqués, ne dure que le temps que ces meubles durent ; ce qu'on en retire de métal précieux quand le meuble est hors de service , se réduit à peu de chose. Smith dit que de son temps la seule manufacture de Birmingham consommait en placages pour 120,000 francs de notre monnaie par année ; et depuis Smith , cette manufacture a plus que doublé. Le peu d'argent employé aux préparations chimiques et pharmaceutiques , est entièrement perdu.

5° Une autre perte annuelle est celle des sommes enfouies et cachées dont la connaissance meurt avec

ments apparents; et en s'expliquant sur le sens que chacun a donné aux expressions , il est impossible que l'on ne soit pas tôt ou tard du même avis.

VALEUR DE L'ARGENT APRÈS LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

leur maître, et surtout celles qu'engloutissent les flots de la mer (i). Or il ne périt pas un navire où il ne se trouve pour une somme plus ou moins forte d'espèces et de meubles d'argent , même lorsque l'équipage a le bonheur d'être sauvé. Les bâtiments qui apportent de l'argent d'Amérique , presque tous ceux qui vont trafiquer aux Indes orientales et en Chine , ont même une partie de leur cargaison en argent ; et tous n'arrivent pas à bon port.

Ces différentes causes de destruction réunies seraient loin, cependant, d'absorber pour 190 millions d'argent qu'on suppose annuellement fournis par les mines. Que devient le surplus? Il augmente la masse des monnaies , et la masse des ustensiles d'argent du monde entier ; et ce marché est si vaste , que nous devons être peu surpris que cette quantité de métal , qui , après tout , ne fait pas la dixième partie du numéraire qu'on attribue à la France , n'y produise pas une grande sensation. Songez , messieurs , combien de pays sont dans une prospérité croissante. Depuis cent ans la population de presque tous les États de l'Europe s'est accrue; ce qui suppose une augmentation de richesses et de nouveaux besoins en numéraire et en ustensiles. De semblables progrès ont été bien plus frappants encore dans les colonies devenues indépendantes. Les États-Unis nous montrent une nouvelle nation tout entière à chaque génération. L'Amérique espagnole, Saint-Domingue , ont prospéré malgré leurs crises , peut-être à cause de leurs crises. Entre les mains des Anglais , l'Inde devient un empire sinon puissant, du moins plus commerçant et plus peuplé qu'il n'était. Il n'y a pas jusqu'à cette terre si in-

grate qui forme , sous le nom d'Australasie , la cinquième partie du monde, qui ne nous off"re déjà au port Jackson , à la terre de van Diemen , de nouvelles sociétés civilisées , auxquelles il faut des monnaies et des ustensiles d'argent ; et cela sur des plages, où, jusqu'à notre siècle, il n'existait que quelques sauvages épars , à qui l'usage des métaux précieux , et même de tous les métaux , était absolument inconnu.

Devons-nous être surpris que l'argent tiré journellement des mines, trouve à se placer à mesure qu'il est produit au jour? Si les mines cessaient d'être fécondes, comme je ne pense pas que ce fût un obstacle à la marche progressive des habitants de la terre , et comme le besoin de ce métal irait en augmentant sans qu'il pût être multiplié , il est probable qu'il deviendrait de jour en jour plus précieux, et finalement très-rare. Mais c'est, ainsi que je l'ai dit, une disette dont nous ne paraissions pas menacés.

(i) D'après un relevé qui a été fait en Angleterre, et que j'ai pris dans les papiers publics, il y a eu dans le cours de l'année 1827 seulement : 481 navires

M. de Humboldt, dans son Voyage à la Nouvelle- Espagne , nous apprend que depuis cent ans , le produit des mines du Mexique s'est accru dans le rapport de 25 à HO ; et il ajoute que l'abondance de l'argent est telle dans la chaîne des Cordilières , qu'en réfléchissant sur le nombre de gîtes de minerais, qui sont restés intacts, ou qui n'ont été que superficiellement exploités , on serait tenté de croire que les Européens ont à peine commencé à jouir de leurs riches produits.

Il est impossible que les progrès qui s'observent dans tous les travaux de l'homme, n'embrassent pas l'extraction des métaux

précieux.

Déjà, à l'aide des capitaux et des lumières de l'Angleterre, on applique aux mines des Cordilières de meilleurs modes d'exploitation , et notamment les machines à vapeur qui diminueront les frais , et permettront d'attaquer des filons que l'on ne pouvait , sang cela , travailler avec profit. Je sais que les premières tentatives de ce genre ont été contrariées par les préjugés de ces contrées et par les crises commerciales qui ont affligé la Grande-Bretagne ; mais ces obstacle! passeront, et les bonnes méthodes resteront.

Samuel Turner, dans son Voyage au Thibet, assure que la poudre d'or qui s'échappe des montagnes forme un des principaux articles d'exportation de cet empire , et indique , dans ces montagnes , les plus hautes du globe , des mines plus riches peut-être que celles des Cordilières , qui perdraient ainsi la primauté de leurs richesses , comme elles ont déjà perdu celle de leur élévation. Au reste, ce ne seront pas les habitants actuels du Thibet qui exploiteront jamais ces mines ; leur industrie est peu de chose , et leurs préjugés religieux les empêchent de frapper des monnaies.

Si toutefois , avec le temps et cet invincible ascendant des arts et de la civilisation européenne , on parvenait à ouvrir dans les montagnes du Thibet , ou ailleurs, des mines abondantes, je doute que l'effet en fût aussi marqué que celui qui accompagna la découverte de l'Amérique, lie torrent des mines des Cordilières se répandit sur une quantité d'or et d'argent encore peu considérable et qui ne croissait plus depuis plusieurs siècles. Ce qui sera versé dorénavant ira se joindre à une masse énorme, journallement croissante, et devra se répandre sur toute la terre.

D'ailleurs, quand il s'agit d'un produit qui , comme celui-là , est à l'usage de toutes les nations , toute provision nouvelle et abondante , à mesure qu'elle en fait baisser le prix, en augmente la demande, si ce n'est dans la même proportion , a.ssez du moins pour

marchands perdus totalement; et 197 échoués dont on espère relever seulement quelques-uns. En tout, 678 navires.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE X

empêcher que la baisse ne soit rapide et excessive. De plus , la baisse elle-même rend moins lucratives beaucoup d'entreprises qui ne peuvent se soutenir qu'à l'aide du haut prix qu'on met aux métaux précieux. Ces entreprises s'arrêtent si l'approvisionnement augmente plus vite que les besoins. La nature des choses remplit ici rofficio de cet ingénieux régulateur adapté aux machines à vapeur. Si la machine va trop vite , deux poids qui tournent autour d'un axe vertical, s'écartent , et leur écart agit sur un registre qui modère le feu.

Si une dépréciation rapide paraît difficile , une dépréciation lente n'est pas invraisemblable, parce qu'à mesure que la population et les arts gagnent du terrain , de nouvelles montagnes doivent être explorées et de nouveaux progrès doivent avoir lieu dans l'exploitation. Les métaux précieux paraissent en effet baisser, comparativement à la plupart des autres valeurs ; ce qui semble indiquer qu'il s'en reproduit plus qu'il ne s'en consomme, et même plus que n'en peut absorber l'augmentation évidente des autres produits (t).

Hume , qui écrivait vers 1750 , estimait que toute chose payée en argent , avait renchéri entre trois et quatre fois depuis la découverte de l'Amérique. Aujourd'hui, nous avons lieu de croire que l'on paye en général les choses en argent six fois autant qu'on les payait avant la même époque ; et il se peut qu'avant la fin de ce siècle, la quantité d'argent que l'on donnera pour se procurer des choses qui n'auront réellement pas renchéri , soit d'un cinquième ou d'un quart plus grande qu'à présent. Le prix moyen de tous les objets de consommation augmente presque partout. Le prix des baux augmente d'une manière remarquable (-2).

Vous voyez , messieurs , que lorsqu'on stipule une somme à payer à une époque un peu éloignée, on ne sait réellement pas exactement quelle valeur on s'engage à payer ou à recevoir. Si vous vendez une terre contre une rente perpétuelle en argent , vous vous imaginez que la rente, étant stipulée, non en monnaie nominale , mais en onces d'argent, vous ou vos héritiers recevrez toujours réellement la même valeur, et peut-être ne recevrez-vous qu'une valeur égale à celle qu'a maintenant un pareil nombre d'onces d'étain. Dans toute espèce de stipulation on ne doit jamais oublier que la valeur des choses, même des monnaies d'or et d'argent, est essentiellement variable; que l'on

(i) Il faut considérer que la plupart des autres produits ne peuvent servir qu'en se consommant plus ou moins rapidement; tandis que l'or et l'argent servent en se consommant fort peu , et que leur prix ne permet pas qu'on les gaspille.

(2) Le prix de* baux, il est vrai, n'augmente pas seulement à cause de la dégradation de l'argent dont on paye

peut conserver fixes les dénominations ; que l'on peut même conserver fixes les quantités de métal ou d'autres matières que désignent les mots : un franc ou un sequin; mais que l'on ne peut décidément pas conserver fixe la valeur d'un sequin ou d'un franc. Si cette augmentation relative de la masse des métaux précieux continue, nous pourrons acquérir à meilleur marché bien des ustensiles d'or et d'argent, et par conséquent les multiplier; ce qui ajoutera quelque chose aux agréments de plusieurs classes nombreuses de la société. Mais il n'en résultera pas le moindre avantage relativement aux monnaies. Il est très-bon , au contraire , que la marchandise qu'on emploie pour les faire, subisse le moins de variations qu'il est possible ; et personne n'est intéressé à ce que l'on donne dans cinquante ans 50 grammes d'argent pour acquérir ce que l'on obtient aujourd'hui pour 25 grammes ; car le vendeur ne sera pas plus riche avec 50 grammes , qu'il ne l'est maintenant avec 25. Si l'Amérique n'eût pas été découverte, nous n'aurions pas éprouvé un grand inconvénient par rapport à nos monnaies. Les pièces d'or et d'argent auraient été moins nombreuses ; mais elles auraient eu plus de valeur.

Les solides , les immenses avantages que nous avons recueillis de la découverte de l'Amérique, nous viennent des produits immédiatement consommables qu'elle nous a procurés, soit par la voie de l'échange, soit parce que nous avons pu les naturaliser parmi nous. Calculez, si vous pouvez, ce que la seule pomme de terre a valu à l'Europe.

CHAPITRE X

De la valeur relative des différents métaux servant de monnaies.

Dans tout ce qui précède , messieurs , je vous ai parlé de la valeur des monnaies , en supposant les monnaies faites d'une seule matière, qui est l'argent. J'avais besoin de simplifier le sujet pour vous le faire comprendre ; car tout simplifié qu'il est , il ne laisse pas d'être compliqué, puisque la valeur et la quantité du métal-lingot se combinent , dans l'instrument des échanges, avec la valeur et la quantité du métal-monnaie, et ces deux valeurs avec celle de toutes les autres marchandises.

les fermages ; mais à cause des améliorations répandues sur la terre en vertu des progrès de l'agriculture, et parce que l'on sait mieux tirer parti du sol. Mais on ne peut nier que le prix des baux n'augmente même dans les lieux où il n'y a point de valeurs capitales répandues sur le sol, et où l'on suit les méthodes les plus anciennes et les plus imparfaites.

VALEUR DES DIFFÉRENTS MÉTAUX SERVANT DE MONNAIES

Combien cette complication n'est -elle pas augmentée encore lorsque les monnaies, comme c'est le cas presque partout , se composent de différents métaux et d'autres objets monnayés ; objets qui , tous , peuvent avoir une valeur différente comme matière et comme monnaie, et une valeur différente et variable entre eux !

Si l'on veut se former une idée juste de toutes les monnaies, il faut appliquer à chacune en particulier, les méthodes que nous avons suivies pour arriver à une juste idée des monnaies d'argent , qui sont les plus importantes de toutes.

Ainsi nous dirons relativement à l'or, que sa valeur comme monnaie ne diffère pas beaucoup de sa valeur comme métal, par des raisons qui sont les mêmes que pour l'argent. Si les fabricants de monnaie d'or (les gouvernements) en faisaient plus que n'en exigent les besoins de la circulation, l'or monnaie vaudrait moins que l'or lingot ; la société se trouverait avoir plus de besoins de l'or destiné à faire des bijoux ou des dorures, que de l'or destiné à servir d'instrument à la circulation. Le résultat infaillible de cette circonstance, serait la fusion des pièces d'or, jusqu'à ce que devenues plus rares, leur valeur remontât plus haut qu'un lingot du même poids ; et si l'administration , par une ignorance impossible à croire , persistait à faire venir des lingots pour les frapper en monnaie , elle procurerait aux fondeurs d'espèces , à ses dépens (c'est-à-dire aux dépens des peuples) , des bénéfices répétés.

Si, au contraire, les fabricants de monnaie laissaient le marché trop peu approvisionné de pièces d'or, leur valeur monterait plus haut que le lingot ; on achèterait plus d'or en lingot avec moins d'or en pièces fabriquées; et le gouvernement, qui est fabricant de monnaie, ne laisserait pas échapper cette occasion de multiplier ses profits jusqu'à ce que les pièces d'or fussent assez abondantes pour qu'il y eût peu de différence entre la valeur de l'or lingot et la valeur de l'or monnaie.

La valeur propre de l'or , de même que celle de l'argent, a sa source dans les usages auxquels ils sont propres, tant pour les bi-

joux et les dorures, que pour les monnaies. Au prix où les frais de production portent ces deux métaux , il paraît que la société générale , celle qui habite le monde entier, peut annuellement absorber 43 fois plus d'argent que d'or, puisque selon M. de Humboldt , on tire des entrailles de la terre 45 fois moins d'or que d'argent (i). Comme l'or ne vaut qu'environ 15 fois et demie plus que l'argent, vous voyez que leur valeur respective ne vient pas des

(i) Essai politique sur la Nouvelle-Espagne , tome IV, page 222.

quantités respectives que l'on obtient des exploitations, mais de leurs frais de production combinés avec les besoins des consommateurs.

La cherté de l'or fait que , malgré les services que l'on peut tirer de ce beau métal, on n'en peut demander (avec les frais de production qu'il coûte) que la 45^e partie de ce qu'on demande du métal d'argent (au prix où le portent ses frais de production). Si les usages de l'or avaient aux yeux des consommateurs un mérite vingt fois supérieur au mérite de l'argent, on donnerait volontiers 20 onces d'argent ou la même valeur en tout autre produit, pour acquérir une once d'or; la quantité d'or exploitée s'augmenterait ; c'est-à-dire, qu'on exploiterait des filons qui , avec les prix tels qu'ils sont actuellement, ne donnent aucun profit, et les bénéfices que font les propriétaires des mines plus riches, deviendraient plus considérables.

L'or semble être à trop bon marché comparé avec l'argent. Quoi ! on n'en tire des entrailles de la terre qu'une once, tandis qu'on tire 45 onces d'argent! Pourquoi ne le paye-t-on pas 45 fois

davantage? Pourquoi consent-on à donner une once d'or à celui qui vous donne seulement quinze onces et demie d'argent? Cela nous indique , messieurs , que l'argent est presque trois fois plus recherché que l'or, en supposant indispensables les frais que l'un et l'autre réclament. La modicité du prix de l'argent, quoique moins grande qu'on ne pourrait la supposer, en considérant ce que chaque année en voit mettre au jour, suffit néanmoins pour mettre ce métal à la portée d'un nombre de consommateurs quarante-cinq fois plus considérable , soit en nombre , soit en importance , qu'il n'y a de consommateurs pour l'or.

Il en est de cela comme des vins. Il se produit peut-être cent bouteilles de vin médiocre ou mauvais, pour une bouteille des premiers crus ; cependant cette bouteille excellente ne se vend pas cent fois plus cher que l'autre , parce que le vin mauvais , ou du moins le médiocre, est à la portée d'un nombre de fortunes assez grand pour pouvoir être payé un prix qui n'est inférieur que de vingt fois au prix des premiers crus.

Ce qui contribue encore à faire consommer, au prix où les portent leurs frais de production , plus d'argent que d'or, c'est qu'il est propre à certains usages auxquels l'or n'est pas propre au même degré. Il est moins lourd et plus consistant. Les gens les plus riches, ceux à qui leur fortune permettrait d'avoir indifféremment de» meuble8 d'or ou d'argent, les préfèrent souvent en argent. Ou si la couleur de l'or leur plaît davantage, ils préfèrent l'argent ou le cuivre doré. Ce n'est point par économie que beaucoup de belles dames portent des peignes de vermeil enrichis de pierreries, plutôt que des peignes d'or : c'est parce

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE X

que l'argent doré est plus léger, et que les dents du peigne se courbent moins jusement.

La grande ductilité de l'or , qui permet de l'étendre par couches excessivement minces sur les autres métaux et même sur le bois, et qui nous fait jouir , sans en consommer beaucoup, de sa riche et éclatante couleur , contribue encore à la moindre demande qui en est faite.

Au reste , le rapport de la valeur de l'or avec la valeur de l'argent, en jetant quelque trouble dans la valeur d'une marchandise , comme la monnaie , qui est faite indifféremment de l'une ou de l'autre de ces matières , ne jette aucune confusion dans le rapport échangeable de ces métaux avec les autres marchandises. Au prix où l'argent se trouve monté par quelque cause que ce soit, le fait est que l'on consent à donner une certaine quantité de toute autre marchandise, pour avoir une once d'argent. C'est cette quantité de marchandise , de blé , par exemple , qui fait le véritable prix de l'argent ; et ce prix permet d'exploiter des mines moins fécondes et plus dispendieuses que d'autres, jusqu'au point de tirer de toutes ensemble 45 fois plus d'argent que d'or. Tout ce que je prétends prouver, c'est que les circonstances qui agissent sur la valeur du métal d'argent , ne sont pas les mêmes que celles qui agissent sur l'or, et que la valeur relative de ces deux métaux peut varier et varie en effet perpétuellement.

C'est par conséquent une entreprise superflue que de vouloir établir, par les lois , un invariable rapport de valeur entre des monnaies faites de deux métaux différents. Lorsqu'on fait dire à nos lois que quatre pièces d'argent de cinq francs valent autant

qu'une pièce d'or de 20 francs , on leur fait dire un mensonge. La valeur de la monnaie d'or et de la monnaie d'argent est en France, au moment où ceci est écrit, aussi rapprochée qu'elle l'ait été à aucune époque , et je crois aussi rapprochée qu'elle peut l'être ; cependant la monnaie d'or gagne $\frac{4}{2}$ pour cent sur l'autre. On vous demande 100 fr. 50 c. en argent, pour vous donner 100 francs en or.

Le rapport de l'or à l'argent est, dans nos monnaies, comme 15 $\frac{1}{2}$ est à un. On appelle cela le rapport légal ; mais l'expression est mauvaise ; car il n'y a point de rapport illégal. Tout ce qu'on veut exprimer par là , c'est que l'on peut indifféremment s'acquitter

(i) En Angleterre , il n'y a que la monnaie d'or dont le cours soit forcé; le créancier n'est tenu de recevoir la monnaie d'argent que pour les appoints n'excédant pas 40 schellings. Dès lors, la monnaie d'argent a pu être frappée avec une valeur intrinsèque inférieure à celle qu'indique son prix nominal ; il en est à son égard comme de la monnaie de cuivre et de celle de billon. Il en résulte , pour les Anglais, l'avantage de n'avoir pas à transporter, comme en France, un poids de métal considérable, pour des

d'une dette contractée en francs, en payant à Son créancier 15 grammes $\frac{1}{2}$ d'argent, ou bien un gramme d'or, l'un et l'autre frappés en monnaie. Or, comme un gramme d'or vaut en réalité quelque petite chose de plus que 15 grammes $\frac{1}{2}$ d'argent, on paye plus volontiers en monnaie d'argent ; ce qui rend l'argent plus généralement employé en France comme monnaie , et ce qui étend pour cet usage la demande qu'on fait de ce métal.

Une raison contraire produit un effet contraire en Angleterre. Là , on préfère payer en or , parce que pour faire un certain nombre de livres sterling, il faudrait donner en argent une valeur un peu plus forte que lorsque l'on acquitte en or les engagements qu'on a pris (i).

Après l'or et l'argent, les autres métaux considérés comme monnaies , donnent lieu à des considérations peu importantes. Le cuivre en France (et je crois, dans tous les autres Etats de l'Europe) (2) n'est monnaie qu'autant qu'il sert à payer les fractions et les appoints, qui ne peuvent s'acquitter en monnaie d'argent. Dès lors , il ne peut pas y avoir de grands inconvénients dans la fixation de sa valeur comparée à celle de l'argent et de l'or. Si ce qu'on appelle un franc en cuivre vaut beaucoup moins qu'un franc en argent , cette différence ne permet pas à un débiteur d'en tirer parti au préjudice de son créancier, puisque celui-ci n'est pas tenu de recevoir au delà d'un franc, ou tout au plus de 5 francs , en monnaie de cuivre. Celle-ci n'est donc qu'un signe qui représente des fractions du franc, trop exigües pour qu'on en fasse des pièces d'argent. Or un signe n'a pas besoin de valoir intrinsèquement ce qu'il représente. Car, ainsi que vous le verrez bientôt , il tire toute sa valeur de l'objet qu'il donne le droit de se faire délivrer.

Les pièces de cuivre et celles de billon (c'est-à-dire celles où un peu d'argent est allié au cuivre), ne sont donc pas proprement des monnaies , mais des espèces de billets de confiance. Comme tels, le gouvernement qui les met en circulation , devrait toujours les échanger , à bureau ouvert , contre de l'argent , du moment qu'on lui en apporte un nombre suffisant pour égaler une pièce d'argent. C'est le seul moyen de s'assurer qu'il n'en reste pas

entre les mains du public au delà de ce qu'en réclament les échanges.

payements de moyennes valeurs. On peut consulter sur ce sujet une note spéciale qui se trouve à la fin du volume intitulé : Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil, et considérations générales sur les monnaies, les changes, les banques et le commerce extérieur , par H. Say. {Note de l'éditeur.)

(2) Je ne connais guère que les Chinois chez qui la monnaie soit de cuivre, et où l'argent dont on fait usage, représente du cuivre.

DE LA FABRICATION DES MONNAIES MÉTALLIQUES

S'il en restait davantage , les pièces de cuivre ne pouvant avoir les mêmes avantages pour leur possesseur , que l'or ou l'argent qu'elles représentent , mais qu'elles ne valent pas , il chercherait à s'en défaire , soit en les vendant à perte , soit en payant de préférence avec cette monnaie les menues denrées qui renchérissent en proportion.

CHAPITRE XI

De la fabrication des monnaies métalliques (i).

Ce ne sont point les procédés de la fabrication des monnaies, que l'on doit décrire dans un Cours d'économie politique : ils sont enseignés dans l'art du monnayeur. Ce qui doit nous occuper, c'est de savoir ce qui résulte de la fabrication des monnaies, relativement à l'économie des sociétés.

Le métal non monnayé pourrait à la rigueur servir de monnaie. Le marchand vendrait son produit contre huit, dix grammes d'argent, comme à la Chine, et avec ce métal il rachèterait le produit dont il a besoin ; mais ce serait un instrument des échanges fort incommode, parce qu'il n'est pas facile de vérifier le poids, ni surtout le titre de l'argent, et que ces opérations (dans lesquelles on se trompe aisément quand on n'en fait pas son métier) feraient perdre beaucoup de temps dans les nombreuses transactions auxquelles l'état de société donne lieu.

L'empreinte a cet avantage, qu'elle circonscrit chaque pièce de manière que l'on ne peut en ôter aucune partie, qu'on ne peut en changer le titre, sans que cette empreinte soit altérée. Elle garantit donc à celui qui la reçoit, la finesse et la quantité du métal qu'on lui donne.

Il serait à désirer que chaque pièce portât expressément son poids et son titre. Mais dans toutes les monnaies que je connais, cette désignation essentielle est omise. Ce n'est qu'indirectement que l'on sait ce qu'il y a d'argent dans une pièce d'un franc. Son empreinte porte ce nom, et la loi statue qu'un franc se compose de 5 grammes d'argent au titre de $\frac{9}{10}$ de fin, c'est-à-dire d'un métal qui contient neuf parties d'argent pur et une partie d'alliage. Elle statue de même qu'une pièce d'or qui porte la dénomination de 20 francs, se compose de 6 grammes et $\frac{45}{100}$ d'or.

La forme des monnaies n'est donc qu'une composition entre les préjugés et les principes. Les préjugés veulent

(i) Nous verrons plus tard les effets qui résultent des monnaies de papier, et des signes qui représentent une monnaie métallique.

que la monnaie consiste dans des noms, dans des mots. Les principes demandent que la monnaie consiste dans une marchandise réelle.

Lorsque je vends un hectolitre de froment pour 20 francs, je donne ma marchandise pour recevoir une certaine quantité d'argent, et non des paroles ; et une preuve que c'est la chose et non la dénomination que je considère, c'est que lorsque la chose a changé, comme lorsqu'on a fait un papier-monnaie qui portait cette même dénomination de 20 francs, personne n'a plus voulu donner un hectolitre de blé pour 20 francs.

Puisque c'est la chose et non le mot qui est le véritable objet de l'échange, pourquoi donner un autre nom à la chose qui déjà en porte un ; qui porte un nom qui est précis, indépendant de toutes les lois, le nom de 5 grammes (T argent à 9/10 de fin?

Pourquoi donner un même nom à deux choses différentes : à cent grammes d'argent et à 645/100 grammes d'or? Pourquoi faire dire à nos lois que ces deux objets ont une même valeur, 20 francs, tandis que dans le fait ils n'ont jamais la même valeur, et que la valeur de chacun des deux métaux se règle d'après des circonstances qui ne sont pas les mêmes pour l'un et pour l'autre, et qu'il est hors du pouvoir de l'homme de maîtriser?

Cette imperfection dans les monnaies françaises est facile à faire disparaître , puisqu'il ne s'agit que de supprimer une dénomination arbitraire , et de lui substituer la dénomination véritable. Seulement comme l'or et l'argent , revêtus d'une empreinte , valent en général un peu plus que les mêmes métaux en lingots , on devrait, dans les engagements que l'on contracterait , ajouter à tel poids , ces mots : Frappés en monnaie. Ce n'est qu'un changement de mots, mais c'est avec des mots que l'on égare les hommes. Il faut laisser aux mauvais gouvernements la méprisable ruse de conserver un nom pour faire croire que la chose est conservée, comme aussi de prétendre avoir aboli une mauvaise loi, quand on n'en a supprimé que le titre.

On a cru qu'en donnant toujours le même nom aux monnaies, elles auraient toujours la même valeur; et que l'on aurait ainsi cette valeur fixe et invariable qui non-seulement n'a jamais été trouvée , mais qui ne peut pas être. Dans le chapitre suivant vous verrez dans combien d'erreurs on a été entraîné par cette vaine prétention. Une monnaie nominale, une monnaie de compte est un mot sans réalité, si l'on n'y joint l'idée d'une monnaie réelle qui peut, à la vérité, être composée de toutes sortes de matières, mais dont la valeur est toujours en définitive réglée , non d'après la volonté du législateur, mais d'après la volonté de la nature des choses, qui commande au législateur lui-même.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI

Pour représenter la monnaie de compte comme une valeur qui peut exister indépendamment de toute monnaie effective, on a voulu s'autoriser de je ne sais quelle coutume reçue chez certains peuples demi-sauvages de l'Afrique, qui, n'ayant pas de monnaie, y suppléent par une appréciation purement idéale de la valeur de leurs marchandises. Chez eux tel objet vaut dix macules, tel autre en vaut quinze ; mais qu'est-ce qu'une macule ? Il n'y a ni pièce de monnaie ni aucun signe représentatif désigné par ce mot. Une macute n'est pas même une monnaie de compte , car une monnaie de compte se transmet sous une forme substantielle. Si l'on échange un chameau valant douze macutes contre un esclave estimé de même douze macutes, on finit en réalité l'échange en nature d'un esclave contre un chameau. Il n'y a point là de monnaie. Il y a seulement une expression qui indique une parité de valeur ou bien une proportion de valeur entre deux ou plusieurs marchandises. Du reste , ce procédé ne sauve aucun des inconvénients de l'échange en nature. La macute n'est pas une réalité existante indépendamment de la marchandise ; pas plus que dans cette phrase : Voilà une compagnie de cent hommes et une autre de cinquante, les termes de cinquante et de cent ne sont des réalités indépendantes des hommes qu'ils servent à compter.

De même la monnaie de compte , si la monnaie réelle ne lui donnait un corps, ne serait rien qu'un nombre, ne préserverait point de l'inconvénient de faire les échanges en nature ; et par conséquent ne serait pas une monnaie.

On pourrait craindre qu'en refusant un sobriquet à une pièce de cinq grammes , l'usage ne lui en donnât un et ne se formât

ainsi une monnaie de compte à défaut de la loi. C'est l'usage populaire qui a donné un nom aux premiers florins, à cause d'une fleur qui s'y trouvait représentée ; aux couronnes, en raison d'une couronne dont elles étaient décorées; aux écus , à cause d'un écusson aux armoiries du roi ou du pays. Sous saint Louis , il y avait des gros tournois ; on les appelait gros , parce que c'était la plus grosse monnaie d'argent en circulation, et tournois, parce qu'ils étaient fabriqués à Tours.

Souvent même la flatterie donna le nom du prince à l'une des pièces de monnaie ; principalement à la monnaie d'or, et à la plus précieuse. C'est pour cela que l'on vit des dariques en Perse , du nom de Darius ; en Macédoine des $\text{j})/\text{a}\hat{\text{r}}\text{I})^{\text{es}}$; des carolus en Angleterre, du roi Charles P^{""} ; des frédéricus en Allemagne ; des ducats à Venise, de la dignité de duc ou doge de Venise ; en France des henris, sous le règne de Henri II et de ses deux successeurs ; et plus tard des louis, des napoléons.

J'observe qu'un nom imposé par l'usage aux pièces f

de monnaie qui circulent, soit pour les distinguer entre elles , soit pour abrégé les discours , n'a point les inconvénients que nous avons reconnus dans les monnaies de compte. On ne contracte point dans ce langage , ce n'est qu'une locution familière perpétuellement ramenée à sa signification réelle par les contrats et par les lois. Des noms populaires appliqués à nos différentes pièces de métal étiqueté , ne risqueraient donc point d'amener l'altération de nos monnaies, si les stipulations légales s'énonçaient en un certain nombre de grammes d'argent ou d'or.

11 en serait de cela comme de la dénomination de pislote, pour désigner une somme de 40 francs, que les seigneurs de la cour de

Louis XIV et leurs imitateurs firent passer dans le beau langage , sans doute pour faire croire qu'ils ne traitaient que par grosses sommes et sans y mettre une minutieuse exactitude. On ne pariait, on ne jouait que des pistoles; un beau cheval , un diamant, un cadeau , n'étaient jamais évalués qu'en pistoles ; on aurait cru se confondre avec les gens de loi , de finance ou de commerce, si l'on eût compté comme eux. Mais une dénomination qui n'était pas adoptée dans les lois , ne pouvait amener la détérioration des pièces qui étaient stipulées dans les actes.

Nous avons vu qu'un avantage essentiel des monnaies , et sans lequel elles ne seraient pas propres à devenir un instrument des échanges , est la faculté qu'elles ont de pouvoir proportionner exactement la quantité qu'on en donne , à la valeur de l'objet qu'on achète. Si lorsque je veux faire l'acquisition d'un objet qui vaut 6 fr. 75 c, je ne pouvais donner une certaine quantité de pièces qui fissent ensemble 6 fr . 75 c. , il faudrait que je donnasse plus ou que le vendeur reçût moins que l'objet ne vaut ; il faudrait donc, pour l'excédant, donner quelque autre chose qui fit compensation ; ce qui replongerait jusqu'à un certain point la société dans les inconvénients des échanges en nature.

Suivant l'état de la société , suivant le nombre et la valeur des choses qu'elle vend et achète le plus communément, elle a besoin d'une plus ou moins grande quantité de coupures , de fractions des grosses pièces. Il est de l'intérêt des fabricants , comme des consommateurs de monnaie , de ne fournir au public, ni trop, ni trop peu de ces coupures. Si l'on jetait dans la circulation plus de pièces de 50 centimes qu'elle n'en réclame, les particuliers perdraient du temps à les compter , et le fabricant se chargerait d'une façon plus chère pour une marchandise qui n'en aurait pas

plus de valeur ; car dix pièces de cinquante centimes réclament dix coups de balancier , tandis qu'une pièce de 5 francs n'en réclame qu'un.

Les gouvernements qui veulent être justes et res-

DU BÉNÉFICE SUR LA FABRICATION DES MONNAIES

pecter les propriétés , sont embarrassés de savoir s'ils doivent remplacer une monnaie usée par une monnaie entière, sans faire payer la perte qui résulte de l'usure des pièces. Sans doute une monnaie vieille et usée vaut moins , achète une moins grande quantité de chaque chose, qu'une monnaie neuve et entière. Ce n'est que le résultat de tout ce que nous avons observé jusqu'ici sur la valeur des monnaies ; et l'on pourrait regarder comme une générosité trop grande de la part du gouvernement, de remplacer une pièce de monnaie qui ne peut plus acheter qu'une certaine quantité de marchandise , par une autre pièce qui peut en acheter davantage. Cependant, comme dans l'usage ordinaire on ne peut pas faire une différence de valeur entre deux pièces sortant de dessous le même balancier, il s'établit une valeur commune entre toutes les pièces d'une même dénomination ; les plus neuves soutiennent la valeur des plus usées ; mais lorsqu'on refond et qu'on frappe de nouveau ces dernières , le fabricant ne peut les refaire sans rajouter une portion nouvelle de métal; ce qui lui cause une perte.

Si le gouvernement est fabricant exclusif de la monnaie, ainsi qu'il arrive ordinairement , c'est à lui seul que le porteur d'une pièce usée peut s'adresser pour la changer contre une neuve. Le gouvernement doit-il reprendre l'ancienne sur le même pied que si elle était neuve? Ou peut-il en conscience ne la considérer que comme un lingot et ne la payer que suivant la quantité de matière qu'elle contient? S'il prend ce dernier parti, il fait supporter au dernier porteur de la pièce, et à lui seul, la perte qui résulte d'un frottement dont les auteurs sont les dix mille personnes qui se sont servies de la pièce comme intermédiaire dans leurs échanges.

On peut dire que c'est la société tout entière qui a usé une pièce de monnaie , et que c'est à la société entière à supporter cette perte. Et comme les frais que fait le gouvernement portent sur la société tout entière , il doit en bonne justice reprendre une pièce usée sur le même pied que si elle était entière, c'est-à-dire, changer à bureau ouvert, une pièce vieille contre une neuve; pourvu toutefois qu'elle n'ait pas été frauduleusement altérée, et qu'il reste assez de vestiges de l'empreinte, pour qu'on ne puisse pas douter de l'authenticité de la pièce ; car il est évident que le gouvernement ne doit point le remplacement gratuit d'une monnaie altérée , ou d'un morceau de métal, par une monnaie de sa fabrique, et encore moins le remplacement d'une pièce qui sortirait d'une autre fabrique que la sienne.

C'est au porteur de la pièce, au moment où il la reçoit , à s'assurer qu'elle est bonne. C'est un assujettissement universel de quiconque reçoit une marchandise , de vérifier sa qualité.

CHAPITRE XII

Du bénéfice qu'il est possible de faire sur la fabrication des monnaies.

Plusieurs auteurs ont discuté la question de savoir s'il convient que le gouvernement convertisse gratuitement en monnaie les lingots qu'on lui apporte, ainsi qu'on le pratique en Angleterre et en Russie ; ou bien se fasse payer la façon des monnaies et même un profit supérieur à ses frais , qu'on a nommé autrefois droit de seigneurage.

Cette question me paraît avoir été toujours mal posée. Le gouvernement ne peut ni se faire rembourser de ses frais de fabrication , ni percevoir un profit supérieur à ses frais, en vertu d'une loi ou d'une ordonnance; mais il peut, en vertu du privilège exclusif qu'il s'est justement réservé de frapper des monnaies, rendre cette marchandise plus ou moins rare. Alors il s'établit une différence de valeur plus ou moins considérable , entre la valeur de la matière que le gouvernement emploie (l'argent), et le produit fabriqué ; entre un kilogramme de métal en lingot, et un kilogramme en écus , ou 40 pièces de 5 francs (200 francs). Le gouvernement achète pour 197 ou 498 francs, cette quantité de métal qu'il revend sur le pied de 200 francs. Cette différence est l'unique source du profit que peut faire le gouvernement.

Quoi ! dira-t-on , le gouvernement ne peut-il pas prélever un droit de dix pour cent sur l'argent que l'on porte à l'hôtel des monnaies pour être frappé en écus? Sans doute ; mais on ne lui portera de l'argent à frapper en monnaie, qu'autant que l'argent monnayé vaudra dix pour cent de valeur de plus que l'argent en lingot. Or, il n'y aura un tel excédant de valeur dans la monnaie ,

qu'autant que les besoins de la circulation auront établi cette valeur, et ce cas n'arrivera pas en vertu d'une loi, ni d'une ordonnance ; mais en vertu de l'état du marché et de la valeur relative de la marchandise monnaie et de la marchandise métal. Si pour un kilogramme d'argent monnayé on obtient un dixième de blé au delà de ce qu'on obtient au moyen d'un kilogramme d'argent en lingot , alors seulement il peut convenir au particulier de convertir des lingots en monnaie ; et quand ce cas arrive, il convient de même à l'administration d'acheter des lingots pour faire de la monnaie.

La question ne consiste donc pas à savoir s'il convient d'établir un droit de fabrication ou de seigneurage, mais jusqu'à quel point il convient de mettre assez peu de monnaie en circulation pour faire un profit quelconque sur la fabrication.

Il me semble qu'à cet égard une bonne législation devrait laisser peu de latitude à l'administration ; il

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XII

importe aux transactions sociales que la valeur des monnaies ne puisse pas varier arbitrairement , et dénaturer par là les engagements entre particuliers ou avec l'administration elle-même (i) . Et en même temps, comme la rareté de la monnaie jette quelque embarras dans les échanges , et qu'il convient de la rendre aussi commune qu'il est possible sans perdre sur sa fabrication , le législateur pourrait statuer que , chaque fois que le lingot tomberait à un prix tel que tous les frais de fabrication seraient cou-

verts, l'administration achetât des lingots avec des pièces fabriquées.

Quand l'Etat prend à sa charge tous les frais d'un hôtel des monnaies , comme en Angleterre , et ordonne à l'administration de rendre en pièces monnayées un poids égal à celui des lingots qu'on lui apporte , la monnaie est aussi abondante qu'elle peut l'être sans cesser d'être métallique , et la valeur de la monnaie ne s'élève pas au-dessus de la valeur du lingot ; mais cet ordre de choses est accompagné de plusieurs inconvénients.

Une pièce fabriquée a un mérite que n'a pas un lingot. Elle est affinée à un titre connu et revêtue d'un poinçon qui constate ce titre. Quand elle vaut un peu plus que le lingot , on ne la distrait pas de ses fonctions de monnaie , on y perdrait ; mais quand elle ne vaut pas davantage, on peut l'employer indifféremment comme monnaie , ou comme lingot ; c'est-à-dire, la fondre ou l'exporter, et faire payer à l'État, qui n'en profite pas , les frais d'un excellent et dispendieux affinage. La dépense qu'entraîne la fabrication gratuite des monnaies , aurait des bornes ; car le besoin qu'un pays a de monnaie , est borné à une certaine somme ; tandis que les spéculations qu'on peut faire en fondant ou exportant des monnaies qu'on remplace par des lingots, n'en ont point.

Lorsque la monnaie métallique n'a qu'un fort petit excédant de valeur sur le lingot , elle peut donner lieu à quelques autres spéculations faites par les fondeurs aux dépens du public , et dont Adam Smith nous fournit un exemple (2). 11 cite une époque où la Monnaie de Londres frappait, dans une livre d'or, 44 guinées et demie ; mais les pièces de monnaie qui étaient alors dans la circulation , n'étaient pas neuves, et de ces vieilles guinées il fallait plus de 44 et demie pour faire une livre d'or. Un

Hngot d'une livre valait sur le marché au delà de 45 de ces vieilles guinées (5). (iOnséquemracnt en fondant 44 guinées et demie neuves , on les transformait en une valeur de 45 guinées. Aussi notre auteur compare -t-il la monnaie

(i) David Ricardo a prétendu que je voulais laisser à radraisionlrlation le pouvoir d'influer sur la valeur des monnaies en réduisant ou en multipliant leur quantité. J'ai dit seulement qu'elle en avait la possibilité,

(2) Richesse des Nations , liv. IV, chap. 6.

d'Angleterre , à cette époque , à la toile de Pénélope , où la nuit voyait disparaître l'ouvrage du jour.

Enfin une considération importante, c'est que dans un pays où il y a de nombreux suppléments à la monnaie , tels que les billets de banque , ce n'est pas seulement la multiplication des pièces qui jette dans la circulation une quantité de l'instrument des échanges assez considérable pour en faire baisser la valeur au-dessous d'un lingot du même poids que les pièces.

Telle est, je crois, la cause de la crise qui a tourmenté l'Angleterre en 1825 et 1826. Un goût désordonné pour les entreprises de commerce a entraîné un grand nombre de spéculateurs à étendre leurs affaires au delà de la portée de leurs capitaux. Ils ne l'ont pu qu'à la faveur des banques qui sont très-multipliées ; car, outre la banque d'Angleterre qui est à Londres, il y en a d'autres dans toutes les provinces qui mettent en circulation des billets faisant office de monnaie. Ces banques escomptaient les effets des spéculateurs au moyen de leurs billets au porteur, qu'elles délivraient comme argent comptant. La monnaie en a éprouvé quelque avilissement , et sa valeur est tombée au point qu'une

pièce métallique a valu moins que le lingot. Dès ce moment, on a gagné à réduire les souverains (4) d'or en lingots. Pour se les procurer, on s'est porté aux banques et on leur a demandé de l'or contre des billets. Voyant leurs billets revenir à mesure qu'elles en émettaient, les banques se sont vues forcées de suspendre leurs escomptes, et par conséquent les secours qu'elles offraient aux entrepreneurs qui avaient poussé leurs spéculations au delà de leurs capitaux, et qui comptaient sur cette ressource pour satisfaire à leurs engagements. Ils ont fait faillite, ou bien ont eu recours à des ressources ruineuses.

A ce que j'établis en fait (c'est-à-dire à l'impossibilité où je dis qu'est le gouvernement de faire sur les monnaies d'autres profits que ceux des manufacturiers exclusifs en général) on opposera peut-être les droits que tire au Mexique et au Pérou le gouvernement sur la fabrication des piastres. Le gouvernement en Amérique ne possède pas une seule mine; il frappe en monnaie tout autant d'argent qu'on lui en porte; cette quantité a jusqu'ici progressivement augmenté; et cependant, au dire de M. de Humboldt, l'ancien gouvernement espagnol retirait d 3 pour cent environ de droits par delà ses frais de fabrication (5). Comment arrivait-il que le métal monnayé conservât un si grand excès de valeur sur le lingot? Voici, messieurs, l'expli-

(3) La livre d'or valait jusqu'à 48 livres sterling, ce qui fait AU guinées et 15 schellings.

(*) Nom de la monnaie d'or qui a remplacé les guinées.

(5) Essai politique sur la Nouvelle-Espagne, t. IV, page HA.

DU BÉNÉFICE SUR LA FABRICATION DES MONNAIES

cation de ce fait. La seule exportation d'argent permise au Mexique et au Pérou était celle des piastres ; la sortie du lingot était prohibée ; or, dès que les entrepreneurs de mines ne pouvaient disposer de leurs produits qu'autant qu'ils étaient frappés en piastres , ce n'était pas seulement le monnayage , le besoin d'avoir des monnaies pour s'en servir comme de monnaie, que payaient les entrepreneurs de mines : c'était un droit d'extraction , un droit de sortie. Et comme le gouvernement craignait de ne pouvoir réprimer la fraude , s'il se contentait de recevoir ce droit sur les lingots au moment de l'exportation , il préférerait prohiber complètement la sortie des lingots, et percevoir le droit au moment de la fabrication des piastres. Il ne fallait donc regarder le haut prix du monnayage au Mexique et au Pérou , que comme un droit d'exportation ,et avec un droit d'exportation pareil , on ne voit pas pourquoi le gouvernement espagnol prohibait la sortie des piastres d'Espagne. Plus il en sortait d'Espagne et plus on en demandait au Mexique , plus on percevait de droit. C'était une des mille sottises que l'on pouvait reprocher à ce gouvernement ignorant. Maintenant que le Mexique et le Pérou sont des États indépendants, il est probable qu'ils entreront en concurrence pour fournir à l'Europe des métaux précieux. Les États-Unis, les Européens iront trafiquer de préférence dans celui des deux pays d'où ils pourront extraire les métaux précieux à meilleur compte ; les ports de mer et tous les genres de communication se multiplieront; la contrebande, devenue plus facile, obligera ceux qui gouverneront à baisser les droits (i); et dans ce cas nous payerons l'or et l'argent un peu moins cher en Europe , sans que les pro-

ducteurs de ces métaux en éprouvent aucun découragement ; car des droits moins élevés favorisent à la fois la production et la consommation.

Quand le gouvernement ne frappe des monnaies qu'au moment où leur valeur est assez élevée pour procurer à sa manufacture un bon bénéfice , il doit peu s'inquiéter de l'exportation des monnaies ; il doit même la favoriser ; car elle lui permet de renouveler ses profils , sans en tarir la source. Dans quels cas ces profits se soutiennent-ils ? Lorsque , malgré une fabrication constante , la valeur des monnaies reste supérieure à celle du lingot. Or une marchandise qui s'use peu et qu'on fabrique constamment, baisse de prix si elle ne peut pas s'exporter.

C'est une erreur de croire qu'une pièce de monnaie

(i) Les droits que les gouvernements péruvien et mexicain établissent sur les métaux précieux , sont aussi légers que ceux qu'on établit en tout pays sur les terres et leurs produits. L'argent n'est-il pas un produit du fonds de terre comme le blé ? Mais je ne crois pas que ce soit un

qui est transportée dans un autre pays , perd toute la valeur que lui confère la façon et ne passe plus que pour son poids , pour sa valeur intrinsèque. Les pièces étrangères , surtout dans les États qui n'ont point d'ateliers monétaires, sont recherchées pour servir d'intermédiaire aux échanges , lorsqu'on peut avoir confiance dans leur poids et dans leur titre ; cette demande élève quelque peu leur valeur par-dessus le prix du métal qu'elles contiennent, et on perdrait à les fondre , à les changer en un lingot du même poids et du même titre. Les piastres de l'Amérique ci-devant espagnole circulent et remplissent l'office de monnaie,

non-seulement dans toute l'Amérique , mais dans plusieurs États de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Les écus de France de 5 francs circulent dans une moitié de l'Europe , parce qu'ils sont une monnaie fidèlement fabriquée et commode. Des voyageurs m'ont assuré même qu'au Bengale, à la Cochinchine , à Canton , ils valent plus qu'un pareil lingot d'argent. Je n'en suis nullement surpris. Cette confiance tient d'abord au système décimal, qui présente une base invariable pour le titre et pour le poids; et ensuite aux lois monétaires, qui ne peuvent pas en France être modifiées sans une discussion solennelle et publique. Un gouvernement représentatif ne peut pas fabriquer de la fausse monnaie comme un monarque absolu. Quand le prince jouit d'une grande réputation de vertu , il peut obtenir pour sa monnaie une partie des mêmes avantages. La monnaie d'or de saint Louis, qu'on appelait des agnels , à cause de la figure d'un agneau qui s'y trouvait empreinte, circula couramment dans l'étranger comme en France , longtemps même après la mort de ce prince ; une longue expérience avait appris combien ils étaient réguliers quant au titre et quant au poids. Quiconque voyait cette empreinte bien connue , était sûr de la valeur de la pièce qu'il allait recevoir.

Et ce qui montre que les vérités de l'économie politique ont été les mêmes dans tous les temps et avant qu'elles fussent rédigées en corps de science , c'est que les mêmes effets s'étaient manifestés dans l'ancienne Grèce. Il paraît que les Athéniens, riches en mines d'argent, surent de bonne heure affiner ce métal; et soit par vanité, soit par un sentiment de leur intérêt bien entendu, il furent longtemps fidèles à ne pas en altérer la pureté ; de sorte que leurs espèces jouissaient de beaucoup de faveur dans toute la

Grèce et chez les barbares. Les anciennes monnaies d'Athènes portaient l'empreinte d'un bœuf, et l'on

bon moyen de prévenir la fraude, que d'obliger à réduire en monnaie le métal qu'on extrait. Les entrepreneurs de mines ayant plusieurs coïntéressés, sont obligés de tenir des registres très-exacts des (quantités) sorties de leurs entreprises, et ces registres pourraient servir de base à l'impôt.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIII

ne voulait être payé qu'en monnaie cuboïque , c'est-à-dire, en bons bœufs; et même lorsqu'ils perfectionnèrent leur orthographe, ils eurent soin de conserver sur leurs pièces , les anciennes lettres qu'on avait coutume d'y voir depuis longtemps et dont la réputation était faite.

Un peuple qui changerait souvent ses monnaies, et surtout un peuple qui chercherait à y introduire des altérations déguisées, non seulement ne réussirait pas à les faire circuler dans l'étranger, mais il y présenterait avec une sorte de désavantage , même les pièces qui seraient dignes de plus de faveur.

Dans l'état actuel de notre fabrication des monnaies, le gouvernement français est loin de jouir des avantages que pourrait lui procurer son excellent système monétaire (1). Il abandonne dans chaque hôtel des monnaies , à un entrepreneur de fabrication , qu'on appelle improprement directeur des monnaies , le profit qui résulte de la différence de valeur qui s'établit entre le métal-lingot et le métal monnayé (2). Il fournit gratuitement au

directeur , le local et les gros ustensiles ; et , sans se réserver aucune part aux profils , il demeure chargé de l'intérêt des capitaux et du traitement des administrateurs , commissaires , et autres agents, qui veillent à ce que la fabrication soit régulière et conforme aux lois. Son intérêt serait de faire lui-même le profit que font les directeurs des monnaies , et de réduire le nombre des hôtels des monnaies pour faire monter la valeur des pièces à un taux qui l'indemnîsât tout au moins de ses frais.

Les Anglais, mieux avisés que nous sur ce point, n'ont, pour toutes les possessions britanniques, qu'un seul atelier monétaire , qui est à Londres. Il est vrai que leur système de fabrication est sujet à d'autres abus , comme s'il fallait que les nations qui pourraient s'affliger de leurs propres sottises , , trouvassent toujours des motifs de consolation dans les sottises des autres peuples.

CHAPITRE XIII

Des tentatives qu'on a faites pour avoir une mesure des valeurs.

De tout ce que nous avons appris sur les valeurs , messieurs , il résulte qu'un échange consommé , ou tout au moins possible, est le seul moyen que nous ayons

(i) Excellent, puisqu'il ne s'y trouve à changer que quelques dénominations et quelques légendes.

(2) Le gouvernement est censé retenir aux particuliers qui apportent des métaux $3/10$ " pour cent sur l'or, et $1\ 1/2$ pour cent sur l'argent, et il abandonne cette retenue au

de nous assurer de la valeur d'une chose. On achète une marchandise au moyen d'une autre ; mais pour que nous sachions quelle est la valeur de la première, il faut que nous connaissions la valeur de la seconde. Dès lors la quantité qu'on est obligé de donner de celle-ci nous apprend quelle est la valeur de l'autre.

Mais si l'échange ou la possibilité de l'échange ont lieu loin de nous , dans les temps anciens , dans des pays lointains , comment saurons-nous la valeur de la chose dont la plus ou moins grande quantité est pour nous la mesure d'une autre valeur ? Quand nous voyons donner une valeur de dix francs pour acheter un objet, nous savons quelle est la valeur de cet objet, parce que nous savons quelle est aujourd'hui chez nous la valeur de dix francs; mais si l'argent qui est dans cette somme , ne vaut plus, à beaucoup près, ce qu'il valait il y a trois siècles, il ne nous donnera pas une idée exacte de la valeur que cette somme achetait alors.

Pour que nous puissions en avoir une juste idée , il faudrait que la marchandise qui nous sert à en évaluer une autre , n'eût pas elle-même varié dans sa valeur depuis cette autre époque jusqu'à nous. Alors sa valeur actuelle que nous connaissons , nous donnerait une idée exacte de la valeur qu'avait alors la même marchandise , et par conséquent de la valeur de la chose que l'on pouvait acheter par son moyen.

Mais quelle est cette marchandise immuable dans sa valeur, condition essentielle pour qu'elle puisse servir de mesure? Nous avons déjà vu qu'il n'y en a point, qu'il ne peut pas y en avoir. Quelle est au moins celle dont on peut supposer que le prix a le moins varié d'un siècle à l'autre ? Nous avons vu que ce ne sont pas les métaux précieux. Adam Smith croit que c'est le travail humain. Écoutons-le.

« Deux quantités de travail , dit-il, quel que soit le « temps , quel que soit le lieu , sont d'égale valeur a pour celui qui travaille. Dans l'état ordinaire de sa

< santé et de son courage , de son aptitude et de sa « dextérité , l'avance qu'il fait , dans les deux cas, de € sa peine , doit être pour lui la même. Le prix qu'il « paye est donc le même , quelle que soit la quantité « des choses qu'il reçoive en retour. S'il en reçoit « une plus ou moins grande quantité , c'est la valeur I de ces choses qui varie , et non la valeur du tra- « vail avec lequel il les achète. Partout, dans tous « les temps , ce qu'on n'obtient qu'avec beaucoup de « peines et de travail , est cher ; ce qui en coûte peu « est à bon marché. Le travail, ne variant jamais dans

< sa valeur , est donc la seule mesure réelle avec la directeur; mais celni-ci en restitue une partie au particulier, de gré à gré, afin d'encourager les particuliers à apporter du lingot. Lorsque la monnaie est plus recherchée, il fait moins de remise ou n'en fait point, el gagne alors considérablement.

TENTATIVES FAITES POUR AVOIR UNE MESURE DES VALEURS

(quelle la valeur de toutes les marchandises peut , I en tout temps, en tous lieux, être comparée et * estimée. >

Tel est le passage où Smith pose le plus nettement la thèse qu'il soutient en plusieurs endroits de son ouvrage. Son commentateur Garnier le défend avec plus d'obstination que Smith lui-

même (i). « Quand f un ouvrier , dit-il , loue ou échange son travail pour

< un salaire , il y a , comme dans tout échange , deux « termes , savoir, la chose offerte par l'ouvrier et la « chose offerte par le maître. La première est par sa

< nature invariable ; l'autre peut varier sans cesse. « L'ouvrier ne peut rien ajouter à son offre ; son travail ne peut être ni plus ni moins que son travail.

< Le maître peut ajouter à son offre autant qu'il lui

< plaît , selon le besoin qu'il a de ce travail, et le prix

< qu'il consent à y mettre. »

Il me semble que le commentaire de Garnier fait sentir le faible de l'argument de Smilh en le développant ; et sous ce rapport il n'est pas sans quelque utilité.

Garnier dit : La chose offerte 'par l'ouvrier, le travail , est invariable : il ne peut rien ajouter à son offre ; le maître peut y ajouter. Cela n'est pas exact : la faculté d'ajouter ou de retrancher à son offre, est mutuelle. Quand un ouvrier , au lieu de 40 sous par jour , réduit sa demande à 50 sous , il offre plus de travail qu'il n'en offrait pour le même prix ; il offre quatre journées pour six francs , au lieu d'en offrir trois.

La quantité offerte , la quantité demandée , peuvent varier relativement au travail comme par rapport à toute autre marchandise ; sa valeur échangeable est donc une quantité variable. La même intensité de travail , la même peine, la peine employée , par exemple, à monter cent pieds cubes d'eau à la hauteur d'un

mètre , se paye évidemment dans un pays , à une certaine époque , le double de ce qu'elle se paye dans un autre pays, à une autre époque ; et comme ce salaire double , est double quelle que soit la matière dans laquelle s'effectue le paiement ; comme on donne, quand les journées sont chères , une fois plus de cuivre , si l'on paye en cuivre , une fois plus de blé si l'on paye en blé , une fois plus d'argent , de vin , ou d'étoffe , que lorsque les journées sont à bon marché , on ne peut pas dire que c'est la valeur de toutes ces choses qui varie, et que c'est le prix des journées qui seul reste invariable.

Adam Smith , Garnier et d'autres après eux , disent que deux quantités de travail, quel que soit le temps,

(i) Smith , trad. de Garnier, édition de 1822, t. V, p. 125.

(2) Voyez m» partie, chapitre IV, Du prix couranl cl de la manière dont il s'élaôlU.

(3) S'il y a eu en Angleterre quelques procédés expé-

quel que soit le lieu, sont d'égale valeur pour celui qui travaille. Mais ce n'est pas de cette valeur arbitraire qu'il s'agit ; ce n'est pas elle qu'on appelle le prix du travail : c'est la valeur contradictoirement débattue , et fixée entre le marchand de travail , ou l'ouvrier, d'un côté , et l'acheteur de travail , ou le maître, de l'autre. Or, cette valeur débattue, puis reconnue , est variable de sa nature selon les temps , selon les lieux. Le travail est plus cher quand on donne plus de choses pour l'avoir ; il est moins cher quand on en donne moins. L'ouvrier vend son travail à bon marché , quand il ne peut pas le vendre cher ; il vit mal quand il ne peut pas vivre bien ; et quand on vit mal des produits du travail qu'on fait , c'est autant parce que le travail est à bon marché

relativement aux denrées , que parce que les denrées sont chères relativement au travail.

Comme il est cependant désirable en beaucoup de cas de connaître la valeur qu'a pu avoir une chose située dans d'autres temps et dans d'autres lieux , et que nous ne pouvons la comparer à une certaine quantité d'un autre objet qui n'ait point changé dans sa valeur, puisqu'il n'en est aucun qui soit dans ce cas, ne pouvons-nous du moins la comparer à l'objet qui aura le moins changé de valeur en traversant les lieux et les âges ? Nous aurions ainsi une idée approximative des variations survenues dans les autres valeurs.

Les éléments de la valeur sont , d'une part , l'étendue des besoins que la société a d'une chose à un certain prix; et d'une autre part, la quantité de cette chose que la société, ou les producteurs, peuvent fournir à ce prix-là (a). La chose qui variera le moins dans sa valeur, sera conséquemment celle dont le besoin se fera toujours à peu près également sentir, et dont les procédés de production auront été toujours à peu près les mêmes ; de manière que nous puissions croire qu'à une époque on n'a pas obtenu de cette chose , beaucoup plus ou beaucoup moins qu'à une autre époque pour le même prix.

Sous ce rapport , nous avons lieu de croire que la production du blé , si elle n'a pas été étrangère à tous perfectionnements dans ses procédés , n'a pas , d'un autre côté, offert l'exemple de ces grandes améliorations qui multiplient , à une certaine époque , un produit, comme les tissus de coton, avec une facilité sans exemple (3). L'usage de la charrue est antérieur aux temps historiques. Attentes les époques , le propriétaire du terrain a dû se faire payer le concours du sol , parce que nul terrain n'a jamais

pu être cultivé d'une manière suivie, que là où le droit de propriétaire exclusif a été

dilifs mis en usage, comme la machine à battre le blé, la diuilion de frais de production qui en résulte a été plus que balancée par l'extension des impôts, la taxe des pauvres, la dime, l'entretien des routes, etc.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIII

reconnu. Qui , sans cela, aurait voulu faire les frais des labours et de resemencement?

L'excès de production d'un sol fertile sur un sol qui ne l'est pas, a toujours été balancé par le profit supérieur qu'en a tiré le propriétaire ; et , quand les frais de culture ont été moindres, les frais de loyer ont été plus forts. Ainsi le veut la nature des choses ; ainsi le confirme l'expérience des siècles.

Les défrichements , l'étendue des terres cultivées, ont dû, à la vérité, multiplier la quantité de blé apportée sur les marchés , d'où l'on pourrait inférer que la quantité offerte, devenue plus considérable, a dû, par l'effet de la concurrence des producteurs, réduire à certaines époques leurs profits , et par conséquent les frais de production. Mais le blé , et en général les denrées alimentaires qui forment le fond de la nourriture d'un peuple, en se multipliant, multiplient la population , et les besoins s'étendent avec le produit.

S'il y a eu de grandes variations de prix d'une année à l'autre , en raison de la vicissitude des récoltes , ces événements ont tou-

jours été passagers : car, en temps ordinaire, si l'abondance dure, la population croît, et avec elle le besoin ; si la disette se soutient , la population décline , et par conséquent la demande. Un pays n'a jamais que la population qu'il peut nourrir, selon les habitudes que se sont faites ses habitants , et il en résulte encore pour les pays qui subsistent principalement de blé, un rapport à peu près semblable entre l'offre et la demande de cette denrée.

Pour connaître le prix qui résulte de ce rapport , en temps ordinaire , il faut seulement avoir soin d'écarter autant qu'on peut des appréciations , les années de disette et celles d'excessive abondance, d'où sont résultées de fortes perturbations dans les prix ; et de prendre, pour la valeur ordinaire du blé , une moyenne proportionnelle entre plusieurs années ordinaires.

Avec ces restrictions, on peut supposer qu'à de grandes distances entre les époques , c'est la valeur d'échange du blé qui, de toutes les valeurs échangeables, est restée le plus semblable à elle-même. Conséquemment, si l'on donne à une époque, beaucoup plus ou beaucoup moins d'une certaine marchandise pour avoir une même quantité de blé, nous devons supposer que c'est la valeur de cette autre marchandise qui a varié plutôt que celle du blé. Si, par exemple, avec une même quantité de blé on obtient de nos jours une moins grande quantité de bœufs ou de moutons que dans les temps anciens , nous sommes fondés à croire que la viande de ces animaux a renchéri ; si , comme cela arrive , on obtient aujourd'hui beaucoup plus de soie qu'autrefois , nous sommes fondés à croire que la soie a beaucoup baissé de prix ; opinion qui reçoit une grande confirmation de la con-

naissance que nous avons des difficultés qu'on éprouvait jadis pour se procurer cette matière , comparées avec la facilité des

moyens par lesquels nous l'obtenons aujourd'hui.

Ce qui doit contribuer encore à nous faire considérer la valeur du blé comme un meilleur moyen de comparaison qu'un autre , c'est que le prix du blé ayant eu à toutes les époques une grande connexité avec la condition des peuples et avec leur police , sa valeur a , plus que toute autre , fixé l'attention des hommes d'État, des historiens ; ce qui fait qu'elle perçait plus souvent que les autres , à travers l'obscurité qui enveloppe les siècles passés.

Ajoutez qu'il y a peu de différence de qualité entre froment et froment, tandis qu'il y en a beaucoup entre travail et travail , et qu'il est fort difficile de caractériser cette différence ; aussi les personnes qui ont proposé le prix du travail pour mesure des autres valeurs, se sont-elles toutes , dans la pratique , servies du prix du blé pour cet usage.

Si le blé est la denrée qui varie le moins d'une époque à l'autre, on ne peut pas dire que ce soit celle dont la valeur diffère le moins d'un lieu à l'autre. C'est une denrée lourde et encombrante relativement à sa valeur. Les frais de transport changent considérablement son prix courant. Les mauvaises routes, les chargements , les déchargements , les lois et les coutumes peu sensées , ajoutent encore des difficultés artificielles aux difficultés qu'oppose la nature à l'équilibre des prix. On a vu maintes fois le blé être trois fois plus cher en Bourgogne qu'en Bretagne. Mais sans qu'il y ait toujours des disparités aussi fortes , il y en a de très-considérables, qui ne sont pas accidentelles, et agissent d'une façon permanente.

On peut d'autant moins supposer que la valeur du blé soit la même dans deux pays différents, qu'il a souvent dans l'un et dans

l'autre des usages fort divers. Aux Indes , c'est un objet de luxe, comme le riz en France, et les neuf dixièmes des Indous ne mangent jamais de froment, comme les neuf dixièmes des Français ne mangent point habituellement de riz. Si l'on nous disait qu'au Bengale un objet, un chapeau de feutre , par exemple , vaut autant que cinq quintaux de riz , nous aurions une haute idée de sa valeur; car cinq quintaux de riz valent ici 230 francs , tandis qu'au Bengale, ils ne valent pas 25 francs. Et d'un autre côté si l'on parlait aux Indous de la valeur de deux quintaux de froment pour un chapeau, ils auraient de sa valeur une idée fort supérieure à celle qu'il a réellement.

La marchandise dont le prix doit le moins varier d'une contrée à l'autre, est celle dont le transport coûte le moins et qui se soustrait le plus aisément aux difficultés artificielles , aux prohibitions qui naissent

VALEUR DES MÉTAUX COMPARÉE A CELLE DU BLÉ

de la législation des différents États ; c'est celle qui, se rendant à peu de frais aux lieux où elle est plus recherchée , permet qu'on proportionne toujours aisément la quantité qu'en offre le commerce avec les besoins de la population. Or cette marchandise est évidemment Tor ; ou quand on n'a pas de facilité pour savoir le prix des choses en or, le métal d'argent , frappé ou non en pièces de monnaie.

On aurait tort néanmoins de s'imaginer que , parce qu'il n'en coûte jamais plus de 4 ou 5 pour cent pour faire passer de l'or ou de l'argent d'un pays dans l'autre, leur valeur ne diffère jamais, dans les deux pays , que de 4 ou 5 pour cent. Cet agio ne nous donne que la différence de valeur de l'argent avec lui-même dans

ces pays-là , mais ne nous fait pas connaître la quantité de toute autre chose que l'on peut y acheter avec de l'argent. Or, c'est cette dernière quantité qui constitue la véritable valeur de l'argent. Si j'envoie de l'argent à Londres, et que je paye de transport 5 francs pour cent francs , je sais fort bien que mon argent à Londres me revient à cinq pour cent de plus que celui qui est à Paris , mais j'ignore combien les cent francs qui sont à Londres ont en outre perdu en raison de la moindre quantité de blé , d'étoffes, etc., qu'ils peuvent acheter dans ce pays-là (i). Néanmoins, comme par le motif assigné , les frais de production des métaux précieux diffèrent peu d'un pays à l'autre , et que leurs usages dans les divers pays , soit comme ustensiles , soit comme monnaie, sont à peu près les mêmes, et les font rechercher au même degré , je ne connais aucune autre marchandise qui leur soit préférable pour évaluer les choses dont nous sommes séparés par de grandes distances.

On ne risque donc pas de s'éloigner beaucoup de la vérité, lorsqu'il est question dans les voyageurs, de roubles en Russie, de bourses chez les Turcs, ou de roupies dans l'Inde, en réduisant ces sommes en or ou en argent fin , et en évaluant cette quantité d'or ou d'argent, en notre monnaie au cours.

Mais , si vous lisez un livre d'histoire , et qu'on y fasse mention de latents grecs ou de sesterces romains, sachez , si vous le pouvez , ce qu'il était possible d'acheter de blé pour cette somme ; et une fois que vous avez sa valeur en blé, voyez ce que cette quantité de blé peut valoir en temps ordinaire dans notre monnaie. Je ne crois pas que vous puissiez acquérir une idée plus approchée delà valeur de la somme ancienne.

(i) Rigoureusement parlant, pour que la valeur des métaux précieux ne différât jamais que de 0 pour cent d'un lieu à l'autre, il faudrait que tous les objets qu'ils achètent, ne différassent eux-mêmes, dans leur valeur, que de 3 pour cent d'un lieu à l'autre.

(a) J'ai pris dans mon Cours complet les calculs qui suivent, pour rectifier, dans la cinquième édition de mon

Nous chercherons à faire quelques évaluations de ce genre par cette méthode ; mais nous avons besoin auparavant de rechercher quelle quantité d'or ou d'argent une même quantité de blé pouvait procurer à diverses époques.

CHAPITRE XIV

De la valeur des métaux précieux comparée à celle du blé, en remontant aux temps anciens.

Si nous admettons que de toutes les choses évaluables, le blé est celle qui a le moins varié dans sa valeur, en comparant une quantité connue de blé avec une quantité connue d'or ou d'argent, nous saurons du moins par approximation ce que ces métaux ont perdu de valeur depuis les temps anciens.

Prenons notre hectolitre pour être cette quantité fixe de blé, et tâchons de découvrir combien d'argent fin on donnait communément à différentes époques pour acquérir autant de blé qu'en contient notre hectolitre (2).

Jusqu'à Démosthènes, on n'a pas de renseignement sur le prix du blé ; mais dans le plaidoyer de Démosthènes contre Phormion

, on lit ce qui suit : < Le blé i étant fort cher, et tandis qu'il se vendait jusqu'à i seize drachmes, mon client en a fait venir plus de € cent mille médimnes au prix ordinaire de la taxe, € à cinq drachmes. > Voilà donc le prix ordinaire de la taxe à Athènes : cinq drachmes par médimne.

Or cinq drachmes, selon les antiquaires et les médailles athéniennes, contenaient i 57 i/2 grains, poids de marc, d'argent fin. Le médimne était une mesure égale à 52 de nos litres. Par conséquent, 52 de nos litres coûtaient à Athènes , en temps ordinaire , 1 57 i/2 grains pesant d'argent ; l'hectolitre, qui contient cent litres, s'échangeait donc contre 303 grains d'argent poids de marc.

A Rome, au temps de César, la mesure de blé appelée modius , valait communément trois sesterces ; et trois sesterces, d'après les antiquaires (5) , contenaient 23 5/8 grains d'argent fin. Le blé contenu dans nnmodius, pesait quatorze de nos livres poids de marc. Quatorze de nos livres, poids de raarc, s'échangeaient donc à Rome contre 23 5/8 grains d'argent, et, par

Traité d'économie politique , ce qui a rapport aux monnaies. Ici la question est , comme de raison , plus complètement développée.

(3) On en trouvera la preuve dans les ouvrages spécialement consacrés à ce genre d'érudition , notamment dans Garnier, Histoire des Monnaies, tome II, page 333 et 341.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

conséquent, notre hectolitre de froment (qui pèse 160 livres) s'échangeait contre 270 grains d'argent fin.

Cette différence entre le prix du blé qui valait communément à Athènes 303 grains d'argent riiectoHtre, et à Rome 270, ne doit pas nous surprendre : l'Attique n'était pas un pays à blé, et était a\i contraire un pays à argent. On s'y procurait du blé du Bosphore et même du Pont-Euxin, par la voie du commerce ; voie extrêmement dispendieuse dans ce temps-là. A Rome, au contraire, on avait non-seulement le blé de l'Italie, qui était bien plus généralement cultivée qu'.\ présent; mais les blés de la Sicile, de la côte d'Afrique, et de l'Egypte, y affluaient ; et le principal soin des mauvais comme des bons empereurs, était d'en maintenir le prix aussi bas que possible. On peut donc regarder la différence entre le prix d'Athènes et celui de Rome , comme le résultat des circonstances particulières à ces deux capitales ; et pour avoir le prix du blé en argent fin, dans l'antiquité, nous prendrons le prix (moyen entre ces deux-là) de 289 grains. Passons au moyen âge.

Charlemagne mit quelque ordre dans nos monnaies : car on lui doit cette justice qu'il employa un pouvoir usurpé et très-considérable, à fonder quelques institutions , sinon bonnes , du moins meilleures que celles qu'on avait ; bien différent en cela d'un autre usurpateur qui ayant trouvé beaucoup de réformes opérées, s'est attaché à reconstruire d'anciens abus. Nous savons assez bien en conséquence ce qu'il y avait d'argent dans sa livre de compte. Charlemagne fit un règlement où le pain de froment est taxé à raison d'un denier pour douze pains de deux livres chacun ; cela fait un denier pour 24 livres de pain. La taxe, ou fixa-

tion de prix du pain , doit équivaloir au prix du froment , poids pour poids. On sait par expérience que le poids de l'humidité qu'on introduit dans le pain , dédommage des frais de fabrication et des déchets de la moulure. On peut vendre une livre de pain au même prix qu'une livre de blé, malgré la façon et le combustible que le pain exige. Un denier d'argent pour 24 livres de pain équivaut donc à un denier pour 24 Hvres de froment. Mais la livre de ce temps-là n'ayant que 12 onces, les 24 livres de froment correspondent à 18 livres poids de marc (i).

I^ denier de Charlemagne (on en possède encore)

(i) Dans la même ordonnance, Charlemagne défend de vendre le modius de blé au-dessus de 4 deniers; ainsi nous aurions une taxe directe du prix du blé, si nous connaissions la capacité du modius. Ce n'était pas la mesure romaine appelée de ce nom : elle ne pesait que 14 de nos livres au plus; et le prix de 4 deniers d'argent (ou 081 1/3 grains d'argent fin) aurait été un prix extravagant pour cette quantité de blé. Ce n'était pas non plu» notre

pesait 28 4/3 grains , poids de marc, dont il faut déduire un vingt-quatrième d'alliage (2). Il y reste donc 27 5/5 grains d'argent fin. Voilà le prix en argent de 18 hvres de froment.

Or , à ce compte , notre hectolitre , qui pèse 160 de ces livres, aurait coûté 245 1/3 grains d'argent fin.

Dans l'antiquité il en valait 289, sous Charlemagne 245 ; on donnait moins d'argent pour avoir la même quantité de blé ; il semble dès lors que ce métal était devenu plus précieux. Je ne peux pas répondre que cette différence ne vienne pas de l'imperfection des bases sur lesquelles il a bien fallu nous appuyer faute de meilleures ; mais elle n'a rien d'étonnant en elle-même. Après

tous les pillages qui accompagnèrent et suivirent l'invasion et le démembrement de l'empire romain ; après l'abandon probable des mines d'argent de l'Attique et de l'Espagne pendant 6 à 700 ans de désordres et de violences ; après les spoliations commises par les Sarrasins ; et si nous tenons compte de la déperdition constante subie par les ustensiles d'argent , aussi bien que par les naufrages , et de l'argent tombé dans les rivières ou caché sans être retrouvé , peut-on s'étonner que le métal d'argent fût devenu sous Charlemagne plus rare et plus précieux dans la proportion d'un sixième environ ? Près de 700 ans plus tard , sous Charles VII, le prix moyen du blé, suivant Dupré de Saint-Maur, étant de 12 sous 10 deniers le setier, et cette somme contenant 328 grains d'argent fin, l'hectolitre revient à 219 grains; ce qui est 26 grains de moins encore que sous Charlemagne, où le même hectolitre valait 245 grains. Il semble que l'argent est devenu encore un peu plus rare et plus précieux ; mais voici le moment où il va se montrer avec une abondance que rien ne pouvait faire présager, et produire des effets qui surprenaient les gouvernants et le vulgaire, sans que les uns plus que les autres fussent en état de les expliquer.

L'Amérique fut découverte en 1492. Les premières dépouilles des peuples du Mexique et du Pérou , apportées en Europe, y firent paraître des quantités d'or et d'argent trop peu considérables pour en affecter sensiblement la valeur durant quelques années ; mais par cela même fort profitables pour les aventuriers espagnols et pour leur gouvernement , parce qu'ils en

ancien muid, qui se composait de 12 setiers pesant chacun 240 livres poids de marc. C'était probablement quelque mesure anciennement usitée dans les Gaules, ou parmi ces Allemands

appelés Francs, qui avaient imposé aux Gaulois quelques-uns de leurs usages en même temps que la servitude.

(2) Voyez Garnier, Histoire des Monnaies, tome II, p. 342.

VALEUR DES MÉTAUX COMPARÉE A CELLE DU BLÉ

tirèrent parti au plus haut ternie de leur valeur. Bientôt les entrailles des Cordilières furent déchirées par les malheureux Péruviens que les Espagnols , à coups de fouet , forçaient à travailler aux mines ; et chaque année de nouveaux galions , lestés par les trésors du nouveau monde, arrivaient dans les ports espagnols ; sans compter ce que de hardis flibustiers et le commerce interlope des autres établissements européens aux Indes occidentales , en obtenaient clandestinement.

C'est par les dépenses que firent les conquérants de ces trésors que les métaux précieux se répandirent dans l'Europe et dans le monde.

Déjà , en 1514 , le setier de blé étant à 26 sous , et le marc d'argent fin à 12 livres tournois (i), on donnait 333 grains d'argent fin , pour la quantité de froment contenue dans ce que nous appelons maintenant unhectoHtre [i].

En 1536 , sous François I^{er} , le prix du setier étant de 3 livres 1 sou 6 deniers , et le marc d'argent fin «'appelant 13 livres tournois , l'hectolitre de froment se faisait payer 731 grains d'argent pur.

En 1610, année de la mort de Henri IV, le prix commun du blé étant 8 livres 1 sou 9 deniers , et le marc d'argent à 22 livres tournois, l'hectolitre de froment valait autant que 1 130 grains d'argent.

En 1640, le prix du setier étant de 12 livres 10 sous, et le marc d'argent fin à 30 livres tournois , l'hectolitre valait 1280 grains d'argent.

En 1789 , le prix commun du setier de blé étant, suivant Lavoisier, de 24 livres tournois , et le marc d'argent fin à 54 livres 19 sous, l'hectolitre valait 1342 grains d'argent.

Enfin, à l'époque où nous sommes, en supposant le prix commun du blé froment à 19 francs l'hectolitre (s) , nous trouvons qu'un hectolitre vaut autant que 1610 grains d'argent fin.

Ainsi, en récapitulant, et pour rapprocher la valeur

(i) Dupré de Saint-Maur , Essai sur les Monnaies.

(2) Tandis que l'hectolitre pèse 160 livres poids de marc, le setier en pèse 240. Le rapport entre ces deux mesures est, à très-peu de chose près, comme deux à trois.

(3) Le prix moyen de rheclolitre de froment, relevé sur les mercuriales du marché de Roye en Picardie, depuis les années 1796 à 18t6, en retranchant les deux années de plus grande cherté et les deux de plus grande abondance, est de 16 francs 20 centimes.

Le prix moyen du même hectolitre, à la halle de Paris, de 1801 à 1819, en retranchant de même les deux plus fortes et les deux plus faibles années, est de 19 fr. 79 cent.

Le prix moyen du même hectolitre pour toute la France, pendant les années 1799 à 1810, extrait d'un rapport du ministre de l'intérieur du 25 juillet 1811, est de 19 francs 82 centimes.

La Picardie étant de toutes les provinces de France celle où le blé est à plus bas prix, et d'un autre côté, les ap-

de l'argent aux différentes époques que j'ai désignées, nous trouvons que la même quantité de blé première qualité, c'est-à-dire, cette quantité que nous nommons actuellement un hecclolitre, s'échangeait contre une quantité d'argent fin qui était de :

289 grains dans l'antiquité.

245 dilo sous Charlemagne.

219 dilo .sous Charles VII, roi de France, verô l'année 1450.

333 dilo en 1514.

731 dite en 1536.

1130 dilo en 1610.

1280 dilo en 1640.

1342 dilo en 1789.

1610 dilo en 1820 (i).

Il semblerait donc que l'argent, à partir du temps d'Alexandre, a graduellement augmenté de valeur jusque vers le temps de Charles VII et de la Pucelle d'Orléans. Cette époque est celle où l'on a donné le moins de grains d'argent fin, pour avoir un hectolitre ou cent litres de froment. A partir de cette époque, on a commencé à en donner un peu plus ; et, sauf les oscillations qui nous échappent, à cause du peu d'exactitude qu'on a mis à nous conserver le prix courant des blés et les différences de prix d'un lieu à l'autre, la quantité d'argent offerte pour avoir une même quantité de blé, a constamment augmenté jusqu'à nos jours.

En corrigeant les unes par les autres les données plus ou moins imparfaites qu'il a été possible de recueillir sur le prix en argent du blé antérieurement à la découverte du nouveau monde, nous pouvons les réduire à une donnée commune de 268 grains d'argent fin pour un hectolitre de froment. Il en faut donner aujourd'hui six fois autant ; d'où nous pouvons conclure que la valeur propre de l'argent a décliné dans la proportion de six à un (s).

provisionnements des armées ayant pu, à Paris et dans quelques provinces , maintenir le blé à un prix un peu plus élevé qu'en temps ordinaire, je ne pense pas m'éloigner beaucoup de la vérité en estimant son taux ordinaire à 19 francs, ce qui fait revenir le pain à 5 sous 1/4 la livre.

(4) J'aurais pu réduire en mesure métrique la quantité d'argent spécifiée en grains poids de marc , et en donner l'équivalent en grammes; mais c'aurait été une réduction de plus à faire et elle aurait été superflue , puisqu'en ce cas-ci l'information consiste uniquement dans le rapport que les nombres ont entre eux.

(s) Garnier, qui a fait des recherches fort étendues sur les monnaies des anciens, arrive au même résultat par des calculs différents. Voyez son Histoire des Monnaies , tome II , page 101

Dans les premières éditions de mon Traité d'économie politique, j'avais cru pouvoir établir que l'argent avait baissé dans le rapport seulement de 4 à 1. Le nouveau

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

Le rapport de valeur entre l'argent et l'or ne paraît pas avoir beaucoup varié des temps anciens jusqu'aux nôtres ; c'est-à-dire , qu'il était alors dans la proportion d'un à quinze. Garnier le prouve, selon moi, d'une manière satisfaisante dans son Histoire des Monnaies (t). Nous pouvons conséquemment conclure, sans craindre de nous écarter beaucoup de la vérité , qu'une once d'or valait alors autant que six onces à présent.

Il ne paraît pas que la valeur des métaux précieux ait sensiblement décliné depuis le règne de Louis XIII

résultat que j'annonce, tient d'abord au choix des nouvelles données que j'ai prises et qui me semblent meilleures; et déplus à ce que j'avais pour type la valeur du blé dans les temps modernes , sa valeur moyenne en 1789, faute de données plus récentes , et quoique son prix en

jusque vers l'an 1760 ; mais depuis cette année le prix du blé , sauf les variations accidentelles , a beaucoup haussé. Peut-être une partie de cette hausse est-elle réelle et dépend-elle d'une demande plus forte , effet d'une population et d'une richesse croissantes ; cependant je crois qu'elle est principalement due à la diminution de la valeur des métaux précieux ; car elle se manifeste sur beaucoup d'autres objets , et peut-être sur tous les objets dont les procédés de fabrication n'ont pas été perfectionnés dans le même espace de temps (a). Non-seulement le prix en argent des blés s'élève encore dans ce moment ; mais nous

argent ait considérablement haussé depuis cette époque.

(i) Tome I, page Hi, et tome II, pages 82 et suivantes. Voyez aussi les notes ajoutées à sa traduction de Smith , édition 1822, tome V, pages 632 et 649.

(2) Voici un document que j'extrais d'un papier officiel :

PRIX COMPARÉS DES OBJETS A L'USAGE D'UN FERMIER
DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS

AVANT 1789, ET SOUS NAPOLÉON

{Exlrail d'un rapport fait en 1811 à Napoléon par le ministre de l'intérieur.)

Nota- Les «alaires à TannCe et. â la lâche sont réduits en gains à la journée

Ouvrier charron. . . .

— maréchal. .

— bourrelier.

— maçon

— serrurier. .

— charpentier. .

— couvreur. . .

Premier cliarretier.

Deuxième cliarretier. .

Premier berger. . . .

Deuxième berger. . . .

Garçon de cour.

Fille de basse-cour.

Batteur en grange. .

Moissonneur et l'auclicur. .

Homme de journée..

Femme de journée..

Une charrue

Une charrette

Harnais de charrette. .

Cordes (le quintal). . .

Une bêche et une houe.

Un fer à cheval

Moellons ou pierres à bâtir.

Plâtre

Chaux

Tuiles (le cent)

Fer en barre

Cheval de labour. .

Cochon

Mouton du pays.

Poulets (la paire). .

Habit de draps

Culotte de jeu. . . , Paire de souliers.

Chapeau

Bois à brûler

Charbon de bois.

Avant la révolution.

so

SO

Sous Napoléon.

GO

Observations.

Quand ils sont nourris.

Non nourri et non compris son manœuvre.

Non nourris, et ils fournissent leurs outils.

Nourris.

Nourris.

On les paye par selier.

On les paye par arpent.

En été.

Garnie de ses ferrements.

Idem.

Pour le limonier.

Tout pose.

La toise cube,

Le muid de 36 sacs.

Le se lier.

Fabrique des environs.

Le cent.

Gras, du poids de 200 livres.

Le double stère ou la voie.

Le sac de Paris.

Napoléon avait rétabli et accru tous les impôts de l'ancien régime. On peut supposer que les fermiers qu'on avait consultés pour les prix, ont pu, par mécontente-

ment, exagérer un peu la différence : car les prix n'ont pas, ce semble, augmenté depuis.

VALEUR DES MÉTAUX COMPARÉE A CELLE DU BLÉ

avons déjà eu occasion de remarquer que celui des baux et des fermages s'élève également. Tous ceux qui sont à portée de voir conclure beaucoup de marchés de biens-fonds , comme les notaires , remarquent qu'il y a peu de changements de propriétaire et de renouvellements de bail , sans qu'il y ait augmentation de prix. Les vendeurs d'immeubles font valoir en faveur de leurs biens , que les baux n'ont pas été renouvelés depuis longtemps ; et par conséquent , disent -ils, qu'ils sont susceptibles d'augmentation.

Je sais qu'une partie de cette augmentation peut être mise sur le compte des progrès de la culture et des capitaux répandus sur les fonds de terre." Quand on fait produire à la terre sans la laisser reposer et qu'on en tire des produits plus abondants , meilleurs , et plus variés ; quand de nouvelles valeurs capitales , comme des granges , des bergeries , sont répandues en bonifications sur le sol , je sais que le fermier peut en payer un plus fort loyer ; avec tout cela , il me semble que les terres les moins améliorées se louent plus chèrement que vers le milieu du xviii^e siècle. On dira que c'est parce que les produits se vendent plus cher : j'en conviens ; et c'est ce qui concourt à prouver que l'argent baisse de valeur depuis cette époque. Si la population , l'industrie et la richesse du monde ne s'accroissaient pas rapidement , la valeur de l'argent déclinerait plus vite encore qu'elle ne fait.

Toutefois il ne faut pas que nous nous imaginions que l'abondance plus grande de l'argent comparée avec le besoin que l'on en a , soit la seule cause de la hausse des prix. Les choses peuvent elles-mêmes, ou plusieurs d'entre elles , devenir réellement plus chères ; et alors leur acquisition coûterait plus d'argent , quand

même la valeur de l'argent n'aurait pas décliné ; on les payerait avec du fer, qu'il faudrait donner une plus grande quantité de fer qu'autrefois pour les avoir. On les payerait par le sacrifice d'une partie de son temps , qu'il faudrait donner un plus grand nombre de journées de travail pour acquérir ces mêmes choses. A mesure qu'un pays se peuple et se cultive , le bois , la viande , le gibier, et les produits qui résultent de ceuxlà , comme le cuir , la laine , les poils et fourrures , les produits qu'on ne peut obtenir qu'en brûlant du bois ou du charbon de bois , renchérissent véritablement , parce que les frais de production de ces produits-là sont plus considérables.

(i) Ceci est une grande confirmation de la doctrine des besoins et de leur influence sur les prix , doctrine établie dès le commencement de cet ouvrage. Les besoins des hommes changent avec leurs développements; ces besoins élèvent la demande et le prix des services productifs au moyen desquels on peut les satisfaire. Un plus haut prix de ce genre de services, élève le

Représentez-vous un pays encore peu peuplé et où il y a peu d'arts et d'industrie! Les terrains vagues et les forêts y sont fort étendus , et les propriétaires n'en tirent que peu de loyer. Les animaux s'y multiplient , soit naturellement, soit artificiellement, à moins de frais. Mais à mesure que l'on défriche , les terres donnent une bien plus grande masse de produits , quoique leurs produits changent de nature. Tel champ qui nourrissait deux cents lapins et des chevreuils, n'a plus ni lapins ni chevreuils ; il produit en froment , ou en lin , dix fois cette valeur ; et une plus grande valeur produite entretient une population plus nombreuse. Mais aussi les bestiaux , et surtout le gibier , renchérissent (i).

Nous avons lieu d'être souvent surpris , en lisant l'histoire des anciens temps , de la grande consommation de viande qui s'y faisait. Des animaux entiers disparaissaient dans un festin. Les solennités religieuses abattaient des taureaux par centaines. Une semblable destruction ne serait guère praticable de nos jours , si ce n'est dans le voisinage des pays incultes de l'intérieur de l'Amérique du Sud. Un marbre apporté d'Athènes à Londres par milord Sandwich, porte une longue inscription où l'on voit, entre autres choses, que cent neuf bœufs , envoyés par les Athéniens pour des sacrifices dans le temple de Délos , ont coûté 8,415 drachmes; dépense alors somptueuse , puisqu'on s'en vantait dans un monument public. Cependant en évaluant cette somme, en proportion de la dégradation de la valeur de l'argent , beaucoup plus haut qu'on ne le fait communément, chacun de ces bœufs n'aurait coûté que 146 à 147 francs. Les animaux consacrés aux dieux devaient être choisis parmi les plus beaux ; c'est-à-dire parmi ceux qui , chez nous, coûteraient 500 ou 400 francs. Ils ont donc considérablement renchéri (2).

Dans les temps modernes , avant que la population et les défrichements fussent aussi avancés que nous les voyons , la viande de boucherie coûtait beaucoup moins. Dupré de Saint-Maur, dans ses Recherches, etc. , trouve qu'en l'année 1342 , un bœuf se vendait 10 à 11 livres tournois , valeur équivalente à celle de 175 francs de notre monnaie ; cela ne fait guère plus de la moitié de la valeur actuelle d'un bœuf ordinaire (3) . Le blé qui se produit en place de la viande , n'a pas dû baisser de prix , parce que la consommation du blé a dû augmenter comme la production. La demande de

prix des produits en élevant leurs frais de production.

(2) L'abbé Barthélémy n'évalue la dracmie qu'à 18 sous de notre monnaie. A ce compte chaque bœuf n'aurait coûté que 77 francs 20 centimes.

(3) Voyez les Recherches statistiques, très -intéressantes, sur la ville de Paris et le département de la Seine, publiées par M, de Chabrol , préfet.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

la viande, au contraire , au lieu de diminuer à mesure que la viande devenait plus rare , a dû suivre une marche opposée ; car des consommateurs de blé plus nombreux ont dû être aussi des consommateurs de viande. La même cause a dû, comme on voit , maintenir au même taux le blé , et faire payer plusieurs autres objets de consommation plus cher.

Les impôts sont venus par là-dessus; les impôts qui sont une augmentation réelle dans les frais de production , comme Test le loyer des terres. Ils ont donc fait monter certains produits ; et pour payer un produit plus cher, il faut donner une plus grande quantité d'argent , indépendamment de ce qu'il en faut donner de plus , en raison de la dégradation de la valeur propre de l'argent lui-même.

Je dis que les impôts ont augmenté les frais de production de certains produits, et non pas de tous, quoiqu'ils tombent à peu près sur tous , parce qu'il y a des produits , comme la plupart de ceux des manufactures , où l'épargne qui résulte d'une production plus habile et mieux entendue, balance et surpasse , dans les

frais de production , la hausse qui résulte de l'augmentation des fermages et des impôts. Jamais les tissus de coton n'ont été à si bas prix que de nos jours , par suite des grands progrès qui ont eu lieu dans cette fabrication ; et cependant la monnaie dont on les paye, vaut moins. On paye 30 sous l'aune des toiles peintes que cinquante ans plus tôt l'on aurait payées, dans une qualité équivalente , tout au moins 4 francs 50 centimes, et les 30 sous que l'on paye, ne valent pas 25 sous d'alors. Ces étoffes paraissent avoir baissé des deux tiers, elles ont réellement baissé au quart peut-être de leur valeur il y a cinquante ans.

Il est une autre circonstance qu'il faut apprécier lorsqu'on raisonne des prix en argent , quoiqu'au fond elle ne tienne pas au prix. Nous dépensons plus d'argent non-seulement lorsque les choses sont plus chères, ou l'argent plus commun , mais lorsque nous consommons réellement davantage ; ou , ce qui revient au même, lorsque nous consommons des produits de meilleure qualité. A mesure que les sociétés font des progrès en civilisation , elles deviennent plus difficiles ; il leur faut un peu plus pour les contenter ; dans les mêmes conditions , on veut avoir plus d'abondance , on dédaigne ce qui est plus grossier, moins joli , moins fini. Les logements sont plus chers que dans le siècle passé ; je veux le croire : je sais que les matériaux dont se bâtissent les maisons sont plus chers ; je sais que les impôts dont les propriétaires se plaignent, sont plus lourds ; mais aussi je soupçonne que , dans les mêmes professions , on veut avoir un peu plus d'espace pour se loger, des escaliers fermés, mieux éclairés et plus propres , des portes qui joignent mieux , des rues plus aérées Or ces avantages ont tous une valeur, et

il se pourrait que nous payassions le loyer de nos appartements plus cher, sans que rien eût renchéri , sans que l'argent eût baissé de valeur ; simplement parce qu'un ménage qui se contentait de trois pièces pour se loger, veut maintenant en avoir cinq. C'est ainsi que beaucoup d'objets ont renchéri pour trois raisons:

Parce que leurs frais de production se sont véritablement accrus ;

Parce que l'argent dont nous les payons , vaut réellement moins qu'il ne valait, et que , par conséquent , il en faut donner davantage ;

Et enfin parce que nous ne nous contentons pas des mêmes qualités qu'autrefois, et que nous voulons être mieux servis.

De ces trois causes de renchérissement, la première (les frais de production) tient seule au produit et forme son renchérissement réel. La seconde n'est pas un renchérissement du produit : c'est une dégradation de la monnaie.

Enfin la troisième n'est pas un renchérissement non plus ; car ce qu'on nous donne de plus en qualité, vaut ce que nous payons de plus en monnaie.

i Henri IV, dit Voltaire , déjeunait avec un verre « de vin et du pain blanc. Il ne prenait ni thé , ni café,

< ni chocolat ; il n'usait point de tabac ; sa femme et « ses maîtresses avaient fort peu de pierreries ; elles

< ne portaient point d'étoffes de Perse , de la Chine

< et des Indes. « (Ici je crois que Voltaire se trompe : on n'avait alors de mousseline que celle qu'on lirait des Indes; mai-

son en tirait peu.) « Aujourd'hui, poursuit « cet historien , une bourgeoise porte à ses oreilles c de plus beaux diamants que Catherine de Médicis ; « la Martinique et Moka fournissent le déjeuner d'une « servante. »

Nos anciennes chroniques nous présentent une foule d'observations du même genre. Les médecins les plus en vogue faisaient leurs visites montés sur des mules ; les présidents au parlement allaient à l'audience dans le même équipage. Dans mon enfance, il n'y avait pas un seul des agents de change de Paris qui eût une voiture ; maintenant il n'y en a pas un seul qui n'en ait une , ou tout au moins un cabriolet. Les maîtres de danse , les coiffeurs même en ont. Les mœurs étaient plus simples, sans être plus pures.

On a souvent cité les lettres que madame de Maintenon , femme de Louis XIV , écrivait à son frère , M. d'Aubigné, et à madame d'Aubigné, qui tenaient à Paris une maison considérable pour le temps , et qui avaient un train de dix domestiques. Madame de Maintenon recommande à sa belle-sœur de faire durer une livre de bougie trois jours , et une livre de chandelle deux jours ; elle ne veut pas qu'on fasse plus de deux feux , ni qu'on chauffe les appartements plus

CHAPITRE XV

Évaluation des sommes historiques.

Si l'on vous disait, messieurs, qu'à Rome, du temps des Césars , une dame qui voulait acheter une robe de soie , était obligée de

la payer au prix de quatre onces d'or , vous pourriez conclure que l'or ne valait pas à Rome autant que chez nous , puisqu'on en donnait une si grande quantité pour une seule robe , et que pour le même prix , une dame française obtiendrait de nos jours une douzaine de robes semblables. Vous seriez dans l'erreur. L'or valait alors beaucoup plus qu'à présent. Avec une once d'or on achète maintenant beaucoup moins de choses qu'autrefois ; mais les soieries , de leur côté , ont tellement baissé, que l'or, toute dégradée qu'ait été sa valeur, peut acheter beaucoup plus de soieries que dans Rome ancienne. C'est ce que nous découvrons quand nous comparons l'une et l'autre de ces valeurs à celle d'une marchandise comme le blé, dont nous avons lieu de croire que la valeur a peu varié.

Les considérations qui précèdent ayant été négligées , les évaluations qu'on a données des sommes anciennes, sont en général fort imparfaites. Cependant si elles avaient été plus exactes , elles auraient concouru à nous faire connaître les événements et les hommes ; je risquerai donc , par manière d'exemple , de réduire, d'après la méthode que je vous ai exposée, en sommes actuelles, quelques sommes dont il est fait mention dans les historiens.

Démocède , médecin de Crotone en Italie , «étant retiré à Égine , y déploya tant d'habileté dans sa profession , que les Éginètes , pour qu'il ne quittât plus leur ville, lui assignèrent sur le trésor public, une pension annuelle d'un talent. Si nous voulons savoir à combien à peu près pouvait se monter cette pension , et connaître en même temps la valeur de la somme qu'en Grèce on appelait du nom de talent, nous chercherons d'abord à savoir ce qu'un talent pouvait alors acheter de blé (i).

(i) J'ai fait usage de quelques-uns de ces exemples dans mon Traité d'économie politique. Je les reproduis ici , parce que les personnes qui ont acquis les premières éditions de mon Traité, ne les ont pas, et parce que je les appuie de plusieurs autres notions.

(2) C'est en évaluant le talent attique ou les 6,000 drachmes 11,4000 francs, que nous avons reconnu que chaque

Je vous ai cité un plaidoyer de Démosthènes dont il résulte que le prix le plus ordinaire du froment à Athènes, était de cinq drachmes par médimne. Le talent attique contenait 6, 000 drachmes. A 5 par médimne, le talent pouvait donc acheter 1,200 médimnes de blé. Nous avons vu que chaque médimne équivalait à 52 de nos litres. C'est, comme on voit, à peu de chose près, un demi-hectolitre, et 1,200 médimnes feraient 600 hectolitres qui, au prix moyen de 19 francs l'hectolitre, valent de nos jours 11,400 francs. Ces matières n'admettent pas une exactitude extrême ; cependant en évaluant par cette méthode le talent attique à 11,400 francs, nous sommes certain d'être beaucoup plus près de la vérité que l'abbé Barthélémy qui, dans son Voyage d'Anacharsis, ne l'estime que 5,400 fr. (2).

Suivant le même calcul, la paye d'un soldat grec qui , au temps de Xénophon et de Démosthènes , était de 20 drachmes par mois , valait autant que quatre médimnes de blé , c'est-à-dire , 38 francs de notre monnaie. Suivant Barthélémy, 20 drachmes n'auraient valu que 18 francs, ce qui est beaucoup moins vraisemblable; car 18 francs par mois sont une faible paye pour un soldat dans un pays libre.

Les sommes romaines nous fourniront des observations du même genre.

Suétone dit que César fit présent à Servilie (la mère de Brutus) d'une perle qui valait 6 millions de sesterces. Estimons cette valeur en blé. Nous avons vu que 3 sesterces achetaient communément , au temps de César, un modiiis de blé. La perle de six millions de sesterces valait donc autant que deux millions de modius, ou modii, de blé. Nous avons vu que les antiquaires estiment que le modius pesait 14 de nos livres, poids de marc ; conséquemment 2 millions de modius devaient peser 28 millions de livres poids de marc , qui équivalent à 175,000 hectolitres, et qui, au prix moyen de 19 francs l'hectolitre, valent aujourd'hui autant que 3,325,000 francs.

Telle fut donc approximativement la valeur de la perle de Servilie ; et nos deux traducteurs de Suétone, La Harpe et Lévêque , l'évaluent très-imparfaitement quand ils l'estiment 1 ,200 mille francs de notre monnaie. Au reste , je ne prétends pas me rendre garant de la valeur du présent que fit César à Servilie. Le spoliateur du monde pouvait faire un don magnifique à une dame dont il avait les bonnes grâces ; mais,

bœuf offert en holocauste, coûtait 146 à 147 francs. Si l'on ne portait, comme Barthélémy, la valeur du talent qu'à 5,400 fr., chacun de ces bœufs de première qualité n'aurait coûté que 70 francs de nos jours : ce qui est évidemment un prix trop bas, et prouve que le talent attique à 5,400 fr. n'est pas porté à sa valeur. La viande à Athènes aurait été moins chère que 1p pain.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XV

outre qu'on met souvent un peu d'exagération à ces sortes de choses, un objet excessivement rare a toujours une valeur fort arbitraire ; et vous savez , d'un autre côté , que nous ne pouvons pas nous fier entièrement à l'exactitude des copistes qui nous ont transmis les écrits , et surtout les nombres , des anciens. Ces nombres s'écrivaient avec des lettres et des abréviations qui ne pouvaient être parfaitement comprises que des lecteurs du temps. Un signe, un trait au-dessus du nombre , en augmentait la valeur dans la proportion d'un à mille ; de sorte qu'une distraction d'un copiste qui les transcrivait quelquefois plusieurs siècles plus tard , les dénaturait tout à fait.

L'erreur des traducteurs et des commentateurs modernes, vient de ce qu'ils évaluent la somme en métal d'argent , au lieu de l'évaluer en blé ; et ne tiennent point compte de la dégradation survenue dans la valeur de l'argent par suite de la découverte de l'Amérique. Par là ils diminuent beaucoup, sans le vouloir, les profusions des mauvais empereurs. On dit que Caligula absorba , en moins d'un an , les trésors amassés par Tibère , qui se montaient à 2 milliards 700 millions de sesterces qui , d'après les évaluations précédentes, représentent une valeur de près de 1,000 millions de francs , environ trois fois l'évaluation de La Harpe. On ne voit pas trop en effet comment Caligula aurait pu exécuter à moins ses dispendieuses folies.

Dacier, traducteur d'Horace , donne une évaluation encore plus imparfaite et qui forme un véritable contresens. Le poète-philosophe , dans son épître II du livre II , parle d'une terre considérable (le sens exige qu'elle le soit) et qu'il porte à la valeur

de 300 mille sesterces. Suivant notre méthode , cette terre devait avoir une valeur de 166,000 francs, au moins. Dacier l'évalue seulement à 22,500 francs.

Lorsque les valeurs dont on veut avoir la réduction ne sont pas exprimées en monnaies , mais en poids de métal , il faut les traduire en monnaie du temps , puisque c'est en monnaie du temps que nous avons l'évaluation du blé. César, usurpateur de l'autorité du sénat et du peuple romain, mit la main sur le trésor public malgré le tribun Métellus qui en avait la garde , et qui, par sa courageuse résistance, a placé son nom dans l'histoire. César y trouva, dit-on, 4,130 livres pesant d'or, et 80,000 livres d'argent. Vertot, on ne sait sur quelle base, évalue cette capture à 2,9 H , 1 00 livres tournois. Elle fut bien plus considérable , et ce n'est pas pour si peu que le destructeur de la liberté transgressa les lois. Cependant l'évaluation exacte du sesterce en argent n'est pas sans quelque difficulté , à cause des variations que les Romains introduisirent dans leurs monnaies. Mais, dans un autre passage du même Suétone , on voit que César fit vendre en Italie

contre de l'argent monnayé , des lingots d'or , fruit de ses rapines dans les Gaules , et qu'on les vendit sur le pied de 3,000 sesterces par livre d'or.

En admettant que tel fût le prix courant de l'or à Rome, les 4,130 livi'es d'or devaient valoir 12,390,000 sesterces.

Quant au métal d'argent , il valait à Rome quinze fois moins que l'or ; en conséquence on dut vendre chaque livre d'argent sur le pied de 200 sesterces , et les 80,000 livres pesant , du trésor de Métellus , devaient valoir 16 millions de sesterces, qui, ajoutés aux 1 2 millions 390 mille , valeur de l'or, donnent en monnaie

romaine , pour la valeur totale du trésor public ravi par César , 28,590,000 sesterces.

Maintenant, pour réduire cette somme en une valeur française, nous dirons qu'à 14 livres de blé par modius, le blé étant chez nous à 19 francs l'hectolitre , elle équivaldrait à un peu plus de 13 millions 732 mille francs de notre monnaie.

Si d'après la même évaluation de 3 sesterces par modius de blé , nous voulons nous former une idée de la valeur du sesterce sous les empereurs , nous trouverons qu'il valait 55 centimes ou 11 sous de notre monnaie. C'est plus d'une moitié en sus des évaluations qui ont été faites jusqu'ici de cette monnaie romaine , et cela donne une estimation beaucoup plus raisonnable des sommes dont il est fait mention dans les auteurs d'une époque célèbre.

Il y a peut-être plus d'incertitude dans l'évaluation qu'on peut faire des sommes du moyen âge que de celles de l'antiquité , soit en raison de la diversité et des changements fréquents des monnaies, soit en raison de l'ignorance où nous sommes de la capacité des mesures.. Pour estimer avec approximation une somme sous la première race des rois de France, pour savoir, par exemple , ce que valaient 400 écus d'or que le pape saint Grégoire sut tirer du royaume des Francs dès l'année 593, il faudrait savoir ce que 400 écus d'or pouvaient acheter de blé. Mais en supposant que l'on possédât quelque renseignement tolérable sur le prix du blé vers la fin du vi^e siècle , son prix ne serait probablement pas établi en écus d'or ; il faudrait donc savoir en même temps le rapport de la monnaie dans laquelle l'estimation serait faite , avec les écus d'or; il faudrait surtout savoir la contenance de la mesure du blé dont on nous donnerait le prix , afin de

connaître son rapport avec nos mesures de capacité actuelles ; et malgré tout cela, il serait facile de se tromper du double au simple dans toutes ces réductions.

Pour les temps postérieurs, la connaissance que nous avons des monnaies de Charlemagne nous fournit quelques moyens d'arriver à des évaluations plus exactes. Nous lisons par exemple dans V Abrégé chronologique

ÉVALUATION DES SOMMES HISTORIQUES

du président Hénault, qu'au concile de Toulouse, tenu en Tannée 846, la contribution que chaque curé était obligé de fournir à son évêque , savoir, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin , et Mn agneau , était évaluée deux solides , ou 2 sous. Nous n'avons pas la moindre idée de ce que c'étaient que ces minots de froment et cette mesure de vin : mais les 2 sous étaient les mêmes que ceux de Charlemagne. On ne changea rien à la monnaie de ce prince pendant toute la seconde race , probablement à cause du respect qu'inspirait sa mémoire. Or 2 sous de Charlemagne contenaient 24 deniers ; et si chaque denier équivalait à 24 livres de froment, ainsi que nous l'avons vu plus haut (page 202) , les deux sous devaient équivaloir à S76 livres de froment , selon le poids du temps, qui n'avait que 12 de nos onces; ce qui les réduit à 452 de nos livres de poids.

Maintenant , partant de la supposition que la valeur du froment est celle qui a subi le moins d'altération, nous devons attri-

buer aux deux sous du concile de Toulouse, la même valeur qu'à 452 livres de blé ; c'est-à-dire , une valeur de 55 francs 50 centimes. C'était la contribution que les évêques levaient sur les curés qui à leur tour levaient la dime sur les paysans.

Dupré de Saint-Maur, dans son Essai sur les Monnaies, paraît croire que depuis le règne de Philippe- Auguste , c'est-à-dire à peu près depuis l'an 1 200 de l'ère vulgaire, la capacité du setier de Paris est toujours restée à peu près la même. Or cette quantité de blé approche beaucoup d'un hectolitre et demi ; et prenant pour notre époque 19 francs pour le prix moyen de l'hectolitre de blé , le prix moyen actuel du setier est 28 francs cinquante centimes. En conséquence chaque fois que nous voyons dans l'histoire de France , depuis Philippe-Auguste , que le setier de blé est à un certain prix, nous pouvons traduire ce prix, quel qu'il soit, par vingt-huit francs 50 centimes d'aujourd'hui.

Ainsi nous savons qu'en 1514 , sous Louis XII , le froment valait année commune 26 sous le setier ; 26 sous valaient donc alors autant que 28 francs cinquante centimes à présent ; et tandis que les historiens portent, pendant le règne de ce prince , le montant des contributions publiques à 7,050,000 livres tournois, nous devons les estimer égales à plus de 167 millions de francs. Raynal n'évalue cette somme qu'à 56 de nos millions ! Vous voyez quelle fausse idée il en donne.

Jusqu'ici , dans l'évaluation des sommes historiques, j'ai supposé que l'on savait ce que la monnaie évaluée pouvait acheter de blé. Mais il arrive fréquemment que la somme est énoncée en une monnaie , et que le prix du blé est rapporté en une autre monnaie faite d'un autre métal , faite dans un autre pays , faite à une autre

époque. Faut-il dans ce cas-là renoncer à toute espèce d'appréciation de la valeur consignée dans l'histoire ?

J.B. SAV

Non , messieurs , on peut n'y pas renoncer tout à fait, on peut souvent connaître ce que la somme historique contient d'or ou d'argent , et l'on peut en même temps avoir quelque notion de la valeur que l'argent ou l'or avait alors comparativement avec le blé. Il n'y a eu qu'un temps dans les annales du monde , où la variation de valeur des métaux précieux a été rapide et s'est fait sentir inégalement : c'est celui qui a suivi la découverte de l'Amérique. Du reste, les changements ont été fort lents, par des raisons que j'ai déjà eu occasion de vous développer, et dont la principale, vous pouvez vous le rappeler , est que le marché où se répandent les métaux précieux est vaste , car il embrasse la terre entière ; et que, par conséquent, de très-grandes quantités perdues ou produites (à moins qu'elles ne soient immenses) y font peu de sensation.

Sauf donc à cette époque de grands bouleversements dans la valeur des métaux précieux, nous pouvons supposer qu'ils n'avaient pas des valeurs très-diverses à deux époques , pourvu qu'elles ne fussent pas trop distantes , et dans deux pays , pourvu qu'ils ne fussent pas très-éloignés. Si donc , par le moyen de la quantité de blé que l'argent pouvait acheter dans un lieu , nous savons approximativement ce que valait l'argent dans ce lieu , c'est pour nous une indication de ce qu'il pouvait valoir dans un autre lieu , où nous ne savons pas quel a pu être le cours du blé.

C'est par ce moyen détourné que nous apprendrons peut-être à évaluer la fortune colossale que les Médicis , ancêtres de la fa-

mille aujourd'hui régnante en France, avaient acquise dans le commerce.

M. Roscoe, auteur anglais d'une Vie de Laurent, de Médicis , a déterré un document assez précieux , où l'on voit qu'à la mort de ce prince négociant, arrivée en 1492, on dressa un inventaire des biens réunis des deux frères Côme et Laurent de Médicis , afin d'en faire un partage; et il se trouva que ces biens s'élevaient à la somme de 470,274 florins d'or. Désirant connaître , par la valeur du blé, quelle valeur représente pour nous cette fortune, nous aurions besoin de savoir combien chaque florin d'or pouvait acquérir de blé en 1492 ; mais nous ignorons quel était le prix commun du blé à Florence à cette époque. Nous savons seulement qu'avec une once d'or fin , on faisait 8 florins d'or , et qu'une once d'or valait autant que 15 onces d'argent; le florin d'or valait donc autant qu'une once et sept huitièmes d'argent.

Nous savons d'ailleurs qu'au travers de toutes les altérations subies par la monnaie française , et sous quelques dénominations qu'un morceau d'argent fin ait été frappé en monnaie, depuis l'année 1115 jusque vers l'année 1540, la neuvième partie d'un marc d'argent fin , de 8 onces , a toujours suffi en France, année commune, pour acheter un setier de

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

blé, quantité de blé bien connue, et qui pesait 420 kilogrammes actuels.

Ace compte, une once et $\frac{1}{8}$ d'argent, qui était l'équivalent d'un florin d'or de Florence, aurait acheté 2 setiers et $\frac{1}{100}$ de setier , qui valent aujourd'hui 60 francs 15 centimes. Nous aurons donc 60 fr. i 3 centimes pour la valeur approximative actuelle de chaque florin d'or de Florence, et pour la fortune des frères Médicis , qui se montait à 470,274 florins d'or, nous aurons une somme de 28 millions 277 mille francs de notre monnaie.

Cette somme vous paraîtra bien plus importante encore , si vous considérez que l'état et les ressources de tous les autres princes étaient alors bien moindres qu'ils n'ont été depuis que les progrès de l'industrie et des richesses leur ont permis d'imposer de plus fortes charges aux nations. En outre , la fortune des Médicis était placée dans le commerce , dans un commerce lucratif et bien établi, et ces capitaux leur rapportaient vraisemblablement fort au delà d'un intérêt ordinaire. Ces évaluations , tout imparfaites qu'elles sont, et les autres considérations économiques nous donnent la clef de plusieurs événements qu'on s'expliquerait difficilement sans cela , et notamment la grande influence que cette famille exerçait. Elle faisait des papes ; elle mariait ses filles à des rois. On ne peut lire l'histoire dorénavant que l'économie politique à la main ; car nos meilleurs historiens sont venus dans un temps où l'on ne se faisait point une idée juste de la nature des choses dans tout ce qui peut y avoir rapport. Loin de suppléer à l'insuffisance de leur lecteur , ils ne peuvent que l'égarer. Voltaire lui-même , si avide de la vérité, et qui nous a fait apercevoir que l'histoire des nations est beaucoup plus intéressante pour nous que l'histoire des princes , se méprend souvent sur l'effet des institutions et sur l'appréciation de tout ce qui tient aux richesses. Il loue Louis XIV de son faste; il ne donne que d'imparfaites notions sur ses dépenses, et ne se fait aucune idée

des conséquences de l'impôt. Qu'est-ce donc , quand des historiens moins éclairés que Voltaire , quand Bossuet, Rollin, Fleury, Velly , parlent sur des sujets analogues ! Cela fait véritablement pitié.

Revenant à l'évaluation des sommes historiques , je vous dirai qu'elle devient facile dans les deux derniers siècles , parce qu'à presque toutes les époques de ces deux siècles , on sait ce qu'une somme achetait de froment , et l'on sait en même temps ce que cette même quantité de froment se vend de nos jours. Mais il faut avoir soin de ne pas prendre , aux deux époques, un prix extraordinaire, un prix de circonstance, mais une année moyenne sur dix , et encore mieux sur douze, en retranchant même du calcul, l'année de la plus grande cherté, et celle delà plus grande abondance.

Nos descendants se feront de bien plus justes idées de la valeur des sommes de nos jours , que nous n'en pouvons avoir des sommes anciennes. Les sommes correctement énoncées et dans plusieurs livres différents , la capacité de nos mesures et le poids de nos monnaies , constatés avec précision ; les prix courants des marchandises, consignés dans les annales du commerce, plusieurs ouvrages de statistique, et une foule d'autres documents fourniront à nos neveux des données qui nous ont manqué.

CHAPITRE XVI

Des monnaies de papier.

Jusqu'à présent nous nous sommes occupés des monnaies faites avec une matière qui a quelque valeur intrinsèque. Mais l'expérience a prouvé qu'on en peut faire avec des matières qui , par elles-mêmes , n'ont absolument aucune valeur , avec une feuille de papier sur laquelle l'empreinte est tracée avec de l'encre. C'est ce que l'on a quelquefois appelé du papier-monnaie , d'après une expression anglaise {paper-money } qui signifie monnaie de papier.

Ces feuilles, dans beaucoup de cas, portaient la promesse faite par un gouvernement ou par une compagnie , de payer au porteur une certaine quantité d'or ou d'argent ; mais ce n'était qu'une promesse illusoire, puisque aucun bureau n'était ouvert où le porteur pût se faire délivrer la quantité d'or ou d'argent stipulée dans le billet. Quand il peut être remboursé, sa valeur, la faculté qu'il a d'acheter , de devenir l'objet d'un échange , n'a rien d'étonnant. Il a une valeur pareille à celle du métal dont il vous rend possesseur du moment que vous le désirez. C'est alors un signe représentatif d'une valeur réelle ; or des signes de ce genre sont d'un grand usage dans l'économie des sociétés, et nous étudierons avec soin leurs propriétés (i) . Mais les monnaies de papier, ne pouvant être remboursées à volonté , ne représentent réellement aucune valeur ; ce ne sont point des signes représentatifs; si elles ont quelque valeur , il faut que cette valeur soit en elles-mêmes, il faut qu'elles aient une valeur propre, comme les monnaies métalliques. C'est le fondement de cette valeur qu'il s'agit de découvrir.

On pourrait croire que la promesse , quoique illusoire , de rembourser en monnaie métallique , suffit pour leur en donner.

L'expérience prouve le contraire, et l'on a vu des monnaies de papier, comme des billet»

(i) Voyez ci -après le chapitre XVIII de cette troisième partie du Cours.

DES MOINNAIES DE PAPIER

de la banque de Law, et, plus récemment, les assignats français » tomber à rien , malgré la promesse contenue dans ces billets jusqu'à la fin. L'homme qui reçoit une monnaie de papier qu'il ne peut se faire payer à bureau ouvert , ne tient nul compte de la promesse. 11 ne reçoit point le billet dans la vue d'en obtenir le remboursement , mais de le faire passer de nouveau , de s'en servir pour faire un achat. C'est cette faculté qu'on lui attribue de servir à acheter quoi que ce .soit , que j'appelle sa valeur. Or l'expérience nous apprend qu'il est possible de donner à une monnaie de papier une valeur ainsi désignée , et même une valeur égale à celle du métal qu'elle remplace sans le représenter.

Nous avons vu longtemps les assignats conserver une valeur approchant de la somme d'argent énoncée, quoiqu'il n'existât aucun bureau où l'on fût obligé de délivrer cette somme sur la présentation d'un assignat.

Les billets de la banque d'Angleterre , qui étaient, il y a quelques années , un papier-monnaie , puisque la banque n'était pas tenue à payer de l'or ou de l'argent contre un billet , et que les lois anglaises autorisaient un débiteur à se libérer avec ces billets; les billets de banque , dis-je , non-seulement ont conservé leur

valeur plus longtemps que les assignats , mais (chose remarquable) après que cette valeur est tombée de 50 pour cent , on l'a vue se relever, bien avant qu'ils pussent être remboursés.

Puisqu'ils ne conféraient à leur possesseur aucun droit à aucune valeur réelle ; puisque néanmoins on consentait librement à donner, pour les avoir, des produits précieux, ils avaient donc en eux-mêmes une valeur propre, tout à fait indépendante d'un remboursement sur lequel on ne comptait pas ? Mais d'où pouvait leur venir cette valeur propre ? La question est délicate et curieuse , et les événements qui se sont passés en Angleterre depuis le commencement de ce siècle , ont mis les publicistes en état de la résoudre.

Je vous ai montré, messieurs , que la valeur monétaire dont un pays quelconque a besoin, est déterminée par l'importance des échanges qu'on est appelé à y consommer, et que, quel que soit le nombre des unités monétaires , toutes ensemble égalent, et ne surpassent pas la valeur monétaire dont le pays a besoin , tellement qu'à mesure qu'on les multiplie , chaque unité vaut un peu moins. C'est là ce qui constitue la dépréciation , ou dégradation de prix. Dans la monnaie métallique , cette dépréciation , en raison de la faculté qu'on a de changer, par la fonte , un écu en un lingot

(i) En 1797, lorsque la banque d'Angleterre sollicita l'autorisation de suspendre ses paiements, elle avait avancé au gouvernement , sur le capital de ses actionnaires 11,686,800 liv. st.

Et de plus, en ses billets au porteur. 10,672,249

En tout 22,359,049 liv. st.

de même poids et de même finesse , ne peut aller au point que l'écu vaille moins que le lingot : car , dans ce cas , la fonte a lieu jusqu'à ce que les écus , par la réduction de leur nombre , aient augmenté de valeur jusqu'à valoir autant ou plus qu'un lingot de même poids. Nous avons vu que c'est ainsi que l'argentlingot , par sa valeur propre , soutient la valeur de l'argent-monnaie.

Le même remède n'étant pas applicable au papiermonnaie, lorsqu'on en multiplie les unités par delà les besoins de la circulation , il subit toute la dégradation que peut causer la multiplication des unités monétaires.

On savait cela ; mais comme on ne s'était pas avisé jusqu'à notre époque, de réduire la quantité émise d'un papier-monnaie , on n'avait pas l'expérience d'une monnaie de papier qui eût repris sa valeur par la réduction de sa quantité.

Or voici ce qui est arrivé dans la Grande-Bretagne.

Le gouvernement anglais , dans les premières années de la guerre que Pitt suscita à la France , fit payer à la banque d'Angleterre la prolongation de son privilège, en obligeant cette compagnie à lui faire des prêts considérables. La banque prêta d'abord son capital fourni par ses actionnaires. Il n'y avait là dedans aucun inconvénient , si ce n'est pour les actionnaires qui risquaient leur capital ; mais chacun est libre de hasarder son bien. Les besoins du gouvernement anglais allant en croissant , il exigea bientôt que la banque (dont les billets étaient encore des engagements de commerce remboursables à présentation) en fabriquant de nouvelles quantités et les lui prêtât (i).

Or quel gage de ces billets prêtés la banque conservait-elle entre ses mains? Une reconnaissance du gouvernement , portant

intérêt , mais non exigible (remarquez bien cette circonstance) : comme elle ne pouvait recevoir à volonté le fonds qui représentait ces billets nouvellement émis , elle ne pouvait avoir entre les mains de quoi les acquitter lorsque les porteurs venaient en exiger le remboursement. Le gouvernement payait ses fournisseurs et ses créanciers avec des billets de banque ; ces billets , jetés dans la circulation , augmentaient la somme des unités monétaires. La valeur des monnaies en recevait quelque altération : non pas des monnaies métalliques, dont les pièces conservaient une valeur propre en vertu de leur matière; ce qui baissait, c'était la valeur des billets qui se trouvaient inhabiles à tout autre emploi.

environ 339,000,000 de francs de France. La somme des billets prêtés au gouvernement fut même portée plus haut, lorsque l'autorisation de ne pas les payer fut ratifiée; elle s'éleva jusqu'à 12,836,700 livres sterling. (Voyez Dufresne Saint-Léon, *Élude du crédit public*, p. 220.)

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

Il y eut en conséquence des monnaies de même nom et de deux valeurs différentes. Il fallut payer un agio pour changer un billet de banque contre des espèces. Or, du moment qu'il se manifesta la plus petite différence entre la valeur d'un billet payable à vue , et la valeur du métal qu'il promet, mais qu'il ne vaut pas, le porteur est intéressé à le réaliser. On courut à la banque, même sans mettre en doute la solidité de la promesse. La banque eut recours au gouvernement , dont elle possédait les reconnaissances. Le

gouvernement, qui en avait dépensé le montant, ne put les rembourser, et au moyen du parlement, dont la majorité était dans sa main , il fit autoriser la banque à suspendre ses paiements en espèces.

Les porteurs de billets étant privés par là de l'action civile contre la banque , il fallut , par la même loi , autoriser les porteurs de billes à acquitter leurs propres engagements avec des billets de banque qui devinrent dès lors une monnaie de papier. Pitt se conduisit dans cette occasion comme avait fait le ministre Calonne, qui, dix ans auparavant, pour subvenir aux profusions de la cour plutôt que de s'y opposer, avait forcé la caisse d'es-compte de Paris à lui prêter ses billets au porteur, et l'avait ensuite autorisée à ne pas les payer.

Et comme il est facile de battre monnaie quand la matière première ne «ôte rien, Pitt, qui, selon l'expression de David Ricardo (i) , dirigeait la banque plus que les directeurs eux-mêmes, multiplia des billets qui , ne pouvant plus être remboursés , augmentèrent nominalement la somme des monnaies, dont chaque fraction perdit de sa valeur en proportion ; car, ainsi que je l'ai démontré en exposant Je fondement de la valeur des monnaies, si l'Angleterre a besoin d'un instrument de la circulation égal en valeur à 30 millions de livres sterling d'or, et si l'on jette dans la circulation -40 millions d'unités monétaires , les 40 millions n'en vaudront encore que 50 , c'est à dire perdront un quart de leur valeur primitive. Les successeurs de Pitt, qui suivirent trop fidèlement ses traces, puisèrent à la même source , jusqu'à ce que chaque livre sterling de papier ne valût plus que les trois quarts de sa valeur première et même moins. Une livre sterling achetée à Paris , c'est à dire des lettres de change sur Londres se sont

payées aussi peu que 16 francs 50 centimes par chaque livre sterling , au lieu de 25 francs.

(d) The high price of Bullion , page 33.

(2) On demandera pourquoi la monnaie de papier ayant été triplée, soit par les billets de la banque d'Angleterre, soit par ceux des banques de province, la valeur de la livre sterling ne tomba pas au tiers de ce qu'elle était auparavant. Il faut considérer que l'or qui sortit de la circulation diminua la somme des monnaies en même temps que les billets de la banque d'Angleterre et des banques de province augmentaient cette somme. Il est vraisemblable aussi que les développements que prit l'industrie anglaise

L'or et l'argent-lingot en Angleterre, et toutes les autres denrées avaient augmenté de prix, non pas effectivement, mais nominale-ment; car tout se payait en papier, et une livre sterling de papier ne valait plus autant qu'une livre sterling d'or. Une once d'argent qui, avant la suspension des paiements de la banque en espèces , se payait 5 schellings 2 deniers sterling, coûta, en 1815, 7 schellings 4 deniers. Le blé , qui s'était vendu moyennement de 1789 à 1798, 54 schellings 11 deniers sterling, fut payé de 1805 à 1812, 97 schellings 6 deniers, prix moyen (-2).

Les dépenses publiques ayant augmenté par cette cause-là indépendamment de toutes les autres , il fallut multiplier les emprunts et augmenter les contributions publiques; mais on se garda bien d'augmenter les rentes des anciens rentiers de l'État ; et l'on se mit par là en état de banqueroute à leur égard , puisqu'on leur payait les intérêts de leurs prêts , en une monnaie qui valait un tiers de moins que celle qu'ils avaient prêtée (3).

Effrayés du résultat , le gouvernement anglais et les deux chambres firent, en 1810, une enquête pour remonter aux causes de la dépréciation de la monnaie de papier et pour y remédier. Plusieurs écrivains très-capables s'exercèrent sur ce sujet ; mais la même vanité qui avait toujours fait nier que le non-remboursement des billets de la banque d'Angleterre fût une banqueroute et que ces billets fussent un papiermonnaie , fit décréter par les deux chambres que ce papier-monnaie n avait subi aucune dépréciation ; c'est-à-dire , fit décréter qu'avec une livre sterling de papier on achetait la même quantité de chaque chose, qu'avec une livre sterling d'or ; ce que tout le monde savait être faux. La législation anglaise s'oppose beaucoup trop sur des fictions; mauvais moyen , quand le siècle s'éclaire.

Le parlement aurait pu décréter que la dépréciation ne venait pas du discrédit , et la thèse était soutenable, quoiqu'elle ne fût peut-être pas bonne, car la dépréciation est un fait dont le discrédit peut être ou n'être pas la cause. Un papier-monnaie peut perdre de son prix , quoique l'on ait encore confiance aux promesses qu'il énonce. Les écus eux-mêmes perdraient de leur valeur si l'on en fabriquait trop , et néanmoins ils n'éprouveraient aucun discrédit (4).

à la même époque, augmentèrent les besoins qu'on avait de monnaie, quelle qu'en fût la matière.

(5) M. Robert Mushet a calculé avec précision, la perte que la banqueroute a occasionnée aux anciens créanciers de la banque. Elle n'est pas -moindre de 53,067,242 livres sterling (au delà de 1 milliard 300 millions de francs). Voyez // *Series of tables exhibiting the gain and loss to the fund holder, arising from the fluctuation in the value of the currency, by R. Mushet, esquire, 1821.*

(t) Quelques publicistes, notamment M. W. Blake {Ob-

DES MONNAIES DE PAPIER

Peu d'années et les progrès de l'économie politique suffirent pour éclairer la nation anglaise. On convint généralement que la monnaie ne valait plus autant qu'avant la suspension ; et pour éviter une dépréciation plus grande, ou seulement l'incertitude que l'on pouvait concevoir sur la stabilité des monnaies , on voulut revenir à la monnaie métallique. Deux moyens se présentaient pour y parvenir.

Le premier consistait à faire une livre sterling d'argent ou d'or de la même valeur que celle où la livre sterling de papier était tombée.

En 1814, une livre sterling de papier pouvait acheter 108 grains d'or fin , au lieu de 148 grains contenus dans l'ancienne livre sterling d'or. En fabricant des livres sterling d'or et en leur donnant un poids de 108 grains, on mettait au pair l'or avec le papier.

L'inconvénient était qu'on aurait payé aux anciens créanciers de l'État les intérêts de leur prêt avec une monnaie de 108 grains d'or, tandis qu'ils avaient prêté une monnaie dont chaque unité contenait 148 grains. C'était une banqueroute partielle ; mais elle était déjà faite , et les anciens créanciers de l'État , pour qui elle était arrivée graduellement , en avaient pris leur parti.

L'avantage était de décharger la nation d'une partie de son énorme dette, et surtout de ne pas payer aux nouveaux créanciers

de l'État, à ceux qui avaient prêté depuis la dépréciation, l'intérêt de leur prêt en une monnaie plus précieuse que celle qu'ils avaient prêtée. Les engagements contractés durant une longue et graduelle dépréciation, et surtout les engagements des fermiers envers leurs propriétaires, avaient été stipulés en conséquence de la dégradation survenue dans la valeur de la monnaie. Le prix de tous les produits, et surtout celui du blé, s'étaient accommodés à cette nouvelle valeur de l'unité monétaire; il n'y avait plus à craindre d'autres fluctuations que celles qui pouvaient résulter des circonstances ordinaires; mais du reste nul bouleversement de fortune.

L'autre moyen de donner la même valeur à la livre sterling de papier et à celle d'or, consistait à réduire le nombre des livres sterling de papier, jusqu'à ce que leur valeur fût remontée au pair de l'ancienne livre sterling, et que chaque livre sterling de papier pût acheter 148 grains d'or pur, c'est-à-dire, la quantité d'or nécessaire pour fabriquer une livre sterling suivant l'ancien tarif. C'est ce dernier parti que l'on prit.

La paix avait beaucoup réduit les dépenses de l'administration, qui n'eut plus besoin dès lors d'obtenir

servations on the effects produced by the expenditure of government), ont attribué la dépréciation des billets de banque à d'autres causes qu'à sa surabondance. Sans entrer avec eux dans aucune controverse sur ce sujet, comme ils ne nient pas que la surabondance des billets

de nouvelles émissions de la banque d'Angleterre. En même temps le gouvernement contraignit celle-ci à retirer beaucoup de ses billets en se faisant payer le montant de ses lettres de change

en portefeuille et en réduisant la somme de ses escomptes. De nouveaux rapports avec le continent de l'Europe augmentèrent en Angleterre le besoin que l'on avait de l'instrument des échanges ; enfin la valeur de la livre sterling de papier remonta au niveau de celle de la livre sterling d'or, frappée selon l'ancien 'tarif. Mais ce n'a pas été sans de douloureux inconvénients.

La dette publique a été augmentée, puisqu'on en a payé les intérêts en une monnaie plus précieuse. Les fermiers qui s'étaient engagés à acquitter leurs fermages en livres sterling valant 108 grains d'or, ont été obligés de les acquitter en livres sterling valant 148 grains ; et les baux sont à longs termes en Angleterre (i). En même temps que les fermages grossissaient, le prix des denrées baissait. Les fermiers payaient plus cher leur loyer et vendaient moins cher leurs produits.

Les impôts qui sont stipulés en unités monétaires , sans égard à la valeur de ces unités, se sont trouvés augmentés d'un tiers quand la valeur de la monnaie s'est accrue d'un tiers. C'est sur ce pied que le peuple a dû payer la liste civile , les gros traitements des fonctionnaires, les pensions, les sinécures , et tous les abus que le dernier quart de siècle a vus se multiplier plus que tout autre laps de temps de même durée.

Faut-il être surpris de la gêne et du malaise extraordinaire que la nation anglaise a éprouvés dans les années qui ont suivi la paix de 1815? Les classes privilégiées, les fonctionnaires, les pensionnaires de l'État , le clergé et les rentiers , ont profité de cette réintégration delà valeur du papier -monnaie ; mais elle a été un fléau pour la masse de la nation et pour l'industrie ; fléau qu'une nation si riche en capitaux , si judicieusement administrée ,

d'ailleurs , et si admirablement industrielle, pouvait seule supporter.

Je me suis laissé entraîner dans ces détails historiques, parce qu'ils jettent un grand jour sur la matière des monnaies. Les exemples fraient toujours plus que les raisonnements.

Un papier-monnaie a cet avantage sur les métaux précieux , c'est qu'il sert aux échanges tout aussi bien , et que c'est un instrument beaucoup moins dispendieux; tellement qu'une nation qui fait usage d'un

entraîne une dépréciation quelconque, je les prie d'admettre ce que je dis ici jusqu'au point , tout au moins , où ils croient que la surabondance agit sur la valeur.

(i) Beaucoup de propriétaires équitables ont consenti à des diminutions de fermages.

4

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

Le papier-monnaie peut employer toute la valeur des métaux que réclameraient ses monnaies , à d'autres usages, et n'en jouit pas moins d'un excellent intermédiaire dans toutes ses transactions , sauf peut-être les plus petites. Les métaux dont elle n'aurait pas besoin pour ses échanges , servent alors , soit comme ustensiles, soit plutôt comme objets d'exportation, et forment une addition à ses capitaux productifs. C'est un avantage que nous apprécierons

avec plus de soin lorsque nous étudierons les signes représentatifs de la monnaie et ses autres suppléments.

Cette considération a porté un économiste célèbre, membre du parlement d'Angleterre, David Ricardo, à proposer l'usage d'un papier-monnaie dont la circulation serait volontaire , qui néanmoins circulerait nécessairement , et dont la valeur ne pourrait pas se dégrader au-dessous de celle de l'argent. Pour parvenir à ce triple but , il a proposé de faire un papier remboursable , au gré du porteur, non en argent monnayé , mais en lingots d'argent. L'incommodité de cette marchandise qu'on ne pourrait placer sans toutes les opérations qui accompagnent la livraison du métal d'argent , permettrait à peine à quelques porteurs de billets de les réaliser; leur valeur ne pourrait pas tomber au-dessous de la valeur du lingot, car du moment qu'ils tomberaient au-dessous du lingot , le public irait les réaliser; enfin le gouvernement ne pourrait pas en verser dans la circulation une quantité supérieure aux besoins de la circulation ; car ce qui excéderait ces besoins reviendrait se convertir en lingots (i).

On saurait exactement , au moyen d'une semblable monnaie, quelle est la valeur monétaire dont un pays a besoin à chaque époque. Mais pour* qu'elle atteignît son but, il faudrait que l'administration des monnaies qui émettrait des billets remboursables en lingots d'argent , cessât de fabriquer des monnaies métalliques et conservât en caisse une quantité de lingots suffisante pour suffire aux premiers remboursements, qui seraient toujours bornés par le besoin qu'éprouverait le public d'un intermédiaire delà circulation. On sent que pour avoir ces garanties , il faudrait que l'administration des monnaies eût pour contrôleurs des délè-

gués d'un corps représentatif absolument indépendant , qui auraient soin que les comptes fussent fidèles et livrés au public.

La grande dépréciation du papier-monnaie, appelé assignats dans le cours de la révolution française, alla au point que ses auteurs, ne pouvant plus acheter (|uoique ce fût avec cette monnaie avilie , furent d'eux-mêmes obligés d'y renoncer. M. Ramel, qui a été

(i) Ricardo, *Proposals for an economical and secure currency*, London, 1816.

ministre des finances depuis cette époque, nous a révélé que l'on fabriqua des assignats pour 45 milliards 578 millions de francs. S'ils avaient chassé complètement le numéraire métallique qu'on pouvait évaluer à 2 milliards , les 45 ou 46 milliards d'assignats n'auraient dû valoir qu'autant que deux milliards de monnaie métallique, dont , par supposition , la France a besoin pour ses échanges ; c'est-à-dire , tomber à la 25^e partie de leur valeur nominale; 23 francs d'assignats n'auraient dû acheter que ce qu'un franc achetait auparavant. Ils tombèrent bien plus bas, car je me souviens d'avoir vu payer une livre de beurre 600 francs. Cela vient de ce que les assignats étaient loin de faire l'office de l'instrument des échanges pour toute la France. 11 y avait des provinces où les assignats ne paraissaient que pour le paiement des contributions ou pour l'acquittement des domaines nationaux ; il y en avait même qui , n'ayant pas reconnu le gouvernement d'alors, avaient absolument repoussé sa monnaie.

Vers les derniers temps , les assignats ne pouvant presque plus rien acheter, la majeure partie de la circulation s'opérait sans eux. Mais cette énorme dépréciation n'était point, comme

on croit, l'effet de leur discrédit ; car en supposant leur discrédit extrême et le gouvernement privé de toute confiance, les assignats auraient encore valu deux milliards en argent, si l'on avait borné leur émission à deux milliards en papier, et si l'on eût réussi à interdire toute autre monnaie. Je ne dis pas qu'on eût dû ou pu le faire ; je dis seulement ce qui serait arrivé si on l'eût fait.

L'événement des assignats vous découvre un des grands inconvénients du papier-monnaie. La facilité de le multiplier est un danger auquel l'autorité résiste difficilement. La dépréciation s'ensuit , et les possesseurs de bonne foi de cette marchandise avilie , la voient s'évanouir entre leurs mains. La monnaie ne nous servant pas en raison de ses usages matériels , mais seulement en raison de sa valeur, s'évanouit quand elle perd sa valeur.

Si les billets de banque d'Angleterre ont conservé une grande partie de la leur, c'est parce que la Grande-Bretagne, protégée par sa position insulaire, n'a jamais été exposée aux derniers dangers. Une administration ferme a pu dès lors borner l'émission de ses billets. Mais on ne peut pas prévoir ce qui fût arrivé, même dans la Grande-Bretagne, si la paix n'avait pas été faite.

Un autre inconvénient des monnaies de papier, c'est l'appât qu'elles offrent aux contrefacteurs. Du moment qu'avec des matières premières de peu de valeur (de l'encre et des chiffons), on peut faire une marchandise qui en a beaucoup , la cupidité de tous les faussaires est éveillée; une prime effrayante est

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES SIGNES
REPRÉSENTATIFS.

offerte aux plus adroits d'entre eux. L'homme de bonne foi est perpétuellement dans l'appréhension de recevoir des billets faux.

La société est affligée d'avoir tant à punir. En Angleterre, le nombre des condamnés pour crime de contrefaçon des billets de banque, a été effrayant. C'est un triste cortège du papier-monnaie ; et si avec beaucoup d'ordre et de conduite on peut y trouver un agent économique des transactions sociales, d'un autre côté la tentation qu'il offre aux faussaires, et à laquelle ils succombent trop souvent, est un contre-poids qu'il n'est pas permis de négliger.

Pour résumer en peu de mots ce que je vous ai dit , messieurs, de la composition et de la valeur des mon-

naies, quelle que soit la matière dont on les compose, leur valeur totale est égale à la somme de valeurs dont la société a besoin pour intermédiaire de ses transactions; et cette valeur détermine celle de chaque unité monétaire. Quand la monnaie est composée de métaux précieux , les fabricants de monnaie sont intéressés à ne pas la multiplier au point que chaque pièce vaille moins que la matière dont elle est composée. Quand on fait de la monnaie de papier, la valeur de chaque unité monétaire peut diminuer indéfiniment , soit par la multiplication désordonnée des unités , soit par les suppléments qu'on leur substitue.

Rappelez-vous ces principes , messieurs , et vous aurez la clef de toutes les variations passées et futures des monnaies, de quelque pays que ce soit (i).

CHAPITRE XVII

Caractères généraux des signes représentatifs.

En traitant de la nature des monnaies nous avons vu qu'elles ne sont point un signe , car un signe n'a

(i) Les principes lumineux développés dans ce chapitre, montrent comment une monnaie de papier, lorsqu'elle a remplacé une monnaie effective, peut avoir, en sa qualité d'agent des échanges, une valeur basée sur le plus ou moins grand besoin qu'on a d'un semblable agent, et sur la plus ou moins grande quantité d'unités émises de cette monnaie. Néanmoins on peut continuer à regarder tout papier-monnaie comme un signe représentatif des valeurs et non pas comme une véritable marchandise ayant par elle-même une valeur intrinsèque, ainsi que cela est le cas lorsqu'il s'agit des monnaies d'or ou d'argent.

Il n'y a point eu en effet jusqu'à présent de papiermonnaie qui n'ait porté l'engagement, soit de la part d'un gouvernement ou d'une compagnie particulière, d'un paiement en numéraire, ce qui emportait l'idée d'un métal précieux. La monnaie de papier en Angleterre n'était autre chose que des billets payables au porteur souscrits par la compagnie commerciale connue sous le nom de Banque d'Angleterre. Cette banque était restée débitrice directe envers les porteurs de billets; mais son capital ayant été emprunté et dépensé par un gouvernement, hors d'état de rendre ce qu'il avait reçu, les billets représentaient par le fait une fraction de la créance sur l'État. Les mêmes circonsstances se sont présentées pour

point de consistance par lui-même ; il tire tout son mérite de la chose qu'il représente. La monnaie, au contraire , même la monnaie de papier (2) , est un agent , un instrument qui tire de ses usages une valeur qui lui est propre , une valeur qui se règle , de même que toutes les valeurs susceptibles d'échange ,

les billets de la banque de Rio de Janeiro au Brésil. Le rouble de papier en Russie est appelé assignation de banque. Enfin les billets de la banque de Law, les assignats de la république française représentaient les immeubles qui étaient, ou devaient être hypothéqués à leur garantie.

Ainsi, tous les papiers-monnaie qui ont existé, ont toujours été la représentation d'un capital retiré de la circulation par les emprunts forcés des gouvernements ; c'étaient, en quelque sorte, des titres d'emprunts partagés en petites coupures, et mobilisés à l'extrême (si l'on peut s'exprimer ainsi) par l'interdiction imposée à tout créancier de refuser une semblable délégation en paiement de ce qui était dû par les gouvernements ou par les particuliers. La monnaie de papier proposée par Ricardo aurait été la représentation des lingots contre lesquels elle aurait pu s'échanger à la volonté des porteurs. Ce qui concerne les monnaies de papier aurait donc pu à beaucoup d'égards être renvoyé à la division qui traite des signes représentatifs de la monnaie; ce qu'il importe au reste de bien comprendre, c'est qu'elles participent à la fois des caractères des monnaies proprement dites et des signes représentatifs de la monnaie.

{Noie de l'éditeur.)

(2) Voir la note qui précède.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVIII

sur le besoin que les uns ont de la chose , et sur la quantité que les autres peuvent en fournir.

Il n'en est pas ainsi de quelques gages qui n'ont de valeur que parce qu'ils assurent aux personnes qui les ont en main , la possession d'une autre chose pourvue de valeur par elle-même. Un billet , une promesse de payer une somme , ne lire point sa valeur du besoin qu'on a du billet, mais du besoin qu'on a de la somme dont il garantit le payement. Un billet que l'on croirait ne devoir pas être payé, n'aurait aucune valeur. Il ne vaut que ce que vaut la somme qu'il promet ; il est le gage , il est le signe représentatif de cette somme ; il n'a aucun autre mérite que celui de la procurer au terme assigné. On a dit que l'argent et la monnaie elle-même n'avaient d'autre mérite aussi que celui qui est dans les choses qu'ils peuvent acheter ; car, dit-on , on ne peut pas les consommer eux-mêmes; et c'est cette considération qui fait nommer par plusieurs auteurs, la monnaie un signe. Cependant il y a cette différence essentielle entre la monnaie et le signe , que celui-ci donne au porteur un droit de se faire délivrer une somme ; tandis que la monnaie ne donne pas à celui qui la possède, le droit de se faire délivrer aucune marchandise au moyen de sa monnaie ; nul marchand n'est contraint de lui vendre ; il ne peut acquérir une marchandise qu'en vertu d'un marché fait, d'un échange librement consenti.

On dit que la monnaie, non plus qu'un signe représentatif, ne peut elle-même servir à aucune consommation; mais c'est une espèce de consommation , d'emploi que l'on fait de la monnaie , que de la faire servir d'intermédiaire dans les échanges. Cet emploi l'altère peu , j'en conviens; mais l'usage que nous faisons d'une voiture de place, l'altère peu également; cependant nous la consommons jusqu'à un certain point.

Il y a néanmoins une observation importante à faire relativement aux signes représentatifs des monnaies. C'est qu'ils sont capables de rendre un service exactement pareil au service que peuvent rendre les monnaies qu'ils représentent. Si quelqu'un souscrivait un engagement par lequel il s'obligerait à livrer, à une époque désignée, un manteau fait de telle ou telle façon, cette promesse, quoiqu'elle fût en quelque sorte un signe, un gage de la possession du manteau, ne saurait en tenir lieu, car une feuille de papier ne garantit pas du froid, comme fait un manteau; tandis que les signes qui représentent la monnaie, peuvent la remplacer complètement, et rendre tous les services que l'on peut attendre d'elle. En effet, les qualités qui font qu'un sac d'argent nous sert dans nos échanges, peuvent

(i) Un billet de banque de mille francs ne peut pas se proportionner à des valeurs qui n'atteignent pas à la valeur de mille francs. Aussi ne servent-ils guère que

toutes se trouver dans le billet. Ces qualités, vous vous le rappelez, consistent:

D'abord dans la valeur qu'il a. On peut donner à un billet exactement la même valeur qu'à une somme d'argent, en donnant au porteur le droit de toucher la somme, de manière à lui ôter toute inquiétude sur ce remboursement; c'est ainsi qu'un billet de banque peut circuler dix ans en conservant une valeur de mille francs sans qu'il soit remboursé, seulement parce qu'on est convaincu qu'il le sera du moment que le porteur le voudra.

Une autre qualité de la monnaie est de pouvoir être donnée en telle quantité qu'on veut, de manière à se proportionner exacte-

ment à la quantité de ce que l'on veut acquérir. Ainsi peut un billet que l'on est libre de faire de telle somme que l'on veut (i).

Enfin la monnaie a la qualité d'être facilement transmissible , de pouvoir aisément passer d'une personne à une autre. Cette qualité se retrouve, et même à un plus haut degré, dans un billet.

Vous voyez, messieurs, que toutes les qualités utiles de la monnaie peuvent se retrouver dans un signe représentatif qui n'a aucune valeur par lui-même , et tire de la monnaie même , toute celle que l'on veut bien lui accorder.

Ces prémisses une fois bien comprises , nous pouvons nous livrer à l'étude des instruments qui ne sont proprement que des signes représentatifs des monnaies.

CHAPITRE XVIII

Des billets de confiance et des banques de circulation.

Tout particulier peut souscrire un billet ordinaire et le donner en paiement d'une marchandise, pourvu que le vendeur consente à le recevoir, comme si c'était de l'argent. Ce vendeur, à son tour, s'il est acheteur d'une autre marchandise, peut donner le même billet en paiement. Le second acquéreur peut le passer à un troisième dans le même but. Voilà un engagement qui circule ; il sert à qui veut vendre , il sert à qui veut acheter; il remplit l'office d'une somme de monnaie.

La valeur d'un signe, vous ai-je dit, messieurs , dépend de la valeur de la chose signifiée ; mais pour que cette valeur soit pré-

cisément aussi grande que celle de la chose dont elle est le gage, il faut non-seulement que

pour les grosses transactions qui surpassent cette somme. Mais les billets du commerce se font de toutes valeurs.

DES BILLETS DE CONFLVNCÉ ET DES BANQUES DE CIRCULATION

le paiement du billet soit indubitable, mais qu'il puisse être exigé à l'instant.

La condition que le paiement doit être assuré est bien évidente. Que serait un billet sans le paiement ? Un morceau de papier couvert de quelques caractères d'écriture. Et quant à la possibilité d'en obtenir le paiement à l'instant même, elle n'est pas moins nécessaire à l'intégrité de sa valeur : une chose n'a de valeur que par ses usages ; on ne peut faire usage d'une chose qu'au moment où elle est mise à votre disposition. Si le montant d'un billet n'est pas mis à ma disposition , si je dois différer de m'en servir, il ne vaut pas autant que la monnaie dont je peux faire usage de suite.

De là deux circonstances qui altèrent la valeur d'un billet : l'une, l'incertitude de son paiement qui peut être représentée par une prime d'assurance que l'acquéreur du billet paye en moins lorsqu'il en fait l'acquisition ; l'autre, le délai qui résulte de son échéance que le même acquéreur retient ordinairement sous le nom d'escompte. La méfiance que peut inspirer la solidité du billet se déguise souvent et se confond avec l'escompte. Un billet

dont le payement est moins assuré, n'est reçu que moyennant la déduction d'un plus gros escompte. Souvent il n'est question ni d'escompte, ni de garantie ; mais ces mêmes valeurs se retrouvent dans le prix auquel s'établit la marchandise que l'on vend. Ainsi quand un négociant ou un manufacturier vendent à un marchand en boutique , les produits de leur commerce ou de leur fabrique , et reçoivent en payement les billets du marchand , ils les reçoivent bien comme de l'argent ; mais ils lui vendent leur marchandise plus cher qu'ils ne feraient s'ils devaient être payés comptant, La garantie, l'escompte, se trouvent confondus dans le prix , et sont débattus en même temps que la valeur réciproque , des marchandises d'une part , et du signe de l'autre.

Les billets sont à ordre, ou payables au porteur. Ils sont à ordre, lorsque l'engagement que le signataire a pris de les payer , porte qu'il ne les payera qu'à celui au profit duquel il les a souscrits , ou à la personne à qui ce dernier aura transmis ses droits. Vous savez que cette transmission se constate par la signature du porteur , apposée au dos du billet. On appelle cela endosser un billet , ou le passer à l'ordre d'un autre possesseur. Ordinairement celui qui transmet un billet, en garantit le payement ; de sorte que plus il y a d'endosseurs à un semblable effet , et plus celui qui en est le légitime possesseur, a de garanties de son remboursement.

(i) Ceux qui créèrent les assignats de France, en 1790, prétendirent bien leur donner un gage en les admettant en payement des domaines nationaux. Mais comme ils les déprécièrent en les multipliant, et qu'il fallait par suite

Les billets au porteur n'ont point d'endossements. On se les transmet sans que celui qui les donne, en garantisse le payement

à celui qui les reçoit. Us n'ont de garantie que la solidité que l'on connaît à celui ou à ceux qui les ont souscrits. Ils inspirent en conséquence peu de confiance, quand ils ne sont pas l'engagement d'une compagnie, d'une association, dont les statuts sont connus , et dont les capitaux présentent un gage à la confiance du public. Pour que l'on consente à recevoir de semblables billets sur le même pied que de l'argent comptant , il faut qu'ils soient remboursables à vue , car autrement l'escompte et la prime d'assurance que voudraient retenir ceux à qui on les offrirait, ôteraient quelque chose à leur valeur, et ils ne circuleraient pas sur le même pied que la monnaie. Mais du moment qu'ils sont un engagement contracté par une compagnie dont le public connaît les affaires et les ressources , et que d'ailleurs ils sont payés à bureau ouvert , ils suppléent à la monnaie , et remplacent un instrument coûteux, lorsque sa matière a une valeur propre, par un instrument qui n'a qu'une valeur d'emprunt fondée sur la confiance

Vous voyez là dedans , messieurs , le principe des compagnies de commerce qui deviennent des banques de circulation. C'est le nom que leur donne Smith , probablement parce qu'elles émettent un papier qui sert à la circulation des valeurs ; c'est-à-dire, à faire passer les marchandises d'une main dans une autre par des échanges. Ce n'est point là un papier-monnaie qui ne représente rien , puisqu'il ne donne droit à aucun remboursement (i) ; ce sont des billets de confiance, car c'est volontairement qu'on les reçoit; c'est en vertu de la confiance qu'on accorde aux promesses de la compagnie qui s'est obligée à les rembourser.

Les banques de circulation ont quelques avantages qu'il est bon d'apprécier à leur juste valeur ; car sur ces avantages très-réels on a souvent bâti des spéculations exagérées qui ont causé

la ruine d'une multitude de citoyens. Il est à désirer que l'usage qu'on peut faire des bonnes choses , soit tellement connu , que chacun aperçoive aisément où commence l'abus.

Si les billets de confiance peuvent remplacer complètement la monnaie métallique, il est évident qu'une banque de circulation augmente véritablement la somme des richesses nationales ; car dans ce cas la richesse métallique devenant superflue comme agent delà circulation , et conservant néanmoins une valeur propre, devient une valeur disponible , et peut servir à d'autres usages. Mais comment s'opère cette substitution? Quelles en sont les bornes? Quelles classes

en donner une somme illimitée en paiement des biens nationaux qu'on achetait, ils n'avaient en réalité point de gage déterminé.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVIII

de la société font leur profit de l'intérêt des nouveaux fonds ajoutés aux capitaux de la nation? Voilà des questions dont la solution intéresse les nations et les particuliers.

A mesure qu'une banque met ses billets dans la circulation , et que le public consent à les recevoir sur le même pied que la monnaie métallique, le nombre des unités monétaires augmente , et cette augmentation en fait nécessairement baisser la valeur, (^ . et effet est inévitable , et nous en avons vu les raisons (1) . La monnaie métallique partage avec les billets de banque cette légère dépréciation qui n'a pas lieu de même dans l'étranger, car là le

nombre des unités monétaires n'a pas augmenté. Or, en vertu de cette loi qui veut que les choses passent des lieux où elles valent moins, aux lieux où elles valent plus, une partie du numéraire métallique est exportée, et cette exportation amène des retours. Les personnes qui font la spéculation d'envoyer des monnaies métalliques dans l'étranger, après les y avoir vendues , ou les avoir employées à des achats de marchandises, ont soin de se faire adresser l'équivalent de leurs achats. Ce sont là des richesses réelles , des valeurs ajoutées à nos capitaux , des valeurs sur lesquelles peut s'exercer notre industrie , et que notre industrie rétablit à mesure qu'elle les consomme , pour fournir des avances à une production nouvelle. Nous avons des capitaux de plus, et la valeur capitale qui servait auparavant aux besoins de notre circulation , n'est pas moindre , puisqu'elle est remplacée chez nous par un signe représentatif qui en tient lieu parfaitement.

Il ne faut pourtant pas qu'on s'imagine que la valeur retirée de la somme des monnaies et ajoutée à la somme des capitaux-marchandises , égale la somme des billets en émission. Ceux-ci ne représentent la monnaie qu'autant qu'on est toujours en mesure de les payer à bureau ouvert ; et pour cela , la banque est obligée de garder dans ses coffres , et par conséquent de retirer de la circulation , une somme quelconque de numéraire. Si , par supposition , elle met dans la circulation pour cent millions de billets , elle retirera peut-être 40 millions d'espèces, qu'elle mettra en réserve pour faire face aux remboursements qui pourraient lui être éventuellement demandés. Or, si elle ajoute à la quantité de monnaie en circulation , 100 millions , et si elle en retire 40 de la circulation, c'est comme si elle en ajoutait seulement 60.

Nous devons à présent désirer de savoir quelle classe de la société jouit de l'usage de ce nouveau capital.

Ce ne sont pas les négociants qui exportent les monnaies métalliques .Avant de les exporter ils les ont acquises , ils en ont donné la valeur à ceux qui les leur ont

(i) Chap. 8 de celle III' partie.

cédées. C'est la banque; c'est la compagnie qui a acquis des valeurs réelles au prix d'un billet qui ne lui coûte rien, ou peu de chose, et qui en touche les intérêts comme si ce capital était composé d'objets matériels pourvus d'une valeur intrinsèque. 11 faut considérer cette compagnie comme empruntant des monnaies métalliques à tous ceux qui veulent bien recevoir en place un signe représentatif qui leur servira tout autant. Mais comment cet emprunt est-il accompli ? Au profit de qui se fait-il? C'est ce que nous allons examiner.

La compagnie de la banque ne va pas chez un négociant pour lui dire : Vous avez de l'argent dans voire caisse : donnez-le-moi , et prenez en sa place mes billets . Mais elle lui dit : Vous avez un effet de commerce qui n'est pas échu; je l'escompterai; je retiendrai un intérêt pour le temps qui s'écoulera jusqu'à son échéance , et en place de votre effet , vous aurez mes billets au porteur qui valent de l'argent comptant.

Le négociant souscrit à ce marché qui équivaut à une opération par laquelle il recevrait de la banque des écus , et les lui prêterait sur-le-champ sans intérêt, parce qu'il peut se servir des billets de banque comme si c'étaient des écus.

Il fait ensuite passer dans ses achats les billets de la banque ; et quand son vendeur consent à les recevoir, c'est celui-ci qui à son tour prête à la banque ; il lui prête h s écus qu'il serait en droit d'aller recevoir et qu'il veut bien laisser entre ses mains. Lorsque les billets passent à un troisième individu , c'est alors ce dernier qui se substitue au précédent pour prêter à son tour à la banque, sans intérêts, l'argent laissé entre ses mains ; et pourquoi consent-il à le prêter sans intérêts ? C'est parce que si au lieu de billets il avait reçu des espèces, ces espèces ne Itii rapporteraient point d'intérêts non plus.

En résultat, ce sont les porteurs successifs des billets, qui prêtent à la banque une portion oisive de leurs capitaux ; et celle-ci leur donne pour gage de ce prêt, ses billets dont ils se servent entre eux comme de monnaie.

Une partie des billets vient journellement se faire rembourser, mais une autre partie est journellement versée dans la circulation ; d'où il suit qu'il reste habituellement dans la circulation , une somme de billets proportionnée tout à la fois et à l'étendue du district où les billets ont cours , et à l'importance des échanges qui s'y font , et à la confiance que l'on a dans le remboursement à vue des billets. L'un ou l'autre de ces motifs venant à diminuer, la quantité des billets en circulation diminue. Il en revient plus à la caisse que la caisse n'en émet; et si la caisse cherche à augmenter ses émissions, un plus grand nombre de billets se présentent pour être remboursés. Une banque

DES BILLETS DE CONFIANCE ET DES BANQUES DE CIRCULATION

sage, dans une circonstance semblable, borne elle-même ses émissions : car un grand nombre de remboursements demandés portent une atteinte à son crédit.

Le district où Ton fait usage des billets de confiance, ne s'étend jamais , du moins chez nous, bien loin du lieu où la caisse est ouverte pour les remboursements. On en conçoit la raison : un billet ne peut être reçu volontairement que dans les endroits où , non-seulement on peut le réaliser du moment que Ton a la moindre inquiétude sur sa solidité, mais où l'on peut le changer contre les fractions de monnaie dont on peut avoir besoin. L'entrepreneur qui construit pour moi un bâtiment , ne consentira à recevoir de moi un billet de mille francs , qu'autant qu'il est en son pouvoir de le changer aussitôt contre des écus , pour le distribuer à ses fournisseurs ou à ses ouvriers (i).

C'est ce qui fait que les billets de la banque de France ne circulent couramment qu'à Paris ; et il ne reste jamais dans la circulation que la somme que les besoins de Paris peuvent absorber en billets de mille et de cinq cents francs. Si la banque émettait des billets d'une moins forte somme, ils pourraient être employés dans des transactions qui se font actuellement avec des écus ; la circulation dès lors en absorberait une plus forte somme (-2).

La compagnie de la banque jouit de l'intérêt de la somme des billets en circulation , en déduisant toutefois de cette somme , celle des espèces qu'elle est obligée de tenir en réserve pour subvenir aux remboursements éventuels; car elle doit toujours être

préparée à exécuter ce remboursement du moment qu'on le lui demande. Je dis qu'elle jouit de l'intérêt des billets en circulation , parce que ces billets sont représentés par des lettres de change qui sont dans son portefeuille, qu'elle a achetées avec ses billets, et qui portent intérêt, puisqu'en les acquérant, elle a déduit l'es-compte. C'est là ce qui fait son profit.

Si ce n'est pas le public qui jouit des intérêts du nouveau capital qui résulte de l'usage des billets de confiance , on demande en quoi consiste l'avantage qu'il y trouve? Le voici. Il peut, grâce aux billets, escompter à la banque des lettres de change à terme. Une avance procure un profit même lorsqu'on en paye l'intérêt. Si je touche aujourd'hui le montant d'une lettre de change que je ne devais toucher que dans

(i) Les billets de la banque d'Angleterre circulent à la vérité assez loin de Londres, où se trouve la seule caisse qui soit rigoureusement tenue de les rembourser; mais c'est en raison de la vaste et prompte correspondance qui se trouve entre les banques de province et celle de Londres. Les premières donnent volontiers en échange des billets de la banque d'Angleterre, leurs propres billets (qui dans chaque province font l'office de monnaie.

deux mois , je peux commencer dès aujourd'hui une opération lucrative que je n'aurais sans cela commencée que deux mois plus tard ; et qui , indépendamment de l'intérêt que j'ai payé et que les produits de l'entreprise me remboursent , me procure le salaire des peines et des talents que. je déploie durant cet espace de temps.

Il y a en outre dans l'abondance , et peut-être dans une dégradation légère, mais lente, de la valeur des monnaies , un avantage

plus vague et fort difficile à définir, mais qui cependant s'est presque toujours fait sentir. Les premières émissions de la banque de Law furent accompagnées d'une grande activité dans l'industrie de la France. Le même effet put être observé quand on fit les premières émissions d'assignats , en 1791. Les années qui virent se multiplier les billets de la banque d'Angleterre furent de même très-favorables au développement de toute espèce d'industrie; et, lorsqu'en 1816, 1817 et 1818, la somme des monnaies fut réduite et leur valeur restaurée , l'industrie anglaise eut beaucoup à souffrir.

Il est très-difficile d'expliquer cet effet ; mais il paraît constant. En dépit des principes qui nous enseignent que la monnaie ne joue que le rôle d'un simple intermédiaire , et que les produits ne s'achètent au fond qu'avec des produits, une monnaie plus abondante favorise toutes les ventes et la reproduction de nouvelles valeurs. Peut-être que la quantité de la monnaie s'augmentant plus vite que sa valeur ne décline, on peut toujours payer aux producteurs les services productifs qu'ils ont consommés pour créer leurs produits , un peu plus cher qu'ils ne les ont payés eux-mêmes. Peut-être le sentiment confus que chacun a de la dépréciation graduelle de la valeur de la monnaie , est-il cause que les consommateurs sont toujours disposés à se défaire de leur monnaie contre d'autres produits dont la valeur n'est pas exposée à décliner de même. Alors les producteurs rentrent plus promptement dans leurs avances , et les marchandises de la vente la plus difficile, trouvent à se placer. A la vérité , cet effet ne saurait être durable ; car tout déclin de valeur doit s'arrêter, ou finir par une dépréciation totale ; toujours est-il vrai que l'époque de la dépréciation est accompagnée de quelque bien-

être , et que cet état peut durer assez longtemps si la dépréciation est très-lente. Un des meilleurs esprits et des

{1) Les monnaies de papier qui ont un cours, je ne dirai pas forcé (car on n'est pas forcé de vendre sa marchandise contre une monnaie de papier), mais dont on se sert quand on n'en a pas d'autre , sont reçues loin du lieu qui les met en circulation. Ce n'est pas la possibilité de les réaliser en espèces qui les fait circuler; on ne pouvait pas mieux les réaliser à Londres qu'à Edimbourg.

TROISIÈME PARTIE. - CHAPITRE XVIII

j)lus savants économistes de l'Angleterre , M. Thomas Tooke , avait déjà remarqué cet effet. Voici , en abrégé , l'explication qu'il en donne : Quand on augmente par des billets de confiance , ou un papier (quelconque , la masse des monnaies , c'est ordinairement en faisant des avances au gouvernement ou aux [particuliers ; ce qui augmente la somme des capitaux en circulation , fait baisser le taux de l'intérêt et rend la production moins dispendieuse. Les marchandises haussent ensuite par l'abondance même de la monnaie ; mais ce dernier effet est postérieur à l'autre. Les producteurs achetant leurs matières premières au moment de la plus grande valeur des monnaies, font leurs achats avec avantage , et leurs ventes avec facilité.

Tels sont les avantages que les billets émis par les banques, procurent à leurs actionnaires et au public.

Indépendamment de l'escompte des lettres de change et de l'émission de leurs billets, elles se chargent de quelques autres services, dans lesquels elles trouvent d'autres bénéfices, ou simplement des facilités pour mettre en circulation leurs billets. La banque d'Angleterre se charge, moyennant une rétribution , de payer les intérêts de la dette publique.

La banque de France sert de caissier aux personnes qui jugent à propos de la charger de leurs recettes et de leurs paiements.

On ne lui bonifie aucune commission pour ce service. Tout l'avantage qu'elle en retire , consiste dans la jouissance de l'intérêt des fonds que ce mouvement de caisse laisse entre ses mains ; car, comme elle n'acquitte aucun mandat sans en avoir les fonds d'avance , chacun des particuliers qui ont un compte courant ouvert dans ses bureaux, doit toujours avoir un solde de caisse à son crédit. C'est le service qu'exécutent ceux qu'on appelle banquiers en Angleterre.

Cet arrangement libère quelques capitaux et permet qu'ils soient employés productivement. Eu effet, chaque négociant étant exposé à des dépenses, à des remboursements imprévus , est , en général , obligé de garder dans sa caisse une certaine somme proportionnée à l'étendue de ses affaires. Cent négociants dont chacun , le fort portant le faible , garde ainsi en réserve dix mille francs, ont entre eux un million qui dort inactif. S'ils chargent la banque de leurs recettes et de leurs paiements , ce million reste entre les mains de la banque , et comme tous les besoins imprévus de ses clients n'arrivent jamais tous au même instant, elle n'est pas obligée de tenir disponible la somme entière. Sur un million laissé entre ses mains , l'expérience lui apprend qu'on n'est jamais exposé peut-être à des remboursements im-

prévus qui s'élèvent à deux cent mille francs. Il lui suffit donc d'entretenir dans SCS caisses deux cent mille francs pour cet objet ; et elle dispose du surplus de 800 mille francs dont elle

tire intérêt. Ce sont 800 mille francs ajoutés au capital productif de la société. C'est une somme qui serait demeurée stagnante dans diverses caisses , et dont la majeure partie devient disponible lorsqu'elle est réunie dans une seule.

Ce service épargne aux particuliers qui en font usage, un travail et des risques, et, de son côté, la banque y trouve de nouvelles occasions de lancer ses billets dans la circulation ; or, sur ce nombre , il y en a toujours qui continuent à circuler et ne viennent pas au remboursement. Or un billet nouveau qui ne se fait pas rembourser, est une valeur que la banque emprunte sans intérêts et qu'elle replace avec intérêts.

Beaucoup de personnes s'imaginent que lorsqu'une fois une banque a mis dans la circulation des billets pour une très-forte somme , il lui devient impossible de les retirer, qu'il faut toujours que l'autorité vienne à son secours , et qu'il en résulte inévitablement des désordres et des pertes pour le public. C'est une erreur. L'opération de retirer ses billets , est pour une banque bien administrée, la plus simple et la plus facile des opérations. Toutes les fois que cette liquidation s'est mal opérée , cela est toujours arrivé , du moins à ma connaissance, par suite de la malversation des agents comptables, ou par l'intervention des gouvernements.

Pour comprendre ce que c'est que la liquidation d'une banque , il faut savoir de quelle nature sont ses engagements.

Un certain nombre d'actionnaires ou d'associés se réunissent ; chacun d'eux fournit une somme proportionnée au nombre (ia-

clions, c'est-à-dire de paris pour lesquelles il veut s'intéresser dans les affaires de la banque. Si , par exemple , le capital est, comme le capital de la banque de France, de 90 millions, divisés en 90 mille actions de mille francs chacune, celui qui veut y être intéressé pour dix actions fournit 10 mille francs. Il en fournit 60 s'il veut prendre 60 actions. Quand chacun a contribué, il se trouve que le capital de la compagnie , avant l'émission d'aucun billet, est de 90 millions. Ce capital est représenté , dans la loi de sa création , comme un cautionnement, comme une garantie offerte au public, que les billets au porteur que l'on va verser dans la circulation , seront fidèlement acquittés. Ce cautionnement n'est pourtant pas strictement nécessaire au remboursement de ces mêmes billets; vous le sentirez aisément.

En effet, quand la banque émet un billet de mille francs, ce billet ne sort pas gratuitement de ses mains ; elle reçoit en échange une valeur quelconque ; un effet de commerce , par exemple , de mille francs , sur lequel elle retient un escompte. Or cet effet de commerce, cette lettre de change qu'elle met dans son

DES BILLETS DE CONFIANCE ET DES BANQUES DE CIRCULATION

portefeuille , est le véritable gage de son billet. C'est cela que j'appelle une valeur reçue par la banque en échange de la valeur du billet qu'elle a émis. Maintenant comment cette lettre de change peut-elle servir à l'acquittement du billet de confiance que cet arrangement a lancé dans la circulation ? Une fois que l'échéance de la lettre de change est arrivée , si l'accepteur est solide , ne

faut-il pas qu'il l'acquitte, qu'il la paye au caissier de la banque qui la lui présente? Il ne peut la payer qu'en donnant des écus, ou des billets de la banque elle-même. S'il donne des écus, la banque reçoit en espèces la somme qui lui est nécessaire pour acquitter son billet. S'il donne un billet de la banque elle-même, ce billet étant rentré, la banque est dispensée de l'acquitter.

Si les letteurs de change que la banque a prises à l'escompte, sont un gage suffisant des billets qu'elle a versés dans la circulation ; si elle a choisi des lettres de change solides, qui sont un moyen infaillible de rembourser ses billets de confiance, pour quoi obliget-on les actionnaires de ces compagnies de fournir une mise de fonds ? Pour servir de cautionnement ; pour présenter au public un gage additionnel et superflu de l'acquittement de ses billets. La banque peut essuyer des pertes imprévues, des abus peuvent se glisser dans sa gestion. Il faut que les porteurs de billets soient absolument à couvert de tous risques. Pour eux nulle perte n'est compensée par des chances de bénéfices ; toutes les pertes doivent être au compte de la banque ; ce n'est qu'à ce prix qu'elle peut mériter la confiance dont elle a besoin, et ses capitaux .sont là pour faire face à ses pertes, s'il en survenait.

Je vous ai parlé, messieurs, d'une réserve en espèces, destinée à pourvoir au remboursement de ses billets ; et en effet elle est nécessaire ; voici pourquoi. Les lettres de change qui sont en portefeuille suffisent, il est vrai, à ce remboursement ; mais elles sont à terme : les unes sont payables demain, les autres après-demain, le jour suivant, au bout d'un mois, de deux mois, peut-être de trois ; cependant les billets de la banque étant payables à vue, au porteur, s'ils éprouvaient un discrédit total et subit, le public pourrait se porter en foule à la banque, et, à

(i) Au mois de juillet 1828, la banque de France avait 200 millions de billets en circulation ; et sur deux mille comptes courants de négociants qui la chargeaient de leurs recettes et de leurs paiements, on était en avance avec elle de -40 millions. Son passif exigible se montait par conséquent à 240 millions. Sur quoi elle avait en caisse 253 millions espèces, tandis que sans imprudence elle pouvait n'en garder que pour 80 millions *. La

* D'après le compte rendu de cet établissement pour l'année 1838, la position était à peu de chose près la même; les billets en circulation s'élevaient en moyenne à 210 millions ; les comptes

la rigueur, en demander le remboursement à l'instant même. Il faudrait donc que la banque eût par devers elle une somme destinée à faire l'avance du remboursement des billets ; avance qui rentrerait toujours à mesure que l'échéance des effets de portefeuille arriverait. Mais si la banque gardait une somme en espèces égale à celle de ses billets , elle ne gagnerait rien à les mettre en circulation ; car elle perdrait sur les espèces en caisse , un intérêt pareil à celui qu'elle gagnerait sur ses billets en circulation. Heureusement qu'une réserve aussi considérable n'est point nécessaire quand une banque ne fait des avances que sur des effets remboursables , et dont l'échéance n'est pas très-reculée. Une banque bien administrée n'escompte pas de lettres de change qui aient plus de trois mois de terme , et même elle en escompte peu d'une échéance aussi longue. La défiance ne gagne jamais tous les possesseurs de billets en même temps. Enfin le temps physiquement nécessaire pour compter un grand nombre de millions en écus , occupe plusieurs journées ; ce qui laisse aux échéances successives des lettres de change le temps d'arriver, et

permet d'employer d'autres moyens de réaliser des sommes d'argent. Une réserve en argent qui s'élève au tiers de la somme en émission , a toujours paru suffisante.

La banque de France a presque toujours dans ses coffres des sommes bien plus considérables et sans doute bien supérieures à celles que la prudence lui conseille de tenir en réserve (i). Les espèces qu'elle garde sont contenues dans des tonneaux qui occupent les caves de son palais. Les issues en ont été fermées avec soin en forte maçonnerie, sauf une seule en forme de puits, par où les espèces sont descendues et remontées à l'aide d'une poulie.

On pourrait craindre qu'en escomptant des effets de commerce , la banque quelquefois ne plaçât mal sa confiance et n'avancât ses billets sur des effets trop peu solides' qui ne seraient pas payés. Dans ce cas, il faudrait, au moment de rembourser ses billets, qu'elle suppléât à ce déficit aux dépens de son fonds capital composé de la mise des actionnaires; mais ce cas n'arrive point : quand on opère sur des sommes considérables et qu'on gère avec prudence des affaires de ce genre, les intérêts des escomptes surpassent tou-

banque de France manque d'emplois solides, et plusieurs genres d'opérations auxquelles elle pourrait employer ses capitaux, lui sont interdits par ses règlements. Pourquoi ne sollicite-t-elle pas auprès de l'autorité législative la faculté de prêter sur des hypothèques territoriales les sommes en espèces qui excéderaient ce qui est reconnu nécessaire à la garantie de ses dettes exigibles?

courants se balançaient par un total au débit de la banque de 43 millions et il y avait eu caisse au 31 décembre 232 millions

espèces.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIX

jours aisément les risques auxquels on s'expose. Vous en serez convaincus, messieurs, quand je vous dirai que cette banque depuis son origine, en 1803, jusqu'à ce jour, n'a rien perdu par l'effet des faillites, et qu'après avoir, tous les six mois, payé à ses actionnaires un bon intérêt de leurs capitaux, elle a mis annuellement en réserve une portion de ses bénéfices assez considérable pour qu'elle ait été en état de distribuer, en 1820, une somme de 200 francs à chacune de ses actions, et pour avoir encore en réserve, dès le commencement de 1823, neuf millions trois cent mille francs à distribuer. La banque de France est gérée par des négociants expérimentés et enrichis dans la pratique du commerce ; ils ne prennent aucune lettre de change à l'escompte, lorsque son échéance est reculée de plus de trois mois ; terme qui n'est pas assez long pour que les signataires de ces effets puissent perdre, dans l'intervalle, la fortune et les ressources qui fondent leur crédit ; la banque n'escompte que les lettres de change qui portent les signatures de trois maisons de commerce solidairement garantes les unes des autres, et il faut que celle de ces maisons qui veut présenter des effets de commerce à l'escompte, ait été admise à profiter de cet avantage, par une délibération spéciale du conseil général qui administre cet établissement.

Ces précautions sont telles, que si la banque de France peut encourir un reproche, c'est de les avoir poussées trop loin. L'utilité d'une compagnie qui avance de l'argent sur des effets, n'est

pas autant de venir au secours des gens riches, de ceux qui ont de gros capitaux , beaucoup de moyens de les accroître, et de vastes ressources pour parer à des besoins momentanés, que de venir au secours des négociants embarrassés, qui présentent dans leur probité, leur prudence, ou la nature de leurs affaires, des garanties raisonnables sans être d'une sûreté parfaite. De quelle utilité serait pour le commerce maritime une compagnie d'assurance qui ne voudrait jamais assurer que les bâtiments qui ne courent point de danger? C'est par les pertes que fait une telle compagnie, qu'elle se rend utile, pourvu toutefois que ses pertes soient surpassées par ses bénéfices ; et je vous avoue que j'aurais eu une bien plus haute idée des services que la banque de France aurait rendus au commerce, si j'avais vu que sur les réserves énormes qu'elle a distribuées à ses actionnaires et sur celles qu'elle peut leur distribuer encore , elle eût eu quelques pertes à supporter. On ne peut pas exiger, dit-on, d'une compagnie financière qu'elle s'expose à des pertes qu'elle peut éviter. — Qu'elle n'ait donc pas un privilège exclusif, et qu'elle soit exposée à la concurrence d'un ou de deux autres établissements du même genre. Ils lutteraient d'efforts pour se rendre utiles au public.

Celui qui se rendrait le plus utile par plus d'avances faites au commerce en serait dédommagé par une circulation plus étendue de ses billets au porteur.

CHAPITRE XIX

Abus des banques de circulation.

Nous venons de voir, messieurs, quels sont les services que les banques de circulation peuvent rendre soit à leurs actionnaires, soit aux particuliers. Je ne dois pas vous laisser ignorer les abus qu'un grand nombre d'expériences ont prouvé que l'on pouvait en faire.

Pour multiplier leurs bénéfices , les banques sont fort portées à solliciter de l'autorité , un privilège exclusif pour leurs opérations. Les nombreux et importants rapports qu'elles entretiennent nécessairement avec le public, les sûretés et les facilités qu'elles procurent au commerce, fournissent à leurs entrepreneurs des arguments en leur faveur. De son côté l'autorité publique, qui sacrifie trop souvent les intérêts des gouvernés à ceux des gouvernants, est assez portée à accorder de semblables privilèges, qu'elle se fait bien payer. La banque d'Angleterre a constamment fait des avances au gouvernement , jusqu'au moment où le gouvernement ne pouvant plus la rembourser, elle se trouva elle-même hors d'état de rembourser ses propres engagements. Même accident était arrivé en 1783 à la caisse d'escompte de Paris, qui était une véritable banque. Et en 1803, lorsque le gouvernement de Bonaparte donna à la banque de France le privilège d'émettre seule des billets représentatifs de la monnaie, outre le prêt qu'il se fit faire de la presque totalité du capital des actionnaires, il se réserva la nomination d'un gouverneur et de deux sous-gouverneurs , richement dotés aux dépens de cette compagnie.

Quand un gouvernement interdit à une compagnie quelconque le droit de mettre dans la circulation des billets au porteur, n'enfreint-il pas une règle du droit naturel qui permet à tout homme de contracter des engagements, s'il en trouve un autre

qui juge ces engagements dignes de sa confiance ? C'est une question de droit qui sort de mon sujet. Je me bornerai à faire remarquer ce qui arriverait s'il pouvait se former un nombre indéfini d'associations qui eussent pour objet de mettre en circulation des billets au porteur. Un billet au porteur pouvant suppléer la monnaie qu'il représente , et suffire à presque tous ses usages , s'il est loisible à tout particulier d'en faire avec des formes qui admettent un irès-grand développement , chacun

ABUS DES BANQUES DE CIRCULATION

peut, par ce moyen, multiplier la somme des unités monétaires de tout un pays , et cette faculté mène à de très-grandes conséquences. Tous les engagements pécuniaires qui sont contractés dans le pays peuvent en être affectés, car ils sont stipulés en monnaie. Ainsi le numéraire d'un pays tel que la France, étant évalué à 2 milliards de francs, si une ou plusieurs compagnies le doublent par leurs billets, il sera porté à 4 milliards nominalement ; mais comme les 4 milliards ne vaudront toujours en somme que ce que valent aujourd'hui 2 milliards, chaque franc ne vaudra plus que dix sous, les loyers des maisons et des terres ne rapporteront plus aux propriétaires le même revenu qu'ils y trouvaient; si j'ai prêté une somme, l'intérêt qu'on me payera , bien que nominalelement le même, sera loin d'avoir la même valeur ; j'aurai prêté de la monnaie jouissant de sa valeur intégrale, et l'intérêt en sera payé en monnaie dégradée ; le gouvernement, qui doit deux cents millions de rente , les acquittera avec une valeur de cent millions ; mais aussi , au lieu de toucher des impôts

pour une valeur de 900 millions, ce qu'il recevra des contribuables ne vaudra plus que 450 millions (i).

J'ai exagéré ces effets pour les simplifier ; mais ce qui ne pourrait être porté à cet excès, peut être porté à un degré quelconque qui serait sur le chemin d'un pareil excès.

En Angleterre ce n'est pas seulement la banque d'Angleterre, séant à Londres, qui jouit de la faculté d'émettre des billets pouvant remplacer la monnaie , mais encore les compagnies de banque formées dans les trois royaumes, Londres et Dublin exceptés, dont

(i) Si quelqu'un pouvait douter que les dépréciations survenues à diverses époques en Angleterre dans l'agent de la circulation, et qui ont plongé ce pays dans des crises commerciales douloureuses , tiennent à la trop grande émission des billets de la banque d'Angleterre et des banquiers de province, il en trouvera des preuves nombreuses dans un écrit de M. Roi). Mushet, publié en 1826, intitulé : *Jn atlcml lo explain from facts lthe effects of lthe issues of lthe Bank of England* , chap. VI. Voyez aussi les Esquisses parlementaires de 1822. Mais si l'on ôte aux compagnies et aux particuliers la faculté de multiplier à volonté les suppléments de la monnaie, il ne s'ensuit pas qu'on doive laisser cette faculté au gouvernement ou à ses agents : elle n'est pas moins dangereuse entre leurs mains.

(i) La banque d'Angleterre fut fondée en 1694 à l'occasion d'un prêt de 1,200,000 livres sterling fait au gouvernement. Ses privilèges ont été successivement renouvelés et presque toujours au moyen de nouvelles avances faites pour les services publics. Le dernier renouvellement de la charte de la banque a eu lieu en

1833 et ses privilèges ont été continués pour durer jusqu'à un an après avis de leur cessation : cet avis ne pouvant pas être donné avant le 1^{er} août 1855, sauf cependant une réserve spéciale de pouvoir le donner le 1^{er} août 1845. {IVole de l'éditeur.)

les banques ont un privilège exclusif {■i). 11 n'y a aucune ville de commerce dans les provinces en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, qui n'ait une ou plusieurs compagnies de banque ; toutes ces compagnies mettent en circulation des billets faisant office de monnaie. Ces billets sont remboursables à volonté, en billets de la banque d'Angleterre, qui sont eux-mêmes remboursables à volonté en monnaie d'or, sur le pied d'une once d'or frappée en monnaie, pour 3 livres 17 schellings 10 1/2 den. (s). Les billets de banque de province, dans l'état ordinaire du crédit, ont cours dans le district où se trouve chaque banque. Lorsqu'on veut aller dans un autre district où les billets du premier pourraient n'avoir pas cours , on les change contre des billets de la banque d'Angleterre qui ont cours partout.

Il est impossible de savoir avec exactitude à combien se montent les émissions réunies de toutes ces banques; mais lorsque les billets de la banque d'Angleterre avaient un cours forcé, qu'ils avaient fait disparaître la monnaie métallique et qu'il y en avait dans la circulation pour plus de 25 millions sterling, on estime que les émissions réunies de toutes les banques de province , pouvaient s'élever à une somme pareille (i). Il dépend donc des banques particulières de doubler , si elles veulent , le nombre des unités monétaires d'un pays.

La crise commerciale qui a eu lieu en Angleterre est propre à faire sentir les inconvénients qui peuvent naître de cette faculté illimitée de multiplier l'agent de la circulation. Les banques ont

abusé de cette facilité et se sont servis de leurs billets pour escompter une trop grande quantité d'effets de commerce. Les chefs

(3) Les banques de province en Angleterre sont des sociétés en noms collectifs; elles ne peuvent avoir que six associés solidairement responsables pour toute leur fortune. Les banques d'Ecosse peuvent être formées en sociétés anonymes où chaque associé n'est responsable que pour le montant de ses actions. Elles ne s'engagent au remboursement de leurs billets qu'en mandats sur Londres à dix jours de date. Elles n'excèdent guère dans l'émission de leurs billets, les besoins de la circulation courante; car alors on exige d'elles des mandats sur Londres, dont elles ne peuvent faire les fonds à Londres, sans des frais qui excèdent bien vile les bénéfices qu'elles peuvent attendre de ces billets surabondants.

{*} A l'époque dont il est question, et où la multiplication des papiers -monnaie et des billets de banque allait peut-être à 50 millions sterling, il y avait en outre des coupures de billets. Ces coupures se composaient de schiellings usés et d'une espèce de jetons (loken) qui, ne contenant pas la quantité d'argent qui devait se trouver dans la somme qu'ils représentaient, n'étaient jamais fondus. On peut évaluer ces signes à une valeur nominale de 5 à 6 millions sterling, en y comprenant les monnaies de cuivre, qui ne sont guère jamais en tout pays que des billets de confiance dont la valeur intrinsèque est fort au-dessous de leur valeur nominale.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIX

de beaucoup d'entreprises ont pu , au moyen de ces escomptes , donner à leurs entreprises une extension disproportionnée avec leurs capitaux. La multiplication de Tagent de la circulation a fait tomber la valeur de Tunitc monétaire au-dessous de la valeur de Tor qui doit légalement s'y trouver. Une livre sterling d'or valant dès ce moment un peu plus qu'une livre sterling en billets , les porteurs de billets se sont précipités à la banque pour se faire rembourser. M. Senior, professeur d'économie politique à l'université d'Oxford, assure que l'exportation de l'or, dans la seule année 1824, s'est élevée à 4,400,000 livres sterling (1). La banque , obligée par les lois à rembourser ses billets en numéraire métallique, s'est vue contrainte de racheter de l'or , à tout prix , et de le faire frapper en monnaie avec des pertes et des frais considérables (2) ; pour éviter ces pertes , elle a fait rentrer ses billets , et a cessé d'en mettre de nouveaux en circulation. Il a donc fallu qu'elle cessât d'escompter des effets de commerce. Les banques provinciales ont été contraintes par suite d'en faire autant , et le commerce s'est (rouvé privé tout à coup des avances sur lesquelles il avait compté , soit pour former des entreprises nouvelles , soit pour donner plus d'extension aux anciennes. A mesure que l'échéance arrivait des engagements que les négociants avaient escomptés , ils ont dû les acquitter; et ne trouvant plus d'avances chez les banquiers, chacun a été forcé d'user de toutes les ressources dont il pouvait disposer ; on a vendu des marchandises pour la moitié de ce qu'elles avaient coûté ; on n'a trouvé à vendre le fonds des entreprises pour aucun prix ; toute espèce de marchandises ayant baissé au-dessous de leurs frais de production , une multitude d'ouvriers sont restés sans ouvrage ; beau-

coup de faillites se sont déclarées parmi les négociants et parmi les banquiers, qui ayant mis dans la circulation des billets au porteur pour une somme plus forte que celle dont pouvait répondre leur fortune personnelle, n'avaient plus pour gage de leurs émissions que des engagements de particuliers dont plusieurs étaient faillis (5).

Ces maux qui deviennent des malheurs publics, nous font voir que de quelque façon que l'on décide la question de droit, la nécessité oblige qu'on mette quelque restriction à la faculté qu'ont les particuliers ou les entreprises particulières d'émettre des billets au

(i) Three lectures on the transmission of precious metals from country to country, page 29.

(2) J'ai parlé ailleurs des billets de la banque d'Angleterre (bank-notes) comme étant un papier-monnaie, parce qu'alors ils avaient un cours forcé; mais en 1824, ils n'étaient plus que des billets de confiance que la banque était obligée de rembourser en or, à présentation.

(5) On voit dans un écrit de M. Parnell, membre du parlement, publié en 1823, et intitulé : Observations on paper-money, over-lending, etc., p. 29, qu'entre le mois

porteur. Quoique chacun en principe ait le droit d'élever comme il l'entend des édifices sur son terrain, la sûreté publique n'exige-t-elle pas que l'on borne la hauteur des maisons et qu'on proscrive les mauvaises constructions qui menaceraient la vie des hommes (4) ?

Si les billets de confiance peuvent remplacer la monnaie , ils ne peuvent du moins remplacer qu'elle. Il serait ridicule de supposer qu'ils pussent remplacer cette partie de nos capitaux qui nous servent par leurs qualités matérielles : ils ne remplacent donc ni nos maisons , ni nos machines. En supposant donc qu'ils pussent remplacer la totalité de nos monnaies métalliques (ce qui n'arrive point) , ils n'augmenteraient jamais les capitaux d'un pays que d'une somme inférieure à la somme de ses monnaies ; et l'on a vu que cette somme a des bornes nécessaires. Cette somme serait même diminuée de toutes celles qu'il faudrait tenir en réserve pour leur mériter la confiance publique , et de toutes celles qui seraient nécessaires pour les coupures et les petites sommes. Si l'on voulait excéder cette mesure , il faudrait en faire de la monnaie de papier , et ce ne seraient plus des billets de confiance. La monnaie de papier elle-même ne saurait excéder la somme de la valeur monétaire dont le pays a besoin.

Cela montre que les présomptions qui font trouver dans la création de papiers de crédit des ressources sans bornes , ne sont autre chose que des chimères et ne peuvent obtenir la confiance que des personnes étrangères à toutes notions d'économie politique.

La solidité du gage qu'on donnerait aux billets ne leur conférerait point la propriété de remplacer la monnaie. On a fait de fort beaux [D]rojets de banques territoriales où les billets avaient pour gages des terres et des immeubles. Mais à quoi peut servir une terre à quelqu'un qui a besoin de monnaie ? c'est-à-dire d'une marchandise divisible au point de se proportionner à l'importance de toute espèce d'achats , et qui convienne infailliblement au possesseur de la marchandise dont on a actuellement besoin.

Pour que la valeur d'un billet de confiance se soutienne , il faut donc qu'il puisse procurer à son propriétaire de la monnaie. Nulle autre valeur ne peut remplacer celle-là , parce qu'elle possède des qualités qui ne se rencontrent pas dans une autre marchandise.

d'octobre 1825, et le mois de février 1826, il y eut 59 banqueroutes déclarées parmi les banques de province, et qu'il y eut quatre fois autant de compositions à l'amiable. (4) Un des moyens d'empêcher la trop grande multiplication des billets, est de défendre qu'on en fasse an-dessous d'une certaine somme; de manière qu'ils puissent servir à la circulation des marchandises qui passent d'un négociant à un autre négociant, et qu'ils soient incommodes dans la circulation qui se fait du marchand au consommateur.

ABUS DES BANQUES DE CIRCULATION

Si nul autre gage ne peut servir au même degré , les immeubles ne peuvent donc servir de gages. Un manufacturier reçoit des billets en paiement de ses marchandises; mais si au lieu d'argent, il ne peut recevoir qu'une terre pour son billet , comment avec cette terre payera-t-il ses ouvriers, des ouvriers qui attendent leur salaire pour acheter le dîner de leurs enfants ? Si la monnaie peut être remplacée par des billets, les billets à leur tour ne peuvent être remplacés que par la monnaie.

Ces principes que j'ai amplement développés , mais en d'autres termes , dans mon Traité d'économie politique (part. I^{ère}, ch. 50 , § 3) , expliquent pourquoi diverses banques agri-

coles dont l'essai a été fait à différentes époques, presque dans tous les pays, se sont écroulées plus ou moins rapidement.

En 1786 , l'impératrice de Russie créa une banque d'emprunt destinée à prêter sur hypothèques, aux propriétaires d'immeubles , des assignats qu'ils étaient autorisés à faire circuler comme de la monnaie, et qui devaient être remboursés à bureau ouvert. Malgré la solidité de la garantie , la banque a été hors d'état de les acquitter comme elle l'avait promis , et maintenant les assignats russes sont devenus une monnaie forcée qui circule pour beaucoup moins que sa valeur primitive , concurremment avec le cuivre.

Ce qu'une banque pourrait prêter avec beaucoup d'avantages pour l'industrie agricole , ce serait son fonds capital , car la valeur n'en appartient pas aux porteurs des billets. C'est la propriété des actionnaires qui peuvent, s'ils le veulent, lui donner cette destination , et qui savent à quelles conditions ils l'engagent. On ne saurait douter que si les 90 millions qui composent le fonds capital de la banque de France , au lieu d'avoir servi à des conquêtes désastreuses , eussent été prêtés aux agriculteurs français , avec hypothèque sur leurs biens, à la charge par eux d'employer ces avances en améliorations et de les rendre par petites portions d'année en année , on ne saurait douter , dis-je , qu'il n'en fût résulté d'immenses avantages pour l'industrie agricole. Les rentrées annuelles faites à la banque , lui auraient fourni les moyens de fertiliser chaque année de nouveaux fonds de terre , avec toute sûreté pour les actionnaires de la banque, et avec la même garantie pour les porteurs de billets. Au lieu de cela , l'empereur dépensa stérilement le fonds capital de la banque , qui n'a mainte-

nant pour gage de la restitution de ses capitaux , que la bonne volonté du gouvernement.

Les lettres de change que les négociants appellent du papier de circulation , pour les raisons que nous venons de voir, ne sont pas des gages suffisants pour les billets au porteur d'une banque. Les tireurs de ces lettres de change , n'ayant pour en faire les fonds

à l'échéance , d'autre ressource que de faire de nouvelles traites qu'on escompte et dont on se procurera les fonds par une opération semblable , empruntent réellement des sommes qu'ils n'ont pas les moyens de rembourser; leur opération se réduit à un emprunt non remboursable , comme ceux qui seraient faits pour améliorer une terre ou élever un bâtiment. Le remboursement ne peut s'opérer du moins que par des économies sur les profits qu'on espère , c'est-à-dire , par de nouvelles accumulations , à l'aide d'un nouveau capital. Ces espérances peuvent être fondées ; mais elles ne peuvent servir à l'acquittement de billets au porteur qui exigent de l'argent comptant , ou tout au moins , de l'argent qui ne se fasse pas attendre longtemps. La sagacité qui fait découvrir aux administrateurs d'une banque, les effets de commerce qui ne sont que du papier de circulation, afin de ne point le prendre à l'escompte, est pour cette raison, une des qualités qui leur sont le plus nécessaires.

Les personnes qui présentent à l'escompte des effets pour l'acquittement desquels elles comptent sur de nouveaux engagements qu'elles contracteront pour les escompter de même , donnent d'autant moins de sécurité , que cette manière indirecte d'emprunter est onéreuse pour les emprunteurs. Ils ont à payer,

outre l'escompte, des commissions aux banquiers accepteurs , des courtages et des droits de timbre , de poste, etc (i).

De tous les abus auxquels l'établissement des banques a donné lieu , le plus grave peut-être a été les prêts démesurés qu'elles ont faits à des gouvernements dilapidateurs. Il en est presque toujours résulté des pertes pour les banques et pour le public, et des facilités données aux gouvernements pour faire du mal.

Les gouvernements d'Europe sont devenus des emprunteurs perpétuels ; mais il a fallu varier les formes de ces emprunts pour qu'ils fussent moins scandaleux. Les banques de circulation en ont masqué une partie. On a dit aux capitalistes disposés à s'y intéresser : i Fournissez un fonds capital, ou bien « augmentez le fonds que les actionnaires de la banque « ont déjà fourni , et prêtez-le au gouvernement. Il 1 servira tout de même de garantie aux porteurs des « billets ; car une créance sur l'Etat est un gage dont

< on ne peut suspecter la solidité ; et ce gage portera

< intérêt aux actionnaires de la banque, sans nuire « aux bénéfices qu'elle trouvera dans ses autres opé- <i rations, i

Ce nouveau prêt avait cela d'avantageux pour le

(i) Ce sont des condescendances de ce genre qui ont amené la crise commerciale qu'a éprouvée l'Angleterre en 1826. Voyez plus haut la page 223.

TROISIÈME PARTIE. - CHAPITRE XX

gouvernement , que les titres de cette créance (ce qu'on appelle en France des inscri'ptions au grandlivre de la delte publique) , n'étant pas disponibles, ne peuvent entrer sur le marché { c'est-à-dire à la bourse) en concurrence avec les titres des autres créanciers ; ils n'augmentent point la quantité offerte de cette espèce de marchandise , et ne contribuent point par conséquent à la déprécier. Or les gouvernements attachent un grand prix à ce que les titres de leur dette ne soient point dépréciés. Ils en font , quoique à tort peut-être , la mesure de la confiance qu'on leur accorde.

D'un abus à l'autre le pas est glissant. Les gouvernements, séduits par la facilité que le crédit d'une réunion de riches capitalistes leur présente pour l'accomplissement de leurs dispendieuses pensées, ou pour la satisfaction de leurs passions politiques , ne se sont pas contentés de leur emprunter leur capital ; ce qui ne présente pas beaucoup plus d'inconvénients que toute autre espèce d'emprunt ; mais ils se sont servis de l'influence que donne l'autorité , pour emprunter aux banques des sommes composées de leurs propres billets au porteur ; ce qui a toujours rais les banques dans la triste nécessité de faire banqueroute aux porteurs des billets. En effet , le gouvernement emprunteur des billets les emploie à l'acquit de ses dettes , ou de ses fonctionnaires , ou des fournitures qui lui sont faites ; ce qui fait passer les billets entre les mains du public; et lorsque le public se présente pour en loucher le montant, la banque se trouve ne posséder d'autre gage pour les acquitter , que des reconnaissances du gouvernement qui portent intérêt, mais qui ne sont pas exigibles , et que le gouvernement luimême ne pourrait acquitter, s'il en

avait la volonté , que par petites portions , d'année en année, au moyen d'un excédant de ses revenus sur ses dépenses , excédant qui se rencontre peu souvent dans de telles affaires. Le gouvernement a beau reconnaître cette complaisance par une protection spéciale , il a beau conférer à la banque tous les monopoles dont elle est capable de tirer parti ; il a beau donner l'ordre de recevoir ses billets dans toutes les caisses publiques ; il ne peut pas faire qu'un pays qui n'a besoin que d'un milliard de valeur monétaire, en supporte deux milliards sans dépréciation.

Nous trouverions au besoin dans l'histoire de presque toutes les banques, des exemples de ces abus.

La banque de Stockholm , établie peu après la mort de Charles XII, fut bientôt obligée de recourir à la législature pour obtenir des dispenses de payer.

L'ancienne banque de Copenhague, fondée en 1736,

(i) Si l'on désire savoir quelle utilité l'on retirait des banques de dépôt à d'autres époques , siirout dans de petits États, on peut consulter Adam Smilh, JVealth

et la nouvelle fondée en 1791, ont toutes deux été forcées de suspendre le payement de leurs billets au porteur , après les avoir prêtés au gouvernement sur des titres dont le remboursement ne pouvait être promptement obtenu.

Je ne reviendrai pas sur les exemples déjà cités de la banque de Law , sous la régence d'Orléans ; de la caisse d'escompte sous le ministère de Calonne , et de la banque d'Angleterre sous Pitt , qui ont été obligées de suspendre leurs paiements précisément pour le même motif.

CHAPITRE XX

Des banques de dépôt et des virements de parties.

Les banques de dépôt sont des établissements publics où les particuliers peuvent déposer des valeurs métalliques, c'est-à-dire, des monnaies nationales ou étrangères et des lingots d'or et d'argent. On constate l'importance intrinsèque de leur dépôt, et on leur ouvre à la banque un compte où ils sont crédités de la valeur déposée. Ils peuvent ensuite , sans la retirer , en disposer, en faisant porter au crédit d'une autre personne, la somme qu'ils veulent lui transférer. Un léger droit de transfert suffit pour couvrir leurs frais.

Les plus anciennes banques de l'Europe , celles de Venise, de Gênes, de Hambourg, d'Amsterdam, ont été fondées sur ce plan et ont subsisté jusqu'à nos jours ; mais elles n'existent plus ; et je crois que celle de Stockholm est la seule qui ait résisté. Je ne pense pas que celles qui ont été détruites , soient rétablies. Elles ne présentent pas , pour le public ou les particuliers , des avantages assez notoires (i) , surtout à l'époque où nous sommes parvenus , où les mêmes avantages peuvent être obtenus , avec moins de frais et de dangers , par le moyen des banques de circulation et des virements de parties dont je vous dirai quelque chose tout à l'heure. Elles ne procurent la disposition d'aucun capital nouveau , la valeur qu'elles mettent en circulation se trouvant neutralisée par une valeur égale qu'elles tiennent en dépôt, et qu'elles laissent dans l'inaction.

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre pour la sûreté du dépôt qui constitue la solidité de ces banques , on ne peut se dissimuler qu'un si grand amas de richesses métalliques ne

soit exposé à de dangereux hasards. La banque d'Amsterdam fut visitée, lorsque l'armée de Louis XIV pénétra jusqu'à Utrecht

of Nations , livre IV , chapitre 3 , ou mon Traité d'Économie politique , livre I , chapitre 30 , paragraphe 2.

LETTRE DE CHANGE ET CHANGE AVEC L'ÉTRANGER

en 1672, et pins récemment lors derinvasion de 1794. A cetle dernière époque, il fut même constaté que le gouvernement hollandais avait disposé d'une partie de ce dépôt pour prêter soit à la ville d'Amsterdam, soit à la compagnie des Indes, soit aux provinces de Hollande et de West-Frise, une somme de 10,624,795 florins que Ces corporations étaient hors d'état de restituer. Le dépôt delà banque de Hambourg, qui, le 4 novembre 1815, se montait à la somme de 7,489,545 marcs de banque , fut saisi par ordre du maréchal Davoust pour subvenir aux frais du siège qu'on faisait de cetle ville. Quant aux pays soumis à un pouvoir sans contrôle, nul dépôt public n'y est en sûreté.

Je ne m'arrêterai donc pas davantage sur ces banques qui ne paraissent pas de nature à se multiplier, surtout depuis que la théorie des monnaies et des billets de confiance est mieux connue, et permet qu'on se tienne en garde contre l'abus que l'on peut en faire.

Les virements de parties, c'est-à-dire, les compensations de dettes par les créances , sans transmission réelle de monnaie , ont quelque analogie avec les banques de dépôt et n'en ont pas

les inconvénients. Ils tiennent lieu de monnaie jusqu'à concurrence des sommes qui peuvent se compenser de cette manière, et n'exigent l'emploi de la monnaie que pour des soldes de peu de conséquence. Ils prouvent, pour en faire en passant la remarque, que les monnaies ne sont autre chose qu'un instrument commode dans les opérations productives, et n'en constituent pas l'essence et le but. C'est le règlement, la sanction d'une ou plusieurs transactions conclues, mais ce n'est pas une transaction nouvelle. Salomon doit à Richard dix mille francs; Richard les doit à Mondor; et Mondor lui-même doit une pareille somme à Salomon: ces trois personnes n'ont qu'à s'entendre; et leurs trois dettes sont acquittées par leurs créances, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucun paiement.

C'est à Londres qu'il se fait de nos jours le plus de virements de parties. Les négociants n'ont presque jamais une caisse attachée à leurs comptoirs. Ils chargent des banquiers qui n'ont point d'autres fonctions, de recevoir et de payer pour eux; toutes les affaires se règlent par des mandats (checks) que chacun fournit sur son banquier, auquel on remet en même temps tous les mandats que l'on reçoit. Les banquiers se rassemblent ensuite chaque jour à une certaine heure, dans un comptoir de règlements (clearing-house), et compensent les mandats qu'on a sur eux par les mandats

(i) Thornton : Inquiry into the nature and effect of credit.

(2) Yates : Essays on currency and circulation, p. 16. (5) J'estime la somme de monnaie qui serait nécessaire

qu'ils ont sur les autres. Le nombre des banquiers de Londres est de soixante et dix; ils effectuent, chaque jour, des paiements

pour une somme de 4,000,000 à 4,800,000 livres sterling (i), c'est-à-dire, de cent à cent vingt millions , monnaie de France ; ce qui suppose des paiements pour au moins 57 milliards par année. On ne se sert de monnaie que pour payer des appoints , et cette monnaie se compose presque entièrement de billets de confiance (bank-noles) ; 250,000 livres sterling suffisent à cette immense circulation (i).

Il est certain que cette pratique supplée à une somme de monnaie de quatre millions sterling , pour le moins, dans Londres seulement ; car tous ces paiements, s'ils ne s'effectuaient pas de cette manière , devraient s'effectuer en monnaie ou en billets de banque (5). Cependant il me semble que les virements de parties ne surchargent pas la circulation monétaire, comme ferait une pareille somme de monnaie qu'on jetterait dans le public. Qu'est-ce, en effet, qui surcharge la valeur monétaire ? C'est une quantité de monnaie supérieure aux transactions à solder. Mais une compensation de dettes par des créances n'introduit aucun agent superflu dans la circulation. Nulle valeur étrangère aux biens qui demandent à s'échanger n'existe en vertu de ces compensations. On peut dire seulement qu'une nation où elles sont en usage, a besoin d'une moins grande somme monétaire, et qu'il n'y aurait surabondance, et par conséquent dépréciation, que dans le cas où l'on voudrait jeter dans la circulation , pour subvenir à ces transactions , des sommes qu'elles ne réclament pas.

CHAPITRE XXI

Des billets à ordre, des lettres de change, et du change avec l'étranger.

Je ne considère ici , messieurs , les billets à ordre et les lettres de change , que comme signes représentatifs des monnaies.

Lorsqu'on doit une somme dont l'échéance n'est pas arrivée, on souscrit en général , au profit du créancier, un billet payable au moment où la dette sera exigible. Si le billet était intransmissible , il ne remplirait pas l'office de monnaie, mais la personne au profit de qui il est souscrit, pouvant le passer à l'ordre d'une autre, peut s'en servir, si celle dernière personne y consent,

au montant des paiements d'un seul jour, parce que la même somme de monnaie qui aurait servi un jour pourrait servir aux paiements du lendemain , en supposant qu'il n'y eût pas de chômage d'argent en caisse.

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXI

pour effectuer un paiement , il remplit donc l'office (le monnaie.

Ainsi fait une lettre de change qui est un mandat fourni , comme vous savez , messieurs , sur une autre personne habitante d'une autre ville. L'objet des lettres de change est analogue à celui des virements de parties , des compensations de valeurs dont je viens de vous entretenir ; mais c'est une compensation de deux valeurs situées en des lieux différents. Si un habitant de Paris doit une somme à un habitant de Bordeaux, et si un autre habi-

tant de Bordeaux doit à un autre habitant de Paris , il n'est point nécessaire de faire voyager la somme de Paris à Bordeaux pour acquitter la première de ces dettes, et de la faire revenir de Bordeaux à Paris, pour acquitter la seconde. Ces transports d'argent entraîneraient des frais et des risques que l'on peut éviter par le moyen des lettres de change. L'habitant de Bordeaux à qui l'on doit , fait une lettre de change sur son débiteur de Paris. L'autre Bordelais achète cet effet de commerce , et en fait remise à son créancier de Paris. Celui-ci en reçoit le montant chez le débiteur parisien , et cette double dette est acquittée, sans qu'il y ait eu aucun envoi d'espèces.

On sent que le commerce , en approvisionnant les différents lieux du globe , a des valeurs à recevoir partout. Pourquoi m'est-il dû à Bordeaux? C'est parce que j'y ai envoyé quelque'une de ces marchandises que Bordeaux est forcé de tirer de Paris : des livres , des montres marines , des bronzes dorés , des modes. Pourquoi un autre négociant doit-il à un Bordelais? C'est parce que celui-ci lui a adressé des vins, des denrées d'outre-mer, des marchandises, en un mol, que l'on peut, avec avantage , tirer de Bordeaux.

Si je fais le commerce en grand , je peux même avoir contracté une dette à Bordeaux, en y donnant des ordres pour expédier des eaux-de-vie à Hambourg. J'ai dès lors des lettres de change à tirer sur Hambourg, et des remises à faire à Bordeaux. D'autres négociants, à la suite d'autres affaires, peuvent avoir besoin d'acheter mes lettres de change sur Hambourg, et d'autres encore peuvent m'en fournir sur Bordeaux.

Toute la valeur des lettres de change naît de la monnaie qu'elles donnent la faculté de toucher quand leur échéance sera venue. Elle est modifiée par trois circonstances :

4" La certitude plus ou moins grande que la lettre de change sera acquittée à son échéance ;

2° L'éloignement de son échéance ;

3° Le lieu où le paiement devra s'opérer.

Peu de développements suffiront pour vous faire sentir pourquoi ces trois circonstances influent sur la valeur de la lettre de change.

Dérivant toute sa valeur de la somme de monnaie qu'elle peut procurer, il est évident que le risque de

ne pas recevoir la somme, ôte du prix à la lettre de change, pour celui qui en fait l'acquisition. Aussi ne négocie-t-on qu'à des conditions moins favorables ce qu'on appelle, en termes de commerce, du papier peu solide.

Plus l'échéance de la lettre de change est éloignée, et moins elle vaut , puisque la faculté de disposer de la valeur réelle qu'elle promet , est reculée en proportion. Celui qui paye comptant une lettre de change, avance une portion de son capital jusqu'au moment où ce capital lui sera restitué par l'acquittement de la lettre. Il est donc naturel qu'il retienne , sous le nom d'escompte , sur le prix qu'il en donne ' , l'intérêt de cette avance.

Enfin le lieu où la lettre de change doit être payée n'est pas indifférent à ceux qui veulent en faire l'acquisition , et conséquemment n'est pas étranger au prix qu'ils y mettent. Si j'ai des paiements à effectuer à Bordeaux , il ne me convient pas de prendre du papier sur Lyon ; d'autres personnes peuvent être dans le même cas , et le papier sur Bordeaux sera plus recherché et plus cher que le papier sur Lyon.

Des circonstances du même genre influent sur la valeur qu'ont à Paris les lettres de change payables dans d'autres villes de France ; cependant , quand les signataires d'une lettre de change sont gens solides , quand elle est payable à présentation , elle ne peut gagner ou perdre que la valeur et le risque du transport de la somme effective d'une ville à l'autre. Si le transport d'une somme de Paris à Lyon , le risque compris, ne coûte que 1 1/2 pour cent, ou 15 francs pour 1,000 francs, je ne payerai certainement pas une lettre de change sur Lyon au delà de 1 1/2 pour cent ; car , s'il fallait la payer davantage , au lieu d'envoyer l'effet à mon correspondant , je lui enverrais la somme.

De même , s'il m'est dû à Lyon , et que l'on ne veuille acheter ma traite qu'à 2 pour cent de perte , je donnerai ordre à mon correspondant dans cette ville , de m'expédier la somme elle-même , ce qui ne me fera supporter qu'une perte de 1 1/2 pour cent.

C'est ainsi que s'exprime le prix d'une lettre de change payable dans le même pays et dans la même monnaie où l'acquisition s'en fait. Mais lorsqu'il s'agit d'acheter ou de vendre en France , par exemple , une lettre de change sur Londres , il faut en outre stipuler la quantité de monnaie française que l'on donnera pour acheter la monnaie étrangère. Une lettre de change sur Londres est équivalente , non-seulement à une somme qui se trouvera posée à Londres au moment fixé pour l'échéance de la lettre, mais à une somme de livres sterling ; il faut donc savoir combien à Paris l'acquéreur d'une lettre sur Londres payera de francs ou de fractions de francs pour chaque livre sterling, monnaie nui , ii;(lépendamm<^nt de sa position , peut , par sa

LETTRE DE CHANGE ET CH.VNGE AVEC L'ÉTRANGER

nature et par ses circonstances , avoir plus ou moins de valeur.

C'est ce qui constitue le cours des changes étrangers. Le cours du papier sur Londres , à deux mois de date, c'est-à-dire payable deux mois après sa date , est à Paris à 25 francs, lorsqu'on donne 23 francs pour chaque livre sterling exprimée dans la lettre de change. Si l'effet est payable au bout de peu de jours , on paye la livre sterling un peu plus cher , peut-être 23 francs et 30, 40 centimes.

A Londres , le cours du papier sur Paris ne s'éloigne guère de celui du papier sur Londres à Paris. La raison n'en est pas difficile à trouver. Si j'ai besoin d'avoir à ma disposition une somme à Londres , soit pour un achat que je veux y faire , soit pour payer une dette , les lettres de change me présentent deux moyens de rendre cette somme à Londres. Ces moyens , les voici : En quelle monnaie me faut-il cette somme? En monnaie anglaise ; car les achats ou les dettes que l'on acquitte à Londres , s'acquittent en monnaie anglaise ; mais je suis à Paris , je ne possède que de la monnaie française avec laquelle il faut que j'achète des livres sterling. Or je peux les acheter soit en prenant au cours, à Paris, des lettres de change sur Londres, soit en donnant ordre à mes correspondants de Londres , de faire une traite sur moi , payable dans Paris , traite qu'ils négocieront à Londres, et par le moyen de laquelle ils se procureront des livres sterling , qu'ensuite j'appliquerai aux besoins qui me faisaient désirer d'avoir de cette monnaie.

De ces deux partis il est évident que je préférerais celui qui , pour le même nombre de francs , me procurera le plus de livres sterling. Si donc le change est plus bas à Londres qu'à Paris , si l'on y trouve une livre sterling pour le prix de 23 francs , tandis qu'à Paris je serais obligé de la payer 26 francs , il est évident que je donnerai ordre de tirer sur moi. Pareil calcul sera fait par d'autres personnes , et le résultat inévitable sera que les francs se trouvant par là plus offerts à Londres , y baisseront de valeur ; on en donnera davantage; le change remontera à 25 francs 50 centimes , au lieu de 23 francs , et les livres sterling étant moins demandées à Paris , y baisseront ; on donnera moins de francs pour les acquérir ; et au lieu de les payer 26 francs , on ne les payera plus peut-être que 23 francs 50 centimes, comme à Londres. C'est ainsi que les deux cours tendront à se rapprocher.

Le pair du change est le cours auquel on donne en une monnaie, la même quantité d'or ou d'argent-métal qu'on en acquiert dans une autre monnaie. Si dans 24 francs 75 centimes il y a précisément autant d'argent fin qu'il y en a dans une livre sterling , 24 francs 75 centimes sera le pair du change entre la France et l'Angleterre. Quand le prix du change excède le

pair , quand , par exemple , on donne 25 francs pour une livre sterling , il faut conclure qu'il y a plus de gens qui demandent à faire passer des fonds en Angleterre , qu'il n'y en a qui désirent tirer des fonds d'Angleterre ; d'où l'on conclut en général qu'il vient plus de marchandises d'Angleterre en France , qu'on n'en expédie de France en Angleterre, puisqu'on recherche plus la monnaie anglaise que la monnaie française ; j'entends que soit à Paris , soit à Londres , on paye plus cher une once d'argent payable

à Londres, qu'une once d'argent payable à Paris. On appelle cela avoir le change contre soi.

Cette aberration , cette différence dans le prix d'un métal , suivant le lieu qu'il occupe , a des bornes , les mêmes bornes que nous avons remarquées dans le change entre Paris et Lyon. Elle ne peut excéder la valeur des frais de transport d'une place à l'autre , en comprenant la prime d'assurance qui couvre les risques de ce transport. Si , par exemple , on trouve des intermédiaires qui se chargent, en temps ordinaire, moyennant 5 onces d'or, d'en faire parvenir 100 onces à Londres, le cours du papier sur Londres à Paris , ou du papier sur Paris à Londres, ne peut pas s'écarter du pair de plus de 3 pour cent; car, dans ce cas, le négociant de Paris qui voudrait faire passer des fonds à Londres, au lieu d'acheter une lettre de change payable à Londres , y enverrait de l'or.

Il n'est point même nécessaire , pour faire passer des fonds dans l'étranger, d'y faire passer de l'or ; toute autre marchandise produit un semblable effet ; et même l'avantage du change suffit quelquefois au bénéfice du négociant qui fait de tels envois de marchandises. Pendant la guerre avec l'Angleterre , on pouvait acheter partout , sur le continent , une livre sterling payable à Londres pour 18 francs de France, ou une valeur équivalente à 18 francs. Le change est même tombé au-dessous de ce taux. Les négociants anglais pouvaient, en conséquence, non-seulement ne rien gagner sur les marchandises anglaises qu'ils introduisaient sur le continent , mais ils consentaient volontiers à y perdre, assurés qu'ils étaient de regagner au delà de leur perte , par la supériorité de valeur qu'avait la monnaie dont ils étaient payés , au-

dessus de la monnaie de papier qui avait servi à payer les frais de production .

Cette grande baisse du diange de Londres venait probablement de bien des causes diverses qui agissaient dans le même sens , et dont les deux principales étaient incontestablement, d'une part, les subsides considérables que l'Angleterre payait aux princes qui faisaient la guerre avec elle ; et , d'une autre part , la dépréciation du papier-monnaie anglais.

Les subsides faisaient rechercher par le» agents du

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXI

gouvernement anglais , la monnaie qui était payable sur le continent ; par conséquent , on y mettait un trèshaut prix , on donnait à Londres plus de livres sterling pour avoir moins de francs. Pour la même cause, on fournissait , en diverses parties de l'Europe , beaucoup de traites sur l'Angleterre , c'est-à-dire qu'on offrait , en maints endroits , de la monnaie payable en Angleterre ; ce qui en faisait baisser la valeur.

La dépréciation du papier-monnaie anglais agissait dans le même sens ; car il faut donner d'autant plus d'une monnaie , qu'elle est plus décriée. Il est vrai que la dépréciation de la monnaie de papier obligeait, en Angleterre , les spéculateurs à payer avec plus de monnaie les marchandises qu'ils envoyaient sur le continent ; mais ils y trouvaient encore leur compte ; car la monnaie anglaise était bien moins dépréciée en Angleterre, dans les achats qu'on y faisait , qu'elle ne méritait de l'être et qu'elle ne

l'était hors de l'Angleterre. Jamais dans un pays qui émet une monnaie de papier , cette monnaie ne tombe aussi bas que dans l'étranger. Elle a toujours , dans le pays même qui la fait, des usages qu'on ne lui trouve pas au dehors. Ne sert-elle pas à celui qui veut s'acquitter de ses dettes , aussi bien que si elle était bonne? Ne sert-elle pas à payer une dette à laquelle tout le monde est tenu , sans exception, je veux dire les contributions publiques ?

C'est la raison pour laquelle dans ces cas-là il se fait beaucoup d'exportations. En France , au temps des assignats, on achetait des marchandises quelconques avec des assignats qui conservaient toujours plus de valeur au dedans qu'au dehors ; on les exportait , et avec l'argent qu'on en tirait , on rachetait dans l'étranger des assignats, ou, ce qui revient au même, des lettres de change sur la France, lesquelles étaient payables en assignats. Avec cette monnaie , on rachetait en France de nouvelles marchandises pour les exporter de même , profitant chaque fois de l'excès de valeur que les assignats avaient en France sur ce qu'ils valaient dans l'étranger (i).

Et comme les marchandises les plus faciles à transporter sont l'or et l'argent , et que celles-là ont toujours un cours ouvert au dehors , c'est l'or et l'argent qui , dans un pays où l'on crée un papier-monnaie , disparaissent les premiers.

Quand on veut remettre en un pays étranger des valeurs en lettres de change , il n'est pas nécessaire

(i) Je lis que l'on achète des lettres de change avec les marchandises qu'on a exportées , c'est-à-dire quand c'est la France qui a un papier-monnaie, que l'on achète des lettres de change

payables en France. Or l'étranger ne peut fournir des lettres de change payables en France, sans y avoir adressé d'autres marchandises; et comme ces dernières, par la raison même que J'ai dite dans le texte,

que ce soient des lettres de change sur ce pays-là même. Je peux payer à Londres des marchandises que j'ai fait venir d'Angleterre , en traites sur Amsterdam. Ce sera le parti que je préférerai si les traites sur Amsterdam vendues à Londres , y rapportent plus de livres sterling que ne m'en auraient procuré des traites sur Londres même. Je n'approfondis pas ici les causes qui font à Londres rechercher des effets payables dans Amsterdam ; ce peut être la nécessité de faire des remises à Dantzick, pour payer les blés que l'Angleterre a tirés de la Pologne. Peu importe : je considère ici le fait et non ses causes. Or il est de fait qu'en tout pays les lettres de change payables en d'autres pays , ont un prix courant variable , ce qui donne lieu à un genre de spéculation que l'on appelle arbitrages de change.

Ces opérations consistent essentiellement à faire des traites sur le pays dont la monnaie se vend bien , et à faire les fonds de ces traites (c'est-à-dire à remettre de quoi les acquitter) en lettres de change sur le pays dont la monnaie peut être achetée à bon compte. Ainsi, quand la monnaie d'Espagne payable à Madrid, ou, si vous l'aimez mieux, les lettres de change sur Madrid, sont à un prix élevé à Paris , un banquier de Paris fournit des traites sur son correspondant de Madrid , et il remet à Madrid des lettres de change sur Hambourg , si la monnaie payable à Hambourg peut être acquise à bon compte à Paris , et si elle est recherchée en Espagne.

Ces opérations ont pour le monde commercial cette utilité , qu'elles tendent à égaliser partout la valeur des monnaies , et , par conséquent , à faire valoir , en chaque pays , la monnaie du pays tout ce qu'elle peut valoir.

Vous pourrez vous étonner , messieurs , que tandis qu'on trafique avec toutes sortes de pays , on n'ait de changes ouverts qu'avec un petit nombre de places de commerce. Souvent même les villes où l'on a un change ouvert , ne sont pas celles où l'on envoie , ou d'où l'on tire le plus de marchandises. Les villes qui consomment le plus de marchandises françaises en Italie , ne sont pas Gênes et Livourne , qui sont les villes avec lesquelles la France fait le plus d'affaires de banque. Ce ne sont pas non plus ces deux villes qui font en France le plus d'expéditions de marchandises. Mais , de même que pour solder les achats que fait un particulier , celui-ci donne souvent un mandat sur son

ne sont importées qu'avec désavantage, on n'importe guère dans ces cas- là que des denrées que la France doit nécessairement tirer du dehors, comme le sucre, le café, les drogueries, et l'on est obligé de les faire payer cher. C'est le consommateur de denrées équinoxiales qui paye les prolits que font les négociants sur l'exportation des produits français.

LETTRE DE CHANGE ET CHANGE AVEC L'ÉTRANGER

banquier ou sur son homme d'affaires , une ville peut payer les marchandises qu'elle importe , en ses mandats sur une autre

ville. Les Lyonnais reçoivent volontiers en lettres de change sur Livourne , le prix des magnifiques étoffes dont se parent les pompeuses cérémonies du culte des Romains, et avec ces mêmes lettres de change ils acquittent les soies qu'ils tirent du Piémont.

Lorsqu'on achète des blés de la Pologne à Dantzick , on lorsqu'on tire d'Odessa sur la mer Noire, ceux que produit la fertile Ukraine, les négociants chargés de ces achats de grains , se remboursent indifféremment, suivant les ordres qu'ils en reçoivent, en faisant des traites sur Londres ou sur Amsterdam.

En général, on préfère, pour y faire ses paiements et ses recettes , la place où l'on a de plus fréquentes communications. C'est pour cette raison que la majeure partie des affaires qui se font en France , se soldent en papier sur Paris. Un épicier d'Alençon envoie à Nantes des effets sur Paris pour acquitter des sucres qu'il a tirés de Nantes.

Vous me demanderez peut-être , si une ville telle , par exemple , que Paris , après avoir tiré des lettres de change sur tous ses débiteurs , pour le montant de toutes les marchandises qu'elle a envoyées , peut s'acquitter, avec des lettres de change , des envois qu'on lui aurait faits en sus de cette faveur. Non , messieurs, on n'a aucun droit de faire des lettres de change sur ceux qui ne vous doivent rien ; et ils ne vous doivent, qu'autant que vous leur avez envoyé des valeurs réelles. Ces valeurs sont la chose dont la lettre de change n'est que le signe. Si elle n'est le signe de rien , elle ne vaut rien; de même qu'un titre de propriété ne serait qu'un chiffon s'il n'était soutenu par une propriété véritable.

Dès lors quand Paris a reçu plus de marchandises qu'il n'en a expédié , comment s'acquitte-t-il de l'excédant?— Voici ce qui ar-

rive. Les négociants des autres villes , ayant pour une plus forte somme de lettres de change à fournir sur Paris , qu'on n'en demande , les lettres de change sur Paris perdent une partie de leur prix, et dès ce moment il devient avantageux de tirer de cette ville , des marchandises qu'on n'en aurait pas tirées sans cela.

Si à Lyon on pouvait acheter des effets sur Paris à 2 pour cent de perte , c'est-à-dire si , pour 98 francs , on se procurait cent francs payables dans Paris , on pourrait acheter à Paris pour 98 francs un objet qui effectivement en vaudrait cent ; il y aurait alors , sans nul doute, de nouvelles spéculations à faire qui rétabliraient la balance des exportations d.; Paris avec ses importations.

Ce qui a fait croire à quelques personnes qu'un pays pouvait s'acquitter à l'égard d'un autre au moyen de

lettres de change , c'est qu'on a vu faire des remises dans des villes où l'on n'avait fait aucun envoi. Paris a pu recevoir de Nuremberg des quincailleries, et, n'ayant rien envoyé à Nuremberg , payer ces quincailleries en lettres de change sur Amsterdam ; c'est qu'alors des négociants français avaient envoyé des vins ou des huiles à Amsterdam , et que d'autres Français se servaient de cette créance, pour acquitter les quincailleries de Nuremberg.

Il se pouvait même que les Français n'eussent rien envoyé à Amsterdam au delà de ce qu'ils en avaient reçu ; mais les remises sur Amsterdam étaient faites » je suppose , par des négociants de Cadix qui avaient expédié en Hollande des vins de Xérès , et ces Espagnols les avaient données en paiement à des Français, qui leur avaient expédié des toiles de Bretagne.

On ne sait pas bien dans quel temps on a commencé à faire usage des lettres de change. On n'en trouve aucune trace dans l'histoire ni dans la législation des anciens peuples. Le commerce qu'ils faisaient entre eux ressemblait à celui que les Européens font avec les Chinois , auxquels ils vont porter des marchandises ou de l'argent , dont ils emploient immédiatement la valeur en denrées de Chine qu'ils revendent en Europe. Pour pouvoir se servir de lettres de change, il faut qu'il s'établisse auparavant des relations fréquentes et qui permettent de traiter autrement que par des échanges faits de la main à la main. Il faut une poste aux lettres , un langage commun , des mœurs analogues entre les nations qui trafiquent entre elles. Tout cela n'existait point dans l'antiquité.

Chez les modernes , on ne voit l'usage des lettres de change devenir fréquent qu'au commencement du dix-septième siècle. On a quelques raisons de croire cependant que les républiques d'Italie qui fleurirent du sixième au dixième siècle , les connaissaient, et que ce furent les Florentins que les troubles politiques chassèrent de leur pays , qui en portèrent l'usage à Lyon d'abord, à Amsterdam ensuite, et ailleurs. En effet, des négociants qui faisaient un commerce considérable et étendu, qui achetaient à Alexandrie d'Egypte, à Smyrne, à Constantinople, les épiceries, les soies et les colonnades de l'Asie, pour les revendre en France, en Espagne, en Flandre, en Angleterre, et jusqu'à Hambourg, devaient avoir fréquemment des assignations à fournir sur ces pays-là , et les personnes qui se rendaient dans le Nord , par exemple , pour y acheter des chanvres , des mâtures , du fer, ou qui seulement fuyaient les persécutions politiques et religieuses, durent rechercher ces mandats, pour porter avec elles des valeurs sans courir le risque du transport. De là à l'usage universel des lettres de

change il n'y a qu'un pas. La première mention qui en est faite dans nos lois se trouve dans une ordonnance

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXI

de Louis XI, de 1462 , portant confirmation des foires de Lyon. Cette ordonnance (art. 7) permet à toutes personnes , de quelque état , nation , ou condition qu elles soient , de remettre leur argent 'par lettres de change, en quelque 'pays que ce soit, etc. Comme s'il était nécessaire d'une permission pour cela ! Une ordonnance de Louis XIV de 1675 , au titre V, intitulée des Lettres et Billets de change , établit une législation complète à ce sujet. Par des dispositions qui ont toujours été confirmées depuis, et qui ont leurs ana-

(i) La régularité du paiement des lettres de change est une nécessité absolue dans le commerce ; de là les conséquences graves qui ont été attachées à toute interruption dans les paiements d'un commerçant; ses affaires sont alors immédiatement arrêtées et ses créanciers acquièrent le droit d'intervenir dans leur gestion et dans la liquidation qui en est faite. C'est dans cette régularité obligatoire, dans la solidarité qui existe entre tous ceux dont les signatures sont mises sur un même titre, dans la rapidité de la procédure devant la juridiction commerciale, dans l'interdiction imposée au juge d'accorder aucun terme ou délai, bien plus que dans la contrainte par corps, qu'il faut chercher la garantie que l'on trouve aux engagements contractés par le tireur, l'accepteur ou les endosseurs d'une lettre de change.

Les billets à ordre rendent les mêmes services que les lettres de change; ils circulent conjointement avec elles dans des villes autres que celle dans laquelle ils ont été souscrits ou dans laquelle ils sont payables. Les effets de commerce payables dans Paris, ou, en style plus commercial encore, le papier sur Paris fait l'office de monnaie, d'agent des échanges, dans la plupart des villes commerçantes de France; ce papier (à Rouen par exemple), dans les derniers jours qui restent à courir avant son échéance, passe incessamment d'une main dans une autre, comme feraient des sacs d'écus ou des billets de banque, et ce n'est souvent qu'au jour même de cette échéance qu'il est envoyé à Paris pour être converti en écus. Dans cette masse d'effets de commerce, on trouve autant de billets à ordre que de lettres de change proprement dites; les uns comme les autres ont servi ainsi à plusieurs opérations de change, et l'on a peine à comprendre dès lors la diffé-

logues dans les différents pays commerçants du globe, les engagements contractés par les tireurs et les accepteurs des lettres de change, ont été garantis par des clauses spéciales, telles que la contrainte par corps (i).

On a voulu ainsi ajouter à la sécurité du porteur, qui se bazarde déjà beaucoup en avançant la valeur d'un mandat qui doit être acquitté quelquefois à plusieurs centaines de lieues de distance, et au bout du terme de plusieurs mois.

rence établie par la législation française entre ces deux titres.

Les lettres de change, c'est-à-dire les traites d'une ville sur une autre, sont considérées comme établissant, à l'égard de tous ceux qui les ont signées, soit comme tireurs, accepteurs ou endos-

seurs, la preuve qu'ils se sont livrés à des actes de commerce; de là, en cas de non paiement, obligation de se présenter devant la juridiction commerciale, et par suite, de se voir faire application de la contrainte par corps.

Les billets à ordre, au contraire, sont considérés comme engagements civils, par la loi, jusqu'à preuve contraire, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit établi d'une manière irrécusable que ceux qui les ont signés sont commerçants, ou qu'au moins ces billets ont été créés à l'occasion d'actes de commerce. On a donné ainsi à la forme du titre une importance qu'elle n'a pas et à laquelle on ne s'est point arrêté dans d'autres pays. Il est à remarquer que l'on est arrivé par là chez nous à un résultat diamétralement opposé à celui que l'on voulait atteindre. La loi interdit que l'on puisse stipuler volontairement la contrainte par corps, pour garantir une dette; le législateur a considéré qu'il serait immoral que l'on pût vendre en quelque sorte sa liberté; mais en attribuant les conséquences de la contrainte par corps à la simple forme du titre, on a donné toute facilité pour éluder cette disposition protectrice de la liberté individuelle. C'est ainsi que les dissipateurs, qui ne sont nullement commerçants, se sont pris à faire des lettres de change; qu'ils ont été par suite amenés devant la juridiction commerciale, et qu'ils ont fini par peupler les maisons d'arrêt pour dette.

{Note de l'éditeur.)

FIN Dt-: LA TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER

l'influence de la vie sociale sur la production des richesses, et de la production sur la société.

Buffon, dans ses *Époques de la Nature*, a dit, en parlant des premiers âges du monde : « L'homme de ce « temps, encore à demi sauvage, dispersé, peu nombreux, ne sentait pas sa puissance, ne connaissait pas sa vraie richesse. Le trésor de ses lumières était « enfoui : il ignorait la force des volontés unies, et il ne se doutait pas que par la société et par des travaux suivis et concertés, il viendrait à bout d'imprimer ses idées sur la face de l'univers. » Ce que Buffon n'a fait qu'entrevoir s'est trouvé complètement expliqué du moment qu'on a mieux compris l'économie sociale ; l'état de société en développant nos facultés, en multipliant les rapports de chacun de nous avec les autres hommes, a multiplié tout à la fois nos besoins et les moyens que nous avons de les satisfaire. Nous avons pu produire et consommer d'autant plus que nous étions plus civilisés ; et nous nous sommes trouvés d'autant plus civilisés que nous sommes parvenus à produire et à consommer davantage.

C'est le trait le plus saillant de la civilisation. Qu'avons-nous en effet par-dessus les Kalmoucks, si ce n'est que nous produisons et consommons plus qu'eux ? Si la civilisation est plus avancée à Paris que dans la basse Bretagne, en Angleterre qu'en Irlande, c'est parce qu'on sait y produire et y consommer des produits plus nombreux et plus variés, proportionnellement au nombre des hommes ; c'est parce qu'on y sent le besoin d'un logement plus élégant et plus commode, d'un vêtement plus recherché, d'une nourriture plus délicate ; c'est parce qu'on y goûte

la lecture et l'instruction; que l'on sait y jouir des productions des beaux-arts ; qu'on y éprouve en un mot le besoin d'une immense quantité d'objets dont la production occupe journellement une multitude de bras, de talents, d'instruments , et met à contribution , non-seulement les facultés productives de l'homme , mais encore celles de beaucoup d'animaux , celles du sol dans toutes ses

localités, de même que toutes les forces gratuites que nous pouvons emprunter à la nature.

Ajoutons que dans l'état social , même antérieurement à toutes les lois , il y a un concert de volontés , une protection tacite , mutuelle et nécessaire , des hommes entre eux , qui , en leur procurant une sécurité plus parfaite , leur permet de consacrer à la multiplication des produits, une plus grande portion de leur temps, et d'occuper cette portion d'une manière plus avantageuse. Une fois que les lois sont établies , ce qui ne subsistait que par l'effet des habitudes , de l'usage , prend la consistance de conventions mutuellement consenties et qui ne peuvent être renversées que par une convention nouvelle ; mais que ce soient des lois , ou seulement des usages , aussi longtemps qu'ils existent , ce sont des institutions plus ou moins bien entendues , et dont il est utile de signaler l'influence , soit funeste , soit favorable.

Je ne vous répéterai point ici , messieurs , ce que je vous ai dit sur la division du travail , sur ce prodigieux accroissement d'utilités produites lorsque chaque homme en particulier, au lieu de cultiver la multitude des arts qui sont nécessaires à son existence et à son bien-être , n'en exerce qu'un seul , toujours le même , et souvent même n'exerce qu'une seule des fonctions diverses qui constituent un seul art. Vous devez vous rappeler que ce prodi-

gieux accroissement du pouvoir de l'homme , est dû principalement à la possibilité de conclure des échanges. Or les échanges ne sont praticables que lorsque les hommes sont réunis en sociétés nombreuses.

L'agglomération des hommes n'est pas moins nécessaire pour que les connaissances utiles se conservent et s'accroissent. Les observations , l'expérience d'un homme se perdraient aisément , s'il n'était entouré de beaucoup d'autres qui peuvent les recueillir et les transmettre à beaucoup d'autres. Ils se suggèrent mutuellement des idées ; une expérience tentée sans succès est l'occasion d'une autre expérience faite par une autre personne , et qui réussit. Enfin les connaissances nouvelles s'ajoutent aux connaissances anciennes, et forment un trésor que les années augmentent

QUATRIÈME PARTIE. —CHAPITRE i

sans cesse et que rien ne peut dissiper que le retour vers la barbarie. Mais le retour universel vers la barbarie devient impossible lorsque la civilisation a gagné une vaste portion du globe ; les connaissances qui se perdraient dans un lieu, se conserveraient dans un autre.

Les arts utiles , qui ne sont que l'application des connaissances de l'homme à ses besoins , se perfectionnent et se transmettent dans l'état de société , comme les sciences , et par les mêmes moyens. L'homme isolé ne saurait jamais que ce que lui aurait appris sa propre expérience. Dans la société , chacun profite de l'expérience de tous ; on profite de l'expérience , et même

des fautes de tous ceux qui habitaient le monde avant nous. On a plutôt appris un procédé qu'on ne l'a découvert. Peu d'heures suffisent pour apprendre comment on fait lever le pain ; il a fallu des siècles peut-être pour découvrir le moyen d'opérer cette légère fermentation qui rend plus agréable et plus salubre cet aliment de tous les âges, de tous les jours et de toutes les fortunes Mille , cent mille procédés du même genre , circulent et se perpétuent dans une société nombreuse , sans peine et sans perte de temps ; les hommes , dégagés du soin de faire des recherches et des tâtonnements, peuvent dès lors appliquer leurs forces physiques et morales , soit à la découverte de nouveaux procédés , soit à l'exercice des anciens. La société jouit en même temps de ce qui a été découvert antérieurement et de ce qui se pratique actuellement, du passé et du présent.

Il est beaucoup de résultats de l'industrie humaine que des efforts individuels , quelque soutenus qu'on se plaise à les supposer, n'accompliraient jamais , et qui ne peuvent être obtenus que par des efforts simultanés et concertés. Un homme , ou même une famille seule, n'exécuterait jamais un navire marchand capable de faire une longue traversée , quelque temps qu'on lui accordât pour en venir à bout. Quand ce navire serait achevé , le constructeur, en le supposant même aidé de sa famille , ne suffirait pas pour le manœuvrer ; et quand même cette famille y réussirait , pour qui traverserait-elle les mers ? Pour quels consommateurs irait-elle chercher un chargement considérable de denrées étrangères? Nous sommes toujours obligés de nous entendre avec les autres hommes pour savoir ce (qu'ils peuvent désirer de nous , et ce que nous pouvons attendre d'eux.

Vous le voyez , messieurs , c'est la vie sociale qui , tout à la fois , nous donne des besoins et nous procure les moyens de les satisfaire , qui multiplie nos facultés, (Qui fait de nous des êtres plus développés, plus complets. L'homme qui reste solitaire est plus dépourvu de ressources que la plupart des animaux. Réuni à ses semblables , il acquiert une vaste capacité pour pro-

duire et pour jouir ; il devient un autre être ; il change la face de l'univers.

Il a fallu composer des romans, comme Robinson Crusoé , pour présenter le tableau d'un homme se faisant par lui-même et dans l'isolement, une existence tolérable ; encore les auteurs de ces ingénieuses fictions ont-ils été obligés de supposer que leur héros s'était trouvé jeté dans la solitude muni de quelques-uns des produits de la vie sociale, d'armes , d'outils, de graines de végétaux , et surtout d'industrie , de cette masse de connaissances et de pratique des arts, dont le plus maladroit, dans une société civilisée, a su rassembler une certaine provision dès les premières années de son existence ; provision qu'il augmente chaque jour, qui le suit partout, et qu'il sauve avec lui dans ses naufrages. Ce n'est point là l'homme brut et isolé. Celui-ci , je le répète , est moins bien pourvu , moins riche en moyens de conservation que la plupart des animaux.

L'homme est un peu moins misérable lorsqu'il est arrivé aux premiers degrés de la vie sociale. Cependant les hordes sauvages que les navigateurs d'Europe ont visitées sur les plages de la Nouvelle-Hollande , quoiqu'elles aient un langage et qu'elles forment des associations pour la pêche , pour l'attaque et pour la défense , sont néanmoins plongées dans une profonde misère. Sans vêtements , sans logements, sans provisions pour la disette ,

sans secours dans la vieillesse et les maladies , les hommes y sont perpétuellement aux prises avec tous les maux qui suivent le dénuement.

Les sauvages de l'Amérique du Nord, un peu moins sauvages que ceux de la Nouvelle-Hollande , sont aussi un peu moins dépourvus. Cependant ils le sont encore beaucoup, puisqu'en 1802, lorsque le gouvernement des États-Unis fit assembler les chefs des diverses tribus des Creeks , pour leur proposer un plan de civilisation , on fut obligé de porter, dans leur propre pays, des vivres pour nourrir l'assemblée.

Entre ces situations de la société et celle où nous sommes , il y a une infinité de nuances dans les différents degrés de la civilisation et dans le plus ou le moins de richesse des peuples. Les Tartares sont moins pauvres que les sauvages de l'Amérique du Nord , parce qu'ils sont un peu plus civilisés. Les Bulgares sont un peu mieux pourvus que les Tartares des choses propres à satisfaire les besoins des hommes. Les habitants de la Hongrie et de la Bohême sont moins misérables que les Bulgares ; en remontant ainsi jusqu'aux peuples les plus civilisés de l'Europe , et laissant de côté les anomalies et les exceptions , on trouve que l'homme est d'autant plus riche et mieux pourvu , qu'il est plus sociable et plus instruit. La société amène les lumières et l'industrie; les lumières et l'industrie multiplient et rendent plus exquises les jouissances

SIS

qui naissent des affections naturelles et celles que nous procurent les arts.

Si j'ai fait marcher de pair le bonheur des nations avec leur aisance , ce n'est pas que je confonde l'aisance avec le bonheur dans les cas particuliers. Je sais fort bien que pour être heureux il faut autre chose encore que l'aisance ; je sais même que le bonheur se rencontre rarement avec la grande richesse. Mais pour les nations considérées en masse, c'est autre chose. Leur bonheur dépend de l'aisance avec laquelle leurs besoins sont satisfaits ; or, au sein de la civilisation , des besoins beaucoup plus nombreux sont plus facilement satisfaits que les besoins les plus grossiers ne le sont dans la vie sauvage , où sur un pareil nombre de personnes , il en périt davantage de pénurie que chez les peuples policés. Chez ces derniers , le nombre des familles qui vivent de leur travail et de celles qui jouissent d'une sorte d'aisance , est proportionnellement très-considérable. Une partie de la société vient constamment au secours de la portion la plus misérable ; tandis que là où la civilisation n'est pas , chaque famille ayant à peine de quoi se suffire , ne peut rien faire pour les autres.

Et comme nos jouissances sont proportionnées à la quantité de besoins que nous pouvons satisfaire, il suit que l'état de société , en multipliant tout à la fois nos besoins et nos ressources , augmente considérablement notre bonheur. Non-seulement il augmente le bonheur qui tient à la satisfaction des besoins du corps, mais encore celui que nous recevons de la culture de l'esprit. C'est la production , c'est l'aisance qui nous procure des

livres , qui nous permet les voyages , qui nous rend , comme le dit un poète :

Contemporains de tous les âges Et citoyens de tous les lieux.

Les plaisirs même de l'âme dépendent jusqu'à un certain point de l'abondance de ces biens que l'on a cru flétrir en leur donnant l'épithète de matériels ; comme si l'on pouvait élever sa famille , exercer la bienfaisance , servir son pays d'une manière désintéressée , offrir enfin le spectacle des plus belles qualités de l'âme , sans cette portion d'aisance , fruit de la production des richesses , et qui ne se rencontre un peu généralement que dans Tétat de société , et même dans une société assez avancée.

(i) « Il s'en faut de beaucoup, disait Socrate, que le « bonheur consiste, comme le vulgaire semble le croire,

- à multiplier indéfiniment nos besoins et les jouissances « de tout genre qui peuvent les satisfaire. Le bonheur

- * consiste à resserrer, le plus qu'il est possible, la sphère « de nos besoins. » Voyez le Discours préliminaire de la Morale d'Aristote, par M. Thurot, page 25. Les anciens n'avaient aucune idée de la nature des richesses et des

Certains philosophes ascétiques ont prétendu qu'on est toujours assez riche quand on sait vivre de peu, et conséquemment ils ont mis au premier rang des vertus la modération dans les désirs (i). Ils ont raison en ceci que nous ne devons pas désirer ce qui peut nous devenir préjudiciable , et je comprends là dedans ce qui blesse la justice et outrage la vertu. L'homme qui aspire à des jouissances qui sont au-dessus de sa portée, est assurément fort malheureux ; et celui-là est sage qui sait s'en passer ; mais du

moment que l'on peut y atteindre par des voies légitimes, on fait preuve de sagesse comme de capacité, quand on se les procure. Se passer de ce qu'on n'a pas , est la vertu des moutons ; mais il convient à des hommes de se procurer ce qui leur manque.

Je ne prétends pas au reste faire l'apologie des désirs Immodérés. Je ne parle que des besoins que la raison avoue; et la raison n'avoue point les excès de la sensualité qui nous détruisent , ceux du luxe et de la vanité que l'on ne peut satisfaire qu'aux dépens d'autrui. Ce n'est pas là de la civilisation ; c'est au contraire chez les peuples encore un peu barbares qu'on en trouve des exemples. Les richesses d'un Lucullus étaient le fruit de la rapine. On en peut dire autant de celles de plus d'un traitant de nos jours. Or c'est un état encore imparfait de la société , que celui où l'on peut parvenir à se satisfaire par de semblables moyens ; et , sous ce rapport , on peut dire qu'aux Etats-Unis l'art social est plus avancé qu'il ne l'est en Europe.

La civilisation et le développement de l'industrie , qui sont au total si favorables au bonheur des nations, ne le sont pas moins à leur perfectionnement moral , quoique cette vérité ait été vivement contestée. La civilisation nous donne de nouveaux besoins ; mais en même temps elle nous permet , elle nous ordonne de les satisfaire par de bons moyens. Sans doute elle offre des exemples révoltants de cupidité , de mauvaise fol , de spoliations ; mais elle en offre beaucoup moins , sur un pareil nombre d'hommes , que l'état de barbarie ; ce sont des exceptions , et nulle société ne pourrait subsister, si ces crimes devenaient le droit commun. En tout pays ils révoltent non-seulement la justice et l'humanité , mais le bon sens le plus vulgaire. A mesure qu'on entend mieux les besoins et les res-

moyens de les multiplier. Ils croyaient qu'elles ne s'obtenaient jamais que par la fraude ou la rapine; n'ayant pas su réduire en préceptes l'art de les créer, le plus sublime effort de la vertu, pour eux, consistait à s'en passer. De là la doctrine des premiers chrétiens sur les mérites de la pauvreté. Quelques philosophes modernes, comme J. -J. Rousseau , ont été imbus des mêmes opinions , faute d'idées exactes sur l'économie des sociétés.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE I

sources de la société , on sent que la durée du corps social ne peut se fonder là-dessus , et tous les législateurs, même les plus indifférents pour la vertu, ont fait de la vertu la base de leur législation.

Ce n'est pas tout. Les arts industriels, seuls moyens par lesquels on puisse, d'une manière constante, pourvoir aux besoins d'un peuple civilisé, répandent le goût du travail en lui assurant les récompenses qui lui sont dues ; ils font valoir les facultés et les talents personnels , en procurant à la personne une indépendance qui la relève à ses propres yeux ; et , surtout ils exercent une heureuse influence sur le caractère moral de l'homme, en donnant une direction utile à son activité , à son inquiétude naturelle.

L'homme a des facultés nombreuses au moral et au physique. Il peut concevoir et entreprendre; il peut se transporter et transporter avec lui des corps , des objets , les diviser, les joindre , les broyer. La nature a même attaché une certaine satisfaction à l'exercice que nous faisons de nos facultés ; avec la faculté d'agir,

elle nous en a donné le besoin ; et c'est un supplice pour l'homme que de ne pouvoir développer ses moyens , de ne pouvoir faire usage de ses sens , de ses forces , de son esprit ; c'est le supplice d'un prisonnier que l'on tient enfermé dans un cachot.

Dans l'état ordinaire, dans l'état de liberté , si ce besoin d'agir ne s'exerce pas dans un but utile , il s'exerce d'une manière nuisible. L'homme poussé par sa nature à faire quelque chose , s'il ne fait pas du bien, fait du mal. Observez les enfants dont les besoins naissants nous découvrent avec naïveté les goûts de l'âge mûr que les institutions sociales contraignent plus tard. L'enfant brise ses joujoux jusqu'à ce qu'il soit capable de s'en faire ; mais aussitôt qu'il peut élever seulement un château de cartes, il cesse de dévaster ; il produit.

Du moment donc que par les progrès de l'âge , de l'expérience, de l'instruction, l'homme devient capable d'exercer utilement ses facultés , il cesse d'être redoutable aux autres et nuisible à lui-même. Et comme les nations sont susceptibles de ce genre de progrès , de même que les individus, un pays, une province, un (canton, où le talent de produire , où l'industrie s'introduit , perdent leurs habitudes de férocité et de destruction , pour en prendre de plus favorables à l'humanité.

Mais produire est plus difficile que dévaster. Il ne faut aucun talent pour détruire : il en faut pour édifier ; il faut delà réflexion, une sorte d'instruction fondée sur l'observation et sur l'expérience ; il faut acquérir de l'habitude et de l'adresse. Tout cela ne peut être le fruit que du temps et de soins constants que redoute notre paresse naturelle. Voilà pourquoi la barbarie des nations est si prolongée et leurs progrès tellement lents, que les amis de

l'ordre et de l'humanité en sont quelquefois découragés. La vie des peuples policés est

insupportable pour les sauvages ; ils ont contracté l'habitude de l'oisiveté , et la civilisation réclame l'activité du corps et de l'esprit , le travail , la pensée. On a fait de cette disposition à l'incurie, à la paresse , la matière d'un éloge pour les sauvages ; c'est au contraire un sujet de blâme : rien ne se fait de bon avec la paresse, et comme les besoins de l'homme subsistent néanmoins , il les satisfait par le moyen de la violence , (le l'injustice , delà férocité.

Il n'y a pas encore cent ans que l'on était tellement sauvage dans certaines parties des pays les plus civilisés de l'Europe , que l'on n'y subsistait que de hasards fortuits et de brigandages ; mais depuis cent ans les restes de barbarie disparaissent successivement , parce que l'industrie gagne de proche en proche et s'introduit partout. Les habitants du cap de la Hogue en Normandie ont été considérés longtemps comme une race perverse , capable même , dans certaines circonstances , des plus grands excès. Leur air était farouche; et les archives de l'amirauté de Cherbourg font foi que le peuple de ces cantons ne vivait que des débris des naufrages. Le jour où un navire était échoué, était un jour de fête pour lui , comme pour les anciens peuples de la Tauride ; et lorsque la saison était mauvaise , c'est-à-dire, lorsqu'on n'avait point de tempêtes, il s'y commettait des crimes atroces. Mais du moment qu'on a montré à ces peuples le parti que l'on peut tirer, pour en faire de la soude , du varech qui croît abondamment sur leurs côtes , tout a changé de face. La récolte de cette plante marine , sa combustion , son commerce les ont civilisés ; et maintenant il y a peu d'endroits de la côte où les naufragés trouvent des

secours plus charitables et plus intelligents. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'aisance et la population de ces cantons ont fort augmenté.

Les habitants des îles Sandwich, de ce groupe d'îles qui se trouve au milieu de la mer Pacifique, étaient au nombre des plus féroces insulaires qu'eût visités le capitaine Cook. Ce furent eux qui massacrèrent cet habile navigateur, il y a un demi-siècle à peine ; et déjà l'exemple de l'industrie européenne civilise ces peuples naguère anthropophages. On aborde maintenant chez eux , non-seulement sans danger, mais avec profit. Ils font des progrès rapides, et commencent peut-être un empire puissant. Ils ont une marine marchande et une marine militaire. Ils fournissent des marins pour faire le commerce de la côte nord-ouest d'Amérique ; ils vont trafiquer jusqu'en Chine, et communiquent ainsi avec les deux continents qui terminent la plus vaste mer du globe.

Nous-mêmes , n'est-ce pas au moyen de l'industrie , que nous nous sommes tirés de la barbarie qui avait envahi l'Europe à la suite des peuples du Nord? L'industrie agricole n'avait jamais été complètement aban-

INFLUENCE DE LA VIE SOCIALE SUR LA PRODUCTION

donnée; mais elle était peu productive. Les fonds de terre distribués par gros lots entre les mains des nobles et des bénéficiers ecclésiastiques , gens peu industriels et peu fournis de capitaux ,

offraient peu d'améliorations foncières. Les revenus beaucoup plus bornés pour chaque arpent , n'étaient considérables que par l'étendue des domaines. Ils étaient employés par les propriétaires, à nourrir une suite nombreuse de gentilshommes, de gens de guerre, de mendiants. Ces clients , libres ou serfs , étaient obligés d'épouser les querelles de leur seigneur , d'obéir à ses caprices et quelquefois de servir ses fureurs. Le paysan, le bourgeois étaient tour à tour victimes de leurs maîtres et des ennemis de leurs maîtres; mais lorsqu'une heureuse succession de circonstances favorables , telles que les croisades et l'affranchissement des communes , eurent permis d'abord à peu de personnes , ensuite à un plus grand nombre , d'exercer les arts industriels , de se livrer au commerce et d'amasser des capitaux ; alors tout changea. On put vivre sans se mettre à la solde d'un grand. Les seigneurs eux-mêmes voulurent jouir des progrès des arts et des raffinements du luxe ; et ils employèrent à acheter les produits du commerce et des manufactures , une partie, tous les jours plus considérable , de leurs revenus territoriaux ; tellement qu'au lieu d'une suite de plusieurs centaines de guerriers , ils n'eurent bientôt plus qu'une demi-douzaine de domestiques. Par suite ils répandirent des améliorations sur leurs terres ; ils eurent une table plus délicatement servie , des ameublements plus élégants et plus frais ; ils cultivèrent leur esprit, firent des voyages, devinrent plus civilisés en un mot ; mais ils durent cesser d'être oppresseurs. Quiconque emploie son revenu en produits de l'industrie , augmente ses jouissances , mais perd le pouvoir de dominer sur les autres hommes. On ne se crée point un pafronage bien important sur les marchands et sur les manufacturiers dont les produits vous conviennent. Ces produits ont en eux-mêmes le mérite , l'utilité qui les fait rechercher. Leurs auteurs savent que ce qui est

refusé par un consommateur, sera acheté par un autre. Ils font des politesses à leurs pratiques ; mais leurs pratiques ne peuvent guère compter sur des services plus réels, et encore moins sur un dévouement absolu. Une fois que le marchand a vendu , il est plus indépendant encore. Il est maître du produit même des terres ; car le propriétaire ou son fermier ne sont pas moins empressés de se défaire de leurs produits , que le manufacturier et le marchand ne l'ont été de vendre les leurs.

affranchi , cultivait pour son compte , et moyennant de faibles redevances, une terre que quelque temps auparavant il cultivait comme esclave. Le propriétaire ne renvoyait point ce serviteur de la glèbe, pour donner le bail à un plus entreprenant qui en offrait davantage. Mais du moment que le bail a été donné au plus offrant , et que la ferme a été portée à son entière valeur, le fermier est devenu l'égal du propriétaire. Ce n'est plus une faveur qu'on lui a conférée : c'est un contrat à prix défendu qu'on a passé avec lui. Le fermier payant le loyer de la terre selon son prix , a pu , étant expulsé , trouver une autre ferme aux mêmes conditions à peu près , et consacrer son capital à une autre exploitation.

Pendant que les fermiers et les cultivateurs deviennent plus indépendants par une industrie mieux entendue et par leurs épargnes accumulées , les capitaux des manufacturiers et des marchands s'accroissent plus facilement encore. Les industriels les plus habiles amassent des fortunes plus grandes , bien souvent , que celles des anciens propriétaires terriens ; et toutes ces fortunes , les petites comme les grandes , et toutes les facultés industrielles qu'elles mettent en valeur , sont des fonds nouveaux qui procurent à leurs possesseurs des revenus , nouveaux aussi , entièrement indépendants des revenus territoriaux.

C'est ainsi que les progrès de l'industrie établissent entre les hommes des liens , des relations , par le moyen desquels ils sont en même temps indépendants chacun de son côté , et pourtant obligés de se ménager réciproquement. Au milieu de ce concert d'intérêts différents sans être contraires , les lumières cheminent , les institutions sociales se perfectionnent et l'aisance générale s'établit. Mais pour qu'un pays puisse se dire plus civilisé qu'un autre , il ne suffit pas qu'il s'y rencontre un petit nombre de personnes supérieures en talents et en qualités sociales , à tout ce que l'on peut rencontrer ailleurs : il faut que ces avantages se trouvent plus généralement répandus. Sous Louis XIV, la France avait des savants , des gens de lettres , des artistes du premier ordre , et qui ne rencontraient leurs émules en nul autre pays; mais combien peu en avait-elle ! et en même temps combien le reste de ses habitants n'était-il pas encore dépourvu de lumières et d'industrie ! Molière nous peint un riche bourgeois de la capitale , type des gens de son état, qui pour toute bibliothèque, ne veut qu'un seul livre , le Plutarque d'Amyot ; et ce n'est pas pour le lire, c'est pour y mettre en presse ses rabats (i). Dans

Les propriétaires conservent un peu plus d'influence les provinces , c'était bien pis. Point de cultivateur qui sur leurs fermiers ; encore cette influence est-elle ne fût un paysan ne sachant ni lire , ni écrire , ayant bien déchu depuis que les propriétaires, pressés par , tous les préjugés d'un paysan. Le marchand ne valait leur luxe et par leurs besoins , ont donné leurs fermes 1 au plus offrant. Jadis le fermier, espèce de serf: {i) Femmes Savanles, AcleU, acènel.

QIIATUIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

guère mieux ; et la noblesse campagnarde , hormis l'orgueil , avait peu de chose au-dessus de la classe plébéienne. Il faut voir avec quel mépris madame de Sévigné parle des gens de sa caste avec lesquels elle est obbgée de faire société en Bretagne (i).

Les beaux-arts, qu'on devrait appeler les arts d'imagination (2), sans doute étaient cultivés en France avec un grand succès ; mais ils peuvent devancer, chez un peuple, la véritable civilisation. Dans ces arts-là , la perfection semble être le fruit d'une aptitude naturelle, d'une finesse d'organes qui est l'apanage de certaines contrées et de certains hommes qui atteignent le but du premier coup , quoiqu'ils demeurent inférieurs , du moins pour un certain temps , à tous les autres égards. Les Grecs encore grossiers savaient faire de beaux vers et les goûter. Ils avaient des statues que nous n'avons pas encore égalés. Les Italiens ont l'oreille juste en naissant; et leurs plus ineptes villageois chantent en parties, tandis que chez des nations plus avancées , il y a des classes beaucoup plus relevées , où l'on ne sait produire que des sons discordants. On ne peut donc pas juger complètement de la civilisation d'un peuple par le degré où il a porté les beaux-arts. Le peuple le plus civilisé est celui où il se rencontre le moins grand nombre d'hommes ignorants et brutaux ; c'est celui où au total il y a le plus de lumières, d'activité utile et de bon sens.

Quand je dis que la nation la plus civilisée est celle où il y a le plus de lumières répandues , remarquez que je ne dis pas le plus de savants. Il y a beaucoup de lumières dans un pays, il y en a immensément, quand chacun y connaît bien ce qui doit l'intéresser, quand il connaît les causes de ce qui lui arrive , quand il prévoit les conséquences de ce qu'il fait. Comme chacun alors dirige ses travaux , ses recherches , ses pensées , celui-ci vers un objet , ce-

lui-là vers un autre, si chacun en particulier sait de la chose dont il s'occupe , tout ce qu'il est possible d'en savoir , la nation entière sait tout ce qu'il est utile de savoir en tout genre, bien que chaque individu en particulier ait des connaissances bornées. Voilà ce que j'appelle une nation éclairée.

Le bon sens est la conséquence des lumières. Lorsqu'on n'agit qu'avec coimaissance de cause , lorsqu'on ne s'imagine connaître un objet qu'après l'avoir bien observé , on applique habituellement un jugement net et sain à l'exercice de sa profession ; et comme celte bonne habitude rectifie par degrés le jugement sur d'autres points, les conséquences en sont im-

(1) « Il est drôle ici le prochain. » Lellres de jl/"" = de Sévigné.

(2) Je les iif pelle arls d'imaginalion, quoiqu'ils semblent être plutôt des arts d'imilalion , du moins la poésie, la peinture, la sculpture. Mais l'iainginiilion ne

mense pour l'amélioration et le bonheur des nations.

Il n'est aucun peuple des progrès duquel on doive désespérer , pourvu qu'il veuille améliorer son existence. Pour les nations considérées en masse , ce sont les besoins qui leur manquent plutôt que les moyens de les satisfaire. Ce sont des besoins graduellement croissants qui ont fait d'un pays sauvage , comme l'île d'Albion , dont les habitants se tatouaient le visage du temps de César, un pays civilisé comme l'Angleterre. Après qu'on est parvenu à satisfaire les besoins des familles par le moyen de l'industrie , on éprouve des besoins de nation , si je peux ainsi m'exprimer. On veut améliorer sa position sociale. Pour y parvenir on apprend quel but une nation doit se proposer dans son intérêt, et

quels sont les meilleurs moyens de parvenir à ce but. De là le perfectionnement des institutions.

Nous allons chercher à apprécier celles qui sont favorables ou contraires à l'économie , au bien-être des sociétés.

CHAPITRE II

De l'influence du droit de propriété.

Le droit de propriété est la faculté exclusive garantie à un homme , à une association d'hommes , de disposer à leur fantaisie de ce qui leur appartient.

Le philosophe spéculatif recherche quels sont les vrais fondements du droit de propriété. Le jurisconsulte établit les règles qui président à la transmission des choses possédées. La science politique nous montre où il faut chercher les plus sûres garanties de ce droit. Ici nous regardons la propriété comme un fait sans examiner comment il s'établit , et nous disons que sans la propriété il n'y a point de richesses , puisque les richesses sont les choses évaluables qu'on possède ; et que là où il n'y a point de propriétés reconnues , il n'y a point de choses possédées.

Je vous ferai observer que la propriété n'est un fait, qu'autant qu'elle est réelle. Une propriété qui serait illusoire n'aurait point les effets d'une propriété réelle. Elle n'est un fait que lorsqu'elle ne gît pas uniquement dans de vaines déclarations, lorsque les lois qui l'établissent ne sont pas mal faites ou mal exécutées ; lorsqu'elles ne sont pas impunément violées ; violées par d'autres

lois , ou par les dépositaires même de l'autorité à qui l'exécution en est confiée.

consiste pas à créer ce qui n'a aucun modèle dans la nature; elle consiste à savoir se représenter vivement ses modèles, ainsi que les actions qui leur sont propres, à les combiner, et à les rendre avec feu en même temps qu'avec naïveté. Or c'est là le but des beaux-arts.

DE L'INFLUENCE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Dans tous ces cas-là , la propriété , le droit de propriété n'existe pas en réalité, ou du moins n'existe qu'imparfaitement , et par conséquent n'est pas suivi de tous ses effets.

Relativement à la production des richesses , le droit de propriété n'y peut être favorable qu'autant qu'il attribue la propriété du produit au propriétaire des fonds productifs auxquels ce produit doit l'existence. Si vous reconnaissez que je suis propriétaire de mon champ , mais si vous ne me reconnaissez pas propriétaire de la récolte qui en sortira , je ne suis pas intéressé à mettre mon champ en valeur. Il en est de même des autres fonds productifs. Si les intérêts ou les profils de mon capital ne doivent pas m'appartenir, où sera mon motif pour le faire fructifier? Si je ne suis pas assuré de jouir du produit de mes peines , quelles raisons aurais-je pour sortir de mon oisiveté? Tout accroissement de richesse a lieu par une accumulation, et toute accumulation est illusoire , si l'objet quel qu'il soit qu'on a mis en réserve, n'est pas la propriété exclusive de l'accumulateur.

A qui les produits appartiendraient-ils à plus juste titre qu'à leurs producteurs? Qui a plus de droit sur une chose que le créateur de cette chose ? Et qui est plus incontestablement créateur

d'un produit , que ceux qui l'ont graduellement amené à l'existence, par les procédés que je vous ai décrits en vous développant les opérations productives?

Ne répétez pas ici cette objection des économistes du xviu^e siècle : L'homme ne crée rien. Il ne crée pas la matière , il est vrai ; mais la matière qui n'a aucune valeur, n'est pas une richesse. L'homme aidé de ses instruments crée de toutes pièces la valeur, il la crée entièrement ; et c'est la valeur qui fait le produit.

Mais plusieurs opérations ont concouru pour un seul produit. Quel sera le propriétaire du produit? Sera-ce le propriétaire du fonds de terre , ou celui du capital , ou celui qui aura fourni les services industriels? Messieurs, vous n'avez pas sûrement oublié que les propriétaires des fonds productifs vendent leurs services , les services de leurs fonds , à un entrepreneur d'industrie , et par cette vente lui cèdent tous leurs droits sur le produit ; dès lors l'entrepreneur d'industrie , d'une industrie agricole (un fermier) devient légitimement l'unique maître de ce produit.

Vous voyez que pour que la production ait lieu , il faut que la propriété du fonds et celle du revenu soient également garanties ; que sans cette condition indispensable, nul ne voudrait cultiver un fonds de terre , faire l'avance des capitaux nécessaires à son défrichement, élever les bâtiments que réclame son exploitation, confier à la terre les semences qui peuvent s'y développer, ni même se donner les soins , prendre les peines que nécessite la direction de tous ces tra-

vaux. J.-J. Rousseau , d'un ton un peu déclamatoire, dit , en parlant du premier qui s'avisa d'enclore un terrain : « Que de crimes , de meurtres , de misères » et d'horreurs, n'eût point

épargnés au genre humain « celui qui , arrachant les pieux , ou comblant le

< fossé , eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'ei coûter cet imposteur ! vous êtes perdus si vous I oubliez que les fruits sont à tous et que la terre € n'est à personne. > Rousseau eût été moins brillant, mais plus près de la vérité, s'il eût dit : « Lorsqu'î I les fruits sont à tous et que la terre n'est à peri sonne , la terre ne produit que des bruyères et des I forêts , ainsi qu'on le voit au pays des Esquimaux. « Si vous voulez manquer de tout , comme ces sau- « vages , vous n'avez qu'à nommer imposteur le pret mier qui enclora un champ ; après quoi vous « arracherez les pieux qu'il aura plantés ; et si , à la i suite do ce judicieux exploit , votre pays ne produit « presque rien qui puisse adoucir votre existence ni « augmenter votre population , vous n'en aurez pas « moins tous les vices des nations les plus civilisées : i l'avidité , la pertidie , les jalousies , les haines , les € meurtres; et vous mangerez vos prisonniers de

< guerre , après les avoir fait mourir dans les tour- « ments , comme cela se pratique dans les pays où il « n'y a ni propriétés, ni industrie. »

Je ne me suis permis cette critique , messieurs , que pour vous retracer ce que vous savez aussi bien que moi : c'est que la civilisation , si elle ne nous préserve pas de tous les maux attachés à notre condition d'hommes, nous préserve du moins d'une partie d'entre eux , et nous offre des dédommagements pour le reste. Les facultés de l'homme , par les développements dont elles sont susceptibles , nous montrent quel est son véritable état naturel. L'état de nature pour l'homme est celui où il est parvenu à tout le développement dont il est susceptible , à toute sa maturité.

Ici se présente un aperçu sur lequel il n'est pas de mon sujet de m'arrêter, puisqu'il porte plutôt sur un point de droit que sur un point de fait ; mais je le livre à votre méditation. Si l'état de nature est pour l'homme celui où il acquiert son plus grand développement ; s'il n'atteint ce développement que dans l'état social ; et si l'état social ne peut subsister qu'avec la propriété, le droit de propriété est donc dans la nature ; il dérive donc de la nature même de l'homme.

Ce n'est que dans des romans politiques , que Ton voit la communauté des biens passer dans la législation. Il faut que l'on puisse posséder pour que l'on soit animé du désir d'acquérir. L'âge d'or des poètes , l'Utopie de Morus, le tableau des habitants de la Bétique, tracé par Fénelon, sont des jeux de l'imagination faits pour plaire à l'imagination ; mais ne

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

constituent pas une organisation sociale possible. Il faut laisser cela aux romanciers; et même parmi les romans , les meilleurs sont encore ceux qui présentent des peintures fidèles prises dans la sphère des choses naturelles et vraisemblables.

On a cité en faveur de la possibilité de la communauté des biens, une secte de chrétiens rigoristes qui composent deux ou trois villages en Hollande et en Allemagne. Cet exemple ne conclut rien. Les frères moraves forment des espèces de communautés religieuses, protégées par l'ordre politique au sein duquel elles se trouvent placées, et qui leur garantit leurs propriétés. Elles savent fort bien les défendre , et n'admettent à y prendre

part que les personnes qui remplissent les conditions qu'on leur impose. On est rejeté de ces associations quand ces conditions ne sont pas remplies. Dès lors elles rentrent dans la législation des obligations volontaires ; et leur existence consacre même l'existence et le respect de la propriété particulière ; car la communauté , dans ses rapports avec les autres hommes , agit comme un particulier possédant des biens. Elle vend ses produits , en achète , amasse des capitaux , fait valoir des terres , des maisons et des établissements industriels de plusieurs sortes , dont elle recueille les fruits , comme faisaient les couvents de moines. Qu'est-ce que tout cela , sinon l'usage et les effets de la propriété ?

On a vu des sectes s'élever contre les propriétés exclusives en les représentant comme des privilèges qui donnent à certaines personnes ce qu'elles ravissent à d'autres ; ou du moins comme ne distribuant pas les richesses produites d'une manière proportionnée à la capacité des producteurs , et qui voulaient , en conséquence , d'abord que les biens d'un décédé au lieu de devenir la propriété des héritiers ou des légataires fussent distribués aux personnes les plus dignes de les posséder, ou les plus capables de les faire utilement valoir. Sans doute la législation peut régler le partage des successions ; mais en premier lieu , en étant à un père la transmission des biens à ses enfants ou à ceux qu'il choisit pour ses légataires, on détruit un des plus puissants motifs d'augmenter par l'épargne les capitaux du pays, et l'on remplacerait ainsi la successibilité par un arbitraire fécond en abus. La même secte voudrait que les productions fussent mises en commun et la disposition des capitaux productifs mise entre les mains d'un chef de la société ou d'un consul , qui choisirait tous les chefs d'entreprises et leur remettrait les capitaux dont ils auraient besoin à la manière d'un commanditaire , comme si un chef

(i) Voyage de Bernier, tome I, pages 312 à 335.

(2) Le chevalier Ciirlins de Prié. Voyez le Mémoire

ou des chefs d'une société pouvaient connaître la probité et les talents industriels des hommes sur lesquels on se trompe tous les jours lorsqu'on est directement intéressé à porter sur eux un jugement.

Si l'on pouvait mettre en doute les heureux effets de la propriété exclusive , j'engagerais à lire ce que dit le voyageur Bernier sur la plupart des pays orientaux où le prince est le propriétaire du sol et l'héritier de tous les décédés. On y verra les tristes résultats de cette législation d'où découle l'indigence des nations et leur faiblesse , qui est telle , qu'au milieu du' xvu* siècle il prédisait que l'Inde, malgré son éloignement, deviendrait la proie d'une nation d'Europe où la propriété serait établie; prédiction qui s'est vérifiée (t).

Je vous ai dit, messieurs, que le droit de propriété n'était accompagné de tous ses effets, que lorsqu'il existait dans toute sa plénitude et dans toute sa réalité ; mais je n'ai pas prétendu que hors de là il ne fût accompagné d'aucun effet. Nous serions bien malheureux qu'une garantie imparfaite ne valût rien de plus qu'une garantie nulle ; car il y a peu de nos sociétés, même parmi les plus civilisées , où les droits des propriétaires soient complètement à l'abri de toute espèce de violation.

Ces violations ont eu lieu aux époques mêmes où l'on se vantait d'avoir restauré le bon ordre et les lois. Bonaparte arrivant au pouvoir sous couleur de détruire l'anarchie , ne comença-t-il pas par s'emparer de l'entreprise et même du mobilier de plusieurs journalistes , et par livrer ces biens à de nouvelles sociétés

qui lui convenaient mieux et dont il régla l'administration et les partages ?

Ce prince détrôné à son tour , le règne d'Astrée fut annoncé par toute la terre ; et le roi de Piémont, à peine rentré dans ses États, intervint dans les affaires des particuliers , annula des ventes faites de plein gré, et autorisa certains débiteurs à ne pas payer leurs créanciers. Un propriétaire (i) se vit dépouillé de l'administration de son bien sans jugement , sans enquête , et par la seule volonté du roi.

Les droits énormes que payent les vins et les eaux-de-vie à leur entrée dans Paris , avaient rendu nécessaires aux portes de cette capitale, plusieurs entrepôts où les boissons attendaient d'être vendues pour entrer et pour payer les droits. Mais comme ces entrepôts particuliers opposaient une salutaire concurrence à celui de l'administration, le gouvernement ne voulait pas qu'ils prissent un caractère de stabilité et ne permettait pas qu'ils fussent couverts autrement qu'en chaume. Qu'arriva-t-il? Outre cette violation du droit commun , qui veut que tout propriétaire soit libre de

de M. de Sanla - Rosa , sur la révolution piémontaise-

DE L'INFLUENCE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

couvrir sa maison à son gré , les tonneaux étaient plus exposés dans les entrepôts des particuliers que dans ceux du gouvernement; tellement qu'en 1820, un affreux incendie détruisit, tant en bâtiments qu'en boissons, pour cinq millions de propriétés particulières.

Souvent l'autorité publique n'est pas assez puissante, ou assez éclairée, ou assez bien organisée, pour défendre les droits des individus contre les outrages qui peuvent les assaillir. Le comte Gorani rapporte que pendant qu'il était à Rome , un horloger de réputation, nommé Rovaglio , fut volé deux fois quoiqu'il habitât un quartier fréquenté. Quelques jours après , cet horloger se trouvant dans les appartements du Vatican , pour en régler les pendules , le pape Pie VI lui demanda des détails sur cette aventure.

Rovaglio lui en fit le récit, et ajouta : Ce qui m'inquiète , c'est que si les gens ont envie de me voler une troisième fois , je ne vois rien qui les en empêche. — Bon, lui répondit le pape , vous voilà bien embarrassé ! munissez-vous d'un bon fusil et d'une paire de pistolets; tirez sur ces coquins; et si vous les tuez, soyez bien tranquille : je vous donne d'avance mon absolution.

Ainsi voilà un gouvernement qui lève des contributions pour défendre les citoyens , et qui leur dit : Défendez-vous vous-mêmes : je vous le pardonnerai.

On m'a assuré qu'à une certaine époque, Verviers, ville belge , fameuse pour ses manufactures de drap, ne pouvait soutenir la concurrence des draps anglais, seulement à cause des quantités de matières premières volées pendant les préparations. On évaluait à huit pour cent la laine volée , et ces huit pour cent suffisaient pour assurer la préférence aux draps de fabrique anglaise. L'Angleterre conquérait donc un débouché seulement à cause de sa bonne administration.

L'imperfection des lois produit souvent un effet pareil à l'incurie de l'administration. Elle fournit des armes à la fraude ; et les

biens que la fraude nous ravit , n'occasionnent pas une perte moins réelle que les attaques à force ouverte. L'obscurité , l'ambiguïté d'une loi , fait toujours naître des prétentions injustes, devant lesquelles succombent trop souvent les droits légitimes. Remarquez que l'homme de mauvaise foi, qui spéculé sur un vice de formes , a tout à gagner et

(i) Quoiqu'il y ait toujours beaucoup d'incertitude dans les décisions des hommes, il semble que le bon droit est moins exposé dans un jugement remis à l'équité naturelle, que dans ceux qui s'appuient entièrement sur les formes. Les formes conviennent principalement dans la jurisprudence criminelle, parce qu'elles sont essentiellement protectrices, et qu'il faut par-dessus tout protéger l'innocence; mais dans la législation civile, où il y a deux intérêts opposés, les formes ne peuvent favoriser un intérêt sans

n'a rien à perdre que ses frais. Une condamnation ne lui ôte pas ce que le gain du procès peut lui donner ; tandis que le propriétaire légitime ne gagne rien en gagnant sa cause ; il conserve seulement ce qui lui appartient. Avec une mauvaise législation , il est impossible de ne pas regarder comme un conseil raisonnable, le trait de satire qui termine une épigramme de J.-B. Rousseau :

Accordez- vous si votre affaire est bonne; Si votre cause est mauvaise, plaidez.

Lorsqu'au contraire les lois sont claires, peu nombreuses, et que les jugements se rapprochent des jugements d'arbitres , la propriété jouit d'une bien plu» grande sécurité (i).

La législation peut encore porter atteinte à la propriété lorsque le législateur blesse des intérêts privés, dans la vue d'un intérêt public. On crut à une certaine époque qu'il convenait à la

France de s'habiller de laine au lieu de coton ; il convenait à la France que chacun pût y être habillé selon son goût et ses facultés ; mais le gouvernement n'en savait pas davantage , et le coton fut proscrit. Les filatures de coton eurent beaucoup à souffrir. On leur disait : Filez de la laine au lieu de filer du coton; comme si les ustensiles appropriés au coton, les ouvriers accoutumés à le manier, les localités où cette industrie peut prospérer, les débouchés qu'on a su se procurer, etc., pouvaient convenir à la laine aussi bien qu'au coton.

Un particulier possède un terrain où se trouvent des richesses minérales. On attend à sa propriété si l'on se mêle de son exploitation. Je sais fort bien que le désir de jouir plus vite peut le porter à sacrifier à l'intérêt du moment, des richesses futures cachées dans le sol ; je sais qu'avec des capitaux insuffisants on peut ruiner, par des fouilles imparfaites , des mines qui , mieux exploitées , seraient devenues importantes. C'est un malheur qu'il ne faut peut-être pas éviter en s'exposant à un malheur plus grand. Le sentiment d'une sécurité parfaite dans l'âme de chaque individu, est au total si favorable à l'esprit d'entreprise, il développe à un tel degré les ressources et les facultés d'une nation, qu'il en résulte des avantages dans vingt occasions , pour un cas où des mesures réglementaires peuvent produire quelque bien (2) . Ne préviendrait-on pas bien

nuire à un autre. Elles fournissent en outre une pâture à l'esprit de chicane.

(2) Ces réflexions ne sauraient s'appliquer aux mesures qui sont prises dans de justes limites, pour empêcher un propriétaire d'attenter aux droits de ses voisins ou du public. C'est ainsi que l'on a pu réclamer avec raison des dispositions législatives pour

empêcher que des travaux mal combinés dans une houillère, aient pour effet de causer des inondations dans des flons intérieurs exploités dans

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

des pertes , si , avant de former un grand établissement industriel mal conçu , les propriétaires étaient obligés de soumettre leur plan à un comité de gens capables, sans l'approbation desquels ils ne pourraient pas le mettre à exécution? Néanmoins on peut prédire qu'un pays où l'on prendrait une semblable précaution, qu'un pays où il ne serait pas permis de se ruiner quand on manque de connaissances , de jugement et de capitaux , serait bientôt un pays ruiné faute d'activité et d'industrie.

Le bien général exige quelquefois le sacrifice d'une propriété particulière. Et sans doute que la conservation du corps social qui garantit la propriété , doit l'emporter sur la conservation de la propriété elle-même. Cependant comme un particulier peut posséder à aussi juste titre que le corps social , le corps social lui doit une indemnité. La difficulté consiste à la régler équitablement ; c'est un des points où l'on peut le mieux juger du degré d'avancement où se trouve l'art social.

El d'abord quelle certitude a-t-on que les intérêts de l'État soient bien entendus? Un ingénieur maritime vient dans mes bois , il marque les arbres qui conviennent à la construction des vaisseaux de l'État ; et dès ce moment je ne peux plus en disposer. Un autre agent vient dans mes celliers, contrarier toutes les opérations de mon industrie pour enlever , au nom de l'État ,

mon salpêtre. Toute objection semblerait déraisonnable , incivique. Cependant si une guerre maritime est contraire aux intérêts commerciaux du pays ; s'il est prouvé que des vaisseaux construits à grands frais doivent nécessairement devenir la proie de l'ennemi ; s'il est incontestable que l'intérêt du pays est de se procurer le salpêtre de sa consommation par la voie du commerce extérieur , que ce moyen rend même nos approvisionnements plus assurés au cas où toute communication serait interdite avec le dehors (i), en supposant le particulier complètement indemnisé , l'État ne l'est pas.

La nécessité de maintenir le corps social justifie en tout pays la levée des contributions. Elle est incontestablement une atteinte portée à des propriétés légitimement acquises ; mais il faut bien contribuer d'une partie de son bien , pour assurer la conservation du reste. Cependant si les contributions du public étaient portées beaucoup au delà de ce qui est nécessaire pour protéger le public, il serait difficile de ne pas envisager ce surplus comme une spoliation , comme un sacrifice purement gratuit, exigé de force de la

le voisinage. On est fondé aussi à réclamer quelque surveillance pour l'exploitation des carrières de pierres des environs de Paris, afin que des travaux faits dans un intérêt privé, n'aient pas pour effet de compromettre la solidité du sol et la sûreté des routes. Il est seulement important

part des particuliers. Je dis exigé de force, même sous les gouvernements représentatifs, parce que l'autorité peut l'avoir rendu tellement nécessaire, que l'on ne puisse le refuser Si notre gouvernement, par exemple, a provoqué la haine et la vengeance d'une autre nation , il faut bien que nous nous mettions en me-

sure de nous défendre. Ce serait bien plus forcément encore que l'on lèverait ces contributions exagérées, si ceux qui doivent être les représentants des intérêts nationaux entraient en partage avec les spoliateurs.

La portion des contributions qui sert à payer l'administration de la justice, paye une protection très-utile; mais dans les pays où la justice n'est pas équitablement rendue, non-seulement on soumet les citoyens ou sujets à des spoliations iniques qu'on décore du nom de jugements ; mais on leur fait payer la justice qu'on ne leur donne pas , ce qui est une autre spoliation. C'est une des violations de propriétés les plus contraires à la prospérité publique. « La misère de « l'Espagne et du Portugal , dit Smith en parlant du « temps où il écrivait, doit être attribuée à différentes causes, mais par-dessus tout à l'administration irrégulière et partielle de la justice, qui protège souvent le débiteur puissant contre les réclamations « du créancier sans appui. On craint de travailler pour d'autres que pour soi. i J'ajouterai à ce que dit ici l'auteur anglais, qu'il ne faut peut-être pas chercher ailleurs la cause de la paresse et de l'apathie que l'on reproche aux habitants de certains pays. C'est sans doute le despotisme plus encore que le soleil, qui détruit toute émulation dans leurs âmes ; surtout lorsqu'à l'iniquité des jugements, se joignent des violences qui ne laissent aucun repos , aucun refuge à l'industrie. C'est ce qui devient frappant à la lecture des passages suivants tirés du Voyage en Syrie et en Egypte, de Volney.

< Le commerce de Tripoli (de Syrie), dit cet auteur , consiste presque tout en soies assez rudes , « dont on se sert pour les galons. On observe que de « jour en jour elles perdent de leur qualité. La raison « qu'en donnent les personnes sensées, est que

les « mûriers sont dépéris au point qu'ils n'ont plus que « des souches creuses. Un étranger réplique sur-le- « champ : Que n'en plante-t-on de nouveaux ? Mais « on lui répond : C'est là un propos d'Europe. Ici « Von ne plante jamais ; parce que si quelqu'un bâtit « ou plante, le pacha dit : Cet homme a de l'argent. « Il le fait venir ; il lui en demande. SU nie , il a la

de ne pas perdre de vue que tout règlement inutile est un al-lenlat contre la propriété et une entrave au développement des richesses. {Note de l'éditeur.}

(i) On trouve d'autant plus de salpêtre au dedans , qu'on l'a laissé s'accumuler.

DE L'INFLUENCE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

<ii5

bastonnade , et s'il accorde, on la lui donne encore, pour en obtenir davantage.

i C'est par les désordres d'un tel régime, dit ailleurs le même voyageur, que la plupart des pachaliks de l'empire se trouvent ruinés et dévastés. Celui d'Alep en particulier est dans ce cas. Sur les anciens registres d'impôts , on y comptait plus de 5,200 villages : aujourd'hui le collecteur en réalise à peine 400. Ceux de nos négociants qui ont 20 ans de résidence , ont vu les environs d'Alep se dépeupler. Le voyageur n'y rencontre de toutes parts que maisons écroulées, citernes enfoncées, champs abandonnés. Les cultivateurs ont fui dans les villes où leur population s'absorbe ; mais où du moins l'individu échappe à la main rapace du despotisme qui s'égare dans la foule... Tandis qu'en d'autres pays les villes sont en quelque sorte le regorgement des campagnes , là

elles ne sont que l'effet de leur désertion... Les chemins dans les montagnes sont très-pénibles , parce que les habitants , loin de les adoucir, les rendent scabreux , afin , disent-ils , d'ôter aux Turcs l'envie d'y amener leur cavalerie.. . » Le pacha peut s'applaudir de pénétrer aux sources les plus profondes de l'aisance par la rapacité clairvoyante des subalternes ; mais qu'en arrive-t-il ? Le peuple , gêné dans la jouissance des fruits de son travail , restreint son activité dans les bornes des premiers besoins. Le laboureur ne sème que pour vivre ; l'artisan ne travaille que pour nourrir sa famille. S'il a quelque superflu, il le cache soigneusement. I

I En Circassie, dit un autre voyageur (le docteur Clarke), le cultivateur, pendant qu'il répand son grain sur la terre, et le moissonneur lorsqu'il récolte, sont armés, afin de résister aux attaques soudaines auxquelles ils sont exposés. Le fusil et le sabre ne sont pas moins indispensables à l'agriculture que la charrue et la faucille. »

Là où la propriété n'est pas assurée , les capitaux cessent d'être productifs , demeurent oisifs et dépérissent de même que les terres, de même que les facultés industrielles. Un capital ne peut pas servir obscurément. Pour le faire produire il faut le mettre en évidence, le transformer en bâtiments d'exploitation, en outils et métiers pour les arts, en main-d'œuvre qui alimente un grand nombre d'ouvriers. Tous ces emplois ne peuvent s'effectuer qu'au grand jour; ils frappent les regards ; ils montrent aux mauvais gouvernements où doivent s'adresser leurs déprédations, et aux brigands où ils peuvent, avec profit , diriger leurs attaques.

Je viens de faire passer sous vos yeux, messieurs, différents tableaux de propriétés violées à différents

degrés. Il n'est point de mon sujet de chercher par quelles combinaisons on peut rendre plus assuré ce droit, le premier fondement de l'ordre civil, et le premier stimulant de la production : c'est le chefd'œuvre de la politique appliquée, ou pratique ; je me bornerai à vous faire remarquer que les lois paraissent insuffisantes pour assurer la propriété, si elle n'est en même temps protégée par les opinions , par les habitudes, par les mœurs. A vrai dire , je crois que c'est là l'essentiel ; car au milieu d'une nation où l'on serait généralement convaincu que la plus légère atteinte aux propriétés est une calamité générale , j'ai de la peine à croire qu'aucun interprète des lois, aucun agent du prince pussent les violer impunément.

Mais ce n'est point par la violence et par la force, que cette opinion peut passer dans les mœurs; c'est par l'instruction. Le pauvre, quand il est ignorant, voit la propriété du riche avec envie ; les huissiers et les gendarmes qui la défendent, lui apprennent seulement que le riche le regarde comme son ennemi ; cela lui fait considérer tout ce qu'il peut s'approprier comme un fruit de la guerre, comme un butin légitime. Qu'il devienne plus instruit, et il saura que tout homme, même le plus pauvre, est intéressé au maintien de la propriété.

Rappelez-vous , je vous prie , ce que c'est que la production. Le travail de l'homme ne peut rien sans des capitaux ; mais ces capitaux ne sont rien s'ils ne sont des propriétés exclusives. Qui est-ce qui serait assez fou pour se créer un instrument dont il n'aurait pas la jouissance ? pour bâtir un atelier qui ne lui serait pas exclusivement réservé ? Un ouvrier sans aucune propriété

que ses doigts , est donc plus intéressé que qui que ce soit, à ce qu'il y ait des capitalistes qui lui offrent des ateliers, des matières premières et des outils.

La terre elle-même, qui peut passer pour un capital donné gratuitement par la nature, il importe à l'indigent qu'elle soit une propriété , dût-elle être donnée à un autre qu'à lui. Le manouvrier qui s'offre pour labourer un champ, ne trouvera point de champ à labourer, si la propriété des terres n'est pas reconnue.

— // labourera la première terre venue, dira-t-on.

— Mais le premier homme venu ravagera ou recueillera sa récolte ; et il restera pauvre et dépourvu ; tandis que si la terre avait été une propriété respectée , le pauvre, en qualité de manouvrier, aurait pu prétendre à une partie de ses produits.

C'est un très-grand malheur que d'être pauvre, mais ce malheur est bien plus grand lorsqu'on n'est entouré que de pauvres comme soi. A défaut de richesses pour soi, on doit en souhaiter pour les autres. Un indigent a infiniment plus de moyens de gagner sa vie et de parvenir à l'aisance s'il se trouve au milieu

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE III

d'une population riche , que s'il n'est entouré que de pauvres comme lui.

Et remarquez qu'ici l'espoir du pauvre ne se fonde point sur la charité du riche, ressource insuffisante et précaire. Il se fonde sur son intérêt. C'est pour son intérêt que le riche fournit au pauvre

un terrain pour le cultiver, des outils, des engrais et des semences, et qu'il le nourrit jusqu'à la récolte.

Loin donc que les intérêts du pauvre et ceux du riche soient opposés entre eux , comme on le trouve établi dans les livres de la vieille politique, et journellement répété par l'ignorance, on peut affirmer qu'ils sont exactement les mêmes. Vérité consolante, dont la propagation sera un des bienfaits de la science que nous étudions. Le pauvre , plus instruit , ne regardera plus les richesses avec une sorte de dépit, parce qu'il les regardera comme favorables à ses propres revenus. Il comprendra que des ouvriers qui pillent leur propriétaire , sont des malheureux qui ruinent leurs propres ressources. Alors vous verrez le pauvre défendre les propriétés pour lui-même, plus encore que pour obéir à ses devoirs. « Les préjugés, dit avec « beaucoup de profondeur un écrivain de nos jours, les « préjugés font naître les difficultés : la raison seule « les dénoue. »

CHAPITRE III

Des différentes natures de propriétés.

Jusqu'ici nous nous sommes principalement occupés du fait de la possession et de ses conséquences. Nous allons étudier maintenant la nature des choses possédées. Sans une classification des choses possédées qui les embrasse toutes, en faisant une évaluation des biens d'une nation , d'une communauté , d'un particulier, nous ne serions jamais certains de la faire complète ; nous n'aurions pas la certitude d'avoir procuré des garanties à tous les genres de propriétés. Nous avons encore besoin de savoir

de quoi se composent nos propriétés, pour distinguer les opérations productives de celles qui ne le sont pas. Les premières sont celles qui ajoutent quelque chose à nos propriétés ; les dernières sont celles qui n'y ajoutent rien, ou qui ne donnent à un homme que ce qu'elles enlèvent à un autre.

Nos propriétés se composant de nos biens , quels qu'ils soient, comprennent nos biens naturels en même temps que nos richesses sociales. Ces dernières se partagent en fonds productifs et en produits. Les produits sont un bien en vertu des services qu'ils nous rendent immédiatement ; les fonds productifs en raison

delà faculté qu'ils ont de pouvoir produire des choses qui nous serviront. Nous ne recueillons, pour l'usage, aucun service d'un champ de blé ; cependant il a un prix , il constitue une propriété pour celui qui le possède , en raison du blé qu'il produit.

Lorsque le blé est récolté , nous avons, outre la propriété du champ qui n'en est point altérée, une autre richesse qui est son produit. Car les lois , d'accord avec la raison , ont attribué la propriété du produit au propriétaire du fonds.

C'est ainsi que nos richesses , nos propriétés consistent également en fonds productifs, et en produits.

Relativement aux produits , je vous ferai remarquer que ceux qui sont consacrés à une consommation improductive , c'est-à-dire , à la satisfaction des besoins de l'individu et de la famille qui les ont recueillis, ne peuvent jouer qu'un fort petit rôle dans l'évaluation de nos richesses ; c'est une propriété fugitive et peu considérable ; car on ne fait pas des provisions pour un temps

bien long , et ces provisions ne tardent guère à être complètement anéanties.

Quant aux produits qui consistent en approvisionnements pour nos manufactures ou pour notre commerce , ils entrent dans nos inventaires , non sur le pied d'approvisionnements purs et simples ; mais comme faisant partie de nos fonds capitaux. En effet , ils ne sont pas voués à une destruction de valeur sans aucun retour, mais au contraire à une consommation qui fera passer leur valeur dans un nouveau produit ; qui par conséquent la perpétuera. Dès lors cette valeur n'est plus seulement un produit : elle est un fonds durable et constant.

Les meubles à l'usage de la famille ne sont pas non plus de simples produits : ils sont de véritables capitaux dont le revenu consiste dans les services qu'ils rendent.

Ainsi donc , avertis comme vous l'êtes , du degré d'importance , ou plutôt du peu d'importance pour nos fortunes , de celles de nos propriétés qui consistent en produits destinés à la satisfaction courante de nos besoins, vous ne trouverez pas mauvais que je ne m'y arrête pas davantage, et que je passe à celles de nos propriétés qui consistent en des fonds productifs, et qui sont très-dignes de fixer notre attention.

Les trois sortes de fonds productifs que nous avons analysées en étudiant les opérations productives, composent le fonds de toutes les fortunes. Ils consistent , ainsi que vous l'avez vu , soit en un fonds de facultés industrielles , soit en un fonds capital , soit en un fonds de terre , soit plutôt en une portion de deux ou de trois de ces fonds , réunis ensemble , mais en proportions fort diverses (i).

(i) Voyez le tableau synoptique, page 54.

DES PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES

no

11 est rare qu'un ménage soit assez indigent pour ne pas posséder une quantité quelconque de l'un ou de l'autre de ces fonds productifs. Dans plusieurs de nos villages , on rencontre des mendiants qui assaillent les voyageurs, et qui néanmoins sont propriétaires d'une chaumière et d'un jardin , d'un capital en outils , et de quelques facultés industrielles comme manouvriers. Ils ont les trois sortes de fonds productifs dont se com- |K)8ent les plus grandes fortunes , mais en si petite quantité , que leurs produits annuels réunis ne suffisent pas pour les faire vivre d'un bout à l'autre de l'année; ils sont obligés, en conséquence, d'avoir recours à la charité publique. De la même manière, en Angleterre , beaucoup de manouvriers possèdent un fonds de facultés industrielles et quelques meubles ; mais , absolument privés de toute propriété foncière , ils sont obligés , quand leurs capacités industrielles ne suffisent pas pour les faire vivre , d'avoir recours à leurs paroisses qui se cotisent pour y subvenir ; ce qui a donné naissance à la taxe des pauvres.

Après ce coup d'œil général qui embrasse la totalité de ce qui peut faire la matière de nos propriétés , nous pouvons nous en faire une idée plus complète en les examinant plus en détail (i).

CHAPITRE IV

Des propriétés industrielles (2).

Le fonds industriel qui fait partie de nos fortunes, se compose de facultés naturelles et de talents acquis. Un homme qui sait manier les métaux , qui est fondeur , forgeron ou graveur , tire un revenu de son travail, tant en vertu des facultés que la nature lui a départies , qu'en vertu de ses facultés acquises. Son intelligence qui lui a permis de concevoir , ses forces physiques qui lui ont permis d'exécuter un produit quelconque , des membres déliés , des yeux pour les diriger, etc. , font partie de ses facultés naturelles. Son savoir , son expérience , son talent, font partie de ses facultés acquises. Les premières sont un don gratuit , une munificence du Créateur, et ce don constitue la plus sacrée des propriétés, celle de la personne.

(i) La division des propriétés adoptée dans cet ouvrage est fondée sur la nature des choses et sur nos connaissances économiques modernes. Les anciennes écoles n'avaient que les idées les plus confuses des différentes natures de propriétés. M. Dnfresne de Saint-Léon, homme cependant d'un très-grand savoir, dans un écrit intitulé : *Élude du crédit public* (page io), en fait la nomenclature suivante : Richesses fictives. Richesses représentatives. Richesses hypothécaires , Richesses hypothétiques. Richesses supposées. Il met les fonds publics au rang des richesses

Les secondes, les facultés acquises, sont le fruit du travail et des épargnes de l'individu. Elles forjnent une propriété non moins sacrée ; car elles émanent des facultés naturelles (qui sont incontestablement à nous) , de nos soins , de nos peines que

nous pouvions ne pas prendre , de nos épargnes enfin que nous pouvions dissiper.

Les facultés naturelles et les facultés acquises, bien qu'elles diffèrent dans leur principe et dans leurs résultats , ainsi que vous aurez lieu de vous en convaincre , sont pour l'ordinaire si intimement liées dans chaque individu , qu'il devient très-difficile de les distinguer dans les cas particuliers , et d'assigner ce qu'une certaine personne doit de ses revenus à ses facultés naturelles , et ce qu'il en faut attribuer à ses talents acquis.

Une cantatrice célèbre qui tire un gros revenu de ses talents, en doit certainement une partie à ses études , mais elle en doit la plus grande partie à un don de la nature. De l'atelier de David il est sorti tel peintre qui ne s'est jamais élevé au-dessus du genre des enseignes , et tel autre qui fait l'honneur de l'école française et jouit d'un revenu considérable. Leurs avances d'argent , leurs efforts ont pu être les mêmes ; mais les facultés industrielles naturelles , ce qu'on appelle vulgairement les dispositions , étaient beaucoup plus grandes chez l'un que chez l'autre.

Dans d'autres cas , les facultés naturelles sont les mêmes ; et il y a une très-grande différence dans les talents acquis. Un habile ouvrier n'a pas souvent la vue plus fine , les doigts plus déliés que celui qui ne gagne que vingt sous par jour ; mais un constant et laborieux exercice lui a donné un fonds de facultés industrielles qui vaut dix fois autant que le fonds de l'autre.

Si nous voulons savoir ce que vaut cette partie de notre fortune qui se compose de fonds industriels, comme ils ne sont pas aliénables , nous ne pouvons les évaluer que d'après ce qu'ils nous rapportent. L'ouvrier qui , par le moyen de ses forces corpo-

relles et de son intelligence, telle quelle, peut gagner un salaire de vingt sous par jour , est propriétaire d'un fonds industriel qui rapporte environ 300 francs par an. Celui qui a appris un métier et qui peut gagner 3 francs par jour, est propriétaire d'un fonds qui lui rapporte dans l'année 900 fr. plus ou moins. Pourquoi la famille d'un

générales de la société, sans faire attention qu'il n'y a point là de fonds, mais seulement une délégation donnée au créancier de l'État sur les revenus futurs des contribuables, et qui n'augmente en rien la somme des capitaux et des revenus de la nation.

(2) C'est faute d'une analyse complète que dans l'usage commun on applique ce nom à l'ensemble des choses au moyen desquelles on mène une entreprise industrielle , et qu'on y comprend, par exemple, les machines et les bâtiments.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

peintre célèbre , d'un avocat de réputation ou d'un médecin habile , vit-elle dans l'aisance , même sans que ces personnes possèdent aucune terre et sans qu'elles aient fait aucune épargne ? C'est parce qu'elles sont en possession d'un fonds industriel considérable. Il est vrai que ce fonds ne rapporte qu'un revenu viager ; aussi ne faut-il pas l'évaluer sur le même pied qu'un fonds de terre , et ne pas le porter au delà de dix à douze fois le revenu.

Les facultés industrielles les plus richement rétribuées sont celles qui composent le talent d'un entrepreneur d'industrie

presque en tout genre. L'esprit fécond en ressources, le jugement exquis qui constituent un bon agriculteur , un bon manufacturier , un bon négociant , sont des qualités peu communes et qui suffisent pour rélabhr une fortune que des malheurs ou des imprudences ont bouleversée; souvent même dans les mêmes carrières où d'autres hommes qui ne sont pas pourvus des mêmes qualités , peuvent à peine se soutenir. J'en ai connu qui , après avoir été ruinés deux ou trois fois, ont recommencé et achevé autant de fois leur fortune. Ils ne devaient pas les accumulations dont elles étaient composées à des moyens honteux; elles n'étaient pas le fruit de leurs capitaux, puisqu'il ne leur restait rien : elles provenaient donc uniquement de leurs talents naturels ou acquis.

Vous n'attendez pas que je mette sur le compte des facultés productives les moyens honteux dont on peut accroître sa fortune. Ils se réduisent tous, pour celui qui les emploie , à s'attribuer par la violence, par la fraude, ou par l'adresse, un bien qui ne lui appartient pas , un bien qu'il ne tient pas de la libre concession •de son possesseur. Or cela n'est pas produire : c'est substituer criminellement un propriétaire à un autre. L'habileté d'un fripon ne fait donc point partie d'un fonds productif; elle est, au contraire, fatale à la production, puisqu'elle tend à dépouiller et conséquemment à décourager ceux qui produisent.

Les fonds industriels ne sont pas transmissibles comme les capitaux et les terres. Les talents tiennent à la personne qui les possède ; elle ne peut s'en dépouiller en faveur d'une autre personne. On enseigne, à la vérité, un talent; mais l'instruction donnée par le maître à l'élève, n'est point une cession du fonds du maître : c'en est une émanation, un produit. L'élève achète ce produit avec une portion de ses revenus; puis il l'accumule, et s'en fait un

capital. C'est ainsi que tout ce que nous dépensons ou que nos parents dépensent pour notre éducation , compose une somme d'épargnes représentée par la capacité que nous avons lorsque nous sommes parvenus à l'âge d'homme. Le parti que nous tirons ensuite de notre capacité , représente les profits de ce capital.

Bien que le fonds des facultés industrielles ne soit pas transmissible , il peut devenir la matière d'un contrat. Tous les jours on voit se former des sociétés de commerce, où l'un des associés fournit son capital et l'autre son expérience et son talent. Lorsqu'on reçoit un salaire, des honoraires , un intérêt dans une affaire, sous quelque forme que ce soit, on donne à bail , on loue ses facultés ; ou plutôt on vend les services productifs qui en émanent. Les facultés personnelles acquises sont la portion de notre fortune dont nous pouvons nous glorifier à plus juste titre; car elles sont le prix et la récompense de nos peines , de notre persévérance , de vertus volontairement embrassées , de qualités qui nous honorent.

Il va sans dire que le respect des propriétés, pour être suivi de tous ses effets, doit s'étendre sur le fonds industriel; et même la violation de ce genre de propriété est la plus criante de toutes ; car cette propriété est, de toutes, la plus incontestable et la plus sacrée. Que penser, d'après cela , des corvées , des conscriptions, de toutes les dispositions qu'on a faites et que l'on fait encore tous les jours en différents lieux du monde, de facultés humaines sur lesquelles on n'a aucun droit? On convient généralement que lorsque le bien de la société exige que l'on s'empare de la maison d'un homme, la société lui doit une indemnité préalable; et cependant on croit pouvoir disposer sans indemnité d'une propriété bien autrement précieuse pour lui : celle de sa personne (i) !

Car enfin un propriétaire de maison peut trouver une autre maison pour s'y réfugier ; mais où se réfugiera celui dont on prend la personne ?

Les conscriptions et les recrutements forcés, outre qu'ils sont une violation criante de la propriété (indépendamment des outrages qu'une guerre injuste, ou seulement inutile , fait à l'humanité) , sont, sous un autre rapport, une atteinte portée à la richesse publique. Elles coûtent à la nation, outre les frais de la guerre, toutes les avances faites dans les familles pour élever chacun des conscrits depuis sa naissance jusqu'à l'âge de vingt ans. Un simple manouvrier coûte chaque année à ses parents une somme qui va en augmentant graduellement, qu'il est difficile d'évaluer, une année portant l'autre , à moins de 180 francs, et à laquelle il faut ajouter chaque année l'intérêt composé des avances précédentes jusqu'à vingt ans; ce qui , à cet âge , ne fait pas moins de 6,000 francs. Mais comme il y a un très-grand nombre de conscrits dont l'éducation coûte plus que l'éducation d'un simple manouvrier, ce n'est peut-être pas trop que de porter

(i) Si la solde d'un soldat était une indemnité suffisante, on ne serait pas obligé de payer de si fortes primes pour se faire remplacer k l'armée.

DES PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES

à dix mille francs le taux moyen des avances qu'il faut faire en nourriture, habillement, logement et instruction , pour amener un homme à Page de vingt ans ; surtout si l'on considère que ceux qui parviennent à cet âge , doivent porter leur part des frais

qui ont été faits en pure perte pour les hommes que la mort a surpris avant qu'ils y fussent parvenus. Or, à ce compte, chaque levée de 500 mille hommes (et nous en avons vu de telles plusieurs années de suite) , ne coûtait pas à la nation française moins de 3 milliards, sans compter l'argent de poche et les effets d'équipement donnés aux conscrits par leurs familles , indépendamment des dépenses qui faisaient partie du budget de l'État.

Il n'est pas inutile de prouver à ceux qui se croyaient de grands génies, parce qu'ils calculaient sur les hommes comme sur des chiffres , qu'ils étaient petits même comme calculateurs. Je ne m'arrête pas à ce que ces affreuses dilapidations de créatures humaines, vantées dans les discours officiels du temps, ont coûté à l'humanité et au véritable honneur national.

Toute restriction mise à l'exercice légitime des facultés humaines, est une atteinte portée à ce genre de propriété; et par exercice légitime, j'entends celui qui ne porte pas préjudice aux droits d'autrui. Chaque homme est libre, de par la nature, d'exercer toute profession , toute industrie qui n'expose pas la sûreté de ses semblables, ou leur propriété. Si les besoins publics obligent d'imposer une contribution à un genre d'industrie, l'équité veut qu'elle soit imposée sur tous les autres. Les cautionnements exigés de certaines professions, comme de celle des agents de change, et des courtiers de commerce, sont, sous ce rapport, une atteinte à la propriété industrielle de tous ceux qui voudraient embrasser ces professions - là ; et une atteinte qui n'est point compensée par les avantages que Ton assigne pour l'excuser. L'expérience a prouvé que les agents à cautionnements ne méritent pas plus la confiance publique que les autres (i). La plus sûre garantie que puisse donner un homme chargé d'une mission

de confiance est sa conduite antérieure , sa probité, sa capacité connues, et non pas son brevet. S'il a une bonne réputation, le brevet ne sert à rien : s'il en a une mauvaise, le brevet est nuisible, puisqu'il désigne à ma confiance un homme qui n'en est pas digne , et souvent m'oblige à passer par ses mains parce qu'il jouit d'un privilège exclusif.

Quand Napoléon rétablit la corporation privilégiée des agents de change et en nomma arbitrairement les titulaires, plusieurs de ceux qui en remplissaient jusque-là les fonctions, et qui jouissaient de la confiance

(O Depuis que les agents de change de Paris fournissent le cautionnement, beaucoup de ces titulaires ont été

des capitalistes, furent forcément jetés dans d'autres carrières à leur grand détriment. Lorsqu'il ne faut que de la faveur ou de l'argent pour obtenir une nomination, un intrigant peut y réussir ; tandis que nul homme ne fait plus d'efforts pour mériter la confiance du public, que celui qui ne peut réussir que par elle.

La faculté locomotive , cette faculté de pouvoir changer de place, et transporter nos capacités dans le lieu où elles peuvent nous rendre le plus de services ; cette faculté si merveilleuse et à laquelle nous donnons si peu d'attention, fait partie de nos biens, de même que toutes les autres facultés que nous tenons de la nature, et les atteintes qu'on y porte sont, par conséquent , des atteintes à la propriété. Un peuple qui n'est point choqué que l'on entrave , sous différents prétextes, la faculté qu'ont les hommes de changer de lieu, n'est point animé d'un véritable respect pour la propriété , et n'est point encore assez instruit pour avoir le sen-

timent de tous les heureux fruits que peut produire le plein et entier usage de nos facultés.

Je ne me serais pas cru obligé d'insister sur ce point , si ce n'était qu'il m'a semblé utile de montrer à ceux mêmes qui conviennent que les propriétés doivent être respectées, combien ils sont sujets à démentir leur doctrine par les actes auxquels ils prennent part, ou qu'ils approuvent.

On aurait tort cependant de se prévaloir du droit de propriété que tout homme a sur l'exercice de ses talents acquis, pour refuser au maître d'un art le droit qu'il se réserve , pendant un temps, sur le travail de ses apprentis. 11 jouit du talent de ses élèves en vertu d'un contrat équitable, d'après lequel le maître a donné une instruction qui a une valeur, pour recevoir en retour un travail qui a une valeur aussi ; et le travail exécuté de cette manière étant analogue aux études de l'apprenti, son talent n'est point im capital oisif, mort pour la richesse générale.

Mais rien là dedans ne justifie l'esclavage. L'esclave n'a pas engagé d'avance son travail ,^ et l'eût-il engagé, le contrat serait nul, car il n'a rien reçu en retour de sa concession, et n'a pu rien recevoir, puisque sa personne et tous ses accessoires étant la propriété d'un maître, ce que le maître lui aurait donné par contrat, il se le serait donné à lui-même ; ce qui est absurde.

Les jurisconsultes anciens ont voulu fonder le droit du maître sur le droit de conquête. Le vainqueur, disent-ils, pouvant disposer de la vie du vaincu, a pu exiger le sacrifice de sa liberté en échange de la vie qu'il lui laissait. Mais qui ne voit que la force ne constitue pas un droit? Autrement le voleur aurait légitimement acquis la bourse du voyageur. Les droits du

les fonds qu'on leur avait conliés, et les cautionnements n'ont jamais indemnisé leurs créanciers.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

vainqueur sur le vaincu ne sont pas plus légiliraes. La force est un fait auquel il faut bien se soumettre, mais auquel on ne doit point de soumission, et dont on est autorisé à s'affranchir du moment qu'on le peut. Si un vainqueur laisse la vie au vaincu pour le réduire en esclavage et le faire travailler à son profit, il continue à user de sa force contre un être plus faible que lui; il continue à violer un droit naturel ; dès lors l'esclave qui se soustrait à la servitude ne fait qu'user de ses droits.

On peut conclure de là, ce me semble, que dans les pays où l'esclavage est connu , toutes les lois qui règlent l'usage que le maître fait de son autorité , loin d'attenter à la propriété , ainsi qu'on Ta dit à l'occasion de l'esclavage des nègres, lui sont favorables. Elles protègent la propriété de l'esclave qui se compose de ses facultés personnelles contre l'usurpation de son maître. Mais on n'en est point encore parvenu à considérer la question sous tous ses aspects, puisque chez les peuples où la propriété est le plus respectée, comme chez les Hollandais , l'esclavage des nègres n'est pas moins oppressif que partout ailleurs. Leurs lois, faites par les maîtres , ne s'occupent que de la propriété des maîtres et ne protègent pas les droits de tous.

Au reste , depuis la prohibition du commerce des noirs, la nécessité de conserver ces utiles et infortunés cultivateurs , a fait songer enfin aux égards qu'on leur doit; et les résultats en ont été

si heureux, que dans toutes les colonies anglaises, sans l'importation d'aucun nègre de traite, la population noire augmente maintenant tous les ans. La même observation a été faite aux États-Unis.

Ce que je vous ai dit suffit, je pense, pour vous convaincre, messieurs, que les facultés industrielles sont des propriétés du même genre que toutes les autres, et que ce n'est qu'en les respectant à l'égal de toutes les autres qu'on obtient tous les avantages sociaux attachés au droit de propriété. Par la même raison, cette espèce de propriété, quoiqu'elle puisse difficilement se traduire en chiffres, fait néanmoins partie des richesses générales d'une nation. Une nation où les capacités industrielles sont plus nombreuses, plus éminentes qu'ailleurs, est une nation plus riche. Vous n'avez pourtant guère vu que les propriétés de cette nature soient évaluées dans aucun ouvrage de statistique. De tels ouvrages peuvent renfermer des documents curieux et utiles; mais ils en laissent beaucoup d'autres en arrière, et ne sont jamais complets (i).

(t) Il est important en législation de distinguer les personnes des propriétés; et l'on pourrait jusqu'à un certain point contester à l'auteur que les facultés personnelles dussent être rangées au nombre des richesses capitales d'un pays. Mais il appartient à l'économie politique de bien apprécier le fonds général d'où sortent les moyens d'existence des sociétés humaines, et les facultés individuelles

CHAPITRE V

Des propriétés capitales et foncières.

Après avoir passé en revue ce qui compose les propriétés industrielles , nous devons chercher à connaître ce qu'il faut ranger parmi les propriétés capitales. Lorsque nous avons fait l'analyse des capitaux, nous avons vu de quoi ils se composent ; nous avons vu qu'il y en a de productifs et d'improductifs, de circulants et d'engagés, mais nous nous sommes contentés de les examiner sous le rapport de la production : ici nous les considérerons en eux-mêmes, et comme formant une part de nos propriétés.

Les améliorations foncières, les maisons, sont bien véritablement des valeurs capitales , puisqu'elles sont le fruit d'une accumulation , puisqu'elles proviennent de valeurs , mobilières dans l'origine, transformées ensuite en valeurs immobilières, comme sont les matériaux, le bois , le fer dont on a construit une maison.

Les capitaux mobiliers , c'est-à-dire ceux qui peuvent changer de place et de forme , forment le complément des valeurs qui composent nos propriétés capitales. Ces dernières sont en général un peu moins compromises par les entreprises de l'autorité , que ne le sont les propriétés industrielles et foncières. Les personnes et les terres peuvent moins facilement se soustraire à l'action d'un mauvais gouvernement, que les fortunes en portefeuille , et celles qui consistent en capitaux prêtés. Tous les ressorts du génie fiscal ont été tendus pour les atteindre et n'y ont jamais qu'imparfaitement réussi. Aussi entend-on beaucoup de personnes déclamer contre les fortunes mobilières , sans réfléchir que ce qu'elles représentent comme un mal, est un bien dont il serait à désirer que les propriétés foncières pussent jouir au

même degré. Si tous les administrés d'un pays avaient leur fortune en portefeuille, les gouvernements seraient alors forcés de les ménager , de peur de les perdre.

Quoi qu'il en soit, cet avantage porterait la plupart des gens à grandes fortunes à transformer leurs biens en propriétés mobilières, si ce n'étaient deux raisons qui conservent aux propriétés foncières une très-grande faveur.

L'une est que, soit à tort , soit à raison , on y a attaché plusieurs distinctions sociales, telles que des titres dans les pays où il y a encore des titres ; et dans

font évidemment partie de ce fonds. Il s'agit ici d'un point de vue spécial , et il est bon de montrer que le respect des personnes est non-seulement commandé par une saine morale, mais qu'il est en même temps prescrit aux peuples par une juste appréciation de leurs véritables intérêts.

{Noie de l'éditeur.)

DES PROPRIÉTÉS CAPITALES ET FONCIÈRES

d'autres des droits, comme réligibilité à certaines fonctions.

L'autre raison est que l'on peut les faire valoir sans courir le risque de perdre le fonds , comme on y est çposé lorsqu'on fait valoir les propriétés mobilières. Outre qu'un capital peut périr par l'impéritie ou la mauvaise foi d'un emprunteur, ou seulement par l'effet des vicissitudes de la fortune , il n'est personne qui ne

sejnte qu'un bien mobilier peut être dérobé plus aisément qu'un champ , une maison , mais remarque-t-on en même temps combien la propriété d'un bien mobilier est plus simple, plus claire que celle d'un immeuble? Là il n'est pas besoin de titre; le fait de la possession constate le droit. On dispose d'un bien mobilier par un simple don de la main à la main ; tandis que les lois interviennent toujours , non sans frais , dans les transmissions d'immeubles , et laissent moins d'empire à la volonté du donateur. Le possesseur de biens mobiliers a sur eux une souveraineté plus entière, plus absolue, et non moins bien garantie.

Je ferai remarquer cependant que les actes de l'administration qui gênent l'exercice des facultés industrielles, gênent par contre-coup dans l'emploi que chacun peut vouloir faire de ses capitaux .Quand on empêche un propriétaire de bâtir sur son terrain, comme il arrive à Paris, où il n'est pas permis d'élever une maison autour des murs d'enceinte , à une distance moindre de cent mètres des murs (i) , en même temps qu'on le gêne dans l'usage de son terrain et de ses actions , on le gêne dans l'emploi de ses fonds. Par une raison du même genre , une atteinte portée à la sûreté des personnes est une atteinte à toutes les propriétés.

Il faut comprendre parmi les capitaux plusieurs biens qui ont une valeur , quoiqu'ils ne soient pas matériels. Le cabinet d'un avocat , d'un notaire , la chalandise d'une boutique , la réputation d'une enseigne, le titre d'un ouvrage périodique , sont incontestablement des biens ; on peut les vendre , les acquérir , en faire l'objet d'un contrat; et ce sont des biens capitaux, parce que ce sont les fruits accumulés d'une industrie. Un avocat, par la sagesse de ses avis, par son assiduité et ses autres qualités , a fait

concevoir au public une bonne opinion de son cabinet ; cette opinion

(i) C'est dans l'intérêt du fisc qui veut qu'on ne puisse pas frauder les droits d'entrée ; un impôt oppresseur entraîne ainsi une autre oppression. On paraît ne pas se douter que la propriété publique est un bien supérieur à l'abondance du trésor.

(2) Il y a dans Paris plusieurs magasins qui, par cette portion de leurs fonds, ont successivement enrichi depuis plus de deux cents ans, les familles entre les mains de qui ils sont tombés. Les uns ont passé des pères aux enfants, comme le magasin portant l'enseigne de TF, rue de la Huchetle, qui date du commencement du xvii^e siècle ; d'autres ont été acquis à titre onéreux par différents pro -

favorable lui donne droit à de plus forts honoraires ; ce supplément de profit est le revenu d'un capital appelé réputation; et ce capital est le fruit des soins et des peines que l'avocat a pris pendant plusieurs années.

On en peut dire autant de l'habitude qu'une portion du public a contractée de se pourvoir dans un magasin plutôt que d'aller dans un autre. Les chalands ont reconnu , après plusieurs expériences , que dans ce magasin on trouvait des assortiments plus complets, des marchandises de bonne qualité , vendues avec un bénéfice modéré ; ils ont été promptement servis , poliment accueillis ; ce sont là des soins qui ont leur prix; et leur prix a été une chalandise qui fait partie du fonds .

Et remarquez , messieurs , que ce ne sont point là des subtilités. Il n'y a aucune de ces propriétés que nous analysons avec

quelque soin , dont on n'achète le fonds ou le revenu en beaux et bons écus (2) .

Je vous ai représenté les facultés personnelles comme constituant la plus sacrée de toutes les propriétés, parce qu'elle est la plus incontestable, la capacité d'un homme ne pouvant devenir celle d'un autre; et aussi parce que son origine est plus pure puisqu'il s'agit ou d'un don fait par le Créateur au propriétaire , ou bien d'une création du propriétaire lui-même. Après cette propriété , la plus sacrée est certainement celle d'une valeur capitale. Son premier possesseur l'a eue originairement à titre de créature. Qu'est-ce en effet qu'un capital qui est le fruit de mes accumulations ? Ce sont des valeurs qui proviennent de mes fonds productifs et qui sont plus à moi que ces fonds eux-mêmes; car je pouvais consommer ces produits , les détruire. Si j'avais le droit de les anéantir , j'avais donc celui d'anéantir toute autre prétention que l'on pouvait élever sur eux. En les épargnant j'ai acquis un droit équivalent à une seconde création pleine, entière et exclusive. Lorsque je transmets un capital par succession ou par convention , je transmets donc le meilleur de tous les titres.

Malheureusement il n'en est pas de même des fonds de terre. C'est le genre de propriété dont la légitimité est la plus douteuse , ou plutôt il n'y a pas un héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne. Quel est le propriétaire

priétaires. Ces réputations durent aussi longtemps que les propriétaires se conduisent d'après les mêmes principes, et même un peu par delà. Lorsqu'ils en changent, la réputation se perd graduellement, comme un capital que l'on dissipe; et alors

la chalandise ne vaut plus que ce que valent les autres , et quelquefois moins.

Dans les villes populeuses et considérables, où toute espèce de vogue équivaut à une fortune, c'est un bon calcul que d'acquérir une chalandise par des soins assidus; parce qu'alors elle repaye avec usure ce qu'elle a coûté. Il n'y a personne qui ne puisse en citer plusieurs exemples.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

qui puisse prouver que sa terre a toujours passé à titre onéreux, ou par don volontaire , ou par succession , de main en main , du premier occupant jusqu'à lui?

Mais quand même une origine suspecte établirait entre les diverses propriétés différents degrés de légitimité ; quand même la propriété foncière serait la moins honorable de toutes, l'intérêt de la société veut qu'on la garantisse à l'égal de toutes les autres, et même qu'on simplifie les lois qui lui sont relatives de manière à rendre chaque propriétaire aussi tranquille dans sa jouissance, qu'on le peut en respectant les droits d'aulrui. Si l'on a fait tort une fois au premier propriétaire d'un domaine, ce propriétaire n'existe plus ; ou si sa postérité existe , elle a perdu le plus souvent ses prétentions et ses regrets. Quel est le descendant du Gaulois ou du Romain , qui ait conservé le moindre soupçon qu'aucune portion de la France lui ait appartenu? Et lors même que la spoliation serait plus récente et qu'on en pourrait montrer la trace , lorsqu'il serait prouvé que le droit de propriété ne repose que sur ce malheureux droit de conquête qui n'en est pas un

, l'intérêt social commanderait encore de rendre ce droit inébranlable; car la sécurité du possesseur est une condition indispensable des avances auxquelles il faut qu'il se livre pour que la production ait lieu.

Je vous ai parlé de la considération attachée à la propriété territoriale. Elle vient probablement des habitudes féodales de nos ancêtres. L'absence de propriété territoriale constituait le double esclavage de rindigence et de la servitude. Ni le noble , ni le serf ne concevaient la possibilité d'une fortune indépendante mobilière.

II est affligeant que des philosophes, d'ailleurs trèséclairés , au nombre desquels il faut compter les économistes du xviii® siècle, aient voulu fonder des privilèges politiques sur les abus d'une invasion des barbares.

Voici le type de tous leurs arguments : « Les pro- « priétaires, dit Germain Garnier (i), étant les maîtres

< du territoire , c'est à eux seuls qu'il appartient de « régler les conditions sous lesquelles ils consentent

< qu'on y réside ; comme il n'appartient qu'au chef « de famille , qu'au maître du logis , de déterminer « l'ordre à observer dans sa maison , par ceux qu'il « admet à faire partie de la famille. Tout ce qui n'est « pas propriétaire d'une portion du sol national , n'y « peut exister que comme étranger... De quelque i manière qu'il y reçoive des subsistances, c'est encore « un propriétaire qui a bien voulu les lui céder, etc. >

Tout cela n'est qu'un sophisme spécieux où l'on

i) Noies sur Smi(h, note XXXI I.

suppose que le droit de propriété est antérieur à la société , tandis qu'il n'existe que par les conventions sociales , qu'il est par conséquent postérieur à l'ordre politique qui seul peut le consacrer et le garantir. Il est si vrai que la société peut exister sans reconnaître la propriété foncière, qu'il y en a de nombreux exemples. Chez les Arabes et les Tartares nomades , il n'y a point de propriétaires fonciers , leurs lois ne consacrent que la propriété mobilière , les chars , les troupeaux ; et nous avons vu que c'est une des causes pour lesquelles ils ne peuvent devenir ni très-industrieux , ni très-riches.

Dans les pays comme le nôtre , où la société reconnaît et consacre les propriétés territoriales , c'est pour son avantage. Elle veut que quelqu'un puisse avec sécurité faire les avances qu'exige la culture ; mais , comme c'est en même temps un privilège qu'elle accorde , elle peut mettre un prix à cette concession ; et c'est de là que naît une législation dont la première clause est , et doit être , le droit qu'a tout membre de la société de n'être pas exclu du territoire. Ce n'est pas le propriétaire qui permet à la nation de vivre , de marcher et de respirer sur ses terres : c'est la nation qui permet au propriétaire de cultiver les parties du sol dont elle le reconnaît possesseur, et qui d'ailleurs se réserve et ne concède à personne exclusivement, la jouissance des lieux publics , des grandes routes , des lacs et des rivières.

Quant au droit qu'on voudrait faire dériver de cette circonstance que le propriétaire est maître des subsistances, ce qui semble mettre le non-propriétaire dans sa dépendance , ce droit est encore plus insoutenable que l'autre. Les subsistances sont des produits qui appartiennent à ceux qui les ont fait naître. Elles appartiennent au laboureur comme au propriétaire , suivant les

proportions qu'ils ont contradictoirement réglées d'avance. Lorsque l'un ou l'autre donne la part de subsistances qui lui est échue , pour avoir en place quelque autre produit, ce n'est point qu'il daigne nourrir celui avec qui il traite , car ce dernier paye fort bien la nourriture qu'il achète ; dire que le propriétaire veut bien permettre que le manufacturier se nourrisse de son blé , n'est pas plus raisonnable que de dire que le fabricant d'étoffes veut bien permettre que le propriétaire foncier n'aille pas tout nu. L'étoffe dont celui-ci fait un habit, n'est plus l'étoffe du fabricant, c'est l'étoffe du propriétaire ; et le blé acheté par le fabricant n'est plus le blé du fermier , c'est celui du fabricant. Le fabricant l'ayant acquis avec ses produits, c'est comme s'il l'avait produit lui-même.

Tout cela n'empêche point qu'il n'y ait un très-grand charme attaché à la propriété territoriale. Précisément par la raison qu'elle est moins fugitive, moins changeante que la propriété mobilière , on s'y attache

DES PROPRIÉTÉS CAPITALES ET FONCIÈRES

par habitude ; on s'y attache par les sacrifices mêmes qu'on fait pour l'améliorer et l'embellir , de même qu'on s'attache à ses enfants autant par les peines qu'ils vous coûtent que par les plaisirs qu'ils vous procurent. La propriété, sans conférer aucun droit politique , constitue une sorte de souveraineté , du moins sur le matériel d'un domaine, et une influence morale, ne fût-ce que celle qui tient à un monopole , à une jouissance exclusive ; or la domi-

nation , l'influence , quels qu'en soient la source et l'objet , plaisent à la vanité humaine.

Si , par la nature des choses , ou par l'imperfection des lois, les propriétés foncières ont quelques avantages sur les autres , elles ont aussi leurs inconvénients. Leurs récoltes sont exposées aux intempéries de l'air, aux ravages de la guerre ; et le marché à forfait que l'on conclut avec un fermier , ne met pas un propriétaire à couvert de ces pertes. Les propriétaires sont souvent exposés à accorder au fermier des remises et des indemnités ; ils sont exposés à des réparations et à des charges imprévues. On connaît le mot de madame de Sévigné : c Je suis bien aise que mon fils

< vienne ici (en Bretagne), pour voir un peu par lui-même, ce que c'est que l'illusion de croire avoir

< du bien , quand on n'a que des terres. >

Les biens-fonds , par cela même qu'ils ne peuvent se déplacer ni se déguiser , restent en butte aux attaques de la chicane et aux extorsions du fisc. On sait combien il est difficile d'avoir des terres sans avoir des procès. Les gouvernements tyranniques trouvent en elles un gage de la soumission de leurs possesseurs. Les propriétaires de terres se sentent perpétuellement dominés par l'autorité publique , ce qui les dispose trop souvent à des complaisances préjudiciables au bien général. On dit que nul n'est plus attaché à son pays et à sa prospérité que celui qui possède une partie du sol. Cette maxime n'est bonne que pour ceux qui font consister la patrie dans le sol et non dans les citoyens. Il y a dans une nation bien d'autres intérêts à défendre que ceux des propriétaires fonciers.

La propriété foncière n'est pas même un gage de résidence. D'abord, il n'y a pas de fortune foncière qui ne se change aisément en une fortune mobilière par la vente ; et les valeurs qui en résultent donnent de grandes facilités pour changer de pays. De plus , le riche est plus éclairé que le pauvre qui n'a jamais fréquenté les étrangers , qui n'a pas lu leurs livres , et qui n'a que rarement des occasions de visiter leurs

(i) J'ai vu à Londres, autour des bassins où stationnent les vaisseaux de la compagnie des Indes, un fort grand nombre de Chinois qui faisaient partie des équipages. La faim qui les poursuit dans leur pays, les avait forcés de s'engager au service de la compagnie ; « Eh bien , me dit

contrées. Celui qui n'est propriétaire que de sa personne, et qui avec sa personne transporte toute sa fortune, se déplace plus difficilement que celui qui a de grands biens. Les biens sont un auxiliaire pour se déplacer, et non pas un encombrement. L'ouvrier qui vit au jour le jour , outre qu'il ne peut subvenir à aucune dépense de voyage , n'est pas en état seulement de soutenir sa famille pendant l'espace de temps que le déplacement réclame. Il manque de cette instruction qui rend d'avance les personnes aisées , familières avec les mœurs, le langage, d'un autre pays. Les habitudes des classes riches diffèrent bien moins d'un lieu à l'autre que celles des classes indigentes. Tous ceux qui ont eu des rapports avec ces dernières savent avec quelle répugnance elles quittent leur domicile habituel , même pour passer d'une province dans une autre. J'ai été forcé une fois de faire venir des ouvriers du département de l'Oise dans celui du Pas-de-Calais : ces deux départements ne sont pas séparés par une fort grande distance ; j'avais eu soin de faire marcher ces ouvriers en famille,

conséquemment avec ce qu'ils avaient de plus cher , de leur procurer des gains assurés , de faciliter leurs arrangements , de leur rendre la vie douce. Cependant aucun ne résista à l'ennui , au malaise qu'on éprouve loin du pays natal. Au bout d'un certain nombre d'années, ils étaient tous, sans exception , retournés dans leur canton. Un canton différent, pour la classe laborieuse, est un pays étranger.

Ce malaise est bien plus fort encore lorsqu'il s'agit de changer tout à fait de contrée et de langage. Tout le monde sait quels ravages la maladie du pays causait parmi les troupes suisses au service étranger. On était obligé de proscrire autour d'elles le son des chansons que les soldats avaient entendues dans leur enfance (i).

€ Malgré tout ce qu'on s'est plu à rapporter de

< l'inconstance de notre nature, dit Adam Smith, il

< n'en paraît pas moins prouvé que de tous les bagages , l'homme est celui qui se transporte le plus

< difficilement d'un lieu dans un autre (2). » Je ne crains donc pas d'affirmer que , sauf les exceptions , la classe indigente est plus invinciblement attachée au sol que la classe aisée ; qu'elle éprouve plus de difficultés pour transporter ailleurs sa propriété , qui est sa personne.

Je ne crains pas d'affirmer non plus (et c'est une conséquence de la première proposition), que la patrie ne soit aussi bien défendue contre les agressions étrangères par les pauvres que par les riches. Les

« un capitaine anglais, malgré la misère qui les attend • s'ils retournent au lieu de leur naissance, malgré la € peine de mort décernée contre eux, je les perdrai tous « à la vue des côtes de la Chine. » (2) Richesse des Nations, liv. I, ohap. vui.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE VI

riches ont de quoi perdre et de quoi sauver. Les riches ont , dans les calamités publiques , des moyens de se consoler que n'ont pas les autres. Pourquoi supposerait-on que les pauvres sont moins intéressés au bien public que les autres classes? Ils y sont plus intéressés que personne , parce que c'est sur eux principalement que porte le fardeau des mauvaises institutions.

CHAPITRE VI

De la propriété littéraire.

Puisque nous passons en revue nos différentes sortes de propriétés , je dois en signaler une d'un genre assez particulier. Je veux parler de la propriété littéraire et du droit d'auteur.

A ne consulter que son origine , une œuvre littéraire doit appartenir à l'homme à qui elle doit son existence. Il est propriétaire incontestable de son génie, de son talent , et , par conséquent , de tout ce qui en émane ; et quoique un livre imprimé soit un produit résultant des industries réunies du marchand de papier, de l'imprimeur, du libraire, etc., on ne peut nier que sans les

pensées qui s'y trouvent , ce livre n'existerait pas. L'auteur a fourni la matière première principale de chacun des exemplaires que l'on en fait et qu'on en fera. Mais une fois qu'un auteur a livré sa pensée au public , en est-il propriétaire encore ? La société, qui est si fort intéressée à la diffusion des lumières , doit-elle sanctionner ce droit à perpétuité? Ce droit perpétuel ne serait-il pas une injustice? Car enfin les pensées qui sont venues à un auteur, auraient pu ensuite se présenter à un autre ; on ne peut d'avance en dépouiller ce dernier.

Ces questions sont délicates ; et dans l'intérêt de la société et de la justice , elles valent la peine d'être examinées.

A ne regarder le droit exclusif des auteurs que comme un encouragement à créer un produit agréable ou utile, il faut convenir qu'il n'y en a pas de plus naturel, ni de mieux proportionné au mérite de la production.

On a dit qu'il n'y avait que les bons ouvrages qui fussent contrefaits , et que la contrefaçon avait cela de bon, qu'elle les répandait davantage. C'est raisonner comme les sauvages dont parle Montesquieu : c'est couper l'arbre par le pied pour en cueillir plus aisément les fruits. Si ce calcul inique pouvait convenir à un peuple, ce ne serait qu'à celui qui n'aurait plus de bons livres à désirer ou à attendre. Mais où trouver ce peuple? Nous avons certes en français autant de

bons livres que quelque nation que ce soit ; cependant nous manquons de bons ouvrages élémentaires sur presque toutes les parties des connaissances humaines. Avons-nous sur l'histoire , sur les voyages , les meilleurs livres qui se puissent faire? Je ne connais pas une description de la France qui soit tolérable , tan-

dis que nous en avons de très-passables de l'Italie , de l'Egypte, de l'Amérique et des îles de la mer du Sud. Nous pouvons , sans nous déplacer, connaître les bords du Nil , et nous n'avons aucun moyen de connaître les bords du Rhône. Où sont les livres où l'on peut apprendre à guérir la goutte , l'épilepsie , la rage , la peste , et à écarter tant d'autres fléaux qui désolent l'humanité ? La science de l'homme moral et de la société est-elle donc si avancée ? Nous a-t-on indiqué jusqu'à présent , des motifs assez puissants pour balancer l'intérêt privé dans l'administration de la chose publique ? Et n'est-ce pas là pourtant la seule base sur laquelle on puisse asseoir un bon gouvernement? Quoi ! nous ignorons les premiers éléments de ce qui fait le bonheur de l'homme , et nous croirions en savoir assez ! Sans doute il y a trop de livres ; mais non pas trop de bons livres. De ce que les mauvais ouvrages abondent, s'ensuit-il qu'il faille se priver des moyens d'en avoir de meilleurs?

Un bon livre suppose nécessairement dans son auteur une éducation soignée , des circonstances favorables, quelque fortune, une longue existence, de l'esprit de suite , un grand caractère ; et je n'ai pas encore parlé de la condition essentielle : du talent , de cette force de tête indispensable pour les méditations soutenues, de ce jugement sain, de cette étendue de pensée qui rend un auteur digne d'être lu, et du style sans lequel on n'est pas lu, même quand on a pour soi la pensée. Faut-il donc augmenter la difficulté des combinaisons d'où peut naître un bon ouvrage littéraire, en refusant à ce produit le puissant encouragement de la propriété , en privant un écrivain qui passe les jours, peut-être les nuits, à concevoir nettement des vérités utiles et à les exprimer de même , d'une garantie qu'on accorde aux productions de l'industrie la plus grossière ?

Je ne doute pas que nous n'ayons été privés de plusieurs bons ouvrages par le peu de respect que nous avons eu en France pour la propriété d'auteur. Ce ne sont peut-être pas les ouvrages d'imagination dont notre légèreté a étouffé le germe. On peut supposer que la verve qui les inspire a surmonté tous les obstacles. Ce ne sont pas d'ailleurs les livres de ce genre qui exigent les plus longs travaux et les plus grosses avances. Ceux dont nous avons été privés par cette cause , sont ces livres auxquels on accorde plus particulièrement la qualification d'ouvrages utiles.

Je me plains surtout de ce qu'un homme de lettres

DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

n'a contre ceux qui contrefont ses ouvrages , qu'une action civile. Le citoyen qui dénonce un larcin qu'on lui fait , arme en sa faveur le ministère public ; sans soins de sa part, sans frais, la société tout entière épouse sa querelle ; tandis que le larcin de la plus incontestable des propriétés , trouve l'autorité publique froide et impassible. Elle daigne consentir à juger entre le voleur et vous, à vos périls et risques. Il faut que l'auteur ou ses héritiers soutiennent un procès , ce qui est déjà un malheur ; et quelquefois un procès coûteux , ce qui leur est souvent impossible. Encore, après avoir compromis leur repos et hasardé leur fortune , le succès est-il incertain !

Le tort qui résulte pour les auteurs de la contrefaçon de leurs ouvrages est encore augmenté par la facilité dont jouissent les contrefacteurs étrangers. C'est une contrebande non-seulement tolérée, mais encouragée. Il ne s'imprime pas un seul bon ou-

vrage en France ou en Angleterre , qui ne soit réimprimé dans la Belgique et aux États-Unis. C'est une punition des abus qui rendent la production dispendieuse dans les premiers de ces États ; mais c'est une punition qui ne tombe pas sur les coupables.

Nos lois reconnaissent un auteur comme propriétaire exclusif de son ouvrage pendant sa vie ; mais c'est une propriété qu'il ne peut transmettre à sa famille ; ou du moins une propriété qui vingt ans après sa mort rentre dans le domaine public , et peut être exploitée par le premier venu. Ce terme ne laisse pas à la veuve et aux enfants d'un auteur, une jouissance assez longue pour tirer parti de leur propriété. Quel libraire voudrait acheter le droit de réimprimer un livre que tout le monde pourra imprimer quelques années plus tard ?

Des législateurs, frappés de ces considérations, ont proposé d'assimiler une propriété littéraire à une propriété mobilière ou immobilière , qui d'héritiers en héritiers passerait à la dernière postérité de l'auteur. C'est trop. Il ne faut pas que la justice qu'on veut lui rendre, soit une injustice pour la société. Un écrivain n'a pas écrit pour sa famille seulement ; il a dédié son livre à tous les hommes et à tous les âges. C'est aussi un héritage où il faut que le public ait sa part. Serait-il séant qu'un héritier des Fables de La Fontaine , sous prétexte qu'il peut user et abuser de sa propriété , fût autorisé à sevrer les amis du naturel et des grâces , des œuvres de notre inimitable fabuliste?

Ce n'est point une garantie suffisante que l'intérêt d'un héritier à perpétuer une œuvre littéraire qui a du prix. Des préjugés , un caprice , une vanité mal entendue peuvent l'emporter sur son intérêt. L'intérêt

(i) Les scrupules de Racine n'ont pu nous priver de ses ouvrages composés jusqu'en 1677, mais ils nous ont privés (Je ceux qu'il aurait pu composer pendant douze années

personnel offre une garantie suffisante toutes les fois qu'il s'agit d'une production soumise à une libre concurrence. Ce que l'un ne fait pas alors, un autre peut le faire. Mais quel concurrent nous remplacera jamais La Fontaine , ou Molière , ou Racine ! Leurs écrits mis au monde une fois , par un bonheur unique , n'y reparaîtraient jamais , s'ils venaient à se perdre. On sait que la veuve du premier de nos poètes, de Racine, était trop imbue de dévotion pour avoir jamais assisté à aucune représentation des pièces de son mari. Je ne sais pas si elle les avait lues. Son fds avait en grande partie les mêmes préjugés. Nous aurions pu être privés par eux d'un des plus précieux joyaux de notre trésor littéraire (i).

Remarquez en outre que des lois qui interdiraient à d'autres qu'aux héritiers , la faculté de reproduire les écrits d'un auteur, finiraient par nuire à l'industrie nationale sans utilité pour les héritiers. L'ouvrage serait contrefait par l'étranger, qui , avec le temps , nous infesterait d'éditions subreptices et fautives , au détriment de nos lecteurs , de nos imprimeurs et de nos libraires.

Il suffirait, je crois, pour qu'un auteur se livrât avec courage à l'achèvement d'une œuvre laborieuse , qui souvent , en épuisant sa bourse, accélère le terme de ses jours , qu'il fût assuré d'en laisser la propriété à ceux qui ont vu naître ces fruits de son génie , à sa femme et à ses enfants pendant leur vie entière.

Telle est, ce me semble, la protection que la société doit, dans son intérêt, accorder aux productions Httéraires, protection qui ,

au surplus, ne rend pas une nation quitte envers ses grands écrivains. Quels sont ceux de ses citoyens qui lui rendent des services moins coûteux pour elle ? Quels sont ceux qui portent plus loin sa gloire ? De tous les monuments des hommes , les bons livres sont à la fois les plus durables et les plus honorables. Les pyramides d'Egypte périront avant les écrits d'Homère. Ces fidèles tableaux de la nature humaine feront les délices de nos neveux aussi longtemps que le monde durera. Nous-mêmes, que de découvertes et d'utiles observations dans les sciences et dans les arts , ne leur transmettrons-nous pas ? L'imprimerie, la gravure, par la facilité qu'elles donnent pour reproduire les ouvrages à mesure qu'ils dépérissent , feront passer à nos descendants nos travaux bien plus complets que nous n'avons eu les travaux de nos devanciers ; et ils les auront , débarrassés du fatras , des sottises et des erreurs qui encombrent nos bibliothèques ; le temps et les insectes font justice des livres inutiles ; et on ne les réimprimera pas éternellement. Les bons livres , au contraire , se repro-

où son talent avait atteint sa plus grande hauteur; c'est-à-dire, entre Phèdre et Alhalic.

CHAPITRE VII

Des différents systèmes de législation économique.

Les lois politiques, civiles et criminelles, ont à régler une foule d'intérêts compliqués et opposés. En imposant des règles à suivre dans ce qui a rapport à ces intérêts , elles préviennent des querelles qui se renouvelleraient sans cesse, et qui ne pourraient être décidées que par la force , ce qui est un fort grand mal ; car la

force n'est pas la justice , et souvent elle est contraire aux intérêts de ceux-là mêmes qu'elle favorise. Certains juriconsultes veulent que ces lois soient posées arbitrairement par l'autorité souveraine ; d'autres sont d'avis que l'usage, raisonnable ou non , doit en décider seul ; d'autres leur assignent pour fondement le droit naturel, ou un recueil de maximes dictées par l'équité naturelle et sur lesquelles on croit pouvoir se mettre d'accord; d'autres enfin sont d'avis que les lois étant faites pour les hommes, doivent se proposer uniquement le plus grand bien des hommes, et qu'elles sont les meilleures qu'on puisse avoir lorsqu'elles sont favorables au plus grand bien du plus grand nombre.

Les mêmes dissentiments ne peuvent avoir lieu relativement aux lois que nous appellerons économiques, et qui ont pour objet de favoriser les intérêts nationaux. Ici rien n'est arbitraire ; on peut différer d'opinion sur les moyens , mais le but est nettement tracé. Il ne s'agit que de savoir en quoi consistent les intérêts de la société et quelle législation leur est favorable. On ne saurait l'apprendre mieux qu'en étudiant la nature des choses sociales et leur action les unes sur les autres ; or, c'est précisément ce qu'enseigne l'économie politique. Quiconque n'a pas une Vue nette et complète de cette science , est exposé à provoquer ou à décréter des mesures funestes et quelquefois ridicules. Nous allons en avoir la preuve en rapprochant des principes, les lois qu'on a faites ou proposées en différents pays et à différentes époques, aussi bien que les systèmes sur lesquels on s'est appuyé.

Avant tout, je vous prierai, messieurs, de ne pas perdre de vue une considération qui domine ce sujet.

(i) Il y a peut-être une lacune à n'avoir pas traité ici les questions qui se rattachent à la propriété des inventions dans les arts

industriels, puisque des raisons spécieuses les font assimiler dans beaucoup de cas aux propriétés littéraires; on verra plus loin que les brevets d'invention n'ont été considérés par l'auteur, que comme une prime

Une loi , un règlement d'administration peuvent ôter des biens à un homme pour les donner à un autre ; mais ils ne sauraient créer des biens , de la richesse, dont les sources ne sont nulle autre part que dans l'action industrielle aidée de ses instruments : les capitaux et les terres.

Il est très-vrai que l'action industrielle peut se développer plus facilement sous telle législation que sous telle autre : mais il est naturel de supposer que le plus grand développement doit avoir lieu sous la législation qui présente le moins d'obstacles à l'exercice des facultés humaines, et à l'emploi des terres et des capitaux , seuls moyens de créer des richesses.

Il est encore très-vrai qu'un certain produit peut se multiplier par l'appât d'un encouragement, d'une prime; mais si c'est aux dépens d'un autre produit, cet encouragement ne fait rien gagner à la société ; et même s'il décourage d'un côté plus qu'il n'encourage de l'autre, indépendamment de l'outrage qu'en reçoit l'équité naturelle, la société y perd loin d'y gagner.

La véritable prime d'encouragement , la seule qui ne coûte rien à personne et qui ne soit donnée qu'à celui qui la mérite, c'est le fruit que chacun recueille de ses labeurs et de l'activité où il a mis ses terres et ses capitaux ; or tel est l'encouragement qui résulte de la protection constamment accordée à la personne et à la propriété de chaque citoyen.

D'où nous concluons , en thèse générale , que la législation la plus favorable à l'industrie, est celle qui procure à tout le monde au plus haut degré la liberté et la sûreté des personnes et des propriétés.

Les gouvernements sont très-portés à croire qu'ils peuvent donner une direction favorable aux travaux de l'industrie ; ils s'imaginent que si leurs stimulants venaient à cesser, on manquerait de certaines choses nécessaires à la société. C'est une erreur à laquelle ils échappent d'autant plus difficilement qu'ils sont moins éclairés. Y a-t-il une précaution plus sage en apparence, que celle qui ordonnerait aux cultivateurs de mettre en réserve le blé nécessaire pour les semences ? Que d'arguments on peut faire valoir en faveur d'une semblable mesure ! L'homme est si peu prévoyant , il est tellement disposé à sacrifier l'avenir au présent ! L'appât d'un gain actuel est si dangereux qu'on ne peut s'en rapporter à l'intérêt personnel d'une précaution de cette importance ! Que deviendraient le peuple, l'État tout entier, si l'imprévoyance ou le besoin enlevaient des greniers le gage de la récolte

d'encouragement donnée aux inventeurs aux dépens de la société, et non pas comme dérivant d'un droit de propriété. 11 est à remarquer aussi qu'en ne reconnaissant la propriété littéraire que pour un temps limité, on la traite en réalité comme le sont les inventions, dans la législation sur les brevets. {Note de l'éditeur.)

ORIGINE DU SYSTÈME RÉGLEMENTAIRE

prochaine. Cependant faute d'officiers publics préposés à la surveillance, à la conservation des semences , en a-t-on jamais manqué , même dans les temps les plus calamiteux? C'est ainsi que l'on peut presque toujours s'en rapporter à l'intérêt privé du soin de faire ce qui est opportun. Le seul soin utile que puissent prendre les gouvernements, est d'empêcher que l'intérêt des uns ne porte préjudice aux droits des autres ou du public. Telle est leur véritable mission.

Ces vérités si simples étaient , jusqu'à la fin du dernier siècle , trop méconnues ou trop mal prouvées , pour arrêter les princes ou leurs ministres qui trouvaient dans les lois, les règlements, les droits d'entrée, etc., non-seulement des occasions d'exercer leur autorité, mais des moyens de soutenir leurs dépenses. De là cet amas de dispositions législatives et réglementaires , qui a , non pas précédé , encore moins occasionné , mais suivi et jusqu'à un certain point entravé, dans les différentes parties du monde, les développements brillants qu'ont , par d'autres causes, reçus les arts (i).

Tels sont , messieurs, les motifs sur lesquels je me fonde pour rapprocher des principes qui président à la production des richesses, les lois qui ont été faites ou proposées , dans le but de déterminer la manière de procéder à la production ; aussi bien que celles qui ont pour objet de favoriser l'arrivée des métaux précieux ou des produits bruts, et de s'opposer à l'introduction des produits ouvrés. Nous verrons aussi quel est l'effet des lois qui accordent des privilèges à des compagnies de commerce ou bien à des établissements coloniaux. Rien de ce qui peut influencer

favorablement ou défavorablement sur la prospérité publique , ne doit rester étranger à nos recherches.

CHAPITRE VIII

Origine du système réglementaire.

Je vous ai prouvé , messieurs , que toute restriction qui n'est pas nécessaire pour protéger les droits d'autrui , est un attentat à la propriété. Nous devons maintenant être curieux d'observer l'effet qui en résulte par rapport à la richesse générale et particulière.

(i) Les partisans des vieilles maximes prétendent que les progrès des arts ont eu lieu précisément à cause de ces vieilles maximes réduites en pratique; mais il est insensé d'attribuer un effet à des causes contraires à cet effet, lorsqu'il a existé des causes qui lui étaient favorables. C'est précisément la connaissance de la manière dont les causes agissent qui constitue la science de l'économie politique, t Parmi les êtres animés, a dit un auteur judi-

Avant l'affranchissement des communes, qui eut Heu dans le cours du xu* siècle, en France et dans presque toute l'Europe , il n'y avait point de grandes villes, et surtout point de cités commerçantes et industrieuses. Tout ce qui n'était pas noble ou prêtre, était serf; et les serfs ne pouvaient, à leur gré, aller ni venir, se marier, ni commercer, ni disposer de leurs biens. Ils exerçaient quelques métiers sous le bon plaisir de leurs seigneurs , qui les soumettaient à des exactions et à des avanies multipliées.

Aussi l'industrie des villes n'excédait-elle pas celle de nos plus méchants villages , où l'on voit çà et là un maréchal ferrant, un boucher, un tisserand, un tanneur , etc. Il n'y avait véritablement de manufactures et de maisons de commerce , que dans les républiques d'Italie et dans l'empire grec , qui n'était pas encore devenu la proie des Ottomans. Les objets que le commerce seul pouvait procurer , étaient colportés par des juifs et des marchands forains, souvent rançonnés par les nobles sur les terres desquels ils étaient obligés de passer.

Mais lorsque les villes eurent racheté ou conquis la liberté personnelle de leurs habitants, et se furent mises sous la protection de l'autorité royale pour se soustraire aux vexations féodales, la propriété s'y trouvant plus assurée , les arts de l'industrie , et par suite le commerce de détail , y firent de grands progrès. Les foires diminuèrent d'importance ; mais les boutiques et les magasins se remplirent ; on amassa quelques capitaux; on forma des ateliers; on put entreprendre des préparations qui exigeaient du temps et des avances. Les hommes qui exerçaient la même profession , réunis par un intérêt commun , s'assemblèrent et s'entendirent, soit pour présenter une résistance plus efficace aux vexations du pouvoir, soit pour envoyer des députés au conseil de la commune.

Jusque-là rien de mieux. Les confédérés se proposaient un but légitime, celui de protéger mutuellement leurs travaux , et de s'en assurer les fruits. Mais peu à peu les corporations en vinrent à faire sanctionner par l'autorité des statuts par lesquels on défendait à qui que ce fût d'exercer la même profession , s'il ne faisait partie de la communauté ; et l'autorité , en conférant ce privilège, se ménagea les moyens d'exercer son influence sur la commu-

nauté , et s'en servit même quelquefois pour réprimer les entreprises de la no-

cieux *, il n'en est aucun qui puisse influencer sur sa propre destinée autant que l'homme; il n'en est aucun qui ait plus de moyens de paralyser les causes qui tendent à lui nuire, ou de seconder celles qui lui sont favorables; mais pour agir dans l'un ou dans l'autre sens, il a besoin de voir distinctement quelles sont ces causes. S'il ne les

- Ch. Comte, Trailé de Légit laiton, tome III, p 234.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX

blesse et du clergé. Les mêmes privilèges furent successivement réclamés et accordés aux différentes professions dont Tensemble comprenait presque toute rindustrie des villes. Chaque profession formait un corps de métier qui élisait ses syndics ou officiers , quelquefois même le prévôt des marchands ou maire ; la ville appelait cela ses privilèges , et elle en faisait Jurer le maintien par les princes auxquels elle se soumettait.

Telle fut l'origine des corporations ou jurandes à l'aide desquelles on est parvenu , presque partout en Europe , à surcharger l'industrie d'une foule d'entraves qui subsistent encore en beaucoup d'endroits , et qui sont vivement défendues soit par les gens qui fondent leur succès sur le monopole , soit par ceux qu'anime une certaine prédilection pour les institutions anciennes et pour les abus qui ne sont préjudiciables qu'au public.

CHAPITRE IX

Des apprentissages , des maîtrises , et de leurs effets.

L'objet que se proposent les maîtres dont la réunion forme une corporation, est bien évident. Ils veulent partager entre eux seuls les profils d'un art ou métier quelconque ; et pour que leur nombre soit d'autant plus réduit , ils opposent des difficultés aux personnes qui aspirent à faire partie de la communauté. Autrefois, dans la plupart des villes, un ouvrier n'était pas admis à travailler chez un maître si d'abord il n'avait été reçu compagnon, et il n'était reçu compagnon qu'après avoir, pendant plusieurs années , travaillé gratuitement comme apprenli. L'homme le plus adroit et le plus habile dans son art, s'il l'avait appris dans une autre ville , et à plus forte raison dans l'étranger, ne pouvait gagner sa vie par son travail sans s'exposer à être puni comme un malfaiteur.

Dans la plupart des cas cet apprentissage était véritablement ridicule, levons demande, messieurs, ce que pouvaient apprendre en plusieurs années un garçon rôtiisseur, un vitrier , un oiseleur, un perruquier, au delà de ce que tout être raisonnable peut apprendre au bout de quelques semaines? Depuis que les apprentissages et les compagnonnages sont supprimés, laisset-on brûler les rôtis plus souvent qu'on ne faisait? frise-t-on les cheveux avec moins de grâce? Adam Smith remarque que la profession de jardinier , une

connaît pas, il reste inactif; s'il les juge mal , il agit dans un sens contraire à ses intérêts. »

(i) Les Français industriels furent accueillis en Prusse. En Angleterre, si les privilèges des corporations de la cité

des plus difficiles de toutes , n'a jamais pu être assujettie aux apprentissages, et que cela n'a point empêché qu'on ait eu des pêches savoureuses et des laitues bien pommées.

Ce n'était qu'à la suite de l'apprentissage qu'on était reçu compagnon et qu'il était permis à un maître de donner de l'ouvrage à un ouvrier. On se privait ainsi des talents qui venaient du dehors. Dans les années de paix qui ont suivi les événements de 1763, la France a eu lieu de s'applaudir de n'être plus soumise aux règlements du compagnonnage. Plusieurs milliers d'ouvriers anglais sont venus s'y établir ; ils ont répandu dans les ateliers beaucoup de procédés avantageux, et surtout ils ont montré ce que l'on peut attendre du soin , de la précision , de l'activité et du jugement apportés dans les travaux manuels de l'industrie. Ils ont été imités par les plus diligents des ouvriers français, et le seront avec le temps par tous les autres. Cette seule circonstance peut avoir les plus heureux résultats pour la perfection de nos produits. Sous le régime des maîtrises , ces étrangers auraient été repoussés , ou du moins les difficultés apportées à l'exercice de leurs talents les auraient dégoûtés , et ils auraient renoncé à travailler en France.

Si les ouvriers chassés de France par l'intolérance de Louis XIV, n'avaient pas pu s'établir en Angleterre et en Prusse , ces deux pays n'auraient pas recueilli les avantages que perdit la France à cette époque (i).

Afin de restreindre le plus possible le nombre de » maîtres , on n'admettait autrefois dans la plupart des professions , que les fils

des maîtres , ou ceux qui épousaient leurs veuves ; on opposait du moins à l'admission des autres, des formalités et des difficultés presque insurmontables. On rejetait ordinairement ceux que l'on appelait étrangers, c'est-à-dire des compatriotes nés dans une autre ville; il fallait présenter un chef-d'œuvre , c'est-à-dire un produit qui attestât le talent qu'on avait acquis. Or, comme ce chef-d'œuvre avait pour juges des hommes déjà en possession de la maîtrise , c'était pour eux un moyen toujours subsistant d'admettre ou d'écarter ceux qu'ils voulaient. Dans un grand nombre de communautés, il suffisait d'être marié pour être exclu de l'apprentissage et par conséquent de la maîtrise. La finance qu'il fallait payer en y entrant, était pour beaucoup d'hommes très-industrieux, mais peu fortunés, une difficulté insurmontable.

L'esprit de monopole qui présidait à la confection des statuts , avait été poussé au point d'exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe , tels que la broderie qu'elles ne pouvaient entreprendre

de Londres se fussent étendus jusqu'à White-Chapel , la fabrication des soieries ne se serait pas alors naturalisée en Angleterre.

DES APPRENTISSAGES, DES MAITRISES ET DE LEURS EFFETS

20T

pour leur propre compte. Ou ôlait cette ressource à une portion de l'humanité qui en a déjà si peu ; et Ton secondait ainsi la

séduction et la débauche (i).

On comprend combien est fâcheuse la position d'une personne industrielle écartée par le monopole du genre d'industrie où elle est portée par son goût ou par la nécessité , d'un genre d'industrie qui est peut-être le seul qu'elle connaisse ou dont elle soit capable.

Sa condition est pire encore lorsque c'est le gouvernement qui nomme les monopoleurs. Car enfin, quelque intéressée que soit une communauté à empêcher qu'il ne s'y introduise de nouveaux concurrents, on conçoit qu'elle n'est quelquefois pas assez puissante pour y parvenir; mais un gouvernement qui donne ou ôte à son gré la permission de travailler pour vivre, tient dans sa main l'existence même de tous les citoyens, des familles : c'est la plus accablante des tyrannies ; elle opprime sans avoir l'air d'imposer aucun fardeau ; elle tient les citoyens comme les physiciens tiennent sous la cloche d'une pompe pneumatique , d'infortunés animaux auxquels on ôte ou rend l'air à volonté.

Vous concevez aisément qu'il résulte des corporations , un renchérissement des produits , qui est un préjudice pour les consommateurs. Le public est en droit de se procurer les objets de ses besoins de la manière la moins coûteuse. Dans l'ordre naturel, la concurrence lui garantit que les profits des producteurs ne sont que le juste salaire, l'équitable indemnité des services productifs. La concurrence ôtée , cette garantie n'existe plus.

Il fut prouvé, par exemple, dans une discussion qui eut lieu à la chambre des députés en 1822 , que la viande de boucherie qui coûtait au consommateur,

(i) Voyez le beau préambule de l'édit de 1776 sur les jurandes, rédigé par Turgot. OEuvres de Turgot, t. VIII, page 350.

(2) Séance du 28 juin 1822, discours de M. Humblot- Conté. Un nombre considérable de garçons bouchers que lo monopole empêchait de s'établir, vinrent remercier, pour celle révélation, Ihonorable député. • Il faut convenir aussi que le haut prix payé par le consommateur pour la viande de boucherie, n'était pas dû uniquement au monopole exercé par les maîtres bouchers, mais en partie à d'autres abus tels qu'une caisse publique (la caisse de Poissy) par les mains de laquelle les maîtres bouchers sont encore forcés de passer.

(s) Malgré l'augmentation du nombre des bouchers et l'atténuation des effets du monopole dont ils jouissaient, le prix de la viande n'a pas cessé de s'élever à Paris, et la quantité consommée ne s'est pas accrue dans la même proportion que la population, d'où l'on peut conclure que les ouvriers parisiens n'ont pas pu se procurer une nourriture aussi substantielle que celle qui était en usage cinquante ans plus tôt. Mais les causes de ce résultat fâcheux sont multiples et l'on peut l'attribuer en grande partie à un autre monopole qui a été réservé aux éleveurs

J.-B. SAT

prix moyen, 12 sous la livre, pouvait être établie pour 6 1/2 sous (i) ; ce qui a donné un bénéfice tellement usuraire , que le droit de débiter à Paris de la viande , était devenu une place de finance qui se vendait cent mille francs et plus. Le gouvernement a depuis ce temps prononcé la suppression graduelle de ce monopole , qui avait diminué le commerce et la consommation de la viande à Paris dans la proportion de 75 à 56 , ou de près d'un

tiers ; les provinces de France qui fournissaient des bestiaux à la consommation de Paris souffraient , comme de raison , de cette diminution (.>).

Dans beaucoup de cas , le monopole est préjudiciable au public sans être profitable pour les monopoleurs. Car, si un privilège exclusif les préserve de la concurrence des non-privilegiés , il ne les préserve pas de la concurrence de leurs confrères. Chacun d'eux est d'ailleurs exposé , en sa qualité de consommateur , à subir le préjudice que les corporations font retomber sur le public. S'il vend un peu plus cher les objets de son commerce , il paye un peu plus chères les objets de sa consommation. Vous avez vu, messieurs, que la moindre augmentation de prix est toujours accompagnée d'une diminution de consommation , c'est-à-dire de jouissance pour le public , et qu'au contraire toute diminution entraîne une consommation plus large, une prospérité publique plus grande {4} ; tout monopole , et par conséquent toute corporation est en cela préjudiciable à la société tout entière.

Mais indépendamment des désavantages que , dans les corporations , les maîtres supportent en commun avec le public , il y en a d'autres qui leur sont particuliers. N'est-ce pas, pour le membre d'un corps, perdre un bien qui a une valeur que de perdre son

de bestiaux. Antérieurement à 1816 le bétail étranger arrivait librement de tous les points; à cette époque, des droits de douane, légers d'abord, furent imposés; chaque bœuf entre autres eut à payer 3 fr. 30 cent, pour entrer à la frontière ; mais plus tard, en 1822, lorsque les intérêts des grands propriétaires fonciers devinrent prépondérants dans les chambres législatives, un bœuf fut taxé à 03 fr. Dès lors , les contrées autrefois françaises des bords du Rhin ne purent plus envoyer leurs produits

sur les marchés de l'intérieur; ceux des agriculteurs dont l'industrie consiste à acheter les bœufs jeunes et maigres, à les engraisser pour la boucherie, eurent plus de difficultés à se pourvoir. La viande a été ainsi rendue plus chère par suite d'une protection exorbitante accordée aux grands propriétaires fonciers, éleveurs de bestiaux. Pour ce qui concerne cette branche de consommation, les causes de renchérissement ont donc été diverses; les exemples des inconvénients qui résultent des corporations et des maîtrises sont plus frappants quand on les puise dans l'industrie manufacturière, ainsi qu'on le verra d'ailleurs dans la suite de ce chapitre.

{Noie de l'éditeur.) (4) Voyez III^e partie, chap. 7.

indépendance, de n'être pas maître chez soi, et, quand on a de bonnes idées, de se voir soumis à ceux qui n'en ont point?

CHAPITRE IX

Il y avait en outre en France des dépenses que l'on répartissait sur les membres de la communauté. Le gouvernement leur faisait payer la protection qu'il leur accordait contre l'industrie et les droits des autres citoyens, comme si cette protection était légitime, et comme si une protection, même légitime, n'est pas payée par l'impôt ordinaire. Il y avait de plus, et des frais de réception (i), et des frais de repas, et des frais pour les procès que la communauté soutenait; d'autres pour les cadeaux qu'elle offrait aux petits princes, etc. Les officiers de la corporation faisaient leur cour aux dépens des simples maîtres. Il y avait des droits d'inspection et de visite; les ateliers de l'industrie étaient ouverts à

des supérieurs jaloux , qui dérobaient un procédé qu'ils enviaient, et dénonçaient comme une contravention , les méthodes qui blessaient leurs intérêts. La crainte d'être en butte à leur malveillance , obligeait chaque membre de la communauté à partager les vues les moins dignes d'être approuvées et à se rendre complice de toutes les manœuvres de ses chefs (2). Les esprits processifs entretenaient entre les communautés des querelles séculaires. Les tailleurs , par exemple , plaidaient éternellement contre les fripiers , pour établir la ligne de démarcation qui sépare un habit tout fait d'un vieil habit; les cordonniers contre les savetiers, pour ôter à ceux-ci le droit de faire leurs propres chaussures , celles de leurs femmes et celles de leurs enfants.

Il y avait autrefois, dans certaines villes de la Belgique , des communautés dont les membres s'arrogeaient le droit de rester en même nombre, même lorsque les débouchés venaient à s'étendre. Qu'est-il arrivé ? L'industrie a déserté leurs villes ; on a fabriqué ailleurs ce que l'on fabriquait chez elles, et leurs communautés, leur commerce, leur population, tout a décliné. Elles faisaient jurer à leur prince , quand il montait sur le trône , de maintenir leurs privilèges, c'est-à-dire le monopole qui les ruinait (5).

Le monopole des corporations est encore funeste aux intérêts de la société en arrêtant les progrès des

(O Les frais de réception et ceux d'apprentissage étaient aulanl de portions de capitaux qu'on avait de moins en se metlanl dans les affaires, quand on parvenait à s'y mettre. Tontes ces dépenses avaient en outre pour effet d'augmenter les frais de production; et l'on a vu (partie I, chap. 9) que l'augmentation des frais de production équivaut à un déclin dans l'industrie. Je ne prétends

pourtant pas que l'industrie ait positivement décliné aux époques dont je parle; car les progrès, favorisés par d'autres causes, pouvaient surpasser le déclin qui eût été la conséquence de celle-là.

arts. Ces progrès sont en général l'œuvre de la jeunesse ; c'est là qu'est l'activité nécessaire pour découvrir des produits nouveaux, des procédés meilleurs; c'est la jeunesse qui recueille par ses études les découvertes journallement faites dans les sciences ; c'est elle qui voyage et qui peut faire d'heureuses applications des idées qu'elle a recueillies. Or elle est arrêtée à chaque pas dans les pays où elle rencontre des corporations privilégiées. Ces corporations ont pour officiers , pour syndics, les anciens de la communauté , ceux qui ont vieilli dans les routines , ceux dont la fortune est faite, mais qui veulent néanmoins gagner encore sans se donner la peine de changer leur allure. Tout produit perfectionné jette une sorte de défaveur sur les anciens produits ; il accuse l'impéritie de leurs auteurs et fait tort à leur bourse ; il les blesse dans ce que les hommes ont de plus cher : leur vanité et leur intérêt.

De là ces règlements de fabrication, qui ne permettaient à aucun fabricant de se frayer une route nouvelle. Quand les corporations furent supprimées en France , on y portait depuis un siècle ou deux , des bouracans, des tiretaines, des bazins, des gazes qui pour le tissu, les dessins, les couleurs, n'avaient éprouvé, depuis leur origine , aucune bonification. Ce n'est que depuis la suppression des privilèges , qu'on a fait des tissus beaucoup plus fins et plus variés, que l'on a admirablement combiné la soie , la laine et le coton, que le goût s'est manifesté dans les dessins, que l'on a employé des couleurs plus solides, des nuances plus variées , que

l'on a mis les produits les plus agréables au niveau de toutes les fortunes.

Il n'a pas tenu aux corporations que nous ne fussions privés de tous les arts qui font actuellement la gloire de l'industrie française et la richesse de la nation. Elles agissaient dans leur genre comme ces ouvriers qui brisent les machines nouvelles dans la crainte de n'être plus employés. Vous pouvez voir, messieurs, dans mon *Traité d'Economie 'politique*, les réclamations qu'élèverent les corporations des villes d'Amiens , de Reims, de Beauvais, qui faisaient des étoffes de laine, pour qu'on supprimât la fabrication des étoffes de coton , industrie qui depuis a acquis tant d'éclat et procuré tant de richesses.

Lorsqu'on établit des impressions de toiles peintes ,

(2) Turgot, tome VIII, page 335. Les partisans des corporations prétendent que ce sont là des abus que l'on peut éviter en les rétablissant; mais les corporations sont elles-mêmes un grand abus qui nécessairement donne naissance à d'autres. Un enfant naît dans la famille d'un mauvais prince ; un membre de la confrérie propose une réjouissance; pins le prince est mauvais, moins on ose s'opposer à la réjouissance que la grande majorité de ses membres désapprouve.

(5) Sleuarl, liv. II, chap. 25.

DES ARGUMENTS EN FAVEUR DES CORPORATIONS

les villes de Paris , de Lyon , de Tours , de Rouen , poussèrent des clameurs horribles. Toutes ces industries pourtant , par la force des choses , sont parvenues à se naturaliser , au grand avantage du commerce intérieur , du commerce d'exportation , et surtout des consommateurs ; et , ce qui est digne de remarque, les anciennes industries qui se disaient ruinées par ces nouveautés , n'ont cessé de prospérer de leur côté ; phénomène au surplus qui n'a rien de surprenant pour quiconque entend un peu l'économie politique (i).

Sous le régime des maîtrises , Argand à qui nous devons les lampes à courants d'air (découverte qui a plus que doublé la quantité de lumière dont nous pouvons , à dépense égale , jouir en l'absence du soleil) , Argand fut attaqué devant le parlement par la communauté des ferblantiers , serruriers , etc. , qui réclamaient le droit exclusif de faire des lampes. Que ne se faisait-il recevoir de la communauté ? dirent certaines gens toujours prêts à justifier le mal qui se fait d'office Mais les ferblantiers , juges de l'admission , étaient intéressés à écarter un concurrent redoutable. Est-ce d'ailleurs une législation bien encourageante que celle qui force un homme à solliciter des supérieurs si inférieurs à lui , et à perdre dans des démarches pénibles , un temps qu'il voudrait donner à son art?

Un habile constructeur d'instruments de physique et de mathématiques de Paris , Lenoir , avait un petit fourneau pour modeler les métaux dont il se servait. Les syndics de la communauté des fondeurs vinrent eux-mêmes le démolir. Il fut obligé de

s'adresser au roi pour le conserver , et le talent eut encore besoin delà faveur (i).

Un fabricant qui sait que le public , s'il n'est pas satisfait de ses produits , ne sera pas mieux servi par un autre dans la même ville , se néglige. Un de nos publicistes a dit avec raison du monopole, qu'en décourageant ceux qu'il écarte il rend inhabiles ceux qu'il favorise. C'est encore là l'origine du déclin, et, par conséquent, l'une des causes de la chute de plusieurs Etats ; notamment de cet empire d'Orient où s'étaient conservés quelques débris de la civilisation romaine. Sous ces faibles et méchants empereurs , toute espèce d'industrie fut mise en privilège ; quelques-unes même devinrent l'apanage des favoris du prince , ou de ses domestiques, ou même du trône. Aussi l'empire d'Orient

(i) La fabrication des tôles vernies a été expulsée de France jusqu'à la révolution, parce qu'elle demande des ouvriers et des outils qui appartiennent à différentes professions, et qu'on ne pouvait s'y livrer sans être agrégé à plusieurs communautés. On remplirait un volume des vexations décourageantes pour les efforts personnels, qui ont été exercées dans la seule ville de Paris par l'effet du système réglementaire; et l'on remplirait un autre volume des succès qui ont été obtenus depuis qu'on a été débarrassé de ces entraves par la révolution.

nous offre-t-il l'exemple assez rare, d'arts entièrement perdus, comme celui de la teinture pourpre. Le prince et sa famille s'attribuèrent le privilège de porter seuls cette magnifique couleur ; et pour être plus sûr de son fait , le gouvernement finit par renfermer dans les manufactures impériales , les ouvriers qui connaissaient cet art. Dès lors il acheva de décliner faute de concurrence ; et finalement fut anéanti avec le gouvernement, de même que le

secret du feu grégeois qui enflammait, dit-on , les vaisseaux ennemis sous les eaux.

CHAPITRE X

Des arguments qu'on a fait valoir en faveur des corporations.

Les plus mauvaises institutions veulent être soutenues par quelques prétextes plausibles. On a représenté les communautés d'arts et métiers comme un gage de la moralité de ceux qu'on y admet, comme une garantie offerte au public de la bonne qualité des produits. « Depuis que la liberté a été rendue en France à toutes « les industries , disent-ils, la mauvaise foi la plus insigne a pris la place de l'ordre et de la probité ; i la délicatesse et la prudence sont bannies des affaires ; i les banqueroutes succèdent aux banqueroutes ; « l'honnête marchand, qui ne veut offrir que des « marchandises franches et loyales , n'en trouve plus « le débit : c'est ainsi que se consomme la ruine des « plus anciennes maisons, etc. »

On peut répondre à ces assertions par des assertions opposées, et l'on trouvera autant d'exemples de fraudes et de ruines que l'on voudra, pour justifier le mal qu'on se plaira à dire de quelque époque que ce soit.

Les vins étaient-ils moins frelatés avant que la corporation des marchands de vins fût détruite? Ont-ils cessé de l'être lorsqu'elle a été rétablie?

Si même à une époque où le commerce a pris plus de développement , où il y a une plus grande somme de capitaux , une plus

grande masse de gens qui se vouent à l'industrie , et une bien plus grande variété de produits , il se rencontrait plus de fraudes , plus d'entreprises mal conçues ou mal conduites , et plus de

(a) En 1756 les corporations d'arts et métiers de Glasgow suscitèrent les persécutions les plus vives à James Watt, dont le nom seul rappelle tous les miracles dont la machiné à vapeur nous rend chaque jour témoins ; on voulait faire fermer le modeste atelier où le jeune mécanicien préludait aux découvertes qui ont rendu son nom illustre et qui ont enrichi sa patrie; il fallut que l'université de Glasgow intervint en disposant en faveur de Watt d'un petit local et en l'honorant du titre de son ingénieur. Voyez Y Eloge historique de James Watt, par M. Arago. (yole de l'édii.)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE X

faillites qu'à des époques de moins grande activité , devrait-on en être étonné? Mais pour nous restreindre à l'exemple de la France , le fait que les fraudes et les pertes sont plus nombreuses qu'autrefois , est décidément contesté par les meilleurs observateurs et par les personnes qui ont le plus d'expérience.

Que l'industrie et la production aient beaucoup augmenté en France depuis la révolution , c'est ce qu'on ne peut nier. S'il fallait apporter la preuve d'un fait qui frappe tous les yeux, il suffirait de comparer les états de population. La population augmente en général en proportion des moyens d'existence ; les moyens d'existence, les produits, se sont donc accrus depuis la suppression des maîtrises , d'un cinquième , puisqu'ils fournissent à une population d'un cinquième plus nombreuse, nonseulement les moyens

de subsister, mais de subsister avec beaucoup plus d'aisance ; ce qui prouve encore que les causes de ruine ne se sont pas multipliées dans une aussi forte proportion que les moyens de prospérité.

Quant à la mauvaise foi , elle a toujours existé ; toujours il a fallu connaître la marchandise et vérifier les échantillons pour n'être pas trompé. Jamais la surveillance d'une corporation n'a procuré une garantie au public contre les mauvaises qualités , parce que l'intérêt des maîtres est pareil , et qu'il leur convient de se soutenir les uns les autres. La véritable garantie du public , c'est de se rendre connaisseur dans les produits qu'il est appelé à consommer, et de n'accorder sa confiance qu'à des manufacturiers et à des marchands d'une bonne foi éprouvée.

Il convient de remarquer qu'une diminution de qualité dans une marchandise, n'est point une fraude quand elle est accompagnée d'une diminution correspondante dans le prix. Les taffetas ne valent plus en qualité ce qu'ils valaient autrefois. Les fabricants épargnent sur la quantité de soie qu'ils y font entrer ; mais aussi les taffetas se vendent moins cher. Ils se vendent moins cher, même lorsque leur prix nominal n'a pas changé , si la même quantité de monnaie a moins de valeur qu'elle n'en avait, si les frais de production sont accrus par de plus fortes contributions, etc. Un taffetas aussi fort qu'on les faisait il y a cinquante ans , et qu'on vendait 5 francs l'aune , reviendrait aujourd'hui à 10 francs. Si on le vend encore au prix de 5 francs , quoique bien inférieur en qualité , il vaut encore son prix. La concurrence nous garantit qu'il ne se vend pas actuellement au-dessus de sa valeur réelle; et il convient peut-être au consommateur de l'avoir moins bon et de le payer moins cher.

Il est à craindre , dit-on , que des hommes aient l'impudence d'exercer des métiers qu'ils ignorent et

(I) La principale raison qui a rendu Giascow et Paisley deux grandes villes de manufacture, suivant un écrivain très-judicieux du pays, a été l'admission sans formalités

prennent des ouvriers inexpérimentés ; mais ils en seraient les premières victimes ; ils y perdraient leur fortune. De mauvais ouvriers gâteraient leurs matériaux et fabriqueraient des produits qui ne pourraient pas se vendre. Aucun abus pareil ne se fait remarquer dans les lieux où la liberté d'industrie existe depuis longtemps ; c'est dans ces endroits au contraire que les arts font le plus de progrès. En Angleterre, il n'y a pas d'apprentissage forcé dans les villes qui fournissent le plus de produits au commerce du monde , et dont la population en conséquence a triplé ou quadruplé depuis cinquante ans : à Manchester, à Birmingham , à Giascow. Chaque ouvrier cherche à se rendre habile pour être employé. Un règlement offre-t-il un stimulant pareil à celui-là (i)?

Les maîtres ont prétendu qu'ils étaient obligés de se rassembler pour résister aux injustes prétentions de leurs ouvriers ; mais si l'on trouve répréhensibles les coalitions d'ouvriers qui se concertent pour faire valoir leurs droits en commun , pourquoi ne trouve-t-on pas telle la réunion des maîtres qui s'entendent pour refuser un salaire suffisant? Les maîtres, par leur fortune, par leur position sociale, ont déjà des moyens d'influence qu'il ne convient pas de fortifier. Tout espèce de marché doit être libre. Au milieu de la lutte des intérêts , si l'autorité se range d'un côté , l'autre est infailliblement opprimé. Or c'est se ranger du côté des

maîtres , que d'autoriser leurs coalitions quand on ne permet pas celles de leurs ouvriers.

Le gouvernement est le protecteur des intérêts de tous. Dans ce cas-ci, ce ne sont pas seulement les intérêts de la classe ouvrière qu'il s'agit de protéger : ce sont les intérêts généraux , ceux de la société tout entière. Comment donc est-il arrivé que les gouvernements aient pu , en tant de lieux , protéger des institutions qui n'étaient que des conjurations contre le bien public ? C'est que les gouvernements ne comprenaient pas bien eux-mêmes ce que ces institutions avaient de fâcheux. Dans cette ignorance , les corporations achetaient leur appui par quelques sacrifices pécuniaires toujours si agréables à l'autorité. Elle trouvait en outre dans les communautés des moyens de domination qui ne lui plaisent pas moins. Le gouvernement a toujours plus d'influence qu'il n'en faut pour faire parvenir aux honneurs obscurs d'une communauté de marchands et d'artisans , les hommes qui montrent le plus de servile complaisance ; et ceux-ci répondent au gouvernement de la soumission de leurs confrères. C'est ainsi que les corporations perdaient précisément l'avantage qui avait été le premier objet de l'institution : le pouvoir de résister à l'arbitraire et aux exactions.

de tous les ouvriers qui sont allés y chercher de l'ouvrage. Voyez le Narrative of the condition of the manufacturing population, by Alcoe. Richmond, page i.

DES ARGUMENTS EN FAVEUR DES CORPORATIONS

Ces motifs , joints à l'intérêt qu'ont toujours les employés d'un gouvernement , à étendre leurs prérogatives et l'importance de leurs fonctions, ont toujours procuré une assez grande faveur aux restrictions de tout genre. Sous l'ancien régime français , on ne permit qu'à deux manufactures de fabriquer de la vaisselle plaquée d'argent, dans la crainte qu'on n'abusât de ce procédé pour faire de la fausse monnaie. Il en résulte que cette industrie demeura languissante et que ses produits restèrent chers, faute de concurrence et de perfectionnement ; elle finit par tomber tout à fait en France , tandis qu'elle prospéra en Angleterre où les profits qu'elle a procurés au pays, surpassent mille fois le faible tort qu'il peut avoir reçu de quelques pièces fausses , si (ce qui n'est pas prouvé) il y en a eu de fabriquées à l'ombre de ces manufactures.

Le même motif fit rejeter l'usage du balancier à vis , outil si puissant dans les arts. On en doit l'invention à un Français industriel du xv^e siècle , nommé Briois. Persécuté pour cette découverte , il fut obligé de se réfugier en Angleterre où l'on accueillit son invention et où maintenant elle est d'un grand usage. Un autre Français , nommé Warin , voulut en faire jouir la France au xvi^e siècle : il éprouva une persécution non moins absurde, à laquelle il aurait succombé s'il n'eût pas rencontré une protection puissante.

C'est par le moyen des corporations que le gouvernement était intervenu jusque dans les détails de la fabrication, et avait prescrit des méthodes qui eurent toujours pour effet de clouer l'art au

point où il se trouvait et d'interdire tout avancement. Un arrêt du conseil d'État du roi de France, rendu en 1671, ordonne , parmi d'autres dispositions , que les fabricants de papier ne pourront sortir les chiffons de leurs cuves avant qu'ils ne soient suffisamment pourris. Eh bien , messieurs, il est maintenant prouvé que la pourriture du chiffon est un procédé inepte qui non-seulement fait perdre le tiers ou le quart d'une matière première trop rare , mais nuit à la qualité du produit. Un règlement de Louis XIV a, pendant cent cinquante ans, fait commettre aux manufacturiers français une sottise dont les fabricants de papier de Hollande et d'Angleterre se sont depuis longtemps affranchis , au grand avantage de leurs produits et de leurs bourses.

Chaque fois que le gouvernement est tombé en de mauvaises mains et que l'intérêt général s'est trouvé sacrifié à l'intérêt privé , les ennemis des libertés publiques, pour faire des corporations et des maîtrises un instrument du pouvoir, les ont représentées comme des moyens d'ordre et de police. En effet, le gouvernement commande aux syndics des corporations , les syndics aux maîtres, les maîtres aux ouvriers, et cette

hiérarchie plaît aux esprits communs, hors d'état, pour l'ordinaire, de sentir que l'ordre le plus beau est celui qui naît de l'équilibre des intérêts , parce que rien ne tend à le troubler, et que si des dérangements surviennent , tout tend à reprendre sa place par la force même des choses , comme les blessures du corps humain qui ne demandent qu'à se cicatriser. Un ordre artificiel , au contraire , ne dure que par des moyens forcés et ne se rétablit jamais sans des injustices et des violences.

Lorsque l'on forme en régiments les différentes professions lucratives , qu'on leur nomme des officiers auxquels on donne une

force coactive et- qui font observer par leurs confrères les commandements qu'ils reçoivent d'un ministre , on crée un ordre , sans contredit ; mais cet ordre a-t-il pour fondement la justice et pour effet la prospérité de la nation ? Voilà la question.

Dans le militaire , un tel ordre est indispensable ; sans la discipline point de succès. Là, c'est la pensée d'un seul et le concours de tous pour un but unique qui donnent la victoire. Dans l'industrie , c'est tout le contraire ; les pensées sont multiples et les succès doivent être divers. C'est le gain et la fortune de chacun qui font le gain et la fortune du public ; les moyens sont multiples aussi et ne se présentent pas au son de la caisse ; ils varient selon l'espèce de la production , selon l'intelligence , les capitaux , la position de chaque marchand , de chaque manufacturier , de chaque ouvrier. C'est des efforts auxquels chacun se livre dans sa sphère , selon les projets dont il a conçu le plan , selon la manière dont il en poursuit l'exécution , que naît l'ordre général. Au milieu d'une libre concurrence, mieux un industriel défend ses intérêts privés , et mieux il sert la fortune nationale. Toute interposition d'une autorité nuit au but , qui est de produire , parce que nulle autorité ne peut s'y connaître aussi bien que les particuliers. Tout commandement est fatal parce qu'il ne peut jamais suppléer à l'intelligence des producteurs et qu'il gêne leurs mouvements qui sont leurs principaux moyens de succès.

Le rôle utile du magistrat se borne à empêcher que les efforts de l'un ne soient une atteinte aux droits de l'autre. Or c'est l'emploi des tribunaux de régler les droits respectifs , et ils sont toujours avertis par les plaintes de la partie lésée , lorsque d'ailleurs la justice est bien administrée. Toute autre police , toute autre influence ne saurait être exercée dans un bon but.

De ce que je vous ai fait sentir, messieurs , les mauvais effets des gênes apportées à l'exercice de l'industrie, en conclurez- vous qu'il faut les supprimer toutes? Vous auriez tort. Il ne convient pas à la société de

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE X

gêner une industrie innocente ; mais il est du devoir de l'autorité publique de soustraire la société à une action nuisible ; la sagesse conseille seulement de ne pas prendre des précautions qui seraient plus préjudiciables que le mal qu'on veut éviter. Un médecin , un apothicaire peuvent tuer un malade par le seul fait de leur ignorance. Le gouvernement à qui sont remis les intérêts de tous, doit à la société de prévenir ce malheur autant qu'il dépend de lui , en s'assurant par des examens publics de la capacité de ceux qui se désignent à la confiance du public.

Que l'on ne dise pas, dans l'intérêt de la liberté d'industrie , qu'un médecin ou un apothicaire qui auraient empoisonné plusieurs malades, ne trouveraient plus de pratiques. D'abord l'expérience des malades serait trop chèrement achetée si elle ne pouvait l'être que par la mort de beaucoup des personnes ; mais de plus , les causes des désastres qui arrivent à la santé, sont tellement obscures et compliquées, qu'il est aisé d'attribuer à la maladie les malheurs qui sont l'ouvrage du médecin. Les plus indignes charlatans ont beaucoup de moyens d'usurper une confiance que d'habiles praticiens n'obtiennent pas toujours. Ils peuvent faire de grands ravages avant d'être démasqués.

Si les règlements qui préservent le public des charlatans sont utiles dans un cas, dira-t-on, pourquoi ne le seraient-ils pas dans tous , quoiqu'à différents degrés? Je réponds que la nature et l'imminence du danger ne permettent pas de conclure d'un cas à l'autre. Lorsque le danger est grand et que la précaution a peu d'inconvénients, ces inconvénients sont aisément couverts par la sécurité qui en résulte. On épargnerait une dépense en ne plaçant point de garde-fous sur un pont ; mais la vie d'un seul homme tombant dans la rivière , serait un malheur qui surpasserait de beaucoup l'avantage de cette épargne. Le danger, au contraire , d'acheter une étoffe de mauvais teint lorsque l'on croit acheter une couleur solide , est trop peu de chose , pour motiver des précautions qui ont de graves inconvénients dans l'ordre social , et qui d'ailleurs ne garantissent pas du mal qu'on redoute.

Les règlements qui assujettissent à un poinçon l'or et l'argent que l'on met en vente , sont approuvés des partisans les plus prononcés de la liberté d'industrie.

(i) Le contrôle des matières d'or et d'argent, tel qu'il a été établi par la loi du 19 brumaire an vi (9 novembre 1797), est depuis longtemps l'objet des réclamations les plus vives et les plus fondées de la part des joailliers et des commerçants en général, et il est permis de penser qu'il y aurait avantage, à ce que les fabricants de bijouterie fussent laissés libres d'employer les métaux à tous les titres, avec un contrôle seulement facultatif. Le poinçonnage , comme il existe en France, n'a pour but réel que de constater une perception fiscale; il ne donne aucune garantie, puisqu'on n'est pas admis à y puiser un droit de

La vérification du titre est une opération délicate, hors de la portée de l'acheteur. La marque qui le certifie est dans l'intérêt

même du vendeur ; car on achèterait avec répugnance une pièce d'orfèvrerie qui laisserait de rincer tude sur son titre (i).

Les certificats donnés par l'autorité publique sont de même utiles quand ils ne sont pas obligatoires , parce qu'on est assuré dès lors que les frais et les embarras qu'ils occasionnent au producteur, ne surpassent pas le service qu'il en retire. Si je fabrique des draps dans une ville renommée pour ce genre de fabrication, il peut me convenir de réclamer le timbre de la ville ; alors la ville doit pouvoir s'assurer de la bonté de la fabrication , et refuser sa marque aux marchandises qui ne rempliraient pas les conditions exigées ; mais elle ne peut pas , avec justice , rendre ces conditions obligatoires ; elle ne peut pas forcer tous les fabricants de la même ville à s'y conformer.

Le fabricant qui imiterait un certificat d'origine , qui prendrait le nom d'un manufacturier accrédité, ou même décorerait son produit du nom d'une ville en réputation, se forgerait à lui-même un faux certificat et devrait être puni par des lois qui seraient bien faites et bien exécutées.

La loi doit aussi veiller à ce que l'industrie ne nuise pas à la salubrité de l'air, au repos , à la commodité même des citoyens. Elle y doit cependant mettre de l'indulgence ; car beaucoup de produits fort utiles à la société , sont d'une fabrication incommode pour le voisinage. — Il faut l'éloigner des lieux habités, dira-t-on. — Cela n'est pas toujours facile. D'abord un pays en grande prospérité , est habité partout ; et ensuite la nature de la fabrication ne laisse pas tout à fait libre sur le choix de la localité. La fabrique de l'ammoniaque , qui est très-incommode par son odeur, ne peut s'établir que là où se rencontrent beaucoup de débris animaux , et, par conséquent , à portée des grandes villes. On en

peut dire autant des tanneries. Il faut placer près des lieux habités les manufactures qui emploient beaucoup d'ouvriers , parce que ce n'est que là qu'on les trouve réunis, et qu'ils peuvent se loger et se nourrir à bon marché.

Il y a , messieurs , dans une active industrie , des inconvénients comme il y en a dans tout. Si vous

recours en justice pour le cas où le métal ne se trouverait pas au titre indiqué. Enfin les essais ne sont pas faits d'une manière assez précise pour qu'on y trouve un motif de sécurité plus grand que celui qui résulterait du choix judicieux que l'on pourrait faire de préférence d'un fabricant à un autre.

Les empreintes résultant de poinçons variés ne sauraient être connues et distinguées par les acheteurs, et l'obligation de ce poinçonnage présente en outre des inconvénients majeurs pour le commerce d'exportation.

{Noie de l'éditeur.)

DU SYSTÈME DE LA BALAIŒCE DU COMMERCE

2CÎ

voalez absolument vous préserver de ce qu'elle a d'incuQi-mode, il faut savoir vous priver d'une partie de ses avantages. Si vous voulez jouir de tous ses avantages , il faut supporter ce qu'elle a d'incommode , en rendant toutefois les inconvénients

supportables par toutes les précautions , tout le soin que suggère la prudence.

CHAPITRE XI

Du système de la balance du conuuerco.

Jusqu'à l'époque de la renaissance des arts en Europe, c'est-à-dire jusque vers le xvi^e siècle, les gouvernements des divers pays s'inquiétaient peu de la nature des retours que les commerçants recevaient de l'étranger. Les droits de sortie et d'entrée avaient un objet purement fiscal; c'étaient pour les gouvernements des moyens de lever des tributs , et rien de plus ; mais ensuite lorsque l'on s'aperçut que le commerce était une source de prospérité pour les nations et de puissance pour les gouvernements , on crut pouvoir l'exploiter plus à profit. Les publicistes, les hommes d'État , avant d'avoir suffisamment étudié la nature des richesses et ce qui les produit , crurent , avec le vulgaire , qu'on est riche parce qu'on a beaucoup d'argent, au lieu de comprendre que l'on a beaucoup d'argent parce qu'on est riche ; ils en tirèrent la conclusion qu'il ne s'agissait que de faire venir beaucoup de métaux précieux pour s'enrichir, tandis qu'il s'agit de s'enrichir d'abord ; car du moment qu'on est riche , on ne manque jamais de métaux précieux.

Tous leurs efforts en conséquence tendirent à tirer de l'étranger, non des valeurs supérieures à celles qu'on y envoyait , mais plus de métaux précieux qu'on ne lui en donnait. Ou crut parvenir à ce but en prohibant la sortie de l'or et de l'argent , et l'introduction des marchandises étrangères que l'on pouvait produire

dans le pays , présumant que si notre nation , par exemple, recevait des étrangers plus d'objets de consommation qu'elle en leur ne adressait, il faudrait inévitablement qu'elle payât ce surplus , ce solde , en numéraire. Quant aux marchandises que notre pays ne pouvait produire et qu'il fallait nécessairement tirer du dehors, on se contenta de les assujettir à des droits d'entrée plus ou moins forts qui devaient tendre, plus

(*) Botero, Antonio Serra et d'autres. Boléro naquit en 1540.J.Chappuys donna, en 1599, une traduction française de sa *Ragione di slalo*.

(2) Le système prohibitif ou exclusif peut se partager en plusieurs branches; telles sont les opinions qui soutiennent que l'État ne s'enrichit qu'en important de l'or et de l'argent et en exportant d'autres marchandises : c'est

ou moins, à réduire la somme des marchandises importées. Chaque État favorisa au contraire par des traités de commerce , par des primes d'exportation , l'envoi de ses produits au dehors. On présumait que l'étranger recevant de nos produits et ne pouvant , en raison des prohibitions , nous envoyer les siens en retour, serait forcé de payer les nôtres en or ou en argent.

Cette opinion mise en avant d'abord par des écrivains italiens (i), adoptée ensuite par tous les publicistes d'Angleterre et de France, se trouva généralement enseignée. On ne croyait pas qu'elle pût être attaquée. Watel , publiciste assez renommé , sans daigner s'appuyer d'aucun fait , d'aucune considération , écrivait : « Le conducteur de la nation doit veiller soigneuse- « ment à encourager le commerce avantageux à son c peuple et à restreindre celui qui est désavantageux. » Et soudain , sans exami-

ner autrement le fond des choses , il décide que « l'or et l'argent étant devenus « la commune mesure de toutes les choses commerciales- « cables , le commerce qui rapporte dans l'État , une « plus grande quantité de ces métaux qu'il n'en fait c sortir, est un commerce avantageux : et au contraire « celui-là est ruineux qui fait sortir plus d'or et d'ar- « gent qu'il n'en rapporte. L'habileté de ceux qui le € dirigent, consiste à faire pencher cette balance en faveur de la nation, o

De là un système de législation , fort contraire à la liberté des transactions commerciales , adopté partout, et que l'on peut nommer système de la balance du commerce (2).

L'opinion générale, celle même des hommes que l'on regardait comme les plus éclairés dans les matières commerciales, en était là, lorsque quelques écrivains français, ceux que nous avons déjà désignés par le nom d'économistes du xvm^e siècle, attaquèrent par la base , le système de la balance du commerce. Voulant découvrir la source des richesses, il fallut qu'ils examinassent de quoi les richesses se composent ; et ils n'eurent pas de peine à démontrer que beaucoup de choses tout au moins , sont des richesses, qui ne sont pas de l'or et de l'argent.

Cette semence devint féconde dans la tête du célèbre auteur de la Richesse des nations, qui prouva qu'une nation n'est pas intéressée à recevoir en paiement un objet préférablement à un autre; ou plutôt que, lorsqu'on la laisse libre de choisir, elle reçoit toujours l'objet qui lui procure le plus de profits ; qu'il n'est pas

le système de la balance du commerce ; ou bien en important des matières premières et en exportant des produits manufacturés; beaucoup de personnes pensent que la principale source de

la prospérité publique réside dans des colonies dépendantes ou dans de vastes compagnies de commerce privilégiées, etc. Les effets de tous ces différents systèmes seront examinés successivement.

possible qu'un pays étranger qui n'a point de mines , la paye en métaux précieux , et que les efforts que l'on fait dans ce but , n'aboutissent à rien , si ce n'est à restreindre , à détruire quelque-fois , des relations de commerce dont tout le monde aurait profité , et à renchérir les objets de consommation au détriment des consommateurs.

La doctrine de Smith est maintenant adoptée par tous ceux qui ont fait preuve de quelque capacité en économie politique, quelles que soient d'ailleurs les nuances d'opinions qui les divisent. Personne ne peut nier que le blé qui remplit nos greniers , le sucre et le coton qui garnissent nos magasins , soient des richesses ; personne, en conséquence, ne peut nier raisonnablement la possibilité d'acquérir des richesses autrement qu'en acquérant des métaux précieux. Ces vérités commencent même à influencer sur les mesures des gouvernements les plus éclairés, mais faiblement. Un certain nombre de gens défendent les préjugés parce qu'ils en vivent ; beaucoup d'autres, trop peu ou trop mal instruits pour être en état de porter un jugement par eux-mêmes , et pour s'apercevoir de quel côté sont les bonnes raisons , s'abstiennent de prêter au bon sens, l'appui du grand nombre ; enfin ceux qui gouvernent renoncent difficilement aux occasions de lever des contributions et d'exercer leur autorité. Ils ne font presque jamais un sacrifice, à moins d'y être contraints par la force , ou entraînés par l'opinion qui est une force aussi. On ne peut donc se flatter de voir les intérêts nationaux triompher com-

plètement des vieilles routines, que lorsque l'opinion publique sera assez éclairée pour qu'on ne puisse plus sans honte les défendre par des écrits ; et assez prononcée pour qu'on ne puisse plus , sans danger, les prendre pour règle dans la législation et dans l'administration des États (i).

Pour entendre les intérêts réciproques de deux nations qui commercent ensemble , il convient de se former une idée nette de la nature des relations commerciales qui peuvent s'établir entre elles. Ces relations consistent dans l'envoi qu'elles se font de leurs marchandises. On sait que chacune d'elles donne le nom d'exportation à l'acte qui fait sortir de chez elle des marchandises, et le nom d'importation à l'acte qui en fait entrer.

Ce peuvent être des négociants nos compatriotes qui sont les auteurs des exportations et des importa-

(i) Le système de la balance du commerce est aujourd'hui tellement tombé parmi les gens instruits, que j'ai été fortement critiqué, surtout par des écrivains anglais, pour m'être arrêté à le combattre. Ces critiques n'ont pas fait attention que, s'il est peu nécessaire de prêcher les gens convertis, il est fort nécessaire de ramener ceux qu'égarèrent les anciennes maximes; que les hommes qui parlent sans savoir, sont bien plus nombreux et quelquefois plus puissants que ceux qui savent; que plusieurs

CHAPITRE XI

tiens de marchandises de notre pays. Ce peuvent être aussi des négociants étrangers. De quelque nation que soit l'entrepreneur

d'une opération de commerce, une importation suppose toujours une exportation , et réciproquement. Si c'est un Français qui envoie des valeurs dans l'étranger, il faut bien , pour rentrer dans ses avances, qu'il fasse revenir des valeurs de l'étranger. Si c'est un étranger qui demande des marchandises françaises, il faut bien qu'il envoie en France des marchandises étrangères pour acquitter celles qu'il en a tirées. Nous pouvons donc sans inconvénient, et pour simplifier, représenter toute opération de ce genre , par un envoi et par des retours.

Les uns ou les autres peuvent se faire en lettres de change ; mais comme celui qui fait une traite sur un autre pays, a dû nécessairement, ou devra, pour faire les fonds de sa traite, y envoyer une valeur réelle, une chose pourvue de valeur par elle-même, on peut dire que les envois et les retours qui se font d'un pays dans l'autre , ont lieu en valeurs réelles. Les lettres de change ne servent qu'à transporter à une autre personne , le droit qu'avait le tireur sur des valeurs réelles déjà envoyées , ou qu'il doit envoyer.

Ces valeurs peuvent être soit des marchandises consommables, soit des métaux précieux, des monnaies qui sont bien des marchandises aussi , mais qui ne sont pas des objets de consommation , ou qui du moins sont d'une consommation excessivement lente.

C'est ici que commence la partie systématique de ce que l'on appelle la balance du commerce. Ses partisans croient qu'il est de l'intérêt d'une nation de recevoir en retour des métaux précieux , plutôt que toute autre marchandise. Pour apprécier cette opinion, il nous suffira d'examiner ce que peuvent y gagner les'différentes classes dont une nation se compose ; car il serait absurde

de penser qu'une nation pût faire un gain sans que personne y gagnât.

Observons donc d'abord quels avantages retirent de leur industrie , les hommes qui font le commerce extérieur; nous verrons ensuite quels sont les avantages qu'en retirent les autres classes de la société, et si l'importation des métaux précieux peut accroître ces avantages , ou leur exportation les diminuer. Nous chercherons ensuite si c'est un avantage pour une nation de posséder plus d'or et d'argent que la quantité de ces métaux que le commerce le plus libre entretient

écrivains qui ne manquent ni d'instruction, ni d'esprit, tels que MM. Ferrier, Vaublanc, Saint-Chamand, se sont faits les champions de la balance du commerce; et enfin que des conséquences importantes et nouvelles ont été tirées des saines doctrines : tels sont les développements que l'on verra plus loin , et d'où il résulte que tous les échanges se réduisent à des échanges en nature , et qu'il n'y a pas de balances plus favorables que celles qu'on a appelées défavorables jusqu'à présent.

DU SYSTÈME DE LA BALANCE DU COMMERCE

chez elle , et enfin si , en supposant que ce fût un avantage , il serait possible de l'obtenir.

Tout commerçant fait un gain lorsque la valeur des retours qu'il reçoit surpasse la valeur des envois qu'il a faits. Si en retour d'un envoi de cent mille francs que j'ai fait, je reçois une valeur

de 90 mille francs seulement , fût-elle en or, il est constant , il est avoué que je suis en perte de dix mille francs ; si je reçois des marchandises pour une valeur de cent dix mille francs , je gagne dix mille francs , quand même parmi ces marchandises il n'y aurait pas une once de métal précieux. Il n'est si mince négociant qui ne soit convaincu de la vérité de cette assertion : elle se prouve par son seul énoncé.

Ce qui est vrai d'un négociant est vrai de deux , de cent , de tous. Ceux qui gagnent reçoivent des retours supérieurs en valeur à leurs envois ; et comme on ne peut pas supposer que la majeure partie des négociants d'une nation fasse habituellement un commerce qui leur donnerait de la perte , on doit admettre que la valeur des importations est en tout pays supérieure à la valeur des exportations. Les importations surpassent même d'autant plus les exportations , que le commerce est plus lucratif.

On voudra savoir cependant si , tandis qu'un négociant qui a envoyé pour cent mille francs d'or ou d'argent, et qui a reçu pour cent dix mille francs de marchandises étrangères , a gagné , son pays , par cette opération , n'a pas fait une perte équivalente.

Pour se tranquilliser sur ce point , une observation bien simple suffira.

Un pays ne saurait perdre à moins que quelqu'un de ses habitants ne perde. Il est impossible de comprendre comment il se pourrait que personne en France ne fût lésé dans ses intérêts et que la France le fût. Voyons donc quelles personnes , ou quelles classes de personnes pourraient être lésées par une exportation de cent mille francs de numéraire.

Celui qui a fait cet envoi n'a pas perdu , nous venons de nous en convaincre ; mais celui qui lui a fourni la somme de numéraire, ne l'a-t-il point perdue? Nullement ; car sans doute ce dernier ne l'a donnée qu'en recevant des valeurs équivalentes et probablement des valeurs supérieures à son numéraire , car il n'aurait pas consenti à conclure une opération de commerce pour n'y rien gagner.

Seraient-ce les consommateurs français? Les personnes qui donnent leur argent pour acheter les marchandises étrangères importées, se trouveraient-elles victimes de cette importation ? Pas davantage. Chaque consommateur consacre une partie de ses revenus , de ses profits , quelle qu'en soit la source , à se procurer les objets de ses besoins. Lorsqu'un consom-

mateur, au lieu d'un objet d'origine française , achète un objet d'origine étrangère , c'est parce qu'il suppose que l'objet est moins cher, ou de meilleure qualité , ou plus joli ; c'est enfin parce que cet achat lui présente un échange plus avantageux. Une exportation du numéraire qui a eu pour objet de lui procurer cet avantage , ne blesse donc point ses intérêts. Son argent ne serait pas moins perdu pour lui dans le cas où il aurait acheté et consommé un produit de son pays.

C'est un commerce ruineux, ont dit les défenseurs de la balance du commerce , que celui que font les ouvriers lorsqu'ils portent leur argent au cabaret. On peut leur répondre que ce n'est pas au commerce étranger qu'ils font ici le procès ; mais à la consommation quelle qu'elle soit. Toutes les dépenses que nous faisons pour satisfaire nos besoins ou pour nos jouissances , diminuent nos richesses , cela n'est pas douteux ; mais ce n'est pas là la question qui nous occupe ici : c'est de savoir si, une fois que

l'on a résolu de satisfaire un besoin , il est plus désavantageux pour le consommateur de payer en argent à l'étranger l'objet dont il veut se servir, que de le payer en argent à l'un de ses compatriotes. Or il est évident que l'ouvrier ne se fait pas moins de tort en achetant au cabaret pour trois francs d'eau-de-vie indigène , que s'il achetait pour trois francs de rhum de la Jamaïque. Il fait un mauvais commerce , non parce qu'il donne de l'argent contre de la marchandise , mais parce qu'il donne une chose qui a de la valeur, le fruit de ses peines , pour avoir un produit qui ruine sa santé et compromet son repos par des querelles ; et il fait au contraire une action très-sage lorsqu'il emploie son argent à se procurer aussi bien qu'à sa famille , des vêtements propres, un logement confortable et des aliments salutaires, quand bien même une partie de ces objets devraient avoir été tirés de l'étranger.

On prétendra peut-être que les avantages d'une opération qui a fait sortir notre numéraire , sont obtenus aux dépens de nos producteurs ; et que ce que nous avons consommé de produits étrangers , sont autant de produits qu'ils auraient vendus si le numéraire sorti des poches de nos consommateurs et exporté par nos négociants , était resté dans le pays. Mais on oublie que l'or et l'argent que nous exportons, sont eux-mêmes des marchandises exotiques ; que nous ne saurions les acquérir sans donner à leur place des produits de notre sol et de notre industrie , et que l'on n'a pu faire venir cet argent du dehors, sans que nos producteurs aient vendu à l'étranger, pour une somme équivalente de leurs produits ; car on ne nous a pas donné pour rien le numéraire dont nous faisons nos achats.

Le fait est que nous ne pouvons rien acquérir au dehors, sans le payer par quelqu'un de nos produits,

même quand nous acquittons la chose en argent ; car l'or et l'argent que nous donnons en paiement, ne peuvent s'acquérir eux-mêmes qu'au moyen de nos produits. Dira-t-on que des achats faits en espèces , peuvent épuiser les métaux précieux que nous avons déjà en notre possession , et que nous conserverions sans cela ? Mais c'est ignorer les allures du commerce que de s'imaginer que l'on puisse , je ne dirai pas épuiser l'approvisionnement qui nous est nécessaire en métaux précieux , mais seulement le réduire un peu , sans en faire monter la valeur au-dessus de leur valeur dans l'étranger, et que , dans ce cas là , les spéculateurs perdraient à en exporter, tandis qu'au contraire ils gagneraient à en faire venir. L'intérêt personnel est donc une garantie infailible que les nations ont toujours tout autant de métaux précieux qu'il leur en faut. Nous aurons au reste l'occasion de revenir sur cet effet commercial.

Ces différentes classes de nos compatriotes embrassent toute la nation. Si aucune d'elles n'est en perte à l'occasion de l'achat que nous faisons de marchandises étrangères , même quand nous les payons en métaux précieux , comment la nation pourrait-elle être en perte ? Le négociant qui envoie de l'argent et qui a fait venir des marchandises de Russie ou de l'Inde , n'y a pas perdu ; celui qui a procuré l'argent envoyé , ne l'a pas perdu non plus ; le consommateur des mousselines n'en est pas plus pauvre que s'il avait consommé pour la même valeur du vin de Champagne qui est indigène ; enfin le producteur de vin de Champagne lui-même n'y perd rien , puisque c'est avec son vin que la France a acquis ,

ou qu'elle acquerra l'argent qu'elle juge à propos d'expédier au dehors (i).

Ce qui a beaucoup accrédité le préjugé qu'il est plus avantageux pour une nation de recevoir de l'étranger de l'argent plutôt que de la marchandise, est la comparaison si facile et si fautive, qu'on a faite d'une nation avec un marchand en boutique, lequel a véritablement des motifs pour donner la préférence à l'argent.

On n'a pas fait attention qu'entre une nation et un marchand, il y a cette différence que le marchand est »in être unique, qui fait un certain commerce et qui n'en fait pas plusieurs. Si vous lui offrez des assiettes en échange de ses bas de soie, que voulez-vous qu'il fasse de vos assiettes? Il n'est pas marchand de faïence; il n'est pas connu pour en vendre; il n'est pas au fait de ce commerce; il le ferait avec désavantage. C'est tout autre chose dans une nation. Elle renferme des

(i) Si l'argent exporté nous a été procuré par des exportations déjà faites, son envoi tend à en faire hausser la valeur relative, et par conséquent détermine de nouvelles importations» de métaux précieux, contre des produits

QUATRIÈME PARTIE. ~ CHAPITRE XI

négociants en tous les genres. Quand ils font venir des marchandises de l'étranger, ce n'est point un paiement qu'ils reçoivent: c'est une spéculation qu'ils font; il sont marchands de la chose qu'ils reçoivent; loin d'être pour eux un fardeau, elle est la source de leurs profits.

Il est bien vrai que lorsqu'un marché se conclut , on regarde celui qui fournit sa marchandise comme plus heureux que celui qui fournit son argent , même alors que celui-ci ne paye la marchandise que ce qu'elle vaut. L'argent , surtout lorsqu'il est frappé en monnaie , a sur toute autre valeur cet avantage pour celui qui le reçoit , qu'il lui procure par un seul échange tout ce qu'il peut désirer ; tandis qu'avec tout autre produit, même en supposant la valeur de ce produit égale à celle de la somme d'argent, il faut pour atteindre le même but , deux échanges. L'homme qui produit du blé et qui veut pour son blé se procurer des étoffes , est obligé de vendre son blé d'abord (ce qui est un échange), et ensuite d'acheter des étoffes (ce qui est un autre échange).

Mais on a tort d'appliquer ce raisonnement aux opérations des négociants. Leur métier , à eux, est de faire des échanges. Loin de les redouter , ils les cherchent. Quand un marchand de meubles va dans une vente , il se regarde comme très-heureux de troquer son argent contre des meubles. De même, quand un négociant consent à recevoir de l'étranger une certaine quantité de marchandise en échange d'une certaine quantité d'argent , on peut être certain que cette marchandise , avec tous ses avantages , est aussi précieuse pour lui que l'argent avec tous les siens.

Cet avantage de vendre ses produits pour de l'argent, est si bien réduit à sa juste valeur par les marchands, que celui auquel on offre un sou seulement au-dessous du prix que vaut sa marchandise ne la vend pas. Si la vente pour de l'argent était toujours un avantage, il vendrait à tout prix.

Une des raisons qui font encore que les hommes , surtout quand ils ne sont pas dans le commerce, cherchent dans une affaire quelconque à recevoir de l'argent préférablement à tout

autre produit , c'est qu'en recevant une somme ils savent mieux quelle valeur ils reçoivent que lorsqu'on leur présente tout autre objet. L'idée de cent francs rappelle sur-le-champ à mon esprit les quantités de chaque chose que je peux acquérir pour cent francs. Lorsqu'on me paye cent francs en numéraire , je risque donc moins d'être trompé sur la valeur de ce paiement, que si l'on me donnait cinq hectolitres de blé, quoique par supposition ce blé valût tout autant.

français qui occuperont nos fonds productifs aussi bien que si c'étaient nos produits indigènes ([ue l'on eût consommés au lieu de produits étrangers.

DES MÉTAUX ET DES MARCHANDISES

Mais lorsqu'il est question de commerce, l'exacte appréciation de la valeur d'une marchandise est aussi facile que celle d'une somme d'argent. Les nations font ensemble des affaires par leurs négociants ; or qui dit un négociant, dit un calculateur qui sait bien la valeur de chacune des choses qu'il fait acheter , qui se connaît dans les qualités des marchandises , qui en balance les divers prix courants , et qui préfère celle qui lui assure le plus de gain.

Enfin ceux qui mettent un si haut prix à l'or et à l'argent considérés comme moyens d'échange , ne font pas attention qu'ils ne sont une richesse que par la facilité qu'ils donnent à leurs possesseurs , de se procurer les objets qu'ils veulent avoir ; et qu'une nation qui veut avoir un certain produit n'éprouve aucun tort

lorsqu'elle obtient directement la même quantité de ce produit , au lieu d'obtenir l'argent nécessaire pour Tacheter.

Ceci nous conduit à examiner s'il n'y a pas dans l'argent, considéré commercialement , quelque qualité spéciale qui , à égalité de valeur , doive la faire préférer à une autre sorte de marchandise.

CHAPITRE XII

S'il est avantageux pour un pays de posséder des métaux précieux préférablement à toute autre marchandise.

Les partisans de la balance du commerce pourront convenir que les paiements en espèces que nous fait l'étranger, ne constituent pas pour notre nation un commerce qui rende plus de bénéfice que celui par lequel on importe des marchandises ; mais ils soutiendront que les paiements en métaux précieux sont désirables en ce qu'ils multiplient chez nous une espèce de marchandise qui est d'un plus grand service qu'aucune autre , et dont l'abondance constitue à un plus haut degré la richesse et la prospérité intérieure de la nation. Et si on les force à s'expliquer sur la prééminence de l'or et de l'argent , et sur les services supérieurs qu'on en tire , ils vous diront que chez une nation qui en possède abondamment, chacun a plus de moyens d'acheter ce qu'il désire , que les marchands vendent plus facilement leurs produits ; que l'abondance du numéraire est une abondance de capital, et que ce capital est le plus solide et le plus durable de tous.

Ces assertions n'ont quelque apparence de fondement qu'à la faveur du vague de l'expression , et seu-

(i) C'est avec regret que l'on retrouve dans le livre d'Adam Smith, où il y a si peu d'erreurs, celle qui regarde

lement pour ceux qui connaissent imparfaitement la nature des choses.

Sans doute un homme qui a beaucoup d'argent achète plus de choses que celui qui en a peu , et par conséquent se procure plus de jouissances et favorise plus les marchands , que celui qui n'a pas la bourse bien garnie ; mais c'est la grandeur du revenu des consommateurs qui leur procure beaucoup d'argent ; or les prohibitions ne sont pas ce qui augmente leurs revenus. Ce sont leurs profits , et leurs profits naissent de l'activité de leur industrie qui ne se développe jamais mieux qu'avec la liberté. Les ventes des marchands qui habitent l'Espagne ont été en déclinant durant tout le temps où l'Espagne a eu la récolte exclusive de l'argent du nouveau monde; et pendant les vingt années que le papier-monnaie de la Grande- Bretagne a fait fuir ses métaux précieux (de 1798 à 1818), ses ventes ont doublé.

Lorsque l'argent est abondant , un marchand obtiendra , à la vérité , six francs d'un produit qui dans un autre lieu ne se vendra que cinq francs ; mais il n'en sera pas plus avancé, puisqu'il sera obligé lui-même de payer six francs ce qu'il aurait acheté pour cinq.

Le nombre et l'importance des achats chez un peuple , tiennent à d'autres causes ; ils dépendent , je le répète , de l'importance des revenus , et l'importance des revenus dépend de la

quantité des terres qui sont en culture , de l'industrie et de l'activité de la nation, de l'étendue du capital de chaque citoyen , etc.

On pensera peut-être qu'en augmentant le numéraire on augmente les capitaux de la nation?

Non , messieurs , les capitaux d'une nation sont tout autre chose que son numéraire. Ils peuvent être considérables avec peu de numéraire ; et l'on peut avoir beaucoup de numéraire et peu de capitaux. En étudiant la nature et les fonctions des capitaux , vous avez vu qu'ils se composent de la valeur des marchandises qui sont la matière sur laquelle s'exerce l'industrie , vous avez vu qu'ils se composent encore de la valeur des instruments qu'elle emploie : machines, bâtiments et usines , choses qui ne sont point de l'or et de l'argent. Il y a aussi une partie du numéraire national qui fait partie des capitaux : c'est cette partie que l'on a accumulée pour l'employer lucrativement : ou celle qui étant le fruit d'une affaire terminée , n'attend que l'occasion d'être placée dans une nouvelle affaire. Mais vous avez vu en même temps que le numéraire qui provient d'un profit, d'une portion de revenu , et que l'on destine à une consommation non productive, ne fait partie d'aucun capital (i).

Lors donc que le numéraire que l'on tire du dehors,
les monnaies comme faisant toujours partie du capital national. Voyez le chap. I^{er} de son IV^e livre.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XII

irait se ranger clans les capitaux de la nation , il ne serait qu'un changement de forme pour cette portion de capital et ne constituerait pas une augmentation. On ne peut nier que le fonds de commerce d'un négociant , et par conséquent les sucres , par exemple , qu'il a dans ses magasins , ne fassent partie des capitaux d'une nation; cependant quand à la suite d'une opération de commerce , il reçoit pour vingt mille francs de sucre , on ne dit pas que son capital est augmenté de vingt mille francs. Il a changé une valeur capitale qui était en blé , peut-être , contre une valeur en sucre ; et s'il a fait un bénéfice sur cette opération, ce bénéfice a fait partie de ses revenus , non de ses capitaux.

De même si après avoir fait un envoi de marchandises dans l'étranger , il en reçoit les retours en écus, ces écus sont un changement de forme subie par son capital , et non un nouveau capital qu'il a reçu.

Que devons-nous conclure de ces vérités de fait? Que l'on peut importer du numéraire sans augmenter la somme des capitaux du pays , tout comme on peut en exporter sans la diminuer. Quand un fermier m'apporte le loyer de sa ferme , comme ces écus ne sont point une portion de mon capital ni celui de personne, si je les emploie à faire un voyage en Italie , si conséquemment je les emporte dans l'étranger , par cette action je ne fais sortir de mon pays aucune portion de son capital ; il n'y a pas dans mon pays , ni ailleurs, une seule entreprise industrielle dont le capital se trouve par là diminué d'un écu (i).

D'un autre côté , si j'ai des fonds placés dans les emprunts d'Angleterre , et si j'en fais venir les intérêts en or pour employer

cet or en objets de consommation à mon usage et à celui de ma famille, le capital de mon pays ne sera pas augmenté le moins du monde par cette importation ; la somme auparavant employée en France comme instrument de production , ne sera pas plus grande qu'elle n'était (2).

Les capitaux vont, viennent d'un pays dans un autre ; mais c'est beaucoup plus sous d'autres formes que sous celle de métaux précieux. Lorsque j'envoie des soieries en Amérique , j'y envoie une portion de

(i) Il n'est question ici que d'un voyage accidentel et qui ne fait aucun tort aux améliorations foncières. Je ne prétends point excuser les Anglais qui tirent habituellement leurs revenus d'Irlande, et dépouillent ce malheureux pays comme fait une taxe de guerre, c'est-à-dire par des exportations qui n'entraînent pas de retours. Ces exportations, d'ailleurs, ont lieu en marchandises, en blé, bien plutôt qu'en argent. Il est fâcheux que M. Macculloch, en défendant les absentes, ait blessé tout à la fois les principes d'une saine politique et ceux d'une saine économie politique.

(2) On peut dire que l'or que j'ai fait venir d'Angleterre pour subvenir à mes consommations et que j'emploie à des achats, rembourse au producteur qui me vend, une partie de ses avances et devient par là une portion de son

mon capital ; lorsque je me fais adresser en retour des tabacs, j'en fais revenir ce même capital accru par des profits , ou diminué par des pertes.

On n'est pas mieux fondé à représenter les capitaux qu'une nation possède en écus , comme préférables en ce qu'ils sont plus solides, plus durables, que sous toute autre forme : tandis ,

ajoute-t-on , que toutes les autres marchandises sont consommables , qu'elles disparaissent toutes plus ou moins promptement , l'or et l'argent ne dépérissent pas ; ils servent éternellement et se multiplient par la circulation.

Un tel langage, messieurs, est tout à fait en arrière de l'état actuel de nos connaissances économiques. Il est de l'essence des capitaux, non d'être inconsommable, mais au contraire de se consommer. Ils ne peuvent servir qu'en se consommant sous une forme, pour reparaître sous une autre ; et même plus la consommation en est prompte, et moins longtemps on en perd l'intérêt. Aussi quand on a une portion de capital en argent, cherche-t-on à la transformer le plus tôt possible en une marchandise consommable , ou en main-d'œuvre qui est aussi une denrée consommable. Tant qu'un capital reste en écus, il peut être destiné à faire des avances à la production , mais il n'en fait point encore ; pour devenir utile , il faut qu'on le troque contre des objets de consommation. Un système qui s'y opposerait , ferait l'office d'un imbécile ami qui dirait à un commerçant : « N'allez pas vous aviser de d'acheter les marchandises objets de votre commerce. Gardez-vous de vous séparer de vos écus , < substance solide et durable , et de les donner contre « des produits périssables. Du reste , servez-vous-en de bon en famille. >

Et si cet ami était le gouvernement , s'il avait la force en main ; s'il empêchait les négociants du pays de faire leur métier pour les empêcher de perdre leurs capitaux; si, par intérêt pour les consommateurs, il leur défendait de consommer ce qu'ils préfèrent et ce qui leur coûte moins... Je m'arrête, de peur de le trouver trop ridicule.

Un employé dans les douanes qui a fait un livre d'économie politique en faveur des douanes a dit :

capital. Mais par cela même que c'est le remboursement d'une avance, ce n'est point une avance nouvelle, un nouveau capital. Le capital de ce producteur existait en marchandises; il est par ce fait transformé eu argent, demain il le sera en de nouvelles marchandises. Pour qu'il soit augmenté, il faut que le même producteur fasse de nouvelles épargnes sur ses pVolits, et qu'il ajoute ces épargnes à son capital. Or il peut épargner aussi bien, soit que je le paye en or ou que je le paye en marchandises; c'est-à-dire qu'il pourrait faire les mêmes épargnes dans le cas où, au lieu de faire venir mes revenus en or, je les eusse fait venir en drogues de teinture, et que j'eusse payé mon producteur en ces drogues qu'il aurait employées à teindre ses étoffes.

LA BALANCE DU COMMERCE SE PROPOSE UN RÉSULTAT IMPOSSIBLE

« Si une ville de France envoie annuellement à € une ville d'Angleterre pour quatre millions de pro- « duits, et que la ville anglaise lui en envoie pour i quatre millions 200,000 francs, il est clair que la € ville française perdra chaque année une partie de « son capital, verra diminuer de plus en plus ses f moyens de travail, jusqu'à ce que, épuisée de numét raire, elle renonce forcément à tout commerce, à « toute industrie, tandis que sa rivale doublera ses i capitaux, pourra produire à elle seule pour huit t millions de marchandises, et s'ouvrir de nouveaux f débouchés

avec d'autres villes de l'Europe. Tels I sont les effets d'une balance défavorable. . . >

Vous voyez , messieurs , qu'il y a là confusion de numéraire et de capital.

€ Le raisonnement est le même pour deux nations, > poursuit cet auteur, t mais beaucoup plus fort , parce t qu'il serait impossible que de deux villes qui com- « mercent ensemble , l'une épuisât l'autre , à moins c que celle-ci ne poussât l'imprévoyance jusqu'à la « folie ; tandis qu'il est très-concevable qu'une na- « lion devenue tributaire d'une nation rivale, finisse « par être absolument dépouillée de son numéraire, « et réduite à l'impossibilité de continuer aucun « échange (i). »

Vous avez vu, messieurs, qu'en admettant ce cas extrême comme possible , la nation ne serait pas dépouillée , et qu'elle serait au contraire devenue plus riche si elle avait reçu en marchandises une valeur supérieure à celle qu'elle aurait envoyée en numéraire. Mais dans ce cas même, tout inadmissible qu'il est , une nation tout à fait dépourvue de métaux précieux , pourrait encore subvenir dans l'intérieur aux besoins de ses échanges par une monnaie fictive, comme un papier-monnaie, et sans que la somme de ses capitaux fût en rien diminuée. On en a vu des exemples, mais ils n'étaient point l'effet des transactions commerciales ordinaires ; ils étaient dus à l'introduction d'un papier-monnaie , et le numéraire qui avait été exporté avait indubitablement amené en retour des valeurs équivalentes.

Il faut être complètement rassuré sur ces ruines réciproques des nations par le commerce. Les nations peuvent se ruiner mutuellement par la guerre , jamais par les communications paci-

fiques et volontaires. Les craintes d'un commerce ruineux, de tributs imposés à nos consommateurs par l'industrie étrangère, sont des craintes sans nul fondement. L'étranger vous impose un tribut quand il est assez fort pour l'exiger gratuitement , ou que vous êtes assez faible pour le payer de même. Votre gouvernement, s'il est peu éclairé,

(i) Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce, pages 314 et 316.

peut faire des pertes constamment répétées en traitant avec l'étranger, parce qu'il peut les puiser de nouveau, chaque année, dans la poche des contribuables; mais vos négociants ne peuvent vous ruiner par des transactions librement consenties de part et d'autre. U y a sans doute parmi eux des victimes de la fraude ou de leurs propres imprudences ; mais ce sont là des cas exceptionnels , toujours plus que balancés par les profits généraux du commerce. La masse d'une nation n'est jamais victime que de la fraude ou de l'imprudence de ceux qui la gouvernent.

Je n'aurais pas cité l'écrivain dont je viens de vous parler, qui ne fait que reproduire les opinions professées depuis deux cents ans par tous les auteurs , par tous les administrateurs qui ont fait des livres et des règlements sur le commerce , si celui-ci n'avait écrit postérieurement à Adam Smith , après avoir, à ce qu'il prétend , étudié son ouvrage ; comme pour nous montrer que des préjugés absurdes ne sont jamais renversés du premier coup par un livre , quelque sensé , quelque concluant qu'il soit.

CHAPITRE XIII

Que le système de la balance du commerce se propose un résultat impossible.

Nous avons vu que , sous quelque point de vue que l'on veuille envisager la question , l'importation de l'or et de l'argent n'a rien de plus désirable pour une nation , que l'importation de toute autre marchandise. Maintenant nous allons nous convaincre que , quelle que soit sa législation , un pays reçoit toujours tout l'or et l'argent qui lui sont nécessaires ; qu'il n'en reçoit jamais au delà de cette quantité ; conséquemment que les lois et les mesures de l'administration qui ont pour objet d'en favoriser l'introduction, ne vont point à leur but , et ne tendent qu'à priver un peuple, d'une partie des heureux effets qui résultent de l'activité de son commerce avec les autres nations.

Les métaux précieux sont propres à divers usages. On en fait des monnaies ; on en fait de la vaisselle et des bijoux ; conséquemment les hommes y mettent un certain prix, ils les recherchent ; ils donnent pour les avoir, une certaine quantité des produits qu'ils ont obtenus de leurs travaux , de leurs capitaux et de leurs terres. Il en résulte qu'en tout pays il y a une certaine quantité d'or et d'argent demandée au prix où les portent leurs frais de production {•i). Si les frais au moyen desquels on

(2) Voyez partie II , chap. 7 de ce Cours : Du fondement de la valeur des monnaies.

les extrait de la mine et on les apporte dans notre pays sont considérables, nous en demandons moins. La valeur monétaire qui nous est nécessaire est complétée alors avec une moins

grande quantité de métal ; la vaisselle et les bijoux sont à la portée d'un moins grand nombre de fortunes ; on n'en fait pas tant d'usage. A égalité de frais de production, il nous faut d'autant plus d'argent, que notre industrie est plus active , nos capitaux plus considérables , notre population plus nombreuse. Si au contraire notre industrie décline, si nous faisons moins de ces échanges qui réclament l'entremise des monnaies, si, par suite, chacun perd une partie de son aisance et cherche à vendre une partie de son argenterie et de ses bijoux , il se manifestera une sorte de surabondance de métaux précieux ; ils seront plus offerts et moins recherchés ; ils baisseront de prix (i).

D'autres pays peuvent se trouver dans une situation analogue ou contraire, et avoir tantôt plus, tantôt moins de métaux précieux que n'en réclament leurs besoins. Leur valeur éprouve par conséquent des fluctuations. Elle monte dans les pays qui en demandent ; elle baisse dans les autres. La valeur des métaux précieux est haute quand le prix en or ou en argent de toutes les autres marchandises est bas. Les personnes qui ont à vendre de ces dernières , se contentent d'en recevoir une moindre quantité d'argent quand la valeur de l'argent est élevée. Mais on n'en peut déduire qu'une appréciation vague; car chacune des autres marchandises peut subir , et subit en effet , de perpétuelles variations dans sa propre valeur.

Les négociants ont une règle plus sûre pour juger de la différence qui se trouve dans la valeur de l'argent d'un pays à l'autre ; c'est le cours du change. A Paris, le cours du change d'Amsterdam exprime la quantité d'argent que l'on paye dans la première de ces villes , pour acheter une somme payable dans la seconde. S'il me suffit de donner à Paris cent onces d'argent pour acquérir

une lettre de change qui me vaudra cent cinq onces d'argent à Amsterdam, je suis assuré que l'argent vaut en Hollande cinq pour cent de moins qu'en France. On sait , par expérience , quels sont les frais de transport de l'argent d'Amsterdam à Pai-is ; on sait la valeur du risque que court une somme en faisant ce trajet ; et si ces frais sont un peu moindres que le profit qui résulte de cette importation d'argent , on peut être certain que la spéculation en sera faite. Nulle mar-

(1) Le prix des métaux précieux signifie littéralement la quantité de monnaie qu'on est obligé de donner pour acquérir une certaine quantité d'argent; et il peut paraître superflu que l'on mesure une quantité de métal par une quantité du incme métal. Aussi ce mot prix est employé ici pour se conformer au terme usité dans l'usage ordinaire pour caractériser un achat. Dans le fait, c'est avec de

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIX

chandise ne brave plus aisément les efforts que l'on tente pour arrêter sa marche : elle a beaucoup de valeur sous un petit volume : elle ne craint ni l'humidité , ni la sécheresse : elle se divise en aussi petites portions qu'on veut , ne coule pas comme les liquides et ne se corrompt jamais. Nulle contrebande n'était plus constante ni plus facile que celle qui faisait passer autrefois des piastres d'Espagne en France ; et une enquête du parlement d'Angleterre a constaté que de Londres à Hambourg , les frais de transport de l'or , et le risque , plus dispendieux encore , qu'il y

avait à franchir les frontières les mieux gardées de l'Europe , n'ont jamais excédé 7 à 8 pour cent.

Tel est le motif, Vunique motif, qui fait voyager les métaux précieux d'un pays dans un autre : on les porte toujours d'un endroit où ils valent moins, h. un endroit où ils valent plus : et comme ils ne valent moins dans un endroit que parce qu'ils y surabondent , comme ils ne valent plus dans un autre que parce qu'ils y manquent , le commerce tend toujours à fournir à chaque pays , en métaux précieux comme en autre chose , toute la quantité qui lui est nécessaire.

Outre la facilité du transport et de la contrebande , il y a d'autres raisons pour que le moindre besoin qu'une nation éprouve de métaux précieux , soit trèspromptement satisfait. Ces métaux ne sont pas des denrées de prompt consommation comme beaucoup d'autres. Le sucre que l'on a importé l'année dernière n'existe plus cette année-ci, du moins en grande partie. Il faut chaque année que nous renouvel lions la provision que nous en avons. Il n'en est pas ainsi des métaux précieux. Nous nous servons encore, sous d'autres formes et sauf une bien légère déperdition, de la provision dont se servaient nos pères , et la nôtre servira à nos enfants. C'est une marchandise qui s'use peu par la consommation et que le temps ne détériore pas. Chaque famille conserve avec soin la portion qui ne sert pas de monnaie ; et quant à la portion qui sert de monnaie, elle ne fait que changer de mains et demeure dans la circulation. La France n'a donc besoin chaque année de recevoir en métaux précieux qu'un supplément nécessaire pour remplacer la déperdition d'une année , et , s'il y a lieu , une légère addition pour satisfaire à cette augmentation de numéraire, de vaisselle et de bijoux , suite ordinaire des

progrès de la production et de l'opulence Par des causes que j'ai remarquées ailleurs (2), ces progrès sont lents de leur

la marchandise qu'on achète l'argent des mines, et quand je dis que l'argent coûte moins, j'entends qu'une once d'argent qu'on peut obtenir avec la même quantité de marchandise qui coûte six francs, est moins chère qu'une once d'argent qu'on ne peut obtenir qu'au moyen d'une quantité de marchandise qui coûte sept francs. (2) Partie 1^{re} chap. 13.

LA BALANCE DU COMMERCE SE PROPOSE UN RÉSULTAT IMPOSSIBLE

nature ; une assez petite quantité d'or et d'argent suffit chaque année aux nouveaux besoins d'une nation même qui prospère (i).

Du moment que la quantité de métaux précieux que possède une nation , suffit à ses besoins , et à plus forte raison, quand elle les excède, personne n'en fait venir, personne ne lui en adresse , car ces métaux n'ont pas alors une valeur supérieure à celle qu'ils ont ailleurs ; ils en ont une moindre peut-être , et l'on perdrait à en importer. Les lois peuvent bien empêcher les négociants d'exécuter une opération de commerce qui leur donnerait du bénéfice , mais elles sont impuissantes pour les obliger à entreprendre celle qui ne peut que leur occasionner de la perte.

Tenez donc pour assuré que lorsqu'un pays a les métaux précieux qu'il lui convient d'avoir au prix où les ont portés et leurs frais de production et la concurrence des autres nations, on ne lui en apporte plus. Les partisans de la balance du commerce

veulent à la fois deux effets contradictoires et dont l'un exclut l'autre. Ils veulent que , dans notre pays , les métaux précieux soient plus abondants, et par conséquent moins précieux que chez nos voisins ; et ils veulent qu'on nous en apporte de chez nos voisins , c'est-à-dire qu'on les achète chèrement pour les revendre à bon marché. Si leurs lois réussissaient à faire entrer de l'or et de l'argent, elles en aviliraient le prix, ce qui les ferait réexporter : ils manqueraient donc leur but. Si leurs lois ne déterminaient point d'importation d'or et d'argent , elles seraient inefficaces ; et ils manqueraient encore leur but.

La seule cause qui puisse occasionner une importation constante de métaux précieux, est une augmentation constante de prospérité intérieure. Cette importation est un effet de l'opulence et n'en est pas la cause. Soyez riches , et vous ne manquerez de rien, ni de denrées, ni d'argent. Soyez pauvres, et vous manquerez de tout. Or, quelles sont les principales sources de la richesse de la nation ? Vous les connaissez, messieurs, c'est surtout l'industrie agricole et manufacturière ; c'est le commerce de l'intérieur ; de sorte que c'est principalement notre état interne quand il est prospère , qui nous procure de l'or et de l'argent. Le plus léger besoin en élève le prix ; et du

(i) Si des circonstances rares, comme la suppression d'un papier-monnaie, qui oblige de recourir tout à coup à la monnaie métallique, élève accidentellement le prix du métal, cet effet, prévu dans plusieurs des considérations précédentes, cesse avec la cause passagère qui l'a produit; elle commerce des métaux reprend sa marche accoutumée.

(9) Les exportations forcées sont elles-mêmes contraires à l'importation des métaux. Bonaparte s'est beaucoup vanté d'avoir

obligé les Français et les neutres qui pendant son règne entretenaient les relations commerciales de la France avec l'étranger, à exporter sur leurs navires des mar-

moment que ce prix excède celui qu'il a dans l'étranger, le plus puissant de tous les motifs, l'intérêt personnel défend qu'on nous en ôte, et commande qu'on nous en apporte. Petits et grands , amis et ennemis , conspirent dans le même but. La crainte d'être épuisée d'or et d'argent est pour une nation la plus puérile de toutes les craintes , et les mesures que cette crainte puérile a suggérées , ont été directement contre leur but ; car notre commerce extérieur est une industrie aussi et contribue pour sa part à notre prospérité intérieure, tout ce qui le gêne, tout ce qui ressemble aux douanes , aux prohibitions , étant contraire au développement de notre prospérité intérieure, est contraire à l'importation des métaux précieux (i).

On ne voit d'ailleurs , ni dans les prohibitions dont nous frappons les marchandises étrangères , ni dans les sacrifices auxquels nous nous condamnons pour favoriser l'exportation de nos produits, rien qui puisse ajouter aux besoins que nous avons de métaux précieux ; rien , par conséquent, qui puisse ajouter à leur valeur et en déterminer l'introduction.

Si nos exportations de marchandises ne font pas rentrer de métaux précieux , comment l'étranger s'acquitte-t-il donc envers nous des marchandises que nous lui envoyons? En produits de son sol et de son industrie susceptibles d'être consommés, parce que des objets de consommation (ou du moins d'une consommation plus rapide que celle de l'or et de l'argent), en se détruisant chez nous à mesure qu'on nous les apporte, et par l'usage que nous en faisons, ne surabondent pas nécessairement, et leur prix

ne s'avilit pas à mesure qu'on les importe. D'un autre côté , comme ces fruits de l'industrie étrangère se reproduisent aux moindres frais possibles dans le pays qui les produit , leur extraction rapide n'y occasionne pas une hausse qui en écarte les spéculateurs. Demandons à l'Italie de l'huile , elle nous en fournira à meilleur marché qu'aucun autre pays : son climat y est propre. Demandons-lui de l'huile tous les ans ; le prix de cette denrée ne s'élèvera pas , car il s'en produit tous les ans. Demandons-en une plus forte quantité que de coutume ; l'Italie pourra toujours la fournir au même prix ou à peu près , car sa production augmentera avec notre demande. Mais deman-

chandises de France pour une valeur égale à celle de leurs importations. On sait que l'on chargeait ainsi des marchandises invendables à l'étranger. Il fallait les jeter h la mer en sortant du port, et cette perte, qui augmentait les frais de ce commerce, était supportée par les consommateurs français qui payaient les denrées étrangères en proportion des frais de tous genres qu'il fallait faire pour les leur amener. En nuisant de cette manière à la prospérité intérieure de la France, il déterminait chez elle un moindre besoin , et par conséquent une moindre importation de métaux précieux.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIII

dons à l'Italie de l'argent , nous en ferons hausser la valeur, car elle n'en produit pas. Demandons-en tous les ans, l'argent en Italie haussera davantage. Il sera impossible d'en faire venir sans perte. Et si noire gouvernement ne souffre pas que nous rece-

vions autre chose, si nous sommes forcés de nous passer des produits de l'Italie, il faudra que l'Italie se passe des nôtres , et ce système aura réussi à priver les deux peuples , de relations commerciales qui leur eussent été mutuellement profitables.

Quand les besoins que nous avons de métaux précieux augmentent , notre intérêt est de les acquérir au meilleur marché possible, et par conséquent de les demander, directement ou indirectement, de préférence aux pays qui les produisent , comme le Mexique ou le Pérou ; si l'on nous oblige à les demander dans le commerce que nous faisons avec la Hollande ou l'Allemagne, ils ne peuvent, par l'intermédiaire de ces pays , nous parvenir que chargés de nouveaux frais. Ce qu'il nous convient de demander à l'Allemagne , ce sont les produits de l'Allemagne , à l'Italie les produits de l'Italie , et ainsi des autres.

C'est aussi en définitive de cette manière que l'événement arrive. Nulle contrée ne peut fournir aux autres d'une manière constante , autre chose que ses produits. Les marchandises sont payées par des marchandises ; et comme, ainsi que nous l'avons vu (i), il faut, pour que les commerçants trouvent leur compte à faire le commerce , que les importations surpassent en valeur les exportations, nous recevons toujours du dehors, en marchandises, une valeur supérieure à celle que nous y avons envoyée. C'est ce que l'on a fort ridiculement appelé jusqu'ici une balance défavorable , et d'autant plus défavorable que nous faisons avec les étrangers un commerce plus lucratif.

Au premier aspect , il semble contradictoire que tous les pays à la fois importent plus qu'ils n'exportent. Mais cette contradiction n'est qu'apparente. INous évaluons les marchandises qui sortent de chez nous pour aller en Russie , sur le pied de la valeur

qu'elles ont avant leur départ , et la Russie les évalue sur le pied de la valeur qu'elles ont chez elle, c'est à dire, après leur arrivée; et par une raison analogue, nous évaluons les marchandises que nous recevons de Russie, d'après la valeur qu'elles ont après leur arrivée ; tandis que la Russie ne les a estimées que suivant la valeur qu'elles avaient avant de partir. Nous faisons figurer les chanvres russes dans le tableau de nos importations, pour plus que la Russie ne les a compris dans le tableau de ses exportations ; et cela devait être ainsi ; car un peuple ne peut évaluer les choses que selon la valeur qu'elles ont chez lui.

{i Partie IV, cliap. i±

Les prohibitions les plus sévères , les douaniers les plus actifs , ne sauraient changer ces effets , résultats nécessaires de la nature du commerce. On peut entraver les communications des peuples ; mais du moment qu'il y a une communication , du moment qu'un trafic s'établit entre eux, on ne peut faire qu'ils se payent réciproquement en d'autres valeurs que les produits de leur sol et de leur industrie , et que chacun d'entre eux n'importe plus de valeurs qu'il n'en exporte.

Que devons-nous penser en conséquence de ces pompeux tableaux que nous présentent les partisans de la balance du commerce, et où l'on voit des exportations de produits indigènes qui excèdent toujours de plusieurs millions l'importation des produits ? Qu'ils ne peuvent inspirer aucune confiance ; et ce n'est pas seulement parce qu'ils sont en contradiction avec la nature des choses, qu'ils ne méritent aucune confiance, mais parce qu'ils sont en contradiction avec des faits positifs mieux constatés.

Si l'on ajoutait foi aux tableaux des exportations et des importations de l'Angleterre durant le cours du xviii^e siècle , et si l'on en tirait les conclusions qu'en tirent ceux qui croient à la balance , il en résulterait qu'à la fin de ce xviii^e siècle, l'Angleterre aurait eu pour plus de 500 millions sterling d'or et d'argent (1 2 milliards de notre monnaie), au delà de ce qu'elle en possédait au commencement du même siècle. C'est probablement plus de métaux précieux qu'il n'y en a dans toute l'Europe. Or il est de fait que jamais l'Angleterre n'en avait possédé moins qu'à la fin du xviii^e siècle. Toute sa monnaie ne consistait qu'en des billets d'une multitude de banques.

De 1742 à 1797 les ministres de Russie prouvaient des ventes à l'étranger qui excédaient les achats à l'étranger de plus de 253 millions de roubles en argent. Ils y ajoutaient 84 millions de métaux précieux tirés des mines de la Sibérie ; d'où il résultait que le numéraire métallique de la Russie devait s'être accru de 341 millions de roubles. Or il est défait, dit M. Storch, qu'il a diminué (2).

Cette diminution de numéraire métallique , tant en Angleterre qu'en Russie , indiquerait , suivant la doctrine de la balance du commerce , une diminution d'opulence ; or il est de fait , au contraire , que jamais ces deux pays n'ont été plus riches ; notamment l'Angleterre qui , durant ce xviii^e siècle , a vu doubler sa population ; l'Angleterre dont les immenses capitaux se montrent partout, dans ses canaux de navigation , dans de vastes entreprises , dans une immense quantité de marchandises de tout genre qui remplissent ses magasins et ses navires ; dans cette multitude d'objets

{1} Cours d'Économie politique, liv. X[, chap. 12.

LA BALANCE DU COMMERCE SE PROPOSE UN RÉSULTAT IMPOSSIBLE

utiles et commodes qui meublent les habitations des particuliers.

Ainsi voilà des lois faites pour augmenter la masse des métaux précieux d'un pays et qui ne l'augmentent pas ; et voilà des nations qui ont moins de métaux précieux qu'elles n'en avaient, et qui sont incontestablement plus riches.

Les tableaux d'importations et d'exportations , au contraire, dans lesquels on peut supposer plus de véracité parce qu'ils contrarient le vœu des écrivains qui les rapportent et qu'ils leur paraissent inexplicables ; ces tableaux , dis-je, viennent à l'appui de la doctrine que je vous ai exposée. Le relevé des douanes anglaises en 1785, donnait à l'Angleterre une balance défavorable avec l'Irlande ; et la même année le relevé des douanes d'Irlande présentait de son côté une balance défavorable avec l'Angleterre. Je viens de vous expliquer l'instant ce fait qui alors paraissait inexplicable. Le relevé fait en Angleterre du commerce avec le Portugal, en 1787 , différa d'un tiers du pareil relevé fait par la factorerie anglaise de Lisbonne. Suivant la doctrine de la balance , ces relevés annonçaient deux soldes différents, ce qu'elle regarde comme impossible; ils annonçaient deux balances défavorables, tandis qu'elles étaient favorables l'une et l'autre.

Un de ces faiseurs de statistiques qui n'en sont encore qu'à la balance du commerce, M. Seybert, dans ses Annales statistiques des États-Unis, s'aperçoit avec un profond regret que l'Union américaine importe une valeur qui excède de 15 millions de dollars (environ 50 millions de notre monnaie) la valeur de ses ex-

portations. C'est-à-dire qu'il gémit de voir ses concitoyens faire un profit annuel de 50 millions de francs par le moyen de leur commerce avec l'étranger. « Cependant , ajoute-t-il avec surprise , il est évident t que notre pays et notre commerce ont prospéré ! i Il s'étonne d'un effet très-naturel et qu'on observerait partout de même , à différents degrés , si partout on pouvait avoir des tableaux exacts des exportations et des importations. Pourquoi ceux des États-Unis nous montrent-ils mieux que d'autres la liaison de cette cause avec cet effet , la prospérité du commerce jointe à des importations supérieures? C'est parce qu'ils sont plus naïfs que d'autres , et que les droits d'entrée aux États-Unis étant modérés, les commerçants y sont moins excités qu'ailleurs à déguiser le montant de leurs importations.

Je ne prétends point qu'en Angleterre , ni ailleurs, on ait à dessein rendu fautifs les tableaux de la balance du commerce , quoique l'envie de montrer ce que l'on

(i) On lit dans les Mémoires du comte de Ségur, qui était ambassadeur de France en Russie (tome M, p. 298), que les Anglais, afin de conserver les privilèges que leur commerce obtenait du gouvernement russe, et lui per-
J.-B. sav.

considère comme un signe de prospérité, puisse exercer quelque influence sur les chefs et les agents de l'administration (i). Je veux dire seulement qu'il est difficile de les avoir exacts , parce que l'intérêt privé rend plu» ou moins frauduleuses les déclarations qui leur servent de bases. Là où les marchandises étrangères sont assujetties à de gros droits d'entrée , on est inté-

ressé à en alléguer la valeur pour payer moins de droits ; là où le gouvernement accorde des primes d'exportation ou de restitutions de droits lorsque les marchandises sortent, on est intéressé à en exagérer la valeur pour recevoir davantage. Les registres des douanes sont donc sujets à montrer les importations comme plus faibles qu'elles ne sont réellement , et les exportations comme plus fortes. Les ministres et directeurs des douanes , pour relever leur utilité et ce qu'ils regardent comme des succès pour leur administration , peuvent quelquefois aussi ne pas comprendre dans leurs tableaux , certaines branches qui en font, ou n'en font pas partie , selon ce qu'on veut prouver ; comme seraient par exemple les relations commerciales que Ton entretient avec certaines colonies que l'on considère tantôt comme étrangères, tantôt comme faisant une partie intégrante de l'empire. Il n'y a aucune instruction à tirer de semblables données.

On ne pourra commencer à ajouter foi aux tableaux de la balance du commerce, que lorsqu'ils annonceront presque toujours , sinon toujours, en chaque pays, des importations supérieures aux exportations. Encore à cette époque seront-ils un document plutôt curieux qu'utile. Ils montreront l'étendue du commerce que l'on fait de telle ou telle marchandise ; mais ils ne montreront pas ce qu'on y gagne , car ils ne donnent ni le prix d'achat ni le prix de vente , ni les frais, seuls éléments des profits commerciaux.

Les tableaux des marchandises exportées et des marchandises importées , en les supposant exacts, n'indiquent rien relativement aux métaux précieux qui entrent et qui sortent ; car une nation peut tout à la fois recevoir pour une plus grande valeur de marchandises qu'elle n'en a exporté, et plus de métaux précieux

aussi. Je présume que tel est le cas dans la plupart des États de l'Europe , de ceux du moins dont la prospérité va croissant. Car, quoique leur provision de métaux précieux augmente tous les jours, je ne suppose pas que cette augmentation égale leurs profits commerciaux. Une partie des profits commerciaux leur parvient donc par des importations de marchandises supérieures aux exportations.

De ces vérités , qui sortent à la fois du raisonnement

suader que ce commerce était très-favorable à la Russie, prodiguaient les présents dans les bureaux et faisaient à volonté grossir les tableaux d'exportation ou diminuer ceux d'importation.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

et (le rexpérience, on peut tirer une conclusion bien satisfaisante; c'est que les avantages des relations de commerce entre deux peuples sont réciproques , et que l'un n'est pas nécessairement dupé par l'autre; ce qu'il était bien ridicule de supposer ; car comme nul n'est contraint à faire des opérations commerciales quand il n'y trouve pas son compte , il fallait avouer que la moitié des nations consentait bénévolement à se laisser dépouiller par l'autre moitié.

On ne peut désormais soutenir la doctrine de la balance, sans déceler une ignorance complète des procédés du commerce et de l'économie des sociétés. Je ne connais plus un seul écrivain de quelque réputation , qui voulût se donner le ridicule de repro-

duire en sa faveur des arguments surannés auxquels il n'y a plus rien à répondre si ce n'est : Eludiez la nature et les fonctions des monnaies, descapi:aux; car sans cela il n'y a aucune réponse que vous soyez capable d'entendre.

Quant à ces pauvres gens qui pensent qu'il doit y avoir quelque chose de vrai dans une opinion , par la raison qu'elle est anciennement et universellement reçue, ils ne connaissent ni les hommes ni l'histoire. Jusqu'à Copernic, on croyait généralement par tout le monde , que la terre était immobile au centre de l'univers, et que c'étaient les astres qui, toutes les vingt- «juatre heures, accomplissaient une révolution autour du globe. Je n'ai pas connaissance que jusqu'à l'année 1500 un seul homme, ignorant ou savant, se fût imaginé que c'est au contraire la terre qui tourne sur elle-même, ce qui donne aux astres l'apparence de tourner autour d'elle. Telle est pourtant la vérité ; et les preuves de cette vérité sont tellement incontestables, qu'il n'y a pas maintenant un seul écolier qui , dès les premières leçons de physique qu'il reçoit, n'en demeure convaincu. Les décrets de l'inquisition ni ceux de la Sorbonne n'y ont rien fait.

Il en sera de même, messieurs, de tout ce que je viens de vous dire; mais il fallait le dire. Ces vérités ne deviendront communes qu'après que les questions à résoudre auront été réduites à leurs termes les plus simples, et la peine qu'on prend pour cela peut-elle sembler superflue, lorsque tant de conversations de société, tant d'articles de journaux, quand il est question d'intérêts commerciaux, prennent encore pour base de leur raisonnement la doctrine de la balance du commerce?

Les corps savants eux-mêmes, qui devraient se tenir au courant des progrès du siècle, partagent souvent assez longtemps les

préjugés vulgaires. Bernouilli, lorsqu'on 1731 il remporta le prix de l'Académie des sciences sur l'orbite des planètes, convint qu'il n'avait dû sa couronne qu'aux ménagements qu'il avait gardés pour les tourbillons (i). De nos jours encore, on

(i) L. Sismond : Voyage en Suisse, tome I, p. 575.

voit des assemblées où sont réunis les hommes les plus éminents en divers genres de connaissances, écouter avec approbation des raisonnements sans solidité, soutenus par des armées de chiffres qui ne prouveraient rien, lors même qu'on pourrait s'assurer de leur authenticité. Les préjugés ne cèdent qu'au temps, mais ils lui cèdent infailliblement.

J'ai dû cependant, dans un livre où j'ai tâché d'exposer toutes les vérités reconnues jusqu'à présent de l'économie politique, attaquer des méprises accréditées. La vérité ne s'établit solidement que sur les ruines de l'erreur. Il n'est pas inutile aux personnes même déjà convaincues, de pouvoir se rendre compte de leur propre conviction. Il leur convient de s'exercer à bien poser les questions et à disposer les preuves de manière à persuader ceux qui cherchent la vérité de bonne foi. Quant à ceux qui la craignent, mon livre n'est pas fait pour eux. Je me crois dispensé de les convertir; et je n'y réussirais pas.

CHAPITRE XIV

De la prohibition des produits manufacturés.

Messieurs, nous avons examiné le but que se propose le système de la balance du commerce, et une soigneuse observation

de la nature des choses appuyée de l'expérience , nous a montré quel résultat on obtient véritablement de ce système. Mais en admettant que l'or et l'argent ne sont pas les seules richesses et qu'un peuple peut profiter, et profite réellement, en important des marchandises aussi bien qu'en important des métaux précieux, un grand nombre de personnes pensent qu'il lui convient d'importer chez lui des matières premières plutôt que des produits manufacturés , et d'exporter des produits manufacturés plutôt que des matières premières.

Il n'est pas besoin d'avertir que par produits mantir facturés, nous entendons ici , en général , les produits qui ont acquis par la main-d'œuvre leur principale valeur, et qui sont arrivés au point de pouvoir être livrés au consommateur sans qu'il soit besoin de beaucoup de nouvelles façons. Telles sont les étoffes dans lesquelles on a donné à la matière première , soit par le tissage, soit par la teinture, toutes les façons qu'elles pouvaient recevoir, sauf celles du tailleur et de la couturière ; façons qui ne peuvent être données que près du consommateur. Dans les prorfiwfs bruts, nous comprendrons , non ceux qui n'ont reçu aucune façon (il n'y en a point de tels) mais ceux qui n'ont reçu que les façons nécessaires pour leur première extraction , ou peu d'autres avec celles-là. Telles sont les laines qui

DE LA PROHIBITION DES PRODUITS MANUFACTURÉS

servent à faire les étoffes, les métaux qu'on emploie dans les arts, les drogues de teinture, et tout ce qui sert de matières premières

dans les manufactures. Ces produits sont appelés bruis ou matières premières, parce qu'ils ont besoin d'être travaillés de nouveau pour devenir susceptibles d'être consommés.

Comme leur emploi dans les arts double et triple leur valeur, on est très-porté à croire qu'il y a du désavantage à les vendre à l'étranger avant qu'ils aient reçu toutes les façons qu'ils sont susceptibles de recevoir, et avant qu'ils soient parvenus à leur plus grande valeur. M. Chaptal, dans son *Industrie française* { }, nous dit € que ce n'est pas sur la quotité de la valeur comparée des échanges, mais sur la nature des objets échangés, > qu'il convient d'établir les stipulations commerciales avec les autres nations ; et il fonde son opinion sur ce calcul : Qu'une nation agricole livre pour un million de laines à une nation manufacturière, celle-ci, avec le quart de cette laine fabriquée en étoffes, va payer la nation agricole.

Ceux qui soutiennent cette opinion oublient que les gains ou les pertes que fait une nation, aussi bien qu'un particulier, ne sont point en raison du poids ou du volume des choses qu'ils donnent ou reçoivent ; mais en raison de leur valeur. Autrement la nation qui donnerait quatre quintaux de fer pour une once d'or, se ruinerait ; car elle donnerait en poids 6400 fois plus qu'elle ne recevrait.

Lorsqu'une nation agricole vend à une nation manufacturière pour un million de laines en balles, la nation X manufacturière, bien qu'elle donne en échange une matière qui ne pèse que le quart de cette laine, lui donne pour un million de produits, pour un million de valeurs.

On dit à ce sujet qu'il y a bien plus de main-d'œuvre et de profits gagnés dans la partie d'étoife qui vaut cette somme , que dans la matière première qui la vaut également. Il est possible qu'il y ait plus de maind'œuvre dans une partie de draps d'un million que dans une partie de laines de même valeur, mais il n'y a pas plus de profits gagnés par la nation. La valeur tout entière d'un produit se partage entre les individus qui l'ont créée. Une partie de laine ne vaut un million que parce qu'elle a coûté cette somme pour être produite ; car si l'on pouvait la produire pour 900 mille francs , il se trouverait des entrepreneurs qui la donneraient pour 900 mille francs. La valeur indique les frais de production d'un produit brut ou manufacturé , et les frais de production se composent de profits payés. Quand nous livrons à l'étranger une partie de laine d'un million, il faut qu'il paye cette somme, soit à ceux qui ont fourni leurs terres et leurs capitaux, soit à

(i) IV' partie, eh. vi.

ceux qui ont fourni leurs bras et leur intelligence à l'effet d'opérer cette création. Il en est exactement de même lorsque nous vendons à l'étranger une partie de draps d'un million. Il nous paye dans les deux cas le prix des services productifs rendus soit par nos terres , soit par nos capitaux , soit par notre intelligence et nos bras. Dans les deux cas, ce ne sont pas exactement les mêmes services productifs que nous vendons ; mais ce sont nos services productifs et nous en vendons pour la même valeur , conséquemment nous gagnons au total un profit pareil.

Il est vrai que dans les deux cas ce ne sont pas les mêmes personnes qui reçoivent les profits ; mais toujours sont-ce des concitoyens , et la nation en masse a gagné autant dans un cas que dans l'autre. Nous examinerons bientôt ce qui résulte de la distri-

bution des profils à elle classée de personnes plutôt qu'à telle autre ; dans ce moment nous cherchons à savoir quel commerce est le plus avantageux à la nation en masse. Il est évident que ce qui lui convient le mieux c'est de multiplier ses affaires lucratives et de vendre le plus possible de ses services productifs quels qu'ils soient ; car se sont eux qui lui procurent des bénéfices. Or le régime qui favorise le plus les développements de l'industrie et des affaires lucratives , n'est-il pas celui où l'on permet à chacun de vendre et d'acheter ce qui lui convient, sans le brider par aucune prohibition, et quelle que soit la marchandise ? Pour l'intérêt d'une nation, la forme des produits n'est d'aucune importance, mais leur valeur ; car c'est leur valeur qui la fait perdre ou gagner. Si l'on force les gens de vendre ce qu'il leur est moins avantageux de vendre, et d'acheter ce qu'il leur est moins avantageux d'acheter, ils vendront et ils achèteront incontestablement moins et avec moins de profits.

Consulter des négociants, consulter des manufacturiers sur les importations et les exportations qui donnent le plus de profits , est un pauvre expédient ; car le nombre de ceux que l'on peut consulter, est borné relativement à l'immense nombre d'entreprises industrielles dont chaque produit est le résultat. On n'a par ce moyen que des documents imparfaits et toujours viciés par l'intérêt personnel , chacun étant intéressé à rejeter les obstacles sur la route du prochain pour en débarrasser la sienne. Le fabricant de mousseline conseillera toujours de laisser entrer les cotons filés de l'étranger ; le fabricant de fils de coton conseillera toujours de les prohiber. Cependant comme il faut bien mettre des droits, ne fût-ce que pour subvenir aux dépenses de l'Etat ; comme une liberté intempestive pourrait avoir aussi des inconvénients, et qu'il faut éviter la ruine des établissements qui se sont

formés sur la foi même d'une législation imparfaite, il est bon de consulter les industriels , non pas précisément pour

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

suivre leurs conseils , mais pour connaître les inconvénients de chaque remède , et administrer celui qui blesse le moins les intérêts privés.

Si nous considérons ce sujet d'un peu haut, nous nous apercevons qu'au travers des intérêts privés qui peuvent fort bien être opposés les uns aux autres , il y a pour les hommes un intérêt général qui consiste à communiquer librement entre eux ; et que tout ce qui gêne leurs mouvements inoffensifs , est un mal pour l'espèce. Tout obstacle , ou seulement toute difficulté apportée à des mouvements utiles (et ils le sont tous du moment qu'ils sont volontaires) , doit donc être évitée autant que possible. Il y a longtemps que l'on en convient pour ce qui a rapport aux communications intérieures; on ne s'est point avisé de soutenir qu'une ligne de douanes établie entre la Normandie et la Bretagne pouvait être fâcheuse pour la Bretagne , mais qu'elle était favorable aux intérêts de la Normandie. Il en est exactement de même des barrières qui séparent les nations. Moins on en élève , et plus les nations profitent. Quelques-unes sont posées par la nature ; mais quand le génie de l'homme parvient à les renverser ou du moins à les abaisser , d'un et d'autre côté l'on s'en trouve mieux. A mesure qu'on s'est frayé des routes à travers les montagnes, à mesure qu'on a mieux su rendre les mers , au lieu d'un

obstacle , un moyen de communication , la civilisation et l'aisance ont fait des progrès.

C'est la liberté de commerce qui a créé la ville d'Odessa sur la mer Noire ; et depuis que cette liberté a été restreinte , nous apprenons , par une relation récente , que les progrès de cette ville intéressante se sont arrêtés tout à coup (i).

Un autre voyageur nous entretient des progrès qui ont accompagné l'affranchissement des colonies espagnoles de l'Amérique {-i). Si de malheureuses discordes

(i) t Odessa, devenu port franc, a vu ses relations avec l'Europe prendre un grand accroissement, et tout annonçait que bientôt cette ville serait un des plus riches marchés de la Russie; mais quelques abus ont jeté l'alarme à Pétersbourg, et la franchise d'Odessa d'abord suspendue, ensuite restreinte , a été changée en un entrepôt réel assujetti à diverses formalités. Cet événement a arrêté tout d'un coup l'élan donné au commerce d'Odessa. Il a eu le grave inconvénient d'inspirer à l'étranger une sorte de défiance; et l'on a vu se ralentir ce mouvement d'attraction qui amenait vers les provinces de la Russie méridionale, une population active, industrielle, et de nombreux capitaux. r> (Gamba, Voyage dans la Russie méridionale, tome I, page 17.)

(2) « Il y avait si peu de temps que ce port (San Blas, port du Mexique sur l'océan Pacifique, près de la Californie) était ouvert au commerce libre , que nous ne comptons pas y trouver autant de vaisseaux. Ce ne fut pas la première occasion où nous avons mal jugé de l'activité du commerce toutes les fois qu'il n'est pas entravé

civiles n'étaient pas venues mêler leur fâcheuse influence à l'action vivifiante de la liberté , nous aurions vu se renouveler dans ces quartiers les merveilles de l'Amérique septentrionale.

En convenant que la nation prise en masse recueille tout autant de profits d'une vente faite à l'étranger, soit qu'elle lui vende des matières premières ou bien des produits manufacturés , on observera avec raison que les profits que l'étranger nous payera dans les deux cas , ne se distribueront pas à des producteurs des mêmes classes. Si l'on exporte pour un million de laines en balles , il y aura bien autant de profils réalisés par la nation , que si l'on exporte pour un million de beaux draps ; mais la plus grande partie de ce million se trouvera réalisée par des propriétaires de troupeaux, par des bergers, des tondeurs et autres producteurs du produit brut , et les manufacturiers de draps, ni leurs ouvriers, n'en toucheront pas une obole; tandis que si nous exportons pour un million de draps, il y aura cent ou deux cent mille francs seulement pour la part des fermiers, des bergers, des tondeurs , et plus que cela pour les manufacturiers et les ouvriers (3),

Cet effet est incontestable ; mais puisqu'il y a autant de richesses gagnées par la nation dans l'une et l'autre supposition , la question se réduit à ceci : Dans quelle classe la même somme de richesses procure-t-elle à une nation plus de bonheur ou plus de puissance? Ce n'est plus une question d'économie politique , c'est une question de politique et de morale. Elle n'est pas susceptible d'une solution aussi rigoureuse que la question d'économie politique ; néanmoins comme chaque classe se multiplie en proportion des profits qu'elle fait , et que la classe agricole a une exis-

tence moins précaire que celle qui s'occupe aux manufactures , je serais porté à croire (si la liberté d'industrie et la

par des restrictions ou placé sous la main des gouvernements, i {Voyage au Chili, au Pérou et au Mexique, en 182i, par le capitaine Hall.) Partout le même voyageur avait remarqué les heureux effets de l'indépendance et des libres communications.

(3) Cette démonstration n'était pas praticable pour Adam Smith ; elle ne l'est pas davantage pour tous ceux qui n'ont pas fait une analyse complète des agents de la production, et qui n'admettent que le travail comme producteur des richesses. Pour les personnes qui croient que les terres et le simple profil des capitaux ne procurent aux nations aucune nouvelle richesse, toutes les circonstances qui nuisent au plus grand développement du travail, sont un mal; et par une conséquence du même système , qui est celui de Ricardo et de ses partisans, les efforts du génie qui met dans nos mains la disposition des puissances de la nature, .sont un mal. Cette conclusion incontestable, quoique ridicule, montre l'imperfection des doctrines qui y conduisent.

AVANTAGES DES IMPORTATIONS

marche naturelle des choses n'étaient pas préférables à tout) que c'est la classe agricole et l'exportation des produits bruts , dont l'extension devrait être favorisée de préférence, comme étant moins dépendante des événements ainsi que des caprices des hommes.

En effet , quand le système du gouvernement favorise le développement des entreprises de manufactures, les ouvriers manufacturiers se multiplient ; mais nulle protection ne peut leur assurer une occupation constante. Les produits manufacturés servent principalement aux vêtements, aux ameublements, aux ornements, aux plaisirs des hommes ; or ces consommations sont moins urgentes que plusieurs autres , et notamment que celle des aliments qui ne souffre point de remise. Lorsque les circonstances deviennent fâcheuses (dans les temps de disette , par exemple) , les consommateurs peuvent supprimer , ou du moins différer l'achat qu'ils font des produits manufacturés , plutôt que d'autres achats ; et c'est en effet ce qui a lieu parmi les classes peu fortunées qui sont partout les plus nombreuses.

Aux cessations de demande qui sont occasionnées par les fléaux célestes , il faut ajouter celles qui dépendent des volontés humaines. Une mode qui change laisse une ville entière sans ouvrage. Une guerre qui se déclare, une prohibition prononcée en pays étranger , peuvent fermer les débouchés les mieux établis , et plonger dans la détresse une multitude de familles.

Indépendamment de ces maux accidentels , il en est un qui semble inhérent au système qui fonde la prospérité d'une nation sur la vente à l'étranger de ses produits manufacturés. Cette nation ne peut continuer à obtenir la préférence qu'en vendant à meilleur marché que toutes les autres , et même que les producteurs du pays où elle vend ; ce qui l'oblige à établir dans ses fabrications une économie parcimonieuse qui pèse principalement sur la classe ouvrière, classe subordonnée et où la concurrence des travailleurs les oblige à accepter les plus dures conditions. Steuart ne craint pas de conseiller à l'administration d'établir

parmi les producteurs une concurrence telle que, diminuant leurs prix à l'envi les uns des autres, ils se réduisent à ne gagner que le nécessaire physique [i]. Ainsi, après que des populations entières se sont interdit l'usage de tout ce qui ressemble à une superfluité , et par conséquent toutes les jouissances intellectuelles, tout ce qui les distingue de la brute ; nous venons de voir que l'accident le plus commun , une mauvaise récolte , un changement de mode , peuvent les priver même de cet

(i) Steuart, tome 1, page 216. Si le vieux système proliibitif n'avait pas été ruiné par les lumières que l'on doit aux économistes français du xviii* siècle et aux disciples (l'Adam Smith, les écrivains de cette ancienne école seraient les pires conseillers que pussent avoir les nations.

absolu nécessaire. Il semblerait que les gouvernements ne font pas assez de mal aux nations en leur mettant les armes à la main , et en les obligeant à s'égorger mutuellement ; il faut encore qu'elles se fassent une guerre de fuseaux et de navettes , dont le résultat est une privation perpétuelle de tout ce qui adoucit la vie et relève l'humanité ! Est-ce là , je le demande , le résultat qu'on doit se proposer dans l'organisation des sociétés? Jamais le système exclusif ne s'est exprimé avec plus de naïveté.

CHAPITRE XV

De la libre importation des marchandises étrangères, et de l'avantage qu'une nation en retire.

Après avoir démontré , messieurs , qu'une nation ne retire pas de la prohibition des produits étrangers, les avantages qu'on attribue à cette mesure, je vous ferai connaître les biens très-positifs dont ce système nous prive.

Mais d'abord, il convient que nous nous formions une juste idée des avantages qui résultent des échanges en général.

Quand un commerce s'établit entre nous et une nation étrangère , nous renonçons à la consommation des produits que nous lui envoyons , pour jouir de la consommation de ceux que nous obtenons en retour. L'effet est précisément le même que si nous avions produit les marchandises étrangères sur nos champs et dans nos ateliers ; au fond , nous ne consommons jamais que ce que nous produisons : mais il y a d'assez grands avantages à opérer cette consommation après le circuit du commerce extérieur.

Ces avantages , lès voici sommairement expliqués.

Les produits que nous n'avons pas du tout , sont pour nous d'un prix excessif. Sans le commerce extérieur, le café et le coton seraient pour la France des produits infiniment chers, et dont un Français , quelque opulent que vous vouliez le supposer, ne pourrait pas jouir ; car toute sa fortune suffirait à peine pour lui procurer quelques tasses d'un café, probablement fort médiocre, qu'il obtiendrait en cultivant à grands frais des plants dans une serre chaude. Eh bien , messieurs, au moyen du commerce étranger, une livre d'excellent café ne lui coûte pas plus de quarante sous ; c'est-à-dire le même prix qu'un couteau , un mouchoir de

Ce sont eux qui les auraient entraînées de plus en plus dans des guerres de commerce, de jalousie et d'ambition, et qui auraient constamment tendu, comme on le voit, dans le résultat du

système de Steuart, à les plonger dans la misère et dans la ruine.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XV

poche ou tout autre produit analogue. En créant un produit de 40 sous et l'envoyant aux îles , on adresse en retour à un Français , une livre de café. S'il ne fait pas cette opération lui-même , des négociants, moyennant une rétribution modérée par la concurrence, la font pour lui.

Qu'en résulte-t-il pour la France ? Ce produit auparavant si cher, y devient d'un prix tellement abordable, que non-seulement les gens riches , mais des fortunes très-médiocres , peuvent s'y procurer habituellement du café. On en obtient maintenant à bien meilleur marché que je ne le dis.

De cet avantage il en naît un autre. C'est que le produit étranger pouvant être établi à un prix modique et ses consommateurs pouvant être nombreux , il multiplie la consommation , et par conséquent la demande des produits indigènes au moyen desquels on l'achète. Avant l'importation de cette denrée, les couteillers de France, après avoir fabriqué la quantité de couteaux dont les habitants de la France pouvaient avoir besoin , n'en fabriquaient pas davantage , sous peine de les donner au rabais et d'y perdre. Maintenant , après avoir pourvu la France de couteaux, ils en fabriquent d'autres pour les îles, et ces nouveaux produits de la France sont consommés par elle sous forme de café. Nous fabriquons et nous consommons beaucoup plus de couteaux (ou de toute autre marchandise que nous envoyons aux îles) , parce

que nous en consommons une bonne partie en café. Or, produire et consommer, voilà ce qui constitue la richesse , ce qui fait la supériorité des nations industrielles sur celles qui ne le sont pas.

Cet avantage qui est très-frappant dans le cas que je vous cite, se rencontre encore, mais à un degré moindre , dans tous les commerces que l'on fait avec l'étranger, même lorsque nous recevons en échange des marchandises manufacturées que nous pourrions au besoin fabriquer nous-mêmes. Par le commerce, nous les obtenons à un prix inférieur à celui qu'elles nous coûteraient si nous les fabriquions ; et la preuve en est que , malgré les frais de commerce qui comprennent le bénéfice du commerçant, on nous les vend encore à meilleur marché qu'on ne pourrait ici les produire directement. Nous les produisons bien toujours , mais nous les produisons indirectement en produisant les objets que nous donnons à l'étranger en échange pour les avoir, et cette manière est plus économique , plus favorable pour le consommateur, et plus encourageante pour le producteur.

Ainsi , pour faire sortir d'un exemple cet effet avantageux, je supposerai que des commerçants achètent pour l'Allemagne cent aunes de taffetas dont les frais de production , et par conséquent le prix , soient de 400 francs ; je supposerai que ce taffetas est vendu

à Francfort 430 francs; qu'avec cette somme on achète cent pièces de padous ou rubans communs qui se fabriquent à Elberfeld , et qui, rendus à Paris, se vendront 500 francs. Nous aurons produit nos padous en fabriquant du taffetas. Maintenant je supposerai que nous voulions (comme la tentative en a été faite) ravir, comme on dit, celle branche d'industrie à l'Allemagne, et produire nous-mêmes des padous : on en prohibera l'entrée, et les

cent pièces seront fabriquées en France où elles reviendront à 600 francs , ce qui fait cent francs de plus que le prix auquel le commerce nous les procure en ce moment.

On observera peut-être qu'il importe peu que le consommateur paye cent francs de plus , puisque ce haut prix est gagné par des producteurs nos compatriotes; mais il ne vous échappera pas que ce raisonnement est le même que celui au moyen duquel on voudrait établir qu'il faut supprimer les moulins pour donner occasion aux tourneurs de meules à bras de gagner davantage. J'ai déjà plusieurs fois combattu ce système en vous disant que c'est un progrès de l'industrie , que de procurer à une nation les mêmes jouissances avec moins de frais de production ; que l'épargne que l'on fait d'une main-d'œuvre ne diminue pas le nombre des travailleurs , ni leurs profits , mais les dirige vers une autre production d'où résultent d'autres jouissances ; par là le travail d'une nation n'est point diminué , mais ses moyens de jouir sont plus étendus. De même , lorsque nous voulons produire des padous qui nous reviennent à 600 francs, au lieu de les produire indirectement en fabriquant des étoffes de soie qui ne nous reviennent qu'à 500 fr., nous perdons 100 francs pour n'avoir pas choisi le procédé le plus économique pour produire : celui que la nature des choses , le climat , l'aisance des communications, peut-être seulement notre aptitude naturelle, nous conseillaient de choisir. Et en préférant le procédé le moins économique, disons mieux, le moins intelligent, nous nous interdisons une partie de la demande et de la production qui constituent un état plus avancé de l'industrie et de la civilisation.

Après cette exacte représentation du commerce des produits manufacturés et de ses effets, que penseronsnous de ce précepte

d'un auteur récent : « Dès qu'il « s'agit d'un travail fait par des nationaux, d'un travail u auquel des hommes utiles devront de pouvoir sub- « sister, embarrassez-vous peu de ce qu'il coule : vous 1 serez toujours plus riches , puisque vos compatriotes « se seront créé un revenu, etc. (i). » L'auteur ne fait pas attention que le revenu s'augmente autant par ce qu'on dépense de moins que par ce qu'on gagne de plus ; et qu'un gain obtenu par une partie de la nation

(i) M. Ferrier, 2^e = édition, page 507.

AVANTAGE DES IMPORTATIONS

sur une autre partie de la nation qui pourrait éviter de le payer, n'est pas un gain pour la nation.

En ISli, les maîtres de forges convinrent qu'un droit qui leur assurerait le monopole des fers, ne renchérirait les frais de culture que de 50 francs par charrue (i). Or veut-on savoir ce qu'un pareil monopole , dont on parle comme d'un médiocre inconvénient, coûterait à la France? Selon Lagrange et Lavoisier, on peut compter* en France 920 mille charrues. Le dommage causé aux cultivateurs et par suite aux consommateurs par cette seule mesure , s'élèverait donc à 46 millions ! Mais ce n'est pas tout : l'agriculture n'est pas le seul art qui emploie le fer ; il n'en est pas un seul qui ne fasse usage de ce plus précieux de tous les métaux ; nous nous en servons dans la vie civile; que l'on calcule , si l'on peut , les millions que nous coûte le moindre renchérissement du fer !

On a la pudeur de ne pas le prohiber tout à fait ; mais on fait ce qu'on peut pour en décourager l'importation , surtout du fer quand il a subi quelque main-d'œuvre (2) ; comme si l'économie que l'on fait en employant une main-d'œuvre étrangère, n'était pas exactement pareille à celle que l'on fait quand on emploie un moteur au lieu des bras de l'homme ! Un publiciste qui écrit sur l'économie politique et profère une telle phrase : Embarrassez-vous peu de ce que cela coûte vous serez toujours assez riche, ressemble tout à fait à un mécanicien qui dirait : Embarrassez-vous peu de ce qu'il y a de force perdue dans mes machines : vous en aurez toujours assez.

Je relève ces erreurs parce qu'elles flattent des préjugés vulgaires , et n'en sont que plus dangereuses (5). Si elles étaient fondées en raison, il faudrait bien vite détruire tous nos moulins pour procurer du travail à ceux qui voudraient moudre du grain à force de bras, et si le pain doublait de prix, ne point nous en embarrasser (4).

Quand je parle de prix , messieurs , ne perdez pas de vue qu'il n'y a de prix égal, qu'à qualités égales. Il n'y a nulle comparaison à faire sans cela. Deux draps de qualités différentes, ne sont pas deux produits pa-

(i) Mémoires de Morellet, tome II, page 267.

(2) L'introduction du fer en usage n'est permise que lorsque les morceaux ont plus "de cinq pieds de long, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont peu maniables et peu favorables à de certains usages.

(5) Témoin les droits dont le gouvernement des États - Unis, gouvernement tout populaire, vient de frapper les produits manufacturés étrangers. Il a cédé aux sollicitations pressantes de

plusieurs manufacturiers qui n'ont cessé de réclamer des droits protecteurs (c'est leur expression), qui sont en effet protecteurs d'un monopole qui leur est par là accordé aux dépens de leurs concitoyens.

(4) Dans la séance de la chambre des députés du 23 juillet 1828, M. Thénard Gt sentir l'absurdité d'un système qui nous fait revenir le salpêtre que nous fabri-

reils. L'un peut être à bon marché à 40 francs l'aune ; l'autre peut être cher à 12 fr. Mais de deux étoffes parfaitement pareilles, de deux étoffes dont l'une n'est inférieure à l'autre en aucun point , ni pour le choix de la matière première, ni pour la bonne fabrication, ni pour la largeur , ni pour l'éclat et la solidité des couleurs , celle qui revient , tous frais de production compris (soit par une fabrication directe , soit par le commerce) , à 40 francs , est moins chère que celle qui revient à 45 francs , et il vaut mieux l'acheter de l'étranger pour 40 francs , que de la produire pour 45 francs. Car, permettez-moi de vous le répéter , quand bien même nous donnerions à l'étranger ces 40 francs en espèces, il est impossible que nous nous les soyons procurés , ou que nous puissions nous les remplacer, autrement que par nos propres productions. Le commerce avec l'étranger n'est qu'un procédé différent pour produire chez soi, et un procédé plus économique ; autrement l'intérêt personnel ne l'emploierait pas.

Et lorsque je me sers de ces expressions : produire avec plus de frais chez nous , acheter à meilleur marché chez V étranger, ne pensez pas que ce soient des manières de parler vagues et arbitraires, ne pensez pas qu'elles se prêtent à soutenir indifféremment tous les arguments. Rien n'est plus précis ; vous le sentirez par l'exemple d'un produit qui exigerait, s'il fallait le faire chez

vous, cinq journées de travail ; et que vous pouvez, si vous l'achetez de l'étranger, obtenir, rendu chez vous, en le payant avec un produit équivalent à quatre journées de travail. Il est clair que vous payez l'un et l'autre avec vos journées de travail , ou avec des journées que vous avez payées à vos ouvriers ; mais que, dans le premier cas, vous payez ce produit un cinquième plus que dans le second.

Remarquez que je ne compare point des journées de deux pays différents (comparaison impossible à faire) ; mais des journées du même pays , du même temps, et du même prix (5).

Tout cela repose sur cette idée mère et fondamentale que je vous prie de ne point perdre de vue : c'est

qu'en France de 160 à 180 francs les 100 kilogrammes, tandis que le salpêtre que nous apporte le commerce, ne nous revient qu'à 70 ou 75 francs. Pour maintenir ce système, on frappe les salpêtres d'un droit de 80 francs (le droit est plus élevé que la valeur du produit); ou tourmente les citoyens en donnant entrée chez eux à des salpêtriers privilégiés; on épuise les salpêtres de formation française qui s'amasseraient en plus grande quantité pour le cas où un blocus nous empêcherait de les tirer du dehors : cette législation est insensée sous tous les rapports.

(o) Cette démonstration est une preuve entre mille de l'insuffisance des systèmes d'économie politique qui mesurent la production sur l'utilité réelle des produits et non sur leur valeur d'échange.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XV

que , même lorsque nous consommons des marchandises étrangères, nous ne consommons toujours que des produits de notre pays ; attendu qu'il nous est impossible de rien acquérir, soit au dedans , soit au dehors , si ce n'est avec des produits de notre pays.

Dans cet état des choses , une prohibition de marchandise étrangère, au moyen de laquelle nous sommes forcés de remplacer cette marchandise par une production indigène qui revient plus cher, équivaut à un règlement industriel qui nous obligerait à nous servir, pour créer un produit, d'un procédé plus dispendieux, au lieu d'un procédé plus parfait. Le procédé le plus parfait est , dans beaucoup d'occasions , la voie du commerce ; c'est celle qui nous permet de faire notre café en étoffes, en fabriquant des étoffes et en les envoyant dans les pays à café. Le procédé plus dispendieux est celui qui produit du café immédiatement en le cultivant dans des serres chaudes qui le fournissent moins abondant ou moins bon (i).

Au surplus, on ne peut bien comprendre et pleinement admettre la liberté du commerce, si l'on ne comprend pas bien ce qu'une nation gagne à se procurer les produits au plus bas prix. Or, pour saisir l'avantage de se procurer les produits au plus bas prix, il faut bien comprendre la théorie de la production, et, pour cela, se reporter au chap. ix de la I^{re} partie , page 54.

C'est un de mes motifs pour insister souvent sur l'importance des éléments en économie politique. Toutes les plus importantes conséquences en dérivent.

Lorsque, au lieu d'une prohibition absolue, le législateur frappe une marchandise importée , d'un droit d'entrée , il convient de distinguer le cas où le droit suffit pour empêcher toute importation, du cas où une certaine quantité de consommateurs (ou plutôt de commerçants agissant pour les consommateurs) jugent à propos d'importer une quantité quelconque de la marchandise, sauf à payer le droit.

, Dans la première supposition, le droit est une prohibition absolue déguisée. Le gouvernement anglais établit un droit de 50 pour cent sur les ouvrages d'osier, les paniers, les corbeilles; par conséquent, on serait obligé , si l'on en importait , de payer en Angleterre 30 sous de France une corbeille française que, sans ce droit, et les frais de commerce compris, on pourrait s'y procurer pour 20 sous. Si les producteurs anglais peuvent établir une corbeille semblable (ou du moins une corbeille pourvue de la même

O) Je ne blâme point ici les procédés de ceux qui font en Europe du sucre de betteraves ; c'est même peut-être ce procédé qui nous débarrassera du monopole des colonies .si funeste à leurs métropoles. Il peut y avoir des localités où la betlerave contient tant de sucre, où l'on peut tirer un si bon parti de son résidu pour engraisser des bestiaux,

utilité), pour le prix de 29 sous ou moins, il est clair que l'on n'en fera pas venir de France une seule : comme elles reviennent à 30 sous , elles ne peuvent supporter la concurrence des corbeilles anglaises de 29 sous ; elles sont prohibées par le fait, et il en résulte tous les inconvénients des prohibitions absolues, c'est-à-dire, que le fisc ne gagne rien par le moyen de ce droit, et que les consommateurs de corbeilles payent 29 sous un produit qu'ils pourraient avoir pour 20 sous.

Si les frais de production de chaque corbeille s'élèvent en Angleterre à 31 sous, on les tirera de France plutôt que de les fabriquer, et les consommateurs anglais les payeront alors avec une quantité de leurs services productifs valant 30 sous, c'est-à-dire, avec une quantité de marchandises anglaises dont les frais de production auront égalé 30 sous, tandis qu'on aurait pu acheter en Angleterre les mêmes corbeilles pour un tiers moins de frais de production.

Or la nécessité où l'on met les consommateurs de les payer ce prix, équivaut complètement pour eux à une diminution de revenu ; car notre revenu à tous, quelle qu'en soit la source, est d'autant plus grand qu'il peut nous servir à acheter plus d'objets de consommation ; et ce que nous donnons de plus pour un objet , diminue d'autant ce que nous pourrions consacrer à Tachât d'un autre.

L'ignorance presque générale où l'on est encore , par rapport à ce principe incontestable, fait que nous sommes ordinairement sacrifiés en notre qualité de consommateurs, c'est-à-dire dans la fonction que nous exerçons le plus généralement, le plus constamment, pendant toutes les heures du jour, pendant notre sommeil même ; car les draps de lit dans lesquels nous sommes couchés , nos matelas , la couchette , nos rideaux , notre ameublement, notre appartement, l'ardoise ou la tuile qui nous couvrent , sont des objets que nous consommons en dormant. Nos revenus, à quelque somme qu'ils se montent, sont dans une lutte perpétuelle contre tous nos besoins. Ils sont diminués par chaque sou que l'on nous fait payer de plus , et que nous pourrions payer de moins. Calculez, si vous pouvez, ce que l'on fait ainsi payer de trop, en renchérissements, à une grande nation.

C'est bien une autre somme que celle que les douanes reçoivent en droits d'entrée. Un droit qui équivaut à une prohibition, coûte souvent des sommes considérables, et ne rapporte pas une obole au gouvernement ni à ses agents (-2).

où les mauvaises lois rendent le sucre des pays chauds si cher, qu'on l'obtient à meilleur compte en l'extrayant des betteraves; alors le procédé le plus économique, et par conséquent le plus parfait, consiste à l'obtenir par l'agriculture intérieure au lieu de l'obtenir par le commerce. (2) Pendant le règne de Bonaparte on expédiait de

DES PRÉCAUTIONS QU'IL FAUT AVOIR AVANT D'OTER LES PROHIBITIONS

La richesse d'une personne , d'une nation , n'est pas, comme on l'a dit jusqu'ici, grande ou petite, par sa comparaison avec la richesse d'une autre nation ; mais par sa comparaison avec le prix des objets de consommation. La cherté des produits, en ne permettant pas à des classes nombreuses de consommateurs, d'atteindre au prix de beaucoup de choses , est une des causes principales qui retiennent la majeure partie de nos paysans et de bien d'autres en Europe, dans une condition beaucoup plus voisine de la condition du sauvage, que de celle de l'homme civilisé ; car la mauvaise qualité des produits , leur imperfection, leur grossièreté, est exactement la même chose que leur cherté ; et un produit est également cher soit qu'il coûte beaucoup d'argent , soit qu'il ait peu de qualités. A mesure que l'économie politique sera mieux

entendue , on attachera plus d'importance à cette considération que je ne fais qu'indiquer ici.

Quand je prêche en faveur du bon marché des produits , ce n'est pas la cause des seuls consommateurs que je défends ; c'est aussi celle des producteurs. Rien ne favorise la demande des produits, leur écoulement facile et prompt, comme leur bas prix. Je ne doute pas que si l'Angleterre est assez sage pour persister dans le plan qu'elle paraît avoir adopté , d'abaisser graduellement les barrières qui s'opposent à l'introduction d'une foule de produits que l'étranger pourrait lui fournir à bon marché, et si elle se contente de les frapper d'un droit léger, elle ne favorise singulièrement ses manufactures, et même n'augmente le produit de ses douanes. Le bon marché des produits en facilitera l'acquisition ; la douane percevra un droit modéré sur des choses qui ne lui en payent point du tout, puisqu'elles sont prohibées; et l'étranger achètera pour ses retours des marchandises anglaises qui ont de la peine à se vendre. Il y a soixante ans qu'Adam Smith a averti les Anglais de ce que leur coûtait leur système exclusif; mais les hommes veulent souffrir avant que de se corriger ; aussi n'est-ce que de nos jours que les négociants de Londres ont présenté une pétition pour un commerce plus libre avec l'étranger, et qu'on a vu même les manufacturiers de Birmingham nommer un comité pour voir s'il n'y aurait pas de l'avantage à ne pas prohiber tout objet manufacturé dans l'étranger.

La chambre des communes d'Angleterre, avertie enfin par les hommes éclairés , du tort que fait à ses manufactures et à son commerce le système prohibitif

l-ondres des bâtiments chargés de sucre, de café, de tabac, de coton filé, pour Salonique, d'où ces marchandises étaient portées

sur des chevaux ou des mulets, à travers la Servie et la Hongrie, dans toute l'Allemagne, et même en France ; de sorte qu'une marchandise que l'on

qu'elle avait poussé à l'excès, semble en avoir reconnu les inconvénients. Ce système sera dans peu , sinon totalement abandonné , du moins considérablement mitigé. Il est assez curieux d'observer que, tandis qu'on lui attribue dans plusieurs endroits les succès de l'industrie anglaise, les Anglais cherchent à s'en débarrasser comme .s'opposant aux progrès de leur industrie.

On s'aperçoit que je n'ai point parlé des droits d'entrée comme impôts, mais seulement comme des moyens de protéger l'industrie. Comme impôts, maintenus dans des bornes convenables, ils ne sont pas plus mauvais que d'autres ; mais comme moyens de protéger l'industrie, ils ne peuvent protéger une industrie qu'aux dépens d'une autre et aux dépens des revenus des consommateurs.

L'abandonnement qu'on en fera un jour facilitera beaucoup la tâche de l'administration ; et il en sera de même du renoncement aux droits de fabrication. Avec des droits de douane élevés , le gouvernement est constamment en butte aux réclamations tantôt d'une classe de producteurs , tantôt d'une autre. Si l'on ne baisse pas les droits d'entrée , les producteurs de vin se plaignent qu'on fait tort à leurs exportations ; si on les baisse trop , les maîtres de forges menacent d'éteindre leurs hauts fourneaux. Si on laisse entrer les sucres étrangers, les colons se plaignent qu'on les ruine ; si on frappe les sucres étrangers d'un droit prohibitif, le consommateur se plaint qu'on lui fait payer le sucre 25 pour cent de plus qu'on ne le paye en Suisse ; le fisc se plaint que la cherté du sucre , en réduisant la consommation , nuit à la recette des

douanes. Ne protégez aucune classe delà nation, elles chercheront toutes les industries les plus généralement profitables; elles ne pourront se plaindre que de la nécessité des choses, et laisseront l'administration en paix. Si l'administration ordonnait que les menuisiers travaillassent en sapin et les ébénistes en chêne , il y aurait à chaque instant des réclamations et des plaintes; on les laisse employer le bois qu'ils veulent , et personne ne se plaint.

CHAPITRE XVI

Des précautions qu'il faut avoir avant d'ôler les prohibitions.

La solidité des raisons que je vous ai exposées , messieurs, pour repousser le système exclusif, ne doit

consommait quelquefois à Calais, venait d'Angleterre, qui en est à sept lieues, après avoir fait un détour qui équivalait pour les frais à un voyage de deux fois le tour de la terre. (Th. Tooke, *Thoughts and details on the high and low Priées of the last 30 years*, part. II, page 53.)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

pas engager à le proscrire iiitempestivement et sans précautions. Les relations commerciales entre les nations se sont établies et ont acquis de la consistance, sous l'empire d'une législation vicieuse, semblables à ces arbres qui ont pris leur croissance au milieu des anfractuosités d'un roc ou d'un mur, et qui ont vieilli

avec leur difformité. On les ferait mourir en voulant les redresser. Nous sommes entrés, nous nous sommes avancés dans de fausses routes, déterminés par la politique et la législation du temps. Cette législation ne pourrait être changée subitement , sans froisser beaucoup d'intérêts.

Si, par exemple, chez nous, l'importation des fontes de fer, à bas prix et d'excellente qualité, était hautement favorable à nos arts et à nos consommateurs ; si cette importation favorisait l'emploi du fer, de ce métal si supérieur à l'or par son utilité, jusqu'à l'introduire dans une foule d'usages qui le réclament, la société en recueillerait de fort grands avantages ; mais d'un autre côté, cette importation entraînerait la destruction de presque toutes nos grosses forges , auxquelles des capitaux considérables ont été consacrés. Ce n'est pas tout : des hommes qui sont forcés d'abandonner une industrie , même lorsqu'il s'en ouvre beaucoup d'autres plus avantageuses , ne perdent pas seulement la majeure partie de leurs capitaux, ils perdent le temps qu'ils ont consacré à leur établissement et leur expérience acquise, qui sont des capitaux aussi. Le maître et l'ouvrier redeviennent des apprentis s'ils sont obligés de recommencer une autre carrière.

Le législateur ne peut pas traiter avec légèreté de pareils intérêts ; et s'il adopte une législation plus conforme à la prospérité générale et aux lumières de notre époque, ce ne doit être qu'avec réserve, en suivant des gradations, et en appelant le temps à son secours. Ne considérez donc pas, messieurs, les conseils qui naissent d'une économie politique mieux connue , comme des indications pressantes et qu'on ne saurait suivre trop entièrement et trop tôt. Regardez-les plutôt comme des préservatifs contre de nouvelles fausses mesures confirmatrices de celles dont nous

souffrons déjà. L'essentiel est de savoir en quoi consiste le bien : une fois que l'on connaît ses vrais , intérêts , on y arrive toujours avec le temps ; il se présente des circonstances où l'on peut, sans beaucoup d'inconvénients, changer quelque chose à une législation qu'on sait être fâcheuse ; et pourvu qu'on ne laisse

(i) En publiant la quatrième édition du Catéchisme d'Economie politique, qui a paru en 1834, Ch. Comte, gendre de l'auteur, y a placé une note qui trouve son application ici et que l'on croit devoir reproduire textuellement, faute de pouvoir mieux dire. «Ceci répond, disait-il, aux déclamations dont les écrits de M. J.-B. Say ont été l'objet, depuis quelque temps, de la part de quel-

échapper aucune occasion de réformer une mauvaise loi ou d'en introduire une meilleure, on finit enfin par être régi par les lumières du siècle , au lieu de l'être par les préjugés des siècles passés. Celui qui possède un jardin rempli de grands arbres mal plantés, s'il les coupe tous à la fois , demeure privé d'ombrage ; mais si petit à petit il remplace une plantation ancienne par une autre mieux entendue, il finit par avoir une superbe habitation sans avoir commencé par se mettre au milieu du désert (i).

Au reste , messieurs , quand je vous exhorte à ne provoquer que des changements graduels , ce n'est que dans le cas où il y a , pour une portion de la société, du danger et un dommage évident à changer brusquement, et lorsque cette portion de la société a des droits à votre intérêt , comme c'est le cas pour les maîtres de forges ; car sans cela on ne saurait quitter trop tôt une mauvaise route et une mauvaise position.

Quoiqu'il y ait des prohibitions absolues par la loi, il n'y en a réellement pas par le fait. L'entrée des tissus de l'Inde, et notam-

ment des châles de cachemire, est prohibée en Angleterre, et cependant on n'y manque ni des châles , ni des mousselines de l'Asie. Toutes les fois que le prix d'un châle surpasse en Angleterre ses frais de production et la prime qu'il faut payer à un contrebandier pour le faire entrer, il se trouve des gens disposés à braver, pour ce médiocre profit , les dangers personnels et la honte qui accompagnent toujours plus ou moins une action illícite. Il en est de même des marchandises anglaises en France. Les quincailleries y étaient prohibées sous le dernier régime ; mais comme par l'usage auquel elles sont propres, elles valaient 15 ou 20 pour cent au delà de leurs frais de production (c'est-à-dire au delà de leur prix d'achat et de leurs frais de transport), ces 15 ou 20 pour cent équivalaient à une prime offerte à la contrebande, et cette prime suffisait pour couvrir le risque de perdre les marchandises prohibées, et même le risque que couraient les contrebandiers de payer des amendes ou de subir les autres peines imposées par les lois. Ce ne sont pas en général des maisons de commerce qui font de la contrebande ; mais elles payent une somme convenue à des hommes qui se chargent de rendre la marchandise dans un lieu désigné.

ques sectes obscures. On a prétendu que toutes les théories de ce savant économiste pouvaient se résumer en quatre mots : Laissez faire et laissez passer. Une telle assertion ne pouvait faire fortune qu'auprès de ceux qui n'ont pas lu ses ouvrages et qui ne jugent que sur la parole d'autrui. »

{Noie de l'éditeur.)

DES PROHIBITIONS DE SORTIE

Cette opération est quelquefois si évidemment dans l'intérêt national, que le gouvernement lui-même ferme les yeux sur cette infraction à ses propres règlements. On sait que les fabriques de Tarare sont obligées de se servir, pour une partie de leur fabrication , de cotons filés en Angleterre. 11 faut bien qu'elles les reçoivent par la contrebande , ou qu'elles ferment leurs ateliers (i).

La prime que l'on paye a des contrebandiers est d'autant plus élevée que la contrebande est plus difficile, plus dispendieuse , plus dangereuse. Le risque que courent hs contrebandiers est plus grand et se paye plus cher lorsque les frontières sont faciles à garder, lorsqu'elles sont défendues par plusieurs lignes de douaniers qui se contrôlent mutuellement , de manière qu'il ne suffit pas d'avoir gagné les employés d'une ligne , ou même de deux , pour faire passer une marchandise prohibée. Cependant nous venons de voir que la situation insulaire de la Grande-Bretagne n'empêche pas la contrebande de s'y faire constamment.

Les primes que demandent les fraudeurs ne différant que par leur plus ou moins d'élévation , de bons administrateurs ont proposé aux législateurs de ne point prononcer de prohibitions absolues , mais seulement des droits qu'on maintiendrait toujours un peu audessous de la prime de contrebande ; de manière que le négociant trouvât toujours son compte à payer la prime à l'administration plutôt qu'aux contrebandiers. Le seul motif qu'on ait donné pour rejeter ce tempérament, a été que la faculté d'introduire une marchandise en payant les droits , procure des facilités pour frauder les droits eux-mêmes, et nuit à la découverte des contraventions ; car alors toute marchandise peut exister légale-

ment dans les magasins, et se vendre publiquement , puisqu'elle est censée avoir acquitté les droits du moment qu'elle est en dedans des frontières. Mais qui ne voit qu'en ôtant le plus fort des motifs de faire la contrebande , c'est-à-dire la prohibition absolue , ou les droits excessifs , on n'aurait presque plus de fraudes à réprimer, parce que la fraude serait trop peu lucrative?

D'après les principes de l'économie politique , il semblerait que la contrebande entraîne peu d'inconvénients quant à la richesse nationale, puisqu'elle

(i) On a fini par admettre les colons filés étrangers moyennant un droit d'entrée. La contrebande est une puissance qui empêche les mauvaises lois de douanes d'avoir un effet trop fâcheux et qui force à les modifier.

(Noie de l'éditeur.)

(i) On sait que Napoléon ou ses agents trafiquaient des licences accordées pour communiquer avec l'Angleterre ; et on lit dans les Mémoires d'Ouvrard (première partie, page 93) qu'à une certaine époque, une société de commerce fut conclue entre le roi d'Espagne et M. Ouvrard ,

vaut toujours mieux que les prohibitions ; mais elle a beaucoup de suites fâcheuses : elle accoutume à violer les lois ; ce qui déverse sur les bonnes lois , une partie du mépris que devraient encourir les mauvaises seulement. Elle établit une inégalité de frais pour les mêmes produits , et donne aux gens qui ne se font aucun scrupule de violer les règles établies, un avantage sur ceux qui les respectent ; enfin les punitions qu'encourent les contrebandiers , ont ceci d'affligeant que leur crime, bien que réel, puisqu'ils ont sciemment enfreint les lois, n'a réellement pas lésé la

société, et a même eu l'avantage d'obliger le fisc à modérer son avidité.

Les droits élevés offrent au commerce une perpétuelle tentation de les élire et de courir des risques qui en font une dangereuse loterie, mais dans cette loterie les bons lots ne sont pas comme ils devraient l'être, pour les plus probes, pour les plus laborieux, mais pour les plus heureux; et ne sont jamais gagnés qu'aux dépens de ceux qui succombent.

Ajoutez que les frais que fait l'État pour garder les frontières contre l'invasion des marchandises étrangères, sont très-considérables. La triple ligne de nos douanes occupe vingt mille hommes valides dont les bras pourraient produire, et qui ne sont occupés qu'à faire la guerre aux produits des autres hommes. Heureux quand ils ne sont pas employés à la protection des abus! Les exemptions de droits soit en faveur des membres du gouvernement, soit en faveur des agents diplomatiques, sont une véritable fraude exercée au détriment de tous ceux qui sont hors d'état de se soustraire au paiement des droits (2).

CHAPITRE XVII

Si l'on favorise les manufactures nationales en empêchant la sortie des matières premières.

Pour favoriser les fabriques nationales, pour ruiner les fabriques étrangères, on ne s'est pas contenté de repousser les produits de ces dernières; on a cherché à les priver de leurs maté-

riaux. Les Anglais attribuant à la laine de leurs moutons des qualités spéciales (2)^

par laquelle le premier s'engageait à fournir au second toutes les licences nécessaires pour qu'il pût introduire sans droits toute espèce de marchandises dans ses colonies, et en extraire l'or et l'argent; ce qui offrait le fâcheux scandale d'un gouvernement qui portait des lois sévères contre la contrebande, et partageait avec un contrebandier, le profit qu'il y avait à les violer.

(3) La laine des moutons anglais est fort longue et propre à la fabrication des étoffes que l'on fait avec de la laine peignée; or ce n'est là qu'une branche d'une vaste industrie. La même laine est beaucoup moins propre à la

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVIII

et dans la vue d'en réserver Temploi pour leurs manufactures, en ont prohibé la sortie, et ils ont attaché une telle importance à cette mesure , qu'ils ont voulu que le président et les secrétaires de la chambre des pairs, au lieu d'être assis sur des sièges , fussent assis sur des sacs de laine pour qu'ils n'oubliassent jamais la conservation de ce qu'ils regardaient comme une des bases de la prospérité nationale. Les sacs de laine n'ont pas empêché la Belgique et la France de faire de plus beaux draps que les Anglais , et l'Angleterre a perdu pendant longtemps par cette prohibition un débouché qui était important pour une île à pâturages. Elle l'a compris enfin , et l'exportation des laines et même des moutons à longue laine, commence à être permise.

Les Anglais savent maintenant que ce qui a favorisé les étoffes de laine en Angleterre, c'est ce qui a été favorable aux étoffes de coton et aux étoffes de soie ; c'est-à-dire des procédés de fabrication très-ingénieux et très-économiques , et surtout l'esprit industriel et persévérant des manufacturiers du pays. Les balles de laine de la chambre des pairs ne sont plus qu'une vaine étiquette, monument d'une ancienne sottise,, comme beaucoup d'autres cérémonies.

On se flatte, en prohibant la sortie des matières premières , que nos manufacturiers s'en trouveront mieux pourvus. Lorsque l'on empêche que nos graines oléagineuses n'aillent à l'étranger, on s'imagine que nos moulins à huile s'en procureront plus facilement et à meilleur compte. Mais est-il prouvé que la culture de ces mêmes plantes ne fût pas plus étendue et plus perfectionnée , si elles étaient un objet d'exportation aussi bien qu'une matière première de fabrique? C'est quand un article prend toute l'extension dont il est susceptible, que son prix s'établit au plus bas. Je ne pense point que nos fabriques d'huile eussent moins de matières premières lorsqu'on aurait la faculté de les exporter, ni qu'elles les payassent plus cher ; et la France ferait de plus les profits de l'exportation des graines (i).

Si les prohibitions de sortie sont admissibles , c'est tout au plus dans le cas où la matière première que l'on retient n'est pas susceptible d'accroissement par de nouveaux débouchés qui s'ouvrent pour elle. C'est

la fabrication plus importante des étoffes feutrées, comme les tapis de toutes sortes.

(i) Je lis dans un auteur sicilien * que pendant un temps, on crut favoriser le labourage dans la Sicile, en prohibant sous les peines les plus sévères, l'envoi des bœufs à la boucherie : cette loi rendit les bœufs beaucoup plus rares. Les bœufs ne pouvant plus servir qu'à un seul usage, il fallait que cet usage couvrît tous les frais nécessaires pour

■ Niuolo Palmicri ; Saggio suite cause ed i rimedii délie angustieW economta agraria dl S ici la 132t>.

d'après cette considération qu'en France , on interdit, peut-être avec sagesse, l'exportation des vieux cordages et des chiffons dont on fait le papier. Les chiffons s'exporteraient, qu'on ne peut pas supposer qu'il s'en fît davantage. Ce n'est pas par la considération du prix que l'on pourra tirer du vieux linge et des vieux habits, qu'on est porté à en faire. Si l'exportation des chiffons était permise , nous payerions le papier plus cher, et il n'est pas certain que les fabricants de papier gagnassent au delà de ce qu'ils gagnent (-2).

Une nation qui n'aurait point été élevée comme nous dans les habitudes prohibitives , ne pourrait pas facilement concevoir nos motifs pour permettre l'exportation des bons cordages et pour retenir à notre usage les cordages usés et mauvais.

CHAPITRE XVII

Réfutation de quelques arguments faits en faveur du régime prohibitif.

Après vous avoir exposé les vrais effets des prohibitions et des droits d'entrée, je dois vous mettre en garde, messieurs, contre certains arguments, dont quelques-uns sont assez spécieux et dont on se sert communément, soit dans les livres, soit dans la société, pour justifier ces mesures et les faire considérer comme protectrices des intérêts nationaux. Vous pouvez n'avoir pas toujours la réponse prête à un mauvais argument; et quoique cette réponse sorte nécessairement des principes quand on les a bien étudiés, il n'est pas inutile cependant qu'on puisse la trouver sans être obligé de recourir à de longues méditations.

Une fois qu'on est bien convaincu que, de quelque façon qu'on s'y prenne, une nation n'exporte jamais que ses propres produits, ou des choses qu'elle ne peut acquérir qu'avec ses produits, et qu'elle n'importe jamais que les marchandises qui conviennent le mieux à ses intérêts, on n'attache pas une grande importance à l'argument suivant dont on a souvent étayé les entraves qu'on a voulu mettre à l'introduction de certains produits étrangers. On a dit : Si nous ne pouvons soutenir la concurrence des étoffes de coton que

les élever; le labourage devenant plus dispendieux, on fut obligé de renoncer à la mesure en question. Le moyen de multiplier les bœufs était au contraire de procurer à ce produit le plus de débouchés qu'il était possible.

(2) Au surplus, il est à présumer que celle prohibition des chiffons, sera bientôt une mesure superflue; de meilleurs procédés conserveront une matière que l'on faisait pourrir en partie, et il paraît que beaucoup de matières, très-peu chères, peuvent fournir des substances propres à devenir la matière première du papier.

ARGUMENTS DU RÉGIME PROHIBITIF

"ISo

fournil TAngleterre , jamais cette industrie ne pourra se naturaliser chez nous ; l'Angleterre jouira éternellement du privilège d'en fournir seule à nos consommateurs ; nous ne pourrons jamais réussir à nous affranchir du tribut qu'elle ne cessera de nous imposer. Si , au contraire , ce produit étranger est prohibé , nos fabricants , à l'abri du monopole qui leur sera accordé , parviendront à imiter ces tissus , à s'y rendre habiles , et finalement réussiront à les donner à aussi bon marché que nos rivaux. Dès lors ils ne redouteront plus leur concurrence , notre pays se trouvera enrichi d'une industrie nouvelle dont les produits ne coûteront pas à nos consommateurs plus cher que ceux que l'étranger pourrait leur offrir, et qui serviront peut-être à étendre par leur exportation notre commerce au dehors.

Cet argument est fréquemment employé, et je l'ai présenté ici sous la forme la plus plausible et la plus favorable au système prohibitif. Mais vous sentirez facilement que du moment que l'étranger ne peut être payé des marchandises qu'il nous fournit, que par d'autres marchandises fruit de nos propres services productifs , du moment que , même en consommant des produits étrangers , ce sont toujours nos produits que nous consommons sous une autre forme, il devient indifférent que nous fassions nous-mêmes ou que nous achetions de l'étranger, fût-ce pendant l'éternité , les objets qu'il nous fournit. Nous pouvons prendre notre parti de ce commerce , comme nous le prenons de recevoir du dehors le poivre et la cannelle qui ne croîtront jamais chez nous , et dont nous avons vu que l'importation nous est favorable

puisqu'elle encourage la production des marchandises avec lesquelles nous payons cette importation.

On insiste ; on dit : Si notre nation n'est pas en état de créer elle-même ces produits que vous consentez à tirer du dehors, elle peut en être accidentellement privée par la guerre ou par d'autres événements. Je réponds qu'alors le moment sera venu pour notre nation de les créer par elle-même et avec plus de peine et de frais. Le système prohibitif veut l'en priver dès à présent pour qu'elle n'en soit pas privée plus tard. Cela n'est pas raisonnable. D'ailleurs , je ne crois pas que l'on soit jamais privé de ce que peut procurer le commerce. Nous ne pourrons, à aucune époque, produire nous-mêmes les denrées de la zone torride , et nous n'en manquerons jamais. Si par moments nous les avons payées cher, c'était par notre faute : nous les aurions eues à des conditions fort modérées , si nous avions laissé arriver tous les commerçants qui , à l'envi les uns des autres, auraient été charmés de nous en apporter, et auraient pris en retour une foule de marchandises françaises qui se vendaient mal. La consommation du sucre était fort réduite sous le

régime impérial en raison de son prix élevé, et l'exportation de nos marchandises était fort réduite parce que nous importions peu de sucre. Un temps viendra où l'on reconnaîtra que les négociants de deux nations ne sont jamais ennemis et concourent à la fois à la prospérité des deux pays : on les laissera librement trafiquer en tout temps ; et si les gouvernements ne sont pas assez sages alors pour se maintenir en bonne intelligence, du moins ils ne se feront la guerre qu'avec leurs soldats.

On regarde comme un très-grand avantage une législation à l'abri de laquelle nous pourrions atteindre, par exemple , la per-

fection des quincailleries anglaises, et faire sur cet article les profits que les Anglais font à présent. Mais si nous venions à fabriquer les quincailleries aussi bien que l'Angleterre et à les établir au même prix , nous ne lui en achèterions plus à la vérité; nos fabricants jouiraient des profits qu'elle fait maintenant sur cet article, mais aussi nos fabricants ne jouiraient plus des profits qu'ils font sur les marchandises qu'ils lui fournissent maintenant en paiement de ses quincailleries et dont les négociants composent les retours des envois qui se font d'Angleterre en France; car vous pouvez être certains que l'on ne nous fait pas cadeau des quincailleries , et que nous ne les payons pas avec de l'argent s'il existe en France une seule marchandise que nous puissions transporter en Angleterre avec plus de profit. Je n'ai pas besoin de vous répéter que si le métal devenait rare chez nous , on ne l'exporterait pas sans perle.

Je sais que quelques produits , tels que les faux à faucher, se sont perfectionnés en France , parce que la prohibition des faux d'Allemagne a permis aux fabricants français d'en établir avec succès des fabriques , qui, par leurs perfectionnements et leur concurrence , ont fini par les vendre à beaucoup meilleur marché que les faux d'Allemagne. Mais on peut présumer que les mêmes perfectionnements auraient eu lieu sans cette circonstance. Si véritablement nous lirons de l'étranger un produit que nous pourrions avec plus de profits produire nous-mêmes, le meilleur moyen d'y parvenir est, peut-être, de le recevoir de l'étranger, d'y accoutumer nos consommateurs. Bientôt un producteur plus ingénieux ou plus adroit que les autres , s'élèvera parmi nous , et découvrira le procédé qui permet aux étrangers d'en venir à bout mieux que nous. 11 en a le modèle sous les yeux. 11 a l'encouragement d'un prix courant établi , et une prime constamment ou-

verte en sa faveur, qui résulte des frais de transport et de commission que le produit étranger est obligé de payer de plus que le sien.

On a observé que l'interruption qui, durant plusieurs années de la révolution , a suspendu les communications de plusieurs parties de l'Europe avec la France ,

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIX

a naturalisé plusieurs arts nouveaux dans ce pays. Je le crois ; mais j'ai la conviction qu'aidés par une liberté d'industrie favorable à leurs progrès , il n'en est pas un qui ne se fût naturalisé de même sous le régime d'une libre concurrence, et peut-être dans moins de temps. Les faveurs de Ronaparte et des droits énormes sur le sucre, n'ont pu naturaliser parmi nous l'industrie du sucre de betteraves , et elle s'est naturalisée toute seule lorsque le prix du sucre qui était à 5 francs est tombé à 24 sous.

On a dit qu'un négociant français qui achète des percales anglaises , emploie une partie de son capital à faire travailler les manufactures anglaises , au lieu de faire travailler les manufactures françaises. Est-il indifférent, ajoute-t-on , que nos capitaux mettent en œuvre l'industrie étrangère au lieu de la nôtre (i) ?

Il faut répondre à cette objection qu'un acheteur français ne prête point un capital , ni une portion d'un capital , à son vendeur étranger. Celui-ci , après qu'il a vendu , n'a toujours que le même capital qu'il possédait auparavant ; sa forme seule est différente. Il l'avait en marchandise. Maintenant il est en argent. Demain il se trouvera sous une autre forme ; mais ce sera toujours son capital et non celui de son acheteur. De son côté , le négociant français qui a acheté des marchandises anglaises , ne s'est départi

d'aucune partie de son capital. C'est ce capital qu'il fait travailler en le transformant en objets de son commerce ; et si, comme il arrive plus fréquemment, le manufacturier anglais nous a vendu à crédit , s'il a cédé sa marchandise pour être payée au bout de six mois, par exemple , loin que ce soit le négociant français qui fasse une avance au manufacturier anglais , c'est celui-ci qui prête pour six mois au marchand français une portion de capital anglais pour faire aller son commerce.

On craint quelquefois que l'étranger favorisé par une situation plus favorable, ou par l'intérêt de l'argent plus bas chez lui que chez nous , ne parvienne à obtenir la préférence successivement pour chaque article et ne finisse par produire tout ce qui nous est nécessaire. Mais si nous ne pouvons payer l'étranger qu'avec nos produits , craindre qu'il ne finisse par tout produire , c'est craindre qu'il ne nous approvisionne de tout gratuitement; car comme nous ne produisons pas d'argent, à moins de nous approvisionner gratuitement , il faut qu'il reçoive nos produits en échange des siens.

Si l'étranger jouit de certains avantages que nous n'avons pas , comme le bas intérêt de l'argent , c'est pour nous une raison de plus de lui acheter ses produits ; car c'est un moyen pour nous de participer aux

(i) Voy. Ganilh : Théor. de Véconom. polil., t. II, p. 200. (2)
C'est le raisonnement qui sert de base à un ukase

avantages dont il jouit , de même que nous participons par le commerce aux avantages d'un climat plus chaud que le nôtre.

On a trop souvent considéré les prohibitions comme des représailles. On a dit : Si toutes les nations à la fois voulaient sup-

primer les douanes au moyen desquelles elles protègent leur industrie, rien de mieux : les sacrifices auxquels nous nous soumettrions trouveraient un équivalent dans les profils que nous ferions avec nos voisins. Mais leur accorder des avantages et n'en point recevoir en retour , serait une duperie (a).

Certes ce serait une duperie en effet de s'imposer un sacrifice pour accorder un avantage aux étrangers ; mais ne viens-je pas de vous prouver qu'en recevant des produits étrangers et en les consommant , on n'impose point de sacrifice à son pays , et que ce sont toujours , en définitive, des produits de son pays que l'on consomme? J'ai fait plus : je vous ai prouvé que la nation acheteuse gagne à cet achat , parce qu'il est pour elle une manière de se procurer les mêmes objets de consommation, en donnant, pour les avoir, moins de services productifs que si elle les produisait elle-même. Il faut donc traduire ainsi l'argument qui précède : Lorsqu'une nation étrangère met des obstacles à l'introduction chez elle des produits de notre industrie, elle nous fait un tort réel : en conséquence , il convient que nous nous en fassions un autre en mettant des obstacles à l'introduction de ses produits chez nous.

CHAPITRE XIX

Des traités de commerce.

Les traités de commerce sont basés sur l'opinion erronée de deux gouvernements qui se persuadent qu'ils font tort à leur pays en admettant les produits l'un de l'autre. Ils croient perdre par les importations, tandis que les importations leur procurent né-

cessairement des exportations , et , au total , un accroissement d'industrie. La seule bonne politique, économiquement parlant, consiste à faciliter de tout son pouvoir les communications commerciales , quelles qu'elles soient , pourvu qu'elles soient compatibles avec la sûreté de l'Etat et les autres vues qu'un gouvernement peut avoir. De deux nations, la plus sage et la plus éclairée doit dire à l'autre : « Vous voulez m'apporter des marchandises et vous ne voulez pas que j'en porte chez vous ; « j'y consens, parce qu'une communication impar-

rendu par l'empereur de Russie, en 1822, pour établir des restrictions plus sévères que par le passé.

DES TRAITÉS DE COMMERCE

<t faite vaut encore mieux pour moi que l'absence de toute communication. Lorsque vous serez plus « éclairés vous admettez nos marchands , de même « que nous admettons les vôtres : et vous vous en <(trouverez beaucoup mieux. »

Il est probable que ce langage amènerait une communication entière beaucoup mieux que ces longues stipulations qui respirent toujours plus ou moins des sentiments et des conditions hostiles comme des capitulations de guerre (i).

Il y a plusieurs pays dans le monde qui admettent les marchandises des autres nations sans s'inquiéter si les autres nations prohibent ou ne prohibent pas les leurs , sans jamais exiger même que l'on ôte ou qu'on réduise les droits qu'on fait supporter à leurs produits. De ce nombre sont la Chine et tous les États

asiatiques et africains , les pays de la domination turque , et les colonies nouvellement indépendantes d'Amérique. Personne que je sache ne s'est avisé cependant de prétendre que cette communication , toute boiteuse qu'elle paraisse, ne soit avantageuse à ces pays-là. On sait combien la Chine gagne avec l'Europe : elle ne prohibe rien , elle ne fait aucun traité ; ses négociants ne font presque aucun commerce extérieur, et l'on vient du bout du monde supplier à genoux la Chine de vendre ses produits; on se met à la torture pour lui porter des marchandises qui puissent la tenter, et ce serait bien autre chose , si l'inquiétude , l'arrogance européenne et l'esprit de prosélytisme des missionnaires , ne s'étaient pas opposés à la libre admission des Occidentaux dans tous les ports de ce vaste empire , qui , par une prudence que l'on ne saurait blâmer, les oblige tous à se rendre dans l'unique port de Canton.

Le nouveau pays de Ruenos-Ayres, sans exiger de réciprocité , fait un commerce avantageux avec l'Angleterre et lui envoie une quantité considérable de cuirs , de crins , de suif. Or supposez que les Ruenos- Ayriens, animés des principes du système exclusif, voulussent un beau jour favoriser l'établissement chez eux des manufactures de laine et de coton, et qu'ils s'avisassent en conséquence de défendre la sortie de leurs produits bruts et l'importation des marchandises

(i) Un ministre éclairé, M. de Saint-Cricq, est convenu lui-même, dans un discours à la chambre des députés (séance du 17 juillet 1828), que les traités de commerce n'étaient plus de notre époque, parce qu'une meilleure intelligence des intérêts nationaux prescrit partout d'accorder ce qu'autrefois on regardait comme des faveurs.

Du temps que le système exclusif régnait sans contrôle, de tels principes d'administration eussent été considérés comme des hérésies. Par la suite on verra d'autres principes généralement admis qui sont repoussés maintenant par une opinion publique peu avancée.

(2) Il est à craindre que les États-Unis de l'Amérique du Nord aient fait une faute pareille, pour proléger, selon

anglaises , qu'arriverait-il ? Pour payer chèrement de mauvaises étoffes , ils renonceraient aux faciles profits qui leur sont offerts par la nature de leur pays et de leur industrie (2).

Une politique étroite peut, je l'avoue, se servir en quelques occasions , avec une sorte de succès , de l'appât offert à une puissance étrangère pour la vente de ses produits , dans la vue d'obtenir d'elle une communication plus facile et plus complète avec elle. On ne saurait blâmer l'emploi de ce moyen, s'il atteint son but; mais je ne sais si une politique franche et ouverte avec tous les étrangers , laquelle serait déjà un bien , ne les amènerait pas plus sûrement encore à des communications réciproquement libres.

Je suppose qu'un gouvernement dise à toutes les nations étrangères : « Vous apporterez chez nous toutes les marchandises que vous voudrez en acquittant '(des droits d'entrée proportionnés à toutes nos autres '(contributions publiques. Le blé (au moyen de la « contribution foncière) , les objets de fabrique payent '(leur impôt ; les produits du commerce étranger doivent payer le leur, aussi bien que ceux des autres '(industries; mais cet impôt, résultat d'une mesure « générale, n'est point combiné pour procurer un « privilège aux produits intérieurs ; il

ne va qu'au (point de ne pas accorder aux produits du dehors , « un affranchissement que les premiers n'ont point. ((Soumettez-vous à cette loi commune aux produc- « teurs de tous les produits qui se consomment dans i notre pays (s). » Si , dis-je , un gouvernement tenait ce langage indifféremment à toutes les nations amies ou ennemies, je crois qu'il obtiendrait d'elles, mieux que par tout autre procédé , un allégement de droits sur l'introduction chez elles de ses marchandises nationales.

En effet , les négociants anglais ne pourraient jouir chez nous , par exemple , de l'ouverture de nos ports, sans emporter sur leurs navires , des produits de notre industrie ; et si leur gouvernement en interdisait l'entrée chez eux , il rendrait nul l'avantage dont les négociants anglais se seraient flattés de pouvoir vendre leurs produits à la France. Tout l'odieux de la mesure

leur expression, leurs manufactures. Ce qui mériterait d'être protégé chez eux, ou plutôt ce qui n'a pas besoin de protection, ce sont leurs produits agricoles qui peuvent se multiplier indéfiniment, et dont ils contrarient le développement en refusant de recevoir des marchandises manufacturées dont les étrangers seraient obligés de faire venir les retours en produits de l'agriculture.

(3) On pourrait objecter ici que le produit étranger ne fait que remplacer le produit indigène qui a déjà payé l'impôt lors de sa production. Mais la production indigène n'est pas la production commerciale extérieure; celle-ci ajoute au produit une valeur qui doit sa part des contributions publiques.

porterait sur Tadministration anglaise : elle aurait la main forcée par l'opinion publique.

Il est vrai que le gouvernement anglais pourrait faire un choix parmi les marchandises françaises , et nous dire : « Nous recevrons autant de vin ou d'huile « que vous voudrez nous en vendre , parce que nous « n'en produisons pas ; mais nous excluons vos soie- « ries et vos cotonnades. » Sans doute ces préférences ont leurs inconvénients ; mais les goûts , les caprices des consommateurs ont leurs inconvénients aussi , et cependant on ne juge pas à propos de les combattre par des droits. Si les Anglais ne nous demandent jamais des pendules de cheminée, ce n'est pas parce que l'introduction en est défendue ; c'est parce que leurs cheminées sont trop étroites pour les porter. Si leur administration est assez mal avisée pour prohiber nos rubans , considérons les Anglais comme des quakers qui , par principe de religion , ne portent jamais de rubans. Toute espèce d'industrie ne s'attache-t-elle pas à épier les besoins des hommes, leurs caprices même, afin de les satisfaire? Les produits que l'étranger consent à recevoir de nous , doivent être à nos yeux des besoins qu'il a ; ceux qu'il ne veut pas recevoir, des besoins qu'il n'a pas. Irons -nous lui chercher querelle parce qu'il n'a pas tels ou tels besoins? L'essentiel pour nous est le fait qu'il ne lui est pas possible de nous vendre ses produits sans acheter des nôtres pour une valeur équivalente. Du reste , qu'il fasse son choix. Une nation est un vaste bazar où l'on étale des marchandises à différents prix ; celles qui se vendent sont celles qu'il faut remplacer ; c'est là que doit se porter la fabrication. Tout autre encouragement n'y fait rien, et nulle fabrication ne saurait être aussi profitable.

Du moment que nous sommes certains que les étrangers nous achètent autant de produits que nous leur en vendons; du moment que nous sommes assurés que ceux qu'ils demandent constamment, sont aussi ceux qui payent à nos producteurs les

profits les plus assurés, quels motifs peuvent nous déterminer à négocier des traités de commerce avec telles ou telles puissances , et à faire en leur faveur une exception à notre loi commune? L'intérêt d'une nation est de traiter toutes les autres également bien ; et non pas l'une d'entre elles mieux que ses rivales. En d'autres mots^ son intérêt est de charger leurs marchandises d'un droit équivalent aux impôts que payent les produits indigènes, afin de rétablir entre tous les produits , une égalité de désavan-

(i) Ces stipulations devront elles-mêmes devenir complètement inutiles, car il est dans l'intérêt bien entendu de tout pays, de traiter avec justice les étrangers qui viennent commercer sur son territoire, et l'intérêt est ici

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIX

tages , et , du reste , de laisser chaque produit mesurer librement sa production aux besoins des consommateurs , de quelques nations qu'ils soient et quels que soient les motifs qui les leur font rechercher. L'industrie est amie de la paix ; il y a dans les faveurs accordées à une nation par un traité de commerce, quelque chose d'hostile envers toutes les autres que celles-ci ressentent tôt ou tard.

Les traités de commerce entre les nations devraient se borner à stipuler des garanties pour la sûreté réciproque des commerçants; de manière qu'ils ne fussent exposés à aucune extorsion de la part des agents de l'autorité, et que leurs engagements mutuels fussent respectés ; du reste , leurs marchandises devraient circu-

ler en payant aussi peu de droits que le comportent les besoins du fisc (i).

Pour résumer ce que je vous ai dit sur le système prohibitif, j'ai cherché à vous faire comprendre, messieurs, que les intérêts de l'étranger ne sont point en opposition avec les nôtres. L'étranger ne saurait nous vendre ses marchandises sans en racheter chez nous pour une somme pareille. Celles qu'il lui convient d'acheter sont précisément celles qu'il payera le mieux. Nous gagnons autant à lui vendre un produit brut qu'un produit travaillé ; ou plutôt, à somme égale , le premier renferme autant de nos services, et nous procure par conséquent autant de profits que l'autre. Si la vente du produit ouvré favorise un peu plus la multiplication de la classe ouvrière, cet effet n'est pas désirable, puisque les produits, en multipliant les hommes, n'augmentent pas la somme des profits nécessaires pour l'entretien des hommes, et qu'il vaut mieux avoir un moins grand nombre de citoyens bien pourvus , qu'un plus grand nombre de citoyens obligés de vivre sur les mêmes profits.

Il résulte de ces considérations que les traités de commerce sont inutiles ; car d'un côté il est impossible de faire acheter aux étrangers des marchandises pour une plus forte somme qu'ils ne nous en vendent , et d'un autre côté il ne nous importe pas de leur faire acheter telle marchandise de préférence à telle autre. Il en résulte encore que quelques mesures prohibitives qu'ils prennent à notre égard, il ne nous convient pas d'en prendre de semblables relativement à eux; ce qui détruit le germe de la plupart des querelles entre les nations, et vous fait pressentir combien les progrès de l'économie politique seront avec le temps favorables à l'humanité.

d'accord avec le sentiment de l'hospitalité qui veut pour l'étranger, encore plus s'il est possible que pour le citoyen, le respect de la personne et de la propriété.

{Note de l'éditeur.}

CHAPITRE XX

Des encouragements et des primes.

Montesquieu consacre un chapitre de son Esprit des lois (i) à chercher les moyens d'encourager l'industrie en général. Vous vous attendez qu'il va proposer d'assurer à chacun le fruit de ses labeurs, de protéger l'épargne qui grossit les capitaux et multiplie les instruments de l'industrie, de favoriser la libre circulation des hommes et des produits... Point du tout : les moyens qu'il propose, se réduisent à un seul qui consiste à donner des prix aux meilleurs laboureurs, aux meilleurs ouvriers , comme si le prix le plus assuré, le plus considérable et le plus impartialement distribué, n'était pas dans les produits mêmes obtenus par les plus habiles.

En effet , quelle production mérite le plus d'être encouragée? Celle sans doute dont les résultats sont le plus utiles aux hommes, celle dont le besoin se fait le plus sentir (2) , or n'est-ce pas celle-là même où , à égalité de frais de production, ils mettent le plus haut prix? Celle par conséquent qui fournit à ses producteurs la plus forte récompense de leurs efforts?

Bonaparte, désirant que l'on substituât le lin au coton, offrit un million de récompense à celui qui filerait à un certain degré de

finesse le lin par des procédés mécaniques. La nature des choses, plus puissante que Bonaparte, avait donné 24 millions de récompense au barbier Arkwright, pour avoir découvert les métiers à filer le coton. Ce duvet , qui croît avec une extrême abondance par toute la zone torride et que la mer nous apporte à moins de frais que le blé que nous tirons de la province voisine , se ploie à toutes les transformations que réclament le vêtement de l'homme et la parure des femmes. Il habille le pauvre et le riche, l'enfance et la vieillesse ; il sert dans les ameublements ; il reçoit toutes les couleurs et se nettoie à peu de frais. La moindre économie apportée dans sa fabrication décuplait l'usage que l'on pouvait faire de quahtés si nombreuses et si variées ; voilà ce que les besoins de la société appelaient et ce quia fait la fortune d'Arkwright. Voilà ce que j'appelle un encouragement naturel plus puissant que ceux que promettent les potentats.

Une production qui ne peut se soutenir que par des encouragements artificiels, cause toujours de la

(i) Le IX« du livre XIV.

(2) La nécessité d'être clair m'oblige souvent à ne pas embarrasser ma phrase de restrictions ou de développements que réclamerait l'exactitude rigoureuse. Lorsque je parle des produits dont le besoin se fait le plus sentir, il faut ajouter : au prix où il est possible de les obtenir. Un vase d'argent est préférable à un vase de cuivre. Le cuivre

J.-B. SAT

perte à la nation qui les donne : elle n'a besoin d'encouragements que parce qu'elle cause de la perle ; et si , au moyen de ces

encouragements , le producteur est indemnisé de cette perte, la nation qui paye l'indemnité la supporte à sa place.

Toujours dans l'idée que l'autorité peut donner à l'industrie commerciale une direction plus profitable que celle qu'elle reçoit de la nature des besoins , on ne s'est pas contenté de prohiber certains produits absolument , et d'autres partiellement au moyen des droits d'entrée, on a encouragé l'exportation de quelques-uns par des primes d'exportation ; de quelques autres par des restitutions d'impôts (s) qui ne sont pas même toujours des droits d'entrée. Les droits d'accise étant fort élevés en Angleterre , notamment sur les verreries , les fabriques anglaises n'en pourraient point vendre à l'étranger si l'on ne remboursait pas ces droits à la sortie. C'est ce qui fait que les citoyens des États-Unis payent à Boston deux sous pièce seulement les mêmes gobelets de verre, sortant des mêmes fabriques, que les Anglais payent huit sous.

< Nous ne pouvons forcer les étrangers à faire emi plette de nos produits , dit Adam Smith ; nous les « payons pour qu'ils veuillent bien nous accorder cette

< faveur. »

C'est principalement l'Angleterre qui a offert l'exemple de tous ces expédients ; et cet exemple a été dangereux, parce que l'Angleterre ayant en même temps prospéré, toutes les personnes incapables de rattacher les effets à leurs véritables causes, n'ont pas manqué de dire qu'elle avait prospéré à cause de ses prohibitions et de ses primes ; et ils ont eu soin d'ajouter d'un ton triomphant que c'étaient là des vérités de fait contre lesquelles les raisonnements ne pouvaient rien.

Non, messieurs, ce n'est point une vérité de fait que l'Angleterre ait prospéré à cause de ses primes et de ses prohibitions. La vérité de fait est que l'Angleterre a prospéré parce qu'au total elle compose une nation active , laborieuse, intelligente, parce qu'elle donne à ses travaux une direction utile; parce qu'elle unit l'audace à la prudence ; parce que ses citoyens , en accordant à une entreprise tous les fonds nécessaires pour en assurer le succès, retranchent toutes les dépenses superflues; parce que si ses lois économiques sont mauvaises, son administration est en général bonne ; si son gouvernement est cher, il ne tracasse pas les administrés et les protège constamment ; en un mot ,

communique de l'odeur aux mains qui le touchent, il prend du verl-de-gris , etc. Si on laisse absolument de côté la question du prix, le besoin d'un vase d'argent se fait donc sentir plus que le besoin d'un vase de cuivre, mais ce besoin est modifié par la cherté de l'argent, et devient moins grand en raison du prix auquel il faut payer le produit. (5) Ce que les Anglais appellent drawbacks.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XX

l'Angleterre prospère parce que les causes de prospérité sont chez elle plus puissantes que les causes de détresse. Le fait qu'il s'agit de constater ici n'est pas que l'Angleterre a prospéré ; c'est un fait convenu : ce qu'il faut trouver, ce sont les causes de cette prospérité. Or il est un peu déraisonnable de l'attribuer, non à ce qui peut la faire naître , mais au contraire à ce qui est de nature à en contrarier l'essor.

A l'imitation des fautes de l'Angleterre, la France paye annuellement pour dix millions de primes à l'exportation des produits de son commerce et de ses manufactures ; et, grâce à cette dépense , ses voisins jouissent de ces produits à bien meilleur compte que les Français. On peut se procurer en Suisse le sucre raffiné en France pour 18 sous la livre de 16 onces, tandis qu'en France elle coûte 25 sous. C'est, dirat-on , une restitution des droits que l'on fait payer en France quand le sucre est importé. Mais pourquoi affranchissons -nous l'étranger d'un droit que nous faisons payer à nos concitoyens? Quand nous exportons nos vins , restituons-nous aux exportateurs l'impôt territorial que supportent les vignobles ?

Si nous ne remboursions pas les droits d'entrée que supportent les sucres, ajoute-t-on, le commerce étranger approvisionnerait seul nos voisins. — Pourquoi dès lors ne prenez-vous pas les moyens de libérer , vos sucres des frais de production dont vos concurrents sont exempts? Pourquoi conservez-vous des colonies qui , indépendamment de 23 millions qu'elles coûtent à vos consommateurs, font en outre payer par vos contribuables 10 millions de gratification aux consommateurs étrangers? Si les raffineurs français pouvaient acheter leurs matières premières à la Havane, à Calcutta , partout où le sucre brut est à bon marché, ils seraient en état, sans recevoir de primes, de fournir à l'étranger du sucre raffiné à aussi bon marché que qui que ce soit (i).

Le gouvernement français paye tous les ans onze cent mille francs de primes d'encouragement pour la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve (2). Sans cela les armements n'auraient pas lieu. Il s'en manque donc de onze cent mille francs que cette

industrie rembourse ses avances ; le prix que l'on met au produit qui en résulte, est de onze cent mille francs au-dessous du prix auquel il revient;

(i) Le gouvernement français a payé en 1832 jusqu'à 18 millions 573 mille francs de primes à l'exportation du sucre raffiné. Le montant de ces primes est retombé en 1837 à 3 millions 899 mille francs, et en 1838 à 5 millions 300 mille francs. Il y a du reste quelque injustice à reprocher aux colonies le droit de douane que le gouvernement de la métropole perçoit à l'arrivée de leurs produits, afin d'augmenter ses revenus; comme aussi le sacrifice que ce gouvernement, bien ou mal avisé, juge convenable de faire, en remboursant une partie du pro-

et c'est le contribuable qui rembourse cette perle.

Si la France ne donnait point de prime aux pêcheurs de morue , qu'arriverait-il ? Que les Anglais ou les Américains apporteraient ce poisson aux consommateurs français; qu'ils le leur fourniraient à un prix inférieur à celui qu'on le leur ferait payer à présent ; qu'ils achèteraient en retour des produits français ; et la France ferait un commerce avantageux au lieu d'un commerce qui donne de la perle. On peut dire, malgré le paradoxe apparent, que la France gagnerait sur la pêche de la morue , si elle ne la faisait pas.

On veut par là , dira-t-on , multiplier les matelots pour la marine militaire. Le moyen me semble dispendieux. Si les bâtiments français qui font la pêche de Terre-Neuve , peuvent tous les ans fournir à la marine militaire onze cents nouveaux matelots , c'est beaucoup , et je crois ce nombre bien au delà du vrai. Néanmoins , à ce compte , et d'après ce procédé , l'État payerait à chaque ma-

telot mille Irancs d'engagement , puisque la prime qu'il paye dans ce but s'élève à 1100 mille francs!

Les marins se forment dans la marine marchande , quels que soient les produits qu'elle voiture ; et la marine marchande prospère, comme toutes les industries, quand elle ne rencontre pas d'obstacles sous ses pas. Écartez les entraves qui nuisent aux communications soit avec les étrangers, soit avec vos propres États (5); reconnaissez l'indépendance de ceux qui vous ouvrent leurs ports; et sans projets hostiles, sans arrièrepensées , trafiquez librement avec eux ; rendez vos rivières navigables et d'une navigation peu dispendieuse ; poussez vos canaux jusqu'à vos ports de mer afin que les produits de votre intérieur y parviennent facilement , et que ceux de vos ports parviennent non moins facilement dans les terres ; multipliez vos ports de mer, et supprimez les formalités qui entravent les communications d'un porta l'autre , et les marins se multiplieront, non-seulement sans rien coûter au contribuable, mais en lui procurant des profits.

C'est l'immense cabotage de l'Angleterre qui multiplie ses matelots. Le seul transport des charbons de terre de Newcastle à Londres , lui en fournit par milliers ; et le gouvernement anglais n'a rien à payer pour cela. Faciliter et protéger , voilà toute sa politique ; et c'est toujours celle-là qui réussit le plus sûrement.

duit de cet impôt à ceux qui exportent du sucre raffiné.

Ce qui a rapport au système colonial est particulièrement traité dans les chapitres suivants.

(Noie de l'éditeur.)

(2) Un député, M. Morel, de Dunkerque (dans la séance du 17 juillet 1828), a porté cette somme à 2,400,000 fr.

(5) Telles sont les quarantaines, les droits de port de tout genre, les formalités auxquelles on soumet les caboteurs, etc.

CHAPITRE XXI

Des brevets d'invention (<).

Les brevets d'invention qui confèrent à l'inventeur ou à l'importateur d'un procédé nouveau, la jouissance exclusive de sa découverte , sont une espèce de prime d'encouragement donnée aux inventeurs, aux dépens de la société , qui se trouve privée par là de l'avantage de jouir du produit au prix de la plus large concurrence. D'un autre côté , la société reçoit un dédommagement, si, par ce léger sacrifice, elle obtient de nouvelles jouissances. Cependant le monopole ne doit pas être perpétuel. On peut bien laisser passer le premier, l'homme qui parvient à ouvrir une porte fermée ; mais on ne peut pas , en raison de ses efforts ou de son bonheur , interdire à jamais le même passage à tous les autres.

Les brevets d'invention ont été en Angleterre un encouragement plus effectif qu'en France, où il est rare qu'ils procurent une récompense réelle à un inventeur. La vérité est que la législation des brevets est difficile à faire et difficile à exécuter. On ne doit pas accorder un privilège pour un procédé déjà connu , et qui appartient à tout le monde ; mais comment établir la preuve qu'un procédé était connu , ou qu'il ne l'était pas ? Comment établir

même l'identité d'un procédé avec un autre ? Une légère différence en fait-elle un procédé différent? Oui, si elle est essentielle. Mais aussi quelquefois une différence , en apparence considérable, n'empêche pas deux procédés d'être les mêmes au fond. Les tribunaux ordinaires ont-ils les connaissances requises pour décider des points faits pour

(1) Ainsi qu'il a déjà été observé (voir la note à la page 254), ce chapitre aurait été mieux placé peut-être à la suite de celui qui traite de la propriété littéraire. Il y a du reste une grande confusion dans la législation française sur les brevets d'invention; l'industrie réclame depuis longtemps une révision complète de la loi.

L'assemblée constituante a proclamé, le 31 décembre 1790, que toute découverte ou nouvelle invention dans tous les genres d'industrie, était la propriété de son auteur, et que tout moyen d'ajouter à quelque fabrication que ce pût être un nouveau genre de perfection , serait regardé comme une invention ; mais immédiatement après cette déclaration de principe et sans s'y arrêter, elle n'a garanti la jouissance exclusive de la découverte à son inventeur que comme privilège, et pour un temps trèslimité.

On peut consulter avec fruit sur cette matière les cha-
embarrasser des artistes et des savants? Les droits des brevets une fois reconnus, comment peuvent-ils être bien garantis ?

On a dit que le législateur ne peut pas prendre connaissance des procédés , et que sa tâche est remplie du moment qu'il a dit à l'inventeur : Je vous accorde un privilège, si voire procédé est neuf ; je ne vous Vaccorde pas si quelqu'un prouve que le procédé était connu. Mais cela ne suffit pas : la tâche du législateur n'est jamais remplie quand les droits des citoyens demeurent incer-

tains , et qu'ils ne peuvent pas être réglés équitablement (2). Dès à présent on peut affirmer , je pense , que les brevets d'importation (ceux qui attribuent la vente exclusive d'un produit , ou l'usage d'un procédé, à celui qui l'emprunte à l'étranger) doivent décidément être supprimés.

On a voulu, dans les brevets en général, récompenser le mérite de la découverte , mais non le travail de puiser un procédé dans des sources connues. Les usages des étrangers sont une source d'instruction ouverte à tout le monde , de même que les livres ; et il y a même quelque avantage à pouvoir user généralement chez nous d'un procédé soumis encore dans l'étranger à un monopole (3).

On a vu des manufacturiers français qui, après avoir voyagé en Angleterre , ont fait dans leurs fabriques des améliorations importantes , suggérées par l'exemple de cette nation industrielle. Us imitaient ce qu'ils trouvaient bien , sans courir après un monopole. Des agioteurs en brevets d'importation , sans établissements manufacturiers, de simples spéculateurs sur les travaux des autres, et aux dépens de la prospérité publique , sont ensuite venus ; ils ont pris en France des brevets d'importation pour ces mêmes perfectionnements , et , la loi française à la main , ont exigé que l'on supprimât des améliorations introduites dans des fabriques françaises ; ils ont exigé , tout au moins , que les entrepreneurs entrassent en composition avec eux, et payassent, eux qui avaient opéré ou préparé un

pitres XXIX et XXX du Traité de la propriété, par Charles

Comte. (Note de l'éditeur.)

(2) On pourrait faire sur la législation des brevets d'invention, un écrit qui serait utile. Sans perdre de vue la nature de la chose, telle qu'elle est exposée ci-dessus, il faudrait rechercher les caractères qui établissent des différences essentielles dans les produits et dans les procédés des arts; il faudrait examiner les procès qui ont eu lieu au sujet de ces différences, et par quels moyens on aurait pu les éviter, et enfin proposer un mode de jugement au moyen duquel on pût obtenir des décisions équitables.

(3) Lorsqu'un inventeur en Angleterre prend un brevet (a patent), on publie son procédé {the spécification) ; on peut donc l'imiter hors de l'Angleterre. Si un Français s'empresse de faire de ce procédé l'objet d'un brevet d'importation, il s'attribue à lui seul, sans mérite, un avantage dont la France tout entière pouvait jouir.

QUATRIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXII

progrès , une indemnité à des intrigants qui n'avaient rien produit (i).

Ce sont là d'intolérables abus qui portent à croire que le privilège devrait être accordé seulement aux inventeurs véritables , en le déclarant nul dans le cas où l'on prouverait que le procédé que l'on dit nouveau, est déjà exécuté ou publié quelque part.

CHAPITRE XXII

Des colonies sous le rapport de l'économie des nations.

Je ne m'occuperai pas des causes de la supériorité des peuples d'Europe , ou d'origine européenne , sur les autres habitants du globe, ni même de savoir s'ils ont une supériorité réelle sur ces derniers ; mais je remarquerai, comme un fait qui souffre peu d'exceptions , que ce sont les Européens qui presque seuls ont , à toutes les époques , formé des établissements hors des lieux de leur origine (2). Les anciens Grecs jetèrent des colonies sur toutes les côtes de la Méditerranée et de la mer Noire, et leurs successeurs, les Romains, en établirent par tout le monde alors connu ; mais, sous le rapport de l'industrie, le seul qui doive nous occuper en ce moment, les établissements formés par les Européens à la suite des découvertes qu'ils firent, il y a trois siècles environ, en Amérique, en Asie et en Afrique , ont acquis une importance qui a surpassé toutes les autres.

Tantôt ces établissements ont été formés dans des contrées absolument inhabitées au moment où les Européens s'y présentèrent , comme à Tîle de Sainte- Hélène , aux îles Maurice ; tantôt dans des pays dont ils exterminèrent les habitants, comme à Saint-Domingue et dans la plupart des Antilles , habitées alors par des Caraïbes qui n'existent plus ; tantôt dans des contrées où les indigènes furent assujettis et réduits à une espèce de servitude , comme au Mexique et au Pérou ; ou bien repoussés dans l'intérieur des terres, comme ils le furent par les colons de l'Amérique septentrionale. Le territoire de la Pensylvanie fut acheté et payé aux sauvages par l'illustre Penn ; acquisition plus noble et

plus glorieuse que celles qu'on ne doit qu'à la conquête, mot honnête par lequel on exprime,

(i) Toute la législation française respire trop peu de respect pour le bien-être et la sécurité des industriels qui peuvent être compromis à chaque instant , ou par la mauvaise foi des particuliers, ou par de simples décisions de l'autorité administrative.

(2) Les Égyptiens et les Phéniciens jetèrent, dit-on, les premières colonies en Grèce, et les Arabes, sous les successeurs de Mohammed, en établirent sur les côtes septentrionales de l'Afrique et en Espagne, En supposant que te

en général, une chose qui ne l'est pas. Son exemple est encore suivi par le gouvernement des États-Unis qui n'attaque jamais les nations indiennes pacifiques ; qui leur achète leur territoire et le revend ensuite en détail aux personnes qui veulent s'y établir (5). Quand les peuplades indiennes ne veulent pas vendre leur territoire, il ne tarde pas à se trouver enclavé dans les terres cultivées ; leurs habitants, dès lors, ne pouvant plus chasser au loin dans le vague des forêts, deviennent par force cultivateurs à l'imitation de leurs voisins, et finissent par adopter les lois de l'État qui les entoure, ou bien ils déclinent tout à fait.

Cette prépondérance européenne n'a pas eu lieu partout. Les navigateurs d'Europe ont rencontré, en Afrique et en Asie, de vastes États anciennement peuplés et même civilisés , dont ils ne pouvaient se rendre maîtres, et où ils ont été réduits à former, avec l'agrément de leurs possesseurs , des établissements pacifiques qu'ils nommèrent des comptoirs. Ils n'eurent d'abord que des comptoirs dans l'Inde ; et encore aujourd'hui ils n'ont que

des établissements pareils en Chine , au Japon , et dans les États musulmans des bords de la Méditerranée.

Lorsque le commerce d'une nation européenne est livré à une compagnie exclusive, comme celui des Anglais à la Chine , le comptoir est alors tenu par des agents de la compagnie, qui traitent avec les autorités du pays et sont les protecteurs et les régulateurs des négociants leurs compatriotes, agents de la compagnie, ou trafiquant avec sa permission.

Lorsqu'une nation européenne n'a point de compagnie exclusive , et tel est le cas pour les États-Unis (que nous pouvons considérer en ceci comme un État européen) , le comptoir est tenu par un consul ou agent des relations commerciales, nommé et entretenu par son gouvernement , qui protège auprès des autorités du pays , ses compatriotes , et juge leurs différends.

Les hommes, en général, ont de très-grands avantages à recueillir par les communications qui s'établissent entre les différentes parties du monde. Ces avantages, vous le savez, messieurs, consistent essentiellement dans l'échange qu'ils peuvent faire des productions propres à chaque lieu. Quand cet échange devient facile , les hommes de tous les lieux participent avec moins de frais aux productions de chaque

soient des Égyptiens et des Asiatiques, et non les Pélasges et les Hellènes, habitants originaires de la Grèce, qui soient la souche des nations grecques; et en supposant qu'il soit resté beaucoup d'Arabes dans la Mauritanie et dans l'Espagne, on peut, si l'on veut, regarder ces faits comme des exceptions.

(5) 11 est vrai que, soit par suite de l'adresse ou de la prépondérance naturelle à un État aussi puissant que la confédération

américaine, on leur achète leur territoire h bas prix.

DES COLONIES SOUS LE RAPPORT DE L'ÉCONOMIE DES NATIONS

endroit. La navigation a prêté aux peuples un merveilleux secours pour rendre ces communications économiques. Le même poids , le même volume de marchandises, peut, au moyen de la navigation, être plus facilement transporté au bout du monde , qu'à une distance de quinze ou vingt lieues par terre. Nous autres Européens nous n'avons pu encore pénétrer au centre de l'Afrique et de l'Asie ; tandis que les îles et les côtes du monde entier ont été explorées par nous.

Les pays lointains d'outre-mer diffèrent beaucoup des nôtres par le climat, par la nature du sol, et par le caractère de leurs habitants. Ils peuvent , conséquemment, nous fournir un grand nombre d'articles que nous ne pouvons pas produire, et nous pouvons les payer par le moyen d'un grand nombre d'autres articles qu'ils ne sauraient produire avec la même facilité que nous. Dans presque tous les pays situés sous la zone torride , le sucre peut être produit avec autant de facilité à peu près que la farine chez nous. Nous pouvons donc à très-bon compte tirer du sucre de ces pays-là , et ces pays-là , grâce à notre nombreuse population, à nos connaissances variées, à nos machines ingénieuses, à l'activité de corps et d'esprit que favorise notre climat tempéré , ne sauraient produire , avec autant d'avantages que nous , une infinité de marchandises , fruits de notre industrie , de nos terres et de nos capitaux. De là un grand développement de production

des deux parts : dans les pays équinoxiaux, pour la consommation de l'Europe ; en Europe, pour la consommation des pays équinoxiaux. Nos relations avec ces derniers , en outre , s'entre-tiennent par des armements de navires , des entrepôts , des mai-sons de commission , de gros capitaux, et, au total, un bel emploi des facultés de l'homme dans lequel il trouve des profits analogues.

Mais, je vous prie, messieurs, de remarquer que ces avantages réciproques soit pour les colonies , soit pour leurs métropoles, dépendent tous de la nature des choses » et nullement des rap-ports politiques et de dépendance réciproque qui se trouvent éta-blis entre elles. Un pays situé dans le golfe du Mexique et un autre situé en Europe, recueilleraient précisément les mêmes avantages de leurs relations commerciales , dans le cas où ils ne dépendraient en aucune façon l'un de l'autre, et où ils auraient chacun un gouvernement de leur choix.

En général , les gouvernements ne sont pas les auteurs directs des avantages dont jouissent les peu-

(i) On pourrait croire que la puissaHce du gouvernemenl lui donne des moyens de faire jouir la uiéltropole de certains avan-tages aux dépens des peuples élrangers; mais ce ne pourrait être que par l'ascendant de l'astuce ou de la force, moyens nécessaire-ment précaires et peu durables.

pies. Chaque contrée de la terre, chaque province, et jusqu'aux moindres hameaux, ont pour leurs habitants et pour les hommes qui les fréquentent , des avantages et des désavantages qu'ils tiennent de la nature des choses, de leur situation, du climat, du génie de leurs habitants, de leurs capitaux, de ce qu'ils peuvent

produire, en un mot. Ces avantages s'accroissent par les progrès des industries agricole, manufacturière et commerçante, c'est-à-dire, par une plus habile production ; mais ils ne sauraient s'accroître par l'action du pouvoir qui les gouverne. Cette action est toute négative ; elle peut écarter des obstacles ; elle ne peut créer des bénéfices. Dès lors si la colonie et la mère patrie sont soumises au même pouvoir , si elles sont des provinces d'un même État, le gouvernement ne peut donner un avantage à l'une de ces provinces, sans ravir à l'autre un avantage équivalent , ou donner à une classe de leurs habitants, des profits, à moins de les ravir, sous une autre forme, soit à la même classe , soit à une autre portion de la société.

Nous pouvons , à la vérité , quand nous dominons dans une colonie, quand nous lui imposons des lois, la dépouiller à notre profit, c'est-à-dire y introduire des règlements , des monopoles contraires à ses intérêts et favorables aux nôtres ; mais nous pouvons agir de même, et par le droit du plus fort, sur une de nos provinces , sur une de nos villes , sans en être plus excusables : alors nous détériorons notre propre bien ; au lieu de fonder une prospérité croissante , nous introduisons un principe de déclin (i).

Voyons si tel n'a pas été l'effet du système suivi par la plupart des États d'Europe, relativement à leurs colonies, et examinons la question soit dans l'intérêt de la colonie , soit dans l'intérêt de la métropole.

Jamais un pays n'est bien gouverné quand son gouvernement réside au loin, et surtout quand il réside à deux mille , trois mille , cinq mille lieues de distance. Commentée gouvernement pourrait-il à des besoins , à des intérêts qu'il connaît mal ?

Comment pourvoirait-il avec promptitude à des besoins urgents ? Le gouvernement d'une métropole , situé à une grande distance, est obligé de confier à des agents qu'il connaît imparfaitement , un pouvoir presque discrétionnaire ; il est toujours dupe des rapports intéressés qu'on lui fait. Les colonies dépendantes ont toujours été aussi mal habitées que mal gouvernées. On n'y va qu'avec l'esprit de retour, c'est-à-dire pour

On pourrait croire aussi qu'un gouvernement peut, par de sages règlements, favoriser le développement de l'industrie, comme s'il existait, pour les développements de tous genres, des circonstances plus favorables que l'indépendance et la liberté.

revenir en Europe jouir d'une fortune acquise bien ou mal.

Nulle contrée ne saurait fleurir avec des conditions si contraires. Pour qu'un pays prospère , et même seulement pour qu'il se soutienne, il faut, en supposant un climat favorable et des capitaux suffisants , que chaque planteur, chaque habitant, s'identifie avec le pays qu'il exploite ; il faut qu'il s'y conduise comme on se conduit quand on veut continuer à vivre dans la même contrée, et y laisser sa femme et ses enfants ; il faut que le pays soit administré dans l'intérêt de la localité , dans l'intérêt des habitants , par eux-mêmes ou leurs délégués ; ce qui peut s'exprimer en moins de mots en disant qu'il doit être indépendant.

On citera des colonies qui ont prospéré dans la dépendance de leur métropole ; mais il faudrait constater d'abord jusqu'à quel point cette prospérité a été réelle, et ensuite si elle n'a point tenu à des causes étrangères à leur dépendance et d'un effet supérieur ; tellement que leur dépendance , loin de favoriser leur dévelop-

pement, y a nui jusqu'à un certain point. Au bout de trois cents années de la domination de l'Espagne sur l'Amérique du Sud et sur le Mexique, on a lieu d'être surpris de l'état peu avancé où ces vastes et fécondes contrées étaient encore , lorsqu'elles se sont généralement insurgées. Mais cette surprise cesse complètement lorsque l'on connaît les règlements industriels , les monopoles dont elles étaient victimes , et la façon dont elles étaient administrées avant cette époque (i).

On a beaucoup vanté la prospérité des Antilles françaises, et surtout de Saint-Domingue sous l'ancien régime. On a vanté également l'état des îles à sucre de l'Angleterre, notamment de la Jamaïque. On verra tout à l'heure que ces établissements ont prospéré à l'aide d'un monopole et aux dépens de leurs métropoles. Le sucre est un assaisonnement extrêmement agréable et utile, proportionnellement à ses frais de production ; l'expérience a prouvé qu'on en peut

(i) On a publié, en 1826, des notes secrètes qui ne sont autre chose qu'un rapport fait à l'ancien gouvernement espagnol par deux hommes instruits qu'il avait chargés de parcourir ses possessions d'Amérique *; et après les avoir lues, ou n'éprouve d'autre étonnement, si ce n'est que ces colonies aient pu subsister si longtemps sur ce pied.

(2) 1 Ceux qui n'ont pas vu de leurs yeux quelle énorme « quantité de sucre on consomme dans l'Amérique espa- « gnole, même dans les familles les moins aisées, doivent « être étonnés que la France entière n'exige pour ses « propres besoins que trois ou quatre fois autant de sucre • que l'île de Cuba , dont la population libre n'excède « pas 340,000 habitants. » (Humboldt, Essai sur la Nouvelle-Espagne, tome III, p. i81.)

(3) Ch. Comte, Traité de Législation, t. IV, p. i[^]Z.

' Noticias secretas de América , par don Jorge Juan , x don Antonio de Villoa. Loiulre», 1826, in-4».

CHAPITRE XXII

consommer beaucoup , même quand son prix est exagéré : on en consommerait immensément s'il était à son prix naturel (>). D'autre part nous avons souvent eu lieu de remarquer la prospérité croissante des peuples d'Europe qui étaient forcés de prendre tout leur approvisionnement de sucre dans les îles. C'est le monopole qui a favorisé les colons des Antilles , et non leur assujettissement.

Cette prospérité d'ailleurs n'est pas bien claire , lorsqu'on sait combien les planteurs des îles étaient endettés envers leurs correspondants. Dans un espace de vingt années, de 1760 à 1780, le nombre des ventes forcées qui ont eu lieu pour dettes , dans la Jamaïque , s'est élevé à 80 mille , et le montant de ces dettes a été de 82,500,000 livres sterling (plus de 572 millions de francs) ; dans le cours du même espace de temps, près de la moitié des propriétés foncières ont changé de mains par suite de ces ventes forcées (s).

Je sais que les colons des Antilles ne réclament pas leur indépendance, parce qu'ils ont besoin de la protection de leurs métropoles contre les entreprises de leurs esclaves; mais ils souffrent d'ailleurs fort impatiemment la domination de leurs métropoles , et se soustraient à leur obéissance toutes les fois qu'ils le peuvent.

D'un autre côté , il faut toute la force des préjugés des métropoles et de leur gouvernement , et le crédit des gens qui cherchent et qui donnent des places , pour que les métropoles emploient leurs revenus et leurs forces militaires pour tenir ensemble des éléments si discords, et défendre, en cas de guerre, un système aussi désastreux (4).

Tef n'était pas le principe qui dirigeait les peuples anciens relativement à leurs colonies. Les Phéniciens et les Grecs couvrirent la côte d'Afrique, la Sicile, l'Espagne, de nations florissantes, plus puissantes que leurs métropoles , et qui entretenaient avec elles les plus heureuses relations , jusqu'au moment où le colosse militaire de

(4) Les gouverneurs nommés par les métropoles aux Antilles françaises, anglaises, et espagnoles, sont obligés d'obtempérer aux volontés des principaux de la colonie pour ce qui concerne les intérêts de la localité, et contrairement au système exclusif si longtemps préconisé. Voici comment s'exprime un négociant d'un de nos ports de mer. « Ce système de restriction de relations commerciales directes de la colonie avec l'étranger, est si « vicieux , qu'à chaque instant on est obligé d'y déroger. « Les gouverneurs sont obligés, sous un prétexte ou sous « un autre, d'admettre dans la colonie des navires étrangers qui y apportent des articles qui lui sont néces-

soires, et qui exportent en retour des produits de la « colonie; en sorte que quand un navire de la métropole

1 arrive dans de tels moments , il ne trouve ni à vendre t ce qu'il apporte, ni à se procurer ce qu'il venait cher- « cher. »

(Louis Say, de Nantes, Traité de la Richesse individuelle et de la Richesse publique, page 240.)

RÉSULTATS DE LA POLITIQUE COLONIALE DES EUROPÉENS

l'empire romain écrasa tout. Or , quel était le principe des anciens Grecs? De prêter du secours à l'enfance de leurs établissements coloniaux, de les défendre contre l'agression de leurs voisins; et, du moment que leurs colonies étaient parvenues au point de se tirer d'affaire par elles-mêmes, de les laisser maîtresses de leur destinée ; semblables à un bon père qui soutient l'enfance de son fils, aide sa jeunesse, et ne le tient plus en tutelle' du moment qu'il est parvenu à l'âge d'homme. C'est ainsi que les anciens se faisaient des amis par tout le monde alors connu, tandis que nous n'avons su nous y créer que des sujets, c'est-à-dire des courtisans, ou des ennemis (i).

L'esprit exclusif et jaloux des nations européennes, en écartant toutes les nations , hors elles-mêmes , des pays qu'elles étaient parvenues à soumettre, en persistant à vouloir gouverner de loin ces pays , lorsque leur population accrue, leur industrie, leur importance en un mot , exigeaient qu'ils devinssent indépendants , a nuí considérablement aux avantages que les Européens auraient pu retirer de leurs relations avec les diverses parties du monde. Leurs établissements coloniaux, même les plus florissants, ont été faibles et misérables , si on les compare aux vastes et magnifiques contrées où ils ont été jetés çà et là. Pendant près de trois cents ans , ils n'ont , pour ainsi dire , occupé que des

points imperceptibles sur des côtes immenses , dont l'intérieur est demeuré le domaine de peuplades sans civilisation , de végétaux inutiles et d'animaux sauvages ; et c'est pour ces établissements imparfaits , qu'ils se sont hvré des guerres acharnées et presque continuelles.

Nous commençons à peine à entrevoir quel est, par rapport aux colonies , le plan de conduite qui nous est le plus favorable. Le progrès inévitable des lumières fera le reste. Ces nouveaux peuples deviendront tous indépendants successivement, et ce sera pour eux l'époque d'un développement véritable ; ce sera aussi l'époque où l'Europe jouira dans toute son étendue de l'avantage qui peut naître de ses communications avec eux.

CHAPITRE XXIII

Résultats de la politique coloniale des Européens.

Des motifs secrets , des motifs avoués , ont déterminé les puissances d'Europe à tenir leurs colonies

(i) La Jamaïque, la Barbade, sont en état d'inimitié sourde avec l'Angleterre. On peut en dire autant de la Guadeloupe et de la Martinique par rapport à la France.

dans l'asservissement. L'asservissement donne lieu à la nomination de beaucoup de fonctionnaires dans l'administration civile , judiciaire et religieuse de la colonie. Un grand nombre de personnes cherchent à faire leur chemin dans la carrière des places où il suffit de la faveur pour parvenir , tandis que dans les carrières industrielles les succès ne sont le prix que de l'intelligence

et d'une activité soutenue. Ceux qui donnent les places et ceux qui les postulent, sont donc également intéressés à maintenir un ordre de choses qui convient à leurs intérêts; ils se servent de leur esprit , quand ils en ont , pour le défendre par des raisons plausibles et qui semblent triomphantes à un public peu versé dans l'économie sociale. Il séduisent par là des personnes désintéressées et même plusieurs de celles qui trouveraient un avantage positif à réclamer un système plus raisonnable. Un gouvernement qui chérit son autorité plus que le public , penche en faveur d'un système qui provoque un plus grand développement de pouvoir militaire et maritime.

Ostensiblement on ne fait guère valoir de semblables avantages , parce que le public sait trop bien qu'ils ne sont acquis qu'à ses dépens. Mais on insiste sur ce qu'on suppose être des avantages généraux et favorables au pays tout entier. Ce sont, en conséquence, ceux-ci que je me propose d'examiner.

Toutes les nations de l'Europe ont, relativement à leurs colonies, suivi le même système; ainsi le blâme , s'il y en a , doit retomber sur toutes les nations de l'Europe. Nous avons dit à nos colonies : Vous ne vendrez qu'à nous vos produits et vous n'achèterez que de nous les objets de votre consommation. Notre but était de nous procurer à meilleur marché les marchandises qu'elles sont capables de produire , et de réserver un débouché exclusif pour les nôtres.

Avons-nous eu les denrées coloniales à meilleur marché ? 11 faudrait pour cela que nulle autre part dans le monde on ne pût les produire avec aussi peu de frais que dans nos colonies ; car , s'il y a un seul lieu sur le globe où l'on puisse produire du sucre à moins de frais que dans nos îles , nous n'avons qu'à perdre à

l'acheter dans nos îles , et nous n'avons nul besoin d'user de notre prépondérance pour nous réserver celui qu'elles font. Au moment où ceci est écrit , 50 kilogrammes (ou 100 livres) de sucre des Antilles françaises, valent à l'entrepôt en France (c'est à-dire avant d'avoir payé les droits) 50 francs ; et du sucre de même qualité venant de la Havane , ne coûte que 53 francs, les droits non compris également. Il est à trente pour cent meilleur marché. Les Indes orientales peuvent nous en fournir encore à plus bas prix.

A ces prix-là nous irions en conséquence nous approvisionner à la Havane et aux Indes , si , par suite de nos liaisons avec nos îles, et pour leur assurer lu

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXIII

vente de leurs produits, on n'avait pas, à leur entrée en France , frappé les sucres étrangers de droits particuliers qui les excluent de nos marchés. Nous payons volontairement toute notre consommation de sucre, trente pour cent de plus qu'il n'est nécessaire. Nous perdons en outre toute l'extension que le commerce des sucres prendrait , si le prix de cette denrée était établi plus bas (i).

Il reste à savoir si les débouchés que nos colonies nous présentent pour nos produits , nous indemnisent de ces deux pertes. Mais qui ne voit que de quelque côté que nous viennent les denrées équinoxiales , nous avons toujours un débouché égal aux sommes qui sont nécessaires pour les payer? Vous avez déjà vu, messieurs , que nous ne pouvons rien payer au dehors qu'avec

nos produits intérieurs , même quand il nous arrive de payer l'étranger avec de l'argent ; car ceux de qui nous tenons cet argent reçoivent nos produits en échange de l'argent qu'ils nous envoient. En conséquence , le sucre que nous achèterions à la Havane ou au Bengale, ouvrirait à nos produits un débouché aussi large que celui que nous achetons à la Martinique et à la Guadeloupe. Que dis-je? ¹¹ serait plus important, car le sucre étant moins cher , ce commerce acquerrait beaucoup plus d'extension. L'asservissement de nos colonies , loin de nous procurer de nouveaux débouchés pour nos produits, ne sert donc qu'à les borner.

Mais quand il serait vrai que nos sacrifices en leur faveur nous assureraient un débouché que nous n'aurions pas sans elles , la réciprocité ne serait pas égale. Le marché de nos colonies est nécessairement borné et le sera chaque jour davantage; nous suivons au contraire, en Europe , une marche progressive ; nous offrons donc à nos colonies un débouché toujours croissant en vertu de nos progrès ; elles nous en offrent un qui décroît sans cesse en raison de leur déclin. C'est

(i) Le sucre est rendu plus cher, non-seulement en raison du monopole que l'on veut conserver aux colons , mais en outre à cause des gênes imposées au commerce et indépendantes du monopole. On a prohibé, par exemple, par des droits excessifs, l'importation des sucres terrés pour satisfaire à un intérêt mal entendu des armateurs , qui croient avoir plus de fret en obligeant les négociants

faire venir une marchandise brute et non purifiée, et par conséquent plus lourde. C'est comme si l'on obligeait les maîtres de forges à éloigner leurs hauts fourneaux de la mine pour les obliger à faire transporter le minerai plus loin , et procurer ainsi

plus de gains aux voituriers. L'opération du terrage qu'on interdit par là à la colonie, serait pour elle une source de gain sans être un préjudice pour nous, puisque ce premier degré de purification donne d'excellent tafia, ou rhum, qui lui permet de fournir le sucre terré presque au même prix que le sucre brut; tandis qu'en France nous sommes obligés de refondre le sucre brut, ce qui change une portion du sucre en mélasse, et entraîne des frais de combustible et de main-d'œuvre

une observation très-judicieuse de M. Comte, dans son Traité de législation (2). « Les îles à sucre, dit cet auteur, sont bornées, et il ne dépend pas des possesseurs d'en étendre les bornes : l'esclavage réduit les facultés des maîtres et des esclaves dans les limites les plus étroites, surtout dans ce qui est relatif à l'industrie; loin d'avoir de nouveaux capitaux, les colons sont en général accablés de dettes; les terres exploitées par des esclaves, et sous la direction de propriétaires qui manquent de capitaux, deviennent de moins en moins productives. Ainsi, tandis que d'un côté les richesses et la population se multiplient en Europe, que les produits manufacturés sont offerts en plus grande abondance, à plus bas prix, et que la demande que nous faisons des denrées équinoxiales s'accroît, leur production reste concentrée dans le même espace et devient de plus en plus chère (3). »

On vient de voir que nos colonies augmentent nos dépenses en nous vendant leurs produits au-dessus de leur prix naturel; que bornant par là notre consommation, elles bornent la production que nous ferions pour acquitter des importations plus considérables; ce n'est pas tout : elles nous coûtent en outre les contributions que nous payons à cause d'elles. Pour administrer et gar-

der les pauvres colonies qui nous restent, il en coûte , suivant un rapport du ministre de la marine (i), 11,860,000 francs, sur quoi les recettes locales fournissent 5,790,000 francs. Partant elles coûtent encore à la France au delà de 6 millions tous les ans , sans compter toute la partie de notre établissement maritime et militaire qui a pour objet de les protéger. Et cela ne serait encore rien auprès de ce que nous coûterait leur défense s'il y avait une guerre. Que d'escadres mises en mer ! Que de troupes de débarquement ! Que d'approvisionnements et de pertes par les accidents de la guerre et de la mer ! On a calsupérieurs à la valeur de la mélasse qu'on obtient. Le colon, le raffineur perdent donc à celte prohibition, et elle va directement contre son but, car l'armateur et le fisc y perdent eux-mêmes : en effet, la consommation serait plus considérable, si les frais l'étaient moins. Voilà le résultat de ces mesures que, dans de beaux rapports, on nous donnait comme essentiellement protectrices de notre commerce.

(2) Tome IV, page 432.

(3) En l'année 1700, la consommation du sucre en Angleterre n'était annuellement que de 13 mille tonneaux ; en 1820, elle était de 130 mille tonneaux (quinze à dixsept livres par personne). Il est vrai que les colonies à sucre de l'Angleterre se sont multipliées. En France, la consommation du sucre n'est guère que de 3 1/4 livres par personne. Qu'on juge de ce qu'elle pourrait devenir si le monopole exercé par nos colonies réduites en nombre n'en niellait pas le prix au-dessus de la portée de beaucoup de nos concitoyens !

(4) Publié en 1820.

RÉSULTATS DE LA POLITIQUE COLONIALE DES EUROPÉENS.

culé que chaque militaire envoyé dans les colonies , coûte au gouvernement le double de ce qu'il coûterait en Europe.

Telle est depuis longtemps l'opinion des hommes instruits (i). Le respectable Poivre , intendant de l'île de France, l'un des plus probes et des plus judicieux serviteurs que la France ait eus ; Poivre , qui avait passé la majeure partie de sa vie dans toutes nos colonies , avait , dès le temps de Louis XV , consigné dans ses Mémoires , des réflexions analogues à celles-là. Franklin , plus célèbre encore , et non moins judicieux, non moins instruit, parle de même. L'un des meilleurs arithméticiens politiques , Arthur Young , voyageant en France sous Louis XVI , après avoir démontré que notre souveraineté sur Saint-Domingue ne nous valait absolument rien et nous coûtait annuellement 48 millions, fait un calcul qui prouve que si l'on avait consacré pendant 25 ans cette somme à l'amélioration d'une seule province de France , telle que le Bourbonnais ou la Sologne , le revenu territorial de la France aurait été accru d'un nouveau revenu de 120 millions par année.

On peut donc affirmer hardiment que les colonies qui sont restées dépendantes des peuples d'Europe , sont pour ces derniers un énorme fardeau dont ils doivent chercher à se débarrasser. Si l'on répétait , en faveur d'un système qui tombe de vétusté, l'éternelle objection que l'Europe a fait d'immenses progrès avec le système colonial , il faut répondre avec la même persévérance, que la prospérité des États de l'Europe est ailleurs que dans les souverainetés qu'ils exercent au loin : elle est dans les admirables développements de leur industrie ; développements que l'entière

émancipation du monde tend à favoriser. Les colonies qui les surchargent , sont un obstacle et non un auxiliaire pour leur prospérité. Si l'Espagne est déchue à l'époque de l'indépendance de ses colonies , elle a dû ce triste effet à la guerre qu'elle leur a faite au lieu de reconnaître leur émancipation et d'établir un libre commerce avec elles. L'État dont les progrès sont le plus rapides , la fédération de l'Amérique du Nord , ne possède point de colonies , et n'en veut point avoir.

On demandera peut-être : Quel avantage aurons-nous, nous autres Européens , à retirer des colonies, si elles se gouvernent par elles-mêmes ? Le voici , indépendamment de l'économie.

Une administration toute dans l'intérêt du pays , en favorise à un très-haut point la prospérité. L'État y vend des terres à bas prix parce qu'elles ne lui coûtent

(i) t La force et le bonheur d'un État consistent , non à « avoir beaucoup de provinces mal cultivées, mais à tirer » de la terre qu'on possède tout ce qu'il faut pour nourrir

rien. Les impôts étant minimes ou nuls , les frais de production y sont peu considérables , et l'on y vit à meilleur compte. Rien n'est plus favorable à la production et à l'exportation. De là augmentation d'industrie agricole et commerciale dans la colonie , c'est-à-dire, augmentation de population et de moyens d'acheter. Or qu'achètent des colonies européennes? Principalement des produits d'Europe , parce que ce sont ceux qu'elles peuvent établir avec le moins d'avantage. A qui adressent-elles leurs demandes de préférence? C'est à leur mère patrie, quand cette mère n'est pas une marâtre ; à leur mère patrie , avec qui elles ont nécessairement conservé une grande conformité de mœurs, de reli-

gion , de langage ; à leur mère patrie qui leur envoie le superflu de sa population , et avec qui, par conséquent, s'entretiennent constamment des relations personnelles de parenté , d'amitié, et d'intérêts pécuniaires.

Et ce que je vous dis là , messieurs , n'est point fondé sur des présomptions , sur des désirs purement philanthropiques , ni sur des notions imparfaites : cela est fondé sur une connatesance approfondie de toute l'économie des nations, sur la nature des choses qui est toujours obéie, sur l'expérience directe enfin. Un fait généralement avoué maintenant , même de ceux dont il a condamné les systèmes et les routines , c'est que l'Angleterre gagne beaucoup plus avec les États-Unis, que lorsque ces États se trouvaient gouvernés par elle. J'ai rapporté dans mon Traité d'économie le fait suivant , et je le répète ici , parce qu'il est décisif : Lorsqu'en 1785 le gouvernement de la Grande-Bretagne vit qu'il ne pourrait pas faire autrement que de reconnaître leur indépendance , la ville de Bristol , dont le principal commerce était celui des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale , adressa une pétition au parlement , où elle représenta qu'elle était perdue si le gouvernement les déclarait indépendantes. Il le fallut pourtant bien ; les habitants de ce port de mer se regardèrent comme ruinés ; il était aff'reux de penser que les colons ne seraient plus obligés de passer par leurs mains et communiqueraient directement avec toutes les nations. Que pensez-vous qu'il arriva , messieurs ? Peu d'années n'étaient pas encore écoulées , que la ville de Bristol présenta une seconde pétition pour être autorisée à agrandir son port , attendu , disait-elle , que son commerce avait doublé ! Depuis ce temps la ville de Liverpool est entrée en partage pour ce commerce ; sa population a quadruplé , et la ville de Bristol n'a pas cessé de prospérer!

t aisément un peuple nombreux. » Fénelon, Education des Filles, chap. IX.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXII

Voyez quel a été le mauvais calcul de l'Angleterre quand l'orgueil de la domination l'a précipitée dans cette guerre : si elle avait prié ses colonies d'accepter leur indépendance , elle aurait joui sept ans plus tôt des grands avantages qu'elle a recueillis de ses nouveaux rapports avec les États-Unis ; elle n'aurait pas eu la honte d'être battue sur terre , et , ce qu'il y a de pire pour elle , sur mer ; elle aurait gagné 4,800 millions de notre monnaie , que cette seule guerre lui a coûté , et qui ont aggravé sa dette ; enfin elle aurait dans les Américains, au lieu d'ennemis secrets, des amis sincères.

L'Espagne et même l'Espagne libre , a recommencé les mêmes sottises , tant les hommes savent peu profiter de l'expérience !

En France , on a attribué le déclin de quelques-uns de nos ports de mer , à la perte de la plupart de nos colonies. Mais ce n'est pas cette perte qui a porté un coup funeste aux villes de Bordeaux et de Nantes , ainsi qu'on l'a tant répété : c'est la guerre , c'est une guerre prolongée et insensée : c'est le système colonial qui a nui à nos exportations et à nos importations avec toutes les parties du monde (i) ; ce sont aussi les avances considérables et inconsiderées que ces villes faisaient à des colons peu économes. Elles ne leur prêtaient pas seulement le montant des marchandises qu'elles recevaient en consignment , jusqu'au moment où elles se rembouraient par la vente , ce qui aurait été tout simple ; elles leur prêtaient sur l'hypothèque de leurs habita-

tions et de leurs nègres ; c'est-à-dire qu'elles les aidaient à manger leurs fonds et à se ruiner (-2). De sorte que , si la perte des colonies n'avait pas été accélérée par les événements politiques, elle serait résultée plus tard de la conduite des colons et des villes maritimes.

On a dit que nos colonies , si nous prononcions leur indépendance , tomberaient au pouvoir de nos ennemis qui , par là , deviendraient maîtres de nos approvision-

(i) Voici des renseignements que je me suis procurés dans un de nos ports de mer :

t Nos armateurs se plaignent beaucoup du système colonial : ils ne peuvent diriger leurs armements que vers un petit nombre de points; si quelques navires s'y rencontrent ensemble, ils ne peuvent y trouver de fret; tandis qu'avec un commerce libre, s'ils ne trouvaient pas de fret dans un endroit, ils iraient dans un autre. Les effets de la rareté ou de la surabondance des marchandises , soit de la colonie, soit d'Europe, se font vivement sentir sur d'aussi petits marchés que nos lies; ce qui rend toute espèce de spéculation hasardeuse et souvent ruineuse. Les colons de leur côté se plaignent de manquer fréquemment, soit de vivres, soit d'autres articles qu'ils ont à leurs portes; et à chaque instant le gouvernement est obligé de déroger au système de prohibition qu'il suit à l'égard du commerce étranger, en sorte que le commerce français est dans une continuelle incertitude relativement à ce qu'il doit entreprendre. Le système colonial est si mauvais,

nements et nous vendraient les denrées coloniales au prix qu'ils jugeraient à propos d'y mettre. C'est une crainte qu'aucun fait ne justifie. Ceux qui sont maîtres des approvisionnements ,

sont encore plus intéressés à nous les vendre , que nous à les acheter. Ils ont pour concurrents tous ceux qui peuvent nous procurer les mêmes marchandises. Un fait bien constaté , c'est que les pays de l'Europe qui achètent le sucre à plus bas prix, comme l'Italie , l'Allemagne et la Suisse, sont ceux qui n'ont point d'îles à sucre. Tout le monde leur en porte ; et ils honorent de leur préférence la nation qui le leur offre au meilleur marché (3).

Il n'est pas bien prouvé , au surplus , que le meilleur moyen d'empêcher nos colonies de tomber entre les mains de nos rivaux , soit de les garder sous notre dépendance. L'île de Saint-Domingue , qui était indépendante , n'est pas tombée entre les mains des Anglais. Toutes les autres , qui étaient dépendantes , sont devenues leur proie. Le pavillon britannique ne flotterait peut-être pas sur l'île Maurice (autrefois île de France) , si elle avait été déclarée indépendante. Elle fleurirait maintenant à l'ombre de la liberté. Nos navires allant en Orient , y trouveraient secours et amitié ; et le commerce que la France ferait avec elle , serait plus avantageux que jamais.

On renoncera sans doute à soutenir la thèse insoutenable , que l'assujettissement des colonies est avantageux aux nations de l'Europe ; mais on voudra nous intéresser au sort des colons : on ne prétendra pas que les peuples de l'Amérique continentale , devenus indépendants , seront plus vexés et prospéreront moins aisément sous des gouvernements de leur choix ; mais on dira , non sans raison , que la population blanche des îles à sucre ne peut, sans le concours des forces de la métropole, tenir dans l'asservissement une population noire quinze ou vingt fois plus nombreuse. Les colons détestent le joug de la mère patrie,

qu'il ne satisfait ni la métropole, ni la colonie. La seule classe des agents du gouvernement y trouve des avantages par la multitude d'emplois qui tiennent à ce régime, et par les gains souvent illicites qu'il leur procure. Ce sont les producteurs et les consommateurs qui payent tout cela. »

(2) L'empereur Napoléon, qui aimait l'exercice de la force et du pouvoir, a écouté les suggestions des gros négociants des ports de mer, lorsqu'il a entrepris, contre Saint-Domingue, la déplorable expédition de 1802. Il admettait au nombre de ses conseillers, ces mêmes négociants qui rêvaient les moyens de rentrer dans le gage qui leur avait échappé. Bonaparte appelait cela suivre les conseils de la pratique ! Mais la nature des choses, qui est impérieuse, lui a fait payer cher cette faute, et beaucoup d'autres.

(3) Aussitôt que l'on sort de France du côté du continent, on ne paye plus le sucre raffiné que 15 à 18 sous la livre, que l'on paye 20 sous en France, parce que la France a des îles à sucre.

DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

et cependant ils ne veulent pas s'en affranchir. On s'est embarrassé d'un système fâcheux, et l'on veut se roidir contre les conséquences qu'il entraîne; mais c'est en vain. Les peuples d'Europe ne consentiront pas éternellement à un sacrifice répété chaque année pour soutenir un ordre de choses contraire à leurs intérêts. Tandis qu'un fil les rattache encore à leurs colonies, peut-être celles-ci feraient-elles sagement de se prêter à tous les change-

ments graduels qui pourront conduire , sans désastres , à un ordre de choses capable de se maintenir par lui-même.

Si la population esclave est redoutable pour les colons , ils doivent tendre à la réduire en nombre et à relâcher ses liens, c'est-à-dire, donner franchement les mains à la suppression totale de la traite , et à l'affranchissement graduel des esclaves (1). Si la suppression future et inévitable de l'esclavage , ne leur permet pas de soutenir la concurrence des producteurs de sucre situés dans des endroits plus favorables à cette culture ; s'ils ne parviennent pas à y introduire des procédés plus économiques, ils seront forcés de substituer une autre culture à celle-là ; et, au total, de faire le sacrifice d'une partie de leurs capitaux, pour placer le surplus d'une manière qui leur procure des profits sans grever la fortune ou la personne de leurs semblables.

Quoi qu'il en soit, ce qui n'arrivera pas par la sagesse des hommes , arrivera par la force des choses. Les fabriques de sucre se multiplient dans le nord de la France (2). Les puissances d'Europe profiteront tôt ou tard d'une expérience coûteuse ; elles renonceront à exercer une protection qui leur est à charge ; mais elles ne souffriront pas qu'aucune nation ait le droit d'exclure toutes les autres d'un marché avantageux; et , après s'être battues pour tenir sous leur joug des pays éloignés , elles se battront pour assurer leur indépendance. Elles seraient plus sages encore de ne point se battre du tout.

Après avoir été envisagée sous un rapport purement économique , la question peut être considérée sous le rapport militaire. Ne convient-il pas à notre puissance maritime d'avoir des lieux de relâche et de ravitaillement dans différentes parties du monde? Sous ce point de vue et comme possessions purement

dispendieuses, l'utilité de cette dépense sera examinée dans une autre partie de ce Cours, celle où je traite des dépenses publiques.

(i) On ne saurait trop déplorer l'imprudence des planteurs de la Martinique, qui, par leur orgueil et leurs persécutions, ont totalement aliéné les hommes de couleur libres et industriels dont ils auraient pu se faire un appui.

(2) Les prévisions de l'auteur se sont réalisées; la culture de la betterave s'est étendue de plus en plus et la

CHAPITRE XXIV

Des sociétés par actions formées pour l'exécution de grands travaux d'utilité générale.

M. Delaborde a fait , sur l'esprit d'association , un ouvrage intéressant où il montre les grands avantages qu'une nation peut retirer, pour des entreprises d'utilité publique, de la réunion des intérêts et des capitaux d'un grand nombre de citoyens. Il n'est presque pas une seule des parties de l'économie des nations, qui ne pût de même fournir d'aussi utiles développements ; mais il faut que ces parties se rattachent à l'ensemble, et qu'elles ne soient point en contradiction avec d'autres parties de la même science. C'est un des fruits qu'on obtiendra d'une connaissance plus répandue de l'économie politique.

Les sociétés par actions pouvant intéresser l'ordre public, le gouvernement leur impose en général l'obligation de se munir de son autorisation , et même quelquefois de payer les émoluments d'un commissaire qu'il nomme pour surveiller leurs opérations.

Elles ont besoin de cette autorisation pour rendre exécutoires des mesures nécessaires à leur existence. Lorsqu'une compagnie veut établir une route , un canal, un port, si des particuliers refusent de lui vendre leur terrain , ou le mettent à un prix qui équivaut à un refus , il faut bien qu'elle puisse les exproprier moyennant une indemnité ; et cela ne peut avoir lieu sans un acte de l'autorité qui représente la société. Lorsqu'une compagnie a pour but de distribuer des eaux à une ville, il est nécessaire qu'elle soit autorisée par l'administration, à creuser les fossés et établir les conduites que réclame l'exécution de son plan. Mais cette autorisation nécessaire asouvententramédesabus. L'administration s'est crue par là autorisée à se mêler de toutes les affaires des compagnies , et par ses lenteurs , par les difficultés qu'elle a suscitées, elle a nui à leur succès. La liberté dans l'emploi des moyens , la promptitude dans l'exécution, est la vie des entreprises industrielles. Elles languissent et meurent , si, aux difficultés naturelles qu'elles ont à surmonter , il s'en joint d'artificielles, et si elles ont à vaincre l'ignorance , l'incurie et quelquefois l'intérêt contraire des agents du pouvoir. Les capitalistes répugnent à engager leurs fonds dans des entreprises où l'autorité peut intervenir à chaque instant.

production du sucre indigène qui en est résultat, est venue faire une concurrence accablante pour les colonies. Le gouvernement français n'a tenu compte d'aucun avertissement et la nécessité d'une réforme du régime colonial est devenue de plus en plus imminente, sans avoir été suffisamment préparée à l'avance. Voir plus haut la note de la page 120. {Noie de Vcdileur.)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXIV

C'est sans doute à ces causes qu'il faut attribuer le petit nombre de canaux que l'on voit en France. Les grands travaux de ce genre , le canal de Rriare , celui du Languedoc , n'auraient jamais été terminés par les simples efforts des particuliers ; le gouvernement, sous les ministères du cardinal de Richelieu et de Colbert , a protégé de son pouvoir et de l'argent du trésor , ces deux belles entreprises ; il a fallu, pour qu'elles fussent terminées , que le hasard ait amené dans le gouvernement des hommes capables d'en apprécier l'importance, et assez fermes pour les conduire à leur fin. L'action des intérêts particuliers est bien autrement efficace. L'Angleterre , en moins de quatre-vingts ans , a vu s'établir une quantité de canaux de navigation dont la longueur totale excède onze cents lieues !

Observons à quel point la législation , et en général les institutions anglaises favorisent ce genre d'établissements , l'un des plus puissants ressorts de la prospérité pubhque.

Pour qu'une société d'actionnaires puisse faire passer un canal dans la direction et sur les niveaux qui conviennent à l'eau, et pour qu'en même temps elle puisse vaincre la résistance qu'opposeraient certains propriétaires , il faut un acte de l'autorité souveraine. C'est donc , en Angleterre , le parlement qui statue par une loi qu'un canal de telle dimension passera dans tels et tels endroits. Je n'ai pas besoin devons faire remarquer, messieurs, que, bien que la concession d'un canal pour aller de tel endroit à tel endroit , exclue la confection de tout autre canal dans le même lieu , elle ne peut pas être considérée comme un privilège exclusif, ou du moins c'est un privilège analogue à celui que donne la

propriété foncière. Le propriétaire d'un champ a aussi un droit exclusif sur les produits de ce champ ; mais ce droit n'exclut pas celui d'un autre propriétaire sur un autre terrain.

La loi rendue , les droits de la compagnie sont acquis ; c'est une propriété ; et nul , pas même l'administration , pas même le roi , ne peut l'inquiéter dans sa jouissance qui pour l'ordinaire est concédée à perpétuité. On a senti qu'il fallait que des entrepreneurs fussent animés de l'esprit de propriété pour agir vivement. Les estimations des terrains, les indemnités qu'il faudra que la compagnie débourse , sont réglées par des arbitres à la nomination desquels le gouvernement n'a aucune part. Tout se passe entre particuliers. Les contestations sont jugées par des juges de paix (fonctionnaires non salariés et choisis parmi des hommes pourvus d'une grande considération , indépendante de leur place), et , en dernier ressort, par des tribunaux parfaitement indépendants et dont les

(i) Mémoires sur les travaux publics de l'Angleterre , page 349.

juges n'attendent point leur avancement d'un ministre. Jamais rien n'est jugé administrativement ; de sorte que nulle des parties ne redoute les effets d'aucune volonté arbitraire. La loi et des juges, voilà par qui l'on est gouverné; et il n'y a pas de juge qui ne fût déshonoré, s'il était prouvé qu'il eût cédé à une suggestion particulière, qu'il eût seulement écouté une sollicitation.

Toute réclamation , même de la part des gens en place et des autorités constituées , est jugée de la même manière. Le prétexte de l'intérêt public ne suffit pas pour suspendre ou changer le cours de travaux entrepris en vertu d'une loi. Le premier de tous les intérêts publics est , dans ce pays-là , de respecter les intérêts

privés ; et ce qu'il y a de plus dangereux en pareille matière, est de charger l'administration de faire des règlements d'exécution , d'interpréter , d'étendre ou de restreindre le sens de la loi. C'est donner à des employés de l'administration , le pouvoir de fonder des droits et de se rendre les arbitres de la propriété.

Comme la loi est appelée à décider de tous les droits, elle a besoin d'être détaillée. Celles qui règlent des concessions faites à des compagnies , prévoient tous les sujets de contestation , ou du moins tous ceux de quelque importance, et ne laissent que le moins possible de latitude à l'arbitraire. Au premier coup d'œil de telles lois semblent fort difficiles à minuter. Elles ne le sont pas. La plupart des sujets de contestation sont connus par l'expérience ; une loi précédente sert de modèle en beaucoup de points. Ne voit-on pas tous les jours des actes de société régler des intérêts trèscompliqués? Plus la loi est détaillée , moins les concessionnaires sont incertains sur leurs droits. Dès lors ils procèdent avec sécurité et confiance.

Un ingénieur envoyé par le gouvernement français en Angleterre , pour y recueillir tous les documents utiles , M. Dutens , dit à ce sujet : « Dans toutes les « concessions du parlement , on voit une foule de « dispositions qui pourraient nous sembler minutieu- « ses, mais qui ont cet inestimable avantage de ne rien « laisser à l'interprétation , ni à l'arbitraire , d'éviter « l'inconvénient des instructions administratives , et i de former un corps de règlements clairs et positifs « qui deviennent la loi des tribunaux dans les cas , « très-rares , où l'on est obligé d'y avoir recours (i). »

Un administrateur ami du bien (-2) avoue qu'il convient « d'apporter à notre législation des modifications « qui exciteraient

plus promptement les intérêts privés à prendre part aux entreprises d'intérêt public. « L'expérience a démontré, ajoute-t-il, l'efficacité

(i) M. Becquiey, directeur général des ponts et chaussées: Rapport au Roi sur la Navigation intérieure, page li.

SOI

€ du mode employé par nos voisins dans ces sortes « d'affaires. >

Si les droits des entrepreneurs sont assurés, ceux du public et des particuliers ne le sont pas moins. La loi et ses dispositions sont publiques; tout le monde peut veiller à leur stricte exécution, et le premier individu peut sans crainte attaquer la compagnie qui oserait les enfreindre; voilà pourquoi une observation juste, adressée par un particulier à des entrepreneurs, sur les travaux qu'ils ont entrepris, est toujours écoutée, et pourquoi nul abus grave n'est à craindre (i).

Le parlement, lorsqu'on lui adresse une demande pour l'ouverture d'un canal, ne consulte point l'autorité administrative; il nomme une commission d'enquête qui s'éclaire auprès des personnes les plus recommandables et les plus indépendantes du canton où le canal doit s'ouvrir. On entend les opinions contradictoires, celles des magistrats municipaux, celles même des ministres dans le parlement; et le parlement adopte ou refuse le plan, sans autre considération que celle de l'utilité publique; car il est digne de remarque que les abus qui, en Angleterre, se sont

glissés dans la haute politique , n'ont aucune influence sur l'administration des localités.

Les actionnaires doivent justifier qu'ils ont rassemblé les fonds promis dans l'acte ou qu'ils sont en état de les fournir, et l'acte donne le droit à l'association de forcer chacun de ses membres à fournir le contingent. S'il y a quelque discussion pour le règlement des indemnités , les travaux d'un canal ne sont point suspendus par cet incident; la compagnie est seulement tenue de déposer à la banque d'Angleterre , la valeur de l'objet en litige. En Angleterre , on connaît le prix du temps, et la valeur des intérêts de fonds que l'on perd en faisant traîner les constructions (2).

Les sociétés par actions conviennent aux entreprises qui exigent de gros capitaux, et qui doivent durer plus longtemps que la vie d'un homme. Un homme seul, ni même un petit nombre d'hommes, ne pourraient , sans manquer de jugement , engager leurs capitaux et ceux de leurs héritiers , dans des entreprises dont la liquidation est difficile ou impossible. La facilité de pouvoir placer dans une seule entreprise une somme bornée, de n'y exposer que la portion de capital qu'on y a consacrée, et de pouvoir en recouvrer le montant par la vente de ses actions , rend ces sortes d'entreprises accessibles à toutes les fortunes.

(i) Dans les pays gouvernés arbitrairement, les gens en place disent à un particulier qui réclame dans l'intérêt public : Cela ne vous regarde pas , comme si les particuliers n'avaient pas à souffrir des maux publics. L'arbitraire ne veut pas être jugé par la règle.

(2) La loi du 7 juillet 1833 sur l'expropriation forcée

Mais en m;* me temps on ne peut espérer de succès dans une société par action , qu'autant qu'elle a pour objet une affaire dont l'administration peut être simple et facilement contrôlée ; car les grandes machines sont sujettes à plus d'abus que les petites. Chaque perte à laquelle s'expose un petit entrepreneur, est puisée dans sa bourse et payée de ses propres mains. Dans une société par actions , ceux qui dirigent les affaires n'y sont intéressés que pour une faible quote-part ; leur attention se porte en même temps sur d'autres objets plus importants pour eux ; et en général tous les agents de l'association , en les supposant même capables et d'une probité parfaite, mettent rarement dans leur gestion cette activité soutenue et âpre qui en assure le succès.

Du reste la plupart des observations que je vous ai présentées à l'occasion des industries privées, sont applicables aux associations ; et quant à la législation qui leur convient , elle mérite de fixer l'attention de tous ceux qui s'occupent du droit commercial.

Pour ce qui est de la marche qu'il convient à l'administration publique de suivre à leur égard , si je me permettais de lui donner un conseil , il serait calqué sur un éloge que la flatterie adressait à un ministre tout-puissant. Voltaire disait au cardinal de Fleury : Monseigneur, vous travaillez à vous rendre inutile; on pourrait dire à l'administration publique : Travaillez à vous rendre inutile. J'oserais même ajouter : et , s'il est possible, à vous faire oublier.

CHAPITRE XXV

Des compagnies privilégiées.

Comme les relations commerciales que Ton entretient , soit avec des pays lointains où l'on domine par la force des armes, soit avec des pays où l'on n'est que toléré , exigent des armements importants, quelquefois des forces militaires , et toujours des avances de fonds longues et considérables , on a cru longtemps que ce commerce lointain ne pouvait être soutenu que par des compagnies composées de nombreux actionnaires , régies par des administrateurs revêtus d'une grande autorité; et, comme une compagnie qui aurait consolidé , à ses périls et risques , une colonie ou comptoir, aurait pu s'en voir ravir les fruits par de nouveaux

pour cause d'utilité publique a été un premier pas de fait; mais bien des causes entravent encore en France l'intervention des compagnies particulières dans les grands travaux d'art, notamment l'institution du corps royal des ponts et chaussées.

{Note de l'éditeur.)

entrepreneurs qui n'auraient pas fait les mêmes avances , on a pensé qu'elle devait avoir un privilège exclusif. Telle fut la manière dont les Hollandais , les Anglais , trafiquèrent en Asie, sur la côte d'Afrique, et dans la mer du Sud. La France a eu de même ses compagnies des Indes.

On ne peut nier que le commerce exclusif d'une certaine partie du monde, attribué à une société de négociants, ne soit un bon moyen d'ouvrir une route nouvelle au commerce. On peut comparer ce privilège à celui qu'on accorde à l'inventeur d'un procédé, d'un produit nouveau, sous le nom de brevet d'invention; mais, en même temps, il est impossible de convenir que, si ce n'est pour un temps limité, le gouvernement d'un Etat ait le droit

de refuser à la majeure partie de ses sujets la faculté de cultiver innocemment une branche quelconque d'industrie. Un semblable privilège devient , avec le temps , onéreux aux deux pays entre lesquels se fait le commerce. Or si, comme je le crois , il est d'une mauvaise politique de faire un commerce désagréable au pays avec qui nous entretenons des relations , cette politique est encore bien moins justifiable lorsque ce pays est une colonie et qu'il a des droits à nos égards et à notre protection.

Je dois vous retracer les motifs d'utilité que mettent en avant ceux qui veulent soutenir le monopole des compagnies , parce qu'il est bon que vous sachiez les motifs encore plus puissants qui doivent le faire repousser. Faute de connaître les deux côtés de la question , on pourrait être séduit par des arguments donnés avec assurance ; et , faute d'en prévoir les conséquences , on pourrait favoriser de bonne foi un système fâcheux. On finit toujours par abandonner un mauvais système, lorsque enfin ses inconvénients se manifestent avec une force menaçante. On subit alors tous les maux qui naissent de la sottise qu'on a faite , et tous ceux qui accompagnent le remède auquel on est contraint d'avoir recours.

Les défenseurs des compagnies par actions ayant privilège exclusif, ont souvent donné , en faveur de ces compagnies , des raisons qui justifient l'association, mais non pas le monopole. Ils ont dit qu'un commerce tel que celui de l'Inde , réclame de gros fonds , de longues avances avec des retours tardifs , et des armements considérables. Il exige qu'on ait dans l'Inde des facteurs qui rassemblent les marchandises qui doivent composer les cargaisons ; qui en fassent même l'avance aux fabricants, etc. Tout cela est vrai; tout cela prouve qu'il est nécessaire que l'on forme , pour le commerce de l'Inde , des associations ; qu'on les forme ,

si l'on veut , très-nombreuses et par actions , mais non qu'on leur accorde un privilège exclusif. Il y a même lieu de croire que des compagnies par

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXV

actions n'étaient fort nécessaires que dans l'origine de ce commerce. Maintenant qu'il est bien établi, et que la division du travail s'y est introduite , des entreprises diverses concourent à un but commun. Armer des navires est une profession particulière. L'armateur prend des marchandises à fret pour des maisons de commerce établies soit à Calcutta, soit en Europe. D'autres négociants, dans le Bengale, font travailler les fabricants du pays , rassemblent des approvisionnements de marchandises que des maisons de commission se chargent d'acheter pour les retours à faire en Europe. Un grand commerce se partage ainsi naturellement en différentes branches , chacune d'elles cultivée pour un compte différent, selon les connaissances, l'aptitude, le capital de leurs divers entrepreneurs. De manière que l'on peut maintenant trafiquer avec l'Inde sans avoir des navires à soi , sans entretenir des facteurs dans le pays , et y risquer, sans se joindre à des compagnies puissantes, des opérations de la plus petite comme de la plus grande importance.

Le privilège exclusif de la compagnie anglaise des Indes ayant cessé par degrés, comme nous le verrons tout à l'heure , c'est même ainsi que se conduit maintenant le commerce de l'Inde , au grand avantage des négociants et des consommateurs.

Une compagnie n'est pas plus nécessaire pour faire le commerce de Chine. On trouve à Canton toutes les marchandises propres à la consommation de l'Europe, en telle quantité que l'on veut. Il y a des maisons chinoises qui les rassemblent des différentes provinces , et les revendent aux Européens qui leur en demandent. L'empereur de la Chine, sans doute dans des vues fiscales , a même concédé à une compagnie chinoise fort riche le privilège exclusif de vendre aux Européens. Il fait en cela grand tort à ses peuples, qui gagneraient, à porter sur le marché de Canton, des produits peut-être plus variés que ceux qu'on y trouve; il fait tort aux Européens qui jouiraient de la concurrence des marchands chinois ; mais probablement cet empereur, ainsi que beaucoup d'autres princes , se moque de tout cela. En Asie, les choses vont malgré les gouvernements, et non avec l'aide des gouvernements.

Vous voyez, messieurs , que c'est bien gratuitement qu'on a fait valoir, en faveur des compagnies exclusives et protégées , la crainte d'être privés en Europe des produits de l'Orient , ou la crainte que notre nation en particulier ne puisse pas jouir des profits de ce commerce. Les citoyens des États-Unis qui n'ont point de compagnies exclusives vont trafiquer isolément à Canton, et y sont mieux reçus que les Anglais, qui ont une compagnie favorisée d'un privilège, et qui envoient dans ce pays-là des ambassades somptueuses , sans autre effet que de nous amuser par le récit des impertinences que leur fait l'empereur chinois.

DE LA COMPAGNIE DES INDES D'ANGLETERRE

Les peuples même d'Europe qui n'envoient pas un seul navire à Canton n'en sont pas moins bien approvisionnés de denrées de

Chine et à meilleur marché que les autres, toutes les nations commerçantes entrant en concurrence pour leur en procurer.

Si les compagnies privilégiées ne sont point utiles aux nations , lorsqu'une branche de commerce est bien établie, on pourrait croire du moins que leur monopole est très-utile pour les intéressés, et leur procure des gains considérables. Mais cela ne va pas ainsi. La cupidité des agents, la longueur et la complication des entreprises, l'éloignement des comptables , l'incapacité et l'incurie des actionnaires , sont pour elles des causes sans cesse agissantes de ruine. On sait combien l'activité , la prévoyance , la clairvoyance de l'intérêt personnel, sont nécessaires dans les affaires de commerce : or, ces qualités sont encore plus nécessaires dans les affaires longues et délicates. Mais quelle surveillance active et clairvoyante peuvent exercer des actionnaires répandus dans toutes les classes de la société, étrangers les uns aux autres, même quand ils sont réunis en assemblée , et qui ont presque tous des intérêts plus chers à soigner?

Ces actionnaires , à la vérité , choisissent des administrateurs chargés de diriger les opérations ; mais ces administrateurs eux-mêmes habitent une capitale , sont des espèces de financiers , à qui il faut de gros traitements, et qui sont beaucoup plus portés à soigner leurs intérêts comme administrateurs que comme actionnaires. Il y a peu d'unité dans leurs vues , et ils manquent en général de cette connaissance pratique de la chose , si importante dans le commerce. Vous ne serez donc pas surpris , messieurs , quand je vous dirai que presque toutes les grandes compagnies à privilèges exclusifs pour le commerce étranger, ont mal fait leurs affaires. L'abbé Morellet a pris la peine de faire un relevé de cinquante- cinq de ces compagnies établies en différents endroits de

l'Europe , qui , à l'exception de deux ou trois , ont toutes failli par les vices de leur administration. Ce système de commerce commence à être discrédité partout , et le sera toujours davantage , par la raison que les pays lointains deviennent tous les jours mieux connus , plus fréquentés , et plus accessibles aux efforts de plusieurs nations indépendantes l'une de l'autre. Toute compagnie exclusive sera par conséquent obligée de lutter de plus en plus contre la concurrence de commerçants qui pourront de plus en plus lui opposer l'activité , l'intelligence , l'économie , compagnes des entreprises privées.

On voudra peut-être vous faire admirer les succès de la compagnie anglaise des Indes , d'une association de négociants qui après avoir, pendant cent ans, vendu à l'Europe les produits de l'Asie , se trouve

maintenant souveraine d'un pays cinq ou six fois plus étendu que l'Angleterre , où elle compte , les uns disent 40 millions, les autres 70 millions de sujets; et l'on voudra peut-être en conclure en faveur des compagnies exclusives. Cependant, messieurs, si celle-ci n'avait jamais procuré à son pays que des avantages inférieurs à ceux qu'il aurait tirés d'un commerce libre ; si sa souveraineté dans l'Inde n'était profitable qu'à l'Inde même , et contre le gré de la compagnie ; si elle était elle-même dans ce moment-ci au-dessous de ses affaires , et hors d'état de rembourser les fonds avancés par ses actionnaires et par ses créanciers , devrait-on admirer ses succès , même passés , et ne trouverions-nous pas jusque dans sa brillante carrière , des motifs de nous rattacher à cette liberté d'industrie dont tout, au contraire, tend à nous montrer les heureux effets? Pour preuve de ces assertions qui ne sont que l'expression des opinions aujourd'hui professées par les pre-

miers publicistes de l'Angleterre , je mettrai sous vos yeux une esquisse de l'histoire de sa compagnie des Indes. Tout ce qui a rapport à cet établissement , se lie à notre sujet et l'éclairé ; et de plus , les personnes qui aiment une solide instruction , doivent être bien aises de pouvoir réduire à leur juste valeur ces exagérations, disons mieux, ces préjugés qui représentent sans cesse la puissance des Anglais dans l'Inde , comme la source de leur grandeur et de leur prospérité.

CHAPITRE XXVI

Digression sur l'origine , les progrès et la fin probable de la compagnie anglaise des Indes.

On me paraît assez généralement dans l'erreur, sur le continent de l'Europe , relativement à la souveraineté des Anglais aux Indes orientales. On se demande souvent quelle est l'origine de cette souveraineté ? par qui s'exerce-t-elle ? Est-ce la compagnie des Indes qui gouverne ? est-ce l'autorité militaire? ou bien le gouvernement de la métropole ? On paraît convaincu que cette domination est la principale source où la nation anglaise puise son opulence. Les gouvernements eux-mêmes , qui seraient si intéressés à n'avoir que de saines idées sur les questions d'économie politique , partagent à cet égard les opinions du vulgaire. Ils se sont imaginé que les peuples de l'Inde gémissaient sous le joug que leur impose la Grande-Bretagne , et qu'il suffirait de s'y montrer en force pour renverser une puissance odieuse et précaire ; Bonaparte voulait les délivrer en passant par l'Egypte , et vingt

fois le cabinet de Pétersbourg a médité le projet de parvenir au Bengale par les bords de la mer Caspienne.

Je m'estimerais heureux de détruire ces illusions , si elles doivent coûter de l'argent et du sang aux peuples d'Europe; quid-quid délirant reges... etc. Il vaut d'ailleurs la peine de constater un ordre de choses sans exemple jusqu'à présent dans les annales du monde , et qui est peut-être à la veille de subir d'importantes métamorphoses.

Le premier privilège pour trafiquer au delà du cap de Bonne-Espérance, fut accordé à une compagnie de négociants par la reine Elisabeth, en l'année 1600. Son capital, formé par des actions de 1,250 francs de notre monnaie, ne s'élevait qu'à 1,800,000 francs (i). Pendant la domination de Cromvvel , en 1055 , le privilège fut suspendu , et le commerce de l'Inde , alors empire indépendant gouverné par Aurengzeb , fut permis à tous les Anglais : mais , au bout de trois ans , le privilège fut rétabli, et se perpétua jusqu'en 1689. A cette époque (c'est-à-dire un an après la révolution qui chassa pour la seconde fois la famille des Stuarts du trône d'Angleterre), le gouvernement de Guillaume, poussé sans doute par des embarras de finances , écouta les propositions d'une nouvelle compagnie , qui, pour prix du privilège qu'elle demandait et qu'elle obtint , offrit de prêter au gouvernement 50 millions à 8 pour cent par an.

Ce qui caractérise cette dernière concession , c'est qu'elle fut donnée par acte du parlement , et qu'elle confirma les permissions accordées par les précédentes chartes à la compagnie , de former et de posséder des plantations , des comptoirs , et d'élever des fortifications pour les défendre au besoin. On ne se doutait guère alors que l'on jetait les fondements d'un vaste empire.

Lorsqu'on a des domaines fortifiés, il faut des troupes pour les défendre ; il faut résister à des attaques , conclure des alliances , des traités de paix ; aussi , dès l'année 1698 , ces droits , qui ressemblent beaucoup à ceux de la souveraineté, furent-ils accordés aux agents de la compagnie ; mais , par une restriction qui caractérise l'époque , il ne leur fut permis de faire la guerre et la paix qu'avec des princes et des peuples qui ne fussent pas chrétiens.

Jusque-là , la compagnie était dans l'Indoustan sur le même pied que les nababs , les rajahs , les kans et autres petits princes devenus successivement indépendants des grands princes mogols , tartares, persans et musulmans , qui à diverses reprises envahirent ces belles et vastes contrées.

Depuis ce temps , le privilège de la compagnie fut renouvelé d'époque en époque , avec toutes les forma-

(i) J'exprime toutes les sommes rondes, sur le pied de 25 francs pour une livre sterling. Le sujet n'exige pas une plus grande exactitude.

CHAPITRE XXVI

lités observées en Angleterre pour la promulgation des lois. Tantôt on stipulait que le privilège durerait aussi longtemps qu'il ne serait pas révoqué , mais que la compagnie serait avertie trois ans d'avance de la révocation ; tantôt on fixait un terme d'un certain nombre d'années pour la durée de son privilège , et le terme arrivé , on continuait le privilège , en faisant payer à la compagnie cette faveur par des sacrifices qu'elle a presque toujours éludés.

Jusqu'en 1755, les possessions territoriales et la souveraineté de la compagnie des Indes ne s'étendaient encore que sur quelques villes, ou plutôt quelques forts , tels que Madras , destinés à protéger un petit territoire environnant. Mais vers ce temps , Dupleix , qui commandait les Français dans l'Inde , homme entreprenant, capable, mais peu scrupuleux sur les moyens d'arriver à son but , donna le signal d'une ambition qui , si elle n'excuse pas le développement que prit celle des Anglais , lui servit du moins de prétexte. Madras, alors leur principal établissement dans l'Inde , avait capitulé devant une petite armée française : Dupleix viola la capitulation , se déclara l'allié d'un prince indien en guerre avec un autre , et enseigna aux Anglais cette politique machiavélique dont ils tirèrent un si grand parti plus tard , d'intervenir dans toutes les guerres des souverains du pays , pour les dominer les uns par les autres. Ils se déclarèrent, en toute occasion , contre ceux qui protégeaient les Français. Un homme habile, lord Clive, vers le milieu du siècle dernier, dirigeait les forces de la compagnie : il finit par obtenir un avantage complet, nonseulement sur les Français , mais sur les Indous protégés par eux; et comme on ne s'arrête guère au milieu d'un succès , les Anglais furent lancés dans la carrière des conquêtes. Leur puissance , mise dans la balance de toutes les querelles qui s'élevaient , en déterminait communément l'issue en faveur du prince qu'ils protégeaient. Ils prenaient part aux dépouilles du vaincu , et le vainqueur, leur ayant obligation de sa couronne , devenait leur tributaire , jusqu'à ce qu'ils se sentissent assez forts pour le dépouiller à son tour. Tippoo-Saëb , sultan du Mysore , le dernier prince dont la puissance pouvait les faire trembler, est tombé sous les ruines de sa capitale , Séringapatnam , lorsqu'elle fut prise d'assaut en 1799. Dans l'Inde centrale , les Anglais ont depuis ce

temps réduit les bandes mercenaires de Holkar ; ils ont forcé Scindia à se soumettre ; ils ont dispersé des hordes de bandits qui ne connaissaient aucune autorité ; ils ont établi leur puissance dans quelques parties du pays où leurs armées n'avaient pas encore pénétré ; dans le Nepaul , par exemple, qui confine au Thibet ; ils ont récemment humilié l'empire des Birmans ; si leurs troupes ne sont pas stationnées partout , il n'est aucun lieu du moins

DE LA COMPAGNIE DES INDES D'ANGLETERRE

qu'elles ne tiennent en respect ; et maintenant le pouvoir de la compagnie s'étend sur tout le cours du Gange jusqu'au delà de Delhy ; sur toute la presque île de l'Inde , sauf quelques points de la côte du Malabar qui obéissent encore aux Portugais , ou à de petits princes musulmans ; sauf encore quelques provinces occupées par les Marattes , et les lieux où existèrent Pondichéry et Cbandernagor , qu'on a rendus aux Français par la paix de 1814, et qui ne servent à rien , si ce n'est à masquer le commerce que des armateurs français font avec les possessions britanniques.

A la première occasion , tous ces lambeaux de territoire tomberont au pouvoir de la compagnie anglaise , qui sait fort bien qu'elle peut les prendre du moment que la politique du gouvernement anglais en Europe l'y autorisera. Elle est maîtresse de tout le reste, et l'on peut regarder sa domination comme confirmée, de l'ouest à l'est, depuis l'Indus jusqu'à la rivière Burampouter, c'est-à-dire, depuis les contrées qui avoisinent la Perse , jusqu'à celles qui touchaient à la Chine ; et du sud au nord entre la mer des Indes et les montagnes du Thibet.

Ce n'est pas que le gouvernement suprême de Calcutta administre par lui-même ou par ses agents toute cette vaste étendue de pays. Au moment où ceci est écrit il n'en administre environ que les deux tiers , et cette portion est représentée par les écrivains anglais qui ont habité l'Inde , comme la portion de l'Asie la mieux gouvernée. Malgré la complaisance que les Anglais montrent en général pour tout ce qu'ils font, dans ce cas-ci on peut les en croire ; car l'Asie est la terre natale du pouvoir arbitraire et sans frein. Ici l'influence salutaire d'une métropole civilisée se fait sentir. En dépit du pouvoir presque discrétionnaire d'un gouverneur général et de son conseil qui résident à cinq mille lieues de distance , les excès qu'ils pourraient se permettre , sont perpétuellement réprimés par une masse considérable de leurs concitoyens parmi lesquels il s'en trouve toujours plusieurs éminents en lumières et en vertu. Une communication nécessairement toujours active existe entre l'Inde et la métropole ; les réclamations de l'opprimé pénétreraient tôt ou tard en Europe : on en eut la preuve dans le procès scandaleux qu'eut à soutenir en 1786, devant le parlement, le gouverneur général Warren Hastings. La presse, souvent comprimée dans l'Inde anglaise , est libre en Angleterre , et sa voix est toujours redoutée des plus puissants. Enfin , malgré l'orgueil et l'arrogance que l'on peut justement reprocher aux Anglais envers leurs subordonnés.

(i) « Comme il n'est pas de pays au monde plus sujet à « révolution que celui des Indes, soumis à des maîtres

et envers les nations subjuguées , on doit convenir qu'il y a chez ce peuple des habitudes constitutionnelles et un fond de respect pour l'équité (surtout depuis les derniers progrès de la civilisation en général) qui préviennent les abus trop criants d'une ad-

ministration lointaine. On peut donc croire que la répression des abus, l'équitable administration de la justice, la protection des personnes et des propriétés , font journellement des progrès dans les contrées administrées par les Anglais.

Les autres contrées qui composent environ le tiers de ce qu'on peut regarder comme leurs possessions , sont partagées en un grand nombre de petites principautés, administrées sous différents titres de nababs, de rajahs , par des petits princes qui , au moyen des traités conclus avec eux, gouvernent leurs États sous le bon plaisir des Anglais. Le gouvernement entretient auprès de la plupart d'entre eux , sous le prétexte de les protéger, un résident et quelques troupes , presque toujours européennes, ou tout au moins commandées par des officiers européens ; vain hommage rendu à la légitimité des princes et aux préjugés des peuples.

Ce résident correspond directement avec le gouverneur général et influe puissamment, comme on peut le croire , sur les déterminations du prince. Lorsque celui-ci commet des injustices ou des cruautés trop criantes , on l'interdit et un autre membre de la famille gouverne en son nom. Quand cette mesure répressive ne suffit pas, le résident, au nom du gouverneur général , nomme les ministres en conservant les formes de l'administration en usage dans le pays. Enfin , lorsque la province cherche à secouer le joug et veut s'affranchir des subsides qu'elle s'est obligée de payer aux Anglais, elle cesse d'être traitée en pays allié ; on la déclare conquise , et l'on y envoie des administrateurs et des juges anglais.

(rest évidemment le sort qui est réservé à la totalité de l'Indoustan. En attendant, il est absolument interdit à ses princes

d'entretenir des troupes autrement que pour la décoration de leur trône ; il leur est interdit de se faire la guerre entre eux. La conqjagnie doit être l'arbitre de tous leurs différends. C'est en partie cette politique qui l'a successivement rendue maîtresse du territoire , et qui a beaucoup amélioré le sort des peuples victimes autrefois des guerres continuelles que se livraient leurs maîtres. Ils payent aux Anglais des tributs énormes, car on estime que les impôts s'élèvent à la moitié du produit des terres ; mais au moins les Anglais protègent ce qu'ils leur laissent; tandis que leurs anciens maîtres leur prenaient probablement tout autant et laissaient piller le reste (i).

t donlle gouvernement est une véritable anarchie, le pos- «
sesseur du fief ainsi que son fermier, incertains de leur

Il n'y aura bientôt dans Tlndoustan d'autres militaires que ceux qui, soit Indous, soit Anglais, sont à la solde de la compagnie. La sûreté intérieure y gagnera ; car elle n'est pas complète dans les provinces qui ne sont pas encore administrées immédiatement par les Anglais.

Le siège du gouvernement suprême est à Calcutta. On y voit ordinairement tous les établissements que réunit ordinairement la capitale d'un grand empire ; beaucoup de fonctionnaires civils , militaires , judiciaires, et beaucoup de riches Européens , qui ont, pour leur propre compte, des relations de commerce avec les autres pays de l'Asie et de l'Europe. Les Européens y sont en général logés dans des édifices somptueux et y déploient un faste asiatique. Ils imitent les riches Indous et les surpassent en luxe. La population de Calcutta s'élève , dit-on , à 6 ou 700,000 habitants , pour la plupart Indous , fabricants et petits marchands qui habitent des espèces de chaumières. Elle se compose encore de

valets et de porteurs de palanquins , qui sont très-nombreux et que leur sobriété rend peu coûteux.

Telle est la si! nation de la compagnie dans l'Inde. Mais , dans ses rapports avec la métropole, on ne peut la considérer que comme l'intermédiaire de la domination du gouvernement anglais sur cette partie du monde. A mesure qu'elle a étendu son autorité et ses impôts , le gouvernement anglais y a prétendu sa part , quoiqu'elle ait toujours payé les forces militaires que le gouvernement a mises à sa disposition. Il se regarde comme investi des droits de la souveraineté, et par conséquent de celui de lever les tributs , quoiqu'il abandonne pour un temps l'exercice de ces droits à la compagnie. Dès 1769, lorsque les conquêtes de lord Clive eurent fait d'une société de commerce une véritable puissance, il fut convenu que la compagnie payerait annuellement au gouvernement 1 0 millions ; mais jamais ces paiements ne furent réalisés que très-imparfaitement, sous le prétexte des dépenses que la compagnie était obligée de faire pour réduire les princes indépendants; tellement qu'en 1775 , loin de pouvoir payer quelque chose sur les revenus de sa souveraineté aux Indes , elle fut obligée d'emprunter au gouvernement , ou plutôt à la nation, sous la garantie du gouvernement, 35 millions. En 1785, elle demanda du terme pour acquitter les droits de douane qu'elle devait à la trésorerie anglaise , et qui se montaient à des sommes considérables. En 1812 , le gouvernement emprunta encore pour la compagnie 62 millions.

K sort, nepensentqu'à dépouiller leurs terres et ceux qui « les cultivent, sans jamais y faire aucune amélioration. » (Poivre, OEuvres complètes, page 98.)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXVI

Tous ces embarras et d'autres causes dans lesquelles il est inutile d'entrer , ont mis graduellement la compagnie dans l'entière dépendance du ministère britannique. Ses directeurs, qui siègent à Londres , ont l'air d'administrer, par leurs agents , les domaines de la compagnie , parce que ces agents sont payés par elle ; mais, en 1784, le ministère se fit autoriser par le parlement à nommer un conseil permanent qui porte le nom de bureau de contrôle {board of control} , et qui se compose ordinairement du ministre et de ses créatures. C'est avec ce conseil que les directeurs sont obligés de se concerter pour la nomination aux places et pour toutes les opérations militaires et politiques. C'est lui qui gouverne en effet. Les directeurs ne jouissent de quelque indépendance que pour les opérations commerciales.

La nomination à toutes les places qui sont à remplir, soit en Europe , soit en Asie , ou la confirmation de leurs titulaires , ajoutent beaucoup aux moyens d'influence et de corruption de la couronne.

On estime que la compagnie entretient actuellement dans rinde :

15,000 agents civils, dont 3,000 européens;

160,000 soldats et officiers, dont 20,000 européens , notamment tous les officiers ; 25,000 marins : ce qui porte le nombre de ses salariés à

Il s'agit maintenant de savoir quels avantages économiques la compagnie des Indes ou la métropole ont retirés ou retireront de la possession de cette colonie.

Et d'abord, en prenant pour des indications les renseignements les plus récents et les plus avérés, nous trouvons qu'en 1798 , malgré quatre années de paix dans l'Inde, les revenus de l'État anglo-indien ont donné 201 millions de francs. Les dépenses , en y comprenant l'intérêt de la dette , se sont , pour cette même année , élevées à 200 millions ; ce qui indique un excédant des dépenses sur les recettes, de 2 millions de notre monnaie.

Le mal fut prodigieusement augmenté sous le gouvernement général du marquis de Wellesley, malgré tous les subsides qu'il se fit payer et le territoire qu'il ajouta aux possessions britanniques. En 1806, époque où se termina son administration , les revenus se montaient à 385 millions et les dépenses , en y comprenant les intérêts de la dette, à 442 millions : ce qui laisse un déficit de 57 de nos millions.

C'est une question parmi les publicistes anglais , de savoir si le déficit croissant des finances de la compagnie, vient des pertes qu'elle fait sur son gouvernement , ou de celles que lui cause son commerce. Ces dernières sont plus difficiles à connaître , parce qu'elle

DE LA COMPAGNIE DES INDES D'ANGLETERRE

n'en doit point le compte au bureau du contrôle. Cependant , on pense qu'elle gagne dans son commerce de Chine , mais que ces bénéfices sont insuffisants pour couvrir les pertes qu'elle fait dans les autres branches. Une des preuves qu'on en fournit , c'est que lorsqu'elle présenta en 1808 une adresse au parlement pour l'engager à venir à son secours, les directeurs mirent sous ses yeux un état de toutes les valeurs envoyées aux Indes et à la Chine depuis 1797 jusqu'en 1807, et de toutes les valeurs reçues

en retour. Ces états présentent un excédant des valeurs envoyées au delà des valeurs reçues , de 142 millions pour les onze années ; ce qui donne un déficit de H millions par an , qu'il faut ajouter aux pertes qu'elle fait sur son administration , et qui paraîtraient devoir les porter de 57 millions à 68. Depuis ce temps, la compagnie a eu à supporter les frais de la guerre qu'elle a faite dans le Nepaul et contre l'empire des Birmans. On dit que la guerre des Birmans a seule coûté 12 millions sterling (300 millions de francs). On prétend qu'en 1825 et 1826, l'excédant des frais sur les revenus était de 2,675,465 livres sterling (près de 66 millions) (i).

D'après cet exposé , on sera peu surpris que la compagnie des Indes soit si prodigieusement endettée , soit aux Indes , soit en Europe , d'autant mieux que, malgré ses pertes , elle n'a jamais cessé de payer à ses actionnaires un dividende de 10 1/2 pour cent. En 1805, elle avouait une dette en Angleterre de 150 millions, et dans l'Inde de 640 '. en tout, 790 millions. Mais j'observe qu'elle n'établit cette dette, qu'après en avoir déduit les répétitions qu'elle se croit en droit de former. Or, si ces répétitions ne sont pour la plupart composées que de mauvaises créances , dont il est impossible qu'elle soit jamais payée, elles ne sauraient passer pour un actif qu'on puisse employer à diminuer les dettes passives.

Que doit-on penser, par exemple, de la valeur des forts, des magasins, des autres bâtiments et de leur mobilier, qu'elle compte dans son actif? Outre que toutes ces choses ne peuvent valoir pour personne ce qu'elles ont coûté à la compagnie et ce qui forme la base de leur évaluation , elles ne sont point , pour un gouvernement, une valeur disponible, comme elles seraient pour

un particulier. Lorsqu'un particulier , sur une terre de cent mille écus, fait pour cinquante mille écus d'améliorations , il peut se flatter , en raison du capital qu'il y a répandu, de vendre sa terre cent •cinquante mille écus. Les améliorations sont aliénables, parce que la terre l'est. Mais un gouvernement n'est qu'un usufruitier de ses domaines. Lorsqu'ils passent

(i) Tous ces renseignements sont tirés d'Adam Smith , de Colquhoun, d'un ouvrage digne de la plus haute estime, de Robert Hamilton, sur la dette publique, de VHisloire de l'Inde anglaise, publiée en 1817 par M. James Mill, de

au gouvernement qui lui succède , le nouveau gouvernement ne saurait tenir compte à l'ancien des établissements publics que ce dernier a jugé à propos de faire. Ces établissements sont censés formés pour l'utilité du public ; ils continuent à payer au public les intérêts de leurs frais de création par les services qu'ils lui rendent. Le nouveau gouvernement est fondé à dire à l'ancien : i Ce n'est pas vous, ce sont vos administrés qui ont fourni les fonds de ces établissements ; vous leur en devez la jouissance ; nous ne faisons qu'exécuter vos obligations ; nous ne pouvons pas vous rembourser le principal d'un fonds dont nous devons la rente, i

D'autres créances de la compagnie des Indes ne sont pas plus réalisables que celles-là. Par exemple, la compagnie passe dans son actif, 45 millions pour une expédition qu'elle fit en Egypte lorsque Bonaparte se rendit maître de ce pays. Or cette dépense fut faite dans l'intérêt de la compagnie , encore plus que dans celui du gouvernement anglais qui ne reconnaît pas cette dette. Le gouvernement de la Grande-Bretagne serait peut-être plus fondé à demander à celui de l'Inde le remboursement des frais que lui ont coûté la flotte de Nelson et l'expédition qui arracha l'Egypte

aux Français. Tout au moins, ces prétentions se détruisent l'une par l'autre.

Telle est encore une somme de 50 millions qui est due à la compagnie par le nabab d'Arcot et le rajah de Tanjore ; ces deux princes n'auront garde de payer cette dette à la compagnie qui depuis a conquis leur territoire et ne leur a point laissé de ressources.

Or toutes ces mauvaises créances ne s'élèvent pas à moins de 400 millions ! lesquels , ne devant pas être déduits de sa dette avouée, au lieu de la réduire à 790 millions , ainsi que le prétend la compagnie , la portent à près de 1 ,200 millions de notre monnaie.

On est donc fondé à regarder la compagnie anglaise des Indes comme une association tout à la fois commerçante et souveraine qui , ne gagnant rien ni dans sa souveraineté , ni dans son commerce , est réduite à emprunter chaque année de quoi distribuer à ses actionnaires un semblant de profit.

Tels sont les résultats réels , fondés sur des sommes ou des faits avoués , de cette fameuse souveraineté des Anglais dans l'Inde. La compagnie y perd , comme nous venons de le voir , à moins qu'elle ne fosse perdre ses créanciers. Le gouvernement y perd d'abord les avances , les prêts qu'il est obligé de faire à la compagnie , ou du moins de cautionner , et en outre les

l'histoire de l'Inde anglaise pendant l'administration du marquis d'Ellis, par M. Henry Prinsep, et des papiers publics.

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXVL

frais considérables des établissements coloniaux destinés à protéger les Anglais en Asie ; notamment ceux de l'île Sainte-Hélène, du cap de Bonne-Espérance et de l'île Maurice, ci-devant île de France. Il n'est pas un de ces établissements qui ne coûte beaucoup au delà de ce qu'il rapporte. On lit dans un Voyage de milord Valentia, que celui du cap de Bonne-Espérance, seul, coûte chaque année aux Anglais 6 ou 7 millions de nos francs.

Quels dédommagements, outre la vanité, l'Angleterre retire-t-elle pour toutes ces pertes ? c'est-à-dire , quels profits fait-elle qui puissent passer pour une conséquence de l'établissement de sa compagnie et de sa souveraineté dans l'Inde?

Sont-ce les dividendes payés aux actionnaires ? En supposant qu'ils fussent payés , non sur des emprunts, mais en totalité sur des bénéfices réalisés, on s'imagine donc que les commerçants libres qui feraient le commerce si la compagnie n'existait pas , ne réaliseraient aucun bénéfice sur les marchandises de l'Orient qu'ils fourniraient à l'Angleterre et aux autres États de l'Europe? Il est plus que probable que, tout balancé, ils retireraient plus de 10 1/2 pour cent des fonds qu'ils emploieraient dans ce commerce. Ce profit ne doit donc pas être regardé comme exclusivement attaché à rétablissement actuel. Si la compagnie n'existait pas, elle n'emprunterait pas de quoi payer son dividende , et l'équivalent de ce dividende n'en serait pas moins reçu par des négociants anglais (i).

Il faut appliquer le même calcul aux profits que les manufacturiers d'Angleterre font sur les marchandises que la compagnie porte aux Indes. En supposant la compagnie 8upiriinée , des ar-

mateurs libres porteraient aux Indes les mêmes marchandises à peu près, et donneraient lieu aux mêmes profits manufacturiers. Ces profils ne dépendent donc pas de l'établissement de la compagnie, ni des pertes qu'elle supporte.

Même raisonnement au sujet des marchandises d'Orient vendues par les Anglais aux autres nations de l'Europe, Sans la compagnie , ils n'en vendraient pas moins.

Même raisonnement encore à l'égard des droits de douane qu'on dit que la compagnie paye au fisc sur ses importations. La seule différence que le commerce privilégié introduise là dedans , c'est que la compagnie doit toujours une partie de ces droits qu'elle ne payera jamais , au lieu que les particuliers payeraient tout comptant parce que la douane ne leur ferait pas de crédit.

(i) Une compagnie qui emprunte un million pour le distribuer à ses actionnaires comme des portions de bénéfice, relire un million des capitaux du pays, c'est-à-dire des sommes qui ont été accumulées et peuvent être employées à l'aire valoir des entreprises industrielles; et ce

Enfin , comme un dédommagement des pertes que supportent la compagnie en corps et la nation qui la seconde, on cite les profits, légitimes ou non , que font ses employés ; et en effet , s'il n'y avait pas de compagnie , s'il n'y avait pas de souveraineté anglaise dans l'Inde, il n'y aurait point d'employés. On peut dire, à la vérité, qu'indépendamment des chefs d'entreprises, le commerce libre aurait des agents ; mais , je suis de bonne foi , ils gagneraient peu de chose en comparaison des agents de la compagnie. Voilà un dédommagement réel. La compagnie perd ou fait perdre à la nation anglaise une somme de soixante millions, plus

ou moins , tous les ans ; mais elle fiût gagner à des Anglais, ses agents, dix, peut-être vingt millions. Voilà le calcul de ce que la fameuse compagnie des Indes ajoute à la richesse de l'Angleterre ; sans elle , l'Angleterre n'achèterait pas tous les ans 20 millions de bénéfice au prix de 68 millions de perte.

Encore ne faut-il compter, de ces 20 millions de profits pour le pays anglais , que cette portion qui est extraite de l'Inde sans y exiger des retours , c'est-à-dire , les fortunes rapportées en Angleterre pour y être placées à intérêts; car, pour ce qui est des traitements reçus et consommés dans l'Inde, la nation anglaise n'y gagne pas une obole.

J'observerai, à ce sujet, que les fonctions qui, dans l'Inde , permettent de fortes accumulations pour en rapporter le fruit en Angleterre, sont peu nombreuses ; pour un emploi très-lucratif, il y en a cent médiocres et dont les émoluments se mangent dans l'Inde même. Hastings rapporta des sommes immenses dont il acheta les attestations d'innocence que lui donnèrent la cour d'Angleterre et les majorités vénales des deux chambres du parlement; mais Hastings avait été gouverneur général pendant treize ans ; et durant son règne les plus belles occasions s'étaient offertes de dépouiller les princes du pays , et de commettre des extorsions sur le peuple. D'ailleurs (et mettant de côté les considérations d'une saine morale et d'une saine politique, qui ne s'accommodent point de toutes ces turpitudes) , quand les profits rapportés en Angleterre par des particuliers , égaleraient les (J8 millions de pertes annuelles que nous avons vu que l'Angleterre doit attribuer à sa souveraineté dans l'Inde , est-ce un bon calcul que de faire payer par l'État , c'est-à-dire par le peuple d'Angleterre, les fortunes que quelques individus viennent manger tran-

quillement dans leurs foyers? Découvret-on là dedans un grand germe de puissance ?

Pour trouver l'origine des richesses d'un peuple ,
même million est employé par les actionnaires qui le reçoivent, comme étant une portion de leurs revenus et comme servant à leurs dépenses improductives. C'est donc une dissipation comme celle dont se rend coupable un prodigue qui mange une partie de son fonds.

DE LA COMPAGNIE DES INDES D'ANGLETEUKE

il ne faut pas regarder au dehors ; il faut la chercher dans le sein même de ce peuple. C'est Taclive et judicieuse industrie des Anglais , c'est Tordre et Féconomie de leurs chefs d'entreprises , c'est la protection qu'ils trouvent toujoui-s dans des lois égales pour tous , qui sont les mines où ils puisent leurs trésors ; et ces mines-là sont à la portée de toutes les nations.

Que deviendra la souveraineté des Anglais dans l'Inde? me demandera-t-on. Ce serait une témérité sans doute que de se croire en état de faire une réponse positive à une semblable question. Nul ne peut percer les mystères de l'avenir ; mais on peut regarder certains événements comme plus probables, d'autres comme moins probables, et quelques-uns comme impossibles. A chaque renouvellement du privilège, le gouvernement anglais et la compagnie , par un sentiment confus de leur position et de leurs intérêts , ont graduellement tendu vers l'affranchissement du commerce, et à substituer la souveraineté de l'État à celle de la compagnie. Le dernier privilège qui date de 1815 pour durer jusqu'en 1834, porte que tout sujet de l'empire britannique peut librement trafiquer dans rinde, en se pourvoyant d'une permission des di-

recteurs de la compagnie, permission que ceux-ci ne pourront pas refuser. S'ils y mettaient obstacle , le bureau de contrôle prononcerait. La compagnie ne s'est exclusivement réservé que le commerce de la Chine.

On voit qu'elle tient peu au commerce de l'Inde proprement dite, et que la souveraineté lui échappe. Elle tient plus au commerce de la Chine , qui donne des profits, parce que le thé, parce que certaines qualités de soie et les nankins, ne peuvent s'obtenir que là ; ce qui force les consommateurs anglais à passer par les mains de la compagnie ; mais ce ne seront bientôt plus que les consommateurs anglais qui lui achèteront les marchandises de Canton ; car d'autres navigateurs, surtout les Américains, pourront les fournir aux autres nations à meilleur compte. Les Anglais eux-mêmes se laisseront de payer des frais de

production exagérés (i), et pour augmenter le produit des douanes, le gouvernement fera probablement tomber cette dernière retraite du monopole. Je ne serais pas surpris qu'à l'expiration du présent privilège, en 1834, il ne fût pas renouvelé ; que l'Inde fût gouvernée par un vice-roi, et la dette de la compagnie déclarée dette nationale (2).

Alors , la compagnie continuerait à trafiquer concurremment avec tous les Anglais comme simple association commerciale, et probablement se liquiderait peu à peu , faute de pouvoir soutenir la concurrence du commerce libre. Si ces événements ne sont pas arrivés plus tôt, ce n'est qu'en raison des intérêts privés qui , dans ce cas-ci , comme toujours, prolongent la durée des abus. Les fonctions des directeurs de la compagnie des Indes, et du bureau du contrôle, créent des places chèrement payées et qui donnent un patronage étendu , c'est-à-dire beaucoup de fonctionnaires à

nommer en Europe , en Asie , beaucoup de faveurs à répandre , dont on réserve une grande partie pour sa famille et pour soi. Les membres du bureau de co:itrôle sont de même chèrement payés. Moyennant cela, les hommes influents prennent facilement leur parti de voir les rives du Gange opprimées , la dette de la compagnie journellement accrue , et le commerce national contrarié dans ses développements.

Cependant, depuis que les hauts fonctionnaires de la compagnie et l'administration de l'État se surveillent mutuellement ; depuis que des plaintes redoutables ont retenti dans la chambre des communes ; depuis qu'une multitude d'écrits ont éclairé la nation anglaise sur le véritable état des choses et sur ses véritables intérêts, les abus ont sensiblement diminué. L'administration anglaise dans ces vastes et fertiles contrées paraît avoir changé de caractère. Elle est devenue protectrice des propriétés ; la justice est équitablement rendue dans tous les pays administrés directement par les Anglais, et les appels aux tribunaux supérieurs ayant été rendus plus faciles , les rajahs et les princes tributaires ont été contraints de rendre des jugements à peu près équitables.

(1) La Revue d'Edimbourg (cahier de janvier 1824) compare le prix courant du thé que l'on se procure à New-York et à Hambourg au moyen d'un commerce libre, avec le prix du thé que l'on se procure à Londres par le moyen de la compagnie des Indes qui a le monopole du commerce de la Chine, en déduisant dans les deux cas les droits d'entrée. Il en résulte que, année commune, le peuple anglais paye pour les thés 2,200,000 livres sterling (30 millions de francs) de plus qu'il ne payerait si le commerce était libre.

(2) A compter du 22 avril 1831, la compagnie des Indes a cessé d'avoir une existence commerciale, et le commerce de l'Angleterre avec l'Inde et la Chine s'est trouvé allVanchi des entraves du monopole; les prévisions de l'auteur ont été ainsi réalisées dans leur partie la i>l«s essentielle. Si I

L'organisation administrative de la compagnie a été conservée, pour durer jusqu'en 1831, c'est uniquement pour assurer la perception régulière d^es im^ôts; chi reste, la compagnie ne continuera à gouverner l'Inde que sous la direction supérieure du bureau du contrôle, c'est-à-dire du gouvernement. Toutes ses propriétés mobilières et immobilières ont été transportées à la couronne; et elle en conservera l'usufruit pendant la durée de la nouvelle charte, afin de servir en partie au paiement du dividende annuel, fixé à 10 pour cent, comme il l'a été depuis 1793, avec garantie de la part du gotivernemenl.

Ainsi, en définitive, c'est toujours le gouvienemenl qui se trouvera substitué à la compagnie pour sa li(|uidalion, et le privilège est aboli.

{Noie de iédileur.)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXVI

La police européenne, la répression des crimes et le jugement par jury s'introduisent graduellement. Les Anglais ont absolument renoncé à la prétention de corriger les préjugés des Indous et de les amener au christianisme (i). Leur politique est même de préférer qu'ils demeurent dans leurs opinions. Us sont ou musul-

mans, ou disciples de Brama. L'islamisme rend les hommes résignés et dociles : la religion de Brama , en consacrant avec une inflexible rigueur la hiérarchie des castes, les forme à la subordination. Ces dispositions conviennent assez à des dominateurs machiavéliques.

On a dit quelquefois que cette colonie se rendra indépendante , comme toutes les autres ; mais on ne fait pas attention que ce n'est point une colonie proprement dite , c'est-à-dire , que les Anglais n'ont point chassé ou détruit les indigènes. Les Indous sont encore ce qu'ils étaient sous Aurengzeb ; peut-être même plus industriels et plus nombreux. Us seraient donc les maîtres de leur propre pays, pour peu qu'ils en eussent envie. Qu'est-ce que quarante-cinq mille dominateurs perdus dans une population de soixante et dix millions d'habitants? Un auteur récent , très-judicieux, et employé de la compagnie (2) , convient qu'il existe entre les Anglais et les Indous , une incompatibilité radicale qui semble s'opposer invinciblement à toute union sincère. Les Indous, comme tous les peuples, détestent l'intervention des étrangers dans leurs affaires intérieures ; mais , semblables à leurs troupeaux , ils ne s'imaginent guère que l'on puisse vivre sans maîtres ; ils jouissent , sans savoir pourquoi , quand le son leur en donne de bons , et souffrent dans le cas contraire , sans chercher à se ménager des garanties qui leur assurent une condition meilleure.

Tous les postes honorables et lucratifs sont réservés pour des Anglais , et les natifs en sont exclus. Cette politique rend les principaux personnages, ceux qui exercent la plus grande influence sur le reste de la société, ennemis du joug anglais, elle humilie la nation tout entière ; mais elle ne laisse aucun moyen de résistance.

Si quelque usurpateur se faisait suivre , de gré ou

(o On est fondé à leur reprocher de pousser ce ménagement trop loin, dans ce qui a rapport à une coutume qui, ajuste litre, inspire l'horreur dans toutes les autres contrées de la terre; c'est à-dire à l'usage qui commande aux veuves de se brûler sur les corps de leurs époux. Je dis que c'est l'usage et non la loi qui le commande; mais l'usage peut être aussi impérieux que la loi. Ce n'est pas sans horreur que, dans des rapports mis sous les yeux de la chambre des communes, on a vu que, dans la seule province du Bengale, le nombre des veuves qui se sont brûlées vivantes s'est élevé:

En 1815, h 378.

Enl816, à442.

de force, par un certain nombre de partisans, ces partisans auraient moins de moyens de résister aux forces et aux intrigues britanniques , que les princes qui gouvernaient le pays avant les Anglais , et qui cependant ont été contraints eux-mêmes de céder à la supériorité de la tactique européenne et de la politique anglaise. Une force européenne elle-même ne paraîtrait dans l'Indoustan qu'avec de grands désavantages. Les Indous ne se rallieraient pas à une autre domination européenne. Ce sont moins les peuples de l'Indouslan que les princes indépendants et des brigands dévastateurs de ce pays , que les Anglais ont combattus ; or, maintenant, il n'existe plus de princes indépendants, et les hordes qui n'ont pour objet que le pillage , sont exterminées aussitôt qu'elles osent se montrer. Avec une marine comme celle dont les Anglais disposent , avec la possession qu'ils ont du cap de Bonne-Espérance et de l'île Maurice , des forces européennes

ne pourraient être envoyées aux Indes que par terre ; et que l'on calcule la lenteur , les frais et les pertes qui résulteraient d'un pareil voyage pour une armée ! Sans parler des nations qu'elle trouverait à combattre sur la route, que d'hommes, de chevaux et de canons on perdrait au milieu des sables brûlants , des marécages sans routes tracées, de rivières sans ponts , pour combattre en arrivant une puissance bien établie , défendue par une armée de 1 GO mille hommes armés à l'européenne, et pouvant recevoir par mer tous les renforts et toutes les munitions dont elle aurait besoin !

Enfin, si les Anglais de l'Inde voulaient se rendre indépendants de la mère patrie et gouverner le pays de leur propre chef, quels seraient leurs moyens d'y parvenir? La nation anglaise de l'Inde se compose d'environ vingt mille hommes de guerre ; d'à peu près autant d'employés de la compagnie ou du gouvernement (ce qui est la même chose); et de quatre à cinq mille personnes indépendantes , dispersées à de grandes distances les unes des autres et occupées à soigner leurs intérêts particuliers. La plupart de ces Européens n'aspirent qu'à revenir en Europe pour y jouir d'une fortune bien ou mal acquise , et ne voudraient point

En 1817, h 707.

En 1818, à 839.

En 1819, à 650.

En 1820, à 597.

Or la province du Bengale est celle où l'autorité des Anglais est la plus directe et la mieux confirmée. Cet acte barbare est à la fois regardé comme une preuve de tendresse conjugale et comme une

œuvre religieuse. Les prêtres persuadent à l'infortunée victime, qu'il dépend d'elle, par ce sacrilicetemporel , desouslraire son mari aux flammes éternelles et de s'assurer le paradis à elle-même. (2) M. John Malcolm, Mémoires sur l'Inde centrale, 2 vol. Londres, 1823.

DE LA COMPAGNIE DES INDES D'ANGLETERRE

s'exposer à s'en fermer le chemin. Les insurgents n'auraient pour eux que les débris des corps de troupe et d'employés qui renonceraient à leur patrie et consentiraient à se fixer dans l'Inde. La fidélité des cipayes, ou troupes du pays, disciplinées et commandées par des Européens , flotterait entre les Anglais d'Europe et les Anglais d'Asie , et l'aSaiblissement qui naîtrait de ces divisions causerait peut-être leur expulsion commune, à moins que des forces envoyées par la métropole, ne profitassent seules des chances de succès que leur offrirait cette désorganisation dangereuse.

Dans tous les cas , l'alTranchissement de l'Inde semble impossible ; mais doit-on désirer , dans l'intérêt du genre humain , que les nations d'Europe perdent leur influence sur l'Asie ? Ne doit-on pas souhaiter , au contraire, que cette influence aille en croissant? L'Europe n'est plus ce qu'elle était au temps de Vasco de Gama et d'Albuquerque. Elle est parvenue au point où l'Asie ne doit plus désormais redouter sa domination. Avec ses despotes et ses superstitions , l'Asie n'a point de bonnes institutions à perdre , et elle en a beaucoup de bonnes à recevoir des Européens.

Ces derniers , en raison du génie entreprenant qui les distingue , et par suite des étonnants progrès qu'ils ont faits dans

toutes les branches des connaissances humaines, sont destinés sans doute à subjuguier le monde, comme ils ont déjà subjugué les deux Amé-

riques. Je ne dis pas qu'ils le subjuguèrent par la force des armes : la prépondérance militaire est , et sera de plus en plus accidentelle et précaire ; les Européens subjuguèrent le monde par l'ascendant inévitable des lumières et des institutions qui agissent sans relâche. Ils ne sont déjà plus dans la nécessité d'employer la force des armes contre les nations indigènes de l'Amérique. L'Asie exigera plus de temps , en raison de son immense population et de la force d'inertie que des mœurs tenaces et immobiles opposent à toute espèce d'innovation. Mais la force des choses finit par l'emporter. La religion des mages a cédé à l'islamisme ; celle de Brama a perdu la moitié des domaines où elle régnait ; l'islamisme s'usera à son tour ; car tout s'use. Les communications maritimes se perfectionnent tous les jours. De notre temps , les voyages au Bengale par le cap de Bonne-Espérance , sont devenus une fois plus faciles et plus prompts qu'ils n'étaient avant 1789. Les autres routes de l'Orient deviendront indubitablement plus praticables et plus courtes. L'affranchissement de la Grèce entraînera celui de l'Égypte ; et la civilisation gagnant du terrain , aplanira les obstacles qui s'opposent aux communications ; car , plus les peuples se civilisent , et plus ils s'aperçoivent qu'il est de leur intérêt de communiquer entre eux. On peut dès lors entrevoir ce que le monde sera un jour ; mais le temps est un élément nécessaire dans toutes les grandes révolutions.

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER

Vue générale des sources de nos revenus.

Les quatre premières parties de ce cours ont été consacrées à étudier la nature des richesses , la manière dont elles sont produites, l'action de l'industrie , la nature des instruments dont elle se sert, et l'influence qu'exercent sur les productions, les circonstances où se trouve la société.

Nous avons vu que les individus dont se composent les nations , se distinguent par diverses capacités productives.

Les uns ont des facultés industrielles , c'est-à-dire des connaissances, des talents, du jugement, l'aptitude au travail de l'esprit , ou au travail du corps.

Les autres se présentent avec des instruments propres à l'industrie , tels que des capitaux , des fonds de terre.

Les facultés industrielles, les capitaux, les terres, sont les fonds d'où sortent tous les revenus de leurs possesseurs. C'est la manière dont ces revenus produits sont distribués, ce sont les lois qui déterminent la portion de revenu que chacun obtient naturellement dans cette distribution, qui vont être maintenant l'objet de notre étude.

Nous avons vu que les fonds , aussi longtemps qu'ils demeurent oisifs , ne concourent point à la production , ne donnent point de revenus. L'homme qui a le plus de forces , s'il se tient les bras croisés, ne produit rien ; un champ qui reste en friche , ne produit rien, ou du moins ne produit rien qui ait une valeur ; un capital qui dort au fond d'un coffre, ne produit rien. Mais du mo-

ment que l'homme veut tirer parti de sa force ou de ses talents, le propriétaire foncier de sa terre , le capitaliste de son capital , le service qu'ils en obtiennent , et que nous avons nommé un service productif, forme leur revenu ; et ils vivent de ce revenu en l'échangeant contre les divers objets de leur consommation.

Cet échange s'opère comme la plupart des échanges, en donnant d'abord le service rendu contre de l'argent, et en donnant ensuite l'argent qu'on en a tiré, contre les choses que l'on veut consommer.

Ainsi, quand je loue un champ qui m'appartient, je vends à un fermier le service que ce champ peut rendre dans le courant d'une année. Je peux me servir pour mon entretien de l'argent que m'a payé mon fermier; mais ce n'en est pas moins le service du champ qui est mon premier revenu. Le fermier a tiré du blé de ce service foncier ; ce blé a été changé contre de l'argent ; je change cet argent contre des provisions , des habits, etc. ; mais c'est toujours la même portion de revenu , la même valeur qui n'a fait que changer de forme , et dont la première origine est dans le service rendu par un fonds de terre qui m'appartient.

De même, l'homme qui prête son capital et qui en tire un intérêt, vend le service que ce capital est capable de rendre. Il échange ensuite cet argent contre des objets de consommation ; mais la source de cette valeur est toujours dans le service rendu par son capital , qui est le fonds d'où ce service est sorti.

L'ouvrier qui s'est loué pour un jour, pour un an, a de même vendu le service que pouvaient rendre , pendant cet espace de temps , ses bras ou les facultés de son esprit ; il a ensuite échangé l'argent de son salaire contre des aliments ; mais depuis l'instant

où ses services qui ont eu une valeur quelconque, puisqu'on les a payés, sont sortis de ses facultés corporelles ou intellectuelles , cette valeur a composé un revenu qui s'est montré sous différentes formes , jusqu'au moment où il a été consommé pour l'entretien de l'ouvrier.

Les services que sont capables de rendre nos fonds productifs , sont ainsi la source primitive de tous nos revenus.

Quand nous faisons valoir nous-mêmes notre fonds , nous n'en vendons pas le service , mais nous l'échangeons contre le produit qui en résulte. Quand je laboure mon champ , et qu'à la suite des diverses façons qu'il

IS

a reçues , ce champ m'a donné du blé , une portion de ce blé est une valeur obtenue en échange des services rendus par le sol ; une autre portion du même blé est une valeur obtenue en échange de mon travail. Si je vends mon blé, ces mêmes "services productifs qui avaient été transformés en blé , se trouvent maintenant transformés en argent ; ils le seront bientôt en objets de consommation ; et ce sera toujours le même revenu sous différentes formes.

Ce n'est donc pas la forme matérielle , la substance sous laquelle se montre le revenu ; c'est l'origine de cette valeur qui la constitue telle ; c'est la circonstance d'être sortie d'un fonds productif, quelle que soit la substance où elle se trouve attachée. Et cette valeur est toujours un revenu , jusqu'au moment où elle est

consommée improductivement par son propriétaire, époque où elle n'est plus rien ; ou bien jusqu'au moment où son propriétaire la consacre à une consommation reproductive ; époque où elle change de nature , où elle devient un capital, et se perpétue par la reproduction.

Le moment n'est point encore venu où nous devons nous occuper spécialement de ces deux genres de consommation. Nous nous attachons seulement ici à reconnaître la marche des revenus , c'est-à-dire des valeurs nouvellement créées , depuis leur origine jusqu'au moment où elles parviennent à leur consommateur.

Une explication est ici nécessaire. Un produit est une chose unique, et beaucoup de personnes ont concouru à sa production : duquel de ces producteurs doit-il être la propriété? Appartient-il au propriétaire du fonds de terre qui a été sa première origine? au capitaliste dont les fonds ont permis qu'on s'en occupât? aux travailleurs dont les mains l'ont façonné?

On peut citer quelques produits qui n'ont qu'un seul producteur, et dont, par conséquent, la valeur n'est point partagée ; ils sont en petit nombre et n'ont aucune importance. Il y a dans les montagnes suisses des bergers qui, pour occuper leurs loisirs , sculptent

ceux qui ont concouru à sa création , et qu'elle soit même distribuée aux propriétaires des fonds productifs en proportion de l'importance de leur coopération , sans que la valeur du produit en soit altérée. Le mécanisme de cette distribution est un de ces phénomènes qui n'attirent pas notre attention , parce que nous le

voyons trop souvent. Il vaut pourtant la peine d'être remarqué , et vous allez , messieurs , en avoir l'ana- Ivse.

CHAPITRE

Mécanisme de la distribution des revenus.

En étudiant la production, nous avons vu que chaque produit, quoiqu'il soit l'œuvre d'une multitude de producteurs , est le fruit d'une conception unique : celle de l'entrepreneur qui en a conçu l'idée et qui a rassemblé les services des agents nécessaires pour l'exécuter. C'est l'entrepreneur dès lors qui paye les services de divers agents en proportion du besoin qu'il en a, et qui , de cette manière , distribue à chacun le revenu auquel il peut prétendre. Si l'entrepreneur possède en propre le fonds de terre et le capital , s'il exécute lui-même les divers travaux, il faut le considérer comme se payant à lui-même les divers services qu'il a employés, sauf à être remboursé par la valeur du produit qui en est résulté.

C'est ainsi que la valeur de tous les produits de la société se répartit entre tous les producteurs qui ont concouru à leur existence.

Si nous demandons à l'habit de drap qui nous couvre, les métamorphoses par lesquelles il a passé pour devenir un produit à notre usage , il nous révélera les producteurs qui ont fourni, directement ou indirectement , une certaine quantité de services productifs , desquels il est finalement résulté un habit. Chacun de ces services était nécessaire à la formation de l'habit ;

à la pointe de leur couteau des figures en bois qu'ils autrement l'entrepreneur qui les a réunis, n'en au-

vont vendre dans les villes et qui servent de jouets aux enfants. On rencontre quelquefois des gens de la campagne qui vont offrant de maisons en maisons, des pièces de gibier qu'ils prennent dans des pièges ou tuent à la chasse : voilà des produits dont la valeur tout entière se distribue à leur unique producteur. Mais la plupart, je dirais volontiers la totalité des produits de la société, sont loin d'être dans ce cas. S'il fallait partager entre tous leurs producteurs, une montre de poche, un vase de porcelaine , un livre , un habit , ils cesseraient d'exister, ou du moins leur valeur serait rétruite à rien.

Il faut donc que cette valeur soit distribuée à tous

rait pas fait la dépense.

C'est ainsi qu'il a fallu réclamer le concours du fonds de terre, des pâturages où se sont nourris les moutons dont le dos a porté de la laine. Un fermier, en payant un fermage, a acheté le concours de ce fonds de terre ; et ce fermage a formé le revenu ou une portion du revenu du propriétaire du sol.

Le même fermier, en donnant un salaire à ses gens , à ses bergers , à ses tondeurs de brebis , leur a payé le prix de leurs services productifs , et lui-même , en vendant ses toisons , a reçu le prix de ses propres services ; car si la valeur des toisons n'avait pas suffi tout à la fois et pour le rembourser de ses avances, et

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

pour lui procurer un bénéfice , il n'aurait pas élevé des moutons , et la laine n'aurait pas été produite. Voilà donc son revenu payé , ou du moins une portion de son revenu, si, comme il est probable, il a créé simultanément plusieurs produits à la fois, comme du froment, des légumes , en même temps que de la laine.

Si le capital du fermier n'était pas à lui en totalité, s'il avait quelque argent emprunté , une partie des toisons a servi à en payer les intérêts ; et ces intérêts ont formé une partie des revenus du prêteur.

Remarquez la parfaite analogie qui existe entre les fermages , les salaires , les bénéfices du fermier, les intérêts touchés par le capitaliste. Toutes ces valeurs sont le prix d'un service productif dont un entrepreneur s'est servi pour créer un produit ; service émané d'un fonds de terre, ou bien d'un fonds capital, ou bien d'un fonds de facultés industrielles. C'est cette analogie entre ces diverses portions de revenus, qui leur a fait donner à tous le nom de profils. C'est ainsi qu'il y a

des profils du fonds de terre;

des profits du capital ;

des profits de l'industrie.

Profils et revenus sont une seule et même chose. Dans l'usage ordinaire , on appelle profils, les portions de revenus qu\ sont sujettes à quelque incertitude, ou qui se touchent par petites portions ; et Ton réserve le nom de revenus, aux profits fixes qu'un

entrepreneur s'oblige à vous payer, pour que vous lui laissiez retirer (à ses périls et risques) les profits qui doivent provenir de la terre ou du capital dont il vous achète la jouissance. Mais, en étudiant, nous devons donner un nom pareil à des choses qui sont d'une nature pareille , de peur que la différence des dénominations nous fasse supposer qu'il se trouve quelque différence dans leur nature.

Nous avons considéré les toisons qui ont servi à faire un habit de drap comme un produit , parce qu'elles sont le fruit d'une seule conception : celle de l'entrepreneur de culture , du fermier ; mais elles ne sont encore que la matière première d'un habit. La valeur de ce produit , distribuée par le fermier, a payé tous les services productifs , et par conséquent tous les revenus gagnés jusqu'à lui. 11 en est remboursé par le fabricant de drap qui lui achète ses toisons , et qui , moyennant d'autres avances , achète les services des fileurs , des tisseurs , des foulons , des teinturiers , des apprêteurs , etc., lesquels, en lui vendant leurs services, réalisent à leur tour des profits industriels.

Si le manufacturier a emprunté une partie de son capital , l'intérêt qu'il en paye fait le revenu ou une portion du revenu d'un capitaliste , et le loyer du local de la manufacture fait un revenu de proprié-

taire foncier. Vous comprenez que si c'est le manufacturier lui-même qui est propriétaire du local, c'est lui entrepreneur qui en paye le loyer à lui propriétaire ; et que si la valeur du drap , lorsqu'il sera terminé , ne suffisait pas pour rembourser toutes les avances de l'entrepreneur, et ses profits (qui sont le remboursement de l'avance qu'il a faite de son propre temps et de ses peines), il ne prendrait pas cette peine ; il ne perdrait pas son

temps ; le drap qui doit en résulter ne se ferait pas ; pour qu'on se livre à cette production , il faut donc que le prix du produit suffise pour rembourser toutes ces avances.

Ce n'est pas tout : bien d'autres portions de revenus sont acquittées par le prix d'un habit.

Un tailleur achète ce drap, et, par cet achat, rembourse toutes les avances précédentes. Il achète aussi la doublure , les poches, les boutons. Une portion de cette doublure est en toile de coton , et son prix sert à payer des portions de revenus au négociant qui a fait venir le coton d'au delà des mers ; à l'armateur dont on a frété le navire ; aux courtiers qui ont conclu les ventes ; au filateur qui l'a réduit en fil ; au tisseur qui l'a mis en toile, etc.

Et si une partie de la doublure est en soie , vous voyez d'ici combien de services industriels, de services fonciers , de services de capitaux , il a fallu acheter pour avoir l'étoffe de soie ; or chacun de ces services a valu à son auteur un profit qui a fait une portion de son revenu.

J'en dirai autant des boutons, autant de tous les produits quels qu'ils soient , qui sont entrés dans un habit. Ce serait un travail interminable qu'd'énumérer toutes les portions de revenus acquittées par la production de cet unique produit ; car je vous fais grâce encore d'un fort grand nombre de producteurs. Combien n'y en a-t-il pas eu occupés par les seuls ciseaux du tailleur, ou les aiguilles de ses garçons !

Mais, ce qui est plus fort, nous-mêmes, sans nous en douter, pouvons avoir été au nombre des producteurs de l'habit que nous portons , et quand nous l'avons payé à notre tailleur, nous avons peut-être payé une portion de nos propres revenus Ne pouvons-

nous pas avoir des fonds entre les mains d'un banquier? Ne pouvons-nous pas être porteurs d'actions d'une caisse d'escompte ? Nos fonds peuvent donc avoir servi à escompter des effets de commerce à l'un des négociants , à l'un des manufacturiers , qui ont concouru à cette production. Ce négociant, ce manufacturier, en escomptant un effet , en recevant par anticipation son montant , a emprunté ; il a payé un intérêt dont nous avons pu toucher une partie. Notre capital , comme actionnaire d'une banque , a donc pu fournir un service productif qui a contribué, pour sa part, à la formation de notre habit.

MÉCANISME DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

Vous voyez , messieurs , en observant cette suite d'opérations , qu'un produit est le résultat de plusieurs entreprises productives qui se le transmettent l'une à l'autre dans l'état d'avancement où chacune d'elles l'a porté. L'entrepreneur-fermier transmet de la laine à l'entrepreneur-fabricant ; celui-ci transmet du drap à l'entrepreneur-tailleur, qui transmet un habit au consommateur. Chacun de ces entrepreneurs , en achetant les services productifs dont il a besoin, en paye le prix aux auteurs de ces services , et ce prix forme leur revenu. L'entrepreneur qui reçoit le produit non terminé des mains de son prédécesseur, lui rembourse toutes les avances faites jusque-là. Son successeur lui rembourse à son tour à lui-même celles qu'il a faites pour élaborer le même produit ; et le consommateur rembourse au dernier producteur ses avances et toutes celles de ses prédécesseurs.

Voilà comme la valeur d'un produit se distribue tout entière à ses divers producteurs et va former leurs revenus. Et une remarque sur laquelle j'appelle votre attention : c'est qu'il n'y a aucun revenu dans la société, qui ne soit fondé sur une production. Il faut avoir pris part directement ou indirectement à une œuvre productive, pour pouvoir réclamer avec succès une part de la valeur du produit. Le consommateur qui, pour jouir du produit, rembourse toutes les avances faites par les producteurs, ne paye, en achetant un produit, que l'utilité qu'il y trouve ; il ne paye pas l'utilité qu'on n'y a pas mise ; et si dans le cours de la production l'un des producteurs avait avancé un profit, une portion de revenu, à quelqu'un de qui le concours n'eût rien ajouté à l'utilité, à l'agrément, au mérite du produit, nul consommateur ne voudrait rembourser cette avance : il donnerait la préférence à un autre produit semblable qui, n'étant pas grevé de cette inutile dépense, lui serait fourni à meilleur marché.

Une veuve, un vieillard, dira-t-on, qui reçoivent une pension alimentaire, ne coopèrent à la confection d'aucun produit. J'en conviens ; mais cette pension est prise sur le revenu de quelqu'un qui y coopère. Ce cas est celui des créanciers de l'État qui sont payés avec une portion des revenus des contribuables. Les valeurs produites peuvent être transférées dans plusieurs mains avant d'être consommées ; mais, à coup sûr, la jouissance ne peut en être accordée aux uns qu'aux dépens des autres : on ne peut pas consommer deux fois ce qui n'a été produit qu'une. Prétendre qu'il peut y avoir un revenu qui ne soit pas fondé sur une production, ce serait prétendre que Ton peut consommer une valeur qui n'aurait pas été créée.

A peine ai-je besoin d'avertir que la même personne peut jouir de divers revenus. Un cultivateur qui fait valoir son propre fonds et qui ne doit rien sur ce fonds,

fait une portion de ses profits comme propriétaire, une autre portion comme capitaliste , et une autre portion comme entrepreneur de culture. Tel homme reçoit de son fermier un fermage , tandis qu'il reçoit l'intérêt d'un capital placé , et tire en outre quelque revenu de l'exercice de ses talents.

L'argent et la monnaie servent à la distribution des richesses produites, mais eux-mêmes n'ont été qu'une fois , à leur origine , des richesses produites , et ont fait partie, seulement cette fois-là, des revenus de leurs producteurs. Cette première fois leur valeur a été acquise par une production. Ils ont été le résultat des services productifs des capitaux et des travaux des entrepreneurs des mines et de leurs agents. Cette fois-là exceptée , leur valeur n'a jamais été une valeur créée , mais seulement transportée à une autre personne. Il a toujours fallu pour obtenir de la monnaie d'argent , qu'on donnât en échange un autre produit, un autre service productif, provenant d'un autre fonds. C'est cette dernière valeur qui forme le revenu du possesseur actuel de l'argent ; ce n'est pas celle qu'on a créée en produisant l'argent. Ainsi quand un propriétaire reçoit mille écus de son fermier, et qu'il appelle cela son revenu , il peut s'exprimer ainsi pour se conformer à l'usage ; mais ce ne sont point les écus qui forment son revenu , car la valeur des écus n'est point une valeur qui vienne d'être créée. Son revenu consiste dans une partie des produits de la terre , que le fermier a échangée contre des écus. La valeur créée dans cette occasion , c'est la valeur du blé , du lin , des bestiaux élevés dans la ferme. Avec cette valeur nouvellement créée ,

on a pu acheter des écus , valeur anciennement créée. On a pu ensuite échanger de nouveau ces écus contre des objets de consommation, et consommer ainsi son revenu , sans qu'on ait créé ni détruit la valeur des écus eux-mêmes. Ils sont entrés et sortis de cette opération pour la même valeur, et ont pu servir cent fois dans la même année à faire passer une portion de revenu de la main qui l'a créée, dans la main qui l'a consommée , sans être eux-mêmes une portion de revenu.

Quant aux variations de valeur que les écus ont pu éprouver depuis deux ou trois cents ans peut-être qu'ils ont été produits, elles ont causé des pertes ou des gains fortuits comme ont fait les larcins , les pertes du jeu , les dons gratuits ; mais les productions de la société n'ayant point été altérées par cette cause, elle n'a pas influé sur ses revenus. Ce que le créancier d'une rente stipulée en argent a perdu , son débiteur l'a gagné.

Le propriétaire foncier et le capitaliste reçoivent d'ordinaire leurs revenus en monnaie , parce que c'est en monnaie qu'est stipulé en général le paiement de leurs fermages et de leurs inlérêts. L'ouvrier de ville

â16

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE III

et l'ouvrier de manufacture reçoivent communément aussi leur revenu en argent. Mais le valet de ferme , les domestiques de Tun et de l'autre sexe , reçoivent ordinairement au moins une forte portion de leurs revenus, c'est-à-dire, de leurs salaires, en nourri-

ture , en logement, et quelquefois en habillements. Et à l'égard des entrepreneurs d'industrie , ils reçoivent , tous, leurs revenus en l'espèce de marchandise dont la production est l'objet de leur entreprise. Le fermier reçoit le sien en froment , en lin , en légumes , en bestiaux, en toutes sortes de produits d'une ferme; le vigneron et le propriétaire de vignobles , reçoivent le leur en vins , le chapelier en chapeaux , le fabricant d'étoffes en étoffes, et ainsi des autres. En effet, qu'est-ce qui résulte des services productifs consommés par un fabricant d'étoffes ? Des étoffes. L'argent qu'il en tire , est seulement une transformation de la valeur qui compose son revenu. Si la valeur qu'il a produite est grande , elle sera grande encore après sa transformation ; elle sera petite après cette transformation , si elle était petite auparavant ; mais c'est toujours la valeur des étoffes qui , dans cet exemple , fait le revenu.

CHAPITRE III

Du revenu annuel; du revenu national.

La somme des profits, ou des portions de revenus que nous touchons dans le courant d'un mois, d'une année, forment notre revenu d'un mois, notre revenu annuel.

Et la somme des revenus de tous les particuliers dont se compose la nation , forme le revenu national, le revenu de la nation.

Le revenu d'une nation est égal à la valeur brute et totale de tous ses produits , car cette valeur a été distribuée en totalité à l'un ou l'autre de ses producteurs.

Il semble, au premier aperçu, que chaque entrepreneur en particulier , ne pouvant mettre au rang de ses revenus que les profits nets qui lui restent après que ses avances sont remboursées , les revenus de tous les entrepreneurs ensemble ne peuvent se composer que de tous les profits ou revenus nets qu'ils ont retirés. (J)Ctte proposition est vraie en effet ; mais ce sont précisément tous ces produits nets de la société qui équivalent à son produit brut.

Lorsque moi, entrepreneur d'industrie, j'achète le service d'un ouvrier, je ne compte pas son salaire dans le produit net de mon entreprise ; au contraire je l'en déduis ; mais l'ouvrier le compte dans son produit net ; et comme tous les services qui ont concouru à

la confection de chaque produit, sont dans le même cas , la valeur totale de tous les produits est la même chose que la somme des profits nets de tous les producteurs.

Je me suis déjà trouvé dans le cas de vous faire cette démonstration ; mais cette vérité que le produit brut de la société est la même chose que son produit net , a été si généralement méconnue jusqu'ici, que je suis obligé chaque fois que son application se représente, de répéter de nouveau, quoiqu'en des termes différents, les raisons qui fondent cette opinion. Répétitions qui au reste ont l'avantage de graver dans la mémoire , des principes fondamentaux sans lesquels on ne parviendrait point à se former une idée exacte et complète des phénomènes sociaux , et à se les expliquer à soi-même.

Les distributions de valeurs qui sont le fruit de la violence , de la fraude , ou de chances fortuites , ne font partie ni des produits

bruts , ni des produits nets de la société; ainsi non -seulement les fruits d'un larcin , les gains du jeu ne font partie d'aucun produit, mais on en peut dire autant des jeux de bourse, des pillages de la guerre , des tributs imposés par un peuple à un autre, par un gouvernement oppresseur à ses sujets, etc. Il y a, dans tous ces cas, des outrages commis envers la justice , la morale , l'humanité ; mais les produits n'en ont pas moins été créés et distribués ainsi que je vous l'ai dit.

Il ne suffit pas de comprendre en quoi consiste le revenu des particuliers et des nations, et quelle marche il suit dans sa distribution ; il faut encore se tenir en garde contre les doubles emplois. Une portion de revenu qui est transmise par un producteur à un autre , ne suppose pas un double revenu. Un particulier tire de sa terre i 2 mille francs , à la charge de payer une rente foncière de mille francs : il n'y a pas là pour 15 mille francs de revenus dans la nation. La rente foncière est une portion du revenu de 12 mille francs dont le propriétaire perçoit dl mille et le rentier mille.

Il en est de même des biens-fonds grevés d'hypothèques. Il y a tel propriétaire foncier qui a dix mille francs de revenus et qui paye dix mille francs d'intérêts. Cela ne fait pas vingt mille francs dans le revenu national; mais seulement dix mille francs. — Quoi ! dira-t-on , n'y a-t-il pas là deux fonds productifs ? La terre qui rapporte dix mille francs à son propriétaire, et le capital qui rapporte dix mille francs au prêteur ? — Non , messieurs , le capital prêté n'existe plus. Il a été consommé, dissipé par le propriétaire foncier emprunteur, qui dès lors Iraisinct son revenu tout entier au prêteur.

Que si un propriétaire foncier, après avoir emprunté un capital dont il paye dix mille francs d'inlérêls, l'emploie en bâtimens, en bonifications sur sa terre , et que ces bonifications aient augmenté le pro-

DE CE QUI FAIT L'IMPORTANCE DE NOS REVENUS

sn

duit de la terre de cinq mille francs , alors à la vérité, il n'a pas dissipé le capital tout entier ; mais il peut être considéré comme en ayant dissipé la moitié en bonifications mal entendues, puisqu'elles lui coûtent dix mille francs par an , et ne lui en rapportent que cinq mille.

Il y aurait double emploi si l'on faisait entrer le revenu du fisc dans le revenu national. Les contributions sont une portion distraite des revenus des particuliers , et transmise au gouvernement. Si cette valeur demeurerait une portion du revenu des particuliers , le gouvernement n'en jouirait pas. Si le gouvernement en jouit , les producteurs n'en jouissent pas. Une valeur produite par un particulier et transmise au gouvernement , ne devient pas double par le fait de cette transmission.

Quoique beaucoup de produits n'aient pas une longue durée, comme un panier de fraises qui doit être consommé dans le jour où il a été recueilli, ou le lendemain au plus tard , sa valeur n'en fait pas moins partie du revenu de l'année. Les profits qu'il a procurés à ses producteurs et qui égalent la valeur tout entière du

panier de fraises , sont pour eux des moyens d'existence tout aussi réels que s'ils avaient produit un ustensile durable de pareille valeur.

Une représentation ibéâlrale est un produit dont la valeur est tout entière perdue au moment où la représentation est terminée. Néanmoins c'est un produit; sa consommation procure un plaisir qui a une valeur, puisqu'on le paye. Cette valeur, pour avoir été promptement consommée , n'en a pas moins été produite , et n'en a pas moins procuré aux entrepreneurs, aux acteurs , aux décorateurs , des profits qui ont fait une partie de leurs revenus de l'année.

CHAPITRE IV

De ce qui fait l'importance de nos revenus.

Comment déterminerons -nous l'importance d'un revenu , ce qui fait qu'un revenu est plus considérable qu'un autre? Est-ce au moyen des sommes qu'il rapporte? Mais alors nous serions obligés de dire qu'un revenu de 5,000 francs à Paris vaut autant qu'un revenu de 5,000 francs en Bretagne ; ce qui n'est pas vrai ; car une famille peut vivre en Bretagne avec plus d'aisance moyennant un revenu de 5,000 francs, qu'on ne le peut à Paris avec un revenu de 10,000 francs.

Est-ce au moyen delà quantité de produits que l'on retire de son fonds? Il résulterait de cette façon d'apprécier le revenu , qu'un fermier qui récolterait tous les ans la même quantité d'hectolitres de grains, aurait

tous les ans le même revenu , soit que l'hectolitre valût 1 5 francs ou 50 francs ; ce qui n'est pas vrai encore.

Il faut donc une autre mesure pour juger de l'importance d'un revenu , et cette mesure n'est autre que celle qui nous sert à mesurer toute espèce de richesse : c'est la quantité de ce qu'on obtient en échange. Un revenu est plus ou moins considérable , selon qu'il peut nous procurer plus ou moins d'objets de consommation. La matière, l'espèce des choses , dans lesquelles réside votre revenu lorsque vous le recevez , importe peu , si vous ne devez pas les consommer ; ce qui fait leur importance , c'est leur valeur ; et leur valeur est proportionnée à la quantité des choses dont vous êtes appelés à faire usage , et que votre revenu peut acheter. Nous consommons notre revenu, soit immédiatement, soit après l'avoir transformé plusieurs fois par des échanges. Les échanges ne font rien quant à son importance , car les objets que nous recevons en échange , ne valent ni plus , ni moins , que ceux que nous donnons , quand l'échange n'est pas frauduleux ; mais une fois que les objets dont se compose notre revenu sont transformés en objets de consommation , notre revenu est plus considérable si nous en avons obtenu davantage; car cette fois nous ne les céderons plus pour leur valeur ; leur valeur n'est plus de rien |)Our nous : leur usage est tout ; si nous avons en eux beaucoup d'utilité à consommer, notre revenu est plus considérable que si nous n'avons qu'une petite quantité d'utilité à consommer.

Ces principes deviendront palpables par les applications que nous en ferons aux phénomènes que nous présente le monde.

Lorsqu'un cultivateur américain , fixé sur les bords de rOhio, au milieu d'un territoire qui n'est pas encore habité , est obligé de consommer lui-même en famille tout son revenu , c'est-à-dire

tout le blé , tout le laitage , les légumes , le lin , les animaux de basse-cour que produit son domaine , l'importance de son revenu n'est pas proportionnée à la valeur vénale de toutes ces choses qui ne sont pas destinées à la vente, et qui ne pourraient se vendre à aucun prix. Elle est proportionnée à la quantité qu'il recueille de tous ces produits. Si l'année qui suit, il a doublé ses récoltes, il peut dire avec raison qu'il a doublé ses revenus , parce que ses revenus se composent , sans échanges , d'objets de consommation.

Un cultivateur des bords de la Loire, qui ne recueille que du safran et qui n'en consomme pas une once, ne peut , lui , mesurer son revenu que par la quantité d'objets de consommation que son safran pourra lui procurer. Remarquez bien que je ne dis pas /jar la quantité de monnaie d'argent que son safran pourra lui procurer ; car la monnaie n'étant pas un objet de

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

consommation , il remploiera nécessairement pour acheter les choses dont il aura besoin , et il la fera passer sur le même pied qu'il l'aura reçue. Que lui importe que l'argent soit rare et cher et qu'on lui en donne peu , pourvu qu'il soit obligé d'en donner peu pour acquérir les objets qu'il sera dans le cas d'acheter? Si on le paye en or, on lui donnera quinze fois moins d'or que d'argent ; et cependant son revenu n'en sera pas moindre, puisqu'il pourra, pour une once d'or, se procurer autant d'objets de consommation que pour quinze onces d'argent.

Vous voyez donc, messieurs, que la valeur du revenu se résout en la quantité de choses consommables que l'on peut avoir pour ce revenu. Et cette doctrine est exactement conforme à celle que je vous ai développée au commencement de ce cours , lorsque je vous ai dit que la valeur des choses, et par conséquent d'un revenu, est égale à la quantité de toute autre chose que l'on peut obtenir en échange.

Plusieurs écrivains des plus recommandables de notre temps, notamment Ricardo en Angleterre, ont blâmé la définition que j'ai donnée des richesses , lorsque j'ai dit qu'elles se composent de la valeur des choses que l'on possède. Ce n'est point leur valeur, disent-ils , c'est la quantité d'utilité qui réside en elles, qui en fait des richesses ; et ils citent , à l'appui de leur opinion, Adam Smith qui maintient avec raison qu'un homme est riche ou pauvre selon le plus ou le moins de choses nécessaires , utiles ou agréables à la vie , dont il peut se procurer la jouissance. Ces auteurs ne se sont pas aperçus que je soutiens précisément la même thèse , en disant que la richesse est en raison de la valeur de ce que l'on possède. N'est-ce pas en proportion de la valeur de ce qu'on possède, que l'on peut se procurer plus ou moins de ces choses nécessaires , utiles, ou agréables ?

Maintenant, ce que j'ai dit sur ce qui fait une richesse plus ou moins grande, je le dis des revenus qui sont plus ou moins grands , selon la quantité plus ou moins grande des choses qu'ils peuvent nous procurer. C'est pour la même raison encore que , si nous remontons plus haut, à la source de tous les revenus, aux services productifs que rendent nos terres , nos capitaux , ou notre travail , nous trouvons qu'ils valent d'autant plus que les produits , même ceux auxquels ces services ont concouru , sont à meilleur

marché (i). Les services sont le prix auquel on achète les produits. Plus on obtient de produits , directement (en les produisant) ou indirectement (en les achetant) , avec les services d'un jour , d'un mois , d'une année, et plus ces services, ou le prix qu'on en obtient, ont de valeur.

(i) Voyez le chap. 5 de la IIIc partie où sont consignés les principes fondements de cette doctrine.

C'est sur ce principe qu'est fondée la doctrine qui représente la richesse publique comme d'autant plus grande que tous les produits sont , à qualités égales , à plus bas prix. Nous serions infiniment riches , si tout ce que nous pouvons désirer n'avait aucune valeur ; tout comme nous serions infiniment pauvres , quel que fût le nombre de nos millions , si tous les objets que nous aurions envie de consommer, étaient infiniment chers.

Cette doctrine nous met en état de prouver des vérités qui ont été entrevues dans d'autres temps par des esprits judicieux ; mais dont il leur était impossible de se rendre raison à eux-mêmes, et qu'ils étaient encore moins en état de prouver aux autres. Vauban , que je regarde comme un de ces esprits judicieux , nous dit dans sa Dixme royale , que la vraie richesse d'un royaume consiste dans l'abondance des denrées. Vauban a parfaitement raison ; mais qu'eût-il répondu à l'objection suivante? Il est arrivé dans certaines occasions que , lorsqu'il y a eu , dans la récolte ordinaire du blé , un déficit en quantité d'un sixième , le prix du blé a haussé d'un tiers ; tellement que si la récolte commune était, par supposition , de 6 millions desetiers, valant, à 24 francs, 144-millions, une plus mauvaise récolte produisant 5 millions de se-liers seulement , a porté le blé à 32 francs. Or 5 millions de setiers à 32 francs font une somme plus forte ; c'est-à-dire, 160 millions

en argent ou en toute autre marchandise (car ici nous admetton? que le prix de tout le reste n'a pas varié). Ainsi donc comment pouvez-vous dire la nation plus pauvre , puisqu'elle a récolté pour 160 millions de blé , au lieu de 144, valeur de sa récolte moyenne ?

Voici, messieurs, la réponse à cette objection. Une augmentation de prix ne fait rien gagner à une portion de la nation , qu'elle ne le fasse perdre à une autre portion. Les producteurs de blé ont reçu, à la vérité , dans l'année , 16 millions d'écus de plus que si le blé eût été plus abondant; mais les consommateurs de blé ont payé de plus les 16 millions que les premiers ont gagnés; et déjà sous ce rapport, la nation n'est pas plus riche par la hausse du blé. Ajoutons qu'elle est plus pauvre en ce qu'elle est moins bien pourvue de blé.

En effet une famille qui consommait dans une année six setiers de blé, lesquels, à 24 francs, lui coûtaient 144 fr.

vu le renchérissement, n'en a plus consommé que cinq setiers, qui à 32 francs, lui

ont coûté 160 fr.

Outre que la dépense de cette famille de consommateurs a été augmentée de 16 francs au profit des fermiers , elle a été privée de consommer un hectolitre de blé de 24 francs que nous devons supposer lui

DE CE QUI FAIT L'IMPORTANCE DE NOS REVENUS

auenieiiter , si les objets de ma consommation dimi-

avoir été nécessaire , puisqu'elle en faisait la dépense avant le renchérissement. Or, je vous le demande, messieurs , être privé du pouvoir de faire une consommation de 24 francs , n'est-ce pas la même chose que d'être privé des 24 francs qu'on aurait voulu pouvoir consacrer cet usage?

Je suis donc fondé à dire que le renchérissement du blé rend une nation plus pauvre, lors même que la valeur vénale du blé est, après le renchérissement , plus élevée qu'auparavant.

Si Vauban fût venu dans un siècle où l'économie sociale eût été mieux connue quelle n'était de son temps, il eût facilement prouvé ce qu'il affirmait avec raison, mais sans preuves ; que , malgré l'augmentation apparente des revenus dans une mauvaise année , il y avait dans cette année-là une véritable diminution dans la somme totale des revenus de la nation , et une diminution qui, grâce à la méthode qui fait de la valeur la mesure de la richesse , peut être appréciée avec des chiffres.

Cette théorie lie le principe qui fait consister les richesses dans les valeurs, avec celui qui les fait consister dans les utilités. Elle est fondamentale en économie politique. Il n'est pas possible, messieurs , dans l'évaluation des richesses , de faire abstraction de la valeur, et se contenter de dire, comme on le fait encore tous les jours , que les vraies richesses sont les denrées sans parler de ce qu'elles coûtent. Quiconque écarte la considération de la valeur , n'évalue rien , et, par conséquent, n'évalue pas les ri-

chesses. Mais aussi il faut évaluer tout ; c'est-à-dire , le revenu comme les produits ; et l'évaluer sur le même pied , c'est-à-dire d'après la quantité de produits que la chose évaluée peut procurer.

C'est ainsi que j'établis ici la valeur du revenu. Elle se proportionne à la quantité des objets de consommation qu'il peut procurer, soit qu'on obtienne directement ces objets sans les acheter, comme un cultivateur américain ; soit qu'on obtienne les objets de consommation après avoir dénaturé ce même revenu par des ventes et des achats, comme a fait notre producteur de safran ; comme font les producteurs d'étoffes, de chapeaux, de produits, quels qu'ils soient, qu'eux-mêmes ne consomment pas.

Si , comme nous venons de le voir , l'importance des revenus dépend du prix des objets de consommation que ces revenus doivent acheter, nous serons forcés de convenir que cette importance varie perpétuellement , car le prix des objets de consommation varie perpétuellement. Mon revenu des premiers mois de l'année, sans changer de quantité ni de nature, peut devenir moindre dans les derniers mois de la même année , si plusieurs des objets de ma consommation renchérissement ; tout comme mon revenu peut

varier de prix. Ce revenu se composera néanmoins toujours du même nombre d'écus.

Il deviendra moindre aussi , s'il arrive que la valeur de la monnaie décline. C'est ce qui est arrivé en Angleterre dans les premières années de ce siècle. On avait adopté un papier-monnaie , les billets de banque. La banque en avait multiplié la quantité et en avait fait décliner la valeur environ d'un quart ; tellement qu'avec un billet d'une livre sterling , on ne pouvait plus acheter

de toute espèce de marchandise, qu'environ les trois quarts de ce qu'on en pouvait obtenir lorsqu'on les achetait en livres sterling d'or. Dès lors tous ceux dont le revenu était stipulé en monnaie , comme les rentiers de l'État, ne jouissaient plus en réalité que des trois quarts de leurs revenus. Les fonctionnaires publics auraient été dans le même cas , si l'on n'y avait suppléé par des indemnités et des augmentations de traitements. Les revenus du fisc s'en seraient de même trouvés diminués , si l'on n'y avait suppléé par des emprunts et des impôts.

Lorsque ensuite , après la paix de 1814 , on restreignit l'émission des billets de banque , et qu'en conséquence la valeur de cette monnaie remonta par degrés jusqu'à son ancien taux , les revenus des rentiers redevinrent ce qu'ils étaient ; mais comme on ne diminua point les impôts, ni les traitements des fonctionnaires publics dont la quotité était fixée en monnaie, il en résulta que ces fardeaux augmentèrent environ d'un quart, sans changer de dénomination. C'est une des causes de la détresse où s'est trouvée l'Angleterre pendant la paix ; époque qui semblait devoir être au contraire favorable à toute espèce de prospérité.

De même que les revenus qui se touchent en monnaie , varient et par le prix de ce qu'on achète et par la valeur de la monnaie qui sert à acheter, les revenus fondés sur des produits quelconques , comme sont ceux des entrepreneurs d'industrie, qui font, les uns du froment, les autres des huiles, les autres des étoffes, etc., varient suivant le prix de toutes ces choses, et suivant le prix de tous les objets de consommation que l'on achète par leur moyen. Nous avons vu également que les revenus varient si on les transporte d'un endroit à un autre. La conclusion naturelle qu'il en faut tirer, c'est que tout revenu est perpétuellement variable. Il

n'y a rien là qui doive nous étonner, puisque nous avons vu, dès longtemps, que toute valeur est variable de sa nature ; or un revenu est une valeur, et ne peut s'apprécier que par d'autres valeurs.

S'ensuit-il qu'il ne faille en aucun cas apprécier un revenu ? Ce n'est pas ce que je prétends. Je dis seulement qu'une appréciation n'est plus bonne hors de la circonstance où elle est faite ; et qu'elle ne donne plus qu'une indication fausse , si vous la transportez dans

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

un autre Heu et dans un autre temps. Ainsi, quand je dis de deux familles qui habitent la même ville : celle-ci a douze mille francs de revenu , et celle-là en a six, je peux conclure que cette dernière n'a qu'une moitié de revenu de l'autre ; mais je ne puis dire avec exactitude que celle qui a douze mille francs de revenu à Paris, a le double du revenu de celle qui en a six en province ; ni que celle qui a douze mille francs au commencement du xix^e siècle, a le même revenu que telle autre qui jouissait de douze mille francs au commencement du xviu^e siècle.

Sauf ces observations fondées sur la nature des choses, l'évaluation et la comparaison des revenus peut se faire et s'exprimer en argent. Nous avons vu ailleurs que pour avoir la somme de différentes sortes de richesses , c'est-à-dire de valeurs attachées à différentes sortes de produits, il faut les réduire en une même sorte de produit ; car on ne peut additionner que des quantités homogènes. Nous avons vu qu'il valait mieux faire cette réduction en cette espèce de produit que nous nommons des francs,

parce que l'habitude que nous avons d'acheter avec des francs , les divers objets de nos besoins , nous permet de concevoir promptement l'idée de leur valeur, c'est-à-dire de la quantité de chaque objet que l'on peut se procurer pour un nombre quelconque de francs.

Mais en même temps cette meilleure manière d'évaluer nous montre l'impossibilité d'apprécier d'une façon tolérable, les revenus de tout un pays ; en effet, si j'évalue en francs les revenus de la France entière , et si les francs de Paris ne valent pas autant que les francs de province , j'additionne donc ensemble des unités qui ne sont pas homogènes, tellement que si j'estime à 8 milliards de francs les revenus français, il y a dans cette somme des francs de toutes les valeurs.

Il y a bien d'autres erreurs encore si je mets en parallèle les revenus de deux nations. Tout y est faux : et l'appréciation de chacune des sommes , et la comparaison de leur valeur réciproque. Et remarquez que tout y est faux , en supposant que les auteurs de ces parallèles y aient fait entrer tous les éléments qui devaient s'y placer, et qu'ils aient eu, sur chaque point , les notions les plus exactes. C'est une des raisons qui font penser que certaines statistiques ont peu de certitude et peu d'utilité.

CHAPITRE V

Des causes qui influent favorablement ou défavorablement sur les profils des producteurs quels qu'ils soient.

Nous avons étudié la marche que suivent les revenus lorsqu'ils se distribuent dans la société ; nous savons

ce qui constitue leur importance , mais nous ne savons pas encore d'où cette importance provient; nous ne savons pas pourquoi le revenu de tel producteur est plus important que celui d'un autre , qui se trouve en apparence pourvu des mêmes moyens. Ce n'est qu'après avoir étudié ces causes , que la distribution des richesses dans la société nous sera dévoilée.

Permettez-moi de vous répéter auparavant que , par producteurs , j'entends tous ceux qui concourent à la création d'un produit , soit directement par leurs travaux industriels, soit indirectement par leurs capitaux et par leurs terres ; en moins de mots , les producteurs sont les industriels , les capitalistes , les propriétaires fonciers.

La part qu'ils sont en état de réclamer dans les valeurs produits , varie beaucoup , non-seulement en raison de la quantité, mais aussi en raison de la qualité des services qu'ils sont en état de fournir. L'homme qui fait beaucoup d'ouvrage est mieux payé que celui qui en fait peu ; une célèbre cantatrice reçoit de plus gros profits qu'une chanteuse de cabaret; le propriétaire d'un arpent des vignobles de Bourgogne en tire un plus gros loyer que ne fait le propriétaire d'un arpent des coteaux de Surène. Nous apprécierons ces différences. En ce moment nous cherchons les causes qui élèvent ou abaissent en même temps les profits de tous ceux qui fournissent des services productifs , quels qu'ils soient.

Quand un produit est demandé , tous les services capables de concourir à la confection de ce produit sont demandés. Ce ne

sont pas les consommateurs qui en font directement la demande aux fournisseurs de services, si je puis m'exprimer ainsi. Leur demande s'adresse aux entrepreneurs du produit ; et ceux-ci réclament les services de chacun de leurs coopérateurs. Le COI sommateur de telle ou telle qualité de vin n'adresse pas sa demande à un vigneron ; mais à un marchand , à un commissionnaire; et ceux-ci l'adressent au vigneron; mais tout indirecte qu'elle est, cette demande arrive toujours au vigneron , car pour avoir le produit appelé vin , il faut bien avoir recours à ceux qui le font naître , à ses premiers producteurs.

De même, quand la demande des chapeaux vient à augmenter, bien qu'elle s'adresse à ceux qui tiennent boutique de chapeaux, ou à ceux qui font métier d'en expédier dans les provinces ou dans l'étranger, elle arrive néanmoins à ceux qui, soit comme entrepreneurs, soit comme ouvriers, travaillent à faire des chapeaux Or la demande plus ou moins vive d'un produit fait renchérir tous les services qui sont indispensables pour sa création, et par conséquent, augmente les profits de tous ceux qui ont la disposition de ces services ; et les circonstances qui tendent à aug-

PROFITS DES PRODUCTEURS

menter la demande de tous les produits , augmentent les profits de tous les producteurs/

Pour qu'une nation , une province , une ville , cherchent à consommer un produit quelconque , deux circonstances doivent se rencontrer. Il faut qu'une nation éprouve quelque satisfaction ,

quelque plaisir à en faire usage; et il faut en outre que cette nation possède le moyen de l'acquérir ; en d'autres termes , il faut qu'elle ait le goût des choses , et les moyens de les payer.

C'est un fait bien étonnant , mais on ne peut pas mieux constaté , que bien des peuples peuvent rester des années , des siècles, sans désirer se procurer, même lorsqu'ils le peuvent, les objets que nous regardons comme les plus utiles , les plus propres à rendre l'existence douce et agréable. Les colons anglais qui commencent à peupler l'Australasie (que l'on a commencé par nommer improprement la Nouvelle-Hollande) , ces hommes civilisés , dis-je , ont pour voisins des indigènes que nos Européens repoussent graduellement dans l'intérieur des terres ; ces sauvages confinent avec les possessions des habitants venus originellement d'Europe : ils voient qu'on est mieux abrité dans des maisons bien couvertes et bien fermées , où l'on se garantit de la pluie , du froid, de l'ardeur du soleil , que dans des huttes de roseaux , exposées à la rigueur des saisons. Ils ne peuvent pas faire autrement que de s'apercevoir que l'on dort plus confortablement sur des matelas, dans des draps blancs , que tout nu sur une terre brûlante en été , humide en hiver ; le corps exposé aux intempéries de l'air, ou même sur des litières habitées par de la vermine. Cependant ils paraissent complètement indifférents à ces douceurs , ils ne les désirent pas; leurs générations se succèdent en restant toujours à peu près aussi arriérées en civilisation. Et il ne faut pas que l'on s'imagine que cela tienne uniquement, comme quelques écrivains l'ont prétendu , à la paresse naturelle à l'homme ; car presque toujours les sauvages dont je parle, ont refusé de se servir des objets de consommation qu'on leur a offerts gratuitement; ou bien il les ont employés à des usages bizarres pour lesquels ils n'étaient point faits. Us ont dédaigné le service

auquel ces objets étaient propres ; et par conséquent ils ne mettaient nul prix à la satisfaction des besoins que ces objets satisfont parmi nous. Deux ou trois sortes de marchandises ont seules trouvé grâce à leurs yeux : des ornements , tels que les verroteries ; des moyens de défense ou d'attaque, tels que les armes , la poudre à tirer ; et les liqueurs distillées , seul aliment capable de flatter leur palais engourdi.

Les Arabes errants ont sans cesse sous leurs yeux le spectacle des Arabes de l'Yemen qui jouissent de plusieurs des agréments de la vie; ils trouveraient dans l'Arabie de vastes régions où ils pourraient se fixer comme eux , cultiver la terre ; trafiquer, amasser

des provisions. Il ne leur faudrait pas plus de peine, ils n'auraient pas besoin de plus de courage pour les défendre , qu'ils n'en déploient pour attaquer des caravanes , ou pour combattre une tribu rivale , comme cela leur arrive souvent. Néanmoins, au dire des voyageurs, il ne paraît pas qu'aucune tribu errante se soit jamais fixée , qu'elle ait jamais été jalouse de jouir enfin de ce repos et de ces consommations qui nous semblent à nous si désirables , que nous les achetons par un travail opiniâtre , et que nous faisons des économies assidues pour n'en être pas privés sur nos vieux jours.

Mais sans aller si loin chercher des exemples de l'incurie de l'homme, relativement aux jouissances qu'il peut tirer des produits de l'industrie, ne voyons-nous pas , à côté de nos villes les mieux pourvues et où les délicatesses de la civilisation sont poussées si loin , ne voyons-nous pas , dis-je , des campagnes , des provinces entières , où le paysan mène la vie la plus grossière, la plus dépourvue de toute douceur? J'ai habité une province de

France , où, dans les campagnes , on ne se servait de fourchettes que depuis 50 ou 60 ans ; où la poterie, les ustensiles de ménage sont sans légèreté , sans grâce , et sans commodité ; et il ne faut pas croire que ce soit uniquement la misère qui empêche le paysan d'employer ce que nous trouvons commode et joli. On voit dans des familles de paysans des chaînes d'or et des dentelles , et l'on n'y voit pas de bonnes fermetures pour l'hiver, point d'appartements simplement mais proprement décorés, point de boiserie, de contrevents, de portes dont la peinture soit fraîche ; ni une foule de petits meubles qui , sans coûter cher, ajoutent beaucoup aux agréments de la vie.

Ne voyons-nous pas, aux portes de Paris, des femmes de la campagne travailler à la terre , sans chercher à se défendre du soleil autrement que par un petit mouchoir de coton rouge qui laisse à découvert leur visage et leur cou , tandis qu'elles pourraient , sans frais , se tresser, dans les veillées de l'hiver, des chapeaux de paille , ainsi qu'on le fait en Italie , en Suisse , et dans quelques autres provinces de France? Ce n'est pas la dépense qui les relie ; elles emploient leur argent , quand elles en ont , à des objets cent fois moins utiles. C'est un défaut de réflexion, une inaptitude à faire usage de son esprit pour comparer ce qui est bien avec ce qui est mal ; il s'y mêle peut-être une fausse honte de se montrer avec des ajustements inusités dans leur canton. Pour guérir cette maladie qui retient une portion de notre espèce dans un état d'infirmité morale, de développement imparfait, il faudrait une instruction plus répandue. L'instruction , outre qu'elle fait connaître d'autres usages , apprend à les comparer, à juger de ceux qui sont meilleurs, et elle rend moins craintif du ridicule.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

Ce sont ces mêmes défauts poussés plus loin, qui rendent les sauvages dont j'ai parlé tout à l'heure , indifférents aux produits de l'Europe qu'ils pourraient imiter, ou du moins acquérir des Européens en offrant en échange les produits de leur climat. Je ne dis pas que la paresse n'a aucune part à leur indifférence ; je crois seulement qu'elle y a moins de part qu'on ne l'a dit. Elle ne serait pas tellement universelle chez tous ces peuples , que quelques individus, se trouvant moins avarés que d'autres de leurs peines , ne cherchassent pas à se procurer quelques produits à l'euro-péenne , s'ils y mettaient du prix.

Il faut donc, avant tout , que les nations mettent du prix aux objets de consommation pour qu'elles cherchent à s'en pourvoir. Se procurer des choses utiles , commodes , agréables , ce n'est point se corrompre ; la corruption consiste à avoir des goûts dépravés plus dangereux qu'utiles; c'est au contraire parvenir à un plus haut degré de civilisation ; c'est atteindre un plus grand développement de notre nature ; c'est vivre davantage ; c'est être un homme plus complet. Je laisse à ceux qui étudient les autres parties des sciences sociales , c'est-à-dire la nature morale et l'organisation politique , à approfondir les moyens de porter les nations à ce plus grand développement de leurs facultés ; je me borne ici à en observer les effets par rapport à l'industrie.

Les produits d'un prix très-élevé ne sont pas toujours ceux qui donnent à leurs producteurs les plus gros profits. Un œuf est un objet de peu de valeur ; cependant si la fruitière qui achète les œufs en gros des gens de la campagne, gagne seulement un centime par œuf, elle fait dans ce commerce un profit de vingt pour

cent. Je doute que ceux qui achètent du velours de soie en gros , pour le revendre en détail , fassent le même bénéfice.

On peut dire même que, généralement parlant, et sauf les exceptions , les profits sont plus grands nonseulement sur les petits objets , mais lorsque le produit n'est pas cher.

Pour en sentir la raison il faut d'abord nous faire une idée de ce que c'est que le bon marché d'un produit comparé à un autre. Une fort grosse bûche de bois à brûler nous paraîtra chère à quinze sous ; et nous ne trouverions pas cher, à six francs , un morceau de bois d'acajou de la même grosseur. Pourquoi ? Parce que ce morceau, refendu en lames minces, couvrira une fort grande quantité de meubles qui pourront nous servir pendant des années. Un produit peut donc être à meilleur marché qu'un autre, quoique son prix soit

(1) Voyez le tableau qui est à la page 166.

(2) Les économistes qui raisonnent sur des principes métaphysiques beaucoup plus que d'après l'expérience, ne tiennent pas compte de la diversité des profits, parce

plus élevé, s'il est plus utile en proportion de son prix. L'utilité du produit, multipliée par le temps où l'on peut s'en servir, constitue une masse de services rendus qui ne sont pas payés cher en Europe , quand j'achète un morceau d'acajou six francs.

Un prix qui vient à baisser augmente tout de suite la demande d'un produit. Il le fait entrer dans une région plus large de la pyramide qui représente les consommateurs (1). Or une demande plus vive élève le prix de tous les services consacrés à ce produit. Quand le prix des tissus mérinos baissa de moitié , la consomma-

tion qu'on en fit décupla ; et cette demande plus vive améliora les profits de tous ceux qui s'occupaient de leur fabrication. Elle a pu contribuer à la vogue de ces tissus ; mais la consommation s'en est soutenue parce que cette étoffe est d'un bon usage, qu'elle tient chaud , forme des plis agréables , se nettoie aisément , et surtout parce qu'avec ces avantages elle est à la portée de beaucoup de fortunes. La mode n'entre pour rien dans la consommation que l'on fait du blé , du vin ordinaire et de beaucoup d'autres denrées ; et l'on sait qu'une diminution dans leur prix en augmente toujours la consommation dans une proportion plus forte.

Je sais que les profits d'une production se partagent fort inégalement entre les diverses classes des producteurs , et j'en assignerai bientôt les raisons ; mais , au total , je crois que la somme des profits qui résultent d'une production , est plus considérable lorsque le produit est à bon marché relativement au service qu'on en retire , que lorsqu'il est cher. Les deux motifs qui en établissent la demande , sont alors dans toute leur force , savoir l'utilité qui le fait désirer d'un plus grand nombre de personnes , et le bas prix qui le met à la portée d'un plus grand nombre de fortunes. La plupart des quincailliers font de bonnes affaires ; peut-être n'en peut-on pas dire autant des bijoutiers. Les boutiques de menues merceries , pourvu qu'elles soient sagement conduites , gagnent toutes ; et fréquemment les magasins de modes font faillite (î).

Ces observations nous font sentir pourquoi les impôts excessifs, qui augmentent les frais de production, nuisent à la consommation et à l'activité du commerce; et il ne faut pas croire que ce soit uniquement parce que ces frais additionnels ôtent aux producteurs indigènes les moyens de soutenir la concurrence des

producteurs étrangers. Les producteurs étrangers ne peuvent nous enlever la pratique des consommateurs de notre pays, quand leurs marchandises sont écartées par les droits élevés ou même des prohibitions abso-

qu'ils croient que les moyens de produire se portent toujours vers les productions les plus profitables. C'est une abstraction. Dans la pratique, on produit en général ce (pi'on peut et non pas ce qu'on veut.

DES REVENUS CÉDÉS

lues. Cependant les consommateurs du pays, même ceux à qui leur fortune permettrait d'acheter un certain produit, ne l'achètent pas si son prix sort de proportion avec l'utilité dont cet objet peut être, avec le service qu'on en peut tirer.

Les frais de production représentent un certain sacrifice que l'on fait pour produire une certaine satisfaction ; si nous voulons nous représenter nettement ce sacrifice, exprimons-le par un nombre de jours de travail ; supposons qu'un meuble commode soit à notre disposition, pourvu toutefois que nous allions le chercher à la distance de deux jours de marche. Nous trouvons que la jouissance que ce meuble doit nous procurer, vaut bien la peine qu'occasionnera cette marche de deux jours, et nous consentons à faire les frais de sa production ; mais si on le place à la distance de trois journées de marche, nous trouverons que la jouissance qu'il peut nous procurer, ne vaut plus autant que la peine de l'aller prendre ; et nous n'y allons pas. Un objet qui coûte trop à acquérir, n'est pas demandé ; et ceux qui le pro-

duisent ne le vendent pas. Car remarquez bien que ceux qui le produisent ne peuvent pas le vendre pour moins qu'il ne leur a coûté. Ils seraient en perte. Si le meuble ne peut être acquis que par trois journées de marche , ceux qui vont le chercher, non dans le but de s'en servir, mais de le vendre , ne peuvent le céder qu'autant qu'on leur donnera en échange un autre produit qui les indemniserait de leurs trois journées de marche ; autrement ils donneraient en échange une plus grande valeur contre une plus petite. Ils acquerraient par un échange, au prix de trois journées de travail , ce qu'ils pourraient acquérir directement par un travail de deux jours , ou ce qui revient au même , par le salaire qu'ils retireraient d'un travail de deux jours (i).

Il y a certainement pour nous des objets qui ne valent pas à nos yeux les frais de leur production ; mais ces objets ne frappent pas nos regards ; car on ne les produit pas. Les Turcs font grand cas de certaines fourrures que nous ne voudrions pas payer ce qu'elles coûtent ; dès lors on ne les produit pas pour la France. De la même manière , il y a bien des objets que l'on ne produit pas pour l'Angleterre, ou que l'on y vend en très-petite quantité, parce qu'ils y reviennent trop cher ; et ils y reviennent trop cher par suite des impôts exagérés.

Je sais bien que quel que soit le prix de certaines choses d'absolue nécessité, comme la viande, la bière, on est obligé d'en consommer toujours beaucoup ; néanmoins on n'en consomme pas autant qu'on en consommerait si elles étaient moins chères ; et il y en a d'autres moins essentielles dont on se passe tout à fait.

(i) Voyez le chap. 3 de la III* partie, page 163.

C'est à cette cause principalement que dans un écrit publié en 1820, et intitulé *Lettres à Malthus sur différents sujets d'économie politique* , j'ai cru pouvoir attribuer la détresse des producteurs en Angleterre, dans les années qui ont suivi 1815[^] , années où , malgré la paix , on n'avait pas encore diminué le montant des impôts , et où , malgré la grande hausse survenue dans la valeur de la monnaie (les billets de banque) , le fisc recevait toujours nominalement la même somme qui valait beaucoup plus.

Je vous ferai remarquer encore relativement à l'Angleterre, qui , sous ce point de vue , nous offre une immense matière de méditations, que tandis que la masse de ses impôts augmentait ses frais de production dans une effrayante progression , les progrès de l'industrie, l'emploi des machines , des moteurs aveugles et des procédés expéditifs , balançaient et , dans bien des cas , surpassaient l'influence mortifère des impôts. L'impôt rendait la production plus chère; le génie des industriels tendait à la rendre plus économique, et corrigeait le fâcheux effet de l'impôt.

On a prétendu que c'était la nécessité de payer l'impôt qui avait donné du génie aux artistes, et je crois bien que l'impôt a pu, dans certains cas, produire cet effet ; mais on ne peut nier que, dans d'autres cas , ce soit le génie des artistes qui ait donné des facilités pour étendre les impôts. A peine un procédé était-il introduit, qui pouvait faire baisser toute une classe de produits , qu'un impôt était inventé qui en soutenait le prix. On a , dans un écrit sur l'Angleterre, comparé cet inévitable impôt qui obsède les producteurs en tous genres, au cauchemar des rêves qui vous poursuit et vous atteint toujours, quelques efforts que vous fassiez pour l'éviter.

CHAPITRE VI

Des revenus cédés. ,

Jusqu'ici je vous ai entretenus des profits des producteurs quels qu'ils fussent. Ce que je vous ai dit pouvait également s'appliquer au propriétaire d'un fonds de terre , au propriétaire d'un capital , ou bien à celui d'une capacité industrielle. Vous avez pu voir en quoi consiste l'importance du revenu quelle qu'en soit la source.

Maintenant nous examinerons les causes qui tendent à grossir et à diminuer les revenus de certains producteurs indépendamment des autres , et même aux dépens des autres ; des propriétaires de facultés industrielles , par exemple , à l'exclusion des capitalistes et

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII

des propriétaires fonciers ; ou bien des capitalistes à l'exclusion des industriels et des propriétaires ; ou bien enfin des propriétaires fonciers à l'exclusion des capitalistes et des industriels.

Mais avant de mettre tous ces revenus en opposition les uns avec les autres , il faut que je vous dise un mot de la cession que l'un en peut faire.

Tout le monde sait que fort souvent un propriétaire cède à un fermier les profits, le revenu qu'il pourrait tirer de son fonds de terre s'il voulait l'exploiter ; qu'un capitaliste cède à un manufacturier, à un commerçant, les profits, le revenu qu'il pourrait tirer

de son capital s'il voulait le faire valoir ; et qu'un ouvrier , un employé, vendent à un entrepreneur quelconque, les profits, les revenus que son travail, ses talents sont capables de produire, quand ces différents producteurs ne veulent pas tirer parti de leurs fonds productifs pour leur propre compte.

Alors celui qui fait ainsi l'acquisition des services productifs de la terre , du capital , ou de quelque faculté personnelle d'un autre , en paye un prix fixe et convenu , qui forme pour le vendeur un revenu certain et déterminé ; et un revenu incertain et variable pour l'entrepreneur qui en a fait l'acquisition. Quand une année est mauvaise, que la sécheresse ou les gelées ont fait tort aux productions delà terre, le fermier n'en paye pas moins le même fermage que si l'année était bonne. S'il y a des fermiers qui se trouvent hors d'état de remplir leurs engagements, ou des propriétaires généreux qui consentent à supporter en partie la perte qui résulte de l'intempérie des éléments , il faut considérer cette libéralité comme un de ces actes de bienfaisance par lesquels ceux qui ont de meilleurs revenus que d'autres, viennent au secours de ces derniers. En étudiant l'économie politique, nous observons les vicissitudes des revenus , indépendamment des actions louables ou perverses qui en troublent la distribution. Lorsqu'un propriétaire qui vient de recevoir le produit de ses terres , trouve la caisse où il avait enfermé son argent, forcée par des voleurs , et son argent enlevé, il ne s'ensuit pas que le revenu de ses terres ait été moindre , ni que les lois qui déterminent la distribution et la quotité des revenus , soient imaginaires.

L'acquéreur à forfait d'un revenu , prend donc à son compte les chances favorables ou contraires qui peuvent rendre en réalité ce revenu plus ou moins considérable : mais comme il est fort in-

téressé à ne pas les payer au delà de ce qu'il en peut retirer , c'est l'importance réelle du revenu qui influe principalement sur le prix qu'on en donne. Un arpent de bonne terre se paye plus cher de loyer, qu'un arpent de mauvaise ,

(i) Les auteurs anglais , du moins ceux qui sont antérieurs à l'époque où nous sommes, faute d'une analyse complète, y comprennent les profils qui résultent des capi-

parce que le fermier sait que le profit que rendra la bonne terre , sera plus considérable que si elle était mauvaise. Un manufacturier paye plus chèrement les journées d'un ouvrier qui a du talent, parce qu'il sait qu'il y aura plus d'ouvrage exécuté, ou un ouvrage plus précieux exécuté par cet ouvrier-là que par un autre. C'est pour cela que les circonstances qui influent sur les profits d'un fonds de terre, sur les profits d'une main-d'œuvre , y influent soit que les propriétaires de ces services productifs en tirent parti pour leur compte, ou les abandonnent à d'autres. Lors donc que nous examinerons pourquoi tels producteurs ont des profits plus considérables que d'autres , ce que nous en dirons sera également vrai soit qu'ils tirent parti de ces services pour leur propre compte, ou qu'ils en aient cédé l'usage à d'autres. Si le service vaut davantage , celui qui l'achète , le paye plus cher. Cette circonstance ne nous empêche nullement de chercher pourquoi il vaut davantage.

CHAPITRE VII

Des profils de l'industrie en général.

Par les profits de l'industrie vous comprenez que je veux parler des profits des industriels ou industrieux, quel que soit leur grade ; c'est-à-dire , des chefs d'entreprises , des savants dont ils mettent à contribution les lumières , et des ouvriers dont ils occupent l'intelligence ou les bras (i).

Quand je vous ai parlé des intérêts de tous les producteurs à la fois , ces intérêts pouvaient être opposés à ceux des consommateurs. Si les producteurs gagnaient beaucoup, ce pouvait être aux dépens des consommateurs qui payaient en proportion. Maintenant que nous avançons dans les détails, et que nous ne nous occupons plus que d'une classe de producteurs (de ceux qui cultivent l'industrie dans tous ses degrés) , nous verrons quelle part elle parvient à réclamer dans les richesses produites , et en quoi son intérêt peut être en opposition , non-seulement avec celui des consommateurs, mais avec celui des autres producteurs qui ne sont pas industriels ; je veux dire des capitalistes et des propriétaires fonciers.

Dans les chapitres suivants , lorsque nous examinerons les circonstances qui sont favorables , non à tous les industriels quels qu'ils soient , mais à certaines classes d'entre eux , comme les entrepreneurs seulement , ou les savants uniquement , ou bien les ouvriers

taux. Ils confondent ainsi l'action de plusieurs causes trèsdiverses. Aussi le mol anglais pro/îs signifie-t-il les profils réunis ((u'un homme lire de son capital et de son industrie.

DES PROFITS DE L'INDUSTRIE EN GÉNÉRAL

en particulier, nous trouverons des circonstances qui seront favorables à l'une de ces classes , et contraires aux autres ; tellement que nous rencontrerons des oppositions d'intérêts , non-seulement de producteurs à consommateurs, non-seulement de producteurs industriels à producteurs non industriels , mais de producteurs industriels à producteurs industriels; comme sont les circonstances qui conviennent à la classe des entrepreneurs, et sont contraires à la classe des ouvriers.

Ces considérations ne résultent pas d'une analyse superflue. Elles intéressent les personnes qui sont à portée de mettre du choix dans les professions qu'il s'agit pour elles d'embrasser, et qui veulent connaître les carrières où leurs talents, leurs capitaux, ou leurs biens-fonds, seront employés avec plus d'avantage.

Les professions industrielles exigent des capacités fort diverses. L'esprit de combinaison est nécessaire à un entrepreneur; de bons bras sont indispensables pour le manouvrier. Dans la même profession, certains hommes ont un talent transcendant ; les autres ne montrent qu'une capacité médiocre : ils obtiennent des parts fort diverses dans le partage des produits ; mais comme nous cherchons ici les avantages qui leur sont communs , nous observerons qu'ils ont un caractère commun : tous sont travailleurs ; ils payent tous de leur personne. Nous en concluons que partout où un travail personnel ou la simple qualité d'homme laborieux est requise , et n'est pas commune , elle obtiendra une plus forte part dans la distribution des produits. C'est ainsi que les travaux industriels de tous genres, depuis celui du

plus grand entrepreneur jusqu'à celui du plus simple ouvrier, sont demandés dans les colonies demeurées dépendantes de l'Europe, et que les profits industriels y sont en général élevés.

La population y est rare parce que leur régime n'est pas favorable à sa propagation , parce que les industriels y viennent de loin et s'en retournent quand ils ont fait fortune. La longueur du chemin , ses difficultés, la nécessité où se trouvent les industriels de faire l'avance de leur entretien depuis le départ jusqu'à l'arrivée, l'incertitude où ils sont de pouvoir être employés en arrivant, toutes ces raisons concourent à réduire le nombre des hommes qui seraient disposés à entreprendre un semblable voyage dans le but de profiter des gains qu'aux colonies on obtient par le travail. D'autres en sont détournés par la paresse naturelle à l'homme lorsqu'il n'est pas talonné par le besoin ; ils en sont détournés encore par la prudence qui empêche de se décider pour des partis hasardeux ; par la crainte des naufrages, des maladies contagieuses, des avanies que l'on peut redouter de la part des nations et des autorités lointaines.

Dans le nombre de ceux qui , nonobstant ces inconvénients , se transportent dans les pays d'outre-mer.

un grand nombre périt en effet par les accidents de mer, ou par l'influence du climat. Leur population ne s'y propage pas rapidement, soit en raison des mœurs du pays, de la différence de couleur, de l'incertitude des établissements, soit en raison des maux qu'on éprouve et de ceux que l'on craint.

Malgré ces causes qui maintiennent la population de ces lieux-là fort au-dessous de la population de la vieille Europe, la demande que nous faisons de leurs produits est considérable parce

que nous sommes nombreux et que notre climat n'est pas propre aux mêmes cultures. Les populations européennes demandent aussi à la vérité de fortes quantités des produits de l'Europe ; mais s'il y a beaucoup d'habitants pour les consommer , il y en a beaucoup aussi qui s'offrent pour les produire. On consomme une fort grande quantité de draps en France ; mais l'on trouve en France , par cette raison même , un fort grand nombre de gens propres à travailler à la production des draps. L'offre des services industriels croissant dans la même proportion que la demande qu'on en fait , il n'y a pas de motifs pour qu'ils obtiennent de plus gros profits ; mais pour les denrées équinoxiales il y a bien d'autres consommateurs que ceux qui s'occupent de la production.

On demandera pourquoi la même cause n'agit pas sur les profits des terres et des capitaux. S'il y a des raisons pour que la production soit fort active dans les établissements européens de la zone torride, le service des capitaux et des terres ne devrait-il pas y être recherché aussi bien que celui des industriels ? Ce qui semble confirmer cette rareté de capitaux dans les colonies, c'est qu'on voit les colons toujours emprunter à la mère patrie ; ils sont toujours endettés avec elle, tantôt en recevant de fortes avances à compte sur les envois qu'ils font en Europe, tantôt en différant autant qu'ils peuvent , le paiement des marchandises qu'ils en reçoivent ; tantôt en escomptant les lettres de change qu'ils tirent à longues échéances. Mais ces faits mêmes prouvent qu'on a plus de facilité dans les colonies à se procurer des capitaux que des hommes, surtout dans les établissements anciens. Si les capitalistes d'Europe font quelquefois payer un peu chèrement aux colons, l'intérêt de leurs avances, il ne faut pas s'imaginer que tout cet intérêt compose le profit du capital : il y en a une

bonne partie qu'il ne faut regarder que comme une prime d'assurance dont le montant ne fait qu'indemniser les prêteurs des pertes qu'entraîne une confiance hasardeuse.

Quant aux terres, dans les établissements lointains il y en a beaucoup plus de disponibles que dans des pays anciennement peuplés. Il se trouve des défrichements à faire, ou tout au moins de grandes améliorations à introduire dans tous les établissements colo-

326 CINQUIÈME PARTIE.

niaux ; et Ton sait que sous la zone torride une petite étendue de terrain donne de grands produits. C'est la main et l'intelligence de l'homme qui manquent principalement ; et c'est cette main et cette intelligence qui, sous le nom d'industrie, étant plus demandées, sont mieux payées. Telle est la raison qui rend si lucratif l'infâme commerce des esclaves.

Aux États-Unis les profits industriels sont élevés parce que les nouveaux États de l'Occident, principalement le vaste bassin de l'Ohio, offrent une existence facile à l'excès de la population qui se trouve sur les côtes de l'océan Atlantique. Ces nouveaux États font concurrence aux demandeurs de travaux industriels. Lorsque le pays sera devenu plus peuplé, et que les établissements nouveaux du côté du Mississippi, seront devenus plus difficiles et plus dispendieux, alors les travaux industriels deviendront, vers les côtes de l'Atlantique, plus offerts relativement à la demande; leurs profits baisseront ; et la multiplication des hommes étant moins excitée, la population croîtra moins rapidement.

Dans les pays dont les richesses sont croissantes , les profits industriels sont plus élevés que les profits des capitaux. Ce sont les capitaux qui s'augmentent quand les richesses croissent ; les capitaux deviennent donc alors plus offerts, et leurs profits baissent. Avant l'année 1789, les richesses , c'est-à-dire les capitaux de la Hollande , croissaient rapidement grâce à l'activité et à l'esprit d'économie de ses habitants ; c'est pour cela que l'intérêt des capitaux y était fort bas et la main-d'œuvre fort chère.

A Paris, où se pressent les gros capitalistes, l'intérêt est plus bas et les profits industriels plus forts qu'en aucun autre endroit de la France. Mais comme la population y est attirée sans cesse des provinces par cette cause même, la concurrence des industriels y borne leurs profits. La population y affluerait bien plus encore, si les objets de consommation y étaient tous à aussi bon marché que le pain. Les viandes, les boissons, les loyers y étant fort chers, y bornent nécessairement la multiplication des personnes industrielles.

On rencontre des circonstances où des capitaux abondants ne réclament pourtant pas la coopération des industriels qui trouvent dès lors peu d'emploi; c'est lorsque l'usage que l'on peut faire des capitaux, est peu sûr, et lorsqu'on aime mieux les laisser

(i) Combien ne voit-on pas d'entreprises industrielles manquer pour avoir été montées sur un pied trop dispendieux, et avoir été par là grevées d'une somme d'intérêts qu'elles n'ont pu supporter! On a fait par exemple à Paris une entreprise d'éclairage par le gaz, où les constructions étaient si considérables que les rentrées , en supposant le débit du gaz aussi considérable qu'il pût être, ne pouvaient payer que l'intérêt du capital employé. Les frais journaliers devaient constituer une perte constante. En

CHAPITRE VH

oisifs que de compromettre leur existence. Ce cas s'est présenté en France et en Angleterre dans l'année 1828. Des spéculations hasardées faites pendant les années qui avaient précédé, avaient rendu les capitalistes fort peu disposés à en risquer de nouvelles, et ils aimaient mieux perdre des intérêts que de hasarder le principal. Peut-être les capitalistes étaient-ils en France trop peu au fait des procédés de l'industrie et de ses ressources, pour comprendre tout le parti que l'on pouvait tirer de ces deux éléments de prospérité : les capitaux et le travail. Le travail commun n'est pas la partie la plus difficile et la plus rare des services industriels : c'est le travail d'esprit, c'est le jugement. Quand les entreprises ne réussissent pas, c'est plus souvent la faute des combinaisons que celle des travaux manuels (i); et les combinaisons sont une partie essentielle des opérations de l'industrie. Pour y placer utilement des fonds, un capitaliste doit être en état de porter un jugement sain sur ces opérations ; autrement il peut être victime d'un ignorant ou d'un fripon. Il n'est personne à qui les connaissances économiques ne soient utiles.

Les mœurs, les habitudes d'un pays font naître des besoins qui influent indirectement sur le taux des salaires et même de tous les profits industriels. L'ouvrier le plus pauvre chez nous ne peut pas se passer de chemise, quoique les plus riches ouvriers n'en portassent point chez les anciens. Le besoin d'en avoir égale presque dans son esprit le besoin d'avoir du pain. Il sacrifiera une partie de sa nourriture et de celle de ses enfants, plutôt que de se passer de chemise ; et s'il fallait, d'une manière suivie, exécuter un travail qui ne serait pas suffisant pour lui procurer cette partie de son vêtement, et plusieurs autres, je doute qu'il pût s'y

résoudre. L'existence lui paraîtrait trop chèrement achetée à ce prix ; il est probable que le nombre de ceux qui se voueraient à un genre de travail aussi ingrat , diminuerait journellement ; et pour que la classe ouvrière qui l'exécute, pût se recruter et s'entretenir, il faudrait qu'elle gagnât assez pour pouvoir s'acheter des chemises.

Il y a des besoins du même genre dans tous les grades des fonctions industrielles. On ne trouverait point , en certains pays , assez de gens pour accomplir d'une manière suivie et durable , des travaux un peu

même temps , au lieu d'y construire plusieurs petits gazomètres qui auraient pu être successivement réparés sans interrompre le service, on en a construit un immense dans lequel chaque réparation arrête tout. Il n'est pas douteux que les capitalistes qui ont secondé cette entreprise auraient évité de grandes pertes , si les procédés et les pouvoirs de l'industrie leur avaient été mieux connus. On a plus tard été trop timide pour une cause pareille.

DES PROFITS DES ENTREPRENEURS EN PARTICULIER

plus relevés , ceux , par exemple , d'un chef d'atelier, d'un commis de bureau , si leurs gains n'étaient suffisants pour satisfaire aux besoins de ces classes , tels que les ont faits les mœurs et les habitudes du pays. Les entrepreneurs d'industrie qui payent leur travail , se rendent eux-mêmes justice à cet égard, et n'offrent

aux hommes qu'ils emploient, qu'un salaire analogue à leur situation.

Ces entrepreneurs sont eux-mêmes , pour ce qui les regarde, exactement dans le même cas. Au village, une marchande en boutique peut se contenter d'aller vêtue d'un casaquin et d'un bonnet rond ; dans nos villes , elle a besoin d'être parée derrière son comptoir presque aussi bien que pour aller au spectacle. Quand un commerce de détail ne permet pas à une marchande d'être ainsi vêtue , il est abandonné ; il ne se présente personne pour le faire ; l'offre de ce genre de service est retirée de la circulation.

Un négociant est obligé , par les mœurs de sa ville et de son pays , d'avoir un certain appartement , de recevoir à sa table certaines personnes , d'avoir sa femme et ses enfants ajustés d'une certaine façon. Si son commerce ne lui permet pas d'en faire la dépense, il y renonce ; car il lui serait trop désagréable de le faire autrement.

De semblables motifs bornent ainsi l'offre qui est faite des services personnels dans toutes les professions, jusqu'à ce que les profits industriels s'élèvent au point de les payer sur un pied que rendent nécessaire , ainsi que je viens de le dire , les mœurs et les habitudes de chaque pays, de chaque localité.

Quand les besoins des industriels sont poussés trop loin , qu'arrive-t-il? Les produits qui sont le résultat des services industriels, deviennent trop chers, comme ils le deviennent également par l'effet des impôts trop considérables ; et l'effet ultérieur est le même que celui des impôts : ils portent le prix de certains objets au delà de ce que leur utilité vaut. Le sacrifice auquel l'acquéreur

est alors obligé de consentir pour se les procurer, excède la satisfaction qu'on peut attendre de leur consommation ; la demande qu'on en fait diminue; il y en a moins de produits et moins de consommés ; le pays est moins prospère. C'est un des inconvénients qu'éprouve une nation où le besoin du luxe et des fortes dépenses s'introduit dans la classe industrielle.

Par un excès contraire, les producteurs peuvent être forcés de se contenter de profits suffisants pour con-

(i) M. MacCulloch, professeur d'économie politique à l'université de Londres, dans un Commentaire qu'il a publié sur la flïc/ies«e des nations de Sinilh, en parlant ilu profil des capitaux , dit que c'est ce qui reste à un entrepreneur après que son capital a été établi, et qu'il a été indemnisé de la peine qu'il a prise pour (a surin -

server leur existence , mais non iM)ur leur en laisser goûter les douceurs. Tel est le sort de plusieurs classes d'hommes dans les États de l'Orient , et notamment dans celte Egypte où un pacha se sert de son pouvoir politique pour se rendre maître de tous les prix.

Tel est aussi le sort du paysan d'Irlande , que de mauvaises lois, et de mauvaises habitudes, entretenues par son ignorance , obligent de vivre de pommes de terre. Le monde fournit des exemples de toutes les misères ; mais il montre aussi à quel degré de prospérité peuvent s'élever les nations quand elles joignent à l'art de produire , la fermeté nécessaire pour réclamer de bonnes lois.

CHAPITRE VIII

Des profils que font les entrepreneurs d'industrie en particulier.

Après avoir cherché à connaître ce qui influe sur la portion plus ou moins grande qu'obtiennent les industriels de tous les ordres dans les richesses produites , apprenons à connaître les causes qui font croître ou diminuer les profits de cette portion de la classe industrielle qui se compose de chefs d'entreprises. Permettez-moi de vous rappeler qu'on appelle ainsi les hommes qui produisent jour leur compte. Il y a de fort grandes entreprises qui mettent en mouvement d'immenses capitaux et un nombre de bras considérable. Il y en a de fort petites , où le chef n'a pour capital que quelques francs, et n'emploie d'autres bras que les siens. Il n'en est pas moins entrepreneur puisqu'il produit pour son compte , et que son profit dépend de la valeur du produit qui résulte de ses soins.

Telle est la classe des producteurs dont nous allons examiner les profits (i).

Les causes principales qui diminuent l'offre du service d'un entrepreneur , plutôt que l'offre du service de tout autre industriel, sont d'une part les capacités[^] et d'une autre part les capitaux nécessaires pour fonder et conduire une entreprise avec succès. L'une de ces deux conditions venant à manquer à un homme, il devient incapable de remplir les fonctions d'un entrepreneur d'industrie ; et outre que ces deux conditions sont toujours plus ou moins rares (considérées chacune

tendance de l'entreprise. On voit qu'il y a ici complication du service rendu par le capital et par le travail de l'entrepreneur.

C'est seulement l'importance du gain qu'il doit à son travail et à son intelligence, qu'il s'agit d'évaluer ici ; or ce gain n'est pas toujours proportionné à son capital.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE VIII

en particulier) , il est encore plus rare de les trouver réunies.

Une veuve , un mineur, se trouvent posséder des capitaux; mais ils n'ont aucun talent industriel. Combien d'hommes d'ailleurs très-capables, ont de la fortune sans avoir la capacité qui fait un cultivateur pratique, un manufacturier, un négociant! Pour faire valoir leurs capitaux , ils cherchent à les placer dans une entreprise industrielle; mais ils n'en connaissent point qui , par la solidité de ses affaires et les qualités personnelles de ses entrepreneurs , soit complètement digne de leur confiance. Étrangers eux-mêmes aux affaires, ils prêtent aux entreprises dont ils devraient le plus se délier. Leurs fonds se dissipent par l'impéritie ou la mauvaise foi des personnes qui en ont le manement ; ou bien ces capitalistes (il me suffit pour leur donner ce nom qu'ils soient propriétaires d'un capital) prêtent à un gouvernement obéré en s'intéressant dans les fonds publics ; ou bien encore ils acquièrent une terre sans aucun moyen de bien choisir un fermier, d'améliorer leur fonds de terre, ou d'éviter les procès qu'enfante ce genre de propriété. Dans tous ces cas-là , le capital devient inutile à l'industrie et ne seconde aucun entrepreneur.

A ne considérer que la capacité seulement, l'industrie se compose de plus de qualités morales qu'on ne le suppose communément. Lorsque nous avons cherché par quelle espèce de services

un entrepreneur d'industrie concourt à la production, nous avons vu quelles qualités , quels talents il faut qu'il possède pour réussir dans l'espèce de travail qu'il a embrassé. Outre la connaissance de son art, il lui faut du jugement, de la constance, une certaine connaissance des hommes. Il doit pouvoir apprécier avec quelque exactitude , l'importance de son produit , le besoin qu'on en aura , les moyens de production dont il pourra disposer. Il s'agit de mettre à l'œuvre un grand nombre d'individus ; il faut acheter, ou faire acheter, des matières premières, réunir des ouvriers, trouver des consommateurs. Il faut avoir une tête capable de calcul , capable d'estimer les frais de production et de les comparer avec la valeur éventuelle du produit. Dans le cours de toutes ces opérations , il y a des obstacles à surmonter , qui demandent une certaine énergie ; il y a des inquiétudes à supporter , qui demandent de la fermeté ; des malheurs à réparer , pour lesquels il faut avoir de l'esprit de ressources. Enfin le métier d'entrepreneur veut qu'on ait de l'invention , c'est-à-dire, le talent d'imaginer tout à la fois les meilleures spéculations et les meilleurs moyens de les réaliser.

Or la réunion de toutes ces qualités est moins commune que la réunion de celles qui sont nécessaires à un homme pour suivre servilement les ordres qui lui sont donnés. Celui qui ne les réunit pas , ne fait pas

de bonnes affaires, sort de la classe des entrepreneurs, et n'entre plus , pour l'offre de son travail , en concurrence avec ceux qui les possèdent.

Je sais que par le moyen des emprunts et du crédit, un homme capable de conduire une entreprise, trouve des fonds pour en venir à bout. Mais pour avoir du crédit , il faut non-seulement qu'il

possède toutes les qualités qui peuvent seules rassurer un prêteur ; ce qui exclut déjà un certain nombre d'hommes de la possibilité d'en trouver ; mais il faut que ces qualités soient connues des gens qui ont de l'argent à placer , et cette condition en exclut peut-être un plus grand nombre encore. Il est beaucoup de gens qui auraient les talents et la probité propres à en faire de bons chefs d'entreprises ; mais leurs qualités demeurent ensevelies dans l'obscurité , ou du moins ne sont connues que de personnes qui se trouvent hors d'état de leur fournir des capitaux. Iront-ils vanter eux-mêmes ce qu'ils savent? protesteront-ils de leur moralité ? Tous les charlatans, tous les intrigants peuvent s'exprimer de même. Un homme de mérite et de probité se recommande par ses actions ; mais pour agir, pour donner des gages de ses intentions, de ses talents, il faudrait avoir déjà ce qu'il s'agit d'obtenir : des fonds.

Je n'ai donc pas eu tort de vous dire que non-seulement la condition d'avoir la capacité d'un entrepreneur, et la condition d'avoir des capitaux suffisants, réduisent le nombre de ceux qui pourraient offrir ce genre de services productifs , mais que la condition d'avoir ces qualités réunies, le réduit encore plus.

Que résulte-t-il de là? Que dans le débat qui s'élève entre les différentes personnes qui concourent par leurs facultés personnelles à la création d'un produit , l'entrepreneur , ou du moins un certain nombre d'entrepreneurs , parviennent à obtenir une part plus considérable que tel autre travailleur qui n'a pas pris moins de peine , mais qui a fourni un genre de travail dont un plus grand nombre d'hommes sont capables. Un chef d'entreprise, si un de ses ouvriers, un de ses employés, élève trop haut ses prétentions, et réclame une trop forte part de la valeur produite, est

assuré d'en trouver un autre plus accommodant ; car il y a beaucoup de concurrents qui demandent à être employés comme simples travailleurs ; mais lorsqu'un simple travailleur trouve que son chef se réserve de trop gros profits, il ne trouve pas si aisément, pour remplacer celui-là , un nouveau chef qui lui fasse de meilleures conditions.

Une autre cause encore contribue à rendre peu commune l'offre effective des services d'un entrepreneur d'industrie. C'est lui qui est chargé de tous les risques de la production. Il n'en est pas ainsi des agents secondaires qu'il emploie. Un commis , un ouvrier reçoivent leur traitement , leur salaire , soit que l'entreprise

DES PROFITS DES ENTREPRENEURS EN PARTICULIER

gagne ou bien qu'elle perde. Le capitaliste lui-même qui fait à un entrepreneur des avances , en touche les intérêts dans tous les cas ; mais si le produit ne rend pas ses frais de production , l'entrepreneur est obligé de tirer ce déficit de sa bourse ; et ce déficit l'expose à des pertes d'autant plus graves , que le succès est pour lui accompagné de plus gros profits. Un manufacturier qui occupe 200 ouvriers , s'il gagne seulement dix sous sur le travail de chacun, gagne 100 francs par jour; mais il perd la même somme, tous les jours , s'il perd dix sous sur le travail des mêmes ouvriers.

Quelque risque accompagne toujours les entreprises d'industrie, même celles qui sont le mieux conduites. L'entrepreneur peut, sans qu'il y ait de sa faute, y compromettre sa fortune, et, jusqu'à un certain point, son honneur.

Nous pouvons donc reconnaître trois causes principales qui diminuent la quantité offerte du genre de service que fournissent les entrepreneurs d'industrie, et qui, par conséquent, tendent à élever le taux de leurs profits :

1° La nécessité d'avoir les capacités morales qu'exige ce genre de travail ;

2° La nécessité d'y joindre un capital suffisant ;

3° Enfin l'incertitude de la rentrée de ces mêmes profits.

Ces trois causes tendent à élever leurs profits nonseulement au-dessus de ceux des propriétaires de terre et des capitalistes, mais au-dessus de ceux des autres travailleurs, c'est-à-dire au-dessus de ceux qui cultivent les sciences, ou qui reçoivent un salaire. C'est aussi dans cette classe que se font presque toutes les grandes fortunes qui ne sont pas le fruit de la spoliation.

Les écrivains qui font de l'économie politique abstraite, plutôt que de l'économie politique pratique, n'admettent aucune différence dans les profits qu'à égalité de talents, à égalité de capitaux, font les entrepreneurs d'industrie. Ils supposent les entrepreneurs toujours en liberté d'employer leurs moyens à l'industrie qui rapporte le plus ; s'il y a quelque différence dans leurs profits, ils supposent qu'elle est contre-balancée par l'agrément ou le désagrément de la profession. Je suis loin de méconnaître cette cause de disparité dans les profits, ainsi qu'on le verra tout à

l'heure ; mais il me semble que Tenlière liberté de disposer de nos capitaux et de nos talents, même dans les pays où les lois n'y mettent aucun obstacle , est une chimère. Peu de personnes choisissent librement l'état qu'elles embrassent. On est plus ou moins Tes • clave des circonstances ; il faut donc étudier ces circonstances lorsqu'on veut connaître toutes les causes qui influent sur la distribution des richesses.

L'éducation qu'on a reçue , la famille à laquelle on

appartient, rendent plus rares ou plus fréquentes certaines aptitudes. Les quaUtés nécessaires pour faire un petit marchand seront toujours plus abondantes que celles qui sont requises pour faire le commerce de long cours. Les capitaux suffisants pour entreprendre la confection des allumettes, se rencontreront aisément chez des gens capables de l'entreprendre; tandis qu'une réunion dans le même individu de la capacité et des capitaux nécessaires pour le haut commerce , est une combinaison nécessairement moins fréquente. Il y aura donc chez les premiers de ces entrepreneurs , une concurrence si étendue et si constante, que leurs profits s'élèveront peu au-dessus des salaires d'un simple ouvrier. De même qu'un talent éminent , comme celui d'un peintre ou d'une cantatrice célèbre , obtient une plus forte rétribution qu'un talent ordinaire; il y a des entreprises industrielles qui exigent des talents spéciaux nécessairement rares. Leurs profits alors ne se proportionnent pas aux talents, mais à leur rareté. L'homme qui n'est pas propre à un certain genre d'entreprises , échoue ; il cesse dès lors d'entrer en concurrence avec ceux qui s'y trouvent propres , et sont à portée d'exiger une part plus considérable dans les profits de la production.

Quant aux dangers , ou seulement aux désagréments qui accompagnent l'exercice de certaines professions , il est bien clair qu'en écartant un certain nombre de concurrents , ils tendent à en élever les profits. C'est une observation de Smith , déjà citée dans mon Traité d'économie politique , que certaines professions qui ne jouissent pas de beaucoup de considération dans le monde, comme celle de comédien, de danseur , etc., y sont néanmoins plus chèrement payées que d'autres infiniment plus considérées , comme celle d'un savant quand il est au-dessus de l'intrigue : « Il semble absurde au premier aspect, dit Smith, que l'on dédaigne leur personne et qu'on récompense leurs talents souvent avec la plus somptueuse libéralité. L'un n'est pourtant que la conséquence nécessaire de l'autre. Si l'opinion ou le préjugé du public venait à changer touchant ces occupations , leur traitement pécuniaire tomberait à l'instant. Plus de gens s'appliqueraient à ce genre d'industrie , et leur concurrence en ferait baisser le prix. De tels talents poussés à un certain point , sans être communs , ne sont pas si rares qu'on l'imagine : bien des gens les possèdent, qui regardent comme au-dessous d'eux d'en faire un objet de lucre ; et un bien plus grand nombre seraient capables de les acquérir , s'ils procuraient autant d'estime que d'argent (i). » On pourrait opposer à Smith qu'il se trouve des professions, comme celles où Ton s'occupe du nettoyage

(i) Richesse des nations, liv. I , chap. 10.

des lieux immondes , qui , quoiqu'elles soient accompagnées de désagréments et de dangers , n'en sont dédommagées ni par la considération ni par les gros salaires qu'elles obtiennent. Il faut sans doute attribuer cet effet à l'immense concurrence qui naît de

la réplétion d'une population disproportionnée avec les produits de la société.

A l'égard des places qui, dans la haute administration, dans le militaire et dans l'Église, procurent à la fois beaucoup d'autorité , d'honneurs et d'argent , il est permis de les regarder comme les dilapidations d'un peuple ignorant , qui prodigue des moyens de récompense fort au delà de ce qui serait nécessaire à son bonheur , et qui n'en fait pas l'objet d'une libre concurrence, comme elle existe dans les autres professions de la société. Une nation éclairée sur ses vrais intérêts ne permet pas qu'on répande beaucoup d'honneurs et beaucoup d'argent pour récompenser des services quelquefois assez médiocres, quelquefois même préjudiciables à son bonheur.

L'incertitude de certains profits tend à en élever le taux. On paye souvent un méchant repas d'auberge, plus cher qu'un excellent dîner, parce que l'aubergiste, posté sur une route de traverse , demeure quelquefois trois ou quatre jours sans voir un voyageur. Il faut que celui qui passe, paye les profits du jour, et en outre ceux de la veille et ceux du lendemain. Si cet avantage n'existait pas, qui voudrait tenir maison ouverte sur une route de traverse ?

Nous devons ranger dans la même catégorie les entreprises dont le succès est très-douteux. Les entrepreneurs de divertissements publics gagnent gros , lorsqu'ils ont la vogue. Une année suffit quelquefois pour doubler leurs fonds ; mais aussi ils sont ruinés si la vogue ne vient pas.

Je ne sais au surplus si je fais bien de ranger, à l'imitation de Smith , dans la classe des professions où l'on fait de gros profits,

celles où les profits sont variables et incertains. Les services productifs n'y sont pas mieux payés que dans les autres , s'il faut que les bénéfices extraordinaires que l'on fait dans une occasion , tiennent lieu des profits qu'on ne fait pas dans une autre, quoique Ton ait déboursé les mêmes frais. Malgré son mauvais gîte bien payé , je doute que l'aubergiste de village gagne autant qu'un traiteur de Paris , qui subit une forte concurrence et offre ses comestibles au rabais , mais dont le débit est plus certain. Les professions hasardeuses, somme toute, enrichissent peu ceux qui s'y livrent. On s'y adonne comme on met à la loterie , quoique la somme des lots soit toujours inférieure à celle des mises. L'homme a du penchant à se flatter : partout où il y a quelque chance heureuse, chacun s'imagine qu'elle sera pour lui. Les services productifs les mieux entendus , ceux

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX

qui au total. récompensent le mieux les peines qu'on se donne , paraissent être , au contraire , ceux où la rétribution est modique, mais sûre.

Lorsqu'un produit ne peut être le fruit que d'un talent distingué , le profit qui en résulte , excède alors tous ceux qui peuvent être obtenus en vertu des lois précédentes. Un peintre, un statuaire du premier ordre, qui peuvent être considérés comme entrepreneurs , puisqu'ils agissent pour leur propre compte , vendront peut-être trente mille francs un morceau qui n'aura pas quelquefois exigé de leur part pour plus de mille écus d'avances. Ils retireront en un an dix fois leur capital. C'est qu'il y a fort peu

de concurrence dans les talents éminents. S'il n'y a qu'un seul chef-d'œuvre des arts produit dans le cours d'une année , et qu'il se rencontre seulement deux amateurs capables de l'apprécier et de le payer , il se trouve que la quantité demandée est double de la quantité offerte. De là des prix souvent exagérés.

CHAPITRE IX

Évaluation des facultés industrielles.

Vous voyez comment tout ce qui a une valeur appréciable , rentre dans le domaine de l'économie politique.

Les fonds industriels ont une double origine. Vous savez qu'ils se composent de facultés naturelles et de talents acquis. La vigueur d'un portefaix, la beauté d'une courtisane , dont l'un et l'autre tirent parti pour se faire un revenu , sont eux-mêmes des avantages qu'ils ne doivent pas en entier à la nature. N'a-t-il pas fallu qu'eux , leurs parents , ou le public , fissent les frais de leur entretien et de leur développement, jusqu'à ce que leurs profits pourvussent à leur existence? Le montant de ces avances est un capital dont la nature ne leur a pas fait présent , comme elle leur a fait présent de la force et de la beauté. Il y a donc, même dans les facultés naturelles , une valeur qu'il a fallu payer.

Quand un peintre , un médecin, un avocat célèbres, gagnent quarante mille francs tous les ans , il faut considérer ce revenu comme étant en partie l'intérêt viager du capital consacré à leur éducation et à leurs études ; et en partie le revenu d'un fonds naturel approprié , qui est leur talent. Ce fonds ne peut pas être ap-

précie d'après sa valeur échangeable , puisqu'il est inaliénable ; mais il peut être apprécié d'après le revenu qu'il rapporte. Ainsi , lorsque la famille d'un avocat a dépensé, pour son éducation , quarante mille francs, on peut regarder cette somme comme placée à fonds perdus sur sa tête. Il est permis dès lors de la

DES PROFITS DE LA CLASSE OUVRIERE EN PARTICULIER

considérer comme devant rapporter annuellement quatre mille francs. Si l'avocat en gagne trente, il reste donc vingt-six mille francs pour le revenu de son talent personnel donné par la nature. A ce compte , si l'on évalue au denier dix le fonds naturel dont la nature lui a fait présent , il se monte à deux cent soixante mille francs ; et le capital que lui ont donné ses parents en fournissant aux frais de ses études, à quarante mille francs. Ces deux fonds réunis composent sa fortune , laquelle est tout entière placée à fonds perdus sur sa tête.

Pour que les familles qui font les frais d'une étude coûteuse ne soient pas en perte , il convient d'observer que l'intérêt de leurs avances est imparfaitement payé par un simple intérêt viager. Cet intérêt pourrait suffire pour les indemniser de leurs avances , si tous les jeunes gens qu'on élève, parvenaient à l'âge où ils peuvent retirer les fruits de leur éducation , et si chacun d'eux réussissait assez bien pour pouvoir gagner un intérêt viager de ce placement. Mais plusieurs d'entre eux meurent avant l'âge d'homme , et plusieurs autres ne tirent jamais un sou de la profession pour laquelle ils ont été élevés. Dans ce cas là les parents

ont perdu leurs avances. Il faut donc qu'ils soient indemnisés , non-seulement de leurs avances , mais encore du risque auquel ils se sont exposés de les perdre. Si les produits ne procurent pas le dédommagement de ce risque , les parents sacrifient une partie de leurs fonds , et la société une partie de ses richesses.

On peut remplacer toutes ces évaluations par d'autres que l'on jugera meilleures. L'essentiel est ici l'analyse qui doit montrer en chaque chose toutes les parties dont l'ensemble compose cette chose; et le raisonnement qui doit être rigoureusement juste. Les évaluations se changent ensuite sans inconvénient, selon les différents pays, selon les différentes époques, et selon qu'on est mieux informé. On est déjà bien fort lorsqu'on lie les cadres et qu'on n'a plus qu'à les remplir par des données , à mesure qu'on est à portée de se les procurer.

Adam Smith , et après lui la plupart des écrivains de sa nation , appellent les 'profits du capital , ce que j'appelle ici les profits de l'industrie ; et ils disent en conséquence que les profits du capital sont plus ou moins forts , selon que la profession réclame plus ou moins de talents ; selon qu'elle présente plus ou moins de risques. Il est évident que ces risques , ces pertes et ces profits regardent les capacités industrielles. Les capitaux n'ont aucun motif de s'appliquer à certaines productions plutôt qu'à d'autres; ils n'ont ni goûts, ni

(i) Voyez dans le chapitre précédent en quoi elles consistent.

(2) Comme des monopoles tels que ceux des producteurs

volontés. Dire que les capitaux affluent là où ils trouvent de meilleurs profits , ne présente pas un sens plus juste que cette autre phrase : Les chevaux affluent dans les entreprises où ils

mangent le plus d'avoine. Le fait est que l'on applique plus de capitaux aux entreprises qui donnent le plus de profits , mais que les profits plus ou moins grands qu'on tire de ces entreprises , sont ceux qui résultent de l'industrie de leurs entrepreneurs. Je relève ces fausses expressions parce qu'elles contribuent toujours plus ou moins à faire naître de fausses idées.

Lorsque les facultés industrielles (i) propres à former un entrepreneur, sont trop abondantes sur le marché , elles s'offrent au rabais ; c'est-à-dire qu'il s'y rencontre un trop grand nombre d'entrepreneurs en état , par leurs talents et leurs capitaux, de poursuivre avec succès le cours d'une entreprise. Dès lors les rétributions qu'ils peuvent obtenir par leurs capacités industrielles toutes seules, ne sont pas suffisantes pour les faire vivre selon l'état qu'exigent les habitudes du pays. Il faut dès lors qu'ils y joignent le profil d'un capital qui leur appartienne ; car, s'ils font usage d'un capital emprunté, l'intérêt qu'ils sont forcés d'en payer, les réduit à vivre sur leur industrie seule, et celle-ci n'y suffit pas. Cette surabondance d'industrie, comparée avec les débouchés que laissent des institutions vicieuses (2), est je crois , une des causes qui ont souvent mis l'industrie anglaise dans la détresse. Le gérant d'une entreprise qui ne rapporte que cinq pour cent des fonds qu'on y emploie , s'il est obligé de payer quatre pour cent au prêteur du capital, ne retire qu'un pour cent pour ses talents et son travail. Ce profit insuffisant l'excite à grossir sa production outre mesure , et à se procurer des capitaux fictifs (3) à défaut de capitaux réels ; car un pour cent qui ne lui donne pas de quoi vivre sur cent mille francs , le lui donne sur un million.

CHAPITRE X

Des profits de la classe ouvrière en particulier.

Les entrepreneurs d'industrie achètent les services de diverses classes d'hommes qui se font un revenu de la vente de leur travail; mais parmi ces classes diverses, il en est plusieurs dont la profession suppose assez de vues, de raisonnement et de capitaux, pour être comprises dans la grande classe des entrepreneurs

de blé, et des dépenses inutiles de la part du gouvernement. (3)
Comme des escomptes d'effets de circulation dans les banques publiques?

(l'industrie. Un négociant étranger adresse à un commissionnaire français des marchandises de son pays, Je charge de les vendre, et de lui en faire les retours en marchandises françaises qu'il lui désigne. Bien que le commettant paye une commission au commissionnaire, et que le commissionnaire n'agisse pas pour son propre compte, on ne peut pas dire que celui-ci soit un simple salarié. C'est une espèce d'entreprise que de se mettre en état d'exécuter les ordres d'un négociant étranger. Un commissionnaire est obligé d'avoir un comptoir et des magasins, d'entretenir des commis, de garder des fonds en caisse, de recevoir et de payer des effets de commerce, et souvent de faire des avances, à compte sur les rentrées que lui procurera la vente des marchandises dont il est consignataire. Il faut qu'il se connaisse en marchandises, qu'il soit au courant de leurs prix, qu'il sache quels sont les fournisseurs les plus capables de fabriquer les objets qu'il est chargé d'acheter; il doit être en état de traiter des ventes et des achats avec autant d'habileté que s'il traitait pour lui-même.

Sans cela il serait peu digne de la confiance de ses correspondants.

On en peut dire autant de l'armateur, qui transporte des marchandises à fret , de l'agent de change et du courtier qui sont les intermédiaires des ventes , et même du roulier qui transporte des marchandises par terre. Tous ces industriels , bien que salariés , sont des entrepreneurs, en ce qu'ils se chargent, par entreprises , d'une certaine mission , qu'ils en font les frais et répondent de l'exécution. J'entends par ouvrier l'homme qui exécute servilement un ouvrage courant , tel qu'il lui est commandé par un maître , et suivant des procédés connus qui ont été l'objet d'un apprentissage.

Cette désignation comprend et rouvrier qui travaille en atelier ou en boutique, chez son maître, et celui auquel on confie une certaine quantité de matière première qu'il travaille chez lui. Beaucoup d'ouvrières couturières cousent chez elles, des gants, des bretelles , etc., dont un marchand leur confie la matière première ; il y a peu de tailleurs dans les grandes villes , qui ne fassent coudre en ville plusieurs des vêtements qu'on leur commande.

Les ouvriers sont payés soit à la tâche , soit à la journée. Toutes les fois que la tâche est appréciable, on préfère les payer ainsi , parce que , pourvu que l'ouvrage .soit bien exécuté (ce qu'on vérifie avec soin), on est assuré de ne pas leur payer plus de travail qu'il n'y en a eu de fait. 11 est même indispensable de payer

(i) Plusieurs économistes politiques sont d'opinion que le prix des choses ne s'augmente pas à cause de la demande , et se règle

uniquement sur les frais de production ; celle assertion est fondée jusqu'à un certain point; mais les frais de production se composent du prix

CHAPITRE X

ainsi les travaux que l'ouvrier exécute chez lui , loin des yeux du maître ou de son contre-maître. Mais comme l'expérience fait connaître bien vite à l'entrepreneur la quantité d'ouvrage qu'un ouvrier peut exécuter en un jour, il sait quel salaire journalier chacun de ses ouvriers peut gagner à la tâche ; et c'est sur le montant de cette journée , que roule le débat qui s'élève pour le prix entre le maître et l'ouvrier.

Même quand l'ouvrier qui travaille à son domicile, fournit la matière du produit, comme il arrive souvent à ceux qui tissent de la toile, à ceux qui font chez eux des objets de mercerie et de quincaillerie, des éventails, des boîtes de toutes sortes, ainsi que cela se pratique à Paris ; même dans ces cas-là, quoique ces ouvriers soient de petits entrepreneurs , néanmoins les avances qu'ils font de la valeur du produit, sont souvent si peu de chose , ils exécutent si servilement ce qu'on leur commande, et l'on sait si bien à quoi se montent leurs déboursés et la quantité de produits qu'ils peuvent exécuter en un jour, que l'on traduit aisément en journées d'ouvriers, le montant des achats qu'on leur fait.

Ainsi, quand je parle de journées d'ouvriers, il faut toujours avoir devant les yeux ces différentes manières de toucher un sa-

laire qu'une opération de l'esprit réduit ordinairement en journées.

C'est ce salaire, ce sont ces journées qui composent ce que j'appelle les profits, le revenu de l'ouvrier.

Ces profits sont d'autant plus grands que le travail de l'ouvrier est plus demandé et moins offert, et ils se réduisent à mesure que le travail de l'ouvrier est plus offert ou moins demandé. C'est le rapport de l'offre avec la demande qui règle le prix de cette marchandise appelée travail de l'ouvrier, comme il règle le prix de tous les autres services productifs (i).

Ainsi à l'époque des moissons où l'on a besoin de beaucoup de bras pour recueillir des grains qui ne souffrent pas qu'on diffère, la journée des manouvriers de campagne se paye le double et le triple de ce qu'elle vaut en d'autres temps. Elle monterait plus haut encore, si , dans le temps des moissons, les habitants des montagnes où il n'y a pas de terres à blé, ne descendaient pas dans la plaine. Les moissonneurs des monâignes de Bourgogne et de Franche-Comté vont faire la moisson jusqu'à quarante lieues de leur domicile.

Au contraire, en hiver , où il n'y a presque aucune

des services productifs et sont plus chers quand les services produclils sont plus demandés. Avec une même quantité de services productifs offerts, une demande plus grande fait monter à la fois et les frais de production et le prix des produits.

DES PROFITS DE LA CLASSE OUVRIÈRE EN PARTICULIER

demande pour les travaux des cliamps , les journées d'ouvriers tombent à très-bas prix.

Il y a , dans les travaux des villes , de semblables alternatives ; mais elles sont moins prévues , ce qui est un malheur , parce qu'on prend moins de précautions pour se garantir de leurs inconvénients. Une nouvelle branche de commerce, un nouveau débouché excitent la demande de certains travaux et en font hausser le salaire ; mais une cause contraire les fait baisser quelquefois d'une manière inopinée et qui trompe tous les calculs.

Une mauvaise récolte, par exemple, occasionne une réduction dans la demande que les consommateurs font, non-seulement des produits de la terre, mais de tous les autres. Une famille qui consomme annuellement pour 400 francs de blé , si le blé augmente et qu'elle soit forcée d'en consommer pour 600 francs, doit nécessairement retrancher 200 francs sur ses autres consommations; ce qui réduit la demande qu'elle fait des autres produits et du travail des ouvriers qui s'en occupent (i).

J'ai observé en effet que les années de disette, où il serait à désirer que les journées d'ouvriers fussent plus élevées , sont précisément celles où leur prix tombe le plus bas.

Pour connaître les lois qui, toutes choses d'ailleurs égales, déterminent le taux des salaires , il faut connaître les causes qui influent en temps ordinaire sur la quantité de travail offerte par la classe ouvrière, et sur celle qui est demandée par la classe des entrepreneurs, par la classe consommatrice de ce travail.

La demande de travail dépend, ainsi que nous l'avons déjà observé, de la demande que les consommateurs font des produits du travail ; nous sommes remontés aux causes de cette demande en cherchant les causes qui sont favorables à tous les producteurs quels qu'ils soient, et aux producteurs industriels en particulier.

L'offre du travail dépend de la quantité de travailleurs capables d'exécuter chaque espèce de travail.

Il faut donc distinguer dans les fonctions de l'ouvrier différentes espèces ou qualités de travail.

Il y a le travail du simple manouvrier, celui que tout homme est capable d'exécuter sans aucun apprentissage, ou qu'il peut du moins exécuter après un apprentissage fort court et non coûteux ; comme de piocher la terre, broyer des drogues, transporter du mortier. L'offre qui est faite d'un semblable travail s'étend facilement avec la demande qui en est faite. Cette demande peut porter les salaires un peu, mais

(i) On remarque dans les grandes villes que lorsque le blé est cher, les cabarets sont beaucoup moins fréquentés, même quand le vin est à bon marché. L'ouvrier

très-peu, au-dessus du taux nécessaire pour que les familles des ouvriers puissent s'entretenir et se perpétuer ; c'est-à-dire du taux nécessaire pour que chaque famille puisse élever jusqu'à l'âge adulte assez d'enfants pour remplacer le père et la mère. Quand les salaires vont un peu au delà de ce taux, les enfants se multiplient, et une offre plus grande se proportionne bientôt à une demande plus étendue.

Quand , au contraire , la demande des travailleurs reste en arrière de la quantité de gens qui s'offrent pour travailler , leurs gains déclinent au-dessous du taux nécessaire pour que la classe puisse se maintenir en même nombre. Les familles les plus accablées d'enfants et d'infirmités dépérissent ; dès lors l'offre du travail décline ; et le travail étant moins offert, son prix remonte.

Vous voyez par là, messieurs, qu'il est difficile que le prix du travail du simple manouvrier s'élève ou. s'abaisse longtemps au-dessus ou au-dessous du taux nécessaire pour maintenir la classe au nombre dont on a besoin. D'où nous pouvons tirer cette conclusion que le revenu du simple manouvrier ne s'élève guère au-dessus de ce qu'il faut pour entretenir les familles.

Je sais qu'il y a dans les halles, sur les ports, des hommes de peine dont les gains excèdent quelquefois ceux d'un simple manoeuvre ; mais remarquez que ce sont des hommes de choix pour la force, ou l'intelligence, ou la fidélité ; ou bien qu'ils ont un monopole, qu'ils forment une corporation , genre d'abus qui retombe toujours sur le consommateur.

Après le travail du simple manouvrier, nous trouvons celui de l'homme de métier, de l'homme qui, après un apprentissage plus ou moins long, est capable, par exemple , d'élever un mur d'aplomb , de scier un arbre en planches régulières , d'assembler une charpente, de coudre des vêtements, etc. Cette espèce de travail est constamment un peu plus chère que l'autre; car il ne suffit pas , pour créer un homme de métier, de créer un homme adulte : il faut de plus que cet homme ait un certain degré d'intelligence et d'adresse qui , quoique fort ordinaire , ne se rencontre pas généralement chez tous les hommes ; il faut en outre que les familles qui fournissent cette qualité de travail, fassent quelques

frais d'apprentissage , et par conséquent un peu plus de dépense pour élever la famille. Si leurs gains ne suffisaient pas à cette dépense, on ne trouverait bientôt plus assez d'ouvriers de métier ; ce qui ferait remonter leur salaire à un taux suffisant pour en conserver le nombre. Là où l'on trouve de simples manœuvres pour 50 sous par jour, on ne peut pas se procurer des ouvriers maçons ou menuisiers, pour moins

est obligé alors d'employer une plus forte part de son salaire à l'achat d'une denrée plus indispensable que le vin.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE X

de 50. Mais en même temps le salaire des gens de métier ne peut pas s'élever au-dessus d'un certain taux (comme par exemple le double du salaire d'un homme de peine) ; parce qu'alors leur classe se recrute aux dépens de cette dernière , où il se rencontre toujours des jeunes gens un peu plus intelligents , un peu plus dégourdis que les autres , qui ont bientôt fait un apprentissage.

Quand l'état de la société devient tel qu'elle réclame un peu moins de travail manuel , toutes les classes ouvrières sont en souffrance, avec cette différence que l'homme de métier conserve presque toujours des moyens de subsister dont un simple manouvrier peut manquer tout à fait. Un ouvrier maçon peut faire le métier de manoeuvre au besoin; tandis que le manoeuvre ne peut pas à l'instant même devenir un maçon. Si même l'homme de métier est forcé de se réduire au rôle d'homme de peine , il s'en acquitte toujours avec un peu plus d'intelligence et de dextérité; ce qui le fait préférer. Aussi la disette de travail, et les souffrances

de la classe ouvrière, commencent-elles toujours par affecter les simples manouvriers et ceux des ouvriers dont la capacité est la plus ordinaire. Dans une population qui décline , c'est la classe où l'offre des services excède toujours la demande ; c'est celle par où commence la dépopulation.

Je répéterai ici une observation que j'ai déjà faite à l'occasion d'une autre classe d'industriels, c'est que les moyens d'existence des ouvriers ne sont point une quantité fixe. Il faut plus ou moins de moyens d'existence selon les climats et les mœurs des nations. Un ouvrier de Paris ou de Londres périrait de besoin avec ce qui suffit à un ouvrier du Bengale. Et non-seulement il faut à celui-ci moins de denrées alimentaires , moins de vêtements, moins de logement et moins de plaisirs , mais tous ces objets de consommation sont réellement moins chers au Bengale qu'en Europe.

Lors donc que je dis que les salaires d'ouvriers ne s'élèvent que jusqu'au point de leur procurer les moyens d'exister, je sous-entends toujours selon les mœurs du pays qu'ils habitent (i). Il faut également sous-entendre que c'est dans l'état naturel et ordinaire des choses ; car une circonstance extraordinaire fait quelquefois monter le salaire des ouvriers à un taux fort supérieur à celui que j'assigne ici. Après un grand incendie, un désastre, on est obligé de payer fort cher les ouvriers dont on a besoin pour le réparer.

Nous avons vu comment est en général limité le nombre des entrepreneurs qui , dans chaque branche

(i) Dans l'ancienne Rome, les vigneronns qu'on louait pour tailler les ceps que l'usage était de marier aux arbres, stipulaient

dans leurs contrats que s'ils venaient à tomber et à se tuer , ce serait le maître qui payerait la sépulture. On peut regarder cette légère augmentation au

d'industrie, s'offrent à pourvoir aux besoins de la société ; et nous venons de voir que le nombre des ouvriers au contraire ne cesse de s'étendre que lorsque leur salaire ne leur permet plus de subsister eux et leur famille selon les mœurs du pays. Il en résulte que les entrepreneurs exercent toujours un monopole à l'égard des ouvriers. Ceux-ci ne trouvent pas autant de maîtres qu'ils veulent; mais les maîtres trouvent toujours le nombre d'ouvriers dont ils ont besoin, s'ils peuvent leur fournir les nécessités de la vie.

J'ajouterai qu'indépendamment de cet avantage qui tient à la nature des occupations , le maître tire d'autres avantages encore de sa fortune et de sa situation dans la société. Le maître et l'ouvrier ont bien, à la vérité , besoin l'un de l'autre , puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre ; mais le besoin du maître est moins pressant. Il en est peu qui ne pussent vivre plusieurs mois, et même plusieurs années, sans faire travailler un seul ouvrier ; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui pussent , sans être réduits aux dernières extrémités , passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe pas sur le règlement des salaires.

Que serait-ce si les maîtres se réunissaient et se promettaient entre eux , sous des peines assez sévères , de ne pas payer leurs ouvriers au delà d'un certain prix , comme font les tailleurs de Londres, et probablement d'autres professions?

Que serait-ce enfin si la législation , comme dans les pays où il y a des jurandes , autorisait de semblables conjurations , et réprimait comme des désordres coupables , des ligues semblables parmi les ouvriers?

Cette surabondance de besoins dans la classe salariée et la médiocrité des salaires , que la nature des choses et l'ascendant des premières classes de la société tendent à réduire au niveau des besoins rigoureux et quelquefois plus bas , sont une des plaies de l'état social , et une plaie dont les bonnes institutions peuvent bien adoucir les souffrances sans pouvoir les détruire complètement ; obliger qui que ce soit à payer des travaux au delà du prix où l'on offre de les exécuter, serait une violation de la propriété et une atteinte portée à la liberté des transactions. L'effet en serait plus fâcheux encore , même pour la classe ouvrière.

Toutes les mauvaises lois , tous les vices qui s'introduisent dans l'organisation sociale, tendent à priver la société d'une partie de ses moyens d'existence , et

salaire de l'ouvrier, comme une suite des opinions des peuples de l'antiquité qui se passaient fort bien de chemises, mais qui regardaient comme un affreux malheur d'être privés de sépulture. Voyez Gioja : Nuovo prospello délie scienze economiche, tome IF, page 30.

DES PROFITS DE LA CLASSE SAVANTE EN PARTICULIER

cette privation atteignant la classe ouvrière avant toutes les autres , elle est plus qu'aucune autre , intéressée à ce que l'État soit bien administré. On a dit que les riches devaient plus s'intéresser à la chose publique parce qu'ils avaient plus à perdre. Ce sont bien plutôt les pauvres. Il y va de leur existence , tandis que les riches trouvent dans leurs biens mêmes , de quoi surmonter l'effet des circonstances lâcheuses. Quand les ouvriers s'inquiètent peu de la chose publique , ils décèlent par là une profonde ignorance de ce qui les touche le plus.

Ce n'est point , au reste , la civilisation qu'il faut accuser des malheurs de la classe ouvrière. Même avec la plus détestable administration , son sort n'est pas au-dessous de celui des peuples sauvages. Sur dix personnes il y en a trois peut-être qui souffrent chez les peuples civilisés : il y en a neuf chez les sauvages.

M. de Sismondi , convenant en principe des inconvénients qui résultent de l'intervention de l'autorité dans les conventions particulières, pense néanmoins que la loi doit prêter quelque force à celui des deux contractants qui est nécessairement dans une position tellement précaire et dominée , qu'il est quelquefois forcé d'accepter des conditions onéreuses. Il est impossible de ne pas partager en ce point l'opinion de M. de Sismondi, et de ne pas approuver une disposition récente de la législation anglaise , qui fixe l'âge au-dessous duquel il n'est pas permis à un manufacturier de faire travailler les enfants dans ses ateliers.

Il s'agit ici de protéger , non-seulement la faiblesse naturelle de la classe ouvrière , mais celle de l'enfance. On dira peut-être que l'enfant qu'on empêche de travailler dans une manufacture , n'en est que plus mal-

(i) L'amélioration du sort des ouvriers, le moyen de leur faire revenir une part tout à fait équitable dans le partage des richesses qu'ils contribuent à produire, a été signalé avec raison comme offrant de nos jours le problème le plus important de l'économie politique pratique; la solution de cette grande question réclame le concours de la politique proprement dite et de la morale, puisqu'il s'agit par le fait de perfectionner les institutions sociales. C'est à tort, d'un autre côté, que l'on a prétendu, jusqu'à ce que cette question ait été résolue, pouvoir contester à l'économie politique son existence comme corps de science, et qu'on a voulu chercher à la faire naître de l'invention d'un ordre social nouveau , d'une utopie plus ou moins ingénieuse sur l'organisation industrielle. L'économie politique, comme toutes les sciences positives, examine les faits dans ce qu'ils ont été, dans ce qu'ils sont, dans leur liaison les uns avec les autres, dans la déduction logique de leurs conséquences. C'est ainsi qu'elle peut indiquer les points essentiels au maintien et au développement des sociétés humaines ; elle démontre , par exemple, la nécessité de reconnaître et de respecter le droit de propriété si l'on veut voir les richesses se créer et s'accroître; de même, elle montre les dangers des mesures qui tendent à protéger de certaines productions

heureux puisque ses parents indigents ont d'autant moins de moyens de le faire subsister. Mais quand on a l'expérience de ce qui se passe parmi les classe» pauvres, on sait fort bien que plus elles ont de facilité pour tirer parti du travail de leurs enfants , et

plus leurs enfants se multiplient. Or , favoriser cette multiplication, c'est fournir de nouvelles victimes à la misère.

On ne peut pas approuver de même les mesures coercitives et prohibitives que M. de Sismondi propose pour limiter le nombre des ouvriers, et pour obliger les chefs d'entreprises à les entretenir quand l'ouvrage manque. Nous y reviendrons en traitant de la population (i).

CHAPITRE XL

Des profits de la classe savante en particulier.

Dans l'analyse que nous avons faite des différents travaux desquels il résulte des valeurs , c'est-à-dire des richesses , nous avons distingué les travaux des savants. En effet , lorsque dans nos opérations productives , nous employons des êtres matériels, du fer, des bois , de l'eau , qu'employons-nous? De quoi nous servons-nous? De leurs propriétés naturelles, des lois qui dérivent de leur nature. Leur nature , leur manière de se comporter, font partie d'eux-mêmes, et c'est cela même que nous employons lorsque nous faisons usage de ces mêmes corps. Or, ce sont ces propriétés et ces lois qui sont l'objet des recherches des savants.

et de certains producteurs aux dépens de tous les autres.

On a vu , dans les chapitres précédents, l'auteur reprocher au système exclusif et protecteur des douanes, de pousser à l'accroissement de la population ouvrière des villes, au delà de ce qui résulterait du cours naturel des choses, si les forces productives du pays n'avaient pas dévié de leur tendance naturelle. Ailleurs il

a signalé l'épargne comme le meilleur moyen d'améliorer le sort des travailleurs. Déjà, en effet, dans les départements formés de l'ancienne Alsace, les caisses d'épargne se multiplient, et le sort des travailleurs s'améliore; il faut espérer que la lumière pénétrera dans le nord de la France et que tous les manufacturiers sans exception, en prenant des idées plus élevées, comprendront qu'il est de leur propre intérêt que les ouvriers soient associés à leurs succès et à leur prospérité; ils cesseront, par suite, de craindre l'épargne, qui, si elle rend le travailleur plus indépendant de l'entrepreneur, du moins l'intéresse directement à l'ordre et à la prospérité générale.

Ce sujet reviendra dans le livre suivant et l'on verra de plus en plus que l'auteur n'a jamais entendu considérer la production des richesses sans la rattacher toujours aux intérêts véritables des producteurs.

{ Noie de Védileur.)

Nous en tirons un parti d'autant plus avantageux qu'elles sont mieux connues. C'est parce que nous connaissons mieux que les anciens les lois de la statique des fluides, que nous conduisons l'eau dans des réservoirs élevés, par des tuyaux qui nous dispensent de ces aqueducs, splendides monuments de la magnificence des Romains et de leur ignorance.

Les lois de la matière se combinent et réagissent en mille manières les unes sur les autres; et notre industrie est d'autant plus avancée, que nous connaissons mieux les résultats de ces combinaisons. C'est ainsi qu'après avoir mesuré les différentes dilatactions du cuivre et du fer par la chaleur, nous avons pu faire des

pendules à compensation , et obtenir pour nos horloges un mouvement égal et constant , quelle que soit la température de l'air.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'il suffise aux progrès de l'industrie, que l'on cultive les seules branches des sciences qui nous offrent des vérités actuellement applicables aux arts utiles. Une loi de la nature découverte et expliquée , peut être sans application actuelle aux besoins de l'homme, et devenir utile plus tard. Il peut se présenter une occasion où cette loi nous expliquera un inconvénient qui nous arrête , et nous fournira un moyen de l'écarter. Il serait bien téméraire celui qui affirmerait qu'une vérité qu'on découvre ne sera jamais bonne à rien.

Pour créer des valeurs , nous n'agissons pas seulement sur des êtres insensibles , et nous n'employons pas uniquement des propriétés matérielles. Nous avons de plus affaire à des hommes qui ont des besoins, des volontés , des passions , et qui sont soumis à des lois qui leur sont imposées, les unes par leur nature d'hommes, les autres par la société dont ils sont membres. Pour nous guider dans nos travaux , toutes ces lois veulent être connues, et pour être connues, il faut les étudier. C'est l'objet que se proposent les sciences morales et politiques , celles dont le but est d'élutlier l'homme moral et l'homme social ; lois trèsnombreuses dans l'état de société , par la raison que , dans cet état , nos relations avec les hommes et avec les choses sont extrêmement multipliées. Cette étude embrasse non-seulement les lois qui dérivent de notre nature morale, de nos besoins physiques et de nos moyens d'y pourvoir , mais encore les lois du corps politique, la législation civile, la législation criminelle.

En vous parlant des lois auxquelles les hommes et les choses sont assujettis , remarquez , messieurs , que je n'examine point

en vertu de quel droit telle ou telle loi leur est imposée , et en vertu de quel devoir ils s'y

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI

soumettent. Le fait et non le droit, est ce qui nous occupe ici. J'appelle lui au physique et au moral , toute règle à laquelle on ne peut pas se soustraire ; sans m'inquiéter de la question de savoir si elle est équitable ou non , si elle est nuisible ou bienfaisante ; questions qui sont l'objet d'une autre étude que celle qui nous occupe en ce moment (i).

La connaissance de la nature des choses physiques et morales et des lois qui en dérivent , ne peut être acquise que par des observations nombreuses , des expériences répétées , des rapprochements , des combinaisons sans fin. Tout cela exige des méditations profondes , une étude assidue. Plus les sciences s'étendent et se perfectionnent , et plus cette-étude devient longue et pénible ; car une science ne s'étend , que parce qu'elle se compose d'un plus grand nombre de faits constatés, d'un plus grand nombre de rapports observés, et d'un plus grand nombre de lois découvertes ou enregistrées dans la mémoire. Lorsque nos connaissances sont très-multipliées, la vie d'un homme ne suffit plus pour apprendre même un seul ordre de faits et de lois ; ce qui constitue une seule science. Alors un savant est considéré comme ayant bien employé son temps et ses facultés, et comme s'étant rendu suffisamment utile à ses semblables , lorsqu'il a bien étudié une seule branche d'une seule science. Pythagore , Thaïes , savaient tout ce qu'on pouvait savoir dans leur temps.

Aristotele fait les meilleurs Uvres de son époque sur la politique , la morale , les belleslettres , et l'histoire naturelle ; mais s'il vivait de nos jours , non-seulement il serait obligé de renoncer aux belles-lettres pour apprendre toute l'histoire naturelle; mais en supposant qu'il voulût posséder entièrement une seule branche de l'histoire naturelle , comme la botanique ou la minéralogie, il serait obligé de se borner à une teinture générale des autres branches. Pour se rendre fameux dans les minéraux , il faudrait qu'il abandonnât à d'autres savants l'étude des animaux et des plantes. Ce n'est qu'à ce prix qu'il pourrait se flatter de reculer la borne du genre de connaissance qu'il aurait cultivé.

Si le même savant voulait cultiver plusieurs branches, ou joindre une autre occupation à ses études, il ne pourrait plus embrasser la totalité des propriétés naturelles , des faits , et des lois , dont sa science se compose. Il en perdrait une partie, il perdrait (au moins jusqu'à un certain point) cette netteté de conception qui naît de l'habitude d'envisager sous toutes ses faces et sous tous ses rapports , chacun des objets qui nous occupent.

C'est cette netteté avec laquelle on saisit tous les

(i) C'est l'objet d'un excellent ouvrage de Charles Comte. Voyez son Traité de législation; V Esprit des lois

de Montesquieu laisse beaucoup à désirer sous ce rapport.

DES PROFITS DE LA CLASSE

rapports, toutes les causes, toutes les conséquences , qui nous préserve aujourd'hui de ces erreurs , si communes autrefois, qui

entraînaient beaucoup de gens à chercher le mouvement perpétuel , ou la panacée universelle. On sait maintenant que les propriétés d'un remède , favorables pour certaines maladies , sont précisément ce qui le rendrait contraire à d'autres maladies ; et on le sait parce que l'on connaît mieux le siège des maladies et la nature des désordres qu'elles causent.

S'il y a des infortunés qui cherchent encore le mouvement perpétuel , c'est parce qu'ils ignorent une partie des lois de la mécanique ; c'est qu'ils ne sont pas en état de suivre la chaîne qui lie les effets avec les causes. Et cela vient bien souvent de ce que d'autres occupations ne leur ont pas permis d'étudier la science sous tous ses rapports , comme doit le faire un savant de profession. Ce sont presque toujours des mécaniciens pratiques, des entrepreneurs d'arts mécaniques, qui cherchent le mouvement perpétuel. S'ils s'étaient livrés à la théorie de la science, à l'étude de l'ensemble de ses lois , à coup sûr , ils n'emploieraient pas leur argent et des talents , souvent très-remarquables , pour atteindre un but qui n'est nulle part.

Nous ne devons pas nous étonner d'après cela qu'un vrai savant soit si rarement un bon entrepreneur d'industrie. Les études et les méditations auxquelles il faut qu'il se livre pour connaître la totalité des faits < dont se compose la science , ou du moins tout ce qu'on en sait , nuisent aux méditations qui pourraient lui suggérer les moyens de faire réussir une entreprise industrielle. C'est la même raison qui fait qu'un bon entrepreneur est un savant médiocre.

Vous sentez bien , messieurs , que je ne parle ici , et que je ne peux parler , qu'en thèse générale. Dans des cas particuliers, j'ai connu des manufacturiers très-savants, et j'ai connu quelques sa-

vants qui avaient réussi dans des entreprises industrielles. M. Wollaston , secrétaire de la Société royale de Londres , et chimiste très-distingué, avait une manufacture d'ustensiles de platine ; et M. Montgolfier, grand manufacturier de papier à Annonay , était encore plus distingué, comme physicien, que comme manufacturier. H y a des capacités remarquables qui peuvent embrasser plusieurs occupations ; et il y a des entreprises qui , une fois qu'elles sont montées , et qu'elles ont reçu une bonne impulsion , peuvent la conserver par le moyen d'un associé ou d'un sous-chef habile. Le chef peut alors se livrer à l'étude , et s'y distinguer. Toutefois, dansée cas, il ne conserve d'un entrepreneur que le nom et les profils ; son véritable métier est d'être un savant. En général , donc , ces fonctions sont séparées, et l'on ne peut y acquérir de la fortune ou du renom, qu'autant que l'on s'y livre exclusivement.

J.-B. SAY

S.WANTE EN PARTICULIER. 8S7

Si l'entrepreneur d'industrie ne peut , sans préjudice pour lui , se livrer aux études du savant , et si , d'un autre côté, il a besoin d'être au courant des connaissances acquises , il faut qu'il ait recours à ceux qui les possèdent : le concours du savant est donc nécessaire aux entrepreneurs d'industrie ; il doit donc être l'objet d'une demande quelconque et la source d'un profit. Mais quand nous voulons apprécier ce ser- , vice productif sur le pied de tous les autres, et d'après la proportion entre la quantité offerte et la quantité demandée , nous trouvons qu'il est , sous ce rapport , essentiellement différent de tout autre.

Lorsque, dans une entreprise agricole, vous êtes obligé d'avoir recours à un propriétaire de terres pour qu'il vous loue son terrain , vous ne cessez jamais d'avoir besoin de son consentement. Après que vous lui avez payé le loyer de l'année dernière , vous êtes obligé de lui payer le loyer de l'année courante , sous peine de ne plus disposer de la terre ; et , par la même raison, vous lui payerez le loyer de l'année prochaine.

11 en est de même du capital ; il cesse de vous laisser la disposition de son capital , du moment que vous cessez de lui en payer les intérêts.

Un industriel, un ouvrier, un employé quelconque, dans une entreprise industrielle, ne contribue à la production que pendant son travail et à proportion de ce travail. Du moment qu'on ne le paye plus, il cesse de fournir son contingent , et du moment qu'il ne le fournit plus, la production est arrêtée. Pour obtenir de nouveaux produits, l'entrepreneur est obligé de payer un nouveau travail ; et nul entrepreneur ne pouvant terminer ses produits sans faire des frais du même genre , tous sont obligés d'en demander constamment le remboursement au consommateur, qui, de son côté, est obligé de rembourser cette avance s'il veut jouir de ce produit.

11 n'en est pas ainsi du service productif du savant. Du moment qu'il a fourni un fait, une loi, un procédé, l'acquéreur peut en faire usage autant de fois et aussi longtemps qu'il lui plaît , sans être obligé de recourir de nouveau aux lumières du savant. Une découverte ne se consomme pas par l'usage qu'on en fait ; au contraire, le service qu'on en tire s'augmente par l'usage et par l'expérience qui suit l'usage. Et lorsqu'une fois elle est livrée au public , tout le monde peut en tirer parti, durant l'éternité, sans

devoir aucune rétribution à qui que ce soit. Dans les ateliers , on se la passe de maîtres en maîtres , ou même d'ouvriers en ouvriers , conjointement avec le talent manuel de la profession ; et si quelquefois on est obligé de payer une connaissance ainsi transmise, son acquisition, sous le nom d'apprentissage, se paye, non à l'auteur de l'idée, mais à l'entrepreneur chez qui elle s'acquiert.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI

C'est ainsi qu'une masse considérable de notions dont quelques-unes sont d'une liante importance et d'un grand service, circulent dans les arts et sont journellement employées sans que l'on paye aucune rétribution pour l'usage qu'on en fait.

En 1747, un fameux opticien anglais, Dollond, consulta le célèbre Euler sur le moyen qu'on pourrait employer pour faire disparaître les couleurs de l'arc-en-ciel autour des objets que l'on regarde avec une lunette , surtout quand elle grossit beaucoup. Euler observa la structure de l'œil, afin de découvrir le moyen dont s'est servi la nature, pour empêcher les objets de se peindre dans notre œil avec des couleurs autres que celles qui leur sont propres. Il s'aperçut que les rayons lumineux , pour parvenir à notre rétine , sont forcés de traverser deux corps transparents qui, étant de densité différente , brisent dit-il, les rayons qui les traversent. Il proposa à Dollond d'imiter cet artifice ; et après plusieurs essais infructueux , on parvint à faire des objectifs de lunette , composés de trois verres appliqués l'un contre

l'autre , et qui détruisent mutuellement les aberrations lumineuses qu'ils occasionnent.

Ce procédé une fois connu , on a fait des lunettes achromatiques par toute la terre, sans payer la moindre rétribution à Dollond ni au savant Euler. Aussi rien n'est plus rare qu'un savant qui se soit enrichi uniquement par les sciences. Fontenelle remarque comme un fait extraordinaire , que le célèbre Boerhaave avait laissé à sa mort , quatre millions de notre monnaie ; mais ce n'est pas comme savant qu'il les avait gagnés : c'est comme médecin, comme pratiquant un art, comme exerçant une véritable entreprise industrielle pour laquelle l'étude et la nature lui avaient donné une grande capacité.

Un industriel qui profite d'une découverte qui s'est généralement répandue , ne faisant aucune dépense pour en jouir , ne peut s'attendre à aucun remboursement de la part du consommateur. S'il voulait élever le prix de son produit en vertu des connaissances que ce produit suppose, il ne pourrait soutenir la concurrence des autres producteurs. Le concours du savant n'étant payé ni par l'entrepreneur qui fabrique , ni par le consommateur qui jouit , est par conséquent gratuit. Le consommateur consomme l'utilité qui est le résultat des travaux du savant , sans avoir été obligé d'en faire l'acquisition ; et comme le public sent confusément , à cette occasion , ce que je me flatte que vous concevez nettement , sa gratitude se manifeste par la considération qu'il accorde en général aux hommes qui , par leurs travaux ou leur génie, reculent les bornes des humaines capacités. C'est bien souvent le seul salaire qu'ils peuvent obtenir.

Cependant il est des cas où les entrepreneurs d'industrie sont obligés de recourir aux lumières des savants, soit au moment où

ils forment leurs entreprises , et où il est de leur intérêt de recueillir toutes les notions qui peuvent en assurer le succès; soit lorsqu'ils veulent y introduire un perfectionnement dont ils sentent la nécessité ; soit lorsqu'ils sont arrêtés par un obstacle qu'ils ne peuvent venir à bout de surmonter.

Ce recours a lieu , soit lorsqu'on étudie les livres publiés par les savants, soit lorsque l'on consulte directement les savants eux-mêmes.

Les savants ne peuvent retirer qu'un médiocre profit de leurs ouvrages, soit qu'ils les vendent directement au public, soit qu'ils en tirent parti par l'intermédiaire des libraires. Un gros profit pour un auteur, rendrait un livre assez cher pour qu'on cherchât à le consulter sans l'acheter ; ce qui n'est jamais fort difficile , vu le grand nombre d'exemplaires que l'on tire d'un même ouvrage , et les dépôts publics où l'on peut le consulter gratuitement. Les lumières susceptibles d'être enseignées par les livres , sont mises en circulation avec une telle profusion, que la quantité offerte est presque toujours hors de proportion avec la quantité demandée; de manière que chaque exemplaire d'un ouvrage ne peut se vendre que peu de chose au delà des frais matériels de production indispensables pour créer chaque exemplaire , c'est-à-dire de ce que coûtent le papier , l'impression , la reliure , etc. L'auteur est en conséquence obligé de céder pour une somme assez modique, des connaissances qui lui ont souvent coûté plusieurs années de recherches opiniâtres.

Sous ce rapport , le sort des savants modernes est devenu moins heureux depuis l'invention de l'imprimerie. Cet art, immense par ses résultats, a été trèsfavorable au perfectionnement et à la diffusion des connaissances humaines ; mais il n'a point

été favorable à la fortune des savants. Les exemplaires nombreux qu'on a pu faire d'un même ouvrage , se sont fait concurrence les uns aux autres. Quelque éminent que soit le mérite d'un auteur , quelque importants que soient les documents qu'il procure , il est rare qu'il obtienne sur chaque exemplaire de son livre un profit égal à celui qu'en tire son libraire.

La facilité d'acquérir l'instruction à bon compte , a même rendu les leçons orales d'un professeur moins profitables qu'elles ne l'étaient avant l'imprimerie. Isocrate prit se faire payer ses instructions mille drachmes par chaque élève ; ce qui fait à peu près 2,000 francs de notre monnaie (»). Abailard avait jusqu'à trois mille auditeurs , et nous pouvons supposer

(i) Voyez les motifs de cette évaluation, partie I^{re} de ce Cours, chap. 23.

DES PROFITS DE LA CLASSE SAVANTE EN PARTICULIER

que son enseignement lui rapporta beaucoup, puisqu'il fut en état de fonder l'abbaye du Paraclet. Il est à croire néanmoins que ni des leçons d'Isocrate , ni de celles d'Abailard , on retirât autant de connaissances positives , autant de justes idées de la nature des choses , qu'on en peut puiser dans le plus médiocre de nos ouvrages didactiques (i). Avec autant de moyens d'instruction qu'on en possède de nos jours , l'ignorance est véritablement honteuse.

Le savant peut prétendre à des profits plus considérables, lorsqu'on est obligé de le consulter personnellement. Tantôt c'est pour l'établissement d'un moteur hydraulique sur un cours d'eau. Il faut, d'après l'inspection et même l'étude des lieux , juger de la puissance du moteur. On peut en tirer parti plus ou moins avantageusement , suivant une foule de considérations et de combinaisons de localités sur lesquelles les livres ne peuvent pas fournir des indications suffisantes.

Tantôt on a besoin d'un homme fort instruit pour surveiller des opérations importantes et délicates qui se présentent avec des apparences trop variées , pour qu'il soit possible de les soumettre à des règles et à des recettes uniformes. Il n'y a guère qu'un chimiste de profession qui puisse conduire convenablement une pharmacie ; et quand cette entreprise est entre les mains d'un homme qui n'est pas chimiste , il ne peut se dispenser d'avoir pour aides des jeunes gens qui , ayant fait une étude spéciale de cette science , peuvent passer pour des savants.

Enfin les savants sont appelés à être consultés pour lever les difficultés qui entravent quelquefois la marche des entreprises industrielles.

Si vous exercez un art chimique , par exemple , vous ne trouverez pas dans un traité de chimie tous les détails dont vous aurez besoin. Le livre , pour être complet , doit traiter beaucoup de points qui ne sont d'aucun intérêt pour votre affaire en particulier ; il ne peut accorder qu'un petit nombre de pages , un petit nombre de lignes peut-être à l'objet sur lequel vous voudriez trouver des volumes. Si une circonstance imprévue vous jette dans l'embarras , vous serez donc forcé de consulter un homme accoutumé à interroger

(i) Si des savants se sont fait des revenus considérables par leurs leçons, c'est grâce à la munificence de certains gouvernements qui se font honneur d'entretenir à leurs frais de grands établissements d'instruction publique.

(2) On m'a cité deux frères, teinturiers de Lyon, qui pour tirer parti d'un terrain et d'une fontaine qui leur appartenaient dans un des faubourgs de la ville, y formèrent un établissement où ils blanchissaient des soies. Leurs procédés étaient excellents, leurs soins étaient soutenus, et leurs pratiques s'étaient multipliées à un point prodigieux. Non-seulement ils décoloraient la soie, mais ils lui donnaient un blanc mal qui en relevait singulièrement le prix. Leurs affaires s'étant en conséquence fort étendues, ils convinrent de se séparer et de former deux

la nature , à remonter aux causes des phénomènes , et à prévoir leurs conséquences (2).

Je suis persuadé qu'une des causes qui , jusque vers l'époque de 1789, ont retenu l'industrie française dans un état assez peu avancé , est le peu de communications qui existait entre les entrepreneurs d'industrie et les savants. La révolution facilita les communications par la fusion des castes. Le gouvernement , dans les travaux qui le regardent , donna un exemple qui fut imité par beaucoup de manufacturiers; les chefs d'entreprises raisonnèrent mieux sur le but et les moyens de leur affaire; les savants prirent connaissance des difficultés que présente la pratique ; et leurs ouvrages furent beaucoup plus nourris d'applications. Ajoutez à cette heureuse circonstance , les immenses progrès faits dans les sciences elles-mêmes depuis un demi-siècle , progrès qui sont le fruit d'une étude plus philosophique , et vous aurez la clef des

beaux développements d'industrie dont nous sommes les témoins.

Les savants pourraient tirer de leurs lumières bien plus de parti qu'ils n'en tirent en général , si l'étude n'avait pas pour effet ordinaire d'élever l'âme au-dessus des intérêts pécuniaires. On est généreux de ce qu'on sait , parce qu'il y a toujours quelque satisfaction à s'en faire honneur. Un savant que l'on consulte ne pense plus aux dépenses et aux peines que lui a coûté l'acquisition de son savoir.

Enfin les profits des savants déjà réduits en vertu des considérations qui précèdent , le sont encore en raison de l'attrait que les sciences exercent par elles-mêmes. Il entre dans les professions savantes beaucoup plus de concurrents qu'il ne conviendrait à leurs intérêts, et parmi ceux-ci beaucoup de personnes riches qui ne sont point obligées de chercher du profil dans ce qui fait leurs délices.

Il ne faut donc pas , à moins d'une vocation bien décidée, embrasser, pour faire sa fortune, la profession de savant ; mais quand on n'a pas besoin d'augmenter son bien , je ne connais pas de profession plus noble que celle-là ; je n'en connais pas où l'on puisse travailler plus efficacement à la prospérité générale au milieu des plus douces occupations. On fournit

maisons. L'aîné des frères acheta un local plus vaste que le premier et pourvu d'une eau tout aussi belle. Il y transporta les mêmes procédés, une partie des mêmes ouvriers; mais les soies qu'on lui donna à décreuser, n'avaient plus ce blanc mat qui plaisait tant au fabricant et valait un si grand succès à la première entreprise. Cette dernière ne réussissait point, lorsque le teintu-

rier s'avisa de consulter un chimiste, qui, analysant l'eau de l'ancienne fonlaise, la trouva chargée d'une petite quantité de carbonate de chaux qui suffisait pour donner à la soie l'aspect désiré. Le teinturier fit dissoudre artificiellement dans son eau la même dose de carbonate de chaux, objet de peu de valeur; et dès lors le produit de sa fabrique égala ce qu'il avait jamais fait de plus beau.

5iO

à riiidu8lrie des lumières et des directions , en même temps qu'on lui fournit des capitaux et des terres. On sert son pays sans blesser les intérêts de personne, sans ternir son caractère dans des antichambres , sans acheter par des bassesses le droit de distribuer des insolences. Chaque découverte où l'on parvient, satisfait à la fois la curiosité et la vanité , deux sentiments si féconds en jouissances ! Je plains les hommes qui n'ont jamais goûté le bonheur d'être sur le chemin d'une découverte, de l'entrevoir d'abord au milieu d'un brouillard qui se dissipe graduellement, de la saisir enfin après l'avoir longtemps épiée , et une fois qu'on la tient , de la considérer à loisir, de s'assurer de son bonheur, et... de le divulguer.

Un savant voyage-t-il , une prévention favorable l'accompagne et même le précède ; les défiances s'écartent ; les portes s'ouvrent. Les hommes avec lesquels il entre en relation , sont les plus distingués de chaque pays, ceux dont la conversation est la plus intéressante, et le commerce le plus sûr ; et lorsqu'il parvient à d'heureux échanges d'idées , il enrichit son fonds sans diminuer celui d'autrui : on lui sait gré du butin qu'il emporte ; et le pire destin qu'il puisse éprouver , est d'avoir coulé sa vie sans ennuis comme sans regrets.

CHAPITRE XII

Du revenu des classes de la société dont les services ne sont pas livrés à une libre concurrence.

Jusqu'à ce moment nous avons parlé des revenus des industriels dans la supposition que leurs travaux étaient livrés à une entière concurrence , soit relativement à l'offre , soit relativement à la demande. La société est plus ou moins riche , plus ou moins éclairée ; elle éprouve un besoin plus ou moins grand des travaux d'un savant , d'un entrepreneur d'industrie , d'un ouvrier: de là, une certaine quantité de ces travaux qui est demandée à chaque époque. D'un autre côté, certaines causes étendent ou réduisent l'offre que l'on fait de chacun de ces travaux : de là, les quantités offertes. La proportion de ces deux quantités détermine la valeur de ces travaux : de là , les profits qu'on en tire.

Mais s'il y avait des professions où la demande de leurs travaux fût réglée sur de tout autres motifs que le besoin qu'on en a et les sacrifices que l'on veut faire pour en jouir, vous comprenez que toutes ces règles qui déterminent le taux des profits seraient bouleversées. ^

Or, c'est en général ce qui arrive relativement aux travaux qui ont pour objet de satisfaire les besoins du corps social en masse , ou , si vous voulez , de la nation .

Les associations d'hommes ont des besoins , de même que les familles, de même que les individus ; elles ont besoin de payer des mandataires pour administrer les biens et les affaires de la communauté ; il leur faut des militaires pour les défendre contre les agressions du dedans ou du dehors , des ar-

bitres ou des juges pour vider leurs différends. Quand le pays est vaste et populeux, ces fonctions exigent des études particulières , et absorbent en totalité le temps et les capacités des hommes qui veulent les remplir dignement ; et en même temps la société ne peut, sans violer à leur égard les droits de la propriété, disposer gratuitement de leur temps et de leurs travaux. Si ces travaux produisent une utilité , si cette utilité a un prix quelconque et peut devenir l'objet d'un échange , ces travaux sont productifs. Ils le sont malgré tout ce qu'en peuvent dire les publicistes qui suivent de trop près la doctrine d'Adam Smith.

Si une libre concurrence déterminait seule le prix des services rendus au public, si les personnes qui stipulent au nom de la nation , ne pouvaient trouver qu'à un certain prix, la qualité et la quantité de travail dont la nation a besoin , ce prix serait la mesure exacte de l'utilité produite, et la nation serait administrée, jugée et défendue aux meilleures conditions possibles. Mais^ dans la pratique , il y aurait de telles difficultés et de si grands inconvénients à abandonner tous les services publics à une libre concurrence, qu'elle n'a jamais été établie nulle part , même dans les pays les plus libres et les plus républicains, si ce n'est pour des emplois de peu de conséquence. Il y a dans les hommes capables de remplir avec honneur les principales fonctions de l'État, une certaine susceptibilité d'amour-propre , une certaine pudeur qui ne leur permet pas , peut-être à tort, de marchander froidement le prix de leurs services. D'un autre côté, comme un grand nombre d'emplois politiques confèrent une grande autorité , un fripon pourrait s'en charger à des conditions en apparence plus modérées que celles que pourrait accepter un honnête homme , assuré qu'il serait de trouver des dédommagements , soit dans les

emplois qu'il serait appelé à distribuer, soit dans les marchés qu'il serait cliargé de conclure.

Mais tout en convenant de l'extrême diiBcullé de laisser le salaire des services publics se régler d'après le principe de la libre concurrence qui préside à la plupart des autres transactions sociales, on doit convenir que plus on peut admettre ce principe dans l'administration des États, et plus les intérêts de l'Etat sont ménagés ; le public a plus besoin de la garantie du libre concours que qui que ce soit , parce que tout le monde est intéressé à le tromper, et qu'il y a peu de profit à le défendre ; c'est un mineur dont les institutions sociales doivent spécialement proléger les intérêts.

DES PROFITS QUE RENDENT LES CAPITAUX

3ii

Quoi qu'il en soit , et sans entrer dans des considérations de pure politique, sans approfondir les causes de ce fait , nous remarquerons que dans la plupart des sociétés , il y a des services publics qui sont soustraits à la libre concurrence de ceux qui les offrent. Pour chaque place de dix mille francs de traitement, il se peut qu'il y ait dix concurrents plus capables de la remplir que celui qui l'a obtenue. Cette même place serait peut-être remplie jwur cinq mille francs, si on la donnait au rabais , même en circonscrivant le nombre de ceux qui peuvent s'offrir, même en établissant des conditions et des examens préalables pour la candi-

dature. Il en résulte que, semblables aux bons lots d'une loterie, les places présentent un appât trompeur, qu'il y a beaucoup de personnes qui s'y consacrent , et fort peu qui les obtiennent; d'où résulte ce double inconvénient que les capacités de beaucoup d'hommes sont, par cet appât, détournées d'autres travaux utiles; et que les gens en pouvoir, fatigués de sollicitations , multiplient les places fort au delà des besoins publics. Le public entretient un trop grand nombre d'agents par la raison même qu'ils sont trop payés.

Tous les services publics ne reçoivent pourtant pas un salaire supérieur à leur valeur véritable. Par une bizarrerie qui n'est au reste que la conséquence d'une organisation politique vicieuse , il en est de trop peu payés. En Angleterre , les places de shérifs , qui répondent à celles de préfets en France, ne procurent aucun traitement ; et cependant dans certaines provinces, outre qu'elles donnent beaucoup de peine, elles jettent le fonctionnaire dans de fort grandes dépenses. Aussi est-on obligé de soumettre à une forte amende, ceux qui sont nommés et qui refusent. Si le shérif de Middlessex , qui est nommé pour un an , n'accepte pas sa nomination , il paye une amende de 12 mille francs ; et s'il accepte, il dépense trois fois autant pour la représentation qu'exige sa place.

Ce sont de véritables atteintes portées à la propriété chez un peuple qui se vante de la respecter.

Dans les pays constitutionnels où les prérogatives ont été réglées par le pouvoir, les représentants des intérêts nationaux ne reçoivent pas d'indemnités. C'est une combinaison purement machiavélique dont l'objet est d'ôter aux électeurs l'avantage d'avoir des récompenses lucratives à distribuer, et de rendre les

élus plus dépendants des faveurs du pouvoir. Quand le représentant n'a que des entreprises particulières à gérer, on lui porte préjudice sans compensation ; quand il est fonctionnaire public , on porte préjudice aux affaires de l'Etat ; ou , ce qui est pire encore , on lui dicte des votes plus conformes aux intérêts du pouvoir qu'aux intérêts de ses commettants.

Dans les pays où le jugement par jurés est admis , la , fonction de juré n'est pas payée à beaucoup près ce

qu'elle vaut, surtout pour de certaines personnes dont le temps est bien plus précieux que l'indemnité qu'elles reçoivent. Mais c'est une charge dont il résulte un si grand bien pour la société (lorsque les jurys ne sont pas transformés en commissions judiciaires) , et cette charge revient si rarement lorsqu'elle est ce qu'elle doit être, qu'on aurait mauvaise grâce à s'en plaindre. Néanmoins on est obligé d'employer des moyens coercitifs pour que les citoyens ne s'affranchissent pas de ce service , qui ne tombe pas heureusement sur les classes nécessiteuses de la société , quoique ce soient elles qui en profitent le plus. Faute de lumières, elles ne sont pas reconnaissantes autant qu'elles devraient l'être, des sacrifices que la classe mitoyenne, dans ce cas , fait en sa faveur.

Mais de tous les service» publics celui qui est le moins payé, et celui, par conséquent, que l'on n'obtient en général que par la violence , est le service de soldat et de matelot. En Angleterre la presse, au moyen de laquelle on saisit de force , à main armée , sur les navires marchands et sur les embarcations qui couvrent les rivières, tous les mariniers dont on a besoin pour les vaisseaux de l'État , est une honte pour un peuple civilisé.

C'est en vain qu'on allègue l'impérieuse loi de la nécessité : on ne doit point adopter une politique qui oblige d'avoir recours à une mesure si barbare.

J'en dirais volontiers autant de la conscription ou recrutement militaire. C'est la violation la plus scandaleuse de la propriété et de tous les droits naturels , dans les pays où la force militaire n'a pas exclusivement pour objet la défense du territoire , des personnes et des propriétés. Nul ne devrait être transporté hors de son pays, sans s'y être soumis par un consentement volontaire.

CHAPITRE XIII

Des prolits que rendent les capitaux à ceux qui les font valoir.

Dans le monde on n'accorde le nom de capitaliste qu'aux hommes dont l'unique , ou du moins le principal revenu, consiste dans l'intérêt de leurs capitaux. Comme nous sommes obligés de mettre plus de précision dans nos termes , nous avons donné ce nom à tous ceux qui possèdent un capital , petit ou grand , une portion même d'un capital , et qui en retirent un profit, directement ou indirectement. Le revenu que l'on retire , d'ailleurs , ou de ses terres , ou de son" travail , n'empêche pas en effet que l'on ne soit capita-

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIII

liste en raison du capital quelconque dont on retire un profit (i).

A vrai dire tout le monde est capitaliste , même riomme qui n'a aucun capital placé , ou qu'il fasse valoir, pourvu qu'il ait un mobilier entretenu ; car un mobilier n'est point un capital improductif. 11 produit une utilité journalière, un agrément qui a une valeur. 11 est tellement vrai que le service journalier des meubles a une valeur, que lorsqu'on n'en possède pas , on en loue. Un mobilier de 20 mille francs , s'il m'exempte de payer à un tapissier mille francs de loyer, me rapporte en effet mille francs par an. De ce revenu il ne me reste rien à la vérité au bout de l'année ; mais c'est parce que je l'ai consommé. J'ai consommé le service rendu par mes meubles , de même que j'ai consommé le fermage qui m'avait été payé par une pièce de terre. Ce fermage n'en a pas moins été un revenu pour avoir été consommé ; de la même manière, le service que m'a rendu mon mobilier, n'en a pas moins été un revenu pour avoir été consommé.

Il faut prendre garde seulement que si le mobilier n'a pas été entreteim , et si sa valeur, au bout de l'an , n'est plus la même qu'au commencement , son possesseur alors ne s'est pas contenté de consommer le service de son capital : il a consommé une portion de son capital lui-même. Il ne faut compter comme revenu d'un capital , que la portion de ce revenu qui reste quand on a prélevé ce qui a été nécessaire pour entretenir le capital ; c'est ainsi que même en recevant trois mille francs de loyer d'une maison , je ne compte que pour 2,500 francs le revenu que j'en tire, si cette maison m'oblige à un entrelieu de 500 francs chaque année.

Quoique rigoureusement un capital consistant en meubles à l'usage de la famille , rende un profit par le service journalier que la famille en retire , on ne donne communément le nom de capital qu'aux valeurs qui servent dans une opération productive et qui fournissent un revenu matériel. Ce capital rend un profit lorsque , après avoir été consommé et rétabli en totalité par l'opération , il reste un surplus, dont le propriétaire du capital fait son profit.

Remarquons d'abord qu'un capital ne peut concourir à la création d'un produit , s'il n'est entre les mains d'un entrepreneur d'industrie. Ce capital est un instrument ; donc il ne peut agir qu'entre les mains qui sont capables de s'en servir. Nous avons vu , dans la production , que l'usage de cet instrument est de

(i) Il m'est arrivé de dire indifféremment le capital ou les capi<aifa; d'une entreprise , parce qu'une entreprise peut être conduite indifféremment soit avec un capital unique , provenant d'une même source, et appartenant à une seule personne; ou bien avec un capital formé de plusieurs capitaux , ou portions de capitaux , provenantde différents lieux, et appartenant soit à l'entrepreneur lui-

fournir à l'entrepreneur les moyens d'acheter des services productifs , et que les produits , en lui remboursant ses avances, rétablissent .son capital. Nous n'avons nul besoin de revenir sur la nature des services que rend un capital productif ; il nous suffit qu'il ne peut les rendre que lorsqu'il se trouve entre les mains d'un entrepreneur.

Lors donc qu'un capitaliste n'est pas entrepreneur lui-même, il ne peut en tirer un profit qu'en le prêtant à un entrepreneur, le-

quel en paye un loyer, un intérêt. On peut considérer cet arrangement comme un marché à forfait où l'entrepreneur, à ses périls et risques, paye au capitaliste un profit convenu , tandis que lui , entrepreneur, tirera de ce capital qu'il emprunte , un profit peut-être plus grand , peut-être moins grand, que l'intérêt qu'il en paye. Dans le chapitre suivant, nous verrons quelles causes déterminent le taux de l'intérêt. Ici nous ne cherchons que ce qui détermine le taux du profit qu'un capital rend à l'emploi ; c'est-à-dire ce que l'on gagne par le moyen d'un capital que l'on fait valoir, soit que l'on tienne ce capital de ses pères , ou bien de ses propres épargnes , ou bien d'un prêteur qui en fait payer l'intérêt. L'origine d'un capital n'a aucune influence sur le profit qu'il rend à l'emploi. De quelque manière que j'aie obtenu le capital dont je dispose , il me rapportera un profit qui dépendra ou de mon habileté , ou de circonstances favorables à la vente de mes produits , mais non des circonstances qui m'ont permis d'en disposer»

Puisqu'un capital ne peut être mis en valeur que dans une entreprise industrielle et par les soins d'un entrepreneur, il est fort difficile de distinguer, de séparer la portion de profit que l'entrepreneur doit à son intelligence , à son talent , à son activité , à ce qui fait en un mot , le revenu de son industrie , et la portion de profit qu'il doit à son capital. Le même outil fait plus d'ouvrage conduit par des mains adroites , que lorsqu'il l'est par des mains inexpérimentées. 11 n'en est pas moins vrai qu'il y a une partie de l'ouvrage qu'il faut attribuer à l'outil , et une partie qui est l'œuvre de la main qui le guide. Le plus mince entrepreneur, sans avoir analysé les opérations de l'industrie , sait fort bien réclamer les profits de son instrument. Demandez à un maître ouvrier pourquoi il veut gagner sur ses compagnons, et vous faire payer

l'ouvrage qu'ils ont exécuté chez vous, plus cher qu'il ne le leur paye à eux-mêmes ; il vous répondra : Ne faut-il pas

même, soit à plusieurs autres personnes de qui l'entrepreneur les tient. De toutes manières, l'entrepreneur les réunissant pour le même dessein, et les faisant valoir à ses périls et risques pour son propre compte, doit être considéré comme capitaliste pour toute la somme capitale dont il dispose.

DES PROFITS QUE RENDENT LES CAPITAUX

que je les dirige ? (Voilà le profit de son industrie d'entrepreneur.) Ne faut-il pas que je leur fournisse des matériaux et des outils? que je leur fasse l'avance de leur salaire jusqu'au moment où vous payerez mon mémoire? (Voilà le profit de son capital qu'il vous demande.)

Ces deux profils sont essentiellement différents, quoiqu'ils aient été confondus par Adam Smith et par la plupart des économistes de sa nation, sous le nom de profits du fonds {profils of stock). Mais ce n'est pas résoudre la difficulté que de la méconnaître. Cependant une évaluation, même imparfaite, des profits du capital, aurait fréquemment son utilité dans la pratique ; elle apprendrait à un entrepreneur quel intérêt il peut, sans imprudence, payer pour un capital qu'il désire faire valoir ; elle servirait de règle aux prétentions de divers associés à la même entreprise, où les uns fournissent plus de fonds, les autres plus d'industrie.

Admettons , par exemple , qu'un manufacturier ait une affaire assez bonne et assez habilement conduite , pour rapporter annuellement cinquante pour cent du capital qu'il y emploie. 11 cherchera les moyens de travailler sur une plus grande échelle , et trouvera , par supposition , un associé commanditaire qui pourra disposer de 200 mille francs. Les bénéfices de l'entreprise étant toujours supposés de cinquante pour cent, le nouvel associé sera-t-il fondé à réclamer 100 mille francs sur les bénéfices ? Le gérant de son côté , sous le prétexte que les bénéfices sont dus à l'habileté de sa gestion , sera-t-il fondé à refuser au capitaliste , sauf un simple intérêt , toute participation à une augmentation de produit due en si grande partie à son capital ? D'une et d'autre part la prétention est évidemment exagérée ; mais que faudrait-il qu'elle fût pour être équitable? Le taux des travaux industriels et le taux des profits d'un capital , à l'endroit où se passe la transaction , suffiraient pour décider cette question ; mais pour ce qui est des capacités industrielles , elles sont si variées de même que les circonstances où elles s'exercent , qu'il faudrait une appréciation pour chaque cas particulier. Quant aux taux des profits capitaux , sans différer au même point , ils diffèrent entre eux considérablement. Dans l'un comme dans l'autre cas , l'économie politique ne peut que faire connaître les circonstances qui influent pour faire hausser ou baisser les profits. C'est le sens dans lequel les causes agissent , plutôt que le degré de leur intensité , qu'il faut dans bien des cas demander à cette science. Elle ne peut aller au delà , sans partir de suppositions gratuites qui ne peuvent représenter aucun cas réel.

M. Macculloch, en traitant spécialement des profits

(i) Voyez son Commentaire sur Adam-Smith , note VII.

(■>) David Ricarilo, dansia ô-- édition de son livre, a l'air

I d'être fâché de ce que je ne me suis pas arrêté sur ce qu'il

du capital , dit qu'il ne recherche que les causes qui déterminent les profits du capital employé dans des affaires qui ne sont sujettes à aucune espèce de monopole (i) ; mais qui ne voit que les avantages , naturels ou artificiels , qu'une affaire a par-dessus une autre , constituent une espèce de monopole? Il n'y a pas deux terres cultivables , deux manufactures , qui jouissent d'avantages absolument pareils; un parité absolue ne peut donc pas servir de fondement à une règle : elle admettrait autant d'exceptions que d'exemples. Voilà ce que j'appelle de l'économie politique métaphysique. Elle n'a aucune utilité , parce qu'elle ne peut fournir aucune direction dans la pratique (s).

Si nous nous en tenons aux indications de l'expérience , elle nous apprend que les services productifs , quels qu'ils soient , ceux que rendent les capitaux aussi bien que les autres , se vendent d'autant plus cher qu'ils sont plus rares et que le besoin s'en fait plus vivement sentir. Nous pourrions en conclure que dans les pays où il y a un mouvement ascensionnel , des terres à cultiver, des circonstances favorables à l'industrie , mais encore peu d'accumulations opérées , on consentira à payer plus chèrement le concours nécessaire des capitaux. Des exemples viennent à l'appui de cette indication.

Le vaste territoire de la Russie demande à se peupler de consommateurs civilisés ; et comme il produit en abondance une foule de marchandises dont les vieilles nations de l'Europe ont un fort grand besoin : des bois de construction , du fer, du chanvre , de la cire, du suif, du blé et d'autres marchandises que la Russie

peut donner en échange des étoffes, des quincailleries, des modes, etc., dont une population civilisée a besoin, ses échanges et son commerce iront en croissant ; mais ils exigent beaucoup plus de capitaux que n'en ont jusqu'à présent les Russes qui exercent l'industrie. Des capitaux sont le résultat de l'esprit d'économie , et de la sécurité que l'on rencontre rarement dans les pays soumis à la verge du despotisme militaire et au servage de la glèbe. Aussi voit-on des maisons étrangères , et principalement anglaises , qui vont avec de gros capitaux s'établir à Pétersbourg, à Riga, et y font de brillantes affaires. Les fonds qu'on avance à des maisons russes , lorsqu'on peut le faire avec une tolérable sécurité, rapportent de fort gros profits.

Les Anglais, dans bien des cas, payent d'avance les achats qu'ils font en Russie et accordent un long terme avant de se faire payer des envois de marchandises anglaises qu'ils font dans le même pays ; tellement que les marchands russes ont souvent vendu les marchan-

appelle une importante doctrine. C'est précisément parce que je ne l'ai pas importée que je n'en ai rien dit. Rien ne me paraît important que ce qui est utile et applicable.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIII

disent qu'ils reçoivent d'Angleterre, longtemps avant que le moment ne soit venu de les payer ; et quoique les marchands anglais , par le prix auquel ils vendent leurs marchandises, reçoivent un gros intérêt des fonds qu'ils avancent de cette manière, le marchand russe trouve encore son avantage à user de ce crédit qu'on

lui accorde. C'est une preuve qu'il peut tirer un grand parti de ces capitaux , puisque malgré le haut prix qu'il est obligé de payer pour en avoir la disposition , il y trouve son avantage.

On peut conclure de là que dans les circonstances qui sont favorables au développement de l'industrie, et peu favorables à l'accumulation des capitaux, les profits qu'on tire de ceux-ci sont plus considérables.

Un effet à peu près semblable s'observait à Cadix et à Lisbonne avant l'émancipation des colonies espagnoles et portugaises. Leurs métropoles s'étant arrogé le privilège exclusif de communiquer avec elles , ces ports étaient devenus les canaux forcés de ces grandes communications ; ce qui attirait sur ces points-là une masse d'affaires pour laquelle les capitaux de leurs négociants étaient loin de suffire. Cette circonstance devait y attirer des capitaux appartenant aux pays riches de l'Europe ; mais comme les capitalistes ont toujours quelque répugnance à faire au loin des crédits importants , beaucoup de capitalistes français, hollandais, anglais, allemands, formaient des maisons de commerce pourvues de gros fonds, à Cadix, à Lisbonne ; et la plupart y acquéraient de grandes fortunes.

On ne peut nier que l'intelligence , l'activité, l'industrie , en un mot , de ces négociants étrangers , ne soient entrées pour beaucoup dans ces profits; mais leurs capitaux y entraient pour davantage : sans cela ils auraient pu déployer la même activité , la même intelligence dans leur propre pays ; et beaucoup d'Espagnols et de Portugais , également pourvus de beaucoup d'industrie, se seraient probablement jetés dans des affaires aussi lucratives, s'ils avaient eu d'assez gros fonds pour les longues avances qu'exige un commerce lointain (i).

Quoique, en thèse générale, les capitaux affluent là où se présentent pour eux les plus gros profits, cependant comme il faut des hommes pour les employer, comme les capitalistes, surtout les plus riches, veulent jouir de la douceur d'habiter les lieux où sont leurs habitudes, leurs amis, leurs parents ; comme certains pays repoussent impolitiquement les étrangers qui voudraient y transporter leur fortune , l'équilibre des capitaux s'établit difficilement; c'est-à-dire que les capitaux disponibles ne se rendent pas toujours aux

(i) Cette obligation imposée aux colonies de passer, pour leurs relations commerciales, par les ports de la métropole, a été un de leurs principaux motifs pour se rendre indépendantes.

lieux où ils pourraient être employés avec avantage. A Odessa, sur la mer Noire, par exemple, soit que cette ville se trouve loin du centre de l'Europe , ou bien parce qu'elle en est séparée par le barbare empire des Turcs, ou bien en raison de ce que le pouvoir absolu auquel elle est soumise, n'y présente pas assez de garanties contre les vexations des gens en place, il est vraisemblable qu'il ne s'y rend pas autant de capitaux que l'on pourrait en employer.

A Paris les capitalistes sont souvent très-embarrassés pour employer leurs capitaux (2), tandis qu'à Châlons-sur-Marne il se trouve peut-être des emplois avantageux. Il serait sans doute très-facile à un capitaliste de Paris d'envoyer une valeur capitale à Châlons ; mais il ne veut pas y aller en même temps pour la faire valoir lui-même ; et la nécessité de la confier est un inconvénient qui balance dans son esprit l'espoir des profits qu'il pourrait y faire. D'un autre côté, ce même capitaliste a des relations d'affaires avec New-York; il connaît les opérations qu'on y fait ; il

a, dans cette ville éloignée, des correspondants de toute sûreté ; il sera peut-être , par ces raisons-là , plus disposé à faire des avances à une maison de New- York ; et il se peut que, malgré l'éloignement, l'équilibre des capitaux offerts et demandés, s'établisse plutôt entre New- York et Paris, qu'entre Paris et Châlons.

Il y a des capitaux engagés dans des entreprises agricoles et manufacturières, qui évidemment ne rapportent aucun profit , lorsque par l'effet de quelque circonstance imprévue, la demande de leurs produits vient à diminuer et en fait baisser le prix. Le propriétaire d'une usine qui ne trouve à la vendre , ou à la louer, pour aucun prix, et qui, pour tirer du moins parti de son travail à lui-même, se décide à l'exploiter, ne fait d'autres profits que ceux de son industrie ; car si le fonds avait été susceptible de donner le moindre profit, il aurait eu une valeur locative quelconque.

Les capitaux qui ont été employés à acquérir des facultés industrielles, sont des espèces de capitaux engagés qui ne rapportent plus que de faibles profits du moment que l'on quitte la profession dont il vous rendaient capables. Les études qu'on a faites pour être médecin perdent leur valeur si l'on devient architecte. On peut supporter cette perte , lorsqu'on a , comme Claude Perrault, assez de fortune pour se passer d'exercer la médecine, et qu'on a, comme lui, le génie qui dessina la colonnade du Louvre ; mais lorsqu'on a besoin de tous les fonds qu'on possède , il est bon que l'on sente qu'on en perd une partie lors-

(2) Un de nos principaux banquiers est convenu lui-même que des capitaux considérables restent sans emploi à Paris et ne se portent pas sur les fonds publics, faute de confiance. (M. Laffitte : Discours à la chambre des députés.)

DE L'INTÉRÊT DES CAPITAUX PRÊTÉS

qu'on écoute trop légèrement le goût du changement. A chaque changement, on perd la valeur du temps et des sommes qu'on avait consacrées à son instruction. C'est ce qui n'a pas échappé au bon sens populaire , lorsqu'il a donné cours au proverbe : pierre qui roule n'amasse point de mousse.

Il y a au reste des capacités industrielles qui sont propres à servir dans beaucoup de carrières productives, et il ne faut pas regarder comme perdus les capitaux que l'on consacre à leur acquisition . Ils servent même lorsqu'on en est réduit à changer d'état. Telles sont les études générales d'où résultent des connaissances applicables dans un très-grand nombre de cas. Les études qui vous donnent des notions saines sur la nature des choses, au physique et au moral , sont toujours utiles ; car enfin , dans le cours de la vie , c'est toujours aux hommes ou aux choses que nous avons affaire. L'âge le plus favorable pour faire l'acquisition de ces connaissances utiles dans toutes les situations , est celui de la seconde enfance et de la première jeunesse ; la mémoire alors est heureuse, les organes sont souples, et un léger exercice suffit ensuite pour conserver des idées conçues avec facilité. C'est aussi l'époque où l'on n'est point encore chargé des soins d'une famille, et où les instants de la vie ne nous sont point comptés avec cette inflexible rigueur qui les rend ensuite si précieux.

Mais quoique les instants de l'enfance soient moins précieux , il faut les mettre à profit , car le temps est une richesse. Ce sont de pauvres calculateurs que ceux qui blâment les méthodes expéditives dans l'enseignement , sous ce prétexte qu'il vaut mieux multiplier les travaux de la jeunesse que lui laisser du loisir. Sans

doute il ne convient pas qu'elle ait un loisir qu'elle cherche à occuper par des vices , ou qui lui laisse prendre Thabitiide du désœuvrement ; mais il vaut mieux occuper son loisir à l'acquisition de connaissances nouvelles , plutôt que d'employer huit années à lui faire apprendre ce qu'elle pourrait savoir en deux ans. Les arts et les sciences qu'elle n'acquiert pas, sont un capital dont on la prive. Six années d'étude inutilement employées sont un capital aussi follement sacrifié que si on le jetait au feu ou dans la rivière.

Dans l'école qui fonde les déductions de l'économie politique sur des abstractions , on insiste trop sur ce principe que l'industrie est bornée par l'étendue des capitaux, et n'est bornée que par eux. Il y a des industries qui peuvent s'exercer avec infiniment peu de capitaux, et qui peuvent se multiplier infiniment. Une foule de petits arts n'exigent pour toute avance que les consommations qui se prennent sur les revenus habituels. Dans beaucoup de campagnes industrielles, on fabrique des toiles, des dentelles, des clous, des mouvements d'horlogerie, etc., qui n'exigent presque

aucune avance pécuniaire de la part de ceux qui les exécutent ou de ceux qui les commandent. Dans ces lieux-là on ne peut assigner aucun profit pour l'entrepreneur à raison de son capital. Et d'un autre côté un pays renferme une immense quantité de petits capitaux inoccupés que les circonstances mettent en lumière.

Je n'en veux pour preuves que les contributions accidentelles auxquelles un pays peut être exposé sans altérer sensiblement sa production. Il semble qu'un peuple rachète, par l'activité de son travail, les sommes capitales qui viennent à lui manquer par accident. Dans les coalitions contre Bonaparte , les nations liguées

semblaient n'avoir point d'argent ; elles fournissaient avec une apparente difficulté les contributions imposées par leurs princes pour soutenir ces guerres , et les princes se trouvaient contraints de se mettre à la solde de l'Angleterre. Bonaparte fit l'invasion de la Prusse en 1806 ; il la garda jusqu'en 1812, et ses agents surent en tirer des sommes considérables. La Prusse fut-elle ruinée? Non, car en 1814 et 1815, lorsqu'il fallut marcher contre celui qui l'avait opprimée , elle trouva le moyen d'équiper à ses frais une nouvelle armée plus considérable qu'aucune de celles qu'elle eût jamais mises sur pied. Ses capitaux industriels furent-ils épuisés par tant d'efforts? Probablement que non ; car son industrie n'a jamais plus prospéré que depuis cette époque.

La France fut à son tour mise à contribution en 1815 par les nations coalisées; elle leur paya trois milliards : et , avant qu'aucune accumulation importante eût eu le temps d'être faite de nouveau , jamais plus de capitaux ne furent consacrés à l'industrie que depuis ce moment. Ils ont été tellement abondants, que l'on a vu à la banque de France , pendant plusieurs années , deux cent millions de dépôts en espèces, lorsque cette banque n'avait que cent millions de billets en émission.

Ne sont-ce pas là des preuves que , quoiqu'il soit vrai en principe , que l'industrie repose sur les capitaux et se proportionne à leur étendue , cette donnée est trop vague pour que la doctrine métaphysique puisse en faire le fondement de calculs rigoureux ? Je ne crains pas d'affirmer que les résultats de semblables calculs seront presque toujours démentis par l'expérience, dont les décisions l'emportent sur tout.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

qu'il fait ; c'est un dépôt dont on le charge. Ce dépôt occupe un espace, exige des soins, fait courir des risques. Loin de devoir un loyer au déposant, c'est le déposant qui contracte une obligation , une dette , envers le dépositaire.

Quand l'objet confié peut rendre un service au déposant ; quand celui-ci renonce au profit qu'il en peut tirer, quand il en abandonne l'usage au dépositaire , c'est alors ce dernier qui profite du dépôt et qui en doit un loyer.

Un fabricant de bas, qui, n'ayant pas assez de fonds, emprunte des métiers à tricoter, doit le loyer de cet instrument de production. L'emprunt que l'on fait d'un capital est du même genre que l'emprunt qu'on fait d'une machine , puisqu'un capital est un instrument dont se prive celui qui le prête , et dont se sert celui qui l'emprunte ; mais dans l'emprunt du capital , l'emprunteur ne doit rien pour la détérioration de l'instrument, puisque , en rendant une valeur égale à la valeur qu'on lui a confiée, il rend un instrument aussi complet que celui qu'on lui a confié (i).

Lorsqu'il s'agit d'un dépôt que le dépositaire doit rendre en nature, la valeur du dépôt n'importe en aucune façon; c'est la nature de l'objet qui est l'essentiel. Pourvu que l'identité du dépôt soit constatée , le dépositaire, en le restituant, est déchargé de toute obligation , quand même la chose déposée aurait perdu la moitié de sa valeur. Quand il s'agit d'un capital , l'emprunteur n'est pas tenu de rendre les mêmes écus qui ont servi à lui transmettre la valeur capitale ; mais seulement une valeur parfaitement égale à celle qu'on lui a prêtée.

Vous remarquerez , messieurs , que si le 'prêteur exigeait que les objets matériels où réside sa valeur capitale , lui fussent identiquement rendus , il s'opposerait à ce que Ton fit usage du capital prêté; car vous avez vu qu'il ne peut être employé sans être dénaturé.

Il peut arriver sans doute que l'emprunteur, au lieu de consommer la valeur empruntée d'une manière reproductive qui la rétablisse, la consomme improductivement et la perde. Dans ce cas, il doit, s'il n'est pas insolvable, la rembourser au moyen d'un capital résidant en d'autres matières ; et de plus il en doit l'intérêt , car il n'en a pas moins privé le propriétaire du capital, de l'usage de son instrument; c'est-à-dire que dans tous les cas il doit le principal et les intérêts.

C'est ainsi que le gouvernement qui , en général , consomme les capitaux qu'on lui prête , ne pouvant pas en payer les intérêts sur les profits qu'il en tire

(i) Voyez r« partie , ch. 10 de cet ouvrage (page 60), sur la nature et l'emploies capitaux, comment le capital consiste dans une valeur (\w peut résider en des choses

(car on ne tire aucun profit d'un capital que l'on dissipe), fait payer ces intérêts par les contribuables. Par la même raison, si l'État rembourse les rentiers, ce n'est point en rendant les mêmes capitaux qui ont été prêtés, mais en formant, au moyen d'une caisse d'amortissement , ou de toute autre manière , de nouvelles accumulations et de nouveaux capitaux.

Puisqu'une valeur qui réside dans certains écus quand on l'emprunte , réside dans d'autres écus quand on la rend ; puisqu'on emprunte très-souvent des valeurs sans les recevoir en

écus , témoin les cas où l'on achète des marchandises à crédit, ce ne sont donc pas les écus qui sont l'instrument dont on paye le loyer ou l'intérêt, c'est une valeur capitale : c'est donc à tort que l'on nomme intérêt de l'argent, le loyer que l'on en paye ; il doit être appelé intérêt d'un capital , ou seulement intérêt. Le mot intérêt de l'argent sortira de notre langue comme de toutes les langues de l'Europe , lorsque l'on entendra mieux le fond des choses.

Tel est , messieurs , le fondement de l'intérêt des capitaux. Cette exacte représentation de la nature de la chose est suffisante pour faire tomber bien des préjugés. L'intérêt exigé par un prêteur ne peut plus être représenté comme une injuste extorsion assise sur les besoins d'un emprunteur ; c'est le loyer d'un instrument de production appelé capital, dont on cède à l'emprunteur le droit de tirer parti. Le prêt à intérêt est un acte tout à fait analogue à la cession que fait, pour un temps , un propriétaire à un fermier, de la jouissance et des produits de son terrain. L'emprunteur peut perdre sur le profit du capital , c'est-à-dire en tirer un service qui ne vaudra pas le loyer qu'il en paye ; mais aussi il peut gagner sur ce même service, et en tirer un profit supérieur à ce même loyer ; c'est ce que je vous ai expliqué déjà , en vous développant les procédés de l'industrie : dans tous les cas, l'emprunteur trouve dans un capital un moyen de profits pour ses facultés industrielles , s'il en a véritablement.

Les théologiens prétendaient, et quelques gens soutiennent encore , que l'intérêt de l'argent n'est pas une stipulation légitime , en ce que la monnaie ne porte aucun fruit, comme la terre (i), et qu'il est vexatoire de demander à l'emprunteur une part de ce qu'il ne reçoit pas. Suivant eux, l'intérêt n'est légitime qu'autant

que l'emprunteur n'est pas tenu au remboursement du principal (comme lorsque l'on s'engage à faire une rente), parce qu'alors l'intérêt est une manière de restitution du fonds, une restitution par portions.

de toute nature, pourvu qu'elles soient susceptibles d'avoir une valeur.

(2) Nummus nummum non parité

DES DIVERSES FORMES DU PRÊT

Il est à peine nécessaire de faire remarquer à des hommes qui ont quelques notions d'économie politique, l'erreur de ces diverses suppositions. L'argent, sans doute, n'enfante pas de l'argent, mais la valeur enfante de la valeur; et quand le prêteur demande un intérêt, cet intérêt n'est qu'une portion de la valeur enfantée par son capital, ou du moins de la valeur que son capital pouvait produire si on l'avait fait fructifier convenablement.

M. de Sismondi remarque à ce sujet (i) que la proscription de tout intérêt, par la foi catholique, est une des causes qui ont retenu les pays catholiques dans un état de pauvreté très-marqué relativement aux pays protestants. On est plus porté à la dissipation, on a plus de moyens pour faire des dons aux gens d'Église, là où l'économie ne fournit qu'une occasion de plus de pécher en prêtant ses épargnes à usure, comme disent les dévots. Nos maximes, nos lois ont été faites dans des siècles d'ignorance, et nous sommes encore gouvernés par elles beaucoup plus que nous ne pensons.

CHAPITRE XV

Des diverses formes du prêt , et de l'association eu commandite.

Les valeurs qu'on prête sont transmises eu bien des manières des mains du prêteur aux mains de l'emprunteur, et de celui-ci au prêteur lorsqu'on les restitue. La manière la plus simple consiste à les transmettre en monnaie du pays , et à rendre , lorsqu'on les restitue , le même nombre d'unités monétaires qu'on a empruntées. Mais, dans ce cas, la variation de la valeur des monnaies porte préjudice au prêteur ou à l'emprunteur. Un homme qui , en Angleterre, aurait prêté cent livres sterling en 1803 pour être remboursées dix ans plus tard, aurait reçu par ce remboursement, en 1813, cent livres sterling qui ne valaient plus que les deux tiers de la somme prêtée, parce que, dans cet intervalle , la livre sterling avait perdu un tiers de sa valeur.

Et un homme qui, en 1813, aurait emprunté cent livres sterling pour les rendre sept ans plus tard , aurait rendu une somme qui se serait bien toujours appelée cent livres sterling, mais qui aurait valu réellement une moitié en sus de la somme empruntée, parce que, dans cet espace de temps, la livre sterling est revenue à son ancienne valeur.

On transmet encore une valeur qu'on prête , en vendant à crédit. Lorsqu'un manufacturier fait un

I (i) Nouveaux Principes, liv. V, chap. i.

envoi de ses produits à un marchand , et ne demande à être payé qu'au bout de six mois, il prête à ce marchand la valeur de la marchandise qu'il lui a cédée, pendant six mois. Les intérêts des prêts de ce genre ne sont pas ordinairement stipulés en dehors

du prix de la marchandise; mais ils n'en sont pas moins payés, si la marchandise est, comme de juste, vendue plus cher à terme, que comptant. Si l'on refusait le nom de prêt, à une vente à terme, sous le prétexte qu'elle ne met pas la valeur prêtée à la disposition de l'emprunteur, je ferais remarquer qu'elle l'y met bien véritablement. Celui qui a acheté ainsi, ne dispose-t-il pas à son gré de la marchandise qu'il a acquise? Ne peut-il pas la vendre dès le lendemain au comptant, et se servir du prix qu'il en tire, comme d'une somme qui lui aurait été prêtée en argent?

Entre négociants les avances de valeurs sont de véritables prêts. Une maison à qui l'on adresse des marchandises, et qui permet que le consignateur fasse des traites sur elle pour la valeur, ou portion de la valeur, avant que la marchandise ne soit vendue, fait un prêt à l'autre. Entre deux maisons de commerce, qui ont ensemble un compte ouvert, celle qui au bout du compte doit un excédant d'intérêt, a emprunté de l'autre; car elle a eu à sa disposition des valeurs plus fortes que celles dont elle a laissé la disposition à son correspondant.

Lorsqu'on escompte des effets de commerce dont l'échéance n'est pas arrivée, c'est-à-dire lorsqu'on achète, en la payant comptant, une lettre de change qui ne sera échue et acquittée qu'au bout d'un certain temps, on prête, on avance le montant de cet effet depuis le moment présent jusqu'à celui de l'échange. L'association en commandite est une manière de prêter aux entreprises industrielles; l'associé commanditaire met des fonds à la disposition du chef de l'entreprise, en stipulant non-seulement un intérêt pour sa mise de fonds, mais une part quelconque dans les bénéfices, s'il y en a.

L'associé gérant est engagé , pour tous ses biens , envers les créanciers de l'entreprise ; c'est-à-dire que , si l'entreprise a contracté plus de dettes que ses fonds n'en peuvent acquitter, tous les biens de l'associé gérant doivent en répondre , tandis que l'associé commanditaire n'engage que sa mise de fonds , ce qui me te fait ranger dans la classe des simples prêteurs.

Cette forme d'association offre une espèce de prime aux capitalistes, pour placer de préférence leurs fonds dans des entreprises productives; elle a l'avantage d'intéresser au succès de l'industrie , même les personnes qui ne l'entendent pas. Par le moyen des associations en commandite , un entrepreneur dont la consistance personnelle ne présenterait pas assez de garanties au prêteur, peut lui offrir en outre la con-

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

sistance propre à l'entreprise elle-même. Un homme qui n'a pas assez de fonds pour tirer parti de son talent ou d'une bonne idée commerciale, les met en gage, pour ainsi dire, entre les mains d'un associé commanditaire. < J'exploiterai cette idée sous vos yeux , lui « dit-il , et nous en partagerons les profits ; mais si , « au lieu de gagner , nous perdons une partie du « capital , vous supporterez votre part de la perte jus- « qu'à la concurrence de votre mise de fonds (i). »

Il est difficile de comprendre pourquoi la législation et les mœurs des Anglais n'admettent pas l'association en commandite. Chez eux, tout associé qui est intéressé le moins du monde dans une affaire , engage tous ses biens et sa personne envers les

créanciers de cette affaire. Ils paraissent croire que quiconque prend part aux chances heureuses d'une industrie , quelles que soient ces chances , doit prendre part à ses pertes , quelles qu'elles soient. Comment ne voient-ils pas que celui qui n'a pas le droit de gérer une entreprise , doit être fondé à mettre des bornes aux pertes qu'il peut y faire? car il ne dépend pas de lui d'y mettre un terme par sa prudence (2).

L'association en commandite , qu'on pourrait appeler un prêt avec droit de participer aux résultats , a l'avantage de rendre les faillites plus rares. En effet , si, au lieu de devenir commanditaire, un bailleur de fonds devient simplement prêteur, et confie à une entreprise 40 mille francs par exemple, l'entreprise entre en faillite du moment qu'elle est hors d'état de rembourser cette somme ; le prêteur se met au rang des autres créanciers , ce qui diminue leurs droits ; tandis que s'il avait été associé commanditaire , ses 40 mille francs auraient servi à les payer, et l'entreprise aurait fait honneur à ses engagements. Ne pensez-vous pas que ce privilège de perte , pour ainsi dire dévolu au commanditaire , autorise , aux yeux de l'équité , l'avantage de prendre part aux bénéfices s'il y en a , tandis que les prêteurs n'ont à prétendre qu'à un intérêt pur et simple?

Ces considérations me portent à croire que les faillites, si multipliées en Angleterre , le seraient beau-

(i) La définition si claire que l'auteur donne lui-même de la société en commandite, aurait dû le détourner de l'idée de ranger les commanditaires dans la classe des prêteurs. Une société de commerce est un être fictif, ce que, dans un langage assez barbare, on appelle un être de raison, lequel devient le véritable entrepreneur d'industrie. Cet entrepreneur présente au public qui

traite avec lui, des garanties de solvabilité de diverse nature, suivant le mode adopté pour sa constitution sociale : Dans la société en noms collectifs, la garantie est dans la responsabilité illimitée de tous les associés sur leurs biens et sur leurs personnes; dans la société en commandite, la garantie est dans la responsabilité complète du gérant, et dans une responsabilité de la part du commanditaire, limitée au montant des capitaux versés ou promis en com-

coup moins si les Anglais admettaient l'association en commandite.

De quelque manière qu'un prêt ait lieu , ce qui le constitue essentiellement est la renonciation que fait le prêteur à la faculté de se servir de son capital pour céder cette faculté à l'emprunteur. J'appelle intérêt , dans le sens le plus général de ce mot , l'indemnité qui est stipulée pour prix de cette cession.

CHAPITRE XVI

Des causes qui influent sur le taux de l'intérêt.

Après avoir vu quelle est la nature de la chose prêtée , et les principales manières dont les emprunts s'élèvent, sachons quelles sont les causes qui influent sur le taux de l'intérêt. Ces considérations importent à tous ceux qui ont des capitaux à prêter ou à emprunter.

Le propriétaire foncier qui loue sa terre , n'a pas à craindre de la perdre. Son fermier ne peut ni détruire le fonds , ni l'emporter, et le propriétaire est assuré , tout au moins, de rentrer dans son

bien , si le locataire est hors d'état d'en payer le loyer. Il n'en est pas de même du propriétaire d'un capital ; son capital peut être soustrait par la mauvaise foi , il peut être dissipé par l'impéritie.

Un capitaliste qui calcule, est donc obligé d'exiger de son emprunteur, non-seulement le loyer de son instrument (loyer qui représente le service que cet instrument est capable de rendre) , mais en outre une prime d'assurance qui représente le risque que le capitaliste court de le perdre. Cette prime, ce loyer, s'expriment dans un seul terme qui est le taux de l'intérêt ; mais il est évident que cet intérêt se compose de deux parties.

Avant d'étudier les lois qui déterminent le taux de l'intérêt, permettez-moi de vous présenter deux observations.

Je vous préviens que ce que nous cherchons , c'est

maudite; enfin , dans la société anonyme, les associés ne sont responsables vis-à-vis des tiers que pour le montant de l'action qui représente leur mise sociale, alors une simple association de capitaux devient dans le fait l'entrepreneur d'industrie, et les capitaux engagés dans l'entreprise servent seuls de garantie au public. Mais, dans tous les cas, on ne saurait regarder un associé comme prêteur envers son coassocié pour le capital qui forme son apport social. {Noie de l'éditeur.)

(2) La législation anglaise a voulu augmenter le gage des créanciers : elle le diminue; car un fonds en commandite toujours connu des créanciers, est une addition à la valeur du fonds fourni par l'entrepreneur. Si le commanditaire était un simple prêteur, il diminuerait le gage des créanciers en prenant part avec eux au partage de l'actif.

DES CAUSES QUI INFLUENT SUR LE TAUX DE L'INTÉRÊT

le véritable intérêt , Tindemnié que celui qui emprunte paye réellement à celui qui prête; et non l'intérêt apparent que le texte des lois , ou une honte bien ou mal entendue , ou des motifs quelconques de prudence, font que l'on stipule ostensiblement. Ainsi cinq pour cent d'intérêts retenus d'avance par le prêteur sur la somme prêtée , sont , à nos yeux , un intérêt plus fort que cinq pour cent payables à la fin de l'année. Ainsi une prime, une chance, un lot, ajoutés à un intérêt stipulé, sont une augmentation dans le taux de cet intérêt , augmentation qu'il est facile de calculer. Les différents taux de l'escompte sont des taux différents pour les intérêts. La différence de prix d'une marchandise payable comptant ou à terme, indique le taux d'un intérêt. Un marchand achète une marchandise pour la payer au bout de six mois , avec la faculté de la payer plus tôt et de recevoir pour cette anticipation , un demi pour cent par mois ; s'il n'anticipe pas sur ses paiements , il est clair qu'il emprunte à son vendeur sur le pied de demi pour cent par mois , ou de six pour cent par an ; car il consent à payer ce prix]>our avoir la jouissance de cette valeur. Ce que nous étudions , ce ne sont pas les apparences , ou les mots , mais la nature de chaque chose , en soulevant , quand il est nécessaire , le masque dont on essaye de la couvrir.

En second lieu, je vous préviens qu'il n'est pas de mon sujet d'entrer dans les raisons d'amitié, de parenté, de reconnaissance, qui portent les hommes à se départir des avantages auxquels ils auraient pu prétendre. Dans les applications , chacun est obligé d'apprécier la force de ces causes purement morales, pour savoir

jusqu'à quel point elles modifient l'action des lois générales , constantes, universelles, qui sont les seules que nous puissions étudier ici.

Après m'être ainsi expliqué , je reviens à ce que je vous disais , que le taux de l'intérêt , sous quelque forme qu'il soit payé, comprend un véritable loyer pour l'instrument appelé capital, et de plus une prime d'assurance destinée à compenser, pour le prêteur, les pertes qu'il est exposé , ou qu'il se croit exposé à faire, sur une certaine valeur prêtée , et dans un espace de temps , comme une année.

Nous examinerons d'abord les circonstances qui font varier cette partie de l'intérêt qu'on peut regarder comme le loyer du capital prêté , sans y comprendre rien pour la prime d'assurance ; c'est-à-dire , les circonstances qui font hausser ou baisser le taux de l'intérêt , en supposant que l'emprunteur ait donné des sûretés parfaites , et que le prêteur n'ait aucune inquiétude à concevoir sur le remboursement du principal , non plus que sur le paiement exact des intérêts.

Plus la demande pour emprunter sera vive , et plus le taux de l'intérêt haussera ; il haussera encore d'au-

tant plus que les capitaux disponibles seront plus rares. Il baissera au contraire d'autant plus que les capitaux disponibles seront plus abondants et la demande moins vive. Ce prix du loyer d'un capital varie suivant les lois qui gouvernent toutes les valeurs. Il monte ou baisse , selon que la quantité demandée est plus ou moins considérable par rapport à la quantité offerte. Tout ce qui excitera en conséquence la demande des capitaux , fera monter le taux de l'intérêt.

La demande des capitaux ne saurait être poussée loin par les emprunteurs qui ne chercheraient à se procurer des fonds que pour les dépenser iraproductivement, pour les dissiper. Celui qui dissipe un capital emprunté , est obligé d'en assigner le remboursement sur un autre fonds qui lui appartient , sur une rentrée qu'il attend, sur une succession qui doit lui revenir; car s'il empruntait sachant qu'il ne peut rendre, il commettrait une escroquerie, et son prêteur serait une dupe. Mais vous sentez , messieurs , que celui qui emprunte pour anticiper sur ses revenus , ou qui ne peut s'acquitter qu'en sacrifiant son capital, atteint bien vite les bornes de sa fortune , et ne peut ensuite continuer sur le même pied. Ces emprunts-là , dans une société industrielle, ont peu d'importance.

Les emprunts , au contraire , qui ont pour objet de faire travailler les fonds que l'on emprunte , peuvent se multiplier indéfiniment. Mais il faut que l'on trouve des emplois d'argent, des moyens de produire, qui procurent à ceux qui empruntent , de quoi payer les intérêts , aussi bien qu'une récompense convenable pour leurs peines et pour leurs talents. Si un commerce ou une manufacture ne rapportent pas des profits équivalents à 10 pour cent , plus ou moins , du capital qu'ils emploient , l'entrepreneur ne pourra pas payer 5 pour cent de ce capital , et recueillir 5 pour cent pour ses peines. Si une industrie ou plusieurs branches d'industrie rapportent au contraire 12 , 15, 20 pour cent, alors beaucoup plus de gens s'y consacreront , et ils pourront, même en se réservant de gros profits, offrir aux capitalistes plus de 5 pour cent d'intérêt.

La consistance personnelle de l'emprunteur réduit le taux de l'intérêt à ce que vaut réellement le service du capital. C'est cette

consistance personnelle fondée sur la solvabilité, la probité, et la prudence, qui assure le crédit des bonnes maisons de commerce et qui leur permet d'emprunter au meilleur marché. Ce qu'elles payent d'intérêt, quand elles font usage de leur crédit , se réduit presque au loyer de l'instrument appelé capital qu'elles empruntent. Comme elles ne font courir aucun risque , on ne réclame de leur part presque aucune prime d'assurance.

Mais cette fleur de crédit peut se faner au moindre souffle. Les circonstances qui la procurent ne sont pas durables. La plus solide fortune peut éprouver

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

des échecs. La garantie qui naît de la prudence et de la probité du débiteur, s'altère avec sa santé et tombe devant les maladies imprévues et les infirmités du vieil âge. Les miracles de l'industrie humaine sont faits pour enfler notre orgueil ; mais la débilité de notre être semble faite pour le tempérer.

On a cru , trop légèrement peut-être , que le bas intérêt était un signe assuré de la prospérité du commerce; on Ta cru , parce qu'on supposait qu'il indiquait toujours une grande abondance de capitaux. Mais le bas intérêt peut naître aussi bien de la rareté de la demande que de la quantité offerte des capitaux. On demande peu d'une chose dont on ne peut tirer qu'un médiocre parti. Il est entendu qu'il ne faut tenir compte de la demande des capitaux que lorsque l'emprunteur offre au prêteur toutes les sécurités désirables. Toute autre demande n'est pas effective, ne peut être suivie d'aucun effet.

Or une demande effective ne saurait avoir lieu dans bien des circonstances diverses. Le gouvernement est-il absolu , se livre-t-il à l'impulsion d'un premier mouvement, comme celui de Napoléon, surtout vers la fin ; vous verrez l'intérêt descendre à un taux fort bas. Une résolution capricieuse , intempestive , peut alors changer toutes les données et déranger les combinaisons les plus méditées. L'industrie , encouragée au commencement de son règne , ne tarda pas à se voir contrecarrée par des guerres sans motifs raisonnables , par des mesures fiscales sans garanties. Quel motif aurait-on eu pour payer chèrement le loyer d'un instrument qu'on n'avait aucun moyen d'employer avec sécurité?

Plus tard une paix générale favorisa d'abord toutes les spéculations commerciales ; mais la concurrence fut trop grande , l'expérience manquait ; le bouleversement politique du monde entier rendait trop incertains les besoins et les ressources des différents pays ; il y eut peu de sûreté dans les entreprises ; l'intérêt fut encore très-bas , mais les capitaux à placer se trouvant fort abondants , ils refluerent dans les emprunts des gouvernements , dans les opérations des compagnies financières et dans des constructions d'édifices de tous genres; et il y eut beaucoup d'avances perdues, qui ne l'auraient peut-être pas été si l'économie sociale eût été plus généralement entendue.

Quand la situation d'un pays , ses besoins et l'état de son industrie peuvent rendre profitable l'emploi d'une certaine somme de capitaux , le taux de l'intérêt s'élève d'autant plus que les capitaux disponibles sont moins considérables, et il s'abaisse d'autant plus qu'ils sont plus abondants par rapport à la quantité réclamée. Mais nous devons ici , messieurs, asseoir nos idées sur ce qu'il faut entendre par capitaux disponibles : ce sont,

ainsi que le mot l'exprime , les capitaux dont leurs maîtres peuvent disposer, et dont ils cherchent à opérer le placement. Les plus disponibles de tous les capitaux sont ceux qui existent en argent dans les coffres des capitalistes; mais on peut encore regarder comme disponibles ceux qui sont placés de manière à pouvoir être dégagés aisément lorsqu'on leur offre un placement plus avantageux. Les entreprises industrielles qui réclament des fonds n'ont pas besoin de tous leurs capitaux à la fois. Les frais de leur établissement, les avances qu'elles seront appelées à faire n'ont lieu que successivement. Des fonds prochainement disponibles sont pour elles comme des fonds aduellement disponibles. Tels sont les capitaux qu'on a prêtés en se réservant la faculté de les retirer à la suite d'un avertissement fait à l'emprunteur quelques mois d'avance ; tels sont les capitaux qu'on a employés à l'es-compte d'effets de commerce dont l'échéance n'est pas fort éloignée ; ceux même qui sont en marchandises , pourvu que ces marchandises soient de facile défaite et d'une consommation courante. Ainsi des sucres , des cafés , de bonne qualité , sont comme de l'argent comptant, par la certitude qu'on a de pouvoir les vendre , au cours , du moment qu'on le voudra.

Les fonds qui sont employés en obligations négociables du gouvernement, comme les rentes, sont bien des capitaux disponibles ; cependant il ne faut pas regarder les rentes sur l'Etat vues en masse comme une somme de valeurs disponibles , puisque l'État n'est pas tenu de les rembourser, et qu'un rentier ne peut dégager son capital de cet emploi, à moins qu'un autre capitaliste n'y engage le sien.

Ce n'est pas le cas avec un capital qui est en denrées coloniales. Celui-ci peut être réalisé sans qu'un autre capital prenne

sa place ; car les objets de consommation sont achetés avec des revenus.

Quant aux capitaux qui sont prêtés sur hypothèque, et qu'on ne pourra retirer qu'après plusieurs années ; quant à ceux qui consistent en bâtiments et en usines , ou même en métiers et ustensiles de manufactures , et surtout ceux qui consistent en améliorations foncières, il ne faut point les regarder comme des capitaux disponibles , même lorsque la terre est d'une vente facile ; car si le vendeur d'une terre de cent mille écus se trouve , après l'avoir vendue , pouvoir disposer de la somme , l'acheteur de la même terre , qui pouvait auparavant en disposer, ne le peut plus après l'avoir appliquée à l'achat de la terre.

Lorsque Ton prête une somme, ce n'est donc point, je le répète, telle chose que l'on prête plutôt que telle autre; c'est une valeur disponible, et qui réside dans des matières quelconques; pour la prêter, on vend ces matières ; on transforme leur valeur en écus afin

DES CAUSES QUI INFLUENT SUR LE TAUX DE L'INTÉRÊT

de la transmettre plus aisément à l'emprunteur, qui transforme à son tour la même valeur en toutes les choses dont il a besoin. Or, c'est la quantité, la somme de toutes ces valeurs à prêter, sous quelque forme qu'elles s'offrent , qui composent les capitaux disponibles, et qui influent sur le taux de l'intérêt, toutes choses étant d'ailleurs égales , c'est-à-dire , comme je viens de le dire ,

qu'avec un état donné de l'industrie, l'intérêt baisse lorsque les valeurs capitales disponibles sont considérables, et hausse quand elles deviennent rares.

Je sollicite, messieurs, votre attention sur cette matière qui n'a jamais été bien entendue , même des capitalistes et des gens à argent qui sont très-portés à confondre l'abondance du numéraire avec l'abondance des capitaux , tandis que , dans la réalité , l'abondance du numéraire n'influe que sur la valeur d'échange du numéraire contre les autres marchandises (c'est-à-dire sur le prix en argent des marchandises), sans influencer le moins du monde sur le taux de l'intérêt. Pendant les assignats , la monnaie était , certes , fort abondante , puisqu'il y en avait pour 46 milliards ; et vous savez fort bien que cela ne fit pas baisser le taux de l'intérêt.

Il y a ici une autre considération qu'il ne nous est pas permis de négliger , mais que je ne ferai que rappeler , parce que j'en ai dit quelque chose dans un des chapitres précédents : c'est la considération des localités. Les capitalistes n'aiment pas à placer leurs capitaux hors de la portée de leur inspection immédiate ; j'entends ceux qui sont purement capitalistes, et qui ne font point eux-mêmes d'opérations commerciales. Il en résulte que les capitaux sont plus abondants là où les gens riches affluent ; et comme les ressources et les agréments des grandes villes les y font affluer , c'est dans les grandes villes qu'il y a plus de capitaux à prêter. C'est en partie pour cette raison qu'on voit s'y former les grandes compagnies de finance , les caisses d'escompte , les associations d'assurances , de tontines et d'autres encore.

C'est sous ce rapport qu'on peut dire que de bonnes routes, de bons chemins de traverse peuvent faire baisser le taux de l'intérêt en favorisant le placement des capitaux. Un homme à argent

.sera plus coulant sur ses avances , s'il peut aller promptement et à bon marché dans un lieu pour lequel on lui en demande. S'il s'agit d'exploiter une mine de houille , il pourra plus aisément voir si la houille est abondante et bonne, si les débouchés sont assurés, si l'entreprise est bien conduite. Les directeurs pourront plus souvent rendre compte de l'état de l'affaire. Bref, la facilité des communications rapproche les distances; et si toute la France était tellement rapprochée , qu'elle fût tout entière dans Paris , toute la France participerait aux

capitaux abondants qui sont accumulés dans cette capitale.

L'industrie , ainsi que nous l'avons remarqué en traitant de la production , est susceptible de s'étendre, de s'accroître en proportion des capitaux dont elle peut disposer; mais n'y a-t-il aucune borne à cette extension ? Les particuliers riches ne peuvent-ils pas amasser des capitaux tellement considérables , que les capitaux se multiplient au point d'excéder tous les besoins de l'industrie ?

La réponse à cette question ne saurait être simple et positive. Les économistes abstraits, sur le fondement que les produits peuvent se multiplier indéfiniment , et par la raison qu'ils s'achètent les uns par les autres , disent que l'industrie n'est bornée que par l'étendue des capitaux. Dans l'économie pratique les résultats reposent sur des données tellement compliquées , qu'ils ne sont pas susceptibles d'une solution si absolue.

Les profits que rendent les capitaux employés par l'industrie , engagent les hommes à faire des économies sur leurs revenus et à se former des capitaux. Mais à mesure que ces capitaux se multiplient , leurs propriétaires en tirent un moindre intérêt , et par

conséquent le motif qui porte à les accroître par des économies, devient de moins en moins puissant, jusqu'à ce qu'enfin l'intérêt qu'on en peut tirer est si modique, qu'il est facilement excédé par les plus petites jouissances d'utilité ou d'agrément que les possesseurs de capitaux peuvent retirer de leur consommation. C'est ce qui fait que dans les pays où les capitaux sont abondants et l'intérêt très-bas, on voit les gens riches satisfaire leurs goûts pour une foule de fantaisies qu'ils ne se permettraient pas si les capitaux qu'ils y emploient pouvaient être placés très-lucrativement. On m'a parlé d'un Hollandais qui , dans le siècle passé où le taux de l'intérêt était fort bas en Hollande , avait fait construire à la campagne , au milieu d'un jardin chinois , une maison entièrement dans le goût chinois , dont tous les meubles , sans exception , étaient venus de Chine , d'où ils n'avaient pu être apportés sans beaucoup de frais. Ce grand joujou (car il est impossible de le considérer autrement) , en supposant qu'il eût coûté cent mille écus , dans un pays où le taux de l'intérêt eût été à 6 pour 100 , aurait pris annuellement sur le revenu de son propriétaire, six mille écus ou 18 mille francs pour l'intérêt seulement des fonds qu'il y aurait employés ; mais en Hollande où le taux de l'intérêt était de 2 1/2 pour cent, le sacrifice annuel n'était que de 7,500 francs, sacrifice léger pour un homme riche.

C'est ainsi qu'à mesure que les capitaux vont croissant , le motif qui porte à accumuler va en diminuant.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

et qu'il n'y a aucun degré assignable où le motif qui porte à accumuler devienne absolument nul ; mais ce motif varie d'intensité suivant le caractère des peuples.

Chez une nation ingénieuse , entreprenante , ambitieuse , avide de tous les genres de jouissances , l'insatiable des capitaux ne tombera jamais aussi bas que chez une autre nation plus flegmatique et plus sobre. Les besoins de la première seraient trop vifs et trop multipliés pour permettre aux particuliers déjà riches, une épargne persévérante. Ils aimeraient mieux risquer leurs épargnes dans des entreprises neuves, bizarres, gigantesques; ils aimeraient mieux les employer en objets de luxe ou d'agrément , plutôt que d'en tirer seulement deux ou trois pour cent chaque année. On peut fréquemment, en Angleterre et en France, faire des observations qui confirment cette assertion. Aussi n'y a-t-on jamais vu l'intérêt aussi bas qu'en Hollande.

Les emprunteurs consentent quelquefois à payer un plus fort intérêt dans la vue de certaines facilités qu'on leur offre. On sait que les juifs, à une certaine époque , étaient les seuls capitalistes auprès desquels on trouvât à emprunter au besoin; et ce fut pour soustraire les chrétiens à leur dépendance , que l'on créa en Italie ces monts-de-piété qui faisaient des avances sur gages à un intérêt modéré. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les juifs continuèrent à trouver des emprunteurs qui leur payaient 10 pour cent d'intérêt, tandis que les monts-de-piété ne prenaient que 6 pour cent. Voici l'explication que donne de ce phénomène , Gioja , auteur italien qui a écrit depuis la publication de mon Traité d'économie politique (i).

1° Les juifs , dit cet auteur, recevaient en gage certains objets (tels par exemple que les matières de laine) que les monts-de-piété n'admettaient pas sous prétexte qu'ils étaient sujets à se détériorer.

2° Les estimateurs des objets mis en gage dans les monls-de-piélé étaient responsables de la valeur du gage , et ils étaient disposés par conséquent à l'évaluer plutôt moins que plus ; tandis que les juifs prêtaient toute la somme qu'ils pouvaient prêter avec sûreté, parce que leurs profits étaient proportionnés à leurs avances.

3° Pour la commodité des emprunteurs , les juifs ouvraient de bonne heure leurs bureaux et les fermaient tard , soit pour recevoir les gages déposés , soit pour les rendre; tandis que les employés aux monls-de-piélé , n'étant pas intéressés à attirer les emprunteurs, s'inquiétaient peu de leur causer des pertes de temps.

(i) Nuovo prospetlo délie scienze economiche, tome III,

plige490.

A'^ Par la même raison les juifs étaient plus discret» sur les emprunts qu'on leur faisait.

5° Ils recevaient en remboursement toutes sortes de valeurs.

Ces avantages et quelques autres de moindre conséquence , suffisaient pour engager les emprunteurs à payer 4 pour cent d'intérêt de plus aux juifs qu'aux banques instituées pour déjouer les juifs. En tous genres d'affaires , il faut , pour s'attirer la préférence , se modeler , pour ainsi dire , sur les besoins du public.

Telles sont les principales circonstances qui rendent plus ou moins élevé le loyer d'un capital ; mais ce n'est pas de là que viennent les plus grands écarts dans le taux de Tinlérêt ; ils naissent de la prime d'assurance qui se joint naturellement au loyer ; de cette prime destinée à indemniser le prêteur du danger qu'il court de ne jamais revoir son capital , ou du moins du danger d'en perdre une partie.

Le risque encouru par le prêteur de perdre la totalité ou une partie de son capital , dépend principalement de trois circonstances.

La première est la nature de l'entreprise dans laquelle la somme prêtée est employée par l'emprunteur. Celui-ci rendra d'autant plus certainement cette somme, qu'elle sera moins compromise par l'usage qu'il se propose d'en faire. Si mon créancier gagne avec l'argent que je lui ai prêté , il aura soin de m'en payer exactement les intérêts pour que je lui continue une avance qui lui est profitable ; et il aura soin de rembourser cette avance aussitôt que ses gains le lui permettront , pour s'affranchir du paiement des intérêts. Mais s'il perd, il aura de la peine à s'acquitter de l'un et de l'autre. Un prêteur prudent doit toujours connaître l'emploi qu'on se propose de faire de ses fonds. Ils ne sont jamais plus compromis que lorsque l'emprunteur les consacre à ses besoins ou à ses plaisirs ; car cette consommation improductive ne lui offre aucun moyen de s'acquitter du principal ni des intérêts. Il doit les payer dès lors sur d'autres ressources; et s'il n'a point d'autres ressources , le prêt qu'on lui fait , n'est qu'un don déguisé.

Parmi les emplois de capitaux , ceux où ils sont nécessairement engagés pour longtemps , comme lorsqu'il s'agit d'ériger

des immeubles, des manufactures, trouvent plus difficilement des prêteurs , et conséquemraerit ceux-ci peuvent exiger un plus fort intérêt. Rien n'est plus juste. Il y a nécessairement plus de dangers à courir quand l'avance doit être longue ; car, dans un long espace de temps , il se présente plus de risques que dans un terme plus court. Le prêteur ne pouvant dégager ses fonds au moment qu'il veut, perd les occasions qui s'offriraient à lui d'en tirer bon parti. Enfin il est obligé de parlagier jusqu'au bout les vicis-

SS

situdes d'une entreprise , et les mésaventures qui peuvent lui arriver.

La facilité de rentrer à volonté dans leurs avances est si précieuse pour les prêteurs , qu'ils prêtent aux gouvernements à un taux beaucoup plus modéré qu'il ne convient peut-être à un prêt destiné à être dissipé improductivement , simplement à cause de la facilité qu'ont les prêteurs de vendre leurs créances au moment qu'ils veulent. Le gouvernement étant un emprunteur connu de tout le monde , il n'est aucun capitaliste qui ne puisse devenir son prêteur, de sorte que ses engagements , sous le nom d'effets publics, ont perpétuellement un cours ouvert sur le marché qu'on appelle la Bourse; et quoiqu'ils ne soient pas en général remboursables , il n'y a pas de créance qu'on puisse faire rentrer aussi prochainement , si elle vous donne quelque appréhension , ou si vous voulez faire un autre placement,

La seconde circonstance qui fait que la prime d'assurance s'élève quelquefois très-haut , est dans les vices de l'organisation sociale. Il y a peu de sûreté pour les sommes prêtées là où la législation , les magistrats et les mœurs ne protègent par le prêteur. Qui peut prêter avec sûreté sous un gouvernement qui est maître absolu de la vie et des biens de l'emprunteur? L'intérêt est toujours élevé dans les pays où la sûreté personnelle peut n'être pas respectée.

Il suffit quelquefois, sans que la législation soit mauvaise, que la politique du gouvernement soit fausse, et qu'il appuie l'ordre public sur de mauvaises bases, pour que les capitalistes croient leur fortune compromise, s'ils l'exposent dans des entreprises au succès desquelles la tranquillité générale est nécessaire. De notre temps nous les avons vus, plusieurs fois, perdre volontairement l'intérêt de leurs capitaux , plutôt que d'en compromettre l'existence par des prêts* à longs termes.

CHAPITRE XVII

Des lois qui ont pour objet de fixer le taux de l'intérêt.

Nous avons vu quelles sont les causes naturelles qui déterminent le taux de l'intérêt. Les hommes ont cru pouvoir le fixer a priori en portant des lois contre l'usure, et sur ce point le législateur a même été secondé par une opinion publique peu éclairée. Mais la nature des choses, comme c'est assez l'ordinaire, a été la plus forte. D'un côté, le besoin d'emprunter, de l'autre l'envie de prêter, ont éludé toutes les lois. Il est si facile de déguiser le sacri-

fice que l'emprunteur est obligé de fay*e au prêteur! Celui-ci ne peut-il pas se faire souscrire

un engagement pour une somme plus forte que celle qu'il a réellement avancée?

L'honnête homme ne s'expose pas à l'animadversion des lois, même lorsqu'elles sont déraisonnables. Ne voulant point exiger un intérêt prohibé qui, sans être excessif, l'indemniserait de ses risques, il laisse les emprunteurs nécessairement à la merci des usuriers. La loi ne protège que les emprunteurs qui peuvent se passer d'elle, parce qu'ils ont du crédit, et qu'en l'absence de la loi ils auraient trouvé de l'argent à un taux modéré.

Les lois contre l'usure ont de plus cet inconvénient que, par cela même qu'elles rendent nécessaires des opérations déguisées, elles privent les contractants de bonne foi, de la protection des lois, et les laissent sans armes contre l'audace déhontée.

En 1769, dans la ville d'Angoulême, des hommes connus souscrivirent des billets au profit les uns des autres, et les escomptèrent sur la place d'Angoulême, sur le pied de 9 à 40 pour cent par an : à peine eurent-ils fait cette négociation, qu'ils attaquèrent en justice leurs prêteurs pour avoir contrevenu aux lois contre l'usure. On est honteux d'avouer que leurs plaintes furent admises par des tribunaux dignes plutôt du XI^e siècle que du xvi^e ! Il ne s'agissait pas moins pour les prêteurs que d'aller aux galères ; et c'étaient les gens les plus riches et les plus considérés de la ville! Que faire lorsqu'on n'est suffisamment protégé ni par l'opinion ni par les lois? Ils transigèrent avec leurs emprunteurs, et achetèrent leur désistement par des sommes considérables. Mais d'autres emprunteurs, qui avaient, à d'autres

époques , obtenu des avances de ces mêmes capitalistes et de quelques autres également considérés , enhardis par le succès de l'iniquité , revinrent sur des opérations depuis longtemps consommées, et, sous le nom d'indemnités, commirent sur leurs anciens prêteurs des extorsions d'où résulta la ruine de plusieurs d'entre eux.

Heureusement ces infâmes menées parvinrent aux oreilles de l'intendant de la province; et cet intendant se trouva être un homme probe et éclairé : c'était Turgot. Pour soustraire les malheureux prêteurs à d'odieuses procédures , il obtint que toutes ces affaires fussent renvoyées au conseil du roi. Il fallut invoquer l'arbitraire pour combattre une législation barbare ; de même qu'on emploie les poisons pour guérir certaines maladies. Le conseil du roi fit cesser toutes les poursuites, mais n'osa pas changer une législation protégée par l'Église. Il fallut la révolution de 1789 pour faire tomber des lois qui, étant contraires à la nature des choses et au bien de la société , n'étaient qu'un désordre revêtu d'un beau nom (i).

(O Voyez les OEuvres de Turgot, tome V, p. 262.

Soi QNQUIEME PARTIE

Dans cette scandaleuse occasion., le risque des prêteurs ayant excédé celui de perdre leur capital , puisqu'il avait été jusqu'à compromettre leurs personnes, produisit un effet bien plus fâcheux que d'élever la prime exigée par les prêteurs. Il supprima pour un temps toute espèce de prêt à intérêt ; ce qui équivalut à une prime infiniment grande. Les capitaux se cachèrent; il fut impossible d'escompter ou d'emprunter à aucun prix ; les faillites

se succédèrent ; plusieurs établissements industriels furent renversés.

On ne conçoit pas facilement l'utilité d'une gêne qui ne profite à aucune partie du public; tandis que la liberté sert à la fois le prêteur et l'emprunteur , et que l'usure elle-même est favorable à ce dernier. Turgot cite comme un exemple de cette vérité , les avances que font à Paris les prêteurs qu'on appelle à la petite semaine, à ces petits marchands qui achètent les denrées à la halle pour les revendre dans les différents quartiers de la capitale. Us prennent jusqu'à deux sous par semaine sur un écu de trois francs ; ce qui équivalait à un intérêt de 173 pour cent. C'est sur de pareils emprunts que roule le commerce des menues denrées de Paris. « Néanmoins , dit Turgot à ce sujet, « les emprunteurs ne se plaignent pas des conditions de ce prêt, sans lequel ils ne pourraient exercer « un commerce qui les fait vivre; et les prêteurs ne s'enrichissent pas beaucoup, parce que cet intérêt « exorbitant n'est guère que la compensation du risque « que court le capital. En effet, l'insolvabilité d'un seul emprunteur enlève tout le profit que le prêteur « peut faire sur trente d'entre eux (i). »

Turgot montre ainsi que cet intérêt de 173 pour cent, qui semble usuraire, ne l'est pourtant pas. 11 ajoute que les gens même qui ont recours aux usuriers, lorsque d'ailleurs ils ont des sentiments d'honnêteté, sont loin de s'en plaindre; et il raconte à ce sujet qu'ayant été, au parlement de Paris, rapporteur d'un procès criminel pour fait d'usure, il ne fut jamais tant sollicité que pour ce malheureux accusé; et quels étaient les sollicitateurs qui s'employaient avec tant de chaleur? Les personnes mêmes qui avaient essuyé les usures qui faisaient l'objet du procès, et en fa-

veur de qui le ministère public exerçait ses poursuites ! i Le « contraste d'un homme poursuivi criminellement « pour avoir fait à des particuliers un tort dont ceux-ci, « non-seulement ne se plaignaient pas, mais même

(i) Œuvres de Turgot, tome V, page 283.

(2) Dix -huit ans phis lard, la chambre des députés en France ne se montra pas plus éclairée que ne l'avait été le parlement anglais. A la séance du 8 mars 1836, M. Lherhetle donna lecture d'une proposition ainsi conçue : « Les dispositions de la loi du 3 septembre 1807, qui limitent le taux de l'intérêt conventionnel , sont abrogées. « 11 insista avec talent dans ses développements sur les principes les mieux établis de l'économie politique; mais les

CHAPITRE XVII

< témoignaient de la reconnaissance , me parut singu- « lier , dit l'honnête Turgot , et me fit faire bien des « réflexions. »

En 1818, le parlement d'Angleterre nomma un comité pour revoir les lois contrel'usure. Ce comité, suivant l'usage , fil appeler et consulta les hommes les plus éclairés sur ces matières, et tous s'accordèrent pour signaler les pernicious effets de la prohibition queleslois anglaises prononcent contre ceux qui prennent plus de 5 pour cent par an d'intérêt. Il résulta de ces enquêtes que des propriétaires obérés, ne trouvant pas à emprunter au taux légal , avaient engagé leurs biens pour payer des renies viagères de 10 pour cent sur trois têtes réunies, intérêt permis dès lors qu'il était

viager, mais ruineux pour l'emprunteur. Des négociants qui avaient des engagements à jwy er , et qui auraient pu emprunter de l'argent à 6 pour cent, étaient obligés de revendre comptant des marchandises achetées à terme, à des prix qui leur occasionnaient une perte de 10 pour cent par an. Enfin le comité de la chambre des communes, après mûre délibération , proposa au parlement d'abolir les lois contre l'usure ; mais dans la chambre , où se trouvait moins d'instruction sur ce point que dans un comité composé de membres choisis, le préjugé et la routine l'emportèrent; et les lois contre l'usure furent conservées (2).

Il ne se passa pas bien des années sans que les Anglais ne fussent victimes de cette mauvaise législation. Pendant la détresse commerciale qui eut lieu en leur pays vers la fin de l'année 1823 , beaucoup de maisons qui auraient pu, pour satisfaire à leurs engagements, emprunter à 8 ou 10 pour cent par année, si les lois n'avaient pas proscrit tout intérêt au-dessus de 3 pour cent, furent contraintes de vendre des fonds publics et des marchandises à 20 ou 50 pour cent de perte (>).

Il est piquant de remarquer que les gouvernements qui se sont crus fondés à proscrire l'intérêt , ou du moins à proscrire un intérêt supérieur à un certain taux , ont tous violé leurs propres maximes en payant, dans leurs emprunts, un intérêt prohibé. Lorsqu'on proscriit par les lois ce qui est permis par l'équité naturelle , on décrie nécessairement les lois ; et on les décrie encore davantage lorsque ceux qui les ont faites, sont les premiers à les violer.

En même temps que je montre qu'aucune stipulation d'intérêt ne devrait être proscrie par les lois , je ne prétends pas qu'un certain taux ne doive pas être

préjugés l'emportèrent encore, et, après une courte discussion , la chambre décida que la proposition ne serait pas prise en considération.

{Noie de Véditeur.)

(3) Considerations on the slate of the currency , par M. Th. Tooke, page 60. — Un homme qui fait une perte de 30 pour cent pour anticiper sur des rentrées qu'il n'attend que six mois plus tard , paye en réalité 60 pour cent d'intérêt.

DES PROFITS QUE RENDENT LES TERRES

doo

déterminé d'avance pour les cas seulement où l'intérêt est dû sans qu'il y ait eu de stipulation préalable, comme lorsqu'un jugement ordonne la restitution d'une somme avec les intérêts. Il me semble que ce taux doit être fixé par la loi au niveau des plus bas intérêts payés dans la société, parce que le taux le plus bas est celui des emplois les plus sûrs. Or la justice peut bien vouloir que le détenteur d'un capital le rende , et même avec les intérêts; mais pour qu'il le rende, il faut qu'elle le suppose encore entre ses mains; et elle ne peut le supposer entre ses mains qu'autant qu'il l'a fait valoir de la manière la moins hasardeuse , et par conséquent qu'il en a retiré le plus bas de tous les intérêts.

Mais ce taux ne devrait pas porter le nom d'incréel légal, par la raison qu'il ne doit point y avoir à l'intérêt illégal, pas plus qu'il n'y a un cours des changes illégal , un prix illégal pour le vin , la toile et les autres denrées.

CHAPITRE XVIII

Des profils que rendent les terres à ceux qui les font valoir.

Relativement à la production des richesses, il est impossible de considérer un fonds de terre autrement que comme un instrument qui, de même qu'un capital, seconde l'action de l'industrie. Mais cet instrument n'est pas, comme un capital, le fruit d'une épargne ; c'est un instrument fourni gratuitement par la nature, aux êtres qui peuplent la terre, instrument dont les lois sociales attribuent l'usage à un homme en particulier, à l'exclusion de tous les autres. Dès lors le propriétaire du sol se réserve le profit qui peut résulter de ce fonds ; la coopération du sol n'est plus gratuite, comme la chaleur du soleil ou la force du vent ; elle devient pour ceux qui entreprennent la production, une dépense, et pour les propriétaires du sol, un profit ; de même que le prix du travail (qui est une dé-

(O J'ai cherché à établir cette vérité, qui a été vivement contestée, dans la II^e partie, eh. 2, page 99 de cet ouvrage.

(2) Si la valeur produite est une richesse produite, et si une portion de la valeur des produits agricoles est due aux travailleurs, une autre portion aux capitaux appliqués à l'agriculture, et une troisième portion au fonds de terre, le fonds de terre est producteur pour une part de la richesse agricole. C'est le propriétaire du fonds qui fait son profit de cette portion de richesse produite ; et je le considère comme producteur, parce qu'il est le représentant de son instrument ; de même que je considère les industriels comme producteurs jusqu'à la concurrence des profits que leur procure leur travail. C'est une fiction, si l'on veut, que d'assimiler le travail de la terre au travail

pense pour les entrepreneurs et par suite pour ceux qui achètent les produits) est un profit pour ceux qui fournissent le travail.

Lorsque nous avons étudié le phénomène de la production , messieurs , nous avons cherché à savoir comment une valeur quelconque , une portion de richesse, résulte de l'action du fonds de terre (t) ; maintenant nous allons chercher les causes qui déterminent la quotité de cette valeur produite; car c'est elle qui forme la part que le propriétaire foncier est en état de réclamer : cela nous montrera de plus jusqu'à quel point il peut passer pour producteur dans la machine* sociale (2).

Le service que nous avons nommé service foncier , celui que peut rendre un fonds de terre, n'est pas uniquement celui qui résulte de sa force végétative. Une raine renfermant de la houille, du sel ou des métaux , rend un service par les produits qu'on en tire journellement, et auxquels les besoins des hommes donnent une certaine valeur. Une partie de cette valeur est produite par les services de l'industrie et des capitaux. Celle qui résulte de la terre est réclamée par son propriétaire au même titre que le produit des sucres végétaux que fournit un champ. Un terrain nu , mais propre à bâtir, donne un produit à sa manière : il procure un emplacement qui a un usage, et peut rendre un service aux hommes en leur fournissant le local d'une habitation. C'est un service foncier. 11 n'est pas le même , mais il est du même genre que celui que rend un autre terrain en raison de sa force végétative. Il satisfait un besoin tout comme le produit d'un champ; il est demandé, il est vendu, il est consommé (o).

Ce service , de même que tout autre service , de même que tout autre objet utile à l'homme, est payé d'autant plus cher qu'il

est plus demandé et moins offert. En chaque canton il est d'autant plus demandé, que ce canton est plus peuplé et plus productif; car c'est alors que l'on a le plus grand besoin des produits de la terre , et qu'en même temps chaque personne a plus de moyens pour les acheter. L'étendue et la fertilité des terres déterminent, dans le même mécanisme

de l'homme, et d'attribuer au propriétaire la coopération due à l'instrument qu'il fournit, mais c'est une fiction indiquée par l'analogie et qui éclaircit bien des idées.

(3) Le service que rend un terrain qui porte une maison, quand son propriétaire ne consomme pas lui-même cette utilité en habitant la maison, est représenté par le loyer qu'il en tire; et ce loyer se compose de deux sortes de revenus : 1° le profit ou loyer du terrain; 2° le profit ou intérêt du capital appelé maison. Le service rendu par l'un et par l'autre dans le courant d'une année, est payé par le loyer de cette même année; et il est consommé, car il ne peut se vendre de nouveau. Le loyer de l'année suivante est le prix d'un nouveau service rendu l'année qui suit, par le même terrain et la même maison.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVIII

ton , la quantité des services qu'elles peuvent rendre.

Des circonstances naturelles qui rendent certains terrains propres à des productions d'une espèce particulière , sont des avantages voulus par la nature et du même genre que la fertilité des terres , du même genre que leur appropriation , avantages

dont profitent les propriétaires, sans faire tort aux non-propriétaires qui peuvent tirer parti de leurs travaux sur un terrain qui ne leur appartient pas , et qui n'en tireraient rien s'il n'appartenait à personne, mais il ne s'ensuit pas que le revenu d'un bon terrain , comparé avec son prix d'achat , soit supérieur au produit d'un mauvais. La valeur vénale d'un terrain s'élève en proportion de la valeur vénale du produit qu'il l'apporte : mais ce n'est pas relativement à la valeur vénale du fonds que nous considérons ici les profits d'une terre , mais relativement à son étendue. Celles qui rapportent trois ou quatre cents francs de revenu net pour chaque arpent, comme certains coteaux renommés de la Bourgogne , peuvent fort bien ne rendre que quatre pour cent de leur prix d'achat (i).

Quelquefois un propriétaire doit à des circonstances purement fortuites un accroissement considérable de revenu. Le besoin indispensable qu'on éprouve d'un terrain pour un emploi spécial , d'une carrière , d'une mine , tournent au profit du propriétaire foncier , s'il a le talent ou le bonheur de saisir l'occasion favorable (i). Bien des gens paresseux, pour se dispenser de prendre les soins soutenus que réclament les travaux industriels quels qu'ils soient , reposent leur imagination sur des cas extraordinaires où la fortune vient sans être provoquée , où elle est du moins provoquée avec peu de soins et de talents. Ce sont d'heureux hasards dont il serait insensé de ne pas profiter, mais sur lesquels il est peu prudent de compter.

La demande des services fonciers n'est pas nécessairement bornée , puisque les consommateurs d'un lieu quelconque peuvent devenir plus nombreux et plus riches ; tandis que l'on offre des mêmes services , au con-

(i) D'après des renseignements pris en Bourgogne, les vignobles des premiers crus se vendent 18,000 francs à 20,000 francs l'hectare. Un hectare produit 542 litres. La pièce de vin, égale à 228 litres, se vend, sur lieu, 700 francs, ou 1,049 francs les 542 litres. On évalue les frais de culture et les impôts à 589 francs, qui déduits du prix du vin, laissent de revenu net 660 francs; c'est-à-dire, en supposant que le terrain coûte 18,000 francs, 5 francs 67 centimes pour cent de revenu. En 1824, le fameux Clos-Vougeot, contenant 46 hectares, en raison de circonstances extrêmement défavorables, ne fut vendue que sur le pied de 12,000 francs l'hectare; mais l'acquéreur eut à payer sans doute en sus les droits de mutation et d'autres frais.

(2) « On nous a fait remarquer la demeure d'un M. H***, « qui était, il y a quelques années, pauvre curé de campagne, et qui jouit actuellement d'un revenu annuel

traire, l'est nécessairement par l'étendue des terres cultivables du canton (s).

Il semble, au premier abord, que l'offre que l'on peut faire des produits des fonds de terre, n'est point bornée aussi longtemps qu'il existe un coin de terre encore inculte sur notre globe; car enfin, si la demande du produit des terres continue à croître quand la Beauce est entièrement cultivée, il y a encore des terres dans le Berry qui ne le sont pas, et qui peuvent subvenir à cette demande; et quand le Berry sera aussi bien cultivé qu'il peut l'être, il y aura encore des terres capables de donner de nouveaux produits en Afrique, en Tartarie, et ailleurs.

Rien n'est plus vrai; mais nous ne devons pas oublier que les produits de la terre ont d'autant plus de frais de production à

supporter , qu'ils viennent de plus loin. Quelque facile et peu chère que soit la culture du blé dans une contrée étrangère , quand même on obtiendrait pour rien le concours du sol , les seuls frais de transport et de commerce peuvent porter le prix du blé à un taux que nos consommateurs ne peuvent plus atteindre. L'éloignement équivaut à la stérilité. Il en est ainsi quelquefois même de certains produits territoriaux de notre propre pays , mais cultivés dans des cantons de difficile accès : si pour les tirer de leur canton on est obligé à des dépenses qui en portent le prix au-dessus de ce qu'ils coûtent hors de là , ils n'en sortent pas ; on est obligé de les consommer sur place. Les terres d'un tel canton n'entrent point en concurrence avec les autres terres du pays ; elles sont , relativement à l'offre et à la demande qu'on peut faire de leurs produits, comme si elles n'existaient pas : à plus forte raison, les terres incultes qui se trouvent au Monomotapa.

Vous voyez que les propriétaires de chaque localité ont une prime , un avantage sur les propriétaires des autres localités. Si je suis possesseur d'un terrain dans un canton où il y a peu de consommateurs et de mauvaises communications, le loyer que j'en tirerai

est de 73,000 livres sterling, par la découverte d'une mine « de cuivre dans l'Ile d'Anglesey. Ce curé se trouvait propriétaire d'un champ stérile que lord U*** voulait « joindre à ses possessions dans le voisinage. On était « convenu du prix, une fort petite somme; et le lord et le curé devaient se rencontrer à certain jour nommé « pour conclure. Le lord manqua au rendez-vous; le curé « se fâcha et ne voulut plus revoir le lord. A quelque temps la mine fut découverte dans ce même champ. » (Simond, Voyage en Angleterre , tome 1, page 516.)

(5) Pour comprendre ces démonstrations, il ne faut pas perdre de vue que les services fonciers ne sont pas ceux que rendent les cultivateurs, mais les services que le terrain lui-même rend à la production, en sa qualité d'instrument de la production. J'ai montré ailleurs que les instruments des travailleurs (c'est-à-dire les capitaux et les terres) concourent à la production des valeurs.

DES PROFITS QUE RENDENT LES TERRES

sera peu de chose. Si Ton rend navigable une rivière ou un canal, et qu'ils passent tout près de mon terrain, je tirerai de celui-ci un loyer plus considérable. Si l'on bâtit une ville dans les environs , le loyer s'améliorera encore. Si la ville , dans ses agrandissements , embrasse mon terrain , il vaudra bien davantage ; son loyer et sa valeur vénale s'élèveront en proportion. Il y avait dans les environs de Paris et de Londres des terrains qui ne valaient autrefois que ce que valent les terres cultivables dans le voisinage d'une grande ville, et qui s'étant trouvés enveloppés dans les agrandissements de ces villes colossales, ont acquis une valeur énorme et créé d'immenses fortunes (i).

Les propriétairesfonciers se sont aisément persuadés <}ue les avantages qu'ils tirent des circonstances locales, sont des avantages naturels qu'on n'a pas plus le droit de leur enlever que la fécondité de leur sol ; mais le droit qu'ont les autres propriétaires de profiter de tous les avantages qui résultent des progrès de la société , le droit qu'ont les consommateurs de jouir de tous les perfectionnements de l'art de produire , sont des droits non moins sacrés. Des chemins vicinaux , de bonnes routes, des ca-

naux navigables, en ouvrant aux produits de la terre des débouchés peu dispendieux , rapprochent pour ainsi dire les biens-fonds des circonstances qui leur sont favorables ; ils tendent à détruire le monopole des terrains avantageusement placés, et améliorent la condition des consommateurs, c'est-à-tlire du grand nombre. Les frais de transport sont des frais de production, des difQcultés ; or tout ce qui tend à les modérer , est un progrès (2).

Elles furent donc contraires à la prospérité du pays ces pétitions que présentèrent au parlement les habitants des comtés voisins de Londres , lorsqu'il fut question d'ouvrir des grandes routes jusqu'aux provinces éloignées de la capitale , afin qu'on n'accordât pas cette facilité à des provinces où la main-d'oeuvre étant moins chère , pourrait leur faire concurrence dans la vente de leurs produits agricoles (s). Ces pétitions étaient précisément du même genre que celles qui, à différentes époques et dans différents pays, ont été présentées contre l'introduction des machines et des

(1) Quatre cents toises de terrain (un carré de vingt toises de côté), rue de la Chaussée-d'Antin , à Paris, vendues en 17G8 moyennant une rente de 500 francs, donnent aujourd'hui 26,000 francs de revenu, et ont été adjugées, en 1825, pour ol8,000 francs, sans les frais. Beaucoup de terrains compris dans l'enceinte des anciens boulevards, et qui ne se vendaient autrefois que sur le pied des terres labourables , se vendent maintenant 3,000 francs la toise carrée, ce qui porte l'arpent au prix de 270,000 francs.

(2) Cela ne conduit point à l'abolition du droit de propriété , qui est un monopole reconnu par la société dans l'intérêt de la

société. Car si le droit de propriété était

autres moyens expéditifs. Ces moyens , de même que tous les perfectionnements, nuisent incontestablement à certains monopoles ; mais , au total , sont favorables à la richesse nationale (i) , et même, en définitive , à la prospérité des industriels eux-mêmes qui , dans l'origine, ont souffert de leur introduction (s).

La même observation peut être faite relativement aux difficultés que les grands propriétaires de terre opposent encore en Angleterre à la liberté du commerce des grains. Les progrès qu'a faits la navigation, l'excellence de la marine anglaise et le bon marché de la culture en certaines contrées, telles que l'Ukraine, ont permis de produire en Angleterre , par la voie du commerce , des grains à meilleur compte qu'on ne peut les produire sur les terres de l'Angleterre elle-même. On s'oppose à un perfectionnement de l'industrie et à la richesse des Anglais, en opposant des prohibitions ou des droits qui équivalent à des prohibitions , à la libre circulation des grains. Je ne discute point ici les raisons politiques qui pourraient balancer les avantages économiques de l'importation. Il se peut qu'il soit plus expédient pour un pays de payer le blé plus cher et de le produire sur son territoire , quoique je sois tenté de croire, avec Ricardo, qu'on n'en manque jamais lorsqu'on peut le payer , et qu'on ne peut jamais payer plus facilement que lorsque l'on achète au meilleur marché (e).

De ce que les propriétaires fonciers sont plus dépendants des circonstances du pays où ils se trouvent ; et de ce qu'ils ne peuvent , comme les capitalistes et les travailleurs industriels , emporter leur instrument , et aller , au besoin , chercher des circonstances plus favorables , on a conclu qu'ils étaient , plus que ces derniers , attachés à la prospérité de leur pays , et méritaient

d'être consultés comme ses véritables organes. J'ai déjà eu occasion de vous faire voir que la faculté de changer de patrie en donne rarement le désir. Au surplus, la question n'est pas tout entière là dedans. Nul doute que les propriétaires fonciers ne veuillent la prospérité du pays ; mais il faut savoir comment ils l'entendent. Lorsqu'ils sont peu éclairés,

aboli , le produit des terres serait encore plus cher. (Voyez plus haut.)

(5) Smith, liv. I, chap. 11.

(4) Cette vérité n'a été démontrée que depuis que la nature des richesses a été bien connue , et qu'on a su que le bon marché des produits équivaut à l'accroissement du revenu. Voyez le chap. 4 de cette V^e partie.

(3) Voyez le chap. 18 de la I^e partie de cet ouvrage : Du service des machines dans les arts.

(6) Voyez la brochure de Ricardo, intitulée : An Essay on the influence of a low price of corn on the profits of stock, showing the inexpediency of restrictions on importation. London, 1815, pages 28 et suivantes.

CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE XIX

ils s'imaginent que la prospérité du pays tient uniquement à sa tranquillité ; et dans les discussions politiques , on les voit prendre parti pour l'autorité contre les amis des libertés publiques. Ils devraient savoir que les mauvaises mesures de l'auto-

rité sont souvent la plus désastreuse des circonstances ; qu'en prenant la défense d'une administration incapable ou perverse, loin d'écarter les troubles intestins, on les rend quelquefois inévitables; que l'esclavage, l'ignorance, la superstition , l'inégale distribution de la justice , et les privilèges, en retardant les progrès de l'espèce humaine , sont contraires aux intérêts des propriétaires fonciers dont les revenus sont proportionnés à ces progrès. Le pouvoir arbitraire n'est pas un gage de tranquillité , et les troubles sont moins à craindre à Philadelphie qu'à Constantinople.

Les principes exposés dans ce chapitre suffisent, je crois, pour expliquer les profits des propriétaires fonciers dans tous les pays. Partout où les institutions sociales n'ont pas été mauvaises au point de contrarier efficacement le développement de l'industrie; partout où les hommes ont été assez intelligents et assez laborieux pour se faire un revenu de leur travail ; partout où ils ont été assez économes pour augmenter leurs capitaux , leur nombre s'est multiplié assez nonseulement pour consommer tout le produit des terres, mais pour en élever le prix de manière à procurer un revenu à leurs possesseurs. La borne de ce prix , et par conséquent la borne du revenu des terres , s'est trouvée dans son élévation même. A mesure qu'un produit hausse, une partie de ses consommateurs se désistent de leur demande , et le prix s'arrête au point où l'offre et la demande des produits se balancent mutuellement , d'où résulte pour les profits des fonds de terre , un taux courant qui ne subit dès lors que des fluctuations accidentelles et peu considérables.

Tous les taux divers résultant de ces diverses suppositions , se trouvent réalisés , non-seulement dans les différents pays que

nous connaissons , mais dans les différentes provinces de presque tous les pays. Il n'est peut-être pas une contrée de quelque étendue, qui n'ait des terres en friche. Par quelle raison ? Parce que ces terres sont assez ingrates (i) , ou assez mal situées, non -seulement pour que leur produit ne fournisse aucun profit à leur propriétaire, mais pour qu'il ne suffise pas même pour payer les peines et les avances de ceux qui voudraient les cultiver.

(i) On verra plus tard que les gros impôts, en augmentant les frais de production, équivalent à une difficulté naturelle que ne peuvent pas toujours surmonter les progrès de l'art agricole et le travail opiniâtre des producteurs. De là, bien des terrains en friche dans des pays qui pourraient être plus généralement productifs et populeux.

En tout pays , il y a des terres que leurs propriétaires seuls peuvent faire valoir et dont aucun fermier ne voudrait offrir un loyer. Par quelle raison ? Parce que leur produit peut bien payer la peine et les avances , mais ne peut rien payer pour le profit du sol.

En tout pays , il y a des terres qui ne rapportent à leur propriétaire (au delà des profits du cultivateur) que 20 sous par arpent. La Sologne est dans ce cas. Par quelle raison ? Parce que dans ces cantons la demande des produits territoriaux , réduite par la rareté et la misère des habitants , comme aussi par la difficulté des communications, ne suffit pas pour payer des frais de culture qu'augmente la stérilité du sol (2).

Enfin , nous avons des terres dont le service , indépendamment de tous les profits des travailleurs et des capitaux qui les mettent en valeur, rapporte annuellement , pour le seul service

que rend le terrain , 20, 50, 500 francs par hectare, parce que le prix courant que les consommateurs peuvent mettre à leurs produits, excède d'autant les autres frais de production.

En me résumant , je crois que les revenus du propriétaire foncier, soit qu'il cultive lui-même son terrain, soit qu'il cède à un fermier les profits qu'on en peut tirer, sont d'autant plus considérables , que ce terrain est rendu plus fertile et que les consommateurs à portée desquels il est situé , sont plus nombreux et plus riches.

CHAPITRE XIX

Profits que procurent les améliorations ajoutées à un fonds de terre.

Dans tout ce que je vous ai dit , messieurs , sur le pouvoir productif des fonds de terre et sur la valeur que leur action peut avoir, je n'ai entendu parler que du pouvoir et de l'action du sol par lui-même, en écartant tout ce que peuvent y ajouter les améliorations qui s'y trouvent presque toujours répandues.

Ces améliorations sont d'une infinité de sortes, et embrassent tout ce qu'un propriétaire intelligent et économe exécute pour accroître le produit de son bien. Tantôt ce sont des fossés et des haies qui empêchent les dévastations ; ou bien des murs qui ferment le clos et portent des espaliers ; tantôt ce sont des maisons pour loger les gens de la ferme , des étables qui conservent les bestiaux et leur fumier, des bergeries favo-

(2) Arthur Young croit la Sologne susceptible de donner de très-bons profils fonciers, si Ton y changeait complètement le système de culture et si on lui faisait produire des fourrages el des bestiaux, (lui , à iléfaut de bonnes roules el de canaux, se transportent eux-mêmes aux lieux de consommation.

PROFITS QUE PROCURENT LES AMÉLIORATIOINS DES TERRES.

râbles à l'augmentation des troupeaux ; tantôt ce sont des chemins et des ponts qui facilitent le transport des engrais ou la rentrée des récoltes; tantôt des canaux de dessèchement qui changent des marais en prairies, ou des rigoles d'arrosements qui métamorphosent une friche aride en champs cultivés. Toutes ces choses sont des capitaux , des valeurs soustraites à une consommation improductive pour être consacrées à une consommation profitable.

En effet , le bois qui forme la charpente de cette grange ne pouvait-il pas chauffer des appartements de luxe? On l'a soustrait à cette consommation improductive et Ton en a fait une consommation profitable, lorsqu'on en a construit un comble. Le salaire des ouvriers qui ont exécuté ces travaux , ou qui ont creusé un l'ossé d'écoulement , ne pouvait-il pas payer des domestiques , sans autre résultat que la jouissance de leurs maîtres? On a transformé ces salaii-es en une amélioration dont le produit se renouvelle chaque année. Voilà ce que l'on appelle avoir transformé des économies en un capital (i).

Je vous ferai remarquer en outre, messieurs, que cette valeur capitale que nous appelons en ce moment améliorations du fonds, par cela même qu'elle est de création humaine, est des-

tructible comme tous les capitaux; elle peut se consommer pour le divertissement du propriétaire, ou par son incurie, ou bien par accident. On peut vendre les matériaux d'une grange et jouir du produit; on peut la laisser incendier par négligence ; on peut laisser combler avec le temps un fossé de dessèchement. Tout capital , même celui qui a été transformé en améliorations foncières, est consommable; c'est une valeur tirée du néant comme celle de tous les produits, et qui peut y rentrer. C'est, je crois, le seul caractère qui établisse une différence entre le fonds de terre et le fonds capital fixé en améliorations sur la terre. Du reste, l'un comme l'autre donnent des produits annuels ; ils se louent ensemble ; ils se vendent ensemble ; et , dans l'usage ordinaire , ils sont perpétuellement confondus. Un fermier ne sait pas, dans bien des cas, qu'il paye l'intérêt d'un capital en même temps que le loyer d'une ferme ; ce qui néanmoins est incontestable (2).

(i) C'est une preuve de plus que le capital est un instrument productif par lui-même et qu'il ajoute réellement aux produits de la terre et de l'industrie. J'en fais la remarque parce que plusieurs écrivains anglais nient encore que le capital produise des valeurs par lui-même; ils prétendent que ce qu'il y a de productif dans les améliorations, est uniquement le résultat du travail qu'on y a employé. Il est bien évident, au contraire, que le résultat du travail employé aux améliorations, est la valeur de l'amélioration elle-même, la valeur additionnelle qui en est résultée pour le bien-fonds; et que la rente additionnelle qui en sort chaque année est une autre valeur, une

Il y a très-peu de fonds de terre où ne se trouve incorporée absolument aucune valeur capitale. Dans presque tous, les propriétaires, anciennement ou récemment , ont fait quelque dépense

pour défricher leur fonds et pour en améliorer le produit. Il y a cependant , dit-on , des pâturages dans les Alpes, des dunes dans le Wiltshire, des forêts dans plusieurs parties de l'Europe , qui rendent un profit à leurs propriétaires sans qu'ils y aient jamais dépensé un sou : c'est alors le pouvoir du sol qui constitue seul leur revenu.

J'observe en passant , que lorsqu'une forêt n'est pas en coupe réglée , de manière à reproduire tous les ans une valeur égale à celle du bois coupé ,. ce n'est pas seulement un profit annuel-qu'on en tire ; on lui ôte en outre une espèce de valeur capitale. Il faut considérer une forêt ou mi parc rempli de grands arbres comme un bien-fonds sur lequel on a laissé accumuler un produit annuel , qui est le bois. Lorsqu'on achète un tel terrain , on achète à la fois le terrain: et le capital accumulé qui le couvre. Si, après cet achat, on dispose, en coupant les arbres, de la partie de ce fonds qui était un capital ,. on n'en tire plus que le service et le profit annuel que peut rendre un fonds de terre dépouillé.

On demande à cette occasion , si , quand on est possesseur d'une mine, telle, par exemple, qu'une mine de houille, on dissipe, en l'exploitant, une partie du fonds : cela n'est pas douteux. La rente d'une mine est comme une rente viagère ; si l'on ne remplace pas annuellement une portion de la rente viagère, il arrive une époque où il ne reste plus ni rente ni fonds. Il est vrai que la vie d'une mine de houille un peu puissante est bien longue ; elle dure plusieurs siècles ; ce qui rapproche singulièrement la rente qu'on en tire, d'une rente perpétuelle. La vie de l'homme est si précaire et si courte , qu'il peut , sans se tromper beaucoup , regarder comme éternel tout ce qui a la chance d'une longue durée. Ne regardez-vous pas comme perpétuelle la propriété d'un bien-

fonds , soit entre vos mains , soit entre celles de vos héritiers? Cependant il est indubitable qu'une fois ou l'autre ce bien leur sera arraché , deviendra peut-être un désert. Il n'est pas un coin de terre dans les environs de l'antique Thèbes,

valeur nouvelle produite par celle partie du fonds. Ici , l'on a objecté que le profit de l'amélioration n'est que la restitution de l'entretien qu'exige cette partie du fonds. Autant vaudrait dire que le loyer qu'un propriétaire reçoit d'une maison d'habitation , n'est autre chose que la restitution des frais d'entretien qu'il fait pour cette maison. L'entretien est une déduction à faire sur le montant de ce profil, mais le profit est réel, et le plus souvent excède beaucoup les frais d'entretien.

(2) Sans cette considération j'aurais rangé le profit des améliorations du fonds, avec le profit des capitaux.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIX

ou de Memphis , ou de Palmyre , qui ne fût une propriété précieuse. Qui pourrait nous dire où sont les propriétaires actuels de ces propriétés perpétuelles?

Dans bien des cas, les bonifications foncières rapportent un revenu fort supérieur à celui du capital qu'on y consacre. On peut les comparer à ces machines qui mettent enjeu une force naturelle qui, sans elles, aurait été perdue. Mais , qu'on y prenne garde , il faut que ce soit une force naturelle appropriée, une force naturelle qui jouisse du monopole que donne la propriété ; car une force naturelle qui ne se fait pas payer, qui est également

à la disposition de quiconque veut s'en servir, fournit un concours dont la plus large concurrence empêche qu'on ne puisse se prévaloir. L'homme qui achète une machine à vapeur ne saurait se faire rembourser le poids de l'atmosphère dont il fait usage , car tout autre homme en dispose gratuitement aussi bien que lui. 11 ne parviendra à se faire rembourser que l'intérêt de sa machine et du combustible qu'il faut consommer pour la faire marcher.

Le privilège dont jouit le propriétaire rend les améliorations foncières très-profitables lorsqu'elles sont judicieusement faites, et que les besoins croissants d'une société progressive en portent les produits à leur plus haute valeur. On m'a cité un bien appartenant à M. Moline, dans le département du Gard , et qui a été payé, en 1767, 6,500 francs, ce qui annonce qu'à cette époque il rapportait au plus 525 francs par an. Or, ce même bien, après avoir été convenablement cultivé en vignes, a rapporté, en 1817, cinquante ans plus tard, 130,000 francs. Faites les corrections nécessaires pour réduire l'argent de 1817 à sa valeur de 1767 ; pour réduire une récolte probablement fort bonne, à une récolte ordinaire ; supposez un très-fort capital répandu sur cette propriété; quand ce serait un capital d'un million rapportant 50 mille francs par an , vous auriez encore un prodigieux accroissement dans le profit obtenu des qualités inhérentes à ce fonds de terre lui-même.

Lorsque M. Fellemborg fit l'acquisition de la terre d'Offwill en Suisse , où il établit une célèbre école d'agriculture, elle ne rapportait, dit-on , que 300 muids de blé , tandis que sur le même terrain on en recueille actuellement 3,000, c'est-à-dire dix fois autant. 11 est difficile de croire qu'il ait répandu sur ce fonds un

capital égal à dix fois son prix d'achat : si son produit a décuplé, il faut donc qu'indépendamment de l'intérêt de ses avances , M. Felleberg ait accru le profit réel résultant des facultés du sol.

Je ne cite des exemples d'améliorations surprenantes qu'avec une sorte de méfiance, et je désire que ceux qui m'écoutent ou me lisent remplacent, dans cette occasion , les exemples que je leur propose , par

tout autre qui serait plus propre à faire naître en eux une conviction contraire ou plus complète. Mon ambition est de faire connaître la nature des données et le sens dans lequel elles agissent : du reste , il faut savoir par soi-même, et tirer des conclusions que puisse avouer la science, c'est-à-dire la connaissance de la nature des choses.

Quelque séduisants que soient les projets d'améliorations foncières , ce n'est qu'avec une extrême prudence qu'il convient de s'y livrer : les connaissances agricoles ne suffisent pas ; chaque localité a pour ainsi dire des conditions qui lui sont particulières , et qu'il faut connaître pour réussir. L'expérience acquise dans un lieu ne sert pas toujours dans un autre. Le climat, les qualités du terrain, les ressources environnantes ne se ressemblent jamais complètement ; et beaucoup de personnes très-intelligentes ont éprouvé de grands mécomptes lorsqu'elles ont entrepris de fertiliser des districts improductifs. On ne connaît souvent les difficultés que lorsqu'on est aux prises avec elles, et lorsqu'il n'est plus temps de reculer.

Les plus judicieuses améliorations agricoles sont perdues dans les lieux où l'on n'est pas secondé par les institutions sociales.

Souvent elles ne sont pas encore mûres, comme sur les bords du Missouri : d'autres fois elles se sont dépravées , comme en Italie.

Lisez dans M. de Sismondi (i) la description qu'il fait de la campagne de Rome, autrefois si florissante, et vous apprendrez quels ravages peut causer une mauvaise législation.

« Ce territoire de Rome, dit-il, si riche et si fertile , où cinq arpents nourrissaient une famille et « fournissaient un soldat , où la vigne , l'olivier , le « figuier s'entremêlaient aux champs, et permet- « talent de renouveler trois ou quatre fois les récoltes « par année, ce territoire a vu disparaître peu à peu « les maisons isolées, les villages, la population tout « entière, les clôtures, les vignes, les oliviers, et « tous les produits qui demandaient l'attention continuelle , et surtout l'affection de l'homme. » Et quelles causes assigne M. de Sismondi à des effets si déplorables? La mauvaise administration des Etats romains, mais surtout les lois qui établissent les substitutions et les grandes propriétés.

Je n'ai point à examiner si , en point de droit , on a le pouvoir de disposer d'un bien quand on ne sera plus , en faveur d'un être qui n'existe point encore ; je n'ai point à traiter non plus de ce droit sous le rapport de son influence politique ; mais quant à ses effets économiques , ils sont détestables.

« Les détenteurs du sol, dit M. de Sismondi dans

(i) JSoxkwaux Principes, etc., liv. III, chap. H.

OPINION RELATIVE AU PROFIT DES TERRES

« un autre ouvrage, ne se considérant que comme

« des usufruitiers, ont laissé dépérir un fonds qui

« n'était pas à eux. Leur fortune ne se trouvant plus

« en proportion avec l'étendue de leurs domaines , un

1 état de gêne , plutôt qu'un état d'aisance , est de-

« venu héréditaire avec les grandes propriétés. »

Ils ont emprunté à usure , parce que le prêteur se trouve sans recours à la mort du débiteur.

c Comme on ne peut exercer aucune industrie sans

'< un capital quelconque, comme il en faut pour le

« moindre apprentissage, la plupart des cadets, exclus

« en Italie de toute profession utile, vivent dans une

« constante dépendance et une constante oisiveté;

« ils sont admis à la table de l'aîné , ce qui leur

< donne l'habitude de la bassesse comme de la fai- « néantise,
L'aîné seul se marie ; et comme il laisse 1 autant d'enfants que
son père, les quatre cin- ■< quièmes de la nation sont condamnés
à n'avoir

I aucune propriété , aucun intérêt dans la vie , et à « ne contri-
buer en rien à la prospérité du pays. Une « classe d'oisifs aussi

nombreuse doit nécessairement

II influencer sur le développement de tous les vices (i). i Ajoutons à ces observations d'un historien judicieux,

celles d'Adam Smith , sur les substitutions et sur le droit d'aînesse.

t De cette manière , dit Smith , de grandes étén-

« dues de terres incultes se sont trouvées réunies

t dans les mains de quelques familles , et la possibi-

* lilé que ces terres fussent jamais partagées , a été

t prévenue par toutes les précautions imaginables.

« Or il arrive rarement qu'un grand propriétaire soit

« un grand faiseur d'améliorations. Dans les temps

" de désordres qui donnèrent naissance à ces insti-

i tutions barbares, un grand propriétaire n'était oc-

1 cupé que du soin de défendre et du désir d'agran-

< dir son domaine aux dépens de ses voisins. Lors- « que des lois plus stables lui laissèrent le loisir « nécessaire pour mettre ses terres en valeur, il n'eut

< souvent pas les goûts et presque jamais les qualités i qu'exige un semblable dessein. La dépense de sa 1 maison absorbant et presque toujours surpassant « son revenu, où aurait-il pris un capital pour un

< semblable emploi ? Pour mettre une terre en valeur t avec profit , il faut , comme pour toutes les entrei prises industrielles , la plus grande attention sur ■ < les plus petits gains ; attention dont un homme né H avec une grande fortune , est rarement capable. Sa » position le dispose plutôt à s'occuper de quelque

(i) Histoire des Républiques italiennes, t. XVI, p. 4.42.

(2) Richesse des nations, liv. III , chap. 2. Depuis que Suiilh a écrit ce passage, les habitudes féodales ont bien changé en Ecosse. L'administration anglaise introduite dans ce pays, et les communications qu'on y a perfectionnée» , ont beaucoup accru le produit des terres ; mai» le

* décoration qui flatte sa fantaisie ou sa vanité , qu'à t spéculer sur des profits dont il pense n'avoir pas € besoin. L'élégance de sa parure, de ses appartec ments , de son équipage, voilà les objets auxquels, (dès son enfance, il est accoutumé à donner des « soins. La pente que de semblables habitudes doni nent à ses idées , le dirige encore lorsqu'il vient à i s'occuper d'améHorer ses terres... Il y a encore « aujourd'hui, dans chacun des royaumes unis, de € ces grandes terres qui sont restées dans la même i famille, sans interruption, depuis l'anarchie féo- « dale : il ne faut que comparer l'état actuel de ces

< domaines , avec les possessions des petits proprié- « taires des environs , pour se convaincre , sans autre

< argumentation , que les propriétés étendues sont I peu favorables aux progrès de la culture (2). 1

En somme, ou peut dire que l'inégalité des partages et les droits attribués à la primogéniture , condamnent les aînés à ne

rien faire, parce qu'ils ont trop, et les cadets à ne rien faire non plus, parce qu'ils manquent de capitaux ; sans compter que dans bien des lieux, des préjugés de caste les y convient déjà les uns et les autres.

Au reste, les droits de primogéniture sont beaucoup moins dangereux depuis que les nations étant devenues plus opulentes , la majeure partie de leurs richesses s'est trouvée composée de biens mobiliers ; et il est (rès-heureux que ces biens ne puissent être assujettis aux substitutions, et qu'ils échappent aux lois injustes qui veulent réserver des avantages à une partie des enfants , au préjudice des autres.

CHAPITRE XX

D'une opinion relative au profit des fonds de terre.

Je crois avoir prouvé dans la première et la troisième partie de cet ouvrage, que la valeur échangeable des choses s'élève en proportion du besoin qu'on en a , suivant l'état donné de chaque société (3), sans dépasser pour l'ordinaire les frais de production de chaque produit. J'ai montré comment ces frais servent à indemniser chacun des producteurs de sa coopération dans la production ; et pour rendre cette coopération plus sensible , j'ai représenté l'homme industriel comme produisant au moyen de son instru-

peuple des îles Britanniques, en général, a beaucoup à souffrir de l'agglomération des propriétés.

(5) C'est la valeur recointte des choses, expliquée par toutes ses propriétés, et telle que je l'ai caractérisée dans le chap. 2 et 3 de la I^{re} partie de cet ouvrage, dont il est ici question.

ment qui est un capital , le propriétaire foncier au moyen du sien qui est un fonds de terre (i). Quand il s'est agi d'évaluer la portion de la richesse produite, due à chaque producteur, j'ai cru pouvoir le faire d'après le profit que chacun d'eux réussit à se faire payer sur la valeur produite ; car il est à présumer que l'importance de son concours est proportionnée aux frais que l'on consent à faire pour se le procurer. Telle est, relativement au sujet de ce chapitre, la doctrine professée dans le cours de cet ouvrage. Elle découle de celle d'Adam Smith , et peut seule , je crois, conduire à des résultats appréciables et pratiques.

Quelques écrivains anglais, marchant à la suite de David Ricardo , mais dont il n'est pas permis de méconnaître les services et les talents , ont cru que Smith n'avait pas assigné les véritables causes du profit foncier (-2) ; qu'il n'avait pas trouvé les lois qui en déterminent le montant , et qu'il n'avait pas connu de quelle manière il est affecté par les progrès de la société. Je m'arrêterai un instant sur leur doctrine à cet égard ; mais regardant cette doctrine comme une pure abstraction qui n'explique pas les faits réels , et manque par conséquent d'utilité, je me bornerai à retracer les principaux arguments sur lesquels elle s'appuie , et je les prendrai dans des notes que M. MaccuUoch a jointes à la dernière édition d'Adam Smith , où je crois qu'ils sont réduits à leurs moindres termes.

M. MaccuUoch croit que l'inégalité des frais de production que coûtent les produits de la terre est la principale cause et la mesure du profil foncier (3). Il se fonde sur ce qu'un mauvais ter-

rain coûte plus à cultiver qu'un bon, et qu'il faut nécessairement cultiver le mauvais pour avoir la quantité de produit, de blé par exemple, dont la société a besoin.

D'abord on n'entrevoit pas bien comment une différence est une cause réelle , efficace. Et de plus , (jui ne voit que les produits agricoles n'ont , en raison de cette circonstance , rien de plus ni de moins que tout autre produit ; qu'il n'est aucun produit de l'humaine industrie qui, relativement à ses frais de production, ne soit précisément dans le même cas? Les produits du commerce coûtent plus lorsqu'ils viennent de plus loin ; est-ce la raison pour laquelle on gagne plus sur ceux qui n'ont pas tant de chemin à parcourir ? Si les producteurs qui sont tout proches ne suffisent pas aux besoins de la société , le prix du produit demandé s'élève , et suflit dès lors pour payer les frais

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XX

de production de celui qu'on est obligé d'amener de plus loin. Quand un manufacturier parvient à jouir d'un avantage particulier, comme d'une situation plus favorable, il gagne plus que celui qui est forcé de faire plus de frais de production. Tout dépend de l'étendue de la demande. C'est si bien là la cause qui fait monter le prix du blé , que M. MaccuUoch lui-même dit en propres termes que la valeur du blé tend à monter par /'augmentation de la demande qui résulte de l'augmentation de la population (page 105).

N'est-ce pas convenir que le prix qui fournit un profit au propriétaire foncier , provient de l'étendue de la demande (i). N'est-

ce pas convenir de ce qui est établi dans Adam Smith et dans mes ouvrages? Quelle découverte nouvelle y a-t-il là dedans? Peut-on dire avec raison que les mauvaises terres d'un canton sont la cause pour laquelle les bonnes donnent un profit? Est-on fondé à proclamer en conséquence qu'on a trouvé la véritable raison pour laquelle les terres donnent une rente, un fermage , un profit foncier?

David Ricardo convient de même que c'est l'augmentation de la population , c'est-à-dire de la somme des besoins, qui élève assez le prix du blé pour qu'un fermier trouve son compte à payer un fermage (5). Il en conclut que « le blé a une valeur, non parla raison < qu'on est obligé de payer un fermage , mais qu'on i paye un fermage , parce que le blé a de la valeur. » C'est aussi le cas de tous les produits , quels qu'ils soient. Au prix où les besoins de la société portent une aune de drap, ce produit a une valeur suffisante pour indemniser tous ses producteurs : ceux-ci ne sont pas payés , parce qu'on a été obligé de payer les frais de production ; car les frais de production ne donneraient aucune valeur au produit , si le produit , par son utilité , n'avait été rendu désirable.

i Quand même, poursuit Ricardo, les propriétaires € abandonneraient la totalité de leurs fennages , le f prix du blé ne baisserait pas. 1 Je le crois bien , puisque c'est l'étendue du besoin qui est la cause première de la valeur, et que l'abandon que feraient les propriétaires ne diminuerait en rien l'étendue du besoin.

Ricardo veut prouver, contrairement à Smith , que le fermage , ou profit foncier, n'est point une partie constitutive du prix des denrées : mais ce qu'il dit ne le prouve pas. Si dans un hectolitre de 18 francs il y a 3 francs pour le propriétaire, les 3 francs sont bien une partie constitutive du prix, quoique ces 3 francs

(i) Le capital d'une entreprise rurale appartient ordinairement en partie au fermier, et en partie au propriétaire, qui retirent chacun une part des profits qui en résultent.

(2) En anglais rent ; mais le mot anglais rent signifie le loyer qu'un fermier paye à son propriétaire, et il est avoué que ce loyer représente le profit du fonds de terre, déduction faite des frais de culture et du profit du capital.

(3) Tome IV, page 106.

(i) L'étendue de la demande veut dire la quantité d'un certain produit qu'on demande à acquérir à un prix donné. Au prix de 18 francs l'hectolitre, on demande, en tel endroit, un certain nombre d'hectolitres de blé : voilà l'étendue de la demande.

(i.) Principles of Political Economy, vol. 2.

DES TERRES LOUÉES ET DES FERMAGES

Les fermiers payés à un autre, dans le cas où le propriétaire n'en ferait pas son profit.

Au surplus, Adam Smith avait dit longtemps avant David Ricardo, que le fermage est l'effet et non la cause de la valeur du blé. (Liv. I, chap. 2.) Il est vrai qu'il dit en même temps qu'il n'en est pas de même des profits du travail et du capital, qui sont la cause du prix et n'en sont pas l'effet. Je crois que, dans ce dernier cas, Smith est lui-même dans l'erreur; ce sont, de même que pour le blé, les besoins de la société qui font le prix des produits quels qu'ils soient, et qui permettent à un entrepreneur de payer les profits du travail et du capital, et quelquefois même un profit pour le monopole, quand le monopole est nécessaire pour que le

produit soit créé , comme c'est le cas relativement aux produits de la terre (i).

M. Macculloch croit que le principe sur lequel il fonde le profit foncier, diffère de celui qui fonde les avantages d'un monopole ; il convient que le propriétaire du terrain qui produit le tokay , jouit d'un monopole; il convient que son bénéfice n'a de borne que celle qui lui est assignée par le prix auquel la demande porte son produit. Mais il est permis de ne voir aucune différence entre le monopole dont jouit le propriétaire d'une terre à blé et celui dont jouit le propriétaire du vignoble de Tokay, si ce n'est que celui-ci a beaucoup moins de concurrents. Quand le propriétaire est en mesure de s'approprier le profit qui résulte de l'action du sol, il exerce une espèce de monopole. Quand il ne retire de son fonds de terre rien de plus que le salaire de son travail et l'intérêt de ses capitaux , son monopole ne lui rend rien, et c'est le consommateur qui profite de l'action productive du sol.

Le même auteur, s'apercevant sans doute du ridicule qu'il peut y avoir à assigner les mauvaises terres comme la cause qui fait que les bonnes donnent du profit, ne voit là dedans qu'une petite chicane (a petty cavil) , et il exprime la même idée par cette autre formule : sur le capital tout entier employé à l'agriculture , il y a une portion qui ne donne aucun profit foncier (page 113), et c'est là que se trouve le véritable fondement du profit foncier (rm()). Mais cette nouvelle formule est susceptible de la même objection. Est-ce qu'une absence de profit dans un cas peut être une cause de profit dans un autre?

(i) Voilà la raison pour laquelle J'ai commencé dansée Cours complet par établir nettement en quoi consistent les besoins de la société. Ce qu'il y a de vrai dans la proposition de Smilh, c'est que

le prix ne peut pas descendre au-dessous des frais de production, quand les besoins • le la société ne suffisent pas pour l'élever jusque-là; mais des frais ne sont pas une cause : ce sont des empêchements. C'est ce que n'a pas* compris le traducteur anglais de mon Traité d'économie politique, qui luc^ reproche toujours de ne pas faire mention parmi

Il faut rendre à M. Mallhus la justice de dire qu'il a senti le défaut de cette doctrine , et qu'il a précisé son opinion dans une réponse consignée dans une enquête parlementaire. Sur la question qu'on lui adressait pour savoir si la mise en culture de nouvelles terres n'élèverait pas le loyer des anciennes , il a répomlu : c Le renchérissement des produits compa- « rativement avec les frais de production , qui est € la cause de l'élévation du fermage , a lieu d'abord , i et ensuite vient la culture des mauvaises terres ; € mais ce n'est pas la culture des mauvaises terres c qui fait renchérir les fermages : telle est la doc- « trine que j'ai établie dans mes écrits, et c'est, je < crois , la véritable : d'autres en ont soutenu une € autre (i). >

Ce que je viens de dire me paraît suffisant pour justifier mon opinion sur la théorie de la rente {iheory of rent) , qui n'a introduit aucune vérité nouvelle dans la science de l'économie politique , et qui n'explique aucun phénomène que n'expliquent plus naturellement les vérités déjà établies {s). Je m'abstiendrai d'une plus longue discussion à ce sujet, pour ne pas encourir davantage le reproche qu'on a fait à celles qui ont eu lieu jusqu'ici, d'avoir été prodigieusement ennuyeuses, et d'avoir dégoûté beaucoup de gens d'une étude si attrayante par ses applications et par son influence sur le sort de l'humanité. Qui peut calculer, par exemple , les immenses conséquences de ce principe si clairement établi

depuis Adam Smith, et maintenant adopté par tous les juges compétents, que chaque nation , chaque individu , sont directement intéressés à la prospérité de tous les autres, et que les jalousies ne procèdent que d'ignorance (-t) ? Quel bien n'est pas destiné à produire la preuve qu'une baisse dans la valeur des produits équivaut à une augmentation positive de la richesse nationale (s)?

CHAPITRE XXI

Des terres louées et des fermages.

Le profit qu'un fonds de terre peut rendre , permet à un propriétaire d'en tirer un loyer, s'il ne juge pas

les causes du prix, of the di/ficuUics of attainment.

(2) Tliird report on émigration from the united King dom, page 32t.

(ô) M. Macculloch qui avait fait honneur de cette prétendue découverte à. David Ricardo, Ta attribuée ensuite à M. Edward West; et Gnalemenl a reconnu que c'est M. James Anderson qui l'a donnée au monde ; ce sont ses expressions.

(•*) Voyez le chap. 2 de la 111' partie, page 159.

(5) Ibid.

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXI

à propos de le faire valoir lui-même. Ce loyer s'appelle un fermage, et le locataire un fermier (i). Le fermier est un entrepreneur d'industrie agricole , qui prend à son compte les chances et les risques de la culture , et qui paye au propriétaire l'usage de son instrument ; de même que tout autre entrepreneur paye , sous le nom (i)inlérél , l'usage d'un capital , qui est un instrument aussi.

Quand le fonds qui est loué , sert à l'exercice d'une industrie qui n'est pas l'agriculture , comme lorsqu'on loue des prairies pour faire blanchir les toiles , lorsqu'on loue une manufacture, une usine, ou simplement une maison d'habitation , le profit qu'en tire le propriétaire , conserve le nom de loyer. Le nom ne met aucune différence dans la chose. C'est toujours le service que peut rendre un fonds immobilier dont le propriétaire , par un marché à forfait , cède à un locataire tout le profit ou l'agrément que la chose est capable de rendre pendant un espace de temps fixé.

Il est fort rare que sur un fonds de terre loué , il n'y ait pas quelques valeurs capitales répandues pour en faciliter l'exploitation , depuis une simple clôture jusqu'à des constructions dispendieuses. Le loyer qui en résulte , en est d'autant plus fort ; et cet accroissement de loyer est , sans en porter le nom , un véritable intérêt que paye le locataire ou le fermier.

Nous avons vu , dans les précédents chapitres , quelles sont les circonstances qui influent sur le profit que rend un fonds de terre. Ce profit , quel qu'il soit , est le taux dont le fermage tend perpétuellement à se rapprocher. Si le fermier s'aperçoit que le

loyer qu'il paye , excède ce taux , il aura soin , au prochain renouvellement de bail , d'en demander la réduction ; car, si après qu'il a payé tous les travaux nécessaires à l'entreprise , les siens compris , la terre ne lui rapporte pas de quoi s'acquitter envers son propriétaire , il est obligé de payer en partie celui-ci de ses propres deniers. D'un autre côté, si le fermage ne s'élève pas au niveau du profit que le fonds de terre peut rapporter, au prochain renouvellement de bail un concurrent du fermier peut en offrir davantage ; sans renoncer pour cela aux profits qu'il est en droit d'attendre de ses capitaux et de son travail ; et l'intérêt personnel sollicitera le propriétaire du fonds, de préférer ce nouvel entrepreneur.

Il résulte de cette nature des choses que c'est le propriétaire qui jouit de toutes les circonstances durables qui se trouvent être favorables à sa terre , de

(i) Quelques auteurs qui ont écrit d'après les économistes anglais, nomment le fermage du nom de *renie* , de l'anglais *renl*; c'est substituer à un mot français qui est clair et expressif, un autre mot qui a un autre sens dans notre langue. Une rente foncière, en français, loin d'être le revenu d'un bien-fonds, signifie au contraire une an-

même que de tous les perfectionnements agricoles qui s'introduisent dans son canton ; car les circonstances favorables qui surviennent, comme l'ouverture d'une route ou d'un canal , augmentent le parti qu'on peut tirer des produits de la terre ; et les concurrents qui se présentent pour l'affermir, sachant qu'ils en tireront un plus grand parti , portent leurs offres plus haut. Il en est de même des perfectionnements que le temps amène dans l'art agricole, comme, par exemple, de la culture des plantes four-

ragères pendant les années de repos. Un fermier qui voudra faire usage de cette nouvelle source de produits, étant en état de tirer plus de parti d'un champ , est en état d'en offrir un meilleur fermage, et d'obtenir la préférence sur un fermier moins industriel. Mais en même temps , comme il ne saurait douter qu'à mesure qu'il tirera un meilleur parti de la terre, on augmentera le prix du bail , il est peu empressé à faire des essais dont les risques sont pour lui et les succès pour son propriétaire. On pourrait attribuer à cette cause la répugnance que les fermiers montrent en général pour les nouveautés , si le défaut de lumières et la paresse d'esprit ne suffisaient pas pour expliquer le penchant de la plupart des hommes à suivre les sentiers de la routine.

On voit que les propriétaires sont plus intéressés que les fermiers , aux améliorations sociales quelles qu'elles soient ; et ceux qui passent mollement leur vie dans une ville ou dans une maison de plaisance , en touchant nonchalamment, à chaque terme, l'argent que leur apportent leurs fermiers ; ceux qui ne visitent jamais leurs terres , qui ne s'inquiètent nullement des progrès de l'art agricole ; qui ne provoquent aucune de ces grandes entreprises d'irrigations , de manufactures , de routes et de canaux , qui doivent accroître les produits de leurs terres , suivent une routine plus honteuse encore, et plus préjudiciable à leurs vrais intérêts , que celles auxquelles ils reprochent aux gens de la campagne de rester attachés.

Si , un peu plus tôt ou un peu plus tard , le propriétaire fait son profit des circonstances favorables aux profits du fonds de terre , c'est aussi lui qui , tôt ou tard , est victime des circonstances contraires aux biens-fonds. Si le service de la terre procure

au fermier tous les ans un peu moins de profits, il ne manquera guère de diminuer son offre à chaque renouvellement de bail; et nul concurrent ne peut en offrir plus que lui, à moins d'être en perte comme lui.

nuité, une charge hypothéquée sur le bien-fonds , et due parle propriétaire. Selon le précepte de Voltaire , on ne doit adopter un mol étranger que lorsque le mot correspondant nous manque, et qu'il est impossible de se méprendre sur sa signffication.

DES TERRES LOUÉES ET DES FERMAGES

Telle est la marche commune des choses et le point où elles arrivent toujours avec le temps , après de lentes oscillations. Cependant des motifs d'un autre genre influent aussi sur le prix des baux. Les habitudes sont souvent , du moins pour un temps , plus fortes que les intérêts. Des gens qui ont été élevés pour être fermiers veulent l'être toujours , dussent leurs travaux leur être moins profitables que dans une autre carrière : ils restent dans le même état , dans le même canton , dans la même ferme , quoique les profits y soient tombés au-dessous du taux commun des profits industriels dans le pays.

D'un autre côté, il y a des propriétaires qui, pour obéir à des affections personnelles , ou bien à un usage constant dans leur caste , continuent à louer leurs terres aux mêmes fermiers , presque au même prix , quoique les circonstances aient subi de fort grands changements. Quelquefois il y aurait pour eux des dangers à faire violence aux habitudes, quoiqu'on fût rigoureusement en droit de le faire. C'est ce qui a laissé subsister , presque jusqu'à nos jours , dans les montagnes d'Ecosse , le même mode de location qui était en usage dans le temps de la plus pure féo-

dalité. Lorsque les grands propriétaires ne trouvaient de sûreté que dans le nombre et l'affection de leurs vassaux, qui les servaient contre les entreprises des autres seigneurs , et même du roi , il leur importait de gagner l'affection de ces cultivateurs , et de les multiplier : de là des loyers très-modérés. Vu l'étendue des terres , peu de revenus en sortaient ; mais les terres nourrissaient de nombreux défenseurs et des partisans dévoués. Cependant de bonnes routes se sont étendues de tous les côtés ; peu à peu l'autorité du gouvernement de la Grande-Bretagne s'est trouvée plus confirmée ; on a pu la faire respecter jusqu'au milieu des montagnes les plus reculées de l'Ecosse. Les seigneurs, dès lors , n'ont plus eu besoin de leurs vassaux pour défendre leurs domaines : ils ont habité les capitales plus que leurs terres , et ils ont été plus jaloux de grossir leurs revenus que de multiplier leurs clients. Leurs besoins devenus plus coûteux , ils ont cherché à porter leurs baux à leur véritable valeur. Avant la tentative malheureuse du prétendant, en 1745, la chose eût été difficile. Un seigneur qui eût ôté une ferme à la famille qui s'en croyait en possession par une longue jouissance , aurait passé pour un tyran dévoré d'une avidité intolérable (i).

Cependant il n'y avait pas d'autres moyens d'étendre à ces cantons les progrès récents de l'agriculture , et

(i) Dans la plupart des cantons de l'ancienne Picardie les fermiers se considèrent comme ayant, pour eux et leur famille, des droits acquis à rester sur la même ferme; lorsqu'un propriétaire prétend user des siens pour louer ^ tout autre, il s'attire des vengeances, et sa ferme est

de tirer parti de tous les pouvoirs du sol. Les baux ont été donnés graduellement à ceux qui en ont offert un plus fort loyer ; et

ils n'ont pu en offrir un plus fort loyer sans épargner sur les frais de culture , sans employer les nouveaux procédés et les machines expéditives, sans multiplier les troupeaux qui conviennent principalement aux pays de montagnes, mais qui occupent peu de cultivateurs : en un mot, les produits de ces cantons se sont accrus , mais ils ont nourri moins d'habitants sur le sol même , et plus d'habitants hors de ces mêmes districts. Une population de cultivateurs armés , ayant peu d'occupation et des besoins bornés , s'est trouvée par degrés transformée en une population d'ouvriers qui a rempli les districts manufacturiers. Les propriétaires ont tiré des revenus plus considérables de leurs domaines ; des entrepreneurs de manufactures se sont créé des revenus entièrement nouveaux. Des villes, comme Glasgow, ont vu quadrupler le nombre de leurs habitants ; des villages , comme Paisley , sont devenus des villes importantes. Je n'examine point si ces changements étaient ou non désirables ; mais je dois remarquer que la population totale et la richesse de l'Ecosse se sont considérablement accrues. Au surplus , un tel changement était inévitable ; il était la conséquence nécessaire du progrès de l'agriculture et de la paix intérieure ; et si , sous certains rapports , on peut regretter la disparition de quelques habitudes patriarcales , d'un autre côté c'est bien quelque chose que d'être débarrassé de ces guerres de tribu à tribu , de seigneur à seigneur, et des excès , souvent des horreurs , dont elles étaient accompagnées à l'affreuse époque que l'on appelle le bon vieux temps.

C'est ainsi que dans toutes les parties policées de l'Europe les baux sont graduellement parvenus , ou parviendront à leur entière valeur, c'est-à-dire à la valeur des profits que le fonds de terre peut donner dans chaque localité ; et par les profits du fonds de terre , je répète qu'il faut entendre ce qu'il reste de profit

lorsque le travail des industriels de tous grades est payé au taux général du canton , et lorsque les intérêts des capitaux mobiles employés dans la même exploitation , sont également payés.

Je suis même tenté de croire que les fermiers , dans la concurrence qu'ils se font les uns aux autres, réduisent au taux le plus bas les profits qu'ils se réservent pour leur industrie. Il y a toujours plusieurs concurrents pour chaque ferme. Les familles de fermiers sont fécondes en enfants, parce qu'on élève aisément les enfants dans les fermes. La nourriture y coûte peu ;

incendiée; l'usage des lieux ne lui permet de reprendre sa terre que pour la cultiver par lui-même. Ce reste de coutumes barbares est un des plus grands obstacles aux progrès agricoles dans cette partie de la France.

{No^e de l'édileur.)

CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXI

car on Vy lient de la première main , avant que son prix ait été augmenté par les frais de transport , par les impôts sur les consommations, etc. Les vêtements de la famille n'entraînent pas non plus dans de grandes dépenses; on en fde , on en lisse une partie autour du foyer domestique , dans les saisons de Tannée et aux heures où il n'est pas possible de travailler au dehors. Ce qui rend, d'ordinaire , les vêtements dispendieux , ce sont les usages de la société qui obligent de les entretenir propres et frais tous les jours de l'année. Les familles des fermiers, posées ça et là sur la

surface d'une province , ne sortent de leurs fermes que dans certains jours de fête , et ménagent longtemps leurs habits.

En même temps que les enfants coûtent peu dans les fermes , ils commencent de bonne heure à .s'y rendre utiles. Les fermes ont des occupations pour tous les âges, pour toutes les capacités, et pour les deux sexes. Faut-il s'étonner que les enfants s'y multiplient! Or, à mesure qu'ils grandissent, leurs parents veulent les établir, c'est-à-dire leur trouver d'autres fermes. H y a donc toujours de nouveaux demandeurs pour les Liens à affermer ; et comme , dans chaque canton anciennement cultivé , la quantité des biens à affermer demeure la même , l'offre des fermes à donner reste toujours en arrière de la demande. Les pi'opriétaires exercent envers les fermiers une sorte de monopole ; et vous savez qu'il est dans la nature de l'homme de se prévaloir de tous les privilèges qu'il tient de la nature des choses ou des institutions.

Dans ce cas-ci on trouve des privilèges de plus d'une sorte , puisque partout on a attribué des avantages sociaux à la propriété des terres. Je ne parle pas des privilèges pécuniaires attachés en certains pays à la possession des terres nobles; mais de la préj»ondérance qui naît de l'exercice de certaines fonctions, comme celles d'électeurs et de députés , ou d'administrateurs , ou de juges , prépondérance qui , dans le marché qu'un propriétaire passe avec un fermier, donne au premier un certain avantage pour stipuler les clauses qui lui sont avantageuses , ou pour faire décider en sa faveur les litiges auxquels elles peuvent donner lieu. Nous avons encore plusieurs provinces où

(i) Tome IV, page 200.

(2) Des fermiers , en plus grand nombre que ne pensail l'auteur, ont acquis de véritables fortunes par l'agriculture; mais les progrès agricoles en France n'ont pas été assez grands encore pour donner à la profession de fermier l'importance qu'elle aura un jour. Cela tient en partie à ce que Ton n'a pas su employer les capitaux en quantité suffisante pour porter les terres à leur pleine valeur de production Aussi , les fils de fermiers riches se sont-ils trop rarement faits fermiers à leur tour; leurs parents les ont envoyés dans les villes chercher les études

les fermiers nomment servilement le propriétaire leur maître .

i On ne peut assez s'étonner , dit un grand propriétaire foncier, M. de Tracy, dans ses Eléments d'idéologie (i), que tous les hommes, et particulièrement les agronomes , ne parlent des grands propriétaires de terres qu'avec un amour et un respect si vraiment superstitieux ; qu'ils les regardent comme « les colonnes de l'État, l'âme de la société, les pères nourriciers de l'agriculture ; tandis que le plus souvent, ils prodiguent l'horreur et le mépris aux propriétaires d'argent qui font exactement le même service » qu'eux. Un gros bénéficiaire qui vient de louer sa

< ferme exorbitamment cher se croit un homme « très-habile, celui qui plus est, très-utile : il n'a pas le « moindre doute sur sa scrupuleuse probité ; et il ne « s'aperçoit pas qu'il fait exactement comme l'usurier » le plus âpre qu'il condamne sans hésitation et sans

< pitié. Peut-être même son fermier qu'il ruine , ne voit pas celle parfaite similitude ; tant les hommes si sont dupes des mots!

»

Dans l'intérêt de la morale publique, la considération ne devrait être accordée qu'au mérite personnel.

Telles sont les raisons qui font que, hors des cas extraordinaires et singulièrement heureux, on ne voit guère de fortunes faites dans la profession de fermier (2). Les familles de fermier ne font que de petites économies à l'aide de beaucoup de privations et d'un genre de vie assez grossier, assez généralement dépourvu des jouissances délicates que se procurent les entrepreneurs d'une classe équivalente dans les autres industries. J'ai vu les plus grosses fermes de France ; la maison d'habitation n'avait à l'extérieur ni cour propre, ni jardin bien tenu, ni treillage embelli d'une couleur égayante. Peu de meubles ; aucun qui approchât de ceux des villes pour la matière et pour le goût ; au lieu de ces papiers frais qui décorent nos appartements, je n'apercevais dans le logement du maître et de sa famille, que des murs nus, ou couverts d'une boiserie enfumée, d'une vieille tapisserie, ou de ces images que le bon goût et le bon sens repoussent également.

Au surplus, cet état arriéré tient peut-être encore plus aux habitudes grossières des gens de la campagne

classiques, et se sont crus honorés ensuite en les voyant devenir ou notaires ou avoués. L'agriculture fera des progrès plus sûrs lorsque ceux qui doivent se destiner à la profession honorable de fermier, pourront se procurer une instruction convenable et suffisamment développée. Les études classiques ont détourné sans profil bien des hommes de leur destination naturelle ; les enseignements professionnels, un jour convenablement encouragés, ne manqueront pas d'exercer les plus heureux effets sur la prospérité de toutes les industries.

(Noie de l'èdUetir.)

DES TERRES LOUÉES ET DES FERMAGES

en général , qu'à la position précaire et subordonnée du fermier. Nous avons vu que lorsque les usages d'un peuple lui rendent nécessaire la satisfaction de certains besoins , les bénéfices de la classe qui les éprouve , s'élèvent naturellement assez pour que ces besoins soient satisfaits (i). Quand la France sera plus civilisée dans les classes inférieures de la société, quand l'instruction y sera plus répandue et l'influence des prêtres plus éclairée , la classe des fermiers se rapprochera davantage de celle qu'on appelle, peut-être à tort, des gens comme il faut (-2).

Alors peut-être le taux commun des fermages comprendra une espèce de garantie, de prime d'assurance, que le propriétaire doit indubitablement au fermier

(i) Voyez les pages 326 et 334 de ce volume.

(2) Il est fâcheux que la langue française ne puisse pas exprimer cette idée , sans employer une expression insultante. Il est incontestable qu'on remarque une fort grande différence entre les personnes qui ont reçu de l'éducation

pour le mettre à couvert des risques que son marché lui fait courir de la part des fléaux naturels, comme la grêle et la gelée , on de la part des fléaux humains , comme la guerre , les réquisitions et les impôts dont les lois politiques ne lui donnent souvent aucun moyen de se préserver. Si le fermage n'est pas réglé d'après les risques de ce genre , si la prépondérance du propriétaire est à cet égard plus forte que l'équité, qu'arrive-t-il ? Ces fléaux retombent néanmoins sur lui , mais d'une manière moins

régulière et moins équitable. Il n'est pas un propriétaire qui ne sache combien sont fréquentes les remises qu'il faut faire à ses fermiers, et combien est incertain le revenu qui semble être le plus solide de tous.

et celles qui en ont été privées. Le mal est d'en avoir été privé, mais non d'exprimer une différence malheureusement trop réelle. Aux États-Unis, cette différence est à peine sensible , parce que l'instruction y est plus généralement répandue.

FIN DE LA CIKQLIÈME PAHTIF,

SIXIEME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Du principe de la population.

Après avoir cherché à vous expliquer comment sont produits les biens qui servent à l'entretien de la société, et suivant quelles proportions ils s'y distribuent , je vais observer avec vous , messieurs , les effets qui en résultent relativement au nombre et à la condition des hommes.

Apprenons d'abord à quelles causes nous devons attribuer la multiplication des êtres humains. Ces causes , quelles qu'elles soient , nous les appellerons le principe, l'origine de la population. Nous chercherons ensuite comment cette population humaine se maintient , se multiplie et décroît; enfin nous verrons en quoi elle peut être regardée comme misérable ou prospère.

Relativement à ce dernier point, une explication est nécessaire qui prévendra bien des chicanes. Les hommes sont heureux ou malheureux , selon qu'ils jouissent de certains biens , ou selon qu'ils en sont privés. Mais ces biens ne sont pas tous du domaine de l'économie politique. Elle n'enseigne à l'homme ni les moyens de conserver sa santé , que l'hygiène et l'art de guérir ne peuvent eux-mêmes lui procurer qu'en partie; ni les moyens de se concilier l'estime et l'affection de ses semblables , que l'étude de l'homme moral peut seule nous faire connaître. L'homme, en proie à des désirs qu'il ne peut satisfaire , celui que tourmentent l'envie , ou la haine , ou des terreurs religieuses , peuvent , jusqu'à un certain point , être préservés de ces maux par la philosophie. La politique expérimentale peut enseigner aux hommes en société , comment ils obtiennent la sécurité et le libre développement de leurs facultés ; mais pour jouir de ces biens que les hommes ne peuvent atteindre que par le perfectionnement de leur intelligence et de leurs habitudes, il faut qu'ils puissent exister, et même qu'ils puissent exister avec un certain degré d'aisance. Or le point fondamental est celui que se propose l'éco-

nomie politique ; et lorsque je parle de nations misérables ou prospères , je ne considère que les conditions au moyen desquelles elles peuvent exister avec le degré d'aisance dont une grande société est susceptible , laissant à ceux qui cultivent d'autres connaissances , le soin de chercher les conditions au moyen desquelles l'homme peut parvenir à l'entier développement de son être.

Je reviens aux conditions nécessaires à l'existence de l'homme en société.

Je ne sais si l'on parviendra jamais à caractériser le principe de vie autrement que par ses effets. Nous savons qu'un être est vivant par la manière dont il se comporte ; du reste nous ne pouvons , soit dans les animaux, soit dans les plantes, assigner aucune autre différence entre la matière vivante et la matière morte et inorganique.

Nous savons également qu'une foule d'accidents, et finalement la vétusté , font passer perpétuellement les êtres organisés de l'état de vie à l'état de mort, sans qu'aucun exemple du contraire se soit jamais offert à nous , c'est-à-dire sans qu'aucune portion de matière ait jamais passé de l'état inorganique à l'état organisé, autrement qu'en suivant les lois établies de la génération et de la nutrition , qui ne sont que des faits dont la cause nous échappe. Des espèces entières d'animaux et de plantes , qui ont été vivantes une fois , n'existent plus à l'état de vie : nous n'en retrouvons les vestiges que dans des débris fossiles ; et nous ne concevons aucune possibilité que ces espèces pussent se renouveler, sans un acte particulier de la volonté divine , sans une influence surnaturelle dont nous n'avons point d'exemple avéré. Suivant l'ordre de la nature, tel qu'il se manifeste à nous , il serait rigoureusement possible que tantôt une espèce , tantôt une autre , passât de l'état de vie à l'état de mort, jusqu'à ce que la terre entière ne contînt plus un seul être vivant. Nous ne pouvons , dans ce cas, concevoir la possibilité qu'il en revînt jamais.

Mais la nature a pris les plus fortes précautions pour prévenir l'anéantissement des espèces. Les êtres

DU PRINCIPE DE LA POPULATION

vivants éprouvent un besoin constant de se nourrir, c'est-à-dire d'absorber et d'assimiler à eux-mêmes des matières mortes et inorganiques , et en même temps ils éprouvent à un certain âge le besoin de reproduire des êtres semblables à eux , qui , grandissant à leur tour par la nourriture , tendent constamment , aussi bien que leurs parents , à étendre le cercle de la matière organisée et l'empire de la vie sur la mort.

Mais de toutes les précautions prises par la nature pour conserver les espèces, celle sur laquelle elle paraît avoir le plus compté est Textième profusion des germes ; tellement que, quelle que soit la quantité qui s'en perde avant d'éclore, quelle que soit la destruction des individus après qu'ils sont éclos , destruction dont ensuite elle paraît s'inquiéter assez peu , il en échappe toujours un assez grand nombre , non-seulement pour conserver l'espèce , mais pour la multiplier au point d'envahir le globe si on la laissait faire (i). Un pied de pavot porte jusqu'à trente-deux mille graines, qui peuvent donner naissance à autant de pieds de pavots. Un orme donne jusqu'à cent mille semences par année. On a compté 342,000 œufs dans une carpe. Un auteur italien , Gregorio Fontana, a calculé que si tous les germes d'un pied de jusquiame étaient replantés , il ne leur faudrait que quatre ans pour couvrir la totalité de la terre habitable , et qu'il ne f; \udrait pas plus de dix ans à une paire de harengs pour que leur postérité remplît l'Océan , quand même l'Océan couvrirait toute la terre.

Qu'est-ce donc qui manque aux êtres organisés pour multiplier à ce point? L'espace et l'aliment. La difficulté n'est jamais

pour eux de se multiplier, mais de se procurer les moyens de subsister. Un nombre infini de germes tombent en des endroits où ils ne peuvent prendre aucun développement. Parmi ceux qui parviennent à l'état de vie, la plupart ne grandissent pas, mais il y en a toujours assez pour absorber en très-peu de temps tous les moyens de vivre qui peuvent leur être offerts.

L'espèce humaine subit à cet égard les lois qui régissent la nature organisée. Si nous écartons toutes les causes qui bornent l'accroissement de notre espèce, nous trouverons qu'un homme et une femme mariés aussitôt qu'ils sont nubiles , peuvent aisément donner naissance à douze enfants tout au moins. On a vu des femmes en produire jusqu'à trente. Or douze enfants qui naîtraient pour remplacer le père et la mère, sextu-

(i) Le mépris que montre la nature pour la conservation des individus qu'elle laisse périr par myriades avant le temps, semble s'accorder mal avec le soin qu'elle a voulu que les mères prissent de leur progéniture. Mais qui ne voit que l'insouciance des mères n'aurait pas exposé les individus seulement, mais l'espèce? car elle eût exposé la totalité des individus à périr avant l'âge où ils peuvent

J.-B. sw.

pleraient le genre humain à chaque génération si chacun d'eux parvenait à l'âge de se reproduire.

L'expérience , à la vérité , nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de 20 ans ; mais en même temps que ceux qui atteignent cet âge ont une probabilité de vie moyenne de 26 ans. Elle nous apprend en même temps que les deux sexes naissent à peu près en même nombre {2}. On

voit par là que si chaque couple ne peut pas élever douze enfants en état de se reproduire, il en peut élever six qui sont capables de peupler autant que le premier couple l'a fait lui-même. D'où l'on peut conclure que, s'il n'y avait aucun autre obstacle à cette multiplication, la population d'un pays quelconque triplerait au bout de 26 ans. Une nation de 50 millions d'âmes , comme la nôtre , en aurait alors 90 millions : 26 ans plus tard elle aurait trois fois ce nombre ou 270 millions d'âmes. Au bout de trois fois 26 ans, dans 78 ans , elle en aurait 810 millions. Enfin , un siècle à peine révolu, la France contiendrait 2 milliards 400 millions d'habitants (beaucoup plus que l'on n'en compte maintenant sur la surface entière du globe).

Cette puissance procréatrice s'est manifestée toutes les fois que la multiplication de l'espèce humaine n'a pas été contrariée par les circonstances; et, sans parler de la propagation des Hébreux en Égypte, qui après y être entrés au nombre de 70, en sortirent, assure-t-on , quatre siècles plus tard , au nombre de plus de 600,000 hommes en état de porter les armes< non compris les lévites , nous avons des exemples analogues non moins frappants dans les temps plus modernes. Feijoo rapporte qu'un homme et quatre femmes , ayant échappé à un naufrage en 1390, abordèrent à l'île des Pins, près de Madagascar, et qu'ayant trouvé dans cette île une quantité d'excellents fruits, ils multiplièrent au point qu'ils étaient environ 12 mille lorsque les Hollandais les découvrirent.

Mais l'observation la plus concluante sur ce point, parce qu'elle est plus moderne , qu'elle est faite sur une plus grande échelle , et qu'elle est mieux constatée , c'est celle que nous offrent les États-Unis d'Amérique. M Warden , qui a réuni avec

diligence et exactitude tout ce qui a rapport à cette république , nous fait voir que sa population a toujours doublé dans chaque période de 21 ans (5). En même temps on a la certitude que les émigrants qui viennent des autres parties du monde, quoique nombreux , n'ont que Irès-

pourvoir eux-mêmes à leur coTisation et à leur reproduction.

(2) Le nombre des naissances masculines est aux féminines comme 21 est à 20, et, dans certains cas, comme IG est à 13. La vie des hommes, plus aventureuse que colle des femmes, rétablit l'équilibre.

(5) Deseription des Éials- Unis , tomeV, page 104.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE I

peu de part à cette augmentation. Les éniigrants qui débarquent sont obligés de se faire enregistrer ; on estime leur nombre à 4,000, année commune; par conséquent on peut évaluer à 84,000 ceux qui sont arrivés dans les vingt ei une dernières années : or, dans cet espace de temps , la population des Etals- Unis s'est accrue de plus de 5 millions de personnes. Vous voyez que c'est à peine la soixantième partie de l'accroissement. S'il n'y avait eu aucune émigration , la population des États-Unis aurait doublé en vingt et un ans et quatre ou cinq mois, au lieu de vingt et un ans. Dans nos vieux États de l'Europe l'accroissement est presque insensible , comparé à celui-là. On n'y est cependant pas plus indifférent pour satisfaire au vœu de la nature.

Seraient-ce les guerres , les épidémies , les famines qui réduiraient perpétuellement le nombre de leurs habitants? Mais avec

une puissance prolifique pareille à celle dont nous avons vu que l'homme est doué , les ravages causés par ces fléaux passagers, se trouveraient réparés en peu de temps.

Les guerres de Napoléon ont été longues, imprudentes et meurtrières ; il a introduit l'inhumaine pratique de faire bivouaquer les armées , c'est-à-dire de les faire reposer sans tentes dans toutes les saisons et sous tous les climats; il a poussé jusqu'au scandale le mépris de la vie des hommes ; il a levé jusqu'à trois cent mille recrues par année : eh bien , en supposant que sur ce nombre d'hommes il n'en ait pas échappé un seul aux meurtres , aux fatigues , aux privations de la guerre , si le pouvoir peuplant est, comme nous venons de le voir, de 50 millions de personnes nubiles en vingt-six années , il en peut produire i ,200 mille par année ; et ces guerres cruelles n'auraient diminué un pareil accroissement , que d'un quart la première année, de moins d'un quart la seconde; tellement qu'une guerre de vingt-deux ans , horriblement destructive, n'aurait pas empêché la population de la France d'excéder à la paix 55 millions d'habitants ! Il y a donc une autre cause plus puissante que la guerre qui met des bornes à l'extension possible de la population.

Seraient-ce les maladies contagieuses qui la bornent? La peste heureusement est trop rare dans nos climats, elle ravage chaque fois une étendue de pays trop bornée, pour maintenir la population dans les limites où nous la voyons : celle de Marseille , en i 720, causa, dit-on , la mort de 50 mille personnes. Admettons que ce nombre n'ait pas été exagéré par l'effroi ; admettons que ce fléau ne soit tombé sur aucune des personnes qui auraient succombé en vertu des causes accidentelles qui font périr la moitié

des hommes avant l'âge de puberté, ses ravages n'auraient eu d'autre effet que de réduire à 1,150 mille âmes au

lieu de 1,200 mille l'accroissement que nous avons vu qu'une nation comme la nôtre [leut prendre chaque année. Or une semblable réduction aurait, au bout de peu d'années, été insensible dans l'accroissement de population que la marche de la nature procurerait à la France.

Une peste plus générale et plus terrible fut celle qui se manifesta dans la majeure partie de l'Europe vers l'année 1548 , et qui enleva , disent les historiens du temps , le quart des habitants de la France. Admettons cette proportion probablement très-exagérée, et qu'il est impossible de vérifier, et voyons si c'est cette cause qui a influé sur la population actuelle de la France. On ne sait pas le nombre d'habitants qu'elle renfermait à cette époque ; mais , d'après des raisons qui tiendraient ici trop de place, il est impossible de porter ce nombre à plus de 12 millions , dont la peste enleva 3 millions. Il resta donc 9 million» d'habitants après la cessation de ce fléau ; et d'après la loi d'accroissement , vingt-six ans plus tard , c'est-à-dire en 1574 , ces 9 millions triplés se seraient élevés à 27 millions , et cette pesle affreuse n'aurait pas empêché la population sur qui elle avait exercé ses ravages, de doubler en moins de vingt-quatre ans.

Cette même contagion eût-elle été plus terrible encore, n'eût-elle respecté que deux personnes nubiles, la population de la France , en suivant la loi naturelle de l'augmentation , serait encore de plus de deux milliards de personnes. Vous voyez quelle est l'inefficacité de la pesle pour maintenir le genre humain dans les bornes où nous le voyons.

Des épidémies moins graves , telles que la variole , ou petite vérole, les fièvres pernicieuses seraient, à plus forte raison , impuissantes pour borner le nombre du genre humain. D'ailleurs, elles sont comprises dans les causes quelconques qui diminuent de moitié le nombre de personnes qui parviennent à l'âge nubile et qui bornent à 26 ans leur vie commune, causes dont , par conséquent , nous n'avons pas négligé l'influence.

Nous pouvons faire les mêmes observations sur les famines qui désolent de temps en temps les nations. Quel que soit le nombre qu'elles moissonnent, les années qui suivent chaque famine , seraient plus que suffisantes pour remplacer et pour multiplier la population des États. Supposons qu'une famine fasse périr les 1,200 mille personnes que nous avons vu que la population française pourrait produire chaque année ; admettons qu'elle enlève le double de ce nombre; certes ce serait une famine alïreuse que celle qui causerait la mort de plus de 2 millions de personnes ; cependant elle ne retarderait que de deux ans l'accroissement naturel de la population ; et comme l'expérience nous apprend qu'on n'éprouve pas de famines.

DES MOYENS D'EXISTENCE DES HOMMES

et surtout de famines aussi sévères, une fois en dix ans, il y aurait huit années sur dix , où l'accroissement de la population devrait suivre la loi indiquée.

Si ce que je vous dis est vrai de ces trois énormes fléaux de la guerre , de la peste, et de la famine, ce sera vrai à plus forte raison des causes moins puissantes à réduire le nombre des hommes. — Des épidémies passagères et peu dangereuses , des guerres courtes et peu acharnées , des chertés modérées dans les subsistances, ne contrarieront que faiblement l'essor de la population.

Cependant cet essor est constamment contenu, puisque dans les Etats les plus florissants , la population que , ni les grands , ni les moindres fléaux ne sauraient comprimer , est perpétuellement renfermée dans les limites beaucoup plus étroites, qui se resserrent, ou s'étendent , mais qu'elle ne franchit point ; or quelles sont ces limites? Par qui sont-elles posées?

Il est évident , messieurs , que la cause qui retient les populations dans les limites où nous les voyons, ou du moins qui les condamne à un accroissement toujours de plus en plus lent , est la borne de leurs moyens d'existence. La tendance des hommes à se reproduire et leurs moyens de se multiplier, sont pour ainsi dire infinis, mais leurs moyens de subsister sont finis, et il est incontestable qu'on ne saurait exister par delà.

Tel est, en effet, le principe fondamental de toute considération sur la population (i). Les développements* qui suivent vous en fourniront la preuve.

CHAPITRE II

Des moyens d'existence des hommes.

Ces moyens d'exister , seule borne des populations, en quoi consistent-ils? Telle est la question qu'amènent les conclusions du précédent chapitre. La solution n'est pas exempte de difficultés ; elle a conséquemment donné naissance h des objections faciles à résoudre du moment qu'on a une vue complète du sujet.

Les moyens d'existence d'une population sont toutes les choses , sans exception , capables de satisfaire ses besoins : cette proposition se prouve d'elle-même. Or

(i) Ce principe a été reconnu de presque tous les publicistes de quelque réputation. « Tout individu , dit Steuart « (t. I, p. 208 de l'éd. ang.), a naturellement le désir de « se reproduire. Un peuple ne peut pas plus s'empêcher « de peupler qu'un arbre de pousser. Mais pour vivre il « faut se nourrir ; et comme tout accroissement a un terme, o c'est là que la population s'arrête... C'est une maladie f politique accompagnée de beaucoup de misères... J'avoue j que je ne connais point de remèdes à ce mal. » vHerrenswand s'exprime en ces termes : « La procréation

les besoins de l'homme varient suivant les climats et suivant les habitudes contractées , soit dans la nation tout entière , soit dans certaines classes en particulier.

Dans les climats septentrionaux , le vêtement et le couvert sont aussi indispensables pour exister que la nourriture. Dans les pays civilisés , on ne pourrait pas vivre de viande crue, comme font certains peuples. Dans les classes instruites de la société, et parmi ce que l'on appelle les gens bien élevés , un homme condamné à se vêtir de haillons et à se nourrir de la soupe des goujats , serait un homme mort. Or ce que nous voyons ainsi indispensable à la vie dans les divers pays et dans les diverses

classes de chaque pays , voilà ce que j'appelle les moyens d'exister de la population. C'est en proportion de la quantité de ces divers moyens d'exister, dont chacune des classes de la nation peut disposer, que cette classe se maintient, s'augmente, ou se réduit. Lorsque dans une classe quelconque de la société , les moyens d'exister viennent à augmenter, les causes naturelles qui tendent à multiplier progressivement les hommes , en multiplient le nombre jusqu'au point d'absorber les moyens de cette classe ; et quand ces moyens s'étendent pour la majorité des classes, et encore mieux quand ils s'étendent pour toutes les classes , la population du pays va croissant.

De ces deux propositions incontestables , l'une que la population a une tendance à s'accroître progressivement , l'autre qu'elle ne peut pas dépasser les moyens d'exister , on peut donc déduire cette troisième proposition : c'est que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits. La production est la mesure de la population , moyennant les explications que je vous ai données relativement à la nature des besoins. C'est ainsi que sur la même quantité de production qui a lieu en Angleterre, il vivra plus de Chinois que d'Anglais , par la raison qu'avec les habitudes de la nation chinoise en général , elle peut vivre de moins que la nation anglaise.

Vous remarquez, messieurs, que je vous parle de produits en général et non de certains produits en particulier, comme du blé. Je ne vous ai pas dit : Une nation est d'autant plus nombreuse qu'elle produit plus de blé pour se nourrir , ce qui se trouverait démontré par l'expérience ; car , sur une lieue carrée en Pologne,

« de l'espèce humaine paraît être sans bornes ; sa nourriture au contraire a des limites. Tant que la procréation « n'a pas

atteint les limites de la nourriture, l'espèce « humaine est susceptible de multiplication. » (Discours sur la population.)

Malthus a confirmé, par de savantes recherches, les mêmes principes, qui n'ont été contestés et vivement attaqués que depuis qu'ils ont été mis hors de doute; ce qui n'étonnera au surplus que les personnes qui connaissent peu le cœur humain.

SIXIÈME PARTIE. - CHAPITRE II

il pousse bien plus de blé qu'en Hollande ; et cependant une lieue carrée en Pologne nourrit moins d'habitants qu'une lieue carrée en Hollande. Pourquoi ? Parce que cette surface en Hollande, bien qu'elle produise moins de blé , donne au total plus de produits. La valeur de ce qu'elle produit sert à acheter ce qu'elle ne produit pas. Ce n'est donc pas tel ou tel produit en particulier qui favorise la population , mais bien la production en général (i).

On me demandera comment la production en général suffit pour satisfaire aux besoins variés des différentes classes d'habitants? Si c'est le blé dont le besoin se fait le plus sentir, comment une production de toile y pourvoira-t-elle , sa valeur fût-elle supérieure?

Messieurs, dans le cours habituel des choses les besoins d'une population donnée sont assez bien connus des producteurs ; ils sont très-intéressés à les connaître , de même que les changements qu'on peut prévoir. H ne leur convient pas de procurer, de fabriquer les choses dont personne n'aura besoin , ni même de faire en grande quantité des choses qu'on ne pourra consommer qu'en petite quantité. Le prix de chaque objet, comparativement avec ses frais de production , avertit toujours de la nature des objets dont le besoin se fait le plus sentir. Si le prix d'une aune de

toile rembonrsc les frais de sa production, et si le prix d'un boisseau de blé ne rembourse pas les frais de la sienne, on fera de la toile et non du blé. Ce serait folie, malgré cette indication , de prétendre que la société a plus besoin de blé que de toile. Le prix de chaque produit, comparativement avec ses frais de production, est, pour les producteurs, le meilleur de tous les encouragements pour produire de préférence ce qui est plus utile ; car les profils d'une production s'élèvent d'autant plus, que le prix de la marchandise est plus grand , comparé avec les frais indispensables pour la produire.

Mais les frais de production ne se comparent pas seulement de produit à produit ; ils se comparent aussi dans les différentes manières de procurer le même produit. Il y a deux manières de produire du blé en Hollande ; l'une est de le semer dans un champ, à côté du consommateur, l'autre est de le faire venir de Dantzick ou d'ailleurs. Le producteur compare les frais de production de chaque manière , et se décide en faveur de la moins coûteuse. Si , au prix où est le blé qui vient de Dantzick, un arpent semé en blé en rapporte , frais déduits , pour 60 francs , et que le même arpent, semé en lin , rapporte du lin pour 90 francs , il sèmera

(i) On verra, dans nn des chapitres suivants, quelle influence spéciale les denrées alimentaires exercent sur la production générale, cl par cela même sur la popula-

en lin ; et au lieu de quatre quintaux de blé , plus ou moins, qu'il aurait recueillis sur son arpent, le même arpent lui en rapportera six ; car, avec 90 francs , le cultivateur de lin achètera six quintaux du blé que le commerce fait venir de Dantzick. Vous voyez que lorsque nous voulons connaître les rapports de la pro-

duction avec la population , nous nous égarerions si nous nous occupions de la nature des produits ; c'est l'affaire de la population elle-même : la facilité des échanges fait qu'elle peut ne songer à autre chose qu'à gagner, puisque la valeur produite procure la chose dont le besoin se fait le plus vivement sentir. Nous pouvons donc, relativement à un peuple tout entier, ne nous occuper que de la somme des produits ; et nous répéterons qu'en tout pays le nombre des habitants s'élève autant que le permet la production totale du pays , et ne va jamais au delà.

Rapprochant ensuite cette vérité de celles qui ont précédé, nous ajouterons que les malheurs accidentels, les fléaux qui retranchent du nombre des vivants des portions quelconques de l'humanité , ou qui empêchent les hommes de naître , quand ce n'est pas le défaut de produits , ne font que relarder le moment où la population atteint la limite de la production ; mais que par la raison que la force procréatrice est plus que suffisante pour atteindre cette limite, elle l'atteint toujours.

Remarquez, messieurs, que celle proposition , La population s'élève toujours en raison de la quantité des produits du pays, équivaut à celle-ci : La population s'élève toujours en raison des revenus du pays.

Qu'est-ce en effet que le revenu d'un pays ? C'est la quantité de produits obtenue en échange des services productifs de tous les producteurs. C'est ce que je vous ai rigoureusement prouvé au commencement de la quatrième partie de ce cours. Dans l'une et l'autre proposition, c'est toujours la quantité de produits, sous deux noms différents.

Et quand je vous ai dit que la production se conforme naturellement aux besoins, qu'ai-je entendu, sinon que pour exister du mieux qu'il peut, chacun emploie son revenu aux choses qui satisfont le mieux ses besoins? C'est ainsi que nous arrivons, par la voie de la démonstration, aux vérités les plus vulgaires , et que nous marchons entourés par les faits ; mais c'est toujours en les observant , c'est en les expliquant, en remarquant d'où ils viennent et où ils tendent.

Dans ce calcul, il ne faut pas même défalquer cette portion des revenus qu'on économise ; car ce qu'on économise augmente les capitaux , et les capitaux se

lion, et celle vue nouvelle est de nature à rapprocher bien des opinions qui paraissent opposées.

DES MOYENS D'EXISTENCE DES HOMMES

consomment reproductivement, c'est-à-dire nourrissent des producteurs.

Lorsqu'on mange son capital, on en vit, et la population n'en est pas pour le moment altérée; mais comme un capital consommé ne travaille plus à la production, les produits de l'année suivante diminuent, à moins qu'on ne rachète , par une plus habile industrie, ce que l'on gagne de moins sur ses capitaux. La possibilité de transformer un produit en un autre par le moyen des échanges, laisse à une population, quand surviennent des temps de disette, la ressource de consommer en denrées , une portion

du mobilier qu'on s'était formé à des époques plus favorables. On retrouve alors et l'on applique à sa nourriture , des valeurs qu'on avait accumulées pour un autre usage.

C'est une ressource que n'a point un peuple trop indigent. Un Indou qui ne possède qu'une hutte en terre et qui n'est vêtu que d'une cotonnade de quelques sous, ne supporte pas les années rigoureuses; tandis qu'en Hollande, pendant la disette de 1812, les pauvres gens qui possédaient tous des moules à faire des gaufres, trouvèrent quelque soulagement dans ce meuble et d'autres du même genre. Le peuple de Hollande étant bien vêtu, pouvait rester un an, deux ans, sans acheter d'habits, de linge, de bas, de chapeaux. La portion de ses profits, appropriée ordinairement à l'entretien de toutes ces choses, put être employée à des aliments. Dans une classe un peu plus relevée du même pays, on consumma jusqu'à des maisons. On voyait démolir de très-bonnes constructions que leurs propriétaires vendaient pièce à pièce pour vivre. ;C'é! aient des privations et des pertes ; mais dans ces cas-là il vaut mieux supporter des pertes, que de périr. C'est déjà un bonheur que d'avoir quelque chose à perdre.

L'absence de tout moyen d'exister, ne pouvant suppléer rien, quand la fécondité de l'espèce multiplie les êtres humains au delà de ce terme , ils y sont ramenés par des destructions violentes ; destructions qui pour un être dont les sensations sont si délicates et si exallées, au physique et au moral, deviennent de fort grands malheurs. Qui peut songer sans frémir aux angoisses de la faim éprouvées par nos semblables? au dépérissement d'une famille indigente? à des enfants qui, faute de vêtements , faute de propreté, faute de médicaments ou de chaleur , succombent sous les yeux de leurs parents ? aux infortunés que la mort prématurée

d'un père , d'une mère, d'un frère , d'un fils, laisse dépourvus de secours? Ces douleurs du corps et de l'âme seraient bien plus fréquentes encore, sans la prévoyance , la prudence de l'homme. Seul entre tous les êtres vivants, il prévoit les suites d'une multiplication inconsidérée de sa famille ; il y met d'avance des bornes qui sauvent à l'humanité une

partie des vices qui, chez des êtres déjà pourvus de vie et de sentiment , accompagnent les destructions tardives. C'est par les effets de cette prévoyance , que nous voyons en général les familles beaucoup moins nombreuses qu'elles ne seraient si Ton s'abandonnait sans retenue aux impulsions de la nature. C'est elle qui rend les mariages d'autant plus rares que la population devient plus nombreuse.

En 1760, la population de l'Angleterre avec le pays de Galles, était seulement de 6,736,000 âmes, et l'on y contracta 37,848 mariages; ce qui fait un mariage sur 116 personnes. On sait que la population de l'Angleterre a constamment augmenté depuis cette époque, et qu'en 1821 elle était, non compris l'Ecosse, selon M. James Clendinning, de 12 millions d'habitants. Aussi les mariages ont-ils constamment diminué depuis. En 1770, il n'y en avait plus qu'un sur. . . 118 habitants. En 1780, un sur. . . 123 dito.

En 1821, un sur. . . 151 (i).

Cette réserve , fruit de la prudence , prévient des maux infinis, et proportionne, plus que toute autre cause, la population des États à leur production. Mais, comme elle-même est commandée par les moyens d'existence de chaque famille , ce sont toujours en définitive les moyens d'existence qui bornent la population.

Dans ce qui précède , on a pu remarquer que les obstacles que rencontre l'accroissement naturel de la population, sont de deux sortes. Les uns l'empêchent de dépasser les bornes que lui assigne la production : on peut les appeler obstacles préventifs. C'est ainsi que les grandes familles se multiplient peu ; leurs revenus étant presque toujours inférieurs à leurs besoins. D'un autre côté quand l'imprévoyance ou l'erreur ou des ^encouragements mal entendus de la part du gouvernement, favorisent un développement de population supérieur à la production, elle est violemment ramenée à son taux nécessaire. Telle est la grande mortalité qui se manifeste dans les classes indigentes et dans les hôpitaux ; tristes moyens par lesquels la nature des choses , toujours obéie , manifeste son pouvoir. Les obstacles de ce dernier genre, peuvent être appelés restrictifs ou suppressifs .

Quelques écrivains ont attribué la population presque stationnaire que l'on remarque chez de vieilles nations, non à l'état annuel de leur production , mais à cette multitude d'accidents, de maladies, de crimes, et à la corruption qui régne parmi les populations nombreuses, et ils ont nié ce pouvoir de l'homme de reproduire son semblable en nombre supérieur aux moyens qu'il a d'exister. Il n'est pas besoin, disent-ils,

(i) Maccuiloach : Notes sur Adam Smith, tome IV, p. 113.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

de la guerre et de la famine pour réduire les populations. Elles sont toujours tellement réduites par les maux de tous genres , ordinaires et extraordinaires, qui assaillent l'homme en société , que c'est à grand' peine qu'il peut maintenir son nombre.

Ces écrivains ne tiennent nul compte des progrès que fait, même dans les pays anciennement civilisés , la population du moment que la production augmente.

En second lieu, si le pouvoir générateur pouvait à peine entretenir les populations, comment réussirait-il si promptement , même dans les vieilles sociétés, à rétablir les populations moissonnées par les grands fléaux?

En 1709 et 1710, il y eut en Prusse une peste terrible, puisqu'elle enleva un tiers de la population du pays. Un auteur allemand, cité par Malthus, et qui se nomme Sussmilch, ayant conservé des tables trèsexactes du nombre des mariages , des naissances et des décès en Prusse, depuis 1092 jusqu'en 1757, a pu nous faire connaître assez fidèlement les effets de cette épidémie sur la population : ils sont curieux.

On pouvait s'attendre que , dans l'année qui suivit la peste , les deux tiers des personnes qu'elle avait laissées subsister, durent avoir moins d'enfants que la population tout entière n'en avait eu précédemment ; point du tout. L'année qui avait précédé celle de la peste, il y avait eu, en nombre rond, 26,000 naissances, et l'année qui suivit la peste il y en eut 32,000.

On serait tenté de s'imaginer du moins que dans la profonde tristesse , dans le découragement que dut causer ce fléau, et lorsque chaque famille avait ses pertes à déplorer , on dut avoir peu de goût pour le mariage; on se tromperait. En 1708 (année qui précéda la peste) il y avait eu, en nombre rond 6,000 mariages. En 1711 (année qui suivit la peste), combien supposez-vous qu'il y en eut? 12,000 ! Et remarquez que ces 12,000 nouveaux mariages ne durent contribuer que faiblement aux 32,000

naissances qui eurent lieu la même année, quelque bonne volonté qu'on y mît.

En même temps, une fois la contagion terminée, le nombre des décès tomba de 16,000 qu'il était auparavant, à 10,000; car , sur une population réduite aux deux tiers, la mort ne put pas exercer le même ravage ; de sorte que le rapport entre les naissances et les décès, aussitôt après le fléau, fut de 320 naissances pour 100 décès; proportion qui excède les progrès des pays les plus florissants, comme les États-Unis.

(1) Bentham, Théorie des Peines et des Récompenses , t. II , éd. in-S" Hauman eiC'. J'avais eu le bonheur de me rencontrer avec Mallhus sur les conséquences importantes de ce principe , dans la première édition de mon Traité d'économie politique qui fut publiée à peu près dans le même

Le nombre des mariages , à la vérité , déclina ensuite , soit parce que toutes les personnes en état de contracter ce lien, s'étaient mariées dès les premières années, et qu'il ne se présenta pour les suivantes que celles qui parvenaient successivement à la nubilité, soit parce que , à mesure que la population approchait de nouveau de la limite des moyens d'existence que pouvait offrir la production du pays, les mêmes stimulants n'existaient plus pour travailler aussi activement à réparer les pertes qu'un fléau destructeur avait occasionnées.

Ceci n'est point un effet particulier à une certaine époque ou à un certain pays. Il y avait eu une peste affreuse à Londres en 1666 ; et, si l'on en croit les écrivains du temps , il n'y paraissait plus quinze ou vingt ans plus tard.

Messance a prouvé qu'après la peste de Marseille, en 1720, les mariages furent , en Provence, bien plus féconds qu'auparavant. L'abbé d'Expilly a trouvé les mêmes résultats. Les famines qui ravagent fréquemment l'Indoustan, et qui vont jusqu'à détruire un tiers de la population, comme celle de 1770, n'empêchent point ces contrées d'être au nombre des plus peuplées du monde. Enfin les convulsions de la nature, les éruptions volcaniques , les tremblements de terre, quand ils n'ont pas altéré les sources de la reproduction des valeurs, n'ont jamais opéré sur la population qu'un effet purement passager. Rien ne saurait empêcher la race humaine, comme toutes les autres espèces organisées , de remonter bientôt au point que lui assignent, en chaque lieu, ses moyens d'exister, parmi lesquels la possibilité d'avoir des aliments, soit par l'agriculture, soit par le commerce , joue le principal rôle.

La plupart des publicistes, quoique divisés sur beaucoup d'autres points, s'accordent sur le résultat dont je viens de vous donner les preuves par le raisonnement appuyé de l'expérience ; mais Malthus est celui qui l'a mis dans tout son jour. Il faut à cet égard se joindre au témoignage que lui rend Dumont , à qui nous devons la publication des OEuvres de Jérémie Bentham. Dumont dit que dans le livre de Malthus ce n'est pas le principe qui est nouveau , « c'est d'avoir fait de ce 9 principe une application raisonnée et conséquente , « d'en avoir tiré la solution de plusieurs problèmes '(historiques, d'avoir parcouru l'Europe ce principe « à la main , et d'avoir montré qu'on ne saurait lutter « contre lui sans produire de grands dérangements i dans l'ordre social (i). »

temps qu'il donna la première édition de son Essai sur la population: mais je ne considérais le sujet qu'accessoirement, et

j'en ai fait deux chapitres; tandis que Malthus l'a traité comme son objet principal, et en a fait trois volumes, où il se livre à des recherches étendues et concluantes.

CHAPITRE III

Objections élevées contre le principe de la population.

Malgré les raisons qu'on a de croire que tous les êtres organisés, l'homme compris, ont à multiplier leur espèce une tendance fort supérieure aux moyens qu'ils ont de l'entretenir, ce principe a été vivement contesté. Personne n'a prétendu, comme vous le pensez bien, que des hommes pussent subsister là où ils ne trouveraient point de subsistances; mais on a dit que le genre humain n'était jamais arrivé au point de consommer toutes les subsistances que la terre peut produire. S'il ne demande qu'à se multiplier, a-t-on dit, la population aurait dû se répandre partout où elle pouvait se nourrir; et une immensité de régions fertiles et dépeuplées aurait dû se couvrir d'habitants.

Cette objection naît d'une vue incomplète de la production. Pour que la production agricole ait lieu, il faut à la vérité des terres susceptibles de culture; mais les terres cultivables ne suffisent pas: il faut en outre une industrie agricole, et des capitaux pour subvenir aux avances que réclame la culture. Et pour que l'industrie agricole puisse se développer, pour que les capitaux puissent être accumulés et mis en œuvre, il faut des institutions protectrices.

Pourquoi la Chine compte-t-elle deux à trois mille habitants par lieue carrée , tandis que la presqu'île de Malacca , située sous un climat non moins beau et avec un territoire non moins fertile , est peu peuplée? C'est parce que les Malais font un métier de brigands, de forbans ; que l'espèce de gouvernement ou plutôt d'anarchie qu'ils préfèrent , n'étant nullement propre à l'accumulation des propriétés et à la multiplication des produits , une population nombreuse ne saurait y subsister. Le défaut d'institutions y met des bornes au développement de l'industrie et notamment à celui de l'industrie agricole ; de là le défaut de production et de population. 11 n'en est pas moins vrai que, par quelque cause que le défaut de production ait lieu , c'est le défaut de production qui met des bornes à la population. Et qu'on ne s'imagine pas que la production et la population qui en est la suite , soient bornées seulement dans les contrées où l'absence d'un gouvernement régulier interdit l'accumulation des capitaux et toute grande entreprise industrielle. L'Ukraine, province dont on vante la fertilité , est soumise à un gouvernement régulier et ne nourrit pas , à beaucoup près, toute la population qu'elle pourrait nourrir. Les institutions féodales n'y permettent pas un bon aménagement des terres ; et des pays dont les institutions sont beaucoup plus favorables à la production que celles qu'on observe en Ukraine , sont néanmoins eux-

mêmes bien éloignés d'admettre tout le développement dont ils seraient susceptibles.

Nous avons vu que la possibilité des échanges rend à peu près indifférente la nature des produits, et que tous les genres de production développent également la population , pourvu qu'ils soient productifs de valeur. Tous les genres d'industrie sont donc

des éléments de population. Mais d'autres considérations nous apprennent que le combustible est indispensable au développement de toute espèce d'industrie ; que les forêts s'épuisent plus rapidement qu'elles ne se réparent, et que la houille seule peut suffire au développement d'une vaste industrie. Or la nature a placé les dépôts de houille à de grandes distances les uns des autres ; et le transport de ce combustible en élève le prix et en interdit l'emploi dans les lieux où de puissants moyens de communication , et particulièrement des canaux artificiels de navigation , n'en rendent pas l'apport facile. Ainsi , faute non-seulement de capitaux , mais de l'art , de l'activité , de la persévérance qui font qu'on réussit dans les canaux de navigation , et aussi en raison de l'esprit de fiscalité de l'administration , qui nuit à leur succès, leur usage est borné ; celui de la houille l'est également ; les produits de l'industrie ne se multiplient pas comme ils le devraient, et la population de certaines contrées ne prend pas l'accroissement dont elle serait susceptible , seulement parce qu'il ne s'y établit pas des canaux de navigation. Le défaut de communications peu coûteuses empêche qu'on ne fasse usage de houille ; le défaut de houille empêche le développement des arts nécessaires à l'agriculture ; l'imperfection des uns et des autres entrave la production , et c'est encore la production qui met des bornes à la population.

En soumettant chaque pays et chaque localité de tous les pays à des épreuves du même genre , on s'expliquera aisément comment la majeure partie de la terre habitable n'a point une population analogue à sa fertilité, ni en général , à ses moyens naturels. Dans une peuplade quelconque nous pouvons supposer qu'il se trouve toujours quelques hommes qui , pour vivre à l'aise et se reposer sur leurs vieux jours , seraient assez disposés à cultiver

un coin de terre , à étendre par degrés leurs défrichements, à élever d'abord une cabane , puis une maison , à multiplier des bêtes à laine , des bêtes à cornes , et finalement à faire un bon établissement d'agriculture : ceux-là seraient imités par d'autres , et peu à peu tout le pays se trouverait cidtivé et peuplé , comme cela se pratique au Kentucky. Mais dans la plupart des contrées de la terre , celui qui commencerait un défrichement pareil , aussitôt qu'il aurait amassé un sac de blé, aussitôt qu'il aurait élevé deux moutons, serait pillé par les gens de sa tribu ou d'une autre tribu, ou par son propre

SIXIÈME PARTIE. - CHÂPITUE III

gouvernement , et jamais il ne parviendrait à faire les accumulations nécessaires pour composer un établissement agricole.

Les arts et Tindustrie étant peu développés chez les anciens, ils étaient, plus souvent que nous, poussés, par le besoin de nourriture , à se déclarer la guerre (i). Ce fléau, dans ce cas, n'était qu'un instrument de désastre , dont le défaut de production était la cause primitive. De nos jours , ce motif est rarement ce qui détermine une invasion; mais la population est ramenée au nombre que peut nourrir la production , par d'autres moyens qui ne sont pas toujours accompagnés de maux aussi redoutables que ceux qui accompagnent les guerres,

Les principes suffisent de même pour expliquer comment , avec des circonstances en apparence défavorables, la population peut s'accroître. Pourquoi n'a-t-elle pas décliné pendant la révolution française, époque où la France a perdu ses colonies, son commerce extérieur , et consommé une énorme quantité d'hommes? C'est parce que les productions intérieures , qui sont

de beaucoup les plus importantes , ont été favorisées par la liberté d'industrie et par l'activité que l'effervescence populaire a développée. Les classes oisives se sont éloignées (a) ; les classes laborieuses ont fait de nouveaux efforts ; on a produit davantage ; et les pertes d'hommes ont pu coûter des larmes à l'humanité , mais n'ont jamais pu absorber les accroissements dont toutes les populations sont susceptibles lorsque la production est favorisée. Si ces accroissements n'ont pas été plus rapides sous le gouvernement de la Convention et sous celui de l'empereur, ce n'est pas à cause des consommations d'hommes qu'on peut justement leur reprocher, c'est par la faute des mauvaises lois et de la mauvaise administration (5).

M. de Sismondi , pour prouver , en contradiction avec Malthus , que ce n'est pas la borne des moyens d'existence, qui limite la population, dit que les grandes familles , les familles les plus opulentes, et qui ne manquent de rien , diminuent et s'éteignent peut-être plus fréquemment que les autres. « Les Montmoisy , dit-il , n'ont jamais manqué de pain ; leur

< multiplication, selon le système de Malthus, n'a

< jamais dû être arrêtée par défaut de subsistances ; « leur nombre aurait donc dû doubler tous les vingt- « cinq ans. A ce compte, et en supposant que le

(i) « La faim le veut, la faim cruelle et irrésistible, « cette source de tant de maux pour les mortels. C'est par « elle que s'équipent des flottes qui , affrontant la rage de d'Amphirile, portent la guerre aux rives éloignées. » Homère, Odyssée, chant 17.

(2) On verra , quand je traiterai de la consommation , que si les émigrations de nobles et de prêtres peuvent nuire à certaines consommations, elles ne diminuent pas la consommation totale. Quand les oisifs s'éloignent et que

t premier Montmorency ait vécu en l'an 1000, dès « l'an 1600 ses descendants auraient dû se trouver « au nombre de 18,777,216. La France, à cette « époque , ne comptait pas tant d'habitants. Leur 1 multiplication continuant toujours de même , l'uni- <(vers entier ne contiendrait plus aujourd'hui que des « Montmorency ; car leur nombre , en 1800 , se serait 4 élevé à plus de deux milliards ! i

M. de Sismondi confond ici les moyens d'exister avec les subsistances. Si les subsistances sont , pour la plupart des hommes, la portion essentielle de leurs moyens d'exister, elles ne sont, pour une famille illustre qui a toujours occupé des postes importants à la cour et dans les armées , qu'un objet de dépense secondaire. Il ne faut aune fiimille d'ouvriers, pour subsister, que du pain, de la soupe, quelques vêtements et un abri : il faut de plus à une famille noble, des terres à partager entre tous les enfants , des pensions ou des places dont le nombre est borné , des mariages qu'on appelle convenables, c'est-à-dire où le personnel du conjoint est une considération secondaire , et où le rang et la fortune sont de rigueur. C'est la crainte de ne pas réussir à pourvoir ainsi une nombreuse famille, qui impose cette réserve, soit pour contracter des mariages, soit pour en user, qui borne plus efficacement que toute autre cause le nombre des enfants. La continence, qui dans les familles borne le nombre des enfants, agit avec d'aulant plus de force, que les familles craignent plus de déchoir de leur rang dans la société. Un pauvre ouvrier dit : Mon

enfant gagnera sa vie par son travail, comme son père. Mais un noble, qui regarde le travail comme une honte, ne voudra point y exposer ses descendants. Si les Montmorency n'ont jamais manqué de moyens d'exister, c'est précisément parce qu'ils se sont peu multipliés. Mais, en même temps, comme ces moyens d'exister, pour les grandes familles, sont beaucoup plus rares, et d'une acquisition plus difficile que la soupe et la cabane qui suffisent au pauvre, ce sont, après tout, les grandes familles qui se perpétuent le moins. Aussi, lorsqu'on croit ne pouvoir se passer de noblesse (chose dont les Etats-Unis se passent fort bien), on est toujours obligé de la recruter par des anoblis et par des alliances roturières.

M. de Sismondi en conclut que le principal obstacle à la multiplication des hommes est dans la volonté des

les producteurs restent, si la consommation stérile diminue, la consommation productive augmente, et les accumulations ou accroissements de capitaux se multiplient.

(5) Une administration n'est pas bonne seulement parce qu'elle fait payer rigoureusement de gros impôts clmainlienl le bon ordre; il faut de plus qu'une nation se trouve indemnisée des sacrifices de tous g^enres qu'on lui impose : autrement on la vole.

INFLUENCE DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE SUR LA POPULATION

homuios eux-mêmes. C'est ce qu'on ne lui dispute pas , pourvu qu'il convienne que cette volonté leur vient du défaut de moyens d'exister, on seulement de la crainte d'en manquer ; et alors ce sera toujours la borne des moyens d'exister, qui marquera la limite de la nuiultiplicaïon. Ce sera cette borne qui arrêtera les plus prudents; ce sera contre cette borne que viendront se briser les fous qui courent dans la carrière de la vie sans regarder devant eux. Nous sommes exposés, nous autres hommes, à beaucoup de maux par cette prévoyance qui nous rend malheureux de la crainte du mal ; mais, d'un autre côté , la même prévoyance nous préserve souvent des fâcheuses extrémités où une multiplication inconsidérée précipite , dans les autres espèces , une multitude de créatures vivantes.

CHAPITRE IV

Influence de la production alimentaire sur la population.

Je vous ai dit, messieurs, que la facilité des échanges accommode l'espèce des produits aux besoins de la société; mais dans le cas où cette facilité ne se rencontre pas, ou devient onéreuse, il n'est plus permis de faire abstraction de l'espèce des produits.

Parmi les besoins des hommes, la nourriture est celui qui se fait sentir le plus universellement, le plus constamment; et après avoir été satisfait, c'est celui qui se renouvelle le plus tôt. Quoi-

qu'une petite-maîtresse fasse plus de dépense pour sa toilette que pour sa table , et que chez les gens riches , le logement , les ameublements, les habits et les plaisirs, coûtent beaucoup; cependant quand on prend les peuples en masse, on trouve qu'il se consomme pour une plus grande valeur de denrées alimentaires, que de toutes les autres ensemble. On ne peut disconvenir non plus que le besoin de nourriture est de tous le plus impérieux et celui qui souffre le moins de remise ; ce qui établit pour les denrées alimentaires une demande plus constante, plus soutenue que pour toutes les autres.

D'un autre côté, les moyens qu'on a pour multiplier les denrées alimentaires, ont des bornes qu'on atteint plus tôt que celles qui existent pour les autres produits. Sur un territoire comme celui de la France, on fabriquerait facilement des étoffes pour vêtir cent millions d'habitants. Il n'est pas sûr qu'on pût , malgré tous les perfectionnements imaginables de l'agriculture , y fabriquer des aliments suffisants pour une si nombreuse population. Il est vrai qu'à mesure qu'elles renchérisent , les denrées alimentaires peuvent supporter de plus gros frais de transport, et le commerce trouve alors son compte à les amener de plus loin. Mais remarquez que les denrées alimentaires sont lourdes

et encombrantes ; les frais de leur transport, du moment que le transport devient difficile , en élèvent le prix au-dessus des facultés de la grande masse du peuple.

On a prétendu que jusqu'à ce que la terre entière fût cultivée comme un jardin, elle pouvait fournir des subsistances à une population exubérante ■; mais on n'a pas fait attention que le prix auquel on peut acquérir les subsistances, n'est pas une considération de moindre importance que l'aliment lui-même. S'il faut sa-

crifier deux journées de travail , ou la valeur de deux journées de travail , pour amener la nourriture d'un homme pendant un jour seulement, il est impossible qu'on ait recours à cet aliment , car il ne soutiendrait l'existence que pendant la moitié du temps nécessaire pour se le procurer.

Voilà pourquoi les hommes qui travaillent pour vivre , ne peuvent vivre quand les subsistances sont chères ; une cherté un peu grande équivaut à une famine meurtrière. On dit que le transport maritime peut amener le blé de fort loin avec peu de frais; mais cette assertion vague ne suffit pas; il s'agit ici de préciser le montant de ces frais. Le transport maritime n'est pas la seule dépense de ce commerce. Il faut amener le blé du lieu de la récolte au lieu de l'embarquement, et du port d'arrivage à l'endroit de la consommation. Il y a des chargements et des déchargements, des commissions, des assurances à payer; et le tout porte le blé des contrées les plus fécondes, à un prix inabordable pour la classe laborieuse.

Je sais que certains perfectionnements mécaniques équivalent à une production alimentaire. On compte, par exemple, dans la Grande-Bretagne quinze mille machines à vapeur en activité , de la force moyenne de vingt-cinq chevaux. Or, comme chaque cheval réclame pour sa nourriture le produit de deux acres de terrain , ces machines équivalent au produit de 750,000 acres. Les machines à vapeur substituent , jusqu'à un certain point, à la consommation des produits superficiels de la terre, la consommation d'un produit souterrain, la houille. Toutefois il ne faut pas accorder trop de confiance à ce calcul d'arithmétique politique. La houille supj.lée à la force des chevaux , mais en diminue probablement fort j)eu le nombre ; elle multiplie plutôt la quantité

des produits au moyen desquels on achète des denrées alimentaires.

Je croirais plutôt que l'usage des moulins à eau ou à vent a dû multiplier les populations, car ils ont permis qu'on eût du pain à meilleur marché ; par conséquent, un plus grand nombre de personnes ont pu subsister après l'invention de ces ingénieuses machines (i).

(i) Cette observation n'est point contraire à la pro^{xi}-

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

De ces deux circonstances , Tune que la nourriture est de tous nos besoins celui qui souIfre le moins de remise , l'autre que , à mesure que la population se multiplie, ce sont les denrées alimentaires qui renchérissent le plus, il résulte que c'est la cherté de ces denrées qui borne le plus effectivement la population. A mesure que leur prix s'élève , il excède les facultés de certaines familles, à commencer par les plus indigentes. Obligées de consacrer de préférence leurs profits à satisfaire le plus impérieux des besoins, d'autres besoins qui, sans être aussi pressants, ne laissent pas de se trouver nécessaires à l'entretien des familles, demeurent en souffrance. Quand les vivres sont chers, outre que les indigents n'en ont pas toujours la quantité qui leur serait nécessaire pour se maintenir en bonne santé , ils s'excèdent quelquefois par le travail ; ils s'entassent dans des logements trop étroits , ou malpropres, ou humides ; ils souffrent du froid , de la maladie , de la privation de secours ; et tous ces maux, ajoutés à celui de la faim , réduisent perpétuellement leur nombre.

C'est ainsi que la disette des denrées alimentaires entraîne pour la classe indigente, la disette de tous les autres produits né-

cessaires au maintien de la vie. Elle est obligée de consacrer à l'achat de sa nourriture une portion de ses profits qu'elle aurait, sans la cherté des vivres , consacrée à se vêtir plus chaudement , à se tenir plus proprement ; et , bien qu'il soit vrai que ce soient généralement tous les moyens d'exister qui contribuent au maintien de la population, elle est presque toujours bornée , en effet, par la quantité de denrées alimentaires , que l'on peut se procurer au-dessous d'un certain prix. La disette de l'aliment le plus commun entraîne, pour le peuple, la privation de tous les autres produits.

Le peuple de Norwège , surtout près des côtes, se nourrit principalement de poisson. Des circonstances inexplicables éloignent quelquefois le poisson des côtes pendant plusieurs années de suite, après lesquelles 'il revient. On lit dans Fabricius que lorsque le poisson s'éloigne des côtes, c'est une véritable calamité pour le pays. La population décroît. Si le poisson revient, elle se rétablit,

tien où l'on représente le blé comme une mesure des valeurs moins variable qu'une autre. Il est bien vrai que le pain étant moins cher, le cercle des consommateurs de blé a dû s'étendre ; mais de toute manière le nombre des consommateurs n'a pas pu s'étendre au delà de ce que la quantité de blé, quelle qu'elle fût, a pu nourrir. Si les consommateurs ont augmenté en nombre , ce n'est qu'aulanlque l'agriculture a produit davantage, ou que les perfectionnements du commerce ont permis de l'apporter de plus loin pour les mêmes frais. Le consommateur a pu alors payer le blé le même prix qu'auparavant, et faire son profit de l'économie obtenue dans la réduction du blé en farine. (i) M. Myine , dans son ouvrage sur la durée de la vie

Wargentin , auteur suédois , a donné les tableaux des mariages , des naissances et des décès de son pays ; et rapprochant ces tableaux de celui des années stériles et des années d'abondance de la dernière moitié du xviii^e siècle , il a trouvé que dans les deux années les plus abondantes , le nombre des mariages des deux années réunies a été en nombre rond de . 46,000 tandis que le nombre des mariages dans les deux années les plus stériles , n'a été que de . 38,000 Il y a eu au delà de 8,000 mariages de moins dans les deux années stériles.

Le nombre des naissances a été , dans les deux

années d'abondance, de 182,000

et dans les deux années stériles, de . 165,000 Il y a eu dans ces années 17,000 naissances de moins.

Le nombre des décès a été , dans les années d'abondance , de 122,000

et dans les années stériles, de . . . 142,000 20,000 morts de plus dans ces dernières que dans les autres (i).

Nous pouvons conclure en même temps de ce rapprochement que la population de la Suède suit une marche croissante , puisque même dans les deux années stériles, où les naissances ont été moins nombreuses que de coutume , elles ont encore excédé les décès de 23,000 , quoique les décès aient été , ces années-là , plus nombreux qu'à toute autre époque. Les disettes momentanées ont bien pu empêcher pour un temps l'accroissement de la population d'être aussi rapide que de coutume; mais elles n'ont pas pu l'arrêter tout à fait.

La pomme de terre (cette racine américaine , qui, à égalité de terrain et de frais de production , fournit plus de matière nutritive dans nos latitudes tempérées, qu'aucun autre végétal), en se répandant par toute l'Europe à la suite des progrès de l'agriculture , paraît entrer pour beaucoup dans l'augmentation de population qu'on y remarque presque partout ; mais cet effet est surtout frappant en Irlande , où la pomme de terre réussit singulièrement bien (2).

William Petty, en 1672 , évaluait la population de l'Irlande à 1,100,000 âmes.

{Life annuities, vol. II, page 390), a fait voir qu'un renchérissement de quelque importance dans le prix du blé en Angleterre, est toujours accompagné de décès plus nombreux ; et que le nombre des décès diminue toujours quand le prix du blé vient à baisser.

(2) Suivant un voyageur moderne (M. Duvergier de Hauranne), 2 $\sqrt{2}$ slones de pommes de terre par jour (35 livres pesant), qui coûtent en Irlande, prix moyen, 125 à 27 sous, nourrissent aisément une famille de dix personnes (en 1826), et une acre fournit sans peine cette quantité. Il en résulte qu'une acre (environ 1 $\frac{1}{6}$ arpent) nourrit une famille. Le même auteur pense que l'Irlande est arrivée au maximum de la population qu'elle peut nourrir.

INFLUENCE DE LA CIVILISATION SUR LA POPULATION

En 1754, lorsque la culture de la pomme de terre avait commencé à se répandre , les relevés faits à l'occasion de l'impôt des foyers , donnèrent une population de 2,300,000 âmes. C'était plus que le double. En 1791 , les mêmes relevés ont donné une population de 4,200,000 habitants.

Un rapport fait au parlement, en 1814; , donne à l'Irlande 5,900,000 habitants ; et des rapports plus récents, en 1826, la portent à près de 7 millions (»). Il est vrai qu'elle vit très-frugalement.

Mais, messieurs, il ne faut pas se dissimuler de certaines vérités , quand même elles seraient sévères. Être capable de prévoir un malheur, est la première condition nécessaire pour le prévenir. Je crois que les progrès que l'industrie a faits presque partout , de notre temps , ont contribué à l'augmentation du nombre des hommes qui se remarque presque partout en Europe. Je crois que la multiplication des pommes de terre , de son côté , y a beaucoup contribué. S'ensuit-il que cette progression doive durer éternellement ? Gardons-nous de le supposer.

Plus les arts utiles se perfectionnent, et plus de nouveaux perfectionnements deviennent difficiles ; et lorsque cette marche se ralentit , les progrès de la population qui peuvent leur être attribués , se ralentissent à proportion.

On en peut dire autant de la partie de la population qui peut être attribuée aux pommes de terre. Quand cette plante aura été introduite dans tous les terrains , dans toutes les circonstances

où elle peut être cultivée avec avantage , elle cessera d'être propagée ; et la population cessera de croître. Les bornes des moyens de subsistance auront été reculées , mais les hommes viendront néanmoins alors se briser contre cette borne.

Je vous ferai observer à ce sujet que les disettes sont bien plus funestes dans les pays où les mœurs , la religion ou les lois , portent le peuple à une extrême frugalité qui détermine une population exubérante. Comme cette population vit alors avec aussi peu de substances alimentaires qu'il est possible , la moindre diminution dans cette quantité , est un arrêt de mort qui fait périr des multitudes. C'est malheureusement ce qu'on observe à la Chine et dans l'indoustan, lorsqu'il survient des disettes. Dans notre Europe , sauf une classe excessivement pauvre , qui heureusement n'est pas la plus nombreuse , les familles indigentes peuvent , dans ces extrémités , s'imposer quelques pri-

(i) Un recensement de 1831 donne une population de 7,767,401 habitants pour l'Irlande.

{IVole de V éditeur.)

(2) Il ne faut pas craindre de rendre économique la nourriture de la classe ouvrière; mais ce qu'il faut réserver pour les moments difficiles, ce sont les ressources de la (charité publique ou privée. Il faut tâcher surtout que

ventions qui ne causent point la mort. Elles peuvent supprimer quelque chose , soit sur la quantité , soit sur la qualité de leurs mets ; elles retranchent beaucoup sur leurs boissons fermentées; la suppression de la bière , du vin , de l'eau-de-vie, ne cause point de mortalité.

On pourrait trouver là dedans des motifs de redouter pour l'usage ordinaire , les nourritures économiques du comte de Rumford. Si nous parvenions à réduire au minimum la consommation de nos ouvriers , nous payerions un peu moins cher leurs journées , et nous verrions , chaque mauvaise année , se renouveler sous nos yeux , les scènes déplorables de la Chine et de l'indoustan.

Il vaut mieux n'avoir recours aux soupes économiques que dans des temps de disette , dans des circonstances passagères (a).

CHAPITRE V

Influence de la civilisation sur la population.

Vous vous rappelez, messieurs, que je vous ai prouvé par le raisonnement et par les faits (.) , que la production est toujours proportionnée au degré de civilisation et de lumières des nations. Et comme il nous est prouvé maintenant que la population est en raison de la production , nous devons trouver que les hommes sont partout d'autant plus nombreux qu'ils sont plus éclairés et plus civilisés. C'est en effet ce que l'expérience nous fait observer en tous lieux.

Les hommes les plus bas dans l'échelle de la civilisation, semblent être les habitants de l'Australie, ou Nouvelle-Hollande. Le voyageur Péron, qui fit le voyage de découverte que le gouvernement français ordonna en l'année 1 800 , les représente comme plus rapprochés de la brute que de l'homme. Aussi leurs

peuplades sont-elles excessivement clair-semées sur ce vaste continent. Jamais nos voyageurs n'aperçurent que quelques hommes épars çà et là ; et souvent ils parcoururent de vastes étendues de pays sans en rencontrer un seul (-i).

Est-ce la faute du pays? Nullement ; car c'est sur ce même continent que les Anglais ont fondé la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud , où se trouve Botany-

dans les moments où les salaires sont supérieurs aux besoins journaliers, l'excédant, placé en épargne, devienne pour l'ouvrier une garantie pour les temps malheureux, et lui donne le sentiment de la dignité personnelle et d'une certaine indépendance. (Noie de l'édUeur.)

(ô) I" partie, chap. 26.

(*) Voyage de Péron, tome I , page 463.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

Bay et le port Jackson ; et comme ils y ont apporté leur civilisation et leurs arts, la population de ces établissements va croissant d'une manière surprenante. Sur une terre où quelques misérables indigènes mouraient de faim en faisant la cbasse aux araignées , aux chenilles et aux lézards pour s'en repaître , il y avait déjà, en 1815, 43,000 Anglais à demeure, bien habillés et bien nourris.

En 1818, on y comptait 22,000 personnes , et en outre :

40 mille bêtes à cornes , 72 mille bêtes à laine , 22 mille cochons , et 33 mille chevaux (i).

Je n'examine pas comment cette population s'est formée ; je sais qu'elle se compose en partie de condamnés à la déportation; mais cela ne fait rien à la présente thèse. Ces hommes , tant ceux qui ont été apportés que ceux qui y sont nés , connaissent les arts de l'Europe , suivent ses institutions , et sont probablement en cet instant (1829) au nombre de 50 mille sur un territoire où avant eux cinquante naturels avaient peut-être grand' peine à trouver leur subsistance ; et quelle subsistance !

Pareille observation peut être faite sur l'Amérique septentrionale. 11 est impossible de savoir ce qu'elle renfermait d'indigènes lorsque les Européens s'y établirent; mais nous voyons qu'aujourd'hui ces derniers ont successivement repoussé les anciens habitants , et qu'ils occupent, par leurs établissements, environ la moitié de l'espace enveloppé par l'Océan , le iMissis- 8i}}i et les grands lacs. On n'a pas de raison de croire que l'espace conquis fût, avant cette conquête, plus peuplé d'Indiens que la partie que les Européens n'occupent point encore. Or M. Gallatin, ci-tlevant ambassadeur des États-Unis à Paris, qui s'est occupé de recherches statistiques , et qui a traité plusieurs fois avec les Indiens , ne pense pas que toutes leurs nations réunies dans tout l'espace qui leur reste, composent plus de soixante mille individus. Il y en avait donc à peu près autant dans l'espace occupé par les citoyens des États-Unis , c'est-à-dire environ soixante mille Indiens dans un espace où la population s'élevait, en 1821 , à dix ou onze millions d'âmes , et qui , sui-

(i) Journals of an Expédition, de, by John Oxley , London, 1820.

(2) Warden : tome IV, page 54i.

(5) Ceci montre, pour le dire en passant, dans quelle erreur J.-J. Rousseau est tombé, lorsque dans son discours sur l'Inégalité des conditions *, il parle de l'excès- «ive population qui existerait, si l'homme fût demeuré dans ce qu'il appelle l'état de nature; population, dit-il, (qui n'en a pas tardé à couvrir la terre entière Pour entre-

* Noie 17.

vaut la progression d'accroissement qu'on observe dans ce pays-là , s'élèvera vers le milieu de ce siècle à trente millions d'individus.

Il n'y avait pas dans les tribus indiennes qui occupaient les États-Unis , moins d'envie de peupler et moins de force procréatrice que dans les Anglo-Américains. Que leur manquait-il donc pour n'être encore , au bout de je ne sais combien de siècles , qu'au nombre de soixante mille ? 11 leur manquait la civilisation des habitants actuels et les produits que leur industrie sait faire naître ; ils étaient réduits à peu près aux productions spontanées de la nature.

Et ce qui est assez digne de remarque , quelquesuns de ces sauvages (les Cherokees) commencent à se civiliser; ils s'adonnent à la culture et à quelques arts; et, depuis ce moment, leur nombre augmente graduellement (2). Partout nous trouvons la preuve que la population s'étend en proportion de la production , et ne s'étend qu'en vertu de la production (3).

En Angleterre la population a suivi les progrès des arts industriels. Au temps d'Edouard III elle n'était encore que de 2,092,000 âmes. 11 y eut un grand développement d'activité sous Elisabeth ; elle s'éleva alors, selon Walter Raleigh , à 4,600,000.

L'industrie prospéra au xviii^e siècle ; et malgré les guerres civiles , malgré les émigrations qui en furent la suite, et qui commencèrent à peupler l'Amérique septentrionale, elle se trouva, au moment de la révolution de 1688, s'élever à 6,500,000 habitants.

En 1775, immédiatement avant l'émancipation des États-Unis, Chalmers la porte à 9,400,000.

Enfin voici une augmentation bien plus forte, en dépit de deux guerres furieuses , mais aussi avec des progrès industriels qui ont de beaucoup surpassé ceux des siècles précédents : d'après les dénombrements officiels de 1821 , le nombre des habitants de l'Angleterre , exclusivement de ceux de l'Ecosse et de l'Irlande, s'est trouvé surpasser 12 millions; et la population de toutes les îles Britanniques ne s'élève pas maintenant à moins de 20 millions (4).

L'Espagne , quoique plus faiblement , a néanmoins participé aux progrès de l'industrie qui ont surtout caractérisé les quarante dernières années qui se sont

tenir une nombreuse population , il faut une grande industrie; pour avoir une grande industrie, il faut être civilisé.

(4) Le recensement décennal de 1831 a donné les résultats suivants :

Pour la Grande-Bretagne 16,539,318 habitants.

Pour l'Irlande 7,767,401

Total pour le royaume uni 21,306,719 Il est probable que le recensement qui doit se faire en 1841 constatera un accroissement de population encore plus considérable. {Yole de l'éditeur.)

CONSÉQUENCES NÉCESSAIRES DU PRINCIPE DE LA POPULATION

écoulées ; aussi ne suis-je pas surpris de trouver, dans un de nos journaux, des notes statistiques qui portent sa population , en nombres ronds :

en 1768 à 9,500,000;

en 1787 à 10,400,000;

en 1797 à 10,300,000;

en 1807 à 10,500,000; et en 1817 à 11,100,000.

D'après ces notes , les époques de la plus rapide augmentation sont précisément celles qui comprennent la guerre que l'Espagne fit , de concert avec la France, contre l'Angleterre pour l'indépendance des États- Unis, et la guerre terrible et générale qu'elle eut à supporter lorsque Napoléon voulut la gouverner sous le nom de son frère II est probable que ces crises , toutes sanglantes qu'elles furent , réveillèrent plus qu'aucune autre circonstance l'apatbie qu'on reproche quelquefois à celte nation , et que les rapports de querelles ou d'amitié qu'elle eut alors avec les peuples les plus actifs et les plus ingénieux de la terre , influèrent très-avantageusement sur son sort.

Le déclin de la civilisation produit des effets contraires à ses progrès. Au temps d'Homère , l'Egypte était le pays le plus civilisé et le plus éclairé de la terre ; et quoiqu'on puisse soupçonner ce poète d'exagération quand il nous parle de Thèbes aux cent portes, par chacune desquelles il pouvait sortir dix mille combattants, ce qui semblerait annoncer une garnison d'un million

d'hommes, cela nous montre toujours qu'on avait une haute idée de sa population, qui nous est en outre confirmée par ces constructions colossales qui subsistent encore , et qui indiquent l'emploi d'une multitude d'ouvriers. Mais aujourd'hui que le joug ottoman a abruti cette malheureuse nation , aujourd'hui qu'elle est livrée à l'arbitraire et aux déprédations, la population du pays tout entier n'égale pas probablement celle que la seule cité de Thèbes contenait autrefois.

La Syrie , la Grèce , les États du pape , fournissent des observations pareilles , et pour les mêmes raisons. Toujours la population suit les produits , et les produits suivent les progrès ou le déclin de la civilisation.

Lorsque les causes de déclin sont durables , comme celles que nous venons de voir, la population va constamment en diminuant ; mais lorsque ces causes sont passagères, lorsque la civilisation et l'industrie sont conservées , la population , grâce à cette force procréatrice toujours supérieure aux moyens d'exister, se rétablit bientôt sur le pied où elle doit être. Elle atteint

(i) « Le soin de multiplier la population, dit Arthur « Yonng, ne doit pas lixer un seul instant l'attention des « gouvcmemenls. Si elle est oisive, ou si elle excède le « ntsmbre des hommes qui peuvent trouver de l'emploi ,

son ancien niveau si la production moyenne est stationnaire; elle le surpasse si la production moyenne est ascendante.

CHAPITRE VL

Conséquences nécessaires du principe de la population.

Vous ne serez pas étonnés de l'importance que j'ai mise à vous prouver que la population se multiplie en proportion des moyens d'exister et ne va jamais au delà , lorsque vous verrez les nombreuses conséquences qui découlent de ce principe.

Il nous démontre d'abord la parfaite inutilité de toutes les mesures qu'on prend pour multiplier la population des États. Un pays ne conservera jamais que le nombre d'hommes qu'il pourra nourrir ; et le nombre d'hommes que le pays pourra nourrir, avec les mœurs des habitants telles qu'elles sont, ce nombre, dis-je, sera toujours complet , quoi qu'on fasse. Si Ton peut multiplier les hommes , ce n'est que par des actes favorables à la multiplication des produits ; et tout acte nuisible à la multiplication des produits s'oppose inévitablement à la multiplication des hommes.

Les gouvernements sont fiers de pouvoir montrer des tableaux de population couverts de chiffres ; et ils ont raison , car rien ne dénote mieux une bonne administration; mais, dans ce but, ils ont cherché à multiplier le nombre des naissances , et ils ont eu tort ; car, quel que soit le nombre des naissances, il n'influe en rien sur la population des États. Lorsqu'une fois un vase est plein, ce n'est pas en y ajoutant de nouveau liquide qu'on en fait tenir davantage; c'est en agrandissant la capacité du vase : il n'y a pas d'autre moyen (i).

Les Hébreux frappèrent de honte les célibataires et les femmes stériles. Lycurgue et Solon imitèrent les Hébreux, et les

législateurs de Rome imitèrent ceux de la Grèce La loi PajjmPo/j^jœa établissait à Rome certains privilèges proportionnés au nombre d'enfants qu'on avait. Jules-César et Auguste sanctionnèrent les amendes infligées par les censeurs aux vieux garçons.

Chez les musulmans, des crieurs publics parcourent les rues pem'ant la nuit, et rappellent aux époux leurs devoirs conjugaux. < On enseigne aux femmes de cette « religion , dit lady Montagu dans ses Lellrcs, qu'elles « assurent leur bonheur éternel en faisant de petits t musulmans , et que celles qui meurent sans en avoir

a c'est multiplier la misère, la maladie et le crime. La « jiopulation ne devient utile que par l'emploi. Trouvez « cet emploi , et elle se niiliiplicra d'elle-même en dépit ï de tous les obstacles, o T. II, p. 102 de l'édit. anglaise.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VI

« mis au monde seront réprouvées par le ciel. > Les prêtres se joignent aux potentats dans les mêmes exhortations : les premiers pour remplir leurs mosquées , les autres pour recruter leurs bataillons.

Nous avons plusieurs ordonnances en faveur de ceux qui font beaucoup d'enfants , et M. de Sismondi indique plusieurs ouvrages faits par des gens d'Église, sur ce qu'ils appellent les devoirs des époux , dont un auteur qui se respecte n'ose pas répéter les instructions.

Toutes ces instigations n'augmentent pas d'un homme la population des États.

Il n'est pas plus sage de retenir les hommes prisonniers dans un pays , que de vouloir les y faire naître. Toutes les lois contre l'émigration sont iniques : chacun a le droit d'aller où il se flatte de respirer plus à l'aise ; et c'est respirer plus à l'aise que de subsister plus facilement. Veut-on par là conserver le nombre d'hommes que le pays peut nourrir? On le conservera sans ce moyen. Veut-on en avoir plus que le pays ne peut en nourrir? On n'y réussira point. Lorsqu'on empêche une population surabondante de sortir par la porte des frontières , elle sort par la porte des tombeaux.

Il ne faut pas en conclure que je ne regarde pas comme un mal une émigration d'adultes , surtout si ce sont des hommes laborieux , savants, utiles : en supposant que le pays fût capable de les nourrir, je conviens qu'une semblable émigration n'altère point pour longtemps le nombre des habitants ; mais elle est cause que des hommes faits sont remplacés par des enfants, des hommes forts et capables par des êtres débiles , et qui seront pendant plusieurs années à charge à leurs familles et à leur pays au lieu de leur être utiles. Quelque fâcheuse néanmoins que soit l'émigration des hommes faits, les lois coercitives sont un mauvais moyen de les retenir ; il est mauvais , d'abord parce qu'il est injuste, et ensuite parce qu'il est insuffisant. Louis XIV faisait tirer des coups de fusil sur ses sujets protestants , au moment où ils fuyaient ses persécutions ; et il n'a pu empêcher qu'ils ne portassent en Suisse, en Hollande , en Angleterre et en Prusse , leur ressentiment et leur industrie. On peut faire le même reproche aux législateurs qui ont cru servir la révolution française , en portant des lois contre l'émigration. Plus équitables, plus éclairés et plus politiques, Louis XIV n'aurait pas fait fuir les émigrans, et la convention ne les aurait pas retenus.

Plusieurs écrivains et notamment Wallace en Angleterre (i) et Montesquieu en France ('2) ont prétendu que le monde était beaucoup plus peuplé autrefois qu'aujourd'hui , et que le genre humain diminuait tous

(i) Disserlalion on the numbers of mankind.

les jours. Ils ont soutenu celle ihèse avec érudition cl avec esprit ; ils ont cité les innombrables armées à la tête desquelles les rois de Perse attaquèrent les Grecs , et les 300,000 combattants que la seule ville de Sybaris envoya contre Crotone , et les nuées de barbares qui vinrent fondre sur l'empire romain lorsque ce grand corps , privé de la vie , ne fut plus en état de se défendre. Wallace appelle à son aide le prophète Jonas, qui dit qu'à ÎNinive il se trouvait 120,000 personnes hors d'état de distinguer leur main droite de leur main gauche : là-dessus il cherche à quel âge un enfant est incapable de discerner sa droite de sa gauche; il penseque c'est à deux ans, et qu'en conséquence Ninive renfermait 120,000 enfants au-dessous de deux ans, d'où il conclut pour cette capitale une population de 2,200,000 personnes.

Mais la population de Ninive est peu de chose, comparée au nombre des Hébreux qui , au rapport de l'hislorien Josèphe , se rassemblèrent à Jérusalem de toutes les parties de la Judée pour célébrer la Pâque , et qui se montaient, dit-il , à 27 millions. Or, je vous prie de remarquer que lors même que la Palestine (pays qui , à peine , a cinquante lieues de long sur vingt de large, et dont le sol est stérile en beaucoup d'endroits) aurait été dans la proportion trois fois aussi populeuse que la France actuelle, et autant que la Chine, elle n'aurait encore contenu que 3 millions d'habitants.

D'où vient l'erreur de ces auteurs? De ce qu'ils prennent pour des vérités les exagérations des poètes et des historiens de l'antiquité, exagérations d'autant plus faciles, qu'on n'avait alors pour toutes ces évaluations que des données beaucoup moins certaines encore que les nôtres, qui le sont si peu! D'ailleurs, si certains pays sont aujourd'hui moins peuplés qu'autrefois, la différence est plus que compensée par d'autres qui le sont infiniment davantage. Sans doute, l'Egypte, soumise à un pacha, ne produit pas ce qu'elle produisait sous l'administration éclairée des Sésotris et des Ptolémées. La Syrie, l'Asie Mineure ne valent pas ce qu'elles valaient sous les successeurs d'Alexandre. La Grèce, sous le bâton des Turcs ou massacrée par les Turcs, n'a pu valoir la Grèce lorsqu'elle était composée de vingt républiques rivales de commerce et de gloire. Ces diverses contrées ont perdu de leur population en perdant de leur industrie : mais leur industrie même n'était-elle comparée aux pays industriels de notre époque? Or, si l'industrie est la source unique de la production, et si la production est la condition nécessaire de la population, les pays anciens, même ceux qui étaient renommés pour leur prospérité, ne pouvaient être aussi peuplés que les nôtres, toute proportion gardée.

(2) LeUrcs Persanes. Esprit des Lois, liv. XXIII.

COINSÉQUENCES NÉCESSAIRES DU PRINCIPE DE LA POPULATION

En effet, qu'était leur industrie au prix de la nôtre? Que pouvait-elle être? J'accorde que leur agriculture fût aussi perfectionnée ;

ils ne pouvaient faire usage d'une foule de fruits, de légumes, et même d'animaux utiles, qui n'ont été connus que depuis (i). Quant aux produits que ne leur donnait pas immédiatement leur agriculture, ils ne pouvaient les obtenir que par leur commerce et l'échange de leurs produits manufacturés ; or, quelle masse de produits manufacturés pouvaient-ils avoir dans l'état où nous savons qu'étaient leurs arts chimiques et mécaniques, comparés aux nôtres ; et quel commerce que celui de Corinthe et d'Alexandrie, si nous le comparons à celui de Londres et de New-York ! Sans doute nos moyens de communication sont loin d'être parfaits ; mais les communications terrestres étaient anciennement bien plus imparfaites encore ; on ne connaissait pas les canaux de navigation, ni l'usage des écluses, et quant aux habitants de mer, ils ne peuvent, ni pour le nombre ni pour la grandeur, soutenir aucune comparaison avec les nôtres, sans parler de l'extension de navigation que nous devons à la boussole. Autrefois le monde civilisé ne s'étendait pas au delà des États qui bordent la Méditerranée : maintenant il couvre le globe. L'univers, en s'agrandissant sous les pas de l'homme, a rendu la production commerciale incomparablement plus grande.

Les hordes de Scythes, de Germains, de Scandinaves, qui fondirent en masse sur les provinces romaines, pouvaient paraître innombrables aux Romains dégénérés qui songeaient à fuir les barbares plutôt qu'à les compter. Mais il faut n'avoir pas observé la maj'che de la civilisation pour croire que ces peuples à demi-sauvages, qui n'avaient ni commerce ni agriculture, pussent égaler en nombre ceux qui occupent actuellement la Pologne, l'Allemagne et la Suède. La Gaule eilesîles Britanniques couvertes de forêts, ne pouvaient pas nourrir un nombre d'habitants comparable à celui qu'entretiennent maintenant leur agri-

culture , leurs ateliers et leur commerce. Que dirons-nous donc de ces nouvelles nations qui peuplent successivement les deux Amériques, leurs îles, le cap de Bonne-Espérance, les îles de l'Asie, et jusqu'à des parties du monde dont l'existence n'était pas même soupçonnée il y a deux siècles ?

A cette question : Le monde est-il plus ou moins peuplé qu'autrefois? \o\i8 pouvez, messieurs , répondre par cette question : Le monde est-il plus ou moins généralement industriel qu'autrefois ? Si , comme mille preuves le constatent , il est plus généralement industriel maintenant , plus généralement productif, prononcez hardiment qu'il est plus généralement popu-

(i) On peut citer la pomme de terre parmi les légumes, la poule d'Inde parmi les animaux.

lieux. Quelques pays qui ont dégénéré , ne peuvent balancer les immenses progrès qui ont été faits presque partout. Et , sauf dans quelques villes que nous savons avoir été de grands centres d'industrie , telles qu'Alexandrie d'Egypte et quelques autres lieux renommés pour leur commerce , tenez pour certain que des nombres excessifs et trop disproportionnés avec ceux que nous observons de nos jours en des pays bien administrés et bien cultivés , sont des nombres fabuleux.

On se demande quelquefois quel est le plus grand nombre d'habitants qu'un pays d'une fertilité connue, que la France, par exemple, peut contenir? Vous sentez , messieurs , d'après tout ce que je vous ai dit, que la réponse à cette question ne peut qu'être extrêmement vague. Elle ne dépend pas seulement de la fertilité du pays ; elle dépend de sa production totale qui embrasse ses manufactures , son commerce , ses pêcheries ; elle dépend de ses

communications intérieures ; elle dépend encore des besoins que les coutumes du pays veulent qu'on satisfasse. Cependant, et malgré l'incertitude qui accompagne nécessairement une réponse à cette question, on peut affirmer que la France peut entretenir un nombre d'habitants fort supérieur à celui qu'on y voit actuellement, et qui, de fait, augmente tous les jours.

Voici sur quelles données je fonde cette assertion.

Arthur Young, excellent observateur qui a visité la France en 1789, époque où elle comptait 25 millions d'habitants , estime que la production des terres y est en arrière de la production des terres dans les îles Britanniques à cette époque , dans le rapport de 25 à 42 ; c'est-à-dire qu'en Angleterre , malgré l'infériorité du sol et du climat , un même espace de terre rapportait un revenu égal à 42 , tandis qu'en France il ne rapportait qu'un revenu égal à 25 ; de sorte que , si la France était seulement aussi bien cultivée que l'Angleterre en 1789 , et si, à proportion, il y avait autant de capitaux répandus sur les biensfonds, elle pourrait entretenir 42 millions d'habitants au lieu de 25 millions qu'elle nourrissait, lorsque Arthur Young l'a visitée. Depuis ce temps, nous avons vu s'opérer une partie de ces améliorations , mais l'agriculture de l'Angleterre en a éprouvé, dans le même intervalle , pour le moins d'aussi grandes ; de sorte que nous pouvons considérer les deux pays comme ayant conservé les mêmes rapports.

Or , si l'agriculture de la France est encore à celle de l'Angleterre comme 25 est à 42 , on peut croire que si elle était portée au même point, au lieu de 30 millions d'habitants qu'elle nourrit, elle en nourrirait plus de 50.

Mais ce n'est pas le tout. M. William Jacob, un de«

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VIL

agronomes anglais de ces derniers temps, qui paraissent les mieux informés, prétend , dans ses Considérations sur l'agriculture britannique, qu'elle est encore susceptible de beaucoup d'améliorations , et pourrait donner un tiers plus de produits qu'elle n'en donne. De sorte que , si la France faisait les mêmes progrès , le nombre de ses habitants, au lieu d'être porté à 50 millions par une production égale à celle de l'Angleterre actuelle , pourrait être de 66 millions , sans rien accorder pour la supériorité du sol et du climat , ni pour les progrès que la France peut faire dans sa production manufacturière et commerciale.

Les progrès agricoles que ces résultats supposent, n'ont rien d'inadmissible, quand on songe que les terres à blé ne rapportent en France, le fort portant le faible, que 5 à 6 grains pour un, tandis que, suivant de bons agriculteurs pratiques , elles pourraient en rendre bien davantage ; que la suppression des jachères , et la culture des plantes fourragères sur les terres qui se reposent encore une année sur trois, dans la majeure partie de la France , multiplieraient à un point étonnant les troupeaux , les engrais , et la viande de boucherie ; que la pomme de terre enfin, ce précieux végétal, qui , sur un même espace de terre , donne plus de substance nutritive même que le froment, est encore bien loin d'être partout répandue. A toutes ces causes ajoutez 22 millions d'arpents incultes , quoique susceptibles de devenir productifs ; et vous trouverez que la France, sans même avoir recours à l'importation d'aucune subsistance, est encore bien loin de compter autant d'habitants qu'elle en pourrait nourrir.

CHAPITRE VII

Que la vie moyenne de l'homme (2) s'est prolongée.

On pourrait inférer des principes relatifs à la population , que les progrès ou le déclin de l'art de guérir n'ont aucune importance ; car si la population est

(i) On sait que par la vie moyenne, on entend le nombre d'années que vivent les hommes, l'un portant l'autre; c'est-à -dire les vies plus longues servant de compensation aux plus courtes. On calcule la vie moyenne en additionnant l'âge d'un grand nombre de décédés, et en divisant la somme des années par le nombre des morts.

La probabilité de vie est le nombre d'années que l'on a probablement à vivre dans chacun des âges où l'on se trouve. On la connaît en cherchant quelle a été la vie moyenne d'un grand nombre de personnes prises au même âge.

Dans un état donné de la société, la vie moyenne reste toujours la même. La probabilité de vie change à tous les âges. Un enfant de dix ans doit probablement vivre plus longtemps qu'un enfant d'un an.

nécessairement , et dans tous les cas , réduite au nombre de personnes que le pays peut nourrir , celles qui sont sauvées par les progrès de l'art , condamnent un nombre pareil à succomber par d'autres causes.

L'expérience justifie jusqu'à un certain point une semblable crainte. Un médecin anglais, M. Watt, a compulsé les registres mortuaires de la ville de Glasgow, depuis 1783 jusqu'en 1815,

c'est-à-dire à peu près pendant les quinze années qui ont précédé , et les quinze années qui ont suivi la découverte de la vaccine; et il s'est convaincu que , quoique depuis la vaccine , le nombre des enfants de dix ans et au-dessous, morts de la petite vérole , ait été considérablement réduit , cependant le nombre des morts, parmi les enfants de cet âge, est toujours demeuré à peu près le même. La petite vérole en a emporté beaucoup moins ; mais la rougeole et les autres maladies propres à l'enfance, en ont emporté beaucoup plus (2).

Pareille observation a été faite à Pavie par M. Rusconi. Depuis l'usage de la vaccine, la mortalité des enfants diminue, dans la ville même, dans la proportion de 41 sur cent , à 30 sur cent; mais dans le faubourg humide et populeux du Tésin , la mortalité augmenta en même temps dans la proportion de 58 à 60 sur cent (5).

Malthus, en rapportant des observations analogues du docteur Hcberdeen , ajoute : « Il semble que la « mortalité doive toujours avoir son cours : si vous « obstruez quelques-uns des canaux par où elle en- 5 traîne le genre humain , il faut qu'elle coule dans « d'autres canaux. » Jamais les progrès de la médecine, jamais les moyens préservatifs ou curatifs que l'on connaît déjà, ou que l'on découvrira parla suite, n'exerceront d'influence sur la population des Etats. De même que nulle contagion ne saurait y porter atteinte quand la production se soutient , mille Boerhaaves donnant gratuitement les secours de leur art, ne pourraient la maintenir , si la production va en déclinant (4).

Faut-il en conclure que les progrès de l'art de guérir sont absolument indifférents et qu'il n'en résultera

(2) Walt en conclut faussement que la vaccine engendre ou aggrave ces autres maladies. Il devait en conclure simplement que la mort trouvant fermée une de ses issues ordinaires, s'en était ouvert de nouvelles.

(5) Voyez un mémoire inséré dans la Bibliothèque médicale, par le docteur Prunelle, sous ce titre : De l'action de la médecine sur la population des Etats.

(i) Gioja, dans son Nouveau Tableau des sciences économiques, donne des relevés des registres du royaume d'Italie, d'où il résulte que dans les cantons où Ton cultive le riz (cantons extrômenicnt nfalsains en raison de la nécessité où l'on est de tenir les rizières inondées), les mariages et les naissances sont bien plus multipliés que dans les autres cantons. Tome II, page 2G1.

VIE MOYENNE DE L'HOMME

jamais aucun bien? Non, messieurs. Cet art, et en général tout régime diététique conservateur de la vie des hommes , s'il n influe pas sur leur nombre, influe beaucoup sur leur condition. C'est de quoi vous allez vous convaincre.

La population d'un pays , quelle qu'elle soit , peut s'entretenir au nombre où la somme des produits veut qu'elle se maintienne , de deux manières difflérentes : ou par une durée plus longue des mêmes individus , ou par des renouvellements plus fréquents. Une personne qui a vécu 40 ans , a tenu la même place dans le monde, que deux personnes successives qui ont vécu 20 ans chacune. Mais dans la première de ces suppositions , la place a été

occupée sans qu'il y ait eu plus d'une naissance et d'un décès dans cet espace de temps ; tandis que dans la supposition où la même place aurait été occupée par deux vies successives , de 20 ans chacune , il y aurait eu deux naissances et deux morts.

De même si, dans la population totale d'un pays, il y a trente millions de places semblables , que les individus occupent successivement , il faudra la moitié moins de naissances et de décès si la vie moyenne des individus se prolonge à 40 ans, que si cette vie moyenne est de 20 ans. Des deux façons l'eflet sera le même par rapport au nombre des hommes ; mais il sera fort différent par rapport à leur condition. Là où il y a moins de naissances et de décès , il y a moins aussi de ces douleurs qui accompagnent toujours plus ou moins notre entrée dans la vie et le congé que nous sommes obligés de prendre en la quittant. Dans ces deux occasions solennelles , l'humanité a des souffrances morales à supporter aussi bien que des douleurs physiques. Que de maux, de soucis accompagnent la naissance ! L'heure de la séparation sonne-t-elle? Que de liens rompus violemment ! Liens de familles , liens d'amitié , besoins qu'une fdle a de sa mère , un frère de son frère, un père de son fils. Que de regrets d'une part! que de privations de l'autre ! Nos lumières , notre expérience, notre capacité , en un mot, ne s'acquièrent pas à peu de frais. Ces biens coûtent aux auteurs de nos jours des sacrifices , à nous-mêmes des travaux et des peines qui se renouvellent pour chaque individu , et d'autant moins souvent que la vie moyenne est plus longue. L'homme jouit alors plus longtemps de ce qu'il a péniblement acquis ; il vit proportionnellement davantage dans un état de maturité , dans la plénitude de sa vie et de ses facultés ; et l'on peut dire avec exactitude que l'espèce

(i) Nous devons donc blâmer la loi Papia Poppœa, qui proscrivait les mariages où le conjoint avait plus de 60 ans, et la conjointe plus de 30; et blâmer encore plus Filangieri qui l'admire.

En Turquie le sultan remplit le sérail de ses frères de dames qui ne peuvent plus avoir d'enfants, afin que les

humaine est plus parfaite, quand la durée moyenne de la vie est plus longue. Avec une durée moyenne de la vie de vingt ans, à peine a-t-on conquis son rang dans le monde, qu'il faut le quitter. Avec une durée moyenne plus longue, on peut occuper longtemps son poste, avec satisfaction pour soi , avec utilité pour les autres. Supposez Franklin emporté à vingt ans par la fièvre jaune, et Washington tué dans la guerre du Canada ; quel eût été le sort de l'indépendance américaine , qui a peut-être préparé celle du monde entier ?

La somme des maux est donc moins grande , la race humaine plus parfaite dans une population qui se maintient complète plutôt par une durée moyenne plus longue , que par des renouvellements plus fréquents. Il y a plus de germes perdus, il faut en convenir; mais pour subvenir aux dévastations possibles de l'espèce , la nature prépare ses germes avec une telle surabondance , et dans tous les cas il y en a tant de perdus , que nous ne pouvons pas regarder cette perte comme un mal. Le mal est dans la souffrance des êtres doués de sentiment; or, la nature, sage en cela, n'a pas voulu qu'ils fussent capables de souffrir avant d'avoir reçu un certain degré de développement. Le mal est de donner naissance à des générations misérables , incapables de fournir la carrière que le Créateur a ouverte à l'homme perfectionné , et qui n'arrivent à l'existence que pour souffrir et mourir (i).

Ce n'est donc point comme devant maintenir ou augmenter la population , qu'il convient d'envisager les moyens conservateurs de la vie des hommes. Car la population augmente ou diminue par des raisons toutes différentes. C'est uniquement comme étant propres à améliorer le sort de l'humanité. Quand on lit, ou qu'on entend dire qu'en conservant la vie à cent mille personnes , la vaccine a ajouté cent mille âmes à notre population , on peut sourire de l'erreur , et néanmoins applaudir à la découverte.

Au reste , nous avons Heu d'être fort satisfaits des progrès qui ont été faits dans la conservation de l'homme. Sa vie moyenne s'est beaucoup prolongée dans les pays civilisés et va se prolongeant tous les jours davantage. La médecine, la chirurgie ont fait de remarquables progrès , et disposent de plus de moyens curatifs (2). L'on se soigne mieux qu'on ne faisait autrefois; on se tient en général plus proprement; les villes ont des rues plus larges et mieux pavées; les habitations sont plus aérées et plus saines , les soins qu'on prend de l'enfance sont mieux entendus ; on la

douceurs du mariage ne soient pas accompagnées des inconvénients qui en sont la suite.

(2) Je n'en veux pour preuve que le broiement de la pierre dans la vessie, la sulfate de quinine, la guérison du croup, etc.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

dégage d'entraves , et la mort exerce moins de ravages dans cette première période de la vie. Aussi lorsqu'on est à portée de comparer des tables de mortalité anciennes avec les nouvelles , trouve-t-on moins de naissances et moins de décès en proportion du nombre des vivants. Dans l'Angleterre, prise en masse , de 1

1780 à 1784, le nombre annuel des décès était 1/40 de la population; de 1804 à 1809 le nombre des décès a été seulement de 1/53. Le nombre des naissances a dû diminuer aussi par rapport à la population : ce qui indique une durée moyenne de la vie plus longue. A Londres , quoique la ville ait pris un accroissement extraordinaire, le nombre annuel des naissances et des décès a diminué : ce qui donne une indication pareille.

Il en est de même à Paris. Le nombre des naissances et des décès n'y a pas augmenté autant que la population. Les derniers tableaux publiés par le ministre de l'intérieur portent, pour 1827 , le nombre de ses habitants à 890,431 (1). Quoique je n'ajoute pas une foi très-robuste à des états de population qui ne sont pas fondés sur des dénombrements faits avec soin et fréquemment renouvelés, cependant je ne suis pas éloigné de croire ce nombre fort approchant de la vérité , vu les accroissements qu'on a pu remarquer dans cette capitale. Si , dans l'intérieur de la ville , son embellissement et son assainissement ont commandé la destruction de plusieurs bâtiments, d'un autre côté les jardins de beaucoup de couvents et de maisons particulières ont été bâtis. Au delà des boulevards au nord les rues nouvelles qu'on a ouvertes et les édifices qu'on a élevés dans un espace de deux lieues de long équivalent à une fort grande ville. Cependant le nombre des naissances et des décès n'a pas augmenté en proportion de sa population. Une année moyenne, prise de 1745 à 1756, sur une population de 589 mille âmes, a donné, suivant Lalande (2), 23,391 naissances et 18,672 décès. A ce compte la population de 1827, de 890 mille âmes , aurait dû avoir pour résultats

35,344 naissances, et 28,214 décès :

or les recensements de la même année ont donné seulement

29,806 naissances, et 23,533 décès (3); environ un sixième moins de naissances et de décès que la proportion, si elle était demeurée la même.

(i) Voyez l'Annuaire du bureau des longitudes, année 1829, page 113.

(2) Encyclopédie, art. Population.

(3) Annuaire du bureau des longitudes pour 1829, page 88.

(4) Prunelle : de l'Action de la médecine.

(3) Je ne dis pas qu'il y ait à présent, absolument parlant, moins de naissances qu'autrefois, mais qu'il y en a moins par rapport à la population , qui est entretenue

On trouverait vraisemblablement des résultats analogues dans les diverses provinces de France et dans les autres pays de l'Europe ; car la manière de vivre a fait des progrès partout , et partout se sont étendues les nouvelles découvertes de l'art de guérir. Mais une preuve beaucoup plus directe de la prolongation de la vie moyenne , et une preuve très-authentique, se trouve dans les registres de l'état civil de la république de Genève , registres qui sont tenus avec exactitude dès l'année 1561. D'après ces registres, le docteur Odier a trouvé que la vie moyenne , à Genève , a été, dans le xvi^e siècle, de 18 1/2 années, dans le xvii^e siècle, de 23 1/3 dilo.

dans le xvin^e siècle , de 32 1/2 dilo. Cette progression remarquablement croissante prouve qu'à Genève du moins , chaque personne en mettant le pied sur le seuil de la vie, a maintenant la chance de vivre pendant un espace de temps presque double de

celui dont elle aurait pu se flatter de disposer si elle fût née trois siècles plus tôt.

Un mathémaicien laborieux , M. Duvillard , d'après d'autres calculs , a estimé qu'entre une population soumise à la variole, et une population vaccinée, la vie moyenne s'élève de $28 \frac{3}{4}$ années à $32 \frac{1}{4}$.

D'autres observateurs ont remarqué qu'en Suisse , bien que la prospérité et la population du pays aient considérablement augmenté depuis l'année 1620, cependant, d'après les registres, le nombre des naissances a diminué (4) ; ce qui est , comme vous l'avez vu , le signe d'une longévité plus grande.

Si nous pouvions avoir des relevés anciens et nouveaux dans tous les pays de l'Europe, il est probable que nous aurions des résultats analogues et qui ne différeraient que dans leurs proportions. Nous pouvons donc affirmer que sur un même nombre de personnes , dans les pays qui ont participé aux progrès de la civilisation , il se trouve une plus grande population virile, un plus grand nombre de gens qui sont dans la force de Tâge , qui jouissent de la plénitude de leurs facultés et d'un meilleur état de santé, qu'à aucune autre époque; et qu'il faut , pour tenir au complet les populations que chaque pays peut nourrir, moins de naissances à proportion de ce nombre , qu'il n'en a fallu à aucune autre époque (3).

Les mêmes progrès se continueront selon les apparences. Ce n'est que vers la fin du dernier siècle que

avec un moins grand nombre de naissances et de décès. Quant au nombre des vivants, il ne dépend pas du nombre des naissances, ni de celui des décès, ni des progrès de l'art de guérir,

mais de la production des biens qui servent à l'entretien des hommes. Si la France ne pouvait nourrir que 20 millions d'habitants, comme au xviii^e siècle, elle n'aurait encore que 20 millions d'habitants, malgré l'inoculation, la vaccine, et un meilleur régime diététique.

DES PROGRÈS DÉSIRABLES DE LA POPULATION

la pratique de l'inoculation s'est un peu généralement répandue , et ce n'est que dans celui-ci que la vaccination, qui vaut mieux, a succédé à l'inoculation. Des améliorations importantes, dont on éprouvera successivement les effets , ont été introduites dans le régime sanitaire et les habitudes des peuples.

Ces améliorations sont principalement sensibles dans les classes instruites et bien élevées. Ce sont elles qui participent les premières aux progrès en tous genres. Les bonnes méthodes et les bonnes habitudes gagnent ensuite, mais lentement, les classes laborieuses et les habitants des campagnes. Si le peuple apprenait plus généralement à lire, les progrès seraient plus rapides (i).

Ces progrès exigent que l'on laisse usage avec beaucoup de précaution des tables de mortalité qu'on a pu dresser jusqu'à présent. Les lois de la mortalité ont varié et varieront encore. Déjà elles ont jeté dans quelques erreurs , les fondateurs de rentes viagères et de compagnies d'assurances sur la vie ; ils ont été obligés de fonder leurs calculs sur des documents fournis par les grandes masses de la population , tandis que les actionnaires et les ren-

tiers qui prenaient part à leurs entreprises , étaient des personnes de choix et dont la vie moyenne était plus longue que la vie moyenne de toute la nation.

Je dois vous faire remarquer encore que les tables de mortalité qui donnent le nombre des naissances et des décès , ne sont point une indication sûre de la population existante. Partout où la vie moyenne est plus longue , la population est plus nombreuse par rapport aux naissances. Car des recrues qui vivent plus longtemps , forment un nombre d'hommes plus considérable que des recrues qui vivent peu. Partout où , en vertu d'une production plus active , la population va croissant , la population est moins nombreuse par rapport aux naissances ; car les naissances sont le fruit de la production de l'année courante , production qui, dans ce cas, est supérieure à celle des années précédentes ; et la population totale est le fruit de cent années précédentes, dont chacune, dans l'hypothèse, a été, pour la production , inférieure à l'année présente.

Dans un sens contraire le nombre des naissances trompe lorsque le pays décline. Il indique alors une population moins nombreuse à proportion , qu'elle n'est réellement ; car les naissances de l'année sont le résultat de circonstances plus fâcheuses que celles des années précédentes, auxquelles on doit la population actuelle. C'est donc un expédient très-imparfait que celui que Necker a adopté dans son livre de

(i) Les écoles d'enseignement mutuel avancent ce progrès; les prédicateurs fanatiques les retardent, en tapissant les idées du peuple.

V Administration des finances , pour évaluer la population de la France. Il multiplie le nombre des naissances annuelles par $25\frac{3}{4}$, et lui-même convient que dans bien des localités , il faudrait les multiplier par 28 , par 50 et davantage. Mais Necker est excusable , puisqu'il n'avait pas d'expédient meilleur à sa disposition. Dans la réalité, il n'y en a qu'un bon qui est un dénombrement bien fait, et il n'y a qu'un gouvernement très-peu vexatoire et peu dépensier, qui puisse se flatter d'obtenir des renseignements exacts; car lorsque les citoyens sont exposés à un service militaire , à des corvées , à des impositions plus fortes, ils parviennent toujours à déguiser leur nombre réel.

CHAPITRE VIII

Des progrès désirables de la population.

Dans l'intérêt d'un pays quelconque, l'accroissement de sa population ne peut sembler désirable que sous le rapport de sa puissance, ou du bonheur de ses habitants. Avec une population plus nombreuse , le pays sera-t-il plus puissant , sera-t-il plus heureux ? Telles sont les questions que nous devons nous faire.

Or il est bien évident que la puissance et le bonheur ne sont point en raison de la population . La Chine contient, au rapport de Macarlnay, trois cents habitants par mille anglais carré (2) ; et les rapports des autres voyageurs ne démentent pas essentiellement cette observation. L'Angleterre n'en nourrit que cent soixante-cinq sur une égale étendue de terrain (5). En faudrait-il conclure que la puissance de l'empire chinois est à peu près double de celle de l'Angleterre ? On serait démenti par cet im-

mense développement de forces navales de la Grande-Bretagne , par ce commerce qui s'étend jusqu'aux confins de l'univers, et ces colonisations qui portent la civilisation sur des terres naguère inhabitées.

Dans tous les pays où l'esclavage est admis , chez les Orientaux, dans les contrées d'Amérique où l'on a conservé des nègres esclaves , on se tromperait beaucoup si l'on mesurait l'importance du pays sur le nombre des hommes. C'est leur qualité , non moins que leur nombre , qui est à considérer ; et leur qualité dépend principalement de ce qu'ils ont à consommer. Leur instruction fait partie de leur consommation ; car la nourriture de l'intelligence et de l'âme coûte aussi bien que celle du corps.

Laissant de côté la question de savoir s'il convient à

(2) Macartney : Voyage en Chine, tome IV, page 314. Cela fait presque 2,700 habitants par lieue carrée. (5) Jos. Lowe : Présent slate of England, appendix, p. 70.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VIII

un peuple d'être puissant au delà de ce qui est nécessaire à la sécurité , à l'indépendance des citoyens , tout le monde conviendra qu'il est désirable que la puissance d'une nation s'étende jusqu'au point qu'elle ne puisse pas être facilement envahie , et qu'elle puisse efficacement protéger ceux de ses citoyens que le commerce ou les sciences conduisent hors de chez elle : or cette puissance, du moins dans les temps modernes , est due principalement à la production des richesses ; car des armées nombreuses et braves ne suffiraient plus pour étendre l'influence d'une nation : il faut de plus que ces armées soient bien entretenues , pourvues de vaisseaux et d'une immense quantité d'armes

et de munitions ; autrement leurs attaques , malgré les plus éclatants succès , n'entraînent point de conséquences durables, et bien souvent se terminent par le désastre et la confusion.

Quant à la condition des hommes, il est évident que chaque homme, en particulier, ne lire aucun surcroît de bonheur du nombre de ses concitoyens , mais bien plutôt de son aisance personnelle et de l'aisance du reste de sa nation, car, à défaut d'aisance, chaque famille a d'autant plus de ressources que le pays tout entier est mieux pourvu. Or une population n'est bien pourvue qu'à l'aide d'une quantité de produits suffisante. Qu'on ne se prévale pas ici de ce principe établi plus haut, qu'une nombreuse population est l'indication d'une production abondante. Avec un climat et des habitudes semblables , sans doute le pays le plus productif sera le plus peuplé ; mais avec des besoins circonscrits il pourra être plus populeux quoique moins productif. Quand les institutions tendent à l'abrutissement d'une population , elle peut être réduite à vivre de trop peu. Les parias à qui l'on dit dans l'Inde qu'ils sont d'une nature inférieure, et qui le croient, peuvent vivre sans murmurer, pourvu que chaque famille ait une hutte en terre et un peu de riz bouilli chaque jour.

C'est aussi, jusqu'à un certain point (aux murmures près), la situation des paysans irlandais , les parias de l'Angleterre. Depuis 1780, la population de l'Irlande s'est accrue dans une proportion presque aussi rapide que celle des États-Unis. Aux États-Unis, elle a été progressivement prospère ; en Irlande, progressivement misérable, parce que les enfants s'y sont multipliés plus encore que les produits.

Relativement à la condition des hommes, il faut donc nécessairement mettre toujours en rapport le nombre des hommes

avec la somme des produits; et quand on vous parle de la population d'un État, d'une

(i) Cette question fait le sujet d'un des livres les plus recommandables du siècle dernier : De la Félicité pu-

province, vous êtes toujours en droit de demander ; Comment y vit-on (i) ?

Les produits ont pour objet de satisfaire nos besoins, et la nature ayant attaché un sentiment de plaisir et de bien-être à cette satisfaction , le bonheur des individus , toutes choses égales d'ailleurs , est proportionné à la quantité de besoins qu'ils peuvent satisfaire, et par conséquent à la quantité de produits dont ils peuvent disposer.

Je sais fort bien que certains philosophes ont prêché la doctrine que l'homme est d'autant plus heureux qu'il se contente de moins. Mais c'est une exagération. Leur précepte , pour être raisonnable , ne doit pas aller jusqu'à prescrire de se passer des biens que l'on peut obtenir par une industrie honnête ; dépouillé d'exagération , il enseigne seulement à supporter la privation de ceux auxquels on ne saurait atteindre, ou qu'il faudrait acheter par de trop grands sacrifices.

Je sais fort bien encore que la surabondance des biens produit la satiété , et que la satiété ne fait pas le bonheur; mais cette considération, applicable à peine à un homme sur dix mille, n'empêche pas au fond que le bonheur des sociétés ne soit proportionné à la quantité des besoins raisonnables qu'elles sont à portée de satisfaire.

Or le pays où le plus de besoins peuvent être satisfaits est celui où l'on trouve non pas le plus de population à proportion de l'étendue du territoire, mais le plus de produits à proportion du nombre des hommes.

On ne doit pas en conclure qu'il soit utile et bon de réduire le nombre des hommes pour que ceux qui restent vivent plus à l'aise, ainsi que l'ont osé dire quelques philosophes à moustaches , pour justifier la guerre et ses massacres. Ce n'est point ainsi heureusement qu'on achète l'aisance. En détruisant des hommes on détruit des producteurs aussi bien que des consommateurs : les places vacantes sont bientôt remplies, il est vrai ; mais elles sont désavantageusement remplies. Un homme robuste , et dans la force de l'âge , capable de servir sa famille et son pays par son travail et son intelligence, est remplacé par un enfant débile, qui est une charge loin d'accroître le revenu ; et le nouvel enrôlé, le soldat, qui aurait fait vivre, indépendamment de lui , deux, trois personnes, ne peut vivre lui-même qu'aux dépens des autres. Lorsque la production est insuffisante pour la population , ce n'est donc pas la population qu'il faut réduire, c'est la production qu'il faut accroître ; et j'avoue que c'est un peu moins facile que d'ordonner une levée de troupes ou une proscription.

Par une suite nécessaire, un pays n'est pas bien

bligue, par Chaslellux, aussi solide penseur que bon écrivain.

DES PROGRÈS DÉSIRABLES DE LA POPULATION

pourvu de provisions parce qu'il a peu d'habitaals, ni mal pourvu quand il en a beaucoup. La Syrie et rÉgypte sont plus mal pourvues aujourd'hui qu'elles ont une faible population , qu'autrefois où elles étaient excessivement populeuses. En France, au contraire, où la population est actuellement double tout au moins de ce quelle était sous les derniers Valois, elle est beaucoup mieux pourvue qu'elle n'était alors , c'est-àdire mieux logée, mieux nourrie, mieux habillée. Pourquoi ? C'est que les progrès de la production ont excédé ceux de la population. Les habitants de ce royaume n'eurent pas plus d'aisance quand Louis XIV eut obligé les protestants à chercher un refuge à l'étranger, et qu'il eut confisqué tout ce qu'il put saisir de leurs biens.

On ne se tromperait pas moins si , pour réserver aux peuples plus de moyens de subsistances , on répudiait les machines , le pouvoir des capitaux , et en général tous les moyens expéditifs. On augmenterait le nombre des hommes, mais non la quantité des produits sur lesquels ils peuvent vivre. J'ai vu admirer la sagesse des Chinois , qui ne font pas exécuter par des machines les travaux dont les hommes sont capables. En Chine , on voit en effet de lourds fardeaux , tels que ceux qui chargeraient une voiture de roulier, transportés à l'épaule, au moyen d'un brancard compliqué , par 32 hommes qui se distribuent avec assez d'égalité la totalité du fardeau. Chez le même peuple, c'est à force de bras qu'on monte l'eau des arrosements , qu'on écrase le riz , que l'on presse la canne à sucre. Qu'en arrive-t-il? La valeur du produit n'en est pas plus grande ; seulement elle se distribue entre un

plus grand nombre de travailleurs , et la portion qui en revient à chacun est trop petite pour le faire vivre à l'aise.

C'est afin de procurer aux hommes de quoi vivre que l'on repousse à la Chine l'emploi des animaux et des machines expéditives ; c'est afin de nourrir 52 hommes qu'on leur fait transporter la charge de 5 à 6 chevaux. Qu'en résulte-t-il ? Qu'il faut que trente-deux hommes vivent sur ce qui ferait la ration de six chevaux. Vous voyez , messieurs , que ces pauvres hommes manquent du nécessaire précisément à cause des institutions faites pour le leur assurer : c'est ainsi qu'en Europe on fait des lois prohibitives des produits étrangers , afin de favoriser la population indigène , et de faire vivre douze hommes dans la gêne au lieu de six dans l'abondance.

En Europe, un homme qui a une mauvaise charrette et un mauvais cheval à lui, possède en cela même un capital quelconque. Il a donc pour revenu, outre le salaire qu'il gagne en conduisant son maigre équipage, le profit que lui vaut cet équipage lui-même : il est capitaliste en même temps que travailleur. A la Chine,

pour traîner la même charrette, quatre hommes se mettent à l'oeuvre, et nul d'entre eux ne se faisant aider par un capital de quelque importance , ne retire de ce travail que le simple salaire de sa peine réduit au minimum par la concurrence. Une machine produit et ne mange pas , ou du moins on peut la nourrir à meilleur compte que des hommes ; et ce qu'on économise sur son entretien ne cause aucune souffrance à l'humanité.

Vous voyez par là, messieurs, que les institutions les plus favorables au bonheur de l'humanité sont celles qui tendent à multi-

plier les capitaux. Un nouveau capital mis en action augmente directement la quantité des produits et n'augmente qu'indirectement le nombre des consommateurs. Une amélioration sur un fonds de terre doublera le produit de ce fonds, et il n'y aura pour consommer ce produit double que les mêmes propriétaires, les mêmes cultivateurs, etc. Il convient donc d'encourager les hommes à faire des épargnes plutôt que des enfants : les épargnes placées reproductivement procurent l'abondance des choses consommables qui satisfont aux besoins de la vie ; ce sont les épargnes qui permettent aux familles de consommer, outre le revenu de leur industrie, de leurs travaux et de leurs talents , un autre revenu encore , celui de leur capital. Plus il y a dans une nation de ces familles qui vivent sur plusieurs revenus différents , mieux cette nation est pourvue : c'est là ce qui fait la différence d'un peuple qui a de l'aisance avec un peuple qui n'en a pas.

M. de Tracy, dans son Commentaire sur l'Esprit (les lois (i), qui vaut mieux que VEsprit des lois, distingue, avec beaucoup de raison , les peuples riches des peuples où il y a de grandes richesses. Il est à remarquer, ajoute-t-il, que le peuple est presque toujours plus riche dans les nations que l'on appelle pauvres que dans les nations que l'on appelle riches. Il est bien vrai qu'en Suisse , pays que l'on regarde comme pauvre , parce qu'il ne s'y trouve point de fortune colossale , le moindre paysan a de quoi vivre indépendant, et que dans un pays peut-être le plus riche de l'Europe, en Angleterre, on est obligé de donner des secours à la huitième partie de la population.

Lorsqu'on dit qu'une nation est amollie par le luxe et les richesses , cela ne peut s'entendre que d'une fort petite partie de la

nation ; le reste est abruti par la misère et par la pauvreté; et si les richesses y étaient mieux réparties , personne ne serait abruti.

En résumé, toute population qui porte en elle les moyens de bien vivre , est désirable , et toute population qui ne peut vivre que misérablement est à redouter.

(I) Chap. XVI.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX

CHAPITRE IX

De la distribution des habilanls en chaque pays.

Le principe de la population agit dans chaque localité de chaque pays , aussi bien et de la même manière que vous avez vu qu'il agit sur le pays tout entier. C'est lui qui détermine la population que nous voyons dans un certain canton , dans une certaine vile en particulier. Chaque localité a un nombre d'habitants proportionné à ses produits.

Je sais qu'il y a des lieux , comme autrefois Versailles , où il se produisait fort peu de valeurs et où il s'en consommait beaucoup. Une partie des fruits de l'agriculture , des manufactures , du commerce des provinces, levés par les collecteurs de l'impôt, y étaient absorbés par une population presque entièrement composée de gens tenant des emplois ou des pensions de la cour, et de leurs subordonnés : fournisseurs , domestiques et autres. Mais aussi , du moment que cette distribution forcée d'une portion des produits de la France a cessé d'avoir lieu , la population de Ver-

sailles est tombée à la moitié , peut-être au tiers, de ce qu'elle était auparavant.

J'appelle cela une distribution forcée , parce que ce n'est que forcément que les contribuables fournissent aux dilapidations d'une cour. Il n'y a de distribution naturelle de l'argent des contributions, que lorsque le traitement des fonctionnaires publics n'est qu'une équitable indemnité de leurs travaux, indemnité débattue et réglée entre eux et les mandataires des contribuables.

On peut donc dire que, sauf les cas où le cours naturel des choses est dérangé par l'intervention de la force (et ce sont des cas d'exception), chaque localité a autant d'habitants qu'elle en peut faire vivre par ses produits , et n'en a pas davantage.

Je dis par ses produits , sans en spécifier la nature, parce que les échanges , ainsi que je vous l'ai déjà montré pour la population générale, transforment un produit quelconque, en tout autre produit dont le besoin se fait plus vivement sentir. Une ville ne produit point de blé ; mais elle produit des valeurs avec lesquelles elle achète du blé. Un village ne produit point de drap; mais il produit d'autres valeurs avec lesquelles il achète du drap. Ainsi la ville d'un côté, la campagne de l'autre , auront des habitants en proportion des valeurs qu'elles auront produites. La ville, en outre, pourra contenir une partie des propriétaires fonciers, parce que leurs profits, nés dans la cam-

(i) Une erreur très-commune chez les anciens économistes, c'est de dire que Paris absorbe les produits des provinces, et ne leur rend rien. Certes les gens de la cam-

pagne , peuvent être transportés à la ville. Sauf ce« explications très-simples, on peut dire que chaque localité a un nombre d'habitants proportionné à ses produits (i).

Toutes les fois que vous voudrez vous rendre raison du nombre considérable d'habitants qui se rencontrent en certain lieu , ou que vous voudrez pressentir la population qu'un certain endroit est susceptible de nourrir, informez-vous des moyens de production qu'on y trouve.

Comme les hommes , en quittant la vie sauvage et la vie nomade, se bâtissent avant tout des logements, et que des maisons , quelles qu'elles soient , sont des objets apparents, on peut avec assez de certitude juger de la population d'un canton par le nombre des habitations qu'il présente , surtout lorsque l'on a l'expérience des mœurs du pays , et qu'on sait le nombre des personnes qui , dans les différentes conditions sociales , ont coutume de loger dans une même habitation. Aussi Arthur Young, dans son Voyage en France, juge-t-il que la population et par conséquent la production de certains cantons est croissante , lorsqu'il y voit des maisons neuves. C'est un signe, ajoutet-il , qui ne m'a jamais trompé. Cependant il faut s'assurer que ce ne soit pas par l'effet d'un monopole qui ne favoriserait la production d'un endroit, qu'aux dépens d'un autre. En voyant une ville comme celle de Lorient, créée par le privilège qu'elle avait seule de faire le commerce de l'Inde , on aurait eu tort peut-être d'inférer de son agrandissement que la population de la France s'était accrue d'autant. Les maisons qu'on y élevait étaient peut-être bâties aux dépens de Nantes et de Bordeaux.

Les moyens de production sont ou généraux , c'est-à-dire les mêmes pour tous les lieux , comme l'industrie , les capitaux ; ou

spéciaux et particuliers à la localité. Les moyens généraux nous les avons étudiés dans tout le cours de ces leçons ; quant aux moyens spéciaux, je ne peux que vous en citer quelques exemples, qui vous aideront à porter un jugement sur les cas analogues.

M. Cleland , de Glasgow, qui a fait imprimer les relevés de la population de l'Ecosse , paroisse par paroisse, pour l'année 1821, fait remarquer que le nombre des habitants s'est accru dans tous les lieux où l'on a ouvert des mines de houille et des carrières; dans tous les lieux où l'on a partagé des biens communaux et où par conséquent les produits du sol se sont multipliés par la culture ; dans tous les lieux où l'on a établi des routes , des ports et autres moyens

qui ne donnent pas leurs produits pour rien. Paris est une ville de grande manufacture et de grand commerce, et fournit beaucoup de choses aux provinces.

DE LA FORMATION ET DE L'AGRANDISSEMENT DES VILLES

de communication propres au débouché des produits, et surtout dans tous les lieux où Ton a formé de nouvelles manufactures.

Là où il s'est formé des grandes fermes et des pâturages , la population a diminué ; non que la production totale ait été moins considérable , mais parce qu'une grande partie de la valeur produite appartient dans ces cas-là aux capitalistes habitants des villes.

M. John Sinclair, dans sa statistique de l'Ecosse , rapporte qu'un village nommé PeUy , n'avait pour combustible que des tourbes , et que ses tourbières étant venues à s'épuiser, ce village s'est dépeuplé. Un autre village d'Ecosse , nommé Tyrie, a vu au contraire s'augmenter sa population, aussitôt qu'on y a découvert, en très-grande abondance, une espèce de mousse excellente pour le chauffage. Il paraîtra étonnant aux personnes peu familières avec l'économie sociale, qu'une substance qui ne peut pas servir d'aliment accroisse la population ; elle l'accroît de même que la production des clous , des planches , que l'on fabrique dans d'autres villages , et qui , directement, ne peuvent pas nourrir non plus.

Mais , dira-t-on , une mousse qui n'est bonne qu'à brûler, ne peut supporter les frais d'un long trajet , et ne saurait s'exporter dans d'autres cantons pour obtenir des vivres en échanges. — Messieurs, cette mousse augmentait les revenus du village de Tyrie, même en ne s'exportant pas. En effet, on ne peut nulle part se passer de combustible. Les habitants de Tyrie, avant qu'ils en eussent chez eux, devaient s'en procurer pour apprêter leurs aliments , pour résister aux rigueurs de l'hiver, pour exercer quelques arts enfin. Ce combustible, ils étaient forcés de le faire venir d'une distance plus ou moins grande, après l'avoir payé plus ou moins cher. Mais quand le nouveau chauffage a été découvert, non-seulement les anciens habitants ont vu s'augmenter leurs revenus de toute la somme qu'ils ont payée de moins pour leur combustible; mais tous ceux qui sont nés ou qui sont venus s'établir à Tyrie , se sont trouvés avoir sur leurs moyens de production , quels qu'ils fussent , terres , capitaux ou industrie, un excédant d'autant plus fort qu'ils avaient moins à dépenser en

combustible , ce qui équivaut à une augmentation directe de revenu , de moyens d'existence, de population.

Cette observation a ses analogues dans les grands États comme dans les petits villages. Si nous consommons en Fiance , chaque année , pour 80 millions de francs en sucre , et .si par une amélioration dans les procédés du commerce , par un tarif de droits plus modéré, et la diminution de frais qui en résultera, nous obtenons la même quantité de sucre pour un qiiart moins de dépense , c'est-à-dire pour 60 millions

de francs , nous n'aurons pas moins de sucre à consommer, ni sous ce rapport moins de moyens d'exister; mais nos revenus se trouveront augmentés des 20 millions que nous aurons dépensés de moins en sucre; et cette augmentation de revenu pouvant être appliquée à des objets quelconques de consommation, entraînera une augmentation équivalente dans la population. Par la même raison , une augmentation dans le prix du sucre produirait un effet contraire , et causerait, si elle était permanente, toutes choses d'ailleurs égales , une diminution de population en France.

En effet , si la France est entraînée à une dépense en sucre plus forte d'un million seulement , sans avoir plus de sucre, la France a un million de moins à donner à ses autres consommations ; ses revenus sont diminués d'un million , et sa population suit ses revenus.

Toutes l^s économies que Ton parvient à faire sur les frais de production , étant équivalentes à une augmentation de revenu , dans tous les lieux où l'on a pu substituer avec avantage l'action de la machine à vapeur à l'action des hommes, les revenus du canton ont été augmentés, et par suite la population. D'où il est

résulté cet effet bizarre , que les hommes se sont multipliés principalement dans les lieux où l'on est parvenu à se passer de leur travail. Là où dix hommes travaillaient , on a établi une machine qui faisait l'ouvrage de cent hommes ; on a donc pu nourrir cent hommes au lieu de dix. C'est ainsi que les mines de houille, en épargnant la main-d'œuvre , ont triplé et quadruplé , depuis un demi-siècle , la population des villes de Birmingham , de Sheffield , Manchester, Newcastle et Glasgow. Ce n'est pas au son de la lyre d'Amphion que leurs briques se sont arrangées en maisons : c'est à la fumée du charbon de terre ; ce qui n'est pas tout à fait aussi poétique, mais beaucoup plus avéré.

CHAPITRE X

De la formation et de l'agrandissement des ville».

Il y a d'autres motifs encore que ceux que nous avons vus , pour ces agglomérations de bâtiments que nous nommons des bourgs , des villes , des capitales. Lorsque nous avons étudié les échanges , nous avons vu qu'ils sont fondés sur cette circonstance que chaque producteur ne fabriquant en général qu'une seule espèce de produits, et ses besoins variés l'obligeant de consommer des produits de mille espèces diverses, il est obligé de vendre, à peu de choses près, Ja totalité de sa production , et de racheter de même la

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE X

presque lotalité de sa consommation. Or, pour accomplir tous ces échanges , des lieux de réunion sont nécessaires; des lieux où

tous ceux qui ont à vendre, puissent rencontrer ceux qui ont besoin d'acheter et réciproquement.

De là les marchés, les réunions de producteurs en certains lieux déterminés ; et à mesure que les relations des producteurs entre eux ont acquis de l'importance, ces marchés, qui étaient périodiques, sont devenus perpétuels. Un fabricant de poteries, au lieu d'apporter au marché ses pots , le jour de la semaine où le fermier y apportait son grain , les a vendus à un homme tenant boutique ; tellement que non-seulement le fermier mais le citadin , à quelque jour de la semaine qu'il eût besoin de poterie , a été assuré d'en trouver un assortiment dans la boutique du marchand.

Cette facilité a fait grouper autour du marché tous les producteurs qui pouvant également bien exercer partout leur industrie , ont le choix de leur emplacement; et ceux qui n'ayant d'autres soins que de dépenser les produits de leurs capitaux et de leurs terres , pouvant se placer également partout , doivent naturellement préférer les endroits où les objets de consommation se présentent en plus grands assortiments , et où ils peuvent rencontrer en outre les agréments de la société. Les manufacturiers qui emploient beaucoup de bras , ont dû se mettre à portée des lieux plus habités ; et enfin ces mêmes lieux étant le rendezvous naturel des habitants de tout le canton , c'est là qu'on a dû placer les administrations, les tribunaux , et toutes les personnes qui y tiennent.

C'est ainsi que se sont formées toutes nos villes. Nous n'en voyons plus guère commencer en Europe , mais dans les pays plus neufs, où il y a beaucoup de terres qui se défrichent, beaucoup d'industrie et d'activité, et par conséquent où les produits se

créent aisément, de même que la population, il s'établit beaucoup de villes nouvelles et elles croissent avec rapidité; c'est surtout lorsque des avantages particuliers au local se joignent à l'avantage essentiel de communiquer facilement avec tous les environs , et de là ensuite avec les provinces éloignées du même pays et de l'étranger. Cette facilité de communication est essentielle , car un endroit ne peut devenir un lieu de réunion que lorsqu'on y arrive facilement et qu'on en sort de même.

Voici ce que M. Birkbeck, qui dans ces dernières années est allé s'établir dans les provinces occidentales des États-Unis , nous dit de la manière dont les villes y prennent naissance.

« Sur les points où plusieurs nouveaux colons ont « acheté des mains du gouvernement , dans le voisi- I nage les uns des autres , des terres pour les défi-

cher , un propriétaire qui voit d'un peu plus loin les besoins du pays , et ses progrès futurs , supposant que sa position est favorable à l'emplacement d'une ville nouvelle , divise son terrain en petits lots séparés par des rues commodément tracées , et les vend à mesure que l'occasion s'en présente. On y bâtit des habitations. D'abord un magasinier (on appelle de ce nom un marchand en toutes sortes d'objets) arrive avec quelques caisses de marchandises, et ouvre une boutique. Une auberge s'élève auprès, et devient la résidence d'un médecin et d'un homme de loi qui fait l'office d'un notaire, d'un agent d'affaires ; le magasinier y prend ses repas , et tous les voyageurs s'y arrêtent.

i Bientôt arrivent un forgeron et d'autres artisans, à mesure que le besoin s'en fait sentir. Un maître d'école qui sert de mi-

nistre pour toutes les sectes chrétiennes, est un membre obligé de la naissante commune.

« Si l'endroit est vraiment commode , les cultivateurs d'alentour s'y rendent, pour vendre et acheter, et la ville s'accroît jusqu'à devenir un centre , une espèce de chef-lieu du pays environnant. « Cent de ces tentatives ont échoué , et l'on a été obligé de faire passer la charrue sur des terre» où l'on aurait bien voulu voir des maisons ; mais il y en a cent autres qui prospèrent.

« Il n'y a qu'un an que dans le local de cette ville de Princeton où je suis (c'est toujours M. Birkbeck qui parle) , on ne voyait que des gens vêtus de peaux; maintenant on se montre à l'église en bel habit bleu ; les femmes en robes de toiles peintes et en chapeaux de paille.

■ c Une fois la ville commencée , la culture se propage rapidement et se varie dans ses environs. Les denrées surabondent. Des moulins à eau , ou (si les chutes manquent) des moulins à vapeur s'établissent sur la première rivière navigable. L'excédant des provisions s'en va par le Mississipi, et la même rivière rapporte les objets d'échange qu'on tire i d'outre-mer, par l'entremise de la Nouvelle-Orléans « qui est déjà, et deviendra encore plus, un entrepôt < immense, j

Ce besoin d'un centre , d'un point de réunion qui est le premier motif de la formation des villes , est aussi celui qui provoque leur plus grand accroissement. Alexandrie d'Egypte , Constanlinople , Venise , ont été des centres de communications, des entrepôts de commerce, entre l'Europe et l'Asie; c'est-à-dire que les marchands d'Europe y trouvaient les produits de l'Asie, et les Asiatiques les produits de l'Europe : c'est ainsi que dans un mar-

ché le cultivateur trouve à vendre son blé , et à acheter les produits de la manufacture voisine ; en même temps que le manufacturier y vend

DE LA FORMATION ET DE L'AGRANDISSEMENT DES VILLES.

ses marchandises et y achète les denrées de la campagne.

El comme dans le grand commerce il n'est point nécessaire que le marchand se transporte avec sa marchandise ; comme il lui suffit de donner des ordres à des commissionnaires , on peut supposer qu'il y avait à Alexandrie des maisons de commission qui se chargeaient d'acheter pour Athènes et Rome , des marchandises de l'Arabie, de la Perse, ou de l'Inde, et qui faisaient des envois à leurs correspondants de Babylone ou de Bombay. Or, on crée des valeurs commerciales , en transportant ainsi des marchandises ; et cette production , quand le commerce est considérable , entretient de nombreuses populations. Celle de Venise trouva de quoi se nourrir sur ses lagunes et ses pilotis, parce qu'elle sut devenir un dépôt de marchandises du Levant, et un dépôt bien sûr, car on ne pouvait s'en emparer ni par mer ni par terre.

Les grands progrès que la navigation a faits depuis que l'on se sert de la boussole , ont permis d'établir de grands entrepôts de commerce, loin des routes directes , et partout où se sont rencontrés des ports commodes, de grands capitaux, en même temps qu'une grande industrie. Or de grands capitaux peuvent se rencontrer partout où l'esprit d'épargne est favorisé par les mœurs et par les institutions ; et une grande industrie partout où les hommes peuvent développer sans risques leur intelligence et leur

activité. Tant qu'on naviguait avec timidité , la situation de Venise, celle de Constantinople , étaient précieuses pour communiquer avec l'Orient. Depuis que l'on sillonne l'Océan dans tous les sens et avec une merveilleuse rapidité, les marchandises de l'Inde ont pu nous arriver par Amsterdam et Londres, qui sont à l'opposé de l'Inde.

Remarquez, messieurs, que ce sont toujours les besoins des peuples et leur génie industriel qui font la fortune des villes, et non la volonté de leurs fondateurs (i). Toutes les puissances du monde ne parviendraient pas à former une ville là où elle n'a pas envie d'exister. Le cardinal de Richelieu , avec tout son pouvoir , a voulu fonder une ville qui portât son nom, et n'a jamais pu y rassembler au delà de quelques centaines d'habitants.

On ne réussit pas mieux , par un acte de volonté , à borner l'étendue d'une ville qui porte en elle des germes d'agrandissement. Dix fois on a posé des limites à Paris , et Paris les a toujours franchies. En 4724 il

(i) Ce ne fut point parce qu'Alexandre fonda Alexandrie en Egypte et lui donna son nom, que le commerce de cette ville prospéra; ce fut parce qu'il détruisit la ville de Tyr, où se faisait auparavant le commerce avec l'Asie ; ce fut parce qu'Alexandrie était située en face de l'Archipel grec, dans un pays qui fut soumis à des princes grecs, et qu'une

parut une ordonnance du roi qui défendit de bâtir à Paris au delà des boulevards du nord. Le motif qu'en donne le vertueux abbé de Saint-Pierre dans ses Annales , est curieux : Cest , dit-il , afin que les habitants soient plus rassemblés et les maisons plus hautes. C'est-à-dire qu'il donne, pour borner la ville , les motifs

mêmes qui doivent faire désirer de l'étendre, i De c semblables règlements , dit Jérémie Bentham (i) , « ne servent qu'à entasser des habitants dans des dei meures étroites , à rendre l'air malsain , à procurer i des maladies contagieuses , et à faire bâtir une ville « sur une autre. >

Quant à la manière dont s'exprime J.-J. Rousseau sur la même ville , c'est une déclamation que n'appuient point les principes de l'économie politique. < Ce « sont, dit-il, les grandes villes qui épuisent un État I et qui font sa faiblesse. La richesse qu'elles produic sent est une richesse apparente et illusoire. C'est « beaucoup d'argent et peu d'effet. On dit que la ville c de Paris vaut une province au roi de France : moi , i je crois qu'elle lui en coûte plusieurs ; que c'est à € plus d'un égard que Paris est nourri par les pro- < vines , etc. »

Il est vrai que les provinces envoient leurs produits à Paris ; mais elles ne les y envoient pas gratuitement ; avec les profits qu'elles en tirent , elles se procurent les produits des arts de Paris ; et plus elles s'en procurent, moins leurs habitants sont fainéants et grossiers. Si les impôts des provinces sont principalement dévorés à Paris par le gouvernement , il ne dévore pas moins les contributions de Paris même.

A mesure que les villes étendent leurs limites , les parties anciennement tracées et anciennement bâties cessent d'être en harmonie avec le nombre et la richesse de leurs nouveaux habitants. Toutes les rues bâties à Paris jusqu'à François 1^{er} , sont faites pour les communications de cent cinquante mille habitants tout au plus, parmi lesquels il n'y en avait pas un seul qui eût un carrosse ou un cabriolet , car ce genre de luxe était encore inconnu du temps de ce prince. 11 fallait par conséquent moins d'espace pour

la circulation des personnes et des approvisionnements. Il en fallait moins encore dans certaines portions centrales de la ville qui ont été bâties lorsqu'elle ne comptait encore que vingt mille, douze mille habitants, et même moins. Aujourd'hui , dans ces mêmes rues, il passe cent fois plus de monde , sans compter les chevaux , les voitures , les

domination habile dans les choses de marine remplaça un gouvernement qui avait la navigation en horreur. Ce fut un ensemble de circonstances, déterminées il est vrai par le règne d'Alexandre, mais dont la fondation de la ville d'Alexandrie fut la moindre.

(2) Théorie des Peines, tome II , éd. HaumaiN.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI

approvisionnement que suppose une population plus riche et plus nombreuse. Aussi l'intérieur de nos villes , et surtout de Paris , ne suffit point à la circulation de leurs habitants , et les accidents s'y multiplient tous les jours davantage. Malheureusement les progrès mêmes de la civilisation et des richesses , élèvent le prix de l'espace à mesure qu'il devient plus nécessaire. Pour élargir les rues de l'intérieur de Paris à un point désirable, il faudrait acheter pour une somme si énorme de terrains et de maisons , que cette dépense «rait trop considérable, non-seulement pour les revenus de la commune, mais de l'État. Tout ce qu'on peut faire , c'est d'ouvrir quelques grandes communications devenues indispensables.

Quant aux rues nouvelles, un gouvernement est inexcusable de ne pas prescrire qu'on leur donne une largeur suffisante, et de ne pas borner la hauteur des maisons à 14 ou 15 mètres, tout au

plus, pour conserver au jour plus d'accès, à l'air plus de circulation. Et qu'on ne se plaigne point que c'est un attentat à la propriété. La propriété, instituée pour le bien de tous, ne peut pas pousser ses droits jusqu'au détriment de tous. Ce qui menace le public excède les droits de la propriété. Un propriétaire peut faire ce qui lui plaît sur son terrain, hors une maison dont l'élévation compromette la sûreté et la santé des autres citoyens; car leur personne est une propriété aussi qui veut de même qu'on la respecte. D'ailleurs, quand une ville «'étend , les terrains qui deviennent propres à porter des maisons, acquièrent, grâce à la voie publique, une si grande valeur, que la voie publique qui leur procure cet avantage, a droit à quelques sacrifices de leur part («).

CHAPITRE XI

De l'inégalité des récoltes par rapport à la population.

Les récoltes varient d'une année à l'autre. Les populations ne peuvent pas subir des vicissitudes si rapides. Si , année commune , la France produit 60 millions d'hectolitres de froment, et s'il faut, l'un dans l'autre, à chaque individu, deux hectolitres, je conçois qu'une récolte ordinaire nourrira 30 millions

(i) Dans les rues trop étroites, une bonne police diminuerait l'encombrement et les dangers qui en résultent pour le public, en supprimant les boutiques des marchands ambulants et tous les étalages qui empiètent sur la voie publique. On devrait à Paris obliger les conducteurs des carrosses et cabriolets à marcher au petit trot de leurs chevaux, ainsi (que cela se pratique à Londres,

où la police est beaucoup mieux faite sous ce rapport. Il suffirait pour cela de condamner, sur la dépo-

d'habitants; mais si l'année suivante la récolte se trouve de vingt millions d'hectolitres de plus, la France aura-t-elle dix millions d'habitants de plus? Non, sans doute : dix millions d'habitants de plus sont le résultat d'une longue prospérité. Faute de consommateurs, on donnera le froment à tout prix : le cultivateur ne sera plus remboursé de ses frais. Si , au contraire, il se trouve un déficit d'un tiers dans la récolte, comme il y en a des exemples, faudra-t-il que la population soit réduite d'un tiers et que dix millions d'habitants soient condamnés à périr? Ce serait un malheur effroyable.

Qu'arrive-t-il donc? Car il est évident que les récoltes sont inégales, et cependant que la population ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Voici, messieurs, ce que l'on peut présumer.

Lorsque la récolte excède la récolte ordinaire , le blé tombe à bas prix ; ce qui en augmente la consommation. On use plus largement de cette denrée. Les classes peu favorisées de la fortune (et ce sont les plus nombreuses) se nourrissent avec plus d'abondance; on donne le bas grain aux animaux , et les hommes mangent une plus grande portion de froment ; on multiplie les bestiaux ; on engraisse des volailles ; on transforme la farine en mets susceptibles de se conserver. On exporte une partie de la récolte ; on en met en réserve une autre partie pour attendre le moment d'un meilleur prix.

Lorsqu'au contraire, la récolte de l'année est inférieure à une récolte ordinaire, la classe indigente est avertie , par la cherté du

pain , de la nécessité de le ménager : on n'en perd pas ; on en mange moins; on cherche des suppléments, soit dans les grains inférieurs , soit dans les fruits , soit surtout dans les racines, comme la pomme de terre ; on vend des bestiaux et des oiseaux de basse-cour, au lieu de les multiplier ; on consomme les réserves des années précédentes; enfin on se procure par le commerce des denrées alimentaires du dehors.

En dépit de ces palliatifs, une récolte qui excède beaucoup la récolte moyenne ou qui reste fort inférieure à elle , est une circonstance fâcheuse et quelquefois une grande calamité.

Est-elle surabondante , la culture du blé devient désavantageuse; le cultivateur consacre des terres à blé à d'autres cultures; et, comme le bas prix des

sillon de trois témoins, les délinquants à une légère amende.

En général, les lois ne sont bien exécutées qu'aux lieux où chaque citoyen a le pouvoir d'en assurer l'effet. Un pays est toujours mal gouverné, quand les fonctionnaires publics sont appelés seuls à en surveiller l'exécution , et peuvent dire à un simple citoyen : Mêlez vous de vos affaires; cela ne vous regarde pas. Comme si la chose publique n'était pas l'affaire de tout le monde!

DE L'INÉGALITÉ DES RÉCOLTES PAR RAPPORT A LA POPULATION

substances favorise les mariages et cause, sinon une augmentation actuelle de population, tout au moins un acheminement vers

cette augmentation , il arrive que de pareilles années préparent à la fois pour les suivantes et plus de citoyens, et moins de denrées alimentaires pour les nourrir.

Les mauvaises récoltes et une cherté disproportionnée avec les ressources du consommateur ont des effets encore plus funestes et que je n'ai pas besoin de vous retracer.

Vous voyez , messieurs , que pour le bien de Thumanilé , l'effet désirable serait que, dans les années d'abondance, on pût mettre en réserve tout le blé dont on aura besoin dans les années de disette , et procurer ainsi , à chaque nation, une année moyenne proportionnée à sa population moyenne. Le remède paraît simple ; mais à l'exécution il est fort difficile ; et les publicistes , les hommes d'État ont longtemps disputé sur les moyens d'atteindre ce but. Les uns ont nettement décidé qu'on n'y saurait parvenir à moins que l'administration ne porte un oeil vigilant sur l'état des subsistances , et ne fasse , selon l'occasion , des lois et des règlements propres à prévenir les inconvénients qui pourraient résulter pour la population de l'imprévoyance et de la cupidité des particuliers. Les autres ont été d'avis, au contraire, que tout acte de la part de l'autorité est plus nuisible qu'utile, et que le meilleur moyen pour assurer l'approvisionnement des peuples , est de laisser toute latitude à l'agriculture et au commerce. D'autres enfin ont pensé qu'eu certains pays le commerce et l'agriculture, quoique laissés à la plus entière liberté, ne sauraient se passer tout à fait de l'appui de l'administration.

Écoutons les principales raisons sur lesquelles s'appuie chacune de ces opinions , et d'abord les partisans des mesures administratives.

Quand on songe , disent-ils, aux maux effroyables qui accompagnent la disette et surtout la famine ; quand on songe aux souffrances , à la mort, aux désordres qu'elle entraîne , on sent la nécessité de ne rien abandonner au hasard des événements, pour prévenir de si grands malheurs. On doit en conséquence , si l'on voit la récolte mauvaise , défendre l'exportation des grains et des farines ; accorder des primes à ceux qui en feront venir; ordonner pour compte du gouvernement des achats dans l'étranger. Si, malgré la cherté, les fermiers refusent de vendre, il faut les contraindre à porter leur blé au marché. Si des accapareurs veulent spéculer sur la misère publique et former des magasins qui , soustrayant une partie des subsistances aux consommateurs , en font monter le prix encore plus haut, il faut prohiber toutes les ventes clandestines, surveiller les transports de grains et de farine ; et quand on en découvre des amas, obliger les déten-

teurs à vendre à un prix raisonnable. Toutes ces mesures s'expliquent par elles-mêmes, la nécessité le» excuse , et l'expérience nous apprend ce qu'il en a coûté pour les avoir négligées.

En France , la sortie des grains fut libre jusqu'en 1692 ; et en 1693, la disette fut telle qu'on fut obligé de défendre l'exportation sous peine de mort.

En 1708, la récolte fut bonne, on permit l'exportation. On ne fit aucune réserve pour l'année suivante où la gelée , saisissant une terre lavée par les pluies , coupa le blé par sa base. La famine de 1 709 fut affreuse: on racheta dans l'étranger, à 50 francs le setier, des blés qu'on y avait vendus pour 8 francs.

En 1759, on vendit au dehors pour 20 millions de grain; et en 1740, on fut obligé de racheter exactement la même quantité de

blé que l'on paya 40 millions.

En 1813 et 16, on abusa de même de la liberté d'exporter ; et suivant un rapport fait par le ministre de l'intérieur, le 24 décembre 1818, le trésor public avait perdu dans cette occasion , en achats forcés , en indemnités et déchets de marchandises , au delà de 49 millions (i).

Enfin , l'on peut avoir des voisins , comme les Anglais, où par suite des impôts, la production du blé est tellement chère , que son prix surpasse constamment le prix de la même marchandise sur nos marchés. Dès lors , quand la saison a été mauvaise , et que l'Angleterre permet chez elle l'importation des blés, malgré son renchérissement en France, il est encore plus cher en Angleterre; et les particuliers trouveraient leur compte à exporter des subsistances déjà trop rares chez nous; ce qui ferait partager à nos consommateurs, à nos ouvriers, la dure condition de l'ouvrier anglais , qui est obligé de payer un prix élevé pour sa subsistance , et de vendre néanmoins ses produits à bon marché, afin de soutenir la concurrence du reste de l'Europe.

Les partisans de la liberté indéfinie du commerce des blés disent , de leur côté , que toutes les fois que l'on empêche le blé de monter au prix où le porte une libre concurrence , il est à craindre que le produit moyen des terres à blé (c'est-à-dire les mauvaises années balancées par les bonnes) ne soit insuffisant pour payer les frais de production du blé ; or, si ces frais ne sont pas remboursés au cultivateur, la production du blé est attaquée à sa source. Ils disent que la concurrence et les besoins des vendeurs sont une garantie que le prix du grain ne montera jamais à un taux excessif; qu'il est utile , quand la récolte s'annonce mal , que le prix monte , parce que la cherté met alors , en

(O Les achats se montèrent à une somme bien plu* forte; mais les reventes en firent rentrer une |)arlio.

zm

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI

leraps utile, des bornes salutaires à la consommation, les réserves et les magasins que forment, dans ce cas , les fermiers et les commerçants , produisent un otTet pareil. Ils font monter le prix du grain lorsqu'il est nécessaire qu'on l'économise , et ils le versent dans la consommation au moment de la plus grande cherté, c'est-à-dire de la plus grande rareté ; ce qui est l'instant où l'on en a le plus de besoin.

Pour que l'on forme des magasins dans les années où le blé est à vil prix (magasins qu'on retrouve dans les années de cherté), le meilleur des encouragements est de les protéger contre tous les dangers, et de donner aux administrés non-seulement l'assurance , mais la conviction que le propriétaire d'une provision pourra en disposer quand et comment il voudra. Les magasins ne peuvent être bien tenus, que lorsque ce sont des particuliers qui les forment. Si , dans les dépôts , il se trouve des blés gâtés et perdus pour tout le monde , c'est principalement dans ceux de l'administration que ce malheur arrive ; car les particuliers , pour éviter des pertes graves , ont soin de visiter les leurs , et ils se hâtent de se débarrasser des marchandises qui menacent de s'avarier. Il est difficile que les administrateurs nommés par le gouvernement ou par les villes , ayant la certitude que la perte ou le gain ne les regardent pas, mettent dans les achats , dans les ventes , dans la conservation des grains, ce soin, cette diligence que réclament absolument toutes les opérations commerciales.

Quel intérêt ont-ils à surveiller les subalternes , à exiger d'eux du travail et de l'assiduité , et à réduire des frais qui , au fait , sont des profits pour tous les agents de l'administration?

Quand les particuliers sont détournés par la crainte des mesures administratives, de faire des approvisionnements et d'avoir des dépôts de subsistances , les approvisionnements de l'administration sont toujours insuffisants dans un grand État. En évaluant au tiers le déficit d'une mauvaise récolte, il ne s'élèverait pas en France à moins de 20 millions d'hectolitres, dont la valeur moyenne est de 18 francs ; ce qui fait 360 millions pour la valeur des blés qu'il faudrait toujours

(1) Du 24 décembre 1817.

(2) En Angleterre où les fermes sont considérables et où la plupart des fermiers ont un capital suffisant, ce sont eux qui, dans les années d'abondance, font les réserves les plus sûres, parce qu'elles sont nombreuses. La prévoyance de l'administration ne peut jamais en faire au total d'aussi fortes. Elles suffisent en général pour préserver l'Angleterre des disettes si funestes dans d'autres États. Ces réserves se font par le moyen des meules de blé, et par conséquent n'exigent pas des greniers d'abondance fastueux et très-dispendieux. Il est reconnu en outre que le blé se conserve mieux de cette manière que de toute autre. Le blé n'étant pas battu, chaque grain séparément reste enveloppé dans sa balle , et cet isolement prévient

avoir en magasin , sans compter la valeur des édifices , des manipulations et des ustensiles nécessaires pour loger et soigner cette immense provision.

Quant aux ressources que l'on peut trouver dans les importations de l'étranger, pour suppléer au déficit des récoltes, les défenseurs de la liberté du commerce des grains observent que le commerce des particuliers peut seul faire arriver des quantités importantes. Les 80 millions que le gouvernement français dépensa en 1740, pour faire venir de l'étranger du blé qui, tout rendu, ne lui revint pas à moins de 50 francs le setier, procura un supplément d'approvisionnement suffisant pour fournir du pain à la France pendant 16 jours tout au plus ; tandis qu'une récolte inférieure d'un tiers à la récolte ordinaire, laisse la France sans pain pendant 120 jours !

Plus récemment, on voit dans un rapport du ministre de l'intérieur (i) que dans la disette de 1817, le gouvernement, par des achats qui ont coûté 70 millions, a procuré à la France une quantité de 1,460 mille hectolitres de blé ; or cette quantité n'est pas suffisante pour fournir du pain à la France pendant 8 jours ! Et remarquez que, sur les achats du gouvernement, plus du tiers avaient été faits dans la France même, qu'ils n'ajoutaient rien par conséquent à ses ressources ; et qu'une quantité inconnue de blé et de farine fut avariée, qui ne servit à la nourriture de personne. Le ministre convient lui-même que le commerce seul, et le commerce libre et indépendant, peut attirer et répandre dans l'intérieur les ressources nécessaires.

Il ne faut pas croire que le commerce des blés soit fait seulement par des commerçants en titre et par des spéculateurs. Les fariniers ou meuniers en gros, les boulangers, et même les brasseurs, lorsque le prix est assez bas pour qu'on ne puisse pas s'attendre à une baisse plus forte, ou lorsqu'ils appréhendent un renchérissement quelconque, augmentent leurs approvisionnements

ou leur fabrication. Les fermiers eux-mêmes suspendent leurs ventes , et font des magasins de blé ; et ce sont là les opérations les plus efficaces (2).

Les achats de l'administration ont ce fâcheux effet.

sa détérioration. Il est vrai que la méthode des fermiers anglais suppose deux genres de précautions, mais qui sont à la portée des autres pays : 1" Il faut que les fermes soient pourvues de machines à battre (thrashing mills), afin que l'on puisse porter au marché le blé quand le haut prix ou le besoin de vendre se fait sentir; 2» il faut que les meules soient faites avec assez de soin pour que l'épi soit garanti de l'humidité et des animaux parasites. Pour cet effet les meules doivent être élevées sur des planchers et des dés en maçonnerie; et il faut que la paille soit arlistement rangée , que Pépi soit à l'intérieur, et qu'au moyen de sa couverture en chaume et des bords coupés très-nets avec des couteaux faits exprès, la paille ne soit accessible à aucun être malfaisant.

DE L'INÉGALITÉ DES RÉCOLTES PAR RAPPORT A LA POPULATION

qu'ils décèlent des alarmes que l'ignorance populaire embrasse , propage et augmente. Chacun croit devoir se précautionner contre une disette qui n'est souvent pas réelle : on fait des provisions et l'on n'en achète pas moins sa consommation courante , ce qui , pour un temps , double les achats ; en sorte qu'un faible secours procuré par le gouvernement , outre ce qu'il coûte au

contribuable, lui fait payer plus cher ce qu'il ne lui procure pas {\}).

On convient généralement à présent que la circulation des grains et des farines doit être absolument libre dans l'intérieur d'un État. Le gouvernement doit être animé d'une égale bienveillance pour tous ses sujets , et si un canton souffre de la disette , on pense qu'un autre canton doit lui faire part de son abondance ; mais les partisans des mesures restrictives demandent si l'on doit la même bienveillance aux étrangers ? Si notre territoire est plus fertile , si les frais de production sont moindres chez nous que chez eux , devons-nous les appeler à prendre part à cet avantage? Devons-nous faire monter le prix du blé dans nos marchés pour que nos voisins puissent s'en procurer à meilleur compte que chez eux? Ne fait-on pas sagement en conséquence , tout en protégeant la plus libre circulation intérieure du blé, d'en prohiber l'exportation, à moins d'une excessive surabondance?

Les partisans du commerce libre répondent que rien n'assure mieux l'approvisionnement intérieur, que l'habitude de l'exportation. L'exportation fait qu'un pays produit du blé par delà sa consommation ; de sorte que dans les moments de cherté, le commerçant trouvant plus de bénéfice à vendre qu'à exporter, le pays profite, dans les années de disette, du surplus

(i) On a reproché avec quelque justice à M. Necker, en 1789, d'avoir dit dans un écrit imprimé : « A mon « arrivée dans le ministère, je me hâlai de prendre des « informations sur le produit de la récolte et sur les t besoins des pays étrangers, etc. t Quelles informations concluantes, a-ton dit, un ministre peut-il prendre? Un maire de village ne peut pas savoir ce que sa commune a produit de blé : comment un ministre saurait-il ce qu'a produit un

vaste royaume, ce qu'on a vendu, ce qui a été consommé? Et quand il le saurait, quelle règle de conduite pourrait-il tirer de ce savoir? S'il fait des achats, il effraye le peuple et écarte les commerçants qui ne veulent point entrer en concurrence avec un gouvernement. Lorsqu'on parle en même temps de l'utile prévoyance du gouvernement, de la nécessité de guider le mouvement du commerce, on aggrave le mal en voulant se donner le mérite de le réparer. Arthur Young, qui parcourait la France dans cette même année 1789, affirme que partout on lui dit que la récolte avait été ordinaire; et qu'aussitôt que M. Necker eut annoncé à l'assemblée nationale qu'il avait fait acheter à l'étranger 1,^00 mille quintaux dont 800 mille étaient déjà arrivés, cette annonce, qui sem blait devoir faire baisser le prix du blé, le fit monter dans tous les marchés.

que , dans les années ordinaires, il envoie à l'étranger. Telles sont les raisons les plus concluantes apportées en faveur de l'action administrative , et en faveur de la liberté absolue. Elles sont répandues dans un grand nombre de volumes ; elles sont accompagnées de beaucoup d'autres raisons moins décisives , ou trop facilement réfutées pour que je vous en entretienne. Je ne vous ai présenté que celles qui m'ont paru dignes de faire impression , et d'influer sur la conduite du législateur. L'un et l'autre parti présentent des faits et des motifs dont il n'est pas permis de méconnaître la valeur. Mais ni l'un, ni l'autre, ne me semble présenter des garanties suffisantes contre les inconvénients qui résultent , pour l'espèce humaine , de l'inégalité des récoltes.

Une expérience fréquemment renouvelée nous prouve que l'administration, après avoir dépensé des sommes énormes et enrichi les traitants par les mains desquels elle a été obligée de pas-

ser, n'a procuré aux classes moins fortunées de la société , que des secours insignifiants.

Il est à craindre que les magasins formés dans des vues d'intérêt privé ne soient pas une ressource plus assurée. Les mauvaises années sont heureusement trop rares pour que le renchérissement qui en résulte , indemnise convenablement les spéculateurs de leur» frais, de leurs risques, et de leurs peines. Une année de cherté médiocre n'arrive guère qu'une fois en cinq ans, et de cherté excessive, une fois en dix ans. Les frais de garde pour le blé , l'intérêt des avances compris, ne sont pas évalués à moins de quinze pour cent par année (2). Or quinze pour cent à intérêt com-

(•2) Le déchet se compose des maladies auxquelles le blé est sujet et des ravages causés par diverses sortes d'insectes et d'animaux. La ville de Paris allouait aux entrepreneurs et soumissionnaires au rabais de cette garde, i franc 30 centimes par quintal métrique, pour le déchet et les manipulations. En évaluant le quintal à 23 francs, prix moyen, cela fait 6 i/'2 pour cent de la valeur. La ville de Paris fournissait en outre les emplacements et les greniers où étaient conservés les blés, qui forment seuls un capital considérable et qui coûtent, indépendamment de l'intérêt, un entretien considérable, surtout à cause des planchers. C'est évaluer peu cette dépense que de la porter au 3 1/2 pour cent de la valeur des blés, ce qui fait le complément de dix pour cent, auxquels il convient d'ajouter o pour cent pour intérêts de la valeur du blé.

Sans comprendre encore les risques que font courir les incendies accidentels, le feu du ciel et les émeutes popn ■ laires. Enfin en supposant que tous ces frais fussent couverts par ta hausse du

prix de la denrée conservée, il ne resterait encore rien pour la peine , les soins pris par les spéculateurs pendant plusieurs années, sans compter les risques personnels auxquels les fureurs d'une populace souffrante pourraient les exposer, quoiqu'il n'y eût aucune

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI.

posé , sont une dépense qui excède cent pour cent au bout de cinq ans, et quatre cent pour cent, si l'on est obligé d'attendre la dixième année pour réaliser. Il faudrait donc, pour que les spéculateurs fussent indemnisés , que le blé montât à un prix qui excédât celui des plus affreuses disettes qu'on ait vues en France.

La prévoyance des consommateurs eux-mêmes n'offre pas une garantie plus rassurante. La plupart manquent de capitaux suffisants pour faire l'avance de leurs approvisionnements pendant un an ; ils manqueraient de local pour le garder, et en seraient embarrassés dans leurs déménagements.

Faut-il donc dans un pays parvenu à une haute civilisation, laisser une population nombreuse en butte aux maux qui naissent de l'inégalité des récoltes? On peut supporter de grandes fluctuations de valeurs dans les choses qui sont d'une nécessité moins urgente. Un homme qui ne peut atteindre au prix d'un vêtement, en renvoie l'acquisition à un autre temps. Il peut se passer d'abri plusieurs nuits de suite. Ces privations sont pénibles, mais ne sont pas mortelles. Il ne peut pas de même ajourner à l'autre semaine les impérieuses sollicitations de son estomac. Elles sont à la fois les plus pressantes et les plus coûteuses de toutes; et lorsqu'elles attaquent en même temps une importante portion d'une population considérable , elles peuvent la porter à

une exaspération funeste pour elle-même et dangereuse pour les autres.

N'est-ce pas ici un des cas où il faut savoir, dans la politique pratique, s'écarter des principes généraux? Les principes généraux représentent une industrie abandonnée à elle-même comme le moyen le plus assuré de pourvoir à nos besoins : l'expérience nous fait voir que l'intérêt pécuniaire, que les habitudes ne suffisent point pour que les hommes fassent des réserves assez longues pour parer à l'inégalité des récoltes chez un grand peuple. Dans l'insuffisance où sont les gouvernements et les particuliers pour en venir à bout séparément, ne peuvent-ils pas unir leurs efforts, sinon pour remédier complètement à cette rigueur des choses naturelles, au moins pour en adoucir les effets ? La nature semble avoir compté sur les ressources de l'industrie humaine, lorsqu'elle a placé l'homme dépouillé, nu, sans abri sur cette terre ; n'a-t-elle pas de même compté sur son intelligence, sa prévoyance et ses soins, lorsqu'il s'est agi pour lui de se former en sociétés immenses et de pourvoir à leur conservation ?

faute de leur part, et que leur spéculation fût légitime, même aux yeux de la plus sévère morale.

(1) L'administration municipale de Paris a renoncé depuis longtemps à l'achat et à la conservation des grains et farines ; mais elle fournit gratuitement aux boulangers les magasins où sont placés les trente sacs de farine que chacun d'eux est astreint à avoir en avance comme ga-

Il semble que chaque commune favoriserait suffisamment les spéculations particulières relatives à la plus importante des subsistances, si elle offrait aux capitalistes qui, dans chaque localité,

jouissent de l'estime publique, une indemnité diminuée par la concurrence, en faveur de ceux d'entre eux qui se chargeraient de former des magasins de blé , avec la condition de les revendre lorsque le blé serait monté à un prix fixé d'avance. Cette précaution serait facultative de la part des communes , et certes ce serait un des meilleurs emplois qu'elles pussent faire des deniers communaux. La commune n'aurait aucune avance à faire ; il lui suffirait de constater le nombre d'hectolitres mis en réserve par un ou plusieurs particuliers , de faire vérifier ce nombre chaque année en payant l'indemnité, et en cas de disette , obliger les entreposeurs à porter sur le marché une portion de leur blé chaque semaine. Ces approvisionnements des villes et des bourgs, laisseraient les marchés des campagnes mieux garnis, et les prix ne pourraient pas s'y élever autant. Si la ville de Paris eût dépensé de cette manière la moitié des sommes qu'on a sacrifiées pour subvenir très-imparfaitement, dans les temps de disette, aux besoins de ses nombreux habitants, il est probable qu'ils auraient été beaucoup mieux satisfaits ; on aurait soulagé les consommateurs des campagnes ; on se serait affranchi des indemnités que l'on paye aux boulangers, et l'on aurait affranchi cette industrie d'un monopole (i).

Le gouvernement louerait aux entreposeurs les bâtiments qui lui appartiennent , à la charge par eux de les entretenir en bon état.

CHAPITRE XII

Que les disettes seront plus rares à l'avenir.

Quels que soient, dans l'état actuel de notre civilisation, les frais qu'exigent les précautions qu'il faut prendre contre les disettes, on peut raisonnablement se flatter qu'elles seront moins embarrassantes à l'avenir. Il serait à désirer que l'agriculture fût plus perfectionnée, qu'il y eût plus de capitaux répandus sur les terres, des communications faciles et économiques (2), de bons chemins de traverse dans les cam-

rantie; cette mesure qui est bonne en elle-même est tout à fait indépendante de ce qui concerne la taxe périodique du pain. {Noie de Védileur.)

(2) En France on ne peut pas encore compter sur les ressources que présente une province éloignée. En 1817, tandis que le blé était tolérablement abondant en Bretagne, on mourait de faim en Lorraine; le transport

QUE LES DISETTES SERONT PLUS RARES A L'AVENIR

gragnes, des charges publiques légères. La prévoyance, les soins marchent avec Taisance des nations. Mais ce sera Toeuvre du temps. Déjà les disettes sont moins fréquentes qu'autrefois et beaucoup moins cruelles. Elles deviendront encore plus rares par la suite; d'abord parce que Tadminislralion se perfectionnera avec les lumières ; et ensuite par quelques autres causes dont il est consolant, et n'est pas sans utilité, de s'occuper dès à présent.

Plus le nombre et la variété des substances alimentaires s'accroissent, et moins on est exposé au risque d'en manquer. Les

circonstances qui sont défavorables à une denrée , ne le sont pas pour une autre. Les disettes sont affreuses dans l'indouslan , parce que le fond de la population y vit presque entièrement de riz. Si une sécheresse extraordinaire vient à contrarier cette récolte , nul autre aliment abondant et peu cher n'y supplée. Or les progrès de l'agriculture , d'une part, nous procurent de nouvelles denrées par la naturalisation de végétaux et d'animaux étrangers; et, d'une autre part, ils font entrer dans la nourriture habituelle du peuple certains aliments , qui étaient trop chers pour lui, et qu'on trouve peu à peu le moyen de produire à moins de frais. La pomme de terre a rendu en France d'immenses services dans les dernières disettes; elle en aurait rendu bien davantage si sa culture avait été plus généralement répandue. On la cultivera plus universellement; on la cultivera mieux ; on apprendra, par exemple, les moyens d'empêcher qu'elle ne dégénère. Déjà on la conserve d'une récolte à l'autre; et, en la réduisant en fécule, on la conserve sans allération un grand nombre d'années. La pomme de terre, sous toutes les formes, entrera en concurrence avec les céréales , dans la nourriture des peuples, et suppléera souvent à leur rareté : quand un peuple se nourrit par moitié de céréales et de pommes de terre , un déficit d'un quart , dans l'une ou l'autre de ces denrées , ne lui fait éprouver qu'un déficit d'un huitième dans sa nourriture totale.

Nous ignorons quels autres végétaux sont susceptibles de s'acclimater parmi nous. Sans devenir aussi communs que la pomme de terre , il y en a peut-être beaucoup qui feront une partie essentielle de la nourriture de nos descendants. Plusieurs de nos aliments, les épinards , les artichauts , les choux-fleurs , étaient absolument inconnus à nos pères.

Les moyens de communication allant en se perfectionnant , les subsistances particulières aux provinces méridionales de la France , comme le maïs et les châ-

des vivres de la première de ces provinces dans l'autre en quadruplait le prix ; or on sait que le haut prix c'est la disette. En Andalousie, quand le blé monie à 5 francs le boisseau , on le tire des États-Unis d'Amérique; alors qu'il ne vaut peut-être qu'un franc SO

laignes , pourront à peu de frais être transportées dans les provinces septentrionales, et devenir peu à peu une partie essentielle de nos aliments habituels.

La naturalisation des animaux est d'une importance moins grande ; cependant les coqs et les poules d'Inde qui sont originaires du Mexique, en se multipliant dans nos basses-cours, ont accru le nombre de nos substances alimentaires.

Si les jachères étaient généralement supprimées en France , et si l'on y faisait reposer les terres , en les obligeant de produire des plantes fourragères , les bêtes à cornes et les animaux de boucherie se multiplieraient considérablement, et entreraient en beaucoup plus grande proportion dans la nourriture du peuple. Si quelque moraliste timoré se faisait scrupule de multiplier les animaux dans le but de les détruire , en les faisant servir de pâture à notre voracité, je lui ferais observer que le mal de la mort n'est pas dans la cessation de la vie (l'observation en a déjà été faite) (i) , mais dans la douleur qui accompagne souvent ce changement d'état , et dans l'appréhension de la mort qui est une souffrance aussi. Or, quant à l'appréhension , les animaux n'en pâtissent pas susceptiblement, et l'on peut encore , mieux peut-

être qu'on ne le fait , leur déguiser le sort qui les attend. De manière que si nous pouvions leur épargner tout sentiment de douleur physique , nous ne leur ferions réellement aucun tort eu les privant de la vie. Il ne me semble pas impossible que nos connaissances et le sentiment de nos devoirs envers les bêtes , étant plus perfectionnés qu'ils ne sont, nous ne parvenions à faire entrer les animaux au nombre de nos aliments , sans avoir à nous reprocher leurs souffrances (2).

Les progrès du commerce sont une autre raison de croire que les substances alimentaires deviendront plus abondantes et plus variées. Nous produirons plus d'objets manufacturés : ils conviennent à l'activité, au génie des habitants de la zone tempérée ; d'un autre côté, nous jouirons plus abondamment des productions de la zone torride. La terre est incomparablement plus féconde et moins habitée entre les tropiques , et même au nord et au sud des tropiques , qu'elle ne l'est dans nos climats. Le nombre des végétaux y est plus considérable et la végétation plus vigoureuse. Le rapport unanime des voyageurs nous représente l'Afrique, au sud du Sénégal , et l'Amérique méridionale presque entiers, comme vierges pour l'agriculture, avec une immense capacité de produire. Quand nous saurons enfin l'art de former des colonies , et que nous leur

centimes dans les plaines de Castille. (Jacob : î' rapport, page i.)

(i) Page 133.

(2) On sait qu'une fort petite quantité d'acide prussique arrête, sans douleur, le mouvement de la vie animale.

porterons des marchandises au lieu de leur porter des vexations , il est probable que nous en tirerons de puissants secours en denrées alimentaires. Au Paraguay, et ailleurs, on laisse dévorer aux animaux sauvages la chair des bœufs et des vaches que Ton tue pour avoir leur peau. Avec plus d'industrie et de capitaux , dans ces mêmes contrées , on la transformerait en viande salée etséchée ; et, avec une navigation plus prompte et plus économique , on pourrait en approvisionner à peu de frais les marchés de l'Europe.

La promptitude dans la navigation , comme dans toutes les autres opérations industrielles , est une économie dans les frais de production ; les capitaux avec lesquels se conduit l'opération , sont moins longtemps employés. La navigation , sous ce rapport, a beaucoup gagné depuis le commencement du siècle. On vient à présent d'Amérique en Europe en vingt jours, tandis que le même voyage en prenait autrefois trente-six à quarante; on fait deux expéditions aux grandes Indes , dans l'espace de temps où l'on n'en faisait qu'une (t). Des communications plus faciles avec les diverses par ties de la terre, auront, jusqu'à un certain point, l'effet d'une communication plus facile entre les différentes provinces d'un grand État. Chacune participera à la fécondité de toutes , et il en résultera une production moyenne plus uniforme.

Si quelques produits lointains ne peuvent point se naturaliser dans nos latitudes , comme la banane , et le fruit de l'arbre à pain , on apprendra peut-être à les conserver, en les desséchant ou autrement ; ou bien on les multipliera dans certains chmats plus à notre portée, et qui pourront leur convenir. Si les puissances de l'Europe entendaient leurs vrais intérêts, les immenses armées , la tactique , les trésors qu'elles emploient à se faire du mal mu-

tuellement , seraient employés à introduire la civilisation européenne dans l'Afrique septentrionale; elles pourraient toutes y former des colonies qui bientôt devenues indépendantes , comme toutes les colonies devraient l'être , fourniraient

(i) Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, la navigation à vapeur a fait de nouveaux progrès; des navires à vapeur de la force elTrayante de mille à treize cents chevaux traversent l'Océan en quatorze ou treize jours. La mer Méditerranée est sillonnée par cette navigation; des bateaux à vapeur flottent sur la mer Rouge; les voyageurs et la correspondance reprennent ainsi l'ancienne roule des Indes. Il faut quatre ou cinq mois pour venir du Bengale en doublant le cap de Bonne-Espérance, et les lettres, en passant par l'isthme de Suez, arrivent maintenant de Calcutta à Paris en moins de cinquante jours. {Noie de l'éditeur.)

(2) La voix de l'auteur a été entendue; quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la publication de son livre, que déjà les armes françaises avaient vengé la civilisation des longues insultes qu'elle avait reçues de la barbarie : Alger était pris et la piraterie avait cessé sur les

des denrées alimentaires précieuses, et ouvriraient un nouvel et vaste débouché aux marchandises de l'Europe. Mais non ; l'Europe , toute-puissante qu'elle est, supporte la honte de payer tribut à des forbans , et souffre que ces forbans , lorsqu'ils sont de mauvaise humeur, réduisent ses enfants en esclavage (2) ! Les améliorations possibles sont immenses , celles qui s'opèrent réellement sont lentes et bornées ; mais l'avenir est pour nous.

CHAPITRE XIII

De la colonisation.

La tendance qu'ont toutes les populations à dépasser leurs moyens d'existence , et les maux qu'elles éprouvent en étant perpétuellement ramenées dans les limites que prescrit une dure nécessité , ont porté toutes les nations populeuses à former de nouvelles colonies. Il semblerait que les classes indigentes, plus exposées que les autres aux maux qui naissent de la pénurie , et constamment moissonnées par elle , dussent être les seules à chercher, sur une terre moins encombrée , une existence plus facile. Cependant elles ne partent pas les premières. Pour partir il faut quelques avances, un capital qui suffise tout au moins pour les frais du voyage pour subsister jusqu'au moment où les produits d'une nouvelle patrie pourvoiront à la subsistance des colons.

L'émigration commence donc par les familles où l'on éprouve des difficultés pour établir des enfants trop nombreux , mais où l'on a pourtant assez de ressources pour leur assurer les moyens d'exister pendant les premiers temps d'une colonisation. On peut dire que c'est des classes moyennes que sortent les fondateurs d'une colonie. C'est quand ils ont pourvu aux frais de premier établissement , quand ils ont fait quelcôtes (l'Afrique. Mais la question d'une bonne colonisation sur ce point n'est pas encore résolue. Il est difficile de conquérir et de dominer d'aussi vastes régions , habitées ou parcourues par des peuples de races si diverses; il ne s'agit pas là de ces billes faciles dans lesquelles de non veaux colons avaient à vaincre les faibles Américains effrayés de ces armes européennes qu'ils prenaient pour le tonnerre; il

faut en Afrique combattre des hommes à demi civilisés et munis de toutes les armes de l'Europe. Peut-être aurait-il été sage pour les Français de se borner dans l'origine à occuper militairement les ports de mer, à trafiquer avec les gens de l'intérieur, pour coloniser successivement ensuite les seuls points où l'on aurait pu assurer une sécurité suffisante; mais ce sujet ne saurait être traité même sommairement dans les bornes que comporte une simple note.

(Note de l'éditeur.)

DE LA COLONISATION

ques accumulations , que les classes indigentes vont leur offrir leurs travaux; mais la difficulté des déplacements maintient pendant de longues années dans le nouvel établissement la main-d'œuvre à très-haut prix.

Au surplus , ce n'est pas sans beaucoup de répugnance que les familles consentent à des séparations hasardeuses, et pour ainsi dire éternelles. La classe mitoyenne ne s'y résout en général qu'après avoir tenté de trouver plus près d'elle des moyens d'existence. De là les efforts que font les familles pour donner à leurs enfants une éducation qui les mette en état de remplir des fonctions dans le pays même , ou dans les pays voisins. De là ces études littéraires , cette fréquentation des écoles de droit et de médecine qui attirent dans des fonctions publiques ou privées plus de concurrents qu'il ne serait nécessaire à leur bien-être personnel, ou aux besoins de la nation. De là encore ces éducations que beaucoup de Suisses vont faire dans les Etats du Nord ; et ce

qui est beaucoup moins louable , de là les capitulations de leurs gouvernements pour fournir des soldats mercenaires à des nations étrangères, afin de procurer aux enfants de famille des places d'officiers payées par ces nations ; de là encore l'abus de la souveraineté que s'arrogent les Anglais aux Indes et dans beaucoup d'autres lieux , abus qui se perpétue et s'étend bien moins en raison des vrais intérêts de la nation anglaise, que par le besoin qu'éprouvent beaucoup de familles , de procurer des places à leurs enfants.

La formation de nouvelles colonies est favorable aux progrès de l'espèce humaine et à son bonheur, quand les établissements coloniaux sont formés dans des contrées désertes, ou peuplées seulement de quelques sauvages , et avec le jugement et l'esprit de conduite qui seuls peuvent en assurer le succès. Dans cet esprit de conduite il faut comprendre pour beaucoup celui de la mère patrie. Quand le gouvernement de la métropole favorise avec discernement la colonie , non pour conserver sur elle sa domination , mais au contraire pour l'instruire à s'en passer, il n'excite pas la jalousie des nations rivales, et multiplie le nombre de ses amis.

C'est une puérilité dans les chefs d'une nation de s'imaginer qu'elle s'affaiblit par de telles émigrations quand elles sont bien conduites. Nul État florissant n'a cessé de l'être pour avoir donné naissance à des colonies florissantes. Tyr, Athènes et Corinthe ne parvinrent à leur plus grande puissance qu'après avoir enfanté plusieurs grandes cités. Les provinces

(i) Il y a une lie en Ecosse (l'île de Skye) qui n'a pas douze lieues de long. Elle comptait, en 1700, un peu plus de H, 000 habitants. Dans les années qui suivirent, elle en perdit 8,000, qui

allèrent s'établir soit aux États-Unis, soit dans les parties basses de l'Ecosse; vous pourriez

d'Espagne , d'où sortirent les aventuriers qui conquièrent le Mexique et le Pérou, furent toujours les plus populeuses ; et l'Angleterre n'a jamais été plus prospère qu'après avoir fondé les établissements de l'Amérique septentrionale (i). Ce sont les vices intérieurs des Etats qui les ruinent et les dépeuplent, et non pas les émigrations.

Il ne faut donc point s'armer contre elles, ni même contre l'extraction des capitaux , d'abord parce que c'est inutilement qu'on le ferait, et aussi parce que c'est une violation du droit naturel : toute société peut bien imposer les conditions qu'il lui plaît aux associés qui viennent se réunir à elle, ou qui consentent à vivre dans son sein ; mais elle n'a aucun droit sur ceux qui veulent la quitter lorsqu'ils ne prétendent rien emporter qui appartienne à l'État ou aux particuliers. S'y opposer n'est pas seulement un passe-droit, c'est une barbarie et une maladresse : i C'est changer « l'État en prison , dit Bentham (2) ; c'est publier, i au nom même du gouvernement, qu'il ne fait pas bon y vivre. Il semble, ajoutet-il, qu'un tel édit < doit toujours commencer ainsi : Nous, etc., ignorant i l'art de rendre nos sujets heureux; bien assurés que c si nous leur laissons la liberté de fuir, ils iraient « chercher des contrées moins opprimées , etc. »

Quant au sort qui attend les colons, dans un établissement nouveau , il dépend d'eux-mêmes principalement. 11 faut qu'ils possèdent, outre quelques avances dont j'ai déjà parlé, les qualités qui font réussir dans les établissements lointains , et dont je vais indiquer rapidement les plus essentielles, soit pour engager à les acquérir, quand on se destine à de tels établissements; soit

pour détourner les gens qui ne les ont pas , de faire des entreprises qui échoueraient nécessairement , non sans les rendre , ainsi que leurs familles , horriblement misérables.

Pour réussir dans un établissement lointain , un homme doit être jeune : car il s'agit pour lui de perdre des habitudes anciennes et d'en acquérir de nouvelles ; or on sait que rien n'est plus difficile au vieil âge. Il doit pouvoir se passer sans chagrin des sociétés nombreuses , et des divertissements qu'on ne trouve que dans les villes. La vie de famille , la liberté , et les plaisirs ruraux , doivent suffire à son bonheur et à celui de sa compagne. Il doit se sentir un caractère ferme et persévérant , car il rencontrera des obstacles qu'il n'a pas prévus ; et une fois qu'on a fait une démarche semblable , et qu'on y a entraîné sa famille , on ne peut plus reculer.

croire qu'après ces émigrations , il ne lui resta que 3,000 habitants : elle se trouva en avoir au delà de 14,000! (Statistique de sir John Sinclair.)

(2) Théorie des peines et des récompenses , tome II, édition Hauman et C'.

SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIII

Il faut qu'il ait du jugement ; car ici il ne s'agit pas de suivre des routes battues : on est obligé de prendre avis du moment et des circonstances. On ne peut pas hasarder légèrement ses ressources , parce qu'on n'a pas les moyens de les rétablir si on les perd sans fruit; on n'a pas le temps de faire plusieurs essais; car si de nouveaux produits ne se trouvent pas créés lorsque ceux qu'on porte avec soi seront consommés , de quoi vivra-t-on ?

Par la même raison , il faut qu'un esprit d'ordre et d'économie préside à toutes les consommations d'un nouveau colon. Il vaut mieux qu'on se trouve avoir en main des ressources pour un mois de trop , que pour une semaine de moins.

Par la même raison , il faut qu'il sache donner à toutes ses actions , à chacun de ses mouvements , pour ainsi dire , une direction utile , afin que l'établissement arrive plus tôt au point de se soutenir par lui-même.

On n'y doit rien laisser en souffrance. Tout ce qui a reçu quelque échec, tout ce qui va mal, doit être sur-le-champ réparé et remis en ordre. La négligence est la rouille qui ronge tous les établissements; ceux surtout qui sont encore frêles et peu consistants. Voyez l'active fourmi : c'est quand ses magasins sont bouleversés qu'elle redouble d'activité. La raison conseille ici ce que l'instinct commande chez elle.

Plus on a de connaissances et d'expérience dans les arts industriels , et dans le plus important de tous , dans l'agriculture , et plus on a de chances de succès ; car loin du monde , on est loin des conseils. Chacun des individus de la famille doit savoir manier la bêche , la hache, le marteau, la scie et le rabot. Un citadin ne sait ordinairement rien de toutes ces choses , à cause de la facilité qu'il a d'appeler des gens du métier. Dans les forêts des Illinois , où il n'y a point de charpentiers , de menuisiers , de serruriers , ni de maçons , il faut être de tous métiers. Il n'est pas

(i) Les Américains des États-Unis ont un avantage tout particulier, lorsqu'ils vont fonder des colonies sur les bords du Mississipi, c'est qu'ils n'abandonnent pas pour cela leur patrie. A pro-

prement parler ils ne fondent pas même des colonies, mais agrandissent leur propre pays.

nécessaire d'y être habile , parce que les goûts y sont simples , et les moqueurs inconnus ; mais il faut savoir mettre la main à l'œuvre : l'expérience et l'adresse viennent à celui qui ne manque pas de courage.

Les nations où ces quaUlés sont rares et qui se distinguent par les talents de société, plutôt que par les talents utiles à la société , ne sont pas propres à former des colonies et n'y réussissent pas; celles qui ont le courage du moment, plutôt que celui de tous les moments, n'y réussissent pas; celles où l'on n'agit bien que pour être regardé et pour être applaudi, n'y réussissent pas. Je connais des peuples dont la bravoure est reconnue , même par leurs ennemis , dont les talents excitent l'envie de leurs rivaux, et où les vertus ne sont pas moins communes que chez quelque peuple que ce soit; et qui n'ont presque jamais réussi à former des établissements coloniaux, à moins que leur gouvernement ne s'en soit mêlé pour achever de les perdre.

Nul peuple n'y est plus propre que les Américains des États-Unis : ils sont élevés dans l'art des colonisations, et dans l'Amérique du Nord, les habitants des contrées atlantiques peuplent le bassin du Mississipi de leurs établissements (i). Leur prospérité a été si rapide, qu'ils ont senti la nécessité de se répandre, avant d'avoir pu oublier les traditions et les habitudes qui font réussir de nouveaux colons.

Il faut se garder de fonder le succès d'une colonie sur un ordre de choses vicieux en soi , contraire aux intérêts et au bien-être

d'un grand nombre d'hommes, et que les progrès de l'espèce humaine doivent repousser tôt ou tard , tel que l'esclavage.

Si quelque chose pouvait faire douter du succès définitif et de la prospérité future des États du sud de l'Union américaine , du Brésil , et de quelques autres , c'est l'esclavage des nègres ; si ces nations veulent se consolider, elles doivent aspirer à l'abolir graduellement.

Des cantons où des émigrants ont mis des terres nouvelles en culture, forment un Territoire dépendant de l'Union américaine, et lorsque ce territoire devient suffisamment peuplé, il est admis dans la confédération au rang d'État, et envoie alors des députés au congrès. (Note de l'édit.)

CHAPITRE PREMIER

Caractères de toutes les consommations quelles qu'elles soient.

Tai souvent été appelé à vous parler de la consommation des richesses , sans pouvoir vous faire remarquer les phénomènes nombreux dont elle est accompagnée. Pressé par mon sujet, je n'ai pu vous dire de la consommation que ce qui était indispensable à l'intelligence du point que je traitais. Il est temps que nous en ayons une idée complète, que nous en connaissions entièrement la nature et les résultats.

Le caractère commun à toutes les richesses, est leur utilité ; ou , si vous l'aimez mieux , la propriété de servir à la satisfaction des besoins qui nous sont donnés par la nature et par les habitudes sociales. Vous avez vu que cette propriété d'être utile , de nous

servir, lorsqu'elle est donnée par la nature et qu'elle ne nous coûte rien , est une richesse naturelle ; et que lorsque nous sommes contraints de l'acheter par notre industrie, elle est une richesse sociale qui a une valeur d'échange , parce que nul d'entre nous n'est disposé à donner gratuitement ce qui nous a coûté un sacrifice quelconque.

Nous ne pouvons faire usage de l'utilité qui réside dans les richesses sociales , sans altérer cette utilité , sans la détruire , en tout ou en partie , et par conséquent sans altérer ou détruire leur valeur. Nous détruisons complètement la valeur de l'aliment qui nous sert de nourriture ; et chaque jour nous détruisons partiellement la valeur de l'habit qui nous couvre. C'est

cette destruction de valeur qui s'appelle consommation.

Nous ne pouvons consommer les richesses naturelles; en respirant l'air atmosphérique, nous l'allérons à la vérité , nous détruisons la propriété qu'il a de soutenir la vie : mais nous ne consommons point de richesse, parce qu'il n'avait point de valeur, parce qu'on pouvait en jouir sans l'acquérir au prix d'un sacrifice , sans le payer.

Il suit de là que l'importance d'une consommation doit se mesurer sur la grandeur de la valeur détruite. Une consommation qui détruit pour 100 francs de valeurs , est double de celle qui n'en détruit que pour 50 francs.

Produire de la valeur était produire de la richesse. Consommer de la valeur, c'est détruire de la richesse. La production était un gain : la consommation est une perte.

Je ne dis pas , messieurs , que cette perte de richesse ne puisse être avantageusement balancée. On en est dédommagé soit par la satisfaction qu'on en retire , soit par les profits qui en résultent souvent; toujours est-il vrai que la valeur de la chose consommée est une richesse perdue, et la perte est proportionnée à la valeur consommée quelle que soit la chose consommée et quel qu'ait été le but que se proposait la consommation. Le combustible qu'on a brûlé pour distiller, perd sa valeur aussi bien que celui qui sert à chauffer nos appartements. Une journée d'ouvrier employée , est perdue comme une journée de valet de chambre , quoique le résultat en ait été fort différent. Mais quant à la journée elle-même , elle ne peut plus être vendue ,

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE I

ni servir une seconde fois. C'est là une de ces vérités fondamentales qu'il ne faut perdre de vue dans aucune question.

Tout ce qui est produit se consomme. En effet, on ne fait les frais de produire une chose, que parce qu'elle aura une valeur étant produite. Et pourquoi y mettrait-on du prix, si ce n'était pour jouir de l'utilité qui est en elle , pour la consommer? Si , par impéritie ou par erreur, un producteur crée une chose que personne ne demande et qui n'a aucune valeur, cette chose n'est pas un produit. La même sottise ne se renouvelle pas ; c'est un cas d'exception qui ne saurait constituer un ordre de choses constant et suivi.

Les produits dont le besoin cesse de se faire sentir, avant qu'ils soient consommés, se consomment encore, mais avec perte pour leurs auteurs. Le défaut de demande en fait baisser le prix jusqu'à ce que ce prix ne soit plus disproportionné avec leur utilité ac-

tuelle. On les achète alors; et du moment qu'on les achète , c'est pour les consommer. Une portion de leur valeur a été perdue par impéritie ou par accident ; l'autre portion a été consommée.

Quelques économistes ont avancé qu'une nation ne s'enrichit que de l'excédant des valeurs produites sur les valeurs consommées. Ils ont évidemment voulu dire qu'elle ne s'enrichit que par ses épargnes, sans faire attention que les épargnes elles-mêmes sont consommées reproductivement; et qu'une consommation reproductrice détruit aussi réellement la valeur consommée, que si elle avait été consommée improductivement (i).

La lenteur ou la rapidité avec laquelle s'opèrent les consommations, ne changent pas leur nature. Je vous ferai seulement observer que, dans chaque période de temps, il n'y a de consommé que la portion de valeur que l'objet a perdue durant cette période. Plusieurs générations successivement peuvent se parer du même diamant, sans qu'il perde sensiblement de sa valeur. Sa consommation est donc insensible. Une maison est moins durable : sa valeur ne se soutient que par des réparations continues dont le prix représente la consommation graduelle , Vusure de la maison ; et finalement il arrive une époque où ses matériaux remboursent à peine sa démolition , et où par conséquent sa valeur, comme maison , est réduite à rien. C'est seulement alors qu'elle est entièrement consommée. Je ne parle pas ici du terrain qui ne se consomme pas.

Un meuble meublant se consomme plus vite qu'une maison , et un fruit plus vite qu'un meuble. La pêche cueillie ce matin dans un jardin , n'a été complètement

(i) Adam Smith lui-même a dit qu'une nation ne prospère que lorsque le produit annuel surpasse la consommation annuelle. Mais il n'a pas exprimé sa véritable pensée, et la preuve en est dans les développements

mûre, sa production n'a été achevée que ce matin ; et il faudra qu'elle soit consommée avant la fin de la journée de demain.

De toutes les consommations , la plus rapide est celle que l'on fait des produits immatériels. Ils n'ont aucune durée ; et si l'on veut que leur consommation serve à quelque chose , elle doit avoir lieu au moment même où ils sont créés. Le domestique qui me sert à table, me rend un service qui a une utilité et un prix ; mais ce service d'aujourd'hui ne m'est d'aucun secours plus tard. Si je veux être servi à table demain , il faudra que le domestique prenne une nouvelle peine et que je lui paye un nouveau salaire. Le service d'hier n'a plus aucune valeur ; il a été complètement consommé.

Toutes ces consommations sont proportionnées à la valeur consommée. Une valeur de cent francs consommée en faisant usage d'un meuble , d'une maison , d'un vêtement, et une valeur de cent francs consommée en services rendus par un domestique, par un ouvrier, sont des consommations pareilles sous le rapport de leur importance , quoiqu'elles puissent différer beaucoup quant à leur rapidité , à leur résultat , et dans l'intérêt des personnes par qui elles s'opèrent.

Leur importance et leur nature sont pareilles quels qu'en soient les auteurs. Ce qui est consommé dans l'intérêt de la nation tout entière , compose les consommations nationales; ce qui est consommé dans l'intérêt d'une province , d'une ville , com-

pose les consommations provinciales, communales ; ce qui est consommé dans l'intérêt des familles ou des individus , compose les consommations privées. Les unes comme les autres peuvent être productives ou stériles ; et , toutes , elles consistent en une destruction d'utilité emportant destruction de valeur, c'est-à-dire destruction de richesse.

Les consommations que les familles ou l'État font dans le cours d'une année , composent leur consommation annuelle. Celles qu'ils font chaque jour composent leur consommation journalière.

Quand on évalue les consommations totales d'une personne, d'une association de personnes, d'un pays , il convient d'y comprendre les exportations. Une valeur exportée est , pour ceux qui l'exportent , pour le pays tout entier, une valeur ravie à toute consommation ultérieure. Elle n'est point perdue quand l'exportation est de nature à amener des retours ; elle est alors dans le cas d'une matière première que l'on consomme pour la confection d'un produit. De l'indigo , comme indigo , est consommé dans l'opération de la teinture , quoique sa valeur reparaisse dans

qu'il donne à ce théorème , où Ton voit clairement qu'il n'entend parler que de sa consommation annuelle improductive. Voyez Smith, liv. IV, chap. 3, vers la fin.

DE L'OBJET QU'ON SE PROPOSE EN CONSOMMANT

rétoffequien est teinte. De la même façon, une marchandise envoyée de France en Angleterre est absolument perdue pour nous sous le rapport du service qu'elle peut rendre ; mais sa valeur reparaît parmi nous, quand arrivent les marchandises que l'Angleterre nous envoie en retour. L'exportation est une consommation reproductrice ; et de même que l'on comprend dans les consommations totales d'un pays la valeur des matières premières employées dans ses fabriques , il faut y comprendre ses marchandises exportées, qui sont les matières premières du commerce extérieur.

D'un autre côté , il faut comprendre les importations dans la somme des productions de notre pays ; de même qu'après avoir compris dans les consommations le houblon que consomment nos brasseries nous comptons dans nos productions la bière qui sort de ces établissements.

Il est d'autant plus à propos de comprendre nos exportations parmi nos consommations , que c'est l'unique moyen d'y comprendre les revenus qui , nés chez nous , vont se faire consommer dans l'étranger. Ces exportations n'amènent point de retours ; ce sont des consommations improductives pareilles à toutes celles qui ont pour objet unique de satisfaire des besoins ou des désirs.

CHAPITRE II

De l'objet qu'on se propose en consommant.

Toute consommation entraînant une perte , un sacrifice égal à la valeur consommée , c'est folie que de consommer sans en recueillir un avantage qui puisse être considéré comme un dédommagement de ce sacrifice.

Vous savez, messieurs , qu'on peut en être dédommagé de deux manières : soit par le bien-être qui résulte d'un besoin satisfait ; soit par une production de richesse égale ou supérieure à la valeur consom-

(i) A considérer le fond des choses, ces dénominations sont loin d'être parfaites. Une consommation qui satisfait un de nos besoins , n'est ni improductive ni stérile, puisqu'elle produit une satisfaction qui est un bien réel. D'un autre côté ce n'est pas la consommation reproductive qui produit, puisqu'en réalité les services productifs, c'est-à-dire l'action de l'industrie, des fonds de terre et des capitaux, sont les seuls moyens de production. Ce sont ces services qui sont consommés reproductivement ; mais les industriels, les propriétaires, les capitalistes, après avoir vendu leur concours, consomment ensuite improductivement le prix qu'ils en ont tiré. On est forcé d'employer la langue reçue, car il faut être entendu; et le lecteur doit chercher à pénétrer la manière dont se passe le phénomène, sans chicaner sur les mots dont l'auteur est contraint de se servir.

mée. De là les consommations improductives ou stériles, et les consommations reproductives (i).

J'ai représenté la production comme un échange où l'on donne les services productifs, ou ce qu'ils coûtent ; et où l'on reçoit les produits, ou ce qu'ils valent. On peut de même se représenter la consommation comme un autre échange dans lequel on donne des richesses acquises , ou bien des services ; et où l'on reçoit des satisfactions , ou bien de nouvelles richesses , selon que la consommation est stérile ou productive. On conçoit le motif qui peut exciter les hommes au premier de ces deux échanges , à consommer pour satisfaire à ses besoins ; mais on ne conçoit pas si facilement les motifs qui déterminent le second. Pour sacrifier des valeurs , pour ne retirer que des valeurs égales? Car il suffit que le capital employé soit rétabli dans sa valeur première , pour que la production soit effectuée.

Cette difficulté , l'une des plus grandes que présente l'économie politique , ne peut être résolue que par une analyse rigoureuse de l'œuvre de la production (2).

Un capital consommé pour la reproduction , doit être considéré sous deux rapports : sous le rapport des produits qui le composent , et sous le rapport d'un fonds permanent qui se perpétue et qui peut servir à plusieurs productions successives. Sous le premier rapport , les produits sont détruits par la consommation ; et de leur valeur il ne reste rien. Sous le second rapport , le capital n'est pas détruit ; puisque sa consommation n'a été qu'une avance qui se trouve remboursée par les opérations productives. C'est un fonds permanent dont l'entrepreneur d'industrie, que je considère ici comme capitaliste et maître du capital (3), ne recueille aucune jouissance , mais qu'il conserve. Le seul avantage qu'il en retire , c'est le salaire du service rendu par ce fonds, c'est-à-dire le profit, l'intérêt du capital ; et ce profit, étant une nou-

velle valeur, peut être consommé improductivement par lui,, sans que son fonds en reçoive aucune diminution (4).

(2) Voyez la V^e partie de cet ouvrage , chap. 9. De l'échange des frais de production contre les produits.

(3) S'il n'en est pas propriétaire , il en est devenu le maître par la cession qui lui en a été faite, et c'est lui qui décide de quelle façon il doit être consommé.

(4) M. Macculloch , dans ses notes sur la Richesse des nations de Smith, dit, tome II, page 3 : « Des portions du j fonds employées sans aucune vue de produire un revenu, « sont souvent de beaucoup les plus productives. Par t exemple, ce fonds qu'un entrepreneur d'industrie (a e master manufacturer) emploie à sa propre consom- « mation, et sans lequel il ne pourrait pas subsister, est » employé comme revenu; et cependant il est évident « qu'il contribue à augmenter sa richesse et celle de son « pays, autant que quelque portion égale que ce soit de

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE 111

Cette explication est importante. Elle suffit, j'espère, pour faire voir que la consommation du capital , bien que réelle et définitive par rapport aux produits , aux valeurs dont il se compose , n'est point détruite considérée comme fonds productif. Sous ce dernier rapport, le capital n'est pas plus détruit par la production que le fonds de terre. Leur service seul est détruit pendant l'espace de temps où on les fait travailler. Le capital, pendant qu'il sert à une opération , ne peut pas servir à une seconde, tout comme le même terrain, pendant qu'il produit des fourrages, ne saurait produire du blé; mais Tun et l'autre, après avoir servi à une opération, peuvent servir à une autre. Dans les deux cas, le

fonds est conservé ; le service productif qu'il rend , est seul détruit (i).

On en peut dire autant d'un service industriel : il s'achète, il est consommé : mais le fonds industriel d'où il provient, le talent, la capacité, ne sont point consommés ; il en sortira de nouveaux services qui seront consommés à leur tour. On les payera , on fera l'avance de ce paiement, au moyen des avances que permet de faire le capital ; et ce paiement , qui pour le travailleur sera un profit , ne se trouvera consommé improductivement qu'au moment où le travailleur le consacrera aux besoins de sa vie.

Si la consommation du capital est réelle et définitive, quoique le fonds capital soit conservé, nous en concluons que, sous le rapport des produits dont se compose le capital, la consommation reproductive a tous les mêmes effets que la consommation productive; mais que cette destruction de valeurs n'entraîne point de perte pour la société, puisqu'elle ne diminue pas la somme des fonds de la société, de ce qui constitue sa richesse.

Soit reproductivement , soit improductivement, les valeurs peuvent être consommées par d'autres que ceux qui en ont été les auteurs. Un entrepreneur

11 son fonds employée à payer les ouvriers qui travaillent « pour lui. »

Il est évident que M. Macculloch, comme la plupart des écrivains anglais, confond ici la consommation improductive avec la consommation productive. C'est une matière qui n'est point éclaircie pour eux. En approfondissant la question, M. Macculloch ne peut manquer de s'apercevoir que le fonds qu'un manufacturier emploie à son entretien, est dans tous les cas consommé im-

productivement; c'est-à-dire ne produit que la jouissance qui résulte des besoins satisfaits. Cette portion de richesse ne concourt à la reproduction d'aucune richesse. Ce qui concourt à cette reproduction, c'est le travail du manufacturier aidé des instruments qu'il y consacre. Ensuite ses ouvriers et lui, son prêteur s'il en a un, le propriétaire du local (que ce soit lui-même ou un autre), consomment improductivement seulement le revenu de tous les fonds dont on s'est servi.

Une erreur du même genre se retrouve dans une autre note du même auteur (page 9) relativement aux maisons d'habitation. Elles ne servent pas à la production parce

d'industrie consomme fréquemment un capital qui ne lui appartient pas, mais qu'il pourra restituer s'il conduit bien l'opération reproductive qui doit le rétablir. Une famille consomme improductivement les revenus de son chef. Les pensionnaires de l'État consomment des revenus produits par les contribuables. Les infortunés vivent des produits dont la bienfaisance leur fait le sacrifice. Un voleur consomme des produits acquis par le crime.

Les différentes classes de consommateurs embrassent la totalité d'une nation. Tout le monde ne consomme pas reproductivement; mais tout le monde sans exception consomme pour satisfaire aux exigences de la vie.

CHAPITRE III

Des mots Dépense et Consommation.

Dans l'usage commun , on remplace le mot de consommation par celui de dépense. La raison n'en est pas difficile à trouver. La presque totalité des produits d'une nation se distribue, non en nature, mais en argent , aux personnes dont ils composent les revenus. Une manufacture fabrique dans une année pour cent mille francs de marchandises ; elle les vend en totalité ; et l'argent qu'elle en tire se distribue aux ouvriers qu'elle a employés, aux capitalistes qui lui ont prêté, aux entrepreneurs qui s'y trouvent intéressés, etc. Puisque la valeur produite a été distribuée en argent , tous ceux qui ont pris part à cette distribution , sont obligés, pour la consommer, de la transformer, par un nouvel échange, en objets de consommation ; c'est-à-dire d'acheter les choses qui doivent servir à satisfaire à tous leurs besoins. Ce n'est guère que dans les

qu'elles logent des producteurs; mais les producteurs gagnent en vendant leurs services productifs, et consomment improductivement ce qu'ils ont gagné soit en achetant la jouissance d'une maison d'habitation ou tout autre objet de consommation. J'assimile les proOts de l'entretien au salaire d'un travail ; l'intérêt payé au capitaliste peut être regardé comme le salaire des fonctions du capital. (Voyez à la table alphabétique les mots Fonds productifs, Services productifs, etc.)

Cette théorie est fondée sur des faits : on peut l'exprimer autrement, on peut l'exprimer mieux; on ne peut pas la détruire. Dire qu'une consommation est productive, et qu'elle sert en même temps à l'entretien des hommes, c'est dire qu'elle sert deux fois.

(i) C'est ce qui m'a fait dire, quand j'ai fait l'analyse de la production, qu'elle consistait seulement en une consommation des

services productifs d'où résultent des produits. C'est la vente des services productifs rendus par l'industrie, les capitaux et les terres qui donnent les profits qui font les revenus distribués dans la société.

DE L'INFLUENCE DE LA CONSOMMATION SUR LA PRODUCTION

entreprises agricoles que les producteurs consomment, sans avoir fait aucun échange , une partie de leurs produits , les vins , le blé , les fruits qu'ils ont cultivés. Dans presque toutes les autres entreprises , les producteurs ne consomment pas eux-mêmes ce qu'ils ont produit ; car il est très-rare que leurs produits n'aient pas besoin de passer en quelque autre main , pour recevoir le complément des qualités qui doivent les rendre propres à servir. Le commerçant en denrées d'oultre-mer ne consomme pas le sucre qu'il fait venir; il le vend au raffineur, et rachète du raffineur le sucre de sa consommation. Je conviens que le raffineur n'achète à personne le sucre qu'il emploie pour son usage ; mais vous conviendrez que cette valeur qu'il n'achète pas , est bien petite comparée à la valeur de tout ce qu'il achète pour l'entretien de lui-même et de sa famille.

Presque toutes nos consommations, comme vous voyez, ont lieu à la suite d'un achat, et ce sont ces achats qui font nos dépenses. Voilà pourquoi le mot de dépense est devenu synonyme de consommation.

Cependant dépenser n'est pas consommer : c'est seulement acquérir ce que nous voulons consommer; mais, comme les objets acquis dans ce but sont dévoués à une consommation inévitable , on s'est habitué à regarder le mot dépense comme synonyme du mot consommation stérile. Toujours est-il vrai que l'achat que Ton fait d'un produit n'en est pas la consommation ; de même que la vente que l'on fait d'un produit qu'on a créé , n'en constitue pas la production. Un coutelier a achevé de produire ses couteaux du moment qu'ils ont été terminés. La vente qu'il en a faite, n'a rien ajouté à leur valeur ; c'est un échange et non une production. L'achat qu'il fait ensuite des produits dont il veut se servir, n'altère pas davantage leur valeur ni la valeur qui sont dans ces produits ; ce n'est, de même, qu'un échange qui met la valeur que nous voulons consommer, sous la forme qui convient à nos besoins.

C'est la nécessité où nous sommes , dans la plupart des cas, de transformer nos produits en argent pour les transformer ensuite en objets de consommation , qui a causé l'illusion des sectateurs de la balance du commerce. Ils ont pris le moyen pour la fin, l'argent qu'ils ne reçoivent qu'afin de le dépenser, pour le produit qu'ils se proposent de consommer : comme feraient des gens qui, voyant qu'il faut absolument passer par la porte pour entrer dans la maison , ne s'inquiéteraient nullement du besoin de maison que ressentent les hommes, et vous diraient : Ayez des portes, vous aurez toujours assez de maisons. Si la pratique ne corrigeait pas sans cesse les erreurs de cette théorie , vju'arriverait-il? Qu'on aurait plus d'entrées que d'ha-

bitations, et que ces entrées superflues perdraient toute valeur.

Cette explication relativement à la différence des mots dépense et consommation, nous était nécessaire pour être sûrs que nous ne nous formons que des idées conformes aux faits, et que les expressions ne nous font point illusion sur les choses. Maintenant prévenus, comme nous le sommes, nous pouvons sans inconvénient employer ces mots l'un pour l'autre, comme le fait le vulgaire.

Les consommations, ou, si vous voulez, les dépenses qui ont pour objet de satisfaire aux besoins du public, sont précisément de même nature que celles des particuliers. La nature des richesses, les lois qui président à leur formation et à leur consommation, ne diffèrent pas en vertu de l'usage qu'on en fait : semblables en cela aux lois de l'hydrostatique qui ne changent pas, soit qu'on les applique à construire des machines pour les individus ou pour l'État. C'est un des derniers progrès de l'économie politique d'avoir mis cette vérité hors de doute.

Les règles qui vont suivre sont donc applicables soit aux dépenses privées, soit aux dépenses publiques. Après les avoir exposées, je montrerai l'application que l'on peut en faire, d'abord aux unes, ensuite aux autres.

CHAPITRE iv

De l'influence de la consommation sur la production.

Toutes les anciennes écoles de l'économie politique sont d'accord en ce point, que la production dépend de la consommation, qu'elle est proportionnée à la consommation, et qu'en favorisant

la consommation, on favorise la production. Les anciens partisans du système exclusif , les économistes du xviii^e siècle , et même certains admirateurs d'Adam Smith , se réunissent à cette opinion que plus on consomme et plus on produit. Suivant eux, la difficulté n'est pas de trouver des producteurs , nuis bien de trouver des consommateurs.

Il semblerait dès lors que Ton dût s'occuper des moyens de créer des consommateurs ; mais , non : on cherche à persuader aux riches de multiplier leurs dépenses ; et l'on ne veut point qu'ils acquièrent des richesses par les seuls moyens qui en produisent, parce qu'on n'a que trop de producteurs. Ce sont les consommateurs qui manquent. Or, comme les richesses ne viennent que de la production , si l'on veut avoir des consommateurs qui ne produisent pas, on veut donc qu'ils consomment les valeurs créées par d'autres

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

hoiniiies. Tel est en effet, messieurs, le vice de ce système. Il n'échappe à une impossibilité que par une injustice. Il conduit à une fausse distribution des richesses de la société; et, par une fausse distribution, il ne remédie à rien. La somme des consommations est inévitablement bornée par celle des revenus, et une consommation n'a jamais lieu qu'à l'exclusion d'une autre. Je me souviens qu'étant jeune, et avant d'avoir donné beaucoup d'attention à l'économie des nations, j'assistai, à la campagne, à un repas fort gai, où l'un de» convives ne manquait jamais de faire voler par la fenêtre les flacons à mesure qu'ils étaient vidés. Cela, disait-il, pour faire gagner les fabriques. Il était conséquemment fort satisfait de ses prouesses , et les assistants s'empres-
saient d'y applaudir.

Je commençai par en rire comme les autres ; cependant à mesure que la même folie était répétée, je ne pouvais m'empêcher d'y réfléchir, et mon esprit vint à douter de l'avantage qui pouvait résulter pour la société en général , d'une consommation dont il ne résultait aucun bien pour les consommateurs. Il me semble, me disais -je à moi-même, que le convive qui consacre trois ou quatre francs de son argent , à payer des bouteilles cassées, ne peut faire cette dépense sans qu'il en résulte un retranchement de pareille somme sur une autre dépense. Ce que le verrier vendra de plus, un autre marchand le vendra de moins. Le monde ne peut rien gagner un pareil divertissement, et il y perd le service , l'utilité que le briseur de flacons pouvait recueillir de leur usage s'ils avaient été ménagés.

El si l'on s'imaginait que les quatre francs payés au fabricant de bouteilles faisaient plus qu'encourager la fabrication des bouteilles. et donnaient un nouvel encouragement à d'autres producteurs dont le verrier devait acheter les produits, je remarquerai que le même effet aurait eu lieu quel qu'eût été l'emploi qu'on eût fait de ces quatre francs : s'ils n'eussent pas été chez le marchand de bouteilles, mais chez un libraire; ce libraire les eût également employés à un autre achat , et ainsi de suite : mais il est bon d'observer que ce ne sont pas les pièces de monnaie qui dans ce cas favorisent sans cesse une nouvelle production ; c'est la production de l'objet même qui les procure au marchand. Les quatre pièces de monnaie qu'un libraire retire de la vente d'un livre, ne sont autre chose que la valeur de ce livre produite par les soins du libraire. Il

(i) Si le consommateur n'influe en rien sur la quantité des valeurs produites, il peut influencer sur la nature des choses produites.

Voyez le chapitre suivant.

(2) « Si la nation entière travaillait comme font les seuls <t nianouvriers ; si , par conséquent, elle produisait dix « fois plus de nourriture, de logement, de vêtements que « chacun d'eux n'en peut consommer, se figure-t-on que « la pari de chacun serait meilleure? Bien au contraire;

favorise la reproduction en proportion de la valeur qu'il a produite. C'est là que se borne son influence. Comme producteur, on peut augmenter la somme des choses produites : comme consommateur on ne le peut pas (1).

On voit que la consommation stérile est indispensable ou très-favorable à notre bien-être , quand elle est judicieuse , bien entendue , et qu'elle ne porte pas atteinte au fond de notre fortune ; mais qu'il n'en résulte aucun avantage pour le corps social, vu en masse , et qu'elle ne peut favoriser une classe de producteurs, si ce n'est à l'exclusion d'une autre classe.

Lorsqu'en 1 789 , on supprima les galons de livrée que portaient les laquais (faste sans goût , mais non sans ridicule) , personne ne prit la défense de cette consommation sous le rapport de la jouissance qui en résultait. La livrée ne procurait -aucun agrément aux laquais qui la portaient ; presque tous en étaient honteux. On ne peut pas , sans faire injure à leurs maîtres , supposer qu'ils y prenaient un grand plaisir. Mais tout le monde, ou presque tout le monde, convenait que celte suppression était fâcheuse en ce qu'elle détruisait une branche d'industrie. On prétendait donc que la consommation des galons était heureuse , non parce qu'elle satisfaisait un besoin, mais parce qu'elle fournissait de l'ouvrage aux passementiers , comme si les sommes

que l'on ne pouvait plus employer en galons de livrées, ne devaient pas nécessairement se tourner vers une autre consommation, et favoriser quelque autre classe de producteurs.

Des publicistes recommandables , dont on ne peut soupçonner les intentions et qui paraissent avoir réfléchi sur cette matière, ont pensé que, puisque certains hommes ont en leur pouvoir de produire plus de valeurs qu'ils n'en peuvent consommer , il est bon que d'autres en consomment plus qu'ils n'en produisent ; et que, dans certains cas, l'épargne que les riches font de leurs revenus , par la raison qu'elle met en jeu un plus grand nombre de producteurs, peut faire que ceux-ci se nuisent les uns aux autres, en créant plus de produits que la société prise en masse n'en saurait consommer (2).

Il est bien nécessaire de fixer les idées du public sur ce point ; car son opinion exerce une grande influence sur les consommations que font les particuliers et les gouvernements. Le mal qui se fait, lorsqu'il

« chaque ouvrier aurait à vendre comme dix, et à acheter « seulement comme un ; chaque ouvrier vendrait d'autant « plus mal, et se trouverait d'autant moins en état d'ache- « 1er; et la transformation de la nation en un grand atelier « d'ouvriers constamment occupés, loin de causer la ri- « chesse, causerait la misère universelle. » {Nouveaux principes de M. de Sismondi, livre II, chapitre 3, p. 79.)

DE L'INFLUENCE DE LA CONSOMMATION SUR LA PRODUCTION

est évident par lui-même , comme le vol, ne peut pas avoir des suites bien graves : tout le monde s'empresse d'y mettre obstacle. Le mal que Ton croit être un bien, s'enracine et prospère. Mallhus regarde comme un bien qu'il y ait des rentiers désœuvrés ; il en résulte que les gouvernements font une œuvre méritoire en augmentant la dette publique , c'est-à-dire en grevant d'impôts les contribuables. Le même auteur approuve qu'il y ait dans la société un certain nombre de consommateurs oisifs qui veuillent bien se charger de la douce fonction de jouir sans rien faire (*) ; ces principes conduisent, sans doute contre l'intention de l'auteur, à l'apologie de tous les abus, depuis les moines jusqu'aux courtisans.

Il n'est pas exact de dire que l'on puisse, d'une manière constante , créer plus de produits qu'on n'en peut consommer. Produire , c'est mettre dans un objet une utilité telle que la société , pour l'acquérir, consente à rembourser tous ses frais de production (2). Un soi-disant producteur qui ferait des avances égales à 100 francs, pour créer une utilité que personne ne voudrait payer au delà de 80 francs , n'aurait rien p'oduïl : il aurait dissipé une valeur de 20 francs, dont son capital se trouverait diminué. Cette perte serait pour lui un avertissement d'interrompre une production négative. Elle serait un malheur utile, en ce qu'elle ferait cesser des opérations préjudiciables pour la société ; comme une brûlure au doigt est une douleur salutaire , en ce qu'elle nous oblige à retirer notre doigt du contact de la flamme qui en amènerait la destruction. Or s'il n'y a de vrai pro-

duit que celui qui vaut autant que ses frais de production (3), de semblables produits ne sont jamais surabondants ; car, du moment que la société met à un objet un prix égal à ses frais de production , c'est une preuve qu'elle est satisfaite de le consommer.

Si de faux calculs , si des événements qu'on n'a pu prévoir, ont fait créer en certaines occasions plus d'objets de consommation que l'état de la société n'en réclamait ; si les besoins sont tombés par aventure au-dessous de la production , ces vicissitudes sont des malheurs comme les vicissitudes des saisons qui produisent du blé quelquefois plus , quelquefois moins , que n'en veut la population. Et l'on peut dire que , de ces vicissitudes, celles qui tiennent aux erreurs de l'industrie sont en général moins fâcheuses que celles qui dépendent des aberrations de la nature , auxquelles nous ne saurions nous soustraire.

(i) Principles of political Economy, chap. Vil, sect. 9.

(2) On sait que la valeur donnée à un produit par des moyens forcés, n'est pas une production, mais un déplacement de valeur. Les valeurs ainsi données ne peuvent, par conséquent, encourager une production sans en décourager une autre.

M. de Sismondi craint que, si tout le monde se met à produire , les produits n'excèdent ce que chacun peut consommer; mais si chaque homme produit beaucoup, chaque homme consommera beaucoup aussi. Jusqu'à ce que , tout le monde étant bien pourvu de tout, personne n'ait plus rien à désirer, on ne peut pas dire que les produits surabondent.

La faculté de consommer, dit-on , est bornée pour chaque individu ; nul homme en particulier n'a plus d'une tête à couvrir , plus d'un estomac à remplir , et de deux jambes à chauffer. D'où

résulte la conséquence qu'une espèce de consommation artificielle , une consommation qui porte les dépenses par delà les besoins et la satisfaction raisonnable du consommateur, est favorable au producteur, est même indispensable à sa prospérité.

Je conviens que , dans un état donné de la civilisation , les besoins d'une nation sont bornés ; mais cette même nation, devenue plus riche et plus civilisée, a d'autres besoins à satisfaire; et bien hardi me semblerait le publiciste qui croirait pouvoir en assigner le terme.

Transportons-nous par la pensée au temps de Henri IV, roi de France. Ce temps n'est pas très-reculé ; nous en avons d'assez bons mémoires , et nous le connaissons passablement. Tout concourt à nous faire présumer qu'à cette époque les producteurs éprouvaient la même difficulté qu'à présent pour produire des choses qui pussent avoir du débit. Les marchands, quoique bien moins nombreux , étaient bien plus misérables. Les fabriques de drap, de bonneterie, de quincaillerie, et beaucoup d'autres, étaient absolument inconnues en France. Si l'on avait dit à un manufacturier d'alors que deux siècles plus tard on y fabriquerait pour des millions de chacun de ces articles , il aurait répondu : Eh! au nom de Dieu, qui les achètera ?

Il n'aurait pu croire que plus tard cinquante mille métiers seraient perpétuellement occupés à faire des tissus de soie , ni surtout que la majeure partie de la matière première serait recueillie dans le pays. Il aurait regardé d'un air ébahi l'homme qui lui aurait prédit qu'il partirait chaque matin de Paris pour quinze à vingt mille francs de feuilles imprimées chargées de porter aux citoyens de toute la France les nouvelles de la politique ou des arts ; que plusieurs centaines de voitures publiques sortiraient et

entreraient dans cette capitale tous les jours de l'année , et qu'il n'y aurait pas, dans ses environs, de petit marchand, ni même

(3) On ne doit jamais perdre de vue qu'en économie politique le profit de l'entrepreneur fait partie des frais de production. Son travail est une avance qui doit être remboursée par la valeur de ses produits; autrement il est en perte.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

de villageois, qui voyageât autrement qu'en carrosse. Tels sont pourtant les faits que nous avons sous les yeux. Pourquoi? Parce que la nation française est dans une autre situation que du temps de Henri IV ; et qu'est-ce qui caractérise cette différence de situation ? C'est que de nos jours cette nation produit et consomme plus qu'elle ne faisait alors.

Quelles exclamations n'eût pas faites un négociant de ce temps-là , si on lui eût dit que le commerce procurerait des denrées de bouche absolument inconnues de lui , même de nom , des denrées dont on consommerait dans ce même pays pour 50 à 60 millions chaque année , comme le café , le thé , le cacao ; que l'on absorberait pour 100 millions de sucre; pour 64 millions de tabac, d'une herbe que l'on ferait entrer en poudre dans le nez ou en fumée dans la bouche ? Quel fermier aurait supposé que l'on verrait, deux siècles plus tard, des champs immenses de pommes de terre, d'une racine farineuse inconnue à ses contemporains comme à ses ancêtres, et dont se nourrirait bientôt une grande partie des habitants de l'Europe? que d'autres champs de plantes oléagineuses répandraient dans nos appartements une lumière qui remplacerait celle du jour? Nos produits annuels ont peut-être quadruplé en valeur depuis deux cents ans ; et à chaque

époque de ces deux cents années , on a toujours pu croire que la France était approvisionnée de tout, et qu'il était impossible d'augmenter sa production sans qu'il y eût surabondance et impossibilité de vendre.

Combien ne vend-on pas de produits immatériels de plus qu'on ne faisait ! Un théâtre n'est-il pas une véritable manufacture, où l'on débite au public assemblé un produit qu'il consomme à l'instant même qu'on le lui présente. Sous François I^{er}, temps où l'on n'avait pour spectacles que quelques mystères exécutés sur des tréteaux, pouvait-on se figurer qu'à Paris, trois siècles plus tard , douze à quinze mille personnes jouiraient tous les soirs du plaisir du spectacle ; que les théâtres mettraient en jeu vingt arts différents , et que des produits matériels nouveaux trouveraient leurs débouchés dans des p«)ductions immatérielles nouvelles également? Dans tous les cas où le vendeur ne donne à l'acheteur, en échange de son argent, qu'un plaisir, une satisfaction, et non une denrée matérielle, c'est un produit immatériel qu'il lui vend, et le prix qu'il en obtient , n'est pas moins substantiel et ne lui fournit pas moins que des produits matériels, les moyens de se rendre acquéreur d'un nouveau produit qui, sans cela, n'aurait pas pu se vendre.

Si nous jugeons de l'avenir par le passé , combien n'est-il pas de besoins nouveaux et de productions nouvelles qu'il nous est impossible de prévoir ! Je suis même tenté de croire que la multiplication des pro-

duits aura lieu avec un progrès accéléré , en raison du grand mouvement qui s'est opéré dans les arts et dans les sciences de notre temps , mouvement dont nous ne faisons encore que commencer à apercevoir le» résultats.

Vous voyez , messieurs , que les gains que procurent les produits immatériels offrent un immense encouragement aux productions de tout genre. Leur consommation n'a point de bornes ; car le besoin qu'on a de leurs produits s'étend à mesure qu'une nation devient plus civilisée. C'est un encouragement bien plus important que celui que présente la consommation de quelques riches qui ne produisent rien et qui ne servent qu'à consommer à la place des producteurs auxquels ils ont été substitués. Smith nomme les uns comme les autres des consommateurs improductifs ; mais entre eux se trouve une fort grande différence. Le producteur immatériel a rendu un service , a donné une valeur à la société , en échange de ses profits. Mais ceux qui fondent leurs consommations sur des abus , ne donnent rien au peuple en dédommagement de ce qu'ils en reçoivent. — Ils donnent , dira-l-on, de l'argent pour prix de ce qu'ils consomment. — Ce n'est pas là la question. Je ne demande pas quel dédommagement ils donnent au marchand pour la marchandise qu'ils lui achètent. Je demande quel dédommagement ils donnent au contribuable pour la pension qu'ils reçoivent. Ils n'occasionnent même pas un surcroît de demande , de consommation ; car s'ils ne dépensaient pas le montant de leurs pensions , les contribuables le dépenseraient à leur place.

On ne saurait donc approuver Malthus lorsqu'il représente les consommateurs improductifs comme utiles par leur consommation.

Si l'industrie du pauvre et l'active production qui en résulte , sont un puissant encouragement pour la production en général , on ne voit pas pourquoi l'industrie du riche et les productions dont il est l'auteur, ne produiraient pas le même effet. Les valeurs

que le riche fait naître sont de même nature que celles que fait naître le pauvre, comme les écus de celui-ci sont de même nature que les écus de celui-là.

Il est donc impossible de partager les craintes que manifeste M. de Sismondi , lorsqu'il dit : « Si tout à coup la classe riche prenait la résolution de vivre « de son travail , comme la plus pauvre , et d'ajouter à tout son revenu à son capital, les ouvriers... < seraient réduits au désespoir et mourraient de faim (i). »

En premier lieu on ne peut admettre la supposition qu'un riche puisse ajouter à son capital tout son revenu ;

(i) Nouveaux principes, etc., liv. II, eh. 3, p. 82.

COLN SOMMATION S FAVORABLES AUX PRODUCTEURS.

car il faut bien qu'il vive , et qu'il fasse une dépense proportionnée à sa fortune ; or cette dépense est improductive. En second lieu , le travail du riche ne fait point concurrence à celui du pauvre ; au contraire. Lorsqu'un millionnaire établit une manufacture d'étoffe commune , et joint aux produits de son capital les profits de son industrie d'entrepreneur, il se porte demandeur du travail du pauvre; le pauvre (devenu travailleur) , du produit de son travail, achète la bure fabriquée dans la manufacture , et par là devient consommateur du travail du riche ; car en achetant de la bure , il a payé une portion des profits de l'entrepreneur. Il est mieux habillé , et le riche devient lui-même un consommateur plus important pour d'autres producteurs ; car , avant de former sa manufacture , il avait peut-être cinquante mille francs à dépenser par an , et maintenant qu'il y joint ses profits de manufacturier, il dispose d'un revenu qui peut aller à soixante et dix mille.

M. de Sismondi n'est frappé que de l'idée que le riche industriel va produire la chose même qu'il pourrait acheter de l'ouvrier, une table, par exemple, au lieu de l'acheter au menuisier ; mais ce n'est pas en général ainsi que les riches exercent leur industrie. L'instruction qu'ils ont acquise dès leur enfance, et les capitaux dont ils disposent, leur permettent d'exercer une industrie qui rapporte plus de trois ou quatre francs par jour ; et c'est ce genre de travail (lequel ne fait point concurrence à celui du pauvre) qu'ils échangent contre les produits du travail du pauvre.

Mais je vais plus loin, et j'admets la supposition qu'un homme actif qui a cinquante mille francs de revenu, fasse lui-même une table dont il a besoin ; en a-t-il moins cinquante mille francs à dépenser dans son année ? N'achètera-t-il pas des produits pour tout le montant de cette somme et les producteurs n'éprouveront-ils pas un encouragement précisément égal ? Si le menuisier vend de moins une table de dix francs, un autre producteur ne vendra-t-il pas pour dix francs de plus ?

L'encouragement sera le même encore, si, au lieu de dépenser stérilement cet argent, le riche l'ajoute à ses capitaux. Un capital n'est-il pas en totalité consacré à l'achat de produits ou de travaux ? Comment Malthus a-t-il pu dire : i Si, parmi les propriétaires et les capitalistes, l'envie d'acheter venait à diminuer, la valeur des produits baisserait relativement

(i) Principles of political Economy, chapitre VII, sect. i.

(2) Si l'on suivait strictement le conseil de M. Say, « tous les arts, les manufactures de luxe, en bronzes, « glaces, belles verreries, horlogerie, meubles, soieries, « argenterie, dentelles, tissus fins en laine, colon ou lin,

I à la valeur du travail ; et les profits tombant à rien, < la production serait arrêtée (i) ? » Que peut faire un riche de ses épargnes, si ce n'est de les enfouir ou de les ajouter à ses capitaux ? S'il les enfouit, la consommation n'en est que différée ; s'il les ajoute à ses capitaux , elle excite une demande de produits ou de travaux aussi grande que si l'épargne avait été dépensée stérilement. Est-ce donc là ce qui peut causer la baisse de la valeur du travail ?

Loin de là , c'est ce qui augmente sa valeur ; car des capitaux accrus réclament de nouveaux travailleurs et les occupent constamment , tandis qu'une somme stérilement dépensée ne les occupe qu'une fois.

On a reproché à ces principes de repousser les peuples dans la barbarie , en proscrivant les dépenses de luxe (i). Je n'ai jamais blâmé que les dépenses dont il ne résulte pas une satisfaction proportionnée à ce qu'elles coûtent. Je trouve fort bon qu'on se procure toutes les jouissances que comporte la fortune qu'on possède ; mais , en même temps , il faut que l'on convienne que ces jouissances n'augmentent ni le bien du particulier , ni la richesse du pays.

CHAPITRE V

De l'influence des consommations sur l'espèce des produits, et quels produits sont désirables.

Nous nous sommes convaincus , messieurs , que la consommation par elle-même , et quand elle n'est pas accompagnée de

production , ne saurait accroître , même indirectement , la somme des produits ; mais il est hors de doute qu'elle influe sur l'espèce des produits dont elle provoque la création. Les consommateurs en mettant (proportionnellement aux frais de production) un plus haut prix aux choses qu'ils préfèrent , déterminent les producteurs à diriger vers la création de ces choses, leurs moyens de production. De sorte que cette maxime des anciens économistes : Telle est la consommation , telle est la reproduction, est une proposition vraie et fausse tout à la fois : vraie si l'on entend parler de l'espèce de choses qu'on produit; fausse si l'on a en vue la somme, l'importance des valeurs produites.

Les causes , les moyens de production sont d'un ordre absolument différent des causes de la consom-

» modes, objets de fantaisie , etc. ; les terres qui produisent des vins fins, les mûriers et les oliviers, toutes « qui travaillent le sucre, le cacao, la cochenille, les vers à soie, le café, les épiées, seraient complètement inutiles » et perdus! » {Du Système d'impôt, par M. le vicomte de Saint-Chamans, p. 101.)

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

mation. Prétendre que consommer fait produire , c'est prétendre que l'on peuple les forêts en brûlant du bois ; mais si , dans leurs consommations , les consommateurs préfèrent le bois de chêne au bois de peuplier, on plantera moins de peupliers que de chênes.

Ce fait de la préférence accordée à un produit sur un autre, peut être considéré sous deux points de vue ; c'est-à-dire comme favorable ou contraire aux intérêts du consommateur, et comme favorable ou contraire aux intérêts du producteur. Le premier de

ces points de vue est l'objet principal de cette septième partie de notre Cours , où nous examinerons la satisfaction , le dédommagement que les consommateurs , soit comme particuliers , soit réunis en corps de nation , retirent de leurs consommations. Mais nous ne pouvons négliger l'influence que ces mêmes consommations exercent sur les producteurs.

Plusieurs économistes de notre époque, ne tenant pas assez de compte de la prépondérance qu'exercent souvent les circonstances accidentelles sur les principes généraux , pensent que les producteurs étant libres de porter leurs capitaux et leur industrie vers les genres de production les plus favorables à leurs intérêts , les avantages de chacun sont balancés par ses inconvénients , parce que sans cela tout le monde embrasserait les meilleures professions et abandonnerait les plus mauvaises. Mais cette parfaite liberté dans le choix des professions n'existe jamais ; les goûts, l'ignorance , le caprice des consommateurs , les circonstances diverses où ils se trouvent placés , ne sauraient s'accommoder à des règles impérieuses ; cette condition , toutes choses d'ailleurs égales , équivaut à une impossibilité , et retombe dans la catégorie des suppositions gratuites. C'est un des points où les résultats de l'économie politique expérimentale, et ceux des théories absolues, s'accordent le plus rarement.

Au premier rang des consommations les plus favorables aux producteurs , on doit placer les consommations reproductives , parce qu'elles portent en elles le germe de leur rénovation. La fabrication de tout ce qui s'emploie dans les manufactures ne cesse jamais ; la fabrication des objets de luxe ne se renouvelle pas souvent , du moins sous les mêmes formes. Par une raison du même genre , la production des objets constamment nécessaires

à la classe laborieuse, comme celle des étoffes les plus généralement employées , quoique stérile en soi, donne lieu aux professions les plus constamment employées.

Une vue superficielle de la société a fait croire qu'on ne pouvait trouver de nouveaux profits qu'en réveillant de nouveaux goûts chez les riches ; comme ce n'est qu'à eux que l'on suppose assez d'argent pour acheter au delà de ce qu'ils achètent déjà ; et comme

ils sont pourvus des choses nécessaires, on voit les producteurs mettre leur esprit à la torture pour créer des superfluités et pour exciter une sensualité blasée par les jouissances. Il serait bien plus important d'éveiller de nouveaux goûts chez la classe indigente. Elle ferait de nouveaux efforts pour les satisfaire, et c'est là qu'on trouverait des multitudes de consommateurs et des ressources inépuisables pour les producteurs.

Pour nous convaincre de l'immense quantité de produits qui pourraient trouver à se placer dans les classes nombreuses et laborieuses de la société , comparons les produits qu'on rencontre dans ces villages misérables tels qu'on en trouve par milliers dans les pays les plus civilisés de l'Europe , avec les produits qui frappent les regards lorsqu'on visite un village quelconque d'un canton prospère de l'Angleterre, des États-Unis, de la Hollande ou de la Suisse. Le bien-être de ces cantons n'est point chimérique, puisqu'il existe ; les institutions auxquelles il est dû, sont encore loin d'être parfaites ; le climat, le sol, ne sont pas les plus favorables. Je n'établis pas de comparaison entre de pauvres manouvriers et d'opulents propriétaires ; mais entre des hommes qui exercent, dans deux pays différents, des professions analogues , et qui forment, dans l'un comme dans l'autre, le fond de

la population. Chaque village , dans les uns , me présente un aspect général d'aisance et de propreté, que je ne trouve point dans beaucoup de nos provinces. Des arbres et des fleurs ornent le devant des maisons et sont garantis par des barrières ou des treillages ; les fenêtres sont vitrées; les contrevents, les portes, sont peints à l'huile, et cette peinture, renouvelée de temps à autre, est toujours fraîche et sert de préservatif pour les bois. J'entre, non dans une pièce servant tout à la fois de cuisine, de chambre à coucher, et peut-être d'étable ; mais dans une pièce propre et rangée, meublée de chaises, de tables et d'armoires. Si l'on y voit des vases, des tasses, de la vaisselle, ce ne sont point des poteries grossières, mais des faïences légères et commodes. Si je passe dans une chambre à coucher, j'y trouve d'autres meubles encore : peut-être une pendule et un tapis de pied , mais à coup sûr des matelas et des couvertures sur les lits, des rideaux et une cheminée prête à recevoir du feu.

Dans ses repas, la famille consomme une nourriture saine et suffisamment abondante , de la viande fréquemment, des légumes, et une boisson fortifiante.

Autour de la maison, une cour, un jardin, bien tenus, une étable, des animaux de basse-cour, les outils de la profession qu'on exerce, de bonne qualité et en quantité suffisante. Toutes ces choses sont des produits dont la consommation est plus ou moins lente et qui se renouvellent lorsqu'il en est besoin. Beau-

CONSOMMATIONS FAVORABLES AUX PRODUCTEURS

coup de ces produits sont les fruits de l'intelligence et de l'activité de la famille , comme les plantations , l'arrangement , la propreté , les animaux , les légumes, etc. Elle en est à la fois productrice et consommatrice; mais beaucoup d'autres choses sont le fruit d'une industrie étrangère à la famille , parce qu'elle-même est industrielle dans sa profession , et qu'elle crée des valeurs dont elle achète les produits du maçon , du charpentier, du menuisier, du peintre . du vitrier, du serrurier, du meunier, du savonnier, de l'épicier, du manufacturier et du marchand qui ont fabriqué ou procuré les faïences, les étoffes, tous les produits qui meublent la maison et vêtent la famille.

Or tous ces objets, ou au moins la plupart, sont inconnus dans l'autre village, dans ce misérable amas de chaumières qui, malgré la faveur du climat et quelquefois de la situation , est néanmoins peuplé d'habitants qui, par leurs besoins et leurs travaux, sont plus rapprochés de la condition des bêtes que de celle des hommes (1). Calculez ce que l'un de ces villages offre d'encouragements à la production comparativement à l'autre, et de combien de consommations et de jouissances une population, souvent nombreuse, est privée (2).

Si nous remontons de la classe des simples ouvriers à celle des petits bourgeois et même à la bonne bourgeoisie , et si nous comparons les douceurs dont on jouit, avec celles que se procure la classe riche, combien ne trouverons-nous pas de produits qu'elle ne consomme point et qu'elle pourrait consommer si elle produisait davantage I La difficulté est de produire , répète-t-on ; eh !

c'est cette difficulté qu'il faut apprendre à vaincre; c'est manquer d'industrie que d'être arrêté par les difficultés ; il faut agir de sa tête aussi bien que de ses bras et de ses jambes , et quand on est pourvu de facultés par la nature, ne pas s'abandonner à l'indolence. 11 n'y a presque pas une ferme en France dont le produit ne pu t être considérablement augmenté, si son propriétaire s'informait des progrès les plus récents de l'agriculture , et s'il travaillait à introduire dans sa terre les améliorations éprouvées dont elle serait susceptible. Au lieu de s'informer, de s'instruire, et ensuite d'agir jusqu'à ce que les améliorations soient exécutées , il préfère végéter dans l'oisiveté d'une petite ville, sans augmenter ses reve-

(1) Dans les pays où les contributions publiques peuvent être accrues en raison de l'aisance qu'annoncent les habitations , l'affiche de la misère est une sauvegarde contre les impôts; mais souvent aussi la misère des gens de la campagne est le fruit de leur apathie et du mauvais emploi qu'ils font de leurs facultés. L'église et le cabaret en neutralisent une partie ; mais c'est surtout l'intelligence , l'économie et l'activité qui leur manquent. Il n'y a pas de famille de villageois, quelque indigente qu'elle soit, qui ne pût tenir propres et rangés les abords et l'intérieur de son habitation.

nus, ses consommations, ni, par une suite nécessaire, celles de toutes les personnes qui tiennent à lui.

Voilà quelles sont dans la plupart des nations le» classes où la consommation pourrait prendre un développement immense , si elles devenaient plus industrieuses et plus productives ; si l'on avait le talent et l'activité nécessaires pour faire un utile emploi des capitaux qu'on amasse obscurément et qu'on perd ensuite

dans d'aveugles confiances, dans de folles entreprises, ou dans le gouffre des fonds publics.

L'habitude contractée par les consommateurs de se servir de produits bien faits, oblige les fabricants à contracter l'habitude de les bien faire; et cette habitude a d'heureuses conséquences pour les producteurs aussi bien que pour les consommateurs. J'ai vu des ouvriers anglais à qui l'on disait : Je ne vous demande pas de terminer cet objet avec tant de soin; et qui répondaient : Il ne dépend pas de moi de travailler autrement. C'est cette habitude qui a assuré longtemps aux produits anglais une préférence marquée dans l'étranger. J'ai vu au contraire les meubles d'acajou , fabriqués à Paris , ne pouvoir se vendre dans les pays lointains, et les commandes qui en étaient venues d'abord, ne point se renouveler, parce que la confection de ces meubles était négligée; les tiroirs, les cloisons des commodes et des secrétaires , et en général les parties cachées , étaient faits de bois trop léger ou trop peu sec, à peine raboté ; l'acajou dont ils étaient revêtus , était tellement mince , qu'il n'avait guère que la consistance d'un papier collé sur du bois. Il s'y manifestait des boursouflures avant que les meubles fussent rendus à leur destination. C'est ainsi que le goût exquis qui se montrait dans le dessin de ces meubles , le poli et la beauté des bois extérieurs, la beauté et la richesse des ornements de bronze , qui auraient assuré à la France un commerce où elle ne pouvait. redouter aucune concurrence, ont été des avantages perdus par la mauvaise exécution des détails secondaires ; et les détails secondaires étaient mal exécutés, parce que les consommateurs français étaient trop peu connaisseurs ou trop peu difficiles.

Cette insouciance des consommateurs nationaux est d'autant plus contraire aux exportations, que les consommateurs étrangers mettent une importance né-

(2) Un villageois cruellement tourmenté de douleurs rhumatismales, vint me consulter un jour sur les moyens de se soulager. Je lui conseillai de mettre un gilet de flanelle sur sa peau. Il ne savait seulement pas ce que c'était que de la flanelle. » Retournez alors une de vos vestes de laine et portez-la sous votre chemise. — Comment, répliqua-t-il, pourrais-je porter une veste de laine sous ma chemise, moi qui n'ai jamais eu de quoi en porter une par-dessus? » Et son village tout entier était dans le même cas.

SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE VI

cessaire à la bonne qualité des produits. Ils leur reviennent plus cher à cause de la distance et des frais de commerce. Ne pouvant pas les renouveler souvent, ils ont besoin qu'ils durent plus longtemps. Ils veulent que Ton puisse les monter et les démonter facilement, car ils n'ont pas la facilité de les envoyer chez le marchand pour les réparer. Des producteurs qui font des produits imparfaits par la raison qu'ils doivent aller au loin et que les consommateurs ne pourront pas se plaindre, ne reçoivent pas de plaintes en effet ; mais aussi ils ne reçoivent pas de commandes. Pour avoir des débouchés étendus et constants, il faut servir bien et à bon marché.

D'un autre côté, quand les consommateurs, comme il arrive quelquefois en Angleterre, préfèrent des formes disgracieuses , des dessins contournés et d'un vieux goût, les producteurs forcés de leur complaire, perdent une partie des talents qui assurent des succès. Si leur nation s'en contente, nous ne sommes pas en droit

de nous en plaindre ; mais il nous est permis de remarquer que le mauvais goût des consommateurs gâte celui des producteurs, et nuit à l'étendue de leurs affaires(i).

Vous voyez , messieurs , que sous le rapport de la nature des produits, les consommateurs peuvent être plus ou moins favorables aux intérêts des producteurs en général. Vous voyez que toutes ces consommations supposent une production qui les rende praticables. Je n'entre point ici dans l'examen des causes favorables à des résultats vivement souhaités par tous les amis de l'humanité. Qu'il nous suffise, quant à présent , de savoir que dans l'état où se trouve la trèsgrande majorité des peuples de la terre , ce ne sont pas les consommateurs qui manquent à leurs producteurs. Seraient-ce des institutions favorables à leur instruction générale , et d'où naîtrait un plus grand développement des goûts et des facultés des hommes?

CHAPITRE VI

De la consommation des absents.

L'homme jouit de la faculté, de changer de place à volonté. Cette faculté , qui lui est commune avec la

(i) Qu'on ne dise pas que le goût est arbitraire, et que personne n'est en droit de censurer celui des autres; les auteurs qui ont le mieux analysé le goût dans les arts, Voltaire, Addison, Blair, ont montré qu'il faut reconnaître le beau en tout genre dans ce qui plaît au plus grand nombre parmi la partie cultivée de toutes les nations. L'opinion des hommes peu cultivés , qui

ont vu peu d'objets et ont peu comparé, c'est-à-dire peu réfléchi, ne saurait avoir aucune autorité. Il est à remarquer que , relativement aux objets d'exportation , c'est la partie la pins cultivée des nations étrangères qui leur est favorable

plupart des animaux et qui paraît si simple au vulgaire, est pour le philosophe un sujet continuel de surprise. Une machine organisée qui porte en elle le principe de ses mouvements et qui peut transporter le système entier de son être, par la seule impulsion de sa volonté, est sans doute un des problèmes les plus difficiles de ceux qu'a résolus la création de l'univers. Mais ce n'est point comme une oeuvre merveilleuse que nous observons l'homme dans ce cours ; et, de ses facultés, nous n'étudions que ce qu'elles ont de précieux pour lui et l'influence qu'elles exercent sur l'économie de la société.

Il ne m'appartient pas non plus de décider si la société ayant, pour son propre avantage, reconnu le droit de propriété, ce droit peut s'étendre jusqu'à reconnaître à chaque individu le droit d'emporter ce qui lui appartient , lorsqu'il juge à propos de transporter sa personne et de résider dans l'étranger. Je remarquerai seulement que le droit de disposer de sa propriété dans le pays comprend , dans le fait , la faculté de l'emporter au dehors. Il suffit de la transformer en marchandises dont l'exportation est permise. Pour les biens meubles la choseestpeudouteuse. Quant aux immeubles, un propriétaire peut les vendre, autrement il ne serait pas maître de son bien; et un immeuble transformé en valeurs mobilières , est un bien qui peut facilement être exporté. Peu importe l'espèce des valeurs mobilières qui sontexportées. De quelque manière que ce soit, ce sont toujours des exportations qui n'entraînent point des retours, des valeurs perdues pour le

pays. Ainsi donc laissant de côté la question de droit , que résulte-t-il du fait de l'exportation d'un capital ou d'un revenu , et de la consommation qui s'en fait dans l'étranger ?

Quant à l'exportation d'un capital ou de la valeur d'un bien-fonds, l'etîet est le même que celui de la dissipation : c'est la suppression du revenu qui résultait pour la nation de l'emploi de ce capital , et la suppression des profits que les travailleurs trouvaient dans cet emploi (2). Pour ce qui est d'un revenu qu'on reçoit dans un pays , dans une province , en Irlande , je suppose , et que l'on consomme dans un autre pays, en Angleterre, par exemple , l'effet n'en est pas aussi funeste ; cependant il est très-contraire ; il l'est sous

ou contraire ; car la partie inculte des nations fait peu d'usage des importations; et quand elle en fait usage, elle se règle sur la partie civilisée.

(2) Le revenu du capital n'est pas perdu pour son possesseur absent, parce qu'on peut supposer qu'il fait valoir son capital dans l'étranger; mais c'est une portion perdue du revenu national. Voyez partie I^{re}, chap. 14, les effets de la dissipation des capitaux. On dissipe de même un immeuble en emportant dans l'étranger le prix de sa vente, qui dès lors ne rapporte plus de profits au pays de l'émigrant.

DE LA CONSOMMATION DES ABSENTS

plusieurs rapports non-seulement économiques , mais moraux.

Ne retirant aucun des fonds productifs qui existaient dans le pays, Téraigrant ne supprime positivement aucun des profits qu'ils rapportaient : les capitaux qui servaient à l'exploitation de la terre , sont censés servir encore au même but; on peut en dire autant des profits des travailleurs. Le revenu exporté provoque la reproduction à peu près de la même manière que s'il devait être consommé dans le pays ; car pour l'envoyer au dehors , il faut acheter des produits ; si ce ne sont pas précisément ceux que consommera le propriétaire du revenu , ce seront néanmoins des produits du pays (i). Les revenus irlandais envoyés ' en Angleterre, le sont en produits de l'Irlande. Mais quelle différence entre un tel envoi et une consommation sur place ! Elle est nécessairement improductive, puisqu'elle n'amènera point de retours. Celle même qui aurait été improductive , si le propriétaire eût été sur les lieux, aurait donné lieu à des dépenses plus favorables au bien-être des Irlandais. Leurs services personnels auraient été mieux récompensés ; une partie de cette dépense se serait transformée en œuvres de munificence ; celle même qui n'aurait eu pour objet que la satisfaction du maître , aurait eu pour effet d'améliorer les fonds productifs du pays , de l'enrichir. On sait combien les fonds de terre gagnent par la résidence de leurs propriétaires. Un homme fait, un chef de famille, même lorsqu'il ne dirige aucune entreprise lucrative, n'est jamais oisif. Il administre au moins une partie de sa fortune et travaille au bien-être de toute sa maison; son économie profite à son pays ; il élève ses enfants qui deviennent des membres utiles du corps social ; lui-même exerce quelques fonctions dans l'intérêt de tous ; il cultive une branche des sciences ; il défend les intérêts de son pays, par ses actions , par ses discours, par ses lumières et ses talents ac-

quis. L'influence de chaque homme en particulier peut n'être pas très-marquée; elle devient grave en se multipliant.

/ Le consommateur qui réside à l'étranger, se soustrait aux droits que son gouvernement a mis sur ses con-

(i) Le revenu envoyé en argent équivaldrait encore à un revenu envoyé en produits d» pays; car cet argent doit être remplacé, et ne peut l'être qu'au moyen des autres produits qu'on fournit en échange.

(2) Lowe estime que les revenus anglais mangés dans l'étranger, ont été, pendant quelque temps, de 5 raillions sterling (125 millions de francs), et s'élèvent encore, en 1822, à 4 millions (cent millions de francs) *. Je sais que beaucoup de ces émigrations étaient passagères et avaient d'autres causes que l'insuflQ-sance des revenus anglais pour bien vivre en Angleterre, mais il est constant

'On Ihe présent slate of Engtand, Appeiidix, page 39.

sommations , et cette portion du fardeau retombe sur ses concitoyens.

L'impossibilité d'arrêter ces déplacements à moins de tomber dans des inconvénients encore plus graves, doit faire naître de profondes réflexions chez les hommes qui gouvernent les nations. Le système politique du monde a subi de grands changements. Les relations fréquentes des nations qui couvrent le globe, ont répandu presque partout une sorte de civilisation; il s'établira beaucoup de concurrence entre les peuples divers pour attirer chez eux les capitaux et l'industrie; les liens du pays et des habitudes deviendront moins puissants, parce que les moeurs se res-

sembleront davantage; les relations commerciales seront plus fréquentes , les communications plus faciles. Déjà les peuples policés composent comme une sorte de fédération de différents États. Il s'élève parfois entre eux des guerres , mais ce ne sont à proprement parler que des guerres civiles.

Les gouvernements sous lesquels l'existence deviendra trop difficile, feront fuir leurs sujets. Louis XIV en fit la dure expérience. Napoléon l'a faite depuis , lorsque , ayant tourmenté le commerce de la Hollande, il vit les principales maisons et les principaux capitaux de cette nation industrielle, se réfugier en Angleterre. Et l'Angleterre elle-même, après la paix de 1815, a vu s'établir en France, en Italie, en Allemagne , en Russie , et surtout aux États-Unis , une foule de ses citoyens fuyant des contributions intolérables , emportant tous un capital petit ou grand , cherchant à former des établissements dans des lieux où les conditions de l'existence fussent moins défavorables (2).

Il faut donc que ceux qui prennent part aux affaires publiques songent d'avance aux moyens de gouverner avec prudence , avec habileté , avec économie ; à gouverner dans l'intérêt des administrés. Les gouvernants sont très-excusable de songer à leurs intérêts; mais ils ne doivent pas oublier ceux de leurs administrés. Les nations n'émigrent pas, diront-ils peut-être ; c'est vrai : mais elles se fâchent , et c'est encore pis [z].

qu'une multitude de familles anglaises sont répandues et fixées dans toutes les parties de la France. L'administration qui a succédé à celle de Castlereagh, a fait preuve de quelque habileté, lorsqu'elle a mis de l'importance à diminuer le fardeau des impôts. En France, au contraire, il n'a cessé d'augmenter tous les ans depuis la paix générale.

(3) Ceci s'imprimait en 1829; mais l'avertissement n'a pas été écouté et la prévision s'est promptement réalisée. Les gouvernants qui se sont succédé en France, et qui ont repoussé si dédaigneusement les conseils d'une économie politique éclairée, s'en sont endeuinée assez mal trouvés. {Note de l'édUenr.)

SEPTIEME PAUTIE.

CHAPITRE VII

De l'effet des consommations improductives par rapport au consommateur.

Relativement à l'importance des consommations, nous nous sommes convaincus que l'unique dédommagement qu'elles nous imposent, se trouve dans la grandeur de la satisfaction qui en résulte. Cette espèce d'échange de la valeur consommée contre un besoin satisfait, est d'autant plus avantageux et influe d'autant plus efficacement sur le bien-être des hommes, que ces deux quantités sont mieux appréciées. Mais ici nous ne pouvons pas fonder nos calculs sur des données aussi sûres que dans la consommation reproductive. Dans cette dernière, nous avons à comparer des quantités de même nature, une valeur avec une valeur : celle des services productifs avec celle des produits. Ces deux valeurs sont fixées par un débat contradictoire d'où résulte le prix courant des unes et des autres; quantité positive dont les variations obéissent à des lois connues. Mais dans la consommation improductive, nous sommes obligés de comparer un sacrifice avec une satisfaction. On aperçoit nécessairement quelque chose de vague et d'arbitraire dans une semblable appréciation.

L'empereur Vitellius fit servir sur sa table un plat de langues de perroquets , qui coûta énormément dans un temps où l'on n'entreprenait point de voyages de long cours. Quoique je n'aie jamais goûté d'un mets semblable, je suis fort porté à croire qu'on pouvait en trouver d'aussi bons à meilleur marché. Je n'ai pas meilleure opinion de la perle que fit broyer et qu'avalait Cléopâtre. Je veux bien croire que la vanité eut la principale part à ces extravagances; je les blâme sous bien d'autres rapports ; mais si ces deux fous célèbres , ou ceux qui seraient tentés de les imiter, prétendent qu'ils préfèrent une semblable volupté à ce qu'elle coûte , quel moyen a-t-on de leur prouver rigoureusement qu'ils ont tort?

Un homme riche sera d'avis qu'un ananas n'est pas cher à 20 francs, parce que 20 francs sont pour lui peu de chose , et qu'il prend un grand plaisir à servir à des convives un fruit peu commun : il peut donc considérer comme raisonnable une dépense qui paraîtra extravagante à un artisan. 11 est seul juge de l'importance de ces deux valeurs ; sa volonté n'est dirigée par aucune règle, n'est soumise à aucun contrôle ; le pauvre peut porter un jugement opposé à celui du riche, et ils peuvent avoir raison tous les deux. S'agit-il des consommations publiques? Il semble

(i) On peut dire que dans un gouvernement représentatif, le représentant qui vole les dépenses, est en même temps le contribuable qui les paye; mais il ne paye que quelques centaines de francs et consent des centaines de

CHAPITRE VU

plus difficile encore d'en constater la légitimité. Dans celles que font les particuliers , c'est une même personne qui consent au sacrifice et qui en jouit ; l'individu peut comparer une peine et une satisfaction qui se passent en lui-même. Mais dans les dépenses publiques , la comparaison est plus difficile , même en supposant une parfaite bonne foi dans les appréciateurs ; car ce n'est pas la même personne qui décide de la dépense , qui en supporte les frais (i). Ce n'est pas même sans difficulté que le contribuable parvient à comparer la part qu'il supporte dans les dépenses publiques, avec la part d'avantages qu'il en recueille.

Cependant , messieurs , quelque difficile que soit pour le public et les particuliers , l'appréciation de leurs sacrifices et des avantages qu'ils en retirent , on ne saurait la croire indifférente. Toutes les consommations n'atteignent pas également leur but, qui est de procurer une satisfaction proportionnée au sacrifice. Elles s'approchent et s'éloignent plus ou moins de ce but. Les unes ont constamment d'heureux résultats; les autres en ont constamment de fâcheux. Les effets de la consommation n'arrivent pas par hasard , non plus que ceux de la production. Il y a encore ici des lois dépendantes de la nature de la chose , qui veulent que les mêmes causes , dans des circonstances pareilles , soient suivies des mêmes effets.

Ce sont ces lois, messieurs, dont il s'agit de faire notre profit. Si nous n'avons pas pour nous guider dans cette recherche , des principes aussi certains que dans les autres parties de l'économie politique , nous avons du moins des questions nettement posées ;

et, guidés par l'expérience, nous sommes en état, dans le plus grand nombre des cas, de rattacher les effets à leurs causes.

Afin de porter un jugement plus sain sur les consommations et leurs effets par rapport au consommateur, ou plutôt par rapport aux personnes qui en supportent le sacrifice , nous examinerons d'abord celles qui se font dans l'intérêt de la société ou de la nation.

Quelques personnes sont d'avis que les consommations privées ne devraient pas prendre place dans le tableau de l'économie des sociétés. Mais les richesses privées ne font-elles pas partie des richesses générales? De même que les richesses générales s'accroissent par les productions privées , lorsqu'elles sont dirigées par l'intelligence, les richesses accomplissent plus ou moins parfaitement leur destinée, suivant qu'elles sont plus ou moins habilement consommées par les particuliers ou par l'État. Le bonheur des particuliers, d'ailleurs, est-il indépendant de leurs consommations et ne forme-t-il pas le principal élément de la félicité des peuples?

millions. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui fait une application spéciale de l'argent. Il vote une somme pour l'instruction du peuple, et il est possible qu'on emploie cette somme à enseigner au peuple des sottises ou des erreurs.

CHAPITRE VIII

Des consommations privées les plus judicieuses.

Les consommations des particuliers sont tellement variées qu'il est impossible d'en faire une classification qui les comprenne toutes ; on peut du moins signaler celles qui sont en général plus particulièrement favorables aux consommateurs. Ce sont :

1° Celles qui satisfont à des besoins réels;

2° Celles qui sont lentes plutôt que rapides.

Mais toutes sont nécessairement subordonnées à la fortune du consommateur et aux autres circonstances sous l'empire desquelles il parcourt la route de la vie. La connaissance de la vraie nature des choses, un jugement sain et une ferme raison , sont dans cette matière les guides les plus sûrs qu'il puisse consulter.

1° Par besoins réels, je n'entends pas seulement les besoins qu'on appelle de première nécessité, et sans la satisfaction desquels l'homme, rigoureusement parlant, ne conserverait pas sa vie et sa santé. Un sauvage peut se contenter d'avoir ces besoins-là satisfaits ; mais l'homme développé , celui qui vit au sein d'une société civilisée, en a d'autres encore qui ne lui sont pas moins indispensables dans le genre de vie qu'il a embrassé. Les naturels de la mer du Sud vivent sans habits ; l'homme policé ne le peut pas. L'état d'avancement de nos sociétés , nos travaux , nos arts , nos études , nous rendent nécessaires des maisons fermées ; et comme ces travaux , ces arts , ces études , sont nécessaires à notre existence sociale telle qu'elle est, on peut dire que des maisons fermées sont pour nous de nécessité et satisfont des besoins réels.

Par une suite nécessaire , les besoins réels s'étendent à mesure que la société devient plus civilisée. Chez nos pères on pouvait

remplir un poste dans la société sans savoir lire ni écrire. Nos ducs et nos barons d'autrefois ne signaient leurs noms qu'avec la pomme de leur épée , et appelaient leur aumônier pour lire leurs lettres , quand par hasard ils en recevaient. Au xviu^e siècle , ils en savaient un peu plus ; cependant le duc de Richelieu de cette époque, ne savait pas l'orthographe , et s'en vantait. Aujourd'hui leurs suc-

cesseurs rougiraient d'ignorer la grammaire. Plus tard on ne trouvera pas , dans la plus mince chaumière , une seule personne incapable de lire, d'écrire et de chiffrer. Alors ce sera un besoin réel dans toutes les familles d'enseigner aux enfants ces premiers éléments de toutes nos connaissances.

C'est pour la même raison que je mets au rang de nos besoins réels ce qui , dans l'état de nos arts, peut porter remède à nos souffrances , comme les secours de la médecine ; tout ce qui nous épargne des fatigues considérables et la perte d'un temps précieux , comme d'être transportés en voiture dans nos voyages , etc.

Les besoins réels diffèrent donc selon les différents degrés d'avancement de la société ; ils diffèrent encore dans les diverses classes dont elle se compose. Et quoiqu'il faille nécessairement , dans un sujet pareil , admettre quelque latitude dans le sens des expressions, cependant les esprits justes et éclairés s'accordent assez dans l'application qu'ils en font.

Outre que la satisfaction des besoins réels nous préserve de maux très-grands et qui excéderaient tous les sacrifices , les dépenses qui en résultent ont des bornes. Les besoins factices n'en ont point. Comment évaluer, même approximativement, les exi-

gences de l'homme qui sacrifie tout à ses fantaisies et qui donne dans les excès de la table et du jeu ?

Toute jouissance honnête et qui ne cause aucun préjudice à personne, est un bien. Elle est permise à celui qui se trouve dans une position à pouvoir se la permettre. J'observe seulement que plus la dépense s'écarte de la satisfaction des besoins réels , et moins elle fait de profit en proportion de ce qu'elle coûte.

On doit se tenir en garde contre les dépenses que l'on ne fait que par occasion et par caprice. Il en est de semblables consommations comme de ces mets que l'on mange sans appétit et seulement parce que leur présence excite notre gourmandise. Ils ne valent pas ceux qu'assaisonne l'appétit ; ils nuisent à notre santé , et ce sont ceux-là qui coûtent le plus. Il y a peu de fortunes qui soient au-dessus des atteintes que peuvent leur porter de simples fantaisies. Franklin , dans sa Science du bonhomme Richard, suppose qu'un grand nombre de gens se rendent à une vente publique et se

as

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE VIII

laissent tenter par des objets dont le besoin ne s'était jamais fait sentira eux. Le bonhomme Richard leur dit : « Vous venez dans Tespoir d'avoir des marchani dises à bon compte ; mais ce qui n'est pas nécessaire f est toujours cher... J'ai vu quantité de personnes t ruinées à force d'avoir fait de bons marchés. . . Il est « phis facile de réprimer la première fantaisie que de i réprimer toutes celles qui viennent ensuite... Ceux € qui achètent le superflu finissent par vendre le « nécessaire, i

Voilà d'excellents principes d'économie privée ; le besoin doit toujours précéder la dépense, et j'ajouterai volontiers aux conseils de Franklin, celui-ci : Éprouvez-vous un désir que votre fortune vous permet de satisfaire , sortez et cherchez l'objet que vous désirez ; mais ne prenez pas les objets qui vous cherchent (i).

Parmi les fortunes médiocres, beaucoup de consommations qui seraient fort bien entendues, fort désirables , restent en souffrance parce que l'on a consacré à des fantaisies , l'argent qu'elles auraient réclamé. Un bijou, un meuble recherché, une partie coûteuse, ont absorbé l'argent qu'il aurait fallu dépenser pour être mieux chauffé en hiver , mieux rafraîchi en été , pour tenir son escalier éclairé le soir , pour réparer les parties délabrées, vieilles ou malpropres, de son appartement ou de sa maison. Encore ne veux-je rien dire de l'inconduite positive qui absorbe plus d'argent que tout le reste ; surtout du jeu avec lequel , dans l'espace de peu d'heures , la fortune se change en misère , et la gaieté en désespoir.

Les besoins factices ont d'autres inconvénients. C'est là que l'on rencontre la satiété qui affadit pour nous toutes les jouissances , et les excès qui amènent presque toujours des chagrins plus grands que les plaisirs qu'ils ont procurés. Si une courte satisfaction entraîne une longue souffrance , on peut dire que celui qui a fait un semblable marché , a employé son argent à acheter une peine. On ne saurait l'employer plus mal.

On voit des gens sacrifier des sommes considérables pour soutenir , quelquefois par pure vanité , un procès qui troublera le repos de leurs nuits , qui les obligera à compulsier des paperasses , à suivre des audiences , à recevoir des mortifications. On prétend

qu'en Corse, il n'est pas difficile de trouver un assassin qui vous délivre d'un ennemi moyennant un salaire fort modéré. Je ne parle pas du crime que l'on commet pour se salisfaire ainsi; mais ne pensez-vous pas que la triste satisfaction que l'on goûte à se venger, doit être bien

(i) A Londres les belles dames s'amuse à parcourir les boutiques avant l'heure du dîner, et font développer sous leurs yeux une mullitude de marchandises. C'est une manière de passer le temps, une espèce de spectacle pour

vite surpassée , si ce n'est par les peines du remords , au moins par les inquiétudes qu'une représaille , toujours à craindre, doit enfanter? « N'employez pas « votre argent, nous dit Franklin, à acheter un n repentir. »

2° Les consommations lentes plutôt que les consom malions rapides.

Les produits qui se consomment lentement, comme des habitations propres et riantes, procurent à leurs consommaleurs une jouissance longtemps prolongée à proportion de ce qu'ils coûtent. La dépense que l'on fait pour se les procurer , a donc quelque chose de plus avantageux , que celle qui ne procure qu'une satisfaction passagère. Quand on achète un volume de six francs et qu'on en a soin , on peut le lire ou le consulter pendant bien des années ; on peut le faire servir à l'instruction de ses enfants , le prêter à ses amis, le laisser à ses héritiers. Il rend un long service, principalement si c'est un livre d'instruction. Mais si l'on emploie le même prix de six francs , à une bouteille d'excellent vin , la satisfaction que l'on en tire , et que je suis loin cependant de mépriser, ne durera que quelques minutes. Je ne blâme point celte der-

nière consommation ; il s'en trouve de plus rapides que l'on peut se permettre, quelque sage que l'on soit; mais, au total , les consommations lentes sont préférables , parce que si les jouissances qu'elles procurent sont moins vives, elles sont en somme, à prix égal, les plus considérables.

Elles le sont surtout si l'on est appelé à faire usage fréquemment de l'objet consommé. Un logement sain, commode et agréable , est une dépense bien entendue. L'agrément d'un logement, sa propreté , la gaieté de son aspect , le bon goût des meubles qui le garnissent, sont des avantages qui coûtent quelque chose , mais dont on jouit tous les jours , et pour ainsi dire dans toutes les minutes de la vie. Si vos revenus sont suffisants pour acquérir ces avantages, en vous les procurant , vous faites donc un bon emploi de vos revenus. Dans l'étal actuel de nos mœurs, une famille d'une fortune médiocre payera peut-être trois ou quatre cents francs de plus le loyer d'un appartement qui, à égalité d'étendue , sera plus agréable et plus commode qu'un autre. Cet excès de dépense, qui fait environ un franc par jour , n'atteint pas à celles qu'occasionnent les moindres fantaisies pour la table , la toilette, ou les divertissements , et embellit presque tous les instants de toute une famille.

résolution qu'elles prennent de ne rien acheter, il est rare qu'elles ne trouvent pas de bonnes raisons pour justifier l'emplette d'un article qui leur plaît, et auquel elles n'auraient jamais songé si elles n'avaient pas été pro-

elles; mais c'est un spectacle dispendieux ; car, malgré la mener leur curiosité.

DES CONSOMMATIONS PRIVÉES LES PLUS JUDICIEUSES

Adam Smith trouve un autre avantage dans la dépense qu'on fait en objets durables. C'est une dépense dont on peut facilement réformer l'excès. < On « ne peut, ajoute-t-il , réduire sa table ou son train i de vie, sans que le public s'en aperçoive. Une

< réforme à cet égard , est une espèce de confession « qu'on a tenu une conduite inconsidérée. Peu de c personnes, en conséquence, ont le courage de

< réduire leur dépense journalière , quand elle a été « poussée trop loin. On ne s'arrête que lorsque la » ruine et le discrédit en font la loi. Mais si quelqu'un « a trop dépensé en bâtiments, en meubles, en livres, « en tableaux , un changement de conduite de sa part « ne surprend personne. La dépense qu'il a faite, 1 lui rend inutile toute dépense ultérieure ; et quand

< il s'arrête, on peut croire, non pas qu'il a excédé « ses moyens , mais qu'il a satisfait toutes ses fantaic sies (i). • Smith pouvait ajouter que le mal qu'on s'est fait ainsi n'est pas irrémédiable , puisque celui qui a acquis trop d'objets durables , peut encore en revendre une partie au besoin.

Les consommations les plus rapides de toutes , sont celles que l'on fait des services personnels , et vous les consommez souvent sans aucune jouissance. Les personnes qui ont un nombreux domestique n'en sont pas servies conslamment. Le temps que perdent les laquais oisifs est un temps que vous payez et dont vous ne jouissez pas. Je sais que c'est un faste qui chatouille l'amour-propre dans certaines occasions ; mais ce faste coûte

cher à proportion de l'agrément qu'il procure. Les seigneurs d'autrefois entretenaient, dans leurs châteaux, des trains nombreux de domestiques et de gentilshommes. Ils faisaient par là une immense consommation d'une chose précieuse : je désigne ainsi les services d'hommes forts et bien constitués , services qu'ils payaient par l'entretien, tout au moins, des gens qui composaient cette suite , et dont ils ne retiraient pas un avantage proportionné à ce sacrifice.

Les maisons opulentes de nos jours consomment, suivant moi, plus habilement leurs revenus. On embellit sa résidence ; elle est plus vasle , plus commode; elle est meublée avec goût, embellie par les chefsd'œuvre de l'art ; les jardins en sont rianls, habilement tracés, entretenus avec soin, et enrichis d'une immense variété de végétaux. Tout cela n'occupe peut-être pas un moins grand nombre de travailleurs ; mais leurs services font bien plus de profit. C'est un avan-

(i) Richesse des Nations, liv. II, chap. 3.

(2) II» partie de ce Cours, chap. 12.

(3) Il est inutile d'entrer dans le détail des autres avantages et des autres inconvénients d'une construction légère et peu durable. Par exemple, il n'est pas sans inconvénient pour une famille d'avoir à quitter la maison qu'elle habite pendant qu'on en reconstruit une autre. Cette rconstruc-

tage que les gens riches doivent à l'organisation sociale des modernes , qui , tout imparfaite qu'elle est encore , est néanmoins infiniment supérieure à celle des temps qui nous ont précédés.

Les maisons et les meubles sont des produits fort durables , et sous ce rapport présentent des consommations profitables ; mais c'est en supposant que leur renouvellement ne soit pas plus profitable encore. Mon idée va prendre un corps à l'aide d'un exemple dont je me suis déjà servi (i).

Un propriétaire songe à faire bâtir une maison d'habitation pour sa famille. S'il la fait en pierres de taille , avec une forte charpente et toutes les précautions qui assurent une longue durée, elle coûtera, je suppose , cent mille francs , et durera l'éternité. S'il la fait en matériaux légers, elle ne lui coûtera que 50 mille francs et ne durera que 45 ans. Lui convient-il d'acheter le produit durable, c'est-à-dire de bâtir pour l'éternité? Lui convient-il de faire une maison qui , au bout de 45 ans, ne sera plus bonne qu'à être démolie?

Dans tous les cas il a 100 mille francs à dépenser. Or, je disque s'il fait bâtir la maison de 50 mille francs, il lui restera 50 mille francs à placer à intérêts composés. Cette somme sera doublée par les intérêts au bout de 15 ans , et par conséquent se trouvera portée à 100 mille francs. Elle sera doublée encore une fois 15 ans plus tard ; elle s'élèvera à 200 mille francs ; et cette dernière, doublée encore au bout de 15 ans, ne s'élèvera pas à moins de 400 mille francs lorsque 45 ans seront écoulés. Il est vrai qu'alors le propriétaire dont il est question , ou ses enfants, se trouveront possesseurs d'une maison qui , ayant été bâtie en matériaux légers , ne vaudra plus rien ; mais aussi ils seront possesseurs de 400 mille francs de plus que s'ils avaient bâti un édifice plus solide, et en supposant qu'ils veuillent remplacer leur maison de 50 mille francs par une autre pareille, ils auront toujours gagné 350 mille francs à prendre ce parti.

Dans les deux cas, la jouissance recueillie aura été pareille; car une maison faite en matériaux légers, peut recevoir tous les ornements, tous les agréments d'une maison plus somptueuse ; dans les deux cas , et malgré l'inégale durée des produits, la jouissance aura été une consommation lente, éternelle même , car une maison qu'on rebâtit avec profit tous les 45 ans, peut être considérée comme un bâtiment éternel (ô).

tion fait qu'on perd beaucoup d'objets de décoration intérieure qui ne peuvent pas s'employer de nouveau; mais compterait -on pour rien l'avantage de remodeler une maison nouvelle sur des besoins nouveaux? Au bout de quarantecinq ans, les modes ont changé, une famille n'est plus composée des mêmes individus; elle a besoin dans son logement d'avoir des distributions différentes. C'est un

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX

On peut faire une observation du même genre sur les meubles d'argent trop massifs. Une cuiller légère rend autant de service qu'une plus pesante ; elle est même plus maniable ; et avec ce qui lui manque en matière , on peut la renouveler tous les quatorze ans si elle est usée.

Il ne faut pas appliquer la même règle aux objets qui s'usent rapidement , comme les étoffes ou le linge ; on ne saurait y employer de trop bons matériaux ; car en même temps qu'on en consomme la matière , on consomme la main-d'œuvre qui s'y trouve incorporée. La façon d'une étoffe est la même , soit que la matière en soit bonne ou mauvaise ; on en peut dire autant du transport de la marchandise , de son emballage , de son magasinage. Tout ce travail qui a été le même , qui a coûté autant pour

une mauvaise étoffe que pour une bonne , est plus vite consommé quand le produit est de courte durée. Il convient donc, quelque fortune qu'on ait , de consommer les meilleures qualités , sauf à les payer plus cher.

Mais ce genre d'économie est souvent interdit à l'indigence et à l'ignorance. A l'indigence, parce qu'elle ne peut pas toujours faire l'avance d'un premier déboursé plus avantageux, quoique plus cher (i).

L'ignorance de son côté s'oppose à cette économie , parce que pour préférer les bonnes qualités , outre qu'il faut savoir pour quelle raison elles sont préférables, il faut de plus s'y connaître ; car le consommateur est servi comme il veut l'être.

Si j'ai blâmé les consommations rapides , faites attention , messieurs , qu'il n'était question que de consommations stériles. Dans cette sorte de consommations il ne s'agit que de besoins satisfaits , de jouissances qu'il est de notre intérêt de prolonger. Quand il était question de consommations reproductives , c'était tout autre chose. Plus celles-ci vont vite , moins la production languit ; et plus tôt les avances qu'on a faites sont remboursées, plus tôt on possède les moyens de renouveler des opérations lucratives.

CHAPITRE IX

Des consommations de la famille.

Les dépenses d'un ménage se composent d'approvisionnements de tous genres qu'on renouvelle à mesure

avaniage aussi d'une maison légère, qu'elle est plus grande en couvrant le même terrain , parce que les murs et les planchers ont moins d'épaisseur.

(i) C'est la même raison qui oblige de pauvres ménages à aller acheter au détail , du bois ou du charbon qui leur reviennent plus cher que s'ils les prenaient au chantier.

(2) On lit dans les Mémoires du siècle dernier que ma-

qu'ils sont épuisés , et le renouvellement de ces provisions a lieu d'autant plus fréquemment que la consommation va plus vite. Une provision de sucre durera 36 jours dans une maison bien réglée , où les provisions sont tenues sous la clef, où le gaspillage est impossible, et où les consommations sont uniquement déterminées par le bien-être dont la famille peut raisonnablement jouir selon sa fortune et le rang qu'elle occupe ; tandis qu'une provision semblable , dans une situation pareille, mais dans une maison moins bien réglée , ne durera que 30 jours au lieu de 36. Dans l'une et l'autre maison , l'approvisionnement étant achevé , il faudra faire un nouvel achat ; mais dans la dernière il faudra renouveler cet achat douze fois dans l'année, tandis que dans l'autre , il ne faudra le renouveler que dix fois.

Faites une semblable expérience pour tous les articles de dépense et vous reconnaîtrez que ce ne sont point les achats qui appauvrissent les maisons mal réglées ; mais les consommations en nature des objets qu'il faut remplacer à mesure qu'il sont détruits.

C'est en raison de l'influence que les femmes exercent sur les consommations de tous les jours et de tous les instants , sur la conservation des provisions , des habits , des meubles , etc., que

ce que l'on appelle une bonne ménagère est une personne si précieuse pour les familles , surtout dans les fortunes médiocres. Le goût de la dissipation , le besoin d'être souvent hors de chez soi , coûtent plus quelquefois par les gaspillages qu'ils introduisent, que par les dépenses positives qu'ils occasionnent. Les grandes maisons elles-mêmes, sont plus souvent ruinées par l'incurie des femmes de charge et des intendants, lorsque les maîtres négligent de surveiller leur administration, que par leurs infidélités.

Le bon ordre est d'autant plus recommandable chez les personnes riches , que sans le bon ordre on ne saurait être libéral. Une famille rangée n'éprouve jamais ces embarras qui obligent quelquefois de recourir aux services d'autrui , et le bien qu'elle fait est toujours gratuit ; tandis que le prodigue qui vous accable de ses profusions ce mois-ci , viendra vous emprunter le mois prochain (2).

Partout où l'on peut facilement se procurer en tout temps les choses dont on a besoin , il ne convient pas de faire de gros approvisionnements. Ils occupent de la place , se détériorent , et sont exposés à devenir la proie des animaux et des voleurs (s) ; enfin ce sont des valeurs mortes , des capitaux oisifs qui pourraient

dame GeolTrin, quoique sa fortune fût médiocre, ne ferma jamais sa maison aux gens de mérite, ni sa bourse aux malheureux ; et pour que la légèreté des gens du monde ne lui fit pas un crime de son économie, elle fit graver sur ses jetons cette maxime : L'économie est mère de lalibéralilé. (5) J'ai vu des maisons dont les provisions de linge étaient usées dans les armoires avant d'avoir servi.

DE LA PRODIGALITÉ ET DE L'AVARICE

rapporter un revenu. Les grosses provisions sont une manie de province. Née à des époques où le commerce était imparfait, et où Ton n'avait pas la possibilité d'acheter certains objets lorsque l'époque de la foire était passée , cette coutume s'est conservée par vanité; on se glorifie des gros approvisionnements (i). La même faiblesse se rencontre moins dans les grandes villes, où chacun s'inquiète peu de ce que fait son voisin , et où la facilité de se procurer les choses avec de l'argent, au moment qu'on les désire, rend superflu ce genre de précaution. Les meilleures provisions , les plus complètes , celles qui coûtent le moins à garder et que l'on court le moins de risques de perdre , se trouvent chez le marchand.

Uji progrès économique de ce siècle , est la suppression de ces énormes provisions de vêtements qu'on appelait des garde-robes. La simplicité des habits, surtout pour les hommes, n'admettant que peu de variété, on n'a pas besoin d'avoir à la fois un grand nombre d'habits ; on s'attache uniquement à les renouveler quand ils perdent leur fraîcheur. On en est plus proprement vêtu et à moins de frais (2).

Un des meilleurs préceptes de Téconomie est de payer tout comptant , autant qu'on le peut. Outre qu'on obtient les choses à meilleur marché , on est assuré par là de ne consommer que des revenus acquis. Achètera crédit, c'est emprunter au marchand; or emprunter pour consommer stérilement , approche beaucoup de l'inconduite. Lorsque vous empruntez , vous consommez votre revenu par avance, vous vous imposez donc une privation pour le mois suivant , pour l'année prochaine. Quant à ceux qui, en ache-

tant à crédit , se flattent d'être dispensés du paiement , ils sont bien plus coupables : ce n'est pas leur bien qu'ils consomment, c'est le bien d'autrui.

L'habitude d'acheter à crédit excite toujours à outrepasser les bornes que l'on doit prescrire à sa dépense ; il est si aisé d'acheter sans déboursier ! Mais alors on est dupe d'une illusion, et quelquefois on marche à sa perte sans éprouver ces obstacles, ces inconvénients salutaires qui vous auraient averti à temps de ne pas aller jusqu'au bout.

Il convient même d'avoir toujours un peu d'argent en réserve pour les besoins imprévus ; car l'expérience nous apprend que les dépenses vont presque toujours

(i) H faut reconnaître toutefois que les approvisionnements étaient autrefois une manière de conserver les épargnes; bien des sommes se trouvaient ainsi soustraites à des dépenses moins raisonnables et profitaient à toute une famille ; mais de semblables épargnes ne grossissaient pas les capitaux, et depuis que les moyens de tirer intérêt des fonds économisés se sont multipliés , on a renoncé de plus en plus aux grandes provisions.

^ {Noie de l'éditeur.)

au delà de ce que l'on avait présumé ; et quand on n'est pas en mesure d'acquitter sur-le-champ une dépense devenue nécessaire, la considération personnelle en souffre toujours quelque peu. Les revenus courants non-seulement doivent pourvoir aux consommations courantes, mais réparer les pertes futures.

CHAPITRE X

De la prodigalité et de l'avarice.

Le mot économie a deux significations bien distinctes. On désigne quelquefois par ce mot les lois qui régissent l'intérieur des corps organisés , des communautés, des peuples. C'est eu ce sens que l'on dit Véconomie animale, Véconomie d'une prison, Véconomie sociale ou politique.

D'autres fois le mot économie est synonyme d'épargne. En ce sens l'économie consiste à ménager pour l'avenir les ressources que nous avons à notre disposition ; à comparer le service qu'elles nous rendraient dans le moment présent , avec le service qu'elles pourront nous rendre plus tard. C'est dans ce dernier sens que nous devons nous occuper en ce moment-ci de l'économie.

Sur un navire dont la navigation s'est prolongée , et auquel il reste encore un long trajet à parcourir, si l'on craint de manquer de vivres , on diminue les rations , on les économise, on se prive d'une partie de sa subsistance , par cette considération que dans un besoin extrême , cette subsistance économisée , en conservant l'équipage , rendra un bien plus grand service que dans le moment où l'on est , et où l'on peut à la rigueur s'en passer.

Voilà l'image de l'économie.

Lorsque l'on est porté à s'exagérer les besoins futurs et à leur attribuer une importance qu'ils n'ont pas, on tombe dans l'avarice. Lorsqu'au contraire , on ne tient pas assez de compte des besoins futurs , lorsqu'on sacrifie l'avenir au présent , on donne dans la prodigalité. La véritable économie dans les dépenses

consiste dans une comparaison judicieuse du service que plus tard nous pouvons tirer d'uruî chose , avec le service que nous en pouvons tirer dès à présent.

(2) Les anciens poussaient celte folie plus loin que nous. « On dit qu'un jour LucuUus ayanléléprié de prêter « cent uianteaux de pourpre pour la représentation d'une « tragédie : Le moyen, dit-il, d'en avoir un si grand € nombre! cependant je chercherai et je vous enverrai « tous ceux qui se trouveront chez moi. Le lendemain il « écrivit qu'il en avait cinq mille et qu'on pouvait les « faire prendre, en tout ou en partie. » Hor\ce , Æp. 6, livre I".

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE X

Remarquez que l'économie , dans le sens que je viens de signaler, peut s'appliquer presque à toutes sortes de biens. On économise son temps , son crédit, sa santé , aussi bien que ses richesses. Le fils adoptif de César, Auguste , fut économe de son pouvoir, et par là il sut l'augmenter jusqu'à la fin de sa carrière. Bonaparte ne fut pas économe du sien , et c'est ce qui le perdit. 11 usa jusqu'à la bonne volonté du peuple français , qui fut immense pour lui , et il ne la trouva plus au moment du besoin.

L'économie du temps consiste à exécuter dès à présent ce qu'il faudrait de toute nécessité exécuter plus lard. L'ouvrage du jour laisse libre l'emploi du lendemain.

L'économie dans les dépenses est la seule qui ne sorte pas de notre sujet. C'est à l'aide d'une sage économie que les familles pourvoient à l'éducation des enfants , à leur établissement , et aux soins que réclament les vieillards. Sans elle les plus grandes fortunes n'ont rien d'assuré. Mais elle exige des qualités qui ne sont pas communes. Pour se résoudre volontairement à une pri-

vation que la raison conseille , il faut être capable d'un certain empire sur soi-même, il faut sacrifier le présent qui vous sollicite , l'occasion qui vous invite , pour un avenir moins pressant ; il faut même , au besoin , pouvoir résister aux désirs des personnes les plus chères , pour suivre les avis d'une raison quelquefois austère. On n'est pas économe sans quelque effort ; or, un effort , toutes les fois qu'il est utile, est une vertu.

La prodigalité n'a d'autre règle que le caprice. Les conseils de la prudence et de la raison sont à ses yeux des calculs sordides. Suivant elle , l'argent n'est bon qu'à être dépensé , comme si toute espèce d'emploi était indifférent. Tout ce qu'elle fait est l'œuvre de la démence ou tout au moins de l'excessive faiblesse. Le prodigue est l'émule d'un enfant , d'une petite maîtresse, incapables de résister à leurs moindres fantaisies.

L'amour du plaisir inspire beaucoup de folles dépenses qui ne répondent point à leur but. Les gens riches sont fort enclins à se persuader que toutes les jouissances peuvent être acquises à prix d'argent ; que ce n'est point leur affaire de chercher des moyens d'être amusés ; ils laissent le soin de les divertir, aux gens qui ont besoin de gagner. Qu'arrive-t-il ? Les riches demeurent en proie au supplice du désœuvrement et de l'ennui. La vérité est qu'une fois que nos premiers besoins sont satisfaits , nous jouissons beaucoup moins par les impressions que nous recevons du dehors, que par celles dont la source est en nous-mêmes. La nature a attaché un plaisir très-vif à l'exercice de nos facultés physiques et morales. Le spectateur d'une comédie bâille quelquefois ; mais l'auteur

de la pièce , le directeur qui la monte , l'acteur qui la joue, ne bâillent jamais.

Pour échapper à ce malheur, un homme riche , quand il a du mérite, se fait acteur, non sur un théâtre , mais sur la scène du monde. Tantôt , comme Malesherbes , il recueille des végétaux étrangers , qu'il acclimate par degrés , et dont il enrichit le sol de la patrie. Tantôt il cultive les lettres comme Helvétius , ou , à l'exemple de Turgot et de Ricardo , il remonte aux sources de la prospérité publique. Si son goût le porte vers les sciences , comme Lavoisier, il leur consacre son temps et sa fortune.

Lors même qu'il n'a aucun de ces talents qui attirent les regards , il peut jouer un rôle honorable et même important. Celui qui peut , en s'aidant de ses lumières et de celles des autres , acheter avec discernement les productions des arts , les collections , les livres qui se recommandent par quelque mérite , exerce une sorte de magistrature , puisqu'il a des encouragements et des récompenses à distribuer. Que de services ne peut-il pas rendre de sa personne et de sa bourse ! Il est vrai qu'il y faut du discernement et des ménagements : du discernement pour n'être pas dupe de l'intrigue et ne favoriser que le mérite ; des ménagements , pour ne pas blesser les amours-propres. Mais cela même occupe , et l'occupation fait la vie. L'oisiveté ne convient qu'à la sottise. C'est une dégradation des plus nobles facultés de l'homme.

On a beau dire que l'on manque des talents nécessaires pour faire un bon usage de sa fortune : vain prétexte fourni par l'indolence et la paresse. Pour produire , pour gagner, sans doute il faut quelques talents spéciaux : pour dépenser convenablement , il ne faut que du bon sens et de bonnes intentions , accompagnés de quelques soins ; car rien de bon ne s'opère , si l'on n'y donne des soins.

L'avarice est une faiblesse comme la prodigalité. Celle-ci ne sait pas résister à une fantaisie ; l'avarice ne sait pas surmonter une terreur.

N'est-il pas faible , en effet , l'avare qui pousse la crainte de se voir dépourvu , jusqu'à se priver de tout? Qu'on prenne les plus grandes précautions pour placer solidement sa fortune , rien de mieux ; qu'on la divise en plusieurs placements de natures diverses , afin de diviser les risques et de n'être pas exposé à tout perdre, c'est agir prudemment : mais une fois qu'on a pris les précautions qu'indique la sagesse , il faut savoir courir de bonne grâce les hasards qui accompagnent toutes les choses humaines. L'avenir a ses dangers; il faut savoir les braver. L'homme ne se serait pas rendu maître de l'univers , s'il n'avait su braver le péril de la mer. Que dis-je? dans le monde le plus tranquille nous sommes entourés de dangers. Notre vie est me-

INFLUENCE DES LOIS SUR LES DÉPENSES DES PARTICULIERS

nacée par la chute d'une tuile , par la rencontre d'un chien enragé ; un poison peut se mêler accidentellement dans nos aliments ; un tremblement de terre , l'imprudence d'un voisin, le bras d'un scélérat ou d'un maniaque peuvent nous atteindre , jusqu'au sein de nos maisons. Il y a de la pusillanimité, malgré tant d'accidents possibles , à ne pas s'avancer d'un pas ferme dans le chemin de la vie. Sacrifier le bien-être de sa famille» le sien propre, sa considération, sa santé, quelquefois sa vie, pour un avenir qui n'arrivera

jamais ; se priver de tout , de peur d'être privé de tout, c'est folie. Ce n'est pas éviter le mal : c'est y tomber.

Au reste, l'avarice est beaucoup plus rare qu'autrefois. Il n'est pas probable que la nature humaine ait subi un changement; mais les circonstances où elle se trouve, sont fort différentes de ce qu'elles ont été. Dans les temps de barbaïue , et même depuis , on avait beaucoup moins d'occasions de tirer parti de son argent. Les entreprises industrielles étaient petites, rares et hasardeuses. Point de grands voyages maritimes ; point de grandes entreprises d'agriculture , ni surtout de manufactures ; elles auraient été trop exposées aux ravages de la guerre, à la fureur des persécutions religieuses, aux brigandages de toute espèce. Nous ne laissons pas d'avoir eu des échantillons de tout cela, mais c'étaient des orages passagers; de grandes étendues de pays n'y ont jamais été exposées de notre temps , même dans les contrées qui ont été le théâtre de la guerre. Et là où il y a eu des ravages, les vainqueurs aussi bien que les vaincus se sont empressés de les réparer. Leur intérêt les y invitait , et les vrais intérêts des princes et des peuples sont un peu mieux entendus qu'aulrefois , sans l'être complètement.

Quand on veut s'assurer une fortune maintenant , on ne thésaurise plus guère ; on prend d'autres moyens. Pour ne parler que des moyens honnêtes , et (il faut le dire à la louange de la nature humaine) ce sont les plus généralement employés, on s'induslrie, on se donne plus do peine , on fait travailler son imagination, on s'avise de plus de moyens différents, soit pour multiplier ses ^spéculations , soit pour étendre ses affaires. On y est favorisé par les mœurs et par une aisance plus générale qui , d'une part , ont accoutumé chacun , suivant son état , à des

consommations moins mesquines ; et qui , de l'autre , refusent toute considération y et même tout moyen de gagner, à celui qui mène un genre de vie trop sordide. Comme les besoins se sont multipliés, le vice du siècle est plutôt la cupidité » l'avidité , que l'avarice ; mais si je m'étendais sur les causes et sur les conséquences de la cupidité, j'envahirais le domaine de la morale. Qu'il me soit permis seulement de faire remarquer que les moralistes ne devraient pas demeurer étrangers à l'économie sociale. A quoi bon prêcher contre l'avarice si

elle a peu de dangers, et si dans notre situation économique tout doit tendre de plus en plus à la décourager? Et comment prêcher avec succès contre la cupidité , avant d'avoir modifié des institutions sociales qui toutes sont propres à lui donner un nouveau degré d'énergie ?

CHAPITRE XI

Influence des lois et des coutumes des peuples sur les dépenses des particuliers.

Les lois des nations influent de deux manières différentes sur les consommations des particuliers , et par conséquent sur les dépenses qui ont pour objet d'y pourvoir. Tantôt c'est directement, en restreignant , ou même en proscrivant tout à fait certaines consommations , comme font les lois somptuaires ; tantôt c'est indirectement, en rendant la production de certains objets plus difficile ou plus dispendieuse ; deux mots qui, en économie politique, signifient la même chose.

On a fait des lois somptuaires, des lois pour borner la dépense des particuliers , chez les anciens et chez les modernes ; on en a fait sous des gouvernements républicains et sous des gouvernements monarchiques. On n'avait point en vue la prospérité de l'Etat, car on ne savait point, on ne pouvait point savoir encore si de telles lois influent sur la richesse générale. D'après les préjugés anciens , on devait même croire qu'elles lui sont contraires. On leur donnait pour prétexte la morale publique, partant de cette supposition que le luxe corrompt les mœurs ; mais le véritable motif n'a presque jamais été celui-là non plus. Dans les républiques , les lois somptuaires ont été rendues pour complaire aux classes pauvres qui n'aimaient pas à être humiliées par le luxe des riches. Tel fut évidemment le motif de cette loi des Locréens qui ne permettait pas qu'une femme se fît accompagner dans la rue par plus d'un esclave. Tel fut encore celui de la loi Orchia , à Rome , loi demandée par un tribun du peuple, et qui limitait le nombre des convives que l'on pouvait admettre à sa table. Dans les monarchies, au contraire , les lois somptuaires ont été l'ouvrage des grands , qui ne voulaient pas être éclipsés par la bourgeoisie. Tel fut, on n'en peut douter, le motif de cet édit de Henri II, qui défendit les vêtements et les souliers de soie, à d'autres qu'aux princes et aux évêques.

Je ne prétends examiner ici les lois somptuaires que sous le rapport économique. Tout ce qui tend à réduire les dépenses que nous avons appelées mal entendues, semble devoir être favorable aux bonnes consomma-

AU

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI

lions, à celles qui concourent plus sûrement au bien-être des citoyens et du public ; mais pensez-vous que le législateur soit mieux en état de régler leurs consommations qu'il ne l'a été de diriger leurs productions? Les raisons qui déterminent les particuliers relativement à leurs dépenses, varient à l'infini. L'autorité peut-elle entrer dans tous les motifs , connaître toutes les ressources, apprécier toutes les excuses? Telle maison est désordonnée qui reçoit dix convives ; telle autre est modérée qui en reçoit vingt : si la loi fixe le nombre des convives à quinze , elle n'atteint pas son but dans le premier cas, et le dépasse dans le second.

Quel législateur, en outre, est assez sage pour prévoir la consommation qu'il est utile à l'État d'empêcher , et celle qu'il convient d'encourager? Si l'on eût réussi à borner en France la consommation des soieries, croiton que les villes de Lyon, de Nîmes, de Saint-Etienne, eussent perfectionné les produits de leur industrie, et qu'elles fussent parvenues au degré de prospérité où nous les voyons? Croit-on que la culture de la soie se fût répandue dans nos départements du Midi, au point de suffire bientôt à nos fabriques , et de fournir dans quelques années à des exportations ? En bornant de certaines consommations, qui peut répondre de ne pas borner la consommation totale? La doctrine que je vous ai développée est, en somme, qu'il ne faut pas consommer pour consommer, c'est-à-dire lorsqu'il n'en résulte ni profit ni plaisir ; or, du moment qu'on laisse les hommes à eux-mêmes , leur propre intérêt les invite à suivre ce précepte. Il n'est pas besoin d'une loi pour cela; et j'appliquerais volontiers ici une phrase qu'Adam Smith applique à la production : « Nul gouvernement n'est plus insensé que celui qui « se croirait assez sage pour en savoir à cet égard « plus que les particuliers dont il aurait la prétention « de régler les dépenses. Les rois et les ministres , <

dit Smith dans un autre endroit (i), sont les plus « grands dépendiers de la terre. Qu'ils règlent leur « prodigalité, avant de s'inquiéter de celle des autres. « Si l'Etat n'est pas ruiné par leurs extravagances, il « ne le sera jamais par celles de leurs sujets. »

Ajoutons que les lois somptuaires entreprennent sur les droits des nations. La société, qui est au-dessus du gouvernement, veut la propriété ; elle ne peut pas ne pas la vouloir, parce que sans la propriété point de société (2) ; or la propriété suppose dans chaque particulier le droit de disposer de son bien, d'en abuser, s'il le veut. Lorsque le gouvernement l'en empêche, il agit donc contre les intérêts et le vœu de la société, qu'il est de son devoir de protéger. Il serait superflu de

(1) Liv. II , chap. 3.

(5) Voyez-en les preuves dans ce Cours, Impartie, eh. 27.

s'autoriser de l'exemple des États les plus populaires de l'antiquité. « Les anciens, dit Condorcet , qui dans « plusieurs de leurs institutions politiques ont montré 4 une profondeur de vues et une sagacité que nous « admirons avec raison, ignoraient les vrais principes « de la législation et comptaient pour rien la justice. i Ils croyaient que la volonté publique a droit d'exi- « ger TOUT et de les soumettre à tout ; opinion fausse, « dangereuse , funeste aux progrès de la civilisation < et des lumières, et qui ne subsiste encore que trop i parminous (5). »

Il n'est au reste pas de lois qui soient plus aisément éludées, et qui tombent plus promptement en désuétude, que les lois somptuaires : l'autorité publique n'est point intéressée à leur exécution.

Sans proscrire directement de certaines consommations auxquelles les gouvernements trouvent des inconvénients, ils se contentent quelquefois d'y mettre des obstacles par le moyen de l'impôt. C'est ainsi qu'en Angleterre on a soumis à des droits, non-seulement les carrosses, mais les chiens, la poudre à poudrer, les montres de poche, etc.

En admettant l'impôt comme une nécessité, il vaut mieux sans doute qu'il porte sur des consommations à l'usage des riches que des pauvres, et sur des objets d'une utilité secondaire plutôt que sur ceux d'une utilité première. L'intérêt de la société est que les besoins indispensables soient plus aisément satisfaits que ceux qui ne prennent leur source que dans une sensualité trop délicate ou dans une vanité puérile. Mais il ne faut pas croire que, absolument parlant, on fasse le bien de l'État en empêchant les dépenses de luxe. Cela n'est utile que lorsque le luxe fait tort à des dépenses qui seraient mieux entendues. C'est un luxe que de se transporter rapidement d'une ville à l'autre. Autrefois un petit marchand, un homme de la campagne, voyageaient à pied, ou tout au plus sur une méchante haridelle. Aujourd'hui, dans une voiture suspendue, ils franchissent cinquante lieues en vingt-quatre heures, au moyen de voitures publiques multipliées et commodes ; la production et la consommation de la société n'en ont été que plus actives.

On pourrait très-bien se passer de café, de tabac, puisque l'on s'en est passé pendant des siècles ; mais pourquoi se priver de ce qui fait plaisir, s'il n'en résulte aucun inconvénient, ni pour la santé, ni pour la prospérité publique ? Une jouissance n'est à blâmer que lorsqu'elle n'est pas proportionnée à ce qu'elle coûte, et lorsqu'elle pourrait être remplacée par une jouissance supérieure

qui ne coûterait pas plus. Une nation qui produirait et consommerait, chaque année,

(5) Noie sur le Voltaire de Kehl , tome XVIII, page 97, édition in-S".

INFLUENCE DES LOIS SUR LES DÉPENSES DES PARTICULIERS

pour cinq milliards de produits, ferait quelque progrès si elle venait à produire cinq milliards et vingt millions, dussent ces vingt millions être employés à acheter du tabac , qui est peut-être la plus superflue des superfluités (i) .

Les consommations ne sont pas toujours restreintes : elles sont quelquefois provoquées par les lois. Si les cérémonies du culte étaient somptueuses, et s'il n'était pas permis de s'y soustraire ; si la législation était obscure et embrouillée, et obligeait les citoyens à recourir sans cesse à l'aide des légistes, la nation prise en masse serait excitée à des consommations qui ne contribueraient en rien à ses jouissances.

Il a passé par la tête de certains hommes d'État , que les procès étaient un bien en ce qu'ils faisaient vivre un bon nombre de juges et d'officiers ministériels (2). C'est comme si l'on prétendait que le mal de dents est un bien parce qu'il fait vivre les dentistes : sans doute quand on souffre un grand mal de dents on est heureux de trouver un dentiste habile qui vous débarrasse du mal qui vous tourmente; maison aurait été plus heureux encore de n'être pas obligé de recourir à son art. L'intérêt de la société est

d'éloigner autant que possible le besoin des remèdes au physique et au moral , et d'avoir toujours les remèdes nécessaires aux maux qu'elle n'a pu éviter.

Si de l'influence des lois sur les consommations, nous passons à l'influence des mœurs du pays , nous jugerons de même que les plus favorables sont celles qui provoquent des consommations bien entendues plutôt que les autres. Si, par exemple, dans la classe laborieuse, les plaisirs que l'on prend en famille profitent plus que les orgies du cabaret, les habitudes qui seront favorables aux premiers seront celles qu'il faudra préférer , celles que les institutions, que les gens éclairés devront chercher à répandre. Ce sont de pauvres hommes d'État que ceux qui voyant le peuple se livrer à l'oisiveté, à la joie, à l'intempérance , trouvent cela le mieux du monde, et disent : // est bon que le peuple s'amuse. Ce n'est point là une proposition que l'on veuille contester. C'est du choix des amusements qu'il s'agit ; or il est plus avantageux au peuple lui-même de préférer les amusements dont les suites n'ont rien de fâcheux et qui sont les plus favorables à l'ordre et à l'aisance des ménages, les plus propres à conserver la santé du corps et de l'esprit. J'ai entendu dire que l'ivresse du peuple lui était nécessaire pour s'étourdir

(i) La consommation du tabac n'est citée ici que comme un exemple, et dans la supposition que l'usage qu'on fait de cette plante n'a aucun inconvénient relativement à la santé ou à la propriété des personnes.

N (2) 11 est inutile de répéter ici ce qui a été démontré

sur ses maux; il vaut mieux diminuer ses maux que vanter son ivresse.

Dans un autre sens, ce sont des mœurs stupides que celles de ces pays musulmans qui repoussent de certains produits excellents, tels que le vin et la viande de porc , et qui bornent par conséquent jusqu'à ce point les productions et les consommations de l'homme , c'est-à-dire ce qui rend son existence et sa civilisation plus complètes. On lit dans la relation du naufrage que fit M. Cochelet sur les côtes d'Afrique , que les Mores perdirent , par cette superstition , d'excellentes provisions de vin qui se trouvaient sur le navire échoué; et, quoique habitants d'une côte désolée , ils ne voulurent point faire usage des provisions de viandes salées qu'ils y trouvèrent , de peur qu'il ne s'y rencontrât du porc.

Quand une nation pousse trop loin l'amour du changement dans les modes, elle fait beaucoup de pertes qu'elle pourrait éviter. U y a des dessins d'étoffes que personne n'ose plus porter quand la mode est passée : dès lors on ne met plus à une étoffe , à un meuble, un prix suffisant pour indemniser le marchand de ses frais de production; il subit une perte. Si, pour se dédommager, il fait payer un autre produit qui a la vogue, au delà des frais de production, c'est alors le consommateur qui supporte cette perte. Un objet acheté qui cesse d'être à la mode , est rebuté , même avant d'avoir perdu ce qui d'ailleurs constitue son utilité. On me dira qu'un nouvel objet , s'il coûte plus, a un degré d'utilité de plus, qui est d'être conforme au goût du jour, et de flatter la vanité de son possesseur. J'en conviens, mais en payant quelquefois fort cher ce genre de satisfaction , on donne dans des consommations mal entendues , dans une de ces consommations qui satisfont à des besoins d'opinion plutôt qu'à des besoins réels.

Nos auteurs anciens , étrangers encore aux saines notions d'économie politique, et imbus du préjugé général que les consommations sont utiles parce qu'elles détruisent des produits, et indépendamment des jouissances qu'elles procurent , ont tous vanté la rapide succession des modes comme l'âme du commerce et l'un des plus puissants moyens de prospérité publique. Montesquieu va jusqu'à dire : « A force de se rendre i l'esprit frivole , on augmente sans cesse les branches « de son commerce (5). » A ce compte, il est difficile d'expliquer comment les Anglais , et surtout les Hollandais , ont pu pousser si loin les succès de leur commerce : ce n'est pas probablement à force de frivolité. Les belles et bonnes quincailleries , les beaux et bons

plus haut (ch. IV de celte partie), que les consommations ne sont tm bien qu'en raison des besoins qu'elles satisfont ou des plaisirs qu'elles procurent, et nullement en raison des encouragements qu'elles offrent aux producteurs. (3) Esprit des lois, liv. 19, chap. 8.

SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XI

cotons filés de l'Angleterre , les suifs , les bois , les chanvres , les épiceries , dont les Hollandais ont approvisionné l'Europe, voilà les objets qui donnent les bénéfices les plus grands , les plus soutenus , parce que ces choses satisfont à des besoins réels, universels, toujours renaissants et indépendants du caprice.

Ailleurs Montesquieu met le luxe au nombre des biens sans nombre qui résultent de la vanité : de la vanité , qui , en excitant les jalousies des peuples et des rois, a ravagé la terre ; de la vanité , qui a dans presque tous les temps allumé les bûchers de la persécution ! Montesquieu avait un génie élevé ; il aimait la vérité, il

méprisait la sottise et détestait le despotisme ; mais il est véritablement affligeant qu'il ait parlé de commerce et d'industrie.

Necker, homme intègre et laborieux, excellent administrateur , et publiciste médiocre , dans son livre de Y Adminislralion des Finances , tient un langage pareil à celui de Montesquieu ; mais il est bien moins excusable , car l'ouvrage d'Adam Smith avait paru huit ans auparavant.

Je cite ces noms recommandables pour faire voir combien , dans les matières économiques , il faut se défier des réputations qui , fondées sur de véritables services rendus à certains égards , ne doivent être d'aucun poids dans un genre d'étude et de connaissances dont on n'entendait pas même les principes élémentaires. Nos progrès dans toutes les sciences sont récents : en économie politique ils sont d'hier.

Franklin, quoique du même temps, est d'une école plus récente. Né, élevé dans l'Amérique septentrionale qui , avant son indépendance , était déjà , moins que d'anciens États, sous l'empire des vieilles habitudes et des abus invétérés, il a des vues presque toujours justes dans les questions économiques. Pour faire sentir combien les usages peuvent avoir d'influence sur l'économie publique, il fait un calcul plaisant d'où il résulte que si , à Paris seulement , on se levait et l'on se couchait plus tôt , on gagnerait tous les ans une somme qui ne serait pas moindre de 96 millions de francs , et qui proviendrait de l'usage que l'on ferait de la lumière du soleil perdue tous les matins pour tant de personnes qui la remplacent le soir par une lumière plus coûteuse que l'autre , et qui ne la vaut pas.

Pour achever ce que j'ai à dire de l'influence des modes sur les consommations, j'accorde volontiers que si la mode pouvait être un peu gouvernée par la raison, si elle changeait pour le mieux la nature et la forme de nos ajustements et de nos meubles, en un mot si elle rendait nos consommations de plus en plus judicieuses, pourvu que les changements ne fussent pas trop rapides, elle n'aurait rien que d'avantageux.

(i) Un grand mouvement moral et politique s'opère chez les Turcs et il se révèle au dehors par un changement

Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi : elle change sans motif; elle consacre souvent ce qui est insensé et gênant , et force des hommes sages à imiter des fous. On ne conçoit pas que postérieurement à l'époque du cardinal de Richelieu , où les hommes portaient leurs cheveux dans leur couleur naturelle et d'une longueur à la fois agréable et commode, on ait pu renoncer à une mode si raisonnable , pour s'affubler la tête d'une énorme perruque qui descendait sur le dos et sur les épaules , et qui , dans les chaleurs de l'été, devait être un véritable supplice. Après les perruques , la mode des cheveux poudrés est venue , et chaque jour des hommes dont le temps était précieux, se voyaient forcés de perdre une heure entre les mains d'un perruquier pour retaper , coller, enfariner un toupet en fer à cheval , la plus ridicule coiffure dont jamais les hommes se soient enlaidis.

Les femmes n'ont pas moins souvent que les hommes changé le mieux en pire. Après la coiffure gracieuse du temps de madame de Sévigné , on ne conçoit pas qu'une nation qui se vante d'avoir du goût , ait pu dégénérer au point d'adopter pour les femmes les toupets roides et poudrés de dix-huit pouces d'éléva-

tion, qui ont été portés au commencement du règne de Louis XVI.

Je vous avoue que je n'ai aucun attrait pour les modes immobiles des Turcs et des autres peuples de l'Orient. il semble qu'elles prêtent de la durée à leur stupide despotisme , car les habitudes se tiennent (i) ; mais je voudrais que les changements fussent avoués par le bon sens , et qu'il y eût toujours quelque chose à gagner à toute espèce de changement.

Nos villageois sont un peu Turcs à l'égard des modes ; ils sont esclaves de la routine , et l'on voit de vieux tableaux des guerres de Louis XIV, où les paysans et les paysannes sont représentés avec des vêtements qui diffèrent peu de ceux que nous leur voyons aujourd'hui. Ils n'auraient pas mal fait cependant de changer quelque chose à leur costume peu commode et peu gracieux. A la campagne surtout, on devrait être coiffé de chapeaux de paille. C'est un ajustement dont la matière première est sous la main des villageois, et qu'avec un peu d'adresse et d'industrie, on fabriquerait aisément dans les familles durant les veillées de l'hiver. Mais au village on craint plus qu'à la ville , les commentaires , les quolibets qu'attire un costume inusité. Plus l'homme est grossier, et plus il tient à ses usages. Dans la cohue de nos villes au contraire , où l'on fait à peine attention les uns aux autres , lorsqu'on ne peut pas se distinguer par ses talents , on cherche à se distinguer par son habit. On aime mieux être critiqué que de n'être pas remarqué ;

dans le costume; il en a été de même chez les Russes.

(Noie de Védileur.)

CONSOMMATIONS PUBLIQUES

aussi ne serait-ce pas sans beaucoup de recherches que l'on parviendrait à faire le dénombrement de nos modes depuis cent ans. Pour remonter à Hugues Capet il faudrait une véritable érudition.

Le gouvernement influe sur les mœurs d'une nation, et par conséquent sur ses consommations , autrement encore que par les lois somptuaires et par les impôts. Mais le malheur veut qu'il y influe d'autant plus qu'il est plus mauvais. Le meilleur gouvernement est celui que l'on sent le moins ; dès lors son exemple a peu d'empire. Quelle influence le gouvernement des États- Unis exerce-t-il sur les mœurs de cette nation ? Aucune. Mais un gouvernement despotique où le prince favorise et récompense ceux qui partagent ses goûts , et font une flatterie de leurs imitations ; un gouvernement qui , soit à l'aide de militaires ou de législateurs à gages, lève de gros tributs et salarie des

milliers d'agents; un tel gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs , et par conséquent sur les dépenses de la nation ; et cette influence, il faut le dire , est très-funeste. Sortant d'une source impure, elle est essentiellement corruptrice. Le mot de cour réveille des idées de faste et d'oisiveté. Personne ne veut être éclipsé. La finance et le commerce imitent la cour ; les artisans suivent l'exemple du commerce ; les provinces se règlent sur la capitale. Bonaparte n'aimait pas que ses agents fissent des économies et se missent par là au-dessus de sa dépendance. Cette marche corruptrice des gouvernements a , je crois , été très -nuisible aux progrès de l'Europe. Ils ont été immenses depuis un demi-siècle ; mais que ne pouvait-on pas attendre de ses vastes

capitaux , et des progrès rapides de tous les genres d'industrie , si elle avait pu se débarrasser de la rouille de ses vieilles institutions !

CHAPITRE XII

Ce qu'il faut entendre par les mots consommations publiques.

L'état social dont nous avons reconnu les avantages en plusieurs endroits de ce Cours (i) , réclame, de même que le corps humain , certaines consommations qui lui sont propres : comme le service de plusieurs fonctionnaires publics pour veiller à ses intérêts , l'approvisionnement des armées préposées à sa défense, etc. (j)CS diverses consommations ne sont pas toutes également indispensables pour l'existence d'une nation : on en voit subsister quoique plusieurs de leurs besoins soient très -imparfaitement satisfaits; il n'en est pas moins vrai que la vie et la santé des nations sont d'autant plus florissantes qu'elles jouissent mieux de ce qui leur est nécessaire. L'économie à leur égard consiste à le leur procurer avec aussi peu de sacrifices de leur part, qu'il est possible.

Les consommations de produits et de services qui se font dans l'intérêt de l'État , ont la plus grande ana-

^(i) Notamment dans le chap. I" de la IV<: partie.

logie avec les mêmes consommations qui se font dans l'intérêt des particuliers. Dans l'un et l'autre cas , ce sont des produits ou des services entièrement perdus lorsqu'ils ont rempli leur office. Le service rendu par un militaire ou par un juge l'année dernière

, ne dispense nullement d'acheter et de consommer un service pareil durant le cours de l'année présente. Demêmel'emploi qu'ils font de leurs honoraires pour leur entretien peut être très-utile à leur entretien , mais ne contribue pas plus au bien-être de la société que la soupe du manouvrier ne contribue au bien-être de l'entrepreneur qui lui a donné de l'ouvrage. J'en fais la remarque, parce qu'on a souvent représenté la dépense que font ensuite les fonctionnaires publics au moyen de leurs honoraires, comme un bien pour la société. Leurs consommations à eux ont pour effet leur seul avantage. Les achats qu'ils font sont un échange de l'argent qu'ils ont gagné , contre les produits dont ils ont besoin ; et si cet achat n'eût pas été fait par eux , un achat équivalent eût été fait par les contribuables , qui ont fourni l'impôt au moyen duquel on a payé aux fonctionnaires publics leurs honoraires.

Soit que le public consomme des services , soit qu'il achète des provisions que l'on consomme pour son

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XII

service , il en acquitte communément la valeur en numéraire. De là l'usage de donner le nom de dépenses publiques aux consommations publiques. Ce mot est même plus intelligible par la raison qu'il est plus employé. Il s'y rencontre peu d'inconvénient, quand on est bien prévenu que la dépense publique est l'achat que l'on fait , au nom du public , de matériaux et de services qui sont ensuite consommés dans son intérêt, comme ils ont été payés de ses deniers.

Il ne faut pas dédaigner ces vérités si simples et qu'il est si facile de déduire des principes élémentaires que je vous ai développés ; car c'est faute de se les rappeler toutes les fois qu'il est ques-

tion de consommations publiques, que l'on tombe fréquemment dans de graves erreurs fécondes en fâcheuses conséquences , et que des auteurs , recommandables d'ailleurs , égarent avec eux des hommes d'État dont les opinions deviennent des actes , et tournent au détriment et à l'affaiblissement des nations.

On a été longtemps persuadé , et beaucoup de gens s'imaginent encore, que les dépenses publiques ne coûtent rien à la société, parce qu'elles reversent dans la société ce qu'elles lui coûtent. Cette erreur déplorable naît d'une analyse incomplète. Qu'est-ce que les gouvernements lèvent sur les peuples ? Des contributions en nature , ou de l'argent. S'ils font consommer par des troupes ces produits , ils ne les reversent pas dans la société ; car ils sont consommés , détruits par les troupes. Il est vrai que la sécurité qui résulte du service des troupes , est un bien ; le bien résulte d'un service rendu à la société par une armée , mais non de la consommation opérée par cette armée. La société a consommé pour sa sécurité le service des troupes ; les troupes ont consommé pour leur entretien les munitions fournies par la société ; et après que l'objet de ces deux consommations a été rempli, il n'est rien resté de l'une comme de l'autre.

Si la contribution a été levée en argent, cet argent à la vérité, ayant été employé à l'achat des munitions , des vêtements dont les troupes se sont servies , est reversé dans la société; mais la valeur levée sur le contribuable, n'est point reversée avec le numéraire. En payant les marchands qui ont fourni les vivres ou les habillements du militaire , on s'est fait livrer en

(i) Quand les produits ne valent pas l'argent, la consommation faite par les troupes ne vaut pas autant que la dépense faite par la nation; une partie de la dépense faite par la nation n'est point

faite dans son intérêt; elle sert à payer des fournisseurs, elle est absorbée en partie par des rapines, faites par des fournisseurs ou par des agents du gouvernement.

(2) Voici une objection que j'ai entendue : Comment posez-vous en principe qu'il ne reste plus rien de la

échange des produits qui valaient[^] ou qui étaient censés valoir V argent qu'on leur a délivré (i). On n'a point rendu gratuitement à la nation ce qu'elle avait donné ; et encore, dans ce cas-ci comme dans l'autre, les troupes ont consommé des produits ; la nation a reçu une sécurité précieuse ; mais de la contribution il ne reste plus rien (2).

Lorsque les contributions servent à l'entretien de l'administrateur qui soigne les intérêts de tous , du prêtre qui prêche la paix et répand des consolations, l'effet est pareil : ce peut être un fort bon marché pour la nation, si elle recueille un bien-être réel qui compense ou qui excède le sacrifice qu'elle a fait ; mais elle n'en tire pas autre chose. L'économie est pour l'Etat ce qu'elle est pour les particuliers ; de même que les lois de la mécanique et de la physique, dont les particuliers et l'Etat retirent au besoin de fort grands services , sont pour l'État ce qu'elles sont pour les particuliers. L'économie politique a ses lois également, fondées sur la nature des choses et qui sont les mêmes pour tous. On a embrouillé l'économie politique en s'écartant du simple bon sens : une famille qu'on excite à dépenser s'appauvrit; deux familles dans le même cas s'appauvrissent également; il en est de même de trois familles, de cent familles , de toutes les familles dont l'État se compose. Le nombre n'y fait rien, si ce n'est qu'il étend le mal.

Les dépenses faites pour le compte du public, comme celles que font les particuliers , peuvent être improductives ou reproductives. Si, dans une mémorable solennité, on donne au peuple des spectacles et des feux d'artifice qui aient coûté une somme de cinquante mille francs, cette dépense a été improductive. Si, au contraire , on a dépensé une pareille somme à creuser un canal de dérivation et à conduire de l'eau dans un canton aride, on a fertilisé ce canton, il se couvrira de cultures, d'habitations et d'industrie ; on aura fait une dépense reproductive.

Les dépenses publiques reproductives se résolvent toutes en une accumulation d'une portion de revenu pour en faire un capital, ou pour entretenir un capital dans son intégrité. Les dépenses improductives sont destinées à satisfaire un des besoins ordinaires du corps social , et la valeur qu'on y emploie ne sert

sécurité que vous avez obtenue à l'aide du service d'un fonctionnaire public ? — De même que je dis qu'il ne reste rien du repas qui a réparé mes forces, quoique mes forces restaurées subsistent encore après le repas consommé. L'échange que j'ai fait de ma contribution pour obtenir de la sécurité , a, relativement à ma fortune et à la fortune publique, détruit la valeur que j'y ai consacrée, quoique j'aie recueilli la satisfaction qui en est résultée.

DE L'ÉCONOMIE DANS LES DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ

qu'une fois ; l'emploi qui en a été fait l'a ravie pour toujours à la société.

Ainsi les dépenses consacrées à former une belle route, un pont, sont reproductives , parce que la valeur n'en est point consommée à l'instant même : un pont, une route , sont de véritables capitaux dont la rente est le service, la jouissance que ces établissements procurent au public. Les frais que l'on fait pour les entretenir dans un bon état de réparation , ne sont point une dépense improductive , parce qu'ils servent à maintenir dans son intégrité , cette portion du capital national.

Sur les entreprises d'industrie exploitées pour le compte d'une nation, je n'ai rien de plus à dire que ce que j'ai dit au sujet des entreprises industrielles exploitées pour le compte des particuliers , si ce n'est que d'ordinaire elles donnent de la perte lorsque celles des particuliers donnent du profit ; à moins cependant que les entreprises nationales ne jouissent d'un monopole, comme celles de la poste aux lettres, en Angleterre, en France et ailleurs. Au moyen de son privilège exclusif de transporter les lettres , la régie des postes , appuyée de la loi, peut élever le prix du service qu'elle rend, beaucoup au-dessus de sa valeur (i), et de cette manière non-seulement couvrir les frais d'un établissement dispendieux , mais rendre un gros revenu qui dès lors devient un impôt.

Les dépenses consacrées à payer un service immédiatement consommé, comme celui d'un fonctionnaire public , quoique improductives , peuvent être judicieuses et profitables. Elles sont de même nature que toutes les dépenses qui se font dans les familles pour leur entretien. En disant qu'elles sont improductives, je ne dis pas qu'elles soient vaines; mais seulement qu'elles ne peuvent pas servir davantage, qu'on ne saurait consacrer la même valeur à l'acquisition d'un autre produit, d'un autre service. Ce qu'elles ont procuré pouvait être désirable , nécessaire, peut avoir rendu

un fort grand service, mais ne saurait en rendre un autre. Il faut pour cela une dépense nouvelle. Les travaux d'un fonctionnaire public pendant le mois dernier peuvent avoir été éminemment utiles, mais ils ne procurent pas au public le même avantage pour le mois courant. Il faut que le fonctionnaire donne de nouveaux travaux et reçoive un nouveau salaire pour que nous recevions un avantage pareil.

Quelques personnes pensent que ses travaux ne sont point improductifs, puisqu'ils créent pour la société de véritables avantages, des avantages tellement

(i) La valeur naturelle d'un service, est le prix auquel on pourrait l'obtenir, s'il était livré à la plus entière concurrence. Le service qu'on me rend en m'apportant une lettre de quelques centaines de lieues, m'est souvent bien plus précieux que son port ; mais on me fait payer son

importants quelquefois que, sans eux, elle ne pourrait pas subsister. On ne le met point en doute. Ils créent des produits immatériels (2); et c'est en les consommant que la société fait une dépense improductive, une consommation de laquelle il résulte un avantage pour elle, mais non un produit visible et durable. On consomme improductivement, même les produits matériels, quand on les consomme pour son entretien ; rien n'est plus matériel que les aliments dont on se nourrit, mais le repas qui en résulte n'est pas moins une consommation improductive.

CHAPITRE XIII

De l'économie relativement aux dépenses de la société.

Personne ne supposera que l'économie dans les dépenses publiques , consiste à dépenser peu ; mais tout le monde conviendra qu'elle doit consister à ne dépenser que ce qu'il faut et à ne pas payer les choses au delà de leur valeur. Il est donc permis de croire que nul, depuis le potentat jusqu'au simple citoyen , ne refusera d'admettre ces deux maximes pour règle des dépenses d'une nation. Mais on est loin de savoir quelles en sont les conséquences, surtout dans l'application.

Les dépenses publiques , du moins dans les temps modernes, se font aux dépens des peuples. Des armées plus nombreuses, un grand attirail de guerre, une population plus compacte , des frontières plus étendues , des intérêts plus compliqués , ne permettent plus aux rois d'y pourvoir sur les revenus de leurs domaines. Les nobles ne font plus la guerre à leurs dépens ; même dans le moyen âge , si les roturiers payaient moins de contributions régulières, ils étaient exposés à des exactions accidentelles plus désastreuses que la part que supportent maintenant les particuliers dans des contributions au total bien autrement considérables , mais plus généralement et plus équitablement réparties.

La manière de lever l'impôt ne doit pas nous occuper en ce moment ; nous remarquons seulement qu'il est payé par la société, par le peuple; et que toutes les fois que le sacrifice qu'il impose, ne tourne pas au profit du peuple , qu'il n'est pas employé à pourvoir à la satisfaction de l'un ou l'autre de ses besoins , il y a une violation du droit de propriété ; car

port trop cher, si je pouvais l'obtenir à plus bas prix. (3) De là vient le reproche que je fais à Smilh pour avoir nommé $\text{prodMC}^{\wedge}\text{i}$ / $\text{slestravauxdesfonctionnaires}$ publics. Quand ils sont utiles, qu'ils produisent une utilité pour le public, ils sont producteurs d'un produit immatériel.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIII

c'est dépouiller le propriétaire d'une valeur, que de la détourner au profit d'un autre que lui.

Ce malheur arrive rarement, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque, lorsqu'il est question des dépenses privées; parce que la personne qui fait le sacrifice étant la même que celle qui en supporte les frais, elle a soin, quand elle n'est pas en démence, de ne consentir à la dépense qu'autant qu'elle s'en trouve indemnisée par la satisfaction qui la suit.

La chose se passe différemment dans ce qui a rapport aux dépenses publiques. Ici le contribuable qui supporte le faix de la dépense n'est point appelé à juger quelles dépenses sont celles dont il sera suffisamment indemnisé. L'économie des nations modernes veut que le temps et les facultés des citoyens soient consacrés à l'entretien des familles. L'oisiveté même des grands terriens et des gros capitalistes est un malheur. La seule administration de leurs biens est une affaire. Chacun est occupé des siennes, et la division des Iravaux (seule organisation praticable pour de grandes sociétés avancées dans la civilisation) veut que le soin des affaires de l'État, devenues plus compliquées, occupe une classe d'hommes exclusivement. Le gouvernement représentatif n'est pas seulement une forme politique récemment découverte et arbitrairement établie; elle est le fruit nécessaire des progrès

économiques des sociétés modernes. Le gouverner est devenu une occupation particulière qui exige des études spéciales et absorbe les facultés d'un homme tout entier (i). 11 doit pouvoir apprécier tous les besoins du corps politique ; il doit connaître les meilleurs moyens de les satisfaire ; ce que chacun de ces moyens coûte au public , et l'avantage que le public en retire : ce qui suppose des connaissances non-seulement politiques, mais morales, et ce qui m'a fait dire que l'économie politique , poussée à ses dernières conséquences , embrasse l'étude de l'organisation sociale tout entière.

Le soin de gouverner les nations se compose de beaucoup d'occupations séparées ; mais les limites de ces occupations se confondent. Les fonctions de ceux qui font des lois , et de ceux qui les exécutent , fonctions que , par suite d'anciens préjugés, on appelle des pouvoirs , sont tellement analogues entre elles , qu'il a toujours été impossible de séparer nettement les attributions du législateur de celles de l'administrateur. Lois , règlements d'administration , décisions ministérielles, sont des règles imposées; elles sont diverses quant à leur importance , mais je n'y vois

(i) C'est bien inutilement que Machiavel , Mably , J.-J. Rousseau, et d'autres, ont voulu appliquer aux nations modernes les principes qui dirigeaient les anciennes républiques. Quelle expérience pouvons- nous tirer de la manière d'agir de cent petits peuples qui ne

aucune différence quant à leur nature. Le législateur administre lorsqu'il statue sur un échange ; et l'administrateur fait une loi quand il juge à propos de faire , dans l'intérêt du peuple, une dépense dont la ratification ne peut pas être refusée. C'est pour cette raison que je donne le nom de gouvernement à cet en-

semble d'autorités (quelles que soient les fonctions que les différentes constitutions politiques leur attribuent) dont les décisions doivent être obéies.

Or, quels que soient les dépositaires de l'autorité , je dis que , par une suite de l'organisation nécessaire des sociétés , ce sont des personnes différentes qui fournissent aux dépenses et qui décident à quel objet elles seront appliquées. Sans doute l'homme qui siège sur les bancs d'une législature , et même celui qui occupe le bureau d'un ministre , supportent , en leur qualité de contribuables, leur part du fardeau des contributions ; mais cette part est si petite , comparée aux sommes dont ils disposent , qu'ils peuvent , agissant dans l'une de ces capacités, ordonner une dépense, moins dans la vue du bien qui doit en résulter pour l'Etat, que de l'avantage qui en résultera pour eux-mêmes ; ils pourront employer l'argent destiné à pourvoir aux besoins du corps social à grossir leur revenu particulier, à se faire des amis , à se ménager des protecteurs.

Il faut être animé d'un profond sentiment de ses devoirs , pour ne jamais perdre de vue que l'argent de la nation ne doit être employé que pour la nation ; pour résister, s'il le faut, à des sentiments de générosité naturelle, et surtout de condescendance aux volontés des grands. On sait que pour faire sentir à Henri IV toute l'importance d'un don qu'il voulait faire , Sully fit apporter et étaler à ses yeux la somme tout entière , en espèces. Necker, étant ministre des finances, répondait à l'un de ces vampires de cour qui lui représentait qu'une pension de mille écus était bien peu de chose pour un grand prince comme le roi de France : « Savez- vous , monsieur, que vous me demandez la contribution de tout un village? » Qu'est-ce donc quand la contribution de

cent villages est accordée à titre de munificence , et comme l'expression d'une gratitude purement personnelle !

Dans tout État bien ordonné, il faut se tenir en garde , non-seulement contre les suggestions de l'intérêt privé , mais contre l'insouciance et le mauvais jugement de ceux qui ordonnent les dépenses. Si nous voyons tous les jours des particuliers se livrer à des dépenses insensées, combien à plus forte raison ne

pouvaient subsister qu'en se pillant les uns les autres, et réduisant leurs prisonniers à l'esclavage; où les citoyens n'avaient d'autres occupations que de promener leur oisiveté sur la place publique, y prononcer des jugements et y vendre des voles?

DE L'ÉCONOMIE DANS LES DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ

doil-on pas en craindre de pareilles , quand les frais doivent en être puisés dans les poches des contribuables !

Quant au second principe d'économie dans les dépenses publiques , celui qui commande de payer au plus bas prix possible les consommations reconnues nécessaires , l'expérience prouve qu'il est extrêmement difficile qu'on s'y conforme dans la pratique, et de cette difficulté naissent les principaux abus qu'on remarque dans les grandes sociétés. Les particuliers , dans leurs consommations privées , ne payent jamais les choses beaucoup au delà de leur valeur réelle; le prix courant des objets qui sont à leur usage , ne s'élève guère au-dessus de leurs frais de production ; la concurrence est là qui fait naître de nouveaux produc-

teurs pour tous les produits qui donnent des profits trop supérieurs aux frais de leur production. Le consommateur va au meilleur marché ; et s'il ne l'obtient pas d'un côté, il le cherche ailleurs. Les hommes qui décident des dépenses publiques ne sont pas de même intéressés à se procurer les choses destinées à la consommation du public, à leur juste valeur. Ce n'est pas leur argent qu'ils dépensent; le prix qu'ils payeront , quelque élevé qu'il soit, ne diminuera pas d'une obole leur traitement ; il l'accroîtra peut-être. L'État a besoin de salpêtre ; le commerce en procurerait à dix sous la livre ; la voie la plus simple serait de l'acheter ; mais on aime mieux avoir une direction des poudres et salpêtres, des officiers, des inspecteurs, de nombreux agents à nommer, des places à distribuer, etc., et payer le salpêtre le double ou le triple du prix où l'on pourrait l'obtenir ; sans compter l'impôt que le monopole fait payer aux consommateurs de cette marchandise, et les vexations que l'on fait subir aux

(i) Comme il n'y a pas d'abus qui n'ait ses défenseurs et ses excuses, on dit en France qu'il ne faut pas dépendre de l'étranger pour un article nécessaire à la sûreté du pays. L'ignorance seule peut se contenter de cette raison. L'habitude de tirer du salpêtre de l'Inde, ne ferait que laisser à celui de France le temps de s'accumuler; au moment d'une guerre on en trouverait avec d'autant plus d'abondance qu'il y aurait eu moins d'extractions faites dans l'intérieur; le commerce et la contrebande en fourniraient même en temps de guerre; et finalement s'il fallait alors l'extraire en totalité de France, il vaudrait mieux le laisser extraire par l'industrie particulière et le payer selon la valeur où le porterait la concurrence, que d'entretenir dans tous les temps une administration dispendieuse.

(2) Pendant les violents orages de la révolution française cet abus avait été déraciné. Sous le gouvernement impérial, il s'est rétabli graduellement en France, et il se trouve que beaucoup de fonctionnaires publics jouissent de plusieurs emplois que non-seulement il est impossible à un seul homme de bien remplir, mais qui sont incompatibles entre eux.

citoyens pour chercher la matière première et Tex- Iraire de leurs é tables et de leurs celliers (i).

Les services personnels que réclame le public donnent lieu à des abus plus graves encore. Ils composent la principale des consommations publiques ; et c'est la denrée que les nations payent le plus généralement au delà de sa valeur. Ceux qui distribuent le» places , fût-ce le peuple par des élections , ne peuvent pas connaître la capacité , l'amour du travail, la probité des hommes qu'ils élisent. La force ou l'adresse se sont toujours emparées de la nomination aux places qui sont des moyens de lucre , en même temps que des moyens d'influence et de pouvoir. Quand elles sont très-multipliées , et que les nominations sont remises à un petit nombre de fonctionnaires , quelquefois à un seul , ceux-ci sont plus mal posés encore pour apprécier les personnes sur qui tombent leurs choix. Ce sont des favoris, des recommandations puissantes qui en décident , et rarement les intérêts généraux.

Ceux qui nomment et ceux qui sont nommés sont également intéressés à grossir les salaires ; les uns pour se faire des créatures plus dévouées , les autres pour vendre leur travail à plus haut prix.

Par la même raison , on est , de part et d'autre , intéressé à accumuler plusieurs emplois sur la même tête. On se réserve par là des moyens d'influence sur des gens à place qu'une première grâce n'exclut pas alors de l'espoir d'en obtenir une seconde , une troisième , et quelquefois un bien plus grand nombre (2).

Du cumul aux sinécures , le pas est aisément franchi. Le cumul met entre les mêmes mains des occupations diverses dont l'une fait tort à l'autre ; à tel point que les unes sont purement nominales et ne sont accompagnées d'aucun travail réel. Les sinécures supposent une occupation qui n'a jamais lieu , qui n'a

Tel homme est à la fois conseiller dans une cour de justice, membre du conseil d'État, secrétaire général d'un ministère.

Tel autre est à la fois juge, professeur universitaire, conseiller d'État, académicien, député.

Tel autre est censé remplir les fonctions de chef d'un corps militaire, de commandant de marine, en même temps qu'il remplit un office dans l'administration à Paris.

Des évêques ont un traitement comme évêque, un autre comme chanoine du chapitre de Saint -Denis, et une dotation à la chambre des pairs, indépendamment d'un palais richement meublé à Paris, d'un autre palais également meublé en province, et de sa part du casuel du clergé.

Pour déguiser en partie l'accumulation des traitements dans une même main, on a soin de les revêtir de noms différents. On les reçoit à titre d'appointements, de gratifications, d'indemnités, de traitements d'expectative, de pensions de réforme, de re-

traites, d'abonnements pour frais de bureaux, de frais de représentation, de loyers, de suppléments, etc.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

d'autre objet que de servir de prétexte pour donner un émolument (i).

Les gros émoluments , et en général les avantages attachés aux emplois publics , en excitant vivement l'ambition et la cupidité , établissent une lutte violente entre ceux qui sont en possession des places et ceux qui les désirent. L'administration des pays soi-disant représentatifs , est alors exposée à ces intrigues et à ces révolutions qui naissent dans les pays despotiques , de l'énorme pouvoir du prince, des dangers qu'il lui fait courir, et du désir de se mettre à sa place.

Il y a cet autre inconvénient aux places lucratives , qu'elles font supposer des vues intéressées aux amis véritables du bien public , lorsqu'ils relèvent les fautes de l'administration. Aussi les gens en place ont-ils pour habitude de repousser les attaques les plus justes, en les attribuant toujours à l'envie de décrier l'administration pour prendre sa place.

Je pousserais trop loin les conséquences de mon sujet, si je cherchais tous les abus qui se glissent dans la nomination des fonctionnaires publics; et par quels moyens les places peuvent être mieux remplies. C'est une des parties les plus épineuses de la politique pratique; c'est aussi une de celles où elle est le moins avancée. Je me bornerai à remarquer qu'une nation a, comme un particulier, des besoins réels et des besoins factices, qu'elle est d'autant mieux gouvernée, que Ton pourvoit aux premiers préféralement aux seconds , et que, même dans les pays où la nation

ne jouit pas du droit d'élire les fonctionnaires publics, elle exerce néanmoins une très-haute influence sur ses destinées, parle-simple ascendant de l'opinion publique.

Mais pour que cette influence soit favorable , il faut que la nation sache bien en quoi consistent ses vrais intérêts. Elle approuve alors les dépenses dont le résultat est de maintenir la paix au dedans et au dehors, de lui procurer de bonnes lois fidèlement exécutées , des communications faciles , favorables à ses débouchés comme à ses consommations , des militaires capables de la défendre et non de l'asservir, des instituteurs en état de l'éclairer. Ces dépenses satisfont à des besoins réels et sont bien entendues.

(i) Le mot sinécure, comme l'abus, a été fourni à la France par l'Angleterre. Autrefois en France il y avait des faveurs de cours, des dons, des parts données dans les recettes de l'État; mais depuis que la France est régie par une conslilution, il a fallu créer un prétexte au moins apparent pour distribuer l'argent du public. C'est ainsi qu'on a créé une place superflue d'inspecteur des eaux minérales de France. C'est ainsi que l'on continue à recevoir un traitement relatif à la grande armée lorsqu'il n'y a plus de grande armée ; que l'on paye des commissaires liquidateurs lorsqu'il n'y a rien à liquider; des commissaires pour régler des frontières lorsqu'il n'y a rien à

Mais si cette nation a la fureur des conquêtes ou celle de la vengeance; si ses dépenses ont pour objet d'ajouter à son territoire des provinces qui n'ajouteront rien à son bonheur ; si elle entretient à grands frais une multitude d'agents , une cour splendide qui ne la servent pas , et une nombreuse armée propre seulement à menacer l'indépendance de ses voisins (2) , elle ne satisfait par ces dépenses que des besoins factices.

C'est encore pis si , loin de trouver des satisfactions dans ses dépenses , la nation n'en peut recueillir que des peines ; si ses aff'aires sont d'autant plus mal gérées , qu'elle entretient un plus grand nombre d'agents et qu'elle les paye plus largement; si le faste de sa cour ne sert qu'à humilier le mérite modeste et à corrompre les hommes dont le talent pourrait lui devenir utile ; si les armées , loin de proléger les citoyens, fournissent des sbires et des bourreaux à leurs oppresseurs ; si un clergé avide et ambitieux abrutit l'enfance , désunit les familles , s'emp:ire de leur patrimoine , met l'hypocrisie en honneur, soutient les abus et persécute toutes les vérités.

Un auteur serait téméraire qui prétendrait prévoir et fixer d'avance les dépenses que les besoins publics lui paraissent devoir nécessiter. Mais il peut donner une idée de la nature des besoins et de ce qui en résulte. Ch. Comte a fort judicieusement observé que la puissance de l'homme qui expose une science , se borne à faire voir ce que les choses sont et ce qu'elles produisent {5).

CHAPITRE XIV

Des principaux besoins de la société.

Pour apprécier convenablement les dépenses publiques , il est bon de connaître les besoins de la société. Indépendamment des besoins que ressentent les individus et les familles, et qui donnent lieu aux consommations privées, les hommes en société ont des besoins qui leur sont communs, et qui ne peuvent

régler; des gouverneurs qui n'ont jamais mis le pied dans leur gouvernement, des évêques in partibus infidelium, etc., etc.

(-2) La politique de Bonaparte était de se ménager par les traités des têtes de pont au delà des grandes rivières, et des forts sur les revers des hautes montagnes. C'était menacer perpétuellement ses voisins et les tenir dans des liens dont ils devaient, à la première occasion, chercher à s'affranchir. Est-ce merveille qu'il n'ait plus trouvé d'alliés au moment du besoin? il s'est plaint de leur défection ; mais n'avaient-ils pas lieu de se plaindre de leur esclavage?

(3) Traité de Législation , tome I , page 216.

DÉPENSE DE LA CONFECTION DES LOIS

être satisfaits qu'au moyen d'un concours d'individus et même quelquefois de tous les individus qui la composent. Or ce concours ne peut être obtenu que d'une institution qui dispose de l'obéissance de tous, dans les limites qu'admet la forme du gouvernement (t).

Dans tous les cas où ce concours est indispensable et salulaire, il est un besoin pour la société ; et quoique le gouvernement exige , de la part des membres du corps social , le sacrifice d'une partie de leur liberté et de leurs richesses , le bien-être qu'il procure à tous peut leur faire supporter sans regrets le sacrifice que l'établissement d'un gouvernement leur impose.

Adam Smith , après avoir prouvé par les plus solides raisons , appuyées de la plus vaste expérience , qu'en tout pays , le gouver-

nement ne peut , sans s'exposer à d'innombrables et à de très-fâcheuses erreurs , entreprendre de diriger l'industrie et les travaux des particuliers , se demande quelle peut être l'action utile du gouvernement dans la société, c 11 n'a que trois « fonctions à remplir, répond-il. Elles sont impor- « tantes , mais simples ; et l'intelligence la plus ordi-

< naire suffit pour en comprendre la nécessité.

« La première consiste à protéger la société contre « les attaques ou les violences des autres nations « indépendantes.

< La seconde consiste à garantir chaque membre « de la société , des effets de la malveillance et de

< l'injustice de tout autre membre ;

€ La troisième consiste à ériger, à entretenir cer- € tains établissements utiles au public, qu'il n'est

< jamais dans l'intérêt d'un individu ou d'un petit « nombre d'individus , de créer et d'entretenir pour « leur compte , par la raison que les dépenses occa- « sionnées par ces établissements surpasseraient les

< avantages que pourraient en tirer les particuliers

< qui les soutiendraient à leurs frais (2).

Ces diverses fonctions ne peuvent être remplies sans des dépenses auxquelles il faut bien que la société pourvoie ; car la société produit seule , et c'est elle seulement qui peut fournir à des consommations quelles qu'elles soient , même dans le cas où elle possède des terres et des capitaux. Elle remplit alors, à l'égard de ces biens , l'office d'un entrepreneur, d'un particulier, et peut être

considérée comme tel. Au surplus, les revenus qui en proviennent ne pourvoient jamais qu'à une faible partie des dépenses des nations.

(i) L'obéissance des gouvernés est une condition nécessaire de tout gouvernement, et cette obéissance ne peut être obtenue que par la soumission des volontés récalcitrantes. Même dans les gouvernements libres où le vœu de la majorité fait la loi, et confère aux magistrats leur autorité, il faut bien que la minorité se soumette à une volonté qui n'est pas la sienne, à celle de la majorité.

J.-B. SVI.

11 ne faut pas confondre les dépenses publiques avec la dépense nationale. Celle-ci est la somme de toutes les dépenses qui se font dans une nation ; elle comprend celles qui sont faites dans l'intérêt des particuliers , aussi bien que celles qui sont faites dans l'intérêt commun ; tandis que les dépenses publiques sont uniquement celles qui sont faites dans l'intérêt commun.

CHAPITRE XV

Dépense de la confection des lois.

Pour obtenir l'obéissance aux règles de la société que nous avons reconnues être nécessaires à son existence , il faut que chacun les connaisse ; de là la nécessité de la confection, ou, si l'on veut, de la rédaction des lois.

Une nation ne peut pas les rédiger elle-même. La plupart des citoyens , obligés de pourvoir aux besoins de leur famille et privés d'ailleurs des connaissances nombreuses et variées que suppose cette rédaction, sont forcés d'en abandonner le soin à des fonctionnaires spéciaux. Mais la majorité d'une nation accepte toujours, au moins tacitement, les lois qu'on rédige pour elle, puisqu'elle s'y soumet. Le plus grand nombre étant le plus fort, il est clair que s'il ne voulait pas se soumettre à une loi, elle serait comme non avenue. Une nation éclairée adopte de bonnes lois, des lois favorables à son bien-être; une nation ignorante, et infestée de préjugés, en adopte de mauvaises. Des législateurs éclairés et capables parviendraient difficilement à réformer la législation des Turcs. L'empereur Joseph II ne put parvenir à supprimer les couvents et à borner l'autorité du pape dans ses États (3). C'est ainsi que beaucoup de nations ont de mauvaises lois. Ce qu'elles doivent désirer, ce qui devrait faire l'objet de leur étude, si elles entendaient leurs intérêts, ce seraient les moyens d'en avoir de bonnes aux moindres frais.

On a vu des peuples faire choix d'un législateur unique ; et ce mode a pu suffire à des nations simples encore , où les arts et les relations sociales étaient peu variés, mais dans nos mœurs modernes cette fonction excéderait évidemment les facultés d'un homme seul qui , en le supposant complètement désin-

(2) Richesse des nations, liv. IV , chap. 9.

(5) Pierre I^{er} en Russie a pu détruire les tartares, Méhémet-Ali a pu massacrer les mameluks en Egypte, et Mahmoud les janissaires à Constantinople; mais ils n'avaient affaire qu'à des corps privilégiés mal soutenus par le vœu du plus grand nombre.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

téressé , pourrait obéir, malgré lui , à des préjugés , à des systèmes , à un caractère qui le domineraient. Les Athéniens eurent à souffrir des lois de Dracon et furent obligés de les abolir presque toutes.

Quand c'est le prince qui fait les lois , comme dans la plupart des États monarchiques, la réunion de plusieurs pouvoirs dans ses mains, le commandement des troupes, la disposition du trésor, la facilité d'étouffer les réclamations , le dispensent aisément de toute responsabilité. Les lois alors sont faites dans l'intérêt du pouvoir, dans l'intérêt des agents du pouvoir et des favoris du prince , beaucoup plus que dans l'intérêt de la société. On peut ajouter que dans ces cas-là la confection de la loi , même quand elle est bonne , comme beaucoup de celles qu'ont faites Léopold en Toscane, Frédéric en Prusse, est loin d'être gratuite ; car le prince ne s'oublie pas , et sa cour encore moins.

Quand les législateurs sont nombreux, comme ils le sont dans les gouvernements représentatifs, les lois sont plus probablement conformes à l'intérêt général ; mais il faut alors que le législateur reçoive une indemnité du temps et des peines qu'il sacrifie au public ; car la portion d'honneur et de gratitude qui échoit dans ce cas à chaque législateur en particulier, n'est pas une indemnité suffisante pour lui.

Il y a quelques pays , où les législateurs ne reçoivent aucune indemnité ; mais de fâcheuses expériences nous apprennent qu'alors ils restent trop exposés aux séductions du pouvoir qui dispose des places et du trésor public. On pourrait citer des nations modernes où les représentants les plus fidèles à leur man-

dat, sont les seuls qui n'ont jamais de récompense; ce qui est le principe d'une détestable législation et d'une corruption générale. La maxime qu'un citoyen se doit tout entier et gratuitement à sa patrie, loin d'être favorable à la société, lui est très-contraire. Le but de la société est de garantir à chacun ses droits, sa sûreté, sa propriété, et non d'en exiger le sacrifice; et c'est aussi par là que les citoyens sont intéressés au maintien de l'ordre social. Nous avons malheureusement hérité à cet égard des idées des anciens. Chez eux l'existence de la patrie dépendait uniquement de sa force matérielle. Elle cessait d'exister du moment qu'elle cessait de vaincre. Il fallait toujours qu'elle détruisît ses ennemis soit au dedans, soit au dehors, afin de n'être pas détruite par eux; ce qui rendait nécessaire une sorte de fanatisme politique où les

(i) Quand un peuple étranger est trop sauvage encore pour comprendre que son intérêt est de vivre en paix avec vous plutôt que de vous faire la guerre, il faut bien se défendre, de même qu'il faut résister aux attaques des voleurs; mais, comme un particulier n'est pas autorisé à prendre l'offensive, une nation ne l'est pas non plus.

sacrifices n'étaient comptés pour rien, et la patrie au contraire pour tout. Mais qu'arrivait-il? Un peuple qui n'avait compté que sur la force matérielle pour se maintenir, devenait esclave du moment qu'il était le plus faible. 11 devenait esclave d'un autre peuple, ou d'un despote. Ceux-ci répondaient à leur tour à ses réclamations : *Vœ victis*, comme ce peuple lui-même, quand il était le plus fort, avait répondu à ses adversaires. C'était l'enfance de la civilisation. Les principes qui dirigeaient des peuples encore à

demis sauvages , ne conviennent plus au siècle des lumières , de l'industrie et des richesses.

Il était réservé aux peuples modernes d'asseoir l'édifice politique sur un fondement plus durable et plus solide, en ce qu'il ne porte pas en lui-même le principe de sa destruction. Ce fondement, c'est l'intérêt de chaque nation, et l'intérêt propre de chaque particulier, ou du moins de la grande majorité d'entre eux. Cet intérêt bien entendu nous enseigne que chaque peuple, de même que chaque individu, doit désirer, non la ruine, mais la prospérité des autres, parce qu'elle lui est favorable. Il donne ainsi à la justice l'ascendant qui , dans l'état inculte des hommes et des peuples , réside entre les mains de la force (i).

Telle est , telle sera tous les jours davantage la politique des peuples modernes. Ceux qui voudront lutter contre les intérêts, succomberont. La société doit vouloir , et par justice et par calcul , que les services qu'on lui rend (et par conséquent le travail de faire les lois) soient payés; mais elle ne doit pas vouloir que ce travail soit payé au delà de sa valeur.

CHAPITRE XVI

Dépense de l'administration civile.

Les lois qui ne sont pas exécutées , ne sont pas des lois ; ce qui leur donne ce caractère , c'est d'être des règles obligatoires et vivantes. Or elles ne sont telles qu'au moyen des hommes préposés à leur exécution. Ceux qui font exécuter les lois sont des magistrats , des fonctionnaires revêtus de différents titres , selon la

constitution politique et les différents degrés de leur subordination. Adam Smith les appelle des travailleurs improductifs , parce que de leur travail il ne reste aucune valeur qu'on puisse accumuler et ajouter aux

Chaque nation est maîtresse chez elle bien plus certainement encore qu'un propriétaire sur son terrain, car la propriété d'une nation ne saurait être disputée. Dans la guerre l'agresseur a toujours tort, et celui qui défend son territoire a toujours raison.

DÉPENSE DE L'ADMINISTRATION CIVILE

capitaux de la société. Mais de ce que leur travail ne s'est pas fixé dans un produit matériel et durable, il n'a pas moins été exécuté ; son effet n'en a pas été moins réel , puisqu'à l'aide de ce travail , la société a joui de la sécurité nécessaire à son bien-être.

Tout service véritable rendu par un fonctionnaire , est une utilité qui résulte de son travail. Il vend cette utilité en recevant un traitement; et à la suite de cet échange qui ressemble à celui que l'on fait de deux produits , la nation consomme , pour sa satisfaction , le service qui lui a été rendu : c'est cette consommation qui fait partie des consommations publiques. Le fonctionnaire public consomme de son côté , pour son usage particulier , la valeur qu'il a reçue du public en échange de ses services, c'est-à-dire, son traitement; et cette dernière consommation fait partie des consommations privées qui ont lieu dans le pays ; car le fonctionnaire public , hors de l'exercice de ses fonctions et en sa qualité de consommateur , n'est plus qu'un particulier.

Les fonctionnaires publics qui, dans leurs fonctions, sont véritablement utiles à la société , font avec elle un échange avantageux pour tous deux. Le revenu qu'ils en tirent est des plus légitimes , et fait partie des revenus de la société (i). Us peuvent l'accumuler en tout ou en partie. Ce qui ne peut pas s'accumuler c'est l'utilité qui est résultée de leurs travaux , et qui a été consommée pour le bien de la société.

Un magistrat peut , dans certains cas , être utile même lorsqu'il ne fait rien. Il est prêt à réprimer une injustice , et cette seule disposition la réprime souvent en effet. Son temps , ses lumières, sa probité , peuvent ainsi être justement payés , même quand on n'en fait aucun usage ; il en est de lui comme des vedettes préposées à la garde d'un camp , et qui ont été utiles, même quand on ne les a pas attaquées , si l'ennemi , à cause d'elles , n'a pas osé se mesurer avec un ennemi trop vigilant pour laisser chance de succès à une attaque.

Lorsque les travaux des salariés ou des pensionnaires de l'État , sont nuls ou inutiles , comme dans ce qu'on nomme les sinécures , ou places sans fonctions , il en résulte une espèce de marché frauduleux où la nation paye le prix d'un produit qu'on ne lui livre pas. On peut , jusqu'à un certain point , dire la même chose

(i) Le traitement que reçoit un fonctionnaire, ne fait partie des revenus sociaux qu'autant qu'il donne, en retour, un service utile à la société, et qui n'est pas payé au delà de sa valeur. Alors seulement il y a eu deux utilités produites : celle qu'a produite le contribuable, laquelle a été consommée par le fonctionnaire; et celle qu'a produite le fonctionnaire, laquelle a été consommée par la société.

(■2) Il est inutile de répéter ici que les salariés ne rendent d'un traitement qui excède la valeur du service qu'on lui rend (2).

Les charges de cour, par exemple , ne rendent point au public des avantages proportionnés à ce qu'elles lui coûtent. Plusieurs personnes sont d'avis qu'il faut entourer le prince d'un grand éclat, parce que l'éclat fait naître le respect , et que le respect entraîne l'obéissance (5). On croit aussi qu'il faut entourer les magistrats d'huissiers , de recors , de gendarmes ; mais il ne paraît pas que les pays pourvus de tous ces fonctionnaires , soient mieux administrés , et que l'on y jouisse de plus de sûreté , que dans les pays où le citoyen est dispensé de les voir et de les payer.

Ce qui fait que le citoyen obéit aux ordres du magistrat, c'est la certitude Où il est que le magistrat ne peut rien lui commander au delà de ce que la loi prescrit , et qu'après un commandement si juste , tout le monde au besoin prêtera son assistance au magistrat. Plus le fonctionnaire public a de latitude dans les commandements qui émanent de lui , moins il obtient d'obéissance. C'est quand ses ordres peuvent être tout à fait arbitraires, qu'ils ont besoin d'être soutenus par la force . Un bon gouvernement, au contraire, peut laisser à chaque citoyen le droit de traduire devant le magistrat tout homme qui viole les lois et qui trouble l'ordre public; et c'est alors que la police est bien faite , car elle a des surveillants et des officiers partout où il y a des citoyens, c'«st-à-dire , sur tout le territoire ; et des officiers qui ne peuvent point opprimer , car ils ne peuvent, s'ils sont dans leur tort , être soutenus par le magistrat. En même temps ce sont des officiers très-économiques pour l'État ; car ils ne coûtent rien. On peut être certain qu'en tout pays où la justice est bien rendue , et qui

renferme un grand nombre de citoyens , il s'en trouve toujours qui réclament l'exécution des lois faites dans l'intérêt du public.

Les mauvais gouvernements qui veulent pouvoir les violer quand cela leur convient , ne permettent qu'à leurs agents la faculté de réclamer l'exécution des lois; et ces agents , pour se rendre nécessaires et substituer leurs volontés au vœu de la loi , ont soin de faire prévaloir cette opinion. Rien n'est si commun en certains pays que d'entendre un alguazil , un gendarme , et même un juge , répondre à un citoyen qui prend fait et cause pour le public : De quoi vou[^] mêlez-vous ?

dent absolument aucun nouveau service à la société, en y reversant l'argent de leurs émoluments. Si cet argent n'y est pas versé par eux, il l'est par les contribuables, même quand ils l'épargnent et l'ajoutent à leurs capitaux, parce qu'alors ils le dépensent reproductivement.

(3) Le président des États-Unis n'est pas moins bien obéi que le roi d'Angleterre; et à son installation il ne s'affuble pourtant pas de ces habits de mascarade dont se sert le roi d'Angleterre à son couronnement.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

Cela ne vous regarde pas. Rien n'est plus capable de rendre une nation indifférente pour le bien ; chacun alors craint de se compromettre. A Rome on voit donner un coup de poignard et l'on se garde de le remarquer.

On me dispensera , je pense , de parler des agents payés par le public, et qui, loin de lui être utiles, compromettent sa sûreté , comme les juges par commission , les jurés spéciaux , préposés

pour accomplir les vengeances des hommes en pouvoir. Il est trop évident que dans ce cas il y a double dommage pour le public : d'abord le mal qu'on fait aux citoyens , et ensuite la contribution qu'on leur impose pour le payer.

L'ordre social est d'autant plus parfait et les nations sont d'autant plus heureuses , que les lois sont moins multipliées et les fonctionnaires publics peu nombreux. Ce ne sont point les lois et les magistrats qui produisent les biens au moyen desquels une nation subsiste et jouit. Ils n'y influent qu'indirectement, et ce n'est jamais sans quelque inconvénient. On assujettit une cuiller d'argent à une marque nécessaire pour que l'acheteur ne soit pas trompé ; mais ce n'est pas cette marque qui fait l'utilité de la cuiller. C'est la façon de l'orfèvre, et celle-là ce n'est point un fonctionnaire public qui la donne. La marque , quelque nécessaire qu'elle soit , est une difficulté et une dépense de plus ajoutées à la difficulté et à la dépense qu'exige la fabrication de la cuiller. Ce que je dis de cet ustensile, on peut le dire de toutes les choses qui servent à la subsistance et aux plaisirs des particuliers. Ce sont ces choses qui font essentiellement exister la société et qui améliorent son sort. Les lois et l'administration ne peuvent être considérées que comme les remèdes que nos maladies rendent nécessaires , et dont il faut savoir se passer le plus qu'il est possible. La société subsisterait fort bien sans eux ; mais elle ne subsisterait pas sans les vivres , sans les abris , sans les vêtements que ses propres citoyens , mus par leur simple intérêt, lui fournissent en abondance (<).

(i) Ce principe, qui n'est que la description d'un fait, renverse le système d'un livre nommé assez mal à propos *Éléments d'économie politique*, qu'on attribue à M. d'Haulerive, employé aux

affaires étrangères; livre où l'on prétend que l'administration est le plus utile des producteurs, parce que, sans la sûreté que l'administration procure, rien ne pourrait se produire. On dit que, dans certains pays, un voyageur achète d'avance la sécurité de son voyage en payant tribut au chef des voleurs : est-on fondé à soutenir que les malfaiteurs, en recevant ce tribut, ont contribué aux résultats du voyage? Je sais fort bien que la comparaison n'est pas juste sous un rapport, et que le magistrat ne fait pas naître le mal pour avoir occasion de le guérir; mais on ne peut pas dire que le mal et le remède soient en aide au voyageur.

(s) Le mot de Pope si souvent cité :

For forms of government all different,
If the first best be never found,
The second best will be our friend,
Till the first be found again.

Essai - on man, Ep. 3.

Si la bonne administration est un mal nécessaire, la mauvaise administration est un mal déplorable. Sans doute les agents de l'administration doivent dépendre de l'administration supérieure qui ne peut agir que par eux ; mais lorsqu'ils sont trop indépendants de l'opinion publique, ils se montrent moins jaloux de satisfaire le public qui les paye, que le prince ou le sénat qui les nomme (2). La classe moyenne est surtout celle qu'il est avantageux de consulter. La vérité parvient plus facilement jusqu'à elle, surtout dans les lieux où la presse est libre; elle est pourvue d'un grand nombre d'yeux ; les intérêts privés, les recommandations puissantes, ont moins d'empire sur elle (5).

Les fonctions publiques peuvent en certains cas être mises au concours; et il s'en est offert à nous, messieurs, plusieurs exemples que je vous ai fait remarquer ; mais dans beaucoup

d'autres cas, ce mode présente trop d'inconvénients, et même devient tout à fait impraticable. Il suppose que les juges du concours ont toute la capacité nécessaire pour juger les concurrents. Les fonctions publiques exigent des qualités sur lesquelles un concours ne donne aucune garantie. Que peut-il apprendre sur l'intégrité, le désintéressement, la diligence habituelle d'un candidat ; sur son courage civil, sur cette qualité si rare , et si nécessaire à un administrateur , au moyen de laquelle il fait ce qu'il juge être bien , même alors qu'il y a du risque à le faire? Quelque indice qu'on ait des mérites d'un candidat, la bonne réputation en est un qu'il n'est jamais permis de mépriser.

Les républiques italiennes du moyen âge, ne voulant pas obéir à un concitoyen et redoutant sa partialité , faisaient souvent venir des étrangers pour les administrer. Gioja dit que la ville d'Agudio s'était fait une réputation pour les bonnes qualités des fonctionnaires publics qu'elle fournissait (4) ; mais s'il y a quelques avantages à suivre un pareil exemple , il s'y trouve beaucoup d'inconvénients ; l'histoire de l'Italie , à cette même époque, en fournirait plus d'une preuve.

ne signifie rien. On sait bien qu'une bonne administration est l'essentiel ; mais comment avoir une bonne administration avec un mauvais gouvernement? De bonnes institutions politiques dépendent d'une science particulière qui n'est qu'un embranchement de l'économie des nations ; c'est à-dire de la politique pratique, de celle qui est fondée sur la nature des choses sociales, et qui en déduit les conséquences par le raisonnement et l'expérience.

(5) Aux États-Unis, d'après une loi du 27 avril 1816, le gouvernement doit publier une fois tous les deux ans une liste générale

de tous les employés et salariés civils, militaires et marins, qui reçoivent un traitement de l'État. Cette liste doit indiquer les fonctions et les émoluments de chacun d'eux, le lieu de leur naissance, et celui de leur résidence ordinaire. tVarden, tome V, page 380.

(4) Nuovo prospetto delle scienze economiche, tome I , page 288.

DÉPENSE DE L'ADMINISTRATION CIVILE

Un pays n'est jamais bien gouverné , ni bien défendu , que par ses enfants.

C'est à la constitution de l'Etat à résoudre ces diverses difficultés; je ne peux que montrer ici les effets économiques des diverses suppositions.

Une administration qui ne réside pas auprès de ses administrés, ne saurait soigner leurs intérêts avec diligence. Des administrateurs rapprochés connaissent mieux les objets sur lesquels ils sont appelés à prendre des décisions ; les décisions sont prises plus promptement ; et l'administrateur ne peut pas se soustraire à la responsabilité de ses actes.

Bonaparte toujours avide de pouvoir, en appelant soit à ses conseillers intimes, la décision de toutes les affaires d'un grand empire , sous prétexte d'en régulariser l'administration , l'a rendue en effet prodigieusement mauvaise et dispendieuse. Un exemple rendra palpable cet effet. Il est puisé dans un ouvrage de M. Delaborde, sur l'Esprit d'association.

Pendant que l'auteur était maire de Méréville, l'église de ce bourg s'écroula , faute d'une dépense pour laquelle l'autorisation du gouvernement avait été rendue nécessaire. Le gouvernement différa cette autorisation ; mais l'édifice ne pouvait pas attendre

L'accident arrivé , la commune demanda l'autorisation de vendre les bois de charpente provenant des décombres de l'église, qui demeuraient exposés aux intempéries de l'air et qui se détérioraient ; l'autorisation arriva lorsque les bois furent pourris.

11 fallut trouver d'autres ressources pour la reconstruction de l'église, et l'on demanda au gouvernement la permission de s'imposer une contribution locale pour cet effet. Le devis qu'il fallut donner des frais présumés de reconstruction , demeura un an pour parvenir au ministère de l'intérieur , par l'intermédiaire obligé de la sous-préfecture d'abord , de la préfecture ensuite; chaque administration devant prendre connaissance de l'affaire et donner son avis. Le même devis resta encore un an au bureau des bâtiments civils établi près du ministère ; il fut renvoyé deux fois à la commune de Méréville pour des raisons frivoles, telles que de prétendues erreurs dans l'estimation des matériaux et des frais de journées ; comme si à Paris on connaissait mieux les prix de la province , que dans la province même! Mais il fallait que tous ces administrateurs eussent l'air d'avoir été nécessaires et d'avoir gagné leur traitement.

Enfin le devis fut approuvé , mais on refusa à la commune l'autorisation de s'imposer une contribution

(j) Celle complication, si funeste par elle-même , l'est encore en multipliant les frais du personnel et du matériel de l'admini-

ralion. Pour exécuter tant de travaux nuisi- D)le8, il faut un grand
noml)re d'employés, de grands hôtels pour leurs bureaux, des
gnrçons de bureau, des

extraordinaire , parce que cela pourrait nuire à la perception
ordinaire des impôts.

Le bourg de Méréville , qui voulait avoir une église, offrit alors
de faire le sacrifice de sa promenade publique qui , le dimanche ,
faisait les délices des jeunes garçons et des jeunes filles du lieu ;
mais de nouvelles autorisations devenaient nécessaires , et il
s'écoula encore un an avant que cette demande fût prise en consi-
dération. Elle dut traverser l'administration forestière , qui en-
voya ses agents visiter les arbres. Leur rapport passa par la hié-
rarchie de leur administration , et du ministère des finances
(dont cette administration dépend) , pour revenir au ministère
de l'intérieur duquel dépendent les communes. La vente des
arbres de la promenade fut ordonnée enfin ; mais son produit ne
s'éleva qu'au quart de la somme nécessaire pour bâtir l'église ; et
comme il n'y avait pas encore de décision ^rhepar TaMton/e, sur
les moyens de pourvoir au surplus , la commune fut obligée , en
attendant , de verser à la caisse d'amortissement , l'argent de sa
promenade publique. Qu'arriva-t-il ensuite? Sous prétexte des
besoins urgents de l'État , ce dépôt fut dissipé avec d'autres
semblables.

Remarquez que tout cet échafaudage d'administralion a pour
objet de protéger les communes, et qu'elles payent leur part des
contributions générales pour jouir de cette protection qui a fait
perdre au bourg de Méréville son église et sa promenade tout à la
fois.

Remarquez encore que dans cet exemple tout le mal est venu de l'organisation même , et non de la perversité des administrateurs , qui ne sont point accusés de malversation. Supposez-les tous éclairés , supposez-les intègres, supposez-les assez fermes pour ne céder à aucune considération de crainte ou de faveur, les affaires du public seront néanmoins mal conduites. Lorsque les rouages de l'administration sont compliqués , lorsqu'une affaire doit être Irilurée par plusieurs autorités successivement, un temps précieux se perd dans chaque opération et dans le passage de l'une à l'autre. Chaque fonctionnaire croit agir avec probité en examinant l'affaire, en y découvrant des vices, en se faisant donner des explications. Par une faiblesse qui n'est pas un crime , il aime à faire sentir son autorité , à laisser solliciter sa bienveillance ; il donne par là des preuves de zèle et fait concevoir une plus haute idée de son importance et de l'utilité de ses services (i). Qu'est-ce donc quand parmi cette foule de gouvernants , il s'en trouve qui sont capables de tirer personnellement parti de leur pouvoir ? de céder à la

hommes de peine. Pour la moindre affaire on barbouille des multitudes de feuilles d'un beau papier qui pourrait être si utilement employé à répandre des notions éléujcnlaires d'agriculture, de physique, de mécanique, etc.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

corruption , aux recommandalions des hommes riches et puissants? d'écouter Fesprit de parti ou les petits systèmes logés dans leur étroite cervelle ; malheurs assez communs quand la nomination aux places est l'effet de la faveur ? Non-seulement alors le mal est inévitable, mais tout redressement même devient impossible.

Le mal est ici dans la manie de trop gouverner , de vouloir diriger ce qui doit être abandonné à soi-même. Une commune veut vendre ses matériaux , qu'elle les vende. Cette vente peut avoir ses inconvénients , car il y en a , quelque parti que Ton prenne ; mais celui qui en a le moins est de laisser les localités décider ce qui les concerne. Que les intérêts communaux soient gérés par les hommes du choix des administrés, et que nulle entrave ne soit apportée à la critique publique des opérations des fonctionnaires ; alors on aura toutes les garanties qu'on peut humainement obtenir , que les intérêts des localités ne seront pas sacrifiés.

En Angleterre , les formes de l'administration n'ont pas les mêmes inconvénients, mais elles en ont d'autres. Les frais inutiles dont les actes de l'administration sont grevés , arrêtent quelquefois l'exécution des mesures les plus favorables au bien public. Le partage des biens communaux (bills of enclosure) qui rend à la culture de vains pâturages , est entravé par les formes de l'administration. Un ouvrage d'agriculture(i) en cite deux exemples. L'un du partage d'un bien communal de 250 acres (2) dans le Yorkshire , où la seule expédition d'un bill du parlement a coûté 370 livres sterling (9,250 fr.). On fut obligé de renoncer à un autre partage très-avantageux , parce qu'un seul propriétaire de la commune était récalcitrant , et que du moment qu'il s'élève une seule opposition , les frais s'élèvent si haut , qu'on est obligé d'y renoncer.

Vous venez de voir , messieurs , comment dans un système d'administration compliqué, sont protégées les communes; voulez-vous savoir comment le même système favorise les communications intérieures, bases de tout commerce ? Je ne parle pas de l'obligation de prendre des passe-ports , obligation que l'adminis-

tration impose quelquefois contre toutes les règles de droit ; car un homme est , de par la nature , maître de sa personne , maître par conséquent de la transporter sans rendre compte de ses motifs ; je ne parle ici que du transport des marchandises. Les canaux navigables

en sont un des meilleurs véhicules , et en France on ne peut rien ajouter au zèle de l'administration pour procurer au pays les avantages de cette navigation. Malheureusement elle est soumise à trois autorités , ou plutôt à trois systèmes d'autorités : à l'autorité du génie militaire , à celle des ponts et chaussées , et à celle de la police des rivières ; et le navigateur souffre également des négligences , du concert et des jalousies de ces trois compagnies de fonctionnaires publics. Pour amener de la houille des frontières belgiques à Paris , ce combustible est obligé de passer sous la coulevrine de quatre places de guerre ; il se trouve soumis à l'administration d'autant d'ingénieurs de département et d'autant d'inspecteurs de la navigation. Tous ces fonctionnaires ont un grand nombre de subordonnés , et tous considèrent les intérêts de leur administration comme devant marcher bien avant ceux des navigateurs et de l'industrie , qui sont pourtant ce qui fait vivre tous les administrateurs du monde.

Qu'en arrive-t-il? Pour venir par les canaux de Condé à Chauny , et parcourir un espace que le roulage ordinaire peut franchir en huit jours , la marchandise demeure trois mois; d'où il résulte des pertes d'intérêt sur les avances, des frais multipliés de route et de conduite ; et le commerce se trouve privé de presque tous les avantages qui résultent de ce puissant moyen de communication. Et n'oubliez pas que c'est toujours dans la supposition que

tous les fonctionnaires sont éclairés , intègres , et incapables d'abuser de leur autorité (3).

Que si l'on me demandait quel meilleur système d'administration je proposerais en place de celui-là , je répondrais : Aucun. 11 faut que les droits de chacun sur sa personne et sa propriété soient respectés ; et pour cela il ne faut que des lois et des tribunaux. En Angleterre , une loi détaillée spécifie les droits des concessionnaires d'un canal , les droits des navigateurs du canal , les droits des riverains. Quelqu'un de ces droits est-il violé , la partie lésée se plaint devant un juge de paix qui fait exécuter la loi. Est-ce le public en général qui est lésé ; le premier venu peut porter plainte, à ses périls et risques si la plainte est injuste; et comme les juges de paix sont des hommes non salariés par le ministère , le ministère lui-même est condamné s'il a tort. La volonté d'un officier militaire, ou d'un shérif , ou d'un maire, ou d'un ministre , ou d'un conseil d'Etat, ne se présente point ici pour juger administrativement (i) , ni pour interpréter la loi ,

(i) JgricuUral magazine, september, 1814.

(2) Près de 100 hectares ou de 300 arpents.

(3) En Angleterre il n'y a pas de corps d'ingénieurs civils faisant partie de l'administration et prenant part à

- Cette note de l'auteur a évidemment pour but de critiquer le dûraul de garantie que présentent le» tribunaux administratifs,

son autorité; on paye les ingénieurs quand on les emploie occasionnellement, et l'on se trouve bien de ce mode.

(4) Les jugements administratifs sont des monstruosité, où l'autorité publique est juge et partie *.

dans l'organisation léguée à la France par Tempire, plutôt que le partage des juridictions. { Noie de l'éditeur)

CHAPITRE XVII

Dépense de radmlaistration de la justice.

Dans l'état sauvage , le bon droit , l'équité naturelle n'ont aucun pouvoir ; la force brutale seule est respectée (i). Dans l'état civilisé , la puissance du corps social vient au secours du droit et de l'équité ; et quand l'organisation sociale est bonne , la cupidité , la mauvaise foi, les passions injustes sont toujours réprimées, parce que tel est l'intérêt du grand nombre.

Mais a-t-on quelques moyens de connaître de quel côté est le bon droit? Sait-on ce que commande l'équité naturelle ? Oui , le bon droit se fonde sur des conventions mutuellement consenties ; sur des lois auxquelles on s'est soumis, au moins tacitement. L'équité naturelle a des règles non moins sûres : qui pourrait prétendre, par exemple , qu'en l'absence de toute loi positive , de toute convention , le fruit de mon travail appartient à un autre qu'à moi ? Mais ces règles de droit , ces principes de l'équité naturelle , il faut les appliquer ; il faut que les organes de la puissance sociale décident qu'ils ont été violés , découvrent les violateurs, et les punissent s'ils sont coupables. Tel est l'objet de l'administration judiciaire.

Nos personnes et nos biens peuvent être attaqués légalement ou illégalement. Ils le sont légalement dans le cas par exemple où l'on dispute à quelqu'un son état dans le monde, lorsqu'on ré-

clame un bien qu'il regarde comme sa propriété. Ce sont alors les tribunaux qui décident du bon ou du mauvais droit. Nos personnes et nos biens sont attaqués illégalement quand ils le sont par un attentat que punissent les lois. Ce

(O J'avais dit d'abord -.Il n'y a pas d'autre droit que la force; mais la force ne constitue jamais un droit, même lorsqu'on est obligé de la respecter.

(2) En supposant la justice toujours bien administrée à qui elle est due, ce qui est une supposition fort honnête, l'avantage qui en est résulté pour le plaideur est un avantage négatif par lequel il a été préservé d'un mal, sans avoir acquis la jouissance d'un nouveau bien. Après le gain d'un procès injuste qu'on vous avait intenté, vous ne vous trouvez pas en meilleure position que si, grâce à une meilleure législation , vos adversaires s'étaient trouvés hors d'état de vous attaquer. La meilleure législation est donc celle qui fait naître le moins de procès, et qui dans les procès qu'on ne saurait éviter, cause le moins de frais de juges , de procureurs et d'avocats.

'^ (3) Un fait dont j'ai été témoin, peut servir de preuve à sont alors les tribunaux criminels qui en connaissent. Dans l'un et l'autre cas l'intérêt de la société est que la justice soit équitable , prompte et peu coûteuse.

La complication des lois civiles est toujours plus ou moins opposée à ces trois avantages. Quand les lois sont nombreuses et compliquées , elles offrent plus de ressources à la chicane , plus de subterfuges au mauvais droit ; le bon droit est plus difficile à constater. Les procès se prolongent par la même raison. Enfin la justice est plus coûteuse, parce que des incidents plus nombreux

multiplient les instruments, les papiers de la procédure ; ils obligent d'employer un plus grand nombre d'officiers judiciaires , de consulter des procureurs , des avocats , dont l'unique fonction est de connaître , et trop souvent d'embrouiller les nombreuses dispositions des lois rendues et toutes les formalités dont se hérissent les procédures. Il faut même que le plaideur y consacre un temps, des soins, une capacité qui sont dès lors ravis à des occupations profitables , et deviennent par conséquent pour lui une véritable charge, une dépense (2).

On prétend que la complication des lois est rendue nécessaire par la complication des intérêts des hommes en société, et que les formes sont protectrices de l'innocence.

Dans les procès criminels, les formes protègent l'innocence. En prescrivant des règles étroites aux juges , elles laissent moins de latitude à leur volonté arbitraire. Mais dans les causes civiles , les formes ne sauraient protéger l'une des parties sans commettre une injustice envers l'autre.

Les intérêts des hommes en société sont compliqués , sans doute ; et c'est pour cela même qu'il ne faut pas avoir la prétention de prévoir tous les cas et de poser d'avance une règle pour chacun. La conscience et l'équité sont des règles souvent plus sûres que celles du code (z). Il n'y a pas d'intérêts plus compliqués que ceux des négociants. Les accidents s'y multiplient ; les prix changent ; les qualités des marchandises s'al-

cette vérité. Un gendre offrit à sa belle-mère , qui était dans une position de fortune gênée, de lui faire une pension; et pour vaincre sa résistance, il fut obligé d'accompagner son offre d'une extrême délicatesse. Il lui écrivit entre autres choses : C'est une

dette que j'acquitte. Au bout de plusieurs années où la pension fut toujours exactement payée, la belle-mère meurt. Un autre gendre se prévaut du paiement régulier de la pension, et de la lettre trouvée dans les papiers de la défunte, pour représenter le fonds de cette pension purement gratuite, comme une dette dont le bienfaiteur doit compte à la succession , et en conséquence il lui fait un procès. Il n'est pas douteux dans ce cas qu'un jury d'équité n'eût prononcé en faveur du gendre délicat et bienfaisant, contre le gendre cupide et de mauvaise foi , qui savait bien que la belle-mère ne pouvait pas avoir acquis celle rente à titre onéreux.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVII

tèrent , ou bien elles diffèrent par des nuances imperceptibles. On ne sait par la faute de qui les détériorations ont eu lieu. On ne sait si une confiance accordée , est coupable ou seulement imprudente. La vérité n'est pas facile à démêler à travers toutes ces circonstances. Néanmoins les contestations des négociants entre eux, sont en général les plus promptement et peut-être les plus équitablement terminées ; c'est , n'en doutons pas, parce qu'elles sont presque toujours jugées par des arbitres , à la manière d'un jury d'équité et sans égard pour les formes juridiques. Il n'y a pas d'entreprise de commerce qui ne fût complètement ruinée en peu d'années , s'il fallait que ses chefs , au lieu de s'occuper de leurs affaires , suivissent tous les procès qu'on pourrait leur intenter.

N'est-ce pas là un trait de lumière? Toutes les causes civiles ne pourraient-elles pas , de même , être jugées par des arbitres ? Il ne s'agirait que de régulariser ce mode. Les tribunaux civils ne seraient plus que des corps composés d'un certain nombre d'arbitres désignés d'avance et parmi lesquels les plaideurs devraient

choisir deux ou quatre juges, qui eux-mêmes en choisiraient un cinquième dans le même corps. Ce tribunal arbitral aurait égard avant tout aux conventions des parties. En fait d'intérêts privés, la loi qui est au dessus de toutes les autres, est dans les conventions mutuellement consenties, pourvu qu'elles ne contiennent rien de contraire aux lois sociales. A défaut de conventions, comme dans le cas d'un décès sans testament, d'un mariage sans contrat, les arbitres jugeraient d'après un code fort court, car ce code ne devrait prévoir que les cas où le droit ne peut rester indécis sans inconvénients. Dans toutes les questions qui n'auraient pas été résolues par des conventions antérieures on par le code, la décision serait abandonnée à l'équité des arbitres.

Quoi ! diront certains jurisconsultes, vous renoncez à l'uniformité de la jurisprudence et à l'autorité des précédents ! Deux causes absolument pareilles pourront être jugées diversement ? Pourquoi non ? Si l'on s'est trompé une première fois, faut-il être injuste à perpétuité ? Pourquoi des juges antérieurs, ignorants ou prévenus, feraient-ils la loi à des juges plus récents,

(i) Comme ceci n'est point un cours de politique ni de procédure, je ne puis entrer dans les détails que rendrait nécessaires l'exécution d'une semblable idée. Il est par exemple une foule de petits procès dont plusieurs peuvent être expédiés dans une même audience. Il ne serait pas nécessaire pour ceux-là de nommer des arbitres ad hoc, et cependant pour que les parties ne pussent pas se plaindre de n'avoir pas des arbitres de leur choix, on pourrait établir que chaque fois que les plaideurs voudraient des arbitres ad hoc, ils en auraient, en payant un honoraire un peu plus fort. Ainsi les honoraires des juges pourraient se composer : 1° d'un traitement fixe payé par la province, et

mieux instruits et impartiaux? Quand la loi change, la jurisprudence ne change-t-elle pas? Ce qui était condamné hier n'est-il pas absous aujourd'hui ? Pourquoi faudrait-il que ce qui a été mal jugé hier fût mal jugé aujourd'hui? D'ailleurs , je ne sais pas si l'on peut dire qu'il y ail deux causes absolument pareilles. Toutes sont accompagnées d'une multitude de circonstances qui modifient diversement les droits respectifs; une réunion de circonstances pareilles à des époques différentes et dans des localités qui ne sont pas les mêmes, est d'une difficulté qui équivaut à l'impossible ; et je crois que rien n'est plus dangereux pour l'équité que de s'autoriser, quelque faiblement que ce soit, dans une cause , du jugement rendu dans une autre. Ce qu'il faut avant tout, c'est d'être juste dans le cas présent , autant que le permet l'imperfection des hommes. Toute autre considération doit céder à celle-là.

Les arbitres seraient payés par les parties ou peutêtre seulement par la partie perdante , en raison , non de la longueur des procès , mais de l'importance des intérêts débattus. Les partis emploieraient ou non , à leur gré , le ministère des avoués et des avocats.

Il résulterait de là , ce me semble , que les arbitres seraient intéressés à être intègres pour obtenir une haute réputation d'équité et se trouver plus fréquemment appelés à siéger. Ils seraient intéressés à terminer promptement les différends, afin d'en pouvoir expédier en plus grand nombre. Enfin les frais des parties ne seraient pas disproportionnés avec les intérêts débattus, et il n'y aurait point de frais inutiles (i).

On voit qu'il n'est pas impossible d'introduire dans les services publics le principe de la concurrence , dont on recueille de si heu-

reux effets dans les opérations productives.

Quant à la justice criminelle, je ne crois pas devoir m'y arrêter beaucoup , parce qu'il me semble qu'on est assez d'accord sur ce qu'il convient qu'elle soit dans l'intérêt de la société. H n'est point d'intérêts puissants qui s'opposent à des réformes. Tout le monde désire partout qu'elle soit prompte , équitable , et peu coûteuse. Les amis de l'humanité joignent à ces désirs ,

fort modéré ; car il faut payer un homme simplement pour qu'il se tienne à la disposition du public; 2» d'une prime s'il était nommé arbitre ad hoc; 3» d'un honoraire proportionné aux valeurs en litige et payable après le jugement.

Les juges arbitres choisis pourraient n'être pas toujours vacants s'ils avaient beaucoup de procès à juger. Ils inscriraient alors les nouveaux procès pour être jugés à leur tour, et sans doute les bons juges auraient des causes inscrites de longue main.

Les causes qui n'auraient pas d'arbitres ad hoc seraient appelées à tour de rôle à mesure que les audiences vacantes laisseraient le temps de les juger.

DÉPENSES QUE FAIT UN ÉTAT POUR SA DÉFENSE

le vœu qu'elle soit hiiniaine , qu'elle tende à donner de réloignement pour le crime , et que la peine corrige le criminel. Les institutions de plusieurs pays exaucent déjà ces vœux en partie , et

offrent des modèles à suivre aux États-Unis , en Angleterre , en France, à Lausanne , à Genève. Les écrits de beaucoup d'habiles publicistes , font connaître les avantages obtenus et ce qu'on peut espérer encore. Si le bien dans ce genre ne s'avance pas plus rapidement , il ne faut s'en prendre qu'aux anciennes institutions créées dans les temps barbares auxquels nous touchons encore , et aux finances obérées de la plupart des gouvernements. Quant à leurs institutions , elles sont bonnes; car l'intérêt des gouvernants n'est point ici en opposition avec l'intérêt du grand nombre , si ce n'est dans des causes politiques qui ne sont pas nombreuses dans les temps ordinaires.

Je remarquerai que lorsqu'on veut que la justice criminelle soit équitablement et économiquement rendue , il faut avant tout que le code criminel soit équitable , modéré dans les peines qu'il prononce , et qu'il n'érige pas en crimes des actions innocentes , sinon louables, aux yeux de la raison et de l'intérêt général ; car alors la justice est mal secondée, et le gouvernement est obligé d'employer de mauvais moyens pour arrêter et faire condamner des gens qu'absout la conscience publique. Tibère ne pouvait se maintenir qu'à force de délateurs, de juges et de bourreaux. Trajan n'en avait pas besoin.

La plupart des crimes qui se commettent dans la société, ont leur source dans la misère. Les gens riches ne sont pas plus vertueux que les indigents; mais ils ont plus de moyens de se satisfaire sans préjudice pour autrui ; ils sont fort intéressés à ne pas porter le trouble dans la société ; ils ont trop à perdre quand ils s'exposent à des châtimens ou même à des scandales. Il serait à désirer que nul dans la société ne fût assez malheureux pour n'avoir rien à regretter dans son existence. Quand il se trouve,

parmi le peuple , des hommes dans un tel état de gêne, qu'ils ne peuvent subsister que par un crime , il n'est aucun individu qui ne soit exposé dans sa personne ou dans ses biens. Pour faire un peuple de conquérants , il faut des citoyens pauvres et fanatiques. Pour faire une nation vertueuse et tranquille , il faut des citoyens aisés et heureux. Les meilleures leçons de morale que l'on puisse donner à un peuple , sont des leçons d'économie politique.

(i) Les mauvais ministres rendent souvent les guerres inévitables, pour se rendre eux-mêmes nécessaires. Ce fut la politique de Louvois. Quelquefois un gouvernement ne voulant pas satisfaire aux vœux des nations, suscite une guerre pour occuper l'attention publique. Les guerres, en multipliant les dépenses, augmentent le patronage et

CHAPITRE XVIII

Dépenses que fait un État pour sa défense.

La paix est si nécessaire au développement des facultés utiles de l'homme , qu'il est presque toujours dans l'intérêt des nations de se maintenir dans l'état de paix. On ne peut raisonnablement considérer les forces militaires et les dépenses de la guerre, que comme des moyens fâcheux, mais indispensables , de vivre en paix. Les guerres pour conquérir et les guerres politiques, sont de la part des gouvernements qui les ordonnent ou les rendent inévitables, de véritables crimes commis contre les peuples (i) ; et si les peuples étaient éclairés, quel qu'en fût le succès, les chefs qui les invoquent et y concourent , n'en recueilleraient que de la honte. On réserverait la gloire pour la défense légitime , et dans

la défense légitime je comprends les efforts que l'on fait pour s'affranchir d'un joug maintenu par la force , comme celui qui pesait sur les ilotes à Lacédémone. Quiconque opprime les hommes se met en état de guerre contre eux.

Soit que l'ennemi agisse dans l'intérieur ou qu'il vienne du dehors, une nation ne peut compter que sur elle-même pour assurer son indépendance. Mais elle peut, suivant les moyens qu'elle emploie, la défendre avec plus ou moins de succès, avec plus ou moins de frais, (c'est sous ce rapport que l'art de la défense rentre dans l'étude qui nous occupe. L'économie des frais comprend le succès ; car des moyens qui ne réussissent pas, sont toujours chers.

Indépendamment de l'envie de conquérir et d'opprimer d'une part, et de résister de l'autre, il peut naître entre nations , de même qu'entre particuliers , des différends qui ont leur origine soit dans des vanités et des rivalités nationales, soit dans des intérêts mal compris. La vanité est un vice fécond en fâcheuses conséquences, aussi bien pour les nations que pour les particuliers. Quand on veut s'affranchir des conséquences, il faut supprimer les causes. Or, sans se montrer timide, on peut presque toujours réprimer l'orgueil qui n'est pas moins commun chez les nations que chez les individus. Un peuple doit tendre à placer le triomphe de sa vanité, non dans l'humiliation des vanités rivales, mais dans le bien-être dont il jouit. Quant aux rivalités nationales et aux erreurs dans lesquelles on peut tomber relativement aux intérêts nationaux, les progrès de l'économie politique en atténueront peu à peu

les moyens de corruption des gouvernements. Elles font taire les oppositions en rendant nécessaire une grande énergie d'ac-

tion. Au total , elles sont nuisibles à une bonne administration, indépendamment du sang et de l'argent qu'elles coûtent.

SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XIX

l'influence. Jusque-là il faut s'attendre à des querelles entre les nations. Le plus faible degré de civilisation suffit pour qu'il s'établisse une sorte de droit qui préside à la décision des différends qui s'élèvent entre les particuliers. Même chez les Indiens de l'Amérique du Nord, il y a des espèces de tribunaux, des vieillards, dont le jugement protège le faible opprimé. Entre nations , un assez haut degré de civilisation ne les préserve pas du malheur d'en appeler à la force physique et brutale pour terminer leurs débats. Henri IV, roi de France, le vertueux abbé de Saint-Pierre, J.-J. Rousseau, ont proposé des moyens de paix perpétuelle, qui n'ont été regardés, avec raison, que comme des rêves philanthropiques. En effet que serait un tribunal qui jugerait les querelles des peuples et qui n'aurait aucun moyen de faire exécuter ses jugements ? Et si pour faire exécuter ces jugements il réclamait les armées des puissances, peut-on croire que les puissances prêtassent leurs troupes et fissent les frais d'une guerre, autrement que dans l'intérêt de leur politique ? Ce serait encore le plus fort et non le plus juste qui l'emporterait.

A mesure que les nations s'éclairent, il s'élève cependant un tribunal où sont jugés les faibles et les forts, et dont ceux-ci ne peuvent pas impunément mépriser les arrêts. C'est l'opinion publique. En voulez-vous une preuve ? Depuis la fin du xvii^e siècle jusqu'à nos jours, époque à laquelle l'Europe a joui du plus haut degré de civilisation où , à notre connaissance , l'espèce humaine soit encore parvenue, il ne s'est pas livré une seule guerre sans que les contendants n'aient publié des manifestes pour exposer

leurs griefs et justifier leurs mesures. Les parties belligérantes croyaient, chacune de son côté, à sa prépondérance physique puisqu'elle prenait les armes ; néanmoins cette prépondérance ne semblait à aucune d'entre elles tout à fait suffisante , si elle n'y joignait une force morale, résultant d'une certaine ardeur réveillée chez ses sujets par le sentiment de leurs droits violés, ou d'une injure reçue ; et si elle ne répandait dans la nation ennemie une certaine tiédeur, en l'alarmant sur la justice de sa cause et l'événement du conflit. Cet empire de l'opinion, s'il n'a pas diminué le nombre des guerres , les a rendues incontestablement moins cruelles. Mithridate fut obéi lorsqu'il ordonna le massacre de cent mille Romains dans le royaume de Pont. Le gouvernement de la terreur en France ne le fut pas lorsqu'il ordonna, en 1793, de ne faire aucun quartier aux prisonniers anglais ; et depuis ce temps, l'homme que des considérations d'humanité retenaient le moins, Bonaparte, a presque toujours traité les vaincus avec une sorte de générosité, et s'est donné beaucoup de peine pour justifier le meurtre de la garnison de Jaffa.

Cet ascendant de l'opinion et des considérations morales sur la force matérielle , est peu de chose encore comparé à ce qu'elle sera quand des gouvernements représentatifs seront établis partout, et surtout lorsque Icshommes seront plus éclairés sur leurs intérêts véritables. S'il est une vérité prouvée par l'économie politique, une vérité qui sorte pour ainsi dire de toutes ses leçons, c'est que les hommes, soit qu'on les considère comme citoyens du même pays, soit qu'on les considère en corps de nations, ont beaucoup à gagner toutes les fois qu'ils entretiennent entre eux des relations amicales, et beaucoup à perdre dans le cas contraire. Le progrès des lumières doit donc tourner l'opinion à la paix , et le progrès du système représentatif doit assurer l'em-

pire de cette opinion. Un gouvernement militaire qui voudrait ne tenir compte que de la force matérielle, n'obtiendrait probablement pas de succès durables dans ce siècle, et serait honni dans les siècles suivants.

Ces réflexions sur l'état moral des peuples et le degré d'avancement où ils sont parvenus, doivent entrer pour beaucoup dans l'adoption du système militaire qui convient à une nation.

CHAPITRE XIX

Du système agressif et du système défensif.

Les nations veulent être indépendantes ; elles veulent jouir de l'entier développement de leurs facultés. Mais celle qui, sous prétexte d'être en mesure de se défendre au besoin, organiserait des armées propres à porter la guerre au dehors, aurait un établissement militaire dispendieux et qui la protégerait mal.

Dispendieux, en ce que pour porter la guerre dans l'étranger, il faut des armées lestes et formées de longue main ; des armées permanentes, et dont les soldats ne s'occupent d'autre chose que de la guerre. Il faut des attirails nombreux, des ponts volants, des hôpitaux ambulants, double quantité de munitions ; car on doit s'attendre à des gaspillages, à des pertes énormes. Un canon de gros calibre sur un rempart, ne coûte jamais aucun transport, et ses munitions ne sont pas obligées de le suivre ; tandis qu'une pièce de siège réclame le service de 48 chevaux , sans compter les hommes du train, i Les grandes armées, dit Dupont de Nemours, « sont encore plus funestes à la nation qui s'épuise c pour les

mettre en campagne, qu'à l'ennemi qu'elles « sont destinées à combattre (i). n Les vaisseaux de guerre qui sont des moyens d'agression bien plus que

(i) Physiocratie , page 166.

DU SYSTÈME AGRESSIF ET DU SYSTÈME DÉFENSIF

(le défense, sont d'une dépense énorme et d'autant plus regrettable que cette machine gigantesque et coûteuse où se sont épuisés tous les efforts du génie industriel de l'homme , est bornée dans sa durée à quinze ou vingt ans , même lorsqu'elle n'a essuyé aucun accident. Il faudrait néanmoins se résoudre à de si grands frais, s'il n'y avait pas d'autre moyen de conserver l'indépendance nationale ; mais loin de la protéger, un grand état militaire est peut-être ce qui la compromet le plus. Les gouvernants, les hommes qui ont la direction des forces nationales , par une faiblesse commune à l'humanité tout entière, affectent envers les puissances étrangères, un langage d'autant plus hautain, qu'ils ont à leur disposition de grandes forces prêtes à agir au loin. Ils communiquent cette espèce d'orgueil à la nation elle-même. Les militaires, étrangers aux arts de la paix, et n'entrevoyant de l'avancement et de bonnes occasions de fortune, que dans la guerre, la désirent, et l'on trouve toujours de bonnes raisons pour provoquer ce que l'on désire. Si Louis XIV ne s'était pas vu à la tête de si belles armées , il n'eût pas montré tant de hauteur envers les autres peuples ; il aurait réprimé cet insatiable désir de faire plier devant sa volonté, des volonités qui ne lui devaient au-

cun compte; désir qui enfanta toutes ses guerres. L'Angleterre ne se serait pas mêlée des intrigues de toute l'Europe , si elle n'avait pas eu de grosses flottes à envoyer dans toutes les directions ; et Napoléon , s'il n'avait pas eu le commandement des armées les plus braves et les mieux disciplinées du monde, aurait mis son ambition à améliorer le sort intérieur de la France ; il s'en serait mieux trouvé, et nous aussi.

Comme les citoyens producteurs dont se compose une nation, ne sont jamais intéressés à porter le ravage en pays étranger, les risques qu'ils courent de la part des peuples étrangers ne leur viennent presque jamais que des fautes ou des passions de leurs propres gouvernements. J'ai beau parcourir l'histoire moderne , je ne trouve pas de nation un peu considérable qui ait été attaquée, si ce n'est par la faute de ses chefs. Dira-t-on que les constitutions politiques peuvent mettre un frein à l'ambition des conquêtes? Vaines précautions ! un gouvernement peut toujours amener les choses au point de rendre une guerre inévitable, s'il l'appelle de ses vœux(i).

Mais ce que je désire surtout que vous remarquiez, messieurs, c'est que ces forces militaires si imposantes n'ont jamais atteint le but qui aurait pu les justifier, le seul but qui importe véritablement aux nations : la défense de leurs établissements intérieurs, de leurs lois, de leur indépendance. Les ambassadeurs de Louis XIV

(i) Voyez plus loin, page AU, la note 3, relative à la guerre de Suisse.

entendirent au congrès de Gertruydenberg, décider du sort de leur maître, sans qu'on daignât seulement écouter leurs observa-

tions, L'Angleterre, dans la guerre d'Amérique, fut forcée d'abandonner la souveraineté de ses colonies ; et plus tard, elle ne dut qu'à sa position insulaire de n'être pas envahie, Bonaparte, avec des armées plus belles qu'eux tous, fut plus humilié que tous les autres. Partout les armées ont attiré d'autant plus sûrement la guerre et les maux qui l'accompagnent, qu'elles ont été plus redoutables. Il n'en est aucune qui ait préservé son pays d'une invasion. Le vieux proverbe : Si vis pacem, para hélium, était bon chez les anciens; la force décidait de tout. Il n'est plus, chez les modernes, l'expression de la vérité : le succès ne couronne pas toujours la justice ; mais de grands préparatifs de guerre amènent toujours la guerre.

Toutes les fois qu'une nation pèse sur les autres nations, qu'elle suit une politique militaire ou commerciale, ou diplomatique, incommode à un autre peuple, elle met celui-ci , dès l'instant même , en état d'inimitié, cachée s'il n'est pas encore en mesure de se défendre, ouverte s'il est assez fort. L'inimitié cachée dégénère en rupture à la première occasion favorable. La nation qui opprime, par le sentiment confus qu'elle a de son danger, entretient un état militaire considérable ; et c'est ainsi que l'injustice est coûteuse.

On ne sait pas encore combien il faudrait peu de troupes à un État qui n'élèverait jamais aucune prétention sur les autres ; qui ne chercherait point à les dominer ; qui , en leur montrant la force et l'aplomb que donnent la bonne administration et l'aisance intérieures, leur présenterait toujours en même temps l'avantage des communications commerciales à qui voudrait rester en paix avec lui, et la perspective de la destruction pour qui-conque oserait l'attaquer.

Des gouvernements très-éclairés pourraient à cet égard hâter l'opinion des peuples ; mais de toutes manières cette opinion mûrira tôt ou tard, parce qu'elle dépend de la connaissance qu'on prendra de la vraie nature des choses qui est toujours là et qui gagne constamment du terrain.

Penserait-on qu'une jalousie de commerce fût suffisante pour porter les étrangers à nous faire la guerre? Sans doute une puissance maritime prépondérante peut bloquer les ports de nos amis et les nôtres ; mais une telle injustice ne saurait durer bien longtemps, parce qu'elle est contraire aux intérêts de tous, et que tous sont intéressés à la faire cesser. Si nous étions assez sages pour recevoir les denrées lointaines de toutes mains, c'est-à-dire des nations qui nous les fourniraient au meilleur marché, les autres nations seraient plus intéressées que nous-mêmes à percer les lignes ennemies qui voudraient nous bloquer. Nous éprouverions

de ce blocus un dommage à peine sensible. Ce n'est pas le blocus des Anglais qui nous a fait payer le sucre si cher : ce sont les prohibitions de Napoléon. Un blocus général est une mesure excessivement dispendieuse, et ce qu'il peut procurer d'avantages commerciaux à la nation qui bloque, ne saurait la dédommager des frais qu'elle fait pour cela. On a pris une semblable mesure, non par calcul, mais par haine contre le dominateur de l'Europe. C'est donc à cette injuste domination qu'il faut l'attribuer (i).

Et d'ailleurs quel motif aurait-on pour déclarer une guerre de commerce à une nation qui , obéissant en cela à son intérêt, ainsi que je l'ai prouvé, ouvrirait ses ports pour l'importation comme pour l'exportation (-2).

Nous ferait-on la guerre pour venger une injure ou ce que l'on supposerait une injure? Mais j'ai déjà remarqué que le système défensif n'ouvre pas la porte à l'injure. Il ne veut pas que l'on entreprenne sur lui ; mais il ne veut rien entreprendre sur les autres, et c'est peut-être sous ce rapport qu'il écarte plus sûrement la guerre que le système offensif.

Si une invasion hostile n'avait pour objet que la rapine et le pillage, il faudrait que le système défensif fût assez fort pour résister aux envahisseurs ; et j'avoue ici que la constitution politique de l'État doit venir à l'appui de la défense pour qu'elle soit efficace. Si la nation n'est qu'un troupeau d'esclaves , exploité au profit de ses maîtres ; si des abus de tous genres ne servent qu'à engraisser des classes privilégiées ; si des entraves multipliées y gênent les mouvements de l'industrie ; si la justice y est partielle et concussionnaire, les citoyens ayant peu de chose à perdre dans un changement de domination, mettront peu d'ardeur à défendre un ordre social dont ils portent tout le faix et dont ils voient recueillir tous les avantages

(1) Il est digne de remarque que ce n'est pas le blocus ordonné par l'Angleterre qui a renversé Bonaparte , mais le blocus continental de Bonaparte lui-même , puisque c'est pour avoir voulu l'étendre aux ports de la Russie , qu'il a succombé. Les auteurs de ces mesures acerbes se sont fait plus de mal qu'ils n'en ont fait à leurs ennemis , tant la colère conseille mal!

(2) Voyez le chap. xv, partie iv de ce Cours.

(5) Je n'ignore pas que l'on peut , avec une apparence de raison, tirer quelque argument contre le système purement défensif, des événements arrivés en Suisse dans les dernières années du

xvnie siècle , où celte république ne fut préservée ni par sa neutralité, ni par sa fédération, de l'invasion des armées de la république française ; mais il faut embrasser la question tout entière. La Suisse était une très -mauvaise confédération. Ses peuples n'étaient pas unis par des inlérèls pareils. Peut-on considérer les pays sujets, tels que l'Argovie, le pays de Vaud , et les bailliages italiens, comme des États confédérés? Ils appelaient les Français au lieu de chercher à se défendre

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIX

par d'autres. Ils diront comme l'âne de la fable « Me fera-t- on porter double bât, double charge? »

Mais s'ils vivent sous un gouvernement économique et protecteur, s'ils sentent que la société est organisée dans leur intérêt, s'ils se sont identifiés avec la patrie, alors tous les sentiments les plus chers au cœur de l'homme les exciteront contre un injuste agresseur. On ne pénètre qu'au sein des nations divisées d'intérêts. Celles dont on attaque tous les intérêts, se lèvent en masse ; et je ne crois pas qu'une nation qui déclare son vœu de cette manière, puisse être vaincue. Je ne crois pas même qu'elle puisse être attaquée, si d'ailleurs elle n'est pas menaçante. Une agression étrangère ne peut être formidable que lorsqu'il y a un concours de plusieurs ennemis coalisés, et ce concours ne peut être obtenu que contre un État qui pèse sur les autres, qui leur impose des lois et des tributs, qui les associe forcément dans ses querelles. Mais on ne se coalise pas contre une nation qui offre toujours à ses voisins les trésors de sa bienveillance et de son commerce ; tout le monde, au contraire, est intéressé à la défendre.

Lorsque les États sont trop peu considérables pour qu'une levée en masse de tous leurs citoyens suffise à leur défense, ils doivent se lier à d'autres par un pacte fédéral ; et c'est encore dans l'organisation politique, qu'il faut trouver des liens assez forts pour que les États les moins menacés ne puissent pas refuser leur concours à ceux qui le sont davantage (5).

Les grandes armées permanentes qu'entretennent les puissances de l'Europe ne subsistent pas de pillage , du moins en temps ordinaire ; mais remarquons qu'elles pèsent d'un poids énorme sur des populations industrieuses qui travaillent avec une infatigable activité pour les entretenir (4). On est même obligé d'employer

contre eux. On peut en dire à peu près autant d'une grande partie de la population dans les cantons aristocratiques. Tout ce qui n'avait pas le droit de cité, n'était qu'une population humiliée, exploitée au profit de la classe privilégiée. Enfin la neutralité de la Suisse n'était qu'illusoire. Je ne prétends pas défendre la politique de la France envers les puissances étrangères, à cette époque: je crois qu'elle était fort mauvaise; mais enfin les principaux cantons suisses favorisaient secrètement, et même ouvertement, les ennemis de la France. Un agent anglais résidait à Bâle. Le gouvernement bernois secondait, en toute occasion , les coalitions et les trames ourdies contre la république française. Enfin, les intentions du parti aristocratique helvétique qui dominait alors, se sont pleinement manifestées en 1814 et depuis, où il a fait à la France tout le mal qui dépendait de lui. Si une moitié de la Suisse n'avait pas appelé les Français, et si l'autre moitié avait été réellement neutre, elle n'eût jamais été envahie.

(4) On voit dans un tableau qui termine un mémoire de M. Honnel, premier commis des finances, que les dépenses

DU SYSTÈME AGRESSIF ET DU SYSTÈME DÉFENSIF

le stimulant de la vanité nationale pour engager ces nations à un travail aussi rude. On les entretient dans des idées de puissance et de gloriole militaire ; on leur fait envisager un grand déploiement de forces comme le seul fondement solide de leur sécurité ; on fait parader à leurs yeux des corps d'infanterie et de cavalerie ; on les enivre en temps de paix des sons d'une musique guerrière, du bruit des tambours, du fracas des canons; mais tout cela coûte excessivement cher; c'est un luxe qui n'est pas moins ruineux que tout autre (i). Heureuse encore la nation, quand de la vanité d'avoir de belles armées, elle ne passe pas à la vanité d'en faire usage! Toute guerre, sans parler de l'horreur de tuer ses semblables , quand elle n'a pas pour objet de recueillir les fruits de la paix, n'est qu'une duperie (2).

Les diplomates ont coutume de regarder une acquisition de territoire comme une indemnité des maux et des dépenses de la guerre. Mais quand des succès militaires ont entraîné la réunion d'une province, je dirai même d'un État, au territoire de la France, je demande quel avantage il en est résulté pour le département de l'Aveyron , de la Dordogne , et de cinquante autres ? Je demande quel dédommagement ils ont recueilli des conscrits qu'on leur a enlevés, des millions qu'ils payen! aux créanciers du gouvernement? Us ont eu un plus grand débouché de leurs pro-

duits, dit-on ; mais il n'y a aucun des produits de ces départements qui convienne à la province conquise, à la Belgique, par exemple; une distance trop grande les en sépare, ou bien la difficulté des communications leur oppose des

avouées de la guerre, de 1802 à 1813, se sont montées à 4,733,000,000 fr.

On ne peut pas évaluer les deux campagnes de 1814 à 1815, à moins de 267,000,000

Total , pour la France seule. . 5,000,000,000 fr. Les contributions de guerre levées sur les pays soi-disant ennemis, se sont montées au moins à la même somme de 5,000,000,000

Bonaparte a donc coûté à l'humanité, sans compter les massacres, la détérioration des institutions de la France, et les indemnités, qu'on peut regarder comme la suite de tout cela 10,000,000,000 fr.

Ces 10 milliards employés pour le bien de la France et des autres États de l'Europe, auraient eu des résultats immenses.

(i) « Les Sybarites, dit Chastellux, avaient un luxe de » mollesse; les Spartiates en avaient un d'ambition et de « gloire *; » et Ton sait que l'un ne fut pas moins que l'autre, funeste à ces deux peuples.

^ Delà Félicité publique, section I, cliap. m.

obstacles plus insurmontables que la barrière des douanes. Comment exporteraient-ils leurs produits dans la Belgique ? Ils ne peuvent seulement pas le» expédier pour le département voisin (3).

Renversez les barrières qui séparent des concitoyens parlant le même langage et soumis aux mêmes lois. Ils en recueilleront un avantage immense ; et pour l'obtenir, il n'y aura point eu de sang répandu (4).

On a prétendu que des armées permanentes étaient un utile réceptacle des mauvais sujets d'une nation. Messieurs , il vaut mieux avoir un régime qui permette aux hommes de vivre de leur travail , qu'un régime qui leur en ravisse le prix ; il vaut mieux rendre les mauvais sujets rares, que de préparer des armées et des bagnes pour les recevoir.

Il est affligeant de le dire , mais la vie des camps n'est pas propre à donner aux hommes les qualités qui en font des citoyens utiles. Elle habitue à l'oisiveté et à la servilité. Pour être un bon soldat, il faut savoir perdre son temps et ne jamais résister à un ordre, fût-il cruel et injuste. A la guerre, l'obéissance passive est d'absolue nécessité ; car il faut là, que les mouvements de cent mille hommes concourent à un but unique : la victoire. Dans l'état social, le but est multiple : c'est le plus grand bien du plus grand nombre, et il ne s'acquiert que par le développement des pensées et des efforts individuels. Dans la vie civile on ne doit l'obéissance qu'à un ordre légal , et si la loi est mauvaise, il faut savoir la critiquer. Ce n'est pas tout : le soldat est porté à confondre la force avec le bon droit , et le sabre avec la raison ; ce qui est une dégra-

(2) Je ne prétends pas que dans des cas excessivement rares, une nation ne puisse, ne doive même venir d'une manière désintéressée au secours d'une nation moins heureuse, de même que les règles d'une stricte économie ne défendent pas des générosités aux riches. Mais ces cas sont excessivement rares. On ne peut

pas même citer le secours que la France donna pour l'émancipation des États-Unis. La France devait s'affranchir à tout prix des conditions insultantes du traité qui lui avait été imposé par l'Angleterre en 1763; traité que le gouvernement d'alors n'aurait jamais été contraint de subir, sans les abus multipliés et l'impopularité qui paralysaient ses ressources.

(5) Un moyen de communication, un canal, une route, ouvrent à un département intérieur, un débouché plus précieux pour lui que la conquête d'une province ; car c'est par là qu'il conquiert son pays tout entier.

{i) Le seul progrès des lumières aura pour effet, sinon d'abattre, au moins d'abaisser beaucoup les barrières artificielles qui séparent les nations, et qui seront dès lors des obstacles beaucoup moindres que les obstacles qu'oppose la nature à leurs communications. On verra dans les prohibitions et dans les gros droits d'entrée ce qu'ils sont réellement : un accroissement de frais de production, un renchérissement aussi préjudiciable aux consommateurs qu'aux producteurs.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XX

dation de la plus noble partie de l'espèce humaine. Il convient en conséquence à la société que les formes nécessaires au régime militaire , soient étendues au moins grand nombre d'hommes qu'il est possible , et restreintes aux seuls moments où elles sont indispensables. De puissants intérêts, je le sais, s'opposent au système défensif ; mais pour lui donner la préférence , j'en connais un plus puissant encore : celui des peuples. Des militaires trop étrangers aux connaissances du publiciste et du citoyen , ont élevé d'autres objections contre un système purement

défensif. Je ne m'arrête pas aux déclamations d'honneur et de gloire, qui ont peu de poids du moment qu'on les met en balance avec le véritable honneur et les intérêts nationaux. La gloire consiste , non à réussir dans tous les cas , mais seulement dans ce qui est louable. Je me bornerai donc à examiner les seules raisons qui puissent avoir quelque mérite aux yeux des gens sensés.

Si nous nous bornons à la guerre défensive , a-t-on dit, notre propre territoire en devient le théâtre et souffre toujours plus ou moins de ses ravages ; tandis que la guerre offensive transporte dans l'étranger le théâtre de la guerre.

On commence par supposer ici d'abord que la guerre a lieu aussi bien quand on suit le système défensif que lorsqu'on suit le système opposé. J'ai prouvé cependant que nul système n'écarte plus sûrement la guerre. Or, dans tous les cas du moins où il préserve de ce fléau , il n'exerce ses ravages ni sur un territoire ni sur l'autre.

On suppose encore que les moyens de défense ne suffiront pas pour arrêter l'ennemi sur la frontière.

Dans ce dernier cas le territoire est encore préservé.

Mais admettons le cas où les premiers moyens de défense ont été insuffisants, et où l'ennemi a pénétré jusque dans notre intérieur. Sa perte n'en est que plus certaine, et le renouvellement d'un pareil malheur d'autant plus éloigné. Rien n'est plus dangereux que de s'avancer dans un pays ennemi et armé, pourvu

toutefois que son gouvernement jouisse de la confiance et de l'amour du peuple , condition que j'ai reconnue pour être indispensable. Voici un extrait textuel des instructions données par Frédéric II , roi de Prusse , aux officiers de ses armées : le témoignage d'un aussi grand capitaine est de quelque poids en ces matières':

« Si je n'avais pour objet que ma gloire, dit-il, je
« ne ferais jamais la guerre que dans mon pays, à
i cause de tous les avantages que j'y trouverais. Cha-
t cun y sert d'espion , et l'ennemi ne saurait faire un
« pas sans être trahi. On peut hardiment faire sortir

(i) Instruction militaire du roi de Prusse pour ses généraux, traduite par M. Faesch, lieutenant-colonel dans les troupes saxonnes, pages 86 et 89.

< de gros détachements et leur faire jouer tous les « tours dont la guerre est susceptible.

I Si l'ennemi est battu, et il l'est toujours en quel que rencontres, chaque paysan est soldat pour c le harceler. L'électeur Frédéric-Guillaume en fit « l'épreuve après la bataille de Fehrbellin. Les paysans f tuèrent plus de soldats qu'il n'y en eut de tués dans c le combat. Moi-même je l'ai vu après la bataille de t Hohenfriedberg, où les habitants des montagnes

< de Silésie nous amenèrent beaucoup de fuyards de l'armée autrichienne (i). i

Voilà un homme de guerre qui avoue que s'il n'eût combattu que pour sa gloire , c'est-à-dire pour le succès , il n'eût voulu combattre que dans son pays. Plus loin , dans les mêmes instructions, il recommande de remuer le ciel et l'enfer dans le but d'avoir pour soi le pays où l'on fait la guerre.

Remarquons que l'ennemi qui nous fait la guerre (si dans une telle situation , il en est d'assez mal avisé pour cela) ne peut étendre ses ravages au loin pour ne pas disperser son armée dans un pays si dangereux pour lui ; qu'il doit laisser des corps nombreux sur sa route à mesure qu'il avance et pour assurer ses communications ; et que , si une fois elles sont coupées, il est perdu.

Et qu'on ne cite pas ce qui est arrivé en France comme une preuve de l'impossibilité où sont des bourgeois de se défendre contre des troupes réglées. Bonaparte avait réduit les forces de la France à ses seuls soldats ; il les avait fait périr de froid et de faim ; et après avoir privé la nation de ses plus solides défenseurs, il avait indisposé contre lui la partie éclairée et industrielle de la France, par ses guerres, par ses conscriptions , ses impôts , et son despotisme ; enfin , même au comble de ses sottises , il se serait sauvé s'il eût fait lever la nation en masse ; mais il redoutait plus la liberté des Français que la coalition des étrangers, et il en a été cruellement puni (2).

CHAPITRE XX

De la défense de l'État par des milices.

Si les armées permanentes sont accompagnées d'inconvénients majeurs et de dangers ; si d'ailleurs elles sont inefficaces pour assurer aux nations la sécurité dont elles ont besoin contre les attaques extérieures, les nations^ pourront-elles obtenir cet avantage par

(2) Voyez les Mémoires de Fleury de Chahoulou, de Fain , et tous les Mémoires de l'époque.

DE LA DÉFENSE DE L'ÉTAT PAR DES MILICES

leurs milices ; c'est-à-dire par le moyen de leurs propres citoyens réunis accidentellement pour défendre leur indépendance , et organisés de manière à reprendre, aussitôt que le danger est passé , la vie sédentaire et le cours ordinaire de leurs occupations? Cette question a souvent occupé les publicistes, et même beaucoup de militaires distingués habitués à joindre la théorie à la pratique de leur art. S'il est possible à un grand État de se défendre des attaques extérieures par le moyen de ses milices , il est vivement sollicité par ses intérêts pécuniaires et politiques de préférer ce moyen. Économiquement , il est désavantageux de faire d'énormes dépenses permanentes dans le seul but de pourvoir à des nécessités éventuelles. Politiquement, il est imprudent de mettre de grandes forces en des mains qui peuvent en abuser.

Les milices ne sont sujettes à, aucun de ces deux inconvénients. On ne saurait en abuser ; et leur emploi ne jette pas l'État dans de grands frais , lorsque l'État peut se passer de leur secours. Il s'agit seulement de savoir si elles peuvent répondre au but qu'on s'en propose.

L'art de la guerre est devenu plus compliqué au sein d'une civilisation plus avancée. Plusieurs parties de cet art exigent maintenant des connaissances, des talents, une longue pratique, qui ne peuvent se rencontrer dans les milices nationales composées d'hommes qui tous exercent , ou sont appelés à exercer d'autres professions. L'artillerie, le génie, la cavalerie, veulent des hommes instruits de longue main et qui consacrent leur vie entière à la profession des armes. Sans cela on aurait trop d'infériorité en combattant un ennemi armé des progrès de cet art. Il faut donc avoir en permanence de ces corps instruits que l'on ne peut pas former au moment du besoin. Cependant on peut remarquer que , dans le système purement défensif, ils n'ont pas besoin d'être aussi considérables que lorsque l'on veut à la fois défendre les places de l'intérieur, et attaquer celles de l'ennemi.

Je laisse aux hommes du métier, le soin de développer les meilleurs moyens de tirer parti des milices pour la défense du pays. Des militaires expérimentés ont donné leurs vues à ce sujet (») ; et à mesure que le système défensif se répandra , on ne peut pas douter que l'art de se défendre ne se perfectionne comme tous les autres. Alors il deviendra bien plus difficile encore

(i) C'était l'opinion de Machiavel. Guibert, dans sa *Tactique*, soutient que les milices suffisent pour défendre un État. Il se déclare contre les places fortes. De nos jours, le général Tarayre a professé la même doctrine.

(2) Les progrès des sciences paraissent devoir être favorables au système défensif. Si par exemple on parvient à faire usage de l'artillerie à vapeur où les pièces de canon peuvent lancer des centaines de projectiles par minute, ce

d'entamer une nation qui saura disposer de tous ses moyens à son plus grand avantage (-2).

Déjà l'on paraît convenir qu'il serait à propos de diviser les milices en gardes nationales mobiles et en gardes nationales sédentaires ; les premières composées de jeunes gens de 20 à 25 ans , qui ne sont point encore chefs de familles et chefs d'établissements, et qui peuvent tenir la campagne et se porter à l'endroit du danger ; l'autre partie , composée de tous les autres citoyens , et surtout de ceux qui , sans un notable dommage, ne peuvent s'éloigner de leurs établissements et de leurs familles. Ceux-ci font la garde municipale et opposent à l'ennemi une population armée qui soutient l'armée mobile , en quelque endroit du pays que l'ennemi se présente.

Remarquez l'économie que l'on trouve dans cet état militaire comparé à celui de la plupart des grandes puissances de l'Europe. Ici le trésor ne se trouve chargé que de l'entretien des corps d'élite (de moitié moins nombreux que dans le système offensif) et de gardes mobiles qui , lorsque le pays ne serait pas menacé , pourraient être fort réduits en nombre, et ne tenir la campagne que deux ou trois mois chaque année pour leur instruction. On ne serait tenu de les nourrir et de les solder que dans ces moments-là. Pendant le reste de l'année, on n'aurait à entretenir que les cadres de ces bataillons où se conserverait le dépôt de l'instruction.

Toutes les gardes nationales sédentaires ne coûteraient rien au public et coûteraient fort peu aux familles. L'équipement et les armes dont chacun se fournit dans ces cas-là sont des dépenses qui se perdent dans la somme des dépenses privées, et sont sujets à peu de renouvellement à cause du soin particulier que chacun en prend ; et quant au temps qu'il faut consacrer au service , il se perd de même dans celui que chacun consacre à ses distractions.

Les établissements militaires , les écoles d'instruction, les magasins de munitions, les hôpitaux militaires, occasionneraient de moins grandes dépenses que dans tout autre système ; et , dans toutes les parties , le gaspillage serait beaucoup moindre.

En joignant ces considérations à celles du chapitre précédent , on peut donc affirmer que les nations qui adopteraient un système purement défensif , jouiraient de beaucoup plus de sécurité et feraient moins de frais pour l'obtenir.

sera bien plutôt dans des places fortes que dans des armées en campagne. Si les moyens de destruction venaient à se multiplier beaucoup sur mer, une chaloupe canonnière embossée pourrait braver un vaisseau de ligne. La poudre à canon a favorisé, il est vrai, les agressions des Européens dans les deux Indes; mais c'est parce que les différentes parties du monde étaient encore trop étrangères les unes aux autres, pour que les découvertes pussent rapidement se répandre.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXI

Si les milices offrent un moyen suffisant de préserver les nations des attaques extérieures , à plus forte raison sont-elles propres à les défendre des entreprises du dedans. Les séditions ne sont jamais plus sûrement réprimées que par une force qui est

partout , et qui est fort intéressée au maintien du bon ordre. Elles ne sont nulle part plus dangereuses que dans les États despotiques, défendus par des armées de sicaires. Ici les exemples s'offrent en foule , et il est superflu d'en citer (i).

Je vous prie , messieurs , de ne pas confondre le système d'armer toute une nation dans ses milices , avec le projet extravagant de rendre toute une nation militaire ; c'est-à-dire d'en former des corps mobiles et aguerris prêts à soutenir des intrigues diplomatiques , et l'ambition d'un despote. Cette folie n'a jamais pu entrer que dans des têtes absolument étrangères à l'économie sociale. Un agriculteur , un manufacturier, un négociant, un artisan, un ouvrier, un médecin , et toutes les autres professions utiles , travaillent à procurer à la société ce qui la nourrit et la conserve : un soldat détruit ce que les autres produisent. Changer les classes productives en classes destructives , ou seulement donner plus d'importance aux dernières , et vouloir que tout homme soit soldat avant tout, c'est considérer l'accessoire comme le principal ; c'est accorder la préséance à la disette qui fait mourir, sur l'abondance qui fait vivre. Une nation de soldats ne peut subsister que de brigandages ; ne produisant pas et ne pouvant faire autrement que de consommer , elle doit nécessairement piller ceux qui produisent; et après avoir pillé tout ce qui se trouve à sa portée , amis et ennemis , régulièrement ou tumultueusement, elle doit se dévorer elle même. L'histoire nous en fournit des preuves sans nombre.

CHAPITRE XXI

Dépense d'une marine militaire.

Dans la situation des peuples de l'Europe moderne, on demande si une armée navale est une armée bien entendue. Plusieurs bonnes raisons peuvent être données. Ci) Les gardes nationales sédentaires ne peuvent suffire à la police quand le gouvernement est mauvais ; c'est-à-dire, quand le plus grand nombre des citoyens est exploité au profit du petit nombre, parce qu'alors les citoyens défendent mal un ordre de choses qui leur est contraire. A de certaines époques des gouvernements ont cru pouvoir s'en servir en nommant tous les officiers et en ôlant la disposition de ces forces aux autorités municipales; cependant on n'a jamais pu les faire concourir à de mauvais desseins; et, sous un bon gouvernement, les gardes muni •

nées pour et contre, et ces raisons ont plus ou moins de poids , selon la situation géographique d'un peuple et la nature de ses relations.

Depuis que les contrées d'outre-mer ont été mieux connues et que les progrès de la navigation ont lié, par le commerce, les lieux les plus distants du globe, les pays maritimes de l'Europe ont couvert les mers de leurs navires marchands. Si le premier devoir de l'Etat est de protéger ses citoyens , il doit se ménager les moyens d'envoyer des forces aussi loin que ses bâtiments de commerce peuvent aller. Il serait pourtant insensé de prétendre que ce devoir s'étendit indéfiniment. Le gouvernement n'est pas obligé de porter du secours partout où il plaît à l'esprit de trafic de s'aventurer, ni de faire une dépense de dix millions pour protéger un gain de dix mille francs. L'État ne doit sa protection à

ses citoyens que lorsque le droit des gens et ceux de l'humanité ont été violés à leur égard. C'est à leur prudence à prendre des précautions contre les autres risques, à les braver, s'ils ont des motifs suffisants.

Quanta l'utilité d'une marine militaire pour la défense de nos côtes , je répondrai ce que j'ai répondu au sujet d'une invasion de terre : Que les milices soient organisées de manière à se réunir promptement , et que la nation ait des institutions qu'elle aime et qu'elle veuille sérieusement défendre , et je ne pense pas qu'un débarquement soit à redouter. L'ennemi , s'il en était d'assez fou pour attaquer une nation qui offrirait aux étrangers les avantages d'une libre communication avec elle , aurait plus à perdre qu'à gagner en opérant un débarquement qui ne pourrait jamais amener aucun résultat important.

Je n'exclus pas au reste les défenses usitées aux endroits où la côte est plus accessible : les forts , les batteries et les chaloupes canonnières. Je regarde seulement de nombreuses escadres , dont chaque bâtiment coûte plus d'un million et ne dure que peu d'années, comme trop peu utiles à une nation, pour l'indemniser des sacrifices qu'elles exigent.

Les grandes armées navales sont peu utiles à la défense du commerce, qu'elles ne préservent pas contre la petite guerre que lui font les corsaires. , uerre qui pour le commerce est la plus redoutable. Les petits bâtiments de guerre sont plus propre à détruire les corsaires (2). Le système des corsaires lui-même cé-

cupales ont toujours suffi pour maintenir le bon ordre. Quand on est gouverné dans l'intérêt du pays, les auteurs des désordres sont en si faible minorité, que les premiers citoyens venus, même

sans armes, suffisent pour les mettre sous la main des magistrats. Aux États-Unis, il n'y a ni gendarmes, ni gardes nationaux pour maintenir l'ordre, et nulle part il n'est mieux maintenu.

(2) On peut opposer à ce qui est avancé ici, que dans la guerre du commencement de ce siècle, la marine anglaise, en détruisant celle de ses ennemis, a préservé les bâti-

DÉPENSE D'UNE MARINE MILITAIRE

dera au temps et aux lumières. On abolira le vol des propriétés particulières sur mer, comme on l'a aboli, même en guerre, sur les grandes routes. Les prises faites par les corsaires ne profitent qu'à des particuliers assez peu intéressants et qui pourraient faire des gains non moins considérables et plus honnêtes, dans un commerce véritable et productif. Les puissances belligérantes, en abolissant la course, ne perdraient par conséquent aucune des ressources dont elles ont besoin pour la guerre (i). Elles ont besoin d'affaiblir leur ennemi, dira-t-on; mais elles s'affaiblissent en même temps. Je ne pense pas, au surplus, que les gains que font les particuliers dans le commerce maritime fournissent à leurs gouvernements des ressources actuelles bien importantes. C'est l'industrie en général (dont le commerce étranger ne forme qu'une petite partie), ce sont les accumulations anciennes, qui fournissent à un gouvernement belliqueux, quand on a le malheur d'en avoir un semblable, les moyens de faire la guerre. L'équipement d'une flotte est encore la moindre des dépenses qu'elle occasionne. Il faut lui préparer des refuges et des moyens de se ravitailler sur tous les points du globe; il faut, par exemple

, à l'Angleterre, des ports à Gibraltar, à Malte, à Corfou , sur les côtes d'Afrique , en Asie , en Afrique , à Kingston , à Halifax ; et pour cela elle est obligée de soutenir des guerres, elle est mêlée dans toutes les intrigues des quatre parties du monde, et supporte des frais immenses pour l'entretien de ces établissements. — Elle en est dédommée par son commerce , dira-t-on. — Eh ! son commerce n'aurait-il pas lieu tout de même sans tout cet appareil militaire ? Est-ce le sabre à la main que l'on fait de bonnes affaires ? Ce qui fait que l'Angleterre vend ses marchandises, et dans l'Archipel , et dans l'Orient , et dans les deux Amériques , c'est qu'elle

ments de commerce de sa nation ; mais à quel prix ? D'ailleurs il n'est pas exact de dire que le commerce anglais ait été préservé par cette puissante marine, et de semblables combinaisons politiques ne se représenteront plus. Déjà plusieurs fois la seule crainte d'une guerre avec les États-Unis a fait trembler le commerce de la Grande-Bretagne. Que sera-ce quand plusieurs nouvelles et grandes puissances maritimes sillonneront les mers ?

(i) Les Anglais à la vérité ont toujours profité de la sécurité des particuliers qui, dans les parages lointains, ignoraient les hostilités d'Europe, pour s'emparer de leurs embarcations. C'est une espèce de piraterie dont ce gouvernement cessera de se rendre coupable quand le droit international sera mieux établi.

(2) Les colonies d'Asie seront plus longtemps dépendantes que les autres, parce que la grande population des pays orientaux y rend la situation des Européens plus précaire , et les oblige de recourir à la protection de leur métropole. On ne peut ni détruire les Asiatiques, comme on a fait des indigènes de l'Amérique , ni

les ployer aux mœurs européennes qui amènent nécessairement l'indé-

J.-B. SAY

sait en fabriquer qui conviennent aux consommateurs de ces diverses contrées , et qu'elle sait les établir à bon marché. Le canon n'y fait rien.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, pour éviter les guerres en général , il ne suffit pas d'un régime qui en écarte les causes : il faut encore n'avoir pas d'autres institutions qui les provoquent et les nourrissent.

Déjà nous entrevoyons l'entière destruction d'une source féconde en discordes sanglantes , dans l'affranchissement des colonies. Tous les pays auxquels nous donnons encore ce nom seront indépendants, selon toute apparence , avant le siècle révolu , et seront intéressés à entretenir de libres relations de commerce avec l'Europe , comme l'Europe avec eux (2).

La diplomatie est une autre source de querelles. La paix est l'intérêt constant de toutes les nations , parce que c'est dans la paix que s'entretiennent les communications utiles au commerce , aux sciences et aux arts. Un système purement défensif n'est pas tout à fait aussi favorable aux ministres et aux négociateurs , dont la politique est de se rendre nécessaires. La diplomatie complique les intérêts des peuples avec les intérêts de famille des princes , et avec ceux des ministres. On sait que la funeste alliance de la France avec l'Autriche, en 1756, et les désastres de Rosbach , eurent pour première cause un vers du roi de Prusse contre le cardinal de Remis , alors ministre (5).

Le vrai moyen de conserver la paix est d'être juste envers les étrangers , de ne point prétendre à leur imposer sa politique et ses vues , et d'être préparé à se lever en masse contre toute espèce d'invasion. Il n'est pas nécessaire d'avoir des ambassadeurs pour cela. C'est une des antiques sottises dont le temps fera justice (4).

pendance. Les colonies d'Afrique, en partie par les mêmes raisons , seront longtemps dépendantes ; mais finalement tout s'affranchira, parce qu'il est contre la nature des choses, et contre l'intérêt des hommes, qu'ils obéissent à des gens qui habitent un autre climat, et qui ont d'autres intérêts que les leurs.

(5) « Evitez de Bernis la stérile abondance. 1 (i) Mon intention n'est point d'humilier les agents diplomatiques qui, sauf dans les ambassades d'apparat, présentent un fort grand nombre d'hommes d'un très-grand mérite, et parmi lesquels il en est beaucoup qui partagent les sentiments exprimés dans le texte. D'ailleurs la suppression de l'inutile dépense des ambassades d'apparat, ne donne que plus d'importance aux consuls de commerce, agents nécessaires, recoramandables , et qui souvent ont fait preuve d'un courageux dévouement aux intérêts de leurs concitoyens. Ils devraient peut-être à eux seuls composer tous les agents accrédités d'une nation. On n'apprend jamais rien d'important relativement aux nations étrangères, par le ministère des ambassadeurs, parce que c'est précisément des ambassadeurs que les puissances étrangères se méfient le plus.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXII

Dépense des établissements publics.

Il ne faut pas se méprendre sur ce qui est ici désigné par les mots établissements publics. Ce sont les établissements qui ont exigé de la part du public la mise dehors, l'avance d'un capital , dont le revenu est supposé consommé par le public, c'est-à-dire au profit, pour l'avantage du public. Ainsi une route, un pont, un édifice, sont des établissements publics dont le revenu consiste dans le service qu'ils rendent au public. Mais l'institution d'une fonction publique n'est pas un établissement public, parce qu'une fonction n'emporte pas une avance, un capital fourni par le public; c'est simplement un service acheté et consommé par la communauté des citoyens.

Je dois aussi vous prévenir, messieurs, que, puisque nous avons appelé dépenses publiques , aussi bien les dépenses d'une fraction de la nation, d'une commune, que les dépenses de la nation entière , nous réunirons aussi sous le nom d'établissements publics ceux qui sont créés dans l'intérêt de la nation tout entière, et ceux qui le sont dans l'intérêt d'une portion de la nation seulement. Les principes sont les mêmes pour toutes les dépenses faites en commun ; les quotités seules diffèrent.

On ne doit comprendre dans les dépenses courantes et annuelles des établissements publics que les frais que nécessite leur entretien ; car la première mise dehors est une accumulation, un placement. Quand le gouvernement fait construire un pont, ce pont est un produit qui, en supposant qu'on ne l'ait pas surpassé, vaut ce qu'il a coûté. La nation est donc aussi riche après la construction de cet édifice qu'auparavant. Elle n'est plus chargée

que des frais d'entretien qu'il exigera. On peut le comparer aux maisons que les particuliers font construire ; une construction de ce genre , bien conçue , n'altère pas la fortune d'un particulier, pourvu que la jouissance qui en résulte soit un profit suffisant du capital employé. La jouissance dans ce cas peut être appréciée par le loyer que ce placement est capable de rendre.

(i) Un péage établi sur le passage du pont ne donnerait qu'une idée imparfaite de la jouissance que le public retire d'un libre passage; car un péage donne l'idée de ce que vaut le pont pour ceux qui peuvent le payer, mais ne donne aucune idée du service qu'il rendrait à ceux qui ne sont pas en état de le payer.

(2) Voyez l'exposé fait au corps législatif en 1813 par le ministre de l'intérieur. Les 50 millions ne regardent que les dépenses faites jusque-là; il y a eu d'autres millions dépensés depuis, qui ne l'ont pas été plus judicieusement. L'achèvement du vieux Louvre était seul raisonnable. Le

On n'a pas une règle aussi sûre pour apprécier la jouissance qui résulte d'un pont au milieu d'une ville, construction dont la ville ne peut tirer aucun loyer (i) ; cependant cette jouissance est réelle ; on la payerait , s'il fallait absolument la payer ; et comme elle est mise à la portée de ceux qui ne pourraient en faire la dépense s'il fallait la payer, nous devons la considérer comme un accroissement de jouissances équivalent à un accroissement de revenu pour la classe peu fortunée de la nation. Les établissements d'utilité publique sont ainsi une accumulation forcée , prise en général sur les biens des citoyens proportionnellement à leur» facultés, et distribuée en jouissances à la classe peu fortunée, non en proportion de ses facultés, mais en proportion du besoin qu'elle a de ces établissements. Us sont essentiellement

bienfaisants, et c'est à juste titre que l'on a une grande opinion d'un peuple qui possède beaucoup de constructions d'une utilité générale et reconnue.

La plupart des établissements publics occasionnent à une nation d'autres frais encore que ceux de premier établissement. Les dépenses qu'on fait pour les malades d'un hôpital sont des dépenses différentes et le plus souvent bien autrement considérables que celles qu'exige l'entretien du bâtiment. Ces dépenses seront jugées quand nous examinerons celles que l'on consacre aux secours publics.

Une considération générale domine ce sujet : pour qu'on puisse approuver les établissements formés aux dépens du public , il faut qu'il en résulte , pour le public, un bien équivalent aux sacrifices qu'on lui impose à ce sujet , et quoique les frais de premier établissement soient un placement plutôt qu'une dépense, le public est en droit d'exiger de ceux qui stipulent pour lui ce placement forcé , que l'avantage qu'il en retirera soit l'équivalent, tout au moins, du revenu qu'il a droit d'en attendre.

Napoléon a dépensé cinquante millions de francs pour achever le Louvre et construire une galerie correspondante à celle qui joint ce palais à celui des Tuileries ; et malgré l'énormité de cette somme , l'entreprise est loin d'être achevée (2). Si jamais elle l'est , on pourra demander quel avantage le public en retirera pour son argent , si ce n'est la faculté qu'aura le gou-

mêrae exposé portait le devis du palais du roi de Rome à la somme de 20 millions, dont la dépense se serait probablement élevée une fois plus haut. Ce projet n'était pas plus judicieux que le précédent. Les plans d'un architecte ont besoin d'être soumis à

la révision d'un homme d'État; et les hommes d'État, pour en être juges, ont besoin d'avoir du goût, en même temps que de l'économie et un jugement sain. On a accusé Louis XIV de manquer d'économie dans ses bâtiments, et il n'est pas certain qu'il eût du goût, témoin les plans adoptés par lui du château de Versailles, des Invalides, de l'Observatoire, de la place Vendôme, etc.

DÉPENSE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

vernement de distribuer quelques logements de faveur aux gens eu crédit, et d'obstruer l'un des quartiers les plus fréquentés de Paris (i). En supposant qu'on parvînt à prouver que rembellisseraient de la capitale fût un avantage capable de motiver tant de dépense, il serait facile de prouver que l'on pouvait construire , pour le même prix , cinquante bâtiments consacrés à différents usages publics , qu'il n'aurait pas été difficile de rendre plus beaux et surtout plus utiles (2).

Le public est en droit d'exiger encore qu'on ne rende pas un édifice public plus fastueux que son objet ne le demande. Il peut être utile d'offrir aux négociants un lieu de réunion où ils puissent se rencontrer pour traiter de leurs affaires , quoiqu'en supposant que le gouvernement ne s'en mêlât pas , les négociants ne parvinssent à se réunir tout de même. Mais, dans tous les cas , ce lieu de réunion pourrait , dans une grande cité, être vaste, commode, gratuit; il pourrait, avec une architecture noble , sévère , analogue à son objet, embellir une grande capitale, sans un luxe de colonnes qui en fit un temple plus vaste que n'en eurent

jamais l'Italie ou la Grèce antique (5), Les voyageurs disent qu'à Pétersbourg le faste des bâtiments a quelque chose de théâtral, et qu'à Dublin de belles façades, masquant de vilaines rues, réussissent mal à déguiser la misère publique.

Le public est en droit de blâmer un monument honorifique qui n'a pour objet ni de récompenser des vertus publiques , ni d'honorer la nation qui en supporte les frais, comme serait , par exemple, une chapelle expiatoire. Lorsqu'on élève des statues à un roi mésestimable (4) ou méchant (5), on insulte au bon sens d'une nation. Il y a presque du ridicule dans les monuments qu'un prince érige lui-même en son honneur aux dépens de ses sujets (e).

S'il convient à une nation de ne faire une dépense qu'autant qu'il en résulte pour elle une jouissance

(i) Cette seconde galerie ne pourrait jamais être symétrique avec la première, par suite du défaut de parallélisme et de symétrie des deux palais des Tuileries et du Louvre l'un par rapport à l'autre.

(2) Quel avantage n'aurait-ce pas été pour l'embellissement et l'assainissement de Paris, de faire disparaître et de remplacer par des conduits souterrains, les hideux ruisseaux qui salissent le milieu des rues de cette capitale? Et c'était un avantage dont aurait joui une immense population chaque jour durant des siècles.

(3) Des édifices de ce genre devraient être commodes , mais simples, ne fût-ce que pour montrer aux négociants que les succès de l'industrie se fondent sur des habitudes d'économie. Les édifices somptueux ne conviennent qu'à des traitants engraisés de la misère publique.

(i) A Londres, on voit une statue de Charles II qui vendit pour de l'argent, aux Hollandais, les intérêts de son pays.

(5^ Dans la cour de Whitehall on voit la statue pédestre

équivalente au sacrifice qu'elle s'impose, nous en concluons que les établissements publics doivent , autant qu'il est possible, être ordonnés et entretenus par les localités appelées à en supporter les frais. En effet , s'il est difficile qu'un fonctionnaire public fasse une saine comparaison des frais supportés et de l'avantage promis , la difficulté est bien plus grande lorsque le fonctionnaire est éloigné et qu'il est occupé d'une multitude d'autres affaires. Il est par conséquent plus à craindre que la société , ou la portion de la société que la chose regarde, fasse une mauvaise spéculation. S'il s'agit de percer une rue à Lyon, les meilleurs juges de cette affaire sont les habitants de Lyon; et comme ils pourraient difficilement en délibérer eux-mêmes , c'est à leurs magistrats à en délibérer pour eux ; mais s'il faut, comme le veut notre législation en France, qu'ils en réfèrent à un ministre à Paris, et si le ministre , après avoir consulté ses agents, modifie le plan , le change tout à fait , ou le supprime, ce ne sont plus les magistrats qui connaissent le mieux l'affaire qui en décident ; c'est celui qui la connaît le moins (7).

Il consulte les autorités locales, dira-t-on. — Mais en supposant qu'il suive leur avis, plutôt que ses vues ou celles de ses bureaux , la responsabilité ne pèse plus sur ces autorités locales; ce ne sont plus elles qui recueillent l'honneur ou le blâme ; la chose s'exécute mollement, avec lenteur, ne se commence pas ou ne s'achève jamais. Il ne faudrait pas en conclure que des constructions qui intéressent tout l'empire, comme des travaux d'art placés sur la ligne des grandes communications, dussent être déci-

dées par les autorités locales. Les localités ne doivent pas seules en faire les frais, puisqu'elles ne sont pas seules appelées à en jouir, et il se pourrait qu'elles considérassent l'intérêt de la localité préférablement à l'intérêt général.

de Jacques II, prolecteur du juge Jefiferies. Paris offre de nouveau la statue de Louis XIII , qui fit condamner et exécuter son ami Cinq-Mars et le respectable deThou.

(fi) On sait ce que vaut la comédie de se faire demander par des courtisans à gages, ces sortes de monuments. C'est ainsi que Louis XIV, Louis XV, et Napoléon , ont eu des statues et des arcs de triomphe de leur vivant.

(7) Par une fiction qui me semble difficile à justifier aux yeux de la raison , les communes en France sont considérées comme des mineurs et ne peuvent décider de leurs intérêts sans l'approbation du gouvernement. Si les communes nommaient leurs magistrats municipaux et que le concours d'un certain nombre d'entre eux fût nécessaire pour valider leurs décisions, il est probable que leurs intérêts seraient en de meilleures mains que dans celles des bureaux d'un ministre ou d'un commissaire nommé par lui, moins intéressé que les habitants de la localité à ce que la chose soit faite promptement et bien. Il est rare que les fictions politiques soient bonnes à quelque chose.

CHAPITRE XXIII

Dépense des voies de communication , et particulièrement des routes.

C'est la facilité qu'ont les hommes de communiquer entre eux qui est le premier fondement de la société. Si des obstacles insurmontables s'opposaient à leur communication , chaque individu de notre espèce , isolé de tous les autres, serait, quant à la satisfaction de ses besoins et quant à ses jouissances, immédiatement au-dessus du singe, et au-dessous des peuplades les plus sauvages que nos voyageurs aient jamais rencontrées ; car celles-ci du moins ont un langage, mettent quelques efforts en commun , et jouissent d'un commencement d'état social.

Les moyens par lesquels les hommes communiquent entre eux sont la faculté de se mouvoir pour se rapprocher les uns des autres ; la parole pour se communiquer leurs pensées quand ils sont en présence ; l'écriture et l'impression pour se les communiquer à distance.

Nous ne nous occuperons pas encore des moyens qu'a le corps social de favoriser la communication des pensées; je vous ferai seulement remarquer, messieurs, que ce serait en vain que les hommes auraient la faculté de s'entendre par la parole ou par l'écriture, s'ils étaient privés de la faculté de se mouvoir les uns vers les autres, car il faut pouvoir se réunir pour se parler, et il faut que quelqu'un puisse aller d'un lieu à l'autre pour y porter nos lettres et nos livres.

Remarquez encore que lorsque, par l'effet de la sociabilité , l'homme est parvenu à créer des produits , lorsqu'il sait introduire dans leur fabrication une grande subdivision des travaux , il a besoin de transporter , outre ses pensées , la plupart de ses produits qui ne se fabriquent pas dans les lieux où ils se consomment.

De là l'immense importance des moyens matériels de communication et de transport, et l'intérêt qu'a la société de les faciliter. On pourrait dire qu'un pays n'est civilisé qu'à proportion des moyens de communication qu'on y trouve.

La nature nous ayant donné la faculté de nous mouvoir, il semble qu'elle nous a tout donné à cet égard ; mais quand on entre dans un examen attentif du sujet, on s'aperçoit qu'en nous donnant cette précieuse faculté, elle a semé sous nos pas des difficultés sans nombre. Dans les climats qui ne sont ni desséchés par un soleil trop ardent , ni glacés par l'obliquité de ses rayons, elle a semé une multitude de végétaux qui bornent notre vue et arrêtent nos pas. Dans les déserts de l'Arabie et de l'Afrique elle n'a point préparé de fontaines ni de ruisseaux pour nous désaltérer ; pres-

- CHAPITRE XXIIH.

que nulle part elle n'a placé spontanément des vivres pour nous soutenir dans nos voyages. Les terres que nous devons traverser sont quelquefois coupées par des rivières, des marais, des chaînes de montagnes, et la mer nous offre un obstacle invincible, jusqu'à ce que notre art en fasse le plus utile des moyens de transport.

Partout nous trouvons des obstacles à surmonter , sans compter ceux que notre impéritie a , fort mal à propos, ajoutés à tous les autres ; tels que les difficultés qu'une fausse politique oppose à l'introduction des marchandises étrangères, et même quelquefois à la circulation des produits intérieurs, tels que les octrois à l'entrée des villes, les péages, les retards, les passeports, les ava-

nies, tous les inconvénients qui résultent du trop ou du trop peu de police.

A mesure que, par les progrès de la civilisation , nous parvenons à diminuer le nombre ou l'intensité de ces obstacles , nous obtenons des économies dans les frais de production ; les produits baissent de pi'ix , et cependant les profits delà production sont augmentés; or, vous savez que les nations sont d'autant plus riches que les produits y sont à meilleur marché (i). Si les différentes parties d'un royaume tel que la France, n'avaient entre elles aucunes communications faciles, si l'on ne pouvait recevoir à Paris des toiles de Bretagne , des soieries de Lyon , des vins de Bourgogne, des blés de Picardie, autrement qu'à dos de mulets, tous ces produits nous reviendraient énormément cher; un grand nombre de consommateurs seraient obligés de s'en passer ; beaucoup de producteurs, faute de débouchés, n'en produiraient pas ; il y aurait moins de profils faits par la production , moins de besoins satisfaits par la consommation.

Transportons-nous en imagination dans certaines parties des montagnes d'Auvergne ou du Jura; nous y verrons de superbes sapins que l'on peut acheter pour un franc, mais qu'on ne peut pas sortir du lieu où la nature les a fait croître. A vingt lieues de là , dans les chantiers d'une ville , chacun de ces beaux arbres vaudrait quarante francs peut-être. Telle est du moins la somme que l'on pourrait les y vendre actuellement. Si le gouvernement ouvre une bonne route qui permette qu'on les y transporte , il élèvera donc une somme de un franc à quarante.

Un calcul hypothétique nous aidera à comprendre comment cette valeur créée, multipliée par tous les arbres de la forêt, serait distribuée entre les producteurs et les consommateurs. Cinq

francs sur le prix du bois seraient peut-être employés pour les intérêts du capital qu'aurait coûté la confection de la route ;

(i) Voyez la preuve de cette vérité dans la III^e partie de ce Cours , chap. 5.

(quinze francs pour l'extraction et le charroi. L'ouverture (le débouché et l'augmentation) de la demande sur le lieu de la production , y quadrupleraient la valeur du bois, c'est-à-dire, que le propriétaire foncier y vendrait ses arbres 4 francs. Tous ces frais ne porteraient encore la valeur de chaque arbre , au lieu de la consommation , qu'à 24 fr. Les frais de production s'arrêtant à ce taux , les consommateurs gagneraient 16 francs, puisqu'ils payaient auparavant le même produit 40 francs ; tellement que le propriétaire foncier, les gens de peine , les voituriers et les consommateurs se partageraient cet immense bénéfice. Changez les nombres, suivant le lieu de l'extraction , le lieu de la consommation , l'augmentation de demandes qui résulterait d'un prix plus accessible , et vous pourrez vous former une idée approximative de l'avantage qui résulte, pour tout un pays , des voies ouvertes aux communications.

Je n'ai pas ajouté qu'une bonne route ferait baisser, dans le pays de la montagne , le prix des produits de la plaine ; le prix , par exemple, des denrées coloniales que le commerce y amène. Supposons que, l'une portant l'autre , ces marchandises , au moyen d'une facile communication, baissassent de 10 pour cent dans la montagne : si les montagnards en consommaient pour cent mille francs, ils auront les mêmes marchandises pour 90 mille francs ; partant ils auront de plus, tous les ans, une somme de 10 mille francs qu'ils pourront employer à l'achat de tout autre objet , suivant leurs désirs , ou à la consommation d'une plus

grande quantité de denrées de la plaine, si tel était leur plaisir. Les revenus du pays sont donc accrus de dix autres mille francs.

Et remarquez , messieurs , que je n'appelle jamais augmentation de revenu , ce qui n'est donné aux uns qu'aux dépens des autres. Si les marchands donnent pour 90 mille francs aux consommateurs de la montagne , ce qu'ils étaient obligés de leur vendre cent mille , c'est parce qu'ils font en effet pour 10 mille francs de moins de frais de transport. Ils gagnent tout autant sur la marchandise, et les dix mille francs épargnés sur les frais ne diminuent pas les profits généraux de la société ; car ces dix mille francs épargnés d'un côté , sont dépensés d'un autre , et ce qu'ils achètent paye également des services productifs.

(i) Adam Smith croit qu'une roue doit être payée par ceux qui en font usage et en proportion de l'usage qu'ils en font (liv. V, chap. I) ; que si le consommateur y gagne une diminution de frais de production , au moins doit-il payer les frais nécessaires. Mais ne doit-on pas, du moins dans beaucoup de cas, ranger les moyens de communication parmi ces établissements dont Smith lui-même dit ailleurs que, quoique lialement utiles à la société en général, personne en particulier ne se croit assez intéressé à leur existence pour vouloir en payer les frais ?

DÉPENSE DES ROUTES

Toutes ces augmentations de revenus , dues à des communications plus faciles , sont véritablement incalculables dans un grand État. Louis XIV a fait de trèsgrands frais, de trop grands frais pour l'établissement des principales routes de France ;

moins fastueuses , elles auraient été mieux confectionnées et plus aisément entretenues ; de mauvais chemins vicinaux réduisent , de moitié peut-être , les services qu'elles pourraient rendre. Néanmoins , malgré les sommes considérables qu'elles ont coûté et ce qu'elles laissent à désirer , je suis convaincu qu'elles ont procuré à la nation française des avantages fort supérieurs à la dépense.

11 me semble qu'en Angleterre on est trop porté à croire qu'un édifice public , un pont , un canal , un bassin de navigation qui ne rapportent pas l'intérêt des avances et les frais d'entretien qu'ils coûtent ne méritent pas d'être construits ; d'où résulte une sorte de préjugé contre les établissements que les associations particulières ne veulent pas entreprendre , et qui ont besoin d'avoir recours à l'appui et aux fonds du gouvernement , c'est-à-dire, de la nation (i).

Si , sous prétexte que les intérêts des avances et les frais d'entretien d'un établissement public doivent être remboursés par ceux qui en font usage , c'est-à-dire par des péages , sous une forme ou sous une autre, on détourne par là beaucoup de gens d'en faire usage; on les prive de cette multitude de fruits indirects qui pouvaient en sortir , et qui , multipliés pendant des siècles au moyen d'un établissement durable, échappent à tout calcul ; c'est-à-dire , qu'on prive la nation entière de ce qui forme peut-être le principal mérite de l'établissement (a).

On peut, je crois, sans crainte , mettre les moyens de communication, pourvu qu'ils soient judicieusement conçus, au rang des dépenses sociales les mieux entendues. Il en résulte une diminution de frais de production en général, une baisse de prix pour tous les produits , d'où résulte un gain pour la société. Mais

quelle portion de la société doit pourvoir à leur premier établissement, au moins pour ce qui concerne les routes? Arrêtons-nous un moment sur cette question.

Les chemins sont de plusieurs classes. Quand ils font communiquer ensemble les villes les plus éloignées de l'empire , et surtout quand ils se prolongent dans

(3) J'ai déjà eu occasion de blâmer une instruction donnée par une administration, d'ailleurs éclairée, où l'on recommandait à un préfet d'élever les péages d'une rivière, non jusqu'à rendre la navigation aussi dispendieuse que le chemin de terre, mais de s'approcher de ce point autant que possible. On ne s'apercevait pas que la navigation n'est pas un avantage parce qu'elle est navigation, ou parce qu'elle rapporte un péage; mais parce qu'elle est beaucoup moins coûteuse que toute autre voie, et que le péage détruit une partie de cet avantage.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXIII

L'étranger , ce sont ce qu'on appelle de grandes routes ou des routes de première classe. Quand ils font communiquer entre elles des villes, mais sans s'étendre au delà, on les appelle des routes de traverse. Quand ils conduisent d'une ville , ou d'une route , aux campagnes environnantes , on les appelle des chemins vicinaux.

Il paraît juste que les provinces ou les départements soient chargés d'entretenir à leurs frais , et au moyen d'une subvention levée sur leurs citoyens, la portion des routes de première classe et des routes de traverse qui passe sur le territoire. — Elles sont fréquentées, dira-t-on , par des gens étrangers à la province. Ils en jouissent : pourquoi n'en partageraient-ils pas les frais? —

Parce que c'est un avantage sujet à réciprocité. Vous voyagez aussi sur les routes des autres provinces , et vous n'en partagez pas les frais. L'essentiel est que la route soit bien entretenue et aux moindres frais possibles ; or , qui est plus intéressé que les citoyens d'une province ou d'un département à ce que leurs chemins soient tenus en bon état ? Et en même temps qui est plus intéressé qu'eux à ce qu'on obtienne cet avantage au meilleur marché?

Si le législateur craignait qu'ils n'y missent de la négligence, il pourrait exiger des autorités provinciales que l'entretien des routes fût toujours donné à l'entreprise. Payant des entrepreneurs, elles auraient soin d'exiger d'eux que leurs engagements fussent bien remplis , et les routes bien entretenues.

Si la nation est fondée à obliger les provinces à entretenir leurs routes de première et de seconde classe, elle ne peut, sans injustice, les obliger à faire les frais de leur premier établissement. C'est une avance dont la nation tout entière recueillera les fruits, et qui excéderait souvent les facultés des cantons que la route doit traverser. Une route , par exemple , de Paris en Espagne aurait à traverser un des départements les plus étendus, les moins fertiles et les moins industriels de la France, celui des Landes. La dépense qu'il aurait à faire serait hors de proportion avec ses ressources et avec l'avantage qu'il en retirerait.

On a proposé de charger les soldais , quand la paix les réduit à l'oisiveté , d'exécuter certains travaux d'utilité publique. Ils paraissent propres surtout à ouvrir des grandes routes et à creuser des canaux. Un bataillon qui aplanit un escarpement est plus utile à son pays que celui qui défait un corps ennemi dans une guerre étrangère. Dans la belle saison, un régiment viendrait

camper auprès de la portion de route ou de canal qu'il aurait entreprise ; la haute paye qu'on lui donnerait coûterait moins que le salaire qu'on aurait à payer à des ouvriers ordinaires ; on éviterait le désœuvrement des garnisons. La portion de la route ou du canal que l'on devrait à un régiment porterait

son nom. Un monument simple consacrerait ce service, et relaterait en outre les actions mémorables où ce même régiment se serait distingué. Un ami du bien public voulut, en 1802, obtenir de Bonaparte cette mesure d'utilité publique ; mais ce chef militaire ne l'entendait pas ainsi. Sa volonté était de réserver ses troupes pour dompter les nations, et non pour les servir ; il répondit qu'un pareil ouvrage ne convenait pas à des militaires français. Il supposait le préjugé pour le faire naître. Un prince citoyen n'aurait pas eu besoin du préjugé , et il aurait travaillé à le détruire, s'il eût existé.

Quant aux chemins vicinaux, d'après les considérations que j'ai exposées plus haut , ce serait aux communes dont ils traversent le territoire à les entretenir. Mais les corvées sont un mauvais moyen. Si elles sont arbitraires et tombent uniquement sur le cultivateur, comme en France avant la révolution , la charge qui en résulte est injuste, inégale, et par conséquent odieuse. Si la commune répartit elle-même les travaux qui sont à faire , entre ses habitants , ceux-ci cherchent à s'y soustraire à l'envi, et rien ne s'exécute. L'état déplorable des chemins vicinaux en France, même aux époques où le principal pouvoir était entre les mains des municipalités, c'est-à-dire, depuis l'année 1789 jusqu'en 1800, prouve malheureusement qu'on ne peut pas attendre des localités des sacrifices qui seraient pourtant dans leur intérêt. Chacun a peur de contribuer pour plus que sa part à un avantage

dont tout le monde devra jouir (i). Jusqu'à ce qu'une nation soit, même dans ses villages, passablement éclairée sur ses intérêts , peut-être convient-il de mettre , dans chaque province, les chemins vicinaux sous l'inspection d'un magistrat qui , par lui-même ou par ses agents , déterminerait, de concert avec le département ou la province , quels seraient les travaux à faire aux dépens de chaque commune. Ces travaux devraient être donnés à l'entreprise, et par préférence aux habitants de la commune. De cette manière les contributions qu'un village payerait pour cet objet, seraient dépensées dans le village même.

L'art de contraindre des chemins a fait des progrès comme tous les autres arts ; dans les pays où on l'entend le mieux, comme en Angleterre, en Suisse, et dans quelques provinces de France , d'Italie et des Pays-Bas, on les fait plus commodes, plus agréables et avec moins de dépenses qu'on ne les faisait chez les anciens, et même sous Louis XIV.

L'établissement et l'entretien des chaussées pavées coûtent beaucoup, le pavé fatigue les voitures, les voyageurs et les marchandises, comme les pavés sont chers,

(i) C'est cette crainte qui explique le proverbe : L'âne de la communauté est toujours le plus mal bâti.

DÉPENSE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

la chaussée est toujours trop étroite ; et quand deux voitures se rencontrent , elles courent le double risque de se heurter ou de

tomber sur les bas côtés (i). Les routes ferrées sont préférables, et avec le soin, léger mais constant, de porter remède aux plus petites dégradations aussitôt qu'elles se manifestent , on les entretient à peu de frais. Les chaussées pavées sont un moyen de suppléer aux soins et à la diligence qu'on n'a pas ; mais c'est un moyen insuffisant , incommode et dispendieux (-2).

CHAPITRE XXIV

Dépense de la navigation intérieure.

Lorsque nous nous sommes occupés de la production commerciale , je vous ai fait remarquer , messieurs , à quel point les canaux de navigation la favorisent. Ce sont des roues liquides qui supportent impunément les plus lourds fardeaux et sur lesquelles ils glissent avec une facilité telle , qu'un seul cheval, sur une eau tranquille , entraîne un poids qui exigerait cinquante ou soixantechevaux et un nombre d'hommes proportionné, s'il fallait le transporter par terre. 11 en résulte surtout pour les produits bruis et encombrants , tels que ceux de l'agriculture et des mines , que le marché où ils peuvent se vendre et se consommer s'étend indéfini-

(i) L'étendue de la France, le petit nombre et le mauvais état de ses rivières navigables, y rendent le roulage (rès-considérable et nécessitent des roues fort solides. On peut croire néanmoins qu'en assujettissant le roulage à certaines règles, comme de n'employer que des chariots à »iualre roues traînés par uu seui cheval , et en organisant un bon entretien des routes, les routes et les roulages y gagneraient l'un el l'autre. Des expériences compara-

tives, faites en Angleterre, ont prouvé que le même nombre de chevaux attelés un à un , à de petits chariots à quatre roues, traînent une somme de fardeaux d'un quart supérieure à ceux que transportent de gros chariots. Les routes en sont incomparablement plus ménagées. Il ne faut qu'un conducteur pour six chariots.

(2) Pour que les routes soient commodes et d'un entretien facile, voici quelques préceptes bien communs, mais beaucoup trop négligés :

Faites les chemins ferrés, formez-les de cailloux concassés en morceaux qui n'excèdent pas la grosseur d'un œuf. Faites-les d'une largeur suffisante, et n'y mettez rien au delà. Quand uu chemin est trop large, il enlève à l'agriculture un terrain précieux, et l'entretien en est plus coûteux.

Il est nécessaire que le terrain que recouvre la superficie du chemin ne soit jamais humecté pour qu'il conserve sa dureté et ne s'enfonce pas ; conséquemment il doit être suffisamment bombé , et des écoulements ménagés pour les eaux aux deux côtés.

Réparez le» plus petites dégradations aussitôt qu'elles ohteu lieu. Une ornière qu'on ne remplit pas de gravier.

ment. Il existe en France des milliers de situations où le vin , les fruits , la houille , le minerai de fer se produiraient à foison et à bas prix, si l'on pouvait les y vendre; mais les frais qu'il faut faire pour tirer ces choses de leurs localités, en élèvent le prix au-dessus du taux où les consommateurs peuvent atteindre. Ce sont des choses qui pourraient être des produits, et qui n'en sont pas ;

des choses auxquelles il ne manque , pour devenir des richesses , que de pouvoir être voilurées à bas prix.

La plus simple et la plus naturelle des communications par eau , est celle des rivières ; mais quand on y regarde de près , on s'aperçoit que celle-là même ne peut être mise en usage sans beaucoup de travaux d'art. Les bas-fonds demandent que l'on approfondisse le lit des rivières ; des inondations exigent qu'on élève leurs bords ; il faut ménager des chemins de halage pour les chevaux qui traînent les bateaux , et ces chemins nécessitent eux-mêmes d'assez grands travaux, surtout au passage des ponts et dans les endroits où le lit principal du fleuve passe d'un bord à l'autre et circule entre des îles. Le courant est souvent trop rapide pour permettre aux bateaux d'être traînés en remontant. Dans certains cas des barrages ou retenues d'eau sont nécessaires pour rendre la rivière navigable ; dans d'autres cas , ses sinuosités allongent trop le trajet qu'elle parcourt, et il devient nécessaire de redresser son lit. Enfin les travaux à faire pour la navigation des fleuves seraient souvent si considérables , qu'il est plus

se remplit d'eau, l'eau amollit le sol, et les roues qui surviennent enfoncent l'ornière.

Ayez, de distance en distance, des petits tas de matériaux secs, durs, concassés; et que des cantonniers, placés de distance en distance, parcourent la route avec une brouette et une pelle pour remplir les moindres creux à mesure qu'ils se manifestent. Jloyennant un petit soin soutenu, on n'a jamais de grandes réparations à faire; et ce sont les plus dispendieuses.

Établissez sur un des côtés de tous les chemins, un trottoir ferré pour les piétons, car les routes doivent être commodes pour les

piétons, pour les gens de pied comme pour les gens en voiture, et tout ce qui facilite les communications d'un endroit à un autre est favorable à la civilisation. Ces trottoirs doivent être arrondis pour ne pas retenir l'eau, et un peu élevés pour que les conducteurs ne puissent pas y mener leurs voitures. En Angleterre des piquets sont plantés, de distance en distance, entre la route et le trottoir, et la tête de ces piquets est peinte en blanc. Cette précaution les conserve et suffit pour les faire apercevoir pendant la nuit.

Placez à tous les embranchements de chemins des poteaux portant indication des lieux où ils conduisent. Il faut que le voyageur étranger au canton n'éprouve aucune incertitude sur la route qu'il doit tenir.

Quand on s'occupe beaucoup du public, on a soin de placer de temps en temps des pierres servant de bancs, et des abris où le voyageur puisse trouver un refuge contre l'orage, et se reposer au besoin.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXIV

expéditif et moins dispendieux de creuser, à côté du fleuve, un canal navigable qui s'alimente de ses eaux, que les bateaux puissent parcourir en sûreté, pendant les crues d'eau comme pendant les sécheresses, et où ils remontent avec autant de facilité qu'ils descendent (i).

Mais CCS communications nautiques ne suffisent pas pour lier tous les cantons d'un pays. Il faut pouvoir les pousser à droite et à gauche des rivières, dans les lieux où il n'y a aucune navigation naturelle; il faut pouvoir franchir les hauteurs qui séparent le bassin des rivières jusqu'à faire passer un bateau d'une rivière dans une autre, d'un port de mer dans un port situé sur une

autre mer. C'est à quoi l'on ne pouvait point parvenir jusqu'à l'époque où l'on inventa les écluses au xv^e siècle. Mais depuis ce temps on a pu faire passer des canaux partout, pourvu qu'il fût possible de rassembler à leur point le plus élevé, à l'endroit qu'on appelle le point de partage, une quantité d'eau suffisante pour faire le service des écluses.

Les canaux à écluses se composent d'une succession de portions ou de bassins que l'on appelle des biefs, chacun desquels est de niveau , mais qui sont situés à différentes hauteurs, selon les terrains qu'il s'agit de parcourir. L'eau qui part du bief le plus élevé se répand successivement dans ceux qui lui sont inférieurs. La difficulté consiste à faire passer les embarcations de l'un dans l'autre , soit en montant , soit en descendant. On y parvient par le moyen des écluses qui les réujíissent.

Une écluse est un ouvrage de maçonnerie qui revêt les deux côtés et le fond d'un canal. Elle est fermée d'une solide porte à deux battants du côté où elle reçoit les eaux , et d'une autre porte semblable du côté où elle les rend. La première se nomme porte d'amont, la seconde porte à"aval. Elles sont assez distantes l'une de l'autre pour que les plus grands bateaux qui naviguent sur le canal puissent se placer dans la distance qui les sépare. Veut-on faire monter un bateau du bief inférieur au bief supérieur , on ferme la porte d'amont qui soutient les eaux supérieures ; on fait entrer le bateau dans l'écluse dont l'eau est alors de niveau avec le bief inférieur. Lorsque le bateau est entré, on ferme la porte d'aval , et l'on introduit dans l'écluse les eaux du bief supérieur. Elles entrent dans l'écluse , mais ne peuvent se répandre dans le bief inférieur dont la porte est fermée ; elles soulèvent donc le bateau. Du moment que les eaux se sont mises de niveau dans

l'écluse et dans le bief supérieur, on en ouvre la porte et l'on fait passer le bateau dans le canal plus élevé où il continue sa route.

(i) La communication entre les villes marchandes de Liverpool et de Manchester recut une telle facilité du canal (juc le duc de Bridgewater lit creuser le long de la rivière

Pour faire descendre un bateau du niveau le plus élevé dans un niveau plus bas , il suffit de faire l'inverse de cette manœuvre. On élève les eaux de l'écluse au niveau du bief supérieur ; on y fait entrer le bateau ; on en ferme les portes ; on fait écouler les eaux dans le bief inférieur ; et quand elles sont baissées au niveau de celui-ci , on en ouvre les portes et le bateau y poursuit son chemin.

Chaque écluse ne pouvant élever ou abaisser ses eaux que d'une toise ou deux , il faut plusieurs écluses successives , pour qu'un canal de navigation puisse franchir des hauteurs plus considérables; mais aussi par le moyen de plusieurs écluses , il n'y a point de hauteurs qu'on ne puisse franchir en bateau , pourvu toutefois qu'on puisse disposer l'endroit le plus élevé du canal, d'une quantité d'eau suffisante pour assurer la manœuvre des écluses , et pour remplacer l'eau qui peut se perdre par l'évaporation et les infiltrations. Ce ne fut pas sans beaucoup de surprise , que montant une colline aux portes de Glasgoven Ecosse, je vis une foret de mâts qui couronnaient la colline. C'était un petit port formé en cet endroit par le canal qui joint les deux mers au travers de l'Ecosse , et que les Anglais ont nommé Port-Dundas. Les navires que je voyais sur ces hauteurs y étaient parvenus au moyen de plusieurs écluses successives.

Les premières écluses que l'on construisit au xv^e siècle étaient assez grandes pour contenir les plus grands bateaux qu'on était dans l'usage d'employer sur les rivières entre lesquelles on voulait établir une communication. C'est sur ce plan que furent creusés le canal de Briare sous Henri IV, et celui du Midi sous Louis XIV. Mais les grandes écluses sont fort dispendieuses à construire. A chaque manœuvre elles consomment beaucoup d'eau. Il y a beaucoup de chaînes de hauteurs où l'on peut , par des rigoles , amener au point de partage une quantité d'eau suffisante pour de petites écluses , mais il y en a peu où l'on puisse amener assez d'eau pour les grandes. Il y a donc beaucoup de lieux où l'on peut faire passer un canal de petite dimension , et qui n'admettraient pas un grand canal. D'ailleurs un grand canal enlève plus de terrain à l'agriculture et coûte plus à creuser. Il paraît en conséquence que le perfectionnement de la navigation intérieure consiste à faire des canaux étroits qui puissent s'établir presque partout , et à substituer à de grandes embarcations, toujours difficiles à manœuvrer, une suite de bateaux étroits , enchaînés les uns aux autres , qui puissent se conformer aux sinuosités d'un canal , et passer les uns après les autres dans de petites écluses. On a enfin senti qu'il était

Mersey, que le transport des marchandises, qui coûtait auparavant 50 francs de noire monnaie par tonneau de deux milliers , put être exécuté pour 7 francs 50 centimes.

dépense de la navigation intérieure.

plus sage de faire les embarcations pour les canaux , que les canaux pour les embarcations , et que les canaux ne doivent être pour ainsi dire que des routes liquides sur lesquelles les produits

du sol et de l'industrie , puissent glisser sans frottement , jusqu'aux lieux où les appellent les besoins des consommateurs.

C'est ainsi qu'on a pu établir des canaux dans des endroits qui n'en auraient point admis , et les faire passer par-dessus des hauteurs qui , sans cela, auraient été inaccessibles pour eux.

Ce n'est pas tout : on a cherché à en établir dans des lieux où Ton avait assez d'eau pour remplir des biefs , mais où l'on n'en avait point assez pour en perdre par le jeu des écluses. On a alors remplacé les écluses par des plans inclinés , garnis de coulisses de fonte sur lesquelles roulent des espèces de traîneaux où l'on place un bateau que l'on fait monter par des moyens mécaniques ; mais outre que ce procédé ne peut être employé que pour de fort petits bateaux et des charges peu considérables, les Anglais préfèrent maintenant se servir de la machine à vapeur pour remonter, d'un bief inférieur à un bief supérieur, l'eau qui descend par le jeu des écluses. De cette manière , pourvu qu'on ait à bon compte le combustible nécessaire à l'aliment des machines à vapeur, on parvient à établir des canaux de navigation partout, même où il n'y a pas d'eau ; il ne s'agit que de calculer si le service qu'on tire du canal a plus de valeur que le combustible que l'on brûle. Or, je vous ferai remarquer que le canal lui-même, que l'on remplit par des machines à vapeur, est un excellent moyen pour obtenir à bon compte la houille qui alimente les machines ; car c'est la cherté des transports qui fait la majeure partie du prix de la houille.

Tout cela , messieurs , est propre à vous faire sentir la prodigieuse puissance de l'industrie de l'homme. Je n'ai rien décrit que ce qui s'opère journellement en plusieurs endroits de l'Angleterre. « On y a senti € plus vivement qu'ailleurs , dit M. Dutens

dans ses « Mémoires sur les travaux publics de V Angleterre € (pag. 72), la nécessité de réduire le plus possible < les frais de transport. A chaque pas , dans tous les i genres d'industrie , ce qu'on a mis en œuvre pour

(i) Lorsque ceci a été écrit il n'était pas encore question des voyages à grande vitesse sur les chemins de fer, au moyen de ce puissant moteur à vapeur qui marche avec le convoi qu'il est chargé de faire avancer; machine merveilleuse à laquelle l'homme semble avoir transmis son intelligence en même temps que les moyens de se mouvoir. Cette découverte exercera sans doute une influence immense sur les rapports futurs des hommes entre eux; mais l'établissement de ces voies de communication soulève des questions trop graves pour qu'elles puissent être traitées ici ; soit relativement au meilleur mode de cohession aux compagnies particulières qtii se présentent

< y parvenir, est peut-être ce qui frappe le plus géné- « ralement l'attention de l'observateur. C'est à cet t intérêt bien entendu que l'on doit attribuer cette

< foule d'embranchements de canaux , au moyen des- « quels les bateaux vont porter ou recevoir leur chari gement, jusque dans l'enceinte des manufactures, i jusque sous le plancher même de leurs magasins. »

Là où l'impossibilité de faire passer un canal est absolue , on fait passer un chemin de fer. Ce sont des rainures de fonte soutenues sur des traverses de bois noyées dans la terre au niveau du sol. Des chariots faits exprès et à roues de fonte , roulent sur ces rainures, au moyen desquelles un seul cheval traîne la charge de quatre ou cinq.

Les chemins de fer peuvent , en beaucoup d'endroits, être substitués, pour les transports, aux canaux. Ils nécessitent des acquisitions de terrains moins étendues, et en enlèvent moins à l'agriculture. Leur établissement est moins coûteux qu'un canal partout où l'on peut obtenir la fonte de fer à bon marché. Ils seront particulièrement utiles à la France , qui n'est pas très-bien arrosée et qui manque de communications faciles. L'usage s'en étendra vraisemblablement beaucoup (i).

Quand les canaux ne nous sont pas offerts gratuitement par la nature dans des rivières navigables , ce sont des travaux d'art en général fort dispendieux. Il faut, à l'aide d'une loi spéciale, en acheter le terrain à ses propriétaires ; il faut en creuser le lit à mains d'hommes ; il faut, selon les occurrences , faire sauter des rochers, bâtir des aqueducs et des ponts, construire des écluses ; et l'intérêt de ces énormes avances, joint aux frais de l'entretien du canal , si l'on fait payer le tout aux marchandises qui prennent cette voie , peut en rendre le transport aussi cher que la voie de terre ; surtout si des vues fiscales viennent se mêler aux difficultés de l'art , si l'on en fait une occasion de lever des droits ou d'exercer des privilèges , ou bien encore si des réparations malhabiles en interdisent l'usage trop souvent, et trop longtemps. On perd ainsi tout l'avantage de ce moyen de communication.

Telle est la réflexion qui peut naître en France à

pour l'entreprendre, soit sur la manière dont le gouvernement peut utilement intervenir. Ce qui donne à l'entreprise d'un chemin de fer un caractère bien différent de l'établissement d'une route ordinaire ou d'un canal, c'est quel'usage, lorsque ce chemin est terminé, ne peut pas en être donné librement aux riverains et au public ; il faut, de toute nécessité, que l'exploitation reste un

monopole pour les propriétaires du chemin lui-même : Les rai-
nures, ou rails ne sont, en quelque sorte, qu'une première partie
d'une machine dont les roues d'un chariot spécial sont le
complément.

(Noie de l'édileur.)

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXIV

Faspect de plusieurs canaux, de navigation comme celui de
Briare, qui sont beaucoup moins fréquentés qu'ils ne devraient
l'être , parce que leur navigation dispendieuse (i) ne permettant
pas d'établir les marchandises à bas prix , restreint l'usage de
cette voie , et par conséquent la production. J'ai déjà cité la
houille de Saint- Étienne en Forez , qui ne coûte que 8 à 10 francs
la voie, sur le carreau de la mine, et qui, avec les péages , les
droits et les frais de navigation , revient à 40 francs lorsqu'elle
est rendue à Paris.

Les frais de confection d'un canal , même les frais indispen-
sables , peuvent être tels que les droits de navigation ne soient
pas suffisants pour payer les intérêts de l'avance , quoique les
avantages qu'en retirerait la nation fussent très-supérieurs au
montant de ces intérêts. Il faut bien alors que la nation supporte
gratuitement les frais de son établissement , si elle veut jouir du
bien qui peut en résulter.

La confection du canal latéral du Rhône , de Lyon à Beaucaire
, par exemple , coûterait , suivant les ingénieurs du gouverne-
ment, 38 millions; mais les propriétaires des terrains à acquérir
seraient peut-être , du moins quelques-uns d'entre eux, plus ré-
calcitrants qu'on ne l'imagine ; l'exécution du canal sur un si long
développement et avec des accidents de terrain si variés , présen-

terait des difficultés imprévues , et par conséquent des dépenses qui ne le seraient pas moins ; les ingénieurs , dans leurs devis , ne comptent pas l'intérêt des avances faites depuis l'instant des déboursés jusqu'au moment où l'on commence à en retirer les bénéfices ; bref , il faudrait n'avoir aucune expérience de ces sortes d'affaires , pour être surpris qu'un semblable canal , une fois terminé , eût coûté 70 millions au lieu de 58.

L'intérêt de cette somme , en y joignant les frais d'entretien du canal et ceux de l'agence que nécessiterait son exploitation , en porterait aisément la dépense annuelle à 7 millions. Le roulage des marchandises qui parcourent la même route par terre ne coûte pas davantage. Les entrepreneurs d'un canal latéral du Rhône ne pouvant leur offrir un transport plus économique, les frais de production ne seraient pas diminués , la consommation des produits ne serait pas augmentée, et la France n'en serait pas plus riche. Pour qu'elle le fût , pour que le transport par eau pût être réduit au quart de son prix actuel , il faudrait que le canal pût être exécuté par un entrepreneur qui consentît à perdre l'intérêt de sa mise de fonds. Dès lors une facile communication ouverte entre la Méditerranée et le nord de la France , la production de toutes les provinces riveraines vivement encouragée par la

(i) L'incommodité et les retards font partie des dépenses d'une navigation.

demande , leurs moyens de consommation étendus dans la même proportion, etc. , augmenteraient peut-être annuellement de 30 millions les revenus du peuple français. Une mise dehors évaluée à 70 millions serait cause d'une production annuelle de 30 millions , ce qui serait , malgré la perte de l'intérêt de 70 millions, un très-beau résultat pour la nation ; mais qui peut faire

une mise dehors de 70 millions en renonçant aux intérêts de cette somme? La nation seule le peut, et l'on vient de voir qu'elle en serait amplement dédommée.

Mais s'il convient au public de faire un canal à ses frais , il ne lui convient nullement de le faire creuser et diriger par ses agents. Il risquerait d'y dépenser beaucoup et de n'en jouir jamais. Des entrepreneurs peuvent s'en charger à forfait ; et même recevoir , comme portion du prix, la concession, à un taux très-modéré , du péage qui serait le prix de l'entretien et de la manutention du canal. Ils seraient excités à dépenser peu , à faire bien , et à terminer promptement.

La concession du revenu, et même du fonds d'un canal , à la charge de l'entretenir, peut être faite pour un certain nombre d'années, ou à perpétuité. L'expérience a fait voir qu'il convient de la faire à perpétuité. On conserve, on entretient mieux la chose que l'on possède pour toujours et dont le revenu dépend du soin qu'on en prend. L'administration, en ne faisant une concession que pour un temps , se flatte qu'au bout de ce temps le public jouira sans frais d'un établissement qui sera retombé dans le domaine public. Ce calcul peut convenir pour un pont au milieu d'une ville; car alors l'abolition du péage est réclamée par une multitude de passants , et elle est un véritable bienfait pour la population. Ailleurs il est rare que l'on supprime une recette établie , et si la recette est supprimée , il est rare que l'entretien n'en souffre pas. Il n'est pas même sans exemple que la recette soit conservée , sans qu'on jouisse d'un état constant de réparation.

La nation anglaise , dira-t-on , a de nombreux canaux , et pour les établir n'a pas mis à contribution le trésor de l'État. Presque tous ses canaux ont été creusés aux frais d'entreprises particu-

lières qui n'ont obtenu du gouvernement d'autre concession que les péages éventuels des navigateurs. J'en conviens , mais des circonstances heureuses ont favorisé ces progrès. La Grande-Bretagne est une île ; elle a un grand développement de côtes et des ports naturels très-nombreux; son territoire est compacte et les distances y sont rapprochées ; nul grand obstacle naturel n'en sépare les parties. Des communications plus faciles à établir, y ont rendu les lumières plus communes; et les lumières à leur tour ont contribué à rendre les communications

DÉPENSE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

plus fréquentes et plus parfaites. Les travaux publics , grâce à une bonne législation , y marchent vite ; et au bout de deux ou trois ans, on commence à recueillir les fruits d'une entreprise , qu'ailleurs trente années ue verraient peut-être pas terminer. Les entreprises y sont en conséquence chargées de moins gros intérêts.

L'Angleterre étant plus généralement industrielle, et un nouveau canal traversant toujours des cantons bien cultivés et couverts de manufactures, les débouchés qu'il ouvre , la production qu'il provoque , ont de prompts résultats, et les transports devenant tout de suite plus multipliés , permettent de modérer les péages.

Enfin , malgré toutes ces circonstances favorables , les canaux de navigation y rapportent directement de faibles revenus à leurs

entrepreneurs. Peu leur importe : les actionnaires se trouvent presque tous dans le voisinage du canal , et son dividende est le moindre avantage qu'ils comptent en retirer. Le propriétaire foncier prévoit que si le canal vient à traverser son canton , ou même son terrain , cette circonstance doublera la valeur du fonds; il se promet de trouver dans des rigoles de puissants moyens d'arrosage ; le fermier calcule qu'il épargnera sur le transport de ses engrais, de ses denrées , bien plus qu'il ne lui en coûtera par l'augmentation de son fermage ; le manufacturier se prépare à amener ses matières premières jusque dans son établissement ; le maître de forges sait qu'il gagnera sur le prix de son fer tout ce qu'il épargnera sur son transport ; le propriétaire d'une carrière de pierres ou de sable pourra vendre des matériaux qui restaient sans emploi ; tel autre fera fabriquer des briques ; tous prennent peu ou beaucoup d'actions , selon leurs facultés ; l'entreprise se forme ; chacun est intéressé à ce qu'elle s'accomplisse ; ils ne craignent pas de rencontrer sous leurs pas des autorités administratives ou judiciaires ; et ils sont moins intéressés, en leur qualité d'actionnaires , à élever les droits du canal , qu'ils ne sont intéressés, en leur qualité de producteurs , à les modérer.

II se rencontre moins de facilités dans un pays où les connaissances industrielles sont moins communes , dans un pays où les capitaux sont concentrés dans la capitale , et où les provinces ne savent encore se traîner que dans les ornières de la routine , les grands établissements publics ont alors besoin d'être jusqu'à un certain point favorisés par la puissance de la société tout entière, c'est-à-dire par le gouvernement. Sans cela il serait à craindre que les meilleurs moyens de communication fussent trop longtemps à s'introduire. Même en Angleterre , si les grandes routes

n'existaient pas , je doute que les intérêts particuliers fussent suffi-

(i) Les ingénieurs civils de l'Angleterre, soit par les Iftjvaux dont les charge le gouvernement, soit par les tra-

samment excités à les construire. Il est fort heureux qu'elles aient été faites à une époque où il y avait beaucoup de terrains vagues , où les autres terrains avaient peu de valeur ; à une époque où le despotisme , agissant dans le sens des intérêts du pays , parce qu'ils étaient les mêmes que les siens, pouvait surmonter des obstacles qui se seraient peut-être trouvés insurmontables plus tard.

Si le public , dans son intérêt , doit aider les particuliers à creuser un canal, ce n'est pas à dire que toutes les parties du pays doivent y concourir également. Certes les provinces de l'ouest de la France tireraient peu de service du canal latéral du Rhône. M. Humblot-Conté a judicieusement remarqué, dans un discours à la chambre des députés, que trois classes de citoyens participent aux résultats lucratifs d'un canal : ceux qui doivent en retirer un péage, ceux qui ont des terres et des établissements industriels sur le produit desquels le canal peut exercer une favorable influence ; enfin l'État , dont il accroît le commerce , l'industrie , les revenus généraux , et dont font partie tous les consommateurs qui jouissent d'un adoucissement dans le prix des produits. M. Humblot-Conté propose en conséquence d'accorder un péage modéré aux entrepreneurs , et de couvrir le surplus de leurs avances , par une somme que fournirait le trésor de l'État , et par une autre somme que fourniraient les cantons que devra traverser le canal. On donnerait , comme de raison , l'entreprise à ceux

des entrepreneurs qui se contenteraient d'un moindre péage et d'une moindre contribution de la part du public.

Cette considération est très-digne des gouvernements qui s'occupent des intérêts généraux. Mais de toutes manières, il ne convient pas que les travaux dont le public doit payer les frais , soient dirigés par l'administration, ou par ses agents. Ils sont intéressés à faire durer les travaux et à multiplier les dépenses. Depuis longtemps en France , les hommes qui ont à cœur les intérêts de l'État réclament contre le corps des ingénieurs des ponts et chaussées , qui , quoique en général composé d'hommes de beaucoup de mérite, n'empêche pas que nous n'ayons des routes souvent impraticables , et que nous ne manquions des constructions les plus nécessaires. Ce corps coûte beaucoup et produit peu. Comme toutes les corporations, il nuit au développement de l'industrie personnelle et à l'émulation qui fait naître en d'autres pays des ingénieurs civils libres. L'industrie particulière a recours à leur art, comme on a recours à l'art d'un médecin, d'un avocat , et ils ne peuvent espérer beaucoup d'emploi qu'à force d'activité , d'économie et de talents. Ils sont personnellement responsables de leurs engagements (i).

vaux qu'ils exécutent au compte des particuliers, font en général des gains supérieurs à ceux des ingénieurs des

SEPTIÈME PAKTIE. — CHAPITRE XXV

C'est un mauvais calcul pour une nation que d'avoir des savants patentés qui prennent part à l'administration , sont soutenus par l'esprit de corps, et font usage d'une autorité autre que celle de la science et de la nature des choses. L'administration est

responsable de leurs fautes ; et les erreurs de leurs calculs retombent sur les peuples (i).

On en a eu la preuve dans les canaux de navigation entrepris sur leurs données, en 1821 et 1822, dont aucun n'a été terminé, dont plusieurs ne sont pas terminables, et qui, après avoir coûté à l'État 1 29 millions, coûteront d'autres millions pour payer les intérêts perpétuels des capitaux empruntés , et d'autres millions encore pour combler des terrains bouleversés, afin qu'ils ne développent pas des maladies pestilentielles (2).

A défaut d'un corps payé, même lorsqu'il ne fait rien, le législateur anglais s'instruit par des enquêtes. Il est pourvu du droit de mander devant ses comités toutes les personnes qui sont en état, par leurs connaissances pratiques ou par leur position , de lui fournir des lumières, de même que les tribunaux ont droit d'interroger les témoins pour connaître la vérité. Le législateur forme son opinion sur ces réponses à des questions non prévues, dont l'improvisation, le ton du témoin et la discussion orale garantissent la véracité (3).

CHAPITRE XXV

De quelques autres établissements publics pour le compte de l'État.

L'utilité générale peut réclamer beaucoup d'autres établissements publics déjà connus, ou qui seront proposés par la suite. On peut déduire, des applications que j'ai déjà prises pour exemple , la meilleure manière

ponts et chaussées et des ingénieurs des mines en France; parmi ces derniers, ceux qui ont de véritables talents, donnent la préférence au régime de la liberté.

(i) Le gouvernement a été obligé de payer l'indemnité due aux entrepreneurs d'un pont suspendu sur la Seine en face des Invalides, parce qu'il avait été fait sur les plans d'un ingénieur des ponts et chaussées, et qu'il n'a pu se souvenir.

(2) Voyez le Rapport fait à la chambre des pairs, le 23 juillet 1828, page 66.

(3) Quelques personnes pensent en France que les renseignements recueillis par l'administration parmi ses subordonnés, ou parmi des hommes de son choix, peuvent nuire. Mais de semblables témoins ne déposeront pas contre l'administration, ni même contre le système qu'on lui connaît. Or, c'est sur ces points-là même qu'il est important de connaître la vérité; on la connaît en faisant comparaître tous les intérêts, même les plus opposés, en questionnant les témoins individuellement,

d'en faire jouir le public. La société entière doit faire les frais de ceux qui procurent des avantages trop divisés pour que chaque consommateur puisse facilement les apprécier et les payer; mais qui en même temps sont tellement multipliés, que la possibilité d'en jouir est au total un très-grand bienfait pour le public (i). Mais en même temps que le public en fait les frais, il doit chercher à les faire exécuter par des entrepreneurs responsables, seule manière de les obtenir promptement et au meilleur marché.

D'autres travaux peuvent être payés par les rétributions exigées des personnes qui en font usage. Le contribuable alors peut

être affranchi de la dépense qu'ils occasionnent. Nous avons vu les raisons qui doivent en général faire préférer que les concessions qu'on en fait à des entrepreneurs , soient perpétuelles. La rétribution concédée est un gage que les établissements seront toujours tenus en état de servir, et que la jouissance du public ne sera pas interrompue.

Les phares pour guider les vaisseaux dans des passes dangereuses, sont des services rendus à la marine militaire et marchande d'un pays, mais dont les navigateurs étrangers profitent gratuitement. Si les phares n'étaient pas érigés aux dépens de l'Etat, on grèverait les navigateurs nationaux d'une charge dont les navigateurs étrangers seraient exempts, et qu'il serait même difficile de faire payer aux nationaux. Mais ces monuments d'une utilité pour ainsi dire universelle, peuvent être construits par entreprise. Rien n'annonce mieux du reste au navigateur qu'il entre dans les eaux d'un peuple civilisé, dont les relations sont assez nombreuses pour justifier cette dépense , et qui est assez généreux pour ne pas se la faire rembourser.

Les travaux à exécuter dans les ports de mer du commerce présentent d'assez grands avantages à ceux qui les fréquentent , nationaux et étrangers , pour qu'on

en les confrontant, en leur opposant des objections. Ce serait une pauvre raison à faire valoir contre les enquêtes parlementaires , que la dépense de mander les témoins : une seule faute de l'administration n'entraîne-t- elle pas plus de frais que toutes les enquêtes? Les enquêtes d'ailleurs suppléent à une administration compliquée. Il vaut mieux épargner sur des fonctionnaires superflus que sur des renseignements instructifs.

(4) On peut citer comme exemple de travaux publics dont aucun péage ne peut rembourser les frais, ceux qui feraient disparaître les ruisseaux , qui sont une disgrâce pour les rues de Paris. Des conduits couverts établis sous le pavé pourraient verser les eaux dans les égouts faits pour les recevoir. Il est affligeant de penser que cette grande et riche cité emploie à des embellissements sur la place de la Concorde , qui ne feront que l'encombrer , à des suppléments de traitements à de riches prélats, etc. , un argent qui procurerait à tous les instants et pour toujours, une satisfaction réelle à une immense population.

DE QUELQUES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

puisse les laisser à la charge de ceux qui en jouissent. Le tonnage des navires et la durée de leur séjour fournissent des bases sûres et équitables pour le payement des droits qui leur sont demandés. Les bassins artificiels et entourés de larges quais, de hangars, de magasins et de murs qui permettent de décharger des cargaisons et de les recharger avec sécurité ; la facilité d'abrèger les séjours, et de repartir avant d'avoir terminé les ventes , la commodité des radoub , etc. , sont des avantages vivement appréciés par le commerce et qui le dédommagent des rétributions au prix desquelles il les achète. L'unique soin du gouvernement doit être que ces rétributions soient modérées, car tout ce qui augmente les frais de commerce est une circonstance fâcheuse et décourageante pour la production et la consommation , sans l'être au même degré cependant que des ports inabordables ou dangereux.

Des compagnies peuvent de même se charger avec beaucoup d'avantage pour le public, de la distribution de l'eau dans les villes, lorsqu'elle n'y est pas amenée par la nature. L'eau est un produit indispensable et général, son prix en conséquence devient promptement une charge très-lourde pour les consommateurs. On a calculé que les habitants de Paris payent tous les ans, pour la consommation de l'eau seulement, six millions de francs ; sans compter que si son prix pouvait être établi beaucoup plus bas par des moyens artificiels, la consommation de l'eau serait beaucoup plus considérable et plus favorable à la propreté et à la salubrité publiques.

Le transport de cette denrée est toujours fort dispendieux comparativement à son prix d'achat, qui est peu de chose ou rien. On peut donc reprocher un grand défaut d'industrie à un peuple qui ne sait pas réduire beaucoup les frais de ce transport ; d'autant plus que la nature a permis que l'eau pût se rendre toute seule à sa destination, moyennant une pente légère et des tuyaux : deux conditions qui sont à la portée de l'art : la pente , puisqu'on a cent moyens d'élever l'eau à son point de départ ; les tuyaux , puisque l'on connaît plusieurs matières propres à cet usage. Lors donc que je vois transporter péniblement une marchandise si lourde et si encombrante, à force de bras ou de che-

(i) Une compagnie anglaise proposa, en 1817, de fournir de l'eau à Paris au moyen de machines à vapeur et de tuyaux de fonte; mais elle demandait à fournir les fontes qui excéderaient ce que les liants fourneaux de France pourraient fournir pendant un certain nombre d'années. Le préjugé de la balance du commerce, et l'ignorance complète des intérêts nationaux firent rejeter cette proposition. Les maîtres de forges voulurent avoir la

fourniture exclusive des fontes, et ils perdirent la vente de celles ^que la compagnie anglaise offrait de leur acheter. Les ouvriers français perdirent l'emploi qu'une si grande

vaux, je suis porté à juger que l'industrie est peu avancée.

Beaucoup d'entreprises de ce genre ont mai réussi , dira-t-on. — C'est prouver ce que j'avance , l'industrie est peu avancée. — Le gouvernement n'a pas favorisé les tentatives. — Cette faveur ne devait pas être nécessaire. — S'il a refusé , s'il a fait attendre les autorisations nécessaires, c'est alors le gouvernement qui est peu avancé (i).

J'ai dit que cette espèce d'approvisionnement était très-propre à être faite par des compagnies particu- Uères ; or, tout ce qui peut être fait de cette manière, ne coûte rien au gouvernement, puisque le produit suf fit pour rembourser ses frais de production , et lorsque ces frais de production tombent à la charge du gouvernement, ils s'élèvent et se multiplient constamment. Nous en avons un exemple dans la machine de Marly , destinée depuis Louis XIV à fournir de l'eau à la ville de Versailles pour ses usages civils {-î).

La machine établie sous le règne de ce prince, coûta des dépenses énormes quoique inconnues , et fut depuis une source féconde de nouvelles dépenses pour son entretien et ses réparations; elle a été, pendant un siècle et demi, un monument de l'ignorance de celte époque ; et ce qu'il y a de pis ; c'est qu'après les progrès faits dans les sciences , on a recommencé de nos jours au même endroit des fautes du même genre, toujours par la même cause : la manie du gouvernement de faire lui-même ce que d'autres exécuteraient plus avantageusement.

Après tout ce qu'avait coûté l'ancienne machine, la ville de Versailles était à la veille de manquer d'eau. Napoléon manda les chefs des ingénieurs et les membres de l'Institut les plus savants dans cette partie. Quelle est , leur dit-il , la meilleure machine hydraulique? — Sire, cela dépend des circonstances.

— Il ne s'agit pas de cela : quelle est la meilleure machine hydraulique? — Mais, sire, si la nature fournit des moteurs... — Ce n'est pas l'ace que je vous demande : quelle est la meilleure machine hydraulique?

— Sire, en prenant la question d'une manière abstraite, c'est la machine à vapeur. — Qu'on me fasse une machine à vapeur, et que je n'en entende plus parler, — Et il leva la séance.

entreprise devait leur fournir; mais ce furent surtout les consommateurs parisiens qui perdirent sur l'eau de leur consommation quatre millions par an d'économies; ce qui à l'époque où ceci est écrit, leur a déjà fait perdre soixante millions, sans compter qu'ils n'ont eu de l'eau qu'avec parcimonie, et qu'ils sont encore à chaque pas arrêtés, accrochés par des porteurs de seaux, par des tonneaux attelés qui usurpent et salissent la voie publique.

(2) Les eaux jaillissantes des jardins de Versailles ne viennent point de la machine de Marly, mais des étangs formés dans les environs de cette résidence.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXVI

La machine fut faite; il en est résulté une dépense de deux millions et demi , et la machine consomme six cent quarante livres de charbon de terre par heure (i) !

CHAPITRE XXVI

Des entreprises industrielles exploitées pour le compte' de l'État.

Les gouvernements sont sujets à établir, à exploiter diverses entreprises industrielles. Les unes, comme la fabrication des monnaies , le transport des lettres , la manipulation et la vente du tabac , ont pour objet de réserver au fisc , à l'aide du monopole , un bénéfice exagéré ; ce sont des moyens de lever des impôts. Nous verrons, messieurs, quand nous nous occuperons des contributions publiques , les motifs et les effets de celles de ce genre.

Je vous entretiendrai en ce moment de ces industries pour lesquelles Taulorilé publique ne se réserve point de privilèges, et subit la concurrence de tous les industriels qui veulent en exercer de semblables. Ces sortes d'établissements ne conviennent en aucune façon aux nations, ce sont des sources d'abus. On en convient assez généralement, mais comme un petit nombre d'hommes en profitent, on les soutient; l'intérêt qui les défend , est personnel , actif ; l'intérêt public qui les désapprouve, est vague, peu concentré. Le public honore ses défenseurs , mais les récompense mal.

Ces établissements sont contraires à l'intérêt public, en ce que, loin d'être pour l'État des sources de profit, ils sont des occasions de perte, , et de pertes qu'il est facile de déguiser. Rarement on y tient compte de la totalité des frais de production , et l'on y fait une exacte évaluation des produits. Le capital engagé dans le terrain , les bâtiments et les machines employés dans les manufactures royales des Gobelins ou des porcelaines de Sèvres , a été successivement fourni par l'État qui n'en retire point d'intérêt,

car cet intérêt n'est pas précompté dans les frais généraux et courants de ces manufactures. Leurs produits sont principalement achetés par le gouvernement qui en fait des cadeaux diplomatiques; mais comment les prix pourraient-ils être débattus entre le gouvernement qui vend en sa qua-

(i) Celte machine à vapeur , de la force de 6i chevaux, et qui fournit le double de la consommation de Versailles, est peut-être le plus bel ouvrage de ce genre qui existe dans le monde. Elle est l'ouvrage de M. Cécile, ingénieur habile, qui avait été membre de l'Institut d'Egypte et collègue d'Horace Say, qui perdit son bras droit et par suite la vie, au siège de Saint- Jeand'Acre.

(2) J'ai ouï parler, en certain pays, d'un homme titré,

litède fabricant, et le même gouvernement qui achète pour faire une libéralité? Il fait une dépense pour couvrir une perte. Tous les gens sensés conviennent (en supposant que des dons faits à des princes étrangers , soient une dépense bien entendue) qu'il vaudrait mieux acheter à l'industrie privée les présents que l'on veut envoyer.

L'induslrie privée n'exécuterait pas, dit-on, des objets aussi magnifiques et qui donnassent une si haute idée de nos arts. — Rien ne justifie cette assertion. L'industrie des particuliers est capable d'exécuter tout ce qu'on lui commande aussi bien, et très-certainement à meilleur compte, que des manufactures royales.

Un roi ne doit pas, ajoute-t-on, lésiner sur les présents qu'il fait. — Qu'il ne lésine pas , si l'on veut, sur la magnificence, mais qu'il ne la paye pas au-dessus de sa valeur. Il peut y avoir de la magnificence à faire des dons lorsqu'on les puise dans une bourse personnelle, dans des revenus que leur possesseur ne doit

qu'à lui-même et qui ne coûtent rien à personne ; mais j'avoue que je ne vois aucune magnificence à puiser dans les impôts dont la majeure partie se compose de petites contributions péniblement payées par des hommes accablés de peine , et qui se privent souvent du nécessaire pour subvenir à de telles prodigalités (2).

L'imprimerie royale en France a pour objet le service de toutes les administrations ; mais elle coûte beaucoup plus à l'État que l'État ne dépenserait, si les administrations payaient à des entrepreneurs particuliers toutes les impressions dont elles ont besoin. Elles y mettraient sans doute plus de retenue , et exerceraient une sorte de contrôle sur le prix.

Lorsqu'un établissement d'industrie privée essuie des pertes constantes et annuelles , elles ont du moins un terme. Si l'entrepreneur est assez mauvais calculateur pour le continuer avec opiniâtreté sur le même plan , il y perd la totalité de son capital , et le mal s'arrête par force , quand il n'est pas arrêté par la * raison. Dans les entreprises nationales , il ne s'arrête jamais. Une manufacture qui a perdu cinquante mille francs l'année dernière , peut en perdre autant cette année-ci et toutes les suivantes , parce que l'administration peut subvenir à ces pertes au moyen d'un fonds inépuisable , étranger à cette manufacture : les impôts.

qui portait un habit brodé et des manchettes de dentelles, mais qui négligeait de faire blanchir son linge. Cet homme avait un hôtel , ou plutôt un palais , dont sa famille, faute de meubles, n'occupait qu'un petit grenier. Une méchante rosse rongait une denii-bolle de paille dans une magnifique écurie; et tout ce monde jeûnait depuis un mois, quand il s'agissait de donner un repas de cérémonie comme fait souvent le peuple des pays les plus florissants de l'Europe, par vanité nationale.

AVANTAGES DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE

La production des particuliers supplée à la destruction causée par le gouvernement ; car toute entreprise qui coûte tous les ans cinquante mille francs de plus qu'elle ne rapporte , ne constitue pas une industrie productive, mais une industrie destructive. La manufacture royale de draps de Guadalajara en Espagne , au dire de Ustaritz (i), coûte au roi le revenu de toute la province. Dans son Itinéraire d'Espagne , M. Alexandre Delaborde dit qu'il s'y trouve « un intendant , un directeur, « des contadors , des trésoriers , des administrateurs, « des inspecteurs, des agents, et une infinité d'autres « officiers subalternes qui coûtent fort cher et ne tra- « vaillent point. > En conséquence le nombre des métiers , qui allait à plus de mille dans l'origine , s'était réduit à 686, lorsqu'elle fut visitée par M. Delaborde. Ce qu'il y a de pis peut-être , c'est qu'un établissement royal qui décline nuit à toutes les entreprises particulières du même genre. Un célèbre manufacturier me disait un jour : « Je ne crains pas la concurrence des autres manufacturiers , quelque habiles ♦ qu'ils soient , pourvu qu'ils calculent bien ; car s'ils

< font de bonnes affaires , pourquoi n'en ferais-je pas ?

< Je ne crains que la concurrence de ceux qui se « ruinent ; car il n'y a pas moyen de lutter contre eux, « et en conscience on ne peut pas les imiter. »

Le gouvernement n'est guère plus heureux, soit dans son intérêt , soit dans celui du public , lorsqu'il veut aider de son argent les entreprises particulières. Il a quelquefois reculé leur désastre ;

rarement il a décidé leur succès. Un capitaliste a soin de s'informer de la moralité, de l'activité, de l'intelligence de celui qui a la direction d'une entreprise , de l'ordre qui règne dans sa gestion. Il s'assure que les produits en seront demandés à un prix qui laissera du bénéfice et par conséquent des facilités pour qu'on lui paye, tout au moins, l'intérêt de ses avances, et pour qu'on les lui rembourse au besoin. En un mot , il est guidé par son intérêt personnel , et c'est précisément ce qu'il faut. La crainte qu'il a d'essuyer des pertes , les prévient en réalité. Un gouvernement qui fait des avances , est moins avantagusement placé pour bien juger du mérite des entreprises et de celui des entrepreneurs. Il n'a point ces vues étroites et intéressées qui assurent le succès des affaires de ce genre. Il accorde la jouissance de ses fonds à l'intrigue , à la faveur ; ou s'il est dirigé uniquement par des vues de bien public, elles sont en général peu arrêtées , fondées sur des routines administratives, sur de fausses notions de la nature des choses de commerce. Qu'arrive-t-il ? Le capital prêté se dissipe , et finalement l'entreprise tombe ; car une entreprise qui ne porte pas en elle-même le germe de son succès , une entreprise qui ne se soutient que par

^i) Chap. 98.

les sacrifices qu'on fait pour elle , ne peut pas se soutenir quand les sacrifices cessent ; et ils cessent infailliblement tôt ou tard. On est toujours obligé d'en venir à cette conclusion , que les particuliers seuls peuvent produire ; que l'unique rôle qui convienne au gouvernement , est de les laisser débattre en liberté leur» intérêts, et de les préserver de tous maux.

CHAPITRE XXVII

Que la société est intéressée à favoriser l'instruction générale.

S'il est une vérité généralement admise , triviale , c'est que les institutions font les hommes ce qu'ils sont. S'il était possible que deux enfants , l'un né dans la Turquie, de parents turcs, l'autre, né en France, de parents chrétiens, fussent transportés dès l'âge d'un an , le Français en Turquie et élevé par des muftis ; le Turc en France et élevé dans nos collèges, qui doute que le Français ne devînt un excellent musulman , et que le Turc ne fût un chrétien ? Le jeune Turc regardera Mahomet comme un fourbe ambitieux ; il cultivera les lettres , fera sa cour aux dames , et respectera les droits de son semblable ; tandis que le Français , élève des muftis , méprisera les chrétiens , les traitera d'idolâtres , enfermera les femmes , et fera ses cinq ablutions tous les jours.

L'enseignement , l'instruction , dira-t-on , ne fait qu'une partie de l'éducation , de cet ensemble d'habitudes, bonnes ou mauvaises, d'où résultent les opinions et les actions des hommes. On n'en saurait douter ; mais l'éducation , les habitudes naissent des institutions, et les institutions sont l'ouvrage des hommes. Les nations qui demeurent incultes, barbares, ne créent que des institutions barbares comme elles. Elles en ont de meilleures quand elles sont plus instruites, quand elles entendent leurs vrais intérêts , quand la nature de chaque chose et les résultats probables de chaque mesure leur sont connus. Il n'est aucune nation qui soit jamais parvenue à ce degré d'instruction ; mais elles en ont approché plus ou moins , et elles ont prospéré en proportion.

Les lumières qui concourent au perfectionnement de l'esprit humain , sont diverses , et ne sont pas toutes également avan-

cées. Les anciens Grecs avaient porté les beaux-arts à un degré de perfection qui n'a pas été surpassé ; mais ils n'avaient que des idées imparfaites ou fausses sur l'économie des nations. Les Anglais modernes sont prodigieusement avancés dans ce qui a rapport aux arts utiles ; il est douteux qu'ils le soient autant que les Américains des Etats-Unis , dans la politique pratique, puisqu'ils gémissent sous le fardeau

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXVII

d'un clergé opresseur et d'un parlement qui , au lieu de représenter les intérêts nationaux , ne représente en réalité que les intérêts du privilège. C'est faute d'avoir su apprécier l'importance de nos diverses connaissances que l'on a donné le nom de civilisation à quelques-unes d'entre elles seulement , et que l'on a , comme J.-J. Rousseau , calomnié les sciences et les lettres. On s'est plaint de ce que les hommes savaient, et il fallait se plaindre de ce qui manquait à leur savoir. Ceci n'est pas une opinion purement théorique : elle a la sanction de l'expérience. Les cantons où se trouvent de bonnes écoles primaires fournissent peu d'occupations aux tribunaux criminels ; et parmi les gens repris de justice, la très-grande majorité ne sait pas lire.

Mais quelles sont les connaissances qu'il convient à la société de répandre , et quels sont les meilleurs moyens d'y réussir ? Voilà des questions que la nature des choses sociales peut aider à résoudre.

Les choses peuvent nous servir par les propriétés qui sont en elles et non par ce qui n'est pas en elles. L'eau peut être réduite par la chaleur en une vapeur élastique; voilà une vérité dont nous avons tiré grand parti. Les anciens croyaient et professaient que

la zone torride n'était pas habitable. Ce n'était pas là une de leurs connaissances , c'était une de leurs erreurs ; elle ne leur a été d'aucune utilité. Nous nous en sommes débarrassés ; et avec de meilleurs moyens d'observation , nous avons appris , non-seulement que la zone torride est habitable , mais que l'on peut en tirer des biens précieux. Dans la morale , pareille observation peut être faite. Les hommes dans leurs actions consultent leur intérêt , ou ce qu'ils imaginent être leur intérêt. Nous ne risquons pas grand'chose en admettant cette proposition comme vraie ; mais si nous nous imaginons qu'ils sacrifient ordinairement leur intérêt particulier à l'intérêt général , cette erreur pourra nous devenir funeste. La vérité nous est utile, même quand elle peut nous être désagréable. L'erreur est dangereuse , même quand elle peut nous flatter.

Vous sentez , messieurs , qu'il n'y a point d'instruction à apprendre ce qui n'est pas vrai ; on n'est instruit qu'en proportion du nombre de vérités qu'on sait. J'ajouterai qu'il ne s'agit pas d'enseigner des opinions pour enseigner des vérités , car les opinions peuvent être fausses. Beaucoup d'opinions sont fondées , je le sais ; leur vérité peut s'appuyer sur des preuves incontestables ; mais alors ce ne sont plus seulement des opinions qu'on enseigne : ce sont des vérités.

L'observation , l'expérience, voilà la base de toutes les connaissances humaines. Mais la vie est si courte , nos forces sont si bornées , que les observations et les expériences de chaque individu seraient peu de chose , s'il ne les ajoutait à celles qui ont été précédemment acquises. Grâce à la parole , ou à l'écriture qui est la

peinture de la parole , nous faisons notre profit des idées acquises avant nous. Chaque génération s'avance dans la vie , riche du dépôt des connaissances humaines qu'elle accroît et transmet aux générations suivantes; celles qui leur succèdent l'augmentent à leur tour, jusqu'à un terme qu'il est impossible d'assigner. Et comme une erreur cache presque une vérité, le savoir des hommes s'augmente tout à la fois par les connaissances positives qu'ils acquièrent , et par les erreurs dont ils s'affranchissent.

Remarquez que nul homme en particulier ne réunit en lui toutes les connaissances de son époque. L'un apprend quelles sont les plantes qu'on a observées jusqu'à lui et les parties dont elles se composent ; un autre fouille cette mince écorce que nous nommons les entrailles de la terre, et apporte à l'espèce humaine le secours de cent sortes de minéraux ; un troisième analyse la structure de notre corps, etc. ; et toutes ces connaissances réunies composent celles de la société humaine. Celles qui se trouvent logées dans les têtes d'une nation, composent les lumières de cette nation.

Toutes les connaissances généralement contribuent au bien-être de la société. Quand le cultivateur connaît bien la nature des choses relatives à l'agriculture, qu'il sait comment on parvient à produire l'effet désiré ; quand le négociant connaît de même ses marchandises , l'artiste son art, le savant sa science, tous les résultats s'obtiennent de la manière la plus simple et la plus expéditive. Or, la société entière en fait son profit. Le consommateur y gagne , aussi bien que le producteur.

Mais cela ne sufît point. Un homme n'est pas seulement producteur et consommateur : il est en même temps pour l'ordinaire, époux, père, fils, frère, citoyen. Certaines connaissances lui

son t nécessaires pour remplir dignement ces diverses fonctions. Comme citoyen il doit connaître de plus les intérêts du corps social. Ce n'est pas tout encore. Les lumières en général adoucissent les mœurs, et préparent les caractères les plus désordonnés à écouter la voix de la raison, à suivre les conseils de la douceur. Nous en devons conclure que si elles sont favorables à l'individu, elles ne peuvent être indifférentes au corps social. Pourrions-nous jouir entièrement de ce que nous savons, si nous étions condamnés à vivre au milieu d'un peuple ignorant et barbare ?

A la suite de ces réflexions on conçoit qu'il convient à une nation de faire des sacrifices en faveur de l'instruction de ses membres, et comme le gouvernement est chargé des intérêts de la communauté, on conçoit qu'il doit consacrer à l'instruction une partie des dépenses publiques.

S'ensuit-il qu'il doive accaparer l'instruction ? Que dès l'enfance chaque membre de la société ne doive s'instruire que dans les écoles qu'il a instituées, par l'organe des maîtres de son choix, et au moyen des

AVANTAGES DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE

livres qu'il a fait composer ? Il est douteux que ce monopole fût selon l'intérêt du gouvernement lui-même. Il est insoutenable de prétendre qu'il fût selon l'intérêt de la société. Le gouvernement, comme faisant partie de la nation, a sans doute des intérêts com-

muns avec toute la nation; mais les gouvernants, les personnes qui font partie du gouvernement, ont des intérêts particuliers qui trop souvent l'emportent dans leur esprit sur l'intérêt national. Si , sous prétexte de maintenir le bon ordre et la saine instruction, on enlevait aux parents le choix des études et des instituteurs (i) ; si on leur était même la faculté de communiquer avec leurs enfants ; si l'esprit humain était mis dans les attributions d'un ministre, docile instrument des volontés du prince, alors nul progrès ne pourrait plus avoir lieu que par ordre. Un peuple entier pourrait croître imbu des opinions et des habitudes les plus contraires à sa dignité, à son bonheur. On pourrait avec sécurité lui faire croire tout ce qu'on voudrait qu'il crût, lui faire payer tout ce qu'on jugerait à propos de dépenser ; il obéirait sans raisonner son obéissance, à la manière des brutes ; on lui enseignerait à être fidèle à celui-ci, à celui-là, à tout, hors au bon sens et à la vérité. Une nation serait ainsi tenue dans un état d'infirmité intellectuelle, qui la rendrait à peine supérieure à un troupeau.

Il serait plus fâcheux encore que la jeunesse fût confiée à la direction des prêtres d'un certain culte, surtout s'ils recevaient l'impulsion d'un prêtre étranger. On pourrait craindre alors que les générations ne fussent élevées dans l'intérêt d'un ordre, d'une classe d'hommes dont les intérêts seraient distincts de ceux du reste de la société , et qui tenteraient de rendre hypocrites, du moins, ceux qu'ils ne parviendraient pas à rendre imbéciles. Un bigotisme avilissant s'emparerait de bonne heure de tous les esprits ; les hommes faits étant abrutis, abrutiraient leurs successeurs, semblables à ces Caraïbes qui aplatissent, entre deux ais, les têtes de leurs enfants, sans autre motif sinon que la leur a été aplatie de la même manière.

Les hommes à vues étroites ne manquent pas de dire que les gouvernements ne peuvent sans danger permettre à l'extravagance et à l'immoralité d'enseigner tout ce qui leur plaira, et de pervertir l'enfance, ils ne comprennent pas que la sollicitude des parents est la plus sûre sauvegarde de l'enfance. Quels parents peuvent consentir à ce qu'on enseigne à leurs fils des extravagances et des immoralités ? Une maison d'éducation particulière peut-elle donner un enseignement qui soit un secret ? Est-elle intéressée à le faire ? La bonne réputation n'est-elle pas, plus que pour tout autre établissement , nécessaire à son succès ? Est-elle

(i) On a vu le gouvernement autrichien (en 1821) défendre à «es sujets de s'instruire dans l'étranger, et s'ingérer du

J.-B. SAY

affranchie de la concurrence des autres maisons d'éducation? de la surveillance des magistrats ordinaires ? Enfin voit-on des abus criants envahir les maisons d'éducation dans les pays où , comme en Angleterre, l'autorité publique n'a pas le monopole de l'éducation?

La promulgation des lumières , le bien public , voudraient au contraire qu'il existât une grande quantité d'écoles qui, au lieu d'être jetées dans le même moule, donnassent des documents divers, de manière que les familles pussent choisir l'enseignement le plus propre à la vocation future de leurs enfants , et diriger leur travail vers les études qui leur seront utiles dans la carrière où leurs goûts et leur fortune les porteraient.

Quand l'instruction n'est pas libre , la nation n'est pas exposée seulement à devenir victime des vues intéressées et machiavéliques de son gouvernement, mais de ses travers et de ses er-

reurs. On a vu des gouvernements qui, voulant donner à tout un peuple les mœurs d'une caserne, n'estimaient que l'instruction capable de servir aux arts de la guerre. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, a consigné dans un Mémoire sur la manière d'enseigner l'agriculture, les efforts superflus qu'il fit pour persuader à Bonaparte d'utiliser le parc et les bâtiments de Chambord, en y fondant une grande école d'agriculture pratique. Bonaparte commença par accueillir sa proposition, et lui demanda de développer ses moyens d'exécution ; l'auteur les exposa dans un mémoire qu'il lut devant le prince en conseil d'État. Laissons parler ici François de Neufchâteau lui-même : f Cet exposé de mes moyens, « dit-il, fut écouté d'abord avec beaucoup d'attention ; I mais lorsque je fus arrivé à la description du château de Chambord, on n'y vit plus que des casernes ; « et, tout en me louant beaucoup d'avoir conçu l'idée c d'une si grande école, on décida que Chambord 1 serait un poste militaire.

« Un poste militaire ! Ces mots me confondirent. € J'avais un grand respect pour le premier consul ;

< cependant je sentais ma raison se révolter contre la

< sienne ; je ne pouvais comprendre qu'il voulût

< sérieusement placer un poste militaire dans un

< désert malsain et dominé de toutes parts. Une foule <(d'objections se présentaient à mon esprit. Je me

< demandais même : Où donc en serions-nous réduits, K si le premier guerrier du monde prévoyait que l'on « dût jamais avoir besoin d'aller chercher une retraite 1 de l'autre côté de la Loire ?

Mais j'aurais eu mau- € vaise grâce à combattre l'opinion du vainqueur de

< l'Europe. Dans cette fluctuation de sentiments con- tradic- toires, écrasé de mes doutes , n'osant les i énoncer, désespéré de voir offrir en sacrifice à ce

choix des précepteurs que les familles opulentes donnent, leurs frais et dans leurs maisons, à leurs propres enfants.

SO

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXVIII

(que je croyais une cliimère ou u » prétexte, la seule « occa- sion que Ton eûtjamais eue d'établir parmi nous, a sur une grande échelle, Tinslitut polygéorgique dont i la France a tou- jours manqué, et qui lui devenait plus < nécessaire encore dans le siècle où nous entrons , it je restai frappé de stupeur. Mes larmes allaient me '(trahir ; je les dévorai , dans la crainte qu'on ne les 4 imputât à un vil mouvement d'intérêt personnel ; X ma conster- nation ne parut que par mon silence, et <i je mis mon plan dans ma poche.

« Un aide de camp du consul me fit entendre en- « suite que je m'étais peut-être découragé trop tôt, « et que, si j'avais eu l'inspi- ration de donner à ma « colonie agricole une tournure militaire, flattant ainsi « les goûts du maître, j'aurais sauvé du moins une « partie de mon projet ; on m'eût donné un grade t qui aurait mis mon entreprise sous l'influence du « département de la guerre. Je ne sais pas jusqu'à quel « point cette ouverture était fondée, et je n'ai pas été d curieux de m'en éclaircir : modifier ainsi mon

plan , « c'eût été le dénaturer. Mon idée était simple : je « voulais former des fermiers ; on ne voulait que des « soldats. »

Il nous reste à chercher la somme des sacrifices qu'il convient à une nation de faire pour l'instruction.

CHAPITRE XXVHI

Quelle est l'instruction dont il convient à une nation de faire les frais.

Les nobles , il y a trois siècles , ne regardaient pas le paysan comme faisant partie de leur espèce : ils avaient raison en ceci que le développement des facultés de l'homme , en fait un être d'un autre ordre ; mais ils avaient tort de se borner à mépriser une classe, au lieu de la tirer de son état d'abjection. Je dis qu'ils avaient tort, même dans leur intérêt, car ce régime les retenait eux-mêmes dans une sorte de barbarie, ou du moins les empêchait de jouir de tous les avantages de la civilisation. Si un gentilhomme se plaignait des institutions qui ont amélioré le sort du tiers état , je voudrais qu'il pût être transporté dans le manoir qu'habitait sa famille trois cents ans plus tôt , et qu'il fût obligé de partager le genre de vie qu'elle y menait;

(i) Je ne me dissimule point les difficultés qui entourent ces études préparatoires. Nos langues, et surtout les fonctions des diverses classes des mots dont elles se composent, sont fondées sur une analyse métaphysique très-déliée. Nous on avons beaucoup augmenté la difficulté par une orthographe irrégulière. L'arithmétique se compose de raisonne-

il est probable qu'il s'y trouverait fort à plaindre.

La classe qu'on affectait de mépriser avait son excuse dans son abrutissement même. Reproche-t-on au cheval du fermier d'ignorer les allures du manège? Beaucoup de progrès sans doute ont été faits dans cette classe; cependant, il est douloureux d'en convenir, la plupart des habitants de la partie la plus civilisée du globe, sont encore dans un état voisin de la barbarie. Les hommes n'y satisfont que les besoins les plus grossiers ; ils n'ont , sur beaucoup de points , que des idées fausses, ou n'en ont point du tout. Ils ignorent les premiers principes des professions où ils sont entrés par hasard, et ne sont contenus dans les bornes du devoir, que par le danger d'en sortir. Ils ne conçoivent pas la possibilité d'une situation meilleure; et dans le désespoir d'y parvenir, ils ne prennent pas les moyens , ils ne font pas les efforts qui pourraient les y porter

Parmi les hommes qui leur sont supérieurs en fortune comme en savoir, beaucoup s'imaginent qu'il est avantageux de les maintenir dans leur fâcheuse situation; et ceux mêmes qui ne partagent pas cette fausse opinion ne pourraient entreprendre de les en tirer, sans faire eux-mêmes des sacrifices disproportionnés à leur part de l'avantage qu'on en recueillerait. Ce qui n'est pas dans l'intérêt des particuliers , et ce qui est dans l'intérêt du public, doit être exécuté aux dépens du public. Il en est de cela comme des grandes routes. Nous avons vu qu'aucun particulier, ni même aucune compagnie de particuliers , ne peut y trouver assez de profits , pour en faire l'entreprise à ses frais , et que cependant les avantages qu'en retire une nation, sont infiniment supérieurs aux avances qu'exigent ces grands travaux.

Le premier pas , peut-être le seul indispensable pour civiliser les classes inférieures , est de leur enseigner la lecture , l'écriture et les premières notions du calcul (i) . Il n'en faut pas davantage pour les mettre en communication avec le monde civilisé, et pour fournir aux talents qu'elles recèlent , les moyens de se développer. U convient de communiquer ces connaissances élémentaires aux filles comme aux garçons , car elles n'en auront pas moins besoin dans le cours de la vie ; et la moitié de notre espèce, celle qui dirige les premiers efforts de l'intelligence humaine, ne doit pas être tenue dans un état d'infirmité morale qui rejaillit sur l'espèce entière.

La lecture, l'écriture elles premières règles d'arith-

menls sur des quantités abstraites. Mais je crois que cette dernière élude du moins pourrait être rendue très-facile par des procédés qui tombera lent sous les sens. Comme, par exemple, en représentant les unités par des jetons. Trois fois trois font neuf eut une abstraction, mais trois paquets de trois jetons font neuf jetons, est une vérité sensible.

DES ÉTABLISSEMEiMS D'INSTRUCTION.

mélique, peuvent être enseignées avant Tâge où l'enfant d'une famille indigente est appelé à l'aider du travail de ses mains; surtout depuis les grands progrès qu'on a faits dans l'art de l'enseignement. J'ajouterai que la méthode de l'enseignement mutuel, outre l'avantage qu'elle a d'instruire l'enfance sans l'affliger et la rendre malheureuse, a celui de lui donner des habitudes extrêmement favorables à la société : et cet effet, l'expérience l'a déjà confirmé.

Dans l'enseignement mutuel, l'écolier paresseux et incapable n'obtient ni avancement , ni considération , sans que cela dépende du caprice du maître, et par la seule constitution de la chose. L'écolier qui sait passe devant celui qui ne sait pas, et celui-ci ne saurait passer devant l'autre; car il n'aurait rien à lui apprendre. Par là les élèves se forment à l'utile vertu de se rendre justice à eux-mêmes, de la rendre aux autres, et de ne compter absolument que sur leur mérite pour parvenir.

Dans les vieilles écoles où l'on ne sait fixer l'attention des enfants que par des menaces et des punitions, le talent qu'il leur importe le plus d'acquérir est celui de flatter leur pédagogue ; de là des habitudes d'hypocrisie et de bassesse; on dégrade leurs sentiments pour augmenter leur instruction , et quelle instruction !

Dans les nouvelles écoles ils apprennent à employer tous leurs moments ; l'oisiveté , mère des vices , leur est insupportable ; lorsqu'ils grandissent ils trouvent aisément une profession , et les tribunaux n'entendent presque jamais parler d'eux.

L'homme qui sait lire et écrire peut tout apprendre; et il parvient d'autant plus aisément aux autres connaissances, qu'il y est initié par des livres élémentaires bien faits , c'est-à-dire par des livres qui , dans chaque science , dans chaque art , en présentent les vérités fondamentales arrangées dans l'ordre le plus favorable pour qu'elles s'éclaircissent mutuellement; qui les présentent appuyées d'exemples et d'applications qui les développent et en fassent ressortir l'utilité. Mais les bons livres élémentaires sont fort difficiles à composer, et la preuve en est qu'ils sont excessivement rares. Ils exigent dans leur auteur une connaissance profonde de toutes les parties de la science dont il enseigne les prin-

cipes. Sans cela comment parviendrait-il à les arranger, à les coordonner à leur plus grand avantage , et à n'avancer jamais aucun principe élémentaire qui puisse être infirmé par un examen plus approfondi du sujet? A ces qualités, l'auteur d'un bon livre élémentaire doit joindre l'art de se mettre à la portée des commençants. Il faut qu'il prévoie les difficultés qui s'offrent à leur esprit dans chaque sujet, pour lever

(i) On peut dédaigner les vérités communes lorsqu'elles ont peu d'importance; mais rien de ce qui a de grandes conséquences n'est méprisable. Keppier n'est pas désho-

précisément celles-là et non les autres. Son style doit être simple et surtout clair, sans cesser d'être concis ; or il n'est rien de si difficile que d'être à la fois clair et concis.

Les sommités des sciences sont de peu d'usage dans la vie ordinaire. Elles ne servent qu'à confirmer et coordonner les principes élémentaires , les seuls dont on ait besoin dans les applications que les arts font des sciences aux besoins de l'espèce humaine. On se fait difficilement une idée des heureux effets qui résulteraient pour une nation d'une foule d'ouvrages détachés qui ne contiendraient que des notions justes, nettement exprimées, et à la portée de toutes les intelligences, sur les premiers principes de tous les arts et de toutes les sciences. Chacun se procurerait à peu de frais les notions fondamentales les plus utiles dans la profession qu'il aurait embrassée ; nul autre moyen ne contribuerait plus efficacement à la diffusion des lumières.

Malheureusement il n'y a ni assez de gloire , ni assez de profit, à composer un bon ouvrage élémentaire, pour engager les hommes d'un grand mérite et d'un grand talent à s'en occuper (i)

; ce serait donc faire un très-sutile emploi des honneurs et des richesses dont l'État dispose, que de récompenser avec munificence les auteurs des bons livres élémentaires et d'en multiplier les exemplaires. Il ne faudrait pas proposer des prix ; un prix peut être remporté par un ouvrage médiocre quand il ne s'en présente pas de meilleur , et l'encouragement cesse du moment que le prix est accordé. D'ailleurs, les connaissances humaines ne sont jamais stationnaires. L'ouvrage le meilleur pour le moment où il est composé peut devenir très-imparfait vingt ans plus tard. Il vaut mieux , je crois , que la lice reste constamment ouverte, et que l'Etat, après avoir récompensé le premier écrivain de son époque dans ce genre ingrat, ait toujours une autre couronne prête pour celui qui le surpassera. Le gouvernement , après avoir de cette manière acquis le manuscrit d'un livre élémentaire , le céderait à un libraire sous la condition de ne pas le vendre au-dessus d'un prix modique fixé d'avance.

Passé ces premiers sacrifices en faveur des fondements de toutes nos connaissances, je suis tenté de croire qu'un gouvernement qui ne contribuerait en rien à propager des erreurs et à fausser la rectitude naturelle de l'esprit humain , aurait peu d'efforts à faire pour favoriser ses progrès ultérieurs. Aux premiers degrés de la civilisation , l'enseignement n'est pas encore assez important, pour devenir l'occupation exclusive d'une profession particulière. Les hommes

noré pour avoir fait des almanachs de Nostradamus à la cour de Rodolphe II.

. "IÖ*

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XX VIII

âgés communiquent aux plus jeunes ce qu'on leur a appris , ou ce qu'ils ont recueilli par eux-mêmes. Mais une fois que les peuples ont secoué la barbarie des premiers âges , qu'ils sont plus nombreux , et qu'ils ont plus d'idées , ils se partagent les fonctions utiles de la société; toutes les familles pourvues de quelque aisance, jalouses de procurer à leurs enfants des moyens de vivre en exerçant une profession , font les frais de leur éducation. Il devient possible de réunir assez d'élèves dans des institutions particulières, pour que les fonctions d'instituteur deviennent lucratives. Certaines personnes se vouent à l'emploi de recueillir les connaissances éparses dans la société. On en forme des corps de doctrine. Les jeunes gens eux-mêmes, suivant les dispositions de leur esprit, suivant les progrès de l'âge , sentent à leur tour le besoin de devenir maîtres de leur sort et chefs de famille. Ils aspirent à acquérir les connaissances qui seules peuvent assurer leur avenir ; l'instruction prospère, pourvu que des intérêts sinistres ne viennent pas s'interposer entre l'homme et la vérité (i).

On a cru trop souvent que l'étude n'était bonne qu'à occuper l'esprit du jeune âge , et à donner à son activité un aliment sans danger. On regardait l'instruction comme un accessoire. On voulait seulement qu'elle fût conforme aux institutions établies , quelque défectueuses qu'elles fussent. L'étude des langues suffisait à des vues aussi étroites, et surtout celle des langues mortes , qui , ayant été parlées par des peuples dont les croyances et les institutions ne nous étaient pas applicables, ne portaient aucun ombrage aux abus existants. De là ces collègues , écoles de pédantisme , monuments encore debout de l'infériorité de nos ancêtres dans les connaissances utiles, qui n'étaient propres qu'à donner à la jeunesse des connaissances de mots plutôt que de choses, et, pour nous servir de l'expression de Montaigne , une suffisance li-

vresque, de laquelle sont nés (surtout par l'importance exagérée donnée à la théologie et à la jurisprudence) beaucoup plus de maux qu'on ne croit. Il fallait des progrès très'écents pour que nous fussions avertis que le bien-être de la société repose sur des connaissances positives, que les sciences positives sont le fondement de toutes nos connaissances utiles, et que ces sciences (sans sortir des vérités susceptibles de preuves directes) sont si étendues que la vie la plus longue est trop courte pour les embrasser.

Quoi ! l'on s'est occupé de nous faire perdre des instants si précieux sur des rudiments , quand le vaste sujet des connaissances humaines , quand l'univers

(i) J'entends par intérêts sinistres ceux qui portent préjudice à un droit légitime, au bien public. (2) Tel est l'inconvénient des bourses, des places gra-

s'ouvrait à nos yeux ! Des docteurs ont entrepris de nous faire comprendre ce qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes ; et l'on a regardé cela comme de la science ! Non, ce ne sont pas là les moyens d'instruction qui conviennent à notre siècle , et qui peuvent nous mériter l'approbation des siècles futurs. Dorénavant on étudiera mieux la nature des choses physiques et morales, et l'humanité recueillera de précieux fruits de ces études.

On voit que je n'attache pas un grand prix à l'éducation des colléges et à l'échafaudage des universités. Mieux vaut cent fois la liberté qui favoriserait rétablissement d'une foule d'institutions particulières où l'on s'occuperait de toutes les connaissances applicables à la vie sociale; et dans quelques-unes plus spécialement des connaissances favorables à certaines professions , à

l'agriculture , aux arts, au commerce. Les familles et les individus auraient le choix de celles de ces institutions qui conviendraient à leurs projets. De la manière dont l'instruction publique est organisée en France, et, je le crois, dans la plupart des États de l'Europe , elle tend à multiplier, dans les professions lettrées, plus d'individus que ces professions n'en peuvent nourrir (2).

Ce n'est pas seulement un mal pour eux-mêmes ; c'en est un pour la société. Beaucoup d'entre eux, ne pouvant subsister de leur état , n'ont d'autres ressources que de vivre aux dépens du public. On fait un besoin de l'intrigue et des places. Les écoles de droit, en multipliant les gens de loi, multiplient les hommes qui ne peuvent subsister que de procès , et qui prospèrent d'autant plus qu'il y a plus de contestations parmi les citoyens ; les hommes qui sont intéressés à compliquer la législation , pour que , le droit paraissant incertain , chaque partie puisse se flatter d'obtenir un jugement qui lui soit favorable, et se laisse entraîner à pousser les procès aussi loin que la chicane peut les conduire.

L'art de la chicane a ceci de funeste pour la société, qu'il excite dans l'âme deux sentiments très-antisociaux : la cupidité qui cherche son profit aux dépens d'autrui, et la vanité qui s'opiniâtre à constater qu'elle n'a pas tort. Quand l'envie de gagner s'adresse à l'industrie, elle peut être innocente : là le profit résulte d'une valeur réellement créée et qui ne coûte rien à personne ; mais la chicane ne produit rien ; elle ne fait gagner personne à moins de faire perdre quelqu'un.

En voyant deux à trois mille élèves journellement endoctrinés dans les écoles de droit de Paris , on se

tuiles, données dans les collèges, les séminaires et autres établissements d'instruction publique.

DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION

deiuande si les lois en seront moins nombreuses et moins compliquées, les procès plus tôt vidés, les frais plus légers, les injustices moins criantes, les droits des citoyens mieux défendus. L'art si dangereux de soutenir le pour et le contre, de moins considérer le fond des discussions, le bon sens, l'équité naturelle, que les moyens de droit, donne à ceux qui l'ont pratiqué , et que le ciel a pourvus d'une conscience large, quelque facilité pour parler, non en faveur du bien et du juste, mais dans le sens du client qui les paye; et quand ce client se trouve être un prince, ou un parti qui opprime et dépouille le pays, ces mêmes hommes se trouvent préparés à défendre la plus mauvaise cause, à donner des motifs plausibles aux mesures les plus funestes, et à justifier de véritables iniquités. Dans les publiques dissensions de la France, si l'ordre des juges et des avocats a vu briller plusieurs beaux caractères, combien de légistes, dans les tribunaux et dans les assemblées délibérantes, ne sont-ils pas devenus les organes du mauvais droit, du mauvais sens et des mauvaises intentions !

Les défenseurs des écoles de droit supposent qu'il est fort nécessaire de former des sujets propres à remplir les fonctions publiques. Eh! qu'on n'admette aux fonctions publiques que les sujets qui se trouveront propres à les remplir , et les candidats acquerront plus sûrement à leurs frais toutes les qualités qui font même les grands ministres (i).

Les frais que fait l'État en faveur des élèves qui se destinent à l'art de guérir sont un peu plus justifiâbles. On veut éviter que les malades ne périssent victimes de l'impudence des charlatans ; mais qu'on y prenne garde: échappe-t-on au danger qu'on redoute? Les bons médecins empêchent-ils les charlatans de faire des dupes? Je crains que non (2). Les personnes mêmes d'une classe plus relevée, qui peuvent aisément consulter des praticiens habiles, consultent trop souvent des hâbleurs. Pour leur échapper, il faut des lumières

(i) On a prétendu 11 que les écoles de droit ne coûtent rien au trésor public, que l'université suffit à payer ses frais; mais l'obligation qu'elle impose de suivre ses études, les rétributions qu'elle fait payer même aux pensionnaires des pensionnats particuliers, les droits qu'elle prélève sur les inscriptions , les examens et les degrés , et en général toutes les recettes qu'on lui attribue, ne sortent-ils pas de la bourse des citoyens? Par la plus malheureuse des conceptions, Bonaparte, en fondant son université, en a fait supporter les frais aux parents qui confient leurs enfants à des pensionnats particuliers, c'est-à-dire qu'on a fait payer une mauvaise instruction privilégiée à ceux qui sont intéressés à en avoir une bonne sans frais pour l'État ; et l'on a condamné les pères de famille à une amende proportionnée au nombre d'enfants qu'ils ont à nourrir et qu'ils veulent faire instruire!

(i«) J'ai connu une grande manufacture à laquelle était attaché un médecin aussi recommandable par sa modestie

plus généralement répandues, non parmi ceux qui entreprennent de guérir, mais parmi ceux qui ont besoin d'être guéris. Je tiens d'un médecin philosophe, que l'on rencontre très-peu de malades qui soient en état de raisonner sensément sur leur mal.

Si des diplômes de docteur paraissent une garantie nécessaire au public, aux hôpitaux, aux armées, faut-il nécessairement qu'ils soient délivrés dans des écoles publiques ? Serait-ce un paradoxe d'avancer au contraire que les écoles sont de mauvais juges du mérite des candidats ? Leurs professeurs ne jugent que sur les doctrines qu'ils ont enseignées. On sait que dans les écoles Aristote avait plus de crédit que Galilée. Newton voyait les universités anglaises enseigner les tourbillons de Descartes longtemps après qu'il avait publié ses *Eléments de physique*. Pour être reçu docteur, il fallait ignorer des vérités et se trouver capable seulement d'enseigner des erreurs. Ce fut dans un pays alors étranger à l'Angleterre et affranchi de ses règlements, ce fut en Ecosse, que l'on commença l'enseignement de la physique de Newton (3).

On croit que l'État a besoin de quelques écoles spéciales destinées à former des sujets pour certains services publics, comme l'école polytechnique, celle des mines, celle des ponts et chaussées. Que l'on n'admette dans ces différents services que des hommes capables, et ils sauront trouver les moyens de devenir tels. Il s'établira des écoles où ils acquerront le savoir qu'on exigera d'eux ; et ces écoles libres auront tous les avantages qui naissent de la concurrence et de l'émulation (4). Une place étant acquise dans les services publics aux élèves qui ont subi des examens dans les écoles privilégiées, ils n'ont d'autres efforts à faire que de bien répondre. La mémoire est la seule faculté qui décide de leur succès, tandis qu'il serait à désirer que ce fût leur capacité dans les applications, la seule que réclame le service de l'État comme celui des particuliers (r.).

et sa douceur, que par son habileté. 11 était chargé de visiter les ouvriers malades; il s'acquittait de ce soin avec zèle et gratui-

tement pour les ouvriers : cependant la plupart d'entre eux consultaient en secret un saltimbanque homicide dont ils étaient obligés de payer les visites et les médicaments.

(5) Dugald Stewart, Histoire des sciences, tome II, page 336.

(4) Les communes pourraient donner aux études un encouragement peu coûteux, en élevant aux frais du public, des amphithéâtres ouverts à l'enseignement libre. Les villes obtiendraient quelque éclat par des monuments de ce genre, et il s'établirait entre elles une sorte de concurrence pour attirer des professeurs fameux. Le rôle utile de l'administration se bornerait à y maintenir le bon ordre, et à prévenir les scènes scandaleuses des universités d'Allemagne.

(5) Sur le grand nombre d'élèves qui sortent tous les

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXIX

Adam Smith ne pense pas que les frais du culte doivent être payés par l'État. Il n'est aucun genre de vérités, dans aucune science, sur lesquelles on soit moins d'accord que sur les dogmes religieux. Ce qui est une vérité constante aux yeux d'un catholique romain, est une honteuse idolâtrie aux yeux d'un protestant ; et les dogmes du protestantisme sont, dans l'opinion d'un catholique romain, une abominable hérésie. Si l'on admet qu'aucun des deux ne peut, sans injustice, imposer de force sa croyance à l'autre, on ne peut pas soutenir que les sectateurs de l'une de ces deux religions puissent, avec justice, faire payer aux sectateurs de l'autre l'enseignement des dogmes qu'ils ont en horreur.

Cette opinion est beaucoup moins contraire qu'on ne le croirait à celle qui attache une extrême importance à l'enseignement religieux en général. Smith a très-bien prouvé qu'un clergé richement doté aux dépens de l'État propage ses dogmes avec beaucoup plus d'indolence que les ministres d'un culte qui n'est salarié que par ses sectateurs. Il remarque qu'il y a beaucoup moins de zèle et de foi chez les anglicans que chez les méthodistes et les autres sectaires des communions dissidentes qui payent leurs ministres. La foi catholique est beaucoup plus vive en Irlande , où l'Etat non-seulement ne paye pas les prêtres catholiques , mais les persécute , qu'en France où le trésor public , celui des départements , et celui des communes concourent pour leur distribuer, tous les ans , sous différentes formes , en comptant le casuel , une somme que quelques publicistes n'ont pas craint de porter à cent millions (i).

L'établissement sacerdotal lui-même , n'étant qu'un développement de l'enseignement religieux, ne devrait pas , par les mêmes raisons , être soutenu aux frais de l'Etat. La belle et florissante république des États- Unis d'Amérique s'est parfaitement bien trouvée d'avoir laissé entièrement les frais des différents cultes , sans exception , à la charge de ceux qui les professent.

ans de l'école polytechnique, on est surpris de voir combien il s'en trouve peu qui aient su former ou conduire avec succès des entreprises particulières. On en a vu qui, après avoir subi de brillants examens, ont échoué complètement dans leurs travaux. S'ils ont rendu si peu de services à eux-mêmes, ou aux compagnies qui ont mis leurs talents à l'épreuve, on peut supposer que les services rendus à l'État à la suite de la même instruction, n'ont pas été plus réels. J'ai déjà eu occasion de prouver que les

notions élémentaires, mais justes, étaient les plus utiles dans les applications *. Convient-il à l'État de payer doublement des services de ce genre; d'abord par les frais considérables que lui coûte l'instruction de l'élève, et ensuite par son traitement quand il de-

* Voyez le CaUchisme d'économie politique.

CHAPITRE XXIX

Des essais dans les arts.

Nos connaissances scientifiques (dont les arts ne sont , ainsi qu'on l'a vu , que des applications utiles) ont pour bases les observations et les expériences des savants, mais indépendamment des expériences qui servent de fondement à l'art. L'homme qui possède le plus complètement la physique végétale , s'il voulait se mettre à cultiver son bien avant d'avoir recueilli un grand nombre de connaissances pratiques, ferait probablement un assez mauvais cultivateur. J'en dirais autant d'un profond mécanicien qui voudrait se mettre à la tête d'un art mécanique. Le meilleur calculateur, s'il n'appelle l'expérience à son secours, échouera dans ses calculs appliqués aux arts. Aucun cacul jusqu'à présent n'a pu nous apprendre quelles corrections il faut faire à l'effet présumé d'une machine en raison des frottements , en raison de l'inertie des masses , du peu de flexibilité des cordes. La ténacité du fer, du bois , des autres corps, ne nous est connue que par des essais , etc.

Les progrès d'un art sont le résultat d'une foule de découvertes dont quelques-unes se perdent dans la nuit des temps et qui se

transmettent de générations en générations. Beaucoup de préjugés , de pratiques oiseuses , et même nuisibles , se transmettent en même temps , et nous en avons de beaux restes , témoin les routines suivies dans les campagnes , dans les petites villes , et en général dans les pays où de bonnes méthodes d'observation et de saines lumières n'ont pas pénétré. Il y en a de si ridicules que nos neveux n'y voudront pas croire , à moins que des curieux ne prennent soin de conserver des exemplaires de ces vieux almanachs où l'on voit de quels préceptes se nourrit encore la crédulité des campagnes.

La grande révolution opérée dans les sciences depuis Bacon et Galilée, et qui a rendu nos connaissances plus sûres en ne les fondant que sur des expériences

vient fonctionnaire public ? Ne vaudrait-il pas mieux que l'État ne payât que les talents éprouvés, de quelque façon qu'ils se fussent formés ? Il pourrait les payer beaucoup mieux qu'il ne fait et il dépenserait beaucoup moins.

(i) Ils comprennent pour beaucoup , dans leurs évaluations, les traitements que les administrations départementales et celles des communes ajoutent aux sommes du budget. Il convient d'y comprendre également les palais fournis aux évêques, les presbytères fournis aux curés, et le casuel du clergé, depuis la location des chaises dans les églises jusqu'aux subventions payées au pape. La compagnie des pompes funèbres à Paris est obligée de donner aux églises 72 1/2 pour cent de toutes ses recettes brutes. Aussi est elle obligée de mettre beaucoup de mesquinerie dans ses pompes.

DES ESSAIS DANS LES AKÏS

bien faites el concluantes , devait être suivie de trèsgrands progrès dans les arts , el Ta été en effet. Les inventions et les perfectionnements qui n'ont pas deux siècles de date dans l'industrie , sont immenses et ne cessent de frapper d'étonnement tous ceux qui ont eu quelque occasion de les observer et qui en sentent la conséquence. De ces perfectionnements les uns sont dus au hasard , ainsi que d'aulres plus anciens ; ils ont même été plus nombreux qu'auparavant, parce que les arts étant plus cultivés , les chances du hasard ont été plus multipliées. Les autres sont dus aux recherches , aux expériences , aux essais des artistes.

Parmi les essais que l'on fait dans les arts, les uns sont peu importants, se font et se renouvellent dans les ateliers, et accroissent graduellement le domaine de l'art. Un ouvrier cherche à se préserver d'un inconvénient qui , dans le cours de son travail , se représente à tout moment, et il y parvient quelquefois d'une manière fort heureuse ; un autre s'avise d'un procédé nouveau qui lui réussit ; la connaissance .se propage d'un atelier dans l'autre , et l'art s'en enrichit. Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a découvert l'usage que l'on peut faire du charbon d'os pour le raffinage du sucre. Depuis ce temps , le résidu des manufactures d'ammoniaque , que l'on ne croyait bon qu'à répandre sur les chemins , a pu s'employer avec beaucoup d'avantage ; il a remplacé des matières plus coûteuses ; il accélère la clarification , et nous permet actuellement d'acheter du sucre blanc de iO ou 12 pour cent meilleur marché qu'il ne nous coûterait , toutes choses d'ailleurs égales.

D'autres essais sont très-importants par rapport aux résultats qu'on s'en promet, mais ils ont exigé des recherches longues et difficiles , des tâtonnements , des pertes de temps et de matières d'un grand prix. Le rouleau pour imprimeries toiles peintes d'une manière continue et avec une admirable régularité , est une des plus profitables découvertes de notre temps ; mais on y a dépensé des sommes énormes , et avant qu'il ait passé dans la pratique , il a ruiné plusieurs personnes.

On entend peu parler des tentatives qui échouent ; elles sont toujours plus nombreuses que les tentatives (qui réussissent ; et quand elles ont réussi , elles ne lardent pas à devenir la proie de concurrents adroits , et finalement c'est le public seul qui en profite. Chacun (les manufacturiers qui travaillent maintenant le coton , depuis que les procédés en sont connus de tout le monde , ne gagne pas davantage que les autres manufacturiers, coëtera pariter ; mais le public y a

(i) Dans un siècle où tout se constate, où tout s'écrit et se conserve, les inventions heureuses éternisent le nom de leurs auteurs. Les métiers à (à Jacquard consacrent le nom de l'homme auquel on doit les plus grands per-

gagné de jouir à très-bon marché d'une multitude de tissus de coton , auparavant inconnus.

De ces deux observations : l'une qu'il y a beaucoup de recherches infructueuses, l'autre que, lorsqu'elles ne le sont pas , l'inventeur n'est pas celui qui profite le plus de son succès , nous pouvons tirer cette conséquence qu'il y a une sorte de duperie à se livrer dans les arts à des essais dispendieux ; quelques-uns ont

des suites heureuses (i) , mais il en est d'autres qui causent chaque jour la ruine de beaucoup de gens.

Si c'est le public qui définitivement doit faire son profit des plus heureuses découvertes , il est permis de croire que ce n'est pas une injustice que de lui faire, supporter dans l'occasion les frais des tentatives hasardeuses au moyen desquelles on est quelquefois obligé de les acheter. C'est-à-dire qu'il n'est pas contraire à l'équité naturelle que ce soit le gouvernement, administrateur de la fortune publique , qui les paye. Tout ce dont le public serait en droit de se plaindre , serait que cette branche de Tadminislracion fût confiée à des hommes trop peu éclairés pour apprécier l'importance d'une découverte ou l'ineptie d'un moyen proposé , ce qui livrerait constamment le public à des dépenses sans objet , à un perte purement gratuite.

Ce n'est donc point ici le cas d'opposer cette maxime que le gouvernement ne peut pas se mêler avantageusement de la production. Dans les essais, il ne s'agit pas de produits px'oprement dits ; il s'agit de multiplier seulement les moyens de produire , de répandre l'instruction qui est peut-être le plus puissant de tous. « Dès qu'on est intéressé , dit Bacon , à découvrir le i secret d'une cour étrangère , manque-l-on d'argent c pour mettre les espions en campagne? Pourquoi t donc regretter les frais de l'expérience lorsqu'il € s'agit de dévoiler les mystères de la nature , souvent < plus importants au bien du comm; rce et de l'Etat ? i

Dans l'agriculture les essais consistent en des tentatives pour introduire soit de nouveaux procédés de culture , des méthodes nouvelles , soit de nouveaux végétaux. C'est par des essais qu'on est parvenu à se convaincre que pendant les années de jachères , c'est-à-dire les années où l'on croyait indispensable de laisser re-

poser les terres à blé, on peut leur faire donner des produits d'un autre genre , qui , loin de les épuiser, ameublissent le sol et nourrissent des bestiaux qui l'engraissent.

Nous devons à des essais la plupart des fruits et des légumes qui varient nos aliments , et surtout cette pomme de terre qui vaut une augmentation de plusieurs millions d'habitants à tous les pays qui la cultivent. Le

feclionnomenls que l'on ait introduits dans la fabrication des étoiles de soie. Le bleu Raymond consacre de même le nom de celui qui a inventé la préparation de cetic couleur.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXIX.

nombre de nos arbres forestiers a doublé depuis un demi-siècle, par les essais qu'on a faits pour les acclimater. D'autres essais , avec le temps , nous enseigneront les moyens de couvrir de récoltes des parties de la France encore à peu près incultes , telles que la Sologne , les landes de Bordeaux , les dunes ou montagnes de sables qui surchargent plusieurs des côtes de l'Océan.

Une des grandes difficultés, dans les essais agricoles, naît de la longueur des expériences, La succession des saisons embrasse une année entière : chaque essai, en supposant même que la meilleure saison ne se trouve pas tout à fait contraire, prend une année. Quand une méthode de culture ou un genre de produits ne réussissent pas cette année, il faut attendre la suivante pour le renouveler ; ce qui, outre le temps, la façon et le capital perdus , fait perdre la rente de la terre pendant un an. Si Ton veut faire à la fois l'essai de plusieurs procédés différents , il faut un terrain plus vaste; il le faut surtout , quand les tentatives agricoles

doivent être faites dans des natures de sol et des expositions diverses.

Arthur Young trouvant que l'agriculture de la France était susceptible d'immenses bonifications, proposa d'y établir des fermes expérimentales , uniquement consacrées à des essais. « Le gouvernement, dit-il, « devrait répandre l'instruction , non en faisant ré- « diger des mémoires , mais en établissant une ferme « dans chacun de ces grands districts qui ont besoin .(d'améliorations. 11 faudrait que les moyens de cul- 1 lure qu'on y mettrait en usage fussent non-seulement < conformes aux notions les plus récentes, mais qu'ils « pussent être imités par toutes sortes de cultivateurs, « par les pauvres comme par les riches. Une grande « ferme prise dans des terrains vagues en Bretagne , « une autre en Anjou , une troisième dans la Sologne, « une quatrième dans le Bourbonnais, et une dernière 'i en Guienne, pourraient suffire. Si ces fermes étaient « cultivéessuivant les bous principes éprouvés ailleurs; t si l'on commençait par y multiplier les moutons et le 1 gros bétail, en les nourrissant pendant l'été avec des « pâturages, pendant l'hiver avec des fourrages; si > l'on n'y semait du blé qu'après avoir acquis la cer- " titude qu'il peut y donner des épis dignes du sol et * du climat de la France, c'est-à-dire dix grains pour « un (ce qui est possible sur ces terrains perdus), au » lieu d'en donner cinq ou six pour un (ce qui est le « produit commun des terres de ce royaume); je dis « quedes telles améliorationsseraient solides, immenses « et durables (i). »

(i) Tome II, page 97 de rédition anglaise. On voit que, selon cet agriculteur pratique, il vaut beaucoup mieux avoir plusieurs formes expérimentales situées dans divers

On a formé, d'après ces conseils, des fermes expérimentales auxquelles certainement on a des obligations, comme d'avoir propagé les mérinos en France ; mais combien ne laissent-elles pas à désirer quant au but indiqué par Arthur Young ! Elles n'ont point été établies, comme il le voulait, dans les provinces retardataires ; et de plus, on a voulu en obtenir des produits au lieu de leur faire produire de l'instruction. La chose proposée par Arthur Young est encore à faire.

Ce voyageur se moque beaucoup des instructions écrites répandues par les gouvernements, parce que d'ordinaire elles sont rédigées par des hommes de cabinet ; ce qui fait que lorsque les hommes de pratique veulent les suivre , ils sont arrêtés par des difficultés que n'ont pas rencontrées leurs auteurs. Ceux-ci sont trop portés à conclure du particulier au général , et à s'imaginer que l'on peut conduire de grandes exploitations comme de petites expériences. Cependant si chaque directeur d'une ferme établie sur le plan proposé par Arthur Young lui-même, était dans l'obligation d'imprimer chaque année un extrait d'un journal de ses travaux ; d'y rendre compte en peu de mots et en termes simples , de ses motifs pour faire un essai , de la manière dont chaque essai a été conduit et du résultat qu'il a eu , on ne saurait douter que ce ne fût une instruction très-précieuse, et qui aurait de plus l'avantage de mettre les gens instruits et le gouvernement à portée de juger de la capacité des directeurs de ces établissements : de semblables directions ne pourraient pas être données à la faveur plutôt qu'au mérite ; car les bévues ou la mauvaise administration du directeur seraient alors remarquées de tout le monde.

Dans les manufactures , les essais , en général , ne sont pas si longs que dans l'agriculture ; quelques-uns sont susceptibles

d'être faits en petit et d'être renouvelés à peu de frais ; aussi les progrès de l'industrie manufacturière ont-ils été plus rapides et plus variés que ceux de l'agriculture. Cependant combien de grandes manufactures , de grands bâtiments , de machines compliquées , de fourneaux , d'alambics dispendieux , entrepris sur des indications que l'on croyait sûres, ont été abandonnés après avoir beaucoup coûté ! L'exécution en grand d'un procédé qui n'a été éprouvé qu'en petit , est toujours une expérience plus ou moins hasardeuse. Une petite machine ne nous dit point ce qui résultera d'une grande machine construite exactement sur le même plan , et nous ne savons complètement quel en sera l'effet qu'après l'avoir éprouvée pendant un temps assez prolongé.

11 n'est pas douteux que des expériences entreprises aux frais du gouvernement, et qui ne seraient au fond

terrains et dans divers climats, qu'une seule grande ou même un petit nombre de grandes, comme le gouvernement français l'a souvent projeté.

DES ACADÉMIES

que des appendices de celles qu'on fait pour l'avancement des sciences, ne fussent, dans bien des cas, d'un grand service aux manufactures.

Dans l'industrie commerciale les essais sont également ruineux pour les particuliers. Un négociant part pour l'Amérique avec une pacotille , il emporte autant qu'il peut des marchandises dont il suppose la vente facile dans les pays où il doit aborder ;

mais s'il essaye de porter quelques articles sur le débit desquels on n'ait aucune expérience , sa tentative n'est fondée que sur la présomption de l'utilité que ces produits pourront avoir dans ces pays lointains ; et sa présomption peut être déjouée par l'événement.

Les essais de ce genre seraient excessivement dispendieux et incertains , si l'on devait armer des navires et entreprendre de longs voyages, uniquement pour tenter de nouveaux commerces, pour se lier avec des nations lointaines ; pour connaître leurs besoins , leurs produits, et établir des échanges. Une fois les relations établies , tout le monde y viendrait prendre part. Les premiers aventuriers feraient tous les frais , courraient tous les risques , et ne recueilleraient qu'une faible partie des avantages. 11 ne faut donc pas être surpris que presque tous les voyages de découvertes se fassent aux frais des gouvernements. De tous les gouvernements, celui qui fait le moins d'avances en faveur de l'industrie , le gouvernement anglais est celui qui fait le plus de dépenses en découvertes. Ce qui contredit, au moins à cet égard , l'assertion qu'il se borne à protéger les efforts des particuliers sans les provoquer. Un voyage de découvertes est une véritable avance dont les particuliers retirent les fruits. Les végétaux et les animaux que les voyageurs lointains rapportent et cherchent à naturaliser dans leur patrie, peuvent passer pour des résultats d'essais agricoles ; de sorte qu'un grand voyage est à la fois un progrès pour les sciences, et un essai pour l'agriculture et pour le commerce.

Les Anglais s'autorisent de la prépondérance dont leur marine a joui jusqu'à présent , pour écarter des contrées qu'ils ont découvertes les commerçants des autres nations. Us se sont même op-

posés à la pêche des phoques dans les parages qui entourent la Nouvelle- Hollande, quoique celle cinquième partie du monde ait été découverte par les Hollandais , et que des navigateurs français aient exploré les premiers une grande partie de ses côtes et de ses îles. C'est une prétention insoutenable autrement que par la force. Le monde appartient également à tous les hommes, et ils ne peuvent raisonnablement prétendre à aucune possession exclusive , si ce n'est sur les parties où ils ont fondé des établissements à demeure.

Par la même raison , les Russes n'ont aucun droit sur la côte nord-ouest de l'Amérique. Il est ridicule

que des hommes qui vont pour chasser des phoques ou des loutres marines , commencent par se pourchasser entre eux.

CHAPITRE XXX

Des académies.

Les vérités difficilement accessibles des sciences , ne deviennent utiles au public que par leurs applications. Jusque-là elles ne sont la source d'aucun revenu; car un revenu ne saurait se trouver ailleurs que dans l'application de nos connaissances à nos besoins. Les hautes vérités pourraient n'être jamais découvertes , la société perdrait les applications possibles que l'avenir peut suggérer , si un petit nombre de savants ne se livraient exclusivement à l'investigation des faits et des vérités que présente la nature , et ne les recueillaient sans autre but que de les constater. La société peut favoriser ce genre de recherches en assurant

quelque récompense aux savants , et en leur offrant de faciles moyens de se communiquer leurs observations et d'en découvrir ainsi la liaison et les conséquences.

De là peut se déduire l'utilité des académies. Si l'avantage que la société en retire est incertain , la dépense qu'elle fait à cette occasion n'est pas considérable; car les encouragements véritablement utiles qu'elle distribue de cette manière , si les abus ne s'en mêlent pas , portent nécessairement sur un bien petit nombre d'hommes.

Je donne le nom d'abus aux sacrifices que fait la société, sans obtenir la fin qu'elle se propose. Depuis deux cents ans que nous avons des académies en France , on s'est plaint de leur médiocrité et du peu d'éclat qu'elles ont eu. On les a accusées d'être plus amies du pouvoir qui distribue des grâces , que de la vérité qui n'a rien à donner ; de préférer aux routes nouvelles , qui ne sont pas exemptes de dangers , les chemins battus où l'on ne risque pas de se compromettre. On a dit que le respect des convenances était à leurs yeux le premier des mérites , et que ce mérite est à la portée des esprits les plus vulgaires ; on les a accusées en conséquence de se recruter de médiocrités. « Quand les académies , a dit Champfort , ont admis un homme de génie, il a presque toujours été rapetissé. > Rarement un ouvrage original est sorti de leur sein : un académicien est obligé à trop de circonspection pour qu'il puisse faire usage, en tout temps, du langage franc, et quelquefois austère, qui est celui de la vérité.

Ces reproches , fondés en partie, n'ont pas toujours été mérités , et il n'est peut-être pas impossible de

prendre assez de précautions pour qu'ils le soient moins encore. Voyons d'abord quelles sont les fonctions qui ont été attribuées aux corps savants ; ensuite Nous chercherons, suivant notre habitude, dans la nature de l'homme et des sociétés , les moyens propres à obtenir les avantages qu'on en peut attendre.

Je ne m'arrêterai pas aux motifs qui firent instituer les premières académies. En Italie , elles eurent pour objet de favoriser l'intelligence des écrits de l'antiquité , et de perfectionner la plus belle des langues modernes. Sous ces deux rapports elles furent utiles, et l'on ne peut douter que la civilisation ne leur ait quelque obligation. Elles ont depuis cultivé les sciences physiques et mathématiques avec quelque succès; mais du reste les institutions politiques et sacerdotales qui se sont emparées de ce beau pays , les ont privées de toute énergie et les ont réduites à s'occuper des mots plutôt que des idées.

En France, l'Académie française eut une noble origine : l'indépendance ; malheureusement elle fut protégée par Richelieu , et quoique le pouvoir en ait fait souvent , depuis , une école de servilité , la culture des lettres et le caractère national ont toujours tendu à lui rendre sa dignité.

Des lois raisonnables avaient fait justice de l'Académie des inscriptions et belles-lettres , honteux monument de gloriole et de flatterie , auquel le règne de Napoléon a rendu l'existence. On a voulu lui donner une apparence d'utilité en y rattachant la culture des langues savantes et des antiquités ; mais cette utilité se borne à bien peu de chose. Nous avons laissé les anciens bien loin de nous dans tous les arts utiles et dans toutes les sciences. Le nombre de nos connaissances , et même de nos idées , s'est tellement accru , chaque science est devenue si vaste , il y a tant

de choses nouvelles à apprendre , qu'il est permis de regretter le temps et les efforts que l'on consacre à tirer de l'oubli des faits et des noms qui méritent d'y rester (i). Les langues anciennes ont rendu des services aux nôtres , qui désormais sont formées , et qui ne peuvent s'enrichir et se perfectionner qu'en suivant leur propre génie. Le grec et le latin font les délices de ceux qui cultivent les lettres. J'en conviens ; mais la musique fait aussi les délices de ceux qui l'ont apprise avec succès. De vains amusements eux-mêmes, les échecs et le billard , font les délices de ceux qui

(i) S'il était nécessaire d'en fournir des preuves, il sullirait de jeler les yeux sur les sujets des prix proposés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(2) 11 est même douteux que les encouragements donnés aux beaux-arts servent à former le goût d'une nation. Il est peu de pays au monde où les arts du dessin et la musique soient cultivés avec plus de succès qu'en France : empêchent-ils que les vêtements, les logements, les plai-

savent ces jeux-là. Est-ce une raison pour employer à les apprendre les cinq ou six plus belles années de notre courte existence , et de leur consacrer des institutions nationales? Il y a sans doute de l'esprit de routine et du préjugé dans l'importance que l'on met aux études classiques ; mais j'aime qu'on les cultive comme connaissances de luxe , et comme étant la source des plaisirs les plus délicats et les moins dangereux.

Je doute que les académies des beaux-arts contribuent beaucoup à leur perfection. Les académies ne font pas les grands maîtres. Les arts d'agrément contribuent aux plaisirs, quelque-

fois à la fortune, et même à la gloire de ceux qui les cultivent. Ces motifs suffisent à leur encouragement. Une nation qui attire dans cette carrière un trop grand nombre d'élèves , ne fait rien pour sa prospérité {2} ; et il est douteux qu'elle rende service aux élèves eux-mêmes.

Nous avons vu, messieurs, quels secours la société peut attendre des sociétés savantes où l'on s'occupe de l'avancement de nos connaissances positives. Elles sont en outre appelées à remplir quelques fonctions utiles au public. Elles peuvent éclairer le gouvernement lorsqu'il est appelé à prendre une décision qui suppose des connaissances supérieures à celles des gens du monde , les seules qu'on puisse raisonnablement attendre de l'administration. C'est ainsi qu'une académie peut rédiger les instructions que l'on donnera aux chefs d'un voyage lointain ou de toute autre expédition scientifique. Elle peut donner son avis sur la préférence que mérite une machine hydraulique. Les ministres se croient assez instruits pour adopter un plan de finances , un grand établissement) d'utilité publique ; cependant on a vu si souvent échouer des mesures de ce genre , même dans les cas où la bonne foi de l'administration n'était pas suspecte , que l'on peut supposer que des lumières spéciales en économie politique auraient pu l'avertir des obstacles et même des écueils où devaient se briser ses efforts.

L'économie politique faisait partie de la classe des sciences morales et politiques dans la première formation de l'Institut de France. Cette science ne reposait peut-être pas encore sur la seule base solide qu'elle puisse avoir : la connaissance intime des ressorts de la société (5). C'était un motif de plus pour conserver

sirs des sept huitièmes du peuple y soient absolument dépourvus d'élégance? Les chants populaires, la justesse des sons, ol-Tensent-ils l'oreille moins fréquemment?

(5) J'ai établi la solidité de ces bases dans les Considérations générales qui commencent cet ouvrage. Elles ne sont pas moins inébranlables que la plupart des faits et des conséquences que font connaître les sciences naturelles. Quant à leur importance, on ne persuadera pas à qui-

DES ACADÉMIES

celte classe. Malheureusement la France devint la proie d'un maître absolu , qui ne savait pas que le sabre est impuissant contre la nature des choses sociales , aussi bien que contre la nature des choses physiques (i) : il ne vit dans une académie où les phénomènes que présente le corps social seraient étudiés, discutés dans leurs causes et leurs résultats , qu'une société de censure, et non un auxiliaire propre à éclairer la marche des hommes d'État. Elle fut supprimée par lui, et ne sera rétablie que par un gouvernement qui , sincère ami du bien public, sera jaloux de placer la France à la tête de la civilisation ().

Les académies peuvent encore remplir les fonctions d'un jury spécial , et distribuer les prix que le gouvernement ou les particuliers jugent à propos de décerner à de belles actions ou à de beaux ouvrages. On doit supposer en effet que les académies qui se consacrent à l'avancement des sciences physiques et mathématiques , et celles qui ont pour objet le perfectionnement des institutions sociales, renferment les hommes les plus capables

d'apprécier les travaux qui tendent au même but. Dans l'absence d'une académie des sciences morales et politiques, on a pensé que les meilleurs juges des belles actions et des livres utiles, étaient les académiciens qui se sont rendus recoramandables par des ouvrages de littérature. Les lettres élèvent l'âme au-dessus des intérêts de la personne et du moment ; ceux qui les cultivent ont sans cesse devant les yeux le public et la postérité dont ils ambitionnent les suffrages. Plus que qu que ce soit, ils doivent étudier le moral de l'homme et scruter les motifs de nos actions. Que seraient des littérateurs qui feraient abstraction des considérations morales ? Des espèces d'artistes qui joueraient sur des syllabes , comme le musicien sur un clavier.

conque jouit de son bon sens, qu'il soit moins utile à rhumaiiité d'étudier l'organisation sociale , que l'organisation d'une mouche.

(i) Son éclatant désastre en est la preuve. Nul événement historique ne fut moins le résultat des causes fortuites. D'ailleurs, les causes fortuites sont occasionnelles et non efficientes; elles peuvent avancer ou retarder un événement; mais lorsqu'on l'a rendu inévitable, il ne saurait manquer d'arriver tôt ou tard. Or il est facile de prouver à ceux qui ne sont pas étrangers aux sciences morales et politiques, que le sjstème de Napoléon ne pouvait pas avoir un autre résultat que sa chute. L'intérêt des sociétés est la première des connaissances de l'homme d'État. Bonaparte y était demeuré étranger.

{'ij Cette classe a été en effet rétablie après la révolution de 1850; mais l'auteur est mort sans en avoir fait partie et, comme l'a dit M. Alexandre de Laborde sur sa tombe, l'Académie des

sciences morales et politiques a été veuve de lui avant de l'avoir possédé.

{Noie de l'éditeur.}

(3) Un ouvrage utile est à faire sur les dispositions testamentaires favorables au bien général, et sur les moyens

Des dispositions testamentaires généreuses et bienveillantes ayant mis à la disposition de nos académies de belles récompenses à distribuer , quelques inconvénients se sont manifestés dans l'exécution de ces nobles encouragements. Le testateur a voulu qu'un prix fût décerné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs ; mais vingt ouvrages peuvent être publiés dans une année avec quelques titres pour obtenir la couronne. Plusieurs de ces ouvrages peuvent avoir plusieurs volumes, et même les plus développés peuvent être les plus utiles. Il faut les lire tous ; tous les juges doivent les lire tous ; comment pourraient-ils autrement être de leur avis, satisfaire leur conscience, et justifier de leur indépendance ? Mais parmi les académiciens, il s'en trouve que leur âge ou leurs maladies excluent de l'honneur de porter un jugement ; d'autres remplissent des fonctions éminentes qui leur laissent peu de loisir ; d'autres enfin ne sont pas doués de l'activité nécessaire pour s'acquitter de ce devoir : l'Académie s'en rapporte à une commission, la commission à un rapporteur ; enfin les fonctions de juges, dans de semblables concours , reposent quelquefois sur un seul homme : et qui peut répondre qu'un seul juge soit toujours inaccessible à une prévention , à une suggestion favorable ou contraire (3) ?

La formation des académies soulève des questions extrêmement délicates. Si l'autorité publique s'empare de la nomination

des académiciens , il est à craindre qu'elle n'oublie les hommes de talent toutes les fois que l'indépendance de leur caractère , la hardiesse de leurs opinions, auront de quoi lui déplaire. Remettrait-on ce choix au public , ou à cette partie du public que l'on supposerait assez éclairée pour faire de bons choix? Elle pourrait introduire dans une société savante, des membres qui seraient odieux à cette

les plus sûrs, les plus exécutoires d'en assurer l'effet. Ou en sent la nécessité en voyant les nombreuses et fatigantes occupations que les distributions de prix donnent à nos académiciens. On penserait peut être que la méthode la plus expédiente serait que le donateur nommât lui-même de son vivant parmi les hommes les plus recommandables par leurs connaissances, leur moralité, leur indépendance, une commission de curateurs qui devraient se compléter eux-mêmes en cas de décès ou de démissions. On peut supposer que le même esprit qui aurait dicté le premier choix, présiderait aux suivants. Il faudrait qu'un jeton honorable, faisant partie de la fondation , consacra leurs réunions.

Quant aux distributions confiées au jugement des académies, un fort jeton devrait toujours faire partie de l'indemnité que méritent le temps et le travail que les académiciens consacrent à l'examen des pièces et aux réunions qui doivent précéder un jugement pour qu'il soit bon. Ce serait par une fausse délicatesse qu'on ne voudrait pas recevoir d'indemnité. Un conseiller d'État, un juge, un ministre, regardent-ils comme un affront, les émoluments qu'ils acquièrent dans l'exercice de leurs fonctions?

société, et y sèmeraient la désunion. Les académiciens seuls doivent-ils se recruter eux-mêmes ? En n'introduisant que des collègues animés de Tesprit de la majorité , l'académie pourrait dégénérer en une coterie, et bientôt ne représenterait plus qu'un système.

Il ne faut pas perdre de vue que les vérités des sciences appartiennent au monde et à la postérité ; que les académies qui ne fonderaient pas sur elles leur importance, n'en auraient aucune (i); que le choix des académiciens ne saurait être une faveur, mais un fait, une capacité qu'il s'agit uniquement de reconnaître et d'avouer, et qu'il est accompagné de peu d'honneur pour l'académie et pour la nation , quand au nom d'un académicien le public ajoute la question : Qua-l-il fait? S'il existait deux académies pour les sciences physiques et malhématiques, deux pour les sciences morales et politiques, deux pour la littérature, etc., ne s'établirait-il pas entre elles une noble émulation soit dans le choix de leurs travaux, soit dans l'élection de leurs confrères ? 11 est permis de croire qu'elles rivaliseraient d'activité et d'efforts, afin de répandre de l'intérêt sur leurs mémoires, et qu'elles se disputeraient les hommes d'un vrai mérite , afin d'ajouter à leur propre illustration.

CHAPITRE XXXI

Des récompenses nationales.

La plupart des actions des hommes se font dans la vue d'obtenir une récompense quelconque. Le public est en général le meilleur juge de ce qu'on fait en sa faveur ; et les profits ordi-

naires du travail et de l'industrie sont la plus naturelle et la plus utile des récompenses ; c'est elle qui provoque la production et entretient la société.

Il est d'autres services précieux pour le corps social en masse , des services que nul individu en particulier n'est intéressé à récompenser, mais que le public gagne à encourager et que des récompenses nationales peuvent , jusqu'à un certain point , provoquer, multiplier, au grand avantage de la société. Je ne parle pas des services que les fonctionnaires publics rendent dans l'exercice de leurs fonctions; c'est une espèce d'échange pareil à tous les autres , où l'on ne peut rien y désirer, «inon qu'il soit équitable ; mais un sacrifice désintéressé

(1) L'assentiment de l'étranger est une preuve que la réputation d'un homme n'est pas usurpée, n'est pas le fruit d'un engouement ou d'un préjugé national, et se l'onde sur des travaux généralement utiles. Il paraîtra difficile de connaître l'opinion de l'étranger sur le mérite

qu'un homme fait de sa fortune , de sa vie , peut rendre à l'Etat d'immenses services pour lesquels nulle rétribution ne peut être stipulée. Sully apportant à Henri IV le produit de la vente de ses bois, Belzunce secourant les pestiférés de Marseille , mille exemples de dévouements militaires, des traits d'un courage civil bien plus rare et plus utile , sont des actions qui ne peuvent être bien récompensées que par la gloire. Oui , dans des circonstances extraordinaires , propres à frapper tous les regards ; mais la gloire elle-même a besoin d'être provoquée ; elle arrive tard ; et beaucoup d'actions utiles peuvent être excitées dans des âmes qui ne portent pas leur ambition jusqu'à vivre dans la mémoire des hommes.

Jérémie Bentham, en analysant les biens qui peuvent servir de récompenses, en distingue de quatre sortes :

4" Les valeurs pécuniaires , ou l'argent ;

2" L'honneur ;

5° Le pouvoir ;

4» Les exemptions.

Sous le rapport économique , ce qu'il convient d'examiner , c'est l'efficacité de chacun de ces moyens de récompense ; ce qu'ils coûtent à la société qui les donne ; et quelle est la manière de les distribuer qui répond le mieux à leur but.

En distribuant des récompenses pécuniaires , on distribue toutes les jouissances que les hommes peuvent se procurer avec de l'argent ; et par là on donne à chacun l'espèce de jouissances qu'il préfère : à l'homme sensuel les plaisirs des sens ; à celui que la vanité domine on fournit les moyens de briller ; on procure à l'homme avide de connaissances, les moyens de s'instruire ; à l'homme bienfaisant, des bienfaits à répandre. De là cette grande efficacité remarquée dans les récompenses pécuniaires. Employées dans un mauvais but et par les mauvais princes , il n'y a pas de jugements iniques , il n'y a pas de forfaits , qu'on n'obtienne par leur moyen ; ce qui nous montre les fruits qu'on en pourrait attendre , si elles étaient toujours distribuées dans un bon but.

Elles ont l'avantage de pouvoir se proportionner exactement au mérite de l'action que l'on veut récompenser , de même qu'aux efforts qu'elle a dû coûter ; mais elles ne se proportionnent pas aussi bien aux besoins de celui qui les mérite. Telle somme sera

reçue avec joie par un artisan , qui sera dédaignée par un homme riche et repoussée par celui qui fait une certaine figure dans le monde

d'un homme; on en a cependant des indices. Par exemple, on peut dire qu'on savant dont les écrits sont traduits dans toutes les langues est estimé partout; car les libraires de l'étranger ne font la dépense d'imprimer que les écrits qu'ils jugent susceptibles de se vendre.

DES RÉCOMPENSES NATIONALES

Les declamateurs prétendent que la vertu se dégrade en recevant de l'argent ; ils s'appuient ainsi sur un préjugé pour le fortifier. Le négociant se dégrade-t-il en recevant une commission ? le magistrat , le médecin , en touchant leurs honoraires ? La honte consiste à recevoir de l'argent pour une mauvaise action ; mais alors ce n'est pas l'argent qui déshonore ; c'est le motif pour lequel on le reçoit. Qu'on se dégrade en recevant les bienfaits d'un pouvoir corrupteur, rien de plus juste. Mais que les récompenses pécuniaires aillent chercher les bonnes actions, elles n'auront rien que d'honorable.

On s'imagine que les récompenses purement honorifiques ne coûtent rien à la société. Mais qu'on y prenne garde : un titre de noblesse , une décoration , ne relèvent pas un homme sans rabaisser les autres. Toute prééminence suppose un abaissement correspondant. Celui qui rencontre un homme décoré , et qui le voit plus honoré qu'il ne l'est lui-même , éprouve un sentiment d'humiliation. Ce fut par ce motif que les Américains abolirent

l'ordre de Cincinnatus immédiatement après sa formation. Ils y virent un germe de noblesse, c'est-à-dire, d'orgueil et d'inégalité.

La seule distinction de ce genre qui ne puisse humilier personne , parce qu'elle n'est que l'expression d'un fait , est celle que les Romains avaient adoptée quand ils joignaient au nom d'un général le nom des lieux théâtre de ses exploits. Le surnom d'Africain donné à Scipion , ne pouvait humilier personne ; et quand on voyageait sur la voie Appienne, on ne pouvait reprocher à Appius la gloire de l'avoir fait construire (i).

Plusieurs gouvernements modernes ont mal imité les Romains en décorant les citoyens de titres ramassés dans la rouille du moyen âge. Nous avons vu des ducs de Dantzick et des comtes de Péluse ; mais je ne sais si un homme qui troque son nom propre, qu'il a illustré, contre un sobriquet gagne beaucoup au change. Le public est porté à se moquer d'un titre qui ne lui importe guère, et qu'on lui donne la peine de loger dans sa mémoire. La plus grande illustration n'est pas celle que l'on tient du pouvoir : c'est celle que le public décerne volontairement.

Les noms des grands hommes donnés aux lieux publics les plus fréquentés , les monuments qu'on leur élève après leur mort , ne sont pas des récompenses que l'on méprise durant sa vie. Si l'homme qui rend un service éminent à son pays pouvait être assuré de recueillir un semblable honneur après sa mort , il n'y serait pas insensible de son vivant , et y trouverait un

(i) Ils furent moins sages les chef» de la république française , lorsqu'ils débaptisèrent l'hospice Beaujon , l'hospice de madame Necker. Avaient-ils peur de l'aristo-

grand encouragement pour bien faire. Mais tout éloge devrait être banni des inscriptions. On ne devrait y lire que des faits : s'ils sont honorables , quel plus bel éloge? S'ils ne le sont pas, c'est une satire.

Si nous considérons le pouvoir comme une récompense , nous y découvrons de grands inconvénients. Le pouvoir est la faculté de se faire obéir. S'il est satisfaisant pour celui qui commande , il est odieux pour celui qui est obligé de se soumettre ; c'est pour jcela que , dans un État bien réglé , la loi , qui est une règle imposée à tous dans l'intérêt de tous, a seule le pouvoir de commander. Quelle latitude, quel pouvoir reste-t-il donc à celui qui commande? Toutefois, il est constant que l'homme aime à commander , même quand ce n'est que pour faire exécuter les lois. On peut donc regarder lanominationaux emplois, quand d'ailleurs celui qui les obtient a la capacité nécessaire pour les bien remplir, comme une récompense convenable. Elle ajoute d'ailleurs une rétribution pécuniaire à une situation honorable. L'avancement militaire offre un encouragement perpétuel aux vertus et aux talents utiles dans la profession des armes.

Enfin nous avons remarqué les exemptions de maux comme un des biens décernés en récompense. Un service rendu peut exempter un citoyen d'une peine qu'il aurait encourue ou d'un fardeau imposé à ses concitoyens. L'exemption de la peine coûte peu à la société ; mais l'exemption du fardeau , d'un impôt par exemple , augmente la charge du reste de la nation : ce qui ajoute au sacrifice pécuniaire un privilège toujours odieux. Quand le privilège n'est le prix d'aucun service, c'est encore pis.

Tels sont les avantages et les inconvénients des différentes sortes de récompenses ; mais tous leurs avantages peuvent être

changés en maux, et tous leurs inconvénients subsister néanmoins quand leur distribution est vicieuse.

Aux dépens de qui se donnent toutes les récompenses nationales ? Aux dépens de la société. Qui donc , selon la justice , doit en recueillir le fruit ? La société. Pour qu'elle fût assurée que les récompenses ne sont pas données dans l'intérêt d'un seul homme ou d'une seule classe , il faudrait que la nation les distribuât elle-même ; mais une nation ne peut rien faire par elle-même, elle ne saurait agir que par ses agents. Si au prince est remise la distribution des récompenses , il est à craindre que ses grâces ne soient répandues, non sur les hommes qui auront le mieux mérité du public, mais sur ceux qui auront le mieux mérité du prince ,

cratie des fondateurs d'hospices ? Était-on plus humilié d'entrer à l'hospice Beaujon qu'à l'Hôtel- Dieu ? Ces noms ont été au reste rétablis depuis.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXXII

et travaillé avec le plus de succès à Textension de sa prérogative : sur ceux qui auront servi son ambition ou ses vengeances ; et les sacrifices faits par le public auront tourné au détriment du public. On peut combattre ces craintes par de fort belles phrases , et dire que l'intérêt du prince est le même que celui de la nation ; que, placé au centre de l'Etat, il en connaît mieux que personne tous les besoins ; qu'on ne peut attendre d'aucun homme ni plus de lumières , ni plus de désintéressement ; mais l'austère vérité est là , qui , appuyée sur la nature de l'homme et sur l'expérience , nous dit qu'un prince a toutes les faiblesses et toutes les passions de l'humanité, que ses facultés sont bornées, qu'il ne peut examiner et juger par lui-même ; qu'élevé par des gens tout au moins

attentifs à lui épargner des contrariétés , de la peine , et de dures vérités , son éducation doit avoir été inférieure à celle de la plupart de ses sujets ; qu'il est nécessairement entouré de courtisans plutôt que de conseillers intègres , parce que les qualités par le moyen desquelles on s'insinue dans la faveur des grands , sont moins les vertus civiques , que l'art d'entrer dans toutes leurs vues , de flatter leurs préjugés, et de servir leurs passions.

Avec un gouvernement aristocratique , les récompenses sont beaucoup plus souvent données dans l'intérêt de l'État , parce que les intérêts particuliers se balancent entre eux , et que l'intérêt public , étant seul avoué , a plus souvent la prépondérance. Cependant il est si facile de faire passer l'intérêt de corps , ou celui de caste , pour l'intérêt public , qu'il est à craindre que , dans beaucoup de circonstances , le public ne soit sacrifié.

Ce qui serait désirable , c'est que les récompenses fussent distribuées par un jury tiré au sort parmi un certain nombre de citoyens recommandables par leur équité , par leurs lumières , par leur indépendance de caractère ou de fortune. On pourrait alors s'enorgueillir d'une semblable récompense ; mais celles que l'on tient de la naissance , de la faveur , on ne peut pas s'en tenir honoré. Quant aux récompenses qui sont le prix de services honteux , on ne sait qui doit en rougir le plus , ou du pouvoir qui les donne , ou de l'individu qui les obtient. On est encore à comprendre comment le chapeau du cardinal Dubois put être offert et accepté (i).

Quant aux pensions , on est toujours réduit à désirer que la liste en soit imprimée tous les ans avec l'exposé sommaire des services qui les ont motivées. Ces motifs relèveraient le prix de la

récompense si elle était méritée , et seraient un frein salutaire opposé aux sollicitations indiscrètes.

(i) Tout le monde savait, dès le temps de la régence, quelles fonctions il avait remplies auprès du régent.

CHAPITRE XXXII

Des secours publics.

A parler rigoureusement , la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. En se réunissant à l'association , en lui apportant sa personne , chacun est censé lui apporter ses moyens d'existence. Celui qui se présenterait à elle sans ressources , serait obligé de les réclamer d'un autre membre de la même société ; celui-ci pourrait demander à connaître le titre en vertu duquel on lui impose cette charge , et il serait impossible de le lui montrer. Si l'on ne peut en faire un devoir à un citoyen , on ne saurait l'imposer à un second , à un troisième , à tous.

Telle est la rigueur du droit ; mais même en faisant abstraction de ce sentiment de sympathie , de charité, bien antérieur au christianisme , et qui commande à tout homme non dépravé de compatir aux maux de ses semblables, il n'est pas dans l'intérêt du corps social de s'en tenir à la rigueur du droit. L'homme, s'il ne doit pas aux autres , se doit à lui-même , au perfectionnement de son être, d'écouler, de cultiver cette bienveillance qui l'élève tant au-dessus de la brute , qui l'honore à ses propres yeux , qui lui donne des droits à la bienveillance d'autrui , et qui est la

source des plus pures et des plus délicieuses sensations. N'oublions pas cependant que nous cherchons le plus grand avantage de la société , et , que nous , aussi bien qu'elle , sommes soumis à des lois sévère» que jamais nous ne violons impunément.

Nous avons vu , quand nous avons étudié les lois de la population , qu'elle tend sans cesse à déborder ses moyens d'exister. Malgré tous les maux que les hommes se préparent lorsqu'ils ont des enfants qu'ils sont hors d'état de nourrir et d'élever, l'expérience nous apprend qu'en tout pays, un très-grand nombre d'individus se mettent journellement dans ce cas. Si l'on comparait le nombre des ménages qui souhaitent des enfants sans en avoir , avec le nombre de ceux où il en naît plus qu'on n'en désire , on trouverait qu'il y en a bien plus de ces derniers que des autres. Quant aux enfants qui naissent hors du mariage, on peut croire aisément que c'est presque toujours contre le gré des auteurs de leurs jours.

La plupart des enfants qui voient le jour sans être souhaités et attendus n'ont que d'insuffisantes provisions dans ce monde. S'ils se trouvent placés dans des familles assez riches pour pouvoir sacrifier une partie de leurs ressources sans tomber dans le besoin, ils croissent et prennent rang dans la société dont ils augmentent le nombre sans beaucoup d'inconvénients.

DES SECOURS PUBLICS

S'ils naissent dans des familles indigentes et réduites au seul nécessaire , ils les surchargent ; toute la famille se trouve plus mal pourvue ; et par ce mot j'entends , non-seulement plus mal nour-

rie , mais plus mal vêtue , plus mal logée , imparfaitement chauffée en hiver , exposée à manquer de soins et de médicaments dans ses maladies; j'entends enfin une famille qui manque de quelqu'une de ces choses qui soutiennent directement ou indirectement la vie. Les plus faibles ou les plus négligés dans la famille succombent; et c'est par les ravages que la mort exerce dans cette classe , la dernière dans l'ordre des richesses , que la société est perpétuellement réduite au nombre que l'état de ses productions lui permet d'entretenir.

Lorsqu'une production plus abondante , lorsqu'une meilleure distribution des revenus généraux de la société, lorsque la charité même, parviennent à faire subsister mille personnes de plus , la même tendance continuant à exister, le nombre des misérables n'est pas moindre, mais il est seulement reporté un peu plus loin. Au lieu de dix millions d'habitants où se trouveront compris dix mille misérables, on aura peut-être onze millions compris dix mille misérables, parmi lesquels l'impitoyable nécessité enlèvera ses victimes pour réduire la population aux onze millions d'âmes que la production du pays peut faire subsister.

De bonnes institutions peuvent réduire le nombre des malheureux proportionnellement avec le reste; de mauvaises institutions raccroissent considérablement ; mais en admettant des institutions, une fertilité , des circonstances égales quant à leur influence , les secours distribués à l'indigence ne diminueront jamais le nombre des indigents. Des expériences directes prouvent même que leur nombre peut être augmenté par ces secours eux-mêmes.

Tel est l'effet de la taxe pour les pauvres en Angleterre. Une loi qui n'a pas tenu compte de la nature des choses , a statué que

chaque paroisse devait prendre soin de ses indigents. Quand les ouvriers ne peuvent pas gagner de quoi faire subsister leur famille, la paroisse leur distribue un supplément de salaire , un secours qui s'étend en proportion du nombre de leurs enfants , et cette dépense est répartie sur les habitants de la paroisse , en proportion de l'impôt dont ils sont déjà surchargés. La partie secourue de la population tend perpétuellement à s'accroître ; car les parents s'exposent d'autant plus facilement à augmenter leur famille, qu'ils entrevoient pour elle des secours plus assurés. La classe imparfaitement productive de la société , celle qui ne produit pas autant qu'elle consomme , tend à s'accroître sans cesse. La classe pro-

(O Ce mal est si réel que les Anglais ont inventé un mot pour l'exprimer : le paupérisme.

ductive , celle qui produit autant ou plus qu'elle ne consomme , sub^{^^}ent au déficit de la première ; et comme le mal est de nature à s'accroître , les producteurs imparfaits , après avoir atteint le superflu des autres , doivent atteindre leur nécessaire et entraîner la nation dans une misère générale, où il ne restera plus de classe aisée en état de pourvoir à l'existence des indigents.

Ce résultat est encore loin d'arriver pour l'Angleterre ; cependant une foule de fermiers , de manufacturiers , y sont tombés dans le besoin , les moments fâcheux y sont accompagnés de fort grands désastres, et les hommes d'État n'envisagent pas sans effroi les résultats définitifs de la taxe des pau\Tes.

Née sous le règne d'Elisabeth , en 1601 , ses progrès ont d'abord été fort lents. Les mesures rigoureuses qu'on prenait dans chaque paroisse pour n'admettre aucun ouvrier étranger ,

des maisons de travail sévèrement organisées où l'on réunissait les vagabonds, ne permettaient pas aux familles de s'accroître rapidement. Mais le mal s'est développé avec la prospérité des manufactures et l'abus des dépenses publiques ; et la taxe des pauvres , qui , au milieu du siècle dernier, ne se montait encore qu'à environ seize millions de notre monnaie , s'élève maintenant à plus de cent cinquante !

L'Angleterre est le pays où il y a le plus d'asiles ouverts à l'infortune, et c'est peut-être celui où l'on trouve le plus d'infortunés qui réclament des secours. Que la bienfaisance publique ou celle des associations privées en ouvrent cent autres, en ouvrent mille, ils se rempliront tous ; et il restera dans la société tout autant d'infortunés qui imploreront la faveur d'y être admis , ou la réclameront comme un droit , si on le reconnaît comme tel (i). Telles sont les données affligeantes d'où nous sommes obligés de partir , quand nous voulons chercher à nous tirer, non pas bien, mais le moins mal qu'il est possible , de cette triste nécessité que la nature de notre être nous a imposée.

Il est évident que pour avoir moins de pauvres (et j'appelle ainsi les hommes qui ne peuvent qu'imparfaitement pourvoir à leur subsistance) il ne faut pas se borner à leur faire l'aumône , car nous ne faisons ainsi que nourrir une loupe qui grossit par l'aliment qu'elle ravit au reste du corps. Il faut lui donner les moyens de se nourrir et de former un corps vivant par elle-même. C'est ce qui a fait nettement prononcer par un de nos plus éminents économistes : c Qu'aucun plan I pour secourir les pauvres ne mérite attention , s'il K ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de < secours (2). »

(2) Ricardo : Principes d'économie politique, chapitre V.

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXXII

Jugez par là , messieurs , combien sont funestes les institutions qui , non-seulement ne procurent pas aux citoyens les moyens de se tirer d'affaire par eux-mêmes, mais multiplient les empêchements semés sous leurs pas , tels que les obstacles apportés au libre exercice de toutes les industries et les lourds impôts , c'est-à-dire les grandes dépenses. Une organisation politique dispendieuse agit de même qu'une taxe des pauvres. Elle nourrit une superfétation qui ne trouve pas en elle-même sa propre subsistance , et qui ne fait pas naître , au sein du corps social , des ressources égales à celles qu'elle lui ravit.

Quand les institutions sont meilleures, quand on met la classe laborieuse en état de pourvoir elle-même à ses besoins , les difficultés qui s'opposent à la production ne naissent que de l'aisance même qu'elle répand (i). Les classes les moins fortunées d'une nation se rapprochent de cette honnête médiocrité où les familles ont plus de prévoyance par la raison même qu'elles ont plus à pei"dre. Le frein de l'opinion acquiert plus de force ; les mariages inconsidérés sont plus rares ; on use avec plus de prudence de l'union conjugale, parce qu'on y sent plus vivement la difficulté et la nécessité de pourvoir à l'entretien et à l'établissement des enfants. Ce n'est point une présomption gratuite , une illusion philanthropique. L'expérience est là pour nous apprendre que , généralement parlant , les familles sont d'autant moins fécondes qu'elles deviennent plus riches. En même temps les liens du sang sont plus respectés, les infirmités mieux secourues, la population qui se multipliait inconsidérément pose elle-même des bornes à un accroissement dont elle entrevoit tout le danger. La nature ,

admirable jusque dans ses rigueurs , semble avoir préparé le remède en même temps que le mal.

Qu'on ne s'imagine pas que les maux de l'indigence soient un résultat de l'état de société. Bien au contraire , l'état social offre plus de ressources contre les coups du sort, contre les occurrences imprévues. Le travail et le talent ont , dans une société nombreuse et compliquée, bien des chances qui, semblables aux planches dans un naufrage , fournissent des moyens de parvenir à des circonstances plus favorables. En comparant les peuplades incultes avec nos sociétés policées, tout imparfaites qu'elles sont, on trouvera que la loi rigoureuse qui nous réduit constamment à ne pas dépasser nos moyens de subsistance , fait , à proportion du nombre , beaucoup moins de victimes chez nous que chez elles.

Comme un exemple assez frappant des ressources que présente à cet égard la civilisation, on peut citer

(i) Voyez partie III, chap. 3 de ce Cours : Des bornes de la production, page 163.

cette classe de fainéants vagabonds qui existait à Naples et qui s'entretenait de peu , en raison de sa sobriété , de la douceur et de la fécondité du climat. Cette classe a presque entièrement disparu dans les premières années du xix^e siècle. La suppression des couvents a fait cesser la distribution de soupes qu'on y faisait gratuitement tous les jours. Les aumônes que recevaient les indigents, quoique étant en apparence les mêmes, sont devenues relativement moins fortes, à mesure que les objets de consommation ont renchéri. Par l'effet d'un progrès général dans les mœurs de l'Europe , cette classe ne s'est plus contentée de ce qui lui suf-

faisait autrefois ; l'indigent lui-même a voulu être mieux nourri, mieux vêtu ; il a voulu avoir une chemise, des souliers ; il a voulu coucher dans un lit ; bref, les quarante mille lazzaroni de Naples sont parvenus à se caser dans la société industrielle. Les uns se sont faits pêcheurs , les autres commissionnaires , ouvriers ; tous ont pris un état. Chez les sauvages , il n'y en a qu'un ; et lorsqu'il cesse de pouvoir les faire vivre , ces infortunés périssent.

Aussi longtemps qu'on a cru qu'une nombreuse population était une richesse pour un pays , sans égard à sa production , les gouvernements ont cru de leur intérêt de multiplier les établissements de bienfaisance. Quelques publicistes leur en ont même imposé l'obligation comme un devoir.

M. de Sismondi croit que la société peut équitablement exiger des chefs d'entreprises , dans chaque métier, qu'ils prennent soin de leurs ouvriers et des familles de leurs ouvriers jusqu'à extinction ; le fermier, des ouvriers qui ont labouré ses terres ; le fabricant, de ceux qui ont tissé ses étoffes, etc. (2). Si la législation consacrait un tel principe , elle détruirait les droits de la propriété qu'elle est chargée de défendre ; elle grèverait la production de frais inconnus , puisque , pour avoir fait travailler un ouvrier à une pièce de drap, on serait obligé de grever toutes les pièces de drap qui sortiraient de la même fabrique , d'une portion de l'entretien des ouvriers vieux ou infirmes qui ne travaillent plus. Ce n'est pas tout : le fabricant qui ne trouve plus à vendre sa marchandise, qui ferme sa manufacture, qui se trouve gêné lui-même, se verrait obligé de soutenir tous les ouvriers qui auraient travaillé chez lui. Tous les fabricants étant solidaires, quelle administration ne faudrait-il pas pour recueillir leurs contributions , pour exercer des poursuites contre les réfractaires , pour distri-

buer les secours à des multitudes d'ouvriers? Les familles d'ouvriers n'ayant plus d'inquiétude sur l'existence de leurs

(2) Nouveaux principes, etc.. iiv. VII, eh. 9.

DES SECOURS PUBLICS

«enfants, les enfants pulluleraient et surpasseraient bientôt le nombre qu'il serait possible d'employer. M. de Sismondi Ta senti ; aussi veut-il qu'aucun ouvrier ne puisse se marier sans le consentement des chefs de sa communauté ; ce qui est une autre violation de la plus sacrée des propriétés : celle de la personne ; et si on leur interdit le mariage, comment leur interdire les liaisons illicites? Tout cela est décidément impraticable.

On paraît croire plus généralement à présent parmi les personnes éclairées , que si c'est une obligation , elle n'est imposée que par l'humanité. Tout homme qui ne vit pas de ce qu'il produit , vit sur ce que produit un autre homme ; mais il faut que ce soit du libre consentement de ce dernier; autrement c'est une spoliation. Il n'y a pas de milieu. La nature veut que les parents soutiennent leurs enfants jusqu'à ce que ceux-ci soient en âge de se soutenir eux-mêmes. Si les parents mé connaissent ce devoir qui leur est imposé , ou se trouvent hors d'état de le remplir, l'humanité, la charité exhortent à venir au secours de la faiblesse et de l'innocence, mais l'équité ne le prescrit pas.

Maintenant voyons ce que la politique conseille dans l'intérêt de l'humanité et dans celui de l'Etat.

L'un et l'autre s'accordent pour souhaiter que les familles indigentes ne se multiplient pas au point que leur travail soit offert au rabais, et par là devienne insuffisant pour les faire exister avec une honnête aisance. L'homme d'État doit donc désirer que les indigents ne se marient pas jeunes. Des mariages tardifs résulte ce double avantage que l'ouvrier peut amasser un petit capital avant de se mettre en ménage, et que chaque ménage produit moins d'enfants. Tout dans la législation doit tendre à ce but. Les hommes d'État doivent surtout se garder de tout ce qui peut encourager au mariage les personnes qui n'ont rien. C'est une véritable imbécillité de marier de pauvres filles et de pauvres garçons dans les occasions solennelles. La moitié de la maigre somme dont on les dote, est mangée le jour de la noce, et le surplus ne va pas jusqu'au bout de l'an. L'année suivante les parents tombent dans la misère, et les pauvres petits malheureux qu'ils ont mis au monde, vont à l'hôpital. C'est une sotte manière de se réjouir que de multiplier les misérables.

En général, les mariages précoces ne conviennent pas aux États peuplés et aux populations avancées, parce qu'ils favorisent la multiplication des hommes chez des peuples où il devient de plus en plus difficile de trouver des professions lucratives. Le travail ne peut être suffisamment lucratif que par le soin que l'on prend au contraire de ne pas surcharger les classes

laborieuses d'un excès de population. Franklin a fait un Essai intéressant pour exciter les jeunes gens à se marier de bonne heure ; cet ouvrage était fort convenable en Amérique, où les accumulations sont faciles et les terres sans bornes ; mais il n'est point fait pour la vieille Europe, à qui il convient au contraire de

multiplier les capitaux productifs d'utilité et d'agréments, beaucoup plus que le nombre des enfants (i).

L'humanité commande qu'on prenne soin des enfants abandonnés , mais il ne faut pas que les parons s'accoutument à regarder l'hospice des enfants trouvés comme une ressource ordinaire.

Sous le règne de Bonaparte, l'administration effrayée de la multiplication excessive des enfants trouvés, consulta les chefs de ces maisons à Paris , pour en connaître la cause et le remède. Ils répondirent qu'elle tenait au grand nombre d'hospices destinés à les recevoir, et à l'amélioration du sort de ces infortunés sous le régime républicain. Le respect que l'on professait alors pour les droits de père et de citoyen , avait fait établir que les parents pouvaient constater leur paternité, visiter leurs enfants, et les retirer de l'hospice lorsqu'ils le jugeaient à propos. Tellement que beaucoup de ménages d'ouvriers en étaient venus à considérer les hospices comme des espèces de pensionnats gratuits dont l'usage leur était dû.

Les chefs des hospices conseillaient d'ôter aux parents le droit de voir leurs enfants et même de recevoir de leurs nouvelles. Et en effet, un père qui ne prend pas soin de son fils , qui l'abandonne , en méconnaissant les obligations que lui impose la nature, renonce aux droits qu'elle lui avait donnés. La patrie acquiert l'autorité qu'auraient eue les parents. Elle a accompli ce qu'il y a de plus difficile à faire dans un homme : elle l'a élevé; elle peut en disposer; ses obligations ne sont autres que celles qu'imposent l'humanité et le malheur.

Les droits auxquels ont renoncé les parents en abandonnant leurs enfants, autorisent le gouvernement à les élever pour les

professions nécessaires à l'État, comme celles de soldats et de marins. Regarderait-on cette disposition comme une violation des droits de l'humanité? Eh! ces droits ne recoivent-ils pas un outrage plus cruel, lorsqu'on dispose, à l'âge du service militaire , des enfants que les familles ont élevés à leurs frais, auxquels on est attaché par les soins mêmes qu'on en a pris , par les sentiments de reconnaissance qu'on trouve en eux, et qui se sont formés pour des professions où ils auraient rendu des services à leurs familles, aussi bien qu'à leur pays? L'État doit même aux enfants abandonnés , qui sont devenus ceux de la

(i) Les capitaux productifs des produits matériels don- | que les capitaux immédiatement productifs d'utilité, augmenl moins de profils à mesure qu'ils se multiplient, tandis [mentent l'aisance de la nation sans altérer ses profils.

J.-B. SAY. 51

SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXXII

pairie , Tappren lissage d'une profession qui puisse les faire vivre après leur service achevé.

Les mêmes vues doivent diriger l'administration dans le soin qu'elle prend des vieillards. Si l'Elal leur olîre des asiles, il ne faut point que ni leurs enfants ni euxmêmes puissent les regarder comme un moyen ordinaire de passer la fin de sa vie, Y avoir recours est un malheur qu'ils doivent mettre toute leur application à éviter. Et comme on ne peut pas admettre dans les hospices tous ceux qui se présentent pour y entrer, il faudrait que le titre auquel on accorderait le plus d'égards , fût la preuve que le pos-

tulant est tombé dans la misère par des causes indépendantes de sa conduite, et qu'il ne pouvait pas prévoir.

Les infirmités naturelles , la cécité, la surdité, sont des malheurs qui ne sont ni prévus ni mérités. Ils ne se multiplient pas par les secours qu'on leur donne. L'humanité sollicite pour eux l'assistance de la société, et la politique ne défend pas qu'on la leur accorde.

J'ai dit que la société ne doit rien à celui dont les services ont été achetés et payés ; mais elle doit des secours à celui dont clic exige des services lorsqu'elle ne les paye pas à leur véritable valeur. Les militaires, par exemple , dans les grades inférieurs , ne peuvent pas être payés d'un salaire analogue à leurs services ; quel salaire d'ailleurs peut payer le sacrifice de leur vie qu'ils font journellement à leurs concitoyens? — Us

(i) Le sujet des secours publics est loin sans doute d'être épuisé dans ce chapitre; ce sujet a fourni et fournira encore matière à des livres spéciaux pins ou moins étendus, et qui présenteront toujours un vif intérêt. Les développements mêmes de la civilisation porteront les hommes à prendre un intérêt d'autant plus vif aux souffrances de la portion malheureuse de la population, et les exciteront à chercher les meilleurs moyens de soulager ces maux et surtout autant que possible de les prévenir. L'auteur n'a point distingué celles des fondations de secours qui concernent les communes de celles qui concernent l'Élal. Il n'a point parlé non plus des associations mutuelles de secours parmi les ouvriers. Ces associations, dont le nombre augmente à Paris surtout, auront une grande influence sur le sort des travailleurs, et auront les meilleures conséquences sur leur perfectionnement moral, par le contrôle mutuel exercé par ceux qui en font partie :

l'ouvrier laborieux et rangé est seul admis dans ces sortes d'associations, car aucun ne veut courir la chance de soulager sur son travail des maux ou une misère qui ne serait que le résultat de l'inconduite.

Des réflexions analogues peuvent être faites sur le cha-

doivent leur vie à leur pays, dit-on. — Qui sont ceux qui ont dressé cet arrêt? Sont-ce les tranquilles citoyens dont on protège le repos et les propriétés? D'où naît leur droit d'exiger que l'on se sacrifie pour eux? Que donnent-ils à leurs défenseurs en retour de la vie? Et s'ils ne donnent rien, cette vie leur appartient-elle? Prenons-y garde : les belles maximes d'un dévouement gratuit pourraient bien être les restes d'un fanatisme politique dont les républiques de l'antiquité avaient besoin pour se soutenir dans un état social très-imparfait; d'un fanatisme qui n'a pas pu les faire durer, et sur lequel il serait d'autant plus dangereux de compter, que l'on est plus avancé dans la civilisation. Ce qu'un citoyen doit à sa patrie, c'est de ne jamais sacrifier les intérêts du public à ses intérêts particuliers. C'est un devoir de simple justice. Par la raison que chacun doit respecter les droits et la propriété d'autrui s'il veut qu'on respecte les siens, il doit respecter les droits et la propriété du public, car le public se compose de ses concitoyens; mais, par la même raison, le public, la société, n'a aucun droit sur ce qui est à lui, sur sa vie, ses talents, sa propriété. Si l'impérieuse nécessité en exige le sacrifice, la société lui doit du moins toute l'indemnité qu'elle est capable de lui donner (i). Quant aux militaires qui ont servi d'instruments pour l'opprimer et la dépouiller, la société ne leur doit rien, que son mépris et sa haine.

pitre relatif aux dépenses pour l'instruction, ainsi que sur la plupart des dépenses publiques en général qui font l'objet de cette septième partie. De graves questions ont été soulevées sans avoir été épuisées, telles que le meilleur mode à prendre pour les concessions de travaux publics. Le système politique de la centralisation a été attaqué alors qu'il tendait à paralyser l'action des localités; il resterait à examiner d'un autre côté l'étendue qu'il convient cependant de lui donner pour maintenir la force et l'unité nationale d'un pays comme la France. Mais, dans un cours d'économie politique, il fallait présenter un tableau complet de la science, et il importait de donner des proportions convenables à chacune de ses parties, pour que l'on pût saisir à la fois tout l'ensemble. Du reste, le grand nombre de questions importantes qui se rattachent à chacun des objets traités dans cet ouvrage sont un encouragement aux travaux futurs des économistes, et c'est un grand mérite de la part du professeur que d'avoir exposé complètement la science sans avoir, dans aucune de ses branches, épuisé son sujet.

(Note de l'éditeur.)

FIN DE LA SEPTIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER

Des finances publiques en général.

Nous avons vu, messieurs, en quoi consistent les principaux besoins d'une grande société; nous avons comparé le bien-être qu'elle recueille de leur satisfaction, avec ce qu'ils lui coûtent. La

dépense qui en résulte pour elle , est puisée dans les finances publiques , ou , si l'on veut, dans l'argent du trésor public.

Cet argent ne peut provenir que des revenus du gouvernement lui-même, ou des revenus des particuliers , c'est-à-dire du produit de leurs fonds productifs, puisque les fonds productifs (les terres , les capitaux et l'industrie) sont les seules sources d'où peuvent sortir des revenus. Voilà une vérité fondamentale en cette matière ; tellement que tout système d'administration qui promettrait un revenu neuf, un revenu qui ne sortirait ni des fonds productifs de l'État, ni de ceux des particuliers , décèlerait de suite une ignorance profonde ou un charlatanisme effronté.

La guerre peut remplir un trésor par des rapines , par des tributs ; mais encore faut-il que les valeurs dont ces rapines se composent , aient eu leur origine dans des fonds productifs ; et les fonds productifs ne

(i) Il est inutile de retracer ici les controverses qui divisent les économistes sur les fonds productifs. On a vu que plusieurs publicistes refusent cette dénomination aux capitaux et même aux terres. Peu importe : le principe est vrai, quels que soient les fonds productifs que Ton admette. Pour ceux qui admettent que le travail seul produit, le travail est le seul fonds qui fournisse aux dépenses publiques.

sont autres que ceux qui se trouvent indiqués dans les différentes parties de ce cours (i).

Les nations consomment quelquefois des biens, des services en nature, c'est-à-dire sans qu'ils aient été achetés de l'argent du trésor. Nos anciens rois marchaient à la guerre à leurs frais ; et les feudataires qui les suivaient, ne recevaient point de solde.

Jusque-là il n'y avait point de finances publiques ; il n'y avait que des revenus privément administrés , et fournis au public à mesure que le besoin l'exigeait. Les guerriers, surtout les soldats , des temps plus anciens , et ceux des temps modernes , n'ayant pas en général de revenu propre , ou ne voulant pas le consacrer à cet usage , il a fallu payer leurs services , et , pour cet effet , avoir des finances publiques.

Quand la plupart des villes se furent formées en sociétés communes et se furent donné des magistrats, elles payèrent aux rois des contributions dont elles levèrent en général les deniers , par des droits d'entrée à leurs portes. Les villageois n'ayant pas la force de résistance que donne une association , furent taxés arbitrairement à la taille ; et d'autres impôts furent levés, sous différents prétextes, par les gens de guerre , c'est-à-dire par les nobles et le roi , qui avaient les armes en main (2). Les assemblées soi-disant natio-

(2) Dans le Testament politique qu'on peut attribuer au cardinal de Richelieu, malgré les dénégations de Voltaire, on lit : « Le peuple n'est point taxé, il est pillé; les foratunes ne se font pas par l'industrie, mais par la rapine. » Ch. IV, § [^]. Telle était, en effet, la méthode de Richelieu. Il était assez sûr de son pouvoir, pour être impunément effronté. Mazarin se contenta de piller sans le dire.

HUITIÈME PARTIE. — CHÂPITRE I.

nales étaient réunies pour des objets spéciaux, plutôt que pour voter habituellement l'impôt , et le véritable contribuable y venait pour exprimer ses doléances , au lieu d'y exercer un droit. Il a fallu l'impopularité graduellement acquise par le tiers état en rai-

son des besoins démesurés du gouvernement , en raison de l'accroissement des populations et de leurs richesses , pour que son consentement aux impôts, tacite d'abord, ou imparfaitement exprimé par les parlements , fût regardé comme nécessaire. De là les formes représentatives introduites dans les pays gouvernés constitutionnellement ; et les proclamations , les préambules d'édits , les comptes financiers , publiés dans les pays qui sont encore régis par un pouvoir arbitraire.

Quoique l'administration des finances publiques soit un art très- important dans nos sociétés modernes qui sont devenues si vastes et si compliquées , on ne saurait la considérer comme fondamentale dans le mécanisme des sociétés , puisqu'on a vu des corps politiques, des nations, sans finances publiques. L'importance de cette administration s'est encore accrue depuis que le choix , la proposition des dépenses publiques , c'est-à-dire le jugement qu'on fait de l'importance des besoins de l'Etat, des dépenses qu'il convient de faire ou de consentir, est devenu une annexe de l'administration publique. Néanmoins ce n'est encore , de même que le gouvernement lui-même , qu'une circonstance accidentelle qui influe puissamment sur le sort des nations, mais qui influe à la manière d'un autre art. La navigation , l'art de la guerre , influent puissamment aussi sur le sort des nations. Ces arts peuvent aller jusqu'à les renverser, sans être des parties nécessaires de l'existence des sociétés ; et cette influence suffit pour qu'on y donne une grande attention quand on veut se faire une idée un peu complète des phénomènes qui accompagnent la vie du corps social.

Il semble au premier aspect que sous les gouvernements arbitraires il doive être plus facile de lever de l'argent pour les be-

soins réels ou supposés de l'État, que sous les gouvernements constitutionnels. L'expérience prouve qu'il n'en est pas ain.si. Il a fallu sous Louis XIV et Louis XV, en France , épuiser les inventions fiscales anciennes et nouvelles pour tirer des

(i) On trouve dans la Notice sur M. Necker , publiée par M. de Staël, son petil-fils, des lettres que lui écrivait le chef du trésor royal sous le ministère de l'abbé Terray. M. Necker, alors banquier, avait déjà fait quelques avances au trésor : « Nous vous supplions, lui écrivait-on, de nous « secourir dans la journée. Daignez venir à notre aide I pour une somme dont nous avons un besoin indispen- « sable. » Et dans une autre occasion : « On esta la veille « du départ pour Fontainebleau; mais les passe -ports ne « sont pas expédiés, ils sont entre vos mains : le moment « presse; vous êtes notre seule ressource. » Page 21.

(2) Esprit (les lois , liv. XIH , cli. 5. Montesquieu ne se

peuples une somme de tributs annuels inférieure de beaucoup à ce qu'on en a tiré depuis , au moyen d'une législature complaisante ou abusée. Les besoins d'argent étaient quelquefois si pressants, qu'on était forcé d'avoir recours à des ressources humiliantes. En 4759, Louis XV se vit réduit , pour éteindre quelques dettes criardes , à emprunter aux gens de son écurie les épargnes qu'ils avaient mises de côté. Le ministre des finances Calonne, qui ne refusait jamais rien aux personnages en pouvoir, faisait au besoin, le soir, enlever de la caisse de l'Opéra la recette du jour ; et l'on n'a pas encore oublié que le même ministre fit une description pathétique des souff'rances des malades entassés dans l'Hôtel-Dieu de Paris , pour obtenir de ses habitants , sous prétexte de remplacer ce réceptacle par quatre hôpitaux situés aux

confins de la capitale , une souscription dont les fonds , imprudemment versés au trésor royal , furent bientôt dissipés.

Les besoins d'argent ont été si pressants dans certaines occasions , que les agents d'un gouvernement absolu ont été obligé d'avoir recours au langage des supplications. L'histoire des gros financiers est pleine de révélations qui l'attestent (»). La cour d'un prince absolu , et ceux qui prennent part à ses faveurs , regardent comme un très-mauvais ministre un ministre économe. On se débarrassa de Sully aussitôt que Henri IV eut reçu le coup mortel ; on obséda Louis XVI pour qu'il renvoyât Turgot et Necker. Suivant la morale des courtisans, le meilleur ministre des finances est le plus fécond en expédients pour dépouiller le contribuable. On le met à l'œuvre quand on lui suppose des ressources dans l'esprit ; et du moment que l'on a épuisé son génie fiscal , on en prend un autre.

Le peuple paye avec moins de répugnance, lorsqu'il croit que les impôts sont consentis par des délégués tirés de ses rangs , et dont les intérêts sont pareils aux siens. Cette observation n'avait pas échappé à Montesquieu : « On peut , dit-il , lever des tributs plus forts < à proportion de la liberté des sujets (a). > C'est ainsi que des gouvernements , fort peu amis de la liberté , ont pris leur parti de souffrir des assemblées délibérantes, s'affranchissant par là de ce qu'il y a d'odieux à faire payer de l'argent, et se réservant l'agréable

trompe- 1-il point sur l'explication qu'il en donne ? « Il y a , dit-il, dans les États modérés, un dédommagement « pour la pesanteur des tributs : c'est la liberté. Il y a dans les États despotiques un dédommagement pour la « liberté : c'est la modicité des tributs. » Ne serait-ce pas plutôt que là où la liberté et la sù-

reté ne se trouvent pas, il n'y a qu'une faible production et par conséquent peu de chose à prendre? D'ailleurs, la contre-partie n'est pas vraie : dans le temps de Montesquieu même, les cantons les plus libres de la Suisse payaient peu d'impôts, et, depuis Montesquieu, aux États-Unis, la liberté n'est point balancée par la pesanteur des tributs.

DES BUDGETS

soin de le dépenser, Mais il ne suffit pas d'une apparence de légalité pour qu'une nation subvienne à de fortes dépenses. Un grand développement d'industrie est donc devenu une condition nécessaire des gros impôts , et une grande industrie suppose des capitaux considérables, une instruction progressive, et beaucoup d'activité dans les facultés de l'esprit. De là la nécessité où se sont trouvés les gouvernements de marcher avec le siècle , et de se concilier l'opinion. L'emploi de la force brutale ne servirait plus , ou plutôt gâterait tout et tarirait la source des tributs.

Ces considérations feraient supposer qu'un régime constitutionnel met une nation à l'abri d'une mauvaise administration financière. Mais quand l'administration a rendu une dépense inévitable , une représentation nationale peut-elle se dispenser de l'acquitter? Quand le ministère n'est pas soutenu par une inflexible probité , en même temps qu'il ne trouve pas, dans la constitution politique , un appui suffisant contre les exigences des gens en crédit, on voit se renouveler l'infâme trafic commencé en Angleterre sous le ministère de Robert Walpole (i) ; l'autorité entraîne la majorité des votes par des caresses , des places , des faveurs , de l'argent même ; et tandis qu'autrefois on se procurait de l'argent à l'aide des soldats , et des soldats avec de l'ar-

gent , on s'est procuré des impôts par le moyen d'une législature , et des législateurs dociles à l'aide des impôts.

Cependant on rencontre des consciences moins aisément maniables; le public ne peut pas être acheté, et son opinion a toujours un certain poids ; il faut donc employerconcurrentement d'autres moyens encore que ceux que donne la corruption. On fait usage d'un certain art dans le choix des questions que l'on soumet aux assemblées délibérantes , dans la manière de présenter ces questions, de les soutenir (2). On alarme les esprits faibles par la crainte des bouleversements qui peuvent compromettre leurs personnes et leurs propriétés ; on leur persuade que l'unique moyen de conserver la tranquillité publique est de fortifier l'autorité, et qu'il est impossible que l'autorité soit forte sans quelques abus dont on a soin de dissimuler l'étendue et les dangers. Les hommes dont la vue est courte en politique , ne s'aperçoivent pas qu'un abus est un vice interne , une maladie qui ronge le corps politique et amène tôt ou tard les désordres qu'ils se flattaient d'éviter. Il serait facile de prouver que tous les bouleversements arrivés de nos jours remontent à un malaise intérieur que Ton pouvait prévenir, ou auquel on pouvait porter remède , et quant à ceux qui pensent qu'un gouvernement fort peut seul mettre à l'abri des dés-

Icr 33.

i) Voyez Goldsmilh's Hislory of England; Lel-

(2) Voyez rexcellenl Traité de la ludique des assem ■

ordres intérieurs , qu'ils songent aux désordres qu'ont entraînés le gouvernement fort de la convention nationale, et le gouvernement fonde Bonaparte; et qu'ils jettent les yeux sur les

États-Unis , sur un pays dont le gouvernement est sans argent y sans troupes , sans gendarmes, et qui n'est jamtais troublé.

Bien ne simplifie les finances comme l'économie dans les dépenses publiques. Ce sont les grosses dépenses qui donnent naissance aux inventions fiscales , aux édits bureaux qui fatiguent , écrasent et soulèvent les peuples. L'art de la finance n'est difficile que parce que l'art d'économiser n'est pas connu. Un gouvernement accoutumé à manier de grosses sommes , devient de plus en plus prodigue et avide ; de là des ressources artificielles , des abus , qui ne peuvent se soutenir qu'à l'aide de la déception et de la corruption politique ; et comme il faut étouffer les plaintes qu'excite toujours un système vicieux , on voit communément des lois oppressives et la vermine des espions et des délateurs marcher à la suite du désordre des finances.

Voulez-vous que l'impôt soit payé avec exactitude et bon cœur? Qu'il n'excède pas les besoins réels de l'Etat, et que chacun soit à portée de se convaincre de la fidélité de son emploi. « Je suis convaincu , dit « judicieusement Verri (3) , que si le produit des im- « pots avait toujours été sagement employé , le public ^ regarderait cette charge comme une dette sacrée ; « quiconque chercherait à s'y soustraire , partagerait « la honte encourue par un homme qui , s'étant uni « volontairement à quelque association particulière , j se refuserait à supporter sa part des dépenses de la « société après en avoir partagé les avantages. >

CHAPITRE II

Des budgets.

De tout temps on a fait des tableaux de la dépense et des recettes de l'État ; mais deux circonstances, qui ne sont pas fort anciennes, ont imposé la loi de dresser ces tableaux à l'avance et d'y mettre plus de soins et de méthode. L'une de ces circonstances est l'augmentation graduelle des dépenses publiques modernes ; l'autre est la nécessité de faire sanctionner d'avance, par les représentants des contribuables , les sacrifices annuels qu'il convient de faire pour l'État , aussi bien que les moyens d'y pourvoir.

Indépendamment des abus qui ont accru les dépenses publiques, et dont quelques-uns ont été signalés

blces légUlalives et des sophismes politiques, par Jérémie Bentham; 1^{er} vol. édil. Hauman et C«.

(3) Réflexions sur l'économie politique, ch. 29,

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

dans les chapitres précédents , il convient de remarquer que les populations sont devenues plus considérables et se sont étendues dans des lieux auparavant moins habités. C'était un effet des progrès de l'art social , et ces progrès mêmes ont dû multiplier le nombre des fonctionnaires publics. La guerre en même temps est devenue un art plus compliqué, et les armées sont plus nombreuses , surtout depuis la révolution française. Cette révolution attaquée dans son principe , les masses nationales ont dû se mettre en mouvement pour défendre leur indépendance. De défensives, ces masses n'ont pas lardé à devenir offensives ; dès lors leurs antagonistes ont été forcés de mettre sur pied des forces équivalentes et d'adopter l'usage de la conscription , de ce mode de recrutement qui consiste essentiellement à enrôler de force

toute la population mâle et valide, à mesure qu'elle parvient à l'âge d'homme, pour l'employer à seconder militairement la politique du gouvernement quelle qu'elle soit (i).

Les développements de l'industrie ont rendu plus considérables les travaux publics , les routes , les ports de mer. Ce qui surtout a augmenté les dépenses, c'est la facilité qu'on a trouvée à lever des impôts , aussi bien qu'à contracter des emprunts ; et cette facilité est due aux progrès qu'ont faits simultanément tous les genres d'industrie , surtout en Angleterre et en France (2). Celle combinaison de besoins et de ressources a rendu fort importante la tâche d'un ministre des finances , et ce ministère est devenu , dans la plupart des États de l'Europe , le pivot sur lequel se meut toute l'administration.

On a dit qu'un peuple, de même qu'un particulier, peut bien proportionner ses dépenses à sa fortune, et se permettre même des dépenses de luxe , quand il est en état de les payer. La parité n'est pas exacte. Un particulier et sa famille peuvent , sans manquer à la justice , avoir du luxe quand ils ont plus que le

(i) La nécessité de défendre le territoire national contre une agression étrangère, peut seule excuser la mesure barbare d'enlever à toutes les familles leurs enfants , au moment où ils viennent d'achever les études de leur état, et où ils vont commencer à être utiles à leurs proches et à la société. 11 viendra un temps, qui n'est peut-être pas très-éloigné, où l'on sera bien honteux de cette iniquité commise sans remords. C'est ainsi que le gouvernement français a employé cette classe précieuse de citoyens à soutenir en Russie, en 1812, et en Espagne, en 1823, des guerres conformes à sa politique du moment, et tout à fait contraires aux intérêts de sa nation, non moins qu'à ceux de l'humanité. Pour

déguiser cette mesure inique, on en a successivement changé le nom. C'était d'abord la réquisition , ensuite la conscription , puis le recrutement; et toujours la même chose. L'Angleterre est exemple de ce crime politique, mais non de celui de la presse.

(2) Les dépenses de la France, qui, sous le cardinal de

nécessaire. C'est leur bien dont ils usent , et ils sont les seuls bons juges de la préférence à donner, vu leur prix, à une consommation plutôt qu'à une autre. Il n'en est pas ainsi dans une vaste société , dans une nation où chacun contribue pour la dépense commune, et où la plupart des contribuables , loin d'avoir du superflu, n'ont pas toujours le nécessaire. Ceux-là sont fort en droit de s'impatier quand on leur prend, sous prétexte que la nation est riche , un morceau de leur pain pour contribuer à la construction d'un arc de triomphe. Pour des dépenses nationales de luxe , il semble que les seules personnes qui dussent contribuer sont celles qui s'accordent à elles-mêmes des jouissances de luxe. Au surplus , dans les pays où les contributions sont modiques et très-équitablement réparties, le luxe national a peu d'inconvénients , parce que chacun n'y contribue alors que pour une faible quote-part , et qui ajoute fort peu à ses privations.

Par la raison même que les dépenses publiques ont été fort augmentées, il a fallu faire sanctionner à l'avance, soit par une assemblée nationale, soit par le prince dans les gouvernements absolus , le projet des dépenses annuelles et les moyens d'y pourvoir. Sans cela on pouvait s'embarquer dans des entreprises qu'on n'aurait pas pu soutenir. Chaque gouvernement en outre, lorsqu'il se trouve dans la nécessité d'emprunter, veut pouvoir justifier, aux yeux de ses prêteurs , des moyens qu'il a de remplir ses engagements. Sous ce rapport , les gouvernements constitu-

tionnels ont eu l'avantage sur les gouvernements absolus ; car , quoiqu'il soit fort difficile , d'après les budgets rendus publics, de se faire , même dans les pays constitutionnels , une idée juste des dépenses et des recettes d'un État un peu vaste, néanmoins le droit qu'ont les représentants de prendre connaissance des documents , et

Richelieu, s'élevaient annuellement à environ 160 millions de francs de notre monnaie *, purent s'élever à 330 millions sous Louis XIV. A l'époque de la révolution, les dépenses de l'État montaient à 531,533,000 livres tournois, et le budget de 1850 a été de 979,352,000 francs, sans les accessoires.

Les dépenses de l'Angleterre qui, sous Elisabeth, étaient seulement de 600,000 livres sterling (15 millions de notre monnaie) **, ont été portées, sous Guillaume et Marie, à 100 millions de France; sous George I", à 181 millions; sous George II, à 293 millions ***; et enfin en 1827, le budget des dépenses a été de 1,347,138,525 francs, comptant toujours 25 francs pour une livre sterling,

•Suivant \e Teslamenl polititiite Au carii\m\ Ae V.\cheVieu 11 la porte à 80 millions, le marc «l'argent étant à 27 livres 10 sous Quant à la valeur propre «le l'argent depuis celte époque , elle n'a pas consi(léral)lement baissé-

" Napicr, Supplément à l' ICncyclopédle britannique .

"" Clarkc , Coup ci'œil sur la f.ranile-Brclagnc.

DES BUDGETS

surtout les controverses qui s'élèvent dans des comités particuliers et dans des discussions publiques , rendent plus difficiles

à l'Administration , les réticences et les déguisements qui ont pour objet de donner le change à des créanciers.

L'Angleterre étant le premier État où il ait fallu rendre compte à des représentants, de l'état des finances publiques , a été aussi le premier qui ait eu des tableaux dressés par anticipation, des dépenses et des recettes présumées ; tableaux auxquels on a donné même en France le nom anglais de budget (1) ; car le grand usage qu'on fait d'une formalité entraîne la nécessité de l'exprimer brièvement. On a donné en même temps au tableau des ressources , le nom également plus anglais que français, de voies et moyens (2). Je tâcherai , dans l'examen que nous ferons des impôts et des emprunts, de vous faire connaître la nature de ces ressources et les résultats de l'emploi qu'on en fait.

Un budget n'étant qu'un aperçu des recettes et dépenses présumées, l'événement peut différer de la prévision ; certaines dépenses peuvent l'avoir excédé, certaines recettes peuvent y être restées inférieures ; il faut donc , pour chaque année , un autre acte de la législature qui légalise ce qui a été réellement fait. C'est ce qu'on appelle en France la loi des comptes, ou la loi qui approuve les comptes de telle année. La loi du budget regarde toujours une année postérieure, et la loi des comptes une année antérieure au moment où elle a été rendue. Lorsqu'une dépense imprévue et non autorisée a néanmoins été faite, et qu'elle est approuvée après coup par la législature , cette autorisation porte un autre nom barbare : c'est un bill d'indemnité. Un député de la législature française , fort exercé dans les matières de finance (3), a prouvé que de l'année 1815 à l'année 1827 , c'est-à-dire à une époque où le repos était rendu à l'Europe, les recettes présumées dans le budget de la France, ont toujours de beaucoup excédé les

dépenses , et que , lorsqu'il s'est agi de faire approuver les conq)tes des exercices passés, les dépenses réellesont toujours surpassé les recettes présumées (-»).

Les impôts s'établissent presque toujours à l'époque d'une guerre : c'est le moment où les besoins de l'État sont le plus évidents, où l'on ose moins murmurer contre les sacrifices extraordinaires. La paix venue , le peuple s'y est accoutumé ; le gouvernement , de son

(1) Johnson fait dériver ce mot du français, pochette. On appelait autrefois de ce nom le gousset où l'on avait coutume de porter de l'argent ; mais cette étymologie paraît fort incertaine.

(2) fVays and mcans, manières et moyens; c'est-à-dire les ressources et la manière de les exploiter, ou les impôts et les formes de leur recouvrement, auxquels il faut ajouter les emprunts.

(5) Discours de M. Jacques LaflQlte, séancedu7mail827.

côte, s'est accoutumé à manier beaucoup d'argent; les prétextes ne mauissent pas pour perpétuer l'impôt : il faut faire honneur à ses engagements ; la guerre a entraîné des frais qui durent encore, et, outre les dettes dont le grand-livre est demeuré grevé, la France a continué , quinze ans après la dernière paix générale, à payer des contributions qui ne devaient durer que pendant la guerre. Que dis-je ? nul ne peut dire quand elles cesseront !

Telle est la malheureuse tendance des gouvernements. Ceux qui en tiennent les rênes ne considèrent pas l'argent du même œil que les contribuables ; ils n'y voient qu'un moyen puissant de satisfaire leurs vues personnelles, de réaliser les rêves de leur ambition , de leur vanité , de leur cupidité et quelquefois de ce

qu'ils imaginent être le bien de l'État. Le plus grand ministre des finances , à leurs yeux , est celui qui sait recueillir le plus d'argent. L'expérience prouve au contraire que les ministres avec lesquels on a fait de grandes choses , sont ceux qui savaient le mieux l'économiser. Rappelez-vous , messieurs , ce qu'on a pu exécuter avec des ministres tels que Sully , Colbert et Necker. Avec eux les recettes ont presque toujours excédé les dépenses. Obligés de fournir aux dissipations de princes guerriers ou faibles, ils trouvaient encore le moyen d'exercer une sage parcimonie dans les dépenses dont la nécessité ne leur était pas démontrée. Cette qualité est peut-être la première de toutes dans les pays où le gouvernement n'est pas soumis à un contrôle légal. Mais elle est rare. On appelait, sous notre ancien régime , les ministres des finances , contrôleurs généraux ; ils auraient dû , pour le bien de l'État, être plutôt contrôlés que contrôleurs. Dans les États représentatifs , cet esprit d'économie doit se trouver dans les députés qui représentent les intérêts généraux; sans cela ils sont peu dignes de leur mission.

On voit que dans un budget , l'essentiel est le côté des dépenses. C'est aussi sur ce point que les législateurs éclairés fixent leur principale attention. Ce n'est pas que l'assiette, le recouvrement des impôts, et la ressource des emprunts , ne soient des choses fort importantes en elles-mêmes. Mais , dans ces choses-là, l'intérêt des gouvernants n'est point en opposition avec celui des gouvernés. Il importe à la nation que les impôts soient assis sur des objets susceptibles de les

(i) On verra comment dans ces cas-là, à défaut d'autres ressources, l'État paye en ses billets portant intérêt et qu'on négocie (c'est-à dire qu'on vend sous la déduction de l'escompte) sur la

place. C'est ce qu'on nomme la dette flottante, qui prend le nom de consolidée lorsqu'on la rembourse au moyen de la vente que fait le gouvernement, de nouvelles inscriptions au grand-livre de la dette publique. Avec le produit des inscriptions vendues il acquitte ses billets à terme.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

supporter, et qu'ils soient équitablement répartis. Cela convient de même au gouvernement ; car alors le recouvrement en est plus facile, et le mécontentement qu'ils occasionnent est moins dangereux. 11 est donc toujours aisé de s'entendre avec lui lorsqu'il s'agit de l'assiette et de la répartition. Les gouvernements despotiques mêmes, lorsqu'ils sont bien avisés, permettent volontiers que ces objets soient réglés par des assemblées provinciales ou communales tirées du sein du peuple. Les Turcs ne chargent-ils pas les primats de lever sur leurs coreligionnaires , les Grecs , les impôts dont ils accablent ceux de ces infortunés qui subissent encore leur joug ? Un conquérant , fort peu disposé à ménager un peuple conquis , laisse néanmoins à ses magistrats , la répartition des contributions de guerre qu'il exige des vaincus ; mais quant à la quotité de la contribution et à son emploi , le despote et le conquérant se les réservent toujours à eux-mêmes. Le pouvoir, en quelques mains qu'il soit logé, repousse, autant qu'il peut, tout contrôle. En effet, à voir les choses sous un point de vue étroit, sans égard pour le bien de l'État , ou la durée et la tranquillité du pouvoir lui-même , il lui convient d'avoir de grosses sommes à sa disposition. Outre que les hommes qui occupent les postes élevés, en retiennent la première et la plus grosse part , leur importance personnelle s'accroît avec l'argent qu'ils ont à distribuer, avec le nombre des emplois dont ils ont la

nomination , avec l'importance des achats qu'ils ont à faire. Les systèmes , les travers , les vices des gouvernants sont érigés en nécessités politiques. Louis XIV veut rétablir les Stuarts. Louis XV veut satisfaire l'avidité de ses maîtresses ; et jamais les arguments n'ont manqué pour justifier l'énormité des dépenses. Les droits du trône, de hautes convenances, la sûreté de l'État , la dignité de la nation, sont des lieux communs d'un effet assuré. Les mêmes hommes qui se partagent les deniers de l'État, affirment qu'il est des sacrifices auxquels un bon citoyen ne se refuse jamais , qui ne souffrent pas même de discussion ; on pose en fait ce qui doit être en question ; car la nécessité d'une dépense doit toujours être un point en question. Viennent ensuite les raisons d'État, les difficultés diplomatiques, les mariages , les naissances , les couronnements , les décès de princes. « En Europe , dit l'auteur de l'Esprit < des lois , les édits des princes affligent même avant « qu'on les ait vus , parce qu'ils y parlent toujours de « leurs besoins, et jamais des nôtres (i). »

Mais , quand une nation n'est pas dominée par la force brutale , elle apprécie à sa juste valeur la néces-

(i) Liv. XIII, chap. IS.

(2) Il n'a pas existé davantage, lorsqu'il y a eu deux administrations différentes, une pour les contributions et une pour le trésor. Le ministre du trésor constatait bien,

site de toutes ces dépenses , et son intérêt est de s'opposer, avec une imperturbable fermeté, à toutes celles que le bien public dûment constaté n'exige point impérieusement.

C'est à la politique pratique à suggérer aux nations les moyens de dépenser peu. Tel n'est point l'objet du tribunal qu'on appelle

en France la cour des comptes. Il est chargé de vérifier si un comptable a véritablement payé les sommes qu'il passe en compte comme ayant été déboursées, mais il n'est point chargé d'examiner si un ministre a ordonné une dépense qu'il n'aurait pas dû ordonner. Du moment qu'un ministre a décidé une dépense dans les limites posées par le budget, il est en règle à ses yeux, et nulle autorité n'est admise à le blâmer ; une quittance suffit ici pour justifier une dépense. Cependant le contrôle des comptables, bien qu'il ne soit pas sans importance, n'est que d'une importance secondaire. C'est le contrôle des ordonnateurs des dépenses , qui est l'essentiel ; or il n'en existe point (2).

Il n'existerait un véritable contrôle de l'administration qu'autant que chaque article de dépense serait autorisé d'avance dans la loi du budget , et qu'une cour des comptes, nommée par les contribuables, serait autorisée à vérifier si la somme destinée à une dépense, n'a point été appliquée à une autre; et même si le ministre qui en a ordonné le paiement, n'avait pas des moyens d'arriver au même but à moins de frais. Mais qui ne voit que dans une aussi vaste machine que les finances d'une grande nation , une semblable surveillance est impraticable ? D'ailleurs , si c'était le même prince qui nommât le surveillant et le surveillé, le contrôle deviendrait illusoire. Puisqu'il doit se trouver nécessairement une assez grande latitude dans le choix des dépenses qu'il convient de faire et dans la somme qu'il convient d'y employer, c'est dans la constitution politique seule qu'il faudrait trouver des moyens pour que les ordonnateurs des dépenses fussent toujours dignes de la confiance des contribuables. La liberté de la presse et l'impression des comptes seraient déjà de très-grands moyens d'économie.

Jusque-là , tout ce qu'on peut désirer , c'est que les articles de dépenses soient assez détaillés pour que le législateur ait l'assurance que les principaux besoins de l'État seront satisfaits , et que l'argent du public ne sera pas employé contre le vœu des représentants du public. Vous sentez , en effet , messieurs, que si les personnes chargées d'administrer les biens de l'État , peuvent appliquer à une dépense les fonds destinés pour une autre , ce ne sont plus les représentants de

pour sa décharge, les sommes qu'il avait délivrées aux autres ministres pour leurs dépenses; mais il ne pouvait contrôler l'usage qu'ils en avaient fait.

DES BUDGETS

la nali(!n qui volent la dépense : voter une dépense, c'est décider que l'avantage que l'État doit en tirer, est assez grand pour balancer le sacrifice qu'elle occasionne. Si l'on peut se permettre de remplacer un avantage par un autre, la décision devient illusoire. C'est en mettant sous les yeux du législateur les besoins de l'État , article par article , qu'on le fait consentir à sacrifier annuellement une certaine somme, qu'il n'aurait nullement donnée, s'il eût prévu qu'elle dût être appliquée à toute autre fin. Les mauvaises administrations ont leurs raisons pour vouloir la nonspécialité ; elle est synonyme de l'arbitraire. Avec le tableau des besoins nombreux de l'État, on obtient un milliard , et avec la non-spécialité, on en fait ce qu'on veut (i).

Un corp-s qui est censé représenter le peuple donne à l'impôt un vernis légal qui fait respecter ceux qui le perçoivent et ceux qui en dépensent le montant ; d'où ce fait déjà remarqué , qu'en Europe , les nations qui supportent les charges les plus lourdes,

sont en général celles qui jouissent d'un régime constitutionnel. Les personnes chargées de l'administration centrale savent rendre les dépenses indispensables ; ce qui met à l'aise

(i) Un statisticien anglais, M. Joseph Lowe , a donné le tableau suivant de la population , des charges et du quantum payé par tête, en 1822, dans les principaux États de l'Europe. Cela peut servir de preuve à l'observation que je fais dans le texte. Il convient cependant de remarquer que le quantum par tête ne tient pas compte

la conscience des législateurs auxquels on en soumet l'approbation. Dans les États despotiques, les ministres sachant que la responsabilité tout entière pèse sur eux , apportent dans les dépenses un peu plus d'esprit de critique. Le seul avantage que les pays gouvernés constitutionnellement retirent d'une représentation, est dans les discussions publiques qu'elle entraîne et qui préviennent un certain nombre d'abus.

Outre les dépenses qui figurent au budget , les peuples en ont beaucoup d'autres qui n'y figurent pas. De ce nombre sont les dépenses locales des provinces , des districts, des communes. Dans les pays qui sont bien administrés , les besoins des localités sont soumis à l'approbation de leurs habitants , ou des délégués de leurs habitants; en France , depuis le règne de Napoléon , les conseils des départements qui votent les dépenses locales , sont nommés par le prince ou par ses agents ; et , comme les administrateurs de la localité (les préfets) sont également nommés par le prince, il en résulte que les provinces et les communes sont gouvernées par une espèce d'aristocratie qui n'est point selon l'esprit de la constitution de ce pays. Pour comble d'abus , les budgets des localités sont rarement

des décharges qui ont lieu en faveur des ordres privilégiés (les nobles et les prêtres) , et qui retombent nécessairement sur les classes non privilégiées.

L'auteur anglais exprime les sommes en livres sterling; pour la commodité du lecteur français, je les donne ici en francs sur le pied de 25 francs par livre sterling.

CHARGES PUBLIQUES

Id. par tête.

Suède, sans la Norwége

Russie d'Europe

Turquie d'Europe (par aperçu)

Pologne depuis le partage

Espagne

Portugal

Danemark

Suisse, 22 cantons

L'empire d'Autriche, compris la Lonibardie, la Pologne autrichienne.

La domination prussienne. .

Bavière

le Piémont, compris la Sardaigne, Gènes et la Savoie

Etats du Pape

Naples et Sicile

France

Grande-Bretagne* Irlande non comprise

Irlande

Wurtemberg

Saxe

Pays-Bas*'

L'Europe collectivement

anies.

Ir.

* La somme de 1,100.000.000 , en y comprenant l'Irlande, n'embrasse que les impôts perçus par le Ose. Les îles britanniques payent en outre la dime , la taxe des pauvres , les chemins et les dépenses locales. Lowe estime que le tout s'élève à 1,750 millions de francs; ce qui fait pour la contribution, par tête, 81 fr. 40 c.

• Dans la répartition des impôts les provinces hollandaises sont beaucoup moins ménagées que les provinces flimandes. Celles-ci payent, par tête, moins que la proiorlion commune, les autres payent davantage.

soumis, par l'impression, à l'investigation du public (i).

En Angleterre , le clergé épiscopal s'étant emparé non -seulement des biens-fonds qui appartenaient au clergé catholique auquel il a succédé , mais des dîmes, ou contributions que ses prédécesseurs faisaient payer au peuple, il se trouve que le peuple paye, de cette manière seulement, au delà de cent douze millions de francs , qui ne figurent point au budget (2). Il en est de même de la taxe des pauvres qui est répartie et levée par les paroisses , et qui s'élève, dit-on , à près de huit millions sterling (200,000,000 fr.) (5). C'est une des plaies de l'Angleterre.

Le casuel des gens de lois , bien qu'il ne figure pas au budget , n'en est pas moins une lourde charge pour les peuples.

En France , le traitement et les pensions du clergé , les séminaires ou écoles de prêtres , et en général les dépenses relatives au sacerdoce , forment autant d'articles du budget (4) ; mais les frais occasionnés par les presbytères elle casuel des prêtres, qui se compose du salaire attribué à plusieurs de leurs fonctions , n'y paraissent pas , non plus que les énormes suppléments votés par les localités , ou plutôt au nom des localités (3).

Des législateurs parfaitement indépendants et pénétrés de la sainteté de leurs devoirs , ne craindraient point de rejeter les budgets qu'on leur présente, toutes les fois qu'ils ne seraient pas fondés sur des dépenses évidemment commandées par le bien général ; toutes les fois qu'on négligerait de leur donner toutes les garanties désirables contre les abus. Que les créatures du pouvoir et les copartageants dans les biens du public ne soient pas de cet avis ; qu'ils représentent cette mesure comme le bouleversement de l'État , tandis qu'elle n'est que la suspension de leurs hono-

raires jusqu'à ce que leurs honoraires soient mieux mérités , rien n'est moins surprenant ; mais que les personnes qui ne prennent aucune part à ce riche butin , regardent cette utile fermeté comme une extré-

(i) Les fonctions de membres des conseils généraux, des conseils d'arrondissements et des conseils communaux ont enfin été rendues électives en France. Les élections et les attributions de ces conseils sont maintenant réglées par les lois des 1^{er} mars, 19 avril 1831, 22 juin 1833 et 20 avril 1834. (jyole de l'édileur.)

(2) Comme l'État ne salarie pas les prêtres des religions dissidentes, leurs ouailles les payent, en même temps qu'elles payent la dime au clergé anglican. C'est ainsi que les malheureux catholiques d'Irlande, après avoir payé le clergé papiste pour qu'il entretienne leur ignorance et leurs préjugés, payent les dîmes au clergé anglican pour qu'il les persécute.

(5) Suivant les Statistical Illustrations of the London Statistical Society, page 37, la taxe des pauvres s'est élevée, en 1817, à 7,890,118 livres sterling.

mité dangereuse , c'est une faiblesse tout à fait protectrice de la dissipation , de la corruption , et complice de la perte des gouvernements. Les hommes qui manient le pouvoir, ne sont en général contenus que par les institutions ; et une institution qui ne se fait pas respecter n'est pas une institution vivante. On craint que le gouvernement ne soit ébranlé s'il n'a pas de quoi satisfaire aux besoins de l'État , et l'on n'a rien de plus pressé que d'y pourvoir ; c'est ainsi que l'on nourrit les abus qui exposent véritablement la tranquillité des nations. Si, du temps de Louis XIV, un corps représentant les véritables intérêts de la France eût pu

mettre un obstacle à ses guerres et à ses persécutions , la France ne fût pas tombée dans l'avilissement et la misère qui signalèrent la fin de ce règne théâtral, et le roi lui-même n'eût pas été abreuvé d'humiliations. Si le corps législatif muet de Bonaparte avait refusé nettement de pourvoir aux dépenses qui maintenaient ses fonctionnaires publics et ses armées , il n'aurait pas formé ces entreprises gigantesques et insensées qui l'ont renversé. Mais les membres du soi-disant corps législatif étaient désignés par lui!

Sauf des fléaux naturels , heureusement rares et passagers , les nations n'éprouvent guère que les maux qu'elles ont mérités. Pour les éviter, ce n'est pas une molle complaisance qui sert ; ce sont les lumières et la fermeté. Si des ministres complaisants ont l'art de lier une dépense abusive à d'autres dépenses utiles, on peut sans danger refuser le tout jusqu'à ce que les ministres présentent ces dernières dégagées de toute autre. Ils se hâteront de se conformer à une telle suggestion ; ils sont plus intéressés que la nation à présenter un budget qui mérite d'être approuvé. Les nations subsistent par elles-mêmes , puisqu'elles subsistent de ce qu'elles produisent ; tandis que les fonctionnaires publics ne subsistent que du budget.

Les gouvernements dépensiers sont menacés d'un autre danger, surtout le gouvernement d'Angleterre ,

(i) La France paye , pour les frais généraux du culte catholique, environ 50 millions par année, indépendamment de ce que payent les localités et les particuliers. Elle a éprouvé, par l'effet de la révolution, un grand soulagement à cet égard; car elle payait pour les dîmes seules, 120 millions, dont 20 millions pour les frais de perception. Les biens-fonds du clergé et ses droits seigneuriaux s'élevaient, en outre, à 60 millions. Le casuel des

prêtres et les droits payés au pape, étaient plus considérables qu'ils ne le sont de nos jours. Cette contribution payée à un prêtre étranger, est un abus dont un bon gouvernement sait en général préserver sa nation.

(5) On fait payer aux départements et aux communes , sur les dépenses locales, des suppléments aux traitements des évêques, des loyers de presbytères , etc. , dont on ne connaît pas le montant.

DES COMPTES PAR EXERCICES ET DES COMPTES PAR ANNÉES

c'est (l'être désertés par leurs sujets. Vous verrez bientôt , messieurs , l'effet que produisent les impôts sur les prix que le consommateur est obligé de payer pour satisfaire aux besoins de la vie. La vie devient trop chère là où le gouvernement fait de trop fortes dépenses ; on y vit mal à l'aise ; avec un revenu donné , avec douze mille francs à dépenser par an , je suppose , et une famille , on y est exposé à trop de privations , on y fait une trop pauvre ligure. Dès lors, si le revenu n'exige pas résidence, on cherche à le dépenser ailleurs; et nous avons vu des milliers de ménages s'établir en France, surtout dans les provinces où l'on vit à bon marché. Ces émigrations sont d'autant plus fâcheuses pour l'Angleterre, qu'elles ont lieu parmi les classes moyennes de la société, où l'on trouve ordinairement plus de moralité et de lumières que dans les hautes classes et parmi la populace. Les premières ne se déplacent pas, car elles ne veulent pas perdre les avantages attachés à leur position sociale ; les classes indigentes

ne peuvent pas supporter les frais d'un déplacement et sont plus esclaves des habitudes de leur pays (i). Ces émigrations pacifiques deviendront d'autant plus faciles que les communications se multiplieront et que les préjugés nationaux s'affaibliront par l'effet des progrès indubitables des sociétés. De pareils déplacements sont encore plus multipliés , malgré la distance , entre l'Angleterre et les États-Unis. Dans ce dernier cas , à l'avantage que présente un gouvernement à bon marché , se joint celui qui résulte d'un même langage et d'une certaine conformité d'habitudes. Ce serait bien autre chose si l'Amérique n'était pas si loin, et si elle présentait en même temps toutes les douceurs de la sociabilité et d'une vieille civilisation. Les charges imposées à la société par les gouvernements chers , ont encore le fâcheux effet d'y multiplier les attentats contre les personnes et contre les propriétés. La vie y devient si difficile et la disparité des fortunes si grande , que toutes les passions y fermentent et qu'une multitude de gens , pressés par le besoin, cherchent à se soutenir par le crime (2).

CHAPITRE III

Des comptes par exercices et des comptes par années.

Lorsqu'on a dressé le tableau des dépenses présumées d'une année, telle, par exemple, que l'année 1820,

(i) Des familles d'ouvriers anglais qui sont venues chercher de l'ouvrage en France depuis la paix de 1815 , la plupart sont retournées en Angleterre du moment qu'elles ont pu espérer d'y trouver de l'occupation. Beaucoup d'établissements durables ont

été formés au contraire, et des mariages contractés, dans la classe moyenne.

on n'a pas prétendu que nulle dépense , nulle recette relatives à cette année , n'auraient lieu , passé le 31 décembre 1820. Plusieurs d'entre elles ont dû s'effectuer en 1821, 1822, etc. C'est ce qui a donné lieu, en France, à distinguer les exercices des diverses années; de sorte qu'après avoir, postérieurement au dernier jour de 1820, rendu compte des services (c'est-à-dire des recettes et des dépenses) de cette année-là, il a fallu en 1821, en 1822, et autres années subséquentes, rendre un compte supplémentaire des nouvelles recettes et dépenses qui ont eu lieu relativement à cette même année 1820, mais opérées seulement dans les années qui l'ont suivie.

Ce mode de comptabilité observé en France , a de très graves inconvénients.

On peut dire que les comptes d'un exercice ne sont jamais véritablement terminés et soldés, car il est impossible qu'il ne reste pas , durant des siècles , des articles en suspens relatifs à une année déjà passée depuis longtemps. Faut-il renoncer à une dette qu'on a droit de recevoir parce qu'elle n'a pas été payée au moment de son échéance? Faut-il méconnaître un engagement qu'on a pris, parce que celui au profit de qui on l'a souscrit, n'a pas été en mesure de le faire valoir? Tels sont les motifs qui ont fait adopter les comptes par exercices , où l'on sépare totalement les recettes et les dépenses qui ont rapport au service de chaque année , de celles des autres années ; mais d'énormes abus ont accompagné cet usage. Les sommes que le gouvernement devait sur les exercices antérieurs à l'année courante, ont été renvoyées à l'arriéré; et cet arriéré donnait lieu plus tard à des liquidations où

la faveur et la corruption n'étaient pas toujours sans influence, et où les dettes reconnues étaient payées en valeurs insuffisantes. Sous l'ancien régime, à plusieurs époques, les exercices anciens n'étaient clos que par des banqueroutes ; et en thèse générale, il paraît difficile d'avoir une bonne comptabilité avec des comptes qui commencent tous les ans et qui ne finissent jamais, si ce n'est par le moyen de ce qu'on appelle vulgairement une cote mal taillée et d'une décision arbitraire du législateur.

Dans la comptabilité par années, on tient registre des sommes véritablement reçues ou payées dans le courant de l'année, et l'on porte au compte de l'année 1821, par exemple, les soldes qui se trouvent en caisse et les sommes qui sont encore à recevoir à la fin de 1820, de même que les sommes qui restent à

(2) Le nombre commun des condamnations annuelles dans la Grande-Bretagne, de 1817 à 1823, a été de 15,400. Voyez *Statistical Illustrations of the Territorial Extent, etc., of the British Empire*, published by the London Statistical Society, page 37.

où

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

payer. C'est la forme de comptabilité usitée généralement dans le commerce et en Angleterre pour les finances publiques.

On a objecté contre la comptabilité par années, qu'elle intervertissait l'application d'une ressource à l'acquit d'une dépense à laquelle elle avait été consacrée ; que c'était ravir aux créanciers de l'année révolue, des fonds qui leur avaient été attribués ; qu'on risquait ainsi de compromettre le crédit public, et par

conséquent de rendre les conditions des emprunts plus onéreuses pour le contribuable (i).

On n'a pas fait attention, en élevant de semblables objections , que la manière de solder un compte n'altère en rien les ressources qui doivent faire face au paiement de ce qu'on doit. Dans une bonne comptabilité par années, chaque classe de dépenses doit avoir un compte ouvert aussi bien que chaque créancier. Au moment d'un règlement, ce qui reste à recevoir ou à payer sur chaque compte, est un solde que l'on porte au même compte pour l'année nouvelle ; et les mêmes ressources peuvent être employées aux usages auxquels elles ont été primitivement affectées. Le crédit public, loin d'être ébranlé, est consolidé par la possibilité que l'État débiteur a de pouvoir à toute heure donner par appoint son bilan , l'état de ses dettes et de ses créances. Les bons négociants pour qui la confiance publique est si nécessaire, et dont on connaît la susceptibilité en fait de crédit , le savent bien ; et ceux qui veulent que leurs écritures puissent être facilement apurées font un inventaire de leur avoir et soldent leurs comptes tous les ans. En un mot tous les inconvénients des comptes par exercices peuvent être évités et l'on peut jouir de tous leurs avantages dans les comptes par années (2).

Ce n'est pas tout : les biens de l'État ne se composent pas seulement des écus qu'il reçoit et qu'il dépense. Ils comprennent encore les marchandises , les matières qui garnissent ses magasins. Une année qui a laissé à celle qui la suit, des vivres, des fourrages, des habits en abondance , épargne à cette année des dépenses qui sans cela seraient devenues indispensables. Le bon ordre des dépenses publiques exige donc qu'on imite en ceci les

négociants qui dressent chaque année un inventaire de ce qu'ils possèdent, et qui chargent le

(i) Voyez Ganilh, Science des finances , page 2-47.

(2) En termes de négoce, la situation de chaque compte est mieux connue lorsqu'on les solde tous les ans, que lorsqu'on ne les solde que pour les terminer.

(5) Pour préciser l'expression, je répéterai ici ce que j'ai dit dans mon Traité d'économie politique : « Quel que « soit le nom que l'on donne à l'impôt, qu'on l'appelle « contribution, taxe, droit, subside, ou bien don gratuit, 9 c'est une charge imposée à des particuliers ou à des « réunions de particuliers par le souverain, peuple ou

compte de l'année 1824, par exemple, non-seulement de l'argent, mais des matières que l'année 1820 lui transmet.

CHAPITRE IV

De l'impôt en général, de sa légitimité et de ses limites.

Cette portion du bien des particuliers que le gouvernement consacre à satisfaire ses désirs ou les besoins du corps social, est ce que nous appelons ici impôt {7,).

Qu'il soit assis sur les terres ou sur l'industrie , qu'il soit prélevé sur les capitaux ou sur les revenus des particuliers , ses effets économiques sont les mêmes. Ce sont ses effets généraux dont je vous entretiens ici. Nous verrons ensuite les effets divers qui résultent des différentes espèces d'impôts.

Quand les peuples ne jouissent pas des avantages que l'impôt peut leur procurer, quand le sacrifice auquel il les soumet n'est pas balancé par l'avantage qu'ils en retirent , il y a iniquité. Ce bien leur appartient ; on ne saurait, à moins de commettre un vol, ne pas leur donner en échange un bien qui le vaille (t).

Ce n'est pas tout. Chaque homme a, de par la nature, le droit d'acheter les choses et par conséquent le bien-être , la sécurité qu'on lui offre en retour de l'impôt , au prix le plus bas où l'on puisse se les procurer. Si un despote ne laissait respirer à ses sujets que la quantité d'air que ses sujets lui payeraient, il est évident qu'il commettrait la plus criante des injustices; car il ferait payer une chose dont tout le monde est en droit d'user pour rien. Je ne fais cette supposition extrême, que pour faire sentir le vice du raisonnement qui prétendrait fonder la légitimité de l'impôt sur l'avantage immense, indispensable, que la protection du gouvernement procure aux citoyens dans tout État productif et policé. Ce n'est pas là la mesure de l'impôt légitime. De même que le prix d'une marchandise, lorsqu'il est fondé sur un monopole, et, en vertu de ce privilège , supérieur aux frais de production, est une atteinte à la propriété de l'acheteur, un impôt qui s'élève plus haut que les frais nécessaires pour procurer au contribuable la sécurité dont il a

« prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à (i propos de faire à leurs dépens : c'est donc un impôt. « Liv. III, ch. 9.

(4) j'ai montré ailleurs (chap. 3 de la III^e partie de cet ouvrage) qu'il est possible et nécessaire de comparer une satisfaction avec une valeur , quoique ces deux choses ne semblent pas de même nature; il est conséquemment possible de comparer un avantage avec un sacrifice. L'intérêt du contribuable consiste à

obtenir le plus grand avantage possible au prix du plus petit sacrifice.

DE L'IMPOT EN GÉNÉRAL, DE SA LÉGITIMITÉ ET DE SES LIMITES

besoin , est un attentat contre la propriété du contribuable.

Ainsi , en supposant que les citoyens pussent jouir de toute la sécurité désirable, moyennant cent francs de contribution par famille, si on leur faisait payer plus que cette somme, ce surplus pourrait passer comme un prix exagéré, injuste, illégitime, de l'avantage qu'on leur procurerait; ce serait une spoliation (i).

Remarquez , messieui*s , que ce principe d'équité naturelle est également vrai, quelle que soit la forme du gouvernement; et qu'une contribution qui le viole, est aussi bien illégitime , votée par une chambre des communes d'Angleterre , qu'établie en vertu d'un ukase de l'autocrate de toutes les Russies.

C'est sur ce principe que devraient être basées toutes les impositions des peuples qui se prétendent civilisés, et que devraient être réglées par conséquent toutes les dépenses publiques.

Les anciens Égyptiens habitaient le sol le plus fécond de l'univers , et cependant le bas peuple ne s'y nourrissait que des aliments les plus grossiers ; mais il fallait que les produits du pays se dissipassent pour l'entretien d'un nombreux corps de prêtres qui pesait sur la production , loin d'y contribuer, ainsi que nous le voyons pratiquer en Espagne ; il fallait entretenir la multitude

d'ouvriers qui , dans un temps où l'on ne savait pas employer les forces de la nature, était nécessaire pour élever ces énormes temples , ces monstrueuses pyramides que le temps n'a pu renverser, et qui subsistent encore, comme des monuments éternels de l'imbécillité des nations et de la vanité des grands.

Même de nos jours , pense-t-on que l'immense production d'un pays tel que la France , ne suffirait pas pour fournir à nos paysans une nourriture habituelle meilleure que du pain d'orge et de sarrasin , nourriture de plusieurs de nos provinces , si les hommes chargés de décider des dépenses publiques , ne consacraient pas à de fausses dépenses un argent levé sur le peuple,

(i) Ces principes sont fondés sur les caractères de la production exposés en divers endroits de ce cours (voyez notamment le chap. 7 de la I^e partie). Il n'y a de valeur véritablement produite, que celle qui est fondée sur une utilité qu'on ne peut se procurer d'aucune autre manière à meilleur marché.

Montesquieu paraît avoir compris de même ces principes d'équité naturelle, lorsqu'il a dit : « Ce n'est point » à ce que le peuple peut donner qu'il faut mesurer les t revenus publics (les impôts), mais à ce qu'il doit donner. > Esprit des lois, liv. XIW, chap. 1.

(2) Cette somme est tirée de YAdminislralion des finances de Necker (tome II , page 506). Elle est probablement beaucoup plus forte maintenant.

(3) Arlhiir Young, Voyage en France, page 436 de l'édition anglaise.

(4) Faut il répéter encore que les communications fa-

qui non-seulement ne jouit pas de ce qu'il paye , mais se trouve découragé de se livrer à la production de ce qui lui serait plus favorable? Que de dépenses pourraient être supprimées, je ne dis pas sans inconvénients, mais avec profit ! L'île de Corse coûte annuellement à la France 800,000 fr. de plus qu'elle ne lui rapporte (2). Ses colonies des Antilles lui avaient coûté jusqu'en 1789, deux milliards et demi (3). Qui peut douter que , si tout cet argent eût été consacré à des dépenses favorables à la production, notamment à favoriser les communications (4), le sort des peuples n'en eût été prodigieusement amélioré?

La vanité des nations leur coûte aussi bien que les fautes de leurs gouvernements. On peut demander ce qui revient à l'Angleterre d'une pension annuelle de 13,000 liv. sterling (525,000 fr.) au duc de Wellington (5) qui, indépendamment d'une fortune considérable, jouit de plusieurs gros trailements. C'est, dit-on , pour encourager d'autres généraux à défendre leur pays. Comme si l'on n'avait pas , à toutes les époques, trouvé, depuis Aristide jusqu'à Marceau, des hommes de talent pour défendre leur pays quand leur pays savait les honorer ! Ce n'est pas l'amour de l'or qui fait les grands hommes et conduit aux grands sacrifices ; les armées renferment des milliers de militaires aussi dévoués que le général, et beaucoup moins payés.

Il serait difficile d'expliquer ce qui pouvait revenir à la France des frais occasionnés à la France par le couronnement de Napoléon, ou des réjouissances qui accompagnèrent la naissance du roi de Rome (e). Le progrès des lumières , la connaissance que les nations acquerront de leurs véritables intérêts, feront indubitablement , par la suite , regarder en pitié de pareilles duperies.

C'est un commun adage dans l'administration , qu'il est facile de déclamer contre l'énormité des impôts , et fort difficile de les réduire. Il n'est point ici question de ce qui peut paraître difficile ou aisé : il est question du mal que font les impôts poussés trop loin. Du reste,

elles donnent une seconde fois l'exlslenceaux produits qui sans cela ne pourraient pas sortir du lieu de leur naissance, et aux produits qui sont achetés avec ceux-là.

(5) Voyez le budget anglais de 1818.

En quoi servent au bonheur de l'Angleterre les trois millions de notre monnaie de bénéfices ecclésiastiques que reçoit annuellement l'évêque de Durham ?

(O) J'ai vu les mémoires du seul berceau du roi de Rome, offert en don par la ville de Paris, dont les magistrats étaient nommés par le prince. Ils se montaient à 201,871 francs 97 centimes. — Dépense entièrement superflue et nullement volonlaire de la part des citoyens de Paris, quoiqu'on ait tout fait pour que cela en eût l'air. Il n'y a quelque spontanéité dans les générosités des villes que lorsqu'elles choisissent librement leurs magistrats; et encore peuvent-elles craindre que leurs magistrats ne fassent leur cour aux dépens de leurs administrés.

HUITIÈME PAHTIE. — CHAPITRE IV

si Ton est assez faible pour tolérer de grosses dépenses, il faut être assez fort pour supporter de gros impôts.

Un ouvrage sans nom d'auteur, mais que Ton attribue généralement à un employé du gouvernement (i), pose en principe que l'autorité qui prélève l'impôt , coopère à la formation de la pro-

priété (formation que l'auteur .suppose tenir au défrichement), qu'elle coopère au travail de l'exploitation, et qu'à ce titre elle a droit de participer aux produits , comme faisant corps avec les producteurs.

Il est permis de se servir de toutes les suppositions que l'on veut, pour représenter l'action des rouages compliqués de la machine sociale ; mais non pour en faire un titre à qui que ce soit. Ici la nature des choses, le fait , est que la protection accordée par la puissance sociale à chacun de ses membres , bien qu'indispensable à la production, ne la sert qu'accessoirement. L'autorité publique qui représente la puissance sociale, n'exécute directement aucune opération productive. Un boisseau de blé ne nourrit pas en vertu de la protection du gouvernement achetée par l'impôt (2); et quand même on regarderait l'action du gouvernement comme une façon véritablement productive , resterait toujours la question de savoir s'il n'était pas possible d'obtenir le même service à meilleur marché.

De fausses idées d'économie politique ont fait longtemps considérer l'impôt comme n'entraînant aucune perte pour la société. On a dit : L'impôt fait payer cent mille francs par des particuliers , mais il ne détruit

(i) M. le comte d'Haulerive : Considérations générales sur la théorie de l'impôt et des dettes, ou Introduction d'une seconde édition d'un ouvrage qui portera le titre de Notions élémentaires d'économie politique. Brochure,

Le même auteur prétend (page 4) que la théorie de L'impôt est le but de toutes les théories de l'économie politique. C'est comme si l'on disait que la laine est le but de l'histoire naturelle

de la brebis. Sans doute, en connaissant bien l'économie des sociétés , on peut rendre plus abondante la source où se puisent tous les impôts; mais l'objet essentiel de la richesse générale est, avant tout, de nourrir la société, et ce qu'on y puise pour l'impôt diminue d'autant sa provision. Quand on connaît si mal les intérêts nationaux, on est bien peu qualifié pour donner des notions d'économie politique.

(2) Quand le gouvernement remplit bien ses devoirs, il rend un service au producteur en le protégeant; et ce service , qui est productif en ce qu'il procure un bien , n'est pas productif en co-opérant à la confection du produit. Un médecin qui me rend la santé , m'est utile en ce qu'il me met en état d'exercer ma profession , mais il ne travaille pas aux produits de ma profession.

(3) Voltaire n'a été que l'interprète d'une erreur fort commune , lorsqu'il a dit dans son Dictionnaire philosophique (article Économie) : « Le roi d'Angleterre a un « million sterling à dépenser par an... Ce million re-

pas cette somme. Il la reverse dans la société, puisque la société possède autant d'écus après le paiement des impôts qu'auparavant (3). Le gouvernement reverse dans la société les écus qu'il a reçus ; mais il n'y reverse pas les denrées qui ont été achetées au moyen de ces écus. Ces écus ont été une perte pour les contribuables qui les ont fournis , et n'ont pas été un gain pour le marchand des denrées que le gouvernement a achetées , ou que les salariés du gouvernement ont achetées pour lui (4).

Les profits que l'on a pu faire sur les denrées vendues au gouvernement, ne sont pas une indemnité du sacrifice fait par le contribuable. L'unique dédommagement que reçoive ce dernier,

est la protection qu'il reçoit, ou qu'il doit recevoir, de la part du gouvernement (5).

Il convient, messieurs, de remarquer que ce qui constitue la contribution , est l'abandon gratuit que l'on fait au gouvernement, d'une chose pourvue de valeur (que ce soient des écus ou bien des denrées) ; et que l'achat auquel le gouvernement emploie cette valeur , n'est point une restitution faite à la société. C'est un échange. Le gouvernement est un consommateur, qui détruit, soit en consommant des denrées , soit en consommant des services , la valeur qu'il a levée sur le contribuable (e). La société est plus pauvre de tout le montant de l'impôt, et n'est pas plus riche de son emploi ; de même que le marchand dont parle M. Robert Hamilton , n'est pas plus riche , lorsqu'un voleur vient lui acheter le soir des marchandises avec les écus qu'il lui a dérobés le matin (i).

« vient tout entier au peuple par la consommation. » (i) Si le reversement de la somme était considéré comme une restitution d'impôt, il résulterait que la même somme d'impôt serait une perte pour le contribuable en Chine , et ne le serait pas en Europe; car en Chine la contribution se paye en denrées , que les agents du gouvernement consomment en nature, et par conséquent ne reversent pas dans la société.

(o) Les profits qui ont été faits sur les denrées vendues au gouvernement, auraient été faits sur les denrées que le contribuable aurait achetées lui-même, s'il n'eût pas payé la contribution; car des écus ne peuvent servir à autre chose qu'à des achats.

(6) Il est bon de se reporter ici aux principes que j'ai établis en exposant la nature des consommations (septième partie de cet

ouvrage, chap. l^e). En général, les principes étant bien compris, les conséquences en découlent d'elles-mêmes.

(7) Recherches sur la dette nationale, .^e Je édition , p. 35. L'auteur anglais, et moi qui le cite, nous sommes bien éloignés de comparer le gouvernement au voleur; nous cherchons seulement à expliquer comment les écus, quoiqu'ils soient rentrés par un achat dans le comptoir du marchand, n'empêchent pas que le marchand n'ait essuyé une perte par la contribution forcée qui lui a été imposée.

Je suis presque honteux d'insister sur des vérités si simples. Il le faut bien, puisqu'elles sont contestées.

DE L'IMPOT EN GÉNÉRAL, DE SA LÉGITIMITÉ ET DE SES LIMITES

Le contribuable, forcé par les lois ou par l'arbitraire, (le fournir aux dépositaires du pouvoir la valeur qui constitue l'impôt, la puise dans ses biens, c'est-à-dire dans ses capitaux ou dans ses revenus. Quelques économistes, dans leurs ouvrages, ont regardé comme illégitime l'impôt que l'on ne peut payer qu'en entamant ses capitaux, il est vrai que, si l'on considère les capitaux uniquement comme des instruments de production, il peut paraître injuste d'ôter à un ouvrier, pour protéger son travail, l'outil qui lui servait à gagner sa subsistance. Mais une immense quantité de valeurs se rencontrent dans la société, que leurs possesseurs rangent tantôt dans leurs capitaux productifs en les plaçant utilement, tantôt dans leur fonds de consommation. S'il leur

convient mieux de les assimiler ce dernier, en les appliquant à leurs contributions , on ne peut en faire un crime au gouvernement qui , pourvu qu'on le satisfasse , est fort aise que le contribuable s'acquitte de la manière qui lui convient le mieux. Or il est évident qu'un impôt sur les successions, qui se paye presque toujours sur un capital , est un des impôts les moins pénibles à acquitter. Il est pris sur un bien dont la destination n'était point fixée d'avance ; sur un bien que l'héritier n'avait pas compris dans ses ressources ordinaires , et dont on lui demande une portion au moment où il le reçoit, c'est-à-dire, où il a entre ses mains la chose qu'on lui demande. Gel impôt ne serait injuste et préjudiciable que par son excès.

Quant aux revenus, ils sont proprement, quelle qu'en soit la source, la véritable matière imposable, parce qu'ils renaissent incessamment (i). Nous vivons tous , dans l'état ordinaire des choses , sur nos revenus ; et s'il faut, comme il est incontestable dans toute société bien réglée , en sacrifier une partie , pour procurer au reste la protection du gouvernement , nous devons regarder la portion vouée à cet usage , comme utilement consommée. Quand ce service est fidèlement rendu et n'est pas payé au delà de sa valeur, il est légitimement exigé. Faut-il que le paiement qu'on en fait soit dans une exacte proportion avec le revenu ? Cela paraît équitable ; car le service rendu au contribuable, est d'autant plus important que son revenu est plus considérable. Ce principe s'opposerait à tout impôt qui s'élèverait proportionnellement plus haut quand le contribuable est plus riche.

D'un autre côté , une contribution simplement proportionnelle n'est-elle pas plus lourde pour le pauvre

(i) On appelle quelquefois ainsi la marchandise à l'occasion de laquelle on assied l'impôt. Le mot semble moins propre dans ce cas; car la véritable matière imposable se compose des biens au moyen desquels on acquitte l'impôt. Là où elle manque, il n'y a pas d'impôt possible.

(i) M. Røederer, dans son Journal d'Économie publique.

que pour le riche? L'homme qui ne produit que la quantité de pain nécessaire pour nourrir sa famille, doit-il contribuer exactement dans la même proportion que celui qui, grâce à ses talents distingués, à ses immenses biens-fonds, à ses capitaux considérables, non-seulement jouit et procure aux siens toutes les jouissances du luxe le plus somptueux, mais de plus accroît chaque année son trésor ?

Ne trouvez-vous pas dans cette prétention, messieurs, quelque chose qui choque l'équité? Cependant à l'époque de la révolution française plusieurs écrivains, et notamment ceux qui exerçaient une grande influence sur les décisions des assemblées législatives, conçurent une grande horreur pour l'impôt progressif (2). On le regarda comme un motif de découragement pour tout accroissement de fortune, et par conséquent pour tous les genres de perfectionnements; on le représenta comme une prime accordée à l'insouciance et à la paresse, puisqu'un tel impôt punissait pour ainsi dire le succès. M. Jollivet prouva dans un écrit (3) qu'en ne demandant rien à un revenu de cent francs, mais en faisant payer un revenu de deux cents francs 10 pour cent d'impôt, à un revenu de trois cents francs 11 pour cent, à un revenu de quatre cents francs 12 pour cent, et ainsi de suite, on arriverait bientôt à un revenu qui payerait cent pour cent, c'est-à-dire à un impôt qui s'emparerait de la totalité du revenu; ce qui serait en-

core plus injuste. L'estimable auteur ne faisait pas attention qu'il y a plusieurs sortes de progression , et qu'il y en a telle qui n'enlèverait jamais que la moindre partie du revenu ; la progression par exemple qui se réglerait non sur le revenu total, mais seulement sur l'accroissement du revenu. Une portion de cet accroissement ne l'atteindrait jamais tout entier.

En second lieu , l'impôt progressif ne peut avoir lieu que relativement à l'impôt direct ; il est impossible de l'appliquera l'impôt indirect comme celui des douanes, et à celui qu'on fait payer sur les consommations. L'impôt sur les consommations est nécessairement proportionnel à la quantité de la marchandise consommée ; et comme la quantité de la chose consommée ne peut suivre la proportion de la fortune , il s'ensuit que ce genre d'impôt , qui joue le principal rôle dans les pays fortement imposés , tombe sur les contribuables d'autant plus qu'ils sont moins riches. En efl'et, un homme qui jouit de trois cent mille francs de revenu , ne sau-

de Morale et de Politique, dit positivement qu't7 n'esl plus permis de mettre en doute l'incompatibilité absolue de l'impôt progressif avec aucun régime social. (Tome I, page 217.)

(3) De l'Impôt progressif el du Morcellement des patrimoines, avec celte épigraphe : C'est le vautour déchirant ses entrailles.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

rait consommer trois cent fois plus de sucre ou de vin , que l'homme qui n'a que mille francs. Les petites fortunes supportent donc sous ce rapport un impôt véritablement progressif; c'est-à-dire d'autant plus fort proportionnellement , que les facultés du contribuable sont moindres. C'est un des grands défauts des

contributions indirectes ; et dont une progression croissante dans l'impôt direct , ne serait qu'une juste , mais imparfaite compensation.

On représenta que si l'impôt était d'autant plus fort proportionnellement que la propriété est plus grande, on encourageait les gens à morceler leurs biens-fonds, à disperser, à déguiser leurs propriétés. Ces inconvénients disparaissent dans la pratique , surtout quand la progression est modérée. Que l'impôt soit progressif ou simplement proportionnel , l'intérêt du contribuable est de déguiser sa propriété ; si l'impôt progressif offre un léger motif pour morceler les héritages , d'autres motifs plus puissants tendent à conserver grandes les entreprises agricoles , et même à concentrer les propriétés (i).

Les autres objections élevées contre l'impôt progressif, ont encore moins de force que celles-là : Montesquieu l'adopte complètement comme le seul équitable (i) ; et Adam Smith , qui avait des idées bien plus justes encore sur les véritables intérêts des sociétés, l'approuve également (5).

Tout impôt a une borne nécessaire , car il est payé au moyen des capitaux et des revenus d'une nation ; et s'il allait au point de demander plus que les capitaux et les revenus de cette nation , il est évident qu'elle ne pourrait l'acquitter. C'est alors que le peuple se fâche et refuse de payer; ou bien l'impôt renchérit les objets de consommation au point que leurs frais de production excèdent la satisfaction qui peut résulter de leur usage. Mais dans l'économie des nations presque aucun effet n'est instantané. Un despote commence par exiger de ses sujets plus que leur industrie ne peut annuellement produire. Les sujets ne parviennent à le satisfaire qu'au moyen de leurs épargnes. Leurs capitaux dimi-

nuant ainsi par degrés , ils ont tous les jours moins de moyens de satisfaire leur oppresseur. Leur famille décline ; la misère les anéantit ; le despote lui-même perd de sa puissance , et à son tour devient la proie d'un de ses pareils. L'Asie nous en fournirait plusieurs exemples. Combien de contrées qui jadis faisaient une certaine figure dans le monde, comme le pays des Phéniciens , Babylone , Persépolis , dont on

(i) Ce n'est que pour les grandes entreprises agricoles que l'on trouve de solides fermiers; ce n'est que là que l'on peut employer certains procédés expéditifs, élever de grands troupeaux, etc. En morcelant les grandes fermes on est obligé démultiplier les bâtiments d'exploitation.

(2) Esprit des lois, liv. XIII, chap. 7.

ne trouve plus de traces ! On en peut dire autant des bords de la Méditerranée entre l'Egypte et Tripoli.

Cette marche peut être fort lente quand une sorte de modération accompagne l'arbitraire.

Dans les États mieux policés et où une sorte de règle préside à la spoliation des citoyens , le mal se présente sous des formes plus mitigées. Un impôt s'élève-t-il assez haut pour nuire à la production d'une certaine espèce de produits , le déclin de cette production , le déclin des recettes du fisc dont elle est l'occasion , avertit le fisc de modérer ses prétentions ; il n'y a qu'un gouvernement stupide autant que violent , qui coupe l'arbre au pied pour en cueillir les fruits. Celui qui sait mieux rattacher les effets à leurs causes , se garde de pousser l'impôt au point d'altérer les capitaux engagés dans les entreprises , et de paralyser les efforts des travailleurs ; du reste , il tire de la production tout ce qu'il en

peut tirer, et si la production , malgré cela , s'est accrue en Europe , si les recettes des gouvernements se sont accrues en proportion , on ne le doit qu'à des progrès qui sont ceux de l'esprit humain , et nullement à l'économie des gouvernants.

On ne peut pas plus comparer les impôts de deux nations, que leurs richesses et leurs revenus respectifs, parce que les impôts sont relatifs aux prix des choses chez l'une et l'autre nation. On les évalue en argent, et l'on dit que l'argent ne diffère pas de plus de deux ou trois pour cent dans deux pays voisins. J'en conviens ; mais ce n'est pas le rapport de la valeur de l'argent avec l'argent dont il s'agit ici : c'est de la comparaison de l'argent avec toutes les autres denrées. Si l'une dans l'autre leur valeur commune est , en argent , d'un tiers plus haute en Angleterre qu'en France , un milliard et demi d'impôts en Angleterre, ne sont pas une somme plus forte qu'un milliard en France (4).

Le terme où l'on n'ajoute rien aux recettes du fisc en ajoutant à l'impôt, varie selon les divers impôts , c'est-à-dire suivant la manière dont ils sont assis , qui sera la matière du prochain chapitre.

CHAPITRE V

De l'assiette de l'impôt.

Nous avons vu que , par l'impôt , ce sont les capitaux ou les revenus des contribuables qu'il s'agit d'atteindre ;

(5) Richesse des nations, liv. V, chap. 2.

(4) Le mal de l'Angleterre vient de ce qu'un territoire plus ingrat, et une population moins considérable, paye néanmoins autant d'impôts; en supposant toutefois que le rapport du prix des choses en général soit comme le rapport des deux sommes d'impôts.

DE L'ASSIETTE DE L'IMPOT

niais à moins de taxer arbitrairement les contribuables, on est obligé d'exiger leur contribution à l'occasion d'un fait qui serve de base à la prétention du fisc. Ses préposés exigent l'impôt foncier en vertu du fait que le contribuable est propriétaire d'un bien-fonds d'une certaine valeur; la patente, en vertu du fait qu'il exerce une profession industrielle; un droit d'entrée, en raison de l'introduction de telle ou telle marchandise, etc. Ce sont là les faits qui servent de base à l'impôt, c'est sur eux qu'il est assis, et c'est la nature diverse de ces faits, qui sert à la classification, à la dénomination des impôts (i).

L'économie politique n'a pas pour objet de faire connaître tous les impôts dont on s'est avisé, et encore moins d'en suggérer de nouveaux. C'est ce qu'on pourrait attendre d'un traité général des finances publiques. Pour l'économie politique, il suffit de montrer quel est l'effet des impôts sur l'économie sociale, suivant leur grandeur et la manière dont ils sont assis.

La nature de l'autorité qui s'arroge le droit de déterminer la quotité de l'impôt et sa perception, ne change rien à ses effets économiques. Un impôt n'est pas meilleur pour être commandé par une paroisse, ou par une municipalité, au lieu de l'être par

des représentants chargés spécialement de le voter et d'en déterminer l'assiette. Si un vernis de légalité donne quelque facilité pour l'accroître et le faire payer , ce n'est que relativement à sa quotité et à l'influence qu'il exerce sur le gouvernement , que nous en avons fait la remarque. Quand un despote , comme l'empereur d'Autriche , met un impôt , le blâme ne porte que sur lui ; et la modération peut lui être conseillée par le désir de conquérir une sorte de popularité , ou même pour sa propre sûreté. Quand il est consenti par des magistrats populaires, ou soi-disant tels, quelque mauvais que soit l'impôt, le peuple n'ose pas s'en plaindre. Ne nous occupons plus de sa légitimité, mais de sa forme et de ses effets.

Tout impôt est une charge que le contribuable cherche à rejeter sur les autres membres de la société. L'homme industriel qui contribue , soit à raison de son travail , ou des capitaux qu'il emploie , que ce soit sous le nom de patente ou de droits d'entrée , ou tout autre , élève sans doute le prix du produit dont il s'occupe , et jusque-là parvient à se faire indemniser par le consommateur ; mais ce renchérissement même

(1) C'est une locution convenue, mais peu exacte, que de dire que les sucres payent tant pour cent de droits d'entrée. On ne prélève pas une portion de la marchandise introduite; mais on fait payer une somme à l'occasion de l'introduction d'un certain nombre de kilogrammes de sucre.

(2) Ricardo : Principles of political economy and taxation, chap. 17. Le tort de cette école est de considérer chaque principe trop absolument; et, après l'avoir énoncé

J.-B SAV

diminue le débit , la demande de la marchandise ; il diminue l'importance des ventes qu'on en peut faire , et met le producteur dans la nécessité de sacrifier une portion de son bénéfice plutôt que d'abandonner son état et de renoncer à la totalité de ses profits. Chaque contribuable , chaque consommateur parvient ainsi à s'affranchir de l'impôt , mais dans des proportions infiniment variées.

Il en est résulté une grande diversité d'opinions relativement aux classes de la société qui, en définitive, supportent les différents impôts. On sait que les partisans de Quesnay étaient d'avis que les impôts retombent en totalité sur les propriétaires des terres. Toute autre industrie , disaient-ils , n'opère que des transformations ; la terre seule produit une valeur nouvelle ; rien , par conséquent , si ce n'est la terre , ne peut fournir la valeur que l'impôt réclame de nouveau , chaque année. Si vous mettez un impôt sur les toiles, le tisserand , se trouvant forcé par la concurrence à se contenter des profits qui peuvent l'entretenir dans sa profession, ne peut la continuer qu'autant qu'il retiendra sur le cultivateur du lin le montant de l'impôt sur les toiles. Le cultivateur, à son tour, ne peut continuer son métier, sans retenir le même impôt sur le propriétaire foncier, qui , ne pouvant le faire payer à aucun autre , en supportera tout le faix.

David Ricardo et ses partisans, au contraire, partant de cette supposition que, toutes choses d'ailleurs égales, les capitaux s'appliquent toujours à l'industrie qui rend les plus gros profits , prétendent qu'un impôt sur un objet manufacturé , est entièrement payé par le consommateur ; car si le prix de l'objet , disent-ils , ne s'élevait pas à un taux suffisant pour payer la totalité de l'impôt, le fabricant appliquerait ses capitaux à une autre production (-i).

Toute opinion trop absolue à cet égard me semble téméraire. Il n'est probablement aucune espèce de contribution qui ne retombe sur plusieurs classes de citoyens , et dans des proportions qui varient non-seulement en raison des différents impôts, mais en raison de la position particulière de chaque contribuable et des circonstances générales et très-variables où se trouve la société. Ces circonstances ne sont pas toujours accidentelles ; il en est qui durent autant que les nations elles-mêmes ; telle profession a des désavantages constants relativement à ses rapports avec le fisc,

sous la forme d'un théorème, d'en tirer des conséquences rigoureuses, qui, très-souvent, ne cadrent pas avec les faits. Il est très-vrai que les capitaux cherchent à s'employer dans les occupations qui rendent le plus, et il n'est pas moins vrai que les capitaux rendent des profits trèsdivers. Les profils industriels sont plus divers encore, quoiqu'on soit libre, en thèse générale, d'appliquer «on industries la production la plus lucrative.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

comme les marchands de boissons , et il ne paraît pas que leurs bénéfices soient proportionnés à leurs tribulations. La nature de l'impôt, la nature de l'homme ne peuvent fournir qu'un petit nombre d'indications générales qu'on puisse considérer comme des lois , et que l'expérience vienne confirmer.

On distingue deux manières générales d'asseoir l'impôt.

Ou bien on demande directement au contribuable une somme que certaines indications font supposer qu'il est en état de payer ; comme dans le cas où il est taxé en raison de la propriété foncière dont il est possesseur, soit en raison de la grandeur et de la cher-

té du logement qu'il occupe , du nombre des fenêtres qui laissent entrer le jour chez lui , des domestiques qui le servent. C'est ce qu'on nomme , en France, les contributions directes. Ou bien on le taxe en raison de la marchandise qui est l'objet de son travail , ou qu'il veut consommer , ou qu'il fait transporter d'un lieu dans un autre , de l'étranger dans son pays, ou de la campagne dans les villes , etc. C'est ce qu'on nomme les contributions indirectes.

Celles-ci , ayant pour base une certaine quantité de marchandises consommées , sont proportionnées au nombre des consommateurs plutôt qu'à l'étendue de leurs facultés. Une famille indigente a besoin de la même quantité de sel , qu'une famille dont le revenu peut être dix mille fois plus considérable. Le recouvrement des impôts indirects s'opère en général facilement parce qu'il se fait par petites portions ; mais au total il est dispendieux ; il exige beaucoup de soins , et des formes vexatoires qui rendent cette espèce de contribution odieuse aux peuples.

Parmi les contributions directes , celle dont on a fait le plus généralement usage a été la contribution foncière , celle qu'on exige en proportion des propriétés immobilières que l'on possède. Ici , la base de l'impôt est visible , le contribuable ne peut pas se soustraire à l'obligation de le payer sans renoncer à sa propriété ; et cependant la répartition en est difficile et inégale , par la raison que l'équité ne veut pas qu'un terrain paye en raison de sa dimension , ni d'aucune qualité sensible, mais bien en raison de sa valeur qui est une qualité morale , fugitive et variable. Un hectare de terre stérile ne peut pas payer autant qu'un hectare de bonne terre. Une terre bien bâtie , fortement amendée , doit incontestablement supporter une plus forte contribution qu'un espace vide ou non défriché.

On a cru pouvoir vaincre cette difficulté par un tableau comparatif de toutes les propriétés et de leurs valeurs ; mais la grandeur et la valeur de chaque pro-

(i) Ne perdons pas de vue que dans le langage de réconomie politique expérimentale, on est producteur, non-seulement par son industrie, mais par les instru-

priété est perpétuellement variable , et ce qui serait vrai à une époque , cesserait de l'être quelques années plus tard. D'ailleurs , la valeur des biens à l'endroit où ils sont situés, n'est pas la même qu'au lieu où l'impôt est réparti. On en peut dire autant du rapport qui se trouve entre la valeur vénale et la valeur locative de la propriété taxée. Dans une certaine situation un bien de la valeur de trente mille francs ne rapporte que mille francs , tandis qu'il rapporterait aisément quinze cents francs dans d'autres circonstances. La monnaie qui sert aux évaluations varie de son côté. Somme toute, il est certain que les cadastres sont des opérations dispendieuses , et il n'est pas également certain qu'elles soient utiles dans la pratique.

Comme il convient que toutes les industries soient taxées dans un rapport quelconque avec ce qu'elles rapportent , de même que leurs instruments qui sont les capitaux et les terres, bien des sources de revenus ne seraient pas taxées ou le seraient imparfaitement avec un impôt unique, un impôt qui ne reposerait que sur une seule base. Il convient que ces bases soient assez multipliées pour que les producteurs (i) qui ne seraient pas atteints par un impôt puissent l'être par un autre.

L'instinct fiscal de la plupart des gouvernements l'a emporté à cet égard sur les idées systématiques. Leurs tributs ont pu s'éle-

ver d'autant plus qu'ils ont diversifié davantage les impôts; mais quelque habiles que leurs financiers aient été jusqu'ici, ils sont encore loin, dans quelque pays que ce soit, d'avoir atteint, et surtout d'avoir atteint dans une équitable proportion, tous les revenus de la société.

Est-ce un bien? Est-ce un mal? Je n'oserais décider la question. Lorsqu'un revenu se trouve surchargé outre mesure, les réclamations contre la surcharge se multiplient; l'impôt rend moins que s'il était plus modéré; et, un peu plus tôt, un peu plus tard, les répartiteurs entendent raison. En attendant, les revenus qui contribuent en moins forte proportion, se gardent de réclamer. S'ils étaient tous également grevés, les revenus payeraient au total une contribution plus forte, et nul n'aurait ce motif de se plaindre, savoir, qu'il est surchargé.

Il ne convient cependant pas que la modération du fisc aille pour les revenus jusqu'à l'exemption complète, comme il arrive pour les rentes sur l'État. M. de Tracy regarde ce genre de contribution comme le meilleur de tous (-2), Seulement il le regarde en même temps comme une banqueroute. Je ne partage pas ce scrupule. C'est pour un capitaliste un placement comme tout autre, que les rentes sur l'Etat. Et quel est le capitaliste qui, en faisant un placement avantageux, n'est pas exposé à voir le fisc venir prendre

ments que Ton fournit à l'industrie (les capitaux et les terres).

(2) Éléments d'idéologie, tome IV, page 436.

DE L'ASSIETTE DE L'IMPOT

part à ses revenus? Certes, ce serait justice que les créanciers de l'Angleterre payassent une portion du revenu qu'ils reçoivent du trésor public : ils ont reçu, d'après le budget de 1827, pour la dette consolidée, la rente de la caisse d'amortissement déduite, une somme de 27,245,750 liv. sterl. . . . (fr. 681,145,750)

Et en outre, pour la dette flottante, 831,207 liv. st (fr. 20,780,175)

Total de la dette anglaise en 1827. fr. 701,923,925

Une taxe d'un dixième devrait paraître aux rentiers modérée en comparaison de ce que payent tous les autres revenus, et il pourrait en résulter un allègement de plus de soixante et dix millions de francs pour tous les autres contribuables qui se plaignent avec grande raison d'être trop imposés.

Et qu'on ne dise pas que les sept cents millions de la dette ont déjà payé leur contingent, au moyen de l'impôt que le gouvernement a levé sur les terres, sur l'industrie, etc.; ce sont précisément les valeurs versées dans le trésor public, les revenus du gouvernement, qui n'ont rien payé, et c'est au contraire la portion de revenus écbue aux producteurs qui a été diminuée de tout le montant de l'impôt; quant à l'impôt lui-même, il n'a été grevé d'aucune retenue, pas même des frais de perception qui ont été payés par le contribuable et non par le rentier.

Le fait est que les rentes, avant que l'emprunt ne soit fait, ne sont grevées d'aucune retenue pour que l'emprunt soit négocié à un meilleur prix et que le trésor reçoive davantage; et qu'elles ne sont pas frappées de l'impôt après l'emprunt effectué, pour que le

gouvernement ne soit pas accusé de banqueroute et conserve tout son crédit, afin d'emprunter encore. Sous quelque jour qu'on envisage cette exemption, c'est ici, comme toujours, le contribuable qui est sacrifié au profit du gouvernement et de ceux qui partagent avec lui; c'est-à-dire la totalité des citoyens au profit du plus petit nombre. Et qu'on ne dise pas que l'intérêt de tous est que l'État ait un bon crédit ; car un bon crédit ne diminue pas les charges du peuple , et n'est propre qu'à étendre les dépenses du gouvernement, qui ne sont bornées que par l'impossibilité de recevoir davantage.

On ne peut pas dire que les rentiers doivent être exemptés d'un impôt sur les rentes , par la raison qu'ils payent des impôts sur les consommations : est-ce que les impôts sur les consommations exemptent les propriétaires fonciers de payer l'impôt sur les terres?

(i) L'impôt exagéré sur la consommation des vins a ce fâcheux inconvénient qu'en interdisant à un ouvrier l'usage modéré de cette boisson à ses repas et en famille, il excite la consommation du cabaret, au détriment de sa bourse et de sa santé.

(2) La valeur de l'argent consiste dans la quantité des

On a dit que les contributions indirectes étaient moins vexatoires et moins pénibles à acquitter que les autres; on a même dit que le contribuable les payait sans s'en apercevoir, et confondait leur montant avec le sacrifice auquel il se résout pour jouir des consommations atteintes par les droits. Il semble pouvoir s'y soustraire, en s'interdisant les actes (les consommations) qui donnent lieu à les payer. Mais elles sont accompagnées de beaucoup d'inconvénients.

C'en est d'abord un très-grand que de produire et de ne pas consommer ses produits , ou les produits qu'on pourrait acquérir au moyen des premiers. Parla raison même qu'elles ne sont pas susceptibles de réclamations personnelles , et que les agents du fisc peuvent répondre à ceux qui s'en plaignent : Vous êtes libres de vous y soustraire , le fisc a pu leur donner une extension scandaleuse, comme dans les droits d'accises en Angleterre , et dans la régie des contributions indirectes en France.

Elles ne sont point proportionnées aux facultés des contribuables. Le riche et le pauvre consomment du sel ; mais le riche , qui jouit d'une fortune cent mille fois plus considérable que celle du pauvre , ne consomme pas cent mille fois plus de sel que lui. L'impôt sur les boissons fermentées oblige les sept huitièmes des habitants de la France à se priver dans leur vie ordinaire, de vin, d'une boisson fortifiante, que leur sol produit en abondance (i), or c'est une inégalité de répartition, que celle qui permet aux uns l'usage d'un produit qu'elle interdit aux autres.

Cet impôt n'est point non plus en proportion des prix. Il ne peut se proportionner ni aux récoltes, ni aux qualités. Trente francs, qui sont une taxe d'un dixième sur un tonneau de trois cents francs , sont une taxe de trois cents pour cent sur un tonneau de dix francs ; et ce qu'il y a de pis , c'est que la plus forte taxe est payée par l'indigent, et la plus faible par le riche.

On peut affirmer que les impôts sur les consommations sont les plus inégalement répartis de tous; et que dans les nations où ils dominent , les familles les plus indigentes sont sacrifiées. C'est une des plaies de l'Angleterre.

Il est reconnu que l'impôt doit être dans une proportion quelconque avec la fortune du contribuable ; et cependant l'argent dont on paye l'impôt a des valeurs très-diverses selon les lieux (a). Quand le législateur

choses qu'il peut acheter; en conséquence vingt francs valent beaucoup plus à cent lieues de Paris qu'à Paris. Cela est vrai , quoique l'argent qu'on achète avec de l'argent, vaille seulement deux ou trois pour cent de plus dans un lieu du même pays, que dans un autre. Sa différence de valeur nait. non du rapport de l'argent avec

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE V

établit un impôt d'une certaine somme sur les portos cl fenêtres d'un logement, cet impôt est bien plus considérable au fond d'une province où l'on jouit, moyennant peu d'argent , d'un logement étendu, que dans la capitale où l'argent a relativement moins de valeur. Cette différence est peu sensible quand l'imposition est modérée, mais importante sur une grosse somme. Si la valeur relative moyenne de la monnaie avec les autres denrées, est de moitié moins grande à Paris, la différence qui en résultera relativement à deux contribuables, pourra n'être que de dix francs; elle sera de cinq cents francs si l'impôt peut s'élever à mille francs.

Une contribution sur le tonnage des navires est à peine sensible, si le bâtiment transporte de la cochenille, des pierres précieuses ou de l'or; elle devient importante si le navire transporte du riz ou du coton.

Les frais de recouvrement sont très-considérables dans les contributions indirectes, et c'est un des inconvénients qu'on leur

reproche. Le nombre des employés des douanes excède en France le nombre de vingt mille. Le nombre des agents préposés au recouvrement de l'impôt sur les boissons, n'est pas moins considérable, et ceux que réclament l'octroi ou les droits de consommation des villes, sont aussi très-nombreux. Tout cela est une charge pour le peuple sans rien ajouter à son bonheur.

J'ai déjà signalé l'inégalité de l'impôt en nature qui prélève les droits, non sur le produit net, mais sur le produit brut (i) ; mais de tous les impôts en nature, le plus inégalement réparti est la conscription militaire. 11 peut se mesurer par le prix du remplacement. Un millionnaire, pour racheter son fils, n'a pas à déboursé une plus forte somme qu'une famille d'artisans.

Quoiqu'il soit permis de soutenir qu'une grande diversité d'impôts soit moins onéreuse dans la pratique qu'un petit nombre d'impôts, et surtout un impôt unique, cependant il en résulterait une si grande économie dans les frais de perception et tant de soulagement pour les classes indigentes, qu'on arriverait vraisemblablement à une répartition beaucoup plus équitable que celle que nous voyons suivie maintenant.

De quelque manière qu'on s'y prenne, il faut que l'impôt soit payé par le capital ou le revenu du contribuable. On convient assez généralement qu'il serait fâcheux pour la société de lui voir porter atteinte aux capitaux qui sont un instrument de production; il faut donc qu'il porte sur les revenus, soit proportionnellement, soit progressivement; et dans les revenus, il est juste de comprendre ceux que le contribuable retire

lui-même, nv.iis rie son rapport avec la valeur de toutes les autre» marchandises qui s'acclièrent avec de l'argent.

de ses terres, de ses capitaux et de son industrie; mais avec l'intérêt qui l'excite à déguiser la véritable somme de ses revenus, il est très difficile de les atteindre.

Engénéral cependant les hommes d'un même canton , d'une même ville, d'un même quartier, ne se trompent guère sur les revenus les uns des autres , et, je crois , beaucoup moins que les agents de l'administration. On sait assez bien, d'après la somme des consommations d'une famille, d'après le plus ou moins de facilité avec laquelle elle pourvoit à ses dépenses , d'après la nature et le nombre de ses relations , d'après les héritages qu'elle a recueillis, etc., on sait , dis-je, assez bien, si elle a de l'aisance et dans quelle classe on peut ranger ses revenus. Il y a d'ailleurs des bases positives pour connaître plusieurs sortes de revenus. Ceux qui sont fondés sur les traitements, les rentes, les pensions, qui sont payés par l'État , sont connus , et jusqu'à un certain point ceux qui dérivent des baux et des fermages que l'on pourrait déclarer n'être obligatoires que jusqu'à concurrence de la somme déclarée et enregistrée ; il est vrai que les produits des capitaux cachés ou placés à l'étranger , ou d'un produit incertain , et surtout les revenus fondés sur les facultés personnelles et industrielles, sont très-difficiles à évaluer. C'est ici que la voix publique , remplissant la fonction de jury, devrait décider.

Il faudrait que l'administration de l'État, assistée de la représentation nationale , fit les fonctions de jury pour la répartition des dépenses entre les provinces ou départements; que les administrations départementales que je suppose élues , ou du moins en grande partie, par les contribuables , fussent chargées de la fonction de répartir la contribution départementale, et les délégués de chaque commune , de la répartition entre les familles. Il

y aurait sans doute de grandes inégalités dans une semblable assiette ; mais à tout prendre je pense qu'elles seraient beaucoup moins considérables qu'en suivant tout autre mode de répartition. Et quelle simplicité de perception ! On n'aurait plus à payer ces armées d'agents du fisc, commis aux exercices, préposés de l'octroi , douaniers, répandus sur le sol, au grand détriment de la liberté d'industrie , et de la circulation utile. Les contributions générales allégées en même temps des dépenses inutiles et de celles du recouvrement ; divisées en douzièmes , et réparties sur beaucoup de privilégiés , tels que les créanciers de l'État , ne seraient pas aussi difficiles à acquitter qu'on serait tenté de le croire ; et je ne pense pas que la répartition en fût aussi vicieuse qu'elle l'est actuellement en France.

(i) Voyez mon Traité d'Économie politique.

CHAPITRE VI

Des impôts qui ne rapportent rien au fisc.

Un impôt qui renchérit un certain produit met tout de suite un certain nombre de consommateurs hors d'état de se le procurer , ou du moins de s'en procurer en aussi grande quantité ; dès lors la portion qui n'est pas produite ne rapporte rien au fisc.

Cet effet est surtout bien sensible dans les droits d'entrée. On sait que , lorsque le système continental réduisit en France la consommation du sucre de cinquante millions de livres à quatorze millions, les illoirs «ur 56 millions qui cessèrent d'être produits et consommés, ne rapportèrent rien au fisc (i).

Quand l'impôt ne renchérit pas directement un produit en particulier , quand il est directement demandé au contribuable , comme l'impôt sur les portes et fenêtres , il réduit les facultés du contribuable, il le met hors d'état de consommer en même quantité des produits quelconques, et alors l'impôt payé par les produits qu'on ne consomme plus, est réduit d'autant.

L'école économique de Ricardo pose en principe abstrait que toujours la production est proportionnée au capital, et que les capitaux qui ne furent pas employés à produire 56 millions de livres de sucre , furent employés à autre chose. Ce principe, vrai dans beaucoup de cas , est trop souvent démenti dans la pratique, pour pouvoir servir de base à un raisonnement général. L'industrie s'y prend de mille manières , soit pour tourner à un usage productif des valeurs qu'on n'employait pas, ou qu'on employait mal. Il est une foule de petites industries qui marchent à l'aide de capitaux qui n'ont jamais été réduits en sommes et soumis à des placements formels. Quand le monopole du tabac n'existe pas , une multitude de petits ménages élèvent des pieds de tabac autour de leurs cabanes. Quand l'impôt du sel l'autorise , mille ménages évaporent l'eau de mer dans leur marmite , sans autre feu que celui de leur foyer , sans autre main-tl'œuvre que celle de la famille. Dans un pays industriel et peuplé , on est étonné de la quantité de productions qui ont lieu sans un capital assignable ; et malgré cela, de la quantité de valeurs qui pourraient être employées reproductivement , et qui ne le sont pas. L'industrie manque à la production peut-être aussi souvent que les capitaux à l'industrie ; j'entends à l'industrie véritable, qui crée avec les capitaux et ne les compromet pas.

Mais en supposant même, comme le font les parti-

(i) Voy. au eh. 3 de la III^e partie, pourquoi les protiuils ne peuvent se vendre quand ils excèdent un certain prix.

(a) En supposant qu'elle soit allimée quatre heures par soirée, l'une portant l'autre. On sait que c'est en précipi-

sans de l'économie politique abstraite , que la production se proportionne toujours à l'étendue des capitaux, ils ne peuvent nier du moins que l'impôt n'oblige les capitalistes à retirer leurs fonds d'un emploi qu'ils jugeaient le meilleur puisqu'ils l'avaient préféré, pour les consacrer à un emploi moins avantageux ; et c'est précisément le tort qu'eux-mêmes reprochent au système réglementaire , avec cette diflerence qu'avec le système réglementaire, le fisc gagne au moins quelque chose par ses droits ; tandis que , dans ce cas-ci , il porte un préjudice sans rien recevoir.

Pour encourager la pêche de la baleine , le gouvernement anglais prohibe les huiles végétales que nous brûlons en France dans les lampes à courant d'air. Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'une de ces lampes qui coûte à un Français 60 francs par année (2), coûte 100 francs à un Anglais. C'est pour favoriser la marine et multiplier les matelots , dit-on , que chaque bec de lampe coûte aux Anglais 90 francs de plus qu'en France. En ce cas , c'est multiplier les matelots par le moyen d'un commerce où l'on perd : il vaudrait mieux les multiplier par un commerce lucratif. Et si le consommateur préfère se passer de cet éclairage , plutôt que de faire cette dépense, l'impôt coûte aux Anglais la satisfaction qui résulterait de cette consommation. Des deux façons le sacrifice est le même.

Un ouvrier laborieux, m'a-t-ouït, avait coutume de travailler à la lumière. Il avait calculé que, dans sa veillée, il brûlait une chandelle de 4 sous et gagnait 8 sous par son ouvrage. Un impôt sur les suifs et un autre sur la fabrication des chandelles, ont augmenté de 0 sous la dépense de son luminaire, qui est devenu ainsi plus coûteux que la valeur du produit qu'il pouvait éclairer. Aussitôt la nuit venue, l'ouvrier est demeuré les bras croisés ; il a perdu les 4 sous que son ouvrage lui pouvait procurer, sans que le fisc ait rien perçu au sujet de cette production. Une semblable perte doit être multipliée par le nombre des ouvriers d'une ville et par le nombre des jours de l'année.

Cet effet, au reste, est commun à tous les impôts exagérés ; ils rapportent moins et en outre coûtent au pays tout ce qu'ils empêchent de produire. Ustaritz, en plusieurs endroits de son ouvrage (3), attribue la ruine des manufactures de l'Espagne aux droits d'alcavala et de cientos. L'Espagne a perdu les profits qui résultaient de ses manufactures, et le fisc a perdu les droits qu'il pouvait en percevoir.

En France, la poste aux lettres, qui en 1792 rapportait au trésor public 12 millions, n'a plus rap-

porté au moyen de l'acide sulfurique le principe nuisible des huiles végétales, que l'on a fait la conquête de ce bel éclairage.

(3) Ustaritz : Théorie et pratique du Commerce.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE VI

porté en 1821 que 9,887,000 francs, malgré l'activité plus grande du commerce et la faculté donnée aux courriers de la

malle , de transporter des voyageurs. Un tarif plus élevé entre sans doute pour beaucoup dans ce résultat (i).

Visitant un jour , à Newcastle , une verrerie où l'on fabriquait de superbes cristaux , j'aperçus dans le coin d'une halle, un employé absolument oisif. L'oisiveté est choquante dans un pays où l'activité est générale. On m'apprit que c'était un employé de l'acise dont l'unique fonction était de veiller à ce qu'on ne sortît aucune pièce du four à refroidir, sans la peser pour le paiement des droits. Quand il était forcé de s'absenter , il fermait le four avec une clef particulière ; et le manufacturier entendait se briser ses cristaux par un changement de température , sans pouvoir y porter remède. Cette perte pour le producteur, n'était point un gain pour le fisc.

On en peut dire autant des pertes qui résultent des visites qui se font aux frontières ou à l'entrée des villes Beaucoup de marchandises et d'effets y éprouvent des avaries; les caisses et emballages y sont gâtés; les marchandises sont remballées précipitamment, en désordre ; les voiluriers et les propriétaires des effets y perdent un temps précieux ; et le fisc ne profite en rien de ces pertes.

Il faut placer dans la catégorie des impôts , ou de la portion des impôts, qui n'entrent pas dans le fisc, tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient.

Les droits réunis (2) étaient modérés dans l'origine, lorsqu'ils furent organisés par Bonaparte. C'est une maxime dans les finances que pour tirer beaucoup d'argent des peuples , il faut commencer par leur en demander peu ; car , quand on ajoute graduellement au fardeau d'une bête de somme, on parvient à lui

faire supporter une charge considérable ; elle dépérit plus promptement, il est vrai ; mais on en a tiré un service plus grand. Les mauvais gouvernements, peu ménagers de l'avenir , écoutent volontiers les préceptes des gens de finance ; les droits réunis devenus si vexatoires depuis , surtout les droits sur les boissons , étaient alors fort supportables. On représenta au prince que cette perception qui exigerait une

(i) Comment le capital occupé par cette production peut-il se vouer à une autre quand le produit baisse; et que devient, dans ce cas, l'argument des économistes ricardiens?

(2) Qu'on appelle maintenant les contributions indirectes.

(5) Un des principaux personnages de sa cour me dit à ce sujet : a Vous lui avez reproché ses armées d'employés ; « c'est pour lui un motif de tenir à son projet : il aime à autant à multiplier ses créatures, qu'à remplir ses « coffres. »

(4) Le prince héréditaire de Danemark , que j'ai eu

armée déplus de vingt mille employés, coûterait au gouvernement au delà de ce qu'elle lui rapporterait (5). Bonaparte sourit de la bonhomie de l'objection ; il répondit qu'il ne fallait pas s'arrêter aux calculs d'une première année, et donna à entendre que ses droits réunis étaient une machine fiscale qu'il établissait ; et , qu'à mesure qu'on y joindrait de nouvelles perceptions à faire, ou que l'on, donnerait de l'extension aux droits anciens , la machine ne coûterait rien de plus , et rapporterait davantage (4).

A ne considérer là dedans que la question économique , et mettant absolument de côté le motif sinistre de multiplier les créatures du pouvoir , les frais de perception qui entrent dans la

bourse des receveurs de l'impôt, sont une charge pour les peuples, et ne sont pas un gain pour le trésor du prince. Suivant un de nos budgets (celui de 1820), et je n'ai pas de raisons de croire que les choses se soient améliorées depuis, les frais de perception des contributions indirectes , en y comprenant les douanes et l'impôt sur le sel , se montaient à 71 millions sur 226 millions, c'est-à-dire presque à un tiers de la recette II n'est pas nécessaire de vous rapporter , messieurs , que c'est une illusion de croire que ces soixante et onze millions sont reversés dans la nation par les dépenses des employés du fisc. Les fabricants d'étoffes , de pain , de viande, etc., qui ont fait des fournitures à l'employé pour ses consommations , ne conviendront pas qu'on leur ait fait restitution de leur cote en leur payant leur marchandise. Ils diront qu'ils ont fourni à l'employé une valeur qui leur appartenait déjà , en échange d'une valeur en argent. L'idée qu'on restitue en dépensant ne peut venir qu'aux hommes demeurés étrangers aux premiers éléments de l'économie sociale.

Le régime financier établi par Bonaparte , et malheureusement conservé depuis dans tout ce qu'il avait de mauvais, a été beaucoup trop vanté (5). Là, comme dans tout le reste , ce n'était qu'au prix des plus grands sacrifices qu'on obtenait des résultats toujours moins grands que ceux que l'on pouvait obtenir avec des moyens si étendus.

Cependant l'art d'administrer les finances a fait des

l'honneur de compter depuis ce temps au nombre de mes élèves, me demandait à ce sujet comment Bonaparte avait osé avouer si naïvement son projet. La réponse était simple ; il ne craignait pas de passer pour un despote ; mais il craignait beaucoup de passer pour un imbécile.

(3) Je lis dans un mémoire de M. Hennet, premier commis des finances, qu'en 1815, la France composée alors de 130 départements , pour loucher 170 millions de l'enregistrement et des domaines, faisait payer 240 millions par les contribuables , c'est-à-dire , 70 millions de frais de perception (il pour cent.)

DE LA PERCEPTION

progrès, de même que tous les autres arts. Avant Sully, les frais de recouvrement se montaient à cinq cents pour cent ; et maintenant en Angleterre, sur l'ensemble des recettes, ils ne s'élèvent guère qu'à cinq pour cent ; malheureusement les peuples n'y ont rien gagné ; les économies introduites dans la perception n'ont presque jamais profité qu'aux gouvernements; car ceux-ci, sous différents prétextes, trouvant toujours le moyen de faire payer aux peuples à peu près tout ce qu'ils peuvent payer sans se fâcher, ce qu'ils ont épargné sur le recouvrement a été ajouté à leurs dépenses ; les besoins publics n'ont presque jamais été, selon le vœu de Montesquieu (i), la mesure de leurs contributions ; on persuade aisément aux défenseurs des intérêts généraux, même à ceux qui sont de bonne foi , que le maintien de la paix dans l'État exige qu'ils secondent toutes les vues de l'administration ; on leur vante l'harmonie là où il est nécessaire qu'il y ait divergence, pour qu'il existe un véritable contrôle.

Certains impôts sont établis sur les citoyens par des règlements de police , et même par les coutumes d'un pays, sans qu'il en soit fait mention dans les lois. L'interdiction du travail dans certaines solennités, quand elle est d'obligation , est un impôt qui

ne rapporte rien au gouvernement. On a vu en France , depuis la restauration , des curés, soutenus de la force publique, interdire à de pauvres cultivateurs le soin de leurs récoltes qui se détérioraient dans les champs. Le repos forcé était ordonné par la loi des Hébreux en faveur des serviteurs , et pour que leurs maîtres n'abusassent pas de leur force; mais elle est sans objet dans les pays où le travailleur est libre. En Chine, il n'y a point d'oisiveté obligée. Il est vrai que, dans le même pays, il n'existe point de clergé salarié, ni rien qui ressemble au casuel des prêtres (2).

CHAPITRE VII

De la perception par des régies, et de la perception par des fermiers.

Des régies sont des corps d'administrateurs qui lèvent les impôts pour le compte de l'État.

Les fermes rendent à l'État une somme fixe pour avoir le droit de percevoir l'impôt conformément aux lois de l'État.

Montesquieu dit qu'il est utile de donner à ferme

(i) Esprit des lois, liv. XIII , chap. i.

(2) Macarlney, tome IV, page 78 delà IraducUon.

(3) Des fermiers généraux vertueux , pour justifier à leurs propres yeux l'énormité de leurs gains, faisaient un noble usage de leurs richesses : Helvélius donnait des pensions à des hommes de lettres peu fortunés, comme à

un droit nouvellement établi, parce que l'intérêt des fermiers leur suggère des moyens de prévenir les fraudes , que des régisseurs n'auraient su imaginer ; et que , après que la levée a été imaginée par le fermier, on peut avec succès établir la régie. C'est une vue machiavélique uniquement dans l'intérêt de ceux qui vivent de la sueur des peuples. Les fermiers d'un droit ne s'occupent pas seulement de prévenir les fraudes , mais de donner à l'impôt le plus d'extension qu'il est possible. De la manière dont l'impôt a été entendu jusqu'ici , il semble que son produit est une valeur conquise sur la nature ; tandis qu'il n'y a pas une obole de l'impôt qui , si elle est gagnée par le gouvernement , ne soit perdue pour le contribuable.

Sous l'ancien régime français, le gouvernement se réservait souvent une part dans les bénéfices des fermiers des droits. Il se défiait de l'âpreté de ses agents et voulait prendre part aux recettes ducs à celle de ses fermiers. 11 leur laissait tout l'odieux de l'exaction et voulait en partager les profits. Les fermiers, de leur côté , n'avaient nul besoin de la popularité d'un gouvernement qui ménage les peuples. De gros profits étaient pour eux une indemnité suffisante de la haine que leur valaient leurs exactions (3).

Dans d'autres temps, le gouvernement ne craint pas de s'associer à la haine qui entoure les exacteurs , eu créant des régies intéressées, où les percepteurs des impositions ont une part aux produits de leurs extorsions. Les grands besoins des gouvernements les obligent trop souvent à traiter les contribuables en peuples conquis.

Aux époques des grands désordres financiers et des profits exorbitants qui en sont la suite, l'autorité a eu recours à des

moyens extralégaux pour obliger les traitants à rendre gorge. Tel fut l'objet des chambres ardentes, des chambres étoilées, des chambres de justice, créées à diverses époques et dans divers pays. Ces moyens toujours odieux , parce qu'on ne peut les employer qu'à l'aide de l'arbitraire, ont presque toujours été sans effets importants. Les principaux vampires trouvent, dans leurs gains excessifs, des moyens de fermer les yeux des commissaires rectificateurs , dont les rigueurs tombent communément sur de légers malversateurs. Sully était fort opposé aux mesures de ce genre souvent employées par Henri IV, qui, de même que tous les princes guerriers , aimait les voies expéditives , et trouvait tout simple de se faire justice de vive force (4). Mais ce n'est pas le tout d'être fort : il faut être juste.

Saurin, à Dumarsais. Lavoisier consacrait les siennes à l'avancement des sciences. Peut-être auraient-ils dû faire le bien plus ouvertement, afin que justice fût faite à qui elle était due.

(4) On peut consulter divers endroits des Mémoires de Sully , et notamment ce qu'il en dit au livre 24«.

HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE VIII

Quoi<|ue la perception des droits par des fermiers introduise l'âpreté de l'intérêt privé dans les affaires publiques , et que Montesquieu trouve qu'elle ne convient point aux États libres, peut-être y aurait-il de l'exagération à la proscrire dans tous les cas. Si Ton mettait en ferme la poste aux lettres , elle rapporterait probablement davantage , car elle serait exploitée avec plus d'économie; et le tarif qui ferait la loi pour le fermier comme pour le contribuable, serait un obstacle aux exactions. Les citoyens auraient alors une garantie contre l'abus du contre-seing,

et une garantie encore plus importante contre la violation du secret des lettres. On peut traduire le fermier d'un droit devant les tribunaux; on ne peut pas , en France, y traduire un fonctionnaire public.

CHAPITRE VIII

De l'esprit de fiscalité.

C'est une chose toute naturelle que chaque homme prenne l'esprit de son état ; et c'est en même temps une chose assez fâcheuse , quand ce même état pèse sur la société. La position des agents du fisc , depuis le ministre des finances jusqu'au dernier employé , les

(i) Au milieu de la multitude d'exemples que me fournissent les régimes financiers de différents peuples et de différentes époques, de ce que j'avance ici, je me bornerai à donner l'analyse succincte d'un mémoire que j'obtins d'un des principaux employés des droits réunis sous le gouvernement impérial. Ces abus qui naissaient d'une administration sans contrôle, se sont malheureusement propagés depuis, sous d'autres noms.

La régie envoie à ses agents des instructions manuscrites et secrètes autres que les circulaires imprimées et publiques. Dans ces instructions, les lois et les arrêtés du gouvernement sont toujours interprétés dans le sens le plus défavorable au redevable. Quelque excessives et vexatoires que soient leurs dispositions par elles-mêmes, on les aggrave toujours. Dans la correspondance, les seuls employés qui obtiennent l'approbation des administra-

teurs, sont ceux qui, per fas el nefas, tirent le plus d'argent des redevables. L'employé qui se renferme dans les termes de la loi, ou qui veut être juste, est mal noté, sa recelte est mauvaise, et ne trouvant aucun protecteur dans l'administration, il finit toujours par succomber.

Pour obtenir les augmentations de recettes exigées par les administrateurs, on porte, dans le registre portatif, les boissons à une valeur supérieure au prix où le marchand peut les vendre, prétextant une fausse déclaration de sa part. On accorde 3 ou 4 pour cent par année pour les coulages, l'évaporation , etc. Quelque insuffisante que soit cette allocation, l'on fait payer au contribuable le droit sur les boissons qu'il est obligé d'employer au remplissage, comme s'il les avait vendues. Deux aréomètres ne marquent jamais exactement les mêmes degrés; on éprouve un tonneau qui montre 18 degrés; le lendemain nouvelle vérification avec un autre aréomètre qui montre

rend perpétuellement hostiles envers les citoyens. Tous considèrent le contribuable comme un adversaire , et les conquêtes que l'on peut faire sur lui comme légitimes. Il arrive même que les employés trouvent à vexer le redevable , une certaine satisfaction d'amourpropre , un plaisir analogue à celui que ressentent les chasseurs lorsqu'ils réussissent, par force ou par ruse, à se rendre maîtres du gibier. Cette disposition tient tellement à notre nature, que l'on a vu des administrateurs d'un grade supérieur, se vanter devant des assemblées législatives, d'avoir, par des saisies, causé la faUlite de plusieurs maisons de commerce.

Dans une circonstance pareille , un autre administrateur se glorifiait d'avoir fait payer à une classe de producteurs des sommes considérables sans qu'ils s'en doutassent. Il était loin de

s'en faire scrupule ; cependant il fallait nécessairement que ce fussent ou des producteurs ou des consommateurs qui en supportassent la perte, et dans tous les cas, c'étaient des compatriotes.

Les employés inférieurs n'ont pas plus de bienveillance , et ils ont moins de politesse ; aussi ce sont eux qui portent principalement le poids de la haine popu- Liire. Dans leurs moments de liberté , leurs conversations roulent sur des contraventions devinées , sur des vexations exercées légalement ; car je ne parle pas ici de celles que punissent les lois {\).

17 l/:2 d. : Vous avez mis de l'eau; vous avez changé sans déclaration létal de vos boissons ! — Fraude , procèsverbal , confiscation, amende. Les préfets , sous-préfets, mettent du retard dans la promulgation d'un décret impérial (ce qui depuis a été nommé ordonnance royale); le maire d'un bourg reçoit le Bulletin des lois et le garde chez lui; la régie le fait connaître sans retard à tous ses employés; le contribuable, ne connaissant pas ses obligations, est pris en contravention : procès-verbal, poursuite.

On emploie le ministère des agents provocateurs, des faux témoins. Une vieille femme , en apparence accablée par la fatigue, prie un voiturier de mettre sur sa voiture le paquet dont elle est surchargée : au détour d'une rue, la vieille disparaît, un contrôleur ambulant survient, visite le paquet, trouve une carotte de tabac... Procèsverbal, amende considérable dont les employés de tous grades ont leur part, après avoir été juges et parties *.

Que ne réolame-t-on auprès de l'administration supérieure? diront les bonnes gens. — Il est de principe, dans l'adminislralion , de donner toujours raison à ses employés et toujours tort au

contribuable. On se donne bien garde d'attiédir le zèle d'un employé et d'exciter le contribuable à la résistance. Si le redevable invoque les tribunaux , ordre aux employés de tous grades de suivre, pour la moindre affaire, tous les degrés de juridiction ; de manière à ruiner le redevable. La condamnation est imposée à éviter, parce que les procès-verbaux et les registres des employés sont foi devant les tribunaux. La cour de cassation pose en principe que la régie n'est pas respon-

- L'auteur ne parle pas «le ce fait sur un oui-dire : L'aventure est arrivée à l'un de nos domestiques, et l'amende a été payée par lui.

DE L'ESPRIT DE FISCALITÉ

Les besoins , je ne dis pas de la nation , mais du gouvernement , donnent encore naissance aux interprétations. L'interprétation d'une loi de finance équivaut à un nouvel impôt. On peut augmenter par exemple à volonté le tarif des lettres à la poste , suivant le poids qu'on attribue à une feuille de papier et la distance qu'on assigne entre deux villes. Une loi veut que les bateaux payent à la régie des contributions indirectes un droit proportionné à leur longueur ; et une instruction ministérielle porte que la longueur sera comptée de l'extérieur de la poupe à l'extérieur de la proue ; ce qui comprend non-seulement l'épaisseur du bâtiment , espace qui ne peut point contenir de marchandises , mais les avancements en saillie sur lesquels aucun chargement ne peut être assis.

Il n'y a de remède à l'abus des interprétations que dans des lois assez détaillées pour ne rien laisser à la décision arbitraire de l'autorité exécutive ou des agents qu'elle emploie ; et dans des garanties de l'exécution scrupuleuse des lois, suffisantes pour ouvrir aux citoyens des recours faciles devant des magistrats indépendants de l'autorité (i). 11 est vrai que cette précaution rend la loi plus difficile à rédiger ; mais cette difficulté n'arrête pas , lorsqu'on veut de bonne foi la rendre plus parfaite, et prévenir l'invasion de l'arbitraire dans toutes les parties de l'administration. Il n'y a plus de loi lorsque l'administration peut l'exécuter ou non , à volonté, ou seulement l'interpréter à sa manière. L'administration est fort intéressée à destituer les lois de tous détails , afin d'avoir la faculté de suppléer

sable des erreurs de ses agents ; tellement que lorsqu'un employé honnête homme confesse lui-même sa faute, la régie ne restitue pas le montant du dol. Je veux bien croire que les contribuables cherchent par toutes sortes de moyens à se soustraire au paiement des droits; mais ce n'est que lorsque les droits sont exagérés; et d'ailleurs celui qui défend une partie de son bien n'est-il pas plus excusable que celui qui cherche à faire son chemin en devenant l'instrument des rigueurs du Ose?

Afin d'augmenter les droits de détail, la régie donne pour instruction à des contrôleurs extraordinaires de faire tomber le commerce en gros , au moyen de vexations toujours faciles sous un gouvernement qui n'est soumis à aucune censure. Veut-on des exemples de vexations ; on tourmente les redevables par l'éternelle présence des commis qui occupent les particuliers aux instants où on les sait le plus pressés par leurs affaires.

On oblige les brasseurs à détourner à chaque instant les ouvriers de leurs travaux , pour les occuper à porter de l'eau afin de vérifier la contenance d'une chaudière, déjà vérifiée vingt fois. A la moindre opposition , même sur une simple remontrance de la part du redevable, procès-verbal pour refus d'exercice.

On arrête des transports de boissons que des employés, sous divers prétextes, vérifient sur la route, ou font déposer dans les entrepôts de la régie, où elles se détériorent avant que le propriétaire puisse terminer un procès.

On exige que les débitants de boissons n'enlèvent aucun

selon ce qui lui convient, aux dispositions qui leur manquent ; aussi, dans les pays où l'initiative des lois appartient à l'autorité exécutive, on trouve qu'elles se réduisent peu à peu à n'être que des principes tellement généraux , qu'elles ne lient point véritablement l'administration.

Pour qu'une loi contienne toutes les dispositions de détail propres à assurer les droits des citoyens , il faut que le législateur s'instruise des dispositions exécutables, et propres à être suivies de l'effet qu'on en attend. Or le législateur ne peut prendre des décisions éclairées, sans consulter les personnes qui doivent être affectées par le dispositif de la loi. De là la nécessité des enquêtes dans lesquelles toutes les personnes dont on peut attendre des lumières, sont mandées et interrogées devant un comité de la législature (2). De telles enquêtes sont pratiquées en Angleterre et contribuent puissamment à la bonne exécution des lois qu'on remarque en ce pays. Le procès-verbal de^e questions et des réponses est imprimé quand l'objet en vaut la peine ; et il en résulte cet avantage que le public est éclairé en même temps que les lé-

gislateurs. Quand c'est l'administration qui se charge dans des rapports , dans des discours de tribune , de fournir au législateur les renseignements nécessaires, l'administration, qui ne consulte que ses agents, les donne de la manière qui convient à ses vues plutôt qu'aux administrés ; le législateur ne pèse plus des intérêts contradictoires , et consacre souvent des mesures vexatoires ou des privilèges injustes (5).

vaisseau, ne fassent aucun transvasement, sans avoir appelé les commis dont il faut saisir la commodité.

Les commis sont laissés juges des redevables qu'ils qualifient à leur gré de fraudeurs, et frappent ainsi d'au- thème, de manière à leur ôter toute protection.

Ces derniers faits sont extraits d'un mémoire dressé par un employé même de la régie, indigné des vexations dont il était l'instrument. C'est ce que les flatteurs du pouvoir appelaient avoir remis de l'ordre dans les finances.

(1) On n'a plus de garantie contre les abus d'autorité lorsqu'il est nécessaire d'obtenir la permission de l'autorité supérieure pour poursuivre un de ses agents. Elle est alors juge dans sa propre cause. Un magistrat doit pouvoir être attaqué devant des juges indépendants, sauf à rendre le demandeur passible de dommages-intérêts envers la partie publique, s'il n'est pas fondé. Cela suffit pour garantir les fonctionnaires publics des dénonciations indiscretes. Il est bien difficile de mettre en cause un magistrat intègre.

(2) Voyez un petit ouvrage intitulé : Des garanties offertes aux capitulaires et aux autres genres de propriétés, par M. Charles Comte, avocat. Paris 18:20. Dans cet écrit substantiel , la ques-

tion des enquêtes parlementaires est traitée sous toutes ses faces et avec supériorité.

(5) La tâche du législateur est sans doute rendue plus difficile quand on veut que la loi soit bien faite et qu'elle soit rendue avec connaissance de cause; d'où il résulte que, dans les pays industriels où le temps et la capacité

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX

C'est par une invention toute fiscale que l'on proportionne le traitement des percepteurs au montant de leurs recettes (i). C'est un encouragement à pressurer, à tort ou à droit, les contribuables. Quand les procès-verbaux des percepteurs sont admis comme pièces probantes devant les tribunaux, le contribuable n'a plus aucune garantie contre les vexations. Alors le percepteur est excité par sa cupidité à commettre une injustice, et il est autorisé par sa place à fabriquer lui-même la pièce qui l'absout.

C'est ainsi qu'une administration civile, pacifique, instituée pour le plus grand bien des nations, devient une institution hostile; que les agents du fisc, au lieu de paraître, ainsi qu'ils le pourraient, des fonctionnaires utiles, sont transformés en ennemis. Les contraintes, les ventes forcées, les militaires, les recors, sont mis en jeu; tout sentiment d'intérêt public et d'équité, devenu étranger aux exacleurs, n'est plus qu'une duperie aux yeux des contribuables. Mais quand les dépenses publiques n'ont d'autre objet que la satisfaction des besoins du public, quand les percepteurs sont sévèrement contenus dans les bornes de l'équité et des lois, quand les dépenses sont modérées, les contributions s'acquittent facilement, et l'opinion publique devient l'auxiliaire du fisc.

CHAPITRE IX

Sur qui retombent les impôts.

Le prix des choses est d'une importance fondamentale dans toute l'économie de la société. Vous vous rappelez , messieurs , les démonstrations qui établissent que chacun de nous est d'autant plus riche , ou moins pauvre , à proportion du bon marché des choses que ses besoins le portent à acheter. L'impôt ne nous appauvrit donc pas seulement de ce que le percepteur nous ôte , mais de tout le renchérissement des objets de notre consommation.

Un auteur anglais décrit ainsi l'état actuel de son

ont une valeur, il est nécessaire qu'aux fonctions de législateur soit attachée une indemnité, si l'on a trop de vanité pour nommer cela un salaire. Les mauvais gouvernements n'aiment point les indemnités, parce qu'elles rendent le législateur plus indépendant; ils préfèrent que son sort dépende des faveurs du pouvoir.

(i) Dans le recouvrement des contributions indirectes, une partie des traitements est mise en réserve pour n'être payée qu'à la fin de l'année sous forme de gratifications. Elle est répartie entre les employés en raison des produits obtenus dans leurs recettes en sus d'un minimum fixé aux $\frac{5}{4}$ des produits d'une année moyenne. Chaque tren -

pays , sous le rapport de la consommation : « Comi ment se fait-il qu'une nation (l'Angleterre) , qui « plus qu'aucune autre est pourvue de matières pre- « mières, de machines et d'outils , d'habitations et de « denrées ; qu'une nation qui abonde en producteurs « actifs et intelligents, et qui semble pourvue de tous «

les moyens de bonheur ; se trouve (du moins pour « ce qui regarde le plus grand nombre de ses enfants)

< exposée à plus de privations que d'autres nations « beaucoup moins opulentes en apparence ; comment I se fait-il que les fruits de son travail , d'un travail « opiniâtre et fructueux , lui soient mystérieusement « et constamment ravis , sans convulsions dans la nature , sans qu'on ait aucun reproche à lui faire ? L'amour du travail, l'esprit d'entreprise, les connaissances nécessaires se trouvent chez elle , tout ,

< hors l'abondance. D'où vient ce contre-sens dans les

< affaires humaines? Que des tribus sauvages sans « industrie , vouées à la paresse , manquent de tout , « il n'y a rien là qui doive surprendre ; mais qu'une « société hautement productrice , soit privée de tout, c'est certainement un fort étrange spectacle (2). »

Quand on cherche l'explication du triste phénomène que signale l'auteur anglais, et qui frappe les économistes du continent quand ils visitent l'Angleterre , on est porté à croire que ce ne sont point en effet les produits qui manquent à ce pays, mais des revenus suffisants pour les acheter. Je ne parle point de ces gros revenus que les gens riches tirent d'un vaste domaine, d'un gros capital, ou des faveurs d'une cour. Je parle des revenus que l'on est obligé d'obtenir par l'exercice assidu de facultés personnelles et de capitaux productivement employés ; car telle est la source des revenus de la grande majorité de la population. Or ce sont ces revenus qui rendent insuffisants les exigences de l'Etat.

Remontons à quelques principes.

L'impôt que le producteur est obligé de payer, fait partie des frais de sa production ; c'est une difficulté qu'il rencontre sur son chemin , qu'il ne parvient à surmonter qu'en payant une certaine somme. Et comme il ne peut continuer à produire qu'autant que tous ses frais de production (sa peine comprise) se trouvent

tième de ce minimum qu'ils parviennent à faire rentrer de plus, augmente leur traitement d'après une proportion marquée dans un tableau. Les receveurs centraux ont par exemple pour le premier trentième $1/48$ de leur traitement, et cette proportion va en augmentant, tellement que pour le 30^e = trentième ils ont $1/2$ en sus de leur traitement; et que si la recette allait au double du minimum, leur traitement serait doublé.

Cette disposition est textuellement extraite du budget de 18:20.

(2) Thompson' S Inquiry into the distribution of wealth; page 15.

SUR QUI RETOMBENT LES IMPOTS

remboursés, il faut bien qu'il augmente le prix de ses produits ; et de cette manière fasse supporter au moins une forte partie de l'impôt à ses consommateurs (i).

On a remarqué que, dans la plupart des cas, le producteur ne réussit pas à élever le prix de son produit de tout le montant de l'impôt qu'on lui fait payer ; car l'effet de tout renchérissement est de diminuer la demande et la consommation. La raison en est bien évidente : L'impôt qui augmente la valeur vénale du produit

n'augmente pas de même les revenus des consommateurs (-2). Or la même somme de revenus ne peut pas acheter une plus grosse somme de produits. Il faut donc nécessairement qu'on les demande en moins grande quantité. Cet effet n'est pas seulement l'effet de l'impôt : il a lieu quelle que soit la cause du renchérissement ; il a lieu dans le cas de l'impôt , comme dans le cas d'une mauvaise récolte , des ravages de la guerre , d'un emploi de procédés imparfaits , etc. Dans toutes ces occasions, si la consommation d'un certain produit en particulier se soutient favorisée par les circonstances, c'est la consommation d'un autre produit qui décline en place de celle-là. La conséquence est forcée (3).

Si nous voulons donner un corps à cette abstraction, représentons-nous une famille de travailleurs, ouvriers ou petits entrepreneurs , qui consommeraient volontiers dix livres de viande par semaine. Mais soit qu'ils se trouvent forcés de payer un impôt sur leurs consommations, soit que la diminution de demande dans la production dont ils s'occupent, les oblige à réduire leurs prix et leurs bénéfices , ils réduiront leur consommation à neuf livres de viande par semaine. On peut changer, on peut étendre la supposition à tous les genres de consommations, et dans des proportions fort diverses; car une famille qui se trouve plus gênée

(i) Je parle ici d'im prix réel, et quelle que soit la valeur de l'argent et de la monnaie dont on paye le produit. Toutes les ventes et les achats se réduisent, comme on sait, à des échanges en nature, et quand on troque deux produits, on troque en réalité les frais de production auxquels ils doivent l'existence. Ainsi , quand je dis que l'impôt renchérit un produit, je dis qu'il le renchérit soit qu'on le paye en argent, en plomb, en blé ou en travail. Voyez

page 173, comment tous les prix peuvent hausser ou baisser à la fois.

(2) Il ne faut pas perdre de vue un seul instant qu'ici , comme dans tout le cours de cet ouvrage , j'appelle revenu le profit, le bénéfice que chacun trouve dans l'emploi de son industrie , de ses terres ou de ses capitaux. Les personnes qui ne font pas leurs dépenses sur le revenu de leurs fonds productifs, comme les pensionnaires de l'État, font leurs dépenses sur les revenus des contribuables. De toute manière, on ne peut dépenser que des revenus ou des capitaux que l'on tient de soi-même ou d'autrui.

(5) Il paraîtra singulier à un riche qui , sans rien retrancher à ses jouissances, met de côté cinquante mille

en conséquence des impôts, fait d'abord porter se» privations sur les superfluités, et dans les choses nécessaires , remplace des consommations plus délicates par d'autres plus grossières et moins dispendieuses. Telle est à peu près la condition de tout pays fortement imposé.

Si vous vous l'apportez , messieurs , aux principes professés dans tout le cours de cet ouvrage (4) , vous sentirez que , comme la valeur est une quantité relative , si les produits sont plus chers , la nation est plus pauvre ; elle ne peut plus en consommer en même quantité , elle est moins bien accommodée , elle a plus de privations à supporter.

C'est la même doctrine que celle que je vous ai enseignée en commençant : La richesse est en proportion de la valeur des choses qu'on possède , et la valeur en proportion de la quantité de choses consommables qu'elles peuvent acquérir (s). Or notre propriété constante , ce qui nous fournit incessamment le moyen

d'acheter les choses que nous voulons consommer , ce sont nos fonds ; nous sommes d'autant moins riches en fonds, que, quel que soit leur prix nominal et le prix des produits qui en sortent, nous ne pouvons acheter par leur moyen qu'une moins grande quantité de choses (()).

Cette doctrine, complètement confirmée par l'expérience de tous les temps et de tous les pays , est méconnue de David Ricardo , et faute de l'avoir adoptée, je crains qu'il ne se trompe dans la plupart des explications qu'il doime des phénomènes de l'im-pôt. 11 dit que, i si un contribuable paye 100 francs au gouver- « nement, le gouvernement possède 400 francs de i plus à dépenser, en place du contribuable (7). » Il en résulte bien en effet que la somme totale des revenus de la société n'a pas été diminuée ; mais les frais de production ayant été augmentés du montant de l'im-

francs tous les ans, que je lui dise que sa consommation est diminuée. C'est pourtant la vérité. Si ses jouissances lui coûtent dix mille francs de plus, il épargne dix mille francs de moins. Ses capitaux placés sont grossis d'autant moins; ce sont donc dix mille francs de moins qui sont consommés en main-d'œuvre, en bâtiments, en matières premières, etc., selon les travaux productifs auxquels ils auraient été employés, par lui ou par les personnes à qui il les aurait prêtés.

(4) Notamment aux chapitres 4 et S de la III« partie de cet ouvrage, pages 166 et 172.

(5) Première partie, chap. 1 de cet ouvrage.

(6) On peut se rappeler (voyez page 172) qu'avec nos fonds nous nous procurons les objets de notre consommation, soit di-

rectement en les créant, soit indirectement en les achetant avec ce que nous avons créé. L'importance de nos fonds productifs, quels qu'ils soient, est proportionnée à la quantité de choses consommables qu'ils peuvent nous procurer d'une ou d'autre manière.

(7) Principles of political economy and taxation ; chap. 16.

HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE X

pot, les mêmes revenus ne peuvent pas acheter la même quantité de produits.

Ricardo prétend que lorsque les consommations du fisc sont d'une autre nature que celles du public , la production change d'objet , et c'est là tout l'inconvénient qu'il y trouve ; mais n'est-ce point un grave inconvénient que de détourner l'industrie de sa pente naturelle? Un pareil changement n'entraîne-t-il pas de grandes pertes de capitaux? Les talents acquis sont des capitaux aussi , et , de même que les instruments de l'industrie , sont au moins perdus en grande partie lorsqu'ils s'appliquent à une autre production. La même école ne regarde-t-elle pas comme un très-grand mal la direction forcée que la prétendue balance du commerce donne à tous les travaux?

J'avais dit , dans mon Traité d'Economie 'politique, que Turgot, en diminuant de moitié les droits de la marée qui venait à Paris, en doubla la production. Ricardo croit que la production ne saurait être augmentée quand la somme des capitaux ne l'est pas. Il ne voit , en conséquence , aucun avantage dans la bienfaisante mesure de Turgot : les capitaux que l'on donna de plus , dit-il , à la production de la marée , furent retirés d'une autre production (i). Mais il n'est pas possible d'admettre que la pro-

duction soit toujours proportionnée à la somme des capitaux. Nous avons vu plus haut qu'une foule de petites portions de capitaux peuvent être employées qui ne le sont pas ; et que beaucoup de capitaux productifs peuvent être réduits à l'inaction.

Il faut y prendre garde, messieurs, l'économie politique métaphysique arrive à des résultats que ne confirme pas l'économie politique expérimentale , qui a les faits pour elle. Qu'une seule circonstance accidentelle reste inaperçue ou méconnue , la chaîne des raisonnements de la plus subtile métaphysique s'éloigne d'autant plus de la réalité, qu'ils sont plus rigoureux. La perfection de l'économie politique ne consiste pas :\ en savoir plus que les faits , mais à savoir rattacher les faits à leurs véritables causes.

Il résulte de ce que je viens de vous dire , messieurs, que le reflet des circonstances générales et particulières diversifie à l'infini l'influence des divers impôts, et la gravité du poids avec lequel ils retombent sur les contribuables, suivant la position de ceux-ci dans la société (2). De là la diversité des opinions que les publicistes ont énoncées à ce sujet. Les uns ont nettement

(i) Même ouvrage, même chapitre.

(2) Par exemple, les droits sur les contrats, sur les ventes, tombent en général sur la partie contractante la plus nécessaire, sur celle qui a le plus besoin que le marché soit conclu. Quand un propriétaire est forcé de vendre son bien , l'acquéreur n'est pas forcé de l'acheter ;

affirmé que tous les impôts retombent sur les terres. D'autres, sous couleur que le travail seul est productif, ont pensé que c'était l'industrie qui supporte principalement le fardeau des im-

pôts , et que l'impôt sur les terres équivalait à la confiscation d'une partie du fonds. Quelques-uns ont pensé que les impôts sur les objets de luxe étaient payés en entier par leurs consommateurs. Sans nier que les consommateurs en payassent une forte part , d'autres ont été d'avis que les producteurs des objets de luxe ne pouvaient entièrement s'y soustraire ; d'autres encore ont soutenu que tous les impôts étaient bons pourvu qu'ils fussent anciens, et qu'il n'en était pas un qui , avec le temps , ne se répartît équitablement sur tous les citoyens. Tous se sont fondés sur de bonnes raisons , et sous le point de vue qu'ils envisageaient , peut-être aucun d'entre eux n'avait tout à fait tort ; le reproche qu'on peut leur faire, c'est d'avoir étendu à tous les cas des effets particuliers à un petit nombre d'entre eux. Pour ne pas encourir le même reproche , je laisserai à ceux de vous , messieurs, qui se sont bien pénétrés des lois véritablement fondamentales , le soin d'en faire l'application aux cas particuliers dont ils voudront porter un jugement.

CHAPITRE X

De l'influence de l'impôt sur la production.

Il n'est pas de mauvaise cause qui n'ait eu ses avocats. Un écrivain anglais dont je ne me permets pas de suspecter les intentions , a pris systématiquement la défense des grandes dépenses publiques et des gros impôts (5). « Il est bon, dit-il, que le peuple apprenne à supporter de fortes charges , afin qu'il subvienne au besoin à la défense du pays , afin que le gouvernement puisse

améliorer les institutions , récompenser les services, encourager les sciences, les lettres et les arts. »

Garnier, dans sa préface d'Adam Smith (pagelxviiij), dit qu'il est bon que la classe laborieuse , après avoir travaillé assez pour subvenir à ses besoins, travaille encore pour satisfaire à ceux des personnes que nourrit l'impôt. D'autres écrivains encore qui, pour la plupart, tiennent , du moins par leurs espérances , à l'administration , soutiennent la même thèse. — Pour combattre ces auteurs, messieurs, il faut tenir pour vi'ai

il peut s'arranger d'un autre; il peut différer l'acquisition, ou ne la jamais faire. Il ne comptera les biens que pour ce qu'ils valent, les frais déduits.

(5) M. John lîristed, dans ses Ressources de Vempire britannique.

INFLUENCE DE L'IMPOT SUR LA PRODUCTION

sm

ce qu'ils supposent l'être, c'est-à-dire que le produit <le l'impôt est toujours employé à bonne fin ; qu'il ne soudoie point d'hommes inutiles ou malfaisants ; qu'il n'est jamais un moyen de corruption et d'oppression , et que les institutions qu'il favorise, servent toutes au bonheur, à l'amélioration, à la véritable gloire des nations. Admettons donc toutes ces suppositions.

Des dépenses du gouvernement anglais et des impôts qui en ont été la suite , il a dû sans doute résulter quelques progrès dans toutes les industries. Un peuple industriel au sein duquel de grands capitaux ont été amassés, perpétuellement aux prises avec tous les genres de besoins, a dû mettre son esprit à la torture pour tirer parti de tous les moyens de produire, pour découvrir les méthodes les plus expéditives. « Nos fermiers , me disait un Anglais éclairé , sont obligés , sous peine de prison , de tirer du même terrain que chez vous, une fois plus de produits (i). » De là sans doute , en partie , l'exploitation en grand des entreprises d'agriculture , l'emploi des machines , la multiplication et la bonification des races de bestiaux, enfin un travail opiniâtre d'esprit et de corps (2).

Qu'en est-il résulté ? L'Angleterre a eu des colonies dans les c"nq parties du monde , une marine immense; il a fallu qu'elle s'assurât partout des points de relâche pour ses vaisseaux, qu'elle entretînt des garnisons et des approvisionnements par toute la terre , qu'elle fût mêlée dans toutes les intrigues et dans toutes les querelles, qu'elle fût accablée de dettes, de gros traitements et de places abusives. Mais que revient-il aux producteurs , de cette politique ? On vient de le voir : un approvisionnement insuffisant pour la majorité des citoyens, un travail excessif, et quelquefois la prison. Les accroissements de l'industrie ne sont un bien que lorsqu'il en résulte un accroissement de bien-être pour ceux qui produisent; autrement il faudrait vanter comme des lieux de délices, les maisons de force et les bagnes, où le travailleur ne jouit pas non plus du produit de ses peines. On ne saurait regarder comme un bien , une production stimulée comme celle des nègres dans les colonies. Les formes sont différentes, j'en

conviens; mais il n'y a que la différence qui peut se trouver entre le fouet et la prison.

Au reste , ces effets ne se montrent dans toute leur rigueur que parmi ceux des producteurs qui , n'ayant d'autres fonds productifs que leur travail , sont obligés de payer de leur personne. Beaucoup de familles possèdent en outre quelques biens-fonds ou quelque

(O Le fermier anglais , outre le fermage dû à son propriétaire et ses contributions à l'État, doit la dime au clergé, et de plus, à sa paroisse, la taxe des pauvres, son contingent pour l'entretien des chemins , etc. ; et les voies de contraintes sont rigoureuses.

(2) Un auteur américain a dit que ; t Le système de

capital qu'elles tiennent soit de leurs familles, soit de leurs alliances, et, joignant quelques revenus à celui de leur travail , peuvent mener une vie plus supportable. Si jamais la nation anglaise est véritablement représentée , si jamais les producteurs ont la jouissance de ce qui est légitimement à eux, je veux dire des fruits de leur travail , ils éprouveront un grand bien-être en jouissant des perfectionnements que leur a suggérés une dure nécessité.

Les exacteurs de l'ancien gouvernement de France avaient coutume de dire : // faut que le paysan soit pauvre; c'est le seul moyen pour qu'il ne soit pas paresseux. Et en même temps je lisais dans M. Necker qui le savait bien , puisqu'il avait administré le« finances : < Si les collecteurs de la taille et des î vingtièmes n'avaient pas soin de veiller sur les moi ments où la plupart des habitants de leur paroisse « viennent de faire une vente et ont reçu quelque i argent, ils ne parviendraient jamais à se faire <

payer (3). 1 Comment n'auraient-ils pas été paresseux? Ils ne pouvaient pas jouir en paix du fruit de leurs travaux. S'ils élevaient quelques bestiaux, s'ils engraisaient leur champ , s'ils augmentaient le nombre de leurs outils aratoires , s'ils appropriaient et embellissaient un peu leur habitation , aussitôt leur cote était augmentée- Dès lors point d'émulation pour amasser un petit capital , un petit fonds de meubles et d'ustensiles. Les mœurs se forment sur cette impossibilité. Le paysan s'habitue à la vie des brutes. Il devient indifférent aux goûts qui caractérisent l'homme civilisé ; et nous avons l'explication de ce qui frappe nos yeux dans nos voyages.

Ces tristes conséquences, je le répète, ne sont pas universelles; ce qui l'est, ce qui est la conséquence inévitable de l'impôt , c'est d'accroître les frais de production , d'où résulte une augmentation de prix et une réduction dans la quantité produite. Ricardo et ses partisans m'opposent que les frais sont remboursés par les consommateurs, et que l'impôt ne diminue pas leur nombre ; car la consommation de ceux qui vivent de l'impôt, remplace celle que les contribuables sont obligés de s'interdire. Mais on a vu que l'impôt n'augmente pas la somme des revenus; qu'il ne fait que substituer un consommateur à un autre, que donner à Paul le revenu de Pierre ; et qu'avec une somme de revenu qui n'est pas augmentée, il est impossible d'acheter la même quantité de produits , lorsqu'ils ont nécessairement augmenté de prix.

« contribution des Anglais semble avoir pour objet de résoudre ce problème : Comment faut-il s'y prendre « pour que les producteurs aient le plus de peine et le « moins de jouissance qu'il est possible? » j4n examinalion ofthe new tariffproposed, by

Henri Baldwin, 1821. (3) Administration des finances, tome I, page 171.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI

Indépendamment de cet effet général de Timpôt, divers impôts nuisent à la production d'une manière spéciale. En réfutant le système de la balance du commerce, je vous ai montré comment, dans maintes circonstances, les douanes entravent , suppriment même les communications si puissantes sur la production. Vous pouvez en inférer le tort que font à la production les obstacles intérieurs qui s'opposent à la; facilité , à la rapidité des communications , tels que les visites, les péages , les tarifs de la poste aux lettres , qu'on exagère à l'abri du monopole.

On gêne quelquefois le transit , la faculté d'entrer les marchandises par une frontière pour les faire sortir par une autre frontière , sous prétexte que le transit favorise la contrebande. On lui impose des frais et des formalités. On établit une gêne pour en protéger une autre; un mal par égard pour un vice. Afin de mieux perdre les avantages du commerce d'importation, on renonce aux avantages que notre territoire a reçus de la nature , aux profits du transit, où l'industrie nationale s'exerce principalement sur des capitaux étrangers, et ne compromet jamais les siens !

Souvent les impôts, en dépravant les mœurs industrielles d'un peuple , nuisent au développement de ses facultés. La taille était en France un impôt assis sur les profits supposés du cultivateur, et l'on se formait une idée de ses profits sur le nombre et sur la qualité des instruments de culture qu'il employait et sur les bonifications qu'il ajoutait à sa terre. On conçoit dès lors que son

fonds d'instruments (l'un des plus puissants moyens d'accroître le produit des terres) devait rester misérable ; et qu'il devait s'abstenir de laisser paraître aucune amélioration du fonds de terre.

En Angleterre , un tireur d'or ne peut commencer son travail sans que le préposé de l'accise soit présent, et sans qu'il ait pesé les matières ; il faut qu'il vérifie ensuite les quantités fabriquées et vendues. On sent combien, dans ce cas , et dans beaucoup d'autres semblables, les mouvements utiles de l'industrie doivent être contrariés.

Dans le même pays , on fait une grande consommation de bois de sapin (i). Les sapins du Nord sont excellents , mais frappés de droits considérables pour favoriser les sapins du Canada qui ne valent rien. Dans ce cas-ci l'impôt nuit à une production désirable et avantageuse, pour obliger les consommateurs à se servir d'un produit inférieur. Le système colonial a toujours pour effet de sacrifier la métropole.

(i)' Pour les usages civils qui n'exigent pas une durée séculaire, le sapin, qui est plus léger et moins coûteux que le chêne, est d'un emploi avantageux dans les charpentes; surtout de la manière dont les Anglais le mettent en

CHAPITRE XI

De la moralité de l'emploi.

Bien des fois , dans le cours de notre instruction , nous avons eu lieu de nous convaincre, messieurs, de l'heureuse influence de

la bonne conduite des individus sur le sort de la société en général. L'impôt, à son tour, exerce une assez grande influence sur la conduite des individus, et par là même, sur le sort de la société.

Toute contribution est un sacrifice , partant une peine imposée à certaines personnes et à certaines actions. Malheureusement elle est toujours une peine, une amende imposée à l'industrie , action si favorable au bien-être du corps social , puisque , après les richesses naturelles, c'est sur celles que lui procure l'industrie, qu'il subsiste et qu'il recueille ces jouissances permises qui embellissent l'existence. C'en est assez pour que l'on doive désirer, comme citoyen , de voir l'impôt réduit à sa moindre expression. C'est l'article sur lequel nos grandes sociétés laissent le plus à désirer.

Après cette considération générale qui est la plus importante de toutes , on peut apprécier des effets moins généraux , de divers impôts en particulier , et en tirer quelques directions favorables à une nation. Si, comme il vous a été démontré en [D]iverses circonstances , les dépenses de luxe sont fâcheuses , si elles sont contraires aux accumulations d'où naissent les capitaux , si elles exaltent la vanité et la sensualité de la classe qui se les permet, en excitant l'envie des classes qui n'y peuvent atteindre , il est en général utile de les frapper de l'impôt beaucoup plus fortement que les dépenses mieux entendues. Vauban voulait qu'on mît un impôt considérable sur les énormes perruques des hommes de son temps, objet à la fois incommode et dispendieux. Cet impôt n'aurait pas fait entrer de grosses sommes dans le fisc ; mais on pourrait citer beaucoup d'autres consommations inutiles et même dangereuses , qu'il serait possible d'atteindre ; et quand

le gouvernement est économe , les plus faibles rentrées ne sont pas méprisables.

Il est superflu de faire sentir le tort que les loteries font à une nation. Il suffit de dire que les législateurs qui sanctionnent un pareil impôt , votent un certain nombre de vols et de suicides tous les ans. Il n'est aucun prétexte de dépense qui autorise la provocation au crime.

œuvre. Ils remplacent les poutres par des madriers placés de champ, et maintenus parallèles par de légères entretoises qui ont la forme d'un X .

DE LA NATURE DES EMPRUNTS

Les impôts qui ont pour objet de préconiser des superstitions fâcheuses ont d'autres conséquences également funestes. C'est mettre une amende sur des actions utiles , celles qui coopèrent à la production ,

pour multiplier celles qui sont nuisibles à la société (t).

L'impôt est encore coupable des mensonges , des fausses déclarations qu'il provoque (2).

DEUXIÈME DIVISION

DES EMPRUNTS PUBLICS (i).

CHAPITRE XII

De la nature des emprunts.

Quand les dépenses ordinaires ou extraordinaires d'un État excèdent ses revenus, il n'a d'autre ressource que de vendre une portion de son domaine , ou d'emprunter.

Sous le point de vue politique , on peut ne pas regarder comme un mal l'aliénation du domaine. Les biens fonciers conviennent à certains établissements publics et de bienfaisance , comme les musées et les hôpitaux. 11 importe que les fonds sur lesquels ils subsistent, ne puissent pas être dissipés ; l'administration en est confiée à des curateurs , en petit nombre , qui sont électifs et responsables. Les domaines de l'État sont d'une utilité plus douteuse : leur administration est plus dispendieuse; les abus s'y glissent aisément ; et ils affranchissent le gouvernement de la salutaire nécessité d'avoir recours au peuple (*).

D'ailleurs les domaines considérés comme ressource extraordinaire ne peuvent l'être qu'une seule fois ; car l'État ne peut vendre de nouveau un bien-fonds déjà vendu; il ne peut, non plus qu'un paricuher,

(i) Aux époques où la nation française avait le moins de confiance dans l'administration, tous les minisires disposaient de sommes considérables pour encourager et répandre les journaux et les écrits les plus contraires à ses véritables intérêts.

(2) M. Ferrier cite un exemple assez curieux d'une fraude provoquée par les hauts droits perçus sur le sucre. On visite assez négligemment les marchandises expédiées de France pour un autre port de France. Des expéditeurs déclarent à la douane de

Rouen, par exemple, un certain nombre de barriques de sucre pour Bordeaux. Au lieu de sucre, les barriques contiennent des marchandises dont la sortie est prohibée, telles que du blé, des chiffons ; on leur remet, suivant l'usage, une expédition indicative de ces barriques qui sont autorisées à rentrer sans payer de droits. Le navire dépose la marchandise à Jersey, et

disposer pour des dépenses qui peuvent renaître, d'une ressource qui n'est pas renaissante. Il ne paye l'intérêt de ses emprunts qu'au moyen de ses revenus ; il en résulte que, même lorsqu'il dépense le principal emprunté , il ne dépense que ses revenus ; mais ce sont ses revenus futurs, au lieu de ses revenus courants.

Combien d'erreurs n'ont pas été professées relativement aux emprunts , et dont vous pouvez d'ici , messieurs , reconnaître la fausseté !

Voltaire avait dit : « Un État qui ne doit qu'à lui-même ne s'appauvrit pas , et ses dettes même sont < un nouvel encouragement pour l'industrie (s). » L'État n'est pas appauvri par le fait de l'emprunt , mais il l'est par la consommation qu'il fait de la somme empruntée dont il a détruit la valeur ; car quelque service qu'ait pu rendre cette consommation , elle ne peut se renouveler avec la même valeur. Si l'État a emprunté un million pour construire un vaisseau de guerre , et si le vaisseau a été pris par l'ennemi , l'État a perdu un million. Cette perte se réalise dans tous les cas ; car, en supposant que le bâtiment ne soit pas devenu la proie de l'ennemi , il devient tôt ou tard la proie du temps. Voltaire , ni personne , ne pouvait se persuader que la consommation fût une perte de richesse pour

prend en échange une pareille quantité de sucre qu'il introduit par une double fraude à Bordeaux , sans droits, au moyen de son expédition de Rouen.

(3) J'ai traité des emprunts des particuliers en plusieurs endroits de cet ouvrage, et notamment dans la cinquième partie, ch. 14, ib, 16 et 17, sur l'intérêt des capitaux prêtés.

(4) L'importance que le clergé attache à posséder des biens-fonds, indique assez le danger de remettre une propriété indépendante à un corps puissant. En Amé • rique, où le clergé lie sa subsistance de la communauté, il n'agit ni ostensiblement, ni secrètement, contre la communauté. En Espagne et en Portugal, il est maître, et n'agit que dans son intérêt; dans ces pays- là, les prêtres et les moines sont gras , le peuple est maigre.

(5) Observations sur le commerce, le luxe, les monnaies el les impôts, tome 29, édit. de Rehl.

Il»

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XH

la société, avant qu'on eût appris par l'analyse ce que c'est que la richesse et la consommation.

Le passage cité regarde l'achat que le gouvernement fait, au moyen de l'emprunt, comme un nouvel encouragement pour l'industrie. Voltaire , qui était en ceci l'organe de l'opinion générale de son époque , ne voit pas que la valeur empruntée , si elle n'avait pas été dépensée par le gouvernement , l'aurait été par le capitaliste qui la lui a prêtée , même quand il l'aurait dépensée reproductivement ; puisque , dans ce cas même , il en aurait acheté de la main-d'œuvre ou des matériaux , et n'aurait pas don-

né à l'industrie moins d'encouragements que le gouvernement dépensant la même somme. Reportez-vous, messieurs, aux éléments de notre science ; vous vous rappellerez que , de toute manière , une somme accumulée n'est bonne qu'à être dépensée , reproductivement ou non ; et qu'elle l'est toujours un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Condorcet, quoique venu après Voltaire (i) , ne le combat qu'avec de mauvaises raisons. Il dit que la dette de l'État est fâcheuse en ce qu'une partie des intérêts est payée à des étrangers , et qu'ils ne sont pas intéressés à faire servir leurs capitaux aux progrès de l'industrie nationale. Ce n'est point en cela que consiste le malheur de la dette. Les intérêts que l'État paye à des étrangers ne sont point un capital : c'est un revenu qui ne peut former un capital que par leur accumulation; et qui, en supposant qu'on les accumule , forment un capital nouveau que l'étranger peut prêter à d'autres , sans endommager le capital du pays emprunteur. Le dommage vient encore ici de la consomma-tion du capital emprunté , et il n'est pas plus grand par la circonstance que cette avance vient d'une main étrangère.

Comment un publiciste, qui a écrit après tous ceux-là et depuis les progrès récents de l'économie politique, a-t-il pu imprimer que les gouvernements rendent toujours à la circulation les fonds qu'ils en retirent par l'emprunt , puisqu'ils n'empruntent que pour payer (2) ? C'est la même erreur que celle qui prétend que le gouvernement restitue , par ses dépenses , les fonds qu'il lève par les impôts. L'erreur naît du mot fonds que l'on substitue à celui de monnaie ou d'argent. Le gouvernement rend à la circulation de la monnaie, de l'argent qu'il en a retiré ; d'accord. Si par le mot fonds on entend une valeur, une propriété mobilière

livrée au gouvernement , il ne la rend pas ; car les achats qu'il fait ne sont pas une restitution. Il n'est plus permis de méconnaître une vérité si simple , et de fonder aucun argument tolérable sur une erreur de mots.

(i) Observations sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts, t. 29 , p. 138 de l'éd. de KehI.

(2) M. Dufresne Saint-Léon ; Études du crédit public, [>. 91.

Par un emprunt , l'État consomme d'avance le revenu du contribuable ; il donne virtuellement au prêteur qui favorise cette anticipation une délégation sur le contribuable qui se trouve forcé par là de lui abandonner une portion de son revenu (o). Vous voyez qu'il n'y a nulle différence , quant au tort que l'emprunt fait au contribuable, entre l'emprunt et l'impôt, si ce n'est que l'emprunt est un peu plus fâcheux , en ce que , outre la valeur consommée par le gouvernement et perdue pour le contribuable, il charge celui-ci des frais nécessaires pour escompter sa propre contribution , pour fournir au gouvernement les moyens de dépenser, dès à présent, une contribution future.

La nécessité de payer un intérêt augmentant la somme de l'impôt , élève dans l'avenir le prix de tous les produits ; et après qu'il vous a été démontré, messieurs, qu'un prix plus élevé équivaut précisément à une diminution de la valeur des fonds productifs de la société et des revenus des citoyens , à un appauvrissement général, nous serons forcés de conclure que les emprunts appauvrissent doublement l'avenir , et par les consommations qu'ils permettent aux gouvernements aux dépens des contribuables , et par le renchérissement de tous les objets de leurs consommations.

Cette fidèle représentation de la nature des emprunts publics nous donnera quelque avantage pour juger de la valeur des arguments au moyen desquels on a prétendu les faire valoir.

On a dit qu'ils favorisent les économies des particuliers, en leur offrant un moyen facile, toujours ouvert, de placer leurs épargnes jusqu'au moment où ils jugent à propos de retirer leurs fonds placés sur l'État , pour les employer dans quelque entreprise productive. Il n'est pas douteux que les effets publics ne soient commodes pour les capitalistes , quels que soient leurs motifs , et qu'ils n'offrent des placements au moyen desquels ils peuvent aisément retirer leurs fonds par la vente de leurs créances. Aussi ne blâmé-je pas les emprunts comme blessant les intérêts des capitalistes, mais comme funestes à la chose publique. Il est douteux au surplus qu'ils servent beaucoup à provoquer les épargnes. Chacun fait des accumulations autant que le permettent les revenus dont il jouit, les goûts , les habitudes qu'il veut satisfaire , le rang qu'il se croit obligé de tenir dans le monde , et non suivant les placements qui s'offrent à lui. Jadis les placements étaient difficiles, hasardeux, et néanmoins on épargnait; ne pouvant acheter des rentes, on achetait des

(3) Voyez à la fin de mon Traité d'Économie politique , un tableau synoptique où l'on voit d'où viennent et ce que deviennent les valeurs prêtées à l'État. La nation perd absolument le revenu du capital emprunte.

DE LA NATURE DES EMPRUNTS

champs , des maisons , on formait des trésors. Aujourd'hui que l'industrie est infiniment plus répandue, elle présente plus de moyens qu'on n'en a jamais eu de faire valoir des accumulations. La disposition à accumuler est naturelle : chacun cherche à se ménager des ressources pour l'avenir ; et il se peut que , si les gouvernements n'offraient pas , par leurs emprunts , des placements favorables à la paresse , l'industrie serait plus stimulée , les terres surtout plus améliorées , mieux pourvues de bâtiments et de bestiaux, les entreprises utiles plus multipliées; les dispositions généreuses que l'on fait rarement de son bien seraient plus communes.

Ne pourrait-on pas dire au contraire avec plus de fondement que les emprunts des gouvernements sont favorables à la dissipation des capitaux en attirant dans le gouffre des dépenses publiques, des fonds qui seraient plus utilement placés , quoique à un moindre intérêt , dans des entreprises particulières ; des fonds qui contribueraient toujours mieux au bien-être de la société s'ils s'appliquaient à des consommations lentes , à des dépenses durables , à des améliorations d'habitation , de meubles , de bibliothèques , à des placements enfin dont le revenu serait l'utilité ou l'agrément des familles (i) ?

Mais quand il serait vrai que la facilité qu'on vous offre de placer vos accumulations , en provoquant quelques-unes , quel avantage en résulte-t-il pour la société si ces accumulations ne sont faites que pour être anéanties? — Le propriétaire d'un capital placé en rentes , le retrouve au besoin , dit-on , lorsqu'il veut l'employer productivement. — Non , il ne le retrouve plus : il ren-

contre un autre capitaliste qui jugea propos de se substituer au premier, en acquérant son intérêt dans les fonds publics. Si le premier de ces deux capitaux devient disponible en faveur de la production , l'autre cesse de l'être.

Les effets publics favorisent la circulation , dit-on ailleurs ; mais il y a des circulations oiseuses, nuisibles,

{^} Je ne me dissimule pas que les placements lucratifs présentent de grandes difBcultés; que beaucoup de gens, surtout dans les provinces, ne savent placer qu'en terre et en maisons, et que de tels placements ne sont pas illimités. Les placements qui sont destinés à féconder l'industrie sont presque sans bornes ; mais pour les faire avec succès, il faut connaître les ressources de l'industrie et les besoins de la société; or ces connaissances ne se trouvent pas dans les pays retardés; c'est ce qui m'a souvent donné lieu de gémir sur le défaut d'instruction des peuples.

Quant aux gens très-riches, et qui après avoir beaucoup placé, ont chaque année de nouveaux placements à faire, on a lieu d'être surpris que, déjà possesseurs de revenus plus que suffisants pour contenter tous les goûts, ils ne disposent pas plus souvent de leurs nouvelles économies pour acquérir une espèce de revenu que l'on peut toujours

aussi bien que des circulations utiles. On est trop porté à prendre ce mot en bonne part et sans se rendre raison de ce qu'il signifie. Dans l'économie des nations , ce qu'on entend par le mot de circulation est le passage de la monnaie ou des marchandises d'une main dans une autre par voie d'échange. On s'imagine que le corps social a d'autant plus de vie et de santé , que la circulation des valeurs est plus générale et plus rapide. Oui, quand cette

circulation sert à la confection des produits. Non , quand elle n'ajoute à l'objet qui circule, aucune utilité , aucune valeur nouvelle (2).

Lorsqu'un raffineur achète du sucre brut pour en faire du sucre en pain, il est avantageux pour la société, aussi bien que pour lui-même , qu'il exécute cet achat aussitôt qu'il a des fonds disponibles; il est avantageux que les opérations de sa fabrique s'exécutent rapidement, et qu'il vende ses produits aussitôt que terminés, afin de pouvoir recommencer plus tôt à créer de nouveaux produits. Son capital étant moins longtemps occupé , ses frais de production sont moins considérables ; le consommateur acquiert le produit à meilleur marché , sans que les gains du manufacturier s'en trouvent altérés. Voilà une circulation favorable et dont l'activité est un indice de prospérité. Mais quand on agiote sur le sucre , quand on l'achète et qu'on le revend , sans rien ajouter au mérite de cette denrée , une telle circulation est funeste à la prospérité publique. Si elle ne renchérit pas le sucre , elle cause une perte à ceux qui se sont livrés à un travail sans fruit ; si elle le renchérit , elle cause une perte au consommateur qui paye un prix additionnel , sans recevoir une utilité nouvelle.

Or une telle circulation est celle qui s'opère sur les fonds publics. Semblable à celle des jetons sur une table de jeu , elle ne procure aucun gain sans causer une perte équivalente ; et les intérêts des capitaux qu'on y emploie, sont une perte pour les capitalistes et pour les industriels , dont ils pouvaient favoriser les conceptions et l'activité.

On a dit encore que les emprunts , en fournissant

obtenir avec de gros fonds : je veux dire la considération publique. Un homme riche, indépendamment de l'exercice de la bienfaisance qui n'a point de fâcheux résultats lorsqu'elle répare des maux que les secours ne peuvent pas multiplier, comme ceux que l'on donne aux aveugles, etc., ne peut-il pas élever un monument utile, un aqueduc, une fontaine? Il est vrai qu'il faut que la législation le favorise, et qu'il ne soit pas contrarié par l'administration. Ces sortes d'établissements ne devraient dépendre que des communes et nullement de l'administration centrale; et l'administration des communes devrait être nommée par elles-mêmes. Tout établissement public dû à un fondateur particulier devrait porter son nom. Ce litre de noblesse ne serait pas sans utilité.

(2) Voyez les principes fondamentaux de l'industrie commerciale, partie FF, chap. 13, de cet ouvrage.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XH.

aux capitalistes un emploi de leurs fonds, empêchent qu'ils ne les envoient dans l'étranger. — Eh ! qu'on les laisse aller dans l'étranger plutôt que de grever nos contribuables! Quand nos capitaux vont au dehors, c'est notre nation qui en touche les intérêts, et c'est l'étranger qui les paye. Ce capital national n'est pas perdu pour la nation ; car c'est un gouvernement étranger qui le dépense, et néanmoins nous le relirons quand nous voulons.

Un auteur nommé Saint-Aubin, mort il y a peu d'années, après avoir beaucoup écrit, non sans quelque succès, sur les finances, s'est pourtant avisé un jour d'imprimer que le gouvernement, lorsqu'il emprunte, rend un signalé service aux contribuables, et voici comme il le prouve (je dois renverser son so-

phisme, car on le reproduit encore tous les jours) : L'État a besoin , dans sa supposition , d'une somme de cinq millions : s'il la demande aux contribuables , dit Saint- Aubin , voilà cinq millions retranchés des capitaux du pays , et les revenus annuels de la nation sont diminués en proportion. Si, au lieu d'exiger ce sacrifice, le gouvernement se borne à demander aux contribuables les intérêts seulement de cette somme , et leur laisse l'usage du principal , il leur laisse les moyens de faire des profits qui leur rendront l'acile le paiement des impôts. Il n'a pas vu que de toutes manières, quand le gouvernement emprunte cinq millions, il retire, par la main des prêteurs, cinq millions des capitaux de la société. On empêche de même cette somme de servir à l'entretien de la classe industrielle.

Le même auteur s'extasie sur les encouragements que la dépense des rentiers procure aux productions de l'industrie. Il ne songe pas que lorsque les rentiers ont moins à dépenser , les contribuables en ont davantage. De toutes façons , l'encouragement de la production est égal à la somme des produits créés ; car on ne saurait acheter un produit qu'avec un autre , ou , ce qui revient au même, avec le prix qu'on a tiré d'un autre; et ce n'est pas en transportant aux rentiers le revenu des contribuables , que l'on multiplie la somme des revenus.

{i) Voyezla Science des finances de M. Gaiiilh, p. xxxiij.

(2) Les progrès des arls ont, en Angleterre, diminué les frais de production plus encore que les impôts ne les ont augmentés. Dans l'agriculture, on a supprimé les jachères, on a perfectionné les races de bestiaux, on a beaucoup plus cultivé les pommes de terre, on a employé jllusieurs machines expédilives. Dans les manufactures, on a introduit des matières nouvelles et des machines

puissantes, notamment la machine à vapeur, et perfectionné l'administration des entreprises. Dans l'industrie commerciale, on a facilité les communications , amélioré les chemins et creusé des canaux. Les voyages de long cours sont devenus plus rapides, des ports ont été creusés, etc. Enfin l'Angle-

On a prétendu que les emprunts de l'Angleterre ont multiplié les ressources de cet État ; et l'on en donne pour preuve , que c'est à l'époque même où ces emprunts ont été le plus multipliés , que sa population s'est prodigieusement augmentée , que l'accroissement de ses exportations a surpassé celui de sa population , etc. Voilà des vérités de fait (i), a-t-on dit, auxquelles on ne peut rien opposer. Mais de ce que ses progrès ont eu lieu pendant qu'on empruntait , il ne s'ensuit pas que les emprunts soient la cause des progrès; or tel était le fait qu'il s'agissait de prouver (2).

Les doctrines que je signale ont mis à l'aise la conscience des gouvernements emprunteurs ; elles ont puissamment secondé chez les peuples l'amour de la domination et de la guerre ; en facilitant l'excès des dépenses publiques , elles ont favorisé l'insatiable avidité des gens en faveur, l'amour des plaisirs sensuels et les entreprises du pouvoir. Il est si doux de dépenser l'argent que des prêteurs apportent en foule, et , tout en se livrant à de scandaleuses profusions , de pouvoir se dire : Nous sommes d'habiles gens; nous travaillons à la prospérité nationale : des gens d'État nous l'ont dit.

On doit considérer comme des emprunts publics toutes les manières de lever de l'argent, lorsque l'État contracte en même temps l'engagement de reconnaître, soit par un remboursement intégral, soit par des rentes, soit par des annuités (5), soit par des

traitements, soit par les lots d'une loterie, l'argent qu'on lui a confié.

Sleuart est dans l'erreur (4) lorsqu'il ne fait remonter qu'à François P^{er} les premiers emprunts du gouvernement français. On voit par un règlement que fit Sully en 1604, pour mettre de l'ordre dans les dépenses, que l'on payait encore des rentes créées en 1375, par Charles V. François I^{er} créa des rentes portant 8 1/3 pour cent d'intérêt pour faire la guerre en Italie où il fut fait prisonnier. Il fallut en créer d'autres pour le tirer de prison ; il obligea d'autorité ses officiers , les conseillers dans les parlements , à lui prêter pour les besoins de l'Etat, et ce fut la première

terre a joui, pendant la guerre, de plusieurs monopoles de fait; plusieurs des fautes mêmes de son gouvernement ont favorisé son industrie : la banqueroute partielle de son papier-monnaie a diminué d'un côté les intérêts de sa dette, tandis que ses emprunts l'augmentaient d'un autre côté; la baisse de son change, et les subsides que son gouvernement payait à l'étranger, ont favorisé ses exportations; beaucoup d'autres causes, moins évidentes, ont ainsi produit les effets qu'on a un peu ridiculement attribués aux impôts et aux emprunts.

(3) Une annuité est une rente annuelle qui comprend chaque année le remboursement d'une partie du princii)ai.

(4) Tome II , page 377.

DU CRÉDIT PUBLIC ET DE SES BASES

origine de la vénalité des charges , l'une des plaies de ce royaume, qui fut confirmée et sanctionnée par Charles IX (i). La vente des grades militaires qui conféraient de l'avancement et des emplois de finances , qui procuraient des gains de plus d'un genre , souffrit encore moins de difficultés. Les intérêts de ces espèces d'emprunts étaient payés sous le nom d'émoluments.

Sully n'emprunta point , il fit au contraire des économies ; mais aussitôt après lui , le gouvernement français , entre les mains de Richelieu , reprit le cours de ses profusions, et, d'emprunts en banqueroutes, est arrivé jusqu'à nos jours.

La plupart des gouvernements paraissent avoir abandonné les emprunts à fonds perdus , en rentes viagères et en tontines ; et en effet ils sont extrêmement onéreux pour l'emprunteur. Les gouvernements, comme les particuliers , en prenant un engagement destiné à durer autant que la vie de l'homme , en calculent la durée d'après les tables générales de mortalité de toute une population. Ils ne font pas attention que les gens qui placent un capital pour qu'on leur en serve l'intérêt pendant une vie quelconque , le placent sur une tête choisie , sur une personne qui , par son âge , par son sexe, son genre de vie, sa fortune, doit vivre plus longtemps qu'un individu pris au hasard dans toute la population , et plus exposé à tous les risques inhérents à l'humanité et à la mauvaise fortune. Des observations récentes ont prouvé que l'on vit plus longtemps dans la première de ces classes que dans les autres (2). C'est un exemple des erreurs où l'on peut être entraîné par des faits et des chiffres , quand on n'y joint pas le raisonnement.

Quand le gouvernement inscrit le nom de ses créanciers sur un registre conservé au trésor public , et leur promet un intérêt perpétuel de trois , quatre , ou cinq pour cent, sur les sommes qu'ils y ont déposées, ou qu'ils sont censés y avoir déposées , la dette qui en résulte pour l'État se nomme dette consolidée. Les prêteurs peuvent transmettre leurs créances à d'autres prêteurs dont ils font substituer les noms aux leurs. On leur donne un certificat de leur inscription au livre de la dette publique.

En France , les intérêts de ces inscriptions sont payés par semestres ; en Angleterre , ils le sont par trimestres. Peut-être ferait-on bien d'adopter partout cette dernière méthode ; car si l'on réserve pendant le cours de six mois une partie de l'argent des contribu-

(1) Hénault : Abrégé chronologique de l'Histoire de France.

(2) Voyez un Mémoire de M. L. R. Villermé, communiqué à l'Institut.

(3) Pour avoir moins de rentiers à servir à la fois, et payer les rentes à mesure qu'on reçoit l'impôt, on pourrait partager les rentiers en trois séries , dont l'une serait

destinée pour les rentes qu'il faut acquitter à la fin du semestre , on perd beaucoup d'intérêts , et l'on risque d'appliquer à d'autres usages l'argent qu'on réservait pour ce service. Quand on ne met pas cet argent en réserve , on est obligé de vendre des bons du trésor pour se le procurer, et dans ce cas on ajoute à l'intérêt d'une dette consolidée les intérêts d'une dette flottante. D'ailleurs il est commode pour les rentiers de recevoir leur rente en quatre paiements plutôt qu'en deux (3).

Quand le trésor public , ou toute autre administration générale , émet des promesses à terme (des bons du trésor, de la marine) , et les négocie à des prêteurs qui retiennent le montant de l'intérêt (l'escompte) , la dette se nomme , à l'imitation d'une expression anglaise, dette flottante (t). Les bons que l'on fait souscrire aux receveurs des impôts, à compte sur les rentrées qu'ils doivent avoir, sont du même genre. Les dettes qui en résultent font partie de la dette consolidée quand , au lieu d'acquitter les billets échus , en négociant de nouveaux billets, on les acquitte au moyen de la vente que l'on fait de nouvelles inscriptions au grand- livre.

Il est évident que si l'État s'assujettissait à ne dépenser le montant de l'impôt qu'après que l'impôt est entré dans ses coffres , il épargnerait l'intérêt de la dette flottante , intérêt qui s'est élevé en France , dans certaines années, à plus de vingt millions, ce qui suppose un capital de quatre cents millions. Ces anticipations à des époques de paix, où les récoltes ont été bonnes et l'industrie florissante, annoncent un défaut d'économie qui accuse la facilité qu'ont les gouvernements de dépenser, non-seulement leurs revenus réguliers, mais tout l'argent qu'ils peuvent trouver, à quelque titre que ce soit ; disposition qui , si elle n'est pas contenue par un système représentatif réel et sévère , n'a de bornes que la banqueroute.

CHAPITRE XIII

Du crédit public et de ses bases.

Le crédit public , comme le crédit personnel , consiste dans la ferme persuasion où est le public , que le débiteur (qui est l'État) s'acquittera fidèlement des engagements qu'il a contractés envers ses créan-

payée le premier, le quatrième, le septième et le dixième mois de l'année; l'autre, le second, le cinquième, le huitième et le onzième mois, etc. Le travail serait plus divisé, et les sommes plus facilement rassemblées.

(4) Peut-être parce qu'elle flotte entre de certaines limites, selon que les ministres négocient plus ou moins de leurs billets à échéance.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XHI.

ciers. C'est seulement alors que des prêteurs mettent volontiers leurs capitaux à sa disposition et se contentent d'un intérêt modéré. Le prêteur fait une avance parce qu'il est certain de pouvoir rentrer dans SCS fonds ; et il se contente d'un modique intérêt , parce qu'il ne se croit pas obligé d'y ajouter une prime d'assurance qui le dédommage du risque de tout perdre (i).

C'est ainsi qu'un État , quand il jouit d'un bon crédit , outre l'avantage de trouver de l'argent au moment du besoin , paye un intérêt moins fort , et , avec une moindre somme d'intérêts , dispose d'un principal plus considérable.

Pour que le crédit de l'État soit stable, il faut que le public (entre les mains de qui sont les capitaux) soit dans l'opinion que le gouvernement qui stipule pour tout l'État, a les moyens, aussi bien que la volonté , de tenir ses promesses. Dans les siècles précédents , la faculté de manquer aux engagements du prince ,

semblait faire partie des droits régaliens. Les rentiers gémissaient quelquefois, mais n'osaient se plaindre trop haut. La légèreté avec laquelle Boileau parle de cet accident prouve qu'il n'était pas trèsrare (ii). Louis XIV, une fois, sentit bien quelque scrupule en violant ses promesses ; mais son confesseur les leva en lui prouvant que les propriétés de ses sujets lui appartenaient, et qu'en les retenant, il ne faisait qu'user de son bien. Aussi, dans les malheurs de la guerre de la succession, n'ayant plus aucun crédit , il fut obligé de passer par les mains des maltôtiers, et d'avoir recours aux plus violentes exactions.

De nos jours les gouvernements les plus despotiques ont mis au premier rang de leurs dépenses le paiement de la dette. Ils ont compris ce que l'on ne comprenait pas dans les siècles précédents : c'est-à-dire (lue l'on peut trouver plus d'argent en faisant de nouveaux emprunts , qu'en retenant de vieux intérêts. Un seul a manqué de l'intelligence nécessaire à ce calcul, et l'argent ne s'est point montré. Toutefois il n'est personne qui ne sente que les gouvernements sont des débiteurs trop puissants pour n'être pas un peu dangereux. Dans le contrat passé entre eux et leurs créanciers , ils sont juges en même temps que parties. Comme dépositaires du pouvoir souverain , ils déterminent l'époque et la manière dont, enleurquahté de débiteurs , ils devront s'acquitter. La loi qu'ils font est la règle que suivent les tribunaux.

Quant aux ressources, un gouvernement en possède que n'a pas un particulier. Celui-ci , quand le malheur l'atteint, ne peut aller puiser dans la bourse d'autrui.

(i) Voyez quels sont les fondements du crédit personnel, pngfi
319.

Le gouvernement puise dans celle des contribuables - Quand ils sont nombreux et prospères , quand leurs terres sont bien cultivées , leurs capitaux et leur industrie en plein rapport , ils pourront subvenir aux engagements contractés par le gouvernement, pourvu toutefois que ces engagements ne soient pas excessifs.

Les facultés des contribuables, comme celles d'un particulier , ne peuvent manquer toutes à la fois ; la multiplicité et la diversité de leurs revenus offrent une sécurité que des accidents particuliers ne sauraient détruire; mais il faut que le gouvernement soit en mesure d'en disposer. Les revenus des contribuables seraient plus que suffisants pour payer des intérêts , qu'il se pourrait que le gouvernement ne trouvât point de prêteurs, s'il n'était pas assez puissant pour lever les impôts. Le Directoire qui gouvernait la France quand Bonaparte usurpa le pouvoir, ne trouvait de prêteurs à aucune condition , et l'on pouvait acquérir une rente de 5 fr. sur l'État pour le prix de 10 francs 50 centimes , c'est-à-dire , à peu de chose près , sur le pied du denier deux. Bonaparte devenu maître , et ses succès ayant mis entre ses mains un immense pouvoir, les mêmes engagements de l'État augmentèrent successivement de prix , jusqu'à valoir au delà de 80 francs. S'ils n'allèrent pas beaucoup au delà, c'est que les facultés des contribuables et les forces du gouvernement ne sont pas tout : il faut encore que le paiement des intérêts ne dépende pas de la volonté d'un seul homme , et surtout d'un seul homme insatiable de pouvoir et de renommée. Cet homme peut faire de folles entreprises, il peut trahir ses promesses, il peut perdre la vie. Il faut donc, pour que les créanciers n'aient point d'inquiétudes sur leurs droits , que leur exécution repose sur les promesses de plusieurs personnes , et sur l'autorité des lois. Voilà pourquoi les gouvernements où

l'autorité réside dans un prince, et n'est restreinte par aucune forme, ont toujours moins de crédit que les gouvernements représentatifs, où il ne dépend pas du roi de violer des promesses auxquelles d'autres que lui ont pris part.

Telles sont les bases fondamentales du crédit de l'État : mais indépendamment de ces motifs légitimes que chacun a pour mettre entre ses mains sa fortune, il en est d'autres que l'on peut regarder comme des privilèges que le gouvernement, en vertu de sa suprême puissance, accorde à ses prêteurs.

Tandis que le génie fiscal exploite les revenus de tous les contribuables, les rentes qu'on a sur l'État sont mises à l'abri de ses entreprises : elles sont exemptes de toute contribution. La transmission de

(2) Plus pâle qu'un rentier

A l'aspect de l'arrêt qui retranche un quartier.

DES EMPRUÎTS PAR SOUSCRIPTION

sn

celle espèce de propriété a été affranchie des droits aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission, (les fonds ainsi que leurs intérêts ont été déclarés insaisissables ; tellement qu'un créancier de l'État, criblé de dettes, peut tranquillement manger ses revenus en bravant ses créanciers. On a ouvert un marché public que l'on appelle la bourse, où le créancier de l'État peut vendre ses inscriptions du moment qu'il

conçoit quelque inquiétude sur la solidité du titre. La possibilité de vendre fait regarder comme nul le danger de garder. Soit à un prix , soit à un autre , on est assuré de trouver des acheteurs. Nul genre de placement n'est plus généralement connu : tous les journaux avertissent chaque jour toutes les personnes qui ont quelque argent à placer , de ce placement-là, et du revenu qu'il rapporte. Il n'en est point qui exige moins de capacité dans le prêteur , et l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. Il est également ouvert à toutes les professions , à toutes les sommes , grandes et petites ; on en fait usage sans frais (i), sans être obligé de mettre le public dans sa confiance ; et rien n'est plus commode pour ceux qui cherchent à cacher des gains dont on pourrait soupçonner la pureté.

Tous ces avantages sont appréciables : ils équivalent à un , deux, trois pour cent d'intérêt, plus ou moins, et quand ils ont réussi à mettre les placements dans les fonds publics , au même taux que les placements les plus solides, on a appelé cela du crédit. Tenons la chose pour vraie , puisque le fait en est le même , et voyons quelles en sont les conséquences.

CHAPITRE XIV

Des emprunts par souscription.

Nous avons vu quelles sont les sources ordinaires du crédit des gouvernements; nous avons vu de quels puissants auxiliaires ils accompagnent les ressources réelles qui leur permettent de faire des emprunts. Je

(i) Les seuls frais sont le courtage de l'agent de change, qui est en France l'intermédiaire obligé de la vente et de l'achat des effets publics français. Ce privilège exclusif leur a , dans les temps de jeu et d'agiotage , procuré des gains considérables qui ont porté très-haut le prix de leurs charges ; le gouvernement n'en a pas profité; mais les gouvernements aiment à multiplier les nominations qu'ils ont à faire, et à jouir de l'influence qui leur en revient. En Angleterre, l'industrie des agents de change et celle des agents du commerce pour les marchandises, sont des industries libres, et la confiance du public y est plus rarement trompée.

(2) I J'ai vu, pendant que j'étais dans l'administration, ne vous ai pas encore parlé , messieurs , de la plus puissante de toutes peut-être.

Jusqu'à l'époque à peu près de la révolution française, les gouvernements ouvraient des emprunts. Ils déclaraient qu'ils avaient besoin d'une certaine somme; il annonçaient qu'ils en payeraient un certain intérêt déclaré d'avance ; ils y joignaient de certains avantages qu'ils faisaient valoir : des lots , des annuités, un remboursement ; ils hypothéquaient des immeubles au payement des intérêts et du principal. Malgré toutes ces amorces , ils avaient de la peine à remplir leurs emprunts et n'y réussissaient pas toujours. 11 fallait trouver un mode par lequel on fût assuré de trouver la somme qu'on voulait avoir , quel que fût le crédit dont on jouissait ; et ce mode , on l'a trouvé.

L'intérêt qu'on promet maintenant aux prêteurs importe peu : c'est indifféremment 3, 4 ou 5 pour cent. On annonce qu'on payera une somme de 5 francs , par exemple, pour chaque somme de 100 francs inscrite sur le livre de la dette publique au nom du

prêteur ; et cette somme de cent francs , on la vend le plus qu'on peut et le plus souvent pour une somme fort inférieure à celle pour laquelle on est inscrit. Que le prêteur apporte 60, 80, 90 francs, elle procure toujours l'intérêt d'une somme de cent francs pour laquelle il est inscrit sur le livre de la dette publique , et dont on se reconnaît débiteur envers lui.

Ce n'est pas tout. Les petits capitalistes n'aiment pas à inventer les placements , à juger par eux-mêmes de leur solidité; et ils sont portés à suivre, par imitation , les exemples les plus nombreux , et surtout ceux des gros spéculateurs. Un gouvernement pourrait mettre en vente ses rentes et les céder à très-bas prix, sans que les particuliers voulussent se hasarder à en acquérir (-2). Les ministres des finances se sont donc adressés à des compagnies de contractants qui consentent à se charger de la totalité d'un emprunt pour le revendre soit à des spéculateurs en second , soit à des particuliers qui désirent y placer leurs économies. Le gouvernement négocie son emprunt à celle de ces compagnies qui lui fait les propositions les plus avantageuses (s).

t un emprunt en rentes viagères rester deux ans ouvert « sans succès. Quelques prêteurs se succédaient de loin « en loin : l'argent n'arrivait pas. Pour la première fois » des banquiers spéculèrent; ils demandèrent à souscrire a pour la totalité de ce qui restait de l'emprunt; leur « proposition fut acceptée. Le trésor royal annonça que « l'emprunt était fermé; qu'il ne recevrait plus d'argent « du public. Aussitôt le public voulut de cet emprunt 4 qu'il dédaignait la veille; et les banquiers souscripteurs « le lui vendirent plus cher parce que l'imagination « s'échauffa. » Dufresne Saint-Léon : *Éludes du crédit public*, page 88.

(5) Dans le premier emprunt de 1817, la France a né-

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV

Quoique fort riches , de» compagnies financières ne le seraient pourtant jamais assez pour fournir aux différents gouvernements de l'Europe , les millions dont ils ont besoin. Les banquiers dont elles se composent seraient fort peu disposés d'ailleurs à mettre toutes leurs fortunes entre les mains des princes et de leurs ministres, quelque haute opinion qu'ils en eussent conçue. Ils s'arrangent en conséquence pour effectuer un premier paiement entre les mains du ministre, qui n'a jamais besoin de recevoir en une seule fois toute la somme empruntée; et ils revendent en détail les rentes qu'ils ont achetées en gros; les sommes qu'ils tirent de ces reventes leur fournissent de quoi subvenir aux paiements subséquents , pour lesquels ils ont eu soin de se réserver un an à dix-huit mois de terme. Dans le traité, les compagnies stipulent d'autres avantages, comme de jouir de la totalité des intérêts de chaque semestre , quoique le principal de l'emprunt ne soit versé au trésor que par portions, et que les derniers versements ne soient exécutés quelquefois que plus d'un an après l'époque où le prêteur a touché les premiers intérêts.

Vous demanderez par quels moyens les compagnies de traitants parviennent à rassembler les sommes immenses qu'ils livrent de cette manière aux exigences des gouvernements. C'est effectivement en cela que leur talent se manifeste. Une compagnie de traitants ne se met pas sur les rangs sans avoir de nombreux correspondants , et même des associés dans les principales villes de l'Europe ; chacun d'entre eux a des clients qui le rendent dépositaire de leurs fonds , ou de leurs désirs de placer leurs épargnes , ou simplement de spéculer dans les fonds publics. Chacun de ces correspondants , par la connaissance qu'il a des

ressources qu'offre sa résidence , est en état d'estimer combien on pourra placer de rentes à Paris, à Londres , à Amsterdam , à Francfort , à Vienne , et dans les villes qui ont des relations avec celles-là. Il s'agit

gocié 23,600,000 francs de rente, dont le gouvernement, pour chaque rente de 5 francs, n'a touché en principal que S5 francs.

Dans le second emprunt de la même année , il a vendu. . . 9,000,000 de rentes sur le pied

de Qi fr. p"- 5 fr.

de rentes.

Dans l'année 1818. . 14,600,000 à 66 fr. 50 p' fi fr.

Même année . . . 17,800,000 à 67 fr. p-- 3 fr.

Dans l'année 1821. . 12,512,220 à 85 fr. 55 p-^ 5 fr.

Dans l'année 1823. . 23,114,516 à 89 fr. 65 p^ 5 fr.

En tout. . . 100,626,736 de rentes , que l'on peut regarder comme ayant été négociées au taux commun de 70 fr. , c'esl-à-dire de $7 \frac{1}{7}$ pour cent d'intérêt; mais un des avantages de cette manière d'emprunter, est de déguiser le taux usiirairc de l'intérêt.

ensuite de savoir à quel taux il convient aux contractants de se charger de l'emprunt ; car ils ne veulent pas seulement s'en défaire avec certitude , mais avec bénéfice.

Chaque ville a une bourse , un marché où les rentes des différents États de l'Europe ont un cours ouvert. Le taux auquel les compagnies de contractants se chargent d'un emprunt , est toujours inférieur au cours établi, dans ces différentes villes, pour

des emprunts du même genre ; les compagnies ne se chargent d'un emprunt qu'avec toutes les chances de hausse ; et du moment que le marché est conclu , elles ont d'immenses moyens pour en faire monter le cours encore davantage. Elles donnent, par exemple, à leurs correspondants , dans plusieurs lieux à la fois , l'ordre de faire des achats du nouvel emprunt , et d'en offrir un prix élevé qui ne leur coûte rien , parce qu'étant vendeuses, en même temps qu'acheteuses de cet emprunt, elles reçoivent par les mains d'un de leurs agents les sommes qu'elles ont déboursées par les mains d'un autre. Pendant que des opérations de cette espèce se renouvellent, plusieurs portions des mêmes rentes sont achetées par de véritables consommateurs , qui les achètent pour les garder et s'en faire un revenu (i). De cette manière , les traitants qui se sont chargés de tout l'emprunt d'un gouvernement , sont quelquefois les capitalistes qui en conservent le moins pour leur compte ; et après avoir réalisé d'immenses bénéfices , ont de nouveau leurs capitaux disponibles pour recommencer une opération semblable avec un autre gouvernement.

On voit que lorsqu'on vend une rente de 5 francs pour un capital de 100 francs que l'on suppose avoir reçu , et que l'on n'a réellement pas reçu , on déguise le véritable taux de l'intérêt ; et que quand l'État s'engage à payer 5 francs de rente pour un principal de 70 fr. qu'il reçoit , il emprunte , dans le fait , à 7 1/7 pour cent , ou au denier 14, au lieu du denier 20; et

(i) Un auteur anglais (Joseph Lowe : On the présent stale of England, page 311) estime que les rentes placées à poste fixe s'élèvent à peu près aux quatre cinquièmes de la dette publique; mais que le cinquième restant des possesseurs des rentes sont les

seuls qu'on aperçoive, qui fassent sensation à la bourse. Ce sont eux qui spéculent sur les fonds ; qui achètent et qui vendent ; qui confèrent avec les ministres et se chargent des nouveaux emprunts. Ils y emploient occasionnellement leurs capitaux, à défaut d'autres spéculations, et les en tirent lorsque l'achat des fonds publics de quelque autre État leur présente des chances de gain. Ce sont eux qu'on appelle banquiers cosmopolites. Ils ne songent qu'à la hausse et à la baisse. Quant aux rentiers définitifs, ils ne songent qu'au paiement régulier des intérêts.

En France, on paraît croire qu'une portion plus grande que les quatre cinquièmes de la dette, compose ce qu'on appelle les rentes rasées.

DES EMPRUNTS PAR SOUSCRIPTION

Il est assez singulier d'observer que des gouvernements qui ont proscrit, entre particuliers, les emprunts portant un taux supérieur à cinq pour cent, comme en France et en Angleterre, ont eux-mêmes donné l'exemple de la violation de leurs propres lois.

Je ne prétends blâmer aucun taux d'intérêt, quand on en exclut toute fraude ; mais il est impossible de ne pas remarquer que cette forme d'emprunt est très-funeste aux intérêts des nations, en ce qu'elle rend ceux de leurs gouvernements dont une haute moralité ne dirige pas les résolutions, indifférents sur le prix auquel ils obtiennent des capitaux pour l'exécution de leurs desseins. S'ils ont besoin de quatre cents millions, ne pouvant obtenir que 89 francs 5 centimes (i) pour chaque fois 5 francs de rente, ils inscrivent sur le livre de la dette publique, 23,1 14,516

francs de rente au lieu d'en inscrire 20 millions qui auraient procuré le même capital si les compagnies de traitants avaient donné 100 francs, qui est la somme dont le gouvernement s'est reconnu débiteur envers les prêteurs.

C'est grâce aux emprunts par souscription , que des traitants ont pu pomper dans tous les coins de l'Europe les capitaux de toutes dimensions qui s'y trouvaient disponibles , pour les livrer aux puissances , et que les épargnes les plus innocentes , comme les gains les plus coupables , au lieu de servir à féconder des terres incultes et tous les genres d'industrie profitables, ont favorisé des dépenses funestes au bonheur des nations (2). C'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit auparavant, ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les meilleures hypothèques territoriales : le roi de Naples à 94 en reconnaissant au prêteur un capital de cent ; la Russie à 95 1/2 ; l'Autriche à 96 ; la Prusse à 99 1/2 (5).

On prétend qu'il est de l'intérêt des nations que leurs gouvernements empruntent à bon marché , parce que les peuples ont alors d'autant moins d'intérêts à payer. Cette raison serait fort bonne si les besoins indispensables déterminaient seuls la quotité des sommes empruntées ; mais si les besoins se multipliaient d'autant plus qu'on a plus de facilité pour les satisfaire ; si le bas intérêt, au lieu de diminuer la somme de rentes qui pèse sur les contribuables , n'avait d'autre effet que de grossir la somme des capitaux qu'on détruit ; si l'État qui emprunte au plus bas intérêt (l'Angleterre) était aussi celui qui a le plus de dettes , et se trouve

(i) Taux où l'on a négocié à une compagnie l'emprunt fait pour entreprendre la guerre d'Espagne en 1823.

(2) « En réunissant le capital de toutes les dettes publiques de l'Europe, je trouve qu'il s'élève de 38 à 40 milliards de francs, dont l'Angleterre seule doit plus des trois quarts. » Dufresne Saint-Léon : *Élude du crédit public*, page 128.

(3) Voyez les *Réflexions sur la réduction de la renie*, par M. i. Lalfitte , p»ge 43.

chargé d'une plus grosse somme d'intérêts , pourrait-on soutenir qu'une nation gagne à emprunter à bon marché? L'intérêt des peuples n'est point que leurs gouvernements empruntent à un taux modéré : c'est qu'ils n'empruntent pas du tout (4). Il est à craindre que plus ils ont de facilité pour trouver de l'argent , plus ils en aient pour en dépenser. Il est à craindre que cette facilité ne mette la force aux mains de la sottise, des préjugés, et des passions politiques. Alors on verrait les dépenses ordinaires d'un État s'élever au niveau des circonstances les plus extraordinaires ; on multiplierait les emplois inutiles et les traitements scandaleux ; le pouvoir prodiguerait ses récompenses à d'hypocrites enthousiastes de la royauté , à des écrivains mercenaires toujours prêts à justifier les mesures les plus fâcheuses, que sais-je? peut-être à des législateurs empressés à les convertir en lois ; à des juges serviles moins disposés à suivre les lois de l'équité, qu'à lire dans les yeux des grands , les jugements qu'ils doivent prononcer. On pourrait même craindre que l'on ne fit marcher des bataillons que pour soutenir des intérêts sinistres et des doctrines décriées ; et qu'on ne procurât aux nations la douleur de ne payer de plus gros impôts , qu'afin de les tuer , de les piller et de les corrompre plus sûrement.

On n'est pas bien certain de l'époque où l'on s'est avisé pour la première fois de donner des emprunts par souscription. On voit

dans l'ouvrage de M. Robert Hamilton , ouvrage nourri de faits et fondé sur les meilleurs principes de l'économie politique , que dans l'année 1759 , le gouvernement anglais fit un emprunt dans lequel il se reconnut débiteur envers son créancier de 1 1 5 livres sterling pour 1 00 livres qu'il avait reçues; et qu'en 1760, il se reconnut débiteur de 103 livres pour 100 livres avancées par le prêteur (5). Mais ces emprunts portaient intérêt , le premier à 3 pour cent, et le second à 4 pour cent ; et il paraît que cet avantage offert pour des créances remboursables , n'avait pour objet que de balancer la modicité des intérêts par la supériorité du capital. Il y a encore loin de là à des emprunts livrés à des compagnies de traitants , et négociés au taux voulu par les prêteurs ; de telle sorte que depuis ce temps , il a suffi , quand le ministre ne trouvait pas un bon prix de ses rentes , de multiplier le nombre des rentes inscrites , pour arriver en principal

(4) On dira que celle maxime est fort bonne lorsqu'on est libre de dépenser ou de ne dépenser pas; mais qu'elle ne convient pas lorsqu'il s'agit de payer un tribut imposé de force. A cela je n'ai rien à répondre : celui qui impose un tribut est un ennemi ; et il est bien évident que lorsqu'on ne sait pas s'acquitter envers lui avec du fer, il faut s'acquitter avec de l'or.

(5) Rob. Hamilton s Inquiry concerning the rise and progress of the national debt, page 88.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XV

à la somme qu'il voulait avoir. Il paraît que cet abus du crédit public est dû à Pitt ; et on peut avancer hardiment que par l'emploi de cette manœuvre, ce ministre a été plus fatal à l'Angleterre, que les dilapidations de Galonné ne l'ont été à la France.

CHAPITRE XV

De l'agiotage.

Parmi les avantages que nous avons reconnus dans les placements en effets publics , l'un des plus signalés est leur facile transmission , tellement qu'après qu'un particulier a placé ses épargnes ou une partie de ses épargnes dans les rentes, il peut, sans autres frais qu'un courtage payé à un agent de change, revendre ses rentes et disposer de son capital. On a trouvé dans cette facilité un moyen de spéculation , de jeu ; on a acheté des rentes lorsqu'on a cru qu'elles n'étaient pas à leur véritable valeur , pour les revendre lorsque leur prix serait plus élevé. Jusque-là rien de plus légitime. Ce n'est point encore là de l'agiotage tel qu'il se pratique de nos jours.

Celui-ci consiste à faire un pari que tel effet négociable sera monté , ou descendu, à tel prix , à une époque déterminée ; que , par exemple , une inscription sur le livre de la dette publique , donnant droit à cinq francs de rente , vaudra à la bourse de Paris , le dernier jour du mois, plus de cent francs. Un autre joueur parie contre le premier, que cette rente vaudra moins de cent francs. Le premier se nomme joueur à la hausse ; le second joueur à la baisse. L'événement décide. Si la rente vaut cent et un francs, le second joueur paye au premier un franc pour chaque rente de cinq francs qui a été l'objet du pari : en supposant qu'ils aient joué sur mille francs de rente, comme il y a, dans mille francs, deux cent fois cinq francs, le perdant paye au gagnant 200 francs. Dans la supposition où cet effet aurait baissé d'un franc et que le cours serait tombé à 99, le joueur à la hausse payerait 200 francs au joueur à la baisse.

Voilà, messieurs, l'opération réduite à ce qu'elle a d'essentiel ; voici maintenant les formes dont la revêt une opération de bourse.

Le joueur à la hausse s'adresse à un agent de change et lui donne l'ordre d'acheter pour son compte , à la bourse du jour, mille francs de rente Hvrables à la fin du mois et que l'on peut obtenir par supposition pour 20,000 francs. La fin du mois arrivée, et la rente

(i) On fait den marchés à primes, où l'acheteur paye d'avance au vendeur, une somme au moyen de laquelle il j este libre , en faisant le sacrifice de celte somme , d'an-

monlée au prix de 101 francs, le marché se liquide, se solde. Comme l'intention de l'acheteur n'est pas d'avoir mille francs de plus en rentes sur l'État, il ne demande pas qu'on lui fournisse une inscription de cette somme , que le vendeur ne possède même pas; mais celui-ci lui paye, par le ministère du même agent de change , une somme de 200 francs , montant de la différence qui se trouve entre le prix auquel l'acheteur a acheté la rente , et le prix qu'elle vaut au moment du règlement. L'acheteur est censé dire au vendeur : Vous m'avez vendu, pour me la livrer aujourd'hui, une inscription de mille francs de rente, au prix de vingt mille francs : si je vous obligeais à acheter cette inscription, pour me la livrer, elle vous coûterait '2,0 , '^00 fr. payez-moi les 200 francs d'excédant, et je vous tiendrai quitte. Vous voyez bien, messieurs, qu'une pareille vente n'est qu'un pari déguisé que j'avais réduit à ce qu'il est en réalité.

Je vous fais grâce de quelques clauses qui se mêlent quelquefois à de semblables marchés (i) , clauses qui ne sont que des mo-

difications de ce jeu, inutiles aux conséquences que le publiciste peut en tirer.

Vous remarquerez que ce jeu exige que les joueurs fixent le terme où le prix courant de l'inscription détermine la perte et le gain des joueurs. Il est bien évident que lorsqu'il est question seulement de transférer véritablement une rente , le vendeur et l'acheteur peuvent déterminer à l'instant même le prix qui convient à l'un et à l'autre, et qu'un marché de ce genre, ne donnant lieu à aucune incertitude , ne peut être l'objet d'un pari. L'agiotage n'a lieu que dans les marchés à terme. Le danger de ce jeu a été signalé dès longtemps ; en Angleterre comme en France , la loi ne reconnaît pas les marchés à terme ; le joueur gagnant ne peut exercer une action juridique contre le perdant ; mais celui-ci est déshonoré s'il ne tient pas sa promesse. C'est la loi des tripots.

Vous remarquerez encore que les rentes réelles, les inscriptions sur le livre de la dette publique ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le prix courant qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont ni des emprunteurs , ni des prêteurs véritables ; le seul emprunteur réel est le gouvernement qui reçoit un principal et qui promet une rente ; et le seul prêteur réel est celui qui, ayant accumulé un capital, achète et garde son inscription. Il 'semblerait , en conséquence, que le gouvernement devrait rester indifférent à l'agiotage . ou plutôt s'efforcer de le réprimer. C'est pourtant ce que ne font pas les gouvernements emprunteurs quand

nuler le marché au terme convenu, si la perte qui en résulterait pour lui, excédait la prime qu'il a déjà payée. C'est une manière de limiter la perte à laquelle on s'expose.

DE L'AGIOTAGE

ils obéissent à un intérêt sinistre, à un intérêt qui n'est pas celui du peuple qui les paye , et auquel seul ils devraient leur protection. Ils ouvrent des lieux splendides de réunion , où les transactions utiles des négociants entre eux , les ventes et les achats qui ont pour objet d'approvisionner le pays, de procurer à l'industrie ses matières premières , à la consommation ses aliments , ne font qu'une humble figure à côté des opérations où s'élèvent et se renversent les fortunes financières. On conçoit en effet qu'un gouvernement qui est disposé à emprunter, veuille avoir un marché constamment ouvert , où, soit à un prix, soit à un autre , il ait la certitude de trouver un capital pourvu qu'il offre une rente. C'est une institution sans laquelle nul traitant n'oserait contracter avec aucun gouvernement ; car il ne serait pas assuré de vendre au public ce qu'il aurait acheté de l'autorité. Du reste le taux du cours n'est, ni pour l'une ni pour l'autre des parties contractantes, un objet de la première importance. Haut ou bas, le traitant peut faire ses offres et le ministre peut les accepter. Il suffit d'observer que , comme le ministre veut toujours avoir la même somme, quel que soit l'état du cours, il met en vente moins de rentes si le cours est élevé , et qu'il en met davantage , s'il ne l'est pas. Et pour ne point violer ce qu'on appelle assez gratuitement la foi publique , le contribuable, qui n'a rien promis , tient les engagements pris par le ministre.

A ce motif ostensible qu'on a pour tolérer et même pour favoriser l'agiotage , il ne serait pas impossible qu'il s'en joignît quelquefois d'autres plus secrets et non moins puissants. Les opérations du gouvernement exercent une influence nécessaire sur les fonds publics. Si la guerre est probable, on prévoit des dépenses

extraordinaires et par conséquent des emprunts. De nouvelles rentes seront mises sur le marché et entreront en concurrence avec les rentes anciennes : leur prix baissera. Si l'on prévoit la paix, les accumulations devenues plus faciles et les emprunts plus rares, les rentes seront plus recherchées, les fonds publics monteront. Un revers qui rendra nécessaires de nouveaux sacrifices, des succès qui procureront au gouvernement de nouvelles forces, auront des effets analogues (i). Quel avantage n'ont donc pas les hommes qui, placés au limon de l'Etat, et disposant des courriers du cabinet et des télégraphes, ont plus de données que d'autres pour être instruits, avant le public, des

(i) Bonaparte devenu consul, les fonds publics éprouvèrent une hausse. On pensait avec raison que sous un gouvernement puissant et ferme, les contributions seraient toujours exactement acquittées. Cependant avant la vie toire de Marengo on n'était pas assuré que le nouveau gouvernement pût se maintenir, et les fonds montaient faiblement. On savait que le preuier consul avait passé

événements importants, ou seulement des mesures qui peuvent influencer sur les prix courants ! On comprend que par le moyen d'agents qui, en apparence, leur sont étrangers, ils peuvent vendre à terme lorsqu'ils sont assurés d'une baisse, et acheter lorsqu'ils ont lieu de croire que les fonds doivent monter. Chacun de leurs gains est une perte pour autrui. On peut les comparer à des joueurs placés de manière à voir le dessous des cartes qui demeure caché pour leurs adversaires ; ou bien à des combattants armés contre des antagonistes qui portent un bandeau sur les yeux. On ne peut que gémir sur les dupes qui entrent dans cette lice dangereuse. Il n'est point de ministre dans les diffé-

rentes cours de l'Europe qui, depuis l'année 4815, n'ait pu amasser d'immenses trésors, sans compromettre sa tête , ni même son honneur. S'il en est qui l'ont perdu, c'est par d'autres causes.

Les jeux de bourse , malgré tous ces désavantages , ont l'attrait de toutes les loteries : l'attrait que présente au joueur un gain rapide. On voit autour de soi des gens qui dépensent beaucoup , qui font une grande figure dans le monde ; on se flatte toujours d'avoir le même bonheur ou la même adresse ; on fixe ses regards sur l'appât brillant que vous offre la fortune ; on en est ébloui , et l'on ne voit pas l'abîme qui vous en sépare. Le nombre des familles qui , depuis quelques années , ont été ruinées par les spéculations de la bourse, est véritablement effrayant. Les loteries publiques portent leurs ravages parmi les indigents et souvent les conduisent au vol ; les maisons de jeux données à ferme par la police ruinent les fortunes mitoyennes de la société ; l'agiotage renverse les maisons de commerce et les grandes fortunes. C'est un triste accessoire au système des emprunts et du crédit public.

Les rentes de l'État ne sont pas la seule matière de l'agiotage. On agiote sur les eaux-de-vie , les huiles, les cafés, les savons ; c'est-à-dire qu'on s'engage à livrer ou à recevoir une certaine quantité de ces marchandises à une certaine époque. Ce n'est pas à dire que l'on veuille réellement en vendre ou en acheter ; mais le terme arrivé on résout le marché en payant , ou recevant, la différence qui se trouve entre le prix courant. On parie que le prix de cette marchandise haussera ou baissera dans l'intervalle. Comme toutes les ventes fictives , c'est une circulation dont il ne résulte rien

les Alpes; mais sa situation en Italie était extrêmement périlleuse et l'on attendait l'issue du conflit. Un jour, à l'heure de la

bourse, un orage lointain fit entendre quelques coups de tonnerre. On crut que c'était le canon qui annonçait le gain d'une bataille : les fonds montèrent aussitôt. C'était probablement la première fois que le tonnerre avait fait monter le cours des effets publics.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

de plus qu'un coup de dés qui met souvent, suivant l'expression énergique d'un anonyme («), la sottise sur l'édredon et le mérite sur la paille ; mais le mérite qui joue de pareils jeux n'est-il pas un peu contestable? Tous ces jeux qui entraînent beaucoup de malheurs et dont l'industrie et la production ne profitent jamais, pourraient , je crois , être supprimés , si le gouvernement le voulait.

CHAPITRE XVI

De l'utilité du crédit public.

En faisant abstraction des domaines d'une nation , elle ne possède que des revenus qui se composent des contributions annuelles de ses citoyens. Est-il à désirer qu'elle ait en son pouvoir de consacrer à la dépense de l'année présente, une portion de ses revenus futurs; qu'elle puisse les aliéner pour un certain temps , ou à perpétuité ?

La réponse à cette question ne paraît pas devoir être le sujet d'une controverse. On conviendra qu'il est toujours fâcheux d'engager son revenu futur ; mais il faut , dira-t-on , avoir la possibilité de le faire , en cas de nécessité.

Remarquez bien, messieurs, cette restriction; en cas de nécessité. Elle change la question, qui devient dès lors celle-ci : Qui sera juge de ce cas de nécessité ? Sera-ce le gouvernement {2} ? Mais les hommes qui gouvernent ont quelquefois un intérêt différent de celui des nations qui devront payer les rentes de la dette ; et , dans tous les cas , ils sont beaucoup plus faiblement lésés dans leurs intérêts comme contribuables , qu'ils ne sont favorisés par la disposition qu'ils se trouvent avoir du capital emprunté.

Il faut bien , dira-t-on , que l'État ait du crédit pour résister à une injuste agression , pour affermir son indépendance... Il serait désirable en effet que la cause la plus juste eût constamment du crédit , car elle en ferait un bon usage ; et il ne serait pas moins désirable que l'injustice manquât toujours d'un crédit dont elle ne peut se servir qu'au détriment de l'humanité. Mais c'est ce qu'on ne voit guère. La cause la plus juste est en général celle de la faiblesse opprimée. N'étant pas appuyée de la force , elle ne peut invoquer que la

(i) D. J. Sur les Emprunts.

(2) Dans tout le cours de cet ouvrage, j'entends par le mot de gouvernement aussi bien les hommes qui font les lois, que ceux qui les exécutent. On gouverne par les injonctions d'un administrateur; ou plutôt les injonctions d'un administrateur ne devraient jamais être que des conséquences de celles de la loi. Quand

justice et les droits de la nature. Ce n'est point la cause qui sourit aux traitants : ils sont du parti qui paye le mieux les arrérages ; or c'est le parti qui diepose des forces matérielles. Ils n'examinent point si un gouvernement a tort ou raison , mais s'il

a de bons législateurs, ou, à défaut de législateurs, un bon ministre des finances, pour donner un vernis légitime à l'impôt, et de bons soldats, bien disciplinés, pour le faire payer. L'alliance des gens à argent, à la tête de ses millions, marche toujours au secours du plus fort. En 1776 l'Angleterre trouvait de grosses sommes pour soutenir les injustes monopoles qu'elle voulait imposer aux États-Unis; et les États-Unis n'en trouvaient point pour assurer leur indépendance. La France, lorsqu'elle ne cherchait encore qu'à défendre ses institutions nouvelles, ne trouvait point de prêteurs; elle n'en trouva que lorsqu'il fut question de la dépouiller.

En même temps que le crédit public est une arme qui n'est guère qu'à l'usage du mauvais sens et du mauvais droit, il entretient des habitudes funestes à l'industrie et à la moralité des nations. Il donne naissance à des fortunes scandaleuses. Il excite une cupidité générale qui fait ranger au nombre des duperies, les conseils de la modération et l'emploi des moyens lents de faire fortune, les seuls qui ne soient pas préjudiciables aux nations (s).

Les auteurs du jour les moins déraisonnables, en convenant que la faculté d'emprunter est, entre les mains des gouvernements, une arme dangereuse, ajoutent que, semblable à l'artillerie, cette arme, du moment qu'elle est à l'usage d'une puissance, doit être adoptée par toutes les autres; et que celle qui s'en interdirait l'usage, serait inévitablement écrasée par des gouvernements moins scrupuleux. Mais pense-t-on que les nations qui auraient des garanties efficaces contre les prodigalités de leurs gouvernements, voulussent se laisser écraser: et s'il fallait des emprunts pour se conserver, peut-on supposer qu'elles consentissent à être écrasées, et qu'elles refusassent à leur gou-

vernement l'autorisation de rassembler de l'argent avec toutes les garanties propres à donner de la sécurité aux prêteurs ? Quand un gouvernement est digne de la confiance d'une nation, il dispose toujours, au moment du danger, de toutes les ressources de cette nation. Des peuples ont perdu leur indépendance faute de courage : jamais faute de crédit. Quand un grand danger survient , un État abonde en ressources d'autant plus

ses ordres vont au delà , c'est lui qui fait la loi. (5) J'ai été témoin d'une réponse faite par un financier à un industriel qui demandait des fonds pour une entreprise sûre, éprouvée, utile au public : Mes capitaux me rendront-ils plus de 20 pour cent, et rentrerai-je dans mes avances avant la fin de l'année ? disait le financier. — Non. — En ce cas mon affaire vaut mieux que la vôtre.

DE L'UTILITÉ DU CRÉDIT PUBLIC

sûres , qu'il est moins grevé de dettes. Mais si la nature du gouvernement ôte toute espèce de garantie à la nation contre la politique de son cabinet , ses revenus s'engageront à perpétuité , et elle deviendra incapable d'action au moment du danger ; elle ne trouvera plus en elle-même de ressources pour en avoir abusé.

La guerre la plus heureuse est un fort grand malheur. Tout ce qui tend à la faciliter, est fâcheux ; et la possibilité d'emprunter et de tirer des contribuables l'intérêt au lieu du fonds des sommes que la guerre engloutit , est une des causes qui ont multiplié et prolongé les guerres depuis cent ans. Le malheur passager des guerres se transforme, grâce aux emprunts, en malheur durable ;

car les gouvernements ne savent pas réduire leurs dépenses une fois consenties. Le dépôt des caisses d'amortissement a été violé en Angleterre comme en France. Des taxes de guerre qui devaient cesser à la paix , ont été continuées jusqu'à ce qu'une autre guerre en ait provoqué l'augmentation. Les suites de la guerre causée par la révolution française , ont été aussi difficilement supportées par l'Angleterre, que la guerre elle-même.

C'est le crédit de l'Angleterre qui la surcharge maintenant de cette épouvantable dette qui prive le plus grand nombre de ses citoyens de la douceur d'atteindre au prix , et par conséquent de jouir de cette abondance de consommations auxquelles on peut prétendre dans beaucoup de pays dont le crédit est beaucoup moins solide. Depuis la paix générale, la France a beaucoup moins souffert, parce que Bonaparte, avec moins de crédit , n'avait pas le pouvoir d'endetter au même point sa nation.

Je sais que les gouvernements peuvent avec fruit faire des emprunts pour former des établissements publics, hautement favorables au public, et qu'il ne saurait convenir aux particuliers de fonder à leurs frais (i). Des emprunts qui auraient été faits pour donner un facile accès aux provinces centrales de la France , pour franchir aisément des montagnes , pour rendre des rivières navigables en tout temps, pour former des ports où l'on pût aborder sans danger , pour détruire des écueils féconds en naufrages , tous ces emprunts auraient pu doubler les revenus généraux et la population de la France ; mais nous savons malheureusement par expérience , que l'argent des em-

(i) Voyez à l'article des dépenses publiques, la dépense des voies de communications, et particulièrement des routes : partie VII, chap. 23.

(•2) Voyez plus haut, page 460, les sommes énormes empruntées pour des canaux qui ne s'achèvent pas.

(3) Grâce à la fusion de toutes les rentes françaises en une seule masse (le grand-livre de la dette publique), les rentes qui ont servi à rétablir le pouvoir absolu et le pouvoir sacerdotal en Espagne, jouissent de la même faveur que celles qui ont servi à les détruire en France. C'est le

prunts favorise les mauvaises opérations, et laisse les bonnes en souffrance. On sait que les canaux entrepris sous la direction de nos ponts et chaussées, ont consommé des capitaux immenses, et que, soit par les fautes de l'administration, soit par l'ascendant des intérêts privés, ils ont répondu tard, ou jamais, aux heureux effets qu'on était en droit d'en attendre (2).

11 existe un moyen de borner les effets du crédit à ce qu'il a de réellement favorable au bonheur des nations. Les États qui jouissent d'une véritable représentation nationale, ne devraient consentir que des emprunts spéciaux, des emprunts consacrés à une guerre, à une entreprise dont le but serait spécifié. Peut-être que la difficulté de trouver de l'argent pour une entreprise funeste, pour une guerre peu conforme aux intérêts du pays empêcherait qu'on ne s'y précipitât. Et si malgré cela, le gouvernement persistait à vouloir emprunter dans un mauvais but, il lui serait heureusement impossible de l'accomplir. Une chambre des députés qui serait le résultat de la fraude, de la séduction ou de la violence, aurait beau sanctionner de son vote une mesure anti-nationale; les prêteurs ne se mettraient pas en avant: ils pourraient craindre qu'un gouvernement mieux avisé, une représentation nationale plus éclairée, ne voulussent pas, dans la suite, ratifier les engagements contractés par leurs prédécesseurs. Il me

semble que cette crainte salutaire, en ruinant le crédit des mauvaises mesures, n'ôterait rien aux ressources que les bonnes mériteraient de rencontrer (3).

Cette forme d'emprunts rendrait leur extinction plus facile, et chaque fonds d'amortissement aurait tout son effet parce qu'il ne serait pas divisé. C'est ce qu'ont très-bien senti des hommes qui ne sont pas moins recommandables par leur savoir en finances , que par la pureté de leurs intentions («)•

Il me semble que convaincus , comme nous devons l'être , de la fâcheuse influence que la faculté d'emprunter met entre les mains des gouvernements , les publicistes honnêtes gens doivent tendre à fortifier le crédit capable d'accomplir de louables desseins, et affaiblir celui dont l'erreur ou les passions politiques se servent pour le malheur de l'humanité. Si nous comparons la dépense où la dernière grande lutte a

fruit de la pusillanimité du ministre (M. de Richelieu) qui consentit, comme on sait, à la suggestion d'un banquier anglais (M. Baring), à confondre la dette ancienne de la France avec la nouvelle, de manière qu'il ne fut plus possible de distinguer l'une de l'autre. Voyez Études du crédit public, par M. Dufresne de Saint-Léon , page 62.

(4) Voyez , outre les Études du crédit public, par M. Dufresne de Saint-Léon , les discours de M. Laffitte, notamment celui qu'il a prononcé dans la chambre des députés, le 14 mai 1828.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVI

précipité l'Angleterre et la France , avec les avantages que l'une et l'autre en ont recueillis , nous trouverons que le crédit

public a valu à l'Angleterre la faculté d'emprunter, seulement de l'année 1793 à l'année 1818, tant en rentes consolidées qu'en billets de l'échiquier, et en déduisant les fonds amortis par le rachat , une somme qui ne s'élève pas , en principal , à moins de 10 milUards 700 millions de francs , d'où résulte une dette qui double ses dépenses annuelles, qui rend toute consommation difficile pour ses habitants, sauf ceux qui jouissent d'une grande fortune; une dette qui l'épuisé à tel point , que, malgré l'orgueil national qui la tourmente , elle ne réussit pas à influencer sur les affaires générales de l'Europe. Tandis que la France, avec une dette beaucoup trop considérable sans doute, mais qui pourtant s'élève à peine, en principal, à 4i milliards (i), a conquis un gouvernement représentatif, l'égalité des droits et des impôts, un code de lois uniformes , la liberté de la presse , et une amélioration sensible dans son instruction et dans ses mœurs.

Les meilleurs économistes d'Angleterre ont discuté la question de savoir s'il convenait à une nation d'emprunter pour subvenir aux dépenses extraordinaires , comme à celle d'une guerre , par des emprunts ou par des impôts ; c'est-à-dire par des contributions levées sur les peuples dans le temps même de la guerre et qui cessent à la paix , ou par des contributions moins fortes, mais durables et progressives , destinées à payer seulement les intérêts des emprunts annuels (-2). Ils ont été unanimes à préférer les impôts aux emprunts.

Il est incontestable que si Ton veut suivre la voie la plus aisée , mais en même temps la plus funeste , on dépensera seulement le principal qu'on empruntera cette année , et l'on ne chargera le contribuable que d'un intérêt. Pour défendre cette opinion on représente que la dépense d'une année de guerre dépasse la borne

des facultés annuelles d'une nation , si les capitalistes ne viennent à son secours. Mais il convient de calculer les charges qui résultent d'un nouveau capital dépensé chaque année, et dont les intérêts, joints au fonds d'amortissement, croissant de même que les intérêts , durant chaque année de guerre , laissent à la paix une nation accablée d'une dépense annuelle supérieure à celle que l'on regardait, dès la première

(i) En y comprenant même 1300 millions pour la guerre d'Espagne en 1823 , et pour l'indemnité donnée aux émigrés.

(2) Les intérêts des emprunts peuvent tous être considérés comme perpétuels; car si on en rembourse par portions le principal, on se rapproche jusqu'à un certain point du paiement fait à présent d'une partie de la dépense présente. Le paiement de la totalité des dépenses de l'année, dans l'année, est le système de l'amortissement poussé à sa plus grande perfection; c'est l'amortissement

année, comme dépassant les forces de la nation.

La Revue d'Edimbourg , dans un article attribué à M. Macculloch, a fait un relevé des contributions payées par le peuple anglais depuis la première année de la guerre (1793) jusqu'après la dernière (1816), et elle a trouvé que , pour les 24 années , la dépense n'a excédé les rentrées fournies par l'impôt réellement payé, que de 114 millions sterling. Ce qui fait, pour chaque année de guerre, quatre millions et demi seulement (ou 112,500,000 francs), auxquels il a fallu pourvoir par des moyens de crédit (qui se réduisent tous à des emprunts) .

Or quelles étaient , à l'époque où la guerre a commencé, les dépenses annuelles de l'Angleterre, l'Irlande comprise? 28 mil-

lions sterling. Quelles étaientelles en 1816? 101 millions (3)! N'est-il pas naturel de supposer que des contribuables qui ont pu supporter des charges croissantes d'années en années , jusqu'à excéder, en 1816, une dépense annuelle de 101 millions, pouvaient supporter, dès 1793, une dépense annuelle de 28 millions, plus quatre et demi, c'est-à-dire 33 milHons? Il est vrai que la dépense de 101 milHons a été réduite depuis la paix , en vertu des économies et des amortissements. On payait néanmoins encore en 1827, onze ans après la paix, 54 millions sterling, compris les intérêts de la dette (4); tandis que si chaque année de guerre avait supporté sa dépense, on n'aurait payé pendant la guerre seulement, que 53 millions , sauf les accroissements naturels de l'état de paix. Et remarquez que c'est en supposant les profusions et les dilapidations aussi grandes qu'elles l'ont été.

Que l'on vérifie toutes ces données ; que l'on y fasse toutes les corrections qu'on voudra, on trouvera toujours que pour faire un peu moins de dépense dans les premières années de la guerre , il en faudra faire davantage au bout de quelques années, et que l'État demeurera , longtemps après la paix , chargé de beaucoup d'intérêts.

Les auteurs anglais ne sont-ils pas fondés à se plaindre que la facilité qu'on donne au gouvernement de dépenser des capitaux qui ne lui appartiennent pas , au lieu de ses revenus annuels, favorise singulièrement la légèreté et les passions des gouvernants? < On est forcé « d'avouer, dit M. Robert Hamillon , que nous avons

dans l'année; c'est l'équivalent de l'escompte qu'on ferait des intérêts de la dette.

(5) Voyez les statistiques illustrées by The London statistical society, in The folding sheet prefixed. Les dépenses particulières à l'Irlande y sont comprises pour 15 millions (annuels) à la fin de la guerre; et les rentes de la caisse d'amortissement pour 15 millions.

(i) Voyez le budget anglais de 1827. Il ne comprend même pas la portion des rentes dues à la caisse d'amortissement (Sinking fund.)

DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE

« souvent fait la guerre par des motifs insuffisants , et « dans un but qu'il n'était pas possible d'atteindre ,

< et qui en effet n'a pas été atteint (i) ; que sous prétexte d'éviter des dangers éloignés et douteux , nous nous sommes jetés dans des embarras réels et immédiats; que la colère et la vanité nationales, plutôt

< que des vues raisonnables et modérées , ont servi de « règle à notre politique ; qu'après nous être engagés « dans la guerre avec imprudence , nous y avons persévéré par obstination , et rejeté des propositions meilleures que celles que nous avons plus tard acceptées

< forcément (2). »

David Ricardo , quoique riche capitaliste lui-même , et l'un des traitants qui sont le plus entrés dans les emprunts par sous-

cription , mais en même temps homme d'honneur, savant en économie politique, et plus disposé à défendre les intérêts de la vérité que ceux de sa bourse , se prononce formellement pour la ressource de l'impôt préférablement à celle des emprunts. Certains contribuables, dit-il, surtout les propriétaires fonciers , ne pourront peut-être pas subvenir en cas de guerre , à une augmentation d'impôts ; que les mêmes prêteurs qui voulaient faire des avances au gouvernement , en fassent aux contribuables propriétaires , et aux chefs d'entreprises , pour les aider à payer leurs impositions. Ricardo est d'avis qu'avec un bon système hypothécaire, il serait possible de leur donner une sécurité suffisante pour leurs fonds (3). Les contribuables qui sont les plus imposés sont en même temps ceux qui donnent de plus fortes garanties.

Les financiers qui n'osent pas soutenir qu'une nation est plus riche en empruntant et en faisant des dettes, ont exagéré la commodité que les emprunts procurent pour faire une dépense qu'ils supposent toujours indispensable. Mais en admettant qu'elle le soit en effet , convient-il de payer cette commodité à un prix si onéreux? On peut la comparer à celle dont jouissent les petits ménages, qui n'ayant pas assez d'argent pour acheter leurs bois ou leur charbon par grandes mesures, les achètent chez le détaillant à la bûche ou au boisseau : ils payent ainsi leur provision au double de sa valeur. Une grande nation , à moins d'être bien mal conduite , n'est jamais réduite aux mêmes extrémités.

Les emprunts que fait un gouvernement pour soutenir une guerre , sont toujours faits et remboursés aux époques qui lui sont les plus défavorables. Il emprunte

(i) Un homme d'esprit a remarqué que faire la guerre à des opinions , c'était tirer le canon contre des idées.

(2) Rob. Hamillon : On the national debt , page 37 de la 3^e édition anglaise.

(3) Ricardo, article Fundmfl system, dans VEncyclopédie britannique.

(4) Quand la caisse d'amortissement rachète, sur le

à l'époque où son crédit est le plus bas , à l'époque où il met chaque année sur le marché de nouvelles rentes qui font concurrence aux anciennes , et occasionnent la baisse des unes et des autres. S'il les rachète , avec les fonds d'une caisse d'amortissement , c'est à l'époque où la paix est revenue , où son crédit est plus solide que jamais , et où le prix des effets publics est à son apogée. Règle générale , le gouvernement vend toujours à plus bas prix qu'il n'achète : il supporte toujours une perte égale aux bénéfices que font les possesseurs de rentes, soit spéculateurs, soit simples rentiers ; et c'est ce qu'à la bourse on appelle amélioration du crédit , augmentation des capitaux placés dans les fonds publics (i).

Ricardo regarde en outre les jeux de bourse comme hautement préjudiciables à la morale. Personne n'a osé le nier , mais cet auteur est louable de les condamner; et nul ne s'y connaissait mieux que lui qui avait été agent de change pendant longtemps.

« Enfin , ajoute-t-il , de quelque côté qu'on envisage cette question , nous arrivons à la même conclusion : il est fort à désirer que nous débarrassions < notre politique du système des emprunts. Surmontons les difficultés à mesure qu'elles se présentent ; » et soyons libérés de toutes dépenses anciennes, dont nous ne sentons bien le fardeau que lorsqu'il « est devenu intolérable (3). 1

CHAPITRE XVII

Du remboursement de la dette publique.

Voici , messieurs , des vérités communes , triviales même , et cependant je ne puis faire autrement que de les énoncer en traitant ce sujet, puisqu'on parle, et, ce qui est plus fâcheux , on agit comme si elles n'existaient pas.

Souffrez donc que je vous rappelle qu'une nation , de même qu'un particulier, est plus pauvre de tout ce qu'elle doit. Si l'Etat est obligé de payer tous les ans deux cents millions d'intérêts à ses créanciers, les contribuables ont deux cents millions de moins à dépenser chaque année pour les besoins ou les plaisirs de leurs familles. Tous les éloges qu'on répandra sur les

pied de 100 francs, des inscriptions dont elle n'a louché que 55 francs, le contribuable perd 45 francs pour chaque rente de 5 francs. C'est le contribuable français qui paye les frais de ces bénéfices qu'ont empochés à diverses époques, et selon l'importance de leurs rentes, les porteurs d'inscriptions depuis 1817 jusqu'à nos jours.

(5) Ricardo, Encyclopédie britannique, article Funding system.

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVII

ressources du crédit, et les avantages des dettes publiques , ne changeront rien à ce résultat.

Or il n'y a qu'un moyen de se libérer : c'est de consacrer chaque année une part de ses revenus, à former un nouveau capi-

tal jusqu'à ce qu'il soit devenu aussi considérable que celui qu'on a emprunté et consommé. Tous les miracles de la caisse d'amortissement et de l'intérêt composé , se réduisent à cette opération vulgaire ; et tous les calculs des publicistes , tous les raisonnements des plus profonds économistes, aboutissent tous à mettre hors de doute une vérité si simple.

Cependant il ne faut point jurer sur la parole des maîtres ; il convient que toute vérité soit démontrée à la raison. Voici en abrégé en quoi consistent les opérations d'une caisse d'amortissement.

Si l'État emprunte cent millions à cinq pour cent , il faut qu'il se procure tous les ans une portion du revenu national égale à cinq millions, pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'Etat porte l'impôt à une somme un peu plus forte , à celle de cinq millions '462,400 francs , par exemple ; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 fr. d'excédant à racheter chaque année , sur la place , une somme pareille de ses engagements ; si cette caisse emploie au rachat , non-seulement le fonds annuel qui lui est affecté , mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre (i) , au bout de cinquante ans , elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse d'amortissement.

Un tel calcul , un tel effet sont incontestables; mais il n'est pas besoin d'une caisse d'amortissement pour parvenir au même résultat. Il suffit de consacrer chaque année la même somme de

462,400 francs au rachat de la dette , pour jouir de même de tout l'avantage des intérêts composés , et parvenir à l'extinction de la dette au bout du même nombre d'années. En effet si ,

(i) Comme il a été pourvu au paiement des intérêts de la dette, c'est-à-dire des renies attachées aux inscriptions sur le livre de la dette publique, la caisse d'amortissement reçoit annuellement, de même que tous les rentiers, les rentes attachées à ses inscriptions.

(2) Les frais d'administration de la caisse d'amortissement d'Angleterre, d'après les papiers officiels de la session de 1819 (n° 68) , ne se sont pas élevés à moins de 187,000 livres sterling (4 millions 673,000 francs).

(3) Le dépôt des caisses d'amortissement a été violé sous le ministère de M. Vansittart en 1813, et celui de M. de Villèle, en 1825 , pour donner une indemnité aux émigrés.

En 1765, un arrêt du conseil du roi de France avait créé une caisse des remboursements , pour laquelle on fit une retenue d'un dixième sur les rentes viagères et d'un

dès la première année , on emploie cette somme à racheter une pareille somme d'inscriptions, on a de moins à payer, dès la seconde année , les intérêts des inscriptions rachetées. Dès lors l'excédant des recettes sur les dépenses est accru du montant de ces intérêts , et permet d'acheter l'année suivante une plus grande somme d'inscriptions ; on jouit ainsi de l'intérêt composé, de l'intérêt des intérêts; il n'est pas nécessaire pour cela d'obliger une caisse du gouvernement (le trésor) de payer à une autre caisse du gouvernement (celle de l'amortissement) un excédant de recette que la première de ces caisses peut employer elle-

même. Il vaut mieux cesser de payer chaque année une portion d'intérêts, que de les accumuler, pour les supprimer tous à la fois. On épargne ainsi les frais d'administration de la caisse d'amortissement (2).

On a pu croire que des excédants de recettes se trouvaient plus en sûreté étant confiés aux mains des commissaires de l'amortissement , que consignés dans le trésor, pour être employés chaque année au rachat d'une portion de la dette; mais l'événement a prouvé contre une semblable précaution. Les sommes d'inscriptions rachetées par les caisses d'amortissement , tant en Angleterre qu'en France , ont été détournées de leur emploi primitif, et consacrées à satisfaire les exigences nées de la politique du gouvernement, tout aussi facilement que les excédants de recettes du trésor public (5) ; de sorte que ces fonds d'amortissement accumulés aux dépens des contribuables qui ont payé des surcroîts d'impôts destinés à rembourser les dettes publiques , ont eu le même sort que les trésors accumulés par l'économie de quelques princes , tels que Charles V et Henri IV, rois de France , et Frédéric II, roi de Prusse. On ne peut compter sur la conservation des valeurs accumulées par les gouvernements , que lorsqu'elles sont inébranlablement fixées dans des établissements publics (4).

On s'est imaginé pendant quelque temps que, même en empruntant tous les ans , pourvu qu'on attachât à

quinzième sur les rentes perpétuelles. Un M. Dubut de Longchamp, à qui l'on voulait conférer une faveur, fut nommé caissier. On nomma en même temps deux conseillers au parlement pour veiller à la sûreté du dépôt. Cette caisse ne remboursa rien; le dépôt fut versé au trésor royal ; et l'on donna à chacun des deux conseillers mille écus de pension pour qu'ils se tinssent

tranquilles. M. Dufresne de Saint-Léon, alors garde du trésor royal, m'a dit avoir payé pendant plusieurs années la pension des deux conseillers au parlement.

(4) « L'unique service qu'ait rendu la caisse d'amortis - « sèment a été de mettre les ministres en état de négocier d leurs emprunts plus aisément, d'avoir en maniement « des sommes énormes, et de persuader au public d'en « payer les intérêts de bonne grâce. » *Edinburgh Review*, January , 1820.

DU REMBOUHSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE

chaque emprunt un fonds d'amortissement combiné de manière à le racheter entièrement au bout de trente ans, le premier de ces emprunts se trouvant remboursé à cette époque , permettrait qu'on lui donnât pour successeur un autre emprunt qui ne grèverait pas le contribuable de nouveaux intérêts. On croyait qu'au bout de ce terme il était possible d'affecter au nouvel emprunt , le fonds d'amortissement auparavant consacré au précédent , et qu'il en résultait une espèce de périodicité au moyen de laquelle il devenait possible de faire une guerre éternelle. Mais qui ne voit que si l'on remplace les dettes remboursées par des dettes nouvelles , on ne rembourse rien en effet? On se borne à élever les recettes ordinaires (les impôts) au niveau des recettes extraordinaires. Mettons les illusions de côté : on ne peut s'affranchir des charges de la guerre, que pendant les années de paix ; et une longue expérience nous apprend que les grands États , toujours mêlés aux querelles du reste du monde , et perpétuellement com-

promis par les intrigues de la diplomatie, n'ont jamais des intervalles de paix suffisants pour rembourser leurs dettes ; même lorsqu'ils se piquent de beaucoup d'esprit de conduite (i).

La caisse d'amortissement, à laquelle le docteur Price, et plus tard le ministre Pitt, donnèrent une vogue qui dure encore, est totalement décriée par les économistes éclairés. lia été arithmétiquement prouvé par MM. Ricardo et Rob. Hamilton (i), que nul remboursement véritable ne peut avoir lieu que par des revenus supérieurs à la dépense ; et que , quant à la manière d'opérer ce remboursement, la plus simple est la meilleure ; c'est-à-dire que lorsqu'on a un excédant de recette, il faut se hâter d'acheter des inscriptions de rentes , et les annuler.

Un particulier peut s'enrichir en empruntant, même en payant tous les ans cinq mille francs d'intérêts, parce qu'il peut en gagner dix mille par son capital joint à son industrie. Un État n'a pas le même avantage, parce qu'il n'agit pas comme un particulier, et que ses

(i) « De 1689 à 1813, l'Angleterre a eu 63 années de guerre et 61 années de paix. Dans ces 124 années elle a emprunté chaque année, l'une portant l'autre, 225 millions de francs, et elle a aussi remboursé chaque année, l'une portant l'autre, 14 millions de francs. » {Éludes du crédit public, page 115.)

Empruntant 225 millions par année , tandis qu'on en remboursait 14, comment la dette ne se serait-elle pas progressivement augmentée ?

(2) Principes de V Économie politique et de Vimpôl, par David Ricardo, et dans l'article Funding System, de l'Encyclopédie

d'Edimbourg , par le même ; et dans les Recherches sur la dette publique de Rob. Hamilton.

(3) Le développement du crédit public en France, les encouragements donnés aux spéculations sur les fonds publics, l'affluence des capitaux étrangers; d'un autre côté, la difficulté des placements dans les entreprises

dépenses extraordinaires se dissipent improdiictivement , et par conséquent sans créer aucune nouvelle valeur. Les contribuables, à la vérité, produisent et payent l'impôt ; mais ils ne remboursent pas les prêteurs , aussi longtemps que ceux-ci fournissent de nouveaux fonds qu'on dépense à mesure , comme il arrive quand on se sert de capitaux pour faire la guerre.

Et qu'on ne pense pas que la doctrine des merveilleux effets d'une caisse d'amortissement, soit innocente et sans dangers. C'est en faisant croire à la nation que sa dette, quelque immense qu'elle soit, pouvait être acquittée par le produit mystique d'opérations financières , que le gouvernement anglais est parvenu à l'extension démesurée et déplorable pour l'Angleterre, des emprunts répétés. On a pendant un temps emprunté chaque année plus qu'on n'a remboursé , et le résultat a été une dette toujours croissante. Ce n'est que dans ces dernières années que la dette anglaise a été en diminuant ; mais cet effet n'est pas dû à la puissance de l'intérêt composé : c'est tout bonnement parce que les économies qu'on a pu faire sur les dépenses publiques , ont permis au trésor de recevoir plus qu'il n'a dépensé. Si cet excédant de recette avait été directement appliqué à l'extinction de la dette , on se serait libéré exactement de la même somme ; et l'on ne se serait pas libéré du tout, si, avec ou sans caisse d'amortissement,

on avait détourné pour d'autres usages , les fonds destinés à éteindre la dette publique, ainsi qu'on l'a fait ailleurs.

Vous voyez, messieurs, qu'une nation, non plus qu'im particulier, ne s'affranchissent d'une dette et des obligations qu'elle impose, qu'en proportion de la supériorité qu'on parvient à maintenir de leurs recettes par-dessus leurs dépenses, et qu'on la rembourse à mesure qu'on a des sommes disponibles. Tout autre amortissement est un pur charlatanisme , dont il ne résulte aucun avantage réel pour l'État. Nul plan de finance ne saurait tenir lieu d'esprit de conduite et d'économie (s).

manufacturières ou agricoles, ayant fait monter le cours des effets publics au-dessus du pair ; c'est-à-dire , ayant amené des capitalistes à payer plus de cent francs pour une reconnaissance de la dette nationale de cette somme, on a pensé qu'il résulterait un soulagement pour le contribuable , d'une opération financière qui consisterait à rembourser les détenteurs de la rente cinq pour cent , au moyen d'un emprunt réalisé à un taux d'intérêt inférieur. 11 est vrai que les inscriptions sur le grand livre delà dette publique portant la mention de rente perpétuelle, quelques publicistes avaient pensé pouvoir dénier à l'État le droit de se libérer au moyen du remboursement du capital ; mais ce droit étant désormais reconnu par le vote des chambres législatives, toutes les difficultés de l'opération consistent maintenant dans les moyens à prendre pour convertir la dette existante en une dette sur laquelle l'intérêt payé aux prêteurs serait moindre que l'intérêt actuel. Du

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVIII

Hors de là , on ne peut se débarrasser de ses dettes que par la banqueroute; mais la banqueroute, en affranchissant les gouvernants de quelques-uns des embarras où ils se sont jetés par leur propre faute, n'est qu'un changement de malaise. Quel serait en effet le résultat d'une banqueroute? Le revenu des contribuables se trouverait augmenté de tous les millions qu'ils payent aux rentiers ; mais le revenu des rentiers se trouverait diminué de tout le montant des rentes. Les produits seraient moins chers, étant diminués d'une partie des frais de production ; ils seraient plus abondants sans doute , et les profits de la production probablement plus considérables. Mais que de fortunes bouleversées ! Les familles qui auraient confié tous leurs capitaux aux gouvernements seraient subitement plongées dans la misère ; le bien qui en résulterait serait lent , graduel , divisé entre tous les citoyens. On souffre des maladies : on ne s'aperçoit pas de la santé. Le mal que fait un gouvernement lorsqu'il emprunte, est irrémédiable. Il est commis du moment que l'emprunt est négocié et son produit consommé ; car une valeur consommée ne peut plus être recouvrée. Il faut qu'elle soit produite de nouveau. Si l'on se dispense de la rembourser, on fait tort au prêteur. Si on la rembourse , on fait tort au contribuable ; car il faut alors qu'il produise par ses sueurs et avec les instruments qui sont sa propriété , le capital tout entier qui a été emprunté , accru de tous les frais, de tous les profits usuraires, de toutes les dilapidations , cortège ordinaire des opérations de finance.

AVERTISSEMENT

Le morceau qu'on va lire , devait naturellement être dans la division des Monnaies. Je l'en ai ôté parce qu'il me semblait trop spécial , et devoir faire partie de l'art du commerçant , plutôt que de l'économie des nations. Cependant on m'a fait remarquer qu'à mesure que les finances publiques se perfectionnent, on applique à leur comptabilité les procédés du commerce qui sont une garantie du bon ordre. Mais pour appliquer ces formes , il faut en connaître les motifs , et

reste, la prétention de ménager complètement la position des anciens rentiers conduirait à une véritable impossibilité d'exécution; car, comment soulagerait -on les contribuables sans diminuer ce qui revient aux parties prenantes? EnGn, le droit pour l'État de se libérer dans l'avenir, au moyen du remboursement du capital au pair, étant bien établi, il est important de ne s'arrêter à aucun

sous ce rapport elles ne sont pas tout à fait inutiles au publiciste et au citoyen. On a remarqué de plus que la comptabilité en usage dans le haut commerce , étant considérée dans son essence et d'une manière philosophique , n'était pas sans intérêt pour les commerçants eux-mêmes , dont plusieurs m'ont avoué que , lorsque j'ai fait usage de ce morceau dans mon Cours oral d'économie industrielle, ils avaient découvert pour la première fois le but et les ressources de cette comptabilité.

Au surplus , on peut , si l'on veut , passer la lecture de ce chapitre , qui ne tient pas essentiellement aux recettes et aux dépenses des nations.

Si quelqu'un d'entre vous, messieurs, se proposant de suivre , non la comptabilité de son entreprise , mais seulement les procédés de son art , croyait en conséquence n'avoir pas besoin de connaître la comptabilité commerciale, je prendrais la liberté de lui représenter qu'il lui convient toujours d'en connaître la marche générale et l'esprit, ne fût-ce que pour être à portée de juger sainement de la capacité des hommes chargés de cette partie. J'en dirais autant à ceux d'entre vous qui ne se proposent pas même d'exercer l'industrie, mais à qui il importe cependant de savoir comment les entreprises sont bien gérées ; car il est bien difficile que les revenus de mes auditeurs (quelle qu'en soit la source) ne soient pas affectés par une bonne ou une mauvaise gestion.

La nature des monnaies , leur usage et leurs modifications , nous sont connus ; nous avons vu par quels signes on les remplace , et ce qui résulte de cette substitution ; il nous reste à savoir comment elles nous servent à tenir nos comptes , à constater ce que nous devons , et ce qui nous est dû , aussi bien que les variations qui surviennent dans nos fortunes.

La fortune d'un particulier, d'une association , d'un peuple , se compose de la valeur de toutes les choses qu'ils possèdent, quelles qu'elles soient. Ces choses sont très -variées dans leur nature et dans leurs usages; mais comme portion de fortune, nous ne devons observer en elles qu'une seule de leurs qualités , qui est leur valeur ; qualité qui leur est commune à toutes ; car celles qui n'ont aucune valeur, qu'on dédaigne, qu'on rejette, ne font partie d'aucun bien , d'aucune fortune.

projet de conversion qui aurait pour effet de reconnaître l'État débiteur envers les prêteurs, d'un capital supérieur en somme à

celui dont le montant serait éteint par l'opération. Les moyens d'exécution d'une semblable mesure rentrent dans les questions de finance pratique et sortent du domaine de l'économie politique proprement dite.

(Note de V éditeur.)

DE LA COMPTABILITÉ COMMERCIALE

Pour constater l'importance de nos biens, des augmentations , des diminutions qu'ils subissent, nous sommes obligés de les évaluer en une marchandise unique, en monnaie. Nous avons vu que la monnaie est éminemment propre à cet usage , par la facilité qu'elle a de se diviser en unités de même nature , en quelque quantité que ce soit, et de présenter à notre esprit une idée exacte de la valeur qui s'y trouve contenue, en raison de la grande habitude que nous avons de faire des échanges où la monnaie entre comme un des termes de l'échange. Pourquoi concevons-nous clairement quelle est la valeur d'un édifice de vingt mille francs? C'est parce que nous avons une idée claire de la valeur des francs; et pourquoi avons-nous une idée claire de la valeur des francs? C'est parce que nous les échangeons journellement contre toutes sortes de choses.

L'usage commun et la législation sont donc ici d'accord avec notre plus grande commodité ; mais quand l'usage , quand la législation nous obligent à tenir nos comptes dans une monnaie nominale, dans une monnaie représentée tantôt par une plus grande , tantôt par une plus petite quantité de métal , alors nous sommes exposés à compter ensemble , sous le même nom , des

unités de nature différente. Un exemple le fera sentir tout de suite.

Lorsque la valeur de la monnaie anglaise déclina par suite de la suspension du remboursement des billets de la banque, en 1797, une livre sterling qui pouvait jusque-là acquérir 115 grains d'or fin, ne put bientôt plus en acquérir que 112, puis 100, puis 90, et même moins. La valeur de la livre sterling déclina de même dans l'échange qu'on en fit contre toute autre espèce de marchandise ; et ceux qui additionnaient une même page d'un compte, où il y avait eu des articles couchés, les uns au commencement, les autres à la fin de la même année, additionnaient, dans la réalité, des unités de valeurs diverses. Ils additionnaient des livres sterling de 113 grains d'or, avec des livres sterling de 104 grains, de 95 grains , etc.

Si l'on eût tenu ses comptes en grains d'or au lieu de les tenir en livres sterling, il se peut qu'on eût additionné ensemble des grains d'or qui n'auraient pas eu aux deux époques précisément la même valeur par rapport aux autres marchandises ; mais en premier lieu cette différence eût été insensible , et finalement on n'eût mis ensemble que des unités pareilles , dont chacune aurait représenté un grain d'or fin , avec toutes ses propriétés.

La base de tous les comptes est un inventaire ou un bilan ; c'est-à-dire un état de toutes les choses évaluables qu'on possède, avec leur évaluation en une

même marchandise , en un dénominateur commun , en monnaie d'argent, en francs. Les créances, les sommes qui vous sont dues par d'autres particuliers, y figurent évaluées de même que toutes les autres propriétés. Les comptes que l'on tient régulière-

ment se continuent en ajoutant à ce premier fonds toutes les valeurs qui deviennent notre propriété ; et en retranchant toutes celles qui cessent de l'être. Quelque formule que l'on emploie , c'est à cela que se réduisent toutes les comptabilités. Inventaire; addition de tout ce qui doit y entrer ; défalcation de tout ce qui doit en sortir.

Il semble que, pour connaître la situation de sa fortune, il suffise de regarder dans sa bourse, ou dans sa caisse, pour savoir ce qui s'y trouve. Cela suffu-ait tout au plus si Ton n'avgit jamais sa fortune qu'en argent comptant ; mais il n'est presque personne qui ne possède autre chose que des espèces. Quand on n'a ni capitaux placés , ni terres , on possède du moins son mobilier; et dans tous les cas, il faut déduire de ce qu'on a les dettes dont on est passible. En d'autres mots, l'état de la caisse vous montre bien ce que vous possédez en argent , mais non ce que vous avez sous d'autres formes. Elle ne vous donne qu'une idée imparfaite de votre situation , de vos droits et de vos engagements ; elle ne vous le montre pas d'un coup d'oeil et dans un tableau unique. En quelque état de fortune que l'on se trouve, il est utile aux familles de connaître exactement leur fortune et de pouvoir s'en rendre compte. C'est le premier guide qu'on doit consulter dans la conduite de son bien ; c'est l'unique moyen de se faire rendre par les autres ce qu'ils vous doivent , et de ne pas leur faire tort de ce que vous leur devez. Sans doute, le soin qu'on met à tenir ses comptes n'ajoute rien à nos revenus ; mais il nous rend plus présente la nécessité de redoubler nos efforts pour les améliorer, ou de diminuer nos dépenses poulies y proportionner. L'homme qui dépense plus qu'il ne reçoit, à coup sûr, dépense le bien d'autrui, soit qu'il ait obtenu ce surplus par l'abus qu'il a fait de leur confiance , ou qu'il le tienne de leur générosité. Dans tous les cas

, on se doit à soi-même , on doit aux siens, de connaître exactement sa situation. La ju'cnière règle de l'économie , est de tenir ses comptes , et le premier pas qui conduit au désordre, est de les négliger.

Cette obligation est bien plus étroite encore pour les négociants , et en général pour tous les entrepreneurs d'industrie. Ils ont des rapports d'intérêts avec une foule de personnes, avec des vendeurs, des acheteurs, des créanciers et des débiteurs, des prêteurs de fonds , des associés , des employés, des ouvriers. Les lois le leur prescrivent; et cette intervention des lois dans les affaires privées, est tellement utile en point

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVHI

de fait, que je ne l'ai jamais entendu blâmer en point de droit. Les livres de compte régulièrement tenus sont le seul moyen de constater les transactions , de régler les droits des créanciers en cas de faillite, de décès, ou de litige; et les tribunaux y ajoutent foi lorsque rien n'y peut faire présumer la fraude.

Les livres de compte des négociants (et tous les entrepreneurs d'industrie peuvent passer pour des négociants), leurs livres, dis-je, se tiennent suivant deux méthodes qu'on nomme parties simples et parties doubles.

Un négociant qui tient ses livres en parties simples, couche sur un registre qui se nomme journal, toutes les opérations de son commerce, à mesure qu'elles se présentent. S'il a acheté des cafés , il écrit sur son journal :

acheté tant de livres de café à Pierre, Jean ou Guillaume, à tel prix, payables dans tel temps.

C'est là le fondement de tous ses comptes. En tenant note ainsi de toutes les affaires qu'il fait, à mesure qu'elles se font, le négociant est sûr de n'en pas omettre. Mais comme une liste de beaucoup d'affaires successives ne lui donnerait aucune idée de ce qu'il doit à chacun de ses correspondants, ni de ce qui lui est dû par eux, il relève chaque article en particulier, et le porte sur son grand livre, au compte du correspondant que cette affaire rend son créancier ou son débiteur. Le grand livre peut passer, comme on voit, pour le classement ou le répertoire du journal.

Chaque compte de correspondant occupe sur le grand livre deux pages, les deux qui sont en regard. On a soin de coucher sommairement, et en une seule ligne, sur la page de gauche, les affaires qui constituent le correspondant débiteur; et sur la page de droite, celles qui le constituent créancier, ou créditeur. Il suffit dès lors, chaque fois qu'on veut connaître si ce correspondant doit plus ou moins qu'on ne lui doit, d'additionner l'un et l'autre côté de son compte, et de comparer les résultats.

Quand un négociant règle ses comptes avec un correspondant (ce qui arrive au moins une fois tous les ans), il réduit tout compte antérieur à un solde qui est la différence du débit ou crédit, et, après qu'on s'est réciproquement entendu, ce solde forme le premier article d'un compte nouveau.

Tel est le fond de toutes les écritures d'un négociant; mais pour mettre un plus grand ordre dans les détails de son affaire, il a plusieurs autres registres, au moyen desquels il peut se rendre compte en détail de chaque partie. Il a un livre de caisse, qui présente sur la page de gauche toutes les recettes, et sur la page de droite tous les paiements opérés à mesure

qu'ils ont lieu. Chaque jour le caissier fait ce qu'il appelle le compte de sa caisse; c'est-à-dire vérifie, après que toutes les recettes et tous les paiements de la journée ont été terminés , si les espèces qui s'y trouvent se rapportent avec celles qui ont été couchées sur le registre. Il a un livre d'entrée et de sortie des marchandises , afin de pouvoir chaque jour vérifier de même l'existence de celles qui doivent se trouver dans son magasin , ou se rendre compte de la manière dont il en a été disposé.

Les négociants ont encore un registre où sont copiées toutes les lettres qu'ils écrivent, et qui sert de contrôle aux autres registres , parce que , excepté dans les ventes au détail , toutes les affaires qui se font se constatent par lettres.

Toutefois vous concevez que si, par l'oubli d'un commis ou par une erreur de plume, tel article est omis , ou s'il a été mal couché , on n'est pas nécessairement averti de l'erreur. Dans la tenue des livres en parties doubles , chaque article est contrôlé par un autre article correspondant, tellement qu'il faudrait commettre deux erreurs précisément de la même somme , et qui se balancassent l'une par l'autre , pour qu'on n'en fût pas averti. La même méthode permet en outre qu'on se rende compte beaucoup plus exactement du résultat de chaque opération, ou de chaque nature d'opérations , parce qu'on les personnifie pour ainsi dire, on leur demande compte de ce qu'elles doivent, et on leur tient compte de ce qu'on leur doit.

Je ne sais si dans un développement purement oral , je pourrai vous faire entendre ce qu'il y a de fondamental dans la tenue des livres en parties doubles qui nous vient des Italiens , et qui a été adoptée par toutes les maisons de commerce du monde , lorsqu'elles ont quelque importance.

Le fondement des livres en parties doubles, est, comme dans la méthode précédente, le journal, ce registre dans lequel on consigne jour par jour, heure par heure , s'il le faut, toutes les opérations qui se font dans une maison de commerce , dans une entreprise quelconque , mais ici la manière dont les articles sont conçus , est un peu différente et forme le caractère essentiel de cette méthode.

En toute affaire d'intérêt , il y a transmission d'une valeur; par conséquent il y a une partie qui donne et une partie qui reçoit; ce qui pour chaque affaire constitue un créiteur et un débiteur. Le créiteur est celui qui se dessaisit de la valeur ; le débiteur est celui en faveur de qui l'on s'en dessaisit. Dès lors pour représenter complètement chaque affaire , il faut désigner un débiteur et un créiteur, et constater sur chacun de leurs comptes la transmission qui a été opérée. De là la méthode des parties doubles. On y écrit doublement chaque affaire ; on la passe sur deux comptes.

DE LA COMPTABILITÉ COMMERCIALE

Ce n'est pas tout. On personnifie certaines affaires , certaines branches de la maison de commerce ; on en fait des débiteurs et des créiteurs ; de sorte qu'à chaque instant on peut connaître non-seulement les rapports qui existent entre les correspondants et la maison , mais ceux des différents embranchements de la maison entre eux. C'est ce qu'un exemple fera beaucoup mieux comprendre.

Théophile m'a fait une remise, c'est-à-dire, m'a fait l'envoi d'un effet de commerce payable dans un mois. Mon teneur de

livres constatera ainsi cette opération sur le journal :

Remises (c'est-à-dire mon compte de remises) doivent à Théophile pour telle et telle transmission (ici le détail de la somme, de l'effet de commerce, de son échéance, de l'accepteur qui doit l'acquitter, etc.).

Lorsque cet article sera rapporté du journal sur le grand livre (c'est le classement des articles du journal), il paraîtra dans deux comptes différents : dans celui de Théophile qui sera reconnu créancier de sa remise , puisque c'est à lui qu'on la doit; et dans un autre compte, celui des remises, qui sera établi débiteur du montant de cette même lettre de change. En effet , à qui a-t-elle été confiée? A un personnage fictif, dépositaire d'un portefeuille où se trouvent les effets non encore échus , et ce personnage fictif doit ce qu'on lui confie jusqu'au moment où il en rend compte et où on l'en décharge. Cette écriture met, comme vous voyez, le négociant à portée de connaître toujours ce qu'il possède en effets de commerce , et de comparer ce qui doit se trouver dans le portefeuille avec ce qui s'y trouve réellement.

Lorsque l'échéance de la remise faite par Théophile est arrivée, autre opération , qu'il faut de même constater sur les livres de la maison et sur deux comptes différents. On va chez l'accepteur, chez celui qui doit payer l'effet; on en touche le montant, et on le verse dans la caisse. De là un article sur le journal , qui porte :

Caisse doit à Remises.

Suit le détail, c'est-à-dire la date, la somme, etc.

Le compte de remises qui avait été débité du montant de l'effet, s'en trouve maintenant crédité, il en est déchargé de même qu'une personne réelle qui en aurait été dépositaire et qui l'aurait rendu. Mais en même temps la caisse se trouve constituée débitrice ; comme elle l'est de toutes les sommes qui lui ont été confiées, jusqu'à ce que de nouveaux articles l'en aient déchargée.

Lorsqu'on puise dans la caisse pour un achat de marchandises au comptant, c'est alors la caisse qui est créditée de la somme , et le compte de marchandises

générales qui en est débité. Ce dernier compte reste débiteur de la valeur de ces marchandises , jusqu'au moment où l'on juge à propos d'en disposer. Supposez qu'on les expédie à un manufacturier' de province nommé Chrysès, le journal porte :

Chrysès doit à Marchandises générales.

Et au-dessous de ce titre, vient le détail. Lorsqu'on . porte cet article sur le grand livre, à chacun des deux comptes de Chrysès et de marchandises générales, on le fait sommairement en une seule ligne sur la page de droite si c'est au crédit du compte , et sur la page de gauche si c'est au débit; et lorsqu'on a besoin d'avoir le détail d'une affaire trop sommairement exprimée sur le grand livre, on revient au journal pour le consulter ; et on le trouve facilement , car dans une des colonnes du grand livre , on a soin de consigner le folio du journal d'où l'article est tiré.

Ici se présente une difficulté. Un article entre au compte de marchandises générales pour le prix auquel elle a été vendue; mais ces deux prix n'étant presque jamais les mêmes , ce compte ne peut pas , comme celui de caisse, se balancer par appoint. Les sommes qui en sortent peuvent être plus ou moins fortes que les

sommes qui y sont entrées. Cependant', il faut que tous les comptes se balancent par appoint ; car il faut que toutes les personnes réelles ou fictives, s'acquittent si elles doivent ; comme il faut qu'elles soient payées , si elles sont créditrices. On solde donc le compte de marchandises tous les ans, tous les mois, toutes les semaines, si l'on veut ; et pour cet effet, on additionne la valeur de toutes les marchandises qui s'y trouvent entrées, de toutes celles qui en sont ressorties. S'il en reste en magasin , on les évalue au cours du jour, et l'on en porte le montant au côté du crédit en un seul article, qui représente le produit que donneraient ces marchandises, si l'on voulait les vendre et en décharger leur compte. Le résultat des additions faites d'un et d'autre côté du compte , montre le résultat de cette partie du commerce qui a rapport aux marchandises. S'il en est sorti sur le compte des marchandises, pour une plus forte somme qu'il n'en est entré, on a gagné sur les marchandises. S'il en est sorti pour une moins forte somme, on a perdu. Mais comment solde-t-on la différence ?

On a un autre compte pour y consigner les profits et les pertes ; et si les marchandises ont produit à la vente 10,000 francs par exemple, au delà de ce qu'elles ont coûté, on rédige ainsi l'article du journal destiné à solder le compte des marchandises :

Marchandises générales doivent à profits et pertes , Pour bénéfices réalisés sur ces marchandises, 10,000 fr.

En effet , on a confié au personnage fictif, nommé

HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVIII

marchandises générales , non-seulement les marchandises au prix qu'elles valent à l'instant de l'achat, mais , en outre , les bénéfices résultant du prix qu'elles avaient au moment de la vente,

puisque'on a tenu compte à ce personnage fictif de la totalité du prix qu'on en a tiré. Il faut bien dès lors qu'il tienne compte à son tour de ces bénéfices ; et il en tient compte en les versant entre les mains d'un autre personnage fictif appelé profits et pertes ; lequel à son tour les répartit aux associés suivant les proportions convenues entre eux.

Cette manière de tenir les comptes admet une foule de modifications favorables au bon ordre des affaires. Un négociant, par exemple , a dans son magasin , nonseulement des marchandises qui lui appartiennent, mais il en a qui appartiennent à ses correspondants. Ceux-ci les ont consignées entre ses mains , pour les vendre à leurs périls et risques. De là des propriétés séparées, diverses, qui peuvent avoir une marche différente et conduire à des résultats opposés , selon qu'elles ont été conduites avec plus ou moins de jugement et de bonheur. C'est ce qu'il faut représenter par comptes bien distincts.

J'ai fait , par exemple , un envoi au Brésil , et j'ai chargé mon correspondant , Morales , de m'envoyer en retour des cotons; il exécute mes ordres et me remet une facture des cotons qu'il m'a expédiés , montant , avec les frais , par supposition , à 25,000 francs. Je l'en crédite par le débit de marchandises générales; c'est-à-dire que je décharge mon correspondant de cette valeur qu'il m'a transmise , et que j'en charge mon compte de marchandises générales qui va les recevoir. Mais , en même temps , ce même correspondant m'a expédié , four son compte , des peaux de bœufs , présumant qu'elles se vendraient avec profit en Europe où l'on use beaucoup de souliers. Son ballot entre aussi dans mon magasin ; mais il ne doit pas entrer dans le compte de mes marchandises ; non plus que le produit de la vente que j'en fais

en suivant ses intentions. Aussi pour ces deux transmissions différentes , il y a dans mon journal deux articles différents ; le premier ainsi conçu :

Marchandises générales doivent à Morales de Bahia, pour mon compte,

Four tant de balles de colon qu'il m'a expédiées, suivant la facture jointe à sa lettre de tel jour. . 23,000 fr.

L'autre article ainsi conçu :

Caisse doit à Morales de Bahia, pour son compte. Pour tant de peaux de bœufs qu'il m'a consignées , et que j'ai vendues pour son compte , suivant le compte de vente que je lui en ai donné par ma lettre de tel jour lanl.

Il y a donc sur mon grand livre deux comptes pour

Morales : l'un des deux désignés par ces mots : Morales SON compte; et l'autre. Morales mon compte.

Je peux de la même manière distinguer sur mes livres les opérations qui ont rapport à certaines affaires entre autres, lorsqu'il me convient d'en connaître le résultat en particulier. Si j'essaye un commerce nouveau , avec la Russie , par exemple , et si je veux connaître les résultats particuliers que j'en obtiendrai , afin de le continuer au cas qu'il me soit avantageux, ou de l'interrompre dans le cas contraire , j'ouvre un compte à ce commerce. J'en fais un personnage fictif. Je porte à son débit tout ce qu'il me coûte , toutes les avances que je lui fais ; et je porte à son crédit tout ce qu'il me rapporte ; je sais par là le cas que j'en dois faire. Il n'y a point d'armateur qui n'ouvre un compte à chacun de ses navires , et même à chacun des voyages de ses navires, pour en

connaître les résultats, et comme tous ces résultats arrivent dans un compte commun , celui de profils et perles , la multiplicité des comptes ne cause jamais ni gêne, ni confusion. Il y a tel négociant qui a trois ou quatre cents comptes ouverts sur son grand livre ; il n'a qu'à le parcourir pour savoir où il en est, non-seulement par rapport à chacun de ses correspondants , mais aussi par rapport à chacune de ses spéculations.

Souvent des maisons de commerce font des spéculations de concert et en commun. Elles ne sont point associées pour leurs autres affaires ; elles n'en font de compte à demi qu'une seule , ou une suite d'affaires du même genre. Alors elles ouvrent chacune de leur côté , sur leurs livres , un compte à cette affaire. Elles portent au débit de ce compte toutes les avances qu'elles lui font , dans l'intérêt commun , et suivant les conventions qu'elles ont consenties. Elles portent au crédit de la spéculation ce qu'elle rapporte , et elles se partagent la perte ou le gain qui résulte de la balance de ce compte, qu'on nomme un compte en participation, parce que chacun y participe tant pour les frais et pour les soins , que pour les profits.

Les comptes-courants sont des relevés qu'on fait sur le grand livre , du compte, tantôt d'un correspondant, tantôt d'un autre. Les négociants se communiquent ces relevés , afin de se mettre d'accord sur l'état de leurs dettes et créances respectives. Lorsque j'envoie à un correspondant l'extrait de son compte, il le compare avec ses propres livres. S'il a omis, s'il a mal passé, c'est-à-dire mal enregistré un article, il le rectifie. Si c'est moi qui me suis trompé , il m'en avertit : on se met d'accord sur le solde de compte que l'un des deux doit à l'autre, et quand ce solde ne se paye pas, il forme le premier article d'un compte nouveau.

L'époque où se font les transmissions de valeurs , est importante entre négociants. Ils jouissent de la faculté d'employer une somme, de jouir de l'intérêt qui

DE LA COMPTABILITÉ COMMERCIALE

«y alladie, dès le moment où elle est effectivement entrée dans leurs niains. De même ils sont privés du pouvoir d'en tirer parti , dès le moment où ils s'en dessaisissent. Pour cette raison, aux comptes courants que s'envoient les négociants entre eux , se trouve joint ordinairement un compte d'inléréls. Il paraît dillieile

avons renvoyé les soldes de tous les comptes qui n'ont pu se solder par leurs propres moyens.

Ce compte m'oll're à son débit toutes les sommes perdues , et à son crédit toutes les sommes gagnées durant l'espace qu'il embrasse. Ces deux côtés ne se balancent presque jamais par appoint. Supposons qu'il

au premier aperçu de balancer les intérêts d'une foule y ait au crédit un surplus, un solde qui représente de sommes, les unes payées, les autres reçues , à toutes i l'excédant des bénéfices sur les pertes. Cet excédant

sortes d'époques différentes. Voici comment l'on s'y prend.

On établit à côté de la colonne des sommes portées soit au débit , soit au crédit d'un compte courant, une autre colonne destinée à contenir les intérêts de chaque article. Pour calculer ces intérêts, on fixe arbitrairement une époque pour l'ordinaire plus

reculée que la dernière échéance des valeurs contenues dans le même compte ; par exemple , si l'un de mes correspondants m'a fait des remises dont quelques-unes ne seront payables qu'à la fin de l'année , je prends pour une époque commune la fin de l'année, et je suppose que les sommes du compte sont toutes à recevoir et à payer ce jour-là. Je dois dès lors à mon correspondant les intérêts de toutes les sommes que j'ai reçues ou que je dois recevoir pour lui , depuis le moment de leur échéance véritable, jusqu'à la fin de l'année; comme lui, de son côté, me doit les intérêts de toutes celles que j'ai déboursées pour son compte , depuis l'époque du déboursement jusqu'à la fin de l'année également. Ces deux colonnes d'intérêts comparées par l'addition qu'on en fait, montrent quel est celui des deux qui a été le plus longtemps en avances à l'égard de l'autre , et le solde des intérêts est porté dans la colonne des sommes principales, au débit de celui des deux qui doit plus d'intérêts qu'il ne lui en est dû. On solde ensuite les sommes principales , et le solde que l'un des deux doit à l'autre , est dû dès l'instant qui a été choisi pour une époque commune.

Si, par exemple, à la suite du compte courant et d'intérêts que j'ai remis à mon correspondant dans l'exemple ci-dessus , il se trouve être mon débiteur d'une somme de 9,000 francs, je lui mande que son compte est soldé par 9,000 francs, que je porte à son débit dans un compte nouveau , valeur à la fin de l'année, c'est-à-dire une somme pour solde dont il me devra les intérêts à partir de ladite époque. En effet , le compte d'intérêts ayant modifié chaque somme du principal pour la réduire à ce qu'elle aurait été à l'époque unique qui a été fixée , toutes les sommes sont comme si elles avaient été reçues et payées ce jour-là. Or, si ce jour-là j'ai payé pour mon correspondant 9,000 francs de plus

que je n'ai reçu pour son compte , il me les doit à partir de ce jour-là.

Il me reste à vous expliquer , messieurs , ce que devient le solde du compte de profits et pertes, où nous

a été confié au personnage fictif appelé compte de profits et pertes; comment son compte sera-t-il soldé? Si je suis seul propriétaire de mon entreprise , on portera ce solde au crédit de mon compte de capital, au crédit du compte par lequel , en formant mon entreprise , j'ai mis un capital quelconque au service de cette entreprise. En d'autres termes , mon capital se trouvera accru de ce que j'ai gagné ; comme dans le cas contraire , il se trouverait diminué de ce que j'aurais perdu.

Dans une entreprise où se trouvent plusieurs associés , l'acte de société a dû régler d'avance dans quelle proportion seraient partagés les pertes ou les bénéfices : on porte alors une , deux , ou trois , ou cinq de ces parts , au crédit ou au débit des comptes particuliers de chaque associé. Chacun sait par ce moyen quels sont ses droits dans l'entreprise.

Après avoir, en différentes occasions, fourni des fonds à une entreprise et en avoir retiré au besoin , après que chaque associé a eu son compte crédité de ce qu'il a fourni , et débité de ce qu'il a reçu , on voudra savoir comment chaque associé , au moment d'une liquidation , retirera sa part accrue de ses bénéfices , ou diminuée de ses pertes : avec quels fonds sera-t-il payé de la portion qui lui revient ? — Avec les fonds détaillés dans l'inventaire de l'entreprise, tels qu'ils résultent de l'excédant de ce qui lui est dû sur ce qu'elle doit. Les soldes de compte dus par les correspondants ne sont-ils pas exigibles à l'époque convenue pour le rè-

glement de chacun? Les marchandises encore en magasin , si elles ne sont pas évaluées au delà de leur valeur au comptant, ne répondent-elles pas de toute la somme pour laquelle on les a portées au débit du compte de marchandises ? Enfin la caisse ne renferme-t-elle pas les espèces du montant desquelles elle est débitée? S'il y a eu des pertes à supporter, à quelqu'un de ces égards , n'ont-elles pas dû être portées au débit du compte de profits et pertes , et par conséq 'eut n'ont-elles pas dû réduire d'autant l'actif à partager?

C'est ainsi, messieurs, que se tiennent et se règlent les comptes de tous ceux qui ont des entreprises industrielles. Ce que je vous en ai dit peut suffire aux personnes qui ont des intérêts à débattre avec des entreprises de ce genre ; à celles qui veulent exercer

HUITIÈME PARTIE. —CHAPITRE XVIII.

convenablement des fonctions judiciaires et administratives. Pour les hommes qui veulent être commerçants, manufacturiers, et même agriculteurs , ces considérations , toutes rapides et abrégées que j'ai été forcé de les rendre , faciliteront beaucoup l'étude plus détaillée qu'ils feront des procédés de leur art , parmi lesquels je comprends pour beaucoup l'ordre et la tenue des comptes. On arrive avec le temps à savoir toutes ces choses par routine ; mais combien n'apprend-on pas

plus vite et plus aisément la pratique , quand on sait d'avance le motif et le but de chaque opération?

Un administrateur des finances de l'Etat a beaucoup de bonnes idées à prendre dans les procédés du commerce. Ils tiennent à l'art de l'une et de l'autre , plutôt qu'à la science ; je le

sais. Mais la science en général ne s'éclaircit-elle pas par les applications qu'on peut en faire ?

UN li LA HUITIEME PAKTIE.

NOTIONS COMPLEMENTAIRES.

CHAPITRE PREMIER

Des rapports de la statistique avec l'économie politique.

A mesure que les nations de l'Europe sont devenues plus populeuses, plus riches , et plus puissantes , l'attention des hommes instruits, et de ceux qui aspirent à l'être , s'est plus particulièrement dirigée sur la situation , la manière d'être des différents États. On a cherché à rattacher la condition de l'espèce humaine aux institutions des divers pays. On avait l'histoire des princes : on a voulu avoir celle des nations ; on a été conduit à rechercher ce qui pouvait les rendre plus heureuses ; les progrès déjà faits ont permis d'apprécier ceux qui restaient à faire ; et cette époque de transition a rendu nécessaire l'étude des choses sociales. On a voulu en connaître la nature et en juger les effets. De là l'importance que chaque jour acquièrent l'économie politique, c'est-à-dire la connaissance de la nature des choses , et la statistique qui nous instruit des phénomènes qui en sont les résultats.

Cette première vue générale nous indique que l'économie politique est une science fixe, et la statistique une science essentiellement progressive comme l'histoire. Dans tous les temps et dans tous les pays, l'industrie, aidée des capitaux et du sol, donnera

des produits qui feront nos richesses ; dans tous les temps et dans tous les pays , la satisfaction de nos besoins , les consommations et les jouissances qui en sont la suite, diminueront ces richesses. Mais dans tous les temps , le nombre des hommes dont se compose chaque nation, ne sera pas le même, et ils ne jouiront pas des mêmes avantages ; ils ne seront pas également bien accommodés.

Ces deux genres de connaissances sont fondés sur des faits d'un ordre différent. Le sang circule dans les veines : voilà un fait des mieux avérés ; mais c'est un fait constant qui arrive toujours dans des circonstances pareilles ; il a toujours les mêmes causes et produit les mêmes effets , sauf les circonstances accidentelles qui troublent son action ; mais, en lui-même, il ne présente point de phénomènes nouveaux. On le con-

naît pour avoir été solidement établi une fois pour toutes. Il n'a plus besoin d'être constaté dans aucun journal de faits médicaux. Or, il est en économie politique des faits absolument du même genre Rien que l'argent soit employé dans la plupart des échanges, on peut se convaincre que les achats et les ventes se réduisent tous à des échanges en nature, et qu'au fond, les produits ne s'achètent pas avec de l'argent, mais avec d'autres produits. Ce fait, tout aussi constant que celui qui précède, quoique non moins avéré, n'est pourtant pas plus que l'autre de nature à être consigné dans une statistique. Il est une conséquence nécessaire de la nature des choses , et non d'un concours de circonstances fortuites. Si l'on en parle dans une statistique , ce n'est pas pour l'annoncer ; il est déjà connu. C'est accidentellement et pour remettre sous les yeux du lecteur un fait dont l'existence ne dépend pas d'une observation nouvelle.

De là les différences qui caractérisent ces deux genres d'études : l'une (l'économie politique) appartient à tous les temps , à tous les lieux. L'autre (la statistique) n'enseigne point de vérités générales, et s'attache à consierer les phénomènes à mesure qu'ils arrivent. Il est impossible de ne pas ajouter au mot de slalistique , ceux-ci : de Ici endroit et de telle époque. On ne peut pas dire absolument : Tel ouvrage enseigne la statistique ; car la statistique du jour de demain , de l'année prochaine , n'existe point encore ; tandis que l'on peut dire : Tel ouvrage contient les vérités fondamentales et invariables de l'économie politique.

L'homme qui prétendrait que la statistique est le fondement de l'économie politique , confondrait ces deux natures de faits. Toute science se compose de faits. Qui pourrait en douter? Que serait une science qui nous apprendrait autre chose que ce qui est , ou ce qui se fait? Une chimère. Mais on peut envisager les faits sous divers points de vue ; on en tire des conclusions de plusieurs sortes. Si l'on disait à un chimiste : Vous prétendez nous enseigner la manière de faire de l'acide sulfurique ; mais savez-vous quelle quantité de soufre on extrait habituellement des mines; de quelle quantité d'oxygène nous poucons disposer au besoin ?

NEUVIÈME PAUTIE. — CHAPITRE I.

Telles sont les bases de la fabrication de l'acide sulfurique. — Le chimiste serait en droit de répondre : Je n'ai nul besoin de savoir combien de livres de soufre on peut trouver dans Paris, ni combien il y a d'oxygène dans toute l'atmosphère. Cela ne m'apprendra point comment se forme l'acide sulfurique, mais j'ai besoin de savoir quelles sont la nature et les propriétés du soufre et de l'oxygène.

Ce ne sont pas davantage les étals d'importation et d'exportation qui nous apprendront ce qui cause de la perte ou du profit pour une nation. C'est la connaissance de la nature du commerce : la manière dont les choses sont et dont les choses se passent par rapport au commerce. Voilà quels sont les faits importants, ceux dont nous pouvons tirer quelque lumière relativement aux événements passés et à ceux que nous réserve l'avenir.

Pour signaler de tels faits , il est indispensablement nécessaire de connaître la physiologie de cet être vivant et compliqué qu'on nomme la société; il faut connaître les organes par le moyen desquels il agit et se conserve. Or la physiologie de la société, c'est l'économie politique , telle qu'elle est comprise et cultivée de nos jours. On sait, par la voie de l'analyse , quelle est la nature des différents organes du corps social ; l'expérience montre ce qui résulte de leur action ; on sait dès lors sur quels points doivent porter les observations dont il est possible de tirer des conséquences. De sorte qu'on peut dire que l'économie politique est le fondement de la statistique ; proposition bien différente de l'opinion commune qui regarde la statistique comme le fondement de l'économie politique.

Si l'on avait fait des statistiques du temps de Philippe le Bel , et qu'elles fussent exactes ; si on les comparait avec celles qu'on fait de nos jours, et que celles-ci fussent exactes aussi , que nous apprendraient-elles? Que l'Europe produit et consomme beaucoup plus de choses qu'elle ne faisait il y a cinq cents ans. Le fait n'est pas douteux ; il est généralement reconnu pour vrai; mais quelle en est la cause ? Comment les progrès de l'agriculture , des arts et du commerce , ont-ils pu produire cet effet? En quoi consistent ces progrès? Et de même , quelle en est la cause? C'est là que gît

la difficulté. La statistique peut énoncer le fait , et ne saurait l'expliquer ; et ceux qui tentent de l'expliquer sans connaître l'économie des sociétés, sont convaincus d'absurdité à tout moment.

Je voudrais bien que ces gens qui ne veulent que des faits , nous apprissent si le montant des impôts est reversé dans la société par les dépenses des gouvernements. Je voudrais qu'ils défendissent , par des raisons tolérables , la politique de ces princes qui encouragent la population , sans s'inquiéter de ce qu

ferait un fermier qui multiplierait ses brebis sans avoir des pâturages pour les nourrir. Sans doute, toute espèce de connaissance est fondée sur des faits ; mais c'est sur l'action qu'une chose exerce sur une autre ; cette action est un fait constant, quelquefois silencieux et obscur , comme le progrès de la sève qui gagne le tronc , les branches et les feuilles d'un arbre ; un fait qui ne se découvre qu'à l'observateur diligent et patient à la fois ; un fait dont les statistiques ne peuvent indiquer la cause ni les résultats , mais seulement constater l'avancement.

Les meilleurs tableaux statistiques ne fournissent aucune lumière sur une foule d'autres questions. Les honoraires des avocats, des chirurgiens , etc., font-ils, ou ne font-ils pas partie des revenus généraux d'une nation ? Y a-t-il ou n'y a-t-il pas un double emploi , lorsque l'on comprend dans les revenus généraux de la nation , tout à la fois le produit de l'herbage où l'on a engraisé un bœuf, et la valeur du bœuf engraisé sur l'herbage ? Le blanchisseur qui gagne deux mille écus par année, sans introduire dans le monde un seul produit nouveau , introduit-il une nouvelle somme de revenu dans la société ? Questions qui sont toutes susceptibles de solutions rigoureuses.

Les faits les plus concluants ne suffisent pas à notre instruction, si nous n'y joignons le raisonnement. Lui seul nous conduit aux conséquences qu'on en peut tirer. Tous les faits sont dans la nature ; mais ils y sont comme les mots dans le dictionnaire. Ce ne sont point encore des vérités : il faut qu'ils s'enchainent , qu'ils soient liés entre eux pour qu'il en sorte des idées. L'homme qui dit : Je m'en tiens aux faits : ils sont toute l'économie politique , ne saurait nous apprendre rien , si ce n'est qu'il ne connaît bien ni les faits , ni l'économie politique.

Prétendrait-on, d'un autre côté, que l'économie politique ne peut tirer aucun secours de la statistique? Cette conclusion serait trop absolue. Toutes les vérités se tiennent par quelque endroit. Le rapprochement constant de quelques faits consignés dans les statistiques , peut éclairer sur leur cause et jeter du jour sur la chaîne qui les lie. Dans le grand laboratoire de la société , il ne nous est pas permis de répéter à volonté les expériences dont le résultat serait le plus favorable à notre instruction. Ces expériences sont trop chères et trop dangereuses. L'amour de la science a coûté la vue , l'existence même à des savants excités par leur zèle. Mais les expériences où la vie de plusieurs milliers d'êtres humains, où le sort de nations entières peuvent être compromis, quelquefois sans aucun résultat, sont trop hasardeuses. C'est par l'observation des phénomènes qu'amène le cours ordinaire des choses , que

est indispensable pour que le peuple subsiste , comme nous devons y suppléer ; mais pour le faire avec fruit,

DE L'IMPERFECTION DES OUVRAGES DE STATISTIQUE

nous devons mettre un certain air dans la manière d'en tenir compte, ainsi que je le montrerai bientôt.

C'est ainsi que nous pourrions nous convaincre de la possibilité de fertiliser, de peupler - des provinces entières, avec moins de frais qu'on ne forme une colonie lointaine. Les heureux effets remarqués dans une localité peuvent servir de base à des calculs plus étendus. Des communications ouvertes en faveur d'une seule commune montrent la prospérité qui peut régner sur tout un pays.

La statistique fournit d'importantes confirmations à des principes contestés. L'ignorance et la routine soutiennent encore tous les jours, même aux États-Unis, qu'un pays s'enrichit par ses exportations, et se ruine par ses importations. L'économie politique démontre qu'un pays ne gagne dans son commerce avec l'étranger, qu'autant que la somme de ses importations excède au contraire celle de ses exportations. Et deux faits également bien constatés, c'est, d'une part, que les marchandises que les États-Unis reçoivent, surpassent en valeur celles qu'ils expédient au dehors; et, en même temps, que ces mêmes États croissent en prospérité. Ce double résultat est inexplicable aux yeux des hommes qui sont restés étrangers aux principes de l'économie politique, et s'expliquent naturellement pour ceux qui les connaissent (i).

Ce sont les recherches de la statistique, aidées du raisonnement, qui ont appris à l'Angleterre que le nombre des indigents

s'est accru en proportion des sacrifices qu'on faisait pour le diminuer.

Le motif pour multiplier les hospices d'enfants trouvés , a été d'ôter tout prétexte à l'indigence de se défaire de ces infortunés par des voies plus criminelles; et tout récemment un statisticien habile (M. de Gouroff) a montré, par desimpies tableaux statistiques, que les pays où l'on n'ouvrait point d'hospices aux enfants trouvés étaient aussi ceux où il se commettait le moins d'infanticides (-2). Une coïncidence qui frappe tous les voyageurs est l'amour du travail , le soin de la famille, qui régnerent dans tous les pays protestants de l'Europe ; et l'incurie , la misère , qui rongent tous les pays catholiques, et surtout ceux où dominent les pratiques superstitieuses et les moines,

La nature des choses et le raisonnement pouvaient foire prévoir de tels résultats ; mais ils sont bien plus éloquents , quand ils ont reçu la sanction de l'expérience.

(i) Voyez le chapitre ib de la IV partie de cet ouvrage, intitulé : De la libre importation des marchandises étrangères, et de l'avantage qu'une nation en retire, page 277.

(2) t Ma yence n'avait point d'établissement de ce genre, « et depuis 1799 jusqu'en 1811 (pendant 11 ans) on y « exposa seulement trente enfants. Napoléon, qui s'imagi - «1 nait qu'en multipliant les maisons d'enfants trouvés, il « préparait des recrues pour ses armées , ordonna d'éta-

CHAPITUE IL

De l'imperfection des ouvrages de statistique.

Comme dans tous les genres de connaissances dont on a confusément senti la nécessité , mais dont on n'a pas eu le temps de connaître les ressources et de déterminer les limites, on s'est jeté, au sujet de la statistique , dans des divagations qui ont nui à son perfectionnement.

Un membre du parlement d'Angleterre (sir John Sinclair) , dont on ne peut cependant que louer le zèle patriotique et la diligence , a réuni sur l'Ecosse seulement, une masse d'informations contenues dans cinquante grands volumes in-S** d'une impression très serrée, qu'il a réduits à 21 volumes in-8", terminés en 1799, après beaucoup de soins et de peines, et dont les renseignements avaient probablement cessé d'être vrais un an plus tard. A ce compte, et sur la même échelle , une statistique de l'Europe entière exigerait au delà de mille volumes. Et comme il est douteux que dans tous les pays de l'Europe , il se trouvât dans chaque paroisse , le même zèle qui s'est manifesté en Ecosse , pour recueillir et diriger vers un centre commun les documents relatifs à chaque localité , il est permis de croire que si l'on faisait une pareille statistique pour toute l'Europe , un tel ouvrage destiné à ne contenir que des vérités de fait, présenterait plus de lacunes , d'inexactitudes et d'erreurs qu'aucun autre.

Ce n'est pas tout : comme on a vu que la statistique se compose de faits auxquels chaque année, chaque jour apporte des modifications, il faudrait fréquemment, sur nouveaux frais, recueillir des matériaux nouveaux, en soigner l'impression, etc., jusqu'à ce qu'on eût une quantité de volumes qui , par leur abondance même , deviendraient d'une absolue inutilité.

L'Ecosse forme un pays peu étendu ; il jouit d'une administration régulière ; un esprit d'ordre, un esprit national y font partout

sentir leur utile influence; le clergé presbytérien est en général éclairé ; il est répandu jusque dans les moindres villages. Ce sont de puissants secours à qui veut recueillir des notions statistiques, et bien peu de pays réunissent de pareils avantages ; aussi est-il difficile d'accorder une grande confiance à la plupart des livres de statistique. Les

« blir un tour dans cette ville. Ce tour fut ouvert le 7 novembre 1811 , et subsista jusqu'au mois de mars 1815, t où le grand-duc de Hesse-Darmstadt le fit supprimer.

« Pendant 5 ans et 6 mois, la maison reçut 316 enfants
« trouvés. Une fois qu'elle fut supprimée, comme l'habitude de l'exposition n'était pas encore enracinée dans le
* peuple, tout rentra dans l'ordre : on ne vit , dans le cours
« des 9 années suivantes, que 7 enfants d'exposés. » De 1 Goutr : Recherches sur les Enfants trouvés.

NEUVIÈME PARTIE. — CHAPITRE II

auteurs trop souvent se copient les uns les autres. Le dernier venu cite comme garantie l'assertion de celui qui Ta précédé; mais celui qui Ta précédé, sur quoi s'était-il fondé? On est souvent réduit aux données les plus vagues et les plus fugitives, pour appuyer des conjectures sur lesquelles on se fonde ensuite, comme sur des vérités de fait. Lavoisier, qui est bien certainement un des écrivains les plus consciencieux qui se soient occupés de ces matières, convient lui-même que les résultats en sont toujours fort hypothétiques (p. 13); et, comme s'il avait besoin de

fournir lui-même la preuve de cette assertion, il évalue, d'après des raisonnements où je ne le suivrai pas, la consommation moyenne des habitants de la France, à 1 10 livres tournois par tête ; d'où il conclut le revenu agricole de toute la nation française, qu'il porte en conséquence à deux milliards sept cent cinquante millions. « Les écrivains français, dit Arthur Young, auteur également consciencieux (i), pour connaître les revenus du pays, se sont fondés principalement sur le produit de certains impôts , particulièrement des vingtièmes , et sur la quantité de nourriture consommée : il était difficile de choisir de plus mauvaises bases... Autant valait consulter la position des étoiles pour établir des calculs d'économie politique. » Quant à lui, d'après des bases qu'il croit meilleures, il évalue les revenus agricoles de la France, vers la même époque , à cinq milliards deux cent quarante millions. Ainsi, voilà deux hommes renommés pour leur jugement et pour leur exactitude, qui, sur un fait contemporain , diffèrent du double au simple.

Ce qu'il y a de plus fâcheux , c'est que , dans la nécessité où sont les auteurs de statistiques d'avoir recours à l'administration pour beaucoup de documents qu'elle seule peut fournir , les documents officiels ne sont pas plus sûrs que les autres. Un ministère porte la dette flottante à 250 millions ; un autre ministère prouve qu'à la même époque elle était de 800 millions (2). Un ministre des finances dit à la législature que les sommes dues au trésor s'élèvent à 311 millions, et qu'elles figureront en recette dans les budgets subséquents, à mesure qu'elles rentreront, et elles n'y figurent pas du tout (5).

Ce sont surtout les états d'exportations et d'importations dont il faut se défier. Presque tous , dans tous les pays de l'Europe, ils

annoncent un excès de marchandises exportées sur les marchandises importées,

(i) Voyage en France, édition anglaise, tome I", page -455.

(2) Ganilh : Science des finances, p. 43.

(3) Même ouvrage , p. 53 et 56.

(i) Voyez , dans mon Traité d'Économie politique, pourquoi deux nations peuvent à la fois importer plus qu'elles n'exportent, et profiler réciproquement.

et l'on en conclut raccroissement de richesse de tous les grands États ; il est cependant impossible qu'ils exportent, en même temps, tous, plus qu'ils n'importent ; et ce cas serait très-fâcheux pour eux , car ils seraient tous en perte. En effet , les profits du commerce extérieur ne proviennent que de la supériorité des retours sur les envois (4). Il suffit d'avoir un peu d'expérience en ces matières, pour s'être aperçu qu'avec des tableaux on prouve tout ce qu'on veut , pourvu qu'il y ait beaucoup de chiffres (5).

Une source intarissable d'erreurs dans les statistiques , est l'évaluation en argent des objets produits et consommés. La valeur des choses varie perpétuellement ; elle varie selon les époques et selon les lieux. Les tableaux qui présentent une évaluation quelconque font naître autant d'idées différentes qu'ils ont de lecteurs. Une voie de houille coûte , à Saint-Étienne , près de la mine , 8 francs , et la même voie coûte , à Paris , 60 francs. Est-ce sur le pied de 8 francs ou de 60 francs qu'elle doit être comprise dans les productions générales de la France? La valeur de la monnaie elle-même change perpétuellement. Mille francs à

Paris, en 1829, ne valent pas ce qu'ils valaient avant la révolution. Lavoisier convient lui-même que c'est dans l'évaluation des produits , qu'il est aisé de se tromper : < Dans presque tous les essais de ce genre, i dit-il , on a fait entrer en compte deux ou trois fois II la même valeur, et l'on est arrivé à des résullats « faux ou exagérés (e). »

On serait tenté de croire que le nombre des habitants qui peuplent une ville, un canton, est susceptible d'être exprimé avec une tolérable exactitude. Il semble qu'un nombre d'hommes est un fait tellement positif, qu'il doit être facile à constater. Rien, au contraire, n'est si difficile. On n'agit pas ici sur une matière inerte, sans volonté ; mais sur des êtres animés, que leurs besoins, leurs goûts, leurs intérêts, leurs passions, mettent perpétuellement en activité. Il s'agit de constater leur existence dans les lieux civilisés , et par conséquent peuplés ; de la constater à une époque déterminée, parce que leur nombre variesans cesse. Il faut donc employer simultanément plusieurs agents , parmi lesquels il peut s'en trouver de négligents ou d'inexacts. 11 y a des doubles emplois , ou des oublis à craindre. Aussi a-t-on cherché divers moyens d'estimer le nombre des habitants d'un pays , sans les compter immédiatement. On a voulu , par

(5) Depuis dix ans les documents officiels publiés par l'administration des douanes, on France, ont été dressés avec conscience et méthode; aussi les données que l'on peut y puiser viennent-elles toujours confirmer les principes développés dans cet ouvrage. (Noie de l'éditeur.)

(6) Résultats d'un ouvrage sur la richesse territoriale de la France, par Lavoisier, page 4.

DE L'ARITHMETIQUE POLITIQUE

exemple, déterminer leur nombre, d'après la con-

sommation de blé qu'on observait; mais, outre que le

même nombre d'hommes achète et consomme beaucoup moins quand les denrées sont chères que lorsqu'elles sont à bon marché, quels calculs peut-on baser

sur la consommation d'un peuple comme celui de la

France, dont la moitié ne mange presque jamais de

blé, et dont la nourriture se compose d'ailleurs d'orge,

de seigle , de sarrasin , de châtaignes , de maïs , de

haricots , de pommes de terre , sans compter les proportions variables de porcs , de lapins , et même de

viande de boucherie , qui s'y mêlent accidentellement? L'un des plus respectables administrateurs qu'ail

eus la France, Necker, recommande le relevé des

naissances , comme une des meilleures bases qu'on

puisse avoir pour connaître la population ; et il en a

l'ait usage lui-même pour ses évaluations. On peut

s'étonner qu'un protestant ait accordé sa confiance aux

registres des curés , à une époque (1784) où , dans le

fond des campagnes , on attachait peu d'importance

aux enfants des familles très-indigentes , et où l'on n'enregistrait point les enfants nés dans les religions protestantes (i) . Mais la grande difficulté, par cette voie, est le choix de la proportion qu'il convient d'établir entre le nombre des naissances et la population des vivants. Cette proportion diffère beaucoup, suivant la marche progressive ou rétrograde de la prospérité publique , et suivant la longueur moyenne de la vie, chez le peuple dont on veut connaître le nombre.

Comme le nombre des habitants n'excède jamais les moyens d'exister dont ils disposent , et qu'il parvient toujours à atteindre cette limite , dans un pays où la production va croissant, le même nombre d'habitants donne le jour à un bien plus grand nombre d'enfants. Dans ce cas , la population est moins nombreuse relativement aux naissances. Dans le cas contraire, lorsque la population décline , le même nombre de naissances indique une population moins nombreuse qu'elle n'est réellement.

Indépendamment de ces causes qui, d'État à État, détruisent la proportion entre le nombre des naissances et celui des habitants, il est une autre cause qui , dans un même pays, change tout à fait cette proportion ; c'est la durée moyenne de la vie. En effet, le nombre des hommes ne pouvant dépasser leurs moyens d'existence , si les hommes vivent plus longtemps, il en naît un moins grand nombre ; le genre humain est tenu au complet avec moins

de naissances et moins de décès ; ce qui est beaucoup plus favorable à son bonheur.

L'imperfection des connaissances économiques antérieurement à l'époque où nous sommes , a nui aux évaluations statistiques. Lavoisier ne craint pas de dire : < J'ose affirmer avec confiance que la somme « numéraire à laquelle s'élève le revenu national du c royaume , n'excède pas un milliard deux cents rail- I lions (2). Il Or, de son temps , les impôts s'élevaient à 600 millions, et beaucoup au delà en y comprenant la dîme et les droits seigneuriaux ; d'où il serait résulté que le gouvernement et ses agents auraient consommé plus de la moitié de tous les revenus de la France , et que le reste de la nation aurait vécu sur l'autre moitié ! Les dépenses actuelles du gouvernement qui , avec les dépenses des communes et des départements , s'élèvent à plus de 1,200 millions, emporteraient la totalité des revenus de toute la France à cette époque ; ce qui n'est pas possible. Les plus basses évaluations actuelles portent le revenu total de quelque nation que ce soit , à cinq ou six fois la somme des dépenses du gouvernement, et je crois que, si tout y était compris, il s'élèverait beaucoup au delà. Il n'est pas possible, d'après cela, d'évaluer le revenu national de la France à l'époque où écrivait Lavoisier , à moins de six ou sept milliards.

Un préfet , en donnant la statistique officielle de son département, donne la balance de son commerce, l'évaluation des marchandises qui entrent et sortent de ses limites ; et il en conclut la somme de numéraire qui s'y trouve en circulation ! Tout cela est imprimé à l'imprimerie nationale. Ce n'est pas .seulement du papier, de l'encre et de la main-d'œuvre perdus ; ce sont des mots et

des chiffres où il est impossible qu'il se trouve un seul document qui ne soit une erreur.

CHAPITRE HL

(i) Malthus est convaincu qu'il y a de grandes omissions dans les registres de naissances, particulièrement en Angleterre. (Voyez VEssai sur la population, liv. I!, cliap. 11.)

(2) Layoisier veut dire le revenu national évalué en

De l'arithmétique politique.

On a pu s'apercevoir que les moyens qu'on met en usage pour se procurer des données statistiques , sont de deux sortes. Tantôt on emploie l'observation directe, comme lorsque l'on constate la population d'un endroit par un dénombrement , ou bien la quantité de marchandises exportées ou importées par l'inspection des registres des douanes. Tantôt on cherche la vérité par les calculs de V arithmétique politique ; c'est-à-nlire que l'on part de certaines données pour arriver , au moyen

numéraire; il savait très-bien que le numéraire* effectif , l'argent et l'or monnayés , s'élevaient à plus de deux fois celle somme. On a acquis une plus grande rigueur d'expression à mesure que l'on a mieux connu la nature de la chose désignée.

NEUVIÈME PARTIE. — CHAPITRE lil.

de l'induction , à des résultats auxquels on ne peut parvenir directement. C'est ainsi qu'avec la difficulté qu'on éprouve à connaître la population d'une ville , d'un pays , par un dénombre-

ment direct, on l'estime d'après le nombre des maisons , en supposant un certain nombre d'habitants par chaque maison. Lagrange, instruit , par les distributeurs des vivres de l'armée , de ce qui compose la nourriture journalière d'un soldat, ayant remarqué d'ailleurs qu'il existe au moins un cinquième de la population qui n'a pas dix ans d'âge , et que deux enfants et une femme consomment autant qu'un homme fait , en a conclu la consommation de la France.

On voit que , dans l'arithmétique politique , comme dans la statistique , tout dépend de l'exactitude des bases. Un grand appareil de chiffres ne suffit pas pour établir une vérité. Quand une première observation est défectueuse, les multiplications et les divisions que l'on bâtit sur ce fondement éloignent les calculateurs de la vérité , au lieu de les en rapprocher. Si l'on cherche le nombre des habitants par le nombre des maisons , on peut se tromper de dix millions d'habitants sur vingt, selon que l'on estime à cinq ou à dix le nombre des personnes qui habitent sous chaque toit. Je crois qu'il ne convient d'employer de semblables données, que lorsqu'on n'a aucun autre moyen plus simple d'arriver à la vérité. Voulant vous donner , messieurs, une idée , bien imparfaite sans doute , de la valeur annuellement produite par les cordonniers de France, j'ai cherché à la conclure du nombre de leurs consommateurs ; et cela nous a suffi pour présumer que ces artisans, tout seuls, produisaient plus de richesses que toutes les mines d'argent du nouveau monde (i). Mais il était facile de voir que je ne me serais pas contenté d'un calcul aussi vague , si j'avais eu un autre but que de montrer quelle immensité de valeurs nouvelles les plus humbles industries pouvaient produire chaque année dans un grand État.

L'abus de l'arithmétique politique est de vouloir, à l'aide d'un appareil de chiffres, fournir des bases à des règles de conduite et donner des suppositions comme des vérités.

Un plus grand abus encore est de donner, par une pétition de principe, la supposition même pour le résultat d'un calcul, comme a fait Colquhoun, lorsqu'il a, dans son *Traité de la richesse et des ressources de l'empire britannique*, estimé la quantité de fourrages produite par la Grande-Bretagne, d'après le nombre

(i) Voyez page 351.

(2) *The Quarterly Review* n° 67.11 est vrai que c'est un journal tory; mais, pour ce qui est de la vanité nationale, les journaux whigs ne valent pas mieux que les autres; témoin les articles ridicules où la *Revue d'Edimbourg* compare l'état des sciences et des lettres en France et en

des bestiaux qu'elle nourrit, et le nombre de ses bestiaux d'après les fourrages qu'elle récolte.

Un journal anglais, où l'on met en parallèle l'industrie de la Grande-Bretagne avec celle du reste du monde, pour donner une haute idée de la première, prétend que les travaux anglais qui ont le coton pour objet, ne pourraient pas être exécutés par soixante-deux continents aussi grands que l'Europe, moins l'Angleterre; ce qui pourrait faire croire qu'il y a dans un Anglais soixante-deux fois plus de capacité industrielle que dans tout autre habitant du globe (2). Or, comment les auteurs de cet écrit font-ils pour soutenir une proposition si gonflée de ridicule? Ils comparent la superficie de la terre entière avec la superficie de la Grande-Bretagne; et, répartissant sur toute celle immense sur-

face , hors l'Angleterre , la quantité de coton travaillée en Angleterre , ils trouvent aisément que, sur chaque mille carré, on fabrique soixante-deux fois moins de coton que dans la Grande-Bretagne. De cette manière, l'industrie de la France, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, etc., disséminée sur les terres désertes ou mal peuplées de l'intérieur des Amériques , sur les solitudes de l'Arabie ou du Sahara, de la Sibérie et de la Laponie , où l'on ne voit guère de filatures de coton , ne saurait en effet briller d'un grand éclat.

Je ne pense pas qu'on doive grossir les statistiques de calculs d'arithmétique politique qui peuvent se déduire des données fournies par l'observation ; calculs susceptibles de s'étendre indéfiniment, et que les publicistes peuvent faire lorsqu'ils en ont besoin , et de la manière qui leur convient. A quoi bon me donner le rapport des naissances et celui des mariages à la population , si j'ai la population , aussi bien que le nombre des naissances et des mariages? Au moyen de ces données, j'aurai les rapports si j'en ai besoin. L'Annuaire du bureau des longitudes, qui est pourtant l'ouvrage qui renferme le plus de données positives sous le moindre volume, serait plus concis encore, s'il laissait aux arithméticiens politiques le soin de déduire ce qu'il appelle les lois de la mortalité, les lois de la population, qui montrent , sur un nombre donné de naissances, combien il reste d'individus à chaque âge. Des rapports variables ne sont pas des lois : ils changent, selon la manière de vivre des peuples , et il faut de toute nécessité recommencer les observations et les calculs, suivant les époques et suivant les lieux. Comme , d'ailleurs , ces tables confondent des manières de vivre très-différentes, elles donnent des résultats faux pour presque toutes

Angleterre. Le même recueil {july 1819) prétend qu'un Anglais lit cinquante fois plus de gazettes qu'un Français; d'où il résulterait que si un Français passe un quart d'heure chaque jour à lire les journaux, un Anglais y passe sa vie entière.

DES FORMES QUI CONVIENNEINT A LA STATISTIQUE

les classes de la société. Quand on se sert de la longévité des classes aisées de la société , pour balancer celle des classes indigentes , et de la longévité de ces dernières pour balancer celle des classes aisées , on ne donne une idée juste de la longévité ni des unes ni des autres.

A vrai dire il n'y a point de loi commune pour la durée de la vie. Les tables qui sont dans l'Annuaire du bureau des longitudes, ont beau annoncer qu'un homme de 40 ans n'a que 25 ans à vivre , ce calcul n'est une indication pour personne. L'homme bien constitué et menant une vie régulière , vivra plus de 25 ans; et celui qui sera dans le cas contraire , vivra beaucoup moins. Les compagnies qui ont voulu se servir de semblables données pour régler des conditions relativement aux rentes viagères et aux assurances sur la vie, se sont gravement méprises, en attribuant à des individus de choix une longévité commune.

Ce qui rend les calculs de l'arithmétique politique véritablement intéressants, ce sont les rapprochements que l'on peut faire des nombres fournis par des données positives, et d'où résultent des aperçus nouveaux et importants. M. Charles Dupin , par

exemple , a calculé ce que les simples relevés des naissances et des décès annuels ôtent à l'empire des opinions anciennement enracinées ; et ce qu'ils ajoutent à l'empire des opinions formées à des époques plus récentes et plus éclairées.

M. Daru, dans ses Notions statistiques sur la librairie, est arrivé à des résultats piquants sur les progrès intellectuels et les produits commerciaux qui sont résultés de la révolution qui , en 1814 et 1815, a neutralisé un gouvernement militaire et despotique. Pour ne pas sortir de notre sujet, nous pouvons y remarquer que, dans les dernières années du règne de Napoléon, il s'est publié, année commune, seulement 159 ouvrages sur l'économie politique , les finances, le commerce, etc.; que de 1816 à 1825, il s'en est publié , année commune , 264 ; et qu'en résultat, l'industrie de la presse crée annuellement une valeur de près de trente-quatre millions, création d'autant plus profitable que la matière première que cette industrie manipule , se compose d'objets presque sans valeur.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans citer une observation judicieuse de M. A. Quetelet. i Je suis loin de < prétendre, dit cet économiste, que quelques tableaux numériques peuvent suffire pour déterminer tous les éléments compliqués de nos sociétés modernes. Il

(i) Recherches statistiques sur le royaume des Pays- Bas, mémoire lu à la séance de l'Académie du 6 décembre 1828.

(2) L'étymologie du mot statistique, du latin status.

Il faudrait , pour remonter des effets aux causes , ou

< pour conclure de ce qui est à ce qui sera, avoir égard € à un ensemble de circonstances qu'il n'est point I donné à l'homme de pouvoir embrasser ; de là la

< nécessité de négliger toujours , dans toute espèce I d'appréciation, un certain nombre de circonstances (dont il aurait fallu tenir compte (t). i

CHAPITRE IV

Des formes qui conviennent à la statistique.

La statistique n'est pas proprement une science ; on ne peut pas dire que l'on sait la statistique : on a seulement des notions statistiques sur certains lieux et certaines époques. Il en résulte que la statistique ne saurait composer un livre, mais une suite de livres pour chaque portion de pays, pour chaque localité qui présente des faits assez distincts les uns des autres, pour ne pouvoir être compris dans la même description. On peut faire la statistique , ou plutôt les statistiques d'une ville , d'une province , et même d'un pays tout entier, en réunissant les données fournies par chaque lieu , quand elles ont quelque intérêt pour l'ensemble du pays. Les ouvrages où ces faits sont consignés à mesure qu'ils arrivent , sont nécessairement des espèces d'ouvrages périodiques ; on est obligé de les refaire au bout d'une période quelconque. Devant se renouveler fréquemment, ils ne sauraient être très-volumineux. On ne pourrait pas en faire les frais ; et il serait impossible de les lire.

11 résulte de cette nature des choses , qu'il convient de les réduire aux notions essentielles, aux faits dont il est possible de tirer une conséquence , une instruction utile. Les circonstances futilles, sans importance, chargeraient inutilement le papier et la mémoire.

La nécessité de réduire les statistiques à leur moindre volume et de les renouveler fréquemment, nous impose encore l'obligation de n'y point consigner les faits qui ne sont susceptibles d'aucune variation (i). Outre que la situation physique des Etats ne peut nous éclairer que faiblement sur les moyens d'améliorer le sort de l'homme , c'est un genre de connaissances qui ne peut pas se perdre , ou que l'on peut du moins toujours retrouver aisément. Il dépend de nous de savoir quelle a été , à toutes les époques , la distance qui a séparé deux îles de la Grèce, ou quelle a été la hauteur du mont Olympe ; tandis que nous n'avons aucun moyen

semble nous indiquer une situation qui peut changer. Mais ici je fais peu de cas de rétymologie en comparaison de la nature de la chose et du service qu'on en peut tirer.

NEUVIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV

de retrouver certains faits qu'on a négligé de constater dans le temps , tels que la population des États de l'antiquité , la longévité de leurs citoyens , les différentes industries qu'on y exerçait , les profits qu'on y trouvait , la valeur des produits , le montant des impôts, etc. : connaissances qui jetteraient cependant de vives lumières sur la condition des peuples et sur les effets de leurs institutions. Ce sont là les faits qu'il est bon de consigner dans les statistiques. Si l'on y décrit en même temps les rivières ,

les lacs , les montagnes et les côtes d'un pays, et si, pour être utiles, de semblables descriptions doivent être répétées , on redira pendant cent années de suite, que la Hollande est un pays plat , et que le Rhône est un fleuve qui se jette dans la Méditerranée.

Une autre question se présente. Les institutions sociales sont sujettes à de grands changements. La Rome du pape n'est plus celle de César. Mais ces changements, qui sont en général excessivement lents (i) , peuvent devenir l'objet de descriptions géographiques et historiques qui ne sont publiées qu'à de longs intervalles , qui ont pour objet de faire connaître les mœurs générales d'un peuple dans tel ou tel siècle , et seraient mal placées dans la description de l'état où se trouve un peuple dans une telle année en particulier.

N'est-ce point, dira-t-on, appauvrir la science que de réduire le nombre de ses observations? Devons-nous craindre de connaître les nations sous trop de rapports? Non ; mais , à mesure que nos connaissances se multiplient, nous sommes obligés de les distribuer en différentes classes, soit pour les acquérir d'une manière plus certaine , soit pour les conserver plus aisément. Les mêmes nécessités ont été observées , relativement à toutes les sciences. A mesure que le champ de la statistique croît en étendue , et que les objets qu'il s'agit d'observer se multiplient, il devient plus nécessaire de classer nos observations. Le monde civilisé , susceptible de fournir des faits statistiques intéressants , s'est étendu aussi. Sans parler d'un hémisphère tout entier qui s'est ouvert aux recherches des modernes, combien, dans l'ancien monde même, d'îles, de continents tout nouveaux , et dont nos ancêtres ne soupçonnaient pas l'existence , peuvent maintenant avoir des statistiques ! Dans nos vieilles contrées , que de

(i) Les changements de mœurs sont lents dans les nations, parce que ce sont de grandes masses, auxquelles il faut beaucoup de temps pour être pénétrées jusqu'au centre. Une boule de grande dimension n'est jamais réchauffée rapidement et n'est pas moins longtemps à perdre sa température. Les provinces de France les plus soumises à l'empire des prêtres, sont celles qui, comme la Franche- Comté, la Flandre, se sont trouvées longtemps sous la domination de l'Espagne, où le clergé est tout-puissant.

(2) L'art du lampiste; la fabrication du sulfate de qni-

notions nouvelles à acquérir ! Pouvait-il être question , au commencement du dix-septième siècle , de savoir ce que l'on consommait , en Europe , de café , de thé, de pommes de terre? Ces choses y étaient complètement inconnues. Ce n'est que dans les premières années du dix-huitième siècle , qu'on a commencé à avoir des journaux; ce n'est, par conséquent, que depuis lors qu'il a pu être question de faire un relevé de leur nombre. Avant le dix-neuvième siècle , les machines à vapeur n'étaient pas une puissance ; maintenant , elles figurent dans les statistiques , à côté de la population des États. Une foule d'arts nouveaux, dont nos pères ignoraient jusqu'au nom, créent des millions de richesses industrielles dans plusieurs contrées de l'Europe (2). C'est une entreprise folle, de nos jours , que de vouloir tout dire , et surtout de vouloir tout dire dans un seul ouvrage.

Il n'y aurait pas moins d'inconvénients à grossir les livres de statistique de doctrines d'économie politique. On ne peut bien savoir si deux phénomènes dépendent l'un de l'autre , sans s'être familiarisé avec une foule de principes dont la solidité ne peut être établie en peu de mots, et dont il faut connaître la connexité.

Si, à l'occasion des importations et des exportations, une statistique établit une doctrine sur la liberté du commerce, elle risque de grossir ses volumes de beaucoup de sottises. A peine peut-elle faire remarquer la coïncidence de deux faits successifs ou simultanés ; c'est au publiciste à savoir si l'un tient à l'autre. Si la Sollogne et le Rerry, misérables et dépeuplés, se couvrent de produits et d'habitants à mesure que des chemins et des canaux bien entretenus s'y multiplient, je ne peux prouver que ces deux faits sont une suite certaine l'un de l'autre , qu'en démontrant la liaison nécessaire des communications faciles avec la production et de la production avec la population (3). Les inductions tirées même des données de la statistique la plus sûre , pour être bonnes , veulent être fondées sur des principes ; et les principes sont du ressort de l'économie politique.

Mais , je le répète , il est impossible ou au moins très-difficile , de tirer des inductions d'ouvrages de statistique qui ne nous présentent pas des faits successifs, en nous les montrant dans leurs différents états

nine, du sucre de betteraves, de l'eau-de-vie de pommes de terre ; celle des acides nitrique, murialique; des chlorures, de l'iode, et une foule d'autres.

(3) Les habitants des villes des États-Unis se chauffent avec de la houille d'Angleterre qui est à plus de mille lieues de distance; préférablement au bois de leurs forêts qui est à dix lieues. Un transport de dix lieues par terre est plus dispendieux qu'un transport de mille lieues par mer. Nos provinces de l'intérieur ne pourront être florissantes, qu'autant que les transports y seront devenus beaucoup plus faciles.

DES FORMES QUI CONVIENNENT A LA STATISTIQUE

de progression ou de rétrogradation (i); il est impossible de les montrer dans ces différents états successivement, si les ouvrages de statistique ne sont pas périodiquement renouvelés ; et il est impossible qu'ils soient renouvelés régulièrement s'ils sont trop considérables.

De ces prémisses nous pouvons tirer quelques directions sur la manière de composer avec fruit les statistiques.

Dans les faits statistiques les uns sont de nature à pouvoir être facilement constatés tous les ans. Tel est le nombre des naissances, des mariages, et des décès. L'ordre des successions , l'intérêt des familles , l'exécution des lois civiles et politiques, exigent qu'on en tienne registre (a) ; et s'il règne quelque ordre dans l'administration , ces faits importants sont aisément constatés.

D'autres faits statistiques sont difficiles à constater ; il en est qui ne peuvent subir que de faibles variations d'une année à l'autre, dont la vérification entraîne de grandes dépenses, et dont on peut déduire des conséquences importantes, sans les reproduire tous les ans. Tels sont les dénombrements , contrôle indispensable de tout autre moyen de connaître la population.

Il suffit de bien constater les faits de ce genre une fois tous les dix ans ; d'autant plus que les époques intermédiaires peuvent se conclure des données décennales et des documents annuels. Un dénombrement bien fait doit être le premier article d'une statistique décennale pour quelque pays, ou portion de pays que ce

soit. C'est la base de toute recherche utile. Qu'y a-t-il pour les hommes de plus important que les hommes? Ce qui influe sur leur condition plus ou moins heureuse, ce sont les proportions qui existent entre leur nombre et les ressources dont ils disposent, ou les maux qu'ils ont à supporter. Or ces proportions se découvrent par la comparaison, la combinaison qu'on peut faire des différentes circonstances de la société, avec cette base essentielle, la population.

Mais un dénombrement bien fait, en même temps qu'il est le seul bon moyen de connaître la population d'un pays, est le plus difficile de tous. Pour un dénombrement, il faut, avant tout, le concours de l'autorité.

(i) C'est ainsi que M. Daru a pu faire des rapprochements tirés du Journal de la librairie, d'où il résulte que :

En 1812, sous le règne de Napoléon, époque où l'opinion était comprimée, l'on n'a imprimé, en livres sur la politique, que 42,950 feuilles.

En 1814, époque où l'on a joui de beaucoup plus de liberté, on a imprimé 2,751,184 feuilles.

En 1825, époque où les journaux étant libres, on composait moins de brochures, on n'a plus imprimé sur la politique, que 1,579,604 feuilles.

Sans cela, les chefs de famille et même des communes entières pourraient refuser de donner les renseignements indispensables; on ne connaîtrait pas le nombre de personnes qui se

trouvent dans les communautés religieuses ou civiles , dans les hôpitaux , dans les prisons ; et même avec le secours de l'autorité , la vérité n'est pas aisée à découvrir. Dans les pays où les citoyens sont sujets à des contributions par tête, ou bien à un service personnel , à des levées de troupes , les chefs de famille font des déclarations imparfaites. Les magistrats eux-mêmes déguisent quelquefois la vérité , soit dans leur intérêt , soit dans celui de leurs administrés. On m'a assuré que le préfet d'un département de France , à une certaine époque , avait eu le talent, quoique le chef-lieu ne comptât que 29,000 habitants, de lui en donner 53,000, en comprenant dans la ville une commune qui en est à une petite distance. Ceux qui cherchaient la cause de cette anomalie , remarquaient que le traitement que reçoivent les préfets est d'autant plus élevé que la ville de leur résidence est plus considérable.

Quelquefois , au contraire , un intérêt de localité porte les habitants à diminuer la population réelle. Lorsque les droits d'octroi ou d'entrée aux portes des villes, sont proportionnés au nombre de leurs habitants; ils payent les objets de leur consommation moins cher, quand eux-mêmes sont moins nombreux ; et l'on peut craindre que beaucoup de maires de villes ne fassent des déclarations inférieures à la vérité (5). La population officielle de Saint-Étienne porte 19,000 habitants, tandis qu'on évalue sa population réelle à près de 50,000 âmes. La population de Lyon est évaluée à 200,000 âmes ; sa population officielle n'est que de 145,000.

Il faut donc tâcher d'ajouter à l'emploi de l'autorité administrative un moyen quelconque de contrôle qui serve de garantie,

non-seulement que le dénombrement est exécuté à l'époque voulue , mais qu'il est exécuté avec une certaine fidélité.

Aux États-Unis , un dénombrement a lieu tous les dix ans : chaque chef de famille ou d'entreprise est obligé de signer une déclaration de toutes les personnes qui composent sa maison , sous peine de payer une amende de 20 dollars (4). On dresse un tableau de ces déclarations , qui reste affiché pendant quelques jours

(2) On est obligé de constater le lieu de naissance et l'âge du citoyen pour savoir s'il doit un service militaire, s'il est capable d'être juré, d'exercer ses droits politiques, etc.

(3) Il est facile d'embrasser ou de ne pas embrasser dans le nombre des habitants d'une ville, ceux d'un faubourg considérable, qui a souvent ses magistrats particuliers.

(4) Les amendes encourues pourraient servir à payer une partie des frais du dénombrement.

NEUVIÈME PARTIE. - CHAPITRE IV

au chef-lieu. Les officiers publics qui négligent les fonctions qui leur sont assignées pour cet objet , sont assujettis à une amende (i); mais ils reçoivent d'un autre côté une assez forte indemnité pour le surcroît de soins et les déplacements que nécessite l'opération.

Glasgow est peut-être la ville d'Europe où Ton s'est procuré les renseignements les plus exacts sur la population; mais il a fallu pour cela le zèle actif d'un citoyen éclairé (M. Cleland). L'autorité communale en 1819- 1820, le nomma commissaire spécial, et permit qu'il s'adjoignît neuf commis intelligents dûment autori-

sés et accompagnés , dont l'unique occupation consistait à aller de maison en maison recueillir , de chaque chef de famille ou d'établissement, le sexe , le nom et l'âge de tous les individus qui dépendaient de lui. Le surintendant du dénombrement avait eu soin d'expliquer auparavant, dans des affiches et des avis insérés dans tous les papiers publics , le but purement scientifique et entièrement inoffensif de l'opération; et, lorsqu'elle fut achevée , tous les citoyens furent invités , par la même voie, à venir vérifier, dans les bureaux du surintendant , si les rapports étaient fidèles , soit dans ce qui regardait leur propre famille , soit dans ce qui avait rapport aux autres.

On obtint, de cette manière, non-seulement le nombre à peu près exact des habitants d'une cité de 150,000 âmes, mais encore leur classement suivant l'âge , le sexe , la profession , l'état de célibataire ou de marié, d'indigène ou d'étranger; de même. que le nombre des maisons occupées et inoccupées , et divers autres renseignements de nature à éclairer sur la condition des hommes , comme par exemple :

Le nombre commun d'individus par famille, 4 681/1000.

Le nombre des enfants au-dessous de douze ans , comparé avec le reste de la population : un quart et 56/1000.

Le nombre de personnes pour chaque chambre : 2 1/2.

(i) Une fois les tableaux affichés, on pourrait faire payer, pour chaque inexactitude découverte, une amende dont la moitié serait au profit de celui qui la découvrirait, et dont l'autre moitié serait appliquée aux frais du dénombrement.

(2) Il ne faut comprendre dans les terres à blé que la portion des fermes annuellement emblavées, c'est-à-dire que dans les pays où la rotation des récoltes est de trois ans, il ne faut compter comme terres à blé que le tiers des fermes ou des héritages.

(5) Cependant on pourrait y comprendre la valeur annuelle moyenne de la quantité des produits des grandes manufactures, donnée d'après leur propre déclaration. De semblables renseignements , soumis ensuite par l'impression au contrôle de la publicité et des concurrents , ne sauraient s'écarter beaucoup de la vérité.

(i) Dans les statistiques, on ne devrait pas consigner les

Le nombre des hommes mariés, comparé à celui des autres mâles : 21,473 sur 47,521.

Le nombre des femmes mariées , comparé à celui des autres personnes du sexe féminin : 21,475 sur 56,730.

Les anomalies se corrigent par la moyenne proportionnelle d'une année sur dix. La même observation s'applique aux principales productions, comme celle du blé; quantités toujours incertaines, et où les variations annuelles se perdent jusqu'à un certain point dans la production moyenne.

Il n'est rigoureusement utile de consigner qu'une fois en dix années l'étendue des terres cultivées en blé (2), en prairies , en forêts , en vignes , en plantes potagères et en arbres à fruits. 11 n'y a qu'un bien petit nombre de productions manufacturières et commerciales dont on puisse constater la quotité ; car, excepté les produits que le fisc a un grand intérêt à connaître en raison des droits qu'ils supportent , comme les boissons fermentées , le

sel, le tabac, etc., le surplus des productions intérieures, c'est-à-dire les façons que font subir les arts et le commerce intérieur, ne sont susceptibles que d'évaluations extrêmement vagues (5).

Les recensements de bestiaux, tels que chevaux, ânes, mulets, bêtes à cornes, bêtes à laine, peuvent n'avoir lieu, comme la population, que tous les dix ans; cela suffit pour faire connaître la marche progressive ou rétrograde du pays, et pour éclairer suffisamment sur les années intermédiaires.

L'état des recettes et des dépenses, ce qu'on nomme vulgairement le budget, étant nécessairement connu par la législation annuelle sous les gouvernements représentatifs, semble devoir, au moins par totaux, faire partie des annuaires statistiques; mais, dans le budget des localités, on pourrait se contenter de consigner l'année moyenne prise sur dix (*); car, tandis que les contribuables peuvent savoir, par les comptes annuels des administrateurs, et par appoint, à quoi

budgets qui ne sont que des projets de recettes et de dépenses, mais les recettes et les dépenses réellement opérées, ce qu'on appelle en France les comptes de l'exercice de telle année; malheureusement ces comptes ne sont définitivement réglés que plusieurs années après que l'année est finie. Aussi n'est-il guère possible de comprendre dans nos statistiques les recettes et les dépenses effectives de l'Etat, objet pourtant si important dans l'économie des sociétés. La seule bonne méthode est celle que suit l'Angleterre et que suivent tous les bons négociants dans leurs inventaires, qui est de ne regarder comme recettes et dépenses d'une année, que celles qui sont effectuées dans le courant de cette année, et de porter au débit des comptables, tous les

soldes qui restent dans leurs caisses à la fin d'une année, comme s'ils étaient une portion de la recette de l'année suivante.

DES FORMES QUI CONVIENNENT A LA STATISTIQUE

leur argent a été dépensé , le publiciste n'a besoin que de savoir quelle est, année commune, la dépense d'une province ou d'une ville.

On peut dire , pour les consommations annuelles , de même que pour les productions , qu'il en est fort peu sur lesquelles on puisse avoir des données tolérablement exactes. Comment savoir ce qu'un fermier a consommé des produits de sa ferme ; une famille, des produits de son domaine ; un fabricant , des produits de sa fabrique ? Tous ces produits cependant font partie de la production générale du pays. Il suffit bien de consigner dans les statistiques décennales les renseignements de ce genre qu'il est possible de se procurer.

Enfin , un chapitre des statistiques décennales, que je regarde comme très-important, et dont le préfet du département de la Seine a donné l'exemple (i), dans les recherches très-curieuses qu'il a publiées sur la ville de Paris , c'est le prix moyen des principaux objets de consommation. On sait que les nations sont riches , autant en raison du bon marché que de l'abondance des objets que nous consommons ; ou plutôt que ces deux formules ne sont que l'expression d'un même fait. Conséquemment les prix sont , parmi les faits , ceux qui fournissent le plus de lu-

nières sur la condition des peuples. Je sais que les prix ne signifient quelque chose qu'autant que l'on connaît la valeur des monnaies, ou, si l'on veut, des métaux précieux; mais le prix de plusieurs objets, et surtout des objets d'une consommation générale, offre un des meilleurs moyens de savoir quelle est la valeur des métaux précieux eux-mêmes. Si nous avions le prix courant de diverses choses en or ou en argent dans l'antiquité, nous aurions des idées bien plus justes de l'économie des anciens peuples.

Les Annuaire statistiques doivent contenir, outre les recettes et les dépenses du gouvernement, l'état des exportations et des importations, non pour connaître la balance du commerce qu'elles ne font pas connaître (i), mais parce qu'elles donnent, malgré l'inexactitude des déclarations, une idée approximative des besoins des consommateurs des différents pays et de l'importance des débouchés.

(i) Voyez Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine, par M. le comte de Chabrol. Paris, 1826; in-4° tableaux 86, 87, 88, 90 et 130.

(2) Les états d'importation et d'exportation ne font pas connaître la totalité des objets d'échange qui passent d'un pays dans un autre, notamment les métaux précieux, ni les pierres fines, ni tout ce qui passe en contrebande. Ils deviendront d'autant plus fidèles que les droits seront moins élevés et que la fraude sera moins profitable.

(s) La valeur du fer annuellement produit en France,

J.-B. SAT

Lorsque les préjugés sur la balance du commerce n'existeront plus, il faudra s'attacher à constater plutôt la quantité que la valeur des marchandises qui passeront, dans un sens ou dans l'autre, les frontières. Quant à la valeur des envois et à la valeur des retours, on peut s'en rapporter aux négociants.

Les minéraux dont il est le plus essentiel de constater la quotité annuellement produite, sont, au premier rang, la houille, la chaleur étant le plus employé de tous les agents physiques, et le bois ne pouvant se reproduire aussi rapidement que les arts le consomment; puis le fer, qui est le plus employé des métaux(5); ensuite, le sel, etc. Les droits du fisc sur la plupart de ces productions, fournissent des moyens pour en connaître la quotité. Il en est de même des pêcheries.

Les annuaires sont propres à faire connaître encore l'importance de certaines consommations qui payent tribut au fisc, comme le nombre des écrits périodiques; celui des écoles nationales ou particulières, et quelquefois aussi le nombre des élèves qui les fréquentent; les jugements rendus en matières criminelles, etc.

En rapportant les décès annuels, il est fort essentiel de faire mention de l'âge du décédé, et, autant qu'il est possible, de la maladie qui l'a enlevé, comme aussi de sa profession. Ces notions font connaître l'influence des professions sur la longueur de la vie; et la longueur moyenne de la vie est l'indice le plus assuré peut-être de la condition des peuples. On sait, d'après les données, bien imparfaites à la vérité, que la statistique a fournies jusqu'aujourd'hui, que la durée moyenne de la vie humaine a augmenté considérablement depuis un siècle ou deux, d'où l'on peut inférer que le bien-être du genre humain s'est accru dans la plupart

des États policés ; mais les statistiques à venir donneront à nos neveux des idées plus exactes et plus précieuses là-dessus.

Les occurrences extraordinaires , les faits qui intéressent les sciences ou les arts, tels que les pierres tombées du ciel, doivent trouver place dans les statistiques annuelles (a). Il faudrait y consigner aussi quelques faits physiques qui influent sur le sort de l'humanité , mais dont les résultats ne sont sensibles qu'après un certain laps de temps, comme l'influence

ou en Angleterre, excède beaucoup la valeur de l'argent annuellement produit au Pérou.

{*) Cette dernière circonstance appartient mieux aux almanachs, de même que les phénomènes célestes, les observations météorologiques : aussi, dans bien des cas, surtout dans les provinces secondaires, peu riches en faits statistiques, l'annuaire statistique et l'almanach pour-
j raient-ils se trouver réunis. Des annuaires bien faits pour
. chaque province pourraient fournir des documents pré-
j cieux pour les sciences physiques, éclairer par exemple sur
I la cause et la marche des vents, sur l'influence d'une saison
' sur l'autre, sur l'étendue des phénomènes physiques, etc.
uê

du déboisement sur la quantité de pluie tombée annuellement. Outre les expériences directes, on peut, à ce sujet, calculer

avec assez d'exactitude la quantité d'eau qui s'écoule par les rivières (i).

Pour recueillir les renseignements propres aux statistiques , on fait usage, avec beaucoup de fruit, de

séries de questions imprimées ; il faut seulement se garder d'y comprendre des questions frivoles.

Des tableaux imprimés, où l'on n'a plus que les nombres à remplir, sont aussi d'un grand service. Ils ont l'avantage de préparer des matériaux uniformes qui rendent facile la réunion des quantités totales.

ORGANES ESSENTIELS

L'homme qui veut avoir une juste idée des sociétés humaines, doit d'abord observer et saisir ce qui constitue essentiellement toute espèce de société , et s'occuper ensuite des formes et des accidents qui caractérisent chacune d'elles. Voulons-nous avoir de justes idées de l'état du mariage , nous remarquons d'abord ce besoin de nature qui porte l'homme et la femme à s'unir , à procréer des enfants , et à les élever , pour , avec le temps , se voir remplacés par eux. C'est là ce qu'il y a d'essentiel dans le mariage , ce qui le constitue. Ce sont les traits sans lesquels le mariage n'existerait pas , et qui se rencontrent dans tous les mariages. Du reste, les formes dont on a revêtu ce lien, les conditions, les cérémonies dont il a été accompagné , le bonheur ou le malheur qui en ont été la suite, sont des accidents qui ne constituent pas l'état de mariage , qui ont varié à l'infini ; qui ne sont pas les mêmes au

Japon , au Congo , en France. Mais ce qui constitue l'union conjugale , se rencontre partout.

Pareille observation peut être faite relativement à l'état social. La nature de l'homme le porte à vivre en

(i) On peut mesurer la section des eaux au passage d'un pont, leur hauteur moyenne et leur rapidité moyenne dans le cours d'une année ; ce qui fait connaître le décroissement ou l'accroissement des eaux, en supposant l'évaporation égale dans tous les cas.

société. Quelle qu'en soit la cause , ce fait se manifeste en toute occasion. Partout où l'on a rencontré des hommes , ils vivaient en troupes , en hordes , en corps de nation. Peut-être est-ce afin d'unir leurs forces pour leur sûreté commune ; peut-être afin de pourvoir plus aisément à leurs besoins ; toujours est-il vrai qu'il est dans la nature de l'homme de se réunir en société , comme font les abeilles et plusieurs espèces d'animaux ; on remarque des traits communs dans toutes ces réunions d'hommes , en quelque partie du monde qu'elles habitent. Du reste , nous voyons toutes les nations de la terre différer de mœurs, de gouvernement, de langage. Ne sommes-nous pas dès lors fondés à regarder comme essentiels les caractères communs à toutes les sociétés , nécessaires à leur existence ; et comme des circonstances accessoires, accidentelles , les caractères qui , se rencontrant dans un lieu , et non dans un autre, ne sauraient passer pour des caractères essentiels à l'état de société?

Ces caractères essentiels de sociétés humaines que nous voulons d'abord connaître, et qui seuls sont capables de nous guider dans la recherche des formes accidentelles que nous devons

souhaiter ou craindre , pour le bonheur de l'espèce. Ces caractères essentiels appartenant également à toutes les sociétés, intéressent à un égal degré toutes les nations. Cette considération nous explique la faveur que l'économie politique a obtenue partout , depuis que la méthode expérimentale l'a élevée au rang de science.

Une même société n'est pas toujours au même état. Nous avons vu des nations , avec de faibles commence-

(2) Il est inutile de remarquer qu'ici comme chez tous les peuples, on entend par le mot société, les sociétés civiles, composées d'un grand nombre d'hommes réunis par des vues communes , librement reconnues ou positivement exprimées.

TABLEAU GÉNÉRAL. — ORGANES ESSENTIELS

menls , avoir ensuite des périodes de force et de santé, et même se montrer dans un état qu'on a pu , sans impropriété , comparer à la décrépitude. Dans lequel de ces états convient-il de les observer ? Quelques philosophes ont cru qu'il convenait de saisir dans leur enfance les traits plus naïfs de la nature des sociétés; et de les suivre dans leurs développements successifs, jusqu'à leur dissolution. Ils ont même donné des noms particuliers à ces diverses phases. Ils ont regardé comme le moins avancé de tous l'état des peuples chasseurs , ou qui vivent principalement du produit de leur chasse. Ils ont cru voir une association moins imparfaite chez les peuples pasteurs qui multiplient et soignent les troupeaux au moyen desquels ils pourvoient à leurs besoins. Et enfin ils ont jugé que la civilisation la plus complète se rencontrait chez les peuples cultivateurs, qui trouvent dans le sol qu'ils cultivent leurs principales ressources. Ils pouvaient y ajouter

l'état des peuples manufacturiers et commerçants, qui, sans chasse, sans troupeaux, et sans territoire, vivent des produits de leurs capitaux et de leur industrie.

Cherchant à nous former l'idée la plus complète et la plus étendue de la société, nous n'en oTiserverons pas l'enfance, quoique nous puissions y démêler les rudiments d'une civilisation plus avancée; nous soumettrons de suite à notre étude (i) les sociétés les plus développées que nous connaissions. C'est l'état de la société qui nous importe le plus, car c'est le nôtre; c'est celui qui frappe nos yeux; les autres ne donnent lieu qu'à de vaines spéculations, à des projets imaginaires; à moins qu'on ne voulût nous faire rétrograder à l'état de pasteurs, de chasseurs, que sais-je? de sauvages, qui réduirait notre nombre au dixième, au centième, et rendrait nécessairement ce qui resterait de nos sociétés plus féroce; car le dénûment et le besoin)K)ussent les hommes à la violence et à Tinjustice.

Je vous ferai seulement remarquer un trait commun dans ces divers états de la société dont il nous reste des exemples dans plusieurs lieux de la terre: c'est que le soin principal des sociétés humaines est, dans toutes, de pourvoir à leurs besoins. Que les hommes poursuivent des animaux, ou qu'ils multiplient des troupeaux, ou qu'ils provoquent la fécondité du sol; c'est toujours pour y trouver leur subsistance, accompagnée des autres biens, dont la nature de l'homme, le climat qu'il habite, les mœurs de ses semblables, et en général toutes les circonstances au milieu desquelles il se trouve placé, lui ont fait un besoin.

Nous pouvons confondre dans les mêmes considérations la famille et le chef qui pourvoit à ses besoins,

(i) J'aurais dit à notre dissection, si le corps social n'était pas un corps vivant , dont nous devons étudier les organes en action.

et dont il représente seul toutes les volontés. Leurs intérêts sont les mêmes ; ils sont pour nous un seul individu. Les principes, les observations qui les concernent , composent Véconomie privée.

Véconomie publique embrasse les observations et les principes qui ont rapport aux intérêts d'une nation considérée en particulier, et comme pouvant être opposés aux intérêts d'une autre nation.

Enfin Véconomie politique regarde les intérêts de quelque nation que ce soit, ou de la société en général.

L'homme doit à la libéralité de la nature, plusieurs biens indispensables à son existence : son industrie lui procure tout le reste ; et ce reste paraîtra bien important , si l'on considère qu'il compose tout ce qu'une nation civilisée possède de plus qu'une peuplade de sauvages. La nature donne gratuitement au sauvage l'air, la lumière, et tout ce qu'elle nous donne à nousmêmes en pur don. Ce que nous possédons de plus , ce que le sauvage lui-même possède de plus , est, par conséquent, de création humaine ; et, à quelque degré de civilisation que la société soit parvenue , il faut qu'elle reconnaisse, qu'elle garantisse à chacun la faculté exclusive de disposer de ce qu'il a produit, c'est-à-dire le droit de propriété ; autrement chaque homme fuirait avec sa proie, pour n'être pas dépouillé par les autres hommes, et la société serait détruite.

Si chaque individu ne produit pas toutes les choses qui lui sont nécessaires, il est du moins obligé de produire de quoi les

acheter- Il échange ensuite ce qui excède ses besoins, contre les produits créés par d'autres hommes , et se met ainsi en possession de tout ce qui convient à sa nature et à sa position. C'est cette faculté , particulière à l'homme , d'échanger les produits entre eux, qui, dans nos grandes sociétés, permet à chaque personne en particulier de ne s'occuper que d'une seule classe de produits, et même d'une certaine portion d'un seul produit.

De là la division du travail, ou, pour parler plus exactement , la séparation des occupations , qui augmente prodigieusement le pouvoir productif de l'homme.

Il semblerait, par suite de cette observation, que chaque homme en particulier ne devrait jouir que des produits qu'il s'est procurés, soit en les créant, soit en les acquérant au prix de ceux qu'il a créés ; mais alors d'où viendrait l'énorme disproportion qu'on remarque entre les ressources dont les hommes disposent? Comment les uns peuvent-ils se livrer à d'abondantes consommations, tandis que d'autres parviennent à peine à subvenir à leurs premières nécessités? Quelque supérieurs qu'on veuille supposer les facultés corporelles et les talents de certaines personnes, comparés aux facultés et aux talents de toutes les autres , cette

supériorité ne suffit pas pour expliquer une aussi grande disparité dans leur production. Ce serait une économie politique bien peu avancée que celle qui ne nous donnerait pas l'explication d'un phénomène aussi commun dans la vie sociale.

L'analyse de la production suffit pour nous éclairer à cet égard. Chaque produit est le résultat d'un concours d'actions et de moyens mis en œuvre par une seule intelligence. C'est l'entre-

preneur de ce produit, qui se procure à ses frais tous les travaux et l'usage de tous les instruments au moyen desquels le produit s'achève ; cet entrepreneur dès lors fait seul son profit de la valeur produite. Or , comme la portion de talent qu'il y met se multiplie par le nombre des agents qu'il emploie , et qu'au moyen de ces agents , la quantité de la chose produite peut être fort grande relativement aux facultés d'un seul entrepreneur, les profits de celui-ci peuvent être considérables relativement à ceux des agents secondaires qu'il met en œuvre.

De plus , cet ensemble de travaux industriels ne peut être exécuté qu'à l'aide de deux grands instruments , qui sont des capitaux et des fonds de terre. C'est avec leur aide que l'industrie transforme les matériaux de ses produits , en objets propres à nos consommations. On peut dire que les instruments de l'industrie travaillent de concert avec elle , et que les produits sont toujours le résultat de leurs services réunis. Dès lors les possesseurs des instruments , en même temps qu'ils travaillent directement à la production par leurs talents , y travaillent indirectement par le moyen de leurs capitaux et de leurs terres. On peut, sous ce rapport , même lorsqu'ils ne travaillent pas immédiatement à la production , les nommer producteurs. Leur coopération est commode pour eux ; mais elle n'en est pas moins indispensable pour la formation des produits ; car, s'ils ne fournissaient pas l'usage de leur instrument, les produits n'existeraient pas (i).

Nous devons donc regarder les produits comme les résultats de trois services productifs : ceux des hommes industriels , ceux des capitaux , et ceux des fonds de terre ; et , comme l'entrepreneur d'industrie est

(i) On a vu que quelques économistes respectables, attribuant au seul travail la faculté de produire, ne voient dans les produits qui composent un capital, que du travail accumulé. Cela ressemble au système des physiocrates , qui ne voyaient dans un capital que du produit net accumulé. Mais de même qu'on peut accumuler les profits de la terre, qui sont autre chose que la terre, on peut accumuler les profits du capital, qui sont autre chose que le capital; et ni les profits de la terre, ni les profits du capital, ne sont la même chose que les profits du travail. Ce sont trois sortes de valeurs différentes et nouvellement créées.

Nous n'avons de mesure de la production que la valeur des choses produites; et, du moment que le consumma-

celui qui a conçu l'idée du produit et trouvé les moyens de l'exécuter, nous devons mettre sa coopération au premier rang des travaux industriels.

Tout produit est un moyen de se procurer une satisfaction à soi-même, à sa famille , à la société; il est donc un bien Le travail au prix duquel on l'obtient est un sacrifice, un mal (-i). Lors même qu'on achète un produit, on fait, pour l'avoir, le sacrifice d'une valeur déjà acquise , et de laquelle on pouvait se promettre une jouissance. La perfection de l'industrie consiste , par conséquent , à se procurer le plus grand et le meilleur produit, au prix du moindre travail, du moindre sacrifice. Ceci montre la nécessité d'admettre dans l'économie politique une appréciation rigoureuse, une évaluation du mal et du bien, qui résultent du jeu de cette grande machine. Or , qui peut mieux évaluer ces choses , que les hommes dont se compose le public , et qui sont perpétuellement appelés à comparer l'étendue du sacrifice avec la jouissance qui en est le prix ? et quel meilleur moyen de

connaître leur évaluation , que d'observer le prix courant des divers travaux et celui des divers produits?

C'est ainsi que l'on sait quel produit, selon l'estimation des hommes , vaut ou ne vaut pas ce qu'il coûte ; et qu'en introduisant dans les calculs de l'économie politique la valeur échangeable , ou le prix courant des services et des produits , on a donné à ses déductions un fondement qui les a élevées au-dessus du vague des hypothèses et des conjectures. Quand on veut savoir si une production est avantageuse ou ne l'est pas , il suffit de comparer tous les sacrifices nécessaires pour qu'elle s'accomplisse , ou les frais de sa production , avec la valeur produite , le prix que les consommateurs consentent à payer pour le produit , lorsqu'il est mis en vente. L'entrepreneur, qui représente ainsi tous les producteurs réunis, est en lutte , d'une part, contre la nature des choses , pour acquérir d'elle un produit , et , d'une autre part , avec le consommateur , pour le vendre. Pourvu que le consommateur consente à lui payer ce que le produit a coûté, son intérêt est sauf (5) ; c'est le calcul vulgaire , et

leur attache à un produit une valeur suffisante, non-seulement pour rétablir le capital, mais pour que le capitaliste soit payé de ses intérêts, et le propriétaire de son fermage, nous devons regarder ces dernières valeurs comme effectivement produites. 11 est impossible sans cela d'expliquer raisonnablement les revenus.

(2) Il ne faut pas ici chicaner sur le mot. Moralement le travail est un bien , et le désœuvrement est le pire des vices. Ce n'est pas non plus le travail qui est un amusement, dont il est ici question. C'est le travail laborieux, si je peux ainsi ra'exprimer ; le travail soutenu dont on fait son état, sa profession, et non celui oii nous ne cherchons qu'à satisfaire nos goûts.

(3) Le travail de l'entrepreneur lui-même fait partie des

TABLEAU GÉNÉRAL. — ORGANES ESSENTIELS

celui qui suffit aux intérêts privés. Nous verrons bientôt comment ils se lient aux intérêts généraux , c'est-à-dire eu quoi ils leur sont opposés , en quoi ils s'accordent.

De la manière seule dont les biens parviennent à la société , naît le droit de propriété. Ceux que la nature donne gratuitement ne confèrent aucun droit. Quand il serait possible de se les faire payer, une telle prétention blesserait l'équité naturelle : ce serait faire payer ce qui ne coûte rien (i). Il n'en est pas de même des biens que nul homme ne peut acquérir qu'au moyen d'un sacrifice , d'un travail , ou d'un produit fruit d'un sacrifice , d'un travail antérieur. Quiconque voudrait acquérir cette espèce de biens , sans donner un équivalent à leur possesseur, blesserait à son tour l'équité naturelle; il commettrait une spoliation. Delà, pour les acquérir, quand on ne les produit pas , la nécessité de l'échange ; de là l'existence de deux sortes de biens, de richesses ; les unes communes à tous : les richesses naturelles; et les autres propriétés exclusives : les richesses sociales, les seules auxquelles le vulgaire donne le nom de richesses par excellence.

Ces dernières sont proportionnées à leur valeur échangeable , c'est-à-dire à la quantité de tout autre bien qu'il est possible d'obtenir en les offrant en échange. Mais ce mot valeur a donné lieu à bien des controverses venues , comme à l'ordinaire , faute de s'entendre. Les uns ont pris le mot dans une de ses acceptions; les autres, dans une autre. En effet, il a deux sens différents. Tantôt il signifie le mérite qui est dans une chose en vertu des services qu'elle peut nous rendre ; et alors on ne considère point sa

valeur échangeable. Tantôt on exprime par le mot valeur, la qualité de pouvoir nous procurer, par la voie de l'échange, un autre objet d'égale valeur. Dans ce dernier sens, la valeur n'est une indication qu'avec les restrictions qui naissent de la nature même des valeurs : dans cette acception, et lorsqu'il est question d'échanges, elles sont toujours variables et relatives. En d'autres mois, la valeur d'échange n'est une mesure des richesses qu'à une époque donnée, et en supposant toutes les circonstances égales d'ailleurs.

Telles sont les richesses qui président à toutes les transactions sociales. Elles se rattachent aux intérêts des individus dans leurs rapports entre eux ; à leurs

frais de production. C'est une avance de la même nature que toutes les autres; il est en perte si elle n'est pas, de même que les autres avances, couverte par le prix courant du produit.

(i) Les terres cultivables, forment une exception ; car elles sont à la fois données gratuitement à tous les hommes, et leur propriété réservée seulement pour quelques-uns. On verra plus tard que c'est l'unique moyen pour que

intérêts par rapport à l'État ; aux intérêts de l'État par rapport aux particuliers ; et même, considérant les nations comme des individus ayant des intérêts séparés, elles se rattachent aux intérêts que les États ont à débattre ensemble ; c'est ainsi que l'économie politique se mêle non-seulement à la politique intérieure, mais au droit international (2).

Tel est le mécanisme de la production vu de très-haut. Il présente de nombreux phénomènes quand il est observé dans ses détails.

L'industrie de l'homme , qui consiste en général dans la faculté de créer des richesses sociales , y parvient par des voies prodigieusement variées ; mais son but est toujours le même : elle cherche à pourvoir au besoin des hommes de telle manière que l'usage de ses produits présente aux consommateurs assez de jouissances pour qu'ils consentent à les payer ce qu'ils ont coûté. Si la jouissance qu'ils sont capables de procurer aux consommateurs ne porte pas le prix d'un produit au niveau de ses frais de production , non-seulement il n'y a point de production , mais il y a une perte. Les frais de la production sont le prix des divers services de tous ceux qui ont concouru à la formation du produit; et c'est pour cette raison que les profits de la production sont égaux à la production , pourvu que le produit rembourse toutes les avances qu'il a occasionnées sans autres bénéfices ; mais il faut comprendre dans les avances qu'il a nécessitées , la valeur du travail de l'entrepreneur, ce que le vulgaire appelle son bénéfice ou son profit. Le prix qu'un travailleur retire de son travail compose le profit d'un travailleur ; le prix qu'un propriétaire foncier retire du loyer de son terrain compose le profit du propriétaire ; et le prix qu'un [capitaliste retire du loyer de son capital compose le profit du capitaliste. L'analogie de tous ces services productifs entre eux , et du salaire qui en est le prix , a permis qu'on leur donnât à tous le nom de profits ; et leur analogie est complète, car ils sont tous le prix d'un service rendu à la production , d'un service productif.

Il y a un certain nombre de produits qui ont une valeur, puisqu'on les paye; mais une valeur qui ne reste attachée à aucune matière. Les services rendus, soit aux individus , soit à la société tout entière, sont

tous les hommes puissent prendre part à leurs produits. (2) Les richesses sociales données gratuitement à des individus ou à des réunions de personnes qui peuvent être considérées comme des individus, ne jouent pas un rôle important dans l'économie des sociétés. On peut les regarder comme des biens échangés contre de la reconnaissance, ou bien les mettre au rang des richesses acquises ou perdues par des accidents fortuits.

des services aussi réels que ceux qui contribuent à la valeur donnée à un produit matériel. On achète le service que rendent un médecin, un avocat, un fonctionnaire public ; mais leur service une fois rendu, il ne reste aucune valeur attachée à aucune substance matérielle et qui puisse se transmettre de nouveau, comme il en reste dans une étoffe qui, ayant été achetée, peut être revendue. Cependant, comme l'utilité qui résulte de ce genre de service a toutes les mêmes propriétés que celle qui résulte des produits matériels ; comme elle est, ainsi que cette dernière, le fruit d'une industrie et même d'un capital (i), qu'elle est vendue par une personne et achetée par une autre, cette utilité, quoique fugitive, veut être nommée un produit ; mais c'est un produit immatériel (2).

Toutes ces productions sont la source de tous les revenus légitimes. Si une personne quelconque jouit d'un revenu qui ne procède pas d'une des sources que je viens d'indiquer, ce revenu est usurpé ; il provient d'une perte équivalente supportée par la société ou par une partie de la société, de même que les gains du jeu qui entraînent une perte précisément équivalente. Il suffit à l'intérêt personnel dépourvu de moralité, d'acquérir des biens, quelle qu'en soit la source ; mais une nation ne s'enrichit pas par des gains qui entraînent des pertes, et l'homme d'État, le véri-

table publiciste , qui doivent à tous une égale protection , ne cherchent les biens qui font la prospérité publique que dans leurs sources.

Heureusement que dans une société , même corrompue, le nombre des hommes qui cherchent leurs revenus dans une production véritable , est infiniment plus considérable que le nombre de ceux qui les cherchent dans des gains abusifs ; sans cela il n'est aucune société politique qui pût se maintenir.

Quand , par un progrès de l'art, le produit revient moins cher au producteur, il peut, sans y perdre, le faire payer moins cher au consommateur, c'est-à-dire à la société , qui ne subsiste que par ses consommations. Dans ce grand échange que nous avons appelé production , la société donne alors moins pour obtenir plus. Elle fait un gain , non aux dépens d'une partie

(1) Les études d'un médecin, d'un avocat, d'un fonctionnaire public, sont une avance dont l'intérêt se confond avec le profit résultant de leur travail. Seulement c'est un capital placé à fonds perdu, et qui doit porter remboursement du principal en même temps que les intérêts.

(2) <t Depuis qu'il a été prouvé que les biens immatériels, tels que les talents et les facultés personnelles, « forment une partie intégrante des richesses, et que les « services rendus dans les plus hautes fonctions ont leur « analogie avec les travaux les plus humbles; depuis que « les rapports de l'individu avec le corps social et du » corps social avec les individus et leurs intérêts réciproques, ont été clairement établis, l'économie poli-

des associés, mais aux dépens de la nature, qui devient plus libérale envers l'homme , à mesure qu'il apprend à mieux

connaître la nature des corps dont elle se compose et les lois qui les régissent : c'est-à-dire à mesure qu'il est plus instruit.

Il est facile de se convaincre que , dans le cas d'un progrès fait par l'industrie, l'avantage qu'en retire une portion de la société n'est point obtenu aux dépens d'une autre portion : les consommateurs d'un produit jouissent pour le même prix d'une plus grande quantité ou d'une meilleure qualité, et les producteurs ne gagnent pas moins ; car ils peuvent , sans y perdre , donner à plus bas prix ce qui leur a coûté moins de frais de production. Un pareil avantage peut s'obtenir successivement par rapport à tous les produits ; car une baisse de ce genre n'est pas relative ; elle est réelle. Dans ce cas , le prix d'une marchandise ne se compare pas avec le prix d'une autre , mais avec les frais de sa production , avec le prix qu'elle coûtait auparavant.

Cette démonstration, poussée à la dernière évidence par l'étude des principes fondamentaux (5) , a donné la clef d'une proposition qui semblait paradoxale : on ne pouvait pas jusque-là concilier ces deux idées également vraies , que la valeur des choses qu'on possède constitue le degré de richesse qui réside en elles ; et, en même temps , qu'un peuple est d'autant plus riche, que les produits y sont à meilleur marché. En effet , nous serions tous infiniment riches si tous les objets que nous pouvons désirer ne coûtaient pas plus que l'air que nous respirons ; et notre indigence serait extrême , si les mêmes objets coûtaient infiniment cher, si nous n'avions aucun moyen d'atteindre à leur prix (4).

Je n'ai fait , pour ainsi dire , que nommer les capitaux. J'économie politique donne seule des notions sûres relativement à la nature et à l'usage de cet instrument de l'industrie.

L'industrie, considérée d'un point de vue élevé, se compose d'une multitude d'occupations dans la plupart desquelles les-hommesagissent sur des objets matériels et

a tique, qui semblait n'avoir pour objet que les biens « matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout « entier. »

(3) Voyez dans cet ouvrage, la première division de la IH" partie : Des échanges et des monnaies, page 158.

(4) Les sectateurs de Quesnay regardaient tout renchérissement comme un bien, parce qu'une plus grande valeur est une plus grande richesse. Ils n'envisageaient la question que d'un seul côté; ils ne s'occupaient que de la valeur vénale des produits et ne pouvaient pas savoir encore à quel prix on les obtient, parce que le phénomène de la production n'était pas alors complètement analysé.

TABLEAU GÉNÉRAL. — ORGANES ESSENTIELS.

à l'aide d'objets matériels. Ce sont là des capitaux, et ces capitaux mêmes peuvent être considérés sous deux points de vue différents. Lorsqu'on les voit à l'œuvre et sous leurs formes visibles, ce sont des matières premières façonnées à différents degrés, des outils, des machines employés à toutes ces transformations, objet des opérations productives ; ce sont encore des bâtiments ou d'autres valeurs répandues sur un bien-fonds ; des monnaies employées à acheter des services productifs, et qui ne sont pas plutôt rentrées par des ventes, qu'elles demandent à sortir de nouveau par des achats. Sous ce rapport, on peut faire différents classements des valeurs capitales, selon leurs emplois. Considérés plus philosophiquement, les capitaux sont des sommes de valeurs où la forme matérielle est mise à l'écart, et dans lesquelles

on ne voit que des avances faites ou à faire aux opérations productives, et qui sont remboursées par la valeur qu'ont acquise les produits.

Sous le premier point de vue , les objets dont se compose un capital sont essentiellement consommables ; mais, comme ils se reproduisent sous d'autres formes où ils ont la même valeur, leur consommation n'a été qu'une avance faite à la production.

Lorsque l'on considère le capital seulement sous le rapport de sa valeur, comme cette valeur est perpétuellement reproduite, ou, si l'on veut , logée , tantôt dans une matière , tantôt dans une autre , on voit en lui un fonds permanent qui remplit son office de même qu'un fonds de terre , et qu'on prête ou qu'on loue aussi bien que ce*dernier. C'est ainsi que le considère le capitaliste, qui ne s'informe qu'accidentellement de ce qu'on fait de son capital, comme un propriétaire, qui va voir ses fermes, s'informe des cultures variées qui couvrent son bien , et au résultat desquelles l'entrepreneur (le fermier) seul est intéressé.

Il est bon, toutefois, lorsqu'on ne veut pas nourrir son esprit d'illusions, de ne pas perdre de vue qu'un capital, quoiqu'il semble ne consister que dans une valeur, qualité morale et fugitive, n'existe réellement que lorsqu'on voit cette valeur résider dans un objet matériel. Le crédit, qui est une qualité morale aussi, n'est pas un capital ; il n'est que la faculté possédée par un particulier, par une association , de pouvoir obtenir, à telles ou telles conditions, la jouissance d'un capital possédé par une autre personne ou une autre association ; mais il n'est point un capital. Celui-ci est tout autre chose; il existe par lui-même et réside toujours dans des objets matériels, car il n'y a que des objets

(i) Un titre, un effet de commerce, un simple transfert d'un compte sur un autre, sont le signe représentatif d'un capital, mais ne sont pas le capital lui-même. Un titre n'aurait aucune valeur, ne serait rien, s'il n'avait été précédé d'un versement réel, fait à une époque ou bien à une autre, et s'il ne donnait le droit au porteur du titre de reli-

matériels qui puissent être cédés, prêtés, passer d'une main dans une autre (i).

Les négociants réfléchis verront aisément comment ces principes d'une science fondée sur les faits s'accordent avec les faits qu'ils ont sans cesse devant les yeux. Lorsqu'un commerçant vend à crédit des marchandises d'outre-mer à un manufacturier, n'est-ce pas un prêt que le commerçant fait d'une partie de sa valeur capitale au manufacturier, prêt qui dure jusqu'au moment où ce dernier s'acquitte ? Et cette double translation ne s'opère-t-elle pas en objets matériels, puisque le prêt s'opère en marchandises et le remboursement en argent ou en effets donnant droit à une somme d'argent.

En même temps on peut voir combien cette manière scientifique de considérer les capitaux est propre à rectifier les notions imparfaites ou fausses, que l'on pourrait s'être formées d'une chose aussi commune et aussi généralement employée. En effet, si ce qui caractérise les capitaux est d'être une valeur avancée à des opérations productives, pour être remboursée par elle, toute valeur qui n'est pas sur la route de l'avance au remboursement n'est point une valeur capitale. Toute la portion de numéraire qui ne sert pas à la circulation des objets faisant partie d'un capital, par conséquent toute la portion du numéraire employée à acquitter des profits, des revenus, et destinée à l'achat d'objets de

consommation, ne fait nullement partie des capitaux d'une nation. Augmenter l'agent de la circulation , n'est donc pas nécessairement la même chose qu'augmenter les capitaux ; et c'est une grande erreur des faiseurs de statistiques , de mettre la valeur tout entière des monnaies au rang des capitaux d'un pays ; j'ai bien de la peine à croire que la moitié de cette valeur fasse partie des capitaux d'une nation.

L'économie politique , après avoir indiqué les sources de cette sève qui nourrit et développe le corps social , toujours armée du flambeau de l'expérience , montre comment elle se répand dans ses divers canaux.

Les entrepreneurs de la production, en achetant les services que peuvent vendre les possesseurs de facultés personnelles , de fonds de terre et de capitaux , leur distribuent , d'avance ou après coup , une portion des valeurs produites. Les entrepreneurs en prennent eux-mêmes leur part au moyen de l'excédant de la valeur produite sur les frais de production , quand l'opération est bien conçue et bien exécutée. Les por-

rer, en valeurs réelles et matérielles, le montant du dépôt. Le talent d'un avocat, d'un médecin, qui a été acquis au prix de quelque sacrifice et qui produit un revenu , est une valeur capitale, non transmissible à la vérité, mais qui réside néanmoins dans un corps visible, celui de la personne qui le possède.

Ilions que chacun de ces producteurs retire ainsi des valeurs produites sont très - diverses , et dépendent de la quotité de la valeur produite et de la situation de chacun d'eux par rapport aux autres (i)- Ici la véritable instruction , la science , ne consiste pas à connaître les droits auxquels chacun peut prétendre , mais ce

qu'il obtient en réalité ; elle prouve que la valeur de chaque service est en raison directe de la quantité qu'on en demande , et en raison inverse de la quantité qu'on offre d'en fournir.

Mais pour offrir les services productifs , il faut être en possession des fonds dont ces services ne sont que des émanations ; il faut posséder un fonds de facultés industrielles , ou un fonds de terre. On est ainsi conduit par l'économie politique à examiner ce qui constitue la propriété , et les effets qui en résultent.

Si l'on étudiait le point de droit , on verrait que la plus sacrée de toutes les propriétés est celle des facultés personnelles ; elle est la plus incontestable , car ces facultés ont été données à celui qui les possède , et à nul autre. La plus sacrée des propriétés après celle-là est celle des capitaux, parce qu'ils sont de la propre création de l'homme qui les possède, ou de celui qui les lui a transmis. Quiconque a retranché sur sa consommation de quoi former une portion de capital, pouvait ne pas faire cette épargne ; il pouvait dès lors anéantir toute autre prétention que la sienne sur la même valeur. C'est par une suite du même principe que les propriétaires des fonds productifs ont un droit incontestable sur le produit qui en émane ; car ils étaient maîtres de faire que ce produit n'existât pas, en le consommant après l'avoir créé. La propriété dont la légitimité est la plus douteuse est la propriété foncière. Est-il un seul héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne, si ce n'est celui des descendants de Penn , légitimes acquéreurs du terrain des sauvages ?

Heureusement qu'il suffit à l'économie des sociétés que , malgré les différents degrés de légitimité, les propriétés de tout genre soient invariablement reconnues et maintenues, même la pro-

priété foncière, la moins honorable de toutes. En effet , quel motif aurait-on pour ensemençer un champ , si l'on n'était pas assuré d'en recueillir les fruits? On est d'autant plus excité à produire , qu'on dispose plus librement de ses capi-

(i) Dans la plupart des cas, un produit parfait n'est pas le résultat d'une seule entreprise industrielle, mais de plusieurs entreprises successives. Avant qu'un habit fût en état d'être porté , il a fallu qu'un fermier élevât des brebis. Leur laine a été un produit acheté par le fabricant, et le produit de ce dernier a été acheté par le tailleur. Chacun de ces entrepreneurs a remboursé à ceux qui l'ont précédé les avances, et, par conséquent, les profits qui avaient eu lieu jusqu'à lui; et lui-même

taux et de ses actions , et que la jouissance exclusive de leurs produits est plus assurée (2). De là l'invariable progrès des nations qui jouissent de la liberté et de la protection de leurs lois.

Après avoir étudié la marche des richesses dans leur distribution, l'économie politique observe les effets de cette distribution sur le corps social. Ils se manifestent par le nombre et la condition des hommes.

La nature a pris de fortes précautions pour conserver les espèces vivantes. Le besoin qu'éprouvent tous les êtres organisés de se reproduire , le soin dont ils protègent leurs rejetons , l'admirable texture de leurs organes , montrent assez quel est son but ; mais de toutes les précautions qu'elle a prises , celle sur laquelle elle semble avoir le plus compté est l'extrême profusion des germes , assurée par là que , quel que soit le nombre des individus qui périssent , il en restera toujours assez , non -seulement

pour perpétuer l'espèce, mais pour en couvrir le globe, pour peu qu'ils y trouvent de quoi subsister.

Nous subissons cette loi commune , et c'est un des faits maintenant le mieux avérés , qu'il n'y a pas de guerres , de massacres , ni d'épidémies , qui arrêtent les progrès de la population, toutes les fois que les moyens d'existence ne lui manquent pas. Mais pour une société civilisée, les moyens d'existence ne sont pas uniquement des subsistances ; chaque classe de la société , pour se conserver au même état , et, à plus forte raison , pour se multiplier , doit pouvoir consommer tout ce qui est indispensable au maintien de cette classe.

Si la population a une tendance à s'accroître progressivement , et si elle ne peut dépasser ses moyens d'existence , on peut établir comme une vérité de fait que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits.

Mais comment la production en général suffit-elle pour satisfaire aux besoins variés des différentes classes de la société ? Si c'est de blé qu'elle a besoin , comment une production de toile y pourvoira-t-elle , sa valeur fût-elle supérieure ? L'économie politique démontre alors que le produit dont on a le plus de besoin est celui dont la valeur surpasse davantage celle de ses frais de production , et qu'une société , dans l'état donné de ses mœurs et de ses moyens de production , produit toujours ce qui convient le mieux à ses besoins ;

est remboursé de ses avances par le consommateur. (2) L'appropriation du sol étant une condition nécessaire pour qu'il soit cultivé, le simple travailleur, le manouvrier, ne peut jouir de son salaire, de son revenu, qu'autant que la terre cultivée appartient à

un propriétaire. Le capitaliste qui a prêté pour amender la terre, pour la garnir de bâtiments, ne serait pas payé de l'intérêt de son capital si la terre n'avait point de propriétaire, si elle n'était qu'un terrain vague et commun.

TABLEAU GÉNÉRAL. — ORGANES ESSENTIELS

mais en même temps elle montre combien la nature de ses besoins , c'est-à-dire les consommations qu'elle préfère et l'étendue de ses moyens de production , influent sur la condition , sur le sort des individus qui la composent.

L'art de guérir n'ajoute pas un individu à la population ; mais il améliore considérablement le sort des hommes. Leur nombre peut se maintenir de deux manières différentes : ou par une plus longue durée des mêmes individus , ou par des renouvellements plus fréquents. Si, dans la population totale d'un pays, il y a trente millions de places où les individus se succèdent et sont remplacés les uns par les autres , il faudra la moitié moins de naissances et de décès si la vie moyenne des individus se prolonge à quarante ans, que si la vie moyenne se réduit à vingt. Des deux façons, l'effet sera le même par rapport au nombre des hommes ; mais il sera fort différent par rapport à leur condition. L'humanité doit souffrir dans ces deux occasions solennelles : naître et mourir. L'homme jouit de la plénitude de son existence et de sa capacité dans les lieux où la vie moyenne est plus longue ; et nous avons lieu d'être satisfaits des progrès qui ont été faits à cet égard dans presque tous les pays habités par des peuples de race européenne. Une connaissance plus parfaite de la physiologie du corps humain , le traitement plus éclairé des maladies , de nouveaux spécifiques découverts , des habitations plus aérées , des soins mieux entendus du premier âge , beaucoup d'entraves

supprimées , ont prolongé la durée de la vie moyenne , et elle gagne encore tous les jours (i).

Ce n'est pas uniquement le rapport qui existe entre la somme des produits et le nombre des hommes , qui lie les questions relatives à la population aux principes de l'économie politique ; les phénomènes que présentent la distribution des habitants sur le globe , les colonisations, la formation et l'accroissement des villes, et les communications ouvertes entre Ifes peuples, trouvent leurs explications dans les mêmes principes. «

La connaissance des procédés suivant lesquels les richesses se distribuent dans la société , n'est complète que pour les personnes qui possèdent la théorie des échanges et des débouchés ; et cette théorie , qui n'est bien connue que depuis peu d'années, a répandu un nouveau jour sur les monnaies , cet agent si important de la circulation et des échanges.

(i) On en a quelques preuves irrécusables qui ne peuvent pas entrer dans une esquisse aussi rapide; comme, par exemple, le nombre des naissances qui n'augmente pas dans la même proportion que la population ; et l'on aurait à cet égard des remarques bien importantes à faire si les faiseurs de statistiques entendaient mieux l'économie politique, c'est-à-dire, la nature des choses et la liaison

Dans une société nombreuse et avancée, la presque totalité des consommations ne s'opère qu'à la suite d'un échange ; car chacun ne s'occupant que d'un seul produit, ou même d'une portion de la production d'un seul produit , ne jouit que par le moyen de l'échange , de l'immense variété de choses dont il fait usage. Mais l'échange en nature est presque toujours impossible;

il faut vendre ce qu'on produit pour acheter ce qu'on veut consommer. La vente est la moitié d'un échange dont l'achat est le complément ; et , l'échange accompli , il se trouve qu'on a troqué ce qu'on a vendu contre ce qu'on a acheté. L'intermédiaire que cette double opération exige, est la monnaie.

Il en résulte que la valeur propre de la monnaie est pour nous de peu de considération auprès de la valeur des autres produits ; nous la donnons pour la même valeur qu'on nous la donne, il nous est indifférent de recevoir de l'or au lieu d'argent, ou de l'argent au lieu d'or, quoiqu'un de ces métaux soit plus précieux que l'autre , assurés que nous sommes que, si l'on donne moins d'or pour obtenir nos produits, nous en donnerons moins à notre tour dans nos achats. Mais la valeur relative des produits entre eux est la circonstance essentielle, celle qui influe sur notre sort : je suis d'autant plus riche que les fruits de ma production ont plus de valeur, et que les objets que je veux consommer en ont moins. Cette théorie cadre parfaitement avec celle des services productifs et des progrès de l'industrie. Que l'on soit un industriel , un capitaliste ou un propriétaire foncier , on est marchand de services productifs ; c'est par une espèce d'échange que Ton acquiert les produits qui résultent de ces services productifs : or quand pour la même quantité de services on obtient une plus grande quantité de produits , on donne moins de la marchandise que l'on vend , et l'on reçoit plus de celle que l'on achète.

La théorie des débouchés se lie de même à celle-là. Puisqu'en réalité on n'achète pas les produits avec de l'argent , mais avec d'autres produits , nous devons vendre ce que nous produisons avec d'autant plus d'aisance , que les autres hommes produisent davantage. Chaque producteur est intéressé à se voir entouré

d'une multitude d'autres producteurs ; c'est ce qui fait que l'on vend en France vingt fois plus de produits que dans les siècles passés, où la production était moins abondante (2).

des causes avec leurs effets. Ils entasseraient alors moins de chiffres inutiles et nous fourniraient des données capables de conduire à des résultats précieux.

(2) Cet effet ne peut être attribué à la découverte des mines d'Amérique; car si maintenant l'argent était quinze fois plus rare qu'il n'est, il vaudrait quinze fois davantage, et cette quantité servirait également bien à la masse

Ce qui est vrai d'un individu par rapport à un autre, est également vrai d'une nation à l'égard des nations étrangères ; chacune est intéressée à la prospérité de toutes les autres; car on ne saurait vendre qu'à celles qui sont en état d'acheter ; et une nation, quelle qu'elle soit, ne peut acheter qu'avec ce qu'elle produit. C'est cette conception plus juste de la nature des choses , qui dirige maintenant les conseils éclairés de quelques nations , et qui , par degrés , doit changer la politique du monde ; car , à mesure que les hommes deviennent plus éclairés, ils cèdent aux suggestions de leur intérêt bien entendu, sur lequel il est permis de compter beaucoup plus que sur les rêves de la philanthropie. Les gouvernements qui marchent les premiers dans cette voie, ne sont pas médiocrement heureux de savoir chercher leurs avantages dans la prospérité d'autrui, et de recueillir de la gloire , simplement parce qu'ils ont fait un bon calcul.

L'économie politique prouve , avec la dernière évidence , que la monnaie est une marchandise de même nature que toutes les autres ; une marchandise qui tire sa valeur de ses usages et non

des lois. En effet , dans tout échange où la monnaie entre comme l'un des termes du contrat , le vendeur ne peut-il pas refuser sa marchandise si le prix ne lui convient pas? et la valeur d'une chose , de la monnaie dans ce cas-ci , n'est-elle pas proportionnée à la quantité du produit qu'elle peut obtenir? Combien de fausses mesures et de mauvaises lois peut prévenir une seule question bien posée !

La nature et l'office des monnaies bien connus, beaucoup d'erreurs tombent d'elles-mêmes , une foule de notions fausses ou imparfaitement entrevues s'éclaircissent; on sépare dès lors complètement les fonctions de la monnaie de celles des capitaux ; on voit comment l'abondance ou la rareté du numéraire, qui influent sur sa valeur propre (celle qui se manifeste par l'échange) , ne sont d'aucun effet sur ce qu'on nomme si improprement l'intérêt de l'argent on demeure convaincu que l'intérêt est le loyer d'un capital , et que les valeurs capitales consistent en des valeurs tout autres que les valeurs monétaires , et sont bien plus considérables (i).

Les mêmes principes font comprendre l'espèce d'in-

actuelle des échanges, qui ne s'opèrent pas avec moins de facilité dans les pays où l'on se sert de monnaie d'or, quoique ce dernier métal soit quinze fois plus rare que l'argent.

(i) Si l'abondance de l'argent métal influait sur le taux de l'intérêt, il serait plus bas au Pérou que partout ailleurs, car nulle part l'argent n'est si abondant et sa valeur relative moindre. Le taux de l'intérêt s'y trouve au contraire fort élevé. On comprend qu'il n'est point ici question des phénomènes qui dépendent de l'usage des billets de banque et des papiers-monnaies.

(2) A un taux déterminé, la société ne peut obtenir

fluence qu'exerce sur la valeur des monnaies la matière dont elles sont faites. Les richesses et les besoins de la société portent à un certain taux la valeur du produit appelé une once d'argent , valeur déterminée par la quantité de tout autre produit que l'on consent à donner pour obtenir celui-là. Le possesseur de cette once d'argent, quelque nom qu'on ait jugé à propos de lui donner en la frappant en monnaie , ne peut sans perte la donner au-dessous de ce taux (2). Mais, quand la matière dont la monnaie est faite est de nulle valeur intrinsèque , comme le papier , la monnaie ne peut plus tirer sa valeur que de ses usages comme instrument des échanges. Dans l'état donné de la société , le nombre des ventes et des achats qui s'y opèrent, réclame une certaine somme de monnaie , ou de tout autre intermédiaire des échanges. Si l'on multiplie le nombre des unités dont il se compose, on diminue en proportion la valeur de ces unités ; et si le public ne trouve aucun intermédiaire des échanges à lui substituer, le besoin qu'il en a peut en maintenir la valeur, malgré le discrédit. On les prend sur un certain pied, seulement à cause de la persuasion où l'on est , que l'on peut les remplacer sur le même pied , et sans égard au remboursement.

La valeur des billets de banque ou de confiance , remboursables à bureau ouvert , a tout un autre fondement : elle est égale à celle de la monnaie qu'elle donne le droit de toucher. Des billets remboursables ne sont pas une monnaie de papier; ils sont un signe représentatif de la monnaie , ainsi que les autres engagements du commerce. Ils tirent toute leur valeur de leur crédit ; c'est-à-dire de la persuasion où l'on est qu'ils seront remboursés.

Les signes représentatifs de la monnaie suppléent complètement la monnaie jusqu'à concurrence de leur montant. L'économie politique fait voir les résultats quelquefois heureux et quelquefois funestes de ces suppléments. Ils remplacent avec économie un intermédiaire prodigieusement utile, mais qui n'est pas un des principes vitaux de la société, et dont la somme est nécessairement bornée par les besoins de la circulation. Ils ne peuvent jamais sans danger excéder cette somme.

Le rapport de valeur des métaux entre eux, et des

qu'une certaine quantité d'onces d'argent; celle dont ce taux permet de payer les frais de production de ce produit. Pour que la société obtienne une plus grande quantité d'argent, il faut que l'état de ses productions et de ses besoins la mette dans le cas de payer l'argent à un taux plus élevé (c'est-à-dire de donner une plus grande quantité de tout autre produit pour l'avoir); alors son prix permet d'exploiter des mines plus dispendieuses. Si de meilleurs procédés d'extraction permettent d'obtenir le métal d'argent à moins de frais, son prix baisse et ses usages s'étendent.

TABLEAU GÉNÉRAL. — ORGANES ESSENTIELS

ooo

luonnaies principales avec leurs coupures, donne lieu à des faits qui ne sont que la conséquence de ces principe», et que l'expérience confirme toujours.

Poursuivant la marche des richesses jusqu'au terme de leur existence, l'économie politique dévoile les phénomènes qui accompagnent leur consommation. De même que l'analyse a fait connaître leur nature et leur formation, elle nous a appris que la

consommation n'est pas une destruction de matière qui excéderait le pouvoir de l'homme ; la consommation n'est autre chose que la destruction de cette utilité qui avait fait d'une chose un produit en lui donnant de la valeur.

Quand cette destruction de valeur s'opère de telle sorte que la valeur , détruite dans un produit , passe dans un autre , c'est une consommation reproductive. C'est par elle que servent et se perpétuent les valeurs capitales. Lors même que cette consommation ne fait que rétablir le capital, sans l'accroître , elle suffit pour donner un profit aux propriétaires fonciers, aux capitalistes et aux industriels ; car la reproduction qui s'ensuit ne peut s'opérer sans acheter leurs services productifs (i) , et l'achat que l'on fait de leurs services compose leurs revenus.

Quand cette destruction n'a pour objet que la satisfaction de nos besoins ou de nos goûts, c'est une consommation pure et simple, une consommation stérile.

Le terme de toute richesse sociale , le but de sa production, est la consommation. C'est par elle que subsistent les sociétés, i/effet de l'épargne et de l'accumulation n'est pas de restreindre cette consommation , mais de l'augmenter. Les valeurs épargnées ne sont pas des valeurs soustraites à toute consommation ; mais des valeurs soustraites à la consommation stérile pour être livrées à la consommation reproductive. Loin donc que l'épargne nuise à la consommation , elle la double , elle la centuple. A chaque opération productive, le capital est consommé par les producteurs ; et, rétabli par eux, il est consommé de nouveau dans l'opération suivante. Une valeur qui n'a pas été capitalisée n'est consommée qu'une seule fois.

On doit en conclure que , si la consommation en général provoque la reproduction , la consommation stérile dans un cas particulier, ne la provoque pas plus que n'aurait fait la consommation reproductive ; et que celle-ci la provoque , en thèse générale , infiniment plus que la première , puisqu'elle la perpétue aussi longtemps que le même capital n'est pas dissipé par l'impéritie ou par l'amour désordonné des jouis-

(i) C'est à l'achat des services productifs que le capital est employé; c'est là l'objet de l'avance qu'on lui demande. Les développements nécessaires pour faire bien cora prendre reffel de la consommation reproductive ne peu-

sances. C'est sans doute l'envie de consommer qui détermine les hommes à rechercher les produits , et qui est , par conséquent , le premier mobile de la production ; or l'envie de consommer est inspirée aussi bien par le désir d'accroître sa fortune , c'est-à-dire de consommer reproductivement, que par l'amour des satisfactions présentes.

Ce désir qu'éprouvent les hommes d'accroître leur bien-être futur, sur lequel se fonde la prospérité progressive des nations, est bien nécessaire pour balancer les sollicitations du présent ; d'autant plus que la consommation stérile ne présente aucune difficulté. Il ne faut aucun talent pour dépenser de l'argent ; et il en faut beaucoup pour le dépenser d'une manière qui en fasse renaître la valeur, sans compter que l'exercice même de ce talent est un travail. L'impulsion de chaque moment nous excite à la consommation improductive, et les êtres les plus faibles, les femmes, les enfants , s'y laissent aisément entraîner. Mais elle n'offre à la société ou aux familles d'autres dédommagements que la satisfaction actuelle qu'elle procure , et dont l'économie

politique est loin pourtant de contester l'importance, puisque c'est elle qui entretient la société et contribue à son bonheur.

Cette seule analyse fait tomber complètement la question de l'utilité du luxe.

Dans le cours ordinaire des choses, tout produit se consomme ; car il n'est un produit qu'autant que sa valeur égale ses frais de production ; sa valeur ne provient que de la demande qu'on en fait, de la demande réelle accompagnée de l'achat ; et l'achat serait une perte s'il n'était suivi de la consommation. Ce n'est donc que par accident , par de faux calculs , par de» exceptions en un mot, que la production peut être en excès sur la consommation.

Nous nous sommes représenté la production comme un grand échange dans lequel nous donnons nos services productifs , ou , si l'on veut , nos frais de production, pour recevoir des produits qui deviennent par là notre bien ; nous pouvons nous représenter à son tour la consommation comme un autre échange dans lequel nous donnons nos produits , notre bien , pour recevoir en retour soit d'autres produits accrus par des profits, soit des satisfactions d'où résultent le maintien de la vie et la plupart des jouissances dont elle est accompagnée.

Dans le premier cas, qui est celui de la consommation reproductive, l'échange est d'autant plus avantageux que le produit qu'on obtient vaut plus que ceux qu'on sacrifie ; mais pour que la reproduction soit com-

vent entrer ici; mais on les trouve dans mon Traité d'Economie politique, liv. III, chap. 3; dans mon Catéchisme d'Economie politique ; et enfin, avec de plus grands développements, dans cet ouvrage-ci, VII' partie.

plète, il suffit que le produit obtenu soit égal en valeur au produit consommé ; dès lors le capital est remboursé, et tous les services productifs sont acquittés.

Dans la consommation stérile, qui est un échange des produits déjà acquis contre des jouissances , l'échange est d'autant plus avantageux que les jouissances obtenues sont plus grandes en proportion des produits sacrifiés. C'est d'après cette règle que les consommations de ce genre doivent être considérées comme bien ou mal entendues. L'économie politique les distingue en consommations privées qui ont pour objet de satisfaire aux besoins des individus et des familles, et en consommations publiques qui satisfont aux besoins de la société.

Les préceptes de l'économie privée s'appliquent aux premières; ceux de l'économie publique aux secondes. Dans les unes de même que dans les autres , comme l'achat des objets consommés précède ordinairement la consommation qu'on en fait, ce dernier mot est souvent confondu avec celui de dépense.

Les dépenses publiques et les dépenses privées sont exactement de même nature, car la nature des richesses est la même pour les nations et pour les particuliers. Les lois qui président à leur formation et à leur consommation ne diffèrent pas suivant l'usage qu'on en fait, de même que les principes de l'hydrostatique ne changent pas, soit qu'on les applique à des travaux publics ou bien à des constructions particulières. Mais nous ne pouvons pas fonder l'appréciation des dépenses sur des bases aussi sûres que celles qui nous déterminent dans l'appréciation des consommations reproductives. Dans ces dernières , nous avons à comparer des quantités de même nature , c'est-à-dire le prix courant des services productifs avec le prix courant des produits qui

en résultent; mais, dans la consommation stérile , nous ne pouvons comparer une dépense qu'avec une satisfaction. Il y a nécessairement quelque chose de vague et d'arbitraire dans une semblable appréciation. La nature des choses qui rend notre marche si sûre dans toutes les autres parties de l'économie politique , nous abandonne ici aux seuls conseils de l'expérience ; mais ce n'est point un motif suffisant pour que nous renoncions à étudier cette partie de l'économie des sociétés : toutes les parties des sciences ne sont pas susceptibles du même degré de précision ; il est utile à l'avancement de nos connaissances , de savoir distinguer ce qui est susceptible ou non de démonstrations rigoureuses , et c'est une partie essentielle de la science d'en connaître les limites.

(i) C'est tout le contraire dans la consommation reproductive. Ici la consommation des matériaux et des services ne procurant pas une jouissance , mais la réintégration

Ainsi, malgré la difficulté que présente une exacte comparaison entre le montant des dépenses et les satisfactions qui en résultent, soit pour les particuliers, soit pour le public , on ne saurait nier qu'elles s'éloignent ou s'approchent plus ou moins de leur but. Les phénomènes qui accompagnent la consommation n'arrivent pas par hasard , non plus que ceux de la production. Il y a encore ici des lois qui veulent que les mêmes causes, dans des circonstances pareilles, soient suivies des mêmes effets. On en peut déduire quelques règles pour provoquer des résultats favorables à notre bonheur comme particuliers ou comme citoyens, plutôt que des résultats nuls ou fâcheux.

Par exemple , le choix que peuvent faire les consommateurs de tels produits préférablement à tels autres , avec une dépense

égale , donne toutes sortes d'avantages aux consommateurs éclairés sur ceux qui n'ont que des goûts grossiers ou dépravés. Un peuple est servi comme il veut être servi ; mais il ne distingue ce qui lui convient le mieux , depuis le service qu'il retire des plus simples ustensiles de ménage, jusqu'à ceux que lui rendent les fonctionnaires les plus éminents , que lorsqu'il sait apprécier ce qui est bon et rebuter ce qui ne l'est pas. C'est pour cette raison que, toutes choses d'ailleurs égales, les consommations sont d'autant mieux entendues qu'une nation est plus éclairée.

Les dépenses qui satisfont à des besoins réels sont mieux entendues que celles qui n'ont pour objet que de satisfaire à des besoins factices , et procurent des jouissances plus grandes en comparaison des sacrifices qu'elles réclament. On en peut dire autant des produits dont la consommation est lente, comparés à ceux dont la consommation est rapide (i). En soumettant à ces règles et à quelques autres du même genre tous les articles des dépenses privées et publiques , on se forme des idées un peu plus justes relativement aux avantages qu'on retire des consommations, comparés avec ce qu'elles coûtent; et des idées justes sont un premier pas vers des réformes salutaires.

Et quand on songe que les consommations publiques et privées sont ce qui fait exister les familles, le gouvernement et tout l'État; quand on songe que leur indépendance, leur prospérité, leur puissance, dépendent de l'étendue des ressources dont ils disposent , et qu'aucune richesse n'entre dans le monde autrement que par les moyens dont l'esquisse précède , n'est-on pas fondé à répéter, après Fénelon , la vérité qui sert d'épigraphe à cet ouvrage : t Après tout, la t solidité de l'esprit consiste à vouloir s'instruire

d'un capital, plus prompt est la consommation, et plus tôt les travaux s'achèvent et les capitaux sont remboursés.

TABLEAU GÉNÉRAL. — ORGANES ACCIDENTELS

I exactement de la manière dont se font les choses n qui sont le fondement de la vie humaine. Toutes les € plus grandes affaires roulent là-dessus. »

ORGANES ACCIDENTELS

Nous venons de jeter un rapide coup d'œil sur les organes essentiels des sociétés , ceux sans lesquels nulle grande société humaine n'est possible ; les organes accidentels sont ceux qui , quoique trèsimportants pour les sociétés, peuvent être ou n'être pas, sans que l'existence du corps social en dépende rigoureusement.

Sous ce rapport , il est permis d'élever la question de savoir si une société peut exister sans aucun gouvernement. Je ne me jetterai pas à cet égard dans une discussion spéculative ; je remarquerai seulement qu'il y a quelques exemples de sociétés, comme celle de certains peuples en Arabie ou en Tartarie , dont il serait difficile de caractériser le gouvernement; mais ces peuples n'appartiennent pas à un état très-avancé de la civilisation , qui est celui que nous étudions. Ce qui m'a plutôt déterminé à regarder le gouvernement comme une des circonstances accidentelles où se trouvent les sociétés , c'est qu'on y rencontre des exemples de toutes les sortes de gouvernements. Montesquieu , avec les publicistes de l'ancienne école, en admet trois : le monarchique , l'aris-

tocratique et le démocratique. D'autres plus récents (i) , ayant vu des peuples prospérer , et d'autres décliner indifféremment avec des gouvernements monarchiques, aristocratiques , ou populaires , n'admettent que deux formes : celle dont le plus grand bien du plus grand nombre détermine les opérations ; et celle où l'on met au premier rang le plus grand bien des privilégiés. C'est à la politique rationnelle, et surtout à la politique expérimentale , à déterminer la forme la plus favorable au but qu'on se propose. L'économie politique ne considère pas les motifs qui dirigent les gouvernements, mais leurs actes; et pour elle , tout commandement en vertu duquel on est tenu d'obéir , soit qu'il parte du législateur ou de l'autorité exécutive , est également un acte du gouvernement.

Envoyant tous nos États civilisés, on peut se demander si la portion de liberté que l'on sacrifie pour vivre en

(i) De Tracy, Jérémie Bentham.

société, si la peine qu'on est obligé de s'y donner quand il s'agit de pourvoir aux besoins de soi-même et de sa famille , aussi bien que pour fournir son contingent aux dépenses sociales , ne fait pas acheter trop chèrement les avantages de la civilisation. Le sauvage de l'Amérique du Nord regarde nos, villes comme de vaste» galères, où chaque forçat est contraint à un travail opiniâtre, qui (du moins pour le plus grand nombre d'entre eux) ne leur procure qu'une chétive subsistance. Faut-il être surpris qu'il se sauve dans les forêts, du moment que l'occasion s'en présente ? On n'a point d'exemple qu'un sauvage de l'Amérique du Nord soit venu volontairement s'établir dans une ville des États-Unis ; on a de nombreux exemples, au contraire, d'hommes élevés dans la civilisation , qui ont embrassé la vie des forêts ; et si nos villes

avaient pour voisines des peuplades de sauvages , peut-être devrions-nous craindre que de pareils exemples ne fussent bien plus communs. Il faut bien que la vie de ces peuplades ait quelques avantages ; autrement pareille chose ne se verrait jamais.

D'un autre côté , il nous est permis de croire que les citadins qui se sont faits sauvages n'étaient pas les meilleurs sujets de la société ; ils avaient peut-être une horreur de toute discipline, ou tout au moins une paresse native que repousse la civilisation. On peut dire que la sécurité , la paix , la vie , sinon abondante, du moins tolérable , que la civilisation procure à tous les hommes qui veulent se bien conduire , sont des avantages qui méritent d'être appréciés. Néanmoins des désertions comme celles que je viens de rapporter, peuvent faire supposer que les avantages de la civilisation , qu'on ne peut obtenir qu'avec un gouvernement, ne sont pas tellement précieux, que l'on ne puisse les payer trop cher. Et quand j'ai touché en passant la question de droit , nous avons vu qu'un avantage est toujours trop cher, toutes les fois qu'on peut l'obtenir à meilleur marché (2).

Ceci nous indique des points de contact entre l'économie politique et la politique pure. Tout le monde conviendra que les sacrifices que nous impose l'état des sociétés sont d'autant moindres que le gouvernement est meilleur. S'il est violent , capricieux , il peut être insupportable sans être excessivement dispendieux, cependant , même alors, ses excès ne portent que sur un nombre restreint de gens plus en butte que d'autres à ses passions. Ce sont les obligations qui ont leurs sources dans les besoins du gouvernement, d'où naissent les vexations les plus

constantes ; celles qui blessent le grand nombre ; celles que l'on supporte le plus impatiemment.

Ces vexations sont causées soit par la prodigalité des gouvernants , soit par les mauvais systèmes qui les

(2) Voyez plus haut, page 430.

dirigent. Les uns et les autres de ces motifs rentrent dans le domaine de l'économie politique. Elle nous montre , par exemple, quels sont les effets nécessaires de la prodigalité (t).

Quant aux mauvais systèmes , l'économie politique en présentant la nature de chaque chose, et en posant nettement les questions, en préserve les gouvernements. C'est ainsi qu'elle montre ce qu'un gouvernement coûte à ses peuples, en chargeant de droits, en frappant de prohibitions les produits d'une industrie étrangère. Elle nous apprend que le commerce n'est qu'une autre manière de produire, qui substitue la production de l'objet qu'on envoie, à la production de l'objet qu'on reçoit. — Mais, disent les vieux préjugés, en achetant au dehors, ce ne sont pas des produits que Ton donne , c'est son argent. — Puérile terreur ! L'a nature des choses commerciales nous fait voir que les métaux ne sont qu'une marchandise qui , de même que toute autre, cherche le marché où elle se place le plus avantageusement : or , les métaux précieux que nous possédons ne se placent pas avantageusement dans l'étranger lorsque nos besoins , lorsque notre circulation en réclament ; car alors ils valent plus chez nous qu'au dehors , et les spéculations du commerce nous en apportent au lieu d'en exporter. Ce n'est pas un solde à payer ou à recevoir qui fait voyager les métaux précieux, c'est uniquement le rapport de leur valeur dans les deux pays, c'est-à-dire de la quan-

tité de marchandise qu'ils peuvent acheter. Quand, au lieu de marchandise, les commerçants envoient de l'argent, c'est parce que l'argent leur procure de plus gros retours que toute autre marchandise ; or, ce qui leur est plus avantageux, est aussi ce qui est plus avantageux à leur pays (2).

Le fait est que l'on ne paye jamais les produits étrangers qu'avec ses propres produits, même lorsqu'on les paye en argent. Un pays contient des mines ou bien n'en contient pas ; dans le premier cas, en payant l'étranger avec de l'argent, il paye avec un produit de son sol et de son industrie ; s'il n'en contient pas, il ne peut donner de l'argent, qu'après l'avoir acquis avec ses produits indigènes. Ces derniers peuvent seuls subvenir d'une manière suivie aux exportations, parce que, renaissant sans cesse, ils peuvent

(i) Le duc de Saint-Simon, quoique courlisant et grand seigneur, ne se méprend pas sur les causes du délabrement de la France vers la fin du règne de Louis XIV. « Il « n'y a point de trésor, dit-il dans ses Mémoires (ann. 1715), I qui suffise à un gouvernement déréglé. Le salut d'un État n'est allié qu'à la sagesse de le conduire; et pareillement sa prospérité, son bonheur, la durée de sa gloire et de sa prépondérance sur les autres. »

(2) Cette dernière maxime n'est constamment vraie que pour ce qui a rapport au commerce extérieur. Dans le commerce intérieur, les bénéfices d'une classe peuvent

seuls être constamment exportés sans devenir plus rares, et sans s'élever à un prix qui en ferait cesser l'exportation. Le système de la balance du commerce est une vieilleries qui n'a pu

réussir que dans un temps où l'on ignorait quelle était la nature des richesses et les procédés qui les font naître. Il accuse par conséquent l'ignorance de ceux qui le soutiennent encore; il n'y a rien à leur répondre, si ce n'est : Étudiez l'économie politique.

Si les nations ne peuvent, d'une manière suivie, acquitter leurs importations qu'avec l'exportation de leurs produits indigènes ; si leurs bénéfices ne se composent que de l'excédant de la valeur des retours qu'elles reçoivent , sur la valeur des envois qu'elles font ; si, dans tous pays, nul commerce ne se continue qu'autant qu'il donne des bénéfices, on peut conclure avec certitude que les valeurs importées annuellement sont, en tout pays, supérieures aux valeurs exportées, et d'autant plus que le pays fait un commerce plus avantageux. Tous les états officiels qui montrent des exportations supérieures aux importations, sont menteurs et accusent des déclarations fausses (3).

On démontre, d'après les mêmes principes, l'inutilité ou plutôt les fâcheux effets des lois qui prohibent l'exportation des matières premières et favorisent celle des produits manufacturés. Les promoteurs de ces lois ignorent qu'une matière première qui s'exporte nous procure, à égalité de valeur, autant de profits que le produit le plus élaboré. De quoi se compose en effet la valeur d'un produit quel qu'il soit? De ses frais de production. Or les frais de production d'une matière première , comme d'un produit achevé , sont composés d'un profit foncier payé à l'un des propriétaires du sol , d'un intérêt gagné par un capitaliste quelconque, et du salaire reçu par les industriels de tous grades dont les travaux ont concouru à leur production, à commencer par l'entrepreneur qui en a conçu l'idée, jusqu'au dernier manouvrier dont il s'est fait aider. Lors donc que nous vendons à l'étranger

unematière première de cent francs , et un produit élaboré de la même somme , nous leur vendons pour une valeur pareille de services productifs rendus par nos terres, nos capitaux et notre industrie.

On voit qu'un gouvernement peut coûter trop cher

avoir lieu aux dépens d'une autre classe, et le pays n'en être pas plus riche. C'est le cas de tous les privilèges. Quand on établit une maîtrise, la corporation peut maintenir ses produits plus chers, en les préservant de la concurrence générale ; mais c'est alors le consommateur qui paye ce gain abusif; abusif en ce que le consommateur a droit d'acheter les objets de ses besoins à qui-conque les lui fournit au meilleur marché.

(3) Ceux qu'on a des raisons de croire plus véridiques, montrent toujours des importations supérieures aux exportations.

TABLEAU GÉNÉRAL. — ORGANES ACCIDENTELS

à proportion des services qu'il rend à une nation , soit par des dépenses trop fortes , soit par son incapacité et ses fausses mesures. Ce qui a servi de fondement à une proposition qui n'est peut-être pas paradoxale , lorsqu'on a dit qu'un gouvernement est d'autant plus mauvais qu'il coûte plus cher. En effet , pour lever de gros impôts, il faut avoir des agents nombreux qui, ne produisant pas , ne peuvent servir qu'à gêner les mouvements des hommes qui produisent. Vingt mille douaniers qui veillent à ce que telle ou telle marchandise ne passe pas d'un lieu dans un autre (i) , et vingt mille commis des contributions indirectes , sans lesquels il n'est permis ni de faire la vendange , ni de distiller de l'eau-de-vie , ni de brasser de la bière , entravent les opéra-

tions productives et paralysent l'activité bienfaisante des producteurs. Le dernier quart du xviii^e siècle a enfanté une grande république , qui est une réponse vivante , toujours prête à confondre les détracteurs de l'économie. Dans quel pays est-on mieux gouverné, c'est-à-dire peu gouverné et à meilleur marché qu'aux Etats-Unis ?

Un des systèmes qui coûtent le plus aux nations est celui que leur gouvernement suit à l'égard de ses colonies. Les nôtres nous coûtent chaque année une cinquantaine de millions gratuitement , et sans nous valoir le moindre équivalent (2).

Les puissances maritimes commencent à comprendre qu'il est de leur intérêt de trafiquer avec tous les points du globe indistinctement ; elles finiront par protéger l'indépendance des pays d'outre-mer, pour que nulle d'entre elles ne puisse en écarter les autres; et nous les verrons , après s'être battues au xviii^e siècle pour asservir les colonies, se battre au xix^e siècle pour affermir leur liberté.

Les populations sont devenues trop nombreuses, les richesses des particuliers trop considérables, la société trop importante, en un mot, pour que de si graves intérêts puissent désormais demeurer le jouet des vues personnelles , et quelquefois de l'ignorance des gouvernements. Comme, d'un autre côté, des sociétés nombreuses et où chacun est obligé de s'occuper avant tout de ses propres affaires , c'est-à-dire de son existence , rendent les républiques démocratiques de plus en plus impossibles , les peuples devront être gouver-

(1) On a reconnu l'avantage qu'il y avait pour deux provinces (telles que la Bretagne et la Normandie) à renverser les barrières,

les frontières artificielles qui les séparaient. Un progrès reste à faire; c'est de renverser les barrières qui séparent les États, en prenant les précautions et en admettant les ieuleurs nécessaires pour ne point léser les intérêts particuliers. Alors tous les États y gngneront, de même que nos provinces ont gagné à communiquer librement l'une avec l'autre.

(2) Quoique ce soit déjà une assez grande sottise que de considérer comme une province de France des pays dont

nés par des procureurs fondés ; mais ces procureurs fondés , chargés des intérêts généraux , sentiront le danger de lutter contre la nature des choses, au moral comme au physique , et pour ne pas risquer d'y briser leurs efforts et d'y perdre leur crédit, ils voudront connaître cette nature des choses : ils voudront devenir les plus instruits de chaque nation.

Les moeurs et les coutumes des nations, leurs lois, leur religion influent au plus haut degré sur le sort des peuples ; cependant elles ne sont pas une des conditions essentielles de leur existence; les belliqueux et sévères Romajns des premiers siècles de la république ne ressemblent guère aux Romains serviles et dépravés des empereurs. Les lois modifient les moeurs , les moeurs agissent sur les lois , et ce serait un ouvrage important que celui qui montrerait la marche que suivent ces influences réciproques, et quelles conséquences on en pourrait tirer en faveur de l'humanité.

Je me contenterai de remarquer que la mauvaise foi , le vice , le crime , ne sauraient infecter la majeure partie des hommes en société , sans entraîner la ruine entière du corps social. Le corps social ne peut se maintenir sans un échange de bons offices qui

exigent une certaine sécurité, une certaine confiance mutuelle , qui en forment le lien. Le vice n'est pas productif. Au milieu de cette activité générale nécessaire à la vie des sociétés , le paresseux , le traître , l'homme sans bonne foi , celui dont le penchant l'entraîne au crime , sont repoussés de tout le monde, parce qu'ils sont dangereux ou inutiles pour tout le monde ; et quand ils ne sont pas atteints par les lois , ils le sont par le redoutable pouvoir de l'opinion : ils demeurent alors sans ressources. Toutes les portes leur sont fermées. Le mouvement social, de même que la fermentation qui s'opère dans nos cuves , rejette l'écume de la société (5) ; et la crainte de cette excommunication civile est peut-être le frein qui retient avec le plus 'd'efficacité les hommes dans les sentiers de la vertu.

Plusieurs des jouissances les plus précieuses de la vie ont leur source dans des biens naturels qui ne sont pas de création humaine , tels que l'existence elle-

les intérêts sont opposés aux nôtres, et qui ne reconnaissent pas nos lois, c'en est une plus grande encore que de soutenir à si grands frais un régime caduc que rien ne peut sauver, et qui ne se prolonge qu'à force d'iniquités.

(3) On sait quelles difficultés rencontrent les forçats qui ont achevé le temps de leur punition. Leur immoralité avérée leur ôte tout moyen d'existence; c'est une des plaies de la société, jusqu'à ce que des institutions meilleures diminuent le nombre des crimes, et ouvrent aux criminels repentants une voie de salut.

même, la santé, la gaieté, l'attachement de nos proches et (le nos amis, rectitude de nos concitoyens, etc. Quelques philosophes ascétiques en ont tiré un sujet de blâme pour les vérités dépen-

dantes de l'économie politique, qu'ils ont représentée comme nous attachant trop exclusivement aux intérêts matériels de l'humanité. Mais leurs vues ne sont-elles pas elles-mêmes trop exclusives et trop bornées? D'abord, les richesses sociales, qui sont proprement l'objet des considérations de l'économie politique, n'excluent en aucune façon la recherche des biens qui nous sont accordés par la nature. En second lieu, les richesses sociales sont loin de nous attacher à des intérêts purement personnels et matériels. En dirigeant sans cesse, au contraire, notre attention sur des biens accessibles à la société tout entière, sur les moyens de les acquérir sans préjudice pour autrui, et de les répandre sur ceux que nous chérissons, elle étend nos relations et nos affections sociales. Qui ne voit d'ailleurs la liaison de nos biens matériels avec notre perfection morale? Est-ce chez les Hurons ou chez les peuples riches que l'on trouve le plus de douceur et de délicatesse dans les rapports entre les époux, les parents et les amis? Est-ce le sauvage ou l'homme civilisé qui fait travailler sa femme comme une bête de somme, et qui tue son vieux père lorsqu'il ne peut plus se nourrir? Et sous le rapport intellectuel, que ne devons-nous pas à l'économie des sociétés! Ce sont les progrès de la production, c'est la division du travail, qui ont perfectionné l'homme; la charrue n'a pas moins cultivé les esprits que les terres, et l'on ne peut calculer encore l'influence que la machine à vapeur est destinée à exercer sur le sort de l'humanité.

L'économie politique se mêle à tout dans la vie de l'homme en société; mais il n'en faut pas conclure que tous les faits moraux et physiques fassent partie de cette science. Il en est de la politique, de la morale expérimentales, comme des sciences naturelles, de la technologie, etc. Certes, nous avons vu quel grand parti notre industrie sait tirer des arts; le publiciste, mieux que

qui que ce soit , peut dire comment ils se rattachent aux intérêts de la société ; cependant l'étude des spécialités n'est indispensable que pour l'artiste. De même les spécialités de la politique et de la morale composent un ensemble de connaissances importantes ; mais pour les rendre applicables à la société , il faut connaître la physiologie du corps social. La marche des réformateurs des nations , en ne parlant que de ceux dont les intentions sont pures , est incertaine et vague aussi longtemps qu'elle n'est pas fondée sur la nature des choses. Un gouvernement qui croirait sur la parole de ses devanciers, et sans l'avoir étudiée, en avoir une juste idée ; un gouvernement qui ne voudrait rien améliorer , satisfait de décorer sa routine du nom de

pratique ; et d'un autre côté, des hommes impatients d'améliorer , sans connaître davantage ce que la nature des choses admet ou repousse , risqueraient de faire beaucoup de mal au pays , en ne voulant que son bien. Ce n'est pas réformer que de changer, que de substituer un système à un autre, et d'ajouter des maux à des maux. Les défenseurs-nés de toutes les sottises sont enchantés du mauvais succès des fausses améliorations : ils s'en prévalent pour préconiser les abus dont ils vivent, pour vanter la sagesse de nos pères, pour répéter que nos devanciers en savaient plus que nous ; comme s'ils pouvaient savoir alors ce que l'on a découvert depuis qu'ils ne sont plus ; et comme si la vraie nature de chaque chose ne devait pas être mieux connue , depuis que les hommes ont eu plus de moyens de l'étudier (i). Ils prétendent que le monde est assez vieux pour s'être avisé de toutes les bonnes méthodes, si elles avaient été réellement bonnes; comme si l'on avait trouvé la boussole et les lunettes avant leurs inventeurs, quoique l'on eût eu des centaines de siècles pour y rêver! Tout nous prouve au contraire que tout est récent , que tout se perfectionne,

et que le monde commence à peine à jouir des destinées auxquelles il peut se flatter de prétendre. On dit quelquefois que nous sommes caducs; ne pourrait-on pas dire avec plus de raison que nous ne sommes pas encore mûrs ?

Si l'on se formait un type idéal de la perfection pour s'en rapprocher sans cesse, on risquerait de s'approcher d'une chimère. Les lois de la nature , non plus que celles des sociétés humaines , ne sont pas dans notre pensée : elles sont dans la nature des choses qui , elle-même , a été établie par la volonté du Créateur. Notre ambition doit être de l'étudier pour nous y conformer, et non de prétendre à une perfection chimérique. C'est déjà avoir fait un grand pas dans la philosophie que de savoir quel état est moins imparfait qu'un autre , et par quel moyen on peut se rapprocher de celui qu'on doit préférer.

Ce tableau général , mais trop resserré , de l'économie des nations , peut du moins laisser entrevoir l'intérêt que l'étude de cette économie présente quand on l'observe dans ses détails ; il peut aussi mettre en garde contre cette multitude d'idées fausses qui circulent parmi le vulgaire, relativement aux plus hauts intérêts des sociétés. Nous avons pu nous convaincre que le corps social est un être vivant par lui-même, par sa nature , de même que le corps de l'homme individuel dans lequel nous voyons le premier des éléments dont il se compose. Il ne reçoit pas son impulsion

(i) La méthode et l'analyse sont comme les télescopes et les microscopes qui nous ont découvert un si grand nombre de secrets de la nature.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

d'une force étrangère. Son principe d'action est dans son propre sein. C'est pour ainsi dire une machine animée. La puissance du gouvernement n'est pour elle que protectrice, comme la boîte qui enveloppe un mouvement d'horlogerie. Nous avons pu mille fois sentir la fausseté de cet emblème suranné qui représente l'État comme une famille , dont le chef de l'administration est le père. Dans la famille , c'est du père que viennent tous les moyens de subsistance ; c'est dans sa tête que naissent toutes les pensées utiles ; c'est lui qui procure les capitaux ; c'est lui qui travaille et dirige le travail de ses enfants , qui les élève , qui pourvoit à leur établissement.

Dans l'État , c'est tout le contraire : les conceptions qui procurent l'entretien du corps social, les capitaux, l'exécution , se trouvent chez les gouvernés. C'est là qu'est la pensée et l'action ; c'est là que l'on étudie les lois de la nature et que se forment les entreprises productives d'où naissent les revenus de la société. Plus accessibles à tous les genres de vérités , ce sont les

gouvernés qui analysent avec le plus de succès la constitution physique et morale de l'homme , aussi bien que l'économie sociale. Les nations sont réduites à s'estimer heureuses lorsque des rayons de lumière pénètrent jusqu'aux lieux où s'agitent leurs destinées.

La nature a créé la supériorité du père sur les enfants. C'est elle qui a voulu qu'il fût dans leur enfance le plus fort , ensuite le plus sage et le plus expérimenté. Jusqu'à ce qu'ils soient hommes , ils sont incapables de produire, et dépendent de l'auteur de leurs jours, au moins par leurs besoins. Dans la société civile , c'est tout autre chose : non-seulement la force morale , mais la force physique est du côté de ceux qu'on a nommés , non sans

quelque niaiserie , des enfants. On n'est pas mieux fondé à voir en eux des brebis, et des pasteurs dans les hommes chargés de veiller sur leurs intérêts. De telles images ne représentent point la vérité; et ces bergeries politiques ne conviennent plus à un siècle parvenu à sa maturité.

PREMIERE EPOQUE

On a dit que le temps présent est gros de l'avenir ; on aurait pu remarquer auparavant qu'il est l'enfant du passé. Il fallait que les sociétés humaines parcourussent des états divers , qu'elles subissent de nombreuses vicissitudes , qu'elles éprouvassent de longues souffrances et de courts moments de bonheur , pour qu'on apprît à les connaître. Ce n'est que par degrés que leurs organes se sont manifestés et qu'il a été permis à l'observateur d'en saisir le jeu et les effets.

Mais l'histoire d'une science ne ressemble point à une narration d'événements. Elle ne peut être que l'exposé des tentatives , plus ou moins heureuses , qu'on a faites à diverses reprises et dans plusieurs endroits différents , pour recueillir et solidement établir les vérités dont elle se compose. Que pourrions-nous gagner à recueillir des opinions absurdes , des doctrines décriées et qui méritent de l'être? Il serait à la fois inutile et fastidieux de les exhumer. Aussi l'histoire d'une science devient-elle de plus en plus courte

à mesure que la science se perfectionne ; car, suivant une observation très-juste de d'Alembert, « plus on s'acquiert de lumières sur un sujet , moins on s'occupe des opinions fausses

ou douteuses qu'il a produites. On ne cherche à savoir ce qu'ont pensé les « hommes que faute d'idées fixes et lumineuses aux- « quelles on puisse s'arrêter (i)- > Ainsi dans le cas où nous connaîtrions parfaitement l'économie des sociétés , il nous importerait assez peu de savoir ce que nos prédécesseurs ont rêvé sur ce sujet , et de décrire cette suite de faux pas qui ont toujours retardé la marche de l'homme dans la recherche de la vérité. Les erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre , mais ce qu'il faudrait oublier.

Cependant toute espèce d'histoire est en droit de flatter la curiosité ; elle apprend à connaître les procédés de l'esprit humain ; une erreur dévoilée empêche qu'on n'y tombe de nouveau ; sa discussion dégage et consolide les fondements d'une vérité ; et enfin , quand les principes d'une science sont encore à quelques

(i) *Eléments de philosophie*, page 17.

égard» débattus , son histoire admet des controverses (lui répandent du jour sur les points contestés et même sur l'ensemble de la science. Celle-ci n'est parvenue que récemment à un degré de certitude propre à satisfaire les bons esprits; ce n'est que depuis le commencement de ce siècle qu'on a pu mesurer l'espace qu'elle a parcouru ; et sa marche ne saurait être indifférente au monde instruit qui entrevoit déjà la haute influence qu'elle est appelée à exercer sur le sort de l'humanité.

Les anciens paraissent avoir peu réfléchi sur l'ensemble des connaissances qui forment aujourd'hui le domaine de l'économie politique. Les deux seules nations qui nous ont transmis ce qu'ils savaient à cet égard , étaient deux peuples guerriers , obligés d'avoir sans cesse les armes à la main, d'abord pour se défendre

contre les attaques de leurs voisins , puis ensuite pour envahir des Etats plus éloignés. Ils se composaient d'une caste de nobles qu'on appelait des citoyens, et d'une caste de travailleurs qu'on appelait des esclaves. Leurs institutions étaient plutôt militaires que civiles. Elles avaient pour objet des hiérarchies de pouvoirs , des partages de butin , des cérémonies , des évolutions, plutôt que la protection des libres mouvements de l'homme, le développement de son intelligence et les arts de la paix. Leur subsistance, leurs accumulations étaient fondées sur la conquête et la déprédation. Les capitaux servaient au luxe plutôt qu'à la production , et le travail ne donnait de droits qu'au mépris. C'est peut-être parce que les Grecs et les Romains ont été nos premiers , et pendant longtemps nos seuls instituteurs , que l'économie politique s'est développée si tard en Europe (i). Il est permis de croire que nous aurions été moins retardés, si deux nations vaincues par eux, les Phéniciens et les Carthaginois , avaient laissé des écrits qui eussent pu parvenir jusqu'à nous.

Tous ces peuples de l'antiquité vivaient sous l'empire de la force brutale ; leurs fortunes privées étaient défendues par l'ascendant de leur nation sur les autres, c'est-à-dire par la force des armes , jamais par l'ascendant de l'intérêt réciproque. La force des armes seule devait être par conséquent le premier objet de leurs soins et de leurs respects. La rapine était l'industrie

(i) Leurs mauvaises doctrines sur l'objet et les ressources des sociétés se sont propagées jusqu'à nos jours, et c'est à elles peut-être qu'il faut imputer les systèmes soutenus par deux célèbres écrivains, J.-J. Rousseau et Mably, auxquels des intentions pures et de beaux talents ont fait pardonner beaucoup d'erreurs. Ils ont fait du tort à l'économie politique en la confondant avec l'admi-

nistration de l'État; c'est comme s'ils avaient confondu la science de la mécanique, avec l'art du mécanicien. Ils ne faisaient pas attention que la nature des choses est indépendante de l'usage qu'on sait en faire.

des hommes libres, comme la chasse l'est chez les sauvages; et, comme chez les sauvages encore, les occupations productives étaient chez les peuples de l'antiquité le lot des femmes et des esclaves. Il faut voir avec quel mépris tous les auteurs anciens parlent du commerce et des manufactures (2). On sait la répugnance que les Egyptiens manifestaient pour la navigation, qui maintenant est le principal lien des nations; et Platon, voulant donner le type d'une république parfaite, en a placé le siège dans l'intérieur des terres, afin qu'on ne pût pas y faire le commerce. Aristote, en discutant la même question, quoiqu'il paraisse opposé à Platon, n'ose pas cependant prendre un parti décisif là-dessus (5).

Cette manière de voir ne doit pas nous étonner : l'économie politique avait pour les anciens un intérêt beaucoup moins pressant que pour nous. Ils ne possédaient pas les moyens de préparer à leur industrie les vastes développements que nous avons pu lui donner, en supposant même qu'ils en eussent deviné l'importance. Leurs connaissances en géographie, en physique, étaient extrêmement bornées. Ils connaissaient imparfaitement la séparation des travaux et des professions. Chez eux, les terres, les capitaux et les travailleurs (les esclaves) étaient la propriété d'un même maître. Leur système politique n'admettait point ces immenses villes où pullulent notre population et nos arts. Leurs préjugés repoussaient l'activité laborieuse; et les moyens de communications leur manquaient. Ils croyaient en conséquence

n'avoir rien à apprendre par delà la bonne administration de la fortune privée et publique, aussi presque tous leurs ouvrages économiques ne paraissent pas avoir passé la portée du Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres ou de la Maison rustique (4). Tel est, sauf la différence des fonctions et des talents de leurs auteurs, l'objet des Economiques de Xénophon.

Platon, voulant donner le type d'une société imaginaire, entre d'avantage dans chacune de ses parties constitutives. M. de Sismondi a élevé très-haut la précision avec laquelle il s'en explique; mais je suis porté à croire qu'il a prêté à ce philosophe la netteté des idées que M. de Sismondi lui-même a puisée dans les écrits des modernes. 11 suffit, pour s'en convaincre,

(2) M. Macculloch explique fort bien dans son édition d'Adam Smith [Introductory discourse, p. iv), le mépris que les anciens avaient pour la production des richesses.

(5) De Republ, lib. VII, cap. G.

(•4) Charète de Paros et Apollodore de Lemnos ont écrit sur la grande et la petite culture. Stobée a donné des fragments d'auteurs qui avaient fait des traités d'économie, comme Hiéroclès, Byson, et Callicratidès. Ce dernier était Lacédémonien; le morceau assez long qu'en cite Stobée, est peut-être le seul écrit qu'on ait recueilli des Lacédémoniens.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

de voir, dans la suite de sa République, combien les conceptions de Platon sont incompatibles avec la nature des choses sociales.

Aristoie , esprit vaste et avide de toute espèce de connaissances, est beaucoup plus positif sur ce point. Il avait senti qu'il existe un ordre d'idées qui tient à l'existence naturelle des nations. Il dislingue deux sortes de productions, l'une, h production naturelle , où Ton ne se propose que la consommation de ce qu'on a produit , soit par le moyen des terres , de la chasse, de la pêche , soit même par le moyen des arts utiles ; l'autre , la production artificielle, qui n'a pour objet que de vendre ce qu'on a produit.

La première de ces productions , suivant Aristote , est louable, de même que le Iroc en nature, parce qu'ils ont tous deux pour objet la satisfaction d'un besoin. La production artificielle ne l'est pas, en ce qu'elle a pour objet une acquisition d'argent (i). Quant au profit que Ton peut faire sur l'argent , en le prêtant ou en spéculant , c'est le pire de tous les moyens de produire , car il ne tend qu'à amasser (2). La médecine est un art respectable , suivant le même auteur, parce qu'il a une fin , qui est de guérir. Du reste , Aristote a tous les préjugés politiques de son époque. A ses yeux l'esclavage, et par conséquent la guerre qui procure des esclaves, agents indispensables de la production , et le pillage qui subvient aux dépenses de l'Étal , sont conformes au vœu de la nature.

Ce n'est point là de la science ; ce n'est point la description de la physiologie sociale. Aussi n'en pourrions-nous rien tirer d'utile, quand même le philosophe de Stagyre, aussi bien que le disciple de Socrate , auraient , en parlant de cette science , saisi quelques vérités qu'ils étaient incapables de prouver et de lier à toutes les autres.

On ne trouve rien , absolument rien qui ait rapport à l'économie politique, dans les écrivains de l'antiquité romaine ; en général toutes les vues des anciens ne remontent pas à la source des richesses , de ce qui fait vivre la société ; elles ne tendent qu'à en opérer le déplacement. Aussi ne peuvent-ils fournir que quelques idées d'économie domestique et quelques inventions fiscales , où nous les avons même dépassés. Je crains que les travaux consciencieux des érudits d'Allemagne pour en extraire quelque chose d'utile , ne

(i) Aristote n'avait pas remarqué que l'on n'acquiert l'argent que pour l'échanger contre des objets consommables, et que les ventes et les achats qui ont tous pour objet la consommation, et qu'il réproouve, équivalent exactement à des trocs en nature qu'il approuve.

(2) Comme s'il était possible de produire sans capitaux, et comme s'il était possible de former des capitaux sans amasser.

(5) J'en demande pardon aux contrées de l'Asie, comme l'Inde et la Chine, qui pouvaient, dès l'antiquité, se vanter

soient des peines absolument perdues. 11 en est de cela comme des idées d'autrefois sur le système du monde. La science nouvelle s'est mise à la place de l'ancienne , et ne saurait être remplacée par une autre , parce que celle-ci est fondée sur l'observation de la nature , et que nous avons des moyens d'observation que n'avaient pas les anciens.

DEUXIEME EPOQUE

Lorsque les nations ne trouvent plus rien à piller , elles commencent à chercher les moyens de produire. Nous venons de voir comment les conceptions que les anciens se formaient de la société , et la tournure de leurs idées , étaient peu propres à leur donner d'utiles directions à cet égard. Quand ils eurent envahi les portions civilisées, ou à peu près civilisées du globe, ils n'étaient pas capables de les organiser d'une manière durable ; et l'irruption des barbares ne serait pas venue, qu'il aurait fallu que la civilisation déclinât , ou que la société ancienne entrât dans de nouveaux errements et suivit , comme les modernes l'ont fait , une route péniblement progressive (5).

L'intérêt personnel avait suffi pour inculquer le soin qu'il faut prendre de conserver et d'accroître les propriétés privées ; il en avait pris le signe toujours visible et mesurable , pour la chose même ; et , au moyen âge, les métaux précieux, jouant déjà le rôle important qu'ils ont toujours joué depuis, furent regardés comme les seules richesses , parce qu'elles pouvaient toutes se résoudre en métaux précieux. Ils étaient d'autant plus précieux, que les propriétés foncières et capitales qu'on faisait valoir se trouvèrent plus exposées aux ravages des temps de barbarie et de guerres , qui suivirent , et que les métaux , en même temps qu'ils offraient un appât au pillage, étaient une espèce de biens que l'on pouvait, plus facilement que d'autres, se flatter de soustraire à sa rapacité.

Mais leur quantité était bornée par la nature , et elle ne l'aurait pas été qu'ils n'étaient utiles que comme intermédiaires dans les échanges , et , du reste , nullement propres à la consommation

qui fait vivre les nations. Toutefois l'attention des peuples devait se

de quelque civilisation , et qu'ici je ne compte pour rien. Avec leurs mœurs immobiles, elles ne paraissent pas capables de perfectionner l'art social. Elles ont été, ou achèveront d'être dominées par la race européenne. Elles l'auraient été par les anciens, s'ils avaient eu le temps de se développer. La barbarie du moyen âge a interrompu cet envahissement pendant quelques siècles. 11 a repris sa marche progressive depuis environ trois cents ans; et probablement cette marche continuera dans le même sens, jusqu'à l'entière civilisation du globe.

porter d'abord sur cette portion des richesses sociales , la plus sensible et la plus capable de frapper des regards inhabiles. Comme on voyait que les productions quelconques se résolvaient par des échanges en or ou en argent , avant d'être transformées en objets de consommation , on prit le moyen pour la fin ; on crut que l'agriculture , les arts et le commerce n'étaient rien qu'autant qu'ils procuraient de l'or et de l'argent ; et que nulle richesse n'était perdue aussi longtemps qu'on parvenait à conserver ces métaux , qui , bien que beaucoup plus multipliés de nos jours, forment cependant encore une si petite partie de la richesse des nations. Une loi de l'empereur Constance porte que les négociants étrangers qui mettront le pied sur le territoire de l'empire devront faire constater la somme d'argent qu'ils apportent , et qu'ils ne pourront rien y ajouter en s'en retournant (i). Depuis ce temps, et partout où le gouvernement s'est trouvé assez puissant pour empêcher la sortie des métaux , il a eu soin de la prohiber.

Mais il ne suffit pas de défendre l'exportation de l'argent pour s'en procurer, il fallut trouver les moyens de l'attirer. Cependant

ce n'est pas sur ce point que se dirigèrent les premières études. Suivant une observation très-juste de M. Macculloch , le clergé et les universités devaient placer au premier rang des études importantes la théologie et les langues anciennes. Sous la même influence , on devait repousser comme dangereuses , les sciences morales et politiques. Elles tendent à rectifier les idées et à donner aux citoyens et à l'État , un bien-être et une importance contraires à la puissance sacerdotale qui fonde , comme on sait, son importance et son pouvoir sur d'autres biens que ceux de ce monde , qui les représente comme les seuls qu'on doive ambitionner , et qui s'en rend l'arbitre. De là ces disputes de l'école sur des sujets qui excèdent nos moyens de savoir , et dont l'effet fut de retarder les progrès utiles (2).

Mais la force des choses ne tarda guère à prévaloir sur de vaines discussions et des controverses sans résultats. Au milieu de la barbarie féodale, quelques petits États libres s'étaient élevés dans quelques parties de l'Europe par l'industrie et les richesses. Quelques villes d'Allemagne, de Belgique et surtout d'Italie, s'étaient acquis, par une sage administration, une

(i) Cela nous montre qu'il y avait dans l'empire romain, au moins vers le temps de Constance, un système complet de douanes; autrement ce décret n'aurait pu être mis à exécution.

(2) « Par cette apparence desavoir, dit d'Alembert, on ï lâche de suppléer à la science véritable. El c'est pour « cela que l'histoire des sophismes est si courte en mathé- « matiques, et si longue en philosophie. » Essai sur les éléments de philosophie.

(5) M. Macculloch, s'autorisant de quelques passages

sorte d'importance. Venise et Gênes étaient devenues des puissances ; elles avaient arraché quelques lambeaux à la vieillesse valétudinaire de l'empire d'Orient et même à l'ambition féroce des Turcs. Le goût des lettres et des sciences se répandait rapidement , et le monde s'agrandissait, grâce à l'audace aventureuse de Colomb et de Gama. Vers le même temps se formaient de grandes monarchies rivales, celles de Charles- Quint, de François I^{er} et de Henri VIII, toujours prêtes à poursuivre la liberté , à détruire les petits Etats , et à dévorer les richesses à mesure que l'industrie et l'esprit d'entreprise les faisaient naître. Car, suivant une observation judicieuse de M. de Sismondi , les petits États de cette époque étaient gouvernés par des hommes de talent , élevés dans la vie privée, et connaissant le prix de l'économie et du travail ; tandis que les ministres d'un Charles-Quint , d'un François I^{er}, élevés par l'intrigue, et se soutenant par l'intrigue , ne savaient que dissiper les trésors accrus par l'économie. Les intérêts des petits États d'une part , les besoins désordonnés des rois d'une autre part, ne pouvaient manquer de donner quelque crédit à la science des richesses, et forcément on s'occupait de la prospérité publique.

Mais la vérité ne se montre pas sans une sorte de pudeur. L'homme qui la recherche est d'abord la dupe des apparences : les premiers astronomes ont tous jugé que la terre était immobile et que le soleil marchait. Les premiers économistes ont dû croire que là où se trouvait le plus d'argent , se trouvait aussi le plus de richesses. L'Italie , qui , au temps où l'Europe recommença à penser, était le pays le plus lettré de l'Europe , paraît avoir produit les premiers ouvrages où l'on ait réduit en système l'économie des nations ; et ce système fut celui qu'on a désigné ensuite par

les mots de système mercantile , système de la balance du commerce, système exclusif (3).

Ces trois mois caractérisent les mêmes principes et conduisent aux mêmes conclusions. Dans ce système , l'or, l'argent , les monnaies , sont les seules richesses réelles , parce que ce sont les seules au moyen desquelles on puisse acquérir indifféremment tout ce qu'on désire ; les produits , les biens consommables ne sont des richesses que comme des moyens d'en produire et comme pouvant rapporter de l'or et de l'argent.

détachés d'ouvrages peu connus, croit pouvoir attribuer ce système à des écrivains de sa nation ; mais ne serait-ce point un effet de la vanité que l'on reproche quelquefois aux écrivains de la Grande-Bretagne, et qui va jusqu'à refuser aux autres nations, même la priorité des erreurs? Dès le commencement du xvm^e siècle, je vois plusieurs traités écrits ex professa en Italie, pour établir ce système, qui d'ailleurs était une opinion commune et qu'on ne croyait pas susceptible de contestation. Elle fut alors seulement rédigée dogmatiquement.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

sm

Les premières conséquences qu'on en tire , sont que l'essentiel pour les particuliers comme pour les nations, est de se procurer beaucoup d'argent ; d'où résulte un état d'hostilité ouverte ou cachée entre soi et les autres hommes (i). Par une seconde conséquence , il faut être puissant , c'est-à-dire ennemi de tout le monde , soit comme individu , soit comme nation ; car les métaux précieux étant donnés au monde en quantité limitée , on ne peut en obtenir qu'aux dépens les uns des autres. Par une troi-

sième conséquence , chacun doit ajouter à sa force individuelle la force de la société et réclamer du gouvernement , qui en est le dépositaire, une action constante et des lois qui assurent aux particuliers et à l'État des privilèges que n'ont pas les autres particuliers , les autres Etats.

Cette idée erronée que les richesses ne peuvent ni se produire, ni se consommer, qu'il en existe une masse invariable dans le monde , et qu'il ne s'agit que de se la disputer, fut adoptée par tous les publicistes de l'Europe , soit écrivains , soit hommes d'État. Elle dirigea la politique de tous les cabinets ; elle règne encore dans l'administration publique , tant il est difficile de réformer des préjugés et des institutions invétérés , et de persuader des intérêts nés d'une législation vicieuse ! Quelques personnes trop paresseuses pour étudier des principes , ou trop âgées pour les concevoir, n'osent plus défendre ouvertement des maximes décriées chez tous les hommes instruits ; mais prenez la peine d'examiner leurs arguments , de vérifier leurs assertions , et vous vous apercevrez que ces assertions, ces arguments, supposent toujours la réalité d'un principe démontré faux. Quant à l'autorité , elle ne suit qu'à un long intervalle le progrès des lumières. Celles-ci naissent en général dans la classe moyenne, et ne parviennent que par degrés aux deux classes extrêmes, qui, investies de la force brutale, cèdent lentement à l'autorité de la raison.

C'est ainsi que chaque peuple n'a plifs songé qu'à exclure par force ou par adresse , des marchés de l'intérieur, les produits de l'étranger, et à lui faire acheter les siens (2). On a soumis à des entraves l'exportation des matières premières , afin d'attendre que la main-

(1) Montaigne intitule un chapitre de ses Essais : Le proufil de l'un est dommage de l'autre. C'est le chapitre où il dit : « Le marchand ne fait bien ses affaires qu'à la trahison de la jeunesse ; le laboureur, à la cherté des « bleds ; l'architecte, à la ruine des maisons ; les officiers de la justice, aux procès et querelles des hommes. » Liv. I, chap. 21.

(2) On se rappelle que la nature des choses, mieux connue, a montré depuis que les achats que nous faisons à l'étranger, ne peuvent être acquittés que par les produits de notre sol et de notre industrie ; que les métaux précieux ne voyagent pas pour payer les soldes décompte, mais seulement pour se rendre aux lieux où ils ont le plus

d'œuvre , en augmentant leur valeur, fit entrer de plus fortes sommes de l'étranger. On a donné aux manufactures le monopole de la consommation intérieure ; on a même accordé des gratifications et des primes à l'exportation de leurs produits (5). Ce système a, sinon enfanté , du moins nourri et exalté les jalousies nationales ; il a conseillé aux différents peuples l'emploi de la ruse au défaut de la force , pour se dépouiller mutuellement ; il a multiplié les obstacles qui nuisent à leurs utiles communications , et mis sur pied des armées de douaniers , payées par la production , non pour la servir, mais pour la gêner ; il ne marche qu'entouré de règlements et d'entraves ; il a maintenu sous le joug les colonies des Européens pour ménager des marchés exclusifs à leurs métropoles ; il a été la cause directe ou indirecte de la plupart des guerres, des dépenses et des dettes qui , depuis deux siècles , ont accablé les États les plus industrieux du globe.

Dugald Stewart, dans son Histoire abrégée des sciences métaphysiques , morales et politiques , prétend que nous sommes

principalement redevables à l'ouvrage de Grotius : De jure belli ac pacis (publié en 1625) de la science moderne de l'économie politique. Loin de là , ce livre me paraît fondé tout entier sur le principe d'inimitié et de rivalité naturelle qui anime toute la vieille diplomatie. L'économie politique moderne au contraire regarde les intérêts des peuples comme identiques , et leur prépondérance militaire ou diplomatique , comme la source de toutes les guerres. Nul ouvrage, nul auteur en particulier, n'a créé la science, quoique plusieurs aient contribué à ses progrès. Ils sont les résultats d'un grand nombre d'antécédents ; mais il ne convient pas de remonter trop haut pour en découvrir l'origine. Le livre du Hollandais Van Groot , lui-même , fut un des résultats de l'affranchissement des Provinces-Unies , lequel fut de son côté un résultat du sombre fanatisme de Philippe II ; tellement que nous serions redevables au tyran espagnol des progrès destinés à devenir le lien des nations et à cimenter la liberté du monde. Avouons plutôt que nos idées actuelles sont les produits d'un grand nombre d'antécédents dont chacun n'a influé sur leur nais-

de valeur; que les profils que nous obtenons dans notre commerce avec l'étranger se manifestent par l'excédant de la valeur importée sur la valeur exportée; et que, sous quelques formes qu'aient lieu les importations , pourvu que la valeur y soit, nos profits sont également réels et nos capitaux aussi réellement rétablis.

(5) On sait que la valeur tout entière d'un produit, soit brut, soit travaillé, est composée de profits qui, tous ensemble, égalent sa valeur. A égalité de valeur, il n'y a donc pas plus de profits gagnés sur les produits manufacturés que sur les produits bruts.

Quant aux primes, elles équivalent à un don gratuit fait aux étrangers aux dépens des contribuables.

sance que pour une faible part ; ces antécédents sont eux-mêmes les produits de plusieurs autres , dont chacun n'a exercé qu'une influence d'autant moindre, qu'elle est plus ancienne. C'est de cette manière que chaque homme est le résultat de l'union de deux personnes , qui elles-mêmes sont le fruit de quatre autres , etc. ; ce qui donne à chacun de nous des milliers d'ancêtres , dont un seul a influé sur notre existence d'autant moins qu'il est plus reculé.

Une erreur très-grave , née du système exclusif, et qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, a été de confondre la science de l'économie politique avec l'art de l'administration. C'est comme si l'on avait confondu l'art de l'agriculteur et trop souvent la routine du cultivateur, avec les lois de la physique végétale. Le chancelier Bacon , qui nous a enseigné le premier que, pour connaître les procédés de la nature , il faut consulter , non les écrits d'Aristote , mais la nature elle-même, par des observations judicieuses et des expériences bien faites ; Bacon ignorait complètement que la même méthode était applicable aux sciences morales et politiques , et qu'elle y obtiendrait des succès du même genre. Sans consulter la nature de l'industrie et du commerce , il a vanté les lois de Henri VII , qui fixait le prix des draps et des chapeaux , et le salaire des ouvriers. Notre Henri IV, qui voulait avant tout le bien du peuple , confirmait les édits de Charles IX sur les maîtrises, et les aggravait (i) en y assujettissant les marchands, de même que les artisans.

C'est sans doute une pauvre administration que celle qui provoque des lois et des règlements sans connaître les principes de

l'économie des nations ; mais ce n'est pas elle qui les gouverne , pas plus que le mécanicien ne gouverne les lois de la mécanique. Cette erreur est déplorable ; on est confus de voir J.-J. Rousseau , un défenseur des libertés publiques , conseiller à l'administration d'ôter aux particuliers les moyens d'accumuler (2) ; tandis que c'est par le moyen des accumulations seulement, que l'indigent peut éviter d'être prolétaire , et devenir un membre utile et heureux de la société.

M. de Sismondi nomme l'économie politique : la science qui se charge de veiller au bonheur de l'espèce humaine (3). Il a sans doute voulu dire la science que devraient posséder ceux qui se chargent de veiller au

(i) Par son cdit de 1597.

(2) « Une des plus importantes affaires du gouverne- « ment est de prévenir l'exlrême inégalité des fortunes, « non en enlevant les trésors à leurs possesseurs, mais en « ôtant à tous les moyens d'en accumuler, s J.-J. Rousseau , article Économie polilique.

(5) Nouveaux Principes, etc. Avertissement, page xxiv de la seconde édition.

Le même auteur dit à la page 8 : u La science qui « enseigne an gouvernement le vrai système d'administra-

bonheur de l'espèce humaine : sans doute les gouvernants , s'ils veulent être dignes de leurs fonctions , doivent savoir l'économie politique ; mais le bonheur de l'espèce humaine serait cruellement compromis , si, au lieu de reposer sur l'intelligence et le travail des administrés , il dépendait des gouvernements.

C'est par suite des fausses notions répandues par le système réglementaire , que la plupart des écrivains allemands regardent l'économie politique comme la science de l'administration. Ils y joignent la statistique. L'administration n'est point une science ; elle serait plutôt un art , si la perfection de l'administration n'était pas, à l'opposé des autres arts , d'agir le moins possible. Cependant comme , pour administrer avec succès, tous les procédés ne sont pas indifférents , que les uns valent mieux que les autres , l'administration sans doute est un art , et l'on y réussit d'autant mieux que l'on est plus avancé dans les sciences; mais ce n'est pas dans une seule science : il n'en est presque aucune qui ne puisse fournir l'administration d'utiles conseils. Si les gouvernants , chargés de la confection des chemins , sont étrangers à l'économie politique , ils négligent d'ouvrir les routes qui seraient les plus importantes ; ils les construisent de la façon la plus dispendieuse ; ils y établissent des péages qui en détruisent le bienfait. Mais les connaissances de la physique ne leur sont pas moins profitables : s'ils y demeurent étrangers , ils creusent des canaux qui restent à sec, ils construisent à grands frais des routes impraticables. Est-on fondé pour cela à nommer la physique la science de l'administration (4)?

Bien que le système exclusif se fonde sur de mauvais principes et conduise à de dangereuses conséquences, il doit néanmoins être considéré comme un pas fait dans la carrière de la civilisation. Quoiqu'il n'eût au fond d'autre motif que de procurer de l'argent aux princes , il a favorisé une production réelle ; il a relevé les arts utiles dans l'estime des hommes, et surtout des gouvernements , qui ne considéraient auparavant les industriels que comme des espèces de serfs qu'on pouvait impunément vexer. La fausse idée que les richesses , quand on ne possédait pas de

mines , ne pouvaient arriver que du dehors , tout en élevant des entraves nuisibles à la transmigration des produits, a

j tion de la richesse nationale..., etc. » La richesse nationale, la richesse de la nation , est la somme des richesses des particuliers, que le gouvernement heureusement n'administre point.

(4) La statistique paraît être moins utile à l'administration, en ce qu'elle ne fait pas connaître la nature des choses et la liaison des effets à leurs causes. Cependant elle peut rendre des services pour l'assiette des impôts; et elle peut diriger les particuliers dans leurs spéculations et dans leurs calculs.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

élé favorable aux communications des hommes entre eux ; elle a donné le goût des voyages et inspiré le génie des découvertes. Ce n'est pas sans doute le système exclusif qui a conduit Colomb en Amérique et Vasco de Gama par delà le cap des Tempêtes ; mais peut-être que , sans cette inquiétude vague qui entraînait les esprits vers un mieux inconnu, ces deux grands hommes n'eussent pas trouvé des princes pour seconder leurs desseins , et des compagnons pour partager leurs périls .

L'apogée de ce système fut le ministère de Colbert. Un ensemble de lois, les unes protectrices , les autres restrictives , s'éleva soutenu par la puissance de Louis XIV; Colbert rattacha ces vues à de nobles et grandes pensées , et des Italiens eux-mêmes ont salué le système exclusif du nom de Colbertisme (i), quoiqu'il eût pris naissance dans leur pays. Les succès du milieu de ce règne, les grands talents par lesquels il fut illustré, lui furent favorables. Savary, Melon, Dutot, Forbonnais, quoique pourvus, les uns de beaucoup de sagacité , les autres de beaucoup de faits, ne

portèrent pas plus loin leurs idées ; et , quoique le système agricole , dont je parlerai bientôt, ait rallié , dans la dernière moitié du xviii^e siècle , la plupart des publicistes amis du bien public, les administrations et ceux qui en dépendent , continuent à vanter ses doctrines.

Pour observer les premières atteintes qu'il reçut , nous sommes forcé de nous reporter en arrière et de franchir le canal de la Manche.

TROISIÈME ÉPOQUE

La compagnie anglaise des Indes, originellement fondée en 1600, puis supprimée, puis rétablie en 1658, en acquérant quelque importance , ne tarda pas à s'apercevoir que l'objet du commerce que l'on pouvait envoyer avec le plus d'avantage en Asie, était l'argent; nulle autre marchandise, à valeur égale, ne produisait d'aussi gros retours. Malheureusement le préjugé de la balance du commerce était dans toute sa force; on croyait généralement que la nation perdrait la valeur des sommes qu'elle envoyait au dehors , et toute la législation était contraire à de tels envois ; l'existence même de la compagnie en était compromise. Il fallut obtenir de quelques écrivains de talent qu'ils en fissent l'apologie ; malheureusement le public , le gouvernement, bien plus, la compagnie elle-même, etsesavocats, partageaient le préjugé commun. On fut réduit, pour défendre une cause qui nous paraît maintenant si simple à la fois et si juste , à soutenir que l'argent

(O Voyez /< Colberlismo, de Mengotii.

exporté par la compagnie en ramenait davantage du dehors, au moyen de la vente qu'elle faisait des produits de l'Inde. Thomas Mun , l'un de ses plus habiles défenseurs, la comparait au laboureur qui jette son grain à la volée , pour en recueillir plus qu'il n'en a semé.

Quand l'opinion publique n'est pas éclairée , les intérêts généraux demeurent privés de leur appui naturel , celui du grand nombre , jusqu'à ce que des intérêts particuliers viennent à leur secours. Ceux qui trafiquaient au dehors ne pouvaient manquer de s'apercevoir que les prohibitions bornaient l'étendue de leurs affaires ; l'exportation de la laine brute était défendue dans la Grande-Bretagne , sous le prétexte qu'il fallait favoriser les manufactures de l'intérieur, et les propriétaires de troupeaux ne trouvaient pas leur compte à cette défense ; ces intérêts spéciaux fournirent à plusieurs écrivains anglais des occasions d'embrasser dans leurs spéculations des intérêts plus étendus , et même l'économie générale de la société. Josiah Child, William Petty , Dudley North , le célèbre Locke , Steuart, y firent successivement des découvertes ; mais n'ayant encore que des idées confuses sur la nature et la source des richesses , ils étaient privés du fil qui seul pouvait les guider dans ce labyrinthe. Cependant nous approchons du milieu du xviii^e siècle, époque où l'économie politique , vue de plus haut , devait absolument changer de face.

C'est de Quesnay, de Hume, d'Adam Smith, qu'« datent ses véritables progrès. Quesnay , le premier , proclama l'existence d'un ordre d'idées tout nouveau. Il en forma un système complet, duquel, malgré beaucoup de fausses déductions , surgit néanmoins une fort grande découverte. Il s'aperçut que la société ne subsiste pas sur l'or et l'argent qu'elle possède ; car après avoir vécu pen-

dant toute une année , la société possède encore la même quantité de métaux précieux ; et qu'elle n'a en réalité subsisté que sur les biens susceptibles de se consommer , l'office des métaux précieux étant seulement de faciliter les échanges. Il a montré par là que la richesse réside dans la chose qui a un prix et non dans le prix qu'on en tire, qui n'en est que la suite nécessaire. C'est cette considération bien simple qui a mis ses successeurs sur la voie de rechercher en quoi consistent les choses qui sont des richesses , et par quels procédés elles se multiplient et se distribuent. On voit dès lors quel vaste champ s'ouvrait aux recherches. Les opinions ont pu se partager ensuite sur la nature et la mesure des richesses ; mais les discussions mêmes qui en sont résultées, ont servi à éclaircir plusieurs questions importantes et à renverser les doctrines du système exclusif.

Je n'entreprendrai pas de développer ici la doctrine de Quesnay : sur plusieurs points elle ne mérite guère

d'arrêter notre attention ; d'autres points ont été critiqués dans le courant de cet ouvrage ; mais je dois faire remarquer ceux qui ont contribué , en méritant d'être adoptés ou combattus , au progrès de nos idées.

La valeur des choses produites est selon lui la mesure de la production ; je dis la valeur de ces choses , puisque c'est ainsi qu'il apprécie le produit net (c'est-à-dire l'excédant de la valeur des récoltes sur les frais de culture). On voit qu'il n'apercevait qu'une partie de la vérité ; car si la production consiste à procurer des produits qui puissent être consommés , et si leur valeur nous donne la mesure de la richesse qui est en eux , la culture de la terre n'est pas l'unique source de la richesse. D'autres actes encore que la culture influent sur cette valeur ; il n'a donc pas em-

brassé l'ensemble de ce grand et important phénomène de la production.

Mais si Quesnay a ouvert une carrière dont il n'a pu mesurer toute l'étendue , il y a laissé du moins des monuments qui ne sauraient être ébranlés ; il a dirigé l'attention publique sur un des sujets les plus dignes de la fixer , sur celui qui influe le plus puissamment sur le bonheur de l'humanité, il a donné à la paix entre les nations et à la bonne conduite entre particuliers un autre fondement que la force : c'est l'intérêt bien entendu des uns et des autres (i).

La doctrine de Quesnay produisit un très-grand mouvement dans tous les esprits éclairés de l'Europe. Les amis du bien public l'embrassèrent avec peu de modifications. Quesnay disait que la terre seule produit une valeur nouvelle, tandis que celle que donnent les manufacturiers est détruite par les frais de maind'œuvre. Gournay soutint que l'homme qui fabrique ajoute aux valeurs consommables. Il démontra mieux que personne les effets funestes des règlements, des douanes , des obstacles de tous genres qu'on oppose à la production ; c'est de lui qu'est le fameux aphorisme : Laissez faire , et laissez passer (2).

(i) Quesnay était néàEcquevilly, village de Normandie, d'une famille de gros cultivateurs. Il exerça d'abord la chirurgie à Mantes; puis vint à Paris, où il étendit considérablement ses idées sur l'art de guérir, et où il composa sur cet art plusieurs ouvrages estimés. Médecin de madame de Pompadour, elle obtint qu'il fût logé dans le château de Versailles , pour être plus à portée de lui donner ses soins. Elle obtint ensuite qu'il fût nommé chirurgien et médecin du roi. Il mourut en illi, à l'âge de 80 ans. Il ne vit point par conséquent le ministère de Turgot, qui aurait

répandu quelque baume sur les blessures que son âme, vraiment philanthropique, avait reçues des honteux malheurs qui signalèrent la fin du règne de Louis XV.

M. Macculloch s'est honoré par les termes équitables et vrais dont il s'est servi en parlant de Quesnay, dans le discours qu'il a prononcé à Londres, à l'ouverture de son Cours d'économie politique. « Ce que les écrivains anglais « avaient essayé vainement, dit-il (page 41), fut entrepris

Turgot développa la théorie de la monnaie , et cette vérité , neuve alors , que la monnaie ne remplit pas son office en vertu de l'autorité du gouvernement , qu'elle n'est pas plus un signe représentatif que la marchandise qu'elle achète ; il distingua fort bien la somme des monnaies de celle des capitaux , et ses principes sur ce qu'on appelle mal à propos intérêt de l'argent , sont excellents ; mais sa doctrine que la terre seule introduit de nouvelles valeurs dans la société, le range parmi les sectateurs de Quesnay , et a'est propre qu'à égarer ceux qui voudraient apprendre , dans ses écrits , comment se produisent et se distribuent les richesses (5).

Le ton d'oracle que l'on a reproché aux économistes de l'école de Quesnay, est bien plus le tort , ou plutôt le ridicule de ses enthousiastes sectateurs, que le sien. Ses disciples crurent posséder l'évidence, quand on doit s'estimer heureux d'avoir trouvé quelques vérités, ou détruit quelques erreurs. Les véritables reproches que l'on peut faire à cette école, c'est d'avoir confondu les principes résultant de la nature des choses, avec l'administration de l'État ; tellement que Mercier de La Rivière et l'abbé Bandeau , comptant un peu trop sur le pouvoir de l'évidence qui , fût-elle reconnue , ne triomphe pas toujours , ont cru qu'elle devait né-

cessairement dominer les princes plus aisément que les nations ; de là leur despotisme légal , qui n'est pas une de leurs moindres rêveries.

C'était la suite d'une erreur delà secte entière, qui confondait perpétuellement la nature des choses relatives à l'existence de la société , avec la nature des choses qui tiennent au gouvernement, c'est-à-dire, l'économie politique avec la politique ; et par suite la politique spéculative avec l'art de gouverner (4) , qui n'est que l'art de se servir habilement de la nature des choses politiques et économiques ; tout comme l'art du machiniste consiste à se servir habilement de la nature des choses en mécanique, science qui fait partie de la physique. Sous

« par un philosophe français, remarquable tout à la fois « par l'originalité , la finesse de son esprit, et par l'inté- « grité et la simplicité de son caractère. Ce fut le célèbre « Quesnay à qui appartient, sans aucun doute, le mérite « d'avoir analysé les causes de la richesse dans le but de « poser des principes fondamentaux en économie poli- « tique. Il donna par là à l'économie politique une forme « systématique; il en fit une science. »

(2) Voyez son éloge par Turgot (OEuvres complètes de ce dernier ; tome III , page 321).

(3) Voyez les Réflexions de Turgot sur la formation et la distribution des richesses, § § 7 et 8.

(i) Dupont de Nemours définit l'économie politique l'art de gouverner. (Voyez OEuvres de Turgot, tome III, p. 310.) On voit qu'il confond l'art de gouverner avec la science de la nature des choses en politique; et qu'il confond l'un et l'autre avec la science de la nature des choses économiques.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE

ce rapport , les économistes de Quesnay ne s'étaient pas affranchis de la manière de voir de leurs devanciers.

C'est une obligation que nous avons à Adam Smith, que d'avoir soigneusement distingué ces différentes connaissances , de l'art de s'en servir. Il a rendu par là un très-grand service aux sciences dont nous nous occupons. En distrayant de la science tout conseil direct , il l'a rendue indépendante ; il l'a mise au-dessus des imputations de parti. Du moment que la science se mêle de déterminer quel est le vœu qu'elle forme , le but auquel on doit tendre, elle manifeste un projet qui peut n'être pas celui de l'homme qui cherche à s'instruire. Dès lors l'esprit de parti se met en garde contre ses conclusions, qui doivent être impassibles pour inspirer la confiance et ne point susciter d'opposition. Celui qui connaît comment les faits s'enchaînent , s'il dit : Faites ainsi ; ne faites pas ainsi , parle dans le sens de sa volonté ; celui qui se borne à dire : Si vous faites ainsi, voilà quel sera le résultat de votre action, ne déclare que la volonté de la nature des choses, et il en a toute l'autorité.

C'est peut-être à l'erreur des physiocrates (que je relève ici) que l'on doit le nom d'économie politique qu'ils ont donné à cette science , et qu'on ne trouve dans aucun écrivain antérieur. Adam Smith , sans partager cette erreur, l'a favorisée en adoptant la dénomination d'une science que , selon moi , il eût mieux fait de nommer économie sociale. Il ne lui a pas moins rendu un très-grand service , en séparant totalement les principes indépendants des volontés humaines, des vues des gouvernements. Il en est résulté qu'il n'a pas armé contre la science les hommes de

bonne foi de tous les partis. Ibrahim-Pacha peut vouloir l'étudier comme M. Huskisson. Si le premier est moins éclairé que l'autre, il n'a pas le pouvoir du moins d'ébranler des vérités bien établies; et nul ne peut s'en prendre aux volontés humaines, si les principes contrarient ses projets. Il était commode à ceux que dirigent des vues intéressées, de s'en prendre à leurs antagonistes des oppositions qu'ils éprouvaient. Maintenant ils sont réduits à être bons observateurs et à tirer des conclusions justes , s'ils veulent être écoutés.

J'en reviens à l'école de Quesnay et des physiocrates que j'ai laissés en arrière, en remarquant les progrès de la science. On peut lui reprocher encore de s'être trop

(i)- Voyez aussi dans cet ouvrage, pages 12, 19, 22, 99, 100, U2, 250 et 497.

.(2) Ils pensaient, par exemple, qu'il convient de réduire par la concurrence, au taux le plus bas, les frais de production qui diminuent le produit net, suivant eux le seul produit sur lequel villa sociélé. Les économistes de notre temps réclament la même liberté d'industrie dans le but de diminuer les frais de production, parce que, suivant eux, les consommateurs, c'est-à-dire la société est d'au-

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

souvent appuyée sur des raisonnements métaphysiques, plutôt que sur des observations directes ; reproche au surplus qui , sans

avoir d'aussi graves conséquences , a pu être adressé à une autre école plus récente.

Quant à la doctrine par laquelle l'école de Quesnay prétend établir que nuls biens ne sont produits que ceux qui viennent de la terre , soit qu'elle les produise spontanément comme les métaux qu'elle recèle dans son sein , les animaux qui peuplent sa surface et les eaux dont elle est baignée ; soit que ces biens soient provoqués parla culture , c'est un système qui, depuis, a trouvé son pendant dans un autre qui maintient qu'aucun de nos biens ne vient de la terre , et qu'ils sont tous le fruit du travail. Leur dissentiment n'a lieu que parce qu'on ne s'entend pas sur les biens dont il s'agit. L'un de ces systèmes les fait consister dans les matériaux où se trouve engagée leur valeur ; l'autre les fait consister uniquement dans cette valeur en faisant abstraction de la matière.]\Iais la nature des choses n'affecte pas des formes aussi simples , et n'admet pas des décisions si absolues. On a pu en trouver ailleurs les raisons , et sentir le danger des principes absolus quand on a vu que , par des conséquences rigoureusement déduites , l'un de ces systèmes tend à faire porter sur les terres le fardeau tout entier de l'impôt, et l'autre à les en affranchir entièrement.

Je n'entrerai pas plus avant dans les doctrines des économistes du xviii^e siècle et dans les conséquences qu'ils en tirent : il faut les chercher dans les nombreux écrits qui ont pour objet de les exposer et de les combattre (i) ; je me contenterai de dire que, sauf celles qui ont rapport à l'impôt , elles sont presque toutes favorables au bien public , à la saine politique et à la bonne morale. Ils arrivent à des conclusions semblables à celles auxquelles les

derniers progrès de la science ont conduit les publicistes , mais par des motifs différents (2).

Les hommes ne changent guère d'opinion que dans leur jeunesse. Si , passé un certain âge , on peut acquérir des idées justes sur des sujets auxquels on n'a jamais pensé , on ne rectifie point des idées fausses protégées par une longue habitude. Les écrivains qui avaient professé les doctrines de Quesnay dans leurs différentes nuances , les ont conservées et défendues jusqu'au tombeau. Nous avons vu le marquis Germain Garnier demeurer économiste du siècle dernier, après

tant plus riche que les producteurs, obtenant les produits à meilleur marché, peuvent les donner à plus bas prix. Mais, par une inconséquence qui vient de ce que les partisans de Quesnay n'avaient pas bien approfondi la nature des richesses, ils veulent que les produits agricoles soient chers, pour que le produit net soit plus considérable. Voyez, page 100 de cet ouvrage-ci, qu'il n'y a de produit net que relativement aux intérêts des particuliers, et que la société vit sur son produit brut.

avoir traduit , analysé lui-même la réfutation irréfutable qu'Adam Smith a faite de leur système , beaucoup trop restreint, de production (i). Mais ce qui ne demeure pas réfuté pour des cervelles endurcies , Test pour les jeunes intelligences à qui l'avenir appartient. Je ne crois pas qu'il reste maintenant un seul partisan de la doctrine de Quesnay (2) ; on n'en a conservé que les propositions qui ont résisté aux analyses plus exactes qu'on a faites depuis, et aux conclusions plus rigoureuses qu'on en a tirées. Ses théories , purement systématiques , n'ont pas survécu à l'abbé Morellet et à l'estimable Dupont de Nemours, dont les

écrits (dans les faits positifs et les applications directes) ont rendu néanmoins des services constants et consciencieux.

Dupont de Nemours , indépendamment de trois ouvrages périodiques auxquels il a travaillé pendant plusieurs années (5), et de beaucoup d'écrits sur des matières économiques, a secondé Turgot pendant son ministère, et a élevé un beau monument à sa mémoire, en recueillant et en publiant tous les ouvrages de lui qu'on a pu retrouver (4).

Les réflexions de Turgot sur la formation et la distribution des richesses , s'élèvent trop peu au-dessus des propositions fondamentales des premiers économistes, pour donner des idées justes sur ces deux grands phénomènes (5) ; mais il est fort supérieur à son époque , dans la manière dont il représente les monnaies qu'il distingue fort Inen des capitaux (mérite que n'ont pas encore beaucoup d'écrivains de nos jours), et, ce qui en est la conséquence, dans ce qu'il dit du prêt à intérêt.

Laissant décote les erreurs purement théoriques de Turgot , il n'est guère d'ouvrages qui puissent fournir au publiciste et à l'homme d'État, une plus ample moisson de faits et d'instruction, que les neuf volumes de ses œuvres. Sauf quelques morceaux de littérature qui font foi de la justesse de son esprit naturel, toutes ses recherches , toutes ses vues ont pour objet la prospérité de son pays et le bien de l'humanité ; jusque dans ses études sur le style, on reconnaît l'homme qui sent la nécessité de bien manier l'instru-

(i) Voyez les notes que Garnier a jointes à sa traduction de Smith, note LX, 2^o édition.

(2) Je me trompe : un professeur à l'université de Berlin , M. Schmalz , a reproduit la doctrine de Quesnay dans un ouvrage traduit en 1826! « Pour moi, dit-il, « (page 226), je fais humblement l'aveu que le système » de Quesnay me paraît être le seul véritable, et j'ai la « conviction intime que tôt ou tard il triomphera partout, n

(5) Le Journal d'agriculture , du commerce et des finances , les Ephémérides du citoyen , sous l'ancien régime ; et VHistorien, depuis la révolution.

(4) A un âge où il devait soupirer après le repos, Dupont de Nemours ne put supporter le choc de 1813, et il s'embarqua, malgré ses 73 ans, pour rejoindre deux fils aux Klats-Unig, d'où il n'est plus revenu. J'ai unclongue lettre

ment au moyen duquel nous communiquons nos pensées. 11 possédait bien les langues anciennes et tous les langages modernes où il y a quelque chose à apprendre. Les articles Èlymologies, Foires, Marchés, Fondations, qu'il fit pour le Dictionnaire encyclopédique, décèlent une vaste instruction ; et les doctrines de l'économie politique les plus sévères, ne trouveraient pas un mot à y changer, même à présent. Mais ses plus beaux titres de gloire sont les travaux de son intendance et de son ministère , dans lesquels on le trouve constamment dirigé vers le but de remplacer l'administration abusive et barbare de nos pères par des institutions favorables au plus grand bien du plus grand nombre.

Les progrès du siècle se manifestaient graduellement. Chastel-lux, dans son excellent ouvrage de la Félicité publique, \)ronya\l que le bien-être des nations dépend de l'abondance de leur pro-

duction , comparée à leur population. Après cinquante ans, tout ce qu'on trouve dans ce livre est aussi vrai que le premier jour. C'est un de ceux que l'homme d'État peut lire avec le plus de fruit.

Un grand nombre de publicistes italiens ont publié des vues plus ou moins justes , plus ou moins ingénieuses, sur l'économie politique. On peut leur reprocher en général de ne leur avoir pas donné des fondements assez solides ; ce sont des opinions inspirées presque toujours par l'amour de la patrie, mais non des déductions rigoureuses de faits bien établis. Des opinions , des vœux , ne sont pas une science ; cependant on peut puiser dans leurs écrits des idées précieuses, qui n'ont pas d'antécédents et dont il faut inventer les conséquences.

Telle est l'idée mise en avant par Verri que l'utilité qui résulte du commerce , consiste dans le simple transport, dans la façon qui place le produit sous la main du consommateur ; mais cette idée sans développements, sans liaison avec le système entier de la production, n'est devenue une partie de la science que dans les mains de ses successeurs (ti). Verri est un des esprits les plus judicieux qui aient écrit sur l'économie politique. Il voyait mieux le fond des choses

de lui sur des sujets économiques, qu'il m'écrivit durant la traversée : « Je vous écris, me disait -il, à bord du « Fingal, allant en Amérique, pour n'être pas exposé, « comme un courtisan, ou une courtisane, à passer d'une « main dans une autre. »

(o) Ne reconnaissant pas d'action productrice dans le travail et les capitaux, il ne saurait expliquer le revenu des industriels et des capitalistes.

(6) On en peut dire autant de l'observation suivante du même". auteur : « L'argent lui-même est une chose, un a métal , dont la valeur est représentée par tout ce qu'on « donne en échange pour l'avoir. La propriété de repré- « senter la valeur est commune à toutes les marchandises. « Cette définition ne convient donc pas exclusiveraeiit à « l'argent. » Medifasioni suHa economiapolilica, §^

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

que les économistes. Beccaiia et lui étaient compatriotes et amis ; tous deux se sont occupés de morale, de même que la plupart des économistes anciens et modernes.

QUATRIÈME ÉPOQUE

Tandis que de saines notions d'économie politique s'introduisaient à l'aide des doctrines de Quesnay et de ses partisans , elles avançaient d'un pas plus ferme, grâce aux travaux de deux Écos-sais , contemporains et amis : riiistorlen David Hume et le célèbre Adam Smith (i). Il est probable que l'un et Taulre perfectionnèrent successivement leurs doctrines; cependant les Essais de Hume, publiés dès l'année 1752, donnent une très-haute idée de ses conceptions à cette époque.

Smith , lorsque les Essais de Hume furent publiés , était , depuis environ une année , professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow. Son cours était divisé en quatre parties. Les trois premières, sans doute pour se conformer aux usages de l'établissement, traitaient dogmatiquement de la morale natu-

relle et des devoirs qui en découlent. La quatrième partie était réservée au développement des règles qui, avec la nature donnée de l'homme et de la société , procurent aux individus et aux nations la plus grande somme de prospérité. On a tout lieu de croire que c'est à cette dernière partie des leçons du professeur écossais , dont les idées furent probablement mûries par ses communications avec Hume , et plus tard avec Quesnay et ses partisans , que nous devons remonter, comme à la première origine de la doctrine développée plus tard dans le livre de la Richesse des nations.

Les grands hommes sont le résultat des événements non moins que de la nature. La nature fait les frais de leurs facultés , et les circonstances , au milieu desquelles la fortune les place , sont le terrain où ce germe se développe. La paix de 1763 eut lieu. La France paya cher l'incapacité de son gouvernement ; mais la plus mauvaise paix vaut mieux qu'une guerre prolongée.

(i) Adam Smith naquit en 1723 à Kirkcaldy, village d'Ecosse. A l'âge de 3 ans , étant allé avec sa mère visiter un oncle habitant un autre village, l'enfant, pendant qu'il jouait dans la rue, fut enlevé par une troupe de bohémiens, ou d'ouvriers ambulants. L'oncle apprenant qu'une troupe de vagabonds avait passé devant sa porte, les poursuivit avec les personnes qu'il put réunir, les atteignit dans un bois, et délivra l'enfant. Sans la résolution et la promptitude de cet oncle, l'homme dont les lumières ont déjà exercé une influence favorable sur le sort des nations, et qui est destiné à en exercer une bien plus grande encore, n'aurait jamais été à portée de développer ses facultés intellectuelles; que sait-on? il serait peut-être devenu un chef de brigands.

gée. Les Anglais riches se répandirent sur le continent, et, parmi eux, le jeune duc de Buccleugh. Un ami coumiun fit à Smith la proposition d'accompagner le duc; et les avantages qui lui furent offerts, joints au désir de comparer d'autres mœurs et d'autres institutions avec celles de son pays, déterminèrent Smith à accepter cette proposition. Je remarque ce voyage, parce que je pense qu'il eut une fort grande influence sur les progrès delà science qui nous occupe. Smith, avec le jeune duc , après s'être arrêtés peu de temps à Paris, se rendirent à Toulouse, où ils passèrent un an et demi. Là ils se rendirent maîtres de notre langue qu'il ne suffit pas d'avoir étudiée dans les livres, pour être en état de sentir les agréments et souvent l'instruction que l'on trouve dans la bonne compagnie en France. Smith , après avoir parcouru nos provinces du Midi et une partie de la Suisse, se rendit à Paris, où il passa dix mois avec tous les avantages que pouvaient procurer la grande fortune , aussi bien que le nom de son compagnon de voyage, et surtout les recommandations de Hume.

Introduit dans la société du duc de La Rochefoucauld , de Turgot , d'Helvétius , il s'y rencontrait habituellement avec les hommes les plus recommandables de la France dans les lettres et la philosophie , et surtout avec Quesnay et ses partisans , qui , à cette époque , étaient en fort grand crédit , non encore dans l'administration , mais parmi le monde savant , parmi les amis de leur pays et de l'humanité. Dupont de Nemours m'a dit s'être souvent rencontré avec Adam Smith dans cette société , peut-être la plusrecommandable de l'Europe , et il y était regardé comme un homme judicieux et simple, mais qui n'avait point encore fait ses preuves (2).

On ne saurait douter que dans la conversation de ces hommes de bien , en général très-savants , et dans les premières sociétés de l'Europe, au moment où les matières économiques étaient le principal sujet de leurs entretiens, Adam Smith n'ait réformé les idées imparfaites qu'il pouvait avoir, et conçu différemment plusieurs parties de sa doctrine. On peut l'inférer du moins du soin minutieux qu'il a pris de détruire tout

(2) Dupont de Nemours, dans ses Notes sur les OEuvres complètes de Turgot, dont il est l'éditeur, en parle comme ayant vécu dans l'intimité de Quesnay. « Smith en liberté, » dit-il à l'occasion d'un point d'économie politique , • Smith dans sa chambre, ou dans celle d'un ami, comme « je l'ai vu quand nous étions condisciples chez M. Ques- « nay , se serait bien gardé de le nier, j OEuvres de Turgot, tome V, page 136.

M. Macculloch , dans son introduction à l'édition qu'il a commentée de la Richesse des nations (page xxvn), dit que Smith se proposait de dédier son ouvrage à Quesnay, et qu'il n'en fut empêché que par la mort de ce dernier, arrivée en 1771. La Richesse des Nations ne fut publié*» pour la première fois., qu'au commencement de 1776.

ce qu'il avait écrit sur Téconomie politique avant cette époque (i), et notamment la totalité des cahiers sur lesquels il avait professé cette science à Glasgow.

De retour de France en 1766, il se retira dans la petite maison qu'occupait sa mère au village de Kirkaldy, à quelques lieues d'Edimbourg , au delà du golfe qui domine cette cité. C'est dans la retraite qu'un philosophe se retrace nettement ce qu'il a observé , qu'il juge par induction de ce qu'il n'a pas vu , et en tire d'im-

portantes vérités. C'est là qu'il entre en communication avec le monde entier, dont la société ne lui offre que des parties. C'est là qu'Adam Smith composa ses Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, ouvrage qui élève l'économie politique au rang des sciences positives, par le soin qu'il a pris de ne jamais fonder un raisonnement que sur l'observation et l'expérience. S'il énonce une vérité générale, cette proposition abstraite n'est que l'expression commune de plusieurs faits réels. De cette manière, il ne s'égare jamais dans des suppositions gratuites, ni dans des conjectures hasardées, ni dans des raisonnements déduits les uns des autres où l'on ne tient pas assez de compte des circonstances qui influent sur les résultats sans influencer sur l'argumentation. C'est ainsi qu'il a soumis à son examen la plupart des questions qui intéressent l'économie des nations. S'il ne les a pas toutes traitées, c'est parce qu'il n'a pas soumis à un examen systématique l'ensemble de la science, arrangement qui lui eût fait apercevoir les lacunes qu'il a laissées, et qui a été essayé par un de ses élèves, mais non de ses concitoyens; en supposant toutefois que les hommes qui s'occupent du bien de l'humanité ne soient pas tous concitoyens entre eux.

C'est ainsi qu'Adam Smith n'a pas analysé complètement les procédés généraux de la production, de la distribution et de la consommation des richesses. Leur nature même n'est nulle part dans son ouvrage clairement expliquée, et les différentes propriétés de cette qualité si variable et si fugitive, qu'on appelle la valeur, n'y sont pas déterminées d'une manière satisfaisante. La théorie de la production commerciale y est oubliée, de même que la théorie des échanges, qui rend les nations intéressées au progrès les unes des autres, et sera pour l'avenir le gage le plus assuré de leur bienveillance réciproque.

(i) La Théorie des sentiments moraux qui servait à une autre partie de son enseignement, et quelques essais de moins d'importance, ont seuls été conservés.

(2) Il ne s'agit point ici de l'exportation des matières premières. Les matières premières qu'on envoie à l'étranger donnent à notre pays la même somme de profits que les matières ouvrées; car leur prix tout entier se compose de frais de production, c'est-à-dire de profits gagnés par des nationaux.

(3) L'opinion de Ricardo est discutée dans cet ouvrage-ci

Mais s'il fallait seulement esquisser le nombre des vérités que Smith a mises au-dessus du doute, les conséquences utiles qu'il a tirées des principes le plus solidement établis, les aperçus à la fois fins et justes que lui fournissent à chaque instant les observations le mieux dirigées, les exemples variés que lui fournit l'instruction la plus vaste, on ferait un volume.

Précisément parce que l'ouvrage d'Adam Smith a été beaucoup étudié, on en a remarqué les défauts plus que ceux de beaucoup d'autres. C'est un genre de succès qui n'est pas à la portée de beaucoup de livres : ceux qui ne méritent guère d'éloges n'éprouvent pas beaucoup de critiques. Parmi ces critiques, il en est qui ne sont dignes d'aucune attention ; les seules qu'on doive remarquer sont celles qu'inspire l'amour de la vérité à des juges compétents. Sous ce rapport il est impossible de ne pas relever celles que M. Macculloch a cru devoir énoncer dans son discours d'ouverture déjà cité.

11 se plaint (page 55) que Smith s'écarte de ses propres principes en admettant que les gains d'un particulier sont plus ou moins avantageux pour le public, selon les divers emplois de son

temps et de ses capitaux. C'est se refuser à l'expérience de tous les temps que de nier qu'un commerce peut être fort profitable pour celui qui l'exerce et ne procurer aucun autre profit à ses concitoyens , même en écartant le cas d'un monopole. Un capital qui s'emploie dans le commerce de transport de l'étranger à l'étranger, peut donner de fort gros profits à celui qui le fait , et fort peu à ceux qui , faute d'un capital , ne tirent aucun revenu d'un autre capital qui est leur industrie (2).

Le même auteur reproche à l'auteur des Recherches sur la richesse des nations, de n'avoir aucunes notions claires et exactes sur la nature et les causes du profit foncier (la rente ou le revenu du propriétaire). Il est évident que ce reproche vient de ce que Smith n'en a pas la même idée que David Ricardo , dont M. Macculloch suit les doctrines. Mais il est permis de croire que Ricardo n'en a pas lui-même une juste idée , et que, si le propriétaire d'une bonne terre reçoit un fermage , ce n'est pas par la raison que le propriétaire d'une mauvaise terre n'en reçoit point (5). Le critique en prend occasion de regarder comme vicieuses beaucoup de conséquences de Smith sur la distribution des

(Part. V, chap. 20). Les besoins d'une population nombreuse portent le prix des produits agricoles au delà du montant de la main-d'œuvre des cultivateurs. Il en résulte un excédant qui forme le profil foncier {the rent) ; et il en résulte que le prix du blé, comme celui de tous les produits, renferme une portion de valeur autre que le salaire de la main-d'œuvre et le profit du capital. La terre rend un service qui n'est pas gratuit, parce qu'elle est une propriété; un service comme celui d'un ouvrier, lequel est mieux payé quand il est habile que lorsqu'il ne l'est pas.

richesses et les principes de l'impôt. Par les mêmes motifs, les conséquences du philosophe de Kirkaldy me semblent moins hasardées que celles qui sortent de Técolle de Ricardo. Prenons-y garde , c'est précisément cette méthode expérimentale qui fonde ses raisonnements plutôt sur l'observation que sur des principes abstraits , qui a fait la révolution qui s'est opérée dans l'économie politique. La précession des équinoxes n'a pas été trouvée par le calcul ; mais quand elle a été trouvée par l'expérience , on en a cherché l'explication par le calcul : l'étude des données doit précéder le calcul.

Malgré ces reproches et un petit nombre d'autres , M. Macculloch n'en reconnaît pas moins, avec tous les économistes de nos jours , l'immense mérite d'Adam Smith ; et il s'étonne avec raison qu'une place de commissaire des douanes en Ecosse fût jugée une récompense digne d'un si grand publiciste. « Des milliers de « personnes , dit-il , étaient capables de remplir les « fonctions de commissaire des douanes, aussi bien « et mieux que Smilh ; mais il n'en était pas une seule « qui fût capable d'exécuter l'ouvrage qu'il projetait : K l'Exposé des principes généraux de législation et de « gouvernement , aussi bien que des révolutions que « ces principes ont subis dans les différents siècles et « dans les différentes circonstances de la société (i). »

Je ne pourrais pas , sans faire un livre , caractériser tous les progrès que Smith a fait faire à l'économie politique ; je me contenterai de dire qu'il attribue , non à la terre seule , comme avait fait Quesnay , la formation des richesses, mais qu'il l'attribue à la terre, au travail humain et aux capitaux ('z). Ce qui surtout le met hors de pair avec les économistes qui l'ont précédé , c'est la méthode qu'il suit dans la recherche de la vérité. Je ne

saurais mieux caractériser cette méthode et faire un plus bel éloge de Smith , qu'en lui appliquant les expressions dont notre célèbre Laplace se sert en parlant de Newton. On y verra en même temps la possibilité d'appliquer cette méthode aux sciences morales et politiques , et le succès dont elle peut être couronnée.

€ Les lois générales, dit Laplace, sont empreintes « dans tous les cas particuliers ; mais elles y sont comt pliquées de tant de circonstances étrangères , que « la plus grande adresse est souvent nécessaire pour « les faire ressortir. Il faut choisir, ou faire naître les n phénomènes les plus propres à cet objet ; les mul ■ « tiplier pour en varier les circonstances , et observer i ce qu'ils ont de commun entre eux. Ainsi l'on s'élève « successive-ment à des rapports de plus en plus éten- < dus , et l'on parvient enfin aux lois générales , que

(i) Vie de Smith, page 31.

(2) II confond trop , je crois , l'action du travail avec l'action des capitaux. Voyez plusieurs endroits de cet

l'on vérifie, soit par des preuves ou des expériences directes , lorsque cela est possible , soit en examinant si elles satisfont à tous les phénomènes connus. < Telle est la méthode la plus sûre qui puisse nous guider dans la recherche de la vérité. Aucun philosophe n'a été plus que Newton fidèle à cette méthode ; aucun n'a possédé à un plus haut point ce tact heureux qui , faisant discerner dans les objets les principes généraux qu'ils recèlent , constitue le véritable génie des sciences ; tact qui lui fil reconnaître dans la chute d'un corps , le principe de la pesanteur universelle...

« Les philosophes de l'antiquité , suivant une route contraire, et se plaçant à la source de tout, imaginèrent des causes générales pour tout expliquer. Leur méthode , qui n'avait enfanté que de vains systèmes, n'eut pas plus de succès entre les mains de Descartes. A l'époque où Newton écrivit , Leibnitz, Malebranche et d'autres philosophes l'employèrent avec aussi peu d'avantage. Enfin l'inutilité des hypO' thèses qu'elle a fait imaginer , et les progrès dont les sciences sont redevables à la méthode des inductions , ont ramené les bons esprits à cette dernière méthode, que le chancelier Bacon avait établie avec toute la force de la raison et de l'éloquence , et que Newton a plus fortement encore recommandée par ses découvertes (s). »

CINQUIÈME ÉPOQUE

Après avoir parcouru dans tous les sens le vaste champ de la société, puis ensuite jeté un coup d'œil sur son ensemble , nous sommes comme des voyageurs qui, parvenus au sommet d'une haute montagne, et regardant en arrière , peuvent mesurer l'étendue du pays dont ils ont visité les moindres localités, reconnaître leurs positions respectives, et les endroits où des voyageurs moins heureux ont pu s'égarer.

L'excellent jugement d'Adam Smith , son instruction vaste et variée , le soin qu'il a pris de faire de l'économie une science tout expérimentale , où chaque loi n'est que l'expression commune de plusieurs vérités particulières , semblaient laisser peu de chose à faire à ses successeurs. Cependant on sentait qu'il manquait d'ordre et d'arrangement dans ses idées ; on pouvait croire

qu'ayant beaucoup vu , il n'avait pas tout vu ; et, en supposant même qu'il n'eût laissé aucune lacune dans le système entier de nos connaissances économiques, ne pouvait-on pas en faire de nouvelles applica-

ouvrage aux mots capitaux , services productifs, profits du capital, Smilh, etc. , de la table alphabétique. (s) Exposition du système du monde, i' édiu, p. 420.

rrt

lions ^ Enfin la marche ordinaire des événements ne devait-elle pas amener de nouvelles combinaisons , et nous fournir la plus solide de toutes les instructions , celle que l'expérience vient confirmer?

Il ne faut donc pas s'étonner si la fin du xviii^e siècle et le commencement de celui-ci ont vu naître un immense nombre d'écrits économiques, tellement que leur simple nomenclature remplirait tout' l'espace 'qui doit être consacré à signaler leur effet. Je ne m'attacherai donc qu'aux ouvrages qui ont ajouté quelque chose à nos connaissances.

Vers la fin du siècle dernier, quelques personnes cherchèrent à faire passer Herrenschwand comme un penseur profond. Je n'ai pas pu découvrir ce qu'il nous avait appris, mais je pourrais dire sur quels points il était retardé. 11 revient au système qui faisait dépendre la prospérité d'un peuple de la quantité de ses métaux précieux , et confond la monnaie d'une nation avec ses capitaux (i). Voici une de ses phrases : « C'est sur la « masse de la population qu'il faut établir la proportion « du numéraire ; et c'est à quoi n'ont jamais pensé les « gouverneurs , ni les instituteurs de l'espèce hu- « maine (2). » Il appelle les gouvernants d'une na-

tion, les conducteurs de son économie politique , c'est comme s'il les appelait les conducteurs de sa physique ou de sa mécanique.

Il dit que Necker a administré la France sur de mauvais principes; inculcation sans fondement. Necker connaissait mal l'économie politique ; mais la science n'est pas indispensable pour administrer. Un ministre peut commander de très-beaux établissements d'utilité publique, sans être hydraulicien ni architecte , pourvu qu'il ait le bon sens de consulter des gens qui s'y connaissent. Necker a gouverné les finances de France avec probité , avec économie ; voilà les premiers de tous les principes pour un administrateur de la fortune publique.

Franklin et Raynal ont fait des ouvrages précieux pour les publicistes, sans avoir assez réfléchi sur l'économie politique , pour avoir enseigné aucune loi nouvelle. Mais il est digne de remarque que Franklin, en s'occupant d'intérêts publics et d'économie privée , n'a blessé aucun principe, parce qu'il ne s'appuyait jamais que sur des réalités pour arriver à des réalités, et ne s'est jamais écarté de l'observation. C'est ainsi qu'il a trouvé que le régime des colonies est une très-mauvaise institution pour les nations , en même temps

(i) Voyez la V^e partie, chapitre 10 du présent ouvrage, où cette erreur est combattue. Voyez aussi dans la IV^e partie, le chap. 12.

(2) La somme du numéraire que peut avoir une nation est déterminée , non par sa population , ni par ses gouverneurs, mais par l'importance de sa circulation. Si l'on augmente numériquement les monnaies,

qu'odieuse aux yeux de la morale. Ses conseils d'économie privée sont favorables au public et aux particuliers. Raynal s'est ren-

du utile en rassemblant beaucoup de faits ; il se serait rendu bien plus utile encore , s'il en avait mieux connu les conséquences. Je crois que ni l'un ni l'autre n'ont eu connaissance de l'ouvrage d'Adam Smith.

M, Malthus , dans son Essai sur la population, a fourni une belle confirmation des plus saines doctrines. David Ricardo , dans plusieurs brochures et dans ses Principes d'économie politique, a fait plus ; il a montré par les faits et par le raisonnement que les valeurs des métaux, des monnaies métalliques et des signes monétaires, suivent des lois différentes, sous le nom commun d'agents de la circulation {circulating médium) ; et il a expliqué tous les effets qui ont été observés à cet égard. C'est maintenant une des parties les mieux connues de l'économie des nations. Je ne pense pas qu'on doive à cet estimable écrivain rien de neuf sur le profit du propriétaire foncier {therent); j'en ai dit les raisons ailleurs (3).

M. Storch a publié en français un Cours d'économie politique, où malheureusement sa position ne lui a pas permis de comprendre plusieurs parties importantes de la science {*). On trouve dans les notes de l'auteur des faits intéressants et des remarques judicieuses sur les États du Nord. Son livre et celui qu'a publié en Italie M. Gioja (a), composés l'un et l'autre en majeure partie avec les écrits de l'école d'Adam Smith , ont eu l'avantage de contribuer à répandre au Nord et au Midi des principes que l'on peut avouer pour la plupart.

En Angleterre, un très-grand nombre d'ouvrages et de brochures provoqués par les mesures de l'administration et les exigences du moment, ont fait connaître beaucoup de faits importants, donné lieu à beaucoup de remarques judicieuses , et rendu

plus évidentes des vérités connues. De ce nombre sont les écrits de MM. Thomas Tooke, Mill, Senior, Macculloch, Malthus ; d'importantes questions ont été complètement éclaircies par leurs auteurs , comme celles qui ont rapport aux subsistances, aux variations des prix, aux monnaies de papier, aux banques, à la taxe des pauvres, à l'Irlande, etc.

Au temps de Smith, on ne pouvait prévoir l'abus scandaleux qu'on ferait des emprunts publics, des emprunts par souscription et des caisses d'amortisse-

on réduit leur valeur. Voyez partie 111, chapitre 8.

(3) V« partie, chap. 20 de cet ouvrage.

(4) li était instituteur des grands-ducs de Russie, fils de Paul I", et n'a pu traiter les questions d'où serait résultée une critique des douanes , des règlements et des impôts de ce pays.

(5) Nuovo prospetto delle scienze economiche.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

un

ment. M. Robert Ilamillon a mis à nu cette polllique dangereuse (i). En traitant des fonds publics d'Angleterre qui ont servi de type à ceux du monde entier, il a porté dans cette branche de Téconoraie politique une lumière qui préviendra sans doute le retour des mêmes abus (i). Peut-être est-il permis de reprocher aux écrivains anglais de s'occuper trop exclusivement d'eux-mêmes et de leur pays. Le reste du monde ne les intéresse que par les rapports qu'il peut avoir avec eux. Cependant celte nation renferme quelques véritables philanthropes qu'anime le seul amour de la

vérité et une bienveillance universelle. Aussi les écrits de ceux-ci, plus répandus hors de l'Angleterre, exercent-ils une influence plus favorable à la science et à l'humanité.

En France, M. de Tracy, qui sut toujours empreindre ses écrits de la netteté de ses pensées , a montré les importantes relations qui lient l'économie politique aux opérations de l'entendement et aux lois de la morale.

M. Joseph Droz a publié dans ces dernières années une Economie politique, dont le but est de donner aux principales vérités de cette science , l'attrait qui peut résulter du sujet et du style. Grâce à lui , les gens du monde ont vu qu'ils pouvaient puiser de solides principes dans une lecture agréable. Si la diversité des opinions a quelquefois excité des doutes chez quelques esprits trop paresseux pour se livrer à aucun examen, M. Droz leur fait remarquer fort à propos qu'il est impossible qu'il n'y ait pas plusieurs opinions sur tous les sujets , « puisqu'il y aura toujours des

* esprits justes et des esprits faux. Les premiers sont « les seuls dont les débats seraient inquiétants ; mais « ils s'entendent sur les points fondamentaux, ils arrivent aux mêmes résultats pratiques. Vouloir davantage, ce serait oublier que la liberté de penser

< exclut l'identité absolue des opinions, et que cette

* identité ne saurait se concilier avec les recherches

< qu'exige l'avancement des sciences (5). »

,Les divisions d'opinions viennent presque toujours d'une analyse incomplète des faits qui sont le fondement de la science. Lorsque tous ceux qui se mêlent d'en parler, les auront sérieuse-

ment étudiés, il y aura parmi les personnes de bonne foi beaucoup moins de dissentiments qu'on ne suppose. Le mal est qu'on veut être créateur , et, en conséquence, on se forme une opinion a priori. Or une telle opinion n'est qu'un système, une pure hypothèse. Elle ne devient un principe que lorsqu'on a complètement analysé et connu

(i) Voyez dans cet ouvrage-ci , partie VIII, chap. 14, 15, 16, 17.

(2) Son ouvrage est intitulé : *An inquiry concerning the rise and progress , the redemption and the management of the national debt of Great Britain and Ireland.*

les faits , et qu'on en tire des conséquences rigoureuses.

Les écrits des économistes n'ont pas toujours été faits dans des vues entièrement désintéressées. Ils ont trop souvent été inspirés par la profession qu'on exerçait , par la place qu'on occupait , ou par celle où l'on voulait parvenir. C'est ainsi qu'on s'est occupé de la science , non pour chercher des vérités , mais pour soutenir une thèse. Quand on veut exercer une grande influence, il faut faire preuve d'une grande indépendance de caractère ; car l'expérience a prouvé trop souvent que l'indépendance de fortune n'offre pas une garantie suffisante.

Il ne faut pas qu'on s'imagine que l'économie politique telle qu'elle est actuellement comprise par les bons esprits, soit précisément ce qu'on entendait par ce nom, même dans le temps où Smith écrivait. On s'en forme des idées plus précises que lui-même ne pouvait les avoir. Deux immenses événements , indépendamment des hommes, ont été les instituteurs du genre humain : la révolution de l'Amérique septentrionale, et celle de France. La politique spéculative et l'économie politique y ont fait

d'importantes récoltes de notions justes, et ces deux mêmes événements ont détrôné plus d'une erreur. L'intérêt des événements , l'activité des esprits, ont favorisé plusieurs sortes d'investigations; et la preuve en est dans la marche rapide des sciences physiques et mathématiques depuis la même époque. L'industrie, les arts, le commerce, ne pouvaient pas rester en arrière.

Et pour ne nous occuper que de la série d'idées dont les progrès nous occupent ici, on a su rattacher à notre provision de connaissances , beaucoup de ces idées que Galiani compare à des champignons , de ces idées qui naissent sans antécédents et sans conséquences prévues; mais qui, se trouvant vraies, sont devenues des pierres angulaires d'un édifice destiné à orner désormais les domaines de l'esprit humain. Forguson avait dit : < Le prix d'une marchandise se mesure sûrement par la quantité de quelque autre marchandise « qui est donnée en échange (t). 1 Cette idée, rattachée aux notions de l'économie politique , ne montrait-elle pas que les tentatives faites pour mesurer les valeurs par les valeurs n'apportaient aucune nouvelle idée dans l'esprit ; mais que la valeur mesurée par la quantité de quelque chose que ce soit réalisait une idée jusque-là vague et abstraite. Dès lors on a pu comparer la valeur des frais de production avec la quantité des choses produites, et trouver dans ces

(3) Economie politique ou Principes de la Science des richesses , par M. Joseph Droz, de l'Académie française; vol. in -8°, page xiv.

(*) Institution de philosophie morale , VII* partie , chap. ij, sect. 3.

aperçu , d'importantes solutions , telles que celles qui concilient la richesse des nations avec le bon marché , c'est-à-dire avec l'abondance des choses produites (i).

Verri avait dit que l'action utile du commerce consiste dans le transport des marchandises d'un lieu d'un autre (2) , et il établit avec beaucoup de raison qu'il n'y a aucun effet productif dans l'échange (5) ; mais il a si peu connu la portée de cette idée , qu'il dit ailleurs : « Réunir et séparer sont les deux seuls éléments auxquels parvient l'esprit humain , lorsqu'il analyse la production. »

Il a donc passé, sans s'y arrêter, à côté d'une importante démonstration , celle de la production commerciale, effet incontestable, qui n'était nullement expliqué , qui ne l'a pas même été par Smith , et qui laissait une lacune dans l'analyse du grand phénomène de la production ; lacune qui n'existe plus. On sait maintenant pourquoi le commerce des nations est un des éléments de leur prospérité.

Smith avait complètement rejeté cette production d'utilité d'où naissent les produits immatériels. En montrant qu'ils sont de même nature que les produits matériels , et ne servent pas moins qu'eux à l'entretien de la société , on a rattaché à l'économie politique la politique et la morale ; on a pu soumettre à une appréciation rigoureuse des services qui jusqu'à présent étaient parvenus à s'y soustraire (4) , ce qui tend à l'amélioration de toutes les institutions sociales.

Peut-on croire que Smith ait vu en totalité le phénomène de la production , lorsqu'il attribue ses produits au seul travail de l'homme ? L'utilité des produits élève évidemment leur prix au-

dessus de celui du travail de l'homme , et une partie de ce prix acquitte évidemment le concours de la terre; et une autre partie encore , le concours du capital (5). Cette portion du prix des produits n'est point la même chose que la valeur de la terre et la valeur du capital , puisque le

(1) Voyez dans cet ouvrage-ci, page 18.

(2) *Medilazioni sulla economia polilica*, §§ 3 et 4.

(3) Voyez cet ouvrage-ci, pages iU et suivantes.

(4) Voyez VII« partie de cet ouvrage, chap. 13.

(5) Voyez partie V de cet ouvrage, chap. 13 et 18.

Ce qui a fait méconnaître à Smilh et à plusieurs économistes la faculté productrice des agents naturels appropriés et des capitaux, est le besoin qu'ont ces agents de la main de l'homme, pour les conduire. Mais si la main de l'homme est nécessaire pour tenir le manche de la charrue, l'action de la terre n'est pas moins nécessaire pour produire le blé. Quant aux capitaux, quoique ce soit le travail humain qui les a produits, ce n'est pas le travail auquel on doit la machine , qui crée la valeur qui naît de la machine. La machine est un produit créé par le travail; mais l'étoffe est un produit créé en partie par le métier et en partie par le travail ; car, indépendamment du prix du travail de l'ouvrier, et des frais d'entretien de la ma-

loyer que le fermier et l'emprunteur payent pour l'usage qu'ils font de ces deux instruments, n'altère la valeur ni de l'un ni de l'autre.

La nature et les fonctions des capitaux eux-mêmes ont été soumis à une analyse plus rigoureuse et plus complète, qui montre comment la production a pu tout à la fois servir à l'entretien des travailleurs et à la réintégration du capital (e).

C'est postérieurement à Smith , qu'on a rattaché les richesses naturelles à l'économie des sociétés , quand on a fait voir que les biens que nous devons à la libéralité de la nature équivalent à une valeur que nous ne sommes pas obligés d'acheter par des services coûteux, et augmentent, en proportion des progrès de l'art, la richesse des consommateurs (i).

Sans doute , il résulte de la doctrine de Smith qu'un impôt , ou tout autre fléau qui fait renchérir les produits , loin d'augmenter les richesses d'une nation , les diminue ; mais l'explication de ce phénomène ne se trouve pas dans son livre. On la trouve dans la doctrine qui représente la production comme un grand échange qui devient d'autant plus avantageux pour la société, qu'elle acquiert les produits à moins de frais(8) ; tellement que si , par impossible , on pouvait les avoir pour rien , les hommes , à la vérité , n'auraient point de revenus , puisqu'on n'aurait plus besoin de leur acheter leurs services productifs ; mais ils n'auraient plus besoin d'avoir des revenus , puisqu'ils jouiraient de tous les biens , de même qu'ils jouissent de l'air et de la lumière.

La théorie des débouchés , en montrant que les intérêts des hommes et des nations ne sont point en opposition les uns avec les autres , répandra nécessairement des semences de concorde et de paix , qui germeront avec le temps, et qui ne seront pas un des moindres bienfaits de l'opinion plus juste qu'on se sera formée de l'économie des sociétés (o).

chine, la valeur du produit terminé paye le service du capital, sans quoi le produit n'a pas lieu.

(6) Voyez r« partie, chap. 10 de cet ouvrage.

(7) Voyez III' partie, chap. 5.

(s) On sait que les impôts sont une des dépenses de la production.

(9) L'auteur comptait compléter le tableau qu'il a tracé des progrès de l'économie politique, en examinant les travaux des économistes qui auraient été postérieurs à la première édition de son ouvrage. 11 avait même préparé une note sur les doctrines prêchées un moment par les sectateurs de Saint-Simon, mais ce travail est resté inachevé, et l'on ne saurait mieux faire, si l'on veut prendre une idée exacte de ces doctrines et de leur portée, que de se reporter à l'excellent chapitre que leur a consacré M. Blanqui aîné, dans son Histoire de l'économie politique (2 vol. in-8", Paris 1857, chez Guillaumin, libraire.) (Note de l'éditeur.)

MATIERES CONTENUES DANS CE VOLUME

Considérations générales , . . .

Objet de l'économie politique. — Vie du corps social. — L'économie politique est une science récente. — Ses limites. — Bases sur lesquelles elle repose. ■ — Leur réalité. — • En quoi consiste la méthode analytique. — Degré d'autorité des principes. — Des systèmes en économie politique. — Importance de la science. —

Les richesses considérées dans l'intérêt général. — But que doivent se proposer les sociétés. — Les lois de l'économie sociale sont encore trop peu connues. — Des institutions vicieuses requièrent des secours éclairés, et il ne suffit pas d'instruire les gouvernements. — Influence de l'économie politique sur les qualités morales des hommes. ■ — Des économistes qui prétendent gouverner les États. — Les gouvernements, quelle que soit leur forme, sont intéressés à connaître les principes de l'économie politique — Les publicistes doivent se tenir au courant de ses progrès qui sont rapides. — Utilité de cette étude pour les jurisconsultes et pour les particuliers. — Les progrès des arts utiles ne suffisent pas pour faire la prospérité des nations. — Mal que font les préjugés en économie politique. — Ya-t-il des questions insolubles. — Objection tirée de la diversité des opinions. — Ce qui multiplie les mauvais livres en économie politique. — Conditions à remplir pour être en droit d'avoir une opinion sur les faits. — Doctrines inspirées par des vues personnelles. — Des abstractions. — Des reproches faits à l'économie politique de ne s'occuper que d'intérêts matériels. — Elle inspire le désir d'acquérir des richesses par de bons moyens seulement. — Si les arts nous sont préjudiciables en multipliant nos besoins.— Motifs de l'auteur dans la publication de cet ouvrage. — Ce que c'est qu'un Cours complet. — Nécessité et difficulté d'être clair. — Opinion sur les définitions.

Chapitre II. — De la valeur qu'ont les choses

Quelle valeur constitue une richesse. — Valeur échangeable. — Valeur d'utilité mieux nommée richesse naturelle. — La valeur

est essentiellement variable et toujours relative. — On ne peut comparer la richesse de deux nations. — On ne vend que pour acheter. — Une vente est la moitié d'un échange. — La valeur

J.-B, SA Y

Pages, relative des produits est la considération essentielle dans les échanges. — Pourquoi évalue-t-on les richesses en argent. — Signification du mot chose.

DEBXIÈME DIVISION. — DES OPERATIONS PRODUCTIVES

Chapitre IV. — De ce qu'il faut entendre par la production des richesses 39

Ce qui fait d'une chose un produit. — En quoi consiste l'action de l'industrie. — Point de vue sous lequel l'économie politique considère les arts. — Exemple de la valeur créée par les cordonniers.— Valeur en métaux précieux fournis par l'Amérique. — Toutes valeurs égales sont également précieuses. — Des mol» utilité et matières premières.

Chapitre V. — Analogie des produits immatériels avec tous les autres 42

Produits qu'on peut appeler immatériels. — Le travail auquel on les doit est productif. — Toutes les fonctions utiles à la société sont productives.

Chapitre VI. — De quoi se composent les travaux de l'industrie

Travail d'un entrepreneur d'industrie. — Travail des savants. — Procédés qui se sont perdus. — Utilité des sciences. — L'application est l'œuvre de l'entrepreneur. — Travail de la classe ouvrière. — La trace des trois sortes de travaux se retrouve dans tous les produits. — Une même personne peut exécuter plusieurs des opérations de l'industrie. — L'entrepreneur est l'agent principal delà production. — Qualité qu'il doit avoir. — ■ Les mêmes opérations se retrouvent dans les productions immatérielles.

Chapitre VII. — Classification des industries

Les travaux de l'industrie partagés en trois classes. — Cette classification est ariiitairc. — Industrie agricole. — Industrie manufacturière. — Industrie commerciale. — Y a-t-il prééminence entre les industries.

Chapitre VIII. — Des instruments générau.\ de l'industrie et des fonds productifs 50

Des instruments généraux. — Instruments naturels gratuits. — Instruments naturels appropriés. — Des capitaux. — Des fonds de terre. — Comment se réunis.sent l'industrie et ses instru-

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

menU. — Tous les (ravaillenrs et les propriétaires d'instruments sont producteurs. — L'industrie d'une nation n'est pas bornée comme son territoire. — Fonds et revenus d'une nation.

— Tableau synoptique de ce qui constitue les fonds productifs d'une nation quelconque.

Chapitre IX. — De l'échange des frais de production contre des produits, et de ce qui constitue les progrès industriels 54

Des services productifs. — Achat et vente de ces services. — Des frais de production.' — ■ Le travail de l'entrepreneur fait partie des frais. — La production n'est qu'un {frand échange. — Le fonds productif est distinct du service productif. — En quoi consistent les progrès dans l'industrie. — Au profit de qui sontils faits? — Ce que c'est que la quantité d'utilité. — Un prix plus bas équivaut à une utilité plus grande. — La société peut gagner sans que les producteurs perdent. — Comment on diminue les frais de production. — La baisse des prix n'entraîne pas la baisse des services productifs. — Le gain est acquis même quand le produit baisse.

Chapitre X. — De la nature et de l'emploi des capitaux

Signification des mots avance et consommation. — Comment les capitaux sont consommés par l'action de l'industrie. — Ces consommations ne sont que des avances. — Un capital ne consiste pas dans son évaluation. — Emploi de la valeur capitale dans une entreprise agricole; dans une entreprise manu-
factu-

rière; dans une entreprise commerciale. — Le capital tient à la personne et non pas au pays. — Les capitaux dans un pays sont fort différents du numéraire. — H y a création annuelle indépendante de la réintégration des capitaux. — Le crédit ne multiplie pas les capitaux. — Les capacités industrielles sont des capitaux. — Un même capital sert successivement à plusieurs opérations. — Ce que c'est que réaliser.

Chapitre XIII. — De la formation des capitaux

Origine d'un capital. — La nature de l'emploi caractérise les valeurs capitales. — On peut accumuler «n dépensant.- — Caisses d'épargne. — Les entrepreneurs d'industrie, les cultivateurs, les négociants placent facilement leurs épargnes. — Accumuler n'est pas thésauriser. — Un homme est un capital accumulé. — Les capitaux se transforment alors qu'il convient aux entreprises. — La faculté d'amasser des capitaux est un des privilèges de l'homme sur les animaux.

Chapitre XIV. — De la dissipation des capitaux. . . 74 Ce que c'est que la dissipation. — Capitaux dissipés par impéritie. — On en accumule plus qu'on n'en dissipe. — L'accumulation est une action louable. — Dissipateurs. — De la question du luxe. — La richesse des nations consiste en capitaux. — La production immatérielle peut créer des capitaux.

Chapitre XV. — De la division du travail

Puissance de cette division. — Cause de cette puissance. — On lui doit des procédés ingénieux. — Elle sépare les professions.

— 11 ne convient pas aux particuliers de chercher à s'y soustraire.

Chapitre XVI. — Origine de la division du travail et limites qu'elle rencontre 79

Les échanges sont la première cause de la division du travail. — Les institutions sociales sont nécessaires pour qu'elle ait lieu.

— Le marché. — La division du travail est bornée par l'étendue du marché. — Origine des foires. — Différence entre les foires et les marchés. — Influence de la navigation. — La divi-

Pages.

sion du travail est facile dans les manufactures et peu applicable dans l'agriculture.

Chapitre XVII. — Inconvénients attachés à une trop grande subdivision dans les travaux 84

Objection de Lemontey à la division du travail. — Réponse. — Dépendance de l'ouvrier. — La division du travail ne déprave ni l'intelligence ni la moralité de l'ouvrier.

Chapitre XVIII. — Du service des machines dans les arts

Utilité des outils et des machines. — Les machines n'engendrent aucune force. — Elles en modifient l'action. — Qualités d'une machine parfaite. — Du choix des moteurs. — Machines des anciens. — Les machines suppléent à une partie de la main-d'œuvre. — Emploi du travail épargné. — Les machines multiplient les produits intellectuels. — Héfutation de Sismondi. — Circonstances qui atténuent le mal passager que cause une invention. — Le défaut d'ouvrage est plus fâcheux là où il n'y a pas de machines. • — ■ Elles finissent par multiplier les travailleurs.

Chapitre XIX. — De la révolution survenue dans le commerce , à l'occasion des machines à filer le coton ^ 91

Histoire du commerce du coton. — Invention des machines à filer le coton. — La fabrication des cotonnades enlevée à l'Inde. — La main-tl'œuvre accrue par l'introduction des machines. — Cet accroissement n'a pas eu lieu aux dépens de l'Inde. — Travaux acoessoires^^ à l'industrie du coton. — Résumé.

APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AUX DIVERSES INDUSTRIES.

Chapitre I". — Vue générale de la production agricole

De quoi se composent les produits agricoles. — Par qui sont remboursés leurs frais de production. — Utilité de l'appropriation foncière. — Elle convient même aux non-propriétaires. — Quel sont les producteurs agricoles.

Chapitre II. — Des systèmes qui ont été mis en avant relativement à la production territoriale 99

Théorie du produit net. — Réfutation. — La société vit sur le produit brut, non sur le produit net. — Adam Smith.. — Opinion de M. de Tracy. — Il n'y a d'autres richesses que celles que produit le travail ; le service productif du sol contesté et défendu. — Opinion de Ricardo. — Le produit foncier fait partie des frais de production. — On a soutenu que la coopération du sol n'était autre chose que celle d'un capital. — Opinions de Buchanan et de Malthus. — Inconvénient des controverses. — Exposition du fait. — La terre est-elle productive de richesses sociales?

Chapitre V. — De la grande et de la petite culture

Le mode de culture n'est pas une affaire de choix. — Avantages des grandes entreprises. — Nombre d'hommes et de chevaux exigés par la culture. — La grande culture multiplie les villes et favorise les accumulations. — Incuries des paysans. — Tableau d'une petite culture qui prospère. — Mélange des cultures. —

TABLE DES MATIÈRES

Pages. !

Bornes de* cnlreprise* d'agriculture. — De la culture en Irlande.

Chapitre VI.— De la culture du sucre, et de l'escla- \age des nègres H^

La possession des colonies est moins importante qu'on ne l'a cru. — Elles ont fait payer le sucre cher. — Le système colonial est caduc. — La culture par les nègres est dispendieuse. — La coopération des maîtres imparfaite. — Causes véritables qui ont fait prospérer les îles à sucre. — Iniquité de la traite. — Difficultés que présente raffranchiissement. — De la culloreà Haïti.

Chapitre VIII. — Vue générale des arts raanufactu riers

Les arts manufacturiers s'esrcent sur des protluils. — Les beauxarts en dépendent. — Des arts nouveaux et des arts qui s'éteignent. — Arts physico-chimiques et arts mécaniques. — Arts manufacturiers exercés en ateliers, en chambres, en boutiques et dans les ménages mêmes des consommateurs. — Des systèmes à l'occasion des arts manufacturiers

Chapitre X. — De l'étalonnage en manufactures

L'étalonnage est une source de bon marché. — Pourrait être introduit dans la construction des maisons. — Inconvénients des changements de mode.

Chapitre XI. — De l'emploi des moteurs aveugles relativement à l'intérêt des entrepreneurs loi

Un moteur distingué d'une machine. — L'invention des machines a favorisé l'emploi des moteurs. — Ce que coûte la force d'un moteur. — Des animaux employés comme moteurs. — Machines à vapeur. — Moteurs hydrauliques. — Du choix à faire. — Valeur d'une chute d'eau.

Chapitre XII. — De la comparaison, dans la pratique, de la somme des frais avec la valeur des produits, loi

Ce qui rend l'industrie manufacturière hasardeuse. — La valeur future d'un produit doit égaler les frais de production. — Appréciation de ces frais. — Travail de l'entrepreneur. — Capitaux engagés. — Luxe d'ostentation. — Luxe de solidité. — Dépense du capital circulant. — Économie de capitaux. — Économie de temps. — Frais qui naissent du régime intérieur d'une manufacture. — Évaluation des produits. — Qualités d'un entrepreneur. — Connaissances spéciales. — Connaissances générales. — Audace judicieuse. — Persévérance.

Chapitre XIII. — Vue générale de la production commerciale l-il

Le changement de lieu modifie un produit. — L'échange ne constitue pas le commerce. — Erreur de Condillac. — Le coujmerce produit. — Bourses de commerce et halles publiques.

— Les produits matériels peuvent seuls être des objets de commerce.

Chapitre XIV. — Des différentes manières de faire le commerce et de ce qui en résulte lii

Commerce intérieur. — Commerce de détail. — Commerce extérieur. — Commerce de transport. — Commerce de spéculation. — Les commerçants ne vivent pas aux dépens des consommateurs. — Comment cluque commerce concourt à la production.

Page».

Chapitre XV. — Comparaison entre le commerce intérieur d'un pays et son commerce extérieur . . loO

Motifs de l'importance attachée au commerce extérieur. — Notions liistoriques. — Importance réelle du commerce intérieur. — Création de valeur par les transports à Tintérieur.

Chapitre I^{«^} — De la nature et de l'effet des échanges. ITiS

Un producteur ne peut pas produire tout ce qui lui est nécessaire. — Il a recours aux échanges. — Comment se compare la valeur des produits entre eux.

Chapitre II. — Des causes qui ouvrent de plus ou moins grands débouchés à nos produits 1j9

Unique obstacle à l'écoulement des produits. — Les produits s'achètent entre eux. — Chaque producteur est intéressé à la production de tous les autres. — Les peuples à la prospérité des autres peuples. — Nouveauté de cette doctrine. — Tous les produits ne surabondent pas en même temps.

Chapitre III. — Des bornes de la production

Condition essentielle pour qu'une chose soit un produit. — Quelles circonstances rendent les produits trop chers. — Le bon marché accroît la consommation. — Les lois peuvent rendre les produits trop chers pour la satisfaction qu'ils peuvent procurer. — Causes naturelles qui mettent les prix à un taux qu'on ne peut atteindre.

Chapitre IV. — Du prix courant et de la manière dont il s'établit

Latitude dans les prix courants. — Rapport entre la quantité offerte et la quantité demandée. — Echanger deux produits c'est au fond échanger leurs frais de production. — Les hommes font un classement de leurs besoins. — Le prix et l'utilité déterminent la demande. — Les fortunes des particuliers représentées par une pyramide. — Les frais de production bornent les quantités produites. — Des causes accidentelles qui influent sur les prix.

Chapitre V. — Du prix originaire des produits et de ce qui résulte de ses variations 172

Le prix originaire ne varie pas également pour tous les produits. — La baisse est un avantage pour la société sans être une perte pour les producteurs. — Les nations en général sont devenues plus riches.

DEUXIÈME division. — DES MONNAIES.

Chapitre VI. — De la nature et de l'usage des monnaies

On ne demande pas la monnaie pour la consommer. — Sa valeur n'est pas arbitraire. — On veut pouvoir la diviser sans l'altérer. — Elle est une marchandise. — Elle est un produit de l'industrie. — Elle a un prix courant. — Elle sert sans se consommer. — Elle dilère essentiellement des capitaux. — Elle n'est point un signe.

— Elle sert d'appréciateur, mais n'est pas une mesure. ^ On lui a supposé une fixité qu'elle n'a pas.

TABLE DES

Pag:

Quantité (le monnaie dont on a besoin. — La quantilé de monnaie qu'on a ne clianjje rien à la valeur monétaire nécessaire.

— L'argent monnayé se fond s'il baisse de valeur. — Il peut se maintenir au-dessus de la valeur du lingot. — Evaluation de sommes monétaires. — Quantité de métal d'argent que réclament les besoins de la France. — Quantité offerte. ■ — Effet de l'alliage sur la valeur.

Chapitri': IX. — Pourquoi la valeur de l'argent n'est pas tombée davantage postérieurement à la découverte de l'Amérique i86

Quantité d'argent versée dans le monde par l'Amérique. — Nouveaux débouchés. — Usure qui détruit une partie du métal produit. — Ricliesscs métalliques du Tliibct. — La dépréciation de valeur du métal se continue.

C.HAPiTRE X. — De la valeur relative des différents métaux servant de monnaie 190

Complication du sujet. — L'or tire sa valeur de ses usages. — On consomme 4'6 fois plus d'argent que d'or. — Qualités spéciales de l'argent. — On ne peut établir le rapport de valeur entre les deux métaux dans les monnaies. — Un seul est en réalité une monnaie. — Monnaie de cuivre et de billon.

CHAPITRE XI. — De la fabrication des monnaies métalliques
195

Du métal lingot. — Avantage de l'empreinte. — Devrait-on conserver une monnaie nationale? — Une monnaie de compte est un mot sans réalité. — Des noms donnés aux monnaies. — Qui doit supporter la perte du frottement ?

Chapitre XII. — Du bénéfice qu'il est possible de faire sur la fabrication des monnaies 193

Une loi ne peut procurer ce bénéfice. — La valeur de la monnaie dépend de sa rareté. — Inconvénient de la fabrication gratuite.

— Les suppléments à la monnaie en font baisser la valeur. — Crise de 1826. — Droits perçus au Mexique. — Une bonne monnaie circule à l'étranger. — Monnayage en France.

Chapitre XIII. — Des tentatives qu'on a faites pour avoir une mesure des valeurs 198

Une mesure des valeurs devrait être invariable. — Adam Smith propose de prendre le travail. — Mais le prix du travail est variable. — Le prix moyen du blé l'est moins. — Sa valeur est mieux connue qu'aucune autre. — Pour des temps différents dans les mêmes lieux, on peut prendre le blé. — Pour des lieux différents dans le même temps, les métaux précieux.

Chapitre XIV. — De la valeur des métaux précieux comparée à celle du blé, en remontant aux temps anciens 201

Valeur en argent d'un beclolitre de blé dans l'ancienne Athènes.

— A Rome. — Sous Gharlemagne. — Sous Charles VII. — Découverte de l'Amérique. — Prix du blé à diverses époques de 1814 à 1789. — Dégradation de la valeur de l'argent. — Valeur relative de l'or et de l'argent. — Plus de capitaux répandus sur la terre. — Effet des impôts. — Nous sommes mieux pourvus de toute chose qu'on ne l'était autrefois.

Chapitre XV. — Évaluation des sommes historiques

Les métaux précieux insuffisants pour évaluer les sommes historiques. — Essais d'évaluation. — Le talent d'Attiènes. — Paye d'un soldat grec. — Perle de Servilie. — Trésor public ravi par César. — Sesterce romain. — Sommes du moyen âge. — Monnaies de Charlemagne. — Contributions sous Louis XII. — Fortune des Médicis.

Chapitre XVI. — Des monnaies de papier

Ce nom est réservé aux papiers non remboursables. — Valeur réelle des papiers-monnaies. — Cause des dépréciations. — Képrisede valeur. — Billets de la banque d'Angleterre. — -Malheurs qu'a accompagnés leur reprise de valeur. — Avantages à retirer d'une monnaie de papier. — Proposition de Ricardo pour en soutenir la valeur. — Assignats français. — Inconvénients des monnaies de papier. — Résumé.

Chapitre XYII. — Caractères généraux des signes représentatifs

Différence entre la monnaie et un signe représentatif. — Services que ce dernier peut rendre. — Valeur d'un billet. — Transmission facile.

Chapitre XVIII.— Des billets de confiance et des banques de circulation 216

Un billet est un agent de circulation. — Escompte. — Billets à ordre et billets au porteur. — Principe des banques de circulation. — Les billets déprécient l'unité monétaire. — Font exporter la monnaie métallique. — Qui profite de l'accroissement décapital. — Les porteurs de billets sont des prêteurs pour une banque. — Ce qui borne l'émission des billets. — La banque de France reçoit et paye pour les particuliers. — Réserve en garantie des billets. — Prudence avec laquelle a été gérée la banque de France.

Chapitre XIX. — Abus des banques de circulation

Des privilèges exclusifs pour les banques. — Conséquences de la multiplication des billets. — Multiplication des banques en Angleterre. — Crises qui en ont été la suite. — Nécessité de borner les émissions. — La monnaie seule peut servir de gage à des billets au porteur et non les hypothèques territoriales. — Emprunts des gouvernements aux banques. — Exemples fournis par l'histoire de toutes les banques.

Chapitre XX. — Des banques de dépôt et des virements de parties

Les banques de dépôt ont presque entièrement disparu. — Exemple de virements de parties. — Ils suppléent à la monnaie sans en augmenter la masse.

Chapitre XXI. — Des billets à ordre, des lettres de change et du change avec l'étranger 227

Des billets. — De ce qui donne origine à la lettre de change. — De ce qui modifie sa valeur. — Cours du change. — Le pair du change. — Les variations du change sont bornées par les envois de marchandises. — Opérations d'arbitrage. — Comment on s'acquitte envers les pays où l'on n'a point fait d'envoi . — Notions historiques.

INFLUENCE DES INSTITUTIONS SUR L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS.

Chapitre I". — Influence de la vie sociale sur la production des richesses , et de la production sur la société 235

La civilisation change la face de l'univers. — Produire et consommer forme le trait le plus saillant de la civilisation. — Sans association point de division du travail, point de développement des lumières. — L'homme isolé est misérable. — En quoi consiste le bonheur d'une nation. — Quels peuples sont avancés en civilisation. — L'industrie a tiré l'Europe de la barbarie. — Quelques hommes civilisés ne sont pas un peuple civilisé.

Chapitre II. — De l'influence du droit de propriété

Différentes manières d'envisager le droit de propriété. — L'appropriation du fonds est nécessaire comme celle du revenu. — La communauté des biens est incompatible avec la civilisation. — Des violations du droit de propriété. — L'intérêt privé ne doit pas toujours être sacrifié à l'intérêt public. — Des indemnités. — La propriété n'est efficacement protégée que par les mœurs. — L'appropriation des terres importe à ceux qui n'en ont pas.

Chapitre IV. — Des propriétés industrielles

Facultés naturelles et talents acquis. — Évaluation de ces propriétés. — Les fonds industriels ne sont pas transmissibles, mais peuvent devenir l'objet d'un contrat. — La conscription.

— Toute restriction inutile est une violation de la propriété.

— Esclavage. — La propriété industrielle fait partie des richesses sociales.

Chapitre IX. — Des apprentissages, des maîtrises et de leurs effets

Objet qu'on se propose dans les corporations*. — Elles privent un pays des talents étrangers. — Le public est victime des corporations.

tions. — Le monopole n'est pas toujours]pro(itable aux monoi>olcurs. — Dépenses des corporations. — Elles arrêtent les progrès dans les arts.

Chapitre X. — Des arguments qu'on a fait valoir en faveur des corporations 239

Sont-elles un gage de la moralité de leurs membres. — La mauvaise qualité n'est pas toujours une fraude. — Des lois qui prétendent déterminer les procédés de fabrication. — Quel est le rôle utile du magistrat. — Les règlements qui sont un mal peuvent en certains cas prévenir un mal plus grand.

Chapitre XI. — Du système de la balance du commerce

Notions historiques. — Ce système renversé par Adam Smith.

— Il est cependant encore de règle dans la pratique. — Source du gain en commerce. — Envois et retours. — Exportation du numéraire. — Un pays acquiert avec ses produits le numéraire qu'il (X]iortc.

Chapitre XII. — S'il est avantageux à un pays de posséder des métaux précieux préférablement à toute autre marchandise 267

L'étendue du capital d'une nation ne dépend pas de la somme de son numéraire. — Un capital est essentiellement consommable.— Les nations ne se ruinent jamais réciproquement par le commerce.

Chapitre XIII. — Que le système de la balance du commerce se propose un résultat impossible. . . . 269

Causes qui influent sur le plus ou moins de demandes des métaux précieux. — Nulle marchandise ne franchit plus facilement les frontières. — On n'importe pas au delà des besoins. — Comment l'étranger s'acquitte des ventes qu'on lui fait. — Toutes les balances sont favorables. — Les faits sont conformes à cette théorie. • — • Les avantages qu'on retire du commerce sont réciproques.

Chapitre XIV. - De la prohibition des produits manufacturés

Produits manufacturés et produits bruts. — Plus de main-d'œuvre n'est pas une indication de plus de profits. — Quel est le

Page».

régime économique qui convient le mieux à une nation. — Quelles classes se multiplient avec moins de dangers.

Chapitre XV. — De la libre importation des marchandises étrangères et de l'avantage qu'une nation en retire 277

Le commerce étranger nous fait consommer nos produits sous une autre forme — L'importation des produits étrangers favorise notre production. — C'est un moyen de produire à meilleur marché que de recourir à un échange. — Les prohibitions nous forcent de produire en suivant un mauvais procédé. — Tout droit

équivalait à une réduction de notre revenu. — Les droits d'entrée ne sont tolérables que comme impôt.

Chapitre XVI. — Des précautions qu'il faut avoir avant d'ôler les prohibitions • 281

Les entreprises existantes méritent des ménagements. — Les indications de l'économie politique ne sont pas impérieuses et pressantes. — De la contrebande et de ses effets.

Chapitre XVII. — Si l'on favorise les manufactures nationales en empêchant la sortie des matières premières 283

Balles de laine de la chambre des pairs d'Angleterre. — Motif» de prohibitions.

Chapitre XVIII.— Réfutation de quelques arguments en faveur du système prohibitif 284

Est-on tributaire de l'étranger ? — On n'est jamais privé de ce que procure le commerce. — S'affranchir d'une importation équivalait à détruire une exportation. — Ce ne sont pas nos capitaux qui font travailler l'industrie étrangère. — Des représailles dédouane.

Chapitre XXI. — Des brevets d'invention

Objet des brevets. — Législation dilTicile. — Abus des brevet» d'importation.

Chapitre XXII. — Des colonies sous le rapport de l'économie des nations 292

Delà formation des colonies. — Des comptoirs commerciaux. — Commerce avec les pays lointains. — Convient-il à une colonie d'être indépendante? — Prospérité des Antilles. — A été exagérée. — Ses causes. — Politique des anciens.

Chapitre XXIII.— ^Résultats de la politique coloniale des Européens

Le système colonial fait que nous payons plus cher les denrées des tropiques. — Ce système n'-igrandit pas nos débouchés. — Réciprocité imparfaite. — Frais d'administration des colonies. — Gêne éprouvée par nos ports de mer. — Des cffTcls qui résulteraient de l'indépendance des colonies.

Chapitre XXIV. — Des sociétés par actions pour l'exécution des grands travaux d'utilité générale. . . .

Cas où l'autorisation du gouvernement est nécessaire. — Législation anglaise. — Utilité des enquêtes préalables.

Chapitre XXV. — Des compagnies privilégiées

Motifs de leur établissen ent. — Durée limitée. — Argument» en leur faveur. — Elles n'ont pas été utiles à leurs actionnaires.

Chapitre XXVI. — Digression sur l'origine, les progrès et la fin probable de la compagnie anglaise des Indes ". 303

Des premières compagnies des Indes. — Origine de la force militaire de la compagnie. — Guerre de Français. — Ascendant

TABLE DES MATIÈRES

Pages, que prend la compagnie. — Nature de son jouvoir. — Des princes protégés par les Anglais. — Sort des Indous. — La compagnie est dans la dépendance du ministère anglais. — Dettes de la compagnie. — Elle emprunte de quoi se partager des dividendes — Ce que deviendra la compagnie. — Gouvernement de l'Inde par les Anglais. — ■ Du génie entreprenant des Européens.

Chapitre IV. — De ce qui fait l'importance de nos revenus

Le revenu ne peut se mesurer que par la quantité de ce qu'il alicite.- — -Revenu que l'on consomme immédiatement. — Revenu vendu. — Mode d'évaluation convenable pour le revenu.

Chapitre V. — Des causes qui influent favorablement ou défavorablement sur les profits des producteurs quels qu'ils soient

320

La demande des services productifs se fait indirectement. — Préférence donnée à des produits plutôt qu'à d'autres. — Influence du degré de civilisation sur la demande de certains produits.

— Les progrès de l'industrie peuvent balancer les causes de renchérissement.

Chapitre VII. — Des profits de l'industrie en général

Les intérêts des producteurs entre eux et des industriels entre eux peuvent être en opposition. — Variation de valeur des facultés personnelles. — Les besoins des industriels influent sur leurs profits. — Consommations commandées par les mœurs d'un pays.

Chapitre VIII. — Des profits que font les entrepreneurs d'industrie, en particulier 327

Réunion des capacités et des capitaux. — Rareté de la capacité morale nécessaire à un entrepreneur. — Difficulté de réunir un capital. — L'entrepreneur est en général le mieux payé des travailleurs. — On n'a pas toujours le choix de sa profession.

— Des professions hasardeuses. — Des talents éminents.

Chapitre XI, — Des profits de la classe savante , en particulier

Une loi de la nature sans application peut devenir utile. — Utilité des sciences morales et politiques. — Division du travail dans les sciences. — Un savant est rarement bon entrepreneur. — Ses services durent éternellement et sont rarement bien payés.

— Des livres et des leçons orales. — Attrait inhérent aux sciences.

Chapitre XII. — Du revenu des classes de la société dont les services ne sont pas livrés à une libre concurrence 340

Services rendus à la nation. — Des emplois publics et des demandeurs de places. — Services peu payés.

Chapitre XIII. — Des profits que rendent les capitaux à ceux qui les font valoir 341

A qui convient le nom de capitaliste. — Revenu d'un mobilier.

— Les profits du capital sont variables entre les mains d'un entrepreneur. — Difficulté de les distinguer des profits industriels. — Utilité cependant de le faire. — Circonstances favorables aux profits des capitaux. — Du déplacement des capitaux.— Les bornes du capital ne sont pas celles de l'industrie.

Chapitre XIV. — De l'intérêt des capitaux prêtés, ou de ce qu'on appelle mal à propos, intérêt de l'argent 345

Différence d'un prêt à un dépôt. — Le loyer d'un capital n'est pas le loyer de l'argent, mais le loyer d'un instrument.

Chapitre XV. — Des diverses formes du prêt , et de l'association en commandite 347

Prêts en espèces. — Ventes à crédit. — Valeurs en compte courant. — Escompte. — Commandite.

Chapitre XVI. — Des causes qui influent sur le taux de l'intérêt

Un capital moins solide qu'une terre. — L'intérêt comprend une prime d'assurance. — Intérêt réel et intérêt apparent. — La demande dépend des profits que peuvent rendre les capitaux.

— Le bas intérêt n'est pas toujours un signe de prospérité. — Des capitaux disponibles. — Ils peuvent résider en toute sorte de matières. — Causes qui empêchent l'intérêt de tomber trop bas. — Intérêts de fonds engagés.

Chapitre XVII. — Des lois qui ont pour objet de fixer le taux de l'intérêt 533

Les lois contre l'usure favorisent l'usure, et privent la bonne foi de protection. — Entraves qu'elles occasionnent à l'industrie.

Chapitre XVIII. — Des profits que rendent les terres à ceux qui les font valoir 555

Les fonds de terre sont un instrument de production. — Le service foncier se fait payer plus cher en raison de sa rareté relative. — L'éloignement des fonds de terre équivaut à la stérilité et la proximité équivaut à un monopole. — Des droits des propriétaires fonciers.

Chapitre XIX. — Profits que procurent les améliorations ajoutées à un fonds de terre 558

Les améliorations sont des portions de capitaux. — Il n'y a presque aucun fonds sans amélioration. — Une forêt. — Une mine.

— Exemples d'améliorations. — Effet fâcheux des substitutions et du droit d'aînesse.

Chapitre I". — Du principe de la population

Des causes de la multiplication des êtres humains. — Précautions prises par la nature contre l'anéantissement des espèces. L'espace et l'aliment manquent aux êtres vivants. — Multiplication possible. — La guerre, la maladie, la famine ne bornent pas la population : c'est uniquement les moyens de subsister.

Chapitre II. — Des moyens d'existence des hommes

En quoi ils consistent. — Ils peuvent être évalués par la somme des valeurs produites. — La population atteint leurs limites. Le capital supplée quelquefois au revenu. — Maux qui accompagnent la réduction de population. — Les progrès de la population suivent ceux de la production. — Ma[^]hus.

Chapitre III,— Objections élevées contre le principe de la population ^{^'''^}

La terre est loin de manquer aux subsistances, mais elle n'est pas la seule condition de production.— Objection de M. de Sismondi.

Chapitre IV.— Influence de la production alimentaire sur la population 377

Le besoin de nourriture est le plus impérieux de tous. — La question du prix est aussi essentielle que celle de la production des subsistances. — Du blé. — Des pommes de terre. — Bornes de la population.

Chapitre X. — De la formation et de l'agrandissement des villes

Le besoin des échanges rend les villes nécessaires. — Les villes sont de grands dépôts de commerce. — Les villes ne se forment point par une volonté arbitraire.

Ciupitre XI. — De l'inégalité des récoltes par rapport à la population 394

La population ne peut pas varier comme les récoltes. — Des disettes. — Liberté du commerce des grains. — Mesures administratives. — Question de l'exportation des grains.

Chapitre IV. — De l'influence de la consommation sur la production

Une consommation n'a lieu qu'à l'exclusion d'une autre. — La consommation n'est utile que par les satisfactions qu'elle procure. — L'excès de production est-il à redouter ? — Un produit qui rembourse ses frais ne surabonde pas. — Etendue possible de la consommation. — Les consommations immatérielles n'ont pas de bornes. — Industrie chez les riches comme chez les pauvres. —

Manières diverses dont ils produisent. — ' L'accumulation est favorable aux producteurs.

Chapitre V. — De l'influence des consommations sur l'espèce des produits, et quels produits sont désirables 411

La consommation intéresse les consommateurs et les producteurs.

— On ne produit pas ce qu'on veut. — ElTets d'une aisance générale. — Une consommation éclairée favorise l'exportation.

Chapitre VI. — De la consommation des absents

L'exportation sans retours équivaut à la dissipation du fonds. — L'exportation du revenu est fâcheuse à un moindre degré. — Les émigrations deviennent plus faciles.

Chapitre VII. — De l'efl'et des consommations improductives, par rapport au consommateur 416

DilTiculté de comparaison des consommations avec le bien-être qui en résulte. — De cette diliïculté dans les dépenses privées et dans les dépenses publiques.

Chapitre VIII. — Des consommations privées les plus judicieuses

Variété de ces consommations. — Celles qui satisfont à des besoins réels sont les plus judicieuses. — Les besoins réel» s'étendent avec la civilisation. — Les besoins factices n'ont point de bornes. — Dépenses mal entendues. — Consommations lentes. — Consommation de services personnels. — L'art de . dépenser se perfectionne.

Chapitre X. — De la prodigalité et de l'avarice

De l'économie et de ses effets. — Caractère de la prodigalité. — Elle est une faiblesse. — De l'emploi des richesses. — L'avarice est aussi une faiblesse.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre XI. — Influence des lois èl des coutumes des peuples sur les dépenses des particuliers. . • 423

Mode d'action des lois. — Des lois et des impôts somptuaires. — Il ne convient pas de proscrire les superfluités. — Des changements de modes. — Influence du gouvernement sur les dépenses privées.

TROISIÈME DIVISION. — CAUSES KT EFFETS DES CONSOMMATIONS POBLIQUES

Chapitre XII. — Ce qu'il faut entendre par les mots consommations publiques 427

Les consommations publiques sont analogues aux consommations privées. — Les dépenses publiques ne reversent pas dans la société ce qu'elles lui coûtent. — Elles sont improductives ou reproductives. — Celles qui sont improductives peuvent néanmoins être profitables.

Chapitre XIII. — De l'économie relativement aux dépenses de la société 429

Qui a droit aux satisfactions achetées aux dépens du public. — Intérêts divers de ceux qui ordonnent les dépenses et de ceux qui les payent. — Les services personnels sont la principale des consommations publiques. — Une nation a des besoin» factices.

Chapitre XX. — De la défense de l'État par des milices

Dépenses des armées permanentes. — Les milices peuvent-elles suffire ? — Nécessité des corps d'élite permanents. — Une nation ne doit pas être composée de soldats.

CgAPiTRE XXI. — Dépense d'une marine militaire . . 448

Des forces navales pour la protection du commerce. ■ — Pour la protection du territoire. — Dépense des lieux de relâche.

Chapitre XXII. — Dépense des établissements publics

Ce qu'il faut entendre par les établissements publics. — Formation et entretien. — Difficulté d'apprécier les services rendus. L'avantage doit équivaloir à la dépense. — Du faste dans les monuments.

Chapitre XXIII. — Dépense des voies de communication et particulièrement des routes 432

Importance des moyens de communication. — Exemples des avantages économiques de communications faciles. — ■ Les routes ont cause plus de profits que de dépenses. — Classement des routes.

Chapitre XXV. — De quelques autres établissements publics

Établissement des phares. — Des ports et des bassins artificiels.

— Distribution des eaux dans les villes.

Chapitre XXVI. — Des entreprises industrielles exploitées pour le compte de l'État

Quel intérêt les soutient. — On déguise aisément leurs pertes réelles. — Un établissement royal nuit aux établissements particuliers.

Chapitre XXVII. — Que la société est intéressée à favoriser l'instruction générale

Les institutions font les hommes. — L'instruction fait les institutions. — La seule vérité peut être utile. — La réunion de» connaissances personnelles forme l'instruction générale. — Le gouvernement doit-il avoir le monopole de l'enseignement ?

Chapitre XXVIII.— Quelle est l'instruction dont il convient à une nation de faire les frais

L'instruction des basses classes améliore le sort de toutes les autres. — Enseignement élémentaire. — Des livres élémentaires. — 'Second degré d'instruction. — Liberté de l'enseignement. — Écoles de droit et de médecine. — Écoles spéciales.

Chapitre XXXII. — Des secours publics

La société ne doit pas les secours. — Motifs de ne pas s'en tenir au droit. — Insuffisance de la charité. — Taxe des pauvres. — Du moyen de diminuer le nombre des pauvres. — L'indigence n'est point un résultat de l'état de société. — Une population misérable n'est point une richesse. — Des hôpitaux d'enfants trouvés. — Des encouragements aux mariages. — • Hospice» nécessaires.

Chapitre I". — Des finances publiques en général

Sources des revenus publics. — Origine des finances publiques.

— Contributions des villes et des campagnes. — L'administration des finances n'est qu'un accessoire des sociétés. — Gouvernements constitutionnels. — Tactique de gouvernements.

— L'économie simplifie les finances.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Chapitre II. — Des budget

leur origine. — Importance progressive des dépenses. — Du luxe d'un État. — Nécessité d'une loi des comptes. — Cour des comptes. — Le contrôle des dépenses ne peut se trouver que dans la constitution politique. — Des dépenses non consenties.

— Frais du culte. — Les gros budgets font fuir les administrés et multiplient les crimes.

Chapitre III. — Des comptes par exercices et des comptes par années ■101

Ce qui distingue ces deux modes de comptabilité. — Inconvénients des comptes par exercices.

Chapitre IV. — De l'impôt en général, de sa légitimité et de ses limites 492

Caractère de l'impôt. — Dans quel cas il est inique. — La vanité nationale est dispendieuse. — L'impôt ne concourt pas à la production. — Il n'est pas reversé dans la circulation par des dépenses. — De l'impôt proportionnel et de l'impôt progressif.

— Impôts indirects. — Bornes nécessaires.

Chapitre VI. — Des impôts qui ne rapportent rien au fisc

Un impôt trop élevé supprime la production et la consommation.

— Une prohibition équivaut à un impôt. — Les frais de recouvrement ne sont point un profit pour le fisc. — Progrès dans l'administration financière. — Impôts établis sans loi.

Chapitre VII. — De la perception par des régies, et de la perception par des fermiers 503

Différence des deux modes. — Régies intéressées. — Impôts qui pourraient s'appeler sans inconvénients.

Chapitre XII. — De la nature des emprunts

Les aliénations du domaine public ne sont pas une ressource constante. — De la nature véritable des emprunts. — La dépense

de l'Etat n'est pas un encouragement à l'industrie. — Le gouvernement emprunteur ne rend rien à la circulation. — Les emprunts provoquent la dissipation des capitaux. — De la circulation utile. — Origine des emprunts publics. — Vénalité des charges. — Rentes viagères. — Dette flottante.

Chapitre XV. — De l'agiotage

Spéculations sur les rentes. — Opération et jeu de bourse. Chapitre XVI. — De l'utilité du crédit public 522

Est-il à désirer pour un Etat de pouvoir engager son revenu futur? — Les emprunts sont louables pour fonder des établissements utiles. — Ils devraient être spéciaux. — Effets de la dette anglaise.

Chapitre IV. — Des formes qui conviennent à la statistique

Les livres de statistique doivent être périodiques. — En écarter ce qui est étranger. — Difficulté des dénombrements. — Des quantités moyennes. — ^ Les prix courants.- — • Importations et exportations. — Longévité. — Occurrences extraordinaires.

Tableau général de l'économie des sociétés. . . 5-46

Organes essentiels Ibid.

Organes accidentels. . 557

Histoire abrégée des progrès de l'économie politique.

Première (époque ' Temps anciens) 561

Deuxième époque (Système exclusif) 563

Troisième époque (Quesnay et les physio-
crates) 367

Quatrième époque (Adam Smith) 571

Cinquième époque (Progrès jusqu'à nos
jours) 573

TABLE

GENERALE ALPHABETIQUE

DES MATIERES

ABEILARD , professeur du xn^e siècle ; nombre de ses auditeurs, p. 358.

ABSENTS ; quels effets résultent de leurs consommations, p. 414. L'exportation de leurs revenus fâcheuse, 415. Se garantissent des impôts sur les consommations, ih.

abstractions; tort qu'elles font à l'économie politique , p. 21 . Ne doivent jamais être opposées à l'expérience, \b. Comment elles deviennent sensibles, 29. En économie politique , ne rendent pas un compte vrai de la diversité des profits, 322 en note. Supposent qu'on est également libre d'embrasser toute es-

pèce de profession, 329. Et que l'industrie n'est bornée que par l'étendue du capital, 345. Servent de fondement à la doctrine de Ricardo, et de Macculloch sur le profit foncier (rent), 362 et 363.

abus; augmentés en Angleterre par la réintégration du papier-monnaie, p. 216. Abus qu'on a fait des banques de circulation et des billets de confiance, 222 et 220. Souvent récompensés par un privilège, *ib.* Les uns veulent être corrigés graduellement, 282. Les autres rapidement, *ib.* Sources de bouleversements politiques, 485. Seraient corrigés s'ils entraînaient le rejet momentané des budgets, 490.

ABUS DE MOTS, cités en exemples, p. 22.

ACADÉMIE française; a eu le malheur d'avoir été protégée par le cardinal de Richelieu, p. 474. Pourquoi rendue juge des belles actions comme des bons ouvrages, 475. Difficulté de la bien recruter, *ib.*

académies ; objet et utilité de ces institutions , p. 473. Leurs abus, *ib.* Leur origine, *ib.* Celle des inscriptions et belles-lettres inutile, 474. Celle des beaux-arts ne contribue pas à leur perfection, *ib.* Fonctions attribuées aux académies, *ib.* Époque où on en établira pour l'économie politique, *ib.* Elles remplissent les fonctions d'un jury dans un concours, 475. Comment leur première formation et leur recrutement devraient avoir lieu, *ib.* Sur quoi se fonde leur importance, 476. Devraient admettre le principe de la concurrence, *ib.*

accaparements ; coupables quand ils produisent une cherté factice, p. 149.

ACCUMULER, n'est pas entasser, p. 72, 73 et 75. Excède l'intelligence des animaux , 74. Motifs pour accumuler, 75. C'est un acte de sagesse et de vertu, ih. Voyez Épargne.

ACHAT (un), n'est que la seconde moitié d'un échange, p. 36.

ADMINISTRATEUR (1') ; ses fonctions se confondent avec celles du législateur , p. 430. Est un travailleur productif, 435. Ses revenus font partie du revenu de la société, ih. Est quelquefois utile sans rien faire, ib. L'assentiment des citoyens fait sa force, ib.

administration; en quoi consiste son utilité, p. 434. Est plus parfaite quand elle n'est pas compliquée, 436. Dangers de sa centralisation, 437. Les actes sont des occasions de dépenses pour les administrés , 438. Contrarie les communications, ib. Est juge et partie dans les jugements administratifs, ib. Les employés de l'administration ne sont pas propres à fournir des renseignements impartiaux, 506. Exemple des maux qu'entraîne leur ignorance ,566.

administration de la justice; elle est un besoin de la civilisation, p. 438. Elle défend le citoyen contre les attaques légales et celles qui sont criminelles , 439. Devrait se rapprocher des jugements arbitraux, ib. Manière dont on peut y faire entrer le principe de la concurrence, 440.

agents de change ; allaient à pied avant la révolution , p. 207. Otirent moins de garanties depuis qu'ils fournissent un cautionnement, 247.

agents provocateurs ; employés par le fisc, p. 505.

AGIOTAGE ; comment il a lieu sur les fonds publics , p. 520. Ses opérations réduites à des gageures sur les prix , ih. Pourquoi il est favorisé par les gouvernements emprunteurs, 521. Favorise les spéculations clandestines de gens en pouvoir, ibid. Son attrait et ses tristes conséquences, ih. iSe porte aussi sur les marchandises , ib.

agnel; nom d'une monnaie; son origine, p. 197.

agriculture; utilité dont serait un traité spécial, p. 27. De quoi se compose son capital engagé, 72. Obtient ses produits immédiatement de la nature et non d'un précédent producteur, 97. Ce qu'elle gagne à être exercée par les propriétaires, 110. Amélioration dont elle est susceptible, ih. N'admet pas de grandes entreprises, 114. Progrès qu'elle peut faire en Angleterre et en France , 383, Voyez Industrie agricole.

AISANCE générale; Comment elle se manifeste, p. 412.

algèbre; ne sert à rien en économie politique, p. 22.

ALLEMANDS (auteurs) ; confondent l'économie politique avec l'art de l'administration, p. 258.

alliage ; n'est compté pour rien dans la valeur des monnaies, p. 186.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

ALMANACHS; devraient être remplacés par des annuaires statistiques , p. 545.

ambassadeurs; sottise antique et source de guerres, p. 449.

améliorations; chaque jour on prêche contre elles et il s'en opère tous les jours, p. 11. Profits qui en résultent indépendamment des profits du fonds de terre , 558. Peuvent toutes être dissipées , 359. Partagent le sort du fonds , ib. Rapportent quelquefois un revenu supérieur à celui du fonds, 360. Veulent être entreprises avec réserve, ib. Se dissipent sous une mauvaise législation , ib. Ne devraient être tentées que par des hommes éclairés, 560.

AMÉRICAINS DES ÉTATS-UNIS; micux Tcçus en Chine que les Anglais, p. 302. Éminemment propres aux nouvelles colonisations, 402.

AMÉRIQUE; ses produits en métaux précieux, , p. 41. En quoi sa découverte a été favorable à l'Europe, 190.

AMÉRIQUE ESPAGNOLE ; SCS progrès favorisés par son affranchissement et retardés par ses querelles , p. 276.

AMORTISSEMENT (caissc d'), à quoi se réduisent ses opérations, p. 526. Institution inutile, ib. Ses accumulations rarement respectées , ib. Si elle peut subvenir à des emprunts toujours renouvelés, 527. Est totalement décriée auprès des économistes, ib. Dangers de ses doctrines , ib.

AMPHITHÉÂTRES pourles cours publics; Ics communes devraient en ériger, 469 en noie.

ANALYSE en économie politique ; plus essentielle que les données, p. 331. Voyez Méthode analytique,

ANCIENS (les) croyaient la parole du maître plutôt que l'expérience, p. 4. Étaient les jeunes de la civilisation, ibiil. en note. Quel serait leur étonnement s'ils voyaient nos arts , 44. Ne

connaissaient pas les lettres de change , 231. Ne sachant pas que l'on peut créer des richesses , leur philosophie consistait à s'en passer, 235 en note. Leurs colonies, 292. Leurs principes à cet égard, 295. Ignoraient les vrais principes de la législation, 424. Leur exemple relativement à l'économie politique ne peut nous être utile, 450 en note, et 434. Leur fanatisme politique, 482. Objet de leurs institutions, 562. Leurs mauvaises doctrines perpétuées jusqu'à nos jours, ib. en note. Leur mépris pour le commerce, ib. Avec leurs institutions la civilisation ne pouvait se continuer, 565. Avaient un système de douanes, 564.

ANGLAIS ; deviennent plus riches quand ils voyagent en France, p. 35. Évaluation de la somme de leurs revenus qu'ils consomment en France, 415 en note. Exercent une piraterie en capturant les bâtiments avant la déclaration de guerre et sa promulgation , 449. Ont élevé à Londres des statues à deux mauvais rois, 451 en note. Leur erreur sur le service que rendent les établissements publics, 453. Leur vanité nationale quelquefois ridicule, 540 en note. Cette vanité a été justement reprochée à la plupart de leurs auteurs , 570.

ANGLETERRE ; ne doit pas ses richesses à ses colonies , p. 20. Evaluation de ses capitaux , 68. Ses ouvriers favorisés par les machines à filer le coton, 95. Ce qui contribue à lui ouvrir des débouchés, 164. Pourquoi l'on y consomme peu de miroirs, 165. Causes de la crise qu'elle a éprouvée en 1825 et 1826, 196. N'a qu'un seul atelier monétaire pour toutes ses possessions, 198. De nouveau sur la crise de 1825, 223. Ses habitants étaient tatoués du temps de César, 258. A obtenu de l'administration russe de faux tableaux de douane , 275 en note. Commence à abandonner

le système prohibitif, 281. Permet la sortie de ses laines qu'elle avait longtemps prohibée, 284.

En quoi son exemple funeste aux autres nations , 289. Véritable cause de la prospérité où elle est parvenue, 290. A gagné par l'indépendance de ses colonies d'Amérique, 297. Sa législation relativement aux canaux de navigation , 500. Étendue de ses possessions aux Indes orientales , 304. Comment elle les administre , 505. Son gouvernement influe sur la nomination des fonctions relatives à l'Inde, 506. Ses citoyens payent les fortunes acquises au Bengale , 509. Consomme presque seule les importations de sa compagnie des Indes , ib. Perd annuellement cinquante-cinq millions sur ses achats de thé, ib. en noie. Améliore l'administration politique de l'Inde, ib. N'a à redouter ni un soulèvement dans le pays, 510. Ni l'attaque d'une puissance européenne, ib. Si l'on doit désirer la fin de son ascendant aux Indes, ib. Quels revenus y sont altérés par la dépréciation de la monnaie, p. 519. Les progrès de son industrie neutralisés par l'impôt, 525. Et par d'autres abus, 551. N'admet pas l'association en commandite, et a tort, 548. Refuse d'abroger les lois contre l'usure , 554. Paye le blé plus cher qu'elle ne devrait, 557. Progrès de sa population, 581. Vraie raison qui lui fait conserver l'Indoustan dans la dépendance, 401. L'obligation d'avoir partout des relâches multiplie ses dépenses et les occasions de faire la guerre , 449. Avantages dont elle jouit pour la navigation intérieure , 458. N'a point d'ingénieurs des ponts et chaussées et s'en trouve beaucoup mieux, 459 en note. Son injuste prétention relativement aux pays lointains, 475. Sa taxe pour les pauvres, 479. Maux qui en résultent pour elle , ib. Premier pays où les dépenses ont été l'objet d'une autorisation préalable, 487. Ce que lui coûte son clergé, 489. Est désertée de ses sujets à cause de ses dépenses publiques , 490. A beau-

coup à souffrir de ses impôts sur les consommations , 499. Elle est appauvrie par ses charges , 506. Les fermiers y sont obligés de beaucoup produire sous peine d'aller en prison , 509. Résultats réels de ses gros impôts , ib. Éprouvera un grand soulagement quand elle sera vraiment représentée, ib. Ce n'est pas son crédit qui a fait sa prospérité, 514. Véritables causes de sa puissance, ib. en note. N'a acquis que des maux par ses emprunts, 525. Son gouvernement a fait la guerre par vanité et avec imprudence, 525.

animaux; en quoi leur emploi comme moteurs est un perfectionnement , p. 152. Si l'homme est en droit de les multiplier pour les détruire, ib. En quoi supérieurs aux machines à vapeur, 154. Plus communs qu'autrefois , 205. Les sacrifices qu'en faisaient les anciens ne seraient plus possibles, ib. Peuvent être considérés comme substance nutritive , 599.

ANNUAIRES STATISTIQUES; quels faits devraient y être consignés , p. 545 , 545.

ANNUITÉS; ce que c'est, p. 514 , en note.

ANSÉATIQUES (viUcs) ; époque de leur prospérité commerciale, p. 150.

anticipations; chargent l'État d'intérêts qui pourraient être évités, p. 516.

ANTILLES; système de leur agriculture, p. 116. Ce système est caduc et corrupteur, ib. Leur prospérité n'est point une preuve de l'excellence de leur régime , 117. Ont prospéré aux dépens des consommateurs français, 118.

applications UTILES des sciences aux besoins de l'homme, p. 556.

APPRENTISSAGE ; peut douner au maître un droit légitime sur le travail de l'apprenti , p. 247. Dans nos anciennes lois était souvent ridicule, 256. Ecartait les talents étrangers, ib.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

APPROPRIATION des terres ; multiplie considérablement leurs produits , p. 98 et 549.

APPROVISIONNEMENTS (gros); ne sont pas d'une bonne économie, p. 466. Sont une manie de province, ib. Inconnus dans les grandes villes et pourquoi, ib. Les meilleurs se trouvent chez le marchand , ib.

arabes; successeurs de Mahomet; leur influence sur nos arts, p. 150.

aRago ; cité à l'occasion des persécutions éprouvées par J. Watt de la part des corporations, p. 259 en noie.

ARBITRAGES DE CHANGE ; ce que c'est, et leur utilité , p. 250.

ARBITRES ; jugent ordinairement les contestations entre négociants; p. 459. Peuvent être introduits dans les procédures civiles, 440.

ARGAND, inventeur de lampe; persécuté par les corporations, p. 259.

ARGENT ; sa valeur de nulle importance dans les échanges, p. 56. Ne vaut qu'en proportion de ce qu'il peut acheter, 57. Quanti-

té de ce métal annuellement produite dans le monde, 122. La quantité fournie depuis la découverte de l'Amérique n'égale pas la moitié de la quantité de fer annuellement produite par la France, 182. Dans quel cas on fond les espèces d'argent, 184. Comment s'estime la quantité qu'il en faut pour les monnaies d'un pays, 185. Cette quantité bornée par les frais de production, 186. Pourquoi sa valeur n'est pas tombée davantage par l'effet de la découverte des mines du nouveau monde, *ib.* Est devenu plus recherché en vertu des progrès des nations, *ib.* L'Asie absorbe une partie de celui qui est produit au jour, 187. Ses frais de production augmentent avec la demande, 186. Si l'insurrection des Etats d'Amérique rendra l'argent plus cher, *ib.* Quelle quantité il s'en produit annuellement, 188. Causes de sa destruction, *ib.* Nouveaux pays qui en réclament, 189. Sa valeur ne tomberait pas rapidement, même parla découverte de mines abondantes, *ib.* Sa valeur déchuée graduellement, 190. Se consomme moins que d'autres produits, *ib.* en noie. Ses avantages sur l'or, 191. Pourquoi en France les paiements se font en argent, 192. Sa valeur estimée par la quantité de blé qu'il achetait à Athènes ,201; à Rome, *ib.*; sous Charlemagne, 202; sous Charles VII, époque de sa plus grande valeur, *ib.* Sa dégradation jusqu'à nos jours, 205. Est tombé au sixième de son ancien prix , 204. Continue à se dégrader, *ib.* et 205. Diffère peu de valeur avec lui-même, et beaucoup relativement aux autres produits, 499 en noie. Voyez : Monnaies, Métaux précieux.

argenterie; il convient qu'elle soit peu massive, p. 420.

argonautes (fable des) ; a eu pour motif le commerce de l'Europe avec l'Asie, p. 91.

aristote ; ne pourrait traiter de nos jours tant de sujets divers, p. 556. Son système d'économie politique, 565.

arithmétique ; moyen pour que son étude cesse d'être abstraite , 466 en noie.

arithmétique politique; quel est son objet, p. 559. Imparfaite par l'imperfection de ses bases, 540. Abus qu'on en a fait, ib. Fournit des rapprochements piquants, 541 . Les causes accessoires dérangent souvent ses calculs , ib.

ARKWRiGHT, Anglais; invente les machines à filer en grand le coton , p. 92.

armateurs de navires; en quoi font le commerce, p. 144 et 148.

ARMÉES permanentes; poids énorme pour les nations,

ne suffisent pas pour les défendre, p. 444. Sont une mauvaise école pour des citoyens , 445.

ARTS d'imagination; pourquoi ainsi nommés plutôt que beaux-arts , p. 258.

ARTS manufacturiers; ce qui les caractérise, p. 125. Les beaux-arts en font partie, ib. Il s'en élève tous les jours de nouveaux, 124. D'autres s'éteignent, ib. Se divisent en physico-chimiques et en mécaniques, ib. Un seul embrasse plusieurs professions, ib. L'origine de leurs procédés les plus simples est inconnue , ib. En quels lieux s'exercent, 125. C'est quelquefois chez l'ouvrier, ib. Quelquefois dans les boutiques, ib. Quelquefois chez le consommateur, 126. S'ils tendent à désertir les lieux qu'ils ont enrichis, 128. Ont fait au total de grands progrès , 174.

ARTS utiles; leur connaissance ne suffit pas à une nation pour prospérer, p. 16. Considérations économiques auxquelles ils peuvent s'élever , 17. Ne sont pas corrupteurs , 25. Leur développement entraine celui de l'esprit, 26. Leur rapport avec l'économie politique, 27. Sont fondés sur des connaissances scientifiques, 45. Bien plus multipliés qu'autrefois, 542. Voyez : Industrie.

ascétiques (philosophes); leur vertu comparée à celle des moutons, p. 255.

ASIE (nations d') ; leur destinée est d'être dominées par les Européens , p. 565 en note. Les envois d'argent qu'on y fait sont ce qui amène des retours plus avantageux, 567.

ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES; comment OH les mène, p. 485.

ASSIGNATS français; pourquoi tombèrent autant, p. 214. Pour quelle somme nominale on en créa, ib. Assignats russes ; leur origine, 225.

ASSIMILATION DES IDÉES ; CC qu'il s'agit , p. 96.

ASSOCIATION (esprit d'); ses avantages, p. 299.

AUSTRALIE; les habitants ne produisent ni ne consomment, 521. Pourquoi en si petit nombre, 579. Son état en 1818, 580.

AUTRICHE (1'); ce qui l'empêchera toujours de prospérer, 15 en note. Se mêle de la nomination des précepteurs particuliers, 474 en note.

avance; signification de ce mot, p. 60. La consommation reproductrice n'est qu'une avance, ib. Les avances en compte cou-

rant sont une espèce de prêt, 547. Faites par les gouvernements aux particuliers ne peuvent être judicieuses, 465.

AVARE (1') plus utile à l'industrie que le prodigue, p. 76. Tient trop de compte des besoins futurs, 421 et 422.

avarice; caractérisée, p. 421. Plus rare qu'autrefois, et pour-quoi , 425. Remplacée par la cupidité , ib.

AVARIES, causées aux contribuables; impôt qui n'est pas un gain pour le fisc , p. 502.

AVOCAT (F); en quoi consiste son industrie, p. 48. Danger d'en trop faire , 469.

BACON ; est le fondateur de la science véritable , p. 4. A le premier conçu l'application des sciences aux arts, 45.

BALANCE DU COMMERCE; uous retient dans un état de barbarie, 10. Reproduite dans plusieurs ouvrages même postérieurement à Adam Smith, 19. Histoire de l'établissement de ce système, 265. Son objet, ib. Généralement adopté , ib. Attaqué par les sectateurs de Quesnay, 265 , et renversé par Adam Smith, ib. Encore

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

soutenue et par qui, 264. Ses arguments réfutés, 205. Assimile à tort , une nation à un marchand , 266. Est soutenue quoique démontrée absurde, 269. Se propose un résultat impossible , ib. Les meilleures balances sont celles qui jusqu'à présent ont paru mauvaises, 272. Elles sont toutes favorables quand le commerce est libre , ib. Quels sont les seuls tableaux auxquels on peut avoir confiance, 273. Donne lieu à des fraudes pieuses, ib. Ses tableaux

ont peu d'utilité, ib. Décèle l'ignorance de ceux qui la soutiennent, 274.. Source de cette erreur, 407. Est un préjugé qui a été funeste à une entreprise utile au public, 461 en note. Vieillesse usée, 558.

BALEINE (pêche de la) ; nature de l'entreprise de ceux qui la font, p. 121. Entrave l'usage des lampes en Angleterre, 501.

BANQUE D'ANGLETERRE ; sa banqueroute, p. 211. Somme de ses billets qu'elle avait avancée au gouvernement, ib. en note. Dépréciation de ses billets, 212. Le gouvernement décrète qu'ils ne sont point dépréciés , 213. Cette erreur est de peu de durée , ib. Moyen employé pour relever la valeur de ses billets , ib. Malaise qui en est résulté , ib. Pourquoi ses billets circulent au loin dans le pays, 219 en note. Vérifie les titres des créanciers de l'Etat, ce que ne fait pas celle de France,

220. Crises amenées par la multiplication outrée de ses billets , 223. Durée de son privilège , ib. en note. Pitt la force à manquer à ses engagements, 226.

BANQUE DE FRANCE ; son fonds Capital , p. 220. Sa réserve, 221. Somme de ses billets en émission, ib. en note. N'a jamais perdu par des banqueroutes, 222. Sa prudence en escomptant, ib. Reproche qu'on lui fait, ib. Son capital dissipé par Bonaparte , 225.

BANQUES DE CIRCULATION ; émettent des billets de confiance payables à vue au porteur, p. 217. Leurs avantages , ib. Par quels moyens elles font circuler leurs billets, 218 et 220. C'est le public qui est leur prêteur, 218. Elles jouissent de l'intérêt d'une partie seulement de leurs billets, ib. Se chargent du paiement de la dette publique, 220. Font les recettes et les dépenses

des particuliers , ib. Avantages d'un pareil arrangement, ib. Peuvent toujours retirer leurs billets quand elles sont bien administrées, 221. Leur fonds capital n'est pas nécessaire pour cela, ib. Quel est l'usage de ce fonds,

221. Quelle somme d'argent elles doivent tenir en réserve , ib. En quoi elles peuvent se rendre plus utiles ,

222. Sollicitent abusivement des privilèges exclusifs, ib. Condition de leur existence dans les lies Britanniques,

223. Crises amenées par leurs fautes, i6. Valeurs qu'elles peuvent sans danger prêter au gouvernement, 225. Ne doivent pas escompter du papier de circulation , ib. Sont perdues si elles avancent au gouvernement leurs billets au porteur, 226. Banque-routede celle de Stockholm et de celle de Copenhague, ib.

BANQUES DE DÉPÔT*, Icurs daugers, p. 226. Ne se rétabliront probablement pas, ib.

BANQUEROUTE (la) ; considérée comme un droit régalien sous l'ancien régime, p. 516. Maux qu'elle entraîne,

BANQUIERS ; quelles sont leurs fonctions dans le commerce, p. 145.

BARBARESQUES (États); Icur existence est une honte pour les gouvernements d'Europe, p. 400.

BARBARIE DE PLUSIEURS PROVINCES DES PAYS CIVILISÉS; à quoi elle tient, p. 281.

BARTHÉLÉMY (l'abbé), son évaluation des monnaies antiques , p. 205 en note, et 207.

BAS PEUPLE (le) ; influence de ses consommations, P-425.

BATIMENTS; dans quel cas trop dispendieux, p. 136.

baux; emphytéotiques, leurs inconvénients, p. 113. Leur prix augmente journellement, 190.

BEAUX-ARTS ; font partie des arts manufacturiers, p. 123, ne contribuent pas à former le goût d'une nation 165.

BECQUEY ; directeur général des ponts et chaussées ; son rapport au roi cité, p. 301.

BÉNÉFICES commerciaux; comment ils se constatent et se partagent entre associés , p. 533.

BENTHAM (Jérémie) ; cité au sujet des colonisations, p. 401. En quoi il fait consister les récompenses nationales, 476. Citation de sa Tactique des assemblées législatives, 485 en note.

BERGERIES POLITIQUES ; ne sont pas de notre époque, p. 561.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE; Sa persistance à soutenir une erreur quant à la forme de la terre, p. 19.

bernier; son voyage en Orient, cité, p. 240.

BESOINS de l'homme; dépendent de son organisation et de l'état de civilisation où il est parvenu, p. 31. Sont de différente nature , et changent avec le degré d'avancement des sociétés, 38. La nature seule ne pourvoit pas aux plus simples d'entre eux, 39. Ne présentent point une quantité fixe , 88. Augmentent avec la population , et même sans elle , ib. En éprouver est le commencement de la civilisation, 164. Quel classement les hommes en font

suivant les prix, 168. Ils sont la première cause de la demande des produits, ib. Sont le mobile de la civilisation, 234. Nécessaires à nos jouissances, 235. Leur absence suppose un défaut de civilisation, 321. N'entraînent pas nécessairement la corruption , 322. Influent sur les profits des industriels , 326 et 334. Et augmentent les frais de production, 327. Varient avec la civilisation, 409 et 417. Sont réels sans être de nécessité première, ib. Diffèrent suivant les différentes classes de la société, ib. N'ont pas de bornes quand ils sont factices, 418. Ces derniers provoquent la satiété, ib. Quels sont les besoins des nations, 432 et 433.

BIEN public; ses éléments ignorés des anciens, p. 9. OnVe le plus solide des appuis, 16.

BIENS matériels ; servent à la satisfaction des besoins de l'esprit et engendrent des qualités morales , p. 255. Voyez Richesses.

BILAN ou inventaire en commerce ; est la base de tous les comptes , p. 529.

BILL d'indemnité, expression anglaise; ce qu'elle signifie , p. 487.

billets de banque; peuvent tenir lieu de monnaie pourvu que leur paiement soit à vue et assuré, p. 216. Ont besoin d'une plus grande garantie que les billets à ordre , 217. Déprécient jusqu'à un certain point la monnaie métallique , ib. Par quel mécanisme ils ajoutent à la somme des capitaux, 218. Quelles classes profitent de cette augmentation , ib. Ce qui borne leur somme en circulation , ib. Pourquoi ne circulent pas loin de leur caisse de remboursement, 219. Avantage qui résulte d'une légère dégradation de leur valeur, ib. Leur remboursement se fait sans avoir recours au fond capital, 221 . Somme de ceux de la banque de France, ib.

en note. Si l'on peut avec équité en restreindre l'émission, 222. Conséquences graves de leur multiplication , 223. Crise commerciale qui en est résultée en Angleterre, ib. Ont fait sortir de l'or d'Angleterre, 224. Il est nécessaire de ne pas en émettre indéfiniment, ib. Ne peuvent excéder la somme monétaire dont un pays a besoin , ib. Né sont bien garantis que par de la monnaie ou des valeurs promptement réalisables , 223. Les hypothèques territoriales ne leur servent pas de gages , ib.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

BILLETS A ordre; caractérisés , p. 217. Comment ils remplacent la monnaie , 228.

BLAKE (VV.) ; son écrit sur les dépenses du gouvernement d'Angleterre, p. 212 en note.

BLANCHISSEUSE de linge; en quoi productrice, p. 126.

BLANQUI aîné; renvoi à son Uisloir de l'Economie politique pour ce qui concerne les doctrines saint-simoniennes, p. 576 en note.

BLÉ (le) ; serait plus cher s'il n'y avait point de propriétaires fonciers, p. 100. Est rendu plus cher plutôt par le vice des lois que par la nature, 124. Sa cherté est nuisible aux manufactures, 129. Le transport est le principal de ses frais de production, 156 en note. Taux auquel il ne peut plus être produit ni consommé, 166. Effets qui résultent de la fixation de son prix, 171. On en offre plus qu'anciennement , mais l'offre qu'on a faite des métaux précieux a augmenté davantage, 187. Sa valeur supposée à peu près la même à toutes les époques, 199. Multiplie ses consommateurs, 200. Son prix moyen est seul à considérer, ib. Sa valeur plus

souvent relatée qu'une autre , ib. Ne diffère pas extraordinairement en qualité , ib. Mais beaucoup en valeur d'un lieu à l'autre, ib. Est un objet de luxe pour les Indous, ib. Est le moins mauvais moyen d'évaluer les sommes anciennes , 201. Prix de l'hectolitre de blé dans l'ancienne Athènes, ib. Dans Rome ancienne, 202. Pourquoi plus cher à Athènes qu'à Rome , ib. Son prix du temps de Charlemagne, ib. Sous Charles VII, ib. Et postérieurement jusqu'à nos jours , 203. Comment peut servir à l'appréciation des sommes historiques , 207. On ignore sa valeur sous la première race des rois de France, 208. On peut quelquefois la connaître indirectement, 209. Pourquoi un pays est plus pauvre quand son prix s'élève, 518. Sa cherté fait baisser les salaires, 533. Son commerce devenu libre n'exposerait pas l'Angleterre, 557. Peut être produit par le commerce, 572. Il ne suffit pas d'une terre fertile pour en produire, 575. Pourquoi influe plus sur la population que tous les autres produits, 577. Son prix, circonstance essentielle de la production , ib. Remplacé jusqu'à un certain point par le charbon de terre , ib. Comment son prix borne la population , 578. Mauvais effet de l'inégalité de sa production, 594. Est ménagé dans la disette et prodigué dans l'abondance, ib. Raisons pour et contre la liberté absolue de sa culture et de son commerce , 595. Les greniers d'abondance et l'importation insuffisants pour en assurer l'approvisionnement, 596. S'il convient d'en défendre l'exportation, 597. Son exportation encourage sa production , ib. Ses frais de garde surpassent son prix de disette, ib. Satisfait des besoins qu'on ne peut ajourner, 598. Son commerce ne peut se passer de moyens économiques de communication , ib. en note. Par quelles denrées il peut être suppléé, 399, Voyez Magasin de blé.

BOERHAVE, savant médecin; sa richesse et comment acquise, p. 558.

boeufs; leur prix dans l'antiquité connu par un marbre apporté d'Athènes, 205.

bois; son insuffisance comme combustible, p. 122. Réellement plus cher qu'autrefois, 205.

BONAPARTE ; voyez Napoléon.

bonification , des biens fonds ; est en partie cause de la hausse des fermages, ib. Voyez Améliorations.

BON MARCHÉ ; favorise singulièrement la consommation, p. 159. PS 'est pas la même chose que le bas prix,

BON sens; pourquoi suit les lumières , p. 258. BOÏÉRO, né en 1540; un des premiers écrivains qui

ont mis en avant le système de la balance du commerce , p. 265.

BOUCHERS DE PARIS ; devenus financiers , p. 257.

BOURSES DE COMMERCE; de même que les halles publiques, utiles en fixant les prix courants, p. 145. Celle de Paris trop fastueuse, 451. Seul marché pour le transfert de la dette publique, 517. Un coup de tonnerre y fait monter la rente, 521 en note. On y agiote sur les marchandises, ib.

BRÉSIL {Histoire des relations commerciales entre la France et le), ouvrage du fils de l'auteur; cité à l'occasion des métaux précieux, 192 en note.

BREVETS d'invention; Ce que c'est, p. 291. Leur législation difficile à faire, ib. Ceux d'importation devraient être supprimés , ib.

BRISTED (John), écrivain anglais; avocat des gros impôts, p. 508.

brongniart; son évaluation des quantités d'argent extraites des Cordilières, p. 1[^]8.

BUCHANAN , Commentateur d'Adam Smith , combattu , p. 104.

budgets; ce que c'est, et quelle en est l'origine, p. 485. Etymologie de ce nom, 487, en note. Le côté des dépenses est l'essentiel, ib. Vices qui infectent ceux des provinces, 489. Peuvent être rejetés par la législature sans le moindre inconvénient, 490. Maux qui auraient été évités par de semblables rejets, ib.

buénos-ayres; gagne avec l'Angleterre en recevant ses produits manufacturés , p. 287.

buffon; cité à l'occasion de la vie sociale, p. 253.

cababettiers , vendent moins de vin quand le blé est cher, p. 533 en note.

cabotage ; contrarié par les lois et les règlements , p. 156. Moyens de l'encourager, 291.

cachemire (tissus de) ; fournis par la France à l'Asie , 94 , en note.

cadastre; opération difficile et peu Utile, p. 498.

CAFÉ; ce qu'il faut penser de cette consommation, p. 424.

CAISSE d'épargne, voyez Épargne.

CALCUTTA; siège du gouvernement anglais aux Indes; sa description , p. 306.

calonne; ministre des finances; quelques-uns de ses expédients pour avoir de l'argent, p. 484.

campagnes (les) ; sont intéressées à la prospérité des villes, p. 161.

CANAUX de navigation; leurs avantages, p. 154. Lenteur excessive de leur navigation, ib. en note. Pourquoi trop peu nombreux en France , 500. Favorisés en Angleterre par la législation , ib. Etendent le marché des produits, 455. Ceux de petite dimension préférables, 457. Comment on supplée à l'eau quand elle leur manque, ib. Sont un des triomphes de l'industrie humaine, ib. Leur emploi peut devenir aussi dispendieux que le roulage, ib. Le canal latéral du Rhône peut ne pas rembourser ses entrepreneurs, et néanmoins être avantageux au pays, 458. Pourquoi ils ont eu de grands succès en Angleterre, ib. Ils y rapportent peu en intérêts et beaucoup en utilité , 459. Ont besoin en France de plus de protection, ib. Quels secours leur doit le public, ib. Doivent être établis par entreprise , ib. Ceux qu'ont entrepris les ponts et chaussées ont causé des pertes énormes, 460.

CAPITAL (le) ; se consomme sous un rapport et ne se consomme pas sous un autre , p. 405.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CAPITAL circulant; de quoi se compose, p. 67. Manière d'évaluer celui dont une entreprise a besoin , 136. On en paye indirectement l'intérêt quand ce n'est pas directement, ib.

CAPITAL engagé; ce que c'est , p. 66. Se détériore s'il n'est pas entretenu , ib. Est plus solidement qu'un autre acquis à un pays, 67. Dans quel cas ne rapporte aucun profit, Sil. Dans un fonds de terre n'est pas rendu disponible par la vente du fonds , 350. Pourquoi a droit à un intérêt plus fort.

CAPITAL PRODUCTIF d'utilité OU d'agrément ; Caractérisé, p. 67. Est susceptible de détérioration , ib. Appartient quelquefois au public , ib.

capitalistes; sont intéressés à. connaître l'économie politique, p. 16. Concourent à la production par le moyen de leur instrument, 52. Ont besoin de connaître l'industrie, même en ne voulant pas l'exercer eux-mêmes, 69. Doivent être rangés dans la classe des producteurs , 96. Produisent indirectement, 320. Ne confient pas judicieusement leurs capitaux quand ils sont étrangers à toute industrie, 526. Et les emploient encore moins judicieusement eux-mêmes, 328. Ce qui suffit pour mériter ce nom, 341. Ont besoin de se transporter aisément au lieu où leur capital est employé, 351. N'aiment pas à inventer les placements, 517. Les traitants leur vendent en détail les rentes qu'ils ont achetées en gros par souscription, 518.

capitaux; caractère de cet instrument, 51. Sont des propriétés et ne renchérissent pas les produits, ib. Comment réunis par un entrepreneur d'industrie, 52. Leur étendue borne seule l'industrie d'une nation, 53. Comment sont employés plus à profit, 59. Leur nature et leurs services développés, 60. Sont consommés par l'action de l'industrie, ib. Ne consistent pas dans l'évaluation qu'on en fait, 61. Leur consommation est réelle, mais leur valeur est réservée, ib. Usage qu'en fait l'industrie agricole, ib. Usage qu'en fait l'industrie manufacturière, 62. Ou une entreprise de

commerce, 63. Sont du pays de leur possesseur , ib. Ne consistent pas dans les ecus, ib. Il est impossible d'en évaluer la somme, ib. Leur service seul est définitivement consommé dans les ■ opérations productives, 64. Ne peuvent servir la production lorsqu'ils sont fictifs , ib. Sont empruntés sous différentes formes , ib. Ne peuvent servir à plusieurs personnes à la fois, 65. Mais à plusieurs opérations successives, ib. Sont quelquefois occupés plus d'une année à une seule opération , ib. Ce que c'est que les réaliser, 66. Quel classement on en fait, ib. De quoi se composent ceux d'une nation , 68. Difficilement évalués, ib. Evaluation incertaine de ceux de France et d'Angleterre, ib. Improductifs, ce que c'est, ib. Comment ils se forment, 170. Accumulés, ce que c'est, ib. Dans leur valeur consiste leur importance , 72. Prennent la forme qui convient aux entreprises , 73. Une des principales sources de la supériorité de l'homme sur les animaux , 74. Comment sont dissipés , ib. Le sont quelquefois par impéritie, 75. Détruits dans les siècles de barbarie, ib. Sont la mesure de la richesse des nations. 76. Peuvent être formés par des productions immatérielles, 77. Cet instrument concourt à la production des richesses, 101. Ne font pas toute la valeur d'un fonds de terre, 102. On n'est jamais affranchi de l'intérêt de ce qu'on a dépensé de trop, 136 en note. Leurs profits ouvrent un débouché à la production , 165. Sommes de monnaie qui n'en font pas partie, 178. Sont une mesure imparfaite de l'importance des entreprises , 125 en note. Ce que coûtent annuellement ceux qui sont engagés dans une entreprise, 135. Sont en général trop peu ménagés, 137.

Leur accumulation favorable à la liberté, 237. Ne peuvent servir obscurément, 245. Indépendants des métaux précieux, 267. Sont essentiellement consommables, 268. Ne doivent pas être confondus avec le numéraire, 269. L'une des sources de nos reve-

nus, 312. Pourquoi moins rares aux colonies que les services de l'industrie, 325. Dans quelles circonstances ils ne réclament pas le secours de l'industrie, 326. Sont souvent perdus par l'incapacité de leurs possesseurs, 328. Ne sont pas toujours offerts aux entrepreneurs qui mériteraient d'en trouver, ib. Le mobilier en fait partie, 342. Ne peuvent être mis en valeur que par un entrepreneur, ib. Leurs profits essentiellement différents de ceux de l'entrepreneur, ib. Nécessité de les évaluer séparément, ib. Ces profits évalués, par les doctrines abstraites, au moyen d'une supposition gratuite, 343. Ne se déplacent pas aussi aisément qu'on le croit, 344. Beaucoup restent sans emploi à Paris, ih. en note. Nature de l'intérêt qu'on en paye, 345. Leur intégrité garantie par un emprunteur, 346. Pourquoi plus compromis qu'une terre quand on les prête, 548. Sont en général empruntés pour être mis en valeur, 349. Dans quels cas sont moins recherchés, 350. Ce qu'il faut entendre par un capital disponible, fô. Il peut l'être sans être en écus, ib. Le bas intérêt excite à les consommer, 351. Pourquoi les juifs en tirent un plus fort intérêt, 352. Le risque de les perdre est ce qui en élève le plus les intérêts, ib. Les améliorations foncières font partie des capitaux, 359. Nouvelles preuves que ce sont des instruments productifs, ib. en note. Ils sont une ressource contre les disettes, 373. Leur revenu ajouté à celui de la main-d'œuvre est un soulagement pour l'indigence, 389. Ceux productifs d'utilité et d'agrément sont ceux qu'il convient de multiplier dans les pays riches et populeux, 381 en note. La production n'y est pas toujours proportionnée, 501 et 508. Leurs emplois utiles contrariés par les emprunts publics, 512. Cause qui a fait méconnaître à plusieurs économistes leur action productrice, 576 en note.

CAPITAUX improductifs; caractérisés, p. 68. Consistent en produits aussi bien qu'en espèces, 69. Le défaut de sécurité les multiplie, ib. De même que l'incapacité de leurs possesseurs, ib.

CAPRICE (le) ; rend les produits plus chers, p. 130.

cAROLUs; nom d'une monnaie; son origine, p. 194.

CARTES A JOUER ; sout le fruit de soixante et dix opérations, p. 78.

CASTES PRIVILÉGIÉES ; fout parvenir des hommes sans capacité, p. 14.

CASTi; son poème des Animaux parlants, cité, p. 20 en note.

CASUEL ; celui des gens de loi est un impôt, p. 490 ; et celui des prêtres également , ib. N'existe pas en Chine ,

CATÉCHISME d'économie POLITIQUE , ouvrage de l'auteur, cité, p. 59, en note.

CATHERINE II de Russic, consulte les économistes français, p. 12 en note. Ses efforts pour naturaliser en Russie la fabrication des étoffes de soie, 129.

CATHOLIQUES (PAYs) ; OU y remarque plus de misère que dans les pays protestants, p. 58 en note, et 537.

causes; par quel moyen on peut les connaître, 5. L'expérience ne suffit pas pour cela, p. 14.

CÉCILE (m.), auteur de la machine à vapeur qui a remplacé la machine de Marly, p. 462 en note.

CENTRALISATION administrative; ses inconvénients, p. 165; exemple fourni par Delaborde, 437.

CERTIFICATS d'origine ; uc devraient pas être obligatoires, 262.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

césar; valeur du trésor public dont il s'empara, p. 208.

CHABROL (comte de), préfet de la Seine; ses recherches statistiques, p. 206 en vote. Donne le bon exemple de consacrer dans les statistiques les prix moyens des choses, 545.

CHAÎNE DES ÉVÉNEMENTS (la) ; u'est pas toujours interrompue, quoique quelques-uns de ses chaînons soient cachés, p. 6.

chalandise; constitue une propriété capitale, p. 249.

CHALES DE CACHEMIRE; il coûte plus de les fabriquer en Europe que de les faire venir, p. 147.

chambord; François de Neufchâteau veut en faire une école d'agriculture et Bonaparte un poste militaire, p. 465.

CHAMBRES ARDENTES; n'out jamais répondu à leur but, p. 503.

CHAMFORT, cité au sujet des académies, p. 473.

CHANDERNAGOR ; ne sert qu'à masquer le commerce que les Français font à Calcutta , p. 305.

CHAPEAUX DE PAILLE ; bouc Consommation pour les gens de la campagne, p. 426.

chaptal; cité à l'occasion des filatures de coton , p. 94. Cité à l'occasion du peu de succès des manufactures de soieries en Russie, 129. Combattu au sujet des produits manufactures et des produits bruts, 275.

charète de paros et ApoUodore de Lemuos; ont écrit sur la grande et la petite culture, p. 563.

CHARIOTS A ln CHEVAL ; préférables pour le roulage, p. 455 en noie.

CHARITÉ; antérieure au christianisme, p. 478. Commandée par le respect de soi-même, ib.

CHARLATANISME ; disparaît devant la méthode analytique, p. 6. C'est l'art moins la science ,11. Plus dangereux dans la politique que dans la médecine, 14.

charlatans; sont favorisés par l'ignorance du public, p. 469.

charlemagne; ordre mis par lui dans les monnaies, p. 202. Valeur de l'argent sous son règne, ib. et 203.

chastellux; cité, p. 6 et 10. L'un des auteurs les plusrecommandables duxviii'^siècle,p. 588enno(e. Son éloge, 570.

chaussées pavées; leurs inconvénients, p. 454.

chefs-d'oeuvre, dans les corporations d'arts et métiers ; ce que c'est , p. 256.

CHEMINS DE FER: ils Suppléent aux canaux de navigation, p. 457.

chemins vicinaux; devraient être entretenus par entreprises aux frais des communes, p. 454.

chemises ; quand l'usage s'en est introduit en France, p. 26 en noie.

CHEROKEEs; IcuT populatioH croit en même temps que leur civilisation, p. 380.

chiffons; leur sortie prohibée et pourquoi, p. 284.

chiffres; sans le raisonnement ne prouvent rien , p. 8.

CHINE ; admet les marchandises étrangères sans exiger de réciprocité, p. 287. Le commerce de ce pays se fait fort bien sans que ce soit par une compagnie, 302. On y vit misérablement parce qu'on y multiplie la maind'œuvre, 389.

chose; mot vague et nécessaire, p. 37. La valeur des choses indépendante de la somme qu'on donne en paiement pour les acquérir, 38. Dans quel cas deviennent des produits, 39. Les choses de même nature .veulent être exprimées par des mots pareils, 314.

christianisme; ses doctrines ne sont pas ce qui a fait cesser l'esclavage, p. 107 en noie.

chute d'eau; ne rendrait aucun service si elle n'était pas une propriété, p. 131. A plus de valeur dans un pays de plaines que dans les montagnes, ib. et 135. Evaluation de la force de celle de Saint-Maur , près Paris,

cinnatus (ordre de); pourquoi supprimé aux États-Unis, p. 477.

circonstances; elles ont une influence permanente, p. 497. Quoique elles soient accidentelles, 557.

circulation ; signification de ce mot , p. 1 72. Celle des lettres de change n'est pas un bon gage de la solidité des billets de banque, 225. Nullement favorisée par les emprunts publics, 513. Celle qui est utile et celle qui est fâcheuse, ib.

CIVILISATION ; pourquoi réduite à recommencer sans cesse, p. 9. Preuve de son imperfection en Europe, 10 en noie. Multiplie nos besoins et nos moyens de les satisfaire, 11. Est favorable au bonheur des nations, 12. Ses progrès rapides, 14. Elle développe des facultés intellectuelles plus précieuses que des facultés corporelles, 24. Si l'on peut lui reprocher de multiplier nos privations, 25. Comment elle commence, 163. Preuves de ses progrès, 174. Fait que l'on consomme davantage, 206. Quel est son trait caractéristique, 233. Ne peut pas se perdre, ib. Exige les efforts concertés de plusieurs hommes, ib. En quoi favorable aux qualités morales, 234 et 235. Donne à l'activité de l'homme une direction utile, 236. Est ralentie par la paresse, ib. Quelques hommes ne suffisent pas pour faire un peuple civilisé , 237. Ne saurait nous préserver de tous les maux attachés à la condition d'homme , 239. Contrariée par le système prohibitif, 280. L'étendue des besoins forme l'un de ses caractères, 321. Son influence sur la population , 379. Éminemment favorable à la morale , 559. Ne pouvait se perpétuer, avec le système des anciens ,

CIVILS (tribunaux) ; défendent le citoyen contre les attaques légales, 439. Ne sont qu'un avantage négatif pour le bon droit, ib. en noie. Pourraient être assimilés à des arbitres, 440. On peut y faire entrer le principe de la concurrence , ib.

clarke; son voyage en Circassie, cité, p. 243. classification des industries, p. 49. Est faite pour notre commodité plutôt qu'indiquée par la nature, ib.

clergé ; sa fiicheuse influence , p. 432. Ce que coûte celui d'Angleterre, 489; et celui de France, 490 et ib. en noie. Pourquoi ce corps attache une grande importance à posséder des biens-fonds, 511 en note. CLIENTÈLE (uuc) ; est uu Capital, p. 249. coiffeurs; de nos jours ont un cabriolet, p. 207. collèges; on y donne un savoir inutile, p. 468. COLONIES ; sottise de se faire la guerre pour les conserver, p. 10. Ne sont pas utiles à leurs métropoles, 20. Leur possession n'est point un avantage, 116. C'est le consommateur français qui a payé leurs gains usuraires, 118. Ne peuvent plus subsister sur le même pied , ib. Considérées sous le rapport économique , 292. Leur origine, ib. Leur utilité, ib. Cette utilité indépendante de leur assujettissement, 293. Souhaitent toutes l'indépendance, ib. Leur prospérité moins grande qu'elle n'aurait dû l'être, 294. Celles de l'Espagne mal administrées , ib. De France et d'Angleterre n'ont prospéré qu'à la faveur d'un monopole, ib. Souffrent impatiemment le joug de leurs métropoles, ib. Leur sort dans l'antiquité , 295. Sont peu de chose en comparaison de ce qu'elles pourraient être, 296. Motifs secrets pour les tenir sous le joug, ib. Motifs avoués, ib. Nous font payer plus cher les denrées équinoxiales , ib. N'ont pas la permis-

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

sion de nous envoyer l'espèce de sucre qui nous conviendrait le mieux, 296 en noie. N'agrandissent pas nos débouches, ib. Nous coûtent pour leur administration et pour leur défense, ib. Ont été un fardeau pour leurs métropoles, 297. Prospéreraient si elles étaient indépendantes , ib. Leur aftranchissement n'a pas été la cause du déclin de leurs métropoles , 298. Leur indépendance ne les livrerait pas à l'ennemi, ib. Il serait heureux pour nous de perdre les nôtres , ib. Ne veulent pas l'alîranchissement

dans la peur de leurs nègres, 299. Ne peuvent manquer néanmoins de devenir indépendantes, ib. Pourquoi la population industrielle y est rare, 525. Comment on les forme avec succès, 400. Sources de grandes dépenses en forces navales , AAd. Celles d'Asie et d'Afrique' demeureront plus longtemps dépendantes que les autres, ib. en noie. Caducité du système colonial, 559. Déjà jugé par Frankhn, 574.

colomsation; ne commence pas par les classes les plus indigentes, p. 400. N'aflaibUt pas une métropole, 401. Condition pour qu'elle réussisse, ib. Qualités nécessaires au colon, 402. Quelles nations y sont propres , ib.

combustible; premier élément de tous les arts, p. 122. Devient nul s'il est cher, 123. Son influence sur la population , 375.

coMMA^DITE (association en) ; est une espèce de prêt, p. 347. Mal à propos exclue par la législation anglaise , 548. Augmente la sûreté des créanciers d'une entreprise et rend les faillites plus rares , ib.

colbebt; son nom est donné au système exclusif, p. 567.

commerçants; en quoi consiste leur industrie, p. 40. Comment ils font valoir leurs épargnes, 71. En quelles professions se divisent, 144. N'étaient autrefois que des porteballes , i6. Ne vivent pas aux dépens des consommateurs, 145.

commerce; comment il modifie les produits, p. 141. C'est par là qu'il est productif, 142. Erreurs à ce sujet.i6. Ne consiste pas dans l'échange , ib. Ne peut s'exercer que sur des objets matériels, 144. Quelles sont ses différentes branches, ib. A des avantages pour une nation. • même lorsqu'il est conduit par des étran-

gers, 147. On y distingue deux sortes d'avantages, (6. Fausses idées qu'on s'en est faites, 149. Du mal que lui faisaient les- seigneurs châtelains et les douanes intérieures, 155. Et que lui font encore les règlements de police, 156. Perfectionnements dont il est susceptible, 157. Comment il se faisait entre nations dans l'antiquité , 251. Quelle est la source du gain qu'on y peut faire, 264. Doit être consulté avec précaution dans les lois à rendre, 275. Nous permet de consommer nos propres produits avec plus d'avantage, 277 et 279. Favorise notre production, 278. Comment la dépendance des colonies lui est contraire, 298 en noie. Voyez : Industrie commerciale, Transporls et Balance du commerce.

COMMERCE extérieur; en quoi consiste essentiellement son avantage , p. 40. Celui de l'Asie avec l'Europe s'estfait d'abord par la mer Noire, Ol.Ensuiteparlyr, 92. Puis par Alexandrie , ib. Et enfin par le cap de Bonne- Espérance , ib. A subi une nouvelle révolution par l'invention des machines à filer lecoton,95.Efletsde cette révolution , 96. Travaux mis en activité par ce commerce, ib. Caractérisé, 144. Mal compris jusqu'à présent, 146. Ne consiste pas dans l'échange de notre superflu, ib. Procure les produits à meilleur marché, 147. Ne compare que le prix des marchandises qui sont au même Ueu,148. Fait quelquefois de grands circuits , ib. Son importance faible auprès de celle du commerce intérieur, 150. Son

éclat au xv^o siècle, ib. Exerçait une espèce de monopole, ib. Pourquoi ses produits attirent les regards, 152. Son interruption n'a pas arrêté la marche progressive de la France , ib. En quoi favorise la production intérieure, ib. En quoi il est favorisé par elle, ib.

commerce intérieur ; le commerce de détail en fait partie, p. 145. Son importance fort supérieure à celle du commerce étranger, 150.

commissionnaires dans le commerce ; quelles sont leurs fonctions , p. 144. Commissionnaires de roulage, 145.

COMMUNAUTÉ DES BIENS; Système absurde, p. 51. Rendraient nuls les résultats que l'on peut retirer de la division du travail, 80. Incompatible avec une haute civilisation, 239.

communes; mal protégées par le gouvernement central, p. 437. Doivent juger et confectionner à leurs frais les embellissements qui ne regardent qu'elles, 451. Ne devraient pas être assimilées à des mineurs, ib. en note.

COMMUNICATION (moyens de) ; essentiellement avariés tagiques, p. 276. Leur importance et leur difficulté, 452. Leurs difficultés augmentées par l'ignorance des nations, 16. Voyez : Transports, Routes.

COMPAGNIE DES INDES d'Angleterre; mal connue en Europe, p. 505. Quelle fut sa première origine, ib. On lui permet de construire des forts, 504. Son agrandissement territorial , ib. Habileté de lord Clive , ib. Chute de Tippoo-Saïb, ib. La compagnie administre directement, 505. Ou par des petits princes qu'elle domine, ib. Est l'intermédiaire entre le gouvernement anglais et l'Indoustan, 506. Tombe dans la dépendance du ministère anglais, ib. Nombre des agents salariés par elle, ib. Ses recettes comparées à ses dépenses, ib. Source du déficit, 507. Dépense de ses guerres contre le Népaul et les Birmans, ib. Dividende partagé aux actionnaires, 16. Montant de ses dettes actives, ib., et passives, 508. Fait perdre ses créanciers, ib. Et son gouvernement,

ib. Et ne favorise ni les manufactures , ni les négociants, ni le fisc, ib. Exactions de ses employés, ib. Perd successivement sa souveraineté, 509. Qui est intéressé à la conservation de ses abus, ib. Sa domination devenue plus douce , ib. Ne sert qu'à procurer des places aux fils de famille, 401.

COMPAGNIES PRIVILÉGIÉES ; dans quels cas sont utiles , p. 502. Leur durée limitée, ib. Deviennent inutiles quand le commerce se perfectionne , ib. Ne sont pas nécessaires pour assurer les approvisionnements de l'Europe, ib. Causes générales de leur ruine , 505.

COMPTABILITÉ DES DENIERS PUBLICS; qu'UcUc CSt Celle

de la cour des comptes , p. 488. Ce qu'il faut entendre par un exercice, 491. Et par l'expression comptes par année, 492. Devrait comprendre les provisions en marchandises de même que les écus , ib.

COMPTABILITÉ COMMERCIALE; Utile pour les finances publiques , p. 528. Bonne à connaître même pour ceux qui ne sont pas commerçants , ib. et 555. L'appréciation des biens en monnaie en est la base, 529. En quoi utile aux particuliers , ib.

COMPTES (loi des); sanctionne les dépenses publiques , lorsqu'elles ont été faites , p. 487.

COMPTES courants; ce que c'est, p. 552. Comment on les solde , 555.

comptes d'intérêts; entre négociants, expliqués, p. 555.

comptes en participation ; leurs motifs et leurs résultats , p. 555.

COMPTEs commerciaux; ce que c'est, p. 292.

comte (Charles); cité, p. 13 m note. Son ingénieuse

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

comparaison sur les faux principes, 22 en note. A fait ressortir les fâcheux effets de l'esclavage domestique, H 7 et 129. Cité m note, 235. Cité à l'occasion des colonies , 296. Cité de nouveau , 356 en noie. Cité au sujet des dépenses publiques , 452.

CONCESSIONS de travaux publics; pourquoi il convient de les donner à perpétuité, p. 458.

CONCURRENCE (le principe de la); manière dont il pourrait être introduit dans l'administration delà justice, p. 440. Applicable aux travaux des académies, 476.

coNDiLLAc; sa fausse théorie de la production commerciale, p. 142.

condorcet; cité au sujet de l'ignorance des anciens, p. 424. Son erreur relativement aux emprunts publics, 511.

CONFÉDÉRATIONS POLITIQUES ; leurs avantages, p. 444.

CONNAISSANCES HUMAINES ; uc datent que d'hier, p. 10. Sont odieuses au fanatisme et à tous les préjugés politiques, 25.

CONSCRIPTION ou recrutement; mesure barbare et ce qui peut seul l'excuser, p. 486 en note. Le plus inégalement réparti de tous les impôts , 500.

consommateurs; dans quel cas ils gagnent sans que les producteurs perdent, p. 59. Profitent des progrès de l'industrie , 60.

Dans quel cas leur intérêt se confond avec celui du producteur, 126. Quelles manufactures ne peuvent réussir que placées près d'eux, 127. Avec quoi ils achètent ce qu'ils consomment, 160. Quand ils ne produisent pas ils n'augmentent pas les débouchés, 165. Victimes des corporations d'arts et métiers, 257. On consomme même en dormant, 280. Ne perdent rien aux exportations de numéraire , 265. Mais perdent la valeur de ce qu'ils consomment , ib. Une consommateur peut être producteur d'une partie de l'habit qu'il porte, 314. Influent sur la bonté des produits, 415. Et sur leur vente à l'étranger, 414. Ne manqueraient pas s'il y avait de bonnes institutions, ib.

CONSOMMATION IMMATÉRIELLE ; la plus Rapide de toutes, p. 404. N'a point de bornes assignables, 410.

CONSOMMATION IMPRODUCTIVE OU STÉRILE; CC qUC

c'est, p. 405. Est une espèce d'échange, ib. Confondue avec la consommation reproductive , ib. en note. Nécessaire à notre bien-être , 408. Vantée par Malthus et Sismondi dans l'intérêt des producteurs, 419. Celle des riches moins importante que celle des pauvres , 412.

CONSOMMATION reproductive; est toujours le fait d'un entrepreneur, p. 60. Ne détruit pas le capital mais les produits dont il se compose , 406. La plus favorable aux producteurs, 412. Il convient qu'elle soit rapide, 420.

consommations; signification de ce mot, p. 60. Difficiles à faire prendre, 159. N'impliquent pas qu'une production n'a pas eu lieu, mais le contraire, 142. Portent principalement sur des produits intérieurs, 152. Evaluation imparfaite de celles qui ont lieu en France , ib. Pourquoi s'augmentent avec le bon marché , 169.

Plus forte aujourd'hui qu'autrefois , 206. Dans quel cas ne font pas hausser le prix des marchandises, 272. Supposent l'envie et les moyens de consommer, 521. Sont une destruction de valeur, 405. Egalent toujours la production, ib. Sont plus ou moins lentes, 404. Sont pareilles quel que soit le consommateur, ib. Ont pour objet de satisfaire un besoin ou de reproduire, 405. Peuvent être regardées comme un échange , ib. Ne s'opèrent pas toujours par les producteurs , 506. Tout le monde consomme , ib. Pourquoi synonyme de dépenses , ib. Système qui les regarde comme favorables à la production , 407. Vice de ce système, 408. Influent sur l'espèce des produits, 411. Et par là sur les produc-j

leurs , 412. Dans quelles classes sont le plus susceptibles de développement, 415. Difficulté d'apprécier leur influence sur le sort des consommateurs, 416. Consommations extravagantes , ib. Sont soumises à des lois , ib. Sont avantageuses quand elles portent sur des produits de bonne qualité, 420. Les consommations annuelles sont impossibles à constater, 545.

consommations privées; si elles sont du domaine de l'économie politique , p. 416. Quelles sont les plus judicieuses, 417. Mieux entendues qu'elles ne l'étaient jadis, ib. Quand elles sont superflues font tort à de plus nécessaires, 418. Les plus lentes sont plus avantageuses à proportion , ib. Comme celles qu'on fait pour être bien logé, ib. Précèdent et commandent la dépense, 420. Le législateur n'en est pas un bon juge, 424. Sont restreintes par les lois somptuaires et par l'impôt, ib. Sont quelquefois provoquées par les lois, 425. Par les mœurs , ib. Par les modes , ib. Et par les habitudes des cours, 426.

CONSOMMATIONS PUBLIQUES ; CCUX qui CU
SupportCUT

le fardeau n'en sont pas les ordonnateurs, p. 416. Ce qu'il faut entendre par les consommations publiques, 427. De même nature que les consommations privées, ib. Pourquoi on les nomme dépenses publiques, 428. Le public doit en recueillir tous les avantages , 429. Doivent être achetées au plus bas prix, 430.

CONSTITUTION PUBLIQUE; n'est aux yeux de l'économie politique qu'un accident, p. 3.

CONSULS , ou commissaires des relations commerciales ; leur utilité , p. 239. Seule communication diplomatique utile , 449 en note.

contrebande; elle empêche qu'il y ait des prohibitions absolues, p. 282. Elle est quelquefois tolérée, ib. Les droits ne devraient pas excéder la prime qu'on lui paye , 283. Ses inconvénients en morale et en politique , ib. Napoléon y prenait part par ses licences et le roi d'Espagne par ses traités , 285 en note.

contribuables; payent la majeure partie des consommations publiques, p. 429. Sont diversement frappés par l'impôt, 497. Leurs revenus difficilement atteints par le fisc, 498. Heureux effets de l'inégalité de leurs charges , ib. Leurs intérêts toujours sacrifiés , 499. Ils rejettent l'impôt les uns sur les autres, 506. Diversité d'opinions sur ceux qui en portent le faix, 508. Leur triste condition en Angleterre, 509. Tiennent les engagements contractés par un ministre , 521 .

contribution ; imposée par le pape à la France au vi^e siècle, p. 208. Par les évêques aux curés, 209. Il ne reste plus rien des contributions publiques après qu'elles sont dépensées , 428. Voyez Impôts.

contributions foncières ; sont d'une répartition difficile, p. 498.

contributions indirectes; quelles elles sont, p. 498. Eminement inégales, 499. Leurs frais de recouvrement, 500.

cordonniers; valeurs par eux créées, supérieures à celles qui sortent de toutes les mines du nouveau monde, p. 41.

corporations d'arts et métiers ; leur origine , p. 255, Favorables dans leurs commencements , ib. Leur objet réel, 256. Ce que c'était que leurs chefs-d'œuvre, ib. Excluaient les femmes de leur sein , 257. Fâcheuses pour les consommateurs , ib. Abus de celle des bouchers de Paris , ib. Ne profitent pas complètement de leur monopole , ib. Font des dépenses de corps , ib. Leurs procès ridicules , 258. Ont détruit le commerce de plusieurs villes , ib. Elles arrêtent les progrès des arts, ib. Persécutent les inventeurs, 259. Arguments produits en leur

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

faveur, 259. Les coalitions des maîtres ne sont pas plus excusables que celles des ouvriers , 260. Les corporations devenues un moyen de police, 261.

CORPS SOCIAL ; voyez Société ou Sociétés.

CORRUPTION MORALE ; cc qui la caractérise , p. 323.

corsaires; reste de barbarie qui sera aboli, p. 449. Rendent peu de services à l'Etat qui les autorise, ib.

COTON ; antiquité de l'industrie à laquelle ce produit a donné lieu, p. 91. Révolutions commerciales causées par les machines à

filer, 92. Caractère essentiel de ces machines , 93. Fourni récemment par l'Egypte , ib. Et par rindoustan , 93. Les avantages de ce duvet ont fait ses succès , 289.

cotonnades ou tissus de coton ; leur fabrication enlevée par l'Europe à l'Asie , p. 93. L'Inde n'en paraît pas affectée , 95. Travaux accessoires rais en activité par ce commerce, 96.

COUPURES des monnaies; pourquoi nécessaires, p. 194. Coûtent plus de fabrication que les grosses monnaies, 1 95.

COUR DES COMPTES ; n'est point appelée à contrôler les dépenses publiques, p. 488.

COURONNEMENT DE NAPOLEON; frais Inutiles qu'il occasionna, p. 493.

COURS (le) ou prix courant des marchandises; voyez Prix courant.

COURS (les); leur influence sur les consommations privées, p. 427. Et sur le moral des nations, 432. Leur faste est sans utilité , 435.

COURS COMPLET; ce que signifie cette expression, p. 27. Caractères de celui-ci, ib.

COURS DES changes; c'est le prix d'une lettre de change sur l'étranger, p. 228. Causes qui influent sur ce prix, 229. Dans quel cas il est au pair, ib. Ce qui borne ses variations, ib. Donne lieu à des spéculations en marchandises , ib. Pourquoi il n'est en usage que pour un petit nombre de villes , 230. Offre une règle infallible pour comparer le prix des métaux précieux en différents pays, 270.

COURTISANS ; quel est à leurs yeux le meilleur ministre des finances , p. 484.

crédit; ne multiplie pas les capitaux, p. 65. En quoi consistent ses avantages, ib. Il vaut mieux pouvoir s'en passer, 66. Ne remplace pas les valeurs effectives, 224.

CRÉDIT et DÉRiT d'un compte ; explication de ces termes, p. 530.

CRÉDIT personnel ; ce qui le fonde , p. 349.

CRÉDIT PUBLIC ; SUT queUcs basses il se fonde, p. 515. Comment les gouvernements ont consolidé le leur dans ces derniers temps, 516. Son utilité, 522. N'accompagne pas la bonne cause , ib. Entretient des mœurs funestes à la morale publique, ib. N'est pas indispensable pour la défense des Etats , 523. Est cause du fardeau qui écrase l'Angleterre, ib. Moyens de le rendre innocent, ib.

CRIMINELS (tribunaux) ; défendentle citoyencontre les attaques criminelles, p. 439. Sont les seuls où les formalités soient protectrices , ib. La procédure y est plus facile à réformer que dans les tribunaux civils , 440.

CRISE COMMERCIALE de l'Angleterre en 1825; expliquée , p. 223.

CRITIQUES DES DOCTRINES DE l'auteur; négligées par lui lorsqu'elles ne servent pas à éclairer un principe , p. 29.

CROISADES ; leur influence sur les progrès du commerce, p. 150.

CROPPER (James) ; cité à l'occasion de l'extension de la vente des cotonnades, p. 164 en note.

cuivre; n'est monnaie qu'à la Chine, p. 192. Ses pièces ne sont que des signes représentatifs de la monnaie, 192.

CULTE (frais du) ; ne devraient pas être supportés par l'Etat, p. 470. Beaucoup plus considérables qu'on ne le croit , ib. en note.

cultivateur; en quoi consiste son industrie, p. 40. Comment fait travailler un capital, 61. Place aisément ses épargnes, 72.

CULTURE (grande) ; subordonnée à la nature du sol et des circonstances, p. 113. Admet le travail des machines , ib. Produit plus en proportion des hommes et des chevaux qu'elle emploie, 16. Multiplie les villes, 114. Favorise l'accumulation des capitaux, ib. Gagne à être mélangée avec la petite, ib. Ses bornes, 115.

CULTURE (petite); ce qu'elle est quand elle est bien conduite , p. 114. Gagne à être mélangée avec la grande, ib.

CUMUL, ou accumulation de places sur la même tête; ses abus , p. 431 en note.

CUPIDITÉ ; n'est pas inspirée par l'économie politique , p. 24. Plus commune que l'avarice , 423.

DACIER , traducteur d'Horace ; son erreur de traduction , p. 209.

d'alembert ; cité , p. 21 en note et 28. Cité au sujet de Y Histoire des Sciences, p. 561 et 564 en note.

DANGERS ; l'homme en est environné , p. 468.

darique; nom d'une monnaie de Perse , son origine , p. 194.

DARU ; montre par les progrès de la librairie les progrès de l'instruction , p. 541 . Et l'influence qu'elle a reçue à diverses époques , 543 en note.

DAVY , chimiste anglais ; découvre une utilité à la pile de Volta , p. 45.

débouchés; leur théorie développée, p. 159. Elle est toute récente, 161. Objections qui lui sont opposées, 162. Il s'en ouvre d'autant plus que la nation est plus civilisée , 164. En quoi le gouvernement peut leur être contraire, 165. Leur doctrine montre que les intérêts des hommes et des nations ne sont pas opposés les uns aux autres, p. 576.

décès; moins nombreux quand la vie moyenne est plus longue, p. 385. N'indiquent rien par rapport à la population , 386 et 387.

DÉFENSE DE l'état; quels frais elle exige, p. 441.

définitions; ce qu'elles devraient être, p. 29. Telles qu'on les fait ne conviennent qu'à la vieille philosophie, ib. Défauts reprochés à celles de quelques économistes anglais , ib.

DE gouroff; son ouvrage sur la statistique des enfants trouvés, p. 537.

DE laborde; erreur dans laquelle il est tombé dans son voyage en Espagne, p. 179. Son ouvrage sur l'Association, 299. Cité à l'occasion de la multiplicité des formes administratives , 437. A l'occasion de la manufacture de Guadalaxara , 463.

DEMANDE des produits ; influe sur le prix en influant sur le prix des services productifs, 171.

dénombrements; doivent être relatés dans les statistiques décennales, p. 543. Pourquoi difficiles à exécuter, ib. Comment a été fait celui de Glasgow , 544.

DÉNOMINATIONS (mauvaises); on est obligé de s'en servir tout imparfaites qu'elles sont, p. 403 en note. Servent de bases à de faux systèmes, 407.

DENRÉES alimentaires; se multiplieront chaque jour davantage, p. 398. Végétaux et animaux utiles inconnus à nos pères, 399. Seront rendues plus communes

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

par le commerce et par les progrès de la navigation, 399 et 400.

DÉPENSE ; pourquoi synonyme de consommation , p. 107. N'est pourtant pas la même chose , ib. Celle de l'Etat de même nature que celle des particuliers, ib. Peut être extravagante, 416. 11 est difficile de juger celles qui sont faites dans l'intérêt public , ib. Celle des particuliers est du domaine de l'économie politique, ib. Va toujours plus loin qu'on n'avait présumé, 421. Exige moins de talent que de bon sens, 422.

DÉPENSES privées; dans quels cas bien ou mal étendues, p. 417. Celles de fantaisie font tort aux plus essentielles, 418. Celles qui entraînent des chagrins sont les plus mal entendues de toutes, ib. Celles qu'on fait pour des objets durables sont réformées plus aisément, 419. Sont mieux entendues de nos jours

qu'autrefois , ib. Pourquoi les qualités de la ménagère y influent considérablement , 466.

DÉPENSES publiques; pourquoi synonyme de consommations publiques , 428. Leur valeur n'est point reversée dans la société, ib. Dans quels cas sont des vols, ib. en note. Peuvent être productives ou improductives, ib. En quoi consiste l'économie relativement à elles, 429. Ordonnées par ceux qui n'en supportent pas les frais , 430. Convenablement appréciées par Sully et par Necker , ib. Ne doivent pas être confondues avec la dépense nationale , 433. Doivent comprendre à la fois les dépenses de l'État et celles des localités, 430. Celles des localités devraient être décidées par les localités , 431. Devenues plus considérables par les progrès de l'art social, 486. Leur accroissement constant en France et en Angleterre , ib. en noie. Ont dû être sanctionnées d'avance, ib. L'ont été d'abord en Angleterre, 487. Sont l'essentiel dans le budget, ib. Prétexte dont on se «ert pour les grossir, 488. Comment elles pourraient être contrôlées, ib. Devraient toujours être spécialisées, ib. Quelles sont celles qui ne figurent pas au budget , 489. Multiplient les crimes quand elles sont trop fortes, 491. Ont eu des avocats, 508. Les bonnes mêmes ont leurs inconvénients, 309. Celles de la guerre devraient être payées par l'impôt plutôt que par l'emprunt, 524.

dépôt; en quoi diffère du prêt, p. 545.

dépréciation des monnaies ; comment elle arrive , p. 21 1. Pourquoi n'est pas allée plus loin en Angleterre, 212 en noie. Comment on l'a fait cesser, 213. Suites fâcheuses de cette opération, ib. Comment elle influe sur le cours des changes, 229. Pourquoi n'est jamais si grande dans le pays même que dans l'étranger, 230. Pourquoi fait disparaître les métaux précieux, ib.

députés du peuple; devraient recevoir une indemnité , p. 54 1 .

DESCARTES ; pourquoi ses tourbillons ne sont qu'un système, p. 7.

DESPOTES ; ne peuvent avoir de gros revenus, à moins que leurs peuples ne prospèrent, p. 13.

DESPOTISME LÉGAL ; UDC des visious des physiocrates, p. 569.

DÉTAILLEURS, (marchands en détail); utilité de leur industrie, p. 143. Leur multiplicité ne nuit pas aux consommateurs, ib. Peuvent nuire par leurs étalages, 146.

DETTE flottante; cc quc c'est, p. 487 en noie. Comment elle devient consolidée, 513.

dette publique; par quelle forme elle est constatée, p. 155. Privilèges dont elle est entourée, 516. Montant total des dettes des gouvernements de l'Europe, 519 C7» noie. La France a recueilli de la sienne plus de fruit

que l'Angleterre, 523. Il n'existe qu'un moyen de la rembourser, 527.

DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES

mentionné, p. 98 en noie.

DIFFICULTÉS insolubles dans l'état ancien de nos connaissances économiques, p. 318.

DILATATION DES MÉTAUX (inégal); application qui en a été faite au balancier des pendules , p. 335.

diplomatie; elle est une source de guerres, p. 449.

DISETTES; leur effet sur les populations, p. 378. Celle du blé en entraîne d'autres , ib. Dans quel pays elles sont plus désastreuses , 379. Font racheter cher le blé qu'on a vendu à bon marché, 393. Deviendront plus rares à l'avenir, 399.

DISTRIBUTION DES REVENUS ; comment elle s'opère , p. 315. Mécanisme de cette distribution démontrée dans l'exemple d'un habit, 514. Ce que c'est qu'une distribution naturelle , 590.

DIVISION DU TRAVAIL ; augmente la puissance du travail, p. 77. Observée dans la fabrication des cartes à jouer, ib. Et dans la séparation des professions, 79. Doit être attribuée originairement à la faculté de conclure des échanges , 80. Et secondairement aux institutions sociales, ib. Elle est bornée par l'étendue du marché, ib. Ne peut s'étendre dans les travaux recherchés, 82. Les pays maritimes et les canaux de navigation lui sont favorables, ib. Aussi bien que la fabrication des étoffes, 83. Ne peut s'introduire dans l'agriculture, ib. Est limitée par le capital dont les entreprises disposent, 84. Excepté lorsque les travaux sont partagés entre plusieurs entreprises, ib. Inconvénients d'une trop grande division , ib. Elle rend l'ouvrier dépendant de ses confrères et des entrepreneurs, 85. Elle n'abrutit pas l'intelligence , ib. Ni la moralité, ib.

docteur; grade souvent mal conféré, p. 469.

DOMAINES publics; dans quel cas leur aliénation est fâcheuse, p. 465. N'offrent pas une ressource constante, 466.

DONNÉES, en économie politique; moins essentielles que l'analyse, 351.

douanes; fraudes pieuses auxquelles elles sont sujettes, p. 272. Les droits équivalent souvent à une prohibition complète, ib. Sont tolérables comme impôts, 280. Mauvaises comme représaille, 286. Causent des pertes aux contribuables qui ne sont pas des gains pour le fisc, 501.

DRAWBACKS , OU restitution de droits ; sont une duperie, p. 289.

droits d'entrée; devraient équivaloir sans plus aux droits sur les productions intérieures, p. 287.

DROITS POLITIQUES ; mal à propos attribués aux propriétaires fonciers , p. 537.

DROITS réunis; anecdote sur l'institution de cette régie , p. 502. Son esprit de fiscalité , 505 en note.

DROZ (Joseph) ; éloge de son ouvrage sur l'économie politique , p. 528.

DRUMMOND (Henry); fonde une chaire d'économie politique à Oxford , p. 7 en note.

DUBOIS, proxénète du régent; récompensé par le chapeau de cardinal, p. 478.

DUCAT, nom d'une monnaie; son origine, p. 194.

DUFRESNE SAINT-LÉON ; SOU erreur relativement aux monnaies, p. 180 en noie. A donné une classification fautive des richesses , 245. Son erreur relativement aux créanciers de l'Etat, 512. Cité à l'occasion des premiers emprunts par souscription, 517 en noie. Cité à l'occasion des dettes publiques de toute l'Europe, 519 en^ noie. Cité h l'ocasion des amortissements, 527 en nole^

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DDGALD 6TKWAHT, auteur ccossais; a montré que les lois qui régissent le corps social ne sont point artificielles , p. 2. Ne tire pas de cette vérité toutes ses conséquences naturelles, ib. Regarde a tort Grotius comme le fondateur de l'économie politique moderne , 565,

DUPiN (Charles); conclut de la succession des générations la succession des opinions, p. Sil.

DUPONT DE NEMOORS ; SCS efforts pour convertir l'auteur à la doctrine de Quesnay, p. 100 en noie. Définit à tort l'économie politique VArl de gouverner, 568. Cité comme un des économistes distingués de l'école de Quesnay, 570.

DUPRÉ DE SAiNT-MAUR ; SOU Essai SUT Us monnaies,

DUTENS, ingénieur; cité à l'occasion des canaux de navigation, p. 300. Et de ceux de l'Angleterre, 457.

DYVERNOis; annonçait la ruine de la France pendant qu'elle prospérait, 20.

eau; les chutes d'eau font partie des richesses sociales , p. 52. Celle du Niagara , la plus belle du monde , ne donne aucun pro-

duit, ib. La distribution de celles que l'on consomme dans Paris est une disgrâce pour cette capitale, 461. Ce qu'elles lui coûtent, ib. en note. ÉCHANGE (!) ; se compose d'une vente et d'un achat, p. 36. N'est qu'une opération accessoire du commerce, 142. Et n'en est pas l'essentiel, ib. Ne constitue point une production, 143. Véritable avantage qui résulte de l'activité des échanges, ib. Leur théorie entièrement développée, 158. Ils font qu'un producteur en un seul genre jouit de tous les produits, ib. L'échange des produits n'est que l'échange de leurs frais, 167. En quoi le sort du vendeur est préférable à celui de l'acheteur, 178. Ne change rien à l'importance des revenus, 317.

éclairage; par quelle raison plus cher en Angleterre qu'en France, 501.

ÉCLUSES ; leur usage , p. 456. Leur manœuvre , ib. Leur origine, ib. Comment on y a suppléé, 457.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE ; rend ses élèves peu propres aux applications utiles , p. 469 en note.

ÉCOLES DE droit; font plus de mal que de bien, p. 469.

ÉCOLES DE MÉDECINE; moins utiles qu'elles ne paraissent, p. 469. Ne sont pas nécessaires pour déhvrer des diplômes , ib.

ÉCOLES spéciales; elles seraient avantageusement remplacées par une libre instruction, p. 469.

économie; double signification de ce mot, p. 421. On économise son temps, son crédit, sa santé, son pouvoir, ib. Consiste dans une comparaison judicieuse des besoins présents avec les besoins à venir, ib. Est féconde en heureux effets, iô. Est la même pour l'Etat et pour les particuliers , 428. Simplifie les finances

publiques , 485. A été la qualité des plus grands ministres d'État, 487. Et des meilleurs députés, ib. économie industrielle; caractérisée, p. 16. ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS OU Économle sociale; présentée sommairement, p. 546. Ses caractères essentiels, ib. Divers états où se trouvent les sociétés, iô. Trait commun à toutes, 547. En quoi leur économie diffère de l'économie privée et de l'économie publique, ib. Cette dénomination aurait dû être préférée à celle d'économie politique, 569. \oyci Économie polidtiue.

ÉCONOMIE POLITIQUE ; u'est autrc chose que la physiologie de la société, p. 1. Est la même dans tous les pays et à toutes les époques, 2. Pourquoi est une science

et pourquoi elle est récente, 2. Embrasse le système social tout entier, ib. L'importance qu'on y attache chaque jour davantage, justifiée, 3. Ses rapports avec les arts de l'industrie , ib. Avec la statistique , avec l'histoire, avec la politique spéculative, avec la morale, avec l'économie privée , ib. Son influence sur les richesses des particuliers, ib. Pourquoi ne s'est pas perfectionnée plus tôt, 4. On s'y méprend souvent sur la liaison des faits, 5. Comment elle a été tirée de la région des hypothèses, 7. A des lois que l'homme ne peut changer , 9. Favorable aux intérêts privés , comme à l'intérêt général, ib. Presque entièrement ignorée des plus beaux génies, 10. Exerce une heureuse influence sur les qualités morales, 11. Est le ciment de la société. 12. Ne doit pas donner des conseils directs , ib. Ses indications n'en sont que plus efficaces, 13. Est la science des publicistes, 14. Sa comparaison avec l'astronomie ,15. Rapidité de ses progrès, ib. Nécessaire pour la bonne administration de la justice civile et criminelle, ib. Son influence sur le sort des particuliers , ib. Supplée à l'expérience, 16.

Quels hommes sont particulièrement intéressés à la connaître ,
ib. Fournit les vraies données des calculs utiles, 17 en noie. Ex-
plique les crises commerciales , ib. en noie. Est utile en décou-
vrant les difficultés et les impossibilités, ib. Mieux comprise par
les jeunes gens , ib. Marchera avec l'esprit humain , 18. Les
vieilles idées retardent ses progrès , ib. Quel est le bon âge pour
l'apprendre , ib. en note. Les volontés et les caprices des hommes
ne sont pour elle que des accidents , ib. S'il est vrai qu'elle pré-
sente des questions insolubles, tôte. Enfante beaucoup de mauvais
ouvrages, 19. Professée par des gens qui veulent qu'on adopte
leurs idées de confiance , 20. Livres qui la discréditent, 22. Beau-
coup de points sur lesquels tous les gens sensés sont d'accord ,
23. Sur quels motifs elle est attaquée tout entière , ib. Ne s'occupe
pas de l'autre vie, ib. S'il est vrai qu'elle éveille la cupidité, 124.
Inspire des sentiments de justice et de bienveillance , ib. S'il est
vrai qu'elle rend les hommes difficiles et raisonneurs, 26. Elle
prévient les catastrophes politiques, ib. Se lie à tout dans la société,
ib. Trèsperfection née par les événements des quarante der-
nières années, 27. Les livres sur cette matière qu'on ne saurait
lire, ne sont pas utiles, ib. Les principes les plus élémentaires y
sont les plus essentiels, 28. Ses principes expliqués en abrégé
dans l'építome du Traité d'économie politique, 29. Indispensable
à qui veut tirer quelque fruit des données de la statistique , 30.
Son histoire ne doit pas précéder mais suivre l'exposé de ses doc-
trines , ib. Importance qu'on attache de nos jours à son étude, ib.
Quelles richesses sont l'objet de ses études, 32. Ce qui la dis-
tingue de la technologie, 41. Devait être professée à l'école de
droit de Paris, 132 en note. Ses indications ne sont pas toutes im-
périeuses et pressantes , 282. Plusieurs de ses difficultés résolues
par ses derniers progrès, 318 et 365. Maux qu'elle ne saurait pré-

venir, 368. En quoi celle expérimentale diffère le plus de la théorique, 412. Grande révolution survenue dans les applications qu'on en peut faire, 429. Elle embrasse l'organisation sociale tout entière, 430. Et le système militaire , 441 . Nulle académie n'est consacrée à ses progrès, 474. Ses rapports avec la statistique, 535. Sur quelle espèce de faits elle se fonde , ib. Elle est la même dans tous les temps et dans tous les lieux , ib. Ne prend pas pour base la statistique , ib. Ses progrès depuis la révolution de 1814, 541. Les doctrines ne sont pas la matière de la statistique, 342. Peut se confondre avec l'économie des sociétés , 547. Ses points de contact avec la politique, 557. Ne conduit pas préférablement à la jouissance

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

des biens matériels, 360. Se mêle à tout dans la vie sociale, ib. Histoire de ses progrès, 561. Pourquoi cette science est restée inconnue des anciens, 36*2. Premier symptôme de sa naissance, 563. Commencement du système exclusif, ib. Danger qu'il y a à la confondre avec l'art de gouverner, 569. Les écrits auxquels elle a donné lieu n'ont pas toujours été désintéressés, 575. Vérités qui ont été complètement démontrées depuis Adam Smith , 576.

ÉCONOMIE privée; la bonne ne fait pas de gros approvisionnements, p. 4:20. N'achète qu'au comptant, 421.

ÉCONOMISTES DU xviii*^e SIÈCLE ; out confondu la science économique avec l'art d'administrer, p. 1^e. Voulait qu'on adoptât de confiance leurs idées , 20 en note. Leurs erreurs fondées sur des abus de mots, 22. En quoi ont été utiles, ib. en noie. Leur système relativement à la production des terres, 99. Maintenant abandonné, 100. Quels sont les derniers auteurs qui l'ont soutenu

nu, ib. en noie. Niaient la production commerciale, 1 42. Leurs erreurs sur la propriété foncière , 250 .

ÉCONOMISTES POLITIQUES; nedoivcnts'attacher qu'aux faits qui prouvent quelque chose , p. 27. Et non à chercher ce que nous ne pouvons pas savoir, ib. Leur embarras pour s'exprimer rigoureusement et clairement, 28. Reproches faits aux définitions de quelques-uns d'entre eux, 29. Des économistes sans mission ont, par des sophismes, mis à l'aise la conscience des gouvernements emprunteurs, 514.

ECOSSE ; révolution survenue en ce pays-là , relativement au taux des fermages , p. 365.

ÉDIFICES PUBLICS ; il cst difficile d'évaluer les services qu'on en tire , p. 450. Ceux que Louis XIV a fait construire critiqués , 451 en note. Doivent correspondre à leur objet, ib.

éducation; n'est pas complète si elle ne comprend pas les connaissances économiques, p. 17. N'est jamais gratuite, 139. Son importance, 463. Pourquoi il est dangereux de la confier à des prêtres, 465. Les parents en sont les meilleurs surveillants, ib. Elle devrait être variée , ib.

EFFETS de commerce; sont des signes représentatifs de la monnaie, p. 216. La méfiance qu'ils inspirent est souvent déguisée par l'escompte ou par le prix de la marchandise, 217.

EFFETS publics; la facilité de les vendre en soutient le prix , p. 329.

Egypte ; fournit du coton , p. 93. Industrie actuelle de ce pays, ib. en note. Loi qui obligeait un fils à suivre la profession de son

père, inexécutable, 139. Les pyramides , éternels monuments d'ignorance , 493.

élémentaires (livres) ; leur utilité, p. 467. Difficulté de les avoir bons, ib. Comment on pourrait encourager leur composition , ib.

émigrations ; quelles sont celles qui nuisent à la population , p. 376. Les lois portées contre elles iniques et inutiles , 382. Ne commencent pas par les familles les plus indigentes, 400. N'affaiblissent pas la mère patrie, 401. Plus faciles et plus fréquentes qu'autrefois, 415, Ol)ligeront les gouvernements à se bien conduire, 416. Sont rendues faciles par les progrès de la civilisation, 490.

empereurs romains; les mauvais ont toujours couru plus de dangers que les bons , p. 26 en note. Leurs prodigalités plus grandes qu'on ne suppose, 208.

EMPLOIS publics; seraient des récompenses convenables s'il étaient bien distribués , p. 477.

EMPRUNTS publics; Ont favorisé les grosses dépenses, p. 486. Leur nature analysée, 311. Appauvrissent l'Etat en faisant dépenser les capitaux, iù. et 312. Ne présentent

pas de nouveaux encouragements à l'industrie, 512. Leur intérêt payé à l'étranger n'est pas ce qu'ils ont de fâcheux, ib. Ils entraînent la dépense d'un revenu futur, ib. Ils ne peuvent pas être regardés comme un dépôt provisoire de fonds, 513. Ils ne favorisent pas une circulation convenable , ib. Ils ne rendent pas service en prévenant les placements à l'étranger, 514. Ils ne laissent pas à la société la disposition de ses capitaux , ib. Ne sont pas ce

qui a fait la prospérité de l'Angleterre , ib. Quelle a été l'origine des emprunts en France, ib. Privilèges dont on les entoure, 516. Ce que c'est que des emprunts par souscription, 517. Quels sont ceux qui ont été faits en France depuis la restauration , ib. en note. Ils sont achetés en gros par des compagnies, et revendus en détail aux rentiers, 518. Déguisent le taux usuraire de l'intérêt, ib. Rendent les gouvernements indifférents sur les conditions de leurs marchés, 319. Favorisent des dépenses coupables , ib. Origine des emprunts par souscription, et abus qu'on en a fait, ib. Qui se rend juge de la nécessité des emprunts, 322. Ils facilitent les déclarations de guerre , 523. Dans quel cas ils sont louables, ib. Devraient tous être spéciaux , ib. Seraient plus sûrement remboursés , ib. Ne sont pas nécessaires pour faire la guerre, 524. On rembourse toujours une somme supérieure à la somme empruntée , 325. S'ils peuvent servir aux dépenses extraordinaires au moyen de l'amortissement, 527. Ne servent pas à la production comme ceux des particuliers , ib.

ENFANTS ; loi anglaise sur leur travail , p. 333. Quel est l'âge où ils sont propres à acquérir des facultés industrielles, 345. Ce qu'ils gagnent à un enseignement expéditif, ib. Il en naît plus qu'on n'en désire dans les classes indigentes, 478. Et proportionnellement moins dans les familles aisées , 480.

ENFANTS TROUVÉS ; se multiplient en proportion des hospices où on les reçoit, p. 481. Le pays acquiert sur eux les droits de leurs parents , ib. Abus des hospices et surtout de l'exposition secrète , 337.

ENQUÊTES publiques; leur utilité, p. 301. Indispensables pour avoir des établissements publics judicieusement conçus, 460. Les renseignements recueillis par l'administration ne les

remplacent pas, ib.en no(e. Essentielles pour faire de bonnes lois, 503.

ENSEIGNEMENT MUTUEL; en quoi favorable, p. 467.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX des laïques; prospère peu, là où l'État en fait les frais, p. 470.

ENTREPÔTS de COMMERCE; ce que c'est, p. 392. Peuvent être établis hors des routes commerciales , 393.

entrepreneur d'industrie; quelles sont ses fonctions, p. 44. Et les combinaisons qu'elles exigent, 43. Est le principal agent de la production , 47. Sa qualité la plus essentielle est le jugement , ib. C'est à lui qu'appartient la pensée de la production , 52. Possède en propre au moins une partie de son capital, 53. Son travail fait une partie nécessaire des frais de production , 35. Paye les services même dont le fonds lui appartient, 56 en note et 58. Place toujours aisément ses épargnes, 71 . Son travail fait partie de ses avances, 135. Il est indispensable , ib. Paye un intérêt et un loyer , même lorsque le capital et le fonds lui appartiennent, 137. Il est de son intérêt de se contenter de profits modérés, 139. Quelle production lui fait courir le moins de risques, ib. En quoi consiste son habileté, 140. A besoin d'avoir une audace judicieuse, 141. Est seul propriétaire du produit, 259. Est l'industriel dont le travail est le plus lucratif, 245. C'est par lui que s'opère la distribution des revenus, 513 et 315. Les entrepreneurs reçoivent tous leur revenu en produits, ib. Ont des besoins divers qui influent sur

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

leurs profits, 527. Autres causes particulières à leur classe, ib. Les qualités qui leur sont nécessaires rarement réunies , S[^]S. De

même que la possibilité de trouver des capitaux, ib. Sont les mieux payés des travailleurs, ib. Mais courent plus de risques que les autres , ib. Trois causes principales influent sur leurs profits , 329. Sont .soumis au concours fortuit des circonstances , ib. Et aux inconvénients qui accompagnent leur entreprise, ib. Quand ils abondent ne vivent que sur l'intérêt de leurs capitaux, 331. Et leur travail n'est pas payé, ib. Exercent un monopole à l'égard de leurs ouvriers, 334. Leurs ligues autorisées , 335. Dans quels cas ont recours aux «avants, 337. Les profits de leur industrie ne doivent pas être confondus avec ceux des capitaux , 343.

ENTREPRISES INDUSTRIELLES; prospèrent plutôt par une bonne administration que par les bons procédés de l'art, p. 17. Pourquoi elles sont conduites avec peu de succès par des savants, 337. Exploitées pour le compte de l'État sont soumises aux mêmes règles que celles des particuliers, 429. Dans quel cas elles deviennent un impôt, iô. L'État en exploite sans privilège exclusif, 462. En quoi ces entreprises sont contraires à l'intérêt public, ib. Servent au gouvernement à faire des présents qui lui reviennent plus cher que s'il les achetait, ib. Leurs pertes n'ont aucun terme, ib. Exemple de celle de Guadalajara en Espagne , ib. Leurs pertes élèvent une concurrence fâcheuse pour les particuliers , ib.

ENTREPRISES d'utilité PUBLIQUE; qu'elles sont celles qui conviennent aux sociétés par actions, p. 301. N'économisent pas assez leurs capitaux, 326 en noie.

ÉPARGNE ; est une dépense reproductive au lieu d'une dépense stérile, p. 70. Caisses d'épargne, en quoi utiles, 71 . Pourquoi les épargnes sont lentes et difficiles, 73.

épitome; c'est l'explication de tous les termes de l'économie politique, p. 29.

équité; ses règles dans certains cas sont plus sûres que celles de la législation , p. 439. Comment pourrait servir de règle aux tribunaux, 440.

erreurs en économie politique; viennent toujours de l'oubli des principes les plus élémentaires, p. 28. En quoi leur réfutation est utile, 100. Soutenues par les académies, 274. Pourquoi il est utile de les combattre, tôte.

ESCLAVAGE ANTIQUE; seul moyen connu des anciens pour cultiver les terres, p. 107. Comment il a été remplacé par le servage de la glèbe, 108.

ESCLAVAGE DOMESTIQUE; seul moyen connu des anciens pour cultiver les terres, p. 107. Comment il a été remplacé par le servage de la glèbe, 108.

Ne constituent pas un droit, 247. Sera funeste aux colonies qui le conserveront, 402.

ESCOMPTE des effets de commerce ; souvent n'est pas exprimé, p. 217. C'est une espèce de prêt à intérêt, 347.

ESPAGNE; sa ruine ne tient pas à la perte de ses colonies , p. 20 et 298. Son peuple mal nourri parce qu'il nourrit trop bien les prêtres, 493.

ESPRIT DE CONDUITE; Caractérisé, p. 17.

ESPRITS FAIBLES en politique ; comment on influe sur leurs délibérations, p. 483.

ESSAIS, dans les arts; nécessaires à leur avancement, p. 470. Les plus multipliés se font dans les ateliers, 471. Découvertes qui

leur sont dues, ib. C'est le public qui en tire le principal profit, ib. Et qui doit en supporter les frais, ib. Leur difficulté, 472. En quoi [ils consistent dans les manufactures, ib. Et dans le commerce, 475.

ESTIME (1') EN mer; doit toujours être corrigée par l'observation , p. 7.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS; à quoi doit être restreinte la signification de ce mot, p. 450. 11 faut y distinguer les dépenses de création et les dépenses d'entretien , ib. Sont en général un bien-fait pour la classe peu fortunée,

450. Les services qu'on en tire doivent équivaloir à leur dépense, ib. Ont souvent des avantages fort supérieurs aux revenus qu'ils peuvent rendre, 453. Leur utilité diminue par les péages dont ils sont chargés, ib. Pourquoi il convient d'en donner la concession à perpétuité, 458. Résumé des règles qu'il est bon d'y observer, 460.

ÉTALAGE des marchands ambulants; leurs abus, p. 146. Abus de ceux des marchands en boutiques, ib.

ÉTALONNAGE, cu manufactures; ce que c'est, p. 129. Est une cause de bon marché , ib. Quelles en sont les raisons, 130. Pourrait être appliqué à la construction des maisons, ib.

ÉTATS-UNIS; font de grandes opérations de commerce, p. 148. Pourquoi cherchent à civiliser les sauvages, 161. Sous quel rapport la civilisation y est plus avancée qu'en Europe, 233. Mettent des droits soi-disant protecteurs, 279 en note. Pourquoi la main-d'œuvre y est chère, 326. Progrès de leur population, 369. Les émigrants y influent peu, 370. Leur population compa-

rée à celle des indigènes, 380. Comment s'y forment les nouvelles villes, 393. Publient tous les deux ans la liste et le traitement de leurs employés, 436 en note. Le secours que la France prêta à leur indépendance ne fut pas désintéressé, 445 en note. L'Etat n'y salarie aucune espèce de prêtres, 490. Le gouvernement faible n'y est jamais troublé, 485. On y fait un dénombrement tous les dix ans, 543.

ÉTOFFES ; ont un marché étendu et admettent beaucoup de divisions du travail, p. 83. Comment sont emballées celles qui vont à la Jamaïque, ib .

ÉTUDE ; est la meilleure des ressources contre l'ennui, p. 110 en noie.

études; ce qu'elles étaient selon l'ancien système, p. 467.

EUBOÏQUE (monnaie) ; pourquoi recherchée dans l'antiquité, p. 198.

EULER, savant allemand; services qu'il a rendus à l'industrie, p. 337.

EUROPE; commence seulement à rougir de sa barbarie, p. 10. Ce qu'elle deviendrait avec une instruction plus répandue, 11. N'a pas dû ses progrès aux entraves qu'on lui a imposées, 14. Ses Etats étaient faibles au moyen âge par les vices de leur production, 109. Comment l'industrie l'a tirée de la barbarie, 237. Barbarie de la plupart de ses habitants , 466. C'est un reproche pour sa partie éclairée, ib.

EUROPÉENS; civiliseront le monde entier, p. 311.

EXCLUSIF (système) ; son origine, p, 563. Ses progrès, 564. Est la même chose que le système mercantile et le système de la balance du commerce, ib. Ses conséquences, 565. Adopté généralement, ib. Mesures qu'il a provoquées, ib. Les causes de son admission sont multiples, ib. Confond l'économie politique avec l'administration, 566. A été un progrès dans l'économie des sociétés , ib. Son apogée se rapporte au temps de Colbert, 567. Le premier choc qu'il reçoit vient de la nécessité d'envoyer de l'argent en Asie, ib. Voyez Balance du commerce.

EXERCICES (comptes par) ; signification de ce terme de finance, p. 491. Inconvénients de ce mode de comptabilité, ib.

EXPÉRIENCE ; pourquoi insuffisante en administration, p. 14. Coûte cher, et elle est suppléée par l'économie politique, 15 et 17. Parti qu'on en peut tirer, 16.

EXPÉRIENCES ; trop dangereuses quand les nations sont la matière sur laquelle on les fait, p. 536. Voyez Méthode expérimentale.

EXPORTATIONS ; ne prouvent rien , p. 8. Ce que c'est

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

dans le commerce, 264. Celles du numéraire ne causent de pertes à personne, "IGo. Elles provoquent une production indigène, ib. Les exportations forcées de marchandises ne font point entrer de métaux précieux, 271 en note. Les tableaux qu'on en dresse sont tous fautifs, et pourquoi, 272. Celles des produits ouvrés ne sont pas plus profitables que celles des produits bruts, 273. Sont favorables à la classe ouvrière, 276. Le système exclusif

est contraire aux exportations, 283. Sont une espèce de consommation , 404. Celle des capitaux ne saurait être empêchée, 414.

FABRICATION des monnaies; seul bénéfice qu'il est possible d'y faire, p. 193. Ne doit pas être gratuite, ib. Pourquoi on a pu élever, en Amérique, les droits auxquels elle est assujettie, 196. Abus de cette fabrication en France, 198.

fabriques; choix de leur emplacement, p. 126. Voyez Manufactures, Arts manufacturiers, Industrie manufacturière.

FACULTÉS INDUSTRIELLES. Voyez Fonds industriels.

faillites; rendues plus rares par l'association en commandite, p. 348.

FAITS ; les faits moraux susceptibles d'une certitude égale à celle des faits physiques, p. 4. N'arrivent point sans causes , 5. Comment on peut remonter à leurs causes, ib. En quoi consiste leur liaison, ib. Comment on s'assure qu'il n'en existe point, 6. A quelle époque il a été possible d'en faire un corps de science , 7. Sans le raisonnement ils ne prouvent rien , 8. Sans la connaissance de la nature des choses ils n'instruisent pas, 14. Comment ils servent de base à beaucoup d'erreurs , 19. Par qui peuvent être cités comme preuves, 20. Quels sont ceux que recherche l'économie politique, 226. Pour être instructifs veulent être accompagnés de raisonnements, 228.

familles; peuvent être considérées comme un individu, p. 547. Ne sont pas une image en petit de la société, 561.

fantaisies; donnent lieu à des dépenses mal entendues, p. 417.

farine; son prix diminué par l'invention des moulins,

femmes ; mal à propos exclues des corporations d'arts et métiers, p. 257. Influent sur les dépenses en influant sur les consommations, 420. Doivent prendre part à l'instruction publique, 467.

FÉNÉLON ; cité au sujet des colonies , p. 296 en note. Motif de l'épigraphe qu'il a fournie à cet ouvrage, p. 337.

FER ; ses mines plus importantes en somme que celles d'or et d'argent, p. 122. Ce que sa prohibition coûte à la France, 279. Cette prohibition ne peut pas être levée sans précautions, 281.

fermages; ou loyer d'un fonds de terre, p. 52. Plus élevés qu'autrefois et pourquoi , 204. Accrus en Angleterre quand les billets de banque ont repris de la valeur, 213. Porté à leur entière valeur, ont rendu les fermiers indépendants, 237. Le fermage est une partie intégrante du prix du blé, 362. Est l'achat de la valeur que le bien-fonds peut produire annuellement, 364. Comprend un intérêt de capital , ib. Influence sur sa fixation , 363. Les fermages parviennent graduellement à leur plus grande valeur, ib. On devrait en déduire une prime d'assurance pour les accidents imprévus, 367.

fermes; avantage» de ce mode d'exploitation des terres, 112.

fermes expérimentales; on propose d'en établir une à Chambord , p. 463. Peuvent être d'une grande utilité, 472. Comment les conçoit Arthur Young, ib. Ce qu'on a déjà recueilli de ces institutions, ib.

FERMIERS ; entrepreneurs d'une industrie agricole, 51. Usage qu'ils font de leur capital, 32. Sont moins maîtres des conditions du bail que les propriétaires, p. 564. Sont excusables d'être atta-

chés aux routines, ib. Leur vie peu dispendieuse, 563. Ne font pas de grandes fortunes, 118. Pourraient être plus civilisés, 367.

FERMIERS généraux; étaient obligés de donner une partie de leur gain au gouvernement , p. 303.

ferrier ; cité à l'occasion d'une fraude compliquée , p. 311 en note.

FÊTES chômées ; leur inconvénient , p. 38 en note.

fictions politiques ; plus dangereuses qu'utiles, p. 431 en note.

FINANCES publiques; objet de cette administration, p. 483. N'existaient pas dans le moyen âge, ib. Forment un art qui n'est pas essentiel à l'existence des sociétés , 484. Rien ne les simplifie comme l'économie dans les dépenses , 483. Les progrès de cet art n'ont pas tourné au profit des peuples, 303. Elles ont adopté plusieurs des formes de la comptabilité commerciale, 328.

FISC ; quels sont les impôts qui ne lui rapportent rien , p. 501. Ne gagne pas pour les avaries qu'il fait supporter par les contribuables , ib. Sources de son avidité , 504. Interprète les lois de la façon la plus rigoureuse , 503. Est accusé de vouloir faire tomber le commerce en gros, iô. en note. Exemple de ses vexations, ib. Ses agents intéressés dans le produit des recettes, invention toute fiscale, 506. Hostile envers les contribuables, ib.

FISCALITÉ ; ce que c'est et ses causes, p. 504. Exemples, ib. en note.

FLACONS brisés (auccdote des) ; p. 408.

FLORIN, nom d'une monnaie; son origine, p. 194.

FOIRES ; leur déclin annonce la prospérité du commerce, p. 81. En quoi diffèrent des marchés publics, 82.

FONCTIONNAIRES PUBLICS ; leur cupidité est un mauvais appui pour le gouvernement, p. 11. Souvent trop payés faute d'être soumis à une concurrence, 529 et 340. Pourquoi les places ne peuvent pas être données au rabais, 341. Pourquoi il y a plus de demandeurs que de places, ib. Leurs erreurs deviennent des actes, 428. Smith regarde à tort leurs services comme improductifs, 429. Décident des consommations publiques et n'en font pas les frais, ib. Leurs attributions se confondent, 450. Leur intérêt différent de celui des contribuables, ib. Font la principale défense du public, 431. Leurs places excitent la cupidité quand elles sont trop lucratives, 432. Sont disposés à attribuer les plaintes des amis du bien public , à l'envie de les remplacer, ib. Leur choix est une partie épineuse de la politique , ib. L'opinion publique influe sur leur nomination, ib. Loin de concourir à la sûreté du public , quelquefois la compromettent, 436. Ne peuvent pas , dans tous les cas, être nommés au concours , ib. Les républiques italiennes les choisissaient souvent parmi des étrangers, 457. Aiment à faire sentir leur autorité, ib.

FONDS DE TERRE ; espèce de cercus, p. 40. N'a qu'une utilité indirecte , 42. Est le plus important des instruments naturels appropriés, 51. Comprend souvent une valeur capitale , 52 et 62. Est souvent bien éloigné du consommateur de ses produits, 97. Controverses sur sa coopération dans la production des richesses , 99. Est productif indépendamment du capital qu'on y répand, 104. Acquiert de la valeur par les progrès de la société , ib. Nature du service qu'on en tire, 105. Inconvénient des

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

controverses auxquelles sa production a donné lieu, 106. Preuves de cette production , ib. Les fonds de terre qui sont en bon état, attirent les fermiers , 112. Le profit du fonds ouvre un débouché à la production, 118. Dans quel cas un fonds de terre est dans la circulation, 124. L'une des sources de nos revenus, 312. Leurs services moins rares aux colonies que celui des hommes, 326. Ne sont qu'un instrument, 303. Produisent de la richesse, ib. Leur éloignement équivaut à la stérilité, 336. Et leur proximité à un monopole , ib. Enclavés dans les villes augmentent beaucoup de valeur, ib. Leurs profits dans les différentes localités d'un même pays, 558. Ne suffisent pas pour que les produits agricoles soient produits, 373.

FONDS industriel; de quoi se compose, p. 53. N'étant pas aliénable, comment sa valeur peut être estimée, 54. Est un capital matériel, 63. L'une des sources de nos revenus, 312. Moyen de l'évaluer, 330. Ses profits doivent comprendre une assurance sur la vie, 331. Ce qui arrive quand il y a surabondance de facultés industrielles, ib. Dans quel cas elles ne rapportent rien, 343. Quel âge est le plus favorable pour en acquérir, ib.

FONDS oisifs: ne donnent pas de revenus, p. 312.

FONDS productifs; forment la richesse publique,

İ). 53. De quoi ils se composent, 34. Comment leur valeur peut être connue, ib. Prendre un fonds à loyer, c'est acheter les services qu'il peut rendre, 55. Comment on les emploie plus à profit, 38. Ne sont pas consommés dans les opérations productives , 64. Leur propriétaire doit l'être des produits, 239. Composent les seules richesses permanentes , 244. Les plus indigents en possèdent quelque peu, 243. Ne sont pas détruits par la consumma-

tion reproductive , 406. Sont le principal de notre fortune, 507. Ils sont d'autant moindres relativement, que les produits sont plus chers, ib. Causes qui ont fait méconnaître à plusieurs économistes l'action productive des terres et des capitaux, 576 en note.

FONDS publics; ils devraient supporter l'impôt, p. 498. Sont en effet exempts des charges publiques, 499. Voyez Emprunts.

forêts; disparaissent devant la civilisation, p. 122. Une forêt est un capital accumulé , 339. Leur valeur créée par les routes 432.

FORTUNES des particuliers; représentées par une pyramide, p. 169. Deviennent plus considérables quand les produits baissent de prix , ib.

FOURCHETTES ; quaud l'usage s'en est introduit en France, p. 26 en noie.

FOURNEIRON ; SCS turbiues, moteur hydraulique, p. 1 34 en noie.

FRAIS DE PRODUCTION ; se composeut du prix courant des services productifs , p. 33. Le travail de rentrepreneur en fait partie, 36. Il suffit qu'ils soient remboursés par le produit, ib. en note. Peuvent baisser sans que personne perde , 57. Leur baisse réelle rend une nation plus riche , ib. D'où peut naître cette baisse , 58. En quel sens ils influent sur la valeur des choses, 103. Trop considérables aux Antilles, dans la culture du sucre, 118. Peuvent être comparés à la satisfaction qui résulte du produit, 163. Circonstances qui les rendent trop considérables , ib. Rendus trop considérables par la faute des gouvernements, 163. Nuisent aux débouchés quand ils élèvent trop haut le prix des

produits , ib. Comment ils bornent la consommation, 168. Sont susceptibles d'une appréciation rigoureuse, 279. Comparés avec la satisfaction produite , 323.

FRAIS DE RECOUVREMENT ; sont une pcfte pour le contribuable sans être un gain pour le fisc, p. 502. Enormes sous Napoléon, ib.

FRANÇAIS (les) ; ce qui leur manque pour être parfaitement industriels, p. 141. Font;pcu de commerce de transport, et pourquoi, 148. Pourquoi consomment plus que du temps de Charles VI , 160.

FRANCE; a prospéré par l'effet de la révolution, p. 20. Ses cor-donniers tout seuls produisent plus de richesses que les mines de métaux précieux d'Amérique, 41. Évaluation de ses capitaux, incertaine, 68. Imparfaitement civilisée sous Louis XIV, 237. Ce que lui coûtent les droits sur les fers, 279. Ce qu'elle perd en restitution de droits sur le sucre raffiné , 290. Et en primes sur la pêche de la morue , ib. Le déclin de ses ports de mer n'est pas dû à la perte de ses colonies , 298. Plusieurs de ses provinces peu civilisées, 321. Les contributions extraordinaires qu'elle a payées n'ont pas arrêté son industrie, 343. Quelle population elle est susceptible d'acquérir, 383. Sa consommation prodigieusement augmentée depuis Henri IV, 409. Motif des secours donnés par elle aux Américains, 443. Pourquoi les routes y sont difficiles à entretenir , 453 en note. Elle dépense moins en prêtres qu'avant la révolution , 490 en note. Pourrait nourrir mieux ses habitants, 493. Triste condition des contribuables sous l'ancien régime , 309. Avantages qu'elle a recueillis au prix de sa dette , 523.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU; anecdote sur son école d'agriculture 'pratique, p. 465.

FRANKLIN; à quelle époque il mangea sans scrupule des animaux, p. 132 en note. Cité, 141. Cité au sujet des colonies, 297. Sujet de son Bonhomme Richard, 417. Singulière économie qu'il propose, 426. Il recommande les mariages précoces qui conviennent à l'Araérique et non à l'Europe, 481. Services qu'il a rendus à l'économie politique , 374.

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse; despote patriote, p. 337. Son opinion en faveur du système défensif , 446.

GALONS DE LIVRÉES ; sont ridicules et ne rendent aucun service à l'industrie , p. 408.

gamba; son voyage dans la Russie méridionale , cité , p. 276.

GANILH , auteur ; cité , p. 68.

GARDE-ROBES, OU provisions d'habits; sont passées de mode, p. 421. Échantillon de celle de Lucullus, ib.

GARNIER (Germain); un des derniers économistes de l'école de Quesnay, p. 100 en note. Regarde à tort la valeur du travail comme invariable, 199. Ses erreurs sur la propriété foncière, 230. Avocat des gros impôts, 509. Est resté dans les opinions des physiocrates , 569.

GAZ (entreprises d'éclairage par le) ; défaut de quelques-unes d'entre elles, p. 326 en note.

GENDARMES OU RECORS ; ne fout pas la sûreté des honnêtes gens , p. 435.

GENÈVE ; à quel point la vie humaine s'y est prolongée, p. 386.

GEOFFRiN (madame) ; inscription de ses jetons, p. 420 en note.

GERMES ; leur prodigieuse abondance , p. 368.

GioJA, auteur italien; cité, p. 140. Cité à l'occasion de l'intérêt des capitaux prêtés par les juifs, 332. Cité à l'occasion de la population , 384 en note. S'est rendu principalement utile en puisant dans les bons auteurs, 574.

GLACES , miroirs ; leur production contrariée en An-

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

sletorre par l'impôt, p. 165. Et en France par le privi-

GOBELiNS (manufacture de tapisseries des) ; onéreuse à l'Etat, p. 462.

GOURNAY , disciple de Quesnay ; c'est de lui le célèbre aphorisme : Laissez faire et laissez passer, p. 568.

GOUT (le) ; type pour le reconnaître , p. 414.

GOUVERNANTS ; sont intéressés à grossir les dépenses, p. 487. Pourquoi n'aiment pas la spécialité dans les dépenses, 489. Connaissances qu'ils doivent avoir ou savoir trouver pour administrer avec succès, 566.

GOUVERNEMENTS ; s'il suffit qu'ils soient instruits, p. 11 . Ne doivent recevoir qu'indirectement des conseils de l'économie politique , 12. Entrent dans une meilleure route quand il est bien

démontré qu'ils en suivent une mauvaise, 15. Pourquoi l'expérience ne leur suffit pas, 14. Garanlissent mieux qu'autrefois les propriétés et l'industrie , 69. Ne sauraient arbitrairement donner de la valeur aux monnaies , 176. Celui d'Angleterre soutenait que ses billets de banque n'étaient pas dépréciés, 181 en note. Comment ils peuvent faire monter la valeur des monnaies , 184. Font peu de bénéfices sur les monnaies, ib. Ne doivent pas pouvoir augmenter ou diminuer arbitrairement la masse des monnaies, 195. Celui de France devrait réduire le nombre de ses ateliers monétaires, 198. Sous quel prétexte ils empruntent aux banques leur fonds capital, 225. Causent la ruine des banques qui leur avancent leurs billets au porteur, 226. Récompensent un abus par un privilège , ib. Dans quel cas violent la propriété, 242. Sont toujours disposés à exercer leur autorité , 254. Quelle est leur véritable mission, 255. Sont enclins à protéger les monopoles et les corporations, 260. Ont prescrit aux fabricants des procédés vicieux, 261. Quelle est la seule fonction utile qu'ils peuvent remplir , ib. Courent des risques en dirigeant le commerce, 269. Peuvent ruiner leur nation, tôte. Se font des guerres de fuseaux et de navettes, 277. Prennent part à la contrebande , 283 en noie. Ne sont pas les auteurs des avantages recueillis par les peuples , 293. Ne peuvent pas bien gouverner de loin , ib. Ce qui arrive quand ils se mêlent de tout , 500. Quel est le meilleur conseil à leur donner, 501. Ne peuvent pas rendre les mêmes écus qu'on leur prête , 346. N'influent en rien sur la population des Etats, 381. S'occupent dispendieusement de la conservation des grains, 395. Conviennent que le commerce du blé doit être libre, 396. Leurs achats de blé alarment les citoyens , 397. Dans quels cas l'aide du gouvernement est salutaire , 398. Ne doivent pas s'opposer aux émigrations, 401. Ils influent d'autant plus sur les

mœurs qu'ils sont plus mauvais, 427. Le gouvernement représentatif est devenu une nécessité des temps modernes, 430. Les limites de ses différentes attributions se confondent , ib. Ne doivent pas payer les objets des consommations publiques au delà de leur valeur, ib. Sont intéressés à grossir les salaires, 431. Et à cumuler les emplois , ib. Ne sauraient se passer de l'obéissance des gouvernés , 433. Leurs principales fonctions , ib. Quand ils sont mauvais ils repoussent l'aide des citoyens, 435. Celui des Etats-Unis publie tous les deux ans le nom et le traitement de tous ses employés, 436 en note. Comment ils protègent les communes , 437. Ne devraient pas pouvoir décider des dépenses locales, 431. Doivent toujours faire exécuter les canaux par entreprises, 458. Et faire les concessions à perpétuité, ib. S'il y a profit pour eux de la munificence à envoyer des présents, 462. Font à l'industrie privée des avances peu judicieuses, ib. Quel est le seul rôle qui leur convient, 463. Ne doivent pas avoir le monopole de l'in-

struction , 464. Ont des intérêts distincts de ceux de la société, 465. Sont portés à donner aux enfants l'empreinte de leurs erreurs, ib. Prennent part à la production en faisant des essais, 471. Aristocrates; sont ceux qui distribuent le plus équitablement les récompenses nationales, 478. Mal dont ils sont menacés quand ils dépensent trop, 490. Devraient le compte des provisions appartenant au public de même que de ses écus, 492. Ne doivent pas seulement la sécurité aux nations , mais la leur doivent au meilleur marché, ib. Ce sont les sophismes des économistes qui les ont rendus dépensiers, 514. Ils ont renoncé à emprunter en rentes viagères, 515. Ont des ressources pour payer les intérêts que n'ont pas les débiteurs particuliers, 516. Pourquoi les gouvernements sont des débiteurs dangereux , ib. Forme actuelle

de leurs emprunts , 51 7. Indifférents sur le taux des intérêts , 519. Comment leurs opérations influent sur le prix des effets publics, 521.

GOUVERNEMENTS ABSOLUS ; sont intéressés à connaître les principes de l'économie politique, p. 13. Pourquoi se servent sciemment d'intrigants , 14.

GOUVERNEMENTS REPRÉSENTATIFS ; OU y a TOUJOURS

égard aux intérêts nationaux , p. 14. Rendus nécessaires par les progrès de la civilisation , 15.

GOUVERNEMENT en général (le) ; ne concourt qu'indirectement à la production , p. 494. Comprend ceux qui font les lois et ceux qui les font exécuter, 522 en note. Est toujours soutenu quand il est digne de confiance, ib. Est un organe accidentel des sociétés , 557. Il peut ne pas procurer un avantage égal aux charges qu'il impose, ib. D'autant plus mauvais qu'il coûte davantage, 559. Représentatif; est le seul possible pour les nations avancées, ib. N'exerce pas utilement un pouvoir d'action , mais de protection , id. N'administre pas la richesse nationale , 566 en note.

GOUVERNEMENT FRANÇAIS; extrémités où il était réduit sous l'ancien régime, p. 484. Était intéressé dans les gains des fermiers généraux, 503. Donne toujours raison à ses agents 505 en note. Poursuit les contribuables dans tous les degrés de juridiction , ib. en note.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE; CC qui C'est ,

p. 515. Comment en sont stipulés les intérêts, ib.

GROTIUS; son influence appréciée, p. 565.

guadalaxara; sa manufacture royale de draps, et des pertes qu'elle occasionne, p. 463.

guerre ; état naturel des hommes lorsqu'ils sont ignorants de l'économie sociale , p. 9. Ne doit être considérée que comme un moyen d'avoir la paix, 441. Elle est faite quelquefois dans l'intérêt des gouvernants, id. en note. Ses causes , ib. L'opinion publique en juge la légitimité, 442. Le système défensif opposé au système agressif, ib. Guerres commerciales , 443. De ressentiment, de rapine, ib. De conquêtes, 444. Sont toutes des duperies, ib. Ne peut se faire sans des corps d'élite, 447. Au dépens de qui elle se fait, 483 et 323. Si sa dépense doit être payée par des impôts ou par des emprunts, 524.

habileté; dans un entrepreneur d'industrie, de quoi se compose, p. 140.

habit (un) ; comment sa valeur est distribuée entre tous ses producteurs, p. 314.

HAÏTI ; comment on y fait travailler les nègres libres, p. 119. On est obligé d'y prohiber le sucre cultivé par des mains esclaves, 120. Ptoépérera par d'autres cultures , ib.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

HALL (capitaine) ; son voyage au Chili, au Pérou et au Mexique, cité, p. 376.

HAMILTON (Robert) ; origine qu'il donne aux emprunts par souscription, p. 519. Reproches sévères qu'il adresse à son gou-

vernement au sujet de ses guerres, 525. Eloge de son ouvrage, 574.

HARENGS ; ce qui fait l'importance de cette pêche , p. 121. Se lassent d'être poursuivis, ib.

HASTiNGs (Warren), gouverneur de l'Inde anglaise; ses exactions, p. 305.

HAUTERivE (d') ; SOU Système repose sur un mauvais fondement, p. 433 en noie. Erreur de son principal principe en économie politique , 448 en note.

HECTOLITRE , mcsurc pour le blé ; sa valeur en argent à différentes époques, p. 201. Son rapport avec le selier , 203 en note.

HELVÉTius , l'un des fermiers généraux ; sa bienfaisance , p. 504 en noie.

HENNET (m.), premier commis des finances ; cite sur la dépense des guerres de Napoléon , p. 444. Cité au sujet des frais de recouvrement , 502 en note.

HENRI IV ; voulait faire rendre gorge aux financiers, p. 503.

HERRENSWAND ; assigne la cause qui borne la population , p. 371 en note. Médiocre auteur en économie politique, 574.

HISTOIRE (1') ; ses rapports avec l'économie politique , p. 3. Nous présente un spectacle fort triste, 9. On ne peut la lire avec fruit , que l'économie pohtique à la main, 210.

HISTOIRE abrégée des progrès de l'économie politique, p. 561. Son utihté, 562.

HOLLANDAIS ; doivent leur liberté et l'origine de leur commerce à l'art d'encaquer le hareng, p. 121. Doivent en partie leur commerce maritime à des cordes bien faites, 157.

HOMÈRE ; cité à l'occasion du travail de la meule chez les anciens , p. 87 en note.

HOMMES (les); en quoi leurs volontés arbitraires influent sur l'arrangement de la société, p. 2. Leurs maux sont pour la plupart d'institution humaine, 21. Sont heureux du sentiment de leur existence , 25. Ce qui mérite avant tout de fixer leur attention, 27. Ne sont frappés de la vérité qu'autant qu'ils sont avvertis, 28. Sont des capitaux accumulés, 72. Sont plus dépourvus de moyens naturels que la plupart des animaux, 28. L'homme isolé ne saurait exercer les arts utiles , 234. Sont d'autant moins misérables qu'ils sont plus civilisés , iô. L'industrie donne une direction utile à leur inquiétude, 236. Sont naturellement paresseux, ib. Sont créateurs de la richesse, 239. De quoi se compose le développement complet de l'homme en société, 368. Peuvent se multiplier à l'infini , 369. Ce qui rend leur condition meilleure , 388. Ne sont pas mieux pourvus quand ils sont réduits en nombre, 389. Voyez : Population.

HOMMES d'état; sont obligés de savoir l'économie politique, sous peine de se faire mépriser, p. 14.

HOSPICE ; précaution à prendre pour qu'ils n'augmentent pas le nombre des secourus, p. 482. Quels sont ceux qui ne favorisent pas la multiplication des pauvres, ib.

houille; le plus important des minéraux, p. 122. S'épuisera à son tour, 123, N'est d'aucun avantage quand le transport est difficile , ib.

HUME (David), philosophe écossais; son paradoxe sur les migrations de l'industrie, p. 128. Jusqu'à lui et Adam Smith la théorie des monnaies était inconnue , 179. Son

estimation de la valeur de l'argent, 190. Services rendus par lui à l'économie politique, 571.

HUSKisson, ministre anglais; attribue à l'industrie les succès militaires de son pays , 59 en note.

hypothèses; quel usage on peut en faire, p. 7. Ne doivent pas servir de preuves , ib.

importations; ne prouvent rien, p. 8. Ce que c'est dans le commerce , 264. Les tableaux qu'on en dresse sont tous fautifs et pourquoi, 272. De quels avantages elles sont la source, 277. Ne nous rendent pas tributaires de l'étranger , 285.

impôts ; renchérissent tous les objets de consommation, p. 206. A quelle somme se montaient sous Louis XII , 209. Ceux d'Angleterre augmentés par la reprise de valeur du papier-monnaie, 213. S'ils sont une violation de propriété, 242. Nuisent à la production et à la consommation, 323, Leur influence agit en sens inverse des progrès de l'industrie , ib. Comparés au cauchemar des rêves , 323. Leur première origine dans les temps modernes, 483. Plus difficiles à lever pour les gouvernements absolus que pour les gouvernements constitutionnels , 484 et 489. Ne pourraient être payés là où il n'y aurait pas un grand développement d'industrie, 485. Moyen pour qu'on les acquitte de bon cœur, ib. Ils tendent à se perpétuer, 487. Sommes d'impôts payés par différentes nations, 489 en note. Leur effet sur l'économie des sociétés, 492. Dans quels cas légitimes, ib. Exemple d'impôts iniques, 493. L'administration n'aime pas que l'on parle de les ré-

duire , ib. L'impôt ne sert qu'indirectement la production , 494. Il constitue une véritable perte pour la société, ib. Il n'y a pas restitution de la valeur levée sur les peuples , ib. Il n'est pas illégitime pour être payé sur des capitaux, 495. L'impôt sur les successions est un des plus faciles à acquitter, ib. Les revenus en sont la source renaissante, ib. S'il doit être proportionnel ou progressif, ib. Quelles sont ses bornes. Ses effets , quand il est excessif, 406. Les impôts de deux nations ne sauraient être comparés entre eux , ib. Le terme où leur accroissement n'ajoute rien aux recettes varie selon les divers impôts , 497. Ce que c'est que leur assiette, ib. Ils agissent sur l'économie sociale , quelle que soit l'autorité qui impose , ib. Sont rejetés par un contribuable sur l'autre, ib. Ils atteignent le contribuable de bien des façons diverses, ib. et 508. Directs et indirects, suivant la manière dont ils sont assis, 498. Inégalité d'un impôt unique, ib. Inégalité des contributions indirectes, 499. La valeur diverse de la monnaie rend leur répartition inégale, 500. Dans quel cas ne rapportent rien au fisc, 501. Les impôts obligent à employer moins avantageusement les capitaux, ib. Ils ont ruiné l'industrie en Espagne, ib. Leurs frais de recouvrement, 502. Des coutumes sont quelquefois des impôts, 503. Sont perçus par des régies ou par des fermes, ib. Quels sont ceux qui pourraient être avantageusement mis en forme, 504. Sur qui leur poids tombe définitivement, 506. Ils font partie des frais de production , ib. Diminuent les dépenses du riche comme du pauvre , 507 m note. Diversité des opinions à leur sujet, 508. En quoi ils ont favorisé la production , 509. Ils détruisaient, sous l'ancien régime, toute émulation chez les cultivateurs , ib. En quoi ils nuisent à la production, 510. Aux faciles communications, 431. Et aux facultés industrielles d'un peuple , ib. Exercent

une grande influence sur la conduite morale des individus, ib.
Peuvent favoriser la superstition et la mauvaise foi , ib.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

IMPRIMERIE royale; coûte plus que les impressions que l'Etat ferait exécuter par les particuliers , p. 462.

INDE ANGLAISE. Voyez Compagnie des Indes.

INDIGENTS ; doivent désirer d'être entourés de riches , p. 244. Possèdent quelques portions de fonds productifs, ib. N'ont pas à redouter la concurrence du travail des riches, 411. Esquisse de ce que pourrait devenir leur consommation, 412 et 413. Lois somptuaires rendues en leur faveur, 423. Se multiplient par les secours qu'on leur donne, 478. Il faut les mettre en état de se passer de secours, 479. Ne sont pas proportionnellement plus nombreux dans l'état de société, 480.

INDIRECT (l'impôt) ; il est progressif pour le pauvre, 495. Et très-inégal de répartition , 499.

individus; leurs intérêts ne se confondent pas toujours avec ceux du public , p. 3.

INDO(Js,ou indigènes de l'Inde anglaise; moins malheureux sous les Anglais que sous leurs anciens maîtres, p. 300. Pourraient se rendre indépendants s'ils le voulaient , 509. H y a incompatibilité entre eux et les Anglais , mais ils sont incapables de s'affranchir de cette domination, 510.

INDUSTRIE (1') ;caractérisée , p. 12. En quoi favorable à la morale , ib. Les connaissances économiques lui sont nécessaires, 17. Retire plus de services de l'esprit que des procédés techniques

des arts , ib. Inspire des sentiments de justice et de bienveillance, 24. Donne une direction favorable à l'activité humaine , 23. Si l'on peut lui reprocher de multiplier nos privations , ib. A quoi se borne son action, 59. Analogie de ses différentes opérations , 40. Ses travaux analysés , 45. Déclinerait si les sciences cessaient d'être cultivées , 44. Certains de ses produits ont été perdus , ib. Ses découvertes modernes surprenantes , ib. Offre toujours les traces des trois opérations dont elle se compose , 46. Même chez les peuples sans civilisation, ib. La même personne exécute quelquefois toutes ses opérations, 47. Les talents qu'elle exige varient suivant les hommes et les lieux , 48. En quoi consiste celle d'un médecin , d'un avocat, ib. Quels sont les instruments dont elle se sert , 50. N'est bornée que par l'étendue des capitaux, 55. Ce qui constitue ses progrès , 56. Quels sont ceux qui profitent de ses progrès, 37. Ils sont des conquêtes faites sur la nature, 59. Ils tournent au profit de la société, 60. Nécessaire même aux hommes qui ne veulent pas l'exercer, 69. Comment elle se répand par l'introduction des machines expéditives, 88 et 89. En quoi favorisée par l'invention des machines à filer le coton , 96. Ce qui la distingue de l'instinct des animaux, 124. Est naturellement progressive, 156 et 140. Ses progrès ouvrent de nouveaux débouchés, 164. Fait partie de nos fortunes, 174. En quoi favorable à la morale, 256. Comment elle a tiré l'Europe de la barbarie , 257. En quoi elle est favorable à la liberté , ib. Ses progrès ne sont pas dus aux fautes qu'on a commises, 255 en note. Trop peu respectée par l'autorité administrative, 291. Quelle part elle parvient à réclamer dans la production , 524. Dans quelles circonstances elle est recherchée, 523. Pourquoi rare dans les colonies , ib. N'est pas proportionnée à l'étendue du capital, 545. Moins grande autrefois que de nos jours, 585. Son grand développement devenu

nécessaire aux gouvernements, 485. S'exerce en grande partie sur des capitaux appréciables, 501 . Manque aux capitaux plus souvent que les capitaux à l'industrie , ib. En quoi l'impôt a contribué à son développement , 509, En quoi il lui a été funeste, 510. Elle est punie par l'impôt, ib.

INDUSTRIE agricole; en quoi consistent ses travaux , pi. 49. Est bornée par l'étendue des capitaux et du terri-

toire , 55. Comment elle consomme un capital, 60. Admet peu de division du travail , 85. Vue générale de ses produits, 96. Son analogie avec les autres industries, 97. Exercée chez les anciens par le moyen d'esclaves faits à la guerre , 107. Au moyen âge par des serfs, 108. Chez les modernes par des propriétaires, 109. Par des fermiers , 112. Et par des métayers, ib. N'est lucrative que par les progrès dont elle est susceptible, 111. N'est pas le chemin de la fortune, 110. Ce qui nuit au débouché de ses produits, 111. N'admet pas de grandes entreprises, 114. En quoi les banques pourraient lui être utiles, 225.

INDUSTRIE COMMERCIALE, objet de SCS travaux , p. 49. Occupations qu'elle embrasse , 50. Ses envois peuvent être considérés comme une consommation de matières premières et ses retours comme des produits créés, 61. On croit à tort pouvoir la suppléer quand on n'en fait pas son état, 79. Les travaux n'en sont pas fort divisés dans les lieux de peu de consommation, 81. Antiquité du commerce du coton, 91. Favorisée par la machine à filer le coton, 96. En quoi elle consiste, 141. Erreurs à son sujet, 142. Est productive d'utilité, 145. Par qui elle est exercée, 144. Ne compare pas le prix des marchandises qui sont éloignées l'une de l'autre, 140. Voyez: Commerce.

INDUSTRIE manufacturière; en quoi consistent ses travaux , p. 49. Comment elle consomme ses capitaux, 62. De quoi se compose son capital engagé , 66." Et son capital circulant, 67. A des moments de stagnation, 90. Est nécessaire pour fournir un débouché aux produits ruraux, 112. Ce qui la caractérise, 125. Lieux où elle s'exerce, 124 et 126. Si elle tend à changer de théâtre, 128. Pourquoi les fonds qu'on y emploie sont considérés comme aventurés, 155. Avantage de celle qui est connue, 159. Est affectée par les variations de prix, 140. Casuhtcs à considérer par elle, ib. Quahtés nécessaires dans son entrepreneur, ib. Voyez : Arts tnanufacluriers.

industrieux ou industriels; signification de ce mot, p. 40. Leurs profits mis en opposition avec ceux des capitalistes et des propriétaires fonciers , 524. Pourquoi leurs services plus rares dans les colonies, 525. Pourquoi chèrementpayesauxElats Unis, en Hollande,à Paris, 526. Ils le sont jusqu'à un certain point en raison de leurs besoins , ib. Quelquefois leurs besoins sont imparfaitement satisfaits, 527.

ingénieurs des ponts et chaussées ; corporation avantageusement remplacée en Angleterre par des ingénieurs civils libres , p. 459. En France le gouvernement paye leurs fautes , 460.

instinct, chez les animaux ; n'est pas industrie , p. 124.

institutions ; pourquoi il s'en est rencontré de bonnes dans des temps d'ignorance, p. 2. Et pourquoi tant de mauvaises, 9. En quoi les connaissances économiques tendent à les améliorer, 10. Plus elles sont mauvaises, plus l'instruction est nécessaire , ib. Leur influence sur la population , 575 et 587. Font les hommes ,

462. Et sont elles-mêmes le fruit des lumières , ib. Elles diminuent le nombre relatif des pauvres , 479.

instruction ; ce que doit être celle de tout un peuple, p. 40. En quoi favorable aux nations , 465 et 464. Ne consiste pas à apprendre ce qui n'est pas vrai , ib. L'expérience est sa base, ib. Se compose des connaissances personnelles , ib. Comprend la connaissance de l'économie sociale, ib. Ne doit pas être accaparée par le gouvernement, ib. Pourquoi les prêtres n'y sont pas propres, 465. Elle doit être variée , ib. Et ne pas porter l'empreinte des erreurs des gouvernements , t6. Si les classes infé-

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

rieures doivent en être privées, 466. Il convient qu'elle soit expéditive, 467. Elle est favorisée par la liberté, 468. INSTRUCTION DU SECOND DEGRÉ; est protégée par les intérêts particuliers , p. 468.

INSTRUCTION PRIMAIRE; de Quoi elle se compose, p. 466. Suffit pour mettre tous les individus en communication avec la société , ib. Convient aux filles comme aux garçons, 467.

INSTRUCTIONS IMPRIMÉES; Leur insuffisance , p. 472. Comment pourraient être rendues efficaces, ib.

INSTRUMENTS DE l'industrie ; Comment l'industrie parvient à les réunir, p. 52. Produisent en place de leurs possesseurs, ib. Comment analysés, 53. Les employer plus à profit est un progrès, 57. Voyez Fonds de terre, Capitaux.

instruments naturels non appropriés ; en quoi ils consistent , p. 51 . Font partie de la richesse publique, 54 en note. Dans leur

emploi consistent les plus grandes conquêtes de l'industrie, 59. Les capitaux sont nécessaires pour en tirer parti , ib.

intérêt des capitaux ; sa baisse comme fait isolé , ne prouve rien, p. 8. Le mot intérêt de l'argent en donne une fausse idée, 18 en noie. Est le loyer d'un instrument, 346. Comprend toujours une prime d'assurance, 348. Facile à déguiser, 349 et 353. Peut être modifié par des considérations personnelles, 349. Ce qui tend à en élever le taux, ib. Le bas intérêt n'est pas un signe de prospérité, ib. Pourquoi son taux a été bas sous Napoléon, 350. S'il peut tomber à rien, 351. Est toujours plus élevé chez une nation ingénieuse et entreprenante, 352. Rendu plus haut par les vices de l'organisation sociale , 353. Les lois qui tendent à le fixer favorisent l'usure , ib. Et la mauvaise M,ib. Elles gênent les transactions, 354. Leur abrogation refusée en Angleterre, ib. Et en France, ib. en note. Ces lois sont violées par les gouvernements eux-mêmes, 355. L'intérêt peut être fixé par la loi pour le cas où il n'a pas été stipulé à l'avance, ib. Les intérêts de la dette publique payés en France par semestres , en Angleterre par trimestres, 515. Comment est constaté l'intérêt des avances en compte courant, entre négociants, 532.

intérêt général ; dans quel cas en opposition avec l'intérêt privé, p. 8. Profite de l'accroissement des fortunes particulières , 24.

intérêt privé; sous quel point de vue considère les richesses , p. 8. Profits des connaissances que l'on a de l'intérêt général, 9. Ne doit pas être négligé, ib. et 15. Les doctrines qu'il inspire ne méritent aucun crédit, 21.

INVALIDES militaires; l'État leur doit des secours, p. 482.

inventaire ; seul moyen de connaître de quels capitaux on est possesseur, p. 72. Est la base de toute comptabilité, 529.

inventeurs; ne sont pas les auteurs de toutes les forces que leurs inventions permettent d'employer, p. 78.

IRLANDE; de quelle façon elle est cultivée, p. 115.

Quelle partie de cette île est industrielle et riche, 141.

Influence des pommes de terre sur sa population , 379
en noie. Effet de la consommation de ses propriétaires absents, 415.

isocrate; combien il faisait payer ses leçons , p, 338.

ITALIE; époque brillante de son commerce, p. 150.

jachères p. 58.

; décèlent l'imperfection de l'agriculture,

JACOB (William); ses considérations sur l'agriculture britannique , p. 383.

JAMAÏQUE; la prospérité de cette île ne prouve pas en faveur du système colonial , p. 294. Ses colons endetté» et expropriés, ib.

JEUNES gens; sont destinés à vivre dansun siècle plus habile, p.» 17.

jolivet; combattu au sujet de l'impôt progressif, p. 495. Et du morcellement des propriétés , 496.

jouissances, dans quel cas ne sont pas un bien, p. 41 7. Ne peuvent pas toutes être acquises avec de l'argent, 422.

journal de négociants ; usage de ce registre , p. 530.

jugement (le) ; caractérisé , p. 1 7 en noie. Est la qualité essentielle d'un entrepreneur d'industrie , 47. Et de tout un peuple , ib. Est dépravé par la superstition , 48. Première qualité d'un entrepreneur d'industrie, 140. Comment dépravé , ib.

jugements administratifs ; contraires aux entreprises utiles, p. 300.

juges; comment les intéresser à juger les procès promptement , p. 440. Et à rendre des jugements équitables , ib.

JURÉS ; c'est à tort qu'ils ne sont pas indemnisés, p. 341 .

jurisprudence; il n'est pas nécessaire qu'elle soit uniforme , p. 440. .Danger de son étude , 468.

JUSTICE (administration de la) ; ne saurait être équitablesans les connaissances économiques, p. 15. Dans quel cas viole la propriété, 242.

KEPLER ; a composé des prédictions d'almanachs, p. 467 en note.

LACET (métier à); résout un problème difficile de mécanique , p. 82.

LAFFITTE (Jacqus) ; cité à l'occasion des dépenses publiques, p. 487. Est favorable aux emprunts spéciaux , 523 en noie.

LA fontaine; cité, p. 8. Met le travail au rang des fonds productifs , 174 en note.

LA HOGUE ; canton de France, naguère barbare, p. 256. Comment s'est civilisé, ib.

LANGUES anciennes; elles ne sont plus que des arts d'agrément, p. 474.

lanjuinais; son injuste attaque contre l'économie politique, p. 23.

LA PLACE , mathématicien ; cité à l'occasion de la méthode expérimentale , p. 573.

LAvoisIER, l'un des fermiers généraux ; consacrait ses gains à l'avancement des sciences, p. 503 en note. Croyait qu'il est aisé de se tromper dans les évaluations que présentent les statistiques , 487. Se trompait faute de connaissances économiques, 539.

LAZZARONI ; classe qui n'existe plus à Naples , p. 480.

LEÇONS orales; pourquoi plus lucratives autrefois pour les professeurs , p. 338.

lecture; sa difficulté accrue par notre orthographe, p. 466.

LÉGISLATEUR ; SCS fonctionnaires se confondent avec celles de l'administration, p. 430. Ce qui arrive lorsqu'il est unique, 433. N'est pas indépendant lorsqu'il n'est pas payé, ib. Quel est le plus saint de ses devoirs, 490. Les législateurs devraient rédiger des lois détaillées, 505. Et

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

établir des enquêtes, 503, Une bonne politique exige qu'ils reçoivent des indemnités , 506 en note.

législation; différentes opinions sur les fondements qu'on doit lui donner, p. 254. Les lois économiques doivent avoir pour but le plus grand bien de la société , ib. Ke peut créer des richesses , ib. N'est pas bonne quand les droits sont incertains, 291.

lemonthey; ses objections contre la division du travail, p. 84.

L'Éopold, grand-duc de Toscane; despote patriote, p. 26.

LETTRES A MALTHUS ; ouvrage de l'auteur, cité, p. 12.

LETTRES DE CHANGE; Comment elles remplacent la monnaie, p. 227. Sont causées par des envois de marchandises , 228. D'où naît leur valeur, ib. La différence de leur valeur ne saurait excéder les frais de transport de l'argent , ib. Causes qui influent sur leur prix , ib. Ce qui borne les variations de leur prix , 229. Comment elles servent à payer les envois d'un tiers pays , 230 et 251 . Ne suffisent pas pour acquitter toutes les dettes quelconques, ib. Provoquent des envois de marchandises, ib. Histoire des lettres de change, ib. Elles ne peuvent, par elles-mêmes, solder les envois du commerce, 264.

LHERBETTE, député; Sa proposition sur la liberté du prêt à intérêt , p. 354 en note.

LIBÉRALITÉ ; c'est impossible pour quiconque manque d'ordre , p. 466.

LIBERTÉ POLITIQUE ; n'est pas absolument nécessaire à la prospérité publique, p. 14. Mais elle lui est favorable, ib. Là où elle manque, il se trouve plus de capitaux improductifs, 69.

librairie; peut servir à constater les progrès des peuples , p. 545 en noie.

LIQUIDATION des Opérations de bourse ; ce que c'est et comment elle s'opère, p. 520.

LISBONNE; pourquoi les capitaux y donnaient de gros profits , p. 344.

livres; pourquoi il s'en fait beaucoup de mauvais sur l'économie politique, p. 19, 21 et 23. Sur quels sujets nous en manquons, 252. Conditions nécessaires pour en avoir de bons , ib. Ces derniers doivent exciter la reconnaissance publique, 253. Transmettront à l'avenir des notions plus sûres que celles que nous avons reçues par leur moyen, ib. Ne renversent jamais du premier coup un préjugé absurde, 269. Pourquoi ils procurent à leurs auteurs des profits peu proportionnés à leur utilité, p. 358. Avantages de la consommation qu'on en fait, 418.

locomotion; faculté merveilleuse, p. 414.

LOGEMENT ; quand il est riant et commode fait beaucoup de profit , p. 418.

lois; peuvent causer des violations de propriétés, p. 241 . Doivent être détaillées pour laisser peu de place à l'arbitraire, 300. Tout particulier doit pouvoir en réclamer l'exécution, 501. Leur influence sur les dépenses des particuliers, p. 423. Leur rédaction doit faire partie des dépenses de l'Etat, 433. Dans quels cas sont faites dans l'intérêt du pouvoir et non des peuples, 434. Les anciens peuples n'ont pas su les asseoir sur leurs véritables bases , ib. L'interprétation d'une loi équivaut à une loi nouvelle , 505. Remède à l'abus des interprétations arbitraires , ib.

LOIS civiles; inconvénients de leur complication, p. 439.

LOIS criminelles ; plus faciles à réformer que les lois civiles , p. 440. Doivent être équitables et modérées, 441 .

LOIS soMPTU AIRES ; motif qui les a fait rendre , p, 423. Le législateur n'est pas capable de les bien faire , ib.

Violent un droit, 424. Tombent vite en désuétude, ib.

LONGÉVITÉ; change selon les circonstances, p. 540. En quoi elle est importante à connaître, 545.

LOTERIES ; en les votant on vote un certain nombre de vols et de suicides, p. 510.

LOUIS XIV ; ses bâtiments ne donnent pa« une haute idée de son goût pour les arts, p. 450 en note. S'est élevé des statues et des arcs de triomphe, 451. Ses grandes routes ont créé plus de valeurs qu'elles n'en ont coûté, 455. Son confesseur l'autorisait à violer ses promesses, 516.

LOUVRE (seconde galerie du); embellissement mal conçu, p. 450.

LOWE (Joseph); son estimation des revenus anglais dépensés à l'étranger, p. 415 en note. Comparaison qu'il fait des impôts payés par différentes nations, 489 en note. Cité à l'occasion de la quantité de rentes en circulation, 518 en note.

loyer; en quoi diffère du fermage, p. 364.

LucuLLUs; échantillon de sa garde -robe, p. 421 en note.

LUMIÈRES (les); caractérisées, p. 238. Engendrent le bon sens , ib.

LUNETTES ACHROMATIQUES; quaud et comment découvertes, p. 338.

luxe; son utilité mise en question, p. 18. Cette question décidée par les principes exposés , 76. Déplacé dans les manufactures, voire même le luxe de solidité , 135. N'est nuisible qu'en faisant tort à des consommations mieux entendues, p. 424. Pourquoi celui des Etats est moins excusable que celui des particuliers , 486. Quels contribuables devraient y pourvoir, ib. Ses fâcheux effets, 510.

lycobgoe ; ses lois contraires à l'économie sociale , p. 9.

macculloch; cité, p. 14 et 18. Tire des conclusions démenties par l'expérience , 22. A trop vanté la doctrine de Ricardo sur le profit foncier, 104. Confond les profits d'un entrepreneur avec les profits de son capital, p. 327 en note. Son évaluation des profits capitaux fondée sur une supposition gratuite, 543. Son erreur sur le profit foncier {rent), combattue, 562 et 363. Confond la consommation improductive avec la reproduction , 405 en note. Pense que les dépenses de la guerre devaient être payées sur les recettes de l'année, 479. Explique la prépondérance du clergé, 564. Attribue aux Anglais la doctrine de la balance du commerce, ib. en note. S'est honoré par sa manière de parler de Quesnay, 568 en note. Critique à tort Adam Smith, 572. Cité à l'occasion de l'emploi donné à cet économiste, 575.

machines; de quel service sont dans les arts, p. 85. Ne sont autre chose que des outils compliqués, 86. Elles n'engendrent aucune force, tôte. Changentla manière d'agir de la force , ib. Qualités qu'elles doivent avoir pour être parfaites, ib. Etaient grossières chez les anciens, 87. Elles suppléent au travail, ib. En quoi favo-

rables à la société , ib. Elles tirent les nations de la barbarie , 88 et 89. Obligent les travailleurs à changer d'occupation, ib. Ne peuvent être repoussées sans dangers , ib. Circonstances qui atténuent leurs inconvénients passagers, 90. Leur invention devient chaque jour plus difficile, ib. Rendent la disette d'ouvrage moins funeste, ib. Et en général multiplient les occupations des hommes, 91. Causent une révolution dans le commerce du coton, 92. Description sommaire de celles où l'on file en grand le colon , ib. Perfectionnements qu'elles reçoivent des An-

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

glais Hargraves et Cromplon, ib. en noie. Quand et comment introduites en France, 94. Ont augmenté le nombre et le salaire des ouvriers, ib. Ont favorisé toutes les autres industries , 96.

MACHINES A vapeur; Conviennent à l'Angleterre et non à la Chine, p. 132. Leurs avantages comme moteurs, comparées à l'eau et au vent, 133. Et aux animaux, ib.

MAGASINS DE BLÉ; sout nécessités par l'inégalité des récoltes, p. 85. Ne sont pas bien tenus par l'administration, ib. Par quelles personnes sont naturellement formés , ib. Les prix de disette ne payent pas les frais qu'ils coûtent, 87. Comment les secours du gouvernement pourraient les favoriser , ib.

magistrats; ils sont préposés à l'exécution des lois, p. 435. Sont mal obéis quand leurs ordres sont arbitraires , ib. N'ont de bons juges que l'opinion publique, 436. Voyez Administrateurs, Fonctionnaires publics,

main-d'oeuvre; comment est employée plus à profit, p. 59. Est suppléée par les machines , 87. Et cependant augmentée par

elles, 94. A égalité de valeur, ne procure pas plus de profits que les autres services productifs, 275.

MAiNTENON (madame de) ; sa lettre à madame d'Aubigné atteste qu'on était moins difficile autrefois qu'aujourd'hui, p. 206.

MAISONS ; leur construction plus chère à raison de leur variété, p. 130. Ne doivent pas ofTrir une solidité superflue, 136. Maison chinoise construite en Hollande par suite du bas intérêt , p. 351 . Leur multiplication , indice de population croissante , 390.

MAISONS d'éducation ; sont naturellement sous la surveillance du public, p. 465.

MALTHUS ; son opinion sur l'origine du profit foncier, p. 105. Et sur les consommateurs improductifs, 165. Son opinion sur la théorie ricardienne de la rente , 363. Son ouvrage sur la population confirmatif des principes admis sur cette matière, 371 en noie. Son éloge par M. Dumont, 374. Injustement critiqué par M. de Sismondi, 376. Cité à l'occasion de la mortalité, 384. Combattu au sujet des consommateurs improductifs, 409 et 411. Cité à l'occasion de la population, 539 en noie. Services rendus par lui à l'économie politique, 574.

manifestes ; attestent le pouvoir de l'opinion publique, p. 442.

manouvriers; leurs travaux n'exigent point de combinaisons, p. 97.

manufactures; choix de leur emplacement, p. 126. Doivent être à portée de leurs matières premières, 127. Quelles sont celles qui ne peuvent réussir que dans les villes, ib. Et entourées d'une

population laborieuse, 128. Il ne leur convient pas de fournir des logements à leurs ouvriers, ib. N'abandonnent pas nécessairement les lieux qu'elles ont enrichis, ¹⁷>. Ne s'accrochent pas de l'esclavage, 129. Veulent un concours de moyens assez rare, ib. L'étalonnage leur est favorable, ib. L'ostentation et même la solidité superflue des bâtiments, leur sont funestes, 135. Ne durent jamais très longtemps, 136. Doivent considérer pour beaucoup les frais de transport, 138. Ce qu'on peut appeler leurs états-majors, ib. Manière d'évaluer leurs produits, ib. Casualités qui influent sur leur succès, 139. Qualités nécessaires à ceux qui les conduisent, 140. Sujettes à d'inévitables vicissitudes, 277. La concurrence étrangère les expose à des dangers, ib. Voyez Industrie manufacturière et Arts manufacturiers.

MANUFACTURIER (le) ; de quelle utilité est pour lui l'économie politique, p. 16. En quoi consiste son industrie, 40. Doit être consulté avec précaution sur les lois relatives aux manufactures, 275.

marchand; utilité de son industrie, p. 145. Peut nuire par ses étalages, 146. A des raisons que n'a pas une nation pour vendre contre de l'argent comptant, 266.

MARCHAND AMBULANT; fait abus du commerce, p. 146.

marchandises ; leur prix est une occasion de jeu, p. 522.

MARCHÉ; signification de ce mot en économie politique, p. 80. Est rendu plus étendu par la navigation, 82.

MARCHÉS A primes; ce qu'ils consistent, p. 520 en noie.

MARCHÉS A TERME ; fondement de toutes les manœuvres de l'agiotage, p. 520.

MARCHÉS publics; Ont l'avantage de fixer le cours des denrées , p. 82.

mariages ; ne doivent pas être facilités parmi les indigents, p. 481. Il convient de se marier de bonne heure en Amérique et tard en Europe , ib.

MARINE militaire ; SOU Utilité pour la protection du commerce, p. 448. Et des côtes, ib. Moins redoutable que les corsaires , ib. Coûte par les relâches qu'elle rend nécessaires, 449.

MARLY (machine de); dans quel but érigée, p. 461. Par quoi remplacée et à quel prix, ib. Offre la plus belle machine à vapeur qu'on ait jamais faite, 462.

MARSEILLE ; Tcdoute à tort la civilisation des Grecs , p. 161.

matelots ; moyens d'en avoir à bon marché , p. 290.

MATIÈRES PREMIÈRES, signification de ce mot, p. 42. En les achetant on paye les services productifs qui ont servi à les faire , 55 en noie. Manière de les évaluer dans une manufacture, 138.

MAUX ; ils ne sont pas utiles parce qu'il est utile de les soulager, p. 416.

MAXIMUM ; signification de ce mot, et effet de la chose, p. 74.

mayence; la faculté d'y exposer secrètement les enfants y multipliait le nombre des enfants trouvés, p. 537 en note.

médecin (le) ; vend un produit immatériel , p. 43. Analyse des opérations de son industrie , 48.

MÉDECINE (l'art de la) ; ses progrès n'augmentent pas la population , p. 384. En quoi cet art est favorable à l'humanité , ib. Rend la population plus saine et plus virile, 385.

MÉDicis (famille des) ; évaluation de leur fortune à Florence , p. 209.

MÉHÉMET-ALi, pacha d'Egypte; ruine son pays en faisant de grands sacrifices en faveur de l'industrie, p. 14.

MERCIER DE LA RIVIÈRE ; consulté par l'impératrice Catherine II , p. 12 en note. Réfuté au sujet de la maind'œuvre , 99.

MÉRÉVILLE ; anecdote sur ce bourg , p. 457.

MESURE DES VALEURS; difficulté de s'en faire une, p. 198. Les diverses quantités de travail proposées à cet effet, ib.

MÉTAPHYSIQUE (la) ; conduit à des résultats que l'expérience ne confirme pas, p. 508.

MÉTAUX précieux; pour quelle valeur l'Amérique en produit annuellement, p. 41. Leur valeur n'a rien de plus que toute autre valeur égale, ib. Elle ne se multiplie pas en vertu des échanges, 42. Offrent les matières les plus propres à former les monnaies, 181. Sont reçus partout comme tels, 182. Leur rareté n'a aucun inconvénient pour les monnaies , ib. On doit distinguer leur valeur propre de celle de la monnaie, ib. Causes qui influent sur la demande et l'offre qu'on en fait, 185. Si l'affranchissement de l'Amérique doit les rendre plus

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

rares , 187. Ce qui arriverait s'ils devenaient plus rares , 188. Cet événement est peu à craindre, ib. Leur multiplication peu favorable aux monnaies, 190. Varient en valeur d'un lieu à l'autre moins que d'autres marchandises, 201. L'agio n'est pas une indication parfaite de la différence de leur valeur, ib. Peuvent servir à l'évaluation des prix étrangers, ib. Si leur importation est plus profitable que celle de toute autre marchandise, 265. Leur exportation ne cause de perte à personne , ib. Leur possession n'est pas plus profitable aux nations que celle de toute autre marchandise , 267. Ne constituent pas le capital d'une nation , ib. Leur exportation n'est pas nécessairement une exportation de capital, 268. Ont un prix plus ou moins élevé dans une nation que dans une autre, 269. Règle infallible pour en juger, 270. Nulle marchandise ne franchit plus aisément une frontière, ib. Quel est l'unique motif qui les fait voyager, ib. Les besoins qu'on en a varient lentement, ib. Ce qui les fait naître, 271. Il convient de les demander aux pays qui les produisent, 272. Les tableaux de la balance n'indiquent rien par rapport à leur importation ni à leur exportation, 273. Origine de leur prépondérance, 563. • métayers; leur exploitation des terres est misérable, p. 113.

MÉTELLUS, s'illustre en défendant le trésor public contre César, p. 208.

MÉTHODE ANALYTIQUE (la); Caractérisée, p. 5. Exclut le charlatanisme, 7. Renverse les systèmes imaginaires , 8. Est nécessaire pour expliquer les causes et les effets, 14.. Décrite dans une citation de Laplace et applicable aux sciences morales et politiques , 575.

métropoles; les colonies ne leur sont pas utiles, p. 20 et 116. Sacrifiées à leurs colonies, 294 et 295 en note. Leurs colonies

n'augmentent pas leurs débouchés, 296. II leur convient de les rendre indépendantes , 298. Ne sont pas affaiblies par la colonisation, 401.

MEDBLES UTILES OU AGRÉABLES; dans quelle classe de capitaux doivent être rangés, p. 72. L'exportation de France de ceux d'ébénisterie contrariée par leur mauvaise façon, 413.

milices; leurs avantages dans la guerre défensive, p. 446. Approuvées par les militaires de profession, 447. Se divisent en mobiles et sédentaires , ib. Sont très-propres à défendre l'État contre les séditions, 448.

MILITAIRE (vie); sa mauvaise influence, p. 445.

mill (james), économiste et moraliste anglais, cité, p. 24 en note. Cité de nouveau, 307 en note.

MINES ; importance de l'industrie qui les exploite , p. 122. Quelles sont les plus importantes de toutes, ib. Condition nécessaire à leur prospérité, 123. Celles de métaux précieux exploitées par l'industrie et les capitaux des Anglais, 189. Le Thibet en renferme, ib. Leurs profits font partie de celui du fonds de terre , 356. Elles peuvent être assimilées à un capital provenant d'une accumulation de profits , 360. Leurs plus importants produits,-545.

MINEUR (le) ; ses travaux assimilés à ceux de l'agriculteur, p. 49.

MINISTÈRE DES FINANCES; comment devenu le principal pivot de l'administration, p. 486.

MINISTRES DES FINANCES; Leur principal mérite aux yeux des gouvernants, p. 487.

mobilier (le) ; il fait partie du capital , p. 342. Pourvu qu'il soit entretenu , ib. L'utilité dont il est , constitue le profit qu-' rend , ib.

modernes (les) ; ont su mieux que les anciens asseoir l'ordre public sur ses véritables bases , p. 434.

modes; leurs caprices peu favorables aux richesses

publiques, p. 130. Source de dépenses inutiles, 425; et mal entendues, 426. Leur rapide succession nullement favorable h. la prospérité publique, ib. En quoi elles pourraient être utiles et en quoi elles sont ridicules, ib. immobiles chez les Turcs et chez les paysans, ib.

MOEURS nationales; dans quelle classe se conservent le mieux, p. 109. Dans quels cas elles méritent d'être conservées, ib. Ne sont pas un des sujets de la statistique, 542.

MONARQUE (le) ; n'exerce point dans l'Étal les fonctions du père de famille, p. 561.

MONNAIES ; instrument, non le but d'un échange, p. 35. Leur valeur n'est d'aucune importance dans les échanges, 37. Pourquoi l'on s'en sert pour évaluer les choses, »6. Sont un dénominateur commun, ib. Leur nature et leurs usages, 176. Ne sont point recherchées pour être consommées, ib. Quelle est la première qualité qui leur est nécessaire, ib. La valeur ne peut leur être donnée arbitrairement, ib. La divisibilité est leur seconde qualité essentielle, ib. Leurs autres qualités, 177. Pourquoi sont une marchandise qui convient à tout le monde, ib. Comment se manifeste leur

cherté ou leur bon marché, ib. Sont un produit de l'industrie humaine, ib. Ne doivent pas être confondues avec les capitaux, 178. Dans quel cas ne font partie d'aucun capital, ib. Ne sont pas un signe, 179. N'égalent pas toute la valeur de toutes les choses possédées par une nation, ib. Servent à apprécier les autres biens, ib. Marchandise dont tout le monde est marchand, 180. Ne sont pas une mesure, ib. Leur valeur n'est pas invariable, ib. Des matières dont on les a faites, 181. N'ont pas toujours la même valeur que la matière qu'elles contiennent, 182. Portent des noms divers, ib. en note. Leur utilité est le premier fondement de leur valeur, 183. Quelle est la quantité de monnaie dont un pays a besoin, ib. Cette quantité, comparée à celle qu'il a, détermine la valeur de la monnaie, ib. Dans quel cas on les fond, 184. Leur valeur ne tombe pas audessous de celle du métal dont elles sont faites, ib. Jlais peut se soutenir au-dessus, ib. On ne sait point la somme decellesquieexistent en France, 185. Cette connaissance a peu d'utilité, ib. Évaluation de Necker, ib. Le besoin qu'on en a dans un pays n'augmente pas en proportion de sa richesse, ib. en note. L'alliage n'est compté pourrien dans leur valeur, 186. N'offrent aucune garantie de leur valeur future, 190. N'ont pas besoin que les métaux précieux deviennent plus abondants, ib. Ce qui rend compliqué le sujet des monnaies, 191. Utilité de leur empreinte, 193. Ne tirent point leur valeur ou leur usage du nom qu'elles portent, ib. Ne devraient point avoir de nom spécial, ib. Noms qui leur ont été donnés par les lois ou par l'usage, 194. Nécessité de leurs coupures, ib. Le gouvernement doit les changer quand elles sont usées, 195. Seule manière de faire un bénéfice sur leur fabrication, ib. Le gouvernement ne doit pas pouvoir en augmenter arbitrairement la quantité, ib. Inconvénients de leur fabrication gratuite, 196. Les signes qui les représentent en aug-

mentent la masse, ib. Leur exportation sans inconvénient, 197. Conservent leur valeur dans l'étranger, ib. En quoi consistent les signes représentatifs, 215. Ces signes n'ont qu'une valeur empruntée, 216. Cette valeur dépend d'une transaction libre de part et d'autre, ib. Peuvent entièrement remplacer les monnaies, ib. Conditions qu'il faut qu'ils remplissent, 220. Ne font partie d'aucun revenu, 315. En quoi leur dépréciation altère un revenu, 319. Leur abondance ne constitue pas l'abondance des capitaux, 350. Leur valeur différente en différents lieux rend inégale la répartition de l'impôt, 499.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

MONNAIE DE PAPIER ; papiers qui portent une promesse illusoire de paiement, p. 210. Peuvent avoir une valeur indépendamment de tout remboursement, 2H. Leur dépréciation vient de leur surabondance, ib. Histoire du papier-monnaie d'Angleterre, ib. Pourquoi il ne fut pas déprécié davantage, 212m note. Il y avait deux moyens de le mettre au pair de l'argent, 213. On choisit le pire, ib. Malheurs qui suivirent cette réintégration, ib. Avantage qu'ils peuvent présenter, 21-4. Leur circulation devient nécessaire, ib. Ils offrent à l'autorité une tentation à laquelle elle résiste difficilement, ib. La contrefaçon est un de leurs grands inconvénients, ib. On ne peut pas dire qu'elles ont un cours forcé, 219 en note.

MONNAIE DE COMPTE ; il ne devrait pas y en avoir, p. 195. Ne sauve pas la difficulté qui accompagne les échanges en nature, 194.

MONOPOLES ; des monopoles naturels élèvent le prix de certains services productifs, p. 170.

MONTAIGNE; cité à l'occasion du système exclusif, p. 56-4 en note.

MONTESQUIEU ; cité , p. 20. Ses erreurs en matière de commerce, 150. Son erreur fondamentale au sujet des monnaies, 179. Réfuté lorsqu'il veut qu'on donne des gratifications à l'industrie , 289. Vante à tort la rapide succession des modes, 425. Jugement sur cet auteur, ib. Cité au sujet de l'impôt, 484. Au sujet des primes, 488. Cité au sujet des dépenses publiques, 492 et 503. Trouve équitable l'impôt progressif, 495. Ses vues machiavéliques sur le recouvrement des impôts , 504.

MONTMORENCY ; pourquoi cette famille n'a pas multiplié au point de couvrir la terre entière , p. 376.

montres; produit plus multiplié qu'autrefois, p. 187.

MONUMENTS ; pour être honorables ne devraient retracer que des faits et point d'éloges, p. 477.

morale (la) ; considère les actions sous un autre point de vue que l'économie politique , p. 5. Les meilleures leçons qu'elle puisse donner sont des leçons d'économie politique, 423 et 441.

morcellement des propriétés; n'est pas causé par l'impôt progressif, p. 496.

morellet; ses mémoires cité», p. 279.

morue; industrie complexe des entrepreneurs de la pêche, sur le banc de Terre-Neuve , p. 121. Ce que la France perd à vouloir la pêcher elle-même , 290.

mortalité; augmente d'un côté quand elle décroît d'un autre , p. 384. Ce qu'elle a de fâcheux , 385.

MOTEURS ; distingués des machines , p. 86 et 87. Est ce qui met en mouvement une machine, 131. Procure quelquefois moins d'avantage que la machine elle-même , ib. Évaluation de ce que coûtent les différents moteurs , c'est-à-dire l'intérêt de la machine et le loyer de la force naturelle , ib. L'aliment qu'il faut leur fournir, 152. Comparaison des avantages des divers moteurs , ib. Les moins chers ne sont pas les plus économiques, 135. Pourquoi ne sont pas applicables au sciage des pierres, 134. Ne peuvent pas toujours lutter contre le travail des mains, ib.

mots; bien analysés, sont des provisions d'idées comprimées, p. 37.

moulin a blé ; calcul qui montre l'avantage qui résulte de l'emploi de cette machine , p. 87.

MOUTON (un); n'est qu'un instrument aux yeux de Féconomie politique , p. 40.

mouvement perpétuel; quelle espèce de gens le cherchent encore , p. 536.

MOYENS d'existence ; leur borne en met à la population , p. 371. En quoi ils consistent, ib. Varient selon les circonstances et les classes , ib. Les valeurs eo don-

nent la mesure, 372. Comment sont recherchés dans les classes mitoyennes, 401.

mushet (Robert) ; son écrit sur les pertes éprouvées par les bank-notes, p. 212 en note.

musulmans; leur religion influe fâcheusement sur leurs consommations , p. 425 et 426.

MYLNE ; son ouvrage sur les annuités , p. 378.

naissances; moins nombreuses quand la vie moyenne est plus longue , p. 386. N'indiquent rien par rapport à la population, ib. et 587.

napoléon; ses efforts pour faire disparaître l'enseignement des sciences morales et politiques, p. 5. Aurait mieux lini , si son siècle, plus éclairé, ne lui eût pas laissé commettre tant de fautes, 11. Reproche qu'il faisait à l'économie politique, 26. En établissant tous les impôts de l'ancien régime, a fait hausser tous les prix, 204 en note. A dissipé le capital de la banque de France , 225. Ses gratifications inutiles à l'industrie , 286 et 289. Consultait pour les colonies les hommes intéressés à leur dépendance , 298 en note. Pourquoi l'intérêt a été bas sous son règne, 550. A été trop peu économe de son pouvoir, 421 . Pourquoi il n'aimait pas que ses agents fissent des économies, 427. Pourquoi il n'a plus trouvé d'alliés au moment du besoin , 452 en note. Attirait à lui la décision de toutes les affaires , 457. Ce ne sont pas les mesures qu'on a prises contre lui, mais celles qu'il a prises contre les autres qui l'ont renversé, 444. Ce que ses guerres ont coûté , 445 en note. Ses dépenses pour achever le Louvre, 450. N'a pas voulu que les soldats travaillassent aux routes en temps de paix , 454. Comment il commanda la nouvelle machine de Marly, 461 . Et reçut la proposition d'une école d'agriculture pratique, 465. Son désastre est la preuve qu'il ne connaissait pas l'organisation intime des sociétés, 475 en note. Anecdote sur la manière de lever les impôts , 502. Son système financier trop vanté, ib. Pourquoi le crédit de l'État augmenta quand il eut le pouvoir, 516. Les livres d'intérêt public plus rares sous son règne que dans les années postérieures, 541.

nations; ne sont pas immortelles, p. 10. Encore barbares dans les temps modernes, ib. Ont toujours à gagner à entretenir entre elles des relations amicales, ib. Et à connaître les principes de l'économie politique, iô. Gouvernées comme si leur intérêt consistait à faire du mal , ib. La civilisation est favorable à leur bonheur ,11. Prospèrent même sous un gouvernement absolu , quand il est éclairé, 15. En quoi la liberté politique est favorable à leur prospérité, 14. Peuvent être ignorantes, mais veulent toujours le bien public, ib. La pratique ne suffit pas pour les bien gouverner, ib. Peuvent prospérer dans de mauvaises situations, 15. Quand elles sont ignorantes ne s'intéressent qu'aux affaires de localités,t6. Ce qui caractérise celles qui sont industrieuses, 17. Sont plus près de l'état de nature lorsqu'elles sont civilisées, 25. Ce qui cause leurs soulèvements, 26. Quelles sont celles qui peuvent le mieux profiter d'un livre comme celui-ci , 27. Sont susceptibles d'acquérir les qualités qui leur manquent, 48. Sont riches ou pauvres selon les capitaux qu'elles ont accumulés, 76. Ne peuvent augmenter leurs richesses que par la production ,96. Une nation consomme toujours ses produits, même lorsqu'elle consomme des produits étrangers ,101. Gagne même quand ce sont des étrangers, qui font son commerce, ib. Chacune est intéressée à la prospérité de toutes les autres, 160. Quantité de monnaie dont chacune a besoin , 183. Demande d'autant

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

plus grande de métaux précieux qu'ils sont à plus bas prix, 185. Les nations les plus civilisées renferment des provinces sauvages , 164. Ont fait au total de grands progrès, il A. Leur bonheur dépend en masse de leurs richesses, 234. Sont civilisées par leurs besoins, 233. Pourquoi se perfectionnent lentement, 236.

Dans quel cas peuvent être appelées civilisées , 237 et 238. Les besoins leur manquent plus encore que l'industrie, 238. Motifs qui doivent exciter leur gratitude envers leurs grands écrivains, 253. En quoi consistent leurs relations commerciales, 264. Peuvent perdre par leurs consommations, mais non par leurs échanges, 265. S'il leur convient de posséder des métaux précieux préférablement à d'autres marchandises , 267. Leur capital ne réside pas là dedans , ib. Ne perdent pas de capitaux en exportant des écus , 269. Ne sont jamais ruinées par leurs transactions volontaires , ib. Mais peuvent l'être par leur gouvernement, ib. Mettent un prix plus ou moins élevé aux métaux précieux, ib. N'en importent pas par delà leurs besoins, 271. Comment elles s'acquittent réciproquement de leurs envois , ib. Chacune ne peut fournir que les produits qu'elle fait, 272. Comment elles peuvent toutes en même temps avoir des balances favorables, ib. Elles ne sont jamais victimes de leur commerce, 273. Ne gagnent pas plus par la vente de leurs produits ouvrés que par celle de leurs produits bruts, 274. Il leur convient de multiplier leurs affaires, ib. N'ont pas de plus mauvais conseillers que les partisans du régime prohibitif, 277. Sont sacrifiées en leur qualité de consommatrices , 280. Quel langage les plus sages d'entre elles doivent tenir aux autres, 286. Ce langage aurait plus de succès qu'une politique étroite, 287. Les causes de leur prospérité méconnues, 290. Leurs revenus ne peuvent se comparer, 320. Ne sentent pas toujours le besoin des produits les plus utiles, 321. Les services qu'on leur rend sont soustraits à la concurrence , 340. Payent trop peu d'autres services, 541. Leur puissance n'est point proportionnelle à leur population , 387. Jusqu'à quel point elles doivent désirer d'être puissantes, 588. Leur bonheur n'est pas proportionné à leur population , ib. Quelle est la plus heureuse , ib. Ne sont pas

riches par cela seul qu'il s'y trouve de grandes richesses, 589. Doivent savoir en quoi consistent leurs véritables intérêts, 432. Maux qu'elles favorisent par ignorance, ib. Causes de leurs dépenses , 435. N'ont point de lois sans leur consentement, ib. Il leur convient de donner une indemnité aux législateurs, 454. Doivent appuyer le bon ordre sur l'intérêt de tous , ib. Sont sujettes à la vanité , 442. Ne sont jamais attaquées que par l'imprudence de leurs chefs , 445. Du moment qu'elles pèsent sur d'autres nations sont en état de guerre avec elles , ib. S'il leur convient de venir au secours les unes des autres , 445. Intéressées à se défendre par des milices, 446. Ne sauraient être composées de soldats , 448. Quelle est l'instruction dont elles doivent faire les frais, 466. Et quels sont les militaires auxquels elles doivent des secours, 482. Si le luxe leur est permis quand elles sont riches, 486. N'éprouvent que les maux qu'elles ont mérités, 490. Leur vanité dispendieuse, 495. Sont aussi bien défendues par des guerriers désintéressés que par des généraux avides , ib. Plusieurs d'entre elles ont disparu et pourquoi , 496. On ne saurait comparer la quotité de leurs impôts , ib. S'il est de leur intérêt que leurs gouvernements empruntent à bon marché, 519. Différence entre leur histoire et celle d'une science, 561.

NATCRE (la) ; montre un grand soin des espèces et un profond mépris des individus , p. 569.

en

NATURE (état de) ; pour l'homme et la civilisation, p. 25'

NATURE DES CHOSES (la) ; c'est ce qui fonde les lois des sociétés et non les volontés arbitraires de l'homme, p. 2. Se découvre par la méthode analytique, 5. Montre quels sont les faits

qui n'ont aucune liaison entre eux, 6 et 14. Doit être reconnue pour qu'on puisse prouver quelque chose avec des chiffres, 8. Elle fait prévoir l'avenir, ib. Est fière et dédaigneuse, 12. On ne se révolte pas impunément contre elle, 15. Cherche à effacer les classifications, 49.

NAVETTE VOLANTE ; en quoi consiste ce perfectionnement dans le tissage des étoffes, p. 58.

navigation; sa supériorité sur le roulage, p. 155. Navigation sur des canaux, ib. Entraves qu'on lui oppose, 154. Le génie militaire la contrarie, ib. Aussi bien que les règlements de police , ib. en noie. Droits ineptes dont on la grève, 155. Maritime, le plus puissant des moyens de transport, 156. Ses progrès récents, ib. et 157. Ses progrès favorisent les subsistances, 401. Intérieure, peut être contrariée par les formes de l'administration, 458.

navires; nombre de ceux qui ont péri en 1827, p. 189 en noie.

neceer; cité, p. 185. Fait monter le prix du blé en voulant le faire baisser, 597 en note. Jugement sur ce ministre , 426. Sage économe des deniers publics , 450. Cité à l'occasion de la difficulté de faire payer les contribuables, 509. Sa base pour calculer la population, 559. Injustement inculpé par Herrenschwand, 574.

négociants; de quelle utilité est pour eux l'économie politique, p. 16. Leurs contestations jugées le plus souvent par des arbitres , 440. Obligés par la raison et par la loi à tenir leurs comptes en ordre, 529. Voyez Commerçants.

nègres; origine de leur esclavage, p. 116. Leur travail dispendieux, 117. Et corrupteur, ib. Leur traite inique, 118. Ne peuvent cultiver le sucre s'ils sont libres, 119. Comment on les oblige à

travailler à Haïti, ib. Ne sont point une propriété légitime, 120. Se multiplient sans la traite, 248.

newton ; pourquoi sa gravitation universelle n'est pas un système, p. 7. Mais une loi, 8.

noblesse , vendue et achetée ; nuisible à la richesse publique , p. 75.

NOMADES (peuples); vivent sur les seuls produits spontanés du sol, p. 107.

NOMBRES RONDS ; suffisants pour expliquer les principes de l'économie politique , p. 50.

numéraire. Voyez Monnaies.

obéissance ; elle est nécessaire au bon ordre , p. 455. Dépend en partie de la rédaction des lois , ib. Et de la justice du commandement, 455.

OBROc; capitation des serfs de Russie, p. 108. Commence à être remplacé par un fermage, ib. en note.

observation (r) , ou l'expérience ; fondement de toute science , p. 4. Donne des résultats incontestables dans les sciences morales et politiques, 5. Est toujours nécessaire pour la confirmation des principes , 6.

occurrences extraordinaires; quelles sont celles qu'il convient de consigner dans les statistiques, p. 545.

ODESSA; ville dont les progrès ont été arrêtés par les entraves qu'on a établies, p. 276 en note. Pourquoi les capitaux y donnent de gros profits , 544.

OFFRE des produits; influe sur les prix en influant sur le prix des services productifs, p. 171.

OPINION PUBLIQUE ; jugc de la légitimité des guerres,

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

p. 442. Acquerra plus de force à mesure qu'elle sera plus éclairée , ib. et 443.

OPINIONS ; leur diversité n'est point une objection contre la vérité, p. 19.

or; ce qu'en produit annuellement l'Amérique, p. 41. Quantité annuellement produite dans le monde, 122. Monnayé ne vaut pas beaucoup plus que l'or-lingot, 191. Il s'en produit quarante-cinq fois moins que d'argent, ib. Ses avantages et désavantages comme objet de consommation , ib. La proportion de sa valeur avec l'argent ne peut être fixée, 192. Pourquoi l'on s'en sert en Angleterre dans les paiements , ib. A conservé toujours à peu près la même valeur par rapport à l'argent, 204. Vaut .six fois moins qu'autrefois , t[^]. Quantité exportée d'Angleterre en 1824, 224. Voyez Monnaies, Métaux ■précieux.

outils; ne sont que des machines fort simples, p. 86.

ouvⁿAHD ; faisait la contrebande en société avec le roi d'Espagne , p, 283 en note.

OUVRIERS ; leurs motifs pour respecter les propriétés , p. 24. Comment l'instruction leur parvient, ib. Quelle est leur tâche dans la production , 45. Se partagent en deux classes , 40. Leurs travaux exigent quelquefois des talents et des connaissances, ib. Qualités et défauts de ceux d'Allemagne, d'Angleterre et de

France, 48. En quoi affectés par l'introduction des machines , 87 , 89 , 90 et 94. Quantité de ceux qui sont occupés par le coton en France et en Angleterre , 95. Travaillent en Europe, quoique libres, et non aux Antilles, 119. Dans quel cas travaillent à leur compte, 125. Nombreux à Paris, ib. Doivent être habitués de longue main aux travaux suivis des manufactures, 127. Ceux venant d'Angleterre ont été utiles à ceux de France , 256. Et ceux de France aux pays étrangers , ib. Ne peuvent pas plus en Europe se passer de chemises que de pain, 526. Tous les salariés par les entrepreneurs ne font pas partie de cette classe, 531 . Quels sont les hommes qui en font partie, 352. Le paiement à la tâche équivaut à un paiement à la journée , ib. Leur salaire s'élève par l'effet de l'augmentation de la demande, 555. Et diminue par la cherté du blé , ib. Leur classe se divise en deux , ib. Celle des manouvriers ne gagne que ce qui est nécessaire pour se maintenir, ib. L'homme de métier gagne plus, ib. Et n'est pas exposé aux mêmes extrémités que le manouvrier , 534. Ont un monopole à subir de la part de leurs maîtres, ffc. Sont plus intéressés que les riches à la bonne législation du pays. 535. Ne doivent pas à la civilisation une condition plus fâcheuse, ib. Quelle protection leur doit l'autorité publique, ib. Leur travail ne vaut pas toujours l'huile qu'ils brûlent pour s'éclairer, 501.

oxLEY (John) ; journal d'une expédition à la Nouvelle- Galle8-duSud,p. 380.

PAIN (prix du); effet de la taxe dans Paris, p. 171. Ne vaut pas plus que le blé, et pourquoi, 202.

PAIX du change; ce que c'est, p. 229.

PAIX (la); est toujours dans l'intérêt des nations, p. 441. Ce qui l'empêche de se maintenir, ib. Pourquoi les projets de paix perpétuelle sont des rêves, 442.

PALMiERi, auteur sicilien; cité à l'occasion des prohibitions , p. 284 en note.

papihh; sa fabrication vicieuse depuis 150 ans en vertu d'un règlement de Colbert, p. 261.

paris; est une ville très-manufacturière, p. 125. Ses rues encombrées par des étalages, 146. Et par d'autres

abus , ib. en note. La plupart de ses rues faites avant François I^{er}, 595. Moyen d'y prévenir beaucoup d'accidents, 594. De s'y procurer des magasins de blé, ib. Obstrué plutôt qu'embelli par la seconde galerie du Louvre, 450. Embellissements qu'il réclame, 451 en note et 460 en note. Plusieurs de ses monuments antiques, 451. La distribution de ses eaux consommables excellente matière pour des entreprises particulières, 461. Combien cette distribution coûte maintenant aux habitants de Paris , ib. en note.

PARNELL (sir H.), membre du parlement d'Angleterre; cité , p, 224 en note.

PARTICULIERS (Ics) ^ indifférents sur les intérêts généraux quand ils sont ignorants, p. 15.

PARTIES doubles; mode de comptabilité commerciale expliqué, p. 550. Il personnifie les affaires diverses, 551. Et les divers intérêts, 532.

paupérisme; mot nouveau pour désigner l'accroissement graduel du nombre des indigents, p. 479 en note. Seul moyen de s'en garantir, ib.

pauvre; plus attaché au sol que le riche, p. 251. C'est un bagage difficile à transporter, ib. Est intéressé plus que personne à l'indépendance du pays et à ce qu'il ait de bonnes institutions, ib.

paysans; n'ont pas plus de qualités morales que les citadins, p. 110. Leur incurie et leur paresse, 114. Immobilité de leurs modes, 426.

PÉAGES publics; sont un mal qu'il convient de réduire autant que possible, p. 453.

pêcheries; souvent plus productives que la culture, p. 120. L'art de conserver et de transporter les poissons augmente leur importance, 121. Se combinent avec des entreprises de commerce , ib. Trop grande importance attachée à celle de Terre-Neuve , ib.

pêcheur; ses travaux assimilés à ceux de l'agriculteur, p. 49.

pensions; comment on pourrait en empêcher l'abus, p. 478.

PERFECTION (la), cu tout geure; son type idéal est une chimère, p. 560.

péron; son voyage cité, p. 579.

peste; insuffisante pour borner les populations , p. 570. Ses effets en Prusse , 574. A Londres et à Marseille, ib.

peuple (classe du); son abrutissement s'étend aux hautes classes de la société , p. 466. Quelle instruction doit lui être donnée, ib.

peuples; de Tyr, d'Athènes et de Rome ont péri tout entiers, p. 10. S'ils ont été chasseurs et pasteurs avant d'être cultivateurs, 27. Ont une certaine industrie même quand ils sont barbares , 46. Voyez Nations.

phares maritimes ; leur utilité ne saurait être payée par le consommateur , p. 460. Annoncent le voisinage d'un peuple civilisé, 461.

philosophie; en quoi elle est utile à l'homme, p. 568.

phoques; comment s'en fait la chasse, p. 121. Leur nombre diminue , ib.

physiocrates, ou économistes du xviii^e siècle; ce que c'était que leur principe de l'évidence et leur despotisme légal, p. 568. Confondaient l'économie politique avec l'art d'administrer, ib. L'ont nommée mal à propos du nom d'économie politique, 569. Se sont appuyés sur des principes métaphysiques , ib. Arrivaient aux mêmes résultats que des économistes qui leur ont succédé, 570. Sont demeurés dans les mêmes opinions, ib. Voyez Économistes du xviii^e siècle.

physiologie de l'homme; nous montre ce que c'est

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

que celle de la société , p. 1 . L'une et l'autre considèrent l'homme, mais sous des points de vue différents, 3.

pistole; origine de cette expression, p. 194.

piTT ; a fait plus de mal à l'Angleterre que Galonné à la France, p. 212. Donne l'exemple de l'abus des emprunts par sous-

cription , 520.

PLACEMENTS d'argent; pour qui sont difficiles, p. 71. Faciles pour toute espèce d'entrepreneurs d'industrie , ib.

PLATON; erreur de ceux qui, comme lui, ont arrangé des républiques imaginaires , p. 2. Son système d'économie politique, 5G2.

POINÇONNAGE DES MÉTAUX PRÉCIEUX ; Utile à CCUX qui

le payent, p. 262.

POISSON ; de quoi se composent ses frais de production, p. 120. Est un produit qui s'épuise, 121.

POIVRE, intendant de l'île de France, cité au sujet des colonies, p. 297.

police; en quoi nuit à l'industrie, p. 134. Détruit une partie des avantages de la navigation du Rhin , ib. en note. Est un accessoire , la production est la chose essentielle, 153. Mal faite quand les citoyens ne peuvent obliger les magistrats à faire leur devoir, 394. Ne coûte rien quand le gouvernement est aimé , 294 en noie.

politique EXPÉRIMENTALE ; en quoi elle est utile à l'homme , p. 568.

POLITIQUE spéculative; en quoi diffère de l'économie politique, p. 3. Ses points de contact avec l'économie politique, 357.

POMMES DE TERRE ; Leur influence sur la population , p. 378. A quel prix peuvent nourrir les Irlandais , 379 en note.

POPE ; un mot de lui souvent cité ne signifie rien , p. 436 en note.

population ; quel est son principe , p. 368. Ne saurait être bornée par les guerres , 370. Ni par les épidémies, ib. Ni par les famines, ib. Mais par les moyens de subsister, 371. Malheurs qui accompagnent le défaut de moyens d'exister, 373. Les pertes multiplient les mariages , ib. Et les naissances , 374. Objections contre ces principes, ib. Un sol fertile ne suffit pas pour qu'elle se multiplie, 373. Pourquoi n'a pas décliné pendant la révolution française, 376. Influence qu'elle reçoit des produits alimentaires, 377. A été multipliée par les machines à vapeur, ib. Elle l'avait été par les moulins à blé, ib. Comment bornée par la disette, 378. Et favorisée par l'introduction des pommes de terre, (6. Ne saurait être éternellement croissante, 379. Quelle influence elle reçoit de la civilisation , ib. Celle de l'Amérique ancienne comparée à celle des États-Unis, 380. Ses progrès en Angleterre, en Espagne, ib. Causes de son déclin en Egypte, 381. En Grèce et en Italie, ib. Inutilité des efforts que l'on fait pour la multiplier, ib. Beaucoup moins grande autrefois qu'aujourd'hui, 382. Quelle pourrait être celle de la France, 383. N'est point augmentée par les progrès de l'art de guérir, 384. Mais rendue plus virile, 386. Les tables de mortalité ne la font pas connaître , 387. Elle est déguisée par l'intérêt personnel , ib. Dans quels cas ses progrès sont désirables, ib. N'est point une indication de la puissance des nations , ib. Ni de leur félicité , 388. On ne gagne rien à la réduire, ib. Comment elle se distribue en chaque pays, 390. Signe pour reconnaître ses progrès, ib. Elle est favorisée par une baisse de prix dans le combustible, ib. Dans le sucre, 391. Elle est multipliée par les machines qui suppléent aux bras de l'homme, ib. Elle souffre de l'inégalité des récoltes , 594. N'est pas une

richesse quand elle est misérable, 480. Les états de population difficilement exacts, 338. N'est pas comme le nombre des naissances, 539. N'est connue que par les dénombrements, 545. Pourquoi les nombres officiels sont sujets à erreurs, ib. Circonstances qui devraient être relatées dans les états de population, 544 et 345.

porteballes; seuls commerçants qu'il y eut dans l'origine, p. 144.

PORTS DE MER ; cc qui multiplie leurs avantages , p. 46 1 . Leurs frais peuvent être payés par les navigateurs, ib.

POSTE aux lettres; a rapporté moins quand on a trop élevé le tarif, p. 501. Pourrait avec avantage être affermée, 504. Le tarif en est arbitraire, 503.

pourpre; couleur dont le secret a été perdu par l'effet d'un monopole, p. 259.

POUVOIR ; pourquoi il est difficile que ceux qui l'exercent en soient dignes, p. 11.

PRATIQUES superstitieuses; quelle en est la source, p. 5. En quoi contraires aux progrès de l'industrie , 47.

présents faits par les gouvernements; devraient être des produits de l'industrie privée, p. 462. A quoi se réduit leur magnificence, ib.

PRESSE d'imprimerie ; a multiplié le nombre des hommes employés à la confection des livres, p. 90.

prêt à intérêt; en quoi il diffère du dépôt, p. 343. Ne détériore pas le capital, 346. Pourquoi son prix ne doit pas être nommé in-

térêt de l'argent, ib. Pourquoi condamné par les théologiens , 347. Quelles causes influent sur le taux où il se fixe , 348. Voyez Capitaux et Intérêt.

PRÊTRES ; pourquoi ils cherchent à multiplier les populations, p. 382.

PRIMES ET encouragements; inutiles quand ils ne sont pas donnés par la nature des choses , p. 288. Causent de la perte aux nations, ib. Payés follement par la France pour l'exportation du sucre raffiné, 290. Et pour la pêche de la morue , ib.

PRIMOGENITURE (droit de); en quoi funeste, p. 360. Moins fâcheux depuis qu'il y a de grandes fortunes mobilières, 361.

prince (le) ; son éducation plus mauvaise que celle de ses sujets, p. 464. Le prince héréditaire de Danemark l'un des élèves de l'auteur, 502 en note.

principes ; ce que c'est , p. 6. On ne doit pas leur accorder une confiance illimitée , 7. Dans quel cas doivent céder aux circonstances, 18. Il faut les connaître même quand on ne les cite pas, 21. Quand ils sont faux, comparés à des écrivains trompeurs, 22 ennoie. Les plus simples généralement méconnus, 180 en note. Dans quels cas doivent céder à ce qui est expédient, 598.

prix courant; ce que c'est, 143. A tiré l'économie politique du vague, ib. Est constaté dans les bourses et foires de commerce, ib. Pourquoi il a toujours quelque latitude, 166. Suppose une quantité déterminée de marchandise , ib. Est le rapport des quantités qui s'échangent mutuellement, 167. N'est pas l'effet mais la cause des quantités offertes et demandées, ib. Comment il est fixé, ib. Comment son élévation diminue le nombre des

consommateurs, 169. Influence qu'il reçoit des causes fortuites, 172. Peut baisser pour tous les produits à la fois, 175. Peut être bas et cher en même temps, 522. En baissant augmente la consommation de l'objet, ib. Et augmente les profits du producteur, ib. Est augmenté par l'impôt, ib. Dans quel cas est supérieur h l'utilité de l'objet, 525. Les prix moyens des choses seraient un objet important des statistiques, 545.

PRIX originaires des choses; se compose des frais de production, p. 172. Ses variations sont diverses, 175.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Sa baisse ne cause point de perte aux producteurs , 1 73. Et fait la richesse des consommateurs , 174.

PRIX DONNÉS PAR LKS ACADÉMIES ; CD quoi insuffisants, p. 467.

PROCÈS ; ils ne sont pas utiles en ce qu'ils font vivre les gens de loi , p. 425.

PRODIGALITÉ; dissipe les capitaux amassés par l'épargne, p. 74. Diminue le capital national, 75. Vivement censurée par Adam Smith , 76.

prodigue; ne saurait être libéral, p. 420. Ne tient pas assez de compte des besoins futurs, 421.

producteurs ; quels sont ceux qui ont droit à ce titre, p. 52. On peut le mériter sous plusieurs rapports à la fois, 53. Dans quels cas ne perdent pas ce que les consommateurs gagnent, 57. Leurs intérêts se confondent quelquefois , mais pas toujours avec ceux de la société, 97 et 126. Agricoles, quels ils sont, 98. Manufactu-

riers, quels ils sont, 123. Les valeurs qu'ils consomment ont été produites, 142. Sont intéressés au succès les uns des autres, 160. Sont les plus utiles des consommateurs, 165. On peut l'être sans s'en douter, 515. Par le moyen d'un instrument qui produit, 320. Dans quel cas ne sont pas remboursés de leurs frais, 322.

production; en quoi elle consiste, p. 39. Immense dans un pays civilisé, 41. S'il y a quelque prééminence entre les diverses manières de produire, autre que par la valeur produite, 50. Est le résultat d'une pensée unique, 52. Equivaut à un échange des frais de production contre les produits, 55. Ne s'absorbe pas les fonds productifs, 56. Comment devient plus avantageuse, 57. Comment en ne faisant que remplacer les capitaux, elle jette une nouvelle valeur dans la société, 64. Se dirige naturellement vers les objets dont le besoin se fait le plus sentir, 73. Cas où elle serait arrivée à son maximum, 90. Peut être considérée dans l'intérêt de la société et dans l'intérêt des producteurs, 97. Est en proportion du profit que chaque producteur en tire, 102. Peut être continuée lorsqu'elle a cessé d'être lucrative, 137. Quel est celle qui fait courir le moins de risques, 139. On a été longtemps à savoir celle qui était due au commerce, ib. Controverses à ce sujet, 142. Ce qui la contrarie nuit aux débouchés, 162. Doit se régler sur les besoins des consommateurs et non sur la politique du gouvernement, ib. Où sont ses bornes nécessaires, 163. Circonstances qui la rendent trop chère, ib. Dans quel cas n'offre plus de débouchés aux produits, 166. Comment elle se proportionne aux prix et aux besoins, 170. Au total a toujours été en croissant, 174. Quel est son véritable encouragement, 254. Est la source de tous les revenus, 115. De la population, 371. Les institutions lui sont nécessaires, 375. En quoi favorisée par la consommation, 407. Une seule ne donne pas plus d'un encouragement, 408. Celle des pro-

duits immatériels offre des débouchés sans bornes, 476. Marche quelquefois à l'aide de capitaux qui échappent à toute appréciation, 501. Quelles sont les productions annuelles que l'on peut évaluer, 544. Le phénomène de la production imparfaitement décrit et expliqué par Adam Smith , 576.

PRODUCTION COMMERCIALE ; en quoi elle consiste , p. 141. Par quoi contrariée, 154. Veri avait entrevu en quoi elle consistait, mais il n'a pas su tirer la conséquence de cet aperçu, 570.

PRODUIT brut; est la somme de tous les produits nets, p. 99. Les produits bruts définis , 274. Leur exportation est favorable, 316. Egale son produit net, 316.

produit net; ce que c'est suivant les économistes de Quesuay, p. 99. Se confond en somme avec le produit

brut, 100. Ne peut se dire que par rapport aux particuliers, 516.

produits ; quelles choses méritent d'être appelées de ce nom, p. 40. Quoiqu'ils aient cessé d'exister, n'en ont pas moins été produits, 43. Offrent tous des traces des trois opérations qui constituent l'industrie , 46. N'ont pas toujours reçu toutes les façons dont ils sont susceptibles, 50. S'il y a quelque prééminence entre eux autrement que par leur valeur, ib. Quel sont ceux où le fonds de terre n'est pas nécessaire , 53. Quand ils valent autant que leurs frais , tous les producteurs sont indemnisés , 56. En obtenir davantage pour les mêmes frais , constitue les progrès de l'industrie, 58. Sont nécessairement consommés , 70. Il ne convient pas d'en faire à la fois de plusieurs sortes , 79 et 80. Ceux des machines fournissent les moyens d'acheter ceux du travail des

hommes , 88. Moyen d'évaluer à quoi se montera leur valeur future , 138. Les nouveaux percent difficilement, 139. Avantage des anciens, ib. Quels sont les plus sûrs , ib. Leur situation est une de leurs modifications, 141 . Ont été produits quoiqu'ils soient consommés, 142. C'est leur valeur réciproque qui est importante , et non leur valeur contre l'argent, 159. Comment il faut entendre leur évaluation en monnaie, 160, On les achète avec des produits , ib. La disette de l'un entraîne la mévente de l'autre, ib. Ne surabondent pas tous à la fois, 162. Et ce n'est que relativement à la situation du pays , ib. Condition nécessaire pour qu'une chose soit un produit, 163. Leur utilité comparée à ce qu'ils coûtent, ib. Dans quel cas sont trop chers pour être demandés , ib. Leur bon marché éminemment favorable à leur débouché, 164. La richesse générale est plus considérable quand ils sont à bas prix , 174. Pourquoi doivent appartenir au propriétaire du fonds , 258. Et à l'entrepreneur quand ils proviennent de divers fonds, 239. Se multiplient à mesure qu'on les demande, 272. Un seul se répand sur plusieurs revenus, 313. Il en est peu qui n'aient qu'un seul producteur, ib. et 315. Ceux de la plus courte durée font partie d'un revenu, 317. Dans quels cas ne remboursent pas leurs frais, 322. Sont vendus plus cher par les besoins des industriels, 327. L'un supplée à l'autre pour entretenir les nations, 372. Un produit particulier à un lieu procure tous les autres, 390. Sont toujours consommés, 403. Ceux qui font partie du capital sont consommés quoique le capital ne le soit pas, 403. Sont presque toujours achetés avant d'être consommés, 406. On ne peut pas en créer plus qu'on n'en demande, 409. Ne surabondent que par accident , ib. Leur imperfection est la faute des consommateurs, 413. Les consommateurs étrangers les veulent plus parfaits, 414. Il convient de consommer ceux qui sont de bonne qualité , 420.

Pour cela il faut se connaître en qualité et n'être pas trop indigent, ib.

produits agricoles; en quoi ils consistent, p. 97. Seraient plus chers si les terres n'avaient pas de propriétaires, 98. Nourrissent ceux qui les cultivent et ceux qui les achètent ; ib. Sont la source d'un légitime revenu pour le propriétaire du fonds , 1 06.

PRODUITS immatériels; ce que c'est, p. 42. Leur analogie avec tous les autres , ibid. Sont consommés à l'instant de la production, 43. Méconnus par Adam Smith , ibid. Sont quelquefois payés abusivement au delà de leur valeur, ibid. Exigent les mêmes opérations que les produits matériels , 48. Peuvent servir à former des capitaux , 77. Adam Smith ne les a pas reconnus , p. 576.

produits manufacturés; définis, p. 274. On les croit plus avantageux à exporter que les produits bruts, ibid. Fausseté de cette opinion, ibid. Eucoura-

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

gent une multiplication d'hommes qui n'est pas la plus favorable, 277.

PROFESSIONS ; séparées naturellement dans la société , p. 79. Pourquoi elles sont réunies sur un seul individu dans les villages, 81.

PROFIT DE l'entrepreneur d'industrie ; fait partie des frais de production , p. 55 et 549.

PROFITS ; noms des gains éventuels qui composent les revenus, p. 513. Les plus gros sont faits sur des objets de peu de va-

leur, 522. Et sur les objets relativement à bon marché , ibid. Trois causes élèvent ceux des entrepreneurs d'industrie , 528. Mal appréciés par les économistes abstraits, 529. Plus considérables quand ils sont incertains , 350. Quels sont ceux qui ne sont soumis à aucune concurrence , 556. Ceux de l'industrie et ceux des capitaux confondus par plusieurs auteurs anglais, 545.

PROFITS DU FONDS DE TERRE; Ont donné lieu à de vives discussions, p. 22. Controverses auxquelles ils ont donné lieu, 100 à 107. Inconvénient de ces controverses, 106. Forment le revenu de l'instrument appelé terrain , 555. Le produit des mines doit en faire partie , ibid. Fondement de cette valeur, 556 et 561 . Le monopole l'élève souvent très-haut , 556. Fait partie des frais de production, 357. Quel est leur taux dans les différentes situations sociales, 558. Se confondent avec les améliorations rurales qui sont des portions de capitaux, 559. Erreurs de Ricardo et de Malthus sur ce profit {rent} , 362. Sont de même nature que tous les autres profits, ib. Tort qu'a fait à l'économie politique la théorie ricardienne, 363. Sont le fondement du fermage , 364.

PROGRÈS industriels; profitent au producteur ou au consommateur, p. 175.

PROHIBITIF (système); en combien de branches il se divise, p. 265 en note. Ne procure aucun avantage à la production intérieure, 586. Ses conséquences, 275. Augmentent les prix pour le plaisir de les payer, 278 et 280. Réfutation d'un de ses sophismes, 278. Fait établir des droits ridiculement appelés protecteurs , 279 en noie. Diminue le revenu de tous les citoyens, 280. Détours immenses qu'il faisait prendre aux marchandises sous le régime impérial , ib. en noie. Défavorable aux producteurs , 281 . Rend difficile la tâche de l'administration, 16. Entraîne des frais

de douane excessifs, 285, Ne favorise pas les manufactures en prohibant la sortie des matières premières, 284. Ses arguments réfutés, ib. Nous prive d'un avantage de peur que nous en soyons privés, 285. Est contraire aux exportations lucratives, tft. Ne favorise pas les perfectionnements, ib. Ne met pas nos capitaux au service de l'industrie étrangère, 286. Nous empêche de prendre part aux avantages dont jouit l'étranger, ib. Résumé de ce système, 288.

prohibitions; ne sont pas ce qui fait la richesse de l'Europe, p. 6 Ne peuvent pas être supprimées sans précautions, 281. Aucune n'est absolue par le fait, 282. De sortie, sont impolitiques, 284. Dans quel cas ces dernières sont admissibles, »6. En supprimant une importation suppriment une exportation, 285. Sont de mauvaises représailles, 286. Dans quel cas équivalent à un impôt, 192. Voyez Prohibitif (système).

propriétaires fonciers; sont intéressés à connaître l'économie politique, p. 16. Concourent à la production par le moyen de leur instrument, 52 et 96. En quoi consiste le service productif qu'ils rendent, 98. Produisent non pas eux-mêmes , mais par leur instrument , ib. Leur profit n'est pas le fruit d'un monopole , 105. En quoi consiste le service productif de leur instrument , 106. Font valoir avec désavantage quand leur propriété

est grevée de dettes, 109. Leur vanité leur est onéreuse , ^ ib. Dans quel cas avancent l'art agricole , 110. Inconvénients des faire-valoir, ib. Agréments qu'on peut y trouver , ib. Produisent indirectement, 320» Ne sont pas fondés à réclamer contre les circonstances favorables à d'autres propriétaires ou aux consommateurs, 557. Ceux d'Angleterre comparés aux ouvriers qui brisent les machines, ib. S'ils méritent d'avoir des droits politiques , ib.

Ne sont jamais propriétaires pour l'éternité , 560. Il ne convient pas qu'ils aient de trop grandes propriétés , ib. Jouissent de toutes les circonstances favorables à la terre, 564. Sont inexcusables d'être attachés aux routines , ib. Sont victimes des circonstances contraires aux biens-fonds, 565. Exercent un monopole envers les fermiers, ib. Sont l'objet d'une considération qui n'est due qu'au mérite personnel , ib. Emprunteraient aisément sous un bon régime hypothécaire, 525.

propriété; sert de fondement aux richesses sociales, p. 31. Le droit de propriété est indispensable pour jouir des avantages de la division du travail , 80. Différemment considérée par le jurisconsulte et par l'économiste, 239. Peut exister de fait ou en paroles, ib. Pourquoi la propriété du fonds entraîne celle du produit, ib. Doivent être également bien garanties l'une et l'autre , ib. Fondée sur la nature de l'homme, ib. Vaut mieux imparfaitement garantie que pas du tout, 240. Est violée sous les régimes les plus réguliers , ib. Gouvernements qui ne savent pas la garantir, 241. Violée par l'imperfection des lois, ib. Par les agents du génie militaire et maritime, 242. Par l'impôt inutile, ib. Les capitaux ne servent pas dans les lieux où elle n'est pas respectée, 245. Doit être protégée par les mœurs, iô. Et par l'instruction du peuple, ib. Celle des terres est avantageuse à ceux mêmes qui n'en possèdent pas , ib. En quoi favorable aux indigents , 244. Est violée par les réquisitions d'hommes, 246. Par les privilèges, 24 7. Par les passe-ports , ib. Par l'esclavage , ib. N'est pas antérieure à la société, 250. Violée dans la levée des soldats et des matelots , 541.

PRapRIÉTÉS (les) ; sont de différentes natures , p. 244. Quel classement on peut en faire, ib. Les anciennes écoles n'avaient

pas d'idées nettes sur ce point , 245 en note. Acquisées par des moyens honteux n'augmentent pas les richesses publiques, 246.

propriétés capitales ; il y en a qui sont en même temps foncières et mobilières, p. 248. Echappent au fisc quand elles sont mobilières , ib. Comprennent les clientèles et les chalandises, 249. Sont plus légitimes que les propriétés foncières , ib.

PROPRIÉTÉS foncières; sont quelquefois en même temps des capitaux , p. 248. Leurs avantages , ib. Sont les moins sacrées de toutes les propriétés ,. 250. Ne doivent pas en être moins respectées, ib. Ont donné lieu à un paradoxe, ib. Sont instituées pour le bien de la société et non du propriétaire , ib. Le propriétaire n'est pas seul producteur de leurs produits , ib. Un grand charme y est attaché , ib. Leur revenu n'est pas très-assuré, 251 . Sont en butte à la chicane et au fisc, ib. Ne sont pas un gage de résidence , ib.

PROPRIÉTÉS industrielles ; en quoi elles consistent , p. 245. Ne sont pas transmissibles, 246. Peuvent devenir la matière d'un contrat, ib. Composent la plus sacrée des propriétés , ib. et 249. Font partie des richesses nationales, 248. Quelquefois violées indirectement, 249.

PROPRIÉTÉS littéraires; sont d'une nature très-particulière, p. 252 . Leur violation devrait être poursuivie par le ministère public, ib. Ne peuvent pas être perpe-

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

luelles , 255. Elles violeraient dans ce cas la liberté \ d'autrui , ib. Devraient être transmises à la veuve et aux enfants immédiats de l'auteur, ib.

Prusse; les contributions qu'elle a payées n'ont pas fait tort à son industrie, p. 345.

PUBLIC (le) ; des dépenses qui se font dans son intérêt, p. 427. L'économie est pour lui ce qu'elle est pour les particuliers, 4.28. Des entreprises faites pour son compte , 429. Consomme des services publics , ib. Fournit aux dépenses publiques , ib. Doit en recueillir les avantages, ib. N'est pas juge de ses dépenses , 430. Epreuve des besoins factices , 452. Pourvoit seul aux dépenses publiques, 453. y o[^]cz Société.

puBLiCiSTES; quels hommes méritent ce nom, p. 14.

QUALITÉ DES PRODUITS ; formc une des conditions de leur prix, p. 279.

QUANTITÉS OFFERTES ET QUANTITÉS DEMANDÉES; ne sont pas la cause, mais l'eflet des prix, p. 167. De quoi les prix dépendent , 1 68. Ne sont que des quantités de services productifs, 170. Ce qu'elles sont quand il est question de monnaies, 185. Ce qu'elles sont relativement aux métaux précieux, 183.

quarantaines; aussi funestes que la peste, p. 156.

quesnay; comment il explique que tout impôt retombe sur les propriétaires fonciers, p. 497. Vérités majeures qu'il a prouvées, 507. Son histoire, 568 en note. Voyez Économistes du xviii^e siècle.

questions; insolubles, ne doivent pas empêcher qu'on ne profite de celles qui sont décidées, p. 18. Oucquefois mal posées pour empêcher le bon sens de les résoudre , 28. Bien posées sont à moitié résolues , 85.

QUETELET, auteur belge; cité à l'occasion de l'arithmétique politique, 541.

raynal; son erreur sur le commerce, p. 144. Services rendus par lui, 266.

réaliser; signification de ce mot, p. 66.

RECETTES, ou formules ; d'un grand service dans les arts, p. 150.

récoltes; toujours inégales pour alimenter une population sensiblement égale , p. 394. Comment se consomment celles qui sont trop abondantes , ib. Et celles qui sont insuffisantes , ib. Raisons de ceux qui veulent réparer leur inégalité par des mesures administratives , 595. Et de ceux qui préconisent la liberté de la culture et du commerce des blés , ib.

RÉCOMPENSES PUBLIQUES; décernées par les académies, difficultés qui s'y rencontrent, p. 475. Moyens de les rendre plus utiles, ib. en note. Quelle est la meilleure et la plus naturelle des récompenses, 476. De quoi elles peuvent être composées, ib. Pécuniaires, ne sont mauvaises que parce qu'elles sont mal appliquées, 477. Honorifiques, coûtent à la société, ib. Ne doivent pas consister en des exemptions qui sont des privilèges, ib. Distribuées à tort sont des maux publics, ib. Toujours mal distribuées par les princes, 478. A quelles personnes on devrait en remettre la distribution , ib.

RÉGIES ; administrations instituées pour le recouvrement des impôts, p. 505. Régies intéressées, mesure machiavélique, 504.

RÉGLÈMENTS DE l'administration; dans quels cas peuvent être utiles, p. 201. Jusqu'à quel point ils doi-

vent pouvoir écarter une industrie Insalubre ou incommode , 262.

RENCHÉRISSEMENT des objets de Consommation; a trois causes, p. 206.

rente; mot qui ne donne pas en français une juste idée du profit foncier ni du fermage , p. 564 en note.

RENTES publiques; dans quel cas sont dans la circulation, p. 172.

RENTIERS DE l'état; ne restituent pas au contribuable par leurs achats les intérêts de leurs prêts, p. 612 et 514. Ne sont pour rien dans les manœuvres de l'agiotage, 521. Sont du parti de celui qui paye exactement les arrérages, 522. Le gain qui résulte de la hausse de leurs rentes , est une perte pour le contribuable , 525.

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE; le vote des subsides n'était pas autrefois l'objet essentiel de leur réunion,

REPRÉSENTATIF (gouvernement) ; son origine, p. 484. Comment les princes absolus se résolvent à l'admettre , ib. Ne met pas à l'abri d'une mauvaise administration financière, 485. Comment on y influe sur les votes, ib. Peut autoriser un impôt inique , 492.

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE; produit immatériel Supérieur à beaucoup de produits matériels , p. 43.

RÉPUBLIQUE helvétique; pourquoi n'a pas été garantie par sa neutralité , p. 444 en note.

républiques imaginaires; erreur de ceux qui les conçoivent, p. 2.

réserve, dans les banques de circulation; pourquoi nécessaires, p. 221. Celle de la Banque de France, 222.

retours; ce que signifie l'expression faire des retours, p.144 et 145. Caractérisés, 264. L'essentiel est la valeur, non l'espèce des choses dont ils se composent, 265.

REVENU annuel; somme des profits d'une année, p. 316.

revenu national; est la somme de tous les revenus recueillis dans une nation, p. 516. Égale la valeur brute de tous ses produits , ib. Celui de l'Etat ou du gouvernement n'en fait pas partie, 517.

revenus; leur propriété doit être garantie comme celle du fonds , p. 259. C'est leur importance et non l'abondance des métaux précieux qui favorise les ventes , 267. Quelle en est la source première, 512. Ils proviennent de la vente d'un service productif, ib. Ne sont caractérisés que par leur origine, 515. Mécanisme de leur distribution , ib. Ils se composent de diverses sortes de profils, 514. Sont tous fondés sur quelque production, 515. Il en est de plusieurs sortes recueillis par la même personne , ib. La monnaie ne fait pas partie des revenus, ib. Sous quelles formes diverses on les reçoit, ib. Ne se multiplient pas par de doubles emplois, 516. Comprennent des produits de la durée la plus courte, 517. Comment doit-on en calculer l'importance, «7;. Mesure de ceux qui se consomment immédiatement, ib. Et après une vente, ib. La doctrine de l'auteur injustement combattue, 518. Elle est fondamentale en économie politique, ib. L'importance d'un revenu varie incessamment, 519. Comment il est possible de les évaluer, ib. Causes qui y influent, 520. Dans quelques cas un revenu incertain est cédé pour un revenu fixe , 524. Sa valeur réelle influe sur sa valeur d'échange, ib. Revenus acquis par la faveur,

540. Ce qui détermine ceux que l'on tire de ses capitaux , 542. Doivent pourvoir aux consommations courantes et aux pertes futures, 421. Ceux que rendent les établissements publics souvent inférieurs à leur utilité réelle , 455. Le revenu général a sa source dans les fonds productifs de toute la société, 485. Ils sont la source renaissante qui fournit les impôts , 495.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

BHiN ; sa navigation gênée par la police français , p. 1 54 en note.

KiCARDO (David); tire des conclusions que l'expérience ne confirme pas toujours, p. 22. Assure que les impôts ne font pas tort à la production , ib. N'admet pas les produits immatériels , 43. Ses discussions avec l'auteur sur le mol valeur, 54 en note. Croit que le travail est productif et non la terre, 102. Et que le profit foncier ne fait pas partie du prix des choses, 103. Sa doctrine fondée sur des abstractions , ib. Trop vantée par M. Macculloch, 104 en noie. En quoi elle est bonne, ib. Se méprend sur l'effet de la demande, 171. Combattu à l'occasion des causes qu'il assigne à la valeur de l'argent, 187. Injuste reproche qu'il fait à l'auteur, 196 en noie. Comment il propose de soutenir la valeur d'une monnaie de papier, 21 4. Reproche qu'il fait à l'auteur, p. 345 en wof<?. Cite à l'occasion de la liberté du commerce des blés , 357. Son erreur au sujet du profit du fonds de terre {reni) signalée , 362. Lui et ses partisans affirment que l'impôt est entièrement payé par le consommateur, 497. Reproche qu'on peut faire à son école , ib. en noie. Suppose que l'industrie est toujours en proportion du capital, 501. Critiqué sur sa doctrine de l'impôt, 507. Préfère avec raison que les dépenses de la guerre soient acquittées avec l'impôt plutôt qu'avec l'emprunt, 525. Critiqué sur sa doc-

trine relative au profit foncier, 572. Services qu'il a rendus à l'économie politique, 574.

RICHE (le) ; moins attaché au sol que le pauvre, p. 251. Oisif, n'est pas si favorable à la production que le producteur immatériel , 410. Son industrie ne fait pas concurrence à celle du pauvre, 411. Dépense d'autant plus qu'il produit davantage, ib. Sa consommation moins importante que celle des pauvres , ib. Quel bon emploi il peut faire de son bien, 422. Lois somptuaires rendues en sa faveur, 423.

RICHELIEU (cardinal de); n'a jamais pu faire prospérer une ville de son nom, p. 593. Comment il s'exprime sur les impôts de son temps , 483 en note.

EiCHEMONT (Alexandre), auteur judicieux; cité à l'occasion de la prospérité des villes de Glasgow et de Paisley,p.260.

richesse; terme mal défini jusqu'à nos jours, p. 22. Évaluée en monnaie ne suppose pas la présence de la monnaie , 37.

richesses; peuvent être considérées sous le rapport de l'intérêt privé et de l'intérêt public, p. 8. La question de leur origine, essentielle, 9. Le désir d'en acquérir de légitimes est favorable à la morale, 23. Caractère qui constitue leur légitimité, 24 en note. Pourvoient à nos besoins, 51. L'exposition de leur nature ne préjuge rien sur leur quantité, 52. Se mesurent par la valeur des choses possédées , 33. Comment elles sont créées , 38. Ne sont augmentées que par la production , 96. Peuvent être produites autrement que par le travail, 101. Sont en proportion de la chose qu'elles donnent le moyen d'acquérir, 173. Leur accroissement augmente le bien-être des familles, 174. Classification erronée que l'on en a faite, 245. La violence ou la fraude n'en crée point, 246.

Ne sont point le résultat d'une pensée unique, 261. Ne consistent pas seulement en métaux précieux , 263. Ne se mesurent pas par comparaison avec d'autres richesses, 281. Leur vraie nature signalée par les sectateurs de Quesnay, 567.

RICHESSSES naturelles; caractérisées, p. 51. Ne peuvent être ni multipliées , ni épuisées , 32. Sont ce que quelques auteurs appellent valeur d'utilité, 35. Pourquoi ne se consomment pas, 403. Rattachées à la doctrine de la mesure des richesses par la valeur, 576.

RICHESSSES DES PARTICULIERS (Ics) ; ne 86 gouvcmnt pas suivant des lois générales, p. 3. Dans quels cas favorables et dans quels cas contraires à l'intérêt général , 8 et 96.

RICHESSSES sociales; caractérisées, p. 31. Supposent le droit de propriété , ib. Sont les seules que puisse étudier l'économie politique , 32. Comprennent les terres cultivables , ib. On ne peut comparer deux portions de richesses que lorsqu'elles sont en présence , 34. Augmentent ou diminuent en changeant de lieu, 35. On ne peut comparer celles de deux nations, ib. Sont indépendantes de la nature des substances où elles résident, 37. Se composent du fonds productif d'une nation, 53. Tableau synoptique qui comprend toutes les richesses sociales, 54. Ne dépendent pas de l'estime que chacun fait de la chose qu'il possède, 143. Sont d'autant plus grandes que les choses sont à bas prix, 174. Ne sont point en raison de la quantité de la monnaie, 185.

RivLÈRES (la navigation des); son économie, p. 153. Ses inconvénients, ib. Plus prospère à la Chine, 154. Difficultés qu'elle présente , 455.

rodet; son erreur sur les échanges, p. 152 en note.

roederer; combattu au sujet de l'impôt progressif, p. 495.

ROI DE ROME; sommes que son berceau a coûté à la ville de Paris, p. 493.

romains (anciens); leurs aqueducs, monuments de leur ignorance , p. 356. Les titres personnels qu'ils décernaient, bonne récompense nationale, 477.

«oscoE ; donne un document sur la fortune des Médicis, p. 209.

ROUSSEAU (j.-J.); réfutation de ses diatribes contre l'industrie, p. 24. Ses déclamations contre la propriété réfutées, 259. Son erreur relativement à la marche de la population , 380 en note. Et à l'inconvénient des grandes villes , 393. Veut que le gouvernement s'oppose aux accumulations , 566.

routes; en France, ne peuvent pas être bonnes avec l'administration des ponts et chaussées , p. 1 65 en note. Leur haute importance , 452. Sont nécessaires à la communication des pensées, ib. Créent une valeur aux arbres des montagnes, ib. Comment cette valeur est distribuée dans la société , ib. Les routes sont de différentes classes , 453. Doivent être entretenues par les provinces qu'elles traversent, 454. Mais le premier établissement de celles de première classe ne doit pas se faire aux frais de la province, ib. Sont mieux entretenues par des entreprises que par des corvées, ib. Pavées, ne conviennent qu'à un peuple et à une administration négligents, ib. Préceptes pour les avoir bonnes , 455 en note.

ravaglio, horloger du pape; anecdote, p. 241.

RUMFORD ; ses soupes économiques ne doivent pas être adoptées habituellement, p. 579.

Russie; pourquoi les capitaux y rendent de gros profits , p. 343. Sous quelle forme les Anglais lui font des avances , ib.

SACRE des rois; voyez Couronnement.

sacrifices des anciens; ne seraient pas praticables de nos jours, p. 438.

safran; sa quantité produite est en raison composée de la demande et des frais de production, p. 170.

SAGESSE DES SIÈCLES; ridicule de cette expression,

SAINT-AUBIN ; SCS errcurs relativement aux emprunts pubhcs, p. 514.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

6AINT-CHAMANS ; champion de la balance du commerce , p. 264. Ses reproches à l'auteur sur la question du luxe, m en noie.

SAiNT-CRiCQ (de) ministre du commerce; pense que les traites de commerce ne sont plus de notre époque , p. 287 en note.

SAINT GRÉGOIRE, pape; contribution qu'il tirait de France, p. 255.

SAINT-SIMON (duc de) ; cité à l'occasion de Louis XIV, p. 557 en note.

SAiNT-siMONiENS , Icurs doctrincssout appréciées dans l'Histoire de l'économie politique de M. Blanqui, p. 576 en note.

SALAIRE ; c'est la part que l'ouvrier obtient dans la production à laquelle il concourt, p. 24. Dépend jusqu'à un certain point des usages du pays, 527 et 334. A la tâche ou aux pièces, 532. Equivaut à celui à la journée, ib. Par quelles circonstances déterminé, ib. Ce qui règle celui du simple manouvrier, 335. Et de l'homme de métier, 554. Tous les profits que procurent les services productifs sont des salaires , 550.

salangane; le nid de cet oiseau, recherché en Asie, ne paye pas ses frais de production en Europe, p. 168 en note.

salpêtre; droit d'entrée ridicule auquel il est sujet, p. 279 en note. L'administration n'est pas intéressée à l'acheter au plus bas prix , 451.

SANDWICH (îles) ; pays autrefois anthropophage, aujourd'hui civilisé, p. 256.

SAPIN ; avantage de ce bois dans les charpentes, p. 510 en note. L'impôt nuit à ceux qui en font usage , ib.

SAUVAGES (peuples); les hommes y sont moins forts que dans l'état civilisé , p. 25. Et plus corrompus , ib. On trouve chez eux la trace des trois opérations dont se compose l'industrie , 46. Sont destinés à disparaître de la surface de la terre, 74. Ils éprouvent pas le besoin des choses les plus utiles, 521.

SAVANTS ; sont quelquefois flatteurs , les sciences ne le sont jamais , p. 15. Ce qui manque à leurs calculs économiques , 17. En quoi leurs travaux servent l'industrie, 44. Animés de la plus noble ambition , 45. Sont seulement moins ignorants que d'autres hommes, 47. Ne sont pas avares de leurs lumières , 48. Leur rôle dans la production, 54. Quel est l'objet de leurs travaux,

555. Pourquoi plus universels dans l'antiquité , 556. Pourquoi sont de médiocres entrepreneurs d'industrie, 557. Leurs services ne se consomment pas par l'usage qu'on en fait, ib. Sont médiocrement rétribués , 558. Comment ils dirigent les arts, ib. L'imprimerie a nui à leurs profits, ib. Dans quels cas ils sont personnellement consultés, 559. Exemple d'un service qu'ils ont rendu à un teinturier, ib. en note. Pourquoi ils n'acquièrent pas de fortune comme savants, ib.

SAY (Louis), de Nantes; a cherché à donner un moyen de mesurer les valeurs, p. 55. Ce moyen n'est encore que la valeur échangeable, t6. Cité à l'occasion du régime colonial , 295 en note.

schMALZ , auteur allemand ; reproduit le système des économistes, p. 100 en note. Préfère l'exploitation des fermiers à celle des propriétaires, 112 en note. Professe encore les doctrines de Quesnay, 569 en note.

SCIENCES; sont les bases de l'industrie, 44. Elles lui sont constamment nécessaires, ib. Sont l'objet de la plus noble ambition , 45. En quoi consistent leurs applications , ib. Leurs notions se propagent plus facilement que le jugement, 47. Sont perfectionnées par suite de la division du travail, 79. En quoi favorables à l'industrie, 336. Se subdivisent à mesure qu'elles s'étendent, ib.

En quoi cette subdivision est favorable à leurs progrès, ib. Leurs succès dans le cours de la révolution française, 539. Élèvent l'âme , ib. Leur éloge , 540.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES ; fondement de leur certitude, p. 4. Leur classe supprimée à tort dans l'Institut de France , 5 en note. Ce qui caractérise leurs progrès , ib. En quoi

elles diffèrent de l'art d'administrer, 12. Ne sont que l'expérience systématisée, ib. Ne peuvent être suppléées par la pratique, 15. Preuves de leurs progrès, 175. Leur application à nos besoins, 556.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES ; pOUrqUoi SC

perfectionnent avant les sciences morales et politiques , p. 4.

SECOURS publics; rigoureusement la société n'en doit point, p. 478. Pourquoi ne diminuent pas le nombre des indigents, 479.

SÉGUR (le comte de); cité, p. 15 en note.

SEL ; sa valeur exagérée par des moyens forcés , p. 39.

semences; on les met en réserve sans qu'il soit besoin de règlement pour cela , p. 254.

SENIOR , professeur d'économie politique à Oxford ; cité, p. 7 en note. Cité , 224.

SENSUALITÉ ; en quoi condamnable , p. 255.

SERVAGE DE LA GLÈBE; SOU Origine, p. 107. Sa durée jusqu'à nos jours, 108. Était une amélioration relativement à l'esclavage antique , ib. Se change en Russie contre des baux à ferme , ib. en note.

SERVICE FONCIER OU rendu par un fonds de terre; donne un profit quand les besoins des hommes le réclament , p. 555. Des terres du Clos-Vougeot , 556 en note. Des terres qui renferment des mines, ib. L'offre qu'on peut faire du service foncier est nécessairement bornée, ib.

SERVICE PRODUCTIF DU FONDS DE TEBRE ; cu quoi il consiste, p. 100. Comment on peut l'évaluer, 109. Jouit quelquefois d'un monopole naturel, 170.

SERVICES PESONNELS; la Consommation qu'on en fait est la plus rapide de toutes, p. 419. La valeur dont on les paye est perdue , mais non l'avantage qu'on en a retiré, 429. Quelle est leur valeur naturelle, ib. en note.

SERVICES productifs; caractérisés, p. 54. On les achète en prenant à loyer le fonds d'où ils sortent , 55. Sont quelquefois achetés par des entrepreneurs , quelquefois par des consommateurs, ib. Ont un prix courant, ib. Sont consommés dans la production, 56. Les économiser est un progrès qui ne coûte rien aux producteurs , 57. Coûtent même au possesseur du fonds , 58. Sont la seule chose définitivement consommée dans la production, 64. Dans quel cas jouissent d'un monopole naturel, 170. Ceux d'un grand artiste sont fortement payés , 171. La valeur par eux produite est la source de tous les revenus, 512. Sont demandés en proportion de » la demande qu'on fait des produits auxquels ils sont propres , 520. Sont quelquefois vendus contre un revenu fixe , 524.

SESTERCE ; évaluation de cette monnaie romaine, p. 208 .

SETIER de Paris; n'a pas changé depuis Philippe-Auguste , p. 209. Prix moyen de cette quantité de blé, ib.

SÈVRES (manufacture de porcelaines de); onéreuse à l'État, p. 462.

SEYBERT, écrivain des États-Unis; cité, p. 275.

SHÉRIFS, en Angleterre; soumis à une amende quand ils refusent leur nomination, p. 541.

simond; son voyage en Italie, cité, p. 14.

SINCLAIR (sir John) ; a donné une statistique trop détaillée de l'Ecosse , p. 557.

sinécures; leur origine et leurs abus, p. 451. Sont le résultat d'un marché frauduleux, 455.

sismondi; n'admet pas les produits immatériels, p. 45.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Sesobjections contre le travail des machines, réfutées,89. Cité au sujet des métairies de Toscane, 1 13 en note. Veut avec raison que la classe ouvrière soit protégée par les lois , 355. Cité à l'occasion du prêt à intérêt , blâmé par les théologiens catholiques, 346. Description qu'il fait de la campagne de Rome, 560. Et de l'etiet des substitutions , de même que du droit d'aïnesse , ib. Combat h tort le principe de la population, 376. Combattu au sujet des consommations improductives , 409 , et de l'industrie du riche, 410. Et des secours qu'il réclame en faveur des ouvriers, 480. Cité au sujet des progrès de l'économie politique au moyen âge, 564. Confond cette science avec l'art de l'administration , 566.

SMITH (Adam); attaqué tous les jours encore, p. 19. Désigne la valeur échangeable des choses comme le fondement de la richesse, 33. A méconnu les produits immatériels, 45. N'emploie que le mot travail pour désigner toutes les opérations de l'industrie, 47. Sa philippique contre la prodigalité , 76. A fait remarquer la puissance du travail, 77. Lui attribue à tort l'action des causes

naturelles , 78. Reconnaît le pouvoir productif de la terre, 100. Et méconnaît celui du capital, ib. Avait remarqué les faits sur lesquels Ricardo se fonde, 102. Cité au sujet d'une sottise du gouvernement anglais relativement aux monnaies , 196. Propose le travail pour mesure des valeurs, 198. Considère sa valeur absolue et non sa valeur échangeable, 199. Cité à l'occasion des émigrations, 231. Son erreur en représentant tout numéraire comme portion de capital, 268 m note. Cité et combattu au sujet des professions lucratives, 529. Combattu au sujet des prolits capitaux, 531. Son opinion sur les grandes propriétés, 561. Pense à tort que le profit des terres est d'une autre nature que les profits du travail et du capital, 562. Vérités importantes prouvées depuis qu'il a écrit, 565. Recommande la consommation d'objets durables, 419. Quelles sont les seules fonctions qu'il attribue aux gouvernements , 435. Pense à tort que les établissements publics doivent tous pouvoir payer leurs frais, 455 en note. Approuve l'impôt progressif, 496. A distingué les lois de l'économie politique de l'art de gouverner, 569. Histoire de ce philosophe, 571. Origine de son ouvrage de la Richesse des Nations, ib. Son voyage en France, ib. Est introduit dans la société des économistes français , ib. Veut dédier son ouvrage à Quesnay, ib. en note. Sa retraite, 572. Éloge et critique de son ouvrage, ib. Injustes critiques de MaccuUoch, ib. Onlui donne des fonctions indignes de lui ,575. Parties de l'économie politique qu'il a imparfaitement traitées, 576.

SOBRIQUETS ; ajoutés par Bonaparte au nom de ses serviteurs, p. 477.

SOCIÉTÉ (la) ou le public; ses intérêts ne se confondent pas toujours avec ceux des particuliers, p. 5. Ce qu'elle était chez les

anciens, 9. La plupart de ses maux sont remédiables, 11. Seul moyen qu'elle a de n'être pas dupe des charlatans, ib. Se maintient par un commerce de bons offices, 26. Agit sur les écrivains qui l'instruisent, 27. Ses intérêts ne sont pas toujours confondus avec ceux des producteurs, 97. Son état a changé la face de l'univers , 255. Est nécessaire à la division du travail , ib. Et au développement des lumières, 254. L'état de société fait que chacun profite de l'expérience de tous, ib. Nous donne des besoins et les moyens de les satisfaire, iô. Pourrait subsister sans magistrats, «'6. Mais non sans producteurs de vivres, 456. La possibilité de communiquer en est le premier fondement, 452. Elle est intéressée à favoriser l'instruction générale, 465. Instruction dont il lui convient de faire les frais , 466. Ses progrès ont accru les dépenses publiques , 486. Les

effets n'y sont jamais instantanés, 509. Tableau général de son économie , 546. Ses organes essentiels, ib. Organes qui lui sont accidentels, 556. Ne reçoit pas son impulsion du dehors, 561. N'est pas représentée par l'image de la famille , ib. Voyez Nations.

SOCIÉTÉS (les); sont des corps vivants, p. 1. Existente en vertu des lois qui leur sont propres, 2. En quoi les volontés humaines influent sur leurs formes, ?6. Prospèrent d'autant plus que leur organisation artificielle se fait moins sentir, ib. Pourquoi elles ont eu quelquefois de bonnes institutions dans des temps d'ignorance , ib. Sont soumises à des lois auxquelles il leur est impossible de se soustraire, 9. Comment elles ont subsisté dans l'ignorance des lois naturelles qui les régissent, ib. Quelle a été leur condition jusqu'à présent, ib. Celles d'Europe encore imparfaitement civilisées, 10. Ne sont guère avancées quand elles re-

gardent leurs maux comme l'effet d'une force majeure, H. Doivent chercher à améliorer leur position, ib. Sont proprement l'objet de l'étude des publicistes, 14. Leurs progrès durant les quarante dernières années, 27. Dans quelle situation il convient de les observer, ib. Ce mot défini, 31 en note.

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ; pourquoi ont besoin de l'autorisation du gouvernement, p. 299. Souvent contrariées par l'intervention de l'autorité, 500. En quoi la législation anglaise leur est favorable, ib. De quelles garanties ont besoin, ib. Obligations qu'on doit imposer à leurs actionnaires, 501. A quelles sortes d'entreprises elles conviennent, ib.

soc RATE ; sa maxime combattue, qu'il faut réduire ses besoins, p. 255 en note.

SOIERIES ; cause de leur prix excessif dans l'ancienne Rome, p. 91.

SOLDAT GREC ; quelle était jadis sa paye par mois, p. 207.

soldats; pourraient pendant la paix travailler aux grandes routes, p. 454.

SOLDE d'un compte; expliqué, p. 550.

SOMMES historiques; moyen de les évaluer, p. 207. Incertitude de leur énonciation, ib. Celles du moyen âge plus incertaines encore, 208 et 209. Leur évaluation deviendra de plus en plus facile, 210.

souliers; pour quelles sommes on en fait en France, p. 41.

SPÉCIALITÉ DANS LES DÉPENSES ; sans cUc, des dépenses sont faites sans être votées, p. 488.

SPÉCIALITÉS ; insuffisantes sans les connaissances générales, p. 16. En quoi elles peuvent nuire à l'économie politique, 27.

SPÉCULATIONS DE COMMERCE ; Caractérisées, p. 144. En quoi peuvent être utiles au pays, 149. Comment les négociants constatent les résultats des spéculations de compte à demi, 552.

STAËL, petit-fils de Necker; cité, p. 484 en note.

STATISTICAL ILLUSTRATIONS, ouvrage anglais; cité, p. 524 en note.

STATISTIQUE (la) ; ses rapports avec l'économie politique , p. 5. On ne peut bien faire usage de ses données , si l'on ne connaît l'économie sociale, 50. Ne donne aucune notion sur beaucoup de productions journalières, 126. Inhabile pour faire apprécier les revenus, 320. En quoi tient à l'économie politique, 555. Motifs pour l'étudier, ib. Elle est essentiellement progressive, ib. Sur quelle espèce de faits elle se fonde, ib. N'est pas indispensable à l'économie des sociétés, ib. Ne donne l'explication de rien , 556. En quoi elle peut être utile à l'économie politique , ib. Confirme les principes établis par celle-ci , 557. Imperfection des ouvrages dont elle est l'objet , 537. Difficulté d'en réunir les données , ib.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Imperfection des données officielles , 538. Des évaluations en argent, ib. Et des états de population, ib. Plus imparfaite quand l'économie politique est mal connue, 539. Tire quelquefois des conclusions ridicules, 540. Forme qu'il convient de donner aux ouvrages de statistique, 541. Doit se réduire aux faits essentiels et variables , ib. Ne doit pas relater les événements historiques ni

décrire les mœurs , ib. Les matières dont elle s'occupe plus nombreuses qu'elles n'étaient autrefois, 542. Doit connaître, mais non discuter les doctrines, ib. Doit présenter des situations successives, 543. Les comptes de finance par exercice ne sont pas de nature à être consignés dans les ouvrages de statistique, 545 en note. Les productions et consommations annuelles difficiles à connaître, ib. En quoi elle fait utilement connaître les importations et les exportations , ib. Comment il faut recueillir les renseignements dont elle se compose, 546.

STATISTIQUES DÉCENNALES; quels faits devraient y être consignés, p. 543 et 545. Le prix moyen des choses en est un article essentiel, ib.

steuart; conséquences affreuses de son système, p. 277. Assigne la cause qui borne les populations, 371 en note.

storck; se rend utile à l'économie politique en copiant les bons auteurs , p. 574.

SUBSIDES, payés par les Anglais; pourquoi ils faisaient baisser le cours de leur change , p. 229.

sucres; système de sa culture aux Antilles, p. 116. Nous revient plus cher en raison de nos colonies, ib. Son prix est usuraire, et par quelles causes, 117. Revient plus cher cultivé par les nègres libres, 119 et 120. Ce qui a fait le succès de cette denrée, 294. Augmentation de sa consommation, 296 en note. A meilleur marché dans les pays qui n'ont pas de colonies , 298. Son bas prix favorise la population, 391.

SUCRE DE betteraves; nous débarrassera du monopole des colonies, p. 280 en note. A résisté à la protection de Bonaparte ,

et sa fabrication a réussi toute seule, 286. Accroissement de sa fabrication, 299.

suisse; pourquoi fournit des instituteurs aux États du Nord, p. 401. Et des troupes aux États du Sud, t6.

SULLY ; sa fausse appréciation sur les monnaies, p. 181. Comment il lit sentir à Henri IV la grandeur de ses dépenses, 450. Était opposé aux moyens violents contre les financiers , 505.

superstition; déprave le jugement, p. 47.

SUPPOSITION gratuite; ce que c'est, p. 7.

sylogismes; leur danger dans les sciences morales et politiques, p. 21.

système; signification de ce mot en bonne et en mauvaise part, p. 7. N'est souvent que l'abus d'observations incomplètes, 8.

SYSTÈME EXCLUSIF ; SYSTÈME MERCANTILE ; COLBER

tisme. Voyez Balance du commerce.

SYSTÈME MILITAIRE AGRESSIF ; est dispendieux, p. 442. Enfante la guerre, ib. Ne donne pas la prépondérance, 443.

SYSTÈME MILITAIRE défensif; sa force, p. 443. S'oppose aux guerres commerciales, ib. Aux guerres de ressentiment, 444. De rapine, ib. Objections contre ce système , ib. Source de gloire pour le capitaine , ib. Ses avantages contre l'ennemi, «6. L'inva-

sion faite en France ne prouve rien contre lui , ib. Il coûte peu , 447.

TABAC ; ce qu'il faut penser de cette consommation , p. 425.

TABLES DE MORTALITÉ; donne des indications trompeuses quand la vie moyenne change, p. 386.

TALENT , somme de l'ancienne Grèce ; son évaluation en monnaie de France , p. 207.

TALENTS (les) ; sont un capital matériel inaliénable , p. 67. Sont naturels ou acquis, 245. Font partie de nos propriétés industrielles , ib. Sont un fonds susceptible d'appréciation , 246. Quels sont les plus richement rétribués , ib. Voyez Fonds industriels.

TAvoGLIERE Di puGLiA; terrain productif sans capital et sans main-d'œuvre, p. 106.

TAXE, ou fixation du prix des choses; ses effets, p. 171. Augmente les disettes , 172.

TAXE DES PAUVRES, cu Angleterre; ce qui la rend nécessaire, p. 249. A augmenté le nombre des indigents, 479. Son origine, ib. Ses résultats, ib.

technologie; ses rapports avec l'économie des sociétés, p. 3 et 41.

temps (le) ; veut être économisé aussi bien que l'argent, p. 137.

TERNAux ; cité au sujet des tissus de cachemire que la France fournit maintenant à l'Asie , p. 94.

TERRE (fonds de) ; font partie des richesses sociales, p. 32. Leur appropriation favorable aux non-propriétaires, ib. et 243.

théologiens; réprouvent les stipulations d'intérêts, p. 546. Leur erreur est une des causes de l'infériorité des pays catholiques, 347.

thibet; renferme probablement de riches mines d'or, p. 189.

THOMPSON , auteur anglais; cité à l'occasion de l'impôt en Angleterre, p. 506.

THORNTON ; SOU ouvrage sur la nature et les effets du crédit, cité, p. 227 en note.

thurot; son discours préliminaire de la Morale d'Aristote, cité, p. 235 en note.

titres de noblesse; mauvaise récompense nationale, p. 477.

tooke (Thomas); son explication du bien-être qui résulte d'une légère dégradation des monnaies , p. 220. Cité, 354 en note.

toscane; prospère quoique sous un gouvernement absolu, p. 13 et note.

tournois, adjectif d'une monnaie; origine de ce mot, p. 194.

TRACY (Destutt de) ; ne reconnaît de pouvoir productif que dans le travail, p. 100. Combat l'auteur, 102. Son commentaire sur l'Esprit des Lois, cité, 389. Regarde les fonds publics comme la meilleure matière imposable, 498. Éloge de ses ouvrages sur l'économie politique, 575.

TRADUCTEURS des auteurs anciens ; erreur fondamentale de leurs évaluations, p. 207.

TRAÎNAGE , mode de transport employé en Russie ; ses avantages, p. 153 en note.

traitants; achètent les rentes sur l'État en gros pour les revendre en détail , p. 518. Comment ils rassemblent des capitaux épars, ib. Comment ils font monter le prix des rentes , ib. Ils pompent tous les capitaux disponibles, 519. Ils viennent au secours du plus fort, 522. Bon mot de l'un d'entre eux , ib. en note.

TRAITÉ d'économie POLITIQUE, ouvrage de l'auteur; erreur de son traducteur anglais , p. 365 en note.

TRAITÉS DE COMMERCE ; reproscut sur une erreur, p. 286. Devraient se borner à stipuler des protections et des garanties , 288. Du reste parfaitement inutiles , ib.

transit; commerce détruit par les douanes, p. 510.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

transport; ce qui constitue l'industrie du commerçant , p. 40. Ses frais ne doivent pas être négligés dans les manufactures, 138. Constitue la production commerciale, 141. Supériorité du roulage sur les animaux de somme, 153. Et de la navigation sur le roulage, ib. Les difficultés qu'il rencontre en France, un des principaux obstacles à la prospérité du pays , 156.

TRANSPORT (commerce de); caractérisé, p. 144. Objections élevées contre ce genre de commerce, 148. Pourquoi il ne fleurit pas en France, ib.

TRAVAIL : quel est celui d'un entrepreneur dans les opérations productives, p. 44. Et celui d'un savant, ib. Ce mot insuffisant pour désigner la totalité des opérations de l'industrie, 47. Ef-

fet de sa division, 77. En partie suppléé par les machines , 87. En l'économisant on n'emploie pas moins de travailleurs , 88. N'est pas l'unique producteur des richesses, 102. Proposé par Smith pour mesure des valeurs, 198. Sa valeur sujette à de grandes variations, 199. Voyez Division du travail.

TRÉSORS trouvés; pourquoi plus communs autrefois, p. 69.

TRIBUNAUX ; en quoi nécessaires à la civilisation , p. 459. Devraient consulter l'équité préférablement à la jurisprudence , 440. Voyez Civils et criminels (tribunaux) .

turgot; cité à l'occasion des foires, p. 81. Ses œuvres, dépôt précieux, 100 en noie. A prouvé que les modernes ne pouvaient comme les anciens cultiver les terres par des esclaves, 107. A détruit en France le servage de la glèbe , 108. Son éJit sur les jurandes , cité, 257. Révèle le scandaleux procès d'Angoulême, 449. Et des usuriers de Paris, 354. Son opinion à ce sujet, tô. Défendu contre Ricardo, 508. Quels services il rend à l'économie politique, 568 et 570. Donne de fausses idées de la production et de la distribution des richesses , ib. Son éloge, ib.

TYRiE ; village d'Ecosse devenu plus peuplé par un nouveau chauffage, p. 391.

UNIVERSITÉ ; malheureuse création de Bonaparte , p. 469 en note.

usure; les lois qui ont pour objet de la réprimer mauvaises, p. 353. Scandaleux procès auxquels elles donnent lieu, ib. Est quelquefois utile , 554.

UTILITÉ ; fondement de la valeur des choses , p. 38. Mais seulement quand elle a été communiquée par l'homme, 39. Ne se

fait pas payer quand elle a été donnée par la nature, ib. A moins que ce ne soit par des moyens de force , ib. S'étend aux choses qui ne servent qu'indirectement, 42. Ce que signifie une quantité d'utilité, 51. Peut être moindre que le prix de l'objet, 323.

UTOPIES ; en quoi consiste l'erreur de ceux qui en ont fait, p. 2.

vaccine; on ne sait pas pourquoi elle préserve de la petite vérole, p. 6. Ne contribue pas à augmenter la population , 384. Mais prolonge la vie moyenne , 386.

VALENCIANA ; quantité d'argent qu'on tirait de cette mine, p. 186.

VALEUR DES CHOSES, cu général; ses causes ne pouvaient être connues avant que d'autres faits ne fussent avérés , p. 6. Sert de mesure aux richesses , 33. Pour cela il faut qu'elle soit avouée et reconnue par la possibilité de l'échange, ib. Beaucoup de choses réunissent de la valeur naturelle et de la valeur échangea-

ble, 33. Est nécessairement variable, 34. N'est jamais que comparative , ib. Pourquoi évaluée en monnaie d'argent , ib. Est indépendante de ce qu'on donne pour acquérir la chose , 35. Est nécessaire pour comparer les frais aux produits, 59. Et pour connaître l'importance des capitaux , 72 en note. Naît du besoin qu'on en a, et les frais de production n'y influent qu'accidentellement, 103. Dans quel cas est une richesse, 142. Celle des monnaies ne leur est pas donnée par le gouvernement, 176. N'a point de type invariable, 181. Comment celle de la monnaie est déterminée, 184. La valeur des choses et non leur espèce est à considérer dans le commerce, 265. Est mieux appréciée par le négociant que par les particuliers, 267. Celle qui est créée par les routes est

incalculable , 453. Regardée par Quesnay comme mesure de la richesse , 568. Mesurée elle-même par la quantité des produits qu'elle obtient en échange, 576.

VALEUR DE l'or, est une qualité aussi indubitable que sa pesanteur , p. 5. Analyse qu'on peut en faire , 33. N'est point invariable , 35. N'a aucune importance dans les échanges , 36. Est proportionnée à ce que l'on peut acheter, 37.

valeurs; nom donné aux choses qui ont de la valeur on qui en sont le signe représentatif, p. 40: La théorie de l'auteur sur ce point, fondamentale en économie politique, 319.

VANITÉ nationale; non moins féconde en infortunes que la vanité personnelle, p. 12. Veut être respectée aussi bien chez les nations ignorantes que chez les nations civilisées, 15. Ses déplorables effets, 426. Excitée dans les nations par les gouvernements, 445. Coûte aussi bien au peuple que les fautes de leurs gouvernements , 493.

vauban; sa Dicéme royale citée, p. 109. A eu raison sans avoir moyen de le prouver, 319. Voulait imposer les grosses perruques , 510.

VÉNALITÉ DES CHARGES ; espèce d'emprunt, p. 514. Origine de cet abus , ib.

VENDEUR ; en quoi son sort est préférable à celui de l'acheteur, p. 178.

VENTE (une) ; n'est que la première moitié d'un échange , p. 36. Les ventes n'ont jamais été plus actives en Angleterre que lorsque les métaux précieux avaient disparu , 267. Ne procurent

pas au vendeur un capital nouveau , 268 en note. A terme sont une espèce de prêt, 347. Et un prêt déguisé , 348.

VÉRITÉ (la) ; quel est son véritable fondement, p. 4. Comment les mauvais auteurs croient l'avoir trouvée, 19. Quel tort lui font les intérêts privés , 21. L'erreur est pour elle un dangereux voisinage , ib. Ne frappe les hommes qu'autant qu'ils sont avertis, 28.

VÉRITÉS ; il ne faut pas prendre de l'humeur contre celles qui paraissent trop évidentes, p. 28. On agit comme si on ne les connaissait pas , ib. C'est servir la science que de mettre les plus communes à la place qu'elles doivent occuper , ib. Les plus simples ont été toutes méconnues, ib. Sont seules utiles, 464. Et seules caractérisent l'instruction , ib. Comment elles sont découvertes, ib.

vERRi , auteur italien ; le premier qui ait su en quoi consiste la production due au commerce, p. 142. Cité au sujet de la rentrée des impôts , 485. Services rendus par lui à l'économie politique, 570. N'a pas tiré parti d'une vérité qu'il avait entrevue , 576.

VERTOT ; son erreur dans l'évaluation des sommes historiques, p. 208.

VEUVES de rindoustan ; combien annuellement il s'en brûle vivantes sous l'administration des Anglais, p. 509 en note.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

vtAGfeRES (rentes) ; les gouvernements renoncent à y avoir recours, p. 515. Les tables de mortalité ne peuvent servir à en calculer les résultats, ib.

VIANDE ; réellement plus chère qu'autrefois , p. 205. Plus chère à Paris qu'elle ne devrait l'être, 257.

VIE MOYENNE DE l'homme ; cc quo c'est , p. 584 en noie. Se prolonge tous les jours, 386. Preuve directe fournie par les tables de Genève , ib.

VIE (principe de) ; n'est connu que par ses effets, p. 3G8. Précautions prises par la nature pour le conserver, ib.

vignerons; dans l'ancienne Rome faisaient une singulière stipulation, p. 334 ennote.

VILLAGEOIS ; conservent leurs modes par peur du ridicule, p. 426.

viLLERMÉ; son mémoire sur les chances de la mortalité, p. 515 m note.

VILLES ; la grande culture plus favorable à leur agrandissement que la petite, p. 144. Elles sont intéressées à la prospérité des campagnes, 161. Quelles sont celles qui épuisent un pays, 390. Comment elles se forment et s'agrandissent, 391. Leur origine aux Etats-Unis, 392. Ne s'établissent par arbitrairement , 393. Ne subsistent pas aux dépens des campagnes , ib. Ne doivent pas avoir de rues étroites et de maisons élevées, ib. Pourquoi peuvent difficilement être embellies, ib. Le gouvernement use d'un droit légitime en prescrivant la largeur de leurs rues, 394. Mieux défendues contre l'impôt que les campagnes , 483.

VINS (l'impôt sur les) ; prodigieusement inégal , p. 499. Est favorable aux excès du cabaret et contraire à la consommation de la famille, ib. en note.

VIREMENTS DE PARTIES ; remplacent une certaine somme de monnaies , p. 226. Il s'en fait de très-importants à Londres ,227. N'ont pas les inconvénients de la monnaie, ib. Et ne surchargent pas la circulation, iô.

VITRES ; à quelle époque on a commencé à en avoir, p. 26 en note.

VOGUE (la) ; est une propriété importante dans une grande ville , p. 249 en note.

VOIES ET MOYENS ; signification de ce terme de finances, p. 487.

VOIE publique; indûment obstruée par les étalagistes, p. 146. Voyez Communications et Transports.

VOITURES PUBLIQUES ; circonstances favorables à leur multiplication, p. 165.

VOLNEY ; son Voyage en Syrie, cité, 242.

voLTA, savant italien; sa pile, d'abord spéculative, est devenue susceptible d'application , p. 45.

VOLTAIRE ; a provoqué la destruction en France des derniers restes du servage, p, 107. Son mot sur le caractère français, 141. Cité au sujet des dépenses de Henri IV, 206. Erreur où il tombe relativement aux emprunts publics , 511.

VOYAGES DE DÉCOUVERTES; leur Utilité, p. 473. Les Anglais s'y distinguent, ib.

wallace; son ouvrage sur la population, p. 382.

WALPOLE (Robert) ; premier auteur de la corruption parlementaire, p. 485.

WARGENTIN , auteur suédois ; ses travaux sur la population, p. 378.

WATT, médecin anglais; cité au sujet des effets de la vaccine, 384.

WATT (James), inventeur des machines à vapeur; son éloge par Huskisson, p. 59. Persécuté par les corporations , 259 en note.

WELLESLEY (le marquis de) , gouverneur de l'Inde anglaise; ses dilapidations, p. 306.

WELLINGTON (duc de), scissions, p. 493.

YATES; son ouvrage sur les monnaies, cité, p. 227 en note.

YOUNG (Arthur); sa comparaison des produits agricoles de la France et de l'Angleterre, p. 115. Cité à l'occasion de la population, 381 en note. Et des approvisionnements de blé , 397 en note. Comment il concevait les fermes expérimentales, 472. Cité à l'occasion de la statistique, 538.

FIN DE LA TABLE GENERALE ALPHABETIQUE DES
MATIEUX

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/courscompletccoosayjuoft>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.